

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES.

—

TOME SIXIÈME.

I





Ref.

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES,

PRÉSENTANT

LA DÉFINITION, L'ANALYSE ET L'HISTOIRE

DE

TOUS LES ÊTRES QUI COMPOSENT LES TROIS RÈGNES,

LEUR APPLICATION GÉNÉRALE

AUX ARTS, A L'AGRICULTURE, A LA MÉDECINE, A L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, ETC.;

RÉSUMANT

TOUS LES FAITS PRÉSENTÉS PAR LES DICTIONNAIRES D'HISTOIRE NATURELLE;

AUGMENTÉ

DES NOMBREUSES DÉCOUVERTES ACQUISES DEPUIS LA PUBLICATION DE CES OUVRAGES.

Par M. Drapiez.

TOME SIXIÈME.

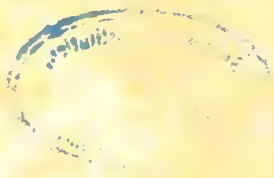


Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1839



SCIENCES NATURELLES.

I

IANTHA. BOT. Le genre décrit sous ce nom, par Hooker (*Exot. Fl.*, t. 115), et qui appartient à la famille des Orchidées, est le même que l'*Ionopsis* de Kunth, publié antérieurement. V. IONOPSIDE.

IARON. BOT. Synonyme d'*Arum Dracunculus*, L. V. GOUET.

IASSE. *Iassus*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, tribu des Cicadelles, établi par Fabricius aux dépens de ses Cigales (*Cicada*), et auquel cet auteur donne pour caractères : bec ou rostre à peine plus long que la tête, de deux articles, dont le premier très-court et recouvert, à sa base, par le chaperon qui est arrondi et coriace; labre presque nul; antennes ayant la forme d'une soie très-menue, avec le premier article à peine plus épais que les autres. Fallen, dans sa Distribution méthodique des Hémiptères, a conservé ce genre, en ajoutant à ses caractères : vertex linéaire, court, de la largeur du corselet; jambes très-garnies de petites épines. Latreille a réuni les Iasses à son genre Telligone, et il en a fait (*Gen. Crust. et Ins.*, t. III, p. 161) une division. Ces insectes se tiennent ordinairement dans les jardins potagers; ils sont très-agiles et exécutent des sauts à la manière des autres Cicadelles. Leur corps est oblong, avec la tête grande, transverse, arrondie en devant, saillante; les yeux grands, oblongs, un peu proéminents et latéraux; le corselet petit, transversal, un peu relevé sur les bords; l'écusson grand, triangulaire, pointu; l'abdomen comprimé; les élytres inclinées et à peine plus longues que lui; les pieds courts, propres à la course, avec les jambes allongées et dentées en scie, et les tarsi à trois articles. Leurs larves se distinguent, de même que l'insecte parfait, par la forme de leur tête. L'espèce qui sert de type à ce genre est :

IASSE BOUCHER. *Iassus Lanio*, Fab., Panz. (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 6, fig. 25, et fasc. 52, tab. 10.) Fabricius rapporte au même genre la Cigale des Charmilles de Geoffroy, ou la Cigale du Rosier de Linné. Toutes deux sont communes en Europe.

IBACUS. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, établi par Leach, et réuni par Latreille au genre Scyllare. V. ce mot.

IBALIE. *Ibalia*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Gallicoles, établi par Latreille aux dépens du genre *Banchus* de Fabricius, et auquel il donne pour caractères : antennes filiformes, de treize articles dans les femelles : labre corné, petit, transverse, arqué antérieurement et échancré au milieu; mandibules épaisses, l'une d'elles ayant quatre dentelures au côté interne, et l'autre n'en offrant que deux; palpes maxillaires courtes, de cinq articles terminés par un article plus gros; abdomen très-comprimé dans toute sa hauteur et ayant la forme d'un couteau; ailes supérieures présentant, comme celles des *Cynips*, une cellule radiale et trois cellules cubitales, dont la seconde est très-petite, en forme de point, et la troisième grande, triangulaire et allongée.

Ce genre, auquel Panzer a donné depuis le nom de *Sagaris*, se rapproche beaucoup de celui des *Cynips* de Linné ou des *Diploleps* de Geoffroy. Fabricius avait d'abord placé avec ses Ophions l'espèce qui sert de type à ce genre : il l'a ensuite transportée dans son genre *Banchus*. Jurine la place dans les *Cynips* dont elle diffère, ainsi que des *Figites*, par des caractères tirés de la forme de l'abdomen et des antennes. Les mœurs des Ibalies nous sont inconnues; il est probable qu'elles ne diffèrent pas de celles des *Cynips*, et que leurs larves se développent dans le tissu des plantes vivantes. L'espèce qui a servi de type à Latreille est :

IBALIE COUTELIER. *Ibalia Cutellator*, Latr.; *Banchus Cutellator*, Panz. (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 72, tab. 6); *Ichneumon leucospoides* (*Act. Berol.* 6, 545, tab. 8, fig. 5 et 6). Elle est longue de huit lignes; noire; corselet chagriné; écusson proéminulé et échancré; ailes obscures; abdomen d'un brun ferrugineux, avec ses tranches aiguës; tarière saillante, s'étendant le long de la carène inférieure de l'abdomen; pattes noires. Au midi de la France.

IBDARE. pois. Pour Idbare. *V.* ce mot.

IBÈRE. *Iberus*. MOLL. Ce genre, que Montfort a proposé pour une section des Hélices, et auquel l'*Helix Gualteriana* sert de type, n'a point été admis; il rentre dans les Carocolles de Lamarck, qui elles-mêmes ne sont qu'une division artificielle des Hélices. *V.* CAROCOLLE et HÉLICE.

IBÉRIDE. *Iberis*. BOT. Ce genre, de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., était confondu avec le genre *Thlaspi*, par les botanistes antérieurs à Linné. Ce naturaliste l'en sépara, et y réunit des plantes dont on a formé plus tard quelques genres distincts. Ainsi, l'*Hutchinsia* de R. Brown a eu pour type l'*Iberis rotundifolia*, L., que plusieurs auteurs avaient déjà classé parmi les *Lepidium*. Le *Teesdalia* de Brown ou *Guepinia* de Bastard a été établi sur l'*Iberis nudicaulis*. C'est donc le genre *Iberis*, tel qu'il a été limité par R. Brown (*Hort. Kew.*, éd. 2, v. 4, p. 85) et par De Candolle (*Syst. Regn. Veget.*, t. 11, p. 595), qui fait l'objet de cet article. Voici ses caractères : calice dont les sépales sont égaux à la base; quatre pétales inégaux, les deux extérieurs plus grands; étamines libres, à filets sans dents; silicule à valves carénées, très-déprimée, ovée à la base, échancrée au sommet par le prolongement des valves, et apiculée par le style persistant et filiforme, partagée par une cloison très-étroite et bipartite en deux loges aduées à l'axe par leur côté interne et chacune renfermant une graine ovée pendante. La radicule de celle-ci est située au côté externe de l'embryon; ses cotylédons sont accombants. Dans la classification des Crucifères par De Candolle, ce genre, très-naturel, fait partie des Thlaspidées ou Pleurorhizées Angustisepées. Il a beaucoup d'affinité avec les genres qui ont été constitués à ses dépens, car il ne diffère des *Teesdalia* que par ses étamines non appendiculées à la base, de l'*Hutchinsia* par ses pétales inégaux, et de l'un et de l'autre par ses loges monospermes, tandis qu'elles sont dispermes ou polyspermes dans les deux genres cités. *V.* HUTCHINSIE et TEESDALIE.

Les Ibérides sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes. Leurs tiges cylindriques, le plus souvent glabres, quelquefois charnues, portent des feuilles alternes, linéaires ou cunéiformes, entières, dentées ou pinnatifides, quelquefois très-épaisses. Les fleurs, blanches ou légèrement pourprées, sont disposées en corymbes ou fausses ombelles qui s'allongent souvent après l'anthèse. Les fleurs extérieures des corymbes sont très-irrégulières; elles se régularisent d'autant plus qu'elles occupent davantage le centre du corymbe.

Environ vingt-quatre espèces d'Ibérides ont été décrites par les auteurs. A l'exception d'une seule de la Nouvelle-Hollande, qui est rapportée avec doute au genre en question, elles croissent toutes en Europe et en Asie, principalement dans le bassin oriental de la Méditerranée. Quelques-unes sont cultivées pour l'ornement des parterres. Telles sont les *Iberis semperflorens*, *umbellata* et *amara*. La première est un arbuste à feuilles spatulées, oblongues, très-entières, et dont les fleurs blanches et odorantes sont épanouies pendant presque toute l'année dans son lieu natal,

c'est-à-dire sur les rochers de la Sicile. Les deux autres espèces sont remarquables par l'amplitude de leurs corymbes composés de fleurs inodores et d'un blanc lacté ou d'un violet diversement nuancé. Elles sont annuelles et se cultivent avec la plus grande facilité. L'*Iberis amara* est l'espèce la plus commune dans les champs cultivés de toute l'Europe, depuis le Portugal jusqu'en Allemagne et depuis l'Italie jusqu'en Angleterre. Parmi les autres espèces, nous citerons comme une des plus élégantes l'*Iberis pinnata* qui se trouve dans les départements méridionaux et qui remonte jusqu'aux environs de Genève.

Le *Lepia linifolia* de Desvaux, plante de la rivière des Cygnes, à la Nouvelle-Hollande, a été placé parmi les *Iberis* par De Candolle (*loc. cit.*, p. 405) qui l'a nommé *Iberis linearifolia*.

IBERIDELLA. BOT. Nom donné par De Candolle (*Syst. Regn. Veget. nat.*, t. 11, p. 535) à la première section qu'il a établie dans le genre *Hutchinsia*. *V.* ce mot.

IBÉRITE. MIN. Synonyme de Zéolithe. *V.* MÉSTOTYPE.

IBETTSONIE. *Ibetsonia*. BOT. Ce genre, institué par Hooker dans le *Botanical Magaz.*, n° 1259, a été reconnu identique avec le genre *Cyclopia* de Ventenat. Conséquemment *V.* la description de la seule espèce, *Ibetsonia genistoides*, au mot CYCLOPIE.

IBEX. MAM. *V.* BOUQUETIN et CHÈVRE.

IBIARE. REPT. Espèce du genre Cœcilie. *V.* ce mot.

IBARIBA. BOT. Synonyme d'Andira. *V.* ANGELIN.

IBIBE, IBIBOBOCA, IBIBOCA. REPT. Espèces du genre Couleuvre.

IBIDION. *Ibidion*. INS. Ce genre nouveau de Coléoptères tétramères a été institué par Serville dans la famille des Mélasomes, pour un insecte de la côte du Malabar, qu'il a nommé IBIDION AGRÉABLE, *Ibidion amœnum*. Sa tête est triangulaire, aplatie vers le front; ses antennes sont sétacées, composées de onze articles cylindriques: le premier très-gros, le deuxième le plus petit, le troisième fort allongé et le plus long, les autres diminuant insensiblement de longueur jusqu'à la fin; les yeux sont très-gros; le corselet est allongé, cylindrique, d'un violet foncé; l'écusson est petit et triangulaire; le corps est cylindrique; les élytres sont d'un bleu velouté, très-foncé, avec quatre petits points sur chaque, un placé à la hauteur de chaque patte; il y a aussi deux lignes transversales: la première vers les deux tiers de leur longueur, et la seconde presque à leur extrémité. Tous ces points et ces lignes sont d'un bleu argenté; sur le corselet et près de la tête est une bande transversale d'un noir velouté; les cuisses sont ferrugineuses; les pattes sont noirâtres, avec les tarses fauves: le premier article est plus grand que le deuxième; le troisième est bifide; il reçoit le quatrième qui est le plus grêle et fort allongé. On voit, sur le métathorax et sur le premier anneau de l'abdomen, une ligne d'un bleu argenté. Taille, neuf lignes.

IBIDIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Salisbury (*Trans. Hort. Soc.*, 1, 261), dans la famille des Orchidées, n'a pas semblé différer du genre *Spiranthes* de Richard. *V.* SPIRANTHE.

IBIDORHYNQUE. *Ibidorhyncha*. OIS. Genre de l'or-

dre des Gralles, institué par Vigors, pour un Oiseau des monts Himalaya, et qui tient tout à la fois des Ibis et des Courlis. Caractères : bec grêle, allongé et courbé; narines placées longitudinalement sur les côtés, et fermées dans toute leur longueur, par une membrane; corps grêle; ailes peu allongées; les deuxième et troisième rémiges les plus longues et égales, la première un peu plus courte, et les autres de longueur graduellement décroissante; pieds médiocres et tridactyles; les doigts internes libres, les externes unis au pouce jusqu'à la première articulation, par une membrane; ongles obtus; queue médioere, à rectrices égales.

IBIDORHYNQUE DE STRUTHERS. *Ibidorhyncha Struthersii*, Vig. Parties supérieures d'un gris pâle, les inférieures blanches; vertex, joues et gorge noirs, variés de blancs; un collier assez mince et noir sur la poitrine, et qui s'étend en s'élargissant vers la nuque; extrémité du croupion noire; rectrices intermédiaires marquées d'une bande ondulée et noire, vers leur extrémité; le bord des latérales rayé de blanc et de noir. Taille, quatorze pouces.

IBIGA. BOT. Synonyme ancien d'Yvette.

IBIJAU. ORS. Espèce du genre Engoulevent. Vieillot en a fait le type d'un genre particulier, dans lequel on ne compte encore qu'une seule espèce. *V.* ENGOULEVENT.

IBIRABA. BOT. Synonyme de *Lecythis*. *V.* ce mot.

IBIS. *Ibis.* ORS. Genre de l'ordre des Gralles. Caractères : bec allongé, grêle, arqué, élargi à sa base, déprimé à la pointe qui est arrondie et obtuse; mandibule supérieure profondément sillonnée dans toute sa longueur; narines placées à la naissance de la partie supérieure du bec, oblongues, étroites, entourées par une membrane qui recouvre le sillon; face et souvent une portion de la tête et du cou nues; pieds assez grêles, dénudés au-dessus du genou; quatre doigts : trois en avant, réunis jusqu'à la première articulation, un en arrière, long et posant à terre; ailes médiocres; la première rémige plus courte (quelquefois de beaucoup) que les deuxième et troisième qui sont les plus longues.

Longtemps le genre Ibis a présenté beaucoup de confusion; cela tenait à ce qu'on a voulu expliquer par des services rendus, le respect religieux que portaient à quelques espèces de ce genre les peuples de l'antique Égypte; on a prétendu, partant de ce raisonnement, que l'objet de la vénération des Égyptiens devait être l'Oiseau qui, par une énorme consommation de Reptiles et de Serpents venimeux, en purgeait le pays et devenait pour les habitants un auxiliaire naturel et précieux, contre les atteintes mortelles d'un ennemi d'autant plus dangereux qu'il avait plus de facilité pour échapper aux recherches ou aux poursuites de l'homme. On a donc qualifié du nom révérend d'Ibis, de très-grands Bipèdes Ophiophages, que l'on trouve répandus sur presque tous les points marécageux du globe. Malgré les descriptions exactes que nous ont laissées de l'Ibis, Hérodote, Élien, Plutarque, Horapollon et d'autres écrivains de l'antiquité, l'erreur s'est propagée et a été partagée par Perrault, Brisson, Linné, Buffon, Blumenbach. Cependant Bruce avait donné sur le véri-

table Ibis des notions très-justes; mais comme plusieurs fois les naturalistes avaient eu des motifs suffisants pour suspecter la justesse des descriptions de ce voyageur plus célèbre, comme on l'a fort bien dit, par son courage que par ses connaissances en histoire naturelle, ils n'avaient point tenu compte de l'opinion de Bruce, laquelle n'eût probablement jamais prévalu si Grobert, à son retour d'Égypte, rapportant des momies d'Ibis dont il fit hommage à Fourcroy, n'eût mis ce dernier et particulièrement Cuvier, à même de fixer toutes les incertitudes par la comparaison qu'ils ont pu faire des dépouilles anatomiques, parfaitement conservées, de l'Ibis des Égyptiens avec celles de son analogue vivant. Le célèbre auteur de l'Anatomie comparée a pensé que l'on s'était trompé en donnant le nom d'Ibis aux grands Ophiophages, que ceux-ci ne pouvaient pas même être considérés comme des Ibis, et que des caractères bien tranchés les en détachaient (*V.* le genre Tantale); que les véritables Ibis, quoique l'on eût trouvé dans une de leurs momies, des débris non encore digérés de peaux et d'écaillés de Serpents, ne faisaient point leur nourriture habituelle de ces Reptiles, mais bien de petits Poissons, de Mollusques, de Vers, d'insectes et même d'herbes tendres; qu'en cela ils se rapprochent beaucoup plus des Courlis que d'aucun autre groupe des Gralles.

Depuis, un autre observateur, moins brillant de réputation sans doute, mais doué de connaissances non moins étendues et non moins solides, a publié les observations qu'il a pu faire en Égypte même sur les mœurs des Ibis, et nous a laissé sur ces Oiseaux un ouvrage que sous tous les rapports on peut considérer comme un modèle de perfection. Dans cet ouvrage, le profond et modeste Savigny a prouvé, sans réplique, que non-seulement l'Ibis ne mangeait point de Serpents, mais même qu'il n'était pas conformé de manière à pouvoir le faire; que le culte dont on l'a honoré, n'était dû qu'à ce que cet Oiseau annonçait toujours, par sa venue, le prochain débordement du Nil. Ce fleuve, source de fécondité, était adoré sous l'emblème d'Isis, et l'Oiseau dédié à cette divinité, était celui dont l'arrivée était le présage de l'abondance. Savigny a démontré que le désert, la stérilité, les maladies avaient pour emblème les Serpents, et que les vents étésiens, qui accompagnent les débordements, chassaient tous ces fleaux. Il résulte donc des savantes observations de Savigny que l'on regardait les Ibis comme les messagers qui annonçaient à l'Égypte sa délivrance des maux accumulés annuellement par les vents du sud et les chaleurs; de là on a pu dire, et l'erreur s'est propagée, que ces Oiseaux mangeaient les Serpents, leur livraient une guerre à mort, etc.

Les Ibis vivent en société; mais dès qu'ils sont apparus, les couples restent unis jusqu'à ce qu'une circonstance fâcheuse vienne enlever l'un des époux. Ils travaillent ensemble à la construction du nid que la plupart des espèces placent sur des arbres élevés, et rarement au milieu des broussailles. La ponte consiste en deux ou trois œufs blanchâtres; les jeunes réclament longtemps encore après qu'ils sont éclos, les soins des parents, et ne quittent le nid que fort tard; ils

sont sujets à des mutations de plumage jusqu'après leur troisième année. La mue périodique est simple. Les Ibis ont des émigrations fort étendues; ils parcourent toutes les parties chaudes des deux continents.

IBIS ACALAT. *Tantalus Mexicanus*, Lath. Parties supérieures vertes; tête et cou variés de vert, de brun, de jaunâtre et de blanc; rémiges et rectrices d'un vert éclatant, irisé; parties inférieures brunes, variées de rouge; bec bleuâtre; membrane des joues rougeâtre; pieds noirs. Taille, dix-huit pouces. De l'Amérique méridionale.

IBIS ABOUHANNA. *V. IBIS SACRÉ.*

IBIS A AILES CUIVREES. *Ibis ceneipennis*; *Ibis chalcoptera*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bronzé; tête, cou, poitrine et abdomen d'un gris brunâtre; une ligne blanche de chaque côté du cou; grandes tectrices alaires d'un gris foncé et bronzé, les petites d'un vert irisé; croupion et tectrices caudales supérieures d'un gris irisé; rémiges et rectrices d'un bleu changeant en violet; bec long et brun; yeux entourés d'une peau nue et rouge; pieds assez courts, rouges, ainsi que les doigts. Taille, vingt-huit pouces. D'Afrique.

IBIS A BEC ROUGE. *Ibis erythrorhyncha*, Gould. Cette espèce a le dos, les ailes et la queue d'un vert foncé, à reflets métalliques; la tête et le dessus du cou sont d'un noir cendré, tacheté de blanc; parties inférieures d'un cendré obscur; bec et pieds rouges; la base du premier de ces organes est noire. De Hayti.

IBIS A PENNES ROIDES. *Ibis strictipennis*, Gould. Tête et partie supérieure du cou nues, d'un brun noirâtre, nuancé de bleu; tout le corps blanc ainsi que les ailes. De longues plumes étroites, lancéolées et roides, autour du bec; pennés primaires terminées de bleu-verdâtre, les tertiaires plus prolongées, d'un noir bleuâtre, tachetées de blanc; peau nue et pattes d'un roux brunâtre. Taille, trente pouces. De la Nouvelle-Hollande.

IBIS BLANC. Buff. *V. TANTALE IBIS.*

IBIS BLANC D'AMÉRIQUE. *Tantalus albus*, Lath., Buff., pl. enl., 915. Tout le plumage blanc, à l'exception de l'extrémité des quatre premières rémiges, qui est d'un vert obscur, du devant de la tête et de l'aréole des yeux qui sont rougeâtres; bec et pieds rouges. Taille, vingt-six pouces.

IBIS DES BOIS. *Tantalus Cayennensis*, Lath., Buff., pl. enl., 820; *Ibis sylvatica*, Vieill. Parties supérieures brunes, avec des reflets bleuâtres ou verdâtres; cou et tectrices alaires d'un bleu d'acier poli; parties inférieures brunes, avec des reflets pourprés sur le bas du cou et sur l'abdomen; bec verdâtre, avec la base rouge, de même que l'aréole des yeux; pieds d'un brun jaunâtre. Taille, vingt-deux pouces. De l'Amérique méridionale.

IBIS BRUN. *Tantalus Manillensis*, Lath.; *Ibis fuscata*, Vieill. Plumage d'un brun roux un peu plus clair aux parties inférieures; bec et aréole des yeux verdâtres; iris et pieds rouges. Taille, vingt-quatre pouces. Des Philippines.

IBIS BRUN A FRONT ROUGE. *Tantalus fuscus*, Lath.; *Ibis fusca*, Vieill. Parties supérieures brunes; devant de la tête et cou d'un gris brun; rémiges et rectrices

noirâtres; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds d'un brun rougeâtre. Taille, vingt-quatre pouces. Temminck considère cet Ibis comme une variété d'âge de l'Ibis rouge; suivant Vieillot, ce serait l'Ibis blanc jeune. De l'Amérique méridionale, où il est vulgairement connu sous le nom de Flamman gris et sous celui de Courlis espagnol.

IBIS CANGUI. *Ibis Canguï*, Vieill. Plumage blanc, avec les rémiges et les rectrices noires; tête et partie du cou dénuées de plumes; bec fort, varié de noirâtre et d'olivâtre, noir à sa base; pieds et jambes noirs, avec la membrane jaunâtre. Taille, trente-trois pouces. De l'Amérique méridionale.

IBIS CARONCULÉ. *Ibis carunculata*, Ruppell, *Faun. Abyssin.*, p. 49, pl. 19. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre ou verdâtre, plus ou moins obscur; occiput garni d'une huppe qui descend jusque vers l'extrémité du cou supérieur; une caroncule charnue et rougeâtre, qui pend en avant du cou et vers la moitié de cette partie; petites et moyennes tectrices alaires blanches, avec le centre des plumes d'un vert noirâtre; extrémité des grandes rectrices alaires frangée de brun fort obscur; bec et pieds d'un rouge de brique. Taille, vingt-deux pouces.

IBIS DE CEYLAN. *V. TANTALE JAUNGHILL.*

IBIS CHALCOPTÈRE. *Ibis chalcoptera*, Temm., Ois. col., pl. 311. Sommet de la tête, ailes et queue d'un beau vert métallique, chatoyant en pourpre et en rouge cuivreux; manteau et milieu du dos d'un pourpre métallique, nuancé de vert et de violet cuivreux; tectrices subcaudales d'un beau vert métallique, à reflets violets; sur la partie supérieure des ailes, se dessine une large bande d'un marron pourpré, semblable à celui qui colore le cou et les parties inférieures; nudité qui entoure les yeux et les pieds d'un rouge pourpré; bec d'un brun rougeâtre. Taille, un pied neuf pouces. Les jeunes ont les nuances métalliques moins vives, le brun marron du cou est couvert de petites mèches blanches et longitudinales. De l'Amérique du Sud.

IBIS A COU BLANC. *Tantalus albicollis*, Lath., Buff., pl. enl., 976. Parties supérieures variées de brun, de gris et de verdâtre, avec les grandes tectrices alaires blanches; tête rousse; devant du cou d'un roux blanchâtre, le reste blanc; parties inférieures variées de brun, de roussâtre et de gris; bec noir; pieds rouges. Taille, vingt-quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

IBIS A COU LAMELLEUX. *Ibis lamellicollis*, Lafresn. Tête et nuque dépourvues de plumes, montrant une membrane noire, qui se termine en pointe sur le devant du cou dont le derrière jusque vers la moitié de sa longueur, et les deux tiers des côtés sont garnis de petites plumes courtes, clair-semées en forme de petites bouppes duveteuses noires et blanches; en s'approchant de la partie antérieure médiane, nue du cou, elles se terminent par des lames étroites, fines, allongées, couleur de paille, et qui, de chaque côté, viennent recouvrir cette partie nue; depuis le haut du cou, où elles ont de quatre à six lignes de long, elles vont toujours en s'allongeant jusqu'au bas, où elles ont jusqu'à vingt-deux lignes de longueur, sans augmenter

sensiblement de largeur; tout le reste du cou est d'un noir irisé de vert et de violet, ainsi que les parties supérieures; les tectrices alaires et les scapulaires ont en outre des stries et bandes transversales noires; parties inférieures et rectrices blanches; bec brun, rayé de jaune sur les côtés. Taille, trente pouces. De la Nouvelle-Hollande.

IBIS COULEUR DE PLOMB. *Ibis cœrulescens*, Vieill.
 ✓. **IBIS PLOMBÉ.**

IBIS FALCINELLE. *Tantalus Falcinellus*, Lath.; *Tantalus igneus*, Gmel.; Courlis vert, Courlis d'Italie, Buff., pl. enl., 819; Courlis marron, Briss.; Ibis noir, Savigny; Courlis brillant, Sonnini. Parties supérieures d'un vert noirâtre à reflets bronzés et pourprés; tête d'un marron noirâtre; cou, manteau, poitrine et parties inférieures d'un brun marron; bec d'un noir verdâtre, avec l'extrémité brune; aréole des yeux verte, entourée de gris; pieds d'un brun verdâtre. Taille, vingt-deux à vingt-trois pouces. La femelle est un peu plus petite. Les jeunes ont le dos et le manteau d'un brun cendré; peu de reflets sur les ailes; les plumes de la tête, de la gorge et du cou brunes, rayées de noirâtre et bordées de blanchâtre; la partie inférieure du cou, la poitrine, le ventre et les cuisses d'un cendré noirâtre. En Europe, en Asie et quelquefois dans le nord de l'Afrique, plus fréquemment en Égypte.

IBIS HAGEDASH. *Tantalus Hagedash*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; cou cendré, nuancé de vert-jaunâtre en dessus; tectrices alaires violettes; parties inférieures brunes; rectrices cunéiformes, noirâtres; bec rouge, avec la mandibule inférieure noire; pieds noirâtres. Taille, vingt-quatre pouces. Du cap de Bonne-Espérance. Cette espèce mérite d'être examinée de nouveau.

IBIS HASSELQUIST. Variété de la Garzette blanche.
 ✓. **HÉRON.**

IBIS HUPPÉ. *Tantalus cristatus*, Lath., Buff., pl. enl., 841. Parties supérieures d'un roux marron; front vert; cou marron; nuque garnie d'une aigrette de longues plumes vertes et blanches; devant de la tête et partie antérieure du cou d'un vert noirâtre; tectrices alaires et rémiges blanches; parties inférieures d'un brun marron; rectrices d'un noir verdâtre; bec et pieds jaunâtres; aréole des yeux rouge. Taille, vingt pouces. De Madagascar.

IBIS KOKO. *Tantalus Coco*, Lath. Plumage blanc avec l'extrémité des rémiges noirâtre; tête d'un blanc jaunâtre; bec et pieds d'un jaune cendré; iris verdâtre. Taille, vingt-cinq pouces. De l'Amérique méridionale. C'est probablement une variété de l'Ibis blanc d'Amérique.

IBIS LEUCON. *Ibis Leucon*, Temm., Ois. col., pl. 481. Il est entièrement d'un blanc sale; la tête et la partie antérieure du cou sont couvertes d'une peau nue et parfaitement noire; bas du cou entouré de plumes étroites, pointues et longues de deux à trois pouces; moyennes rémiges terminées par des barbules effilées, formant sur le croupion une aigrette épaisse d'un cendré bleuâtre, très-clair; bec et pieds noirs. Taille, vingt-deux pouces. De Java.

IBIS MAMELONNÉ. *Ibis papillosa*, Temm., pl. col. 504.

Parties supérieures d'un cendré verdâtre; face et joues couvertes d'une membrane mamelonnée ou tuberculée bleue; nuque garnie de plumes soyeuses d'un rouge écarlate vif; haut du cou bleu, de même que les rémiges et les grandes tectrices alaires; petites tectrices alaires les plus rapprochées du corps blanches; rectrices bordées extérieurement d'un bleu foncé, très-brillant; devant du cou et parties inférieures d'un brun cendré; bec bleuâtre; pieds d'un rouge orangé. Taille, vingt-six pouces.

IBIS MANDURRIA. *Tantalus Mandurria*, Lath. Parties supérieures d'un gris plombé, avec les plumes liserées de blanchâtre; face et joues membraneuses, noires; tête et cou blancs, avec une tache rousse à la base du bec; dos, rémiges, une partie des tectrices alaires, rectrices et parties inférieures d'un noir assez pur; poitrine d'un gris bleuâtre; bec verdâtre, noir à sa base; iris et pieds rouges. Taille, vingt-six pouces. De l'Amérique méridionale. Il est à présumer que cette espèce est une variété d'âge de l'Ibis à cou blanc.

IBIS A MASQUE NOIR. *Ibis melanopsis*, Vieill.; *Tantalus melanopsis*, Lath. Parties supérieures cendrées; parties nues de la tête et du cou noires; sommet de la tête et partie emplumée du cou fauves; rémiges, rectrices et parties inférieures d'un noir verdâtre; une zone cendrée sur la poitrine; bec et ongles noirâtres; pieds rouges. Taille, vingt-sept pouces. De l'Océanie.

IBIS MATUITI. *Tantalus griseus*, Lath. Parties supérieures d'un cendré clair; membranes nues de la tête noires, le reste gris, de même que le cou; rémiges et rectrices d'un noir verdâtre; tectrices alaires et caudales supérieures noirâtres; parties inférieures blanchâtres; bec d'un brun rougeâtre; iris roussâtre; pieds rouges. Taille, vingt-quatre pouces. De l'Amérique méridionale.

IBIS NANDOPOA. *Mycteria Americana*, Var., Lath. Parties supérieures blanches; un bourrelet osseux d'un blanc grisâtre sur le sommet de la tête, le reste blanc ainsi que le cou dont les plumes du bas sont longues et pendantes; rémiges et rectrices noires, à reflets pourprés; bec cendré; pieds noirâtres. Taille, quarante pouces. De l'Amérique méridionale. Cette espèce, de même que l'Ibis Cangui, pourrait bien ne point appartenir au genre Ibis.

IBIS RELIGIEUX. ✓. **IBIS SACRÉ.**

IBIS NOIR. ✓. **IBIS FALCINELLE.**

IBIS DE PERRAULT. Même chose que Tantale Ibis.
 ✓. **TANTALE.**

IBIS OLIVATRE. *Ibis olivacea*, Dubus. Parties supérieures d'un brun cendré, plus clair sur la tête et le cou; occiput garni de plumes allongées, susceptibles de se redresser en crête, et d'un violet noirâtre en dessus; tectrices alaires d'un vert assez brillant; parties inférieures, poitrine et devant du cou d'un noir olivâtre; croupion et tectrices caudales d'un vert cuivreux, obscur; région parotide noirâtre; bec et pieds rouges; ongles bruns. Taille, vingt pouces. De Guinée.

IBIS NIPPON. *Ibis Nippo*, Temm., Ois. color., pl. 551. Tête et partie supérieure de la nuque ornées de longues plumes subulées, terminées en pointe, susceptibles

de s'étaler en huppe; gorge et face glabres, revêtues ainsi que le sommet de la tête d'une peau ridée et tuberculée, d'un rouge de vermillon; parties supérieures d'un blanc sale; tectrices alaires d'un blanc faiblement teinté de rose; rémiges et rectrices d'un rouge rosé, clair, avec leur tige orangée; parties inférieures d'un blanc pur; bec violet, avec la pointe jaune; pieds rouges. Taille, vingt-huit pouces; la longueur du bec est de huit pouces et demi. Du Japon.

IBIS PLOMBÉ. *Ibis plumbeus*, Temm., Ois. color., pl. 255. Cette grande espèce a les plumes de la nuque et de l'occiput fort étroites, pointues et longues de trois pouces et demi: l'Oiseau les relève et les abaisse lorsqu'il est effrayé; la peau nue de l'angle du bec communique avec la nudité qui entoure l'œil; une bande blanche, large de quatre lignes, couvre le front et s'étend jusqu'au-dessus de l'œil; les autres parties du corps, la tête et le cou sont d'une belle nuance cendrée-bleuâtre ou plombée; les plumes de l'occiput et de la nuque sont blanches dans leur milieu; grandes rémiges et rectrices noirâtres; rémiges moyennes verdâtres, et les petites bordées de gris; tectrices alaires supérieures d'un vert-noirâtre bronzé; bec noirâtre, teint de violet à sa base; pieds d'un jaune rougeâtre. Taille, vingt-sept pouces. De l'Amérique méridionale.

IBIS ROUGE. *Tantalus ruber*, Lath., Buff., pl. enl. 80 et 81. Tout le plumage, à l'exception de l'extrémité des rémiges qui est noire, d'un beau rouge de vermillon; bec, pieds et membrane des joues d'un rouge pâle. Taille, vingt-quatre pouces. La femelle a le plumage nuancé de gris, l'extrémité des deux premières rémiges d'un bleu foncé et la tige des rectrices blanche; le bec est d'un gris jaunâtre. Avant qu'ils ne soient parvenus à l'âge de trois ans, les jeunes sont d'un gris cendré, tirant plus ou moins sur le noir, selon qu'ils sont plus éloignés de l'état adulte; ce n'est qu'insensiblement et en commençant par le dos qu'ils acquièrent leur belle couleur. De l'Amérique méridionale.

IBIS SACRÉ. *Tantalus Æthiopicus*, Lath.; *Ibis religiosa*, Cuvier. Tout le plumage blanc, à l'exception de l'extrémité des grandes rémiges, qui est d'un noir cendré, sur lequel le blanc forme des échancrures obliques, et de celle des rémiges moyennes qui est noire, irisée de vert et de violet; les barbes de ces extrémités deviennent avec l'âge tellement longues et effilées, qu'elles couvrent la queue entièrement; tête et cou noirs, dénués de plumes; bec noir; pieds d'un brun plombé. Taille, vingt-deux à vingt-trois pouces. Dans sa jeunesse, cet Ibis a le cou plus ou moins garni de petites plumes; elles sont plus longues vers la nuque où elles forment même une sorte d'aigrette pendante. Il paraît, d'après le sentiment des savants qui joignent l'amour des sciences archéologiques au goût et à l'étude de l'histoire naturelle, que cette espèce d'Ibis partageait avec l'Ibis Falcinelle l'honneur du culte égyptien; du moins l'ouverture et l'inspection des momies trouvées dans les puits aux Oiseaux, les ont fait reconnaître toutes deux comme objets des soins particuliers qu'on assure avoir été accordés par les prêtres, aux symboles vivants de la divinité; seulement l'Ibis sacré s'est retrouvé plus souvent que l'autre dans les fouilles faites

à diverses époques aux puits de Suecara, sépulture réservée aux Oiseaux sacrés, où leurs dépouilles embaumées étaient déposées avec la plus grande pompe. Nous nous dispenserons de rapporter ici les conjectures historiques auxquelles ont donné lieu des coutumes religieuses extrêmement bizarres, et qui le paraîtraient encore plus, si de nos jours on ne voyait des peuples jouissant d'un certain degré de civilisation, se livrer encore à toutes les extravagances de la superstition, à la seule invocation d'images qui représentent des objets bien moins utiles qui ne l'étaient ou ne devaient le devenir les animaux dont les prêtres égyptiens sentaient le besoin de conserver les races en les faisant respecter; nous nous dispenserons d'entrer dans aucun de ces détails que l'on relit toujours avec fruit dans la belle notice qui suit immédiatement le discours préliminaire de la seconde édition des Ossements Fossiles de Cuvier.

IBIS A TÊTE NOIRE. *V. IBIS A MASQUE NOIR.*

IBIS A TÊTE NUE. *Ibis calva*, Vieill.; *Tantalus calvus*, Lath., pl. enlum. 867. Tête et partie supérieure du cou nues; sommet de la tête relevé par une sorte de bourrelet couché, roulé en arrière et recouvert d'une peau rouge, d'une nuance plus vive que celle du cou et de la gorge; plumage noir, à reflets bronzés sur les tectrices alaires; pieds rouges. Taille, vingt-six pouces. D'Afrique.

IBISCUS. BOT. Pour *Hibiscus*. *V. KETMIE.*

IBITIN. REPT. Grand Serpent des Philippines.

IBLA. *Ibla*. CIRRHIP. Gray a établi sous ce nom, dans la famille des Lépadéens, un genre de Cirrhipèdes dont le corps est garni de quatre valves; savoir: deux lames dorsales allongées, légèrement courbées, et deux lames ventrales courtes et triangulaires, et dont le pédoncule est cylindrique et pilifère. Cette division avait été indiquée et désignée par Cuvier, sous le nom de *Tetralasmis*. L'espèce qui a servi de type à ce genre est l'*Ibla quadrivalvis*, Gr.; *Lepas quadrivalvis*, Cuv.; *Tetralasmis hirsutus*, Cuv.; *Anatifa hirsuta*, Quoy et Gaim. Son pédoncule est court, ventru et velu, enveloppant le manteau et une partie du corps; ses valves sont jaunes: ses dorsales très-longues, étroites, se recourbant sur les ventrales qu'elles dépassent de beaucoup; ces dernières sont triangulaires, pointues. Le support est gros, ventru, court et recouvert de longs poils couchés, d'un jaune doré; l'animal est brun. De la Nouvelle-Hollande.

IBYCTER. OIS. *V. RANCANCA.*

ICACINE. *icacina*. BOT. Genre établi par Adrien Jussieu (Mém. de la Soc. d'Hist. nat., 1, p. 174) et qui, selon De Candolle, doit être placé dans la famille des Olacées. Ce genre offre les caractères suivants: fleurs en panicules terminales; calice court, monosépale, persistant; corolle formée de cinq pétales alternes avec les divisions du calice, et trois fois plus longs qu'elles; cinq étamines insérées à un disque hypogyne, ayant les filets dressés, les anthères cordiformes, introrses, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal; ovaire simple, libre, assis sur un disque hypogyne, annulaire; coupé transversalement, il offre une seule loge contenant deux ovules renversés; style simple,

recourbé, terminé par un stigmate tronqué; fruit capsulaire, s'ouvrant par sa partie supérieure, et contenant en général une seule graine par avortement. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, *Icacina Senegalensis*, Juss., *loc. cit.*, tab. 9. C'est un arbre originaire du Sénégal, portant des feuilles simples, alternes, dépourvues de stipules, courtement pétiolées, ovales, entières. Par son port, il ressemble absolument au *Chrysobalanus Icaco*; mais il s'en éloigne de beaucoup par son organisation.

ICACO. BOT. Espèce du genre *Chrysobalane*. *V.* ce mot.

ICACOREA. BOT. *V.* ARDISIE.

ICAQUE OU ICAQUIER. BOT. *V.* CHRYSOBALANE.

ICARANDA. BOT. *V.* JACARANDA.

ICARE. INS. Espèce de Lépidoptère du genre *Érycine*. *V.* ce mot.

ICHNANTHE. *Ichnanthus*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Palisot de Beauvois (*Agrost.*, p. 56, tab. 12, fig. 1) pour une plante de l'Amérique méridionale, qu'il nomme *Ichnanthus panicoides*. Ses fleurs forment des panicules composées; la lépiciène est à trois fleurs et à deux valves inégales; l'inférieure, plus large et bifide à son sommet, porte une petite pointe entre les deux dents. La fleurette la plus inférieure est neutre et composée d'une seule paillette mutique; la fleurette moyenne est incomplète et avortée, à deux paillettes cartilagineuses, opposées et disposées en sens inverse de celles des deux autres fleurs. La fleur supérieure est hermaphrodite. Ses paillettes sont dures, cartilagineuses, entières et mutiques. Le style, biparti, se termine par deux stigmates poilus et glanduleux.

ICHNESTOME. *Ichnestoma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonites, institué par Gory et Percheron, pour un insecte récemment apporté du cap de Bonne-Espérance. Caractères : chaperon pointu, très-avancé, légèrement sinué à son extrémité; mâchoire membraneuse, avec son lobe terminal ovale et velu; palpes insérées près du lobe terminal, deux fois plus longues que la mâchoire, et dont les articles vont toujours en augmentant de longueur; lèvres pyramidale, dont la partie interne forme deux oreilles allongées; palpes labiales allongées, insérées à l'extrémité antérieure; corselet demi-circulaire, légèrement sinué postérieurement; écusson aigu; élytres parallèles, presque carrées.

ICHNESTOME TACHETÉE DE BLANC. *Ichnestoma albo-maculata*, Herbst. Elle est entièrement d'un noir brillant, avec les élytres pubescentes, bordées de blanc ainsi que le corselet entre les impressions longitudinales des élytres et deux taches sur la plaque anale. Taille, huit lignes. On peut ajouter à cette espèce le *Cetonia heteroclyta* de Latreille, dont le corps est d'un noir terne, avec les élytres d'un brun foncé.

ICHNEUMIE. *Ichneumia*. MAM. Genre de Carnassiers digitigrades, établi par Isidore Geoffroy St-Hilaire, pour quelques quadrupèdes nouvellement observés à Madagascar, et qui lui ont offert pour caractères génériques : vingt dents à chaque mâchoire : à la supérieure, trois fausses molaires, une carnassière, deux

tuberculeuses de chaque côté; à l'inférieure, quatre fausses molaires, une carnassière, une tuberculeuse; troisième fausse molaire supérieure, et quatrième inférieure, à quatre tubercules obtus; tuberculeux des deux mâchoires assez étendus; oreilles à conques très-larges et très-courtes; museau assez prolongé; crâne renflé dans l'intervalle, et un peu en arrière des orbites; pourtour orbitaire complètement osseux; arcade zygomatique étroite et peu écartée du crâne; paumes et plantes en très-grande partie velues; membres assez élevés; cinq doigts à chaque pied; pouces courts et placés haut, surtout en arrière; ongles assez grands, un peu recourbés, obtus; queue longue, nullement préhensible; une poche antéanale. Pelage composé de deux sortes de poils : les soyeux assez longs, rudes et peu abondants; les laineux doux, très-abondants et plus ou moins visibles à travers les soyeux. Comme les Mangoustes, ces quadrupèdes vivent dans les terriers, et se nourrissent en partie d'insectes. Ils se distinguent immédiatement des Mangoustes par deux caractères qui concordent l'un avec l'autre : l'un relatif à la proportion des membres, l'autre à la disposition des pieds; le corps, moins allongé, est porté sur des membres moins épais et plus élevés; toutes les parties de ceux-ci étant allongées, et offrant à peu près les mêmes proportions que chez les Renards. En outre la face postérieure du pied, au lieu d'être une plante large, aplatie et nue, est une surface étroite, très-convexe et velue à l'exception du bas du métatarse et du dessous des doigts. La face palmaire de la main est de même velue sur une grande partie de son étendue, tandis qu'elle est entièrement nue chez les Mangoustes.

Ces deux caractères annoncent également dans les Ichneumies des animaux une allure toute autre que celle des Mangoustes. Loin de porter, comme celles-ci, le ventre presque à terre, d'appuyer souvent dans la marche, et presque toujours dans le repos, sur la paume et la plante tout entières, loin d'avoir cette marche plantigrade et cette allure rampante qui ont valu aux Mangoustes le nom générique d'*Herpestes*, les Ichneumies sont évidemment de véritables Digitigrades, comme les Civettes et les Genettes, tenant leurs métatarses dans une position oblique, mais ne les posant pas sur le sol.

Isidore Geoffroy St-Hilaire a déterminé le genre Ichneumie d'après l'examen comparatif de trois crânes et de cinq peaux envoyés par les voyageurs au Sénégal, au Sennaar et dans l'Afrique australe, et tout porte à croire que ce genre se retrouve dans presque tout l'intérieur de cette vaste contrée.

ICHNEUMIE A QUEUE BLANCHE. *Ichneumia albicauda*, Isidore Geoffroy; *Herpestes albicaudus*, Cuvier; *Ichneumon albicaudus*, Sm. Son corps est d'un cendré fauve, très-peu tiqueté, passant au noirâtre en dessus, principalement sur la croupe qui est noire; queue blanche dans les trois derniers quarts de sa longueur. Taille, seize pouces depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue; celle-ci a près d'un pied. Au Sénégal et dans le sud de l'Afrique.

ICHNEUMIE ALBESCENTE. *Ichneumia albescens*, Isid. Geoff.; *Herpestes leucurus*, Ehrenb. Son corps est

d'un cendré clair, très-tiqueté de blanc; la queue est variée de blanc et de noir dans sa première moitié, blanche dans sa seconde. Cette espèce est sensiblement plus grande que la précédente, et sa queue est presque égale au corps, en longueur; ses ongles sont noirâtres, avec la pointe plus claire. On la trouve au Sennaar.

Il faut ajouter comme troisième espèce, la MANGOUSTE GRÈLE qui a été observée par Ruppell dans la province de Dembea, en Abyssinie. et qui est décrite au genre Civette, tome II, page 466 de ce Dictionnaire.

ICHNEUMON. MAM. Espèce du genre Mangouste. *V.* ce mot.

ICHNEUMON. *Ichneumon.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Linné et restreint par Latreille avec ces caractères : palpes maxillaires de cinq articles; bouche non avancée en manière de bec; articles des palpes maxillaires inégaux; antennes filiformes ou sétacées; mandibules bidentées à leur extrémité; tarière cachée ou peu saillante; abdomen composé au moins de cinq anneaux apparents, déprimés, soit cylindriques, soit ovales.

Ce genre se distingue des Métopie, Bassus, Alomye, Trogus, Joppa, Banchus, etc., par des caractères tirés de la forme du corps et des cellules des ailes supérieures. Ils déposent leurs œufs dans l'intérieur du corps des Chenilles et d'autres insectes. *V.* pour plus de détails le mot ICHNEUMONIDES. Ce genre se compose d'un grand nombre d'espèces; la principale est :

ICHNEUMON SUGILLATEUR. *Ichneumon sugillatorius*, Fabr., Schœff., *Icon. Insect.*, tab. 84, fig. 9. Il est noir, avec une bande aux antennes et l'écusson blancs; l'abdomen a quatre points jaunâtres; les pieds sont fauves. De France et d'Allemagne. Plusieurs espèces de ce genre sont figurées par Panzer. *V.* aussi Olivier (*Encyclop. méthod.*) et la Monographie de Gravenhorst et de Nées d'Esenbeck. Latreille (*Gener. Crust. et Ins.*) décrit plusieurs espèces de ce genre.

ICHNEUMON DE LAPONIE. INS. Nom vulgaire de l'Urocère. *V.* ce mot.

ICHNEUMONIDES. *Ichneumonides.* INS. Tribu de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, établie par Latreille, et composée en majeure partie du genre Ichneumon de Linné. Les caractères de cette tribu sont : antennes sétacées ou filiformes, vibratiles, très-rarement en massue, et composées d'un grand nombre d'articles (seize au moins); palpes (les maxillaires) au moins, toujours très-apparences ou saillantes; ailes supérieures ayant toujours des cellules discoïdales complètes ou fermées; abdomen prenant naissance entre les deux pieds postérieurs, muni, dans les femelles, d'une tarière de trois filets.

Le caractère que Linné assignait à son genre Ichneumon, dont une grande partie entre dans la tribu dont nous nous occupons, était : un aiguillon saillant et triple. Ce caractère est si général et convient à un si grand nombre d'espèces, que, si on l'eût conservé, le nombre des Ichneumons, qui dans la douzième édition du *Systema Naturæ* s'élevait à soixante-dix-sept, aurait augmenté par la quantité des espèces, et serait aujourd'hui plus que décuple. Il était donc nécessaire

de distribuer ces Hyménoptères dans plusieurs coupes génériques, afin d'en faciliter l'étude. C'est ce qui a été fait, et nous allons passer en revue les principaux auteurs qui, depuis Linné, ont traité de ces insectes.

Linné, en établissant son genre Ichneumon, l'a partagé en six sections basées sur la couleur de l'écusson et des antennes; ces divisions sont très-artificielles, et la différence des sexes anéantit souvent leurs caractères. Geoffroy confondit avec les Ichneumons, les Sphex de Linné, mais il en sépara tous ceux que celui-ci appelle petits (*Ichneumones minuti*) sous le nom de Cynips. Degér, à l'exemple de Linné, a fait des divisions dans le genre Ichneumon, mais il ne les a pas basées, comme l'avait fait celui-ci, sur la couleur des antennes et de l'écusson; il s'est servi de caractères tirés de la forme et de la composition des antennes, de l'abdomen, et de l'absence ou de la présence des ailes. A l'aide de ces caractères, il a partagé le genre Ichneumon en neuf familles. Fabricius s'est servi de ces caractères pour établir ses genres *Ophion*, *Banchus*, *Pimpla*, *Criplus*, *Bassus*, *Joppa* et *Bracon*, et les recherches de Latreille sur ces insectes, lui ont été d'un grand secours pour son travail. Panzer et Illiger ont encore cherché à éclaircir l'histoire des Ichneumons, mais ils ont employé plutôt des variétés de formes qu'un examen sévère des organes de la manducation, pour établir les coupes qu'ils ont faites dans ce genre. Olivier, dans l'Encyclopédie méthodique, a partagé les Ichneumons, comme l'a fait Linné, en six divisionis basées sur la couleur des antennes ou de l'écusson, et sur la forme du corps. Jurine, très-circonscrit dans sa méthode, n'a pu séparer des Ichneumons que les Stépbanes, les Bracons, les Chélonas et les Anomalons; encore ce dernier genre est-il absolument artificiel, car il n'est fondé que sur l'absence de la seconde cellule radiale; or, cette cellule étant fort petite dans les Ichneumons, avorte souvent. Latreille a observé que parmi des espèces extrêmement voisines, les unes en sont privées, et les autres la présentent; la nature attache si peu d'importance à ce caractère, que ce savant a vu des individus Ichneumons par une de leurs ailes, et Anomalons par l'autre. Ce célèbre entomologiste a fait subir à cette famille des changements qui y ont jeté un grand jour. Il avait composé (*Hist. gén. des Crust. et des Insect.*, t. III), avec le genre Ichneumon tel qu'Olivier l'a présenté (*Encyclopédie méthodique*), sa famille des Ichneumonides qu'il partageait en deux, les Ichneumonides proprement dits et les Ichneumonides sphégiens. Le genre Ichneumon formait la première coupe, et le genre Sigalphe la seconde. Le premier était divisé en huit petites sections fondées sur des caractères tirés des parties de la bouche et de la forme du corps. Il perfectionna ce travail dans les tables du dernier volume de la première édition du Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, et il établit quatre nouveaux genres : Agathis, Vipion, Alysie et Microgastre. Les trois premiers embrassent celui que Fabricius et Jurine ont nommé depuis Bracon; les Ichneumons proprement dits furent distribués dans un grand nombre de coupes, dont la première a servi de base à l'établissement du genre Stéphane. Dans son *Genera Crustaceorum*

et *Insectorum*, il ajouta aux genres qu'il avait établis, les *Xoride*, *Acœnite* et *Stéphane*, et il supprima la dénomination de *Vipion* pour adopter celle de *Bracon*, généralement reçue. Dans le Règne Animal, il a partagé cette famille ou le grand genre *Ichneumon* de Linné, en cinq genres qui sont : *Pélicine*, *Évanie*, *Fœne*, *Aulaque* et *Ichneumon*; ce dernier est subdivisé en plusieurs coupes correspondant pour la plupart aux genres qu'il avait établis dans ses ouvrages antérieurs. Enfin, dans son dernier ouvrage (Familles natur. du Règne Animal), il a partagé le genre *Ichneumon* de Linné en deux tribus; la première est celle des *Évaimiales*, et la seconde celle des *Ichneumonides*; nous verrons plus bas comment il distribue les genres de cette tribu.

Klûg, Gravenhorst et Nées d'Esenbeck ont commencé une Monographie de cette famille; le second en a même publié les prémices.

Les *Ichneumonides*, que quelques auteurs ont nommés *Mouches tripiles*, à cause des trois soies de leur tarière, et *Mouches vibrantes*, parce qu'ils agitent sans cesse leurs antennes qui sont souvent contournées, avec une tache blanche ou jaunâtre en forme d'anneau vers leur milieu, ont les palpes maxillaires allongées, presque sétacées, de cinq à six articles; les labiales sont plus courtes, filiformes et de trois ou quatre articulations; la languette est ordinairement entière ou simplement échancrée; leur corps a, le plus souvent, une forme étroite et allongée ou linéaire, avec la tarière tantôt extérieure, en manière de queue, tantôt fort courte et cachée dans l'intérieur de l'abdomen qui se termine alors en pointe, tandis qu'il est plus épais et comme en massue tronquée obliquement dans ceux où la tarière est saillante. Des trois pièces qui la composent, celle du milieu est la seule qui pénètre dans le corps où ils déposent leurs œufs; son extrémité est aplatie et taillée quelquefois en bec de plume.

Les *Ichneumons* sont, pour les insectes, beaucoup plus redoutables que le quadrupède décrit sous ce nom par les anciens ne l'était pour certains Reptiles. Si celui-ci, d'après leurs récits fabuleux, s'introduisait dans la gueule du Crocodile pour pénétrer dans son corps et ronger ses entrailles, il dépendait du Crocodile de s'en préserver en tenant sa gueule fermée pendant son sommeil. Mais nos malheureux insectes n'ont pas cet avantage; il semble que tous ceux qui subsistent des métamorphoses doivent être le partage des *Ichneumons* pour servir de pâture à leur postérité, et quelques précautions que prenne la mère pour que ses œufs ou les larves qui en naîtront soient à l'abri des attaques de tous ses autres ennemis, il est impossible à ces larves de ne pas remplir leur triste destinée, si une mère *Ichneumon*, souvent très-petite, trouve son corps convenable à la nourriture de sa postérité. Les femelles des *Ichneumonides*, pressées de pondre, cherchent, avec un instinct qui leur dévoile les retraites les plus cachées, la malheureuse chenille dans le corps de laquelle elles veulent déposer leurs œufs; aussitôt qu'elle est trouvée, elles se posent dessus et introduisent sous leur peau un ou plusieurs œufs. C'est sous les écorces des arbres, dans leurs fentes ou dans leurs crevasses,

que les femelles d'*Ichneumons*, pourvues d'une longue tarière, vont chercher les œufs, les larves ou les nymphes d'insectes dans lesquelles elles doivent déposer leurs œufs; elles y introduisent leur oviducte ou la tarière propre dans une direction presque perpendiculaire; il est entièrement dégagé des demi-fourreaux qui sont parallèles entre eux et soutenus en l'air dans la ligne du corps. Les femelles dont la tarière est très-courte, peu ou point apparente, placent leurs œufs sous ou sur la peau des insectes qui sont à découvert ou très-accessibles; en général, chaque espèce d'*Ichneumonide* dépose ses œufs sur une espèce d'insecte qui semble destinée à servir toujours de pâture à ses petits; ainsi nous voyons tel *Sphynx* qui nourrit toujours le même *Ichneumon*. Quelquefois plusieurs espèces d'*Ichneumons* vivent aux dépens du même insecte, mais ce cas est le plus rare.

Les larves des *Ichneumonides* n'ont point de pattes; en général elles vivent, à la manière des Vers intestinaux, dans le corps des larves ou des chenilles; elles y sont quelquefois en sociétés fort nombreuses et ne rongent que leur corps graisseux, ou les parties intérieures qui ne sont point rigoureusement nécessaires à leur conservation: sur le point de se changer en nymphes, ces larves sortent du corps de la chenille, tantôt de la chrysalide, selon que la chenille était plus ou moins avancée en âge lorsqu'elle a reçu dans son sein les œufs de l'*Ichneumon*; les larves d'*Ichneumons* qui vivent dans l'intérieur des chenilles des Choux sont dans ce cas: elles sont rases et sans pattes. A peine sont-elles sorties du corps dont les flancs sont percés, qu'elles commencent à faire leur petite coque; toutes celles qui sortent d'un des côtés de la chenille, descendent du même côté, sans s'éloigner les unes des autres, ni du corps de la chenille. Par le moyen de leur filière située à leur lèvre inférieure de même que celles des chenilles, elles jettent quelques fils en différents sens, et bientôt il en résulte une petite masse cotonneuse sur laquelle chaque larve doit établir sa coque. Le tissu de ces coques est d'une belle soie qui diffère peu de celle du Bombyce. Cette soie est d'un beau jaune, ou très-blanche, suivant les espèces. On trouve des coques d'*Ichneumons* qui sont de deux couleurs disposées par bandes: les unes sont brunes, avec une bande blanche ou jaune au milieu; les autres ont plusieurs bandes de ces couleurs. Cette variété ne dépend pas entièrement de la cause qui influe sur les différences de couleurs des coques de chenilles, car, si cela était, des portions de la matière à soie seraient, les unes blanches ou jaunes, les autres alternativement brunes, et ces changements se répéteraient bien plus que dans les coques d'*Ichneumons*. Tout paraît ici se réduire à deux causes: 1^o la première soie filée par la larve, celle qui forme l'enveloppe extérieure, est blanche, et la seconde, ou celle des couches intérieures, est brune; 2^o la coque est davantage fortifiée, et par espaces circulaires ou en cerceaux, au milieu et près des deux bouts que partout ailleurs. Cela posé, il est clair que la couleur brune des couches intérieures dominera dans les endroits où la couche extérieure de la soie blanche sera faible, tandis qu'au contraire toutes les parties de

la surface extérieure qui auront été renforcées avec la soie de cette dernière couleur, l'emportcront sur le brun; de là les bandes brunes et blanches.

On rencontre sur le Chêne une coque d'Ichneumon singulière sous plusieurs rapports. Elle est suspendue à une feuille ou à une petite branche, par un fil de soie qui part d'une des extrémités de la coque. Sa forme est presque la même que celle des autres, mais moins allongée; elle a dans son milieu une bande de couleur blanchâtre. Cette coque est remarquable par la manière dont elle exécute des sauts de sept à huit lignes et quelquefois de plusieurs pouces de hauteur: Réaumur explique le fait, en supposant que la larve renfermée dans la coque agit comme un ressort qui se débande. Latreille a trouvé au bois de Boulogne une petite coque suspendue également à une feuille de Chêne par le moyen d'un fil; il en est sorti une espèce d'Ichneumon qu'il a décrite (Bull. de la Soc. Philomat.). Müller et Degéer ont trouvé des coques semblables d'où sont nés aussi des Ichneumons.

Quelques Ichneumonides vont déposer leurs œufs dans les galles produites par des Tenthredes; ils viennent à bout de percer les parois de ces galles avec leur tarière. Degéer a trouvé une Araignée qui portait sur son corps quelque chose de blanc; ayant observé cette Araignée avec attention, il a trouvé que cette partie blanche était une petite larve occupée à la sucer; elle était fixement attachée au ventre de l'Araignée, près du corselet, et quelque temps après elle produisit un Ichneumon. Les Pucerons, qui ont tant d'ennemis dans les larves de Coccinelles, d'Hémérobes, etc., en ont un non moins redoutable dans plusieurs espèces de petits Ichneumons, qui déposent leurs œufs dans leur corps; de ces œufs naissent des larves qui dévorent l'intérieur de leurs hôtes, et qui finissent par les faire périr: Guérin a eu occasion d'observer aussi ce fait sur un Puceron qui vit sur le Peuplier; tous les malheureux Pucerons avaient été piqués par un petit Ichneumon, mais cela ne les empêchait pas de vivre. Ce n'était qu'à l'époque où la larve avait mangé presque tout l'intérieur et où elle était sur le point de se changer en nymphe, que le Puceron périssait; alors il se boursoufflait, se fixait définitivement à la branche sur laquelle il était posé et devenait d'une couleur plus foncée. Quelques jours après on vit sortir de ces corps de Pucerons ainsi gonflés, un petit Ichneumon qui s'était fait une ouverture parfaitement ronde à la partie postérieure du dos du Puceron.

Il existe plusieurs espèces d'Ichneumons qui sont aptères, et que Linné a cru devoir placer parmi les Mutilles. Degéer fait mention d'un de ces Ichneumons sans ailes qui était sorti d'une galle ligneuse des tiges d'une espèce de Potentille; il attira d'abord les regards de cet observateur par l'existence de deux parties bien singulières: ce sont deux pièces renflées, coniques et très-pointues au bout, attachées au derrière du corselet en dessus, ou à l'endroit de sa jonction au ventre; elles sont dirigées en arrière. Ce qu'elles ont de plus particulier, c'est d'être mobiles à leur base; l'Ichneumon les remue sans cesse et en tout sens, lorsqu'il marche. Cet insecte a été pourvu par la nature d'une propriété

qui peut remplacer la privation des organes du vol, celle de sauter fort loin. Cet insecte étant très-petit, Degéer n'a pas pu voir par quel mécanisme il parvient à sauter. Comme ses cuisses postérieures ne sont pas plus grosses que les autres, cet auteur pense que c'est en courbant son ventre et en le poussant fortement contre le plan de position que l'insecte exécute ses sauts.

Les endroits les plus favorables à la multiplication des insectes le sont aussi à celle des Ichneumonides, puisque ces derniers élèvent leurs petits aux dépens des autres. Aussi voit-on les murs où un grand nombre de Guêpes et d'Abeilles solitaires font leurs nids, fréquentés par beaucoup d'espèces d'Ichneumons; les lieux où il y a beaucoup de chenilles, les bois où vivent d'autres insectes, sont visités par ces terribles ennemis. Quoique le sort de tous ces insectes destinés à devenir la proie des larves d'Ichneumons soit digne de pitié, on doit admirer et remercier la nature qui, à côté d'un être nuisible, en crée toujours un autre destiné à empêcher sa trop grande multiplication: les Ichneumonides rendent surtout de très-grands services à l'agriculture, en faisant périr un grand nombre de Chenilles qui dévoreraient les arbres et les plantes nécessaires à nos besoins.

Latreille a partagé la tribu des Ichneumonides en plusieurs genres, dont voici la classification.

I. Palpes maxillaires de cinq articles.

1. Palpes labiales de quatre articles.

A. Bouche point avancée en manière de bec.

a. Articles des palpes maxillaires très-inégaux.

* Antennes filiformes ou sétacées.

† Mandibules entières ou faiblement bidentées à leur extrémité.

GENRES: STÉPHANE, XORIDE.

Ici vient probablement le genre *Cœlina* de Nées d'Esenbeck.

†† Extrémité des mandibules très-distinctement bidentée.

— Tarière saillante.

GENRES: PIMPLE, CRYPTÉ, OPHION.

Fallen forme avec quelques espèces de cette division, le genre *Porizon*; celui qu'il nomme *Tryphon*, doit comprendre probablement les Xorides et quelques espèces des genres suivants.

— — Tarière cachée ou peu saillante.

GENRES: MÉTOPIE, BASSUS, ALOMYE, ICHNEUMON, TROGUS, JOPPA, BANCHUS.

** Antennes terminées en massue.

Genre: HELLWIGIE.

b. Articles des palpes maxillaires de formes peu différentes ou changeant graduellement.

Genre: ACÉNITE.

B. Bouche avancée en manière de bec.

Genre: AGATHIS.

2. Palpes labiales de trois articles.

GENRES: VIPION, BRACON, MICROGASTRE.

A cette subdivision appartiennent les genres *Spaithius*, *Aphidius*, *Perilitus*, *Leiothron*, *Microdus*, *Hormius* et *Blacus* de Nées d'Esenbeck; le genre *Hibrizon* de Fallen rentre probablement dans quelques-uns des précédents.

II. Palpes maxillaires de six articles; les labiales de quatre.

Genres : SIGALPHE, CHÉLONE, ALYSIE. (Mandibules tridentées ainsi que dans les Gallicoles.)

Ici se placent les genres *Rogas*, *Cardiochille*, *Helcon*, *Eubazus*, également de Fallen.

Latreille n'a pas adopté le genre Anomalon de Jurine, par les raisons exposées au commencement de cet article.

ICHNEUTE. *Ichneutes*. Ins. Hyménoptères; genre de la famille des Braconides, tribu des Polymorphes, institué par Nées Von Esenbeck qui lui assigne pour caractères : tête aussi large que le corselet; vertex assez épais; face carrée, avec le chaperon arqué à la base, droit à l'extrémité, presque plan; mandibules larges, bidentées au bout; palpes maxillaires un peu plus courtes, que la tête; antennes médiocres, composées d'articles cylindriques, ordinairement roulés sur elles-mêmes à l'extrémité; corselet court, élevé; dos du mésothorax convexe, égal, marqué de deux sillons longitudinaux; abdomen de la longueur du corselet, sessile, plan, s'élargissant insensiblement de la base à l'extrémité; tarière ne dépassant pas le bout de l'abdomen; cellule radiale grande, triangulaire, fort éloignée du bout de l'aile; trois cellules cubitales : la première recevant la nervure récurrente, la deuxième plus longue que large; radius nul aux ailes inférieures; pieds courts, épais; jambes de derrière un peu comprimées, légèrement sinuées au côté postérieur; éperons très-courts.

ICHNEUTE RÉUNISSEUR. *Ichneutes reunitor*, Nées. Antennes et tête noires; celle-ci couverte, particulièrement sur la face, d'un duvet grisâtre; face rugueuse, surmontée, vers le haut, d'une petite carène aiguë, très-peu saillante; mandibules testacées, avec les extrémités noires; palpes brunâtres; corselet pubescent, avec les côtés chagrinés; métathorax rugueux et d'un noir terne, avec une aréole encadrée dans le milieu; abdomen noir, pubescent, avec le premier segment surmonté de deux carènes fort écartées et qui, se rapprochant insensiblement, se rejoignent à l'extrémité; le second a au milieu de la base une petite carène courte; sa surface est rugueuse antérieurement, luisante et finement ponctuée postérieurement; pieds d'un fauve testacé, avec les hanches noirâtres.

ICHNOCARPE. *Ichnocarpus*. Bot. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Hort. Kew.*, 2^e édit., vol. II, p. 69) qui l'a ainsi caractérisé : corolle hypocratérique, dont la gorge est nue; cinq étamines; anthères écartées du stigmate; fruit composé de deux follicules très-distants entre eux; graines aigrettées supérieurement. L'auteur de ce genre lui a donné pour type une plante des Indes-Orientales, nommée par Linné *Apocynum frutescens*. D'un autre côté, Lamarck avait constitué un genre *Quirivelia*, auquel il rapportait également comme synonyme l'*Apocynum frutescens*. Mais la structure du fruit, dans la plante de Lamarck, l'éloigne des Apocynées, et conséquemment il y a erreur dans la citation du synonyme de son *Quirivelia*.
V. QUIRIVELIE.

ICHTHYA. pois. Nom que l'on donnait ancienne-

ment à la peau du Squalo ange, *Squalus squatina*, L., dont les propriétés médicamenteuses paraissent avoir été fort longtemps en vogue.

ICHTHYOBELLE. ANN. Nom donné par De Blainville au genre *Hæmocharis*, postérieurement à son institution par Savigny. V. HÆMOCHARIDE.

ICHTHYOCOLLE. *Ichthyocolle*. zool. Substance sèche, coriace, blanche ou légèrement jaunâtre, demi-transparente et composée de gélatine presque à l'état de pureté. Formée de membranes repliées sur elles-mêmes et contournées en manière de lyre, elle est connue dans le commerce sous le nom de Colle de Poisson. Quoique, par sa nature chimique, l'Ichthyocolle soit considérée comme identique avec la Gélatine pure, elle n'est point cassante comme les autres colles, et elle doit cette propriété à son tissu fibreux et élastique. On préfère pour l'usage celle dont le tissu est blanc et très-fin. La majeure partie de cette substance est importée de diverses provinces de l'Empire Russe où on la prépare avec la vessie aérienne des Esturgeons et surtout de celui qui a été nommé, par une sorte de métonymie, Ichthyocolle. V. ESTURGEON. C'est principalement sur les bords des fleuves qui se jettent dans la mer Caspienne qu'on se livre à cette fabrication; elle est, pour la Russie, une source d'immenses richesses, car, selon Pallas, les Anglais, eux seuls, importent annuellement de la Russie jusqu'à six mille huit cent cinquante *puds* ou près de trois mille quintaux de cette substance. La préparation de l'Ichthyocolle consiste à la laver et à séparer dans l'eau le sang et les parties extérieures qui la salissent, à la couper en long, à la ramollir entre les mains et à en former de petits cylindres tortillés que l'on fait sécher à une chaleur modérée et que l'on blanchit par l'action du Gaz acide sulfureux.

Pallas dit que l'Ichthyocolle, à laquelle les droguistes donnent le nom de Colle en table et de Colle de Morue, est le produit de la préparation de la vessie natatoire de l'Esturgeon chez les Ostiaques. Ces peuples commencent par enlever la graisse qui l'entoure et lui font éprouver un commencement de dessiccation; ils la font ensuite bouillir dans de l'eau, et lui donnent la forme d'un gâteau. Le commerce de la droguerie fournit encore aux arts plusieurs qualités inférieures de Colle de Poisson qui, non-seulement, proviennent des vessies nataires des Esturgeons et d'autres Poissons, mais s'obtiennent encore en coupant par petits morceaux la peau, l'estomac et les intestins de ces animaux. Ces variétés d'Ichthyocolle sont aplaties en tables minces, et sont fabriquées surtout près de la mer Baltique.

Les usages de l'Ichthyocolle sont très-multipliés. Matière alimentaire, elle forme la base des gelées que préparent les pharmaciens, les confiseurs et les cuisiniers. Souvent une gelée végétale, telle que celle de Lichen, serait sans consistance et ne semblerait pas avoir été préparée avec soin, sans l'addition d'une petite quantité d'Ichthyocolle qui suffit pour lui donner cet aspect tremblottant, l'une de ses qualités essentielles. On s'en sert pour clarifier les vins et les autres liqueurs fermentées. Précipitée par l'action des principes qui contiennent ces liquides, elle y forme un réseau qui enveloppe les impuretés et les entraîne avec elle. L'Ich-

thyocolle, en se séchant, a l'avantage de rester transparente : aussi est-elle employée pour coller les fragments de verre et de porcelaine cassée. Ce raccommodage est aussi solide que peu visible. Enfin cette substance est consommée dans une foule d'arts où il est nécessaire de donner un lustre aux étoffes, aux rubans et aux gazes ; sous ce rapport, elle offre plus d'avantage que la gomme Adragante. C'est une solution d'Ichthyocolle, aromatisée par le Baume du Pérou, qu'on étend sur du taffetas, pour former le sparadrap adhésif, connu sous le nom de Taffetas d'Angleterre. La colle à bouche, avec laquelle les dessinateurs fixent leurs papiers, est une préparation d'Ichthyocolle sucrée, aromatisée et rapprochée en consistance de pâte que l'on dessèche pour en former des tablettes.

ICHTHYODÈRES. *Ichthyoderes*. REPT. Nom donné par Latreille, dans ses Familles naturelles, à une classe d'animaux à sang froid, comprenant ceux qui ont la forme et les téguments des Poissons, mais qui respirent par des branchies dont une des extrémités se trouve fixée à la peau.

ICHTHYODON. REPT. Klein donne ce nom à l'un de ses genres de Serpents.

ICHTHYODONTES ET ICHTHYOGLOSSES. POIS. On a donné ces noms, qui signifient Dents et Langues de Poissons, à des Glossopètres. *V.* ce mot.

ICHTHYOÏDES. REPT. Sous-classe de la méthode de Blainville, où ce naturaliste réunit aux Batraciens, les Protées, les Sirènes et les Cœcilies. *V.* ces mots.

ICHTHYOLITES ou **ICHTHYOLITHES.** POIS. On a désigné par ces mots les Poissons fossiles, ou leurs empreintes entre les feuillets du Schisté.

ICHTHYOLOGIE. *Ichthyologia*. Ce mot dérivé du grec *ιχθυος* (*poisson*), et *λογος* (*discours*), exprime le résumé des connaissances acquises sur l'une des branches les plus importantes de la Zoologie, l'exposition de l'état actuel de cette science, celle des méthodes et des systèmes qui ont été proposés par les naturalistes, et enfin l'indication des principaux ouvrages publiés à son sujet.

L'histoire des Poissons se trouve liée de la manière la plus intime à l'histoire de la Zoologie générale, et même à toute l'histoire naturelle. Elle tient un rang distingué dans les plus anciens ouvrages qui nous sont parvenus. Mais le philosophe de Stagire, le célèbre précepteur d'Alexandre le Grand, doit cependant être regardé comme le premier auteur d'Ichthyologie proprement dite ; non content, en effet, d'avoir recueilli toutes les observations faites jusqu'à lui sur les Poissons, d'en avoir fait lui-même un grand nombre de nouvelles, il les a coordonnées, et il a considéré ces animaux sous un point de vue général, avec une finesse et une justesse qui ne commandent pas moins notre admiration que l'ordre qu'il a su mettre dans ses idées, et la simplicité de sa diction dans de volumineux ouvrages dont le temps a dévoré la plus grande partie. Cependant, sous le rapport de la classification, cet illustre naturaliste n'a parlé que des grands caractères, des attributs bien marqués qui distinguent les Poissons les uns des autres. Il ne faut donc point, chez lui, chercher une véritable distribu-

tion méthodique : car il ne partage d'abord ces animaux qu'en ceux qui habitent les rivières et en ceux qui vivent dans la mer ; quant à ces derniers, il les sousdivise en ceux qui fréquentent la haute mer, en ceux qui ne quittent point les côtes, en Poissons saxatiles, en Poissons écailleux, en Poissons alépidotes, en Poissons qu'on nomme blancs, etc. C'est, au reste, dans son livre *Περί Ζωών Ιστορίας* (lib. VI, cap. 15 et 17, et lib. VIII, cap. 2 et 15), que l'on trouve le plan de cette classification si simple et si différente de celles que l'on suit aujourd'hui.

Après Aristote, il paraît s'être écoulé un grand nombre d'années, sans qu'aucun auteur ait cherché à faciliter l'étude des Poissons. Ce n'est que dans le courant du premier siècle de notre ère, sous le règne des empereurs Vespasien et Titus, que parut Caius Plinius Secundus, surnommé l'Ancien, et si connu sous le nom de *Pline le Naturaliste*. Cet écrivain, aussi célèbre par la fécondité de son esprit que par le genre de sa mort, est resté beaucoup au-dessous de son prédécesseur. Ce qu'il dit des Poissons est rempli de confusion, et même il ne s'exprime pas bien clairement sur ce qu'il entend par le mot Poisson. Trop crédule d'ailleurs, trop amateur des prodiges, n'attachant point assez d'importance aux faits qu'il pouvait vérifier par lui-même, il ne s'est occupé qu'à recueillir les fables débitées jusqu'à lui, et la science n'a fait aucun progrès réel par ses soins. Un seul homme pouvait passer Pline sous ce rapport désavantageux. C'était le sophiste grec Claude Ælien, qu'on a confondu à tort avec deux autres Æliens, l'un qui vivait sous l'empereur Marien, et auteur d'un Traité de Tactique militaire ; l'autre né à Préneste, aujourd'hui Palestrine, et qui florissait sous Héliogabale et Alexandre Sévère. Il paraît bien certain que le naturaliste Ælien, touchant lequel on ne sait rien de positif aujourd'hui, est un troisième personnage de ce nom. Quoi qu'il en soit, il est le père de toutes les erreurs qui, pendant si longtemps, ont souillé l'histoire des animaux en général, et des Poissons en particulier, et dont on cherche aujourd'hui à la purger. Son livre est une compilation, ainsi que celui de Pline ; mais il est dénué du style fleuri et des pensées brillantes si familières à ce dernier. C'est le recueil d'une multitude de faits pris de tous côtés et entassés sans ordre. Tout à fait nul sous le rapport du plan et de la méthode, il est néanmoins curieux par les détails qu'il donne sur les mœurs des Poissons. Si donc Ælien a ajouté quelques faits spéciaux à la science, il ne l'a pas mieux caractérisée pour cela. On en peut dire autant de l'Africain L. Apuleius, dont les ouvrages sont perdus, et du célèbre auteur du *Dîner des Savants*, le grammairien Athénée. Eux seuls pourtant méritent d'être cités dans le long laps de temps qui s'est écoulé depuis Pline et Ælien jusqu'au seizième siècle ; on ne trouve dans toute cette période aucun ouvrage propre à guider les pas de ceux qui veulent apprendre avec méthode à connaître les individus de ces légions si populeuses des Poissons qui animent le sein des mers, des lacs et des fleuves.

Vers le commencement du seizième siècle, brillèrent Paolo Giovio, médecin romain, qui commença à débrouiller quelque peu la synonymie des animaux qui

font le sujet de cet article, et les français P. Belon, né dans le Maine, en 1517, Guillaume Rondelet, professeur royal à l'université de Montpellier, qui, de même que l'italien Hippolyte Salviani, publièrent d'excellentes observations sur les Poissons, et firent sortir l'ichthyologie des ténèbres de l'ignorance où elle était comme ensevelie avec toutes les autres sciences.

Belon, en particulier, a rangé les Poissons par groupes dont quelques-uns sont assez naturels, tels que le onzième, qui traite des Poissons plats, non cartilagineux; le treizième, où sont réunis les divers Squales; le quatorzième, où l'on trouve les anguilliformes, comme les Murènes, les Congres, les Lamproies, etc.

A la même époque que Rondelet, au reste, vivait à Zurich, en Suisse, Conrad Gesner, savant laborieux et zélé, professeur de médecine et de philosophie, dans l'université de cette ville. Son savoir était immense, et il cultiva toutes les branches de l'histoire naturelle. Parmi ses volumineux ouvrages, on distingue particulièrement celui où il traite de la nomenclature des Poissons, soit de mer, soit d'eau douce. Là, il parle de plus de sept cents espèces qu'il désigne en grec, en latin, en italien, en espagnol, en français, en allemand, et quelquefois en anglais, adoptant, à la vérité, une classification vicieuse jusqu'à un certain point, puisqu'elle est fondée sur l'ordre alphabétique, mais dont il répare les défauts par la constance avec laquelle il suit une excellente méthode secondaire qui consiste à faire connaître successivement au lecteur les noms anciens et nouveaux, la forme, le lieu natal, les mœurs, les habitudes, les particularités anatomiques, les usages économiques et médicaux, et enfin l'histoire mythologique de chacun des Poissons décrits.

Rondelet, avant que l'ouvrage de Gesner parût, avait déjà publié le sien dont le médecin suisse a beaucoup profité, mais d'une manière fort licite. Dans ce livre, écrit agréablement, quoiqu'avec prolixité, Rondelet tire du lieu de leur naissance la différence la plus générale qui existe entre les diverses espèces de Poissons. Malgré tout ce que laisse à désirer une ébauche aussi informe de classification, on ne peut refuser à ce savant le mérite d'avoir fait prodigieusement avancer l'ichthyologie par ses recherches et ses observations. La réputation dont jouit encore aujourd'hui son livre, venge bien cet auteur du ridicule dont ses contemporains ont cherché à le couvrir sous le nom de *Rondibilis*. On le consulte encore souvent, parce qu'il a beaucoup vu, et que sa critique est saine.

Quant à Salviani, il ne s'astreint à aucune règle fixe; il dispose les Poissons sans méthode; mais pourtant, le plus souvent, d'après le rapprochement des formes extérieures des différentes espèces.

A dater de l'époque où vivaient ces hommes distingués, c'est-à-dire sur la fin du seizième siècle, l'étude de l'ichthyologie commença à prendre une grande faveur dans le monde savant. Vers les premières années du siècle suivant, néanmoins, le laborieux et infortuné compilateur Ulysse Aldrovandi, médecin de Bologne, a composé un ouvrage en cinq livres sur les Poissons et les Cétacés, lequel n'a été publié qu'après sa mort, et

n'offre encore aucune trace d'une véritable méthode ichthyologique. C'est ainsi que son premier livre, divisé en vingt-cinq chapitres, traite des Poissons qui vivent dans les rochers; que le deuxième a pour objet les Poissons de rivage; que le troisième parle de ceux de la haute mer; le quatrième des Poissons anadromes; et le cinquième de ceux d'eau douce.

Il serait superflu de s'arrêter à parler de J. Johnston, ou de G. Charleton, dont les méthodes ichthyologiques ont été calquées sur celles de Rondelet et d'Aldrovandi. Mais on ne peut passer sous silence F. Willughby de Eresby, gentilhomme anglais, mort en 1672, et John Ray, de la Société royale d'Oxford, mort en 1707, qui revit, corrigea et augmenta les quatre livres de l'Histoire des Poissons de Willughby, publiés par ordre et aux dépens de la Société royale de Londres. Ce sont là les premiers véritables méthodistes, les guides principaux de Linnæus dans cette partie. Ne parlant point seulement des Poissons en général, ils traitent de toutes les espèces connues, et les décrivent dans un ordre systématique. John Ray, spécialement, dans son *Synopsis methodica Avium et Piscium*, publié après sa mort, à Londres, en 1710, a tiré sa division la plus générale de la manière dont les Poissons respirent, et conclut du mode de leur génération par celui de leur respiration. Cet ouvrage n'est que celui de Willughby abrégé et corrigé; mais on y trouve des genres, sinon établis, au moins indiqués, quoiqu'on puisse faire à l'auteur le grand reproche d'avoir placé les Cétacés parmi les Poissons. Au reste, le volume des œufs, la consistance du squelette, la forme du corps, le nombre des dents, celui des nageoires constituent les caractères sur lesquels Ray a fondé sa méthode.

Artédi, compatriote et ami de Linnæus, avait adopté les principes de ce dernier, et avait été chargé par lui de les appliquer aux Poissons. La mort le surprit avant qu'il eût mis la dernière main à son travail. Mais son ami y suppléa, et publia son ouvrage en 1758, sous le titre de *Bibliotheca ichthyologica*, et de *Philosophia ichthyologica*, deux in-8° qui font suite, et dont Walbaume a donné une nouvelle édition en quatre volumes, vers 1792. Ainsi c'est Artédi qui a posé ou est censé avoir posé les bases de la science ichthyologique, et qui a créé la nomenclature qu'on suit encore aujourd'hui dans son étude. Le premier, il a divisé les Poissons en ordres et en genres, et a indiqué les véritables caractères d'après lesquels ces ordres et ces genres devaient être établis. La méthode d'Artédi comprenait les CÉTACÉS (*V.* ce mot), actuellement placés, avec raison, parmi les *Mammifères*; ainsi elle ne restait composée que de quatre divisions, savoir :

1° Les MALACOPTÉRYGIENS, dont les nageoires sont toutes composées de rayons articulés, c'est-à-dire, n'ont point de rayons aiguillonnés. Cette division comprend vingt et un genres; savoir : SYNGNATHE, COBITE, CYPRIIN, CLUPÉE, ARGENTINE, EXOCET, CORÉGONE, OSMÈRE, SALMONE, ÉSOCE, ÉCHÉNÉIS, CORYPHÈNE, AMMODYTE, PLEURONECTE, STROMATÉE, GADE, ANARRHIQUE, MURÈNE, OPHIDIE, ANABLEPS et GYMNOTE.

2° Les ACANTHOPTÉRYGIENS, dont les nageoires ont

des rayons articulés, et un plus ou moins grand nombre de rayons aiguillonnés. On y compte seize genres, savoir : BLENNIE, GOBIE, XIPHIAS, SCOMBRE, MUGIL, LABRE, SPARE, SCIÈNE, PERCHE, TRACHINE, TRIGLE, SCORPÈNE, COTTE, ZÉE, CHÉTODON et GASTÉROSTÉE.

3^o Les BRANCHIOSTÈGES, dont les nageoires ont des rayons articulés, et point de rayons à la membrane des branchies, tels que les BALISTES, les OSTRACIONS, les CYCLOPTÈRES et les LOPHIES.

4^o Les CHONDROPTÉRYGIENS, dont les nageoires sont composées de cartilages à peine susceptibles d'être distingués des membranes, et qui n'ont que des cartilages pour os, comme les LAMPROIES, les ACIPENSÈRES, les SQUALES et les RAIES. *V.* tous ces mots.

Linnæus qui, dans la première édition du *Systema Naturæ*, avait adopté entièrement le travail d'Artédi, en changea la disposition dans la seconde. Il tira les caractères de ses divisions de la position des nageoires pectorales relativement à celles des ventrales; et il ôta de la classe des Poissons pour les porter parmi les Amphibies, sous le prétexte qu'ils respiraient par des ouïes et avaient des poumons, les genres qui font partie des BRANCHIOSTÈGES et des CHONDROPTÉRYGIENS d'Artédi.

La méthode de Linnæus ayant servi de base à tous les ouvrages qui ont été publiés depuis qu'elle a paru, il convient d'entrer dans quelques détails à son sujet.

Linnæus donc partage les Poissons en quatre grandes divisions : les APODES, ou ceux qui sont privés de nageoires ventrales; les JUGULAIRES, qui ont les nageoires ventrales placées devant les pectorales; les THORACIQUES, dont les nageoires ventrales sont placées sous les pectorales; les ABDOMINAUX, qui ont les nageoires ventrales placées en arrière des pectorales.

1^o Les genres des APODES sont :

MURÈNE, qui a l'ouverture des ouïes aux côtés de la poitrine.

GYMNOTE, qui a le dos sans nageoire.

TRICHURÉ, dont la queue est subulée et sans nageoire.

AMMODYTE, dont la tête est beaucoup plus mince que le corps.

ANARRHIQUE, qui a les dents incisives arrondies.

OPHIDIE, dont le corps est ensiforme.

STROMATÉE, dont le corps est ovale.

XIPHIAS, dont la mâchoire supérieure est terminée en un long bec ensiforme.

2^o Les genres des JUGULAIRES sont :

CALLIONYME, qui a une ouverture branchiale aux côtés de la poitrine.

URANOSCOPE, qui a la bouche plate.

TRACHINE, dont l'anus est près de la poitrine.

GADE, dont les nageoires pectorales sont terminées en pointe et minces.

BLENNIE, qui a les nageoires ventrales didactyles et sans épines.

3^o Les genres des THORACIQUES sont :

CÉPOLE, dont le corps est ensiforme.

ÉCHENEIS, dont le sommet de la tête est plat, marginé.

CORYPHÈNE, dont la partie antérieure de la tête est obtuse ou tronquée.

GOBIE, qui a les nageoires ventrales réunies en une seule.

COTTE, qui a la tête plus large que le corps.

SCORPÈNE, dont la tête n'a ni épines ni barbes.

ZÉE, dont la lèvre supérieure est enfourchée par une membrane transverse.

PLEURONECTE, qui a les deux yeux du même côté de la tête.

CHÉTODON, dont les dents sont fines, nombreuses et flexibles.

SPARE, dont les dents incisives sont fortes, aiguës; et les molaires serrées, obtuses.

LABRE, dont la membrane de la nageoire dorsale s'étend au delà de l'extrémité de chaque rayon en forme de filament.

SCIÈNE, qui a une rainure en dessus pour recevoir les nageoires dorsales.

PERCHE, dont l'opercule des ouïes est dentelée.

GASTÉROSTÉE, dont le corps est caréné de chaque côté de la queue, et qui a des épines sur le dos, distinctes des nageoires.

SCOMBRE, dont le corps est caréné de chaque côté, vers la queue, et qui a de petites nageoires surnuméraires entre les nageoires dorsale et anale, et la queue.

MULLE, qui a la tête et le corps couverts de larges écailles non persistantes.

TRIGLE, qui a plusieurs rayons sans membrane, ou plusieurs doigts près les nageoires pectorales.

4^o Les genres des ABDOMINAUX sont :

COBITE, dont le corps est étroit vers la queue.

AMIE, dont la tête est dure et osseuse.

SILURE, qui a le premier rayon des nageoires dorsales et ventrales denté.

TEUTHIS, dont la tête est antérieurement plate et comme tronquée.

LORICAIRE, dont la tête est revêtue d'une croûte écailleuse, garnie de pointes.

SALMONE, dont la nageoire postérieure du dos est adipeuse et sans rayons.

FISTULAIRE, dont le bec long et cylindrique porte la bouche à son extrémité.

ÉSOCE, qui a la mâchoire inférieure plus longue et ponctuée.

ÉLOPS, qui a la membrane branchiostège double, l'antérieure petite et de cinq rayons.

ARGENTINE, qui a l'anus près de la queue.

ATHÉRINE, dont la ligne latérale est argentée.

MUGIL, qui a la mâchoire inférieure carénée en dessous.

EXOCEI, dont la nageoire pectorale est presque de la longueur du corps.

POLYNÈME, qui a des appendices distincts aux nageoires pectorales.

MORMYRE, qui a l'ouverture branchiale linéaire et sans opercule.

CLUPÉE, dont l'abdomen est caréné et denté.

CYPRIN, qui a trois rayons à la membrane des ouïes.

Tel est l'exposé succinct des genres et de leurs caractères, tels qu'ils se trouvent dans la douzième édition du *Systema Naturæ*, la dernière à laquelle Linnæus ait présidé, ou est censé avoir présidé; mais

depuis, dans celle qui a été donnée par Gmelin, on a reporté parmi les Poissons ceux que Linnæus en avait ôtés pour les placer parmi les *Amphibies*, sous le nom divisionnaire de *Reptilia nantes*, Reptiles nageants. Ces genres sont :

MORMYRE, dont les dents sont émarginées et les écailles imbriquées.

OSTRACION, qui n'a point de nageoires ventrales et dont le corps est couvert d'une enveloppe osseuse.

TÉTRODON, dont l'abdomen est couvert d'épines, qui n'a point de nageoires ventrales, et qui a deux dents à chaque mâchoire.

DIODON, qui a l'abdomen couvert d'épines, qui n'a point de nageoires ventrales, et a une seule dent à chaque mâchoire.

SYNGNATHE, qui n'a point de nageoires ventrales, et dont le corps est articulé.

PÉGASE, qui a deux nageoires ventrales, la tête très-allongée et dentée, ou pourvue de cirrhes.

CENTRISQUE, qui a une seule nageoire ventrale, et le corps couvert d'une cuirasse épineuse.

BALISTE, qui a une seule nageoire ventrale, en forme de carène.

CYCLOPTÈRE, dont les deux nageoires ventrales sont disposées en rond.

LOPIE, qui a deux nageoires ventrales et la houehe denticulée.

Les genres des **CHONDROPTÉRYGIENS** sont :

ACIPENSÈRE, qui a deux nageoires ventrales, et la houehe sans dents.

CHIMÈRE, qui a une seule ouïe à quatre divisions.

SQUALE, qui a cinq ouïes placées en dessous.

RAIE, qui a cinq ouïes placées de chaque côté.

LAMPROIE, qui a sept ouïes latérales.

Après que Linnæus eut donné l'impulsion, plusieurs auteurs proposèrent des méthodes qui toutes cédèrent à la simplicité de la sienne.

Klein, qui s'était déclaré l'ennemi de Linnæus, et qui ne manquait pas d'entrer en lice contre lui, chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, composa un système ichthyologique qu'il divisa en trois sections : 1^o les Poissons qui ont des poumons : ce sont les **CÉTACÉS** ; 2^o les Poissons dont les branchies sont invisibles : ce sont les **BRANCHIOSTÈGES** et les **CHONDROPTÉRYGIENS** ; 3^o les Poissons dont les branchies sont visibles : ce sont les **OSSIÉULÉS**. Les subdivisions qui conduisent aux genres sont nombreuses et fort irrégulières. Ce système n'a été adopté par aucun naturaliste.

Schæffer proposa ensuite un autre système qui ne réussit pas plus que le précédent ; mais Gronou ou Gronovius, qui vint après, balança dans l'Europe savante, pendant quelques années, l'influence de Linnæus. Son système, qui fut adopté par plusieurs naturalistes, est fondé principalement sur la présence ou l'absence, le nombre ou la nature des nageoires. Il réunit, dans sa première classe, tous les Cétacés, et dans sa seconde, tous les Poissons. Il adopte les deux divisions des **CHONDROPTÉRYGIENS** et des **OSSEUX**. Il subdivise les **OSSEUX**, en **BRANCHIOSTÈGES** et en **BRANCHIAUX**. Ces derniers, qui sont ceux que Linnæus avait fini par regarder comme les seuls véritables Poissons, forment

des groupes d'après les mêmes bases que dans le système de Linnæus, c'est-à-dire, la position des nageoires ventrales, relativement aux pectorales ; mais il emploie, dans la formation de ses genres, un caractère que Linnæus avait négligé, peut-être à tort ; c'est le nombre des nageoires dorsales. Cette considération donne lien à la formation de quelques genres qui ne se trouvent pas dans le *Systema Naturæ*, tels que **CALLORHYNQUE**, **CYCLOGASTÈRE**, **GONORYNQUE**, **ENCHELIOPE**, **PHOLIS**, **ÉLÉOTRIS**, **CLARIAS**, **ASPRÈDE**, **ALBULE**, **SYNODE**, **ÉRYTHRINE**, **UMBRE**, **CATAPHRACTE**, **SOLÉNOSTOME**, **BELONE**, **ANOSTOME**, **CHARAX**, **MYSTE**, **CALLICTHYS**, **PLÉCOSTOME**, **MASTACÈMBÈLE**, **CHAUNA**, **GASTÉROPLÈQUE**, **LEPTOCÉPHALE** et **PÉRACLIDE**.

Brunnich, en combinant les divisions de Linnæus avec celles d'Artédi, voulut améliorer les systèmes ichthyologiques ; mais, quelque estimable que fût son travail, il n'a pas trouvé de partisans.

Scopoli crut devoir suivre une route nouvelle dans la même entreprise. Il prit pour premier caractère la position de l'anus, qui est ou voisin de la tête ou voisin de la queue, ou à égale distance de l'une et de l'autre, ce qui lui fournit trois grandes divisions. Ses caractères secondaires sont, tantôt ceux de Gronovius, c'est-à-dire, le nombre des nageoires dorsales ; et ses tertiaires, tantôt ceux de Linnæus, ou la position des nageoires ventrales relativement aux pectorales. Les tertiaires sont encore fournis quelquefois par la forme du corps, d'autres fois par les dents. Il résulte de ces combinaisons, que la plupart des genres de Gronovius sont rappelés.

Gouan, professeur de botanique à Montpellier, à qui les sciences naturelles ont de grandes obligations, et qui, le premier, osa enseigner les principes linnéens en France, se mit aussi sur les rangs, et composa un système ichthyologique, en combinant sous de nouveaux rapports les caractères d'Artédi et de Linnæus. Il forma d'abord deux grandes sections, savoir : celle des Poissons à branchies complètes, et celle des Poissons à branchies incomplètes. La première fut partagée en deux autres, les **ACANTHOPTÉRYGIENS**, ou qui ont des rayons aiguillonnés aux nageoires, et les **MALACOPTÉRYGIENS**, ou qui ont tous les rayons des nageoires articulés. Les caractères des grandes divisions de Linnæus servent ensuite, dans chacune de celles-ci, de moyens secondaires pour arriver aux genres, c'est-à-dire qu'il y a, dans chacun, des Poissons *apodes*, *jugulaires*, *thoraciques* et *abdominaux*. Il en fut de même dans la division des Poissons à branchies incomplètes, qui renferme les *Branchiostèges* et les *Chondroptérygiens* d'Artédi. Gouan conserva, au reste, les genres de Linnæus.

Tous les auteurs qui viennent d'être passés en revue, excepté Belon, Rondelet et Gronovius, n'ont donné que très-peu ou point de figures de Poissons ; mais pendant qu'ils en décrivaient, d'autres en faisaient dessiner. Parmi ces derniers, il faut principalement mentionner Seba et Catesby, ensuite Bloch, qui vint bien longtemps après eux.

Dans cet ouvrage de Bloch, on trouve environ six cents espèces de Poissons figurés, autant que possible,

de grandeur naturelle, coloriés avec soin, et décrits avec une scrupuleuse exactitude. On y trouve, de plus, l'histoire de ceux dont l'homme fait usage comme aliment, ou qui présentent des faits dignes de remarque. Le système de Linnæus y a été suivi, mais le nombre des genres a été augmenté; on y trouve de plus, ceux appelés KURTE, MACROURE, BODIAN, LUTJAN, JOHN, RASPECON, GYMNOTHORAX, SYNBRANCHE, SPHAGEBRANCHE, PLATYCÉPHALE, GYMNÈTE, CHEVALIER, HOLOCENTRE, ANTHIAS, ÉPINÉPÈLE, GYMNOCÉPHALE, LONCHIURE, OPHICÉPHALE, ANABLEPS, PLATISTACUS. Le travail de Bloch, quelques progrès que fasse l'*Ichthyologie*, passera toujours pour fondamental, parce qu'il a été fait, autant qu'il était possible, sur la nature vivante, et qu'il sera facile aux voyageurs de rectifier les légères fautes qu'il peut contenir relativement aux espèces étrangères. On ne peut donc qu'en conseiller l'étude à ceux qui veulent acquérir des connaissances dans cette importante partie de l'histoire naturelle. L'édition originale devient fort rare et fort chère; mais Deterville en a donné une, en petit format, qui peut suffire.

L'histoire des Poissons du comte de Lacépède est l'un des travaux les plus importants sur l'histoire naturelle; l'auteur y partage la classe des Poissons en deux sous-classes, celle des *Cartilagineux*, et celle des *Osseux*. Chacune de ces sous-classes est formée de quatre divisions, tirées des combinaisons, de la présence ou de l'absence de l'opercule, et de la membrane branchiale; ainsi la première division des Cartilagineux est formée des Poissons qui n'ont ni opercule ni membrane branchiale; la seconde, de ceux qui n'ont point d'opercule, mais bien une membrane; la troisième, de ceux qui ont un opercule branchial, et point de membrane; et la quatrième, de ceux qui ont un opercule et une membrane branchiale. Les Poissons osseux suivent l'ordre inverse, c'est-à-dire, que la première division renferme les Poissons qui ont un opercule et une membrane branchiale; la seconde, ceux qui ont un opercule branchial et point de membrane; la troisième, ceux qui n'ont point d'opercule branchial, mais une membrane; enfin, la quatrième, ceux qui n'ont point d'opercule ni de membrane branchiale.

Outre ces divisions, Lacépède a encore formé des ordres pour l'établissement desquels il se sert des caractères des divisions de Linnæus, c'est-à-dire, que le premier ordre de chacune renferme les Poissons *Apodes*; le second, les *Jugulaires*; le troisième, les *Thoracins*; et le quatrième, les *Abdominaux*.

Lacépède a conservé tous les noms des genres de Linnæus; mais il a retiré de plusieurs de ces genres un grand nombre d'espèces, pour en former de nouveaux, d'après des caractères qui sont, en général, pris de parties importantes. Il a fréquemment fait usage, comme Gronovius, du nombre des nageoires dorsales. Peu de ces genres nouveaux sont susceptibles d'être critiqués; mais les noms qui ont été donnés à plusieurs doivent être blâmés, comme trop rapprochés. Ainsi, on trouvera qu'il faut un effort de mémoire, très-pénible, pour se rappeler les différences qui existent entre les *Gobies*, les *Gobiésoces*, les *Gobioïdes*, les *Gobiomores* et les *Gobiomoroides*; entre les *Po-*

macanthes, les *Pomacentres*, les *Pomadasy*s et les *Pomatomes*, etc. Mais ce léger défaut disparaît dans un ensemble toujours grand, et dans des détails toujours gracieux.

Les genres nouveaux, introduits ou rappelés par Lacépède, sont, dans les *Cartilagineux*, Aodon, Polyodon, Ovoïde, Sphéroïde, Lépadogastère, Macro-rhynque; et dans les *Osseux*, Cécilie, Monoptère, Notoptère, Ophisure, Trichure, Aptéronote, Regalec, Odontognathe, Macrognathe, Coméphore, Rhombe, Murénoïde, Callimore, Batrachoïde, Oligopode, Lépidope, Hiatile, Tænioïde, Gobioides, Gobiomore, Gobiomoroïde, Gobiésoco, Scombéroïde, Caranx, Caranxomore, Cæσιο, Cæsiomore, Coris, Gomphose, Nason, Kyphose, Osphronème, Trichopode, Monodactyle, Plectorhynque, Pogonias, Bostryche, Bostrychoïde, Hémiptéronote, Coryphænoïde, Aspido-phore, Aspido-phoroïde, Scombéromorc, Centropode, Centronote, Lépisacanthé, Céphalacanthé, Dactyloptère, Prionote, Péristédion, Istiophore, Gymnète, Apogon, Lonchurc, Macropode, Chéiline, Chéilodiptère, Hologymnose, Ostorhinque, Diptérodon, Centropome, Tænianote, Microptère, Harpé, Pimeleptère, Chéilion, Pomatome, Léiostome, Centrolophé, Léiognathe, Acanthinion, Chéto-diptère, Pomacentre, Pomadasy, Pomacanthé, Holacanthé, Énoplose, Acanthure, Aspisure, Acanthopode, Sélène, Argyréiose, Gal, Chrysostose, Capros, Achire, Makaira, Chrysostome, Cirrhite, Chéilodactyle, Misgurne, Fundule, Colubrine, Butyrin, Triptéronote, Ompec, Macroptéronote, Malaptérure, Pimélode, Doras, Pogonate, Plotose, Aagéniote, Macroramphose, Centranodon, Hypostome, Corydoras, Tachysure, Os-mère, Characin, Serrasalme, Mégalo-pe, Notacanthé, Sphyrène, Lépisostée, Polyptère, Scombresoco, Aulos-tome, Hydragyre, Stoléphore, Mugiloïde, Chanos, Mugilomore, Polydactyle, Buro, Myste, Clupanodon, Serpe, Méné, Dorsuaire, Xystère, Cyprinodon, Sternoptyx, Styléphore, Murénophis, Murénoblenne, Uni-branchaperture.

L'ouvrage de Lacépède est enrichi d'un grand nombre de figures, la plupart de Poissons jusqu'à lui inconnus; mais elles ne sont pas colorées, et sont en général sous une très-petite échelle, ce qui les rend inférieures à celles de Bloch, quelque bien exécutées qu'elles soient d'ailleurs.

Duméril a depuis publié un travail fort étendu sur les Poissons, dans sa Zoologie analytique. Il les caractérise, *Animaux vertébrés, à branchies et à sang froid, sans poumons, poils, plumes ni mamelles*. Il les sépare, comme Linnæus, Lacépède et autres, en CARTILAGINEUX et en OSSEUX, et chacune de ces grandes divisions en quatre ordres auxquels il donne des noms particuliers, savoir: les premiers, en TRÉMATOPNÉS, CHISMOPNÉS, ÉLEUTHÉROPOMES et THÉLÉBRANCHES; les seconds, en HOLOBRANCHES, STERNOPTYGES, CRYPTOBRANCHES, OPHICHTHYES.

Chacun de ces ordres est divisé par lui en familles dont voici les noms, ainsi que celui des genres qui leur appartiennent.

L'ordre des TRÉMATOPNÉS en renferme deux, les CYCLOSTOMES réunissant les genres Lamproie et Gastro-

branche, et les PLAGIOSTOMES, qui sont composés des Squales, des Aodons, des Squatines, des Torpilles, des Raies et des Rhinobates.

L'ordre des CHISMOPNÉS n'offre qu'une famille où on trouve les Baudroïes, les Lophies, les Balistes et les Chimères.

L'ordre des ÉLEUTHÉROPOMES n'offre également qu'une famille contenant les genres Pégase, Acipensère et Polyodon.

L'ordre des TÉLÉBRANCHES réunit trois familles, les APHYSTOMES contenant les genres Macrorhynque, Solénostome et Centrisque; les PLÉCOPTÈRES, renfermant les Cycloptères et les Lépadogastères; les OSTÉODERMES, présentant les Ostracions, les Tétrodons, les Diodous, les Syngnathes, les Ovoïdes et les Sphéroïdes.

L'ordre des HOLOBRANCHES se subdivise en HOLOBRANCHES APODES renfermant la famille des PÉROPTÈRES, qui réunit les genres Cœcilie, Ophisure, Notoptère, Leptocéphale, Trichiure, Gymnote, Monoptère, Aptéronote et Régalec; et celle des PANTOPTÈRES, où se trouvent les genres Murène, Ophidie, Anarrhique, Coméphore, Macrogathe, Xiphias, Ammodyte, Stromatée et Rhombe; 2° en HOLOBRANCHES JUGULAIRES OU AUCHENOPTÈRES, ne contenant qu'une famille où se placent les genres Callionyme, Uranoscope, Batrachoïde, Murénoïde, Oligopode, Blennie, Calliomore, Vive, Gade, Chrysostome et Kurte. Les HOLOBRANCHES THORACIQUES, dans lesquels il se trouve douze familles, savoir : 1° les PÉTALOSOMES réunissant les genres Bostrichte, Bostrichoïde, Tænioïde, Lépidopce, Gymnète, Cépole; 2° les PLÉCOPODES qui renferment les genres Gobie et Gobioïde; 3° les ÉLEUTÉROPODES où on trouve les genres Échénoïde, Gobiomoroïde et Gobiomore; 4° les ATRACTOSOMES qui fournissent les genres Scombéroïde, Scombéromore, Trachinote, Scombre, Gastérostée, Centronote, Cæsiomore, Lépisacanthé, Céphalacanthé, Cæsion, Caranxomore, Pomatome, Centropode, Caranx et Istiophore; 5° les LÉIOPOMES : ils rassemblent les genres Chéline, Labre, Ophicéphale, Chéilion, Chéilodiptère, Hologymnose, Monodactyle, Trichopode, Osphronème, Hiatule, Coris, Gomphose, Plectorhinque, Pogonias, Spare, Diptérodon et Mulet; 6° les OSTÉOSTOMES : on y trouve les genres Léiogathe, Scare et Ostorhinque; 7° les LOPHIONOTES qui offrent les genres Tænianote, Coryphène, Centrolophe, Hémiptéronote, Coryphénoïde et Chevalier; 8° les CÉPHALOTES; les genres qui

les composent sont : Aspidophoroïde, Aspidophore, Scorpène, Gobiésoce et Cotte; 9° les DACTYLÉS; les genres Péristédion, Prionote, Trigle, Dactyloptère s'y placent; 10° les HÉTÉROSOMES n'offrant que les genres Pleuronecte et Achire; 11° les ACANTHOPOMES où se trouvent les genres Holocentre, Persèque, Tænianote, Bodian, Microptère, Sciène, Lutjan et Centropome; 12° enfin, les LEPTOSOMES qui rassemblent les genres Holacanthé, Énoplose, Pomacentre, Pomacanthé, Pomadasys, Acanthinion, Chétodon, Chétodiptère, Aspisure, Acanthure, Glyphisodon, Acanthopode, Zée, Argyréose, Gal, Sélène, Chrysose et Capros. En HOLOBRANCHES ABDOMINAUX dont les familles sont au nombre de huit, savoir : les SIPHONOSTOMES dont les genres sont : Aulostome, Fistulaire et Solénostome; les CYLINDROSOMES où se trouvent les genres Anableps, Amie, Misgurne, Cobite, Butyrin, Fondule, Triptéronote, Colubrine et Ompolk; les OPLOPHORES rassemblant les genres Silure, Macroptéronote, Mclaptérature, Catafracte, Pogonate, Trachysure, Plotose, Macroramphose, Corydorax, Centranodon, Dorax, Pimélode, Agénéiose, Loricaire et Hypostome; les DIMÉRÈDES offrant les genres Chéilodactyle, Cirrhitte, Polynème et Polydactyle; les LÉPIDOPOMES rassemblant les genres Exocet, Mugilomore, Mugiloïde, Chanos et Muge; les GYMNOPOMES contenant les genres Hydrargyre, Argentine, Cyprin, Stoléphore, Athérine, Buro, Méné, Xystère, Dorsuaire, Serpe, Clupée, Myste et Clupanodon; les DERMOPÈRES dans lesquels se rangent les genres Scrasalme, Characin, Salmone, Osmère et Corégone; les SIAGONOTES rassemblant les genres Élope, Synodon, Mégaloïde, Ésoce, Lépisostée, Sphyrène, Polyptère et Scombrésoce.

L'ordre des STERNOPTYGES ne contient qu'un genre, le Sternoptyx.

L'ordre des CRYPTOBRANCHES réunit les deux genres Styléphore et Mormyre.

Enfin, l'ordre des OPHICHTHYES rassemble les genres Murénopsis, Gymnomurène, Murénoblenne, Unibranchapature et Sphagebranche.

Les genres nouveaux établis par Duméril sont peu nombreux, ils se bornent presque à ceux qu'il a appelés Ange, Torpille, Mourine et Céphaloptère.

Blainville, dans son Prodrome d'une nouvelle distribution systématique du Règne animal, dispose ainsi les POISSONS.

1 ^{re} Sous-classe. DERMODONTES, ou cartilagineux.	}	Ordre I.	CYCLOSTOMES.	}	Sous-ordre 1. ABDOMINAUX.	
		Ordre II.	SÉLAQUES.			Sous-ordre 2. SUBTHORACIQUES.
		Ordre III.	ESTURGEONS.			Sous-ordre 3. THORACIQUES.
		Ordre IV.	POLYDONTES.			Sous-ordre 4. JUGULAIRES.
2 ^e Sous-classe. GNATHODONTES, ou OSSEUX.	}	Tribu I. CRUSTODERMES, ou Branchiostéges.		}	}	
		Tribu II. SQUAMODERMES, ou Poissons proprement dits.	Ordre I.			TÉTRAPODES.
			Ordre II.			DIPODES.
			Ordre III.			APODES.

Cuvier, dans la première édition du Règne animal, qui parut en 1817, a jeté les fondements du monument que plus tard il voulait élever à la science ichthyologique, monument pour lequel il a disposé les immenses matériaux, ne prévoyant pas qu'il n'en verrait point le travail achevé. Dans le Règne animal, le célèbre auteur a fait éprouver quelques modifications aux résultats des travaux précédents, et a introduit un grand nombre de sous-genres dans cette partie de l'histoire naturelle, comme dans toutes les autres.

Il divise la classe des Poissons en CHONDROPTÉRYGIENS et en POISSONS PROPREMENT DITS.

Les CHONDROPTÉRYGIENS se subdivisent en CYCLOTOMES, en SÉLACIENS et en STURIONIENS.

Les POISSONS proprement dits offrent trois subdivisions : les PLECTOGNATHES, qui renferment deux familles, celle des GYMNODONTES et celle des SCLÉRODERMES; les LOPHOBRANCHES, qui n'en contiennent qu'une; les MALACOPTÉRYGIENS offrent trois ordres, les ABDOMINAUX, les SUBBRACHIENS et les APODES; les ACANTHOPTÉRYGIENS réunissent sept familles, celle des TENOÏDES, celle des GOBIOÏDES, celle des LABROÏDES, celle des PERCHES, divisée en deux séries : les SPAROÏDES et les PERSEQUES; celle des SCOMBÉROÏDES, divisée en trois tribus; celle des SQUAMIPENNES, divisée en trois tribus, et celle des BOUCHES EN FLÛTE.

Les genres ou sous-genres nouveaux, introduits par Cuvier, sont : Roussette, Lamie, Marteau, Milandre, Émissolle, Griset, Pèlerin, Cestration, Aiguillat, Humantin, Leiche, Monacanthé, Alutère, Triacanthé, Curimate, Anostome, Piaboue, Hydrocyn, Cytharine, Saure, Scopèle, Aulope, Anchois, Thrisse, Pristigastre, Vastrès, Galaxie, Microstome, Stomias, Salanx, Orphie, Demi-bec, Barbeau, Goujon, Tanche, Cirrhine, Brème, Labéon, Lebias, Shal, Bagre, Plie, Flétan, Turbot, Sole, Alabe, Carape, Opistognathe, Sillago, Girelle, Sublet, Filou, Rason, Chromis, Picarel, Bogue, Spare, Sargue, Pagre, Denté, Diacope, Serran, Plectropome, Canthère, Pristopome, Scolopsis, Diagramme, Grammiste, Priacanthé, Polyprion, Grémille, Stellifère, Pterois, Paralepis, Sandre, Esclave, Ombrine, Otolithe, Ancy-lodon, Malthée, Germon, Citule, Sériole, Pasteur, Vomer, Gastrée, Liche, Ciliaire, Poulain, Atrope, Lep-topode, Archer, Anabas, Fiatole, Premnade, Temnodon.

La seconde édition du Règne animal, publiée en 1829, présente, relativement aux Poissons, des changements notables dans la distribution méthodique des genres et des espèces, et surtout de nombreuses additions aux uns et aux autres. Comme le travail est en quelque sorte le résumé de l'histoire naturelle des Poissons, dont la publication, commencée presque à la même époque, est en ce moment fort avancée, il suffira d'indiquer la manière dont sont distribués les familles pour donner tout à la fois une idée générale de la méthode observée dans les deux ouvrages.

Poissons.

Osseux.

A branchies en peignes ou en lames.

A mâchoire supérieure libre.

Acanthoptérygiens.

Percoides.

Polymènes.

Mulles.

Joues cuirassées.

Sciénoïdes.

Sparoïdes.

Chætonoïdes.

Scombéroïdes.

Muges.

Branchies labyrinthiques.

Lophioïdes.

Gobioïdes.

Labroïdes.

Malacoptérygiens.

Abdominaux.

Cyprinoïdes.

Siluroïdes.

Salmonoïdes.

Clupéoïdes.

Lucioïdes.

Subbranchiens.

Gadoïdes.

Pleuronectes.

Discoboles.

Apodes.

Murénoïdes.

A mâchoire supérieure fixée.

Sclérodermes.

Gymnodontes.

A branchies en forme de houppes.

Lophobranches.

Cartilagineux ou Chondroptérygiens.

Sturioniens.

Plagiostomes.

Cyclostomes.

Moins immortel que son nom, l'illustre auteur a terminé sa carrière au milieu de cette mémorable entreprise!! Heureusement, sa prévoyance l'avait porté à s'associer son élève le plus assidu; Valenciennes, successeur de Cuvier au Muséum d'Histoire naturelle, et dépositaire de tous les matériaux de l'Histoire naturelle des Poissons, saura la conduire à une heureuse fin. Dans les volumes qui ont été publiés, les planches sont remarquables par leur perfection, et de gravure, et de coloriage : les particularités les plus fugaces y sont représentées avec une vérité et un soin admirables. Les planches anatomiques sont aussi d'une exécution parfaite; elles sont d'un avantage inappréciable, tant par la netteté du burin et la pureté du trait que par la masse de détails que chacune d'elles représente; leur étude est encore rendue plus facile par le soin qu'ont pris les auteurs de disposer, dans un ordre régulier, les chiffres et les lettres qui désignent chaque partie.

ICHTHYOMETHYA. BOR. P. Browne nommait ainsi un arbrisseau de la Jamaïque. parce que ses feuilles avaient la propriété d'enivrer les Poissons. Læfing, par la même raison, a nommé ce genre *Piscipula*. Enfin, Linné le fit connaître sous le nom de *Piscidia*, qui a été adopté. On a réuni à ce genre le *Botor* d'Adanson et de Du Petit-Thouars, qui néanmoins paraît en être distinct. *V. PISCIDIE* et *BOTOR*.

ICHTHYOMORPHES. foss. Mot qui désigne des Pierres qui ont la forme de Poissons, et qui, souvent, renferment des vestiges de Poissons plus ou moins bien conservés.

ICHTHYOPHAGES. zool. Animaux qui se nourrissent de Poissons.

ICHTHYOPHIDE. *Ichthyophis.* pois. Genre de l'ordre des Malacoptérygiens apodes, voisin du *Murænophis* de Lacépède (*Muræna*, Thunb., *Gymnothorax*, Bloch), créé par Lesson, dans la zoologie du voyage de la Coquille. L'ensemble des caractères, et surtout les branchies qui s'ouvrent sur les côtés du cou, en deux trous ovalaires, rendent les Ichthyophides peu distincts des Murénophides; néanmoins on ne peut les confondre, à cause de la particularité très-remarquable qu'offrent les premiers qui sont entièrement privés de nageoires. Cette conformation leur donne de grands rapports avec les Aptérichtes de Duméril, mais ceux-ci ont deux spiracles ouverts sous la gorge, ce qui les rapproche des Sphagebranchies. On eût pu conserver ce premier nom qui exprime bien les caractères principaux du genre, mais eût été risquer d'embrouiller la synonymie. Les Ichthyophides ont leurs dents disposées sur plusieurs rangées; elles sont fines et acérées; le corps est arrondi, très-allongé; la peau est visqueuse, peu épaisse, alépidote ou sans apparence d'écaillés; la queue est légèrement aplatie, conique à l'extrémité; les ouvertures branchiales sont obovales, cordiformes, peu apparentes, à demi fermées par une membrane, placées latéralement à plus d'un pouce de la commissure des lèvres; les narines sont simples, sans prolongements; les yeux sont assez grands, voilés par une membrane.

ICHTHYOPHIDE TIGRÉ. *Ichthyophis tigrinus.* Il a près de vingt-quatre pouces de longueur, sur vingt lignes de circonférence, ce qui lui donne une forme allongée et analogue à celle d'un Reptile; la tête est petite, conique, déprimée, légèrement aplatie sur les côtés; le museau est arrondi; la bouche a six lignes d'ouverture; les mâchoires sont garnies de deux rangées de dents, et deux lignes dentées occupent en outre la voûte palatine; les narines sont arrondies, placées près de l'extrémité du museau, peu apparentes et sans prolongement; une ouverture branchiale, de forme arrondie, à moitié close par un repli membraneux, occupe chaque côté du cou; ses couleurs sont un roux clair, parsemé de taches arrondies, assez larges, entremêlées de quelques maculations plus petites, régulièrement distribuées, et d'un noir rougeâtre très-prononcé. Des îles de la Société.

ICHTHYOPHIDE PANTHÉRIN. *Ichthyophis pantherinus*, Less. Il est un peu plus court que le précédent, d'un brun rougeâtre, plus foncé sur la ligne moyenne, plus clair sur les côtés. Il est figuré, pl. XIII de l'atlas du voyage de la Coquille, près de l'espèce précédente qui occupe la XII^e pl.

ICHTHYOPHILE. *Ichthyophilus.* crust. Genre de l'ordre des Isopodes, de la famille des Cymothoadées, établi par Latreille qui lui reconnaît pour caractères distinctifs : quatre antennes très-apparences, sétacées, d'égale longueur et terminées par une tige plariarticulée; yeux peu visibles; dernier segment du corps

presque triangulaire, avec les deux pièces terminant les nageoires latérales, en forme de feuillet ou de lances; queue composée de six segments; les six pieds antérieurs terminés par un fort ongle; mandibules peu ou point saillantes. Le reste des caractères se rapporte à ceux du genre *Cymothoa*, aux dépens duquel celui-ci a été formé.

ICHTHYOPHTALME ou **ICHTHYOPHTHALMITE.** min. Synonyme d'Apophyllite. *V.* ce mot.

ICHTHYOPTÈRES. foss. Synonyme d'Ichthyolithes. *V.* ce mot.

ICHTHYOSARCOLITE. *Ichthyosarcouites.* moll. Genre de Multiloculaires, établi par Desmarest dans le Journal de Physique (juillet 1817), pour un corps dont on ne connaissait alors que des tronçons de moule intérieur : leur forme et le peu de courbure que l'on avait remarqué à ces morceaux incomplets, avait fait penser que ce genre, dont les loges sont d'ailleurs espacées, dans quelques individus, d'une manière peu égale, quoiqu'elles soient symétriques et régulières dans le reste de leurs parties, pouvait se placer à côté des Hippurites et des Orthocératites, et servir de terme moyen entre ces deux genres. Férussac, qui le premier a rapporté ce genre dans une classification générale, l'a placé dans la famille des Orthocères, avec les Raphanistes, les Orthocères et les Nodosaires. Il est évident que Férussac comme Desmarest n'avait connu que des fragments incomplets et insuffisants. On a maintenant des idées plus précises et plus exactes sur ces corps dont on connaît deux espèces. Voici de quelle manière on pourrait caractériser ce genre : coquille multiloculaire, largement enroulée, à tours séparés, le dernier présentant un arc de cercle très-grand; loges simples, non articulées, sinueuses, sans syphon; test épais, formé d'un grand nombre de tubes subcapillaires, séparés les uns des autres : l'un d'eux, dorsal, beaucoup plus gros, semble remplacer le syphon; un faisceau d'autres, également un peu plus grands, forme, sur la partie concave, une dépression, le dos de la coquille se trouvant, dans la plupart, muni d'une crête formée de plusieurs rangs de tubulures semblables à celles du test. Comparables, en quelque sorte, à d'énormes Spirules, les Ichthyosarcouites ne doivent pas rester dans la famille des Orthocères, d'autant plus que les Hippurites, avec lesquelles on a cru leur trouver de la ressemblance, ne peuvent avoir, comme il a été démontré (*V.* HIPPURITE), de rapports ni avec l'un ni avec l'autre des genres de cette famille, mais doivent être reportées parmi les Bivalves. La coquille des Ichthyosarcouites se trouve composée d'un grand nombre de petits tubes réguliers, qui ne paraissent point cloisonnés, mais qui sont distinctement séparés les uns des autres par des parois qui doivent être très-minces. Ces tubes sont particulièrement rassemblés vers le dos de la coquille, et leur masse s'y prolonge en une sorte de crête dont on ne peut juger de la forme et du contour que par l'empreinte qu'elle laisse sur la pierre; elle a, dans quelques morceaux, jusqu'à trois pouces de largeur, et elle paraît constante dans les deux espèces que l'on connaît. Les cloisons ne sont point percées par un syphon; elles sont bien régulièrement espacées

dans quelques individus, et dans d'autres il y en a qui laissent entre elles des espaces plus ou moins grands, quelquefois d'un pouce et demi et d'autres fois de deux ou trois lignes. Les loges paraissent être d'autant moins uniformes, sous le rapport de la longueur, qu'on les examine plus près de la dernière. Celle-ci est fort grande; Deshayes en possède un fragment qui a six pouces de longueur, et qui devait être beaucoup plus long lorsqu'il était entier.

Les Ichthyosarcolites ne se trouvent que pétrifiées, dans une couche assez ancienne de calcaire blanc, qui probablement dépend de la grande formation de l'Oolite, ou peut-être des parties inférieures de la Craie. C'est principalement aux environs de la Rochelle que se rencontrent ces corps, et la dureté de la Pierre qui les renferme ne permet pas de les extraire dans leur entier. Il résulte de ce que l'on vient de faire observer sur les Ichthyosarcolites, que ces corps ne peuvent convenablement se placer ni dans les Orthocères, ni dans les Nautilacées, ni dans les Ammonées, ni dans les Lituolées. On a vu précédemment pourquoi ils ne peuvent se placer dans les Orthocères; il reste à examiner ce qui les éloigne des autres Polythalamés connues, et entre autres des Nautilacées et des Ammonées. Ayant des cloisons simples et sinueuses, mais non découpées comme les Nautilés, les Spirules, etc., s'enroulant à peu près de la même manière que les Lituolés et les Spirules, ce serait entre ces deux genres que devrait être marquée la place de celui dont il est question, si l'on ne faisait attention que, dans ces genres, l'existence d'un véritable syphon, qui perce les cloisons, est le caractère essentiel qui les réunit en famille, en y joignant les autres caractères tirés de la forme des cloisons : ainsi les Ichthyosarcolites, malgré les rapports qu'elles paraissent avoir avec les genres de la famille des Nautilacées, s'en distinguent facilement, puisque les cloisons n'ont pas la même régularité, qu'elles ne sont pas percées par un syphon, et que la partie qui paraît pouvoir le remplacer, se trouvant dans l'épaisseur du test, ne peut être rapportée à cette partie des Polythalamés que par une analogie qui pourra être détruite par la connaissance plus parfaite des corps qui nous occupent. Si on les compare avec les Ammonées, on leur trouve également des rapports avec plusieurs des genres de cette famille, et spécialement avec les Hamites; mais, outre les différences que l'on a pu observer pour les Nautilacées, et qui subsistent pour celle-ci, il y a de plus le caractère des Ammonées qui manque entièrement, c'est-à-dire que les cloisons ne sont point profondément découpées et engrenées, puisque, par l'examen comparatif des caractères essentiels de ces deux groupes, près desquels les Ichthyosarcolites doivent naturellement se placer, il est impossible de les y faire rentrer; cela indique que ce genre pourra, par la suite, former à lui seul une nouvelle famille que l'on pourra, dans les méthodes de classification, mettre avant les Nautilés, ou entre eux-ci et les Lituolés. Voici les deux espèces connues :

ICHTHYOSARCOLITE TRIANGULAIRE. *Ichthyosarcolites triangularis*, Desmarest, Journal de Physique, juillet 1817; Def., Dietion. des Scienc. nat., t. XXI, p. 549.

Coquille fort grande, tournée en spirale sur un plan horizontal, composée d'un nombre de tours que l'on n'a pu encore déterminer; cloisons obliques, sinueuses, en coins subtrigones dans la coupe transversale; test épais, formé par un grand nombre de tubes accolés les uns aux autres, destinés probablement, comme dans la Seiche, à rendre la coquille moins pesante.

ICHTHYOSARCOLITE OBLIQUE. *Ichthyosarcolites obliqua*, Desh. Espèce bien distincte par la forme des cloisons qui sont très-obliques, semblables à une pile de cornets que l'on aurait coupée en deux dans sa longueur; elle est bien plus aplatie transversalement, ovale dans sa coupe transversale, à cloisons nombreuses; test composé de tubes qui sont plus petits que dans l'espèce précédente.

ICHTHYOSAURE. *Ichthyosaurus*. REPT. Cuvier, qui le premier en France appela l'attention des naturalistes sur ce singulier genre, et qui présenta l'empreinte de l'une de ses espèces à l'Institut, dit dans le tome cinquième de ses Recherches sur les Ossements fossiles (part. 2, chap. v, p. 445), en traitant de ce Fossile et du Plésiosaure : « Nous voici arrivés à ceux de tous les Reptiles, et peut-être de tous les animaux perdus, qui ressemblent le moins à ce que l'on connaît, et qui sont les plus faits pour surprendre les naturalistes par des combinaisons de structure qui, sans aucun doute, paraîtraient incroyables à quiconque ne serait pas à portée de les observer par lui-même, ou à qui il pourrait rester la moindre suspicion sur leur authenticité. Dans le premier genre (Ichthyosaure), un museau de Dauphin, des dents de Crocodile, une tête et un sternum de Léopard, des pattes de Cétacé, mais au nombre de quatre, enfin des vertèbres de Poisson. Dans le second (Plésiosaure), avec ces mêmes pattes de Cétacé, une tête de Léopard et un long cou semblable au corps d'un Serpent. Voilà ce que l'Ichthyosaure et le Plésiosaure sont venus nous offrir, après avoir été ensevelis, pendant tant de milliers d'années, sous d'énormes amas de pierres et de marbres; car c'est aux anciennes couches secondaires qu'ils appartiennent; on n'en trouve que dans ces bancs de pierre marneuse ou de marbre grisâtre remplis de Pyrites et d'Ammonites, ou dans les Oolites, tous terrains du même ordre que la chaîne du Jura; c'est en Angleterre surtout que leurs débris paraissent être abondants. » En effet, on en trouve d'innombrables débris dans les comtés de Dorset, de Sommerset, de Gloucester et de Leicester; dans les falaises entre Lymes et Charmouth particulièrement; on les retrouve aussi communément que les restes de Palæotherium dans les plâtrières de Montmartre. On en rencontre également dans le Northumberland. Ils sont plus rares sur le continent, où cependant on en reconnaît parmi les restes des Crocodiles de Honfleur. Lamouroux en découvrit sur les côtes du Calvados, dans les carrières d'un Marbre analogue au Lias des Anglais, qui, selon l'expression de Cuvier, semble dans la Grande-Bretagne avoir été le tombeau du genre qui nous occupe. En Allemagne on en a également découvert, et notamment à Boll dans le Wurtemberg. Toute récente qu'est la connaissance des Ichthyosaures, Scheuchzer en avait cependant possédé, décrit et figuré des ver-

tères, mais ce naturaliste théologien, qui voyait des Anthropolites dans des Batraciens d'Eningen, voulait aussi que des vertèbres de Reptiles fussent des monuments de la race humaine, maudite et noyée lors du déluge. Il était alors d'obligation pour les oryctographes d'indiquer des hommes fossiles. On a voulu tout récemment rappeler ce pieux usage en présentant à la crédulité parisienne un bloc informe de Grès comme un *Homo diluvii testis et theoskopos*; mais Huot a le premier désabusé le public et fait justice du charlatanisme avec lequel on avait annoncé la prétendue merveille. « J'aurais presque honte, dit judicieusement Cuvier à ce sujet, de perdre des paroles à établir qu'une configuration accidentelle de Grès, où l'on croyait voir, non pas des os, mais une espèce de ressemblance avec le corps d'un Homme et la tête d'un Cheval en chair et en peau, et si grossière qu'il n'y a ni les proportions requises, ni aucun détail de formes, qu'un tel jeu de la nature, dis-je, n'est pas un fossile. »

Malgré les anomalies de structure qui caractérisent l'Ichthyosaure, c'est des Lézards qu'il se rapproche le plus, ou du moins des Crocodiliens, et il peut prendre place entre ces animaux et les Tortues à nageoires. Les caractères du genre sont : des dents coniques ayant leur couronne écaillée et striée longitudinalement; la racine plus grosse et non émailée est striée également. Ces dents restent longtemps creusées intérieurement, et sont rangées simplement dans un sillon profond de la maxillaire dont le fond seul est creusé de fosses répondant à chaque dent. La manière de se remplacer est assez analogue à celle des Crocodiles, avec cette différence que, dans le Crocodile dont les dents sont toujours creuses, la nouvelle dent pénètre dans l'intérieur de l'ancienne, tandis qu'ici la racine étant ossifiée, la dent nouvelle ne pénètre que dans la cavité que la carie a formée, cavité qui augmente à mesure que la dent nouvelle grossit, et qui, venant enfin à faire disparaître la racine, détermine la chute de la couronne de la dent ancienne. Le nombre de ces dents est considérable; on n'en compte pas moins de trente de chaque côté, dans chaque mâchoire; on en a trouvé même jusqu'à quarante-cinq. Le museau est allongé et pointu, n'ayant point les narines à l'extrémité, mais l'ouverture de celle-ci s'observe dans le haut des intermaxillaires. L'orbite est énorme. L'os hyoïde a été parfaitement reconnu, et comme rien n'y annonçait l'existence d'arcs branchiaux, on en a conclu que l'animal respirait l'air élastique, et n'avait conséquemment besoin d'aucun appareil de Poisson, de jeune Triton, de Sirène ou d'Axolotl. Le nombre des vertèbres est assez grand, on l'estime à quatre-vingt-quinze; un beau squelette que possède Everard Home en présente soixante-quinze au moins. Autant l'Ichthyosaure se rapproche des Sauriens par la tête, autant il se rapproche des Poissons et des Cétacés par les formes de la colonne dorsale. Il n'y a ni atlas, ni axes de forme particulière, tout s'y ressemble; le corps de chaque vertèbre ressemble à une dame à jouer, c'est-à-dire que le diamètre y est plus grand que l'axe et même de deux à trois fois, et leurs deux faces sont concaves; la partie annulaire s'y attache de part et d'autre par une face un peu âpre, qui prend

toute la longueur de chaque côté du canal médullaire; l'adhérence devait en être faible, car cette partie médullaire est presque toujours perdue. Dans les individus entiers, on a pu s'assurer que la queue est plus courte que le tronc d'environ un quart de la longueur de celui-ci. et que sa tête fait à peu près le quart de la longueur totale. Les côtes sont grêles pour un si grand animal, non comprimées, mais plutôt légèrement triangulaires; presque toutes sont bifurquées dans le haut et s'attachent à leur vertèbre par une tête et une tubérosité qui est plutôt un second pédicule qu'une seconde tête. Il paraît qu'elles étaient circulaires et se réunissaient à la manière de celles des Caméléons et des Anolis. L'épaule et le sternum étaient disposés pour l'essentiel comme dans les Lézards; l'omoplate est un peu dilatée en éventail vers l'endroit où elle se réunissait au coracoïde. Les mains et les pieds aplatis en nageoires ou rames ovales-aiguës; les os de l'avant-bras et de la jambe y sont d'abord confondus, mais fort reconnaissables, aplatis, larges et réunis de manière à rentrer intimement dans la composition de parties auxquelles ils sont ordinairement étrangers. Le carpe, le métacarpe, le tarse, le métatarse et les phalanges sont représentés absolument comme dans les Dauphins, par des osselets carrés et disposés en une sorte de pavé, mais bien plus nombreux. Quand ces parties sont complètes, on y compte six ou sept de ces séries d'osselets phalangeaires, dont plusieurs ont jusqu'à vingt osselets distincts. Le bassin est de toutes les parties solides de l'animal, celle qui a été le moins bien observée et dont on recommande la recherche aux naturalistes. Ainsi l'on possède la charpente d'un animal qui, précédant l'homme sur la terre, ne fut reconnu dans la croûte de celle-ci que lorsque Cuvier porta le flambeau d'une philosophique investigation dans les parties de la science les plus négligées en même temps que les plus essentielles, et ce savant nous dit : « Si l'on excepte la forme de ses écailles et les nuances de ses couleurs, rien ne nous empêche de représenter complètement l'Ichthyosaure. C'était un Reptile à queue médiocre, et à long museau pointu, armé de dents aiguës; deux yeux d'une grosseur énorme devaient donner à sa tête un aspect tout à fait extraordinaire et lui faciliter la vision pendant la nuit; il n'avait probablement aucune oreille externe, et la peau passait sur le tympanique, comme dans le Caméléon, la Salamandre et le Pipa, sans même s'y amincir. Il respirait l'air en nature, et non pas l'eau comme les Poissons; ainsi il devait revenir souvent à la surface de l'eau. Néanmoins ses membres courts, plats, non divisés, ne lui permettaient que de nager, et il y a grande apparence qu'il ne pouvait pas même ramper sur le rivage autant que les Phoques; mais que s'il avait le malheur d'y échouer, il demeurerait immobile comme les Baleines et les Dauphins. Il vivait dans une mer où habitaient avec lui les Mollusques qui nous ont laissé les Cornes d'Ammon, et qui, selon toutes les apparences, étaient des espèces de Seiches ou de Poulpes qui portaient dans leur intérieur, comme aujourd'hui le *Nautilus spirula*, des coquilles spirales et si singulièrement chambrées; des Térébratules, diverses espèces d'Huitres abondaient aussi dans

cette mer, et plusieurs sortes de Crocodiles en fréquentaient les rivages, si même ceux-ci ne l'habitaient conjointement avec les Ichthyosaures. » On reconnaît six espèces dans ce genre.

L'ICHTHYOSAURE COMMUN. *Ichthyosaurus communis*, Cuv. Les dents et leur couronne sont coniques, médiocrement aiguës, légèrement arquées et profondément striées. Cette espèce fut la plus grande; les individus qu'on en a retrouvés durent avoir de dix à trente pieds. Les autres espèces, plus petites, furent l'*Ichthyosaurus Platyodon*, où la couronne de la dent comprimée offre de chaque côté une arête tranchante, et dont la taille variait d'un à trois mètres; on l'a trouvée assez bien conservée dans le Schiste du groupe oolitique de Stonesfield. On a aussi observé non loin de là, ainsi que dans le Wurtemberg, entre des couches de Lias, l'*Ichthyosaurus tenuirostris*, où les dents sont grêles et dans lequel le museau était fort mince; enfin l'*intermedius*, aux dents plus aiguës et moins profondément striées que le *communis*, et moins grêles que le *Platyodon*, a été aussi trouvé à Stonesfield, de même qu'une autre espèce qu'Harlan a nommée *coniformis*, et une dernière qui est restée indéterminée.

ICHTHYOSMA. BOT. Schlechtendal, rédacteur de la *Linnaea*, a publié dans le tome II, p. 671, et dans le tome III, p. 194 de cet ouvrage périodique, la description d'un genre nouveau de plantes parasites qu'il a nommé *Ichthyosma*. Les détails qu'il a pu donner de cette plante si remarquable, étaient tirés des papiers de Bergius, qui se trouvaient entre ses mains. La description se ressentait de la privation d'échantillons et de renseignements suffisants; elle n'offrait pas conséquemment l'exactitude que l'on retrouve dans les travaux de Schlechtendal; néanmoins, le botaniste avait imposé à la plante parasite un nom de genre et d'espèce, et l'avait rapportée, quoique vaguement, à la famille des Balanophorées de Richard. Depuis, une notice de Trattinick, de Vienne, rapproche l'*Ichthyosma* de Schlechtendal, du *Sarcophyte* de Sparmann (Mém. de l'Académie de Stock., 1776, vol. XXVII, p. 500); et il paraît, en effet, que l'identité ne peut être douteuse. Trattinick joint à sa citation quelques réflexions générales sur la nature des plantes parasites, sur cette affinité qui tendrait à les faire réunir en un groupe, tout en y distinguant des familles différentes. V. SARCO-PHYTE.

ICHTHYOSPONDYLITES. POIS. On a donné ce nom à des vertèbres fossiles de Poissons.

ICHTHYOTHERA. BOT. Synonyme de Cyclame d'Europe.

ICHTHYOTYPOLITHES. POIS. FOSS. Synonyme d'Ichthyomorphes. V. ce mot.

ICHTHYPERIES. POIS. FOSS. Synonyme de Bufonites. V. ce mot.

ICHTHYQUE. POIS. Quelques auteurs ont désigné, par le nom de *poison ichthyque*, en anglais *fish-poison*, le principe vénéneux qui rend dangereuse, pour ceux qui en mangent, la chair de certains Poissons qui, plus redoutables que la Torpille ou le Gymnote, répandent encore autour d'eux la mort ou la stupeur après avoir cessé de vivre. Plusieurs espèces

de cette classe d'animaux ont, en effet, reçu en partage, à la place de la vertu électrique, la funeste propriété de renfermer un poison actif; poison d'autant plus à craindre qu'on ne peut en découvrir la source. Rien en effet, chez eux, ne rappelle la conformation des crochets à venin de la Vipère ou des Crotales, de l'aiguillon du Scorpion; aucune partie du corps ne paraît être le réservoir de la substance délétère. C'est surtout, au reste, dans les mers équatoriales, dans la saison des chaleurs ou dans d'autres circonstances de temps et de lieu, qu'on leur voit souvent renfermer, au moment où on les prend, un principe qui rend leur chair vénéneuse et capable de devenir un poison mortel pour l'homme et pour les animaux à sang chaud qui en mangent, soit que ce principe soit inhérent à leur organisation, soit qu'il dépende d'aliments de mauvaise nature encore renfermés dans leurs entrailles, ainsi que semble porté à le penser Lacépède.

Dans nos climats, les œufs de plusieurs Poissons possèdent la propriété dont nous parlons : tels sont en particulier, et surtout au premier printemps, ceux du Barbeau vulgaire. La saison de l'année où ils produisent des accidents a fait imaginer à plusieurs personnes que leur qualité malfaisante tenait à ce qu'alors les Barbeaux se nourrissent des fleurs des Saules qui tombent dans les eaux bourbeuses où ils vivent. Mais il est bon d'observer que presque tous les œufs des nombreux habitants des eaux sont purgatifs à un degré plus ou moins marqué; précaution que la nature a peut-être prise pour les préserver de l'action destructive des organes digestifs des animaux qui en font leur pâture.

Quelques Poissons sont vénéneux en tout temps; d'autres ne le deviennent qu'à certaines époques. C'est ainsi que depuis l'établissement des Européens dans l'Archipel des Antilles, les voyageurs ont mentionné souvent un phénomène dont les causes sont encore couvertes d'obscurité, quoique, par ses effets dangereux, il intéresse la santé publique, et même la vie des hommes. Dans un Mémoire qu'il a lu à l'Académie royale des Sciences, Moreau de Jonnés a fixé l'attention sur ce sujet.

Parmi les Poissons que la pêche fournit journellement à la subsistance de la population des îles Antilles, ceux qui tiennent le premier rang par leur taille, leur nombre et la saveur de leur chair, changent parfois, en effet, leurs propriétés alimentaires en propriétés évidemment vénéneuses. Il ne se passe pas d'années sans que, au milieu de leurs repas, plusieurs individus ne soient victimes du poison caché dans des mets agréables, où rien de nuisible ne se décèle à la vue, au goût et à l'odorat.

Au mois d'octobre 1808, Morcau de Jonnés a vu à la Martinique, près du Saint-Esprit, vingt personnes être empoisonnées par une Carangue (*Caranx carangus*), pêchée la veille dans le canal de Sainte-Lucie, et cependant le même lieu fournissait habituellement la même espèce de Poisson à l'habitation où arriva cet événement jusqu'alors sans exemple connu. L'empoisonnement d'un Chien qui avait mangé une partie des entrailles du Poisson, et l'examen des vases culinaires

ne permirent point de croire qu'une cause étrangère à la Carangue pût exister dans ce cas. Le venin d'ailleurs paraissait avoir été répandu également, ou du moins sans aucune modification appréciable par ses effets, dans toutes les parties du corps du Poisson. La tête, les os, et quelques restes que se partagèrent entre eux les domestiques, produisirent les mêmes accidents que la chair du dos et du ventre, qui fut mangée par les maîtres, et que les entrailles que le chien dévora. Personne cependant n'en mourut.

En 1805 déjà, à la Martinique aussi, un empoisonnement analogue et accompagné des mêmes circonstances, avait eu lieu avec des suites plus funestes encore, puisque deux personnes succombèrent, l'une immédiatement et l'autre après deux mois de souffrances déchirantes, et cela pour avoir mangé un Poisson armé (*Diodon orbicularis*).

Dans la mer d'Amérique, beaucoup d'autres Poissons partagent cette funeste faculté avec ceux dont nous venons de parler; la mer des Indes et celle qui baigne les côtes d'Afrique sont dans le même cas, sous ce rapport, que celle d'Amérique. Depuis près de deux siècles on fait mention des propriétés malfaisantes de quelques-uns des animaux qui les habitent; mais les différents auteurs qui en ont parlé se sont servis, pour les désigner, de dénominations vulgaires et locales, ce qui rend assez difficile de déterminer avec exactitude de quelles espèces ils ont prétendu traiter. C'est ainsi que Dutertre a signalé les mauvais effets de la *Bécune* ou de l'*Orphie*; que Latat a indiqué ceux de la *Vieille* et du *Tassart*; Barrère, ceux de la *Lune*; Sloane, ceux du *Poisson armé*, etc. Mais en rapportant les Poissons dont il est dangereux de manger, à leur véritable place, on trouve les espèces suivantes à mentionner: le Poisson armé, *Diodon orbicularis*; la Lune, *Orthogoriscus mola*, Schneider; le Tétræodon ocellé, *Tetraodon ocellatus*; le Tétræodon scélérat, *Tetraodon sceleratus*; la Vieille, *Balistes vetula*; la petite Vieille, *Aluterus monoceros*; le Coffre triangulaire, *Ostracion trigonus*; le Cailleu Tassart, *Clupea thrissa*, Bloch; la grande Orphie, *Esox brasiliensis*, Linn.; la petite Orphie, *Esox marginatus*, Lacép.; le Perroquet, *Aurata psittacus*; le Capitaine, *Sparus erythrus*, Bloch; la Bécune, *Sphyræna becuna*; la Carangue, *Caranx carangus*. (Voyez ces différents mots, et ALUTÈRE, BALISTE, CARANX, COFFRE, DAURADE, DIODON, MÔLE, ORTHOGORISCUS, SPARE, SPHYRÈNE, MÉGALOPE, TÉTRÆODON.)

Quoi qu'il en soit, lorsqu'on est empoisonné par suite de l'ingestion de la chair de Poissons toxicophores, on ressent des douleurs d'estomac et d'entrailles, d'abord faibles et intermittentes, puis progressivement plus violentes, et enfin continues et atroces. Ces douleurs se manifestent au bout d'un temps plus ou moins court, car une mort certaine et prompte suit communément les repas où l'on a mangé copieusement du Cailleu Tassart; et souvent, au bout de peu d'heures, pour les autres Poissons, le mal se manifeste par de la langueur, de l'accablement, de la pesanteur, une grande agitation, de la rougeur à la face, et une constriction de la gorge. Bientôt surviennent des nausées que sui-

vent des vomissements répétés, lesquels sont accompagnés de vertiges, d'éblouissements, de cardialgie, de coliques et d'évacuations alvines fréquemment répétées.

Le sentiment d'ardeur qui ne se faisait d'abord sentir qu'au visage et aux yeux, finit par s'étendre dans tout le corps, mais plus particulièrement aux paumes des mains et à la plante des pieds. Il est souvent suivi d'une éruption qui se manifeste par de larges ampoules semblables à celles qu'occasionne la piqure de la Punaise ou de l'Ortie commune. Cette éruption se termine par la desquamation de l'épiderme et par la chute des poils.

D'abord, le pouls est ordinairement dur et fréquent; il devient bientôt ensuite petit et faible. Une adynamie complète remplace les symptômes de l'irritation abdominale, et le coma semble être la crise finale de la maladie, que l'on reconnaît d'une manière assurée au sentiment de picotement qui se manifeste dans les mains lorsqu'on les plonge dans de l'eau froide.

Si la mort n'arrive point, le rétablissement est lent, et souvent on voit persister encore pendant longtemps des douleurs dans les articulations des poignets, des genoux et des pieds, et quelquefois dans les os cylindriques; elles sont accompagnées de mouvements involontaires, de tremblement et même, dit-on, d'hémiplégie, de paraplégie et de gonflement œdémateux des pieds. Souvent encore, il y a un ptialisme et gonflement des glandes salivaires, ou la peau devient jaune comme dans l'ictère.

Quand la mort a lieu, c'est presque toujours au milieu de violentes convulsions.

Tels sont les terribles effets causés par l'ingestion de la chair des Poissons toxicophores. Le tableau des indications thérapeutiques à remplir en pareille occurrence, ne peut être présenté dans un ouvrage de la nature de celui-ci. Ceux qui seraient curieux de s'instruire sur ce point, pourront consulter un ouvrage publié à Londres en 1815, par M. G. M. Burrows, sous le titre suivant: *Of two cases of death from eating mussels with some general Observations on fish-poison*, de même que le Traité de Médecine pratique du docteur Robert Thomas, de Salisbury.

Au reste, tous ceux qui ont remarqué les phénomènes qui viennent d'être indiqués, ont dû nécessairement en rechercher la cause; néanmoins, malgré de nombreux travaux de la plus haute importance, on n'a pu jusqu'ici établir d'une manière certaine et tout à fait dépourvue d'hypothèses, que le principe vénéneux existe dans l'estomac et le canal intestinal, dans le foie ou la vésicule biliaire, ou dans la substance cutière de l'animal, qu'il dépende de la nature de ses aliments, d'une altération morbide du système entier de son économie, ou enfin qu'il soit un poison *sui generis*.

ICHTHYTES. pots. Même chose qu'Ichthyolites. V. ce mot.

ICHTYOTHÈRE. *Ichthyotheres*. uor. Martius (*Arzn. Psl.* p. 27) a établi ce genre dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, pour une plante qu'il a trouvée dans la province de Rio-Negro, au Brésil, et qu'il a caractérisée génériquement ainsi qu'il suit :

capitule monoïque, dont toutes les fleurs sont tubuleuses; celles du rayon, au nombre de cinq, sont femelles et fertiles, avec le limbe de la corolle découpé en franges extrêmement minces et déliées; celles du disque sont pour la plupart quinquéfides; involucre très-petit, cupuliforme et persistant; réceptacle paléacé, et chaque paillette entourant une fleur; une dent à la base interne de chaque anthère; style des fleurons radiaux bifide; il est stérile aux fleurons du disque; akènes obovales, privés d'aigrette, placés entre des paillettes externes, concaves et grandes.

ICTHYOTHERE CUNABI. *Ichthyotheres cunabi*, Mart. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles opposées, dont le pétiole est court et engainant et le limbe finement dentelé. Les fleurs serrées dichotomiquement contre l'axe, forment un capitule terminal; les involucre sont persistants.

ICICA. BOT. *V.* **ICIQUIER.**

ICIME. POIS. Espèce du genre Saumon. *V.* ce mot.

ICIQUIER. *Icica*. BOT. Genre établi par Aublet, faisant partie de la famille des Térébinthacées, et que Kunth, dans le travail général qu'il a publié sur cette famille, place dans sa tribu des Burséracées. Les Iciquiers sont des arbres résineux originaires de l'Amérique équinoxiale. Leurs feuilles alternes et imparipinnées, très rarement composées de trois folioles seulement, ont ces organes opposés et sont dépourvues de stipules. Les fleurs sont blanches, disposées en grappes axillaires, rarement terminales. Leur calice est petit, persistant, à quatre ou cinq dents; la corolle se compose de quatre à cinq pétales sessiles, égaux, insérés entre un disque charnu et le calice. Le nombre des étamines varie de huit à dix; elles sont plus courtes que la corolle et attachées au disque. Leurs anthères sont biloculaires; l'ovaire est libre, sessile, à quatre ou cinq loges, contenant chacune deux ovules insérées à l'angle rentrant. Le style est court, surmonté de deux, quatre à cinq stigmates capitulés. Le fruit est à peine charnu, devenant coriace par la dessiccation, s'ouvrant en deux à cinq valves et renfermant d'un à cinq nœuds monospermes. Ce genre avait été réuni à l'*Amyris* par plusieurs auteurs; mais, néanmoins, il en diffère suffisamment pour devoir en rester distinct.

ICOSAÈDRE. ΜΙΝ. Cristal régulier, dont la surface est composée de vingt triangles équilatéraux.

ICOSANDRIE. *Icosandria*. BOT. Douzième classe du Système sexuel de Linné, comprenant toutes les plantes à fleurs hermaphrodites, qui ont plus de vingt étamines insérées sur le calice et non au réceptacle. Cette classe, à laquelle appartiennent les Rosacées, les Myrtées, etc., se divise en cinq ordres, savoir : 1° Icosandrie *Monogynie*; exemple : le Prunier, l'Amandier; 2° Icosandrie *Digynie*; ex. : l'Alisier; 3° Icosandrie *Trigynie*, ex. : le Sorbier; 4° Icosandrie *Pentagynie*; ex. : le Néflier, le Poirier; 5° Icosandrie *Polygynie*; ex. : le Fraisier, le Framboisier, etc. *V.* **SYSTÈME SEXUEL.**

ICTÉRIE. *Icteria*. OIS. Synonyme de Sylvie à poitrine jaune, que Vieillot a étendu génériquement à plusieurs autres espèces pour en former un groupe distinct dont le *Sylvia Hippolais* serait le type. *V.* **SYLVIE.**

ICTÉROCÉPHALE. OIS. Espèce du genre Guépier.

ICTERUS. OIS. *V.* **TROUPIALE.**

ICTIDE. *Ictides*. ΜΑΜ. Valenciennes a publié, sous ce nom, et longtemps après Temminck, un genre de Carnassiers plantigrades, que celui-ci avait nommé **ARCTITE.** *V.* ce mot.

ICTINE. *Ictinus*. BOT. Genre de la famille des Symplocosées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie frustranée, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philom., sept. 1818) qui l'a ainsi caractérisé : involucre formé d'écaillés disposées sur plusieurs rangs, irrégulièrement imbriquées, foliacées, subulées, hérissées de longues soies denticulées; réceptacle probablement alvéolé; calathide radiée, dont le disque est composé de fleurs nombreuses, régulières, hermaphrodites, et la circonférence de fleurs en languettes quadrilobées et stériles; ovaires hérissés de très-longues poils; aigrette coroniforme, denticulée au sommet; chaque dent prolongée en un long poil. Ce genre a été placé, par son auteur, dans la tribu des Arctotidées-Gortériées. Quoique la plante qui le constitue ait l'apparence extérieure de l'*Hispidella*, on ne peut rapprocher ces deux plantes, puisque celle-ci est une Lactucée. *V.* **HISPIDELLE.** L'*Ictinus piloselloides*, Cass., *loc. cit.*, est une plante du cap de Bonne-Espérance, à tige herbacée, rameuse, striée et hérissée. Ses feuilles sont alternes, sessiles, spatulées et tomenteuses en dessous. Ses calathides sont jaunes et solitaires au sommet de la tige et des branches.

ICTINE. *Ictinus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachénides, institué par Delaporte pour un insecte de Cayenne, qui se rapproche beaucoup des Ozènes d'Olivier, mais qui en diffère par une taille plus longue et plus rétrécie, par le dernier article des antennes, qui est renflé, plus large que les précédents, tronqué à l'extrémité et aminci de chaque côté en forme de lame; sa lèvre supérieure est transversale, étroite; elle a ses angles antérieurs arrondis; son corselet est muni, sur les côtés, d'un bord très-large, et n'est point avancé en arrière comme dans les Trachelèzes.

ICTINE TÉNÉBRIODE. *Ictinus tenebrioides*, Delap. Il est d'un brun presque noir, finement ponctué; la tête présente entre les yeux deux impressions longitudinales; les élytres sont marquées de stries longitudinales assez nombreuses; la bouche est un peu rougeâtre. Taille, dix lignes de longueur sur deux de largeur.

ICTINIE. *Ictinia*. OIS. Genre établi par Vieillot, dont le Milan Cresserelle est le type. *V.* **FAUCON.**

ICTODES. BOT. Nouveau nom générique proposé par Bigelow (*Americ. Medical Botany*) pour une Aroïdée très-remarquable, qu'on a placée tour à tour dans les genres *Arum*, *Dracontium* et *Pothos*. Elle n'appartient précisément à aucun d'eux, mais elle se rapproche du *Pothos* par la fleur, tandis qu'elle a le fruit de l'*Orontium*. Nuttall lui avait donné le nom de *Symplocarpus*, qui a semblé à Bigelow inadmissible, à cause de sa ressemblance avec celui de *Symplocos*, employé pour désigner un autre genre de plantes. Guillemain ne pense pas que l'innovation de Bigelow puisse être reçue, et que l'impropriété qu'il signale

dans le nom donné par Nuttall, soit tellement grave qu'on doive le supprimer. *V.* SYMLOCARPE.

IDA. INS. Espèce européenne de Lépidoptères diurnes, du genre Satyre. *V.* ce mot.

IDADLAN. BOT. Graminée de Ceylan, que Jussieu regarde comme le *Cynosurus Indicus* de Linné, encore que celui-ci rapportât ce synonyme à une plante paniculée.

IDATIMON. BOT. Nom de pays, devenu scientifique, et qui désigne une espèce de *Lecythis* de la Guiane.

IDBARE. *Ibbarus*. POIS. Espèce du genre Able. *V.* ce mot.

IDE. POIS. Espèce du genre Able. *V.* ce mot.

IDÉA. *Idea*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, famille des Papilionides, établi par Fabricius et auquel on assigne maintenant pour caractères : antennes peu allongées, terminées brusquement par une massue faiblement arquée; palpes inférieures ne s'élevant pas notablement au delà du chaperon; leur second article, à peine une fois plus long que le premier; ailes allongées, presque ovales: les inférieures ayant leur bord interne convexe, embrassant plus ou moins le dessous de l'abdomen; les deux pattes antérieures plus courtes, et ne servant point à marcher, du moins dans l'un des sexes; les autres munies d'une paire d'épines ou d'ergots.

IDÉA AGÉLIE. *Idea agelia*, Fab. Ailes ovales, bien entières, blanches avec des veines et des taches noires, et une rangée de points blancs sur le limbe postérieur qui est noir. Taille, quatre pouces. De Java.

IDÉA LYNÉE. *Idea Lyncea*, Stoll. Elle est un peu plus petite que la précédente, et ses ailes sont plus allongées et plus étroites, entières, d'un blanc cendré, avec une multitude de veines et de taches noires; les supérieures ont le bord postérieur un peu concave, avec une série de taches noires sur le limbe postérieur. De Madagascar.

IDÉE. ZOOLOGIE. Phénomène organique, résultat des perceptions et de la mémoire, et dont l'humanité dispose à sa volonté durant l'état de veille et de santé, concurremment avec le jugement, l'une des bases de l'intelligence.

IDESIA. BOT. Synonyme de *Ropourea*. *V.* ROPOU-RIER.

IDICIUM. BOT. Le genre *Perdicium* de Linné a été partagé en deux par Necker (*Elem. Bot.*, n° 51) qui a donné à l'un d'eux le nom d'*Idicium*. D'un autre côté, Lagasca, qui a opéré la même distinction, a conservé le nom de *Perdicium* au genre *Idicium* de Necker. *V.* PERDICIER.

IDIE. *Idia*. INS. Diptères; genre de la famille des Muscides, établi par Meigen qui lui assigne pour caractères : trompe un peu allongée; épistome saillant, rostriforme; palpes dilatés; antennes assez courtes, n'atteignant que le milieu de la face; style plumeux ordinairement en dessus seulement; première cellule postérieure des ailes le plus souvent entr'ouverte à l'extrémité de l'aile, à nervure externo-médiaire convexe en dedans. Les Idies sont propres aux climats méridionaux; néanmoins l'espèce suivante se trouve aussi dans le nord de la France.

IDIE FASCIÉE. *Idia fasciata*, Meig. Elle est d'un noir verdâtre, avec la face d'un noir luisant; thorax à bandes blanchâtres; abdomen à deux ou trois bandes fauves, interrompues dans les mâles, quelquefois nulles ou remplacées par des taches dans les femelles. Taille : trois lignes et demie.

IDIE. *Idia*. POLYP. Genre de l'ordre des Sertulariées, dans la division des Polypiers flexibles ou non entièrement pierreux, à polypes contenus dans des cellules non irritables. Ses caractères sont : Polypier phytode, pinné, à rameaux alternes comprimés, garnis de cellules alternes, distantes, saillantes, à sommet aigu et recourbé. Le genre *Idie*, composé d'une seule espèce, une des plus singulières de l'ordre des Sertulariées et que Lesueur a rapportée de son voyage aux terres australes, diffère de tous les autres par la forme et les situations des cellules qui rendent ses rameaux parfaitement semblables à la mâchoire supérieure du Squalo Scie (*Squalus Pristis*, L.), armée de ses dents. Cette espèce est d'un fauve jaunâtre assez vif; sa hauteur ne dépasse point un décimètre; sa base est fibreuse et semble, par sa nature, devoir adhérer à des corps durs plutôt qu'à des plantes marines; Lamouroux lui a donné le nom d'*Idie Scie*, *Idia Pristis*; elle est figurée dans son Histoire des Polypiers, pl. 5, fig. 5, à B, C, D, E; et dans son *Genera Polypariorum*, tab. 66, fig. 10, 11, 12, 15 et 14.

IDIOGYNE. *Idiogynus*. BOT. Ce nom adjectif s'emploie tantôt pour exprimer une fleur ou un végétal qui n'est pourvu que du seul organe sexuel femelle, tantôt pour des étamines qui sont réunies dans la même enveloppe florale que le pistil.

IDIOMORPHES. FOSS. *V.* PIERRES IDIOMORPHES.

IDIOPHITON. BOT. Synonyme de *Filago Leontopodium*, L.

IDIOSYNCRASIE. *Idriosyncrasia*. BOT. Le professeur De Candolle exprime par ce mot la nature propre de chaque espèce végétale, et même de chaque individu, qui se combine avec la cause déterminante de la fleuraison au printemps, cause commune à tous les végétaux et qui est le retour de la chaleur après le repos de la végétation.

IDIOTHALAMES. *Idiothalami*. BOT. Classe première des Lichens, dans la méthode d'Achar; elle renferme les Lichenées dont les apothécies sont entièrement formées d'une substance propre, différente par la couleur et l'organisation de celle dont le thalle est composé; elle renferme deux ordres : les Homogénées et les Hétérogénées. *V.* ces mots.

IDMONÉE. *Idmonea*. POLYP. Genre de l'ordre des Milléporées, dans la division des Polypiers pierreux et non flexibles, à petites cellules perforées ou presque tubuluses et non garnies de lames. Ses caractères sont : Polypier fossile, rameux; rameaux très-divergents, contournés et courbés, à trois côtés ou triquètres; deux côtés sont couverts de cellules saillantes, coniques ou évasées à leur base et tronquées au sommet, distinctes ou séparées les unes des autres et situées en lignes transversales, parallèles entre elles. Le troisième côté est légèrement canaliculé, à surface très-unie, presque luisante et sans aucune apparence de

pores. Ce genre n'est encore composé que d'une seule espèce, dont la grandeur est inconnue. Les rameaux ont environ deux millimètres de largeur. Les cellules ont au plus un demi-millimètre de saillie. Ce Polypier doit être très-rare; on n'en a encore trouvé que peu de fragments dans un banc très-dur du Calcaire à Poly-piers des environs de Caen. L'Idmonée triquètre, figurée et décrite par Lamouroux dans son *Genera*, p. 80, tab. 79, fig. 13, 14, 15, a les plus grands rapports avec les Spiropores, principalement avec le *Spiropore tetragona*; mais la forme des cellules et leur absence sur un des trois côtés sont des caractères trop essentiels pour ne pas constituer un genre particulier.

IDOCRASE. MIN. Substance minérale, à cassure vitreuse, fusible au chalumeau en verre jaunâtre, assez durc pour rayer le Feldspath, et dont la composition chimique paraît analogue à celle des Grenats. Ce sont des Silicates doubles, à bases isomorphes, qui fréquemment se mélangent entre eux dans le même individu. Les cristaux de ce minéral dérivent d'un prisme droit, symétrique, dans lequel le rapport du côté de la base à la hauteur est à peu près celui de 15 à 14 (Haüy). Ils jouissent de la réfraction double à un degré assez sensible. Leur pesanteur spécifique est d'environ 5.

Relativement aux différences que présentent les variétés de ce minéral dans leur composition chimique, on distingue : 1^o **IDOCRASE DE SIBÉRIE** (Wilouït), à laquelle on peut rapporter celle de Bohême, nommée Egeran par Werner. Elle paraît formée de deux atomes de silicate d'Alumine, combinés avec un atome de silicate de Chaux. Analysée par Klaproth, elle a donné sur 100 parties : Silice 42; Alumine 16,25; Chaux 54; Oxyde de Fer et perte 7,75.

2^o **IDOCRASE DU VÉSUVÉ**; Vésuvienne de Werner. Celle-ci renferme un excès d'Alumine; elle est formée, d'après Klaproth, de : Silice 55,50; Alumine 55; Chaux 22,25; Oxyde de Fer 7,50; Oxyde de Manganèse et perte 1,75.

3^o **IDOCRASE MAGNÉSIIENNE**, nommée Frugardite et Loboïte, de Frugard et de Gokum en Finlande. Nordenskiöld, qui l'a analysée, a trouvé le résultat suivant : Silice 58,55; Alumine 17,50; Chaux 27,70; Magnésie 10,60; Oxydure de Fer 5,90; Oxyde de Manganèse 0,55; perte 1,44.

4^o **IDOCRASE CUIVREUSE**, ou la Cyprine de Tellemarken en Norwège. L'Oxyde de Cuivre paraît y remplacer une des bases avec lesquelles il est isomorphe.

Les formes cristallines qu'affecte le plus ordinairement l'Idocrase, sont des prismes à 4, 8, 12 et 16 faces, surmontés de pyramides tronquées. Les modifications simples remplacent fréquemment les arêtes longitudinales de la forme primitive, et ses angles solides. Les autres variétés, dépendantes de la texture, sont la cylindroïde et la bacillaire, qui appartiennent à l'Egeran; la granulaire et la compacte à texture vitreuse ou lithoïde. Les couleurs sont : le brun pour l'Idocrase du Vésuve, le vert obscur pour celle de Sibérie, le vert jaunâtre pour les Idocrases du Bannat et du Piémont, le bleu pour la Cyprine, etc.

L'Idocrase se trouve dans les terrains primordiaux, où elle affecte deux manières d'être différentes. Tantôt

elle forme des couches granuleuses ou des veines au milieu des Micaschistes, comme dans la vallée d'Ala en Piémont; tantôt elle est disséminée dans ces roches ou dans celles des terrains calcaires et serpentineux, comme au Bannat et en Sibérie. Enfin, on la rencontre abondamment dans les déblais de la Somma, avec le Grenat, le Mica, la Néphéline, etc. L'Idocrase de Sibérie a été trouvée sur les bords du fleuve Wiloui, près du lac Achtaragda; celle de Bohême à Hasslau, dans le pays d'Eger.

Les Idocrases, quand elles sont transparentes, peuvent être taillées et montées en bague. Les artistes napolitains leur donnent le nom de *Gemmes* du Vésuve, et les mettent au rang des pierres précieuses.

IDOLE. MOLL. Espèce du genre Ampullaire, *Ampullaria rugosa*. V. AMPULLAIRE.

IDOMÉNÉE. INS. Papillon américain de la division des Chevaliers grecs de Linné. V. PAPILLON.

IDOTÉE. Idotea. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Aquatiques, famille des Idotéides, ayant pour caractères : quatre antennes sur une ligne transversale : les latérales sétacées, composées d'un grand nombre d'articles; les intermédiaires plus courtes, filiformes et de quatre articles; quatorze pattes à crochets; post-abdomen ou queue de trois segments dont le dernier très-grand, sans aucune sorte d'appendice à son extrémité; feuillets branchiaux longitudinaux, parallèles, fixés aux bords latéraux, s'ouvrant au côté intérieur comme deux battants de porte et recouvrant les branchies qui sont membranées, en forme de sac ou de vessie et se remplissant d'air; un appendice styloforme ou linéaire et interne aux feuillets du second rang dans les mâles.

Ces Crustacés avaient été placés par Linné et Pallas dans le grand genre Cloporte (*Oniscus*). Degér les rangeait avec les Squilles, et Olivier avec les Aselles. Fabricius, qui les avait d'abord placés avec les Cymothées, les en a séparés et en a formé le genre qui est généralement adopté aujourd'hui, à quelques modifications près que Leach et Latreille y ont apportées.

Le corps des Idotées est demi-crustacé et quelquefois assez mou, d'une forme allongée, convexe et arrondie le long du milieu du dos. La tête est de la longueur du corps, un peu plus étroite et presque carrée; elle supporte supérieurement quatre antennes et deux yeux ronds, peu saillants; la bouche est petite, formée d'un labre, de deux mandibules, de deux paires de mâchoires et de deux pieds-mâchoires foliacés, de cinq articles qui remplacent par leur base la lèvre inférieure; les sept anneaux du corps sont transversaux, presque égaux et unis; ordinairement ils sont marqués d'une impression longitudinale de chaque côté, qui divise le corps en trois parties comme dans le genre fossile des Trilobites; leur queue est très-grande, triarticulée, sans appendices terminaux recouvrant les branchies et les lames qui protègent celles-ci; pieds moyens, à peu près égaux entre eux, dirigés, les premiers en avant et les derniers en arrière. Les Idotées se distinguent des genres Arcture et Sténosome de la même famille par des caractères tirés des antennes et de la forme du corps.

Degér, qui a donné une description très-détaillée

de l'Idotée Entomon, a vu sous sa queue, et dans un système d'organes assez compliqué, deux filets dont il ne connaît pas les fonctions. Latreille a reconnu que ce sont des appendices des organes générateurs mâles. Degér a vu aussi sous le premier anneau de la queue d'un individu du même sexe, deux pièces ovales, membraneuses, manquant dans les femelles, et d'où il a vu sortir, après la mort de l'animal, une matière blanche, entortillée comme du fil et qu'il soupçonne être la liqueur séminale. Les Idotées se trouvent en abondance dans la mer où elles nagent très-bien, à l'aide de leurs pattes et de leurs branchies, qui sont mobiles d'avant en arrière lorsque les lames qui les recouvrent sont écartées. Elles se nourrissent de corps morts, et on assure qu'elles rongent et détruisent à la longue les filets des pêcheurs.

On peut diviser ce genre en deux sections comme il suit :

I. Antennes intermédiaires presque aussi longues que les latérales; tronc en ovale tronqué; fausses articulations latérales des segments très-saillantes, triangulaires; tête inéisée sur les côtés.

IDOTÉE ENTOMON. *Idotea Entomon*, Fabr., Latr. (*Oniscus Entomon*, L.), Pall.; *Entomon pyramidale*, Klein; *Squilla Entomon*, Degér, Ins., t. VII, pl. 52, f. 1 et 2. Cette espèce atteint quelquefois un pouce et neuf lignes de long. Elle habite la mer Baltique. Son corps est d'un brun grisâtre.

II. Antennes intermédiaires guère plus longues que les deux premiers articles des latérales ou que la moitié environ de leur pédoncule; tronc allongé relativement à sa largeur, en carré long ou elliptique, et tronqué aux deux bouts; fausses articulations de ses segments peu saillantes, en carré long ou linéaire.

a. Longueur des antennes latérales ne surpassant guère celle de la tête et des deux premiers segments.

IDOTÉE OËSTRE. *Idotea OËstrum*, Leach, Penn. (*Brit. Zool.*, t. IV, tab. 18, f. 6; *Idotea emarginata*, Fabr.; *Idotea excisa*, Bosc. On peut ranger dans cette division les *Idotea pelagica*, Leach, *acuminata*, Fabr., *tricuspidata*, Leach, l'*Oniscus unguatus*, Pallas.

b. Longueur des antennes surpassant celle de la tête et des deux premiers segments du corps.

IDOTÉE DORSALE. *Idotea dorsalis*, Latr. On peut y ajouter la Squille marine de Degér et l'*Idotea metallica* de Bosc.

IDOTÉIDES. *Idoteides*. CRUST. C'est le nom que Latreille donne (Fam. natur. du Règne Anim.) à sa cinquième famille de l'ordre des Isopodes; elle correspond à une partie des Ptérygibranches du Règne Animal et est ainsi caractérisée : les quatre antennes sur une ligne transversale, les latérales terminées par une tige sétacée, pluriarticulée; les internes courtes, filiformes ou un peu plus grosses au bout, de quatre articles; post-abdomen de trois segments distincts; feuillet branchiaux longitudinaux; un appendice styliforme ou linéaire et interne à ceux du second rang, dans les mâles. Cette famille comprend les genres Idotée, Arc-ture et Sténosome. V. ces mots.

IDRIALINE. MIN. Dumas nomme ainsi une substance solide, qui provient du mercure sulfuré d'Idria, et qui paraît être un Carbone d'hydrogène.

IDYE. *Idya*. ACAL. Genre proposé par Fremenville et adopté par Ocken, dans son Système de Zoologie, pour un groupe de Méduses dont il forme une famille particulière avec les Stéphanomies et les Pyrosomes. Il donne aux Idyes le caractère suivant : corps cylindrique, lisse, en forme de sac allongé, sans aucun tentacule à la bouche; parois composées de longs tubes garnis de cloisons transverses. Ocken compose ce genre de trois espèces, savoir : l'*Idya infundibulum*, l'*Idya macrostoma* et l'*Idya Islandica*, observées et décrites par l'auteur du genre.

IDYIA. *Idyia*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, établi par Raffinesque et qui paraît ne pas avoir été adopté.

IÈBLE. BOT. Pour Hièble, espèce du genre SUREAU. V. ce mot.

IËNAC. MOLL. (Adanson.) V. CRÉPIDULE DE GORÉE.

IËNITE. MIN. V. FER CALCAREO-SILICEUX.

IËRACIDEA. OIS. Le genre proposé, sous ce nom, par Gould, dans la famille des Accipitres, doit avoir pour type le *Falco Berigora* de Vigors et Horsfield.

IËRÉE. *Ierea*. POLYP. Genre de l'ordre des Actinaires, dans la division des Polypiers sarcoïdes, plus ou moins irritables et sans axe central. Ses caractères sont : Polypier fossile, simple, pyriforme, pédicellé. Le pédicule, très-gros et cylindrique, s'évase en une masse arrondie, à surface lisse. Un peu au-dessus commencent des corps de la grosseur d'une plume de moineau, longs, cylindriques, flexueux, solides, plus nombreux et plus prononcés à mesure que l'on s'éloigne de la base, et formant la masse de la partie supérieure du Polypier; le sommet semble tronqué transversalement et présente la coupe horizontale des corps cylindriques observés à la circonférence. Tels sont les caractères du seul individu connu de cette singulière production du monde antique, que possède le cabinet de la ville de Caen. Il est d'autant plus difficile de déterminer la classe à laquelle elle appartient, qu'il n'existe plus de surface; elle a été usée par le frottement, l'objet ayant été roulé par les eaux comme un galet. Les corps cylindriques qui semblent former la partie supérieure de ce Polypier peuvent être considérés comme des tentacules ou comme des tubes polypeux; dans le premier cas, ces tentacules étant différents de ceux des Actinies, éloignent de ce genre le Polypier qui nous occupe; dans le second cas, la forme et la position des tubes le distinguent des Aleyonées et des Polyclinées : Lamouroux a eu devoir en faire un genre particulier qu'il a placé provisoirement parmi les Polypiers actinaires; et quoique l'Iérée pyriforme ait perdu la majeure partie de ses caractères, elle en présente encore assez pour fixer l'attention des naturalistes; elle est figurée dans son *Genera Polypariorum*, tab. 78, fig. 5; elle a été trouvée dans les Vaches-Noires; et comme elle est siliceuse, elle doit appartenir aux terrains de Craie ou supérieurs à la Craie. Le Polypier figuré par DeFrance, sous le nom d'Iérée pyriforme, a beaucoup plus de rapport avec l'*Alcyonium mutabile* qu'avec le Zoo-

phyte dont il est question ici. Ce sont deux espèces bien distinctes de deux genres peut-être différents, que DeRance a confondues.

IERVAMORA. BOT. Pour Yervamora. V. BOSÉE.

IEUSE. BOT. V. YEUSE.

IF. MOLL. Nom vulgaire du *Cerithium aculeatum*. V. CÉRITHE.

IF. *Taxus*. BOT. Genre de la famille des Conifères et de la Monadelphie Polyandrie, L., que l'on peut caractériser de la manière suivante : ses fleurs sont dioïques ; les mâles forment de petits chatons glohuleux, placés à l'aisselle des feuilles, portés sur un pédoncule court, chargé d'écaillés lâches, imbriquées, qui recouvrent la partie inférieure du chaton, et le cachent entièrement avant son entier développement. Chaque chaton se compose de six à quatorze écaillés discoïdes, jaunâtres, lobés dans leur contour, peltées à leur face inférieure, et constituant chacune une fleur mâle. A la face inférieure de ces écaillés on trouve de trois à huit anthères attachés par leur sommet, uniloculaires, s'ouvrant par un sillon longitudinal, et adhérents au pivot de l'écaïlle par leur côté interne. Les fleurs femelles sont solitaires, placées à l'aisselle des feuilles, environnées et en grande partie enveloppées par un involucre composé d'écaillés imbriquées et semblable à celui qui revêt les chatons mâles. Cette fleur est appliquée sur un petit disque orbiculaire, peu saillant, mais qui, plus tard, doit s'accroître pour former l'enveloppe charnue du fruit. Le calice ou périlanthe est ovoïde, rétréci au sommet en un petit col très-court, tronqué et percé d'une ouverture circulaire, dont le bord est lisse. La cavité du calice renferme un pistil de même forme que lui, et qui est adhérent par son quart inférieur seulement. Il arrive quelquefois que deux involucre se soudent en un seul qui est alors biflore. Le fruit se présente sous la forme d'une baie ouverte dans sa partie supérieure ; mais cette partie charnue n'appartient pas au péricarpe ; c'est le petit disque circulaire sur lequel la fleur était appliquée ; cet organe est susceptible de s'accroître au point de recouvrir en totalité le véritable fruit qui est renfermé dans son intérieur. Celui-ci est sec, ovoïde. Son péricarpe, formé par le calice, est dur et coriace, recouvert d'une partie légèrement charnue. Ce péricarpe, qui est un peu ombiliqué à son sommet, reste indéhiscent. La graine, dégagée du péricarpe, avec lequel elle est adhérente, se compose d'un endosperme charnu ou légèrement farineux et très-blanc, dans la partie supérieure et centrale duquel est un embryon cylindrique ou fusiforme, renversé, ayant la radicule adhérente, avec ledit endosperme et ses deux cotylédons très-courts et appliqués l'un contre l'autre. Ce genre se compose de plusieurs espèces originaires de la Chine et du Japon.

IF COMMUN. *Taxus baccata*, L., Rich., Conif., tab. 2. Arbre de moyenne grandeur, très-rameux ; écorce brune, s'enlevant facilement par plaques ; bois rougeâtre. Les feuilles sont éparses, très-courttement pétiolées, linéaires, aiguës, coriaces, persistantes, planes ou un peu convexes, d'un vert foncé et sombre. Elles sont dirigées des deux côtés des rameaux et tendent à

s'étaler dans le même sens. Les fleurs sont dioïques. Aux fleurs femelles succèdent des fruits du volume d'une Merise, dont la partie charnue, ouverte circulairement à son sommet, est d'un beau rouge écarlate, d'une saveur douce et agréable, extrêmement visqueuse, tandis que le véritable fruit renfermé dans cette cupule charnue, est d'une saveur amère et térébinthacée. Cet arbre croît dans les montagnes de la France, principalement dans les lieux froids et exposés au nord. Il a été connu des anciens qui le considéraient comme un arbre extrêmement vénéneux. S'il faut en croire Strabon, les premiers habitants de la Gaule se servaient du suc de l'If pour empoisonner leurs flèches. D'autres ont dit que ses émanations étaient fort dangereuses et qu'elles pouvaient occasionner des accidents très-graves. Ainsi Rai rapporte que des jardiniers occupés à tondre un If très-grand et très-touffu, qui existait de son temps dans le jardin de Pise en Toscane, étaient forcés d'interrompre à chaque instant leur travail à cause des violentes douleurs de tête qu'ils éprouvaient. On a également prétendu que les fruits de l'If, malgré leur saveur douce et sucrée, étaient fort vénéneux. Mais toutes ces assertions sont exagérées. L'If, de même que tous les autres arbres de la famille des Conifères, contient un suc résineux, peu abondant. Il est vrai qu'outre cette substance térébinthacée, il contient encore une matière amère et légèrement narcotique, mais qui, du reste, est fort loin de jouir des propriétés puissamment délétères qu'on lui a attribuées, quoiqu'à une forte dose elle puisse donner lieu à des accidents.

Cet arbre était autrefois très-fréquemment cultivé dans les jardins ; il est un de ceux qui se prêtent le plus à recevoir, par le moyen de la taille, toutes les formes imaginables. On voit, dans les parcs, des Ifs que l'on a taillés de toutes les manières possibles. On le place aussi en palissade pour cacher les murs. Cet arbre était regardé par les anciens comme l'emblème de l'immortalité, à cause de son feuillage toujours vert. On le plantait ordinairement auprès des tombeaux et dans les lieux consacrés à la sépulture. Cet usage était surtout répandu chez les peuples du Nord. On trouve encore des Ifs d'une antiquité très-reculée, et le plus gros que l'on connaisse est celui du cimetière de Fortingal en Écosse. On prétend qu'il a cinquante-trois pieds anglais de circonférence. Le bois de l'If est rougeâtre, dur et serré ; il est propre à beaucoup d'ouvrages.

IFLOGE. *Ifloga*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénéisie superflue, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philom., sept. 1819) qui l'a ainsi caractérisé : involucre formé d'écaillés presque sur un seul rang, à peu près égales, appliquées, scarieuses et acuminées ; réceptacle cylindrique, court, garni d'écaillés imbriquées et semblables à celles de l'involucre ; calathide dont le disque est composé de plusieurs fleurs régulières, hermaphrodites, et la couronne de fleurs femelles tubuleuses et disposées sur plusieurs rangs ; ovaires oblongs, glabres, ceux du centre surmontés d'aigrettes plumeuses, les extérieurs nus. Ce genre ne paraît pas avoir une grande valeur ; il a été constitué,

ainsi que plusieurs autres, aux dépens du *Gnaphalium* ou du *Filago*, L., dont le mot *IFLOGA* est l'anagramme. L'espèce que Cassini lui a donnée pour type est le *Gnaphalium cauliflorum*, Desfont., *Flor. Atl.*, t. II, p. 267, et qu'il a nommée *Ifloga Fontanezii*. C'est une plante herbacée, annuelle, cotonneuse, à tiges rameuses et à fleurs éparses sur la tige, sessiles, axillaires et terminales. Elle a été trouvée dans les sables des déserts de l'Afrique septentrionale.

IFVETEAU. BOT. Nom vulgaire du jeune If.

IGASURATES. Sels résultant de la combinaison de l'acide Igasurique avec les bases.

IGASURIQUE. Acide particulier que Pelletier et Caventou ont découvert dans la fève de St.-Ignace.

IGLITE ou IGLOITE. MIN. Noms donnés aux variétés d'Arragonite, venant d'Eglo en Hongrie, et cristallisées en pyramides allongées en forme d'aiguilles. V. ARRAGONITE.

IGNAME. *Dioscorea*. BOT. Ce genre, d'abord placé dans la famille des Asparaginées, est devenu avec le *Rajania*, qui ne peut en être éloigné, le type d'une famille nouvelle établie par Robert Brown (*Prodr. Nov.-Holl.*, 1, p. 294), et à laquelle il a donné le nom de Dioscorées (V. ce mot). Quant au genre Igname, voici quels sont ses caractères : fleurs dioïques ; calice campanulé, à six divisions égales et un peu étalées ; six étamines insérées à la base des divisions calicinales ; ovaire libre, triangulaire et à trois loges, surmonté de trois styles et de trois stigmates ; capsule à trois angles très saillants, à trois loges, s'ouvrant par chacun des angles saillants et contenant des graines entourées d'une aile membraneuse. Les Ignames sont des plantes à racine tubéreuse et charnue, ayant une tige volubile de gauche à droite, des feuilles alternes ou quelquefois opposées ; des fleurs disposées en épis ou en grappes axillaires.

On connaît un très-grand nombre d'espèces de ce genre, dont plusieurs sont cultivées avec soin, parce que leur racine charnue sert d'aliment dans plusieurs contrées du globe.

IGNAME AILÉE. *Dioscorea alata*, L. Cette espèce, qui est primitivement originaire de l'Inde, mais que la culture a en quelque sorte naturalisée en Amérique, en Afrique et jusque dans les archipels de la mer du Sud, est une des plus intéressantes de tout le genre. Sa racine, dont la forme varie beaucoup, pèse quelquefois de trente à quarante livres. Elle est ou simple et diversement contournée, ou divisée en lobes irréguliers et comme digités. Sa couleur est noirâtre à l'extérieur, blanche intérieurement. De cette racine qui est vivace partent plusieurs tiges grêles, sarmenteuses, volubiles, carrées et membraneuses sur leurs angles, s'élevant à une hauteur variable et portant des feuilles opposées, pétiolées, cordiformes, acuminées, entières, glabres et lisses, offrant sept nervures longitudinales. Les fleurs, qui sont petites et de couleur jaune, forment des grappes axillaires, qui naissent vers les extrémités des rameaux. A ces fleurs succèdent des capsules à trois ailes, contenant des graines membraneuses. Cette espèce, ainsi que plusieurs autres du même genre, présente quelquefois, vers sa partie supérieure, des tubercules

ou bulbilles charnus, au moyen desquels on peut la multiplier.

La racine d'Igname, quand elle est fraîche, a une saveur un peu âcre et assez désagréable ; mais lorsqu'elle est cuite, elle devient douce et fort nourrissante. On l'apprête de diverses manières ; tantôt on la fait bouillir dans l'eau, tantôt on la fait cuire sous les cendres chaudes. En général on la mange pour remplacer le pain. Rien de plus simple que sa culture qui est absolument la même que celle de la Pomme de terre. On place de distance en distance, dans un champ profondément labouré, des fragments de cette racine, en ayant soin que chacun soit pourvu d'un œil ou bourgeon. Cette opération doit se faire avant la saison des pluies. Quelques mois après, les racines d'Igname sont parvenues à leur maturité.

On cultive encore plusieurs autres espèces, telles que l'Igname du Japon, *Dioscorea Japonica*, Thunberg ; l'Igname éburnée de la Cochinchine, *Dioscorea eburnea*, Loureiro, etc.

Le nom d'Igname a aussi été étendu quelquefois à d'autres plantes n'appartenant pas au genre *Dioscorea*, mais pourvues de racines tubéreuses charnues et alimentaires. C'est ainsi qu'en Égypte on appelle vulgairement Igname l'*Arum Colocasia*.

IGNATIA. BOT. Le genre décrit sous ce nom, par Linné fils, et que Loureiro appelait *Ignatiana*, a été réuni par Jussieu et tous les auteurs modernes au genre *Strychnos* dont il ne diffère que par la forme de ses graines. C'est cet arbre qui fournit les fèves de Saint-Ignace. V. VOMIQUIER.

IGNATIANA. BOT. V. IGNATIA.

IGNAVUS. MAM. Synonyme ancien de Bradype. V. ce mot.

IGNIARIA. BOT. Genre formé par Adanson pour les Champignons subéreux, tels que le *Boletus ignarius*. Cœsalpin avait déjà proposé ce même nom.

IGNICOLOR. OIS. Nom que porte une espèce du genre *Coccyz*, et une autre du genre *Gros-Bec*. V. ces mots.

IGNITE. OIS. Espèce du genre *Coracine*. V. ce mot.

IGNITION. MIN. C'est l'état dans lequel se trouvent les corps lorsqu'on les chauffe à blanc, c'est-à-dire jusqu'à les rendre incandescents.

IGREUSINE. *Igreusina*. BOT. Bizio et Boulay ont donné ce nom au principe fluide, odorant et susceptible de se colorer par l'acide nitrique, qui fait partie intégrante des huiles essentielles. Ce même principe a aussi été appelé *Elaiodon* par Herberger.

IGUANE. *Iguana*. REPT. Genre qui sert de type à la famille des Sauriens qui en emprunta le nom ; il a été établi aux dépens du genre *Lacerta* de Linné, par Laurenti qui le plaçait dans ses *Gradentia* ; adopté par tous les érépétologistes, il est caractérisé par Cuvier (*Règn. Anim.*, t. II, p. 59) de la manière suivante : le corps et la queue couverts de petites écailles imbriquées ; tout le long du dos, une rangée d'épines ou plutôt d'écailles redressées, comprimées et pointues, avec un fanon sous la gorge, comprimé et pendant, dont le bord est soutenu par une production cartilagineuse de l'os hyoïde ; les cuisses portent une rangée de tubercules poreux, pareils à ceux des Lézards proprement

dit; la tête couverte de plaques. Chaque mâchoire entourée d'une rangée de dents comprimées, triangulaires, à tranchants dentelés; deux petites rangées au bord postérieur du palais. Comme les Caméléons et les Anolis, ces animaux ont la faculté de changer de couleur lorsqu'on les irrite, et selon l'état de l'atmosphère. Ils renflent aussi leur goître, dressent leurs crêtes, s'agitent avec grâce et sont des plus agiles. Tous sont propres aux contrées chaudes des tropiques, et vivent d'insectes, de larves, ou même de petits Oiseaux qu'ils poursuivent et saisissent fort adroitement dans les branchages sur lesquels ils habitent le plus communément. Pressés par le besoin, ils descendent cependant à terre pour y manger quelques racines. Leur langue est charnue, fourchue au sommet, et ils la tirent et l'agitent à la manière des Lézards. La plupart acquièrent une assez grande taille, et leur chair passe pour délicate.

IGUANE ORDINAIRE. *Iguana tuberculata*, Laurenti; *Lacerta Iguana*, L.; l'Iguane, Lac., Quadr. Ov., t. 1, pl. 18; Encycl. Rept., pl. 5, f. 4; vulgairement Léguan, Sénembi, Bøwa, etc. On la trouve en grande quantité à la Guiane et dans les Antilles où la délicatesse de sa chair la fait rechercher. Les couleurs varient du gris au bleu, mais la plupart des individus sont brillamment diaprés de vert, de bleu, de jaune et de brun. Leur taille ordinaire est de trois pieds : on en trouve de cinq; la queue entre pour moitié au moins dans ces longueurs. Ces reptiles agitent souvent leur langue avec vivacité, en tout sens, quoiqu'elle ne soit pas extensible, surtout lorsqu'étant en colère, ils gonflent leur gorge, dressent les écailles de leur longue crête et font briller leurs yeux comme des charbons ardents. Ils font alors entendre un sifflement sourd, tout particulier. Peu défiants, courageux même, ils attendent souvent l'homme et se défendent; ils s'approvoisent. On prétend que des colons en nourrissent dans leurs jardins, où on les prend au besoin pour la consommation de la table. La femelle pond un grand nombre d'œufs de la grosseur de ceux du Pigeon; elle les dépose sur le sable où l'homme, qui en est très-friand, les lui enlève. Ces œufs ne durcissent jamais complètement par la cuisson, et n'ont presque pas de blanc.

IGUANE ARDOISÉE. *Iguana cærulea*, Daudin, figurée par Séba, t. 1, pl. 25, fig. 2, et 95, fig. 4. Elle habite les mêmes contrées que la précédente. Sa taille est un peu plus petite; sa chair est aussi bonne, et sa couleur d'un beau bleu-violet uniforme.

IGUANE A COU NU. *Iguana delicatissima*, Laur. Elle se distingue de l'Iguane ordinaire, parce qu'elle n'a point d'écaille ou grande plaque à l'angle de la mâchoire, ni de tubercules épars sur les côtés du cou. Laurenti, qui a fait connaître cette espèce, d'après un individu conservé dans une collection, dit qu'elle habite les Indes, mais il ne rapporte point par quelle raison il lui donne un nom qui la fait supposer encore meilleure à manger que toutes ses congénères.

IGUANE CORNUE. *Iguana cornuta*, Lac., Encycl. Rept., pl. 4, fig. 4. Cette espèce, qui paraît être plus particulière à Saint-Domingue qu'à toute autre contrée du nouveau monde, se nourrit de fruits et de petits

Oiseaux. Pendant le jour, elle poursuit sa proie avec une incroyable ardeur; la nuit elle se retire dans les trous des rochers où, durant la mauvaise saison, elle s'engourdit. Sa longueur est de quatre pieds. Les nègres lui font une chasse active. On prétend que sa chair a la saveur du Chevreuil. Les Chiens marrons, c'est-à-dire retournés à l'état sauvage, en détruisent beaucoup. On ne sait quelles sont ses véritables couleurs, les erpétologistes n'ayant eu occasion d'en voir que des peaux bourrées. Elle porte entre les yeux une sorte de pointe conique et osseuse, d'où elle emprunte son nom.

IGUANE A BANDES. *Iguana fasciata*, Brongn., Mém., pl. 1, fig. 5. Cette espèce est originaire de Java et probablement des autres îles de la Sonde. C'est elle que Bontius appelait Caméléon, parce qu'elle change de couleurs avec la plus grande facilité. C'est encore elle dont Banks tua un individu gros comme la cuisse et de cinq pieds de long. Sa chair se mange.

Le nom d'Iguane a été donné à plusieurs Lézards qui n'appartiennent pas à ce genre. Gmelin y confondait les Anolis. L'Iguane porte-massue de Latreille n'est qu'un individu monstrueux du genre Agame, ainsi que l'Iguane criard.

IGUANIENS. REPT. Famille établie par Cuvier (Règne Anim., t. 11, p. 29). Ses caractères consistent dans la longueur de la queue, qui est considérable; dans les doigts libres et inégaux. Ces Sauriens ayant l'œil, l'oreille, la verge et l'anus pareils à ces parties dans les Lézards proprement dits, ont leur langue bien plus épaisse, charnue, peu extensible, mais cependant toujours divisée au bout. Cette famille renferme les genres suivants : Stellion, Agame, Basilic, Dragon, Iguane et Anolis. *V.* ces mots.

IGUANODON. REPT. FOSS. Le nouveau genre de Sauriens auquel ce nom a été imposé par Cédéon Mantel, n'existe plus entre les animaux vivants; il a été reconnu d'après des dents fossiles, trouvées dans le Grès d'une forêt du comté de Sussex en Angleterre, bien célèbre par les singuliers débris d'espèces antédiluviennes qui s'y trouvent accumulés. Ces restes de l'Iguanodon y étaient confondus avec ceux de Crocodiles gigantesques, de Mégalosaures, de Plésiosaures, de Tortues, d'Oiseaux et de végétaux. C'est à Cuvier qu'il était réservé d'y reconnaître un Reptile herbivore et d'eau douce. Sa taille prodigieuse ne devait pas être de moins de soixante pieds anglais.

IGUANOIDES. REPT. *Synon.* d'Iguaniens. *V.* ce mot.

IKORIE. BOT. *Synon.* vulgaire de NOYER. *V.* ce mot.

ILEA. BOT. Fries a donné ce nom à un genre de Cryptogames, de la famille des Ulvacées, qui a été réuni au genre *Ulva*.

ILÉADELPHES. *Ileadelphes*. *zool.* Geoffroy Saint-Hilaire nomme ainsi les monstres qui sont doubles, à partir du bassin, dans toutes les parties inférieures.

ILÉOME. *Ileomus*. *INS.* Coléoptères tétramères; genre institué par Schoenherr dans la famille des Rhynchophores, ayant pour caractères : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles, dont le premier, du double plus long que le deuxième, est obconique : les cinq autres sont également coniques, mais plus courts, s'élargissant insensiblement vers la massue (formées des

cing derniers) ovale et acuminée; trompe allongée, cylindrique, un peu épaisse, arquée, lisse, avec une ligne enfoncée et courbée; yeux latéraux, perpendiculaires, allongés et déprimés; corselet profondément bisinué à sa base et plus rétréci antérieurement que postérieurement, avec quelques impressions au milieu, près de la base; écusson petit, triangulaire; élytres ovales-oblongues, un peu avancées à leur base qui est arrondie, avec les épaulés obtusément anguleuses, arrondies à l'extrémité qui est un peu calleuse; pieds antérieurs un peu plus longs, avec les cuisses dentées en dessous. Le type de ce genre est le *Lixus roreus* de Fab., originaire du Brésil, auquel on a joint une espèce nouvelle, *Ileomus pacatus*, apportée du Caucase.

ILÉON. ZOOL. Nom que les anatomistes ont donné à une portion de l'intestin grêle. *V.* INTESTIN.

ILES. *Ilia*. ZOOL. On désigne sous ce nom, les parties latérales et inférieures de l'Homme. La même désignation a été proposée par Staus, pour une plaque quadrilatère, placée des deux côtés du prothorax des insectes; cette plaque, qui couvre plus ou moins l'origine des pattes, et qu'on peut considérer comme l'analogue du pubis dans le corselet, est composée de deux pièces.

ILEVERT. BOT. Variété de Prunier dont le fruit est très-allongé et verdâtre.

ILEX. BOT. *V.* HOUX et CRÈNE.

ILIA. INS. Espèce du genre Nymphale. *V.* ce mot.

ILIA. *Ilia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachiures, tribu des Triangulaires (Latr., Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Leach aux dépens du genre Leucosie de Latreille. Ce genre n'a pas été adopté, et la seule espèce sur laquelle Leach l'a fait formé est la Leucosie Noyau (*Leucosius Nucleus*) de Fabricius et Latreille. *V.* LEUCOSIE.

ILIBI. *Ilibius*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Dytisciens, créé par Erichson, dans sa Faune de la Marche de Brandebourg, aux dépens du grand genre Dytique de Fabricius. Caractères: antennes filiformes, diminuant insensiblement de grosseur, depuis la base jusqu'à l'extrémité; mandibules cornées, barbelées intérieurement; deuxième et troisième articles des palpes labiales presque égaux; pieds postérieurs ciliés en dessus; les trois premiers articles des quatre tarsi antérieurs élargis et garnis inférieurement de ventouses dans les mâles; ongles en crochets inégaux: le supérieur fixe et un peu plus court que l'inférieur. Les *Dytiscus ater*, *lacustris* et *fuliginosus*, Fab., *Guttiger*, *Angustior* et *fenestratus*, Gyllenhal, sont, avec le *Colymbetes 4-guttatus*, de Boisduval, les seules espèces connues jusqu'ici. On les trouve toutes en Europe.

ILICÉES ou ILICINÉES. *Ilicæ vel Ilicinæ*. BOT. Famille de plantes phanérogames, établie par Dumortier dans ses *Commentationes botanicæ*, et admise depuis par Ad. Brongniart, sous le nom d'*Ilicinæ*; ce dernier nom présentant trop d'analogie avec celui de la famille qui a pour type l'*Illicium*, Dumortier préféra le nom d'Ilicées qui ne peut se rapporter qu'à l'*Ilex* et à ses congénères. La famille des Ilicées est caractérisée par sa corolle monopétale, profondément divisée; par des étamines peu nombreuses, libres, inégales; par un

fruit oléogérme, dépourvu de placentaire et présentant des ovules pendants. Dumortier rapproche cette famille à celle des Ardisiacées, et y rapporte les genres suivants: *Cassine*, *Hartogia*, *Curtisia*, *Myginda*, *Ilex*, *Prinos*, et *Nemopantes*. Cette famille correspond donc à la tribu des Aquifoliacées de De Candolle.

ILITHYE. *Ilithya*. INS. Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, établi par Latreille aux dépens du genre *Crambus* de Fabricius. Caractères: une trompe très-distincte; quatre palpes dont les inférieures ont leur dernier article manifestement plus grand que le précédent; antennes sétacées; port des ailes formant un triangle aplati et allongé.

ILITUYE INCARNAT. *Ilithya carnea*, Latr.; *Crambus carneus*, Fab. Ailes supérieures jaunes, bordées extérieurement de rouge purpurin, les inférieures blanchâtres. Commune dans l'Europe centrale; elle habite les prairies.

ILLA. BOT. *V.* CALLICARPA.

ILLANKEN. POIS. *V.* SAUMON.

ILLÉCÈBRE. *Illecebrum*. BOT. Le genre *Illecebrum* de Linné a été divisé en deux genres distincts par Jusien, savoir: *Illecebrum* proprement dit et *Paronychia* de Tournefort. Le premier, c'est-à-dire celui qui doit retenir le nom d'*Illecebrum*, offre les caractères suivants: son calice est à cinq divisions très-profondes, accompagné extérieurement de trois petites écailles. Les cinq étamines sont réunies par la base de leurs filets en un tube urcéolé. L'ovaire est surmonté d'un style très-court que termine un stigmaté obtus. Le fruit est une capsule uniloculaire, monosperme, à cinq valves. Les espèces de ce genre sont de petites plantes herbacées, étalées, rameuses, à feuilles opposées, sans stipules, portant de très-petites fleurs réunies à l'aisselle des feuilles.

Le genre *Paronychia* en diffère par ses feuilles munies de stipules souvent scarieuses et argentées, par ses étamines entre chacune desquelles on trouve une petite écaille. *V.* PARONYCHIE.

L'*Illecebrum densum*, Willd., est devenu le type du genre *Guilleminia* de Kunth. *V.* ce mot.

ILLIACANTHE. POLYP. Production marine mentionnée par Donati, dans son Histoire de la mer Adriatique (p. 25); il la regarde comme une plante à capsules emboîtées dans des calices, avec un seul rang de capsules en forme de cloche et à bord dentelé. Cette description se rapporte tellement aux Aglaophénies (*V.* ce mot), qu'il est difficile de ne pas regarder les Illiacantes de Donati comme des Polypiers de l'ordre des Serulariées et non comme des végétaux.

ILLICÉBRÉES. *Illicibræe*. BOT. Tandis que Saint-Hilaire séparait du groupe des Amaranthacées, et de celui des Caryophyllées, certains genres pour en former une famille distincte, qu'il a nommée Paronichiée, Robert Brown établissait la même famille sous le nom d'Illicébrées, que l'antériorité de l'autre a fait écarter. *V.* PARONICHIEES.

ILLICIUM. BOT. *V.* BADIAN OU BADIANE.

ILLIGÈRE. *Illigera*. BOT. Ce genre, dédié par le docteur Blume à la mémoire de l'un des plus célèbres zoologistes, appartient à la famille des Rhamnécées,

où il formerait le type d'une tribu qui porterait son nom; il se distingue par les caractères suivants : calice supère, à dix découpures disposées sur deux rangs et dont la rangée interne fait office de pétales; cinq étamines insérées à la base du calice, alternant avec un semblable nombre de glandules; filaments nus à leur base ou biauriculés; anthères dressées, biloculaires par le côté ou valvairement déhiscentes comme dans les Laurinées; ovaire infère, uniovulé; style simple, stigmaté échancré, en bouclier.

ILLIGÈRE APPENDICULÉE. *Illigera appendiculata*, Bl. C'est un arbuste sarmenteux, à feuilles ovales-oblongues, obtusiuscules, veinées et glabres; les fleurs sont réunies en panicules axillaires et tomenteuses, et leurs étamines sont biauriculées à leur base. Sur les montagnes les plus élevées de l'île de Java.

ILLIGÈRE BELLE. *Illigera pulchra*, Bl. Folioles ovales-oblongues, acuminées et veinées transversalement; panicules glabres, avec leurs étamines inappendiculées. De Java.

ILLIPÉ. BOT. *V. BASSIE.*

ILLOSPORIER. *Illosporium*. BOT. Ce genre de Cryptogames, de la famille des Urédinées, a été établi par Martius (*Flor. Crypt. Erlang.*, p. 525). Il croît sur le thallus de diverses espèces de Lichens, tels que les *Peltidea*, les *Cenomyce*, etc. Les sporidies sont globuleuses, colorées, éparses à la surface d'une membrane vésiculeuse, qui leur sert de base. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre; Martius l'a nommée *Illosporium roseum*. Les sporules sont d'un rouge vif; la membrane qui les supporte est rose, vésiculeuse, et paraît vide ou renfermer également quelques sporules adhérentes à la paroi interne.

ILMÉNITE. MIN. Parmi des minéraux rapportés des monts Ourals par Menge de Lubeck, il s'en trouvait un que l'on avait pris d'abord pour une variété de Tantalite; mais il paraît qu'il s'en distingue essentiellement et doit former une espèce particulière. Il est rarement cristallisé, mais alors les faces ont assez de brillant pour que leurs incidences puissent se mesurer au goniomètre à réflexion; sa couleur est le noir, celle de la poussière le brun; sa cassure est conchoïde, avec l'éclat de la cire; elle n'offre point de clivage sensible, les fragments sont à bords tranchants, et translucides dans les parties les plus minces; sa pesanteur spécifique est de 4,75 à 4,78; il agit faiblement sur l'aiguille aimantée, sans manifester la vertu polaire; traité seul sur le charbon, au chalumeau, il n'éprouve aucun changement, il se résout aisément en verre brun-verdâtre lorsqu'il est traité avec le verre de borax; il est soluble en partie, à chaud, dans l'acide nitro-muriatique. Sa forme est rapportée au prisme pyramidal oblique. On trouve ce minéral au pied de l'Ilmen, dans l'Oural, à une lieue de Miask, au milieu d'un granite à mica noir, à feldspath blanc et à quartz blanc ou laiteux; ce granite renferme aussi des Zircons disséminés.

ILOTE. *Ilotés*. MOLL. Genre proposé par Montfort, pour un petit corps multiloculaire, que Lamarck a placé, avec raison, dans son genre Orbiculine, sous le nom d'Orbiculine numismale. *V. ORBICULINE.*

ILVAITE. MIN. *V. FER CALCARÉO-SILICEUX.*

ILYN. MIN. Nom donné par Nose à une Roche composée, ayant beaucoup de rapports avec le Trachyte. Elle paraît avoir subi l'action du feu; sa couleur est d'un gris cendré ou brunâtre; elle est compacte, à cassure matte et inégale, assez dure, ayant l'odeur de l'Argile. Elle forme la masse principale de plusieurs montagnes des deux côtés du Rhin.

ILYOGETON. *Ilyogeton*. BOT. Robert Brown avait réuni au genre *Lindernia* de Linné, Didynamie Angiospermie, famille des Scrophularinées de Jussieu, trois plantes tropicales, dont néanmoins les caractères ne s'accordaient point entièrement avec ceux du genre, tels que les avaient tracés Linné, et depuis, Allioni. En conséquence Endlicher, dans son *Genera*, a formé de ces trois plantes un genre distinct, qu'il a caractérisé ainsi qu'il suit : calice divisé en cinq parties égales; corolle hypogyne, égale ou dépassant un peu en longueur le tube du calice, avec la lèvre supérieure rétuse, l'inférieure trifide, bicarénée à sa base; quatre étamines didyames, incluses, insérées au tube de la corolle : leurs filaments sont simples, leurs anthères biloculaires, cohérentes par paire, à loges parallèles; ovaire biloculaire, multiovulé à placentaires soudés, de chaque côté, à la cloison; style simple; stigmaté bilamellé; capsule biloculaire, s'ouvrant par deux valves entières, à bords plans, parallèles à la cloison placentifère; semences nombreuses et petites. Ce genre se compose des *Ilyogeton alsinoides*, *scapigera* et *subulata*, dont Robert Brown avait fait le *Lindernia*; tous trois appartiennent à la Nouvelle-Hollande. Ce sont des plantes herbacées, très-déliçates, à feuilles opposées, plus ramassées et plus grandes dans la partie inférieure de la tige; les pédoncules floraux sont ou axillaires ou terminaux, sans bractées, ils se courbent à mesure que les fruits grossissent et se redressent après la déhiscence des capsules.

ILYSIE. *Ilysia*. REPT. Ce genre, créé par Hemprich, dans la famille ou tribu des Serpents proprement dits, ne diffère pas du genre *Tortrix* d'Oppel. *V. ROULEAU.*

IMAGINATION. *Imaginatio*. ZOOL. C'est dans les fonctions intellectuelles des animaux, un vif souvenir des sensations primitives et associées, et des impressions de plaisir et de peine qui s'y rattachent. *V. ORGANISATION.*

IMANTOPODES. OIS. Cette épithète est commune à tous les Oiseaux dont le corps est porté sur des tarses fort élevés.

IMATIDIE. *Imatidium*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères tétramères, famille des Cycliques, tribu des Cassidaires, ayant pour caractères : corps presque orbiculaire, clypéiforme; corselet recevant la tête dans une échancrure antérieure; antennes cylindriques. Ce genre a été formé par Fabricius, et Latreille l'a adopté (*Fam. natur. du Règ. Anim.*); il semble faire le passage des Hispes aux Cassides, et ne diffère de ces dernières que par sa tête qui est reçue dans l'échancrure du corselet et découverte, tandis qu'elle est cachée et que le corselet n'a que très-peu ou point d'échancrure dans les Cassides. Ces insectes sont propres aux pays chauds de l'Amérique méridionale; ils sont en général

ornés de très-belles couleurs, et portent quelquefois, sur le corselet et les élytres, des appendices qui leur donnent des formes très-bizarres. Leurs mœurs ne sont point connues, mais il est probable qu'elles ne diffèrent pas beaucoup de celles des Cassides. L'espèce qui sert de type à ce genre est :

IMATIDIE DE LEAY. *Imatidium Leayanum*, Latr., *Gen. Crust. et Ins.*, t. III, p. 50, tab. 11, f. 7. On peut rapporter à ce genre les Cassides Bicorne, Taureau et Bident d'Olivier.

IMATOPHYLLE. *Imatophyllum*. bot. Genre de la famille des Narcissées, Hexandrie Monogynie, et qui ne paraît pas assez différer, par ses caractères, du genre *Cyrtanthus* pour ne lui être pas réuni. Les fleurs rassemblées en ombelle pendante, sont composées d'un périanthe supère, tubuleux, un peu recourbé, et divisé au delà de sa base, en six parties presque égales. Les filets des étamines, insérés sur le tube du périanthe, par leur base seulement, ne semblent monadelphes qu'à ce seul point; leur sommet est libre et couronné d'une anthère biloculaire, presque droite, qui dépasse le périanthe. L'ovaire est globuleux, hexagone; le style filiforme, plus long que les étamines, le stigmate trifide. Le fruit consiste en une baie globuleuse, à trois loges, renfermant chacune trois graines. Une seule espèce, *Imatophyllum Aitoni* (*Bot. Mag.*, 2856), constitue ce genre; elle est originaire du Cap.

IMBERBE. *Imberbis*. bot. Privé de poils.

IMBERBE. pois. Espèce du genre Ophidie. *V.* ce mot.

IMBERBES. ois. Nom donné par Vieillot à une famille de l'ordre des Anysodactyles qui, dans la méthode de cet auteur, comprend les genres Tacco, Scytrops, Youroudriou, Couroucou, Coucou, Indicateur, Toulou et Ani. *V.* tous ces mots.

IMBIBITION. *Imbibitio*. bot. Action par laquelle certaines plantes Cryptogames se pénètrent d'eau, et absorbent ainsi leur nourriture.

IMBRICAIRE. *Imbricaria*. bot. Genre de la famille des Sapotacées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Jussieu (*Gen. Plant.*, 152) d'après les manuscrits de Commerson, et que l'on peut caractériser de la manière suivante : calice à huit divisions très-profondes, lancéolées, coriaces, dont quatre intérieures un peu plus petites et plus minces, et quatre extérieures; corolle monopétale, rotacée, à lanières étroites et très-profondes, disposées sur trois rangées, composées chacune de huit divisions; les lanières des deux divisions externes sont profondément trifides, celles de l'intérieur sont entières et recourbées vers le centre de la fleur. Les huit étamines sont insérées à la base de la corolle. Le fruit est charnu, globuleux, à huit loges et à huit graines, dont quelques-unes avortent presque constamment. Les graines ont leurs bords, surtout vers l'ombilic, relevés par une petite crête irrégulière. Ce genre se compose de deux ou trois espèces, dont l'une, qui a servi de type pour son établissement, est originaire de l'île de Bourbon, où elle est connue sous les noms de *Bardottier natte* ou *Bois de natte*. Lamarek l'a décrite et figurée sous le nom d'*Imbricaria maxima*, *Ill. Gen.*, t. 300. C'est un arbre assez

élevé, dont le bois est employé pour faire des petites planchettes avec lesquelles on couvre les maisons. Ses feuilles sont éparses, très-rapprochées les unes des autres vers le sommet des rameaux qui sont assez gros; elles sont pétiolées, elliptiques, entières, presque-obtuses, coriaces, très-glabres, luisantes et marquées de nervures transversales, partant de la côte moyenne. Les fleurs sont irrégulièrement réunies vers la sommité des rameaux, très-serrées, portées sur des pédoncules assez longs et pendants. Les fruits sont globuleux, de la grosseur d'une pomme, ombiliqués vers le sommet, par le style.

Ce genre avait été réuni par quelques auteurs avec le *Mimusope*; et en effet tous deux ont entre eux une très-grande affinité par les caractères extérieurs et intérieurs; mais il en diffère par sa corolle à trois rangs, qui n'est qu'à deux dans le *Mimusope*, et par ses graines relevées d'une crête irrégulière. Du reste ces deux genres, et presque tous ceux qui forment la famille des Sapotilliers, ont besoin d'être de nouveau étudiés avec soin, pour en fixer positivement les limites.

Un autre genre *Imbricaria* appartient à la Cryptogamie; il a été fondé par Achar, dans le Prodrôme de la Lichenographie suédoise où il le définit ainsi : Lichen à folioles membraneuses (rarement sous-crustacées), aplaties, imbriquées, centrifuges, disposées en rosettes, laciniées, incisées et pinnées, lobées, fibrilleuses vers leur partie inférieure, à scutelles d'abord urcéolées, concaves, ensuite planiuscules, sous-membraneuses, fixées par leur centre aux folioles, libres vers leur circonférence, élevées et marginées, à glomérules éparses, centrales, pulvérulentes et posées vers les marges. Trente-sept espèces constituaient ce genre que plusieurs auteurs s'empressèrent d'adopter, mais qui bientôt, suivant la fâcheuse méthode adoptée par Achar, fut renfermé comme sous-genre, sous le nom de *Circinnaria*, dans le genre *Parmelia* de sa Méthode Lichenographique, genre monstrueux qui fut modifié plus tard par celui qui l'avait formé d'abord.

Le nom d'*Imbricaria* avait été donné par Achar à ces Lichens, à cause de la disposition imbriquée de leurs folioles. Ventenat avait adopté ce genre sous le nom de Gessoïdée qui donne en grec une signification pareille à celle d'*Imbricaria*.

Plusieurs auteurs ont regardé comme *Lobaire* ce qu'Achar regardait comme Imbricaire et *vice versa*; et il en est résulté de la confusion dans la synonymie. *V.* PARMÉLIACÉES et LOBAIRE.

IMBRICATIF. *Imbricatus*. bot. Épithète qui désigne les feuilles encore renfermées dans le bourgeon, lorsque leurs rudiments sont appliqués en recouvrement les uns sur les autres, et forment plus de deux séries; à l'estivation, quand les parties d'un tégument floral sont verticillées sur deux ou plusieurs rangs, quand l'ordre de ces rangs n'est pas bien déterminé et que les pièces se recouvrent les unes les autres, à peu près comme les tuiles d'un toit, ainsi qu'on le voit dans les involucre de la plupart des Synanthérées et dans les pétales du plus grand nombre des fleurs doubles. Beaucoup de botanistes appellent estivation im-

bricative celle que l'on nomme aussi estivation régulière.

IMBRIM. ois. Espèce du genre Plongeon. *V.* ce mot.

IMBRIQUANT. *Imbricans.* bot. Michx. nommé Imbriquant les feuilles composées, dont les folioles, pendant le sommeil de la plante, se dirigent toutes vers le sommet de l'organe et s'appliquent contre le pétiole, en se recouvrant simultanément.

IMBRIQUÉ. *Imbricatus.* zool. bot. Ce nom adjectif s'emploie très-souvent en botanique pour désigner des organes plans, qui se recouvrent mutuellement les uns les autres, à la manière des tuiles d'un toit. Ainsi les feuilles de Thuya sont Imbriquées, etc. Le même mot s'emploie aussi en zoologie et avec la même signification; ainsi les écailles du Pangolin, celles des Poissons et de beaucoup d'autres animaux sont Imbriquées.

IMBUTINI. bot. Michx. appelle ainsi une espèce de Pezize, voisine de *Peziza acetabuliformis* de Dillcn. *V.* PEZIZE.

IMHOFIA. bot. Le genre établi sous ce nom par Herbart, pour le seul *Amaryllis marginata* de Jacquin, n'a point été adopté par la majorité des botanistes qui n'en ont point trouvé les caractères suffisamment distincts de ceux du genre BRUNSWIGIE. *V.* ce mot.

IMITATEUR. ois. Espèce du genre Traquet. *V.* ce mot.

IMMARGINÉ. *Immarginatus.* bot. C'est-à-dire qui n'a pas de bord, ou quand, dans l'organe, le bord est de même nature que la partie moyenne, et ne peut en être différencié.

IMMER. ois. C'est le nom vulgaire du jeune Imbrim. *V.* PLONGEON.

IMMORTELLE. bot. On désigne vulgairement, sous ce nom, les diverses espèces de *Xeranthemum* et d'*Elychrysum*, parce que les écailles de leurs fleurs sont naturellement sèches, colorées, et se conservent pendant un grand nombre d'années sans perdre leur couleur.

Adanson a donné le nom d'*Immortelles* à la quatrième section de sa famille des Synanthérées. *V.* ce mot.

IMMOTIVE. bot. La germination est Immotive quand elle a lieu sans que l'épisperme soit déplacé.

IMMUSSULUS. ois. Synonyme, d'après Savigny, d'Aigle commun. *V.* FAUCON.

IMPAIRE. *Impar.* bot. On nomme foliole Impaire celle qui termine la feuille ailée, et fait alors que les folioles dont se compose cette feuille, sont toujours en nombre impair.

IMPARDACTYLE. *Impardactylus.* zool. Épithète par laquelle on désigne les animaux qui, comme les Oiseaux par exemple, ont trois doigts devant et un derrière.

IMPARINERVÉ. *Imparinervatus.* bot. La paillette supérieure des Graminées est Imparinervée quand elle possède une nervure médiane, avec ou sans nervures latérales, disposées entre elles d'une manière opposée.

IMPARIPENNÉ. *Imparipinnatus.* bot. Se dit d'un organe composé de folioles en nombre impair. Une feuille est Imparipennée ou Pennée avec impaire,

quand elle se compose d'un nombre plus ou moins considérable de paires de folioles et qu'elle se termine à son sommet par une seule foliole impaire; telles sont celles des Acacias, du Frêne, etc.

IMPARTIBLE ou **IMPARTITE.** bot. Organe qui ne se divise point. On donne très-communément cette épithète au crémocarpe quand il ne se partage pas en deux coques plus ou moins fortement prononcées, mais toujours distinctes.

IMPATIENS. bot. Le genre nommé ainsi par Linné est le même que le *Balsamina* de Tournefort, de Jussieu et de Gærtner. Mais plus récemment De Candolle a proposé de diviser le genre de Linné en deux, les *Balsamines* ayant pour type la Balsamine des jardins, et les *Impatiens* qui ont à leur tête la *Balsamina Impatiens*, ou *Impatiens noli-me-tangere* de Linné; ce dernier genre paraît ne devoir former qu'une simple section parmi les Balsamines. *V.* ce mot.

IMPENNÉS. ois. Famille de l'ordre des Nageurs, formée par Illiger, et qui caractérise la hrièveté des ailes recouvertes de petites écailles soyeuses, au lieu de plumes; elle renferme le seul genre Manchot, *Ap-tenodytes.* *V.* ce mot.

IMPERATA. *Imperata.* bot. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie de Linné, proposé par Cyrillo pour le *Saccharum cylindricum* de Lamarck, et adopté par R. Brown, Palisot de Beauvois et Trinius. On peut ainsi caractériser ce genre: toutes ses fleurs sont hermaphrodites, géminées: l'une d'elles est pédicellée, l'autre sessile. La lépicène est bivalve et à deux fleurs; les valves sont égales entre elles, mutiques, environnées de poils. La glume est mutique, plus transparente, plus courte que la lépicène, l'externe est unipaléacée et neutre; l'interne hermaphrodite, à deux paillettes, dont l'extérieure est plus large; les étamines au nombre de deux; les stigmates plumeux. Ce genre manque de glumelle, caractère qui le distingue des *Saccharum.* Il en diffère encore par la valve intérieure de sa fleur hermaphrodite, qui est plus large, et par ses étamines au nombre de deux seulement.

IMPÉRATOIRE. *Imperatoria.* bot. Genre de la famille des Ombellifères, et de la Pentandrie Digynie, L., qui peut être caractérisé de la manière suivante: ses ombelles sont dépourvues d'involucre; ses fruits sont comprimés, plans, membrancux et en forme d'ailes sur leurs côtés; chacune de leurs moitiés est marqué de trois côtes obtuses, séparées par des sillons profonds. Ce genre est extrêmement voisin des Angéliques, qui n'en diffèrent guère que par leurs côtes aiguës et en forme de lames. Aussi plusieurs espèces d'Angéliques ont-elles été rangées parmi les Impératoires.

Sprengel, dans son travail sur les Ombellifères, inséré dans le cinquième volume du *Systema* de Rœmer et Schultes, décrit six espèces de ce genre, savoir: 1^o *Imperatoria Ostruthium*, L., Lamk., Ill., t. 199, f. 1, qui croît dans les lieux boisés, et qui se rapproche singulièrement de l'Angélique par son port, mais qui en diffère par ses feuilles plus larges et ses fleurs blanches; 2^o *Imperatoria verticillaris*, rangée par Linné

au nombre des Angéliques; 3^o *Imperatoria angustifolia* de Bellardi, qui croît en Italie; 4^o *Imperatoria Caucasicum*, Sprengel, ou *Selinum Caucasicum* de Marschal, originaire du Caucase; 5^o *Imperatoria Chabræi*, Sprengel : c'est le *Selinum Chabræi* de Linné; 6^o enfin *Imperatoria Seguierii*, Sprengel, ou *Selinum Seguierii* de Linné, qui croît au mont Baldo et dans les Alpes calcaires de la Carniole.

IMPERATOR. ZOOL. *V.* EMPEREUR.

IMPERATORIA. BOT. *V.* IMPÉRATOIRE.

IMPÉRATRICES. BOT. Variétés fort estimées de Prunes; il y en a de blanches et de violettes.

IMPÉRATRINE. *Imperatrina*. BOT. Alcaloïde, obtenu par l'analyse de la racine de l'*Imperatoria ostruthium*.

IMPERFOLIÉ. BOT. Végétal dont les feuilles ne sont point perfoliées.

IMPÉRIALE. BOT. Espèce du genre Fritillaire. *V.* ce mot.

IMPEY. *Impeyanus*. OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés, formé par Lesson, aux dépens du genre Lophophore de Temminck, avec les caractères suivants : bec allongé, nu à la base, robuste, convexe en dessus; mandibule supérieure voûtée, marquée d'un sillon à son origine, plus longue que l'inférieure, recourbée et dentée à l'extrémité, élargie à la base, sans arête distincte, et dont le dessus entame les plumes du front; tour des yeux nu; narines étroites, en croissant, rapprochées, bordées par les plumes veloutées du front, couvertes par une lame renflée; huppe composée de brins filiformes, élargis en palette au sommet; ailes courtes, concaves, arrondies, à quatrième et cinquième rémiges plus longues; queue allongée, arrondie, formée de quatorze rectrices; tarses courts, robustes, emplumés jusqu'au-dessous du talon, scutellés, armés d'un ergot.

Le genre Impey, qui ne présente encore qu'une seule espèce, avait été primitivement confondu par Temminck dans son genre Lophophore; mais ce profond ornithologiste ayant, par une étude plus sévère des deux espèces, reconnu qu'elles ne pouvaient rester toutes deux accolées dans le même genre, Lesson dans son traité d'Ornithologie, les a séparées et a formé de l'une d'elles, le genre dont il est ici question. Peut-être eût-il mieux fait de lui laisser le nom de Lophophore, puisqu'elle avait donné naissance à ce dernier genre, et que Temminck semble vouloir l'y maintenir et en écarter au contraire l'espèce qu'il avait nommée *Lophophorus Cuvieri*. Du reste, le peu que l'on sait des mœurs du seul Impey connu se réduit à ce qui a été rapporté par quelques voyageurs anglais. Cet Oiseau habite les forêts élevées de la chaîne des monts Himalaya; c'est à la lisière des bois, et dans les plus hautes régions encore peu explorées qu'on trouve ce beau Gallinacé. Il se plie difficilement sous le joug de la domesticité; son humeur inquiète et sauvage ne répond pas aux soins que l'on prend de lui, et la perte de sa liberté ne tarde pas à être suivie de celle de sa vie. C'est un grand sujet de regret pour les amateurs de grandes volières; car si l'on excepte le Paon, il n'est pas de plus brillant Oiseau de basse-cour. On a observé que son

chant se bornait à quelques intonations assez semblables à celles que font entendre les Faisans.

IMPEY RESPLENDISSANT. *Impeyanus refulgens*, Less.; *Phasianus Impeyanus*, Lath., Syn., tab. 114; *Lophophorus refulgens*, Temm., Ois. col., pl. 507 et 515; *Monaulus Impeyanus*, Vieill. Le mâle porte sur la tête un panache composé d'aigrettes effilées, terminées par une palette dorée; sommet de la tête, joues et occiput d'un vert doré brillant; derrière et côtés du cou pourprés, à reflets couleur de rubis; nuque et parties supérieures d'un pourpre cuivreux, avec des reflets violets et dorés; croupion d'un beau vert doré, précédé d'un large espace blanc; grandes rémiges d'un noir verdâtre, et les moyennes d'un vert doré; tectrices alaires d'un pourpre à reflets bleuâtres; rectrices d'un roux vif; gorge, poitrine et parties inférieures noires, à reflets d'un vert doré; un espace nu, coloré de pourpre, entourant l'orbite des yeux; quelques petites plumes à reflets dorés sur les joues; bec jaune; pieds gris. Taille, deux pieds.

La femelle est un peu moins forte, en général d'un brun terne; le milieu de chaque plume porte une bande longitudinale blanche, rayée et mouchetée irrégulièrement de brun; dessous de l'orbite et gorge blancs; grandes rémiges brunâtres, les moyennes barrées de noir et de roux; rectrices brunes; un tubercule au lieu d'un éperon.

IMPONDÉRABLES. Les chimistes désignent sous cette dénomination générale, les corps fluides qui produisent les effets de la lumière, de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme. *V.* chacun de ces mots.

IMPREGNATION. ZOOL. BOT. *V.* ORGANISATION.

IMPRESSION DU TACT. MIN. Caractère que l'on fait concourir, dans l'étude des minéraux, à la distinction des corps inorganiques : si c'est une surface solide que l'on soumet à l'épreuve du tact, le frottement du pouce suffira pour faire connaître l'onctuosité; si c'est la poussière, on la passe avec frottement entre le pouce et l'index et l'on constatera par comparaison le degré d'aspérité ou celui de douceur.

Il est encore une autre action que les minéraux peuvent exercer sur le toucher : c'est l'impression plus ou moins grande qu'ils font éprouver à la main. Cette propriété n'est autre chose que le plus ou moins de faculté conductrice de la chaleur des corps, et elle est souvent assez développée dans quelques substances, pour que l'on puisse avec certitude les distinguer par ce moyen. C'est ainsi que le Quartz produit une impression de froid, très-marquée, tandis qu'elle est à peine sensible dans le Verre.

IMPRESSIONS MUSCULAIRES. MOLL. Les Impressions Musculaires, dans les Conchifères, se remarquent dans l'intérieur des valves, soit au centre ou presque au centre, lorsqu'un muscle unique est au centre de l'animal, soit sur les parties latérales lorsque l'animal est pourvu de deux muscles; on donne aussi le nom d'Attache Musculaire aux Impressions, mais ce mot s'applique surtout à l'Impression Musculaire qui se voit sur la columelle des coquilles des Mollusques (*V.* ATTACHE). Lamarck a employé l'Impression Musculaire pour établir ses corps de premier ordre; parmi les

Conchifères, les uns sont nommés Dimyaires ou à deux muscles, les autres Monomyaires ou à un seul muscle. On trouve cependant dans certains genres trois Impressions Musculaires, comme dans la plupart des espèces de Mulettes et d'Anodontes; mais si l'on étudie avec soin cette espèce d'anomalie, on reconnaît facilement qu'elle est due à un faisceau charnu, qui fait partie de la moelle musculaire antérieure ou postérieure de l'animal. On peut dire que dans tous les Mollusques et les Conchifères, sans exception, les muscles changent de place par l'accroissement de l'animal et de la coquille; s'il en était autrement, les muscles deviendraient inutiles; il suffit pour s'en assurer de suivre l'Impression Musculaire dans une Huître calcinée; on la verra se prolonger jusque dans le crochet des valves, où on la retrouve lorsque l'Huître a pris naissance; il en est absolument de même pour les Conchifères Dimyaires, et cela n'est pas moins évident pour les autres Mollusques. *V.* ce mot.

INACHUS. *Inachus.* crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Fabricius, et dont Leach (Trans. de la Soc. Linn., t. XI) a séparé, d'après la considération de toutes les parties, ses genres : *Lambrus*, *Eurynome*, *Maja*, *Pisa*, *Hyas*, *Pactolus*, *Blastia*, *Lissa*, *Libinia*, *Doclea*, *Egeria*, *Megalopa*, *Macropodia* et *Lyctopodia*. (*V.* ces mots.) Fabricius divise ses *Inachus* en deux sections, d'après les différences de longueurs relatives des pieds. Quelques-uns de ceux qui les ont très-longs et filiformes, et dont le test est très-pointu en avant, formaient le genre *Macropode* de Latreille, que Leach a divisé en deux genres, sous les noms de *Macropodia* et *Leptopodia*. Les *Inachus*, tels qu'ils sont adoptés par Latreille, ont pour caractères essentiels : test triangulaire, pointu en avant; queue de six tablettes dans les deux sexes; deuxième article des pieds-mâchoires extérieurs aussi long que large, tronqué obliquement vers son extrémité supérieure et interne : l'article suivant inséré près de son sommet; surbouche, ou espace compris entre la cavité buccale et les antennes intermédiaires, transversal; yeux latéraux, saillants, portés sur un pédicule rétréci dans son milieu, courbé et se logeant en arrière, dans une fossette; antennes sétacées, insérées de chaque côté du museau et avancées; serres didactyles, fortes, surtout dans les mâles, et courbées; corps allongé; les autres pieds très-longs, filiformes, simples; ceux de la seconde paire sensiblement plus épais et plus longs. Ce genre, d'abord très-nombreux en espèces, a été subdivisé en plusieurs autres dont nous avons indiqué les noms plus haut; il semble faire le passage des *Docléés* et des *Égéries* de Leach aux *Macropodies*; ces *Crustacés* diffèrent particulièrement des derniers, avec lesquels Risso les confond, en ce qu'ils ont des fossettes pour recevoir les yeux, et par les proportions de l'intervalle du corps compris entre la cavité buccale et les antennes intermédiaires; il est court et transversal, tandis qu'il se rétrécit aux dépens de la longueur dans les *Macropodies*; ceux-ci ont, d'ailleurs, le bec et les pieds-mâchoires extérieurs proportionnellement plus longs. L'espèce qui sert de type à ce genre est :

INACHUS SCORPION. *Inachus Scorpio*, Fab.; *Inachus Dorsaltensis*, Leach (*Mal. Brit.*, tab. 22, fig. 1, 6); *Maja Scorpio*, Bosc. Test long d'environ dix lignes, sur onze à douze de large; rostre assez court, échancre; chaperon muni d'une épine en dessous; quatre petits tubercules égaux, rangés en travers sur la région stomacale; trois épines placées plus loin, dont la dorsale est la plus grande; trois autres épines plus fortes encore, aiguës, disposées une sur chaque région branchiale et la troisième sur la région cordiale. Cette espèce se trouve dans l'Océan et dans la Méditerranée. Le *Cancre* à courts bras de Rondelet (*Hist. des Poissons*, liv. 18, chap. 20), ou le *Maïa* petit bec de Risso, est une espèce de ce genre; Aldrovande (*de Crust.*, lib. 2, p. 205) reproduit la figure de Rondelet; mais il en donne une autre, *Cancre brachichelo congener*, p. 204, dans laquelle, malgré l'exagération de quelques caractères, on pourrait reconnaître l'*Inachus Scorpio*.

INALBUMINÉ. bot. Embryon sans albumen ou endosperme.

INAMPLIATIFLORE. bot. Cassini emploie cette épithète pour exprimer que la Calathide, le disque ou la couronne des Synanthérées, se composent de fleurs qui ne se développent pas complètement ou d'une manière excessive.

INANTHÉRÉE. bot. Étamine stérile, dépourvue d'anthère, et consistant seulement en un filet.

INAPPENDICULÉ. *Inappendiculatus.* bot. Se dit d'un organe privé d'appendices.

INARTICULÉ. *Inarticulatus.* bot. Organe qui n'offre pas d'articulation sur lui-même ou qui n'est pas fixé par une articulation; presque tous ceux des végétaux Dicotylédons sont fixés par une articulation, tandis que la plupart de ceux des plantes Monocotylédones sont inarticulés.

INAS. ois. Synonyme d'*Ænas*. *V.* GANGA.

INCA. *Inca.* ins. Coléoptères pentamères. Genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, institué par Pelletier et Serville, pour quelques insectes que l'on avait placés provisoirement parmi les Goliaths et les Cétoines. Caractères : chaperon en carré un peu rétréci postérieurement; son bord antérieur sinué, ayant ses angles de devant un peu relevés en cornes; son disque portant une corne longue, courbe, relevée, aplatie depuis son milieu jusqu'à son extrémité, fort élargie, creusée et plus ou moins échancree dans cette dernière partie; menton grand, presque trilobé, le lobe intermédiaire beaucoup plus grand, carré, avec une épine à ses angles latéraux; pièce triangulaire assez saillante, mais n'occupant que la moitié de l'espace compris entre les angles postérieurs du corselet et ceux de la base des élytres; corselet arrondi sur ses côtés, et presque jusque vis-à-vis de l'écusson, prolongé en face de celui-ci, mais ne le couvrant pas; antennes composées de dix articles, le premier le plus long, hérissé de poils roides, les quatre suivants coniques, les sixième et septième courts, cupulaires, les trois derniers formant une massue ovalc-allongée; labre presque membraneux, caché sous le chaperon; mandibules très-aplaties en forme de lames minces; mâ-

choirs terminées par un lobe en forme de pinceau; palpes maxillaires ayant leur dernier article très-long, presque cylindrique; palpes labiales fort courtes; languette point saillante; yeux gros; corps assez épais; élytres sans sinus latéral, recouvrant des ailes; pattes longues; cuisses antérieures armées d'une épine assez forte, et leurs jambes fortement échancrées à leur base interne, ayant deux fortes dents extérieures outre la terminale; les autres jambes munies de deux épines; dernier article des tarsi le plus grand, terminé par deux crochets grands et simples.

INCA BARBICORNE. *Inca barbicornis*, Lep. et Serv.; *Goliath barbicornis*, Dej. Il est d'un brun pourpré, avec des reflets d'un vert cuivreux; son corps, sa tête, son corselet et ses élytres sont finement ponctués; on voit sur chacune de ces dernières deux côtes élevées, les cornes qui ornent la tête du mâle sont garnies en dessous de poils roux. La femelle, *Trichius pulcrulentus*, Schæn., est un peu plus grande que le mâle, et lui ressemble en tout, à l'exception des cornes du chaperon dont elle est privée. Taille, seize lignes. Brésil.

INCA SERRICOLE. *Inca serricollis*, Lep. et Serv. Il est un peu moins grand que le précédent, et la femelle a le corselet et les élytres d'un brun rougeâtre mat, couverts de taches régulières, d'un noir velouté et très-élégantes; son chaperon est armé en avant de trois épines saillantes. Brésil.

Les deux autres espèces citées par les entomologistes créateurs du genre sont : *Inca Weberi*; *Cetonia yuca*, Fab., du Pérou; et *Inca bifrons*, *Cetonia bifrons*, Oliv. de Cayenne.

INCARVILLÉE. *Incarvillea*. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées et de la Didymie Angiospermie, L., établi par Jussieu (*Genera Plantar.*, p. 158) qui lui a donné pour caractère essentiel : calice quinquéfide, muni de trois bractées; corolle infundibuliforme, à cinq lobes inégaux; quatre étamines didymes, dont les deux inférieures ont leurs anthères à deux dents sétacées; capsule en forme de silique et biloculaire. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce découverte aux environs de Pékin par le père d'Incarville, et à laquelle Lamarck (Dictionn. Encyclopéd.) a donné le nom d'*Incarvillea sinensis*. Cette plante a une tige herbacée, haute à peu près de trois décimètres, striée, anguleuse, glabre et garnie de quelques rameaux. Ses feuilles sont alternes, glabres, pétiolées, presque bipinnées, à folioles étroites, pointues et confluentes. Les fleurs sont disposées en grappes droites, lâches et terminales. Elles sont très-grandes et presque sessiles sur un pédoncule commun. Les bractées qui accompagnent le calice sont légèrement pubescentes. La corolle ressemble à celles des Bignonies. Cette plante est figurée dans Lamarck, *Illustr. Gener.*, tab. 527.

INCENSARIA. BOT. Synonyme d'*Inula odora*, et d'*Artemisia Abrotanum*.

INCILLAIRE. *Incillaria*. BOT. Genre de Lichens Idiothalamies, établi par Fries qui lui assigne pour caractères : thalle presque nul; tubercules solides et blancs, qui éclatent très-prompement, et s'ouvrent par une multitude de crevasses. On trouve ces plantes parasites sur les écorces des arbres forestiers.

INCINÉRATION. Combustion libre des corps ou matières organiques pour en obtenir le résidu fixe, qui porte le nom de Cendres.

INCISÉ. *Fissus*. BOT. Ce terme s'emploie par opposition à celui d'*entier*, pour exprimer les organes qui offrent des incisions plus ou moins profondes.

INCISION ANNULAIRE ou **BAGUAGE.** BOT. Opération par laquelle on empêche les suc nourriciers de redescendre du fruit et de retarder conséquemment sa maturation. Cette opération consiste dans une plaie circulaire que l'on fait aux branches fructifères, dont on enlève un anneau d'écorce. Au moyen de cette plaie faite au moment de la fleuraison, à l'aide d'un instrument que l'on nomme Bagueur, on accélère de douze ou quinze jours la maturité. Cette opération est surtout profitable sur la Vigne.

INCISIVES. ZOOL. V. DENTS.

INCLINAISON DES COUCHES. MIN. C'est l'angle que son plan fait avec l'horizon, auquel on ajoute la désignation du point vers lequel il plonge. Ainsi on dit que telle couche est inclinée de tel ou tel degré, et plonge à l'est ou à l'ouest, etc., ou simplement qu'elle plonge vers tel point, sous tel angle. La direction d'une couche est celle d'une ligne horizontale menée sur son plan; indiquer la direction, c'est assigner les points de l'horizon vers lesquels cette ligne se dirige. On doit remarquer que la direction et l'inclinaison étant à angle droit, on peut toujours conclure la première de la seconde: ainsi, dire qu'une couche plonge à l'est ou à l'ouest, c'est indiquer qu'elle se dirige du nord au sud.

INCLUSES. BOT. On dit des étamines qu'elles sont incluses lorsqu'elles sont plus courtes que la corolle et qu'elles sont renfermées dans sa cavité. Ainsi les étamines de la Consoude, de la Pervenche, etc., sont incluses. Ce terme s'emploie également pour le pistil.

INCOMBANT. *Incumbens*. BOT. On dit des divisions calicinales ou des pétales qu'ils sont incombants, lorsqu'ils se recouvrent latéralement en partie. Une anthère est incombante, lorsque, attachée au filet par le milieu du dos ou par un point plus élevé, elle est dressée de manière que sa partie inférieure est rapprochée du filet.

INCOMPLET. BOT. Un organe est incomplet quand il lui manque quelqu'une de ses parties constituantes, telles sont le pistil, les étamines, la corolle ou le calice dans la fleur. Les feuillets des Agarics sont incomplets lorsqu'ils n'occupent qu'une partie du rayon compris entre le pédicule et le chaperon.

INCONDITIPÉ. *Inconditipes*. CRUST. On nomme ainsi les Crustacés brachyures dont les pieds ne peuvent point se cacher sous le rebord du test.

INCRUSTATIONS. GÉOL. Les eaux de certains sources sont tellement chargées de sels calcaires, que les corps que l'on y plonge et qu'on y laisse séjourner pendant quelque temps, ne tardent pas à se couvrir d'une croûte blanchâtre qui leur donne l'apparence de corps fossiles. Mais il est très-aisé de reconnaître leur origine.

INCUBATION. OIS. Action de couvrir les œufs, de les échauffer, de leur communiquer la chaleur continue qui développe les embryons. V. ŒUV.

INDÉFINIES. bot. Dans le système sexuel des végétaux, le nombre des étamines n'est constant dans une espèce donnée que jusqu'à douze; dans ce cas, on les compte, et elles sont définies; passé ce nombre on ne les compte plus, alors on les dit Indéfinies.

INDÉHISCENT. bot. Tout fruit qui ne s'ouvre pas naturellement à l'époque de sa maturité est Indéhiscant. Ce caractère appartient à tous les fruits charnus.

INDEL. bot. Lamarck a substitué ce nom emprunté de la langue du Malabar à Elate. *V.* ce mot.

INDIANITE. min. Le minéral qui sert ordinairement de gangue au Corindon adamantin, est celui auquel Bournon a donné le nom d'Indianite. On ne le connaît pas encore à l'état cristallisé, mais sous celui de masses à gros grains, généralement très-adhérents, formés de petites lamelles qui, selon Bournon, semblent annoncer un rhomboïde. Ces grains, bien purs, sont incolores ou légèrement grisâtres, translucides, quelquefois colorés en vert ou en rougeâtre par l'Épidote ou le Grenat. Sa pesanteur spécifique est de 2,742. L'Indianite raye le verre, mais il est rayé par le Feldspath. Il ne fait pas effervescence avec l'Acide nitrique, et l'on n'a pu y développer d'électricité par le frottement. Voici son analyse d'après Chenevix : Silice 43,5; Albumine 5,58; Chaux 15; Fer 5; Manganèse, traces.

INDICATEUR. *Indicator.* ois. Genre de la première famille de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec court, déprimé, presque droit, faiblement arqué et échancré vers la pointe, dilaté sur les côtés; arête distincte; fosse nasale grande; narines placées près de la base et à la surface du bec, un peu tubulaires, ouvertes près de l'arête, bordées par une membrane; pieds courts; quatre doigts : trois antérieurs, réunis jusqu'à la première articulation; l'externe plus long que le tarse : ailes médiocres; première et deuxième rémiges les plus longues; douze rectrices.

Levaillant dont la carrière fut entièrement consacrée à l'étude et aux progrès des sciences naturelles; Levaillant qui s'est acquis tant de droits aux souvenirs reconnaissants des ornithologistes, a donné le premier des détails exacts sur les habitudes des Indicateurs. C'est lui qui les raya du genre Coucou, auquel ils ne pouvaient appartenir pas plus qu'un Pic, un Barbu, un Perroquet ou un Toucan, auquel ils ne pouvaient au plus tenir que par la conformation des pieds, conformation qu'ils avaient commune avec tous les Zygodactyles. L'Indicateur, loin de s'effaroucher à la vue de l'Homme, s'en approche au contraire, l'accompagne en voltigeant d'arbre en arbre et répétant des cris d'autant plus expressifs que l'Homme porte moins d'attention à certain arbre creux vers lequel l'Oiseau semble l'attirer. En effet le tronc de cet arbre est une ruche remplie d'un miel délicieux dont l'Homme, profitant comme aliment, laisse toujours quelque part à l'Oiseau; aussi paraît-il s'être établi une sorte de communication entre ces deux Bipèdes si différents de conformation et d'intelligence, car les sauvages Africains respectent comme des divinités ces Oiseaux qui leur indiquent, par un instinct tout particulier, les magasins où ils trouvent abondamment du miel et de la cire, trésors précieux pour ces peuples errants, forcés

à tout moment d'exposer leur vie pour obtenir la nourriture qui doit la leur conserver. Les naturalistes ont, par erreur, placé cet Oiseau parmi les Coucous, et cependant il en diffère autant par ses caractères physiques que par ses mœurs, et s'il devait être rangé dans un genre déjà établi, il était plutôt réclamé par celui des Barbus avec lesquels il présente plus d'analogie. N'ayant trouvé dans l'estomac des individus qu'il a dépouillés de leur peau, que de la cire et du miel, sans aucune trace d'autre espèce d'aliments, Levaillant en a déduit qu'ils ne font usage que des premiers. Il a trouvé leur peau si épaisse qu'il n'a pu s'empêcher de reconnaître en cela encore un acte de prévoyance de la nature qui, ayant destiné ces Oiseaux à disputer la subsistance au plus ingénieux des insectes, a voulu en même temps les garantir de son aiguillon redoutable. L'Indicateur fait son nid dans des creux d'arbres; il y grimpe à la manière des Pics, et couve lui-même les quatre ou cinq œufs blanchâtres qu'il y a déposés; habitude qui tend à l'éloigner encore des Coucous. Levaillant a cru distinguer trois espèces d'Indicateurs, mais revenant de cette opinion hasardée qu'il se proposait de vérifier dans un troisième voyage, il a reconnu qu'il se pouvait que la prétendue troisième espèce ne fût qu'une différence d'âge ou de sexe du petit Indicateur.

INDICATEUR ARCHIPÉLAGIQUE. *Indicator archipelagicus*, Temm., Ois. col., pl. 542, fig. 1. Parties supérieures, ailes et rectrices intermédiaires brunes, avec le bord des plumes verdâtre; une bande jaune au pli de l'aile; gorge blanchâtre; poitrine et flancs gris; parties inférieures blanchâtres, avec de longues mèches brunâtres sur les plumes des flancs; rectrices blanches, terminées de brun. Taille, six pouces trois lignes. De Bornéo.

INDICATEUR A BEC BLANC. *Indicator albirostris*, Temm., Ois. col., pl. 567. Parties supérieures d'un brun cendré clair; ailes cendrées, avec une bande longitudinale jaune au pli de l'aile; rémiges bordées de jaune olivâtre, les tectrices le sont de blanc; gorge noire; oreilles et devant du cou blanchâtres; parties inférieures d'un blanc grisâtre, avec des taches brunes longitudinales aux plumes de l'abdomen; rectrices intermédiaires brunes, les deux suivantes de chaque côté brunes à l'extérieur et blanches sur les barbes intérieures, les autres blanches, terminées de brun; bec blanc; pieds bruns. Taille, de sept à huit pouces. De l'Afrique orientale et occidentale.

GRAND INDICATEUR. *Indicator major*, Vieill.; *Cuculus Indicator*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 241. *Indicateur mange-miel*, Less. Parties supérieures d'un gris roussâtre; tectrices alaires brunâtres, les plus voisines du corps marquées d'une tache jaune; rémiges brunes; sommet de la tête gris; gorge et poitrine blanchâtres, avec une teinte verdâtre, qui s'affaiblit insensiblement et n'est plus apparente sur la poitrine; abdomen blanc; cuisses marquées d'une tache oblongue noire; rémiges intermédiaires plus étroites que les latérales, d'un brun ferrugineux; les deux suivantes noirâtres, avec le côté interne blanchâtre; les autres blanches, marquées de noir à leur base; une sorte de

collier noir; bec jaune, brun à son origine; iris jaunâtre; paupières noires; pieds noirs. Taille, six pouces. La femelle est plus petite : elle a la majeure partie du plumage olive foncé, nuancé de jaunâtre sur le dos; le front piqué de blanchâtre; la gorge, le devant du cou, la poitrine et les flancs variés de blanc-jaunâtre et de brun. Il paraît que l'individu décrit par Levaillant serait une variété plus adulte qui aurait les parties supérieures d'un vert olive rembruni, avec le croupion blanchâtre, les rémiges d'un brun olivâtre, liserées de vert, les rectrices intermédiaires brunes et blanches en dehors, les trois latérales blanches, terminées de brun; la gorge, le devant du cou et la poitrine jaunâtres, avec quelques taches obscures.

INDICATEUR MINIME. *Indicator minimus*, Vicill. Temm., Ois. color., pl. 542, fig. 2. Il a le dessus de la tête d'un gris olivâtre, et cette couleur, à mesure qu'elle descend sur le derrière du cou, prend un ton plus décidément vert d'olive jaunâtre; parties supérieures olivâtres; grandes rémiges d'un noir brunâtre, liserées de vert-jaunâtre; un trait noirâtre, formant moustache de chaque côté, en dessous des yeux; gorge, devant du cou et poitrine d'un vert d'olive; parties inférieures d'un gris verdâtre; abdomen blanchâtre; une tache brunâtre à l'extrémité des trois rectrices latérales, les autres d'un brun olivâtre en dessus, blanchâtres en dessous; iris, bec et pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces trois lignes. De l'Afrique méridionale.

PETIT INDICATEUR. *Indicator minor*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 242. Parties supérieures d'un gris olivâtre, tirant au jaune vers le croupion; rémiges d'un brun noir, liserées de vert-jaunâtre; rectrices latérales blanches, avec une tache brune à l'extrémité; les autres d'un brun olivâtre à l'intérieur et en partie blanches en dehors; sommet de la tête d'un gris verdâtre; moustache noire; parties inférieures olivâtres; abdomen blanchâtre; bec et pieds d'un brun pâle. Taille, cinq pouces.

INDICOLITHE OU INDIGOLITHE. MIN. Le minéral décrit sous ce nom par Dandrada, et ainsi nommé à cause de sa belle couleur bleue, ne paraît être, selon la plupart des minéralogistes, qu'une variété de Tourmaline. *V.* ce mot.

INDICUM. BOT. Synonyme d'*Indigofera tinctoria*. *V.* INDIGOTIER.

INDIGÈNE. ZOOL. Qui est naturel au sol; se dit par opposition à exotique.

INDIGO. BOT. Substance colorante contenue dans certains végétaux, caractérisée par sa couleur d'un violet pourpré, lorsqu'elle est sous forme pulvérulente, sa propriété de se volatiliser et de produire une vapeur analogue à celle de l'Iode, son insolubilité dans l'eau et l'Alcool froids, sa solubilité dans l'Acide sulfurique concentré, son insipidité et sa qualité inodore. L'Indigo pur se prépare avec le secours de la sublimation; il se présente alors sous forme de cristaux aciculaires pourpres, avec des reflets dorés; et d'après les recherches de Walther Crum (*Ann. of Philos.*, n° 26, février 1825, p. 81), il se compose de 75,22 ou 16 atomes de Carbone, 11,26 ou un atome d'Azote, 12,60 ou deux atomes d'Oxigène, et 2,92 ou quatre atomes d'Hydrogène.

Dœbereiner pense que le Carbone y est à l'Azote dans le rapport des éléments du Charbon animal. Ce chimiste, Van Mons et Brugnatelli attribuent à l'Indigo sublimé la propriété de former un amalgame avec le Mercure; mais d'autres savants, après plusieurs tentatives, n'ont pu réussir à altérer par l'Indigo la fluidité du Mercure.

On croyait autrefois que l'Indigo était une matière produite par une sorte de fermentation des plantes dont on l'extrait. Chevreul a démontré par plusieurs expériences, faites en 1807 et en 1811, qu'il existait tout formé dans ces végétaux, mais seulement qu'il n'y était point coloré. La couleur bleue qu'il acquiert par la macération est due à l'action de l'Oxigène de l'air atmosphérique qui le rend insoluble et le précipite. Plusieurs plantes de familles diverses contiennent de l'Indigo. C'est surtout des Indigotiers (*Indigofera*) que l'on extrait la presque totalité de celui qui se trouve dans le commerce. Dans l'Inde, on le retire aussi en quantité assez considérable du *Nerium tinctorium*, et lorsque la guerre maritime privait l'Europe des substances coloniales, le Pastel (*Isatis tinctoria*, L.) semblait devoir en fournir assez pour que les peuples du continent aient espéré de s'affranchir du tribut payé aux Anglais qui en faisaient alors le monopole. On trouvera au mot INDIGOTIER les détails de l'extraction de cette substance, et nous ne traiterons ici que de la composition de l'Indigo de commerce, de la manière dont il se comporte avec les Acides et les Alcalis, ainsi que de l'emploi qu'on en fait dans les arts.

La solution d'Indigo dans l'Acide sulfurique porte les noms de Bleu de Saxe et de Bleu en liqueur. Bergmann prescrivait pour sa préparation, une partie d'Indigo du commerce, réduit en poudre, et sept ou huit parties d'Acide sulfurique concentré. On laissait digérer le mélange pendant vingt-quatre heures à une température de vingt à quarante degrés, et on étendait la liqueur de quatre-vingt-onze parties d'eau. Dans quelques ateliers, on emploie une moins forte proportion d'Acide. Deux substances colorantes sont contenues dans la solution acide d'Indigo. L'une d'elles, nommée *Céruilin* par Walther-Crum (*loc. cit.*), est bleue et s'unit en proportions déterminées aux sels neutres, qui la précipitent de la dissolution. Sa composition ne diffère de celle de l'Indigo pur que par une quantité quadruple des éléments de l'eau. L'autre substance découverte par Walther-Crum, est d'une belle couleur pourpre, et il l'a nommée *Phénicin*. Il l'a obtenue également en précipitant par un sel neutre la solution acide d'Indigo, étendue d'eau distillée. Sa constitution chimique est analogue à celle du Céruilin, puisqu'elle contient les principes de l'Indigo, plus une quantité double des éléments de l'eau.

L'Acide nitrique concentré exerce une action tellement forte sur l'Indigo qu'il peut y avoir inflammation. Étendu d'eau, il le change, selon Chevreul, en quatre substances concrètes, savoir : 1° en matière résinoïde; 2° en amer au minimum d'Acide nitrique; 3° en amer au maximum d'Acide nitrique, connu aussi sous le nom d'Amer de Walther; 4° en Acide oxalique.

Lorsque l'Indigo est mis en contact avec une substance combustible, de l'eau et un Aleali énergétique tel

que la Potasse ou la Soude, le corps combustible s'oxide, l'Indigo forme avec l'Alcali un composé soluble, et il perd sa couleur bleue. En neutralisant l'Alcali par un Acide, on précipite l'Indigo en blanc-jaunâtre qui, par son contact avec l'Oxigène de l'atmosphère, repasse instantanément au bleu. Pour l'explication de ces phénomènes, on admettait autrefois que l'Indigo décoloré était de l'Indigo privé d'une partie de son Oxigène, par le corps combustible. Selon la théorie actuelle, l'Indigo décoloré est de l'Indigo bleu uni à une certaine proportion d'Hydrogène. Ainsi l'Indigo, à cet état, est un Hydracide susceptible d'entrer en combinaison avec les bases, et pour lequel Dæbereiner a proposé le nom d'Acide isatinique. Chevreul l'a obtenu, le premier, du Pastel en petits cristaux grenus et blancs, qui, exposés à l'air, ont acquis le pourpre métallique de l'Indigo sublimé.

Ayant traité plusieurs Indigos du commerce successivement par l'Eau, l'Alcool et l'Acide hydrochlorique, Chevreul en a retiré plusieurs principes colorants, résinoïdes, une matière animale, de l'Acide acétique et divers sels, tels que du sulfate de Potasse, des phosphates de Magnésie et de Chaux, du chlorure de Potassium, des acétates de Potasse, d'Ammoniaque, de Chaux et de Magnésie, des carbonates de ces deux dernières bases, et de l'oxide de Fer. Ces principes et ces sels étrangers à l'Indigo y sont dans une proportion telle que les Indigos du commerce perdent par la purification de cinquante-cinq à soixante-cinq pour cent.

De toutes les matières colorantes, l'Indigo est celle qui, fixée sur les étoffes, a le plus de solidité. Aussi offre-t-elle des avantages extrêmement précieux pour la teinture. Les procédés au moyen desquels on teint les étoffes de laine, de soie, de coton et de lin, reposent sur la propriété que nous avons exposée plus haut, et qui consiste dans la sur-hydrogénation de l'Indigo. Ces procédés sont connus, dans l'art de la teinture, sous les noms de Cuve de Pastel, Cuve d'Inde et Cuve d'Urine. C'est toujours en employant, conjointement avec l'Indigo, une substance végétale combustible et un Alcali, qu'on prépare ces euves qui diffèrent entre elles par la nature et les proportions de ces substances végétales. Dans la Cuve à Pastel, on met ordinairement une décoction de Gaudc, de Garance et de son, puis on ajoute l'Indigo moulu avec de la Chaux vive. La Cuve d'Inde se prépare en faisant bouillir du son et de la Garance avec une lessive de sous-carbonate de Potasse et de l'Indigo broyé à l'eau. Enfin, on forme la Cuve à l'Urine en employant de l'urine, de l'Indigo, de la Garance et une substance acide telle que du Vinaigre ou un mélange de tartrate acide de Potasse et de sulfate acide de Potasse et d'Alumine. Les étoffes de soie exigent une proportion d'Indigo plus forte que les étoffes de laine. Celles de coton et de lin se teignent dans les Cuves au Pastel avec une addition de protoxide de Fer qui s'empare de l'Oxigène de l'Eau dont l'Hydrogène forme un composé soluble avec l'Indigo et l'Alcali libre. Les teintures au bleu de Saxe sont moins solides que celles à l'Indigo oxigéné; ce procédé ne peut être employé pour le coton, mais on le met en usage pour la soie et pour la laine. Dans ce cas, cependant, la couleur

bleue est susceptible d'être enlevée par la lessive et même par l'eau de savon.

On a donné le nom d'Indigo à diverses plantes; ainsi on a appelé :

INDIGO BATAVD, l'*Amorpha fruticosa* et le *Cassia occidentalis*.

INDIGO DE LA GUADELOUPE, le *Crotalaria incana*.

INDIGO SAUVAGE, selon les colonies, divers Indigotiers qu'on ne cultive pas. V. INDIGOTIER.

INDIGOFERA. BOT. INDIGOTIER.

INDIGOTIER. *Indigofera*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, Lin., composé d'au moins quatre-vingts espèces répandues dans toutes les parties chaudes du globe. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, ou de petits arbustes. Leurs feuilles, alternes, sont pinnées avec ou sans foliole terminale. Le nombre de ces folioles est très-variable, non-seulement dans les diverses espèces, mais encore dans les différents individus de la même espèce; quelquefois ces feuilles paraissent simples, par suite de l'avortement du plus grand nombre des folioles. Les fleurs sont généralement petites et forment des épis ou grappes axillaires. Chaque fleur se compose d'un calice persistant, à cinq divisions linéaires et profondes. La corolle est papilionacée; l'étendard est relevé, obtus et entier; les deux pétales qui forment la carène sont onguiculés à leur base. L'ovaire est allongé, comprimé; le style grêle, redressé à angle droit; le stigmate capité et glabre. La gousse est allongée, étroite, terminée en pointe, droite ou recourbée en faux, contenant un nombre variable de graines brunâtres. Ces gousses sont ordinairement pendantes, tandis que les fleurs auxquelles elles succèdent sont dressées.

INDIGOTIER FRANÇ. *Indigofera Anil*, L., Sp.; Lamk., Ill., t. 626, fig. 2. Arbuste de deux à trois pieds d'élévation, originaire des Indes-Orientales, mais naturalisé aujourd'hui dans le nouveau continent et les Antilles, où il est l'objet d'une culture soignée. Sa tige est sous-ligneuse, divisée en rameaux dressés et effilés, blanchâtres et comme pulvérulents. Les feuilles sont alternes et imparipinnées, pétiolées, composées de neuf à onze folioles pétiolulées, elliptiques, allongées, obtuses, souvent mucronées, entières, couvertes à leur face inférieure de poils courts et blancs. A la base de chaque feuille sont deux stipules subulées. Les fleurs, d'un rouge mêlé de vert, forment à l'aisselle des feuilles supérieures, des épis ou grappes simples, beaucoup plus courtes que ces feuilles et dont les fleurs sont pédicellées et dressées. Les gousses qui succèdent à ces fleurs sont à peu près cylindriques, recourbées en faucille, longues d'environ six à huit lignes, terminées par une petite pointe mucronée; elles sont légèrement pubescentes et marquées d'une bande longitudinale, un peu saillante sur chacune de leurs deux sutures; elles renferment ordinairement cinq à six graines anguleuses et brunâtres.

INDIGOTIER DES TEINTURIERS. *Indigofera tinctoria*, L.; *Indigofera Indica*, Lamk. Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente pour le port. C'est comme elle un arbuste de deux à trois pieds de hauteur, dont

la tige, cylindrique, est presque glabre. Ses feuilles alternes et imparipinnées sont composées de neuf à treize folioles pétiolulées, obovales, très-obtuses et presque canéiformes, glabres supérieurement et offrant à leur face inférieure quelques poils courts et ras. La foliole terminale est généralement la plus grande. Les deux stipules sont subulées et caduques. Les fleurs sont un peu plus grandes que dans l'espèce précédente; leurs grappes sont dressées et axillaires. Les gousses sont grêles, droites, terminées par une pointe recourbée, cylindriques, presque glabres et longues de douze à quinze lignes; elles renferment de dix à quinze graines brunâtres. De même que la précédente, cette espèce est originaire de l'Inde, où il paraît qu'elle est spécialement cultivée. On l'a également introduite à l'Île-de-France, à Madagascar et dans les Antilles; mais on lui préfère généralement la précédente.

INDIGOTIER A FEUILLES ARGENTÉES. *Indigofera argentea*, L., Delile, Égypt.; *Indigofera tinctoria*, Forsk., non celui de Linné. Petit arbuste d'un à deux pieds d'élévation, dont la tige et les rameaux sont dressés, blancs et pulvérulents. Les feuilles sont alternes, composées de trois à cinq folioles obovales, arrondies, très-obtuses, plus larges et plus fermes que celles des deux espèces précédentes, couvertes sur leurs deux faces de poils blancs, soyeux et couchés, plus longs et plus abondants sur les jeunes feuilles. Les fleurs sont très-petites et forment des grappes axillaires, beaucoup plus courtes que les feuilles à l'aisselle desquelles elles sont placées. Les gousses sont courtes, toruleuses, terminées par une petite pointe recourbée, cotonneuses, contenant d'une à trois graines plus grosses que dans les deux espèces précédentes. Cette espèce croît en Égypte où on la cultive en grand pour en retirer l'Indigo. Delile, dans sa Flore d'Égypte, a décrit et figuré une espèce nouvelle également originaire d'Égypte, et qu'il nomme *Indigofera paucifolia*, loc. cit., t. 37.

INDIGOTIER DE LA CAROLINE. *Indigofera Caroliniana*, Walter. Cette espèce a sa tige herbacée, haute d'un pied et demi à deux pieds. Ses feuilles sont alternes, imparipinnées, composées de neuf à treize folioles obovales ou subcanéiformes, très-obtuses, entières, mucronées, glauques, présentant quelques poils très-courts et couchés sur leurs deux faces. Les fleurs forment des grappes axillaires simples, filiformes, pédonculées, plus longues que les feuilles, et dont les fleurs sont écartées les unes des autres. Les fruits qui succèdent à ces fleurs sont courts, globuleux, pointus à leurs deux extrémités, ne renfermant en général qu'une seule graine. Cette espèce croît naturellement en Caroline, où on la cultive en abondance pour l'extraction de son principe colorant.

Ces quatre espèces sont, en général, celles que l'on cultive le plus souvent dans les diverses contrées où l'on s'occupe de l'extraction et de la préparation de l'Indigo. Néanmoins il existe encore plusieurs espèces ou variétés qui sont l'objet des soins du cultivateur. Voici quelques détails relatifs au mode général de culture que demande l'Indigotier, puis les préparations que l'on fait subir à son herbe pour en retirer la fécule colorante.

Culture de l'Indigotier. — Le mode de culture généralement suivi dans les colonies américaines, et plus particulièrement à Saint-Domingue, offre de grands avantages au colon, surtout à celui qui est peu fortuné, en ce qu'il n'exige que de faibles avances, et qu'il faut peu de temps pour réaliser les bénéfices. En général on choisit, pour la culture de l'Indigotier, les terres vierges qui proviennent du défrichement des bois. Néanmoins on doit, autant que les circonstances locales le permettent, choisir de préférence les terrains voisins des ruisseaux, soit pour y établir l'indigoterie, soit pour y construire la petite usine nécessaire pour la préparation de la fécule colorante. En effet, l'Indigotier exige de fréquents arrosements pour que ses feuilles, qui sont la partie principale, acquièrent tout leur développement; la sécheresse trop longtemps prolongée leur étant extrêmement nuisible. Il faut une très-grande quantité d'eau pour extraire l'Indigo; le voisinage d'un filet d'eau courante que l'on peut utiliser à faire mouvoir les machines propres à la préparation de cette matière, offre donc de très-grands avantages et une économie réelle. Lorsque le terrain a été bien purgé de toutes les herbes dont il était recouvert, on le laboure profondément, avant de semer les graines d'Indigotier. Voici le procédé que l'on emploie le plus communément. Plusieurs ouvriers font avec une houe et en marchant à reculons, des trous de trois à quatre pouces de profondeur et à environ un pied de distance les uns des autres. D'autres ouvriers, et l'on choisit en général pour cette dernière occupation les femmes, les enfants ou les vieillards, suivent les premiers en portant un vase fait avec une callebasse et rempli de graines; ils placent dix à douze de ces graines dans chaque trou. On les recouvre ensuite de terre avec un râteau de bois ou des balais faits exprès. Il faut avoir soin de choisir le moment opportun pour ensemençer l'indigoterie. C'est généralement depuis le mois de novembre jusqu'en mai que cette opération peut se pratiquer. Le moment le plus favorable est celui où la terre est bien humectée par les pluies fines, que l'on désigne dans quelques parties de Saint-Domingue, sous le nom de *nords*, parce qu'en effet ces pluies sont amenées par le vent du nord. Lorsque l'on tarde jusqu'à la saison des grandes pluies, le colon voit quelquefois ses semences pourrir dans la terre à cause de sa trop grande humidité. La sécheresse trop prolongée n'est pas moins funeste, et assez souvent le planteur est forcé d'ensemencer deux ou trois fois le même terrain. Lorsque le moment a été bien favorable, les graines d'Indigotier germent au bout de deux ou trois jours, et bientôt on voit leurs jeunes plants recouvrir la surface de la terre d'une agréable verdure. Il faut dès lors commencer à sarcler avec soin le terrain, et à enlever les mauvaises herbes qui pullulent si rapidement et avec tant d'abondance dans un terrain nouvellement défriché, et sous un ciel où la végétation a tant de force. Cette opération doit être renouvelée très-fréquemment, jusqu'à l'époque où l'Indigotier a lui-même pris assez de développement pour ne plus craindre qu'il puisse souffrir des mauvaises herbes. Lorsque les pluies naturelles ne viennent pas seconder les efforts et les vœux du colon, il faut

avoir recours à de fréquents arrosages, et surtout par le moyen des irrigations si cela est possible. Mais il faut avoir soin de disposer le terrain de manière à ce que l'eau ne séjourne pas trop longtemps au pied de la plante, sans quoi les feuilles inférieures pourriraient et occasionneraient une grande perte dans les résultats. Lorsque la plante a acquis tout son développement, c'est alors le temps de la couper. Le moment à préférer est celui où les fleurs commencent à se montrer, parce qu'alors les feuilles ont atteint toute la maturité nécessaire. Quand la saison a été bien favorable, comme l'Indigotier Anil est vivace, on fait quelquefois une seconde coupe deux mois après la première. Aussitôt que l'herbe est coupée, on doit l'enlever de terre et la transporter à l'usine pour y subir les préparations nécessaires à l'extraction de l'Indigo.

Extraction et préparation de l'Indigo. Cette branche d'industrie coloniale n'exige qu'une très-petite usine pour son exploitation. Il suffit de deux hangars, l'un destiné à la fabrication, et l'autre au dessèchement de l'Indigo. Sous le premier doivent se trouver trois cuves placées à la suite et tout près l'une de l'autre. Elles sont disposées de manière que l'eau renfermée dans la première peut, au moyen de robinets, s'écouler dans la seconde et de celle-ci dans la dernière. La première porte le nom de *trempoir* ou de *pourriture*, parce qu'on y dépose l'herbe de l'Indigotier, pour y subir le degré nécessaire de fermentation. On appelle la seconde la *batterie*, parce que l'eau, chargée des molécules colorantes enlevées par la fermentation, y est fortement battue. Enfin la troisième est le *repositoir*. Au pied du mur qui sépare le repositoir de la batterie, à l'endroit où est établie la communication entre ces deux cuves, est un petit bassin creusé dans le plan du repositoir au-dessus du niveau du fond de la batterie, et destiné à recevoir la fécule qui en sort. C'est le *bassinnet* ou *diablotin*, auquel on donne en général une forme arrondie ou ovale, qui se termine par un fond plus rétréci. Généralement le trempoir a une forme carrée, une largeur de neuf à dix pieds sur environ trois pieds de profondeur. Le sol des diverses cuves doit être incliné, de manière que l'écoulement des eaux soit facile et prompt, quand les issues sont ouvertes. La batterie doit toujours être plus longue que large, et son fond placé à environ trois pieds au-dessous de celui de la première cuve, et environ six pouces au-dessus de celui du repositoir.

A mesure que l'on coupe l'herbe à Indigo, on l'apporte et on la jette dans le trempoir. Quand celui-ci est bien rempli, on y verse de l'eau, de manière à ce qu'il y en ait environ trois pouces par-dessus l'herbe; on élève autour des parois de la cuve, au moyen de pieux et de planches jointes, de nouvelles parois destinées à retenir la plante, quand, par suite de la fermentation, toute la masse se soulève, se gonfle et surpasserait les bords du trempoir sans l'ajoutage de planches dont on l'a surmonté. La fermentation est prompte et tumultueuse. On voit d'abord de grosses bulles d'air qui s'élèvent du fond de la cuve et viennent crever à sa surface. L'eau ne tarde pas à se teindre en une belle couleur verte, qui acquiert de plus en plus d'intensité.

Au moment où la fermentation est à son plus haut point, la surface du liquide présente un reflet cuivré très-brillant, qui bientôt est remplacé par une couche de matière épaisse et violette, mêlée d'écume.

On juge que la fermentation est complète et qu'il faut passer au second temps de l'opération, c'est-à-dire au battage, en sondant la cuve, c'est-à-dire en y puisant en différents endroits, avec une tasse d'argent bien lisse et bien claire, une certaine quantité du liquide contenu dans le trempoir. Quand par l'agitation de ce liquide dans la tasse, ce qui représente en quelque sorte le battage, la fécule se dépose au fond de la tasse en formant des grains bien liés, c'est alors le moment de couler le trempoir et de remplir la batterie. L'eau de fermentation doit alors offrir une couleur dorée, analogue à celle de l'eau-de-vie de Cognac. Cet instant est le plus important de la fabrication de l'Indigo; c'est lui qui décide du succès de l'opération. Si, en effet, la fermentation n'est pas entièrement achevée, ou si elle s'est prolongée trop longtemps, on n'obtient qu'un produit également défectueux. Il y a des nègres indigotiers, qui ont acquis assez d'habitude, par une longue pratique, pour juger parfaitement de l'état de la cuve, en en goûtant la liqueur.

Quand on a bien reconnu que la fermentation a suffisamment détaché de la plante les grains de fécule colorante, il faut alors saisir ce moment pour faire écouler toute l'eau du trempoir dans la batterie. Il est fort difficile d'assigner précisément le temps nécessaire pour la fermentation. Sa durée dépend du degré plus ou moins avancé de la maturité des Indigotiers, et surtout de l'état de l'atmosphère. Quand le temps est chaud et pluvieux, dix ou douze heures de fermentation sont en général suffisantes. Il en faudra davantage si le temps est très-sec et surtout s'il est froid; mais, nous le répétons, il est impossible de fixer exactement l'espace de temps nécessaire pour ce premier temps de l'opération.

Quand l'eau du trempoir est réunie dans la batterie, on doit sur-le-champ procéder au battage. Il se fait au moyen de machines ou d'instruments en forme de petites caisses carrées, sans fond et sans couvercle, et qu'on nomme *busquets*. Ces busquets munis d'un manche en bois, sont mus chacun par un ouvrier, qui l'élève et l'abaisse alternativement pour frapper le liquide. Ce moyen est le plus imparfait et le plus dispendieux, car il faut au moins trois busquets et par conséquent trois hommes pour chaque cuve. On a inventé différents moyens plus simples. Ainsi quelquefois on adapte à chaque batterie quatre busquets disposés en croix, qui se meuvent par le moyen d'une bascule qu'un seul homme met en mouvement. Mais le moyen le plus économique est celui d'un axe placé au-dessus de chaque cuve, armé de palettes en bois, disposées circulairement, et qu'on met en mouvement par le moyen d'un filet d'eau ou par une manivelle adaptée à l'une des extrémités.

L'opération du battage a pour objet de réunir en grains la matière colorante, que la fermentation a détachée du tissu végétal. Elle doit être faite d'une manière très-uniforme et continuée jusqu'à ce que le

liquide laisse déposer le grain bien formé, dans la tasse d'épreuve. Prolongé trop longtemps, le battage redissoudrait le grain qu'il aurait d'abord séparé.

Quand le battage est achevé, on laisse reposer la cuve pendant trois ou quatre heures au moins, afin que tout le grain, suspendu dans le liquide, ait le temps de se déposer au fond. La batterie est munie de trois robinets superposés et dont l'inférieur est placé au fond même de la cuve. On ouvre d'abord le robinet supérieur afin de n'occasionner aucune agitation au fond de la liqueur, puis le second robinet. Cette eau tombe dans le diablotin qu'elle remplit, puis se perd au dehors par l'ouverture du reposoir. Quand on a évacué toute l'eau de la batterie, il reste à son fond une pâte liquide d'un bleu noirâtre, que l'on prive autant que possible de son eau surabondante, en entr'ouvrant avec précaution le robinet inférieur. Quand la pâte est bien égouttée, on enlève l'eau qui s'est amassée dans le diablotin, on ouvre alors le robinet inférieur, afin que la féculle tombe dans ce récipient. On la prend alors avec des moitiés de calabasse, et on la place dans des sacs de toile pas trop serrée, que l'on suspend en l'air afin de faciliter l'égouttement; celui-ci achevé, on verse la pâte qui est encore molle, dans des caisses plates, d'environ trois pieds de longueur, sur moitié de largeur, et de deux pouces seulement de profondeur. Ces caisses sont ensuite portées sous le hangard nommé la sécherie. Bientôt, la pâte se sèche et se fend en plusieurs morceaux, par le retrait que lui fait subir la dessiccation. Avant que la pâte ne soit entièrement sèche, on unit sa surface avec une sorte de truelle et on la divise par petits carreaux, qu'on laisse exposés au soleil, jusqu'à ce qu'ils se détachent d'eux-mêmes des caisses.

Lorsque l'Indigo est ainsi bien sec, sa préparation est achevée; mais néanmoins il n'est pas encore marchand; il faut auparavant le faire ressuyer. Pour cela on l'entasse dans de grandes barriques, et on l'y laisse quinze jours ou trois semaines. Pendant ce temps il s'échauffe, subit une sorte de fermentation intestinale, et se couvre d'une efflorescence blanchâtre. On le sèche de nouveau et alors il a acquis toutes les qualités nécessaires pour être livré au commerce.

Dans le commerce on distingue plusieurs sortes d'Indigo. Le plus estimé est celui qu'on appelle Indigo *Guatemala*, ou Indigo *Flor*. Il vient du Pérou. C'est lui qui donne la teinte la plus pure. L'Indigo de Saint-Domingue se distingue en deux variétés principales : le *bleu* et le *cuivré*. Ce dernier, lorsqu'on le frotte légèrement avec l'ongle, prend un aspect luisant et métallique. Enfin on tire aussi des Grandes-Indes, de la Caroline, et même d'Afrique, diverses sortes d'Indigo, que l'on distingue communément par le nom du pays d'où on les apporte; tels sont l'Indigo du Bengale, de Java, l'Indigo de Sarquesse, etc.

On a cherché à cultiver l'Indigotier en France. Des essais assez multipliés ont été faits il y a un certain nombre d'années aux environs de Perpignan et de Toulon. Mais quoique la plante ait assez bien réussi, on a néanmoins été forcé de renoncer à sa culture, parce que les résultats et les produits ne compensaient pas les dépenses qu'exigeait ce nouveau genre de cul-

turc. Il en a été de même en Toscane. On a donc abandonné l'Indigotier, pour s'occuper exclusivement de perfectionner la culture du Pastel, qui fournit une matière colorante qui approche beaucoup de celle de l'Indigo. *V. PASTEL.*

INDIGOTINE. BOT. Nom que les chimistes ont donné à une matière colorante pure, qu'ils ont obtenue de l'Indigo. Elle cristallise en aiguilles d'un bleu cuivré; elle est azotée, insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; elle est fusible et décomposable en partie par la chaleur. En se désoxygénant, elle passe à une couleur jaune et devient alors très-soluble dans l'eau, ce qui a permis de l'appliquer à la teinture, car après l'application elle reprend son insolubilité avec l'oxygène de l'air et sa belle couleur bleue.

INDIVIA ou **ENDIVIA.** BOT. Synonyme d'Endive, espèce du genre Chicorée. *V. ce mot.*

INDRI. *Indris.* MAM. Genre de Quadrumanes Lémuriens, voisin de celui des Makis, mais s'en distinguant très-bien par l'existence de quatre incisives seulement à chaque mâchoire; celles de la mâchoire supérieure sont séparées par paires : les deux intermédiaires ont le bord concave, les deux latérales l'ont convexe. Les incisives inférieures sont contiguës entre elles et remarquables surtout en ce qu'elles sont dirigées presque tout à fait horizontalement; les latérales sont arrondies à leur côté externe, et plus larges que les intermédiaires. Les canines, séparées des incisives par un petit intervalle, se distinguent peu des molaires qui sont, suivant Illiger et Blainville, au nombre de cinq de chaque côté et à chaque mâchoire. Ce fait n'a pu être vérifié au Muséum, les mâchoires qu'on y conserve étant fort incomplètes. Les Indris ont la tête conique et allongée, le museau assez pointu, les narines terminales et sinueuses, les oreilles petites, les mamelles pectorales et au nombre de deux, et les membres postérieurs aussi longs que le corps; les ongles sont tous plats, à l'exception de celui du second doigt, qui est plus long et subulé.

Ce genre est formé de deux espèces, toutes deux découvertes à Madagascar par le voyageur Sonnerat, et réunies d'abord aux Makis : c'est Geoffroy Saint-Hilaire qui a fait voir le premier que cette réunion n'était pas fondée (*V. Mag. Encycl.*, 1796), et qui a établi le nouveau genre Indri. Illiger a depuis (*Prodr. Syst. Mamm. et Avium*) donné le même genre sous le nom de *Lichanotus*; mais le premier nom, celui d'Indri, a généralement prévalu.

L'INDRI A COURTE QUEUE, *Indris brevicaudatus*, Geoffroy Saint-Hilaire; *Lemur Indris*, Gm., est l'espèce la plus connue. Son nom lui a été donné à cause de la brièveté de sa queue qui est à peine longue de deux pouces, quoique l'animal, placé dans sa situation verticale, ait plus de trois pieds de hauteur. Dans cette espèce, la face et les flancs sont d'un blanc grisâtre; la partie interne des membres supérieurs est d'un blanc sale; la queue et une grande tache placée à son origine, sont aussi de cette couleur; enfin la région externe des membres, soit supérieurs, soit inférieurs, est d'un gris brunâtre assez foncé; le reste du pelage est généralement noirâtre, d'où le nom de *Indris ater*,

que Lacépède a donné aussi à cette même espèce. Le cri de l'Indri, suivant Sonnerat, ressemble à la voix d'un enfant qui pleure. Ses habitudes sont peu connues : on sait seulement qu'il est naturellement très-doux et intelligent ; lorsqu'on le prend jeune, il est susceptible d'éducation, et même au point que les habitants de Madagascar viennent à bout de le dresser pour la chasse, suivant les relations de Sonnerat. Si ce fait est bien constaté, il en est peu qui montrent aussi bien quelle est la puissance de l'Homme pour modifier le naturel des êtres que son intelligence lui soumet. Quoi de plus remarquable en effet que de voir un animal frugivore, un Quadrumane, qui, naturel et paisible habitant de la cime des arbres, paraissait comme affranchi de la domination humaine, être contraint cependant à poursuivre, au profit d'un maître, une proie vivante, à prendre, par l'éducation, des habitudes que la nature semblait avoir départies aux seuls Carnassiers, et à changer de mœurs, de même que s'il avait changé d'organisation ! Le mot Indri, employé maintenant comme nom du genre, était d'abord propre à cette espèce : c'est en effet sous ce nom que Sonnerat l'a d'abord publiée, et c'est encore ainsi qu'on l'appelle à Madagascar. Les Madécasses lui ont sans doute donné ce nom à cause de son intelligence et des services qu'il leur rend. En effet, le mot Indri signifie, dans leur langue, Homme des Bois. Il faut remarquer, au reste, qu'il est peu de grands Quadrumanes qui ne soient connus sous un semblable nom, parmi les peuples des contrées qu'ils habitent.

L'INDRI A LONGUE QUEUE, *Indris longicaudatus*, Geoffroy Saint-Hilaire ; *Lemur laniger*, Gm., est la seconde espèce du genre : c'est le Maki fauve de Buffon et le Maki à bourre de Sonnerat. Ces noms lui viennent de la nature de son poil doux et laineux, et généralement d'une couleur fauve assez intense à la partie supérieure du corps, mais très-pâle en dessous. On remarque une tache blanche à la base de la queue, et une autre de couleur noire sur le front et sur le museau. L'Indri à longue queue a un pied de hauteur environ, et sa queue est aussi à peu près de cette longueur. Ses pieds de derrière ont le pouce réuni aux autres doigts par une petite membrane noire, et sa tête est un peu plus courte que celle de l'autre espèce. Ces détails, qu'on doit aussi à Sonnerat, forment à peu près tout ce qu'on sait de cet animal, qu'on sera peut-être obligé de séparer de l'Indri à courte queue, quand on le connaîtra d'une manière moins incomplète.

INDUPLICATIF. *Induplicativus*. BOT. L'estivation est Induplicative quand les parties du tégnement floral, étant rigoureusement verticillées en un seul rang, se trouvent disposées d'une manière circulaire, ayant chacune leurs bords rentrants et comme repliés en dedans. Les Clématites offrent un exemple de cette disposition.

INDUSE OU INDUSIE. *Indusium*. BOT. On appelle ainsi la portion d'épiderme ou membrane qui, dans la classe des Fougères, recouvre les groupes de sporules. Leur forme et leur mode d'insertion sont fort variables et servent principalement à caractériser les genres. C'est cette même partie que Necker appelle *Membranula* et Guettard *Glandes écailleuses*. En français on

à quelquefois employé le mot de Tégnement. V. Fougères.

INDUSIE. FOSS. C'est sous ce nom que l'on connaît certaines concrétions calcaires que l'on trouve auprès de Clermont en Auvergne, au sommet du puits de Jussac. Elles sont formées par des amas de petits tubes dans l'épaisseur desquels on trouve des grains de sable, ou de petites Paludines et jamais de corps marins, le tout réuni par une infiltration solide de Calcaire stalactiforme. Ces tubes, réunis quelquefois en assez grandes masses, sont le plus souvent parallèles les uns aux autres ; d'autres fois entremêlés irrégulièrement, ils sont ouverts par une de leurs extrémités et fermés par l'autre ; toutes ces circonstances, jointes à leur longueur qui est d'environ un pouce, et leur diamètre qui est de quatre à cinq lignes, font penser que ces tuyaux ont été primitivement formés par des larves d'insectes aquatiques, tels que les Frigancs, et ensuite solidifiés et conservés par l'infiltration du carbonate calcaire ; plusieurs personnes avaient pensé que ces tubes s'étaient formés sur des tiges de plantes qui, détruites, auraient laissé leurs empreintes ; mais la manière constante dont ces tubes sont fermés par l'une des extrémités empêche d'admettre cette opinion et rend la première bien plus probable.

INDUVIES. *Induvie*. BOT. Quelques auteurs ont donné ce nom aux parties de la fleur, qui persistent et accompagnent le fruit à l'époque de sa maturité ; tels sont le calice ; des spathes, des involucre, etc. C'est dans ce sens que l'on trouve quelquefois les mots *Fructus induvialis*.

INEMBRYONÉS. BOT. Le professeur Richard divisait l'ensemble des Végétaux en deux grands groupes, savoir : 1^o ceux qui se reproduisent au moyen de graines et qui, par conséquent, sont pourvus d'un embryon ; il les nommait *Embryonnés* ; 2^o ceux qui se reproduisent par le moyen de corpuscules particuliers, analogues aux gemmes ou bulbilles, qu'on nomme *Sporules*, qui sont par conséquent dépourvus d'embryon, et auxquels il donnait le nom d'*Inembryonnés*. Ce nom semble préférable à celui d'*Acotylédones*, en ce qu'il exprime mieux la privation totale d'embryon, qui forme le caractère essentiel de ce groupe de végétaux. Les *Inembryonnés* correspondent exactement aux *Cryptogames* de Linné.

INEPTES. *Inepti*. ORS. Illiger nomme ainsi la famille dans laquelle il ne comprend que le genre Dronte. V. ce mot.

INÉQUILATÈRE. *Inequilaterus*. BOT. Épithète donnée à une feuille que sa nervure médiane ne partage pas en deux moitiés égales.

INÉQUITÈLES OU FILANDIÈRES. *Inequitela*. ARACHN. Tribu de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, ayant pour caractères : filières extérieures coniques, convergentes, disposées en rosette. Pieds très-grêles ; les deux premiers, et ensuite les deux derniers ordinairement les plus longs. Mâchoires inclinées sur la langue, rétrécies ou du moins point élargies vers leur extrémité. Cette tribu comprend les genres Thériidon, Scythode, Épisine et Pholcus. V. ces mots.

INÉQUIVALVE. *Inequivalvis.* MOLL. Coquille dont les deux valves ne sont point d'une forme semblable. Latreille a donné le nom d'Inéquivalves à une famille de l'ordre des Brachiopodes pédonculés, comprenant ceux dont les valves de la coquille sont d'inégale grandeur.

INERMES. ZOOLOG. BOT. Se dit par opposition d'armés ou d'épineux, des animaux ou des végétaux qui sont dépourvus de piquants.

La famille des Inermes, dans les méthodes de classification publiées par Latreille, Carus, etc., comprend les Mammifères Ruminants dont la tête n'est point pourvue de cornes ou de bois.

INERTES. *Inertes.* OIS. Seizième ordre de la méthode ornithologique de Temminck, qui répond à peu près aux Ineptes d'Illiger. Caractères : bec de formes différentes; corps probablement trapu, couvert de duvet et de plumes, à barbes distantes; pieds retirés dans l'abdomen; tarse court; trois doigts dirigés en avant, entièrement divisés jusqu'à la base; doigt postérieur court, articulé intérieurement; ongles gros et acérés; ailes impropres au vol. Cet ordre ne comprend que deux genres : 1^o le genre Apterix, 2^o le genre Dronte; et encore n'y a-t-il jamais eu qu'une seule espèce connue de l'un de ces genres.

INFALA. BOT. Synonyme de *Nepeta Madagascariensis*, Lamk. V. CHATAIRE.

INFANFARO. POIS. V. NAUCRATÉS.

INFERAXILLAIRE. V. INFRAAXILLAIRE.

INFÈRE. BOT. On appelle ovaire infère celui qui, soudé par tous les points de sa périphérie avec le tube du calice, n'en est distinct que par son sommet qui est la seule partie visible au fond de la fleur. On a des exemples d'ovaire infère dans les familles des Umbellifères, Rubiacées, Caprifoliacées, Orchidées, etc. L'ovaire peut présenter différents degrés d'adhérence avec le calice; ainsi il peut être seulement semi-infère ou même soudé par son quart inférieur. Les genres Saxifrage et Mélastome présentent, dans leurs nombreuses espèces, ces différentes nuances. Il ne faut pas confondre avec l'ovaire infère, les *ovaires pariétaux*. L'infériorité de l'ovaire nécessite toujours son unité. Mais quand on trouve plusieurs ovaires attachés à la paroi interne d'un tube calicinal, resserré à son ouverture, ces ovaires ne sont pas réellement infères : ils sont pariétaux, comme, par exemple, dans le Rosier.

INFÉROBRANCHES. MOLL. Nom proposé par Cuvier, pour une classe de Mollusques gastéropodes, qui comprend les genres Phyllidie et Diphyllidie. V. ces mots et MOLLUSQUES.

INFLÉCHI. *Inflexus.* Organe disposé de manière qu'il se recourbe en dedans. En minéralogie, Haüy a nommé infléchi une variété de Chaux carbonatée dans laquelle les faces des différents ordres se succèdent depuis un sommet jusqu'à l'autre, sur des intersections parallèles entre elles, en sorte qu'elles présentent l'aspect d'un seul plan qui aurait subi plusieurs inflexions consécutives.

En botanique infléchi exprime l'opposé de réfléchi ou fléchi en dehors. Les organes d'une fleur sont infléchis quand ils se penchent vers son centre; les épines

sont infléchies quand leur pointe se dirige vers le haut de la tige. Il en est de même des autres organes.

INFLORESCENCE. *Inflorescentia.* BOT. On entend, par le mot inflorescence, la disposition générale ou l'arrangement que les fleurs affectent sur la tige ou les autres parties qui les supportent. Ainsi, quelquefois les fleurs naissent seule à seule, en différents points de la tige; on dit alors qu'elles sont *solitaires*, comme dans la Rose à cent feuilles, le Pavot des jardins, etc. Lorsqu'au contraire deux fleurs naissent d'un même point, elles sont *gémées*, comme dans le Camecerisier, la Violette biflore, etc. Elles sont *ternées* quand elles naissent au nombre de trois d'un même point, comme dans le *Teucrium flavum*, par exemple. Enfin, si un grand nombre de fleurs naissent d'une des parties de la tige, en formant une sorte de bouquet ou de faisceau, on dit qu'elles sont *fasciculées*; si ce faisceau de fleurs naît du sommet même de la tige ou de la hampe, il reçoit le nom particulier de *sertule* ou ombelle simple, comme dans les Primevères, les Aulx, etc. Les fleurs considérées généralement peuvent être terminales ou latérales; *terminales*, quand elles occupent le sommet de la tige; *latérales*, lorsqu'elles naissent sur ses côtés. Afin d'abrégier les descriptions, plusieurs modes d'inflorescence ont reçu des noms particuliers qui évitent l'emploi de longues périphrases. V. pour ces modes d'inflorescence, les mots : ÉPI, GRAPPE, THYRSE, PANICULE, CORYMBE, CYME, OMBELLE, SERTULE, VERTICILLE, SPADICE, CHATON, CAPITULE, etc.

INFRAJURASSIQUE. MIN. On a donné cette épithète à un groupe de terrains sédimenteux, pélagiques, comprenant ceux qui sont situés en dessous des terrains jurassiques.

INFRAAXILLAIRE. *Infraxillaris.* BOT. Se dit des feuilles, des épines, des stipules, etc., quand ces organes se trouvent fixés au-dessous d'une aisselle.

INFUNDIBULAIRE, INFUNDIBULIFORME. BOT. On appelle ainsi un organe ayant un tube élargi vers sa partie supérieure, de manière à avoir quelque ressemblance de forme avec un entonnoir.

INFUNDIBULIFORMES. BOT. Tournefort, dans sa méthode de classification, intitule Infundibuliformes sa seconde classe des végétaux; elle contient des plantes herbacées, dont la corolle est en entonnoir.

INFUNDIBULUM. MOLL. V. ENTONNOIR.

INFUSOIRES. *Infusoria.* ZOOLOG. On distingue sous ce nom, les êtres les plus petits de toute la série des corps qui constituent le règne organique animal; la plupart d'entre eux échappent à la vue simple, et ne peuvent être observés qu'avec le secours du microscope, ce qu'ils a fait nommer par quelques naturalistes animaux microscopiques. L'étude des Infusoires se partage en deux époques distinctes. La première, caractérisée par une méthode d'investigation vague et indécise, dura depuis la découverte du microscope jusqu'à l'apparition de l'ouvrage de Otton-Frédéric Muller. Dans la seconde, cette étude devint plus systématique, mais, malgré les perfectionnements des instruments d'optique jusqu'à nos jours, elle ne fut que peu cultivée, et ne jeta presque aucune lumière sur le mode d'organisation de ces animaux singuliers.

Jusqu'ici tous les auteurs ont considéré les Infusoires comme des êtres ayant la structure la plus simple, dépourvus d'organes internes et ne consistant, pour ainsi dire, que dans une masse plus ou moins volumineuse et diversement modelée, de gelée vivante et animée. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter sur leurs écrits un coup d'œil rapide.

Buffon considéra les Infusoires comme une simple matière animée, mais sans organisation particulière, et Linné ne possédant pas un bon microscope, et voyant l'abus qu'on faisait de cet instrument, dédaigna tous les résultats obtenus par son aide.

Otton-Frédéric Muller, qui vivait il y a environ cinquante ans, procédant avec plus de critique, déclara dans sa préface *De Animalcula Infusoria*, qu'il comprenait sous cette dénomination tous les animaux aquatiques, qui ne pouvaient se ranger dans les classes établies par Linné, et surtout dans la sixième, qui embrasse les Vers. Il prévoyait bien tout ce que la connaissance de leur organisation présenterait d'important, mais il n'en fit pas la base de son système; et ce n'est pas sans étonnement qu'on le voit classer dans un même genre des animalcules dont les uns ont une bouche, des organes de digestion et de génération, et dont les autres n'ont, suivant lui, pas même un tube intestinal. Ne supposant pas que ces animalcules absorbent leur nourriture en l'avalant, il ne porta guère son attention sur leur structure intérieure, et ne se servit que de leurs formes extérieures pour base de sa classification. Lors de sa mort, arrivée en 1785, il comptait dans son système deux grands groupes, dix-sept genres et trois cent soixante-dix-huit espèces d'Infusoires.

Gmelin, Lamarck et Cuvier exploitèrent son travail sans y ajouter de nouvelles observations.

En 1802 et en 1805, Girod-Chantran, Bosc, Paulschrank, ajoutèrent quelques nouvelles espèces au catalogue de celles déjà décrites, et modifièrent la classification de cette partie du règne animal, mais toujours en suivant les errements de Muller.

En 1805, Treviranus reprit dans sa Biologie, la polémique sur la génération spontanée, et à cette occasion il s'occupa des Infusoires. Il chercha à prouver qu'il existe des êtres organisés, qui ne se forment pas par les voies ordinaires de la génération végétale et ovulaire, et qu'il y a une matière et un principe vitaux universellement répandus.

En 1812, Dutrochet publia, dans les *Annales du Muséum*, ses observations sur les Rotifères; elles servirent pour quelque temps de base à la classification de ces animaux. Lamarck, Savigny, Cuvier et Schweigger les adoptèrent, mais on se refusa toujours à classer ces Infusoires parmi les Mollusques; et les zoologistes n'abandonnèrent pas l'idée que d'autres animalcules, bien plus simples dans leur structure, n'offraient réellement aucune organisation intérieure.

En effet Lamarck, dans son Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres, divisa les Infusoires en deux classes; dans l'une, il rangea ceux auxquels il ne supposait aucune organisation, et dans l'autre, il plaça avec les Polypes ceux dont la structure lui paraissait plus compliquée. Considérant ces animalcules comme privés

de tout organisme et ne fondant leur classification que sur les modifications extérieures qu'ils présentent, il ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs.

Dans la même année, parut le *Manuel d'Histoire naturelle* d'Ocken; cet auteur eut plus d'égards à l'organisation des Infusoires. — Guidé par un heureux pressentiment, il établit quelques genres nouveaux; mais il ne donna aucune observation nouvelle, et, suivant encore de trop près Muller, il tomba dans les mêmes erreurs.

En 1817, dans son ouvrage intitulé le *Règne Animal*, distribué d'après son organisation, Georges Cuvier divisa les Infusoires en deux ordres, les *Rotifères* et les *Infusoires homogènes*, reléguant parmi ces derniers tous les animalcules auxquels il ne reconnaissait ni intestin ni bouche; or, ces Infusoires, réputés si simples, sont précisément ceux chez lesquels on peut observer jusqu'à cent vingt estomacs.

En 1816, Nitzsch, professeur à Halle, fit connaître l'existence d'un tube intestinal et de trois yeux dans les Cercaires proprement dites. — Ses observations sur les Bacillaires ne furent pas moins importantes, mais il eut l'idée peu heureuse de considérer, comme pouvant appartenir à un même genre, des corps de nature végétale et d'autres appartenant au règne animal. En effet, les recherches d'Ehrenberg lui ont donné la conviction que tous les Bacillaires doués de vie sont bien des animaux, et que ceux qui sont réellement immobiles ne sont que des individus morts.

En 1819 et 1820, Schweigger, dans son livre intitulé: *Observations sur les Voyages d'Histoire naturelle* et dans son *Manuel d'Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres*, divisa les Zoophytes qui correspondent aux Polypes et aux Infusoires de Lamarck, en deux ordres: le premier renferme les animaux formés d'une seule substance, et le second ceux formés de deux au moins, tel que le Corail. — Le premier de ces groupes est partagé en six sous-divisions, dont quatre embrassent les Infusoires de Muller, et les deux autres les petits Polypes nus et sans consistance. Tous les Infusoires de Muller sont encore considérés comme n'ayant aucun organe distinct. La deuxième classe ne renferme que le Vibrion du vinaigre que Ocken avait décrit, et les Cercaires qui, d'après Nitzsch, présentent des yeux et un tube intestinal. — La troisième classe comprend quelques animalcules pourvus de cils et qu'il considéra à tort comme n'ayant pas d'organes rotatoires; enfin la quatrième embrasse les Rotifères et les Brachiens munis d'un bouclier.

Quoique Schweigger partit d'idées plus justes que ses prédécesseurs, il n'avança en rien les connaissances sur la constitution organique de ces animaux. — Quant à leur nutrition, il dit formellement que les Infusoires ne sont formés que d'une matière gélatineuse, sans aucun organe intestinal. Ils ne se nourrissent donc que par l'absorption qui s'opère par leur surface. Et relativement à leur propagation il ajoute: Les Infusoires sont de la matière organisée, le détritius de la désorganisation des corps animaux ou végétaux. — Leur propagation ne paraît être qu'une division spontanée des parties internes ou externes de ces animalcules, telles

que dans les genres Paramœcie, Bacillaires, Vibriion et Volvox.

En 1820, Goldfuss fit plutôt un pas en arrière qu'en avant; de même que Schweigger, il méconnut la nature des vésicules intérieures, observées sur les Paramœcies.

En 1824, Nitzsch, guidé par l'analogie de leur structure, réunit les Brachions et les Entomostracés, et en cela il fit un pas vers la vérité.

En 1825, Latreille publia un nouvel ouvrage systématique dans lequel, à l'exemple de ses prédécesseurs, il considéra les Infusoires, qu'il nomme *Agastriques*, comme ayant une structure simple, et comme ne présentant aucune trace de canal intestinal.

Bory Saint-Vincent a repris la classification de ces animaux sans être plus heureux. Les Microscopiques (Infusoires), dit-il, sont des animaux sans membres, plus ou moins transparents et invisibles à l'œil nu, auxquels on n'a pu reconnaître, jusqu'à ce jour, pas même des traces d'yeux; ils peuvent se contracter dans toutes les directions; ils ont le sens du toucher; ne se nourrissent que par l'absorption que fait leur surface. Il paraît qu'ils se propagent ou qu'ils se forment directement de la matière élémentaire; ils ne vivent que dans l'eau. — A cet égard, Ehrenberg observe que les espèces visibles à l'œil nu ne sont pas rares; que beaucoup ont évidemment des membres analogues à un cou ou une queue, tel que l'organe générateur mâle des Rotifères qui souvent est double, et les organes rotatoires de ce même genre; que beaucoup ont des yeux presque toujours rouges et au nombre d'un à douze, et ordinairement de un, deux ou quatre; que la nutrition ne se fait probablement pas par absorption, mais presque toujours par une bouche, et en avalant; que la propagation véritable ne se fait ni par division ni par boutures, mode de reproduction qui n'est qu'accidentel, mais au contraire par la ponte d'œufs véritablement fécondés, ainsi qu'on peut souvent le démontrer; et si d'autres fois des individus deviennent trop petits pour permettre de pareilles observations, l'analogie au moins doit conduire à conclure la même chose à leur égard.

On voit donc que Bory, comme tous ses prédécesseurs, n'avait pas des idées exactes sur l'organisation des Infusoires, ou au moins ne jugeait pas les connaissances assez précises pour en tenir compte dans ses écrits; d'ailleurs il ne fait que développer d'une autre manière les idées de Muller. Il a donc dû tomber dans les mêmes erreurs; aussi lui est-il arrivé, non-seulement de regarder le même animalcule comme constituant deux espèces distinctes suivant qu'il était à jeun ou qu'il avait pris de la nourriture, mais encore de le ranger dans des genres différents (*Monas Ophthalmoplanis*). — Une autre fois, il forme des genres et des espèces nouvelles avec les deux parties, antérieure et postérieure, d'un même individu qui s'était multiplié par division. Quelquefois, dans son système, le même animal à divers degrés de développement est considéré comme appartenant à des espèces différentes, et d'autres fois les jeunes sont placés dans d'autres genres que les parents dont ils proviennent. (Ex. : *Vorticella*, *Urceolaria*, etc.)

Partant d'un point de vue plus physiologique, le professeur Baer, de Königsberg, a émis des idées qui n'ont pas été sans influence heureuse sur la classification des Infusoires, mais elles étaient vagues et purement systématiques; et, en les généralisant trop, ce naturaliste a été conduit à supprimer complètement le groupe des Infusoires, et à ne considérer ces êtres comme n'étant que les prototypes incomplets des autres classes d'animaux avec lesquelles il les a rangés.

Une année après lui, Leuckart publia un petit traité dans lequel il suit les mêmes idées des prototypes, qui enfin furent complètement introduites dans la science par Reichenbach, ces auteurs n'admettant plus de groupe particulier formé par les Infusoires.

Pour compléter cette revue des divers travaux entrepris sur les Infusoires, il ne reste plus qu'à mentionner les recherches de Morren et celles de Losano, travaux qui, ne portant pas sur l'organisation de ces animalcules, ont dû rester sans influence sur le système de classification.

Enfin, Ehrenberg a fait connaître les résultats de ses propres observations sur la nutrition des Infusoires et sur les organes spéciaux servant à cette fonction. En employant des substances colorées organiques comme nourriture pour ces animalcules, il est enfin parvenu à reconnaître un organe nutritif composé, chez tous les Infusoires clairement décrits par Muller. Trembley et Gleichen firent des essais analogues sur les Polypes, mais leurs recherches furent plutôt un jeu qu'un travail. Ehrenberg fit ses premières expériences en employant des substances inorganiques ou soumises à l'ébullition, mais sans obtenir aucun résultat satisfaisant; il se servit alors de l'Indigo et d'autres couleurs végétales, sans remarquer que ces produits du commerce sont souvent fraudés avec de la céruse; et attribuant à ces impuretés la non réussite de ses expériences, il eut l'idée de les répéter avec des substances parfaitement pures, et il a obtenu ainsi les plus heureux résultats. En peu de minutes il vit des Vorticelles se remplir de ces substances, et il reconnut aussitôt dans leur intérieur un certain nombre d'estomacs dont l'existence était ignorée; enfin il parvint à constater de la même manière la présence d'une cavité digestive chez tous les animalcules que le printemps et les infusions lui permirent d'observer.

Pour ces expériences il s'est toujours servi de substances colorées organiques, qui ne se combinent pas avec l'eau, mais qui ne s'y tiennent qu'en suspension. L'Indigo pur, le Carmin et le Vert de vessie lui ont toujours très-bien réussi. Il a employé un microscope de Charles Chevalier; il faut que l'instrument grossisse au moins trois à quatre cent fois, et il vaut mieux éviter la lumière directe du soleil. En commençant par les Vorticelles, on acquiert bientôt assez d'habitude pour observer les animalcules les plus petits, même lorsqu'ils sont en mouvement.

Parmi les nombreux résultats physiologiques qu'il a obtenus, il insiste sur les points suivants :

1° Aucune absorption de matière colorée n'a lieu par la surface de l'animalcule; ce mode d'ingestion ne peut se prouver directement, et il devient d'autant

moins probable que l'introduction de la substance alimentaire par la bouche en doit faire cesser la nécessité. Après un séjour de quelques semaines dans une eau colorée, le corps de l'animalcule reste diaphane, tandis que les vésicules stomacales sont remplies de matières colorées.

2° Les plus petits Infusoires qu'on puisse observer avec les instruments, ceux de $\frac{1}{1500}$ de ligne de dimension, laissent apercevoir dans leur intérieur un appareil nutritif intestinal aussi bien que les plus grands. Sur les Monades, on reconnaît une bouche souvent garnie de cils, et qui communique avec deux à six estomacs. — Sur le *Monas termo*, dont les dimensions varient entre $\frac{1}{5100}$ et $\frac{1}{20000}$ de ligne, Ehrenberg a découvert quatre estomacs, et même jusqu'à six; cet animalcule lui a paru aussi avoir une couronne de dix à vingt cils autour de sa bouche, comme le *Monas pulvisculus*, et d'autres Monades plus grandes encore. Du reste, ses observations rendent probables que les Monades, de même que certains autres Infusoires analogues, ne constituent pas un genre distinct, mais ne sont que des jeunes Kolpodes, des Paramécies, etc., etc., qui, de même que les Rhizomorphes et les Byssus des champignons, ne parviennent à leur état de développement complet que par leur division en deux parties.

Le *Monas termo* fut nommé *Monas lens* par Muller lorsqu'il le vit sans avoir pris de nourriture; dans le cas contraire, il le nomme *Monas atomus*, et Bory l'appela *Ophthalmoplanis*. Ce dernier considère son estomac comme un œil.

Dans les genres Enchelide, Paramécie et Kolpode d'Ehrenberg, on remarque un tube intestinal qui parcourt tout le corps, et qui est muni de beaucoup de vésicules aveugles; cet appareil ressemble à une grappe de raisin; souvent il est droit, et d'autres fois tourné en spirale. Le genre Enchelide a sur le devant une bouche garnie de cils, et en arrière un anus. Le genre Paramécie a aussi une bouche garnie de cils placée vers le milieu de son corps; l'anus se trouve presque à côté et en arrière. Les Kolpodes présentent des formes diverses. Le *Kolpoda cucullulus* a une grande bouche oblique, avec une lèvre supérieure garnie de cils, qui la dépasse. Cette disposition et l'existence d'un anus distinct, le rapprochent du genre *Trachelius* de Schrank, et Ehrenberg s'est convaincu que c'est cet Infusoire qui, s'étant nourri avec des substances de couleur orangée, a été nommé, par Muller, *Trichoda aurantia*. Bory l'a réuni avec d'autres animalcules très-différents dans son genre *Plagiotricha*. Muller prit les vésicules cœcales de l'intestin pour des œufs, et Bory pour une matière élémentaire organique et secondaire, pour des Monades intérieures, qui deviennent libres par la mort de l'individu.

Chez le *Paramécium chrysalis* et le *Paramécium aurelia*, Ehrenberg a compté de cent à deux cents de ces vésicules qui, sous ses yeux, se remplissaient en bleu, en rouge ou en vert. et encore y aurait-il eu de l'espace pour un plus grand nombre. Vides, ces vésicules sont imperceptibles à cause de leur diaphanéité; remplis d'eau, on les a prises sans doute pour des œufs ou d'autres Monades : les variations que subis-

sent leur nombre et leurs formes, expliquent tous les doutes que Schweigger avait sur leur nature. Remplies d'une nourriture solide, ces vésicules affectent une forme sphérique et paraissent isolées, car l'intestin qui les réunit se rétrécit et devient transparent; elles sont susceptibles de s'étendre, et, lorsque l'espèce est vorace, elles se remplissent souvent d'autres animalcules assez gros à proportion. Lorsqu'une de ces vésicules se remplit beaucoup, elle se distend tellement qu'elle empêche les autres de recevoir de la nourriture dans leur intérieur. Le nombre des estomacs semble donc augmenter à mesure qu'ils se remplissent plus également et qu'ils paraissent plus petits. On reconnaît et on se persuade facilement de l'existence de l'anus par les déjections.

Les genres Trichode, Leucophre et Kérone, de Muller, ont une structure semblable. La séparation que Bory a proposée est contraire à la nature. Lorsque d'autres organes extérieurs ne se manifestent pas, la position de la bouche et de l'anus fournit seul un caractère de classification. C'est à tort que ce naturaliste classe les *Plæsonia*, les *Cocculina*, etc., avec les Brachions : ils appartiennent à la classe des Infusoires Polygastriques.

Les Vorticelles fixés sur des filaments élastiques qui se tordent en spirale, ont une organisation particulière. Ils n'ont aucune ouverture au centre de leur organe rotateur, comme on le croit généralement; mais sur le côté du bord supérieur, se trouve une cavité dans laquelle on reconnaît la bouche et l'anus. Le tube intestinal se tourne en cercle; Ehrenberg a compté jusqu'à trente-six vésicules aveugles. L'organe rotateur est formé de deux rangées circulaires de cils. Dans beaucoup d'espèces le pédoncule renferme intérieurement un fil tourné en spirale; souvent il est strié. Le genre *Tichel* de Ocken ou *Opercularia* de Goldfuss, emprunté d'Eichorn, a été fondé d'après une observation inexacte; l'opercule que l'on y a supposé n'existe pas, mais de même que chez tous les Vorticelles à tige, il y a un disque central qu'ici on reconnaît plus facilement, parce qu'il couvre mieux la bouche que chez ces derniers. Muller avait déjà aperçu le tube intestinal du genre *Stentor*, mais ne le reconnut pas.

3° Outre l'appareil nutritif, ces petits Infusoires sont encore remplis d'une masse cellulaire, que le *Kolpoda cucullus* rejette par son anus à différentes reprises, et qu'Ehrenberg a dû considérer comme un ovaire. Il regarde encore comme une séparation des produits de l'ovaire, la désagrégation spontanée et soudaine que plusieurs Infusoires éprouvent.

4° Il résulte des observations d'Ehrenberg sur la propagation des Infusoires, que cet acte entraîne beaucoup de modifications dans leurs formes, dont les changements se renferment néanmoins en de certaines limites, mais dont on a jusqu'à présent complètement négligé l'observation, ce qui a occasionné de grandes erreurs. L'auteur s'est convaincu que douze espèces, de Muller, du genre Vorticelle, ne sont que les états divers d'une seule et même treizième espèce, et qu'avec ces douze espèces supposées, Lamarck, Schrank et Bory ont formé six genres nouveaux, c'est-à-dire les

Eccelissa, *Rinella*, *Kerobalana*, *Urceolaria*, *Craterina* et *Ophrydia*, qui ne sont tous que des âges différents de *Vorticella convallaria*. Il n'y a que le *Vorticella versatilis*, de Muller, que le hasard fit classer dans le genre *Ophrydia*, qui reste comme une espèce véritable. Ces observations prouvent assez combien la classification des Infusoires a besoin d'une réforme radicale.

Après être entré dans les détails anatomiques les plus circonstanciés concernant les animaux Infusoires, et après avoir poussé aussi loin que le permet l'état actuel des connaissances l'étude de leur structure. Ehrenberg en fait l'application à la classification de ces petits êtres et présente un *Synopsis* générique d'une nouvelle méthode fondée, non pas sur les formes extérieures, mais sur l'organisation des Infusoires. L'auteur les divise d'abord en deux classes : les *Phytozoaires polygastriques* et les *Phytozoaires rotateurs*; les premiers sont fissipares et présentent dans l'intérieur de leur corps des vésicules stomacales tantôt isolées, tantôt réunies par un tube intestinal; les autres ne se reproduisant point par division, mais par des œufs, présentent un canal intestinal simple et analogue à celui des animaux articulés; enfin ils portent des organes rotateurs qui n'existent jamais chez les premiers.

CLASSE DES PHYTOZOAIRE POLYGASTRIQUES.

Animaux sans vertèbres, apodes, ayant quelquefois une queue, nageurs, ayant très-souvent des cils vibratiles ou rotateurs épars; point de cœur; des vaisseaux extrêmement ténus, réticulés, hyalins et dépourvus d'un mouvement propre; ayant souvent des yeux rudimentaires, formés par du pigment rouge, et indiquant un système nerveux non apparent; ayant une bouche nue ou couronnée de cils vibratiles, et communiquant à plusieurs ventricules non réunis par un intestin (chez les Anentérés), ou bien se continuant avec un tube alimentaire polygastrique (chez les Entérodèles); le pharynx apparent et en général sans armature; point de branchies; les organes de la génération filiformes, réticulés et granuleux; point d'organe mâle distinct; enfin se reproduisant par des divisions spontanées.

1^{re} Légion. ANENTÉRÉS.

Bouche en communication avec plusieurs vésicules stomacales; point d'anus ni de tube intestinal.

1^{re} Section. Gymniques, *Gymnica*.

Corps point cilié; bouche tantôt ciliée, tantôt nue; point de prolongements pseudopédiformes.

§ Gymniques nus.

1^{re} Famille. MONADINES, *Monadina*. Corps monomorphe (c'est-à-dire ayant une forme stable et n'étant pas Protéen); reproduction ayant lieu spontanément par une division transverse, simple. Genre *Monas*; *G. Uvella*; *G. Polytoma*; *G. Doxococcus*; *G. Chilomonas*; *G. Microglena*; *G. Bodo*; *G. Urocentrum*.

2^e Famille. VIBRIONIENS, *Vibrionæ*. Corps allongé, monomorphe, ne se gonflant pas, mais se fléchissant seulement par la contraction, et se divisant spontanément en beaucoup de parties; bouche terminale. Genre *Vibrio*; *G. Spirodiscus*; *G. Spirillum*; *G. Bacterium*.

3^e Famille. ASTASIENS, *Astasiæ*. Corps allongé, devenant polymorphe par la contraction, souvent cylindrique ou fusiforme, et se divisant spontanément dans le sens longitudinal, ou obliquement. Genre *Astasia*; *G. Euglena*; *G. Amphiphis*; *G. Distigma*.

§ Gymniques cuirassés.

4^e Famille. CRYPTOMONADINES, *Cryptomonadina*. Enveloppe membraneuse, subglobuleuse et ovale. Genre *Cryptomonas*; *G. Gyges*; *G. Lagenula*; *G. Pandorina*.

5^e Famille. CLOSTÉRINES, *Closterina*. Enveloppe ronde, lorsqu'elle est à l'état rigide, se séparant spontanément en deux ou quatre parties, par des divisions transversales et ouvertes aux deux bouts. Genre *Closterium*.

2^e Section. Épétriqués, *Epitricha*.

Corps cilié ou garni de soies; la bouche tantôt ciliée, tantôt nue; point de prolongements pseudopédiformes.

§ Épétriqués nus.

6^e Famille. CYCLIDINES, *Cyclidina*. Corps garni de cils vibratiles ou de soies non vibratiles. Genre *Cyclidium*; *G. Pantotrichum*; *G. Chaetomonas*.

§ Épétriques cuirassés.

7^e Famille. PÉRIDIENS, *Peridinæ*. Genre *Peridinium*; *G. Gonium*; *G. Valtox*; *G. Sphaerosira*; *G. Eudorina*.

3^e Section. Pseudopodiens, *Pseudopodia*.

Corps pourvu de prolongements pseudopédiformes variables.

§ Pseudopodiens nus.

8^e Famille. AMOEBIENS, *Amœbæ*. Genre *Amœba*.

§ Pseudopodiens cuirassés.

9^e Famille. BACILLARIENS, *Bacillaræ*. Enveloppe se divisant spontanément avec l'animal. Genre *Navicula*; *G. Euastrum*; *G. Bacillaria*; *G. Fragilaria*; *G. Exilaria*; *G. Synedra*; *G. Gomphonema*; *G. Cocconema*; *G. Echinella*.

10^e Famille. ARCELLINES, *Arcellina*. Enveloppe non divisée. *G. Diffugia*; *G. Arcella*.

2^e Légion. ENTÉRODELÉS.

Une bouche et un anus distincts, s'ouvrant dans un intestin autour duquel sont groupées les vésicules stomacales.

4^e Section. Anopisthes, *Anopisthia*.

Bouche et anus contigus.

§ Anopisthes nus.

11^e Famille. VORTICELLINES, *Vorticellina*. Genre *Vorticella*; *G. Carchesium*; *G. Zoocladium*; *G. Epistylis*; *G. Tricohdina*; *G. Stentor*.

§ Anopisthes cuirassés.

12^e Famille. OPHRYDINES, *Ophrydina*. Corps entouré de gélatine ou renfermé dans une gaine membraneuse. Genre *Ophrydium*; *G. Tintinnus*; *G. Colthurnia*; *G. Vaginicola*.

5^e Section. Énantiotrètes, *Enantiotreta*.

Bouche et anus terminaux et opposés; reproduction s'effectuant par des divisions transversales.

§ Énantiotrètes nus.

13^e Famille. ENCHELIES, *Enchelia*. Genre *Enchelis*; *G. Disoma*; *G. Holophrya*; *G. Actinophrys*; *G. Tri-*

chodiscus; *G. Trichoda*; *G. Lacrimaria*; *G. Leucophris*.

§§ Énantiotrètes cuirassés.

14^e Famille. COLÉPINES, *Colepina*. Enveloppe ovale ou cylindrique. Genre *Coleps*.

6^e Section. Allotrètes, *Allotreta*.

Bouche et anus terminaux et opposés (comme chez les Énantiotrètes); reproduction s'effectuant par des divisions spontanées longitudinales et transverses.

§ Allotrètes nus.

15^e Famille. TRACHELINES, *Trachelina*. Bouche inférieure; anus terminal. Genre *Trachelius*; *G. Loxodes*; *G. Bursasia*; *G. Phialina*; *G. Glaucoma*.

16^e Famille. OPHRYOCERCINES, *Ophryocercina*. Anus inférieur; bouche terminale. Genre *Ophryocercus*.

§§ Allotrètes cuirassés.

17^e Famille. ASPIDISCINES, *Aspidiscina*. Genre *Aspidisca*.

7^e Section. Katotrètes, *Katotreta*.

La bouche et l'anus point terminaux; reproduction par des divisions spontanées, longitudinales ou transversales.

§ Katotrètes nus.

18^e Famille. KOLPODINES, *Kolpodina*. Corps glabre ou bien cilié, inerme. Genre *Kolpoda*; *G. Paramæcium*; *G. Amphileptus*; *G. Uroleptus*; *G. Ophryoglena*.

19^e Famille. OXYTRICHINES, *Oxytrichina*. Corps cilié ou soyeux ou bien armé de styles ou de crochets. Genre *Oxytricha*; *G. Kerona*; *G. Urostyla*; *G. Stytonichia*.

CLASSE DES PHYTOZOAIRES ROTATEURS.

Animaux sans vertèbres, rayonnés, apodes, souvent caudifères, nageurs, exécutant des mouvements de rotation à l'aide d'organes ciliés particuliers; point de cœur, mais un vaisseau dorsal et des vaisseaux transversaux hyalins bien distincts et sans mouvements propres; point de branchies distinctes; plusieurs ganglions nerveux, pharyngiens (cérébraux); en général un anneau cervical et un nerf abdominal visibles; très-souvent des yeux colorés par un pigment rouge; canal alimentaire distinct et simple; quelquefois un estomac et d'autres fois des appendices cœcales; pharynx presque toujours armé de mâchoires portant souvent des dents; organes sexuels distincts, hermaphrodites; reproduction ovipare et vivipare, mais non fissipare.

1^{re} Section. Monotroques, *Monotrocha*.

Couronne de cils simples, entière, point variable.

20^e Famille. ICHTHYDINES, *Ichthydina*. Genre *Ptyrgura*; *G. Ichthydium*; *G. Chætonotus*; *G. Glenophora*.

2^e Section. Schizotroques, *Schizotrocha*.

Couronne de cils simples, divisée par lambeaux d'une manière variable.

§ Schizotroques nus.

21^e Famille. MÉGALOTROCHINES, *Megalotrochina*. Un ou deux yeux qui s'effacent avec l'âge. Genre *Microcodon*; *G. Megalotrocha*.

§§ Schizotroques cuirassés.

22^e Famille. FLASCULARINES, *Flascularina*. Enve-

loppe du corps gélatineuse ou membrano-granuleuse. Genre *Lacinularia*; *G. Stephanoceros*; *G. Flascularia*; *G. Melicerta*.

5^e Section. Polytroques, *Polytrocha*.

Plusieurs petites couronnes de cils.

§ Polytroques nus.

25^e Famille. HYDATINIENS, *Hydatinæa*. Genre *Hydatina*; *G. Euleroplea*; *G. Pleurotrocha*; *G. Furcularia*; *G. Monocerca*; *G. Notommata*; *G. Synchæta*; *G. Scaridium*; *G. Diglena*; *G. Triarthra*; *G. Ratulus*; *G. Distemma*; *G. Eosphora*; *G. Norops*; *G. Cyclogena*; *G. Theorus*.

§§ Polytroques cuirassés.

24^e Famille. EUCHLANIDOTES, *Euchlanidota*. Genre *Lepadella*; *G. Monura*; *G. Colurus*; *G. Monostyla*; *G. Euchlanis*; *G. Mastigocera*; *G. Salpina*; *G. Dinnocharis*; *G. Metopidia*; *G. Stephanops*; *G. Squamelia*.

4^e Section. Zygotroques, *Zygotrocha*.

Deux petites couronnes de cils.

§ Zygotroques nus.

25^e Famille. PHILODINIENS, *Philodinæa*. Genre *Calidina*; *G. Hydrias*; *G. Typhlina*; *G. Rotifer*; *G. Actinurus*; *G. Monolabis*; *G. Phylodina*.

§§ Zygotroques cuirassés.

26^e Famille. BRACHIONIENS, *Brachionæa*. Genre *Nocteus*; *G. Anuræa*; *G. Brachion*; *G. Pterodina*.

INGA. BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses et de la Polygamie Monœcie, L., a été établi par Marcgraff; Plumier l'adopta, mais Linné et Jussieu le réunirent au genre *Mimosa*. Willdenow l'a rétabli comme genre distinct, et, dans ces derniers temps, le professeur Kunth l'a caractérisé d'une manière parfaite dans son magnifique ouvrage intitulé: *Mimées et autres Légumineuses du nouveau continent*, p. 55. Voici quels sont les caractères de ce genre: ses fleurs sont polygames, disposées en têtes ou en épis ovoïdes, solitaires ou réunis. Le calice est tubuleux, évasé, persistant, ordinairement à cinq, plus rarement à deux, trois ou quatre divisions. La corolle est monopétale, hypogyne, tubuleuse ou subinfundibuliforme, ayant son limbe partagé en quatre ou cinq lobes lancéolés aigus, égaux entre eux; ces lobes sont rapprochés latéralement en forme de valves, avant l'épanouissement de la fleur. Les étamines sont généralement très-nombreuses, saillantes au-dessus de la corolle et formant de belles houppes blanches ou rouges. Les filets sont très-grêles, réunis ensemble par leur base, et formant un tube. Les anthères sont très-petites, globuleuses, didymes, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, linéaire, allongé, souvent stipité à sa base, se continuant à son sommet avec un style filiforme, de même longueur que les étamines, et qui se termine par un petit stigmate déprimé. Le fruit est une gousse très-allongée, étroite, comprimée, uniloculaire, bivalve, contenant plusieurs graines lenticulaires, environnées d'une pulpe abondante, comme dans un grand nombre de Casses.

Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces, dont les onze douzièmes à peu près, sont originaires du continent et des îles de l'Amérique méridio-

nale. Ce sont des arbres ou de simples arbrisseaux, quelquefois armés d'épines; leurs feuilles sont alternes, toujours paripinnées, tantôt simplement pinnées ou décomposées. Toutes les espèces de ce genre sont remarquables par la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs. Dans l'ouvrage que nous avons cité précédemment, le professeur Kunth en a décrit et figuré douze espèces. Nous ne mentionnerons ici que les suivantes.

INGA VRAI. *Inga vera*, Willd., Sp. 4, p. 1010; *Mimosa Inga*, L. C'est un grand et bel arbre dépourvu d'épines, originaire de l'Amérique méridionale. Ses feuilles sont paripinnées, composées ordinairement de cinq paires de folioles ovales-oblongues, acuminées et glabres, placées sur un pétiole plan, membraneux, aliforme, articulé et rétréci à chaque articulation. Les fleurs sont blanches, disposées en épis; leur corolle est velue. La gousse est allongée, falciforme, pubescente et sillonnée.

INGA ÉCLATANT. *Inga fulgens*, Kunth, loc. cit., t. II. Belle espèce trouvée par Humboldt et Bonpland, auprès de la ville de Honda, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade. Elle est également dépourvue d'épines. Ses feuilles se composent de deux ou trois paires de folioles obovales, allongées, arrondies aux deux extrémités, coriaces, glabres, luisantes, sinueuses sur leur bord, portées sur un pétiole dilaté et membraneux. Les fleurs, d'un rouge éclatant, forment des épis allongés, disposés en panicule. Les corolles sont velues.

INGA ORNÉ. *Inga ornata*, Kunth, loc. cit. Cette magnifique espèce de très-grands rapports avec la précédente, néanmoins elle s'en distingue par ses feuilles composées de cinq paires de folioles elliptiques allongées, aiguës, sinueuses sur les bords, et par ses fleurs dont les étamines, d'un beau rouge, forment des houppes d'environ deux pouces de hauteur. Elle a été recueillie par Humboldt et Bonpland, dans la vallée du fleuve Cauca, dans le district de Popayan.

INGAMBE. ois. Espèce du genre Perroquet, section des Perruches.

INGENHOUSIE. *Ingenhousia*. BOT. Genre de la famille des Malvacées, établi par Mocino et Sessé dans le manuscrit de leur Flore du Mexique, et publié par De Candolle (*Prodr. Syst.*, 1, p. 474) qui le caractérise ainsi : calice nu, à trois divisions profondes, ovales, lancéolées, acuminées; corolle formée de cinq pétales; urcéole staminal ou androphore campanulé; style simple. Ce genre, encore fort imparfaitement connu, ne se compose que d'une seule espèce, *Ingenhousia triloba*, DC., loc. cit. C'est une plante originaire du Mexique, ayant le port d'un Cotonnier, des feuilles pétiolées, à trois lobes ovales, lancéolés, aigus, entiers, les fleurs sont purpurines mêlées de jaune, portées sur des pédoncules opposés aux feuilles.

Bertero a aussi donné le nom de *Ingenhousia*, à un genre qu'il a formé dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, pour une plante également originaire du Mexique. Mais pour éviter toute confusion, De Candolle (*Prodr.*, pars VI, p. 447) a substitué à ce nom celui de *Balbisia*. V. BALBISIE.

INGLUVIE. *Ingluvies*. MAM. Illiger désigne sous ce nom, l'espace ou la région qui se trouve comprise entre

les branches de la mâchoire inférieure et le larynx, dans les animaux mammifères.

INGRAIN. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Épautre. V. FROMENT.

INGUINALIS. BOT. Nom ancien du *Buphthalmum spinosum*, de l'*Aster atticus* et de l'*Aster Inula*.

INGUINARIA. BOT. Synonyme de *Valantia cruciata*.

INHALATION. BOT. Propriété que possèdent les feuilles et plusieurs autres parties des végétaux, d'absorber les gaz et vapeurs disséminés dans l'atmosphère.

INHAME. BOT. Synonyme d'Igname. V. ce mot et DIOSCORÉE.

INIE. *Inia*. MAM. Genre de l'ordre des Cétacés, établi récemment par D'Orbigny, et formant, parmi les Dauphins à bec allongé, un groupe distinct, voisin des Sousous (*Planista*) et des Delphinorhynques. Caractères : museau en bec allongé, cylindrique et garni de poils; dents des mâchoires grosses, aiguës ou usées par la mastication, passant peu à peu à la forme de molaires, par l'addition d'un talon interne; nageoire dorsale, réduite à une simple proéminence. La seule espèce qui compose ce genre est l'INIE DE BOLIVIE, *Inia Bolivienis*; elle est en dessus d'un bleuâtre pâle, passant au rose en dessous. Longueur du bout du museau à l'extrémité de la queue, huit pieds environ. Ce Dauphin est très-remarquable sous le rapport de ses caractères, en ce qu'il présente des poils assez nombreux sur son museau, ce qui n'avait encore été observé chez aucun Cétacé souffleur; il n'est pas moins intéressant sous le point de vue de son habitation, puisqu'il est exclusivement propre aux eaux douces, et qu'il ne se rend jamais à la mer. D'Orbigny, auquel on en doit la découverte et la description, l'a observé, pendant son voyage en Amérique, dans les rivières qui traversent les immenses plaines de la province de Maxos, à plus de sept cents lieues du rivage de la mer.

INNERVÉ. *Innervis*. BOT. Se dit d'un organe privé de nervures visibles, telles sont la plupart des feuilles des plantes succulentes.

INNOVATIONS. BOT. Hedwig désigne ainsi les jeunes pousses annuelles, dans les Mousses. Ce sont des bourgeons ou drageons qui terminent souvent la tige, ou qui naissent aux aisselles des feuilles, et servent à la propagation. C'est sans doute par ce moyen que se multiplient les Mousses qui ne fructifient que rarement ou même jamais, comme certains Hypnes.

INO. INS. Espèce du genre Argynne. V. ce mot.

INOCARPE. *Inocarpus*. BOT. Genre établi par Forster, et que Jussieu a placé à la suite des Sapotées. Voici les caractères qu'on lui assigne généralement : son calice est monophylle, à deux lobes; sa corolle monopétale, tubuleuse; son tube est de la hauteur du calice; son limbe est à cinq ou six divisions linéaires et ondulées. Les étamines, en nombre double des lobes de la corolle, ont leurs filets très-courts, disposés sur deux rangs superposés, et leurs anthères dressées et didymes. L'ovaire est libre et velu, terminé par un stigmate concave et sessile; il devient un grand drupe fibreux comprimé, terminé par une pointe recourbée et un peu latérale, à une seule loge contenant

une seule graine. Celle-ci est dénuée d'endosperme, très-comprimée, un peu cordiforme, formée par un embryon renversé.

Ce genre se compose d'une seule espèce, *Inocarpus edulis*, Forst., Gen., p. 66; Gærtner fils, p. 115, 199 et 200. C'est un arbre élevé dont le tronc acquiert la grosseur du corps. Ses feuilles sont alternes, distiques, pétiolées, ovales-oblongues, un peu échancrées en cœur à leur base, quelquefois aussi à leur sommet; elles sont très-entières, veinées, et au moins de la longueur de la main. Les fleurs sont pédonculées, axillaires et solitaires, d'un blanc sale. Cet arbre croît aux îles de l'Océan Austral, où les habitants des îles des Amis, de la Société, de la Nouvelle-Guinée, des Nouvelles-Hébrides et des Moluques, mangent son amande qui a à peu près le même goût que la Châtaigne.

INOCÉRAMÉ. *Inoceramus*. MOLL. Ce genre, établi par Sowerby dans son *Mineral Conchology*, renferme des Coquilles fort curieuses par leur structure. Semblables par leur texture fibreuse, aux Pinnigènes de Saussure, elles en diffèrent essentiellement par la charnière qui les place près des Pernes et des Crénatules. Brongniart a proposé dans ce genre deux coupes, dont une seule a été adoptée : ce sont les genres *Catillus* et *Mytiloides*; c'est ce dernier que l'on a reconnu depuis pour être véritablement un *Catillus*. Ce qui différencie principalement ces deux genres, c'est la texture du test, car pour la charnière elle offre peu de différence. Ceux des Inocéramés de Sowerby qui sont fibreux, constituent le genre *Catillus*; ceux au contraire qui sont formés de lames, comme les Huitres, restent dans le genre Inocéramé; alors ce nom ne reçoit plus son application, puisqu'il signifie coquille fibreuse. C'est avec les Pernes que les Inocéramés ont le plus de rapport; leur charnière crénelée, quoique plus oblique et plus étroite, devait porter un ligament divisé, mais ce qui les en sépare, c'est l'inégalité considérable des valves, la proéminence des crochets et leur obliquité. Férussac, en adoptant ce genre, dans ses Tableaux systématiques, l'a placé dans la famille des Mallacées, avec les Marteaux, les Vulselles et les Pernes, comme Sowerby lui-même l'avait dit. De Blainville a eu la même opinion, comme on peut le voir dans son article *Mollusque* du Dictionnaire des Sciences naturelles; mais cet auteur a admis le genre *Catillus* de Brongniart, ce que n'avait pas fait Férussac. Latreille n'a mentionné ni l'un ni l'autre de ces genres dans son dernier ouvrage (Familles naturelles du Règne Animal). Sowerby caractérise ainsi son genre Inocéramé : coquille bivalve, libre, plus ou moins inéquilatérale, irrégulière, inéquivalve; charnière marginale, subcylindrique, munie d'un bourrelet sillonné transversalement et portant un ligament multiple; crochets saillants, recourbés vers la charnière. Deux espèces peuvent se rapporter avec certitude aux Inocéramés : ce sont les suivantes.

INOCÉRAMÉ CONCENTRIQUE. *Inoceramus concentricus*, Sow., *Mineral Conchol.*, pl. 505, fig. 1 à 6; Parkinson, Trans. de la Société Géol. de Londres, t. v, pag. 68, et tab. 1, fig. 4. Coquille fort mince, lamclense, offrant des ondulations concentriques, ayant

une valve beaucoup plus grande que l'autre, et présentant, dans certaines localités, des vestiges de son test nacré; elle se trouve en Angleterre, dans les Argiles bleues de Folkstone, et en Russie, auprès de Moscou, dans un terrain salifère.

INOCÉRAMÉ SILLONNÉ. *Inoceramus sulcatus*, Sow., *Mineral Conch.*, tab. 506, fig. 1 à 7; Parkinson, *loc. cit.*, tab. 1, fig. 5. Essentiellement différent du précédent par sept à huit grosses côtes divergentes du sommet à la base.

INOCONIE. *Inoconia*. BOT. Parmi les plantes Cryptogames que Micheli a fait connaître pour la première fois, il y a des espèces qui, par leur rareté ou leur ténuité, ont échappé aux recherches des botanistes qui lui ont succédé, et dont les descriptions sont trop vagues pour qu'on ait pu les classer dans les méthodes naturelles; telle est celle qui forme jusqu'ici à elle seule le genre *Inoconia*, dont les caractères ont été tracés de la manière suivante, par M^{lle} Libert : Mucédinée byssoïde, à filaments très-courts, simples, continus, tombants, comme flexueux, d'un bleu clair et recouverts d'une poussière granuleuse. L'*Inoconia Micheli* se trouve en automne, aux environs de Malmédy, dans les lieux frais et ombragés; cette plante accompagne assez souvent le *Lejeunia calcarea* qui croît parmi les Mousses, sur les roches calcaires.

INOCULAIRE. *Inocularis*. INS. On nomme ainsi les antennes quand elles sont insérées dans l'angle des yeux.

INODERMA. BOT. Sous-genre des Verrucaires d'Achar; quatre espèces le constituent : ce sont les *Verrucaria spongiosa*, *epigea*, *velutina* et *byssacea* qui sont et ont été décrites par Persoon, Bernhardt et Weigel comme étant des *Sphæria*. Le caractère de ce sous-genre est d'avoir un thallus mollesse, sous-spongieux ou formé par un même byssoïde.

INOLITHE. MIN. Selon Ferber, les minéralogistes d'Italie appellent ainsi le Gypse strié, tandis que Galitzin donne le même nom à une variété de Chaux carbonatée concrétionnée et fibreuse. **V. CHAUX CARBONATÉE.**

INOPHYLLE. *Inophyllus*. BOT. Épithète par laquelle on désigne un végétal garni de feuilles veinées et réticulées.

INOPSIS. BOT. Pour *Ionopsis*. **V. IONOPSIDE.**

INORGANIQUE (CORPS). On désigne ainsi les corps privés d'organes ou instruments particuliers d'action.

INRADIANT. *Inradians*. BOT. Cassini donne cette épithète à la couronne de la calathide des Synanthérées, lorsque les fleurs qui la constituent ne sont pas plus longues que celles du disque, et n'ont point leur partie supérieure dirigée en dehors.

INOVLÉ. *Inovulatus*. BOT. On qualifie ainsi les ovaires privés naturellement d'ovules; tels sont ceux des fleurs mâles et des fleurs neutres de la famille des Synanthérées.

INSECTE. *Insecta*. Ce nom, appliqué (Règne Animal de Cuv.) à la troisième classe des animaux articulés, embrassait autrefois un bien plus grand nombre d'êtres; on le donnait indistinctement à tous les animaux privés

d'un squelette intérieur et offrant un corps divisé en un plus ou moins grand nombre d'incisions ou d'articulations. Aristote et Plin lui accordaient ce sens, à quelques restrictions près, car ils distinguaient les Crustacés des Insectes. Swammerdam et Ray adoptèrent la définition des deux auteurs anciens; mais ils réunirent aux Insectes le nombreux embranchement des Vers, ce qu'il n'est pas certain qu'ait fait Aristote. Linné en sépara positivement ces derniers; mais il associa les Crustacés aux Insectes en les plaçant dans l'ordre des Aptères, avec les Araignées et les Scolopendres. Depuis Linné on a beaucoup restreint les limites de la classe des Insectes. Brisson, Cuvier, Lamarek, Latreille, Savigny, Duméril, Blainville ont présenté successivement diverses méthodes qui ont apporté dans la science d'importants changements. (*V. ENTOMOLOGIE*). Audouin, à qui cet article est dû presque en entier, comprend avec la plupart des entomologues, sous le nom d'Insectes, tous les Articulés (*V. ce mot*) ayant pour caractères distinctifs, principalement à l'état parfait : tête distincte, munie d'une paire d'antennes; yeux composés, toujours immobiles, et quelquefois en même temps des yeux simples ou stémates; une bouche pourvue ordinairement de trois pièces paires opposées; un canal intestinal auquel on distingue plusieurs parties ayant des fonctions propres, et des organes accessoires, tels que les vaisseaux biliaires faisant fonction de foie, et quelquefois des vaisseaux salivaires; des trachées répandues dans tout le corps, aboutissant à des ouvertures extérieures nommées stigmates, lesquels sont situés de chaque côté du corps et dans toute sa longueur; point de cœur, mais simplement un vaisseau dorsal sans division à ses extrémités; un système nerveux ganglionnaire, situé sur la ligne moyenne et inférieure du corps; celui-ci divisé en un assez grand nombre de segments ou anneaux flexibles, élastiques, d'une consistance ordinairement assez solide; plusieurs de ces anneaux munis de pattes, en général au nombre de six, et alors des ailes; quelquefois vingt-quatre pieds et au delà (*Myriapodes*); des métamorphoses ou changements de peau; les sexes séparés, la génération, en général, ovipare.

On a beaucoup écrit à une certaine époque pour faire apprécier l'utilité de la science des Insectes et pour la défendre du dédain qu'on affectait pour son étude. Aujourd'hui que toutes les branches de l'histoire naturelle sont cultivées avec un égal succès, et que leur liaison intime est démontrée nécessaire, il est à peu près inutile d'accumuler des preuves qui, chaque jour, deviennent plus nombreuses pour fixer son degré d'importance. Nommer le Ver à soie, la Cochenille, la Cantharide, l'Abeille, c'est dire que l'agriculture, l'industrie et le premier des arts, la médecine, trouvent dans les Insectes de grandes richesses et de précieux secours. Citer ensuite les Charançons, les Sauterelles, les Termès, les Teignes, un grand nombre de larves et d'espèces qui détruisent à leur profit ce que nous avons produit à grands frais, qui se nourrissent de nos fruits les plus savoureux, des végétaux les plus nécessaires à notre existence, qui attaquent les richesses contenues dans nos greniers et changent en des tas de poussière des

monceaux de grains, c'est faire sentir la nécessité de suivre le mode de reproduction et les ruses de ces ennemis redoutables, pour arriver à quelque moyen de s'en préserver ou de les détruire. Ajouter enfin que la structure de ces petits êtres est tellement singulière, leurs fonctions si variées et leurs mœurs si curieuses, que les connaissances générales d'anatomie seraient incomplètes et les idées physiologiques très-inexactes si on ignorait cette organisation; c'est avouer que la connaissance des Insectes est intimement liée avec les sciences les plus élevées.

On a vu ailleurs (article *ENTOMOLOGIE*) les changements successifs qu'a subis la science quant à la classification ou distribution méthodique des divers êtres qui en sont l'objet; nous nous attacherons à réunir ici quelques données générales sur l'organisation des Insectes, et nous partagerons cette étude en autant de divisions qu'il y a de systèmes d'organes. Ainsi nous passerons en revue *l'enveloppe extérieure* ou le *système solide*, le *système nerveux*, les *organes des sens*, le *système respiratoire*, le *système circulatoire* ou le *vaisseau dorsal* qui le représente, le *tissu adipeux* à l'occasion duquel nous parlerons de la *nutrition*, le *système digestif* et ses dépendances, le *système des sécrétions* et le *système générateur* auquel nous rattacherons *l'accouplement* et *la fécondation*. L'anatomie des Insectes ne se compose encore que de quelques faits particuliers, et les espèces qui restent à étudier sont des milliers de fois plus nombreuses que celles observées jusqu'à ce jour. De plus les recherches qu'on a tentées, ont offert tant et de si curieuses différences, qu'en calculant ce qui reste à faire, on est arrêté dans le projet qu'on pourrait avoir de les réunir dès à présent dans un corps de doctrine et de les grouper pour en déduire des règles et des principes généraux. Ce n'est pas non plus ce que nous avons la prétention de faire, surtout dans un article abrégé. Nous nous bornerons donc à des aperçus qui seront vrais pour un plus ou moins grand nombre d'Insectes et non pour tous. Ces données, nous les avons puisées dans les ouvrages de Malpighi, de Swammerdam, de Réaumur, de Degée, de Cuvier, de Latreille, de Savigny, de Blainville, de Duméril, de Marek de Serres, de Trévirianus, de Léon Dufour, etc. Nous y joindrons un aperçu de tout ce qui a été publié de plus important, d'après les travaux les plus modernes sur l'anatomie des animaux articulés.

DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE OU DU SYSTÈME SOLIDE.

Sous un certain rapport, les parties dures sont aux Insectes ce que le squelette est aux animaux vertébrés : elles soutiennent leur corps, elles en sont la charpente. L'anatomie transcendante pourrait, il est vrai, envisager le squelette sous un tout autre point de vue et déterminer à quelle partie des animaux plus élevés il correspond. Geoffroy Saint-Hilaire et Blainville ont abordé cette question; le premier en comparant d'une manière directe le système corné des Insectes au système osseux des animaux vertébrés, et le second en établissant une comparaison également directe entre ce système corné et la peau. L'opinion de Blainville est l'opinion avouée

de la plupart des anatomistes tant anciens que modernes : celle de Geoffroy, au contraire, offre les caractères de la nouveauté, et elle en subira probablement toutes les conséquences, c'est-à-dire que, sans nier l'exactitude de son observation, on attendra, pour adopter sa théorie, que les faits nombreux qu'elle embrasse aient éprouvé successivement un sévère examen. Quoi qu'il en soit de ce retard, il n'en est pas moins vrai que la confirmation de cette importante découverte profitera à la science et que la gloire en reviendra tout entière à son auteur. Nous avons exposé ailleurs (article CRUSTACÉS) les données qui servent de base à cette nouvelle théorie.

Le squelette des Insectes peut être étudié sous plusieurs rapports. Sa composition chimique a été déterminée par Auguste Odier (Mém. de la Soc. d'Histoire natur., t. 1, p. 29). Les chimistes avaient analysé avec beaucoup de soin les parties solides ou les os des animaux vertébrés. Ils s'étaient attachés à reconnaître la nature de leurs poils et de divers autres organes désignés sous les noms de corne, d'ongle, de sabot ; mais aucun n'avait porté ses recherches sur l'enveloppe extérieure des Insectes, qu'on avait cependant comparée, à cause de son aspect, au système corné des animaux supérieurs. Nulle autre preuve que cette ressemblance ne venait à l'appui de ce rapprochement, bien qu'un travail très-spécial, celui de Robiquet, eût jeté quelque jour sur certains produits de l'enveloppe des Cantharides. Odier a d'abord pris pour objet de ses recherches les élytres du Hanneton, et il a choisi de préférence ces parties, parce qu'elles sont dégagées de matières étrangères, tels que les poils et les muscles. Le résultat de son analyse a été de lui trouver une composition assez compliquée. Il a constaté la présence : 1^o de l'Albumine ; 2^o d'une matière extractive soluble dans l'eau ; 3^o d'une substance animale brune, soluble dans la Potasse et insoluble dans l'Alcool ; 4^o d'une huile colorée soluble dans l'Alcool ; 5^o de trois sels qui sont le sous-carbonate de Potasse, le phosphate de Chaux et le phosphate de Fer ; 6^o enfin d'une matière particulière formant le quart en poids de l'élytre. L'Albumine qu'il a d'abord trouvée se rencontre dans un si grand nombre d'organes, qu'il est naturel de ne pas la voir manquer ici. Elle n'a pas fixé particulièrement l'attention de l'auteur, non plus que la matière extractive soluble dans l'eau, et la substance animale brune soluble dans la Potasse et insoluble dans l'Alcool ; ces substances se trouvaient d'ailleurs en fort petite quantité. L'huile méritait d'être examinée avec soin ; Robiquet l'avait vue de couleur verte dans la Cantharide ; Odier l'a trouvée brune dans le Hanneton, rouge dans les Criocères, et comme chacun de ces Insectes est exactement de la même teinte que cette huile, il est naturel de conclure que c'est elle qui donne la couleur à l'animal. Quant aux nuances variées et brillantes des ailes des Papillons, il serait possible de leur assigner une autre cause en supposant une décomposition des rayons lumineux opérée par les nombreux tranchants et les aspérités qu'un très-fort microscope permet de distinguer sur chaque petite écaille ; mais il se pourrait aussi que ces dernières eussent en outre une couleur propre.

Quoi qu'il en soit, l'huile diversement colorée, est située à la surface extérieure de l'élytre, et il est très-aisé de l'enlever en grattant celle-ci très-légèrement ; on voit alors au-dessous une teinte plus ou moins brune. Parmi les trois sels, il paraîtrait que le phosphate de Fer se rencontre plus spécialement dans les poils et qu'il les colore. La matière la plus importante et la plus curieuse est sans contredit celle qui forme le quart en poids de l'élytre. Odier lui donne le nom de CHITINE. *V.* ce mot. Elle diffère essentiellement des poils, des ongles et des cheveux, et c'est elle qui forme réellement la charpente des Insectes. Si l'on plonge un Insecte, par exemple le Scarabé nasicorné, dans une dissolution de Potasse, et qu'on l'entretienne à un certain degré de chaleur, on voit que le squelette de l'Insecte ne se dissout pas et ne change pas de forme ; seulement après l'opération il est décoloré, tous les viscères et les muscles de l'intérieur ont disparu, et ce qui reste de l'animal est de la Chitine. Cette substance existe donc dans toute l'enveloppe de l'Insecte ; la partie membraneuse des ailes l'offre dans toute sa pureté, on la retrouve encore dans la carapace des Crustacés.

Envisagée sous le rapport de la forme, du développement général, de la figure, du nombre et de l'accroissement des pièces qui entrent dans sa composition, l'enveloppe extérieure donne lieu de d'importantes considérations. L'Insecte, suivant qu'il est larve, nymphe ou à l'état parfait, offre des différences notables dans son enveloppe extérieure ; et il est bien digne de remarque, que ces nombreuses différences d'un même individu à ses trois états, ne résultent en dernière analyse que du plus ou moins grand développement des anneaux qui le composent. C'est un fait démontré, pour d'autres organes, par les travaux de Swammerdam et de quelques modernes, sur l'anatomie des Chenilles, ainsi que par les belles recherches de Savigny (Mémoire sur les Animaux sans vertèbres), sur la bouche des Lépidoptères comparée à celle de la Chenille. Dans la larve, en effet, chaque segment est resté dans un développement à peu près uniforme, tandis que chez l'Insecte parfait, plusieurs ont pris un accroissement prodigieux. Telle est la cause du peu de similitude qu'on observe entre leur enveloppe extérieure à chacun de leurs âges.

La nymphe ou chrysalide est intermédiaire aux deux périodes ; elle en est la transition, et présente, comme la larve, des anneaux simples, qui cependant n'ont plus entre eux la même uniformité. Cette uniformité est d'autant moins grande que l'animal est plus rapproché de l'époque de sa dernière transformation.

L'Insecte parfait est le terme de ces changements ; il en est le but. Considéré d'une manière générale, son squelette ne diffère de celui de la larve, que parce que les trois segments qui suivent la tête ont acquis plus de volume, afin de supporter des appendices qui, dans le premier âge, étaient rudimentaires et cachés quelquefois à l'intérieur. De cet accroissement résultent les différences notables qu'il y a entre le thorax et l'abdomen, différences qui disparaissent à mesure qu'on examine l'animal à une époque plus rapprochée du moment de sa naissance ; de telle sorte que les Insectes

à métamorphose quelconque, se ressemblent d'autant moins qu'ils sont plus voisins de leur état parfait; c'est alors seulement qu'on observe des modifications classiques, génériques et spécifiques, bien tranchées; à l'état de larve, ces caractères ne pouvaient être que très-difficilement saisis. Dans l'Insecte parfait, les proportions relatives de certains segments sont inconstantes et variables au point qu'on ne reconnaît plus de premier, de deuxième, de troisième anneau, etc.; mais qu'on distingue une tête, un tronc et un abdomen qui ont chacun des caractères propres.

A travers les apparences si diverses que présente alors le système extérieur des Insectes, nous sommes arrivés, par une étude approfondie, à déterminer : 1° que ce squelette est formé d'un *nombre déterminé de pièces* distinctes ou soudées intimement entre elles; 2° que, dans plusieurs cas, les unes diminuent ou disparaissent réellement, tandis que les autres prennent un développement excessif; 3° enfin que les différences qu'on remarque entre les espèces de chaque ordre, de chaque famille et de chaque genre, peuvent toutes s'expliquer par l'accroissement ou l'état rudimentaire qu'affectent simultanément telles ou telles pièces. Cette conséquence générale qui résulte d'observations nombreuses, comprend la série incohérente des anomalies qui ne sont réputées telles que parce que jusqu'à présent on n'a pas embrassé, dans les travaux anatomiques, la totalité des animaux articulés, et qu'on s'est fort peu occupé d'analyser comparativement les parties qui entrent dans la composition de leur squelette; en effet, tous ces prétendus écarts de la nature ne sont que des accroissements variés et insolites de pièces qu'on retrouve ailleurs avec un volume, une forme et des usages fort différents.

Le système solide est formé par la réunion de plusieurs parties; elles n'ont pas reçu de nom général, et tandis qu'on dit, dans les animaux vertébrés, qu'il est formé d'*os*, on est obligé de dire, dans les Insectes, qu'il est composé de *pièces*. De plus, chaque os, dans les animaux vertébrés, a reçu un nom spécial, tandis que, dans les Insectes, la plupart des pièces sont restées, jusque dans ces derniers temps, ignorées ou incomplètement connues. La connaissance de ce système solide des Insectes, est donc bien moins parfaite que celle du squelette des animaux vertébrés, et cependant son étude est indispensable et de la plus haute importance, puisqu'étant tout à fait extérieur, il constitue à lui seul le *faciès* des individus. Toutefois on lui a distingué dans l'Insecte parfait trois parties : la *tête*, le *tronc* et l'*abdomen*.

La tête, quelquefois confondue avec le corps dans la larve, est toujours distincte à l'état parfait; on remarque alors qu'elle constitue une masse en général arrondie plus ou moins développée tantôt transversalement, tantôt dans le sens de la longueur. Elle est formée par des parois assez solides, n'offrant le plus souvent aucune trace de soudure, de sorte qu'au premier aspect on la croirait très-simple; mais un œil exercé ne tarde pas à découvrir qu'elle résulte de l'assemblage de plusieurs segments dont on ne saurait encore déterminer le nombre. Si on poursuit l'examen comparatif, on ne

peut méconnaître que les antennes, les mandibules, les mâchoires et les lèvres ne soient les appendices des anneaux dont elle se compose, et l'analogie de ces appendices avec ceux qui supporte le thorax n'est pas douteuse. Les yeux eux-mêmes pourraient bien être regardés comme des appendices, ils en ont du moins l'apparence dans une classe voisine, les Crustacés, où ils sont quelquefois longuement pédiculés, et certains Insectes Diptères, les Diopsides, en ont d'assez semblables. Quoi qu'il en soit, ces diverses parties de la tête varient singulièrement. Les antennes, connues de tout le monde, sont les plus distinctes; elles consistent en des filets articulés, quelquefois très-longs, d'autres fois fort grêles, étendus ou excessivement réduits. Nous avons eu occasion d'en parler ailleurs. (*V. ANTENNES.*) Elles sont situées dans le voisinage des yeux, organes importants et curieux sur lesquels nous entrerons plus loin dans quelques détails. La tête supporte la bouche que nous examinerons en traitant de la nutrition. On distingue aussi à la tête un front qui en est la partie la plus élevée, une face qui se continue avec ce dernier, des joues qui s'observent sur les côtés et dont l'existence ainsi que les limites ne sont pas très-bien déterminées. Il n'en est pas de même du chaperon ou épistome, qui est une pièce bien distincte, s'articulant d'une part avec le front ou la face, et de l'autre avec la lèvre supérieure qu'il recouvre et remplace plus d'une fois. En arrière la tête est jointe, soit par un prolongement ou col, soit à l'aide d'une cavité arrondie, profonde et creusée en entonnoir, soit enfin, au moyen d'une simple membrane, avec ce premier anneau du thorax, connu sous le nom de corselet. La tête, dans la position naturelle, est verticale, comme dans les Sauterelles, les Libellules, etc.; ou bien elle est plus ou moins oblique et presque horizontale, comme dans certains Coléoptères, les Carabiques, les Cétoines, plusieurs Charançons. La tête termine le corps de l'animal en avant. L'abdomen (*V. ce mot et SQUELETTE*) finit le corps en arrière; il s'articule de diverses manières, avec le tronc ou thorax. Son organisation est fort peu compliquée : il est composé d'anneaux simples, c'est-à-dire sans aucune division bien apparente de pièces constituantes; ces anneaux vont en décroissant et le dernier embrasse l'anus et les ouvertures extérieures des organes de la génération auxquelles il s'associe fort souvent. Au reste il n'offre jamais de pattes locomotrices, mais constamment des ouvertures respiratoires latérales, nommées stigmates. La connaissance de cette partie est assez facile à saisir; il n'en est pas de même du tronc; celui-ci est la partie principale de l'être, celle qui constitue véritablement l'Insecte parfait. Il contient les organes actifs du mouvement et supporte les organes passifs; il est surtout remarquable par le grand nombre de pièces qui concourent à sa formation et dont on n'a qu'une idée très-inexacte. Nous allons entrer à son égard dans quelques détails.

On a nommé tronc la partie du corps qui se trouve entre la tête et l'abdomen; on a distingué ensuite dans le tronc le corselet, la poitrine, le sternum, l'écnson, etc.

Mais la division la plus naturelle est celle en trois

segments. En effet, le tronc des Insectes, quelque forme qu'il affecte, est toujours divisible en trois anneaux, bien que ceux-ci soient distincts ou confondus, libres ou soudés entre eux. Olivier appelle corselet (thorax) le premier segment; mais dans l'application zoologique qu'il en fait, il donne ce nom à la partie supérieure de la poitrine. Remarquons, au reste, que peu d'auteurs sont d'accord sur l'acception que l'on doit donner au mot corselet. Les uns ont considéré comme tel le premier segment du tronc dans les Coléoptères, les Orthoptères, plusieurs Hémiptères; les autres ont entendu par là toute la partie supérieure contenue entre la tête et l'abdomen, tandis qu'inférieurement ils ne l'appliquaient plus qu'à la partie placée entre la tête et la poitrine; plusieurs enfin ont nommé Corselet le Dos de la poitrine, c'est-à-dire l'espace compris entre le premier segment du tronc et l'abdomen. C'est ici le lieu, nous pensons, de faire connaître une nomenclature basée sur quelques principes solides, et d'adopter des noms admissibles dorénavant dans l'étude de l'anatomie et de la classification.

Latreille substitue le mot Thorax qu'on ne traduit pas en français, à la dénomination impropre de Tronc; il le divise en trois segments qui doivent prendre chacun un nom particulier. On nomme *Prothorax* le premier segment, et si on voulait le traduire, on pourrait conserver en français les expressions de Corselet et de Collier dont Latreille s'est toujours servi pour le désigner. Le deuxième segment porte le nom de *Mésothorax*. Enfin le troisième segment s'appelle *Métathorax*, mot employé à peu près dans le même sens par Kirby et Latreille. Le *Prothorax*, le *Mésothorax* et le *Métathorax* réunis constituent le *Thorax*; la connaissance de ce dernier ne sera donc complète que lorsque nous aurons étudié séparément les parties de son ensemble. Il est toujours formé, dans la série des Insectes hexapodes, de ces trois segments, bien que ceux-ci aient des proportions relatives ordinairement opposées. Ici, c'est le *Mésothorax* qui est le plus accru; là, c'est le *Métathorax*; ailleurs, c'est le *Prothorax*. Chacun d'eux cependant est composé des mêmes éléments de parties, et en connaître un, c'est connaître les deux autres; aussi pouvons-nous énumérer tous ces éléments et indiquer leurs connexions, sans crainte de rencontrer des cas particuliers, qui détruiraient ce que nous allons poser en principe général. En nous énonçant de cette manière, nous ne voulons pas dire que les mêmes pièces se retrouvent toutes dans chaque segment; car, dans ceux qui sont rudimentaires, plusieurs d'entre elles ont une existence douteuse ou même ont disparu entièrement; dans d'autres cas, elles sont intimement soudées, et ne constituent, en apparence, qu'une seule pièce; mais nous prétendons qu'abstraction faite des modifications qu'entraîne l'état rudimentaire ou de soudure intime, l'anneau thoracique est composé des mêmes parties, c'est-à-dire que s'il était plus développé et les pièces visibles, celles-ci seraient, quel que soit leur nombre, dans les rapports qu'on leur observe lorsqu'elles se rencontrent toutes.

On distingue dans chaque segment une partie infé-

rieure, deux parties latérales et une partie supérieure.

§ I. Une pièce unique constitue la partie inférieure; c'est le *Sternum*. Il n'est pas une simple éminence accidentelle, ne se rencontrant que dans quelques espèces; il se retrouve dans tous les Insectes, et forme une pièce à part, plus ou moins développée, souvent distincte, souvent aussi intimement soudée aux pièces voisines avec lesquelles il se confond. Cette pièce sternale comprend donc le sternum de tous les auteurs, à cette différence près que ses limites sont connues et son existence démontrée dans toutes les espèces et dans chaque segment.

§ II. Les deux parties ordinairement latérales, sont formées chacune par deux pièces principales: l'une, antérieure, appuyée sur le sternum, et va gagner la partie supérieure; nous la nommons *Épisternum*. La deuxième, appelée *Épimère*, se soude avec la précédente et lui est postérieure; elle adhère aussi à la partie supérieure et repose dans certains cas sur le sternum; mais elle a en outre des rapports constants avec les hanches du segment auquel elle appartient, concourt quelquefois à former la circonférence de leur trou, et s'articule avec elles au moyen d'une petite pièce que nous croyons également inconnue, et sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure.

Enfin, il existe sur ces mêmes parties latérales, une troisième pièce en général très-peu développée et qu'on n'aperçoit pas toujours; elle a des rapports avec l'aile et avec l'épisternum; toujours elle s'appuie sur celui-ci, se prolonge quelquefois inférieurement, le long de son bord antérieur, ou bien, devenant libre, passe au-devant de l'aile, et se place même accidentellement au-dessus. Nous l'avions d'abord désignée sous le nom d'Hypoptère; mais son changement de position relativement à l'aile nous a fait préférer celui de *Paraptère*. La réunion de l'Épisternum, du Paraptère et de l'Épimère constitue les Flancs (*Pleuræ*). L'ensemble de la partie inférieure et des parties latérales, c'est-à-dire la jonction du sternum et des flancs, constitue la Poitrine (*Pectus*). A celle-ci peuvent se rattacher trois autres pièces assez importantes:

1° Au-dessus du sternum et à sa face interne, c'est-à-dire au dedans du corps de l'Insecte, existe une pièce remarquable par l'importance de ses usages, et quelquefois par son volume. Elle est située sur la ligne médiane, et naît ordinairement de l'extrémité postérieure du sternum; elle affecte des formes secondaires assez variées et paraît généralement divisée en deux branches. Cuvier l'appelle la pièce en forme d'Y, parce qu'il l'a observée dans un cas où elle figurait cette lettre. Elle portera le nom d'*Entothorax*, parce qu'elle est toujours située au dedans du thorax. L'entothorax se rencontre constamment à chacun des segments du thorax, et semble être, en quelque sorte, une dépendance du sternum. Si c'était ici le lieu de parler de ses usages, nous ferions connaître comment il se comporte pour protéger le système nerveux, et pour l'isoler dans plusieurs cas de l'appareil digestif et du vaisseau dorsal. Mais un semblable travail nous entraînerait beaucoup trop loin et outrepasserait considérablement les

limites que nous avons dû nous imposer dans cet article.

L'Entothorax n'existe pas seulement dans le thorax : on le retrouve dans la tête, et il devient un moyen assez certain pour démontrer que celle-ci est composée de plusieurs segments, comme on l'établira ailleurs. Il porte dans ce cas le nom d'*Entocéphale*; on l'observe enfin dans le premier anneau de l'abdomen (segment médiaire, Latr.) de la Cigale, et la pièce nommée par Réaumur, Triangle écaillé, est sans aucun doute son analogue. On l'appelle alors *Entogastré*.

2° Le long du bord antérieur de l'épisternum, quelquefois du sternum, et même à la partie supérieure du corps, on remarque une ouverture stigmatique, entourée d'une petite pièce souvent cornée; on a nommé cette pièce envoyante *Péritrème*. On ne rencontre pas toujours ce péritrème, parce que l'ouverture stigmatique est elle-même oblitérée, ou bien parce qu'il est soudé intimement aux pièces voisines; mais lorsqu'il est visible, il est bien nécessaire de le distinguer. Sa position est importante et devient un guide assez sûr dans la comparaison des pièces et dans la recherche des analogues.

3° Enfin nous avons dit en faisant connaître l'épimère, qu'il s'articulait avec la rotule, au moyen d'une petite pièce inconnue jusqu'ici; cette pièce, qui n'est pas une partie essentielle du thorax, mérite cependant qu'on lui applique un nom, parce qu'elle accompagne l'épimère, et parce qu'elle se trouve associée aux parties de la patte, qui toutes ont reçu des dénominations; nous l'appellerons *Trochantin*, par opposition avec Trochanter, qui désigne une petite pièce jointe à la rotule d'une part, et à la cuisse de l'autre. Le trochantin est tantôt caché à l'intérieur du thorax; tantôt il se montre à l'extérieur, suivant que la rotule est ou n'est point prolongée à la partie interne; dans certains cas, il peut devenir immobile et se souder avec elle. La découverte de cette nouvelle pièce permet de comparer directement les pattes des Insectes à celles des Crustacés; en effet on rencontre aux pattes de ces derniers six articles, et dans les Insectes on n'en comptait jusqu'à présent que cinq, en considérant le tarse comme une seule pièce. Le trochantin vient compléter le nombre six pour les pattes des Insectes.

Ici se termine l'énumération des pièces qui concourent à former la poitrine de chaque segment : on a pu remarquer que jusqu'ici elles n'avaient été ainsi mentionnées par aucun entomologiste.

Si donc on veut étudier anatomiquement un Insecte, on doit, après avoir divisé son Thorax en trois segments, rechercher à la partie inférieure et moyenne de chacun d'eux un Sternum, et de chaque côté les Flancs composés d'un Épisternum, d'un Paraptère et d'un Épimère. On recherchera aussi un Entothorax, un Péritrème, un Trochantin. Nous disons qu'on aura à rechercher, et non pas qu'on devra trouver toutes ces pièces dans chaque Insecte. Très-souvent, en effet, leur réunion est si intime, qu'on ne peut démontrer leur existence en isolant chacune d'elles; mais quand on a vu ailleurs la poitrine formée par un certain nombre d'éléments, il est plus rationnel de croire que dans tous

les cas, les mêmes matériaux sont employés à sa formation, que de supposer sans cesse des créations nouvelles. On ne saurait nier, d'ailleurs, que pour l'étude, il devient indispensable de grouper ainsi les phénomènes, à moins de faire consister la science dans l'accumulation de faits épars, n'ayant entre eux aucune liaison.

§ III. La partie supérieure est aussi peu connue que l'inférieure et que les deux parties latérales. La seule pièce qu'on lui ait distinguée c'est l'écusson; il est très-développé dans le mésothorax des Scutellères; rudimentaire dans celui de la plupart des Hyménoptères, des Diptères, des Lépidoptères, etc., etc. Sa position entre les deux ailes l'a fait regarder trop exclusivement comme un point d'appui dans le vol. On a retrouvé l'écusson dans plusieurs Coléoptères et dans quelques autres Insectes, mais on l'a méconnu ailleurs, ou bien on a indiqué comme tel des parties bien différentes; de plus, on a cru cet écusson propre à un seul segment du tronc, le mésothorax, tandis qu'on le rencontre quelquefois plus développé dans le métathorax et qu'on le retrouve jusqu'à un certain point dans le prothorax.

Des recherches nombreuses nous ont fait voir que l'écusson ne forme pas à lui seul la partie supérieure, mais que celle-ci est composée de quatre pièces principales, souvent isolées, d'autres fois intimement soudées, ordinairement distinctes. On leur a donné des noms de rapports, c'est-à-dire basés sur leur position respective qui ne saurait changer.

On a conservé le nom de *Scutellum* (Écusson), à la pièce qui l'a déjà reçu dans les Hémiptères, et on a rappelé l'idée d'écusson dans les nouvelles dénominations. Ainsi, on nomme *Præscutum* (Écu antérieur), la pièce la plus antérieure; elle est quelquefois très-grande et cachée ordinairement en tout ou en partie dans l'intérieur du thorax.

La seconde pièce est le *Scutum* (Écu); elle est fort importante, souvent très-développée, et s'articule toujours avec les ailes, lorsque celles-ci existent.

La pièce qui suit porte le nom de *Scutellum* (Écusson), elle comprend la saillie accidentelle nommée Écusson par les entomologistes.

La quatrième pièce est appelée *Postscutellum* (Écusson postérieur), elle est presque toujours cachée entièrement dans l'intérieur du thorax; tantôt elle se soude à la face interne du Scutellum et se confond avec lui, tantôt elle est libre et n'adhère aux autres pièces que par ses extrémités latérales.

Telles sont les parties que nous avons pu distinguer supérieurement.

Ayant reconnu qu'il était nécessaire d'embrasser par un seul nom des pièces dont les rapports intimes de développement semblent constituer par leur réunion un même système, et se grouper pour des fonctions communes, on a nommé *Tergum*, dans chaque segment, la partie supérieure, c'est-à-dire la réunion des pièces qui la composent, et l'on dira le Tergum du prothorax, le Tergum du mésothorax, le Tergum du métathorax, lorsqu'on voudra parler isolément de chacun d'eux; mais toutes les fois que l'on emploiera seul le nom de Tergum, on prétendra désigner tous les tergums ré-

unis, c'est-à-dire l'espace compris entre la tête et le premier anneau de l'abdomen.

On sait que le nom de thorax a été appliqué à l'ensemble des trois anneaux qui suivent la tête; mais les deux derniers, c'est-à-dire le mésothorax et le métathorax, paraissent plus dépendants l'un de l'autre, et tandis que le prothorax, comme on l'observe dans les Coléoptères, est très-souvent libre, il n'en est pas de même du segment moyen et du segment postérieur, qui sont toujours joints d'une manière plus ou moins intime. Cette association constante a fait donner, comme nous l'avons dit, le nom de Poitrine à leur partie inférieure. On a nommé arrière-tergum, leur partie supérieure, c'est-à-dire le tergum du mésothorax et celui du métathorax réunis.

C'est une chose si importante, et en même temps si difficile de s'entendre sur de semblables matières, et on s'est occupé si peu, jusqu'à présent, d'une nomenclature anatomique, qu'il était nécessaire d'insister sur tous ces points.

Pour compléter ce qui a été dit sur les divisions générales du thorax, ajoutons quelques autres dénominations nouvelles. Indépendamment de l'entothorax, il existe dans l'intérieur du thorax, d'autres parties qui lui ressemblent à certains égards, mais qui en diffèrent parce qu'elles sont accidentelles; ce sont des prolongements lamellaires, des sortes d'apophyses, ou de petites pièces toujours cornées, dont quelques-unes se remarquent aussi à l'extérieur du thorax; elles sont de deux sortes, et portent les noms d'*Apodèmes* et d'*Épidèmes*.

Les Apodèmes résultent toujours de la soudure de deux pièces entre elles, ou des deux portions paires de la même pièce, réunies sur la ligne moyenne; leur présence n'est pas constante, mais lorsqu'ils existent, ils deviennent un moyen excellent pour distinguer la limite de certaines parties qui, à l'extérieur, n'offrent plus aucune trace de soudure. On appelle *Apodèmes d'insertion* celles qui donnent ordinairement attache à des muscles. D'autres Apodèmes qui partent aussi de la soudure de deux ou plusieurs pièces, mais qui s'observent à leur sommet, ne servent plus à l'insertion des muscles, mais ordinairement à l'articulation des petites pièces des ailes; on les nomme *Apodèmes articulaires* ou d'*articulation*. Observons que les apodèmes d'insertion se retrouvent dans les mêmes circonstances chez les Crustacés, et qu'ils constituent les lames saillantes, sortes de cloisons que l'on remarque à l'intérieur de leur thorax et qui naissent toutes des lignes de soudure des différentes pièces qui le composent. Le caractère important de tout apodème, est de naître de quelques pièces cornées, et de leur adhérer si intimement qu'elles ne jouissent d'aucune mobilité propre, et ne peuvent pas en être séparées.

Les Épidèmes ont quelque analogie avec les apodèmes d'insertion, mais ils en diffèrent parce qu'ils ne naissent pas du point de réunion de deux pièces, qu'ils sont d'ailleurs plus ou moins mobiles, et constituent autant de petites parties distinctes et indépendantes. Tantôt ils sont évasés à une de leurs extrémités, pédiculés à l'autre, et ressemblent assez bien au chapeau de cer-

tains Champignons; de cette nature, par exemple, sont les deux pièces que Réaumur a reconnues dans le premier segment de l'abdomen de la Cigale, et qu'il nomme ou plutôt qu'il définit, plaques cartilagineuses; plusieurs autres observateurs les ont signalées à l'intérieur du thorax. Tantôt les Épidèmes ont la forme de petites lamelles donnant attache à des muscles et jouissant d'une très-grande mobilité: plusieurs auteurs en ont également fait mention. Ces pièces sont aux muscles des Insectes ce que les tendons sont aux muscles des animaux vertébrés; dans les Crustacés, elles sont ordinairement calcaires et ont un volume considérable dans les pattes antérieures des Homards et de plusieurs Crabs. Quelque forme qu'elles affectent, on leur applique alors le nom d'*Épidèmes d'insertion*.

On nomme, au contraire, *Épidèmes d'articulation*, toutes ces petites pièces mobiles, sorte d'osselets articulaires que l'on rencontre à la base des ailes; chacune d'elles pourrait ensuite porter un nom particulier; elles ne servent plus à l'attache des muscles, mais à celle des appendices supérieurs, et le nom d'épidèmes peut leur convenir encore à quelques égards.

Lorsqu'on a séparé le thorax de la tête et de l'abdomen, et divisé le premier en trois segments, il en résulte des trous limités par la circonférence de chaque anneau. L'observation a démontré que ces trous ou cavités résultent constamment de la réunion de plusieurs parties; que toute pièce située sur la ligne moyenne du corps est divisée en deux portions égales; qu'il n'existe aucune pièce impaire; en un mot, que la loi de symétrie, de conjugaison, celle relative aux cavités dont la découverte est due à Serres, se retrouvent tout aussi constamment dans les animaux Articulés que dans les Vertébrés; tant il est vrai que, dans des circonstances que l'on considère généralement comme très-éloignées (le squelette des Vertébrés et l'enveloppe extérieure des Articulés), la nature, pour arriver à un but analogue, sait employer les mêmes moyens.

Ce qui a été dit jusqu'ici a dû être saisi facilement, et on a pu prendre une idée très-satisfaisante de la composition du système solide des Insectes et de leur thorax en particulier. Quiconque ne s'en tient qu'aux résultats principaux d'un travail, et se contente de notions générales, peut se borner à l'énoncé qui vient d'être présenté: il lui suffit de se rappeler que dans tous les Insectes, le Thorax est divisé en trois segments; que chacun d'eux est composé inférieurement d'un *sternum* et d'un *entothorax*, latéralement d'un *péritrème*, d'un *paraptrème*, d'un *épisternum* et d'un *épimère*; supérieurement d'un *præscutum*, d'un *scutum*, d'un *scutellum* et d'un *postscutellum*; il lui suffit de se rappeler toutes ces choses, pour se figurer exactement le coffre pectoral; mais quiconque désire connaître plus à fond le plan de l'organisation, ne peut s'en tenir à des notions de ce genre; il doit approfondir le sujet, et en suivre tous les détails (V. Annal. des Sc. natur., t. 1 et suivants); il acquerra alors des idées positives; l'habitude de voir lui donnera ce tact qui fait saisir et résoudre le point de la difficulté, et cette conviction dans la détermination des analogues,

qu'on ne saurait inculquer à celui qui n'apercevra que quelques points d'un tableau très-compiqué, qui, pour être suffisamment connu, réclame un examen attentif et profond.

L'étude des trois parties qu'on a distinguées dans l'enveloppe externe de tout Insecte parfait, la Tête, l'Abdomen et le Thorax, pourrait donner lieu à d'autres considérations qui trouveront leur place au mot SQUELETTE; on verra toutes les modifications qu'il éprouve dans la série des animaux articulés et on saisira mieux ses caractères dans les deux premiers états de l'Insecte, c'est-à-dire celui de larve et de nymphe. Quant à la comparaison de cette enveloppe extérieure avec le squelette des animaux vertébrés, il en a déjà été traité fort au long à l'article CRUSTACÉS. (V. ce mot.)

L'Insecte est doué de mouvements quelquefois très-vifs, d'autres fois fort lents; des muscles nombreux plus ou moins forts et fixés souvent à des lamelles ou des appendices cornés, mobiles ou fixes (les apodèmes et les épîdèmes), en sont les puissants agents; c'est surtout dans le thorax qu'ils sont le plus visibles. Si l'Insecte marche plus qu'il ne vole, sa Poitrine ayant plus d'étendue, est pourvue de muscles plus puissants que le tergum; l'inverse a lieu dans les espèces qui volent beaucoup et qui marchent peu, le Tergum et les muscles qu'il contient, ont alors un plus grand développement. Dans tous les cas, les organes de la locomotion terrestre ou aérienne sont principalement les pattes et les ailes. De ces deux ordres d'appendices, les premiers appartiennent à l'arceau inférieur, les seconds à l'arceau supérieur. Les pattes sont toujours au nombre de trois paires, à l'exception des Insectes myriapodes qui en offrent une longue série. Latreille fait de cet ordre une classe à part (V. son ouvrage intitulé : Fam. nat. du Règn. Anim.). On leur distingue une hanche composée de trois articles et non pas deux, comme on l'avait généralement cru (c'est le trochantin, la rotule et le trochanter), une cuisse, une jambe et un tarse. En général, elles servent à la marche ou à la natation; mais quelquefois l'animal ne s'en sert que pour soutenir son corps, ainsi qu'on le voit dans plusieurs Diptères; alors elles sont excessivement longues et très-grêles. La paire de pattes antérieures est convertie, dans certains cas, en un organe de préhension; elle présente, dans plusieurs Insectes, une sorte de dilatation au tarse qui est propre au sexe mâle. Dans d'autres espèces, ce sont les pattes postérieures qui diffèrent essentiellement de toutes les autres, et dont la forme est adaptée à certaines fonctions très-curieuses. Plusieurs Orthoptères et Coléoptères les ont renflées, alors elles exécutent le saut. Dans quelques Hyménoptères, les Abeilles, par exemple, elles sont organisées de manière à se charger d'une précieuse récolte qu'elles apportent à la ruche. (V. PATTES.) La forme des ailes ne varie pas moins que celle des pattes. Jamais on n'en compte plus de quatre; quelquefois il n'en existe qu'une paire, et dans certains cas elles manquent complètement; souvent les deux premières sont d'une consistance cornée et les deux autres membranées, ou bien elles sont toutes quatre membranées,

et alors elles paraissent diaphanes ou sont recouvertes d'une sorte de poussière écailleuse; dans tous les cas, elles sont formées de deux membranes qui contiennent dans leur intérieur des tubes plus ou moins cornés, lesquels renferment des canaux aériens autrement dits trachées. (V. AILES.)

DU SYSTÈME NERVEUX.

Le système nerveux, considéré dans tous les animaux articulés, ne subit pas des modifications tellement tranchées qu'il ne soit reconnaissable qu'à un petit nombre de caractères. Celui des Insectes ne diffère donc pas essentiellement de celui des Annélides, des Crustacés et des Arachnides. Il consiste en deux cordons nerveux interrompus par des ganglions et toujours situés sur la ligne moyenne et inférieure du corps. On voit d'abord une sorte de cerveau ordinairement bilobé, situé dans la tête et environné des muscles puissants qui en meuvent les diverses pièces. Il en part antérieurement des nerfs qui se distribuent aux yeux, aux antennes, à la bouche; postérieurement on aperçoit, avec quelque difficulté, deux filets nerveux récurrents, qui paraissent être destinés au vaisseau dorsal; inférieurement le cerveau fournit deux gros nerfs qui, après avoir formé par leur écartement une sorte d'anneau pour embrasser l'œsophage, se réunissent en un ganglion situé au-dessous de lui. De la partie postérieure de ce ganglion s'échappent deux autres nerfs qui aboutissent à un deuxième ganglion inférieur; celui-ci envoie aussi postérieurement deux cordons nerveux qui se réunissent à un troisième ganglion, et les choses se continuent ainsi jusqu'à la partie postérieure du corps. Le nombre des ganglions varie; quelquefois on en compte autant qu'il y a d'anneaux au corps; et ailleurs ils sont en nombre beaucoup moindre. Si l'on examine ensuite chacun des renflements ganglionnaires, on voit qu'indépendamment du double cordon longitudinal qui les réunit entre eux, ils fournissent de chaque côté, de petits troncs nerveux qui se subdivisent en branches, puis en ramuscules, et vont se répandre dans les muscles, sur le canal intestinal, sur les trachées, etc. Les ganglions eux-mêmes sont plus ou moins bilobés, et semblent résulter de l'accroissement de deux petites masses originairement distinctes. L'anatomie comparée tend à confirmer cette supposition. Serres ayant établi (Annales des Sciences naturelles, t. III, p. 577) que, dans les Insectes et dans tous les animaux invertébrés, le système nerveux correspondait à la partie excentrique du système nerveux des animaux vertébrés, c'est-à-dire aux ganglions intervertébraux et à leurs radiations, a cru voir que, dans l'état primitif des larves, le système nerveux était composé de deux portions bien distinctes: l'une située à droite et l'autre à gauche, ou, en d'autres termes, qu'il se développait de la circonférence au centre, et que par cela même les deux parties dont il se compose, étaient d'abord disjointes et écartées. Ce ne serait, suivant cet habile anatomiste, que par les progrès successifs des développements que ces deux parties marcheraient à la rencontre l'une de l'autre, qu'elles se joindraient d'abord autour de l'œsophage, puis ensuite à l'extrémité

opposée, vers les ganglions inférieurs, et en dernier lieu enfin sur le milieu de la larve. Serres admet donc trois époques embryonnaires distinctes dans la formation de la larve. La première de toutes est celle où les deux parties du système nerveux sont tout à fait isolées; la deuxième correspond au moment où les ganglions œsophagiens sont les seuls qui soient encore réunis; la troisième, plus avancée, est celle où le système nerveux s'est rejoint à ces deux extrémités opposées. A l'aide de ces distinctions, Serres arrive à lier le système nerveux des Insectes à celui des Mollusques qui seraient des embryons plus ou moins avancés des larves des Insectes, c'est-à-dire qu'ils auraient en permanence ce que ceux-ci n'offrent qu'instantanément. Quoi qu'il en soit, le système nerveux diffère souvent beaucoup, dans une même espèce, entre la larve et l'Insecte parfait. Les ganglions de ces derniers sont, en général, moins nombreux, et le plus postérieur paraît être la réunion de plusieurs de ceux de la larve. Toutes ces modifications appartiennent aux genres, aux familles et aux classes; comme il ne serait pas possible de parler ici de ces nombreux détails, il nous suffira d'observer que le système nerveux a des rapports constants avec l'enveloppe extérieure, et que celle-ci le protège d'autant plus efficacement qu'elle est plus solide. C'est ainsi que, dans l'intérieur du corps des Insectes parfaits, on retrouve une pièce très-curieuse, ayant quelquefois la forme d'un Y, constituant ailleurs un véritable anneau corné, et affectant mille autres formes; elle est destinée principalement à isoler le système nerveux des autres parties, par exemple de l'action violente que les muscles auraient pu exercer sur lui. Nous avons déjà fait connaître ces pièces sous les noms d'Entocéphale pour la tête, d'Entothorax pour le thorax, d'Entogastre pour l'abdomen.

DES ORGANES DES SENS.

On a coutume de réunir sous ce titre les fonctions du toucher, du goût, de l'odorat, de l'ouïe et de la vue. Ce n'est pas le lieu de rappeler ce qui caractérise les sens en général. Nous devons nous restreindre ici dans ce qui est exclusivement propre à chacun d'eux, et nous borner à les passer rapidement en revue.

Le *toucher*. L'enveloppe extérieure, qui est l'organe essentiel de cette fonction, varie singulièrement dans la série des Insectes, et dans la même espèce aux diverses périodes de sa vie; tantôt elle est molle, alors elle paraît être le siège d'une sensation assez délicate, qui se trouve quelquefois augmentée par des poils épars à sa surface, et dont le contact avec les corps étrangers semble transmettre à l'animal une vive impression; tantôt elle est plus ou moins solide et offre quelquefois une telle consistance qu'elle devient un organe protecteur très-efficace. Dans ce cas, le toucher doit être fort obscur et il ne paraît qu'imparfaitement remplacé par certains appendices du corps; par exemple les antennes que l'Insecte peut diriger quelquefois en avant, et avec lesquelles il touche alternativement les corps qui se présentent et le sol qu'il parcourt.

Le *goût* existe manifestement chez les Insectes. On voit plusieurs d'entre eux, par exemple les Mouches,

les Papillons, plusieurs Hyménoptères, goûter les liquides, s'en nourrir ou les abandonner selon qu'ils les jugent bons ou mauvais. Suivant quelques auteurs, les palpes seraient l'organe de ce sens; d'autres le placent à l'origine du pharynx. On conçoit la difficulté de se prononcer sur une semblable question.

L'*odorat* est un sens fort exquis chez la plupart des Insectes. A peine des matières animales ont-elles été déposées dans un lieu, qu'on voit aussitôt se diriger vers ce point une infinité de Boucliers, de Nécrophores, d'Escarbots, de Bousiers, de Staphylins, etc., etc. La vue les guide si peu, dans cette circonstance, qu'ils s'obstinent à trouver sur des fleurs à odeur fétide et cadavéreuse une nourriture convenable, et que trompés par ce sens qu'aucun autre ne sait rectifier, ils déposent des œufs dans leur intérieur. C'est aussi le sens de l'odorat qui, souvent, avertit mutuellement les sexes de leur présence. Huher a tenté sur les Abeilles diverses expériences qui démontrent combien il est développé chez elles: du miel caché dans une boîte, percée seulement de quelques trous pour laisser sortir les émanations, a été découvert à l'instant même. Si la fonction de l'odorat est démontrée, son siège est encore très-incertain; il existe à cet égard deux opinions très-différentes, entre lesquelles l'expérience n'a pas encore prononcé. Les uns pensent, et Duméril a soutenu avec talent cette thèse, que dans les Insectes, la sensation de l'odorat s'effectue comme dans les animaux plus élevés, c'est-à-dire sur le trajet de l'organe de la respiration. Il suppose que les molécules odorantes ont besoin, pour être perçues par nos organes, d'être dissoutes préliminairement dans l'air: « Transmises nécessairement par l'air qui est leur seul véhicule; les odeurs, dit-il, tendent à pénétrer avec lui dans le corps de l'animal; arrêtées sur leur passage, dans une sorte de bureau de douane où elles doivent être promptement visitées et analysées, elles sont mises là en contact avec une surface humide, avec laquelle elles ont quelque affinité; elles s'y combinent aussitôt, mais en même temps elles touchent et avertissent de leur présence des nerfs distribués sur ces mêmes parties qui reportent au cerveau dont ils sont le prolongement, l'action chimique ou physique; en un mot la sorte de sensation qu'ils dénotent ou que peut-être ils ont éprouvée. » Or, comme les Insectes respirent par des stigmates, que ces stigmates aboutissent à des trachées, lesquelles se répandent dans toutes les parties du corps, on doit admettre dans cette hypothèse que l'animal n'a pas de siège propre pour la fonction de l'odorat, et comme Duméril ne décide pas si la sensation est produite à l'entrée même des stigmates ou dans le lacis des vaisseaux aériens, on pourrait dire à la rigueur et en s'appuyant des raisonnements de l'auteur, que l'Insecte perçoit les odeurs par tout l'intérieur de son corps. Cette théorie trouverait d'ailleurs une application difficile dans plusieurs Crustacés dont l'odorat est très-développé, et qui respirent par des branchies extérieures. Oserait-on soutenir que celles-ci font alors l'office de membrane olfactive? D'autres physiologistes, bien éloignés de cette manière de voir, pensent, au contraire, pouvoir établir *a priori* que pour un organe de l'importance de

celui de l'odorat le système nerveux doit être circonscrit dans un lieu spécial, et, basant leur analogie sur un rapport de position, ils placent le siège de l'olfaction dans les antennes qui, étant la première paire d'appendices de l'animal, et recevant la première paire de nerfs, correspondraient aux soutiens de la membrane olfactive dans les animaux vertébrés, laquelle reçoit également la première paire de nerfs du cerveau. Ce qui nous paraîtrait fort embarrassant, ce serait de vouloir, dans l'état actuel des choses, adopter une opinion et la défendre comme une vérité incontestable; il nous semble qu'aux yeux de tout esprit rigoureux, la question ne saurait paraître décidément résolue, surtout depuis les expériences curieuses d'Huber qui tendraient à prouver que, dans les Abeilles, le sens de l'odorat est situé dans la cavité buccale.

L'ouïe est un sens très-développé chez certains Insectes et assez obscur chez d'autres; on ne saurait, dans un grand nombre d'espèces, contester son existence. Personne n'ignore que plusieurs de ces animaux font entendre un bruit qui n'est pas une voix proprement dite, mais qui est produit soit par le passage subit de l'air qui, en s'échappant, fait vibrer des organes plus ou moins membraneux, soit par le frottement de certaines parties dures et cornées sur d'autres parties également cornées ou légèrement coriaces. L'une ou l'autre origine du son se remarquent dans les Cigales, dans les Sauterelles, dans les Grillons, dans les Sphynx, dans les Mouches, dans plusieurs Coléoptères qui produisent une sorte de chant, de bourdonnement, de cri plaintif, de stridulation, de tintement dont la cause est, en général, facile à découvrir. Quelques Insectes, les Vrillettes entre autres, frappent avec leur tête le bois dans lequel elles vivent, et elles produisent un taccac qui se distingue très-facilement. Quand on examine l'intention de ces divers bruits, on ne tarde pas à remarquer qu'ils paraissent avoir pour but de servir aux deux sexes à s'avertir mutuellement de leur présence. Souvent c'est le mâle seul qui en est pourvu; c'est ce qu'on voit manifestement dans toutes les espèces de Cigales. Non-seulement les Insectes s'entendent entre eux, mais ils paraissent quelquefois sensibles au bruit que l'on produit autour d'eux; ils cherchent à l'éviter et fuient lorsqu'ils en sont effrayés. Quant à l'organe qui perçoit la sensation, il n'est pas encore exactement déterminé, on trouve son siège à la base des grandes antennes de plusieurs Crustacés, et Latreille l'a reconnu vers le même lieu dans un Insecte de l'ordre des Orthoptères (*Gryllus lineola*, Fabr.).

La vue est de tous les sens le mieux constaté. La plupart des Insectes ont des yeux bien distincts, toujours supportés par la tête, et il est prouvé qu'ils voient parfaitement; ces organes ont une composition assez différente de celle que l'on a reconnue depuis longtemps dans les animaux vertébrés; on en compte de deux sortes; les uns sont désignés sous le nom d'*Yeux composés* ou *chagrînés*, et les autres sous celui d'*Yeux simples* ou *lisses*, ou encore *Stemmates*; ces derniers manquent très-souvent.

Les yeux composés sont placés, en général, sur les parties latérales de la tête; ils sont entiers, échanrés

ou même complètement divisés par une petite tige cornée, de manière à figurer, de chaque côté, deux yeux parfaitement distincts, ainsi qu'on le remarque dans les Gyryns; leur forme est, du reste, très-variable; leur surface extérieure est plus ou moins convexe. Leeuwenhoek, Swammerdam, Cuvier et surtout Marcel de Serres ont étudié avec soin leur composition. Il résulte d'observations assez positives, qu'on remarque dans l'œil d'un Insecte : 1° une cornée d'autant plus convexe que l'animal est plus carnassier, transparente, dure, épaisse, ordinairement enchâssée dans une sorte de rainure des parties de la tête, et offrant plusieurs milliers de facettes hexagonales, disposées régulièrement; chaque facette peut être étudiée isolément, c'est-à-dire que chacune d'elles constitue un œil distinct pourvu de toutes ses parties; 2° un enduit opaque, peu liquide, très-adhérent à la face interne de la cornée, diversement coloré, le plus souvent d'un violet sombre ou noir, mais quelquefois aussi de couleur verte ou rouge, ce qui rend l'enduit très-distinct, d'une sorte de vernis très-noir propre à la choroïde. Il n'est pas rare de voir plusieurs couleurs réunies sur un seul œil; celui-ci paraît alors hachuré de brun et de vert, de vert et de rouge; plusieurs Orthoptères, Névroptères et Diptères, offrent cette disposition curieuse. Dans tous les cas c'est à l'enduit de la cornée qu'est due la couleur, souvent très-vive et brillante, des yeux des Insectes; malheureusement il s'altère promptement, ce qui fait que les yeux des Insectes morts perdent bientôt tout leur éclat. Cet enduit est traversé par des nerfs, ainsi que nous le verrons plus loin; 3° une véritable choroïde ou membrane celluleuse, quelquefois striée, qui existe assez constamment et qui est recouverte d'un vernis noir, sorte de *pigmentum nigrum* qu'elle sécrète peut-être. Swammerdam ne paraît pas avoir distingué cet enduit de celui de la cornée; mais suivant l'opinion de Marcel de Serres, il est fort différent. La choroïde et son vernis n'existent pas toujours, ils manquent dans les Blattes; toutes les espèces qui fuient la lumière, telles que les Ténébrions, les Blaps, les Pédines, etc., semblent également en être privées; alors l'enduit de la cornée est beaucoup plus foncé que de coutume. La membrane choroïdienne est fixée, par sa circonférence, à tout le bord de la cornée, elle en suit les contours, et a des rapports intimes avec les trachées qui y sont très-abondantes; 4° des vaisseaux aériens qui jouent un rôle fort important. Ils naissent d'assez gros troncs situés dans la tête, et forment autour de l'œil, une trachée circulaire, qui envoie une infinité de rameaux, lesquels, en se bifurquant, donnent lieu à de nombreux triangles isocèles. Ces triangles, dont la base regarde en dehors, et qui sont placés au pourtour du cône optique, reçoivent, dans chaque intervalle angulaire qui sépare leur sommet, un filet nerveux qui traverse la choroïde, et va gagner la surface externe de l'enduit de la cornée. L'assemblage des trachées et des filets nerveux, forme à la circonférence de l'œil une sorte de réseau dont l'aspect est très-gracieux. Les trachées sont tellement abondantes, sur la choroïde, que cette membrane paraît en être formée, et que, dans tous les cas, il est certain que les genres qui manquent

de choroïde sont également privés de trachée circulaire; 5° des nerfs qui naissent d'un gros tronc, lequel, après être parti immédiatement du cerveau, est entouré quelquefois par une petite trachée circulaire, ou bien traverse les fibres du muscle adducteur de la mandibule. Ce gros tronc augmente bientôt de volume; il s'épanouit et forme une sorte de cône plus ou moins élargi, dont la base regarde la cornée transparente. De nombreux nerfs partent de cette base, ils s'engagent entre les trachées de la choroïde, traversent cette membrane et son vernis, pénètrent dans l'enduit de la cornée, et chacun d'eux aboutit enfin à une des facettes de la cornée transparente; de sorte que les filets nerveux sont ainsi immédiatement en contact avec le fluide lumineux, qui leur arrive après avoir traversé seulement la cornée transparente. Cette disposition des filets nerveux, qui constituent ainsi autant de petites rétines qu'il y a de facettes à la cornée de l'œil, est assez facile à voir dans les Libellules, les Truxales et les Criquets; mais il faut avoir la précaution, ainsi que l'indique Marcel de Serres, d'ouvrir la cornée de dehors en dedans, et de l'enlever seule et sans l'enduit qui la tapisse; alors on aperçoit une infinité de petits points blancs qui ne sont autre chose que les extrémités de chaque filet nerveux, ce dont on peut encore se convaincre en les suivant à travers l'enduit de la cornée, et à travers la choroïde jusqu'au tronc commun. Swammerdam avait désigné ces petites rétines sous le nom de fibres pyramidales. L'œil de l'Insecte ne renferme donc aucune humeur proprement dite, il n'y a ni cristallin, ni humeur vitrée, et la vision est, chez eux, bien plus simple que dans les animaux vertébrés, dont les nerfs situés au fond de l'œil ne reçoivent la lumière qu'après qu'elle a traversé divers milieux de densités différentes. Les yeux composés des insectes, tels que nous venons de les décrire, différeraient encore de ceux des Crustacés, auxquels Blainville a reconnu, derrière la cornée transparente, une choroïde percée d'une infinité de trous, puis un véritable cristallin qui appuie sur un ganglion nerveux, divisé en une multitude de petites facettes. Les yeux composés offrent souvent, quant à leurs dimensions, des différences notables dans les deux sexes; par exemple plusieurs mâles de Diptères se reconnaissent à ce seul caractère, que leurs yeux occupent toute la tête, tandis que, dans la femelle, ils ont un bien moindre volume.

Les yeux lisses sont ordinairement au nombre de trois; ils sont situés sur le sommet de la tête, entre les yeux composés; ils ont une organisation assez différente de celle des autres yeux. Marcel de Serres a pu, malgré leur petitesse, y distinguer diverses parties; il a vu : 1° une cornée transparente, formée par une membrane externe, dure, convexe en dehors, concave en dedans, lisse, c'est-à-dire ne présentant aucune apparence de facette; 2° un enduit de couleur variée, tapissant la face interne de la cornée, mais qui n'est peut-être pas distinct du vernis de la choroïde; 3° une sorte de choroïde assez épaisse, plus étendue en surface que la cornée elle-même, colorée en noir dans quelques cas seulement, assez souvent rouge ou bien d'un blanc mat, tout particulier; 4° des trachées qui ne

naissent pas d'un vaisseau aérien circulaire, et ne constituent pas la choroïde, mais semblent se distribuer à sa surface; 5° des nerfs partant directement du cerveau ou d'un nerf plus considérable qui y prend son origine, suivant que les yeux lisses sont écartés les uns des autres, comme cela a lieu dans tous les Insectes parfaits, ou qu'ils sont très-rapprochés, comme on le voit dans les Chenilles. Les filets nerveux, après avoir traversé la choroïde et l'enduit de la cornée, vont se terminer immédiatement au-dessous de celle-ci, de sorte que le mécanisme de la vision est analogue à celui des yeux lisses, à cette seule exception près, que chaque œil lisse est un seul organe, tandis que l'œil composé est formé par la réunion d'un grand nombre d'yeux. Les yeux lisses sont propres à certaines larves. Dans les Insectes parfaits ils sont toujours associés aux yeux composés; c'est ce qu'on remarque dans les Hémiptères, les Orthoptères, les Hyménoptères, les Lépidoptères, les Névroptères et les Diptères; leur nombre est, en général, de trois, et ils sont disposés en triangle. Quelques espèces, propres à ces divers ordres, sont privées d'yeux lisses, et cette exception devient une règle générale pour les Coléoptères, à l'état parfait.

DU SYSTÈME RESPIRATOIRE.

Le but de la respiration étant d'apporter une modification dans les divers organes du corps, en faisant servir à leur nutrition l'un des éléments de l'air, l'Oxygène, on conçoit qu'il peut arriver, dans la série des animaux, des circonstances favorables où le fluide aérien se rend directement aux organes pour agir immédiatement sur eux, c'est le cas des Insectes; tandis qu'ailleurs un liquide particulier, le sang, recevra l'action de l'air, dans un lieu spécial, et ainsi vivifié, ira bientôt aux diverses parties du corps, pour opérer leur nutrition, c'est ce qui existe dans tous les animaux vertébrés, dans les Mollusques, dans les Annélides, dans les Crustacés et dans beaucoup d'Arachnides. Déjà on peut conclure que ceux-ci devront avoir une circulation proprement dite pour que le sang soit mis en contact avec l'air, mais que chez les Insectes, elle deviendra inutile, puisque l'air pénètre les organes de toute part; on peut donc dire en terme général que la respiration est toujours d'autant plus développée que la circulation est moins étendue.

L'appareil respiratoire des Insectes consiste en deux organes essentiels, les *Stigmates* et les *Trachées*.

On donne le nom de *Stigmates* à des ouvertures en forme de boutonnière diversement modifiée, entourées d'un anneau corné, lequel est enchâssé dans une pièce (le pérित्रème) qui est quelquefois distincte. On voit les stigmates sur le thorax et principalement à l'abdomen. Marcel de Serres en a reconnu de deux sortes : les *Stigmates simples* et les *Stigmates composés* ou *Trémaères* (c'est-à-dire ouvertures pour l'air). — Les *Stigmates simples* sont plus spécialement répandus sur les parties latérales de l'abdomen; il en existe deux pour chaque anneau : l'un placé à droite et l'autre à gauche, et ils occupent l'intervalle qui existe entre l'arceau supérieur et l'arceau inférieur de l'abdomen. Leur place est d'ailleurs déterminée par les cir-

constances de la vie de l'animal; ainsi ils occupent la partie postérieure du corps dans les larves de Diptères, dont le corps, enveloppé entièrement par le milieu qu'elles habitent, ne pouvait recevoir l'air que par ce seul point. Dans les larves de Libellules, le stigmate est converti en une valvule tricuspide, située près de l'anus, et qui reçoit seule tout le liquide qui doit servir à leur respiration. On voit souvent que l'ouverture béante des stigmates est garnie de soies ou de cils qui s'entrecroisent et qui ont pour but d'empêcher l'introduction de corps étrangers dans leur cavité; c'est une sorte de tamis ou de treillage assez serré, qui ne laisse passer que l'air. Le nombre des stigmates simples varie beaucoup dans différentes espèces, et il n'est pas constant dans le même individu à l'état de larve et d'Insecte parfait. On a remarqué depuis longtemps que le deuxième et le troisième anneau des Chenilles sont dépourvus de stigmates et par suite de trachées propres. Blainville a cru voir dans cette absence la preuve que les ailes n'étaient autre chose que des trachées renversées. Celles-ci, rudimentaires dans le corps de la larve, ne se développeraient, suivant lui, que successivement et avec toutes les autres parties qui constituent l'Insecte parfait. Si les quatre ailes du thorax représentent les quatre stigmates et par suite les quatre trachées, il semble en résulter que ces parties doivent s'exclure mutuellement, et que le thorax d'un Insecte parfait ne devra jamais offrir à la fois des ailes et des stigmates. Or, l'observation prouve qu'indépendamment des ailes, on trouve des stigmates thoraciques. — Les Stigmates composés ou Trémaères sont propres au thorax. Marcel de Serres n'en a jamais trouvé que deux; on les voit distinctement dans les Sauterelles et dans les Mantes. Ils sont composés de deux pièces cornées qui, pour chaque inspiration, s'ouvrent en dehors comme les battants d'une porte. Deux muscles opèrent ce mouvement et une grosse trachée naît de chaque trémaère.

Les Trachées sont des canaux ordinairement élastiques, qui partent des ouvertures stigmatiques, et constituent, dans l'intérieur du corps, des troncs et des branches qui figurent des sortes d'arbrisseaux dont les ramuscules tapissent toutes les membranes, pénètrent les muscles et se répandent jusque dans les ailes et dans les pattes. Ce sont les organes essentiels de la respiration. Cuvier a distingué deux sortes de trachées fort différentes par leur composition : les *Trachées tubulaires* et les *Trachées vésiculaires*. — Les trachées tubulaires offrent, dans leur structure, trois membranes distinctes : une externe, une moyenne et une interne. L'externe et l'interne sont de nature celluleuse, assez épaisses et extensibles; la membrane moyenne est formée par un filet cartilagineux, roulé en spirale, et offre, sous ce rapport, une disposition très-analogue à celle des trachées des plantes. Ces filets spiroïdes sont très-élastiques, et il en résulte l'avantage précieux que les vaisseaux restent ouverts, et que si les muscles exercent sur eux quelque compression, les parois ne tardent pas à revenir sur elles-mêmes. On voit un mécanisme analogue dans les voies aériennes des animaux supérieurs. Les Trachées tubulaires peuvent être distinguées elles-

mêmes en Trachées artérielles et en Trachées pulmonaires. Leur composition est exactement la même, et les caractères qu'on leur assigne sont au fond peu importants. On donne le nom de Trachées artérielles à celles qui naissent immédiatement des stigmates, qui reçoivent directement l'air et qui le transmettent de suite dans toutes les parties du corps. Elles existent seules dans les chenilles et dans les Insectes parfaits; ce sont elles qui se distribuent principalement aux ailes. Les Trachées pulmonaires font suite aux trachées artérielles. Il n'est guère possible de préciser leur origine, mais on les reconnaît à un plus gros diamètre, et parce qu'étant moins divisées, elles semblent servir de réservoir à l'air. Il n'est pas rare de ne rencontrer aucune trace de trachées pulmonaires, tandis qu'on trouve toujours les trachées artérielles. — Les Trachées vésiculaires ont une toute autre structure que les trachées tubulaires; deux membranes cellulaires, l'externe et l'interne, entrent seules dans leur composition; la membrane élastique manque complètement. On voit de suite ce qui doit en résulter; ces trachées, toutes les fois qu'elles ne seront pas remplies d'air, seront affaissées sur elles-mêmes. Elles ne forment plus de conduits tubuleux, mais elles ont l'aspect de poches communiquant entre elles par des canaux simples et très-courts; elles ne reçoivent jamais l'air du dehors que par l'intermédiaire des trachées artérielles. Ce sont des sortes de réservoirs aériens propres à certains Insectes et dont le nombre ainsi que les dimensions, varient dans les différents ordres. Chez plusieurs Coléoptères, les Cétoines par exemple, ces vésicules sont en grande quantité et fort petites; elles sont très-développées dans plusieurs Orthoptères, tels que les Grillons, les Truxales et les Criquets. Dans ce cas, on peut facilement les compter et l'on remarque dans l'intérieur de l'abdomen un appareil singulier, dont l'usage est facile à concevoir. Les vésicules ont un tel volume que le gonflement par l'air en serait très-difficile, si la nature n'avait employé, pour les soulever lors de l'inspiration, des sortes de côtes qui ont un point d'attache à leurs parois. Marcel de Serres a fixé le premier l'attention sur ces pièces qu'un examen comparatif a démontré à Audouin n'être autre chose que de petites apophyses du bord de chaque anneau du ventre; ces côtes ne sont donc pas des appendices distincts et articulés, ne pouvant trouver leur analogue ailleurs, mais simplement un prolongement insolite du bord antérieur des segments abdominaux.

Les Insectes vivent généralement dans l'air, et la manière dont ils le respirent est facile à concevoir; l'animal inspire et expire perpétuellement. Mais certaines espèces, les Dytiques, les Hydrophiles, les Notonectes, etc., ont leur habitation dans l'eau, et le phénomène de leur respiration pourrait bien être modifié par le milieu dans lequel ils vivent. On pouvait supposer à leur égard, ou bien qu'ils décomposaient l'eau pour s'emparer de son Oxygène, ou bien qu'ils respiraient l'air que l'eau tient en dissolution, ou bien encore qu'ils sortaient de l'eau pour venir respirer l'air en nature. L'observation a prouvé que ce dernier mode de respiration était le seul qui leur fût propre. Quoique habitants de l'eau, ils viennent sans cesse à sa surface,

et introduisent, par des procédés qui varient suivant les espèces, une certaine quantité d'air dans leurs stigmates. Cependant un Insecte très-commun, la larve des Libellules, présente un mode de respiration fort différent et qui se trouve lié à une organisation particulière. Réaumur et après lui Cuvier ont fait connaître dans cette larve une valvule tricuspide, qui aboutit à une vaste ouverture, dans laquelle on distingue un organe particulier, garni de fines trachées rangées sur dix rangs et pourvu en outre de corps vésiculaires, qui aboutissent à des vaisseaux aériens, situés plus profondément et qu'on reconnaît être des trachées. Il est démontré que cette larve ne vient pas respirer l'air en nature à la surface du liquide. Il faut donc qu'elle extraie celui contenu dans l'eau ou qu'elle décompose celle-ci. L'observation n'a pas encore répondu d'une manière bien satisfaisante à l'une ou l'autre de ces deux questions; mais le petit nombre d'expériences qui ont été tentées par Marcel de Serres tendraient à faire pencher pour la dernière opinion, si la singularité de ce mode de respiration, si différent de ce qu'on remarque dans tous les animaux aquatiques, ne commandait à cet égard la plus grande réserve. Quoi qu'il en soit, nous renvoyons, pour faire saisir d'un seul coup d'œil ce qui vient d'être dit sur la respiration, au tableau qui a été dressé par Marcel de Serres dans ses Observations sur les usages du vaisseau dorsal (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. IV).

DU VAISSEAU DORSAL.

Si on ouvre avec les précautions convenables un Insecte par sa partie inférieure, et si on enlève successivement le système nerveux qui se présente d'abord, puis les intestins et les autres viscères, on ne tarde pas à apercevoir, le long du dos et appliqué exactement contre lui, un vaisseau qui se dilate et se contracte alternativement. Sa forme est cylindrique; il est rétréci à ses deux extrémités, et il s'étend de la tête à l'anus. Si on l'étudie avec plus de soin, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il est maintenu par de nombreuses trachées, et qu'il est principalement fixé contre la paroi interne des anneaux, par des bandelettes triangulaires, d'autant plus larges qu'on les examine plus postérieurement. Ces faisceaux, qui existent de chaque côté et dont la base adhère au vaisseau et le sommet aux segments correspondants, ne paraissent être autre chose que des muscles qui, par leur disposition, figurent des sortes d'ailes. Le vaisseau lui-même a reçu le nom de *vaisseau dorsal*. De toutes les parties du corps de l'Insecte, il est la seule que l'on puisse assimiler à un cœur ou à un vaisseau sanguin. Un examen attentif fait voir qu'il est formé de deux membranes: l'une interne ou musculaire, l'autre externe, comme cellulaire et parsemée d'un entrelacement inextricable de trachées. Si on l'ouvre, on rencontre dans son intérieur une liqueur transparente, coagulable, se desséchant facilement et ayant alors l'aspect de la gomme, d'une couleur tantôt peu prononcée, d'autres fois verdâtre, d'un jaune orangé ou d'un brun sombre; des masses graisseuses, quelquefois assez abondantes, entourent ce vaisseau et semblent participer à la teinte du liquide qu'il contient. Si le vaisseau dorsal est un

cœur ou s'il est un organe quelconque de circulation, il doit nécessairement être ouvert à l'une ou à l'autre de ses extrémités, et présenter là ou dans quelque point de son étendue, des ramifications vasculaires ou des ouvertures. Au premier abord, il paraît même singulier de mettre la chose en question, tant il semble naturel d'admettre *a priori* que le vaisseau dorsal, contenant un liquide, lui prête un écoulement; d'ailleurs les dilatations et les contractions alternatives qu'il éprouve ne semblent-elles pas indiquer suffisamment qu'il se passe là quelque chose d'analogue à la circulation? Plusieurs auteurs ont adopté cette opinion, tandis que d'autres ont prétendu que le vaisseau dorsal était un tube sans aucune ouverture, et qu'il ne méritait pas le nom de cœur, qu'il en était tout au plus un vestige. Et d'abord Malpighi n'a pas vu de divisions au vaisseau dorsal du Ver à soie; mais à cause de ses battements successifs, il l'a considéré comme une série de petits cœurs placés bout à bout. Swammerdam le désigne encore ainsi, mais il paraît bien certain qu'il ne lui a vu aucune ramification. Lyonnet, malgré l'exactitude minutieuse qu'il a apportée dans toutes les parties de son anatomie de la chenille du Saule, et quoiqu'il ait fait plusieurs injections, ne lui a pas reconnu d'ouverture, et se fondant sur cette absence, il lui conserve à regret le nom de cœur. Cependant un habile anatomiste, Comparetti, n'hésite pas à regarder le vaisseau dorsal comme un organe de circulation; il décrit, dans plusieurs espèces, un système vasculaire bien complet, s'étendant dans toutes les membranes, sur tous les viscères et jusque dans les muscles. Toutes ses descriptions sont présentées avec une telle assurance et il montre si peu de doutes sur les organes qu'il nomme des vaisseaux sanguins, qu'on reconnaît bientôt qu'il s'en est laissé imposer en prenant pour tels des vaisseaux bilaires. C'est d'ailleurs ce qui a été parfaitement établi par Marcel de Serres qui, sentant l'importance d'une telle assertion, s'est attaché à la réfuter en prenant pour sujet de ses recherches, les mêmes espèces dans lesquelles Comparetti prétendait avoir rencontré un système circulatoire fort étendu. Déjà Cuvier avait établi que le vaisseau dorsal des Insectes n'était pas un véritable cœur, qu'il en était tout au plus un vestige. Cette opinion était basée sur un grand nombre de faits et sur d'excellentes raisons. Marcel de Serres est venu l'étayer de nouvelles preuves; le vaisseau dorsal a été disséqué et injecté par lui dans un grand nombre d'Insectes, tels que les larves de Géotrupe et leur Insecte parfait, les Cécidoines, les Capricornes, les Sauterelles, les Blattes, les Mantes, les Papillons et les Mouches; nulle part il n'a aperçu de divisions, et lorsqu'il a enlevé complètement le vaisseau, il n'a vu sortir aucune gouttelette de la liqueur qu'il contient dans son intérieur; ce qui prouve encore qu'il n'y avait aucune ramification, car, dans ce cas, elles auraient été nécessairement rompues. Toutefois les battements que le vaisseau dorsal éprouve ne semblaient explicables que par la contraction de son tissu ou par le propre mouvement du liquide contenu dans son intérieur, et ce mouvement ne se concevait guère que dans le cas d'une circulation que la non division du canal dorsal

ne permettait plus de supposer. Marcel de Serres a d'abord constaté que ces contractions étaient irrégulières et presque jamais isochrones, c'est-à-dire que le même nombre n'avait pas lieu dans un temps égal. Elles varient aussi suivant les espèces. On en compte par minute trente-six dans la chenille du grand Paon, quatre-vingt-deux au moins dans les Sauterelles et cent quarante dans le Bourdon terrestre; dans ce cas, elles sont tellement rapprochées qu'il est difficile de les distinguer. Cherchant à découvrir la cause de ces contractions, Marcel de Serres a cru pouvoir établir qu'elles étaient en rapport direct, 1^o avec la quantité du tissu adipeux qui l'entoure, 2^o avec l'énergie des fibres musculaires qui s'y insèrent et le fixent aux anneaux de l'abdomen, 3^o avec le nombre des trachées aériennes qui y affluent. Il n'a pas trouvé que les nerfs eussent un grand effet sur les contractions, et cependant on sait que le vaisseau dorsal en reçoit spécialement plusieurs. Ce qui paraît le mieux prouvé, c'est l'influence que les muscles exercent; vient-on à en ôter quelques-uns? les battements deviennent moins fréquents; ils diminuent davantage si on en enlève un plus grand nombre, et ils finissent par être nuls si la soustraction est complète. Ne doit-on pas en conclure qu'ils sont les principaux agents du mouvement, et que le prétendu cœur des Insectes ne se contracte ni par lui-même ni par le liquide emprisonné dans ses parois?

Tel est le résumé succinct des recherches les plus positives tentées, à diverses époques, par des observateurs habiles, pour déterminer la structure et les fonctions du vaisseau dorsal des Insectes. En admettant l'exactitude des faits sur lesquels nous avons insisté, on pourrait dès à présent se faire une idée juste de la composition de ce singulier organe; si des travaux récents et que l'on doit à des anatomistes exercés et dignes de foi, ne semblaient infirmer plusieurs des observations qui précèdent. Meckel et Hérold considèrent le vaisseau dorsal comme un cœur, et ils pensent que les mouvements de dilatation et de contraction qu'on remarque dans toute sa longueur ont pour usage d'agiter le liquide contenu dans la cavité du corps de l'Insecte; mais ils n'admettent aucune ouverture postérieure ou antérieure, qui permettrait au fluide d'arriver au cœur ou d'en sortir. Ce dernier observateur pense que les muscles triangulaires du cœur ne servent qu'à la dilatation du vaisseau dorsal, tandis que les mouvements de systole sont opérés par les fibres musculaires, qui forment une tunique propre. C'est à l'occasion du travail d'Hérold (*Physiol. untersuchun. über das Bucheng. der Insecten*) que Straus fait connaître, par anticipation, des recherches qui se trouveront consignées dans son anatomie complète du Haneton. Ces observations nous ont paru si importantes et l'extrait en est si concis que nous n'avons pas craint de le reproduire. « Le vaisseau dorsal, dit-il, est le véritable cœur des Insectes, étant comme chez les animaux supérieurs, l'organe moteur du sang qui, au lieu d'être contenu dans des vaisseaux, est répandu dans la cavité générale du corps. Ce cœur occupe toute la longueur du dos de l'abdomen et se termine antérieure-

ment par une artère unique, non ramifiée, qui transporte le sang dans la tête où elle l'épanche, et d'où il revient dans l'abdomen, par l'effet même de son accumulation dans la tête, pour rentrer de nouveau dans le cœur; et c'est à quoi se réduit toute la circulation sanguine chez les Insectes, qui n'ont ainsi qu'une seule artère sans branches et point de veines. Les ailes du cœur ne sont pas musculieuses comme le prétend Hérold; ce sont de simples ligaments fibreux, qui maintiennent le vaisseau dorsal en place. Le cœur, c'est-à-dire la partie abdominale du vaisseau, est divisé intérieurement en huit chambres successives (*Melolontha vulgaris*), séparées les unes des autres par deux valves convergentes, qui permettent au sang de se porter d'arrière en avant d'une chambre dans l'autre, jusque dans l'artère qui le conduit dans la tête, mais qui s'opposent à son mouvement rétrograde. Chaque chambre porte latéralement à sa partie antérieure deux ouvertures en forme de fentes transversales, qui communiquent avec la cavité abdominale, et par lesquelles le sang contenu dans cette dernière, peut entrer dans le cœur. Chacune de ces ouvertures est munie intérieurement d'une petite valve en forme de demi-cercle, qui s'applique sur elle lors du mouvement de systole. D'après cette courte description, on conçoit que lorsque la chambre postérieure vient à se dilater, le sang contenu dans la cavité abdominale y pénètre par les deux ouvertures dont nous venons de parler et que nous nommons *auriculo-ventriculaires*. Quand la chambre se contracte, le sang qu'elle contient ne pouvant pas retourner dans la cavité abdominale, pousse la valve interventriculaire, et passe dans la seconde chambre qui se dilate pour le recevoir, et qui reçoit en même temps une certaine quantité de sang par les propres ouvertures auriculo-ventriculaires. Lors du mouvement de systole de cette deuxième chambre, le sang passe de même dans la troisième qui en reçoit également par les ouvertures latérales, et c'est ainsi que le sang est poussé d'une chambre dans l'autre, jusque dans l'artère. Ce sont ces contractions successives des chambres du cœur qu'on aperçoit au travers de la peau des Chenilles. » On conçoit quelle difficulté l'auteur a dû éprouver par la petitesse et la ténuité de l'organe qui a fait l'objet de recherches aussi délicates; la manière dont il expose le résultat de ses observations en donne une idée assez nette, mais qui demande à être complétée et encore éclaircie par les dessins admirables qui accompagnent son travail.

Selon Meckel, Hérold et Straus, le vaisseau dorsal des Insectes, occupant la même place que le système circulatoire dans les autres animaux articulés, serait un véritable cœur ou l'organe moteur du sang; d'autres observateurs lui refusent cet usage. Cuvier suppose qu'il pourrait bien être un organe de sécrétion; Marcel de Serres voit exactement de même, mais il n'hésite pas à déterminer la nature de cette sécrétion; suivant lui, il produirait immédiatement la graisse qui, dans son système, aurait besoin d'être élaborée de nouveau dans le tissu adipeux qui l'enveloppe. Hérold croit bien que le cœur sert aussi à la formation de la graisse; mais il pense que la chose a lieu d'une manière

moins immédiate. Il reste donc encore quelques divergences dans les opinions à l'égard des fonctions du vaisseau dorsal.

DU TISSU ADIPEUX ET DE LA NUTRITION.

La graisse est très-abondante dans un grand nombre d'Insectes, et d'autant plus qu'ils mènent une vie plus tranquille. Léon Dufour a le premier fixé les idées des anatomistes sur les masses graisseuses; il les envisage comme un système organique particulier, qui est surtout abondant autour des viscères et dans les cavités splanchniques. Quoique son aspect varie, il paraît consister essentiellement en des espèces de trames membraneuses, quelquefois déchiquetées en lambeaux, d'autres fois étendues sur les viscères ou contre les parois de l'abdomen, contenant des poches ou sachets remplis d'une matière homogène, pulpeuse, ou bien tout à fait huileuse, qui offre tous les caractères de la graisse. La larve en est plus pourvue que l'Insecte parfait qui quelquefois, et dans certaines circonstances, en offre à peine des traces légères. Cette observation paraît mettre sur la voie des usages de ce tissu. Quand on voit que la graisse est surtout abondante au moment où l'Insecte va subir sa métamorphose, et qu'après cette époque il en est très-peu ou point fourni, on en conclut naturellement qu'elle a servi au développement des nouveaux organes, et cette conclusion est d'autant plus probable que, pendant tout cet espace, il n'a pris aucun aliment. La masse graisseuse servirait donc essentiellement à la nutrition lorsque le canal intestinal a cessé ses fonctions. Dans l'Insecte parfait lui-même, la graisse, lorsqu'elle existe, semble avoir un usage analogue. Si on examine certaines femelles avant que les œufs aient pris leur développement, on remarquera qu'elles sont pourvues d'un tissu adipeux très-abondant; mais si on les dissèque après la copulation et à une époque voisine de la ponte, on sera surpris de ne plus voir aucune trace de graisse. On ne peut, ce nous semble, trouver une explication satisfaisante de ce phénomène qu'en admettant que la masse graisseuse a fourni, dans ce cas, à la nutrition des organes générateurs, c'est-à-dire au développement successif des œufs, et ces faits se lient admirablement bien avec ce que nous présentent les animaux hibernants. Aux approches de la saison froide, ils sont pourvus d'une très-grande quantité de graisse, bientôt ils s'engourdissent. Que se passe-t-il alors? leur température est abaissée, leur respiration et leur circulation sont plus lentes, ils ont perdu l'action des sens, leurs mouvements ont cessé; mais ils vivent, et les organes de la génération acquièrent pendant ce temps un volume considérable sans qu'aucun aliment ait fourni à cette nutrition; si on observe, dès ce moment, les changements survenus dans leur organisation, on voit que la graisse, si abondante avant l'hibernation, a disparu. N'existe-t-il pas, nous le répétons, une parfaite analogie entre ces phénomènes et ceux que nous avons reconnus dans l'Insecte avant et après l'état de chrysalide, avant et après la ponte?

C'est le cas, après avoir parlé du système graisseux comme organe nutritif, de faire connaître ce qu'on

entend par *Nutrition* dans les Insectes. Dans tous les animaux supérieurs et dans beaucoup d'animaux invertébrés, la nutrition est opérée par le sang qui, circulant dans tout le corps, arrive à tous les organes après s'être mis en contact avec l'air. Si ce fluide existait dans les Insectes, il serait contenu dans le vaisseau dorsal, qui, n'ayant point de ramifications, ne pourrait le transmettre directement à aucune partie. Il semblait donc nécessaire de trouver une autre explication. On admet généralement, avec Cuvier, que la nutrition se fait, dans les Insectes, par imbibition. Le canal intestinal élabore un fluide qui transsude à travers ses parois, et se répand dans la cavité du corps où il reste stationnaire; là plongent les divers organes, tels que les muscles, les nerfs, plusieurs vaisseaux sécréteurs, et chacun d'eux puise dans ce fluide nutritif, les molécules qu'il doit s'approprier; peut-être ces molécules ont-elles déjà subi l'action de l'air qui afflue de tous côtés par les ramifications trachéennes; peut-être aussi cette action n'a-t-elle lieu que dans chaque organe. Quoi qu'il en soit, les organes sécréteurs ont une structure parfaitement appropriée aux fonctions qu'on leur assigne; c'est-à-dire que la surface de plusieurs d'entre eux est manifestement garnie de pores nombreux, qui paraissent être autant de bouches absorbantes.

DU SYSTÈME DIGESTIF.

La digestion considérée dans la nombreuse série des animaux, est une des fonctions les plus constantes; tous les organes ont disparu, que le canal intestinal persiste encore. Dans les Insectes, l'appareil digestif est en général très-compiqué. Plusieurs parties fort différentes concourent à le former, et elles peuvent être classées sous les titres d'*Appareil buccal*, de *Canal intestinal*, de *Vaisseaux biliaires* et de *Vaisseaux salivaires*. Les variétés des formes, le développement, les proportions de chacun de ces organes sont multipliés à l'infini. Nous les passerons rapidement en revue, sans avoir la prétention de présenter des généralités que l'état de la science ne permet pas encore d'établir.

α *Appareil buccal.*

Les diverses pièces de cet appareil constituent la Bouche; elle termine la tête en avant et se trouve plus ou moins éloignée de son sommet. Dans les Charançons, elle en est très-distante, tandis que dans les Libellules, etc., elle s'en trouve fort rapprochée; cela dépend du plus ou moins d'étendue que prennent certaines pièces de la tête; d'autres fois ce sont les mâchoires ou les lèvres qui se trouvent portées en avant; mais alors la bouche ne participe pas à ce mouvement, elle reste en place, ce qu'indique l'insertion des mâchoires et celle des mandibules. En ne considérant la bouche que dans les Insectes proprement dits, on peut la caractériser par le nombre des éléments qui la composent. Ils sont essentiellement au nombre de six : la Lèvre supérieure ou Labre, les deux Mandibules, les deux Mâchoires et la Lèvre inférieure. Ils subissent de grandes modifications dans leurs formes, et constituent des organes de mastication ou des appareils de succion

qui portent les noms de Trompe, de Bec et de Suçoir. Les changements qu'ils subissent ont été exposés à l'article BOUCHE. V. ce mot.

β Canal intestinal.

Les plus grandes variétés existent dans la forme, le développement et le nombre des organes dont l'ensemble constitue le canal intestinal. Toujours c'est un tube ouvert aux deux bouts, dont l'extrémité antérieure aboutit à la bouche, et l'extrémité postérieure à l'anus. Ici il est droit et de la longueur du corps; là il est flexueux, et déjà plus long que lui; ailleurs il est enroulé sur lui-même, forme de nombreuses circonvolutions, et son étendue est considérable. En général, sa longueur est en rapport avec la nature de l'aliment; les Insectes qui se nourrissent de matières végétales ont le canal intestinal fort long; ceux qui vivent de matières animales l'ont en général très-court; toutefois cette règle rencontre plus d'une exception. Dans certains cas, il est d'un diamètre égal sur tous ses points; dans d'autres circonstances, ce diamètre varie, et l'on distingue plusieurs dilatactions et rétrécissements qui ont reçu des noms différents. Le nombre de ces parties et leurs formes ne sont pas tellement constants qu'on les retrouve avec des caractères analogues dans tous les Insectes d'un même ordre. Ils varient suivant les familles, suivant les genres, quelquefois suivant les espèces, et on peut dire qu'ils changent constamment, dans le même individu, aux deux grandes périodes de sa vie, c'est-à-dire à l'état de larve et à celui d'Insecte parfait. Il serait donc très-difficile de se faire une idée nette du canal intestinal si on ne ralliait pas les faits et leurs nombreuses exceptions, dans une sorte de cadre incomplet sans doute, mais qui du moins les présente avec quelques liaisons.

La texture du canal intestinal n'est pas la même dans les divers points de son étendue où on l'examine; mais en dernière analyse, on trouve partout trois tuniques plus ou moins distinctes: l'une externe a l'aspect membraneux, l'autre moyenne est musculieuse, et ses fibres ont toutes sortes de directions; la troisième ou l'interne est muqueuse.

Cette composition du tube digestif étant connue, il serait facile de le décrire en peu de mots s'il était simple dans toute sa longueur; au lieu de cela, il offre, ainsi qu'il vient d'être dit, plusieurs renflements et rétrécissements que nous allons d'abord énumérer, afin qu'on puisse ensuite se figurer un canal intestinal plus simple, en faisant la soustraction de tel ou tel organe. Le canal intestinal le plus compliqué d'un Insecte offre: 1° un *pharynx*; 2° un *œsophage*; 3° un *jabot*; 4° un *gésier*; 5° un *ventricule chylique*; 6° des *intestins*, qui peuvent être subdivisés en *intestins grêles*, en *gros intestin* ou *cæcum* et en *rectum*. Pour fixer de suite les idées sur l'importance de ces divers organes, nous dirons que la bouche, ayant hroyé ou sucé la matière alimentaire, la transmet au pharynx dans lequel s'ouvrent quelquefois des vaisseaux salivaires. Elle passe ensuite dans l'œsophage dont la nature musculieuse produit quelquefois sur elle une première action; celui-ci la transmet au jabot qui la change en une pulpe homogène, laquelle est introduite dans le gésier

dont les parois, armées de dents, la triturent complètement. Cette espèce de pâte, arrivée dans le ventricule chylique, y subit l'action de la bile, se change en chyle, et fournit le fluide nutritif, qui, après avoir traversé ses parois, se répand dans la cavité splanchnique où baignent tous les organes. Le résidu est reçu dans l'intestin grêle, puis dans le gros intestin où il séjourne quelque temps, et enfin dans le rectum qui l'expulse au dehors. L'étude succincte de chacune de ces parties complètera cet aperçu général.

Le *pharynx* est assez difficile à distinguer des autres organes; il est situé au fond de la bouche, et s'ouvre au-dessus de la lèvre inférieure. On peut le considérer comme une dilatation antérieure ou un évasement de l'œsophage. Deux pièces très-visibles dans certains Hyménoptères, l'*épipharynx* et l'*hypopharynx*, paraissent en rétrécir et en protéger l'entrée.

L'*œsophage* est un conduit plus ou moins long, qui traverse le prothorax, et se prolonge même quelquefois au delà; dans d'autres cas, il est tellement court qu'il ne débordé pas la tête; sa texture est musculo-membraneuse; il aboutit au jabot ou bien au gésier si le jabot manque, et même au ventricule chylique lorsqu'il n'existe ni jabot ni gésier. C'est à l'origine de l'œsophage que le système nerveux constitue un anneau en envoyant deux branches qui se réunissent à la partie inférieure du corps.

Le *jabot*, qu'on désigne aussi sous le nom d'Estomac, n'est réellement qu'une dilatation de l'œsophage; souvent il est difficile de l'en distinguer, il peut manquer, et quelquefois on le voit paraître et disparaître dans deux individus d'une même espèce; extérieurement, il paraît peu différent du gésier, mais si on l'examine à l'intérieur, on ne lui trouve jamais, comme dans celui-ci, des pièces cornées pouvant servir à la trituration. Sa position a quelque analogie avec celle du jabot des Oiseaux, et cette circonstance lui a valu son nom; sa texture est simplement membraneuse ou bien un peu musculaire lorsque son développement est plus considérable, et il n'est pas rare alors de lui distinguer des plissures ou alternativement des colonnes charnues et des lignes enfoncées qui lui donnent l'aspect d'un fruit à côtes; les plissures prolongées à l'intérieur constituent souvent une valvule. C'est dans le jabot qu'est contenu, chez les Abeilles, le miel qu'elles dégorgent, et dans un grand nombre d'Insectes, les divers liquides, souvent noirs et fétides, qu'ils laissent échapper de leur bouche, lorsqu'on les saisit. La forme du jabot diffère suivant les espèces; et aussi, suivant son degré de plénitude ou son état de vacuité, il est pyriforme, ovoïde, arrondi, etc. Dans certains ordres d'Insectes, il paraît très-développé, fort musculieux; quelquefois, au lieu d'être dans la direction du canal intestinal, il forme avec lui un angle plus ou moins aigu et constitue une poche latérale, plus ou moins vaste et très-variable dans ses formes.

Le *gésier*, qui vient après le jabot, et dont l'existence n'est pas très-générale et très-constante, offre pour caractère essentiel, d'être pourvu, dans son intérieur, de pièces mobiles, cornées, munies d'arêtes ou de soies dirigées en toutes sortes de sens, et figurant des brosses

ou des peignes; les pièces principales sont plus ou moins nombreuses, et forment par leur réunion une sorte de valvule à l'ouverture du ventricule chylique, en n'y laissant passer que des parties extrêmement ténues. Cet appareil très-curieux de trituration existe indistinctement dans les Insectes carnassiers et herbivores. Il rappelle l'estomac des Crustacés et des Écrevisses; du reste, le gésier a extérieurement beaucoup de rapports avec le jabot, et son organisation intérieure permet seule de l'en distinguer.

Le *ventricule chylique*, désigné sous le nom de Duodénum par Marcel de Serres et quelques autres, et sous celui d'Estomac par Ramdohr, est un organe très-constant chez les Insectes, mais qui se présente avec des caractères variés. C'est dans son intérieur que la pâte chymeuse, mêlée avec des liqueurs spéciales, et convenablement élaborée, se convertit en chyle. Toujours il reçoit sur un bourrelet circulaire, plus ou moins prononcé, l'insertion des vaisseaux biliaires (l'un des deux bouts au moins), et c'est peut-être là son caractère le plus constant. Sa texture est déliée et molle; il peut varier de capacité, c'est-à-dire qu'il est extensible. Sa forme est généralement cylindrique; il subit quelquefois des dilatations et des rétrécissements ou des boursofflements dans son trajet. Dans quelques cas assez rares et que Dufour a signalés le premier, il est bifurqué ou bilobé à son origine, et l'œsophage ou le jabot s'insère dans l'angle de la fourche; il offre plusieurs autres dispositions accidentelles, très-curieuses; mais, en général, il est droit et n'offre que rarement des circonvolutions toujours peu nombreuses. On ne voit dans son intérieur aucune apparence d'organes triturants, soit musculaux, soit cornés; mais il existe une valvule au point de communication avec l'intestin. Un des traits les plus curieux du ventricule, c'est d'être quelquefois villeux à l'extérieur, c'est-à-dire couvert par une quantité de petits tubes que Cuvier nomme Villosités et Dufour Papilles. Ces papilles sont en quelque sorte des tubes ou des bourses conoïdes assez semblables à des doigts de gants, débouchant dans le ventricule chylique. Cuvier leur assigne pour usage d'aspirer dans la cavité abdominale un fluide gastrique qu'elles versent dans le ventricule pour aider la digestion. Marcel de Serres semble partager cette opinion; et il regarde les papilles comme des vaisseaux hépatiques supérieurs. Dufour ne considère point les papilles comme des tubes analogues aux vaisseaux biliaires; il pense qu'elles sont autant de petits culs-de-sac recevant le fluide alimentaire, qui y séjourne plus ou moins de temps pour s'élaborer, puis se convertir en chyle et s'exhaler immédiatement dans la cavité abdominale. Cet habile anatomiste dit avoir reconnu dans ces valvules bursiformes une matière brunâtre, parfaitement analogue à celle contenue dans le ventricule. Les papilles diffèrent peu quant à leurs formes; mais on observe les plus grandes variétés dans leur nombre et dans leur disposition. Tantôt elles existent en grande quantité sur toute l'étendue du ventricule, et sont assez longues ou bien excessivement courtes; tantôt elles sont en moindre nombre et ne recouvrent qu'une partie du ventricule, l'autre moitié étant parfaitement lisse dans quelques

cas; ainsi que l'a remarqué Dufour, le ventricule est lisse en avant, également lisse en arrière et papillaire au milieu. Les Insectes de l'ordre des Orthoptères n'ont qu'un très-petit nombre de papilles fort développées et insérées à la partie antérieure du ventricule. Marcel de Serres, qui les a décrites dans plusieurs espèces, les a considérées comme des vaisseaux biliaires supérieurs. Ailleurs, les papilles ont complètement disparu, et, dans ce cas, le ventricule est lisse, ou bien il offre des lignes enfoncées, qui le divisent transversalement en autant de petites bandelettes. La présence des papilles ne peut être considérée comme un caractère constant pour certains groupes; elles existent ou elles manquent dans les Insectes d'un même ordre et d'une même famille, sans qu'on puisse en assigner la cause. Elles se retrouvent dans les espèces d'un même genre; encore les exceptions sont elles fréquentes. On ne saurait dire non plus qu'elles se rencontrent plutôt dans les Insectes carnassiers que dans les Insectes herbivores. Elles se voient dans les uns comme dans les autres; mais c'est dans l'ordre des Coléoptères qu'elles se montrent le plus souvent et avec leurs principaux caractères.

Les *intestins* forment une partie assez étendue du canal intestinal; ils reçoivent les matières alimentaires après qu'elles ont été digérées dans le ventricule chylique, et s'ils agissent encore sur elles pour en extraire quelques molécules nutritives, cette action est bornée à leur partie antérieure. Les intestins se composent d'un *intestin grêle*, d'un *gros intestin* et d'un *rectum*. L'intestin grêle naît ordinairement d'une manière assez brusque du ventricule chylique. En général, il paraît étroit et d'un diamètre égal dans toute son étendue; mais quelquefois il est renflé sur son trajet; généralement aussi il est lisse. Il est plus ou moins long et fait de nombreuses circonvolutions dans l'intérieur du ventre, après quoi il aboutit au gros intestin. Celui-ci, désigné sous le nom de *cæcum*, consiste en un renflement ordinairement ovoïde, souvent lisse, et souvent aussi couvert de plissures et de bandelettes musculaires, qui simulent des côtes plus ou moins saillantes. Il est dilatable, et, dans certains cas, il se gonfle outre mesure; cette particularité est propre à quelques Insectes aquatiques, et, parmi ceux-ci, les Dytiques offrent une organisation très-curieuse qui n'a pas échappé à l'œil exercé de Léon Dufour. Leur cæcum n'est plus situé dans la direction du canal intestinal; il est déjeté sur le côté et se trouve muni d'un appendice vermiforme, contourné en spirale; il se gonfle d'air à la volonté de l'Insecte qui s'en sert, comme d'une vessie natatoire, pour s'élever du fond de l'eau à sa surface. Le cæcum subit ailleurs d'autres modifications curieuses, dans le détail desquels nous ne saurions entrer. Dans tout état de choses, il aboutit au rectum qui est un tube fort musculux, en général peu allongé, se terminant à l'orifice anal.

γ *Vaisseaux biliaires.*

Une liqueur particulière, la bile, paraît aussi nécessaire à la digestion des Insectes qu'à celle des animaux plus élevés; mais l'organe qui la secrète est très-différent. Il n'a plus ici l'apparence d'une glande, et consiste en des vaisseaux plus ou moins nombreux, d'une longueur

variable, fixés par une seule extrémité ou bien par leurs deux bouts au canal intestinal, flottants dans la cavité abdominale, enroulés quelquefois sur eux-mêmes, et enlacés d'une manière presque inextricable par de nombreuses trachées et des filets nerveux très-ténus. Les vaisseaux biliaires, qui ne manquent jamais et qu'on retrouve dans la larve comme dans l'Insecte parfait, consistent en des tubes déliés, qui paraissent composés d'une membrane pellucide et ténue, offrant des plisures transversales, ce qui leur donne une apparence variqueuse. Ils renferment un liquide particulier, quelquefois limpide ou transparent, mais dont la couleur, ordinairement assez prononcée, varie du jaune au brun; il est amer et offre tous les caractères de la bile. Il est probable, quoi qu'en ait dit Gaède, que les vaisseaux biliaires sont de véritables organes de sécrétion. Leur nombre varie; on en compte deux, quatre, six, etc.; quelquefois ils sont en quantité innombrable. Leur insertion offre des différences notables, qu'il serait impossible d'énumérer toutes, mais dont nous croyons pouvoir, dès à présent, tracer l'esquisse. On voit d'abord qu'il est possible d'établir deux grandes divisions: 1^o ou bien l'insertion a lieu seulement au ventricule, 2^o ou bien elle a lieu en même temps au ventricule et au cœcum. La première de ces divisions offre deux sections: tantôt les vaisseaux sont insérés seulement par un bout, et l'autre extrémité est libre (leur nombre varie, et, dans certains Insectes, les Orthoptères, ils sont en très-grand nombre, fort déliés, à insertion distincte, ou bien ils s'ouvrent dans un conduit commun); tantôt ils sont fixés par leurs deux bouts, et forment autant d'arcs. Dans ce cas, ils semblent être toujours très-peu nombreux, et on peut considérer chacun des arcs comme un vaisseau singulièrement recourbé vers les deux extrémités, au point d'être contigus à l'endroit de l'insertion, ou bien il est possible de les regarder comme deux vaisseaux distincts qui se seraient exactement anastomosés par leurs deux bouts. Une espèce de Coléoptère (*Donacia*), observée par Dufour, a le ventricule pourvu en même temps de vaisseaux à double insertion ou en arc et de vaisseaux libres par une de leurs extrémités. Elle établit le passage entre les deux sections que nous avons reconnues dans cette division. La seconde grande division ne présente jamais de vaisseaux libres; l'arc qu'ils forment et qui s'étend du ventricule au cœcum est toujours complet; il n'existe plus de différence que dans le nombre des vaisseaux qui est toujours très-réduit; tantôt il y a deux insertions à l'un et l'autre organe; tantôt il en existe trois, d'autres fois quatre. Ces différences pourraient être groupées dans autant de sections. Dans tous les cas, les insertions au ventricule chylique sont beaucoup plus distinctes que celles du cœcum. Celles-ci ont rarement lieu isolément, on voit les vaisseaux se réunir en branches qui aboutissent souvent à un moindre nombre de troncs communs et quelquefois à un seul. L'aspect des vaisseaux biliaires vers ce point, donne à penser que l'insertion au cœcum doit plutôt être considérée comme la terminaison des tubes biliaires partis des ventricules chyliques, que comme l'origine d'autant de tubes qui, ayant rencontré les premiers dans leur trajet, auraient contracté avec

eux une soudure intime. Au reste, c'est une question qui, sans être oiseuse, ne mérite pas qu'on s'attache trop à la résoudre. Les vaisseaux biliaires de l'une ou de l'autre de ces divisions présentent des particularités nombreuses, dans leur mode d'insertion, dans leur longueur et dans leur diamètre. Tout cela varie suivant les ordres, les familles, les genres et les espèces; il existe même des différences individuelles; ce n'est pas le cas d'entrer dans tous ces détails.

δ *Vaisseaux salivaires.*

L'appareil salivaire peut être regardé comme une dépendance du canal intestinal, parce que, dans un grand nombre de circonstances, il fournit un liquide qui facilite la déglutition et opère sans doute un commencement de digestion. Cet appareil consiste en des organes de sécrétion formés par de simples tubes flottants, qui aboutissent quelquefois à des sortes d'utricules; ces vaisseaux peuvent manquer, et on ne distingue souvent que des loges accolées l'une à l'autre. Dans tous les cas, on aperçoit des canaux déférents, que le liquide sécrété parcourt pour arriver au pharynx. L'appareil salivaire est propre à un grand nombre d'Insectes, et il est, en général, plus répandu et plus développé dans les Insectes suceurs que dans les Insectes broyeur. Léon Dufour l'a cependant fait connaître dans plusieurs Insectes coléoptères, tels que les Asides, les Blaps, les Diapères, les Œdemères, les Lixes, une espèce de Coccinelle, etc. Il l'a décrit aussi dans la Cigale, dans la Nèpe, dans la Ranâtre et dans le Notonecte. On le retrouve dans les Diptères à l'état parfait et à celui de larve, et on doit regarder comme tels les vaisseaux soyeux des chenilles, l'appareil venimeux qui débouche dans les mandibules des Scolopendres, etc. Ces organes affectent des formes très-variées dans la série des Insectes, mais ils offrent partout les caractères des organes de sécrétion.

DES SÉCRÉTIONS EXCRÉMENTITIELLES.

Depuis longtemps on avait remarqué que plusieurs Insectes, lorsqu'on les inquiétait, faisaient sortir par toutes les articulations de leur corps et par l'extrémité de l'abdomen une bumeur particulière d'une odeur plus ou moins pénétrante et fétide; on savait aussi de temps immémorial que les Bourdons et plusieurs Hyménoptères étaient pourvus d'une liqueur particulière qu'ils introduisaient dans la plaie que leur aiguillon avait ouverte, et qui y produisait une vive inflammation. D'habiles anatomistes avaient décrit l'appareil du venin des Abeilles, mais les observations n'avaient guère été plus loin, et il restait à faire connaître les organes qui, chez plusieurs Insectes, sécrètent d'autres liqueurs. C'est à Léon Dufour que l'on doit la connaissance d'un grand nombre d'appareils de sécrétions excrémentielles de la région anale. Ces appareils, situés dans l'abdomen et près de l'anus, existent de chaque côté du canal intestinal; ils se composent d'un organe préparateur, d'un réservoir ou vessie et d'un conduit excréteur. L'organe préparateur est quelquefois assez simple, mais d'autres fois il est compliqué, et alors on lui distingue des utricules sécrétoires pédicellés, ayant des formes variées, fort élégantes et figurant quelque-

fois des fruits en grappes, et des canaux déférents qui d'abord très-ramifiés se réunissent en un canal commun, qui se rend au réservoir. La vessie ou le réservoir est ordinairement ovoïde et plus ou moins vaste. Le conduit excréteur est une sorte de col ou de prolongement du réservoir; il s'engage au-dessous du rectum et s'ouvre de chaque côté de l'anus, sur la membrane où celui-ci aboutit. Cet appareil de sécrétion est très-commun dans plusieurs Coléoptères; on le retrouve dans les Dytiques. Mais il est principalement développé dans les Carabiques, et entre autres dans le Brachine pétard et dans l'Apiline tirailleur. Ces deux espèces lancent avec explosion une vapeur blanche, odorante, et fournissent successivement plusieurs décharges. L'appareil des sécrétions est approprié à cet effet; le conduit excréteur renflé en une capsule sphérique, située sous le dernier anneau dorsal de l'abdomen, se termine tout près de l'anus par une valvule formée de quatre pièces conniventes. De plus amples détails se trouvent consignés dans le travail de l'auteur (V. Annales des Sc. nat.). Il reste encore à faire connaître les organes sécréteurs qui fournissent ces liquides diversement colorés, qu'on voit sortir des articulations de plusieurs Insectes, et que plusieurs recherches, qui ont besoin d'être répétées, nous ont montré être très-simples. Les vaisseaux soyeux des chenilles avaient été considérés comme des organes de sécrétions excrémentielles; mais on ne peut guère se refuser à les associer aux glandes salivaires.

La cire est le produit d'une sécrétion particulière qui a lieu entre les anneaux inférieurs de l'abdomen. V. ABEILLE et CIRE.

DE LA GÉNÉRATION.

La nature n'organise plus aujourd'hui un être comme elle a dû créer le premier; elle confie à chaque individu le pouvoir d'engendrer, sous certaines conditions, et le charge ainsi de perpétuer sa race à travers l'immensité des siècles. A cet effet, elle a placé en lui un appareil spécial pour cette grande fonction. Tous les Insectes sont mâles ou femelles, et jamais les deux sexes ne sont réunis naturellement sur un même être. A la vérité, il existe des neutres; mais l'observation a démontré qu'ils n'étaient autre chose que des femelles dont les organes générateurs se sont arrêtés à un certain degré de développement. L'individu mâle et l'individu femelle ne diffèrent pas tellement entre eux qu'on ne puisse, comme dans les autres classes, leur reconnaître des caractères communs dans des parties vraiment essentielles, mais ils offrent d'assez grandes différences dans le volume général et dans la forme de certains appendices. Les mâles sont ordinairement plus petits que les femelles, et la proportion est quelquefois bien singulière et tout à fait bizarre. Ces dernières sont, dans plus d'un cas, privées d'ailes ou n'en offrent que des rudiments. Leurs couleurs paraissent aussi moins vives que celles des mâles qui ont souvent des yeux plus gros, des antennes plus longues, mieux développées, et les tarses des pattes antérieures fort développés; les mandibules très-proéminentes, comme dans les Lucanes, et la tête ou bien le corselet garni de saillies. Plus

ieurs femelles sont pourvues d'un aiguillon qui manque dans les mâles où il semble remplacé par des pièces cornées servant à la copulation. Mais ce qui caractérise surtout les sexes, ce sont les organes générateurs proprement dits; ils constituent deux ordres d'appareils très-différents, puisque les uns ont pour but de produire un liquide fécondateur, et les autres plusieurs germes susceptibles d'être vivifiés. Le premier de ces appareils appartient au mâle, et le second est propre à la femelle. L'époque de la turgescence ou du plus grand développement de l'un et de l'autre de ces appareils, se correspond de telle sorte, que la femelle contient des œufs susceptibles d'être fécondés, lorsque le mâle est apte à la copulation; le rapprochement des sexes a lieu alors sous l'influence d'un désir et d'une volonté commune. La larve et la nymphe ne s'accouplent jamais, parce que leurs organes générateurs n'ont pas atteint tout leur accroissement. On en trouve tout au plus des rudiments dans l'intérieur de leur corps.

α Organes générateurs mâles.

Les organes génitaux du mâle ne consistent réellement qu'en un appareil de sécrétion dont l'organe principal est le testicule auquel viennent s'adjoindre des canaux plus ou moins longs, plus ou moins flexueux, plus ou moins consistants, plus ou moins épais, qui sécrètent et charient divers liquides, principalement celui formé par le testicule, et constituent un ensemble sous le titre d'*appareil préparateur de la semence*. Les autres parties sont accessoires, et se composent de pièces ordinairement cornées, qui ont pour but de retenir la femelle pendant l'accouplement, d'entr'ouvrir son vagin, d'y pénétrer plus ou moins profondément et de faciliter en un mot l'intromission du canal éjaculateur dans les organes de l'autre sexe; c'est l'*appareil copulateur*. Nous allons présenter quelques généralités sur chacune de ces divisions.

* De l'appareil préparateur de la semence.

Quand on étudie les organes de la génération dans un grand nombre d'animaux de différentes classes, on est frappé d'admiration en voyant d'une part la diversité de leur aspect, et de l'autre l'analogie qui existe dans les parties essentielles de l'appareil. Les animaux les plus élevés de l'échelle sont pourvus d'un Testicule, d'un Canal déférent, de Vésicules séminales. L'Insecte le plus petit, celui que l'œil n'aperçoit qu'au microscope, présente un Testicule, un Canal déférent des Vésicules séminales. Cette analogie est d'autant plus curieuse que les autres systèmes organiques offrent des différences notables. Ainsi le canal digestif des Insectes s'éloigne, sous plusieurs rapports, de celui des animaux vertébrés; le système nerveux appliqué contre les parois inférieures du ventre, et composé de ganglions réunis entre eux par une double paire de cordons, n'admet plus une comparaison bien directe; il n'existe pas à l'intérieur un véritable squelette pour le protéger. Enfin, le système sanguin ne consiste plus qu'en un vaisseau simple, placé sur la longueur du dos. Les organes préparateurs du sperme conservent seuls, au milieu de ces divers changements, une ressemblance, nous dirions presque un air de famille qui, dans quelque animal qu'on les étudie, est toujours le

même. Les *Testicules*, les *Canaux déferents* et les *Vésicules séminales* des Insectes sont placés dans l'abdomen, au-dessous et sur les côtés du canal intestinal; ils occupent quelquefois une grande partie de cette cavité, et ils paraissent développés très-différemment, suivant le temps où on les examine. L'époque de leur turgescence correspond à celle de l'accouplement. Avant ce terme, ils sont en général fort peu apparents, et c'est toujours sur l'Insecte à l'état parfait qu'il faut les chercher. Les *testicules* sont les organes essentiels de l'appareil générateur; ils existent constamment et sont presque toujours au nombre de deux; leur aspect varie à l'infini dans les différents genres, et leur structure présente aussi des modifications essentielles à connaître. Tantôt ils sont formés par de longs vaisseaux spermatiques, mille fois repliés sur eux-mêmes de manière à figurer une pelote que l'on déroule avec peine; tantôt ils consistent en deux masses ovales, arrondies ou de toute autre forme, composées par l'assemblage d'un plus ou moins grand nombre de petites bourses ou capsules spermatiques, ordinairement distinctes les unes des autres, et groupées à la circonférence d'une cavité commune, dans laquelle chacune d'elles se décharge. Les capsules présentent en outre quelques particularités: ou bien elles sont libres et pédicellées, c'est-à-dire supportées individuellement sur un long vaisseau qui s'ouvre dans le canal déferent et communique quelquefois avec la capsule voisine; ou bien elles sont adhérentes entre elles, et généralement courtes; dans l'un et l'autre cas, une membrane muqueuse, sorte de tunique vaginale plus ou moins épaisse, recouvre et agglomère de vésicules, de manière à en voiler plus ou moins la structure; quelquefois même cette tunique, singulièrement épaissie, constitue une véritable bourse ou sachet dont l'organisation extérieure est fort simple, mais qui, étant ouvert, présente dans son intérieur des vaisseaux déliés, repliés sur eux-mêmes, ou bien des capsules spermatiques supportées par une tige commune ovale et figurant ordinairement divers fruits en grappes. La tunique enveloppante ne s'étend pas seulement sur l'un et l'autre testicule, elle embrasse et réunit quelquefois les deux en un seul; mais l'anatomie d'une part, et de l'autre l'existence de deux conduits déferents dévoilent bientôt la trompeuse apparence des choses. Les *vaisseaux* ou *canaux déferents* prennent naissance aux testicules et aboutissent aux vésicules séminales, en s'ouvrant le plus souvent à leur base et à l'origine du conduit spermatique commun. Ces vaisseaux sont plus ou moins déliés et plus ou moins longs; ils offrent souvent, dans leur trajet, des bosselures, des renflements et des rétrécissements irréguliers et alternatifs; d'autres fois ils se replient d'une manière inextricable sur eux-mêmes, et constituent une pelote, sorte d'épididyme dont le volume égale, dans certains cas, celui des testicules. Le canal déferent et les testicules sont remplis d'un liquide assez épais, dans lequel on trouve presque constamment des animalcules spermatiques. Ces animalcules offrent les caractères essentiels observés dans ceux des animaux vertébrés; ils ont une sorte de tête bien distincte et une queue plus ou moins longue et

déliée. Les *vésicules séminales* sont des organes d'un tout autre ordre que les testicules, elles sécrètent un liquide blanc, laiteux, assez épais, qui, examiné au microscope, a paru composé d'une multitude de globules arrondis et très-gros, mais dans lequel on n'a pu reconnaître d'animalcules spermatiques. Les vésicules séminales manquent rarement; elles consistent en des vaisseaux quelquefois très-longs et quelquefois aussi excessivement courts, toujours fermés à un de leurs bouts; on les voit s'ouvrir dans le canal spermatique commun, auquel elles semblent donner naissance par leur réunion. Les vésicules varient en nombre; lorsqu'elles existent, on n'en compte jamais moins d'une paire; quelquefois il y en a deux, trois, et plus encore. Quand elles sont multiples, on remarque souvent entre elles des différences pour la forme et le développement; les unes sont très-étendues, allongées et repliées sur elles-mêmes; les autres sont courtes et présentent simplement un coude à leur extrémité, ou bien elles sont enroulées vers ce point comme une crosse. Le conduit spermatique commun fait suite aux vésicules séminales, qui en fixent l'origine; il est quelquefois gros et long, presque toujours droit et tout au plus flexueux dans son trajet. Il aboutit à l'appareil copulateur et se continue avec le pénis.

*** De l'appareil copulateur.*

Lorsque l'on comprime d'avant en arrière l'abdomen d'un Insecte mâle, on fait ordinairement sortir de l'ouverture anale plusieurs pièces cornées dont l'ensemble porte le nom d'appareil copulateur. Ces pièces varient beaucoup dans leurs formes, et n'offrent d'abord entre les espèces éloignées, et entre certains ordres, aucune ressemblance. Ce qui frappe davantage, c'est la diversité de leur aspect: aussi voit-on qu'à une époque peu éloignée, où l'anatomie n'était pas encore comparative, les observateurs les plus habiles, et l'on peut citer en première ligne Malpighi, Swammerdam, Réaumur et Degér, ont complètement négligé de découvrir quelque analogie entre ces parties, et n'ont été d'accord ni entre eux ni avec eux-mêmes sur le nom qu'il fallait assigner à chacune d'elles. Ici ils admettent une *pièce*, une *pince*, des *branches*, des *pointes écailleuses*; là, une *tige rétractile*, des *pièces velues*, des *crochets*; ailleurs, des *cuillerons*, des *monticules charnus*, des *étuis en fourreaux*, des *aiguillons écailleux*; tantôt ce sont des *baguettes*, des *languettes écailleuses*, un *manche*, une *cuiller*, des *fourches barbues*; d'autres fois ils emploient les noms de *pénis*, de *cornes*, d'*arc*, de *masque*, de *palette*, de *lentille*, de *plaque cartilagineuse*, etc. Si pour une soixantaine d'espèces que l'on a étudiées avec quelque soin, il a fallu créer un aussi grand nombre de termes différents, que sera-ce, à moins qu'on n'y remédie, lorsqu'on aura passé en revue la plupart des espèces? Il ne suffit donc pas aujourd'hui de faire des observations exactes, il faut les coordonner, lier tous les faits entre eux, en un mot faire de la science un corps homogène, qui, malgré les domaines étendus qu'elle s'approprie chaque jour, la rende dans tous les temps, abordable. Il serait donc à désirer que toutes les pièces de l'appareil copulateur aient été reconnues et qu'elles eussent

reçu un nom fondé sur les rapports de position, ou tout à fait insignifiant, c'est-à-dire qui ne fût basé ni sur la figure ni sur les usages, de manière à le conserver dans toutes les circonstances, quelles que soient les formes et les fonctions qu'elles auraient ailleurs. Un tel travail repose essentiellement sur des faits; plus ils sont nombreux, plus la base en est solide et les résultats certains. Aussi ce que nous allous dire des pièces copulatrices ne doit-il être regardé que comme une introduction à des recherches plus étendues. Nous croyons pouvoir annoncer qu'il entre dans la composition des organes générateurs des Insectes, un nombre déterminé de pièces, que parmi elles il y en a plusieurs d'essentielles qui se modifient à l'infini, mais disparaissent très-rarement; qu'il en est un certain nombre au contraire, dont l'apparition est très-variable, et que les unes et les autres sont quelquefois altérées de telle sorte dans leurs formes et dans leurs usages, que les rapports qu'elles conservent entre elles, peuvent seuls les faire reconnaître. Nous pouvons dire aussi avec certitude qu'en considérant l'appareil générateur dans la série des Insectes, on découvre certains types ou plans secondaires, qui se maintiennent chez toutes les espèces d'un même genre, d'une même famille et d'un même ordre, lorsque ces différentes coupes sont bien naturelles, et que ces ressemblances sont d'autant plus sensibles que les groupes ont plus d'analogie entre eux. Ainsi les organes copulateurs mâles sont plus semblables entre un Diptère, un Hyménoptère et un Papillon, qu'entre un de ces Insectes et un Coléoptère. Ne pouvant entrer ici dans des détails circonstanciés, et ne voulant pas non plus embrasser des généralités trop étendues, qui nous jetteraient dans des rapports d'autant plus difficiles à saisir que les organes dont il s'agit n'ont reçu de dénomination pour aucune de leurs parties, nous choisirons pour exemple les Hyménoptères. Ils sont, sous le rapport des organes générateurs, très-bien partagés; un grand nombre de pièces concourent à la formation de leur appareil copulateur; c'est un ensemble curieux, la plupart du temps étendu dans ses ressorts, harmonieux dans ses parties, et, sans aucun doute, une des machines les plus intéressantes de l'économie animale. L'air y est transporté par une foule de canaux; des nerfs s'y distribuent en grande quantité; des muscles nombreux s'insèrent à chaque pièce et mettent en jeu toutes celles susceptibles de se mouvoir. La première de ces pièces, celle qui sert de foudement ou de base à toutes les autres, ressemble assez bien, dans les Bourdons que nous étudions principalement ici, à une demi-coupe, et peut être comparée à une sorte de diadème qui, fixé à l'abdomen par d'assez fortes membranes, surmonterait les diverses parties de l'appareil, et donnerait intérieurement attache aux muscles puissants qui les meuvent. Immédiatement au-dessous de cette sorte de cupule, et sur la ligne moyenne, on remarque une foliole membraneuse, coriace ou cornée, qui représente plus ou moins exactement, suivant les espèces, une sorte de losange. L'angle supérieur en est tronqué, et se trouve en rapport avec la cupule; l'angle inférieur est libre, allongé; les angles latéraux sont à peine marqués. La

face postérieure est lisse, divisée le plus souvent en deux portions égales par une crête longitudinale; l'antérieure est concave dans le même sens et loge le conduit spermatique commun. Cette pièce cornée, située au centre de l'appareil copulateur, en est l'organe principal. C'est elle que Degéer nommait la *partie caractéristique du mâle*, et que Swammerdam appelait *pénis*. Dans l'acte de la copulation, on voit sortir de son sommet un petit tube membraneux, qui est la continuation du conduit spermatique commun, et qui s'introduit profondément dans le vagin de la femelle. C'est le pénis proprement dit qui toujours est membraneux. On voit ensuite, plus en dehors, deux tiges grêles, ordinairement consistantes et presque toujours flexueuses, placées l'une à droite et l'autre à gauche de la foliole protectrice du pénis. Leur ensemble figure quelquefois une lyre d'Apollon renversée, dont les branches, plus ou moins rapprochées par leur extrémité libre, se termineraient en pointe de faux ou en tubercule; souvent ces deux tiges sont droites. L'organe copulateur n'est pas borné à ces pièces: de chaque côté, et plus extérieurement encore, on remarque deux parties très-développées; ce sont des auxiliaires puissants, employés dans la copulation, non pour opérer immédiatement l'acte de la fécondation, mais pour le faciliter. Le nom de crochet ou de pince qui leur a été donné par quelques auteurs, leur conviendrait à bien des égards si leur figure et leurs usages étaient partout ailleurs ce qu'ils sont ici; mais il n'existe dans un grand nombre d'Insectes, aucune similitude sous ce double rapport. Ces parties n'ont pas la simplicité de celles qui viennent d'être décrites. Trois pièces, que nous allons successivement faire connaître, entrent dans leur composition. La première, toujours assez développée dans les Bourdons, paraît rudimentaire chez plusieurs autres Hyménoptères; son extrémité supérieure, plus large que l'inférieure, est articulée avec la cupule et cachée par sa base au-dessous d'elle; vers ce point, elle reçoit des muscles très-puissants, et c'est là aussi le centre de tous ses mouvements. Son extrémité inférieure est tronquée et articulée avec une petite pièce que nous décrirons à l'instant comme étant la troisième, tandis que son bord interne se trouve uni, au moyen d'une membrane articulaire plus ou moins lâche, avec la deuxième pièce. Celle-ci est la plupart du temps triangulaire et très-comprimée de dedans en dehors chez les Bourdons; sa base, prolongée en haut, se colle avec la première pièce; son sommet s'allonge plus ou moins, se dirige en dedans, reste simple, se bifurque, se tronque ou se termine en une pointe ombragée de poils roux et roulés; il est tantôt recouvert en entier, tantôt en partie, et d'autres fois en rapport seulement avec la petite pièce qui vient d'être mentionnée. Cette troisième et dernière pièce consiste, chez les Bourdons, en un appendice ordinairement solide, quelquefois membraneux et presque toujours triangulaire. Nous avons dit qu'elle avait des rapports intimes avec les deux pièces précédentes, et surtout avec la première à laquelle elle est articulée ou soudée; quelques autres parties s'ajoutent encore à l'organe copulateur, mais elles sont accessoires. — En récapitulant ce que nous avons dit de ce

curieux ensemble de parties, on voit que la demi-cupule sert à tout le reste, de dôme protecteur qui met à l'abri le canal déférent commun et le pénis; en même temps qu'elle donne des points d'insertion à la plupart des muscles de l'appareil, elle fixe à leur place respective, les pinces qui sont tout à fait extérieures. et comme celles-ci se trouvent appuyer sur des pièces ordinairement en forme de lyre, et ces dernières sur la foliole cornée, il s'ensuit que la demi-cupule est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, la clef de tout l'édifice. Le jeu des pièces essentielles est très-remarquable pendant l'acte de la copulation. Les appendices extérieurs, que nous avons désignés provisoirement sous le nom de pinces, saisissent fortement, à l'aide de leurs différentes parties, la base de l'aiguillon qui, dans les femelles, n'est pas seulement un instrument d'attaque ou de défense, mais encore un organe d'une très-grande importance dans l'accouplement; échappé du lieu qui le reçoit dans le repos, il se relève et se renverse sur le dos de la femelle de manière à laisser voir la partie inférieure de sa base. Les organes du mâle, sortis de son abdomen, se mettent alors en fonction, les pinces serrent avec force les côtés de l'ouverture vulvaire, et les appendices lyriformes s'étant introduits par des fentes, vont s'accrocher sur deux tiges de l'aiguillon, et opèrent sans doute, par leur mouvement de dedans en dehors, l'écartement des bords du vagin ou bien fournissent un point d'appui; dès lors la foliole protectrice, devenue libre de tout autre soin, se redresse sur elle-même, pénètre sans obstacle dans la vulve, laisse sortir le tuyau fécondateur ou le pénis charnu, et la grande opération de la nature se fait en un temps plus ou moins long.

β Organes générateurs femelles.

Plusieurs parties très-remarquables constituent l'appareil générateur de la femelle; mais il en est une vraiment essentielle, c'est l'ovaire. Toutes les autres lui sont accessoires et consistent : 1° en *réceptacles* ou *calices* formés par la base des ovaires, et desquels partent des conduits courts et déliés; 2° en un *oviducte* qui est un canal commun, résultant de l'abouchement des deux petits conduits des calices; il reçoit dans son trajet plusieurs appendices qui ont la forme de vaisseaux, de sacs ou de poches, et auxquels on applique indistinctement le nom de *glande sébacée*; 3° enfin en un *vagin* accompagné de *pièces cornées* accessoires.

* Des ovaires.

Ces organes qui existent dans tous les insectes femelles, sont plus ou moins développés suivant qu'on les examine à un terme voisin ou éloigné du moment de l'accouplement. A cette époque, et sans que la femelle ait eu, le plus souvent, l'approche du mâle, ils ont un volume remarquable, et occupent la plus grande partie de la cavité abdominale; ils deviennent encore plus turgescents après la copulation, jusqu'au moment de la ponte; enfin celle-ci s'opère et ils ne tardent pas à diminuer à mesure que les œufs sont émis au dehors. Les ovaires sont doubles, symétriques, placés au-dessous et sur les côtés du canal intestinal, enveloppés quelquefois par une sorte de membrane commune,

très-distincte, et munis de graisse. Cette membrane est souvent presque imperceptible, et dans d'autres cas une trame plus ou moins lâche de trachées semble la remplacer et en même temps fixer toutes ces parties. Les ovaires représentent ordinairement deux faisceaux de forme pyramidale; ils sont composés de tubes ou gaines qui contiennent les œufs en série, qui les sécrètent peut-être et qui sont plus ou moins larges, plus ou moins nombreux, suivant qu'on les examine dans tel ou tel ordre, dans telle ou telle famille, dans tel ou tel genre, dans telle ou telle espèce; jamais on n'en voit moins de deux pour chaque ovaire, et on peut en compter trois, quatre, cinq, six, sept, huit, dix, vingt, jusqu'à quarante, cinquante, cent et bien au delà; il arrive un point où ces tubes sont si nombreux qu'il serait fort difficile de les compter. Léon Dufour a observé que, dans certaines circonstances, ils constituent deux faisceaux distincts de manière à figurer deux ovaires de chaque côté du corps. Quoi qu'il en soit, on peut dire, en thèse générale, que la quantité des tubes ovigères est en raison inverse de leur longueur; ainsi plus ils sont courts plus ils sont nombreux, de sorte que la somme totale peut, dans quelques cas, être regardée comme la même. Ils contiennent un ou plusieurs œufs bien distincts, placés bout à bout dans plusieurs petites loges circonscrites par autant d'étranglements successifs. Les uns sont uniloculaires, les autres paraissent biloculaires, triloculaires, quadriloculaires, etc. La forme et le développement de ces loges ne laissent pas que de varier dans les différents insectes et dans le même organe; que l'on prenne, par exemple, un tube ovigère quadriloculaire, ou à quatre divisions, et l'on verra que la loge la plus inférieure, celle qui avoisine davantage l'oviducte, est plus développée que les trois autres; que celle qui vient après l'est un peu moins; que la suivante est encore plus réduite; enfin que la quatrième ou dernière est la plus étroite de toutes. Si on incise le tuyau, on remarque que cette apparence est due essentiellement aux œufs, c'est-à-dire que le premier ou celui qui était prêt à sortir, est le plus gros, et qu'ils diminuent sensiblement au point que la dernière division du tube n'offre aucune apparence de germe dans sa cavité. Ce dernier article varie beaucoup; il est charnu, étroit, allongé, souvent plus que le tube tout entier; sa forme est conique, conico-cylindrique, oblongue, globuleuse, pointue ou bien renflée en une sorte de massue. Souvent il se termine par un filet, et dans certaines espèces dont les ovaires constituent des masses ovales et sont formés par de longues gaines, tous ces filets s'accroient entre eux et constituent un cordon commun, sorte de ligament suspenseur qui va se fixer dans le corselet, et dont le diamètre est quelquefois d'une extrême ténuité. Observons encore, comme fait constant que nous aurons soin de rappeler à la fin de cet article, que les œufs sont exactement enveloppés par les parois de chaque gaine ovigère, de sorte qu'on n'en trouve jamais deux ou plusieurs sur une même ligne, dans un tube, mais qu'ils y sont toujours placés à la suite les uns des autres ainsi que nous l'avons déjà remarqué. La manière dont les tuyaux des ovaires se terminent inférieurement

est assez curieuse. Lorsqu'ils sont peu nombreux et allongés, ils constituent une masse plus ou moins pyriforme et dont la base, peu étendue, est reçue par le calice; lorsqu'au contraire ils sont très-nombreux, ils s'insèrent à la circonférence de ce même calice, et celui-ci est alors tout à fait intérieur, et devient une sorte de cavité commune ou d'axe central autour duquel aboutit chaque tube. On voit cela dans plusieurs Insectes, et entre autres dans la femelle du Drile, qui offre ensuite d'une manière distincte un fait très-général, c'est que les gaines, vers l'endroit de leur insertion, sont brusquement rétrécies et tellement étroites qu'on ne conçoit pas comment l'œuf peut franchir cette sorte de col étranglé, d'autant plus que le trou par lequel chaque tube ovigère débouche dans le calice, est lui-même excessivement petit.

** *Des calices.*

On a déjà pu comprendre ce qu'était le calice de chaque ovaire, mais pour s'en faire une idée juste et bien nette, il faut se figurer un sac membraneux, ovoïde, sur le sommet ou au pourtour duquel viendraient aboutir les tubes ovigères, et qui s'ouvrirait postérieurement par un canal creux, lequel se réunirait bientôt à un conduit semblable, du côté opposé. En effet, à bien considérer le calice, il n'est qu'une cavité plus ou moins vaste, dont les parois musculo-membraneuses reçoivent l'insertion des gaines qui s'y implantent isolément. Le calice est souvent très-développé, et paraît plus visible que l'ovaire; souvent au contraire il est petit et quelquefois tellement rétréci qu'il ne se distingue pas du conduit qui en part; sa forme est sujette à varier; il est ovoïde, arrondi, oblong, campanulé, plus ou moins allongé; ces formes sont naturellement en rapport avec les formes, l'étendue et le développement dans tel ou tel sens de l'ovaire; s'il arrive que celui-ci soit divisé en deux masses, comme l'a observé Dufour, le calice est lui-même bilobé. Dans tous les cas, l'organe dont il s'agit offre l'une ou l'autre de ces deux conditions: ou bien il embrasse, sur un seul point, la base des tubes, et alors il ressemble assez bien à une coupe ou godet dont l'ouverture serait exactement bouchée par l'arrivée de tous les tubes, c'est le cas le plus ordinaire; ou bien il reçoit ces tubes sur toute l'étendue de ses parois, et alors on peut dire, ainsi que nous l'avons déjà énoncé, qu'il est embrassé par les gaines ovigères qui le cachent complètement et en font un organe intérieur. Toutes les modifications qu'il subit, et elles sont nombreuses, peuvent être ramenées en dernière analyse à ces deux conditions; l'idée que l'on peut s'en faire devient alors très-simple, et c'est ici un de ces cas nombreux où l'anatomie minutieuse et variée des Insectes ne saurait être comprise qu'en jetant sur les objets un coup d'œil général afin de rallier les différences sous un certain nombre de principes. Si on incise le calice avant la ponte, lorsque les œufs sont encore contenus dans les ovaires, ce qui a ordinairement lieu dans une femelle vierge, on n'aperçoit souvent, sur les parois internes, aucune apparence d'ouverture qui correspondrait aux points où aboutissent les tubes des ovaires; on voit tout au plus de légères cicatrices qui indiquent le point que doit traverser l'œuf; mais si on exa-

mine ensuite ces mêmes parois sur une femelle qui a pondu ses œufs, on voit qu'au centre de chaque tube ovigère existe un véritable trou, et l'intérieur du calice ressemble alors à un tamis. La Cantharide est l'Insecte où cette disposition nous a paru la plus sensible. C'est par là que débute la ponte. Les œufs remplissent quelquefois le calice et ils y séjournent; mais cette cavité ne saurait être comparée à une matrice dans l'acception qu'on accorde à ce mot.

L'un et l'autre calice se terminent par deux conduits qui se réunissent bientôt entre eux pour former le canal commun ou l'oviducte; cette réunion a lieu ordinairement à angle droit et sur la ligne moyenne, et sans que ces canaux éprouvent de renflement bien sensible dans leur court trajet. Cependant Léon Dufour a observé deux circonstances où les canaux de chaque calice venaient déboucher dans une poche située sur la ligne moyenne, et dont partait ensuite l'oviducte.

*** *De l'oviducte.*

L'oviducte est un canal à texture musculo-membraneuse, qui prend son origine à la jonction des conduits propres à chaque calice; il est plus ou moins long, un peu flexueux, cylindroïde, et se continue avec le vagin qui n'est, à proprement parler, qu'une portion de lui-même, s'engageant avec le canal intestinal dans le dernier anneau de l'abdomen. Si l'oviducte se bornait à ce simple conduit tubuleux, il serait facile de s'en faire une idée juste, et sa description paraîtrait fort simple; mais ce canal reçoit, dans son trajet, des organes quelquefois assez nombreux qui, bien qu'accessoires, sont très-importants à connaître. Ces organes affectent des formes si variées, ils diffèrent tellement par leur insertion et une foule d'autres circonstances, que la première difficulté qui se présente est de se faire comprendre et de s'exprimer de manière à ce qu'on reconnaisse, sans la moindre hésitation, l'organe qu'on prétend désigner. Cette difficulté est d'autant plus sensible dans cette circonstance, qu'il faut détruire des opinions reçues et que ces opinions elles-mêmes se trouvent basées sur des parties qui n'offrent rien de fixe dans leur existence et qui, n'ayant d'ailleurs jamais subi l'épreuve d'un examen comparatif, sont mal définies et confondues avec d'autres organes très-différents. Tous les anatomistes qui ont disséqué des Insectes femelles ont trouvé, sur le trajet de l'oviducte, certains organes de diverses formes et en nombre variable. Tantôt on voit de simples tubes ou des vaisseaux flottants, qui aboutissent directement à l'oviducte; tantôt on aperçoit, indépendamment des vaisseaux, une vésicule qui s'ouvre directement dans l'oviducte; quelquefois la vésicule débouche au-dessous des vaisseaux, mais fort souvent ceux-ci viennent s'insérer sur son col, ou sur toute autre partie de ses parois. Indépendamment de ces parties, on trouve, dans certains cas, une sorte de sac musculo-membraneux, qui s'ouvre encore à l'oviducte. Il peut donc exister simultanément un vaisseau délié, simple ou ramifié, une première vésicule, puis une seconde formant autant de systèmes isolés. Chacun d'eux est alors très-distinct, et c'est de ce point qu'il faut nécessairement partir. Le Hanneton en offre un exemple: le premier vaisseau paraît être un vais-

seau sécréteur; la première vésicule, qui est ici très-petite, en est le *réservoir*, et la vésicule plus considérable, placée au-dessous, est la *poche copulatrice*, c'est-à-dire qu'elle a pour fonction de recevoir l'organe du mâle pendant la copulation. Si les choses étaient aussi visibles et aussi simples qu'elles le sont dans cette espèce, il ne se présenterait aucune difficulté pour reconnaître les appareils; mais il s'en faut qu'il en soit ainsi. Chacune de ces parties éprouve de nombreuses modifications dont les plus importantes ne consistent pas dans leurs formes variées, mais dans leur réunion entre elles et dans les substitutions de leurs fonctions. C'est ainsi qu'il n'existe souvent qu'une seule vésicule, laquelle remplit la double fonction de conserver le fluide sécrété par le vaisseau, et de recevoir l'organe du mâle; c'est ainsi qu'on ne distingue plus ailleurs aucune poche et qu'on voit un canal en général un peu renflé, dans lequel aboutit le vaisseau sécréteur, et qui, en même temps qu'il livre passage aux œufs, reçoit le pénis charnu du mâle. Il serait quelquefois difficile de décider s'il est l'oviducte ou plutôt une des vésicules singulièrement développées. C'est encore ainsi que la vésicule inférieure, arrivant, dans certains cas, sur le trajet de l'oviducte, s'interpose entre lui et l'ouverture extérieure, et devient une sorte de vagin qui reçoit directement l'organe du mâle. Il faut avoir fait de l'anatomie des Insectes une étude spéciale pour saisir ces divers changements, et il serait nécessaire de les présenter dans tous leurs détails, pour qu'on pût en apprécier l'importance; mais la nature de cet article nous oblige de nous restreindre à cet aperçu général; on trouvera ailleurs (*V. Ann. des Sc. natur.*) des faits nombreux, qui mettront hors de doute cette grande vérité que toute femelle d'Insecte est pourvue d'un réservoir destiné à recevoir la liqueur du mâle, afin de féconder les œufs à leur sortie des ovaires. Nous étions arrivés depuis quatre années à cette conclusion générale, la seule à laquelle nous osons attacher quelque importance (*V. ORGANISATION*), lorsqu'une observation spéciale et très-facile à vérifier est venue s'ajouter aux preuves nombreuses que nous possédions déjà; nous crûmes alors devoir publier isolément cette observation en lui rattachant l'énoncé de notre manière de voir. (*V. Ann. des Sc. nat.*, t. II, p. 281.)

*** *Du vagin et des pièces cornées qui en dépendent.*

Le vagin fait suite à l'oviducte et peut en être considéré comme l'orifice ou l'entrée; il est en général peu étendu, musculeux et entouré de pièces extérieures plus ou moins solides, qui constituent quelquefois des sortes de valves ou de petits appendices en forme de tubercules. Souvent ces pièces sont prolongées outre mesure, et deviennent des instruments qui ont pour usage de perforer, de scier ou d'entamer d'une manière quelconque différents corps, pour introduire ensuite dans leur intérieur les œufs, à mesure qu'ils sont pondus; telles sont les Tarières chez certains Insectes; ces organes qui représentent assez bien les organes copulateurs des mâles, sont convertis ailleurs en instruments d'attaque ou de défense, comme on le voit dans les Abeilles, les Guêpes et les Bourdons. *V. les mots AIGUILLON et TARIÈRE.*

DE L'ACCOUPEMENT ET DE LA FÉCONDATION.

L'époque de la copulation, considérée d'une manière générale, varie beaucoup, puisqu'on voit des Insectes différents dans tous les temps de l'année, et que certains d'entre eux se montrent à l'état parfait lorsque d'autres ne sont encore qu'à celui d'œuf ou à celui de larve; mais pour chaque espèce le terme de l'accouplement est singulièrement influencé par le plus ou moins grand avancement de la saison. En général, c'est le mâle qui recherche la femelle, et souvent son ardeur est extrême; les préludes de l'accouplement offrent les plus grandes différences: le mâle caresse d'abord la femelle pour l'engager à se prêter à ses desirs; il la saisit ensuite, et affecte alors de bien singulières postures; enfin l'accouplement a lieu, c'est-à-dire que le mâle parvient, après plus ou moins de tentatives et de fatigues, à introduire son pénis dans la vulve de la femelle, et à l'enfoncer assez avant pour qu'il puisse émettre la liqueur prolifique dans le lieu qui doit la tenir en réserve. Si ce pénis rencontre un passage étroit, et s'il s'y introduit profondément, il est possible qu'il ne puisse plus s'en dégager; la femelle qui, lorsque l'acte est achevé, cherche à se débarrasser du mâle, le pousse avec ses pattes, et ses efforts ne tardent pas à rompre son pénis: c'est ce qu'on voit dans le Haneton, dans l'Abeille, etc. (*V. Ann. des Sc. nat.*, t. II, p. 281.) Quoi qu'il en soit de ce phénomène accidentel, la fécondation est le résultat de cet acte, et la condition essentielle pour qu'elle ait lieu, c'est que le fluide prolifique arrive aux œufs. On avait cru qu'au moment de l'accouplement ceux-ci étaient tous fécondés en même temps par la liqueur du mâle; mais il nous paraît facile de détruire cette opinion, et nous croyons pouvoir établir au contraire que la fécondation n'a jamais lieu dans l'ovaire, mais que les œufs sont vivifiés hors des tubes ovigères; peut-être immédiatement après leur sortie, lorsqu'ils sont reçus par les calices dans lesquels la liqueur remonterait, ou ce qui est plus probable et certain dans quelques cas, devant le col de la vésicule et pendant qu'ils parcourent l'oviducte. Les principaux faits qui attaquent l'opinion reçue, et qui sont autant de preuves pour notre manière de voir, peuvent être réduits à six: 1° les œufs occupent dans l'ovaire, des tubes plus ou moins longs, dans lesquels ils sont placés en série, chacun d'eux étant appliqué exactement contre leur paroi interne; la liqueur du mâle, si elle fécondait les œufs dans l'ovaire même, devrait donc se frayer une route entre les œufs et les parois pour arriver à chaque loge et atteindre enfin la dernière; 2° ces œufs contenus dans les tubes, ne sont pas tous également développés: les uns sont très-gros, ce sont les plus inférieurs; les autres sont très-petits, ils sont situés au sommet; il faudrait admettre qu'ils peuvent être fécondés à des degrés différents d'accroissement, et lorsqu'ils sont encore à peine visibles: ce qui est en opposition avec les faits connus; 3° il s'en faut de beaucoup qu'un Insecte, au moment de l'accouplement qui serait aussi celui de la fécondation, ait dans ses ovaires le nombre d'œufs, quelquefois innombrable, qu'il doit pondre (suivant l'observation de Leeuwen-

hoeck, une seule Mouche a pondu en trois mois 746,496 œufs). Ces œufs se développent successivement surtout si la ponte est de quelque durée; on devrait donc supposer, pour admettre la fécondation instantanée dans l'ovaire, que des germes non existants, du moins pour l'œil armé d'un microscope, peuvent être vivifiés avant d'être visibles; 4° Huber a observé que l'Abeille, qui pond une si grande quantité d'œufs (plus de 12,000 en deux mois), était fécondée non-seulement pour toute cette ponte qui s'effectue à certains intervalles, mais encore pour la ponte au moins aussi nombreuse qu'elle fera l'année suivante. Or comment admettre dans ce cas la fécondation instantanée? Dira-t-on que les œufs de la seconde année existaient en germes imperceptibles, et que malgré leur état rudimentaire, ils ont pu être fécondés? Mais en admettant cela, il restera à expliquer comment, étant fécondés dès le premier accouplement, ils restent dans un état d'inertie et ne se développent qu'une année après, tandis que d'autres germes, les derniers de la première ponte qui n'étaient pas plus développés lors de la copulation, ont acquis successivement et en deux mois tout leur volume. Il est sans doute bien plus rationnel de supposer que la poche de l'organe femelle, décrite par Swammerdam comme un organe sécrétant un fluide visqueux, n'est autre chose que le réservoir de la semence; cette supposition est un fait démontré ailleurs; 5° enfin Malpighi qui ne pouvait méconnaître la poche copulatrice dans le Papillon du Ver à soie, puisqu'elle a une disposition telle que le pénis y arrive par une voie directe, a très-bien observé que les œufs n'étaient fécondés qu'après avoir dépassé cette poche. Spallanzani a depuis confirmé cette observation par des expériences directes.

Ces idées générales, dont on ne sera pas tenté sans doute de nous contester la priorité, se trouveront développées dans le Prologue du grand travail dont nous occupons depuis plusieurs années. (V. Ann. des Sc. nat.) Nous y établirons entre autres faits curieux que l'influence du mâle est nulle pour la production de tel ou tel sexe, et qu'on peut à volonté faire pondre à certaines mères des œufs de mâles ou des œufs de femelles, et c'est encore de faits bien constatés et qu'on avait négligés sous ce rapport, que nous tirerons cette conséquence importante.

La ponte s'effectue plus ou moins de temps après l'accouplement. Les œufs sont de formes variables, en général arrondis et recouverts d'une sorte de coque plus ou moins solide et diversement colorée. La femelle les dépose toujours dans un lieu propre au développement de la larve, de telle sorte qu'à l'instant de sa naissance elle puisse trouver, non loin d'elle ou même à ses côtés, une nourriture convenable. Nous ne pouvons entrer à cet égard dans aucuns détails; ils sont tellement nombreux que nous sommes contraints de renvoyer leur étude à chaque genre d'Insecte. Nous donnerons cependant au mot MÉTAMORPHOSES quelques observations pour fixer les idées sur ces curieux phénomènes, et il nous suffira de rappeler ici qu'en général, tout Insecte se présente sous quatre états bien différents: celui d'œuf, celui de larve, celui de nymphe et celui d'Insecte par-

fait, et que c'est alors seulement qu'il s'accouple et engendre son semblable. Les mœurs des Insectes mériteraient aussi de trouver place dans cet article, si les faits que nous aurions à présenter n'étaient pas en si grand nombre et si curieux que leur développement et leur choix sortiraient des limites fixées pour un livre classique. On pourra d'ailleurs recourir aux divisions secondaires. Il suffit de se rappeler en thèse générale que les mœurs et toute sorte de ruse peuvent être rapportées d'une part au besoin que l'animal a de veiller à sa propre conservation et de satisfaire le désir si pressant de la reproduction, et de l'autre à l'instinct qui le porte à prendre soin de sa progéniture et à exposer sa vie pour assurer l'existence de celle-ci. Sous ce rapport, l'histoire des Insectes est riche d'observations curieuses, qui intéressent vivement et qui laissent encore à l'esprit un vaste champ de recherches, en même temps qu'elles lui offrent un sujet inépuisable de méditation. Cet article abrégé demande donc à être complété, et il sera facile de le faire en consultant les noms de chaque genre et les mots AILES, ABDOMEN, ANTENNES, BOUCHE, ENTOMOLOGIE, GÉOGRAPHIE, MÉTAMORPHOSES, PATTES, SQUELETTE.

INSECTES FOSSILES.

Les couches du globe dans lesquelles on a trouvé des débris d'Insectes à l'état fossile, ne sont pas très-anciennes, et l'on peut donner comme règle générale, dans l'état actuel de la science, que les Insectes sont des êtres dont l'apparition est assez récente. Le terrain le plus ancien dans lequel on a observé des Insectes fossiles, est le terrain de sédiment inférieur. On a trouvé dans l'Oolithe de Stonesfield en Angleterre, l'élytre d'un Insecte de l'ordre des Coléoptères, qui a paru appartenir à un *Bupreste* analogue pour la forme et la taille au *Buprestis variabilis* de Schoenherr, qui se trouve à la Nouvelle-Hollande. Ce qui pourrait indiquer qu'à l'époque de la formation du terrain oolitique, il existait déjà des Insectes et même en assez grand nombre, c'est l'existence de Mammifères insectivores dont C. Prévost a observé des restes fossiles dans le même terrain à Stonesfield.

La conservation des Insectes dans les couches de la terre a demandé des circonstances particulières. Ces êtres ont pu être entraînés avec des végétaux et enfouis avec eux; mais en général ce charriage et cet ensevelissement violent a dû les détruire. Néanmoins, on en a trouvé dans le terrain carbonifère et houiller; et les lignites tertiaires (Holzminden, Cologne, Usnach, Radoboy, Sagor sur la Save, Sinigaglia) sont assez souvent accompagnés d'Insectes, et surtout de ceux qui sont moins fragiles, tels que les Coléoptères. Un exemple semblable est encore offert par la forêt sous-marine des environs de Morlaix.

D'un autre côté, lorsque des dépôts locaux d'eau douce ou de lagunes ont eu lieu d'une manière successive et sans beaucoup d'agitation dans les eaux, les limons ont pu envelopper des Insectes aussi bien que des Poissons, les uns ont été écrasés, les autres se sont conservés intacts. Des travertins récents empâtent aussi des Insectes, témoin celui de Tharandt, qui a offert

un *Julus terrestris*. Enfin des Insectes ont pu être enveloppés par des sucres résineux d'arbres, comme cela a lieu encore aujourd'hui, dans nos climats ou au Brésil, au moyen de la résine de Copal. Si ensuite ces arbres ont été enfouis avec leurs résines, on pourra avoir ainsi des Insectes parfaitement conservés, surtout des Hyménoptères, des Diptères, des Arachnides, etc.

Ces êtres, suivant le développement des végétaux, ont dû être assez variés dès les premiers âges du globe; aussi a-t-on déjà reconnu dans le système carbonifère des Arachnides, des Coléoptères, des Névroptères et des Orthoptères. Depuis cette époque jusqu'au temps du dépôt jurassique moyen de Stonesfield et de Solenhofen, on n'a pas encore découvert d'Insectes, si ce n'est peut-être dans le zechstein et le lias (pays de Bayreuth); mais il est probable qu'on en trouvera dans les dépôts littoraux de zechstein et du lias, et surtout dans les houillères.

A l'époque jurassique moyenne, on observe deux ordres d'Insectes de plus que dans le groupe carbonifère, savoir, des Hyménoptères des genres *Sirex* ou *Ichneumon*, des Lépidoptères de genres voisins des *Sphinx* et des *Bombyx*. Les Névroptères reconnus appartiennent aux genres Libellule, Agrion et Myrméleon, les Coléoptères au genre Bupreste, et les Arachnides au genre Galéode d'Olivier ou *Solpuga* de Fabricius.

Les dépôts de delta du grès vert doivent recéler des Insectes fossiles; mais jusqu'ici, on n'y en a déterminé aucun, si ce n'est une élytre de Coléoptère dans la craie de Rouen. Il faut donc sauter presque du système jurassique jusqu'au sol tertiaire moyen ou supérieur pour revoir des Insectes. Les marnes, les lignites des bords inférieurs du Rhin ont présenté un assez grand nombre d'Insectes, savoir des Coléoptères carnassiers, hydrocanthares (*Dytiscus*), serricornes, buprestides, lucanides (*Lucanus*), trachéliides, cantharidées (*Meloe*, *Cantharis*), prioniens (*Parandra*) et tétramères cérambyciens; des Orthoptères sauteurs (*Locusta*); des Hémiptères, hydrocorises (Belostome) et cicadaires (*Cercopis*); des Diptères, tanystomes (*Anthrax*) et tabaniens (*Tabanus*).

A Gluckbrunn, en Thuringe, le lignite a offert des Coléoptères carnassiers, carabiques et clavicornes (*Silpha*); à Bilin, en Bohême, la thermantide renferme des Hyménoptères; à Radeboy en Croatie, à Nicolschitz en Moravie, à Sagor sur la Save et à Sinigaglia en Italie, des Poissons et des feuilles d'arbres sont accompagnés de Diptères et d'Hyménoptères.

Tournai a découvert des Diptères dans les marnes tertiaires supérieures d'Armissan, près de Narbonne. Le dépôt local gypsifère et tertiaire d'Aix, en Provence, renferme beaucoup de Poissons et d'Insectes, savoir des Arachnides fileuses, pédipalpes; des Aptères suceurs; des Coléoptères carnassiers, hydrocanthares, brachélytres, lamellicornes, hétéromères, tétramères, xylophages, capricornes et cycliques; des Orthoptères labidoures et sauteurs; des Hémiptères géocorises, hydrocorises et cicadaires; des Névroptères subulicornes; des Hyménoptères térébrans, pupivores, diploptères, hétérogynes; des Lépidoptères diurnes, crépusculaires et

nocturnes; des Diptères tipulaires, tanystomes, notacanthes et alhéricères.

A Rochesauve, il y a des Hyménoptères porte-aiguillon-guèpières (Poliste).

A Æningen, le petit dépôt local de la molasse tout à fait supérieur recèle des Coléoptères scarabéides et hydrophiliens; des Orthoptères (Blatte); des Névroptères subulicornes (Libellule), planipennes du genre Hémiérobe et voisins des Friganes et des Éphémères; des Hémiptères géocorises (*Cimex*), hydrocorises (*Nepa*), gallinsectes (*Cochenille*); des Hyménoptères (Ichneumon); des Lépidoptères voisins des genres *Bombilio* et *Bombyx*; des Diptères des genres *Notacantha* et *Anthrax*.

Enfin dans le succin accompagnant les lignites ou les bois de Conifères des bords sud de la Baltique, on a trouvé des Arachnides, des Scorpions, des Aptères (*Scolopendre*), des Coléoptères (*Elater*, *Atractocerus Curculio*, *Platypus*, *Hylestinus*, *Apate*, *Ips* et *Lyctus* (Fabric.), *Chrysomela*, etc.); des Orthoptères (*Blatta*, *Mantis* et *Grillus*), des Hémiptères (*Cimex*, *Pentatoma* et *Cicada*), des Névroptères (*Libellula*, *Panorpa*, *Ephemera*, *Heurobius*, *Raphidia*, *Termes*, *Perla* et *Phrygana*); des Hyménoptères (*Ichneumon* et *Formica*); des Lépidoptères (*Sphinx* et même des chenilles) ainsi que des Diptères (*Tipula*, *Bibio*, *Empis* et *Musca*).

Le docteur Behrendt prétend y avoir reconnu 600 espèces d'Insectes terrestres.

A l'exception de quelques aquatiques, tels que des *Nepa* et des *Trombidium*, les Diptères sont aussi nombreux, et leurs genres se rapprochent beaucoup de ceux d'Europe, quoique presque aucune espèce ne soit identique avec celles de ce continent ou du moins de l'Europe septentrionale. Ces êtres indiquent un climat plus chaud. Behrendt n'en cite que quatre espèces qui se retrouvent en Prusse, savoir *Trombidium aquaticum*, *Phalangium opilio*, *Phalangium canceroides* et *Julus terrestris*.

Dans les dépôts d'Insectes, au milieu des marnes du terrain subalpennin de l'Europe méditerranéenne et en Suisse, on observe une distribution différente. D'abord ce sont surtout des Insectes qui ont vécu dans des terrains secs et arides; ainsi il y a beaucoup de Curculionides et fort peu de Carabiques et d'Hydrocanthares; les Arachnides y sont généralement plus rares que les Insectes proprement dits.

Quant aux genres de ces Insectes, ils existent tous dans le pays; et même il paraît qu'il y a bien plus d'analogie ou d'identité d'espèces entre ces Insectes et ceux de ces contrées qu'entre les Insectes fossiles des bords de la Baltique et les Insectes vivant dans la Prusse. Du moins Marcel de Serres s'exprime ainsi, et en cite des exemples, tout en reconnaissant quelquefois les identiques dans des climats plus méridionaux, comme en Sicile ou en Calabre (*Melolontha cornuta* d'Olivier, etc.). On sait que les plantes et les Poissons fossiles d'Aix se rapprochent aussi considérablement des végétaux et des Poissons de mer de la Provence.

INSECTIRODES. INS. V. ENTOMOTILLES.

INSECTIVORES. MAM. C'est-à-dire qui mangent les

Insectes et s'en nourrissent presque exclusivement. On a donné ce nom à quelques divisions systématiques de la zoologie; par exemple, chez les Mammifères, la famille des Insectivores est la seconde de l'ordre des Carnassiers, dans la méthode de Cuvier; elle comprend les genres Hérisson, Musaraigne, Dcsman, Scalope, Chrysochlore, Tenrec et Taupe. V. ces différents mots. Blainville, en reconnaissant aussi des Insectivores, les circonscrit d'après des vues particulières, qui seront successivement exposées, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

INSECTIVORES. *Insectivori.* ois. Troisième ordre de la méthode de Temminck. Caractères : bec médiocre ou court, droit, arrondi, faiblement tranchant ou en alène; mandibule supérieure courbée et échancrée vers la pointe, le plus souvent garnie à sa base de quelques poils rudes, dirigés en avant. Quatre doigts aux pieds : trois devant, dont l'extérieur uni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation.

Les dénominations appliquées aux grandes divisions ne doivent jamais être prises dans un sens rigoureusement littéral; elles ne sont adoptées que pour soulager la mémoire qui se refuse souvent aux désignations purement numériques : conséquemment on n'admet pas, comme un fait exclusif, que les Oiseaux compris dans cet ordre ne se nourrissent que d'Insectes; ils font également usage de baies, de graines et d'autres matières végétales que même bien des espèces semblent préférer aux Insectes; du reste, on peut considérer ceux-ci comme nourriture première de tous, puisque tous les donnent à leurs petits. Les Insectivores, non moins répandus que les Granivores dans les climats tempérés, en font le plus bel ornement par leurs chants mélodieux et cadencés; mais, ne trouvant plus, pendant la saison rigoureuse, de quoi pourvoir à leur subsistance, ils quittent nos bosquets et n'y reparaisent qu'avec les beaux jours. Ils habitent les bois, les buissons, les roseaux, où ils nichent solitairement; ils réitérent ordinairement leur ponte chaque année.

Cet ordre comprend les genres Merle, Cincle, Lyre, Brève, Fourmilier, Batara, Vanga, Bécarde, Pie-Grièche, Bec-de-Fer, Langrayen, Crinon, Drongo, Échenilleur, Coracine, Cotinga, Avérano, Procné, Rupicole, Tanmanak, Manakin, Pardalote, Rollier, Platyrhinque, Moucherolle, Gobe-Monche, Mérion, Sylvie, Traquet, Accenteur, Bergeronnette, Pipit, etc., etc.

INSECTOLOGIE. zool. V. ENTOMOLOGIE.

INSÉRÉ. *Insertus.* bot. Cette expression indique que certaine partie est fixée sur une autre.

INSERTION. bot. Ce mot, pris dans son acception la plus étendue, signifie la manière dont les différents organes des végétaux sont attachés les uns sur les autres. C'est ainsi qu'on dit que les feuilles sont insérées aux branches, les branches à la tige, etc. Cette manière d'envisager les parties constituantes des végétaux, quant à leur disposition relative, doit être étudiée en parlant de chacun d'eux en particulier. Mais le mot Insertion a été plus spécialement et presque exclusivement appliqué, dans ces derniers temps, à la position qu'affectent dans la fleur les étamines ou organes sexuels mâles. L'Insertion d'une étamine s'entend du

lieu où cette étamine commence à se distinguer et à se séparer de l'organe sur lequel elle prend naissance, et non pas constamment de son point réel d'origine. Si l'étamine naît brusquement, le point d'Insertion est le même que celui d'origine; mais, si la partie inférieure du filet adhère à la paroi interne du calice ou de la corolle, le point d'Insertion est celui où l'étamine commence à se dégager ou à se distinguer de l'organe auquel elle adhère. Ces remarques préliminaires sont fort importantes pour les personnes qui n'ont pas encore une grande habitude de la botanique, parce qu'il est très-facile de confondre le point d'origine et le point d'Insertion des étamines, qui sont souvent deux choses fort différentes.

On distingue l'Insertion des étamines en *absolue* ou *propre* et en *relative*. L'Insertion absolue ou propre indique la position particulière des étamines ou de la corolle monopétale staminifère, abstraction faite du pistil. C'est dans ce sens qu'on dit : étamines insérées au bas, au milieu, etc., du calice ou de la corolle. Dans les fleurs unisexuées mâles, l'Insertion est nécessairement absolue. Néanmoins on verra, dans le cours de cet article, que l'on peut établir quelques règles sur l'Insertion relative dans les fleurs unisexuées, malgré l'absence d'un des sexes. On entend, par Insertion *relative*, la position des étamines ou de la corolle monopétale staminifère, relativement à l'ovaire. Il en existe trois variétés principales, savoir : l'Insertion *hypogynique*, où les étamines sont attachées sous l'ovaire; l'Insertion *périgynique*, dans laquelle elles sont attachées autour de l'ovaire; et enfin l'Insertion *épigynique*, ou celle dans laquelle les étamines sont insérées sur l'ovaire.

1° *Insertion hypogynique.* Ce premier mode peut avoir lieu avec ou sans disque, et il exige constamment un ovaire libre. Quelquefois la base des filets, ou de la corolle monopétale staminifère, est en contact avec la base même de l'ovaire, comme dans les Cistes, les Tiliacées, les Jasminées; d'autres fois les étamines sont insérées à un axe ou à une protubérance remarquable, dont la partie supérieure devient le réceptacle commun de plusieurs pistils, comme par exemple dans les Renonculacées, les Magnoliacées, etc. Enfin l'Insertion hypogynique a lieu toutes les fois que l'ovaire est accompagné d'un disque hypogyne.

2° *Insertion périgynique.* Elle a lieu toutes les fois que les étamines ou la corolle monopétale staminifère sont insérées au calice et non au réceptacle. Elle suppose toujours un ovaire libre, ou simplement pariétal. Tantôt ces étamines sont fixées presque à la base du calice, tantôt vers le milieu ou au sommet de son tube. Les familles des Rosacées et des Rhamnées sont des exemples de l'Insertion périgynique.

3° *Insertion épigynique.* Toutes les fois que l'ovaire est infère, c'est-à-dire quand il fait corps par tous les points de sa surface externe avec le tube du calice, les étamines sont nécessairement épigynes. Néanmoins Jussieu et un grand nombre d'autres botanistes admettent qu'avec un ovaire infère, l'Insertion peut être périgynique toutes les fois que le tube du calice se prolonge au-dessus du sommet de l'ovaire, et que c'est à

ee prolongement que sont insérées les étamines. Mais ee principe nous paraît jeter beaucoup de confusion dans la distinction de ces deux sortes d'Insertions, et le professeur Richard, dans son article INSERTION (Nouv. Élém. de Botan., par Aclt. Richard, 2^e édit., p. 290), combat cette opinion et s'efforce de prouver combien elle est peu fondée. La famille des Musacées, dit-il, est une de celles où l'Insertion épigynique a été le plus généralement reconnue. En effet, leurs étamines sont immédiatement fixées sur le sommet de l'ovaire, dont la substance paraît comme continue avec celle des filets. Cependant, dans le genre *Heliconia* qui en fait partie, ces mêmes organes sont insérés au tube du calice, notablement au-dessus du lieu que nous venons d'indiquer. Mais, dans tous les genres de cette famille, l'ovaire est complètement infère, et par là on a le véritable caractère de l'épigynie. Parmi les Dicotylédones apétales dites périgyniques, on trouve les Thésiacées ou Santalacées, qui sont pourvues d'un disque épigyne, le plus souvent sinueux et lobé à son contour. La substance de ce disque, en s'étendant loin du point d'origine du style, repousse l'Insertion des étamines sur le calice et la fait ainsi ressembler à la périgynique. Mais tous les genres de cette famille ayant l'ovaire infère, leur Insertion doit être regardée comme épigynique. Les Onagrées, mises au rang des Polypétales périgyniques, récusent encore plus cette coördination. Le *Jussiaea* et l'*Oenothera* ont une telle ressemblance, même par leur port, que le premier ne diffère essentiellement du second qu'en ce que celui-ci a le tube du calice singulièrement prolongé au-dessus de l'ovaire, tandis que dans l'autre ce prolongement n'existe pas. L'Insertion des étamines et des pétales se fait, dans le premier, sur le contour du sommet de l'ovaire; et, dans le second, beaucoup au-dessus de celui-ci, et à l'orifice du tube prolongé. Le *Circæa*, autre genre de la même famille, a le tube du calice brusquement rétréci au-dessus de l'ovaire, et formant un prolongement analogue à celui de l'*Oenothera*; mais ce prolongement, au lieu d'être fistuleux pour le libre passage du style, est entièrement solide; il porte sur son sommet un disque épigyne cylindrique, sur lequel le style est implanté, et qui a les étamines et les pétales insérés immédiatement au pourtour de sa base. Le *Circæa* est donc intermédiaire entre le *Jussiaea* et l'*Oenothera*, et il démontre que l'Insertion au haut du tube de ce dernier, n'est qu'une modification de l'épigynie. Tous les genres de cette famille ont aussi un ovaire complètement infère.

Il résulte des observations qui précèdent : 1^o que le point d'attache des étamines au calice ne suffit pas pour établir leur périgynie; 2^o que l'inférité de l'ovaire est le signe le plus clair, le plus sûr et même le seul pour caractériser l'Insertion épigynique.

Voici, maintenant, quelques mots sur l'Insertion absolue, observée dans les plantes à sexes diclines, et des moyens de la rapporter aux espèces d'Insertion relative. Jusqu'à présent, dit le professeur Richard (*loc. cit.*), ces plantes ont paru se soustraire à la loi des Insertions relatives, et si la plupart d'entre elles ont été néanmoins classées, sans la heurter, ce fut

moins l'Insertion que d'autres considérations qui guidèrent les classificateurs. Comme elles ont servi de prétexte pour nier l'universalité de cette loi, et que beaucoup de genres ne lui sont pas encore soumis, il est extrêmement utile de chercher, dans les fleurs unisexuées, les signes propres à rattacher chaque Insertion absolue à son analogue parmi les relatives. Ainsi, chaque étamine des Aroïdées est une fleur mâle, et chaque pistil une fleur femelle : comme l'une et l'autre sont fixées immédiatement au même support, et que dans plusieurs genres elles ne sont circonscrites par aucun calice propre, l'Insertion ne peut se rapporter qu'à l'hypogynique. La fleur mâle de la Mercuriale, privée de disque, a les étamines fixées au centre du fond du calice, de sorte que si l'on y plaçait un pistil, même fort étroit, il presserait la base des filets. Leur Insertion répond donc à l'hypogynique. Plusieurs genres d'Euphorbiacées ont des étamines monadelphes, dont l'androphore occupe le centre même du calice. Dès lors, qu'il y ait disque ou non, leur Insertion est toujours censée hypogynique. Les véritables espèces de *Rhamnus* sont dioïques : les étamines et les pétales, attachés au haut du tube du calice, pourraient fournir une indication suffisante de l'Insertion périgynique; mais elle est prouvée dans les fleurs mâles par un rudiment de pistil au fond du calice, et dans les femelles par l'existence d'étamines imparfaites. Les étamines des fleurs mâles du Chanvre, du Houblon, etc., sont insérées à une certaine distance du fond du calice, qui est dénué de disque et de rudiment de pistil; dès que l'Insertion se fait près des incisions du calice manifestement monosépale, elle se rapporte à la périgynique.

Dans les exemples cités précédemment, l'ovaire est libre; et, pour bien apprécier l'Insertion, il est nécessaire de connaître et les fleurs mâles et les fleurs femelles; mais, quand l'ovaire est adhérent, la fleur femelle suffit seule pour faire reconnaître l'Insertion épigynique. Il faut ajouter à cela l'importance de l'étude du disque pour la détermination de l'Insertion, dans les fleurs unisexuées. En effet, il existe constamment une relation parfaite entre la position du disque et celle des étamines; il suffira donc, dans les fleurs pourvues d'un disque, d'en déterminer la position relativement au pistil, pour avoir l'Insertion des étamines.

Telles sont les trois variétés de l'Insertion relative. Il était indispensable de s'y arrêter, parce qu'elles servent de caractères fondamentaux dans la classification des familles naturelles de Jussieu. (*V. le mot MÉTHODE.*)

On a encore distingué l'Insertion en *médiate* et en *immédiate*. La première a lieu toutes les fois que les étamines sont attachées à la corolle; la seconde, quand elles sont sans adhérence avec cet organe. Toutes les fois que les étamines sont insérées à la corolle, ce qui a lieu quand celle-ci est monopétale, ce n'est plus l'Insertion des étamines qu'il faut prendre en considération, puisqu'elle est invariable, mais bien celle de la corolle relativement au pistil; car alors cette dernière peut présenter, comme les étamines, les trois modes d'Insertion hypogynique, périgynique et épigynique.

INSIDIATEUR. pois. Espèce de Cotte du sous-genre Platycéphale. *V. COTTE.*

INSISTANT. *Insistans.* ois. Épithète donnée au pouce des Oiscaux, lorsque, comme dans les Gallinacés, il ne porte à terre que par le bout.

INSOLITE. On nomme organe Insolite celui qui se présente avec une forme ou une apparence qu'il n'offre pas ordinairement.

INSPIRATION. BOT. Même chose que INHALATION.

INSPIRATION ET EXPIRATION DES PLANTES. BOT. V. FEUILLES. Chapitre de leurs fonctions.

INSTAMINÉ. *Instaminatus.* BOT. Dans les fleurs des Synanthérées, la corolle, suivant Cassini, est Instaminée, lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'organes mâles parfaits.

INSTINCT. ZOOLOGIE. L'idée qu'on a généralement de l'Instinct, est celle d'une force, d'une faculté particulière, cause immédiate des actions auxquelles les animaux sont aveuglément et nécessairement portés.

Ce n'est cependant point une de ces idées claires que l'on peut circonscrire d'une manière précise ; en effet, on a beaucoup varié et on est loin d'être d'accord sur les actions instinctives. Les uns en ont étendu le nombre, et les autres l'ont restreint, suivant qu'il convenait à leurs systèmes de refuser ou d'accorder de l'intelligence aux animaux, de faire dépendre ces actions d'une influence mécanique des organes ou d'une détermination plus ou moins libre de l'esprit. Pour assurer à cette idée toute la netteté dont elle a besoin, il aurait fallu, comme dans toutes les sciences d'observation, où l'on ne peut remonter aux causes que par les faits, il aurait fallu, dis-je, établir d'abord ceux-ci, c'est-à-dire, distinguer, par des caractères fixes, les actions aveugles et nécessaires, de celles qui sont électives et contingentes, de celles qui, en un mot, sont le résultat de l'expérience ; et c'est ce qu'on est loin d'avoir fait. Il n'est pas même possible d'arriver sur ce sujet à toute la précision que l'on doit désirer, parce que la science de l'intelligence des brutes n'est encore qu'à son enfance, et que les principes dont pourrait s'aider celui qui voudrait s'y livrer, n'existent point. Si l'on s'en occupe ici, c'est donc bien moins dans l'intention de donner la solution de ce problème, que pour faire envisager les faits qui s'y rapportent sous le point de vue que l'on croit le plus propre à conduire à ce but important : aussi ne traitera-t-on cette question que d'une manière sommaire, et en se bornant à citer les faits qui paraîtront indispensables.

Mais, avant que d'entrer en matière, il est nécessaire de faire remarquer que nous ne pouvons étudier le principe des actions des animaux que dans nos propres actions, et que les bornes de notre intelligence sont pour nous les bornes du monde intellectuel. Nous ne devons qu'aux lumières que nous puisons en nous-mêmes le pouvoir d'éclairer les actions des brutes, pour en distinguer les différents caractères et en apprécier la nature. La comparaison de nos actions avec les leurs est ici notre unique guide ; et ce que nous reconnaitrons être la cause des unes, sera la cause des autres. Si la toute-puissance eût créé, pour les actions des animaux, une faculté différente de celle qui détermine les nôtres, ce serait en vain que nous nous efforcerions de la découvrir ; elle résisterait à toutes nos

tentatives, et resterait éternellement cachée à nos yeux.

Lorsque nous considérons d'une manière générale les actions des animaux, nous remarquons qu'elles sont simples ou complexes, c'est-à-dire que les unes ne paraissent demander ou ne demanderaient de notre part, pour être produites, qu'un très-petit nombre de faits, d'actes intellectuels, comme une perception, un jugement, par exemple, tandis que les autres semblent nécessiter le concours d'un nombre plus grand de ces actes, et même rendre indispensables des combinaisons de l'ordre le plus élevé ; nous voyons en outre que les plus simples, comme les plus compliquées, se manifestent, ou avant qu'aucune expérience ait pu avoir lieu, ou après l'emploi et par conséquent le développement des facultés qui, dans l'état ordinaire des choses, doivent agir pour qu'une action contingente se produise.

Il n'y a jamais eu de contestation fondée sur les actions antérieures à toute expérience : simples ou complexes, elles ont toujours été considérées par les naturalistes comme instinctives ; et, en effet, il faut bien qu'une force aveugle et nécessaire les ait fait naître, puisqu'aucune expérience n'avait encore pu mettre en jeu les facultés de l'être qui les manifestait.

Les cris de l'enfant qui souffre et qui a besoin de secours ; la recherche de la mamelle par le petit qui vient de naître, et l'action de téter ; la fuite, déterminée par la crainte, d'un jeune animal qui n'a point encore appris à connaître le danger ; la défense qu'il oppose à qui veut le saisir ; l'obéissance du nouveau-né accourant à la voix de sa mère, etc., sont des actions de cette nature.

Celles qui se sont produites après que des influences extérieures ont pu agir sur l'intelligence, ont seules inspiré des doutes, quant aux principes sur lesquels elles reposent, faute de moyens pour distinguer les contingentes des nécessaires, ainsi qu'il a été dit plus haut. En effet, d'une part elles avaient été mal observées, et de l'autre on manquait de règles pour les juger et pour déterminer leurs véritables caractères : deux conditions qui se lient si intimement dans toutes les sciences d'observation, qu'on peut affirmer que l'observation de tout phénomène est incomplète, si l'on ne peut pas en même temps rattacher ce phénomène, par des vues générales, à ceux qui sont du même ordre que lui.

La première marque, le premier signe d'une action élective, c'est de pouvoir être modifiée par l'expérience, de la même manière qu'elle a été produite, et, l'expérience ne pouvant agir que sur l'esprit, c'est dire, en d'autres termes, que le premier signe d'une faculté contingente est de dépendre de l'intelligence et de toujours pouvoir agir conformément aux circonstances variables dont elle est de nature à éprouver l'influence. Ainsi, ce que par la suite nous dirons d'une action, nous entendrons le dire d'une faculté, et réciproquement.

Les exemples de ce genre d'action sont communs : le chien qui obéit, au lieu de fuir, à la vue d'un fouet dès qu'il le voit en main ; qui va chercher l'objet qu'on

lui désigne, au lieu de rester indifférent à l'ordre qu'il reçoit; qui s'agite et déchire les barreaux de sa cage, s'ils sont de bois, et qui se résigne à son esclavage, si ces barreaux sont de fer, fait donc des actions contingentes; et la faculté qui en est le principe, est une faculté modifiable, puisqu'elle reçoit l'influence des différentes circonstances pour lesquelles ces actions se produisent.

Ce sont encore des actions du même genre que celles que l'on voit faire au Cheval qui, ayant à choisir entre deux chemins dont un lui est connu, prend constamment ce dernier, quelque éloigné que soit le temps où il l'a pris pour la dernière fois; lorsque le Chien court au-devant de son maître et le couvre de ses caresses, s'il le voit se disposer à sortir et qu'il ait envie de l'accompagner; lorsqu'il contient le troupeau dont la garde lui est confiée, dans les limites précises que son maître lui a tracées; lorsque le Loup attaque sa proie à force ouverte dans la solitude des bois, ou s'en empare par surprise dans le voisinage des habitations, etc. Ces actions, comme les précédentes, n'ont rien de nécessaire et pouvaient ne point avoir lieu. La moindre circonstance suffisait pour déterminer le Cheval à prendre le chemin qu'il n'avait point encore parcouru; si le Chien, par sa propre désobéissance, avait mécontenté son maître, bien loin d'accourir à lui avec joie, il ne s'en serait approché qu'en tremblant, et l'on sait que cet animal n'acquiert que par l'éducation le talent admirable qu'on lui connaît pour la garde des troupeaux, etc.

Par contre le caractère des actions instinctives sera d'être fixes et de se reproduire constamment les mêmes dans toutes les situations. En conséquence, nous rangeons parmi ces actions, celles que nous présentent le Chien, lorsqu'il va enfouir dans la terre les restes de son repas; le Cheval et le Renne, lorsqu'ils enlèvent la neige qui recouvre la terre, pour découvrir la nourriture dont ils ont besoin; les Vaches, lorsque, menacées par la présence d'un Loup, elles placent leurs petits au milieu d'un cercle dont leurs têtes et leurs cornes forment la circonférence; les Castors, lorsqu'ils élèvent leurs huttes et leurs digues, lorsqu'ils vont couper le bois nécessaire à leurs constructions, lorsqu'ils réparent les ravages que leurs ennemis ou le temps peuvent avoir faits à leur habitation; le Lapin, lorsqu'il se creuse un terrier; l'Oiseau, lorsqu'il se construit un nid, etc. En effet, toutes ces actions se présentent constamment à nous comme invariables dans ce qu'elles ont d'essentiel. Le Chien cache ses aliments superflus, quand même il n'a jamais eu besoin d'y avoir recours; le Cheval qui enlève avec ses pieds la neige sous laquelle l'herbe ou la mousse sont cachées, le fait même quand il voit la neige pour la première fois, et quand il est repu, comme quand il a faim. Le Castor construit dans toutes les situations, dans l'esclavage le plus étroit, comme au sein de la plus grande liberté; quand les abris lui sont les plus inutiles, comme lorsqu'ils lui sont le plus nécessaires. Ces Vaches, si ingénieuses pour défendre leurs petits quand elles sont en troupe, ne changeraient rien à leurs moyens de défense, quand elles seraient réduites

au plus petit nombre, et que ces moyens deviendraient insuffisants; ce Lapin, si soigneux à se creuser une retraite, ne sait ni la cacher ni la construire suivant les lieux, la nature de ses ennemis ou celle des saisons, etc.; et les dernières classes du règne animal nous offrirait des exemples encore plus frappants, plus extraordinaires.

Cette distinction étant bien établie empiriquement entre les actions contingentes et les actions instinctives, si nous nous arrêtons à considérer ces dernières, nous trouvons qu'elles sont de nature très-différente, qu'elles s'exercent constamment ou ne se manifestent qu'à certaines époques; qu'elles sont toujours en petit nombre; mais qu'elles vont en augmentant et de nombre et d'importance, à mesure que les animaux, sous le rapport de l'organisation, s'éloignent davantage de l'espèce humaine.

Pour établir ces propositions, il nous suffira de quelques exemples: les animaux dont nous venons de parler, nous les fourniront eux-mêmes. N'y a-t-il pas, en effet, une différence immense entre les actions involontaires et toujours très-simples, qui sont occasionnées par la peur, la colère, l'amour, la faim, etc., et celles que nous venons de citer, toutes remarquables par leur complication? Les unes semblent purement organiques, tandis que, pour les autres, l'intelligence paraît indispensable. De plus, ce n'est qu'à certaines époques et durant un temps limité que beaucoup d'animaux vont à la recherche de leurs femelles, qu'ils se préparent des gîtes, qu'ils construisent leurs nids. Enfin le Chien, le Cheval, le Bœuf, nous présentent peu d'actions que l'on puisse attribuer à l'Instinct; et cependant leur vie est assez active, c'est-à-dire que leurs actions contingentes la remplissent presque tout entière et suffisent à la plupart des situations assez nombreuses dans lesquelles ils sont à portée de se trouver. Ils nous présentent de même cette espèce de dégradation de l'intelligence, qui se manifeste par la diminution des actions électives, comparativement aux actions instinctives et nécessaires. Le Chien nous fait voir un très-grand nombre des premières, et un très-petit nombre des secondes; le Bœuf, au contraire, passe sa vie active dans d'assez étroites limites, et si ses actions instinctives ne sont pas très-nombreuses, elles le deviennent par comparaison avec le nombre de ses actions contingentes.

Mais ces vérités acquerraient beaucoup plus d'évidence, si nous parcourions le règne animal dans son entier: nous verrions que les Quadrumanes et les Carnassiers, qui se trouvent placés au haut de l'échelle des êtres intelligents, sont en quelque sorte des animaux libres, en comparaison des insectes, par exemple, dont toute l'existence semble dominée par une force uniforme et constante, qu'on pourrait comparer à celles qui mettent en mouvement les machines que nous construisons, si nous étions fondés à trouver une véritable analogie entre les puissances de l'intelligence et celles du monde matériel. Enfin, l'action instinctive du Chien la plus compliquée, celle qui exigerait de notre part le concours du plus grand nombre d'actes intellectuels, n'est absolument rien en comparai-

des actions de cette nature que nous observons chez les animaux invertébrés, et principalement chez les insectes. Quelques actes isolés de prévoyance sont en effet ce qu'en ce genre le Chien et les mammifères voisins nous offrent de plus remarquable : chez les insectes, au contraire, toute l'existence, quelque variée qu'elle paraisse, ne semble se composer que d'une seule action nécessaire, mais compliquée à l'infini, de laquelle rien d'extérieur ne peut les détourner et vers laquelle ils tendent invinciblement. Pour ne citer qu'une des espèces les plus connues, l'Abeille, qu'y a-t-il dans les actions d'aucun mammifère, qui approche de la sagacité, de la prévoyance, de la force de combinaison que fait supposer l'industrie de cet animal? Rien, après l'intelligence de l'Homme, ne paraît plus propre à exciter notre étonnement et notre admiration que cette puissance qui porte invariablement un être à suivre un plan compliqué d'actions qui se lient intimement en une seule, dont la durée peut être de plusieurs jours, de plusieurs mois, et qui n'ont toutes qu'un même but. C'est que ce ne sont point les actions qui paraissent naître de combinaisons profondes, de calculs compliqués, de vues ingénieuses, qui distinguent véritablement l'Homme des autres êtres intelligents; nous trouvons, comme nous venons de le voir, des preuves de l'existence de ces actions chez les animaux les plus imparfaits, et à un degré que nous ne pouvons peut-être pas dépasser de beaucoup : c'est la liberté seule, la faculté de connaître, qui fait la véritable supériorité de l'intelligence humaine.

Le caractère de variabilité qui est donné aux actions contingentes, et celui d'invariabilité qui est attribué aux actions nécessaires, ne doivent cependant pas être pris dans un sens tout à fait absolu. L'animal conserve toujours l'exercice de ses sens et le degré d'intelligence qui lui est propre, et il les emploie l'un et l'autre de la manière la plus favorable à l'action nécessaire à laquelle il est porté. L'exercice de ces facultés est même toujours proportionné au degré de nécessité des actions; plus le besoin, le sentiment qui entraînent l'animal à agir, sont impérieux, plus aussi ses facultés sont captives : c'est pourquoi l'Instinct nous paraît beaucoup plus fort chez les uns que chez les autres. Il n'y a aucune comparaison à faire à cet égard entre le Hamster qui se forme des magasins pour l'hiver et le Chien qui cache sa nourriture surabondante : rien ne peut détourner le premier de son action, et, au contraire, la moindre circonstance peut distraire le second de la sienne. Mais il y a plus : de nombreuses observations font penser qu'une longue habitude transforme en quelque sorte les actions contingentes en actions nécessaires, et que celles-ci ne sont pas soustraites sans réserve à une action longtemps continuée des circonstances extérieures et accidentelles, et qu'elles prennent quelque chose des actions électives. Plusieurs animaux, en effet, nous en donnent la preuve : les Chiens de chasse proprement dits n'ont besoin d'aucune éducation pour se livrer à cet exercice et pour suivre les bêtes fauves, tandis que les Barbets, les Dogues, par exemple, n'y sont point naturellement portés. D'un autre côté, on assure que les Lapins, tenus pen-

dant plusieurs générations dans des lieux où ils ne peuvent fouir, donnent naissance à des races qui ne sont plus portées à se creuser des terriers; et Leroi dit positivement que les jeunes Renards qui se trouvent près des lieux habités, montrent par leurs actions, même avant d'avoir quitté le nid, beaucoup plus de prudence et de ruse que ceux qui vivent dans les contrées sauvages où ils ont peu d'ennemis à craindre et à fuir. C'est qu'il n'est pas plus ici qu'ailleurs de lois absolues. La nature est un ensemble harmonieux dont toutes les parties sont liées, où toutes les transitions sont adoucies, et qui présente avec d'autant plus de force ce caractère d'unité qu'elle a dû recevoir de son auteur, que l'intelligence qui la contemple a su se placer dans un point plus élevé et embrasser une plus grande étendue de phénomènes; mais cet ordre suppose des rapports différents, permet des rapprochements et des distinctions, et ce sont eux que nous avons dû d'abord chercher à faire connaître.

Après avoir considéré les actions des animaux en elles-mêmes, et avoir essayé de distinguer, par leurs propres caractères, celles qui sont électives et contingentes de celles qui paraissent nécessaires, nous devrions montrer à quels actes intellectuels ou plutôt à quelle cause les unes et les autres sont dues; par là nous établirions le point de séparation présumable entre l'intelligence de l'espèce humaine et l'intelligence des animaux, séparation qui doit être le but principal de toutes les recherches de la nature de celles qui font l'objet de cet article.

Malheureusement l'entière solution de ce problème ne nous paraît point encore possible. Pour le résoudre, il faudrait que l'on possédât, ce qu'on n'a pu encore obtenir, une classification méthodique et complète des modifications que notre esprit peut éprouver, c'est-à-dire, des opérations dont il est susceptible ou des idées qu'il peut acquérir. En effet, comme nous l'avons dit, nous ne pouvons avoir que la conscience de nos propres actes intellectuels; ceux des animaux seront éternellement cachés à notre perception. Nous ne parvenons à les concevoir que par induction, qu'au travers de leurs actions, qu'au milieu des mouvements de leurs organes; et l'on sait combien de causes différentes peuvent produire des mouvements semblables.

Nous voyons cependant que les animaux, ceux des premières classes surtout, sont susceptibles d'attention; qu'ils reçoivent par leurs sens des impressions analogues à celles que nous recevons par les nôtres; que ces impressions laissent des traces qui se conservent et qui les rappellent; qu'elles forment les unes avec les autres des associations nombreuses et variées; qu'il s'en déduit plusieurs jugements, plusieurs rapports, etc. C'est là que se bornent les facultés dont nous pouvons apercevoir en eux des traces avec une certaine apparence de fondement; mais les modes, les formes, auxquels leurs perceptions sont soumises, nous les ignorons; et nous ne pouvons établir quelles sont les rapports qu'ils ne saisissent pas, et qui formeraient conséquemment l'apanage exclusif de l'Homme. Au reste, si nous ne trouvons pas réunies dans une seule espèce d'animal toutes les facultés de cette nature

que nous rencontrons en nous, il serait possible qu'un examen attentif en fit reconnaître un grand nombre dans l'ensemble des espèces qui constituent le règne animal, et de telle sorte que ces facultés pussent elles-mêmes, comme les qualités physiques, servir à faire distinguer ces espèces l'une de l'autre. Mais, ce qui nous paraît hors de doute, c'est que tous les animaux sans exception, sont dépourvus du sens intime de la perception du moi et de la faculté de réfléchir; c'est-à-dire, de considérer intellectuellement, par un retour sur eux-mêmes, leurs propres modifications : ils ignorent qu'ils reçoivent l'impression des corps extérieurs, qu'ils pensent, qu'ils agissent; les actes de leur esprit, comme les mouvements de leur corps, n'ont que des causes extérieures. Dépourvus ainsi de toute connaissance, ils le sont de toute liberté; car c'est par l'acte seul qui nous apprend à nous connaître, que nous apprenons à vouloir librement.

C'est principalement à la privation du sens intime de cette qualité précieuse qu'il faut attribuer l'infériorité des animaux à l'égard de l'Homme; car, leur accordât-on toutes les autres facultés que nous reconnaissons en nous, ils seraient encore loin de nous égaler. Tout chez eux, dans ce cas-là même, n'aurait lieu que fortuitement; les phénomènes ne se présenteraient encore à eux qu'au hasard : ils ne pourraient ni en faire un choix, ni les réunir, ni les accumuler, ni les classer de manière que leurs facultés pussent en tirer ces rapports nombreux et variés que nous parvenons à en obtenir; et il résulterait encore de là cet autre caractère propre à distinguer les actions instinctives de toutes les autres, que toutes celles qui supposeraient la réflexion seraient des actions de ce genre.

On sait que plusieurs auteurs, et principalement Condillac, ont pensé que les animaux réfléchissent; mais ils n'ont pu faire reposer cette opinion que sur leurs actions invariables, que nous avons dû regarder comme instinctives. Et comment la faculté la plus indépendante, celle d'où toute liberté découle, serait-elle exclusivement enchaînée dans des actions nécessaires? Il serait contradictoire de l'admettre. Si les provisions que nous voyons faire au Chien étaient l'effet d'une véritable connaissance, c'est-à-dire, si la réflexion lui avait appris tout ce qu'il aurait fallu qu'il sût, et ce qu'il ne pouvait évidemment savoir sans elle, pour prévoir et pour agir en conséquence, il ne se serait pas borné à faire des provisions de bouche, il en aurait fait pour s'abriter, pour se coucher, en un mot, pour tous ses besoins; et nous pouvions appliquer ce raisonnement à tous les animaux pourvus d'instinct, et formés de manière à produire ces actions isolées dont l'existence ne peut être conçue par nous qu'autant que nous considérons la perception du moi et la réflexion comme en étant les causes.

D'autres psychologues, ayant remarqué que la force de réflexion était ordinairement proportionnée à l'intensité des idées, et que celles-ci avaient d'autant plus d'empire sur l'esprit que nous avons plus de disposition à les acquérir, en avaient conclu que cette faculté était constamment dépendante de chaque disposition, de chaque penchant, et que, si les animaux ne la mani-

festent que dans quelques eas seulement, c'est que leurs penchants sont en petit nombre. Mais cette explication ne concorde pas plus que la précédente avec les faits, et surtout avec ce caractère de liberté qui distingue le sens intime de toutes nos autres facultés. En effet, son premier acte nous apprend notre puissance sur nous-mêmes, et c'est dans cette puissance seule que nous trouvons un témoignage de notre liberté. Lorsque nous avons besoin d'une image, d'un souvenir, d'un jugement, ils se présentent, ou non, suivant la disposition de nos organes, et s'ils naissent, c'est, comme on sait, toujours spontanément et d'eux-mêmes, dans le cas où nous les appelons avec le plus d'ardeur, comme dans celui où ils se présentent sans que nous les sollicitons. La réflexion, au contraire, lorsqu'elle s'est une fois manifestée, qu'elle nous a une fois révélés à nous-mêmes, reparait dès que nous réclamons son secours, dès que nous voulons qu'elle devienne active; nous ne pouvons pas nous séparer de notre moi, et vouloir la réflexion, c'est réfléchir. Il suit de là que les animaux exerceraient cette faculté, s'ils la possédaient, dans leurs penchants les plus faibles, comme dans leurs besoins les plus pressants, dès qu'elle pourrait les servir; et les faits nous prouvent qu'ils n'en agissent point ainsi. Il est bien certain que, pour tous les animaux indistinctement, le besoin de nourriture est le plus puissant sur les individus, et qu'il est bien plus important pour leur existence, pour leur moi, de le satisfaire, que de satisfaire le besoin de s'abriter; et nous voyons cependant beaucoup d'animaux se creuser des terriers, c'est-à-dire, paraître prévoir la nécessité d'un abri, et ne pas prévoir, lorsqu'elle devra se faire le plus vivement sentir, la nécessité d'une provision d'aliments.

Toutes les autres tentatives qui ont eu pour objet d'expliquer d'une manière générale, et sans admettre de faculté particulière, les actions des animaux, n'ont pas été plus heureuses; et on pourrait en dire autant des explications qui ont été données des actions instinctives en particulier.

Pour éviter les contradictions que nous venons de faire remarquer, des philosophes ont pensé que les actions de ce dernier genre dépendaient d'une forme particulière du cerveau, et n'étaient en quelque sorte que des actions mécaniques. Renfermée dans ces simples termes, cette théorie serait plus difficile à admettre encore que les précédentes, et ne tirerait d'un embarras que pour plonger dans un autre : car qu'est-ce que cette forme, et sur quelle analogie porte-t-elle? Elle suppose un genre de preuves qu'on n'a point encore données. Sans doute on trouvera dans la structure du cerveau des animaux des formes qui se lieront avec leurs facultés intellectuelles; mais, si cette idée repose sur des vraisemblances très-fortes, aucune expérience ne la démontre encore; et l'extrême difficulté d'un tel travail le rendra peut-être longtemps encore impossible. Si quelques-unes de nos idées qui paraissent être complexes n'ont point encore été analysées, si on n'en a point encore démontré l'origine et séparé les éléments, on n'a pas démontré non plus l'impossibilité de cette analyse; et on ne peut faire reposer une théorie

de la nature de celle qui nous occupe, sur des analogies négatives, sur des suppositions que, d'un moment à l'autre, on peut voir détruire.

Il est un ordre de phénomènes différents des précédents, dans lequel on pourrait, avec plus de fondement et en s'appuyant sur des analogies plus sûres, trouver une explication aux actions instinctives : ce sont les phénomènes de l'habitude. L'auteur de cet article (F. Cuvier) en a dit un mot plus haut, et auparavant il en avait parlé d'une manière plus spéciale dans le tome XI des *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, en donnant la description du Chien des habitants de la Nouvelle-Hollande. L'habitude d'une action consiste en ce que l'acte corporel se reproduit sans qu'il y ait effort et sans qu'on ait conscience de l'acte intellectuel qui en a été la cause primitive. Il semble qu'il s'établisse alors entre les organes et les besoins naturels, les appétits, les penchants, les idées, etc. (qui, dans l'origine, avaient mis l'intelligence en mouvement pour qu'à son tour elle fit agir les membres), une dépendance immédiate telle que l'intermédiaire de l'esprit n'est plus nécessaire pour que les actions se produisent. Dans ce cas, ces actions ne paraissent plus se composer d'actes intellectuels et d'actes corporels, mais seulement de ces derniers, et des différentes modifications de nous-mêmes qui sont de nature à mettre en activité notre intelligence et par suite nos organes. Presque toutes nos actions peuvent prendre ce caractère de l'habitude, et le plus simple examen de nous-mêmes suffit pour nous en donner une foule de preuves. Or, si cette espèce de dépendance pouvait exister naturellement entre les besoins et les organes, les phénomènes de l'Instinct trouveraient une explication facile : la nature aurait primitivement établi cette relation entre eux ; et, en effet, nous la découvrons en nous-mêmes, pour les actions compliquées comme pour les actions simples. Nous n'avons pas plus besoin du secours de la pensée que les animaux pour nous arrêter, reculer ou fuir à la vue d'un objet nouveau qui nous effraie. Le sentiment de la peur suspend dans ce cas le mouvement des muscles ou les excite, sans que l'intelligence paraisse y prendre la moindre part. Et tout ne semble-t-il pas être organique dans l'exercice de la lecture, dans celui des armes, dans le mouvement des doigts sur un instrument de musique ? Nous reconnaissons les caractères et articulons les sons qu'ils représentent, quoique notre esprit soit entièrement préoccupé par le sens de ce que nous lisons ; le maître d'armes suit de son fleuret le fleuret de son adversaire, sans qu'aucune pensée vienne contribuer à ses rapides mouvements ; le pianiste parcourt des deux mains son clavier dans tous les sens et suivant toutes les combinaisons que les dix doigts peuvent former, malgré l'attention exclusive qu'il donne aux notes placées sous ses yeux et qu'il fait rendre à son instrument. Tous ces exercices, comme toutes les pratiques de l'industrie, sont même d'autant plus parfaits que la pensée leur est devenue plus étrangère ; tant qu'elle leur est encore nécessaire, on les possède mal, et en ce point c'est véritablement en se rapprochant des animaux qu'on se perfectionne. Il n'y a rien d'absolument différent dans

ce que produit l'Instinct, et la comparaison du tisserand et de l'Araignée est bien plus exacte et plus juste qu'on ne l'a pu penser. Ces deux ordres de phénomènes pourraient même tellement se confondre, qu'on ferait en quelque sorte de l'Instinct avec de l'habitude, si ce n'est de l'habitude avec de l'Instinct : une personne qui serait exercée, dès son enfance, à ramasser et à cacher tout ce qui lui reste de ses repas, finirait par le faire aussi machinalement et aussi inutilement que le Chien domestique.

Les principes de psychologie qui sont professés dans nos écoles, ne sont point contraires aux idées que nous venons d'exposer. On a toujours distingué en philosophie deux ordres de phénomènes, ceux de l'intelligence et ceux de l'activité ; d'où l'on admettait implicitement deux systèmes d'organes, sièges de ces phénomènes. L'intelligence, c'est-à-dire, les perceptions et les idées de toute nature, agissant d'une manière quelconque sur l'activité, déterminaient la volonté, et les actions se produisaient. Malheureusement on a obscurci cette idée, d'ailleurs très-claire, en séparant des puissances propres à agir à la manière des pensées, pour les réunir au système de l'activité : puissances d'un ordre très-particulier, il est vrai, mais qui ne sont pas moins que les premières des causes d'actions. Je veux parler des sentiments, des besoins, des passions, dont le siège doit être aussi distinct de celui des pensées que ce dernier l'est du siège de la volonté.

D'après ce que nous avons dit, ce serait sinon dans le principe, du moins dans les organes de l'activité, que résideraient les facultés instinctives ; et les phénomènes de l'habitude, considérés sous ce point de vue, s'expliquant très-naturellement, présenteraient un nouveau genre de preuves aux idées que nous avons émises dans cet article. En effet, on conçoit que l'impression fréquente de l'intelligence ou de toute autre cause sur l'activité, ou plutôt sur l'organe qui en est le siège, doit s'approfondir par l'influence répétée de l'une et par l'exercice de l'autre, et finir par devenir ainsi une forme nécessaire d'action, comme les actions instinctives sont le résultat d'une forme nécessaire, mais d'une forme qui, au lieu d'être acquise, est primitive et essentielle à la nature des êtres qui présentent ces actions. En rapportant un exemple à l'appui de cette explication, nous la rendrons encore plus sensible. Lorsqu'un Homme, après avoir bien conçu et bien gravé dans sa mémoire les principes de l'équitation, essaie pour la première fois d'exercer cet art, aucun de ses mouvements, aucune de ses attitudes, malgré sa science, ne sont ce qu'ils doivent être : son corps se porte en avant ou en arrière, tandis qu'il devrait rester dans une situation verticale ; ses jambes se remuent quand elles devraient être immobiles ; les mouvements de sa main ne sont point en accord avec ceux de ses pieds ; en un mot, aucune harmonie n'existe entre lui et son Cheval. D'abord, ce n'est que par une grande contention d'esprit qu'il parvient à faire un des mouvements prescrits dans un cas donné, puis un autre qui soit en accord avec le premier, et enfin à exécuter tous ceux que l'art commande ; et ce qui vient d'être dit pour ce cas particulier, pourrait l'être pour

tous les autres. Petit à petit le même effort d'esprit devient de moins en moins nécessaire ; les mouvements qui se faisaient avec le plus de difficultés et le plus lentement, se font avec aisance et promptitude, et cela dès que l'esprit le juge nécessaire ; enfin, après un exercice plus ou moins long, l'intelligence ne prend plus aucune part à la pratique de cet art : tout ce qu'il exige, se fait en quelque sorte de soi-même. Si le Cheval fait un mouvement contraire à celui dont on lui avait donné le signe, c'est ce mouvement seul, ou plutôt celui qu'il communique à son cavalier, qui appelle de la part de celui-ci le mouvement qui le redressera, et cela instantanément, avec la promptitude de la paupière qui se ferme pour garantir l'œil, ou de la tête qui se détourne pour éviter un coup : dès lors tous ces principes raisonnés par lesquels nous avons vu commencer l'exemple que nous venons de détailler, sont transformés en de simples associations de mouvements, en un pur mécanisme.

Presque toutes nos actions peuvent prendre ce caractère ; aussi rencontrons-nous tous les degrés par lesquels l'Homme peut passer en ce genre de modification, lorsque nous parcourons les différentes classes dont se compose une nation et l'ensemble ou la succession des divers peuples, comme nous trouvons tous les degrés de l'Instinct, lorsque nous parcourons l'ensemble des animaux. Il n'y aurait même rien de trop fort à supposer des Hommes réduits à un tel état d'abrutissement, qu'ils fussent incapables d'exercer aucun des facultés libres de leur intelligence ; et il ne serait point étonnant qu'on en eût trouvé de semblables autrefois chez les Égyptiens, et qu'aujourd'hui il ne s'en rencontrât encore de tels chez les Chinois et chez les Indiens. Cependant la différence entre ces Hommes dégradés et les animaux serait encore immense. Ceux-ci sont condamnés à rester éternellement soumis à l'influence fortuite des circonstances ; nous, au contraire, qui sommes susceptibles d'apprécier et de connaître ces circonstances, nous pouvons exercer sur elles une autorité puissante : d'où il suit que l'Homme seul est susceptible d'une éducation véritable.

L'exercice peut développer les facultés des animaux ; on peut leur faire contracter des habitudes profondes, et, par le secours de l'Homme, renforcer ou affaiblir les penchants qui lui seraient utiles ou nuisibles.

L'espèce humaine, exclusivement à toute autre, a la faculté d'être éclairée, d'acquiescer des idées pures, de s'en faire le type du juste, du beau, du vrai, et de travailler à son perfectionnement : c'est là son véritable apanage, et c'est à la faculté de se connaître et à la réflexion qu'elle en est redevable. C'est donc cette faculté qui doit faire le principal objet de nos soins et le but de nos efforts dans la culture de toutes les autres. C'est par la réflexion, en effet, que celles-ci se fortifient, s'élèvent, s'agrandissent, quoiqu'elles soient le partage des animaux, comme le nôtre. Ainsi, l'instrument le plus méprisable s'ennoblit suivant la main qui le dirige, et la fin pour laquelle on l'emploie.

INSTIPULÉ. *Instipulatus*. BOT. C'est à dire privé de stipules.

INSTITALE. *Institale*. BOT. Genre de Champignons

Gastéromycètes, établi par Fries, qui lui a reconnu les caractères suivants : péricardium capituliforme, sessile et solide intérieurement ; sporidies disséminées sur un plateau supérieur, péripériqué, couvert d'une villosité fugace ; thalle fibroso-membraneux, libre, étendu circulairement. Ce sont des fongosités élégantes, brunes, répandues çà et là, sur le tronc des arbres.

INTÉGRIFOLIÉ. *Integrifolius*. BOT. Végétal dont les feuilles sont entières, sans aucun indice de division.

INTÉGROSTOME. *Integrostomus*. MOLL. Coquille univalve, dont l'ouverture ou la bouche est entière en avant.

INTELLIGENCE. V. INSTINCT.

INTERANTENNAIRE. *Interantennarius*. INS. Épithète qui désigne deux petites crêtes ou squammules qui font quelquefois saillir, au côté interne du premier article des antennes des insectes Myodaires, les pièces que divers entomologistes appellent Antennaires.

INTERDILATÉ. *Interdilatus*. BOT. Se dit des squammes du périclime, quand, étant disposées sur plusieurs rangs, celles qui sont intermédiaires sont plus larges.

INTERFOLIACÉ. *Interfoliacens*. BOT. Les fleurs sont Interfoliacées quand elles naissent alternativement entre chaque paire de feuilles opposées.

INTERGÉRIER. *Intergerium*. INS. On appelle ainsi la cloison en manière d'arête ou de carène, ordinairement saillante supérieurement, qui forme la languette derrière le menton des Piméliciaires et de beaucoup d'autres Coléoptères, surtout parmi les Lamellicornes.

INTERPOSITIF. *Interpositivus*. BOT. Les étamines sont Interpositives quand elles sont placées entre les divisions du calice ou de la corolle ; on nomme Interpositives, plusieurs cloisons placentaricennes partant en divergeant de l'axe central d'un péricarpe multivalve, et allant s'unir chacune à l'une des sutures, en sorte qu'elles alternent avec les valves. Les pétales qui alternent avec les divisions calicinales, ce qui arrive presque toujours, sont Interpositifs.

INTERRANÉ. *Interraneus*. BOT. Végétal qui, comme la Truffe, croît et végète dans le sein même de la terre.

INTERSTICES VASCULAIRES. BOT. Raspail nommé ainsi les lacunes en forme de canaux, qui, dans les tissus des végétaux, ont lieu par le dédoublement des parois des cellules ; c'est par ces Interstices que les cellules se dessinent sur les coupes microscopiques, à cause de la différence qui existe entre le pouvoir réfringent de leur capacité et celui des substances qui remplissent les cellules.

INTESTINAUX. ZOOLOG. Aussi nommés Vers des intestins, Helminthes et Entozoaires. On désigne par ces mots, plus ou moins synonymes, un groupe d'animaux invertébrés, dépourvus de membres, d'organes de circulation et de respiration, dont les seuls caractères communs sont de naître, vivre, engendrer et mourir dans le corps d'autres animaux vivants. Pendant fort longtemps on n'a guère connu que les plus communes des espèces qui vivent dans l'Homme et dans les bêtes domestiques. On n'avait sur leur compte que des données extrêmement vagues ; on ne les considérait que sous le rapport des maladies qu'ils occasionnent ou qu'on les supposait occasionner. Ce n'est guère que vers

la fin du siècle dernier que l'on s'est occupé d'une manière spéciale de l'étude et de la recherche des Vers Intestinaux. Un grand nombre d'ouvrages publiés en diverses parties de l'Europe et surtout en Allemagne ont successivement fait connaître une multitude d'Entozoaires, et avancé beaucoup leur histoire naturelle. Mais ce qu'il y a encore à découvrir est immense; il reste à examiner dans ce but une foule d'animaux exotiques; et quoique les indigènes, plus à notre portée, aient été, pour la plupart, soumis fréquemment aux recherches helminthologiques, on y découvre encore chaque jour de nouvelles espèces. Le nombre des espèces de Vers intestinaux connus est à peu près de douze cents; il est supposable que ce nombre pourra être doublé par la suite. Ainsi ces êtres, déjà si remarquables par leurs formes, leur organisation et le lieu qu'ils habitent, jouent encore dans la nature un rôle fort important. Ce n'est guère que dans les animaux vertébrés que l'on a trouvé des Entozoaires, mais il est plus que probable que les animaux invertébrés ne sont point exempts de ces parasites, puisque l'on en a déjà découvert quelques-uns par hasard et presque sans les chercher, dans plusieurs Insectes et Mollusques. Si l'on excepte les os, les cartilages, les ligaments et autres tissus organiques d'une texture dense et serrée, les Entozoaires peuvent habiter dans toutes les parties des animaux. Néanmoins les organes creux et surtout les voies digestives sont les lieux où on les rencontre le plus souvent et où se trouve le plus grand nombre de genres et d'espèces.

Chaque espèce d'animal nourrit un certain nombre de Vers appartenant à divers ordres et genres; les animaux soumis le plus fréquemment aux recherches helminthologiques sont ceux où l'on en a trouvé davantage. Ainsi il y en a seize espèces dans l'Homme, huit dans le Chien, neuf dans le Putois, treize dans le Hérisson, onze dans la Souris, six dans le Lapin, neuf dans le Cochon, douze dans le Mouton, onze dans le Bœuf, autant dans le Cheval, neuf dans la Corneille, six dans le Coq, huit dans le Héron commun, neuf dans le petit Plongeon, quatorze dans l'Oie, onze dans le Canard domestique, huit dans le Crapaud commun, douze dans la Grenouille commune, huit dans l'Anguille, sept dans le Turbot, dix dans la Perche, six dans la Truite, etc., etc.

Un assez grand nombre de Vers intestinaux sont particuliers à quelques espèces d'animaux, ou plus exactement sans doute, n'ont point encore été trouvés dans d'autres. Un nombre bien plus considérable est commun à plusieurs animaux d'espèces de genres voisins et même d'organisation assez différente: ainsi le Strongle géant se trouve dans les reins de l'Homme, du Chien, du Loup, du Renard, de la Martre, du Cheval, du Taureau; dans l'épiploon du Glouton, dans les intestins de la Loutre et les poumons du Veau marin; l'Ascaride lombricoïde, dans les intestins de l'Homme, du Cochon, du Bœuf, du Cheval et de l'Âne; l'Échinorhynque globuleux, dans les intestins de l'Anguille, du Boulereau noir, du Denté vulgaire, du Pleuronecte Microchire, du Corbeau de mer, du Brochet de mer; l'Échinorhynque à col cylindrique, dans les intestins de

l'Esturgeon ordinaire, du grand Esturgeon, de l'Anguille commune, de la Lotte commune, de la Blennie vivipare, du Scorpion de mer, du Chabot commun, de la petite Perche, de la Perche commune, du Silure commun, du Pieaud et du Merlan; le Distome hépatique, dans la vésicule biliaire de l'Homme, du Kangaroo géant, du Lièvre, du Lapin, de l'Écureuil commun, du Chameau, du Cerf, du Chevreuil, du Daim, du Kevel, de la Corinne, du Bœuf, de la Chèvre, du Mouton, du Cheval, de l'Âne et du Cochon; le Distome appendiculaire, dans l'estomac de la Torpille, de l'Esturgeon ordinaire, de la Donzelle, de la Dorée de Saint-Pierre, du Turbot, de la Barbue, du Pleuronecte Microchire, de l'Épinoche, du Rouget, du Perlon, du Saumon, de l'Alose, du Moineau de mer et de la Sole; le Scellex polymorphe, dans les intestins et parfois dans l'abdomen de la Torpille, du Miraillet, de la Pastenague commune, du Squale nez, de la Raie pécheresse, de la Trompette de mer, du Lièvre de mer, de la Donzelle, de la Fiatole, du Rapeçon, du Merlan, de la Blennie ocellée, du Ruban rougeâtre, du Boulereau blanc, du Boulereau bleu, du Boulereau noir, du Porte-Écuille, du Chabot commun, de la Raseasse, de la Dorée de Saint-Pierre, du Pleuronecte Microchire, du Turbot, de la Plie, de la Sole, de la Barbue, du Bogue ordinaire, du Roi des Rougets, du Poulpe commun; le Cysticereque à col étroit, sous le péritoine et la plèvre du Mouton, du Bœuf, de la Chèvre, du Cochon, du Sanglier, du Mouflon, du Cerf, du Petit-Gris, de l'Écureuil commun, de la Gallinelle, du Saïga, du Chamois, du Kevel, de l'Axis, du Callitriche; le Cysticereque ladrique, dans le cerveau, le cœur et les muscles de l'Homme, du Pithèque, du Patas, du Moustac et du Cochon.

L'organisation des Entozoaires, assez complexée dans les plus parfaits, devient d'une extrême simplicité dans les derniers êtres de ce groupe, et ces divers degrés de complication dans la structure, nécessitent de les partager en plusieurs divisions plus ou moins naturelles, et qui n'ont souvent entre elles que fort peu d'analogie. Il est assez facile de reconnaître que les Vers intestinaux appartiennent aux dernières séries du règne animal; mais où peut être leur place naturelle dans un cadre zoologique? Là gît la difficulté. Les modifications organiques nécessitées par leur singulière habitation établissent des différences essentielles entre eux et les animaux qui paraissent leur ressembler le plus; l'analogie se réduit aux formes extérieures seulement et n'a pas plus de valeur que celle qui existe entre un Serpent et une Anguille, une Hydre (*Hydra*) et une Sciehe. Soit qu'on rapproche isolément chaque coupe d'Entozoaires des animaux avec lesquels ils semblent avoir de l'affinité, soit qu'on en fasse une classe distincte, ils formeront toujours un groupe latéral et hors de rang.

Linné, qui n'a connu qu'un très-petit nombre d'Intestinaux, et les auteurs qui ont suivi sa méthode, les ont placés en tête de la classe des Vers. Cuvier en forme la seconde classe des Zoophytes; il y réunit les Lernies et les Planaires. Lamarek en fait les deux premiers ordres de sa classe cinquième; il y joint les Planaires et les Dragoneaux. Rudolphi pense qu'une partie

des Eutozoaires, les Nématoides, pourrait être rapproché des Annélides, et le reste rejeté *in chaoticum regnum Zoophytorum*, sans leur assigner de place particulière. Enfin Blainville forme plusieurs classes des Vers intestinaux, et les rattache à différents types de la série animale. La première, celle des Entozoaires apodes, est réunie au type troisième du premier sous-règne; la deuxième, celle des Subannélidaires ou Gastrorhызaires, au deuxième sous-règne; la troisième, celle des Monadaires, est placée dans le troisième sous-règne.

Les auteurs de classifications générales des animaux et ceux de traités particuliers sur l'helminthologie, ont divisé les Entozoaires en différents ordres et genres, et se sont efforcés avec plus ou moins de succès à rendre ces divisions et subdivisions naturelles et faciles pour l'étude. Les bornes imposées à cet article s'opposant à ce que toutes les méthodes puissent être présentées ici de manière à les faire apprécier, on se bornera à mentionner celle qu'a suivie Rudolphi dans son *Synopsis*; elle semble la plus simple, la plus commode, la meilleure enfin pour l'étude. Dans cette division empruntée à Zeder, les Entozoaires sont répartis en cinq ordres.

I. Les NÉMATOÏDES. — Vers à corps allongé, cylindrique, élastique, ayant un canal intestinal avec deux orifices : un antérieur ou bouche, un postérieur ou anus; les organes sexuels mâle et femelle sur des individus différents. Cet ordre renferme les genres : Filaire, Trichosome, Trichocéphale, Oxyure, Cucullan, Spiroptère, Physaloptère, Strongle, Ascaride, Ophiostome et Liorhynque.

II. Les ACANTOCÉPHALES. Vers à corps cylindroïde, utriculaire, élastique, ayant à leur extrémité antérieure une trompe rétractile, garnie de crochets cornés; les organes sexuels mâle et femelle sur des individus différents. Cet ordre ne renferme que le seul genre Échinorhynque.

III. Les TRÉMATODES. Vers dont le corps est mou, aplati ou cylindroïde; ils ont des suçoirs en forme de cupule, dont le nombre et la position varient suivant les genres; les organes sexuels mâle et femelle sont distincts, mais réunis sur le même individu. Cet ordre renferme les genres : Monostome, Amphistome, Distome, Tristome, Pentastome et Polystome.

IV. Les CESTOÏDES. Vers dont le corps est allongé, aplati, mou, articulé ou non articulé; quelques-uns ont la tête ornée de franges ou lèvres; dans la plupart elle est munie de suçoirs en forme de fossette ou de cupule, dont le nombre est de deux ou de quatre; les organes génitaux sont réunis sur le même individu. Cet ordre renferme les genres : Giroflé, Scolex, Gymnorhynque, Tétrarhynque, Sigule, Triénoptère, Botriocéphale et Cœnia.

V. Les CYSTICERQUES. Vers dont le corps, aplati ou cylindroïde, est muni en avant de fossettes, de cupules ou de quatre trompes garnies de crochets, et se termine en arrière, par une vésicule remplie d'un liquide incolore et transparent. Point d'organes sexuels distincts. Cet ordre renferme les genres : Floriceps, Cysticerque, Cœnure et Échinococque.

On trouvera aux mots respectifs qui les expriment. la description détaillée des ordres, et surtout des genres; on pourra y prendre une idée exacte de la structure des animaux qu'ils réunissent, de leurs formes, de leurs fonctions et du degré d'analogie qui peut exister entre les êtres de ce groupe.

Un des points les plus obscurs dans l'histoire des Vers intestinaux, c'est de savoir comment ils parviennent dans le corps d'un animal, s'ils viennent du dehors ou s'ils se forment dans les animaux, et, dans ce cas, s'ils peuvent se communiquer d'un animal à un autre. Ces questions, difficiles à résoudre, sont traitées avec soins et détails dans l'ouvrage de Rudolphi, intitulé : *Entozoorum Historia Naturalis*, et dans le *Traité des Vers intestinaux de l'Homme*, par Bremser (traduction française). Quiconque voudra approfondir la matière, doit nécessairement consulter ces deux excellents ouvrages. On se contentera de rapporter sommairement ici les principaux arguments qui peuvent servir à baser une opinion à cet égard. Les Entozoaires sont-ils des animaux extérieurs? On a prétendu que les mêmes Vers qui vivent dans les animaux se trouvent également sur la terre ou dans l'eau. Un examen superficiel a pu seul consacrer cette méprise, à l'égard de quelques Nématoides qui présentent l'apparence de certaines Annélides, et pour quelques Distomes que l'on aura confondus avec des Planaires; mais la plupart des Entozoaires ont des formes, et tous une structure intérieure, particulières, qui ne permettent pas de les confondre avec les Vers externes. On les trouverait en abondance sur la terre ou dans l'eau, puisqu'ils ne seraient qu'accidentellement dans les animaux; et cela n'est pas. Tous les Vers extérieurs, introduits dans les voies digestives, meurent promptement et sont constamment digérés.

On a supposé encore que les Vers extérieurs, introduits dans le corps des animaux, soit développés, soit à l'état de germe, y subissaient des transformations et prenaient l'aspect et l'organisation que l'on reconnaît aux Vers intestinaux. Cette hypothèse, qui pourrait s'étayer sur ce qui arrive à la plupart des insectes et à quelques Reptiles, n'est prouvée, pour les Entozoaires, par aucune observation directe. Il est de fait que tous les animaux de la classe des Vers externes ne subissent point de transformations, dans le cours de leur existence. Les helminthologistes de Vienne, qui ont disséqué plus de cinquante mille animaux dans le but de découvrir les Entozoaires, Rudolphi, Eudes Deslonchamps à qui est dû cet article, et beaucoup d'autres helminthologistes qui ont fait également, dans ce but, un grand nombre de dissections, n'ont jamais rencontré, dans les animaux, de Vers vivants qui n'eussent tous les caractères des vrais Entozoaires; jamais ils n'en ont rencontré un seul pendant l'œuvre d'une transformation quelconque. Comment des Vers venus du dehors pourraient-ils s'introduire au milieu d'organes qui n'ont aucune communication avec l'extérieur?... Certains genres et espèces d'Entozoaires ne se trouvent jamais que dans les mêmes organes. Les Vers intestinaux se conservent et engendrent au milieu des organes où ils sont placés; ils meurent presque aussitôt qu'ils en sont sortis, etc., etc.

Les œufs d'Entozoaires, sortis du corps des animaux, soit après la destruction de ceux-ci, soit par leurs déjections, peuvent-ils se communiquer à d'autres par la voie des aliments, des boissons ou de la respiration? Cette hypothèse ne peut être soutenue, si l'on veut tenir compte des observations suivantes. D'abord il est des Vers intestinaux qui n'ont point d'œufs ni de moyens de reproduction connus. Les animaux carnassiers ne sont pas plus exposés aux Vers que ceux qui se nourrissent de plantes et qui broient avec soin leur nourriture. Comment les œufs des Entozoaires, si délicats et qui se pourrissent si promptement par l'humidité, pourraient-ils se conserver dans les eaux qui servent de boisson aux hommes et aux animaux? Comment pourraient-ils, étant desséchés par l'air, être encore susceptibles d'éclore? Comment pourraient-ils rester suspendus dans l'atmosphère, eux qui sont spécifiquement plus pesants que l'eau? Comment pourraient se transmettre les espèces d'Entozoaires vivipares? Par quelle voie enfin pourraient s'introduire ceux qui ne doivent se développer que dans les organes sans communication avec l'extérieur? De tous les Hommes, ceux qui étudient et disséquent les Vers intestinaux devraient, sans contredit, être les plus exposés à en être affectés. Il n'est point d'exemple qu'aucun helminthologiste s'en soit plaint. On a nourri pendant quelque temps des animaux avec des Entozoaires seulement; on les a tués, ils se sont trouvés exempts de Vers, etc., etc.

Les animaux reçoivent-ils de leurs parents, soit par l'acte de la génération, soit par la nutrition dans le sein de leur mère ou par l'allaitement, les germes des Vers qu'ils pourront offrir par la suite? Pour soutenir cette hypothèse, il faut d'abord admettre que les premiers animaux créés renfermaient en eux toutes les espèces de Vers particuliers à leur race, et si l'on considère combien d'espèces on rencontre chez quelques animaux, les parents primitifs de ceux-ci auraient été de véritables magasins d'Entozoaires. Comme il est d'observation que l'on ne rencontre certains Vers que bien rarement, il faudrait admettre que leurs germes eussent pu passer, sans se développer, dans le corps de plusieurs individus, pendant plusieurs générations successives. Pour qu'ils pussent être transmis par l'acte de la génération, il faudrait qu'ils existassent dans le sperme du mâle. Et comment pourraient-ils s'introduire au travers des membranes de l'œuf fécondé? Comment y parviendraient les espèces d'Entozoaires vivipares et celles qui n'ont point de germes? Pour supposer que les Vers proviennent de la mère et sont portés à son embryon ou dans ses ovaires, il faudrait admettre que les œufs des Vers qui peuvent séjourner dans les différents organes de la mère, seraient d'abord absorbés par ses vaisseaux lymphatiques, portés ensuite dans le torrent de la circulation, puis exhalés à la surface du placenta, absorbés ensuite par les vaisseaux de cet organe, portés dans le système circulatoire du fœtus, et après tout ce tortueux circuit, arriver enfin dans les organes où ils devront se développer plus tôt ou plus tard. Cette théorie précieuse jusqu'à un certain point, en l'appliquant aux animaux qui font leurs petits tout formés, devient bien plus impro-

vable pour les animaux ovipares. Mais la plupart des Entozoaires ont des œufs d'un volume assez considérable pour être aperçus facilement à la vue simple. Comment pourraient-ils traverser les vaisseaux exhalants, dont le diamètre est infiniment plus petit que celui de ces œufs? Les Entozoaires vivipares présentent dans cette théorie une difficulté insurmontable. Enfin on ne pourrait s'empêcher d'admettre qu'il n'y aurait que le plus petit nombre d'œufs absorbés qui parviendraient à leur destination; il devrait y en avoir beaucoup dans les fluides circulatoires; ils sont assez volumineux pour qu'on puisse les y apercevoir. Jamais on n'en a vu dans le sang ou dans la lymphe; les mêmes difficultés se présentent dans toute leur force pour la communication par l'allaitement, encore ce mode de communication ne pourrait-il avoir lieu que chez les Mammifères, etc., etc.

Aucune de ces hypothèses ne peut donc rendre raison de l'origine et de la communication des Vers intestinaux; il en est une dernière admise presque généralement: c'est la génération spontanée ou primitive, à laquelle on est pour ainsi dire amené par l'exclusion nécessaire des autres. Cette question, l'une des plus hautes et des plus ardues de la physiologie transcendante, ne se rapporte pas seulement aux Entozoaires, mais à plusieurs autres groupes des derniers êtres organisés. Il est à peu près impossible d'isoler la part qui peut se rapporter aux Vers intestinaux, et il deviendrait nécessaire d'entrer dans des développements qu'interdit cet ouvrage; il faut recourir aux auteurs originaux, tels que la Biologie de Tréviranus, la Dissertation de Brown sur l'origine des Vers intestinaux, l'Histoire des Entozoaires de Rudolphi, le Traité des Vers intestinaux de l'Homme par Bremser, etc.

On a beaucoup exagéré les maladies occasionnées par la présence des Vers intestinaux. Tous les jours on découvre, en ouvrant des animaux, des quantités énormes de Vers qui ne paraissent les incommoder en aucune façon. Cependant ils occasionnent souvent chez l'Homme des accidents assez graves, qui réclament toute l'attention des médecins. Dans tous les cas, leurs efforts doivent tendre à chasser et à prévenir la multiplication de ces hôtes incommodes et quelquefois dangereux. Chaque espèce de Vers nécessite presque toujours un traitement prophylactique et curatif particulier; et une infinité de moyens ont été proposés ou employés pour parvenir à ce double but.

INTESTINS. ZOOL. Ce nom désigne communément cette portion du tube digestif contenue dans l'abdomen. Peut-être vaudrait-il mieux étendre son acception à l'ensemble du canal alimentaire, organe caractéristique de la presque totalité des animaux, et pourtant si diversement configuré chez les différentes tribus qui en sont munies. Il ne sera donc pas uniquement question ici du canal intestinal, mais de ce qui concerne l'estomac et l'œsophage, dont l'histoire a été renvoyée à cet article.

Laissant de côté ces êtres équivoques, où nos sens, aidés même d'instruments grossissants, n'ont pu découvrir de traces d'Intestins, nous disons que le principal caractère de tout animal compliqué est d'avoir

une cavité digérante, où des substances venues du dehors, soumises à l'action de la vie, finissent par fournir des principes qui entretiennent ou excitent celle-ci. Tout être vivant, en effet, s'accroît, s'use et se répare; tout être vivant reçoit en lui de nouvelles molécules, et rejette hors de lui d'autres molécules, détachées, on ne sait comment, pour le mouvement de la vie : voilà ce qu'on appelle la *nutrition*, laquelle n'est qu'un continuuel rajeunissement des organes, dès que ceux-ci ont cessé de s'accroître.

Les végétaux puisent dans le sol qu'ils pénètrent, les sucs qui les abreuvent, dans l'atmosphère, les fluides qui les excitent et les nourrissent; leurs racines et leur écorce font en eux l'office d'Intestins. Ils n'ont pas plus besoin de mouvement pour atteindre leur nourriture, qu'ils n'ont besoin d'une cavité intérieure pour la préparer. Mais la chose est bien différente pour les animaux : isolés à la fois du sol qui les supporte et des corps dont ils doivent se nourrir, c'est dans leur intérieur même qu'ils ont un réceptacle pour leurs aliments, possédant en outre la faculté de les discerner avec des organes propres à se les approprier. Ils sentent, ils se meuvent, ils digèrent; ils ont conséquemment des Intestins. Nous avons dit que l'Intestin varie jusqu'à l'infini dans les diverses classes d'animaux : effectivement, s'il est l'organe essentiel et à peu près unique du Ver et du Polype, dont le but aussi presque exclusif est de vivre en se nourrissant, cet Intestin ne semble plus qu'un corps accessoire dans une organisation compliquée comme celle des Oiseaux et des Quadrupèdes. Encore bien que toutes les fonctions ne fassent que dériver de la digestion, la digestion ici ne semble plus qu'un moyen d'une vie plus ample et plus parfaite. Mais alors le but est évidemment pris pour le moyen. Nous savons bien qu'on est tenté de penser que l'estomac est fait pour des sens aussi parfaits, pour des mouvements si savamment coordonnés. Nous savons encore qu'il serait peut-être consolant d'oublier que les nerfs et les muscles, quelque admirables qu'en soient l'accord et le concours, ne sont que les serviles instruments d'un estomac dont ils aident à satisfaire les appétits.

Là où l'Intestin est à lui seul presque tout l'animal, il est aussi à peu près le même dans toute son étendue : il travaille, il digère pour lui seul le plus simplement et avec le moins de frais et de temps possible; mais l'organe devient plus diversifié, plus compliqué, et ses fonctions moins uniformes, à mesure qu'on s'élève dans l'échelle animale. Le tube digestif semble se compliquer à proportion de l'organisation tout entière dont il est la base. Des organes variés et nombreux demandent des sucs mieux élaborés. De là, dans les animaux déjà élevés dans l'échelle, cette division du canal alimentaire en *Estomac* qui altère les aliments, en *Pharynx*, *Bouche*, *OEsophage*, qui les reçoivent, les divisent, les humectent de sucs et les conduisent à l'estomac, en *Intestins* qui les élaborent, les analysent partiellement, les absorbent, et finalement en rejettent les débris; de là aussi les différents noms donnés aux différentes portions de l'Intestin, d'après sa forme, sa position, sa texture et ses fonctions.

On pourrait faire l'histoire de l'organisation tout entière à propos des seuls Intestins. Tout, en effet, semble, en dernier résultat, se rapporter à eux dans le corps d'un animal compliqué : tous les organes qu'on pourrait nombrer semblent n'être que des vaisseaux de l'estomac; depuis les glandes salivaires, qui donnent un fluide auxiliaire à la digestion, jusqu'au foie dont la bile la parachève; depuis les membres qui saisissent les aliments, jusqu'aux vaisseaux lactés qui traînent loin de l'estomac le chyle qu'il a formé; depuis les sens qui découvrent les aliments, enfin depuis le cerveau qui les veut, les désire et les choisit, jusqu'aux Intestins qui rejettent machinalement leurs débris, jusqu'aux poumons, jusqu'aux branchies ou trachées qui purifient le chyle en le mêlant à l'air, jusqu'au cœur, même, qui le répand sans profusion et le distribue sans partialité à toutes les parties du corps. En un mot, point d'organe dont l'estomac ne soit tributaire, comme aussi nul organe dont l'action n'aboutisse à l'estomac ou n'en dérive; point de fonction dont la digestion ne soit finalement ou le but exprimé ou le moyen nécessaire.

Tout est si bien enchaîné dans les corps vivants, si grande est l'influence des Intestins sur le reste des organes, qu'on peut juger des autres parties et préconcevoir les autres fonctions d'après une connaissance bien acquise du tube digestif et de la digestion. Réciproquement, de l'étude approfondie des autres organes, pourrait se déduire, jusqu'à certain point, la constitution du tube intestinal, comme aussi les mœurs et les besoins, les penchants et les passions, le caractère et le degré d'énergie de l'animal qu'on aurait intérêt de connaître. Il suffit, par exemple, de savoir qu'un animal a des formes grêles, que son Intestin est court, son estomac peu charnu, pour prédire qu'il est carnassier, qu'il est vigoureusement armé, qu'il est vif dans ses mouvements et terrible en ses entreprises, qu'il est plein de passions et de vices, fertile en ruses pour éluder le combat, ou doué d'une puissance qui l'y fait souvent trouver la victoire. On sait également que les animaux herbivores ont généralement l'estomac et les Intestins plus amples, des formes plus massives, des mouvements plus lents, et une vie moins active.

Divisions du canal alimentaire.

Quand l'appareil digestif ne consiste pas, comme chez les derniers ou les plus simples des animaux, dans un sac percé d'une seule ouverture qui fait à la fois l'office et de bouche et d'anus, il a assez ordinairement la forme d'un canal musculo-membraneux, à peu près cylindrique, présentant, en un point de son étendue, un renflement : c'est par exemple ce qui s'observe chez l'Homme. De cette disposition résulte la division du canal alimentaire en trois portions, savoir : le segment qui précède le renflement, ou celui par lequel les aliments y pénètrent, ce renflement lui-même, et enfin le segment qui le suit, ou par lequel les aliments en sortent : ces trois parties sont : l'*OEsophage*, l'*Estomac* et l'*Intestin*.

Rien de plus facile que de retrouver cette division, établie d'abord par l'anatomie humaine, chez beaucoup d'animaux, chez les plus voisins de l'Homme par exemple : mais il n'en est pas de même chez beaucoup d'au-

tres. Tantôt en effet le renflement disparaît : c'est le cas d'une partie des animaux invertébrés. Tantôt, au contraire, au renflement stomacal s'ajoutent d'autres renflements, en sorte qu'il devient difficile de le reconnaître. Ces renflements accessoires sont connus sous divers noms, et se rencontrent dans plusieurs classes très-différentes.

Des trois segments du canal alimentaire, le plus considérable par son étendue est l'Intestin proprement dit, nommé aussi *Canal intestinal*, parce qu'on l'a considéré comme un canal particulier, ayant lui-même ses subdivisions. D'après des considérations purement spécifiques et particulières à l'Homme et à quelques animaux très-voisins, puisqu'elles ne portent que sur des différences dans les dimensions ou la disposition de quelque partie, on l'a subdivisé en six segments nommés *Duodenum*, *Jejunum*, *Ileon*, *Cæcum*, *Colon*, *Rectum*. Les trois premières de ces six portions forment ce qu'on a nommé l'*Intestin grêle*, et les trois dernières, le *gros Intestin*. Cette autre division, établie aussi par l'anatomie humaine, ne l'est pas arbitrairement comme la première. On voit, par les noms mêmes donnés aux deux segments de l'Intestin, qu'ils se distinguent par une différence de volume. Très-bonne sans doute pour l'anatomie de l'Homme, elle peut cependant difficilement, et il en est de même de toute division fondée sur des différences de forme ou de dimensions, être adoptée par l'anatomie comparée. C'est ce qu'indique particulièrement la nouvelle Théorie de Geoffroy Saint-Hilaire, suivant laquelle, lorsqu'il s'agit de rapports généraux et philosophiques, il faut s'attacher aux connexions, et négliger les considérations de forme et de volume, qui spécifiquement sont au contraire de toute importance. C'est d'après ces vues que ce professeur a divisé l'Intestin en deux portions : l'une qui s'étend de l'estomac au cæcum ; c'est l'Intestin antérieur ou *anté-cæcal*, et celle qui s'étend de ce même cæcum à l'anus, c'est l'Intestin postérieur ou *post-cæcal* (Phil. anat., t. II, p. 270). Cette nouvelle division, en même temps qu'elle est fondée sur le principe des connexions, l'est aussi sur le mode de développement de l'Intestin.

Structure du canal alimentaire.

Les parois du canal alimentaire sont formées de plusieurs tuniques qui sont, en comptant de l'intérieur à l'extérieur, la *muqueuse*, la *nerveuse* ou *celluleuse*, la *musculeuse* et la *séreuse* ou *péritonéale*. Mais celle-ci n'existe pas, comme les trois premières, dans toute son étendue : c'est une simple expansion du péritoine qui recouvre seulement presque toute la portion contenue dans la cavité de l'abdomen. La tunique nerveuse, rejetée par plusieurs anatomistes, est un tissu lamineux, assez dense, qui unit la muqueuse et la musculeuse, et qui contribue pour beaucoup à déterminer la forme du canal. La musculeuse est généralement composée de deux couches plus ou moins minces de fibres musculaires : l'une longitudinale, l'autre circulaire. Mais, dans certaines portions du canal, comme dans le gésier ou l'estomac des Oiseaux, elle est remplacée par des muscles considérables, ou plutôt ces muscles, ordinairement membraniformes et minces,

sont alors portés à leur maximum de développement. La membrane muqueuse est nommée aussi *villose* : elle présente à sa surface de nombreuses papilles, de petites glandes et des orifices de vaisseaux exhalants et de vaisseaux absorbants, sièges d'une perspiration et d'une absorption considérables.

Chez les animaux inférieurs, l'organe digestif ne consiste que dans une simple duplicature de la peau ; et s'il n'en est pas tout à fait et identiquement de même chez les animaux supérieurs, on peut voir, par ce qui vient d'être dit, qu'il y a du moins la plus grande analogie entre ces deux membranes.

On remarque, dans certaines parties de la surface interne du canal, divers replis qui prennent, selon leur importance et leur structure, tantôt les noms de valvules, tantôt ceux de replis et de rides. Les valvules sont des replis des trois membranes internes. On en trouve généralement une (*valvule pylorique*) au *Pylore*, c'est-à-dire à l'ouverture de l'estomac dans l'Intestin, et une autre (*valvule de Bauhin*) à l'embouchure de l'Intestin grêle ou anté-cæcal dans le gros Intestin ou Intestin post-cæcal. Les replis et les rides ne contiennent plus, dans leur épaisseur, la membrane musculeuse : ils diffèrent en ce que les replis sont constants, et que les rides n'existent que momentanément. Telles sont les rides de l'estomac et de l'œsophage, qui disparaissent dès qu'ils sont distendus par les aliments. De nombreux replis existent dans l'Intestin grêle : on les nomme improprement *valvules conniventes*.

Telle est la structure générale du canal alimentaire ; mais cette structure varie suivant les régions, et, dans les mêmes régions, suivant les classes où on l'observe. Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer les variations de la membrane musculeuse, tantôt d'une extrême ténuité ; et tantôt si épaisse, qu'on ne peut véritablement plus lui donner ce nom. Nous ajouterons quelques autres détails. L'aspect de la membrane muqueuse, à sa face interne, varie beaucoup : elle est tantôt lisse et comme veloutée, tantôt hérissée de papilles, quelquefois extrêmement considérables, comme chez le Rhinocéros ; tantôt creusée, au contraire, ou d'une infinité de fossettes, comme chez certaines Tortues et chez l'Esturgeon, ou de petits sillons, comme chez le Crocodile et la Grenouille. Mais elle présente surtout des modifications extrêmement remarquables dans l'estomac des Ruminants, modifications dont il sera traité en détail dans un autre article. *V. RUMINANTS.*

Nous devons dire ici quelques mots des annexes du canal alimentaire. Le principal est le *Foie*, énorme glande qui sécrète la bile et la verse dans le duodénum. Le foie est un des viscères qui se retrouvent le plus constamment dans la série du règne animal ; seulement dans beaucoup d'espèces il n'a plus, comme dans les animaux supérieurs, une poche qui sert de réservoir pour la bile ; poche qu'on a nommée *vésicule biliaire* ou *vésicule du fiel*. Le *Pancréas* est une autre glande d'un volume moins considérable, et qui sécrète une liqueur particulière, connue sous le nom de *suc pancréatique*, versée aussi dans le duodénum, et tout près de l'orifice des vaisseaux biliaires, par un ou par plusieurs conduits. Quelquefois le conduit pancréatique

et le conduit biliaire se réunissent pour former un seul canal. Le pancréas existe moins constamment que le foie, et sa structure varie beaucoup.

Disposition du canal alimentaire.

Chez l'Homme et chez les Mammifères, la cavité du corps est divisée en deux grandes cavités nommées *Pectorale et Abdominale*, par le *Diaphragme*, muscle considérable tendu horizontalement au-dessous du cœur et des poumons. L'œsophage est placé dans la première de ces cavités; et tout le reste du canal alimentaire, avec ses annexes, est situé dans la cavité abdominale, qu'il remplit presque entièrement. C'est sur cette seconde portion qu'on observe la tunique péritonéale qui existe à peu près sur tous les points.

Mais il n'en est plus ainsi, ni dans les classes inférieures, ni chez les embryons même des Mammifères, où le diaphragme, au lieu de ces petits trous qui, chez l'Homme par exemple, donnent passage aux vaisseaux et à l'œsophage, présente au centre une énorme ouverture. Seulement cette ouverture, qui diminue rapidement chez l'embryon du Mammifère, à mesure qu'il se développe, conserve d'une manière permanente, chez les Ovipares, un diamètre presque égal à celui du corps lui-même; et tellement qu'on a dit tous ces animaux privés de diaphragme; au lieu de dire, comme on le devait, qu'ils ont un diaphragme rudimentaire, et existant seulement vers la circonférence. De cette disposition, qu'explique parfaitement la belle et si féconde loi du développement excentrique des organes, découverte par Serres, résultent la non distinction des cavités pectorale et abdominale, et, par suite, plusieurs effets. Ainsi, une grande portion des viscères abdominaux, chez beaucoup d'Ovipares, et même le foie, chez les embryons de Mammifères, remontent vers la cavité pectorale. C'est aussi par un effet de cet état rudimentaire du diaphragme, que le péritoine, chez les Oiseaux, tapisse la dernière portion de l'œsophage, et qu'enfin, dans cette même classe et dans d'autres, il se confond avec la plèvre. Au reste, ce diamètre considérable de l'ouverture du diaphragme, comme aussi presque tous les caractères des classes inférieures, ne s'observe pas seulement chez les embryons, dans la classe des Mammifères, mais aussi chez des monstres. Ainsi, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a vu un monstre humain, chez lequel le diaphragme était ouvert dans une grande étendue, ce qui avait permis à une portion du foie et des Intestins de passer dans la poitrine: cet enfant avait vécu quinze jours. Il s'est présenté plus récemment (Journ. des Scienc. Médic., août 1825) un cas semblable où l'estomac était passé dans la poitrine. Enfin, plusieurs fois même, on a vu le diaphragme manquer entièrement.

Quoi qu'il en soit, l'Intestin diffère du reste du canal alimentaire en ce qu'il forme, du moins dans la plupart des animaux supérieurs, de nombreux replis ou enroulements sur lui-même, et c'est ce qu'on a nommé *circonvolutions*. Cette disposition permet au canal alimentaire d'acquies des dimensions considérables: il a, par exemple, chez certains Herbivores, plus de trente fois la longueur du corps.

Pour bien concevoir ce qu'est le cœcum, on peut le

considérer comme un Intestin à part, sur lequel vient s'enter l'Intestin anté-cœcal et l'Intestin post-cœcal, et qui leur sert ainsi de point de réunion. L'Intestin post-cœcal se continue avec lui; aussi le cœcum est-il souvent considéré comme un simple segment de celui-ci; tandis que l'Intestin anté-cœcal s'insère à quelque distance de son autre extrémité, en sorte qu'il reste, entre cette insertion et l'extrémité du cœcum, un espace particulier, sorte de cul-de-sac, de cavité aveugle, d'où le nom de cœcum. Tous les anatomistes ont attaché à ce cœcum une grande importance, les uns, comme nous l'avons vu, sous le rapport de ses connexions, d'autres à cause des fonctions qu'ils lui attribuaient, d'autres enfin à cause de vues particulières sur la formation de l'Intestin. Nous ne ferons aucune remarque sur cette dernière opinion, ce qui nous mènerait à la question aussi difficile qu'importante, de la formation de l'Intestin, pour laquelle nous renvoyons aux ouvrages d'Oken et de Meckel. Mais, quant à la question de l'importance physiologique du cœcum, nous remarquerons que plusieurs familles très-naturelles, renfermées à la fois des genres pourvus de cœcum, et d'autres qui en sont privés.

Variations générales du canal alimentaire dans le Règne Animal.

Le canal alimentaire offre de grands rapports chez tous les animaux qui ont le même genre de nourriture, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent; faisant donc abstraction de cette considération, nous les diviserons simplement en *Carnivores, Herbivores et Omnivores*; et même, quant à ces derniers, parmi lesquels l'Homme se trouve compris, nous nous bornerons à remarquer qu'ils sont généralement intermédiaires entre les deux autres classes.

La principale différence est celle d'une ampleur, et surtout d'une longueur beaucoup plus considérable dans les Intestins, chez les Herbivores. Nous avons dit que chez quelques-uns de ceux-ci, le canal alimentaire est trente fois aussi long que le corps; chez certains Carnivores il n'est que trois fois aussi long, ou, en d'autres termes, il est dix fois moindre proportionnellement. Cette variation de longueur, suivant le genre de nourriture, est si vraie, et si généralement vraie, que chez certains insectes, dont les larves sont très-frugivores, et qui ne le sont plus à l'état d'insecte parfait, les Intestins diminuent sensiblement dans la métamorphose. Une autre observation fort curieuse et fort peu remarquée, c'est que le Chat sauvage a l'Intestin presque de moitié plus court que le Chat domestique, rendu par la domesticité plus omnivore. En même temps que les Intestins s'allongent, l'estomac prend une structure beaucoup plus compliquée, et un volume beaucoup plus considérable, comme cela a lieu principalement chez les Ruminants. Cette observation est aussi très-ancienne. Mais Cuvier paraît être le premier qui ait remarqué que, chez quelques Herbivores où la longueur des Intestins est moins considérable que chez d'autres, ce défaut de longueur est suppléé par une plus grande largeur, et par la présence de valvules et d'étranglements plus nombreux. Réciproquement, le contraire a lieu chez les Carnivores, et surtout

chez ceux dont l'Intestin a une longueur proportionnelle un peu plus considérable : c'est ainsi que même le cœcum et la distinction en gros Intestin et en Intestin grêle viennent à disparaître. Tous ces faits montrent qu'il est faux qu'on puisse dire d'une manière absolue, que l'appétit carnassier d'un animal est en raison inverse de la longueur de son canal intestinal : on voit que d'autres considérations modifient ce rapport.

L'Intestin des Carnivores et celui des Herbivores ne diffèrent pas seulement par leurs dimensions; ils diffèrent aussi par leur structure. Chez les premiers, la membrane péritonéale est très-épaisse, et la muqueuse très-mince; tandis que chez les Herbivores, celle-ci a une épaisseur considérable, la péritonéale étant au contraire d'une extrême ténuité. On doit la connaissance de ce fait intéressant, et encore peu connu, à Labarraque, auteur de la belle et utile découverte des moyens de désinfection par le chlorure de soude. Béchard paraît aussi avoir découvert le même fait qu'il mentionne dans son Anatomie générale.

Le canal alimentaire varie beaucoup aussi suivant les âges, et nous rapporterons ici quelques observations à ce sujet. L'estomac de l'Homme est, comme on sait, un estomac simple; mais il n'en est pas de même chez son embryon. Chez celui-ci, on observe, vers le milieu de l'estomac, un étranglement qui le partage en deux poches très-distinctes, et même il n'est pas très-rare d'observer encore chez les adultes quelques vestiges de cette division. Alors aussi, le duodénum, qui n'est point encore fixé, et qui ne présente pas trois courbures, comme dans l'adulte, est, de même que l'estomac, divisé en deux cavités par un collet formé à l'insertion des vaisseaux biliaires. Ainsi il existe à cette époque, à l'entrée du canal intestinal, quatre poches bien distinctes. Un autre fait très-remarquable, c'est qu'à la même époque le grand cul-de-sac de l'estomac est de beaucoup surpassé en étendue par le petit cul-de-sac qui mériterait alors véritablement le nom contraire. Le grand cul-de-sac n'acquiert ses dimensions normales que lorsque le lobe gauche du foie perd, par la série des développements, le volume considérable qu'il avait d'abord. Toutes ces observations, dues à Serres, sont d'un grand intérêt tant pour l'anatomie humaine que pour l'anatomie comparée. L'Intestin post-cœcal, nommé ordinairement gros Intestin, ne mérite nullement cette dernière qualification, pendant les deux premiers tiers de la gestation; car il n'a alors qu'un volume fort inférieur à celui de l'Intestin anté-cœcal : c'est alors véritablement l'Intestin grêle qui est le gros Intestin : nouvelle confirmation de ce qui a été dit sur le peu de constance des formes et des dimensions. D'autres observations fort curieuses du même anatomiste, sont celles qui concernent les rapports du cœcum avec le testicule droit. On sait que, pendant la première période de la gestation, les parois de l'abdomen n'étant pas encore formées, les Intestins flottent extérieurement, l'embryon réalisant alors les conditions des monstruosités nommées *éventrations* : quand les téguments viennent à se former, le cœcum se place vers l'ombilic; plus tard il se porte peu à peu à droite, et va se placer au-dessus du testicule de ce côté; puis à mesure que le

testicule descend, il descend également, le suivant toujours; et il ne se fixe dans la fosse iliaque, à la place qu'il doit conserver, que lorsque le testicule est arrivé dans les bourses. Ces rapports sont si constants, que Serres, ayant eu occasion de disséquer plusieurs sujets chez lesquels le testicule n'était pas tout à fait descendu dans les bourses, a reconnu que le cœcum s'était aussi arrêté dans sa progression, et n'avait pas la position qu'il offre dans l'état normal. Enfin, le savant anatomiste a observé des rapports analogues, chez la Femme, entre le cœcum et l'ovaire.

On a remarqué fort anciennement que l'Intestin était beaucoup plus long chez le Têtard que chez le Batracien qui doit en provenir. Meckel a reconnu que les embryons ont aussi des Intestins proportionnellement très-longs; et Serres, en vérifiant ces observations, a reconnu que cela était vrai, même des embryons de Ruminants; nouvelle preuve sans réplique qu'il n'est pas exact de dire que plus un animal est herbivore, plus ses Intestins ont de longueur.

De l'état rudimentaire du gros Intestin, chez les Oiseaux.

Les Mammifères ont généralement un cœcum, et les Oiseaux en ont deux. Geoffroy Saint-Hilaire vient d'arriver, à l'égard du second cœcum, à une conclusion très-remarquable, et qui mérite qu'il en soit parlé avec quelque développement.

On sait que le canal intestinal est nourri par deux grosses artères, naissant de l'aorte abdominale, et nommées *mésentériques supérieure et inférieure*. L'inférieure nourrit seulement la dernière portion de l'Intestin post-cœcal; la supérieure nourrissant son autre partie en même temps que l'Intestin anté-cœcal. Tous les anatomistes sont bien d'accord sur l'analogie de celle-ci chez les Oiseaux; mais le célèbre Tiedemann avait considéré comme représentant l'inférieure, une artère considérable comme elle par son calibre, et se portant, comme elle aussi, sur la terminaison de l'Intestin, mais naissant, non plus au-dessus, mais au-dessous des iliaques. Geoffroy Saint-Hilaire, d'après ses principes de détermination (*V. l'article ANALOGUE*), a pensé que cette artère ne représentait qu'un de ces petits rameaux, si faibles et si ténus chez l'Homme, qui se portent de l'artère sacrée moyenne, à la terminaison du rectum, la mésentérique inférieure s'étant au contraire atrophiée. L'effet naturel de cette atrophie était la non existence de la portion inférieure de l'Intestin post-cœcal. Aussi Geoffroy a-t-il conclu de ces faits, que le second cœcum des Oiseaux représente la portion de l'Intestin post-cœcal qui est nourrie par la mésentérique supérieure. La portion de l'Intestin placée après l'insertion du cœcum, et qui est nourrie par la prétendue artère mésentérique inférieure, représente seulement l'anūs des Mammifères et ses annexes, élevés ainsi à un grand développement, à cause du grand développement de l'artère nutritrice. C'est ainsi que Geoffroy Saint-Hilaire, guidé par ses deux principes des Connexions et du Balancement des organes, est arrivé à découvrir les véritables rapports des diverses parties de l'Intestin des Oiseaux, et à ramener à l'Unité de composition un fait important. L'étude d'une nou-

velle monstruosité à double cœcum, qu'il a nommée *Aspalasome* (*V. Ann. des Sc. natur.*, t. v), réalisant complètement, quant à son Intestin, les conditions ornithologiques, garantissant la certitude de ces déductions : car l'*Aspalasome*, semblable aux Oiseaux par son Intestin, leur était semblable aussi par l'atrophie de l'artère mésentérique inférieure.

La seconde portion de l'Intestin post-cœcal ne se formant pas chez les Oiseaux, il en résulte beaucoup plus de brièveté pour la terminaison du canal intestinal qui, par suite, n'a plus assez de longueur pour aller s'ouvrir extérieurement et en arrière, comme chez les Mammifères. Le bassin formant d'ailleurs une muraille osseuse d'une grande étendue, l'Intestin ne peut plus que descendre en devant, et déboucher dans l'emplacement le plus voisin et le plus accessible : c'est ainsi qu'il débouche dans la Vessie urinaire chez l'Autruche, et dans la Bourse génito-urinaire chez les autres Oiseaux.

Des divers segments du Canal alimentaire, dans le Règne Animal. De l'Œsophage.

Après avoir indiqué ces grandes variations dans le canal alimentaire, il nous resterait à descendre à l'histoire des différences plus ou moins importantes, que présente chaque classe : c'est ce qu'il est impossible de faire dans un article tel que celui-ci : nous ne pourrions d'ailleurs que répéter ce qui a été dit ou ce qui le sera à l'histoire des classes, des ordres et des genres. Aussi ne nous proposons-nous ici que de montrer, par quelques exemples pris dans les diverses classes, entre quelles limites s'étendent les variations.

On conçoit qu'il doit y avoir, et il y a en effet un rapport constant entre la longueur de l'œsophage, et celle du col : nous n'insisterons pas sur ce point. Ce canal présente des modifications très-remarquables chez les Oiseaux, classe dans laquelle il diffère beaucoup de celui de l'Homme et des Mammifères par la présence de deux renflements, dont le premier, situé vers la région inférieure du col, est nommé *jabot*, et le second, nommé *ventricule succenturié*, est situé près de l'estomac proprement dit ou *gésier*. Le jabot n'est qu'une simple dilatation de l'œsophage, auquel il ressemble en effet par sa structure. Il a beaucoup de capacité chez les Granivores, comme on peut s'en convaincre en examinant un Pigeon qui vient de prendre sa nourriture : le jabot est alors distendu, et fait saillie à l'extérieur. Cette dilatation manque chez une grande partie des Échassiers et chez quelques autres Oiseaux : parmi eux, nous ne citerons que l'Autruche, parce qu'elle est granivore. Quand le jabot vient à manquer, il est suppléé par une capacité plus grande dans le ventricule succenturié, comme cela se voit chez l'Autruche par exemple. Cette seconde dilatation a aussi reçu le nom de *jabot glanduleux*, parce qu'on remarque dans l'épaisseur de ses parois, un grand nombre de petites glandes dont les orifices s'ouvrent dans sa cavité. Dans l'Autruche, le ventricule est divisé par une échancrure, peu profonde à la vérité, en deux poches dont la seconde est très-peu glanduleuse.

On ne trouve pas de semblables renflements chez les autres Vertébrés ; mais chez la plupart des Ophidiens

et chez beaucoup de Poissons, l'œsophage tout entier se renfle au point d'acquiescer alors un volume égal à celui de l'estomac ; de sorte qu'il n'est souvent pas possible de déterminer sa limite. Chez les Tortues de mer sa surface interne est hérissée de longues et fortes papilles qui se dirigent en arrière.

L'œsophage, si prodigieusement dilaté dans les plus inférieurs des Vertébrés, nous conduit naturellement à l'œsophage encore plus dilaté de certains Invertébrés, des Crustacés décapodes, par exemple. Chez eux, l'estomac est beaucoup plus petit que l'œsophage : ce qui a fait regarder ce qu'on peut nommer le jabot des Crustacés comme leur estomac. Geoffroy Saint-Hilaire rejette au contraire cette dernière analogie, et ne voit dans ce prétendu estomac qu'un simple œsophage, qu'un simple jabot. Et en effet, ce n'est pas la digestion qui s'opère dans cette cavité, mais seulement une sorte de mastication préparatoire, faite au moyen de cinq dents dures et mobiles, portées par plusieurs pièces osseuses qui rendent cet organe véritablement très-remarquable.

De l'Estomac.

Il présente chez les Mammifères de nombreuses et importantes modifications : nous indiquerons les principales. Chez les Chauves-Souris frugivores, l'œsophage s'ouvre dans une petite poche globuleuse, séparée par un étranglement des deux culs-de-sac ; le gauche, de forme allongée, offre des fibres musculaires très-prononcées ; le droit, deux fois plus long, forme un long boyau à parois minces, avec plusieurs légers étranglements. L'estomac des Phoques et des Morses n'a qu'un seul cul-de-sac. Chez le Didelphe Manicou, les deux orifices sont très-voisins ; le grand cul-de-sac est énorme. Cette disposition est un peu différente chez d'autres Didelphes. Le Potoroo présente un estomac très-remarquable ; il est formé de deux poches communiquant par une ouverture assez large. L'œsophage s'ouvre précisément à la réunion de ces deux poches, mais en communiquant plus particulièrement avec la première. La seconde est un long cul-de-sac présentant un grand nombre d'étranglements. La membrane muqueuse offre un aspect très-différent dans l'une et dans l'autre de ces poches. L'estomac des Kangaroos ne présente, au contraire, qu'une seule poche. Chez les Rongeurs et chez les Édentés, l'estomac est tantôt simple et tantôt multiple ; mais la complication devient très-grande chez les Pachydermes et les Ruminants. (*V. ces mots.*) Les Dauphins ont quatre estomacs placés en série : il est important de remarquer cette disposition. Parmi les Monotrèmes, l'estomac de l'Échidné est très-ample, tandis que celui de l'Ornithorhynque est très-petit et n'a qu'un seul cul-de-sac. Dans cette classe les modifications sont très-nombreuses, comme on le voit, mais toujours l'estomac reste membraneux. Chez les Oiseaux, au contraire, il devient tout à fait musculéux ; on y trouve deux muscels d'une épaisseur souvent très-considérable, et dont les fibres charnues s'insèrent autour de deux tendons placés latéralement. Du reste, le Gésier (car c'est le nom qu'on lui a donné dans cette classe) varie peu pour sa forme. Il n'a point de valvule pylorique. Il a son maximum de développe-

ment chez les Granivores, qui même ont généralement le soin d'aider encore à son action, en avalant de petites pierres : il a une épaisseur beaucoup moins considérable chez les Oiseaux dont la nourriture est la plus différente, chez les Oiseaux de proie. Dans beaucoup de Reptiles et de Poissons, l'estomac ne se distingue pas de l'œsophage; chez plusieurs Poissons même, il ne se distingue pas non plus de l'Intestin; il est généralement membraneux dans ces deux classes.

Chez les Insectes (*V.* ce mot) l'estomac varie beaucoup; il est tantôt simple, tantôt multiple, tantôt membraneux, tantôt musculéux; les Orthoptères sont ceux où il présente la plus grande complication. De semblables variations s'observent chez les Mollusques où il est souvent un véritable gésier. Dans la plupart des animaux plus inférieurs il n'y a plus d'estomac distinct, et cependant chez quelques-uns on en trouve un extrêmement dilaté, comme chez certains Vers.

De l'Intestin.

Le volume de l'Intestin est souvent à peu près le même dans toute son étendue, en sorte qu'il n'est pas possible de le diviser en Intestin grêle et en gros Intestin, et même quelquefois la dernière partie de l'Intestin est, quant à son diamètre, moins considérable que la première. Ces variations se voient même dans la classe des Mammifères, chez beaucoup de Carnassiers sans cœcum, et chez plusieurs Marsupiaux où cet appendice se retrouve; la même chose a lieu aussi, et beaucoup plus généralement, dans les autres classes.

Le cœcum varie beaucoup chez les Mammifères : les Orangs et le Phaséolome ont, comme l'Homme, un cœcum et un appendice vermiforme; mais le plus généralement, le cœcum existe seul. L'appendice existe au contraire quelquefois seul, comme chez l'Échidné : enfin on ne trouve ni cœcum, ni appendice chez les Édentés (à l'exception des Fourmiliers qui ont deux très-petits cœcums), les Chauves-Souris, la plupart des Carnassiers Plantigrades, les Cétacés, et les Loirs parmi les Rongeurs, quoique cet ordre ait généralement le cœcum très-développé. Nous avons déjà parlé des deux cœcums des Oiseaux : ces cœcums, souvent très-considérables, comme chez les Granivores, les Oiseaux de proie nocturnes, etc., sont souvent aussi très-rudimentaires, ou même manquent entièrement, comme chez les Diurnes et chez les Alouettes, les Cormorans, et dans quelques autres genres. Il n'y a parmi les Reptiles, de véritable cœcum que chez l'Iguane. Le cœcum n'existe pas non plus chez les Poissons, ou du moins il est chez eux très-rudimentaire. Au contraire il y a fréquemment dans cette classe, vers l'origine de l'Intestin, plusieurs appendices aveugles qu'on a nommés aussi Cœcums, quoiqu'ils ne présentent aucun rapport avec le véritable cœcum. Ces appendices varient beaucoup pour le nombre et la forme : ainsi ils sont tantôt courts et gros, tantôt longs et grêles; tantôt simples, tantôt ramifiés. On n'en trouve point chez les Chondroptérygiens, les Apodes, et chez beaucoup d'autres. Quand ils existent, leur nombre varie beaucoup : certaines espèces n'en ont qu'un, d'autres en ont jusqu'à soixante-dix; au reste leur nombre est très-variable dans un même genre, qui même contient souvent à la

fois des espèces qui en sont privées et d'autres qui ne le sont pas. Enfin, chez les Insectes on trouve souvent encore d'autres sortes de cœcums. Chez les larves de Hanneçons, par exemple, et il en est de même des genres voisins, l'estomac, de forme cylindrique, est entouré d'une triple couronne de petits appendices aveugles ou cœcums.

La longueur du canal intestinal est généralement plus considérable chez les Mammifères que dans les autres classes : elle diminue ensuite encore davantage des Oiseaux aux Reptiles et aux Poissons. Mais cette diminution n'est ni aussi générale, ni aussi considérable qu'on le dit communément; ainsi, le canal alimentaire, suivant les observations des savants voyageurs Quoy et Gaimard, est quinze fois plus long que le corps chez le Manchot; fait d'autant plus remarquable qu'il s'agit ici d'un Oiseau piscivore. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire a fait de semblables observations à l'égard de certaines Tortues. Chez une grande partie des Invertébrés, et même dans quelques espèces de ces dernières classes de Vertébrés, le canal alimentaire finit par n'être plus qu'un canal droit, qui s'étend de la bouche à l'anus.

Ce dernier orifice très-diversement placé chez les animaux inférieurs, où on le voit quelquefois situé très-près de la bouche, occupe constamment chez les supérieurs la partie postérieure du corps. Mais du reste, quant à sa terminaison, le canal intestinal présente chez ceux-ci de grandes variations, que l'on fera connaître dans l'histoire de chaque classe. Ainsi l'anus qui s'ouvre à l'extérieur, comme on le sait, chez les Mammifères, s'ouvre intérieurement chez les Oiseaux, dans une poche particulière, nommée CLOAQUE (*V.* ce mot), où se font aussi les excréctions urinaires et génitales. Une disposition analogue a lieu également chez quelques Reptiles et chez les Monotrèmes (*V.* ces mots), comme l'indique le nom même de ces derniers.

Telles sont les principales modifications que présente le canal alimentaire, qui finit par être réduit à un simple canal, sans aucune dilatation, et dont les deux orifices sont placés immédiatement l'un à côté de l'autre. De cette disposition, on passe, mais en franchissant une énorme distance, à une autre fort remarquable, c'est-à-dire à celle où l'appareil digestif n'est plus qu'un sac, qui d'ailleurs n'est pas toujours également simple. Ainsi, chez les Astéries, ce sac a dix appendices extrêmement subdivisés, et dont deux sont contenus dans chaque branche du corps. Mais chez les Polypes, ces restes de complication disparaissent encore. La cavité de l'animal ne renferme plus que l'Intestin; il n'y a plus de prolongements vasculaires dans les diverses parties du corps : la nutrition ne s'opère plus que par imbibition. Enfin les Microscopiques les plus inférieurs ne présenteraient absolument aucune trace d'Intestin, ni d'orifice quelconque, qui puisse être comparé à une bouche. Ce ne serait conséquemment que par l'absorption cutanée que de tels animaux se pourraient alimenter.

INTIGÉ. bot. Synonyme d'Acaule. *V.* ce mot.

INTODISCAL. *Intodiscalis*. bot. Qualification donnée, par quelques botanistes, aux étamines quand elles sont insérées en dedans du disque.

INTORSION. *Intorsio.* BOT. On qualifie ainsi le phénomène que l'on observe dans certaines plantes qui, pour s'élever, serrent étroitement les végétaux placés dans leur voisinage, en roulant autour d'eux leurs tiges flexibles, soit à droite, soit à gauche.

INTRACRESCENT. *Intracrescens.* BOT. Corolle dont la force d'accroissement est plus grande sur la face interne que sur la face externe.

INTRAFOLIÉ. *Intrafoliatus.* BOT. C'est-à-dire qui naît entre les feuilles; par exemple la hampe qui s'élève du sein des feuilles radicales.

INTRAIRE. *Intrarius.* BOT. On dit l'embryon Intraire quand il est renfermé dans l'abdomen.

INTRAMARGINAL. *Intramarginalis.* BOT. Les nervures sont intramarginales quand elles s'arrêtent vers les bords des organes sur lesquels elles se dessinent.

INTRANSMUTABLE. *Intransmutabilis.* ZOOLOG. On donne cette épithète aux animaux articulés, qui ne sont point assujettis à des métamorphoses, avant d'arriver à l'état parfait.

INTRAVERTÉBRÉ. *Intravertebratus.* ZOOLOG. Geoffroy Saint-Hilaire, dans son système qui ramène à un type analogue d'organisation les animaux articulés et les animaux vertébrés, donne à ceux-ci la qualification d'intravertébrés parce que leur appareil osseux est placé à l'intérieur du corps, tandis que, chez les autres, il est extérieur et le recouvre ou l'enveloppe.

INTRICAIRE. *Intricaria.* POLYPER. Genre de l'ordre des Milléporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux et non flexibles, à cellules petites, perforées, presque tubuleuses, non garnies de lames. Ses caractères sont : Polypier pierreux, solide intérieurement, à expansions composées de rameaux cylindriques anastomosés en filets; cellules des Polypes hexagones, allongées, à bords relevés et couvrant toute la surface des rameaux. Ce genre a été établi par DeFrance, pour une seule espèce à laquelle il donne le nom d'*Intricaria Bajocensis*, à cause de sa localité. Elle lui a été envoyée par Gerville, naturaliste de Valognes, qui l'a trouvée à Saint-Floxel près de Bayeux. Ce Polypier était déposé dans une Ochre ferrugineuse, contenue dans une cavité de Calcaire oolithique. Le fragment envoyé à DeFrance avait un pouce de longueur sur neuf lignes de diamètre; il était composé de rameaux anastomosés en différents sens et formant un réseau à mailles d'une à cinq lignes d'ouverture. Ces rameaux, d'une demi-ligne de diamètre, étaient couverts de cellules moitié plus longues que larges, à bords relevés et formant une sorte d'écorce raboteuse. La forme du Polypier, celle des cellules et leur position rapprochent les Intricaire des Eschares, mais la consistance solide de la masse du Polypier ne permet pas de les séparer des Milléporées, principalement du genre Milléporé dont la différence ne consiste que dans la forme hexagonale des cellules. Ce Polypier paraît très-rare, on ne le connaît que par la figure et la description qu'en a données DeFrance.

INTRIT. ИМН. Nom donné par Pinkerton aux Roches mélangées dont les fragments sont empâtés dans un ciment qui les unit.

INTRORSES. *Introrsa.* BOT. Cette expression s'em-

ploie pour désigner les étamines dont la face est tournée vers le centre de la fleur. On s'en sert par opposition à celle d'*Extrorses.* V. ÉTAMINES.

INTSIA. BOT. Du Petit-Thouars (*Gener. Nov. Madagasc.*, p. 22) a indiqué sous ce nom un genre de la famille des Légumineuses, de Jussieu, et de l'Ennéandrie Monogynie, de Linné. La plante qui le constitue est un grand arbre à feuilles ailées et composées de cinq folioles. Les fleurs, disposées en corymbes, se composent d'un calice campanulé à sa base, et dont le limbe est partagé en quatre lobes; d'une corolle formée d'un seul pétale onguiculé; de neuf étamines à filets inégaux, trois seulement étant fertiles; légume oblong, comprimé, renfermant trois ou quatre graines allongées et séparées par une sorte de moelle. L'auteur a rapproché de cette plante le *Caju Bessi* de Rumph (*Herb. Amb.* 3, p. 21, tab. 10).

Le nom d'*Intsia* est cité par Rhéede comme désignant, au Malabar, une espèce du genre Acacie.

INTUMESCENCE. *Intumescentia.* BOT. On donne ce nom à une tumeur en forme d'articulation qui se trouve à la base du pétiole de certaines feuilles, telles que celles du *Mimosa pudica*.

INTURIS. BOT. L'un des synonymes de Caprier.

INTUSSUSCEPTION. *Intussusceptio.* ZOOLOG. BOT. Acte par lequel les matières qui doivent être assimilées, sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées et servir à la nutrition et à l'accroissement.

INTYBELLIE. *Intybellia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philomat., 1821, p. 124), qui l'a ainsi caractérisé : involucre presque campanulé, formé d'écaillés égales, sur un seul rang, appliquées, oblongues, membraneuses sur les bords, et accompagnées à leur base de petites écaillés surnuméraires, inégales et irrégulièrement imbriquées; réceptacle plan, garni de paillettes très-longues; calathide sans rayons, composée de plusieurs fleurs en languettes et hermaphrodites; akènes oblongs, striés, glabres, surmontés d'une aigrette blanche, légèrement plumeuse; les corolles sont pourvues de poils longs, fins et flexueux. Ce genre a des affinités avec le *Pterotheca*, établi par Cassini sur le *Crepis Nemausensis*. L'auteur l'a décrit d'après des individus cultivés au Jardin des Plantes de Paris, sans indication d'origine. Il ne faut point confondre ce genre avec celui que Monnard a appelé du même nom, qui appartient à la même famille et dont De Candolle a fait une section du genre *Crepis*, sous le nom d'*Intybellioides*.

INTYBELLIE PURPURINE. *Intybellia purpurea*, Cass.; *Hieracium purpureum*, Willd.; *Crepis purpurea*, Bieb.; *Lagoseris purpurea*, Stev.; *Myoseris purpurea*, Link.; *Intybellia Taurica*, Less. C'est une plante herbacée, vivace, rameuse et feuillée au collet; ses tiges sont nues et souvent rameuses; ses feuilles sont pinnatifides, pétiolées, un peu glauques et pubescentes dans leur jeunesse; ses fleurs sont d'un rouge pourpré.

INTYBUM ET INTYBUS. BOT. V. CHICORÉE.

INULE. *Inula.* BOT. Genre de la famille des Synan-

thérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L. Tournefort le confondait avec les Astères, et cette erreur a été reproduite par Haller, Allioni et Mœnch. En le distinguant des Astères, Vaillant lui donna des caractères imparfaits, et le nomma *Helenium*. Le nom d'*Inula* fut substitué à celui-ci par Linné, qui saisit bien la note essentielle du genre, c'est-à-dire celle de ses anthères pourvues d'appendices basilaires. Les caractères génériques ont été, au langage près, exprimés par Cassini de la manière suivante : involucre composé d'écaillés imbriquées, appliquées, les extérieures larges, coriaces, surmontées d'un appendice étalé et foliacé; les intérieures étroites, inappendiculées et presque membraneuses; réceptacle nu, plan ou convexe; calathide radiée, dont les fleurs centrales sont nombreuses, régulières, hermaphrodites, et celles de la circonférence sur un seul rang, en languettes, longues, tridentées au sommet et femelles; anthères munies de longs appendices basilaires plumeux; ovaires cylindracés, surmontés d'une aigrette simple, légèrement plumeuse. Ces caractères excluent plusieurs espèces placées par Linné, dans le genre *Inula*. Ainsi, l'*Inula crithmoides*, dont les folioles de l'involucre sont dépourvues d'appendices, forme le genre *Limbarda* d'Adanson, adopté par Cassini. Ce dernier auteur a également admis le *Pulicaria* de Gærtner, remarquable par son aigrette double, et qui a été établi sur l'*Inula Pulicaria*, L. Il a en outre constitué plusieurs genres au dépend des *Inula* : tels sont les *Diplopappus*, *Myriadenus*, *Heterotheca*, *Duchesnia* et *Aurelia*. V. ces mots. Dans la première édition de la Flore parisienne, p. 528, le docteur Méral a érigé l'*Inula Helenium*, L., en un genre distinct, qu'il a nommé *Corvisartia*, et qu'il a caractérisé par les folioles extérieures de son involucre, larges, ovales, trapézoïdes; les intérieures linéaires et colorées; par le stigmate entier des fleurs femelles de la couronne, et par les anthères dépourvues d'appendices basilaires. H. Cassini affirme que ces deux derniers caractères n'existent point; et quant aux folioles de l'involucre, elles sont absolument conformées de même dans plusieurs espèces laissées parmi les véritables *Inula*. En conséquence, le genre *Corvisartia* ne semble pas à H. Cassini devoir être adopté. Nous pourrions en dire autant des genres *Limbarda* et *Pulicaria*, fondés sur des caractères d'une bien faible importance. L'*Inula* de Linné n'est donc pas susceptible d'être subdivisé en autant de groupes qu'on l'a proposé, ou bien si on regarde la moindre différence d'organisation, comme un signe distinctif, on sera peut-être obligé de morceler ce genre beaucoup plus encore que ne l'ont fait Adanson, Necker, Gærtner, Cassini et Méral. Si l'on retranche du genre *Inula*, L., les espèces de l'Amérique et du cap de Bonne-Espérance, qui constituent des genres particuliers ou qui rentrent dans quelques autres précédemment établis, on trouve qu'il est composé d'une trentaine d'espèces indigènes du bassin de la méditerranée et des contrées d'Asie, contiguës à la mer Noire et à la mer Rouge. Parmi celles qui croissent en France, on distingue la suivante :

L'INULE HÉLÉNION, *Inula Helenium*, L.; vulgaire-

ment nommée Aunée ou *Enula campana*. Les tiges de cette plante sont hautes de plus d'un mètre, dressées, rameuses et pubescentes. Les feuilles radicales ont d'énormes dimensions; elles sont lancéolées et longuement pédonculées. Les feuilles caulinaires diminuent de grandeur en se rapprochant du sommet de la tige. Les calathides, composées de fleurs jaunes, sont très-larges et solitaires au sommet des tiges et des rameaux. On trouve cette plante dans les bois montueux de l'Europe, et particulièrement à Montmorency, aux environs de Paris. Sa racine, amère et aromatique, jouit de propriétés toniques très-prononcées; on en fait un grand usage dans la médecine vétérinaire.

INULÉES. BOT. Nom de la douzième tribu établie par H. Cassini dans la famille des Synanthérées. Ce botaniste en a publié les caractères et les divisions dans une série de mémoires qui ont paru de 1812 à 1819, soit dans le Bulletin de la Société Philomatique, soit dans le Dictionnaire des Sciences naturelles. La tribu des Inulées comprend un si grand nombre de genres, qu'il a été nécessaire de la partager en trois sections principales, et de subdiviser celles-ci d'après la considération de quelques caractères en général d'une assez faible importance. En donnant la liste suivante des genres qui composent les Inulées, nous croyons utile d'exposer les caractères de ces sections et ceux de leurs subdivisions, d'après H. Cassini.

TRIBU DES INULÉES.

§ I. INULÉES-GNAPHALIÉES (*Inuleæ Gnaphalieæ*) : involucre scarieux; stigmatophores tronqués au sommet; tube anthérifère long; chaque anthère surmontée d'un appendice obtus, et munie à sa base d'un long appendice sans pollen.

† Aigrette coroniforme, paléacée ou mixte. Genres : *Relhania*, Pers.; *Rosenia*, Thunb.; *Lapeyrouisia*, Thunb.; *Leysera*, Neck.; *Leptophytus*, Cass.; *Longchampia*, Willd.

†† Corolles très-grêles. Genres : *Chevreulia*, Cass.; *Lucilia*, Cass.; *Facelis*, Cass.; et *Podotheca*, Cass., ou *Podosperma*, Labill.

††† Involucre à peine scarieux. Genres : *Syncarpha*, De Cand.; *Faustula*, Cass.

†††† Involucre peu coloré. Genres : *Phagnalon*, Cass.; *Gnaphalium*, R. Brown; *Lasiopogon*, Cass.

††††† Réceptacle muni de paillettes. Genres : *Ifloga*, Cass.; *Piptocarpha*, R. Brown; *Cassinia*, R. Br.; *Ixia*, R. Br.

†††††† Involucre pétaloïde. Genres : *Lepiscline*, Cass.; *Anaxeton*, Gærtner; *Edmondia*, Cass.; *Argyrocome*, Gærtner; *Helichrysum*, Cass.; *Podolepis*, Labill.; *Antennaria*, R. Br.; *Ozothamnus*, Cass.; *Petalolepis*, Cass.; *Metulasia*, R. Br.

††††††† Calathides rassemblées en capitules.

A. Tige ligneuse. Genres : *Endolenca*, Cass.; *Shawia*, Forst.; *Perotriche*, Cass.; *Seriphium*, L.; *Elytropappus*, Cass.

B. Tige herbacée. Genres : *Siloxernus*, Labill.; *Hirnellia*, Cass.; *Gnephosis*, Cass.; *Angianthus*, Wendl.; *Calocephalus*, R. Br.; *Leucophyta*, R. Br.; *Richea*, Labill., ou *Craspedia*, Forsk. et R. Br.; *Leontonyx*, Cass.; *Leontopodium*, Pers.

§ II. INULÉES PROTOTYPES (*Inuleæ archetypæ*.) Involucre non scariéux; stigmatophores arrondis au sommet; tube anthérifère long, chaque anthère surmontée d'un appendice obtus et munie à la base d'un long appendice non pollinifère.

† Réceptacle couvert de paillettes sur une partie seulement. Genres : *Filago*, Willd.; *Gifola*, Cass.; *Logfia*, Cass.; *Micropus*, L.; *Oglifa*, Cass.

†† Réceptacle entièrement nu. Genres : *Conyza*, Cass.; *Iuula*, Gærtn.; *Limbaria*, Adans.; *Duchesnia*, Cass.; *Pulicaria*, Gærtn.; *Tubilium*, Cass.; *Jasouia*, Cass.; *Myriadenus*, Cass.; *Carpesium*, L.; *Deuckia*, Thunb.; *Columella*, Jacq.; *Pentanema*, Cass.; *Iphia-na*, Cass.

††† Réceptacle pourvu de paillettes. Genres : *Rhanterium*, Desf.; *Cylindrocline*, Cass.; *Molpadia*, Cass.; *Neurotæna*, R. Br.

§ III. INULÉES BUPHTALMÉES (*Inuleæ buphtalmææ*.) Involucre non scariéux; stigmatophores arrondis au sommet; tube anthérifère court, chaque anthère munie au sommet d'un appendice aigu, et à la base d'un appendice court et pollinifère.

† Réceptacle pourvu de paillettes. Genres : *Buphtalmum*, L.; *Pallenis*, Cass.; *Nauplius*, Cass.; *Ceruana*, Forsk.

†† Réceptacle dépourvu de paillettes. Genres : *Egletes*, Cass.; *Grangea*, Adans.; *Centipeda*, Lour.

††† Calathides rassemblées en capitules. Genres : *Sphæranthus*, Scop.; *Gynnarrhena*, Desf.

INULINE. BOT. Substance immédiate des végétaux, découverte par Rose de Berlin, dans la racine d'*Inula Helenium*, L. Elle se rapproche beaucoup de l'Amidon, dont elle diffère surtout en ce qu'au lieu de faire colle avec l'eau bouillante, elle se précipite sous forme d'une poudre grise. Thénard l'a placée au rang des principes immédiats douteux. Elle existe probablement dans la plupart des racines tubéreuses de la famille des Synanthérées corymbifères. La Dahline, trouvée par Payen et Chevalier dans les racines de Dahlia (*Georgina*) et de Topinambour (*Helianthus tuberosus*), est, selon Braconnot, d'une nature identique à celle de l'Inuline, que Guibourt a nommée Inulite.

INUUS. MAM. V. MAGOT.

INVERSE. *Inversus*. BOT. C'est-à-dire renversé en dedans. Cette qualification s'applique assez souvent aux anthères, quand la suture des loges est tournée vers la circonférence de la fleur. Les stigmates sont inverses, quand étant plusieurs dans la même fleur, ils sont tous dirigés vers le centre.

INVERTÉBRÉS. ZOOLOG. Lamarck divise les animaux en deux grandes coupes, les VERTÉBRÉS et les INVERTÉBRÉS : plusieurs naturalistes, et Cuvier en particulier, n'ont pas adopté cette distinction. Ce dernier (Règne Anim.) partage les animaux en VERTÉBRÉS, MOLLUSQUES, ARTICULÉS et RAYONNÉS. V. ces mots.

INVOLUCELLE. *Involucellum*. BOT. Nom donné à l'assemblage de petites folioles que l'on remarque à la base des ombellules ou ombelles partielles, dans un grand nombre de genres de la famille des Umbellifères. V. INVOLUCRE et OMBELLIFÈRES.

INVOLUCRAIRE. *Involucraria*. BOT. Genre de la

famille des Cucurbitacées, institué par Seringe, dans les Mémoires de la Société de Genève (vol. 5, pars 2), pour une plante nouvelle du Népal, offrant pour caractères génériques : fleurs monoïques; les mâles en ombelle, sessiles, accompagnées de bractées arrondies comme des reins, et formant une sorte d'involucre, dentées et frangées supérieurement; le pédoncule commun est très-long, muni d'une bractée oblongue à sa base; le bouton ressemble assez à celui des Roses; le tube du calice est obconique, et le limbe est formé de sépales linéaires, aigus. Les fleurs femelles sont solitaires, longuement pédonculées dans la même aisselle que les fleurs mâles.

INVOLUCRAIRE DE WALLICH. *Involucraria Wallichi*, Ser. Feuilles profondément découpées en cinq lobes ovato-oblongs, grossièrement dentés; cirrhes à cinq divisions. Ainsi qu'on le voit, cette espèce est encore trop imparfaitement connue, pour que l'on puisse accorder une grande confiance au genre.

INVOLUCRE. *Involucrum*. BOT. On appelle ainsi un assemblage de plusieurs folioles ou bractées disposées régulièrement autour d'une ou de plusieurs fleurs. Ainsi, dans la vaste famille des Synanthérées, cet assemblage d'écaillés, que les anciens désignaient sous le nom de calice commun, est un véritable involucre. Cassini lui donne le nom de Péricline. Il en est de même des folioles qui existent à la base du capitule des Dipsacées, à la base des ombelles de la Carotte, de l'Ammi, de l'Astrantie et d'une foule d'autres Umbellifères. Dans ces dernières, le nom de colletette a été donné quelquefois à l'Involucre. Certains Involucres ont reçu des noms particuliers : c'est ainsi qu'on nomme *Cupule* celui du Chêne, du Châtaignier, du Noisetier, en un mot des genres qui forment la famille des Cupulifères; *Spathé*, celui d'un grand nombre de plantes monocotylédones : la lépicène et la glume des Graminées sont également de véritables Involucres et non des enveloppes analogues au calice et à la corolle. Dans les plantes acotylédones, plusieurs parties ont également reçu le nom d'*Involucre*. Dans la famille des Marsilacées, on appelle ainsi l'enveloppe générale et indéhiscence qui recouvre les graines. Il en est de même dans la famille des Hépatiques : on a nommé *Involucre* l'organe qui renferme leurs séminules. V. HÉPATIQUES et MARSILACÉES.

INVOLUTÉ. *Involutus*. BOT. Qui est roulé en dedans : les feuilles et les sépales des fleurs sont les organes qui offrent le plus fréquemment cette disposition.

INVOLUTIVE. BOT. On dit que les feuilles sont involutives lorsqu'elles ont les bords roulés en dedans.

INVOLVÉ. *Involvatus*. MOLL. Épithète que l'on donne aux Coquilles univalves, lorsque l'enroulement du cône spiral se fait transversalement ou de gauche à droite, en suivant sa marche sur l'animal.

INVOLVULE. *Involvulus*. INS. Coléoptères tétramères; ce genre avait été érigé par Schrank, dans la famille des Rhynchophores; mais il n'a point été adopté par Schoenherr qui, dans sa monographie des Curculionides, en a disséminé les espèces dans ses genres *Rhynchites*, *Attelabus* et *Apoderes*.

10. INS. Lépidoptère du genre Vanesse, vulgairement nommé Paon de jour.

IOCASTE. *Iocasta*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par E. Meyer qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame ; fleurons de la circonférence en très-petit nombre, ligulés et femelles, ceux du disque formant un groupe de douze ou quinze, hermaphrodites, tubuleux et à cinq dents ; involucre formé de deux ou trois rangées de squames imbriquées, dont les intérieures sont ciliées et subscarieuses au sommet ; réceptacle nu ; styles rameux, sans appendice au sommet ; akènes cylindracés, striés et marqués de huit à dix côtes obtuses, glanduleux, un peu raboteux, chauves, un peu crénelés au sommet qui est tronqué. Le professeur De Candolle, dans son *Prodromus*, a substitué sans motif exprimé, le nom de *Oligoglossa* à celui de *Iocasta*.

IOCASTE ACICULAIRE. *Iocasta acicularis*, Meyer ; *Oligoglossa acicularis*, DC., *Prod.* 6, 76. Arbrisseau rameux, glabre, à écorce cendrée, à ramifications striées ; les feuilles sont éparses, dressées, linéari-suhulées et très-entières ; les capitules sont pédicellés, ovales, un peu oblongs, composés de fleurs jaunes et rassemblés à l'extrémité des rameaux en corymbe lâche. Cet arbrisseau se trouve dans les collines de sable de l'Afrique méridionale.

IODATES. Sels provenant de la combinaison de l'Acide iodique avec les bases salifiables.

IODE. *Iodes*. Ce corps est un de ceux que, dans l'état actuel des connaissances chimiques, on considère comme simples. Il fut découvert avant 1812 par Courtois, chimiste français, dans les eaux mères des cendres de Fucus. Clément et Desormes annoncèrent cette découverte à l'Institut dans sa séance du 29 novembre 1815. Quelques jours après, Gay-Lussac lut un Mémoire sur cette nouvelle substance pour laquelle il proposa le nom d'Iode, dérivé d'un mot grec, qui signifie *violet*, en raison de la plus saillante de ses propriétés, celle de se réduire en vapeur d'une belle couleur violette. Ce chimiste aperçut de prime abord les rapports que l'Iode offrait avec le Chlore, par la manière dont il se comportait avec l'Oxygène et l'Hydrogène, et dès lors la théorie dans laquelle le Chlore était considéré comme corps simple, fut pleinement confirmée. D'autres chimistes, et en particulier H. Davy, s'occupèrent à cette époque de l'Iode ; ils obtinrent des résultats semblables à ceux de Gay-Lussac, et en peu de temps ils épuisèrent, pour ainsi dire, toutes les connaissances qu'il était possible d'acquérir sur la combinaison de l'Iode avec les autres corps. Il est solide à la température ordinaire ; il se présente sous la forme de paillettes micacées, d'un gris noirâtre, ou de lames rhomboïdales, très-brillantes, et d'octaèdres allongés. Sa densité est de 4,548. Il se liquéfie à 107 degrés, et entre en ébullition à 175, en produisant la belle vapeur violette dont nous avons parlé et qui, d'après le calcul, a une densité de 8,695. En contact avec la peau, l'Iode y produit une tache brune, qui devient jaunâtre et se dissipe assez promptement à l'air. Son odeur est analogue à celle du Chlore étendu d'eau, et sa saveur est très-âcre, même caustique ; aussi est-il considéré

comme un poison violent. Avec les autres corps simples, l'Iode forme plusieurs combinaisons : ainsi l'Acide iodique est le produit de son union avec l'Oxygène dans certaines circonstances favorables, c'est-à-dire au moment où celui-ci cesse de faire partie de quelques composés. L'Acide hydriodique s'obtient en exposant à une chaleur rouge l'Iode et l'Hydrogène. L'Acide chloriodique est le résultat d'une union semblable avec le Chlore. Les autres combinaisons de l'Iode avec les corps simples ne jouissent pas de propriétés acides ; on les nomme simplement des *Iodures*, et leur composition, ainsi que leurs propriétés, sont analogues à celles des sulfures, des chlorures, etc. Le Bore et le Carbone n'ont pas encore pu être combinés avec l'Iode, tandis qu'on a obtenu avec facilité des Iodures d'Azote, de Soufre, de Potassium, de Sodium, de Zinc, de Fer, d'Étain, d'Antimoine, de Cuivre, de Mercure, d'Argent, etc. Pendant la combinaison de l'Iode avec le Potassium ou avec d'autres métaux, il se dégage de la chaleur et quelquefois de la lumière. L'eau n'a qu'une action très-faible sur l'Iode ; elle n'en dissout que 0,007 de son poids, et la solution est jaune. Celle-ci se décolore par l'ébullition, et ne contient plus que des Acides hydriodique et iodique résultants de la décomposition d'une petite quantité d'eau.

Une des propriétés chimiques les plus remarquables de l'Iode, c'est celle de former un composé bleu lorsqu'on le met en contact avec l'Amidon. Jusqu'à ces derniers temps, on s'était accordé à considérer ce composé comme un Iodure d'Amidon, c'est-à-dire comme une combinaison intime de l'Iode avec l'Amidon qui était alors regardé comme une substance simple, dans sa nature organique. Mais il en est tout autrement, selon les expériences de Raspail, expériences dont il a lu le précis devant la Société Philomatique, le 6 août 1825. Cet observateur s'est assuré par des recherches microscopiques et chimiques, que la couleur bleue, que prend l'Amidon par l'action de l'Iode, n'est due qu'à la superposition de cette dernière sur la surface des granules de fécule dont il a décrit les formes diverses. Ces granules, qu'il compare à des perles de Nacre, plus ou moins grosses et plus ou moins irrégulières, après avoir été enduits, pour ainsi dire, d'un vernis d'Iode, peuvent être décolorés par le sous-carbonate de Potasse, sans perdre leurs formes ou leur transparence. Ces faits tendent à prouver que l'Amidon se compose d'un tégument susceptible d'être coloré par l'Iode et d'une matière gommoïde, contenue à l'intérieur. Ainsi que le Chlore, l'Iode décolore les teintures végétales. Cette décoloration paraît due à une décomposition de l'eau qui tient en solution les matières organiques ; l'Oxygène de celle-ci s'unit au Carbone et à l'Hydrogène des substances colorantes, tandis que son Hydrogène se porte sur l'Iode.

On retire l'Iode des eaux mères des cendres de Fucus et d'autres Algues marines. Il y existe à l'état de combinaison saline, c'est-à-dire que ces eaux contiennent des hydriodates de Potasse et de Soude. On les introduit dans une cornue tubulée, à laquelle sont adaptés une allonge et un récipient. L'affusion intermittente d'un excès d'Acide sulfurique concentré, détermine la

décomposition de l'hydriodate. Il se forme des sulfates de Soude ou de Potasse, et de l'Acide sulfureux, parce que l'excès d'Acide sulfurique a cédé une portion de son Oxygène à l'Hydrogène de l'Acide hydriodique. L'Iode est donc mis en liberté, et par l'ébullition il passe dans le récipient en même temps que les autres produits gazeux. On le lave et on le rectifie en le distillant de nouveau avec une solution étendue de Potasse. Il est alors sous forme de lames brillantes, qui ressemblent au Carbone de fer, et que l'on dessèche entre des feuilles de papier Joseph.

Ce n'est pas seulement des plantes de la famille des Algues qu'on pourrait extraire l'Iode. Plusieurs autres corps marins, et particulièrement les Éponges, en contiennent une certaine quantité. On l'a retrouvé dans quelques sources d'eau minérale, et, tout récemment, le savant professeur Vauquelin a lu, à l'Académie des Sciences, une note sur une mine d'Argent des environs de Mexico, qui en contenait à peu près dix-huit pour cent. L'Iode y existe à l'état d'Iodure. (Ann. de Phys. et de Chimie, 1824, p. 99.)

Nous avons parlé plus haut de l'importance que la découverte de l'Iode a eue pour la chimie, en ce qu'elle a jeté un grand jour sur un point de doctrine sujet à controverse. Par les nombreuses combinaisons que ce corps est susceptible de contracter avec les autres substances, on est parvenu à produire une foule de composés intéressants pour les chimistes, mais dont les usages techniques sont encore très-bornés. Cependant on a employé avec succès l'Iode ou plutôt ses sels (hydriodates iodurés de Potasse et de Soude) dans le traitement du goitre. Le docteur Coindet, de Genève, a le premier fait connaître son efficacité dans ce cas, et en a obtenu des succès très-nombreux. Malheureusement, quelques médecins ignorants en chimie, l'ont administré sans employer les précautions convenables, et il en est résulté de très-graves accidents. L'usage de ce médicament a conséquemment perdu de son crédit aux yeux du vulgaire, qui s'enthousiasme toujours pour les nouveautés, et qui les proscriit avec autant de facilité si par hasard des hommes inexpérimentés en abusent. Il est constant, néanmoins, que l'Iode a guéri, en Suisse, une foule d'individus affectés de la difformité du goitre; mais on doit observer que son emploi irréfléchi peut avoir des suites très-dangereuses. C'est par l'Iode contenu dans les Éponges carbonisées que l'emploi de celles-ci a produit la guérison d'un nombre très-considérable de goitreux, avant qu'on eût soupçonné le principe actif de ce médicament. L'Iode, formant un composé bleu avec l'Amidon, est un réactif excellent pour reconnaître la présence de cette substance dans les végétaux.

IODES. BOT. *V.* IODE.

IODIDE. MIN. Berzélius donne ce nom aux combinaisons de l'Iode avec des corps moins électro-négatifs que lui, et dans lesquelles les rapports atomiques sont les mêmes que dans les Acides.

IOLITHE. MIN. (Werner.) *V.* DICHOÛTE.

ION. BOT. La Violette chez les anciens, d'où les noms d'Iode, d'Iolithe, etc.

IONE. CRUST. Genre de l'ordre des Amphi-

podes, famille des Hétéropodes de Latreille (Fam. nat. du Règn. Anim.), ayant pour caractères essentiels : quatorze pieds, tous sans ongles, en forme de lanières arrondies à leur extrémité, et simplement propres à la natation; branchies très-ramifiées; queue terminée par deux longs appendices presque semblables aux pieds; des antennes distinctes. Ce genre, établi par Latreille qui le plaçait (Règ. Anim., t. 111) dans l'ordre des Isopodes, a été formé aussi par Leach sous le nom de Cœlino. Desmarest (article MALACOSTRACÉS du Dictionnaire des Sciences naturelles) le réunit aux Pranzides dont il diffère cependant par des caractères assez tranchés, tirés surtout du nombre et de la forme des pattes; il s'éloigne des Apeudes par la forme et l'usage de celles-ci. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce : IONE THORACIQUE, *Ione thoracicus*, *Oniscus thoracicus*, Montagu (*Trans. Linn. Soc.*, t. 1x, 1v, 3), figurée dans l'Encyclopédie méthodique (Crust. et Ins., tab. 356, fig. 28).

IONÉSIE. *Ionesia*. *V.* JONÉSIE.

IONIA. BOT. Nom que l'Yvette (*Teucrium Chamæpytis*, L.) portait chez les anciens.

IONIDES. BOT. Synonyme de Caprier. *V.* ce mot.

IONIDIER. *Ionidium*. BOT. Genre établi par Ventenat, pour quelques espèces de Violettes exotiques, et qui a été adopté depuis par tous les botanistes. Ce genre, qui appartient à la famille des Violacées, avait été créé auparavant sous le nom de *Pombalia*, par Vandelli; néanmoins, l'usage a consacré le nom de Ventenat, bien qu'il soit postérieur à celui du botaniste portugais. Dans son Mémoire sur la famille des Violacées, et dans le premier volume du *Prodromus Systematis* du professeur De Candolle. le botaniste De Gings a voulu rétablir le genre *Pombalia* de Vandelli, comme distinct de *Ionidium*. Mais Aug. de Saint-Hilaire (Plant. usuell. des Brésiliens, n° xi) a réfuté victorieusement cette opinion, en prouvant que les caractères assignés au *Pombalia* se retrouvaient évidemment dans plusieurs espèces faisant partie du genre *Ionidium*. Le même auteur a fait une observation semblable pour le genre *Hybanthus* de Jacquin, qui doit être réuni à l'*Ionidium*. Voici les caractères qu'il assigne au genre *Ionidium* : calice profondément quinquépartite, dont les divisions ne sont ni prolongées au-dessous de leur base, ni entièrement séparées. Pétales au nombre de cinq, périgynes ou plus rarement hypogynes, très-inégaux, l'inférieur plus grand, ouguiculé, sans éperon, à onglet ordinairement plus large et concave à la base, rétréci au sommet. Étamines au nombre de cinq, insérées comme les pétales et alternes avec eux; filets libres ou soudés, le plus souvent courts, quelquefois nuls; anthères aplaties, membraneuses au sommet, attachées par la base, immobiles, tournées vers le pistil, biloculaires et s'ouvrant longitudinalement; les connectifs ou les filaments des anthères inférieures le plus souvent munis d'un appendice plus ou moins sensible. Style courbé, épaissi au sommet, persistant. Stigmate un peu latéral. Ovaire libre, sessile, olygosperme ou polysperme; ovules attachés à trois placentas pariétaux. Capsule entourée du calice, uniloculaire, s'ouvrant en trois valves étalées, portant les

semences sur le milieu de leur face. Celles-ci sont petites, horizontales, ovoïdes, globuleuses, creusées au sommet d'une chalaze orbiculaire et ridée, quelquefois relevées d'un côté d'une ligne proéminente (raplé); ombilic un peu latéral, rarement tout à fait terminal; tégument propre double: l'extérieur crustacé, l'intérieur membraneux, adhérent à l'endosperme qui est charnu. Embryon axile, droit, ayant presque la même longueur que l'endosperme; cotylédons plans; radicule tournée vers l'ombilic.

Les espèces de ce genre sont en général de petits arbustes rameux, à feuilles alternes, entières, accompagnées de deux stipules à leur base. Les fleurs sont pédonculées et placées à l'aisselle des feuilles supérieures. L'une des espèces les plus intéressantes de ce genre est l'*Ionidium Ipecacuanha* de Ventenat ou *Pombalia Ipecacuanha* de Vandelli. Dans l'ouvrage que nous avons cité précédemment, Aug. de Saint-Hilaire a prouvé que le *Viola Honbou* d'Aublet n'est qu'une simple variété du *Pombalia* de Vandelli. Ainsi, cette espèce croît à Cayenne et sur la côte du Brésil, depuis le fleuve des Amazones jusqu'au cap Frio; mais on ne l'a pas retrouvée au midi de ce cap. Elle se plaît en général dans les lieux bas et sablonneux. C'est une plante extrêmement variable, dont la tige rameuse, est tantôt étalée, tantôt ascendante, longue de six à vingt-quatre pouces, couverte de poils quelquefois très-longes et très-rapprochés. Ses feuilles sont alternes, ovales, lancéolées, dentées en scie et amincies en pointe à leurs deux extrémités, et chargées de poils épars. Les divisions du calice sont semi-pinnatifides. La racine de cette plante, qui est grosse à peu près comme une plume à écrire, un peu tortueuse, grisâtre et striée en dehors, blanche en dedans, est connue au Brésil sous les noms de *Poaya*, de *Poaya da Praia* et de *Poaya branca*. Elle sert à remplacer, dans quelques parties du Brésil, le véritable *Ipecacuanha* fourni par le *Cephaelis Ipecacuanha*; on le désigne sous le nom d'*Ipecacuanha blanc*.

Aug. Saint-Hilaire a encore décrit (Plant. usuelles des Brasiiliens, n° 1x), sous le nom d'*Ionidium Poaya*, une autre espèce nouvelle, voisine de la précédente, qui a été trouvée à l'ouest du Rio-San-Francesco, dans la province de Minas-Geracs, et dont la racine est également employée par les habitants comme un puissant émétique.

IONOPSIDE. *Ionopsis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par Kunth (in *Humb. et Bonpl. Nov. Gen.*, 1, p. 348), et qui peut être caractérisé ainsi: calice à six divisions disposées sur deux rangs: les trois divisions extérieures sont ovales, lancéolées, aiguës, égales entre elles; les deux inférieures forment, en se réunissant à leur base, une sorte de petit sac obtus. Les deux divisions internes et supérieures sont obliques, ovales, un peu obtuses. Le labelle est onguiculé à sa base qui forme une gouttière; il est beaucoup plus grand que les autres parties de la fleur, inférieur et obcordiforme. Le gynostème est court, stigmatifère à sa face antérieure, terminé supérieurement par une anthère operculiforme, à deux loges: chaque loge contient une masse pollinique, ellipsoïde; ces masses viennent s'at-

tacher l'une et l'autre à la partie supérieure d'une petite lame qui se termine inférieurement par un rétinacle allongé, formant une sorte de bec disposé à angle droit, à l'extrémité de la petite lame. Kunth a trouvé le nom de ce genre dans l'assemblage de deux mots grecs *ion*, violet, et *opsis*, aspect. Cette dénomination serait fort exacte si toutes les espèces que l'on pourra découvrir par la suite, offraient, comme les quatre qui sont connues, des corolles d'une nuance constamment violette; mais il est si rare qu'une dénomination générique puisse trouver une application juste et convenable à toutes les espèces, qu'il est généralement préférable qu'elle n'exprime aucune qualité. Des quatre espèces connues, deux de l'île de la Trinité, *Ionopsis utricularioides*, Hook., et *Ionopsis pallidiflora*, Hook., malgré les difficultés de transport qui naissent de leur extrême délicatesse, sont, à force de soins, parvenues vivantes en Europe, il y a déjà plusieurs années; l'*Ionopsis tenera* a été envoyée de la Havane; et l'*Ionopsis meniculata* a été observée par Descourtils, dans la province de Saint-Paul, au Brésil.

IONOPSIDE DÉLICATE. *Ionopsis tenera*, Lindl., Bot. Regist. 1904. Son pseudobulbe est très-petit, enveloppé d'écaillés spathiformes, assez épaisses, membraneuses et brunes sur leurs bords; les feuilles, ordinairement au nombre de quatre, sont engainantes à leur base, oblongues-lancéolées, striées, pointues au sommet, longues de deux à quatre pouces, et larges de six à huit lignes; d'un vert assez intense. La hampe est mince, grêle, articulée, haute de huit à dix pouces, terminée par une panicule de dix ou douze fleurs, portées chacune sur un pédicelle fort délicat. Les sépales sont petits, surtout les deux latéraux, qui sont à peine visibles; les pétales sont un peu plus grands, oblongs, obtus et de même que les sépales d'un rouge pourpré tendre. Le labelle est large et grand, à deux lobes assez profonds, d'un blanc violâtre, finement veiné de violet. Le gynostème est dressé, aptère, terminé en une sorte de bec dans lequel est nichée l'anthère qui n'a qu'une seule loge, renfermant deux masses polliniques sillonnées postérieurement; la caudicule est linéaire, incluse, et la glandule ovalaire.

Le professeur Richard possède une autre espèce nouvelle de ce genre, à laquelle il a donné le nom d'*Ionopsis distichophylla*, à cause de la disposition de ses feuilles qui sont plus larges que dans l'espèce précédente; elle s'en distingue encore par sa hampe deux fois plus élevée et rameuse, par ses fleurs plus petites et son labelle cilié. Elle a été découverte à la Martinique par Richard père, qui l'y a trouvée parasite sur le Café. Plusieurs autres Orchidées, mieux étudiées, devront encore rentrer dans ce genre; tel est par exemple le *Dendrobium utricularioides* de Swartz.

Le nom d'*Ionopsis* a été appliqué à une section du genre *Cochlearia*, par De Candolle (*Syst. Regn. Veg. nat.*, t. 11, p. 571) qui, en raison de l'existence du genre établi par Kunth, a changé depuis sa terminaison en celle d'*Ionopsidium*.

IONOPSIDIÈRE. *Ionopsidium*. BOT. La section formée sous ce nom par le professeur De Candolle dans le genre *Cochlearia*, famille des Crucifères, a, depuis,

été érigée en genre distinct, par Reichenbach, avec les caractères suivants : calice à quatre divisions concaves, égales à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes et entiers; six étamines hypogynes, tétradelphiques et privées de dents; silicules comprimées sur les côtés, un peu arrondies, très-courttement échanquées, déhiscences, à valves carénées, un peu renflées, aptères au dos, à cloison étroitement oblongue, terminée par un style court; plusieurs semences dans les loges, à funicules libres; embryon sans albumen; cotylédons plans et couchés. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre.

IONOPSIDIUM SANS TIGE. *Ionopsidium acanle*, Reich.; *Cochlearia acaulis*, De Cand.; *Cochlearia pusilla*, Brot. Petite plante annuelle, glabre, à racines fibreuses, à tige très-courte ou souterraine; les feuilles radicales sont longuement pétiolées, rondes ou un peu cordées, entières, quelquefois trilobées; les pédoncules radicaux sont scapiformes et très-rarement axillaires, filiformes, mous, portant une petite fleur blanche ou purpurine et quelquefois bleue. Dans le midi de l'Europe.

JORA. OIS. *V. JORA*.

IOTA. INS. Espèce de Lépidoptère nocturne du genre Noctuelle.

IOTÈRE. *Ioterium.* INS. Nom donné par Kirby, à l'organe sécréteur de la matière caustique, qui fait considérer certains insectes comme vénéneux.

IPÉCACUANHA. NOR. On désigne sous ce nom, un grand nombre de Racines appartenant à des végétaux de genres et de familles différentes, mais qui toutes jouissent de la propriété de déterminer le vomissement. C'est Marcgraaff et Pison qui, les premiers, parlèrent de l'Ipécacuanha dans leur Histoire naturelle et médicale du Brésil, publiée vers le milieu du dix-septième siècle. Ils donnèrent une description et une figure de la plante qui, au Brésil, fournit la racine connue sous ce nom. Mais cette figure et la description qui l'accompagne sont tellement vagues et imparfaites, que nul botaniste ne put rapporter la plante mentionnée par ces auteurs à aucun des genres alors connus. Conséquemment chacun, s'appuyant sur quelque supposition plus ou moins fondée, attribua la racine d'Ipécacuanha du commerce à quelque genre connu. C'est ainsi que Rai, dans son Histoire générale des Plantes, crut l'Ipécacuanha fourni par une espèce du genre Paris, de la famille des Asparaginées. Morison, Plucknet, Linné lui-même, dans la première édition de sa Matière Médicale, pensaient qu'elle était produite par une espèce de Chèvrefeuille; plus tard celui-ci l'attribua à une espèce de Violette. En un mot, les opinions les plus opposées furent émises sur l'origine et la nature du végétal auquel on devait l'Ipécacuanha. De cette obscurité naquit un autre inconvénient qui n'a pas peu contribué à augmenter la confusion déjà si grande à cet égard : c'est que n'ayant aucune donnée certaine sur la plante qui fournissait le véritable Ipécacuanha, on appliqua ce nom à toutes les Racines exotiques, douées d'une propriété émétique plus ou moins marquée; et bientôt chaque pays eut en quelque sorte une espèce particulière d'Ipécacuanha.

La cupidité dut profiter de cette ignorance pour ac-

créditer les incertitudes qui convraient ce médicament. Comme la véritable espèce d'Ipécacuanha, celle dont Marcgraaff et Pison avaient les premiers donné la description, était assez rare, les marchands américains y mêlèrent bientôt plusieurs autres racines plus communes et souvent presque inertes, qui d'un côté accrurent la confusion, et d'un autre côté contribuèrent à diminuer la réputation de la racine du Brésil, dont les vertus se trouvaient ainsi masquées et en quelque sorte dénaturées par cette sophistication. Dès lors l'Ipécacuanha du commerce ne fut plus qu'un mélange hétérogène de racines différentes entre elles, non-seulement par les plantes dont on les retirait, mais encore par le lieu d'où elles provenaient.

Pendant l'opinion que la racine d'Ipécacuanha était celle d'une Violette, prévalut pendant fort longtemps; mais on n'était pas d'accord sur l'espèce à laquelle il fallait l'attribuer. Ainsi quelques auteurs pensaient que c'était le *Viola Ipecacuanha* de Linné fils, ou *Pombalia Ipecacuanha* de Vandelli; d'autres, le *Viola diandra*, L.; quelques-uns le *Viola parviflora*, L.; ceux-là le *Viola Itoubou* d'Aublet. Tel était l'état d'incertitude qui régnait sur ce médicament, quand le célèbre Mutis, directeur de l'expédition botanique de Santa-Fé de Bogota, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, fit parvenir à Linné, en 1764, la description et la figure du végétal qui, au Pérou, produisait la racine d'Ipécacuanha. Ces renseignements ne furent publiés qu'en 1781 par Linné fils, qui, dans son supplément, décrivit la plante de Mutis sous le nom de *Psychotria emetica*, que lui avait donné le botaniste espagnol. Il crut, mais à tort, que cette espèce était la même que celle décrite longtemps avant par Marcgraaff et Pison, en sorte que, depuis cette époque, on pensa généralement que c'était la même plante qui, au Pérou et au Brésil, fournissait l'Ipécacuanha.

Don Avellar Brotero, professeur de botanique à l'université de Coimbre, en Portugal, fit connaître en 1800, dans les Actes de la Société Linnéenne de Londres, la plante qui, au Brésil, produit l'Ipécacuanha. Cette plante, quoiqu'appartenant à la famille des Rubiacées, comme le *Psychotria* du Pérou, en est génériquement différente; il la nomma *Callicocca Ipecacuanha*. Ces travaux jetaient un grand jour sur l'histoire de ce médicament. Néanmoins, on tomba dans une nouvelle erreur en croyant que toutes les racines que le commerce fournissait sous le nom d'Ipécacuanha étaient celles du *Psychotria* ou du *Callicocca*. Ce fut pour détruire cette opinion erronée que De Candolle publia, en 1802, un Mémoire dans lequel il démontra que, loin d'être uniquement produites par les deux seuls végétaux décrits par Mutis et Brotero, les divers Ipécacuanhas provenaient d'un très-grand nombre de plantes, de genres et de familles quelquefois fort éloignés. Plusieurs observations publiées depuis cette époque, et en particulier les faits nouveaux insérés dans l'ouvrage sur les Plantes usuelles des Brésiliens, rédigé par Aug. St-Hilaire, ont confirmé cette assertion de De Candolle. Il est donc utile d'énumérer ici rapidement les diverses plantes dont les racines ont reçu le nom d'Ipécacuanha.

Famille des Rubiacées. C'est à cette famille, déjà si intéressante par le grand nombre de médicaments importants qu'elle fournit, qu'il faut d'abord rapporter les deux espèces réellement officielles, savoir : celles que l'on désigne sous les noms d'Ipécacuanha *annelé* et d'Ipécacuanha *strié*. Outre ces deux espèces principales, cette famille en offre encore plusieurs autres dont les racines sont employées sous le nom d'Ipécacuanha dans diverses contrées de l'Amérique méridionale. Ainsi, au rapport d'Auguste Saint-Hilaire, on emploie dans diverses parties du Brésil, les racines du *Spermacoce Poaya* et du *Spermacoce ferruginea*; celles du *Richardsonia rosea* et du *Richardsonia scabra*. Cette dernière a même beaucoup de rapports avec l'Ipécacuanha *annelé*; mais les anneaux qu'elle offre sont beaucoup plus larges que ceux de cette espèce, et sa saveur est moins âcre. Selon Dandrada, on ferait également usage des racines du *Psychotria herbacea*.

Famille des Violariées. Les Ipécacuanhas, fournis par les plantes de cette famille, ont, en général, une couleur blanchâtre, et sont beaucoup moins énergiques. L'espèce principale est l'*Ionidium Ipécacuanha* de Ventenat ou *Pombalia* de Vandelli, à laquelle il faut réunir le *Viola Itoubou* d'Aublet qui n'en est pas spécifiquement différent. Cette plante croît à Cayenne. On la trouve également par intervalles sur le littoral du Brésil, depuis le fleuve des Amazones jusqu'au cap Frio; mais on ne la retrouve pas au midi de ce cap. Ces racines, employées fréquemment à Cayenne et au Brésil, sont d'un blanc pâle, cylindriques, allongées, quelquefois rameuses, grosses comme une plume à écrire, un peu tortueuses, offrant quelquefois des étranglements et des intersections plus ou moins marquées. L'axe ligneux est en général plus épais que la couche corticale, et plus jaune; la cassure est assez nette, peu résineuse; son odeur est manifestement herbacée et nauséuse; sa saveur est comme amygdalée, d'abord faible, mais bientôt un peu amère, et surtout d'une âcreté remarquable. Auguste Saint-Hilaire a fait connaître une espèce nouvelle, qu'il nomme *Ionidium Poaya*, et que les habitants des provinces intérieures du Brésil emploient pour remplacer l'Ipécacuanha *annelé*. On peut en dire autant du *Viola parviflora* de Linné fils, qui appartient au genre *Ionidium*. On la désigne aussi au Pérou sous le nom d'Ipécacuanha blanc. Cette propriété émétique des Violariées exotiques se retrouve également dans les racines de nos Violettes indigènes, mais avec moins d'énergie.

Famille des Apocynées. Les genres de cette famille sont généralement remarquables par le suc blanc et laiteux qu'elles renferment, ce qui leur donne des qualités âcres et plus ou moins irritantes; aussi plusieurs fournissent-elles des racines que l'on désigne, dans les pays où elles croissent, sous le nom d'Ipécacuanha. Tels sont : 1^o le *Cynanchum vomitorium* de Lamarck ou le *Cynanchum Ipécacuanha* de Willdenow, qui croît à Ceylan et à Java, et qu'on cultive à l'Ile-de-France; 2^o le *Cynanchum Mauritianum* de Commerçon, aux îles de France et de Bourbon; 3^o le *Cynanchum laevigatum* de Retz, au Bengale; 4^o le *Cynanchum tomentosum* de Lamarck, dont les racines sont

employées sous le nom d'Ipécacuanha dans les hôpitaux de Ceylan; 5^o aux Indes Orientales, on emploie aussi les racines du *Periploca emetica* de Retz; 6^o enfin, aux Antilles, les racines de l'*Asclepias Curassavica*, L., appelé Ipécacuanha blanc ou bâtarde, et de plusieurs autres espèces du même genre, sont employées comme émétiques et désignées sous le nom de faux Ipécacuanha brun.

Famille des Euphorbiacées. De même que les Apocynées, les plantes de cette famille contiennent un suc laiteux d'une extrême âcreté, et les racines de plusieurs Euphorbes sont employées comme émétique; telle est celle de l'*Euphorbia Ipécacuanha* dans l'Amérique septentrionale, de l'*Euphorbia Tirucalli* de Linné, aux grandes Indes, etc.

Il serait facile de citer encore ici un grand nombre d'autres végétaux dont les racines ont été employées comme succédanées de l'Ipécacuanha; mais un pareil développement serait superflu dans cet article qui ne doit avoir pour objet que les Ipécacuanhas généralement en usage.

Dans le commerce, on distingue deux espèces principales d'Ipécacuanha. L'une, beaucoup plus commune que l'autre et en quelque sorte la seule que l'on emploie généralement en Europe, vient du Brésil. Elle offre les caractères suivants : racines ordinairement de la grosseur d'une plume à écrire, allongées, irrégulièrement contournées et coudées, simples ou rameuses, formées de petits anneaux saillants, inégaux, très-rapprochés les uns des autres, ayant environ une ligne de hauteur, séparés par des enfoncements circulaires moins larges, formés de deux parties, savoir : un axe ligneux plus ou moins grêle, et une couche corticale beaucoup plus épaisse. Ces racines sont lourdes, compactes, cassantes; leur cassure est brunâtre, manifestement résineuse dans sa partie corticale; leur saveur est herbacée, un peu âcre et amère; leur odeur faible, mais nauséabonde.

La seconde espèce vient du Pérou; mais on ne la rencontre que rarement dans le commerce. Voici quels sont ses caractères distinctifs : racines cylindriques, le plus souvent simples, rarement rameuses, de la grosseur d'une plume à écrire, peu contournées, non rugueuses, offrant de distance en distance des sortes d'étranglements ou d'intersections circulaires, profondes, éloignées les unes des autres; épiderme d'un brun foncé, formant des stries longitudinales plus ou moins marquées; cassure brune, noirâtre, faiblement résineuse; couche corticale moins friable, moins cassante que dans l'espèce précédente; odeur presque nulle; saveur fade, nullement amère, offrant à peine une légère âcreté, après une application longtemps prolongée.

Telles sont les deux espèces d'Ipécacuanha du commerce. On avait donné à la première, qui est la racine du *Callicocca Ipécacuanha* de Brotero, le nom d'Ipécacuanha *gris*, et à la seconde, que l'on retire du *Psychotria emetica* de Mutis, celui d'Ipécacuanha *brun* ou *noir*. Mais A. Richard a fait voir, soit dans le Bulletin de la Société de la Faculté de Médecine de Paris, soit dans sa Dissertation sur l'Ipécacuanha du com-

meree, que le caractère tiré de la coloration extérieure ne saurait être employé avec avantage pour distinguer ces deux espèces, et qu'il était même la cause de nouvelles confusions. Il a au contraire proposé de tirer les caractères distinctifs de ces deux espèces, de leur organisation qui est fort différente dans chacune d'elles, et qui n'offre aucune variation. Ainsi il a donné à la racine du *Callicocca*, qui est irrégulièrement contournée et formée de petits anneaux saillants et superposés, le nom d'*Ipécacuanha annelé*, et celui d'*Ipécacuanha strié* aux racines du *Psychotria*, qui n'offrent nullement ces anneaux, mais de simples étranglements écartés les uns des autres, avec des stries longitudinales. Quant à la couleur des racines, elle n'est plus devenue qu'un simple caractère pour former des variétés dans ces deux espèces. Ainsi on distingue dans le commerce, deux espèces d'*Ipécacuanha*, l'*annelé* et le *strié*.

Cet *Ipécacuanha annelé*, comme il a été dit précédemment, est fourni par le *Callicocca Ipécacuanha* de Brotero. Mais il est à remarquer que le genre *Callicocca*, établi par Schreber, est le même que le *Cephalis* établi longtemps avant par Swartz. Le genre de Schreber ne doit donc pas être adopté, et c'est pour cette raison que, dans les deux travaux cités précédemment, on a nommé *Cephalis Ipécacuanha* l'arbeste qui produit l'*Ipécacuanha annelé*. (V. pour sa description et celle du *Psychotria emetica*, les mots CÉPHELIDE ET PSYCHOTRIE.)

L'*Ipécacuanha annelé* présente trois variétés principales de couleur, savoir : 1^o *Ipécacuanha annelé BRUN* : c'est la plus commune et la plus abondante; c'est elle aussi qui paraît jouir des propriétés les plus énergiques. Son épiderme est d'un brun plus ou moins foncé, quelquefois même presque noir; c'est dans cet état qu'on la désignait autrefois sous le nom de *Psychotria emetica*, quand on croyait pouvoir distinguer ces deux espèces uniquement par la couleur. Mais son organisation prouve évidemment qu'elle n'est que la racine du *Cephalis*; 2^o *Ipécacuanha annelé GRIS* : épiderme d'un gris blanchâtre, anneaux moins rapprochés, moins saillants. Cette variété n'est pas très-commune. Elle se trouve parfois mélangée avec la précédente; 3^o *Ipécacuanha annelé ROUGE* : elle est presque aussi commune dans le commerce que l'*Ipécacuanha annelé brun*. Son épiderme est d'un brun rougeâtre, couleur de rouille.

Quant aux *Ipécacuanhas blanches*, ils sont fort variables, et l'on a donné ce nom aux racines d'un grand nombre de plantes; telles sont : l'*Ionidium Ipécacuanha*, l'*Ionidium parviflorum*, le *Cynanchum vomitorium*, et une foule d'autres. Mais ces espèces ne sont jamais répandues dans le commerce. Aussi est-il moins important de distinguer ces diverses racines les unes des autres.

Les *Ipécacuanhas* ont été, dans ces derniers temps, l'objet de travaux très-importants de la part des chimistes. C'est à Pelletier que l'on doit une connaissance exacte des divers principes constituants de ces racines. Il y a trouvé : 1^o une matière grasse, huileuse, très-odorante, d'une couleur brune, qui paraît communi-

quer à cette racine son odeur et sa saveur nauséabondes; 2^o une substance particulière, simple de sa nature, dans laquelle réside la propriété émétique des *Ipécacuanhas*, et à laquelle il a donné le nom d'*Émétine*; 3^o de la Cire végétale; 4^o de la Gomme en assez grande quantité; 5^o presque la moitié du poids total d'Amidon; 6^o du Ligneux; 7^o enfin, quelques traces d'Acide gallique.

L'*Émétine* ou le principe actif se trouve également dans l'*Ipécacuanha annelé* et dans l'*Ipécacuanha strié*. Pelletier l'a trouvée dans les racines du *Cynanchum vomitorium* qu'il a analysées sous le nom de *Viola emetica*, et Richard en a constaté l'existence dans les racines de l'*Ionidium Ipécacuanha* ou *Poaya branca* du Brésil. Mais ce principe n'existe pas en égale quantité dans ces quatre espèces d'*Ipécacuanha*. Ainsi dans les racines du *Cephalis* ou *Ipécacuanha annelé*, on trouve de 14 à 16 pour cent d'*Émétine*; dans celles du *Psychotria* ou *Ipécacuanha strié*, on en trouve environ 8 pour cent; dans le *Cynanchum vomitorium*, 5 pour cent; et environ 3 pour cent dans les racines d'*Ionidium Ipécacuanha*. Il résulte de là nécessairement que l'*Ipécacuanha annelé* mérite la préférence sur tous les autres, puisqu'il renferme beaucoup plus du principe actif.

Quant aux propriétés médicales de l'*Ipécacuanha*, on a déjà vu que Marcgraaff et Pison furent les premiers qui, vers le milieu du dix-septième siècle, firent connaître en Europe l'*Ipécacuanha*, et signalèrent ses propriétés médicales principalement dans la diarrhée. Malgré les éloges qu'ils prodiguèrent à cette nouvelle substance, son introduction fut lente et rencontra beaucoup d'obstacles. En 1672, un médecin, nommé Legras, qui avait fait trois fois le voyage d'Amérique, en rapporta une certaine quantité d'*Ipécacuanha*, qu'il déposa chez un pharmacien alors fort en vogue. Mais celui-ci l'ayant administré à des doses trop fortes, nuisit à son débit, plutôt qu'il ne servit à en répandre l'usage. L'ignorance du marchand et le peu de succès qu'il retira de l'administration du nouveau médicament, tournèrent en quelque sorte contre la substance elle-même, et les incrédules saisirent ce nouveau prétexte de douter de son efficacité. Environ quatorze ans après ces essais infructueux, vers l'année 1686, un négociant français, nommé Grenier, revenant d'Espagne, rapporta à Paris près de cent quarante livres d'*Ipécacuanha*. Pour favoriser la vente de cette substance, et en retirer plus d'avantages, il s'adjoignit Adrien Hévétius, médecin renommé de la ville de Reims, qui se chargea d'en surveiller avec soin l'administration. Les premiers essais d'Hévétius ayant eu des succès, il obtint de Louis XIV la permission de les continuer à l'Hôtel-Dieu de Paris, où, par de nombreuses expériences, il constata l'efficacité de la racine du Brésil, surtout dans le traitement de la diarrhée.

Ce remède avait été tenu secret jusqu'à ce moment. Le roi, voulant répandre dans la société les avantages qu'il offrait dans le traitement de plusieurs maladies, en fit l'acquisition, moyennant une somme d'argent considérable. Nous ne rapporterons pas ici les détails de la querelle qui s'éleva alors entre le marchand et le

médecin, le premier voulant partager la récompense magnifique dont Louis XIV avait couronné les succès des tentatives d'Helvétius. Le Parlement et le Châtelet décidèrent qu'elle appartenait entièrement à celui dont l'habileté et les connaissances avaient pu mettre si avantageusement en usage une substance jusqu'alors dépréciée, et la venger en quelque sorte de l'oubli dont on avait voulu la couvrir dès son origine. Ce fut depuis cette époque que l'usage de l'Ipécacuanha fut introduit en France. Bientôt après il se répandit en Allemagne, en Angleterre, et dans les autres contrées de l'Europe.

L'Ipécacuanha est un médicament extrêmement précieux et dont l'emploi est en quelque sorte journalier. Son action émétique est une de celles pour lesquelles on l'emploie le plus fréquemment. On peut donner ce médicament comme émétique, dans deux intentions différentes : 1^o comme simplement évacuant ; 2^o comme évacuant et dérivatif. Ainsi, par exemple, dans l'embarras gastrique, il agit simplement comme évacuant, en débarrassant l'estomac des matières bilieuses et muqueuses qui y sont amassées. Mais dans d'autres circonstances, son action ne se borne pas à l'estomac. Ainsi l'on voit souvent des ophthalmies, des angines, des pneumonies et des pleurésies très-intenses céder comme par enchantement à l'administration d'un vomitif. La dose à laquelle on administre la poudre d'Ipécacuanha comme émétique varie suivant l'âge, le sexe et le tempérament. Chez les enfants très-jeunes, un seul grain suffit souvent pour produire d'abondants vomissements ; chez les jeunes sujets de huit à dix ans, la dose est de cinq à huit grains ; pour les jeunes gens et les femmes on porte cette dose à quinze et dix-huit grains ; enfin, on en donne vingt, vingt-cinq ou même trente grains aux sujets vigoureux et adultes.

Nous avons déjà dit précédemment que c'était à cause de l'action tonique qu'il exerce sur le canal intestinal, dans le cas de diarrhée chronique, que ce médicament avait d'abord été recommandé aux médecins européens par Marcgraaff et Pison. Depuis que son usage a été introduit dans la thérapeutique, il a constamment justifié sa réputation dans le traitement de cette maladie. Mais on doit bien se garder de l'employer dans la dysenterie, quand cette maladie est accompagnée de symptômes d'une irritation aiguë ; car alors il aggraverait l'inflammation de la muqueuse des gros intestins, au lieu d'y porter remède. On a encore fait usage de ce médicament donné à petites doses souvent répétées dans la fièvre puerpérale, dans les rhumes ou catarrhes pulmonaires chroniques, etc.

IPÉCUTIRI. ois. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

IPHIDE. *Iphis*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires, établi par Leach et que Latreille n'a pas adopté (Fam. natur. du Règne Anim.) ; il le réunit (Règne Anim. de Cuvier) au genre Ixa de Leach (*V.* ce mot), dont il ne diffère que parce qu'il a, de chaque côté, une grosse et longue épine transverse. L'espèce qui servait de type à ce genre, est le *Cancer septem-spinosus* (Herbst, *Cancr.*, t. 1, tab. 20, fig. 112). *V.* IXE et LEUCOSIE.

IPHIONE. *Iphiona*. bot. Genre de la famille des Symplocées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngéné-

sie égale, L., établi par H. Cassini (Bullet. de la Société Philom., octobre 1817) qui lui a donné les caractères suivants : involucre formé d'écaillés imbriquées ; réceptacle nu, planiuscule ; calathide sans rayons, composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers et hermaphrodites ; anthères munies d'appendices basilaires ; akènes cylindracés, hispides, surmontés d'une aigrette légèrement plumeuse. Les deux plantes sur lesquelles ce genre a été constitué diffèrent entre elles par quelques caractères. L'une d'elles (*Iphiona punctata*, Cass.) est originaire de Galam en Afrique ; la seconde (*Iphiona juniperifolia*, H. Cass., Dict., ou *Iphiona dubia*, Cass., Bullet. Philomat.) croît en Égypte, aux environs du Caire. C'est le *Conysa pungens* de Lamarck, le *Chrysocoma mucronata* de Forskahl, et le *Stachelina spinosa* de Vahl.

IPHIFE. *Iphipus*. ins. Coléoptères tétramères. Genre de la famille des Rynchophores, établi par Schoenherr pour un insecte récemment découvert au Brésil et qui présente pour caractères : antennes assez courtes, mais fortes, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers obconiques, plus longs que les cinq suivants qui sont tronqués à l'extrémité ; le dernier est très-grand, mais la massue dont il fait partie est courte et ovale ; trompe allongée, presque cylindrique et médiocrement arquée ; yeux déprimés ; corselet légèrement bisinué à sa base, avec les côtés arrondis et la partie antérieure brusquement rétrécie ; écusson arrondi, distinct ; élytres ovales-oblongues, un peu convexes en dessus, avec les épaules proéminentes ; pieds courts, forts ; jambes aplaties à leur extrémité, armées d'un crochet sur la face interne.

IPHIS. ins. Espèce européenne de Lépidoptères diurnes du genre Satyre. *V.* ce mot.

IPHISE. REPT. Daudin a donné ce nom à une Couleuvre qui paraît être le *Serpens siamensis* de Séba, *Thes.* II, tab. 54, fig. 5.

IPHYON. bot. Synonyme d'Asphodèle jaune.

IPHYISIE. *Iphysia*. bot. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Wight et Arnott qui lui assignent pour caractères : calice à cinq divisions ; corolle rotacée, quinquéfide ; couronne staminale composée de cinq folioles charnues, brusquement rétrécies au sommet ; anthères terminées par un appendice membraneux ; masses polliniques renflées, pendantes au sommet du filament qui se prolonge par une sorte de rétrécissement ascendant ; stigmate mutique. La fructification consiste en des follicules lisses, terminés en bec, renfermant plusieurs semences chevelues vers l'ombilic. Les Iphysies sont de petits arbustes dressés ou volubiles, à feuilles opposées ; à ombelles interpétiolaires, simples et agrégées, ou presque sessiles aux courbures du pédoncule. Ces plantes sont originaires de l'Inde.

IPO ET UPAS. bot. Poison qui passe pour le plus violent de tous ceux que fournissent les végétaux. Les voyageurs ont raconté des choses incroyables de sa violence ; Leschenault, dans un Mémoire fort étendu sur les plantes vénéneuses de Java (Annal. du Mus., t. XVI, p. 459), a prouvé que ses effets n'avaient pas besoin d'être exagérés pour être terribles. Il a re-

connu que les deux poisons employés, sous les noms d'Ipo et d'Upas, par les habitants des archipels de l'Inde dans le but de rendre leurs armes plus sûrement meurtrières, provenaient des arbres décrits et figurés par lui (*loc. cit.*, pl. 25 et 22) sous les noms de *Strychnos Tieute* et *Antiaris toxicaria*.

IPOMÉE. *Ipomœa*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, Pentandrie Monogynie. Ce genre, ainsi que l'indique son nom formé de *ιπος*, liseron, et *οπιος*, semblable, est dû au démembrement du genre *Convolvulus*. Il a été institué par Linné qui avait parfaitement saisi toutes les difficultés que présentent à l'étude les genres trop nombreux. Malheureusement il n'est pas moins vrai que, souvent, pour éviter un embarras, on tombe dans un autre, et c'est ce qui est particulièrement arrivé dans la séparation des Liserons et des Ipomées; la limite des caractères respectifs de ces deux genres est si faiblement tracée, que bien des méthodistes n'oseraient affirmer que des espèces placées parmi les Ipomées ne soient pas réellement des Liserons, tandis que d'autres qu'ils ont fait passer dans le genre plus nouveau, n'eussent pas dû naturellement rester à leur première place. Linné, en formant le genre *Ipomœa*, ne le distinguait que par un stigmate à trois lobes et une corolle infundibuliforme; plus tard Kunth a circonscrit ce genre d'une autre manière; il y a placé toutes les espèces qui ont la corolle tubuleuse, infundibuliforme, et les étamines saillantes au-dessus du tube de la corolle. On peut, en dernière analyse, considérer comme appartenant au genre *Ipomœa*, toutes les Convolvulacées qui offrent un calice monosépale, à cinq divisions profondes, nu et persistant; une corolle monopétale, régulière, tubuleuse, infundibuliforme, avec son limbe divisé en cinq lobes plissés; cinq étamines saillantes au-dessus du tube de la corolle; un ovaire libre, à deux ou trois loges renfermant chacune deux ovules, surmonté d'un style simple, saillant, terminé par deux ou trois stigmates globuleux et rapprochés les uns contre les autres. Quant au fruit, c'est une capsule ordinairement globuleuse, en partie recouverte par le calice, offrant deux ou trois loges avec une ou deux graines dans chacune. Quoique produit par un démembrement, ce genre n'admet guère moins de deux cents espèces, qui appartiennent aux contrées chaudes des deux continents; une seule croît spontanément dans le midi de l'Europe; un grand nombre d'entre elles y sont néanmoins cultivées et concourent à l'ornement des serres et des orangeries. Ce sont en général des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, et la plupart volubiles. Celles qui n'ont qu'une existence de courte durée peuvent être semées en place à une exposition chaude et abritée; les autres réclament pour leur germination le secours de la température de la bêche ou de la serre chaude; on les repique en pots, lorsqu'elles en sont susceptibles, et on enfonce les pots dans la tannée. La terre qui paraît leur être la plus favorable consiste dans un mélange de deux parties de terre substantielle et légère, et d'une partie de terreau de bruyère.

IPOMÉE POURPRÉE. *Ipomœa purpurea*, Pers., *Syn.*, 1, 185; *Convolvulus purpureus*, Linn. Ses tiges sont

herbacées, grimpantes, velues, un peu anguleuses, garnies de feuilles ovales, cordées, acuminées, veinées, et même réticulées, d'un vert intense et glabres en dessus, d'un vert jaunâtre et pubescentes en dessous; elles sont portées sur des pétioles contournés, demi-cylindriques, sillonnés en dessus et d'un vert nuancé de pourpre; leur étendue en tout sens est d'environ quatre pouces. Les fleurs sont réunies quatre ou cinq, au sommet de pédoncules axillaires, accompagnés de petites bractées linéaires et longues de trois à quatre lignes; la corolle est ordinairement d'un bleu pourpre, nuancé de teintes alternativement plus intenses et plus claires, susceptibles d'une extrême mutabilité. Elle est originaire de la Guyane.

IPOMÉE JALAP. *Ipomœa Jalapa*, Pursh; *Ipomœa Macrorrhiza*, Michaux; *Convolvulus Jalapa*, Linn. Cette belle espèce, si réputée dans la thérapeutique, pour la propriété purgative de sa racine, est cultivée en Europe depuis 1755; elle tire son nom de celui de Jalapa, l'une des principales villes du Mexique, aux environs de laquelle Houston l'a observée; elle croît également sur plusieurs autres points du Mexique et de l'Amérique méridionale. On doit l'introduction en Europe de sa culture à Ph. Miller qui, ayant reçu des graines de cette plante, les sema dans le jardin des pharmaciens de Londres et en communiqua aux botanistes du continent. L'Ipomée Jalap fleurit au mois d'août. C'est une plante vivace dont la racine, très-volumineuse, est fusiforme, charnue, blanche, lactescente et recouverte d'une écorce brune. Les tiges sont sarmenteuses, volubiles, herbacées, cylindriques, striées, rameuses, d'un vert nuancé de pourpre. Les feuilles sont grandes, alternes, cordiformes, entières et quelquefois lobées, nervurées, glabres, d'un vert foncé, longues de cinq à six pouces, portées sur des pétioles cylindriques, de la moitié de leur longueur. Les pédoncules sont axillaires, pubescents, un peu plus longs que les pétioles terminés par une ou plusieurs fleurs accompagnées de petites bractées, ovales et caduques. La corolle est grande, d'un pourpre foncé à l'intérieur et d'un beau pourpre clair extérieurement, jaunâtre à sa base; le limbe est rose avec les plis lobulaires plus pâles, terminés de jaune-verdâtre.

IPOMÉE VEINÉE. *Ipomœa venosa*, Rœm. et Sch.; *Convolvulus venosus*, Spreng. Originaire de Mascarie, cette Ipomée y fut découverte par Commerson; mais les envois qu'il en fit en Europe n'y sont point parvenus; ce n'est qu'en 1820 que Noisette en reçut des graines et les cultiva dans son jardin, à Paris; elle fleurit en abondance vers l'automne. Sa racine est vivace, tuberculeuse, arrondie et noirâtre à l'extérieur; ses tiges sont grêles, sarmenteuses, volubiles, rameuses, jaunâtres ou rougeâtres, et verruqueuses. Les feuilles sont alternes, pétiolées, composées de trois à cinq folioles ovales-oblongues, aiguës, d'un vert gai, luisantes en dessus, fortement veinées, d'un vert plus pâle en dessous. Les pédoncules sont plus longs que les pétioles, axillaires, cylindriques, portant de trois à cinq fleurs et souvent plus, formant une belle grappe terminale. La corolle est large de deux pouces et demi, d'un blanc verdâtre à la base, d'un blanc pur vers le limbe.

IPOMÉE NIL. *Ipomœa Nil*, Linn.; *Convolvulus cœruleus*, Bauh. Cette espèce que l'on a pendant longtemps attribuée à l'Arabie, appartient néanmoins à l'Amérique du sud; et le nom spécifique qu'on lui a conservé ou préféré, ne tend qu'à perpétuer l'erreur. Elle est cultivée dans nos jardins depuis 1597, et y fleurit régulièrement pendant les mois de juillet, août et septembre. La plante est annuelle et grimpante; ses tiges sont grêles, cylindriques, rougeâtres, couvertes de poils courts, glanduleux, durs, ce qui en rend la surface rude et âpre. Les feuilles sont cordiformes, à trois lobes aigus, dont l'intermédiaire beaucoup plus grand; elles sont veinées et réticulées, pétiolées, couvertes de poils un peu rudes, d'un vert obscur en dessus, plus pâle, mais également terne en dessous, longues de trois à quatre pouces, larges de deux. Les pédoncules sont moins longs que les pétiolés, ils n'ont guère plus de huit à dix lignes et sont terminés par une et rarement deux fleurs grandes de plus de deux pouces de diamètre; le calice est d'un vert rougeâtre surtout au sommet; le tube de la corolle est d'un blanc rosé; son limbe est plissé, d'un bleu pourpré: les cinq plis lobulaires sont d'une nuance purpurine claire.

IPOMÉE PANDURIFORME. *Ipomœa pandurata*, Sweet; *Convolvulus panduratus*, Linn. La Caroline est la patrie de cette Ipomée que l'on cultive, dans les jardins, depuis plus d'un siècle et qui cependant exige encore, pour sa conservation, l'abri de l'orangerie pendant la saison rigoureuse. Elle fleurit pendant les mois de juillet, août et septembre. Sa racine est épaisse, charnue, allongée, blanche, revêtue d'un épiderme noirâtre. Ses tiges sont grêles, grimpantes, cylindriques et velues. Les feuilles sont éparées, distantes, cordées, pointues, à bords lobés et sinués, imitant la forme d'un violon; les plus rapprochées du sommet de la tige ont leurs découpures moins profondes; toutes sont d'un vert jaunâtre, veinées, réticulées, pubescentes, longues de trois pouces, larges de dix-huit lignes; le pétiole est de moitié plus court, pubescent, d'un vert rougeâtre ainsi que la nervure médiane qui n'est que son prolongement. Les pédoncules sont axillaires, glabres, portant deux ou trois fleurs, plus souvent une seule. Le calice est d'un vert gai, à bords pourprés. La corolle est large de deux pouces et demi, avec le tube pourpré intérieurement, blanchâtre à l'extérieur ainsi que le limbe, dont les plis lobulaires sont rayés de rose.

IPOMÉE REMARQUABLE. *Ipomœa insignis*, Lindl.; *Convolvulus insignis*, Sprengel. Cette Ipomée, véritablement remarquable, est connue depuis 1812; elle a été admise à cette époque dans les serres de M. Veres à Kensington, qui en avait reçu des graines de l'Inde où elle a été observée par le Dr Wallich. Sa racine est un tubercule allongé, charnu, d'un blanc jaunâtre intérieurement, noirâtre à l'extérieur; il s'en élève plusieurs tiges herbacées, rameuses, grimpantes, cylindriques, vertes, de deux à trois lignes de diamètre. Les feuilles sont alternes, pétiolées, glabres, d'un vert luisant en dessus, d'un vert plus clair en dessous, palmées, partagées au delà de moitié, en cinq ou sept lobes quelquefois en trois seulement, ovales-lancéolés. Les

fleurs sont grandes, disposées en cyme paniculée, d'un pourpre clair, tirant un peu sur le bleuâtre, avec le tube entièrement purpurin.

IPOMÉE BIGNONIOÏDE. *Ipomœa bignonioides*, Bot. Mag., 2645. Herbert a reçu de Cayenne, en 1825, cette Ipomée, qu'il a nommée Bignoniôide, à cause de la ressemblance qu'offre sa fleur avec celle de la plupart des Bignonées. Elle fleurit dans les mois de juillet et d'août. Sa racine est tuberculeuse, charnue; il s'en élève une ou plusieurs tiges herbacées, cylindriques, grimpantes, de la grosseur d'une plume à écrire et d'un vert brunâtre. Les feuilles sont cordiformes, à trois lobes médiocrement profonds, traversés de nervures et de veines jaunâtres, d'un vert obscur en dessus, plus pâles et un peu glauques en dessous, longues de deux pouces et demi sur un peu moins de largeur. Les fleurs sont d'un bleu pourpré fort intense, et de plus d'un pouce de diamètre.

IPOMÉE A DEUX COULEURS. *Ipomœa bicolor*, Sweet, Hort.; *Convolvulus bicolor*, Botan. Magaz., 2205. Cette Ipomée, qui paraît se trouver également à l'île Maurice comme au Bengale, a été découverte dans cette dernière région par le professeur Wallich, qui la cultiva d'abord dans le Jardin des Plantes de Calcutta, en 1815. Elle fleurit, dans les serres, au mois de juillet. Ses tiges sont herbacées, cylindriques, grêles, pubescentes et volubiles. Les feuilles sont cordiformes, à trois lobes aigus, peu prononcés et ciliés, elles sont longues de deux pouces et d'un vert gai; les pétioles sont cylindriques, un peu plus courts que les feuilles, de la grosseur des rameaux et pubescents. Les pédoncules sont solitaires, axillaires, supportant deux ou trois fleurs blanchâtres, garnies de deux bractées linéaires, étroites, lancéolées.

IPOMÉE A FLEURS COULEUR DE SANG. *Ipomœa sanguinea*, Vahl; *Convolvulus sanguineus*, Spreng. On cultive cette espèce dans les collections européennes, depuis 1812, qu'elle a été reçue des Antilles. Elle est vivace, à tiges fort grêles, grimpantes, volubiles, rameuses et fruticuleuses; ses feuilles ont environ trois pouces de longueur, elles sont profondément découpées en trois lobes, dont l'intermédiaire lancéolé, et les deux latéraux à trois divisions inégales et pointues; leur surface supérieure est marquée de fortes nervures jaunâtres et de veines plus obscures ou d'un vert intense; elles sont en dessous d'un vert glauque, glabres, avec les nervures et les veines relevées et saillantes; les pétioles ont au moins la longueur des feuilles; ils sont contournés, filiformes et glabres. Les pédoncules sont axillaires, longs, terminés par une panicule de huit à dix fleurs, d'un rouge sanguin, très-vif, portées sur des pédicelles rameux, avec bractées très-petites, lancéolées et aiguës.

IPOMÉE ÉCARLATE. *Ipomœa coccinea*, Linn.; *Convolvulus coccineus*, Plum. L'Ipomée à fleurs écarlates croît naturellement aux Antilles et particulièrement à Saint-Domingue d'où elle a été apportée en 1715. Sa fleuraison commence en juin et se prolonge, dans nos climats, jusqu'à l'extinction de la plante qui arrive en automne. Les tiges sont grêles, cylindriques, glabres, volubiles et rameuses; les feuilles qui les garnissent

ont une forme cordée, elles sont anguleuses à leur base, terminées en pointe aiguë, longues de près de deux pouces et un peu moins larges, d'un vert assez intense, plus pâle en dessous où les nombreuses veines et nervures sont beaucoup plus apparentes : celles qui pendent à la partie supérieure de la tige sont plus arrondies, presque ovales, plus lisses et moins étendues; le pétiole ne les égale pas en longueur; il est cylindrique, un peu sillonné en dessus. Les fleurs, au nombre de cinq à six, sont d'un beau rouge écarlate et groupées au sommet d'un pédoncule axillaire droit, plus long que les feuilles; les pédicelles uniflores sont beaucoup moins longs et plus grêles.

IPOMÉE QUAMOCLIT. *Ipomœa Quamoclit*, L., Willd., Sp. 1, p. 879. Cette espèce, que l'on désigne sous le nom vulgaire de *Fleur du cardinal*, est originaire de l'Inde. On la trouve aussi dans l'Amérique méridionale. Elle s'est naturalisée aux îles de France et de Mascareigne. Elle est annuelle; sa tige est volubile, et ses feuilles sont pinnatifides et découpées en lobes linéaires et presque sétacées. Les fleurs sont d'un rouge éclatant, portées sur des pédoncules biflores, plus longs que les fleurs.

IPOMÉE BONNE-NUIT. *Ipomœa Bonanox*, L., Cavan., *Icon.* 5, p. 52, tab. 500. Cette belle espèce est également annuelle et volubile, mais ses feuilles sont entières, ovales, arrondies, acuminées au sommet, échauérées en forme de cœur à leur base, et glabres. Les fleurs sont rouges, portées sur des pédoncules axillaires et multiflores, plus longs que les feuilles. Elle est originaire de l'Amérique méridionale.

IPOMERIA. BOT. Le genre ainsi nommé par Nuttall (*Gen. of north Amer. Plants*) est le même que *Ipomopsis*.

IPOMOPSIDE. *Ipomopsis*. BOT. Genre de la famille des Polémoniacées, Pentandrie Monogynie, Linn., caractérisé par un calice à cinq divisions acuminées; une corolle infundibuliforme, brillante, beaucoup plus longue que le calice et décidue; cinq étamines insérées dans le tube de la corolle; une capsule à trois loges oligospermes. Le nom d'*Ipomopsis* vient de la ressemblance que ce genre affecte avec celui des *Ipomées*, qui du reste s'en éloigne assez pour ne point appartenir à la même famille. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce du genre nouveau.

IPOMOPSIDE ÉLÉGANTE. *Ipomopsis elegans*. Michaux, dans sa Flore de l'Amérique boréale, rédigée par le professeur Richard, a, le premier, fait connaître cette plante que de profonds botanistes placèrent successivement dans plusieurs genres différents. Néanmoins elle leur fut reconnue parfaitement étrangère, quand la possession de la plante vivante permit d'en étudier soigneusement toutes les parties; et alors prévalut l'opinion de Michaux, qu'elle devait décidément former un genre nouveau. Douglas a retrouvé l'*Ipomopsis* élégante sur la côte nord-ouest de l'Amérique, et des graines en furent envoyées par lui, en Angleterre, vers la fin de 1827. Elle a été cultivée avec assez de succès pour que, maintenant, on la trouve dans les principales collections de l'Europe où on la voit en pleine fleuraison pendant le mois de juillet.

Sa tige, qui est sous-frutescente, s'élève à la hauteur d'environ deux pieds, et se divise, vers sa partie supérieure, en plusieurs ramifications; elle est garnie de feuilles alternes, sessiles, très-rapprochées, étalées, pinnatifides, à divisions écartées, étroites et presque linéaires; elle est terminée par une sorte de panicule pyramidale de fleurs d'abord dressées, puis pendantes. Ces fleurs sont rouges; leur calice est presque cylindrique, à cinq divisions peu profondes, dressées et aiguës; leur corolle est monopétale, régulière, infundibuliforme, ayant son limbe divisé en cinq lobes obtus ou un peu acuminés. Les cinq étamines sont inégales et légèrement saillantes; leurs anthères sont globuleuses, à deux loges qui s'ouvrent par un sillon longitudinal. L'ovaire est allongé, assis sur un disque hypogyne, annulaire; il offre trois loges qui contiennent chacune de six à dix ovules insérés sur deux rangs alternatifs. Le style est simple, saillant, terminé par un stigmate à trois divisions linéaires, recourbées en dessous. Le fruit est une capsule ovoïde, allongée, à trois côtes, terminée supérieurement par une pointe formée par le style. Cette capsule, qui est enveloppée par le calice persistant, se compose de trois loges contenant chacune de six à dix graines insérées sur deux rangées à l'angle interne, et portant une pointe à leur sommet. Les graines sont attachées par le milieu d'une de leurs faces.

Sans présenter de grandes difficultés, la culture de l'*Ipomopsis* élégante entraîne cependant à des soins particuliers qu'exigent peu des plantes rustiques de l'Amérique septentrionale. Il est bon, si on veut la conserver plusieurs années de suite, de lui choisir un terrain froid, humide et tout à la fois abrité par un mur; un sol substantiel et léger ne prolongerait guère son existence au delà d'un an. Le seul moyen de propagation employé jusqu'à ce jour, est le semis que l'on opère dans les premiers jours du printemps, en terrine placée sur couche chaude; dès que les jeunes plantes ont acquis cinq ou six feuilles, on les repique à l'endroit qu'elles ne doivent plus quitter.

IPOTARAGUAPIN. BOT. Læffing a eité, sous ce nom, un arbrisseau de l'Amérique méridionale, dont il n'a décrit que le fruit qui se compose d'une noix à deux loges monospermes, recouvertes par un brou un peu allongé. Les feuilles opposées de cet arbrisseau, ses épines également opposées et axillaires, ses stipules intermédiaires, et ses fruits pédonculés, axillaires, ont fait supposer que c'était une Rubiacée voisine du genre *Canthium*.

IPREAU. BOT. Espèce du genre *Peuplier*. V. ce mot.

IPS. *Ips*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Pelloïdes (Latr., Fam. natur. du Règne Anim.), ayant pour caractères : élytres tronquées; tarsi à articles allongés et grêles; massue des antennes étroite; extrémité postérieure de l'abdomen nue. Ce genre a subi un grand nombre de changements, et il n'en est pas un dont la synonymie soit aussi embrouillée. Nous allons laisser parler Latreille à ce sujet. On désignait anciennement, sous le nom d'*Ips*, dit ce savant, des Insectes qui rongent la corne et le bois. Degéer, en 1775, ap-

pliqua cette dénomination à un genre de Coléoptères, qu'il détacha de celui des Dermestes de Linné, et très-voisin de celui des Scolites de Geoffroy. Fabricius, dans son *Mantissa Insectorum*, comprit sous le nom générique d'Ips, nos Nitidules à forme oblongue, nos Dacnés, des Tritomes de Geoffroy, ou des Mycétophages et d'autres Coléoptères analogues. Les Ips de Degéer devinrent pour lui des Bostriches. Olivier les réunit aux Scolites, et son genre Ips fut composé de quelques Coléoptères désignés ainsi par Rossi, et de quelques Dermestes de Linné; il le plaça dans la section des Pentamères; mais plusieurs espèces qu'il y rapporta appartiennent à d'autres sections. Fabricius ensuite (Actes de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, Entom. Systémat.) le divisa en plusieurs genres, mais sans presque rien changer à la coupe qu'il avait ainsi nommée, et à laquelle il conserva la même dénomination. Herbst, dans son ouvrage sur les Coléoptères, éclaircit encore ce sujet par l'établissement de quelques autres genres et par la description de plusieurs espèces inédites. Paykull (*Faun. Suec.*) forma avec les Ips de Fabricius, le genre Engis (*Dacne*), et plaça dans la seconde division de celui des Cryptophages d'Herbst, nos Ips proprement dits, Insectes qu'il avait auparavant confondus avec les Dermestes. Fabricius enfin, dans un ouvrage postérieur (*Syst. Eleuthi*), adopta le genre Engis, et réunit les Cryptophages du précédent, soit aux Mycétophages, soit aux Dermestes. Les Ips, tels qu'ils sont adoptés par Latreille, se distinguent des Dacnés et des Byturs (*V. ces mots*), par les élytres qui recouvrent tout l'abdomen dans ceux-ci, et qui sont arrondies postérieurement; ils diffèrent des Nitidules et des autres genres voisins, par des caractères de la même valeur. Ce sont, en général, de petits insectes qui se trouvent sous les écorces des arbres, sur le bois et même dans nos habitations où on les voit courir, dans toutes les saisons de l'année, sur les châssis et les vitres de nos fenêtres. Leurs larves, qui vivent probablement dans le bois, sont inconnues. L'espèce qui sert de type à ce genre et qui se trouve le plus communément à Paris, est :

IPS CELLERIER. *Ips cellaris*, Oliv. (Entom., t. 2, n° 18, pl. 1, f. 3, a-b); *Dermestes cellaris*, Scopoli; le Dermeste du fumier, Geoffroy; *Cryptophagus cellaris*, Payk.; *Cryptophagus crenatus*, Herbst; *Dermestes fungorum*, Panz. (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 59, fig. 14). Il est très-petit, d'un brun fauve, pubescent, pointillé, avec deux dents de chaque côté du corselet.

IPSÉE. *Ipsa*. bot. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par Lindley, qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone (sépalés) pubescentes, planes, étalées, égales, les latérales obliques à leur base, soudées avec le pied du gynostème, simulant une sorte de bourse; les intérieures (pétales) presque égales; labelle pourvu d'un onglet court et concave, articulé au gynostème par sa base, lui étant parallèle, trilobé et lamellé; gynostème allongé, demi-cylindrique, un peu en massue; anthère biloculaire, membraneuse, ayant intérieurement, à sa base, deux tubercules charnus; huit masses polliniques réunies par paire sur quatre

caudicules, chaque paire est alternativement plus haute et plus basse. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce, apportée de l'île de Ceylan. C'est une plante herbacée, épigée, à racine charnue, subsilobée, donnant des filets latéraux; les feuilles sont ensiformes, pliées; la hampe est simple, vaginée, terminée par une fleur solitaire et pubescente.

IPSIDA. ois. Pour Ipsida. *V. ce mot.*

IPSIDES. *Ipsides*. ins. Division établie par Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*, t. 11, p. 19) dans la famille des Clavicornes, et renfermant les genres Ips et Dacné. *V. ces mots.*

IPSUS. bot. Synonyme de Liège. *V. CHÈNE.*

IRASSE. bot. Bosc cite sous ce nom un Palmier peu connu de l'Amérique méridionale, qu'il croit appartenir au genre Martinéze. *V. ce mot.*

IRÈNE. *Irena*. ois. Horsfield a séparé du genre Drongo, l'espèce appelée par Temminck, Drongo azuré, *Edolius puellus*, pour en former un genre distinct, dont les caractères sont trop faiblement tranchés pour qu'il ait obtenu l'assentiment de tous les ornithologistes. Du reste, voici ces caractères tels qu'ils ont été produits par le naturaliste anglais : bec médiocre; mandibule supérieure un peu crochue avec l'arête recourbée, élevée, carénée entre les narines, et les côtés un peu relevés; narines basales, arrondies, recouvertes de soies roides et de plumes veloutées; ailes plus courtes que la queue; deuxième et sixième rémiges externes échancrées, les troisième et sixième plus longues et à peu près égales, première et deuxième très-courtes; queue médiocre, rectiligne; tarsi et doigts courts, à demi-seucllés; ongles très-grêles, très-recourbés. Si ce genre était adopté, il devrait faire le passage des Loriots aux Drogons.

IREON. bot. Synonyme de *Sauvagesia*. *V. ce mot.* Le nom d'*Ireon* a été donné comme générique par Scopoli, à une plante qui est le *Lobelia parviflora* de Bergius. Ce genre n'a pas été adopté.

IREOS. bot. Synonyme d'Iris de Florence.

IRÉSIE. *Iresia*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, institué par Dejean dans la famille des Cicindelètes, pour un insecte trouvé dans les environs de Rio-Janeiro. Caractères : palpes labiales très-allongées, plus longues que les maxillaires; le premier article allongé, saillant au delà de l'extrémité supérieure de l'échancre du menton; le deuxième très-court, le troisième long, cylindrique et légèrement courbé; le dernier très-allongé, sécuriforme. Lèvre supérieure très-grande, en demi-ovale et recouvrant les mandibules. Les trois premiers articles des tarsi antérieurs des mâles dilatés, allongés, ciliés également des deux côtés; les deux premiers grossissant très-légèrement vers l'extrémité et presque cylindriques; le troisième plus court et triangulaire. L'*Iresia Lacordairei* est vert, avec les élytres très-brillantes, chatoyantes en bleu; le labre est d'un brun testacé; la poitrine, l'abdomen et les cuisses sont roux. Taille, six lignes.

IRÉSINE. *Iresine*. bot. Genre de la famille des Amaranthacées, et de la Diécie Pentandrie, établi par Linné, adopté par les auteurs modernes, et ainsi caractérisé par Kunth (*Nov. Gener. et Species Plant.*

æquinoct., vol. II, p. 198) : fleurs dioïques; calice à cinq divisions profondes et régulières; dans les mâles, cinq étamines dont les filets sont soudés par la base, et les anthères à deux loges; dans les fleurs femelles, un seul style surmonté de deux stigmates; capsule monosperme fendue transversalement.

IRÉSINE CÉLOSIÛDE. *Iresine celosioïdes*, Lin. C'est le type du genre; plante herbacée qui croît dans les lieux inondés, pendant l'hiver, de la Virginie et de la Floride. Elle a des feuilles ponctuées, scabres : les inférieures oblongues, acuminées, les supérieures ovales, lancéolées; la tige est glabre, cannelée et rameuse; ses fleurs sont très-petites, disposées en une panicule rameuse et serrée. On cultive cette plante dans les jardins de botanique. Willdenow, Poir et Kunth ont décrit une dizaine d'autres espèces croissant pour la plupart dans l'Amérique du Sud.

IRIA. BOT. V. **IRIE.**

IRIARTÉE. *Iriarteia*. BOT. Genre de la famille des Palmiers, Monœcie Polyandrie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Fl. Peruv. et Chil. Prodr.*, p. 159, t. 52) et adopté par Martius (*Palmarum Genera*, p. 17) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques, réunies dans le même spadice; plusieurs spathes complètes, imbriquées; fleurs sessiles, sans bractées; les mâles ont un calice triphylle, une corolle à trois pétales, douze étamines ou un plus grand nombre, et un pistil rudimentaire; les fleurs femelles se composent d'un calice et d'une corolle comme dans les fleurs mâles, d'un ovaire trilobulaire, surmonté de trois stigmates très-petits. Le fruit est une baie renfermant une seule graine pourvue d'albumen et d'un embryon basilaire. L'*Iriarteia deltoïdea* a un stipe cylindrique, annelé, d'où pendent plusieurs racines épigées; ses frondes sont terminales, à pétioles engainants et à pinnules trapézoïdales. Les fleurs sont jaunes, disposées en régimes simplement rameux, et placés au-dessous des frondes. Ce genre a été réuni par Kunth au *Ceroxyton* de Humboldt et Bonpland; mais, selon Martius, ces genres offrent entre eux quelques différences. V. **CÉROXYLE.**

IRIBIN. *Daptrius*. OIS. Genre institué par Vieillot pour y placer le *Falco aterrimus* de Temminck, Ois. color., pl. 57, qu'il a séparé des Caracaras de cet auteur et de Cuvier. V. **FAUCON**, division des **CARACARAS.**

IRIBLE. BOT. Syn. vulgaire d'**ARROCHE.** V. ce mot.

IRIBU-ACABIRAY. OIS. Synonyme de Catharte Aura. V. **CATHARTE.**

IRIDAPS. BOT. Synonyme d'**ARTOCARPE.**

IRIDATION. MIN. C'est la propriété qu'ont certains minéraux de produire sur l'organe de la vue l'impression de la série des couleurs de l'iris, soit à cause d'une substance étrangère, qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure, par l'effet ou de fissures ou d'un écartement de leurs lames.

IRIDÉE. *Iridea*. BOT. Genre de la famille des Algues, établi par Stackhouse (*Néréide Britan.*, 2^e édition, pl. 17), et auquel il rapporte son *Fucus fluitans*, qui se fait remarquer par sa fronde cartilagineuse, cylindrique, très-rameuse, à rameaux opposés, plusieurs

fois découpés, et à divisions capillaires. Lamouroux pense que ce genre ne peut être admis.

IRIDÉES. *Iridææ*. BOT. Famille naturelle de plantes monocotylédones, à étamines épigynes, dont le genre Iris est le type et le plus nombreux en espèces. La famille des Iridées forme un groupe extrêmement naturel et très-facile à distinguer. Toutes les plantes qui le composent sont remarquables par la grandeur ou l'éclat de leurs fleurs : aussi une multitude d'entre elles forment-elles l'ornement de nos serres et de nos jardins; telles sont les Iris, les Ixies, les Glaïeuls, les Safrans, les Bermudiennes et beaucoup d'autres. Les Iridées sont toutes des plantes herbacées, généralement vivaces, ayant leur racine tubéreuse et charnue, quelquefois cependant fibreuse. Leur tige, qui est assez rarement sous-frutescente à sa base, est cylindrique ou comprimée, portant des feuilles alternes, planes, ensiformes ou cylindracées, devenant jaunâtres dans l'herbier. Les fleurs sont constamment enveloppées, avant leur épanouissement, dans une spathe membraneuse, souvent mince, sèche et scarieuse, formée d'une seule, de deux ou de plusieurs pièces. Ces fleurs sont tantôt solitaires, tantôt diversement groupées. Leur calice est généralement tubuleux, adhérent par sa base, avec l'ovaire qui est infère. Son limbe est à six divisions profondes, dont trois intérieures et trois extérieures, quelquefois inégales et dissemblables. Les étamines sont constamment au nombre de trois naissant du sommet du tube; tantôt les filets sont libres et distincts, tantôt ils sont soudés et monadelphes. Les anthères ont leur face tournée vers le centre de la fleur. Elles sont à deux loges qui s'ouvrent par un sillon longitudinal. L'ovaire est constamment infère, à trois loges, contenant chacune plusieurs ovules attachées sur deux rangées alternatives, à l'angle rentrant. Le style est simple, terminé par trois stigmates simples, bifides, découpés ou minces, membracés et pétaoloïdes. Le fruit est une capsule à trois loges polyspermes, et à trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. Les graines se composent d'un tégument propre et d'un embryon parfaitement divisé, placé dans un endosperme charnu ou légèrement corné.

Les genres qui composent, selon Gawler ou Bellenden-Ker (*Iridearum Genera*, Brux., 1827) la famille des Orchidées, sont les suivants : *Witsenia*, Thunb.; *Tapeinia*, Commers.; *Sophronia*, Licksteinst; *Aristea*, Ait.; *Patersonia*, R. Br.; *Pardanthus*, Ker; *Marica*, Ker; *Sisyrinchium*, L.; *Tigridia*, Juss.; *Renealmia*, R. Br.; *Ferraria*, L.; *Bobartia*, L.; *Moræa*, L.; *Diplarrhena*, Labill.; *Iris*, L.; *Galaxia*, Thunb.; *Crocus*, L.; *Trichonema*, Ker; *Geissorhiza*, Ker; *Hesperantha*, Ker; *Sparaxis*, Ker; *Ixia*, L.; *Morphixia*, Ker; *Lapeyrouisia*, Ker; *Anomatheca*, Ker; *Tritonia*, Ker; *Watsonia*, Juss.; *Gladiolus*, L.; *Babiana*, Ker; *Antholyza*, L.; *Melasphœrula*, Ker.

Dans ces genres rentrent ceux qui avaient été désignés sous les noms de *Cipura*, Aubl.; *Diasia*, De Cand.; *Monbretia*, De Cand., et *Vioussœxia*, Delaroché.

Quant aux *Dilatris*, *Xiphidium* et *Wachendorfia*, placés par Jussieu à la suite des Iridées dans son *Genera*, cet illustre botaniste en a fait plus récem-

ment une famille nouvelle sous le nom de Dilatridées.

IRIDINE. *Iridina.* MOLL. Genre proposé par Lamarck, que Férussac et Blainville considèrent comme sous-genre des Anodontes. *V.* ce mot.

IRIDION. BOT. On a rapporté au *Roridula dentata*, L., la plante nommée par Burmann (*Prodr.* 6) *Iridion verticillatum*.

IRIDIUM. MIN. Le docteur Wollaston a découvert ce métal à l'état d'alliage avec l'Osmium en des proportions encore inconnues. Il se rencontre en grains blancs métalliques avec ceux du Platine natif, et présente des indices de cristallisation d'après lesquels on croit pouvoir rapporter sa forme à celle d'un prisme hexaèdre régulier. Les grains d'Iridium osmiuré ressemblent beaucoup à ceux du Platine par leur couleur; mais ils sont sensiblement plus durs. Leur pesanteur spécifique est d'environ 17,25. Ils sont insolubles dans tous les Acides, et donnent, par la calcination dans un tube ouvert, une odeur analogue à celle du Chlorure. On les sépare du Platine brut en traitant le sable platinifère par l'Acide nitro-hydrochlorique. Le Platine se dissout et l'osmiure d'Iridium reste avec les matières pierreuseuses.

IRIDORCHIDE. BOT. Nom donné par Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique) à un groupe de la section des Épidendres et qui correspond au genre *Cymbidium* de Swartz. Il offre pour caractères essentiels: une seule masse pollinique dans chaque loge de l'anthere; labelle plan, élargi, denté au sommet; fleur renversée. Il ne se compose que d'une seule espèce (*Cymbidium equitans*), plante des îles de France, de Mascareigne et de Madagascar. Du Petit-Thouars l'a figurée (*loc. cit.*, tab. 91) sous le nom d'*Equitiris*.

IRIDOSMINE. MIN. Synonyme d'Iridium osmiuré. *V.* IRIDIUM.

IRIDOSMINE. MIN. Même chose qu'Iridium. *V.* ce mot.

IRIDROGALVIA. BOT. Pour Isidrogalvia. *V.* ce mot.

IRIE. *Iria.* BOT. Le professeur Richard a proposé ce nom (*in Persoon. Syn. Plant.* 1, p. 65) pour un sous-genre dont le *Cyperus monostachyos* de Linné est le type. Ses caractères consistent: en un épi simple, composé d'écaillés distiques et imbriquées, dont les supérieures sont serrées les unes contre les autres, et les inférieures se terminent par une arête. Chaque fleur se compose d'une seule étamine, d'un ovaire surmonté de deux stigmates. Le fruit est un akène mutique.

Ce sous-genre se compose de deux espèces; l'une, *Iria Caribæa*, Rich., est le *Cyperus monostachyos* de Linné, qui croît dans l'Amérique méridionale; l'autre, *Iria Indica*, Rich., est le *Cyperus monostachyos* de Rothol., qui croît dans l'Inde, et se distingue du précédent par sa touffe épaisse, dressée, et ses écaillés inférieures aristées.

IRINE. *Irina.* BOT. Genre de la famille des Sapindacées, de la Pentandrie Monogynie de Linné, établi par le docteur Blume, pour quelques grandes espèces arborescentes, qu'il a observées dans l'île de Java. Les caractères qu'il assigne à ce genre nouveau sont les suivants: fleurs polygames par avortement; calice à

cinq divisions, persistant; cinq pétales nus intérieurement et de la longueur du calice; disque échancré, entourant les organes reproducteurs; cinq étamines rapprochées du pistil et très-longues dans les fleurs mâles; ovaire didyme, à deux loges unispores; un style couronné par un stigmate obtus; un seul carpelle par avortement, coriace, sec, indéhiscant; semence solitaire, dépourvue d'arille; cotylédons épais, allant en diminuant vers la radicule qui est descendante.

IRINE GLABRE. *Irina glabra*, Bl. Arbre de cent pieds et plus d'élévation, à feuilles ailées, composées de sept à neuf paires de folioles opposées, oblongues, grandes, glabres, et grossièrement dentées aux bords; fleurs réunies en une panicule divariquée. Dans les forêts primitives des monts Gede et Sallak.

IRINE TOMENTEUSE. *Irina tomentosa*, Bl. Arbre de cinquante pieds de hauteur, à feuilles ailées, composées de trois à neuf paires de folioles presque opposées, oblongues, grossièrement dentées sur les bords, avec les nervures en dessous, les pétioles et les panicules recouverts d'un duvet roussâtre. Cette espèce se trouve avec la précédente.

IRINE TRÈS-ENTIÈRE. *Irina integerrima*, Bl. Feuilles brusquement ailées, composées de cinq paires de folioles presque opposées, oblongo-lancéolées, pointues aux deux extrémités, très-entières, très-glabres; panicule terminale divariquée. Dans les forêts montagneuses de Mevgamedoeng.

IRIO. BOT. Ce nom, employé par Linné comme spécifique d'un *Sisymbrium*, a été donné par De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, t. 11, p. 465) à la quatrième section qu'il a établie dans ce genre. *V.* SISYMÈRE.

IRION. BOT. Ce mot, dont on a fait Irio, était celui par lequel les anciens désignaient la Moutarde des champs, et jusqu'au *Polygonum Fagopyrum*.

IRIS. ZOOLOG. *V.* ŒIL.

IRIS. INS. Lépidoptère du genre Nymphale, vulgairement nommé Grand Mars changeant.

IRIS. BOT. Genre de la famille des Iridées, de la Triandrie Monogynie, L., caractérisé de la manière suivante: calice tubuleux, adhérent par sa base avec l'ovaire qui est complètement infère; limbe à six divisions très-profondes, dont trois extérieures, plus grandes, quelquefois dressées, quelquefois réfléchies, ordinairement marquées sur le milieu de leur face interne d'une rangée longitudinale de poils glanduleux; les trois divisions intérieures, plus petites que les trois autres, sont dressées quand celles-ci sont réfléchies, ou réfléchies quand les autres sont dressées; trois étamines insérées au sommet du tube du calice; leurs filets sont libres, et leurs anthères allongées, à deux loges et extrorsées. Chaque étamine est placée en face de chacune des divisions calicinales externes, et recouverte par un des stigmates. Style ordinairement triangulaire, tantôt libre, tantôt soudé avec le tube du calice qui est épais et charnu; il se termine par trois stigmates pétaloïdes, allongés, voûtés, recouvrant immédiatement chaque étamine, bilobés à leur sommet, avec une petite languette placée à la face inférieure de la fente qui sépare les deux lobes, et marquée d'une rainure glanduleuse, formée par la prolongation de cette fente; ovaire infère,

à trois loges contenant chacune un assez grand nombre d'ovules attachés à l'angle interne et sur deux rangées longitudinales, mais alternes. Le fruit est une capsule ovoïde, allongée, quelquefois un peu triangulaire, acuminée à son sommet, à trois loges, contenant plusieurs graines disposées sur deux ou sur une seule rangée. Cette capsule s'ouvre en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. Les graines, qui sont globuleuses ou planes, déprimées et discoïdes, contiennent dans un endosperme blanc et corné, un embryon dressé et cylindrique.

Le nom d'Iris date de loin ; il fut employé poétiquement, dans la mythologie, pour désigner celle des déesses qui, dans le céleste aréopage, remplissait les fonctions de messagère. Son vêtement consistait en une simple écharpe ; mais cette écharpe brillait de toutes les couleurs que l'on obtient du rayon de lumière qui se décompose à travers le prisme ; et l'imagination des botanistes, quelquefois non moins ardente que celle des poètes, trouvant réunis dans quelques belles fleurs, l'éclat et la vivacité des couleurs de l'arc-en-ciel, fit d'un modeste ornement de nos jardins, de l'Iris, le symbole du phénomène météorique le plus admirable. Le genre auquel l'*Iris xiphoides*, qui paraît être l'espèce la plus anciennement connue ou cultivée, a donné son nom, est encore, malgré les modifications qu'il a éprouvées, le plus nombreux de la famille des Iridées ; toutes les espèces qui le composent sont généralement des plantes herbacées, vivaces, à racines tubéreuses et charnues, rarement fibreuses, à tiges simples ou rameuses, ordinairement cylindriques ou comprimées, rarement anguleuses, garnies de feuilles alternes, planes, ensiformes ou cylindracées, engainantes à leur base, portant d'une à cinq grandes et belles fleurs terminales, accompagnées de spathes scarieuses. La plupart de ces plantes se cultivent en pleine terre, et y acquièrent une vigueur extrême ; elles se plaisent surtout dans les terres douces et un peu fraîches ; elles se propagent avec la plus grande facilité, par la séparation des racines, que l'on pratique en toute saison, mais sans aucun danger en automne et en hiver. Quelques espèces, un peu plus tendres, exigent l'abri de l'orangerie pendant la saison rigoureuse.

IRIS A FLEURS PÂLES. *Iris pallida*, Willd. Il paraît que c'est à Clusius que l'on est redevable de l'introduction de cette belle Iris dans nos cultures ; il la reçut de Constantinople, vers la fin du seizième siècle, et la propagea dans le jardin botanique de Leyde, que l'Université avait, quelques années auparavant, confié à ses soins. L'Iris à fleurs pâles entre en fleuraison au mois de mai. Sa racine est tubéreuse, charnue, horizontale, et noduleuse ; elle produit une tige droite, presque nue, dépassant de beaucoup la hauteur des feuilles qui sont radicales, ensiformes, droites, glabres, d'un vert glauque et longues de douze à quinze pouces. Les fleurs terminent la tige ; elles sont alternes, distantes, les supérieures tout à fait sessiles, les inférieures un peu pédonculées ; toutes sortent de spathes membraneuses, très-minces, blanchâtres et transparentes, qui les enveloppent avant l'épanouissement. Les fleurs sont très-grandes, douées d'une odeur suave ; les trois divisions

extérieures de la corolle sont réfléchies, d'un pourpre clair, finement veinées de bleu, avec la base blanchâtre, garnie d'une raie médiane de barbes d'un beau jaune doré ; les trois autres divisions sont d'un bleu pourpré pâle, veinées et ovalaires ; les stigmates sont de cette dernière couleur.

IRIS A ODEUR DE SUREAU. *Iris sambucina*, Lin. Cette espèce est originaire du midi de l'Europe et fleurit au mois de juin. Ses feuilles radicales sont ensiformes, glabres, droites, striées, verdâtres, hautes de deux pieds environ et larges d'un pouce et demi. La tige est droite, cylindrique, plus élevée que les feuilles, terminée par plusieurs fleurs alternes, entourées d'une spathe verdâtre à la base, membraneuse et jaunâtre au sommet ; les trois divisions extérieures de la corolle sont réfléchies, d'un beau violet dans leur milieu, veinées à leur base ainsi que sur tous les bords ; les divisions internes sont d'une couleur brunâtre, pâle, avec une teinte bleuâtre au milieu. Les stigmates sont d'un blanc bleuâtre.

IRIS VEINÉE DE JAUNE SALE. *Iris squalens*, Lin. Cette Iris fut d'abord regardée comme une simple variété de la précédente ; mais la reproduction constante des deux espèces distinctes par les semis successifs, a fini par éloigner toute idée d'analogie, malgré l'opinion de Sprengel et de quelques autres botanistes. Ses feuilles sont ensiformes, larges, courtes, droites, glabres, striées, vertes et pourprées à leur base ; la tige est cylindrique, beaucoup plus haute que les feuilles, terminée par trois ou quatre fleurs assez grandes ; la spathe est verdâtre à la base, jaunâtre et membraneuse au sommet ; les trois divisions extérieures de la corolle sont réfléchies, d'un pourpre foncé élégamment strié de blanc, et jaunâtres à leur base ; les trois autres sont redressées, d'un gris jaunâtre, livide.

IRIS A DEUX FLEURS. *Iris biflora*, Lin. Ses feuilles sont ensiformes, glabres, courbées en dehors, striées et d'un vert assez pâle ; la tige est cylindrique, simple, haute de six à sept pouces, dépassant de très-peu la longueur des feuilles ; deux et rarement trois fleurs la terminent. Les divisions intérieures de la corolle sont très-grandes, d'un violet foncé, veinées de noirâtre ; les divisions extérieures sont réfléchies, de la même nuance que les autres, mais avec une large raie barbue et blanchâtre à la base ; les accotements de cette raie sont blanchâtres, élégamment parés de larges veines d'un noir pourpré. Elle a pour patrie l'Europe méridionale.

IRIS NAIN. *Iris pumila*, Lin. Ses racines présentent, par leur réunion, une sonche horizontale d'où partent des fibres cylindriques, et d'où s'élèvent des tiges simples, hautes de quatre pouces au plus et dont la longueur ne dépasse jamais celle des feuilles. La fleur est solitaire, assez grande et terminale ; les divisions extérieures de la corolle sont réfléchies, d'un bleu violet foncé, avec les bords beaucoup plus pâles ; l'onglet est blanchâtre, barbu sur une ligne centrale, avec une aréole striée de pourpre obscur ; les divisions internes sont dressées, d'un pourpre foncé plus uniforme ; le tube est grêle, toujours saillant hors de la spathe qui est verte et membraneuse. Elle se trouve dans toute l'Europe tempérée.

IRIS TRÈS-FÉTIDE. *Iris fetidissima*, Lin. L'Iris très-fétide, connue plus vulgairement des jardiniers sous le nom d'*Iris gigot* ou à *odeur de gigot*, se trouve dans presque tous les vallons frais et ombragés de l'Europe centrale; elle fleurit en juin dans les jardins où elle se propage avec la plus grande facilité. Ses tiges s'élèvent à la hauteur de deux pieds; elles sont imparfaitement cylindriques, munies latéralement d'un angle émoussé, chargées de feuilles alternes dont les supérieures courtes, vaginales et spathacées; les feuilles radicales, un peu moins longues que les tiges, sont ensiformes, assez étroites, dressées, glabres, striées et d'un vert sombre. Les fleurs sont petites, terminales, au nombre de deux à quatre; les divisions de la corolle sont d'un bleu pourpré assez livide, les extérieures sont plus foncées avec la base faiblement barbue et striées de blanc-jaunâtre; ces stries forment à l'extérieur des sortes de rides ou de plis jaunes, rehaussés de pourpré.

IRIS JAUNÂTRE. *Iris lutescens*, Willd. L'introduction de cette espèce date de près d'un siècle, et on la prit d'abord pour une variété de l'Iris naine. Elle a les feuilles ensiformes, larges de sept ou huit lignes, hautes de quatre à six pouces et d'un vert un peu glauque; la tige s'élève du milieu de ces feuilles et présente elle-même quelques feuilles beaucoup plus courtes, et à côtes aplaties; elle est terminée par une seule fleur; la spathe est d'un vert blanchâtre, les divisions externes de la corolle sont réfléchies et d'un jaune assez vif, striées de brunâtre; les divisions internes sont beaucoup plus pâles et veinées de violâtre.

IRIS GERMANIQUE. *Iris germanica*, Lin. Cette Iris, l'une des plus anciennes que l'on connaisse, a ses racines tubéreuses, charnues et noduleuses; ses feuilles sont ensiformes, planes, glabres, vertes, succulentes, larges d'un pouce et demi, longues d'un pied et demi, droites, distiques et engainantes à la base; la tige qu'elles entourent est un peu plus haute, droite, cylindrique, feuillée, triarticulée souvent un peu rameuse; elle est terminée par deux ou trois grandes fleurs, d'un pourpre violet intense dans les divisions extérieures et réfléchies de la corolle; plus pâle dans les divisions intérieures, et redressées; toutes sont larges, arrondies et un peu ondulées; on voit à la base des extérieures, au centre de l'onglet, une raie barbue, jaunâtre, et de larges stries latérales de la même nuance; les stigmates sont violâtres, mêlés de blanc, avec leurs sommets pointus.

IRIS PANACHÉE. *Iris variegata*, Lin. Sa tige est un peu plus haute que les feuilles radicales qui l'entourent, nue dans sa partie supérieure, terminée par deux ou trois fleurs pédonculées et assez grandes. Les feuilles sont ensiformes, cannelées ou ridées, vertes, avec la base légèrement pourprée; leur longueur dépasse rarement un pied et leur largeur dix lignes. Les divisions extérieures de la corolle sont réfléchies et pendantes, d'un pourpre pâle dans la partie antérieure du limbe, avec de grosses veines d'une teinte très-foncée, les bords sont blanchâtres, et l'onglet jaunâtre intérieurement, vert à l'extérieur; les divisions internes sont droites et entièrement jaunes.

IRIS DE FLORENCE. *Iris Florentina*, Lin. Distinguée

l'une des premières, cette Iris fut presque aussitôt appliquée, soit à la préparation de certains médicaments, soit à celle de parfums qui doivent tenir lieu de l'odeur de la violette. Ses propriétés résident entièrement dans ses racines qui sont charnues, tubéreuses, noduleuses et blanches. Ses tiges s'élèvent à plus d'un pied, elles sont un peu contournées, cylindriques, épaisses et feuillées, entourées de feuilles radicales, ensiformes, droites, glabres, plus courtes qu'elles, striées et d'un vert tirant sur le glauque. Les fleurs, ordinairement au nombre de deux, sont blanches et terminales, sortant d'une spathe membraneuse, scarieuse, et d'un brun pâle; elles répandent une odeur douce et agréable; les trois divisions externes de la corolle sont réfléchies et même pendantes, spathulées et veinées de bleu pourpré; une forte raie barbue et jaune fait saillie à la base; les divisions intérieures sont grandes, ovales, ondulées, un peu chiffonnées, bombées, et entièrement blanches. De l'Europe méridionale.

IRIS BULBEUSE. *Iris Xiphium*, Linn. Cette espèce est originaire de l'Espagne; elle est, depuis la fin du seizième siècle, cultivée dans nos jardins, où elle s'est faite à toutes les températures. La culture a procuré des variations de couleurs qui augmentent l'effet que produit au commencement de juin, la floraison de cette jolie espèce. Sa tige est droite, haute de deux pieds environ, garnie de feuilles linéaires, renflées, pointues et striées; les feuilles radicales sont aussi longues que la tige, striées, un peu arrondies et subulées. Les fleurs, presque toujours au nombre de deux, terminent la tige; elles sortent d'une spathe verdâtre, allongée, foliacée; les trois divisions externes de la corolle ont l'onglet jaunâtre et le limbe d'un bleu violâtre; les divisions internes sont dressées, et d'un bleu violet foncé; les stigmates sont pétaliformes et presque aussi grands que les divisions externes de la corolle, qu'ils semblent recouvrir en partie.

IRIS XIPHIOÏDE. *Iris xiphoides*, Willd. Elle croît en grande abondance dans la chaîne des Pyrénées; et depuis très-longtemps on la cultive dans les jardins d'Europe; elle y fleurit aux mois de juin et de juillet. Sa racine est bulbeuse, solide, de la grosseur d'une noix; elle donne naissance à des feuilles linéaires, striées, glabres, aiguës et canaliculées; elles entourent une tige cylindrique, haute d'un pied environ, surmontée par une ou deux grandes fleurs dont la corolle est profondément divisée en six segments inégaux; les trois extérieurs sont largement spathulés et réfléchis, l'onglet est d'un bleu verdâtre; le limbe est blanc à son origine, et largement strié de pourpre très-foncé, il y a en outre une raie jaune, et la circonférence est d'un violet presque noir; les trois segments intérieurs sont lancéolés, redressés et d'un bleu pourpré, foncé et uniforme; cette nuance est aussi celle des stigmates.

IRIS VÉNÉNEUSE. *Iris brachycuspis*, Fischer. Le professeur Adams a découvert cette Iris, dans la Sibérie orientale, sur les bords de la rivière Lena; il en a rapporté des graines qu'il a communiquées au conseiller d'État Fischer, directeur du Jardin impérial de St-Petersbourg. Ses racines sont tubéreuses, un peu aplaties et charnues, il s'en élève des feuilles longues d'un à deux

pieds, linéaires, lancéolées, droites ou repliées et fort aiguës; la tige dépasse la longueur des feuilles et porte une fleur assez grande, dont les divisions externes de la corolle sont réfléchies, d'un bleu pourpré, veinées de bleu plus intense, avec l'onglet blanchâtre; les divisions internes sont très-courtes et d'un pourpre foncé. Les stigmates sont pétaliformes et roulés en spirale.

IRIS VERSICOLERE. *Iris versicolor*, Linn. Elle s'élève à la hauteur de deux pieds, et ses tiges, cylindriques, épaisses et un peu rameuses à l'extrémité, dépassent à peine les feuilles. Celles-ci sont ensiformes, un peu étroites, vertes et recourbées au sommet. Les spathes sont membraneuses, desséchées, acuminées et bordées de jaunâtre; il en sort deux fleurs de moyenne étendue; les divisions extérieures de la corolle sont d'un pourpre très-foncé, veinées de noir pourpré: l'onglet est blanchâtre avec une raie médiane, jaune, pointillée de pourpre; les divisions internes sont assez petites, d'un pourpre très-pâle, avec la côte médiane, jaunâtre; les stigmates sont pétaliformes, blanchâtres, jaunes, entourés de rose à l'onglet. De Pensylvanie.

IRIS DE PERSE. *Iris Persica*, Linn. Le nom spécifique de cette Iris indique son origine; mais on ne connaît guère la date précise de son introduction en Europe. Elle y a été constamment cultivée comme une très-jolie plante d'ornement, qui donne ses fleurs la première de toutes ses congénères, vers la fin de février. Sa racine est un bulbe d'où s'élèvent cinq ou six feuilles linéaires, canaliculées, droites, d'un vert un peu glauque, disposées en un faisceau distique et longues de trois pouces environ, à l'époque de la floraison. La hampe est fort courte, presque nulle, supportant une grande et belle fleur dont la corolle a ses trois divisions externes étalées, avec le limbe d'un blanc bleuâtre et l'onglet jauné, marqué de quelques points et d'une ligne médiane d'un brun orangé, l'extrémité intérieure du limbe est d'un beau bleu purpurin; les divisions internes sont très-petites, réfléchies en dehors, laciniées, presque frangées, pliées en gouttière et blanches. Les stigmates sont grands, blancs, avec une ligne médiane bleue.

IRIS TUBÉREUSE. *Iris tuberosa*, Linn. La Perse est encore la patrie de cette espèce que l'on a aussi trouvée dans l'Arabie et dans presque toutes les contrées que l'on désigne par le seul nom de Levant. Sa racine est composée de deux ou trois tubérosités oblongues, irrégulièrement adhérentes; il en pousse quelques feuilles étroites, linéaires, canaliculées, tricarénées, tétragones, glabres, plus longues que la tige, susceptibles même d'atteindre à quinze ou dix-huit pouces. La tige ne s'élève pas à plus de huit pouces; elle est cylindrique, garnie de feuilles plus petites que les radicales, et terminée par une fleur, qui sort d'une spathe foliacée et renflée. Les divisions extérieures de la corolle sont d'un noir pourpré avec les bords ondulés et verts, ainsi que l'onglet; les intérieures sont entièrement vertes.

IRIS DE SIBÉRIE. *Iris Siberica*, Linn. Quoique cette Iris ait reçu le nom de la contrée où elle fut primitivement observée, on ne doit point croire qu'elle y soit exclusive, car non-seulement elle se trouve dans toutes les parties de la Russie, mais encore dans tout l'Europe

tempérée, en Autriche, en Hongrie, en Bohême, en Suisse, en France et vraisemblablement encore ailleurs; et l'on sent, d'après cela, que l'une des premières, elle a dû être connue des botanistes. Ses racines sont fibreuses et tuberculeuses tout à la fois; elles donnent naissance à des tiges qui s'élèvent à la hauteur de deux ou trois pieds, qui sont droites, fistuleuses, cylindriques et presque nues dans leur partie supérieure, elles sont entourées de feuilles droites, linéaires, anguleuses, pointues, fort étroites, d'un vert assez obscur, et de plus d'un pied de longueur. Les fleurs, au nombre de trois ou quatre, sont portées sur des pédoncules inégaux en longueur, terminant les tiges; les divisions externes de la corolle sont réfléchies; l'onglet est d'un jaune orangé, le limbe est d'un blanc bleuâtre, surtout vers les bords, marqué de veines et de ramifications d'un brun pourpré; les divisions internes sont d'un brun violet foncé, veinées de noir pourpré. Les stigmates sont de la même couleur, mais plus courts que les divisions internes de la corolle.

IRIS DE SUZE. *Iris Suziana*, Vahl, Red., Lil., t. 18. Cette belle espèce que l'on connaît, dans les jardins, sous les noms d'*Iris deuil* et d'*Iris tigrée*, est originaire de Perse, des environs de Constantinople. Ses feuilles sont très-étroites; sa tige, haute d'environ deux pieds dans les individus cultivés, est simple, sillonnée, et se termine, en général, par une seule fleur. Celle-ci est très-grande, d'un brun foncé, mêlé de brun clair et de blanc avec des veines pourpres. Cette espèce, qui est assez délicate, doit, pendant l'hiver, être recouverte d'une cloche et de fumier, afin de la préserver du froid.

IRIS DE LA CHINE. *Iris Chinensis*, Cav.; *Iris fimbriata*, Vent., Jard. Cels., t. 9; Red., Lil., t. 152. Cette espèce est une des plus belles du genre; ses racines sont tubéreuses, traçantes et horizontales. Ses feuilles sont distiques, glauques, ensiformes, plus courtes que la tige, laquelle est élevée d'un pied et demi à deux pieds, rameuse dans sa partie supérieure où elle porte de trois à huit fleurs de grandeur moyenne, d'un bleu pâle, ayant les divisions calcinales jaunâtres dans leur contour. Les divisions extérieures sont plus larges, marquées de taches jaunes. Les stigmates sont bleus et frangés. Cette Iris est assez délicate. On doit la rentrer en orangerie pendant l'hiver.

IRIS DES MARAIS. *Iris Pseudo-Acorus*, L., Red., Lil., t. 255. Sa racine ou souche est horizontale et charnue; sa tige dressée, un peu comprimée, lisse, glabre et glauque, haute d'environ deux pieds, offrant des nœuds à l'attache de chaque feuille. Celles-ci sont ensiformes, allongées, aiguës, amplexicaules. Les fleurs sont jaunes, grandes, au nombre de quatre à cinq, pédonculées à la partie supérieure de la tige. Les trois divisions internes sont dressées, spatulées et très-petites. La capsule est ovoïde, allongée, à trois loges, contenant chacune un très-grand nombre de graines planes, discoïdes, appliquées les unes sur les autres. Cette espèce croît en abondance sur le bord des marais et des ruisseaux, aux environs de Paris, où elle fleurit en mai et en juin. On ne la cultive pas dans les jardins. Ses graines torréfiées ont une saveur amère et une odeur

aromatique assez prononcée. On a proposé de les substituer à la graine du Café, à une époque où la guerre avait interrompu les communications commerciales.

IRIS BERMUDIENNE. *Iris Sisyrrinchium*, L., Red., Lil., t. 29 et 458. Originaire d'Espagne, de Naples et de Barbarie, cette espèce a une racine bulbeuse, des feuilles canaliculées, arquées et quelquefois contournées, deux fois plus élevées que la tige. Celle-ci, haute d'environ cinq à six pouces, se termine, en général, par trois fleurs dont le tube est grêle et très-long. Les divisions sont bleues, les extérieures marquées d'une tache jaune, et les intérieures plus courtes et réfléchies.

IRIS. MIN. V. PIERRE D'IRIS.

IRISÉ. *Irinus*. MIN. C'est-à-dire réfléchissant à la fois diverses couleurs, ainsi que le fait en grand arc-en-ciel que les mythologistes adoptent pour écharpe de la messagère des dieux. Le reflet, ainsi qu'on l'observe dans quelques cristaux de Quartz, peut être lancé également de l'intérieur comme de la surface, alors il dépend de la disposition des molécules cristallines; mais dans certaines substances combustibles ou métalliques, douées d'un brillant particulier, il existe toujours à la surface, et se trouve produit par la présence d'un corps étranger qui s'y est attaché ou combiné.

IRLBACHIE. *Irbachia*. BOT. Genre de la famille des Gentianées, Pentandrie Monogynie, L., établi par Martius dans ses *Nov. Gen. et Sp. Pl. Bras.* LXXII, et qu'il a dédié au comte d'Irbach, savant botaniste, et membre de la Société royale de Ratisbonne. Caractères : calice campanulé, à cinq divisions droites; corolle infundibuliforme, égale, avec la gorge nue et le limbe quinquéfide; filets des étamines filiformes, aplatis et pour ainsi dire ailés : anthères en fer de lance, avec l'extrémité souvent roulée extérieurement; style cylindrique; stigmate divisé en deux branches également cylindriques; capsule bivalve, polysperme. Ce genre, qui a beaucoup d'affinité avec celui des Lisianthes, ne renferme encore qu'une seule espèce : *Irbachia elegans*. C'est une plante haute de dix-huit pouces environ, à tige droite, tétragone et glabre; à feuilles lancéolées, aiguës, pétiolées, opposées; à fleurs bleues très-jolies, alternes, disposées en panicules dont les pédoncules sont dichotomes. Elle est originaire du Brésil où elle croît dans les prés et les bois de la province de Rio-Negro.

IRLIN. ois. Synonyme vulgaire de Bergeronnette du printemps.

IROUCANA. BOT. V. CASEARIA.

IROUDA. ois. Synonyme vulgaire d'Hirondelle. V. ce mot.

IRPÈCE. *Irpex*. BOT. Genre de Champignons hyméno-mycètes, établi par Fries qui lui reconnaît pour caractères : hyménion infère, subulé, à pointes disposées en lignes dessinant une sorte de réseau, pliées et entrelacées à leur base. Ces Fongosités habitent toutes les parties ligneuses, croissent à leur surface, formant des plaques membraneuses, plus ou moins coriaces, assez souvent recouvertes de poils à la face extérieure.

IRRITABILITÉ. ZOOLOG. et BOT. Il est extrêmement difficile, dans l'état actuel de la physiologie, de faire connaître d'une manière précise le sens que l'on doit atta-

cher à ce mot. Les différents auteurs qui l'ont employé aux diverses époques de la science, sont loin de lui avoir donné la même acception. Ainsi, Glisson, qui le premier l'a introduit dans le langage physiologique, appelle *Irritabilité* la force particulière dont sont doués nos organes, force qui préside à tous leurs mouvements, et sans laquelle leurs fonctions ne pourraient s'exécuter. Cette théorie fut adoptée par J. Gorter, qui fit l'application des principes émis par Glisson, aux mouvements qu'exécutent les végétaux, et chercha ainsi à démontrer que tous les êtres organisés sont doués, seulement à des degrés différents, de cette propriété spéciale que Glisson avait nommée Irritabilité. Ce fut depuis cette époque que l'on cessa de ne voir dans les plantes que des mouvements mécaniques, et que ces mouvements furent rapportés à l'action vitale, qui est le caractère distinctif de la matière organisée.

Mais Haller donna une définition tout à fait différente de l'Irritabilité. Suivant Glisson et Gorter, l'Irritabilité existant dans toutes les parties des êtres organisés, cette propriété pouvait agir sans que l'organe manifestât aucun mouvement appréciable : telle est, par exemple, celle qui préside à certaines fonctions, comme l'absorption, la nutrition, etc. Haller, au contraire, restreignit de beaucoup le sens de ce mot. « J'appelle Irritabilité, dit-il, cette force ou propriété inhérente à certains tissus, et en vertu de laquelle ils se meuvent sous l'influence des agents extérieurs. Ainsi, une partie sera d'autant plus *irritable*, qu'elle se raccourcira ou se contractera davantage, quand un corps extérieur viendra à la toucher ou à agir sur elle. » On voit que l'Irritabilité de Haller, sur laquelle ce grand physiologiste a fait un si grand nombre de belles expériences, est la même chose que ce que, plus tard, on a généralement appelé *contractilité musculaire* ou *Myotilité*. Outre cette action énergique et vitale, Haller admettait encore, dans certains tissus tels que les aponévroses, les tendons, les membranes, une force morte, une sorte d'élasticité organique, en vertu de laquelle ces organes tendent à se raccourcir, à revenir sur eux-mêmes. Cette force qui se manifeste dans ces tissus, même longtemps après la mort, doit être soigneusement distinguée de l'Irritabilité, propriété essentiellement vitale, qui s'éteint peu de temps après que l'animal a cessé de vivre. Cela suffit pour faire voir que le sens du mot Irritabilité est loin d'être rigoureusement défini, surtout depuis que Haller et ses disciples lui ont donné une signification tellement différente de celle que Glisson lui avait d'abord imposée. Néanmoins nous partageons l'opinion du médecin anglais, réservant les noms de contractilité musculaire ou de myotilité pour les phénomènes que Haller désignait sous le nom d'Irritabilité (V. MUSCLES, MYOTILITÉ). Et comme l'Irritabilité de Glisson a été généralement attribuée au système nerveux, nous renvoyons aux mots CÉRÉBRO-SPINAL, NERFS et SENSIBILITÉ, pour examiner à fond cette fonction et discuter les opinions diverses qui ont été émises à son égard.

Quant à l'Irritabilité dans les végétaux, V. au mot FEUILLES.

IRSIOLA. BOT. La plante désignée sous le nom d'*Irsiolia scandens*, par Patrick Browne (*Jamaïc.*, 47, t. 4,

fig. 1, 2), est rapportée au *Cissus smilacina* de Willdenow.

IRUBI. OIS. Synonyme vulgaire de Catharte papa.

IRUNGUS. BOT. Synonyme ancien d'*Eryngium*. *V.* PANICAUT.

IRUSCULE. BOT. Synonyme vulgaire d'*Euphorbia characias*, L.

ISABELLE. ZOOT. On a donné ce nom spécifique à un Oiseau du genre Sylvie, à un Squale, à une Libellule du genre Agrion, ainsi qu'à une Coquille du genre des Porcelaines. *V.* ces mots.

ISACANTHE. *Isacantha*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhyngophores, tribu des Charansonites, établi par Hope qui lui assigne pour caractères : antennes composées de onze articles granuleux et plus épais vers le bout, insérées au delà du milieu de la trompe qui est allongée; corselet cylindrique un peu renflé; élytres arrondies à la base et vers le corselet; pieds antérieurs très-grands; cuisses armées de deux dents égales. L'Isacanthé rhinotioïde est long de sept lignes, entièrement gris, avec les élytres chargées de points. Il se trouve à la Nouvelle-Hollande.

ISACHNÉ. *Isachne*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, établi par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, t. 1, p. 196) qui le caractérise ainsi : fleurs disposées en panicules; lépicène biflore, à deux valves égales, membraneuses et obtuses; chaque fleurette est composée de deux paillettes chartacées; la fleurette extérieure est mâle, l'inférieure femelle, accompagnée de deux paléoles hypogynes. Les étamines sont au nombre de trois; l'ovaire est surmonté de deux styles qui terminent deux stigmatés plumeux. Le fruit est enveloppé dans les deux valves de la glume, qui se sont durcies. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Isachne australis*, Brown, *loc. cit.* Plante glabre qui croît dans les lieux inondés, aux environs de Port-Jackson, à la Nouvelle-Hollande. Ses feuilles sont planes, avec une ligule formée de poils. Selon R. Brown, le genre Isachne est très-voisin du *Panicum*. L'*Isachne australis* a même la plus grande ressemblance extérieure avec le *Panicum coloratum*.

ISADELPHIE. *Isadelphus*. BOT. Épithète donnée aux plantes qui ont les étamines diadelphes et partagées en deux paquets égaux.

ISAIRE. BOT. Pour Isarie. *V.* ce mot.

ISANTHE. *Isanthus*. BOT. Genre de la famille des Labiées, et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Richard (*in Michx. Flor. bor. Am.* 2, p. 4, tab. 30), et ainsi caractérisé : calice campanulé, quinquéfide; corolle à cinq divisions ovées, presque égales, le tube droit et étroit; quatre étamines presque égales; style terminé par deux stigmatés linéaires réfléchis; quatre noix globuleuses occupant la cavité du tube agrandi du calice. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Isanthus cœruleus*, qui croît dans certaines localités crétacées de la Caroline et de la Virginie. C'est une plante herbacée, dont les tiges visqueuses et pubescentes sont garnies de feuilles ovales lancéolées, atténuées aux deux extrémités, et à trois nervures longitudinales. Les fleurs, d'un bleu clair, sont opposées et portées sur des pédoncules axillaires. Cette plante a

l'aspect de la Sarriette des jardins. Il ne faut pas confondre avec ce genre, celui que Lesson a nommé de même (Linnæa, 1850, p. 558) et qui se trouve être le même que le genre *Berniera*, précédemment établi par le professeur De Candolle.

Allmann donne l'épithète d'Isanthe à toutes les plantes qui ont les périgones ou téguments de toutes leurs fleurs semblables.

ISANTHERA. BOT. Genre de la famille des Solénacées, établi par Nées Van Esenbeck, qui lui assigne pour caractères : fleurs polygames; les hermaphrodites ont le calice à cinq divisions, la corolle rotacée, quinquéfide, plus courte que le calice, cinq étamines à anthères uniloculaires, déhiscents longitudinalement par une ouverture verticale, entourées d'un connectif demi-circulaire; l'ovaire consiste en deux carpides inclinés vers un axe commun, ce qui forme une cloison bilamellée, régnant diagonalement et sur le bord de laquelle sont attachés les ovules; stigmaté tronqué; capsule biloculaire, à quatre réceptacles lamelliformes, renfermant plusieurs petites semences. Les fleurs femelles sont privées de corolle et n'ont que des rudiments staminaux tuberculiformes; l'ovaire est en tout semblable à celui des fleurs hermaphrodites. Les Isantheras sont des plantes encore très-peu connues, et que l'on trouve dans l'Inde; l'espèce d'après laquelle ont été tracés les caractères génériques, offre une tige dressée, fort abondante en matière médullaire, à écorce tendre, spongieuse, blanchâtre, recouverte d'un épais duvet brunâtre; ses feuilles sont alternes, obovato-cunéiformes, aiguës, atténuées en pétiole, marquées de côtes et de nervures, d'un tissu lâche, vertes en dessus, parsemées de quelques poils laineux; couvertes en dessous d'un duvet blanc; les fleurs naissent dans les aisselles des feuilles; elles sont agglomérées, fasciculées, penchées; le calice est laineux à l'extérieur, mais les corolles sont glabres.

ISANTHÈRE. *Isantherus*. BOT. Se dit des plantes qui ont leurs anthères égales ou semblables.

ISARD ou YSARD. MAM. Même chose que Chamois. *V.* ANTILOPE.

ISARIE. *Isaria*. BOT. Ce genre, créé de Mucédinées par Persoon, est l'un des plus remarquables de cette famille par son mode de développement; il est composé de filaments étroitement entrecroisés, formant ainsi une sorte de pédicule, et qui s'écartent vers le sommet de manière à donner à tout le Champignon la forme d'une massue. Ce pédicule se ramifie quelquefois, et les filaments portent vers leurs extrémités des sporules qui paraissent éparées à la surface du capitule. Presque toutes les plantes de ce genre naissent sur les Insectes morts ou sur leurs chrysalides; quelques-unes croissent sur les bois pourris, mais moins fréquemment; elles sont la plupart blanches, grises ou jaunâtres, et assez figées. Ce genre, comme on peut le voir d'après la description qui vient d'en être donnée, appartient à la dernière section des Mucédinées, à laquelle on peut donner le nom d'*Isariées*, et comme l'un des plus anciennement connus, il peut aussi donner l'idée la plus juste de ce groupe. Par l'accroissement de leurs fibres, ces plantes indiquent déjà un certain passage aux Ly-

coperdacées; mais les sporules, au lieu d'être contenues dans le tissu formé par ces fibres entrecroisées, sont éparses à leur surface extérieure.

ISATIDÉES. *Isatidæe*. BOT. C'est ainsi que De Candolle (*Syst. Regn. Veget.*, t. 11, p. 565) a nommé la dixième tribu de la famille des Crucifères, à laquelle il a aussi donné le nom de Notorhizées Nucamentacées, en raison de la structure de leurs silicules et de leurs graines. Le genre *Isatis* ou Pastel est considéré comme le type de cette tribu qui forme une association très-naturelle, composée d'herbes glabres, plus ou moins glauques, à feuilles entières ou dentées, les racines pétiolées, celles de la tige sagittées à la base. V. CRUCIFÈRES et PASTEL.

ISATINE. BOT. Même chose que Indigotine.

ISATIS ou **RENARD BLEU.** MAM. Espèce du genre Chicn. V. ce mot.

ISATIS. BOT. V. PASTEL.

ISAURE. *Isaura*. POLYP. Genre de l'ordre des Actinaires, dans la division des Polypiers sarcoïdes, plus ou moins irritables, sans axe central, proposé par Savigny qui en a figuré plusieurs espèces (Pl. 2, Polyptes, III, Zoologie) dans le grand ouvrage sur l'Égypte.

ISAURE. *Isaura*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Commerson, et reproduit sous le nom de *Stephanotis* par Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madagasc.*, p. 11) qui l'a ainsi caractérisé : calice court, à cinq divisions étalées; corolle tubuleuse, ventrue à la base, dont le limbe est à cinq lobes tordus; cinq étamines comme dans le genre *Asclépias*; corpuscules à deux cornes; ovaire double, surmonté d'un style court; deux follicules horizontaux, acuminés, épais; semences aigretées. Ce genre a été réuni au *Ceropegia* par Jussieu et d'autres auteurs. L'*Isaura Allicia*, Commers., et Poiret (*Encyclopéd. Supplément.*), arbrisseau de l'île de Madagascar, est la seule espèce de ce genre. Cependant Du Petit-Thouars indique le *Ceropegia acuminata* de Roxburgh comme congénère de son *Stephanotis*.

ISCA ou **ISKA.** BOT. L'un des noms anciens du Bolet amadouvier, *Boletus ignarius*. V. POLYPORE.

ISCHAS. BOT. On nommait ainsi anciennement le fruit séché du Figuier cultivé.

ISCHÈME. *Ischæmum*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Linné, adopté par la plupart des agrostographes, et qui peut être caractérisé de la manière suivante : fleurs polygames et monoïques, disposées en épis solitaires ou géminés, ayant leur axe ou rachis articulé, portant deux épillets à chaque articulation, l'un sessile, placé horizontalement, l'autre pédicellé, mâle ou neutre. L'épillet sessile est biflore; sa lépicène se compose de deux valves un peu coriaces; l'extérieure est un peu plane, l'intérieure est naviculaire. Chaque fleurette se compose de deux paillettes membraneuses et incluses : la fleurette externe est mâle, rarement neutre, l'intérieure est hermaphrodite; la glumelle se compose de deux paléoles; les étamines sont au nombre de trois; les deux styles sont surmontés de deux stigmates plumeux. Ce genre, ainsi que le remarque R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Hol.*,

t. 1, p. 204), est très-voisin de l'*Andropogon* et du *Saccharum*; il en diffère seulement par la fleurette extérieure de l'épillet sessile, qui est bivalve et le plus souvent mâle; quant au *Rottboella*, il n'en diffère que par un de ses épillets, qui est pédicellé; en conséquence, le *Rottboella digitata* de la Flore grecque est une espèce du genre Ischème. R. Brown pense encore que l'on doit réunir au genre Ischème les genres *Schima* de Forskahl et *Colladoa* de Cavanilles.

Palisot de Beauvois, dans son Agrostographie, sépare encore le *Colladoa* comme genre distinct, en convenant néanmoins du peu de valeur des caractères d'après lesquels il a été établi. Le même auteur forme un genre *Meoschium* des espèces d'Ischème qui ont la paillette inférieure de la glume dans la fleur hermaphrodite, bifide à son sommet et portant une arête tordue. V. MEOSCHIUM.

Les espèces du genre Ischème sont toutes exotiques. R. Brown, dans son Prodrôme, en décrit six espèces nouvelles qu'il a observées dans diverses parties de la Nouvelle-Hollande.

ISCHIADELPHIE. *Ischiadelphie*. ZOOLOG. V. MONSTRE.

ISCHION. *Ischion*. ZOOLOG. Nom que l'on donne à deux pièces situées de chaque côté du métathorax des insectes, que l'on considère comme analogues des pubis et iléons.

ISCHOEMON. BOT. L'un des anciens noms du *Triticum repens*. V. FROMENT.

ISÉE. *Isea*. CRUST. Genre de la famille des Décapodes Macroures, voisin des Pagures, et formant le passage de ce genre à celui des Thalassines. Il a été établi par Guérin pour un Crustacé rapporté des îles Mariannes. Caractères : abdomen symétrique, corné et mou comme le reste du corps, divisé en anneaux qui supportent des appendices ovifères, placés sur un seul rang, au nombre de trois ou quatre, et terminé par une nageoire caudale de forme ordinaire; antennes portées sur des pédoncules de trois articles; les internes plus courtes, terminées par deux filets égaux, dont le supérieur est claviforme, les externes finissant en un long filet sétiforme; pattes des deux premières paires plus grandes et didactyles; celles de la troisième paire monodactyles, les cinquièmes très-petites, également monodactyles.

ISÉE ALLONGÉE. *Isea elongata*, Guér. Elle est brunâtre, avec quelques parties plus claires et même transparentes; elle a environ quatorze lignes; la carapace en a trois. Elle se trouve aux îles Mariannes.

Ce genre n'est pas le même que celui établi par Edwards sous un nom semblable, et aussi dans le même ordre d'animaux, mais dans le groupe des Amphipodes. L'*Isea montagni* d'Edwards ressemble fortement aux Crevettes, et ses antennes supérieures se terminent également par deux appendices annelés, mais au lieu de n'avoir que les pattes des deux premières paires préhensibles, ces Crustacés les ont toutes terminées par une griffe mobile, qui se replie sur le bord de l'article précédent.

ISÉRINE. MIN. Titanate oxydé ferrifère, Haüy. Variété de Titanate de Fer, trouvée en masses roulées, dans un sable granitique, près de la source de la rivière Iser, dans le Reisingebirge et dans le lit de la rivière Don,

dans l'Aberdeenshire, en Écosse. Elle est composée, suivant Klapproth, de 72 parties d'oxydule de Fer et de 28 parties d'oxyde de Titane. *V. TITANE OXYDÉ.*

ISERTIE. *Iserlia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, Pentandrie Monogynie, Lin., institué par Schreiber qui lui assigne pour caractères : tube du calice presque globuleux, avec le limbe court, persistant, divisé en cinq ou six dents; tube de la corolle très-long, plus grêle vers le milieu, son limbe à six lobes courts, obtus, dressés, un peu contournés vers le sommet avant l'inflorescence, couverts intérieurement d'un duvet doré assez dense; six étamines incluses; fruit en baie globuleuse, couronnée par le calice, renfermant six nucules fragiles, polyspermes, triangulaires et sillonnées; semences presque globuleuses, tronquées à leur base; albumen charnu. Ce genre, composé jusqu'ici de quatre espèces, dont une avait été placée mal à propos dans le genre *Gueltarda*, appartient originairement à l'Amérique du Sud. Ce sont des arbres à rameaux striés; à feuilles ovales, acuminées aux deux bouts, courtement pétiolées, recouvertes en dessous d'un duvet velouté, et accompagnées de stipules également acuminées aux deux extrémités, lancéolées, subulées; les fleurs, généralement rouges, sont rassemblées en thyse terminal ou en épi paniculiforme, portées sur des pédoncules opposés.

ISERTIE A FLEURS PONCEAU. *Iserlia coccinea*, Vahl; Ecl. Am., 2, p. 27; *Gueltarda coccinea*, Aubl., 1, p. 517. Ses feuilles sont ovales, aiguës; son thyse est oblong et paniculé, pourvu de fleurs dont la corolle a au delà d'un pouce de longueur, à pédicelles courts et dichotomes. De la Guinée. Vahl a ajouté au genre une seconde espèce qui a été trouvée à l'île de la Trinité, et qu'il a nommée *Iserlia parviflora*.

ISIDE. *Isis*. POLYP. Genre de l'ordre des Isidées, dont les caractères sont : Polypier dendroïde; articulations pierreuses, blanches, presque translucides, séparées par des entre-nœuds cornés et discoïdes, quelquefois inégaux; écorce épaisse, friable dans l'état de dessiccation, n'adhérant point à l'axe, et s'en détachant avec facilité; cellules éparses, non saillantes. Les Isides varient peu dans leur forme, elles sont toujours cylindriques, avec des rameaux épars. Leur couleur n'offre point de grandes différences; elle est blanchâtre dans le Polypier revêtu de son écorce : celle de l'axe présente deux nuances bien tranchées; dans les articulations calcaires elle est blanche, semblable au marbre salin ou à l'albâtre par son éclat et par sa demi-transparence; dans les articulations cornées, elle est brune plus ou moins foncée, quelquefois presque noire, d'autres fois jaunâtre. Leur grandeur varie d'un à cinq décimètres. Ces Polypiers, répandus dans toutes les mers, se trouvent sur les côtes d'Islande, ainsi que sous l'équateur; la majeure partie des auteurs les indiquent comme originaires de l'océan Indien; cependant les espèces connues sont peu nombreuses. Ils sont employés par les insulaires des îles Molouques et d'Amboine, dans une foule de maladies qui pourraient faire regarder les Isis comme un remède universel, si l'usage qu'en font ces peuples ne prouvait leur ignorance en médecine.

ISIDÉES. *Isidæa*. POLYP. Ordre de la première division des Polypiers flexibles ou non entièrement pierreux, dans la section des Polypiers corticifères, composés de deux substances : une extérieure et enveloppante, nommée écorce ou encroûtement, l'autre appelée axe, placée au centre et soutenant la première. Ce sont des Polypiers dendroïdes, formés d'une écorce analogue à celle des Gorgoniées, et d'un axe à articulations alternativement calcaréo-pierreuses, cornées et solides ou spongieuses, presque subéreuses. Linné, dans son *Hortus Cliffortianus*, a le premier établi le genre Isis, auquel il avait réuni le Corail rouge, sous le nom d'*Isis nobilis*. Pallas et quelques autres zoologistes ont suivi l'opinion du naturaliste suédois, et l'on voit encore, dans les cabinets où l'on a conservé l'ancienne nomenclature, les Isidées sous le nom de Coraux articulés, pour les distinguer du vrai Corail qui n'est point articulé. Cette différence n'est pas la seule qui existe entre ces deux groupes de Polypiers; la substance tant interne qu'externe, le port, la couleur, etc., en offrent d'autres, également bien caractérisées.

Les Isidées sont composées, comme tous les Polypiers corticifères, de deux parties : une centrale qui porte le nom d'axe, et une enveloppe charnue qu'on appelle écorce, comme dans les Gorgoniées. L'axe est formé d'articulations alternativement pierreuses et cornées, variant dans leur grandeur et leur diamètre : les premières sont blanches, un peu translucides, marquées de sillons plus ou moins profonds et longitudinaux, quelquefois plus grandes, souvent plus petites que les secondes articulations ou les cornées. Ces dernières, toujours opaques, d'une couleur foncée et brunâtre, se séparent des premières, avec une grande facilité, à cause de la différence qui existe dans leur composition. Elles semblent destinées à donner aux Isidées les moyens de se prêter aux mouvements des eaux de la mer, et suppléer par un peu de flexibilité à la solidité qui leur manque : cette flexibilité disparaît lorsque ces Polypiers sont desséchés, et leur fragilité est telle qu'il est impossible de les fléchir pour les conserver dans un herbier. En général les Isidées sont d'autant plus fragiles qu'il y a plus de différence entre les deux substances qui composent l'axe. L'écorce ou l'enveloppe extérieure est d'une consistance molle et charnue dans le Polypier vivant; par la dessiccation elle devient crétacée et friable, en général n'adhérant point à l'axe et s'en séparant avec tant de facilité, que des auteurs ont prétendu que l'écorce des Isidées n'était jamais entière. Il est très-rare en effet d'en trouver de telle dans les collections; mais dans la nature il n'en est pas ainsi : la tige et les rameaux de ces Polypiers articulés sont garnis, dans toute leur étendue, d'une enveloppe charnue, vivifiée par une foule de petits animaux à couleurs brillantes. Cette enveloppe ou écorce est quelquefois très-épaisse, d'autres fois elle est très-mince, elle varie souvent par l'exposition à l'air et par la dessiccation; il n'est pas inutile de remarquer dans les Isidées une particularité que nous présentent également les Gorgoniées, c'est que dans les espèces à écorce mince, celle-ci adhère toujours à l'axe; elle s'en sépare avec d'autant plus de facilité qu'elle est plus épaisse. Ainsi,

les Isis et les Plexaures, les Gorgones et les Mélitées, offrent une grande analogie, sous le double rapport de l'épaisseur de l'écorce et de son adhérence avec l'axe.

Il est difficile d'expliquer la manière dont s'opère la croissance des Isidées : chaque articulation doit-elle être considérée comme une famille particulière, isolée des autres, ou bien tous les Polypes communiquent-ils entre eux comme dans la majeure partie des Polypiers coralligènes flexibles? Cuvier dit que « lorsque l'arbre » des Isis grandit, les articulations cornées de la tige » disparaissent, parce que l'animal les reconvre de » couches pierreuses, en sorte qu'il n'en reste plus » qu'aux branches. » Lamouroux a observé généralement le contraire dans les nombreuses Isidées qu'il a examinées, à l'exception toutefois de l'*Isis elongata*, à laquelle la description de Cuvier semble appartenir. En effet, les articulations cornées manquent dans les parties inférieures de ce Polypier. Rien n'indique qu'elles aient existé, et l'on n'en voit aucune trace dans les coupes longitudinales ou transversales des tiges. Ainsi, ou les Polypes changent avec le temps la matière cornée en matière calcaire, ce qui est contraire à ce que l'on observe sur les Isidées en général, ou bien il existe une vie très-active dans les tiges; de toutes les hypothèses, la plus probable est que l'écorce et la tige possèdent une vie particulière, indépendante de celle qui appartient à chaque Polype; que cette vie existe essentiellement dans la membrane placée entre l'écorce et l'axe, que c'est elle qui renferme les organes destinés à l'accroissement et à la formation de la partie solide interne, et qu'enfin, quoique l'écorce des parties inférieures des Polypiers soit dépourvue de Polypes, la vie n'y existe pas moins et d'une manière très-énergique. Au moyen de cette hypothèse on explique avec la plus grande facilité, l'accroissement des tiges et rameaux, ainsi que celui de l'empatement. Si les Polypes étaient placés par séries transversales sur les Isidées, on pourrait attribuer à chacune de ces séries la formation d'une articulation pierreuse et d'une cornée; mais ces animaux sont éparés et placés d'une manière si uniforme, que souvent rien n'indique sur l'écorce les parties correspondantes aux disques cornés ou calcaires. Lorsque l'on examine avec attention ce squelette polypeux, on ne peut s'empêcher d'être étonné que des animaux regardés comme très-simples dans leur organisation, puissent sécréter des matières aussi nombreuses que celles dont il est composé, ou mieux encore puissent modifier les substances animales de manière à former une écorce épaisse et charnue, et une tige composée de parties alternativement pierreuses et cornées, les premières quelquefois d'une dureté assez grande pour recevoir un beau poli. La transition de l'une à l'autre ne se fait pas graduellement, elle est subite; il semble même que ces deux corps n'adhèrent entre eux que par leur surface, et qu'ils n'ont aucune communication, car on ne découvre aucun vaisseau, aucune fibre qui pénètre dans leur intérieur; quelquefois cependant les disques cornés paraissent composés de faisceaux de fibres, qui s'arrêtent à la surface des disques pierreux; c'est peut-être par eux que se sécrète la ma-

tière calcaire? Au reste, dans l'état actuel des connaissances, on ne peut donner une explication satisfaisante de la manière dont croissent les Isidées. Il est facile de bâtir des hypothèses sur un sujet aussi intéressant; mais tant que l'on ne connaîtra pas parfaitement l'organisation interne et la manière de vivre des Polypes qui construisent les Polypiers, on sera exposé à des erreurs sans nombre. On peut diviser le genre Isis des anciens auteurs en trois groupes faciles à distinguer par la nature de l'écorce ou de l'enveloppe charnue, et par la forme de l'axe et de ses articulations. Mais il faut conserver le nom d'Isis à celui qui renferme l'espèce la plus anciennement connue, l'*Isis Hippuris* de Linné. On ne connaît point les Polypes des Isidées; les auteurs qui en ont parlé, les ont regardés comme les mêmes que ceux du Corail, parce qu'ils plaçaient dans le genre Isis cette production brillante de la mer. Ainsi, et quoiqu'aucun naturaliste n'ait publié la description des animaux des Isidées, on peut les regarder comme analogues à ceux des Gorgones; ils peuvent offrir des différences génériques, mais ils se ressemblent par les rapports généraux qui doivent lier entre eux les Polypiers corticifères. Leur écorce est-elle sèche ou molle lorsque les Polypes sont vivants? Quoiqu'animée, elle peut, suivant Lamouroux, avoir une apparence de mort; alors la vie sensible n'existe que dans la membrane qui se trouve entre l'axe et l'écorce, et qui se prolonge dans chaque cellule, comme le Cambium et le Liber entre les couches corticales et l'Aubier. Il n'y aurait de Polypes que dans la partie de l'écorce encore molle, les Polypes disparaîtraient à mesure qu'elle se dessèche, mais la membrane dont nous avons parlé, porte la vie et la nourriture depuis la base jusqu'au sommet, les Polypiers continueront de croître et de grossir. Cette hypothèse semble la plus probable et peut s'appliquer à tous les Polypiers corticifères. DeFrance dit avoir trouvé des Isidées fossiles. Ces Polypes, pourvus de leur écorce, ont tant de ressemblance avec les Gorgones, qu'il est facile de confondre les unes avec les autres; mais privées de cette enveloppe, la différence de l'axe est telle qu'il n'y a pas d'autre rapport que celui de la forme, la composition de cet axe offrant les plus grandes dissemblances.

Ces Polypiers ne se trouvent que dans la zone équatoriale et dans le voisinage des tropiques, à l'exception de l'*Isis Hippuris* que des naturalistes ont indiqué dans presque toutes les mers : en Islande, en Norvège, dans la Méditerranée, dans la mer des Indes, en Amérique, etc. L'ordre des Isidées se compose des genres Mélitée, Mopdé et Iside. V. ces mots.

ISIDIUM. bot. Genre de Lichens créé par Acharius (*Lichenogr. Univers.*, p. 110, tab. 11, fig. 7-10), adopté par De Candolle (Flore franç.) et par A. Fée (Essai sur les Cryptogames des écores, etc., Introduction, p. 80) qui l'a ainsi caractérisé : thallus crustacé, uniforme, muni de podétions (*podetia*) ou rameaux solides et eourts; apothécions orbiculés, formés d'une lame prolifère, placés au sommet des podétions du thallus, presque enfoncés sur les bords dans celui-ci, proéminents au centre, épais, hémisphériques, plans et sessiles en dessous, intérieurement homogènes. Fée

a placé ce genre dans les Sphérophores, parmi les Lichens ramifiés, à thalle solide, dont l'apothécium devient hémisphérique. Plusieurs espèces d'*Isidium* ont été décrites par Hoffman, Schrader et par Acharius lui-même, sous les noms génériques de *Stereocaulon*, *Verrucaria*, *Lepra* et *Lepraria*. Elles se trouvent sur les rochers et les vieilles écorces, dans les deux continents. On distingue dans le nombre l'*Isidium corallinum*, Ach., qui croît en Europe, sur les pierres et les rochers. Les rameaux ou podétions de ce Lichen imitent les branches du Corail (*Isis nobilis*, L.), d'où on a formé les noms générique et spécifique.

ISIDORÉE. *Isidorea*. BOT. Richard a institué ce genre pour une plante des Antilles, que Lamarck et Poirét, d'après une description fautive, avaient placée dans le genre *Ernodea*. Voici les caractères assignés au genre nouveau, tels que De Candolle les a adoptés : tube du calice turbiné, à cinq côtes, le limbe est divisé en cinq découpures dressées, carénées, lancéolato-tubulées; corolle tubuleuse, pentagone, à gorge nue, à limbe quinquifide, dont les découpures sont triangulaires, courtes et aiguës; étamines insérées tout à fait à la base de la corolle, de la même longueur qu'elle, à filaments capillaires, velus vers l'origine, et monadelphes par leur soudure entre eux; style grêle, de la longueur de la corolle; stigmate composé de deux lamelles oblongues et obtuses; capsule subglobuloso-pentagone, tronquée au sommet, couronnée par les divisions du calice, biloculaire, à coques déhiscentes et polyspermes; les semences sont nombreuses, irrégulièrement polyèdres par l'effet de la pression qu'elles exercent l'une sur l'autre dans les coques, entourées à leur base d'une membrane cupuliforme.

ISIDORÉE AGRÉABLE. *Isidorea amœna*, Rich.; *Ernodea pedunculata*, Poir. C'est un arbuste rigide, à feuilles opposées, linéaires, rigides, roulées à leurs bords; les stipules sont subulées, entières dans leur jeunesse et plus tard bipartites; les fleurs sont solitaires, terminales et presque sessiles.

ISIDROGALVIA. BOT. Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chil.*, t. III, p. 69) ont établi sous ce nom un genre de l'Hexandrie Monogynie, L., qui est le même que le *Nartheecium* de Jussieu ou *Toffieldia* de Smith. L'inspection de la figure de l'*Isidrogalvia foliata*, Ruiz et Pav. (*loc. cit.*, tab. 502, fig. 6), suffit pour justifier ce rapprochement. D'ailleurs, les auteurs de ce genre lui assignent comme congénère l'*Anthericum calyculatum*, L., qui est le type du genre *Toffieldia*. V. TOFFIELDIE ET NARTHECE.

ISIKA. BOT. Adanson nommait ainsi un genre que Mœnch (*Method. Nov. Plant.*) a adopté, et dans lequel ce dernier faisait entrer les *Lonicera alpigena* et *cœrulea* de Linné. Aucun auteur n'a admis ce genre. V. CHÈVREFEUILLE.

ISIS. POLYP. V. ISIDE.

ISKA. BOT. V. ISCA.

ISMÉLIE. *Ismelia*. BOT. Ce genre est dû à H. Cassini, l'un des botanistes qui se sont occupés le plus spécialement de l'immense famille des Synanthérées; et dans le beau travail qu'il a laissé sur cette importante famille, on la trouve divisée en sept cent dix-neuf genres,

dont la moitié environ de sa création. Le genre *Ismelia*, définitivement adopté par les botanistes anglais, fait partie de la quatrième division de la première section de la tribu des Anthémidées, qui est la onzième de la famille. Il a pour caractères : corolles du rayon femelles, à lingule oblongue, celles du disque fertiles, cylindriques et à cinq dents; styles rameux, exappendiculés; akène conforme, anguleux et ailé; aigrette ample et coroniforme.

ISMÉLIE DE MADÈRE. *Ismelia Maderensis*, Cass.; *Pyrethrum Maderiense*, Weeb. Sa tige est droite, ligneuse, branchue, haute d'un à deux pieds et recouverte d'une écorce brunâtre; ses feuilles sont sessiles, alternes, étendues, pinnatifides à segments linéaires, lancéolées, un peu cunéiformes, d'un vert glauque, longues de deux à trois pouces au plus, et larges du tiers environ. La calathide est radiée; le pédoncule est long de deux pouces environ, glabre, filiforme, supportant un involucre hémisphérique, composé d'écaillies imbriquées, obtuses, légèrement bombées, d'un vert intense, terminées de pourpre obscur; le réceptacle est conique; les fleurons de la circonférence ou femelles, au nombre de vingt, sont étroits, ligulés, striés, tridentés au sommet, longs d'un pouce, d'un jaune assez pâle; ceux du disque sont d'un jaune doré, tubuleux, hermaphrodites, courts, campanulés avec leur limbe divisé en cinq lobes aigus. Les étamines ont leurs filaments grêles, capillaires et glabres, couronnés chacun par une anthère introrse. L'ovaire offre trois angles membraneux ou ailés. Le style est filiforme, linéaire, tronqué et recourbé. L'akène est en forme de coin, à trois faces larges, membraneuses et un peu translucides vers les bords ou les angles.

On tient cette plante en serre tempérée pendant l'été. Weeb l'a découverte à Madère, l'une des îles Canaries, et l'avait placée dans sa collection, sous le nom de *Pyrethrum Maderense*; mais elle diffère bien évidemment, par ses principaux caractères, de ceux assignés au genre Pyrèthre. Cette jolie plante s'est répandue depuis quelques années chez les amateurs, et on la voit fleurir au commencement du printemps.

ISMÈNE. *Ismene*. BOT. William Herbert a séparé du genre *Pancretium*, quelques espèces dont la place avait, depuis longtemps, paru douteuse, pour en former un genre nouveau, auquel il a donné un nom susceptible d'attirer l'attention des hellénistes ou des historiens plutôt que des botanistes; c'est celui de la seconde fille d'Œdipe roi des Thébains, dont les malheurs et le grand caractère ont fait le sujet de bien des narrations qui nous sont parvenues ornées de tous les prestiges de la poésie. Les caractères du genre nouveau, dont la place reste toujours dans la famille des Amaryllidées, Hexandrie Monogynie, L., consistent dans une hampe solide, une couronne staminifère, un tube floral incliné ou courbé, et cylindrique, des filaments staminaux courts, dont trois courbés, forment la couronne, des semences charnues, arrondies et verdâtres.

ISMÈNE A GRAND NECTAIRE. *Ismene calathiformis*, Herb.; *Pancretium calathiforme*, Redouté, Lil. 555. Sa hampe est flexueuse, à deux angles, haute d'un pied

au plus; elle a sa base enveloppée par les gaines des feuilles, placées sur deux rangs opposés; les feuilles sont linéaires, larges de deux pouces, assez longues, glabres et un peu obtuscs; les fleurs, au nombre de deux sur la hampe, sont terminales et sessiles, enveloppées avant l'épauouissement, par une spathe à deux folioles lancéolées, aignées; le tube extérieur de la corolle est triangulaire, plus long que les divisions du limbe qui sont blanches, linéaires-lancéolées: les trois extérieures vertes à leur sommet, un peu calluses, munies d'une pointe velue; le tube intérieur est très-grand, en cône renversé, de la longueur de la corolle, à six lobes arrondis, échancrés et dentelés; du fond des élancreures naissent les filaments qui sont fléchis à leur base; les anthères sont allongées; le style est plus long que le nectaire. Du Brésil.

On doit ajouter à cette espèce l'*Ismene nutans* ou *Panocratum calathinum* de Hooker, *Bot. Mag.*, 1561, et le *Panocratum amancaes* du même auteur. La variété *sulphurea* de cette dernière, produite dans le *Botan. Reg.* 1665, est une Hybride qui paraît être le résultat du mélange du pollen de l'*Ismene amancaes* avec celui de l'*Ismene calathiformis* ou *calathina*.

ISNARDIE. *Isnardia*. NOR. Ce genre, de la Tétrandrie Monogyne, L., rapporté d'abord aux Salicariées, a été définitivement placé dans la famille des Onagréaires par Jussieu (Ann. du Mus. d'Hist. natur., t. III, p. 475) qui l'a ainsi caractérisé: calice adhérent à l'ovaire, tubulé, et à quatre divisions; corolle nulle; quatre étamines insérées sur le sommet du tube; style simple, terminé par un seul stigmaté; capsule quadriloculaire, entourée par le calice, et polysperme. Ces caractères étant absolument conformes à ceux des espèces de *Ludwigia*, dépourvues de pétales, Jussieu a proposé de réunir ces plantes aux *Isnardia*. Cette réunion a été opérée par Poirét, ainsi que par Rœmer et Schultes, qui ont décrit six espèces de ce dernier genre, savoir: *Isnardia palustris*, L.; *Isnardia mollis*, Poirét, ou *Ludwigia mollis*, Michx.; *Isnardia hirsuta* ou *Ludwigia hirsuta*, Lamk.; *Isnardia hastata*, Ruiz et Pavon; *Isnardia microcarpa*, Poirét, ou *Ludwigia microcarpa*, Michx., et *glandulosa*, Pursh; *Isnardia trifolia*, Poirét, ou *Ludwigia trifolia* de Burmann. Ces plantes sont de petites herbes aquatiques, qui habitent l'Amérique septentrionale, à l'exception de la première que l'on rencontre aussi en Europe sur le bord des endroits marécageux, et de la dernière qui, selon Burmann, croît dans l'île de Java.

ISOBRIE. *Isobriatus*. NOR. Épithète donnée par Cassini aux embryons dicotylédons, pour exprimer que les forces d'accroissement sont égales des deux côtés. L'adjectif *isobrié* est dérivé des mots *ισος*, égal, et *βριωω*, jouir d'une puissance.

ISOCARDE. *Isocardia*. CONCH. Ces Coquilles faisaient autrefois partie des Cames ou des Pétoncles des anciens auteurs. Lorsque Linné institua des genres, il le fit avec une grande réserve et il dut souvent réunir dans une même coupe des matériaux assez hétérogènes. Son genre Bulle en est un exemple; ses Cames pourraient en être un autre. C'est avec ces dernières qu'il confondit les Coquilles qui nous occupent. Bruguière, qui

le premier s'occupa de l'examen des genres de Linné, sentit que des Coquilles aussi régulières que les Isocardes ne pouvaient rester dans le même genre que des Coquilles adhérentes, irrégulières et de formes différentes. Il saisit très-bien leurs rapports en les plaçant parmi les Cardites. Il marqua leurs affinités avec les genres environnants; cependant le genre Cardite de Bruguière avait besoin lui-même de réformes; Lamarck les opéra, et l'une d'elles a été consacrée à l'établissement du genre Isocarde. Caractérisé d'abord sur les Coquilles seules, il fut admis par presque tous les zoologistes et depuis confirmé par les savantes recherches de Poli, dans son grand ouvrage des Testacés des Deux-Siciles où l'on en trouvera une bonne description et d'excellentes figures. C'est sous le nom de *Glossoderme* qu'on le trouva décrit. Quoique l'on puisse remarquer dans l'ouvrage de Klein (*Tent. Meth. Ostrac.*, p. 158) un genre antérieurement établi sous le nom d'*Isocardia*, ou serait fortement dans l'erreur si l'on croyait qu'il y a des rapports avec celui-ci ou que c'est le même, car Klein y réunit toutes les Coquilles bivalves présentant à l'œil la forme d'un cœur: aussi il ne renferme presque uniquement que des Bucardes, presque toutes les espèces connues du temps de cet auteur, et accidentellement une seule espèce d'Isocarde, l'*Isocardia Cor* des auteurs; il y aurait donc de la mauvaise foi ou de l'ignorance à dire que Klein est le créateur du genre Isocarde. Il a rassemblé sous cette dénomination des Coquilles cordiformes de quelques genres qu'elles fussent, et Lamarck a établi le genre Isocarde tel qu'on l'entend aujourd'hui. Quant à la place que les auteurs systématiques ont assignée aux Isocardes, elle a assez varié. Lamarck l'a d'abord mis dans la famille des Cardiacées, avec les Bucardes, les Cardites, etc. Cuvier (*Règne Anim.*, p. 478) les considère comme formant un sous-genre du genre Came, *Chama*, ce qui rompt les rapports établis par les autres auteurs. L'opinion de Férussac est différente de celle qui vient d'être rapportée, mais elle se rapproche davantage de celle de Lamarck; en conservant la famille des Cardiacées de ce dernier, il en a éloigné les Cardites, les Cypricardes et les Hyatelles, dont il a fait avec les Vénéricardes sa famille des Cardites. Il n'a conservé dans les Cardiacées que les Bucardes, les Hémicardes et les Isocardes. Blainville, dans son article MOLLUSQUE du Dictionnaire des Sciences naturelles, a conservé à peu près la manière de voir de Cuvier, c'est-à-dire que les Isocardes sont dans la famille des Camacées avec les Camcs, les Dicérates, les Éthéries, les Tridacnes et les Trigonies. L'opinion de Latreille (*Familles Naturelles*, p. 217) est entièrement la même que celle de Lamarck, seulement il réunit avec juste raison le genre Vénéricarde à ceux qui composent les Cardiacées. Voici les caractères qui peuvent servir à faire reconnaître le genre Isocarde: animal à corps fort épais: les bords du manteau finement papillaires, séparés dans la partie inférieure moyenne seulement, et réunis en arrière par une bande transverse, percée de deux orifices, entourée de papilles radiales; pied petit, comprimé, tranchant; les appendices buccaux ligulés (Blainv.). Coquille équivalve, cordiforme, ven-

true, à crochets écartés, divergents, roulés en spirale. Deux dents cardinales, aplaties, intrantes, dont une se courbe et s'enfonce sous le crochet; une dent latérale, allongée, située sous le corselet; ligament extérieur fourchu d'un côté.

Le nombre des espèces connues d'Isocardes est peu considérable; celle qui est le plus répandue est l'ISOCARDE GLOBULEUSE, *Isocardia Cor*, Lamk. (Anim. sans vert., t. VI, p. 51, n° 51); *Chama Cor*, L., Gmel., p. 3299; *Cardita Cor*, Bruguière, Dict. Encycl., n° 1, et pl. 252, fig. 1, a, b, c, d; Poli, Test. des Deux-Siciles, t. II, tab. 25, fig. 1, 2; Chemnitz, Conch., t. VII, pl. 48, fig. 485; Brocchi, *Conch. Foss. subapp.*, t. II, p. 519; Scilla, de *Corporib. marinis lapidescentibus*, tab. 16, fig. a, a; *Isoc. fraterna*, Say, Mém. sur les Fossiles du Maryland dans le Journal de l'Académie de Philadelphie, t. I, pl. 11, fig. 1. Lamarck en mentionne une variété à crochets plus courts et moins divergents. Cette espèce est très-répandue dans les collections; elle y porte vulgairement le nom de Cœur de Bœuf, de Cœur à volute; on la trouve vivante dans les mers d'Europe et notamment dans la Méditerranée. Son analogue identique se rencontre dans presque tous les lieux où il y a des fossiles, en Italie et en Calabre. Ce qui doit surprendre, c'est que l'analogue fossile se retrouve parmi ceux du Maryland, en Amérique. La variété est particulière aux environs de Bordeaux, quoiqu'elle se rencontre aussi en Italie.

Les autres espèces vivantes sont l'ISOCARDE DES GRANDES INDES, *Isocardia moltkiana*, Lamk., *loc. cit.*, n° 3; *Cardita moltkiana*, Brug., Encycl., pl. 255, fig. 1, a, b, c, d, qui est extrêmement rare et très-distincte de la précédente, et l'ISOCARDE DEMI-SILLONNÉE, *Isocardia semi-sulcata*, Lamk., *loc. cit.*, n° 4, espèce non moins rare que la précédente et qui vient des mers de la Nouvelle-Hollande. On ne peut rapporter avec certitude qu'une seule espèce fossile à ce genre, c'est le *Chama arietina* de Brocchi, *Isocardia arietina*, Lamk., Brocchi, *Conch. subapp.*, t. II, p. 668, pl. 16, fig. 15. Les autres espèces, telles que l'*Isocardia basochiana*, Def. (Dict. des Sc. nat.), n'étant que des moules intérieures, ne peuvent s'en rapprocher que par analogie de formes et non sur les caractères de la charnière que l'on ne connaît pas; c'est pour cette raison que les espèces figurées par Sowerby dans son *Mineral Conchology*, pl. 295, ne doivent être admises qu'avec doute.

ISOCARPHE. *Isocarpa*. bot. Genre de la famille des Syanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par R. Brown (*Observ. on the Compositæ*, p. 77) qui l'a ainsi caractérisé : réceptacle conique, garni de paillettes séparées, semblables entre elles, les extérieures constituant l'involucre; fleurons tubuleux, uniformes, hermaphrodites; anthères mutiques à la base; stigmates munis d'un appendice allongé, hispide et aigu; akènes prismatiques dépourvus d'aigrettes. Les plantes de ce genre sont herbacées et indigènes de l'Amérique méridionale. Leurs feuilles sont opposées ou alternes, indivises. Les fleurs blanchâtres forment des calathides ovoïdes, terminales, ternées ou solitaires.

L'espèce sur laquelle ce genre a été fondé est le *Calea oppositifolia*, L.; mais les caractères précédents ont été arrangés de manière à y comprendre le *Spilanthus atriplicifolius*, L., qui diffère du *Calea oppositifolia*, surtout par ses feuilles alternes, ses calathides solitaires, la texture et la forme des paillettes du réceptacle. R. Brown n'a jamais observé les trois ou quatre petites barbes qui, selon Swartz, forment l'aigrette du *Calea oppositifolia*. Outre les deux espèces qui viennent d'être citées et qui ont été décrites par H. Cassini (Dictionn. des Scienc. natur., tab. 24) sous les noms d'*Isocarpa oppositifolia* et *Isocarpa alternifolia*, cet auteur a réuni au genre en question le *Spilanthus leucantha* de Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. IV, p. 210), pour lequel il a proposé le nom d'*Isocarpa Kunthii*. Il en a aussi rapproché, mais avec doute, le *Pyrethraia dichotoma* de Persoon.

ISOCÈRE. *Isocerus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, établi par Megerle et adopté par Dejean (Cat. des Col., p. 66). Latrille réunit ce genre à celui des Pédines. V. ce mot.

ISOCIIIIE. *Isochilus*. bot. Ce genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, de Linné, a été établi par R. Brown (*Hort. Kew.*, éd. 2, vol. 5, p. 209); il a pour type l'*Epidendrum lineare* de Linné, ou *Cymbidium lineare* de Swartz. Ce genre offre les caractères suivants : les trois divisions externes et les deux divisions internes et supérieures du calice sont égales entre elles et conniventes; le labelle a la même forme; il est creusé à sa base et dépourvu d'éperon; le gynostème est dressé, demi-cylindrique, terminé par une anthère operculée, contenant quatre masses polliniques, solides et parallèles. Ce genre se compose de trois espèces. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, parasites, toutes originaires de l'Amérique méridionale. Leur tige est simple ou rameuse, non bulbeuse à sa base, portant des feuilles alternes, distiques et linéaires; des fleurs axillaires, solitaires ou terminales, et disposées en épis. Ces trois espèces sont : *Isochilus linearis*, Brown, *loc. cit.*, qui se distingue par sa tige simple, ses feuilles distiques, linéaires, émarginées au sommet, ses fleurs terminales et en épis. 2° *Isochilus graminifolius*, Kunth, in *Humb. Nov. Gen.*, 1, p. 540, t. 78; espèce nouvelle ayant la tige rameuse, les feuilles distiques, linéaires, acuminées, les fleurs axillaires et solitaires. Elle croit dans les Andes de Popayan. 3° *Isochilus prolifer*, Brown, *loc. cit.*; *Cymbidium proliferum*, Willd., Sp. Sa tige est prolifère, portant à l'aisselle des feuilles qui sont distiques, lancéolées, oblongues, des bulbes surmontés de deux feuilles. Les fleurs sont axillaires.

ISOCHIRUS. crust. Genre établi par Leach, et dont les caractères sont peu connus.

ISOCYNIS. bot. Nom donné par Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afr.) à une plante placée dans le groupe que cet auteur a nommé *Cynosorchis*, et qui correspond au genre *Orchis* de Linné. Cette plante est l'*Orchis fastigiata*, indigène des îles de France, Mascareigne et Madagascar. Du Petit-Thouars l'a figurée, *loc. cit.*, tab. 15.

ISODACTYLES. ois. Même chose que Zigodactyles.

ISODON. MAM. Pendant que Desmarest faisait connaître en France son genre *Capromys*, Thomas Say publiait à Philadelphie le même genre sous le nom d'Isodon. L'espèce qui a servi de type à ce nouveau genre (*Capromys Fumieri*, Desm.) a reçu du savant américain le nom d'*Isodon pilorides*. Il faut encore rapporter à cette même espèce l'animal auquel on a donné le nom de *Houtias* ou *Hutias Congo*. V. CAPROMYS. Il ne faut point confondre l'Isodon avec l'Isodon qui est un animal à bourse. V. PÉRAMELE.

ISODYNAMES. *Isodynami*. BOT. Cassini a proposé ce mot, composé de *ἴσος* pareil, et *δύναμις* puissance, pour désigner les embryons dicotylédonnés, dont les forces d'accroissement sont égales des deux côtés; il en résulterait alors que ce mot est synonyme d'Isobrié.

ISOËTE. *Isoetes*. BOT. Les botanistes ne sont pas d'accord sur la famille naturelle dans laquelle on doit ranger ce genre que Linnæus place dans la Cryptogamie. L'*Isoetes* présente une fructification double, située à la base des frondes et entre leurs deux membranes, dans des sortes d'involucres oblongs et obtus. Les involucres, qui sont à la base des frondes extérieures, contiennent de petits corps cylindriques, transversaux, et une poussière abondante et blanche; c'est ce que Smith, Adanson, et autres, considèrent comme l'anthère. L'autre fructification est située à la base interne des frondes extérieures, et consiste en des capsules ou involucres comme ceux ci-dessus, membraneux, indéchiscents, uniloculaires, selon Willdenow, biloculaires, selon Smith, qui contiennent un grand nombre de petites séminules (selon Adanson) blanches, arrondies, chagrinées à la surface, marquées de trois côtes divergentes, qui partent de leur point d'insertion, et leur donnent inférieurement une forme de pyramide triangulaire : elles tiennent à plusieurs filaments. Cette seconde fructification serait l'organe femelle, selon Linnæus, Smith et Adanson.

D'après cette structure de la fructification de l'*Isoetes*, Smith se demande s'il ne serait pas convenable de le placer dans la Monœie Monandrie, en le faisant sortir de la Cryptogamie; c'est à peu près ce qu'Adanson avait déjà fait, en rejetant l'*Isoetes* dans sa famille des *Aruun*, près du *Ruppia*, du *Zostera*, du *Calla*, etc. De Candolle juge que l'*Isoetes* appartient à la famille des Lycopodiacées, 1^o par ses fructifications axillaires, et non pas proprement radicales; 2^o par l'existence des deux genres de coques, que l'on retrouve dans plusieurs Lycopodes, savoir : les coques à poussière, et les coques qui portent les globules chagrinés, munies de trois côtes rayonnantes à leur base. D'une autre part, l'*Isoetes* a beaucoup de rapport, par sa manière de croître et par son port, avec les genres *Pilularia*, *Marsilea*, *Salvinia*, lesquels forment la famille des Rhizospermes, qui, comme l'*Isoetes*, avait été placée dans la famille des Fougères. Linnæus même l'avait d'abord réuni au *Marsilea* (*Flor. Suec.*). Enfin Richard pensait qu'il doit constituer une famille, celle des *Calamariées*.

ISOËTE DES LACS. *Isoetes lacustris*, Linn.; Lamk.,

Illustr., pl. 862; Bolt., *Fil.*, tab. 41; *Flor. Dan.*, tab. 191; *Engl. Bot.*, tab. 1084; Schkuhr, *Crypt.*, tab. 175; Spreng., *Anleit.*, 5, tab. 5, fig. 41; *Calamaria*, Dill., *Musc.*, tab. 80; *Subularia seu Calamistrum*, Rai, *Synops.*, éd. 1, pag. 210, tab. 2. Tubercule radical vivace, épais, charnu, compacte, radicifère en dessous, portant une touffe de sept à vingt frondes et plus, droites, en forme d'âlène, demi-cylindriques, articulées, quadriloculaires, glabres, à base dilatée et contenant les fructifications cachées d'abord par l'épiderme : l'organe mâle, ou présumé tel, à la base interne des frondes du centre de la touffe, et l'organe femelle à la base interne des frondes extérieures. On trouve cette plante au fond et sur les bords des lacs, en France, en Allemagne, en Suède, en Norwège, en Écosse, en Angleterre, etc. On en distingue plusieurs variétés que quelques botanistes considèrent, et peut-être avec raison, comme des espèces distinctes. La première variété, que l'on pourrait nommer l'*Isoetes crassa*, a son bulbe plus gros, ses frondes plus larges, longues de trois pouces, droites, arquées, et les séminules contenues dans des capsules ou involucres biloculaires, de la grosseur d'un pois. Cette variété est figurée dans Dillenius, *Hist. musc.*, tab. 80, fig. 1. Elle croît particulièrement en Écosse. La seconde, qu'on peut nommer *Isoetes setacea*, se distingue par son tubercule plus petit; ses radicales plus fines et plus courtes; ses frondes nombreuses (quinze à vingt-cinq), très-longues (de cinq à six pouces), sétacées, droites, molles, un peu arquées seulement à l'extrémité, et les capsules séminifères, uniloculaires, plus petites qu'un pois. Cette variété est représentée dans Dillenius, *Hist. musc.*, pl. 80, fig. 2. Elle se trouve partout, et particulièrement dans le midi de la France. Une troisième variété, l'*Isoetes tenella*, croît en Danemark; elle offre un très-petit tubercule, d'où partent six ou huit frondes sétacées, molles, longues de trois pouces environ. Elle est figurée, planche 191 de la Flore danoise.

ISOËTE DU COROMANDEL. *Isoetes Coromandelina*, L., *Suppl.* Frondes filiformes, cylindriques. Cette espèce ressemble beaucoup à la variété *setacea* et l'isoëte des lacs; ses capsules sont également uniloculaires. Elle croît sur la côte de Coromandel, dans les endroits humides et dans les temps de pluie.

ISOLÉPIDE. *Isolepis*. BOT. Famille des Cypéacées, Triandrie Monogynie, L. Robert Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, t. 1, p. 221) a fait un genre particulier, sous ce nom, de toutes les espèces de *Scirpus* de Linné, qui n'ont pas de soies hypogynes autour du fruit; il en trace les caractères de la manière suivante : épillets multiflores, hermaphrodites; paillettes imbriquées sur tous les points, les plus inférieures entièrement vides; périgone nul, trois étamines; ovaire surmonté d'un style trifide, quelquefois, mais rarement, simplement bifide, décidu, avec la base simple ou un peu épaissie en forme de bulbe; caryopse crustacée, trigone, comprimée, mutique ou mucronulée. Ce genre contient un assez grand nombre d'espèces dont la plupart appartiennent au cap de Bonne-Espérance, à la Nouvelle-Hollande et aux Indes-Orientales; on en trouve aussi, mais en moindre abondance, en Amérique et en

Europe. Ce sont des plantes herbacées, à chaumes simples ou en gazons, feuillés à leur base, à épillets terminaux et latéraux, involuqués, solitaires ou aggrégés, capités, réunis en ombelles ou en corymbes.

ISOLÉPIDE FLOTTANT. *Isolepis fluitans*, R. Br.; *Scirpus fluitans*, Willd. Ses racines sont composées de filaments très fins, presque capillaires; les tiges sont rampantes ou flottantes, très-grêles, simples, filiformes, allongées, s'enracinant aux articulations inférieures; les supérieures portent des feuilles en faisceau, très-étroites, glabres, planes, linéaires, aiguës, en forme de glaive à leur base; il s'élève d'entre les aisselles des feuilles, des pédoncules nus, filiformes, droits, un peu divergents, terminés chacun par un petit épi solitaire, très-grêle, court, ovale, à peine aigu, un peu blanchâtre, composé d'un très-petit nombre de fleurs, garni à sa base de deux écailles plus courtes que les fleurs. Les graines sont petites, blanchâtres, un peu triangulaires ou nues. En Europe.

Les *Scirpus setaceus*, *holoschaenus* et beaucoup d'autres petites espèces de nos marais, appartiennent à ce genre.

ISOLUS. CRUST. Genre établi par Leach qui n'en a pas publié les caractères.

ISOLYSINE. BOT. Nom donné par Peschier à un Alcaloïde qu'il a obtenu de l'analyse chimique du *Polygala Senega*.

ISOMÉRÈRE. MIN. Nom donné à un ordre de Roches à parties anguleuses, liées entre elles par une aggrégation cristalline, sans base de ciment homogène sensible.

ISOMERIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom, par R. Brown, dans la famille des Protéacées, tribu des Conospermées, a été considéré comme ne différant pas essentiellement du genre *Conospermum* de Smith. **V. CONOSPERME.**

ISOMORPHE. Isomorphus. MIN. Épithète par laquelle on exprime une sorte d'identité de formes, et qui ne peut pas être prise dans un sens rigoureux, car le plus souvent elle indique seulement une analogie très-grande, les formes des minéraux dits Isomorphes ne différant que très-peu par leurs angles.

ISONÈME. Isonema. BOT. R. Brown (*Mem. Vern. Soc.*, 1, p. 65) a établi sous ce nom, un genre de la famille des Apocynées, et de la Pentandrie Monogynie, L., auquel il a donné les caractères suivants : corolle hypocratériforme, dont le limbe est à cinq divisions; cinq étamines ayant leurs filets simples au sommet, les anthères sagittées, adhérentes au stigmate par leur milieu; point d'écailles hypogynes; deux ovaires; style unique, filiforme; stigmate épais et obtus. L'espèce sur laquelle ce genre a été fondé, est un arbrisseau de l'Afrique équinoxiale, qui est velu et muni de feuilles opposées. Ses fleurs sont disposées en corymbes terminaux. Le tube cylindrique de la corolle est barbu intérieurement. Rømer et Schultes ont appelé cette plante *Isonema Smeathmanni*, du nom de celui qui l'a apportée d'Afrique.

Postérieurement à l'établissement du genre *Isonema* de R. Brown, H. Cassini a employé la même dénomination pour un nouveau genre de Synanthérées (Bul-

letin de la Société Philomatique, septembre 1817), qu'il a ainsi caractérisé : involucre hémisphérique, formé de folioles imbriquées, lancéolées, appliquées, membraneuses sur les bords et spinescentes au sommet; réceptacle plan, alvéolé; les cloisons des alvéoles membraneuses et laciniées; calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux, presque réguliers et hermaphrodites; ovaires pentagones, glabres, glanduleux, munis de bourrelets basilaires et apicaux, et surmontés d'une aigrette longue, blanche et légèrement plumeuse. L'auteur de ce genre l'a placé dans la tribu des Vernoniées-Éthuliées. Il n'en a décrit qu'une seule espèce, sous le nom d'*Isonema ovata*, *Conyza Chinen-sis*, L. et Lamk., que De Candolle a placée dans son genre *Cyanopsis*.

ISOODON. MAM. V. PÉRAMELE.

ISOPÉTALE. Isopetalus. BOT. Une fleur est Isopétale quand toutes les parties de cet organe de la plante sont égales entre elles.

ISOPHLIDE. Isophlis. POLYP.? Raffinesque (Car. Gen. et Sp., tab. 20, fig. 5, A, B.) désigne sous ce nom un genre de productions marines, dont il ne décrit et ne figure qu'une espèce. C'est, dit-il, une substance gélatineuse, transparente, plane, presque arrondie, garnie sur presque toute sa partie supérieure de séminules en partie enchâssées, rondes, situées en lignes circulaires et concentriques. Elle a été observée sur les côtes de Sicile. Si on la compare aux autres productions marines, sans considérer l'opinion de l'auteur, qui la regarde comme une plante, on sera forcé, à cause de ses caractères, d'en faire un Zoophyte de l'ordre des Polyclinées dans la division des Polypiers sarcoïdes; les rapports que l'isophlide présente avec ces êtres sont si nombreux, qu'il ne forme peut-être qu'une espèce d'un des genres établis par Savigny, dans cette famille encore peu connue. Raffinesque donne le nom d'*Isophlis concentrica* à l'espèce qu'il a trouvée.

ISOPHYLLE. Isophyllus. BOT. Une plante est Isophylle quand elle a toutes ses feuilles semblables.

ISOPHYLLUM. BOT. Le genre *Bupleurum*, L., ayant été subdivisé en trois genres distincts par Hoffmann (*Plant. Umb. Gen.*, 1, p. 112), cet auteur a donné à l'un d'eux le nom d'*Isophyllum*, renouvelé de Cordus qui l'employait pour une espèce, et il l'a ainsi caractérisé : involucre général et involuclles à plusieurs folioles inégales, lancéolées; pétales infléchis; akènes oblongs, cylindriques, à cinq côtes. L'*Isophyllum* n'est en réalité qu'une simple division du genre éminemment naturel *Bupleurum*; il se compose des espèces suivantes : *Bupleurum petreum*, *Bupleurum caricifolium*, *Bupleurum falcatum*, *Bupleurum junceum*, *Bupleurum Gerardi* et *Bupleurum baldense*.

Mais un autre genre **ISOPHYLLUM** a été plus récemment institué par Ed. Spach, dans les Suites à Buffon, pour une plante de la famille des Hypéricées, à laquelle Drummond avait primitivement donné le nom de *Florida*. Les caractères du nouveau genre de Ed. Spach, sont : calice à quatre sépales presque égaux et linéaires; corolle composée de quatre pétales décidus, cuneato-obovés et terminés en pointe courte; étamines nombreuses et persistantes; ovaire uniloculaire; trois

styles filiformes, dressés et connivents; stigmates ponctiformes. L'ISOPHYLLE DE DRUMMOND, *Isophyllum Drummondii*, est une plante herbacée, à feuilles lancéolées, à rameaux florifères axillaires, raccourcis et uniflores.

ISOPODES. *Isopoda.* CRUST. Cinquième ordre de la classe des Crustacés, ayant pour caractères essentiels : mandibules sans palpes; pieds uniquement propres à la locomotion; deux paires de mâchoires recouvertes par deux pieds-mâchoires représentant, par leur réunion, une lèvre inférieure; pieds antérieurs portés par un segment distinct de la tête; branchies situées sous la queue; corps déprimé; tronc divisé communément en sept segments; quatorze pieds; un à six segments postérieurs, formant une queue. Latreille divisait cet ordre en deux familles : les Phytibranches et les Ptérygibranches. Dans le Règne animal de Cuvier, il l'a divisé en trois sections sous les noms de Cytibranches, Phytibranches et Ptérygibranches; enfin dans son nouvel ouvrage (Fam. natur. du Règne animal) il fait passer les deux premières sections, celles des Cytibranches et des Phytibranches, dans l'ordre des Amphipodes, et ne laisse dans les Isopodes que ceux compris dans sa section des Ptérygibranches. Les Isopodes s'éloignent des Amphipodes, par la forme lamellaire ou vésiculaire des appendices inférieurs du post-abdomen, par leurs mandibules dénuées de palpes et par l'absence de corps vésiculeux à la base des pieds. Ces Crustacés ont le corps ordinairement composé d'une tête portant quatre antennes, dont les deux latérales, au moins, sont en forme de soie; ils ont deux yeux grenus. Leur tronc est formé de sept anneaux, ayant chacun une paire de pattes; leur queue, dont le nombre des anneaux varie d'un à sept, est garnie, en dessous, de lames ou de feuillets disposés par paires, sur deux rangs, portant ou recouvrant les branchies, et servant aussi à la natation. Les organes sexuels masculins d'un petit nombre d'espèces où on les a découverts, sont doubles et placés sous les premiers feuillets de la queue, où ils s'annoncent par des filets ou des crochets. Les femelles portent leurs œufs sous la poitrine, soit entre des écailles, soit dans une poche ou sac membraneux qu'elles ouvrent afin de livrer passage aux petits qui, en naissant, ont la forme propre à leur espèce, et qui ne font que changer de peau en grandissant. Latreille divise cet ordre en deux grandes sections : la première, celle des Aquatiques, se compose des Isopodes qui sont munis de quatre antennes très-distinctes, dont les antérieures ont au moins trois à quatre articles; les autres sont dépourvus de cet organe. Les appendices inférieurs du post-abdomen sont ordinairement vésiculeux et sans ouvertures particulières pour l'entrée de l'air. Cette section comprend les familles des Épicarides, des Cymothoadées, des Sphéromides, des Asclotes et des Idotéides. (V. ces mots.) La seconde section, celle des Terrestres, renferme les genres dont les deux antennes intermédiaires sont très-petites, à peine visibles et de deux articles au plus; elles avaient échappé à l'observation de la plupart des naturalistes. Les premiers feuillets de ceux qui vivent constamment hors de l'eau renferment des pneumo-

branchies ou des branchies aériennes, faisant l'office de poumons; l'air y pénètre au moyen de petits trous disposés sur une ligne transverse. Cette section renferme la famille des Cloportides. V. ce mot.

ISOPOGON. *Isopogon.* BOT. Genre de la famille des Protacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown, dans son beau travail sur ce groupe naturel de végétaux (*Trans. Lin. Soc.*, t. x, p. 71), et qu'il caractérise de la manière suivante : le calice est quadrifide, son tube est grêle et persistant; le style est caduc en totalité, surmonté par un stigmatifère ou cylindrique; il n'y a pas de soies hypogynes autour de l'ovaire. Le fruit est une noix sessile, renflée, toute couverte de longs poils. Ce genre se compose d'arbustes roides, ayant les feuilles glabres, planes ou filiformes, divisées ou très-entières; les fleurs forment des capitules terminaux ou axillaires; tantôt ces fleurs sont très-serrées, imbriquées, et représentent un cône globuleux; tantôt elles sont simplement fasciculées, réunies sur un réceptacle commun, plan, entouré d'un involucre formé d'écailles caduques et très-serrées. L'*Isopogon* est très-voisin du *Petrophila*, dont il diffère par son calice entièrement caduc, par son style persistant à sa base, et par son fruit qui n'est qu'en partie recouvert de poils. R. Brown pense qu'on pourrait le diviser en deux genres, d'après le mode d'inflorescence que nous venons d'indiquer. Dans sa Flore de la Nouvelle-Hollande, il en décrit douze espèces, toutes originaires de cette vaste région. A ce genre il rapporte le *Protea anethifolia* de Salisbury (*Parad.*, t. 48), ou *Protea acufera* de Cavanilles, et le *Protea anemonefolia* de Salisbury, ou *Protea tridactylites* de Cavanilles.

ISOPYRE. *Isopyrum.* BOT. Ce genre de la famille des Renonculacées, section des Helléborées, et de la Polyandrie Polygyne, L., a été caractérisé de la manière suivante par tous les botanistes, et en particulier par De Candolle (*Syst. Nat. Veget.*, t. 1, p. 525) : calice coloré, pétaloïde, formé de cinq sépales caducs; corolle composée de cinq pétales égaux entre eux, tubuleux, bilabiés, plus courts que les sépales, ayant la lèvre extérieure plus longue et bifide; étamines au nombre de quinze à vingt; ovaires au nombre de deux à vingt, surmontés chacun d'un style stigmatifère à son sommet et sur sa face interne. Les fruits sont des capsules sessiles, uniloculaires, polyspermes, comprimées, membraneuses. Ce genre ne se compose que de deux espèces : *Isopyrum thalictroides*, L., DC., *loc. cit.*, t. 1, p. 525, et *Isopyrum fumarioides*, L., DC., *loc. cit.*, t. 1, p. 524. Mais une analyse soignée de ces deux espèces a convaincu Richard que les caractères assignés au genre *Isopyrum* ne conviennent qu'à une seule de ces deux espèces, savoir, à l'*Isopyrum fumarioides*; tandis que l'on peut former un genre nouveau et distinct de l'*Isopyrum thalictroides*. Ce genre, que l'on pourrait appeler *Thalictrella*, se distingue de l'*Isopyrum* par les caractères suivants : ses étamines sont au nombre de trente à quarante, tandis qu'on en compte seulement de dix à quinze dans l'*Isopyre*; ses pétales sont simplement unilabiés, entiers, au lieu d'être bilabiés et bifides; enfin ses pistils et ses

capsules ne sont jamais qu'au nombre de deux, tandis qu'on en compte constamment de huit à seize dans l'*Isopyrum fumaroides*.

ISOPYRE. *Isopyrus*. MIN. Substance vitreuse, d'un noir grisâtre ou noir de velours, opaque, translucide sur les bords, agissant faiblement sur l'aiguille aimantée. Sa pesanteur spécifique est 2,9. Elle est difficilement attaquée par les Acides. Son analyse, par Turner, a donné : Silice 48, Peroxyde de Fer 21, Alumine 14, Chaux 15, Oxyde de Cuivre 2. Cette substance, qui a de l'analogie avec l'Obsidienné par les caractères extérieurs, a été observée en petites masses amorphes, dans le granite de la partie occidentale du Cornwall.

ISORA. BOT. Nom d'une espèce du genre Hélicières, dont Schoot et Endlicher ont formé un genre nouveau, qu'ils ont compris dans les descriptions monographiques de leur famille des Sterculiacées. V. HÉLICIÈRE.

ISORHIPIDE. *Isorhipis*. INS. Coléoptères pentamères. Lacordaire a créé ce genre, dans la famille des Stenoxes, tribu des Eucnémides, aux dépens du genre *Melasis*, pour une espèce qui lui a offert les caractères distinctifs suivants : antennes libres, écartées à leur naissance, un peu plus longues que le prothorax, avec le premier article très-grand, renflé et légèrement arqué; le deuxième très-court, subcylindrique; le troisième presque aussi long que le premier, comprimé, dilaté à son sommet, et légèrement prolongé en pointe à son angle supérieur interne, les suivants très-courts, transversaux, envoyant chacun intérieurement un long rameau linéaire et comprimé dans le mâle, et une forte dent obtuse dans la femelle; prothorax presque carré, non rétréci à sa base, avec les angles postérieurs prolongés en pointe; prosternum libre; pattes longues, très-grêles, avec les cuisses un peu renflées et comprimées; les jambes et les tarsi cylindriques; hanches postérieures fortement dilatées; trochanters des cuisses postérieures assez grands, en carré allongé, coupé obliquement à son extrémité; corps très-allongé, subparallèle, légèrement déprimé en dessus.

ISORHIPIDE DE LEPAGE. *Isorhipis Lepagei*; *Melasis Lepagei*, Dej. Il est d'un brun noirâtre, peu brillant, revêtu d'une pubescence grise; sa tête est arrondie, légèrement déprimée sur le front, s'angles fortement rugueuse et villose; palpes testacées; antennes ferrugineuses; prothorax un peu plus long que large, coupé carrément à sa partie antérieure, avec les angles de la base pointus; écusson assez grand, triangulaire; élytres finement ponctués; pattes brunes, tarsi rougeâtres. En France.

ISORINQUE. *Isorinchus*. INS. Coléoptères tétramères; Schoenherr a institué ce genre dans la famille des Rhynchophores, pour un insecte du Cap, que Gmelin avait placé parmi les Charançons, sous le nom de *Curculio pudicus*. Les caractères qui ont déterminé Schoenherr à former un genre particulier de cette espèce sont : antennes médiocres, presque grêles, coudées, composées de douze articles dont les trois premiers sont les plus longs et obconiques; les suivants sont très-courts, noduleux, et la massue est ovale-oblongue; trompe allongée, cylindrique et médiocrement arquée; yeux presque ronds, convexes et rapprochés;

corselet subconique, légèrement échancré en avant, tronqué postérieurement et faiblement convexe en dessus; élytres ovales, un peu réfléchies à leur base, arrondies à l'extrémité; pieds assez courts; cuisses un peu renflées au milieu, avec une petite dent en dessous; jambes cylindriques et droites; dernier article des tarsi armé d'un double crochet.

ISOS. BOT. C'est, selon Adanson, le Groseiller dans Théophraste.

ISOSTÉMONES. *Isostemones*. BOT. Le professeur De Candolle donne cette épithète aux fleurs dans lesquelles le nombre des étamines est égal à celui des pétales.

ISOSTIGMA. *Isostigma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Lesson (*Linnaea*, 1851, p. 515) qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, radié; languettes femelles oblongues, disposées sur un seul rang; fleurons du disque hermaphrodites, tubuleux, à cinq dents; involucre campanulé, formé de deux ou trois rangs d'écaillés libres, les extérieures très-courtes et très-étroites; réceptacle plan et paléacé; style rameux, se prolongeant, dans les fleurs femelles, en une sorte d'appendice linéaire-filiforme, très-long et hispide; akène linéaire, strié, plan ou faiblement convexe, subailé, terminé par un bec; les ailes sont prolongées en deux arêtes ou épines lisses et divergentes. Les *Isostigmas* sont des plantes herbacées, vivaces, très-glabres, à rhizome ligneux, subhorizontal; les tiges sont nues, dressées, monocéphales et très-simples; les feuilles sont ou alternes et alors indivises, ou divisées en deux ou plusieurs sections, mais à lobes entiers. Les capitules sont grands et remarquables. Toutes ces plantes appartiennent au Brésil.

ISOSTIGMA A FEUILLES DE PEUCEDAN. *Isostigma Peucedanifolium*, Less. (*Linnaea*, 1851, p. 514). Le sommet de sa tige est nu et cylindrique; les feuilles sont découpées en une multitude de segments trigones, canaliculés en dessus; les arêtes de l'akène sont divergentes et n'atteignent point la largeur de l'ovaire. Dans la province de Rio-Grande.

ISOTÈLE. *Isotelus*. CRUST. Genre de Trilobites, formé par DeKay, aux dépens du genre *Asaphus*, pour deux espèces fossiles qu'il a trouvées dans le groupe de Grawake, de la cascade du Trenton. Il a nommé ces deux espèces : *Isotelus gigas* (*Asaphus platycephalus*, Stokes.) et *Isotelus planus*. Les caractères du genre ne sont pas encore bien connus.

ISOTHÉCIER. *Isothecium*. BOT. Genre de la famille des Mousses, tribu des Bryacées, établi par Bridel avec les caractères suivants : coiffe en capuchon; sporange latéral, égal à sa base; opercule conique, souvent en bec; péristome double : l'extérieur à seize dents aiguës et réfléchies; l'intérieur formant une couronne membraneuse sillonnée, divisée en seize parties, munies d'un semblable nombre de poils ou soies. Les *Isothéciers* sont des Mousses hypnoïdes et vivaces, que l'on trouve dans les contrées tropicales; plusieurs d'entre elles vivent aussi dans les parties méridionales de l'Europe. Ce genre a été formé aux dépens du genre *Hypnum* d'Hedwig.

ISOTOMA. BOT. Le genre ainsi nommé par Lindley, dans la famille des Lobéliacées, n'a pas paru assez distinct du type de cette famille pour l'en séparer; en conséquence l'*Isotoma axillaris*, Bot. reg., 964, est devenu *Lobelia senecionis* pour la plupart des botanistes. Cette plante est originaire de la Nouvelle-Hollande.

ISOTRIA. BOT. Raffinesque (Journal de Botan. 1, p. 220) a publié sous ce nom, un genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Digynie, L., auquel il a donné les caractères suivants : périanthe à six divisions, les trois extérieures égales, linéaires; les trois intérieures plus courtes, oblongues, presque égales; deux anthères; un style; une capsule filiforme. Ces caractères, si incorrects et si incomplets, doivent faire ajourner l'adoption de ce genre dont l'espèce unique, *Isotria verticillata*, croit dans les États-Unis de l'Amérique.

ISOTROPIDE. *Isotropis.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Bentam, qui en a exposé les caractères dans *Angel's Enum.*, p. et pl. 28. Il n'en décrit qu'une seule espèce : **ISOTROPIDE STRIÉE.** *Isotropis striata*, Bent. Elle est originaire de la Nouvelle-Hollande, et a été observée sur les bords de la rivière Swan. C'est un joli petit arbrisseau toujours vert; sa tige est grêle, tendre et légèrement cotonneuse; ses feuilles sont ovales, pointues, convexes, avec les bords roulés. Les fleurs sont papilionacées, d'un jaune-orange clair, veinées et striées de rouge cramoisi. Cette plante, lorsqu'elle sera plus commune, sera l'un des beaux ornements des serres tempérées.

ISOTYPE. *Isotypus.* BOT. Genre de la famille des Carduacées, tribu des Onoséridées, établi par Kunth (*in Humb. Nov. Gener. 4*, p. 11), et qui tient le milieu entre les genres *Onoseris* et *Stæhelia*. Voici ses caractères : involucre campanulé, turbiné à sa base, formé d'écaillés lâchement imbriquées, planes, linéaires, lancéolées, subulées à leur sommet, un peu scarieuses sur les bords, et d'inégale grandeur, les extérieures étant plus courtes; réceptacle plan, couvert de poils courts et serrés. Les fleurs sont au nombre de dix environ, tous tubuleux, hermaphrodites, ayant leur limbe à cinq divisions égales, lancéolées et étalées. Le tube anthérifère est formé de cinq anthères, portant chacune deux appendices subulés à leur base; il se termine au sommet par cinq appendices très-longs. Les fruits sont des akènes allongés, linéaires, à cinq angles terminés par une aigrette poilue et sessile. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, *Isotypus onoseroides*, Kunth, *loc. cit.*, p. 12, tab. 507. C'est une plante vivace, ayant le port de l'*Onoseris purpurata*; ses feuilles sont pinnatifides et lyrées, blanchâtres et argentées à leur face inférieure; ses fleurs sont roses, disposées en corymbes et portées sur des pédoncules tout chargés de bractées. Elle a été trouvée dans la province de Venezuela, sur les rives du fleuve Tuy. Le genre Isotype diffère de l'*Onoseris* par ses fleurs, tous tubuleux, hermaphrodites, et par son réceptacle garni de poils; il se distingue du *Stæhelia*, par son réceptacle portant des poils et non des paillettes, par son aigrette poilue et par sa tige herbacée.

ISPIDA. OIS. Syn. de Martin-Pêcheur. V. ce mot.

ISQUIERDA. BOT. Pour Izquierdia. V. ce mot.

ISSALOU. BOT. L'un des noms vulgaires du *Boletus edulis*. V. BOLET.

ISSE. *Issus.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, tribu des Fulgorelles, établi par Fabricius et adopté par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.) qui l'avait réuni au genre Fulgore dans ses ouvrages antérieurs. En effet, ce genre n'en diffère que par des caractères très-secondaires; leur tête n'est point avancée comme celle des Fulgores; ils ont les élytres dilatées, arquées à la base et rétrécies ensuite; leur corps est court, et le second segment du corselet n'est guère plus étendu que l'antérieur; il a la forme d'un triangle renversé, dont la base est appliquée contre celle du premier segment. Ces insectes vivent sur divers végétaux; leurs habitudes sont à peu près les mêmes que celles des autres Cicadaires. Les uns sont ailés, les autres sont aptères; parmi les premiers, se trouve :

ISSE BOSSUE. *Issus coleopratus*; Cigale bossue, Geoffroy. Elle est longue d'environ deux lignes et demie; son corps est cendré verdâtre; son front a deux impressions noirâtres à son extrémité; ses élytres sont un peu transparentes, chargées de grosses nervures entre lesquelles on observe de petites veines ou lignes noirâtres; près du milieu de chacune d'elles, on voit une petite tache ou un point noir. Elle se trouve en France.

Parmi les Isses aptères, on peut citer :

ISSE GRYLLOÏDE. *Issus grylloides*, Fabr. Elle est jaunâtre, avec les élytres mélangées de noirâtre. Elle se trouve en France et en Espagne où Léon-Dufour en a rencontré une variété entièrement roussâtre.

ISTHMES. BOT. Espaces rétrécis ou étranglements qui, dans les fruits articulés, comme certaines Gousses, séparent les articulations.

ISTHMIÉ. *Isthmiatus.* INS. Cette épithète est employée par quelques entomologistes pour désigner des insectes qui ont le prothorax séparé des élytres par un rétrécissement fort sensible.

ISTHMIÉ. *Isthmia.* BOT. Genre d'Algues diatomacées, caractérisé par Agardh de la manière suivante : individus libres, rigidicules, obliques, tapissés intérieurement de cellules disposées symétriquement et diversement cohérentes par leurs extrémités.

ISTHMOCARPE. *Isthmocarpos.* BOT. Nom donné au fruit des plantes légumineuses, lorsque ce fruit offre un rétrécissement à la partie moyenne.

ISTIOPHORE. *Istiophorus.* POIS. Sous-genre de Xiphias. V. ce mot.

Dans son Essai d'une division en groupes, de la famille des Vespertilioides, publié dans le Zoolog. Journ., t. 11, p. 242, n° 6, John Edw. Gray a établi, d'après Spix, sous le nom d'Istiophores, *Istiophori*, une section qui comprend les Chauves-Souris qui ont une membrane en forme de feuille sur le nez, et des dents molaires à tubercules aigus.

ISTIURE. *Istiurus.* REPT. Ce genre de la famille des Sauriens, tribu des Iguaniens, avait primitivement reçu de Gray, qui en est le créateur, le nom de *Lophura* que Cuvier a jugé avoir trop de ressemblance avec *Lo-*

phyrus pour éviter toute confusion. Les espèces qui le composent ont pour caractère distinctif, une crête élevée et tranchante, qui s'étend sur une partie de la queue et qui est soutenue par de hautes apophyses épineuses des vertèbres; cette crête est écaillée comme le reste du corps; les écailles du ventre et de la queue sont petites et approchent un peu de la forme carrée; les dents sont fortes et comprimées, sans dentelures; ils n'en ont pas au palais; les cuisses portent une rangée de pores; la peau de la gorge est lâche, sans former de fanon.

ISTHURE D'AMBOINE. *Istiurus Amboinensis*; *Lacerta Amboinensis*, Gm.; le Porte-crête, Lacép. Sa taille est de quatre pieds environ; il n'a de crête que sur l'origine de la queue, et porte des épines sur le devant du dos; sa tête est un peu tuberculeuse en dessus, et couverte d'écailles rondes; la mâchoire supérieure se termine presque carrément; la lèvre inférieure ou l'extrémité de cette partie de la mâchoire est arrondie obliquement et couverte ainsi que l'autre, d'écailles presque carrées et plus grandes que celles de la tête; ouvertures des narines situées sur les côtés de la mâchoire inférieure, ovales, un peu saillantes; mâchoires garnies de chaque côté d'une rangée de dents serrées et pointues, dont les dernières sont les plus grandes; cinq doigts onguiculés à tous les pieds; ils ont des deux côtés un rebord aigu, denté comme une scie, mais plus apparent sur les doigts des pieds de derrière. La couleur de la tête et du collier est verdâtre, striée de blanc; celle du dos et de la queue est brune; la crête est d'un brun pâle; le ventre est gris; tout le corps a des lignes et des taches blanchâtres. Ce reptile vit dans l'eau ou sur les arbrisseaux qui la bordent; il se nourrit de graines et de vers ou d'insectes. Sa chair est bonne à manger.

ISURUS. POIS. Genre formé par Raffinesque (*Ichthyol. Sic.*, p. 45) aux dépens des Raies. *V.* ce mot.

ITABIRITE. MIN. Nom donné par quelques minéralogistes et géologues, à une Roche composée de Quartz et de Fer oligiste. Cette Roche paraît ne pas différer de celle que Brongniard appelle Sidérocriste.

ITACOLUMITE. MIN. Roche quartzreuse, micacée et schisteuse, d'une texture particulière, qui constitue une formation indépendante, au-dessus des dépôts de schiste argileux, au pic d'Itacolumi au Brésil. Cette Roche est remarquable par la présence du Fer oligiste, de l'Or et du Soufre.

ITÉE. *Itea*. BOT. Le nom d'*Itea*, qui, dans l'antiquité, désignait le Saule, a été appliqué, par Linné, à un genre de plantes de la famille des Cunoniacées, et de la Pentandrie Digynie, L., qui peut être caractérisé de la manière suivante : son calice est mouosépale, court, campanulé, à cinq divisions étroites et dressées; la corolle se compose de cinq pétales linéaires, aigus, étalés dans leur moitié supérieure, et insérés au calice à la hauteur de ses divisions; les étamines, au nombre de cinq, sont dressées, introrsées, alternant avec les pétales. L'ovaire est libre, pubescent, allongé, profondément marqué sur chacune de ses faces, d'un sillon qui semble annoncer qu'il se compose de deux pistils réunis; ce sillon se prolonge sur le style qui se termine par un stigmaté capitulé et bilobé. Le fruit est une capsule ovoïde, oblongue, terminée par le style qui est persis-

tant, et qui offre deux loges contenant chacune un grand nombre de graines attachés à la cloison. Cette capsule se sépare à sa maturité en deux parties ou valves, par le moyen des deux sillons longitudinaux dont il vient d'être parlé. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce : *Itea Virginica*, L., Lamk., Ill., tab. 147. C'est un arbrisseau élégant, pouvant acquérir une hauteur de quatre à cinq pieds. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, aiguës, presque glabres. Ses fleurs sont petites, blanches, disposées en grappes terminales. Il croît dans l'Amérique septentrionale, et on le cultive dans les jardins d'ornement.

L'*Itea Cyrilla* de l'Héritier forme un genre distinct. *V.* CYRILLA.

ITHYCÈRE. *Ithycerus*. INS. Coléoptères tétramères; Dalman a considéré comme devant former le type d'un genre de la famille des Rhynchophores, le *Curculio punctulatus* de Fabricius, Olivier, etc., et que Herbst avait placé parmi les Rhynchites; Schoonherr a adopté l'opinion de Dalman, et dans sa monographie des Curculionides, il donne pour caractères au genre nouveau : antennes courtes, implantées dans une fossette profonde, vers l'extrémité de la trompe; ces antennes sont composées de douze articles obconiques, dont les huit premiers vont graduellement en diminuant de grosseur, les quatre derniers forment la massue qui est petite, ovalaire et acuminée; trompe courte, presque cylindrique, plus épaisse au bout; corselet oblong, un peu cylindrique, tronqué aux deux extrémités; écusson grand, triangulaire; élytres ovales, convexes en dessus avec les épaules rectangulaires. L'Ithycère eurculionide, *Curculio punctulatus*, Fab., est originaire de l'Amérique septentrionale.

ITHYPHYLLE. *Ithiphyllus*. BOT. Désignation des végétaux qui ont les feuilles droites.

ITHYPORE. *Ithyporus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr qui le caractérise ainsi : antennes médiocres, fortes, coudées et composées de douze articles : les deux premiers les plus longs, et presque coniques, les cinq suivants petits, lenticulaires et grossissant insensiblement jusqu'à la massue qui est ovale; trompe assez longue, forte, cylindrique, et médiocrement arquée; yeux placés plus bas, ovales et un peu déprimés; corselet oblong, arrondi sur les côtés, rétréci antérieurement, se prolongeant et s'arrondissant en arrière; élytres oblongues, légèrement échancrées à la base, avec les épaules obtusément anguleuses, convexes en dessus et plus relevées en bosse vers l'extrémité; pieds robustes; cuisses en massue et dentées en dessous; jambes bisinuées intérieurement, avec un fort crochet courbé à l'extrémité. Le *Rhynchanus stolidus* de Fab., *Cryptorhynchus Capensis*, Dej., est le type de ce genre qui compte encore une autre espèce africaine.

ITIANDENDROS. BOT. Synonyme ancien de Prêle. *V.* ce mot.

ITOUBOU. BOT. Espèce de Violette de la Guiane, selon Aublet. *V.* IONIDION et IPÉCACUANHA. Le nom caraïbe *Itoubou* a été appliqué par Surian à diverses Fougères.

ITTEBITE. MIN. Même chose que GADOLINITE. *V.* ce mot.

ITTNERA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Gmelin, appartient à la famille des Naïadées, et a été postérieurement réuni au genre *Caulinia* de Willdenow.

ITTNÉRITE. MIN. Substance particulière, cristallisée en prisme hexagone régulier, ou peut-être en dodécaèdre rhomboïdal; elle est susceptible de rayer le verre; sa pesanteur spécifique est 2,3; elle donne de l'eau par la calcination, puis se fond en verre transparent; elle est soluble en gelée dans les Acides, et sa solution précipite un peu par l'oxalate d'Ammoniaque, en laissant d'ailleurs un résidu alcalin après le traitement par le carbonate d'Ammoniaque, l'évaporation et la calcination. L'analyse a donné à Gmelin : Silice 31; Alumine 28,5; Soude 10,5; Chaux 5,5; Potasse 1,5; oxyde de Fer 0,5; sulfate de Chaux 5,5; hydrochlorate de Chaux 1,5; Eau 15,5. D'après cette analyse, l'Ittnérite serait une Népheline hydratée, constituant en réalité une espèce distincte. On la trouve dans les Roches basaltiques du Brisgaw.

ITYPHALLUS. BOT. Nom donné par Fries à un genre formé aux dépens du genre *Phallus*, et qui n'a pas été adopté.

ITYS. OIS. L'un des synonymes anciens de *Phasianus colchicus*. *V.* FAISAN.

IUCA. BOT. *V.* YUCCA.

IULACÉ. *Iulaceus*. BOT. Nom que l'on donne à certains organes lorsqu'ils affectent la forme d'un chaton.

Lamarck a établi sous ce même nom, une famille qui a pour type le genre *Iule*.

IULE. *Iulus*. INS. Genre de l'ordre des Myriapodes, famille des Chilognathes, établi par Linné et ayant pour caractères : corps cylindrique et fort long, se roulant en spirale, composé d'un grand nombre d'anneaux presque tous portant deux paires de pattes; point de saillie en forme d'arête ou de bord tranchant sur le côté des anneaux. Linné et tous les auteurs jusqu'à Latreille réunissaient sous ce nom des animaux dont les formes différaient essentiellement entre elles; Latreille en a formé les genres Gloméris, Polydème et Polyxène, *V.* ces mots, et il a conservé le nom d'Iule à ceux qui ont les caractères exposés plus haut. Ce genre se distingue de tous les autres par ses anneaux qui sont parfaitement cylindriques et dépourvus d'arêtes. Il s'éloigne de celui des Scolopendres par les anneaux qui, dans celui-ci, ne portent qu'une seule paire de pattes, et par d'autres caractères aussi tranchés, tirés de la bouche et des antennes. Latreille (Règne Anim. et autres ouvrages) plaçait ces animaux dans la classe des Insectes, et en faisait le premier ordre, celui des Myriapodes; il a détaché dernièrement (Fam. nat. du Règne Anim.) cet ordre de la classe des Insectes et en a fait sa classe des Myriapodes. *V.* ce mot.

La forme générale des Iules est fort allongée, cylindrique, et la substance qui compose le grand nombre d'anneaux de ce corps est dure, un peu calcaire et unie. Ces anneaux varient en nombre, suivant les espèces; ils sont égaux, à l'exception de deux ou trois, à chaque

extrémité; ils portent chacun en dessous deux paires de pattes contiguës ou très-rapprochées à leur naissance. Leur tête est de la largeur du corps, plate en dessous, convexe et arrondie en dessus postérieurement, un peu plus étroite et presque carrée ensuite, à partir des yeux; le bord antérieur est échancré au milieu. Les yeux sont ovales, plans et formés de petits grains à figure irrégulièrement hexagonale; ils se confondent avec la surface de la tête et ne sont point saillants. Les antennes sont insérées tout près de leur côté interne; elles ne sont guère plus longues que la tête, assez grosses, de sept articles, dont le premier très-court, les quatre suivants presque coniques ou cylindriques et amincis insensiblement à leur base; le cinquième un peu plus gros; le sixième également un peu plus gros, conico-ovalaire, tronqué, et au bout duquel on aperçoit l'extrémité pointue d'un septième article qui est fort petit. La houe est composée : 1° de deux mandibules formées d'une tige écaillée à l'extrémité de laquelle est un article également écaillé et surmonté d'une pièce où sont implantées transversalement de petites parties cornées, tranchantes, qui sont autant de dents; le dos de chaque mandibule est en outre emboîté extérieurement dans une capsule écaillée, grande, articulée à sa base, anguleuse, comme formée de deux plans, dont l'extrémité de chacun est échancrée; 2° d'une grande pièce crustacée ou sorte de lèvres inférieure que Savigny considère comme deux paires de mâchoires réunies. Cette pièce est divisée par plusieurs sutures ou lignes imprimées; on voit inférieurement et au milieu une pièce dont les bords sont anguleux, au-dessus de laquelle s'élèvent parallèlement deux pièces étroites et en carré long, contiguës à leur bord interne, et dont l'extrémité est obtusément rebordée; de chaque côté, à partir de la ligne commune servant de base, s'élève, dans le sens des précédentes, une pièce écaillée de la même figure que les deux du milieu, mais plus grande, un peu élargie et arrondie sur le côté extérieur, au sommet; elle a, vers l'angle interne, deux petits tubercules que l'on prendrait pour deux palpes. La pièce générale est plate, et ressemble, étant très-mince, à un feuillet membraneux. Les deux premiers anneaux du corps ne forment pas le cercle; ils sont ouverts inférieurement, et les deux premières paires de pattes et même encore les secondes semblent être appliquées sous la bouche; les deux premières paires ont un support membraneux, particulier, qui remplit les intervalles que les anneaux laissent entre eux en dessous. Ces pattes remplacent les deux paires supérieures de pieds-mâchoires des Crustacés. Le premier anneau, qui est très-ouvert et en forme de plaque, est une fois plus long que les autres; c'est une sorte de corselet. Le troisième anneau, quoique formant presque un tour entier, est cependant ouvert et n'a qu'une seule paire de pattes, insérées de même que les précédentes; le quatrième est plus fermé que le troisième, mais n'a encore qu'une paire de pattes; ce n'est qu'au cinquième segment qu'on en trouve deux paires; cette disposition continue ainsi sans interruption dans les femelles; mais dans les mâles le septième anneau en est dépourvu, ou n'en a qu'une paire, les organes

sexuels entraînant un changement dans cette partie. Les deux derniers anneaux, dans les deux sexes, sont entièrement dépourvus de pattes, l'avant-dernier a le milieu de son bord postérieur avancé en pointe; il reçoit en partie le segment terminal, qui est formé de deux valves arrondies au bord interne, appliquées l'une contre l'autre, et s'ouvrant pour laisser passer les excréments et les œufs. Les pattes sont très-petites, disposées sur deux séries très-rapprochées l'une de l'autre, et dans un sens horizontal à leur base, faisant ensuite le crochet; elles sont composées de six petits articles et d'une pointe conique et cornée.

Savi, professeur de botanique à Pise, a fait des observations très-curieuses sur un Iule (*Iulus communis*, Savi) qui diffère sensiblement du *Iulus terrestris* et du *Iulus sabulosus* avec lesquels on l'a toujours confondu. Il a environ trois pouces et demi de longueur, et semble se rapprocher davantage des *Iulus fuscus* et *Iulus Indus* qui sont de l'Inde. Les pores latéraux des segments, qu'on a regardés comme les stigmates, ne sont que des orifices par lesquels s'écoule une liqueur acide et d'une odeur désagréable, qui paraît servir à la défense de ces animaux; les vrais stigmates sont deux petites ouvertures placées sous la pièce sternale de chaque segment, et qui communiquent intérieurement à une double série de poches pneumatiques, disposées en forme de chapelet, tout le long du corps et d'où partent les branches trachéennes qui vont se répandre sur les organes. Quoique ces animaux aient un très-grand nombre de pattes, ils n'en sont pas plus agiles; au contraire, ils marchent très-lentement et semblent glisser comme des Vers de terre. Leurs pattes agissent l'une après l'autre, régulièrement et successivement; chaque rangée forme une sorte d'ondulation; ils remuent en même temps leurs antennes, semblant s'en servir pour tâter le terrain et le corps sur lequel ils se promènent. Ils roulent leur corps en spirale dans le repos et placent leur tête au milieu. Les Iules sont ovipares, et Latreille s'en est assuré en ouvrant plusieurs femelles qui lui ont toujours présenté des ovaires remplis d'œufs plus ou moins développés. Au sortir de l'œuf, d'après Savi, les Iules ont un corps en forme de rein et parfaitement uni, sans appendices. Dix-huit jours après leur naissance, ils subissent une première mue, et alors seulement ils prennent la forme des adultes; mais ils n'ont encore que vingt-deux segments en tout, et vingt-six paires de pattes et non trois, comme l'a dit Degéer; mais dix-huit paires servent seules à la locomotion; après la seconde mue, le corps a vingt-trois segments et trente-six paires de pattes; et ces nouvelles parties semblent se développer à la partie postérieure du corps; à la troisième mue l'animal prend trente segments et trente-six paires de pattes; et ainsi successivement, de manière que chez les adultes le corps est composé de cinquante-neuf segments dans les mâles et de soixante-trois dans les femelles. Degéer n'a jamais aperçu de vestiges de dépouilles; mais Savi a été plus heureux, il a vu que les Iules muent à peu près de mois en mois depuis leur naissance, qui arrive en mars, jusqu'en novembre où l'auteur a cessé de les observer; leur dépouille se com-

pose, non-seulement de toute la tête, mais encore de la membrane qui tapisse intérieurement le canal alimentaire et les trachées. Les organes de la bouche sont les seules parties que Savi n'ait pas retrouvées. Deux ans après leur naissance ils changent encore de peau, et c'est alors seulement que les organes génitaux deviennent apparents.

Les Iules vivent à terre, particulièrement dans les lieux sablonneux, les bois, etc.; ils répandent une odeur désagréable; d'autres, plus petits, habitent sous les écorces d'arbres, dans la Mousse, etc.; ils se nourrissent de substances animales, mais mortes ou décomposées, de fruits, de racines, de feuilles, de plantes potagères, etc.; ils aiment en général les lieux un peu humides et sombres. Degéer a vu un Iule ronger une larve de Mouche et la manger en partie, ce qui porterait à croire que ces animaux sont carnassiers. Cependant le sentiment le plus commun est qu'ils se nourrissent, en général, de terreau. Ce genre est peu nombreux en espèces. Les environs de Paris en présentent plusieurs; l'Amérique et l'Afrique en donnent de très-grandes.

IULE TERRESTRE. *Iulus terrestris*, L. Fabr., Geoff., Oliv. (Encyclop. Ins., t. VII, p. 415, n° 10). En Europe.

IULE TRÈS-GRAND. *Iulus maximus*, L., Fab., Oliv., Latr. Il est jaune obscur; il a plus d'un pouce d'épaisseur, et cent trente-quatre paires de pattes. Il habite l'Amérique méridionale.

IULIS. POIS. V. GIRELLE.

IULUS. INS. V. IULE.

IVE ou IVETTE. *Iva*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la tribu des Xanthiacées, ayant néanmoins aussi quelques rapports avec les Armoises, et que l'on peut caractériser ainsi: involucre hémisphérique, composé de trois à six folioles unisériées, à réceptacle plan, garni de squames lancéolées; fleurons du disque mâles, ayant leur corolle infundibuliforme, régulière, à cinq lobes; fleurons de la circonférence femelles, ayant la corolle courte et urcéolée; les akènes sont dépourvus d'aigrette. Ce genre se compose de cinq espèces, toutes originaires de l'Amérique. Trois ont été observées dans l'Amérique septentrionale, savoir: *Iva frutescens*, L.; *Iva imbricata* et *Iva ciliata*, Michx. Les deux autres croissent dans l'Amérique méridionale, savoir: *Iva annua*, L.; et *Iva cheiranthifolia*, Kunth.

Les anciens botanistes ont donné le nom d'Ive et d'Ivette à des plantes fort différentes les unes des autres: ainsi l'*Iva moschata* de Lobel est le *Teucrium Iva* de Linné; l'*Iva Cotinga* de Barère est le *Cotinga Moschata* d'Aublet; l'*Iva Pecanga*, du même, n'est qu'une espèce de Smilax, dont la racine est employée comme celle de la Salsepareille.

IVETTE. BOT. V. IVE.

IVIRA. BOT. Le genre établi sous ce nom par Aublet, et adopté par Cavanilles, a été réuni au genre *Sterculia* de Linné par Swartz. Ainsi l'*Ivira pruriens*, Aublet (Guian., tab. 79), ou *Ivira crinita*, Cav. (Dissert. 5, t. 162), est maintenant le *Sterculia Ivira* de Swartz (*Fl. Ind. occid.*, 2, p. 1160). V. STERCVLIE.

IVOIRE. MAM. V. DENT, ÉLÉPHANT et Os.

IVOIRE. MOLL. Synonyme d'Eburne. V. ce mot.

IVRAIE ou YVRAIE. *Lolium*. BOT. Ce genre, de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., se compose de plantes dont la connaissance remonte aux temps les plus reculés. Il est, en effet, question d'Ivraie dans la Bible et dans les productions des plus anciens poètes. Le *Lolium* des anciens, et particulièrement celui de Virgile, paraît être la plante qui a formé le type du genre établi par Linné, et qui est ainsi caractérisé : épillets distiques, multiflores et parallèles à l'axe de l'épi; lépicène univalve, mais le plus souvent à deux valves inégales; glumes à deux valves lancéolées, l'extérieure mutique ou aristée au-dessous du sommet; ovaire surmonté de deux stigmates plumeux; caryopse oblongue, convexe d'un côté, aplatie et sillonnée de l'autre. Ce genre se distingue essentiellement du Froment (*Triticum*) par la position de ses épillets qui regardent l'axe par une de leurs faces et non par un de leurs côtés. On connaît une dizaine d'espèces d'Ivraies, parmi lesquelles les deux suivantes sont communes en Europe :

IVRAIE ENIVRANTE. *Lolium temulentum*, L., vulgairement nommée Zizanie et Herbe d'Ivrogne. C'est une plante annuelle dont le chaume dressé, haut de plus d'un demi-mètre, est muni de quelques nœuds ainsi que de feuilles cugainantes, très-longues, planes, assez larges, un peu rudes au toucher; leur gaine, fendue, offre à son orifice une membrane trouquée. Une variété de cette plante, dont la glume extérieure est mutique, a été élevée au rang d'espèce, et nommée *Lolium arvense*. L'Ivraie enivrante est une herbe que les auteurs ont présentée sous les couleurs les plus sinistres, comme un véritable fléau pour les moissons et pour la santé de l'Homme. Elle pullule, en effet, parmi les blés, lorsque les étés sont très-humides. Ses graines alors sont très-abondantes dans les Froments et occasionnent divers accidents, tels que des nausées, des vomissements et l'ivresse aux personnes qui mangent du pain fait avec la farine de ces graines. Toutefois, on a beaucoup exagéré les principaux effets de l'Ivraie, effets qui paraissent dus à un principe susceptible d'être enlevé, ainsi que Parmentier l'a enseigné, par la dessiccation au four, avant que les graines n'aient été réduites en farine.

L'autre Ivraie, indigène d'Europe, est le *Lolium perenne*, L., plante excessivement commune sur les bords des chemins et dans les lieux incultes. Cette Graminée est un fourrage excellent, mais très-peu productif; elle ne convient guère dans les prairies destinées à être fauchées; elle est, au contraire, fort avantageuse dans les pâturages. On en forme des tapis de verdure dans les jardins paysagers où elle porte les noms de *Ray-Grass* et de *Gazon anglais*.

IXA. *Ixa*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachiures, tribu des Orbiculaires, établi par Leach, et ne différant des Leucosies que parce que le test produit, de chaque côté, une grosse prééminence cylindrique et mousse, qui le rend trois fois plus large que long. Latrille (Règ. Anim. de Cuv.) avait adopté ce genre, mais il l'a supprimé dans son nouvel ouvrage (Fam. natur. du Règ. Anim.). L'espèce qui servait de type à ce genre, est le *Cancer cylindrus* de Herbst. **V. LEUCOSIE ET LIMES.**

IXAUCHÈNE. *Ixauchenus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par H. Cassini et placé par De Candolle dans sa tribu des Astéroïdées. Voici les caractères qui lui sont assignés par son auteur : calathide radiée; disque multiflore, régulariflore, androgyni-masculiflore; couronne bisériée, multiflore, liguliflore, feminflore; péricline subhémisphérique, égal aux fleurs du disque, formé de squames nombreuses, inégales, plurisériées, lâchement appliquées, oblongues, obtuses, uninervées, foliacées, à bords membraneux, un peu denticulés; clinanthe large et nu; ovaires de la couronne obovales-oblongs, comprimés, glabres, surmontés d'un col court, épais, glutineux et privés d'aigrette; ovaires du disque analogues à ceux de la couronne, mais incomparablement plus petits; corolles de la couronne articulées sur les ovaires, à tube court, pubescent, à languette très-longue, entière au sommet et point de couleur jaune; corolles du disque articulées sur les ovaires, à cinq divisions.

IXAUCHÈNE SUBLYRÉ. *Ixauchenus sublyratus*, Cassini. Plante herbacée, glabre, à tige scapiforme, simple, grêle, haute d'environ trois pouces; feuilles alternes, inégales, un peu lyrées, ayant une partie inférieure très-longue, étroite, linéaire, pétioliforme, demi-embrassante à la base, munie vers le sommet de deux petits lobes presque opposés, variables; partie supérieure beaucoup plus courte, large de près de trois lignes, obovale, arrondie au sommet, aiguë à la base, bordée supérieurement de larges crénelures et inférieurement de quelques grandes dents; calathide terminale et solitaire, large d'environ cinq lignes, avec son disque jaune et sa couronne blanche; péricline de squames vertes, à bords blanchâtres. De la Nouvelle-Hollande.

IXÉRIDE. *Ixeris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la tribu des Chicoracées ou Lactucées, établi par H. Cassini aux dépens du genre *Taraxacum*, L. Voici ses principaux caractères : involucre formé de folioles oblongues, lancéolées, disposées sur un seul rang, et à la base desquelles sont cinq petites écailles membraneuses; réceptacle nu et plan; calathides composées de demi-fleurs hermaphrodités; akènes oblongs, marqués de dix côtes longitudinales, excessivement saillantes en forme d'ailes linéaires; le sommet du fruit prolongé en un col plus court que lui; aigrette blanche et plumeuse. Les caractères différentiels de ce nouveau genre résident, comme on le voit, dans le fruit et l'involucre. Les Ixérides sont en outre pourvues d'une vraie tige, garnie de feuilles et de plusieurs calathides en corymbe, tandis que les véritables espèces du genre *Taraxacum* ont une hampe aphyllée, ne portant qu'une seule calathide. Le professeur De Candolle, en adoptant le genre *Ixeris*, y admet trois espèces : *Ixeris polycephala*, *Ixeris fontinalis*, *Ixeris versicolor*, toutes originaires de l'Inde et du Népal. Ce sont des plantes annuelles, glabres, rameuses, à feuilles allongées, très-entières ou pinnatifides; les tiges ont leur sommet nu, couronné par un corymbe de plusieurs capitules composés de fleurs jaunes, mais susceptibles de varier du blanc au pourpré.

IXIANTHE. *Ixianthes*. BOT. Genre de la famille des

Scrophularinées; Didynamie Angiospermie, L., établi par E. Meyer qui lui assigne pour caractères : calice à deux lèvres, la supérieure bi ou tridentée, l'inférieure distincte et bipartite; corolle hypogyne, avec son tube ample, décliné et subascendant au sommet, son limbe est divisé en cinq parties planes; quatre étamines insérées au tube de la corolle, incluses, didyames et ascendantes; anthères à deux loges épaisses et divariquées; ovaire biloculaire, à placentaires multiovulés, soudés à la cloison; style simple; stigmates très-courtement émarginés; capsule ovale, aiguë, biloculaire, s'ouvrant par deux valves coriaces, subbifides au sommet.

IXIANTHE DU CAP. *Ixianthes Capensis*. C'est un arbrisseau à rameaux dressés, velus, à feuilles ramassées et verticillées au nombre de quatre ou cinq, presque sessiles, dressées, rigides, lancéolées, aiguës, dentées au sommet, très-entières à la base qui est rétrécie, coriaces, glabres ou légèrement pubescentes dans leur jeunesse. Les pédoncules sont axillaires, uniflores, bibractéolés, plus courts que les feuilles; les fleurs ont le calice sillonné et glabre; la corolle a environ dix lignes de longueur, elle est oblique et velue à l'extérieur; les capsules ont près d'un demi pouce.

IXIE. *Ixia*. BOT. Genre de la famille des Iridées, et de la Triandrie Monogynie, L. La fable dit qu'un roi des Lapithes fut, par une faveur insigne du maître des dieux, reçu dans le ciel et admis au divin banquet; mais l'ingrat, ayant eu la témérité de se vanter d'une faveur plus grande encore, Jupiter, à la sollicitation de Junon outragée, le précipita dans le tartare et le fit attacher, par les Euménides, sur le contour d'une roue qu'elles devaient tenir sans cesse en mouvement. C'est à cause de la ressemblance de la corolle de certaines Ixies avec une roue que Linné a fait revivre, dans le genre de plantes qui nous occupe, le nom du jeune et imprudent Ixion. Ce genre ne se composait primitivement que de deux espèces. Dans une dissertation spéciale intitulée : *Specimen Botanicum inaugurale*, etc., Leyde, 1766, Daniel de la Roche soumit à un nouveau travail le genre *Ixia*, et en porta le nombre des espèces à quatorze. En 1785, Rung de Stockholm publia, sous la présidence de Thunberg, une dissertation botanique sur les *Ixia*, dont il fit connaître vingt-quatre espèces. Depuis ce temps, les divers auteurs ont donné les descriptions d'une si grande quantité de plantes de ce genre, que le nombre s'en est élevé à plus de cent, et que l'on s'est vu contraint d'en modifier considérablement les caractères. Bellenden-Ker s'est chargé de cette tâche, dans sa monographie des Iridées, publiée en 1827. Voici les caractères génériques déterminés par ce botaniste : inflorescence en épi; spathe bivalve; corolle tubuleuse, hypocratériforme; régulière, presque égale, dressée, avec son tube grêle, quelquefois extrêmement court, et le limbe à six divisions; filaments distincts quoiqu'ils soient souvent aussi minces qu'un cheveu, dressés, insérés à l'orifice du tube ou un peu en dessous, et toujours plus courts que le limbe; anthères introrses, mobiles, rarement didymoglobuleuses; stigmates étroits, recourbés; capsule membraneuse, ovale, presque trigone, polysperme;

semences arrondies, glabres, disposées sur deux rangs. Ker ne conserve, parmi les Ixies, que vingt et une espèces, encore près de la moitié lui paraissent-elles incertaines. Il répartit les autres dans les genres *Witsenia*, *Tapeinia*, *Aristea*, *Pardanthus*, *Marica*, *Bobartia*, *Morœa*, *Galaxia*, *Trichonema*, *Geissorhiza*, *Hesperantha*, *Sparaxis*, *Morphixia*, *Lapeyrousia*, *Anomatheca*, *Tritonia*, *Watsonia* et *Babiana*.

Toutes les Ixies sont originaires des contrées les plus méridionales de l'Afrique et principalement des environs du cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes herbacées, s'élevant d'une racine bulbeuse, à feuilles engainantes, qui entourent une tige un peu plus élevée qu'elles, terminée par un bel épi de fleurs nuancées des couleurs les plus vives. Leur culture n'exige d'autre condition essentielle que l'abri, dans les cas de gelée. On plante leurs bulbes, en automne, dans des pots remplis de terreau de bruyère, et qu'on place près du jour, sur les tablettes de la serre tempérée. On peut également les planter en planche, mais il faut avoir soin de les recouvrir d'un bon châssis sous lequel on puisse toujours, au moyen de réchauds de fumier, entretenir la température à quelques degrés au-dessus de 0; c'est alors une sorte de bûche qu'on peut enlever au printemps. On arrange la couche de manière à ce qu'il ne puisse y régner une trop grande humidité, ce à quoi l'on parvient aisément à l'aide d'une paille en fascine, disposée à un demi-pied environ au-dessous de la surface du sol, ou d'un lit de graviers au fond des pots.

IXIE COLUMELLAIRE. *Ixia columellaris*, Spreng. Quoique cette Ixie ait une grande ressemblance avec l'Ixie monadelphie, il n'est cependant pas possible de confondre les deux espèces, ainsi que l'ont fait plusieurs botanistes; assez de caractères bien prononcés les différencient. Elle fait, depuis une quarantaine d'années environ, partie des collections cultivées en Europe. Son bulbe est arrondi, roussâtre, un peu déprimé; sa tige est grêle, droite, simple, glabre, garnie à sa base de quatre ou cinq feuilles linéaires, presque ensiformes, pointues, engainantes, terminée par un ou plusieurs épis courts et serrés, composés de quatre ou cinq fleurs. Le tube de la corolle est grêle, allongé, entouré de deux petites bractées spathiformes, pointues; le limbe ou plutôt les six divisions du limbe sont étalées, oblongues, ligulées, d'un pourpre tirant sur le violet, avec la base d'un brun obscur, formant une grande tache entourée d'un cercle brunâtre pourpré. Les étamines ont la partie inférieure de leurs filaments noirâtre, le reste est brun et les anthères d'un pourpre verdâtre; elles sont tellement serrées entre elles qu'elles se présentent comme une petite colonne aussi longue que la corolle et saillante au centre, lorsque la fleur est épanouie.

IXIE CONIQUE. *Ixia conica*, Spr. Son bulbe a le volume d'une noisette ordinaire; il donne naissance à une tige cylindrique, grêle, droite, glabre, haute d'un pied et demi environ, entourée à sa base de quelques feuilles linéaires, ensiformes, engainantes et droites; l'épi est terminal, il se compose de quatre à cinq fleurs rapprochées en tête serrée; la corolle est jaune, avec

une large tache brune qui occupe le centre; le tube est grêle et cylindrique. Les étamines ont leurs filaments bruns, très-rapprochés et insérés à la partie supérieure du tube; les anthères sont jaunes. L'ovaire est ovoïde, triangulaire, enveloppé de la spathe et surmonté d'un style droit qui dépasse le tube.

IXIE MONADELPHÉ. *Ixia monadelpha*, Lar. Cette espèce, l'une des plus élégantes du genre, est cultivée dans nos jardins depuis 1792; elle fleurit tout au commencement du printemps. Son bulbe est arrondi, déprimé, enveloppé d'une tunique roussâtre; sa tige est grêle, droite, glabre, simple et un peu comprimée inférieurement; les feuilles sont linéaires, striées, acuminées, engainantes et atteignant au plus les deux tiers de la tige qui a douze pouces. Les fleurs sont disposées en épi terminal, court, serré, au nombre de deux à cinq; chacune d'elles est munie de deux bractées spatuliformes, qui entourent l'ovaire, et qui se terminent par deux ou trois dents aiguës. La couleur de la corolle varie du pourpre au bleu d'azur; l'onglet est toujours d'une nuance beaucoup plus foncée et souvent brunâtre; le tube est grêle, égal en longueur aux divisions du limbe. Les filaments des étamines sont réunis, au moins jusqu'au milieu de leur longueur, en un faisceau cylindrique et droit; les anthères sont droites, linéaires, rapprochées et d'un vert violet. L'ovaire est arrondi, inférieur, surmonté d'un style droit, filiforme, terminé par trois stigmates étalés.

IXIE TACHÉE. *Ixia maculata*, Willd. La facilité avec laquelle cette Ixie se dépouille de ses couleurs pour en adopter d'autres, a longtemps fait considérer ses variétés comme autant d'espèces différentes; et cette tendance à varier a pu d'autant plus induire en erreur qu'elle ne se borne pas seulement à la couleur des corolles, mais à leur étendue et à la forme des lobes qui sont quelquefois ovalaires et obtus, d'autres fois lancéolés et aigus. La tige est droite, cylindrique, simple, haute d'un à deux pieds; sa base est entourée de feuilles linéaires, étroites, glabres, marquées de stries ou nervures longitudinales. Les fleurs, en général assez grandes, forment un épi ou un corymbe terminal; elles sont blanchâtres, jaunes, vertes ou bleuâtres, très-ouvertes, avec le limbe plus ou moins profondément divisé en six lobes arrondis ou aigus; le tube est grêle, long de deux à trois lignes, et d'une nuance opposée à celle du limbe, ce qui forme une grande tache ronde au centre de la corolle. Les filaments suivent les modifications de couleurs de la corolle, c'est-à-dire qu'ils sont à leur base d'une nuance analogue à la tache centrale, et supérieurement semblables au limbe.

IXIE DRESSÉE. *Ixia erecta*, Thunb.; *Ixia polystachia*, Lin. Son bulbe est arrondi, blanchâtre, de la grosseur d'une aveline; sa tige est grêle, haute de quinze pouces, entourée à sa base de quatre ou cinq feuilles droites, de moitié plus courtes que la tige ou hampe, engainantes sur un de leurs bords, comprimées en forme de glaive, entières, pointues et nervurées. Les fleurs sont réunies, huit à douze, en épi terminal; la corolle est d'un jaune doré, avec les divisions du limbe très-ouvertes, ovales-oblongues, marquées d'une tache purpurine à leur base interne; le tube est grêle, d'un jaune

pâle, trois fois plus long que la spathe qui n'a guère plus de deux lignes et dont les folioles sont vertes: l'extérieure lancéolée, l'intérieure bidentée.

IXIE A FLEURS ODORANTES. *Ixia odorata*, Ker. Cette espèce, reconnue comme bien distincte de l'Ixie dressée, fut très-vraisemblablement introduite avec elle en Europe. Elle y fleurit à la même époque, dans le courant de mai et de juin. Son bulbe est de la grosseur d'une noisette, ovale, recouvert d'une tunique fibreuse et brunâtre; il s'en élève ordinairement trois feuilles étroites, linéaires, ensiformes, aiguës, engainantes et nervurées, qui entourent une tige ou hampe beaucoup plus élevée, terminée par un épi oblong formé de plusieurs fleurs éparses. La corolle est hypocotyliforme, avec le tube entièrement enveloppé par la spathe dont la foliole extérieure est subulée, pointue; la couleur du limbe est comme celle du tube, le jaune doré brillant; les lobes sont étalés, presque égaux, oblongs-elliptiques, un peu concaves et rétrécis à leur base. Les étamines sont de moitié moins grandes que la corolle; leurs filets supportent, dans une direction presque droite, des anthères linéaires, sagittées et d'un jaune vif.

IXIE A FLEURS ÉVASÉES. *Ixia crateroides*, Spr. Son bulbe est brunâtre extérieurement, globuleux et de la grosseur d'une noix; sa tige ou hampe est droite, grêle, simple, environnée à sa base de plusieurs feuilles linéaires, ensiformes, étroites, aiguës, engainantes inférieurement, uninervurées et plus courtes que la hampe. Les fleurs sont terminales, presque toujours au nombre de deux, pédicellées ou campanulées, d'un rouge pourpré, vif et brillant, à tube très-court, à limbe divisé en six lobes égaux, ovales et obtus; les spathes sont scarieuses, guère plus longues que le tube de la corolle: la supérieure striée et presque divisée en trois dents aiguës.

IXIE HYBRIDE. *Ixia hybrida*, Ker. Son bulbe est petit et arrondi; il s'en élève trois ou quatre feuilles lancéolées, sans nervures apparentes; la tige qu'elles entourent est cylindrique, terminée par un épi lâche d'une vingtaine de fleurs bleuâtres. Les spathes sont linéaires, de la longueur du tube qui est fort grêle et assez semblable à un pédicelle; la corolle est penchée, en forme de cloche, divisée en six lobes égaux, oblongs: les inférieurs ont la surface interne parsemée de taches très-petites et plus obscures. Les étamines ont leurs filaments dressés, leurs anthères longues, introrsées et mobiles. La capsule est membraneuse, ovale-arrondie, avec trois élévations; elle renferme plusieurs semences.

IXIE OUVERTE. *Ixia patens*, Willd. Cette espèce, l'une des plus remarquables du genre, a sa tige haute de quinze à dix-huit pouces; elle est entourée inférieurement de quatre à cinq feuilles linéaires, ensiformes, engainantes. Les fleurs, réunies au nombre de six à huit, sont ordinairement d'un beau rouge pourpré, qui cependant se dégrade quelquefois jusqu'au blanc. La spathe est formée de deux folioles scarieuses; la corolle a son tube grêle, un peu verdâtre, son limbe partagé en six lobes très-ouverts. Les étamines ont leurs filaments droits, insérés dans le haut du tube, très-

rapprochés, terminés par des anthères linéaires, d'un jaune doré; l'ovaire est infère, ovoïde, presque triangulaire, caché dans la spathe, surmonté d'un style filiforme, terminé par trois stigmates divergents.

IXIE FLEXUEUSE. *Ixia flexuosa*, Lin. Son bulbe est fort déprimé, arrondi, enveloppé d'une tunique blanchâtre, adhérent à une callosité de semblable volume, produit d'une végétation antérieure. Sa tige est grêle, glabre, haute de quinze à dix-huit pouces et terminée par un épi fort souvent ramifié. Les feuilles sont planes, glabres, lancéolées-linéaires, de moitié moins longues que la tige. Les fleurs sont terminales ou axillaires sur les rameaux ou sur l'extrémité de la tige; le tube est grêle, filiforme, verdâtre, accompagné à sa base de deux écailles membraneuses, luisantes, à deux ou trois divisions; le limbe est d'un rose pâle, profondément divisé en six lobes presque égaux, étalés un peu en cloche. Les trois étamines sont d'un blanc verdâtre, avec les anthères allongées et jaunes. Le style est filiforme, blanc, terminé par trois stigmates arqués, ouverts, un peu renflés au sommet; il surmonte un ovaire arrondi à trois angles obtus.

IXIE FARDÉE. *Ixia fucata*, Rœm. et Sch. Son bulbe a beaucoup de ressemblance avec celui de l'espèce précédente, seulement il est un peu plus allongé; les feuilles qui en naissent ont quatre pouces; elles sont fort étroites, d'un vert glauque et beaucoup plus courtes que la tige ou la hampe dont le sommet n'est jamais garni de plus de deux ou trois fleurs d'un blanc un peu sale à l'intérieur, rougeâtres extérieurement. Les folioles de la spathe atteignent à peine en longueur la moitié du tube de la corolle; elles sont striées de rouge et chacune des stries se termine par une dent aiguë. Les six lobes de la corolle sont elliptiques, plus courts que le tube et alternativement recourbés en dehors et en dedans.

IXIE A BARBES. *Ixia aristata*, Thunb. Le bulbe de cette espèce est réticulé, arrondi, gros comme une noisette ordinaire; sa tige est simple, droite, cylindrique, glabre, haute d'un pied environ; les feuilles sont linéaires, aiguës, droites, glabres, de moitié plus courtes que la tige, à cinq nervures dont l'intermédiaire plus épaisse, ainsi que les bords. Les fleurs sont unilatérales, d'un pourpre pâle; les spathes sont presque membraneuses; elles ont leurs dents garnies de filets ou de barbes d'une longueur remarquable.

IXIE BULBOCODE. *Ixia Bulbocodium*, L., Redouté, Liliac., 2, tab. 88. Elle se distingue de toutes ses congénères par sa hampe simple, uniflore et plus courte que les feuilles, par les deux bractées vertes qui accompagnent sa fleur, et par son stigmate dont chaque division est profondément bifurquée. On en connaît deux variétés, une à grande, et l'autre à petite fleur, que quelques auteurs considèrent comme deux espèces distinctes. Cette plante, dont le bulbe est d'un goût agréable, croît dans les terrains sablonneux de tout le bassin de la Méditerranée.

IXIOLÈNE. *Ixiolena*. Bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par Bentham (*Hugel Enum.*, p. et pl. 66), pour une plante recueillie à la Nouvelle-Hollande, sur les bords de *Swan-*

River. Voici les caractères assignés au genre nouveau : capitule multiflore, homogame; involucre cylindrique, composé de squames nombreuses, vertes, linéaires, dressées, à bords scarieux, terminées au sommet par une petite lame pétaloïde, qui, dans l'ensemble de l'involucre, le fait paraître rayonnant; réceptacle alvéolé, courttement fimbriatifère; corolles tubuleuses, à petites dents; styles rameux, pénicillés au sommet; akènes cylindracés, sans bec, hispides; aigrette garnie de soies dentelées en scie.

IXIOLÈNE VISQUEUSE. *Ixiolena viscosa*, Benth. Plante herbacée, dressée, dure, rameuse, couverte de poils laineux, lâches et très-visqueux; feuilles inférieures oblongues, linéari-spatulées, subdécurrentes; capitules au nombre de trois ou quatre par chaque rameau, viscoso-pubescents; bords de l'involucre blancs.

IXIOLIRION. *Ixiolirium*. Bot. Genre de la famille des Amaryllidées, tribu des Anomalées; la création en est due au conseiller Fischer qui en trace les caractères de la manière suivante : périgone corollin supérieur, divisé en six parties étalées, presque en cloche; les trois extérieures plus étroites et mucronulées; six étamines incluses, insérées à l'extrémité inférieure des folioles du périgone; leurs filaments sont subulés, alternativement plus courts les uns que les autres; anthères oblongues, fixées par leur base et ensuite roulées; ovaire infère, trilobulaire, renfermant plusieurs ovules; style filiforme, surmonté de trois stigmates étalés et recourbés; capsule oblongue, rétrécie à sa base, striée, trilobulaire et trivalve; semences nombreux, ovales-oblongues.

IXIOLIRION DES MONTAGNES. *Ixiolirium montanum*, Fisch.; *Amaryllis montana*, Labill. Sa tige est grêle, élancée, garnie de feuilles linéaires, un peu rameuse vers le sommet; elle est entourée à sa base par cinq ou six feuilles radicales plus courtes qu'elle, engainées et enveloppées à leur tour dans leur partie inférieure par une gaine commune, membraneuse et brunâtre; ses fleurs sont terminales, d'un bleu purpurin, disposées en panicule ou ombelle irrégulière, et supportées par des pédoncules simples ou rameux; des bractées semblables et en nombre égal à celui des pédoncules forment une colerette autour de l'ombelle. On trouve cette plante dans les montagnes du Liban.

IXOCARPEIA. Bot. Synon. de *Schizolæna*. V. ce mot.

IXODE. *Ixodes*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Tiques, établi par Latreille (Fam. natur. du Règne animal), qui, précédemment (Règne animal) le rangeait dans la famille des Holètes, tribu des Acarides, division des Tiques, avec ces caractères : corps aptère sans distinction d'anneaux, et n'ayant qu'une petite plaque écaillée, occupant son extrémité antérieure; huit pattes simplement ambulatoires; palpes engainant le suçoir et formant avec lui un bec avancé, court, tronqué et un peu dilaté au bout. Ce genre était confondu dans le grand genre Mite ou *Acarus* de Linné et des anciens auteurs. Latreille a été obligé de subdiviser le genre *Acarus* en plusieurs autres, basés sur l'organisation des parties de la bouche. Hermann, dans ses Mémoires aptérologiques, avait bien senti la nécessité de diviser le genre *Acarus*, et

il fit, avec ceux que Latreille nomme *Ixodes*, son genre *Cynorhæstes*; d'anciens naturalistes les désignèrent en latin sous le nom de *Ricinus* que Degéer avait affecté déjà à un genre formé avec des Poux qui vivent sur les Oiseaux.

Le corps des *Ixodes* est presque orbiculaire ou ovale, très-plat quand l'insecte est à jeun, mais d'une grosseur démesurée quand il s'est repu. Leur bec est obtus en devant; il consiste en un support formé d'une petite pièce écailleuse, servant de boîte à la base du suçoir, et reçu dans une échancrure pratiquée au-devant du corselet; en une gaine de deux pièces fort courtes, écailleuses, concaves au côté interne, arrondies, et même un peu plus larges à leur extrémité; chacune de ces pièces, vue à la loupe, paraît coupée transversalement, et il est facile de voir que ce sont deux palpes qui se sont allongées et qui ont été transformées en gaine. Enfin, la bouche présente entre ces deux palpes ou pièces de la gaine, le suçoir qui est composé de trois lames cornées, très-dures, coniques, dont les deux latérales sont plus petites, et en recouvrement sur la troisième qui est grande, large, moins colorée, un peu transparente, obtuse au bout, mais remarquable en ce qu'elle porte un grand nombre de dents en scie et très-fortes. C'est au moyen de ces dents que l'insecte s'attache fortement à la peau des animaux qu'il suce; cette lame a un sillon dans son milieu, et ses côtés ainsi que toute sa surface inférieure sont armés de dents. De chaque côté du bec sont placées les pattes à peu près à égale distance les unes des autres; elles augmentent insensiblement de grandeur à partir des premières ou antérieures. Ces pattes sont composées de six articles, dont les deux derniers forment un tarse conique, qui est terminé par une pelote et garni de deux crochets au bout; cette partie est d'un grand secours à ces insectes pour se fixer sur les animaux qui se trouvent à leur portée. Le dessous de l'abdomen présente un petit espace circulaire et écailleux, qui paraîtrait indiquer les organes de la génération.

Les *Ixodes* ne marchent pas vite, leur démarche est lente et pesante, mais ils ont une grande facilité à s'attacher, avec leurs pattes, aux objets qu'ils rencontrent, même au verre le plus poli; quand ils sont posés sur des végétaux, ils se tiennent dans une position verticale, accrochés simplement avec deux de leurs pattes et tenant les autres étendues. Un animal quelconque vient-il à s'arrêter dans leur voisinage, ils s'y accrochent avec les pattes qui restent libres, et quittent facilement la branche où ils n'étaient fixés que par deux de leurs pattes. Latreille a observé que les *Ixodes* d'Europe habitent de prédilection les Genêts, mais on en trouve aussi sur d'autres plantes. En Amérique, ces Arachnides attaquent l'Homme: ils se trouvent dans les bois en quantités innombrables, et se tiennent sur les plantes, les buissons, et surtout sur les feuilles sèches dont le sol est couvert. Si l'on s'arrête un instant dans ces endroits, et qu'on s'assoie sur des feuilles, on en est bientôt couvert, et ils cherchent aussitôt à fixer leur suçoir dans le corps pour pomper le sang. Les *Ixodes* sont connus en France sous le nom de Tiques; celui qui tourmente les Chiens de chasse est dési-

gné par les piqueurs sous le nom de Louvette ou Tique des Chiens. Un autre nuit beaucoup aux Bœufs et aux Moutons, si on le laisse multiplier; c'est le *Reduvius* de quelques auteurs. Ils pullulent tellement sur les Bœufs, que Latreille a vu un de ces animaux rongé par eux au point qu'il en succombait presque, tant il était maigre et affaibli. Aussi les bergers doivent-ils visiter avec soin leurs bestiaux, afin de les débarrasser de ces Arachnides, s'ils ne veulent pas les voir se multiplier à l'infini et nuire à la santé de leurs troupeaux.

Degéer a trouvé sous le ventre de l'*Ixode Réduve*, un autre individu de la même espèce, mais tout noir et beaucoup plus petit, n'ayant que la grandeur d'une graine de Navet; il embrassait le ventre de l'autre *Ixode* avec ses pattes et se tenait là renversé, dans un parfait repos, entre les pattes postérieures et jamais ni plus haut ni plus bas. Sa tête se trouvait placée vis-à-vis l'endroit du ventre où se trouvent les organes de la génération dans les femelles. Cet auteur a vu ce petit individu y enfoncer sa trompe, et il est présumable que c'est le mâle qui était accouplé avec sa femelle. Les *Ixodes* pondent une prodigieuse quantité d'œufs, et Chabrier prétend qu'ils sortent par la bouche. Les *Ixodes* ont la vie très-dure, et ils donnent même des signes d'existence longtemps après qu'on leur a retranché des parties qui semblent être essentielles à la vie. Les moyens qu'on peut employer pour détruire ces Arachnides sont à peu près les mêmes que ceux dont on se sert pour détruire les Poux, mais les préparations mercurielles sont les plus efficaces.

Les principales espèces de ce genre sont :

IXODE RICIN. *Ixodes Ricinus*, Latr.; *Acarus Ricinus*, L., Fabr.; la Tique des Chiens, Geoffroy; Mite Réduve, Degéer (Mém., t. VII, p. 101, pl. 6, fig. 1, 2); Hermann (Mém. Apl., t. V, tab. 19). D'un rouge de sang foncé, avec la plaque écailleuse plus foncée; côtés du corps rebordés, un peu poilus; palpes engageant peu le suçoir. Dans toute l'Europe, dans les bois. Il s'attache aux Chiens.

IXODE RÉTICULÉ. *Ixodes reticulatus*, Latr.; *Acarus Reduvius*, Schranck; *Acarus reticulatus*, Fabr., Rømer, Hermann. C'est cette espèce qui s'attache aux Bœufs, aux Moutons et autres animaux domestiques.

IXODE NIGUA. *Ixodes Nigua*, *Acarus Nigua*, Deg.; *Acarus Americanus*, L. Long d'environ trois lignes et demie, ovale, aplati, rouge, avec une tache blanche sur le dos, et les jointures des pattes blanches. Cette espèce se trouve dans l'Amérique septentrionale. Kalm dit avoir vu un Cheval dont le dessous du ventre et d'autres parties du corps étaient si couverts de ces animaux, qu'il en succomba et mourut dans de grandes douleurs.

IXODIE. *Ixodia*. bot. Genre de la famille des Syanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par R. Brown (*in Hort. Kew.*, édit. 2, vol. 4, p. 517), et qui présente les caractères suivants: involucre campanulé, formé d'écailles imbriquées appliquées, oblongues, les extérieures arrondies au sommet, et munies, sur la face externe, d'une bosse charnue, les intérieures surmontées d'un grand appendice étalé, pétaloïde et bygrométrique; récep-

tacle légèrement conique, garni de paillettes analogues aux écailles intérieures de l'involucre; calathide sans rayons, composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers et hermaphrodites; akènes dépourvus d'aigrettes, oblongs et hérissés de papilles. Ce genre est placé, dans l'*Hort. Kewensis*, entre le *Cæsulia* et le *Santolina*, qui appartiennent l'un à la tribu des Hélianthées, et l'autre à celle des Anthémidiées de Cassini. Cet auteur pense qu'il en doit être éloigné et rangé parmi les Inulées-Gnaphaliées, près des genres *Cassinia* et *Lepiscline*.

IXODIE ACHILLEOÏDE. *Ixodia achilleoides*, R. Brown, *loc. cit.*, et Sims, *Bot. Magaz.*, vol. 57, n° 1554. C'est un arbuste indigène de la côte australe de la Nouvelle-Hollande; il est cultivé maintenant dans plusieurs jardins d'Europe. Il est très-rameux, entièrement glabre, et toutes ses parties vertes sont enduites d'un vernis gluant; ses branches anguleuses sont garnies de feuilles alternes épaisses, sessiles et décourantes. Les fleurs sont disposées en corymbe au sommet des rameaux; leurs corolles ont le tube verdâtre, le limbe rougeâtre inférieurement et jaunâtre supérieurement.

Le nom d'*Ixodia* avait été donné par Solander à un genre nommé *Hydropeltis* par Michaux. *V.* ce mot.

IXORE. *Ixora*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, établi par Linné et ainsi caractérisé; calice quadrifide, très-petit; corolle munie d'un tube long et grêle, et d'un limbe à quatre divisions obtuses; anthères presque sessiles, saillantes hors du tube; stigmaté épais, légèrement bifide; baie hiloculaire renfermant une seule graine dans chaque loge. Ce genre est tellement voisin du *Pavetta*, que Lamarck les a réunis en un seul, ainsi que le *Chomelia* de Jacquin. Jussieu (Mém. sur la Fam. des Rubiacées, p. 9) pense qu'on doit également placer dans les *Ixora*, le *Lonicera corymbosa* de Linné, dont l'Héritier avait fait une espèce de *Loranthus*. Si l'on n'admet pas la fusion proposée par Lamarck, du *Pavetta* dans l'*Ixora*, ce dernier genre sera encore composé d'une dizaine d'espèces qui sont des arbrisseaux indigènes des Indes-

Orientales et de l'Amérique équinoxiale. La plupart sont des plantes d'ornement, remarquables par leurs fleurs nombreuses et ornées des couleurs les plus vives. Parmi ces espèces, il en est une assez intéressante pour mériter d'être mentionnée avec quelques détails.

IXORE ÉCARLATE. *Ixora coccinea*, L.; Schetti, Rhéde (Hort. Matab., 2, t. 15). C'est un bel arbrisseau dont la tige atteint un mètre et demi de hauteur; elle se divise en plusieurs rameaux qui, dans leur jeunesse, sont légèrement comprimés vers le sommet. Ses feuilles sont opposées, à peine pétiolées, ovales, cordiformes, pointues, aiguës et entières. Les fleurs, d'un rouge écarlate très-éclatant, forment une sorte d'ombelle presque sessile et terminale. La côte du Malabar est la patrie de cet arbuste. L'élégance de ses fleurs le fait rechercher dans la foule des végétaux qui ornent cette contrée; les habitants du pays en décorent les temples de leur divinité. C'est le nom de celle-ci (*Ixora*) que Linné a transporté dans la botanique, en l'appliquant au genre qui nous occupe. L'ixore écarlate est cultivé dans les serres chaudes des jardins d'Europe, où il exige une grande chaleur, beaucoup d'humidité et de l'ombre. On le multiplie par marcottes et par boutures que l'on fait au printemps sur couches et sous châssis, mais qui ne réussissent pas toujours.

IZÉMIEN. *Izemianus*. MIN. Épithète donnée par Brongniard aux terrains formés par voie de sédiment.

IZQUIERDIA. BOT. Ruiz et Pavon (*System. Flor. Peruvian.*, 1, p. 278) ont donné ce nom à un genre de la Tétrandrie Monogynie, L., auquel ils ont assigné les caractères suivants: fleurs hermaphrodites ou dioïques par avortement; calice monophylle quadridenté; corolle à quatre pétales; quatre étamines; ovaire surmonté d'un stigmaté sessile. Le fruit non parvenu à l'état de maturité, est une drupe monosperme. *L'Isquierdia aggregata*, unique espèce de ce genre peu déterminé, est un arbre haut d'environ dix mètres et qui croît dans les grandes forêts du Pérou. Ses feuilles sont ovales, acuminées, et ses pédoncules agrégés, uniflores.

J

JABET. MOLL. Adanson (Coquillages du Sénégal, pl. 18, fig. 8) appelle ainsi une petite espèce d'Arche que Linné a désignée sous le nom d'*Arca afra*.

JABIK. MOLL. Linné a rapporté à son *Murex Gyrrinus*, avec quelque doute, la Coquille ainsi nommée par Adanson. Le *Murex Gyrrinus*, qui est une Ranelle de Lamarck, a été désigné par ce dernier auteur sous le nom de Ranelle granifère. Des changements dans la synonymie ont été nécessaires, et Lamarck en a rejeté les figures qui, comme celles d'Adanson, laissent du doute. Le Jabik se trouve dans le même cas que beaucoup de Coquilles d'Adanson, qu'il est difficile de rapporter aux espèces publiées par les conchiliologues systématiques.

JABIRU. *Mycteria*. OIS. Espèce du genre Cigogne dont plusieurs auteurs ont fait le type d'un genre particulier avec les caractères suivants: bec longicône, lisse, robuste, comprimé, pointu; mandibule supérieure triangone et droite, l'inférieure plus épaisse et retroussée; tête et cou plus ou moins dénués de plumes; doigts antérieurs unis à la base par une membrane. D'après ces caractères, les Jabirus ne diffèrent des Cigognes que par le renflement vers en haut de la mandibule inférieure; du reste, les mœurs et les habitudes sont tout à fait semblables. Ce genre ne se composerait que de cinq ou six espèces. *V.* CIGOGNE.

JABOROSE. *Jaborosa*. BOT. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par

Lamarck (Encycl. méth.) qui l'a ainsi caractérisé : calice court, à cinq découpures ; corolle tubuleuse, campanulée, le limbe à cinq lobes aigus ; cinq étamines attachées au sommet du tube, à anthères courtes ; ovaire supérieur ; style simple ; stigmate capité ; fruit inconnu. Le nom donné à ce genre, est tiré d'un mot arabe qui désigne la Mandragore dont le *Jaborosa* est voisin et par le port et par les caractères. Les deux espèces qui le constituent sont : 1^o le *Jaborosa integrifolia*, Lamk., Encycl. méth. et *Illustr. Gen.*, tab. 114 ; 2^o et le *Jaborosa runcinata*, Lamk., Encycl. Elles ont été découvertes aux environs de Buénos-Ayres et de Montevideo par Commerson. Ces plantes sont pourvues de tiges herbacées, de feuilles toutes radicales et de hampes uniflores.

JABOT. *Ingluvies*. ois. Plusieurs Oiseaux granivores, mais plus spécialement les Gallinacés, sont munis de deux estomacs, le Jabot et le Gésier. Le premier est composé de deux portions : l'une mince, membraneuse, très-dilatable, où les aliments sont simplement déposés, et qui est si visible dans les Poulés et les Pigeons ; l'autre à parois musculeuses, garnies intérieurement d'une membrane muqueuse, et où commence la digestion. *V. INTESTINS.*

JABOTAPITA. BOT. Synonyme d'Ochna. *V. ce mot.*

JABOTEUR. ois. Nom donné par Levaillant à un Merle d'Afrique, qui paraît être le même que le Merle brun du Sénégal.

JABOTI. REPT. Synonyme de *Testudo tubulata*, Sch. *V. TORTUE.*

JABOTIÈRE. ois. Nom vulgaire du Cygne de Guinée. *V. CANARD.*

JACAMACI. ois. Espèce du genre Jacamar. *V. ce mot.*

JACAMAR. *Galbula*. ois. Genre de la seconde famille de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec long, droit ou légèrement incliné vers la pointe, grêle, quadrangulaire, non échancré ; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, ovalaires, couvertes dans leur moitié postérieure par une membrane nue ; pieds très-courts ; trois ou quatre doigts ; toujours deux en avant, réunis jusqu'à la troisième articulation ; ailes médiocres : les trois premières rémiges étagées, moins longues que les quatrième et cinquième ; douze rectrices : les deux latérales plus courtes. L'histoire des Jacamars est encore peu connue, et leur synonymie offre beaucoup d'obscurité ; il serait à désirer qu'un naturaliste-voyageur songeât à s'occuper d'une monographie de ce genre qui paraît d'autant plus facile à entreprendre que le nombre des espèces sur lesquelles elle s'étendrait est peu considérable et que toutes habitent des contrées rapprochées dont elles ne franchissent point les limites. Un semblable travail dissiperait beaucoup d'incertitudes relativement aux mues périodiques auxquelles ces Oiseaux doivent être assujettis, si l'on en juge d'après les différences que l'on observe sur des individus de même espèce et de même sexe, rapportés à des époques différentes, de leur patrie natale. Tout ce que l'on sait des mœurs et des habitudes des Jacamars se réduit à quelques notions générales assez vagues. Ces Oiseaux se tiennent, à ce que l'on assure, dans les

retraites les plus sombres des forêts, où l'épaisse feuillée les déroberait aux regards et aux recherches des chasseurs ; leur vie solitaire leur permet à peine de souffrir la société d'une compagne ; perchés sur une branche, ils y demeureraient immobiles pendant des journées entières, si le besoin de pourvoir à leur subsistance ne les forçait à s'élancer de temps à autre sur les petites proies qui voltigent autour d'eux. Leur vol est assez rapide, mais peu élevé, très-intermittent et comme par secousses, ce qui les fait alternativement monter et descendre, toujours dans une seule direction. Quatre œufs verdâtres, largement tachetés de brun, trouvés dans un nid étranger où couvait une femelle de Jacamar vert, feraient croire que cette espèce, semblable à notre Coucou d'Europe et à plusieurs autres Oiseaux, ne se donne pas la peine de construire un nid particulier, mais qu'au moment de la ponte, elle s'empare de l'un de ceux qu'elle trouve sur son passage, y dépose le fruit de ses amours, qu'elle ne quitte plus jusqu'à ce que la jeune famille soit éclosée et parvenue au point de pouvoir se passer des soins maternels. Du reste, on ne pourrait encore assurer que cette observation, qui n'a peut-être pas été renouvelée, soit applicable aux autres espèces. Le chant de ces Oiseaux est extrêmement borné, c'est tout au plus un petit sifflement cadencé, qui ne se fait entendre que dans la saison des amours. Les Jacamars sont des Oiseaux propres à l'Amérique méridionale ; ils y habitent les régions voisines de l'équateur, vers le tropique. Ce genre se sous-divise en deux sections, division basée sur le nombre des doigts.

† Quatre doigts, deux devant et deux en arrière.

JACAMAR A BEC BLANC. *Galbula albirostris*, Lath. ; *Galbula flavirostris*, Vieill. Parties supérieures d'un vert doré-cuivreux, très-brillant ; front et région oculaire d'un brun-noirâtre irisé ; grandes rémiges brunes avec la base des barbes internes fauve ; rectrices étagées, les deux intermédiaires d'un vert doré, toutes les autres rousses ; menton blanchâtre ; gorge rousâtre ; poitrine d'un vert cuivreux ; parties inférieures d'un roux vif ; bec jaunâtre à la base, noir vers l'extrémité. Taille, huit pouces. La femelle a toutes les teintes plus sombres.

JACAMAR COMMUN. *V. JACAMAR VERT.*

JACAMAR JACAMACI. *Galbula grandis*, Lath., Ois. dor., pl. 6 ; *Alcedo grandis*, L. Parties supérieures d'un vert doré-cuivreux ; premières rémiges brunes ; tectrices caudales supérieures vertes, les inférieures cendrées, irisées en violet ; plumes de la base des mandibules d'un rouge cuivreux ; menton blanc ; gorge et parties inférieures rouges ; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

JACAMAR JACAMARICI. *V. JACAMAR A BEC BLANC.*

JACAMAR A LONGUE QUEUE. *Galbula paradisea*, Lath., Buff., pl. enl., 271 ; *Alcedo paradisea*, L. Parties supérieures d'un brun noirâtre irisé ; sommet de la tête brun ; menton, côtés du cou, poitrine et parties inférieures noirâtres ; gorge et taches de chaque côté de l'abdomen blanches ; rémiges et rectrices d'un noir-violet irisé ; celles-ci étagées, avec les deux intermédiaires très-longues ; bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. La femelle a les couleurs ternes et sans reflets ;

les rectrices intermédiaires sont aussi beaucoup plus courtes que celles du mâle.

JACAMAR A QUEUE ROUSSE. *Galbula ruficauda*, Cuv., Lev., pl. 50; *Galbula macroura*, Vieill., Gal., pl. 29. Parties supérieures et ceinture pectorale d'un vert doré très-brillant; gorge blanche; poitrine, ventre et rectrices d'un roux très-vif. Taille, sept pouces. De l'île de la Trinité.

JACAMAR VENETOU. *V. JACAMAR A BEC BLANC.*

JACAMAR A VENTRE BLANC. *Galbula leucogastra*, Vieill. Parties supérieures d'un vert doré; côtés de la tête d'un vert sombre, bleuâtre; rémiges et rectrices vertes, dorées, bordées de bleu irisé; gorge et ventre blancs; le reste des parties inférieures d'un vert doré; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces.

JACAMAR VERT. *Galbula viridis*, Lath., Buff., pl. enl., 258; *Alcedo Galbula*, L. Parties supérieures d'un vert doré brillant; front et région oculaire d'un brun noirâtre, irisé; sommet de la tête, bord des rémiges et des rectrices d'un vert bleuâtre foncé; premières rémiges noirâtres; menton cendré; gorge blanche; poitrine d'un vert doré cuivreux; parties inférieures rous-ses. Taille, huit pouces. Cette espèce varie dans la couleur de la gorge, qui est quelquefois semblable à celle du ventre.

†† Trois doigts, deux en avant, un seul en arrière.

JACAMAR TRIDACTYLE. *Galbula tridactyla*, Vieill.; *Jacamar atcyon*, Levaill., pl. 50. Parties supérieures d'un brun noirâtre, irisé en vert; sommet de la tête et base du bec noirâtres, avec le bord des plumes qui sont assez longues, d'un roux cendré; grandes rémiges et rectrices brunes, bordées extérieurement de vert doré; moyennes rémiges brunes, liserées de fauve; côtés du cou d'un brun cendré; menton fauve; gorge noire; milieu de la poitrine et du ventre d'un blanc roussâtre; flancs et tectrices caudales inférieures noirâtres, frangées de roussâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces.

JACAMARALCYON. ois. Synonyme de Jacamar tridactyle. *V.* ce mot.

JACAMARICI. ois. Espèce du genre Jacamar. *V.* ce mot.

JACAMEROPS. ois. Nom que plusieurs auteurs ont appliqué à une division du genre Jacamar, ayant deux doigts devant et deux derrière, mais dont le bec est sensiblement courbé. Cette division ne présenterait que le seul Jacamar Jacamarici. *V.* JACAMAR.

JACANA. *Parra.* ois. Genre de l'ordre des Gralles. Caractères : bec d'une longueur médiocre, ne dépassant pas celle de la tête, droit, grêle, comprimé légèrement, renflé vers la pointe, déprimé à sa base, qui se dilate sur le front en plaque ou se relève en crête; mandibules d'inégale longueur, l'inférieure un peu courte et formant avec ses bases un triangle un peu plus ouvert; narines placées sur les côtés et vers le milieu du bec, ovales, ouvertes, percées d'ouïe en ouïe; pieds très-longs, grêles, avec la majeure partie de la jambe nue; quatre doigts très-longs et très-minces, entièrement divisés, munis d'ongles droits et fort acérés; le pouce portant à terre sur plusieurs articulations, un peu moins long que l'ongle qui le termine; ailes ar-

mées d'un éperon corné et très-pointu; première rémige presque égale aux deuxième et troisième qui sont les plus longues. Le nom imposé à ce genre est celui que l'espèce principale, qui fut longtemps la seule connue des ornithologistes, porte au Brésil; on eût pu le changer depuis que l'on a trouvé des Jacanas dans toutes les contrées chaudes et humides des deux continents; mais comme à ce nom ne se rattachait aucune application particulière, rien ne s'opposait à ce qu'on l'eût conservé. Il n'en était pas de même avec celui de Chirurgien, que les pointes acérées dont les ongles et les poignets de ces Oiseaux sont munis leur avaient, comparativement avec des lancettes, fait appliquer vulgairement.

Les Jacanas, au moyen des longs doigts qui terminent leurs jambes élevées et grêles, se soutiennent aisément sur les plantes aquatiques dont les feuilles s'étendent à la surface des eaux dormantes; ils courent avec une extrême légèreté d'une feuille à l'autre pour saisir les petits insectes qu'ils savent apercevoir de très-loin. Cette agilité, jointe à beaucoup de défiance naturelle, rend très-rare l'approche et la surprise des Jacanas. Ces Oiseaux, quoique armés de manière à devenir redoutables, soit dans l'attaque, soit dans la défense, ont cependant l'humeur très-pacifique; tous les observateurs qui sont parvenus à les approcher et à les étudier dans l'état de liberté, s'accordent à dire qu'ils n'ont trouvé les Jacanas aucunement querelleurs et méchants; ils les ont vus, au contraire, très-familiers entre eux, et se prodiguant entre époux, qui semblent être réciproquement fort attachés, les témoignages d'une vive affection. Lorsque, pressé d'échapper à quelque danger, l'un des deux a dû fuir d'un vol précipité, on l'entend, après avoir donné en partant le signal d'alarme par un cri bref et aigu, rappeler bientôt l'objet de sa tendresse par un sifflement plaintif. Tout porte à croire que chez ces Oiseaux les unions sont durables. Ils établissent leurs nids au sein des herbes les plus élevées, dans le voisinage des marais dont ils s'éloignent rarement; il arrive même quelquefois que ces nids, composés de joncs et de brins d'herbes entrelacés, sont portés par ces larges feuilles que l'on voit surnager dans tous les lieux où se trouvent de grandes mares. La ponte est de quatre à cinq œufs verdâtres, tiquetés de brun foncé. Les Jacanas ont le vol rapide, mais peu élevé; très-silencieux pendant le jour, ils font, la nuit, retentir les airs de cris de rappel, qui s'entendent de très-loin, et portent partout des impressions désagréables.

JACANA AGUAPEAZO. *Parra Chilensis*, Var., Lath. vulgairement AGUAPEACA. Parties supérieures d'un rouge de carmin; front, tête, cou, poitrine, abdomen et grandes tectrices alaires d'un noir pur; flancs, croupion, tectrices caudales et rectrices d'un rouge vif; rémiges nuancées de jaune et de vert, terminées de noir; petites tectrices alaires noirâtres, terminées de blanc; tectrices alaires inférieures roussâtres; barbes des plumes généralement désunies; bec jaune, couvert sur la moitié de sa longueur par une membrane rouge, qui s'étend jusqu'à l'angle de l'œil, puis remonte sur la tête où elle forme deux lobes arrondis, non adhérents;

cette membrane descend ensuite circulairement sous le bec; pieds d'un gris de plomb; ongles flexibles et élastiques, noirâtres. Taille, dix pouces. Sonnini prétend que cette espèce est identique avec le *Jacana Thégel*. De l'Amérique méridionale.

JACANA BRONZÉ. *Parra œnea*, Cuv.; *Parra melanochloris*, Vieill., Gal., pl. 264; *Parra superciliosa*, Horsf. Parties supérieures d'un vert bronzé, avec les tectrices alaires vertes; croupion, tectrices caudales et rectrices d'un roux sanguin; corps noir, irisé de brun et de violet; une tache blanche derrière l'œil. Du Bengale et de Java.

JACANA CANNELLE. *Parra Africana*, Gmel., Lath. Parties supérieures d'un brun roux; derrière du cou, nuque et rémiges d'un noir pur; sourcils blancs; gorge blanche; poitrine jaune, tachetée et rayée de noir comme les côtés du cou; parties inférieures d'un brun foncé; bec noirâtre, avec la pointe cendrée; plaque frontale bleue, qui devient noirâtre après la mort; pieds d'un noir verdâtre; épine humérale petite et noire. Taille, neuf pouces. D'Afrique.

JACANA COMMUN. *Parra Jacana*, L., Buff., pl. enl. 522. Parties supérieures d'un brun marron, les inférieures d'une teinte plus obscure; tête, gorge, cou et poitrine d'un noir irisé; rémiges d'un vert jaunâtre, bordées de noirâtre; bec jaune; membrane frontale non adhérente, jaune et divisée en trois lobes; deux barbillons charnus descendant de chaque côté de la mandibule supérieure, d'un jaune rougeâtre; pieds d'un gris verdâtre; épine humérale grande, conique et blanchâtre. Taille, dix pouces. Les jeunes (Buff., pl. enl. 846) ont, en général, du blanc à la tête et aux parties inférieures; les teintes de noir, de brun marron et de vert sont moins foncées; ils sont aussi d'une taille un peu moindre.

JACANA COUDEY. *Parra Indica*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures ainsi que la tête et le cou d'un noir bleuâtre; rémiges d'un violet noirâtre; sourcils blancs; bec jaune, avec la base de la mandibule supérieure d'un bleu noirâtre; une tache rouge à l'angle des mandibules; pieds brunâtres. Taille, neuf lignes. Du Bengale.

GRAND JACANA VERT A CRÊTE. *Parra cristata*, Vieill. Parties supérieures d'un vert bronzé; tête, cou, haut du dos, poitrine et ventre d'un vert sombre; un large sourcil blanc; grandes tectrices alaires et rémiges d'un vert noirâtre; croupion, flancs, abdomen et rectrices d'un brun rougeâtre; bec jaune; membrane frontale relevée en crête charnue, lisse, d'un rouge cramoisi; pieds et doigts verts; ongles bruns. Taille, dix pouces. De Ceylan.

JACANA A CRÊTES. *Parra gallinacea*, Temm., Ois. color., pl. 464. Cette espèce diffère de toutes les autres par le nombre d'appendices membraneux dont la base du bec et le front sont ornés; trois petites crêtes, réunies inférieurement, sont placées à la file, sur l'arête de la mandibule supérieure; celle postérieure, la plus grande et la plus développée des trois, vient s'unir à une large plaque détachée, qui couvre le front; ces caroncules, la peau des fosses nasales et les deux tiers des mandibules sont d'une belle teinte souci; la pointe

du bec est noire; sommet de la tête, une large bande qui suit la direction de la nuque, côtés et devant de la région thoracique, ainsi qu'une partie du ventre, d'un pourpre noirâtre; dos et ailes d'un brun-olivâtre bronzé; joues, côtés et devant du cou d'un jaune vif; abdomen, cuisses et tectrices caudales inférieures d'un blanc jaunâtre; pieds d'un vert bleuâtre. Taille, onze pouces. Des îles Moluques.

JACANA HAUSSE-COL DORÉ. *Parra cinnamomea*, Cuv. Parties supérieures d'un brun marron, les inférieures d'un brun foncé; tête noire; has du cou blanc; poitrine roussâtre; bec jaunâtre, avec la membrane frontale d'un gris bleuâtre; pieds verdâtres. Taille, onze à douze pouces. Du Sénégal.

JACANA A LONGUE QUEUE. *Parra Luzonensis*, Lath., Sonner.; *Parra Sinensis*, Lin. Parties supérieures d'un brun rougeâtre, les inférieures d'un brun pourpré foncé; tête, gorge et devant du cou blancs, encadrés de noir; occiput noir; derrière du cou d'un jaune doré brillant; tectrices alaires blanches; grandes rémiges noires, les moyennes blanches, bordées de noirâtre, les suivantes entièrement blanches, enfin les plus rapprochées du corps d'un brun marron, quelques-unes d'elles terminées par un appendice pédiculé, formant une petite rame allongée; rectrices noires, les quatre intermédiaires dépassant de beaucoup les autres par une courbure élégante; bec bleuâtre; point de plaque frontale; pieds verts; épine humérale moyenne et de couleur de corne. Taille, dix-huit à vingt pouces. Les jeunes ont le sommet de la tête d'un brun foncé; un sourcil blanc, puis une ligne qui borde le cou et descend jusqu'à l'épaule; cette ligne est blanche, liserée de brun, et dégénère en jaunâtre; les parties supérieures brunes; la gorge et le ventre blancs; le milieu de la poitrine brunâtre, rayé de noir; les grandes rémiges noires, les autres blanches, les trois extérieures ont les appendices pédiculés; le bec grisâtre; les pieds noirâtres. De l'archipel des Indes.

JACANA NOIR. *Parra nigra*, Lath. Parties supérieures noires; les inférieures et les tectrices alaires brunes; rémiges vertes, bordées de noirâtre; rectrices noires; bec jaune; membrane frontale rouge; pieds cendrés. Taille, dix lignes. Du Brésil. Cette espèce, distinguée par plusieurs auteurs, paraît n'être qu'une variété du *Jacana commun*.

JACANA A NUQUE BLANCHE. *Parra albinuca*, Is. Geoffr. Parties supérieures d'un roux marron; derrière du cou blanc, ainsi que la plus grande partie des tectrices alaires; gorge et devant du cou noirs, avec quelques plumes d'un jaune doré, qui, existant à la fois en avant et latéralement, sont disposées en demi-cercle, ce qui forme un demi-collier très-peu apparent; point de crête membraneuse ni sur le bec ni sur le front; tête et presque toute la face supérieure du crâne entièrement nues; éperon alaire, consistant en une petite tubérosité osseuse qui revêt un petit ongle. Taille, dix pouces; la longueur du bec est de quatorze lignes. De Madagascar.

JACANA PECA. *Parra Brasiliensis*, Lath. Tout le plumage d'un vert obscur, avec les ailes brunes; rectrices d'un noir verdâtre; bec jaune; point de plaque

frontale; pieds d'un gris verdâtre; épine humérale droite, très-pointue et jaune. Taille, onze pouces. De l'Amérique méridionale.

JACANA A POITRINE DORÉE. *V.* JACANA CANNELLE.

JACANA THÉGEL. *Parra Chilensis*, Lath. Parties supérieures d'un brun violet; tête, gorge et portion de la poitrine noires; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; ventre blanc; bec très-long, noirâtre; plaque frontale épaisse, charnue, divisée en deux lobes rouges; pieds d'un noir verdâtre; doigts médiocrement longs; épine humérale grande et jaune. Taille, douze pouces. De l'Amérique méridionale. Il paraît que c'est cette espèce, d'un naturel criard et querelleur, qui a fait penser que toutes les autres partageaient les mêmes habitudes. Molina, qui a observé ces Oiseaux pendant son séjour au Chili, dit que jamais ils ne quittent les prairies voisines des savanes noyées, qu'ils y sont constamment appariés, qu'ils ne témoignent pas une grande défiance, si ce n'est lorsqu'on cherche à s'emparer de leurs nids; alors ils entrent en fureur, se jettent sur l'agresseur et défendent leur progéniture avec un courage extraordinaire. Leur ponte est de quatre œufs fauves, picotés de noir.

JACANA VERT. *Parra viridis*, Lath. Parties supérieures d'un vert noirâtre; tête, gorge, cou, poitrine, rémiges et rectrices noirâtres, irisés en violet; base du bec rouge, l'extrémité jaune; plaque frontale ronde et bleue; pieds verdâtres; épine humérale petite et grise. Taille, douze pouces.

JACAPA. *Ramphocelus*. ois. Espèce du genre Tangara, dont Vieillot a fait le type d'un genre particulier. *V.* TANGARA.

JACAPANI ou JAPACANI. ois. Espèce du genre Trouilpe. *V.* ce mot.

JACAPAS. ois. Dénomination donnée par Desmarest à sa troisième division des Tangaras.

JACAPU. ois. Synonyme de Jacapa. *V.* ce mot.

JACAPUCAYA. bot. Espèce brésilienne du genre *Lecythis*.

JACARANDA. *Jacaranda*. bot. Genre établi par Jusieu (*Gen. Plant.*) dans la famille des Bignoniacées et qui offre pour caractères: un calice monosépale, campanulé, à cinq dents; une corolle monopétale, tubuleuse, infundibuliforme ou subcampanulée, ayant son limbe à cinq lobes inégaux, disposés en deux lèvres; quatre étamines inégales et didynames, avec le rudiment d'une cinquième avortée; un style terminé par un stigmate formé de deux lamelles rapprochées. Le fruit est une capsule allongée, comprimée, ligneuse, à deux loges et à deux valves, portant chacune la moitié de la cloison sur le milieu de leur face interne. Les graines sont striées, bordées d'une aile membraneuse. Ce genre a été formé aux dépens du genre *Bignonia*, dont il diffère surtout par le mode de déhiscence et la forme de sa capsule, qui est allongée, siliquiforme, avec la cloison opposée aux valves, tandis qu'elle leur est parallèle dans les véritables espèces de Bignonies. Au genre *Jacaranda* se rapportent les *Bignonia cœrulea* et *Bignonia Jacaranda*, L., ainsi que trois espèces nouvelles, croissant également en Amérique, savoir: *Jacaranda acutifolia* et *Jacaranda obtusi-*

folia de Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 3, p. 145), et *Jacaranda rhumbifolia* de Meyer (*Fl. Essequib.*). Ce sont toutes de grands et beaux arbres, ayant le port des *Mimosa*, des feuilles opposées, pinnées, et dont les fleurs, en général violettes, sont axillaires ou terminales, quelquefois disposées en panicules.

JACARATIA. bot. Les tiges desséchées d'un Cierge brésilien désigné sous ce nom par Pison, servent de flambeau aux naturels pendant leurs voyages. L'espèce n'en est pas déterminée.

JACARINI. ois. Espèce du genre Gros-Bec, dont Lesson a fait le type d'une section de ce genre. *V.* Gros-Bec.

JACCHUS. mam. Synonyme d'Ouistiti. *V.* ce mot.

JACÉE. *Jacea*. bot. Tournefort fonda un genre *Jacea* qui fut adopté par Vaillant, mais que Linné réunit au *Centaurea*. Jussieu, formant de nouvelles coupes dans ce dernier genre, rétablit le *Jacea*, mais il en élimina une espèce fort remarquable (*Jacea pratensis*) qu'il relégua parmi les *Rhaponticum*. Enfin plusieurs auteurs adoptèrent la séparation des Jacées d'avec les Centaurées; mais ces auteurs n'ont ni bien caractérisé ni bien composé les groupes qu'ils ont proposés. Du moins tel est le sentiment de Cassini qui fait remarquer que le caractère essentiel des Jacées réside dans la structure de l'appendice des folioles intermédiaires de l'involucre, lequel n'est point spinescent au sommet, ni décurent sur le bord de la foliole. Il ajoute que le *Jacea* diffère du *Cyanus* par le style dont les branches stigmatiques sont plus ou moins soudées, tandis qu'elles sont complètement libres jusqu'à la base dans les *Cyanus*. Le genre *Jacea* qui doit renfermer le *Centaurea pratensis* éloigné mal à propos par Jussieu et Mœnch, fait partie de la tribu des Centaurées de De Candolle et Cassini. Il en a été fait mention à l'article CENTAURÉE de ce Dictionnaire, où tous les groupes formés aux dépens de ce genre vaste et très-naturel, sont considérés comme de simples sections.

La Violette a quelquefois été nommée JACÉE DE PRINTEMPS; le *Lychnis dioica*, JACÉE DES JARDINIERS, et le *Serratula tinctoria*, JACÉE DES BOIS.

JACINTHE. *Hyacinthus*. bot. Ce genre, de la famille des Liliacées ou Asphodélées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., se compose d'un grand nombre d'espèces qui toutes sont des plantes à racine bulbeuse tuniquee, ayant toutes les feuilles radicales étroites, les fleurs disposées en épi à la partie supérieure de la hampe. Chaque fleur se compose d'un calice tubuleux, un peu renflé vers sa partie inférieure, ayant son limbe évasé, à six divisions recourbées et égales. Les étamines sont au nombre de six, incluses, attachées à la paroi interne du calice; leurs filets sont très-courts; les anthères introrsées, allongées et à deux loges. L'ovaire est libre, sessile, ovoïde ou globuleux, à six côtes, à trois loges contenant chacune environ huit ovules attachés à l'angle interne sur deux rangées longitudinales. Le style est d'une longueur variable, à trois angles obtus, terminé par un stigmate à trois lobes. Le fruit est une capsule ordinairement triangulaire, quelquefois déprimée vers son centre, offrant trois loges et plusieurs graines dans chacune d'elles. Elle s'ouvre en trois valves

septifères sur le milieu de leur face interne. Les graines sont ovoïdes ou globuleuses, offrant quelquefois à leur point d'attache un renflement caronculiforme; elles contiennent sous un tégument propre noirâtre, un endosperme blanc et charnu vers la base duquel se trouve un embryon dressé, presque cylindrique.

Quelques auteurs, à l'exemple de Miller, ont retiré du genre Jacinthe les espèces qui ont le calice glohuleux, resserré à sa partie supérieure, pour en former le genre *Muscari*; telles sont l'*Hyacinthus Muscari*, l'*Hyacinthus racemosus*, l'*Hyacinthus comosus*, l'*Hyacinthus botryoides* de Linné. V. *MUSCARI*.

Le genre *Hyacinthus* est extrêmement rapproché par ses caractères et par son port du genre *Scilla*. Mais dans ce dernier, le calice est formé de six sépales distincts les uns des autres jusqu'à leur base et plus ou moins étalés, tandis que dans les Jacinthes les six sépales sont tellement soudés que le calice paraît monosépale. La plupart des espèces de Jacinthes sont des plantes d'agrément. Mais, parmi toutes ces espèces, il en est une surtout qui est cultivée en abondance, c'est la Jacinthe des Jardiniers, ou Jacinthe d'Orient, *Hyacinthus Orientalis*, L.

Beaucoup de plantes, dans les catalogues, ne se recommandent que par des fleurs plus ou moins agréables, sans qu'aucun souvenir, aucun usage, aucune propriété, en rehaussent l'éclat; ce reproche ne peut s'étendre à la Jacinthe ou Hyacinthe : aux agréments d'une forme élégante, aux charmes d'un doux parfum et d'une richesse de couleurs peu commune, vient se joindre le mérite de rattacher son histoire à celle des dieux et des héros des temps fabuleux. La Jacinthe est une plante célèbre dans la mythologie, et l'imagination brillante des poètes s'est attachée à embellir son origine par des récits merveilleux. Ainsi le jeune Hyacinthe était tendrement aimé d'Apollon qui se plaisait à prendre part à ses jeux; un jour qu'ils s'exerçaient au paret, celui du dieu frappa malheureusement à la tête son jeune ami, qui tomba et expira dans les bras de son divin meurtrier. Désespéré d'avoir causé la mort d'Hyacinthe, Apollon voulut perpétuer le souvenir de sa douleur, et tout à coup, à la place où le sang teignait le gazon, naquit une fleur des plus éclatantes, qui reçut le nom d'Hyacinthe.

Pline rapporte que l'Hyacinthe était déjà célèbre au temps de la guerre de Troie. En effet, Homère en parle comme d'une belle fleur, lorsqu'il raconte l'entretien que Jupiter eut avec Junon sur le mont Ida, quand la déesse se proposa d'endormir entre ses bras son immortel époux, pour procurer pendant ce temps la victoire aux Grecs qu'elle favorisait. Le fils de Saturne, dit le poète, prend son épouse entre ses bras; la terre fait naître autour d'eux un gazon verdoyant, émaillé des fleurs du Lotos, de l'Hyacinthe et du Safran qui s'élèvent et s'entrelacent mollement.

Ce que Théophraste (*Hist. Plant.*, liv. 4, chap. 7) dit de l'Hyacinthe, se réduit à peu de chose; c'est qu'il en existe deux espèces, l'une sauvage et l'autre cultivée.

Dioscoride (liv. iv, chap. 58) ne décrit cette plante que d'une manière très-incomplète; elle a, selon cet auteur, une racine bulbeuse, une tige plus mince que

le petit doigt, haute d'une palme, et des fleurs de couleur purpurine, inclinées et disposées en grappe. Comme Pline, il lui assigne pour patrie la Gaule où elle croît principalement, où on l'emploie dans la teinture pour imiter la pourpre; quelques autres propriétés qu'ils lui attribuent ensuite, sont encore moins propres à la faire reconnaître; et tout ce que l'on a vu jusqu'à présent sur l'Hyacinthe des anciens est loin d'être assez positif pour déterminer à quelle espèce, connue de nos jours, on doit rapporter la plante de l'antiquité. Cependant un assez grand nombre de botanistes du moyen âge, Matthiole, Gesner, Clusius, Dodonæus, Camerarius, Cæsalpin, etc., n'ont fait aucune difficulté de la reconnaître dans notre Hyacinthe orientale, et Linné a consacré le mot *Hyacinthus* pour un genre de plantes dont cette espèce fait partie. Malgré l'autorité des auteurs célèbres que nous venons de citer, plusieurs autres ont rejeté cette opinion, et non-seulement ils ont regardé comme une chose très-douteuse que l'Hyacinthe de l'antiquité pût être notre Jacinthe orientale, mais encore quelques-uns ont pensé que l'*ὑακινθος* des Grecs était différent de l'*Hyacinthus* des Latins, et enfin que, chez les Grecs et les Romains, on donnait le nom d'Hyacinthe à plusieurs plantes différentes. Nous n'entrerons pas ici dans des détails critiques, qui nous conduiraient trop loin, nous dirons seulement que, dans cette divergence d'opinions, il y a eu sept ou huit plantes autres que la Jacinthe d'Orient, auxquelles on a rapporté l'Hyacinthe des anciens, et que, parmi ces plantes, on compte deux autres Jacinthes, le Lis martagon, deux Iris, une Scille, le Pied d'alouette des jardins et le Glayeul commun.

La Jacinthe orientale est une plante herbacée, dont la racine est un bulbe arrondi, formé de plusieurs tuniques écailleuses, qui s'enveloppent exactement les unes les autres, et que l'on nomme vulgairement ognon. Cette racine produit immédiatement quatre à six feuilles linéaires-lancéolées, canaliculées, glabres, d'un vert assez foncé et luisant, du milieu desquelles s'élève une hampe cylindrique, haute de huit à dix pouces, garnie, dans sa partie supérieure, de six à dix fleurs disposées en grappe simple, et munies chacune, à la base de leur pédoncule, d'une bractée courte, membraneuse. La corolle est monopétale, tubulée et renflée dans sa partie inférieure, partagée dans la supérieure en six découpures oblongues, très-ouvertes et même un peu réfléchies en dehors. Les étamines, au nombre de six, sont insérées sur le milieu du tube et plus courtes que lui. L'ovaire est supérieur, arrondi, surmonté d'un style cylindrique, court, terminé par un stigmaté à trois lobes peu prononcés. Le fruit est une capsule à trois valves et à trois loges contenant chacune plusieurs graines arrondies et noires.

Cette plante croît naturellement dans le Levant et en Asie; dans ces derniers temps elle a été trouvée sauvage aux environs de Nice et de Toulon. Les couleurs ordinaires aux fleurs de Jacinthe, dans son état de nature, paraissent être le blanc et surtout le bleu; mais cette plante est peut-être celle que la culture a fait le plus varier; on a aujourd'hui des Jacinthes bleues, depuis la teinte la plus foncée et approchant un peu du noir,

jusqu'au bleu le plus tendre ; on en a de pourpres, de rouges, de couleur de feu, d'incarnates, de roses, de blanches de toutes les nuances, de jaunes ; dans les unes les couleurs sont uniformes, dans les autres elles sont mêlées plusieurs ensemble. Outre la diversité dans les couleurs, ces fleurs offrent encore des différences très-remarquables ; elles sont simples, semi-doubles, doubles ou entièrement pleines. Les tiges des belles Jacinthes doubles portent de 15 à 20 et même 25 fleurs, et 12 environ si elles sont très-larges ; on a vu des fleurs très-doubles avoir vingt lignes de diamètre et même davantage ; il y en a de simples dont la grappe se compose de 50 à 50 fleurs. Les Jacinthes simples fleurissent quinze à vingt jours avant les doubles. Dans notre climat, la floraison de ces plantes commence dans le courant de mars et se termine à la fin d'avril.

Il n'y a guère plus de deux siècles que les Jacinthes doubles sont recherchées des amateurs ; avant ce temps elles étaient peu estimées, et on négligeait même de les multiplier ; mais depuis on a bien changé à leur égard, et aujourd'hui on leur trouve des beautés dont les simples n'approchent pas.

C'est aux Hollandais, et surtout aux fleuristes de Harlem et des environs, qu'on doit la plus grande partie de toutes les Jacinthes qui se cultivent dans les différents jardins de l'Europe, et c'est en semant chaque année les graines des plus belles variétés qu'ils continuent encore à obtenir des variétés nouvelles. Le nombre de celles qu'on connaît aujourd'hui est vraiment prodigieux, il s'élève à plus de deux mille.

Les fleuristes donnent le nom de conquêtes à toutes les Jacinthes qu'ils obtiennent de semis, et chaque année ceux de Harlem dressent des listes de toutes les nouvelles conquêtes qu'ils ont gagnées, avec les noms qu'ils leur ont imposés. Rarement ces noms expriment les qualités de la fleur, ils ne sont le plus souvent que de pure fantaisie ; tels sont ceux empruntés aux divinités et aux héros de la fable, aux rois, aux princes, aux hommes et aux femmes célèbres. Ainsi des Jacinthes ont été nommées *Pollux*, *Hercule*, *Alexandre*, *Coriolan*, *Charlemagne*, *Napoléon*, *Reine Anne*, *Aspasie*, etc. D'autres ont reçu les noms les plus emphatiques et les plus propres à faire croire qu'elles l'emportent en beauté sur toutes les autres fleurs : dans ce cas elles sont appelées *monarque du monde*, *merveille de Flore*, *prince des fleurs*, *beauté inexprimable*. Enfin, leur couleur a fourni quelquefois le sujet de leurs noms, et alors c'est la *grande blanche*, la *pourpre de Tyr*, *l'indigo*, le *bleu céleste*, etc.

Les meilleurs fleuristes savent l'origine et la date des plus belles variétés. La beauté d'une nouvelle variété contribue beaucoup à lui donner du prix ; mais le plus souvent on en paie encore bien plus la nouveauté et la rareté. Certaines Jacinthes ont été payées un prix qui paraîtra excessif ; quelques-unes ont passé de beaucoup mille florins ; mais, il fait l'avouer, l'âge d'or de cette florimanie est passé.

Quand on n'a vu que les Jacinthes cultivées dans nos jardins en général, on n'a qu'une idée bien imparfaite des beautés de ces plantes ; c'est dans les jardins des fleuristes de Harlem qu'il faut aller les admirer, c'est

là que ces fleurs forment un coup d'œil magnifique et vraiment éblouissant. On y voit des dizaines d'arpents couverts de Jacinthes doubles comme simples, sans nul intervalle que celui des sentiers indispensables pour leur culture. A Harlem, dès que les Jacinthes commencent à fleurir, les jardins des cultivateurs ne désemplissent pas chaque jour d'amateurs, de curieux, d'étrangers et de gens oisifs. On se fait une fête de se promener dans leurs jardins, et ces promenades sont aussi courues que les théâtres d'Italie en carnaval.

Les fleuristes de Harlem donnent à leurs plus belles variétés de Jacinthes des soins particuliers ; ils composent pour elles une terre particulière avec du fumier de vache, du terreau de feuilles et du sable, et ils en font des couches sur lesquelles ils plantent leurs ognons dans un ordre régulier, en distribuant les couleurs de manière à produire le coup d'œil le plus agréable possible. Pendant l'hiver, ces couches sont couvertes de châssis, et lorsque le froid devient trop vif, on les abrite de la gelée par des couvertures de paille, de feuilles sèches ou de fumier ; et on n'enlève ces couvertures que lorsque les froids ne sont plus à redouter. Alors on commence à donner de l'air aux couches pendant quelques heures chaque jour, et on les referme la nuit.

En France, où les froids sont généralement moins forts et moins prolongés qu'en Hollande, où d'ailleurs on donne moins de soins aux Jacinthes, on se contente le plus souvent de les planter en pleine terre, en leur choisissant seulement un terrain convenable. Autant qu'il est possible, la terre doit être légère, mais un peu substantielle. C'est à la fin de septembre ou dans le courant d'octobre qu'on y plante les ognons, à trois ou quatre pouces de profondeur et à quatre ou cinq de distance. Si le froid est peu rigoureux pendant l'hiver, on peut se dispenser de les couvrir ; mais si le thermomètre descend à plus de 5 à 6 degrés au-dessous de glace, sans qu'il y ait de neige sur la terre, il devient nécessaire de les mettre à l'abri d'un froid qui pourrait devenir encore plus rigoureux, en recouvrant les plates-bandes où ils sont plantés avec de la paille, de la fougère ou des feuilles sèches. Quand les plus fortes gelées sont passées, on enlève ces couvertures, et les Jacinthes ne tardent pas longtemps à se montrer. Nous avons parlé du temps où elles fleurissent ; si on est curieux de conserver les fleurs plus longtemps, et que dans ce moment le soleil soit trop ardent, on les préserve de ses rayons qui les feraient passer promptement, au moyen de grandes toiles tendues au-dessus des plates-bandes.

Les ognons de Jacinthes sont du nombre de ceux que les fleuristes relèvent chaque année de terre, lorsque les feuilles, qu'ils nomment fanes, sont sèches, ce qui arrive ordinairement vers la fin de juin. On profite pour cette opération d'un beau temps, et on nettoie bien les ognons en coupant jusqu'au vif les parties attaquées de pourriture. On les place ensuite dans un endroit sec, un peu aéré et sur des tablettes, en les mettant le cul en l'air ou de côté, et en les espaçant assez pour qu'ils ne se touchent point. On les laisse ainsi jusqu'au moment de les planter, dont nous avons déjà fixé l'époque.

Pour avancer les fleurs des Jacinthes, on plante les

ognons dans des pots ; on peut en mettre trois dans un pot de six pouces de diamètre, et selon qu'ils seront placés dans une serre chaude ou dans une chambre plus ou moins chauffée, ils fleuriront en janvier ou en février. On arrose ces pots de temps en temps jusqu'au moment de la floraison, et lorsqu'elle est passée on ne leur donne de l'eau que rarement, et même plus du tout quand on voit que les feuilles vont se dessécher.

On fait encore fleurir les ognons de Jacinthes en les mettant sur le haut de carafes faites exprès, qu'on remplit d'eau de rivière ou de pluie, de manière à ce que le cul de l'ognon soit toujours baigné dans l'eau. On place ordinairement ces carafes sur les cheminées, afin que la chaleur fasse fleurir les ognons plus promptement ; cependant, lorsque la chaleur est trop forte, elle dessèche la fleur avant qu'elle soit épanouie ; pour éviter cet inconvénient, il est bon de mettre les carafes dans une partie de l'appartement où elles soient exposées à un moindre degré de chaleur. Dans le commencement où les ognons sont dans les carafes, il faut que celles-ci soient remplies tous les jours, ou au moins tous les deux jours. Quand ces ognons ont fleuri, on est dans l'habitude de les jeter ; on peut cependant les conserver, en les laissant un peu sécher à l'air libre, mais à l'ombre, pendant un jour ou deux, et en les plantant ensuite en pleine terre, où on les laisse jusqu'à ce qu'ils se soient refaits. Mais jamais les ognons forcés, soit dans les carafes, soit dans les pots, ne récupèrent leurs premières qualités.

Lorsque l'on veut obtenir des variétés de Jacinthes, il faut nécessairement adopter la méthode des semis ; pour cet effet, on choisit les plus belles plantes pour porte-graines, et on laisse mûrir avec soin les capsules ; lorsqu'elles sont parfaitement jaunes, et qu'en s'en-tr'ouvrant elles laissent apercevoir les graines tout à fait noires, on enlève les capsules avec les sommités des tiges, et on les fait sécher à l'ombre, hors de l'atteinte de toute humidité. Vers le mois d'octobre, on monde ces graines, et on les sème sur un sol bien préparé et recouvert de deux pouces de terreau composé avec la bouse de vache, dont nous avons parlé plus haut ; on recouvre d'une couche légère du même terreau, distribuée au tamis. On a soin de préserver le plant de la gelée, en couvrant le semis avec des paillassons ou simplement avec de la bonne litière. Au printemps, les graines entrent en germination, et l'on voit paraître une feuille ; la seconde ne se développe que l'année suivante ; et à la troisième année seulement on s'occupe de relever les ognons. Il arrive quelquefois que l'on obtient des fleurs au bout de quatre ans, mais alors les tiges sont maigres et grêles ; il vaut infiniment mieux ne voir fleurir les plantes qu'après les quatre années de semis.

Si les amateurs désirent de plus amples renseignements concernant l'histoire et la culture des Jacinthes, nous les engageons de recourir à un ouvrage sur cette matière, qui a été présenté, dans le temps, à l'Académie de Berlin, et qui a pour titre : Des Jacinthes, de leur anatomie, reproduction et culture. *Amsterdam, 1768.* Ce livre, quoique un peu ancien déjà, présente un ré-

sumé fort exact de tout ce qui a été dit et fait quant à l'objet dont il traite.

Parmi les espèces indigènes de l'Europe, on peut signaler les suivantes :

JACINTHE DES BOIS. *Hyacinthus non scriptus*, L. ; *Scilla nutans*, DC., Fl. Fr. Cette espèce est excessivement commune dans quelques bois, au printemps. Son bulbe est petit, globuleux ; ses feuilles linéaires ; sa hampe, haute d'environ un pied, porte un épi de fleurs d'un beau bleu de ciel et renversées. C'est à tort qu'elle a été placée par quelques auteurs dans le genre *Scilla*.

JACINTHE DE ROME. *Hyacinthus Romanus*, L. Cette espèce croît en abondance dans les champs incultes de la campagne de Rome, où on peut la recueillir en fleur vers la fin de mars ; elle vient également dans le midi de la France. Son bulbe est très-gros ; ses feuilles sont linéaires, étroites ; ses fleurs d'une teinte grise, sombre, forment un épi très-serré à la partie supérieure de la hampe.

JACINTHE TARDIVE. *Hyacinthus serotinus*, L. Cette espèce ressemble à la précédente par la couleur sombre de ses fleurs. Ses feuilles sont plus étroites et comme canaliculées ; ses fleurs forment un long épi unilatéral, les trois lobes externes du calice sont recourbés en dehors. Elle croît dans le midi de la France ; on la trouve aussi en Barbarie.

JACK. МАМ. Synonyme vulgaire de YACK. V. BOEUF.

JACKAL. МАМ. Même chose que Chacal. V. CHIEN.

JACKIE. REPT. Espèce du genre Grenouille. V. ce mot.

JACKIE. *Jackia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Wallich (*Fl. Ind.* 2 ; p. 521) qui lui attribue les caractères suivants : calice adhérent avec l'ovaire infère, à limbe unilatéral, trifide ; corolle monopétale, infundibuliforme, à tube filiforme, à limbe campanulé quinquéfide ; anthères filiformes sessiles et incluses ; style très-long, terminé par un stigmaté bilobé. Capsule couronnée par le limbe du calice unilatéral et développé, à une seule loge contenant une graine. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce : *Jackia ornata*, loc. cit., grand arbre très touffu et ramifié, qui croît aux environs de Singapore, dans l'Inde ; ses feuilles sont opposées et presque décussées, obovales, elliptiques, acuminées, courtement pétiolées ; les fleurs forment de grandes panicules axillaires, opposées et pendantes.

JACKSONIE. *Jacksonia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Hort. Kew.*, 2^e éd., vol. 3, p. 12) qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes et presque égales ; corolle papilionacée, dont les pétales sont caducs, ainsi que les étamines qui ont leurs filets libres ; ovaire à deux ovules, surmonté d'un style subulé et d'un stigmaté simple. Le fruit est un légume un peu renflé, ové ou oblong, à valves pubescentes inférieurement ; graines dépourvues d'arilles calleux (*Strophiotæ*). Ce genre a d'abord été constitué sur une plante que Labillardière (*Nov.-Holl. Spec.*, 1, p. 107, t. 156) avait décrite et figurée sous le nom de *Gompholobium spinosum*. Outre cette espèce, Brown

en a publié une autre sous le nom de *Jacksonia scoparia*. De Candolle (*Prodrom. Syst. Regn. Veg.*, t. II, p. 107) vient d'augmenter ce genre de trois espèces, savoir : *Jacksonia horrida*, nouvelle espèce ; *Jacksonia furcellata* ou *Gompholobium furcellatum*, Bonpl. (*Nov.*, 50, t. 11), et *Jacksonia reticulata* ou *Daviesia reticulata* de Smith (*Trans. Linn. Soc.*, 9, p. 256). Les Jacksonies sont des arbrisseaux particuliers à la Nouvelle-Hollande, presque dépourvus de feuilles lorsqu'ils ont pris leur accroissement, ayant les branches souvent anguleuses, et les ramuseules foliiformes. Les fleurs sont jaunes.

JACO. ois. Nom vulgairement donné à la plupart des Perroquets réduits en domesticité, et qui est devenu, pour Lesson, celui de l'une des sections ou races qui partagent ce grand genre. Le Perroquet cendré, *Psittacus erythacus*, est le type des Jacos. V. PERROQUET.

JACOBÆA. BOT. V. JACOBÉE.

JACOBÆASTRUM. BOT. Ayant subdivisé le genre *Jacobæa* de Tournefort, Vaillant donna le nom de *Jacobæastrum* au groupe dont les espèces étaient pourvues d'un involucre simple, de fleurs mâles et de demi-fleurons femelles. Comme ce nom était contraire aux règles imposées par Linné dans sa Philosophie botanique, il le changea en celui d'*Othonna*. V. ce mot.

JACOBÆOIDES. BOT. Ce nom avait été donné par Vaillant à l'un des genres qu'il avait formés aux dépens du *Jacobæa* de Tournefort. Linné le changea en celui de *Cineraria*. V. CINÉRAIRE.

JACOBÉE. *Jacobæa*. BOT. Sous ce nom Tournefort distinguait des *Senecio* les espèces dont les demi-fleurons marginaux étaient très-apparents; mais il y confondait plusieurs Corymbifères dont on a fait depuis les genres *Cineraria* et *Othonna*. Vaillant subdivisant le *Jacobæa* de Tournefort, sépara ces deux derniers sous les noms de *Jacobæoides* et de *Jacobæastrum* qui n'ont point été admis, vu leur désinence contraire aux règles de la glossologie botanique. Le caractère essentiel du *Jacobæa* ne parut point assez important à Linné pour être employé comme générique; en conséquence ce genre ne devint plus à ses yeux qu'une section du *Senecio*. La plupart des auteurs se sont rangés à l'avis de Linné, et avec d'autant plus de raison qu'il devenait fort difficile de connaître les limites du *Jacobæa*. En effet, ceux qui ont admis ce genre s'accordent très-peu sur sa composition. Vaillant en avait séparé sous le nom de *Solidago*, les espèces à feuilles entières; celles-ci lui furent réunies par Adanson, auxquelles il adjoignit les plantes formant le *Jacobæoides* ou *Cineraria* de Linné. Gærtner, en excluant ces dernières, s'est conformé à peu près au sentiment de Vaillant. Necker imagina inutilement le nouveau mot de *Senecio* pour désigner le groupe en question. Les genres *Senecio* et *Jacobæa* de Mœnch sont distingués comme ils l'étaient par Tournefort, mais ce botaniste a créé en outre sur le *Senecio cernuus*, L., un genre *Crassocephalum*, L., qui n'a pas été adopté. Enfin, et comme pour augmenter la confusion, Thunberg a changé les anciens noms, donnant au *Jacobæa* celui de *Senecio* et au *Senecio* celui de *Jacobæa*. Cet

exposé sommaire de versatilités des auteurs touchant le genre *Jacobæa* ne nous semble pas inutile; il doit pré-munir contre les innovations faites d'une manière inconsidérée ou par un système de subdivision, qui tend de plus en plus à rompre certains groupes très-naturels, quoique ceux-ci présentent de légères modifications dans la structure de leurs divers organes. Il paraît donc plus convenable aux intérêts de la science d'en revenir, relativement au *Jacobæa*, aux idées de Linné, c'est-à-dire de ne point le séparer complètement du *Senecio*. C'est ce qu'a fait H. Cassini qui ne l'admet que comme un simple sous-genre; néanmoins il en a tracé des caractères tellement circonstanciés qu'on serait disposé à lui donner une grande importance. C'est à l'article SENEÇON que nous donnerons ceux qui seront nécessaires pour distinguer ce sous-genre.

On a quelquefois appelé JACOBÉE MARITIME le *Cineraria maritima*, L.

JACOBÉES. *Jacobæe*. BOT. Dans ses Familles naturelles des Plantes, Adanson donnait ce nom à l'une des dix sections suivant lesquelles il partageait les Composées; mais la manière artificielle dont il l'a caractérisée, et l'exclusion du genre *Senecio*, si étroitement lié avec le *Jacobæa* que Linné les a réunis, ont empêché d'admettre la tribu formée par Adanson.

Le nom de *Jacobæe* a été récemment donné par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoct.*, t. IV, p. 154) à la quatrième section qu'il a établie dans les Synanthérées de l'Amérique équinoxiale, et qu'il a composée des genres suivants : *Perdicium*, *Dumerilia*, *Kleinia*, *Cacalia*, *Culcitium*, *Senecio*, *Cineraria*, *Werneria*, *Tagetes* et *Bæbera*. V. ces mots et SYNANTHÉRÉES.

JACOBIN. ois. Ce nom est synonyme de Morillon, espèce du genre Canard. On a aussi appelé JACOBIN HUPPÉ la femelle du Coucou Edolio.

JACODE. ois. Synon. vulgaire de Draine. V. MERLE.

JACOSTA. BOT. Pour *Iocasta*. V. ICASTE.

JACOU. ois. V. MARAIL et YACOU.

JACQUEMONTIE. *Jacquemontia*. BOT. Dans la narration de son voyage aux Indes, le naturaliste Belanger dédie, sous ce nom, un genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, à la mémoire de l'infortuné naturaliste Victor Jacquemont, mort dans sa trente-unième année, au retour d'un voyage dans l'intérieur de l'Inde, qui avait duré trois ans et demi. Dans cette course si pénible, Jacquemont avait recueilli assez d'observations pour illustrer plusieurs vies; et quoique la fatigue et le climat aient détruit un corps qui paraissait devoir les braver, ils n'ont rien pu sur des fauultés plus grandes qu'eux : Jacquemont les a conservées telles jusqu'au dernier moment. Le gouvernement de Bombay a rendu les plus grands honneurs aux restes mortels du jeune naturaliste qui, par l'étendue de son savoir et l'aménité de son caractère, sut se concilier la bienveillance et l'amitié du plus puissant souverain de l'Inde.

Les caractères du genre Jacquemontie n'ont point encore été publiés, et le professeur De Candolle, jugeant de ce genre par la figure du *Jacquemontia ericæfolia*, qui a paru, croit que cette plante doit faire partie de son genre *Psilothamnus*.

Un autre genre *Jacquemontia* a été proposé par Choisy, dans sa révision de la famille des Convolvulacées; les espèces qu'il y a groupées sont extrêmement voisines des vrais *Convolvulus* et *Ipomœa*, et néanmoins s'en distinguent, selon lui, suffisamment pour n'être point confondues, en ce que les deux lobes du stigmate ne sont ni capités, ni cylindriques, mais aplatis et elliptiques. Les étamines sont incluses; l'ovaire a deux loges dispermes.

JACQUEROTTE. BOT. Synonyme vulgaire de Gesse tubéreuse. *V.* ce mot.

JACQUIER. BOT. Pour Jaquier. *V.* ce mot.

JACQUINIE. *Jacquinia*. BOT. Genre de la famille des Myrsinées, et de la Pentandrie Monogynie, L.; il offre les caractères suivants : le calice est monosépale, persistant, à cinq lobes incombants par leurs parties latérales; la corolle est monopétale, subcampanulée. Son limbe est à dix lobes, cinq alternes plus petits, en général dressés, et cinq plus grands, réfléchis et externes. Les étamines, au nombre de cinq, sont insérées à la base de la corolle. L'ovaire est uniloculaire, contenant un assez grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme basilaire. Cet ovaire est surmonté d'un style très-court, que termine un stigmate obtus. Le fruit est une baie sèche, globuleuse, apiculée à son sommet, environnée à sa base par le calice persistant, contenant d'une à six graines attachées à sa base. Ce genre se compose de huit espèces, toutes originaires du continent ou des îles de l'Amérique méridionale. Ce sont des arbrisseaux ou des arbustes, ayant leurs feuilles tantôt éparses, tantôt opposées ou verticillées, toujours très-entières. Les fleurs sont terminales, disposées en épis ou en grappes, rarement solitaires.

La création du genre *Jacquinia* est un hommage rendu, par le célèbre Linné, à l'industrielle activité, au profond savoir du baron N. J. Jacquin, né à Leyde le 16 février 1727, et mort le 24 octobre 1817, directeur des Jardins Impériaux de Vienne et de Schœnbrunn. Sorti des rangs du simple plébéin, Jacquin est entré par son seul mérite, et en pays étranger, dans les classes élevées de la société; il a illustré sa longue carrière par une multitude de travaux. Il avait voyagé pendant sa jeunesse dans les Antilles et sur le continent de l'Amérique. A son retour en Europe, il commença par publier l'énumération des plantes qu'il avait découvertes dans ses voyages, et il enrichit les jardins, dont la direction lui fut confiée, de beaucoup d'espèces qu'il avait rapportées vivantes ou en graines. Secondé par les souverains de l'Autriche, il rendit ces jardins, et surtout celui de Schœnbrunn, les plus beaux de l'Europe. Nul auteur, jusqu'à présent, n'a publié une si grande quantité de beaux ouvrages que Jacquin; ils forment une collection de plus de trente volumes presque tous in-folio, contenant au delà de deux mille figures magnifiquement coloriées.

Le genre *Jacquinia* avait été placé par Jussieu dans la famille des Sapotées. Mais aujourd'hui il fait partie du nouveau groupe des Myrsinées ou Ardisiacées. Il faut en exclure le *Jacquinia venosa* de Swartz, qui est une plante de la famille des Rubiacées, à laquelle Vahl a donné le nom de *Psychotria megalosperma*.

JACQUINIE A FLEURS ORANGÉES. *Jacquinia aurantiaca*, Ait. C'est un arbrisseau de deux à trois pieds, se divisant en rameaux brunâtres, abondamment chargés d'un duvet court et serré. Ses feuilles sont éparses, oblongues, cunéiformes et rétrécies à leur base, mucronées à leur sommet, glabres des deux côtés, coriaces, persistantes, d'un vert foncé et luisantes en dessus, munies, à leur base, de petites stipules brunâtres, caduques. Les fleurs sont d'un beau jaune orangé, disposées, cinq à six ensemble, par petits corymbes portés sur des pédoncules plus longs que les feuilles, et disposés vers le sommet des rameaux. Chaque fleur est composée, 1^o d'un calice de cinq folioles ovales-arrondies, concaves, persistantes, plus courtes que le tube de la corolle; 2^o d'une corolle monopétale, à tube court et ventru, à limbe partagé en dix découpures, dont cinq intérieures, moitié plus courtes que les extérieures; 3^o de cinq étamines à filaments plus courts que la corolle, insérés presque à sa base, devant ses grandes divisions, portant à leur sommet des anthères ovales, à deux loges; 4^o d'un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style court, terminé par un stigmate en tête. Le fruit est une baie arrondie, à une loge contenant une seule graine de même forme.

Il faut tenir la Jacquinie à fleurs orangées en serre chaude et l'arroser assez fréquemment si on veut la voir fleurir; sa multiplication par boutures étouffées, dans le terreau de bruyère pur, n'est pas très-difficile; mais on doit attendre assez longtemps avant d'en avoir des plantes faites. Les semis que l'on opère au printemps et sur couche chaude, réussissent assez bien lorsqu'on a pu se procurer des graines du pays natal.

JACUAGANGA. BOT. Synonyme de *Costus speciosus*, *V.* COSTE.

JACULA LAPIDEA. FOSS. Synonyme de Bœlemnite.

JACULUS. MAM. Espèce du genre Gerboise. *V.* ce mot.

JACULUS. REPT. *V.* ERIX.

JACUTA. OIS. Synonyme vulgaire et ancien de Geai. *V.* CORBEAU.

JADE. MIN. Ce nom ne se rapporte à aucune espèce minérale bien déterminée; il a été donné à des substances très-différentes, telles que le Feldspath tenace, la Prehnite, et des roches composées de Pétrosilex et de Talc, de Feldspath compacte et de Diabase, etc. Ces substances ont en général des teintes verdâtres ou blanchâtres, et à cause de leur dureté elles suppléent souvent à l'emploi des matières métalliques chez les peuples peu civilisés. On en distingue trois variétés principales :

Le JADE NÉPHRÉTIQUE, ou la NÉPHRITE, vulgairement appelé Jade oriental. Il paraît être un mélange de Pétrosilex et de matière talqueuse. Il est très-dur, et pèse spécifiquement 2,95. Il fond en émail blanc, par l'action du chalumeau. Sa cassure est écailleuse, et sa transparence imite celle de la cire. On le travaille difficilement, et le poli qu'il reçoit a toujours quelque chose de gras. Ses couleurs sont le verdâtre, l'olivâtre et le blanchâtre. Il nous vient de la Chine, sous la forme d'objets sculptés et travaillés à jour avec beaucoup de délicatesse. Il est composé, suivant une analyse de

Karstner, de : Silice 50,50; Alumine 10,00; Magnésie 51,00; Oxyde de Fer 5,50; Oxyde de Chrome 0,25; Eau 2,75. Cette variété de Jade est du nombre des substances minérales qu'on employait anciennement comme amulettes, c'est-à-dire que l'on portait sur soi pour se soulager ou se préserver de certains maux. C'est parce qu'on la croyait propre à guérir la colique néphrétique qu'on lui a donné les noms de Pierre néphrétique et de Pierre divine. On trouve cette substance en masses roulées dans le lit des torrents qui descendent de la grande chaîne de l'Himalaya en Asie. Il paraît que ce sont ces masses détachées qui fournissent aux artistes chinois la plus grande partie du Jade qu'ils travaillent.

LC JADE ASCIEN OU AXINIEN. *Beilstein*, Wern., vulgairement Pierre de hache. Très-dur; à cassure écailleuse; couleur d'un vert olivâtre; susceptible de poli. Il existe à Tavaï-Punama, île méridionale de la Nouvelle-Zélande. Il tire son nom de Pierre de hache de la forme sous laquelle les sauvages l'ont façonné, pour l'employer aux mêmes usages que nos haches et nos coins. On lui a donné aussi les noms de Casse-tête et de Pierre de la circoncision. On trouve de ces Pierres de hache dans beaucoup d'autres pays, et même en Europe : elles se rapportent à différentes espèces de roches, l'Ophite, la Serpentine, etc.

LE JADE DE SAUSSURE (Voyages dans les Alpes, n° 112 et 115); Saussurite, Théodore de Saussure. Très-tenace; couleur blanchâtre, verdâtre ou bleuâtre. Susceptible d'altération, comme le Feldspath des Granites. Saussure en faisait une variété du Jade; mais la plupart des minéralogistes le réunissent au Feldspath compacte. *V. FELDSPATH*. C'est un des principes composants de l'Euphotide.

JADELLE, JODELLE ou JOUDARDE. ois. Synonymes vulgaires de Foulque Macroule. *V. FOULQUE*.

JÆGERIE. *Jægeria*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. iv, p. 277) qui l'a placé dans la tribu des Hélianthées, et l'a ainsi caractérisé : involucre campanulé, composé de cinq folioles égales, dont les bords sont roulés en dedans; réceptacle conique, couvert de paillettes; fleurons du disque tubuleux, nombreux, hermaphrodites; ceux de la circonférence en languettes et femelles; akènes oblongs-cunéiformes, dépourvus d'aigrettes. C'est par ce dernier caractère que ce genre se distingue du *Wiborgia*; il diffère de l'*Unxia* par son réceptacle conique et paléacé. Le *Jægeria mioïdes*, Kunth (*loc. cit.*, tab. 400), est une petite plante herbacée, dont la tige est simple, ordinairement à un seul capitule, rarement à plusieurs. Ses feuilles sont opposées, entières, sessiles, ovales-allongées, marquées de trois nervures et très-légèrement velues des deux côtés. Les fleurs sont petites, pédonculées et jaunes. Cette plante croît dans les lieux tempérés près d'Ario, au Mexique.

JÆRE. *Jæra*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, famille des Asellotes, institué par Leach, qui lui assigne pour caractères : antennes intermédiaires et supérieures plus courtes que l'article terminal et sétacé des extérieures; yeux assez gros et peu écartés l'un de

l'autre; crochets des quatorze pattes bifides; point de stylets au bout de la queue, mais deux simples tubercules. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre, qui a été nommée : JÆRE A FRONT BLANC, *Jæra albifrons*, Leach. Elle est très-commune sur les côtes d'Angleterre, sous les pierres, parmi les varecs.

JAGO. ois. *V. COQ*.

JAGON. MOLL. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de rapporter cette espèce d'Adanson (Coquille du Sénégal, pl. 18) à son véritable genre; mais il est probable que c'est un *Cardium*, puisque dans sa description il est dit que la charnière est semblable à celle du Kaman qui est bien certainement un *Cardium*.

JAGUACAGUARA. pois. Synonyme de Moucharra, espèce du genre *Glyphisodon*. *V. ce mot*.

JAGUAR ET JAGUARÊTE. MAM. Espèces du genre Chat. *V. ce mot*.

JAGUAR. pois. Espèce brésilienne du genre Bodian. *V. ce mot*.

JAGUARUNDI. MAM. Pour Yaguarondi, espèce du genre Chat. *V. ce mot*.

JAIS. MIN. *V. LIGNITE*.

JAISSO. BOT. Synonyme vulgaire de Gesse.

JAKAMAR. ois. Pour Jacamar. *V. ce mot*.

JALAMBICEA. BOT. Ce genre de la famille des Hydrocharidées, tribu des Stratiolidées, établi par Llavc et Lexarz, pour une plante de l'Amérique septentrionale, n'a pas paru différer assez du genre *Limnobiium* pour en être distingué.

JALAP. *Jalappa*. BOT. On désigne sous ce nom la racine d'une espèce du genre Liseron (*Convolvulus Jalappa*, L.), qui est fort employée en médecine. Le Jalap vient du Mexique et de l'Amérique septentrionale. Ainsi qu'on la trouve dans le commerce, la racine de Jalap est en morceaux globuleux ou hémisphériques, quelquefois en rouelles de deux à trois pouces de diamètre. Sa surface externe est d'un brun sale; son intérieur est d'une couleur moins foncée, marqué de zones ou de couches concentriques emboîtées les unes dans les autres, comme les couches ligneuses dans la tige des arbres dicotylédones; sa cassure est irrégulière, offrant quelques points brillants de matière résineuse. Son odeur est désagréable et nauséabonde, surtout quand il est réduit en poudre; sa saveur est âcre et irritante. On doit au docteur Félix Cadet-Gassicourt, une analyse très-soignée de cette racine, publiée dans son excellente Dissertation sur le Jalap. Ce chimiste a trouvé sur 500 parties de cette racine : Résine 50; Eau 24; Extrait gommeux 220; Fécule 12,5; Albumine 12,5; Phosphate de Chaux 4; Muriate de Potasse 8,1; et quelques autres Sels. Le principe le plus actif du Jalap est sans oontredit la Résine, qui forme environ la dixième partie de son poids total : aussi en employant cette Résine est on sûr d'obtenir des effets plus constants que par l'usage de la racine elle-même. Le Jalap est un médicament puissamment purgatif, qui, donné à une dose un peu élevée, peut déterminer des superpurgations violentes, l'inflammation des intestins et d'autres accidents très-graves. Son usage convient surtout aux individus chez lesquels prédomine le système lymphatique.

tique, et à ceux dont la susceptibilité nerveuse est presque nulle. Ainsi plusieurs médecins en ont retiré d'heureux effets dans l'Hydropisie ascite essentielle, dans les scrophules, et pour combattre les Vers intestinaux. On doit au contraire s'en abstenir toutes les fois qu'il y a fièvre ou irritation locale violente. La dose du Jalap en poudre est d'environ trente à quarante grains pour un adulte. Il est presque toujours préférable d'employer la Résine que l'on donne à la dose de quatre à huit grains.

JALAPINE. BOT. Principe particulier obtenu par le docteur Hume de la macération de la racine de Jalap (*Convolvulus Jalappa*) dans l'Acide acétique et du traitement du liquide par l'Ammoniaque. Il en résulte, à ce qu'on assure, un précipité cristallin, blanchâtre, insipide, incolore, peu soluble dans l'eau chaude, moins encore dans l'eau froide, et point du tout dans l'éther. Ces propriétés tendraient à faire considérer cette matière comme assez peu importante.

JALOUSIE. BOT. Nom vulgaire donné simultanément à la Balsamine des jardins, à l'Amaranthe tricolore et à une variété de Poires.

JAMACARU. BOT. Nom donné par Pison à quelques Cactées du Brésil, et dont la plupart font partie du genre *Cereus*. V. CIERGE.

JAMAICINE. BOT. Alcaloïde obtenu de l'écorce de *Geoffroya jamaicensis*. Il est fauve, opaque, cristallisé en parallépipède, fusible à la température de 80°, brûlant ensuite sans laisser de résidu.

JAMAÏQUE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Venus Pensylvanica*.

JAMAR. MOLL. Linné avait rapporté le Cône Jamar d'Adanson (Coquil. du Sénég., pl. 6, fig. 1) à son *Conus Genuanus*; mais ce Cône ne pouvait être admis par la synonymie, car on voit qu'il y a confondu plusieurs espèces distinctes. Ce serait au Cône papilionacé de Lamarck qu'il se rapporterait, mais il est douteux que le Jamar soit la même espèce.

JAMARALCION. OIS. Même chose que Jacamaralcion. V. ce mot.

JAMBE. CONCH. Nom vulgaire et marchand de l'*Ostrea isognomon*.

JAMBIERS. BOT. Paulet a établi, sous ce nom, une famille d'Agarics, dont l'un est le JAMBIER BLANC, et l'autre le Champignon Réglisse. De tels noms ne sauraient être adoptés.

JAMBLE. MOLL. L'un des noms vulgaires des Patelles.

JAMBOLANA. BOT. La plante désignée par Rumph sous ce nom qui a été reproduit par Adanson, semble être une Myrtée et même une espèce d'*Eugenia* ou de *Myrtus*. Cependant Linné eut en vue une toute autre plante, lorsqu'il constitua son genre *Jambolifera*, auquel il assigna pour synonyme le *Jambolana* de Rumph: car la plante de Linné est une Rutacée. V. JAMBOLIFERA.

JAMBOLIFERA. BOT. Sous ce nom, Linné établit un genre qu'il décrivit d'une manière fort obscure et auquel il assigna pour synonyme le *Jambolana* de Rumph. Celui-ci fut reconnu pour une Myrtée, tandis que l'autre fut placé dans les Rutacées et décrit par Gærtner (*de Fruct.*, 1, p. 280) sous le nom de *Cyminosma*. Les auteurs et particulièrement De Candolle (*Prodromus*

Syst. Regn. Veg., 1, p. 722) ont adopté le nom substitué par Gærtner. V. **CYMINOSME**. Le mot de *Jambolifera* fut de nouveau appliqué à la plante de Rumph par Gærtner qui en fit un genre distinct. Mais Kunth a démontré (Mém. de la Soc. d'Hist. natur. de Paris, t. 1, p. 324) que ce genre devait être réuni au *Myrtus*, conjointement avec l'*Eugenia*, le *Sisygium*, le *Greggia* et le *Caryophyllus*. V. **MYRTE**.

JAMBOLIN. BOT. L'un des noms du fruit de l'*Eugenia jambos*. V. **MYRTE**.

JAMBON. CONCH. Nom vulgaire et marchand du *Pinna saccata*. V. **PINNE**.

JAMBONNEAU. MOLL. Nom sous lequel Adanson a réuni plusieurs genres, tels que Moules, Modioles et Pinnes, et qui n'a pas été admis. On donne plus particulièrement le nom de Jambonneau aux Coquilles du genre Pinne. V. ce mot.

JAMBOS, JAMBOSA ET JAMBOSIER. BOT. Noms français empruntés du malais, pour désigner le genre *Eugenia* qui, d'après Swartz et Kunth, doit être réuni au *Myrtus* dont il ne diffère nullement, mais dont, selon Lamarck, une partie pourrait être conservée comme genre distinct. V. **MYRTE**.

JAMESONIE. *Jamesonia*. BOT. Genre de la famille des Polypodiacées, établi par W. Hooker aux dépens du genre *Pteris* de Swartz, avec les caractères suivants: sporanges rassemblés à l'origine de la côte médiane, formant une sore subglobuleuse, couverte de poils; indusie formant une sorte de prolongement du bord de la fronde et le dépassant, libre, introrse et enveloppant la sore.

JAMESONIE IMBRICÉE. *Jamesonia imbricata*, Hook. Sa hauteur est d'environ un pied; sa fronde est ailée, à découpures réniformes; les nervures inférieures et le stipe sont poilus. Du Pérou.

JAMESONITE. MIN. On trouve dans le Cornouailles et en Hongrie un minéral que Mohs a nommé *Axotomen antimonglanz*, et Haidinger *Jamesonite*. Ce minéral est composé, selon Rose, de Soufre, 22,2; Antimoine 54,5; Plomb 40,9; Fer 02,5; Cuivre 00,1. Le rapport dans lequel l'Antimoine et le Plomb se combinent au Soufre, est celui de 0,1287 à 0,0655 ou de 2 à 1; le Soufre excédant provient du Fer et du Cuivre qui ne peuvent être considérés comme principes essentiels.

Plusieurs minéralogistes, ignorant le nom imposé par Haidinger à la substance dont il vient d'être question, ont réuni, sous une dénomination semblable, les deux substances qui ont été décrites jusqu'ici sous les noms d'Andalousite et de Macle.

JAMROSE, JAMROSADE. BOT. Synonymes vulgaires d'*Eugenia jambos*. V. **MYRTE**.

JANDIROBE. BOT. Pour Nandirobe. V. ce mot et **FEUILLÉ**.

JANIE. *Jania*. POLYP. Genre de l'ordre des Corallinées, dans la division des Polypiers flexibles ou non entièrement pierreux, de la section des Calcifères, c'est-à-dire de ceux dans lesquels la substance calcaire, mêlée avec la substance animale ou la recouvrant, est apparente dans tous les états. Ses caractères sont: Polypier muscoïde, capillaire, dichotome, articulé; articulations cylindriques; axe corné; écorce

moins crétaécée que celle des Corallines. Tous les zoologistes ont réuni les Janies aux Corallines, sans en faire même une section particulière; cependant ces deux groupes de Polypiers diffèrent par des caractères bien tranchés et qui n'offrent point d'anomalies. Les Corallines sont constamment trichotomes, les Janies se divisent toujours par dichotomies; les premières ont leurs articulations plus ou moins comprimées, sont deltoïdes, cylindriques seulement sur quelques parties des Polypiers, tandis que les secondes offrent des mêmes articulations d'une forme cylindrique depuis la base jusqu'aux extrémités. La position des Polypes est peut-être différente. Seraient-ils placés au sommet des ramifications comme dans les genres précédents? Dans les Corallines, loin d'indiquer ce caractère, ils semblent, au contraire, couvrir toute la surface du Polypier sous forme de filaments très-courts, et visibles seulement au microscope, sur les individus que la mer n'a jamais découverts, il est vrai, mais doués d'un mouvement qui ne peut être dû qu'à la vie. Les Janies se rapprochent des Corallines par la substance, et surtout par les corps ovoïdes, que l'on regarde comme des ovaires, et qui offrent une analogie parfaite dans ces deux groupes; ils se lient naturellement l'un à l'autre par la *Jania corniculata* qui présente quelquefois tous les caractères d'une vraie Coralline dans sa partie inférieure, tandis qu'il ne s'en trouve aucun dans la partie supérieure. Ainsi, ces Polypiers sont intermédiaires entre les Corallines et les Galaxaures, sans appartenir ni aux unes ni aux autres. Les Janies ne varient point dans leur forme générale; la longueur des articulations, le plus ou moins de divergence des rameaux, la forme des ovaires, la grandeur et l'habitation fournissent seules les caractères spécifiques, qui sont très-difficiles à apercevoir, à cause de la petitesse de ces êtres. Dans quelques espèces, le nombre des variétés est considérable; peut-être ces variétés sont-elles de véritables espèces qui se perpétuent et qui ne varient jamais; mais tant de caractères les lient à leurs congénères, qu'il est presque impossible de les définir d'une manière bien exacte. Ces Polypiers, dans le sein des mers, paraissent d'un violet verdâtre ou rosâtre; cette couleur se change en un rose ou un rouge brillant, plus ou moins foncé, qui devient d'une blancheur éclatante par l'action de l'air et de la lumière. Leur grandeur n'est pas considérable et ne dépasse jamais quatre centimètres, il en existe de deux à trois millimètres de hauteur. On les trouve à toutes les latitudes, à toutes les profondeurs, en général parasites sur toutes les plantes marines qu'elles couvrent quelquefois entièrement de leurs touffes épaisses. Certaines espèces, semblables à un grand nombre d'insectes, ne viennent que sur la plante marine qu'elles semblent affectionner; il en est même que l'on ne trouve que sur quelques parties du végétal et point sur les autres. Le *Jania pumila* en offre un exemple; on ne le voit jamais que dans la concavité des feuilles du *Sargassum turbinatum*. Ces Polypiers peuvent remplacer la Coralline officinale; et il n'est pas rare de voir, dans les meilleures pharmacies, de la Coralline de Corse entièrement composée de Janies de différentes espèces.

JANIPHA. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, et de la Monœcie Polyandrie, L. Il présente des fleurs monoïques et un calice campanulé quinquéparti, sans corolle. Dans les fleurs mâles, on trouve dix étamines libres, insérées sur le contour d'un disque charnu, et qui sont alternativement plus longues et plus courtes; dans les femelles, un style court, trois stigmates à plusieurs lobes qui sont réunis ensemble en une seule masse parcourue par des sillons irrégulièrement sinueux et profonds; un ovaire porté sur un disque charnu, à trois loges contenant un ovule solitaire. Le fruit est une capsule à trois coques bivalves. Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux remplis d'un suc lactescent, à feuilles alternes et palmées; les fleurs sont disposées en grappes paniculées, axillaires ou terminales. Ces espèces appartiennent aux régions tropicales de l'Amérique, et ont été séparées du genre Médiciner, à cause de leurs fleurs pourvues d'un seul calice et de leurs étamines libres. La plus importante d'entre elles et la plus répandue, procure, dans sa racine, une substance alimentaire qui est la principale nourriture des naturels.

JANIPHA MANIHOT. *Janipha manihot*, Linn., *Spec.*, Pluken., *Almag.*, tab. 203, fig. 1; J. Bauh., *Hist.*, 2, page 794; *Icon.*, Merian, *Surin.*, 4, fig. 4, 5; Sloan., *Jam. Hist.*, 1, tab. 85; vulgairement MANIOC, MANIOQUE, MAGNOC. Arbrisseau originaire des contrées chaudes de l'Amérique, extrêmement intéressant par ses racines alimentaires, lorsqu'elles ont été convenablement préparées; elles sont charnues, tubéreuses, au moins de la grosseur du bras, remplies d'un suc laiteux, poison mortel, très-violent. Sa tige est ligneuse, tortueuse, glabre, pleine de moelle, haute de six à sept pieds; les rameaux sont garnis de feuilles alternes, pétiolées, profondément palmées, de trois à sept lobes lancéolés, aigus, entiers, longs de cinq à six pouces; les fleurs sont disposées en grappes lâches, pédonculées; le calice et la corolle sont rougeâtres ou d'un jaune pâle; l'ovaire est presque globuleux, surmonté de trois stigmates presque sessiles et bifides. Le fruit est une capsule sphérique, un peu trigone, à six angles ou crêtes un peu saillantes, glabre, un peu ridée, à trois coques renfermant chacune une semence luisante, de la grosseur de celles du Ricin.

Cet arbrisseau, originaire de l'Amérique, est aujourd'hui répandu, par la culture, depuis la Floride jusqu'à la Terre Magellanique, ainsi que dans plusieurs contrées de l'Asie et de l'Afrique. On en distingue un grand nombre de variétés relatives à la grosseur des racines, à la couleur des tiges et des fleurs, à la qualité de la fécule qu'on en obtient. On paraît préférer les variétés qui ont une teinte de rouge ou de violet, ce qui en rend la culture plus commune. L'intérieur des racines est toujours d'une grande blancheur; il est rempli d'un suc laiteux très-abondant, poison très-subtil, mais qui disparaît entièrement par la cuisson. La multiplication du Manioc est facile, sa croissance rapide, son produit abondant. On le multiplie plutôt de boutures que de graines que l'on place à trois ou quatre pieds les unes des autres, dans une terre très-meuée et profonde, afin d'en obtenir de plus grosses racines. Il faut au moins un an

pour qu'elles soient parvenues à toute leur perfection : on ne peut guère les conserver en terre plus de deux ans; alors elles deviennent dures ou se pourrissent. Elles acquièrent la grosseur et la longueur de la euisse, quand la terre est bonne, la saison favorable et la culture convenable. Au reste, le Manioe s'accommode assez bien de tous les terrains, pourvu qu'ils soient bien aérés; il est bien moins sujet que le blé, le maïs, le riz, etc., aux variations de l'atmosphère et aux ravages des animaux : cependant les Fourmis et quelques autres insectes lui sont souvent nuisibles.

Le poison dangereux dont les racines du Manioe sont pénétrées, aurait dû éloigner toute idée de l'employer comme substance alimentaire; mais l'industrie humaine a su convertir ces racines en une production précieuse, en préparant avec elles une nourriture abondante et salubre, après avoir trouvé le moyen de les dépouiller du suc vénéneux qu'elles renferment.

Dès que le temps de faire la récolte du Manioe est arrivé, on ébranche sa tige, on donne quelques coups de pioche autour des racines, et, sans beaucoup d'efforts, on les enlève avec la main et on les sépare de leurs tiges; on les racle d'abord avec un couteau, puis on les lave et on les râpe. Dans les premiers temps, avant l'usage du fer, les indigènes de l'Amérique méridionale râpaient le Manioe sur des pierres hérissées d'aspérités, le plus souvent sur des laves volcaniques; depuis on a substitué à ces pierres des râpes de fer. Aujourd'hui on fait usage d'un moulin de bois, allant à bras d'Homme ou par le moyen d'un Cheval. Les meules sont garnies de clous à tête pointue et quadrangulaire; quelquefois ce sont deux ou trois cylindres de bois, tournant en sens contraire par un mouvement commun : leur surface est également garnie de clous, ou d'une feuille de tôle disposée en râpe. L'essentiel, dans cette opération, est que le Manioe soit promptement réduit en parcelles très-petites. On met l'espèce de pâte qui en résulte dans des sacs faits avec des nattes ou de la toile, et on la soumet, pendant plusieurs heures, à l'action d'une forte presse, qui en exprime presque tout le suc. Ce qui reste se nomme *Cassave*, laquelle, séchée convenablement, peut se conserver longtemps, mais à laquelle on fait ordinairement subir de suite une des deux préparations suivantes.

La première, et en même temps la plus simple, tend à former ce qu'on appelle *Farine de Cassave*, *Farine de Manioc*, *Couaque*. Pour la fabriquer, on met dans une bassine plate de cuivre, de quatre pieds de large et de sept à huit pouces de profondeur, placée sur un feu un peu vif et égal, de la râpure de Manioe, et on la remue continuellement. Cette râpure se réduit en grumeaux, perd toute son humidité, euit et se colore. L'odeur savoureuse qui s'en exhale, et sa couleur un peu roussâtre, annoncent la fin de l'opération. Alors on diminue le feu; on enlève rapidement la farine de Cassave avec une pelle, et on l'étend sur des toiles, où elle se refroidit; puis on la renferme dans des barils, et on la conserve pour l'usage. Elle est encore bonne au bout de quinze ou vingt ans, quand on la tient à l'abri de l'humidité. On la mange en la faisant bouillir un instant dans du bouillon de viande ou de poisson,

dans du lait, ou simplement, comme le font les Nègres, en la délayant dans de l'eau chaude et en y ajoutant quelques grains de sel : elle gonfle prodigieusement. Il en faut au plus une demi livre pour nourrir l'homme le plus vigoureux pendant une journée.

Mais la préparation la plus usitée du Manioc est celle qui consiste à former le *pain de Cassave*, ou la *Cassave* proprement dite. Cette préparation s'exécute en eouvrant de deux doigts d'épaisseur de Cassave fraîche un disque de fer monté sur trois pieds, et en la comprimant avec une spatule de bois, puis en mettant ce disque sur un feu doux. Les grains de râpure, qu'il ne faut pas remuer, s'attachent les uns aux autres en cuisant; leur épaisseur diminue de plus de moitié; ils prennent la forme d'une galette ou d'un large eroquet, qu'il faut avoir soin de retourner, afin de donner aux deux surfaces un égal degré de cuisson. Lorsque la galette est suffisamment euite, on l'enlève de dessus le disque au moyen d'une lame de couteau, et on la laisse refroidir à l'air, où elle achève de prendre une consistance sèche, ferme, aisée à rompre par morceaux : elle se mange sans sel, comme le pain, avec les viandes, le poisson, les fruits, etc.

Plus la Cassave est mince, plus elle est délicate et devient eroquante : elle est plus savoureuse lorsqu'on lui laisse prendre une couleur rouge. Les femmes créoles la mangent de préférence au pain de Froment, lorsqu'elle est sèche, mince et bien unie. La farine de Cassave, mêlée par égale portion avec celle de Froment, donne un pain plus blanc, plus savoureux que celui qui est de Froment pur : le même mélange est également propre à faire un biseuit très-bon à embarquer. On apprête encore avec la Cassave un mets nommé *Langon* : on le trempe un peu dans l'eau froide, et on le jette ensuite dans de l'eau bouillante. On remue le tout, et il en résulte une sorte de pâte ou de bouillie, qui est la nourriture la plus ordinaire des esclaves noirs; elle est saine et légère. On nomme *Matelé* du Langon dans lequel on mêle du sucre ou du sirop; on en donne aux Nègres quand ils sont malades. La préparation connue plus particulièrement sous le nom de *galette de Manioc*, est mauvaise, et devrait être tout à fait abandonnée : ce n'est autre chose qu'une espèce de Cassave épaisse et mal euite, susceptible de se moisir promptement, et de contracter un goût désagréable.

On donne le nom de *Cipipa* à une sorte de féoule très-fine que fournit le Manioc, et qui est entraînée avec le suc des racines lorsqu'on les presse; elle est de la plus grande finesse, d'un très-beau blanc : on l'emploie pour empeser le linge. On la nomme aussi *Mous-sache*. Pour l'obtenir, il ne s'agit que de décanter l'eau, après l'avoir laissée reposer quelque temps, et de laver à plusieurs eaux la substance amilacée qui en occupe le fond. On en compose des sortes d'Échaudés et des Massepains, en y mêlant du sucre.

Quelques personnes font encore, avec le *Cipipa* réeent et mouillé, des galettes très-minces; elles y mêlent un peu de sel, puis les font cuire au four, enveloppées de feuilles de Bananier ou de Balisier : ces galettes sont d'un goût très-délicat, aussi blanches que la neige. On

en fabrique aussi de la poudre à poudrer : pour cela on le laisse sécher à l'ombre, en forme de pains, comme l'Amidon ; on l'écrase ensuite, et on le passe à travers un tamis fin : mais cette poudre, dit-on, détruit les cheveux à la longue. Il s'emploie encore, en guise de Farine, à frire le Poisson, à donner de la liaison aux sauces, et à faire de bonne colle à coller le papier.

On a encore trouvé moyen d'obtenir de la racine du Manioc la base de plusieurs boissons que les Galibis nomment *Vicou*, *Cachivi*, *Paya*, *Vouapaya*. Le *Vicou* est une liqueur acide, agréable à boire, et même nourrissante, qu'on fait en mêlant de l'eau avec une pâte en état de fermentation, composée de Cassaves et de Patates râpées : on ajoute du sucre à cette hoisson. Le *Cachivi* est enivrant, et a presque le goût du poiré. On prépare cette liqueur en faisant bouillir ensemble, dans de l'eau, la râpura fraîche d'une variété de Manioc nommée *Cachivi*, quelques Patates, et souvent un peu de jus de Canne à sucre, puis en laissant fermenter ce mélange environ quarante-huit heures. Cette boisson, prise avec modération, passe pour apéritive et diurétique. Le *Paya* est une boisson fermentée, que son goût rapproche du vin blanc. On la compose avec des Cassaves récemment cuites, qu'on amonçèle pour qu'elles se moisissent, qu'on pétrit ensuite avec quelques Patates, et auxquelles on ajoute une quantité d'eau suffisante : ce mélange doit fermenter au moins pendant deux jours.

Enfin, le *Vouapaya* est une autre liqueur assez analogue aux précédentes. Pour la faire, on prépare la Cassave plus épaisse qu'à l'ordinaire, et quand cette Cassave est cuite à moitié, on en forme des mottes qu'on empile les unes sur les autres, et qu'on laisse ainsi entassées jusqu'à ce qu'elles acquièrent un mois de couleur purpurine : on pétrit quelques-unes de ces mottes avec des Patates ; puis on délaie la pâte dans de l'eau, et on laisse fermenter ce mélange pendant vingt-quatre heures. La liqueur qui en résulte, est piquante comme le cidre, et provoque des nausées ; plus elle vieillit, plus elle devient violente et plus elle enivre. Souvent on se contente, ainsi que pour le *Vicou*, de préparer la pâte, de la délayer dans de l'eau, quand on a besoin de se désaltérer. On peut faire provision de cette pâte pour un voyage de trois semaines.

On compose encore, avec le suc de Manioc, un condiment pour l'assaisonnement des mets. On le nomme *Cabiou* ou *Capion*. On le prépare de la manière suivante. Après avoir retiré la féculé et le parenchyme, on prend l'eau, on la fait bouillir et réduire à moitié, en l'écumant continuellement ; lorsqu'elle ne rend plus d'écume, on la retire du feu, et on la passe à travers un linge, en y ajoutant une cuillerée de Cippa. On fait rebouillir le tout jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance de sirop épais ; on y ajoute du sel et quelques baies de piment : dès lors il a perdu toute sa faculté vénéneuse. On le verse dans des bouteilles, où il se conserve longtemps. Ce *Cabiou* est excellent pour assaisonner les ragoûts, le rôti, et surtout les Oies et les Canards : il aiguise l'appétit.

Cet exposé est plus que suffisant pour faire apprécier l'importance de la culture du Manioc, et toutes les res-

sources qu'il fournit aux habitants de l'Amérique. Rotherfort assure qu'un arpent de terre planté en Manioc peut nourrir un plus grand nombre de personnes que six arpents qui seraient ensemencés du meilleur Froment. Les feuilles de Manioc, hachées et cuites dans l'huile, se mangent, dit-on, en manière d'Épinards, dans les Indes et en Amérique. La râpura de la racine, toute fraîche, passe pour résolutive et propre à guérir les ulcères.

Le suc exprimé de la racine râpée du Manioc est un poison des plus violents : il ne faut que quelques minutes pour qu'il agisse et donne la mort. On rapporte que les Indiens, persécutés par les Espagnols, s'en servaient pour se faire mourir. Fermin a présenté, en 1764, à l'Académie de Berlin, des expériences faites à Surinam sur le lait exprimé des racines de Manioc. Ce médicament a fait périr, dans l'intervalle de vingt-quatre minutes, des Chiens et des Chats auxquels il a donné ce suc en une dose médiocre, telle que celle d'une once et demie. Les symptômes qui précédaient une mort si prompte, étaient des envies de vomir, des anxiétés, des mouvements convulsifs, la salivation, et une évacuation abondante d'urine et d'excréments. Ayant ouvert l'estomac de ces animaux, Fermin y trouva la même quantité de suc qu'ils avaient avalée, sans aucun symptôme d'inflammation, d'altération dans les viscères, ni de coagulation dans le sang : d'où il conclut que ce poison n'est ni âcre ni corrosif, et qu'il n'agit que sur le genre nerveux ; ce qui fut encore confirmé par une expérience faite sur un esclave empoisonneur, auquel il fit prendre trente-cinq gouttes de ce suc, qui furent à peine descendues dans son estomac, qu'il poussa des hurlements affreux, et donna le spectacle des contorsions les plus violentes, suivies d'évacuations et de mouvements convulsifs, dans lesquels il expira au bout de six minutes. Trois heures après, le cadavre fut ouvert : on n'y trouva aucune partie offensée ni enflammée ; mais l'estomac s'était rétréci de plus de la moitié : d'où il paraît que le principe vénéneux réside essentiellement dans une matière volatile, qui disparaît lorsque la racine a subi l'action du feu.

JANIPHA DE LÆFLING. *Janipha Læflingii*, Kunth in Humb. et Bonpl., *Nov. Gen.*, 2, page 107 ; *Jatropha Janipha*, Linn., *Læfl.*, *Itin. ed germ.*, 597 ; Jacq., *Amer.*, tab. 162, fig. 1. Cet arbrisseau contient un suc glutineux qui a l'odeur des feuilles du Noyer. Ses feuilles sont remarquables par les sinuosités dont sont creusés leurs lobes latéralement. Cette plante croît dans les environs de Carthagène. Sa racine est tubéreuse comme celle des Asphodèles.

JANIPHA FÉTIDE. *Janipha fetida*, Kunth, *l. c.* ; vulgairement MERCYMARONA. Grand arbre du Mexique, dont le bois est blanc, l'écorce cendrée, les rameaux pourpres, garnis de feuilles glabres, membraneuses, en cœur, à trois découpures oblongues, aiguës, entières ; les grappes mâles sessiles, presque simples, terminales, chargées de fleurs pédicellées, exhalant une odeur fétide. Les capsules sont ovales, longues d'un pouce, à trois coques monospermes ; les semences brunes.

JANIPHA A FEUILLES DE MARRONNIER. *Janipha aesculi-*

folia, Kunth, *l. c.*, tab. 109. Arbre de la baie de Cam-pêche, dont les rameaux sont glabres, presque cylindriques, les feuilles longuement pétiolées, palmées, divisées en sept lobes ovales-oblongs, très-glabres et entiers : les deux extérieurs très-petits; fleurs verdâtres, pendantes, pédicellées, unilatérales, de la grandeur de celles de la Perce-Neige, disposées en épis axillaires, solitaires, longs d'environ deux pouces. Les fruits sont ovales-globuleux et pendants.

JANIPHA PIQUANT. *Janipha urens*, Poir.; *Jatropha urens*, Linn.; Jacq., *Hort.*, tab. 21; Pluken., *Phyt.*, tab. 220, fig. 5. Espèce remarquable par les poils roides et piquants dont toutes ses parties sont hérissées. Sa tige est droite, médiocrement ligneuse, haute de deux à quatre pieds; ses feuilles sont en cœur, partagées en cinq lobes ovales, acuminés, dentés en scie; les fleurs sont blanches, médiocrement pédicellées, disposées en cimes assez lâches vers l'extrémité des rameaux. Cette espèce croît dans l'Amérique méridionale.

Il existe encore plusieurs autres espèces de *Janipha*, mentionnées dans les auteurs sous le nom de *Jatropha* : elles sont ou moins connues, ou moins importantes sous le rapport de leur emploi.

JANIRA. INS. Synonyme de Myrtille, espèce européenne du genre *Satyre*. *V.* ce mot.

JANIRE. *Janira*. ACAL. Genre de l'ordre des Acalèphes libres, dans la classe des Acalèphes, proposé par Ocker, dans son Système de Zoologie, aux dépens des Béroés, pour deux espèces de ce groupe, qui ont des nageoires longitudinales, la bouche pédiculée et deux tentacules branchiaux; ce sont les *Beroes priscus* et *hexagona* qui appartiennent, du moins le dernier, aux Callianires de Lesueur.

JANNETTE. BOT. Synonyme vulgaire de Nareisse. *V.* ce mot.

JANOUARA ET JANOUARE. MAM. Premiers noms sous lesquels le Jaguar fut connu en Europe, suivant l'opinion d'anciens voyageurs.

JANSOUNA. BOT. Synonyme de grande Gentiane, *Gentiana lutea*, L.

JANTHE. INS. Espèce européenne du genre *Satyre*.

JANTHINE. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

JANTHINE. *Janthina*. MOLL. Connu depuis longtemps, ce genre n'en a pas moins resté vacillant dans les méthodes; on peut le caractériser de la manière suivante : animal de forme ovale, spiral, pourvu d'un pied circulaire, concave, en forme de ventouse, accompagné d'une masse vésiculaire, subcartilagineuse, et de chaque côté, de sortes d'appendices natatoires; tête fort grosse; tentacules subulés, peu contractiles; les yeux portés au-dessous de l'extrémité; d'assez longs pédoncules situés au côté externe des tentacules et paraissant en faire partie; bouche à l'extrémité d'un muflle fort gros, probosciforme entre deux lèvres verticales, subcartilagineuses, garnies d'aiguillons qui se continuent jusqu'à la base d'un petit renflement lingual; organes de la respiration formés par deux peignes branchiaux; l'ovaire se terminant dans la cavité respiratoire; l'organe excitateur mâle assez petit et non rétractile (Blainv.). Coquille ventrue, conoïdale, mince,

transparente; ouverture triangulaire; columelle droite, dépassant la base du bord droit; celui-ci ayant un sinus dans son milieu; opercule remplacé par une masse vésiculaire, subcartilagineuse, attachée sous le pied. Le nombre des espèces de *Janthine* est peu considérable. Lamarck en a indiqué deux seulement dans ses Animaux sans vertèbres. Blainville en a ajouté deux autres sur lesquelles il s'élève quelques doutes, surtout pour celle qu'il nomme globuleuse, qui ne diffère de la *Janthine* nain de Lamarck, que par un peu moins d'élévation dans la spire. La *Janthine* prolongée du même auteur est décrite d'une manière trop abrégée pour pouvoir la reconnaître avec exactitude; les principales différences sont dans la columelle qui se prolonge un peu plus en un angle saillant, ce qui allonge un peu l'ouverture, ainsi que dans une suture plus profonde. Ces légères nuances suffisent-elles pour établir une espèce?

JANTHINE COMMUNE. *Janthina communis*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 206, n° 1; *Janthina fragilis*, Lamk., Encyclop., pl. 4, 5, 6, fig. 1, A, B; *Helix Janthina*, L., Gmel., p. 5645, n° 105; Lister, Conchyl., tab. 5, 7, 2, fig. 24; Cuvier, Ann. du Mus., t. II, p. 125. Cette espèce était la seule connue avant les travaux de Lamarck; elle acquiert un grand volume, elle a une belle couleur violette, moins foncée vers la spire; quelquefois la carène arrondie, qui existe constamment dans le milieu du dernier tour, sert de point de partage dans la distribution de la couleur, se trouvant souvent presque blanche en dessus, et tout à fait violette en dessous; dans quelques individus, une zone unique, violette, se remarque dans le milieu du dernier tour; une partie de la base et la spire d'un blanc violâtre. Cette Coquille est trochiforme; son ouverture est subtriangulaire; la columelle, qui est droite, légèrement torse vers son milieu, forme un des côtés du triangle; le bord droit, qui est très-mince et très-tranchant, forme un sinus plus ou moins profond à l'endroit de la carène. Cette espèce, la plus commune, se trouve presque partout, dans la Manche, la Méditerranée, l'océan Atlantique, la Jamaïque et le Chili.

JANTHINE NAIN. *Janthina exigua*, Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 206, n° 2; Lamk., Encycl., pl. 4, 5, 6, fig. 2, A, B. Petite espèce bien caractérisée par son volume aussi bien que par les stries lamelleuses et longitudinales qui ornent toute sa surface; l'échancrure est aussi plus profonde que dans l'espèce précédente; ses tours de spire plus arrondis; la suture plus enfoncée; et le sommet qui est aigu est transparent, subvitreux. Elle se trouve au Chili.

JANTHOCINCLE. *Janthocincla*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, famille des MÉRULÉES, établi par Gould (*Proceed. of the Zool. Soc. of Lond.*, part. 111, 47) qui lui donne pour caractères : bec assez robuste, presque droit, arrondi à la base qui est garnie de poils à la mandibule supérieure; narines basales, ovales et ouvertes; ailes courtes, concaves et arrondies; rémiges flexibles, les sixième et septième les plus longues; queue assez allongée, concave, arrondie, composée de rémiges flexibles; tarses allongés et robustes; pouce aussi long que le doigt intermédiaire, et muni comme

lui d'un ongle fort. Les Janthocincla sont des Oiseaux de moyenne taille, très voisins des Merles; ils habitent les montagnes de l'Himalaya, vers les confins de l'Inde; et l'on ne sait presque rien touchant leurs mœurs et leurs habitudes. Gould en décrit huit espèces dont trois, déjà connues, avaient été placées par Vigors dans son genre Cinclosoma, dont celui-ci diffère au reste assez peu.

JANTHOCINCLE OCELLÉ. *Janthocincla ocellata*, Gould; *Cinclosoma ocellatum*, Vig. Il a le front, les côtés de la tête et les parties supérieures d'un brun roussâtre; nuque et cou d'un brun noirâtre; poitrine d'un blanc roussâtre, rayée de noir; abdomen d'un roux très-pâle; haut du cou, dos, tectrices alaires et caudales marqués de taches ocellées noires et blanches; rémiges et rectrices latérales, d'un gris brun; bec et pieds jaunâtres, la pointe du premier de ces organes est brune. Taille, quatorze pouces.

JANTHOCINCLE VARIÉ. *Janthocincla variegata*, Gould; *Cinclosoma variegatum*, Vig. Sommet de la tête, nuque et parties supérieures d'un gris brunâtre; un trait noir, qui s'étend de la commissure du bec jusqu'à l'œil; le menton et le cou de la même couleur, ainsi qu'une tache sur le milieu des ailes; une bande sur les rectrices dont la base est également noire; front, trait en dessous des joues et poitrine, d'un blanc roussâtre; bande alaire, abdomen et croupion roux; bord des rémiges et extrémité des quatre rectrices intermédiaires d'un gris cendré, les quatre rectrices latérales ont le bord externe jaunâtre et l'extrémité blanche; bec noir; pieds rouges. Taille, onze pouces.

JANTHOCINCLE A TÊTE ROUGE. *Janthocincla erythrocephala*, Gould; *Cinclosoma erythrocephalum*, Vig. Parties supérieures cendrées, lavées de rougeâtre; les inférieures beaucoup plus pâles; tête et plaque alaire d'un brun-rouge foncé; ouverture de la bouche et taches auriculaires noires; des taches semblables mais en demi-lune et plus grandes sur la nuque et la poitrine; bec et pieds jaunes. Taille, neuf pouces.

JANTHOCINCLE ÉCAILLÉ. *Janthocincla squammata*, Gould. Il a le plumage brun, et chaque plume est terminée par une lunule noire; croupion d'un brun-rougeâtre sale; ailes et queue noires, avec une tache d'un jaune ocreux à l'extrémité de chaque rectrice; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces.

JANTHOCINCLE CHRYSOPTÈRE. *Janthocincla chrysoptera*, Gould. Son plumage est assez généralement d'un gris cendré; les ailes sont traversées par une bande d'un brun marron; le front, les joues, la gorge et les oreilles sont d'un cendré blanchâtre; le derrière de la tête et la nuque sont d'un noir ferrugineux; les scapulaires et la poitrine sont d'un gris rougeâtre, avec une lunule brune à l'extrémité de chaque plume; les rectrices sont en dessus d'un jaune olivâtre et brunes en dessous; les rémiges sont bordées extérieurement d'un verdâtre brillant; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces.

JANTHOCINCLE A GORGE ROUSSE. *Janthocincla rufogularis*, Gould. Les parties supérieures sont d'un gris olivâtre, teinté de roux vers le bas du dos, avec l'extrémité de chaque plume noirâtre; derrière de la tête,

et bande médiane des ailes noirs; un trait blanc partant de la commissure du bec et s'étendant jusqu'à l'œil; gorge et croupion roux; poitrine d'un blanc sale, tachetée de brun noirâtre; abdomen d'un brun cendré; rectrices d'un brun châtain, rayées de noir vers l'extrémité; bec d'un brun jaunâtre; pieds bruns. Taille, dix pouces.

JANTHOCINCLE A GORGE BLANCHE. *Janthocincla albogularis*, Gould. Parties supérieures et poitrine d'un cendré olivâtre; les inférieures d'un brun orangé; queue arrondie, avec l'extrémité des rectrices latérales blanche; bec et pieds bruns. Taille, onze pouces.

JANTHOCINCLE PECTORAL. *Janthocincla pectoralis*, Gould. Son plumage est en général d'un brun cendré; sommet de la tête olivâtre; les côtés sont ferrugineux; des plumes d'un cendré clair, avec les tiges noires, couvrent les oreilles; une ligne noire, partant de la base de la mandibule inférieure, se dirige vers l'oreille qu'elle entoure, et vient se joindre sur la poitrine avec la ligne opposée et y dessine une grande lunule; parties inférieures blanches; rémiges brunes avec le bord extérieur cendré; queue arrondie, cendrée, avec une bande médiane noire; les trois rectrices extérieures sont terminées de blanc et les autres d'olivâtre; bec et pieds bruns. Taille, douze pouces.

JANUS. ins. Lépidoptère du genre Bombyce. *V.* ce mot.

JAUBERT. bot. Synonyme vulgaire d'*Apium pectroelinum*, Ache Persil. *V.* ce mot.

JAUBERTASSE. bot. Nom vulgaire de la grande Ciguë, *Conium maculatum*, L.

JAPACANI. ois. *V.* JACAPANI.

JAPARANDIBA. bot. Adanson, d'après Marcgraaff, appelle ainsi un arbre de la famille des Myrtacées qu'Aublet regarde comme son genre *Pirigara*. *V.* ce mot.

JAPONAIS. rois. Espèce du genre Cotte. *V.* ce mot, sous-genre ASPIDOPHORE.

JAQUEROTTE. bot. Nom vulgaire de la Tubéreuse.

JAQUES. ois. Un des noms vulgaires du Geai, *Corvus glandarius*. *V.* COREEAU.

JAQUET. ois. Syn. vulgaire de Sourde. *V.* BÉCASSE.

JAQUETTE. ois. Nom vulgaire de la Pie. *V.* COREBEAU.

JAQUIER. *Artocarpus*. bot. Genre de la famille des Urticées, section des Artocarpées, et de la Monœcie Monandrie de Linné, qui se compose de plusieurs espèces arborescentes, toutes fort intéressantes à cause de leurs fruits qui sont un aliment extrêmement précieux dans les pays où elles croissent, ce qui les a fait désigner sous le nom vulgaire d'*Arbres à pain*. Voici les caractères du genre Jaquier: les fleurs sont unisexuées et monoïques, disposées en chatons placés à l'aisselle des feuilles supérieures. Les chatons mâles sont cylindriques, un peu renflés vers leur partie supérieure, longs de douze à quinze pouces sur un diamètre d'à peu près deux pouces. Les fleurs sont extrêmement nombreuses et serrées sur l'axe du chaton. Chacune d'elles se compose d'un calice monosépale tronqué à son sommet, à trois angles obtus, et d'une seule étamine dont le filet, long et grêle, naît de la base interne

du calice. Les chatons femelles sont globuleux ou ovoïdes, également pédonculés et placés à l'aisselle des feuilles. Leur axe est très-épais et renflé, tout couvert de fleurs excessivement serrées les unes contre les autres. Chaque fleur offre un calice allongé, bifide, au fond duquel on trouve un petit ovaire libre, surmonté d'un style très-long, un peu latéral, grêle, terminé par deux stigmates filiformes et divariqués. Chaque chaton et la feuille à l'aisselle de laquelle il est placé, sont d'abord entièrement enveloppés dans une spathe roulée, foliacée et très-eaduque. Le fruit est tout à fait analogue à celui du Mûrier, mais il est plus grand, c'est-à-dire que les calices deviennent excessivement charnus, épais, se soudent et s'entregreffent entre eux, et finissent par former une sorte de baie composée, dont la surface externe présente une infinité de petites saillies irrégulièrement hexagonales, formées par le sommet de chaque fleur. Le centre de cette baie est occupé par un axe très-renflé et fibreux.

JAQUIER A FEUILLES INCISÉES. *Artocarpus incisa*, L., *Suppl.*, Lamk., *Ill.*, t. 744. Vulgairement *Rima* ou *Arbre à pain d'Otaïti*. C'est un arbre dont le tronc, de la grosseur d'un homme, acquiert une hauteur de quarante à cinquante pieds. Son bois est mol, jaunâtre et léger; son écorce est luisante et fendillée. Toutes ses parties, lorsqu'on les entame, laissent échapper un suc blanc, laiteux et visqueux. Ses rameaux se réunissent à la partie supérieure du tronc, en formant une tête presque globuleuse. Les feuilles sont grandes, alternes, pétiolées, ovales, aiguës, comme pinnatifides et fendues dans leurs deux tiers supérieurs, en sept ou neuf lobes lanéolés, aigus, séparés par des sinus obtus. Les chatons mâles et femelles sont portés sur le même rameau, et placés à l'aisselle des feuilles supérieures. Les fruits sont globuleux, à peu près de la grosseur de la tête d'un homme. Leur surface est raboteuse et couverte de petites saillies anguleuses verdâtres. Leur pulpe est blanche, farineuse, légèrement fibreuse, devenant jaunâtre et succulente à leur parfaite maturité. Le réceptacle ou axe central est claviforme, charnu et très-fibreux. L'Arbre à pain est originaire de l'Inde, de la côte du Malabar et des Archipels de la mer du Sud, où il croît en abondance. Les Européens l'ont ensuite transporté dans d'autres parties du globe. Ainsi on le cultive depuis longtemps à l'île-de-France, à Cayenne et dans la plupart des Antilles. Sonnerat et Forster nous ont transmis des renseignements très-intéressants sur cet arbre. Il présente deux variétés principales, l'une stérile et entièrement privée de graines, l'autre en contenant au milieu de la pulpe charnue du fruit. Cette dernière variété est celle que décrivent Rumph et Sonnerat. Selon Forster et plusieurs voyageurs modernes, on la trouvait aussi autrefois à Taïti; mais elle en a tout à fait disparu, parce que les habitants se sont uniquement occupés de cultiver la variété sans graines, qui est plus productive et plus agréable à manger. Ces graines, à peu près de la grosseur de nos châtaignes, sont oblongues, anguleuses, aiguës à leurs deux extrémités, recouvertes de tuniques. Dans les îles Célèbes les habitants les font cuire à l'eau ou sous la cendre chaude pour s'en nourrir. Quant à la variété sans

graines, on la trouve aux îles Mariannes où croît également la seconde variété, aux nouvelles Hébrides et dans l'archipel des Amis, aux Sandwich, mais nulle part plus abondante qu'à l'archipel des îles de la Société; ses fruits, bien mûrs, sont pulpeux et d'une saveur douce et agréable, mais ils se putréfient facilement. Un peu avant leur maturité ils sont farineux, et lorsqu'ils ont été cuits dans un four ou sur le feu, ils ont une saveur agréable qui rappelle à la fois le pain de Froment, les tubercules de la Pomme de terre ou du Topinambour. Ils sont alors un aliment aussi sain que nourrissant. Les habitants de Taïti et des îles adjacentes s'en nourrissent pendant huit mois de l'année, et pendant les quatre autres mois, c'est-à-dire de septembre à décembre, époque où l'arbre fleurit et mûrit ses fruits, ils mangent une sorte de pulpe cuite préparée encore avec ses fruits. On dit que les fruits de trois arbres suffisent pour nourrir un homme pendant une année. Ce n'est pas le seul avantage que l'on retire de l'Arbre à pain; son écorce intérieure est formée de fibres extrêmement tenaces, et l'on s'en sert pour lisser des étoffes dont les habitants se font des vêtements.

Une autre espèce non moins intéressante, d'abord placée dans ce genre, est l'*Artocarpus integrifolia*. Mais cette espèce, qui porte exclusivement le nom de Jaquier dans les colonies, est devenue le type du genre *Sitodium* de Banks, sous le nom de *Sitodium cauliflorum*. Elle est figurée dans Rhéede, Roxburgh et Gärtner. *V. SITODIER.*

JAR. ois. Nom vulgaire de la Poule. *V. Coq.*

JARACATIA. bot. Ce nom se rapproche beaucoup de celui de *Jacaratia* donné par Pison à une plante épineuse du Brésil, laquelle paraît être une espèce du genre *Opuntia*. Maregraaff s'en est servi pour désigner une plante également épineuse, mais dont les feuilles semblent être digitées. D'après les caractères qui lui sont attribués, on présume qu'elle a quelque affinité avec le Papayer, *Carica Papaya*, L.

JARAVÆA. bot. Ce nom a été donné par Scopoli et Necker aux espèces de Méléstomes dont le fruit est bacciforme à deux ou trois loges. *V. MÉLASTOME.*

JARAVE. *Jarava*. bot. Le genre de Graminées, décrit sous ce nom par Ruiz et Pavon, est une véritable espèce du genre *Stipa*.

JARBUA. pois. Espèce de Perche du sous-genre Térapon. *V. PERCHE.*

JARDIN DE BOTANIQUE. *Hortus botanicus*. L'étude des plantes, la propagation de celles qui par leur utilité ou leur beauté contribuent au bonheur ou aux jouissances de l'homme civilisé, ont dû leurs plus grands progrès à l'établissement des Jardins de botanique. Mais il fallait que la botanique fût élevée au rang de science pour qu'on eût l'idée de cultiver, dans un même lieu, le plus grand nombre possible d'espèces diverses, dont l'étude servit à l'enseignement, indépendamment des avantages qu'on pouvait en tirer sous le rapport de l'utilité et de l'agrément.

Quoique les arts, dans l'antiquité, eussent en général atteint une haute perfection, celui de la culture des plantes était resté fort en arrière. Les Jardins des Grecs et des Romains se réduisaient à des potagers destinés à

la culture des plantes culinaires, à de grands vergers pour celle des arbres fruitiers, ou bien c'étaient des bosquets plus enchanteurs à leurs yeux, par la verdure et la fraîcheur des ombrages, que par la variété et la beauté des arbustes qui y croissaient. Trop de soins d'ailleurs étaient nécessaires aux anciens, et trop peu de connaissances leur étaient acquises pour qu'ils eussent essayé de naturaliser les plantes des climats chauds, lors même qu'ils auraient pu se les procurer par leurs fréquentes communications avec les peuples de l'Afrique, de l'Asie-Mineure et des Indes-Orientales.

Cependant leur goût pour les belles fleurs était poussé souvent jusqu'à l'excès. On dit que le sénat romain crut nécessaire de réprimer par des lois, la passion dont les citoyens s'éprirent pour les couronnes et les guirlandes. On dit aussi que sous les empereurs dont la lâcheté et la mollesse égalaient la cruauté, les Romains, imitateurs de leurs tyrans, ne se contentaient plus de ces tresses de fleurs, mais qu'ils les entassaient dans leurs lits et leurs appartements comme pour se procurer une sorte d'ivresse. Il y a lieu de croire que ces fleurs étaient celles des champs, si nombreuses et si brillantes sous le beau ciel de l'Italie, ou bien qu'elles appartenaient à quelques espèces seulement, cultivées en grand pour l'usage des Sybarites de cette époque. Pline, en effet, citant les plantes cultivées dans les Jardins de son temps, ne parle, à propos de fleurs d'ornement, que de Roses et de Violettes. Dans les peintures brillantes, que les poètes ont tracées des fameux Jardins des Hespérides, de Sémiramis et d'Alcinous, ils n'ont point dit, pour en augmenter les délices, qu'ils fussent embellis de fleurs, et tout fait présumer que ces Jardins n'étaient que des retraites ombragées, arrosées de ruisseaux et décorées de divers monuments.

Le nombre des plantes cultivées soit pour l'ornement, soit pour l'utilité, ne s'augmenta pas en Europe durant toute la période barbare du moyen âge. Mais au treizième siècle, lorsque les Croisés furent obligés d'abandonner aux Sarrasins l'objet de leurs pieuses conquêtes, ils en recurent, par une sorte de compensation, de légères connaissances, les seules que ces preux mais ignares voyageurs étaient susceptibles d'acquérir; avec quelques notions d'Horticulture, ils rapportèrent de l'Orient plusieurs graines de plantes utiles (*V. l'article FAGOPYRUM*), en même temps qu'un certain nombre de fleurs d'ornement qui furent conservées dans les couvents des moines, dont elles charmaient la solitude et l'oisiveté.

Ainsi, pendant que l'Europe ne possédait encore aucun Jardin remarquable par ses cultures, un goût très-vif pour les végétaux d'agrément, pour les parterres de fleurs et pour les arbres fruitiers, dominait chez les Orientaux et surtout chez les Persans. A la vérité, cette passion n'a pas eu d'aussi beaux résultats que chez les nations occidentales dont la perfectibilité est un caractère essentiel. Le plus grand plaisir pour les Persans, au rapport de Kæmpfer, est de se retirer dans leurs Jardins, d'en construire de nouveaux jusque dans les lieux les plus écartés, d'en tracer eux-mêmes le plan et de diriger leurs cultures. Mais, de même que les Chinois, peuple éminemment stationnaire dans la civili-

sation, ils se bornent à cultiver un certain nombre de plantes qu'ils affectionnent, sans ajouter à leurs richesses celles qu'ils pourraient facilement faire venir d'autres climats qui, malgré leur éloignement, ont beaucoup d'analogie avec le leur.

Vers le milieu du seizième siècle, la botanique ayant fait quelques progrès, des Jardins furent consacrés à son enseignement. Mais comme cette science était, pour ainsi dire, fondue dans la médecine, on n'y cultiva d'abord que certaines plantes sur les propriétés vraies ou imaginaires desquelles cette dernière science fondait ses principaux moyens thérapeutiques. Les professeurs, sous le titre de *Simplicistes*, y démontraient les Simples et en commentaient les vertus d'après Dioscoride. Rarement leur attention se portait sur des plantes qui n'auraient pas eu d'application médicale; mais comme heureusement il régnait une croyance universelle, que chaque plante était douée d'une vertu particulière, on s'efforçait d'en connaître de nouvelles afin de trouver de nouveaux moyens curatifs; et ce fut ainsi qu'un préjugé servit à l'avancement des connaissances en botanique. A cette époque cependant, plusieurs princes ou riches particuliers en Italie se passionnèrent pour la culture des plantes. Ils établirent des Jardins où rien n'était épargné pour se procurer les végétaux les plus rares et les plus beaux. Cet exemple fut suivi par les Allemands, les Belges, les Français et les Anglais qui surpassèrent bientôt les Italiens. Il est même remarquable que la culture des fleurs est maintenant presque entièrement négligée dans cette Italie qui en fut le berceau ainsi que celui des plus belles institutions.

Parmi les Jardins publics que possède la France et qui sont presque en aussi grand nombre qu'il y a de villes un peu considérables, celui de la capitale domine et par sa vaste étendue et par les soins dont il est l'objet de la part d'une savante administration. Cet établissement a reçu, depuis Buffon qui en fut l'intendant, une extension telle qu'on a dû en changer le nom et le décorer du titre de Muséum d'Histoire naturelle. La botanique n'en est plus qu'une partie; mais dirigé par des hommes aussi profonds qu'honorables, le Jardin des Plantes de Paris offre tous les moyens possibles d'instruction. De vastes serres y nourrissent en abondance les végétaux des tropiques; une école de botanique y présente plus de six mille espèces disposées suivant les familles naturelles; d'immenses carrés sont destinés à cultiver les plantes d'ornement, les végétaux utiles, et à reproduire en abondance les nombreuses variétés que la culture a fait naître. C'est de ce Jardin que sont sorties la plupart des plantes remarquables par leur utilité ou leur élégance. Le Cafeyr qui fait la richesse des Antilles, les Robiniers, les Érables, les Pavias, les Marronniers, en un mot presque tous les arbustes qui décorent les bosquets, ont encore leurs vieux pères dans quelques coins du Jardin des Plantes de Paris. Les arbustes de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique septentrionale y ont singulièrement prospéré. Plusieurs sont cultivés en pleine terre et ne semblent pas beaucoup souffrir de l'inclémence des saisons. Parmi les plantes des pays chauds, il en est même quelques-unes qui ont réussi bien au delà de ce qu'on

avait lieu d'espérer, car jamais, dans leur patrie, elles n'atteignent d'aussi grands développements. Tels sont les *Chamærops* placés devant l'amphithéâtre, le *Cactus Peruvianus* pour lequel on a construit une maison, le Cèdre du Labyrinthe, etc., etc.

Le Jardin de Montpellier, aîné de celui de Paris, a l'avantage de nourrir également des plantes très-rares; et l'on peut en dire autant de tous les Jardins publics des autres villes de France, qui entretiennent le zèle de la science chez quelques amateurs et la propagent jusque dans les classes inférieures.

En Angleterre, les Jardins publics ne sont pas nombreux, mais en revanche les établissements particuliers, d'une grande somptuosité, ont beaucoup contribué à répandre dans ce pays le goût de l'horticulture. L'Allemagne, la Belgique et la Hollande ne le cèdent point à la France et à l'Angleterre, quant au nombre et à la beauté des Jardins, soit publics, soit particuliers. On doit placer, en première ligne, le Jardin de Berlin, qui est probablement le plus riche en espèces de tous les Jardins publics. D'après la première partie du Catalogue publié par Link, il est à présumer que le nombre s'en élève à près de douze mille. Ce serait encore plus qu'en Angleterre où, si l'on s'en rapporte au Catalogue de Sweet pour tous les Jardins des environs de Londres, le nombre est à peu près de onze mille. Le Jardin de Bruxelles est surtout remarquable par la magnificence des serres et par les soins qui président à la culture des espèces rares et exotiques. La Hollande, en raison de la passion que ses habitants ont toujours eue pour les fleurs, a possédé de tout temps des Jardins splendides, qu'enrichissaient continuellement les relations de ce peuple marchand avec tout l'univers et surtout avec les Indes-Orientales et la Chine. Aussi les Jardins de Leyde et d'Amsterdam peuvent-ils être considérés comme les pépinières de tous les autres Jardins du continent. Dans le grand nombre de Jardins particuliers, qui se remarquaient en Hollande, il en est un qui a acquis une grande célébrité par la publication d'un des premiers ouvrages de Linné; c'est celui de Clifford à Harticamp près Harlem. L'Allemagne est de toute l'Europe, la partie où la Botanique élémentaire est le plus universellement répandue. Elle doit cette supériorité d'instruction primaire à ses nombreuses universités qui toutes sont pourvues de Jardins publics, destinés à la démonstration des plantes par des professeurs spécialement chargés de ce soin. Indépendamment de ces Jardins universitaires, un grand nombre de princes et de riches particuliers ont fondé des Jardins plus ou moins remarquables. Dans celui de Schönbrunn, l'empereur François 1^{er} poussa au plus haut degré le luxe et l'art de la culture des plantes étrangères. Les dépenses qu'il fit pour l'enrichir de plantes exotiques, furent excessives. De très-grands arbres, des Palmiers, furent expédiés des Antilles par Jacquin, sur un vaisseau frété exprès, puis transportés avec toutes les précautions imaginables de Livourne à Schönbrunn. L'ouvrage publié par Jacquin, sous le titre d'*Hortus Schönbrunnensis*, répond bien par le luxe qu'on y a déployé, à la magnificence du Jardin dont il fait connaître les productions.

Quelqu'austère que soit le climat des contrées septentrionales de l'Europe, la culture des plantes exotiques n'y a pas néanmoins été négligée. En Suède, sous la direction de Linné, le Jardin d'Upsal fut un des plus florissants de son époque. Dans le Danemark, celui de Copenhague a été, vers ces derniers temps, considérablement enrichi par les soins de Hornemann, et par les envois du docteur Wallich. La Russie, dont la civilisation a été si tardive, n'a plus rien à envier aux régions de l'Europe, plus favorisées de la nature. Le Jardin de Pétersbourg est placé sous la direction du conseiller d'État Fischer qui a été longtemps à la tête du beau Jardin de Gorenki. On dit que le plan en est admirable et gigantesque, et qu'une étendue de plus de cent cinquante mètres en longueur est affectée aux serres chaudes seulement. Il est vrai que, sur les bords de la Néva, la plupart des plantes ont besoin d'une chaleur artificielle, car telle est la rigueur du climat, que le Peuplier d'Italie ne peut y passer l'hiver sans être abrité.

Les pays méridionaux de l'Europe où l'horticulture a pris naissance, sont aujourd'hui fort en arrière, si on les compare aux contrées septentrionales. Ainsi les Jardins d'Italie ne pourraient entrer en parallèle avec ceux de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Cependant celui de Naples est remarquable par la beauté de certaines plantes exotiques, qui paraissent n'y pas beaucoup souffrir de leur transportation.

Le Jardin de Madrid, celui de Coïmbre en Portugal, étaient naguère très-florissants; on leur doit la propagation d'une foule de végétaux curieux de l'Amérique méridionale et du Mexique, végétaux qui font aujourd'hui les ornements des parterres somptueux du riche, de la chaumière du pauvre et de la modeste croisée de l'artisan; tels sont, entre autres, le *Dahlia* et le *Cobaea*.

Nous venons de passer rapidement en revue les principaux établissements de l'Europe. Il en est encore de très-considérables que nous désirerions mentionner ici, mais cette énumération nous entraînerait au delà des bornes que nous nous sommes prescrites. C'est ce motif qui nous empêche de parler des Jardins de botanique fondés par les Européens dans leurs colonies américaines, asiatiques et africaines; de ceux de l'île-de-France, de Calcutta, de Pondichéry, de Cayenne, de Botany-Bay, du cap de Bonne-Espérance, de Ténériffe, de Mexico, de Philadelphie, etc. D'ailleurs nous n'avons sur ces établissements que des documents imparfaits, si ce n'est pour celui de Calcutta qui, suivant les rapports des voyageurs, n'a pas son pareil dans tout le globe. Voici ce qu'en dit Leschenault dans une lettre en date du 30 novembre 1819, adressée au professeur de Jussieu. « Ce Jardin, situé sur les bords du Gange, a plus de deux lieues de tour; le sol en est d'une grande fécondité. Le docteur Wallich, qui le dirige, reçoit tous les moyens de l'enrichir, et il y met toute son application. Le nombre des personnes attachées au Jardin est de trois cent quarante-cinq. Il a des collecteurs sur tous les points de l'Inde, qui lui envoient des semences, des plantes vivantes et des plantes sèches. Il possède une belle bibliothèque; quatorze dessinateurs sont sans cesse occupés à augmenter

la collection des dessins coloriés, qui est sans doute une des plus complètes et des plus belles qui existent. Ces dessins sont d'un grand format et d'une rare perfection. »

Après l'aperçu que nous venons de donner sur les Jardins de botanique existants, il est convenable d'offrir quelques considérations sur les modifications qu'on doit apporter dans la disposition de chacun d'eux, d'après la nature de leur institution et l'étendue qu'on veut leur assigner. En instituant des Jardins de botanique, les anciens avaient pour but presque exclusif, de procurer la connaissance des plantes médicinales. Guy de la Brosse, qui fit paraître en 1641 le Catalogue du Jardin des Plantes de Paris, dit expressément que ses fonctions étaient d'administrer par charité des plantes aux malades, et d'enseigner leurs vertus à plus de deux cents écoliers accourus de toutes les provinces. Ce médecin annonçait pourtant la culture de beaucoup d'espèces nouvelles des Indes, lesquelles (suivant ses expressions) « il falloit connoître par la veue avant que'il avait pour but apparent d'être uniquement destiné à secourir les malades. Aujourd'hui, il n'y a plus de spécialité absolue dans l'établissement des Jardins de botanique; on veut que la science des végétaux profite, aussi bien que la médecine et les arts, des travaux de l'horticulture. Peut-être pourrait-on reprocher aux fondateurs modernes de donner dans un autre excès, de vouloir atteindre une perfection que les circonstances locales ne leur permettent pas d'espérer. En agissant ainsi, ils restent, d'une part, toujours au-dessous des nécessités de la science, et de l'autre, ils privent les végétaux importants des soins qu'ils prodiguent à des plantes à peu près inutiles.

Dans une grande capitale, où les trésors de l'État ne sont point épargnés pour tout ce qui tend à son embellissement, la plus grande extension doit être donnée à un Jardin de botanique, pourvu que son administration en soit confiée à des professeurs instruits et à des jardiniers intelligents, chez lesquels cependant l'abondance des objets ne soit pas une source d'erreurs et de confusion. Mais il est nécessaire que le directeur du Jardin de botanique d'une ville peu considérable, modère son ambition; il ne faut pas qu'il s'imagine l'emporter sur les grands établissements, pour la culture de toutes les espèces par exemple, de tel genre, quand il sera privé des représentants d'une foule d'autres genres dont la connaissance est presque indispensable à celui qui veut étudier la botanique; car on ne doit pas perdre de vue que l'enseignement de la science est le principal objet de l'institution. Cette passion pour la culture d'un seul genre est au contraire très-louable dans les établissements particuliers. C'est elle qui enrichit la science d'espèces nouvelles, ou ce qui vaut mieux encore, qui porte la lumière dans le chaos des grands genres, sépare les espèces confusément réunies,

et rassemble celles que l'arbitraire ou l'ignorance avaient disjointes.

Lorsque les Jardins publics sont affectés à des établissements spéciaux, comme ceux des écoles de médecine et de pharmacie, des hôpitaux d'instructions de la marine ou de la guerre, ils doivent être régis sous le double point de vue de l'enseignement des principes de Botanique et de la connaissance approfondie des plantes usuelles. C'est ici qu'il serait important de s'attacher préférablement à la culture, non-seulement des espèces utiles, mais de celles qui sont nuisibles, et surtout d'apporter le plus grand soin dans leur détermination. Le nombre de ces plantes est d'ailleurs assez considérable pour que leur étude suffise aux besoins de l'enseignement élémentaire.

Avant de terminer cet article, nous devrions, peut-être, énumérer les avantages que la science des végétaux et l'économie publique ont retirés des Jardins de botanique; mais chacun de nos lecteurs a déjà senti et apprécié ces avantages. Nous aurions voulu présenter quelques observations sur le régime intérieur de ces établissements, si nous n'avions réfléchi que ces observations ne pourraient être générales et qu'elles devraient se modifier suivant une foule de circonstances variables d'un pays à un autre, et trop nombreuses, par conséquent, pour que nous puissions les indiquer ici.

JARDINIER. OIS. L'un des noms vulgaires de l'Ortolan. V. BRUANT.

JARDINIÈRE. INS. Le Carabe doré, la Courtilière et d'autres insectes qui attaquent les racines potagères, soit à l'état parfait, soit à celui de larves, portent vulgairement ce nom dans la plupart des départements de la France.

JARDINIÈRE. MOLL. Synonyme vulgaire d'*Ielix hortensis*.

JARET. POIS. L'un des noms vulgaires du *Sparus Mana*, L. V. SPARE.

JARGON. MIN. V. ZIRCON.

JARNOTE. BOT. V. ERNOTE.

JAROSSE. BOT. Nom vulgaire de la Gesse chiche, *Lathyrus cicera*. V. GESSE.

JARRA. BOT. L'un des noms vulgaires du Genêt et de la Gesse cultivée.

JARRE. ZOOLOG. Nom que l'on donne à des poils longs, gros et durs, luisants et droits, qui percent à travers la fourrure de certains quadrupèdes et notamment de la laine des Brebis de race commune.

JARRETIÈRE. POIS. V. LÉPIDOPE.

JARRI-NEGRIER. BOT. Synonyme vulgaire de *Quercus Toza*, espèce du genre Chêne.

JARRUS. BOT. L'un des noms anciens de l'*Arum maculatum*, L. V. GOUET.

JARS. OIS. On appelle ainsi communément le mâle de l'Oie domestique. V. CANARD.

JARUBA. BOT. Synonyme de Cécropie. V. ce mot.

JASERAN. BOT. Ancien synonyme d'Orange vraie.

JASEUR. *Bombycivora*. OIS. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères: bec court, droit, élevé; mandibule supérieure dentée, faiblement arquée vers l'extrémité; narines placées à la base du bec, ovoïdes, re-

couvertes de poils rudes, dirigés en avant; quatre doigts, trois en avant : l'extérieur soudé à l'intermédiaire; un pouce; ailes médiocres; première et deuxième rémiges les plus longues.

Les ornithologistes avaient confondu successivement parmi les Merles, les Pie-Grièches et les Colingas, les trois seules espèces qui, jusqu'à présent, composent tout ce genre. Quoique la séparation eût été depuis longtemps indiquée par Schwenckfeld, elle n'a été faite que récemment par Vieillot; Temminck et Cuvier l'ont ensuite confirmée en l'adoptant. D'après le nom latin imposé à ce genre, il semblerait que les Jaseurs dusent faire une consommation habituelle de Lépidoptères nocturnes et autres insectes ailés; cependant ils ne les chassent que lorsque leur nourriture favorite, qui consiste en baies et en fruits, vient à manquer absolument. Ces Oiseaux sont voyageurs, et quoique l'on eût appelé Jaseur de Bohême l'espèce européenne, on ne la trouve pas plus fréquemment dans ce pays que partout ailleurs, sous la même latitude; il paraît qu'elle réside de préférence et plus longtemps dans les contrées septentrionales, qu'elle s'y occupe de sa reproduction dont les détails sont encore peu connus; elle ne quitte ces lieux que lorsqu'un excessif abaissement de température en rend le séjour inhabitable, et c'est à ces intempéries locales que nous devons de voir accidentellement ces jolis Oiseaux dans nos provinces tempérées. Quoique l'on assure que les migrations des Jaseurs nous amènent ordinairement ceux-ci en troupes si nombreuses que le ciel en paraît obscurci, jamais nous n'avons vu ces troupes se composer de plus de cinq ou six individus; du reste, il ne serait pas impossible que, dans les pays du Nord, ces Oiseaux aient des mœurs plus sociales, et il est même assez probable que les forêts boréales, formées d'arbres résineux, dont quelques espèces offrent en abondance des fruits charnus, sont des points de réunion pour les Jaseurs qui peuvent encore ne renoncer à la vie sociale que lorsqu'une circonstance fortuite contrarie totalement leurs habitudes, et les oblige à se disperser. Le nom français, donné à ces Oiseaux, n'est pas plus heureux que le synonyme latin; en effet, il semblerait que les Jaseurs se fissent remarquer par un caquet soutenu; cependant leur prétendue jaserie se borne à un petit cri, à un gazouillement très-ordinaire, qui n'est pas plus souvent répété que celui des autres Oiseaux. Peut-être ce gazouillement, plus accentué au temps des amours, époque peu connue et dont aucun auteur ne parle, aura-t-il paru à plusieurs observateurs une sorte de caquetage, en raison du nombre d'Oiseaux réunis qui le faisaient entendre simultanément. C'est sur quoi nous n'avons pas été à même de nous éclairer. Quelques auteurs prétendent aussi que ces Oiseaux sont un excellent gibier; il est possible que, dans les contrées où ils sont aussi communs que les Merles et les Grives le sont ici, leur classe présente les mêmes avantages.

GRAND JASEUR. *Ampelis Garrulus*, Gmel.; *Bombycilla Bohemica*, Briss.; *Bombycivora poliocella*, Meyer; *Bombycivora Garrula*, Buff., pl. enl. 261. Parties supérieures d'un cendré vineux; les inférieures d'une teinte un peu plus claire; plumes de la nuque

longues et disposées en huppe; front, bandeau, sourcils et gorge noirs; rémiges noires, terminées par une tache angulaire blanche et jaune, les secondaires blanches à l'extrémité qui se termine par un prolongement cartilagineux en forme de palette et d'un rouge vif; tectrices caudales inférieures d'un brun marron; rectrices noires, terminées de jaune; bec jaunâtre, avec la pointe et la mandibule inférieure noires; pieds noirâtres. Taille, sept pouces et demi. La femelle a moins de noir à la gorge, et seulement quatre ou cinq petites palettes rouges aux rémiges. D'Europe.

PETIT JASEUR. *Bombycilla Cedrorum*, Vieill.; *Garrulus Americanus*, Dum.; *Ampelis Garrulus*, var. Lath., Ois. de l'Amérique septentrionale, p. 57. Parties supérieures d'un cendré roussâtre; les inférieures moins foncées en couleur; huppe composée de plumes effilées, moins longues et moins soyeuses que celles du grand Jaseur; bande noire du front entourant les yeux et venant se terminer sur les joues; gorge noire; crôpion d'un gris ardoisé; rémiges cendrées, frangées de grisâtre, dont quelques-unes des plus rapprochées du corps sont terminées par une étroite palette rouge; rectrices terminées de jaune; menton blanc; poitrine d'un gris roux; ventre jaunâtre; abdomen et tectrices caudales inférieures gris; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces trois quarts. De l'Amérique septentrionale où cette espèce niche dans les forêts, sur les Cèdres. On assure que la ponte qui se fait d'ordinaire en juin, se renouvelle en août.

JASEUR PHÉNICOPTÈRE. *Bombycilla phœnicoptera*, Temm., Ois. color. pl. 459. La découverte de cette troisième espèce est due au docteur Siebold, qui a pu la bien observer et étudier, pendant sa captivité au Japon. Ce petit Jaseur ressemble plus par ses formes et par sa taille au Jaseur de l'Amérique septentrionale; mais il diffère des deux autres espèces connues par la nudité des narines qui ne sont point cachées par les petites plumes du front, trop courtes pour pouvoir couvrir celles-ci. Il se fait encore distinguer par la longueur de sa huppe et par les belles plumes noires dont elle est garnie, puis par l'absence de palettes cartilagineuses aux ailes. Les parties supérieures et les tectrices alaires sont d'un brun cendré; le tour du bec est encadré par une bande noire; la gorge est d'un noir profond; la huppe est longue, composée d'une rangée de plumes d'un cendré roussâtre, reposant sur une autre rangée de plumes noires, qui entoure l'occiput et forme une bande abouissant aux yeux; une bande rouge coupe l'aile vers le milieu; rémiges d'un cendré noirâtre, terminées de noir, avec l'extrémité de la pointe blanchâtre; rectrices d'un cendré noirâtre, terminées de rouge vif; poitrine d'un cendré obscur; milieu de l'abdomen d'un blanc jaunâtre; tectrices caudales inférieures d'un brun marron. Bec et pieds bruns. Taille, six pouces et demi.

JASIONE. *Jasione*. BOR. Genre de plantes de la famille des Campanulacées et de la Pentandrie Monogynie, mais que Linné avait placé dans la Syngénésie Monogamie, parce que les anthères sont légèrement soudées entre elles par leur base. Ce genre se compose de trois à quatre espèces annuelles ou vivaces, ayant

leurs fleurs disposées en capitules globuleux, environnés, à la base, d'un involucre polyphylle, dont les folioles sont quelquefois disposées sur deux rangs. Chaque fleur offre un calice soudé par sa partie inférieure ou son tube, avec l'ovaire qui est infère, ayant son limbe découpé en cinq divisions étroites; une corolle monopétale, fendue presque jusqu'à sa base en cinq lanières étroites, linéaires et dressées; cinq étamines insérées tout à fait à la base de la corolle, beaucoup plus courtes qu'elle, ayant les filets grêles et dressés, et les anthères à deux loges bilobées à leur base où elles sont légèrement soudées entre elles. L'ovaire est infère; il offre, dans sa coupe transversale, deux loges contenant chacune un très-grand nombre d'ovules attachés à deux trophospermes hémisphériques, placés sur le milieu de la cloison. Le style est long, renflé dans sa partie supérieure où il se termine par un stigmate allongé, glanduleux, velu et bilobé. Le fruit est une capsule globuleuse, couronnée par les lobes du calice, s'ouvrant seulement par son sommet, au moyen d'une fente transversale. Trois espèces de ce genre croissent en France, savoir : *Jasione montana*, L., très-commun dans les lieux secs et sablonneux, aux environs de Paris; *Jasione perennis* et *Jasione humilis*, l'un et l'autre vivaces.

JASIONIDÉES. *Jasionideæ*. BOT. Famille de plantes distraite des Campanulacées par Dumortier, et qui ne comprend que le seul genre *Jasione*. Elle se distingue des Campanulacées par ses étamines syngénèses, son fruit uniloculaire, et ses fleurs capitées, caractères qui la rapprochent des Synanthérées, dont elle diffère par son fruit polysperme.

JASIUS. INS. Espèce européenne de Lépidoptères diurnes du genre Satyre. V. ce mot.

JASME. BOT. Synonyme d'*Androsace villosa*, L.

JASMIN. *Jasminum*. BOT. Ce genre de la Diandrie Monogynie, L., forme le type de la famille des Jasminées. Les auteurs modernes y réunissent le genre *Mogorium* de Jussieu, qui n'en diffère que par le nombre des divisions du calice et de la corolle. Les Jasmins, dont on compte aujourd'hui au moins une quarantaine d'espèces, sont des arbustes quelquefois sarmenteux et grimpants, originaires des Indes-Orientales, d'Afrique, de la Nouvelle-Hollande ou du littoral de la Méditerranée. Leurs feuilles sont opposées, très-rarement alternes, simples ou composées. Leurs fleurs, qui généralement répandent une odeur agréable, sont blanches, quelquefois jaunes ou roses, pédonculées et placées soit à l'aisselle des feuilles, soit à l'extrémité des rameaux. Chaque fleur offre l'organisation suivante : un calice monosépale, turbiné, à cinq ou huit divisions plus ou moins allongées, quelquefois très-courtes (*Jasminum odoratissimum*); une corolle monopétale, hypocratéforme, à tube long et grêle, à limbe plan, à cinq ou huit lobes, d'abord emboîtés les uns dans les autres et tordus en spirale avant l'épanouissement de la fleur; deux étamines sessiles, attachées à l'intérieur du tube; un ovaire libre, presque globuleux, à deux loges contenant chacune deux ovules suspendus et apposés. Le style est ordinairement long et grêle, terminé par un stigmate renflé et bifide. Le fruit est une baie profon-

dément bilobée ou didyme, à deux loges contenant chacune une ou deux graines; l'une des loges avorte quelquefois, et alors la baie semble déjetée d'un côté. Les graines contiennent un embryon dressé, renfermé dans un endosperme mince, dont la plupart des botanistes ont méconnu l'existence.

Un grand nombre d'espèces de Jasmins sont cultivées dans les jardins. Voici les plus intéressantes.

† Fleurs jaunes.

JASMIN FRUTIQUEUX OU A FEUILLES DE CYTISE. *Jasminum fruticans*, L. Originnaire des parties centrale et méridionale de la France et de l'Espagne, cette espèce forme une touffe ou buisson de trois à quatre pieds d'élévation. Sa tige est dressée, rameuse; ses rameaux verts portent des feuilles persistantes, composées de trois folioles vers la partie inférieure, réduites à une seule foliole vers la partie supérieure des rameaux. Les fleurs sont jaunes, inodores, placées au nombre de deux à trois à l'aisselle des feuilles supérieures. Ses baies sont didymes, noirâtres. On la cultive dans les jardins où elle fleurit pendant la plus grande partie de l'été. Quoique peu délicate sur la nature du terrain, cette espèce préfère une terre légère. Elle craint les hivers rigoureux, pendant lesquels elle doit être recouverte. On la multiplie de marcottes ou de rejetons.

JASMIN ODORANT. *Jasminum odoratissimum*, L. On l'appelle encore Jasmin Jonquille, à cause de la couleur et de l'odeur de ses fleurs, assez semblables à celles du Narcisse Jonquille. Cette belle espèce, qui nous vient de l'Inde, forme un petit arbrisseau de trois à six pieds de hauteur. Ses feuilles sont persistantes, alternes, composées d'une seule ou de trois folioles assez grandes, luisantes et d'un vert agréable. Ces folioles sont ovales-obtus. Les fleurs sont grandes, d'un beau jaune, d'une odeur extrêmement suave, portées sur des pédoncules triflores, qui naissent du sommet de la tige. Cette espèce doit être rentrée en orangerie pendant l'hiver. On la multiplie de graines ou de marcottes.

JASMIN ROULÉ. *Jasminum revolutum*, Sims.; *Bot. Magaz*, n. et t. 1751. Ce Jasmin a pour patrie l'Indostan et la Chine, d'où il a été importé en Europe en 1814. Lorsque cette plante était nouvelle et rare, on la tenait dans la serre chaude; ensuite on l'a fait passer dans l'orangerie; enfin, on a reconnu qu'elle était assez robuste, et nos jardiniers en ont risqué quelques pieds en pleine terre, où ils ont déjà passé plusieurs hivers sans éprouver d'accident sensible; tout ce qu'on pourrait craindre d'un froid trop rigoureux, c'est qu'il entraînerait la perte des tiges; et alors il est vraisemblable que comme chez diverses autres espèces, il repousserait de leurs racines de nouveaux jets qui remplaceraient bientôt ceux que la gelée aurait fait périr. Ses tiges sont hautes de cinq à six pieds et plus, divisées en rameaux nombreux, cylindriques, légèrement anguleux, d'un vert clair, garnis de feuilles alternes, ailées avec impaire, composées de cinq à sept folioles (quelquefois de trois seulement), ovales-oblongues, aiguës, d'un vert gai. Ses fleurs sont d'un beau jaune, d'une odeur agréable, assez grandes, disposées au nombre de dix à douze ou plus sur des pédoncules rameux, placés le plus souvent en opposition avec la

feuille supérieure, et formant au sommet des rameaux une sorte de corymbe étalé en panicule. Le Jasmin roulé se plaît dans une terre substantielle et convenablement entretenue; on le multiplie aisément par le marcottage des branches inférieures, qui sont bien enracinées au bout de la seconde année. On peut aussi essayer le moyen de la greffe sur le Jasmin officinal; mais il arrive assez ordinairement que le sujet, par ses rejets, emporte la sève de la greffe, qu'insensiblement celle-ci dépérit et finit par sécher. On peut aussi recourir aux boutures, mais on a observé qu'elles éprouvaient beaucoup plus de difficultés dans leur reprise, que celles de toutes les autres espèces de Jasmin; enfin il faut en ménager la taille qui ne doit porter que sur les bois gourmands trop élevés.

†† Fleurs blanches ou rosées.

JASMIN OFFICINAL OU ORDINAIRE. *Jasminum officinale*, L. Sous-arbrisseau dont la hauteur varie beaucoup. Ses rameaux sont longs, effilés et glabres. Ses feuilles sont opposées, profondément pinnatifides, et paraissent composées ordinairement de sept folioles ovales-aiguës, entières, les trois supérieures étant souvent confluentes entre elles par leur base. Les fleurs, blanches et d'une odeur très-forte et très-suave, sont disposées par petits bouquets axillaires et pédonculés. Chaque fleur elle-même est ensuite pédicellée. Son calice offre cinq lanières linéaires, aiguës, dressées. Le Jasmin est une plante indienne, naturalisée depuis un temps immémorial dans toutes les contrées de l'Europe, où on la cultive non-seulement comme plante d'ornement, mais aussi pour extraire le principe odorant de ses fleurs. C'est particulièrement en Provence que le Jasmin est ainsi cultivé pour l'usage de la parfumerie. On en voit des champs entiers, aux environs de Grasse et de Nice. Autrefois très-employées comme anti-spasmodiques, les fleurs de Jasmin sont aujourd'hui presque entièrement inusitées en médecine. Il en est de même de leur eau distillée que l'on faisait entrer à la dose d'une ou deux onces dans les potions calmantes. Cette espèce se cultive en pleine terre; quelquefois on la place le long des murs et des habitations, qu'elle ne tarde pas à recouvrir de ses rameaux longs et flexibles. En le taillant et l'arrosant souvent, le Jasmin donne des fleurs pendant presque toute la belle saison.

JASMIN A GRANDES FLEURS. *Jasminum grandiflorum*, L. Cette belle espèce, qui vient de l'Inde et qu'on désigne vulgairement sous le nom de Jasmin d'Espagne, a beaucoup de ressemblance avec la précédente. Comme elle, c'est un sous-arbrisseau à rameaux longs et flexibles. Ses feuilles se composent de sept folioles ovales-obtus : les trois supérieures souvent confluentes par leur base. Les fleurs sont beaucoup plus grandes que dans l'espèce précédente, blanches en dedans, rougeâtres à leur surface externe; les lobes de la corolle sont obovales-obtus. Ces fleurs répandent une odeur très-agréable. On cultive aussi cette espèce en Provence pour en retirer le principe aromatique. Le Jasmin d'Espagne se multiplie en le greffant en fente sur le Jasmin ordinaire.

JASMIN DES AÇORES. *Jasminum Azoricum*, L. L'une

des plus jolies et des plus agréables espèces de ce genre; elle forme un buisson de trois à quatre pieds d'élévation, dont les rameaux sont garnis de feuilles opposées, composées de trois folioles cordiformes, grandes, glabres, d'un vert agréable et luisantes à leur face supérieure. Les fleurs sont blanches et forment des bouquets à la partie supérieure des ramifications de la tige. Ce Jasmin, qui demande à être rentré dans l'orangerie, se multiplie de graines et de marcottes.

On cultive encore plusieurs autres espèces de ce genre; telles sont les *Jasminum humile* d'Italie, *Jasminum volubile* du Cap; *Jasminum mauritianum* de l'île-de-France; *Jasminum geniculatum* des îles de la mer du Sud; *Jasminum triumphans*, etc., etc.

Le nom de Jasmin a été étendu, par des voyageurs peu instruits et par des jardiniers, à d'autres arbustes qui n'y ont aucun rapport, comme le *Lycium afrum*, qu'on appela JASMIN D'AFRIQUE; le Gayac, JASMIN D'AMÉRIQUE; le *Plumeria rubra*, JASMIN EN ARBRE; le *Philadelphus coronarius*, JASMIN BATAUD OU BLANC; une Clématite et le Lilas, JASMIN BLEU; le *Gardenia florida*, JASMIN DU CAP; le *Bignonia radicans*, JASMIN DE VIRGINIE, etc., etc.

JASMIN DE MER. POLYP. Quelques marchands d'objets d'histoire naturelle donnent ce nom au Millépoire tronqué. *V. MILLÉPOIRE.*

JASMINÉES. *Jasminææ*. BOT. Famille extrêmement naturelle, appartenant à la classe des plantes dicotylédones monopétales hypogynes, et que l'on peut caractériser de la manière suivante : les fleurs sont généralement hermaphrodites, excepté dans le seul genre Frêne où elles sont polygames. Le calice est monopétale, turbiné dans sa partie inférieure, divisé en quatre, cinq ou huit lobes; la corolle est monopétale, régulière, à quatre, cinq ou huit lobes, tantôt incombants et légèrement tordus, tantôt se touchant seulement par les bords avant leur épanouissement; quelquefois elle est fendue jusqu'à sa base, de manière qu'elle est formée de quatre à cinq pétales distincts (*Chionanthus*). Elle manque quelquefois entièrement ainsi que le calice (*Fraxinus*, *Adelia ligustrina*). Les étamines sont généralement au nombre de deux, insérées à la corolle, ayant leur filet court et leur anthère introrse, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, sessile au fond de la fleur, à deux loges contenant chacune deux ovules suspendus, c'est-à-dire naissant de la partie supérieure de la cloison et pendants dans la loge. Le style est simple, terminé par un stigmate bilobé. Le fruit offre d'assez grandes différences dans les différents genres par suite d'avortements presque constants. Il est tantôt sec, déhiscent ou indéhiscant, à une seule ou à deux loges, qui contiennent une ou deux graines; ou bien il est charnu, à une ou à deux loges quelquefois osseuses. Les graines se composent d'un tégument propre, membraneux, mince ou quelquefois épais et charnu, d'un endosperme blanc, charnu ou légèrement corné, quelquefois très-mince et comme membraneux, et d'un embryon dont la radicule cylindrique, quelquefois très-courte, correspond au hile. Les Jasminées, telles qu'elles ont été circonscrites par Jussieu, sont des arbustes, des arbrisseaux

ou même de très-grands arbres dont les feuilles, généralement opposées, très-rarement alternes, sont simples ou composées. Les fleurs sont ou placées à l'aisselle des feuilles ou formant des grappes pyramidales à l'extrémité des rameaux.

Jussieu (*Gener. Plant.*) avait formé deux sections dans sa famille des Jasminées, suivant que ses genres ont le fruit sec et capsulaire ou charnu. A la première de ces sections appartiennent les genres *Nyctanthes*, *Lilac*, *Hebe* et *Fraxinus*; à la seconde, les genres *Chionanthus*, *Olea*, *Phillyrea*, *Mogorium*, *Jasminum* et *Ligustrum*.

Ventnat (Tableau du Règne Vég.) fit deux familles distinctes des deux sections établies par Jussieu. Il nomma Lilacées celle qui renferme les genres à fruit capsulaire, et retint le nom de Jasminées pour celle dont les genres ont le fruit charnu.

Link et Hoffmannsegg, dans leur Flore du Portugal, firent une famille des *Oléinées*, dont le genre *Olea* devint le type. Cette famille fut adoptée et mieux caractérisée par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*) qui ne laissa parmi les Jasminées que les seuls genres *Nyctanthes* et *Jasminum*, réunissant à ce dernier le genre *Mogorium* de Jussieu. Mais Richard a prouvé (Mém. de la Soc. d'Hist. nat., t. II) que ces deux familles ne sauraient être séparées l'une de l'autre, et qu'elles n'en forment réellement qu'une seule, ainsi que l'avait établi l'illustre auteur des Familles naturelles. En effet, les caractères que l'on a donnés pour distinguer ces deux groupes sont erronés. Ainsi on a dit que, dans les Jasminées, les loges sont monospermes et les graines dressées, tandis qu'elles sont dispermes et que les graines sont suspendues dans les Oléinées. Mais il est certain que, dans l'ovaire des Jasminées, on trouve deux loges contenant chacune deux ovules renversés, aussi bien que dans les Oléinées. L'endosperme, que l'on avait dit manquer dans les Jasmins, y existe toujours, quoiqu'il soit plus mince, et dans l'un et l'autre groupe, la pointe de la radicule est constamment dirigée vers le hile, c'est-à-dire vers la base de la graine. Il n'existe donc aucune différence marquée entre les Oléinées et les Jasminées, qui doivent être réunies en une même famille. Les genres qui forment la famille des Jasminées peuvent être partagés en deux sections, suivant que leur fruit est sec ou charnu.

1^{re} SECTION. — Fruit sec.

(LILACÉES, Vent.)

Lilac, Tourn., Juss.; *Rangium*, Juss.; *Hebe*, Comm., Juss.; *Fontanesia*, Labill.; *Schrebera*, Roxb.; *Fraxinus*, L.; *Nyctanthes*, L.

II^e SECTION. — Fruit charnu.

(JASMINÉES, Vent.)

Chionanthus, L.; *Notelæa*, Vent., R. Brown; *Borya*, Willd.; *Noronhia*, Du Petit-Thouars; *Olea*, L.; *Phillyrea*, L.; *Tetrapilus*, Lour.; *Ligustrum*, L., et *Jasminum*, L.

JASMINET. BOT. Synonyme vulgaire de *Bignonia sempervirens*. V. BIGNONE.

JASMINOIDES. BOT. V. CESTREAU.

JASMINUM. BOT. V. JASMIN.

JASONIE. *Jasonia*. BOT. Sous-genre du *Pulicaria*,

de la section des Inulées-Prototypes, établi par Cassini, et dont voici les principaux caractères : involucre composé d'écaillés imbriquées et linéaires; réceptacle plan, fovéolé ou alvéolé; calathide dont le disque se compose de plusieurs fleurs régulières, hermaphrodites, et la couronne de demi-fleurons sur un seul rang, en languettes et femelles; ovaires hispides, surmontés d'une aigrette double : l'extérieure courte, composée de poils distincts, l'intérieure longue, composée de poils inégaux et légèrement plumeux. L'espèce qui peut être considérée comme type de ce sous-genre, a été nommée par l'auteur *Jasonia radiata*; c'est l'*Erigeron tuberosum*, L., ou *Inula tuberosa* de la Flore française. Cette plante croît dans les montagnes du midi de la France. Une seconde espèce a été ajoutée à la précédente sous le nom de *Inula discoidea*.

JASPE. MIN. Quartz Jaspe de Haüy. Substance résultant du mélange de la matière quartzreuse avec différentes matières colorantes, ayant une cassure terne et compacte et des couleurs plus ou moins vives, jointes à l'opacité. Les variétés rouge et jaune doivent leurs couleurs à l'oxyde et à l'hydroxide de Fer; la variété verte est colorée tantôt par l'oxyde de Nickel et tantôt par la Chlorite ou la Diallage; d'autres sont redevables de leurs teintes à des matières argileuses. Les Jaspes noirs ou Phtanites doivent la leur à l'Anthracite. Les Jaspes sont susceptibles de poli et s'emploient dans les arts d'ornement et la bijouterie. — On trouve ces substances dans les terrains anciens, en forme de couches de peu d'épaisseur, divisées par les fissures naturelles en fragments à peu près rhomboïdaux. Elles sont quelquefois mélangées de Manganèse oxydé et d'Argile, et se décomposent lorsqu'il y a surabondance de Fer et de Manganèse. — On trouve aussi du Jaspe dans les terrains modernes, mais seulement en amas et non en couches. Il s'y rencontre ordinairement dans les Argiles sablonneuses ou les sables argilifères. On a distingué par des noms particuliers les différentes variétés de Jaspe, d'après les couleurs qu'elles présentent, surtout lorsqu'elles sont taillées.

JASPE AGATHÉ. Mélange de Jaspe et d'Agathe dans le même morceau.

JASPE ÉGYPTIEN, ou Caillou d'Égypte, offrant des bandes contournées d'un brun foncé sur un fond d'un jaune brunâtre. On le trouve sous la forme de cailloux roulés dans le désert, à l'est du Caire.

JASPE FLEURI, offrant des taches et des mélanges de plusieurs couleurs, parmi lesquelles le vert domine.

JASPE ONYX et JASPE RUBANNÉ. Composé de bandes successives diversement colorées, tantôt circulaires et tantôt parallèles.

JASPE PANACHÉ. Mélange de couleurs distribuées sans ordre.

JASPE PORCELAINE ou PORCELLANITE. Thermantide jaspée, Haüy. Substance ayant l'apparence d'un Jaspe, mais qui est d'une toute autre nature. C'est une matière argileuse, qui a été altérée par le contact des roches pyrogènes.

JASPE SANGUIN. Jaspe ou plutôt Agathe d'un vert obscur dont le fond est parsemé de petites taches d'un rouge foncé. V. HÉLIOTROPE.

JASPE SCHISTOÏDE, JASPE NOIR OU PHTANITE, II. Coloré par l'Anthracite. Il fournit des Pierres de Touche qui ne sont pas très-estimées, à cause de leur trop grande dureté.

JASPÉ. *Jaspideus*. C'est-à-dire mélangé de plusieurs couleurs disposées par petites taches.

JASPOPALE. MIN. Même chose que Opale. *V.* ce mot.

JASSE. INS. *V.* IASSE.

JASSE. *Jassa*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Leach qui lui assigne pour caractères : antennes inférieures beaucoup plus longues que les supérieures, avec le pédoncule de quatre articles; dernier article des pieds simple; yeux non saillants. Les autres caractères se rapportent à ceux des Crevettes. Leach n'admet qu'une seule espèce de *Jassa* qu'il nomme *pulchella*. Elle se trouve sur les côtes d'Angleterre.

JATARON. *Jataronus*. CONCH. C'est le nom générique qu'Adanson a proposé (Coq. du Sénégal, pl. 15) pour des Coquilles que Lamarck a réunies sous le nom de Cames. *V.* ce mot. Le même auteur a nommé Came annelé, *Chama crenulata*, l'espèce décrit et figurée par Adanson.

JATOU. MOLL. Adanson (Coquilles du Sénégal, pl. 9, fig. 21) a ainsi nommé une Coquille du genre *Murex*; c'est le *Murex gibbosus* de Lamarck et le *Murex Lingua vervecina* de Chemnitz. *V.* MUREX.

JATROBELLA. ANN. Nom donné par De Blainville au genre Sangsue. *V.* ce mot.

JATROPIA. BOT. *V.* MÉDICINIER.

JAUGUE. BOT. Synonyme vulgaire d'*Ulex Europæus*. *V.* AJONC.

JAUMEA. BOT. Le genre ainsi nommé par Persoon est le même que le genre *Kleinia*, décrit précédemment par Jussieu. *V.* KLEINIE.

JAUNEAU. BOT. L'un des noms vulgaires de la Ficaire.

JAUNE ANTIQUE. MIN. Sorte de Marbre employé par les anciens. *V.* MARBRE.

JAUNE DE MONTAGNE. MIN. Espèce d'Ocre. *V.* ce mot.

JAUNET. POIS. Nom vulgaire du Doré, espèce du genre Cheilion. *V.* ce mot.

JAUNET D'EAU. BOT. L'un des noms vulgaires du *Nymphaea lutea*. *V.* NÉNUPHAR.

JAUNHILL. OIS. Espèce du genre Tantale. *V.* ce mot.

JAUNOTTE. BOT. *V.* BLANCHETTE.

JAUSSARD. OIS. Nom vulgaire du Rouge-Gorge. *V.* SYLVIE.

JAVARI. MAM. Synonyme de Pécari.

JAVELOT. REPT. Espèce du genre Erix. *V.* ce mot.

JAVUS. POIS. Espèce du genre Sidjan. *V.* ce mot.

JAYET. MIN. *V.* LIGNITE.

JAYON. OIS. Syn. vulgaire de Geai. *V.* CORBEAU.

JEAN-LE-BLANC. OIS. Espèce du genre Faucon, sous-genre Aigle. *V.* ce mot.

JEANNETTE. BOT. Synonyme de *Narcissus poeticus*, L. *V.* NARCISSE.

JEANELET. BOT. L'un des noms vulgaires du *Merulius Cantarellus*.

JECKO. REPT. Pour Gecko. *V.* ce mot.

JECORARIA. BOT. L'un des noms anciens de *Marchantia polymorpha*, L. *V.* MARCHANTIE.

JEFFERSONIE. *Jeffersonia*. BOT. Genre établi par Barton (*Act. Soc. Am.*, 5, p. 554) pour le *Podophyllum diphyllum* de Linné, et qui fait partie de la famille des Podophyllées et de l'Octandrie Monogynie, L. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Jeffersonia binata*, Barton, *loc. cit. cum icone*, ou *Jeffersonia Bartouis*, Michx., ou *Jeffersonia diphylla*, Persoon. Plante vivace, originaire des vallées ombragées de l'Amérique septentrionale. Ses feuilles sont toutes radicales, longuement pétiolées, subcordiformes, fendues du sommet à la base en deux lobes aigus et un peu obliques; elles sont très-glabres et d'une teinte glauque à leur face inférieure. Les pédoncules radicaux sont simples, dressés, un peu plus longs que les feuilles et uniflores. Le calice est formé de trois à cinq folioles lancéolées, un peu concaves et caduques; la corolle de huit pétales assez semblables aux sépales du calice. Les étamines, au nombre de huit, opposées aux pétales, hypogynes comme eux, ont leurs filets très-courts, leurs anthères à deux loges s'ouvrant par une sorte de valve qui s'élève de la partie inférieure vers la supérieure, comme dans les Berbéridées. L'ovaire est libre, allongé, à une seule loge, contenant un assez grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme longitudinal. Le style est court, terminé par un stigmate pelté et à quatre lobes. Le fruit est une capsule ovoïde, terminée à son sommet par une pointe mousse, offrant à l'extérieur une ligne longitudinale, saillante, qui correspond au point d'insertion des graines, et s'ouvrant vers sa partie supérieure par une scissure transversale incomplète.

JEFFERSONITE. MIN. Variété de Pyroxène augite, découverte dans les États-Unis d'Amérique par le professeur Keating.

JEJUNUM. ZOO. *V.* INTESTIN.

JEK. REPT. Le Serpent brésilien, mentionné sous ce nom par Ruysch qui en rapporte des choses extraordinaires, paraît être une Cœcilie exagérée. *V.* COECILIE.

JELIN. MOLL. Adanson (Coquill. du Sénégal, pl. 11, fig. 6) rapporte à son genre Vermet, un tube testacé qui semble être une véritable Serpule. Linné l'a placé dans ce genre sous le nom de *Serpula intestinalis*. *V.* SERPULE et VERMET.

JELSEMINUM. BOT. Synonyme de *Jasminum*, dans quelques botanistes anciens.

JENAC. MOLL. Nom sous lequel Adanson a décrit une petite espèce de Crépidule que Linné a désignée sous le nom de *Patella Gorenensis*, et qui n'est probablement qu'une variété de la Crépidule linguiforme de Lamarck.

JENITE. MIN. Même chose que Yenite. *V.* ce mot.

JENKINSONIA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Sweet, qui l'a formé aux dépens du genre *Geranium*, n'a point encore été adopté par les botanistes.

JENSEN. OIS. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

JERNOTE. BOT. Même chose qu'Ernotc. *V.* ce mot.

JEROSE. BOT. On a proposé ce nom pour désigner en français le genre *Anastatica*. *V.* ce mot.

JESSES. POIS. *V.* JESSE et ABLE.

JESITE. *Jesites*. MOLL. Montfort a placé parmi ses

Polythalamés (*Conchil. Syst.*, t. 1, p. 102) un corps adhérent enroulé comme un Spirorbe, mais divisé par plusieurs cloisons. Soldani avait déjà fait connaître ce corps; il est figuré dans le *Testaceæ Microscop.* de cet auteur, pl. 50, vas. 145, x, également parmi les Polythalamés. Quoique l'on sache aujourd'hui que plusieurs espèces de Céphalopodes vivent adhérentes à la manière des Spirorbes, celui-ci en a si bien le port et la structure que l'on doit rester dans le doute jusqu'à ce que des observations nouvelles viennent confirmer ou détruire l'opinion de ces auteurs. On sait d'ailleurs qu'il existe un assez grand nombre de Serpules qui se cloisonnent par suite des accroissements de l'animal; plusieurs Siliquaires sont dans ce cas; il n'est donc pas impossible de penser que ces petits corps appartiennent à des Annélides qui se sont irrégulièrement cloisonnés.

JESON. MOLL. (Adanson, Coquill. du Sénégal, pl. 15, fig. 8.) Synonyme de *Cardita crassicosta*, Lamarck.

JESSE. *Jeses.* POIS. Synonyme de Chevanne, espèce du genre Able. *V.* ce mot.

JET D'EAU MARIN. ACAL. Quelques auteurs ont donné ce nom aux Aseidies, à cause de l'eau qu'elles lancent lorsqu'on les comprime. Cette eau est quelquefois irritante et produit, dit-on, des pustules ou d'autres éruptions sur les parties du corps qu'elle frappe.

JEUX DE VAN HELMONT. *Ludus Helmontii.* MIN. Concrétions pierreuses, renfermant dans leur intérieur des prismes courts à quatre pans, qui, brisés, ressemblent à des cubes ou dés à jouer. Van Helmont les avait appelés *Ludus Paracelsi*, et leur attribuait de très-grandes propriétés. Elles sont composées ou de calcaire marneux gris de fumée, très-compact et même susceptible de poli, ou de Fer carbonaté lithoïde et argileux, et les cristaux calcaires sont souvent ferrifères et magnésiens. On remarque quelquefois dans les interstices des cristaux de Quartz, de Baryte, de Fer spathique, etc. Enfin ces concrétions sont remarquables par la constance de ces particularités et par leur disposition en lits dans les couches d'Argile schisteuse des mines de Houille, et des terrains de Calcaire alpin. *V.* CONCRÉTIONS.

JIRASEKIA. BOT. L'*Anagallis tenella*, L., a été érigé, sous ce nom, en un genre distinct par Schmidt (*in Uster. Ann.*, 2, p. 224); mais ce genre n'a pas été adopté.

JOACHIMIA. BOT. Le genre de Graminées ainsi nommé par Tenore, dans sa Flore de Naples, est le même que le *Beckmannia* qui, ayant l'antériorité, ne peut changer de nom. *V.* BECKMANNIE.

JOANNEA ET JOANNESIA. BOT. Sprengel et Persoon (*Syst. Veg.*, t. 111, p. 582, et *Enchirid.*, t. 11, p. 585) ont surchargé inutilement de ces nouveaux mots la nomenclature, en les substituant, sans motif, à celui de *Johannia*, Willd., qui lui-même était superflu, puisqu'il désignait un genre nommé antérieurement *Chuquiraga* par Jussieu. *V.* ce mot.

JOANNETTE. BOT. Nom vulgaire de l'Oenanthe Pimpinelloïde. *V.* ce mot.

JOCKO. MAM. *V.* ORANG.

JODAMIE. MOLL. De France, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, a établi ce genre qui semble avoir

les plus grands rapports avec les Sphérulites, et qui sera mentionné en traitant de ce genre. *V.* SPHÉRULITE.

JODE. *Jodes.* BOT. Le docteur Blume, dans le premier cahier de son *Bydragen tot de Flora van Nederl. Ind.*, a établi, sous ce nom, un genre qu'il désigne comme voisin de la famille des Ménispermées, si toutefois il ne lui appartient pas, et qu'il caractérise de la manière suivante : fleurs dioïques : les mâles composées d'un calice à cinq divisions; corolle divisée en cinq parties; cinq étamines monadelphes à leur base, alternes avec les pétales; anthères insérées au sommet des filaments, biloculaires et déhiscentes latéralement. Les fleurs femelles ont leur calice et leur corolle assez semblables à ces organes dans les fleurs mâles, mais souvent divisés en six parties au lieu de cinq; ovaire simple, ovato-globuleux et monosperme; stigmaté sessile, orbiculé, échancré en rayons. Blume ne décrit qu'une seule espèce : JODE OVALE, *Jodes ovalis*; c'est un arbuste sarmenteux qui croît à Java, dans les plaines calcaires de cette grande île.

JOELLE ET JOUBARDE. OIS. Noms vulgaires de la Foulque macroule. *V.* ce mot.

JOEL. POIS. Espèce du genre Athérine. *V.* ce mot.

JOGLANS. BOT. Synonyme de Juglans. *V.* NOYER.

JOHANNIA. BOT. Le genre *Chuquiraga* de Jussieu a reçu de Willdenow ce nouveau nom qui n'a pas été adopté. *V.* CHUQUIRAGA.

JOHANNITE. MIN. Substance nouvelle, découverte par W. Haidinger à Joachimstad en Bohême, accompagnant des cristaux de Chaux sulfatée aciculaire, et recouvrant des minerais d'Uranie. Les formes cristallines de ce minéral appartiennent au système héli-prismatique. L'auteur a observé seulement deux variétés dont il donne les figures; elles portent l'empreinte d'un octaèdre rectangulaire, dont les angles sont : a sur $a = 111^\circ$; a sur $b = 118^\circ$; b sur $c = 128^\circ 52'$. Les cristaux étant fort petits, le clivage n'est pas facile à observer; cependant on en remarque des traces dans deux directions, une parallèle aux faces a , et l'autre parallèle à un plan qui remplace l'arête commune aux faces b et c . Les faces sont striées parallèlement à quelques-uns des bords d'intersection. Ce minéral a un éclat vitreux; sa couleur est le vert de pré; il est demi-transparent; il est facile à couper, et sa dureté est égale à 2,5; sa pesanteur spécifique est de 5,19; il est soluble dans l'eau et a une saveur plutôt amère qu'astringente. D'après quelques essais chimiques, ce minéral appartiendrait à l'ordre des sels uraniques, et serait composé d'oxyde d'Uranie, d'oxyde de Cuivre, d'Acide sulfurique et d'Eau.

JOHN. *Johnius.* POIS. Genre de Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Sciénoïdes, institué par Bloch aux dépens du genre *Sciæna* et adopté par Cuvier. Les espèces qu'ils y admettent se distinguent d'entre leurs congénères par la seconde dorsale qui est très-longue; elles ont en outre seulement la seconde épine anale plus faible et plus courte que les rayons mous qui la suivent. Ce sont des Poissons des Indes, à chair légère et blanche, qui entrent pour beaucoup dans la nourriture des habitants. Les espèces qui font partie du genre *Johnius* sont : *Johnius maculatus*, Bl.; *Sari-*

lulla, Russ.; — *Johnius catalaus*, Cuv.; *Bota chaptis*, Buchan; *Lutjan diaecantho*, Lacép.; — *Johnius anei*, Bl.; — *Johnius karutta*, Bl.; — *Johnius pama*, Buchan; — *Johnius Senegalensis*, Cuv.; — *Johnius humeralis*, Cuv.; *Labrus obliquus*, Mitchell; *Perca undulata*, L.; — *Johnius Xanthurus*, Léostome queue jaune, Lacép.; — *Johnius saxatilis*, Bl., Schn.; — *Johnius Belangeri*; *Corvina Belangeri*, Cuv.; — *Johnius sinus*; *Corvina sina*, Cuv.

JOHNIE. *Johnia*. BOT. Genre de la Triandrie Monogynie, L., nouvellement établi par Roxburgh (*in Flor. Ind.*, 1, p. 172) et adopté par De Candolle (*Prodrom. System. Reg. Veget.*, t. 1, p. 571) qui l'a placé dans la famille des Hippocratéacées, et lui a donné pour caractères essentiels : trois anthères sessiles au sommet de l'urécéole; fruit en baie, à cinq loges et à un ou deux ovules dans chaque loge avant la maturité, ne contenant qu'un petit nombre de graines lorsqu'il est mûr. Ce genre est composé de deux espèces, savoir : 1^o *Johnia salacoides*, indigène du Bengale, et remarquable par ses fleurs orangées, et sa baie bonne à manger, à deux ou trois graines; 2^o *Johnia Coromandeliana*, qui croît dans les forêts des montagnes du Coromandel. Cette espèce a des baies monospermes, semblables à de petites cerises.

JOHNITE. MIN. *V. TURQUOISE.*

JOHNIUS. POIS. *V. JOHN.*

JOHNSONIE. *Johnsonia*. BOT. Genre de la famille des Asphodélées, et de la Triandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 287) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe à six divisions égales, pétales, marcescentes et décidues; trois étamines dont les filets sont insérés à la base des divisions intérieures du périanthe, dilatés et connés inférieurement; ovaire à loges disperses, surmonté d'un style filiforme, et d'un stigmate obtus; capsule trilobulaire à trois valves qui portent les cloisons sur leur milieu; deux graines dans chaque loge, ayant leur ombilic muni de strophioles : l'une d'elles pendante, fixée au sommet d'une colonne centrale grêle plus courte que la capsule. L'auteur a placé la plante qui constitue ce genre auprès du *Bohya*. Elle en diffère par le port, l'inflorescence et la structure de la fleur, mais elle s'en rapproche par plusieurs caractères. Cette plante, *Johnsonia lupulina*, R. Br., croît sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande. C'est une herbe vivace, ayant une racine fibreuse, des feuilles distiques, linéaires, dilatées et demi-engainantes à la base. La hampe est très-simple et ne porte vers son sommet qu'un seul épi oblong, dont la forme imite les fleurs du Houblon, *Humulus Lupulus* (d'où le nom spécifique), et qui se compose de bractées imbriquées colorées; les inférieures petites et stériles, les autres uniflores et persistantes. Les fleurs sont petites, sessiles; chacune d'elles est accompagnée d'une bractée intérieure et latérale.

Le nom de *Johnsonia* avait été donné à divers genres qui n'ont point été adoptés : ainsi le *Johnsonia* de Miller rentre dans le *Calliurpa* de Linué; celui de Necker n'est qu'une division des *Solanum*; enfin Adanson a nommé *Jonsonia* le *Cedrela*, L.

JOHRÉNIE. *Johrenia*. BOT. De Candolle a établi ce genre dans la famille des Umbellifères, pour y placer une plante recueillie par Labillardière au mont Liban, et que l'on avait considérée d'abord comme devant faire partie du genre *Hippomarathrum*. Voici les caractères que lui assigne le professeur de Genève : dents du calice peu saillantes et très-obtuses; stylo-pode court, conique et faiblement sillonné; styles courts, divergents, et profondément décidus; fruit ovale, très-glabre, lenticulari-comprimé sur le dos, subspongio-tubéreux, à bords lisses et grossis, avec la face dorsale plane et un peu colorée; trois paires de côtes minces et élevées sur les méricarpes, les deux latérales souvent dilatées et peu distinctes du bord; entre ces côtes des lignes ou traits roussâtres; commissure fongueuse et biliné; carpophore bipartite; semence plane. Ce genre a été consacré à la mémoire de Conrad Johrenius, médecin hessois, professeur à l'université de Rintel, qui le premier introduisit en botanique, la méthode dichotomique.

JOHRÉNIE DICHOTOME. *Johrenia dichotoma*, De Cand.; *Hippomarathrum erithmi*, Vaill., Herb. Plante herbacée, très-glabre, à tige cylindrique et dichotome; feuilles inférieures bipennées, à découpures opposées avec impaire, distantes : les segments, au nombre de trois à cinq, sont adhérents par leur base, linéaires et aigus; les feuilles supérieures sont divisées en trois lobes allongés, linéaires et très-entiers; la dernière près de la sommité se réduit à une sorte de gainc étroite et allongée; ombelle composée de sept à huit rayons; involucre nul ou monophylle; involuclle formé de quatre à cinq folioles linéaires et sétacées.

JOL. BOT. Synonyme vulgaire d'Ivraie. *V. ce mot.*

JOL. MOLL. Tel est le nom qu'Adanson a donné à une petite espèce de Buccin de la section des Nasses; mais le peu de netteté de la figure ne permet pas de pouvoir la rapporter à une des espèces décrites par les auteurs.

JOLIBOIS. BOT. Synonyme vulgaire de *Daphne Mezereum*, étendu quelquefois à d'autres Lauréoles.

JOLIFFÉE. *Joliffæa*. BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées, institué par Bojer, professeur à l'île Maurice, et adopté par Delille qui lui assigne pour caractères : dans les fleurs mâles, calice campanulé, profondément divisé en cinq parties; cinq pétales frangés; cinq étamines; anthères à lobes distincts; dans les fleurs femelles, calice supère, très-petit, à cinq dents; cinq pétales frangés; ovaire cylindrique, sillonné; style court; stigmate à cinq lobes. Le fruit consiste en une baie très-grande, oblongue, profondément sillonnée; à cinq ou six loges remplies de pulpe; semences grandes, orbiculaires, comprimées, tuberculées, revêtues d'une tunique coriace et disposées par rangées horizontales.

JOLIFFÉE AFRICAINE. *Joliffæa Africana*, Boj.; *Joliffæa pedata*, Delil.; *Feuillæa pedata*, Smith; *Telfairia pedata*, Hook., *Bot. Mag.*, 2751. Sa tige est anguleuse; elle s'élève en grimpant et s'attachant au moyen de ses vrilles; ses feuilles sont alternes, pédalées, c'est-à-dire composées de cinq folioles dont l'intermédiaire est entière, lancéolée, à pointe contournée d'un côté, à bords sinueux, grandement et irrégulièrement dentés : les

latérales unies par un pétiole partiel et bifurqué, de celles-ci l'intérieure est semblable à l'intermédiaire et l'extérieure est irrégulière, bilobée, à lobe externe plus court; toutes sont d'un vert obscur, marquées de veines et veinules réticulées; de chaque aisselle part une vrille qui de distance à autre se contourne en spirale composée d'un assez grand nombre de tours. Les fleurs sont solitaires, axillaires, portées sur un pédoncule strié ou cannelé et recourbé. Le calice est supérieur, tubuleux, strié, allongé, d'un vert foncé, découpé à son limbe en cinq divisions d'un brun pourpré; la corolle est campanulée, composée de cinq pétales distincts, cunéiformes, avec le limbe découpé en une multitude de lanières profondes, imitant une frange velue en ses bords; ils sont verts à l'onglet, d'un pourpre obscur vers le milieu, et d'un blanc jaunâtre, pointillé de pourpre aux découpures; le style est épais, verdâtre, couronné par un large stigmaté à cinq lobes jaunes. De Madagascar.

JOLITE. MIN. Pour lolite. *V.* ce mot.

JOMARIN. BOT. Pour Jonc-marin, synonyme d'*Ulex*. *V.* AJONC.

JOMBARBE. BOT. *V.* JOUBARBE.

JONC. *Juncus*. BOT. Type de la famille des Joncées, ce genre, tel qu'il a été limité par Adanson et De Candolle, n'est pas le même que le *Juncus* de Linné; il en diffère par ses feuilles cylindriques et par sa capsule polysperme. Voici quels sont ses caractères : le calice se compose de six sépales écailleux et glumacés, disposés sur deux rangs; les étamines sont au nombre de six, attachées à la base du calice, quelquefois il n'y en a que trois seulement. L'ovaire est ovoïde, plus ou moins triangulaire, à une ou trois loges incomplètes contenant plusieurs ovules. Le style est simple, terminé par trois stigmates filiformes et velus. Le fruit est une capsule uniloculaire, polysperme, s'ouvrant en trois valves. Les graines sont ovoïdes; elles contiennent un embryon basilair dans un endosperme charnu. Les espèces de ce genre sont vivaces, très-rarement annuelles. Les tiges sont nues ou feuillées, quelquefois articulées, munies de feuilles cylindriques. Les fleurs sont généralement petites et disposées en panicule; rarement elles sont grandes et solitaires.

De Candolle a retiré du genre *Juncus* de Linné, toutes les espèces qui ont les feuilles planes et la capsule uniloculaire, pour en former un genre particulier sous le nom de *Luzula*. Desvaux, dans le Journal de Botanique, a divisé le genre *Juncus* de De Candolle en quatre genres, savoir : *Marsipospermum* qui a pour type le *Juncus grandiflorus*; *Rostkovia*, le *Juncus Magellanicus*; *Cephaloxis* et enfin *Juncus*. Mais les différences sur lesquelles ces genres sont fondés sont trop peu importantes pour que ceux-ci aient pu être adoptés. Dans une Monographie publiée par De Laharpe, de Lausanne, on trouve la description de soixante-dix-neuf espèces. Réparties sous toutes les zones, dit ce botaniste, et à des hauteurs variables, alpines sous l'équateur, préférant les plaines et les montagnes sous la zone tempérée, les diverses espèces de ce genre habitent particulièrement les lieux marécageux de l'Europe, des deux Amériques et de la Nouvelle-Hol-

lande; quelques-unes n'abandonnent jamais les bords de la mer et des grands lacs; d'autres ne peuvent vivre et se reproduire qu'à côté des glaciers des Alpes et des neiges du pôle; certaines enfin, vraies cosmopolites, se rencontrent partout sous les pas du botaniste. Parmi les nombreuses espèces actuellement connues, trois seulement habitent indistinctement toutes les zones et tous les climats : ce sont les *Juncus communis*, *maritimus* et *Bufoisus*. L'Europe en contient trente et une espèces; l'Amérique méridionale, quatorze; l'Amérique septentrionale, vingt-six; la Nouvelle-Hollande, douze; la Barbarie et les îles Canaries, quatorze; l'Asie, huit; le cap de Bonne-Espérance, sept; les hautes Alpes et la Laponie, dix; enfin quatorze sont communes à l'Europe et à l'Amérique septentrionale.

Aucune des espèces de ce genre n'est cultivée dans les jardins. On fait avec les feuilles de plusieurs espèces et particulièrement du *Juncus glaucus*, des liens fort employés dans le jardinage.

On a étendu le nom de Jonc à des plantes qui n'appartiennent pas à ce genre; ainsi l'on a vulgairement appelé :

JONC CARRÉ, un Souchet dont la tige présente quatre angles.

JONC DES CHAISERS, le *Scirpus lacustris*.

JONC A COTON OU DE SOIE, les Linaigrettes ou Ériophores.

JONC D'EAU, les Scirpes, *Schœnus*, etc.

JONC ÉPINEUX OU MARIN, l'*Ulex Europæus*.

JONC D'ESPAGNE, le *Spartium juncum*.

JONC D'ÉTANG, le *Scirpus lacustris*, L.

JONC FAUX, les Triglochins.

JONC FLEURI, le *Butomus umbellatus*, L.

JONC DES INDES, le Rotang.

JONC MARIN, le Jonc épineux.

JONC A MOUCHES, le *Senecio Jacobæus*, L.

JONC DU NIL, le *Cyperus Papyrus*, L.

JONC ODOURANT, l'*Andropogon Schœnanthe* et l'*Acorus vernus*.

JONC DE LA PASSION, la Massette (*Typha*).

JONC DE PIERRE. *Juncus Lapideus*. POLYP. Mercati donne ce nom à une Caryophyllie fossile, tandis que d'autres oryctographes l'appliquent à des Tubipores pétrifiés.

JONCAGINÉES. *Juncaginæ*. BOT. Famille naturelle de plantes monocotylédones, à étamines hypogynes, instituée par le professeur Richard (Mém. Mus., 1, p. 565) pour quelques genres autrefois placés dans la famille polymorphe des Joncs de Jussieu. Les Joncaginées, qui se composent des genres *Triglochin*, *Scheuchzeria* et *Lilæa*, peuvent être caractérisées de la manière suivante : les fleurs sont hermaphrodites ou unisexuées, munies d'un calice ou nues. Dans les fleurs hermaphrodites on trouve ordinairement six étamines à filaments très-courts, à anthères cordiformes et biloculaires. Le centre de la fleur offre de trois à six pistils réunis entre eux et plus ou moins soudés par leur côté interne. Leur ovaire est libre, à une seule loge contenant un ou deux ovules dressés; le stigmaté est ordinairement sessile. Dans les fleurs unisexuées, les mâles se composent d'une seule étamine accompagnée d'une

écaille, et les fleurs femelles d'un pistil nu. Le fruit est un akène ou une capsule renflée et déhiscence, qui contient une ou deux graines dressées. Ces graines se composent d'un tégument propre et d'un embryon dressé, ayant la même direction que la graine, c'est-à-dire dont la radicule correspond au hile. Cette petite famille uniquement composée des genres précités, habite exclusivement les lieux aquatiques; elle n'offre en général que de petites plantes vivant sur le bord des étangs et dans les endroits marécageux. On pourrait considérer l'organisation des deux genres *Triglochin* et *Schenchzeria* sous un autre point de vue, et regarder leurs fleurs comme étant également unisexuées et monoïques. En effet, dans les espèces de *Triglochin*, les six étamines pourraient être regardées chacune comme autant de fleurs mâles monandres, et les six pistils comme autant de fleurs femelles. Cette opinion paraît d'autant plus vraisemblable, que ces six étamines ne sont pas placées sur le même plan et qu'il y en a trois plus intérieures et trois plus extérieures. *V.* les mots *TRIGLOCHIN* et *SCHENCHZERIA*.

Les Joncaginées viennent naturellement se placer entre les Nayades et les Alismacées. Elles se distinguent des premières par leurs graines dressées et leur embryon ayant la même direction que la graine, tandis que dans les Nayades la graine est renversée et l'embryon a une direction opposée à celle de la graine; dans les Alismacées, les graines sont suturales et l'embryon est recourbé en fer à cheval.

JONCÉES. *Juncæa*. *bot.* Cette famille, telle qu'elle a été limitée par De Candolle et plus récemment par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, 1, p. 257), appartient au groupe des plantes monocotylédones, à étamines périgynes, et peut être ainsi caractérisée : fleurs hermaphrodites, rarement unisexuées et monoïques. Calice profondément divisé en six lanières glumacées, disposées sur deux rangées. Étamines au nombre de six, attachées à la base des divisions du calice, quelquefois, mais plus rarement, au nombre de trois seulement qui répondent aux trois divisions du calice. Ces étamines ont leurs filets subulés et leurs anthères à deux loges. L'ovaire est libre au fond de la fleur. Il est tantôt à une, tantôt à trois loges contenant chacune une ou plusieurs graines. Il se termine à son sommet par un style simple, que surmontent trois stigmates filiformes ou un stigmate unique et trilobé. Le fruit est sec, capsulaire, à une ou trois loges, s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. Quelquefois il est indéhiscence et monosperme par avortement. Les graines sont revêtues d'un tégument propre, membranoux, qui, selon R. Brown, n'est jamais crustacé, ni de couleur noire. Elles contiennent un endosperme charnu ou cartilagineux dans lequel est renfermé un embryon presque cylindrique.

Les Joncées sont des plantes annuelles ou vivaces, nues ou feuillées, ayant en général les feuilles engainantes, planes ou cylindriques. Les fleurs sont généralement petites, disposées en grappes, en panicules ou en cimes.

Les genres qui appartiennent à cette famille sont :

Juncus, DC.; *Luzula*, DC.; *Abama*, Adanson. Robert Brown y a joint les suivants : *Xerotes*, *Dasyppogon* et *Calectasia* qui sont nouveaux. Il a ajouté à la fin de cette famille comme ayant de l'affinité avec elle, les genres *Flagellaria*, L.; *Philydrum*, Banks, et *Burmanni*, L. De Laharpe a envoyé à la Société d'histoire naturelle de Paris (Mém., vol. III), un mémoire fort intéressant contenant une monographie détaillée des genres *Juncus*, *Luzula* et *Abama* qui, selon lui, sont les seuls qui entrent dans la famille des Joncées.

JONCIER. *bot.* L'un des noms vulgaires du *Spartium juncinum*, L.

JONCINELLE. *bot.* *V.* ÉRIOCAULON.

JONCIOLE. *bot.* *V.* APHYLLANTHE.

JONCOIDES. *bot.* Synonyme de Joncées. On a aussi proposé ce nom pour désigner le genre *Luzule*. *V.* ce mot.

JONCQUETIA. *bot.* Schreber appelle ainsi le genre *Tapura* d'Anblet. *V.* TAPURE.

JONCS. *Junci*. *bot.* Famille qui, telle qu'elle avait été établie par Jussieu dans son *Genera Plantarum*, a été divisée, par suite des travaux de plusieurs botanistes modernes, en plusieurs autres très-distinctes. Ainsi, dans la première section renfermant les genres à ovaire unique, à capsule triloculaire et à calice glumacé, on trouve les genres *Eriocaulon*, *Restio* et *Xyris* qui forment la famille des Restiacées de Robert Brown; dans la deuxième section, dont le calice est semi-pétaloïde, sont les genres *Callisia*, *Commelina*, *Tradescantia* formant avec quelques autres les Commelinées de R. Brown; dans la troisième section, le genre *Butomus* forme le type des Butomées du professeur Richard, les genres *Damasonium*, *Alisma* et *Sagittaria* les vraies Alismacées. Parmi les genres de la quatrième section, le *Cabomba* est devenu le type des Cabombées du professeur Richard, le *Schenchzeria* et le *Triglochin* appartiennent aux Joncaginées, et enfin les genres *Narthecium*, *Helonias*, *Melanthium*, *Veratrum* et *Colchicum* constituent la famille des Colchicacées de De Candolle. Il résulte de là que les genres qui formaient la famille des Jones de Jussieu, constituent aujourd'hui huit familles naturelles distinctes, savoir : les Restiacées, les Commelinées, les Butomées, les Alismacées, les Cabombées, les Joncaginées, les Colchicacées et les Joncées proprement dites. *V.* chacun de ces mots.

JONDRABA. *bot.* *V.* BISCUTELLE.

JONÉSIE. *Jonesia*. *bot.* Genre de la famille des Légumineuses et de l'Heptandrie Monogynie, L., établi par Roxbourg (*Asiatic. Research.* 4, p. 555), et ainsi caractérisé : calice à deux folioles; corolle infundibulaire, dont le tube est charnu et fermé, le limbe quadrilobé; appendice annulaire, inséré sur l'orifice du tube de la corolle et supportant sept étamines; légume pédicellé, en forme de sabre et contenant de quatre à huit graines. Le docteur Roxbourg dit que la plante arborescente qui est le type de ce genre, croit en abondance dans l'intérieur du Bengale, et qu'on la cultive communément dans les environs de Calcutta. Ce qui paraît non moins certain, c'est qu'elle existe pareillement sur plusieurs points de la côte du Malabar, dans

l'île de Java, et que même de très-beaux exemplaires en ont été observés à l'île Maurice, par le botaniste Telfair. Le nom qu'a imposé à ce genre le docteur Roxburgh, est un hommage de reconnaissance envers sir William Jones, zélé cultivateur, protecteur ardent de tous ceux qui se livrent à l'étude de la botanique, et lui-même très-profond dans cette branche des sciences naturelles. Le professeur De Candolle, dans son *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis*, indique une seconde espèce de *Jonesia*, sous le nom de *Scandens*, mais sans lui assigner d'autre caractère spécifique que celui tiré de la volubilité de sa tige; il la cite d'après Roxburgh comme originaire de l'île de Sumatra.

JONÉSIE ASJOGAN. *Jonesia Asoca*, Roxb.; *Jonesia pinnata*, Willd.; Asjocan. *Hort. Malab.* Des graines de ce magnifique végétal ont été envoyées en 1796, de Serampore, par le docteur Carey, à messieurs Shepherd, de Liverpool; et ces habiles cultivateurs ont eu la satisfaction de voir leurs soins couronnés du plus heureux succès, car une des plantes provenant de leurs semis, a fleuri dans leurs serres, au mois de mai 1850. C'est un arbre de médiocre grandeur, dont le tronc se couronne de rameaux cylindriques, brunâtres, assez étendus; les feuilles qui les garnissent, sont alternes, pétiolées, composées de dix folioles opposées, ovales, lancéolées, pointues, entières, glabres, veinées, d'un vert très-agréable en dessus, un peu glauque en dessous, veinées, longues de cinq à six pouces, larges de quinze à seize lignes, séparées du pétiole par un pétiole renflé presque articulé; le pétiole est cylindrique, accompagné à sa base, de stipules lancéolées et décides. Les fleurs sont réunies en une panicule serrée, formant une cyme arrondie, portée sur un pédoncule axillaire; chacune d'elles est pédicellée, d'un rouge orangé très-vif, munie à sa base d'une bractée colorée, sessile, oblongue, pointue et concave; le calice est coloré, tubuleux, divisé antérieurement en deux lanières ovalaires et obtuses. La corolle est infundibuliforme, avec son tube allongé, son limbe profondément partagé en quatre lobes arrondis et réfléchis extérieurement. Les étamines, au nombre de six et quelquefois sept, sont insérées sur l'orifice du tube de la corolle, où leur base qui se prolonge circulairement, présente une sorte de bourrelet; leurs filaments, aussi longs que la corolle, s'élançant beaucoup au delà; ils sont cylindriques, filiformes et d'un rouge pourpré, terminés par des anthères oblongues, biloculaires, jaunes, attachées transversalement. L'ovaire est linéaire, lancéolé, comprimé, rougeâtre, légèrement velu, surmonté d'un style allongé, recourbé, que termine un stigmate en tête. Le fruit consiste en une gousse aplatie, longue d'environ huit pouces, et large de quinze lignes, brune, dolabriforme, pédicellée, renfermant six à huit graines orbiculaires et aplaties.

On cultive cet arbre en serre chaude et dans une terre douce et substantielle; il demande beaucoup de chaleur et plus encore de lumière, aussi est-on obligé, lorsqu'on veut accélérer son développement, de le tenir le plus près possible des vitraux, sans néanmoins lui faire quitter la tannée. Quand on le dépose, il faut bien

éviter de blesser les racines, car cela nuirait considérablement à son accroissement; elles doivent toujours être dans la terre où elles demandent en hiver comme en été, des arrosements fréquents. Les sujets que l'on a obtenus jusqu'ici l'ont été de semis effectués sur couche chaude et dans des terrines de la manière indiquée pour les Mimosés et autres Légumineuses à fruits cornés.

JONGERMANNE. BOT. *V.* JUNGERMANNE.

JONGIE. BOT. *V.* JUNGIE.

JONIDIE. BOT. *V.* IONIDIER.

JONOPSIDIUM. BOT. Synonyme de Ionopsidier. *V.* ce mot.

JONOPSIS. BOT. Pour Ionopside. *V.* ce mot.

JONQUILLE. BOT. Espèce du genre Narcisse. *V.* ce mot. Paulet appelle JONQUILLE DE CHÈNE un Champignon de sa famille des Ombellifères, qui est simplement un Agaric.

JONSELLE. OIS. Nom vulgaire de la Bernache. *V.* CARNARD.

JONSONIA. BOT. Synonyme de Cédrele. *V.* ce mot.

JONTHLASPI. BOT. Les anciens botanistes et même Tournefort donnaient ce nom à une petite Crucifère qui est devenue le type du genre *Clypeola* de Linné. De Candolle l'a employé pour désigner la première section qu'il a établie dans ce genre. *V.* CLYPEOLE.

JOPPE. *Joppa*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Fabricius et adopté par Latreille (Fam. Natur. du Règne Anim.). Ses caractères sont : bouche point avancée en manière de bec; palpes maxillaires de cinq articles très-inégaux et dont le troisième est en forme de hache; palpes labiales de quatre articles; extrémité des mandibules distinctement bidentée; antennes sétacées, composées d'un grand nombre d'articles; tarière cachée. Les Joppes étaient des espèces du grand genre Ichneumon de Linné; leurs habitudes sont celles des Ichneumons; ils ont le chaperon court, corné, arrondi et entier; les mâchoires unidentées et la lèvre membraneuse, comprimée et plus épaisse au bout. L'abdomen est pétiolé, ovoïde, voûté en dessus; leur corps est orné de couleurs jaunes sur un fond noir. La plupart des espèces viennent de l'Amérique méridionale. *V.* ICHNEUMON et ICHNEUMONIDES.

JORA. *Jora*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, établi par Horsfield pour un nouvel Oiseau de Java et pour quelques espèces dont la place a été jusqu'ici fort incertaine dans les méthodes ornithologiques. Caractères : bec allongé, comprimé sur les côtés, un peu robuste, plus ou moins incliné, à crête convexe, à base élargie, à pointe mousse, à bords membranoux et lisses; ailes médiocres; première rémige moins longue que les suivantes qui toutes sont pointues; queue moyenne, échancrée; tarsi médiocres. Ce genre peu nombreux en espèces, n'a de représentants que dans les parties les plus chaudes de l'ancien continent, et leurs mœurs participent de celles de tous les petits Carnassiers de ces contrées.

JORA A SCAPULATRE. *Jora scapularis*, Horsf.; *Turdus scapularis*, Raffles; *Scapular wagtail*, Latl. Parties supérieures d'un vert jaunâtre, avec une large

bande verte sur le manteau; rémiges d'un vert noirâtre, bordées de jaune-verdâtre; tectrices alaires noirâtres, frangées de vert; parties inférieures, gorge, cou et poitrine d'un vert assez pur; abdomen et cuisses d'un jaune nuancé de vert olive; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces huit lignes. De Java.

JORA CAP-NÈGRE. *Jora Nigricapilla*, H. *Parus Nigricapillus*? Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 140; *Ægithina atricapilla*, Vicill. Front, sommet de la tête et nuque d'un noir assez vif; parties supérieures d'un vert olivâtre, les inférieures jaunes; rectrices latérales terminées de blanc. Taille, cinq pouces; la femelle est un peu plus petite, et ses couleurs ont moins de vivacité. Cette espèce, décrite par Levaillant, à la suite de ses Mésanges d'Afrique, se trouve dans l'Inde et à Ceylan.

JORA QUADRICOLE. *Jora quadricolor*, H. *Parus quadricolor*? Lev., Ois. d'Afrique, pl. 141. Sommet de la tête et derrière du cou noirs; dos et scapulaires d'un vert assez vif; rémiges noires, liserées de jaunâtre; tectrices alaires noires, frangées de blanc à l'extrémité; rectrices égales, noires, bordées extérieurement de jaune; gorge, devant du cou, poitrine, flanes et couvertures inférieures de la queue d'un beau jaune pâle, qui se nuance de verdâtre aux cuisses et à l'abdomen; bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. La femelle est un peu moins grande; elle a les parties supérieures d'un vert olivâtre, et les inférieures d'un jaune moins pur que chez le mâle; les bords des rémiges sont d'un jaune grisâtre; le dessus de la queue est verdâtre. De Ceylan.

JORA VERT ET JAUNE. *Jora Typhia*, H. *Motacilla Typhia*, Gmel., Brown's illust., pl. 56. Parties supérieures, tête et nuque, d'un vert jaunâtre; les inférieures d'un jaune pur; rémiges d'un vert olivâtre, liserées de blanc; tectrices alaires d'un vert olive; rectrices d'un vert olive foncé et terne; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, quatre pouces trois lignes. De l'Inde.

JORENA. BOT. Ce nom a été donné par Adanson, à un genre formé sur l'*Alsinoides* de Lippi, et placé près du *Suriana* dont il diffère par ses feuilles opposées et ses graines ovoïdes, assez grosses.

JOSEPHIE. *Josephia*. BOT. Knight et Salisbury, dans leur Mémoire sur les Protéacées, ont ainsi désigné un genre que R. Brown, qui d'abord avait adopté ce nom, a changé depuis en celui de *Dryandra*. V. ce mot. On s'est récrié contre ce changement de nom, sans réfléchir qu'il y avait abus de dédier deux genres très-voisins à un seul individu (Joseph Banks), quelque grands qu'aient été les services qu'il a rendus à la science. Les noms de *Josephia* et de *Banksia* rappelant le même personnage et étant placés dans la même famille naturelle, semblaient trop un concert de dédicaces, et, ce qui pis est, pouvaient introduire de la confusion.

JOSEPHINIE. *Josephinia*. BOT. Genre établi par Ventenat (Jard. de Malmaison et Mém. Inst. Se. Phys., 1806, p. 71) et adopté par R. Brown qui l'a placé dans sa famille des Pédalinées. Les caractères de ce genre sont : calice à cinq divisions dressées et égales; corolle monopétale ayant un tube court et un limbe évasé et campanulé, à cinq lobes inégaux, disposés en deux

lèvres, l'une supérieure, redressée et bifide, l'autre inférieure, à trois lobes, celui du milieu étant plus long que les autres; étamines, au nombre de quatre, didynames et plus courtes que la corolle; il y a le rudiment d'une cinquième étamine avortée. L'ovaire est libre, appliqué sur un disque hypogyne, formant un bourrelet circulaire. Cet ovaire est surmonté d'un style qui termine un stigmate quadrifide. Le fruit est un drupe hérissé de pointes, à quatre ou huit loges monospermes. Les graines sont attachées à la base des loges. Elles contiennent un embryon dressé, dépourvu d'endosperme.

Ce genre ne se compose encore que de deux espèces. Ce sont des plantes élégantes, vivaces, rameuses, à feuilles très-entières et à fleurs purpurines. L'une et l'autre sont originaires de la Nouvelle-Hollande. La première qui ait été connue et décrite, est la *Josephinia Imperatricis*, Vent., Malmais., tab. 105. Sa tige, cylindrique dans sa partie inférieure et tétragone supérieurement, s'élève à environ deux pieds. Elle est rameuse et couverte de feuilles opposées, pétiolées, ovales, cordiformes et rabattues. Les fleurs, d'un gris rose, tachées de points pourpres, naissent dans l'aisselle des feuilles supérieures et forment un épi allongé au sommet de la tige. Cette espèce a fleuri pour la première fois dans le jardin de la Malmaison, où l'impératrice Joséphine accordait de si puissants encouragements à la botanique. Elle provenait de graines rapportées par le capitaine Hamelin, commandant la corvette le *Naturaliste*, dans l'expédition dont Péron et Freycinet ont fait connaître les résultats.

La seconde espèce, caractérisée par Robert Brown (*Prod. Flor. Nov.-Holl.*, 1, p. 520), porte le nom de *Josephinia grandiflora*.

JOSIUM. BOT. Synonyme de Jasmin jaune.

JOSOZE. BOT. Nées Von Esenbeck a formé, sous ce nom (Wallich, *Pl. as. rar.*, 11, p. 65), un genre auquel il a substitué le nom de Actinodaphne, en y ajoutant plusieurs espèces qui ont été décrites dans le même ouvrage, sous cette dernière dénomination. Quoi qu'il en soit, le genre reste toujours nouveau et présente pour caractères : fleurs dioïques, sortant plusieurs à la fois d'une gemme imbriquée; périgone à six divisions égales, membraneuses, persistantes ou décidues jusqu'à la base. Les fleurs mâles offrent neuf étamines disposées sur trois rangs, et toutes fertiles : six extérieures nues à leur base, et trois intérieures sessiles ou stipitées, avec deux glandes chacune; anthères oblongues, introrses, quadrilocellées, déhiscences par des valvules ascendantes; un rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles ont les étamines stériles, spatulées, demi-sagittées ou péta-loïdes; l'ovaire est uniloculaire, uniovulé; le style est un peu épais; le stigmate discoïde, étalé; le fruit est une baie monosperme, imposée sur le tube cyathiforme du périgone et entourée des vestiges du limbe. Les Josozes ou les Actinodaphnes sont des arbres de la famille des Laurinées, de l'Inde, dont les feuilles, rarement alternes, sont le plus souvent aggrégées par intervalles, ou verticillées, à plusieurs nervures; les fleurs sont en panicule, ou en grappe, ou fasciculées en forme d'ombelle.

JOSSINIE. *Jossinia*. BOT. Genre de la famille des Myrtacées, proposé aux dépens des Eugénies, par Commerson qui ne l'a point publié, puis après, adopté par De Candolle dans son *Prodromus*. Voici les caractères du genre tels qu'ils ont été trouvés dans les manuscrits de Commerson : tube de l'calice turbiné, presque globuleux, le limbe divisé presque jusqu'à sa base en quatre parties distinctes même dans le bouton ; quatre pétales ; étamines nombreuses, libres, insérées sur un disque étendu ; fruit charnu, turbinato-subglobuleux, polysperme, couronné par les lobes de l'calice. Les Jossinies sont des arbres et des arbrisseaux des grandes îles africaines où ils sont vulgairement appelés *bois de Nèfle* par les colons ; en général leurs feuilles sont rigides, à pédoncules axillaires, uniflores et bractifères ; leurs fruits sont mangeables. Les espèces que, selon De Candolle, on devrait admettre dans ce genre encore peu suffisamment connu, sont les *Eugenia mespiloides*, *Eugenia lucida*, *Eugenia orbiculata*, *Eugenia elliptica*, *Eugenia tinifolia*, *Eugenia buxifolia*, *Eugenia cotinifolia*, *Eugenia cassinoides*. V. EUGÉNIE.

JOTA. ois. Le Vautour décrié sous ce nom, par Molina, paraît être le même que l'Aura. V. CATARTE.

JOUALETTE. BOT. Synonyme vulgaire d'*Oenanthe pimpinelloïdes*.

JOUANNETIE. *Jouannetia*. MOLL. FOSS. Genre de Conchifères de la famille des Tubicoles de Lamarek, établi par Desmoulin. Ce genre, très-curieux, a été découvert par Jouannet auquel il a été dédié par l'auteur ; il se place auprès des Tarets. Caractères : réunion des deux valves formant une sphère parfaite à l'exception d'un appendice caudiforme, qui part du bord d'une seule des valves, d'où vient le nom de *Jouannetia semicaudata*, que Desmoulin a donné à l'espèce qui est le type du genre. Cette curieuse coquille se trouve dans l'intérieur des Polyiers fossiles et des morceaux roulés de calcaire, qui se trouvent en abondance dans le dépôt de Falun de Mérygnac.

JOUBARBE. *Sempervivum*. BOT. Genre de la famille des Crassulacées et de la Dodécandrie Dodécagynie, L., offrant un calice monosépale, persistant, divisé en six, huit ou douze lanières ; une corolle de six à dix-huit pétales lancéolés, quelquefois légèrement réunis entre eux par leur base ; des étamines en nombre double de celui des pétales, à insertion périgynique ; des pistils au nombre de six à dix-huit, disposés circulairement au centre de la fleur. En dehors de l'ovaire, on trouve quelquefois des appendices de forme variée, qui sont des étamines avortées. Chaque ovaire est allongé, à une seule loge contenant plusieurs ovules attachés à un trophosperme longitudinal. Le style est simple, terminé par un stigmathe capitulé. Le fruit est une capsule allongée, s'ouvrant par une suture longitudinale, et renfermant plusieurs graines insérées à un trophosperme sutural. Les espèces de ce genre, au nombre d'environ une trentaine, ont des feuilles épaisses et charnues, quelquefois disposées en rosette à la base de la tige, d'autres fois placées sur les ramifications de la tige. Celle-ci est simple ou rameuse. La plupart des espèces croissent en Europe, aux Canaries, au cap de Bonne-Espérance.

JOUBARBE DES TOITS. *Sempervivum tectorum*, L. Elle croît en abondance sur les vieux murs et le chaume des masures. Ses feuilles sont épaisses, charnues, imbriquées, ovales, pointues et ciliées, disposées en rosettes. Du centre de ces rosettes, dont un grand nombre restent stériles, s'élève une tige d'environ un pied de hauteur, cylindrique, épaisse, charnue, écaillée, rougeâtre, terminée par un épi de fleurs rougeâtres et assez grandes, pédonculées et tournées du même côté.

On en cultive dans les jardins un assez grand nombre d'espèces, telles que les *Sempervivum arboreum*, *canariense*, *aizoides*, *glandulosum*, etc. ; elles sont d'orangerie.

On a appelé vulgairement PETITE JOUBARBE le *Sedum album* ; JOUBARBE DES VIGNES, le *Sedum Telephium* ; JOUBARBE PYRAMIDALE, un Saxifrage ; JOUBARBE AUX VERS, le *Sedum acre*, etc.

JOUBARBES. BOT. V. CRASSULACÉES.

JOUDARDE ET JOUELLE. ois. V. JOELLE.

JOUES CUIRASSÉES. POIS. Nom imposé par quelques auteurs à une famille de Poissons de l'ordre des Acanthoptérygiens, et qui comprend les genres Trigle, Priote, Malarmats, Daetyloptère, etc.

JOUGAU. ois. Espèce du genre Chouette. V. ce mot.

JOUGRIS. ois. Espèce du genre Grèbe.

JOURDIN. POIS. Espèce du genre Lutjan.

JOURET. MOLL. Gmelin a rapporté à la *Venus maculata* (*Cytherea maculata*, Lamk.) le Juret d'Adanson (Coquil. du Sénégal, pl. 17) qui semble une espèce bien distincte, que les auteurs n'ont point encore mentionnée d'une manière satisfaisante.

JOUTAL. BOT. V. OUTEA.

JOUZION. POIS. L'un des noms vulgaires du *Squalus Zygaena*.

JOVELLANA. BOT. Genre de la Diandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Fl. Peruv.*, 1, p. 15, t. 18, fig. 1 et 6), et qui a été réuni par Smith et Lamarek au *Calceolaria*. Persoon (*Enchirid.*, 1, p. 15) en a fait une section du genre *Bœa* de Jussieu, en lui conservant le caractère essentiel, ainsi tracé par les auteurs de la Flore du Pérou : capsule ovée-conique, à deux sillons, biloculaire, s'ouvrant au sommet en deux valves bifides.

JOXYLON. BOT. Nom donné par Rafinesque à un genre de la famille des Moracées, qu'on n'a pas jugé différer suffisamment du genre *Maclura* de Nuttall. V. MAELURE.

JOYEL. MOLL. V. CHOEL.

JOZELLE. ois. Même chose que Jodelle. V. FOULQUE.

JOZO. POIS. Espèce du genre Gobie. V. ce mot.

JUANULLOA. BOT. Les auteurs de la Flore du Pérou ont donné ce nom à un genre qu'ils ont dédié à la mémoire de don George Juan et de don Antoine Ulloa, auteurs d'un voyage au Pérou renfermant des observations d'histoire naturelle. Persoon (*Synop.*, 1, p. 218) a échangé ce nom complexe en celui de *Ulloa*. Ce changement a été justifié par De Candolle (Théor. élém. de la Botanique, 2^e édition, p. 265), en rappelant aux botanistes qu'ils ne doivent pas établir des noms généraux composés de ceux de deux personnes. V. ULLOA.

JUB. *Juba*. pois. Espèce du genre *Pristipome*. *V.* ce mot.

JUBA. bot. Nom qu'on appliquait autrefois à la panicule lâche de certaines plantes de la famille des Graminées.

JUBARTE. mam. Espèce du genre *Baleine*. *V.* ce mot.

JUBÉE. *Jubaea*. bot. Genre de la famille des Palmiers, établi par Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 1, p. 508, tab. 96) qui le caractérise ainsi : fleurs hermaphrodites; calice double, l'un et l'autre tripartit; l'extérieur beaucoup plus court que l'intérieur; étamines en très-grand nombre, ayant les filets libres, les anthères sagittées; ovaire à trois loges, surmonté de trois stigmates; drupe sèche, ovoïde; noix percée de trois trous à son sommet; endosperme creux. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Jubaea spectabilis*, Kunth, *loc. cit.* Ce beau Palmier est originaire du Chili. On le cultive dans les jardins, jusqu'aux environs de Popayan où on le nomme *Coquito de Chile*. Son stipe est nu, sans épines, couronné par des frondes pinnées. Ses régimes de fleurs sont rameux, renfermés d'abord dans une spathe monophylle. Cet arbre paraît avoir beaucoup de rapports avec le *Cocos Chilensis* de Molina.

JUBIS. bot. Nom que l'on donne à une espèce de Raisins séchés.

JUBULE. *Jubula*. bot. Genre de la famille des Jungermanniacées, institué par Dumortier, qui lui assigne pour caractères : colésule triangulaire; capsule quadrivalve jusqu'à la base; élatères solitaires au milieu des valves et persistants. Ce genre, formé aux dépens du *Jungermannia* de Linné et de Sprengel, ne se compose encore que de trois espèces, savoir :

JUBULE DE HUTCHINSIE. *Jubula Hutchinsiae*, Dumort.; *Jungermannia Hutchinsiae*, Hook., Sprengel. Ses feuilles sont ovales, dentelées, planes, auriculato-éperonnées, celles du périchète profondément bilobées à divisions linéari-lancéolées et dentées; colésule lisse et presque cordée. Elle se trouve en Europe, dans les terrains rocaillieux de l'Irlande.

JUBULE DILATÉE. *Jubula dilatata*, Dumort.; *Jungermannia dilatata*, Lin. Feuilles orbiculaires, convexes, très-entières; stipules ovales et bifides; colésule ovale et tuberculée. En Europe sur les troncs d'arbres.

JUBULE DU TAMARIX. *Jubula Tamarisci*, Dum.; *Jungermannia Tamarisci*, Lin.; *Jungermannia nigricans*, Lam. Ses feuilles sont ovales-arrondies, convexes, très-entières; celles du périchète sont lancéolées, oblongues et dentées, à stipules subquadrangulaires, échancrées; colésule ovale et lisse. En Europe, sur les rochers et les troncs d'arbres.

JUCA ET JUCCA. bot. *V.* YUCCA.

JUCHIA. bot. Necker (*Elem. Bot.* 1, p. 155) a établi, sous ce nom, un genre aux dépens des Lobélies de Linné, et qu'il caractérisait par sa corolle régulière, ses anthères connées, son stigmate bilabié et sa capsule biloculaire. Ce genre est remarquable par la régularité de la corolle (caractère que présente aussi le genre *Cyphia* également formé aux dépens du *Lobelia*); cependant le *Juchia* de Necker était trop incomplètement connu pour pouvoir être adopté. *V.* LOBÉLIE.

JUDAÏQUES ou **PIERRES JUDAÏQUES.** échin. On a donné ce nom à des pointes d'Oursins fossiles, ainsi qu'à des articulations d'Encrine.

JUELLE. ois. Même chose que Jodelle. *V.* FOULQUE.

JUEIL. bot. L'un des noms vulgaires de l'IVRAIE.

JUGÉOLINE. bot. L'un des noms vulgaires du Sésame, dans les colonies françaises. Ce mot paraît, ainsi que le *Gigeri* de Saint-Domingue, une corruption de *GANGILA* qui désigne la même plante, au Congo.

JUGLANDÉES. *Juglandæ*. bot. Le genre *Noyer*, *Juglans*, d'abord placé dans la famille des Térébinthacées, en diffère tellement par un grand nombre de caractères importants, qu'il en a été retiré et est devenu le type d'un ordre naturel nouveau, qui porte le nom de Juglandées. Les Juglandées ont des fleurs monoïques. Les mâles sont disposées en chatons simples ou composés. Chaque fleur offre une écaille calyciforme, partagée latéralement en deux ou six lobes plus ou moins profonds; des étamines en nombre indéterminé, ayant les filets extrêmement courts et les anthères à deux loges. Ces chatons mâles naissent constamment vers la partie supérieure des rameaux de l'année précédente. Il n'en est pas de même des fleurs femelles qui, au contraire, se développent à l'extrémité des rameaux de l'année. Chaque fleur femelle se compose d'un calice double, adhérent avec l'ovaire infère; rarement le calice est simple, à quatre divisions. L'ovaire est infère, uniloculaire, contenant un seul ovule dressé. Il est surmonté par deux stigmates très-épais, ou par un style court et un stigmate quadrilobé. Le fruit est un drupe peu charnu, globuleux ou allongé, quelquefois muni de deux ailes latérales, contenant une noix à deux ou quatre valves. La graine est bosselée et comme crébriforme à l'extérieur, plus ou moins quadrilobée à sa partie inférieure, recouverte d'un tégument propre, membraneux, sous lequel on trouve un gros embryon ayant les cotylédons charnus et bilobés; la radicule est supère.

Le genre *Noyer*, qui formait à lui seul cette famille, a été, depuis, divisé en trois genres, savoir : 1° *Noyer* proprement dit qui a pour type le *Juglans regia*; 2° *Carya* de Nuttall, dans lequel on place les *Juglans olivæformis*, *alba*, *sulcata*, *aquatica*, etc.; 3° *Pterocarya* de Kunth, ou *Juglans Pterocarya* de Michaux.

A ces trois genres, Kunth ajoute le genre *Decostea* de Ruiz et Pavon, qu'il rapproche avec doute de la famille des Juglandées. *V.* NOYER.

JUGLANS. bot. *V.* NOYER.

JUGOLINE. bot. Pour Jugéoline. *V.* ce mot.

JUGULAIRES. pois. Second ordre de la classe des Poissons, dans le *Systema naturæ* de Linné, qui répond exactement aux Auchénoptères de Duméril. *V.* ce mot. Il était caractérisé par la position des nageoires abdominales situées sous la gorge, en ayant des pectorales.

JUGULUM. zool. Illiger a donné ce nom à la partie de la région antérieure du cou, comprise entre le larynx et la poitrine, chez les Mammifères et les Oiseaux; et Kirby l'a limité, pour les Insectes, à la partie de la surface inférieure du corps, qui est située entre les tempes.

JUIDA. ois. Espèce du genre Merle, *Turdus auratus*, dont Lesson a formé le type d'un sous-genre où se trouvent également les *Turdus aureus* et *nitens*.
V. MERLE.

JUIF. ois. Nom vulgaire du Bruant de roseaux et de l'Hirondelle Martinet.

JUIF. pois. L'un des noms vulgaires du *Squalus Ziganæ*. On le donnait anciennement à l'Ichthyocolle, espèce du genre Esturgeon.

JUJUBE. *Jujuba*. bot. Fruit du Jujubier.

JUJUBIER. *Zizyphus*. bot. Ce genre, de la famille des Rhamnées, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Tournefort, avait été réuni par Linné au genre *Rhamnus*. Mais Jussieu, Lamarck et presque tous les auteurs modernes l'ont distingué de nouveau comme genre particulier. Voici ses caractères : calice étalé, à cinq divisions; corolle formée de cinq pétales très-petits, dressés; cinq étamines à filets courts, placées en face des pétales, et insérées ainsi que ces derniers autour d'un disque périgyne, qui tapisse le fond du calice et environne l'ovaire; celui-ci est à deux loges, surmonté de deux stigmates. Le fruit est un drupe charnu contenant un noyau à deux loges. Les Jujubiers sont des arbrisseaux ou de petits arbres épineux, ayant des feuilles alternes, accompagnées à leur base de deux stipules subulées, persistantes, se changeant en épines. Leurs fleurs sont hermaphrodites et très-petites. Parmi ces espèces, on distingue les suivantes :

JUJUBIER COMMUN. *Zizyphus vulgaris*, Lamk., III., tab. 185, fig. 1. Arbrisseau de quinze à vingt pieds d'élévation, offrant sur ses branches des petits rameaux filiformes, verts, qu'il renouvelle tous les ans, et sur lesquels se développent les feuilles et les fleurs. Ces feuilles sont alternes, presque sessiles, ovales, obtuses, acuminées; celles de la base sont arrondies; toutes obscurément dentées, glabres, luisantes, marquées de trois nervures longitudinales. On trouve à leur base deux stipules subulées, très-aiguës, persistantes et devenant des aiguillons. Les fleurs sont petites, jaunâtres, rassemblées par petits glomérules, à l'aisselle des feuilles. Le fruit est un drupe ovoïde, rougeâtre, lisse, de la grosseur d'une Olive, contenant un noyau osseux, à deux loges monospermes. Le Jujubier est originaire d'Orient et particulièrement de la Syrie. Selon Pline, il a été introduit en Italie par Sextus Papirius. Aujourd'hui il y forme un arbre indigène aussi bien qu'en Espagne et dans le midi de la France. Les fruits du Jujubier, ou Jujubes, lorsqu'ils sont frais, ont une chair ferme, mais sucrée et agréable. On les mange en cet état dans les provinces où cet arbre est cultivé. Ceux que l'on emploie en médecine, ont été séchés au soleil. Unies aux Dattes, aux Figues et aux Raisins secs, les Jujubes forment les fruits pectoraux et béchiques, très-employés dans le traitement des maladies de poitrine.

JUJUBIER LOTOS. *Zizyphus Lotus*, Desf., Fl. Atl. 1, p. 200; Act. Acad., 1788, tab. 21. Cette espèce ne forme qu'un arbrisseau buissonneux qui ne s'élève guère à plus de quatre ou cinq pieds; ses rameaux sont irréguliers, tortueux, blanchâtres, armés d'épines binées; les feuilles sont alternes, petites, ovales, obtuses, à peine dentées, offrant trois nervures longitudinales. Les

fleurs, d'un blanc pâle et très-petites, sont groupées à l'aisselle des feuilles. Les fruits qui leur succèdent sont des drupes globuleux, arrondis, d'une couleur brune, de la grosseur d'une Merise. Leur chair est pulpeuse et agréable. Cet arbrisseau croît sur les côtes de la Barbarie et surtout de la Cyrénaïque; ses fruits sont une des espèces de Lotos que mangeaient les anciens. Déjà l'Ecluse et J. Bauhin avaient soupçonné que le Lotos des anciens Lotophages était un Jujubier, mais c'est Desfontaines qui, dans un excellent mémoire consigné dans ceux de l'Académie des Sciences pour l'année 1788, a mis cette vérité dans tout son jour. **V. LOTOS.**

Ce genre renferme encore plusieurs autres espèces dont on mange les fruits; tels sont le *Zizyphus spina Christi*, qui croît en Égypte, en Barbarie et dans l'Arabie; le *Zizyphus Jujuba*, Lamk., des Indes-Orientales, etc.

Le nom de JUJUBIER BLANC a été donné par Daléchamp au *Melia Azedarach*, et par l'Ecluse à l'*Etæagnus angustifolius*.

JULAN. moll. Nom donné par Adanson (Coquil. du Sénégal., pl. 10) à une petite espèce de Pholade indiquée par Linné sous la dénomination de *Pholas striata*.

JULE. *Julus*. pois. Espèce du genre Able. **V. ce mot.**

JULE. ins. Pour Iule. **V. ce mot.**

JULIA. pois. Synonyme de Girelle. **V. ce mot.**

JULIBRISIN. bot. Espèce du genre Acacie. **V. ce mot.**

JULIE. ins. Espèce du genre *Æsne*. **V. ce mot.**

JULIENNE. pois. L'un des noms vulgaires de la Lingue-Gade du sous-genre Lotte.

JULIENNE. *Hesperis*. bot. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliquieuse, L. Il fut établi par Tournefort et adopté par Linné et tous les auteurs modernes; ceux-ci l'étendirent plus ou moins et y firent entrer des plantes qu'on en a depuis séparées pour constituer de nouveaux genres ou pour réunir à d'autres déjà établis. Ainsi l'*Hesperis Alliaria* de Lamarck ou *Erysimum Alliaria*, L., est devenu le type du genre *Alliaria*. R. Brown, dans le quatrième volume de la deuxième édition de l'*Hortus Kewensis*, a constitué les genres *Matthiola* et *Malcomia*, dont la plupart des espèces étaient placées par Linné et Lamarck parmi les *Hesperis*. Le genre *Andrzeioskia* de De Candolle (*Prodrom. Syst. nat. Veget.*, t. 1, p. 190) a été formé sur les *Hesperis glandulosa* et *pinnata* de Persoon. Nous passerons sous silence les erreurs des autres auteurs relativement à des plantes qui font maintenant partie des genres *Heliophila*, *Chorispora*, *Arabis*, etc., et qu'ils avaient réunies au genre dont il est ici question. Ces fausses transpositions sont trop nombreuses pour qu'il soit convenable d'en faire ici l'énumération. Dans le second volume de son *Systema Vegetabilium*, le professeur De Candolle a débrouillé la synonymie de toutes les plantes rapportées au genre *Hesperis*, et il a ainsi fixé les caractères de celui-ci : calice fermé, dont les sépales sont connivents et dont deux sont bossus en forme de sac à la base; pétales onguiculés, ayant un limbe étalé, obtus ou échancré; étamines libres, les latérales munies à leur base de glandes vertes et à peu près en forme d'anneau; silique droite, presque tétragone ou comprimée, terminée par deux stigmates droits,

sessiles et connivents; graines oblongues, pendantes et disposées sur un seul rang, pourvues de cotylédons plans et incombants. Ce genre est placé dans la tribu des Sisymbriées ou Notorhizées siliquieuses de De Candolle. Il a beaucoup de rapports avec plusieurs autres genres de Crucifères et surtout avec le *Cheiranthus* et l'*Erysimum*; mais la structure de son stigmate le différencie suffisamment. Il s'éloigne en outre du *Cheiranthus* par ses cotylédons incombants; de l'*Erysimum* par sa silique qui n'est pas exactement tétragone; du *Sisymbrium* par son calice à deux bosses; enfin des *Matthiola* et *Malcomia* qu'on a formés à ses dépens, par son stigmate sans appendices, très-épais et obtus. Les plantes qui composent ce genre sont herbacées, annuelles, bisannuelles ou vivaces, à racines fibreuses, à tiges dressées ou étalées. Leurs feuilles sont ovales, lancéolées ou oblongues, dentées ou lyrées. La plupart des espèces sont couvertes de poils, les uns lymphatiques, simples ou rameux, les autres, surtout vers le sommet, glanduleux et sécrétant une humeur visqueuse. Les fleurs sont disposées en grappes droites, terminales et sans bractées. Elles sont tantôt blanches, tantôt purpurines, quelquefois versicolores, et elles répandent une odeur agréable. Toutes les Juliennes croissent dans l'hémisphère boréal. Les champs cultivés et les haies sont leurs stations habituelles. Sur les vingt espèces décrites jusqu'à ce jour, une habite l'Amérique septentrionale, six l'Europe et treize l'Afrique boréale, l'Orient et l'Asie tempérée. De Candolle les a distribuées en deux sections qu'il a nommées *Hesperis* et *Deilosma*. La première est caractérisée par le limbe des pétales linéaire, rougeâtre et odorant, par la silique à deux côtés tranchants, à valves carénées et à cloison fongueuse. La seconde se distingue, au contraire, par le limbe des pétales obové et par sa silique cylindracée on à peine tétragone, à cloison membraneuse. C'est dans cette section que se trouve l'espèce suivante, remarquable par la beauté et l'odeur agréable de ses fleurs.

JULIENNE DES DAMES, *Hesperis matronalis*, L. Sa tige est cylindrique, velue, presque simple; elle s'élève jusqu'à six décimètres. Ses feuilles sont ovales-lancéolées, pointues et dentées. Les fleurs sont terminales, portées sur des pédicelles de la longueur du calice; il leur succède des siliques dressées, glabres et dont les bords ne sont point épaissis. Cette espèce croît naturellement dans les lieux couverts et cultivés, dans les vignes et le long des haies et des buissons de l'Europe méridionale. On la cultive dans les jardins comme fleur d'ornement sous les noms de Julienne, Cassolette, Beurée, Damas, etc. Elle y produit plusieurs variétés de couleur, ainsi que des monstruosités dont la plus curieuse est celle que l'on a nommée *foliiflora*, et dans laquelle les pétales, les étamines et le pistil sont convertis en feuilles d'un vert tendre. La Julienne des dames est une plante de pleine terre, qui demande peu d'arrosements, un sol substantiel, léger, et une exposition au midi. Les variétés à fleurs doubles se multiplient par la séparation de leurs boutures dans le mois de septembre. Elles prennent aisément racine lorsqu'elles sont dans un terrain favorable.

JULIFÈRES. BOT. Syn. d'Amentacées. V. ce mot.

JULIS. POIS. V. GIRELLE et LABRE.

JULODITE. *Julodis*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Buprestides, institué récemment aux dépens du grand genre Bupreste d'Olivier et de Fabricius, avec les caractères suivants: palpes maxillaires de trois articles un peu coniques et presque égaux en longueur; le dernier est légèrement cylindrique; palpes labiales de deux articles assez courts et un peu coniques; labre presque carré, velu, échancré antérieurement au milieu, avec les angles antérieurs arrondis; menton court, tronqué et un peu échancré en avant; languette de grandeur moyenne, offrant en avant trois lobes et latéralement deux appendices cornés et de forme variable; mandibules assez grandes, très-fortes, très-épaisses, terminées par une dent obtuse, et offrant une autre petite dent de chaque côté; antennes de onze articles: le premier presque de la longueur du troisième et renflé, le deuxième court, le troisième grêle et le plus long, le quatrième conique, les autres courts, comprimés, élargis extérieurement en dent de scie, le dernier presque carré, tronqué obliquement à l'extrémité; les quatre premiers articles des tarses presque triangulaires et spongieux en dessous, le quatrième en carré allongé; crochets médiocres. Ce genre fort nombreux en espèces se présente sur toutes les contrées de l'ancien continent; il a été établi par Eschscholtz, dans la partie entomologique du voyage de Kotzebue, puis adopté par Solier qui y a ajouté un bon nombre d'espèces, antérieurement décrites comme Buprestes; enfin d'autres espèces nouvelles, produites par plusieurs autres entomologistes, en ont porté le nombre à cinquante environ.

JULODITE FASCICULAIRE. *Julodis fascicularis*, Sol.; *Buprestis fascicularis*, Lin., Fab., Oliv. Il est d'un vert cuivreux; sa tête est grande, presque ronde, penchée en avant, rugueuse, offrant quelques poils jaunes; ses yeux sont assez petits et presque ronds; son corselet est convexe, arrondi latéralement, prolongé au milieu et en arrière, inégal, parsemé de très-gros points serrés, et offrant des faisceaux de poils jaunes, disposés longitudinalement; ses élytres sont convexes, arrondies sur les côtés, un peu rugueuses, très-ponctuées, avec de nombreux faisceaux de poils jaunes, assez petits, et formant des séries longitudinales; dessous du corps d'un cuivreux obscur, un peu pubescent, avec trois faisceaux de poils jaunes de chaque côté du thorax, et un autre plus petit à chaque extrémité des segments de l'abdomen; corps épais; pattes assez fortes et cuivreuses. Taille, quatorze lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

JULODITE D'ANDRÉ. *Julodis Andree*, Esch.; *Buprestis Andree*, Fab., Oliv. Ses antennes sont noires; sa tête est d'un bronzé obscur et raboteuse; son corselet est bronzé, inégal, avec quelques points lisses; ses élytres sont d'un bronzé bleuâtre, raboteuses, avec quatre lignes longitudinales, enfoncées et blanches sur chacune d'elles; le dessous du corps est d'un violet foncé, cuivreux, avec quatre points blanchâtres de chaque côté de l'abdomen; les pattes sont d'un violet noirâtre. Taille, vingt-deux lignes. On le trouve dans l'Amérique septentrionale.

JULODITE VELU. *Julodis hirta*, Esch.; *Buprestis*

hirta, Fab., Oliv. Ses antennes sont noires; sa tête et son corselet sont d'un vert bronzé, couverts d'un duvet blanchâtre; ses élytres sont testacées, un peu velues, avec trois lignes longitudinales, élevées, vertes ou bleuâtres, qui ne vont pas jusqu'à l'extrémité; le dessous du corps est d'un vert bronzé; les pattes sont testacées. Taille, huit lignes. On le trouve fréquemment au cap de Bonne-Espérance.

Les *Buprestis cirrosa*, Schon., *hirsuta*, Lin., *variolaris*, Fab., *æuinotialis*, Oliv., *pilosa*, Fab., *onopordi*, Lin., *tomentosa*, Herbst, etc., font aussi partie de ce genre.

JUMEAUX. BOT. Petite famille dans laquelle Paulet place deux Champignons qu'il nomme NOMBRIIL-BLANC et CHAPEAU-CANNELLE. Ce sont des Agarics.

JUMENT. MAM. Femelle du Cheval. *V.* ce mot.

JUNCAGINÉES. BOT. *V.* JONCAGINÉES.

JUNCAGO. BOT. Synonyme de Triglochin. *V.* ce mot.

JUNCARIA. BOT. Synonyme d'*Ortegia hispanica*.

JUNCELLUS. BOT. Ce nom désigne quelquefois les petites espèces du genre Scirpe.

JUNCKERITE. MIN. Substance nouvellement trouvée à la mine de Poullaoen, en cristaux octaèdres rectangulaires, dont les faces arrondies à la manière des cristaux du Diamant, sont presque égales. La surface de ces cristaux est mate, circonstance qui, jointe à la convexité des faces, ne permet pas de mesurer les angles. Sa couleur est le gris jaunâtre; sa cassure est nette et éclatante; elle est rayée par la Chaux phosphatée et susceptible d'être attaquée par tous les Acides, à l'aide d'une faible chaleur. Sa pesanteur spécifique est 3,815. Les cristaux, très-petits, tapissent de petites veines de Quartz, qui traversent la Grauwake, dans laquelle est pratiqué le puits de la mine. Son analyse, faite par Dufrenoy, a donné : protoxyde de Fer 49; Acide carbonique 50; Silice 17; Magnésie 4 : ce qui tend à ranger la Junckerite parmi les minerais de Fer carbonaté. Sa cristallisation peut-être serait peu en harmonie avec celle de ces minerais en général; mais n'observe-t-on pas une anomalie semblable entre la Chaux carbonatée et l'Arragonite?

JUNCUS. BOT. *V.* JONC.

JUNDZILLIA. BOT. De Candolle (*System. Veget.*, t. 11, p. 529) mentionne un genre établi sous ce nom par Andrzejowski, mais qui, basé sur le *Cochlearia Draba*, L., doit être réuni au *Lepidium*. Desvaux (*Journ. de Bot.*, 5, p. 165) avait déjà proposé l'établissement du même genre qu'il nommait *Cardaria*. *V.* LEPIDIUM.

JUNGERMANNE. *Jungermannia.* BOT. Genre fondé par Ruppert et admis par Linné et par tous les auteurs jusqu'à Dumortier qui l'a élevé au rang de famille sous le nom de Jungermanniacées (voir ce mot). Ce genre présentait les espèces les plus hétéroclites; on y rencontrait des plantes munies de feuilles, comme les Mousses, et d'autres ne présentant que de simples frondes aplaties, comme les Algues. Malgré les réductions qu'il a subies, le genre Jungermanne est encore aujourd'hui le plus considérable de la famille, et il comprend à lui seul plus du tiers des plantes dont elle se compose. Dans son *Sylloge*, Dumortier l'a caractérisé ainsi : colésule imposée, libre, saillante, arron-

die, glabre, excédant la calyptré, dentée à l'orifice. Élatères géminés, nus, caducs. Ce genre se compose de neuf sections, savoir :

1^{re} Série. Périclyze oligophylle.

Phylles périclyziales, entières.	APLOZIA.
Phylles bilobées, concaves, glabres aux bords.	GYMNOCOLEA.
Phylles bilobées, condupliquées, glabres aux bords.	DIPLOPHYLLUM.
Phylles bilobées, ciliées sur les bords.	BLEPHAROZIA.
Phylles 5-multifides, colésule dentée.	LOPHOZIA.
Phylles multifides, colésule en crête.	LOPHOCOLEA.

2^e Série. Périclyze polyphylle.

Phylles dissectées.	CEPHALOZIA.
Phylles palmées.	ANTHELIA.
Phylles ciliées, articulées.	BLEPHAROSTOMA.

Dans ses observations sur les Jungermanniacées, Dumortier a élevé la section nommée *Lophocolea*, au caractère d'un genre.

JUNGERMANNIACÉES ou **JUNGERMANNIDÉES.** BOT. Famille de plantes Cryptogames, établie par Dumortier pour les genres *Jungermannia* et *Blasia* de Linné. Le genre *Jungermannia*, fondé par Ruppert, demandait une révision soignée. Déjà Vaillant, Micheli et Necker avaient voulu le subdiviser d'après les caractères de la végétation; mais leurs genres n'avaient pu être admis, vu l'absence de caractères tirés des organes de la fructification. Hooker ayant découvert la fructification du *Blasia*, avait même reconnu que ce genre devait être rapporté aux Jongermannes. En 1820, mademoiselle M. A. Libert, botaniste distinguée à Malmédy, publia dans les Annales générales des Sciences physiques, un Mémoire sur le genre *Lejeunia* établi par elle aux dépens des Jongermannes, et ayant pour type *Jungermannia serpyllifolia*. Peu après, Dumortier entreprit de diviser le grand genre linnéen d'après les caractères de la fructification. A cet effet, il forma des genres *Jungermannia* et *Blasia* de Linné sa famille des Jungermanniacées à laquelle il assigna le caractère suivant : plantes cryptogames, munies de calyptré à péricarpe solitaire, quadripartite ou quadrivalve, privé de columelle centrale et renfermant des élatères entremêlées aux semences. Cet auteur s'est beaucoup occupé de cette famille, d'abord dans ses *Commentationes botanicae*, puis dans son *Sylloge jungermannidearum Europæ*, enfin dans ses Recueils d'observations sur les Jungermanniacées, et a présenté une série de genres nombreux, établis aux dépens du genre linnéen primitif, lesquels sont répartis en tribus et sous-tribus. Voici l'exposé de ces genres, d'après le *Sylloge jungermannidearum* :

Tribu 1. *Lejeuniaceæ*. — Capsule univalve quadridentée.

Sous-tribu 1. *Codoniceæ*. — Capsule irrégulièrement déhiscente.

1. *Codonia*, DART. Périclyze monophylle.

Sous-tribu 2. *Lejeuniceæ*. — Capsule régulièrement déhiscente.

2. *Madottoeca*, DMRT. Élatères caducs; colésule tronquée.

3. *Lejeunia*, LIB. Élatères persistants; colésule dentée. Tribu 2. *Jungermanniaceæ*. — Capsule quadrivalve; périchète polyphylle.

Sous-tribu 1. *Jubuleæ*. — Colésule dressée; élatères engainés, persistants.

4. *Phragmiconea*, DMRT. Colésule comprimée; élatères géminés.

5. *Jubula*, DMRT. Colésule trigone; élatères solitaires.

Sous-tribu 2. *Jungermanniææ*. — Colésule dressée; élatères libres, caducs.

6. *Radula*, DMRT. Colésule glabre, comprimée.

7. *Jungermannia*, DMRT. Colésule glabre, arrondie, plus longue que la calypstre.

8. *Thricolea*, DMRT. Colésule velue.

9. *Chiloscyphus*, CORDA. Colésule glabre, cupuliforme, plus courte que la calypstre.

10. *Pleuroschisma*, DMRT. Colésule glabre, latéralement fissile.

Sous-tribu 3. *Saccogyneæ*. — Colésule pendante.

11. *Cincinnulus*, DMRT. Colésule velue de toutes parts; capsule spirale.

12. *Calyptogia*, RABDI. Colésule velue à la base.

15. *Saccogyna*, DMRT. Colésule très-glabre.

Sous-tribu 4. *Acoleæ*. — Colésule nulle.

14. *Mniopsis*, DMRT. Calypstre saillante.

15. *Acolea*, DMRT. Calypstre incluse; feuilles périchétiales libres.

16. *Schisma*, DMRT. Calypstre incluse; feuilles périchétiales connées.

Sous-tribu 5. *Mesophylleæ*. — Colésule adhérente au périchète.

17. *Marsupia*, DMRT. Périchète en urcéole à la base.

18. *Alicularia*, CORDA. Feuilles périchétiales soudées par deux.

19. *Mesophylla*, DMRT. Feuilles périchétiales insérées sur la colésule.

Tribu 5. *Blasiaceæ*. — Capsule quadrivalve; périchète monophylle.

Sous-tribu 1. *Blasiææ*. — Colésule enfoncée, interne.

20. *Blasia*, MICHELI, LIN. Périchète ntriculiforme.

Sous-tribu 2. *Diplotæneæ*. — Colésule saillante.

21. *Diplotæna*, DMRT. Colésule fissile (*Diplotæna*, genre de Brown, dans la famille des Rutacées).

Sous-tribu 3. *Scopulineæ*. — Colésule nulle.

22. *Echinogyna*, DMRT. Calypstre hérissée.

25. *Aneura*, DMRT. Calypstre glabre; élatères terminaux nus.

24. *Scopulina*, DMRT. Calypstre glabre; élatères axiles, engainés.

JUNGHANSIA ou JUNGHANUSIA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Gmelin (*Syst. Veget.*, p. 259), est le même que le *Curtisia* d'Aiton, fondé sur une espèce de *Sideroxyton*, de Burmann. V. CURTISIE.

JUNGIE. *Jungia*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées et de la Syngénésie séparée, L., établi par Linné fils (*Suppl. Plant.*, p. 590) qui le dédia à la mémoire de Jungius, auteur d'ouvrages estimés et renfermant, selon Du Petit-Thouars, les premiers fonde-

ments des méthodes de classification des plantes. Adoptant ce genre, Cassini l'a placé dans la tribu des Nassauviées, près du genre *Dumerilia* dont il diffère à peine, et lui a donné les caractères suivants : involucre cylindracé, formé de folioles à peu près sur un seul rang, égales, oblongues et obtuses; réceptacle planiuscule, garni de paillettes analogues aux folioles de l'involucre; calathide sans rayons, composée de plusieurs fleurons bilabiés et hermaphrodites; ovaires oblongs, grêles, anguleux, surmontés d'une aigrette longue et plumeuse. Les calathides sont réunies par trois et quatre en capitules entourés chacun d'un involucre général, formé de bractées analogues aux folioles des involucre partiels. Le *Jungia ferruginea* est l'unique espèce du genre. C'est une plante de l'Amérique méridionale, dont les tiges sont ligneuses, couvertes d'un duvet couleur de rouille. Les feuilles sont alternes, pétiolées, arrondies, échancrées en cœur à la base et divisées en cinq lobes obtus; les capitules de fleurs sont petits et disposés en une panicule terminale très-ramifiée. Cette espèce n'a été observée depuis Linné fils par aucun botaniste. Cependant Gærtner, qui n'a fait que transcrire la description du genre, a changé arbitrairement son nom en celui de *Trinacle*. Quant au *Jungia* de Gærtner, V. ESCALLONIE.

JUNIA. BOT. Synonyme de *Clethra*, L. V. ce mot.

JUNIPÉRITES. *Juniperites*. BOT. FOSS. Dans son Prodrome d'une histoire des Végétaux fossiles, Ad. Brongniart donne ce nom à un genre de Conifères qui se rapporte au Génévrier vivant.

JUNIE. *Junia*. BOT. Genre de la famille des Champignons, établi par Dumortier, dans ses *Commentationes botanicæ*, aux dépens du genre *Phallus* de Brongniart, dont il diffère par le chapeau non réticulé. Le genre Junie a pour type le *Phallus hadriani*.

JUNIPERUS. BOT. V. GENÈVRE ou GENEVRIER.

JUNSA. BOT. La plante désignée sous ce nom par Linscot, paraît être l'Arachide.

JUPURA. OIS. Espèce du genre Troupiale. V. ce mot.

JURASSIQUE. MIN. Brongniart qualifie ainsi les terrains pélagiques ou neptuniens, composés de différentes Roches, et qui se trouvent dans une position géognostique analogue à celle de la chaîne du Jura.

JURGENSIE. *Jurgensia*. BOT. Sprengel a donné ce nom au genre *Medusa* de Loureiro. V. MÉDUSULE.

JURINÉE. *Jurinea*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, Cinarocéphales de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., institué par Cassini dans la tribu des Carduinées. Caractères : involucre formé de folioles imbriquées, appliquées, oblongues, coriaces; les intérieures sans appendices, les extérieures surmontées d'un appendice étalé et spinescent; réceptacle planiuscule, hérissé de paillettes inégales et subulées; calathide sans rayons, formée de fleurons à corolle oblique, nombreux, égaux et hermaphrodites; akènes obovoïdes, tétragones, glabres, striés, présentant une alvéole basilaire, très-oblique et intérieure, une aréole apiculaire, entourée d'un rebord crénelé, et portant une cupule qui s'accroît beaucoup par la floraison, et devient un corps épais, tubuleux, hémisphérique ou cylindracé, qui se détache après la maturité du fruit; aigrette blau-

che et légèrement plumense, attachée autour du bord externe et inférieur de la cupule. Cette cupule forme le caractère essentiel du genre *Jurinea*, qui diffère seulement en cela et par la structure de l'involucre, du *Carduus* et du *Serratula*; H. Cassini en a donné une description longue et minutieuse, et l'a regardée comme formée par la réunion intime du plateau et de l'anneau, parties du fruit des *Carduinées* qui ordinairement ne s'accroissent point après la floraison, mais qui, dans le genre dont nous nous occupons, changent au contraire de forme, en sorte que l'anneau ou la partie extérieure, considérablement augmenté, se détache du fruit après la maturité et emporte avec lui le plateau ou la partie centrale, qui n'a pas participé à l'accroissement.

L'auteur du genre *Jurinea* en a fait connaître deux espèces, savoir : 1^o *Jurinea alata*, H. Cass., ou *Serratula alata*, Desf., Cat. Jard. Paris; *Serratula cyanoides*, Gærtn. ? 2^o *Jurinea tomentosa*, Cass., ou *Carduus mollis*, Marsch., *Fl. Taur.-Cauc.* ? Cette dernière plante est originaire du Caucase, et il est douteux que ce soit le *Carduus mollis* de Linné. L'autre est cultivée au jardin de Paris, sans indication d'origine. H. Cassini présume que c'est le *Carduus polyclonos*, Willd., ou *Serratula polyclonos*, DC.

JURIOLA. POIS. Syn. de *Trigla Lyra*, L. V. TRIGLE.

JURTINA. INS. Lépidoptère diurne du genre *Satyre*. V. ce mot.

JUSÈLE ET JUSGLU. POIS. Noms vulgaires de la Mendole. V. SPARE.

JUSIOUVO. BOT. Synonyme vulgaire de Narcisse.

JUSQUIAME. *Hyosciamus*. BOT. Genre de la famille des Solanées, et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant des caractères extrêmement tranchés, qui le font reconnaître facilement. On peut le caractériser ainsi : calice tubuleux, subcampaniforme, à cinq lobes ; corolle infundibuliforme ; limbe oblique à cinq lobes obtus, inégaux ; cinq étamines déclinées vers la partie inférieure de la fleur ; style terminé par un stigmate capitulé simple ; le fruit est une *pyraïde*, c'est-à-dire une capsule allongée, un peu ventrue à sa base, biloculaire, s'ouvrant horizontalement en deux valves superposées, enveloppée par le calice qui est persistant ; les graines sont brunes, réniformes et tuberculées.

Les Jusquiamas, dont on compte une quinzaine d'espèces, sont toutes des plantes herbacées annuelles, bisannuelles ou vivaces, ayant la tige généralement velue et visqueuse, les feuilles alternes, d'un vert pâle ; les fleurs assez grandes, disposées en une sorte d'épi unilatéral au sommet de la tige. Toutes ces espèces sont des plantes narcotiques et vénéneuses. La plus importante à connaître et en même temps la plus commune dans notre climat, est la JUSQUIAME NOIRE, *Hyosciamus niger*, L. (Rich., Bot. méd., 1, p. 296.) C'est une plante annuelle, très-commune sur le bord des chemins et dans les lieux incultes. Sa tige, haute de dix-huit pouces à deux pieds, est cylindrique, un peu recourbée en arc, rameuse supérieurement, toute couverte de poils longs et visqueux, qui existent également sur les feuilles ; celles-ci sont alternes, éparées ou quelquefois opposées sur le même pied ; elles sont sessiles, grandes, ovales, aiguës, profondément sinueuses sur les bords et

molles. Les fleurs presque sessiles, tournées d'un seul côté, et disposées en longs épis, sont d'un jaune sale, veinées de lignes pourpres. Le calice est à cinq dents écartées et aiguës ; la corolle infundibuliforme. Le fruit s'ouvre par un opercule hémisphérique. L'aspect de la Jusquiame noire et son odeur nauséabonde suffiraient seuls pour en faire soupçonner les propriétés délétères ; ses feuilles flasques, d'un vert terne, hérissées de poils visqueux ; ses fleurs, d'un jaune sale, parcourues de lignes rougeâtres, sont autant d'indices de ses mauvaises qualités. En effet, la Jusquiame noire est un poison narcotique, âcre, dont on combat les accidents par l'usage de l'émétique, et ensuite par les boissons acidules. Malgré cette action délétère, la Jusquiame est quelquefois employée en médecine. Elle agit à peu près de la même manière que la Belladone. C'est principalement en administrant contre les affections du système nerveux, que l'on en a retiré quelque avantage ; ainsi dans le tic douloureux de la face, dans les névralgies sciatiques, la paralysie, plusieurs auteurs ont célébré ses bons effets. C'est ordinairement sous forme d'extrait qu'on administre ce médicament à la dose d'un à deux grains. Les mêmes propriétés se retrouvent dans la Jusquiame blanche et la Jusquiame dorée, autres espèces qui croissent également dans la France méridionale.

JUSSIEE. *Jussiaea*. BOT. Genre de la famille des Onagrées et de l'Octandrie Monogynie, L., très-voisin du genre *Onagre*, dont il diffère par les caractères suivants : le calice est tubuleux inférieurement où il adhère avec l'ovaire ; son limbe est à quatre ou cinq divisions étalées et persistantes. La corolle se compose de quatre à cinq pétales insérés au calice. Les étamines sont en nombre double des pétales et insérées comme eux sur le calice. Le style est surmonté d'un stigmate à quatre ou cinq lobes peu marqués. Le fruit est une capsule allongée, à quatre ou cinq loges et à autant de côtes, couronnée par le limbe du calice persistant. Cette capsule s'ouvre entre chaque côte, par une fente longitudinale. Chaque loge contient un grand nombre de graines attachées à leur angle interne. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, très-rarement des sous-arbrisseaux originaires du continent des deux Amériques ou des grandes Indes, où elles vivent en général dans les lieux marécageux ; quelques-unes sont rampantes ou nagent à la surface des eaux. Leurs feuilles sont alternes et le plus souvent très-entières ; leurs fleurs sont pédonculées, solitaires à l'aisselle des feuilles. Le plus souvent elles sont jaunes, très-rarement blanches. Ce genre, dédié par Linné à l'illustre auteur des Familles Naturelles, a été nommé *Jussia* par Adanson, *Jussiaea* par Schreber. Quant au *Jussiaea* de Houston, c'est le genre *Jatropha* de Linné. Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 6, p. 96) a décrit dix espèces nouvelles de ce genre, recueillies par Humboldt et Bonpland, dans les parties de l'Amérique visitées par ces deux illustres voyageurs. Il en a figuré quatre sous les noms de *Jussiaea salicifolia*, *loc. cit.*, p. 99, t. 550 ; *Jussiaea maypurensis*, *loc. cit.*, p. 100, t. 551 ; *Jussiaea pilosa*, *loc. cit.*, p. 101, t. 552 ; *Jussiaea macrocarpa*, *loc. cit.*, p. 102, t. 555.

JUSSIEUA. BOT. Synonyme de *Jatropha*. V. ce mot.

JUSSIEVA. BOT. Pour *Jussiaea*. V. JUSSIEE.

JUSTICA. BOT. Pour *Justicia*. V. JUSTICIE.

JUSTICIE. *Justicia*. BOT. Vulgairement CARMANTINE.

Genre très-nombreux en espèces, qui fait partie de la famille naturelle des Acanthacées et de la Diandrie Monogynie, L. Il se distingue par les caractères suivants : son calice est à cinq divisions profondes, et souvent accompagné d'un calicule extérieur. La corolle est monopétale, irrégulière, tubuleuse ; son limbe est à deux lèvres, dont la supérieure est échancrée et l'inférieure à trois lobes. Les étamines sont généralement au nombre de deux, saillantes hors de la corolle et insérées à son tube. Dans un assez grand nombre d'espèces les deux loges sont écartées l'une de l'autre, de manière à représenter quatre étamines soudées deux à deux par leurs filets. Les espèces où l'on observe cette disposition, constituent le genre *Dianthera* de Linné qui ne doit être considéré que comme une simple section du genre *Justicia*. L'ovaire est porté sur un disque annulaire, hypogyne, qui forme un cercle saillant à sa base. Coupé transversalement, il présente deux loges qui contiennent chacune environ huit ovules attachés sur deux rangs, à leur angle interne. Le style est simple et se termine par un stigmate à deux lobes inégaux. Le fruit est une capsule globuleuse ou allongée, quelquefois un peu comprimée latéralement, à deux loges et à deux valves qui s'écartent l'une de l'autre avec élasticité, emportant sur le milieu de leur face interne la moitié de la cloison, en sorte qu'elles représentent chacune deux demi-loges. Les graines, ordinairement globuleuses, sont attachées par le moyen d'un podosperme court et en forme de crochet.

Les Justicies sont en général des arbustes élégants ou des plantes herbacées, dont la tige est cylindrique ou anguleuse ; les feuilles opposées, rarement ternées ou alternes. Les fleurs, qui offrent souvent les couleurs les plus vives, sont accompagnées chacune de deux ou trois bractées, quelquefois assez rapprochées pour former une sorte de calicule ou un épi écailleux. Ces fleurs sont assez ordinairement en épis axillaires, d'autres fois elles sont presque solitaires et portées sur des pédoncules dichotomes, qui naissent de l'aisselle des feuilles supérieures. Toutes ces espèces sont exotiques et croissent dans les régions chaudes du nouveau et de l'ancien continent. Jussieu a séparé de ce genre immense un certain nombre d'espèces distinctes par la structure de leur capsule, et dont il a formé le genre *Dicliptera*. V. DICLIPTÈRE. Nous mentionnerons quelques-unes des espèces les plus remarquables du genre Justicie, surtout parmi celles que l'on cultive le plus communément dans les jardins :

JUSTICIE EN ARBRE. *Justicia Adhatoda*, L. Cette espèce, qui est originaire de l'Inde, et qui porte aussi le nom de *Noyer des Indes* et de *Ceylan*, est une de celles que l'on voit le plus souvent en Europe. Elle forme un arbuste qui peut s'élever à dix ou douze pieds. Sa tige est ligneuse ; ses rameaux sont nombreux et redressés, portant des feuilles opposées, ovales, lancéolées, aiguës, pubescentes, d'un vert clair. Les fleurs sont grandes, blanches, veinées de pourpre, réunies en épis axillaires écailleux. La corolle offre deux lèvres :

l'une supérieure et échancrée, l'autre inférieure et à trois lobes inégaux. Cet arbrisseau craint peu le froid, et ne demande, pendant les hivers, à Paris, que la chaleur de l'orangerie. On le multiplie de boutures ou de marcottes.

JUSTICIE PECTORALE. *Justicia pectoralis*, L. Ses tiges sont herbacées, tétragones, d'environ un pied de hauteur, glabres et noueuses ; ses feuilles sont opposées linéaires, lancéolées, entières et glabres. Les fleurs sont purpurines, et forment des épis dichotomes groupés en une sorte de panicule terminale. Leur calice, qui offre à sa base trois bractées, est à cinq divisions profondes. Leur corolle est tubuleuse et bilabiée. Cette espèce, qui est commune dans les Antilles, y est fort employée : le suc que l'on en exprime est appliqué avec avantage sur les coupures et autres plaies récentes, dont il favorise la cicatrisation ; de là le nom vulgaire d'*Herbe aux charpentiers*, qui lui est donné aux Antilles. On en prépare aussi un sirop fort agréable, et que l'on emploie aux mêmes usages que le sirop de Capillaire en Europe.

JUSTICIE ÉCARLATE. *Justicia coccinea*, Cavanil. Originaire de la Guiane, ce joli arbuste peut s'élever à une hauteur de six à huit pieds. Ses feuilles sont opposées lancéolées, aiguës, marquées de nervures assez saillantes. Ses fleurs, d'un rouge éclatant, constituent de longs épis, dont les fleurs se succèdent presque tout l'été. Elle demande les mêmes soins que la première espèce et se multiplie de la même manière. Elle passe l'hiver en pleine terre, dans le midi de la France.

JUSTICIE PEINTE. *Justicia picta*, L. Indigène des Indes-Orientales, cet arbuste élégant peut s'élever à sept ou huit pieds. Ses jeunes rameaux sont carrés et portent des feuilles opposées, persistantes, ovales, aiguës. Ses fleurs sont grandes, d'une belle couleur rouge, souvent marquées de taches jaunes, disposées en épi foliacé, tétragone. Cette espèce, qui se multiplie de graines, demande la serre chaude pendant l'hiver.

JUSTICIE EN ENTONNOIR. *Justicia infundibuliformis*, L. Salisbury, qui a figuré cette plante dans le *Paradisus Londinensis*, tab. 12, lui a donné le nom de *Crossandra undulatafolia*. C'est un charmant arbuste qui croît dans l'Inde, et dont les feuilles sont opposées ovales, aiguës, ondulées, d'un vert foncé. Ses fleurs, d'un jaune safrané, forment de longs épis axillaires et pédonculés. Elle se cultive en serre chaude.

JUSTICIE A FEUILLE D'HYSSOPE. *Justicia Hyssopifolia*, L. Cet arbuste croît naturellement à Madère. Sa tige, haute de trois à quatre pieds, est en tout temps ornée de ses feuilles, qui sont presque sessiles, lancéolées, épaisses, glabres. Les fleurs sont jaunâtres, le plus souvent solitaires à l'aisselle des feuilles.

JUXTAPOSITION. MOLL. On entend par Juxtaposition l'accroissement résultant, chez les Mollusques, de l'adjonction incessante de molécules calcaires ou cornées, transsudantes du manteau, du corps ou du pied des Mollusques testacés ou coriacés ; ce sont ces molécules qui forment, par des couches souvent répétées, les enveloppes ou coquilles, les opercules, les écussons et autres pièces solides que l'on observe chez ces animaux.

JYNX. ois. Synonyme de Torcol.

K

KABASSOU. MAM. Syn. de Tatou à douze bandes.

KABELIAU. POIS. Même chose que Cabélieu et Cabiliau. *V.* ces mots.

KACHIN. MOLL. Nom donné par Adanson (Voyage au Ség., p. 187, pl. 12) à une Coquille du genre *Trochus*. Linné en a fait son *Trochus Pantherinus* en y confondant, à tort, une autre espèce d'Adanson qui en est bien distincte. Cette espèce paraît être le Troque Turban, *Trochus Tuber* de Lamarck.

KAD. BOT. *V.* CAD.

KADALI. BOT. *V.* CADALI.

KADELÉE. BOT. Même chose que *Cadelium*. *V.* ce mot.

KADSURA. BOT. Genre établi par Jussieu (Ann. Mus., 16, p. 540), et dont l'*Uvaria Japonica* de Thunberg, ou *Kadsura* de Kämpfer, t. 477, est le type. Ce genre, adopté par Dunal (*Anon.*, p. 57) et par De Candolle (*Syst. Nat. Veg.* 1, p. 465), a été placé, mais avec doute, dans la famille des Anonacées, dont il s'éloigne surtout par sa tige volubile et ses feuilles dentées en scie. Voici du reste les caractères qui ont été attribués à ce genre : son calice est à trois divisions profondes ; sa corolle composée de six pétales ovales, obtus ; les étamines sont nombreuses et ont leurs filets très-courts. Les pistils, au nombre de trente à quarante, sont réunis sur un gynophore charnu, ovoïde, globuleux, prenant de l'accroissement après la fécondation. Les fruits sont charnus, agglomérés sur le gynophore, uniloculaires et contenant deux graines dont on ne connaît pas encore l'organisation, circonstance qui empêche de pouvoir déterminer bien exactement si ce genre appartient réellement à la famille des Anonacées.

KADSURA DU JAPON. *Kadsura Japonica*, Dunal, *loc. cit.*, p. 57. C'est la seule espèce de ce genre ; elle forme un petit arbuste étalé, rameux, dont la tige est brune et verruqueuse, les feuilles courtement pétiolées, ovales-oblongues, amincies en pointe à leurs deux extrémités, épaisses, coriaces, glabres, dentées en scie ou sinueuses sur leur bord. Les fleurs sont blanches, pédonculées, solitaires, opposées aux feuilles. Les carpelles sont charnus, rouges, placés sur un gynophore blanc et charnu.

KADUE. *Kadua*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Chamisso et Schlectendal, pour six espèces recueillies par le premier de ces botanistes dans son Voyage autour du monde. Voici les caractères assignés au genre *Kadua*, dans le *Linnea* de 1829, p. 157 : tube du calice hémisphérique, son limbe à quatre divisions et à quatre dents ; corolle glabre intérieurement, coriace, hypocotyliforme, avec son tube allongé et son limbe quadrifide ; organes générateurs inclus ; anthères linéaires ou oblongues, presque sessiles sur l'orifice du tube ; style filiforme, bifide au sommet qui est plus épais, avec ses ramifications papilleuses en dedans ; capsule globuleuse, ou un peu ellipsoïde, à deux loges,

presque soudée au calice, quelquefois charnue, chez d'autres espèces presque sèche et le plus souvent couronnée par les divisions du calice persistant ; les loges s'ouvrent verticalement et renferment des semences nombreuses, très-petites, anguleuses, attachées au centre d'un placentaire fongueux. Les Kadues sont de petits arbrisseaux glabres, à feuilles opposées, accompagnées de stipules solitaires, pointues aux deux extrémités et entières ; leurs fleurs sont terminales, réunies en corymbe ou axillaires et alors solitaires et pédonculées.

KADUE DE COOK. *Kadua Cookiana*, Cham. et Schl. Ses rameaux sont opposés et cylindriques, garnis de feuilles linéaires, aiguës, avec leurs bords roulés ; les fleurs, en petit nombre, sont terminales ; la capsule se termine en bec. Dans les endroits les plus découverts de l'île de Wahu. On trouve dans la même île et dans celle de Romanzoff les *Kadua cordata*, *Menziesiana*, *Romanzoffiensis*, *acuminata* et *offinis*. Il n'est pas bien certain que cette dernière espèce ne doive pas former un genre distinct.

KADULA ET KADUTAS. BOT. (Théophraste.) Synonyme de *Cuscuta*. *V.* ce mot.

KÆMPFÉRIE. *Kæmpferia*. BOT. Genre de la famille des Scitaminées ou Amonées, et de la Monandrie Monogynie, L., offrant pour caractères : un calice tubuleux, double, à six divisions dont trois extérieures longues, linéaires et étalées, trois intérieures dressées, disposées comme en deux lèvres : l'une supérieure composée de deux divisions, l'autre inférieure formée d'une seule division profondément bilobée. L'anthère est simple, dilatée, membraneuse et pétaloïde à son sommet qui est bifide. Le style est long et grêle, terminé par un stigmate orbiculaire, concave et cilié. Le fruit est une capsule trilobulaire, trivalve et polysperme. Les espèces de ce genre, au nombre de cinq ou six, sont originaires des Indes-Orientales. Leur racine est tubéreuse, charnue, quelquefois fasciculée. Elles sont dépourvues de tiges ; les feuilles sont généralement assez larges, et les fleurs radicales. Tantôt ces dernières naissent au milieu de l'assemblage des feuilles, tantôt elles naissent à côté.

En instituant le genre *Kæmpferia*, Linné a voulu rendre hommage à la mémoire d'un célèbre voyageur, le docteur Engelbert Kämpfer, né à Lemgo, en Westphalie, le 15 septembre 1651. Ce savant, aussi profond que modeste, préféra aux honneurs et à la fortune, les dangers que courent ordinairement ceux qui vont recueillir eux-mêmes, dans les régions lointaines, les matériaux de leur instruction. Il sollicita un simple emploi attaché à l'ambassade suédoise en Perse, afin de pouvoir, avec plus de temps et de facilité, explorer une contrée regardée comme la terre classique des sciences naturelles et médicales. Après avoir employé deux années à satisfaire une aussi louable curiosité, il désira passer sur la flotte hollandaise, destinée pour les

Indes ; il y fut reçu en qualité de chirurgien en chef, et c'est par ce moyen qu'il lui fut possible de pénétrer dans le royaume de Siam et au Japon, pays rigoureusement fermés aux étrangers, et sur lesquels on n'avait eu jusque-là que des notions fort incertaines. Kæmpfer y fit une instructive moisson dans toutes les branches des connaissances utiles, et, à son retour, après dix années de périlleuses recherches, il s'occupa de la publication de ses découvertes, de ses travaux les plus importants, parmi lesquels on remarque surtout : *Amœnitates exoticæ*, in-4^o ; *Herbarium ultra-gangeticum* ; Histoire de l'empire du Japon, 2 vol. in-fol. ; enfin un recueil de tous ses autres voyages, en deux volumes in-folio.

KÆMPFÉRIE RONDE. *Kæmpferia rotunda*, L., Red., Lil. 1, t. 49. La racine de cette plante est composée de trois ou quatre tubercules oblongs, charnus, qui, de leur collet, produisent quelques fibres blanchâtres ; elle donne immédiatement naissance à des feuilles ovales-oblongues, grandes, vertes en dessus, rougeâtres en dessous, traversées par une nervure longitudinale, et roulées sur elles-mêmes, avant leur développement. Les fleurs naissent aussi immédiatement des racines et, rapprochées en faisceau, au nombre de cinq à sept, elles paraissent tantôt avant la naissance des feuilles, et tantôt en même temps ; mais elles ne se développent que successivement, et de manière qu'il n'y en a ordinairement que deux d'épanouies en même temps ; elles ont une odeur douce et agréable. Chaque fleur est environnée, à sa base, par une spathe monophylle, membraneuse, d'une couleur purpurine claire. Le calice est monophylle, tubulé inférieurement, partagé à son limbe en trois découpures linéaires, un peu plus longues que la corolle. Celle-ci est composée de trois pétales insérés dans le haut du tube du calice : les deux supérieurs sont lancéolés et blancs, l'inférieur, plus large, est d'une couleur purpurine et partagé, jusqu'à moitié, en deux lobes ovales. Il n'y a qu'une seule étamine dont le filament est attaché à l'orifice du tube du calice devant les deux pétales supérieurs ; ce filament est élargi dans une partie de son étendue, replié sur ses bords de manière à former une sorte de gaine cylindrique, à travers laquelle passe le style, et il se prolonge au delà de ce dernier en une lame partagée en deux divisions lancéolées ; c'est au-dessous de cette lame qu'est placé l'anthère qui est à deux loges longitudinales, adnées dans toute leur longueur à la paroi interne et supérieure du filament. L'ovaire est infère, ovoïde, caché sous la terre, surmonté d'un style blanc, filiforme, enveloppé, dans sa partie supérieure, par l'étui formé par le filament de l'étamine ; le stigmate qui le termine est évasé, aplati et d'un assez grand diamètre.

La Kæmpférie ronde, étant originaire des contrées les plus chaudes, exige le séjour constant dans la serre ; il lui faut une terre substantielle, mêlée de terreau de bruyère, des arrosements copieux et fréquents en été, beaucoup plus ménagés en hiver, jusqu'à l'apparition des fleurs. Sa multiplication s'opère par la séparation des drageons qu'elle pousse du collet de ses racines, et qui, placés dans des pots, sur couche chaude, ne tardent pas à reprendre et deviennent, l'année suivante, des

plantes faites. Son introduction dans nos serres date de 1768. Elle fleurit en mai et juin.

KÆMPFÉRIE GALANGA. *Kæmpferia Galanga*, L., Red., Lil. 3, t. 144. Cette espèce, qui croît dans les forêts sombres de l'Inde, a sa racine composée d'une touffe épaisse de tubercules allongés, fusiformes, quelquefois renflés. De cette racine naissent deux à trois feuilles rétrécies en un pétiole engainant ; ces feuilles sont ovales, larges, ondulées sur leur bord, aiguës au sommet, glabres en dessus, un peu pubescentes à leur face inférieure. Les fleurs au nombre de trois à quatre, plus petites que dans l'espèce précédente, naissent du collet de la racine, au milieu des feuilles ; les fleurs sont blanches, marquées de deux taches violettes.

KÆMPFÉRIE A FEUILLES LONGUES. *Kæmpferia longifolia*, Willd., Red., Lil. 7, t. 589. Cette espèce ressemble beaucoup à la précédente. Mais sa racine est formée de tubercules globuleux ; ses feuilles sont plus allongées, blanches inférieurement. La division interne et inférieure des calices est d'une teinte violette foncée. Elle est aussi originaire de l'Inde.

KAGENECKIE. *Kageneckia*. BOT. Ce genre, de la Diœcie Polyandrie, et non de la Polygamie Monœcie, L., a été établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. Syst. Veget.*, p. 290). En le rapportant à la tribu des Spiréacées, de la famille des Rosacées, Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. Gener.*, 6, p. 257) en a ainsi exposé les caractères : fleurs dioïques ; les mâles ont un calice hémisphérique dont le limbe est à cinq divisions profondes, régulières, et se recouvrant par les bords avant l'ouverture de la fleur ; cinq pétales orbiculés, égaux, sessiles sur l'entrée du tube calicinal ; seize à vingt étamines, ayant la même insertion et sur un seul rang, à filets subulés, libres, et à anthères oblongues, biloculaires et déhiscentes longitudinalement. Les fleurs femelles sont composées d'un calice et de pétales comme ceux des fleurs mâles ; d'étamines avortées ; de cinq ovaires libres, renfermant chacun vingt ovules fixés sur deux rangées à l'angle interne, surmontés de cinq styles et de stigmates dilatés. Le fruit est formé de cinq capsules coriaces, en forme de sabot, disposées en étoile, uniloculaires, déhiscentes longitudinalement et par le dessus. Chacune renferme environ vingt graines déprimées, ailées au sommet, disposées transversalement et se recouvrant un peu les unes les autres. Ces graines ont un double tégument : l'extérieur très-mince, l'intérieur plus épais et adhérent ; elles sont dépourvues d'albumen ; leur embryon est droit ; la radicule et les cotylédons sont elliptiques. Ce genre, très-voisin, mais assez distinct du *Quillaja* de Molina (*Smegmadermos*, Ruiz et Pavon), se compose de deux espèces auxquelles les auteurs de la Flore du Pérou ont donné les noms de *Kageneckia lanceolata* et *Kageneckia oblonga*. Ce sont des arbres indigènes du Pérou et du Chili. Leurs feuilles sont éparses, simples, entières, accompagnées de stipules géminées et très-petites. Les fleurs sont terminales ; les mâles disposées en corymbes ; les femelles solitaires.

KAHAU. MAM. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot.

KAHICA. MAM. Synonyme vulgaire d'Orang-Outang. *V.* ORANG.

KAHIRIA. BOT. Forskahl (*Flora Ægypt. - Arab.*, p. 153) a établi, sous ce nom, un genre qui est le même que l'*Æthulia* de Linné. *V.* ÉTHULIE.

KAIAMA. BOT. Synonyme de *Caryota urens*. *V.* CARYOTA.

KAIMAN. REPT. *V.* CAIMAN.

KAINCA. BOT. Synonyme de *Chiococca racemosa*. *V.* CHIOCOQUE.

KAINITO. BOT. *V.* CAINITO.

KAJAN. BOT. Pour Cajan. *V.* ce mot.

KAKADOE. OIS. Synonyme de Caetoës. *V.* ce mot.

KAKAITSEL. POIS. Espèce du genre *Glyphisodon*. *V.* ce mot.

KAKATOËS. *Cacatua*. OIS. *V.* CACATOËS.

KAKELIK ou **KAKERLIK.** OIS. Espèce du genre *Perdrix*, qui n'est peut-être qu'une variété de la *Perdrix rouge*. *V.* PERDRIX.

KAKERLAQUE. INS. Même chose que *Canerelat*.

KAKILE. BOT. Même chose que *Cakile*. *V.* ce mot.

KAKLA. BOT. *V.* CACHLA.

KAKOXÈNE. MIN. Le professeur Steiman a trouvé dans la mine de Fer de Herbeck, en Bohême, une substance brune, cristalline, déposée dans des fissures qui traversent la mine. Cette substance peut être facilement confondue avec le *Carpoilite* et présente comme lui une disposition rayonnée dans les fissures; quelquefois les cristaux filamenteux se groupent en forme de touffes. D'après l'analyse qu'a faite Steiman de ce minéral nouveau, il l'estime composé de Silice 8,9; Acide phosphorique 17,8; Alumine 10; Oxyde de Fer 56,4; Chaux 1,1; Acide fluorique et Eau 25,8.

KALABA. BOT. *V.* CALABA.

KALABURA. BOT. Même chose que *Calabure*. *V.* MUXTINGIE.

KALAGRIOCHTENI. CONCH. Même chose que *Chteni*.

KALAMAGROSTIS. BOT. Synonyme de *Roseau*, d'où *Calamagrostis*. *V.* ce mot.

KALAN. MOLL. Nom qu'Adanson (*Sénég.*, p. 107, pl. 9) a donné à un *Strombe* qui est le *Strombus leniginosus*, de Linné, et que l'on pourrait rapporter à d'autres espèces, si l'on s'attachait à toute la synonymie donnée par Adanson qui cite des figures que Linné et d'autres ont appliquées à des espèces bien différentes. *V.* STROMBE.

KALANCHÉE ou **KALANCHOE.** *Kalanchoe*. BOT. *V.* CALANCHOE.

KALANIOS. BOT. Synonyme d'*Arundo*, L. *V.* ROSEAU.

KALBFUSSIE. *Kalbfussia*. BOT. Genre de la famille des *Synanthérées*, tribu des *Chicoracées*, établi par Schultz (*Flora*, 1855, p. 725) qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore; involucre uniserial, dont les squames ont souvent un appendice à leur base; réceptacle à fossettes et nu; akènes cylindriques, tuberculato-muriqués : ceux des fleurons de la circonférence sont nus et sans bec au sommet, ceux du disque ont un prolongement en forme de hee; aigrette du rayon nulle, celle du disque est double : l'extérieure très-petite et squamelleuse, l'intérieure consistant en dix paillettes scarioso-dilatées à leur base, et plumeuses dans le reste de leur étendue. Les *Kalbfussies*, dont on connaît

deux espèces : *Kalbfussia Salzmanni* et *Kalbfussia Mulleri*, sont des plantes herbacées, qui croissent sur les bords incultes de la Méditerranée, dans la Mauritanie, et que l'on retrouve quelquefois dans l'île de Sardaigne; elles ont leurs feuilles radicales oblongues, glabres, sinuato-dentées; les hampes sont glabres, ramenses et du double plus longues que les feuilles; les rameaux sont monocephales, quelquefois écaillés vers le sommet; les fleurs sont jaunes, avec les écailles de l'involucre poilues sur le dos.

KALERIA. BOT. Genre formé par Adanson (Fam. des *Plant.*), et qui répond au *Silene* de Linné.

KALI. BOT. Espèce du genre *Soude*.

KALIFORMIA. BOT. Le genre d'*Hydrophytes* formé sous ce nom, par Staekhouse, dans sa *Néréide* britannique, rentre dans le genre *Gigartina* de Lamouroux.

KALIMÉRIDE. *Kalimeris*. BOT. Le genre *Aster* de Linné ayant été divisé en plusieurs sous-genres par H. Cassini, ce botaniste a désigné l'un d'eux sous le nom de *Kalimérides*. Parmi les caractères qui servent à le distinguer des autres sous-genres, voici les plus essentiels : involucre orbiculaire turbiné, composé de folioles à peu près égales, sur un ou deux rangs, oblongues et lâchement appliquées; réceptacle élevé, presque conique; ovaires aplatis, munis d'une bordure cartilagineuse sur chacune des deux arêtes extérieure et intérieure; aigrettes extrêmement courtes et plumeuses. Suivant un usage qui lui est particulier, l'auteur de ce sous-genre a décrit une espèce en lui imposant la dénomination nouvelle comme nom générique. Cette plante (*Kalimeris platycephala*) est cultivée dans les jardins, où on la nommait *Aster Sibiricus*.

KALISALPÈTRE. MIN. Synonyme de *Potasse nitrée*. *V.* ce mot.

KALISON. MOLL. Le *Kalison* d'Adanson (*Sénég.*, p. 42, pl. 2) est un petit *Oscabrion* que Linné et Lamarck n'ont point rapporté dans leur synonymie; il paraît bien distinct de toutes les espèces connues, et l'on ne saurait, avec Blainville, le confondre comme variété du *Chiton fasciulaire* de Linné.

KALLIADE. *Kallias*. BOT. D'après Adanson, ce nom, dont l'étymologie grecque signifie *beauté*, était appliqué à une belle espèce d'*Anthémide*. H. Cassini s'en est servi pour désigner un sous-genre de l'*Heliopsis*, et il l'a caractérisé par ses fruits à péricarpe drupacé et ridé, ainsi que par les corolles des fleurs marginales qui ne sont point articulées, mais continues avec l'ovaire. Quoique l'auteur de ce genre n'ait point prétendu le séparer complètement du genre *Heliopsis*, il n'en a pas moins décrit l'espèce sur laquelle il l'a établi, avec la dénomination de *Kallias*. Il est à craindre que ce nouveau mot ne fasse prendre le change aux botanistes, et qu'ils ne le considèrent comme un nom générique. Le *Kallias ovata*, Cass., avait déjà été rapporté au genre *Heliopsis* par Dunal (Mém. du Muséum, t. V, p. 57) qui l'avait nommé *Heliopsis buphtalmoides*. Peut-être ce dernier nom doit être seul admis, parce qu'il a la priorité sur celui de Cassini et qu'il rappelle l'*Anthemis buphtalmoides* dont Jacquin a donné une belle figure (*Hort. Schönbrunn.*, vol. II, p. 15, tab. 151). Ortéga, auquel on doit la première

connaissance de cette plante, la plaçait aussi dans le genre *Anthemis* et la nommait *Anthemis ovalifolia*. Enfin, Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 475) lui donnait le nom d'*Acmella buphtalmoides*. C'est une belle plante herbacée, dont les tiges, très-rameuses, portent à leur extrémité de grandes calathides jaunes. Elle est cultivée, sans exiger beaucoup de soins, dans le Jardin Botanique de Paris.

L'Heliopsis canescens de Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. aquin.*, 4, p. 212) est peut-être une variété de la précédente. Cassini en a formé une seconde espèce de son sous-genre, en la nommant *Kallias dubia*.

KALLSTROEMIA. bot. Scopoli a nommé ainsi un genre nouveau qu'il a formé sur le *Tribulus maximus*. V. HERSE.

KALMIE. *Kalmia*. bot. Genre de la famille des Rhodoracées et de la Décandrie Monogynie, L. Caractères : calice étalé, à cinq divisions; corolle monopétale, déprimée et renflée, ayant son limbe à cinq lobes courts et réfléchis et offrant vers sa partie inférieure dix petites fossettes; étamines au nombre de dix, insérées tout à fait à la base de la corolle, et placées horizontalement, de manière que le sommet de chaque anthère est reçu et engagé dans l'une des dix petites fossettes dont il vient d'être parlé; ovaire libre, globuleux, à cinq loges polyspermes, surmonté d'un style assez long, au sommet duquel est un stigmate déprimé, à cinq lobes à peine marqués. Le fruit est une capsule globuleuse à cinq loges, s'ouvrant en cinq valves par le milieu des cloisons.

Le genre *Kalmie*, institué par Linné, fut un hommage éclatant de l'estime de ce grand maître envers Pierre Kalm, Suédois, l'un de ses élèves les plus distingués, qui s'est en outre acquis des droits à la reconnaissance de tous les naturalistes, par le voyage de recherches qu'il fit dans l'Amérique septentrionale. C'est de cette partie du nouveau continent que sont originaires les cinq espèces connues jusqu'à ce jour; ce sont des arbustes ou des arbrisseaux qui en toutes saisons se maintiennent feuillés.

KALMIE A LARGES FEUILLES. *Kalmia latifolia*, L. On trouve cette plante dans les forêts humides et ombragées de la Virginie et de la Pensylvanie, depuis la chaîne des Alleghany, qui borne le Tennessee et la Caroline septentrionale, jusqu'au Canada. Cette *Kalmie* garnit presque entièrement le côté de ces montagnes qui regarde le nord, et sur des surfaces non interrompues de trois à quatre cents acres; elle s'y élève ordinairement à la hauteur de douze à quinze pieds, et comme ses rameaux, lorsqu'ils sont fleuris, présentent une réunion considérable de corymbes aussi riches qu'éclatants, il en résulte que l'aspect des montagnes garnies de *Kalmies* est des plus agréables et des plus riants. La *Kalmie* à larges feuilles fut connue en Angleterre, en 1754, époque où elle y fut apportée par P. Collinson. Elle s'est parfaitement acclimatée dans nos jardins, où sa constitution robuste lui permet de braver en pleine terre, le froid des hivers. Cette *Kalmie* fleurit en juin et juillet; et pendant tout le temps que ses fleurs restent épanouies, elles font, par leur éclat et leur élégance, un des plus beaux ornements des jardins. Elles

présentent un phénomène remarquable dans la manière dont la fécondation s'accomplit chez elles : leurs dix étamines, divergentes autour du pistil comme les rayons d'une roue, ont leurs anthères nichées dans autant de petites fossettes creusées dans la corolle; lorsque le moment de l'émission du pollen est arrivé, ces anthères sortent successivement de leurs niches avec une sorte d'élasticité, s'inclinent sur le stigmate pour y répandre leur poussière fécondante, et reviennent ensuite vers le bord de la corolle. Les corymbes fleuris de cette espèce ont environ sept à huit pouces de diamètre, et forment des bouquets d'autant plus remarquables qu'ils sont ordinairement très-multipliés. La tige se divise en rameaux nombreux, un peu rougeâtres, garnis de feuilles alternes ou quelquefois presque opposées, pétiolées, ovales-oblongues ou ovales-lancéolées, coriaces, persistantes, glabres des deux côtés, luisantes et d'un vert foncé en dessus. Ses fleurs sont assez grandes, blanchâtres ou d'un rose vif et portées sur de longs pédoncules poilus et visqueux, rassemblés au nombre de douze à quinze, et davantage.

Cette plante, dont la racine est garnie d'un chevelu assez épais, se plaît beaucoup mieux en pleine terre que resserrée entre les parois d'un pot ou d'une caisse; elle demande seulement un abri contre les grands vents, et une terre légère, substantielle, aussi semblable que possible à celle où elle a crû originairement : un mélange de terreau de bruyère, de sable et d'un peu d'argile lui convient parfaitement; on remplit de ce mélange un trou qu'on a pratiqué dans le terrain, et dont le diamètre est proportionné à l'étendue des racines; on place au milieu le pied de l'arbrisseau, et l'on recouvre ses racines avec précaution et en entassant légèrement la terre dont on regarnit le pied à mesure qu'il prend de l'étendue; on tient le sol constamment frais, en évitant une trop grande humidité. Les efforts qu'on a faits jusqu'à ce jour dans nos contrées pour multiplier par le semis, le *Kalmie* à larges feuilles, paraissent avoir été complètement infructueux; il faut donc se contenter de la méthode de propagation au moyen des seules marcottes, moyen assez long et qui ne réussit bien qu'en y sacrifiant exclusivement une plante-mère des plus vigoureuses. Du reste l'arbrisseau est dur, robuste et rustique; il tient parfaitement sa place parmi les arbustes toujours verts, qui donnent encore un air de vie à nos parterres, quand les frimats y répandent le deuil et la tristesse.

KALMIE A FEUILLES EN COIN. *Kalmia cuneata*, Mich. Feuilles éparses, sessiles, allongées, rétrécies en coin à leur base, glabres en dessus et un peu pubescentes en dessous; fleurs en corymbe; corolle blanche en dehors, purpurine intérieurement, vers la base. De la Caroline.

KALMIE VELUE. *Kalmia hirsuta*, Walt. Petit arbrisseau à tiges grêles, faiblement ligneuses, diffuses, rameuses, hautes de dix pouces environ; rameaux velus et hispides; feuilles presque sessiles, petites, alternes, ovales-lancéolées, hispides, roulées en dessous, longues de quatre lignes; fleurs axillaires, solitaires, pédonculées; capsules glabres, petites et globuleuses. De la Caroline.

KALMIE A FEUILLES ÉTROITES. *Kalmia angustifolia*, L. Un peu moins grand que le précédent dans toutes ses parties, cet arbrisseau porte des feuilles verticillées par trois, quelquefois simplement opposées, elliptiques, allongées, un peu obtuses, d'un vert clair à leur face supérieure, légèrement glauques inférieurement, entières et très-glabres. Leurs fleurs sont pédicellées, fort petites, disposées par petites grappes à l'aisselle des feuilles supérieures, de manière à former une sorte de corymbe terminal; quelquefois un jeune rameau s'élève au-dessus du corymbe, qui alors n'est plus terminal. Cette espèce fleurit en juin et juillet.

KALMIE GLAUQUE. *Kalmia glauca*, L. Petit arbuste buissonneux, d'un pied à un pied et demi d'élévation, rameux. Ses feuilles sont sessiles, opposées, lancéolées, aiguës, glabres, entières et à bords recourbés en dessous, d'un vert clair, luisantes à leur face supérieure, très-glauques inférieurement. Les fleurs roses et longuement pédicellées, forment des bouquets corymbiformes, vers la partie supérieure des rameaux. Ces quatre espèces, originaires de l'Amérique septentrionale, se cultivent en pleine terre sous le climat de Paris. Elles doivent être placées dans les plates-bandes de terre de bruyère, qu'elles ornent, par leur feuillage toujours vert, et surtout par leurs bouquets de belles fleurs roses. On les multiplie de rejetons ou de boutures; mais les plus beaux individus sont ceux qui proviennent de graines.

KALOPHYLLODENDRUM. BOT. Même chose que *Calophyllum*. V. CALOPHYLLE.

KALOSANTHES. BOT. Le docteur Hawordt, dans son *Revis. Succul. plants*, p. 6, a cru devoir séparer du genre *Crassula*, quelques espèces qui se distinguent par leur inflorescence en forme de capitules environnés d'un involucre, par le tube de leur corolle infundibuliforme, trois fois plus long que les divisions du limbe, enfin par quelques autres caractères également bien tranchés, mais d'une moindre importance; il en a formé un genre distinct que De Candolle n'a point adopté, mais dont il a fait néanmoins une section (*Franciscea*) de son genre *Rochea*. Ces espèces, au nombre de huit, sont toutes originaires du cap de Bonne-Espérance; ce sont des arbustes peu élevés, dont les feuilles sont imbriquées en croix, vertes, ordinairement allongées et ciliées de poils roides sur leurs bords; leurs fleurs sont très-nombreuses, ayant généralement la même forme que celles du Jasmin; leur couleur est blanche ou rouge. On remarque parmi ces espèces : le **KALOSANTHE ROUGE**, *Kalosanthes coccinea*, Haw., p. 8; c'est le *Larochea coccinea*, DC. Arbuste de deux à trois pieds, à feuilles imbriquées, très-rapprochées les unes contre les autres; ses fleurs, d'une belle teinte éclatante, forment un corymbe dichotome au sommet des ramifications de la tige. Le **KALOSANTHE TRÈS-ODORANT**, *Kalosanthes odoratissima*, Haw., p. 7; *Crassula odoratissima*, Andrews, *Repos.*, t. 26, a ses fleurs presque roses et répandant une odeur très-forte, analogue à celle de la Tubéreuse; ses feuilles sont linéaires, lancéolées, obtuses.

KAMAIIKISSOS ET KAMAILEUKE. BOT. Synonymes de Gléchoine. V. ce mot.

KAMAN. CONCH. C'est ainsi qu'Adanson (Voyage au Sénégal, p. 245, pl. 18) nomme une espèce de Bucarde fort remarquable, qui est le *Cardium costatum* de Linné ou la Bucarde exotique des marchands de Coquilles.

KAMARON. BOT. Synonyme d'*Euphorbia Mauritanica*. V. EUPHORBE.

KAMBEUL. MOLL. Adanson (Sénécg., p. 14, pl. 1, fig. 1) a donné ce nom à une Coquille terrestre, que Lamarck a désignée sous le nom de *Bulinus Kambeul* à l'imitation de Bruguière. Férussac l'a fait figurer de nouveau dans les excellentes planches qui accompagnent son ouvrage sur les Mollusques.

KAMICHI. OIS. *Palamedea*. Genre de l'ordre des Alectorides. Caractères : bec court, conico-convexe, droit, très-courbé à la pointe, comprimé dans toute sa longueur; mandibule supérieure voûtée, l'inférieure plus courte, obtuse; fosse nasale grande, couverte d'une peau nue : narines éloignées de la base du bec, ovales, ouvertes sur les côtés; tête très-petite, duveteuse; pieds courts et gros; quatre doigts : les trois intérieurs très-longs, les latéraux égaux, l'externe uni à l'intermédiaire par une membrane; ongles médiocres, pointus; pouce allongé portant un ongle plus long que celui des autres doigts et tout à fait droit; ailes très-amplées : les deux premières rémiges plus courtes que la troisième et la quatrième qui sont les plus longues; deux forts éperons à chaque bord.

Jusqu'ici on n'est point encore parvenu à pénétrer les véritables intentions de la nature lorsqu'elle a pourvu le poignet de certains Oiseaux, d'éperons ou aiguillons forts et pointus; il semblerait qu'elle les ait destinés à des combats opiniâtres dans lesquels ils eussent pu faire usage de ces armes puissantes, et cependant presque tous ceux de ces Oiseaux, dont les mœurs nous sont connues, se font remarquer par leur douceur, par un caractère paisible et même craintif; on ne les a jamais vus, par des attaques dirigées contre les autres animaux au milieu desquels ils vivent, troubler ainsi la tranquillité de leurs demeures habituelles. Tous les auteurs qui ont pu observer les Kamichis, soit sauvages, soit en domesticité, s'accordent à leur prêter des qualités qui les rapprochent des Gallinacés, avec lesquels, d'ailleurs, ils ont de grandes analogies de formes. Tranquilles habitants des savanes marécageuses ou des plaines riveraines des fleuves qui coupent en tout sens la partie méridionale du nouveau monde, ils y sont uniquement occupés de la recherche de leur nourriture qui se compose d'herbes tendres, de graines et autres matières végétales; lorsqu'ils ont subi le joug de la domesticité, non-seulement ils se familiarisent avec le maître qui pourvoit à leurs besoins, mais ils lui rendent de petits services par leur exactitude docile, par leur intelligente vigilance à prévenir et empêcher la perte ou la fuite des autres volatiles de la basse-cour. Les Kamichis vivent en société; ils sont naturellement défiants, mais peu sauvages; ils ont la voix forte et sonore; ils se tiennent assez souvent à terre dans les broussailles, quelquefois on les trouve perchés à la cime des arbres élevés qui forment çà et là des bouquets isolés sur les tertres des plaines marécageuses. C'est au

milieu des buissons abrités qu'ils établissent, à peu d'élévation, un nid spacieux dans lequel la femelle pond deux œufs proportionnés à la taille de l'une ou l'autre des deux espèces qui composent tout le genre. Les jeunes naissent couverts de duvet, et sont bientôt en état de pourvoir à leur subsistance, sous la conduite des parents, ce qui établit encore un point de ressemblance avec les Gallinacés.

KAMICHI CORNU. *Palamedea cornuta*, L., Buff., pl. enl., 451. Parties supérieures d'un noir cendré ou ardoisé, parsemées de quelques taches grises; tête garnie de petites plumes duveteuses, variées de blanc et de noir; abdomen blanc; tectrices alaires inférieures roussâtres; rectrices égales, ce qui rend la queue carrée. Bec d'un jaune brunâtre; sommet de la tête surmonté d'une corne droite et grêle dont la base est revêtue d'un fourreau semblable à un tuyau de plume; jambes et pieds recouverts d'une peau écailleuse, noirâtre; longueur du doigt intermédiaire, quatre pouces. Taille, trois pieds.

KAMICHI CHAÏA OU SPAJA. *Palamedea Chavari*, Temm., pl. color., 219. Parties supérieures d'un noir ardoisé, avec les plumes frangées de brunâtre; sommet de la tête d'un bleu d'ardoise tacheté de noir; nuque garnie de plumes longues et effilées d'un bleu noirâtre, avec l'une des barbes plus claire; front, joues, gorge et haut du cou garnis de plumes duveteuses, blanches ou d'un blanc bleuâtre; un collier presque nu, d'un blanc rougeâtre, suivi d'un autre beaucoup plus large et plus épais, garni d'une foule de petites plumes serrées, noires; le reste du cou et les parties inférieures d'un bleu ardoisé, varié de teintes un peu plus foncées; abdomen blanchâtre; bec noirâtre, avec sa base rouge; aiguillons des ailes jaunes; auréole des yeux et pieds rouges; ongles noirs. Taille, trente-deux pouces. — Cette espèce est le type du genre *Chauna* d'Illiger (*Prodromus Mammalium et Avium*), reproduit dans ce Dictionnaire (vol. 2, p. 519) sous le mot français Chavaria. D'exactes observations faites au Brésil, depuis l'impression de ce volume, ont confirmé les doutes soulevés à l'article Chavaria, sur la nécessité du genre établi par Illiger. En effet, les descriptions rédigées par les ornithologistes, d'après des assertions de voyageurs, ont été reconnues très-fautives, et l'espèce nommée Chavaria fidèle, qui n'était qu'une variété d'âge du Chavaria Chaïa, est entrée dans le genre Kamichi. Conséquemment il faudra rayer de la méthode le genre Chavaria.

KAMPMANNIA. BOT. Synonyme de *Zanthoxylum tricarpum*, Michx. V. ZANTHOXYLE.

KANAHIE. *Kanahia*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Mem. Wern. Soc.*, 1, p. 59) qui lui a donné les caractères suivants : corolle campanulée, à cinq divisions profondes; colonne à moitié renfermée dans la corolle; couronne staminale placée au sommet du tube des filets, à folioles subulées, dilatées par leur partie inférieure, simples en dedans; masses polliniques pendantes; follicules grêles, striés; graines aigrettées? Le type de ce genre est *Asclepias laniflora* de Forskahl et de Vahl (*Symb.*, 1, p. 25, tab. 7), plante

indigène de l'Arabie heureuse, et qui a été rapportée récemment par Salt de l'Abyssinie. En adoptant le nom générique imposé par Brown, Schultes (*Syst. Veget.*, 6, p. 94) nomme cette plante *Kannahia Kannah*.

KANDELIA ET KANILIA. BOT. Divisions du genre *Rhizophora*. V. RUIZOPHORE.

KANDIS. BOT. Adanson (Fam. des Plant., II, p. 422) a désigné sous ce singulier nom générique, le *Lepidium perfoliatum*, L.

KANÈVE. BOT. L'un des noms vulgaires du Chanvre.

KANGUROO. *Kangurus*. MAM. Ce genre, l'un des plus remarquables, à tous égards, de la famille des Marsupiaux, a reçu de Shaw et d'Illiger, les noms de *Macropus* et d'*Halmaturus*. Mais ces noms, tirés de la langue grecque, conviennent tout aussi bien à d'autres Marsupiaux, tels que ceux du genre Potoroo, et même à beaucoup de Rongeurs, des genres Gerboise, Gerbille, Mérieue et autres : aussi faut-il adopter de préférence, avec Lacépède, Desmarest, Tiedemann, Quoy et Gaimard, le nom de *Kangurus* fort anciennement proposé par Geoffroy Saint-Hilaire. — Dans ce genre, le membre antérieur, fort petit et assez peu remarquable en lui-même, a cinq doigts, dont les deux latéraux sont les plus petits et terminés par des ongles assez forts; la paume de la main est nue, et le radius permet à l'avant-bras une rotation entière. Quant au membre postérieur, il s'éloigne tellement de l'antérieur, soit sous le rapport de ses formes, soit sous celui de ses dimensions, qu'il n'y a point de genre où la différence soit aussi prononcée. Les pieds sont tétradactyles; le doigt externe est assez gros et allongé, mais il n'est nullement comparable au doigt voisin, dont les dimensions dépassent toute proportion; son ongle, qui est un véritable sabot, et son métatarsien, sont surtout remarquables par leur volume. Cet os est six fois aussi long que le plus long des métacarpiens; fait d'autant plus digne d'attention, que le métacarpe conserve très-généralement les mêmes rapports de grandeur dans toute la série des Mammifères, comme on peut le voir, par exemple, chez tous les Carnassiers, à deux seules exceptions près. Toutes les phalanges digitales, surtout les premières, sont pareillement très-grosses et très-allongées. Les deux doigts internes sont confondus ensemble jusqu'à l'ongle, en sorte qu'à l'extérieur ils font l'effet d'un seul doigt terminé par deux ongles. Ils ont aussi beaucoup de longueur, mais ils sont d'une extrême ténuité; leurs métatarsiens, par exemple, n'ont qu'un diamètre douze fois environ moindre que celui du grand doigt; ce qui forme une différence de volume véritablement énorme. Enfin, toutes les autres portions du membre postérieur présentent des dimensions considérables; les deux os de la jambe sont près de deux fois aussi longs que ceux de l'avant-bras, et leur épaisseur, du moins celle de l'un d'eux, est aussi fort grande; disposition au reste qu'il est facile de prévoir à cause des nombreuses fractures qui, autrement, ne pourraient manquer d'être causées par les sauts prodigieux qu'exécutent les Kanguroos. — L'extrême allongement du pied est ce qui a valu à ces animaux le nom de *Macropus*: celui qu'ils ont reçu d'Illiger se rapporte à l'usage qu'ils font de

leur queue pour le saut. Ce prolongement caudal, si peu utile chez la plupart des Mammifères, et qui n'est même, chez beaucoup d'entre eux, qu'un organe rudimentaire, simple vestige qui semble ne plus exister que pour témoigner de l'unité du plan général de la nature, est ici un organe de haute importance, on peut dire, véritablement un troisième membre. Le nombre des vertèbres caudales est ordinairement de vingt environ; mais il augmente encore dans certaines espèces, et il en est où il arrive même à former la moitié du nombre total des vertèbres. Toutes, à l'exception des dernières, présentent toujours des dimensions considérables, et sont comme hérissées de larges et longues apophyses, tellement qu'on trouverait difficilement ailleurs la vertèbre dans un plus grand état de complication. Il est facile de juger, d'après ces détails, de la force des muscles auxquels elles donnent attache. Au reste, la simple inspection de la pelletterie de l'animal suffit pour indiquer ce que prouve l'étude du squelette. On voit en effet que la queue, d'ailleurs couverte de poils dans toute son étendue, est d'une force et d'une épaisseur considérables. Enfin, la présence de la bourse chez la femelle, et de testicules extrêmement développés chez le mâle; celle de l'os marsupial aplati et assez long, et surtout les proportions du corps, beaucoup plus gros vers la région inférieure que vers la supérieure, d'où résulte pour l'ensemble de l'animal une forme presque conique, achèvent de démontrer la richesse extrême du développement de tout le train postérieur. Le même fait, qui s'observe d'une manière plus ou moins distincte chez tous les Marsupiaux, et le mode particulier de génération de ces animaux, tiennent à une seule cause, à l'absence d'une artère, comme Geoffroy Saint-Hilaire est parvenu à le découvrir, et comme il sera démontré avec détail dans un autre article. V. MARSUPIAUX. — Les Kanguroos ont la tête assez allongée (surtout dans les grandes espèces); les oreilles de forme variable, et les moustaches peu développées; leur verge n'est point fourchue comme celle de plusieurs autres Marsupiaux. Leur système dentaire est très-remarquable par l'absence des canines et par la disposition des incisives inférieures; celles-ci, au nombre de deux seulement, sont très-longues, très-fortes, et ont une direction tout à fait horizontale; les supérieures, qui sont au contraire au nombre de six, sont larges, disposées sur une ligne courbe, ont une direction verticale, et sont, du moins dans la plupart des espèces, à peu près égales; du reste, aux deux mâchoires, les incisives sont séparées des autres dents par un espace assez considérable. On a cru longtemps que les molaires étaient au nombre de cinq de chaque côté et à chaque mâchoire chez tous les Kanguroos, mais on avait trop généralisé ce que l'observation avait montré seulement à l'égard de quelques espèces. Frédéric Cuvier a reconnu qu'il existe seulement, chez plusieurs, quatre machélières, au lieu de cinq; il a même pensé, à cause de cette différence dans le système dentaire, devoir subdiviser le genre Kanguroo, et il a proposé d'adopter pour les premiers, le nom d'Iliger, *Halmaturus*, et pour les seconds, celui de Shaw, *Macropus*. Le même zoologiste avait plus anciennement

partagé le genre d'après la considération de la présence ou de l'absence d'un mufle; mais il n'a pu encore vérifier si ces deux modes de division se correspondent.

La Nouvelle-Hollande et les îles environnantes sont la patrie des Kanguroos, mais ils vivent très-bien dans nos contrées et peuvent même s'y reproduire. Ce sont des animaux essentiellement frugivores, mais qui mangent sans répugnance tout ce qu'on leur donne, comme l'ont constaté Quoy et Gaimard, qui, ayant possédé vivant un de ces animaux, l'ont vu manger plusieurs fois de la viande et même du cuir. L'animal buvait aussi du vin et de l'eau-de-vie. Dans l'état de liberté, les Kanguroos habitent les lieux boisés, et vont ordinairement en troupes peu nombreuses. Ils se tiennent habituellement dans la situation verticale, posant sur toute la longueur de leurs pieds de derrière et sur leur queue qui fait véritablement l'office d'un troisième membre. Ils peuvent, dit-on, franchir d'un saut, une distance de près de trente pieds, ce qui ne paraît pas incroyable, si l'on se rappelle la force prodigieuse de leurs membres postérieurs et de leur queue. Ils emploient souvent aussi pour la progression leurs membres antérieurs, et même avec assez d'avantage, parce qu'alors une succession plus rapide des mouvements compense leur peu d'étendue. Quoy et Gaimard, qui ont assisté à plusieurs chasses aux Kanguroos, ont même remarqué « que lorsqu'ils étaient vivement poursuivis par les Chiens, ils couraient toujours sur leurs quatre pieds, et n'exécutaient de grands sauts que quand ils rencontraient des obstacles à franchir. » Au reste, pour la course comme pour le saut, ils ne tirent pas moins d'avantage de la richesse de développement de leur queue : dans le saut, elle leur sert tour à tour de ressort et de balancier; dans la course, ils l'appuient sur le sol, et enlevant avec force leurs membres postérieurs, ils les rapprochent avec rapidité de ceux de devant; d'où résulte un mode de progression analogue, à quelques égards, à celui d'un Homme qui marche sur des béquilles. Leur queue ne leur est pas moins utile dans les combats qu'ils se livrent entre eux; soutenus sur elle, et s'appuyant par leurs membres antérieurs sur leur adversaire lui-même, ils lui lancent de violents coups de pieds, et lui font, au moyen des ongles de leurs grands doigts, de profondes et dangereuses blessures. On a vu même quelquefois à la ménagerie du Muséum de Paris, où l'on nourrissait, il y a quelques années, de grands Kanguroos, ces animaux attaquer de cette manière leurs gardiens eux-mêmes.

Les espèces de ce genre sont nombreuses, et il est à penser qu'il en reste plusieurs encore à découvrir. Celles que l'on a connues d'abord, ont été, jusqu'à Geoffroy Saint-Hilaire, confondues sous les noms de Kanguroo Géant, *Didelphis Gigantea*, Gmel.; *Macropus major*, Geoffroy Saint-Hilaire, parce que les couleurs générales de leur pelage sont généralement à peu près les mêmes; mais néanmoins elles se distinguent, on peut dire, par de nombreux caractères.

KANGUROO BRUN ENFUMÉ. *Kangurus fuliginosus*, Geoff. St.-Hil. Il a quelquefois six pieds de hauteur. Il est généralement d'un brun fuligineux en dessus, gris roux en dessous, roux sur les flanes; ces couleurs se

fondant sur leurs limites l'une avec l'autre : les quatre pattes, une portion de l'extrémité du museau, le derrière du coude, sont d'un brun noirâtre; les oreilles, brunes sur leur face convexe, sont bordées de poils blancs; enfin, la queue, rousse en dessous, est en dessus d'un brun d'abord clair, mais qui devient très-foncé, et passe même au noir, vers son extrémité.

KANGUROO A MOUSTACHES. *Kangurus labialis*, Geoff. St.-Hilaire. Il est moins grand que le précédent. Son pelage est plus clair en dessus : le dessous de son corps, la face interne de la jambe et de l'avant-bras, le tarse, une grande portion du dessous de la queue, sont d'un gris roussâtre. Les oreilles sont brunâtres sur leur face convexe, blanches sur l'autre. Aux membres antérieurs les doigts sont noirâtres; aux postérieurs, leur face supérieure est noire, avec du roussâtre tout autour de chaque tache noire. La queue, d'abord grise, passe dans son dernier tiers environ, au brun noirâtre en dessus et sur les côtés, au roux en dessous. Enfin le bout du museau est blanc, et l'on remarque sous le menton deux lignes brunes parallèles en devant, mais qui se réunissent en arrière. Cette espèce habite, ainsi que la précédente, la Nouvelle-Hollande.

KANGUROO GRIS-ROUX. *Kangurus rufo-griseus*, Geoff. St.-Hil. Il est encore moindre que le Kanguroo à moustaches : il n'a que trois pieds et demi. Il est généralement d'un gris-roux tirant sur le blond; cette couleur devient très-pâle en dessous, et le dessous du corps est même blanc sur sa partie médiane; mais elle est beaucoup plus foncée en dessus : elle passe au gris brunâtre sur les quatre extrémités, et au brun noirâtre sur la dernière partie de la queue. Les oreilles sont plus arrondies que dans les espèces précédentes. La Nouvelle-Hollande est également la patrie de cette espèce.

KANGUROO A COL ROUX. *Kangurus ruficollis*, Geoff. St.-Hilaire. Il est encore beaucoup plus petit : il est d'un gris plus ou moins roussâtre en dessus et sur les flancs; mais la région postérieure du col est rousse. La face interne des membres est blanche, ainsi que la partie médiane du dessous du corps; mais cette partie blanche n'a qu'une très-petite largeur, et n'est presque, pour ainsi dire, que linéaire. Ce caractère, non encore remarqué, est cependant un de ceux qui facilitent le plus la distinction de cette espèce. Le dessus de la queue est gris roussâtre, le dessous blanchâtre. Les oreilles sont de même couleur que dans les premières espèces, et de même forme que dans le Kanguroo gris-roux. Les pattes de devant sont noires; les doigts des postérieures sont gris brunâtres; mais avec du roussâtre en devant. Le tour de l'œil est roux, et celui de la bouche blanc; cette dernière tache se prolonge un peu vers l'œil. Cette espèce a été trouvée à l'île King. F. Cuvier a décrit sous le nom de *Kanguroo vineux* un Kanguroo qui présente tous ces caractères, mais dont le pelage est plus gris, et la tache labiale blanche un peu plus prononcée : le Muséum de Paris possède aussi un autre individu qui est au contraire plus roux : mais un troisième fait si bien le passage de celui-ci au Kanguroo vineux, qu'il est difficile de ne pas les considérer comme appartenant à la même espèce.

KANGUROO DE L'ILE EUGÈNE. Péron; *Kangurus Eugeni*, Desm. Cette espèce a été découverte par Péron dans les îles de Saint-Pierre, où on la rencontre en grandes troupes; elle paraît ne pas exister dans le continent. On prendrait au premier coup d'œil ce Kanguroo pour un jeune âge de l'espèce précédente, à cause de ses couleurs qui sont fort peu différentes, et de sa petite taille; en effet, il n'a qu'un peu plus d'un pied et demi : mais il se distingue par l'épaisseur et le moelleux de sa fourrure, par la largeur de la partie blanche du dessous de son corps, et par quelques autres différences dans sa coloration : mais il faut avouer que ces petits caractères n'autoriseraient pas à le regarder comme une espèce à part, si Péron ne donnait la certitude de ce fait, en affirmant qu'il vit en troupes nombreuses.

KANGUROO A BANDES. *Kangurus fasciatus*, Pér. et Les. Il est généralement gris-roussâtre; mais la moitié inférieure du corps est en dessus rayée transversalement de gris, de roux et de noir, de manière à produire un effet très-agréable; d'où le nom de Kanguroo élégant, qu'on a aussi donné à cette espèce. Le dessous du corps est gris; les flancs, les membres et le museau sont, au contraire, plus roux que le reste du corps. La queue est grise avec son extrémité noire. Le museau est court, et la tête globuleuse. Cette espèce vient de l'île Bernier et des îles voisines.

KANGUROO FILANDRE. *Kangurus Philander*, Geoff. Cette espèce qui a reçu aussi les noms de *Didelphis asiatica*, Pall., *Didelphis Brunii*, Gen., *Kangurus Brunii*, Desm., habite les îles d'Aroé, de Solor, et quelques autres de celles de la Sonde. Il est gris-brun en dessus, et gris-fauve en dessous; la partie interne des membres est d'un roux fauve bien prononcé; le museau et les doigts sont noirâtres; la queue est noire, avec un peu de blanc à son extrémité. Les oreilles sont brunâtres, avec du roux à leur base. On l'éleve en domesticité à Batavia, sous le nom de *Pelandoc* ou *Pelandor Aroé*, ou Lapin d'Aroé : il a environ deux pieds et demi de hauteur.

KANGUROO DE LABILLARDIÈRE. *Kangurus Billardieri*. Desmarest a donné ce nom à une espèce découverte à la terre de Van-Diémen par Labillardière; elle ressemble beaucoup pour sa coloration à l'espèce précédente, mais elle s'en distingue par ses mains qui sont d'un brun roux, et sa queue de même couleur que le corps, c'est-à-dire brunâtre en dessus et roussâtre en dessous. A ces caractères on peut joindre les suivants : une ligne jaune se remarque sur la lèvre supérieure, et se prolonge en arrière un peu au delà de la commissure des lèvres. Les ongles sont très-comprimés, au lieu d'être déprimés, comme dans l'espèce précédente; et toutes les incisives supérieures sont presque égales : les deux inférieures sont larges et allongées. F. Cuvier est le premier qui ait regardé cette espèce comme distincte du Filandre, et qui l'ait décrite. Desmarest lui a depuis donné le nom du voyageur auquel on en doit la connaissance. Au reste l'individu que possède le Muséum pourrait bien n'être qu'un jeune âge, soit de quelque espèce encore inconnue, soit même de l'espèce précédente.

KANGUROO LAINEUX. *Kangurus laniger*. Il a été découvert et décrit sous ce nom par Quoy et Gaimard, et c'est un des objets les plus précieux dont leur beau voyage ait enrichi la zoologie. Cette espèce, nommée aussi par Desmarest *Kangurus rufus*, est de même taille à peu près que le Kanguroo brun enfumé; elle est d'un beau roux sur la tête, le col, les flancs, le dos, la face externe des bras et des cuisses, et le dessus de la queue, dans sa première partie: le reste du pelage est blanc à l'exception des oreilles qui sont couvertes en dehors de poils grisâtres, et des doigts qui sont d'un brun roussâtre. Mais ce Kanguroo est surtout remarquable par ses membres encore plus allongés qu'ils ne le sont dans les autres espèces, et par son pelage qui rappelle celui de la Vigogne, tant par la nature de ses poils doux au toucher, frisés et véritablement laineux, que par sa belle couleur. L'individu rapporté par Quoy et Gaimard, leur a été donné au port Jackson; mais il venait des environs du port Macquarie.

KANGUROO A QUEUE COURTE. *Kangurus brachyurus*, Quoy et Gaim., Voy. de l'Astrolabe, p. 114, tab. 19. Sa tête est grosse, courte et conique; son museau est obtus, nu, brun et garni de quelques soies courtes; ses oreilles sont arrondies et plus courtes que dans aucune autre espèce du genre; les extrémités sont peu longues et assez grêles; sa queue est proportionnellement très-courte et grêle; tout le pelage est d'un roux jaunâtre, avec des nuances noires, plus marquées sur le dos et les flancs; les poils qui recouvrent les oreilles sont d'un brun roux à l'extérieur, et de couleur dorée en dedans de la conque; le dessus de la tête et le haut du cou sont plus roux que toutes les autres parties; le mélange de roux et de noir est plus régulier à la base de la queue; la gorge et le ventre sont d'un jaunâtre clair; les poignets et les tarsi sont bruns, revêtus de poils rudes qui recouvrent en partie les ongles dont l'extrémité est blanchâtre; le grand ongle du milieu des pieds de derrière est presque droit, un peu comprimé et couvert de poils jusqu'à la pointe. Taille, vingt-cinq pouces. Du port du roi Georges, à la Nouvelle-Hollande.

KANGUROO D'AROE. V. KANGUROO FILANDRE.

KANGUROO DE PARRY. *Kangurus Parryi*; *Macropus Parryi*, Bennet. Cette espèce, figurée dans la troisième partie du premier volume des Transactions de la Société zoologique de Londres, a été rapportée de la Nouvelle-Galles du Sud par le capitaine Parry, auquel on l'a dédiée; elle diffère de toutes celles connues par les caractères suivants: museau large; oreilles allongées et peu garnies de poils; ceux de la queue sont rigides, courts et couchés, et un peu moins longs que ceux du reste du corps. La couleur du pelage est sur le corps d'un gris cendré; elle est plus pâle sur le ventre; il y a sous l'abdomen une raie blanche; la plus grande partie de la queue est aussi de cette couleur, avec l'extrémité noire. Ses formes générales sont à peu près les mêmes que dans le Kanguroo brun, et sa longueur totale de l'extrémité du museau au bout de la queue est de quatre pieds et demi. Il habite le voisinage du port Stephens.

Desmarest a décrit sous le nom de Kanguroo Gai-

mard, une fort petite espèce rapportée également de la Nouvelle-Hollande par Quoy et Gaimard. Ces savants voyageurs la regardaient également comme une espèce du genre Kanguroo, et se proposaient de lui donner le nom de *Lepturus*: mais ayant ensuite retrouvé son crâne, ils ont reconnu qu'elle n'était autre que le Kanguroo-Rat, espèce qu'on a séparée avec raison des Kanguroos, sous le nom de Potoroo. V. ce mot.

KANNELSTEIN. MIN. C'est-à-dire Pierre de Cannelle. Nom sous lequel les Allemands ont décrit les pierres connues, dans le commerce, sous le nom d'*Hyacinthes*, et qui, pour la plupart, se rapportent à l'Essonite d'Haÿ. Quelques-unes cependant, comme celles de Porto-Rico et du Groenland, sont des Zircons. V. ESSONITE et GRENAT.

KANTA. BOT. Ce genre de Champignons, établi par Adanson (Famille des Plantes, II, p. 5), figure dans la deuxième section de la famille des Byssus; il se caractérise ainsi: filaments cylindriques, ramifiés au sommet et réunis en bas, dans une grande partie de leur longueur, en une masse spongieuse, substance humide ou aqueuse, se desséchant en peu de temps à l'air sec en une substance spongieuse. Ainsi circonscrit, le genre *Kanta* n'est qu'une division du *Byssus* de Micheli et de Dillen. Adanson n'ayant point fait de *Species*, il devient assez difficile de préciser les espèces de plantes auxquelles il faut rapporter le genre *Kanta*. Il paraît à peu près certain que l'une est le *Racodium cellare* de Persoon et l'autre le *Dematium strigosum* du même auteur. Le genre *Kanta* n'a point été adopté.

KAOLIN. MIN. Feldspath décomposé presque à l'état d'argile, d'un beau blanc, infusible à la chaleur la plus élevée des fours, et ne s'y colorant point, qualité essentielle pour la fabrication de la porcelaine. Le Kaolin fait difficilement pâte avec l'eau; il est formé de quantités à peu près égales d'Alumine et de Silice; il résulte souvent de la décomposition des roches feldspathiques; ainsi, il appartient aux terrains primitifs. On le trouve au milieu des bancs de granits, où il est mélangé de Quartz et de Mica; il provient immédiatement du Feldspath, dont quelques-uns de ses morceaux conservent la forme. Le Feldspath est un des matériaux des granits, et parmi les éléments qui le composent, la Potasse ou la Soude est un des plus remarquables. Par suite de la décomposition que le Feldspath éprouve pour se convertir en Kaolin, ce minéral est complètement privé de son Alkali, dont on ne retrouve aucune trace dans le Kaolin. Des couches d'une étendue considérable, d'une grande épaisseur, se trouvent, comme par enchantement, dénuées jusqu'à leur centre de tout l'Alkali qu'elles contenaient à l'état de Feldspath. Ce phénomène, qui, depuis longtemps cause la surprise des naturalistes, est resté jusqu'à présent sans explication satisfaisante. D'après les belles expériences de M. Becquerel sur l'influence de l'électricité dans les combinaisons et les décompositions chimiques, on serait tenté d'attribuer à l'action de ce fluide le phénomène de décomposition qui convertit le Feldspath en Kaolin, en le dépouillant de son Alkali, et cette conjecture ne paraît pas dénuée de vraisemblance. Le Kaolin n'étant point fusible par lui-même, on a recours, pour la fabrication

de la porcelaine, à un fondant qui est le *pétun-zé*. On nomme ainsi les fragments d'une roche feldspathique quartzeuse, composée de Silice et de Chaux, et au milieu de laquelle on rencontre souvent le Kaolin.

On rencontre principalement le Kaolin à la Chine, en Saxe, en Angleterre, et dans beaucoup d'endroits en France; celui de St-Iriès, près de Limoges, réunit toutes les qualités qu'on y recherche; c'est celui que l'on préfère dans presque toutes les fabriques.

KAPIRAT. POIS. *V.* CAPIRAT et CLUPE.

KARABÉ. MIN. Synonyme de Succin. *V.* ce mot.

KARABÉ DE SODOME. Même chose qu'Asphalte. *V.* ce mot.

KARABIQUE. MIN. *V.* SUCCINIQUE au mot ACIDE.

KARAKAL. MAM. Même chose que Caracal, espèce du genre Chat. *V.* ce mot.

KARAPA. BOT. *V.* CARAPA.

KARARA. OIS. Synonyme d'Anhinga. *V.* ce mot.

KARAT. BOT. et MIN. *V.* KUARA.

KARATAS. *Karatas*. BOT. Genre de la famille des Broméliacées et de l'Hexandrie Monogynie, L., proposé par Plumier, réuni par Jussieu au *G. Bromelia*, mais qui, néanmoins, mérite de rester distinct. Ses fleurs forment des sortes d'épis ou des grappes rameuses; elles sont accompagnées de bractées très-grandes qui, quelquefois, les cachent entièrement. Leur calice est soudé par sa base avec l'ovaire infère; son limbe, légèrement tubuleux, est à six divisions, quelquefois inégales et un peu obliques: trois sont extérieures, trois intérieures, plus ou moins minces et plus colorées, semblent être en quelque sorte une corolle formée de trois pétales. Les étamines, au nombre de six, ont leurs filets courts, leurs anthères sagittées. L'ovaire est infère, à trois loges polyspermes; le style est terminé par trois stigmates oblongs et obtus. Le fruit est une baie quelquefois presque sèche, à trois loges polyspermes.

Ce genre se distingue surtout du *Bromelia* par ses fleurs distinctes les unes des autres, souvent disposées en grappes ou en panicules, et par ses fruits également distinctes. Il faut y rapporter les *Bromelia Karatas*, *Bromelia Pinguin*, etc.

KARBENI. BOT. Adanson (Fam. des Plant., 2, p. 116) a donné ce nom à un genre qui a pour type le *Centaurea benedicta*, L. *V.* CENTAURÉE.

KARELINIE. *Karelinia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Lesson, aux dépens du genre *Serratula*, avec les caractères suivants: capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence disposés sur plusieurs rangs, femelles, filiformes, tronqués; ceux du disque, au nombre de huit à dix, hermaphrodites et quinquéfides; réceptacle nu, plan; involucre cylindrique, formé de squames serrées, ovato-lancéolées et rigides; style des fleurons femelles grêle, glabre, à lobes divergents, allongés; dans les fleurons hermaphrodites il est inclus, longuement hispide, à lobes courts et dressés; akènes privés de bec, cylindriques; aigrette des fleurons femelles unisériale, à soies très-menus, allongées et capillaires: celle des fleurs hermaphrodites a plusieurs rangées de soies barbellées.

KARELINIE DES BORDS DE LA MER CASPIENNE. *Karelinia*

Caspia, Less. C'est une plante herbacée, dressée, rameuse et glabre; ses feuilles sont sessiles, oblongo-lancéolées, entières, un peu scabres sur les bords; ses capitules en corymbe sont cylindriques.

KARETTA-AMELPODI. BOT. (Rhéed., *Mal.*, 5, p. 65, tab. 55, fig. 2.) Arbrisseau incomplètement connu, qui croît dans les terrains pierreux et sablonneux de la côte de Malabar. Ses fleurs pentandres sont réunies en panicules corymbiformes, aux extrémités des rameaux; leur couleur est blanche, rayée de rose en dessous, et formée d'une corolle à cinq divisions ouvertes en étoile; les anthères sont rouges ainsi que le style qui est fourchu. Le fruit est une capsule arrondie et verdâtre.

KARGILLA. BOT. Genre proposé par Adanson (Fam. des Plantes, 2, p. 150) qui y réunissait le *Chrysogonum*, L., le *Melampodium*, L., le *Wedelia* de Jacquin, et des plantes placées dans les genres *Chrysanthemum* et *Bidens* par d'anciens auteurs. Ce genre n'a pas été adopté.

KARIA. INS. *V.* CARIA.

KARIBOU. MAM. POUR Caribou. *V.* CERF.

KARIL. BOT. *V.* ZALIKO.

KARINE. OIS. Synonyme de Corbine. *V.* CORBEAU.

KARINTHINE. MIN. L'un des synonymes d'Amphibole. *V.* ce mot.

KARPATON. BOT. Genre de la famille des Caprifoliacées et de la Diandrie Monogynie, L., établi par Rafinesque (*Flor. Ludov.*, p. 79) qui lui a donné les caractères suivants: calice adhérent, quadridenté; corolle tubuleuse, divisée au sommet en quatre segments formant deux lèvres; deux étamines à anthères écartées; style placé sous la lèvre supérieure de la corolle; stigmate simple; capsule couronnée par le calice (uniloculaire?), contenant quatre graines. Ce genre, imparfaitement connu, paraît avoir quelques rapports avec le *Diervilla*. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Karpaton hastatum*, Raffin., *loc. cit.* C'est un arbrisseau indigène de la Louisiane, ayant des tiges anguleuses, divisées en rameaux sessiles, à feuilles opposées, hastées, glabres et inégalement dentées vers leur base. Les fleurs sont petites, axillaires, agglomérées, sessiles et verticillées.

KARPOLITE. MIN. *Karpholith* et *Strohstein*, Wern. Minéral en fibres soyeuses et rayonnées, d'un jaune de paille, avec un éclat légèrement nacré, donnant de l'eau par la calcination, et l'indice du Manganèse par la fusion avec la soude. Pesanteur spécifique, 2,95. Il est composé, d'après une analyse de Stromeyer, de Silice, 56,15; Alumine, 54,67; Oxyde de Manganèse, 19,16; Eau, 5,99; Oxyde de Fer, 2,29; Chaux, 0,27; Acide fluorique, 1,47. La Karpholite a été trouvée dans le Granite à Schlackenwald en Bohême.

KARPOSIDÉRITE. MIN. Nom donné par le professeur Breithaupt, à un minéral du Groenland, qui lui a offert pour caractères: structure amorphe, rarement granuleuse; masses uniformes; cassure éclatante, résineuse; dureté assez grande; pesanteur spécifique, 2,5; couleur jaune. Traité au chalumeau, il noircit sur le charbon et par un feu prolongé, il fond en un globule attirable à l'aimant; il se dissout dans le Verre de borax; avec les sels phosphoriques il produit une scorie noi-

âtre. Il est composé d'Oxyde de Fer, d'Acide phosphorique, d'Oxydes de Manganèse et de Zinc en petite quantité; l'Eau entre dans sa composition en quantité notable. Le nom que lui a donné provisoirement le docteur Breithaupt est tiré de sa couleur qui approche de celle de la paille.

KARRAK. pois. Nom vulgaire adopté par quelques auteurs, pour une espèce d'Anarhique. *V.* ce mot.

KARSTÉNITE. MIN. Synonyme de Chaux anhydrosulfatée.

KARUKA. ois. Espèce du genre Gallinule. *V.* ce mot.

KARWINSKYE. *Karwinskya.* BOT. Genre de la famille des Rhamnées, établi par Zuccarini, dans les Mémoires de l'Académie de Munich, pour 1852. L'auteur donne au genre nouveau, qu'il dédie au docteur Karwinsky, qui a exploré pendant plusieurs années le Mexique et a fait connaître une foule de plantes nouvelles, les caractères suivants : calice à cinq divisions décidues, soudées à la base persistante du drupe ; cinq pétales squamiformes et bifides, entourant les filaments des étamines; anthères biloculaires; disque pentagone, concave; ovaire bi ou triloculaire; style simple, terminé par deux ou trois stigmates; drupe recouvert par la base persistante du calice : il est charnu, osseux, renfermant un noyau à deux ou trois loges monospermes; semences dépourvues de sillon. Le *Karwinskya* est un arbrisseau à feuilles opposées, pétiolées, très-entières, ornées de veines et de côtes; toute la plante est couverte de points glanduleux. On la trouve au Mexique.

KASARKA. ois. *V.* CASARCA.

KASCHOUÉ. pois. *V.* MORMYRE.

KATRAKA. ois. Espèce du genre Pénélope, *Phasianus Motmot*, L. De l'Amérique méridionale. *V.* PÉNÉLOPE.

KAULFUSSIE. *Kaulfussia.* Genre de Fougères, de l'ordre des Marattiacées, établi par le docteur Blume, qui lui reconnaît pour caractères : sporanges placés aux anastomoses des veines, réunis en un point central, puis divergents en rayons, formant ainsi des sores presque rondes; ils ont une crevasse au sommet, en forme d'ouverture; industrie nulle.

KAULFUSSIE A FEUILLES DE MARONNIER D'INDE. *Kaulfussia æsculifolia*, Bl. Fronde ternée, coriace, glabre en dessus, offrant en dessous une poussière blanche, éparses; folioles presque sessiles, elliptico-oblongues, acuminées, celles du milieu plus longues, les latérales obliquement atténuées à leur base et toutes profondément bipartites ou géminées; stipe purpurescent et rude. De l'île de Java.

Nées d'Esenbeeck (*Horæ Physicæ Berolinenses*, p. 35) a décrit, sous ce même nom, un genre de la famille des Synanthérées, que Cassini avait fait connaître antérieurement sous celui de *Charieis*. *V.* CHARIÈDE.

KEERLIE. *Keerlia.* BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, a été institué par le professeur De Candolle qui lui a assigné pour caractères : capitule multiflore, radié; fleurons de la circonférence au nombre de quinze à vingt-cinq, femelles, linéaires et disposés sur une ou deux rangées, ceux du disque sont hermaphrodites ou mâles par avortement, à cinq dents et courts; involucre largement campanulé,

formé de plusieurs rangées de squammes imbriquées, lancéolées, acuminées, un peu membranées sur les bords; réceptacle plan et nu; styles de la circonférence courts et obtus, ceux du disque dressés et un peu pubescents au dos; akènes glabres, obpyramidés ou cylindriques, le plus souvent longitudinalement sillonnés; aigrette formée de plusieurs paillettes aiguës, un peu courtes à leur base, formant par leur réunion une sorte de couronne très-mince. Quelques espèces de ce genre avaient été placées par Lesson dans celui qu'il a nommé *Brachyoonus*. Toutes celles connues jusqu'ici appartiennent au Mexique; ce sont des plantes herbacées, glabres ou légèrement pubescentes, dressées et rameuses; leurs feuilles sont alternes, oblongues ou en coin, sessiles ou demi-embrassantes, entières ou dentées au sommet; les rameaux sont nus au sommet, portant un seul capitule; les fleurs sont blanches ou jaunes. Ce genre est dédié à F. W. Keerl, voyageur allemand, qui a apporté la première espèce.

KEERLIE A FEUILLES LINÉAIRES. *Keerlia linearifolia*, De Cand. La plante est glabre; les tiges sont subradicantes, un peu sous-ligneuses à l'extrême base; les feuilles sont linéaires, aiguës et très-entières; l'involucre est composé de quinze à dix-huit squammes coriaces; un pareil nombre de fleurons ovali-oblongs constitue la couronne.

KEFFÉKILITHE. MIN. Substance minérale, trouvée près de Kaffa en Crimée, et ainsi nommée par Fischer qui la regarde comme une Lithomarge durcie. On a donné aussi ce nom à une Pierre argileuse, compacte, d'un rouge brun, à cassure conchoïde et à grains fins, trouvée à Wettin sur la Saal. Elle a l'apparence du Jaspe sans en avoir la dureté.

KEITHIE. *Keithia.* BOT. Genre de la famille des Capridées, Octandrie Monogynie de Linné, établi par le professeur Sprengel, pour une plante récemment observée sur plusieurs points de l'Amérique méridionale, et qui lui a offert pour caractères : calice caduc, monosépale, irrégulièrement décomposé; corolle composée de cinq pétales; huit étamines libres, à filaments très-courts; anthères allongées et pointues; ovaire siliquieux, subpédicellé, couronné par le style qui est assez court. Le type du genre a été nommé *Keithia Brasiliensis*, et c'est encore la seule espèce bien connue.

KEKLIK. pois. Espèce du genre Labre. *V.* ce mot.

KÉKUSCHKA. ois. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

KELP. BOT. L'un des noms vulgaires de la Soude carbonatée impure, provenant de la combustion des Varecs. *V.* SOUDE.

KÉMAS. MAM. Genre nouveau proposé par Ogilby, pour quelques espèces d'Antilopes.

KÉNIGIE. BOT. Pour Kœnigie. *V.* ce mot.

KENNÉDIE. *Kennedia.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Ventenat (*Jard. Maln.*, p. 104) pour quelques espèces de *Glycine*, originaires de la Nouvelle-Hollande, et qu'il caractérise ainsi : calice bilabié; lèvre supérieure émarginée, lèvre inférieure à trois divisions égales; corolle papilionacée; étendard redressé et recourbé vers la base de la fleur, maculé vers sa partie

inférieure; ailes étroites, rapprochées contre la earène qui est éloignée de l'étendard; étamines diadelphes; style long, terminé par un stigmate obtus; gousse allongée, plane, séparée en plusieurs loges par de fausses cloisons membraneuses et transversales, à peu près comme dans les Casses; graines solitaires dans chaque loge.

Ce genre se compose de quatre à cinq espèces, qui sont de petits arbustes sarmenteux, à tige volubile; les feuilles sont alternes, pétiolées, composées de trois ou rarement d'une seule foliole coriace, articulée avec le pétiole. Les fleurs sont tantôt axillaires et tantôt terminales, portées sur des pédoncules simples ou multiflores. Quelques-unes des espèces de ce genre sont cultivées dans les jardins; telles sont les suivantes :

KENNÉDIE PURPURINE. *Kennedia rubicunda*, Vent., *loc. cit.*, p. 104, tab. 104; *Glycine rubicunda*, Willd., *Sp.* Ce joli arbuste a ses tiges volubiles, ses feuilles pétiolées, composées de trois folioles ovales, aiguës, très-entières; ses fleurs, grandes et purpurines, sont placées à l'aisselle des feuilles et portées sur des pédoncules rameux. Cette espèce fleurit pendant la plus grande partie du printemps et de l'été. On la cultive en orangerie.

KENNÉDIE ROUGE. *Kennedia coccinea*, Vent., *loc. cit.*, tab. 105. Cette espèce se distingue de la précédente par ses feuilles dont les folioles sont obovales, très-obtuses et un peu émarginées; par ses fleurs beaucoup plus petites, d'un rouge écarlate, ayant l'étendard marqué de deux taches jaunes à sa base. Ces fleurs sont réunies au nombre de sept à huit, au sommet d'un pédoncule long et grêle.

KENNÉDIE MONOPHYLLE. *Kennedia monophylla*, Vent., *loc. cit.*, tab. 106. Cette jolie espèce est fort distincte des deux premières, par ses tiges ligneuses à leur origine, puis herbacées, cylindriques, grêles, cherchant un appui auquel elles puissent s'attacher en s'entortillant; ces tiges se divisent en rameaux alternes, donnant naissance à des feuilles alternes aussi, réfléchies, longues, lancéolées, très-entières, en cœur à leur base, un peu obtuses à leur sommet, d'un vert foncé en dessus, soutenues par un pétiole des trois quarts moins long qu'elles, renflé et articulé à sa base, où se trouvent des stipules fines et aiguës, eourbé à son sommet qui est aussi muni de stipules. Des aisselles des feuilles situées aux extrémités des rameaux, et du sommet des rameaux eux-mêmes, sort une grappe souvent simple, quelquefois composée, mais toujours droite, de fleurs papilionacées, à calice persistant, bilabié, dont la lèvre supérieure est échancrée et l'inférieure terminée par trois dents. La corolle, attachée à la base du calice, consiste en cinq pétales violets, à onglets blanchâtres. Des dix étamines, l'une est isolée et libre, les neuf autres, réunies par leurs filets, forment une sorte de gaine autour du germe qui devient un légume tronqué à son sommet, contenant souvent jusqu'à cinq graines, séparées, brunes, luisantes, un peu cylindriques et bien marquées dans leur milieu par le vestige du cordon ombilical. La Kennédie monophylle réussit très-bien dans un mélange de terre franche et de terreau de bruyère; on la tient en pot pour pouvoir la

plaeer à une bonne exposition pendant l'été, et la rentrer en orangerie dès que la mauvaise saison commenee à se faire sentir. On la propage par ses graines qui, semées sur couche tiède et sous châssis, au printemps, ne tardent pas à donner des fleurs.

KENTAURIS. BOT. *V. CENTAURION.*

KENTIA. BOT. Adanson avait établi, sous ce nom, un genre aux dépens des *Trigonella spinosa* et *polyce-rata*, L. Ce genre n'a été adopté par aucun botaniste, si ce n'est par Mœnch qui a changé son nom en celui de *Buceras* dont Allioni et Haller se servaient pour désigner le genre Trigonele. *V.* ce mot.

KENTRANTHUS. BOT. *V. CENTRANTHE.*

KENTROPHYLLE. *Kentrophyllum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par Necker (*Elem. Bot.*, n° 155), et adopté par De Candolle. Le genre *Kentrophyllum* se compose d'espèces que Linné a placées parmi les *Carthamus*, et qui ont été réunies aux *Atractylis* par Adanson, Scopol, Gærtner et Mœnch. De Candolle (Flore fr.) les avait rapportées au genre *Centaurea*; mais, dans son premier Mémoire sur les Composées, il adopta le *Kentrophyllum* de Necker, dont il fit un des genres de ses Centaurées. Mœnch avait bien observé que tous les fleurons de la calathide sont réellement hermaphrodites. Sous ce rapport, le *Kentrophyllum* est réellement distinct des *Centaurea* qui ont les fleurs marginales de la calathide stériles ou neutres. Par le reste de l'organisation et surtout par la structure des étamines, il se rapproche beaucoup des *Carthamus* et *Carduncel-lus*. Voici les caractères du genre tels qu'ils sont tracés par De Candolle : capitule homogame, multi et æqualiflore; involucre ovale, dont les squammes extérieures sont foliacées, pinnatilobées et épineuses; les intérieures sont oblongues, à peine subdentées et acuminato-épineuses; réceptacle épais, frangé; corolles quinquéfides et régulières : ecclles de la circonférence peu nombreuses, filiformes et ordinairement stériles; filaments des étamines hispides, avec un bouquet de poils au centre, qui entoure chacun d'eux comme une manchette; anthères obtuses, terminées par un appendice; stigmates concrets; fruit épais, obovato-subtrigone, glabre, rugueux et denticulato-crénéolé au sommet; aréole oblique; aigrette nulle ou presque nulle dans les fleurons marginaux, composée dans les autres de paillettes imbriquées, disposées sur plusieurs rangs : les supérieures membraneuses, ciliées sur les bords, obtuses, sensiblement plus longues et plus aiguës que les inférieures qui forment un seul rang et sont tronquées et dentées. Les Kentrophylles sont des plantes annuelles, dressées, rameuses, portant plusieurs capitules; les feuilles caulinaires sont semi-amplexicaules, ovales-lancéolées, inciso-dentées, se prolongeant au sommet par une épine bien apparente, qu'accompagnent quelques dents plus fortes que les autres; les fleurs sont ou blanches, ou jaunes, ou purpureescentes. De Candolle les partage en trois sections qu'il nomme *Atraxile*, *Odontagnathia* et *Thamnacantha*. A la première appartiennent les *Carthamus lanatus*, Linn.; *Carthamus creticus*, Linn., dont De Candolle fait un *Kentrophyllum tauricum* et un *Kentrophyll-*

lum leucocalon; enfin le *Carthamus glaucus* de Rieber. La deuxième section ne comprend que le *Carthamus dentatus* de Vahl, et la troisième le *Carthamus arborescens* de Linné, et le *Carthamus marociticus* de Delille.

KEPPLERIE. *Keppleria*. BOT. Genre de la famille des Palmiers, institué par Martins, avec les caractères suivants : fleurs dioïques, dans un spadice qui est entouré de deux ou plusieurs spathes membraneuses, basilaires et complètes; les mâles ont le calice triphylle et la corolle composée de trois pétales; six étamines à filaments distincts, avec des anthères linéaires; un rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles ont le calice et la corolle semblables à ces mêmes organes dans les fleurs mâles; six étamines privées d'anthères; ovaire à trois loges, surmonté de trois stigmates sessiles. Le fruit est un drupe monosperme, enveloppé d'un sarcocarpe fibroso-ligneux; l'endocarpe est papyracé et le noyau sillonné; l'embryon est subbasilaire, l'albume solide. Les Keppleries sont des Palmiers de l'Inde, à tiges minces, arundinacées, à frondes pinnées.

KEPTUSCHA. OIS. Espèce du genre Bécasseau. V. ce mot.

KÉRAMION. BOT. Adanson (*Fam. Plant.*, t. 11, p. 15) a formé, sous ce nom, un genre qui répond à celui que Donati appelle *Ceramianthemum*. V. CÉRAMIANTHÈME.

KERANTHUS. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par Loureiro, doit être réuni, selon Endlicher, au genre *Dendrobium*, de la famille des Orchidées.

KÉRARGYRE. MIN. Synonyme d'Argent muriaté ou chloruré. V. ARGENT.

KÉRASELMA. BOT. Necker (*Elem. Bot.*, n° 1154) a créé, sous ce nom, un genre aux dépens de l'*Euphorbia*, L., mais dont les caractères étaient d'une importance si faible que les auteurs (Adr. de Jussieu et Røper) qui ont travaillé récemment les Euphorbes, n'en ont pas même fait une section de ce genre.

KÉRASINE. MIN. Même chose que Plomb muriaté ou chloruré. V. PLOMB.

KÉRATELLE. *Keratella*. INF. Genre de la famille des Brachionides dans l'ordre des Crustacés, caractérisé par un organe de cirres vibratiles, se développant en rotatoire complet, à test capsulaire, postérieurement denté ou armé et dépourvu de queue. On n'en connaît qu'une seule espèce déjà trouvée par Müller dans l'eau des étangs; elle y vogue avec rapidité, sans qu'on voie par quels moyens. Sa forme serait celle d'un carré un peu allongé, si deux sortes de cornes ou de pointes presque aussi longues, se voyant par derrière aux deux côtés opposés, droites et parallèlement allongées aux côtés du test, ne lui donnaient une forme particulière. C'est le *Brachionus quadratus*, Müll., *Inf.*, tab. 49, f. 12-15; *Encycl. Vers.*, pl. 28, f. 17, 18.

KÉRATITE ou **KÉRATILITE.** MIN. Pierre de corne. Nom donné par Lamétherie au Néopêtre de Saussure, Silix corné de Brongniart, et Hornstein des Allemands.

KÉRATOPHYLLITE. MIN. Synonyme d'Actinote. V. ce mot.

KÉRATOPHYTES. POLYP. Ce nom, qui signifie Planté

de Corne, a été donné par les naturalistes du moyen âge, à la plupart des Polypiers flexibles, et spécialement aux Antipates et aux Gorgones. V. ces mots et CÉRATOPHYTES.

KÉRATOPLATE ou **CÉRATOPLATE.** *Keratoplatus*. INS. Nom donné par Bosc à un genre de Diptères. V. CÉROPLATE.

KÉRAUDRENIE. *Keraudrenia*. BOT. Genre nouveau établi par Gay dans sa Monographie des Lasiopétalées (*Mém. du Mus.* 7, p. 451), et qui fait partie de la famille naturelle des Buttneriacées. Ses fleurs sont disposées en corymbes opposés aux feuilles, les pédicelles sont articulés vers le milieu de leur longueur. Le calice est pétaloïde, étalé, persistant. Il n'y a pas de corolle; les étamines, au nombre de cinq, toutes fertiles et distinctes, ont leurs filets élargis par la base, rapprochés et se recouvrant latéralement; les anthères à deux loges s'ouvrent par un sillon longitudinal. L'ovaire est globuleux, à trois côtes saillantes et à trois loges contenant chacune plusieurs ovules attachés à l'angle interne. Les styles longs et grêles, au nombre de trois, sont quelquefois soudés entre eux par leur base. Le fruit est une capsule globuleuse, hérissée, ordinairement à une seule loge par avortement, s'ouvrant en trois valves. Les graines, presque toujours au nombre de deux, sont recourbées, réniformes.

Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce, *Keraudrenia Hermanniaefolia*, Gay, *loc. cit.*, tab. 8. C'est un arbuste roide, ayant le port d'un *Hermannia*. Ses feuilles sont alternes, très-courttement pétiolées, ovales, elliptiques, sinuées, rugueuses et hispides, accompagnées à leur base de deux stipules sétacées, denticulées, persistantes. Les fleurs, de grandeur moyenne, forment des corymbes pédonculés, opposés aux feuilles. Cet arbuste a été recueilli à la baie des Chiens-Marins, sur la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande, par Gaudichaud, naturaliste attaché à l'expédition de l'Uranie commandée par le capitaine Freycinet.

KÉRIE. *Keria*. BOT. V. KERRIE.

KERMÈS. *Chermes*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Gallinsectes, établi par Geoffroy, et réuni par Latreille au genre Cochenille, dont il ne diffère que par le corps des femelles dont la peau est tellement distendue, qu'elle ne présente pas le moindre vestige d'anneaux, tandis que, dans les Cochenilles proprement dites, on voit toujours des apparences d'articulations qui rappellent l'existence des anneaux. Linné et Geoffroy ont donné ce nom à des insectes bien différents : le premier désigne ainsi les Hémiptères que Latreille nomme *Psylles* (V. ce mot), et que Degéer nomme faux Pucerons. Geoffroy donne ce nom, avec plus de raison, aux Gallinsectes de Réaumur, parmi lesquels se trouve la Cochenille qu'on connaît vulgairement sous le nom de Graine d'écarlate.

Les mœurs des Kermès, que Geoffroy désigne sous le nom de Gallinsectes, tandis qu'il nomme Progallinsectes les Cochenilles, sont absolument les mêmes que dans ces derniers. Les insectes de ces deux genres ont les mêmes habitudes, les mêmes caractères, les mêmes

différences entre les sexes et les mêmes métamorphoses; la femelle vit de même sur les végétaux, s'y fixe, y pond ses œufs et meurt après avoir gonflé son corps outre mesure, de manière à recouvrir ses œufs comme le fait la Cochenille. Ces insectes vivent sur les arbrisseaux et les plantes qui passent l'hiver. La durée de leur vie est d'un an; c'est pourquoi elles ne peuvent exister que sur des végétaux qui vivent au moins ce laps de temps. Arrivés à la dernière période de leur vie, ces insectes ressemblent à de petites boules attachées contre une branche, et dont la grosseur varie depuis celle d'un grain de poivre jusqu'à celle d'un petit pois; mais le plus grand nombre ressemble à un bateau renversé, et leurs couleurs sont assez variées. Ces animaux attaquent surtout les arbres fruitiers, et l'on voit quelquefois, au printemps, des Pêchers tellement couverts de ces Kermès oblongs et en petits grains, que leurs branches en sont toutes galeuses. Ce genre se compose d'une vingtaine d'espèces; l'une d'elles est employée en teinture, pour faire de l'écarlate; on en faisait surtout un grand commerce avant la découverte de la Cochenille du Nopal.

KERMÈS DU PETIT CHÊNE. *Chermes Illicis*, N., *Coccus Illicis*, L., Fabr. Femelle sphérique, d'un rouge luisant, légèrement couverte d'une poussière blanche. Elle se fixe sur les tiges et quelquefois sur les feuilles d'une petite espèce de Chêne à feuilles épineuses, qui croît dans les parties chaudes de l'Europe méditerranéenne, surtout dans le midi de l'Espagne, où les pentes de quelques chaînes telles que la Sierra Morena, en sont couvertes. Beaucoup d'habitants du pays de Murcie n'ont d'autre moyen d'existence que d'y venir récolter le Kermès. Arrivé à son dernier degré d'accroissement, ce Kermès a une couleur rouge-brun. Les personnes qui font la récolte de cet insecte, le considèrent sous trois états différents: dans le premier qui a lieu au commencement du printemps, il est d'un très-beau rouge et enveloppé d'une sorte de coton qui lui sert de nid, il a la forme d'un bateau renversé. Dans le deuxième état, le Kermès est parvenu à toute sa croissance, et le coton qui le couvrait, s'est étendu sur son corps sous la forme d'une poussière grisâtre; enfin dans son troisième état, qui arrive au milieu ou à la fin du printemps de l'année suivante, on trouve sous son ventre dix-huit cents à deux mille petits grains ronds qui sont les œufs. La récolte des Kermès a quelquefois lieu deux fois dans l'année; ce sont des femelles ordinairement qui vont les arracher avec leurs ongles. On arrose de vinaigre le Kermès destiné pour la teinture, on ôte la pulpe ou poudre rouge, renfermée dans le grain, on lave ensuite ces grains dans du vin, et après les avoir fait sécher au soleil, on les lustre en les frottant dans un sac où on les renferme en les mêlant avec une quantité de poudre basée sur le produit de ces grains: leur cherté dépend du plus ou moins de poudre qu'ils rendent. Le vinaigre altère la couleur du Kermès; mais on en use pour détruire sa postérité.

KERMÈS OBLONG DU PÊCHER. *Chermes Persicæ oblongus*, Geoffr., Hist. des Ins., t. I, p. 506, pl. 10, f. 4; *Chermes Persicæ*, Fabr. La femelle est oblongue, très-convexe, d'un brun foncé; le mâle est d'un rouge

obseur; ses ailes sont blanches, plus longues que le corps, bordées extérieurement d'un peu de rouge; son abdomen est terminé par deux filets oblongs, entre lesquels est une sorte de queue recourbée en dessous. On le trouve en Europe. Voyez, pour les détails d'organisation et de métamorphoses, au mot COCHENILLE.

On appelle aussi KERMÈS, en quelques cantons, le Chêne (*Quercus coccifera*) qui nourrit l'insecte dont il vient d'être question.

KERMÈS MINÉRAL. On nomme ainsi un sulfure antimonique d'un rouge brun, que l'on trouve ordinairement en cristaux, dans les filons d'Antimoine sulfuré. On le prépare artificiellement en traitant du sulfure antimonique ordinaire par de la Potasse caustique; on obtient par le refroidissement de la dissolution, un précipité d'un brun velouté, qui est le Kermès des officines.

KERNÈRE ET KERNÉRIE. *Kerneria*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Médikus (*In Ust. Neu. Ann.* 2, p. 42) pour le *Myagrum saxatile* de Linné, dont De Candolle, à l'exemple de Lamarck, fait une espèce de *Cochlearia*, employant le nom de *Kerneria* pour celui de la première section de ce genre. *V. COCHLEARIA.*

Ce nom de *Kerneria* a également été donné à d'autres plantes. Ainsi Willdenow avait fait un genre *Kerneria* du *Zostera Oceanica*, Linn., de la famille des Nuyades. Moench en avait formé un autre, sous le même nom, du *Bidens pilosa*, dans la famille des Synanthérées.

KÉROBALANE. *Kerobalana*. INF. Genre de Microscopiques proposé par Bory dans la famille des Urodiés, mais où, suivant l'auteur, il ne peut être placé qu'artificiellement. Les formes des espèces qui le composeraient ne diffèrent pas de celles des Urcéolaires. Ce sont de véritables godets, de petits sacs vivants, mais absolument dépourvus de cirres ou d'organes vibratiles quelconques. La privation totale de ces parties les rejette conséquemment parmi les Gymnodés, quand on serait tenté, d'après leur forme, de les placer parmi les Urcéolariés. Cet aspect devrait encore les rapprocher des Bursaires, puisque, de même que ces animaux, ils présentent, dans certaines positions, la figure de bourses ouvertes; mais outre que leur corps ne s'allonge jamais à la manière de celui des Kolpodes et des autres genres voisins, deux appendices en manière de queue ou de cornes ajoutent à la bizarrerie de leur structure. Bory indique comme espèces, le *Vorticella cirrata*, Müll., *Inf.*, pl. 57, f. 18, 19; *Encycl.*, pl. 20, f. 14, 15; et le Kérobalane de Joblot, *Kerobalana Jobloti*, N., Bourse ou Pot-au-Lait, *Jobl., Micr.*, part. 2, p. 67, pl. 68, f. 10. La première vit dans les eaux pures, la seconde dans les infusions de paille de Blé, où elle n'est pas fort rare.

KÉRODON. *Kerodon*. MAM. Genre de Rongeurs ainsi nommé par Fr. Cuvier, dans son ouvrage sur les dents des Mammifères, où il en a fait connaître, avec détail, le système dentaire. Les dents sont en même nombre que dans le genre Cobaie, dont le Kérodon se rapproche à beaucoup d'égards; c'est-à-dire qu'il y a quatre molaires de chaque côté et deux incisives à chaque mâ-

choire; mais les molaires ont une forme différente. Les supérieures sont toutes semblables entre elles, et composées de deux parties triangulaires, réunies du côté externe, et séparées du côté interne de la dent : chacune de ces parties est entourée de son émail propre, et l'angle de leur réunion forme une échancrure en partie remplie par du ciment. A la mâchoire inférieure les molaires sont de même forme qu'à la supérieure, mais elles sont retournées, la portion qui constitue le côté externe des unes faisant le côté interne des autres. La première molaire est d'ailleurs formée de trois triangles, et non pas, comme les autres, de deux seulement. Les doigts sont au nombre de trois au membre postérieur, et de quatre à l'antérieur, de même encore que chez le Cobia; mais les jambes sont proportionnellement plus hautes, les doigts plus gros et plus séparés; et les ongles sont larges, courts, assez aplatis, au contraire de ce qui se voit dans ce genre; en sorte, et c'est un fait remarquable, que les dents et les doigts, quoique identiquement les mêmes, quant au nombre, dans deux espèces qui appartiennent à la même famille, soient néanmoins, sous tous les autres rapports, assez dissimilaires pour autoriser leur séparation en deux genres distincts. Du reste, la tête est assez grosse, très-allongée, de forme conique, avec le chanfrein presque tout à fait droit; les oreilles sont à peu près hémisphériques et présentent en haut une légère échancrure, mais ressemblent à celles du Cochon d'Inde. Les moustaches, dirigées en arrière, sont d'une longueur si considérable qu'elle dépassent l'occiput. D'autres poils, très-longs aussi, quoique bien moindres que les moustaches, mais de même nature et direction, naissent des parties supérieure et surtout postérieure de l'orbite de l'œil; la plante du pied est nue; on aperçoit seulement quelques poils très-courts sous les premières phalanges des doigts; la queue est comme chez le Cobia, nulle, du moins à l'extérieur; car il est très-probable qu'il existe, comme dans ce genre, quelques vertèbres coceygiennes.

KÉRONON MOC. *Kerodon Sciureus*, Geoff. Il est un peu plus grand que le Cochon d'Inde; il a neuf pouces environ de longueur, et quatre pouces et demi de hauteur. Son pelage est gris, piqué de noir et de fauve en dessus, blanc en dessous et à la région interne des membres; et enfin, roux sur leurs parties externe et antérieure, ainsi que sur les parties latérales de la tête, et sur la face convexe des oreilles; les moustaches sont entièrement noires. L'Amérique méridionale est la patrie de cette espèce. C'est à Auguste Saint-Hilaire que l'on en doit la connaissance; on ne possédait en effet, avant son voyage dans ces contrées, que le crâne seulement. Cet animal paraît cependant ne pas être très-rare au Brésil, d'où Auguste Saint-Hilaire en a envoyé plusieurs individus au Muséum; il est connu des naturels du pays et a reçu d'eux le nom de *Moco*. Celui de *Kerodon Sciureus* se rapporte à la nature et au système de coloration de son pelage qui ressemble d'une manière véritablement remarquable à celui de plusieurs espèces d'Écureuils, soit pour les couleurs, soit surtout à cause de l'abondance et même de la douceur et du moelleux du poil; la ressemblance est

telle sous ce dernier rapport, qu'en touchant une peau de Kérodon on croirait véritablement toucher une fourrure d'Écureuil. On sait que tous les animaux de la même famille, le Cobia, le Cochon d'Inde, les Agoutis ont, au contraire, le poil roide, cassant, dur au toucher et très-peu abondant.

KÉRONON DE KINGI. *Kerodon Kingii*, Bennett. Son pelage est gris, avec l'extrémité de chaque poil annelée de jaune et de noir, ce qui fait paraître ce pelage très-finement pointillé des deux couleurs précitées; une tache près des oreilles et un trait près du bord de la mâchoire inférieure blancs. Taille, neuf pouces. Cet animal habite le littoral oriental de la Patagonie, auprès du port Désiré.

KÉRONÉ. *Kerona*. INF. Genre formé par Müller, adopté par Bruguière ainsi que par Lamarck, qui sentit la nécessité d'y réunir les Himantopes du même auteur; ses caractères sont : corps déprimé, muni de cirres vibratiles sur l'un de ses côtés ou tout autour, avec des appendices en dentelures aiguillonnées et rigides, ou en manière de soies flexueuses. Les Kérones rentrent conséquemment dans l'ordre des Trichodés et comprennent plusieurs espèces de Trichodés de Müller. Néanmoins on doit en détacher le *Kerona Rostellum* de cet auteur, qui, dépourvu d'organes quelconques et de cirres vibratiles, doit être renvoyé dans l'ordre des Gymnodés. Les cornes, appendices en dents de scies et en herse, que Losana, naturaliste italien, a donnés à plusieurs des Microscopiques qu'il a récemment figurés comme des Kolpodes, dans les Mémoires de Turin, font supposer que ces animaux, quand leur existence sera constatée par de plus amples descriptions et par des dessins moins imparfaits, pourront bien appartenir au genre Kéroné. Ces animaux vivent peu ou point dans les infusions; on les trouve en général dans les eaux douces ou dans l'eau de mer, mais la plupart sont rares. Ils sont extrêmement petits; quelques-uns peuvent à peine se distinguer à l'œil nu; étranges par leur forme et par les appendices qui les garnissent, agiles, nageant de diverses manières, plusieurs présentent quelques rapports d'aspect avec d'imperceptibles Crustacés. L'agitation que certaines espèces donnent à leurs cirres vibratiles les rend souvent brillantes, et il en est qui semblent former un passage à ces Acalèphes libres ou bien à ces Aphrodites et à ces Amphinomes qui sont munis d'appendices singuliers ou de cils dont les mouvements décomposent si élégamment les couleurs de la lumière. On en connaît une vingtaine d'espèces distribuées en deux sous-genres :

† **KÉRONES** proprement dites, ayant des appendices en aiguillons et en crocs, parmi lesquelles les plus remarquables sont : *Kerona Silurus*, Encycl. Vcrs. Ill., pl. 18, fig. 15-16, toute hérissée en dessus comme une herse; *Kerona Histrion*, Encycl., pl. 17, fig. 7-8, qui nage en sautillant; *Kerona Hanstrum*, Encycl., pl. 17, fig. 17, 11-15, ronde, dont la moitié est d'une transparence vitrée et garnie de cirres vibratiles très-longues et nombreuses, tandis que l'autre est obscure, avec cinq ou six cornes; *Kerona rostrata*, qui était un Trichodé dans Müller et dans l'Encyclopédie, pl. 17,

fig. 1-5, et qui vit dans l'eau où croît la Lenticule.

†† HIMANTOPES, *Himantopus*, Müll.; ayant leurs appendices fins et allongés en soies. Les *Himantopus Sannio*, Encycl., pl. 18, fig. 4, et *Ludio*, fig. 3, donnent une idée de la forme bizarre de ces animaux qu'on trouve dans l'eau des marais ou dans celle qui demeure stagnante à l'ombre des grands bois.

KERPA. BOT. Synonyme vulgaire de *Imperata cylindrica*. V. ce mot.

KERRIE. *Kerria*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, établi par De Candolle, pour une plante que Thunberg observa pendant son séjour au Japon et dont il rapporta des exemplaires secs. Le célèbre voyageur, induit en erreur par les apparences, n'avait soupçonné à la plante qu'un seul ovaire et l'avait placée dans le genre *Korchorus*; mais Linné, à qui Thunberg avait communiqué son herbier, découvrit bientôt, par ses savantes investigations, la multiplicité des ovaires, et transporta la plante de Thunberg du genre *Corchorus* au genre *Rubus*, ainsi qu'on le voit dans le *Mautissa plantarum generum* et dans la Monographie du genre *Rubus*, publiée par Smith, d'après l'Herbier de Linné, dont il était devenu possesseur. Plus tard d'autres botanistes assignèrent au *Corchorus Japonicus*, une place dans le genre *Spiræa*. Enfin le professeur De Candolle, fatigué de toutes ces incertitudes et dans l'espoir d'y mettre un terme, se rendit à Londres et obtint de voir et d'analyser la plante dans l'Herbier même de Linné : il a constaté d'abord la multiplicité des ovaires, mais il a reconnu ensuite que les pétales n'étaient pas insérés sur le réceptacle, ainsi qu'on l'avait cru, mais bien sur le calice même. D'après cela, il a pensé que la plante était bien placée dans la famille des Rosacées, mais qu'elle ne pouvait appartenir au genre *Rubus* parce que ses fruits n'étaient nullement disposés à devenir charnus; et l'unité des graines, dans chaque ovaire, s'opposait à ce qu'elle restât dans le genre *Spiræa*. Il a donc fallu recourir à la création d'un genre nouveau; De Candolle en posa les caractères et lui donna le nom de *Kerria*, de celui de William Kerr qui, en 1804, avait introduit en Europe le premier pied de ce bel arbuste. Mais ce pied était une variété à fleurs pleines, de sorte qu'il ne put être propagé autrement que par boutures ou par la séparation des rejetons, moyens qui réussirent avec une égale facilité; conséquemment les myriades de *Kerries* qu'on a observées dans les jardins, où elles sont un si bel ornement, ont dû, à partir de 1804, jusqu'à l'époque toute récente, où Reeves a apporté au jardin de Chelsea une plante à fleurs simples, arrivée directement de la Chine, provenir toutes du pied introduit par Kerr. Les caractères du genre *Kerria* sont : calice à cinq lobes ovales, trois obtus et deux terminés par une légère pointe, ayant une estivation imbriquée; cinq pétales orbiculés, insérés sur le calice, et alternes avec ses lobes; environ vingt étamines filiformes, insérées sur le calice, à anthères ovées; cinq à huit ovaires chacun renfermant un ovule attaché latéralement, libres, glabres, globuleux et surmontés d'autant de styles; capsules globuleuses (selon Thunberg).

KERRIE DU JAPON. *Kerria Japonica*, De Cand.; *Cor-*

chorus Japonicus, Thunb. C'est un arbuste à tiges grêles, menues, très-élaucées, presque sarmenteuses, dont les rameaux cylindriques, verts, luisants et alternes, sont garnis de feuilles ovales, oblongues, lancéolées, acuminées, à nervures pennées, à bords découpés en larges dents, elles-mêmes dentelées, d'un beau vert intense en dessus, plus pâles et pubescentes en dessous, longues de trois pouces, larges de quinze à seize lignes; le pétiole a trois ou quatre lignes et une cannelure sur sa face supérieure; les stipules sont linéaires, lancéolées, très-aiguës et d'un rouge bai. Les fleurs sont terminales, solitaires, portées sur un pédoncule du double de la longueur des pétioles; le calice est glabre, vert, partagé profondément en cinq segments ovales et aigus. La corolle est composée de cinq pétales oblongs, elliptiques, obtus, alternes avec les divisions du calice et d'un beau jaune doré. Les étamines sont nombreuses, insérées et disposées en cinq séries, sur le bord du calice; leurs filaments sont déliés, glabres, supportant des anthères arrondies et le tout de la même couleur que les pétales. Les pistils, au nombre de cinq, ont leurs insertions au fond du calice, et les cinq ovaires, renflés et glabres, renferment autant d'ovules uniques; les styles sont filiformes, glabres et jaunes; les stigmates simples et obliques. Cette plante résiste aux hivers rigoureux; elle affectionne les terres légères, et pour offrir une belle végétation, elle doit être exposée au levant.

Dans les Mémoires de la Société Linnéenne de Paris, t. 1, p. 25, on lit une note qui fait connaître l'opinion de Desvieux sur le *Corchorus Japonicus*. Sans faire mention du Mémoire de De Candolle, ce botaniste rapporte la plante en question au genre *Spiræa*. Cette opinion a été embrassée par Cambessèdes (Ann. des Sc. natur., t. 1, p. 589) qui, dans sa Monographie des Spirées, a constitué la cinquième section de ce genre avec le *Kerria Japonica*.

KERSANTON. MIN. Nom donné en Bretagne, dans les environs de Brest, à un Granite sienitique noirâtre, à petits grains, et susceptible d'un beau poli. L'Amphibole est d'un noir grisâtre; le Quartz blanchâtre; le Mica brun; le Feldspath est peu abondant. Cette roche est facile à tailler, et s'emploie dans la sculpture et la décoration des monuments. Elle est solide et inaltérable. De Cambry en a cité une carrière aux environs de Saint-Pol; mais Bigot de Morogues prétend qu'on ne la trouve qu'en morceaux roulés, sur le bord de la mer.

KESSUTH. BOT. Synonyme de *Cuscuta epithyme*. V. ce mot.

KETMIA. BOT. V. KETMIE.

KETMIE. *Hibiscus*. BOT. Au temps de Dioscorides, et suivant ce qu'il rapporte au chapitre 146 du livre troisième de sa matière médicale, il paraît qu'on nommait *εϊακος*, la Mauve sauvage, *Malva sylvestris*; cependant on trouve plus communément, pour synonyme grec du nom de cette plante, le mot *μαλακη*, ce qui ne donne pas un très-grand poids à l'interprétation faite par quelques auteurs des opinions de Dioscorides, qui a pu aussi vouloir parler d'une autre plante que la Mauve sauvage, mais qui en partageait les propriétés.

Pénétré vraisemblablement d'une idée analogue à celle-ci, Linné a conservé le nom de *Malva* au genre dans lequel il a placé notre Mauve sauvage, et il a appliqué celui de *Hibiscus* à un genre voisin, qui renferme de belles et nombreuses espèces. Les botanistes français, au lieu de traduire littéralement ce dernier nom, lui ont substitué celui de *Ketmie* donné par les Arabes à la Mauve sauvage; ce fut sans doute au grand déplaisir de ceux qui aiment, avec raison, de trouver en toutes nomenclatures la plus grande exactitude et la transmission la plus fidèle possible. Le genre *Ketmie* appartient donc à la famille des Malvacées, et à la Monadelphie Polyandrie de Linné; il peut être ainsi caractérisé : ses fleurs sont environnées d'un calicule polyphylle, très-rarement composé d'un petit nombre de folioles soudées entre elles. Le calice est monosépale, à cinq divisions; la corolle formée de cinq pétales, quelquefois auriculés d'un seul côté à leur base. Les étamines forment un long tube central. Les pistils sont au nombre de cinq; ils finissent par se souder et par former une capsule à cinq loges polyspermes, rarement monospermes, s'ouvrant en cinq valves septifères sur le milieu de leur face interne. Ce genre est encore voisin du *Malvaviscus*, qui en diffère surtout par son fruit charnu. De Candolle (*Prodr. Syst.*, 1, p. 446) en mentionne cent dix-sept espèces, originaires de toutes les contrées chaudes du globe et qu'il divise en onze sections. Voici les caractères abrégés de ces sections, et l'indication des espèces les plus curieuses que chacune d'elles renferme.

1° *Cremontiâ*. Pétales de la corolle roulés, non auriculés; loges du fruit polyspermes.

KETMIE A FLEURS DE LIS. *Hibiscus liliiflorus*, Cavan., Diss. 5, p. 154, tab. 57, fig. 1. Cette belle espèce, originaire des forêts montagneuses de l'île de Mascareigne, est vivace; ses feuilles sont lancéolées, oblongues, entières, rarement trifides. Ses fleurs sont grandes, rouges ou jaunes, pédonculées et groupées vers le sommet de la tige; sa corolle est évasée et ses pétales sont velus et tomenteux extérieurement.

KETMIE GÈNÈVE. *Hibiscus Genevii*, Boj. On doit la connaissance de cette brillante *Ketmie* au professeur Bojer, à l'île Maurice où il l'a découverte dans les forêts qui bordent la rivière Noire. C'est un petit arbre de quatorze à quinze pieds de hauteur, dont la tige principale et les branches sont recouvertes d'une écorce grise et glabre. Les feuilles sont alternes, pétiolées, arrondies, presque ovales, entières sur les bords latéraux, avec le sommet aigu et accompagné de chaque côté de deux ou trois dents larges, inégales et profondes; elles sont d'un vert agréable en dessus, un peu plus pâles en dessous, marquées, sur les deux faces, de cinq nervures distantes et inégales, d'où s'échappent de chaque côté des ramifications d'un vert blanchâtre; leur longueur est de trois à quatre pouces, et leur largeur de deux à trois. Le pétiole est cylindrique, un peu plus épais aux deux extrémités, long d'un pouce et demi environ, d'un vert nuancé de pourpre. Les pédoncules sont axillaires, solitaires, de la longueur des pétioles. Le calice est vert, ample, campanulé, divisé un peu au delà de moitié, en cinq segments lancéolés,

aigus; il a à sa base cinq ou six folioles linéaires, étroites, acuminées, étalées, réfléchies, longues de six à sept lignes, formant une sorte d'involucre. La corolle a six pouces d'étendue; elle consiste en cinq pétales irréguliers, ovales, atténués à leur base, sinueux sur leurs bords, d'un blanc rosé, avec des lignes ou stries purpurines, souvent interrompues; l'onglet est d'un pourpre très-foncé, avec deux taches d'un rouge de rose. Les étamines forment un long tube central, rougeâtre; les anthères, rassemblées au sommet, sont globuleuses et jaunes. Les pistils sont au nombre de cinq, libres d'abord, mais finissant par se souder et former une capsule à cinq loges polyspermes, s'ouvrant en cinq valves; les stigmates sont capités, aplatis et jaunes.

2° *Pentaspermum*. La corolle est étalée; les loges de la capsule sont monospermes. Dans cette section, on trouve les *Hibiscus ovatus*, *hastatus acuminatus* de Cavanilles, l'*Hibiscus Pentacarpon* de Linné qui croît en Toscane et aux environs de Venise.

5° *Manihot*. Loges de la capsule polyspermes; involucre composé de quatre à six folioles; graines glabres; calice à cinq dents, se fendant longitudinalement d'un seul côté.

KETMIE A FEUILLES DE MANIHOT. *Hibiscus Manihot*, Willd. Cette belle espèce a été envoyée de la Chine et du Japon, en 1725, à la Société royale de Londres, qui en a fait la remise au jardin de Chelsea, où elle a été cultivée et d'où elle s'est répandue dans toutes les collections. Elle fleurit en août et septembre. Sa tige est droite, un peu rameuse, ligneuse inférieurement, moins épaisse et comme herbacée dans la partie supérieure, élevé de trois à quatre pieds; la base est glabre et d'un brun rougeâtre, mais le sommet est pubescent et vert. Les feuilles sont alternes, pétiolées, longues de quatre pouces; les inférieures sont un peu moins grandes, palmées, à cinq lobes aigus, dentés ou crénelés sur leurs bords; les supérieures sont plus profondément découpées et partagées presque jusqu'à leur base en cinq ou sept digitations étroites, dentées également sur les bords, d'un vert obscur en dessus, plus pâles en dessous, avec des côtes et des nervures épaisses, d'un vert blanchâtre. Le pétiole est long de deux pouces, articulé et vert à la base, rouge pourpré et pubescent. Les fleurs sont axillaires, grandes de près de trois pouces, jaunes, veinées, avec l'onglet d'un brun pourpré, portées sur des pédoncules velus, solitaires, un peu courts, inclinés. Le calice est pubescent, à cinq divisions, entouré à sa base de six folioles involucreoïdes, ovales-oblongues et concaves. Le tube staminal est peu épais, blanchâtre, garni d'anthères jaunes; les cinq styles ou plutôt leur sommet le surpassent; ils sont épais, rougeâtres, terminés par des stigmates bruns et velus. Le fruit consiste en une capsule oblongue, atténuée au sommet, à cinq côtes, à cinq loges polyspermes.

4° *Ketmia*. Loges du fruit polyspermes; graines glabres, corolle étalée; involucre de cinq à sept folioles; calice à cinq lobes, ne se fendant pas longitudinalement. Cette section offre deux espèces très-souvent cultivées dans les jardins : l'une, *Hibiscus Syria-*

cus, L., Cavan., *loc. cit.*, est originaire de la Syrie et de la Carniole. C'est un arbrisseau haut de huit à dix pieds, portant des feuilles obovales, cunéiformes, à trois lobes dentés, des fleurs très-grandes, tantôt blanches, tantôt roses ou panachées, simples ou doubles; ces fleurs ont un calicule formé de six à sept folioles. Cette espèce se cultive en pleine terre sous le climat de Paris. L'autre, *Hibiscus Rosa-sinensis*, est une espèce charmante qui vient de l'Inde et qu'on cultive en abondance dans les serres. Sa tige est ligneuse; ses feuilles ovales, acuminées, glabres, luisantes, entières à leur partie inférieure, très-profondément dentées à leur partie supérieure. Les fleurs sont solitaires, très-grandes, ordinairement d'une belle couleur poncéau, quelquefois blanches ou même jaunes, simples ou doubles.

5° *Furcaria*. Les carpelles sont polyspermes; les graines glabres; les folioles de l'invulcelle sont bifurquées au sommet, ou munies d'une grosse dent latérale. A cette section appartiennent les *Hibiscus furcatus*, Roxb.; *scaber*, Michx.; *bifurcatus*, Cavan., tab. 51, fig. 1, etc.

6° *Abelmoschus*. Carpelles polyspermes; graines glabres ou marquées d'une ligne velue sur leur dos; corolle étalée; involucelles composés de huit à quinze folioles entières. Cette section est fort nombreuse. De Candolle y rapporte trente-cinq espèces, parmi lesquelles :

KETMIE COMESTIBLE. *Hibiscus esculentus*, L., Cavan., Diss. 5, tab. 61, fig. 2. Cette espèce, connue sous le nom vulgaire de *Combo*, est annuelle. Elle croît dans les deux Indes où elle est cultivée avec soin, parce qu'on emploie ses fruits mucilagineux dans le Calalon. V. ce mot. Ses tiges sont dressées, cylindriques, velues, hautes de deux à trois pieds. Ses feuilles sont cordiformes, à cinq lobes obtus et dentés, portées sur des pétioles plus longs que les fleurs. Celles-ci sont axillaires, solitaires, courtement pédonculées; leur corolle est mélangée de jaune et de pourpre. Ses fruits, parvenus à leur maturité, sont des capsules pyramidales, longues de trois à quatre pouces, terminées en pointe un peu recourbée au sommet, marquées de dix sillons longitudinaux séparés par autant de crêtes sailantes, qui se fendent suivant leur longueur, et dont les bords se roulent en dehors.

KETMIE ABELMOSCH OU AMBRETTE. *Hibiscus Abelmoschus*, L., Cavan., *loc. cit.*, 5, tab. 62, fig. 2. Elle ressemble beaucoup à la précédente pour le port; mais sa tige est ligneuse et sous-frutescente à sa base; ses feuilles sont presque peltées, cordiformes, à sept lobes acuminés et dentés; sa tige est hispide; ses fleurs sont portées sur des pédicelles plus longs que les pétioles; sa capsule est velue; ses graines sont petites, réniformes, exhalant une odeur très-agréable de musc et d'ambre. On les emploie dans la parfumerie. L'Abelmosch croît naturellement dans l'Inde. On le cultive aux Antilles.

KETMIE A FEUILLES DE CHANVRE. *Hibiscus Cannabinus*, Lin. Cette Ketmie, remarquable par la manière dont ses feuilles sont découpées, a été apportée de l'Inde en 1759, et cultivée depuis dans les serres, en

Europe; néanmoins elle était connue bien antérieurement à cette époque, puisque G. Commelin en a fait mention dans son Hort. Malab. sous le titre de *Alcea Benganhensis spinosissima*, etc. Elle fleurit aux mois de juin et de juillet. Sa tige a cinq ou six pieds de hauteur, elle est droite, herbacée, rameuse, verdâtre, cylindrique, parsemée de quelques épines ou aiguillons assez courts. Les feuilles sont alternes, pétiolées, d'un vert assez agréable en dessus et jaunâtres en dessous; les inférieures sont ovales, presque cordiformes, quelques-unes faiblement trifides; les supérieures sont palmées, digitées et profondément divisées en cinq découpures lancéolées, pointues, dentées en scie et hérissées sur les bords, avec de fortes nervures rougeâtres à leur origine; le pétiole est long de deux pouces, accompagné à sa base de deux stipules subulées et hérissées. Les fleurs sont grandes de plus de deux pouces, presque sessiles et axillaires; le calice est épineux, verruqueux et tomenteux, entouré à sa base de neuf folioles subulées et hérissées. La corolle est divisée en cinq parties ou pétales, arrondies, un peu cunéiformes, à bords légèrement découpés, rétrécies à leur base, d'une couleur jaune de soufre, avec l'onglet très-grand, d'un brun pourpré, formant un large disque au centre de la fleur, quand elle est étalée. Le tube staminal est court, tapissé d'anthers jaunes. Les cinq styles sont jaunes, avec les stigmates arrondis et pourprés. La capsule est ovale, pointue, velue, à cinq loges renfermant un grand nombre de graines.

KETMIE MILITAIRE. *Hibiscus Militaris*, Willdenow. Cette Ketmie est originaire de l'Amérique septentrionale; Pursh l'a trouvée en abondance sur les bords des rivières de la Louisiane, et l'a introduite en Angleterre en 1804. Elle fleurit au mois d'août. C'est une plante vivace, qui réclame pendant la saison rigoureuse, l'abri de la serre tempérée, ou celui d'une bonne litière lorsqu'elle se trouve en pleine terre, favorablement exposée. Ses tiges ont de trois à six pieds de hauteur; elles sont herbacées, cylindriques, glabres, lisses, d'un vert assez obscur, garnies de feuilles alternes, pétiolées, glabres, dentées, longues de quatre à cinq pouces; les inférieures sont cordées, pointues, avec un angle court de chaque côté; les supérieures sont divisées assez profondément, en trois lobes pointus, dont l'intermédiaire plus grand et fort allongé; les pétioles sont arrondis, longs de trois pouces. Les pédoncules sont axillaires, solitaires, uniflores, épais, articulés, un peu plus longs que les pétioles. Les fleurs sont campanulées; elles ont au delà de trois pouces d'étendue; le calice est tubulé, divisé supérieurement en cinq parties aiguës, renflé à sa base, qui est entourée d'un involucre de douze à seize folioles étroites, linéaires, subulées; les pétales, au nombre de cinq, sont larges, arrondis au sommet, blancs, parsemés de veines ramifiées, qui partent de l'onglet, qui est d'une belle couleur purpurine; ils ont leurs bords sinueux et leur base sensiblement rétrécie. Le tube staminal est court; les anthers sont jaunes de même que les styles et les stigmates; ceux-ci sont trilobés et globuleux. La capsule est oblongue, à cinq loges polyspermes.

KETMIE ÉLÉGANTE. *Hibiscus speciosus*, De Cand. La

Ketmie élégante, originaire de la Caroline, a été envoyée en 1778, au docteur John Fothergill, qui l'a répandue dans toutes les collections européennes. Ses fleurs paraissent en été, et sont un des plus beaux ornements de la serre tempérée. Ses tiges sont herbacées, rameuses, cylindriques, glabres, garnies de feuilles alternes, pétiolées, palmées, glabres sur les deux faces, longues de quatre pouces environ, d'un vert un peu obscur en dessus, plus pâle en dessous, divisées en cinq lobes profonds, lancéolés et aigus : l'intermédiaire plus grand que les latéraux qui déclinent en longueur; le pétiole est cylindrique, vert et long de deux pouces. Les pédoncules sont axillaires, simples, lisses, arrondis, uniflores et un peu plus longs que les pétioles. Le calice est glabre, divisé vers la moitié de sa longueur en cinq parties aiguës, et entouré de dix à douze folioles involucrioïdes, étroites, linéaires, aiguës, eoudées et redressées, longues de huit à neuf lignes. La corolle est très-étalée, ses divisions ou pétales sont grands de deux pouces et demi, arrondis, ovalaires, et un peu sinueux au sommet, rétrécis à la base, d'un incarnat ponceau très-brillant, avec des veines longitudinales pourprées. La colonne staminale est rouge, allongée, courbée, garnie d'anthers pédicellées et blanchâtres. Les cinq styles sont rouges, avec leurs stigmates annulaires et blanchâtres. La capsule est ovale, pentagone, à cinq loges polyspermes.

C'est encore à cette section qu'appartiennent l'*Hibiscus palustris*, L., fort belle plante des marais de l'Amérique septentrionale, et l'*Hibiscus roscus* découvert par Thore, qui ressemble beaucoup à l'*Hibiscus palustris*, L., et qui est particulier aux bords de l'Adour, dans le département des Landes.

7° *Bombicella*. Carpelles polyspermes; graines couvertes d'un duvet lanugineux; corolle le plus souvent étalée; calicule de cinq à dix folioles. Tels sont les *Hibiscus gossypinus*, Thunb.; *Hibiscus micranthus*, *Hibiscus clandestinus* de Cavanilles, etc.

8° *Trionum*. Carpelles polyspermes; graines glabres; corolle étalée; involucre polyphylle; calice devant vésiculeux et renflé.

KETMIE TRIFOLIÉE. *Hibiscus trionum*, Linné. La Ketmie trifoliée est connue, décrite et cultivée depuis deux siècles et demi environ. On la trouve fréquemment en Italie, dans les vallées un peu ombragées. Elle fleurit pendant tout l'été. C'est une plante annuelle, que l'on sème et repique chaque année en plate bande. Ses tiges s'élèvent à la hauteur d'un pied ou un peu plus; elles sont herbacées, hispides et d'un vert obscur, nuancées de brun purpurin. Les feuilles sont pétiolées, d'un vert sombre, avec les nervures verdâtres; les inférieures sont divisées en trois lobes, qui sont eux-mêmes trilobés : l'intermédiaire plus grand et assez régulier, les latéraux irréguliers, ressemblant plutôt à de simples dents; près de la base sont de chaque côté deux rudiments d'un quatrième et cinquième lobe; les supérieures sont à trois lobes jusqu'au pétiole, très-étroits, avec les bords irrégulièrement dentés; ces feuilles sont glabres, excepté sur leur nervure postérieure; le pétiole est court, velu ou hispide. Les pédoncules sont axillaires, solitaires, hispides, articulés, un peu plus

longs que les pétioles. Le calice est grand, ovale, vésiculeux, anguleux, d'un vert presque transparent, divisé en cinq parties ovales-lancéolées, avec quatre ou cinq côtes garnies de poils brunâtres; il est entouré à sa base de dix ou douze folioles involucrioïdes, acuminées, linéaires et pubescentes; la corolle a dix-huit ou vingt lignes d'étendue; elle est divisée en cinq pétales obfonds, rétrécis à leur base, d'un blanc jaunâtre, légèrement veiné, avec l'onglet d'un pourpre violet, très-foncé. Le tube staminal est fort court; les anthers sont globuleuses et d'un jaune doré. La capsule est ovale, renflée et velue; elle est à cinq loges renfermant un assez grand nombre de graines arrondies et assez grosses.

KETMIE RESPLENDISSANTE. *Hibiscus splendens*, Graham. Cette superbe Ketmie est originaire de la Nouvelle-Hollande; elle atteint, selon Fraser, qui en a fait la découverte, une hauteur de vingt-deux pieds. Sa tige et ses rameaux sont dressés, verts, pubescents, armés de nombreux aiguillons calleux et glanduleux à leur base. Les feuilles ont six à sept pouces de longueur; elles sont étendues, palmées, à trois ou cinq lobes inégaux, lancéolés, dentés, acuminés, d'un vert agréable, marqués d'une forte nervure longitudinale, avec des ramifications latérales; le pétiole est long de deux pouces, ayant à sa base deux stipules linéaires, subulées et acuminées. Les pédoncules sont solitaires, axillaires et semblables aux pétioles, à l'exception de la longueur qui est double. Le calice est d'un vert jaunâtre, campanulé et divisé en cinq segments angulaires et aigus; sa base est environnée d'un involucre composé de quinze à seize folioles subulées, pointues, pubescentes et aussi longues que le calice. La corolle a de cinq à six pouces d'étendue; les cinq pétales qui la constituent, sont cunéiformes, à bords ondulés, d'un beau rouge de rose, avec l'onglet blanchâtre, d'où partent une multitude de stries blanchâtres, acuminées, qui s'étendent jusqu'aux deux tiers du pétale; en dessous de l'onglet est un espace circulaire, purpurin, qui forme une sorte de couronne ou d'anneau central par la connivence des pétales. Les étamines, nombreuses, ont leurs filaments soudés, formant un tube très-court; les anthers sont d'un pourpre foncé très-intense. Les cinq styles sont réunis et soudés; ils s'élancent au dehors du tube staminal, et présentent cinq stigmates globuleux et accolés.

9° *Sabdariffa*. Loges de la capsule polyspermes; graines glabres; involucre monophylle, multidenté; plantes herbacées et annuelles. Cette section a pour type l'*Hibiscus Sabdariffa*, L., Cavan., loc. cit. 5, tab. 198, fig. 1, vulgairement connu sous le nom d'Oseille de Guinée, parce que ses feuilles ont la saveur acide de notre Oseille.

10° *Azara*. Cette section ne diffère de la précédente que par ses tiges arborescentes. Parmi ses espèces, on compte les *Hibiscus tricuspis*, Cavan., tab. 55, fig. 2; *Hibiscus circinnatus*, Willd.; *Hibiscus elatus*, Swartz, etc.

11° *Lagunaria*. Involucre presque nul ou composé d'une seule foliole. Ici se rapporte le genre *Lagunæa* de Sims et de Ventenat, sous le nom d'*Hibiscus Pater-*

sonii. Cette espèce est originaire de l'île de Norfolk.

L'*Hibiscus populneus*, L., est devenu le type du genre *Thespesia* de Corréa et de De Candolle. *V.* ce mot.

KETUPA. ois. Espèce de Chouette, du sous-genre Hibou.

KEULIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Molina, pour une plante du Chili, a été reconnu identique avec le genre *Gomortiga* de Ruiz et Pavon, qui lui-même n'est autre que le genre *Adenostemon* de Persoon. *V.* ce mot.

KEUPRIQUE. MIN. Nom que prennent les terrains Neptuniens ammonnés, comprenant plusieurs systèmes de roches qui ont été désignées sous le nom de *Keuper*, par les Allemands.

KEURA ou KEURVA. BOT. L'arbre décrit sous le nom de *Keura odorifera* par Forskahl (*Flor. Egypt. Arab.*, p. 172), est le même que le *Pandanus odoratissimus*, L. fils. *V.* VAQUOIS.

KEVEL. MAM. Espèce du genre Antilope. *V.* ce mot.

KEVEL. MIN. On désigne sous ce nom, ainsi que sous celui de Cawk, un minéral composé de sulfate de Baryte, de carbonate et de fluaté de Chaux, et qui sert le plus souvent de gangue au minerai de Plomb du Derbyshire.

KEWER. BOT. Même chose que Calouar, espèce du genre Savonier.

KHAYA. *Khaya*. BOT. Genre de la famille des Méliacées, établi aux dépens du genre *Swietenia* de De Candolle, par Guillemin et Perrotet. Caractères : calice à quatre divisions, alternativement imbriquées; quatre pétales; huit étamines dont les filets sont réunis à leur base en un tube renflé; un ovaire oblong, à quatre loges renfermant chacune seize ovules; un style court et épais, couronné par un stigmate discoïde, à quatre rayons. Le fruit est une capsule globuleuse, à quatre loges, s'ouvrant supérieurement par quatre valves épaisses et ligneuses. Les graines sont presque orbiculaires, un peu aplaties, bordées d'une membrane, et attachées par double série imbriquée à un axe central. Le KHAYA DU SÉNÉGAL (*Fl. Senegamb.*, t. 52), *Swietenia Senegalensis*, DC., *Prodr.*, 1, 625, est un arbre de cent pieds d'élévation, à feuilles alternes, composées de six folioles paripinnées, opposées, ovales-oblongues, glabres; les fleurs sont nombreuses, terminales et axillaires, réunies trois sur un pédicelle en panicule lâche. Cet arbre est un des plus grands et des plus beaux parmi ceux qui ornent les bords de la Sénégambie où il est très-abondant; son tronc, qui a plus de trois pieds de diamètre, est droit et se débite en planches utiles à la menuiserie; le bois, par sa couleur, est presque semblable à l'Acajou; mais il est un peu plus tendre et d'un grain moins serré.

KIAMPTAL. BOT. *V.* CIAMPTAL.

KIBARA. *Kibara*. BOT. Genre de la famille des Thymélacées, tribu des Monimiées, établi par Endlicher qui lui assigne pour caractères : fleurs monoïques; périgone turbiné, bibractéolé à sa base, formé à son orifice par quatre écailles presque conniventes; étamines au nombre de cinq à sept, insérées sur les parois du périgone : leurs filaments sont courts et nus et leurs anthères biloculaires, longitudinalement déhiscentes,

attachées par leur base. Les fleurs femelles ont un périgone semblable à celui des fleurs mâles, plusieurs ovaires uniloculaires, pyramidés, insérés à la partie interne du périgone; ovule unique, suspendu; stigmate sessile, obtus. Le fruit consiste en baies monospermes, rassemblées en ombelle, et s'élevant au-dessus du périgone dont elles sortent par une fissure; la graine est inverse et droite dans l'axe charnu de l'albumen; la radicule est supérieure.

KIBARA CORIACE. *Kibara coriacea*, Endl.; *Brongniartia coriacea*, Blume, Bydr., 455. C'est un arbre élevé, à feuilles subopposées, elliptico-oblongues, largement dentées vers l'extrémité; à rameaux axillaires ou latéraux composés. On le trouve dans l'île de Java.

KIBERA. BOT. Cette dénomination avait été employée par Adanson (*Fam. des Plantes*, t. II, p. 417) pour un genre particulier établi aux dépens du *Sisymbrium* de Linné. Le professeur De Candolle s'en est servi pour désigner la cinquième section qu'il a établie dans celui-ci (*Syst. Veget. nat.*, vol. II, p. 477). *V.* SISYMBRE.

KIBESSIE. *Kibessia*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par le professeur De Candolle, pour une plante nouvelle de l'Inde, que le docteur Blume avait placée d'abord parmi les Mélastomes. Caractères : limbe du calice décidu, en forme de coiffe; quatre pétales; huit étamines à filaments courts et larges; anthères déhiscentes longitudinalement, épaisses et charnues sur le dos; ovaire garni de soies rameuses; fruit indéhiscent; placentas ascendants, fixés à l'angle interne des loges, vers leur base.

KIBESSIE AZURÉE. *Kibessia azurea*, DC.; *Melastoma azurea*, Blume, Bydr. Fl. Ind., 1079. Sa tige est ligneuse; ses feuilles sont trinervurées, ovales-oblongues, glabres, très-entières, atténuées aux deux extrémités; les fleurs sont ordinairement solitaires, portées sur un pédoncule axillaire ou terminal.

KICKXIE. *Kickxia*. BOT. Dumortier a créé ce genre aux dépens de celui des Muffiers, qui fait partie de la famille des Scrophularinées de Jussieu, et l'a placée dans sa famille des Rhinanthidées. Voici les caractères qu'il assigne à ce genre nouveau : calice à cinq divisions; corolle en masque, munie d'un éperon à sa base, son limbe est formé de deux lèvres dont la supérieure bifide et réfléchie, l'inférieure à trois divisions : l'orifice est fermé par la partie moyenne de la lèvre supérieure; étamines au nombre de quatre et didyames, avec le rudiment d'une cinquième; stigmate obtus; chacune des loges de la capsule est déhiscente par une grande ouverture privée de dent, qu'on aperçoit surtout après la chute de la valvule qui se détache circulairement. Ce genre, dédié à Kickx, botanographe belge, se compose de deux espèces indigènes en Belgique : *Kickxiaelatine*, Dum.; *Antirrhinum elatine*, L., qu'on trouve assez abondamment dans les terrains argileux. *Kickxia spuria*, Dumort.; *Antirrhinum spurium*, L., elle accompagne souvent la précédente mais elle est beaucoup plus rare.

KIEBOUL. BOT. Même chose que Ciéboul. *V.* ARISTIDE.

KIELMEYÈRE. *Kielmeyera*. BOT. Famille des Ternstrœmiacées, Polyandrie Monogynie, L.; ce genre créé par Martius, dans son *Nova Genera et Spec. plant.*

Bras., a pour caractères : une calice à cinq divisions ; une corolle composée de cinq pétales inégaux, ovulaires, sinueux ; des étamines nombreuses, hypogynes, à filets libres, filiformes, droits, à anthères oblongues et biloculaires ; un ovaire supère, trilobulaire, à style simple, terminé par un stigmate à trois ou cinq lobes ; une capsule trigone, trilobulaire, trivalve, renfermant un assez grand nombre de semences comprimées, orbiculaires ou oblongues, attachées par série double, à un axe central. Martius a décrit et figuré cinq espèces de ce genre, qu'il a trouvées dans les diverses provinces du Brésil qu'il a eu la faculté de parcourir ; ce sont des arbrustes ou des arbres de faible élévation, ornés de feuilles élégantes, quoique simples, entières et presque toujours ovalaires, d'inflorescences paniculaires et terminales, d'un blanc plus ou moins rosé. L'espèce typique a été nommée : *KELMEYÈRE ROSE*, *Kelmeyera rosea*, Martius ; ses rameaux sont étalés, couverts, du moins chez les anciens, d'une écorce crevassée, d'un brun cendré ; les jeunes sont purpurescents, marqués de cicatrices indiquant les feuilles tombées, suintant une résine brunâtre ; les feuilles sont alternes, éparses ou rapprochées presque en fascicules, courtement pétiolées, lancéolées, obtuses ou mucronées, très-entières, glabres des deux côtés, avec une nervure saillante et rougeâtre en dessous, laquelle se ramifie en veinules parallèles et réticulées ; les fleurs sont terminales et réunies deux ou trois ; elles ressemblent, pour la forme et l'étendue, à celles de la *Ketmie rose* de Chine. Elle croît dans les vallées de la province de Minas Geraes, au Brésil.

KIESELCHIEFER. MIN. Synonyme de Jaspé schisteux de Brongniart, ou Phtanite d'Haüy.

KIESELGUHR. MIN. (Klaproth, Annal. Chim., t. v.) Minéral que ce chimiste avait reçu sous le nom de Cendre volcanique, de l'Île-de-France. Il est d'un blanc grisâtre ou jaunâtre, friable et terrenx, tendre au toucher et happant à la langue. Sa pesanteur spécifique est de 1,57. Il est composé de Silice, 72 ; Eau, 21 ; Alumine, 4,5 ; Fer oxydé, 2,5. Il se rapproche beaucoup du Tuf du Geiser, dont il ne diffère que par une proportion d'eau plus considérable.

KIESELKUPFER. MIN. (John, Recherch. Chim., t. II, p. 252.) *V. CUIVRE HYDRO-SILICEUX.*

KIESELMALACHIT. MIN. (Hausmann, t. III, p. 1029.) Variété de Cuivre dioplasique, composée de vingt-deux parties de Silice, cinquante-quatre d'Oxyde de Cuivre, et vingt-quatre parties d'Eau.

KIESELSINTER ET KIESELTUFF. MIN. Tuf du Geiser, Quartz-Agathe concrétionné, Thermogène, Haüy. Variété de l'Opale hyalite, Beudant.

KIESELSPATH. MIN. Nom d'un minéral décrit par Hausmann, et qui a, selon ce minéralogiste, un tissu feuilleté, semblable à celui du Feldspath. Ses parties se séparent en grains ; il est transparent et offre un éclat intermédiaire entre ceux du Verre et de la Nacre. D'après l'analyse qu'en a faite Stromeyer, il est composé de Soude, 0,09 ; d'Alumine, 0,20 ; de Silice, 0,70, et de quelques traces de Chaux, de Fer et de Manganèse. Ce minéral a été trouvé près Chesterfield, dans le Massachussets, États-Unis d'Amérique.

KIÉSÉRIE. *Kieseria.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, L., institué par le professeur Reinwardt, pour un arbrisseau qu'il a observé dans l'île de Java, et qui lui a offert les caractères distinctifs suivants : calice campanulé, gibbeux à sa base, avec son limbe divisé en cinq dents dont l'inférieure plus longue et carénée ; étendard orbiculé ; carène plus courte que les ailes ; pistil velu antérieurement ; le fruit consiste en une gousse uniloculaire, polysperme, linéaire, comprimée, recourbée en crochet au sommet. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre.

KIÉSÉRIE SOYEUSE. *Kieseria sericea*, Reinw. C'est un arbrisseau tomenteux, garni de feuilles ailées ; les fleurs sont blanches, réunies en grappes au sommet des rameaux.

KIÉVIT. ois. Nom vulgaire du Vanneau commun, tiré de l'un de ses cris les plus habituels. *V. VANNEAU.*

KIGGELLAIRE. *Kiggellaria.* BOT. Genre établi par Linné, et placé par De Candolle dans la famille des Flacourtiacées, mais qui a d'une autre part des rapports avec les Samydées. Ses fleurs sont dioïques. Les mâles sont pédonculées et disposées par faisceaux ou houquets ; leur calice est concave, à dix divisions très-profondes, cinq intérieures plus minces et comme pétales, offrant à leur base une petite lamelle épaisse et glanduleuse, qui provient d'un disque périgyne, tapisant le fond du calice ; étamines au nombre de dix à vingt, dressées, placées sur deux rangs circulaires, à la base des divisions calicinales ; leurs filets sont très-courts ; leurs anthères presque cordiformes, à deux loges, s'ouvrant par un petit orifice terminal. Dans les fleurs femelles qui sont pédonculées, solitaires à l'aiselle des jeunes rameaux, le calice et le disque sont les mêmes que dans les fleurs mâles ; l'ovaire est globuleux, sessile, uniloculaire, contenant des ovules attachés à cinq trophospermes pariétaux. Ces ovules, qui sont pendans, sont au nombre de deux à trois pour chaque trophosperme. Les styles sont au nombre de cinq ou de deux, terminés chacun par un stigmate bifide. Le fruit est une capsule globuleuse, coriace, s'ouvrant par sa partie supérieure en cinq valves épaisses, inégales, soudées entre elles par leur base, et portant chacune sur le milieu de leur face interne deux ou trois graines dont quelques-unes avortent fréquemment. Ces graines sont irrégulières et anguleuses, charnues extérieurement, et se composent d'un endosperme blanc et charnu, renfermant un embryon dont la radicule est inférieure, assez longue et cylindrique ; les deux cotylédons sont plans et courts. Ce genre ne se compose que de deux espèces, originaires de l'Afrique méridionale. L'une, *Kiggellaria Africana*, L., *Sp.*, Lamk., *Ill.*, t. 821, est un arbruste ayant ses feuilles dentées en scie, presque glabres à leur face supérieure ; les fleurs mâles à dix étamines, les femelles à cinq styles. La seconde, *Kiggellaria integrifolia*, Jacq., *Coll.*, 2, p. 296, *l.c. rar.*, t. 628, qui croît au cap de Bonne-Espérance, a ses feuilles entières, velues des deux côtés ; des fleurs mâles à vingt étamines, et des fleurs femelles dont l'ovaire porte seulement deux styles.

KIGGELLARIÉES. *Kiggellariæ.* BOT. De Candolle

(*Prodr. Syst.*, 1, n° 257) appelle ainsi sa troisième tribu de la famille des Flacourtianées, composée des genres *Kiggellaria*, *Meliclytus* et *Hydnocarpus*. *V. FLACOURTIANÉES.*

KIKI. BOT. Synonyme vulgaire de Ricin. *V. ce mot.*

KILLAS. MIN. Nom donné par les mineurs du Cornouailles à un Schiste argileux plus ou moins fissile, et suivant Brongniart, à toutes les roches fissiles de ce pays, qui contiennent les filons de Cuivre et d'Étain.

KILLINGA. BOT. Ce genre d'Ombellifères, formé par Adanson (Fam. des Plant., 2, p. 51), est le même que l'*Adamantha* de Linné. *V. ce mot.*

KILLINGE. BOT. Pour Kyllingie. *V. ce mot.*

KILLINITE ou KILLÉNITE. MIN. Substance d'un vert pâle, mêlé de brun ou de jaune, ayant un éclat vitreux, une structure lamelleuse, donnant par le clivage un prisme quadrangulaire d'environ 155. Elle est fusible au chalumeau. Sa pesanteur spécifique est 2,70. Elle est composée, d'après le docteur Barker : de Silice, 52,49; Alumine, 24,50; Potasse, 5,00; Oxyde de Fer, 2,49; Oxyde de Manganèse, 0,75; Eau, 5,00; Chaux et Magnésie, 0,50. On la trouve dans des veines de Granite qui traversent le Micasschie, à Killiney, près de Dublin en Irlande. Elle y est associée au Triphane, avec lequel elle a quelque analogie d'aspect.

KINA. BOT. Rhéede (*Hort. Malab.*) et Hermann (*Mus. Zeyl.*) ont décrit, sous ce nom, un arbre d'où découle une gomme blanche, transparente et sans odeur. Si, comme Rhéede l'indique, cet arbre était son *Tsjerou-Panna*, on devrait le rapporter au *Calophyllum Calaba*. Burmann (*Thes. Zeyl.*) a aussi fait mention d'un *Kina* qu'il a placé dans le genre *Inophyllum*, qui est le même que le *Calophyllum*. *V. CALOPHYLLE.*

Plusieurs auteurs ont écrit Kina pour Quinquina. *V. ce mot.*

KINATES. Combinaisons de l'Acide kinique avec les bases salifiables.

KINGIE. *Kingia*. BOT. Genre de la famille des Joncaccés, établi par R. Brown qui lui assigne pour caractères : périgone divisé en six parties, glumacé et persistant; six étamines insérées en dessous du périgone et à sa base; filaments filiformes; anthères biloculaires, attachées par la base et longitudinalement déhiscentes; ovaire à trois loges renfermant chacun un ovule dressé, fixé à l'angle interne, près de la base; style trigone; trois stigmates denticuliformes; péricarpe monosperme, sec, indéhiscant, entouré du périgone; semence obovale, entourée d'un test membraneux; albumen condensé, charnu; embryon subglobuleux, à demi plongé dans la base de l'albumen, à bec un peu aigu. Les Kingies sont des plantes frutescentes, d'un port tout particulier, et propres à la Nouvelle-Hollande; leur tige est arborescente, droite, très-simple, conservant dans sa partie inférieure les cicatrices que laissent les feuilles après leur chute; les feuilles rassemblées au sommet sont serrées, allongées et linéaires, subtriangulaires, ordinairement étalées; les pédoncules sont beaucoup plus courts que les feuilles, avec leur origine entourée de bractées engainantes; le capitule est dense, globuleux, terminal, composé de fleurs qu'accompagnent trois bractées.

KINGSTONIE. *Kingstonia*. BOT. Le genre établi sous ce nom par Gray, Britann., 2, p. 551, ne diffère pas du genre *Hirculus* de Hawordt, que n'a point adopté le professeur De Candolle pour qui ce genre est une simple division de celui des Saxifragés.

KININE. CHIM. *V. QUININE.*

KINIQUE. CHIM. *V. ACIDE.*

KINK. OIS. Buffon a figuré sous ce nom, pl. 617, un Oiseau qui pourrait bien être une variété de sexe du Lorioot varié.

KINKAJOU. *Cercoleptes*. MAM. Genre de Carnassiers Plantigrades, ayant aussi quelques rapports, par ses caractères zoologiques, soit avec les Singes et les Makis, soit avec plusieurs Insectivores, soit même avec certaines Chauves-Souris, et qui mériterait, suivant Frédéric Cuvier, à cause des combinaisons remarquables des caractères qu'il présente, de constituer à lui seul un ordre particulier. Son système dentaire n'est pas tout à fait celui des Carnassiers; il est encore moins celui des Quadrumanes, mais il tient de l'un et de l'autre. Les incisives sont, comme chez les Carnassiers, au nombre de six à l'une et à l'autre mâchoire, et les canines au nombre de deux. Il y a cinq molaires de chaque côté et à chaque mâchoire. Les deux premières, séparées des canines par un petit intervalle, sont, aux deux mâchoires, petites et à une seule pointe: ce sont de véritables fausses molaires. Les trois dernières ont la couronne tuberculeuse; celle du milieu est la plus grande à la mâchoire supérieure. A l'inférieure, toutes les trois sont de forme elliptique: la première présente deux pointes, mais les autres n'offrent qu'une surface unie, et elles sont opposées couronne à couronne. Les quatre pattes sont pentadactyles; et chaque doigt est terminé par un ongle un peu crochu et très-comprimé. Le ponce est beaucoup plus court que les autres doigts, aux pieds de derrière; le troisième et le quatrième sont les plus allongés. Aux pieds de devant, les trois doigts du milieu sont à peu près de même longueur; les deux latéraux sont les plus courts. La queue, couverte de poils dans toute son étendue, est longue et susceptible de s'enrouler autour du corps; ce qui a suffi pour porter quelques naturalistes à rapprocher le Pottot des Quadrumanes, parce que c'est principalement parmi les Singes que l'on trouve des espèces à queue prenante; mais ce rapprochement, motivé d'ailleurs à quelques égards, ne l'est nullement sous ce point de vue; car ce même caractère d'une queue prenante se retrouve, quoique beaucoup plus rarement à la vérité, dans plusieurs familles, comme chez les Rongeurs, les Marsupiaux et les Carnassiers eux-mêmes. La tête est globuleuse; les yeux sont grands, les oreilles très-simples, sans lobule, de forme à peu près demi-circulaire; les narines ouvertes sur les côtés d'un muflle; la langue, très-douce, est d'une longueur considérable; les mamelles sont inguinales et au nombre de deux. Le poil est touffu et généralement laineux. Ce genre est formé d'une seule espèce, placée d'abord par la plupart des auteurs systématiques parmi les *Viverra*, sous le nom de *Viverra caudivolvula*, par quelques autres zoologistes parmi les Makis. Cuvier est le premier qui en ait formé, sous le nom de Kinkajou, un genre par-

ticulier auquel Geoffroy Saint-Hilaire a donné le nom latin de *Pottos*. Le nom de *Caudivolvulus* a depuis été donné au même genre par Duméril et Tiedemann.

KINKAJOU POTTOT. *Cerculeptes caudivolvulus*, Geoff. Saint-Hilaire. Il est à peu près de la taille du Chat domestique. Il est généralement d'un roux vif en dessous et à la face interne des quatre jambes, d'un roux brun à leur face externe et en dessus; les pattes et l'extrémité de la queue sont même presque tout à fait brunes. Le tour de la bouche est couvert aussi de quelques poils bruns. Au reste la coloration de cette espèce est assez variable: il y a des individus beaucoup plus clairs que celui d'après lequel cette description a été faite; et il en est chez lesquels une portion de la patte postérieure, et particulièrement le troisième et le quatrième doigt, sont de couleur fauve; chez d'autres on distingue sous la gorge quelques taches de couleur plus claire que le fond du pelage. Le Pottot habite de préférence les contrées solitaires; c'est un animal nocturne, d'une démarche lente, qui se tient habituellement sur les arbres, en s'aidant de sa queue qu'il enroule autour d'une branche. Elle paraît en effet avoir beaucoup de force, et il l'emploie souvent, dit-on, pour tirer des fardeaux assez considérables. Il atteint avec beaucoup de dextérité de petits animaux dont il fait sa proie, et il est même à redouter pour les Oiseaux de basse-cour, qu'il saisit sous l'aile, et dont il boit le sang avec une grande avidité, suivant les récits des voyageurs. Il est cependant bien loin d'être uniquement carnivore; il se nourrit volontiers de matières végétales; il aime beaucoup aussi le miel, et détruit, pour s'en procurer, un grand nombre de ruches, d'où le nom d'Ours des ruches ou d'Ours du miel, qu'il porte dans quelques provinces. Il habite l'Amérique méridionale, et paraît même exister aussi dans la partie méridionale de l'Amérique du nord. Il se trouve abondamment répandu en plusieurs lieux, et il est bien connu des Américains, dont il a reçu divers noms, tels que ceux de Cuchumbi et de Manaviri.

KINKINA. BOT. Pour Quinquina. *V.* ce mot.

KINNA. BOT. *V.* CINNA.

KINO. BOT. Substance végétale astringente, d'un brun rougeâtre foncé, que l'on obtient par la décoction des tiges et des feuilles du *Nauclea Gambir*, et l'évaporation à siccité du produit liquide. *V.* NAUCLÉE.

KINOSTERNON. REPT. Spix a donné ce nom à diverses Tortues qu'il a découvertes au Brésil et qu'il distingue de leurs congénères par la mobilité du sternum. On est maintenant assez généralement d'accord que, dans ces reptiles, le sternum est formé de trois pièces ou lobes qui correspondent aux paires de plaques. Dans le genre *Kinosternon*, le lobe central est tout à fait soudé aux côtés, les lobes antérieur et postérieur pouvant se mouvoir sur lui, au moyen de ligaments qui y sont articulés. Les espèces décrites par Spix sont au nombre de trois: *Kinosternon shavianum*, *Kinosternon longicaudatum* et *Kinosternon brevicaudatum*, auxquelles Thomas Bell a depuis ajouté les *Tesiudo Pennsylvanica* de Say, *Amboinensis* de Merrhem, et *subnigra* de Latreille.

KINOVIQUE. BOT. Pelletier et Caventou ont ainsi

appelé un Acide particulier, qu'ils ont découvert dans l'écorce appelée *China nova*, dont l'origine est encore peu connue.

KINSON. OIS. Synonyme vulgaire du Pinson, espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

KIODOLE. MAM. *V.* ROUSSETTE.

KIOLO. OIS. Espèce du genre Gallinule. *V.* ce mot.

KIRACAGUERO. BOT. *V.* CURARE.

KIRGANÉLIE. *Kirganelia*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, et de la Monœcie Pentandrie, L., caractérisé par des fleurs monoïques, à calice quinquéparti. Dans les mâles on trouve cinq étamines, dont deux plus courtes que les autres, leurs filets soudés en une colonne; dans les femelles un ovaire, entouré à sa base d'un petit disque quinquélobé et surmonté de trois styles profondément bipartis, à trois loges biovulées. Le fruit est une baie trilobulaire, et c'est là ce qui distingue ce genre du *Phyllanthus*, avec lequel il a du reste les plus grands rapports. Il comprend plusieurs arbrisseaux à feuilles pinnatifides et à fleurs fasciculées.

KIRGHISITE. MIN. Nom donné au Cuivre diophtase, qui se trouve en cristaux maclés, dans le pays des Kirghis. *V.* CUIVRE.

KIRSCHEN-WASSER. BOT. Eau-de-vie obtenue des Cerises par la distillation. *V.* CERSIER.

KISET. MOL. Dénomination sous laquelle Adanson (Voyage au Sénégal, p. 192, pl. 15) a désigné une petite espèce de Nérite marine, que Linné a nommée *Nerita Magdalenæ*, parce qu'elle se trouve surtout aux environs des îles Magdeleine.

KISKIS. OIS. Espèce du genre Mésange. *V.* ce mot.

KITAIBELIE. *Kitaibelia*. BOT. Genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, établi par Willdenow (*Nov. Act. Scrut. Ber.*, 2, p. 107, t. 4, f. 4), et qui présente pour caractères: un calice environné d'un calicule monophylle à sept ou neuf lobes; une corolle évasée, formée de cinq pétales soudés par la base; des capsules globuleuses, monospermes, réunies en capitule. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Kitaibelia vitifolia*, Willd., Waldst. et Kit., *Pl. Hung.* 1, p. 29, t. 51. Cette plante vivace, qui croît en Hongrie et que l'on cultive dans les jardins, a ses tiges droites, hautes de deux à trois pieds, cylindriques, striées, couvertes de poils blancs; ses feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, velues sur les deux faces, à cinq ou sept lobes aigus et dentés. Les fleurs sont blanches, axillaires, solitaires ou gémées, portées sur des pédoncules simples. Les capsules sont noires et hérissées. Ce genre est très-voisin des Mauves et des Guimauves dont il diffère surtout par la disposition de ses capsules qui sont groupées en capitule et non réunies circulairement comme dans les deux autres genres.

KITRAN ET CHITRAM. BOT. *V.* ALKITRAN.

KITTE. KITTA. OIS. Genre de l'ordre des Omnivores, établi par Lesson, aux dépens du genre Pirol de Temminck. Caractères: bec court, comprimé et voûté; mandibule supérieure convexe, armée d'une forte dent à la pointe; narines basales, transversales, recouvertes par des plumes soyeuses et serrées; quelques petites soies

à la commissure de la bouche qui est déjetée; ailes allongées, aiguës: quatrième rémige la plus longue; queue légèrement échancrée, composée de douze rectrices assez courtes; tarsi moyens, robustes et scutellés. Parmi les trois espèces qui, jusqu'à ce jour, constituent ce genre nouveau, deux appartiennent à l'Océanie, et leurs mœurs aussi bien que leurs habitudes ont constamment échappé aux investigations des voyageurs qui ont pu pénétrer dans l'intérieur de cette cinquième partie du globe. La troisième a été observée en Nubie par Ruppel, qui n'a pu procurer sur cet Oiseau que des notions aussi peu étendues qu'incertaines.

KITTE VELOUTÉ. *Kitta holosericea*, Temm., Ois. color., pl. 595 et 422; *Ptilonorhynchus holosericeus*, Kuhl. Plumage d'un bleu noirâtre irisé, très-brillant; rémiges et rectrices d'un noir mat; une double rangée de plumes soyeuses et veloutées, d'un noir bleuâtre lustré, à la base du bec qui est jaune ainsi que les pieds. La femelle a les parties supérieures d'un vert olivâtre, avec les rémiges et les rectrices d'un brun roussâtre; les tectrices alaires sont variées de brun et d'olivâtre; les parties inférieures sont verdâtres, rayées de noirâtre; la gorge est blanchâtre, avec le bord des plumes noirâtre et celles du devant du cou ont des taches lancéolées, blanches, bordées de noir. Taille, treize pouces. Ce bel Oiseau est fort timide, il vit solitaire dans les districts du comté de Cumberland et dans les forêts qui avoisinent le port Macquarie; au temps des amours il se réunit en troupes peu nombreuses, dans les champs de Froment où les habitants de la Nouvelle-Hollande le connaissent sous le nom de Oiseau-Satin, et lui font la chasse.

KITTE VERDIN. *Kitta virescens*, Temm., Ois. color., pl. 596; *Ptilonorhynchus Smithii*, Trans. Soc. Lin., t. xx, page 264. Parties supérieures d'un vert pur; sommet de la tête vert, avec le bord des plumes d'une teinte plus foncée; région des joues composée de petites plumes vertes, variées de taches jaunâtres et brunes; dessous du cou vert, parsemé de petites stries blanches: tectrices alaires vertes, terminées par une tache blanche; rémiges vertes, bordées extérieurement de bleuâtre, avec les barbes internes brunes; rectrices vertes, terminées, à l'exception des deux intermédiaires, par des taches blanches; gorge blanche, tiquetée de noir; parties inférieures verdâtres, avec des taches triangulaires, blanches, entourées de jaunâtre; bec d'un blanc corné; pieds d'un gris de plomb. Taille, onze pouces et demi. De la Nouvelle-Hollande.

KITTE A BEC BLANC. *Kitta albirostris*; *Ptilonorhynchus albirostris*, Ruppel, Faun. Abyssin., page 22, pl. 9, fig. 1 et 2. Tout le plumage d'un noir profond, avec de magnifiques reflets bleus; premières rémiges d'un brun ferrugineux, avec l'extrémité noire; grandes tectrices et rectrices noires; bec blanchâtre; pieds noirs. La femelle a la tête, le cou et la poitrine d'un cendré obscur. Taille, sept pouces et demi. De la Nubie.

KIVITE. OIS. Même chose que Kievit. *V.* ce mot.

KIXIE. *Kixia*. BOT. Genre de la famille des Apocynacées, établi par le docteur Blume, avec les caractères suivants: calice à cinq divisions; corolle hypogyne,

subinfundibulaire, avec le tube resserré au milieu, l'orifice nu, le limbe campanulé, à cinq divisions contournées; cinq étamines exsertes, insérées sous l'orifice de la corolle; anthères cuspidées, calleuses au dos, cohérentes avec le milieu du stigmat; deux ovaires environnés d'un cercle charnu, renfermant plusieurs ovules attachés à la suture centrale; style, filiforme; stigmat en massue; follicules distincts, allongés; plusieurs semences ayant une touffe de poils stipités vers l'extrémité opposée à l'ombilic; embryon dépourvu d'albumen; cotylédons roulés longitudinalement; radicle supère, rapprochée de l'ombilic. Les Kixies sont de très-beaux arbres à feuilles opposées, ovales, acuminées aux deux bouts, glabres en dessus, pubérulentes en dessous; à fleurs axillaires, fasciculées, grandes et d'un blanc jaunâtre. Ils se trouvent dans l'île de Java.

KLAAS. OIS. Espèce du genre Coucou. *V.* ce mot.

KLAPROTHE. *Klaprothia*. BOT. Genre constitué par Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. Gener.*, t. VI, p. 125, tab. 557), qui l'a dédié à la mémoire du célèbre chimiste Klaproth et l'a placé dans la famille des Loasées. Il appartient à la Polyandrie Monogynie, L., et ses caractères sont les suivants: calice supère, persistant, à quatre divisions profondes, ovales et égales entre elles; quatre pétales insérés sur le limbe et plus longs que lui, concaves et légèrement onguiculés; étamines nombreuses, ayant la même insertion que les pétales; les unes par faisceaux de quatre ou de cinq, opposées aux pétales, et fertiles; les autres par cinq, opposées aux divisions calicinales, stériles, poilues, dilatées en membrane au sommet, et irrégulièrement lobées; anthères biloculaires, émarginées de chaque côté; ovaire presque turbiné, uniloculaire, renfermant quatre ovules pendants, surmonté d'un style quadrifide au sommet; baie à trois ou quatre graines. Ce genre tient le milieu entre le *Loasa* et le *Mentzelia*; il se distingue du premier par la structure de l'ovaire, du second par ses étamines extérieures stériles, de l'un et de l'autre, par le nombre des parties de la fleur, ainsi que par la forme des étamines stériles.

KLAPROTHE MENTZELIOÏDE. *Klaprothia mentzelioïdes*, K. C'est une plante herbacée, volubile, à rameaux couverts de gros poils rebroussés; ses feuilles sont opposées, dentées et hérissées. Les fleurs, en petit nombre, de couleur blanche et accompagnées de bractées, sont portées sur des pédoncules terminaux, qui deviennent axillaires et presque dichotomes. Cette plante croît dans les Andes de Quindiu, près de Los Volcancitos, dans l'Amérique méridionale.

KLAPROTHITE. MIN. Lazulith de Klaproth; Azurite, Tyrolite, Wouralite. Substance bleue, cristallisant en prisme droit, rhomboïdal, d'environ 121° 50; rayant la Chaux phosphatée; pesanteur spécifique, 5,0; infusible. Elle paraît être un mélange de phosphate d'Alumine, avec du phosphate de Magnésie et du phosphate de Fer. L'analyse de Fuchs a donné: Acide phosphorique, 41,81; Alumine, 55,75; Magnésie, 11,66; Oxyde de Fer, 2,64; Silice, 2,10; Eau, 6,06. On la trouve dans des veines de Quartz, traversant le Micaschiste ou le Gneiss, à Wourau en Styrie, ou à Werfen dans le pays de Salzbourg.

KLAPTMUTSEN. BOT. Synonyme de *Sargassum bac-ciferum*.

KLEBSCHIEFER. MIN. Nom donné par Werner à l'Argile schisteuse l'appante de Ménéil-Montant, au milieu de laquelle se trouve la Ménéilite.

KLEINHOFIE ou **KLEINHOVIE.** *Kleinovia*. BOT. Genre de la famille naturelle des Byttneriacées, auparavant placé parmi les Malvacées, et dont les caractères sont : un calice à cinq divisions profondes ; une corolle de cinq pétales, dont un plus long que les autres est échancré à son sommet ; des étamines monadelphes, formant un urcéole, divisé en cinq branches portant chacune trois anthères ; chacune de ces branches est placée devant un des pétales. L'ovaire est stipité à cinq côtes et à cinq loges contenant quatre ovules. Le style est simple, terminé par un stigmate érénélé. Le fruit est une capsule turbinée, renflée, vésiculeuse, à cinq loges monospermes par avortement. Les grains sont globuleux ; elles contiennent un embryon dont les cotylédons sont roulés en spirale autour de la radicule.

KLEINHOVIE HOSPITE. *Kleinovia hospita*, L., Cav., Diss. 5, p. 188, t. 146. C'est un arbre de moyenne grandeur, qui croît naturellement aux Moluques, à Java, aux Philippines, et que Rumph a décrit et figuré sous le nom indien de *Cati-Marus*. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, cordiformes, acuminées, entières et veinées ; ses fleurs sont purpurines et disposées en grappes axillaires ou terminales.

KLEINIE. *Kleinia*. BOT. Trois genres différents ont successivement porté ce nom. Ainsi Linné nomma d'abord *Kleinia* un genre que plus tard il appela *Cacalia*, nom qui a été adopté par tous les botanistes. Jacquin en 1765 appliqua le nom de *Kleinia* au genre *Porophyllum* de Vaillant, qui avait d'abord été conservé sous ce nom par Linné. Jussieu (Ann. Mus., 2, p. 424), pensant avec juste raison, que le genre établi par Vaillant devait conserver le nom de *Porophyllum*, se servit du nom de *Kleinia* pour désigner un genre nouveau de la famille des Synanthérées. Cependant Persoon, se rangeant à l'avis de Willdenow, nomma *Jaumea* le genre de Jussieu. Néanmoins il paraît que c'est ce dernier genre qui doit seul retenir le nom de *Kleinia*. Voici ses caractères : les capitules sont globuleux ; leur involucre est hémisphérique, composé de grandes écailles obtuses, imbriquées et disposées sur trois rangs. Le réceptacle est nu ; tous les fleurons sont hermaphrodites et réguliers. Les fruits sont couronnés d'une aigrette courte, sessile et plumeuse. On n'y trouve encore qu'une seule espèce.

KLEINIE A FEUILLES LINÉAIRES. *Kleinia linearifolia*, Juss., Ann. Mus., 2, p. 424, t. 61, f. 1. Petit arbuste à feuilles opposées, linéaires, connées par la base, simples, entières, portant des capitules terminaux et solitaires dont les fleurs sont jaunes. Cette plante a été recueillie par Commerson vers l'embouchure du fleuve de la Plata. Le genre *Kleinia* doit être placé dans les Tagélinées.

KLEISTAGNATHES. *Kleistagnatha*. CRUST. Fabricius désigne ainsi son neuvième ordre de la classe des Insectes ; il correspond à la plus grande partie des

Crustacés Décapodes que Latreille nomme Brachyures. V. ce mot.

KLETHRA. BOT. Pour *Clethra*. V. CLÈTHRE.

KLINGSTEIN. MIN. Syn. de Phonolithe. V. ce mot.

KLOMIUM. BOT. Ce genre, établi par Adanson, dans la famille des Carduacées, n'a pas été adopté.

KLOTSCHIE. *Klotschia*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, institué par Chamisso pour une plante qu'il a observée au Brésil, et qui lui a offert pour caractères : tube du calice uni, son limbe est divisé en lobes foliolés ; pétales connivents, obovales, à déconpures entières et d'égale longueur ; styles connivents ; fruit comprimé sur le dos, composé de deux méricarpes, à cinq paires de côtes, dont les trois dorsales rapprochées, non rayées, et les deux marginales contiguës, unrayées, peu saillantes, avec la commissure planiuscule ; le carpophore est soudé aux semences par toute sa longueur. Les Klotschies sont des plantes annuelles et glabres ; les feuilles sont rapprochées, pétiolées, peltées, à cinq lobes doublement dentés, d'un vert obscur en dessus, plus pâle en dessous, avec des veines anastomosées, parfaitement réticulées et saillantes ; les rameaux sont terminés par une panicule garnie à sa base d'une bractée lancéolée ; les fleurs, en petit nombre, sont ou mâles ou femelles : les premières environnant les autres qui occupent le centre, et assez souvent il n'y a qu'une seule femelle, rarement trois, et toujours elles sont sessiles ; on voit en outre une sorte d'involucelle polyphyllé, à folioles étroites, linéaires, aussi grandes que les pédicelles des fleurs mâles.

KLUGIE. *Klugia*. BOT. Genre de la famille des Gesnériacées, établi par Schlechtendal, presque en même temps que Klein publiait son genre *Glossanthus* qui lui est tout à fait analogue. Ses caractères sont : calice lâche et tubuleux, inégal à sa base, à cinq facés et à cinq divisions ; corolle hypogyne, persinée, avec son tube subcylindrique, son orifice fermé, la lèvre supérieure de son limbe recourcée, bilobée, et l'inférieure allongée et entière ou faiblement trilobée ; quatre étamines incluses, insérées au tube de la corolle, quatre sont fertiles et didynames, et l'on aperçoit le rudiment d'un cinquième filament ; les anthères sont biloculaires, réniformes, cohérentes en couronne ; l'ovaire, entouré d'un disque annulaire complet, est uniloculaire, mais avec deux placentaires pariétaux que sépare une lame étroite, peu élevée et sur laquelle sont attachés d'un côté comme de l'autre un assez grand nombre d'ovules ; style filiforme, simple ; stigmate déprimé, en tête, non divisé ; capsule ovale, incluse dans le calice, uniloculaire, à deux valves portant au milieu une lame fissile, plane, bilobée, sur les deux faces de laquelle sont disséminées des semences elliptiques-oblongues, sillonnées et transversalement ruguleuses.

KLUGIE DE NOTO. *Klugia Notoniana*, Sch. ; *Wulfenia Notoniana*, Wall. Plante annuelle, herbacée, à feuilles incisées, sur les deux faces de laquelle sont disséminées des semences elliptiques-oblongues, sillonnées et transversalement ruguleuses. On la trouve dans l'Inde et au Japon. Le Mexique produit une seconde espèce de Klugie, qui ne diffère de celle-ci que parce que les quatre étamines fertiles s'y trouvent rarement toutes.

KLUKIA. BOT. Le professeur De Candolle (*Syst.*

Veget. nat., vol. II) mentionne un genre établi sous ce nom par Andreziowski, aux dépens du *Sisymbrium* de Linné. Des quatre espèces dont il est composé, trois entrent dans la cinquième section dont Adanson avait autrefois formé son Kibera; ce sont les *Sisymbrium supinum*, *polyceratium* et *rigidum*. L'autre est le *Sisymbrium officinale*, DC., ou *Erysinum officinale*, L. Ce genre ne paraît pas devoir être adopté. V. SISYMBRE.

KNAPPIA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Bauer, dans la famille des Gesnériacées, a été reconnu ne point différer du genre *Loxotis* de Robert Brown.

Un autre genre *Knappia*, formé par Smith, dans la famille des Graminées, a presque en même temps reçu le nom de *Chamagrostis* qui lui est resté. V. CHAMAGROSTIDE.

KNAUTIE. *Knautia*. BOT. Linné établit ce genre de la famille des Dipsacées, et de la Tétrandrie Monogynie, sur des plantes que Vaillant réunissait au *Scabiosa*. Adopté par Jussieu, il présente les caractères suivants : calice propre double, l'un et l'autre supère, l'extérieur dentelé ou presque entier, l'intérieur urcéolé très-petit, cilié ou plumeux sur son bord; corolle dont le tube est oblong, le limbe à quatre lobes inégaux, l'extérieur plus grand; quatre étamines; stigmaté bifide; akène couronné par le calice cilié ou plumeux; calice commun ou involucre renfermant un petit nombre de fleurs égales entre elles, cylindrique, composé de folioles conniventes, disposées sur un seul rang; réceptacle petit, velu; fleurs terminales. Dans son Mémoire sur les Dipsacées, Th. Coulter a retiré de ce genre les espèces linnéennes, dont le calice est aigretté sur son bord, et il en a formé le genre *Pterocephalus*. V. ce mot. D'un autre côté, il y a fait entrer le *Scabiosa arvensis*, L., qui avait été constitué par Schrader (*Cat. Sem. Gott.*, 1814) en un genre distinct sous le nom de *Trichera*. Ainsi réformé, le genre *Knautia* est composé des espèces suivantes : 1° *Knautia orientalis*, L., espèce assez jolie, qui croit dans l'Orient et que l'on cultive dans les jardins de botanique; 2° *Knautia propontica*, L.; 3° *Knautia Urvillei*, Coult., espèce nouvelle, découverte par d'Urville dans l'île de Léros, et que ce savant navigateur (*Enum.* 14, n° 119) avait confondue avec le *Knautia orientalis*; 4° *Knautia arvensis*, Coult., ou *Scabiosa arvensis*, L. Cette espèce est subdivisée en quatre variétés qui comprennent plusieurs Scabieuses des auteurs; telles sont entre autres les *Scabiosa canescens*, Balb.; *integrifolia*, L.; *pubescens*, Willd.; *bellidifolia*, Lamarek; *sylvatica*, L.; *longifolia*, Walst. et Kit., etc., etc.; 5° *Knautia hybrida*, Coult., ou *Trichera hybrida*, Rœm. et Schult.

KNÉBELITE. MIN. Lenz et Dobereiner, Phillips, p. 206. Substance grisâtre ou bleuâtre, opaque, tenace et trouvée seulement à l'état massif. Sa cassure est imparfaitement conchoïde, et son éclat est assez vif. Sa pesanteur spécifique est de 3,714. Elle est composée, d'après Dobereiner, de Silice, 52,5; protoxyde de Fer, 52,0; protoxyde de Manganèse, 53,5.

KNÉIFFIE. *Kneiffia*. BOT. Genre de la famille des Onagrariées, institué par Spach dans sa monographie de cette famille, aux dépens du grand genre *Enothera*,

avec les caractères suivants : tube du calice plus long que l'ovaire, cylindracé, tétragone, renflé à la gorge, avec le limbe divisé en segments presque aussi longs que le tube, concaves et striés; pétales obcordés, étalés, plus longs que les étamines; anthères oblongues, obtuses, échanerées à leur base; ovaire stipité, court, tétraèdre, à quatre côtes, à quatre loges renfermant des ovules placés horizontalement et attachés par un court cordon; style plus long que le tube du calice; capsule en masse ovale ou subglobuleuse, courte, stipitée ou presque sessile, cartilagineuse, subcluide, tronquée, édentulée, le plus souvent rétuse, à quatre angles crétes, à quatre côtes, à quatre loges, à quatre valves; cloison papyracée; placentaires carrés, filiformes au sommet qui est dépourvu de graines; celles-ci ovales ou oblongues, petites, inappendiculées, lisses, spadicées, horizontales, superposées; axe filiforme; épisperme membraneux; embryon semblable à la semence; cotylédons elliptiques ou oblongs; radicule centripète, conique et obtuse. Les Kneiffies dont Spach décrit une dizaine d'espèces réparties en deux sections, sont des plantes herbacées, simples ou rameuses dans leur partie supérieure, à feuilles très-entières ou légèrement dentées : les radicales alternées en pétiole; les caulinaires presque sessiles et éparées; à fleurs diurnes peu ou point odorantes, et plus souvent disposées en épis denses, dressées et rapprochées des premières feuilles qui sont assez semblables à des bractées. Toutes ces espèces appartiennent à l'Amérique septentrionale.

I. Pétales grands, plus longs du double et même davantage que les étamines; style dépassant les étamines; tube du calice presque aussi long que les segments et deux ou trois fois plus long que l'ovaire; valves de la capsule rétuses.

KNÉIFFIE GLAUQUE. *Kneiffia glauca*, Spach; *Enothera glauca*, Mich. Ses feuilles sont largement ovales ou ovato-oblongues, obtuses, un peu mucronées et faiblement dentelées, glauques, à rameaux très-glabres; les fleurs sont disposées en corymbes terminaux.

II. Pétales petits, un peu plus longs que les segments du calice et que les étamines; style dépassant les étamines; tube du calice plus court que l'ovaire.

KNÉIFFIE A FEUILLES DE LIN. *Kneiffia Linifolia*, Sp. Tiges herbacées, grêles, presque glabres, rigides et simples inférieurement; feuilles très-entières, glabres, obtuses, les radicales oblongues ou lanceolato-spathulées, celles du bas de la tige sont lanceolato-linéaires ou lineari-spatulées et celles du haut lineari-filiformes; épis floraux, longuement pédiculés, avec les fleurs dressées et alternes, bractéolées et pubescentes; capsules oblongues et un peu en masse, courtement stipitées.

KNÉMA. BOT. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, éd. Willd., p. 741) a formé sous ce nom, un genre de la Diœcie Monandrie, L., auquel il a assigné les caractères suivants : fleurs dioïques; dans les mâles, le calice est nul; la corolle est monopétale, tubuleuse; le limbe à trois divisions conniventes, aiguës, extrêmement laineuses; dix à douze anthères disposées circulairement sur un filet dilaté (androphore). Les fleurs femelles ont un calice infère, très-court; une corolle comme dans

les fleurs mâles; un ovaire arrondi, velu, surmonté d'un stigmate sessile et lacinié. Le fruit est une baie ovale, succulente et renfermant une graine pourvue d'un arille.

KNÉMA A GROSSE ÉCORCE. *Knema corticosa*, Lour. C'est un grand arbre des forêts de la Cochinchine, dont l'écorce est épaisse, les rameaux ascendants, les feuilles lancéolées, très-entières, glabres, alternes et pétioles. Les fleurs, disposées sur des pédoncules terminaux, ont la corolle brune à l'extérieur et d'un jaune rougeâtre intérieurement.

KNÉPIER. *Melicocca*. BOT. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des Sapindées, de l'Octandrie Monogynie de Linné, offrant pour caractère essentiel : un calice persistant, à quatre ou cinq divisions; autant de pétales, quelquefois nuls, insérés sur le disque qui environne l'ovaire à sa base; huit étamines avec la même insertion; un ovaire supérieur, souvent à trois loges; un style; un stigmate en tête; le fruit est un drupe recouvert d'une écorce, souvent uniloculaire et monosperme par l'avortement d'une ou de deux loges; les semences sont attachées à l'angle intérieur des loges; il n'y a point de périsperme.

Ce genre renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, simples ou ailées, entières, quelquefois dentées. Les fleurs sont petites, axillaires ou terminales, disposées en épis, agglomérées ou paniculées, quelquefois polygames.

KNÉPIER BIJUGÉ. *Melicocca bijuga*, Linn.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 506; Commel., *Hort.*, 1, t. 94; *Melicocca carpoodea*, Juss., *Mem. Mus.*, 5, pag. 187, tab. 4. Grand et bel arbre de la Jamaïque, toujours vert, d'un beau port, à cime rameuse et touffue. Ses feuilles sont alternes, ailées, sans impaire, composées de deux paires de folioles ovales, entières, aiguës, dont le pétiole commun est quelquefois ailé, d'autres fois simplement aplati; les fleurs sont petites, nombreuses, blanchâtres, disposées en grappes terminales ou axillaires; elles répandent quelquefois une odeur fort agréable, et paraissent polygames; leur calice est à quatre divisions profondes, ovales, concaves, obtuses, persistantes; les pétales oblongs, obtus, entièrement réfléchis; l'ovaire ovale; le style très-court; le stigmate large, oblique, ombiliqué. Le fruit est un drupe coriace, ne renfermant qu'une seule semence, enveloppée d'une pulpe visqueuse ou gélatineuse. Cette plante est cultivée dans plusieurs jardins en Amérique. La pulpe de ses fruits est d'une saveur douce, mêlée d'un peu d'acidité et d'une légère astringence : on la mange crue; ou en mange aussi les semences, mais après les avoir fait cuire ou rôtir comme les Châtaignes. Sa culture, en Europe, exige une terre à demi consistante, et des arrosements fréquents en été. Il faut la tenir toute l'année dans la serre chaude : on n'a pas encore pu parvenir à la multiplier par marcottes et par boutures. Il faut l'élever de graines tirées des colonies; d'où il résulte qu'elle est peu cultivée.

KNÉPIER APÉTALE. *Melicocca apetala*, Poir., *Encycl. Suppl.*; Pluk., *Almag.*, tab. 207, fig 4; *Melicocca diversifolia*, Juss., *Mem. Mus.*, l. c. tab. 7; vulgaire-

ment Bois de Gaulettes. Arbre de grandeur médiocre, très-remarquable par l'extrême variété de ses feuilles glabres, coriaces, luisantes, très-entières : les unes grandes, simples, lancéolées, aiguës; d'autres plus petites, ovales ou en ovale renversé, rétrécies en coin à leur base : souvent ces mêmes feuilles se divisent en folioles géminées, ternées ou quinquées; d'autres sont ailées, à folioles nombreuses, très-petites. Les fleurs sont petites, dépourvues de pétales, disposées en petites grappes courtes, axillaires, touffues, un peu jaunâtres; leur calice un peu pubescent, à cinq divisions concaves. Le fruit est un drupe sphérique, renfermant deux semences. Cet arbre croît à l'Île-de-France. Son tronc est peu considérable : ses dernières ramifications sont droites, minces, très-longues, propres à faire des Gaules ou Gaulettes (d'où lui est venu son nom de *Bois de Gaulettes*), des cannes, des toises, des lignes de pêcheur, des baguettes de fusil, des manches de cognée, des arcs, des flèches, que les Nègres nomment *Sagaye*, d'où vient encore le nom de *Bois de Sagaye*, donné à cet arbre dans les colonies. Les charpentiers s'en servent aussi pour cheviller leurs pièces d'assemblage; on en fait encore des pieux, des échelles, parce qu'il est dur, élastique et qu'il subsiste assez longtemps avant de se décomposer.

KNÉPIER TRIJUGÉ. *Melicocca trijuga*, Juss., *Mem. Mus.*, l. c., tab. 8; *Schleichera trijuga*, Willd., *Spec.*, 4, p. 1096; vulgairement Conghas. Grand arbre des Indes, dont les rameaux sont cylindriques, de couleur cendrée, pubescents dans leur jeunesse; les feuilles alternes, ailées, composées de trois paires de folioles glabres, ovales, oblongues, obtuses, entières, luisantes en dessus, réticulées en dessous, assez grandes; les fleurs disposées en épis lâches, filiformes, axillaires et terminaux, souvent polygames : leur calice est fort petit, à cinq découpures profondes, ovales, aiguës; point de corolle; les filaments de six à neuf, parsemés de quelques poils; l'ovaire ovale, pileux; le stigmate, pelté, à trois ou quatre lobes. Le fruit est un drupe bon à manger, sphérique, revêtu d'une écorce friable, à deux ou trois loges, renfermant autant de semences.

KNÉPIER PANICULÉ. *Melicocca paniculata*, Juss., *Mem. Mus.*, l. c., tab. 5. Arbre ou arbrisseau recueilli à Saint-Domingue par Poiteau. Ses feuilles sont grandes, ailées, composées de deux paires de folioles sans impaire; les fleurs axillaires et terminales, disposées en corymbes paniculés; leur calice partagé en cinq divisions profondes; les pétales en même nombre. Le fruit est un drupe sphérique, monosperme.

KNÉPIER A FEUILLES DENTÉES. *Melicocca dentata*, Juss., *Mem. Mus.*, l. c., tab. 6. Cette espèce a ses feuilles composées de cinq ou six paires de folioles petites, dentées ou crénelées à leur sommet; les pédoncules axillaires, peu garnis de fleurs; leur calice partagé en cinq divisions profondes; la corolle composée de cinq pétales. Le fruit est un drupe sphérique, très-petit, monosperme. Cette plante a été découverte à l'Île-de-France par Sonnerat.

On trouve, dans la *Nora Genera*, etc., de Humboldt et Bonpland, rédigé par Kunth, une nouvelle espèce de Knépier, sous le nom de *Melicocca oliviformis*. Ses

feuilles sont ailées, composées de deux paires de folioles, grandes, coriaces, elliptiques, aiguës, d'un vert glauque; les pédoncules rameux et terminaux; les fruits elliptiques, tuberculés, monospermes. Cette plante croît à la Nouvelle-Grenade.

KNIFA. BOT. Adanson a formé sous ce nom un genre composé des Millepertuis à deux styles.

KNIGHTIE. *Knightsia*. BOT. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown dans son excellent travail sur cette famille (*Lin. Trans.*, 10, p. 195). Voici les caractères de ce genre : calice régulier, formé de quatre sépales roulés en dehors; étamines en même nombre, attachées vers le milieu de la face interne des sépales; ovaire très-allongé, appliqué sur un disque hypogyne, formé de quatre corps glanduleux, à une seule loge contenant quatre ovules; style très-long; stigmaté renflé en masse allongée, strié longitudinalement. Le fruit est un follicule simple, allongé, coriace, terminé par une longue pointe formée par le style persistant, à une seule loge contenant quatre graines membraneuses et ailées dans leur partie supérieure seulement. Une seule espèce compose ce genre qui a beaucoup de rapports avec le *Rhopala*, dont il diffère par ses graines au nombre de quatre, ailées seulement à leur partie supérieure.

KNIGHTIE ÉLEVÉE. *Knightsia excelsa*, Brown, *loc. cit.*, t. 11. C'est un grand et bel arbre originaire de la Nouvelle-Zélande. Ses feuilles sont coriaces, éparses, pétiolées, oblongues, dentées en scie. Les fleurs sont gémées, très-longues, formant des épis axillaires, presque globuleux. Les fruits, d'environ trois pouces de longueur, sont velus.

KNIKOS. BOT. Même chose que *Cnique*. V. ce mot.

KNIPHOFIA. BOT. Ce genre est le même que celui précédemment établi par Ker, sous le nom de *Tritoma*. V. ce mot.

KNOT. MIN. On donne vulgairement ce nom au Plomb sulfuré impur, disséminé en parties ordinairement très-fines dans des sols arénacés, de diverses époques de formation.

KNOWLTONIE. *Knowltonia*. BOT. Ce genre, établi par Salisbury (*Prodr.*, 572) pour quelques espèces du genre *Adonis* de Linné, a été nommé *Thebesia* par Necker et *Anamenia* par Ventenat. Mais le nom de Salisbury est généralement adopté. Les cinq espèces qui composent ce genre sont toutes originaires du cap de Bonne-Espérance; elles sont vivaces, et par leur port elles ressemblent beaucoup plus à des Ombellifères qu'à des Renonculacées, bien qu'elles appartiennent réellement à cette dernière famille. Leurs racines sont fasciculées; leurs feuilles sont radicales, simples ou divisées en lobes nombreux et pinnatifides, roides et coriaces. La hampe est dressée, rameuse surtout vers la partie supérieure où elle forme une sorte d'ombelle composée, accompagnée d'un involucre irrégulier, formé de plusieurs folioles simples ou décomposées. Le calice est pentasépale, régulier; la corolle formée de cinq à quinze pétales étalés, sans appendice à leur onglet; les étamines et les pistils sont fort nombreux; ces derniers sont placés sur un réceptacle globuleux. Ils se composent d'un ovaire ovoïde, comprimé, unilocu-

laire, monosperme; d'un style long et grêle et d'un stigmaté très-petit et simple. Les fruits sont autant de cariopses monospermes, un peu charnues en dehors. Ce genre tient le milieu entre l'*Hydrastis* et l'*Adonis*; il a les fruits charnus du premier et les fleurs du second. Toutes les espèces de *Knowltonia* sont âcres et vésicantes.

KNOXIE. *Knoxia*. BOT. Ce genre de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., a été établi par Linné et ainsi caractérisé par Jussieu (*Mém.* sur les Rubiacées, p. 5) : calice quadrifide; corolle tubuleuse, filiforme, dont le limbe est quadrifide; quatre étamines; fruit divisible en deux coques presque arrondies, acuminées, planes d'un côté, convexes de l'autre, attachées par leur partie supérieure à un axe filiforme. Le type de ce genre est le *Knoxia Zeylanica*, Linné, nommé *Vissadali* par Hermann et Adanson. L'autre espèce (*Knoxia corymbosa*) est aussi une plante des Indes-Orientales, dont Gærtner a figuré le fruit (*de Fruct.* 1, t. 25). Ce sont des herbes à fleurs terminales ou axillaires, disposées en épis ou en corymbes. Jussieu pense que les espèces de *Houstonia*, qui ont les loges de l'ovaire monospermes, sont congénères du *Knoxia*. Rømer et Schultes (*Syst. Veget.* 5, p. 552) ont, d'après les manuscrits de Willdenow, décrit deux plantes de l'Amérique méridionale, sous les noms de *Knoxia simplex* et de *Knoxia dichotoma*, que Kunth (*Nov. Gen. et Spec.* 5, p. 541 et 548) a fait rentrer dans le genre *Spermacoce* de Linné. V. ce mot.

KOALA. *Phascolarctos*. MAM. Blainville a donné le nom de *Phascolarctos* (c'est-à-dire *Ours à poche*) à un genre fort remarquable de la grande tribu des Marsupiaux, qu'il a eu l'occasion de voir à Londres il y a quelques années, qu'il a fait dessiner et qu'il a le premier décrit (*Bulletin de la Société Philomatique*, t. v, 1816, p. 108). « Intermédiaire, dit ce savant zoologiste, aux genres Phalanger, Kangaroo et Phascolome, ses caractères principaux sont : six incisives supérieures, les deux intermédiaires beaucoup plus longues; deux inférieures comme dans les Kangaroos; cinq doigts en avant, séparés en deux paquets opposables, l'intérieur de deux; cinq en arrière, le pouce très-gros, opposable, sans ongle; les deux suivants plus petits et réunis jusqu'à l'ongle; la queue extrêmement courte. De la grosseur d'un Chien médiocre, cet animal a le poil long, touffu, grossier, brun-chocolat; il a le port et la démarche d'un petit Ours; il grimpe aux arbres avec beaucoup de facilité : on le nomme *Colak* ou *Koala* dans le voisinage de la rivière Vapaum dans la Nouvelle-Hollande. » Le dessous du corps et la partie interne du membre antérieur sont blancs, ainsi que la face concave des oreilles, qui est couverte de très-longs poils. La tête est peu allongée, assez globuleuse; les narines presque terminales et entourées d'un muflé assez étendu vers le front; les oreilles sont arrondies, et l'œil est à peu près châtain : Blainville note cette couleur parce qu'elle se retrouve également sur toutes les figures du *Phascolarctos* qu'il a vues. Il paraît certain qu'il n'existe de canines qu'à la mâchoire supérieure; mais on n'est pas d'accord sur leur nombre, non plus que sur celui des molaires. Cuvier a décrit et même

figuré ce genre dans son Règne Animal, en lui consacrant son nom de pays, Koala. Il dit que le Koala passe une partie de sa vie sur les arbres, l'autre dans des tanières qu'il se creuse à leur pied, et que la mère porte longtemps son petit sur son dos; ce qui s'accorde bien avec ce que rapporte Blainville, et ce qui le confirme entièrement; mais que penser de ce qu'ajoute l'illustre professeur? Suivant lui, le pouce manquerait au pied de derrière, et le pelage serait de couleur cendrée. Cette dernière circonstance peut assez bien s'expliquer par la supposition que les deux naturalistes ci-dessus mentionnés auraient connu deux espèces différentes, l'une cendrée, l'autre brune; supposition qui même ne serait pas sans quelque fondement, d'autant plus que les oreilles ont une forme beaucoup moins arrondie dans la figure de Cuvier que dans celle de Blainville. On remarquera d'ailleurs que le Vélin du Muséum représente le Koala de couleur cendrée, et c'est aussi cette couleur que lui a supposée Goldfuss en la figurant (Mammif., 5^e cah., 1817) sous le nom de *Lipurus cinereus*: réunion de circonstances qui ne permet pas de douter de l'existence de Koalas cendrés. Quoi qu'il en soit, on a encore beaucoup plus de peine à concevoir une dissidence d'opinions sur un caractère aussi important et aussi tranché que celui de l'absence ou de la présence du pouce, surtout quand, suivant Blainville, ce doigt aurait un volume considérable. L'auteur du dessin d'après lequel Cuvier a fait sa description, aurait-il omis le pouce, et causé ainsi une erreur? Il est difficile de croire à une pareille inexactitude. Mais comment imaginer aussi que le pouce ait pu être ajouté dans la figure de Blainville, figure exécutée avec un grand soin? Une addition ne serait-elle pas encore beaucoup moins vraisemblable qu'une omission, si grave qu'elle pût être? On n'admettra pas d'ailleurs qu'un naturaliste aussi exact que Blainville ait pu, au sujet d'un animal qu'il a vu lui-même, commettre une aussi grave erreur. Aussi, à moins de vouloir que le Koala et le Phascolarctos soient des animaux tout à fait différents, et de genres entièrement distincts, ce qui ne paraît guère plus vraisemblable, il semble difficile de ne pas se ranger à l'opinion de Blainville, et de ne pas admettre avec lui que le genre Koala ou Phascolarctos ait un pouce assez gros, opposable aux autres doigts, et non onguiculé.

KOATI. MAM. *V.* COATI.

KOB. MAM. Espèce du genre Antilope, différente du Koba, mais qui habite aussi le Sénégal, où elle est connue sous le nom de petite Vache brune. *V.* ANTILOPE.

KOBEZ. OIS. Espèce du genre Faucon. *V.* ce mot.

KOBOLDINE. MIN. Même chose que Cobalt sulfuré. *V.* COBALT.

KOBRESIA. BOT. *V.* COBRÉSIE.

KOBUS. BOT. Le genre institué sous ce nom par J. Banks, a été réuni au genre *Magnolia*.

KOCHIE. BOT. Genre de la famille des Chénopodiacées, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Roth (in *Schrad. Journ.*, 1800, 2, p. 507, t. 11) et adopté par Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 409) qui l'a ainsi caractérisé: périanthe monophylle, quinquéfide, avec les décupures appendiculées; cinq étamines

insérées à la base du périanthe; utricule déprimé, renfermé dans celui-ci; graine horizontale, à tégument simple, dépourvue d'albumen, ou n'en contenant seulement qu'une faible quantité; embryon courbé, non spiral. Ce genre, constitué aux dépens des *Salsola* de Linné, est susceptible, selon R. Brown, d'être subdivisé en deux, savoir: *Kochia*, dont les appendices du périanthe sont subulés, épineux, et la graine dépourvue d'albumen; *Willemetia*, dont les appendices sont membraneux et dilatés, et les graines munies d'un albumen peu abondant. Ces divisions n'ont été employées que comme sections d'un même genre par Schultes (*Syst. Veget.*, 6, p. 244). Cet auteur en a décrit, d'après Roth, Schrader et Brown, douze espèces dont plusieurs avaient appartenu au genre *Chenopodium*. Ce sont des plantes herbacées, qui croissent dans les lieux sablonneux, humides, et en général salés, de l'Europe et de la Russie asiatique.

KOEBERLINE. *Koebertinia*. BOT. Genre de la famille des Pittosporées, établi par Zuccarini, dans les mémoires de l'Académie de Munich, pour 1852. Ce genre a pour caractères: calice infère, à quatre sépales; corolle également infère, composée de quatre pétales; huit étamines libres, insérées au tortu; ovaire substipité, biloculaire et multiovulé, à cloison placentifère; style simple; stigmatte obtus. La seule espèce connue de *Koebertinia* est un arbuste très-rameux, à rameaux terminés en de fortes épines. Cet arbuste a de grands rapports avec le genre *Bursaria* de Cavanilles.

KOELÈRE. *Koeleria*. BOT. Willdenow (*Sp.*, pl. 4, p. 750) a fait sous ce nom un genre nouveau que Poiteau avait décrit auparavant sous celui de *Rumea*. Persoon s'est servi du nom de *Koeleria*, pour désigner un genre de Graminées qui, par son port, se rapproche des Phléoles et des Vulpins, tandis que par ses autres caractères, il a de l'analogie avec les *Aira* et les Avoines. Sa lépicène est à deux valves comprimées en carène, contenant de deux à cinq fleurs; leur glume se compose de deux valves: l'extérieure, qui est entière à son sommet, porte un peu au-dessous de sa pointe une petite arête courte; l'intérieure est bifide. Le fruit est nu, c'est-à-dire non enveloppé par la glume. Persoon a réuni dans ce genre peu naturel, le *Poa cristata* de Linné, l'*Aira vallesiaca* d'Allioni, le *Festuca phleoides* de Villars, l'*Aira pubescens* de Vahl. De Candolle y a ajouté le *Festuca calycina* de Lamarck et deux espèces nouvelles qu'il a nommées *Koeleria albenscens* et *Koeleria macilentia*. Beauvois y a également joint quelques autres espèces prises dans les genres *Poa*, *Phalaris* et *Festuca*.

KOELLEA. BOT. Biria, dans sa Dissertation sur les Renoneulacées, publiée en 1811, a nommé ainsi un genre qui était établi depuis 1807 par Salisbury, sous le nom d'*Eranthis*. Le genre *Robertia* de Mérat (Flore Paris., 1812) est encore le même que celui-ci. *V.* ERANTHIS.

KOELLIA. BOT. Le *Thymus Virginicus*, L., était nommé *Koellia capitata*, par Mœnch; mais cette plante a été placée par Michaux (*Flor. Boreali-Amér.* 2, p. 6) dans le genre *Brachystemum*, que l'on a réuni au *Pycnanthemum* du même auteur. *V.* PYCNANTHÈME.

KOELPINIA. BOT. Pallas a constitué, sous ce nom, un genre qui a été réuni au *Lampsana* par Linné fils et au *Rhagadiolus* par Schreber et Willdenow. H. Cassini s'est servi de ce mot pour désigner la plante de Pallas, comme un sous-genre auquel il a assigné des caractères que l'on trouvera au mot RHAGADIOLE.

KOELREUTERA. BOT. *V.* FUNAIRE.

KOELREUTÉRIE. *Koelreuteria.* BOT. Genre de la famille des Sapindacées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Laxmann (*Nov. Comm. Petrop.*, 16, p. 361, t. 18) pour le *Sapindus Chinois* de Linné fils. Ce genre offre un calice monosépale, campanulé, à cinq divisions très-profondes; une corolle de quatre pétales étalés, ongiculés et appendiculés au-dessus de leur onglet, disposés de manière qu'il semble que le cinquième manque; huit étamines dressées, appliquées sur un disque hypogyne et sinueux; anthères introrses, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal; ovaire allongé, à trois angles saillants, à trois loges contenant chacune deux ovules superposés, attachés à l'angle interne. Le style, qui se confond insensiblement avec le sommet de l'ovaire, se termine par un stigmate à trois branches allongées et presque sétacées. Le fruit est une capsule vésiculeuse, très-renflée, à trois loges contenant chacune une ou deux graines globuleuses, renfermant un embryon roulé circulairement sur lui-même.

Le *Koelreuteria paniculata*, Lamx., loc. cit., l'Hérit., *Sert. Angl.*, t. 19, est un petit arbre originaire de la Chine et de l'Afrique. Il peut s'élever à une hauteur de quinze à vingt pieds. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, imparipinnées, composées ordinairement de treize à quinze folioles ovales, très-profondément et inégalement dentées; ses fleurs sont jaunes, assez petites, formant une panicule ou grappe rameuse à l'extrémité des jeunes rameaux. Cet arbre est naturalisé dans nos jardins où on le cultive en pleine terre. Il se plaît dans les lieux ombragés et un peu humides. On le multiplie de graines, de marcottes ou de rejetons. Ses fleurs s'épanouissent en juin.

Persoon avait établi une seconde espèce de *Koelreuteria* sous le nom de *Koelreuteria trifida*, mais cette espèce fait aujourd'hui partie du genre *Urvillea* de Kunth.

Le nom de *Koelreuteria* avait encore été donné à d'autres plantes. Hedwig nommait ainsi un genre de Mousses qu'il a appelé plus tard *Funaria*, et Murray avait donné le même nom au *Gisekia* de Linné.

KOENIGIE. *Kœnigia.* BOT. Genre de la famille des Polygonées, et de la Triandrie Trigynie, L., composé d'une seule espèce, *Kœnigia Islandica*, L., Lamk., III., t. 51. C'est une petite plante herbacée, annuelle, qui croît sur les bords maritimes de l'Islande et des mers polaires. De sa racine partent deux ou trois tiges grêles, d'un à deux pouces de longueur, dressées ou étalées, glabres, ainsi que les autres parties de la plante; chaque tige porte dans sa longueur une ou deux feuilles alternes, obovales-obtusées, rétrécies à la base, et deux ou trois autres simultanément rapprochées au sommet de la tige, où elles forment une sorte d'involuteure. A la base de ces feuilles on trouve deux

stipules très-larges, minees et scariées. Les fleurs sont fort petites, réunies en assez grand nombre à l'aisselle des feuilles supérieures. Leur calice est régulier, profondément triparti. Leurs étamines, au nombre de trois, sont insérées à la base des divisions calicinales. L'ovaire est surmonté de deux ou trois stigmates sessiles. Le fruit est un akène enveloppé dans le calice.

KOENIGITE. MIN. Parmi un grand nombre de substances minérales des plus intéressantes, qu'a observées Levy dans la collection de Heuland, il a remarqué des petits cristaux transparents, d'un vert d'émeraude ou plus obscur, dont la forme était celle d'un prisme rhomboïdal droit, modifié diversement sur ses arêtes longitudinales. Ces cristaux se divisent très-aisément parallèlement à leurs bases qui sont très-éclatantes. Les pans sont mats et légèrement courbés, et l'allongement des cristaux a lieu principalement dans le sens de leur axe. L'angle d'incidence des faces latérales n'a pu se mesurer que d'une manière approximative, et la mesure paraît indiquer pour forme primitive, un prisme droit, rhomboïdal, de 105°. Cette substance dont la dureté est voisine de celle du Gypse, se laisse rayer avec la plus grande facilité. Ses cristaux sont disséminés dans un oxyde de Cuivre ferrugineux et massif qui provient de la mine de Verchoturie en Sibérie. La Kœnigite, analysée par Wollaston, s'est trouvée composée principalement d'Aeide sulfurique et d'oxyde de Cuivre; conséquemment pour celui qui n'attache aucun prix à la création d'un nom nouveau, ce minéral n'est qu'une simple modification du Cuivre sous-sulfaté.

KOES-KOES. MIN. *V.* PHALANGER.

KOGO. OIS. Espèce du genre Philédon. *V.* PHILÉDON.

KOGOLCA. OIS. Espèce du genre Canard. *V.* ce mot.

KOHAUTIE. *Kohautia.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Chamisso et Schlechtendal, pour sept plantes nouvelles, recueillies par le premier de ces botanistes, dans son voyage autour du monde. Caractères: tube du calice oboval: les dents du limbe, peu apparentes au commencement de l'épanouissement de la fleur, deviennent ensuite très-larges et bien distinctes; tube de la corolle long et cylindrique: les lobes du limbe sont ovales-lancéolés, souvent mucronés et garnis de pointes; anthères sessiles, incluses sous l'orifice du tube de la corolle; style fort court, bifide au sommet. Le fruit consiste en une capsule globuleuse, membraneuse, biloculaire, couronnée par les dents du calice, et loculicido-déhiscente; semences nombreuses, très-petites, globuleuses, courtement pédicellées, à demi enfoncées dans les fossettes du placentaire. Les Kohauties sont des plantes herbacées, à tiges ramuses et glabres, ayant l'aspect des asperules; leurs feuilles sont opposées, linéaires ou linéari-lancéolées; les stipules sont petites et les fleurs réunies en corymbe terminal formant assez souvent un épi lâche. La grande majorité de ces plantes appartient à l'Afrique centrale; une seule a été observée au Népal. Les espèces dont on avait eu connaissance avant Chamisso, avaient été confondues avec celles du genre *Hedyotis*.

KOHAUTIE RACCOURCIE. *Kohautia stricta*, Cham. et Schlecht.; *Hedyotis stricta*, Smith. Ses feuilles sont linéaires, un peu roulées vers les bords; stipules étroites

tes, unies par paire au pétiole; fleurs disposées trichotomiquement en corymbe; lobes de la corolle oblongo-linéaires. Du Sénégal.

KOKERA. BOT. Adanson nommait ainsi un genre de la famille des Amaranthacées, et dont l'*Achyranthes altissima* était le type. C'est le même que le *Digera* de Forskahl. *V.* DIGÈRE.

KOKO. OIS. Espèce du genre Ibis. *V.* ce mot.

KOLA. BOT. Même chose que Cola. *V.* ce mot.

KOLAH. MAM. *V.* KOALA.

KOLBÉE. *Kolbea*. BOT. Genre de la famille des Mélanthacées, établi par le docteur Schlectendal, aux dépens du genre *Tulipa* de Linné, et dédié à Kolbe qui a publié de précieux documents sur la flore du cap de Bonne-Espérance. Les caractères principaux du genre *Kolbea* sont : périanthe hexaphylle, pétaloïde, avec chacune de ses parties onguiculée à sa base qui porte une étamine, point de nectaire; six étamines terminées par des anthères extrorsées; point de style; trois stigmates étalés, recourbés, très-courts, persistants dans les angles de l'ovaire; capsule cylindrique, à trois loges, divisible en trois parties, à trois valves, déhiscente supérieurement et à l'intérieur. Les graines sont attachées longitudinalement à l'axe ou colonne médiane de la capsule, et forment dans cet angle de la loge une double rangée.

KOLBÉE DE BREYNE. *Kolbea Breyntiana*, Schl.; *Tulipa Breyntium*, Linn., Willd.; *Sisyrinchium Breyntium*, Cent. t. 56. Sa tige est multiflore et polyphyllé, garnie de six ou sept feuilles alternes, lineari-lancéolées, les supérieures sensiblement plus courtes; les fleurs sont au nombre de trois ou quatre au sommet de la tige; les pétales sont étrécis à leur base. De l'Afrique australe.

KOLBIE. *Kolbia*. BOT. Genre établi par Palisot-Beauvois (Flore d'Oware et de Benin, vol. 2, p. 91, t. 120) qui l'a placé dans la famille des Cucurbitacées et dans la Diœcie Pentandrie, L., avec les caractères suivants : fleurs dioïques; les mâles ayant un calice à cinq lobes; une corolle à cinq divisions profondes, bordées de glandules; appendice formé de cinq lanières lancéolées, pétaliformes, de couleur bleue, bordées de longs cils plumeux, alternes avec les divisions de la corolle; cinq étamines libres, insérées sur le bord de la couronne, à filets courts et à anthères conniventes. Les fleurs femelles ne sont pas connues.

KOLBIE ÉLÉGANTE. *Kolbia elegans*, Palisot-Beauv. C'est une belle plante à tiges sarmenteuses, pourvues de vrilles et de feuilles alternes, pétiolées, très-glabres, ovales, aiguës, entières et échancrées en cœur à la base. Elle a des fleurs rouges, portées sur des pédicelles qui partent d'un pédoncule commun et axillaire. De Benin en Afrique.

Le *Kolbia* d'Adanson est synonyme de *Blairia*. *V.* ce mot.

KOLLYRITE. MIN. Substance minérale particulière, qui ressemble à de la gomme; elle a sa cassure vitro-résineuse; elle se laisse rayer par l'ongle; elle est infusible; elle se décompose en partie à l'air; elle est formée d'un atome de trisilicate d'Alumine combiné avec dix-huit atomes d'Eau. Elle donne beaucoup d'Eau par la calcination. On la trouve en petits filons, dans les Dio-

rites porphyriques du Stephani-Schact, à Chemnitz, en Hongrie; dans les mines de plomb de la montagne d'Esquera, aux Pyrénées, etc.

KOLMAN. BOT. Le genre formé sous ce nom par Adanson qui le plaçait parmi les Champignons, répond au genre *Collema* de Fée.

KOLOTES. REPT. Synonyme de *Calotes* ou Galécote. Les anciens désignaient ainsi le Gecko. *V.* ce mot.

KOLOWRATIE. *Kolouratia*. BOT. Genre de la famille des Scytaminées, Monandrie Monogynie, Linn., institué par Thadæus Haenke, pour une plante recueillie par lui dans l'île de Luzon. Ce genre est caractérisé de la manière suivante : calice tubuleux, cylindrique, garni d'un calicule à deux ou trois dents, et divisé longitudinalement dans sa partie supérieure; corolle à trois divisions inégales; labelle dressé, étalé vers le sommet, à trois lobes, avec une dent à la base de chacun d'eux; anthère double; filet plan, large, plus long que l'anthère et arrondi au sommet; style filiforme; stigmate infundibulaire; capsule lineari-lancéolée, acuminée, biloculaire, à deux semences linéaires. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce; c'est une plante herbacée, à tige dressée, couverte par les gaines des feuilles distiques; la grappe qui la termine est très-simple, pendante, garnie de fleurs distantes, qu'accompagnent des bractées.

KOLPODE. *Kolpoda*. INF. Genre de l'ordre des Gymnodés, dans la classe des Microscopiques, établi par Müller, adopté par Bruguière et par Lamarek, et dont les caractères réformés sont : corps membraneux, plus ou moins transparent, offrant des globules plus gros que sa molécule constitutive, atténué au moins vers l'une de ses extrémités, plus ou moins variable, mais sans divergence, ni replis membraneux, ni cavité creusée en bourse dans son étendue. Les Kolpodes seront ainsi distingués des Amibes dont ils n'ont pas les prolongements rayonnés qui en changent si fort la physiologie, des Paramécies dont ils n'ont point les replis, des Bursaires qui sont excavées. On en connaît plus de vingt espèces dont le plus grand nombre vit dans les infusions; quelques-unes se trouvent dans l'eau des marécages, il en est peu ou point de marines, encore que l'eau des Huîtres en fournisse, mais il faut que cette eau soit déjà corrompue. Ce sont des membranes vivantes, translucides, variables, nageant avec plus ou moins de gravité en glissant sur les objets ou entre deux eaux. Les Kolpodes se subdivisent naturellement en deux sous-genres :

† VIBRIONIDES, ayant leur corps plus ou moins spatulé et allongé d'un côté, comme en bec ou en forme de cou auquel il manquerait une tête. La plupart étaient auparavant des Vibrions; mais n'offrant pas le moindre rapport de forme ou d'organisation avec les Anguilles du vinaigre, qui sont le type de ce genre, Bory les en a éloignés. Les *Kolpoda truncata*, B.; *Vibrio utriculus*, Müll., Inf., tab. 19, f. 15, Encycl., Vers. III., p. 4, f. 28, et *fasciolaris*, B.; *Vibrio fasciola*, Müll., Inf., pl. 19, f. 18-19, Encycl., pl. 4, f. 29, 50, donnent une idée de la forme des animalcules qu'il en rapproche.

†† KOLPODES PROPREMENT DITS, qui, quoique atténués

antérieurement, ne se prolongent jamais de manière à s'éloigner de la forme anguleuse ou de poire. Ce sont en général les plus variables. Les espèces remarquables sont : *Kolpoda cosmopolita*, que Bory a rencontré très-fréquemment dans toute sorte d'infusions et auquel on doit rapporter une multitude d'animalcules des anciens micrographes, représentés dans les figures 8 et 9 de la planche 28 de Gleichen, 1, *a b c d*, et 24 de la planche 4 de Joblot, etc., etc. Il faut bien distinguer cette espèce terminée antérieurement en bec assez aigu, de celles qui sont obtuses, beaucoup plus difformes, et que ces auteurs nomment Cornemuses dorées et Pandeloques; celles-ci sont des Amibes.— Le Kolpode Pintade n'est pas une espèce moins singulière de ce sous-genre; on en avait confondu deux autres avec elle. Bory les a ainsi distinguées : 1° *Kolpoda Meleagris*, Müll., pl. 14, f. 1-6, Encycl., pl. 6, f. 17-2; — 2° *Kolpoda hirudinacea*, B.; *Meleagris*, Müll., pl. 15, f. 1-5, Encycl., pl. 6, f. 25-25; — 3° *Kolpoda Zigena*, B.; *Meleagris*, Müll., pl. 15, f. 4-5, Encycl., pl. 6, f. 26-27. Le Kolpode Rein, *Kolpoda Ren*, Müll., Inf., tab. 14, f. 20-21, Encycl., pl. 7, f. 20-22, appartient encore à ce sous-genre. Cette espèce presque arrondie, plate, translucide, nage gravement dans l'eau où l'on met tremper des queues de bouquets au bout de peu d'heures d'infusion; on la rencontre aussi dans les infusions de Foin, et dans les ruisseaux qui bordent les prairies.

KOLUMBITE. MIN. Même chose que Baierine. *V.* ce mot.

KOLUPA. BOT. (Adanson.) Syn. de Gomphrène.

KOMANA. BOT. Adanson avait formé ce genre avec l'*Hypericum monogynum*; il n'a pas été adopté.

KONDEA. OIS. Espèce du genre Couroucou. *V.* ce mot.

KONDYLIOSTOME. Kondyliostoma. INF. Genre de la classe des Microscopiques et de l'ordre des Trichodés, formé par Bory, aux dépens des Trichodes de Müller, et ainsi caractérisé : corps cylindracé, avec un orifice buccal latéralement situé à la partie antérieure amincie, garnie tout autour de cils vibratiles, plus longs que ceux qui se montrent tout autour ou sur quelque autre partie de l'animal. Les deux espèces qui composent ce genre se trouvent dans l'eau de mer, et même dans l'eau douce longtemps gardée. La première, *Kondyliostoma Lagenula*, B.; *Trichoda patula*, Müller, Inf., p. 181, pl. 20, f. 5-5; Encycl., pl. 51, f. 25-25, est ventrue, épaissie dans la partie postérieure, amincie mais obtuse en avant, et serait une véritable Bursaire, si des poils très-fins n'en garnissaient tout le pourtour et si elle n'avait de longs cils vibratiles autour de l'orifice. La seconde, *Kondyliostoma Linacina*, B.; *Trichoda patens*, Müll., Inf., p. 181, pl. 26, f. 12; Encycl., pl. 15, f. 21-22, est allongée, amincie en queue que l'animal contourne vivement pour se retourner, avec l'orifice buccal s'élargissant un peu en forme de cure-oreille. Elle paraît glabre, si ce n'est sur ce qu'on peut nommer les lèvres où se voient des cils très-prononcés et brillants.

KONIGE. Koniga. BOT. Adanson (Fam. des Plantes, II, p. 420) avait formé, sous ce nom, un genre aux dépens des *Alyssum* de Linné. Ce genre qui n'est consi-

déré que comme une section par le professeur De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, t. II, p. 518), est aussi connu sous le nom de *Lobularia* que lui a donné Devaux. Robert Brown pense que le genre d'Adanson doit être conservé avec les caractères suivants : calice étalé; pétales très-entiers; huit glandules hypogynes; tous les filaments unis et sans dentelures; silique presque ovale, à valves planiuscules, à loges polyspermes, avec les cordons ombilicaux adhérents à la cloison; semences le plus souvent rebordées; cotylédons appliqués de manière que la radicule redressée correspond à la fente qui les sépare. Ce genre offre entre autres particularités celle d'avoir huit glandes hypogynes, qui doivent être considérées comme des filets avortés. Les cordons ombilicaux sont adhérents à la cloison, caractère que l'on retrouve dans un grand nombre de plantes de la famille des Crucifères et que R. Brown ne considère pas comme fort important pour distinguer les genres. R. Brown réunit dans la composition du genre *Koniga* à l'*Alyssum maritimum* le *Lunaria Libyca* de Viviani. La principale différence qui distingue ces deux espèces, c'est que la silicule de la première est monosperme, tandis que celle de la deuxième est polysperme; mais dans ce dernier cas, le nombre des graines varie et n'exécède pas six.

KONILITE. MIN. Nom donné par Macculloch à une substance qui paraît n'être autre chose que de la Silice pulvérulente.

KONITE. MIN. V. CONITE.

KONOKARPOS. BOT. Synonyme de Conocarpe. *V.* ce mot.

KOOKIA. BOT. Pour Cookia. *V.* ce mot.

KOON. BOT. Sous ce nom, Gärtner (*de Fruct.*, vol. 2, p. 486, t. 180) a décrit un fruit originaire de Ceylan. Ce fruit est composé de coques ovales, comprimées, indéhiscentes et munies de deux petits tubercules près de leur point d'attache. Chaque coque est uniloculaire et ne renferme qu'une seule graine sans albumen, dont la radicule occupe une moitié de la loge partagée par un prolongement de l'ombilic, tandis que les cotylédons repliés en hameçon occupent l'autre moitié. Gärtner présumait que ces coques avaient été rassemblées sur un réceptacle commun, et qu'elles devaient appartenir au genre *Ochna*. Ce rapprochement ne paraît pas avoir été admis.

KOPSIE. Kopsia. BOT. Genre de la famille des Apocynacées, établi par le docteur Blume, qui lui assigne pour caractères : calice persistant, à cinq dents; corolle hypogyne, hypocratérimorphe, à tube renflé dans sa partie supérieure, avec son orifice resserré et velu; les cinq divisions du limbe sont étalées et assez souvent réfléchies; cinq étamines incluses, insérées au tube de la corolle; style filiforme, inclus; stigmaté oblong, entier et pubescent en dessus. Le fruit consiste en deux drupes dont l'un avorte le plus souvent; ils sont séparés intérieurement par une sorte de cloison, et de chaque côté se trouve une graine dont l'embryon est privé d'albumen et inverse. Les Kopsies sont des arbres ou des arbrisseaux qui paraissent particuliers à l'île de Java; ce sont des arbres ou des arbustes lactescents comme les *Cerbera*, à feuilles opposées, à cymes pédon-

culées, terminales ou axillaires et pourvues de bractées.

Dumortier, dans ses *Commentationes botanicæ*, p. 17, a aussi dédié à l'auteur du *Flora Batava*, un genre *Kopsia*, formé aux dépens des Orobanches de Linné; mais ce genre ne paraît point avoir été adopté par les botanistes, et Endlicher en fait une section du genre *Phelipæa* de Desfontaines. Du reste voici les caractères différentiels de ce genre, tels qu'ils sont exposés dans les *Commentationes botanicæ*, p. 16 : calice monophylle, à quatre dents; corolle à cinq divisions; capsule uniloculaire et bivalve. Les espèces dont Dumortier compose ce genre sont : *Orobanche racemosa*, Lin.; *Orobanche arenaria*, Bieb.; *Orobanche cærulea*, Vill.; *Orobanche interrupta*, Pers., et *Orobanche longiflora*, Pers.

KORALLION. POLYP. *V.* CORAIL.

KORDÉRA. BOT. Ce genre, établi dans la cinquième section de la famille des Champignons d'Adanson, n'a point été adopté, non plus que la circonscription vicieuse de la famille entière telle que l'avait établie cet auteur. Adanson rapportait à ce genre le *Corallofungus* de Vaillant, *Bot. Paris*, tab. 8, fig. 1. C'est le *Mesenterica argentea* de Persoon, *Merulius argenteus* de Fries, *Byssus parietina* de De Candolle.

KORÉITE. MIN. Synonyme de Pagodite ou Pierre de Lard.

KORENBI. BOT. Espèce du genre Guatterie.

KORKIR. BOT. Adanson a placé ce genre dans la seconde section de sa famille des Champignons. Il répond aux genres *Opegrapha*, *Graphis*, *Lecidea*, *Variolaria*, *Verrucaria* et *Parmelia* d'Acharius. Ce genre n'a point été adopté.

KORROS. REPT. Reinwardt, naturaliste hollandais, a imposé ce nom au *Coluber cancellatus*.

KORSAC. MAM. Pour Corsac, espèce du genre Chien. *V.* ce mot.

KORUND. MIN. *V.* CORINDON.

KOSARIA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Forskahl (*Flor. Egypt.-Arab.*, p. 164), est le même que le *Dorstenia* de Linné, et l'espèce qui le constitue (*Kosaria Forskahlei*, Gmel.) doit être rapportée au *Dorstenia radiata*, Lamk. *V.* DORSTÉNIE.

KOTTOREA. OIS. Espèce du genre Barbu. *V.* ce mot.

KOULIK. OIS. Espèce du genre Aracari. *V.* ce mot.

KOUPHOLITHE. MIN. Nom donné à une substance minérale d'un blanc jaunâtre ou verdâtre, cristallisée en petites lames qui ne sont que des cristaux plus ou moins altérés dans leur forme, et où l'on a fini par reconnaître un prisme droit, rhomboïdal, d'environ 102° 50' et 77° 50'. L'analyse faite par Vauquelin, lui a donné : Silice, 49; Alumine, 24; Chaux, 25; Oxyde de Fer, 4. D'après cela, les minéralogistes ont dû prononcer la réunion de la Koupholithe à la Préhnite. On la trouve aux Pyrénées et en Suède.

KRAMÉRIE. *Krameria*. BOT. Genre établi par Læfving, ayant de grands rapports avec la famille des Polygalées, et faisant partie de la Tétrandrie Monogynie, L. Ses caractères sont : un calice profondément quadripartit, à divisions presque égales, colorées à leur face interne et marquées de veines anastomosées; une co-

rolle de deux ou de trois pétales situés à la partie supérieure de la fleur, redressés, longuement onguiculés et soudés ensemble par leur base; trois ou quatre étamines placées immédiatement au-dessous des pétales, vers la partie supérieure de la fleur et composées d'une anthère uniloculaire, appendiculée à son sommet, à peu près conique, bilobée inférieurement et s'ouvrant par un petit orifice terminal; cette anthère est continue ou articulée avec le sommet. Au-dessous des anthères, mais sur le même plan, on trouve deux appendices écaillés, très-obtus, pressant l'ovaire latéralement. Celui-ci est libre, ovoïde, comprimé, à une seule loge contenant deux ovules opposés et suspendus. Le style est en général de la longueur des étamines, recourbé et terminé par un stigmate très-petit et à peine bilobé. Le fruit est sec, globuleux, hérissé de pointes épineuses à une loge contenant une ou deux graines suspendues. Celles-ci se composent d'un tégument propre, recouvrant un gros embryon dont la radicule est terminée vers le hile, et dont les cotylédons sont très-épais et très-obtus. On compte sept espèces de ce genre, qui toutes sont originaires de l'Amérique méridionale : ce sont des arbustes rameux, portant des feuilles alternes, simples ou trifoliolées, des fleurs sessiles ou pédonculées, placées à l'aisselle des feuilles des jeunes rameaux. Les racines de plusieurs des espèces de ce genre et entre autres celles des *Krameria triandra* et *Krameria laxioides*, qui croissent au Pérou, sont employées en médecine sous le nom de *Ratanhia*. Ces racines sont rameuses, ligneuses, d'un brun rougeâtre, d'une saveur très-astringente. On les emploie surtout dans le traitement de la diarrhée chronique.

KRAMÉRIQUE. BOT. Acide particulier, découvert par Peschier dans la racine du *Krameria triandra*.

KRANHIA. BOT. Raffinesque a formé ce genre pour le *Glycine frutescens*, mais il n'a pas été adopté sous ce nom. *V.* GLYCINE.

KRASCHENNINIKOWIA. BOT. *V.* DIOTIDE.

KREIDEK. BOT. Adanson a formé, sous ce nom, un genre composé de la réunion du *Scoparia* et du *Capraria* de Linné. *V.* ces mots.

KREUZSTEIN. MIN. *V.* HARMOTOME.

KREYSIGIE. *Kreysigia*. BOT. Genre de la famille des Mélanthacées, établi par Reichenbach, pour une plante récemment apportée de la Nouvelle-Hollande. Voici les caractères que l'auteur assigne à son genre : périgone corollin, à six divisions ou folioles onguiculées, réunies par leur base en forme de cloche et décidues; six étamines insérées à la base des folioles du périgone, accompagnées de staminodes très-courts et trifides au sommet; anthères extrorses; ovaire subglobuleux, à trois loges, surmonté d'un style trifide. Ce genre a beaucoup de rapport avec le *Schelhammera* de Robert Brown, mais il s'en distingue suffisamment par ses appendices staminaux ou staminodes.

KRIGIE. *Krigia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par Schreber et adopté par Willdenow, Cassini et la plupart des auteurs. Il est ainsi caractérisé : involucre dont les folioles sont presque sur un seul rang, égales, appliquées, oblongues, lancéolées,

lées, membraneuses sur les bords; réceptacle absolument nu; calathide composée de demi-fleurons nombreux et hermaphrodites; akènes courts, pentagones, noirâtres, comme tronqués au sommet, munis de côtes longitudinales, striés transversalement, surmontés d'une aigrette double, l'extérieure courte, composée de cinq paillettes membraneuses, presque arrondies; l'intérieure longue, formée de cinq soies capillaires, légèrement plumeuses. Le *Krigia virginica*, Willd., ou *Hyoseris virginica*, L., est le type de ce genre. C'est une petite plante herbacée, qui a le port des *Taraxacum*, et qui croît aux États-Unis de l'Amérique septentrionale. Cassini a proposé d'y joindre l'*Hyoseris montana* de Michaux, qui, par les caractères de sa fleur, concorde avec le *Krigia virginica*.

KRINIS. ois. L'un des synonymes de Bee eroisé. *V.* ce mot.

KROCALITE. MIN. Synonyme de Crockalite. *V.* MÉsOTYPE.

KROCKERIA. BOT. Necker (*Elem. Bot.*, n° 1097) a donné ce nom à un genre qui rentre dans l'*Unona* de Linné. Mœnch a aussi employé la même dénomination pour un autre genre formé sur le *Lotus edulis*, L. Seringe (*in De Cand. Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 209) en a constitué la première section du genre *Lotus*. *V.* LOTIER.

KROKIDOLITE. MIN. Stromeyer a donné ce nom à une substance particulière que l'on a trouvée primitivement sur les bords de la rivière Orange, en Afrique, et que depuis on a observée sur plusieurs points des contrées méridionales de la Norvège. Elle offre pour caractères : des fragments à texture fibreuse, qui se divisent facilement en fibres extrêmement fines, flexibles et d'une ténacité remarquable; sa pesanteur spécifique est de 5,20; elle raye la Chaux carbonatée et se laisse rayer par la Chaux phosphatée; elle est douce au toucher; ses fibres sont transparentes, lisses et luisantes comme de la soie; sa couleur est le bleu plus ou moins foncé; elle se fond aisément en émail noir, et devient alors très-attirable à l'aimant; elle est presque inattaquable par les acides, même à chaud. Elle est composée de Silice 50; oxyde de Fer 55; Soude 7; Manganèse 2; Magnésie 2,5; Eau 5,5.

KRUBÈRE. *Kruberia*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, formé aux dépens du genre *Tordylium* de Linné, par Hoffman qui, dans sa monographie des Umbellifères, 1, p. 105 et 202, lui donne pour caractères : bord du calice divisé en cinq dents; pétales obovales, échancrés, avec l'une des découpures inclinée; fruit lenticulari-comprimé sur le dos; méricarpes épais, plissés et crénelés, les trois plis ou côtes intermédiaires élevés, carénés et obtus, les deux latéraux arrondis; carpophore bifide; semence planiuscule antérieurement.

KRUBÈRE LEPTOPHYLLE. *Kruberaleptophylla*, Hoffm.; *Tordylium peregrinum*, L.; *Conium dichotomum*, Desf.; *Capnophyllum dichotomum*, Lagasca; *Cachrys dichotoma*, Sprengel; *Ulospermum dichotomum*, Link. Ses tiges sont droites, herbacées, glabres, dichotomes, à rameaux divariqués; ses feuilles sont glabres, deux et trois fois ailées, à folioles inégales,

courtes, petites, étroites, aiguës; pétioles en gaine à leur base; ombelles terminales ou placées dans la bifurcation des rameaux, sessiles ou médiocrement pédonculées; ombellules distinctes; involucre à trois ou cinq folioles courtes, subulées, inégales, quelquefois nulles; fleurs blanches.

KRUEGERIA. BOT. (Necker, *Elem. Bot.*, n° 1589.) Synonyme de *Vouapa* d'Aublet. *V.* ce mot.

KRUSENSTERNE. *Krusensterna*. POLYP. Genre de l'ordre des Milléporées dans la division des Polypiers entièrement pierreux et dont les caractères sont : Polypier dendroïde, en forme de coupe ou d'entonnoir, à expansions grossièrement treillisées, couvertes en dessus de protubérances planes, irrégulières, criblées de pores, lisses ou légèrement striées en dessous. Il a été établi par Lamouroux dans son exposition méthodique des Polypiers, et il ne renferme encore qu'une espèce qui ne parvient qu'à une taille médiocre. D'une sorte d'empâtement par lequel le Polypier se fixe aux rochers, s'élève une ou plusieurs expansions aplaties, irrégulièrement contournées, formées d'un très-grand nombre de rameaux courts, épais, anastomosés et représentant un réseau grossièrement maillé. Chaque petit rameau est comprimé latéralement, lisse ou légèrement strié en dessous, plus ou moins onduleux sur ses côtés, et sa surface supérieure est couverte de grosses verrues aplaties, tantôt séparées par une sinuosité assez profonde, tantôt confluentes entre elles; chaque verrue est criblée de petits pores anguleux, inégaux, qui sont les orifices de cellules tubuleuses perpendiculaires au Polypier et qui pénètrent toute sa substance, de sorte que celle-ci est très-légère et fragile. La couleur de ce Polypier est d'un blanc grisâtre lorsqu'il est desséché, elle est verte ou rosâtre pendant la vie des Polypes. L'espèce unique de ce genre est le *Krusensterna verrucosa*, qui vit dans la Méditerranée, la mer des Indes, celles du Groenland et du Kamtschatka.

KRYOLITE. MIN. Synonyme de Cryolithe. *V.* ALUMINE FLUATÉE ALCALINE.

KRYSOLITHE. MIN. Synonyme de Chrysolithe. *V.* PÉRIDOT.

KUBISITE. MIN. Même chose qu'Analcime. *V.* ce mot.

KUEMA. BOT. Ce genre de Champignons, formé par Adanson, répond à l'*Agaricus alneus* de Linné et paraît être le *Schizophyllum* de Fries. *V.* ce mot.

KUHLIE. *Kuhlia*. BOT. Genre de la famille des Bixéacées et de la Polyandrie Monogynie, institué par Kunth qui lui assigne pour caractères : calice campanulé, à six ou huit divisions cachées, persistantes; les internes les plus grandes; corolle nulle; anthères à deux loges; stigmatte obtus; fruit uniloculaire et polysperme. Les deux espèces connues jusqu'ici appartiennent à l'Amérique méridionale.

KUHLIE GLAUQUE. *Kuhlia glauca*, Kunth. Arbuste dont les feuilles sont oblongues, aiguës, plus étroites de moitié et entières à leur base, ensuite denticulées, avec les dents dirigées vers le sommet, d'un vert luisant en dessus, glauques en dessous. Les fleurs sont réunies en faisceau ou en panicule. De la Nouvelle-Grenade.

KUHLIE A FEUILLES D'ORME. *Kuhlia Ulmifolia*, Kunth. Feuilles oblongo-lancéolées, acuminées, grossièrement

dentelées, et de même couleur en dessus comme en dessous; fleurs réunies en panicule. Des Alpes de Po-payan.

Un autre genre *Kuhlia* a été institué presque en même temps par Herbert et Reinwardt; et celui-ci, qui appartient à la famille des Bignoniacées, à la Pentandrie Monogynie de Linné, devra recevoir une autre dénomination. Du reste, voici les caractères que lui ont reconnus les auteurs précités : calice à cinq découpures imbriquées, persistantes; corolle infundibulaire, à limbe divisé en cinq parties égales ou presque égales; cinq étamines exsertes, portant des anthères penchées et bifides à leur base; style dressé; stigmate en tête. Le fruit est une baie en forme d'olive, à cloison charnue, consistant en des lobes séminifères, roulés; semences nues. Une seule espèce est décrite sous le nom de *Kuhlia morindæfolia*, Herb., Reinw. C'est un arbrisseau rameux, à feuilles opposées, ovales, aiguës aux deux extrémités, très-entières, coriaces, glabres et nues. Les fleurs sont réunies en une panicule terminale et penchée. On trouve cet arbuste sur les monts Salck, à Java.

KUHNIÉ. *Kuhnia*. BOT. Ce genre appartient à la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et il a été placé dans la Pentandrie Monogynie, par Linné à qui on en doit l'établissement. Ses caractères, d'après H. Cassini, sont : involucre cylindracé, formé de folioles irrégulièrement imbriquées : les extérieures courtes, lancéolées; les intérieures longues, linéaires; réceptacle petit, plan et nu; calathide sans rayons, composée de plusieurs fleurons égaux, réguliers et hermaphrodites; ovaires cylindracés, hispidules, striés et surmontés d'une aigrette plumeuse. Les corolles sont glanduleuses, et les anthères sont libres ou très-faiblement soudées entre elles, surmontées d'un appendice arrondi. La liberté des anthères est une structure assez remarquable dans la famille des Synanthérées; cependant on ne doit pas, ainsi que l'observe Cassini, lui attacher une trop grande importance, puisque plusieurs espèces des genres *Eclipta*, *Zinnia*, *Helianthus*, *Artemisia*, etc., ont aussi leurs anthères non cohérentes, sans que pour cela on ait songé à les distraire de la Syngénésie. Jussieu a indiqué la réunion du genre *Kuhnia* avec le *Liatris*, et Gærtner a placé dans le genre *Critonia*, la seule espèce connue de son temps. Cependant Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. IV, p. 104) l'a conservé en lui ajoutant une nouvelle espèce. Cassini le place dans la tribu des Eupatoriées, près du genre *Coleosanthus*. L'espèce qui a servi de type à Linné est le *Kuhnia Eupatorioides*, plante herbacée, indigène de la Pensylvanie, en Amérique. Michaux a rapporté à cette espèce, sous le nom de *Critonia Kuhnia*, que lui avait imposé Gærtner, une plante qui en a été séparée par Cassini et appelée *Kuhnia paniculata*. L'*Eupatorium canescens* d'Ortégua, indigène de l'île de Cuba, a été réuni au *Kuhnia* par Ventenat, et nommé *Kuhnia rosmarinifolia*. Enfin Kunth (*loc. cit.*, p. 105, tab. 559) a donné le nom de *Kuhnia arguta* à la nouvelle espèce qui a été trouvée, par Humboldt et Bonpland, près de la ville de Popayan dans l'Amérique méridionale.

KUHNISTERA. BOT. Synonyme de *Petalostemum*. V. ce mot et DALÈA.

KULA. BOT. Même chose que Cola. V. ce mot.

KUNDMANNIA. BOT. Le *Sium siculum*, L., dont les pétales sont jaunes, le fruit cylindrique et les involucre polyphylles, a été séparé sous ce nom générique par Scopoli. Antérieurement, Lagasca avait constitué ce genre sous le nom de *Campderia*. V. ce mot.

KUNKUR. MIN. Nom que l'on donne vulgairement à des conerétions calcaires, qui se trouvent disséminées dans une Argile durcie. Le sol de l'Inde offre assez abondamment cette espèce de Roche.

KUNTHIE. *Kunthia*. BOT. Genre de plantes Phanérogames dédié à C.-S. Kunth par Humboldt et Bonpland (*Plant. Équinox.* 2, p. 128, t. 122). Ce genre qui fait partie de la famille des Palmiers, offre les caractères suivants : fleurs hermaphrodites et fleurs femelles, placées sur des régimes différents, sur le même individu. Les fleurs hermaphrodites ont un calice double, l'un et l'autre à trois divisions profondes : l'extérieur plus court; les étamines au nombre de six, ayant les filets libres; un ovaire à trois loges, surmonté d'un style épais et trifide. Le fruit est une baie globuleuse et monosperme, dont l'embryon est placé à la base de l'endosperme. Les fleurs femelles ont leur calice extérieur simplement tridenté, et leur ovaire surmonté de trois styles. Le *Kunthia montana*, H. et B., *loc. cit.*, est un Palmier de moyenne grandeur, dont le stipe, grêle, s'élève à vingt ou vingt-quatre pieds, tandis que son diamètre est d'à peine un pouce. Ses frondes sont pinnées; ses régimes rameux d'abord renfermés dans des spathes polyphylles. Il croît dans les lieux montueux et tempérés du royaume de la Nouvelle-Grenade, et se retrouve jusqu'à une hauteur de huit cents toises au-dessus du niveau de la mer. Les habitants le connaissent sous le nom vulgaire de *Cana de la Vibora*.

KUNZIE. *Kunzia*. BOT. Le genre que Sprengel a établi, sous ce nom, dans l'icosandrie Monogynie, est identique avec celui que De Candolle a précédemment formé sous le nom de *Purshia*. V. ce mot.

KUPFERINDIG. MIN. (Breithaupt, Hoffmann, *Handb. der Min.*, t. IV, p. 178.) Substance tendre, opaque, d'un bleu Indigo, tirant quelquefois sur le bleu noirâtre, se présentant en masses aplatis ou en rognons sphéroïdaux, à surface cristalline, ayant une cassure conchoïdale, un éclat faiblement résineux, une pesanteur spécifique de 5,81. Au chalumeau, elle brûle avant le degré de la chaleur rouge, avec une flamme bleue, fond en un globule qui est fortement agité, et donne, à la fin, un bouton de Cuivre. Léonhard la regarde comme une variété du Bunt-Kupfererz ou Cuivre pyriteux lépatique. On la trouve à Sangershausen, en Thuringe, et à Leogang, dans le Salzbourg.

KUPIEA. BOT. Pour Cuphea. V. ce mot.

KURKA. BOT. Même chose que Curcas. V. ce mot.

KURTE. *Kurtus*. BOT. Genre de la famille des Squamipennes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens de Cuvier, formé par Bloch, adopté par le professeur Gmelin, et caractérisé ainsi : corps ovale, comprimé, caréné en dessus et comme bossu (d'où le nom de Kurte);

mâchoire inférieure plus courte que la supérieure; dorsale moins étendue que l'anale et placée plus avant; dents en velours; les écailles plus fines que dans les genres voisins. Ce genre est encore peu nombreux, et peut-être même une seule espèce y doit être placée avec certitude; c'est le *Kurtus Blochii*, *Kurtus Indicus*, Bloch, pl. 169, magnifique espèce qu'on dirait une lame d'argent poli de dix pouces à un pied de longueur, avec des taches d'or sur le dos, et quatre marques d'un beau noir sur la même partie qui se relève en bosse; les pectorales dorées sont bordées de rouge, les autres nageoires sont d'un bleu céleste éclatant, liserées de jaune ou de blanc. Il n'existe que deux rayons à la membrane branchiostège; la caudale est fourchue et l'anus rapproché de la gorge. n. 17, p. 15, v. 6, A. 52, c. 18. Ce n'est qu'avec doute qu'on peut rapporter à ce genre le Bodian-Oeillère de Lacépède, originaire d'Amboine, qui est le *Kurtus palpebrosus* de Schneider. Cuvier pense que ce singulier Poisson, mieux observé qu'il ne l'a été jusqu'ici, pourra devenir le type d'un genre nouveau.

KUTCHUBÉE. *Kutchubæa*. bot. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Fischer pour un arbre nouveau, découvert dans les Savanes de la Guiane française. Les caractères du genre, dédié par l'auteur au ministre russe Koutchoubé, sont les suivants : tube du calice turbiné; le limbe est tubuleux, tronqué, plus long que l'ovaire; tube de la corolle cylindrique, beaucoup plus long que le calice, avec l'orifice velu, et le limbe divisé en huit parties lancéolées, acuminées; l'estivation est entournée; huit anthères presque sessiles, oblongues, aiguës, insérées parmi les poils de l'orifice de la corolle; style filiforme; stigmaté gros, épais, en massue, à deux lobes plissés, velus extérieurement et convexes, plans et glabres à l'intérieur. Ce genre se rapproche beaucoup des Cassupe et Gereipayer; il diffère de celui-ci par le tube de la corolle beaucoup plus long que le calice, et de l'autre par son calice tubuleux et son stigmaté en massue; en outre le nombre des divisions de ces organes n'est pas semblable dans l'un comme dans l'autre. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre.

KUTCHUBÉE REMARQUABLE. *Kutchubæa insignis*, Fisch. C'est un fort bel arbre, glabre et à rameaux cylindriques; ses feuilles sont obovales, subobtusées et courtement pétiolées; les stipules sont ovales, larges, courtes, concrètes, persistantes et ordinairement bifides; la corolle, dont le tube a trois pouces de longueur, est coriaccée, purpurine à sa base et blanchâtre au sommet; la réunion des fleurs portées chacune sur un pédicelle, forme à l'extrémité des rameaux, un magnifique eorymbe. Cet arbre croît dans les forêts marécageuses; il a été observé près de la route de Kaw, non loin de la savane Gabrielle.

KYANITE. MIN. Synonyme de Cyanite. Voy. DISTÈNE.

KYBERIA. bot. Necker (*Elem. Bot.*, n° 81) a séparé, sous ce nom générique, l'espèce de *Bellis*, L., dont la tige est caulescente. Ce genre n'a pas été adopté. V. PAQUERETTE.

KYDIE. *Kydia*. bot. Genre établi par Roxburgh (*Pl.*

Cor. 5, p. 11) et rapproché, par De Candolle, de la famille des Dombéyacées. Son calice est campanulé, à cinq dents, environné par un involucre de quatre à six folioles soudées avec le calice; sa corolle formée de cinq pétales étalés obliquement, oboviformes, plus longs que le calice; ses étamines réunies par les filets en un tube cylindrique, qui se divise supérieurement en cinq branches portant chacune quatre anthères à leur sommet. L'ovaire est simple, surmonté par un style trifide que terminent trois stigmates dilatés; la capsule est globuleuse, trilobulaire, trivalve, contenant dans chaque loge une graine dressée. Ce genre se compose de deux espèces, *Kydia calycina*, Roxb., *loc. cit.*, t. 215, et *Kydia fraterna*, *loc. cit.*, t. 216. Ce sont deux beaux arbres originaires de la côte de Coromandel et de l'Inde, portant des feuilles alternes, pétiolées, à cinq lobes aigus et à cinq nervures. Les fleurs sont blanches, disposées en panicules.

KYLLINGIE. *Kyllingia* ou *Kyllinga*. bot. Genre de la famille des Cyperacées, et de la Triandrie Monogynie, L., qui tient en quelque sorte le milieu entre les genres *Mariscus* et *Cyperus*, dont il se distingue à peine. Ses épillets sont réunis en un ou plusieurs capitules globuleux; ils sont comprimés, allongés, contenant une ou deux fleurs, dont une est rudimentaire; les deux écailles extérieures sont plus petites et roides; les deux intérieures sont carénées, renfermant une fleur hermaphrodite, et quelquefois une seconde fleur munie d'une seule écaille neutre ou mâle. Les étamines sont au nombre de trois; l'ovaire est lenticulaire, surmonté d'un style bifide et de deux stigmates filiformes. Le fruit est un akène comprimé, nu, c'est-à-dire dénué de soies hypogynes. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées, ayant leur chaume triangulaire, sans nœuds, garni inférieurement de feuilles engainantes. Les espèces croissent dans l'Inde, l'Amérique, etc. L'une des plus communes est le *Kyllingia monocephala*, Rottb., Gram. 15, t. 4, f. 4, ainsi nommée parce que ses épillets forment un seul capitule globuleux au sommet du chaume, accompagné d'une ou deux feuilles linéaires, formant un involucre. Elle croît dans l'Inde, aux îles de France et de Bourbon, et à Port-Jackson de la Nouvelle-Hollande. C'est cette espèce que Forster (*Gen.* 65) a indiquée sous le nom de *Thyrocephalon nemorale*.

KYNODON. REPT. Klein, dans son *Tentamen herpetologie*, a formé, sous ce nom, un genre qui répond aux véritables Vipères.

KYPHOSE. *Kyphosus*. pois. Ce genre douteux, établi par Lacépède sur un dessin de Commerson, se trouve le même que celui sur lequel le continuateur de Buffon avait déjà établi le genre Dorsuaire, et qui est reproduit à la planche 8 du tome III de son Ichthyologie. Cuvier, qui conserve le genre Kyphose avec doute, le place dans la famille des Squammipennes, de l'ordre des Acanthoptérygiens. V. DORSUAIRE.

KYRSTENIA. bot. Genre établi par Necker (*Elem. Bot.*, n° 146) aux dépens des *Eupatorium* de Linné. Il correspond, selon Cassini, au *Batschia* de Mönch, genre qu'il ne faut pas confondre avec d'autres du même nom, établis par Gmelin, Thunberg et Vahl.

L

LABARIA. MOLL. Nom donné par Adanson (Voyage au Sénégal., p. 105, pl. 7, fig. 2) à une très-belle espèce de Pourpre qui est le *Purpurea coronata* de Lamarck.

LABATIE. *Labatia.* BOT. Le genre constitué sous ce nom, par Swartz, est le même que le *Pouteria* établi auparavant par Aublet. V. POUTÈRIE.

LABBE. OIS. Synonyme de Stercoraire. V. ce mot.

LABDANUM. BOT. V. LADANUM.

LABE. POIS. Espèce du genre Cyprin. V. ce mot.

LABELLE. *Labellum.* BOT. On appelle ainsi, dans la famille des Orchidées, la division interne et inférieure du calice, qui offre en général une forme et un aspect tout à fait différents des autres parties de la fleur. On la désigne aussi quelquefois sous le nom de Tablier. V. ORCHIDÉES.

LABEN. BOT. L'arbre de Madagascar, que Rochon désigne sous ce nom, paraît appartenir au genre Calophylle. V. ce mot.

LABÉON. *Labeo.* POIS. Sous-genre de Cyprins. V. ce mot.

LABER. BOT. L'un des synonymes d'Aloès dans Sérapion, selon quelques-uns de ses traducteurs.

LABERDAN. POIS. L'un des noms vulgaires de la Morue. V. GADE.

LABERIS. REPT. Espèce du genre Couleuvre. V. ce mot.

LABIATIFLORES. *Labiatifloræ.* BOT. Ce nom a été donné par De Candolle (Ann. du Mus. d'Hist. natur., t. XIX) à un groupe de la famille des Synanthérées, que Lagasca (*Amenidades Natur. de las Espanas*) a publié de son côté, sous le nom de *Chœnanthophoræ*. C'est en 1808 que le botaniste français a fait connaître à l'Institut le résultat de ses travaux, mais il ne l'imprima qu'en 1812. Lagasca avait rédigé ses observations dès 1805, mais il les avait conservées en manuscrit jusqu'en 1811. Quoi qu'il en soit de la priorité du nom donné à ce groupe, les deux botanistes sus-mentionnés sont assez d'accord sur sa composition. L'un et l'autre y réunissent les Synanthérées dont le caractère essentiel consiste dans le limbe de la corolle divisé en deux lèvres, l'extérieure plus large que l'intérieure.

Le professeur De Candolle place ses Labiatiflores entre les Chicoracées et les Cinarocéphales de Jussieu; il y distingue trois sortes de corolles : 1^o celles à lèvre extérieure quadridentée, l'intérieure réduite à un seul filet; 2^o celles à lèvre extérieure tridentée, l'intérieure profondément divisée en deux filets; 3^o celles à lèvre extérieure tridentée, l'intérieure bidentée. Cependant quelques calathides de Labiatiflores ont leurs corolles centrales régulières, et les marginales n'ont point de lèvre intérieure. Ces diversités dans la structure des corolles de ce groupe, ont paru assez importantes à l'auteur pour que, d'après leur considération, il ait partagé les Labiatiflores en quatre sections. La première se compose des genres *Barnadesia* et *Bacazia*, dont les corolles offrent la première sorte de structure ci-dessus désignée. La deuxième section, caractérisée par

ses corolles à lèvre intérieure partagée en deux lanières filiformes, est subdivisée d'après la considération de l'aigrette. Les genres à aigrette plumbeuse et sessile, sont au nombre de trois, savoir : *Mutisia*, *Dumerilia*, *Chabræa*. Les *Chaetanthera*, *Homoianthus*, *Plazia*, *Onoseris*, *Clarionea*, *Leucæria* et *Chaptalia*, composent la subdivision dont l'aigrette est poilue et sessile. Celle-ci est stipitée et poilue dans le *Dolichlasium*. C'est encore d'après la considération de l'aigrette qu'est subdivisée la troisième section, celle dont les corolles offrent la troisième sorte de structure ci-dessus mentionnée. Les genres *Perdicium*, *Trixis*, *Pronstia* et *Nassauvia*, possèdent une aigrette poilue, elle est plumbeuse dans les *Sphærocephalus*, *Panagyrum*, *Triptilium* et *Jungia*; enfin, elle n'existe pas dans le *Pamphalea*. Les Labiatiflores douteuses sont les genres *Denekia*, *Disparago*, *Polyachurus*, *Leria*. Tous ces genres sont indigènes du nouveau monde, et même de l'Amérique méridionale, excepté le *Chaptalia*. Selon H. Cassini, le groupe des Labiatiflores fait partie (sauf quelques genres dont la structure de la corolle a été mentionnée) des deux tribus qu'il a établies sous les noms de Mutisiées et de Nassauviées. V. ces mots. Mais comme plusieurs Mutisiées croissent en Afrique, il s'ensuit que les Labiatiflores ne sont pas des plantes dont les limites géographiques soient aussi marquées que le professeur De Candolle l'a prétendu.

Les Onosérindées (*Onoseridæ*) de Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Plant. æquin.*, t. IV, p. 4), qui font partie de la section qu'il nomme Carduacées, contiennent, d'après leur auteur, la plupart des Labiatiflores. V. ONOSÉRIDÉES.

LABICHÉE. *Labichea.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, que Gaudichaud a formé pour une plante nouvelle, qu'il a observée dans la partie occidentale de la Nouvelle-Hollande, non loin de la baie des Chiens-Marins. Les caractères assignés au genre Labichée sont : calice à cinq divisions si profondes qu'elles présentent en quelque sorte des sépales : les lobes sont acuminés, presque inégaux, et celui du bout est recourbé; cinq pétales ovalaires, arrondis; deux étamines à anthères presque sessiles, dont l'une plus courte et fertile, l'autre plus longue et remarquable en ce que sa base est pollinifère, et qu'elle devient ensuite tout à coup stérile vers le sommet qui paraît en quelque sorte operculé; ovaire comprimé, ovale-lancéolé, courtement stipité, à une loge renfermant deux ovules, et terminé par un style subulé et ascendant. Les semences sont ovales et oblongues. Gaudichaud a consacré ce genre à la mémoire d'un officier de marine de l'expédition du capitaine Freycinet, et qui mourut à bord de la corvette l'Uranie, dans le voisinage des îles Moluques.

LABICHÉE CASSIOÏDE. *Labichea cassioides*, Gaud. Bot. du Voy. de l'Uranie, pl. 112. C'est un arbrisseau inerme, à feuilles alternes impari-pennées par paires d'une à

trois folioles opposées, lancéolées, mucronées et coriaces; les stipules sont pétiolées et petites; les grappes sont terminales, composées de plusieurs fleurs alternes, pédicellées et bractéolées à leur base.

LABIATION. *Labiatio*. BOT. On désigne par ce mot, l'ensemble des considérations relatives aux divisions du calice ou de la corolle en lèvres, et c'est dans ce sens qu'on emploie ce mot quand on dit que la Labiation entraîne toujours irrégularité dans les parties de la fleur.

LABIDE. *Labidus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Hétero-gynes, tribu des Mulillaires, établi par Jurine et adopté par Latreille avec ces caractères : mandibules très-arquées; palpes maxillaires aussi longues au moins que les labiales, composées de quatre articles; antennes insérées près de la bouche. Les Labides diffèrent des Doryles, dont ils sont cependant très-voisins, par les mandibules qui sont plus grêles et plus longs dans ceux-ci; par les palpes maxillaires qui sont très-courtes et composées de deux articles chez les Doryles, et par les cellules cubitales qui sont en plus petit nombre dans ces derniers. Ces Hyménoptères sont propres à l'Amérique, tandis que les Doryles n'habitent que l'Inde et l'ancien continent. La cellule radiale des ailes supérieures des Labides est ovale et allongée; elles ont en outre trois cellules cubitales, dont la première est presque carrée, la deuxième plus petite et recevant la première nervure récurrente, et la troisième grande, atteignant le bout de l'aile et ne recevant point de nervure récurrente. Le premier segment de l'abdomen a ses côtés relevés, et il a la forme d'une selle à Cheval. Les jambes vont en s'élargissant vers leur extrémité, et les épines qui sont placées au bout des quatre dernières, ainsi que le premier article des tarsi postérieurs, sont dilatés et plus épais à leur base. On ne connaît pas les habitudes et les métamorphoses de ces insectes. La seule espèce connue jusqu'à présent est :

LABIDE DE LATREILLE. *Labidus Latreillei*, Jurine. Il a huit lignes de long, son corps est rougeâtre, pubescent; sa tête est transverse, petite et noirâtre; les mandibules et les antennes sont de la couleur du corps; les trois yeux lisses sont grands comparativement à ceux des autres Hyménoptères; ils sont jaunâtres, luisants et disposés en triangle. Les ailes ont une teinte brunâtre claire, avec les nervures brunes; l'abdomen est allongé et courbé en dessous, à son extrémité. On le trouve à Cayenne.

LABIDOPHORE. *Labidophorus*. ZOOLOG. Cette épithète se donne aux animaux qui portent des tenailles à l'extrémité de l'abdomen.

LABIDOURES ou **FORFICULES**. INS. Nom donné par Duméril, à une famille qui ne renferme que le genre Forficule. V. ce mot.

LABIÉ, LABIÉE. *Labiatus, Labiata*. BOT. On dit d'un calice ou d'une corolle, qu'ils sont *labiés* ou mieux *bilabiés* quand leur limbe est partagé en deux lèvres, l'une supérieure et l'autre inférieure; quelquefois la lèvre supérieure manque ou est très-courte; dans ce cas, la corolle est unilabiée, comme dans les genres *Ajuga, Teucrium*, etc. La corolle labiée, proprement dite, se distingue de la corolle personnée, qui offre égale-

ment deux lèvres, en ce que ses deux lèvres sont écartées l'une de l'autre, tandis qu'elles sont rapprochées dans la corolle personnée. V. COROLLE et CALICE.

LABIÉES. *Labiatae*. BOT. L'une des familles les plus naturelles du règne végétal, appartenant aux plantes dicotylédones monopétales hypogynes, et dont Linné a dispersé les genres dans la deuxième et la quatorzième classe de son système. Les Labiées sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, plus rarement des arbustes ou des arbrisseaux. Leur tige est quadrangulaire, rameuse, à rameaux opposés; les feuilles sont simples, également opposées; les fleurs sont généralement placées à l'aisselle des feuilles supérieures, et forment par leur réunion des épis, des grappes, des panicules ou des capitules accompagnés de bractées qui manquent quelquefois. Le calice est monosépale, tubuleux ou campaniforme, à cinq ou à dix divisions plus ou moins profondes, égales ou inégales, quelquefois disposées en deux lèvres. La corolle est monopétale, tubuleuse, le plus souvent bilabiée, rarement à une seule lèvre, ou même régulière; la lèvre supérieure, généralement bilobée, embrasse et recouvre la lèvre inférieure avant l'épanouissement de la fleur. La lèvre inférieure présente trois lobes généralement inégaux, celui du milieu étant plus grand que les deux lobes latéraux. Les étamines, au nombre de quatre, didyames, c'est-à-dire deux plus grandes et deux plus petites, sont ordinairement rapprochées par paires et placées sous la lèvre supérieure; quelquefois elles sont au contraire déclinées vers la partie inférieure de la fleur, ou même écartées les unes des autres et presque égales entre elles. Dans quelques genres, les deux étamines les plus courtes avortent ou sont réduites à l'état rudimentaire. Les anthères sont à deux loges distinctes ou même quelquefois écartées l'une de l'autre par un connectif plus ou moins long. L'ovaire est appliqué sur un disque hypogyne ou gynobase épais et plus large que l'ovaire lui-même, autour duquel il forme un rebord plus ou moins saillant. Cet ovaire est profondément partagé en quatre lobes qui forment chacun autant de loges contenant un ovule dressé. Le style naît du centre commun ou de l'axe extrêmement déprimé de l'ovaire; il est long, grêle, simple, terminé par un stigmate à deux divisions allongées et inégales. Le fruit se compose de quatre coques monospermes ou akènes réunis sur le disque, et enveloppés par le calice. Quelquefois un ou plusieurs de ces akènes avortent. Chaque akène renferme une graine dressée, dont le tégument propre recouvre un embryon à radicle courte et tournée vers la base de la graine. Dans quelques genres néanmoins il y a un endosperme très-mince.

Cette famille est tellement naturelle, qu'on pourrait, en quelque sorte, la considérer comme un grand genre. En effet, les différentes coupes génériques qui y ont été établies sont généralement fondées sur des nuances d'organisation extrêmement minutieuses, en sorte que la formation des genres est tout à fait artificielle. C'est au reste ce que l'on doit également observer dans toutes les autres familles extrêmement naturelles, telles que les Ombellifères, les Graminées, les Légumineuses, etc. Comme ces genres sont fort nombreux,

nous y établirions plusieurs divisions, ainsi qu'on le verra par le tableau suivant :

1^{re} SECTION. — Deux étamines.

Lycopus, L.; *Amethystea*, L.; *Cunila*, L.; *Ziziphora*, L.; *Monarda*, L.; *Rosmarinus*, L.; *Salvia*, L.; *Collinsonia*, L.; *Westringia*, Smith; *Microcorys*, Brown.

II^e SECTION. — Quatre étamines.

A. Corolle unilabiée.

Ajuga, L.; *Teucrium*, L.

B. Corolle bilabiée.

† Étamines divergentes.

Mentha, L.; *Hyssopus*, L.; *Perilla*, L.; *Satureia*, L.

†† Étamines réunies sous la lèvre supérieure.

α Calice régulier, à cinq ou dix dents.

Nepeta, L.; *Lavandula*, L.; *Glechoma*, L.; *Lamium*, L.; *Betonica*, L.; *Marrubium*, L.; *Ballota*, L.; *Leonurus*, L.; *Anisomeles*, Brown; *Phlomis*, L.; *Leucas*, Burm.; *Leonotis*, Pers.; *Hemigenia*, Brown; *Hemiantra*, Br.; *Isanthus*, Rich.; *Pycnanthemum*, Rich.; *Brachystemon*, Rich.; *Pogostemon*, Desf.; *Barbula*, Lour.; *Bistropogon*, l'Hérit.; *Sideritis*, L.; *Galeopsis*, L.; *Galeobdolon*, All.; *Stachys*, L.; *Zietenia*, Gledit.; *Motucella*, L.; *Rizoa*, Cavan.

β Calice bilabié.

Thymus, L.; *Origannum*, L.; *Thymbra*, L.; *Melissa*, L.; *Dracocephalum*, L.; *Melittis*, L.; *Horminum*; *Prunella*, L.; *Lepechinia*, Willd.; *Scutellaria*, L.; *Coleus*, Lour.; *Chilodia*, Br.; *Cryphia*, Br.; *Prostanthera*, Labill.; *Clinopodium*, L.; *Gardoquia*, Ruiz et Pavon; *Periloma*, Kunth; *Prasium*, L.; *Platostoma*, Beauv.; *Trichostemma*, L.; *Phryma*, L.

††† Étamines déclinées.

Ocimum, L.; *Plectranthus*, l'Hérit.; *Ilyptis*, Jacq.

Dumortier a proposé une méthode de classification pour la famille des Labiées, basée sur l'absence ou la présence d'un pédoncule commun et des bractéoles qui accompagnent parfois la fleur. Par là les genres de Labiées sont coordonnés en tribus et sous-tribus de la manière suivante :

* Fleurs unilabiées.

Tribu 1. TEUCRIEÆ.

§. AJUGEÆ. 4 étamines. *Ajuga*, Lin.; *Chamæpitys*, *Teucrium*, Lin.; *Scorodonia*, *Anisomeles*, Brown; *Trichostema*, Lin. — §§. COLLINSONIÆ. 2 étamines. *Collinsonia*, L.; *Amethystea*, L.

** Fleurs bilabiées ségrégatifoires ou sans pédoncule commun.

Tribu 2. SALVIEÆ.

2 étamines. — *Sclarea*, *Salvia*, L.

Tribu 3. MELITTIDEÆ.

4 étamines didyames; pas de bractéoles. — §. SCUTELLARIÆ. Calice bilabié, édenté. *Scutellaria*, L. — §§. PRUNELLEÆ. Calice denté, stigmates conformes. *Prunella*, L.; *Melittis*, L.; *Pracium*, L.; *Horminum*, L.; *Phryma*, L.; *Trixago*. — §§§. SIDERITIÆ. Stigmates dissemblables. — *Sideritis*, L.; *Heiodia*.

Tribu 4. STACHYDEÆ.

4 étamines didyames; fleurs bractéolées. — §. BETONICEÆ. Gorge de la corolle cylindrique. *Betonica*,

L.; *Stachys*, L.; *Zietenia*, Gledit. — §§. GELEOPSI-DEÆ. Gorge de la corolle renflée. *Orvala*, *Lamium*, L.; *Galeopdolon*, All.; *Galeopsis*, L.

*** Fleurs bilabiées, aggrégatiflores ou sur un pédoncule commun.

Tribu 5. LEONUREÆ.

Bractéoles éparses horizontales. — §. MARRUBIÆ. Calice sessile, bractéolé à sa base. *Leonurus*, L.; *Motucella*, L.; *Chaitnrus*, *Marrubium*, L.; *Ballota*, L.; *Phlomis*, L.; *Leucas*, Burm.; *Leonotis*, Pers. — §§. CLINOPODEÆ. Calice pédicellé; bractéoles à la base des pédicelles. *Clinopodium*, L.; *Monarda*, L.

Tribu 6. NEPETEÆ.

Bractéoles opposées; corymbules dichotomes. — §. CATARIEÆ. Bractéoles lâches; calice égal. *Satureia*, L.; *Pycnanthemum*, Rich.; *Westringia*, Smith; *Bistropogon*, l'Hérit.; *Hyssopus*, L.; *Elsholtzia*, *Nepeta*, L.; *Glechoma*, L.; *Ziziphora*, L.; *Cunila*, L.; *Heodeoma*. — §§. MELISSEÆ. Bractéoles lâches, calice bilabié. *Dracocephalum*, L.; *Lepechinia*, Willd.; *Melissa*, L.; *Thymus*, L.; *Acinos*, *Calamintha*, *Thymbra*, L.; *Prostanthera*, Labill.; *Rosmarinus*, L. — §§§. ORIGANEÆ. Bractéoles en chaton. *Origannum*, L.; *Majovana*.

Tribu 7. OCYMEÆ.

Étamines déclinées. — *Ocimum*, L.; *Plectranthus*, l'Hérit.; *Ilyptis*, Jacq.; *Glecon*, *Moschosma* (*Lumnitzera*, J. non W.), *Pycnostachys*.

**** Fleurs non labiées.

Tribu 8. MENTHEÆ.

Fleurs presque régulières. — *Mentha*, L.; *Pulegium*, *Lycopus*, L.; *Perilla*, L.; *Isanthus*, Rich.

LABIGASTRE. *Labigastra*. INS. Diptères; genre de la famille des Athéricères, tribu des Muscides, formé aux dépens des Tachines de Meigen, par Macquart, dans son Essai des Diptères du nord de la France (Recueil des trav. de la Soe. de Lille, an. 1855, p. 244). Caractères : corps étroit; face nue, presque verticale; épistome peu saillant; antennes assez courtes; troisième article double du deuxième; premiers articles du style non distincts; abdomen cylindrico-conique; point de soies au milieu des segments; deux crochets légèrement velus à l'extrémité, dans les femelles; première cellule postérieure des ailes entr'ouverte, à nervure externo-médiaire droite après le coude. Dans ce genre sont réunies les Tachinaires qui portent à l'extrémité de l'abdomen, deux crochets que l'on n'observe dans aucune autre Muscide et auxquels le nom générique fait allusion; ces crochets offrent la singularité d'être l'attribut des femelles, tandis que les organes sexuels de cette nature, appartiennent ordinairement aux mâles, qui paraissent ici dépossédés d'une partie du rôle qui leur est assigné. La composition de ces sortes de tenailles n'est pas aussi simple qu'on le jugerait d'abord; elles présentent deux articulations : l'une près de la base, l'autre à peu de distance de l'extrémité, qui leur donnent la faculté de se rapprocher, de s'éloigner l'une de l'autre, et de remplir ainsi leur destination. Sous la base de ces organes, on aperçoit deux autres appendices plus petits, fort velus et terminés en pointe. Ce genre diffère particulièrement des Rhino-

phores, par l'angle facial et par la première cellule postérieure des ailes qui est entr'ouverte; des Érébies par les yeux nus, et par l'absence de soies au milieu des segments de l'abdomen.

LABIGASTRE A TENAILLES. *Labigastra forcipata*, Macq.; *Tachina forcipata*, Meigen; *Dionaea forcipata*, Rob. D., n° 1. Elle est d'un noir luisant, avec la face blanche, les côtés du front dorés; thorax antérieurement blanchâtre, à lignes noires; abdomen à bandes de reflets blancs; ailes à base jaunâtre. Taille, trois à quatre lignes. Du nord de la France.

LABIGASTRE AGILE. *Labigastra agilis*, Macq.; *Clelia agilis*, Rob. D., n° 1. D'un noir luisant; palpes jaunes; face blanche; thorax un peu cendré; abdomen à reflets blanchâtres; cuillerons d'un blanc de lait; ailes jaunâtres. Taille, deux à trois lignes. Europe.

LABIO. MOLL. Ocken, dans son Système d'histoire naturelle, a proposé, sous ce nom, un genre démembré des *Turbo* de Linné ou des *Trochus*. Ce démembrement n'a pas été adopté. *V.* *TROCHUS* et *TURBO*.

LABIUM. INS. Nom sous lequel on désigne la lèvre inférieure des insectes, par opposition au mot *Labrum* qu'on applique à la lèvre supérieure. La lèvre inférieure ou simplement la lèvre est assez compliquée, et résulte de la jonction plus ou moins intime de deux mâchoires qui font suite aux mâchoires proprement dites. *V.* *BOUCHE*.

LABIUM ET LABRUM VENERIS. BOT. L'un des synonymes anciens du *Dipsacus sylvestris*. *V.* *ABREUVOIR* et *CARDÈRE*.

LABLAB. BOT. Ce genre, que Linné et Gærtner ont réuni au *Dolichos*, en avait été séparé primitivement par Adanson (Fam. des Plantes, 2, p. 525). Il a été rétabli par Mœuch et adopté, en ces derniers temps, par Savi et par De Candolle (*Prodr. Syst. univ. Veget.*, 2, p. 401) qui en ont distingué six espèces. *V.* *DOLIC*.

LABOITE. MIN. L'un des synonymes d'Idocrase. *V.* ce mot.

LABORDIE. *Labordia*. BOT. Genre de la famille des Loganiacées, établi par Gaudichaud, pour une plante qu'il a observée aux îles Sandwich, pendant son voyage de circumnavigation sur la *Corvette l'Uranie*. Voici les caractères de ce genre dédié à la mémoire de M. Delaborde, officier de marine que la mort a enlevé dans le cours de ce voyage : calice campanulé, à cinq divisions lancéolées, presque inégales; corolle hypogyne, infundibulaire, à base renflée, son limbe est quinquéfide, avec les découpures lancéolées, valvées avant l'épanouissement, étalées ensuite, couvertes intérieurement de villosités; cinq étamines incluses, insérées à la gorge de la corolle, à filaments très-courts; anthères cordées, dressées; ovaire trigone, à trois loges à l'angle central desquelles sont des placentaires charnus, soutenant plusieurs ovules; style court, épais, pubescent; stigmaté triangulari-conique. Le fruit paraît être une capsule triangulaire, polysperme.

LABORDIE FRAGRÉOÏDÉE. *Labordia fragræoidea*, Gaud. Arbrisseau glabre à rameaux opposés, cylindriques, garnis de feuilles également opposées, pétiolées et entières, à stipules axillaires soudées au dos des pétiotes et vers leur base; fleurs terminales, pédonculées,

réunies en ombelle; les pédoncules médians sont accompagnés de bractées linéaires; calice d'un jaune verdâtre; corolle d'un blanc jaunâtre.

LABRADOR (PIERRE DE). MIN. Ce nom a été donné au Feldspath opalin, trouvé sur les côtes de ce pays, dans l'île de Saint-Paul, et dont plusieurs minéralogistes font aujourd'hui une espèce particulière, sous ce même nom, ou sous celui de Labradorite. On a aussi donné le nom de Hornblende du Labrador à une variété d'Hypersthène qu'on avait méconnue. *V.* *FELDSPATH* et *HYPERSTHÈNE*.

LABRADORA. OIS. Synonyme de Macareux Moine. *V.* ce mot.

LABRADORISCHE-HORNBLLENDE. MIN. Synonyme d'Hypersthène. *V.* ce mot.

LABRADORITE. MIN. Synonyme de Pierre de Labrador.

LABRAX. POIS. Synonyme de Bars.

LABRE. *Labrus*. POIS. Ce genre, l'un des plus nombreux en espèces, s'il n'est pas celui qui en renferme davantage, fut établi par Artédi, adopté par Linné dans son ordre des Thoraciques, et devint, dans la Méthode de Cuvier, le type de la famille des Labroïdes. Les doubles lèvres charnues des Poissons qui le composent lui méritèrent le nom sous lequel les ichthyologistes l'ont désigné. Ses caractères consistent dans les ouïes serrées, à cinq rayons; les dents maxillaires coniques dont les mitoyennes et antérieures plus longues, les pharyngiennes cylindriques et mousses, disposées en forme de pavé, les supérieures sur deux grandes plaques, les inférieures sur une seule qui correspond aux deux autres. L'estomac n'est pas un cul-de-sac, mais se continue avec un intestin sans cœcum, qui, après deux replis, se termine en un gros rectum; la vessie aérienne est simple et robuste; l'une des deux lèvres tient immédiatement aux mâchoires, et l'autre aux sous-orbitaires. Les Labres sont de taille moyenne, agiles, d'une forme qui est celle qu'on attache le plus naturellement à l'idée de Poisson. Ils vivent de Crustacés et de Mollusques, dont l'appareil robuste de leur système dentaire leur permet de broyer jusqu'aux parties dures. Leur chair est savoureuse; cependant on en porte rarement sur nos marchés. Ils habitent presque toutes les parties du globe depuis le Groenland jusque sous la ligne, mais en plus grand nombre dans les climats chauds et non loin des rivages de la mer. Tous sont revêtus des plus somptueuses livrées; leurs écailles resplendent de l'éclat des métaux polis, du feu des pierres précieuses et des teintes les plus vives. La Méditerranée en nourrit plusieurs des plus élégants; la Polynésie en possède d'une incroyable beauté; mais la plupart des espèces, qui se ressemblent beaucoup par la forme, n'ayant été établies que sur les couleurs sujettes à varier, ou qui se détériorent par la mort, il y règne une grande confusion; pour s'y reconnaître, on a dû y former les coupes ou sous-genres suivants :

† **LABRES** proprement dits, qui n'ont ni épines, ni dentelures aux opercules et aux préopercules, avec le corps oblong, la queue sans appendices, les joues et opercules couverts d'écailles, la ligne latérale droite ou à peu près. Ce sont eux que l'on trouve en plus grand

nombre dans la Méditerranée, où plusieurs sont désignés sous le nom vulgaire de Tourds et Tourdous.

LABRE VIEILLE. *Labrus vetula*, L., Bloch, pl. 295. La nageoire caudale est arrondie; ce Poisson atteint un peu plus d'un pied de long; ses couleurs sont l'orangé le plus vif et le bleu le plus beau; sa tête est rougeâtre; les pectorales, l'anale et la caudale sont bordées de noir; la dorsale est couverte de petites taches; l'iris est azuré. Cette espèce est des mers de l'Europe boréale; on la trouve depuis les côtes de Norvège jusqu'en Bretagne où on la nomme Crahatte et où l'on en prend suffisamment pour en faire des salaisons.

LABRE BEEGYLÉ. *Labrus maculatus*, Bloch, pl. 295. Sa nageoire caudale est arrondie; le dernier rayon de l'anale et de la dorsale est plus long que les autres; sa couleur générale est le brunâtre velouté, avec des raies d'un beau brun foncé et, de plus, disposées alternativement sur la poitrine; les nageoires, d'un jaune teinté de violet, sont tachetées de brun luisant, l'iris est doré. Cette espèce des mers du Nord atteint jusqu'à quinze pouces; sa chair est grasse et exquise.

LABRE COCK. *Labrus Coquus*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 1297. Petite espèce extrêmement commune sur la côte de Cornouailles; elle est d'un pourpre obscur, varié de bleu foncé, avec le ventre jaunâtre et la queue arrondie.

LABRE PAON. *Encycl. Mét., Pois.*, pl. 51, fig. 157; *Labrus Pavo*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 1288. Assez commun dans la Méditerranée, depuis Gibraltar jusqu'en Syrie, et y atteignant neuf ou dix pouces de longueur. Ce Poisson passe pour être le plus beau de la mer; et pour le reconnaître entre tous les autres, on n'aura qu'à imaginer le Lapis-Lazuli, le Rubis, le Saphir, l'Émeraude et l'Améthyste incrustés dans l'or des écailles polies d'un Poisson élégamment conformé. Sa chair est médiocre.

LABRE MÉRO. *Labrus marginalis*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1288. Cette espèce est d'un beau brun velouté, chatoyant dans toutes ses parties, avec un large liseré jaunâtre autour de toutes ses nageoires, qui la singularise. Sur les côtes de la Corogne, en Galice.

LABRE CÉNOT. *Labrus trimaculatus*, L. Gmel., *loc. cit.*, 1294. Cette petite espèce se trouve dans l'Océan et jusque sur les côtes de la Norvège. Sa couleur est le rouge. Il est caractérisé par deux taches d'un beau noir à la base de la dorsale, et une entre cette nageoire et la caudale.

LABRE TANCHE DE MER. *Labrus Tinca*, L. Ce Labre habite les lieux les plus profonds sur les côtes d'Angleterre où il est le plus commun. Sa couleur est d'un rouge sale foncé; il est élégamment marqué de nombreuses lignes de bleu, de rouge vif et de jaune.

LABRE PERROQUET. *Labrus Psittacus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1285. Sa couleur est d'un beau vert d'Émeraude, excepté sous le ventre qui est jaunâtre; une bande d'un beau bleu règne de chaque côté, de la tête à la queue. On trouve ce Labre dans la Méditerranée et dans les mers d'Arabie.

LABRE TOURD. *Labrus Turdus*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1291. Cette espèce, l'une des plus communes dans la

Méditerranée où l'on en trouve plusieurs variétés, n'atteint guère que neuf pouces de long. On lui a donné le nom qu'elle porte et qui désigne également la Grive, parce qu'ainsi que cet Oiseau elle est couverte de petites taches blanchâtres, brunes, rouges ou bleues, semées sur les diverses parties du corps et les nageoires, et toujours en opposition avec la couleur du fond.

Les *Labrus punctatus*, Bloch, pl. 295; Microlépidote, *Labrus microlepidotus*, Bloch, pl. 292; Rayé, *Labrus tessellatus*, Bloch, pl. 291; *Labrus guttatus*, Bloch, p. 287, f. 2; *Labrus punctatus*, Bloch, pl. 295; Ariste de Lacépède; Hassek, *Labrus inermis* de Forskahl; *Labrus ferrugineus*; *Labrus ocellaris*, L.; *Labrus Luscus*, L.; *Labrus Cornubius*, L.; *Labrus mixtus*, L.; Échiquier, *Labrus ceutiquadratu* de Lacép.; *Labrus Paroticus*, L.; Bergsnyltre de Lacépède, *Labrus Suillus*, L.; Double-Tache, *Labrus bimaculatus*, L.; Ossiphage, *Labrus ossiphagus*, L.; Onite, *Labrus Onitis*, L.; Pentacanthé de Lacép.; *Labrus lunulatus*, Forskahl; Canude, *Labrus Cydneus*, L.; Ballan, *Labrus Ballau* de Pennant; Perruche de Plumier; Keklik, *Labrus Perdica* de Forskahl; *Labrus Comber*, L.; Aurite de Daubenton, *Labrus auritus*, L.; *Labrus Oyena*, Forskahl; *Labrus Melagaster*, Bloch, pl. 296, fig. 1; Cappa, Lepisme et Grison de Lacépède, etc., sont quelques-unes des espèces de ce sous-genre, plus remarquables encore que le reste, par l'éclat de leurs teintes.

†† GIRELLES, *Julis*, Cuv., qui ont une seule dorsale, la tête entièrement lisse et sans écailles, non plus que les joues et les opercules, ce qui les distingue surtout du sous-genre précédent; la ligne latérale est fortement coudée vers la fin de la dorsale. On en trouve plusieurs espèces dans nos mers tempérées. Gaimard en a surtout rapporté de la Polynésie et des Philippines dont la beauté surpasse tout ce qu'on eût pu concevoir. L'élégante richesse de ces Poissons est cause que les ichthyologistes, Bloch entre autres, ont pris plaisir à en figurer un certain nombre.

LABRE GIRELLE. *Encycl.*, pl. 52, fig. 199; *Labrus Julis*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 1288; Bloch, pl. 287, f. 1. C'est l'un des plus jolis Poissons qui existent: il se tient par bandes étincelantes de reflets brillants, parmi les rochers de la Méditerranée, de l'Archipel et de la mer Rouge. Il ne dépasse guère six pouces de longueur. Sa couleur générale est un violet éclatant, relevé de chaque côté par une bande en zigzag, de l'orangé le plus vif; les nageoires anales et dorsales sont peintes de trois bandes: l'une jaune, l'autre rouge, et la dernière bleue. Sa chair est en outre délicate. Il mord aisément à la ligne. Il en existe plusieurs variétés; on distingue, dit-on, les mâles des femelles à deux taches noires, situées l'une au-dessus de l'autre, sur le premier rayon de la nageoire du dos. p. 21, p. 14, v. 6, a. 15, c. 12.

Les *Labrus pictus* de Schneider, pl. 55; *Labrus Brasiliensis*, L., Bloch, pl. 280; *Labrus lunaris*, L., Bloch, pl. 281; *Labrus viridis*, Bloch, pl. 282; *Labrus cyanocephalus*, L., Bloch, pl. 286; *Labrus hebraicus*, Lacép., *Pois.*, t. 111, pl. 29, fig. 5; *Labrus chlorop-*

terus, Bloch, pl. 288; *Labrus Malapterus*, Bloch, pl. 286, f. 2; Malaptéronote, Lac., III, pl. 51, fig. 1; Parterre, Lac., III, pl. 29, fig. 2; Ténioüre, Lac., III, pl. 29, f. 1; *Labrus bifasciatus*, Bloch, pl. 188; *Labrus bivittatus* et *Macrolepidotus*, Bloch, pl. 284, f. 1 et 2; Spare hémisphère, Lac., III, pl. 15, f. 5, et Brachion, pl. 18, f. 5, sont les espèces constatées de ce sous-genre.

Les Coris de Lacépède, dit Cuvier (Règne Anim., t. II, p. 262), d'après les dessins de Commerson, se sont trouvés des Girelles, où le dessinateur avait négligé d'exprimer la séparation du préopercule et de l'opercule. L'espèce appelée *Angulé* paraît même n'être que le *Labrus malapterus*. Les Hologymnoses du même auteur ne sont encore que des Girelles.

††† CRÉNILABRES, *Crenilabrus*, qui ont le corps oblong, une seule dorsale soutenue en avant par de fortes épines, garnies le plus souvent chacune d'un lambeau membraneux; et les bords des préopercules dentelés, ce qui les distingue surtout des vrais Labres, dont ils ont d'ailleurs les joues écaillées. Ils avaient été mal à propos et malgré leurs doubles lèvres, confondus pour la plupart avec les Lutjans, dont Cuvier a senti la nécessité de les séparer pour les rapporter à leur véritable place.

LABRE MÉLOPS. *Labrus Melops*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 1290. Cette belle espèce, qui n'a guère que six pouces, et qui se trouve sur les côtes de la Méditerranée, particulièrement à Nice où on l'appelle *Fournié*, varie selon les sexes. Le mâle est d'un rouge de Corail, avec des lignes bleues, qui s'étendent jusqu'à la nuque; la tête est traversée en dessous de bandes d'outrigger; les lèvres sont blanches; une tache de la même teinte a sur les yeux la forme d'une paire de lunettes. La femelle porte ces divers ornements sur un fond noisette.

LABRE MERLE. *Labrus Merula*, Lin., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 1298. Sa taille est d'environ un pied; sa couleur, d'un bleu foncé tirant sur le noir, est chatoyante, ce qui en relève la nuance uniforme, et comme si les Labres devaient nécessairement présenter sur quelque partie de grandes oppositions de teintes, les yeux sont d'un rouge vif, avec l'iris d'or. Les anciens ont célébré ce Poisson et chargé son histoire de ces fables absurdes, qui leur étaient si familières. Ils faisaient grand cas de sa chair qui est encore fort estimée dans la Méditerranée.

LABRE LAPINE. *Labrus Lapina*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1295; *Lutjanus*, Lacép. *L'Hassum* des Arabes. On le trouve dans la mer Rouge, dans la Méditerranée et surtout dans la Propontide; il est le plus grand des Labres et atteint dix-huit pouces. Ses arêtes deviennent verdâtres par la cuisson. La caudale est arrondie et bleuâtre, tachetée de rouge, ainsi que l'anale, la dorsale marbrée de jaune et de rouge, piquetée de bleu céleste; les autres nageoires sont d'un beau bleu. Le corps est verdâtre avec trois lignes de taches d'un beau rouge, disposées en zigzag.

Les *Lutjanus Chrysops*, Bloch, pl. 248; *Erythropterus* et *notatus*, id., 249; *Linkii*, id., 252; *virescens*, id., 254; et *Verres*, id., 255; *rupestris*, id., 250; bi-

dens, id., 256; les *Labrus quinque maculatus*, Bloch, p. 292, f. 2; *Norwegicus* de Schneider, *griseus*, *cornubius*, *guttatus*, *viridis*, *occellaris*, *fuscus*, *occellatus*, *olivaceus*, *unimaculus* de Linné; les Poissons de mer de Nice, décrits par Risso sous le nom générique de Lutjans; les *Perca scripta* et *Mediterranea* de Linné, sont encore des Crénilabres, parmi lesquels rentrera peut-être le *Labrus Tinca* dont il a été question plus haut.

†††† SUBLETS, *Coricus*, Cuv., qui joignent aux caractères des Crénilabres, une bouche protractile à peu près comme celle des Filous qui sont le sixième sous-genre des Labres. Ce sont de fort petits Poissons de la Méditerranée, que Risso a décrits sous les noms de Lutjan verdâtre et de Lutjan Lamarek.

††††† CHÉILINES, *Cheilinus*, qui ont la tête écailleuse, et dont les dernières écailles de la queue s'avancent sur les bases de ses rayons. La ligne latérale est interrompue vis-à-vis la fin de la dorsale. Lacépède avait établi cette division comme genre, auquel on peut rapporter sa Chéiline trilobée, t. III, pl. 51, f. 3; les *Sparus fasciatus*, pl. 257, et *Chlorourus*, pl. 260, et le *Sparus radiatus* de Schneider, pl. 56. Le Chéiline Scare de Lacépède, qui est le *Labrus Scarus*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 1285, n'avait été établi par Artédi et Linné, dit Cuvier, que sur une description équivoque et sur une figure de Belon, où l'on ne peut même voir de quel genre est le Poisson dont il veut parler. La figure et la description de Rondelet, *lib. VI, cap. II*, p. 184, que l'on cite ordinairement avec celle de Belon, appartient à un Poisson tout différent, du genre des Spares, et qui fut très-célèbre dans l'antiquité.

†††††† FILOUS, *Epibulus*, Cuv., qui peuvent donner à leur bouche une extension considérable, et en faire une sorte de tube capable d'atteindre, au loin, les petits Poissons qui passent à proximité, au moyen d'un mouvement de bascule de leur maxillaire, qui s'opère en faisant glisser en avant leur intermaxillaire. On n'en connaît qu'une espèce, originaire des mers des Indes, le *Sparus insidiator*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 1275; *Encycl. Pois.*, pl. 49, fig. 789. Ce Poisson acquiert jusqu'à dix pouces de long, son corps a la figure de celui d'un Cyprin, ses écailles sont larges, grandes, d'un vert d'airain, et le dernier rang empiète sur l'anale ainsi que sur la caudale, comme dans les Chéilines; la ligne latérale est interrompue de même.

††††††† GOMPHOSÉS, *Gomphosus*, qui sont des Labres à tête entièrement lisse, et dont le museau prend encore la forme d'un tube par le prolongement des intermaxillaires et des mandibulaires que les téguments lient ensemble, jusqu'à la petite ouverture de la bouche. On en connaît deux espèces de la mer des Indes, les *Gomphosus caeruleus* et *variegatus*, Lac., *Pois.*, t. III, pl. 5, fig. 1 et 2.

LABRE OU LÈVRE SUPÉRIEURE. *Labrum*. INS. On désigne sous ce nom une petite pièce impaire, qui entre dans la composition de la bouche des animaux articulés; elle en est assez souvent la partie la plus avancée, et s'articule avec le chaperon. On la voit dans les in-

sectes et on la retrouve avec des formes peu différentes dans les Crustacés et les Arachnides. *Voy.* BOUCHE.

LABRELLE. *Labrella.* BOT. Ce genre, qui appartient aux Champignons de la famille des Pyrénomycètes, tribu des Xylomacées de Fries, a été établi par cet auteur qui en a tracé les caractères ainsi qu'il suit : périthécium inné, arrondi, difforme, déchiscent par une crevasse qui s'ouvre au sommet; sporidies plongées dans une masse gélatineuse. Les Lahrelles se trouvent sur les tiges et les feuilles de différentes plantes.

LABROIDES. POIS. Troisième famille de l'ordre des Acanthoptérygiens, dans la méthode de Cuvier : ce sont de beaux Poissons caractérisés par une forme assez semblable, de grandes écailles brillantes, une seule dorsale soutenue en avant par des épines fortes, garnies le plus souvent chacune d'un lambeau membraneux, et les mâchoires couvertes de grosses lèvres charnues. Cette famille contient les genres Labre, Rason, Chromis, Scare et Labrax. *V.* ces mots.

LABRO-PALATIN. *Labro-palatinus.* INS. Épithète par laquelle on désigne une large apophyse que produit le bord supérieur du labre, et qui se prolonge sur le chaperon, où elle se trouve contenue dans la membrane du palais.

LABRUS. POIS. *V.* LABRE.

LABRUSCA. BOT. Ce nom, qui chez les anciens désignait la Vigne sauvage, indigène de l'Europe méridionale, a été improprement transporté par Linné à une Vigne de l'Amérique septentrionale. *V.* VIGNE. On a quelquefois écrit *Lambrusca*.

LABURNUM. BOT. Nom scientifique du Cytise Faux-Ébénier, qui pourrait n'être pas le *Laburnum* de Pline et des anciens, dont le bois était blanc.

LABYRINTHE. MOLL. Espèce du genre Hélice. *V.* ce mot et CAROCOLLE.

LABYRINTHE. BOT. MOLL. Ce nom, qui désigne une Cryptogame exotique du genre Glyphide, était employé dans la nomenclature de Paulet, pour désigner des Champignons du genre *Dædalea* où cet auteur mentionne les Labyrinthes Chapeau, Étrille et Rocher. *V.* DÆDALEA. En conchyliologie, le Labyrinthe est synonyme de Cadran ou *Solarium*. *V.* ce mot.

LAC. GÉOL. En géographie physique, science qu'on peut regarder comme une branche de la géologie, on entend par ce mot une étendue d'eau située dans l'intérieur des terres, c'est-à-dire le contraire d'île, puisque les îles sont des étendues de terre environnées d'eau. Il en est d'eau douce et d'eau salée; les premiers sont plus particulièrement appelés Lacs, les autres, pour peu que leur étendue soit considérable, sont des Caspiennes ou mers intérieures; mais toutes ces distinctions sont en général fort arbitraires. On a recherché quelle est la cause de la salure de ces Caspiennes, et posé en principe que toute étendue d'eau intérieure, qui ne s'épanchait pas dans la mer par quelque fleuve ou autre canal, devait être salée : c'est une erreur, il y a des Lacs d'eau douce qui ne communiquent avec aucune mer. Les Lacs, soit salés, soit d'eau douce, présentent évidemment le fond de plus grandes masses d'eau dont l'évaporation ou l'écoulement enlèvent une grande partie, et la plupart des grands bassins de

fleuves, où l'on trouve des brisures perpendiculaires aux cours d'eau, furent d'anciens Lacs. *V.* BASSINS. A mesure que les eaux se retirèrent par leur diminution progressive, beaucoup de golfes deviendront des Lacs; tels seront un jour en Europe, le Zuyderzée, par exemple, dont le Texel et les îles voisines préparent la fermeture; sur les côtes d'Asie les mers de Chine, de Corée, du Japon et d'Okotsk; en Amérique le golfe du Mexique et la mer des Antilles. Ces parages seront d'abord comme de vastes lagunes, communiquant encore avec la mer, et longtemps saumâtres; car les lagunes, ordinairement séparées de la mer par des langues de terre, comme le Frich-Haff et le Curischaff dans la Baltique ou comme les lagunes de nos côtes de Provence, diffèrent seulement des Lacs par la qualité de leurs eaux. Les étangs ne sont que des Lacs plus petits encore, souvent créés artificiellement par la retenue de quelque cours d'eau dont on intercepte la vallée par une digue. Les Dunes (*V.* ce mot) déterminent la formation d'étangs semblables sur les côtes, dont elles interrompent la communication des pentes avec l'intérieur du pays. C'est ainsi que dans les Landes aquitaines on voit une longue chaîne d'étangs au revers des sables amoncelés; ces étangs et les lagunes ont des plantes et des Poissons qui leur sont propres. Dans les pays intertropicaux, ils ont des Coquilles plus solides que celles du reste des eaux douces. Les Lacs de montagne, entre lesquels on doit citer ceux de Genève et de Constance en Suisse, de Halstadt dans la Haute-Autriche, sont des fonds de vallées, traversés par des cours d'eau, qui pourront se vider un jour par le creusement des rivières qui les traversent. Quand cela aura lieu pour les Lacs du fleuve Saint-Laurent, dans le nouveau monde, le bassin de ce fleuve sera comme celui du Danube où l'on peut reconnaître encore aujourd'hui un ancien enchaînement de Lac. Du reste les Lacs tendent à rompre leurs parois par infiltration, du côté le plus profond où porte le poids des eaux. *V.* LANDES.

LACARA. BOT. Sprengel (*Neue Endt.*, 3, p. 56) a établi sous ce nom un genre de la famille des Légumineuses, et de la Décandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivants : calice campanulé, à cinq dents; cinq pétales inégaux, onguculés, marqués de nervures, le supérieur et l'inférieur concaves; dix étamines libres, insérées sur la partie inférieure du calice, velues à la base, plus longues que les pétales; anthères oscillantes; capsule velue. Ce genre n'a pu être classé à cause de son fruit inconnu. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, vol. 2, p. 525) le relève à la fin des Légumineuses, parmi les genres non susceptibles d'être classés. Le *Lacara triplinervia*, Spreng. (*loc. cit.*), est un arbrisseau du Brésil pourvu de feuilles très-grandes, alternes, pétiolées, oblongues, très-entières, coriaces, inégales et à triple nervure. Les grappes de fleurs sont axillaires.

LACATANE. BOT. Variété de Banane fort estimée aux Philippines.

LACATHA. BOT. Et non *Lacara*. Dans Théophraste, c'est l'arbrisseau désigné par Pline sous le nom de *Vaccinium*, qui ne convient pas à l'Airelle, mais au *Mahaleb*. *V.* PRUNIER.

LACATHEA. BOT. Salisbury (*Parad. Lond.*, t. 56) a séparé, sous ce nom générique, le *Gordonia pubescens*. Ce genre n'ayant pas été adopté, De Candolle (*Prodr. Syst. Veget. univ.*, t. 1, p. 528) s'est servi du mot *Lacathea*, pour désigner la troisième section qu'il a établie parmi les Gordoniées. *V.* ce mot.

LACCA. INS. et BOT. Synonyme de Laque. *V.* ce mot.

LACCIN. BOT. Principe particulier qui tient tout à la fois de la Cire et de la Résine, sans que ses propriétés puissent l'assimiler à l'une ou à l'autre. Il a été découvert par Funke, dans la Laque en bâtons.

LACCIQUE. BOT. Acide particulier obtenu par John de l'analyse chimique de la Laque. *V.* ce mot.

LACCOBI. *Laccobius.* INS. Coléoptères pentamères; famille des Carnassiers, tribu des Hydrophilins; ce genre a encore été formé aux dépens des petites espèces d'Hydrophiles, qui ont fourni au docteur Erichson pour caractères distinctifs : les antennes composées de huit articles; les jambes postérieures non ciliées; les tarses menus et ciliés. Quant aux autres caractères, ils rentrent tous dans ceux des Hydrophiles. Le type, et la seule espèce encore bien connue, est le *Laccobius minutus*; *Hydrophilus bipunctatus* ou *striatulus*, Fab.; *Chrysomela minuta*, L. Il a environ une ligne de longueur et quelquefois un peu plus; il est noir, avec la tête et le disque du corselet bronzés; les élytres sont d'un gris jaunâtre, chargées de stries rapprochées et finement ponctuées. Il se trouve dans les mares d'eau stagnante, en Europe.

LACCOPHILE. *Laccophilus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Hydrocanthares, établi par Leach et dont les caractères ne diffèrent de ceux des Colymbètes qu'en ce que l'écusson est couvert ou caché; les antennes sont, en outre, extrêmement minces; et les pieds postérieurs ont les ongles ou crochets des tarses inégaux : le supérieur fort avancé et fixe. Son type est le *Dytiscus minutus* de Fabricius, *Dytiscus marmoreus* d'Olivier, etc., qui se trouve à Paris; on lui adjoint les *Dytiscus minutus* et *variegatus*, des mêmes localités.

LACELLIE. *Lacellia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Viviani (*Flor. Lyb. Spec.*, Gênes, 1824) qui l'a dédié au docteur Della Cella, auteur d'un voyage dans la Cyrénaïque pendant lequel il a recueilli un grand nombre de plantes qui croissent dans cette contrée peu connue. Ce genre appartient à la tribu des Carduacées, et se rapproche des Centaurées. Voici ses caractères essentiels : réceptacle paléacé, soyeux; fleurons du disque réguliers et à cinq dents; demi-fleurons de la circonférence tubuleux, filiformes et allongés; akènes denticulés, surmontés d'une aigrette plumeuse, et couronnés de plusieurs appendices. L'espèce unique de ce genre, *Lacellia libyca*, a les feuilles radicales pinnatifides, celles du sommet entières; les fleurs sont petites et disposées en panicules. De Candolle, dans son *Prodromus*, n'admet pas ce genre; mais il conserve le nom de *Lacellia* pour une division de son genre *Amberdoia*, dont le *Lacellia libyca* est le type sous la dénomination d'*Amberdoia crupinoïdes*.

LACÉPÉDÉE. *Lacepedea.* BOT. Genre de la famille

des Hippocratéacées, établi par le professeur Kunth (*in Humb. Nov. Gen.* 5, p. 142) et auquel il assigne les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes, elliptiques, concaves et inégales; corolle de cinq pétales courttement ongiculés, obovales, allongés; cinq étamines insérées entre le disque sur lequel est appliqué l'ovaire et le calice; leurs filets sont libres, égaux et distincts les uns des autres; les anthères sont cordiformes, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire, appliqué sur un disque hypogyne dont le bord annulaire est à dix lobes, offre trois loges contenant chacune huit ovules insérés sur deux rangs à l'angle interne. Le style est dressé, à trois stries, terminé par un stigmate trilobé. Le fruit est une baie ovoïde, trifide au sommet, à trois loges dans chacune desquelles on trouve de deux à trois graines réniformes. Ce genre a beaucoup de rapports avec le *Trigonia*, mais il s'en distingue par le nombre de ses étamines, ses filets libres et son fruit charnu. Il ne se compose que d'une espèce, **LACÉPÉDÉE REMARQUABLE**, *Lacepedea insignis*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 444; c'est un arbre portant des feuilles opposées, dentées en scie, accompagnées de deux stipules pétiolaires. Les fleurs sont blanches, pédicellées, disposées en panicules terminales et rameuses, dont les rameaux sont opposés, accompagnés de bractées. On le trouve au Mexique, près de Xalapa.

LACÉPÉDIEN. POIS. Espèce du genre Gymnète. *V.* ce mot.

LACERON. BOT. L'un des noms vulgaires du Laitron commun.

LACERT. POIS. Synonyme de Callionyme lisse.

LACERTA. REPT. *V.* LÉZARD.

LACERTIENS. REPT. Seconde famille de l'ordre des Sauriens, caractérisée par une langue mince, extensible et terminée par deux longs filets comme celle des Couleuvres et des Vipères; le corps des animaux qui la composent est allongé. Tous les Lacertiens ont cinq doigts munis d'ongles séparés, inégaux, surtout ceux de derrière. Leurs mouvements sont agiles; leurs écailles sont disposées, sous le ventre et autour de la queue, par bandes transversales et parallèles; leur tympan est à fleur de tête et membraneux; une production de la peau fendue longitudinalement, qui ferme par un sphincter, protège l'œil. Sous l'angle antérieur est un vestige de troisième paupière; leurs fausses côtes ne forment point de cercle entier; les mâles ont une double verge, l'anus est une fente transversale. Deux genres composent cette famille très-nombreuse en espèces : les Monitors ou Tupinambis, et les Lézards. *V.* ces mots.

LACERTOIDES. REPT. Synonyme de Lacertiens.

LACET. POIS. L'un des noms vulgaires des Rémoires.

LACET DE MER. BOT. *V.* BOYAU DE MER.

LACHANODE. *Lachanodes.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule composé de quatre à quinze fleurs tantôt monogames, et alors toutes tubuleuses, hermaphrodites et à cinq dents, tantôt hétérogènes, et dans ce cas, celles de la circonférence femelles, disposées sur un seul rang; réceptacle rétréci, alvéolaire et nu; involucre consistant

en une simple rangée de cinq à sept squammes membraneuses, dressées; il est entouré de quelques petites bractées, formant un calicule à l'extrémité du pédicelle; tube de la corolle corné, conique, épaissi à sa base, son limbe est divisé en cinq lobes lancéolés, linéaires et nervurés au milieu; anthères écaudalées; style bulbeux à sa base; stigmates longs, roulés, lineari-filiformes, finissant en cône court et pubère dans les fleurons hermaphrodites; akène oblong, glabre, sessile, dépourvu de bec et strié; aigrette formée de plusieurs rangs de poils presque scabres, plus courts que le tube de la corolle, ou l'égalant à peine en longueur. Ce genre comprend deux ou probablement trois arbres de l'île de Sainte-Hélène, à fleurs blanches, et dont le tronc a une consistance un peu molle, qui leur a fait donner par les Anglais le nom de *Cobbage-Tree*, nom qui est traduit par celui de Lachanode.

LACHANODE A FLEURS DE PRÉNANTHE. *Lachanodes Prenanthiflora*, DC.; *Mikania arborea*, Roxb. Cette espèce est glabre, à feuilles pétiolées, ovati-lancéolées, pointues aux deux extrémités, planes, membraneuses, grossièrement dentées; les fleurs sont réunies en corymbes lâches, formés de capitules quadriflores.

LACHANODE LEUCADENDRE. *Lachanodes leucadendron*, DC. Feuilles oblongues-lancéolées, atténuées en un court pétiole à leur base, en coin, obtuses au sommet, irrégulièrement dentées et calluses sur les bords, glabres en dessus, tomentées en dessous; corymbe composé de plusieurs capitules serrés à l'extrémité des rameaux, laquelle est anguleuse.

LACHE. pois. Même chose que Callique. *V.* ce mot.

LACHÉNALIE. *Lachenalia*. BOT. Ce genre de la famille des Asphodélées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., offre pour caractères : un périanthe tubuleux, coloré, pétaloïde, double : l'extérieur moitié plus court, à trois divisions égales, l'intérieur également à trois divisions très-profondes. Les étamines, au nombre de six, sont insérées chacune sur une des divisions du calice. Leurs filets sont longs et grêles, leurs anthères à deux loges. L'ovaire est à trois côtes très-saillantes et à trois loges polyspermes. Le style, de la longueur des étamines, est terminé par un stigmate épais et trilobé. Le fruit est une capsule à trois loges et à trois valves, dont les graines sont planes et membraneuses. Toutes les espèces de ce genre assez nombreux sont originaires du cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes bulbeuses, dont le bulbe est formé de tuniques emboîtées; les feuilles sont toutes radicales; la hampe nue se termine par un épi de fleurs pédicellées et souvent pendantes. Plusieurs de ces espèces sont cultivées dans les jardins, parce que généralement leurs fleurs sont d'une couleur agréable.

LACHÉNALIE A FLEURS PENDANTES. *Lachenalia pendula*, Willd.; Redouté, Lil. 52. Son bulbe est blanchâtre, arrondi, un peu pyramidal, d'environ un pouce de diamètre, accompagné de racines peu nombreuses et blanchâtres. Il en sort deux feuilles, à peu près égales, longues de plus de six pouces, assez larges, entières, lancéolées, aiguës, luisantes, et d'un beau vert. La hampe sort du milieu des feuilles qui l'embrassent à sa base; elle est de la grosseur d'un tuyau de plume, à trois angles

peu prononcés, ou presque cylindrique, verte et sans tache jusqu'aux fleurs où elle prend une teinte rouge, marquée de points plus foncés de même couleur. Les fleurs sont inodores, au nombre de dix à vingt, en grappe simple et terminale, d'abord droites, puis très-pendantes, suspendues à un pédicule court et rougeâtre sous lequel est une bractée membraneuse, large, courte et pâle, assise ainsi que le pédoncule sur un avancement de la hampe; celle-ci est couronnée par une grande quantité de feuilles vertes et de rudiments de fleurs qui avortent. Corolle tubuleuse, couverte d'une sorte de poussière, et longue d'un pouce et demi; ses six divisions sont très-profondes, avec les trois extérieures plus courtes, d'un beau rouge, bordées de vert à leur extrémité; les trois intérieures sont cachées sous les autres, si ce n'est qu'elles les dépassent par leur sommet qui est crénelé, marqué de vert et de violet. Les étamines et les anthères sont violâtres avec le pollen couleur de soufre. Le style est blanchâtre.

LACHÉNALIE A FLEURS JAUNÂTRES. *Lachenalia luteola*, Willd.; *Lachenalia flava*, Andr.; *Lachenalia tricolor*, Var., Ker. Son bulbe est arrondi, blanchâtre et petit, eu égard à sa production : il pousse des feuilles qui sont ordinairement au nombre de deux, d'abord droites, puis réfléchies vers le tiers de leur longueur qui est à peu près d'un pied, l'extérieure beaucoup plus large, l'intérieure presque linéaire, toutes deux terminées par une pointe mousse. De leur milieu s'élève une tige ferme, droite, cylindrique, nue, verte à la base, mais prenant une teinte rougeâtre à l'endroit où commence la grappe : celle-ci est simple, et se compose d'un assez grand nombre de fleurs pendantes de la manière dont elles sont attachées à leur pétiole qui, presque horizontal et grêle, prend naissance dans l'aisselle d'une bractée étroite, aiguë et rougeâtre. On aurait pu donner l'épithète de *mutabilis* à cette espèce, attendu que ses fleurs, entièrement d'un assez beau rouge, lorsqu'elles ne sont qu'en bouton, changent de couleur à mesure qu'elles grandissent et qu'elles s'ouvrent. Les trois divisions extérieures, d'un bon tiers plus courtes que les intérieures, avec lesquelles elles sont alternes et soudées à la base, deviennent d'un jaune assez franc, que fait ressortir la tache verte de leur sommet qui est épais, tandis que les divisions intérieures devenant presque vertes, n'ont de jaune pur qu'à leur extrémité. Elles dépassent les étamines dont les filets blanchâtres portent des anthères jaunes. L'ovaire se présente comme une capsule à trois loges.

LACHÉNALIE PONCTUÉE. *Lachenalia punctata*, Del.; *Drimia lanceifolia*, Spr.; *Hyacinthus revolutus*, Ait. Le bulbe est arrondi, gros en proportion des autres parties de la plante, et d'un rouge brunâtre extérieurement; il en sort plusieurs feuilles ovales-lancéolées, un peu charnues, glabres, d'un vert assez foncé, marquées çà et là de taches d'un pourpre obscur, un peu concaves ou creusées en gouttière à leur base, et étalées en rosette. Du milieu de ces feuilles, et de l'aisselle de quelques autres qui occupent la partie intérieure de la rosette, naissent une ou deux hampes nues dans leur moitié inférieure, redressées ou un peu couchées, longues de quatre à cinq pouces, portant, dans leur

partie supérieure, vingt-cinq à trente fleurs assez petites, pendantes, attachées sur des pédoncules trois fois plus longs qu'elles, et disposées en grappe. Leur corolle est monopétale, verdâtre et cylindrique à sa base, partagée jusqu'aux deux tiers de sa hauteur en six divisions oblongues, obtuses, rougeâtres, étalées, et même réfléchies. Les étamines portent à leur sommet des anthères d'un pourpre foncé, à pollen jaune.

LACHÉNALIE TRICOLERE. *Lachenalia tricolor*, Jacq. Son bulbe est arrondi, blanchâtre, garni inférieurement de plusieurs fibres cylindriques; il donne naissance à deux, trois ou quatre feuilles lancéolées, pointues, étalées, glabres, d'un vert assez foncé, marquées, en dessus et vers leur sommet, de taches brunâtres; elles ont cinq à six pouces de longueur; de leur milieu s'élève une hampe cylindrique, glabre, verte, marquée de taches oblongues de la même couleur que celles des feuilles, haute de six à huit pouces, portant, dans sa moitié supérieure, quinze à vingt fleurs pédonculées, pendantes, paraissant tubuleuses, munies, à la base de leur pédoncule, d'une bractée lancéolée, aiguë, et disposée en grappe simple; les pétales sont jaune-orangé; les trois extérieurs calleux et verdâtres à leur sommet, et les trois intérieurs, presque de la moitié plus longs et en même temps plus minces, avec leur sommet teint de rouge pourpre. Les anthères sont roses, et deviennent violettes après la fécondation.

Dans nos climats, ces plantes ne peuvent être cultivées qu'en pot, car ne résistant point au froid de nos hivers, il faut absolument les abriter pendant cette saison, soit dans l'orangerie, soit dans la serre tempérée. Une terre légère et sablonneuse, mêlée d'un quart de terreau de bruyère, forme le sol le plus favorable au développement du bulbe que l'on a soin de tenir au sec pendant son repos de végétation. On ne dépose que tous les deux ans pour renouveler la terre et recueillir les caïeux que l'on replante aussitôt dans des pots séparés. Ce moyen de propagation est le seul usité, parce qu'il arrive très-rarement que les graines parviennent, dans nos serres, à parfaite maturité.

LACHÉSIS. INS. Espèce européenne du genre Satyre. *V.* ce mot.

LACHÉSIS. REPT. Le genre formé par Daudin, sous ce nom, n'a pas été adopté et rentre dans le genre Scytale. *V.* ce mot.

LACHETA. BOT. Synonyme vulgaire de Laitron. *V.* ce mot.

LACHNAGROSTITE. *Lachnagrostis.* BOT. Trinius, (*Fund.* 128) a établi, sous ce nom, dans la famille des Graminées, un genre que l'on a reconnu ne point différer du genre *Deyeuxia* de Palisot-de-Beauvois.

LACHNANTHE. *Lachnanthes.* BOT. Genre de la famille des Hamodoracées, de la Triandrie Monogynie, Lin., établi par Stephen Elliott, dans la flore de la Caroline du sud, pour une plante regardée jusque-là comme appartenant au genre *Heritiera*, et que Persoon a cru devoir placer dans le genre *Dilatris*. Voici les caractères qu'Elliott assigne à son genre : corolle supère, avec son limbe divisé en cinq parties inégales; stigmate à peine divisé en trois découpures; capsule à trois loges, tronquée et polysperme. La seule espèce connue

a pris le nom de *Lachnanthes tinctoria*; *Heritiera Gmelini*, Michaux; *Dilatris heritiera*, Pers.

LACHNÉA. BOT. (*Champignons.*) Nom de la seconde section proposée par Fries (*Syst. Mycolog.*, t. II, p. 77) dans le genre Pezize. *V.* ce mot.

LACHNÉE. *Lachnea.* BOT. Genre de la famille des Thymélées, et de l'Octandrie Monogynie, L., ayant un calice tubuleux, grêle, évasé dans sa partie supérieure où il se termine par un limbe à quatre divisions inégales. Les étamines, au nombre de huit, sont saillantes au-dessus du tube; le style est long, grêle, terminé par un stigmate simple, composé de glandes très-saillantes. Le fruit est ovoïde-allongé, sec, monosperme et indéhiscent. Les deux seules espèces de ce genre, dont Linné ait eu connaissance, ont toutes les parties de leur inflorescence, et le pistil surtout, garnies de poils assez longs, fort épais; et la réunion des fleurs au sommet des tiges, présente des capitules tellement pubescents qu'ils en prennent un aspect laineux. C'est ce qui a inspiré au créateur du genre, le nom très-significatif, au moins pour ces deux espèces, de *Lachnæa*, dérivé du mot grec *λαχνα*, qui signifie laine. Le genre Lachnée se compose maintenant de cinq espèces que plusieurs botanistes, et Sprengel entre autres, confondent, malgré la différence bien établie dans les caractères, avec les espèces du *Passerina* qui, en effet, est très-voisin du genre *Lachnæa*, dans la famille des Thymélées. Les Lachnées sont en général de jolis petits arbustes qui ne sont point sans intérêt dans les orangeries; et toutes sont originaires des environs du cap de Bonne-Espérance.

LACHNÉE ÉRIOCÉPHALE. *Lachnæa eriocephala*; *Passerina eriocephala*, Thunb. Cette plante, qui fleurit dans les mois de juin et juillet, a sa tige d'un pied environ, divisée en rameaux redressés, rapprochés les uns des autres, pubescents dans leur jeunesse, garnis de feuilles linéaires, coriaces, persistantes, presque demi-cylindriques, convexes, glabres et luisantes en dessous, plus pâles et ponctuées de blanc en dessus, ciliées à leurs bords quand elles sont encore jeunes : ces feuilles sont sessiles, opposées en croix, très-nombreuses, médiocrement ouvertes, et elles paraissent imbriquées sur quatre rangs. Ses fleurs, portées sur de très-courts pédicules, sont inodores, blanches, disposées au nombre de vingt à trente, en têtes terminales, munies à leur base d'un involucre de quatre à cinq folioles arrondies, ciliées en leurs bords. Le calice est monophyllé, pétaloïde, infundibuliforme, à tube très-grêle, allongé, velu dans toute sa longueur; à limbe partagé jusqu'à l'orifice du tube en quatre divisions ovales-oblongues un peu inégales, une d'elles plus étroite, entièrement réfléchie sur le tube. Les étamines, au nombre de huit, sont inégales, plus courtes que le limbe; elles ont leurs filaments blancs comme le calice, insérés à l'orifice du tube, et terminés par des anthères jaunes, ovales-oblongues, à deux loges. L'ovaire est supérieur, oblong; il porte, dans sa partie supérieure et un peu latéralement, un style filiforme, pubescent, de la longueur du tube, et terminé par un stigmate en pinceau. Le fruit consiste en une graine ovale, allongée, sèche, presque bacciforme, indéhiscente, environnée par la base du calice qui est persistante. On

cultive cet arbuste en pot, planté dans le terreau de bruyère pur, et on le tient en orangerie ou en serre tempérée. jusqu'à ce qu'il n'ait plus à redouter les nuits quelquefois un peu trop froides; alors on le sort de son abri d'hiver et on le laisse en plein air jusqu'au retour de la froide saison. On le multiplie assez facilement par le moyen des boutures ainsi que par le marcottage.

LACHNOBOLUS. BOT. Le genre institué sous ce nom par Fries, dans la famille des Champignons gastéromycètes. n'a pas paru différer du genre *Arcyria* de Hill.

LACHNOLAIME. *Lachnolaimus*. pois. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes, institué par Cuvier, pour quelques espèces des mers américaines. Ces Poissons ont les caractères des Lahres proprement dits, mais leurs pharyngiens n'ont de dents pavées qu'à leur partie postérieure; le reste de leur étendue, ainsi qu'une partie du palais, est garni d'une membrane villeuse. Ils se reconnaissent dès l'extérieur, parce que les premières épines de leur dorsale s'élèvent en longs filets flexibles. Les espèces citées par Cuvier sont *Lachnolaimus snillus*, Cuv., donnée déjà par Catesby, II, xv; *Lachnolaimus caninus*, Cuv.; *Parra*, pl. 3, fig. 2. Ces Poissons que Cuvier nomme aussi Capitaines, ont une chair peu agréable.

LACHNOPHORE. *Lachnophorus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Trichides, établi par Dejean, avec les caractères suivants: antennes filiformes, ou un peu plus grosses vers le bout, atteignant le tiers des élytres; palpes terminées en pointe, avec le dernier article plus grand que le précédent et tout à fait distinct: celui-ci en cône renversé, plus large à l'extrémité qu'à la base. Ce genre est très-voisin du genre Bombillon.

LACHNOPHORE IMPRESSIONNÉ. *Lachnophorus impressus*, Brullé, Hist. nat. des Ins., pl. 7, fig. 4. Il est d'un noir légèrement bronzé et cuivreux, violet sur les élytres, plus obscur sur la tête et le corselet, brillant sous le corps; les quatre premiers articles des antennes et les pattes sont roussâtres, les autres sont bruns, de même que les palpes; tête et corselet fortement ponctués ou rugueux; élytres marquées de stries formées par des points gros et profonds; on observe trois impressions profondes dans le troisième intervalle des stries. Taille, deux lignes. De Cayenne.

LACHNOSPERME. *Lachnospermum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Cinarocéphales de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par Willdenow (*Sp. Plant.*, t. III, p. 1787) qui lui a donné les caractères suivants: involucre cylindracé, composé de folioles imbriquées, appliquées, ovales, tomenteuses, surmonté d'un appendice étalé, subulé; réceptacle garni de poils très-longs; capitule composé de fleurons nombreux, égaux, réguliers et hermaphrodites; akènes velus, dépourvus d'aigrette. Le *Lachnospermum ericifolium*, Willd., a été originairement décrit sous le nom de *Stahelina fasciculata*, par Thunberg (*Prodr. Plant. Capens.*) qui l'a rapporté du cap de Bonne-Espérance. Poirét (Encycl. Méth.) en a fait une espèce de *Serratula*. Les affinités de ce genre sont indéterminées, quoique Jussieu l'ait placé entre le *Xeranthemum* et le *Tessaria*. Cassini est indécis s'il doit le ranger dans

la tribu des Carlinées ou dans celle des Inulées. Cependant il est probable, ajoute-t-il, qu'il appartient à la première.

LACHNOSTOME. *Lachnostoma*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées de R. Brown., et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Kunth (*Nova Gen. et Sp. Plant. æquin.* 3, p. 199, t. 252) qui l'a ainsi caractérisé: calice à cinq divisions profondes; corolle presque hypocratériforme, dont le tube est court et le limbe à cinq divisions étalées; orifice barbu; corolle insérée à l'entrée de la corolle, composée de cinq folioles à deux lobes charnus et en forme de croissant; akènes terminés par une membrane; masses polliniques comprimées, pendantes et attachées latéralement par leur sommet rétréci; stigmates mutiques; follicules inconnus. Ce genre qui se rapproche du *Cynanchum*, se compose d'une seule espèce, *Lachnostoma Tigrinum*, Kunth, *loc. cit.*, plante à tige volubile, à feuilles opposées, oblongues, elliptiques et acuminées. Ses fleurs, parsemées de taches en réseau, sont disposées en grappes ombelliformes et longuement pédonculées. Elle croit près de Santa-Fé de Bogota.

LACHNUM. BOT. (*Champignons.*) Le *Peziza virginica*, Batsch, a été séparé sous ce nom générique, par Retz, dans la seconde édition de son *Flora Scandinavica*, p. 529. Fries et Persoon n'ont pas entièrement adopté cette séparation. Le premier de ces auteurs (*System. Mycolog.*, t. II, p. 77) a donné le nom de *Lachnea* dérivé de *Lachnum*, à une section du genre Pezize. *V.* ce mot.

LACHOUSCLO. BOT. Synonyme vulgaire d'Euphorbe. *V.* ce mot.

LACHTAK. MAM. Le Phoque du Kamschatka, indiqué sous ce nom par Krascheniunnikov, paraît être le *Phoca barbata* selon Erxleben.

LACHUGA. BOT. Synonyme vulgaire de Laitue.

LACHUGUETA. BOT. Nom vulgaire de la Valériane mâche.

LACIANA. MOLL. *V.* CAME.

LACINIÉ. *Laciniatus*. BOT. On dit d'un organe plan qu'il est Lacinié, lorsqu'il est découpé inégalement en lanières allongées, plus ou moins étroites et irrégulières.

LACINIFORME. *Laciniformis*. INS. Épithète par laquelle on désigne les tégules des insectes quand elles sont longues, irrégulières et qu'elles ressemblent à une petite frange, de chaque côté du tronc.

LACINIURE. Découpure étroite et profonde d'un organe quelconque, soit végétal soit animal.

LACINULAIRE. *Lacinularia*. INF. Genre de la famille des Flaculaires, division des Schizotroques cuirassés, dans la classification méthodique d'Ehrenberg. *V.* INFUSOIRES.

LACINULE. *Lacinula*. BOT. On appelle ainsi la pointe infléchie des pétales des Ombellifères.

LACIS. BOT. Synonyme de Mouréra. *V.* ce mot.

LACISTEMME. *Lacistemma*. BOT. Ce genre décrit par Swartz (*Fl. Ind.-Occid.* 2, p. 1091), est le même que le *Nematosperma*, publié auparavant par le professeur Richard, dans les Actes de la Société d'Histoire naturelle de Paris. *V.* NÉMATOSPERME.

LACMUS ou **LACMOUS**. BOT. Nom vulgaire du Tourne-sol en tablettes.

LACQUE. BOT. Pour Laque. V. ce mot.

LACRIMAIRE. *Lacrimaria*. INF. Ehrenberg, dans sa méthode de classification des Infusoires, a créé, sous le nom de *Lacrimaria*, un genre qu'il place dans la famille des Encheliés, division des Enantiotrètes nus. V. INFUSOIRES.

LACRYMARIA. BOT. Synonyme de Coix. V. ce mot.

LACRYMATOIRE. *Lacrymatoria*. INF. Genre de Microscopiques de l'ordre des Gymnodés, dans lequel il termine la famille des Moléculaires, comme pour faire par l'allongement du corps cylindracé des espèces qui le composent, le passage aux Vibrionides. Ses caractères consistent dans l'allongement, en forme de cou, de la partie antérieure que termine un renflement sensible, en manière de tête ou en forme de spatule ou de bouton. Le *Vibrio Olor* de Müller doit rentrer dans le genre dont il est ici question, et dont la forme des espèces, quand elles prennent leur entier développement, rappelle celle de ces petits vases en verre, connus des antiquaires sous le nom de Lacrymatoires, et que l'on retrouve fréquemment dans les tombeaux des anciens. On en connaît environ sept espèces qui, dans leurs habitudes et leur manière de nager, présentent quelques rapports avec les Planaires. Les *Vibrio Acus*, Müll., Inf., pl. 8, f. 9, 10; Encycl. Vers., pl. 4, f. 8; *Sagitta*, Müll., pl. 8, f. 11-12, Encycl., pl. 4, f. 9, ainsi que les *Enchelis retrograda*, Müll., pl. 5, f. 4, 5, Encycl., pl. 2, f. 19, et *Epistomium*, Müll., pl. 5, f. 1-2, Encycl., pl. 2, f. 17, qui est le FLACON de Gleichen, Dis., pl. 19, f. C. III, appartiennent au genre Lacrymatoire.

LACTAIRE. *Lactaria*. BOT. (*Champignons*.) Quelques auteurs ont donné ce nom aux Champignons remplis d'un suc blanc, épais, ordinairement vénéneux et à stype central nu. Persoon et De Candolle ont fait un sous-genre des *Agarici lactarii*, adopté par Fries (*Systema Mycologicum*) sous le nom grec de *Gallorhei*; cet auteur en fait connaître quarante et une espèces, dont la plupart sont européennes. Ce sous-genre est lui-même subdivisé en *Gallorhei*, *Tricholomoidei*, *Limacini*, *Rivulares*, *Proprii*. Cette dernière section renferme les Poivrés laiteux de Paulet. V. LAITEUX.

LACTÉ. *Lacteus* ou *Galactites*. BOT. C'est-à-dire offrant la couleur blanche du lait.

LACTERON. BOT. Ce nom d'où pourrait bien être dérivé celui de Laitron, est employé par Pline pour désigner probablement la même plante.

LACTESCENT. *Lactescens*. BOT. Se dit d'un organe qui sécrète un fluide blanc comme du lait.

LACTIFÈRE. *Lactiferus*. BOT. Se dit d'un végétal dont on peut obtenir un suc blanc, épais, semblable à du lait.

LACTIQUE. V. ACIDE.

LACTIVORE. MAM. Geoffroy Saint-Hilaire nomme ainsi (V. art. MARSUPIAUX du Dict. des Sc. nat.) la période de développement qui succède, chez le Mammifère, à celle dite fœtale. Comme le nom même de Lactivore l'indique, cette période comprend le temps durant lequel le jeune Mammifère est allaité par sa

mère. Elle commence souvent, comme chez les Ruminants, à l'époque même de la naissance; mais il s'en faut bien qu'il en soit toujours de même: les jeunes Marsupiaux, par exemple, naissent, non-seulement avant d'être Lactivores, mais même avant d'être parvenus à la période fœtale. V. MAMMIFÈRES et MARSUPIAUX.

LACTUCA. BOT. V. LAITUE.

LACTUCÉES. *Lactuceæ*. BOT. La tribu de Synanthérées ainsi nommée par H. Cassini, est la même que celle appelée Chicoracées par d'autres botanistes. V. CHICORACÉES.

LACUNE. *Lacuna*. MOLL. Genre proposé par le docteur Turton, dans la famille des Gastéropodes pulmonés, dont le type serait l'*Helix Lacuna* de Montaigu. Selon Turton, ce genre se distingue de tous ceux de la même famille, par une coquille mince et en général demi-transparente; par un épiderme mince, qui recouvre la coquille; par un sillon qui s'étend le long de la columelle, et se termine en une cavité à l'extrémité supérieure.

LACUNES. *Lacunæ*. BOT. On trouve fréquemment dans le tissu cellulaire de certaines plantes, et en particulier dans celles qui vivent dans l'eau, des espaces vides plus ou moins considérables, et qu'on avait jusqu'à présent attribués à la rupture des cellules du tissu aréolaire. Ce sont ces espaces auxquels on donne le nom de Lacunes. Le professeur Amici de Modène, auquel on doit d'excellentes observations sur l'organisation des parties élémentaires des végétaux, pense que les Lacunes ne proviennent pas du déchirement du tissu cellulaire. Ce sont, selon lui, des espaces plus ou moins réguliers, contenant de l'air. Quelquefois elles offrent sur leur paroi interne des poils d'une nature particulière, en forme de houppes ou de pinceau, qui ont été vus par Mirbel et Amici. On peut distinguer deux espèces de Lacunes: les unes ont pour orifice extérieur, un des pores corticaux, et communiquent avec l'air extérieur; les autres n'ont aucune communication externe. Il est probable que ces dernières, qui existent surtout dans les plantes qui manquent de tubes poreux, sont dues au déchirement du tissu cellulaire.

LACUSTRALES ou **LACUSTRES**. BOT. Épithète donnée aux plantes qui croissent dans les marais, autour des lacs et des étangs.

LACUTURRIS. BOT. C'est, dans Dodoens, la variété de Chou comestible, que l'on désigne ordinairement sous le nom de Chou de Milan.

LADANUM. BOT. Pline nommait ainsi une plante commune dans les champs, et qui appartient au genre Galéopside (*Galopsis Ladanum*, L.). V. GALÉOPSIDE. On a réservé ce nom à une substance gomme-résineuse extraite des *Cistus ladaniferus*, *creticus*, *laurifolius*, etc. Quant à l'extraction de cette gomme-résine, il est inutile de reproduire ce qui a été dit à l'article CISTE. V. ce mot. Le *Ladanum* ou *Labdanum* existe très-rarement à l'état de purcté dans le commerce de la droguerie. On en distingue deux sortes: l'une est le *Ladanum en pain*, qui se présente sous la forme de masses d'un brun noirâtre, poisseuses et enveloppées dans des vessies. L'autre est en morceaux roulés et

tordus, plus secs, durs et cassants; c'est le *Ladanum in tortis*. Lorsque le Ladanum est pur, il exhale une odeur balsamique, très-agréable; sa saveur est amère et aromatique; insoluble dans l'eau, il se dissout presque en totalité dans l'Alcool. Projeté sur les charbons ardents, il répand une fumée blanche et d'une odeur agréable. Les pharmaciens le font entrer dans quelques-unes de leurs préparations officinales; mais la médecine a presque entièrement abandonné cette substance dont les propriétés sont d'ailleurs très-faibles.

LADANY. BOT. Dans l'île de Chypre on nomme ainsi le *Cistus creticus*, L., dont on extrait le *Ladanum*. *V.* ce mot.

LAEGAM ou **LAEGAN.** МАМ. Synonymes vulgaires de Glouton. *V.* ce mot.

LÆLIE. *Lælia*. BOT. Adanson (Fam. des Pl., 2, p. 425) avait formé, sous ce nom, un genre adopté depuis par Desvaux (Journ. de Botan., t. 111, p. 160), et qui avait pour type le *Bunias orientalis*, L. Le même nom a été employé par Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 185) pour désigner un genre de Crucifères, qui diffère de celui d'Adanson. Il y rapportait le *Bunius prostrata* de Desfontaines, le *Bunias cochlearioides*, Willd., et le *Myagrum iberioides* de Brotero. De Candolle (*Syst. Veget. nat.*, 2, p. 647) a distribué ces plantes dans les deux genres *Muricaria* et *Calepina*. *V.* ces mots. Quant au *Lælia* d'Adanson et de Desvaux, il forme la seconde section du genre *Bunias*. Conséquemment le nom *Lælia* étant encore une fois devenu disponible, le professeur Lindley l'a appliqué à une plante (*Botanical register*, avril 1855, t. 1751) de la famille des Orchidées, et qui est devenue le type d'un genre nouveau. Cette plante, originaire du Mexique, ne le cède en beauté à aucune de celles du genre si remarquable des *Cattleya*, avec lequel elle offre de grands rapports.

LÆLIE DOUBLE. *Lælia anceps*, Lindl. Cette plante est herbacée; son rhizome est rampant, écailléux; les pseudo-bulbes sont ovales, séparés, quadrangulaires, longs de deux pouces et revêtus, dans leur jeunesse, d'écaillés acuminés. Les feuilles sont ordinairement solitaires, quelquefois au nombre de deux, lancéolées, aiguës, coriaces, d'un vert très-intense, larges d'un pouce et longues de cinq. La tige naît de l'extrémité du pseudo-bulbe, elle a quinze à dix-huit pouces; elle est grêle, enveloppée, à distances, d'écaillés membraneuses, carénées, engainantes et aiguës; elle se termine par deux belles fleurs d'un rouge de lilas. Les sépales sont membraneux, lancéolés, très-ouverts, longs de deux pouces et larges de cinq lignes; les pétales sont oblong-lancéolés, à peu près de la même longueur, mais larges de douze à treize lignes. Le labelle est en forme de épuchon, à trois lobes dont les latéraux, arrondis, réfléchis, d'un violet assez pâle extérieurement et d'un jaune veiné de pourpre à l'intérieur; le lobe intermédiaire est allongé, plan, un peu ondulé, aigu, d'un pourpre foncé, avec la base blanche. Le gynostème est demi-cylindrique, adhérent par sa base avec le labelle. L'anthère est à huit loges renfermant autant de masses cylindriques, insérées deux par deux à l'extrémité de quatre caudicules.

LÆMNERGEYER. ois. Synonyme de Gypaète barbu.

LÆMIPODES ou **LÆMODIPODES.** *Læmodipoda*. CRUST. Nom donné par Latreille à un ordre de Crustacés qu'il a converti (Règne Anim. de Cuv.) en une section de l'ordre des Isopodes, sous le nom de Cystibranches. *V.* ce mot.

LÆMOSACE. *Læmosaccus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhyngophores, établi par Schoenherr, aux dépens du genre *Rhyngænus* de Fabricius. Caractères: antennes courtes et arquées, ainsi que la massue; les deux premiers articles les plus longs, obconiques, les six suivants rétrécis et perfoliés, la massue grande et formée des quatre derniers seulement; trompe assez courte, cylindrique, forte et droite; yeux assez rapprochés, arrondis, grands et peu convexes; corselet bombé, trilobé à sa base, arrondi sur les côtés, profondément et largement échancré inférieurement, derrière la bouche; élytres oblongues, un peu quadrilatères, linéaires, chacune d'elles prolongée à sa base vers la suture, avec un lobe élevé au-dessus de la surface du corselet, et arrondies à l'extrémité; pieds robustes, courts; jambes armées d'un crochet au bout de la surface extérieure. Le *Rhyngænus plagiatus*, Fab., est le type de ce genre; il est originaire de l'Amérique septentrionale; on lui a adjoint une autre espèce du Brésil.

LÆNE. *Læna*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliciaires, établi par Megerle, et adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) qui ne donne pas ses caractères. La seule espèce qui forme ce genre est le *Læna pimelia*, Meg., *Helops pimelia*, Fabr., *Scaurus Viennensis*, Sturm.; elle se trouve en Autriche.

LAENNÉCIE. *Laennecia*. BOT. H. Cassini a proposé sous ce nom, cher aux sciences médicales, un genre de la famille des Syanthérées et de la Syngénésie superflue, L. Il l'a constitué sur le *Conyza gnaphalioides* de Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. 1v, p. 75, tab. 127). Les caractères que l'auteur de ce genre lui attribue sont empruntés à la description de Kunth et aux détails d'analyse qui accompagnent la figure de la plante; il en a même admis quelques-uns dont il a supposé l'existence malgré l'opinion contraire de Kunth. Ainsi, parmi ces caractères que l'on se dispensera de reproduire ici, Cassini assigne des fleurs mâles au disque des calathides, tandis que Kunth les décrit comme hermaphrodites. L'existence d'une petite aigrette extérieure est à la vérité bien exprimée dans la figure, mais l'auteur n'en a pas fait mention dans le texte. Le genre Laennécie, fondé seulement sur des caractères probables, ne peut être admis définitivement. Son auteur le place entre les genres *Dimorphantes* et *Diplopappus*; il diffère du premier par son aigrette double, et du second par sa calathide discoïde.

LÆTIE. *Lætia*. BOT. Genre établi par Læfing, placé d'abord dans la famille des Tiliacées, mais porté par Kunth dans sa nouvelle famille des Bixinées. Voici les caractères de ce genre: calice coloré à quatre ou cinq sépales; corolle de cinq pétales ou nulle; étamines très-nombreuses et hypogynes, ayant leurs filets libres, leurs anthères elliptiques, biloculaires, s'ouvrant par une fente longitudinale. L'ovaire est libre, sessile, à une

seule loge, contenant un très-grand nombre d'ovules attachés à trois trophospermes pariétaux. Le style est court, terminé par un stigmaté capité. Le fruit est une capsule légèrement charnue, uniloculaire, polysperme, s'ouvrant en trois, quatre ou rarement cinq valves. Les graines sont membraneuses, recouvertes d'un arille charnu. Ce genre se compose d'environ six espèces. Ce sont des arbrisseaux tous originaires de l'Amérique méridionale. Leurs feuilles sont alternes, très-entières, parsemées de points translucides, et accompagnées de deux stipules. Les fleurs sont blanches, pédonculées, placées au nombre de deux ou trois, et quelquefois beaucoup plus, à l'aisselle des feuilles. Linné n'en a connu que deux espèces qu'il a décrites sous les noms de *Lætia apetala* et *Lætia completa*. Swartz en a décrit deux autres qu'il a nommées *Lætia guidonia* et *Lætia Thammia*. Enfin Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, v, p. 555-556) en a fait connaître deux nouvelles espèces, savoir : *Lætia hirtella* et *Lætia guazumæfolia*.

LAETJI. bot. Synonyme de *Litchi Chinensis*, Sonnerat, ou *Euphoria punicea*, Lamk. V. EUPHORIA.

LAFOEE. *Lafœa*. POLYP. Genre de l'ordre des Cellariées, dans la division des Polypiers flexibles, établi par Lamouroux, dans son exposition des genres des Polypiers, et dont les caractères sont : Polypier phytoïde, rameux; tige fistuleuse, cylindrique; cellules éparses, allongées en forme de cornet à bouquin. Ce genre placé entre les Eucratées et les Aétéés, n'est composé que d'une seule espèce à tige un peu rameuse, creuse intérieurement et de la grosseur d'un gros crin de Cheval; les cellules sont très-rameuses, éparses, visibles à l'œil nu, plus étroites à leur origine qu'à leur extrémité libre où l'on voit une ouverture circulaire sans aucune dentelure; la substance de ce Polypier est tout à fait cornée et flexible, sa couleur est olivâtre. L'espèce unique a été nommée par Lamouroux *Lafœa cornuta*; elle a été trouvée sur le banc de Terre-Neuve.

LAFOENSIE. *Lafœnsia*. bot. Genre de la famille des Lithariées, Icosandrie Monogynie, L., établi par le professeur Vandelli, dans un opuscule publié à Coimbre, en 1788, et ayant pour titre : *Flora Lusitania et Brasiliensis*. Ce genre, dédié au duc de Lafoens, président de l'Académie royale de Lisbonne, ne renfermait qu'une seule espèce; c'était un arbre peu élevé, assez commun dans les forêts vierges du Brésil, et dont, malgré l'antériorité de Vandelli, Ruiz et Pavon, dans leur Prodrome de la flore du Pérou et du Chili (Madrid, 1794), ont fait leur genre *Calyplectus*. Le *Lafœnsia* de Vandelli, pas plus que le *Calyplectus* de Ruiz et Pavon, n'a trouvé grâce devant la plupart des botanistes qui n'ont pas jugé les caractères de ce genre suffisamment distincts de ceux du genre *Munchausia* de Linné; mais, à son tour, ce dernier étant devenu l'objet d'un examen plus attentif, a subi sa fusion dans le genre *Lagerstrœmia*; de sorte que, par ces réunions successives, le genre de Vandelli était tombé dans un oubli profond, quand le docteur Pohl, en parcourant les provinces les plus reculées du Brésil, trouva l'occasion de bien étudier ce genre sur des sujets vivants, de recon-

naître qu'il avait été parfaitement bien vu par Vandelli, de constater nettement ses caractères distinctifs, d'appuyer enfin sa réintégration dans la méthode, déjà effectuée par le professeur De Candolle, sous le nom primitif, et de le charger de deux espèces nouvelles, co-habitanes des mêmes forêts brésiliennes.

LAFOENSIE A PETITES FEUILLES. *Lafœnsia microphylla*, Pohl, *Pl. Bras.*, 2, 145, t. 199; *Lafœnsia Vandelliana*, De Cand.; *Prodr.*, 2, 94. Le docteur Pohl a observé cette espèce qui lui a paru être celle décrite par Vandelli, parmi les arbres que l'on trouve dans les environs de la ville de St-Jean, capitainerie de Rio-de-Janeiro; elle était en fleur au mois de février 1819. Son tronc est cylindrique, revêtu d'une écorce lisse, garni de rameaux étendus, opposés, d'un brun rougeâtre, pourvus de feuilles décidues, coriaces, épaisses, simples, opposées en croix, distantes, étalées, presque ovales, entières, à bords un peu réfléchis, obtuses, marquées d'une nervure intermédiaire et saillante, d'un vert noirâtre et brillant en dessus, d'un jaune verdâtre et luisant en dessous; pétioles très-courts, demi-cylindriques, canaliculés et glabres. Les fleurs, réunies en grappes axillaires et terminales, sont opposées, ouvertes, portées sur des pédoncules linéaires, arrondis, étalés, glabres, longs de près d'un pouce et annelés en bourrelet et à l'extrémité. Les bractées sont d'un brun rougeâtre et décidues. Le périanthe est infère, décidu, simple, monophylle, inégal, plus court que la corolle, coriace, épais, lisse, d'un brun rougeâtre, droit, hémisphérique-campanulé, divisé en dix dents ondulées, réfléchies extérieurement, et accompagnées d'un appendice jaune, acuminé en forme de queue. La corolle est simple, égale, régulière, composée de dix pétales étalés, décidus, insérés au calice, oblongs, rétrécis à la base, obtus au sommet, irrégulièrement échancrés, ondulés, veinés et onguiculés. Les étamines, au nombre de vingt, ont leurs filaments très-longs, filiformes, insérés vers le milieu du calice et dépassant de beaucoup la corolle au-dessus de laquelle ils forment une belle couronne verdâtre dont le sommet est doré par la nuance des étamines qui sont linéaires-oblongues, arquées, versatiles, biloculaires et attachées par le milieu. L'ovaire est supère, libre, arrondi, glabre, surmonté d'un style qui dépasse un peu les étamines, et que termine un stigmaté simple et obtus. Le fruit est une baie sphérique, recouverte d'une enveloppe lisse et glabre; elle est à deux loges, renfermant plusieurs semences ailées, oblongues-elliptiques, imbriquées dans le sens de leur longueur, au fond du fruit, sur un réceptacle plat et concave.

LAFOENSIE A FLEURS RAMASSÉES. *Lafœnsia densiflora*, Pohl, *Pl. Bras.*, 2, 142, tab. 197. C'est un arbre de moyenne élévation; son tronc est droit, recouvert d'une écorce grisâtre, un peu ridée, avec les rameaux cylindriques, étalés, lisses, glabres et brunâtres; les feuilles sont décidues, coriaces, simples, épaisses, opposées en croix, elliptiques, entières, un peu roulées sur les bords, terminées par une dent obtuse, planes, veinées d'un vert noirâtre et luisant en dessus, d'un jaune verdâtre, également luisant ou brillant en dessous. Les pétioles sont épais, renflés et longs d'une

ligne au plus. Les fleurs sont rassemblées en une grappe dense et serrée, terminale ou axillaire; chacune d'elles portée sur un pédoncule cylindrique, long d'un pouce environ, brusquement renflé au point d'insertion du calice, en bourrelet annulaire. Le calice est accompagné à sa base de deux bractées décidues, presque rondes, convexes, glabres, opposées, sessiles et d'un brun rougeâtre; il est infère, décidu, simple, coloré, coriace, épais, lisse, parsemé de points jaunes, campanulé, divisé supérieurement en douze petites dents, presque aiguës et repliées extérieurement. La corolle est simple, à douze pétales réguliers, oblongs, rétrécis vers le point d'insertion sur le calice, obtus au sommet, irrégulièrement échancrés, ondulés et veinés, dressés ou étalés suivant la période de floraison, munis à leur base d'un onglet plan, de la longueur des dents du calice, longs d'un pouce, larges de cinq lignes, et blancs. Les étamines sont au nombre de vingt-quatre, attachées sur deux rangs vers le milieu du calice; leurs filaments ont deux pouces et trois lignes de longueur et sont terminés par des anthères fertiles, oblongues, un peu aiguës, versatiles, posées transversalement et s'ouvrant en deux loges dans le sens de leur longueur interne. L'ovaire est libre, presque rond; le style grêle, filiforme, de la longueur des étamines; le stigmate simple et obtus. La baie présente une forme presque sphérique, apiculée, glabre, se déchirant d'une manière inégale, pour laisser une libre sortie aux graines, qui sont réparties en deux loges, sur un réceptacle lamellé, qui occupe le fond de la baie.

LAFOENSIE REPLIÉE. *Lafoensia replicata*, Pohl, *Pl. Bras.*, 2, 144, t. 198. On trouve cette Lafoensie dans les forêts voisines des fleuves qui baignent la province de Minas Geraes, principalement aux environs de Guarda Mor. Son tronc est plus élevé que celui des deux espèces précédentes; ses rameaux sont aussi plus nombreux et plus étendus, recouverts d'une écorce d'un vert blanchâtre, garnis de feuilles décidues, coriaces, simples, opposées en croix, courtement pétioles, ovales-elliptiques, entières, un peu ondulées et roulées en leurs bords. Les fleurs présentent une grappe serrée, à l'extrémité des rameaux; elles sont portées sur un pédoncule un peu plus allongé que dans les autres espèces, et toujours avec l'anneau en bourrelet, près du point d'insertion du calice.

LAFUENTÉE. *Lafuenta*. bot. Le docteur Méral a substitué le nom de *Duriena* à ce genre, établi par Lagasca dans la famille des Scrophularinées; ainsi le *Lafuenta rotundifolia* est devenu *Duriena spicata*. *V.* ce mot.

LAGANITE. FOSS. *V.* VÉGÉTAUX FOSSILES.

LAGANUM. ÉCHIN. Nom donné par Guaitiéri à un échinite fossile, très déprimé, discoïde et sans doute appartenant au genre Clypeastre ou au genre Seutelle. *V.* ces mots.

LAGAR. MOLL. Dénomination imposée par Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 15), à une espèce de Nérite dont Gmelin, dans la treizième édition de Linné, a fait son *Nerita promontorii*. Cette Coquille pourrait bien n'être qu'une des nombreuses variétés du *Nerita polita*.

LAGARINTHE. *Lagarinthus*. bot. Genre de la fa-

mille des Asclépiadées, institué par E. Meyer qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions; corolle quinquéfide, subrotacée, ondulée sur les bords; couronne staminale composée de cinq folioles en capuchon et simples intérieurement; anthères terminées par un appendice membranoux; masses polliniques comprimées, pendantes, attachées par le sommet qui est amoindri, presque effilé; stigmate mutique et déprimé. Le fruit consiste en des follicules rendus presque toujours solitaires par avortement, grêles, lisses, à bec, un peu renflés à leur base; semences assez nombreuses et chevelues vers l'ombilic. Les *Lagarinthes* sont des plantes du Cap, les unes herbacées, d'autres sous-ligneuses, dressées ou ascendantes, grêles, à feuilles opposées, étroites, souvent roulées à leur bord, portant des fleurs réunies en ombelle interpétioleaire.

LAGASCA. *Lagasca*. bot. Genre établi par Cavanilles, dédié au premier des botanistes espagnols, et auquel on doit, selon H. Cassini, réunir le *Noccea* du même auteur. Ce genre qui fait partie de la famille des Synanthérées, paraît devoir être placé dans la tribu des Échinopsidées. Cassini le range dans sa tribu des Vernoniées. Ses caractères sont : fleurs formant un capitule hémisphérique environné d'un involucre commun, composé de plusieurs folioles unisériées; réceptacle très-étroit et nu; chaque fleuron hermaphrodite, fertile, contenu dans un involuclle monophylle, tubuleux, à cinq divisions; corolle infundibuliforme, à tube très-court, à cinq divisions égales et régulières; tube staminal surmonté de cinq petites dents membraneuses; style renflé dans sa partie supérieure, terminé par deux stigmates allongés et roulés en dehors; akène allongé, couronné par une aigrette sessile, membraneuse, très-courte et fimbriée. Les espèces de ce genre, au nombre de cinq, sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, le plus souvent roides et coriaces; les fleurs sont blanches ou rouges, formant des capitules terminaux. Toutes ces espèces sont originaires de l'Amérique méridionale. La plus commune et celle que l'on cultive quelquefois dans les jardins, est la *Lagasca mollis*, Cavan., Ann. Sc. nat. 6, p. 555, t. 44. C'est une plante herbacée, vivace, originaire de l'île de Cuba. Ses feuilles inférieures sont opposées, les supérieures alternes, pétioles, ovales-aiguës, à peine dentées, et poilues; les capitules sont longuement pédonculés et terminaux. On doit à Kunth la description de trois espèces nouvelles de ce genre, savoir : *Lagasca rubra*, Kunth, *Nov. Gen.* 4, p. 24, t. 511; *Lagasca helianthifolia*, *loc. cit.*, p. 25, et *Lagasca suareolens*, *loc. cit.*, p. 25.

LAGÉCIE. bot. Pour Lagoécie. *V.* ce mot.

LAGENA. MOLL. Genre proposé par Klein (*Tent. Meth. Ostrac.*, p. 49) pour des Coquilles du genre Buccin, principalement pour celles qui, selon lui, ont la forme d'une bouteille. On ne doit pas être étonné qu'un genre pareil n'ait été adopté de personne.

LAGENAGA. bot. Synonyme de Bourrache. *V.* ce mot.

LAGÉNAIRE. *Lagenaria*. bot. Genre de la famille des Cucurbitacées, éré par Seringe, dans sa nomenclature des Courges, pour les espèces de ce dernier

genre dont les fleurs sont blanches et très-ouvertes. Il a ajouté à l'espèce vulgaire déjà décrite dans ce dictionnaire sous le nom de Courge calebasse, plusieurs variétés obtenues par la culture et trois espèces nouvelles de l'Inde : *Lagenaria villata*, *Lagenaria hispida* et *Lagenaria idolatrica*, que le docteur Blume a fait connaître dans son *Hydrag. Flor. Javæ*.

LAGÉNIADÉ. *Lagenias*. BOT. On doit à E. Meyer, la création de ce genre qu'il a placé dans la famille des Gentianées. Il offre pour caractères : calice à cinq divisions un peu carénées sur le dos; corolle hypogyne, marcescente, à tube subampullacé, à limbe quinquépartite; cinq étamines incluses, insérées au tube de la corolle; anthères hastées, uniglandulées au sommet et biglandulées à la base, déhiscentes longitudinalement; ovaire valvulaire, à bords repliés intérieurement, à deux loges fixées à un placentaire central, et renfermant plusieurs ovules; style filiforme; stigmate suborbiculé; capsule biloculaire, déhiscente par deux valves, renfermant plusieurs graines très-petites.

LAGÉNIADÉ PUSILLE. *Lagenias pusilla*, Mey.; *Sebæa pusilla*, Ecklon. Petite plante herbacée, à feuilles radicales ramassées, celles de la tige étant opposées; à fleurs réunies en une sorte de corymbe. Du cap de Bonne-Espérance.

LAGÉNIFÈRE. *Lagenifera*. BOT. V. LAGÉNOPHORE.

LAGÉNIFORME. *Lageniformis*. BOT. Épilhiète donnée à certains fruits dont la forme se rapproche de celle d'une bouteille.

LAGÉNITE. POLYP. FOSS. Ce nom désigne, dans les anciens oryctographes, des Alcyons fossiles, qui ont effectivement quelque chose de la forme de petites bouteilles. On l'étendait aussi à des concrétions ou agglutinations arénacées, de la même figure.

LAGENIUM. BOT. Le genre de Mousses, établi sous ce nom par Bridel, dans la famille des Bryacées, est le même que le genre *Pohlia* de Hedwig.

LAGÉNOCARPE. *Lagenocarpus*. BOT. Le genre établi, sous ce nom, par Nées Von Esenbeck, dans la famille des Cypéracées, a été reconnu ne point différer essentiellement du genre *Becquerelia*, et lui a en conséquence été réuni. Alors, ce nom générique devenant sans destination, Klostch l'a appliqué à un groupe de la famille des Éricacées, qui lui a présenté les caractères suivants : calice quadrifide; corolle hypogyne, petite, urcéolato subglobuleuse, à limbe courtment quadrifide, dressé ou connivent; huit étamines insérées sous un disque hypogyne, à filaments soudés, à anthères réunies latéralement, et dont les loges sont déhiscentes par un trou latéral du sommet; ovaire en forme de bouteille, uniloculaire, à un seul ovule pendant au placentaire pariétal; style court; stigmate grand, peltato-cyathiforme. Ce genre se compose de plantes ligneuses, ayant l'aspect des bruyères; les feuilles sont par verticilles de trois, courtes et dressées; les fleurs sont petites, solitaires au sommet des rameaux ou sessiles dans les aisselles des feuilles. Elles sont originaires du cap de Bonne-Espérance.

LAGÉNOPHORE. *Lagenophora*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, proposé par H. Cassini (Bull. de la Société Philom.,

décembre 1816) sous le nom de *Lagenifera*, qu'il a changé depuis en celui de *Lagenophora*. Voici ses principaux caractères : involucre irrégulier, dont les folioles sont un pen inégales, disposées sur deux rangs, oblongues, aiguës, appliquées et coriaces dans leur partie inférieure, étalées, membrancuses et colorées à leur sommet; réceptacle plan et dépourvu de paillettes; calathide radiée; fleurons du centre en petit nombre, réguliers et mâles; fleurons de la circonférence sur un seul rang, en languettes et femelles; ovaires de la circonférence très-grands, comprimés des deux côtés, obovales, prolongés en un col court, terminés par un bourrelet sans aigrette. Ce dernier caractère, qui donne aux fruits l'apparence de petites bouteilles à goulots, et qui a fait imaginer le nom générique, est un de ceux qui distinguent le *Lagenophora* du *Bellis*, de l'*Aster* et du *Calendula*. Cassini le place dans la tribu des Astérées, non loin du *Bellis*. Il se compose des deux espèces suivantes : 1^o *Lagenophora Commersonii* ou *Calendula Magellanica*, Willd. Cette petite espèce a été découverte au détroit de Magellan par Commerson qui lui donnait, dans ses manuscrits, le nom d'*Aster nudicaulis*. Du Petit-Thouars l'a retrouvée dans l'île de Tristan d'Acugna, et l'a nommée *Calendula pusilla*. 2^o *Lagenophora Billardieri*, plante recueillie à la terre de Van-Diëmen par Labillardière qui l'a décrite (*Nov.-Holland. Plant. spec.*) sous le nom de *Bellis stipitata*.

LAGÉNULE. *Lagenula*. MOLL.? Montfort a proposé de former ce genre (*Conchyl. Syst.*, t. I, p. 511) pour un petit corps fort singulier, figuré depuis longtemps dans le bel ouvrage de Soldani (*Test. microsc.*, t. 120, vas. 248). Il ressemble à un petit œuf supporté par un pied composé de plusieurs petits calices ajustés les uns aux autres. Il est fort douteux que ce corps, qui se trouve dans les sables de la mer Adriatique, doive être conservé parmi les Mollusques. Néanmoins Montfort le caractérise de la manière suivante : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, intersectée, pyriforme; sommet aigu; base aplatie; bouche ronde; cloisons inégales, unies; siphon inconnu. La seule espèce de ce genre est la LAGÉNULE FLEURIE, *Lagenula flosculosa*, Montf.

LAGÉNULE. *Lagenula*. INF. Genre de la famille des Cryptomonadines, suivant le système de classification d'Ehrenberg. V. INFUSOIRES.

LAGÉNULE. *Lagenula*. BOT. Genre de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinc.*, édit. Willd., p. 5) qui l'a ainsi caractérisé : calice infère, persistant, à quatre folioles ovales, oblongues, réfléchies; corolle nulle; nectaire à quatre lobes charnus, dressés et connivents; quatre étamines dont les filets sont subulés et les anthères ovées, incumbantes; ovaire caché par le nectaire, surmonté d'un style épais, plus court que les étamines, et d'un stigmate simple; baie petite, en forme de bouteille dont le col est resserré, biloculaire et disperme. Ce genre présente quelque affinité, selon Willdenow, avec le *Sirium* de Linné; il s'en éloigne cependant par son ovaire supère, tandis qu'il est infère dans le *Sirium myrtifolium* qui, d'ailleurs, a été réuni au *Santalum*.

LAGÉNULE PÉDALÉ. *Lagenula pedata*, Lour. C'est un arbrisseau de médiocre grandeur, qui croît dans les montagnes de la Cochinchine. Sa tige est grimpante, rameuse et munie de vrilles. Ses feuilles sont pédalées, composées de cinq folioles ovales, crénelées et cotonneuses. Les fleurs, disposées en grappes lâches, ont une couleur verte blanchâtre.

LAGERSTRŒMIE. *Lagerstrœmia*. BOT. Genre de la famille des Salicariées et de la Polyandrie Monogynie, qui présente les caractères essentiels suivants : calice campanulé à six divisions; corolle composée de six pétales ondulés et pourvus d'un onglet filiforme; étamines nombreuses, dont six extérieures plus longues, à anthères orbiculées; fruit capsulaire à six loges polyspermes. Les Lagerstrœmies sont des arbrisseaux à feuilles simples, ayant la forme de celles du Grenadier; les inférieures sont opposées; les supérieures alternes, et dans leurs aisselles s'élèvent des pédoncules portant plusieurs fleurs disposées en panicules. Quatre et probablement cinq espèces sont, jusqu'à ce jour, tout ce qui compose le genre Lagerstrœmie, institué par Linné et dédié à la mémoire de l'un des plus ardents protecteurs de l'Histoire naturelle, Lagerstrœm, directeur de la compagnie des Indes de Suède. Toutes ces espèces sont originaires de l'Inde, de la Chine, de la Cochinchine ou du Japon; la première est toujours fort recherchée par les Orientaux, les plus soigneux d'entre tous les peuples, dit-on, pour la décoration et l'ornement des jardins. La Lagerstrœmie des Indes est aussi la seule qu'admit dans ce genre l'immortel auteur du Système sexuel. Transportée en Europe vers 1759, elle est encore aujourd'hui assez peu répandue dans les serres des amateurs; on ne peut attribuer cet abandon qu'à la difficulté d'obtenir de cette plante les magnifiques panicules qui couronnent sa tige, lorsqu'on a le bonheur de la faire fleurir. On n'y parvient que dans les années les plus chaudes; et, quoiqu'alors ses bouquets soient abondamment garnis, on ne se croit pas assez dédommagé d'être si longtemps privé de ses fleurs, car elles sont réellement superbes.

LAGERSTRŒMIE DES INDES. *Lagerstrœmia Indica*, L.; *Tsjinkia*, Rumph, *Amb. Herb.*, 7, p. 61, tab. 28. C'est un grand arbrisseau dont les nombreux rejetons s'élançant des racines, forment un buisson épais et touffu. Lorsque sa croissance a été gênée de manière à ne laisser croître qu'une seule tige, celle-ci, au collet, est susceptible d'acquérir un diamètre de cinq à six centimètres et plus, et de s'élever à la hauteur de quatre à cinq mètres. Ses rameaux sont rougeâtres, légèrement anguleux, ailés dans leur jeunesse; ils sont garnis de feuilles sessiles, le plus souvent opposées, ovales, aiguës à leur sommet, un peu coriaces, très-glabres, luisantes et d'un vert foncé en dessus. Ses fleurs sont pédonculées, grandes, d'un rouge éclatant, et disposées en une panicule terminale, dont les ramifications inférieures sortent des aisselles des feuilles supérieures. Chacune de ces fleurs est composée, 1^o d'un calice monophylle, campanulé, à six divisions beaucoup plus courtes que les pétales; 2^o d'une corolle de six pétales ovales ou presque carrés, un peu en cœur à leur base, ondulés et même érèpus en leurs bords, portés sur un

long onglet, et insérés entre les divisions du calice; 5^o d'un grand nombre d'étamines, dont six plus grandes que les autres, à filaments plus épais, interposés également entre les filaments plus courts, et les partageant en six faisceaux; 4^o d'un ovaire supérieur, enveloppé dans le calice, surmonté d'un style filiforme, et terminé par un stigmate tronqué. Le fruit est une capsule à six valves et à six loges polyspermes.

Dans nos climats, cette plante exige impérieusement l'orangerie où elle doit même passer la majeure partie de l'été; ce n'est pas qu'elle soit délicate, puisqu'on la voit en espalier au Jardin des Plantes à Paris, abritée seulement par un simple paillason; mais, sans le secours d'une assez forte et constante élévation de température, elle serait réduite à la condition de ces tristes végétaux dont la floraison n'est jamais pour nous la récompense de soins ordinaires. Les fleurs commencent ordinairement à paraître vers le mois d'août; elles tiennent longtemps et se succèdent sans interruption jusqu'à la fin d'octobre; elles font, dans la serre ou dans l'orangerie, l'effet le plus délicieux, et si cet arbuste pouvait être planté dans nos jardins à côté des Lilas, il effacerait bientôt la splendeur de ces thyrses majestueux.

La facilité d'obtenir de nouveaux pieds par les rejetons enracinés, a dispensé sans doute de tenter d'autres moyens de multiplication : en effet, il suffit d'un seul pied de ce charmant végétal, pour se trouver, après quelques années, dans la position d'en pourvoir toutes les collections du voisinage. Il pousse non-seulement du collet, mais encore de toutes les racines, une infinité de jets que l'on est même forcé de retrancher, car ils nuisent à l'accroissement et à la vigueur de la tige principale. On fait reprendre ces rejetons, après les avoir détachés au printemps, en les mettant dans des pots qu'on place ensuite sur une couche chaude ou sous un châssis ombragé; deux mois suffisent pour assurer la reprise et pouvoir placer les nouvelles plantes à l'orangerie. La terre doit être substantielle et les arrosements bien ménagés, surtout en hiver, saison pendant laquelle l'arbrisseau se dépouille de ses feuilles, qui ne reparaissent au printemps qu'assez tard. On ne peut guère espérer de floraison sur les tiges qui n'ont point atteint leur quatrième année.

Les Lagerstrœmies glabre (*Lagerstrœmia reginae*, Roxb.) et velue (*Lagerstrœmia hirsuta*, Willd.), réunies antérieurement en un genre particulier, sous le nom d'Adambé, *Adambea*, genre qui a été établi par Van Rhéede dans son *Hortus Indicus Malabaricus*, où elles ont été figurées pour la première fois; la Lagerstrœmie de Munchausier (*Lagerstrœmia Munchausia*), qui formait aussi à elle seule un genre de Linné, sous le nom de *Munchausia speciosa*, avant que Lamarek l'eût réunie à celui-ci; et enfin la Lagerstrœmie à petites fleurs, qui n'est bien connue que depuis 1816, sont sans contredit toutes plantes à envier par les véritables amateurs; mais il est à craindre que de longtemps encore, ces objets de leurs désirs ne leur soient accordés, à moins que l'art ne parvienne à amener ces charmants végétaux à une acclimatation moins pénible.

LAGET. *Lagetta*. BOT. Genre de la famille des Thymélées et de l'Octandrie Monogynie, L., établi par Jussieu et très-voisin des *Daphne* dont il diffère par les caractères suivants : calice tubuleux, épais, coriace, rétréci vers sa gorge où il présente quatre glandes; limbe à quatre divisions; huit étamines presque sessiles, attachées au tube du calice et incluses; ovaire surmonté d'un style et d'un stigmate simple. Le fruit est globuleux, pisiforme, velu en dehors, monosperme et recouvert par la base du calice qui est persistante.

LAGET BOIS-DENTELLE. *Lagetta lintearia*, Lamk., Illustr., t. 289. Cette espèce, qui a été réunie au genre *Daphné* par Swartz, sous le nom de *Daphne Lagetta*, est un arbrisseau de douze à quinze pieds d'élévation, à lige rameuse, portant des feuilles alternes, ovales, allongées, aiguës, glabres sur leurs deux faces, longues d'environ trois pouces. Les fleurs forment des grappes ou panicules rameuses et terminales. Il croît communément sur les montagnes à Saint-Domingue et à la Jamaïque. Le nom de Bois-dentelle, sous lequel cet arbrisseau est communément désigné, vient de l'organisation particulière de son écorce. Lorsqu'on a enlevé la partie externe, composée de l'épiderme et de l'enveloppe herbacée, on trouve les couches corticales formées d'un grand nombre de feuillettes superposés, qui se composent de fibres entrelacées et anastomosées ensemble, de manière à former un réseau ou une sorte de tissu qu'on a comparé à celui d'une dentelle. Ce tissu offre assez de solidité pour qu'on puisse en faire, dans le pays, des ornements de toilette, des fichus, des garnitures, etc.

LAGETTO. BOT. Synonyme de Laget. *V.* ce mot.

LAGGION ou **SCHUEGGIO.** POIS. Synonyme de Labre dans le golfe de Gènes.

LAGIDIER. *Lagidium*. MAM. Le docteur Meyer a publié, dans les Mémoires de l'Académie de Bonn, le résultat de ses recherches zoologiques, pendant un voyage de circumnavigation; et il y établit, sous le nom de *Lagidium*, un genre nouveau de la petite famille des Chinchilliens, lequel ne présente rien de bien particulier, quant à la disposition de l'appareil dentaire; les pattes de devant ont quatre doigts et celles de derrière trois, avec le rudiment d'un quatrième du côté externe. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce que l'auteur a nommée *Lagidium Peruanum*.

LAGOCÉPHALE. POIS. Espèce du genre Gobie. *V.* ce mot.

LAGOCHILE. *Lagochilus*. BOT. Genre de la famille des Labiées, institué par Bunge qui lui assigne pour caractères : calice tubuloso-campanulé, presque à cinq nervures, avec l'orifice égal ou oblique, à cinq dents presque égales, ou seulement les supérieures un peu plus longues, avec le sommet subépineux; tube de la corolle subexserte, annelé intérieurement, son limbe à deux lèvres, dont la supérieure oblongue, bifide à l'extrémité, l'inférieure à trois lobes : les latéraux courts, dressés, aigus, l'intermédiaire étalé; quatre étamines ascendantes, les inférieures les plus longues; leurs filaments édentés; anthères rapprochées par paire, à loges parallèles ou divergentes, ciliées sur les bords; style bifide au sommet, à lobes presque égaux, subulés, et leur extrémité tenant lieu de stigmate; akènes secs,

triangulaires, tronqués au sommet, avec leurs angles aigus.

LAGOCHILE REMARQUABLE. *Lagochilus insignis*, Bunge; *Yermolofia insignis*, Belang. C'est une plante herbacée, très-glabre, rigide, dont la souche allongée et dressée, produit une multitude de rameaux grêles, triangulaires et en quelque sorte articulés; de chaque articulation s'élançe un verticille composé de feuilles inciso-lobées, à lobes spinescents; les fleurs sont axillaires dans les verticilles et accompagnées de bractées subulées. On la trouve aux Indes.

LAGOECIE. *Lagœcia*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, et de la Pentandrie Monogynie, établi par Linné, et ainsi caractérisé : calice à cinq découpures multifides et capillaires; cinq pétales bicornes et plus courts que le calice; cinq étamines de la longueur de la corolle; ovaire inférieur surmonté d'un seul style et d'un stigmate simple; akène unique couronné par les découpures calicinales; ombelle simple; involucre général formé de huit à neuf rayons pectinés, pinnatifides et réfléchis; involucre partiel à quatre folioles capillacées, ciliées et enveloppant les petites fleurs. L'unité d'ovaire, de style et de stigmate est une structure tellement exceptionnelle à celle qui caractérise les Umbellifères, que Jussieu n'a placé le genre *Lagœcia* qu'à la fin de cette famille. Il serait intéressant de rechercher les causes physiologiques qui altèrent ainsi, dans ce genre, la symétrie de la famille, ou, en d'autres termes, de s'assurer si le *Lagœcia* a un seul fruit par l'effet d'un avortement ou d'une soudure naturelle.

LAGOECIE CUMINOÏDE. *Lagœcia cuminoïdes*, L. C'est une assez jolie plante herbacée, dont les feuilles sont pinnées, glabres et pétioolées. Les fleurs sont disposées en ombelle pédonculée, solitaire et formant une tête abondamment velue et munie à sa base d'un involucre rayonné très-remarquable. Elle croît dans les îles de l'archipel Grec et dans l'Orient. On la cultive au Jardin des Plantes de Paris.

LAGOMYDE. *Lagomys*. MAM. Pallas a le premier distingué des Lièvres proprement dits, les trois petits animaux qui constituent ce genre, et il en avait formé (*Glîres*, p. 28), sous le nom de *Lepores ecaudati*, une section à part, dont Cuvier a fait depuis, avec raison, un genre sous le nom de *Lagomys*. Leurs principaux caractères sont d'avoir les oreilles petites, les jambes à peu près égales, le trou sous-orbitaire simple, les clavicules presque complètes, et la queue nulle. Le sillon de leurs grandes incisives supérieures est beaucoup plus prononcé encore que chez les Lièvres, de sorte que chacune d'elles paraît double. Les molaires, comme Fr. Cuvier l'a constaté, ne sont qu'au nombre de cinq de chaque côté, à chaque mâchoire, la dent postérieure des Lièvres venant à manquer. Enfin la dernière molaire inférieure n'a sa couronne formée que d'une seule surface elliptique, sans aucun sillon, et les membres sont plus courts que chez les Lièvres. Tous les Lagomydes ont été trouvés en Sibérie.

LAGOMYDE SULGAN. *Lagomys pusillus*, Desm.; *Lepus pusillus*, Pall., *Gl.*, pag. 51. Sa taille est de six pouces neuf lignes; son pelage, très-doux, très-fourni,

très-long, est mélangé de brun et de gris, avec l'extrémité des pieds d'un jaunâtre pâle, le dessous du corps d'un blanc sale, et la gorge, les lèvres et le nez tout à fait blancs. Les oreilles à peu près triangulaires sont bordées de blanc. Ce petit animal vit solitaire et si retiré qu'on le prend très-difficilement, et qu'il est même très-rare de le voir, malgré les cris aigus qu'il fait entendre au coucher et au lever du soleil, et qui décèlent ainsi sa présence. Il habite le plus souvent la lisière des bois, et se nourrit particulièrement des fleurs, des feuilles et de l'écorce du *Cytisus supinus*, du *Robinia frutescens* et du *Cerasus pumila*, ainsi que du Pommier sauvage.

LAGOMYDE PIKA. *Lagomys alpinus*, Desm.; *Lepus alpinus*, Pall., *Glir.*, p. 45. Il est en général d'un roux jaunâtre, avec quelques longs poils noirs; le dessus du corps est d'un fauve pâle, le tour de la bouche cendré, le dessous des pieds brun, et les oreilles rondes et de couleur brune. Sa longueur est de neuf pouces sept lignes. Cette espèce, très-commune et très-connue des chasseurs de Sibérie, n'avait échappé aux recherches des naturalistes avant Pallas, que parce qu'elle habite les montagnes les plus escarpées et les rochers les plus inaccessibles, choisissant toutefois des lieux boisés, humides, et où elle trouve en abondance de l'herbe. Ces animaux vivent soit dans des terriers qu'ils se creusent, soit dans les fentes des rochers, soit même dans des troncs d'arbres. Ils vivent tantôt deux ou plusieurs ensemble, tantôt, au contraire, seuls. Vers le milieu du mois d'août, ils préparent et font sécher avec grand soin, pour leur provision d'hiver, de l'herbe et des feuilles qu'ils entassent ensuite, et mettent à l'abri, soit sous des rochers, soit dans des troncs d'arbres. Ils se réunissent ordinairement plusieurs pour ce travail, et proportionnent la quantité de leurs provisions au nombre des individus qui doivent s'en nourrir. Les tas qu'ils forment ainsi ont souvent la hauteur d'un homme, et un diamètre de plus de huit pieds. Cet instinct admirable, ce soin de l'avenir ont rendu ces petits animaux célèbres dans toutes les contrées qu'ils habitent. Au reste, il arrive souvent que leur travail presque incroyable, et la peine immense qu'ils se sont donnée pour la préparation et le transport d'une aussi grande quantité d'herbages, sont tout à fait perdus pour eux; car ces amas sont, à cause de leur hauteur, très-fréquemment découverts par les chasseurs qui vont à la recherche de la Zibeline, et fournissent alors à la nourriture de leurs chevaux.

LAGOMYDE OGOTON. *Lagomys Ogotona*, Desm.; *Lepus Ogotona*, Pall., *Gl.*, p. 59. Il est généralement d'un gris pâle, avec les pieds jaunâtres et le dessous du corps blanc. Les oreilles sont ovales; on remarque à leur base quelques poils blancs. Cette espèce, un peu plus grande que le Sulgan, se trouve particulièrement au delà du lac Baïkal, dans la Mongolie et dans les montagnes pierreuses de la Sélenga. Elle sort rarement pendant le jour. Son cri est un sifflement très-aigu, qui se distingue très-facilement de celui du Pika et de celui du Sulgan. Elle se nourrit d'écorce d'Aubépine et de Bouleau, mais surtout de diverses plantes qui croissent dans les sables, et d'une espèce de Véro-

nique, qui végète même sous la neige. Comme l'espèce précédente, elle fait des provisions pour l'hiver, formant des tas de forme hémisphérique d'un pied environ de hauteur. On en voit dès le mois de septembre une grande quantité; mais au printemps, lors de la fonte des neiges, tous ont disparu, et il reste à peine quelques débris. Ce petit animal fait, dit Pallas, la principale nourriture du Chat Manul. Il a aussi pour ennemis diverses espèces d'Oiseaux de proie diurnes et nocturnes, et plusieurs petits Quadrupèdes carnassiers, comme l'Hermine.

Lagomys fossiles.

Cuvier (Oss. Foss., t. IV) a décrit divers ossements fossiles de Lagomydes, trouvés dans les brèches osseuses de Corse et de Sardaigne. On a trouvé dans les premières un crâne ressemblant beaucoup à celui du Pika; cependant l'orbite du Lagomyde fossile est plus grand et le crochet de la base antérieure de l'arcade zygomatique plus saillant. Dans celles de Sardaigne on a trouvé des dents et des portions de mâchoire annonçant une espèce plus grande que l'Ogoton, mais un peu moindre que le Pika et le Lagomyde fossile de Corse. Il était naturel de soupçonner qu'elle ne différerait pas de cette dernière ensevelie dans une île voisine; mais il n'en est rien. Les parties supérieures de la tête ne sont pas semblables, non plus que le trou sous-orbitaire; et l'arcade zygomatique n'est pas inclinée de même.

Croizet et Jobert citent des vestiges fossiles de Lagomydes qu'ils ont observés dans les sables d'eau douce, les argiles et le calcaire, regardés par eux comme ayant été recouverts par les premières coulées basaltiques, en Auvergne.

On avait encore placé parmi les Lièvres les Rongeurs dont on a depuis formé le genre *Lagomys*, et quelques animaux encore peu connus, qui doivent être rapportés à des genres bien différents. Tels sont le Cuy, petit animal du Chili, de la taille d'un petit Rat, à queue presque nulle, qui aurait bien les dents des Lièvres, mais qui n'a que quatre doigts aux pieds de devant, et qui en a, au contraire, cinq à ceux de derrière; le Pampa, qui est un véritable Chloromyde; et le Viscache, Quadrupède fort répandu dans l'Amérique méridionale, et qui n'a, comme le Pampa, que quatre doigts en avant et trois en arrière (*V. VISCACHE*). Enfin l'Hélamys du Cap a reçu le nom de Lièvre sauteur, et l'Alagtaga celui de Lièvre volant. Le Lièvre des Indes paraît être le Gerbo (*V.*, pour tous ces mots, GERBOISE), et le Lapin d'Aroé est le Kangaroo Filandre. (*V. KANGEROO*.)

LAGON. GÉOL. *V. LAYON*.

LAGONDI. BOT. Rumph (*Herb. Amb.*, vol. 4, p. 48 et 50) a désigné sous le nom générique de LAGONDIUM, tiré du mot malais *Lagondi*, deux plantes des Indes-Orientales que Linné et Burmann ont rapportées au genre *Vitex*. Le *Lagondium vulgare* et le *Lagondium littoreum* de Rumph, appartiennent, selon Linné, l'un au *Vitex trifolia*, qui a pour synonyme le *Cara Nosi* de Rhéede (*Hort. Malab.*, deuxième partie, p. 15, f. 11), l'autre au *Vitex Negundo*, qui est le *Bem Nosi* de Rhéede (*loc. cit.*, p. 15, f. 12). Lamarck (*Encycl. Méth.*) a prouvé depuis que le *Cara Nosi* et le *Bem*

Nosi de Rhéde ne sont que des variétés de la même plante, et cette opinion a été partagée récemment par Hamilton (*Transact. of Linn. Soc.*, t. XIV, p. 186). Il a réuni le *Vitex Negundo* de Linné au *Vitex trifolia*, dont le *Lagondium vulgare* de Rumph est un synonyme, et il a établi le *Vitex paniculata*, auquel il a rapporté le *Lagondium littoreum*. V. VITEX.

LAGONI. GÉOL. Plusieurs localités célèbres, des environs de Volterra, de Sienna et de Toseane, présentent un phénomène géologique remarquable, que l'on désigne, dans le pays, sous le nom particulier de Lagoni. On voit des vapeurs très-chaudes, blanchâtres et qui répandent une forte odeur de Soufre, d'Hydrogène sulfuré et de Bitume, s'élever continuellement, et souvent avec beaucoup de force et de bruit, du sein d'amas plus ou moins considérables d'eaux noires et bourbeuses; quelquefois, mais rarement, les vapeurs sortent immédiatement des fentes des rochers, qui sont alors peu éloignés des amas vaseux; tout porte à faire croire que les vapeurs qui, en traversant l'eau, la font paraître en ébullition, sont produites par une cause qui agit profondément dans le sein de la terre, et dont le foyer est placé dans des couches au moins inférieures aux terrains secondaires; cette cause, sans doute analogue à celle qui produit les volcans, n'en diffère peut-être que parce que la chaleur souterraine ne s'élève pas assez pour fondre les substances minérales et les rejeter en dehors à l'état liquide. L'analyse des eaux provenues des vapeurs condensées, a fait reconnaître dans celles-ci la présence de sulfates de Fer, de Chaux, de Magnésie, d'Ammoniaque, et notamment celle de l'Acide boracique, quoique les terrains dont paraissent sortir les vapeurs ne contiennent pas tous les éléments de ces substances. Ces terrains sont principalement composés d'une sorte de Psammite calcaire, connu sous le nom de Macigno, de Calcaire compacte brun, coupé par des lits interrompus de Silex corné et d'Argile schisteuse, qui ne paraissent renfermer aucuns vestiges de corps organisés. Suivant Alex. Brongniart qui a visité quelques *Lagoni* de la Toscane, l'eau et l'humidité qui se rencontrent dans les mêmes lieux, est plutôt le résultat de la condensation des vapeurs sorties du sein de la terre, qu'elle n'est une des causes du phénomène. Le même observateur a fait remarquer que les parois des fissures, par lesquelles les vapeurs se dégagent, sont corrodées et altérées, de manière à donner l'idée de la formation des pierres réniformes des environs de Florence. Il paraît aussi que contre l'assertion contraire de Patrin, les *Lagoni* ne sont pas dans des terrains volcaniques, ni anciens ni modernes; non loin des lieux où on les rencontre, on voit en même temps des amas boueux, plus ou moins considérables, qui font remonter l'existence du même phénomène à une époque très-ancienne.

LAGONYCHIER. *Lagonychium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L. proposé par Marschall de Bieberstein (*Fl. Taurico-Caucas. Suppl.* 288) et adopté par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.* 2, p. 448) avec les caractères suivants : fleurs hermaphrodites, avortées pour la plupart; calice à cinq dents; pétales libres; dix étamines hypogynes,

à filets non soudés et à anthères dépourvues de glandes; style tordu au sommet; légume stipité, indéhiscence, ové-cylindracé, presque didyme, rempli de pulpe, un peu courbé, obtus, uni et ne pouvant se diviser en aucune manière. Ce genre a été réuni par Kunth, avec le *Prosopis*. Son fruit ayant beaucoup de ressemblance avec celui de l'*Acacia Farnesiana*, Steven le regarde comme congénère de celui-ci. Une seule espèce le constitue; elle a été nommée *Lagonychium Stephanianum*, et elle croît dans les plaines arides, entre la Caucase et la mer Caspienne. Michaux l'a trouvée aussi en Perse, entre Mossul et Bagdad.

LAGOPÈDE. *Lagopus*. OIS. Espèce du genre Tétrás, dont Vieillot a fait le type d'un genre particulier, avec les caractères suivants : bec couvert de plumes à sa base, convexe en dessus, un peu comprimé, un peu obtus, courbé vers le bout; mandibule inférieure presque trigone à l'origine; sourcils nus; tarse et doigts vêtus; pouce ne portant à terre que sur l'ongle; queue courte et rectiligne. Ainsi les Lagopèdes ne différaient des Tétrás qu'en ce que les doigts de ceux-ci sont nus; ce qui ne paraît pas suffisant pour effectuer la séparation. V. TÉTRAS.

LAGOPIITALMUS. BOT. L'un des synonymes de Bénoite. V. ce mot.

LAGOPODA. INS. Linné donne ce nom spécifique à la femelle de la Mégachile du Rosier (*Apis centuncularis*, L.). V. MÉGACHILE.

LAGOPODE. *Lagopus*. BOT. On désigne ainsi quelques organes recouverts d'un duvet aussi abondant que celui qui garnit les pattes du Lièvre.

LAGOPSIDE. *Lagopsis*. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Bunge, dans la famille des Labiées, n'a point été adopté par les botanistes, mais le nom a été appliqué par Endlicher à une section des Marrubes. V. ce mot.

LAGOPUS. OIS. V. LAGOPÈDE.

LAGOPUS. BOT. Ce qui signifie *Pied de Lièvre*. Nom scientifique d'un Plantain, donné par les anciens botanistes à plusieurs autres plantes, telles qu'un Lotier, l'Anthyllide vulnéraire, le Trèfle des champs et le Gnaphale dioïque. Cette dernière plante est le *Lagopyrum* (Blé de Lièvre) d'Hippocrate.

LAGOPYRUM. BOT. L'un des synonymes du *Gnaphalium dioicum*. V. GNAPHALE.

LAGOSÉRIDE. *Lagoservis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par Marschall de Bieberstein (*Centur. Plant. rar. Ross.*) et caractérisé, dans le troisième volume de sa *Flora Taurico-Caucasica*, d'une manière aussi brève que la suivante : réceptacle couvert de paillettes capillaires; involucre éeint d'un calicule; aigrette poilue, sessile. L'auteur de ce genre l'a composé du *Crepis Nemausensis* de Gouan et de l'*Hieracium purpureum* de Willdenow. Ces deux plantes, d'après l'opinion de Cassini, forment deux genres distincts quoique très-rapprochés : dans l'un, les fruits sont uniformes, aigrettés et non ailés; dans l'autre, les fruits marginaux sont dépourvus d'aigrettes, munis d'ailes longitudinales, et ne ressemblent point aux fruits du centre qui sont aigrettés. En conséquence,

et avant qu'il eût connaissance de l'établissement du *Lagozeris* de Marschall, il en avait formé deux genres : l'un, *Pterotheca*, pour le *Crepis Nemansensis*, et l'autre, *Inlybellia*, pour l'*Hieracium purpureum*. V. PTÉROTHÈQUE et INLYBELLIE.

LAGOSTOME. *Lagostomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhyngophores, institué par Schoonherr, pour une dizaine d'insectes nouveaux, apportés l'un du Japon, et les autres de Java. Caractères : antennes assez courtes, mais fortes, insérées vers le milieu de la trompe, coudées, garnies de quelques poils rigides, composées de douze articles dont le premier allongé, épais, les deuxième et troisième les plus longs, obconiques, les cinq suivants turbinés, enfin les quatre derniers formant la massue qui est ovale; trompe guère plus longue que la tête, épaisse, un peu anguleuse, séparée du front par une strie transverse, assez profonde de même que la fossette qui, de chaque côté, se fait remarquer au bas de l'œil, avec une échancrure profonde et triangulaire à l'extrémité; yeux latéraux, arrondis et saillants; corselet plus étroit antérieurement, bisinué à sa base, avec les côtés presque droits, un peu obliques; élytres oblongues-ovales, arrondies de chaque côté, vers le milieu, avec les épaves presque rétuses, obliquement angulaires; pieds robustes, subégaux; cuisses un peu renflées; jambes antérieures courbées, les autres droites, et toutes armées d'un petit crochet.

LAGOSTOMUS. MAM. Genre formé par Brookes, pour un Quadrupède qu'il a figuré dans le tome XVI des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, que Cuvier a cru reconnaître pour être l'analogue de la Viséache, *Callomys Viscacia*, Geoff. St-Hil. et d'Orb., et qui a paru à d'autres naturalistes ne pas différer de la Gerboise géante, *Dipus maximus*, Desm. V. CALLOMYDE et GERBOISE. Depuis, Lesson a été à même d'étudier mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, la Viséache dans un individu vraisemblablement bien complet que lui a procuré le préparateur Cannivet, lequel l'avait reçu de Buenos-Ayres, et il assure que le genre *Lagostomus*, proposé par Brookes, doit être conservé; qu'il est le représentant, dans les pampas de l'Amérique, des Gerboises de l'Asie et de l'Afrique, en faisant le passage des *Dipus* aux *Lepus* et aux *Cavia*, tandis que les deux espèces de *Chinchilla* constitueront le véritable genre *Callomys*.

D'après cet arrangement, le genre *Lagostomus* resterait caractérisé de la manière suivante, d'après Brookes : quatre incisives très-longues, accolées, triangulaires, lisses en devant, épaisses, taillées en biseau égal, les inférieures un peu plus courtes que les supérieures; seize molaires obliques, à couronne en lame simple; tête courte, bombée, à front très-élevé, à nez obtus, à narines en fentes étroites et en demi-cercle; soies longues, rigides, partant toutes du même point, et formant faisceau à leur base; joues très-renflées; oreilles médiocres, nues en dedans, poilues en dehors, triangulaires, dilatées à leur base qui est bordée en arrière par un renflement; membres antérieurs courts, grêles, à face palmaire nue, terminés par quatre doigts peu égaux; l'interne et l'externe un peu plus

courts que les deux médians; ongles courts, rudes, recouverts de poils mous à leur racine; membres postérieurs robustes, du double plus longs que les antérieurs, à tarsi longs, dénnés à l'articulation et à la naissance des doigts; ceux-ci au nombre de trois, le moyen plus long que les latéraux; les ongles s'insérant au milieu de la phalange onguéale; ils sont énergiquement puissants, surtout celui du milieu qui est très-long; ils sont droits, aigus, concaves en dessous, convexes en dessus, le médian est recouvert par une brosse de poils très-rudes, très-serrés, égaux.

LAGOTHRICHE. *Lagothrix*. MAM. Genre de Quadrumanes établi par Geoffroy Saint-Hilaire (Annales du Muséum, t. XIX) dans la division des Singes Platyrrhiniens ou Sapajous. Ce genre se distingue des Atèles et des Ériodes par ses membres beaucoup moins longs, et surtout par ses mains antérieures pentadactyles, comme chez les Hurlleurs et les Sajous : c'est à ces derniers qu'il ressemble par ses proportions. Les doigts sont de longueur moyenne, et le second d'entre eux, ou l'indicateur, est même court. Les ongles des mains antérieures sont un peu comprimés, même ceux des pouces, et ils tiennent ainsi le milieu, par leurs formes, entre ceux des Atèles et des Ériodes; ceux des mains postérieures sont, à l'exception de ceux des pouces, plus comprimés encore, et ressemblent davantage à ceux des Ériodes; ce qui est surtout apparent à l'égard des trois derniers doigts. La tête des Lagothriches, qui est arrondie, et surtout leurs poils doux au toucher, très-fins et presque aussi laineux que ceux des Ériodes, les rapprochent encore de ces derniers; mais leurs incisives et leurs narines sont comme chez les Atèles. Leur angle facial est de 50°, et leurs oreilles très-petites. Quant aux conditions organiques que présente le clitoris, Geoffroy n'a pu rien savoir à leur égard, à cause de l'état des pelleteries qu'il a examinées, et du défaut absolu de renseignements dans les ouvrages des voyageurs.

C'est à Humboldt qu'est due la découverte de ce genre encore peu connu, soit dans son organisation, soit dans ses mœurs. Humboldt dit seulement que les Lagothriches vivent par bandes nombreuses, qu'ils paraissent d'un naturel très-doux, et qu'ils se tiennent le plus souvent sur leurs pieds de derrière. Spix, qui depuis a retrouvé ce genre au Brésil, et qui l'a décrit sous le nom de *Gastrimargus*, ajoute que le son de leur voix ressemble à un *claquement*, et qu'ils sont très-gourmands. C'est à cette dernière remarque que se rapporte le nom de *Gastrimargus*, que l'on n'a pas adopté. Geoffroy a préféré à tous égards celui de *Lagothrix*, qui est à la fois le plus ancien et le plus convenable, et qui, malgré une assertion tout à fait erronée de plusieurs auteurs allemands, n'a jamais été appliqué à l'*Hypoxanthus* par les naturalistes du Musée de Paris.

LAGOTHRICHE DE HUMBOLDT. *Lagothrix Humboldtii*, Geoff. St-Hil., Ann. du Mus., t. XIX. Il a été décrit pour la première fois par Humboldt sous le nom de *Caparro*, *Simia Lagothricha*. Il est haut de deux pieds deux pouces et demi; son pelage est uniformément gris, les poils étant blancs, avec l'extrémité noire. Le poil de la poitrine est beaucoup plus long que celui du dos, et

de couleur brunâtre; celui de la tête est au contraire très-court et de couleur plus claire que le reste du pelage. La queue est plus longue que le corps. C'est sans doute par erreur que Humboldt, auquel ces détails sont empruntés, ajoute que les ongles sont tous aplatis. Cette espèce habite les bords du Rio Guaviare, et paraît se trouver aussi près de l'embouchure de l'Orénoque.

LAGOTHRICHE GRISON. *Lagothrix canus*, Geoff. Saint-Hilaire. Il est d'un gris olivâtre sur le dessus du corps et la partie supérieure des membres, et d'un brun plus ou moins cendré sur la tête, la queue, les parties inférieures du corps et la portion inférieure des membres. Sa taille est un peu inférieure à celle du Caparro. Cette espèce habite le Brésil. On doit très-probablement lui rapporter le *Gastrimargus olivaceus* de Spix (*loc. cit.*, pl. 28), et sans doute aussi un jeune Lagothriche que possède le Muséum, et dans lequel le gris olivâtre est remplacé, sur le dos, par le gris argenté et le brun, principalement sur la tête, par le noir.

LAGOTHRICHE ENFUMÉ. *Lagothrix infumatus*; *Gastrimargus infumatus*, Spix, *loc. cit.*, pl. 29. Cette espèce, qui paraît n'être encore connue que par la description et la figure de Spix, et que Temminck regarde comme un double emploi, est tout entière d'un brun enfumé; elle habite le Brésil.

LAGOTIDE. *Lagotis*. MAM. Genre de la famille des Rongeurs, institué par Bennett, pour quelques animaux nouveaux qu'il a observés dans l'Amérique du sud. Il lui donne pour caractères : incisives au nombre de quatre, deux en haut, et deux en bas; elles sont très-aiguës; huit molaires à chaque mâchoire : quatre de chaque côté, consistantes chacune en trois lames complètes et obliques; crâne arqué en dessus et postérieurement; cellules supérieures du timpan peu remarquables; quatre doigts à tous les pieds; point de pouce; ongles petits, un peu en faux; oreilles très-longues, de même que la queue.

LAGOTIDE DE CUVIER. *Lagotis Cuvieri*, Benn. Oreilles aussi longues que la tête; pelage long et gris; soies de la queue variées de blanc et de noir; pieds cendrés. Taille, seize pouces. Du Pérou.

LAGOTIDE A PIEDS PALES. *Lagotis pallipes*, Benn. Oreilles plus courtes que la tête; pelage court et gris; soies de la queue ferrugineuses; ventre fauve; pieds d'un gris brunâtre. Taille, quinze pouces. Des montagnes du Chili.

LAGOTIS. BOT. Ce genre, établi par Gærtner (*Act. Petrop.* 14, p. 555, t. 18), est le même que le *Gymnandra* de Pallas, fondé sur le *Rhinanthus Diandra*, L. Selon Jussieu, on doit le réunir à *Bartsia*; il diffère particulièrement du *Rhinanthus*, en ce qu'il a deux étamines au lieu de quatre. V. BARTSIE ET RHINANTHE.

LAGRIAIRES. *Lagriariæ*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachélides, établie par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.), et ayant pour caractères : le pénultième article des tarses bilobé; corps allongé, plus étroit en devant, avec le corselet cylindracé ou carré; palpes maxillaires terminées par un article plus grand, triangulaire; an-

tennes simples, filiformes, ou grossissant insensiblement vers le bout, le plus souvent et du moins en partie grenues et terminées, dans les mâles au moins, par un article plus long que les précédents. Les mœurs de ces insectes sont encore inconnues. Latreille dit que Svaudoner a observé les métamorphoses d'une espèce du genre Lagrie, mais il n'a pas publié cette observation. Cette tribu se compose des genres Lagrie et Statyre. V. ces mots.

LAGRIE. *Lagria*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Lagriaires, établi par Fabricius, et ayant pour caractères : pénultième article des tarses bilobé; mandibules bidentées à leur extrémité; mâchoires membraneuses, à deux divisions presque égales; palpes maxillaires terminées par un article en forme de hache; les labiales beaucoup plus petites, grosses à leur extrémité; labre échanuré; menton fort court, transversal; antennes presque grenues, grossissant vers leur extrémité et insérées à nu, près d'une échancrure des yeux. Ces insectes ont été confondus avec divers genres, dont ils se distinguent cependant beaucoup, par Linné qui en avait placé un (*Lagria hirta*) avec les Chrysomèles. Geoffroy l'avait placé avec les Cantharides, et Degér avec les Ténébrions. Ce genre se compose d'un nombre d'espèces assez limité; le corps de ces insectes est oblong, avec la tête et le corselet plus étroits que l'abdomen; leurs élytres et même tout le reste du corps est ordinairement mou, flexible et souvent pubescent; les antennes sont composées de onze articles ordinairement assez courts; dans les mâles, le onzième est plus long; les yeux sont échanrés; le corselet est quelquefois carré comme dans une espèce exotique (*Lagria tuberculata*, Fabr.), mais le plus souvent il est cylindrique, plus étroit que l'abdomen et sans rebords; les élytres sont assez convexes, plus larges postérieurement; l'écusson est très-petit; leurs jambes sont assez allongées, grêles, sans épines bien distinctes à leur extrémité; l'avant-dernier article des tarses s'élargit en forme de cœur, et les deux crochets du dernier sont simples. Ces insectes se distinguent des Mélandryes, par les palpes maxillaires qui sont très-grandes et en forme de triangle renversé dans ceux-ci; ils s'éloignent des *Nothus* et des *Catopus*, par la lèvre qui est profondément échanrée dans ces deux genres. Dejean (Cat. des Col., page 72) mentionne huit espèces de ce genre; la plus commune en France et celle qui sert de type est :

LAGRIE HÉRISSEE, *Lagria hirta*, Fabr., Oliv., t. 5, n° 49, pl. 1, fig. 2, a, b, c; *Chrysomela hirta*, L.; la Cantharide noire à étuis jaunes, Geoff., Ins., t. 1, p. 544; Ténébrion velu, Geoff. Cette espèce se trouve aux environs de Paris. Fabricius a formé avec la femelle une espèce qu'il nomme *Lagria pubescens*. L'Afrique, l'Amérique et la Nouvelle-Hollande présentent plusieurs espèces de ce genre. V. Olivier, Fabricius, Latreille, Schoenherr, etc.

LAGROLA. OIS. L'un des noms vulgaires de la Corneille. V. CORBEAU.

LAGUNA. BOT. Ce nom donné par Cavanilles (*Diss.*, 5, p. 175, t. 71, f. 1) à un genre de la famille des Malva-

cées, a été modifié par Schreber et Willdenow en celui de *Lagunæa* qui a prévalu. *V.* LAGUNÉE.

LAGUNCULARIA. BOT. Genre établi par Gærtner fils (Carp., p. 209, t. 217) pour le *Conocarpus racemosa* de Swartz; il appartient à la famille des Combrétacées et à la Décandrie Monogynie, L. On peut caractériser ce genre de la manière suivante : calice adhérent avec l'ovaire infère, dont le limbe est court et à cinq dents; corolle formée de cinq pétales très-petits, insérés à la base des incisions du calice; étamines au nombre de dix, libres et dressées. Ovaire infère un peu comprimé, surmonté d'un style de la même hauteur que les étamines, et d'un stigmate simple. Le fruit est comprimé, strié, couronné par le limbe du calice; il est indéhiscent, uniloculaire et monosperme. La graine est oblongue, formée d'un épisperme mince et membraneux, recouvrant un embryon dont les cotylédons sont roulés en spirale autour de la radicule.

Le *Laguncularia racemosa*, Gærtn., *loc. cit.*, est un arbuste rameux, diffus, de six à neuf pieds d'élévation. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, très-entières, obtuses, très-glabres. Les fleurs sont petites, tomenteuses, formant des grappes rameuses, lâches, allongées, grêles et disposées à l'aisselle des feuilles ou à l'extrémité des rameaux. Cet arbuste croit aux Antilles et à Cayenne, sur les bords de la mer. Dans cette dernière colonie, il est connu sous le nom vulgaire de Palétuvier soldat.

LAGUNÉE. *Lagunæa* ou *Lagunea*. BOT. Genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Cavanilles (*Dissert.*, 5, p. 571) sous le nom de *Laguna* dont la désinence a été modifiée par Schreber et Willdenow. Il est ainsi caractérisé : calice nu, à cinq dents; anthères placées au sommet et à la superficie du tube staminal; cinq stigmates; capsule à cinq loges et à cinq valves portant les cloisons sur leur milieu, séparables et laissant au centre un axe central filiforme. De Candolle (*Prodrom. Syst. Regn. Veget.*, t. 1, p. 474) place ce genre à la fin de la famille, et il fait remarquer qu'il offre les mêmes rapports avec l'*Hibiscus* que le *Sida* avec le *Malva*. Le *Solandra* de Murray et le *Triguera* de Cavanilles en sont congénères. On connaît quatre espèces de *Lagunæa*, savoir : 1° *Lagunæa lobata*, Willd., *Hibiscus Solandra*, l'Hér., *Stirp. Nov.*, 1, t. 49; 2° *Lagunæa sinuata*, Hornem.; 3° *Lagunæa ternata*, Cav.; 4° et *Lagunæa aculeata*, Cav., sur laquelle le genre a été constitué. La première et probablement la seconde sont indigènes de l'île de Mascarcigne, la troisième du Sénégal et la quatrième de Pondichéry. Quant au *Lagunea squamea*, Venten., Malm., t. 42, il a été replacé par De Candolle dans le genre *Hibiscus*, sous le nom d'*Hibiscus Patersonii*, et y forme le type de la 2^e section sous le nom de *Lagunaria*. *V.* KETMIE.

Un autre genre *Lagunæa*, établi par Loureiro, doit rentrer dans le genre Renouée. *V.* ce mot.

LAGUNES. GÉOL. Les graviers, les sables et les limons chariés par les cours d'eau qui viennent déboucher dans le fond du golfe Adriatique, et notamment par la Brenta, l'Adige et le Pô, s'accumulent à l'embouchure de ces fleuves par l'effet de la résistance

qu'oppose à leur marche l'action en sens opposés des vagues de la mer; sur plusieurs points de la côte cette accumulation de matières a reculé les rivages, et elle a produit de nombreux bancs et fonds sablonneux, qui ne sont plus séparés que par des canaux sinueux et peu profonds; ce sont ces flaques d'eau marine entourant des terres basses et formées d'un sol d'atterrissement, que l'on désigne spécialement aux environs de Venise, sous le nom de Lagunes; cette ville célèbre, qui semble s'élever du sein de la mer, est construite sur un terrain de cette nature. La formation des Lagunes est comme celle des atterrissements, un phénomène géologique, qui n'a pas cessé de se produire; on possède beaucoup de documents historiques, qui attestent que des lieux qui sont aujourd'hui plus ou moins éloignés de la mer, étaient autrefois baignés par ses eaux. Le port d'Hatria, maintenant Adria, se trouve, par exemple, à 25,000 mètres de la côte, suivant Prony dont le beau travail met à même de suivre siècle par siècle, la marche des atterrissements sur ce point. Beaucoup de faits de ce genre ont été cités à tort en preuve de la diminution des eaux de la mer. *V.* MER.

On peut surtout donner comme un indice certain de cette diminution et sans arguer de la citation banale d'Aigues-Mortes où s'embarqua le roi saint Louis, la côte méridionale de la péninsule ibérique où se voient encore des Lagunes, connues sous le nom d'Albuferas, et qui furent jadis bien plus nombreuses qu'elles ne le sont maintenant. Au temps de Strabon, si rapproché de nous, en comparaison de l'époque où les continents commencèrent à prendre la figure qu'ils conservent aujourd'hui, diverses Lagunes de ce genre se voyaient surtout vers la baie de Cadix, dont l'île était beaucoup plus distante de la côte ferme qu'elle ne l'est actuellement : le Guadalète a métamorphosé tous ces lieux en atterrissements, et Cadix n'est plus séparé du continent que par un simple chenal, appelé de Santi-Pétri. Il en est de même de l'embouchure du Rio-Tinto, où la baie d'Huelva ne présentera bientôt plus que des Lagunes, et où le port de Palos, célèbre par l'embarquement de Christophe Colomb, est aujourd'hui assez loin du rivage. Le reste des côtes de l'Europe présente les mêmes phénomènes en beaucoup d'endroits. On trouve des Lagunes en dedans des dunes, *V.* ce mot, le long des Landes aquitaines où le bassin d'Arcachon, qui se ferme, deviendra bientôt une Lagune pareille. Le Zuiderzée en Hollande doit éprouver le même sort, ainsi que le Frischaff et le Curichaff, dans la Baltique, mer qui doit à son tour devenir un lac ou plutôt une caspienne. On appelle encore LAGUNES, les amas d'eaux intérieures, plus grands que des étangs et plus petits que des lacs. C'est surtout lorsqu'ils n'ont pas de dégorgeoir qu'on leur donne ce nom.

LAGUNEZIA. BOT. Nom substitué par Scopoli à celui de *Raconbea* qu'Aublet avait donné à un genre réuni depuis à l'*Homalium*. *V.* ce mot.

LAGUNOA OU MIEUX LLAGUNOA. BOT. (Ruiz et Pavon.) Genre de la famille des Sapindacées, section des Dodonéacées de Kunth, nommé plus tard *Amirola* par Persoon et qui se distingue par les caractères suivants : fleurs monoïques; les mâles ont un calice quinquéfide,

l'incision inférieure étant plus profonde; point de corolle; huit étamines insérées au centre de la fleur, saillantes par l'incision inférieure; leurs filets sont libres, attachés sur un disque hypogyne et orbiculaire. L'ovaire est à l'état rudimentaire. Dans les fleurs femelles, on trouve un calice persistant, semblable à celui des fleurs mâles; des vestiges d'étamines, pas de disque, un ovaire libre, à trois angles et à trois loges dispermes. Le style est subulé, marqué de trois sillons longitudinaux, terminé par un stigmate obtus. Le fruit est une capsule presque globuleuse, à trois angles et comme formée de trois coques, chacune uniloculaire, monosperme par avortement, s'ouvrant par une fente longitudinale. Les graines sont globuleuses, dures, luisantes, composées d'un tégument propre, qui recouvre immédiatement un embryon roulé en spirale et dont la radicule est tournée vers le hile. Ce genre se compose de trois espèces qui croissent dans l'Amérique méridionale. L'une a été décrite par Ruiz et Pavon sous le nom de *Lagunoa nitida*; les deux autres sont décrites dans les *Nova Genera* de Humboldt et Kunth sous les noms de *Lagunoa pruniifolia* et *Lagunoa mollis*. Ce sont des arbres à feuilles alternes, simples ou ternées, dentées en scie et membraneuses. Leurs fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires; les mâles et les femelles sont souvent réunies sur un même pédoncule.

LAGURE. *Lagurus*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynic, L., que l'on reconnaît à ses fleurs disposées en une panicule cylindrique et spiciforme; épillets uniflores; lépicène à deux valves très-longues, étroites, velues sur leurs bords; glume à deux valves, l'inférieure terminée par deux soies à son sommet, et portant un peu au-dessus de son dos une arête tordue à sa base; la supérieure entière et mutique. Étamines au nombre de trois; glumelle composée de deux paléoles entières, glabres, un peu renflées à leur base. Fruit allongé, nu, non marqué d'un sillon.

LAGURE OVALE. *Lagurus ovatus*, L. Son chaume est grêle, d'environ un pied à dix-huit pouces de hauteur aux lieux humides; ses feuilles sont velues; sa panicule est très-resserrée et forme une sorte d'épi ovoïde, blanchâtre et très-velu. Bory de Saint-Vincent dit en avoir trouvé, dans les lieux arides des côtes méridionales de la France, une jolie variété, dont l'épi, qui ne laisse pas d'être assez gros, est soutenu par un chaume qui n'excède jamais dix-huit lignes ou deux pouces de hauteur. Communs au midi de l'Europe.

LAGURIER. BOT. Même chose que Lagure. *V.* ce mot.

LAGUROSÉTÉMON. *Lagrostemum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par H. Cassini, qui lui assigne pour caractères: calathide grande, incouronnée, égaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore; péricline subcampanulé, très-inférieur aux fleurs, formé de squammes paucisériées, imbriquées, ayant toutes une partie inférieure, appliquée, large, subcoriace, velue en dehors, glabre en dedans, et une partie supérieure suffisamment distincte de l'inférieure, appendiciforme, inappliquée,

étroite, aiguë, foliacée, velue sur les deux faces, graduellement plus longue sur les squammes extérieures; clinanthe large, garni de fimbrilles plus longues que les ovaires, très-inégales, laminées, subulées, membraneuses, scarieuses, plus ou moins entrecroisées inférieurement et formant ainsi des faisceaux ou des lames fendues; ovaire oblong et glabre; aigrette double: l'extérieure beaucoup plus courte, composée de squammellules peu nombreuses, unisériées, inégales, libres, contiguës ou distancées, caduques, grêles, filiformes, barbulees; l'intérieure longue, persistante, composée de squammellules égales, unisériées, entrecroisées à la base, fortes, filiformes, un peu laminées vers la base, hérissées de barbes longues et très-fines; corolle glabre, à tube long, à limbe très-distinct, beaucoup plus large, profondément divisé en cinq lanières longues, étroites et linéaires; étamines à filaments très-glabres; anthères exsertes, longues, pourvues de longs appendices apiculaires, entrecroisés et uninervés inférieurement, libres et calleux supérieurement, obtus au sommet, avec des appendices basilaires, très-longes, libres, simples, linéaires et membraneux à leur origine, laciniés, du reste, en une multitude de filaments très-longes et très-fins, flexueux, formant ensemble une grande houpe laineuse, très-remarquable; style glabre, portant deux stigmatophores non articulés sur lui, libres, divergents, demi-cylindriques, obtus au sommet, glabres sur la face interne plane, tout hérissés de très-petits collecteurs sur la face externe convexe.

Le type de ce genre est le LAGUROSÉTÉMON PYGMÉE, *Lagrostemum pygmaeum*, H. Cass., que le professeur De Candolle laisse dans le genre *Saussurea* en en formant, avec plusieurs autres espèces de ce dernier genre, une coupe sectionnaire à laquelle il applique le nom que Cassini donne au genre nouveau. Cette plante avait été précédemment rapportée au genre *Cnicus* par Linné et *Serratula* par Jacquin, puis au *Saussurea* par d'autres botanistes; elle diffère génériquement des vraies Saussurées par son péricline dont les squammes sont véritablement appendiculées, quoique leur appendice soit très-distinct, et se confond avec la squamme proprement dite, aux yeux des observateurs superficiels. Elle diffère aussi des *Theodorea* par la forme, la substance, la couleur et la grandeur des appendices du péricline. Elle est herbacée; sa tige est très-simple, dressée, haute d'environ un pouce et demi, couverte de longs poils laineux. Les feuilles de la souche sont comme imbriquées, celles de la tige sont moins rapprochées, alternes, sessiles; le péricline est hérissé de poils laineux et les corolles sont purpurines. On la trouve dans les montagnes de la Carniole et de la Styrie.

LAGURUS. MAM. et BOT. Comme qui dirait *Queue de Lièvre*. *V.* CAMPAGNOL A COURTE QUEUE et LAGURE.

LAHAUJUNG. OIS. Espèce du genre Héron. *V.* ce mot.

LAHAYA. BOT. Le genre *Hagea*, de Ventenat, a été désigné par Schultes sous cette dénomination qui, en effet, est plus conforme au nom du jardinier Lahayc auquel la plante a été dédiée. Mais ce changement n'étant pas absolument indispensable, on est généralement convenu de ne pas l'adopter. *V.* HAGÉE.

LAIICHE. *Carex*. BOT. L'un des genres les plus considérables de la famille des Cypéracées et de la Monœcie Triandrie, L., très-facile à reconnaître par ses fleurs unisexuées, ordinairement monoïques, très-rarement dioïques, disposées en chatons globuleux, ovoïdes ou cylindriques et allongés, tantôt unisexués, mâles ou femelles, tantôt androgynes, c'est-à-dire composés de fleurs mâles vers leur sommet et de fleurs femelles à la base; plus rarement les chatons mâles et les chatons femelles sont portés sur deux individus. Les fleurs mâles se composent de deux ou trois étamines placées à l'aisselle d'une écaille. Les fleurs femelles sont formées d'une écaille à l'aisselle de laquelle on trouve un pistil triangulaire ou comprimé, renfermé dans un utricule tronqué et bidenté à son sommet. Le style est court, terminé par deux ou trois stigmates filiformes ou velus. Le fruit est un akène trigone ou lenticulaire, entièrement renfermé dans l'utricule. Les Laiches sont des plantes herbacées, généralement vivaces et souvent munies d'un rhizome ou souche horizontale rameuse, pouvant s'étendre à de très-grandes distances. Leur chaume est simple, presque constamment à trois angles très-aigus; leurs feuilles sont alternes, engainantes, munies d'une gaine entière. Dans les espèces monoïques, les chatons mâles occupent la partie supérieure du chaume et les chatons femelles sont placés au-dessous. Le nombre des espèces de ce genre est extrêmement considérable. Elles se plaisent dans les lieux marécageux, sur le bord des étangs et des ruisseaux; quelques-unes viennent dans les lieux secs et sablonneux, d'autres s'élèvent à une hauteur assez considérable. Presque toutes sont originaires de l'hémisphère boréal et surtout de l'Europe septentrionale.

Parmi ces espèces, la LAICHE DES SABLES, *Carex arenaria*, L., Rich., Bot. méd., 1, p. 56, mérite une attention particulière. Cette espèce est remarquable par la longueur de sa racine qui est une souche horizontale, rampante, grosse comme une plume de Cygne, noueuse et enveloppée de gaines des feuilles desséchées et devenues brunâtres. Ses rameaux sont redressés, triangulaires, hauts de six à dix pouces, rudes sur les angles; les feuilles sont engainantes, étroites, aiguës, très-rudes au toucher. Les fleurs sont roussâtres, disposées en une grappe formée de cinq à six épillets ovoïdes, allongés; les épillets inférieurs sont formés de fleurs femelles, les supérieurs de fleurs mâles et femelles entremêlées. Les écailles sont ovales, lancéolées, très-aiguës, plus longues que les fruits qui sont triangulaires et terminés par deux petites pointes. Cette espèce croît communément dans les lieux sablonneux. On la sème souvent sur les bords de la mer et dans les dunes où ses longues racines rampantes, qui s'étendent rapidement et en tout sens, servent à fixer la mobilité des sables. Ses racines ont une saveur légèrement aromatique, qui a quelque analogie avec celle de la Salsepareille. Aussi l'a-t-on proposée comme succédanée indigène de cette racine, et est-elle désignée sous le nom de Salsepareille d'Allemagne. On l'emploie en décoction dans le traitement de la maladie syphilitique.

Les feuilles de la plupart des grandes espèces de Laiches si communes au bord des marais, coupent sou-

vent par leur tranchant comme des couteaux, étant très-finement et très-durement dentées. Les botanistes ne doivent pas s'y prendre inconsidérément pour se pencher à la surface des eaux dans lesquelles ils voudraient atteindre quelque plante éloignée du bord. Dans certains marais des Landes aquitaines, ces Laiches croissent au point que les bottes des chasseurs de Canards en sont promptement mises hors d'usage.

LALDION. INS. Espèce européenne de Lépidoptères diurnes, du genre Satyre. *V.* ce mot.

LALIE. MAM. La femelle du Sanglier. *V.* COCHON.

LAINÉ. *V.* POIL.

LAINÉ DE FER. MIN. Nom donné par quelques naturalistes à des flocons blancs et laineux d'oxyde de Zinc, qui se subliment pendant la fusion de certains minerais de Fer, entre autres ceux des mines d'Aurillac et de Cascatel en Languedoc.

LAINÉ PHILOSOPHIQUE. MIN. Nom que l'on donnait autrefois à l'oxyde de Zinc. *V.* ce mot.

LAINETTE. BOT. (*Mousses*.) Nom français proposé par Bridel pour le genre *Lasia*. *V.* ce mot.

LAISSERON. BOT. Synonyme vulgaire de Laitron.

LAIT. Lac. MAM. BOT. et CHIM. Fluide dont la nature a gratifié toutes les femelles des Mammifères, pour la nourriture première de leurs petits. En ne le considérant ici que sous le rapport de sa composition chimique et de ses propriétés, on recourra, pour son histoire aux mots MAMMIFÈRES, MAMELLES et SÉCRÉTIONS, c'est-à-dire pour tout ce qui concerne l'organisation animale qui préside à sa formation, et pour son utilité dans l'économie commune. La composition et les propriétés soit physiques soit chimiques du Lait des différents Mammifères, sont tellement variables, qu'on ne peut exprimer avec exactitude d'une manière générale sa pesanteur spécifique, sa couleur, sa saveur, etc. Tout ce que l'on peut dire de ce liquide en général, c'est qu'il est toujours opaque, d'un blanc plus ou moins pur, plus dense que l'eau, d'une saveur douce et d'une odeur qui varie suivant les animaux et les substances dont ils se nourrissent. Le Lait de la Vache, celui dont l'Homme fait la plus grande consommation, va principalement fixer l'attention, et l'on fera connaître succinctement les diversités que ce liquide offre dans les femelles de quelques autres animaux, comme dans la Femme, la Jument, l'Ânesse, la Brebis et la Chèvre.

LAIT DE VACHE. Sa couleur est d'un blanc légèrement bleuâtre. Sa densité varie d'après les quantités de beurre et de fromage qu'il contient, et ces quantités ne sont pas constamment les mêmes sur le même individu, quand on retire son Lait à des intervalles de temps entre lesquels les rapports de l'animal avec les corps extérieurs subissent de nombreux changements. En général il est formé : 1^o de Beurre; 2^o de matière caséuse ou fromage pur; 3^o d'Eau en très-grande proportion; 4^o d'un Acide libre (lactique, suivant Schéele et Berzélius; acétique, selon Fourcroy, Vauquelin et Thénard); 5^o de Sucre de Lait; 6^o de plusieurs Sels neutres, tels que le lactate de Fer, l'acétate et le phosphate de Potasse, les phosphates de Chaux et de Magnésie et le chlorure de Potassium.

Si on l'abandonne à lui-même et à une température de dix à douze degrés, il se sépare en deux parties. La crème, qui y était tenue seulement en suspension, vient occuper la partie supérieure où elle forme une couche plus ou moins épaisse. Le Lait écrémé ne tarde pas à s'aigrir, surtout si la température est augmentée, et il se divise de nouveau en deux portions dont l'une est un *coagulum* assez consistant, et l'autre un liquide légèrement jaune-verdâtre, auquel on a donné les noms de *sérum* et de petit-Lait. C'est de la crème que l'on obtient une plus grande quantité de la matière grasse ou du Beurre. *V.* ce mot. Lorsque par l'agitation on en a séparé celui-ci, il ne reste que le Lait battu ou Lait de Beurre qui se compose de *sérum* et de fromage. Ce dernier peut facilement en être extrait, soit spontanément par l'ascence du liquide, soit par l'action des Acides, de l'Alcool et de l'Éther qui coagulent le Lait, les premiers en se combinant avec la matière caséuse, les autres en exerçant sur elle une légère action, ou plutôt en s'emparant de l'eau qui la tenait en solution. Les Alcalis, au contraire, ne le coagulent point; ils redissolvent même le fromage qui a été séparé par les Acides. Une chaleur élevée graduellement jusqu'à l'ébullition du Lait, ne produit sur lui, s'il est récent, qu'un boursoufflement qui résulte de la formation de plusieurs pellicules à sa surface; mais si ce liquide est extrait depuis quelque temps, l'élévation de la température atmosphérique suffit pour le coaguler. Ce phénomène s'observe fréquemment pendant les chaleurs de l'été. Il faut toutefois prendre en considération l'état électrique de l'atmosphère qui paraît aussi exercer une influence très-marquée sur la coagulation du Lait.

La saveur du *sérum* ou petit-Lait dépend de l'Acide lactique libre et des Sels neutres qu'il tient en dissolution. Sa transparence est altérée par une portion de fromage qu'on enlève en y mêlant du blanc d'œuf et en faisant bouillir le liquide, puis le passant à travers une feuille de papier.

LAIT DE FEMME. Moins épais, moins caséux que celui de la Vache; il ne se coagule, suivant Parmentier et Deyeux, que par les Acides concentrés. Il a une saveur très-douce, et il est visqueux, mais non gélatineux ni tremblant.

LAIT D'ANESSE. De même que le précédent, il ne contient que très-peu de fromage. Sa crème, d'une faible consistance, donne un beurre blanc, mou et fade.

LAIT DE JUMENT. Il est moins fluide que les Lait de Femme et d'Anesse. On n'y trouve néanmoins que de faibles proportions de fromage et de beurre, et il contient de plus du sulfate de Chaux, d'après Parmentier et Deyeux. On sait que certaines hordes tartares en font un grand usage non-seulement comme aliment, mais encore par la liqueur alcoolique qu'ils en obtiennent et qui leur tient lieu d'eau-de-vie.

LAIT DE BREBIS. Sa densité est, en général, un peu plus grande que celle du Lait de Vache. Le beurre qu'il contient est plus abondant et plus fusible, et son fromage plus gras. Il a en outre une odeur particulière qui le fait aisément reconnaître.

LAIT DE CHÈVRE. Le beurre qu'il fournit est ferme,

blanc et moins abondant que dans les Lait de Vache et de Brebis. Son fromage est gélatineux et a plus de consistance que celui de ces derniers animaux. L'odeur de Chèvre qui le caractérise est due, selon Chevreul, aux Acides caproïque et caprique, que ce chimiste y a découverts en assez fortes proportions. Il ajoute qu'en général le Lait des divers animaux est odorant en raison du développement de ces Acides contenus dans le beurre.

D'autres Quadrupèdes donnent un Lait d'assez bonne qualité pour que l'Homme en ait fait son profit. Le plus remarquable est le Lait de la femelle du Chameau qui forme la base principale de la nourriture des Arabes et des autres tribus errantes des déserts de l'Afrique.

LAIT VÉGÉTAL. Un grand nombre de végétaux ont un suc propre, dont l'aspect est absolument semblable au Lait des animaux, mais qui, le plus souvent, est doué de qualités amères et odorantes qui décèlent des principes acres et délétères. Tel est principalement le Lait des Euphorbiacées, des Asclépiadées, des Sapotées, des Urticées, des Papavéracées, etc. L'existence de ce Lait dans toutes les plantes d'une même famille, l'a fait employer comme caractère essentiel par les botanistes; il est en effet l'indice d'une structure particulière d'organes, qui détermine toujours la nature laiteuse de leur suc propre. Il arrive quelquefois que ce Lait est coloré de diverses manières; par exemple, il est orangé dans les Chélidones.

Le Lait de quelques Euphorbiacées et Apocynées s'épaissit à l'air et se change en une matière particulière à laquelle on a donné le nom de Caoutchouc. *V.* ce mot.

De tous les Lait végétaux le plus célèbre est celui de l'Arbre ou Bois de la Vache, *Palo del Vacca*, sur lequel Humboldt a donné les premiers renseignements dans les *Annales du Mus.*, t. II, p. 180. L'arbre qui le produit forme un genre nouveau qui a été nommé *Galactodendrum* par Kunth (*in Humb. et Bonpl.*, t. VII, p. 165) et placé dans la famille des Urticées. *V.* GALACTODENDRON.

Boussingault et Rivero ont publié un Mémoire sur la composition chimique de ce Lait. Voici le résultat de leurs expériences: 1° Cire en très-grande quantité; 2° Fibrine; 3° un peu de Sucre; 4° un Sel à base de Magnésie, mais qui n'est pas un acétate; 5° une matière colorante. Il ne renferme ni Albumine ni substance caséuse. *V.* pour plus de renseignements, le Mémoire original imprimé à Santa-Fé de Bogota en 1825, et la traduction qui en a été faite dans les *Annales de Chimie et de Physique*, t. XXIII, p. 219.

Plusieurs plantes ont, à cause de la blancheur de quelques-unes de leurs parties ou du suc qu'elles donnent, reçu du vulgaire le nom de Lait. Ainsi l'on a appelé:

LAIT D'ÂNE, le Laitron commun.

LAIT DE COCHON, l'*Hyoseris radicata*.

LAIT DE COULEUVRE, l'*Euphorbia Cyprisissias*.

LAIT D'OISEAU, l'Ornithogale blanc.

LAIT DORÉ, l'*Agaricus deliciosus*.

LAIT DE SAINTE-MARIE, le *Carduus marianus*, etc.

On a aussi étendu le même nom à des substances minérales, et appelé :

LAIT DE CHAUX, de l'Eau dans laquelle on fait dissoudre une certaine quantité de Chaux.

LAIT DE MONTAGNE, la même chose qu'Agaric minéral.

LAIT DE SOUFRE, le liquide opaque et blanc que l'on obtient en versant un Acide dans une dissolution aqueuse d'hydro-sulfate de Potasse, de Soude ou d'Ammoniaque, assez étendue pour tenir quelque temps le Soufre en suspension.

Les anciens minéralogistes ont donné le nom de Lait de Lune à une variété pulvérulente de Chaux carbonatée, appelée *Bergmilch* par les Allemands. *V. CHAUX CARBONATÉE.*

LAIT BATTU ou **LAIT DE BEURRE**. *V. LAIT DE VACHE.*

LAIT DE TIGRE. *BOT. (Champignons.)* Jacques Breyne, botaniste de Dantzich, donne ce nom à un Champignon qu'on appelle *To-Emi* à la Chine. Cette plante a été nommée *Lac-Tigridis* à cause du préjugé qui veut qu'elle soit produite par l'urine du Tigre, qui se coagule sur le sable. On croit, mais sans fondement, que ce Champignon est voisin de la Truffe à Champignon d'Italie. *V. TRUFFE.*

LAITANCE. *ICHTHYOL.* C'est ainsi qu'on nomme généralement et d'une manière collective, les testicules des Poissons, autres que les Raies et les Squales, testicules dont la structure est bien différente de celle des organes analogues dans les classes supérieures des animaux. Ils se présentent sous l'aspect de deux grands sacs, en partie membraneux, en partie glanduleux, de forme régulière, cylindriques, coniques ou divisés en lobes, dont le volume augmente singulièrement dans le temps du frai, et qui sont remplis, à cette époque, d'une matière blanchâtre, opaque et laiteuse. Ils ne paraissent essentiellement composés que de cellules dont les parois, formées d'une membrane très-délicate, sécrètent le fluide séminal. Ils se réunissent par leur extrémité postérieure, et s'ouvrent au dehors, par un orifice commun, situé en arrière de celui de l'anus, et par lequel sort également l'urine.

Examinée au microscope, la Laitance des Poissons paraît composée d'une multitude de globules arrondis et d'une telle quantité d'animalcules, que Leuwenhœck a estimé que la Laitance d'une seule Morue en contenait environ 150.000.000.000 vivants, et différents pourtant des animalcules du sperme des autres Poissons.

La double Laitance de beaucoup de Poissons a souvent, comme on le voit dans la Carpe, par exemple, des dimensions considérables eu égard au volume absolu du corps; elle est presque constamment placée le long du dos, de manière à ce que chacun de ses deux lobes égale presque la longueur de l'abdomen.

Pour être plus simples en apparence que les testicules des autres animaux vertébrés, ceux des Poissons n'en ont pas moins une influence remarquable sur toute l'économie. Comme par la castration, on rend plus délicate la chair des Mammifères et des Oiseaux, de même, en enlevant la Laitance aux Poissons, on les engraisse, et on leur donne une meilleure saveur. C'est

une opération qu'a imaginée un pêcheur anglais, nommé Samuel Tull, et sur laquelle Hans Sloane a consigné des détails dans les Transactions philosophiques de la Société royale de Londres. L'occasion se présentera pour revenir sur ce sujet, à l'article Poissons; mais il est facile de concevoir comment la tuméfaction de ces organes au moment du frai doit, en concentrant sur eux les forces de la vie, en accumulant dans leur intérieur les produits de la nutrition presque tout entiers, enchaîner une partie des forces des Poissons, émauser quelques-unes de leurs facultés, diminuer la masse des autres organes de leur économie.

Dans beaucoup de Poissons, la Laitance est un aliment très-estimé. On sait communément quel prix les gourmets attachent à celle des Carpes, des Harengs, des Maquereaux.

L'analyse que Fourcroy et Vauquelin ont faite de la Laitance de Carpe, est remarquable en ce qu'elle a offert le premier exemple d'une matière organique dont le Phosphore est un des éléments.

La Laitance est formée d'Oxygène, d'Azote, de Phosphore, de Carbone et d'Hydrogène. Elle contient en outre une faible proportion de Phosphate de Chaux, de Magnésie, de Potasse et de Soude.

Elle ne cède à l'Eau ni Acide phosphorique ni phosphate d'Ammoniaque; elle est sans action sur le papier tournesol.

Lorsqu'on la distille dans une cornue de Grès, elle donne, outre les produits des matières organiques azotées, une quantité notable de Phosphore. Enfin, calcinée dans un creuset de Platine, elle fournit un Charbon qui brûle en produisant de l'Acide phosphorique. On peut séparer cet Acide du Charbon qui n'est pas consommé, au moyen de l'Eau chaude. Le résidu lavé, exposé de nouveau au feu, donne une nouvelle quantité d'Acide, et la proportion qu'on en obtient surpasse beaucoup celle qui est nécessaire pour neutraliser les bases salifiables de la Laitance.

LAITERON. *BOT. V. LAITRON.*

LAITEUX. *BOT.* Synonyme de Lactescent. — Paulet a surnommé Laiteux, un groupe de Champignons qui laissent échapper une lueur laiteuse.

LAITIER. *BOT.* L'un des noms vulgaires des Polygales, que des botanistes français ont proposé pour désigner ce genre dont aucune espèce n'est cependant laiteuse.

LAITIER. MIN. On donne ce nom, dans les forges, à une matière vitreuse, opaque et brunâtre, plus fusible et moins pesante que la fonte, et qui recouvre celle-ci dans le creuset, à mesure que la fusion s'opère. Elle est formée de Chaux, de Silice, d'Alumine; d'un peu d'oxyde de Fer, et quelquefois d'un peu d'oxyde de Manganèse. Par analogie, les minéralogistes ont donné le nom de *Laitier des volcans* aux Obsidiennes, et à des laves vitreuses de couleur noire ou brunâtre, qui avaient l'apparence des Laitiers de forge.

LAITON. MIN. Alliage formé d'environ deux parties de Cuivre et une de Zinc. *V. CUIVRE.*

LAITRON. Sonchus. *BOT.* Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par Tournefort qui y réunissait

des plantes séparées ensuite par Vaillant sous des noms génériques qu'on a cru devoir remplacer par ceux de *Picridium* et d'*Urospermum*. V. ces mots. Cependant Linné, n'adoptant point les distinctions opérées par Vaillant, plaça d'abord le *Picridium* parmi les *Sonchus*, mais plus tard il l'en éloigna, et commit une erreur plus grave en unissant ce *Picridium* au *Scorzonera*. Le genre *Sonchus*, très-voisin du *Lactuca*, puisqu'il n'en diffère que par ses fruits dépourvus de col, est ainsi caractérisé par Cassini : involucre campanulé, composé de folioles imbriquées, appliquées, oblongues-lancéolées, obtuses, un peu membranées sur les bords; réceptacle légèrement concave, tantôt absolument nu, tantôt alvéolé ou garni de papilles; calathide dont les fleurons sont nombreux, en languette et hermaphrodites; ovaires obovales, comprimés, toujours dépourvus de col, quelquefois munis d'une bordure sur chacune des deux arêtes, surmontés d'une aigrette légèrement plumeuse. Ce genre se compose d'une trentaine d'espèces, en général très-lactescentes, pour la plupart indigènes du bassin de la Méditerranée. Quelques-unes sont répandues et communes dans toute l'Europe; tels sont les *Sonchus arvensis* et *oleraceus*, L. On trouve dans les Alpes, les Pyrénées et les Vosges, deux belles espèces remarquables par leurs calathides de fleurs bleues ou lilas. Ce sont les *Sonchus Alpinus* et *Plumieri*, L. Les îles Canaries en nourrissent une espèce (*Sonchus fruticosus*, Willd.) dont la tige est ligneuse et les fleurs d'un jaune doré, grandes et disposées en larges corymbes au sommet des rameaux. On la cultive en Europe où il faut avoir la précaution de la tenir dans les serres d'orangerie, pendant l'hiver.

LAITUE. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Murex saxatilis*, espèce du genre Rocher. V. ce mot.

LAITUE. LACTUCA. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., ainsi caractérisé par H. Cassini : involucre presque cylindracé, composé de folioles imbriquées, appliquées, les extérieures ovales, les intérieures oblongues; réceptacle plan et sans appendices; calathide composée de demi-fleurons nombreux et hermaphrodites; ovaires comprimés, orbiculaires ou elliptiques, quelquefois munis d'une bordure sur les deux arêtes, toujours pourvus d'un col articulé par sa base, d'abord court et gros, terminé par un hourrelet, puis long et grêle, surmonté d'une aigrette légèrement plumeuse. Vaillant a le premier fait connaître le caractère essentiel de ce genre, lequel réside dans le fruit prolongé supérieurement en un col, caractère qui le distingue principalement du *Sonchus* dont il est très-voisin. Les Laitues sont au nombre d'une vingtaine d'espèces, indigènes des climats tempérés de l'hémisphère boréal.

LAITUE CULTIVÉE. *Lactuca sativa*, L. C'est une plante herbacée, annuelle, ayant la tige dressée, cylindrique, épaisse, simple inférieurement, ramifiée supérieurement. Ses feuilles inférieures sont sessiles, embrassantes, obovales, oblongues, arrondies au sommet, ondulées sur les bords; les supérieures sont graduellement plus petites, cordiformes et denticulées. Les fleurs sont d'un jaune pâle, petites, nombreuses et disposées

en corymbes. Cette espèce n'a encore été rencontrée nulle part à l'état sauvage. Quelques botanistes pensent qu'elle est le résultat de la culture de certaines espèces (*Lactuca quercina* ou *Lactuca virosa*) qui, de vénéneuses et narcotiques, sont devenues, à la longue, douces et salubres, surtout dans leurs parties qui ne contiennent point de suc laiteux, où semble résider le principe vireux. Cette opinion est vraisemblable, car les variétés que la culture a fait naître sont extrêmement nombreuses, et prouvent combien cette plante est sujette aux dégénérescences, et comme il est difficile de reconnaître son véritable type. Les cent cinquante variétés de Laitue cultivée peuvent être rapportées à trois races principales qui se perpétuent par leurs graines.

LAITUE POMMÉE. *Lactuca sativa capitata*. Ses feuilles inférieures sont très-nombreuses, pressées les unes contre les autres et formant une tête arrondie comme dans le Chou; celles qui occupent l'intérieur étant étiolées, sont blanches ou légèrement jaunâtres, tendres et très-aquenses.

LAITUE FRISÉE. *Lactuca sativa crispa*. Elle a des feuilles découpées, crépues sur les bords, ne formant pas une tête arrondie comme dans les variétés de la première race. On regarde comme une variété de la Laitue frisée la plante cultivée aux environs du Mans, sous le nom de Laitue-Épinard ou Laitue-Chicorée, qui est appelée par quelques botanistes, *Lactuca laciniata* ou *patmata*.

LAITUE ROMAINE. *Lactuca sativa longifolia*. Elle se reconnaît facilement à ses feuilles allongées, non bosselées ni ondulées, dressées, et formant un assemblage oblong, peu compacte.

Les usages culinaires des Laitues sont si vulgaires qu'il serait oiseux de les indiquer. C'est un aliment très-rafraichissant, qui convient surtout aux tempéraments robustes. Quoique étiolée et remplie de suc aqueux et innocents, la Laitue jouit cependant de propriétés narcotiques assez marquées. L'eau distillée de Laitue est souvent prescrite par les médecins dans les potions anodines et calmantes. La culture des Laitues demande quelques soins. Elles craignent le froid et veulent une terre meuble, chaude et amendée avec du terreau de couches. Afin de retarder le développement de la tige, et pour favoriser l'étiollement des feuilles intérieures, les jardiniers les serrent avec un lien de paille.

Parmi les autres espèces de Laitues qui croissent en France, on remarque le *Lactuca sylvestris*, De Cand., Flor. Franç., plante qui vient dans les lieux inultes ainsi que le *Lactuca virosa*, et qui jouit comme celle-ci de propriétés narcotiques, assez dangereuses. Le *Lactuca perennis*, L., est une belle espèce à fleurs bleues ou violettes que l'on trouve dans les champs cultivés.

On a étendu le nom de Laitue à des plantes qui n'en sont pas; ainsi l'on appelle quelquefois vulgairement :

LAITUE D'ANE, les Cardères et divers Chardons.

LAITUE D'ANGUILLES, les Ulves à expansions linéaires, l'*intestinalis* particulièrement, qui se trouve dans certains étangs saumâtres des salines de France.

LAITUE DE BREBIS, les Mâches ou Valérianelles.

LAITUE DE CHÈVRE, les petites espèces d'Euphorbes ou Thilymales.

LAITUE DE CHIEN, le Chiendent ou le Pissenlit vulgaire.

LAITUE DE COCHON OU DE PORC, l'Hypochéride fétide.

LAITUE DE GRENOUILLES, le Potamot crépu.

LAITUE DE LIÈVRE, le Laitron commun.

LAITUE MARINE, les Ulves à expansions larges, et quelquefois les Euphorbes des rivages, ou la Criste, *Crithmum*.

LAITUE DE MURAILLE, le *Sisymbrium Irio*, des Prenanthes et des Laitrons.

LAITUES. BOT. Adanson, dans ses Familles des Plantes, nommait ainsi la première des dix sections qu'il a établies dans les Synanthérées. Cette section correspond aux Chicoracées de Vaillant et de Jussieu. *V.* ce mot.

LAIUS. *Laius*. IKS. Ce genre de Coléoptères pentamères appartient à la famille des Serricornes, tribu des Malachiens. Il a été établi par Guérin, qui lui assigne pour caractères : antennes dentées, avec les deux premiers articles plus gros que les autres qui sont simplement grenus, ce qui distingue éminemment les Laius des Pelécophores et des Prionicières ; ensuite les palpes sont ovalaires. Quant aux autres caractères, ils se rapportent entièrement à ceux des Dasytes. On ne connaît de ce genre qu'une seule espèce. Le LAIUS BLEU, *Laius cyaneus*, Guérin. Voyage de Duperrey, Ius., pl. 2, fig. 10, est d'un bleu foncé et brillant, avec les jambes, les tarses et les antennes d'un bleu plus pâle : les trois premiers articles de ces dernières sont d'un brun fauve ; la tête et le corselet sont très-finement pointillés ; il y a également des points sur les élytres, mais ils sont moins rapprochés.

LAK. POIS. *V.* ÉLOPE.

LAKMUS. BOT. Même chose que Lacmus. *V.* ce mot.

LALAGE. *Lalage*. BOT. Lindley a proposé l'institution de ce genre pour une plante légumineuse apportée récemment de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, et qui lui a offert un ensemble de caractères hors de tout rapprochement avec aucun des genres connus. Cette plante a fleuri dans la collection de Knight à Nursery, au mois d'avril 1854. LALAGE ORNÉE, *Lalage ornata*, Lind., Bot. Reg., 1722. C'est un arbrisseau de moyenne élévation, qui se divise en une multitude de rameaux cylindriques d'un vert obscur et soyeux. Les feuilles sont larges, ovales, pointues, veinées et réticulées, d'un vert foncé, un peu rudes et couvertes en dessus de poils très-courts, soyeuses en dessous ; les pétioles sont courts et arrondis, garnis à leur base de stipules sétacées, linéaires, scariées, pubescentes et qui les égalent en longueur. Les fleurs sont réunies deux à deux, dans les aisselles des feuilles, portées sur des pédicelles dont la base est entourée de bractéoles filiformes, d'un vert jaunâtre, velues et de la longueur du calice ; celui-ci est vert extérieurement et couvert de poils ; l'intérieur est coloré. La corolle est composée d'un étendard presque rond, plan, échancré, d'un jaune tirant un peu sur l'orangé, ayant à sa base une tache ronde, d'un rouge sanguin, entourée

d'une bande semi-circulaire d'un violet pourpré fort obscur. Les ailes sont linéaires, oblongues et d'un brun pourpré très-obscur ; la carène qui leur est parallèle renferme les organes générateurs, elle est un peu renflée, obtuse, denticulée et d'un pourpre vif. Les étamines sont blanches à leur base, avec l'extrémité purpurine, couronnée par une anthère ovale et obtuse. L'ovaire est très-velu, surmonté d'un style ascendant, subulé et glabre, terminé par un stigmate capité. On tient cette plante en orangerie et on la cultive dans le terreau de bruyère pur. On la propage soit au moyen de ses graines, soit par boutures.

LAMA. MAM. Pour Llama. *V.* ce mot et CHAMEAU.

LAMAN. BOT. *V.* BRÈDES.

LAMANTIN. *Manatus*. MAM. Genre de Cétacés herbivores, caractérisé par l'existence de chaque côté et à chaque mâchoire de neuf molaires : les supérieures sont à peu près carrées, les inférieures un peu plus allongées ; mais toutes ont leur couronne formée de deux collines transversales qui présentent trois mamelons ; en outre chaque dent a deux petits talons, qui sont, à la mâchoire supérieure, de grandeur à peu près égale, tandis qu'à l'inférieure, l'un d'eux, le postérieur, est très-considérable, le second venant au contraire à disparaître presque entièrement. Il n'y a ni incisives ni canines. Au reste, ce système de dentition varie beaucoup avec l'âge. Ainsi les mamelons, et ensuite les collines elles-mêmes, s'usent par la mastication, et il n'en existe plus de traces chez les individus avancés en âge. Les molaires antérieures viennent même à tomber, et c'est, suivant Cuvier, à mesure que les postérieures acquièrent du développement. Ainsi beaucoup d'individus ont seulement trente-deux molaires, ce qui explique le peu d'accord des zoologistes sur le nombre des dents du Lamantin, et concilie très-bien beaucoup d'observations qui paraissent contradictoires. C'est ainsi que Cuvier avait lui-même, dans son Règne Animal, caractérisé le genre par l'existence de trente-deux dents seulement. Un autre fait très-remarquable, et que l'analogie pouvait faire soupçonner, c'est que le Lamantin n'est pas, à toutes les périodes de sa vie, privé d'incisives. Suivant les observations de Blainville et de Cuvier, on en trouve deux petites à l'une et à l'autre mâchoire. Les membres antérieurs, véritables nageoires, où l'on découvre néanmoins sans peine, sous la peau qui les enveloppe, les cinq doigts composés chacun de trois phalanges, sont terminés par quelques ongles plats et arrondis, et qui ont ainsi une ressemblance grossière avec ceux de l'homme. Ces ongles sont ordinairement au nombre de quatre, le pouce n'étant pas onguiculé ; mais on en trouve fréquemment trois et même deux seulement, tandis que sur quelques individus il en existerait, au contraire, jusqu'à cinq. Les membres postérieurs et le bassin paraissent manquer entièrement. C'est en vain que Daubenton en a cherché les vestiges dans un fœtus qu'il a disséqué ; et aucun squelette ne les présente non plus, quoique l'analogie dût porter à croire qu'on les trouverait de même que chez le Dugong. Le corps, de forme oblongue, et qu'on a plusieurs fois comparé à une outre, est terminé par une queue plate, large, comme tronquée,

et dont la forme rappelle celle d'un éventail. La tête est terminée par un museau charnu, où l'on voit, vers la partie supérieure, les narines très-petites et dirigées en avant. La lèvre supérieure, échancrée à sa partie médiane, est garnie de poils roides et assez abondants. L'œil est très-petit; il n'y a point de conque auditive, et le trou auriculaire ne s'aperçoit que difficilement; la langue est étroite et assez petite. Les mamelles sont pectorales, ordinairement peu visibles; elles deviennent, au contraire, très-proéminentes au temps de la gestation et de l'allaitement. Buffon a dit, on ne sait trop sur quel fondement, que la vulve n'est pas située comme dans les autres animaux au-dessous, mais au-dessus de l'anus. Cuvier a constaté qu'il n'y a à cet égard aucune anomalie. Quant à l'organisation intérieure, tout l'appareil digestif est bien celui d'un Herbivore; les intestins sont boursoufflés, et l'estomac est divisé en deux parties et en deux petites poches aveugles. Enfin les dents sont, comme on a pu le voir dans cette description, tout à fait appropriées au régime végétal, et tellement, qu'elles sont presque entièrement semblables à celles de certains Pachydermes. Le col n'a que six vertèbres, comme l'a dit Daubenton, et encore ces vertèbres sont-elles très-courtes. Il y a seize paires de côtes; mais deux seulement s'unissent au sternum.

Les mœurs des Lamantins ne sont pas moins curieuses que leur organisation. Ces êtres mitoyens, placés au delà des limites de chaque classe, suivant l'expression de Buffon, ne sont point encore, comme les Dauphins et les Baleines, des animaux véritablement marins. On ne les trouve pas dans la haute mer, mais seulement au voisinage des îles et des côtes, et vers l'embouchure des fleuves, où ils remontent même quelquefois jusqu'à des distances considérables. La plupart des voyageurs affirment qu'ils restent constamment dans l'eau: il paraît cependant qu'ils viennent à bout de se traîner à terre. Ils vont ordinairement en troupes, serrés les uns contre les autres, les jeunes étant placés au milieu. Ils n'ont aucune défiance, du moins dans les contrées où ils n'ont point encore appris à redouter la puissance de l'Homme. Ils se laissent approcher, toucher même sans aucune crainte, levant la tête hors de l'eau, et il faut, dit-on, les frapper très-rudement pour qu'ils prennent le parti de s'éloigner. La chair de ces animaux ressemble, suivant plusieurs voyageurs, à celle du Bœuf, suivant d'autres à celle du Veau; leur graisse est pareillement très-bonne. Aussi la pêche du Lamantin se fait-elle très-fréquemment. « Pour le prendre, dit un voyageur qui a vu cette pêche sur les côtes de Saint-Domingue, on tâche de s'en approcher sur une nacelle ou un radeau, et on lui lance une grosse flèche attachée à un très-long cordeau; dès qu'il se sent frappé, il s'enfuit, et emporte avec lui la flèche et le cordeau à l'extrémité duquel on a soin d'attacher un gros morceau de liège ou de bois léger pour servir de bouée et de renseignement. Lorsque l'animal a perdu par cette blessure son sang et ses forces, il gagne la terre; alors on reprend l'extrémité du cordeau; on le roule jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que quelques brasses; et à l'aide de la vague on tire peu à peu l'animal vers le bord, ou bien on achève de

le tuer dans l'eau à coups de lance. » L'attachement de ces animaux pour leurs compagnons fournit alors un spectacle touchant; ils cherchent à délivrer le blessé du harpon, et on en a vu souvent suivre constamment le cadavre de leur mère ou de leur femelle, pendant qu'on le traînait vers le rivage. On conçoit combien la pêche de ces animaux est rendue facile par leur peu de défiance. Aussi les pêcheurs exercés peuvent-ils en un jour se procurer un très-grand nombre d'individus.

L'intelligence du Lamantin, son instinct social et doux, font avec ses formes grossières un contraste véritablement bien remarquable, et qui a frappé tous ceux qui lui ont donné quelque attention. « Ces animaux, dit Buffon, quoique informes à l'extérieur, sont à l'intérieur très-bien organisés, et si l'on peut juger de la perfection d'organisation par le résultat du sentiment, ces animaux seront peut-être plus parfaits que les autres à l'intérieur. » Au reste les voyageurs, toujours amis du merveilleux, ont encore exagéré l'intelligence déjà si étonnante du Lamantin, sans doute pour avoir cru trop facilement à de faux récits; mais d'autres ont encore été plus loin. En se rappelant tout ce qu'on a débité sur l'existence des Hommes marins, en songeant au nombre de ceux qui ont dit avoir vu de ces êtres merveilleux, à la manière pleine d'assurance, au ton de vérité dont ils le soutiennent, il est difficile de se persuader que le seul désir de tromper ait donné naissance à toutes leurs assertions. Demaillet, dans le but de prouver l'origine aquatique de l'espèce humaine, a particulièrement, dans son ouvrage intitulé *Telliamed*, rassemblé un grand nombre de témoignages attestant la vérité de semblables récits. Il est bien prouvé maintenant que ces fables ont leur source, quelques-unes dans de coupables supercheries, mais la plupart dans quelques ressemblances grossières de l'Homme avec les Lamantins et avec certaines espèces voisines, comme le Dugong. Les longs poils de la lèvre supérieure, qui de loin pouvaient être pris pour des cheveux; la forme des ongles; surtout les mamelles situées sur la poitrine, et à peu près arrondies comme chez la Femme; l'habitude qu'ont ces animaux d'élever hors de l'eau la partie antérieure de leur corps; sans doute aussi leur peu de défiance, leur douceur, leur intelligence, ont suffi pour faire attribuer les formes humaines à des animaux si peu semblables à l'Homme; confusion qui peut paraître bien étonnante, mais qui n'en est pas moins certaine (V. Cuvier, Oss. Foss., t. IV). Qu'on lise la description d'un de ces Hommes marins, quelle que soit la manière dont on ait exagéré les ressemblances, on retrouvera presque toujours, avec de l'attention, les caractères d'un Lamantin ou d'un Dugong. Au reste, cette remarque ne tend point à faire excuser une erreur aussi grossière, prenant ces animaux pour de véritables Poissons à cause de leur séjour habituel dans la mer, on ne pouvait manquer d'être vivement surpris de leur voir des poils, des ongles, des mamelles; et si l'Homme les éleva jusqu'à lui, c'est surtout parce qu'il les voyait sortir ainsi des limites de leur classe. Le nom de *Poisson-Femme*, donné en plusieurs lieux au Lamantin, prouve la vérité

de cette remarque. Le nom de *Lamantin* lui-même a vraisemblablement une origine analogue : ce mot est dérivé par corruption, comme l'a démontré Buffon, du nom de *Manati* ou Manate que les Galibis et les Caraïbes, habitants de la Guiane et des Antilles, donnaient, dans leur langue, au Lamantin d'Amérique. De ce nom, en y réunissant l'article, les Nègres des îles françaises d'Amérique ont fait *Lamanati*, puis *Lamanti*. Quant à ce nom de *Manati*, il paraît avoir été emprunté des Espagnols, et donné au Lamantin, à cause de ses ongles qui donnent à la terminaison de ses nageoires quelque ressemblance avec une main, ressemblance qui a dû nécessairement paraître fort singulière chez un animal que l'on considérerait comme un Poisson. Les noms de Bœuf, de Vaehé et de Veau marins ont aussi été donnés en divers lieux au Lamantin, de même qu'au Dugong. Il est vraisemblable que ces dénominations doivent tenir à la remarque qu'on aura faite de quelques ressemblances grossières dans les formes, plutôt qu'à la similitude du régime entre ces Ruminants et le Lamantin. En effet, à moins que le genre de nourriture d'un animal ne présente quelque singularité, le vulgaire le remarque à peine; et, au contraire, tout ce qui frappe ses yeux ne manque pas de fixer son attention. Il est bien certain d'ailleurs que quelques peuples ont trouvé de la ressemblance entre la tête du Bœuf et celle du Lamantin, et même au point d'avoir attribué à l'un des cornes semblables à celles de l'autre. On sait enfin, d'un autre côté, que les Phoques, animaux carnassiers, ont aussi, et même beaucoup plus généralement, reçu les mêmes noms.

On a beaucoup hésité sur la place que doivent occuper les Lamantins dans la série animale. Presque tous les zoologistes sont seulement tombés d'accord sur un point : la nécessité de la réunion du Lamantin et du Morse, quoique celui-ci soit quadrupède et carnassier. Ce rapprochement, contraire à tous les rapports naturels, semblait si heureux, et on était tellement persuadé de sa justesse, que Rai, plaçant le Morse parmi les Carnassiers, à la suite des Chiens, crut devoir y placer aussi le Lamantin; que Klein alla jusqu'à affirmer qu'on devait s'être trompé en refusant à ce Cétacé des pieds de derrière; et que tous les auteurs systématiques, et Linné lui-même, dans quelques-unes des éditions de son *Systema Naturæ*, placèrent ensemble, dans un même genre, le Lamantin, le Dugong et le Morse. Lacépède fut le premier qui sépara enfin ces trois animaux, dont il fit avec juste raison des genres particuliers; et Cuvier, adoptant les trois genres Morse, Dugong et Lamantin de Lacépède, en établit en outre, sous le nom de Stellère, un quatrième comprenant l'animal de Steller d'abord confondu aussi avec les Lamantins. De cette manière, le genre Lamantin reste composé de deux espèces seulement dont l'une habite l'Amérique méridionale, et la seconde l'Afrique.

LAMANTIN D'AMÉRIQUE. Cuv.; *Manatus Americanus*, Desmar.; le grand Lamantin des Antilles, Buff.; le Manate de quelques auteurs. Cuvier a fait connaître avec détail l'ostéologie de cette espèce dans son grand

ouvrage sur les Ossements fossiles. Elle se trouve répandue dans une partie du littoral de l'Amérique méridionale; elle a quelquefois plus de vingt pieds de longueur, et pèse huit milliers. Il y a un peu moins du quart de la longueur totale entre l'insertion des nageoires et le museau. Toute la peau est grise, légèrement chagrinée; quelques poils isolés se voient en divers points, et surtout vers la commissure des lèvres et à la face palmaire des nageoires, où ils sont un peu plus abondants.

LAMANTIN DU SÉNÉGAL. Adans.; *Manatus Senegalensis*, Desmar. Cette espèce se trouve dans presque toutes les rivières de la côte occidentale d'Afrique. La plupart des caractères qui lui ont été attribués appartiennent également au Lamantin d'Amérique, ou sont erronés. Adanson seul en a donné une description exacte. La longueur du Lamantin du Sénégal n'exécède pas huit pieds, et son poids huit cents livres; sa couleur est cendrée-noire; l'iris est d'un bleu foncé, et la prunelle noire. Les femelles ont deux mamelles plutôt elliptiques que rondes, placées près de l'aisselle; la peau est un cuir épais de six lignes sous le ventre, de neuf sur le dos et d'un pouce et demi sur la tête. Les nègres Qualofes ou Yolofes appellent cet animal *Leveou*. Cuvier a trouvé d'autres caractères dans la tête osseuse, moins allongée à proportion de sa largeur que dans le Lamantin d'Amérique, dans la fosse nasale plus large, les orbites plus écartées, les fosses temporales plus larges et plus courtes, les apophyses zygomatiques du temporal beaucoup plus renflées, enfin dans la partie antérieure de la mâchoire, courbée et non droite comme dans l'autre espèce.

On n'a point encore bien distingué d'autres espèces de Lamantins. Cependant deux crânes récemment trouvés sur les côtes de la Floride orientale, et décrits (Journ. Ac. Sc. Nat., Philadelphie, vol. 5; et Faun. Améric.) par Harlan, sembleraient indiquer une nouvelle espèce que ce zoologiste propose de nommer *Manatus latirostris*, dans le cas où son existence se trouverait confirmée ultérieurement. Quant au grand Lamantin de la mer des Indes, de Buffon, il n'est autre que le Dugong; son Lamantin du Kamtschatka est le Stellère; et, suivant Cuvier, son petit Lamantin d'Amérique ne serait qu'un double emploi du grand Lamantin des Antilles.

LAMANTINS FOSSILES. Des ossements fossiles de Lamantins se trouvent répandus, en assez grande abondance, sur divers points de la France. Renou, professeur d'histoire naturelle, à Angers, en a particulièrement découvert un grand nombre dans le département de Maine-et-Loire, dans les couches de Calcaire coquillier, situées près de la rivière de Layon. Ordinairement mutilés, et quelquefois même un peu roulés, ces ossements ont été trouvés avec d'autres débris d'animaux marins, de Phoques et de Cétacés. Ils consistent en des fragments de membres, de vertèbres, de côtes et de crânes. Cuvier, qui les a décrits et figurés dans son ouvrage sur les Ossements fossiles, où il démontre qu'ils appartiennent à une espèce différente de celles aujourd'hui connues, a représenté aussi plusieurs autres fragments trouvés aux environs de Bordeaux.

d'Étampes, de Mantes, à l'île d'Aix et dans quelques autres localités : lui-même en a découvert quelques uns à Longjumeau. « Il est donc bien certain, dit Cuvier en terminant son important Mémoire sur les Lamantins fossiles, qu'un animal du genre des Lamantins, genre aujourd'hui propre à la zone torride, habitait l'ancienne mer qui a couvert l'Europe de ses coquillages, à une époque postérieure à la formation de la craie, mais antérieure à celle où se sont déposés nos Gypses, et où vivaient sur notre sol les Paléothériums et les genres leurs contemporains. »

LAMARCHEE. *Lamarchea*. BOT. Genre de la famille des Myrtées, institué par Gaudichaud, dans la Botanique du Voyage de l'Uranie, avec les caractères suivants : calice hémisphérique, dont le limbe est décédé, divisé en cinq parties régulières; corolle formée de cinq pétales insérés sur le limbe du calice; ils sont obovato-spatulés, ciliés et frangés, réunis en cloche et ne dépassant pas le limbe du calice; étamines connées en tube, insérées comme les pétales, monadelphes, plus longues que la corolle; tube staminal un peu arqué et divisé à partir du milieu en cinq faisceaux; ovaire subglobuleux et libre; style unique, couronné par un stigmate subcapitellé; capsule globuleuse, renfermée dans le tube persistant et grossi du calice, papyracée, à trois loges et à trois valves septicides; trois placentaires fixés au fond de la capsule, près de l'axe; tube du calice globuleux, épais, coriace et même un peu ligneux, marqué au sommet de cinq cicatrices légères; semences criblées, arquées, en coin ou un peu lancéolées, triangulaires.

LAMARCHEE A FEUILLES D'AKEA. *Lamarchea akeæfolia*, Gaud. C'est un arbre mutique, à feuilles éparses, lineari-lancéolées, très-entières, coriaces et à trois nervures; les fleurs sont axillaires, solitaires, sessiles et d'un brun rougeâtre. Il se trouve aux environs de la baie des Chiens-Marins, dans la partie occidentale de la Nouvelle-Hollande.

LAMARCKEA. BOT. Le professeur Richard, dans les Actes de la Société d'Histoire naturelle de Paris, fit en l'honneur du célèbre auteur de la Flore française, de l'Histoire des Animaux sans vertèbres, etc., un genre de Solanées qu'il nomma *Marckea*. C'est le même genre que Persoon et Poirét appellent *Lamarckea*. V. MARCKEA. D'un autre côté, le professeur Kæler, séparant le *Cynosurus aureus* des autres espèces du même genre, en a fait un genre nouveau sous le nom de *Lamarckea*; mais ce genre a été nommé *Chrysurus* par Persoon.

LAMARCKIE. *Lamarckia*. BOT. Moench aussi a voulu à son tour honorer la mémoire de l'un des plus grands botanistes français, en lui dédiant ce genre de la famille des Graminées, qu'il a caractérisé de la manière suivante : épillets fertiles et stériles, mêlés et pressés les uns contre les autres : les fertiles à deux fleurs écartées, l'une hermaphrodite et l'autre rudimentaire, munie d'une arête à sa base; deux glumes lanceolato-subulées, pressées contre la fleur; deux paillettes : la supérieure bicarénée, l'inférieure roulée en cylindre, à sommet bifide, munie d'une arête droite; deux squamules très-petites; un ovaire sessile et glabre, surmonté

de deux styles que terminent des stigmates pubescents; une caryopse oblongue, comprimée, adhérente à la paillette supérieure; des épillets stériles, formés de cinq à neuf fleurs très-serrées; elles ont deux glumes lunulato-subulées, pressées contre elles; une paillette ovale, arrondie, concave, mutique, eroso-denticulée au sommet.

LAMARCKIE DORÉE. *Lamarckia aurea*, Moench; *Cynosurus aureus*, Lin. Ses tiges sont articulées, feuillées, hautes de sept pouces environ; ses feuilles sont glabres, garnies d'une membrane blanche à l'entrée de la gaine; l'épi est une sorte de panicule étroite, longue de deux à trois pouces, d'un aspect soyeux, composée d'épillets menus, très-nombreux, fasciculés sur les ramifications, la plupart inclinés ou pendants et d'un vert-jaunâtre luisant; les pédicules des épillets sont très-velus. Cette plante se trouve en abondance sur les bords de la Méditerranée.

LAMARKIA. BOT. Le genre d'Hydrophytes formé sous ce nom par Olivi, est devenu le *Spongodium* de Lamouroux. V. ce mot.

LAMAS. MAM. Même chose que Llama, espèce du genre Chameau. V. ce mot.

LAMBARDE. POIS. L'un des noms vulgaires du Squalé Rousselle.

LAMBDA. INS. Espèce du genre Noctuelle. V. ce mot.

LAMBERTIE. *Lambertia*. BOT. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Smith et aujourd'hui adopté par tous les botanistes modernes. Il se compose de jolis arbustes à rameaux verticillés, portant des feuilles alternes, le plus souvent très-entières; des fleurs réunies en capitules terminaux, solitaires, composés de sept fleurs, environnés d'un involucre dont les folioles sont colorées. Chaque fleur est composée d'un calice tubuleux, à quatre divisions recourbées et tordues en spirale, portant chacune une étamine. L'ovaire est environné de quatre écailles hypogynes, distinctes ou soudées en une petite gaine. Cet ovaire est à une seule loge, et contient deux ovules; le stigmate est allongé, subulé. Le fruit est un follicule uniloculaire, coriace et presque ligneux, cunéiforme et quelquefois terminé par deux pointes à son sommet; il contient des graines membraneuses sur les bords. Toutes les espèces de *Lambertia* croissent à la Nouvelle-Hollande. Plusieurs sont cultivées dans les jardins; telle est surtout la suivante :

LAMBERTIE ÉLEGANTE. *Lambertia elegans*, Smith, *Linn. Trans.*, 4, p. 214, t. 20. Cette jolie espèce est originaire de la côte orientale de la Nouvelle-Hollande; elle croît aux environs de Port-Jackson, dans les lieux découverts et rocailleux. Elle peut s'élever à la hauteur de cinq à six pieds; ses rameaux sont courts, ordinairement ternés, ainsi que ses feuilles qui sont étroites, allongées, cuspidées au sommet, coriaces, persistantes, très-entières, glabres et luisantes à leur face supérieure, tomenteuses et ferrugineuses inférieurement, à bords réfléchis. Les fleurs sont rouges, réunies au nombre de sept dans un involucre écailleux et imbriqué. Le fruit est cunéiforme et terminé par deux cornes écartées l'une de l'autre. Cette espèce fleurit en général au mois

d'avril. On la cultive en terre de bruyère; et elle doit être abritée dans l'orangerie. On la multiplie facilement de boutures.

Une autre espèce de ce genre est remarquable par ses involucre constamment uniflores. Robert Brown l'a nommée pour cette raison *Lambertia uniflora*.

LAMBICHE. OIS. Synonyme vulgaire de Guignette. *V.* CHEVALIER.

LAMBIS. MOLL. Nom sous lequel les marchands désignent particulièrement une espèce de Ptérocère, *Pterocera Lambis* de Lamarck; ils donnent aussi le nom de LAMBIS DE LA GRANDE ESPÈCE au *Strombus latissimus*, Lin., de LAMBIS AILÉ DE LA MOYENNE ESPÈCE au *Strombus Gigas*, Lin., de LAMBIS MARBRÉ au *Strombus lentiginosus*, L., et enfin de LAMBIS NON AILÉ DE LA GRANDE ESPÈCE au *Strombus lucifer*, L.

LAMBOURDO. BOT. Synonyme vulgaire de Massette. *V.* cemot.

LAMBRUS ET LAMBRUSQUES. BOT. De *Lambrusca*, par corruption de *Labrusca*. Noms vulgaires de la Vigne sauvage.

LAME. BOT. On désigne sous ce nom, dans les corolles polypétales, la partie évasée qui ne peut être confondue avec la partie contractée que l'on distingue sous le nom d'onglet.

En minéralogie c'est un solide plan, très-mince, plus ou moins étendu.

LAME PROLIGÈRE. *Lamina proligera.* BOT. (*Lichens.*) Acharius, en donnant le nom de lame proligère à un organe mince, coloré, caduc par vétusté, lisse, que l'on observe dans les apothécions scutelloïdes, dont il forme le disque, a semblé croire qu'il remplissait dans les Lichens le rôle que le placenta remplit dans les Phanérogames. Quoiqu'il ne soit pas prouvé que la lame proligère renferme exclusivement les gongyles reproducteurs, il est certain néanmoins que la nature a pris un soin extrême de sa conservation. Des observations particulières ont prouvé, contre l'opinion d'Acharius, que la lame proligère n'était pas seulement dans les fruits scutellés, mais qu'elle pouvait s'observer aussi dans les apothécions de tous les genres de Lichens, sous des formes très-variées. Elle est nue dans les Lécidées, les Opégraphes et les Gyrophores, entourée et défendue des choes extérieurs par un périthécion dans les Verrucariées, et par une marge dans les Lécanoïdes, les Parméliées, etc. Elle constitue quelquefois l'apothécion tout entier, comme dans les Entoglyphes, les Hétéroglyphes, les Opégraphes et les Lécidées, mais elle n'en fait qu'une partie dans la plupart des autres genres. Cet organe serait, suivant Fée, une sorte d'ovaire stérile, la nature n'ayant pu atteindre son but entièrement, et les hommes qui étudient les êtres organisés savent très-bien que la nature a ses ébauches. Ce qui fortifie cette assertion, c'est que les autres parties de la plante paraissent en être dépendantes et avoir pour fonction principale, celle de concourir à sa conservation. Le thalle la reçoit dans la jeunesse et la préserve de tout frottement; la marge des scutelles, le périthécion des Verrucariées, ne paraissent pas avoir d'autre rôle que celui d'empêcher les choes extérieurs, et l'on remarque que cet organe, renfermé

quelquefois dans une double enveloppe, va toujours chercher la lumière en déterminant dans l'apothécion une dilatation plus ou moins complète. Acharius ne reconnaît de lame proligère que quand cette dilatation est complète, comme cela a lieu dans les fruits scutellés ou patellulés; tel n'est point l'avis de Fée. On peut regarder l'apothécion d'une Pyrénule, par exemple, comme une scutelle non déhiscente, et en effet, supposez que la nature en dilate le sommet, alors le périthécion devient le corps de la scutelle et le nucléum de la lame proligère; il en est de même pour tous les genres à apothécion globuleux, et cette théorie peut aussi s'appliquer aux fructifications linéaires. On conçoit, d'après cette explication, que le nom de lame proligère n'est plus convenable; mais il faut attendre pour le changer que de nouvelles observations aient confirmé et fortifié l'opinion de Fée. La lame proligère existe dans tous les apothécions scutelloïdes verruculeux, et dans le genre Plectocarpon qui appartient au groupe des Parméliées, ordre des Stictées. *V.* NUCLEUM ET PLECTOCARPON.

LAMELLAIRE. *Lamellaris.* MIN. On qualifie de cette manière, tout agglomérat composé de cristaux fort étendus et d'une épaisseur trop minime pour que l'on puisse en déterminer géométriquement la forme. Ces assemblages de petits cristaux entrelacés présentent à l'intérieur de la masse une multitude de petites facettes diversement inclinées.

LAMELLE. *Lamella.* BOT. On donne particulièrement ce nom aux appendices pétaloïdes, qui naissent sur certaines corolles: par exemple, dans le Laurier-Rose, les Lychnides, plusieurs Borraginées, etc. Le mot de *Lamella* est aussi employé par les auteurs de Mycologie, pour désigner la partie des Champignons qu'on a nommée en français feuillet, parce qu'elle y est disposée comme les feuillets d'un livre. *V.* FEUILLET ET AGARIC.

LAMELLÉ OU LAMELLEUX. *Lamellatus.* C'est-à-dire composé de petites lames réunies comme des feuillets.

LAMELLIBRANCHES. MOLL. C'est à Blainville que l'on doit la création de cette nouvelle dénomination pour rassembler en une seule division tous les animaux mollusques, dont les branchies, par paires très-larges et en lames aplaties, sont placées entre le corps et le manteau; presque tous les Conchifères ou Coquilles bivalves doivent rentrer dans cette division dont il sera reparlé à l'article MOLLUSQUE auquel il faut recourir.

LAMELLICORNES. *Lamellicornes.* INS. Grande famille de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères. C'est une de celles qui renferment les insectes les plus nombreux et les plus grands, et le trait entomologique le plus saillant qui la distingue des autres est d'avoir les antennes terminées en une massue, soit feuilletée, c'est-à-dire composée d'articles en forme de lames disposées en éventail ou à la manière des feuillets d'un livre, s'ouvrant et se fermant de même; soit en peigne et dont les feuillets sont perpendiculaires à l'axe, ou bien composées d'articles cupulaires et emboîtés; le premier ou l'inférieur de la massue étant en forme d'entonnoir, tronqué obliquement et renfermant concentriquement les autres.

La tête des Lamellicornes se prolonge en avant, et cette partie avancée est ce qu'on appelle Chapron; plusieurs des insectes que cette famille comprend, sont remarquables par leur taille, les émineuces en forme de cornes, de tubercules, que présentent, dans les mâles, la tête, le corselet, ou ces deux parties simultanément. Leur corps est, en général, ovale ou ovoïde; les antennes sont ordinairement composées de neuf à dix articles, et insérées dans une cavité sous les bords de la tête; les yeux s'étendent plus en dessous qu'en dessus, et sont peu saillants; la bouche varie, mais la lèvre est le plus souvent couverte par le menton qui est grand et corné; les deux premières jambes, et souvent d'autres, sont dentées au côté extérieur et propres à fouir; les articles des tarsi sont toujours entiers. Les Lamellicornes se nourrissent, soit de matières végétales décomposées, comme les fientes, le fumier, le tan, etc., soit de feuilles et de racines des végétaux, soit enfin du miel des fleurs ou des liqueurs exsudées par les arbres; ceux qui vivent de matières végétales altérées ont presque tous une teinte noire ou brune; quelques-uns sont même nocturnes; les autres recherchent la lumière; ils sont ornés de couleurs métalliques ou variées, et très-agréables. Leur démarche est en général lourde et leur vol souvent étourdi comme celui des Hanneçons. Le canal alimentaire des Lamellicornes se compose en général d'un œsophage très-court, qui se dilate aussitôt en un jabot de formes très-variées suivant les genres; d'un ventricule chylifique, plus ou moins long, ayant quelquefois sur toute sa surface des papilles conoïdes ou claviformes, ou des traces de plisures, et étant toujours replié sur lui-même un nombre de fois plus ou moins grand, suivant sa longueur relativement à celle de l'animal entier. Il donne toujours attache à quatre vaisseaux hépatiques de longueur très-variable, et finit par un intestin grêle, filiforme, terminé par un cœcum plus ou moins distinct. Les larves des Lamellicornes ont un estomac cylindrique, entouré de trois rangées de petits cœcums; un intestin grêle très-court; un colon énormément gros, boursoufflé, et un rectum médiocre. Les trachées de l'insecte parfait sont presque vésiculaires.

Les larves des insectes de cette famille se ressemblent presque toutes. Leur corps est long, presque demi-cylindrique, charnu, mou et ridé; il est blanchâtre, divisé en douze anneaux, et la tête est écailleuse, munie de fortes mandibules. Ces larves ont six pieds écailleux, bruns ou roussâtres; de chaque côté du corps on voit neuf stigmates, et l'extrémité postérieure, plus épaisse, et de couleur bleuâtre foncée, est courbée en dessous; elles se tiennent cachées dans la terre ou dans le tan des arbres, et se nourrissent de cette dernière matière ou de terreau; d'autres vivent d'excréments et de fumier; un grand nombre se nourrit des racines de divers végétaux, et sont quelquefois très-nuisible en attaquant ceux que l'on cultive et emploie, on en les déracinant. Ces larves se font toutes, dans leur séjour, une coque ovoïde avec la terre ou les débris des matières qui leur ont servi de nourriture, et qu'elles lient ensemble avec une substance glutineuse qu'elles font sortir

de leur corps. Quelques unes de ces larves ne se changent en nymphes qu'au bout de trois ou quatre ans.

Dans la *Genera Crust. et Ins.* de Latreille, ces insectes formaient plusieurs familles; dans ses Familles naturelles du Règne Animal, ce savant auteur a divisé les Lamellicornes en deux tribus. Ce sont les Scarabéides qui répondent aux Lamellicornes ou Pétalocères de Duméril, et les Lucanides ou Serricornes Priocères du même. V. SCARABÉIDES et LUCANIDES.

LAMELLIFÈRE. *Lamellifer*. BOT. Organe portant des lamelles. L'orifice des corolles est assez souvent Lamellifère.

LAMELLINE. *Lamellina*. INF. Nom proposé par Bory, pour l'un de ses genres d'animaux invisibles à l'œil nu, et dont les caractères consisteraient dans l'aplatissement du corps qui est homogène, plus ou moins approchant de la forme d'un carré long, tronqué aux deux extrémités, de manière à présenter quatre angles droits. Le *Monas Lamellula*, Müll., Inf., p. 7, tab. 1, f. 16, 17, Encycl. Vers III., pl. 1, fig. 8, ferait partie de ce genre, ainsi que les deux êtres singuliers représentés par Joblot, *part.* 2, p. 55, f. 2, M. etc., p. 18, pl. 5, fig. R. L. Tous vivent dans les infusions végétales; on dirait de petites lames de verre vivantes; la première se trouve aussi dans l'eau de mer gardée. Le *Gomium pulvinatum* de Müller appartiendrait aussi à ce genre.

LAMELLIROSTRES. OIS. (Cuvier.) Famille d'Oiseaux qui renferme la plupart des Palmipèdes, et dont le caractère principal consiste en un bec épais, revêtu d'une peau molle plutôt que d'une corne.

LAMELLOSODENTÉS. *Lamellosodontati*. OIS. Illiger, dans son *Prodromus systematis animalium et arium*, a formé une famille des *Lamellosodontati*, qui comprend les genres *Anas*, *Anser* et *Mergus*, de l'ordre des Palmipèdes ou Nageurs. V. ces mots.

LAMENTIN. MAM. Pour Lamantin. V. ce mot.

LAMEO. POIS. Synonyme vulgaire de Requin. V. SQUALE.

LAMIAIRES. *Lamiaræ*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Longicornes, établie par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.), et ayant pour caractères : dernier article des palpes ovalaire et rétréci en pointe vers le bout; tête verticale.

LAMIASTRUM. BOT. Synonyme de *Galeopsis Galeobdolon*, L. V. GALÉOPSIDE.

LAMIE. *Lamia*. POIS. Espèce du genre Squalé, devenue type de l'un des sous-genres établis par Cuvier. V. SQUALE.

LAMIE. *Lamia*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Fabricius, aux dépens du grand genre Cerambyx de Linné. Ce genre a été partagé, depuis Fabricius, en plusieurs sous-genres basés sur des caractères très-secondaires et tirés pour la plupart de la forme et des proportions du corps. Latreille, dans tous ses ouvrages, s'était servi de ces genres pour établir des divisions dans les Lamies de Fabricius. Ce n'est que dans ces derniers temps (Familles natur. du Règne Anim.) qu'il a adopté quelques-uns

des nombreux genres formés par Thunberg, Megerle et Schoenherr; mais comme son ouvrage (*loc. cit.*) ne présente que les caractères des familles, qu'il ne fait qu'énumérer les genres qui entrent dans chacune d'elles, et que la plupart des auteurs qui les ont établis ne l'ont fait que dans leurs collections, on doit les considérer comme n'étant point encore publiés et ne les présenter que comme divisions du genre Lamie. Les caractères essentiels de ce genre, dans toute l'extension qu'on peut lui donner, sont : labre très-apparent, s'avancant entre les mandibules; palpes filiformes, terminées par un article ovalaire ou presque cylindrique; antennes quelquefois sétacées, quelquefois composées d'articles très-courts, presque grenus, avec la base environnée par les yeux qui sont allongés en forme de reins; tête verticale; corselet épineux ou rugueux, plus ou moins long; corps cylindrique dans quelques-uns, aplati dans d'autres. Ces insectes se distinguent des Priones par la forme du labre qui est très-petit et peu apparent dans ceux-ci; ils s'éloignent des Callichromes et des Cerambyx par leur tête qui est verticale tandis qu'elle est penchée en avant dans ceux-ci, et que le dernier article de leurs palpes est plus grand et en forme de cône renversé. Ces insectes avaient été placés par Linné avec les Cerambyx; les caractères que Fabricius leur a assignés en les en séparant, ne les distinguent presque pas du genre précédent, ainsi que de ceux des Saperdes et des Gnômes qu'il a aussi établis. Tous ces Coléoptères ont la languette en forme de cœur, avec une échancrure plus ou moins profonde au milieu du bord supérieur. Les mâchoires sont pareillement terminées par deux lobes dont l'intérieur plus petit et en forme de dent. Le tube digestif des Lamies a bien plus d'étendue que dans les autres Longicornes. Léon Dufour (Ann. des Sciences nat., t. IV, p. 112, pl. 6, fig. 5) dit qu'il a quatre fois la longueur de l'insecte (*Lamia Textor*); il n'a pas trouvé de jabot distinct de l'œsophage qui atteint à peine le commencement du corselet; le ventricule chylifique en est séparé par un bourrelet prononcé, siège d'une valvule; il égale en longueur la moitié de tout le tube alimentaire; il est cylindroïde et se replie en deux grandes circonvolutions maintenues par des brides trachéennes excessivement multipliées; sa surface externe est couverte de points papilliformes que la loupe rend à peine sensibles et dont la saillie varie suivant le degré de contraction de l'organe; l'intestin grêle est filiforme; il se renfle en un cœcum allongé; le rectum, distinct de ce dernier par une contracture valvulaire, est long dans la femelle et renfermé dans un étui qui lui est commun avec l'oviducte; il est coudé à son origine, et ce coude est maintenu par deux brides musculaires distinctes, destinées sans doute à faciliter ou à régler ses mouvements lorsque l'oviducte s'allonge pour la ponte. Les Lamies font entendre, comme tous les Longicornes, un bruit aigu, produit par le frottement des parois intérieures du corselet contre la base du mésothorax. Les larves de la plupart des espèces vivent dans le bois, à la manière de celles des autres Longicornes; c'est là, et surtout dans les chantiers, que l'on trouve l'insecte parfait. Ce genre est très-nombreux

en espèces; elles sont répandues dans toutes les parties du monde, et surtout dans les pays boisés, entre les tropiques.

LAMIE TRISTE. *Lamia tristis*, *Cerambyx tristis*, Oliv., *ibid.*, pl. 9, f. 62. Elle a un peu plus d'un pouce de long; son corps est noir, avec une légère teinte cendrée; les élytres sont grises, chagrinées, avec deux très-grandes taches noires sur chaque. On la trouve dans le midi de la France et en Autriche, sur le Cypres.

LAMIER. *Laminum*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didymie Gymnospermie, établi par Linné et ainsi caractérisé : calice tubuleux à dix stries, à cinq dents inégales et très-aiguës; corolle dont le tube est long, évasé à son orifice, la lèvre supérieure entière, en forme de voûte, et recouvrant les étamines, la lèvre inférieure à trois lobes, deux latéraux plus petits et comme appendiculés, celui du milieu plus grand, un peu concave et échancré; quatre étamines didymines, à anthères velues; ovaire quadrilobé, surmonté d'un style bifide à son sommet.

Une quinzaine d'espèces de Lamiers ont été décrites par les auteurs. Elles se trouvent toutes dans l'hémisphère boréal : une croit dans l'Amérique septentrionale, et les autres en Europe et dans l'Orient. Parmi celles qui sont très-communes en France, dans les champs, les haies et les lieux ombragés, la plus remarquable est le *Laminum album*, vulgairement nommé ORTIE BLANCHE, que l'on employait autrefois en médecine contre les scorophules, la leucorrhée, etc. Les Abeilles se plaisent particulièrement à butiner sur ses fleurs. Les autres espèces françaises, *Laminum amplexicaule*, *Laminum maculatum*, sont des plantes herbacées, à petites fleurs rouges et presque sans agrément.

LAMINAIRE. *Laminaria*. BOT. Ce genre d'Hydrophytes fut d'abord distingué sous le nom de *Laminarius* par Roussel, dans sa Flore du Calvados, mais si mal caractérisé qu'on pouvait le considérer comme douteux. Staekhouse l'adopta sans le mieux définir, en lui donnant le nom de *Gigantea* qui ne pouvait être admis. C'est Lamouroux qui le constitua définitivement en lui assignant d'abord pour caractères : racines fibreuses, rameuses. Cette définition n'étant pas suffisante, Agardh la reforma de la sorte : fronde fibreuse, munie de racines et stipitée, membranuse ou coriace; fructification en graines pyriformes, disposée dans les lames de la fronde. Il faut ajouter que les frondes sont dépourvues de côtes, ce qui éloigne des Laminaires proprement dites les *Laminaria Agarum*, *esculenta*, *costata*, etc., etc. Le *Fucus saccharinus* des auteurs est le type de ce genre, dans lequel se rangent beaucoup des plus considérables Hydrophytes de la mer. Les Laminaires peuvent être réparties provisoirement en trois sous-genres qui devraient peut-être constituer par la suite autant de genres différents et dont presque toutes les espèces sont propres aux mers septentrionales de l'hémisphère boréal; plusieurs y sont communes aux côtes du nouveau et de l'ancien continent. Ce sont des plantes coriaces, d'un vert foncé ou rousâtre, muqueuses à leur surface et remplies d'un principe gélatineux et sucré, qui se manifeste en efflorescences farineuses et blanchâtres à la surface de la

fronde quaud on les dessèche sans avoir la précaution de les laver dans l'eau douce avant de les préparer. Toutes demeurent longtemps hygrométriques après la dessiccation.

† FISTULAIRES. *Racines fibreuses; stipe fistuleux, entièrement vide.* Elles forment le passage aux Macrocytes où les pétioles de chaque feuille, qui ne sont que des frondes partielles, peuvent être également considérés comme des stipes fistuleux, et de même absolument vides.

LAMINAIRE TROMPETTE, *Laminaria buccinalis*, Lamx.; *Fucus buccinalis*, L., Turn., *Fuc.*, pl. 159, dont le stipe énorme, fistuleux, vide, acquiert souvent plusieurs toises de longueur, et plusieurs pouces de diamètre; aminci vers sa base, il se renfle en s'allongeant. La fronde ou lame qui s'y insère est allongée, pinnée ou pinnatifide, épaisse, coriace, noirâtre, avec ses divisions ou pinnules, aiguës. Il y a cependant des échantillons où ces pinnules, élargies vers l'extrémité, y sont obtuses. Jetés à la côte, les stipes, en s'y desséchant, sont quelquefois comme de gros tubes cornés, qui imitent la forme de trompettes ou plutôt de cornets à bouquins. Cette plante, qui se trouve sur les côtes de la pointe méridionale de l'Afrique, y fut remarquée par les navigateurs dès l'époque où l'on doubla le cap de Bonne-Espérance; et les anciens botanistes l'appelaient *Trombæ marinæ*, J. B. H., 5, p. 88, ou *Arundo indica fluitans*, C. B. P. 19.

LAMINAIRE OPHIURE, *Laminaria Ophiura*, Bory, espèce des plus remarquables, rapportée de Terre-Neuve par des bateaux de pêcheurs et que Lapylaie a appelée *longicruris*. Sa lame ou fronde serait à peu près celle de la Sucrière, si elle n'était beaucoup moins ondulée et plus mince, étant comme du parchemin; elle acquiert jusqu'à six ou huit pieds de long, sur quatre à huit pouces de large. Son stipe fistuleux, absolument vide, de six à dix-huit lignes de diamètre, est cylindrique, ridé, noirâtre, souvent long de quatre pieds, et ressemblant à une Couleuvre.

†† SACCHARINES. *Racines fibreuses, rameuses; stipe solide, corné, devenant comme ligneux.*

* Fronde constamment simple et entière.

LAMINAIRE SUCRIÈRE. *Laminaria saccharina*, Lamx.; *Fucus saccharinus*, L. On a confondu sous ce nom plusieurs espèces fort distinctes, et généralement toutes celles de la section qui nous occupe. Mais quand on examine ces végétaux avec attention, les différences deviennent frappantes. La véritable Laminaire Sucrière est commune sur les côtes atlantiques, au cap Finistère, en Galice, à la baie de Saint-Jean-de-Luz et Biarits, au rocher de Cordouan, à Belle-Ile et sur les côtes de Bretagne, enfin jusqu'à celles du Calvados et de Picardie. On la retrouve sur les côtes d'Angleterre et jusqu'en Norwège. Son stipe, arrondi, de la grosseur du doigt, court parallèlement à la longueur de la lame, qui est membraneuse, un peu coriace, d'un roux verdâtre, ovoïde, oblongue ou sublinéaire, atteignant jusqu'à six et neuf pieds de long, lancéolée, aiguë, fort ondulée, même frisée sur les bords, arrondie ou même subcordée au point d'insertion sur ce stipe. On en connaît trois variétés principales : α. La Laminaire Su-

crière à fronde obronde, très-large par rapport à sa longueur. β. Celle qui est oblongue, mais non absolument linéaire. γ. Celle qui est linéaire et fort étroite. Il en existe encore une variété δ. monstrueuse et qui présente sur l'une de ses pages, vers le centre, et longitudinalement une superfétation ondulée, crépuc, implantée sur l'une des faces de la lame.

LAMINAIRE LONGIPÈDE. *Laminaria longipes*, Bory. Confondue avec la précédente, elle a son stipe bien plus long, sur lequel la lame s'implante en s'allongeant de manière à être aussi aiguë par en bas que par son extrémité supérieure. Sa substance est d'ailleurs beaucoup plus mince, et comme un fragile parchemin. Elle acquiert la même longueur, demeure toujours plus étroite et se trouve, mais beaucoup plus rarement, sur les côtes atlantiques.

LAMINAIRE CORNÉE. *Laminaria cornea*, Bory. Toujours confondue avec la Sucrière, elle n'est jamais aussi large, et dépasse fort rarement plus de deux pieds de longueur; elle a sa fronde arrondie vers son insertion sur le stipe, et sa substance est très-épaisse, dure et comme de la corne quand elle est desséchée; elle est aussi moins mucilagineuse, plus verte, très-dure, à peine ou point ondulée, et sa solidité fait que des Flustres se fixent plus volontiers à sa surface. On en connaît trois variétés : α. entière, plus petite et la plus commune; β. plus longue, plus verte, moins dure et ayant sa fronde comme étranglée aux deux tiers de sa longueur. Turner a figuré cette variété comme l'un des deux états de son *Laminaria saccharina*. γ. La Monstrueuse, qui porte une superfétation crépue, mais peu distincte et ordinairement sur l'un des côtés de la fronde.

LAMINAIRE DE LAMOUREUX. *Laminaria Lamourouxii*, Bory. Au premier coup d'œil elle est facile à confondre avec d'autres espèces, mais elle ne dépasse guère dix-huit pouces à deux pieds, ayant son stipe allongé, sa fronde lancéolée, elliptique, également atténuée, vers son insertion et vers sa pointe. Elle n'est que légèrement crépue sur ses bords.

** Frondes simples dans leur jeunesse, se divisant et se palmant dans l'état adulte.

LAMINAIRE POPYRINE. *Laminaria papyrina*, Bory. Elle est à fronde entière, ovoïde, oblongue, aiguë, d'un beau vert, se partageant à son extrémité en deux, trois ou quatre divisions aiguës, peu profondes; elle a son stipe un peu comprimé, très-court et d'un beau vert pâle. Cette espèce, fort mince et transparente, pourrait bien être le *Laminaria debilis* d'Agardh.

LAMINAIRE DIGITÉE. *Laminaria digitata*, Lamx.; *Fucus digitatus*, L., Turn., *Fuc.*, pl. 152. Sa fronde est d'abord cordée, très-entière et d'une consistance cornée, épaisse, brunâtre. Elle se divise très-profondément par son extrémité. Son stipe est court. Elle devient généralement brune ou noire en se desséchant. Cette espèce est commune sur les côtes Océaniques.

LAMINAIRE PALMÉE. *Laminaria palmata*, Bory. Confondue avec la précédente et habitant les mêmes côtes, elle devient beaucoup plus grande; sa couleur est plus verte, son stipe est toujours très-long, souvent de la grosseur du pouce et égal à la fronde qui se di-

visé en une multitude de lanières, et qui se réfléchit des deux côtés, vers l'insertion, de manière à présenter une dilatation considérable, et à se réfléchir par les côtés, sur le stipe.

LAMINAIRE CONIQUE, *Laminaria conica*, Bory, confondue encore avec le *Laminaria digitata*, elle a sa fronde conique et rétrécie vers l'insertion sur le stipe qui est plus long que chez cette plante, mais plus court que dans la précédente. Ses divisions sont des lanières minces et très-profondes. La figure de cette espèce est à peu près celle d'un éventail ouvert, dont les branches seraient séparées. Elle est moins fréquente que les autres sur les côtes de l'Océan.

*** Frondes constamment divisées.

LAMINAIRE BIRONCINÉE. *Laminaria biruncinata*, Bory. Cette belle espèce, découverte récemment par Durville, sur les côtes du Chili, à la Conception, a son stipe plein, court, de la grosseur d'une plume d'Oie; sa lame est cornée, épaisse, oblongue, obtuse, et produit sur les bords des pinnules nombreuses, roncées, inégalement dentées.

LAMINAIRE DES BUVEURS. *Laminaria potatorum*, Lamx.; *Fucus potatorum*, Lab., *Nov.-Hol.*, t. II, pl. 237, Turn., *Fuc.*, pl. 242. Cette espèce est d'une consistance cornée; ses frondes sont extrêmement épaisses, divisées irrégulièrement jusqu'à leur base. Ses expansions solides deviennent assez larges et sont assez solides pour que les sauvages de la Nouvelle-Hollande en fassent des vases propres à conserver et à transporter de l'eau. Elle a été observée au cap de Van-Diëmen.

††† CÉPOIDES. *Racines bulbeuses*.

La plupart des espèces de ce sous-genre avaient été confondues sous le nom de *Fucus bulbosus*.

LAMINAIRE BULBEUSE. *Laminaria bulbosa*, Lamx.; *Fucus bulbosus*, L. A stipe comprimé, épais, fort allongé, simple, partant d'un bulbe creux, souvent énorme, se dilatant en une fronde conique, flabelliforme, profondément divisé en lanières fort longues et linéaires. Cette espèce ne commence guère à se trouver qu'à partir du golfe de Gascogne, pour s'élever vers le nord. Elle devient fort grande. Son stipe, très-allongé et uni, outre son énormité, la distingue suffisamment de la suivante.

LAMINAIRE DE TURNER. *Laminaria Turneri*, Bory; *Fucus bulbosus*, Turner, *Fuc.*, pl. 155. Confondue avec la précédente, elle en diffère cependant beaucoup par son bulbe bien plus gros et déformé, son stipe court, très-dilaté, ailé ou lobé marginalement au point d'en être entièrement difforme, et par sa fronde en éventail très-ouvert, se réfléchissant latéralement des deux côtés et plus large que longue. Elle est rare; on ne la trouve guère en France qu'aux environs de Cherbourg; mais elle devient plus abondante sur les bords des îles contenues dans l'angle formé par la Normandie et la Bretagne, ainsi que sur les côtes d'Angleterre.

LAMINAIRE PONCTUÉE. *Laminaria punctata*, Bory, ou *brevipes*? Agardh. Bory a découvert cette espèce sur les côtes de Belle-Ile, au sud de la Bretagne, dans l'été de 1800. Bonnemaïson paraît l'avoir retrouvée sur celles de Quimper dans le Finistère. Sa racine est un petit bulbe semblable à une Ciboule; son stipe est fort

court, dépassant rarement une à trois lignes de longueur. La fronde est d'abord ovoïde, plus ou moins large et amincie aux deux extrémités; elle se divise avec l'âge en deux ou trois lanières. Sa consistance à demi papyracée et membranense la rend remarquable, ainsi que sa couleur jaunâtre, sa transparence et l'aspect ponctué que lui donnent les fructifications éparées sur toute sa surface. Elle ne dépasse guère dix à quinze ponces de long, sur deux à cinq de large.

Le *Laminaria Belvisii* d'Agardh, *Ulva bulbosa*, Beauv., Oware et Ben., pl. 15, appartient à cette section.

LAMINAIRE. *Laminaris*. MIN. Il est difficile dans un aggrégat minéralogique, d'établir une limite entre les tissus lamellaires et Laminaires; on peut néanmoins entendre que les facettes dont se composent ces derniers ont une étendue de plus du double que l'épaisseur.

LAMINARITE. *Laminarites*. BOT. FOSS. Nom donné par Brongniart, dans son Histoire des Végétaux fossiles, à une empreinte de Cryptogame, trouvée dans le terrain de Glauconie sablonneuse, et qui se rapporte aux Laminaires vivantes.

LAMINARIUS. BOT. V. **LAMINAIRE**.

LAMINÉ. *Laminatus*. En forme de lame aplatie.

LAMIODONTES. POIS. FOSS. C'est-à-dire *dents de Lamie*. V. **GLOSSOPÈTES**.

LAMIUM. BOT. V. **LAMIER**.

LAMNUNGUA. MAM. Illiger a donné ce nom à une famille du cinquième ordre des animaux mammifères, dans son *Prodromus systematis Mammalium et Avium*; cette famille renferme les genres *Lipura* et *Hyrax*. V. ces mots.

LAMOUREUXELLE. BOT. V. **CONFERVE**.

LAMOUREUXIA. BOT. Le genre de Thalassiophytes, de la classe des Floridées, qu'Agardh a établi sous ce nom, *Synops.*, XIV, ne diffère pas assez du genre *Claudea* de Lamouroux, pour pouvoir en être distingué. V. **CLAUDEE**.

LAMOUREUXIE. *Lamourouxia*. BOT. Genre de la famille des Rhinanthacées et de la Didymie Angiospermie, L., établi par Kunth, et offrant les caractères suivants : calice campanulé, à peu près égal, à deux divisions latérales et bifides; corolle monopétale, à tube court, à gorge très-allongée, renflée et comprimée; limbe à deux lèvres : la supérieure entière et en forme de casque, l'inférieure plus étroite et à trois lobes presque égaux : quatre étamines didynames, dont les deux plus courtes sont parfois rudimentaires; anthères réniformes; capsule ovoïde, comprimée, à deux loges contenant des graines membraneuses, recouvertes d'un réseau cellulaire. Ce genre se compose de sept espèces originaires de l'Amérique méridionale, et qui toutes y ont été observées et recueillies par Humboldt et Bonpland. Ce sont des plantes herbacées, dressées et rameuses, dont les feuilles sont opposées, dentées en scie ou même pinnatifides. Leurs fleurs sont rouges, grandes, axillaires et solitaires. Sur les sept espèces décrites par Kunth dans l'ouvrage cité précédemment, trois ont été figurées. Ce sont les *Lamourouxia virgata*, Kunth, *loc. cit.*, 2, p. 556, t. 167; *Lamourouxia serratifolia*, Kunth, *loc. cit.*, t. 168, et *Lamourouxia rhinanthifolia*, Kunth, *loc. cit.*, t. 169.

LAMPADE. MOLL. Genre établi par Montfort (*Conchyl. Syst.*, t. II, page 242) pour une petite Coquille microscopique, très-voisine des Cristellaires de Lamarck. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, ne l'a point admise comme genre; il l'a placée dans son genre Lenticuline, dans la sous-division des Cristellées. *V. LENTICULINE* et NUMMULITE.

LAMPAS. MOLL. Nom vulgaire que l'on donne à plusieurs espèces de Strombes. *V. ce mot.*

LAMPAS. BOT. D'où Lampette, qui désigne l'*Agrostemma Githago*, L., nom par lequel les anciens désignaient les espèces communes du genre *Lychnis*.

LAMPE. MOLL. Nom sous lequel on désigne vulgairement plusieurs espèces du genre PATELLE. *V. ce mot.*

LAMPE ANTIQUE. MOLL. Espèce du genre Hélice. *V. ce mot* et CAROCOLLE.

LAMPÉTIDE. *Lampetis*. INS. Genre de la famille des Sternoxes, institué par Dejean qui le caractérise ainsi: antennes filiformes, en scie, composées de onze articles; mandibules cornées; palpes filiformes; tête large, à côtes réticulées; corselet plus large que haut, coupé droit en avant, arrondi postérieurement et élargi sur les côtés; écusson très-petit, transverse; élytres diminuant insensiblement vers l'extrémité; cuisses courtes; jambes postérieures plus longues, avec deux épines au sommet; tarsi triangulaires, velus, creusés en dessous. Le petit nombre des espèces de ce genre appartient à l'Amérique du sud.

LAMPÉTIE. INS. Espèce européenne de Lépidoptères diurnes, du genre Polyommate. *V. ce mot.*

LAMPETRA. ROIS. Synonyme vulgaire de Lamproie. *V. PETROMYZON.*

LAMPETTE. BOT. *V. LAMPAS.* On étend aussi ce nom, et par la même raison, au *Lychnis Flos-Cuculi*, L. *V. LYCHNIDE.*

LAMPILLON. POIS. Pour Lamproyon. *V. ce mot.*

LAMPIQUE. Acide qui se produit par l'action d'un fil de platine que l'on maintient incandescent par la flamme d'une lampe à esprit de vin; cet acide paraît être une combinaison de l'acide acétique avec une partie des éléments de l'alcool dont, jusqu'ici, on n'est point parvenu à le séparer.

LAMPOCARPE. *Lampocarpus*. BOT. Épithète qui exprime, dans les graines, une enveloppe luisante.

LAMPOCARYE. *Lampocarya*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées, établi par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, t. I, p. 258) qui lui assigne pour caractères: des épillets uniflores, composés d'écaillés imbriquées en tout sens, dont les extérieures sont vides: le nombre des étamines varie de trois à six, et leurs filets sont persistants; l'ovaire est dépourvu de soies hypogynes, surmonté d'un style trifide et de trois stigmates indivis. Le fruit est une noix osseuse, lisse, mucronée à son sommet par la base du style qui est persistante. Ce genre établit le passage entre les genres *Cladium* et *Gahnia*, et diffère du premier par ses filets staminaux persistants, et par son style formant une pointe sur le fruit; et du second par son fruit constamment lisse. A ce genre R. Brown rapporte deux espèces: l'une, *Lampocarya aspera*, est tout à fait nouvelle; l'autre, *Lampocarya hexandra*, est le *Gahnia trifida* de La-

billardière. Ces deux espèces croissent à la Nouvelle-Hollande.

LAMPORNIDE. *Lampornis*. OIS. Genre nouveau, proposé par Swainson, pour quelques Oiseaux de la famille des Trochilidées, qui se distinguent par le bec recourbé et la queue courte, égale et ronde. Les espèces de ce genre seraient: *Trochilus mango*, L.; *Trochilus puella*, L.; *Trochilus niger*, Sw., etc.

LAMPOTTE. MOLL. Nom donné vulgairement aux petites Patelles que les pêcheurs mangent, ou dont ils emploient la chair comme appât.

LAMPOURDE. *Xanthium*. BOT. Genre d'une organisation singulière, formant avec l'*Ambrosia*, l'*Ira* et le *Fransera* une petite famille voisine, quoique suffisamment distincte, des Synanthérées. Ce genre présente les caractères suivants: les fleurs sont unisexuées et monoïques; les mâles forment des capitules globuleux, placés vers la partie supérieure des rameaux; leur involucre est composé d'écaillés imbriquées sur plusieurs rangs; le réceptacle est ovoïde; chaque fleur est accompagnée d'une écaille de forme variable; son calice manque; sa corolle est tubuleuse, évasée de la base au sommet, à cinq dents et à cinq nervures longitudinales, qui se bifurquent à leur sommet pour suivre chacun des hords des dents. Les étamines, au nombre de cinq, sont monadelphes, et leurs filets réunis forment un tube cylindrique, inséré tout à fait à la base de la corolle; les anthères sont généralement saillantes au-dessus de la corolle, rapprochées les unes contre les autres, mais libres. Les fleurs femelles sont géminées, très-rarement solitaires, placées à l'aisselle des feuilles, dans un involucre ovoïde, qui paraît formé de la soudure de deux involucre renfermant chacun une fleur. Cet involucre se rétrécit supérieurement où il se termine par deux petits cols à travers lesquels on voit sortir et saillir les stigmates. La face externe de cet involucre, qui est persistant, est toute hérissée de poils, dont quelques-uns, beaucoup plus grands, deviennent épineux. Chaque fleur femelle se compose d'un ovaire infère, ovoïde, allongé, dont le limbe est nul ou formé de trois divisions étroites et rapprochées contre le style. La corolle manque entièrement. Le style est d'une longueur variable, très-simple, continu avec le sommet de l'ovaire et terminé par deux stigmates linéaires, divergents, glanduleux sur leur face interne. Le fruit est un véritable akène allongé, terminé en pointe à son sommet, ordinairement marqué de dix lignes ou stries longitudinales. Ces akènes sont entièrement renfermés deux à deux dans les involucre qui se sont accrus et dont une partie des poils sont devenus épineux. Chaque akène contient une graine dressée, portée sur un funicule assez long. Elle se compose du tégument propre, qui est mince et membraneux, et d'un embryon homotrope, dont la radicule est conique.

Ce genre renferme cinq espèces: ce sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces, à tiges rameuses, quelquefois épineuses, à feuilles alternes, plus ou moins profondément incisées. De ces cinq espèces, trois croissent en France, dans les lieux incultes ou dans les vignes, savoir: *Xanthium strumarium*, *Xanthium*

spinosum et *Xanthium orientale*. Ces deux dernières se rencontrent surtout dans les provinces méridionales de la France; des deux autres l'une, *Xanthium echinatum*, Murray, est encore peu connue; on ignore sa patrie; l'autre, *Xanthium catharticum*, Kunth (*in Humb.*), a été trouvée au Pérou, dans les environs de Quito. V. XANTHACÉES.

LAMPRA. *Lampra*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, établi aux dépens du genre *Buprestis*, par Megerle, qui lui assigne pour caractères : premier article des palpes maxillaires allongé, obconique, le deuxième court, subcylindrique, et le dernier sécuriforme; palpes labiales très-courtes, avec le dernier article subcylindrique; labre court; mandibules courtes, épaisses, arquées et obtuses à l'extrémité; menton corné, grand, transversal, rétréci antérieurement; yeux grands, très-écartés; antennes de la longueur de la moitié du prothorax, grêles, fortement comprimées, avec les quatre premiers articles très-courts, égaux, subovales, les autres diminuant insensiblement de longueur; front plan ou déprimé; épistome élargi; écusson très-court et large; élytres rétrécies et dentées à l'extrémité, faiblement denticulées sur le bord extérieur; pattes médiocres, grêles; tarsi assez longs; le premier article des quatre postérieurs de la longueur au moins des deux suivants réunis; corps médiocrement convexe.

LAMPRA ÉCLATANT. *Lampra rutilans*, Meg.; *Buprestis rutilans*, Fab. Ses antennes sont noirâtres; sa tête est d'un vert doré, un peu raboteuse; son corselet est également raboteux, d'un vert bleuâtre, avec les côtés d'un vert doré et quelques points d'un violet noirâtre; ses élytres sont striées, tridentées, d'un vert bleuâtre, avec les côtés dorés et plusieurs points d'un noir violet. Le dessous du corps et les pattes sont d'un vert bleuâtre, brillant. Taille, cinq lignes. Europe. Le Bupreste plébéien d'Olivier, que l'on trouve aussi dans les environs de Paris, fait également partie de ce genre.

LAMPRE. *Lampra*. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Lindley, dans la famille des Umbellifères, n'a pas été admis par le professeur De Candolle qui l'a réuni à son genre *Didiscus*. V. DIDISQUE.

LAMPRIE. *Lamprias*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, division des Troncatipennes, établi par Bonelli et ayant pour caractères : palpes extérieures finissant par un article dont la forme se rapproche de celle d'un cône renversé ou d'un cylindre, et qui est tantôt un peu plus gros que le précédent, tantôt de la même épaisseur; crochets des tarsi pectinés en dessous; pénultième article de tous les tarsi simple ou point divisé en deux lobes; corselet plus large que long. Les Cimindes diffèrent des Lampries par des caractères tirés des articles des palpes. Les Lébies s'en distinguent par les tarsi. Enfin les Dromies et les Démétries s'en éloignent par la forme de leur corselet. Ces insectes vivent en général sous les écorces des arbres, quelquefois ils viennent courir sur les feuilles et sur les figes, et alors, si on en approche, ils se laissent tomber à terre et ont bientôt disparu aux yeux du chasseur qui ne peut les prendre qu'en dépouillant

tout le sol de ses herbes et des petites pierres sous lesquelles ils se cachent.

LAMPRIE CYANOCEPHALE. *Lamprias cyanocephala*, Bonell.; *Lebia cyanocephala*, Latr.; *Carabus*, Fabr., Panz., *Faun. Ins. Germ.*, LXXV, 5. Elle est longue de près de deux lignes et demie; son corps et sa tête sont bleus, son corselet est rouge ainsi que les pattes qui n'ont que les genoux de bleus. Elle se trouve en Europe sous les écorces des arbres. Il en existe une espèce très-voisine en Suède, que Dufsmidt a nommée *Chlorocephala*; elle ne diffère de la précédente que par les pattes qui n'ont pas les genoux noirs.

LAMPRIILLON. POIS. Même chose que Lamproyon. V. ce mot.

LAMPRIE. *Lampria*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, établi par Latreille et ayant pour caractères : antennes coudées, composées de dix articles; point de labre apparent; languette divisée en deux pièces allongées et soyeuses; mâchoires découvertes en dessous jusqu'à leur base; mandibules grandes et comprimées dans les mâles; corps convexe, surtout dans les mâles. Ces insectes diffèrent des Lucanes et des Platycères par leur menton qui est très-petit et ne recouvre pas les mâchoires, tandis qu'il est grand et ne les laisse pas apercevoir dans ces deux genres; ils s'éloignent des Sinodendres et des Oesales par des caractères de la même valeur et par la forme du corps. Fabricius a placé la seule espèce qu'il a connue de ce genre, avec les *Lethrus* (*Lethrus æneus*). Schreber a donné (*Trans. de la Soc. Linn. de Londres*, t. VI, p. 185) une description complète du même insecte et l'a rangé avec les Lucanes. C'est, en effet, de tous les genres de la famille des Lamellicornes, celui avec lequel ces Coléoptères ont le plus de rapports. Les Lampries ont une tête bien découverte, armée de deux mandibules comprimées, droites, dirigées en avant, dentées à leur partie inférieure et supérieure, et très-velues en dedans. Leurs mâchoires sont insérées en dessous; leur lobe terminal est petit et pointu, et elles portent chacune une palpe filiforme. Les antennes sont composées de dix articles, les quatre derniers forment la massue; mais le premier article de cette massue est beaucoup plus petit et en forme de dent; elles sont insérées au-dessus des mandibules, en avant des yeux et sous une petite éminence du devant de la tête. Les yeux sont assez grands et se prolongent un peu au-dessous. Le corselet est très-grand, deux fois plus large que long, convexe, légèrement rebordé et dilaté de chaque côté, vers son milieu. L'écusson est arrondi postérieurement; les élytres sont moins longues que le corselet, convexes, et vont en se rétrécissant jusqu'à l'extrémité. Le sternum du mésothorax est avancé en pointe dirigée vers le prothorax. Les jambes antérieures sont courtes et larges, et offrent au côté intérieur près de l'épine souvent élargie qui les termine, un petit pinceau de poils réunis, pointu et semblable lui-même à une autre épine; les autres pattes sont moins fortes, à peu près de la même longueur. Ces insectes sont très-brillants et paraissent jusqu'à présent propres à la Nouvelle-Hollande et à l'île de

Norfolk, de la mer Pacifique. Leurs mœurs sont encore inconnues, mais elles doivent être les mêmes que celles des Passales. L'espèce qui sert de type à ce genre est :

LAMPRIME BRONZÉE. *Lamprima œnea*, Latr.; *Lethrus œneus*, Fabr.; *Lucanus œneus*, Schreb. (*Trans. of Linn. Societ.*, t. VI, pl. 20, fig. 1). Cette espèce est longue de près d'un pouce; ses mandibules sont beaucoup plus longues que la tête, très-velues intérieurement, obliquement tronquées et simplement bidentées à leur extrémité, avec une troisième dent sans échancrure remarquable au bord interne; le corps est vert; les élytres sont de la même couleur, plus brillantes, un peu ridées. Les jambes antérieures sont armées de huit dents au côté extérieur; l'épine est en demi-croissant, pointue au bout, avec des dentelures extérieures; le sternum est moins avancé que dans le *Lamprima aurata* ou *Lucanus œneus*, var., Schreb. Le *Lamprima cuprea* a les mandibules beaucoup plus courtes et presque glabres. Ces trois espèces ont le bord antérieur de la tête transversal, un peu échancré ou concave. Son vertex offre une dépression triangulaire.

LAMPRIS. POIS. *V. CHRYSOTOSE.*

LAMPROCARPUS. BOT. Le genre établi sous ce nom par le docteur Blume, ne paraît pas différer du genre *Polia* de Thunberg. *V. ce mot.*

LAMPROCARYE. *Lamprocarya.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées, établi par Robert Brown pour quelques plantes de l'Australasie, que Labillardière avait considérées comme devant appartenir au genre *Gahnia*. Caractères : épillets à une seule fleur qui est hermaphrodite et terminale; paillettes diversement imbriquées; périgone nul; étamines ordinairement au nombre de quatre et quelquefois de trois ou de six : leurs filaments sont toujours allongés et contournés; ovaire couronné par un style trifide, que terminent des stigmates entiers; caryopse ossense, placée immédiatement sous la base du style, avec sa coque plus épaisse au sommet, noyau lisse, ordinairement un peu étranglé et raboteux vers le milieu. Les Lamprocaryes sont des plantes herbacées, à chaumes feuillés, à épillets serrés et paniculés; souvent la panicule est accompagnée de feuilles.

LAMPROGLÈNE. *Lamproglena.* CRUST. Ce genre de l'ordre des Branchiopodes, a été établi par Nordmann, qui lui donne pour caractères : tête petite, faiblement divisée en sept lobes, ayant en dessus un œil médian, et en avant une paire d'antennes très-rapprochées de la ligne médiane : en dessous de ces organes se trouve une paire d'appendices styliformes, qui ressemblent à une seconde paire d'antennes, mais qui paraissent être plutôt les analogues des pattes ancreuses de la première paire. Autour de la bouche on voit deux autres paires de pattes ancreuses, qui sont assez grosses. Les quatre premiers segments thoraciques sont réunis en une seule pièce, et ne se distinguent entre eux que par des étranglements; ils portent chacun une paire de pattes rudimentaires, situées près de leur bord latéral, et terminées par les vestiges de deux rames. Le dernier anneau thoracique est beaucoup plus petit que les deux précédents, et présente deux orifices générateurs, entre lesquels se voient deux tubercules qui paraissent re-

présenter les membres de ce segment. Enfin l'abdomen est très-long et bifurqué à son extrémité. Ce genre se rapproche de celui des Dichélestes, mais il conduit vers les Lernées, à raison de l'état rudimentaire de toutes les pattes thoraciques; il se compose jusqu'ici de trois espèces que Nordmann a nommées *Lamproglena pulchella*, *Lamproglena lichia* et *Lamproglena hemprichii*.

LAMPROIE. POIS. Espèce du genre Pétromyzon. *V. ce mot.* On a aussi appelé **LAMPROIE AVEUGLE**, la Myxine. *V. ce mot.*

LAMPROPE. *Lampropus.* BOT. On exprime par cette épithète les végétaux qui ont le stipe brillant.

LAMPROPTÈRE. *Lamproptera.* INS. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, auquel Germar qui l'a créé, aux dépens du genre *Centrote*, donne pour caractères : tête perpendiculairement inclinée, trigone, aiguë, avec l'occiput élevé et fourchu; élytres repliées, ornées de quatre cellules qui occupent le bord postérieur; pieds grêles et assez longs; jambes cylindriques; tarsi égaux. Ces insectes ont l'écusson grand, avec une dent dressée à l'extrémité; leurs élytres sont très-luisantes; le milieu du corselet est armé d'une corne. On en compte jusqu'ici deux espèces :

LAMPROPTÈRE CHEVREUIL. *Lamproptera Capreolus*; *Centrotus Capreolus*, Mag. d'Entom. Il a deux cornes à l'occiput, et deux autres dressées et comprimées sur le dos; il est noir, avec les élytres blanches, marquées de trois bandes noires. Du Brésil.

LAMPROPTÈRE VACHE. *Lamproptera Vacca*, *Centrotus Vacca*, Mag. Il a deux cornes à l'occiput et deux sur le dos; ces dernières sont convergentes; il est noir, avec les élytres blanches à l'exception de la base et de l'extrémité qui sont aussi noires. Du Brésil.

LAMPROSOME. *Lamprosoma.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, établi par Kirby (*Trans. of Lin. Soc.*) et adopté par Latreille (Fam. naturelles du Règne Anim.). Les caractères de ce genre sont : antennes courtes, pectinées et en scie, insérées au-devant des yeux et distantes les unes des autres. Ces insectes se distinguent des Chlamydes et des Clytres par des caractères tirés de la forme du corps, des pattes et des antennes; ils sont en général de petite taille, globuleux; leur tête est entièrement cachée sous le corselet qui est très-bossu et penché en avant; celui-ci est beaucoup plus large postérieurement et finit en pointe joignant l'écusson qui est très-petit. Les élytres sont courtes, extrêmement bombées; elles ont de légères stries de points enfoncés. On ne connaît pas les habitudes de ces insectes qui habitent toutes les contrées chaudes de l'Amérique méridionale. Ils sont ornés des couleurs les plus brillantes. Dejean (Cat. des Col., p. 125) en mentionne cinq espèces.

LAMPROSOME BRILLANTE. *Lamprosoma fulgida*, Dej. Elle est, en dessus, d'un beau rouge métallique, extrêmement luisant, changeant en jaune, bleu, violet et rouge vif, suivant les angles sous lesquels on présente l'animal aux rayons lumineux; le dessous est bleu. Taille, deux lignes. De Cayenne.

LAMPROSTACHYS. BOT. Le genre ainsi nommé par

Bojer, d'après l'examen d'une plante de Madagascar, de la famille des Labiatales, a été reconnu identique avec le genre *Achyrosperrum* du docteur Blume.

V. ACHYROSPERME.

LAMPROTAT. *Lamprotatus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, établi par Westwood qui lui assigne pour caractères : tête médiocre; antennes assez épaisses, composées de six articles dont le deuxième plus court que le premier, le troisième très-petit, les quatrième et cinquième plus longs que le sixième qui est grand et ovale; corps très-brillant; abdomen plus court que le corselet, convexe, ovale et impressionné à sa base; pieds grêles et de médiocre longueur.

LAMPROTAT BRILLANT. *Lamprotatus splendens*, Westwood. Cette espèce est entièrement d'un vert doré, avec les pieds fauves, bronzés à leur base; ses antennes sont noires. Taille, deux lignes environ. En Angleterre.

LAMPROTIS. BOT. Bentham avait établi sous ce nom, dans la famille des Ericacées, un genre distinct pour *Erica rubella* de Dou; mais le professeur De Candolle, dans le vol. 7 de son *Prodrômus*, p. 650, n'a point conservé ce genre, il en a seulement pris le nom pour désigner l'une des sections de son genre *Erica*.

LAMPROTORNIS. OIS. Synonyme de Stourne. *V.* ce mot.

LAMPROYON. POIS. On appelle ainsi, et à peu près indifféremment, les petites espèces du genre *Pétrymizon*, ainsi que les jeunes Lamproies. *V.* PÉTRYMYZON.

LAMPSPANE. *Lampsana*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syn-génésie égale, L., établi par Tournefort, et adopté par Linné qui a modifié arbitrairement sa dénomination en celle de *Lapsana*. Voici ses caractères : involucre formé de huit folioles oblongues, appliquées, accompagnées à la base de quelques écailles surnuméraires, appliquées et ovales; réceptacle nu et plan; calathide composée de demi-fleurons nombreux et hermaphrodites; ovaires obovoïdes, oblongs, un peu comprimés, glabres, lisses, striés et dépourvus d'aigrettes. En constituant ce genre, Tournefort n'y comprenait qu'une seule espèce, le *Lampsana communis*. Linné y réunit, mais à tort, les plantes qui font partie des genres *Hedypnois*, *Rhagadiolus* et *Zacintha*. D'un autre côté il en avait séparé le *Lampsana fetida*, qu'il avait placé, d'après Vaillant, parmi les *Hyoseris*. Haller, Lamarck et De Candolle, ont réuni aux *Lampsana*, l'*Hyoseris minima* de Linné, qui est devenu le type du genre *Arnoseris* de Gærtner. Les genres *Rhagadiolus*, *Zacintha* et *Arnoseris*, détachés du *Lampsana*, ont été admis par Cassini qui a placé celui-ci, malgré ses akènes dépourvus d'aigrettes, dans la section des Crépidées de la tribu des Lactucées. Il l'a composé des quatre espèces suivantes : 1° *Lampsana communis*, L.; 2° *Lampsana glandulifera*, Cassini, ou *Lampsana lyrata*, Willd.; 3° *Lampsana virgata*, Desfont.; 4° *Lampsana fetida*, le type du genre *Taraxaconastrum* de Vaillant, ou *Leontodontoides* de Micheli. Ce sont des plantes herbacées indigènes de l'Europe, des bords de la Médi-

terranée et de la mer Caspienne. La première est très-commune dans les lieux incultes et cultivés de toute l'Europe, où elle fleurit pendant tout l'été. Les habitants de Constantinople la connaissaient autrefois, au rapport de Belon, sous le nom générique aujourd'hui adopté, et ils en faisaient usage comme aliment. On lui a donné le nom vulgaire d'Herbe aux mamelles, parce que son suc était, dit-on, efficace contre les gerçures qui surviennent au sein des nourrices.

Pline et Dioscoride donnaient le nom de *Lampsana*, au *Raphanus Raphanistrum*; quelques auteurs des premiers âges de la botanique, Cæsalpin et Daléchamp, l'appliquaient aussi à des Crucifères, comme, par exemple, à la Moutarde sauvage, *Sinapis arvensis*. Enfin Lobel et Dodæns l'ont réservé à la plante de l'ordre des Chicoracées, qui forme le type du genre dont il est question dans cet article.

LAMPPT ou **LANT. MAM.** Cet animal africain paraît être le Zébu, selon Buffon.

LAMPUGE ET **LAMPUGNE.** POIS. Synonymes vulgaires de Liche, espèce de Gastérostée, *V.* ce mot, et du Pompile. *V.* CORYPHOENE.

LAMPYRE. *Lampyrus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, division des Malacodermes, tribu des Lampyrides, établi par Linné et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères : corselet en demi-cercle et cachant entièrement la tête, ou en carré transversal; bouche très-petite; palpes maxillaires terminées par un article finissant en pointe; extrémité postérieure de l'abdomen phosphorique; yeux très-gros, dans les mâles surtout.

Ces insectes se distinguent des *Lycus*, avec lesquels ils ont beaucoup d'affinité, par la tête qui est rétrécie et prolongée en bec dans ceux-ci; ils s'éloignent des *Omalisus* en ce que leurs palpes finissent en pointe, tandis qu'elles sont terminées par un article tronqué dans ces derniers; enfin les Téléphores et les Malthines en sont séparés par des caractères tirés des palpes. Le nom de *Lampyrus* a été donné par les Grecs à tous les insectes qui répandent, pendant la nuit, une lumière phosphorique; les Latins donnaient à ces insectes les noms de *Cicindela*, *Noctiluca*, *Lucio*, *Luciola*, *Lucernuta*, *Incendula*. Avant que Fabricius eût bien distingué ce genre et lni eût assigné les caractères qui lui sont propres, on l'avait longtemps confondu avec ceux de Téléphores et de Malachies, sous le nom de Cantharis. Geoffroy, en les séparant des Téléphores, les a néanmoins associés avec les *Lycus*, et Linné les a encore confondus avec les *Lycus* et les *Pyrochroa*. Ces insectes, dont quelques femelles sont connues sous le nom de Vers luisants, et que les voyageurs appellent Mouches lumineuses, Mouches à feu, etc., ont le corps très-mou, particulièrement l'abdomen qui est comme plissé; il est oblong, ovale, déprimé; la tête est enfoncée et comme enchiassée dans le corselet; les antennes sont très-rapprochées à leur base, filiformes, pectinées, plumeuses ou en scie dans plusieurs mâles, avec le troisième article de la longueur du suivant; la bouche est petite et sans saillie; les palpes maxillaires sont sensiblement plus grandes que les labiales, avec le

dernier article ovoïde et pointu; les yeux sont globuleux, arrondis, assez grands; le corselet forme une plaque très-grande, plate, demi-circulaire, rebordée, qui cache entièrement la tête, et qui est à peu près aussi large que les élytres; l'abdomen est composé d'anneaux qui forment autant de plis et qui sont terminés latéralement en angles aigus; les élytres sont coriaces, un peu flexibles; quelques-uns les ont très-courtes, les femelles de quelques autres en sont tout à fait dépourvues ainsi que d'ailes, et telles sont les espèces du nord de l'Europe. D'après Dufour (Ann. des Scienc. nat., t. 3, p. 225), le Ver luisant, qui est la femelle aptère d'un Lampyre d'Europe, a un canal alimentaire dont l'étendue a environ deux fois celle de tout le corps. L'œsophage est d'une brièveté qui le rend imperceptible; il se dilate aussitôt en un jabot court. Le ventricule chylique est séparé du jabot par un étranglement valvulaire; il est fort long, lisse, c'est-à-dire dépourvu de papilles, mais boursofflé et cylindroïde dans ses deux tiers antérieurs, intestinforme dans le reste de l'organe. L'intestin grêle est fort court; celui qui est destiné au séjour des matières fécales en est brusquement distinct; il est flexueux et offre un renflement, peut-être inconstant, qui représente le cœcum et qui dégénère en un rectum allongé.

On a fait, sur la matière lumineuse de ces insectes, plusieurs expériences qu'il serait trop long de rapporter ici. Beckerhiem en a publié dans les Annales de Chimie (t. 4, p. 19); Carradori a fait des expériences sur le Lampyre italique, et Tréviranus a observé plusieurs espèces de ce genre. Il résulte de toutes ces observations que les Lampyres vivent très-longtemps dans le vide et dans différents Gaz, excepté dans les Gaz acides nitreux, muriatique et sulfureux, dans lesquels ils meurent en peu de minutes. Leur séjour dans le Gaz hydrogène le rend, du moins quelquefois, détonant. Privés, par mutilation, de cette partie lumineuse du corps, ils continuent encore de vivre, et la même partie, ainsi détachée, conserve pendant quelque temps sa propriété lumineuse, soit qu'on la soumette à l'action des différents Gaz, soit dans le vide ou à l'air libre. La phosphorescence dépend plutôt de l'état de mollesse de la matière que de la vie de l'insecte; on peut la faire renaître en ramollissant cette matière dans l'eau. Les Lampyres luisent avec vivacité dans l'eau tiède et s'éteignent dans l'eau froide, il paraît que ce liquide est le seul agent dissolvant de la matière phosphorique. Toutes les espèces de Lampyres brillent pendant la nuit. La partie lumineuse est placée au-dessous des deux ou trois derniers anneaux de l'abdomen, qui sont ordinairement d'une couleur plus pâle que les autres, et y forment une tache jaunâtre ou blanchâtre. La lumière qu'ils répandent est plus ou moins vive, d'un blanc verdâtre ou bleuâtre, comme celle des différents Phosphores: il paraît qu'ils peuvent varier à volonté son action, ce qui a lieu surtout lorsqu'on les saisit. Ces insectes sont nocturnes; on voit souvent les mâles voler, ainsi que des Phalènes, autour des lumières, ce qui peut porter à conclure que la lumière les attire et que la nature a doué leurs femelles de cette propriété, afin que les mâles puissent

les apercevoir dans la nuit, et se livrer à l'acte de l'accouplement. Pendant le jour, ces insectes restent cachés sous l'herbe; mais si l'on se promène en été après le coucher du soleil, on les aperçoit au pied des buissons, répandant une lumière plus ou moins vive qui, dans des temps où l'ignorance régnait à un haut degré en France, a causé de grandes frayeurs à des voyageurs qui prenaient ces petits animaux pour des revenants, des feux follets, etc. En Amérique, et même en Italie, les Lampyres produisent un spectacle d'autant plus curieux, que les deux sexes sont ailés; on voit alors l'air sillonné en mille sens divers par des lumières qui vont tantôt s'arrêter sur des arbres, tantôt se joindre ou bien se perdre dans des buissons ou dans l'herbe.

La larve des Lampyres ressemble beaucoup à la femelle de l'insecte parfait; elle est munie de six pattes écailleuses, placées sur les trois premiers anneaux; la tête est de forme ovale, très-petite et munie de deux antennes coniques, assez grosses, courtes et divisées en trois articles. La bouche porte deux longues dents écailleuses, minces, courbées et très-pointues. Le corps est composé de douze anneaux; il est plus large dans son milieu qu'aux extrémités, et sa partie postérieure est tronquée transversalement. La nourriture de cette larve se compose d'herbes et de feuilles de différentes plantes; elle marche fort lentement en s'aidant de la partie postérieure de son corps, retire sa tête, et reste immobile dès qu'on la touche. Quand cette larve veut se transformer en nymphe, sa peau se fend de chaque côté du corps, et dans toute l'étendue des trois premiers anneaux; leur partie supérieure se détache tout à fait de dessous, et la larve tire sa tête hors de la peau qui la couvre, à peu près comme on tire la main hors d'une bourse; les deux fentes latérales donnant à l'insecte un espace très-grand pour sortir de sa vieille peau, il en vient aisément à bout dans peu de minutes. La nymphe a le corps courbé en arc ou en demi-cercle; on lui voit encore remuer et allonger la tête, de même que les antennes et les pattes. Suivant Degér, les larves et les nymphes des Lampyres de notre pays jouissent de la propriété d'être lumineuses; on a dit que quelques mâles n'avaient pas cette propriété; mais ils en jouissent encore, quoique faiblement. Les femelles des Lampyres d'Europe, observées par Degér, poudent, sur le gazon ou sur l'herbe où elles vivent, un très-grand nombre d'œufs assez gros, de forme ronde et d'un jaune citrin, enduits d'une matière visqueuse, qui sert à les attacher sur les plantes.

Le nombre d'espèces de Lampyres connus se monte à peu près à soixante. Dejean (Cat. des Col., p. 56) en mentionne trente-huit espèces. Celles qu'on peut considérer comme les types du genre sont :

LAMPYRE LUISANT. *Lampyris noctiluca*, Lin., Panz., *Faun. Ins. Germ.*, xli, 7. Le mâle est long de quatre lignes et noirâtre; antennes simples; corselet demi-circulaire, recevant entièrement la tête, avec deux taches transparentes en croissant; ventre noir; derniers anneaux d'un jaune pâle. C'est la femelle de cet insecte qui est vulgairement désignée par les campagnards sous le nom de Ver luisant; elle se trouve dans toute l'Europe, d'une extrémité à l'autre.

LAMPYRE D'ITALIE. *Lampyrus Italica*, Lin., Oliv., Col. II, 28, 12. Nommé dans le pays *Lucciola*. Corselet ne recouvrant pas toute la tête, transversal, rougeâtre, ainsi que l'écusson, la poitrine et une partie des pieds; tête, étuis et abdomen noirs, les deux derniers anneaux du corps jaunâtres. Les femelles sont ailées. *V.*, pour les autres espèces, Fabricius et Olivier, Col. II, n° 28.

LAMPYRIDES. *Lampyrides*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, division des Malacodermes, établie par Latreille qui lui donne pour caractères (Familles naturelles du Règne Animal) : corps droit, mou, avec le corselet plat, tantôt demi-circulaire, tantôt carré ou trapézoïde, avancé sur la tête qu'il reconvre totalement ou postérieurement. Les palpes maxillaires au moins sont plus grosses vers leur extrémité. Les mandibules sont généralement petites, déprimées, pointues et entières au bout dans la plupart, unidentées au côté interne dans les autres. Le pénultième article des tarses est bilobé; les crochets du dernier ne sont ni dentés ni appendiculés. Les femelles de quelques-uns sont aptères, ou n'ont que des élytres très-courtes.

† Antennes très-rapprochées à leur base; bouche petite; tête des uns avancée en museau, celle des autres cachée entièrement ou en majeure partie par le corselet, avec les yeux très-grands dans les mâles; extrémité postérieure de l'abdomen phosphorescente dans plusieurs.

Genres : LYCUS, OMALISE, PHENGOUE, AMYDÈTE et LAMPYRE. *V.* ces mots.

†† Antennes séparées à leur base par un écart notable; tête point avancée en manière de museau, obtuse ou arrondie en devant, simplement recouverte à sa base avec la bouche et les yeux de grandeur ordinaire.

Genres : DRILE, TÉLÉPHORE et MALTHINE. *V.* ces mots.

LAMUTA. BOT. Synonyme de Cynomètre. *V.* ce mot.

LAMYRE. *Lamyra*. BOT. Dans le Bulletin de la Société Philomatique de novembre 1818, H. Cassini a proposé, sous ce nom, l'établissement d'un genre de la famille des Synanthérées, qu'il a formé aux dépens du *Cirsium*. Ayant ensuite constitué plusieurs autres genres avec des espèces rapportées à juste titre à celui-ci, il ne l'a plus considéré que comme un sous-genre; néanmoins il a continué à lui assigner des caractères distinctifs et à donner à ses espèces le nom générique de *Lamyra*. Les détails de l'organisation de ce sous-genre sont les mêmes que dans le *Cirsium*; en voici les caractères essentiels : folioles extérieures et intermédiaires de l'involucre munies d'un appendice qui offre à sa base interne une protubérance calleuse, tubéreuse, charnue ou fongueuse; akènes lisses, arrondis, sans bourrelet apicalaire, et pourvus d'un péricarpe très-épais et dur après la maturité; leur aréole basilaire large, orbiculaire et point oblique; l'aigrette blanche, formée de poils plumeux, à peu près égaux; corolles presque régulières. Cassini place dans ce sous-genre huit espèces indigènes des régions méditerranéenne et orientale : 1° *Lamyra triacantha*, Cass., ou *Carduus Casabona*, L. Cette belle plante croît dans l'Europe

australe, et notamment aux îles d'Hyères; 2° *Lamyra undulata*, Cass., ou *Carduus hispanicus*, Lamk., Encycl. Méth.; 3° *Lamyra diacantha*, Cass., ou *Carduus diacanthus*, Labillardière (*Icon. Pl. Syriac. rar.*, déc. 2, p. 7, t. 5); 4° *Lamyra angustifolia*, Cass.; 5° *Cnicus afer*, Willd.; 6° *Lamyra angustifolia*, Cass., ou *Carduus stellatus*, L.; 7° *Lamyra alata*, H. Cass.; 8° *Lamyra glabella*, Cass. Ces deux dernières espèces sont originaires du royaume de Naples.

LAMYXIS. BOT. Raffinesque-Schmaltz a proposé ce genre des Cryptogames, dans les Annales de la Nature (1820), pour un Champignon qui se trouve sur les Hétres, dans les monts Catskill, aux États-Unis; il le dit intermédiaire entre le *Sistotrema* et le Bolet, dont il diffère par ses pores inégaux, polygènes et lacérés; son stipe est latéral, très-court; son chapeau est globuleux, blanc en dessus, avec des taches d'un brun rouge briqueté en dessous, et muni vers son bord d'un sillon concentrique. Raffinesque, en donnant à cette plante le nom de *Sistotrema globularis*, fait douter de la validité de ce genre.

LANARIA. BOT. Plusieurs plantes ont reçu cette dénomination, soit à cause du duvet laineux qui les couvre, soit en raison de l'emploi qu'on en fait pour dégraisser les étoffes de laine. Ainsi, dans le premier cas, le Bouillon blanc (*Verbascum Thapsus*, L.), et dans le second, le *Gypsophila Struthium*, L., de même que la Saponaire, ont été nommés *Lanaria* par les anciens.

Le genre *Argolasia* a été nommé *Lanaria* par Aiton (*Hort. Kew.*). *V.* ARGOLASIE.

LANARKITE. MIN. Synonyme de Plomb carbonaté cristallisé. *V.* PLOMB.

LANCE DE CHRIST. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Ophioglosse vulgaire et du Lycopode commun.

LANCE DE ROI. BOT. Synonyme vulgaire d'Asphodèle jaune, *Asphodela lutea*. *V.* ce mot.

LANCEOLARIA. BOT. *V.* HÉLIOPHILE.

LANCÉOLÉ. *Lanceolatus*. ZOOLOG. BOT. On emploie cet adjectif, soit en zoologie, soit en botanique, pour désigner toute partie de plante ou d'animal qui présente la forme d'un fer de lance.

LANCERON ou **LANÇON.** POIS. Nom vulgaire des jeunes Brochets. *V.* ÉSCOPE.

LANCETTE. POIS. Espèce du genre Gobie.

LANCISIA. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi, en 1719, par Pontédéra, sur une plante assez mal décrite pour que les auteurs qui ont adopté postérieurement le nom proposé par Pontédéra, ne se soient pas accordés relativement à l'espèce de *Cotula* qui lui a servi de type. Adanson a cru que c'était le *Cotula coronopifolia* de Linné, et cette opinion est aussi celle qui résulte, selon Cassini, de l'obscur description du botaniste italien. Gærtner a donné pour type au *Lancisia* le *Cotula turbinata*, L., dont on a fait le

genre *Cenia*. Persoon a composé son *Lancisia*, de plantes qui appartiennent au *Lidbeckia* de Bergius. Au milieu de ces changements et de ces fausses applications d'un mot ancien à des choses qui sont d'ailleurs assez convenablement nommées, le meilleur parti est de le rayer des registres de l'histoire naturelle.

LANCISTÈME. BOT. Pour Lacistème. *V.* ce mot.

LANÇON. POIS. L'un des noms vulgaires de l'Équille. *V.* ce mot. On l'étend aussi au jeune Brochet.

LANCRÉTIE. *Lancretia*. BOT. Genre de la famille des Hypéricinées et de la Décandrie Polygynie, L., établi par Delile (Fl. d'Égypte, p. 69, t. 25) qui l'a ainsi caractérisé : calice à quatre ou cinq sépales égaux entre eux; quatre ou cinq pétales; dix étamines libres, dont cinq plus courtes et opposées aux pétales; quatre à cinq styles. Le *Lancretia suffruticosa*, Delile (*loc. cit.*), est l'unique espèce de ce genre : c'est un sous-arbrisseau à feuilles simples, dentées ou crenées, et à fleurs terminales. Il avait été trouvé autrefois en Égypte par Lippi qui, dans ses manuscrits que possède le professeur de Jussieu, l'avait nommé *Ascyroïdes Africanum*. Lors de l'expédition d'Égypte, Delile retrouva cette plante dans les mêmes lieux, et on crut alors qu'elle était particulière aux contrées arrosées par le Nil. Il n'en est pourtant pas ainsi : l'Égypte est la dernière limite du *Lancretia*, qui a pour véritable patrie tout l'intérieur de l'Afrique compris entre la mer Rouge et les côtes occidentales de l'Océan. Cette plante, peu répandue dans l'Égypte, est au contraire très-commune au Sénégal, d'où J. Gay en a reçu plusieurs échantillons.

LANDARIUS. OIS. Synonyme de Busard Saint-Martin. *V.* FAUCON.

LANDES. GÉOL. Étendues de terrain généralement unies, dont le sol arénacé est rendu noirâtre par un peu de détritux végétal que n'emportent point les eaux pluviales, ordinairement stagnantes à leur surface et ne se dissipant guère que par l'évaporation; elles sont stériles ou revêtues seulement de quelques plantes courtes, qui en forment lasombre et misérable verdure. L'ingratitude de la terre, qui ne paierait par aucune récolte abondante les soins que l'Homme se donnerait pour leur culture, fait ordinairement des pays de Landes des solitudes, mais non ce qu'en géologie ainsi qu'en géographie physique on appelle Désert. *V.* ce mot. Dans les Landes, le sol n'est point composé d'une arène mobile que soulèvent les vents comme ils le font des vagues de la mer, et qui ne présente plus, quand le sable a disparu, qu'une surface dépouillée, formée de pierres et de rochers. Le terrain des Landes est plus consistant, et s'il n'est pas propre à toutes sortes de Végétaux, c'est peut-être moins à sa stérilité qu'à son peu de profondeur qu'il le doit; en effet, à quelques pieds au-dessous de sa surface, à quelques pouces même, on trouve une couche dure et compacte, brunâtre, foncée, épaisse de plusieurs pouces à plusieurs pieds.

La végétation des Landes est ordinairement formée par les *Erica cinerea*, *scoparia*, *tetralix* et *ciliaris*, avec des Ulex si communs qu'ils en ont pris le nom de Landier. Dans le Midi, quelques Cistes s'y mêlent déjà; des Graminées courtes et rigides, le *Festuca ovina*, entre

autres, y fournissent une maigre nourriture à des Moutons chétifs. Les Lichens scyphiphores et coralloïdes y sont fort communs aux lieux tourbeux, fréquents dans ces Landes. On y trouve encore la végétation propre aux tourbières, et sur les bords des lagunes, quelques plantes particulières, telle que la *Lobelia Dortmanna*, regardé jusqu'ici comme exclusivement du Nord.

LANDIA. BOT. Commerson nommait ainsi un genre de Rubiacées, qui ne diffère du *Mussaenda* que parce que toutes les divisions du calice sont égales entre elles. Cette légère différence ne paraît pas suffire pour distinguer un genre; elle exige seulement qu'on en modifie le caractère générique. *V.* MUSSAENDA.

LANDIER. BOT. Synonyme vulgaire d'Ajonc. *V.* ce mot.

LANDOLPHIE. *Landolphia*. BOT. Genre de la famille des Apocynées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Palisot-Beauvois (Flore d'Oware et de Benin, t. 1, p. 54, t. 55), dédié au capitaine Landolphe, commandant le vaisseau qui porta Beauvois en Afrique. Ce genre est ainsi caractérisé : calice persistant, composé de cinq à six folioles coriaces, écailleuses, imbriquées, les intérieures plus petites; corolle monopétale, tubulée, le limbe à cinq divisions égales, obliques, le tube velu à son orifice; cinq étamines alternes avec les divisions de la corolle, insérées à l'orifice du tube, à filets courts et à anthères oblongues; style filiforme; stigmate presque divisé; ovaire presque globuleux, comprimé, marqué sur son pourtour, de dix stries; baie charnue, presque globuleuse, déprimée, uniloculaire, renfermant plusieurs graines aplaties, attachées à un axe central. Ce genre offre, selon Beauvois, des ressemblances avec le *Gynopogon* de Forster, mais il en est suffisamment distingué par le fruit.

LANDOLPHIE D'OWARE. *Landolphia Owariensis*, Beauv., *loc. cit.* C'est un arbrisseau qui croît dans l'intérieur des terres du royaume d'Oware. Ses feuilles sont opposées, ovales-oblongues, entières, lisses et aiguës. Ses fleurs sont terminales, disposées sur une panicule en forme de corymbe.

LANDSOME. BOT. Matière résineuse, d'une saveur amère, d'une odeur forte et pénétrante, d'une consistance analogue à celle du Copahu, et d'une couleur jaunâtre. Elle est apportée de la Chine où l'on prétend qu'elle découle de l'*Augia Sinensis*, Lour.

LANDTIE. *Landtia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cynarées, établi par Lesson pour quelques plantes du cap de Bonne-Espérance, dont une d'elles, observée par Thunberg, avait été considérée comme devant appartenir au genre *Perdicium*. Caractères : capitule radié; fleurons de la circonférence ligulés et femelles, ceux du disque tubuleux, à cinq dents et hermaphrodites; réceptacle nu et plan; squames de l'involucre multinervées, paucisériales : les extérieures acuminées et scariées, les intérieures obtuses et sèches; filaments des étamines lisses; akène privé d'ailes, prismatico-tétragone, sillonné et velu tout à la base; aigrette unisériale, paléacée; paillettes très-minces et diaphanes. Les espèces de ce genre, dont trois ont été décrites, sont des plantes herbacées, vivaces, à rhizome assez épais et voisin du collet; leurs feuilles radicales

sont penninervées, pétiolulées, oblongues-elliptiques et couvertes, en dessous, d'un duvet blanc; leurs tiges sont monocéphales, plus courtes que les feuilles, avec les fleurs jaunes.

LANDTIE NERVEUSE. *Landtia nervosa*, Less.; *Perdicium nervosum*, Thunb., Fl. Capens. 589; *Leria nervosa*, Spreng. Ses feuilles sont glabres en dessus, très-entières ou subdentées; ses capitules sont de moyenne grandeur.

LANFARON. INS. L'un des noms vulgaires de l'Attélabé de la Vigne.

LANGAHA. REPT. Genre de la famille des vrais Serpents munis de crochets à venin, dans l'ordre des Ophiidiens, établi par Lacépède pour un Serpent découvert à Madagascar par Bruguière qui le fit connaître dans le Journal de Physique, en 1784. Ses caractères sont : des plaques en forme d'anneaux et faisant le tour de la queue, derrière l'anus; de petites écailles seulement vers l'extrémité de la queue; tête et ventre garnis de grandes plaques; anus simple, transversal et sans ergot; dents aiguës; des crochets venimeux; naseau long et pointu. On n'en connaît qu'une espèce, c'est le *Langaha Madagascariensis*, Lacépède; *Amphisbœna Langaha*, Schneid. Ce Serpent, rougeâtre sur le dos, et qu'on dit être fort à craindre, acquiert trois pieds de long.

LANGÉOLE. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Euphrase officinale.

LANGVELDIE. *Langveldia*. BOT. Genre de la famille des Urticées, institué par Gaudichaud, dans la Botanique du Voyage de l'Uranie, pour une plante connue par Commerson et que divers botanistes ont placée successivement dans différents genres. Gaudichaud caractérise le genre nouveau de la manière suivante : fleurs monoïques, pédicellées : les mâles et les femelles renfermées dans des capitules distincts de la même plante. Les fleurs mâles ont leur calice divisé en cinq parties mutiques et accompagnées de trois bractées à leur base; elles ont cinq étamines et le rudiment d'un pistil ovale; les fleurs femelles reposent sur une grande bractée; elles ont leur calice incomplet, divisé en quatre parties et chacune d'elles est mucronato-arristée à sa base.

LANGVELDIE ACUMINÉE. *Langveldia acuminata*, Gaud.; *Procris acuminata*, Poir., Enc. *Elatostema acuminatum*, F. Ses tiges sont divisées en rameaux alternes, effilés, glabres, garnis de feuilles glabres, alternes, presque sessiles, vertes en dessus, pâles en dessous, lancéolées, longues d'un pouce et plus, larges de six à sept lignes, crénelées à leur bord, vers le sommet, rétrécies à leur base, terminées par une longue pointe subulée. Les fleurs forment dans l'aisselle des feuilles de très-petits paquets sessiles, globuleux et rapprochés. De Java.

LANGIT. BOT. Syn. vulgaire d'Aylanthe. *V.* ce mot.

LANGLEIA. BOT. Syn. de *Casaria*. *V.* ce mot.

LANGODIUM. BOT. Pour *Lagodium*. *V.* ce mot.

LANGOU. BOT. L'un des noms vulgaires du *Boletus Juglandis*, L., qu'on mange en plusieurs cantons de la France.

LANGOUSTE. *Palinurus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Lan-

goustines (Latr., Fam. natur. du Règne Anim.), établi par Fabricius, et ayant pour caractères : queue terminée par une nageoire composée de filets presque membraneux, à l'exception de leur base, et disposés en éventail; pédoncule des antennes intermédiaires beaucoup plus long que les deux filets articulés de leur extrémité; tous les pieds presque semblables, terminés simplement en pointe ou sans pince didactyle; thorax cylindrique; antennes latérales sétacées, fort longues, hérissées de piquants; yeux grands, presque sphériques, situés à l'extrémité antérieure du thorax; leurs pédicules insérés aux extrémités latérales d'un support commun, fixe et transversal.

Les Langoustes diffèrent des Scillares par les antennes et par les yeux; elles s'éloignent des Écrevisses par des caractères de la même valeur. Les antennes extérieures des Langoustes sont, proportions gardées, beaucoup plus grosses que les correspondantes des autres Macroures : elles sont portées sur un grand pédoncule, très-hérissées de poils et de piquants, et fort longues. Les intermédiaires ont essentiellement la figure des antennes analogues des Brachyures, et n'en diffèrent que parce qu'elles sont plus grandes; elles sont placées un peu au-dessus des précédentes. Les pieds-mâchoires extérieures ou les derniers ressemblent à de petits pieds avancés et dont les articles inférieurs sont dentelés et velus au côté interne. Le thorax ou le corselet est soyeux, parsemé d'un grand nombre d'épines très-aiguës et d'aspérités. Les épines sont beaucoup plus fortes antérieurement, elles sont en forme de dents, comprimées et très-acérées, surtout les deux qui sont placées derrière les yeux. La poitrine forme une sorte de plastron triangulaire, inégal ou tuberculé, sur les côtés duquel sont insérées les pattes qui, à raison de la figure triangulaire de cette pièce, s'écartent graduellement de devant en arrière. Ces pattes sont courtes, assez fortes, et se terminent toutes par un doigt simple, crochu, garni de petites épines ou de poils. Elles n'ont point de pinces : les antérieures sont plus courtes que les quatre suivantes et que celles surtout de la troisième paire. Les segments de la queue sont ordinairement traversés par un sillon dans leur largeur; ils se terminent latéralement en manière d'angle dirigé en arrière et souvent dentelé ou épineux; en dessous, les anneaux sont unis les uns aux autres par une membrane. Ce qui distingue les femelles des mâles, c'est que ceux-ci ont, aux quatre anneaux du milieu de la queue, deux filets membraneux ovales, auxquels les œufs s'attachent après la ponte. Suivant Aristote, la Langouste (*Carabus*) femelle diffère du mâle en ce qu'elle a le premier pied fendu. Comme d'après la manière de compter de ce naturaliste, la première paire de pieds est celle qui est la plus voisine de la queue, son observation est exacte, et effectivement, les femelles ont, vers la base du doigt de ces pieds, une sorte d'ergot qui manque dans le mâle.

Les Grecs ont donné le nom de *Carabos*, à l'espèce de Langouste la plus commune de nos mers; c'est celle que les Latins nommèrent *Locusta*. Belon, Rondelct et Gesner l'ont mentionnée sous ce dernier nom. De

là, l'origine du mot de Langouste par lequel on désigne dans notre langue cette espèce. Latreille a préféré employer ce mot, pour désigner ce genre, plutôt que celui de Palinure qui n'est que la traduction littérale du nom assez impropre que Fabricius a donné à ce genre. Les femelles de Langoustes que l'on trouve dans nos mers, pondent depuis le mois de mai jusqu'en août; leurs œufs, que l'on nomme *corail*, sont disposés dans l'intérieur de leur corps en deux masses allongées, de la grosseur d'un tuyau de plume et d'un très-beau rouge; ils se dirigent, en divergeant, vers deux ouvertures situées, une de chaque côté, vers la base des pattes intermédiaires; ces œufs sont très-petits en sortant du corps de la mère, mais ils croissent insensiblement, pendant une vingtaine de jours qu'ils demeurent attachés aux feuillets du dessous de la queue; ce temps écoulé, ils se détachent tous ensemble de leur enveloppe, et on les trouve souvent fixés contre des rochers, ou errants et abandonnés aux courants ou aux vagues. Ce n'est qu'une quinzaine de jours après, que ces œufs éclosent. Suivant Aristote, la femelle replie la partie large de la queue pour comprimer ses œufs au moment où ils sortent de son corps, et elle allonge les feuillets inférieurs afin qu'ils puissent les recevoir et les retenir. Après cette ponte, les Langoustes en font une seconde en se débarrassant totalement de leurs œufs; alors elles sont maigres et peu estimées, et l'on ne recherche que les mâles. L'accouplement a lieu au commencement du printemps. Aristote décrit aussi les mues qu'il avait très-bien observées, et il dit qu'elles se font au printemps et quelquefois en automne.

Les Langoustes abandonnent les côtes vers la fin de l'automne ou au commencement de l'hiver, et alors elles gagnent la haute mer et vont se cacher dans les fentes des rochers à de très-grandes profondeurs. Elles vivent de Poissons et de divers animaux marins, et parviennent, au bout de quelques années, à la longueur d'un pied. Ces Crustacés peuvent vivre très-longtemps, et s'ils parviennent à se réfugier dans quelques lieux peu favorables à la pêche, ils atteignent une grosseur très-considérable. D'après Risso, les mâles vont à la recherche de leurs femelles en avril et en août; dans l'accouplement, les deux sexes sont face à face, et se pressent si fortement, qu'on a de la peine à les séparer, même hors de l'eau. Sur les côtes de Nice on pêche ce Crustacé avec des nasses. On met dans des paniers, des pattes de Poulpes brûlées, de petits Poissons, des Crabes, etc., on les descend pendant la nuit dans des endroits rocaillieux où les Langoustes se plaisent beaucoup, et on prend, le lendemain matin, celles qui sont dedans. On fait une grande consommation de ces Crustacés sur les tables, et on les envoie dans l'intérieur et à Paris où ils sont très-recherchés. Pour les faire voyager, on les fait cuire, sans quoi ils se gâteraient en route. En 1804, Latreille a débrouillé (Annales du Mus. d'Hist. nat. de Paris, 17^e cahier) le chaos qu'offraient à l'égard des espèces les ouvrages antérieurs. Olivier (Encyclopédie Méthodique, art. PALINURE) a encore jeté quelque lumière sur ce genre qui se compose de huit à neuf espèces : la principale et celle qui se trouve le plus fréquemment en France, est :

LANGOUSTE COMMUNE. *Palinurus vulgaris*, Latr.; *Palinurus Locusta*, Oliv.; *Palinurus quadricornis*, Fabr., Leach (*Malac. Brit.*, 50); *Langouste*, Belon; *Palinurus Langouste*, Bosc. Elle est d'un brun rougeâtre, avec le test hérissé de piquants, garni de duvet, et armé, à sa partie antérieure, au-dessus des yeux, de deux dents très-fortes, avancées, comprimées et dentelées en dessous; la queue est tachelée ou ponctuée de blanc-jaunâtre; les segments ont un sillon transversal et interrompu. Les pieds sont entrecoupés de jaunâtre et de rougeâtre. *V.*, pour les autres espèces, Latreille et Olivier (*loc. cit.*).

LANGOUSTINES. *Palinuri*. CRUST. Tribu de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, établie par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.) qui en avait fait une famille dans ses autres ouvrages. Cette tribu, telle qu'il l'adopte (*loc. cit.*), a pour caractères : tous les pieds presque semblables, à tarsi coniques; aucun d'eux ne se terminant par une main parfaitement didactyle; les antennes latérales sont sétacées, longues et épineuses. Cette tribu ne renferme que le genre Langouste. *V.* ce mot.

LANGOUZE. BOT. Nom vulgaire, à Mascareigne, du Cardamome de Madagascar, qui croît aussi dans cette île.

LANGRAYEN. *Ocypterus*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec court, conique, arrondi, comprimé à la pointe, un peu élargi à la base; mandibule supérieure inclinée vers l'extrémité qui est un peu échancrée; base du bec entourée de soies fortes et longues; narines placées assez près de la base du bec, ovoïdes, ouvertes; pieds courts; quatre doigts : trois en avant, l'intermédiaire plus long que le tarse, les latéraux inégaux, l'externe uni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation; l'interne seulement à l'origine; ailes assez longues, dépassant quelquefois l'extrémité de la queue; les trois premières rémiges étagées, les quatrième, cinquième et sixième les plus longues. L'histoire particulière de ces Oiseaux est encore fort obscure; aucun des voyageurs qui eussent pu la procurer ne s'en est occupé, et tout ce que l'on en sait se borne à des faits qui sont communs aux Oiseaux de plusieurs autres genres, et particulièrement aux Hirondelles. Sonnerat dit que les Langrayens se rapprochent aussi des Pies-Grièches par le courage et la témérité qu'elles mettent dans l'attaque ou la défense, luttant souvent contre des Oiseaux d'une taille et d'une force bien disproportionnées à la leur. Les Langrayens sont habitants de l'Inde et de l'Océanie.

LANGRAYEN A VENTRE BLANC. *Ocypterus leucogaster*, Valenciennes, Mém. du Mus., t. VI, pl. 7, fig. 9; *Lanius leucorhynchus*, Gmel.; *Lanius Dominicanus*, Gmel.; Pie-Grièche de Manille, Buff., pl. enlum. 9, fig. 1. Parties supérieures brunes; tête et cou ardoisés; rémiges et rectrices d'un gris ardoisé en dessus, blanchâtres en dessous; parties inférieures blanches; queue faiblement fourchue; bec bleu; pieds noirâtres. Taille, six pouces. De Timor et Manille.

LANGRAYEN BRUN. *Artamus fuscus*, Vieill. Front bordé de noir; plumage généralement d'un gris rembruni, plus clair sur la poitrine et les parties inférieu-

res, à l'exception des rémiges qui sont noires; queue grise en dessous et terminée de blanc sale sur les rectrices latérales; bec bleuâtre, noir à la pointe; pieds bruns. Taille, six pouces et demi. Cette espèce pourrait bien être la même que la suivante.

LANGRAYEN ENFUMÉ. *Ocypterus fuscatus*, Valenc., Mém. du Mus., t. VI, pl. 9, fig. 1. Plumage d'un brun enfumé; joues noirâtres; rémiges et rectrices d'un bleu ardoisé; tectrices caudales noires; extrémité des barbes internes des deuxième, troisième et quatrième rectrices, blanche, ce qui forme en dessus une bandelette blanchâtre; bec bleu; pieds noirs. Taille, six pouces trois lignes. Des Moluques.

LANGRAYEN GRIS. *Ocypterus cinereus*, Valencienn., Mém. du Mus., t. VI, pl. 9, fig. 2; *Artamus cinereus*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; tête grise; joues noires; rémiges ardoisées, d'un blanc grisâtre en dessous, n'atteignant pas l'extrémité de la queue qui est arrondie; rectrices noires, terminées de blanc à l'exception des deux intermédiaires; parties inférieures d'un brun très-clair; bec bleu, noir à la pointe; pieds bruns. Taille, sept pouces trois lignes. De Timor.

LANGRAYEN LEUCORHYNQUE. *V.* LANGRAYEN A VENTRE BLANC.

LANGRAYEN DE MANILLE. *V.* LANGRAYEN A VENTRE BLANC.

LANGRAYEN A LIGNES BLANCHES. *Ocypterus albivittatus*, Cuv., Règne Anim., t. IV, pl. 3, fig. 6; Val., Mém. du Mus., t. VI, pl. 8, fig. 1. Parties supérieures d'un brun noirâtre; tête et parties inférieures d'un brun plus clair; rémiges d'un bleu ardoisé, avec les barbes externes des seconde, troisième et quatrième rémiges blanches; rectrices noires, les latérales plus longues, de manière que la queue est fourchue, marquée, à l'exception des intermédiaires, d'une tache blanche à l'extrémité; bec bleu; pieds noirs. Taille, six pouces et demi. Les jeunes ont la majeure partie du plumage roussâtre, tacheté de blanc; les petites tectrices alaires terminées par une tache noirâtre, avec un point blanc; la tache blanche des rectrices est liserée de noir; bec blanc, avec la pointe brune. De Timor.

LANGRAYEN PETIT. *Artamus minor*, Vieill. Plumage d'un brun roux foncé, avec les joues et le menton noirâtres; rémiges et rectrices noires, ces dernières terminées de blanc; bec bleuâtre; pieds noirs. Taille, cinq pouces. Des terres Australes.

LANGRAYEN TCHA-CHERT. *Lanius viridis*, L.; *Artamus viridis*, Vieill., Buff., pl. enlum. 50, fig. 2. *V.* PIE-GRÛCHE TCHA-CHERT.

LANGRAYEN A VENTRE ROUX. *Ocypterus rufiventer*, Valenc., Mém. du Mus., t. VI, pl. 7, fig. 1. Parties supérieures d'un brun lavé de grisâtre; tête cendrée; rémiges aussi longues que les rectrices, ardoisées; tectrices alaires terminées de blanc; queue arrondie; rectrices d'un bleu noirâtre, terminées de blanc-grisâtre; parties inférieures roussâtres; bec bleu; pieds noirs. Taille, six pouces. Du Bengale.

LANGRAYEN SANGUOLENT. *Ocypterus sanguinolentus*, Tem., Ois. color., pl. 499. Plumage d'un noir lustré, avec quelques reflets bronzés; un plastron rouge-ponceau sur le milieu du ventre, et une petite tache de

cette couleur sur l'aile: le duvet de cette plaque est blanc. Bec bleu; pieds noirs. Taille, sept pouces et demi. La femelle est entièrement noire, avec le bec et les pieds bruns. Les jeunes sont d'un noir terne, nuancé de brun qui est la couleur de la poitrine. De Java.

LANGSDORFIE. *Langsdorfia*. nov. Genre de la famille des Balanophoracées, tribu des Cynomoriées, institué par le professeur Martius, *Nov. Gener. et Sp.* III, 181, t. 299, pour une plante particulière au Brésil, qui lui a offert les caractères suivants: fleurs monodioïques, portées sur des stipes distincts: les mâles sessiles entre des paillettes en massue, liées et disposées entre elles de manière à donner au plateau qui les soutient l'apparence d'un gâteau d'abeilles; périgone tubuleux, à tube filiforme, à limbe trifide; trois étamines symphysandres, avec leurs synemas soudés à l'orifice du périgone, et leurs anthères connées, extrorses, à deux loges égales, déhiscentes par toute leur longueur; un rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles imparfaites, sont serrées les unes contre les autres, sétiformes, subconnées à leur base, bulloso-granuleuses au milieu et au sommet; les organes des fleurs femelles parfaites sont encore peu connus.

LANGSDORFIE DE RIO-JANEIRO. *Langsdorfia Janeiroensis*, Rich. C'est une plante herbacée, succulente, à rhizome hypogé, un peu épais; rampant, subrameux, d'où partent les racines et les filets radicaux; pédoncules dressés, aphyllés, écaillés; réceptacles florifères, presque cylindriques ou déprimés et privés de squames.

LANGUARD. ois. Synonyme vulgaire du Torcol. *V.* ce mot.

LANGUAS. BOT. *V.* HELLÉNIE.

LANGUE. zool. Généralement l'organe du goût, la Langue peut encore, par l'effet de la complication de structure qu'elle vient alors à acquérir, et principalement par le grand développement des muscles qui entrent dans sa composition, remplir d'autres fonctions plus ou moins importantes: ainsi chez l'Homme, par exemple, elle contribue à la formation de la parole, à la déglutition et à la mastication. Sa structure devenant au contraire plus simple chez les animaux inférieurs, elle perd son volume, sa mobilité, se réduit presque à une simple membrane, et les fonctions dont elle s'acquittait secondairement, ou sont transmises à d'autres organes, ou même ne s'exécutent plus.

La Langue est une des parties qui fournissent les meilleurs caractères au zoologiste, soit à cause de son importance physiologique, soit à cause des variations sans nombre qu'elle présente souvent d'un genre à l'autre, sous le rapport de son volume, de sa forme, de sa structure, du degré de liberté dont elle jouit, du nombre et de la disposition de ses papilles; soit enfin parce que sa position, presque externe, la rend un des organes les plus facilement accessibles à l'observation. Aussi, diverses particularités plus ou moins remarquables de son organisation ont-elles servi à caractériser une multitude de genres, et même valu à plusieurs des noms, tels que ceux de Ptéroglosse, de Glossophage, de Microglosse, etc. Il est à regretter, pour la justesse comme pour la précision des systèmes et des mé-

rhodes, que, souvent molle et charnue, comme chez la plupart des Mammifères, elle ne puisse être toujours conservée par les voyageurs, et manque ainsi très-fréquemment dans les collections zoologiques.

On trouvera la description des muscles qui composent la Langue, dans les Mémoires assez récemment publiés (1822 et 1825) par Baur, par Blandin et par Gerdy. Le nombre de ces muscles, la manière dont ils se confondent en plusieurs points, ont longtemps arrêté les anatomistes : on n'avait pu ni bien indiquer leur disposition, ni même déterminer exactement leurs limites, et on avait déclaré le tissu de la Langue véritablement inextricable. Au reste, les résultats où sont parvenus les anatomistes cités plus haut, montrent on ne peut mieux la difficulté du sujet. Gerdy a en effet trouvé le nombre de ces muscles ou faisceaux musculaires plus considérable encore qu'on ne l'imaginait : ainsi, il a distingué un muscle lingual superficiel, deux linguaux profonds, des linguaux transverses, des linguaux verticaux, qui forment les muscles intrinsèques; les extrinsèques sont les deux stylo-glosses, les deux stylo-glosses, les deux génio-glosses, les deux glosso-staphylins, sans parler des faisceaux hyo-glosso-épiglottiques qui ne sont pas constants.

La membrane du dos ou de la face supérieure de la Langue, ou la membrane gustative, est une continuation de la muqueuse qui tapisse toute la cavité orale, et elle n'en diffère guère que par le développement plus considérable des papilles. Ces papilles sont de plusieurs sortes : les Coniques, ainsi nommées à cause de leur forme, couvrent toute la face supérieure de la Langue; il y a même deux sortes de papilles coniques, les unes toujours molles, flexibles, très-fines, vasculaires, et, selon Blainville, probablement nerveuses; elles occupent surtout la pointe et le bord de la Langue : les autres, plus fermes, plus grosses; c'est au milieu qu'elles se trouvent le plus souvent. Les Fungiformes, ainsi nommées à cause de leur forme qui rappelle celle d'un Champignon, sont plus grandes que les coniques, mais peu nombreuses : c'est vers le bout qu'elles se trouvent en plus grand nombre. Enfin les papilles Caliciformes ou à calice, dont le nom indique suffisamment la forme, sont encore en bien moindre nombre, et ne se voient qu'à la partie postérieure de la Langue, où elles se disposent, sur deux lignes obliques, d'une manière ordinairement symétrique. D'autres anatomistes ont aussi divisé les papilles en Filiformes, Fungiformes ou Coniques, et Lenticulaires.

La plupart des Mammifères ressemblent beaucoup à l'Homme pour la structure de la Langue : seulement, les papilles sont de forme et quelquefois de nature différentes. C'est ainsi qu'on trouve chez les Chats, et dans quelques autres genres, des papilles revêtues d'étaux cornés assez semblables à de petits ongles : ce sont ces papilles cornées qui donnent à la Langue du Chat la dureté que chacun lui connaît, et qui, lorsque l'animal vient à lécher, lui fait produire sur la peau l'effet d'une râpe. La Langue du Porc-Épic a, sur les côtés, de larges écailles terminées par plusieurs pointes; dans d'autres genres, chez plusieurs Cétacés, par exemple, les papilles sont peu ou ne sont point distinctes; mais

les Fourmiliers et les Échidnés ont une Langue véritablement bien différente, mince, allongée, et susceptible d'une extension considérable; elle ressemble ainsi à celle de plusieurs Oiseaux et de beaucoup de Reptiles; mais le mécanisme de son extension est tout autre, et la ressemblance est plutôt apparente que réelle.

Le caractère classique de la Langue, chez les Oiseaux, est d'être soutenue par un ou par deux os qui en traversent l'axe, os que les anatomistes ont généralement regardés comme des éléments nouveaux d'organisation, mais dont Geoffroy Saint-Hilaire a trouvé les analogues dans les cornes postérieures de l'hyoïde. Ces os de la Langue, ou, suivant la nomenclature de cet anatomiste, les *glossohyaux*, ne manquent réellement dans aucune classe : on voit toujours en effet une ou deux pièces en rapport avec la Langue, et en même temps appuyées sur le *basihyal* ou le corps de l'os hyoïde; ces pièces ne sont autres que les glossohyaux, qui conservent ainsi constamment les mêmes connexions. Les Mammifères ont deux glossohyaux; mais, chez beaucoup d'Oiseaux et chez les Poissons, rien ne s'interposant plus entre ces deux pièces, à cause de l'état rudimentaire des muscles linguaux, elles se rapprochent et se confondent sur la ligne médiane; et il n'y a plus qu'un seul glossohyal. La disposition particulière du glossohyal des Oiseaux tient à l'allongement du col et de toutes les parties cervicales dans cette classe : on conçoit en effet comment la longueur considérable du basihyal et du glossohyal, oblige cette dernière pièce à s'avancer profondément dans la Langue.

La Langue des Oiseaux est d'ailleurs très-rudimentaire et très-peu épaisse. Le glossohyal, quoique très-grêle lui-même, en forme une grande partie, et n'est recouvert que de quelques muscles très-minces et des léguments; et même si, dans quelques genres, comme chez les Perroquets et les Phénicoptères, elle est volumineuse, et paraît un peu plus semblable à celle des Mammifères, c'est encore une simple apparence tenant à la présence d'un amas de tissu cellulaire et de graisse. La Langue du Flamant passe même, à cause de cette structure grasseuse, pour un mets très-recherché. On sait que l'empereur Héliogabale entretenait constamment des troupes chargées de lui procurer en abondance des Langues de Flamants; et aujourd'hui même, il paraît que ces Langues sont encore, en plusieurs lieux, recherchées avec une égale avidité, quoique dans un autre but. Ainsi Geoffroy Saint-Hilaire a souvent vu en Égypte le lac Menzaleh (à l'ouest de Damiette) couvert d'une multitude de barques pleines de Flamants : les chasseurs se procurent ainsi, en arrachant et en pressant les Langues, une substance grasseuse qui remplace, pour eux, le beurre avec avantage.

La Langue est pareillement assez épaisse chez les Perroquets, ou du moins chez une partie d'entre eux : car, dans cette famille, généralement caractérisée par le volume plus considérable de cet organe, il est un petit genre qui en est presque entièrement privé : il est ici question de la section des Microglosses de Geoffroy Saint-Hilaire, ou Aras à trompe de Levailant; celui-ci, saisissant un rapport qui n'avait véritablement rien de réel, leur avait donné ce nom, parce que,

disait-il, leur Langue est une sorte de trompe avec laquelle ils prennent leur nourriture, à l'instar de l'Éléphant. Mais Geoffroy ayant eu l'occasion de voir vivant un de ces Aras, a reconnu que cet organe, considéré par Levaillant comme la Langue, était formé de l'appareil hyoïdien et de ses dépendances; la véritable Langue ne consistant plus que dans une petite tubérosité, de forme ovale et d'apparence cornée (Mém. du Mus., t. x). L'Autruchen n'a pareillement qu'une Langue très-courte, et tellement même qu'on a douté de son existence; il n'y a d'ailleurs aucune papille, de même que chez le plus grand nombre des Passereaux et des Gallinacés; mais l'ordre des Grimpeurs est sans contredit celui qui présente les modifications les plus remarquables. Quant aux Perroquets, il faut ajouter seulement qu'ils ont des papilles assez semblables aux papilles fungiformes des Mammifères. Les Toucans ont la Langue étroite et garnie de chaque côté de longues soies qui lui donnent l'apparence d'une véritable plume, d'où le nom de *Pteroglossus*, qu'on a donné au sous-genre Aracari. Celle des Pics n'est pas moins singulière, soit par la présence de plusieurs épines placées sur les bords, soit par une disposition toute particulière de l'hyoïde, dont les cornes antérieures ont acquis un développement prodigieux; d'où résulte, par un mécanisme qu'on fera connaître ailleurs, la possibilité dont jouit le Pic, de faire sortir de son bec sa Langue tout entière.

On trouve dans la Langue des Reptiles autant de variations que chez les Oiseaux. Elle est le plus souvent charnue, soit en grande partie, soit même dans son entier. Elle manque, a dit Hérodote, chez le Crocodile, et ce Quadrupède est le seul qui présente cette particularité; depuis, la même observation a été faite également par Aristote et par tous les voyageurs. Les anatomistes de l'ancienne Académie des Sciences ont cependant montré qu'elle existe réellement, mais qu'elle est attachée au palais sur toute sa circonférence, et ils ont accusé d'inexactitude l'historien grec. Son observation est cependant très-juste, comme Geoffroy Saint-Hilaire l'a constaté: la Langue n'est nullement apparente à l'extérieur sur le vivant, et n'existe véritablement que pour l'anatomiste. « Toute la peau, dit Geoffroy St-Hilaire (Ann. du Mus., t. II), comprise entre les branches de la mâchoire inférieure se trouve revêtue en dedans d'une chair spongieuse, épaisse et molle, qui y est inséparablement attachée dans toute son étendue; mais ce muscle ou cette Langue est en quelque sorte masquée à l'extérieur par une continuation des enveloppes générales; c'est une peau jaunâtre, chagrinée, et entièrement semblable à celle du palais. » Cet état rudimentaire de la Langue du Crocodile est même précisément ce qui lui rend nécessaires et ce qui explique les services qu'il reçoit d'un petit Oiseau, qui, dit Hérodote, entre dans sa gueule qu'il tient ouverte, et mange les insectes qui lui sucent le sang: fait véritablement surprenant, et souvent révoqué en doute, mais dont Geoffroy St-Hilaire a eu, en Égypte, plusieurs fois l'occasion de vérifier l'exactitude. Il a constaté que cet Oiseau, qu'Hérodote désigne sous le nom de *Trochilus*, n'est autre que le *Charadrius Ægyptius* d'Hasselquist, et

que les petits animaux dont il délivre le Crocodile sont des insectes suceurs, et non pas des Sangsues, comme on avait généralement traduit par erreur.

Chez les Salamandres, la Langue est adhérente comme chez le Crocodile, mais seulement par sa pointe et non par ses bords. On sait qu'elle est libre, très-extensible et bifurquée vers sa pointe dans la plupart des Sauriens et des Ophidiens. Les Crapauds et les Grenouilles ont la Langue en partie fixée à la mâchoire inférieure, et sa portion libre est, du moins dans l'état ordinaire, repliée dans la bouche.

Chez beaucoup de Poissons, la Langue ne consiste plus que dans une simple saillie à la partie inférieure de la bouche, et sa membrane dorsale ne diffère pas ordinairement de la muqueuse qui tapisse tout le reste de la cavité orale: enfin chez d'autres, comme les Cartilagineux, la Langue semble manquer entièrement.

C'est sur les bords, et surtout vers la pointe de la Langue, que réside le sens du goût. Ce sens n'a point, comme les autres sens spéciaux, la vue, l'odorat et l'ouïe, un nerf sensitif particulier. Celui qui transmet à l'encéphale les sensations du goût, le nerf Lingual, n'est en effet qu'une branche de la cinquième paire; et l'on sait que ce nerf envoie également un rameau à chacun des autres sens: rameau dont la destruction, suivant les expériences de Magendie et les observations pathologiques de Serres, entraîne même celle du sens auquel il appartient.

En raison de la figure plus ou moins ressemblante de certains êtres des règnes organiques, ou de quelques-unes de leurs parties avec la Langue, on a vulgairement appelé:

LANGUE D'AGNEAU. (Bot.) *Le Plantago media*, L.

LANGUE D'ANOLIS. (Bot.) *Le Melastoma ciliatum*, Rich.

LANGUE DE BOEUF. (Bot.) *L'Anchusa officinalis*, L.; le *Pothos cordatus*, L., et la Fistuline, genre de Champignons.

LANGUE DE CERF. *Lingua Cervina*. (Bot.) *Le Scolopendrium officinale*, L., et la plupart des Fougères à frondes entières, même le *Botrychium Lunaria*, Sw.

LANGUE DE CHAT. (Moll.) Une Telline, *Tellina Lingua Felis*. (Bot.) *Le Bidens tripartita*, L., et l'*Enpatium atriplicifolium*, Vahl.

LANGUE DE CHEVAL. (Bot.) *Le Ruscus Hypoglossum*, L.

LANGUE DE CHIEN. (Bot.) *La Cynoglossum officinale*, L., et d'autres Borraginées, telle que le *Myosotis Lappula*, L.

LANGUE DE NOYER et LANGUE DE POMMIER. (Bot.) Divers Agarics parasites, à pédicule latéral.

LANGUE D'OIE. (Bot.) *Le Pinguicula vulgaris*, L.

LANGUE D'OISEAU ou ORNITHOGLOSSE. (Bot.) Le fruit du Frêne et le *Stellaria holostea*, L.

LANGUE D'OR. (Moll.) La Telline foliacée.

LANGUE DE PASSEREAU. (Bot.) *Le Polygonum articulare*, L.

LANGUE DE SERPENT. (Bot.) *L'Ophioglossum vulgatum*, L., et les Clavaires de Linné, dont on a composé le genre *Geoglossum*, ce qui signifie Langue de terre.

LANGUE DE SERPENT OU DE TERRE. (Foss.) De petites Glossopètres.

LANGUE DE TIGRE. (Moll.) Une espèce du genre Vénus, *Venus tigrina*.

LANGUE DE YACHE. (Bot.) Le *Scabiosa arvensis*, L., le *Symphytum officinale*, L., le *Talinum polyandrum*, R. et P.

LANGUETTE. pois. Espèce du genre Pleuronecte. *V. cc mot.*

LANGUETTE. *Ligula*. INS. MOLL. On désigne sous ce nom une partie de la lèvre inférieure des insectes; elle fait suite au support ou menton. et donne insertion aux palpes, aux paraglosses, etc. *V. BOUCHE.*

Chez les Mollusques, la Languette est une pièce testacée, intérieure, adhérente à la coquille et formée en langue.

LANGUETTE. *Ligula*. BOT. Plusieurs organes des végétaux ont été nommés ainsi par les botanistes. On appelle Languettes ou fleurons ligulés les demi-fleurons des Synanthérées dont le tube est court et épanoui en un limbe oblong, unilatéral, ordinairement terminé par quelques petites dents. Jacquin a donné le nom de Languettes (*Ligulæ*) aux appendices qui, dans les *Stapelia*, partent du bas du capuchon, alternent avec les cornes et sont étalés sur la corolle. Dans les Graminées, l'appendice membraneux qui couronne la gaine de la feuille est nommé Languette (*Ligula*, *Collare*).

Le genre *Aizoon* est quelquefois appelé vulgairement LANGUETTE.

LANGURIE. *Languria*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Clavipalpes, établi par Latreille, aux dépens du genre Trogoxite dans lequel Fabricius l'avait placé, et ayant pour caractères : dernier article des palpes maxillaires allongé, plus ou moins ovalaire; massue des antennes de cinq articles; corps linéaire. Ces insectes se distinguent des Clypéastres et des Agathidies par les tarsi et par d'autres caractères; ce qui a déterminé Latreille à placer ces derniers dans la famille des Xylophages, quoiqu'ils se rapprochent, sous bien des rapports, du genre Phalacre qui appartient à la famille des Clavipalpes. Les Érotyles, les Triplax et les Tritomes s'en distinguent par leurs palpes maxillaires en hache et par la forme de leur corps; enfin les Phalacres ont la massue des antennes de trois articles et le corps globuleux. Les Languries ont les antennes plus courtes que le corps, insérées devant les yeux, et composées de onze articles, dont les cinq derniers forment une massue allongée, comprimée et perfoliée. Leur labre est corné, peu avancé et presque échancré. Les mandibules sont cornées, avancées et terminées par deux dents aiguës. Les mâchoires sont cornées, bifides, avec le lobe extérieur coriace, un peu velu à sa partie supérieure, et le lobe intérieur plus court et bifide; elles portent chacune une palpe filiforme composée de quatre articles : le premier est très-petit, les deux suivants égaux et le dernier un peu plus long, plus épais, de forme ovale. Les palpes labiales sont composées de trois articles petits et le dernier est un peu plus long et un peu en massue. La lèvre est presque cordiforme,

entière; le menton est en carré transversal, beaucoup plus large que la lèvre, un peu rétréci et arrondi supérieurement. Le corps des Languries est linéaire; leur corselet est arqué et convexe; l'écusson arrondi postérieurement, et les élytres longues, recouvrant les ailes et l'abdomen. Les pattes sont grêles, assez longues; leurs tarsi ont leurs deux premiers articles allongés, triangulaires; le troisième est plus large, bifide, et le dernier est allongé, un peu arqué et terminé par deux crochets. Les mœurs des Languries sont entièrement inconnues; il est fort probable que ces insectes vivent dans les Bolets et dans le bois pourri, comme les Triplax, les seuls de cette famille qui se trouvent en France et dont on connaît les métamorphoses. Les Languries sont assez rares dans les collections, et le genre ne se compose que de cinq ou six espèces.

LANGURIE BICOLORE. *Languria bicolor*, Latr., Oliv., Col., t. v, n° 88, pl. 1, fig. 1. Elle est noire, avec le corselet fauve, à l'exception de son dos qui est noir. Cette espèce se trouve à Cayenne. *V.*, pour les autres, Olivier (*loc. cit.*) et Latreille (*Gener. Crust. et Ins.*).

LANIADÉES. OIS. La famille ornithologique que Lesson a formée sous ce nom, comprend les genres Pie-Grièche, Ramphocène, Manikup, Bagadai, Crinon et Bécardc. *V. ces mots.*

LANIAGRE. *Laniagra*. OIS. Alcide d'Orbigny a proposé, sous ce nom, la formation d'un genre nouveau dans la famille des Pie-Grièches, *Laniadæ*, ordre des Insectivores, pour le *Tanagra Guyanensis* de Linné et de Gmelin, qui fait partie du genre *Tangara*. *V. ce mot.*

LANIAIRES. MAM. *V. CANINES et DENTS.*

LANICTÈRE. *Lanicterus*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, institué par Lesson, avec les caractères suivants : bec convexe, légèrement dilaté, recourbé, denté et crochu à la pointe de la mandibule supérieure, dont les bords sont lisses, légèrement rentrés; l'inférieure est déprimée, à bords lisses, à pointe aiguë et dentée au sommet; fosses nasales couvertes de petites plumes cachant les narines; une rangée de plumes terminées en soies fines, à l'angle du bec; ailes dépassant le croupion, aiguës; troisième, quatrième, cinquième et sixième rémiges égales et les plus longues; queue médiocre, formée de dix rectrices, dont six presque égales, deux plus courtes et les deux plus externes les moins longues de toutes, ce qui donne à la queue une forme étagée et arrondie; tarsi scutellés et courts; doigts antérieurs faibles, avec les ongles moins forts que celui du pouce. Ces Oiseaux ont, à l'exception du bec, toutes les formes des Troupiales, dont ils ont aussi les mœurs et les habitudes. Leur plumage est doux et soyeux, offrant de grandes parties à reflets métalliques et même brillants. Les deux espèces connues jusqu'à ce jour sont africaines.

LANICTÈRE TROUPIALE. *Lanicterus Xanthornoides*, Less. Son plumage est noir, luisant, à reflets verts; l'épaule est recouverte d'une plaque allongée d'un jaune-orangé très-vif; les rémiges sont d'un noir vif et soyeux; pieds noirs; bec corné, avec le bord charnu et d'un beau jaune. Taille, sept à huit pouces. Des bords de la rivière Gambie.

LANICTÈRE DE SWAINSON. *Lanicterus Swainsonii*,

Less. Plumage d'un noir profond, avec le côté externe des rémiges et des rectrices irisé de vert-hleuâtre; dessous des rémiges gris; l'externe la plus courte, les deuxième, troisième et quatrième un peu plus courtes que les deux suivantes; bec corné, à commissure rouge; pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'Afrique méridionale.

LANIER. ois. Espèce du genre Faucon. *V.* ce mot.

LANIÈRE. bot. On donne quelquefois ce nom aux fragments déchirés des feuilles de Palmiers.

LANIFÈRE ou **LANIGÈRE**. *Lanifer seu Laniger*. Épithète qui exprime une surface chargée de laine ou de villosité.

LANIGÈRE. *V.* **LANIFÈRE**.

LANIO. ois. *V.* **LANION**.

LANIOGÈRE. *Laniogerus*. MOLL. C'est à Blainville qu'on doit la création de ce nouveau genre. Dès 1816 il fut connu par l'extrait qui en a été publié dans le Bulletin de la Société Philomatique pour cette année. Férussac, dans ses Tableaux systématiques des Animaux mollusques, a adopté ce genre et l'a placé dans les rapports indiqués par son créateur, c'est-à-dire qu'il l'a rangé dans les Gastéropodes, famille des Polybranchés à côté des Éolidés et des Glauques, entre les quels il sert de passage. Blainville a reproduit ce genre dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, où il est figuré; il en a montré les rapports à l'article MOLLUSQUE du même ouvrage en le rangeant tout près des Glauques et des Cavolines. Voici les caractères que Blainville assigne à ce genre : corps nu, allongé, convexe en dessus, plan en dessous, terminé par une sorte de queue, la tête assez distincte; quatre tentacules fort petits; les branchies en forme de longues lanières molles, flexibles, disposées en un seul rang, de chaque côté du corps; l'anus et les organes de la génération à droite, dans un tubercule commun. Si l'on veut comparer ces caractères à ceux du genre Glauque, on verra que les Laniogères s'en distinguent très-bien, quoique très-voisines. On n'en connaît encore qu'une seule espèce que Blainville a vue dans le Muséum britannique; il la nomme :

LANIOGÈRE D'ELFORT, *Laniogerus Elfortianus*, Blainville, Dict. des Sc. nat., t. xxv, p. 245, planches du même ouvrage, douzième cahier, fig. 4 à 6; *an Laniogerus Blainvillii*, Féruss., Tab. syst. ?

LANION. *Lanio*. ois. Sous-genre établi par Vieillot, dans l'ordre des Insectivores, avec les caractères suivants : bec robuste, à mandibule supérieure munie sur les côtés d'une dent tronquée; mandibule inférieure courte, échancrée à la pointe qui est aiguë et retroussée; narines rondes, bordées d'une membrane; queue moyenne, un peu échancrée. On voit que ces caractères ne sont point suffisants pour déterminer la séparation des deux espèces qu'il renferme, *Lanio atricapillus* et *Lanio Guyanensis*, du genre Tangara où on les trouvera. *V.* ce mot.

LANIPÈDE. *Lanipes*. zool. Animal qui a les pieds garnis de laine.

LANIPILE. *Lanipila*. bot. Ce genre, de la famille des Syanthérées, avait été proposé par Burchell, mais il n'a pas été adopté par De Candolle qui l'a réuni à son genre *Lasiospermum* dont il constitue une simple section. *V.* **LASIOSPERME**.

LANISTE. *Lanistes*. MOLL. Genre proposé par Montfort (*Conchil. Syst.*, t. 11, p. 125) pour une Coquille du genre Ampullaire. *V.* ce mot.

LANIUS. ois. Synonyme de Pie-Grièche. *V.* ce mot.

LANNÉE. *Lannea*. bot. Genre de la famille des Sapindacées, Décaandrie Pentagynie, L., établi par Perrotet, pour de grands arbrisseaux qu'il a découverts sur les rives sablonneuses et arides de la Gambie, où néanmoins on ne les rencontre qu'assez rarement. Caractères : fleurs unisexuées; calice à quatre divisions réunies par leur base; quatre pétales; huit étamines; un seul ovaire; quatre styles très-courts; fruit presque drupacé, à peine charnu, oblique, comprimé, au sommet duquel sont les vestiges divariqués des quatre styles persistants; un noyau monoculaire, monosperme. Les **LANNÉE ACIDE**, *Lannea acida*, et **LANNÉE VELOUTÉ**, *Lannea velutina*, Perr. (Flore de Sénégal, t. 42), ont quinze pieds environ de hauteur; leurs feuilles sont imparipinnées, composées de quatre à six folioles opposées, obovales, pointues. La première espèce a les fleurs mâles très-petites et blanches; elles sont presque sessiles et réunies par un très-petit pédicelle à épi grêle; le pédicelle des fleurs femelles est beaucoup plus allongé et couvert d'un duvet ferrugineux. Les fleurs du Lannée velouté ont une teinte jaunâtre et sont fort odorantes; toutes les parties de l'arbre sont recouvertes d'un duvet roussâtre; les fruits ont une saveur acide qui est beaucoup plus caractérisée dans la première espèce. Ce genre est très-voisin du *Spondias*; il en est distingué par la forme et la structure du fruit dont le péricarpe est à peine charnu dans les Lannées; le noyau, comprimé, n'a qu'une seule loge et se termine par quatre petites cornes distinctes, formées par les styles persistants.

LANNERET. ois. Nom vulgaire du Lanier mâle. *V.* **FAUCON**.

LANSAC. bot. Petite et jolie variété de Poire d'automne.

LANSIUM. bot. Rumph (*Herb. Amb.*, 1, p. 151, t. 54 et 55) a décrit et figuré sous ce nom plusieurs arbres de l'archipel Indien, qui ont été rapportés au genre *Cookia* de Sonnerat. *V.* ce mot. Cette détermination paraît n'avoir pas été connue du docteur Jack, puisqu'il a publié dans le quatorzième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, une notice sur le genre *Lansium*, sans mentionner comme synonyme le genre *Cookia*; il l'a placé dans la famille des Méliacées, et lui a attribué des caractères un peu différents de ceux assignés au *Cookia* par les auteurs. Ces caractères sont : un calice à cinq divisions profondes; une corolle à cinq pétales arrondis; le tube staminière urcéolé, ayant l'orifice entier; dix anthères incluses; ovaire à cinq loges, surmonté d'un style court, en colonne, et d'un stigmate plan, à cinq rayons; baie coriace extérieurement, à cinq loges et à cinq graines qui avortent dans presque toutes les loges, excepté dans une ou deux seulement; semences enveloppées d'un tégument pulpeux et sapide; albumen nul; cotylédons inégaux et peltés. Le *Lansium domesticum*, figuré par Rumph (*loc. cit.*, t. 54), plante des îles Malaises, est la seule espèce que le docteur Jaek admette, quoiqu'il semble

disposé à lui adjoindre encore le *Lansium montanum* de Rumph (*loc. cit.*, t. 56); néanmoins celui-ci offre quelques différences dans les parties de la fleur, et paraît être congénère du *Milnea* de Roxburgh.

LANT. MAM. V. LAMPT.

LANTANIER. *Lantana*. BOT. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didynamie Angiospermie, L. Caractères : calice très-court, tubuleux, à quatre dents peu marquées; corolle dont le tube oblique, renflé au milieu, est beaucoup plus long que le calice, et dont le limbe est horizontal, à quatre lobes inégaux; quatre étamines didynames, non saillantes; style indivis; drupe bacciforme, à un seul noyau; celui-ci partagé en deux loges dont chacune est monosperme. Le genre Lantanier qu'institua le père Plumier pour une plante observée par lui en Amérique, où les indigènes la désignent sous le nom de *Camara*, que plusieurs botanistes ont persisté à employer génériquement, se compose de vingt-six espèces, dont les sept huitièmes appartiennent au climat de l'Amérique méridionale; les autres sont originaires de l'Arabie et de la Cochinchine. Ce sont rarement des plantes herbacées, presque toujours des arbustes à rameaux anguleux, quelquefois munies d'aiguillons, dont la plupart se font remarquer par une odeur agréable et des nuances éclatantes et variées dans les fleurs. Le bois, surtout les jeunes branches, est extrêmement flexible, et sert, dans le pays, à former des liens; c'est probablement de cet usage qu'est venu le nom *Lantana*, qui serait alors une modification de *lentus*, pliant.

LANTANIER A FEUILLES MOLLES. *Lantana mollissima*, Plum. Il a été apporté des îles Philippines au Jardin des Plantes, à Paris, en 1814, et douze ans après les Anglais l'ont reçu de Mexico, où il croît aussi spontanément. Il fleurit en juin, juillet et août. C'est un arbrisseau de six à huit pieds de hauteur, dont la tige se divise en rameaux effilés, légèrement tétraègones, grêles, chargés de poils courts, nombreux, garnis de feuilles ovales-oblongues, finement dentées et ciliées en leurs bords, opposées, pétiolées, d'un vert assez foncé, ridées et presque glabres en dessus, chargées en dessous de nervures très-saillantes et velues; ces feuilles sont d'ailleurs molles au toucher, et elles ont une odeur forte et aromatique. Les fleurs, petites, d'une couleur purpurine claire ou lilas avec le centre jaune, sont rassemblées en assez grand nombre, formant des têtes ovales-oblongues, portées sur de courts pédoncules placés dans les aisselles des feuilles; chaque fleur est munie, à sa base, d'une petite bractée ovale, acuminée, ciliée, plus longue que le calice; celui-ci est composé de deux folioles arrondies, velues; la corolle est monopétale, très-irrégulière, à tube allongé, un peu recourbé et à limbe plan, partagé en cinq lobes dont l'inférieur beaucoup plus grand que les autres; les étamines, au nombre de quatre, ont leurs anthères presque sessiles, insérées dans le haut du tube, deux d'entre elles étant placées un peu plus haut que les autres; l'ovaire est supère, ovoïde, surmonté d'un style simple sur lequel le stigmate est inséré obliquement; le fruit est un drupe bacciforme, enveloppé dans le ca-

lice persistant; il est à un seul noyau partagé en deux loges dont chacune est monosperme.

LANTANIER TRIFOLIÉ. *Lantana trifoliata*, L.; *Camara trifolia*, Plum. Sa tige est herbacée, un peu dure, striée, hispide, presque cotonneuse, branchue, haute de deux ou trois pieds; ses feuilles sont ovales-cordées, pointues, dentées en scie, ridées, rudes au toucher, d'un vert blanchâtre, pétiolées, ordinairement disposées trois par trois à chaque nœud; il arrive aussi quelquefois qu'il y en a quatre. Les fleurs sont d'un pourpre pâle, disposées d'abord en capitules courts, portés sur des pédoncules axillaires, mais ces capitules s'allongent ensuite en épis que les bractées font paraître feuillés. De l'Amérique méridionale, où l'on mange ses baies qui sont purpurines et ont une saveur fort analogue à celle des fruits du Mûrier noir.

LANTANIER A FLEURS VARIÉES. *Lantana Camara*, L.; *Camara flore non spinosa*, Plum., Gen., 52, Ic., 71, f. 1. C'est un arbrisseau d'environ un mètre de hauteur, dont le tronc tortueux se divise en rameaux dépourvus d'aiguillons. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, aiguës, un peu velues et ridées. Ses fleurs sont d'abord jaunes, mais elles passent ensuite au rouge écarlate. Les feuilles de cet arbrisseau sont aromatiques, et l'on s'en sert, en Amérique, pour les mêmes usages auxquels nous employons celles de la Mélisse dont elles offrent la forme, la saveur et l'odeur.

LANTANIER PIQUANT. *Lantana aculeata*, L. Il est un peu plus élevé que le précédent, mais il se distingue surtout par les aiguillons crochus qui couvrent ses branches. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales presque en cœur, aiguës, crénelées, ridées et rudes au toucher. Les fleurs sont semblables à celles du *Lantana Camara*. Cet arbrisseau est, ainsi que le précédent, originaire de l'Amérique méridionale.

D'autres espèces de *Lantana* se font remarquer par l'odeur agréable et la jolie couleur des fleurs. Telles sont entre autres les *Lantana odorata* et *involuta*. Ces plantes exigent en Europe la serre chaude ou tempérée. Quoique d'une texture fibreuse, peu succulente et par conséquent peu délicate, elles ne peuvent supporter la moindre gelée. Cependant on a remarqué que le *Lantana aculeata* n'était pas aussi sensible au froid que les autres espèces. Une terre bonne et consistante, ainsi que des arrosements fréquents leur sont nécessaires. On a soin de les dépoter deux fois par an, à cause de leur grande quantité de racines dont l'accroissement est très-rapide. Lorsqu'on les met à l'air, pendant l'été, il faut leur donner une exposition ombragée. Leur multiplication est facile, soit par le moyen des graines semées en pots et sur couche, soit par les boutures qui reprennent aisément lorsqu'on les fait dans une terre peu légère, et dans des pots placés dans une couche tempérée et ombragée.

LANTERNE. CONCH. Nom vulgaire et marchand de la Mye tronquée et des Anatinés.

LANTERNE ROUGE. BOT. L'un des noms vulgaires du Clathre cancellé.

LANTERNÉE. *Lanternea*. BOT. (*Champignons*.) Ce genre établi par Poiteau et Turpin, pour une plante qu'ils ont observée à l'île de la Tortue, a reçu de ces

naturalistes les caractères suivants : volva de forme ovoïde, se déchirant en deux ou trois lobes; trois branches ou petites colonnes cylindriques, réunies par leur sommet; conceptacle en forme de cul de lampe, situé au-dessous de la voûte produite par la rencontre de la partie supérieure des branches, servant de placenta aux corps reproducteurs. Ce genre se compose d'une seule espèce nommée par les auteurs *Lanternea triscapa*; il a des rapports d'organisation avec les Clathres et notamment avec le genre *Colonnaria*, établi par Raffinesque-Schmaltz. La grandeur de ce singulier Champignon est de deux pouces et demi sur deux de diamètre; il a la forme d'un trépied sacré; les branches, blanches à leur base, se teignent dans leur partie supérieure, ainsi que le cul de lampe qui en dépend, d'un beau rouge vermillon, semblable à celui qu'on remarque sur les Clathres. Cette plante, d'une substance sèche et spongieuse, se trouve à l'ombre des grands arbres, sur les débris de végétaux. Plusieurs mycologues n'ont pas admis ce genre qu'ils rangent parmi les Clathres.

LANUGINEUX. *Lanuginosus*. BOT. Organe qui a l'apparence de la laine. Cette épithète s'applique aux parties des végétaux, qui sont chargées de poils doux et frisés.

LANUGO. BOT. Tournefort désigne sous ce nom, l'aigrette des fleurs, dans la famille des Synanthérées.

LAOMÉDÉE. *Laomedæa*. POLYPT. Genre de l'ordre des Sertulariées, de la division des Polypiers flexibles, qui a pour caractères : Polypier phytoïde, rameux; cellules stipitées ou substipitées, éparses sur les tiges et les rameaux. Il renferme une dizaine d'espèces dont les formes générales n'ont pas toujours beaucoup d'analogie entre elles; le seul caractère fondamental consiste dans le peu de longueur du pédoncule qui supporte les cellules; plusieurs même ont ce pédoncule assez allongé, ce qui les rapproche des Clyties dont quelques Laomédées diffèrent à peine. Les unes ont des tiges roides, branchues, se fixant aux rochers par des radicules filiformes; d'autres sont volubiles, grimpantes et parasites sur les Thalassiphytes et autres productions marines; il y en a d'articulées, d'autres qui ne le sont pas. La forme des cellules varie suivant les espèces; elles sont en général campaniformes, à ouverture entière ou dentée; deux ou trois espèces ont leurs cellules presque tubuleuses. Les pédoncules sont simples, annelés ou contournés en vis. Les ovaires sont gros, vésiculeux et presque toujours axillaires. La substance des Laomédées est membrano-cornée, quelquefois légèrement crétacée; leur grandeur varie beaucoup; leur couleur est fauve ou brunâtre. Elles se trouvent dans toutes les mers. Les espèces rapportées à ce genre, sont : *Laomedæa antipathes*, *Sauvaggi*, *simplex*, *Lairii*, *dichotoma*, *spinosa*, *geniculata*, *gelatinosa*, *muri-cata* et *reptans*.

LAPAGÉRIE. *Lapageria*. BOT. Genre de la famille des Asparaginées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., dédié par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.* 3, p. 64) à l'épouse de Napoléon, née Joséphine Lapagerie, qui encouragea par son exemple la culture des végétaux exotiques, dans ses beaux jardins de Malmaison. Ce genre offre un

calice coloré, pétaloïde, campaniforme, formé de six sépales égaux; six étamines attachées à la base des sépales ayant les filets subulés; les anthères dressées, oblongues, aiguës; l'ovaire libre, allongé, à trois côtes, à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules attachés à trois trophospermes longitudinaux et disposés sur deux rangées; le style est allongé, peu distinct du sommet de l'ovaire, terminé par un stigmate renflé et légèrement trilobé. Le fruit est une baie ovoïde, allongée, triangulaire, marquée de trois sillons longitudinaux, qui correspondent aux trois trophospermes. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce.

LAPAGÉRIE ROSE. *Lapageria rosea*, Ruiz et Pavon, *loc. cit.*, p. 65, tab. 297. C'est une plante sarmenteuse et grimpante, dont la tige est rameuse, cylindrique, noueuse, nue vers sa partie inférieure, portant supérieurement des feuilles alternes, cordiformes, aiguës, très-entières, marquées de trois ou cinq nervures longitudinales. Les fleurs sont très-grandes, d'une belle couleur rose, axillaires et portées sur un pédoncule assez long et tout couvert d'écaillés. Cette belle plante croît dans les forêts du Chili, aux environs de la Conception. Les habitants mangent ses fruits dont la pulpe est douce et agréable. Ses racines, fibreuses et fasciculées, sont employées aux mêmes usages que la Salsepareille, c'est-à-dire qu'elles sont sudorifiques et diurétiques.

LAPAROCÈRE. *Laparocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhyngophores, établi par Schoenherr qui lui donne pour caractères : antennes longues et grêles, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs, les cinq suivants graduellement plus courts et obconiques, avec la massue oblongue; trompe fort courte, plane en dessus, échancrée profondément et triangulairement au bout, avec la fossette oblongue et large; yeux presque ronds et médiocrement saillants; corslet tronqué en avant et en arrière, avec les côtés dilatés et arrondis; écusson distinct, obtusément-trigone; élytres oblongues-ovales, tronquées à la base et convexes en dessus; pieds médiocres, presque égaux en longueur, avec les cuisses renflées au milieu et les jambes cylindriques, un peu arquées; tarsi longs, spongieux en dessous, avec le pénultième article large et bilobé, le dernier courbé en faux et bi-onguiculé.

LAPATHON ET LAPATHUM. BOT. Les anciens donnaient ce nom à plusieurs plantes potagères ou à d'autres qui jouissaient de propriétés laxatives. Telles étaient plusieurs espèces que les botanistes modernes ont rapportées au genre *Rumex*; ils nommaient encore ainsi l'Épinard et le Bon-Henri (*Chenopodium Bonus-Henricus*). Le genre *Lapathum* de Tournefort a été réuni par Linné au *Rumex*. Dans la Monographie de ce dernier genre, publiée en 1819 par Campdéra, le *Lapathum* de Tournefort est considéré comme un sous-genre caractérisé par le calicule naissant de l'articulation du pédoncule, et n'ayant jamais ses divisions réfléchies. V. PATIENCE ET RUMEX.

LAPEREAU. MAM. Le petit du Lapin.

LAPEYROUSIE. *Lapeyrousia*. BOT. Deux genres de plantes ont reçu ce nom. Le premier a été formé par

l'abbé Pourret (*Act. Tolos.*) sur des plantes de la famille des Iridées, et dont le *Gladiolus denticulatus* et l'*Ixia corymbosa*, L., sont les types. Ce genre, auquel on avait assigné pour caractères essentiels : une corolle hypocratériforme, le limbe à six divisions plus courtes que le tube, trois stigmates bifides, une capsule membraneuse et polysperme, n'a pas été généralement adopté. En conséquence ses espèces doivent rentrer dans les genres Glayeul et Ixie. *V.* ces mots.

En 1800, Thunberg publia dans la seconde partie de son *Prodronus Plantarum Capensium*, un genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie frustranée, L., auquel il donna le nom de *Lapeyrouisia*. Adoptant ce genre, Cassini en a ainsi tracé les caractères, d'après les descriptions imparfaites de Linné fils et de Thunberg : involucre formé d'écaillés disposées sur plusieurs rangs, imbriquées, scarieuses supérieurement ; les intérieures surmontées d'un grand appendice étalé, lancéolé et scarieux ; réceptacle plan et garni de papilles ; calathide dont les fleurs du centre sont nombreuses, régulières, hermaphrodites ; celles de la circonférence en languettes et neutres ; akènes surmontés d'une aigrette très-courte, mince et annulaire. Cassini place avec doute ce genre dans la tribu des Inulées, près des genres *Rosenia* et *Leysera*. Il a pour type une plante découverte au cap de Bonne-Espérance par Thunberg, laquelle ayant été communiquée à Linné fils, fut nommée par celui-ci *Osmites calycina*. L'Héritier (*Sert. Angl.*) l'a décrite de nouveau en la rapportant au genre *Relbania*.

LAPHI. MAM. *V.* CERF COMMUN.

LAPHIATI. REPT. Même chose qu'Aulique, espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

LAPHRIE. *Laphria*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques, établi par Meigen, et ayant pour caractères : épistome barbu ; tête point globuleuse, ni entièrement occupée par les yeux, même dans les mâles ; tarsi terminés par deux pelotes et deux crochets ; dernier article des antennes presque ovale, sans stylet saillant. Ces insectes diffèrent des Asyles et des autres genres de la même famille, en ce que ceux-ci ont tous le dernier article des antennes terminé par un stylet ou par une soie. Les Laphries ont la tête transversale ; on voit entre les yeux et au-dessus de la trompe, qui est dirigée en avant et en haut, un paquet de poils roides. Les antennes sont plus longues que la tête, en massue composée de trois articles dont le premier plus long que le deuxième, et le dernier presque ovale, en forme de palette ; les yeux sont grands, saillants. Le corselet est très-grand, convexe, presque toujours velu ; il se rétrécit en avant et forme un cou qui supporte la tête. Les ailes sont grandes ; l'insecte les porte couchées horizontalement sur l'abdomen ; dans le repos, elles le dépassent. Les pattes sont très-fortes, surtout les cuisses qui sont quelquefois dentées intérieurement ; les jambes sont arquées, elles supportent un tarse composé de cinq articles dont le premier est grand, les trois suivants beaucoup plus petits, et le dernier, profondément bilobé, est terminé par deux crochets et deux pelotes. Tous ces organes sont très-velus. L'abdomen

est moins large que le corselet et très-velu dans quelques espèces. Les mœurs de ces insectes ne sont pas connues ; il est probable que leurs larves ressemblent à celles des Asyles et qu'elles vivent comme elles dans la terre. Ce genre se compose de sept à huit espèces.

LAPHRIE DORÉE. *Laphria aurea*, Fabr., Coqueb., *Illustr. Icon. Ins. Dec. 3*, tab. 25, fig. 9. Cette belle espèce a dix lignes de long ; sa tête est couverte de longs poils d'un jaune doré ; le corselet est noir, avec des poils bruns ; l'abdomen est brun, avec l'extrémité des anneaux bordée, en dessus, de poils d'un jaune doré. Les ailes sont d'un brun jaunâtre le long du bord extérieur. Les pattes sont grandes, velues ; les cuisses sont noires ou brunes ; les jambes et les tarsi sont jaunes, excepté le dernier article qui est brun. Cette espèce se trouve en Europe et aux environs de Paris.

LAPIDIFICATION. MIN. Même chose que Pétrification. *V.* ce mot.

LAPIEDRA. BOT. Le genre formé sous ce nom par Lagasca, dans la famille des Amaryllidées, Hexandrie Monogynie, Lin., pour le *Crinum martinezii*, n'a pas été adopté.

LAPIN. MAM. Espèce du genre Lièvre. *V.* ce mot. On a étendu ce nom à des animaux fort différents. Ainsi l'on a appelé :

LAPIN, le *Strix Cunicularia*, Chouette à terrier ; un Poisson de l'île de Tabago, selon Lachesnaye-des-Bois, et une Coquille du genre Porcelaine, *Cypræa stercoraria*.

LAPIN D'ALLEMAGNE, le Souslik.

LAPIN D'AMÉRIQUE, l'Agouti.

LAPIN D'AROE, le Kangaroo Philandre.

LAPIN DE BAHAMA, le Monax.

LAPIN DU BRÉSIL, le Cobiae Apérea ou Cochon d'Inde.

LAPIN DE NORWÈGE, le Lemming.

LAPIS-LAZULI. MIN. *V.* LAZULITE.

LAPIS LYNCIS. MOLL. FOSS. Synonyme de Bélemnite. *V.* ce mot.

LAPLACÉE. *Laplacea*. BOT. Genre de la famille des Ternstrœmiacées, et de la Polyandrie Monogynie, établi par Kunth (*in Humb. Nov. Gener.* 5, p. 208) qui lui a donné pour caractères : un calice persistant, composé de quatre sépales orbiculaires et imbriqués, dépourvu de bractées ; une corolle de neuf pétales hypogynes et presque égaux ; des étamines en très-grand nombre, disposées sur trois rangs, insérées à la base des pétales et ayant leurs filets libres et distincts ; un ovaire sessile et supérieur, à cinq loges contenant chacune trois ovules ; les styles, au nombre de cinq, sont réunis entre eux ; la capsule est à cinq loges, s'ouvrant en cinq valves septifères sur le milieu de leur face interne ; chaque loge contient trois graines pendantes et attachées à l'axe central ; ces graines sont surmontées d'une aile allongée. Ce genre est très-voisin des *Ternstrœmia* et des *Freziera*, dont il se distingue surtout par son calice de quatre sépales, sa corolle de neuf pétales et ses graines ailées. Il ne se compose encore que d'une seule espèce.

LAPLACÉE BRILLANTE. *Laplacea speciosa*, Kunth, *loc. cit.*, 5, p. 209, tab. 461. C'est un grand et bel arbre qui croît au Pérou, dans les forêts, entre Gonzanama

et Loxa. Ses rameaux sont terminés chacun par un bourgeon roulé; ses feuilles sont éparées, très entières, coriaces et non ponctuées. Ses fleurs sont blanches, très-grandes, odorantes, pédonculées et solitaires à l'aisselle des feuilles.

LAPLYSIE. MOLL. *V.* APLYSIE, et pour LAPLYSIE VERTE. *V.* ACTÆON.

LAPORTÉE. *Laportea*. BOT. Genre de la famille des Urticées, formé par Gaudichaud, aux dépens du genre *Urtica*, avec les caractères suivants: fleurs monoïques: les mâles composées d'un calice à cinq divisions; de cinq étamines et d'un pistil rudimentaire et globuleux. Les fleurs femelles ont un calice à quatre divisions irrégulières, dont deux beaucoup plus grandes; leur stigmate est allongé, subulé et le plus souvent velu; l'akène est obliquement ovale, un peu comprimé et presque tuberculeux.

LAPORTÉE DU CANADA. *Laportea Canadensis*, Gaud.; *Urtica Canadensis*, Lin. Sa tige est droite, cylindrique, haute de deux à trois pieds, garnie d'un petit nombre de feuilles alternes, longues d'environ trois pouces, ovales, presque coudées ou cordées, pétiolées, rudes sur les deux faces, ridées, à plusieurs nervures longitudinales et dentées en scie. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires et terminales. Les autres espèces comprises dans ce genre par Gaudichaud sont: *Urtica Americana*, Deless.; *Urtica Carolinensis*, Deless.; *Urtica gigantea*, Poir., Encyc.; *Urtica crenulata*, Lesch.; *Urtica atrox*, Lesch., dont Gaudichaud a changé le nom en celui de *Laportea peltata*.

LAPOURDIER, LAPPETAS. BOT. Noms vulgaires de la Bardane, *Arctium lappa*, L.

LAPPA. BOT. Les anciens botanistes, tels que Matthioli, Daléchamp et C. Bauhin, nommaient ainsi la plante que l'on désigne en français sous le nom de Bardane. *V.* ce mot. Tournefort admit le nom générique de *Lappa* en excluant toutefois les plantes que les anciens avaient mal à propos associées à la Bardane, et qui constituent le genre *Xanthium*. Cependant Linné préféra rétablir le nom d'*Arctium*, par lequel Dioscoride et les Grecs désignaient le *Lappa*. Cette dernière dénomination a été adoptée par Jussieu, Lamarck et De Candolle, parce que c'est un terme de comparaison pour les fruits chargés d'aspérités crochues, semblables à celles des folioles de l'involucre de la Bardane, fruits qu'on nomme lappacés (*fructus lappacei*.)

LAPPACÉ. *Lappaveus*. BOT. Cette épithète désigne les bractées qui se courbent en pointe d'hameçon et font office de crochets, comme dans la Bardane officielle.

LAPPAGO. BOT. Le genre de Graminées ainsi nommé par Schreber, a pour type le *Cenchrus racemosus* de Linné. Haller l'avait antérieurement nommé *Tragus*, nom qui a été adopté par Palisot de Beauvois dans son Agrostographie. *V.* TRAGUS. On trouve aussi, dans quelques ouvrages, le nom de LAPPAGO appliqué au Grateron, *Galium aparine*. *V.* GAILLET.

LAPPAGUE. BOT. Pour Lappago et Tragus. *V.* ces mots.

LAPPULA. BOT. Plusieurs plantes dont les fruits sont

hérissés de pointes, et plus ou moins ressemblants avec les calathides de la Bardane (*Lappa*), avaient été nommées *Lappula* par les anciens. Linné employa ce nom comme spécifique pour diverses espèces, et entre autres pour un *Myosotis* dont Moench constitua le genre *Lappula*. Ce genre a été rétabli par Lehmann et Reichenbach sous le nom d'*Echinosperrnum*. *V.* ce mot.

LAPPULIER. BOT. Quelques botanistes français ont employé ce nom pour désigner le genre *Triumfetta*. *V.* ce mot.

LAPSANA. BOT. *V.* LAMPANE.

LAQUE. BOT. INS. On appelle ainsi une substance résineuse qui découle de plusieurs arbres lactescents, originaires de l'Inde, par suite de la piqûre d'un petit insecte nommé *Coccus Lacca*. Les arbres sur lesquels on récolte la Laque sont les *Ficus Indica*, *Ficus religiosa*, *Croton lacciferum* et plusieurs autres. C'est afin d'y déposer ses œufs que le *Coccus Lacca* perce les jeunes branches de ces arbres lactescents; on en voit bientôt sortir un suc résineux qui se concrète en formant une croûte irrégulière. Dans le commerce, on distingue trois sortes de Laque: celle en bâton, celle en grains et celle en plaques ou Laque plate. La première, ou la Laque en bâton, est celle qui est encore adhérente aux branches de l'arbre; elle forme une croûte irrégulière, plus ou moins épaisse; lorsqu'on l'en détache, on voit que sa partie interne est garnie d'un grand nombre de petites cellules dans lesquelles il n'est pas rare de trouver encore le petit insecte qui l'a formée. Elle est rouge, semi-transparente, à cassure très-résineuse, d'une saveur un peu astringente, et répandant une odeur assez agréable quand on la brûle. Selon Hatchett, qui en a fait l'analyse, elle se compose: de Résine, 68; matière colorante, 10; Cire, 6; Gluten, 5,5; corps étrangers 6,5; perte, 4,0.

La seconde variété, qu'on nomme Laque en grains, est celle que l'on a détachée des branches; elle est généralement en petits fragments, d'une couleur moins foncée que la précédente. On y a trouvé: Résine, 88,5; matière colorante, 2,5; Cire, 4,5; Gluten, 2; perte, 2,5.

Enfin, la Laque plate est celle que l'on a fondue dans l'eau bouillante et qui a été ensuite coulée sur des pierres lisses et polies. Hatchett y a trouvé: Résine, 90,9; matière colorante, 0,5; Cire, 4; Gluten, 2,8; perte, 1,8.

Cette Résine était autrefois employée en médecine comme tonique et astringente. Mais son usage est depuis longtemps abandonné. Aujourd'hui on s'en sert pour la préparation des poudres dentifrices, pour la fabrication de la cire à cacheter dont elle est une des parties constituantes.

On donne aussi le nom de Laque à une matière colorante, d'un rouge cramoisi magnifique, que l'on obtient, par divers procédés, des Cochenilles. *V.* ce mot.

LAR. MAM. Synonyme de Gibbon. *V.* ORANG.

LAR. OIS. Synonyme ancien de Mouette. *V.* MAUVE.

LARBRÉE. *Larbrea*. BOT. Genre de la famille des Paronychiées, établi par Aug. Saint-Hilaire pour le *Stellaria aquatica* de Linné, qui diffère essentielle-

ment du genre *Stellaria* par l'insertion périgynique de ses étamines, caractère qui semblerait l'éloigner de la famille des Caryophyllées. Ce genre peut être ainsi caractérisé : calice tubuleux, urcéolé à sa base, divisé en cinq lobes ; corolle formée de cinq pétales bipartis et périgynes, de même que les étamines qui sont au nombre de cinq ; ovaire uniloculaire et polysperme, contenant des graines attachées à un trophosperme central ; capsule s'ouvrant à son sommet en six valves.

LARBÉE AQUATIQUE. *Larbrea aquatica*, St.-Hilaire. C'est une petite plante vivace, dont les tiges sont rameuses, les feuilles opposées, les fleurs très-petites, blanches, pédonculées et axillaires. Elle croît dans les lieux tourbeux, aux environs de Paris, et en beaucoup d'autres lieux de l'Europe.

LARD. MAM. Nom que porte la couche de graisse placée entre les muscles et la couenne du Cochon.

LARD. BOT. Nom que l'on donne vulgairement à la pellicule intérieure ou la couche de liber, qui précède le liège dans le *Quercus suber*. V. LIÈGE.

LARD ET LARES. MOLL. Noms vulgaires et marchands du *Murex Melongena*, L., espèce du genre *Pyrule* de Lamarck.

LARDÈRE, LARDERELLE ET LARDIER. OIS. Noms vulgaires de la petite Mésange bleue, qu'on nomme aussi Larderiche, Lardeire et Lardoire.

LARDITE. MIN. Ou Pierre de lard ; Pierre à magots, synonyme de Pagodite. On a aussi donné ce nom à des pierres d'une autre nature, qui, par leur aspect et leurs veines blanches et rouges avaient quelque ressemblance avec le lard. Tels sont certains morceaux de Quartz que l'on trouve dans les montagnes du Forez.

LARDIZABALE. *Lardizabala*. BOT. Ce genre de la famille des Ménispermées, et de la Dicoë Monadelphie, L., a été établi par Ruiz et Pavon (*Fl. Peruv. Prodr.*, p. 145, t. 57), et adopté par De Candolle (*Syst. Veget. univ.*, t. 1, p. 511) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques ou polygames ; calice dont les sépales sont disposés sur deux ou trois rangs, alternes : les extérieurs plus grands ; six pétales, sur deux rangs, plus petits que le calice, placés sur un réceptacle qui s'élève un peu du fond du calice. Les fleurs mâles ont des étamines dont les filets sont réunis en cylindre, et portent six anthères ovées, distinctes et débiscentes extérieurement. Les fleurs femelles ont leurs anthères avortées, mais les étamines y sont cependant distinctes ; elles renferment trois à six ovaires distincts, surmontés de stigmates sessiles, capités et persistants ; ces ovaires deviennent des baies charnues, oblongues, à six loges polyspermes. Ce genre se compose de trois espèces indigènes des forêts du Chili et du Pérou. Ce sont des arbrisseaux grimpants, glabres, dont les feuilles deux ou trois fois ternées, sont portées sur un pétiole articulé dans ses ramifications. Les fleurs mâles forment des grappes axillaires ou des faisceaux rameux ; les pédoncules des fleurs femelles sont uniflores. La pulpe de leurs baies est douce et comestible. Le *Lardizabala biternata*, R. et Pav., a été très-bien figuré dans le Voyage de Lapeyrouse, t. VI, p. 265, t. 67, et 8. On peut en dire autant des *Lardizabala triternata*, Ruiz

et Pav., et *Lardizabala trifoliata*, dont les figures 91 et 92 du premier volume des *Icones Selectæ* de Benj. Delessert, sont excellentes.

LARDIZABALÉES. *Lardizabaleæ*. BOT. Dans son *Prodromus Regni Vegetabilis*, t. I, p. 95, De Candolle a ainsi nommé la première section de la famille des Ménispermées, section caractérisée par les fleurs le plus souvent dioïques, le nombre symétrique des parties des fleurs mâles, les carpelles distincts, nombreux, polyspermes, pluriloculaires, et par les feuilles composées. Depuis, dans un Mémoire présenté à l'Académie des Sciences de Paris, en 1858, Decaisne a élevé ce petit groupe au rang des familles naturelles. Les végétaux qui composent la nouvelle famille se trouvaient dispersés dans des familles fort éloignées, dont les principaux genres étaient réunis à la famille des Ménispermées, et qui, malgré leur affinité avec cette dernière famille, présentent cependant des caractères très-essentiels, et dont l'un surtout ne se montre que rarement dans le règne végétal. Robert Brown avait déjà signalé, en 1821, les rapports qui existent entre les deux genres *Lardizabala* et *Stauntonia*, et le caractère remarquable qui, en les distinguant des Ménispermées, pouvait permettre d'en former une famille particulière. De Candolle en admettant, en 1824, ce groupe comme tribu de la famille des Ménispermées, y joignit le genre *Burasaia* de Du Petit-Thouars. Enfin à la même époque Wallich faisait connaître le genre *Holboellia*, dont il indiquait les rapports avec le *Stauntonia* ; mais le caractère distinctif de cette tribu était établi d'une manière imparfaite, car il était tiré essentiellement de la pluralité des graines dans chaque carpelle, et le genre *Burasaia* n'en offre qu'une, tandis que le caractère essentiel, l'insertion des ovules sur toute la paroi interne de l'ovaire dans tous les genres multi-ovulés, était généralement négligé, et tenait par conséquent éloignées du groupe, des espèces qui devaient le grossir.

La petite tribu des Lardizabalées, qui ne comprenait que trois genres et cinq espèces dans le *Prodromus*, se trouve actuellement former une famille bien distincte, renfermant sept genres et onze espèces.

La famille des Lardizabalées offre pour caractères : fleurs unisexuelles par avortement, monoïques ou dioïques ; calice formé de trois folioles, et le plus souvent de six alternant sur deux rangées, libres, caduques ; estivation le plus souvent valvaire ou subalternative ; six pétales disposés sur deux rangs et opposés aux folioles du calice ; les intérieurs un peu plus petits ou glanduliformes, hypogynes et quelquefois nuls. Les fleurs mâles ont constamment six étamines opposées aux pétales, avec leurs filaments soudés en tube, ou bien quelquefois entièrement libres et alors cylindracés ; les anthères sont extrorses ou très-rarement introrses, biloculaires, débiscentes par une fente longitudinale, attachées par un connectif épais ; il y a au centre les rudiments de deux ou trois (fort rarement au delà) ovaires charnus. Les fleurs femelles sont un peu plus grandes que les mâles, avec six étamines libres, très-petites et absolument dépourvues de pollen ; trois ovaires distincts et quelquefois de six à neuf, sil-

lonnés en dedans, surmontés chacun d'un style court, que termine un stigmate papilleux, simple, pelté, obtus ou conique; il n'y a quelquefois qu'un seul ovule dans chaque loge, ordinairement il y en a plusieurs. Les carpelles sont sessiles ou courtement pédicellés, succulents, polyspermes et rarement oligospermes ou monospermes; quelquefois ils sont folliculaires et déhiscents longitudinalement. Les semences sont revêtues d'un tégument cartilagineux, munies d'un péricarpe charnu-corné, ample et blanc; l'embryon est très-petit et la radicule est infère, tournée vers le hile.

Les Lardizabalées sont des arbustes volubiles, glabres, gemmifères, à rameaux cylindriques, striés, à écorce subéreuse ou rugueuse selon l'âge; leurs feuilles sont alternes, exstipulées, trifoliolées, digitées, bi ou triternées, à folioles entières ou dentées, trinervées, coriaces et le plus souvent mucronulées. Leur inflorescence est en grappes axillaires ou solitaires, qui sortent d'un groupe d'écaillés nues ou bractéolées à la base. Leurs fruits sont mangeables.

Le caractère le plus remarquable des Lardizabalées consiste dans leurs ovaires, dont la cavité renferme presque toujours des ovules nombreux qui, au lieu d'être attachés des deux côtés de la suture interne du carpelle, sont fixés sur toute la surface intérieure de ces carpelles et le plus souvent dans des dépressions profondes de cette surface, dépressions qui finissent assez ordinairement par constituer autant de petites loges qu'il y a de graines. A cette organisation toute particulière, qui les distingue des Ménispermées à carpelles monospermes, s'ajoute encore une différence notable dans le développement du péricarpe qui, peu considérable ou nul dans les Ménispermées, prend un grand développement dans les Lardizabalées.

Decaisne divise cette famille en trois tribus; il place dans la première les Lardizabalées qui ont des fleurs dioïques, des folioles disposées sur deux ou trois rangs, des étamines monadelphes, des anthères extrorses; elles sont toutes de l'Amérique et constituent les genres *Lardizabala* et *Boquila*, Decais.

La deuxième tribu renferme des plantes à fleurs monoïques, disposées sur un, deux ou trois rangs, à étamines monadelphes ou libres, à anthères extrorses. Tels sont les genres *Parvaria*, Decais.; *Staurtonia*, De Cand.; *Holboellia*, Wall.; et *Akebia*, Decais., composés de plantes d'Asie.

Enfin dans la troisième tribu sont les Lardizabalées à fleurs dioïques, disposées sur deux ou trois rangs, à étamines inférieurement monadelphes, pourvues d'anthères introrses, à drupe monosperme, à cotylédons plans et divariqués. Un seul genre, *Burasia*, Du P.-Th., la compose, et il appartient à Madagascar.

LARDOIRE. ois. *V.* LARDÈRE.

LARE. ois. Traduction du mot *Larus*. Synonyme de Mauve. *V.* ce mot.

LARES. moll. *V.* LARD.

LARÉTIE. *Laretia*. bot. Genre de la famille des Ombellifères, établi par Gillies et Hooker qui lui assignent pour caractères: limbe du calice persistant, à quatre dents; pétales ovales, entiers; fruit elliptico-tétraptère; méricarpes subconvexes, privés de rayes, à cinq côtes

nerviformes, dont trois dorsales et deux latérales bordant les ailes; commissure très-étroite.

LARÉTIE SANS TIGE. *Laretia acaulis*, G. et H.; *Setinum acaule*, Cavan.; *Mulinum acaule*, Persoon. C'est une plante herbacée, qui forme un épais gazon; ses feuilles sont étalées et serrées en rosace, oblongues, taillées en coin, très-entières, engainantes à la base; l'ombelle est terminale, pauciflore, sessile; l'involucre est court, polyphyllé; les fruits sont grands relativement à l'ensemble de la plante. Elle est originaire du Chili.

LAREX. bot. On trouve, dans quelques anciens ouvrages, ce nom employé pour Larix. *V.* MÉLÈZE.

LARGUP. ois. Espèce des genres Cormoran et Huppe. *V.* ces mots.

LARICIO. bot. *V.* PIN DE CORSE.

LARIN. *Larinus*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Germar, aux dépens du genre *Rhynchænus* de Fab. Caractères: antennes courtes et fortes, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers assez courts et obconiques, les cinq suivants transverses et tronqués au bout; au septième commence la massue qui est ovale-oblongue et acuminée; trompe cylindrique, assez épaisse, arquée, marquée dans toute sa longueur, d'une fossette linéaire courbe; yeux perpendiculaires, allongés et un peu déprimés; corselet profondément bisiné à sa base, rétréci antérieurement, avec les côtes obliques; écusson petit et triangulaire; élytres ovales, un peu plus larges que le corselet; chacune d'elles s'avance en s'arrondissant vers la suture, et à l'épaule obtusément anguleuse; pieds robustes; cuisses en massue et mutiques. Ce genre, nombreux en espèces, en produit dans toutes les contrées du globe.

LARIX. bot. *V.* MÉLÈZE.

LARMAIRE. *Lacrimæformis*. bot. On qualifie ainsi les graines qui, étant orbiculaires à leur base, se rétrécissent insensiblement vers leur sommet, pour se terminer en une pointe allongée.

LARME. inf. Espèce du genre Cercaire. *V.* ce mot.

LARME DE CHRIST ET LARMES DE JOB. bot. Ces noms vulgaires du Coix ont été quelquefois étendus aux graines de Staphylier. *V.* ce mot.

LARME DE LA VIERGE. bot. Nom vulgaire de l'*Ornithogalum Arabicum*.

LARMES. *Lacrymæ*. zool. Humeur qui se forme dans une glande assez volumineuse, située sous la voûte de l'orbite, derrière la partie externe du bord de cette cavité, et au-dessous du globe de l'œil. Cette humeur fluide, blanche et limpide, se compose d'eau tenant en dissolution quelques millièmes de matière animale et des sels qu'on retrouve dans tous les liquides de l'économie animale.

LARMES DE GÉANTS. POLYP. FOSS. Ce nom a été donné par d'anciens auteurs à des articulations de la colonne des Crinoïdes ou Encrines. *V.* CRINOÏDE.

LARMES MARINES. ANNÉL. Nom sous lequel Dictionnaire a décrit et figuré, dans le Journal de Physique pour l'année 1776, de petites masses gélatineuses, de la grosseur d'un grain de raisin, terminées par une longue queue, et ressemblant assez bien à des Larmes

bataviques. Ces corps singuliers renfermaient des animaux filiformes, qui paraissaient être de petites Annélides. Bosc a supposé que les Larmes marines étaient le frai de quelque Poisson ou de quelque Mollusque; l'observation pourra seule éclaircir ce point; mais, à en juger par l'analogie, on pourrait croire que ces vessies glaireuses ne sont autre chose que les cocons de quelque Annélide, dans l'intérieur desquels vivaient pendant un assez long temps les jeunes individus, comme cela se remarque dans les Sangsues et les Lombrics (*V. Annal. des Sc. nat.*, t. IV et V). Ces corps ont été trouvés au Havre; ils adhéraient, par leur pédicelle, à des plantes marines.

LARMIER. BOT. L'un des noms vulgaires du genre Coix. *V.* ce mot.

LARMIERS. MAM. Sacs membraneux, à parois garnies de follicules sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre; ces sacs sont situés dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, et s'ouvrent dehors, par une fente longitudinale de la peau. On n'observe les Larmiers que dans certaines espèces de Cerfs.

LARMILLE. BOT. On appelle vulgairement Larmille des champs, le Grémil officinal; et Larmille des Indes, le Coix Larme de Job.

LAROCHEE. *Larochea*. Le professeur De Candolle a formé ce genre aux dépens du *Crassula*, de la famille des Crassulacées, et en a tracé ainsi les caractères qui ont été adoptés par Haworth dans son *Revis. succul. plants*: calice à cinq divisions; corolle monopétale, régulière, infundibuliforme; tube court et seulement de la longueur du limbe qui est à cinq divisions; fleurs en corymbes terminaux, sans involucre.

LAROCHEE EN FAUX. *Larochea falcata*, De Candolle, *Plant. grass.*, t. 103; *Crassula falcata*, *Botan. Mag.*, 2053; c'est un arbuste légèrement ligneux à sa base, portant des feuilles glabres, opposées, presque connées et réfléchies en forme de faux; ses fleurs sont rouges, disposées en corymbes, et portées sur des pédoncules dichotomes. Du cap de Bonne-Espérance.

LARONDE. *Larunda*. CRUST. Genre établi par Leach et correspondant à celui de Cyame. *V.* ce mot.

LARRATES. *Larrate*. INS. Nom donné par Latreille à une tribu de l'ordre des Hyménoptères, famille des Fousseurs, à laquelle il donne pour caractères (Fam. natur. du Règne Anim.): labre entièrement caché ou peu découvert; abdomen ovoïde-conique ou conique; mandibules ayant une profonde échancrure au côté intérieur. Cette tribu (auparavant famille) se distingue de toutes les autres par l'échancrure que présente le bord inférieur des mandibules, qui, à raison de la saillie en forme de dent ou de pointe d'un de leurs angles, ont reçu de Jurine le nom d'éperonnées. Leurs antennes ne sont guère plus longues que la tête et sont insérées à la base d'un chaperon court et transversal; elles sont de treize articles dans les mâles, et de douze dans les femelles; les mandibules sont fort étroites, allongées, arquées, croisées, avec l'extrémité pointue et entière; les palpes sont filiformes: les maxillaires ont six articles et les labiales quatre; la languette est évasée en forme de cœur, échancrée ou bifide, et offre souvent de chaque côté une petite division; la tête est

large et aplatie en devant, et les yeux ovales, entiers et souvent convergents, au moins dans les mâles. Tous ont trois yeux lisses très-distincts; le corselet est allongé, tronqué ou très-obtus postérieurement; les ailes supérieures offrent deux ou trois cellules cubitales complètes; l'abdomen est porté sur un très-court pédicule; les pieds sont courts, garnis de petites épines et propres à fouir la terre. Les femelles sont armées d'un aiguillon assez fort. Ils sont très-vifs et très-agiles, et on les trouve sur le sable et sur les fleurs.

A. Trois cellules cubitales fermées.

Les genres: PALARE, LARRE et LYROPS.

B. Deux cellules cubitales fermées.

Les genres: MISCOPE et DINÈTE. *V.* ces mots.

LARRE. *Larra*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fousseurs, tribu des Larrates, établi par Fabricius. Ses caractères sont: ailes supérieures ayant une cellule radiale petite, légèrement appendiculée, et trois cellules cubitales, dont la première plus grande, la deuxième recevant les deux nervures récurrentes et la troisième presque demi-lunaire, n'atteignant point le bout de l'aile; antennes ayant la même forme dans les deux sexes; le second article presque en forme de cône renversé; côté interne des mandibules sans saillie ni dents; languette sans divisions latérales distinctes. Les Larres ressemblent beaucoup aux Pompilles, tant par leurs formes générales et leurs couleurs, que par leurs habitudes; ils s'en distinguent cependant par leur tête qui est plus large, par leurs mandibules et par leurs pattes qui sont plus courtes; ils se rapprochent encore plus des Astates, mais ceux-ci sont beaucoup plus grands et leurs mandibules n'offrent point d'éperon. Illiger avait déjà observé que les Larres de Fabricius ne sont point les insectes que Latreille nomme ainsi, avec la plupart des entomologistes; mais les Hyménoptères qui forment son genre Stize. Jurine a fait aussi la même remarque; Fabricius a séparé des Larres, de Latreille, quelques espèces très-semblables aux autres quant à la physiologie, mais dont la bouche présente quelques différences; c'est le genre Lyrops, Jurine ne l'a pas admis. Ces Hyménoptères se trouvent dans les terres sablonneuses des pays chauds, ils affectionnent les fleurs d'Ombellifères, et surtout celles des Carottes. Les femelles piquent fortement.

LARRE ICHNEUMONIFORME. *Larra Ichneumoniformis*, Fabr., Panz. (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 76, tab. 18, mas.). Il a près de huit lignes de long; son corps est d'un noir obscur, sans taches: son abdomen est d'un noir luisant, avec les deux premiers anneaux fauves. Coquebert (*Ill. Icones Insect.*, deuxième décad., pl. 12, fig. 10) en a donné une bonne figure. Le *Larra anathema* de la même planche n'en est peut-être qu'une variété.

LARREA. BOT. Genre de la Décandrie Monogynie, L., appartenant à la première section des Rutacées de Jussieu ou aux Zygothyllées de Brown, très-voisin des Fabagelles. Il présente les caractères suivants: calice à cinq divisions profondes et inégales; cinq pétales alternes, plus longs et ongiculés; dix étamines, dont les filets s'insèrent chacun en dehors et à la base d'une écaille bifide; ovaire sur un court support, globuleux,

marqué de cinq sillons peu apparents, à cause du poil qui couvre sa surface, à cinq loges dont chacune renferme cinq ou six ovules suspendus à l'angle interne; cinq styles soudés en un seul, pentagone et aigu, mais qui finissent par se séparer et se réfléchir au sommet. Le fruit, à cinq angles, se sépare à la maturité en autant de coques indéhiscentes, qui renferment une graine solitaire par avortement, ovoïde-oblongue, lisse et pendante; l'embryon, verdâtre, est enveloppé d'un périsperme blanc, plus épais que lui, et offre une radicule tournée en haut. Les espèces de ce genre, au nombre de trois, croissent dans l'Amérique méridionale, dans les États de Buenos-Ayres. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées et munies à leur base d'une double stipule, tantôt découpées jusqu'au pétiole en plusieurs folioles, tantôt simples et divisées plus ou moins profondément en deux lobes. Leurs fleurs jaunes sont portées sur des pédoncules, qui, solitaires à chaque nœud, naissent entre deux stipules. On peut les voir toutes trois figurées dans les *Icones* de Cavanilles, tab. 559 et 560.

LARUNDA. CRUST. *V.* CYAME.

LARUS. OIS. *V.* MAUVE.

LARVA. OIS. *V.* MACAREUX.

LARVAIRE. *Larvaria*. POLYP. FOSS. Genre appartenant à l'ordre des Milléporées ou peut-être à celui des Escharrées, et dont les caractères sont : Polypier libre, cylindrique, percé dans son centre, diminuant de grosseur aux deux bouts, couvert de pores simples, disposés par rangées circulaires et régulières, et composés d'anneaux qui tendent à se détacher les uns des autres. De France a établi ce genre pour de petits corps cylindriques, poreux, fragiles, percés dans leur centre, que l'on trouve fossiles dans les couches du Calcaire grossier des environs de Paris, à Bracheux et près de Beauvais, au milieu d'un sable quartzeux, rempli de Coquilles analogues à celles du Calcaire grossier. Ces corps ne paraissent point avoir été adhérents et semblent être formés d'anneaux qui tendent à se détacher à la manière des pièces articulaires de la colonne des Crinoïdes. Leur surface externe est couverte de pores disposés régulièrement par rangées circulaires. Ces pores traversent l'épaisseur du polypier et s'aperçoivent également dans l'intérieur du canal qui le parcourt suivant sa longueur. Ce genre renferme trois espèces décrites par De France : ce sont les *Larvaria reticulata*, *limbata*, *merinula*.

LARVES. *Larva*. INS. Nom sous lequel on désigne les insectes dans leur second âge ou à leur sortie de l'œuf. Les Chenilles et toute espèce de Ver qui deviendra un jour insecte sont des Larves. L'œuf est le premier degré du développement, la Larve est le second état, la nymphe le troisième et l'insecte parfait le quatrième ou dernier. Quelque variées que soient les formes dans ces quatre états, on reconnaît qu'elles sont dues au développement successif des parties, comme cela se voit dans tous les animaux, qu'ils soient ovipares ou vivipares. *V.* MÉTAMORPHOSES.

LARVICOLE. *Larvicola*. ZOOLOG. Animal vivant dans l'intérieur des larves et se nourrissant à leurs dépens.

LARVIFORME. *Larviformis*. Ayant l'aspect d'une larve d'insecte.

LARY. MAM. Nouvelle espèce du genre Écureuil. *V.* ce mot au supplément.

LARYNX. ZOOLOG. L'anatomie humaine a défini le Larynx l'appareil de la voix, et cette définition a passé dans plusieurs ouvrages d'anatomie comparée, quoiqu'elle ne fût nullement admissible pour une grande partie des Vertébrés eux-mêmes. Dans la grande classe des Oiseaux la voix ne se produit pas à l'origine de la trachée-artère, mais à sa terminaison, et cette classe est précisément celle dont la voix a le plus d'étendue, de force et d'éclat. Une autre classe, celle des Poissons, est entièrement muette. On serait donc conduit, par cette définition, à supposer que l'appareil laryngien manque chez les Poissons, et se trouve transposé chez les Oiseaux. Or, il est bien certain que le Larynx existe chez les Oiseaux, comme partout ailleurs, à l'origine de la trachée-artère, quel que soit le lieu de la formation de la voix; et Geoffroy Saint-Hilaire est parvenu à démontrer qu'il ne manque nullement chez les Poissons, et que si on l'a méconnu dans cette classe, c'est en partie à cause de son développement plus considérable. Ainsi il s'en faut bien qu'on puisse regarder l'appareil laryngien comme un organe spécial pour la voix : tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il offre dans un grand nombre, mais non dans la totalité des animaux, une réunion de moyens favorables à la voix. La conclusion est celle où mène toujours l'étude d'un organe quelconque. Rien de fixe dans l'organisation, rien de constant hors la connexion : la forme, la fonction même sont toujours fugitives d'un animal à l'autre; si ce n'est lorsqu'elles viennent à dépendre de la connexion, comme il arrive fréquemment, et comme on en a un exemple dans le Larynx lui-même. Ainsi les rapports de position de cet organe en font une dépendance de l'appareil respiratoire, et constamment, en effet, on le voit concourir plus ou moins directement à la respiration; une autre fonction, celle de la production de la voix, venant seulement à s'ajouter à celle-ci, et devenant même la principale dans certains cas, ceux particulièrement où les fonctions respiratoires du Larynx sont moins importantes et moins directes. Geoffroy Saint-Hilaire a de même montré qu'une grande partie des organes de l'audition n'étaient que des organes appartenant essentiellement à la respiration, mais tombés hors d'usage; ainsi, les deux fonctions de la production et de la perception de la voix, qui s'opèrent par un mécanisme si merveilleux et par des appareils si admirablement combinés, ne sont l'une et l'autre que des fonctions comme surajoutées à la respiration, et exécutées par des portions de l'appareil respiratoire, devenues inutiles, et tombées dans les conditions rudimentaires. Il suffit, dans cet article, d'avoir démontré que le Larynx n'est point proprement l'organe de la voix, et qu'ainsi son existence est possible chez les animaux même dont la respiration n'est pas aérienne; et l'on doit se borner ici à ces considérations générales. L'histoire anatomique du Larynx chez les Oiseaux et chez les Poissons, se lie trop intimement à celle de la trachée-artère pour que l'on puisse les séparer,

sans s'exposer ou à faire de nombreuses répétitions, ou à mettre de l'obscurité dans l'exposition. D'ailleurs, comme l'a dit Geoffroy Saint-Hilaire, et comme il suit de ce qui précède : « En nous dépouillant de tout préjugé pour nous en rapporter au témoignage de nos sens, nous ne pouvons apercevoir, dans cet organe, qu'une première couronne de la trachée-artère, à la vérité dans un ordre si régulier et dans un système si bien combiné, que toutes ses parties tendent à devenir, au profit de l'appareil respiratoire, le vestibule de celui-ci. » *V. TRACHÉE-ARTÈRE.*

LASALLIA. BOT. Ce genre de Lichens a été consacré à la mémoire de feu Lasalle, jardinier de Fontainebleau, par le docteur Mérat, dans sa Flore des environs de Paris, où il est ainsi caractérisé : feuille cartilagineuse, entière, lacuneuse, attachée inférieurement par une sorte de pédicule central, portant des scutelles d'abord concaves, puis plans, à disque uni, pourvus d'un rebord analogue à la croûte. Le genre *Lasallia* correspond au genre *Umbilicaria* de Fée. *V. GYROPHORÉES.* Une seule espèce croît en France : c'est le *Lasallia pustulata*, *Lichen pustulatus*, Linn.; *Umbilicaria pustulata*, Hoffmann. Il abonde sur les rochers de Fontainebleau, et dans plusieurs autres localités de la France.

LASCADIUM. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Polyandrie, L., établi par Raffinesque-Schmaltz (*Flor. Ludov.*, p. 114) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques; calice dont le limbe est entier; corolle nulle; fleurs mâles offrant environ douze étamines, dont les filets sont courts, les anthères épaisses; fleurs femelles ayant un ovaire trilobé, surmonté d'un style à trois divisions profondes; capsule ovée, lisse et à trois graines. Ce genre, adopté par Adrien de Jussieu (*Euphorbiacearum Genera*, p. 62), demande une description plus complète du fruit et de la graine. Il ne se compose que d'une seule espèce, *Lascadium lanuginosum*, Raf., qui croît dans la Louisiane. C'est un arbrisseau rameux et lanugineux sur toute sa superficie. Ses feuilles sont alternes, portées sur de longs pétioles; ses fleurs sont terminales, les mâles en grand nombre, groupées autour d'une feuille qui occupe le centre.

LASCENO. BOT. Synonyme vulgaire de *Myagrum perenne*, L.

LASCHIE. *Laschia.* BOT. Genre de Champignons de la famille des Hyménomycètes, établi par Friès qui lui assigne pour caractères : réceptacle gélatineux, étendu en une sorte de demi-chapeau, sans hyménion distinct, avec la face inférieure favoso-réticulée, portant les organes de la fructification.

LASCHIE DE GUINÉE. *Laschia Guineensis*, Fr. C'est une production lignatile; son chapeau est semi-orbiculaire, soudé par son bord postérieur et roussâtre.

LASER. *Laserpitium.* BOT. Ce genre, de la famille des Ombellifères, et de la Pentandrie Digynie, L., présente les caractères suivants : calice à peine perceptible, à cinq petites dents; corolle à cinq pétales presque égaux, ouverts et pliés à leur sommet de manière à paraître échancrés en cœur; diakène ovale ou oblong, garni de huit ailes membraneuses et longitudinales

placées entre les stries ou côtes primaires des fruits. Les fleurs forment une ombelle composée, grande et bien garnie. L'involucre et les involucrelles sont polyphylles. Ce genre a beaucoup de rapports avec les *Ligusticum*; aussi a-t-on transporté réciproquement et comme promené plusieurs espèces d'un genre à l'autre. Mœnch en a séparé le *Laserpitium Siler*, L., pour former le genre *Siler* qui n'a pas été admis. Celui que Crantz et Gærtner ont constitué sous ce dernier nom, a pour type l'*Angelica aquilegifolia*, Lamk., que plusieurs auteurs avaient placé parmi les *Laserpitium*. Sprengel (*Umbell. Spec.*, p. 41) avait d'abord réuni au *Cnidium*, sous le nom de *Cnidium Fontanesii*, le *Laserpitium peucedanoides*, Desf., et le *Laserpitium atlanticum* de Poiret, mais dans la suite (*in Schult. System. Veget.*, p. 555) il fit de cette plante une espèce de *Ligusticum*. Le genre *Aciphylla* de Forster (*Char. Gen.*, p. 156, tab. 68) avait été réuni aux Lasers par Linné fils, malgré les différences notables que fournissaient ses caractères. Sprengel en a fait encore une espèce de *Ligusticum*. *V. LIVÊCHE.* Après tous ces changements et beaucoup d'autres qu'il est inutile d'indiquer ici, le genre *Laserpitium* se trouve réduit à une quinzaine d'espèces qui croissent presque toutes dans les pays montagneux du midi de l'Europe. Parmi celles qui sont indigènes de France, on distingue : le *Laserpitium latifolium*, L., que l'on trouve dans la forêt de Fontainebleau, sur le côteau près de la Seine; le *Laserpitium Siler*, L., plante dont les feuilles, deux ou trois fois ailées, sont remarquables par leur longueur, et qui est fort commune dans les fentes des rochers des Alpes, du Jura et des départements méridionaux. On rencontre aussi dans les Alpes deux autres espèces, *Laserpitium hirsutum*, Lamk., et *Laserpitium Pruthenicum*, L., qui se distinguent par l'élégance de leur feuillage découpé en pinnules extrêmement fines, pointues, trifides ou pinnatifides.

LASIA. BOT. Le genre publié sous ce nom, par Loureiro, (*Flor. Cochinchin.*, éd. Willd.) doit être réuni au genre *Pothos*. *V. ce mot.*

LASIA. BOT. *V. LASIE.*

LASIAGROSTITE. *Lasiagrostis.* BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Link, qui lui donne pour caractères : épillets à une fleur courtement stipitée; deux glumes membraneuses, mutiques, dépassant la fleur : la supérieure plus courte, roulée en dedans et binervurée; l'inférieure subcarénée, velue extérieurement, bifide au sommet, et garnie d'une arête entre les divisions; cette arête est simple, inarticulée à sa base, un peu ployée vers le milieu; trois squammules subcultriformes, membraneuses, adnées au support de l'ovaire : l'inférieure est lancéolée; trois étamines ayant leurs filaments soudés également au support de l'ovaire; anthères à loges distinctes, barbues à l'extrémité, mucronées à la base; ovaire stipité, bilobé, avec le sommet glabre; deux styles terminaux et courts; stigmates plumeux intérieurement, à poils simples. Le fruit consiste en une caryopse fusiforme, sillonnée intérieurement, mais d'une manière peu visible, et libre entre les paillettes.

LASIAGROSTITE BRILLANTE. *Lasiagrostis speciosa*,

Link; *Arundo speciosa*, Schrad.; *Calamagrostis speciosa*, Host. Sa tige est élevée, lisse, articulée; ses feuilles sont planes; ses panicules rameuses et diffuses. On la trouve sur les bords de la Méditerranée et dans l'Asie tempérée.

LASIANDRE. *Lasiandra*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, trihu des Osbeckies, formé par le professeur De Candolle, aux dépens d'un assez grand nombre d'espèces du genre *Rhexia* de Schrank et Martius, et pour quelques autres observées plus récemment dans diverses contrées de l'Amérique du sud. Caractères : calice divisé en cinq lobes étroits et acuminés, avec son tube ovaire; corolle formée de cinq pétales arrondis, presque ovales; dix étamines à filaments poilus, couronnées par des anthères allongées, à bec très-court, et dont le connectif est renflé et biauriculé à sa base; ovaire soyeux au sommet; style ordinairement poilu; capsule sèche, à cinq loges dans lesquelles sont sept ou huit semences concaves, en cuiller, légèrement anguleuses, avec le hile arrondi, suborbiculé et hasilaire. Les Lasiandres sont des arbrisseaux à rameaux serrés, soyeux et scabres; les feuilles sont courtement pétiolées ou sessiles, à trois ou cinq nervures, très-entières, ciliées, chargées en dessus de soies serrées, dirigées régulièrement entre les nervures, vers la partie médiane; en dessous elles sont également velues ou soyeuses, mais les poils ou les soies sont beaucoup plus épaisses entre les nervures. Les fleurs sont nombreuses, le plus souvent disposées en grappe ou en panicule terminale, et accompagnées dans leur jeunesse, de deux bractées décidues et un peu roulées. Ce genre diffère du *Pleroma*, créé par le même botanographe, en ce que les organes reproductifs de ce dernier sont glabres, que son ovaire est adné au calice et que son fruit est une baie et non une capsule sèche.

L'étymologie du nom *Lasiandra* se trouve dans deux mots grecs *λασιος*, velu, et *ανδρος*, mâle; en effet l'organe mâle, dans toutes les espèces du genre, est entièrement couvert de poils. Toutes les Lasiandres, dont on porte le nombre à vingt-cinq, sont exotiques et appartiennent, à l'exception d'une seule qui est péruvienne, aux différentes provinces du Brésil.

† Calice armé de soies un peu rigides.

LASIANDRE FRIGIDULE. *Lasiandra frigidula*, De Cand. *Rhexia frigidula*, Sch. et Mart. Rameaux un peu comprimés et presque glabres; feuilles sessiles, subcordées à leur base, ovales-oblongues, aiguës, très-entières, à trois nervures parfaitement glabres; fleurs portées sur des pédoncules axillaires et trichotomes, disposées en thyse ou en panicule. Du Brésil.

†† Calice revêtu de soies douces et serrées.

LASIANDRE DE THEREMIN. *Lasiandra Thereminiana*, De Cand. C'est un arbriste à rameaux cylindriques, couvert de soies courtes et serrées; ses feuilles sont pétiolées, ovales, aiguës, très-entières, à sept nervures soyeuses en dessus et chargées en dessous de poils blanchâtres; les fleurs sont solitaires, terminales, accompagnées de deux bractées ovales. Les soies du calice sont plus longues aux divisions du limbe. Du Brésil.

LASIANDRE ARGENTÉE. *Lasiandra argentea*, De Cand. *Pleroma holosericeum*, Don; *Rhexia holosericea*,

Bonn.; *Melastoma clavata*, Pers. Ses tiges s'élèvent, au Brésil, à la hauteur de dix pieds, mais on parvient rarement à les faire arriver à plus de la moitié de cette hauteur sous la température factice des serres; elles se divisent en rameaux opposés, quadrangulaires, pubescents, garnis de feuilles pareillement opposées, ovales, acuminées à leur sommet, échancrées en cœur à leur base, toutes couvertes, en dessus et en dessous, de poils courts et soyeux, et traversées dans leur longueur par sept nervures, dont trois principales sont très-saillantes en dessous. Les fleurs sont d'une belle couleur bleue, larges de quinze à seize lignes, portées sur des pédoncules opposés, bifurqués, et disposées, au nombre de quinze ou plus, en une panicule d'un charmant aspect. Chacune de ces fleurs est munie, à sa base, de deux bractées ovales-oblongues, semi-membraneuses, redressées et appliquées contre le calice. Celui-ci est monophylle, cylindrique, velu, découpé à son limbe en cinq divisions ovales-lancéolées, moitié plus courtes que les pétales, et caduques. La corolle est composée de cinq pétales arrondis, insérés dans le haut du tube du calice et alternes avec ses divisions. Les étamines, au nombre de dix, sont également insérées dans le haut du tube calicinal, et un peu plus longues que la corolle. Leurs filaments forment une sorte d'articulation avec les anthères, qui sont linéaires, inclinées, légèrement arquées, d'un bleu violet et à deux loges parallèles. L'ovaire est supérieur, oblong, anguleux, glabre inférieurement, velu dans sa partie supérieure, surmonté d'un style cylindrique, d'une couleur purpurine, un peu plus court que les étamines, et terminé par un stigmate simple. Le fruit est une capsule oblongue, membraneuse, renfermée dans le tube du calice persistant, divisée intérieurement en cinq loges qui s'ouvrent par le sommet en cinq valves, et qui renferment chacune un grand nombre de graines fixées sur un axe central à cinq angles saillants et formant les cloisons qui séparent les loges.

Les Lasiandres se cultivent en serre chaude, et l'on tient les vases constamment plongés dans la tannée. On leur donne ordinairement le terreau de bruyère pur, mais ces plantes paraissent se mieux trouver d'un mélange de ce terreau avec une terre douce et substantielle; il leur faut des arrosements fréquents, surtout vers la période florale; l'un des plus sûrs moyens de les propager ce sont les marcottes ou les boutures étouffées.

LASIANTHE. *Lasianthus*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par le docteur Jack (*Transact. of the Linn. Soc.*, vol. 14, p. 125) qui lui a donné pour caractères essentiels : un calice à quatre divisions profondes et linéaires; une corolle infundibuliforme, poilue; quatre étamines; quatre stigmates linéaires, épais; baie à quatre noyaux. Ce genre se compose de deux sous-arbrisseaux à fleurs axillaires, à bractées opposées, et à fruits en baies bleues. Le *Lasianthus cyanocarpus*, Jack, qui se distingue par ses bractées grandes et cordiformes, croît sur la côte ouest de Sumatra. L'autre espèce, *Lasianthus attenuatus*, Jack, a ses feuilles atténuées, glabres en dessus, et ses bractées lancéolées. Cet

arbrisseau est indigène de l'intérieur de Bencoolen.

Le nom de *Lasianthus* avait été employé par Linné pour désigner un arbrisseau de l'Amérique septentrionale, dont il fit ensuite une espèce d'*Hypericum*, mais qu'il plaça définitivement dans le genre *Gordonia*. De Candolle (*Prodr. Syst. Univ. Veget.*, 1, p. 528) s'est servi de ce mot pour la première section qu'il a établie dans ce genre. V. GORDONIE.

Zuccarini s'est servi du même nom générique dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, dont De Candolle, pour éviter toute confusion, a fait *Lasianthæa*. V. LASIANTHÉE.

LASIANTHÉE. *Lasianthæa*. BOT. Ce genre, créé par Zuccarini dans la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, sous le nom de *Lasianthus*, employé précédemment par Jack pour une plante de la famille des Rubiacées, a été caractérisé, par le professeur De Candolle, de la manière suivante : capitule multiflore, radié; neurons de la circonférence ligulés, femelles et disposés sur un seul rang, ceux du disque hermaphrodites, longuement tubuleux, divisés supérieurement en cinq lobes couverts d'un duvet épais; involucre campanulé, formé de plusieurs rangées de squammes imbriquées, ovales, obtuses, dont les extérieures ciliées; réceptacle plan, à paillettes membraneuses et compliquées; styles des fleurs hermaphrodites rameux, avec l'extrémité barbue; anthères surmontées d'un appendice linéari-lancéolé; akènes glabres, ceux de la circonférence tri-aillés, et tri-aristés, ceux du disque comprimés, bi-aillés et tri-aristés; les arêtes de la circonférence et du disque alato-dilatées à leur base.

LASIANTHÉE HÉLIANTHOÏDE. *Lasianthæa helianthoides*, Zucc. Arbrisseau di ou trichotome, à rameaux cylindriques, recouverts d'une pubescence assez rude; feuilles opposées, courtement pétiolées, ovales, sub-lancéolées, à peine dentées, avec quelques poils en dessus disposés par stries, veloutées, nervurées et réticulées en dessous. Les capitules, ordinairement au nombre de cinq, forment une grande ombelle à l'extrémité des rameaux; ils sont portés sur de courts pédicelles; les fleurs sont jaunes. Du Mexique.

LASIANTHÈRE. *Lasianthera*. BOT. Palisot-Beauvois (Flore d'Oware et de Benin, 1, p. 85, t. 51) a décrit et figuré, sous le nom de *Lasianthera Africana*, une plante de la Pentandrie Monogynie, L., sous-frutescente, sarmenteuse, dont les feuilles sont ovales-oblongues, entières et cuspidées. Les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires, divisés en quatre ou cinq rayons inégaux, en ombelle et formant une petite tête globuleuse; elles ont un calice fort petit, à cinq dents, et accompagné d'une ou deux petites bractées subulées; la corolle est un peu plus longue que le calice; son tube est court, et le limbe à cinq lobes profonds, lancéolés; cinq étamines insérées à la base de la corolle, dont les filets sont larges et alternes avec les lobes de celles-ci; les anthères oblongues, couvertes de longs poils blanchâtres; style court. Le fruit est inconnu. L'auteur de ce genre l'avait rapporté à la famille des Apocynées; mais ce rapprochement n'étant justifié par aucune considération déduite de la structure de la fleur, De Candolle (*Prodr. Syst. univ. Regn. veg.*, t. 1, p. 656) en

a formé le second genre des Lécécées, seconde tribu de la famille des Ampéliées. V. LÉCÉCÉES.

LASIE. *Lasius*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, détaché par Fabricius du genre Fourmi, mais que Latreille y réunit en le considérant comme une division de ce dernier genre.

Un autre genre Lasie, *Lasia*, a été institué par Wiedemann, dans l'ordre des Diptères, et Latreille (Familles naturelles, p. 491) l'a placé dans la dixième tribu de sa famille des Tanystomes, où il forme avec les genres Ploas, Bombyle et Usie une section des Bombyliers; mais dans ces trois derniers genres, la trompe n'est pas à beaucoup près aussi longue que dans les Lasies. Voici du reste les caractères distinctifs de ce genre : antennes avancées, rapprochées, étroites, lancéolées, comprimées, composées de trois articles : le premier cylindrique, le deuxième discoïdal et le troisième lancéolé; trompe beaucoup plus longue que le corps, dirigée horizontalement en avant; trois ocelles distincts dans les femelles; ailes étalées, recouvertes à leur base par une grande écaille; corps hérissé de poils.

LASIE BRILLANTE. *Lasia splendens*, Wied. Corselet cuivreux; écusson et abdomen d'un violet d'acier. Taille, trois lignes. Du Brésil.

LASIE. *Lasia*. BOT. Genre de Mousses établi par Palisot de Beauvois dans le Prodrome de l'Œlthéogamie, p. 25. Il est caractérisé par une coiffe velue et hérissée de longs poils; un opercule conique, aigu; seize dents simples, lancéolées, membraneuses; une urne droite, ovale, à tube médiocre, droit; gaine tuberculeuse, enveloppée dans un périchète. Le *Lasia* a été créé aux dépens du genre *Pterygynandrum* de Bridel, qui est le *Pterogonium* de Schwægrichen. Tel qu'il a été conservé par les auteurs, le *Lasia* renferme cinq espèces : le *Lasia acicularis*, *Macromitrium acicularis* de Bridel, qui est devenu le *Schlotheimia acicularis* du même auteur, et dont la patrie est l'Île-de-France; le *Lasia marginata* de Bridel, aussi de l'Île-de-France; le *Lasia Smithii* de Bridel, c'est le *Leptodon Smithii* de Mohr, *Hypnum Smithii* de Dickson, et deux autres.

LASIOBOTRYIS. BOT. (*Hypoxyllées*.) Sprengel et Kunze ont créé ce genre. Il est basé sur le *Dothidea Loniceræ* de Fries, dont il ne semble pas devoir être séparé, les différences qu'il présente avec ses congénères ne semblant pas suffisantes. V. DOTHIIDÉE.

LASIOCAMPE. *Lasiocampa*. INS. Schranck donne ce nom à un genre de Lépidoptères, formé aux dépens des Bombyx, et il a donné à l'espèce principale le nom de LASIOCAMPE A BEC, *Lasiocampa nasuta*. Ses ailes sont cendrées, nullement dentées : les supérieures avec deux lignes transverses, un point intermédiaire et une rangée de petits points vers l'extrémité, noirs; ses palpes sont allongées en forme de bec. Cette espèce a vingt lignes d'étendue, et se trouve à la Nouvelle-Hollande; elle a le port des *Feuilles-Mortes*.

LASIOCARPE. *Lasiocarpus*. BOT. Portant des fruits velus.

LASIOCÉPHALE. *Lasiocephalus*. BOT. Végétal dont les fruits forment, par leur réunion, une tête velue. Ce nom est devenu générique pour Schlechtendal qui l'a

appliqué à un groupe nouveau de la famille des Synanthérées, dont les caractères, bien qu'il en ait été fait mention dans le Magasin d'Histoire naturelle, publié à Berlin en 1818, sont encore tracés d'une manière trop vague pour qu'ils puissent trouver place ici.

LASIOCÈRE. *Lasiocera*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, institué par Dejean pour un insecte nouveau, qui lui a offert les caractères suivants : antennes hérissées de poils disposés en verticille, à l'extrémité de chaque article ; palpes terminées par un article ovalaire ; corselet presque globuleux, plus étroit en arrière ; tête triangulaire, avec un rétrécissement postérieur, formant un cou assez court ; yeux gros et saillants ; élytres presque plates, allongées, tronquées, un peu échancrées au bout ; tarses cylindriques.

LASIOCÈRE NITIDULE. *Lasiocera nitidula*, Dej. Dessus du corps, tête et corselet d'un vert bronzé, couverts de gros points enfoncés, qui font paraître ces parties un peu rugueuses ; élytres d'un vert très-foncé le long de la suture : chacune d'elles a une bande jaune, irrégulièrement dentée sur les bords, qui en occupe presque toute la longueur ; elles sont striées et ponctuées ; dessous du corps noir, ainsi que les cuisses dont le bout est néanmoins jaunâtre ; antennes, jambes et tarses d'un brun obscur. Taille, deux lignes et demie. Du Sénégal.

LASIOCHLOA. *Lasiochloa*. BOT. Genre de la famille des Festucaçées, Triandrie Digynie, L., établi par Kunth, en 1851, pour quelques plantes nouvelles, recueillies au cap de Bonne-Espérance. Caractères : épillets composés de trois à quatre fleurs distiques, calleuses à leur base, extérieurement concaves et papilloso-hispides ; paillette inférieure herbaceo-membraneuse, mucronée, ornée de neuf nervures ; glumes herbacées, l'inférieure garnie d'une arête. Kunth en a décrit huit espèces, parmi lesquelles :

LASIOCHLOA CILIAIRE. *Lasiochloa ciliaris*, K. Ses chaumes sont diffus, garnis de feuilles planes, à l'intérieur d'un vert bleuâtre et velues ou soyeuses, à l'extérieur couvertes de poils, principalement vers leur gaine ; épillets portant trois fleurs.

LASIOCHLOA HÉRISSEE. *Lasiochloa hirta*, Kunth. Ses feuilles sont convoluto-sétacées, rigides, extérieurement tuberculoso-poilues, intérieurement scabrieuses ; ses épis sont composés de quatre fleurs.

LASIOCORYDE. *Lasiocorys*. BOT. Genre de la famille des Labiées, institué par Benthham qui lui assigne pour caractères : calice subcampanulé, égal, à dix nervures et à cinq dents ovales ; quelquefois, mais très-rarement, on voit cinq autres dents plus petites, entre les autres, dans les sinus. Tube de la corolle inclus, annelé intérieurement ; son limbe a deux lèvres, dont la supérieure est entière, concave, dressée et très-velue extérieurement ; l'inférieure est étalée, à peine plus longue, trifide : la découpe médiane est échancrée, presque égale avec les latérales. Quatre étamines ascendantes, les deux inférieures plus longues ; filaments nus à la base ; anthères rapprochées par paire sous la lèvre supérieure, à deux loges divariquées ; style bifide au sommet, à lobes subulés dont l'inférieur plus court et stig-

mateux vers le sommet ; akènes secs, triangulaires, obtus au sommet. Les Lasiocorydes sont des arbrisseaux dont toutes les parties sont couvertes d'un duvet blanchâtre ; les feuilles sont fasciculées aux rameaux, oblongues ou cunéiformes, très-entières ou dentelées au bout ; les fleurs sont en verticilles. On les trouve au Cap et dans l'Abyssinie.

LASIONÈME. *Lasionema*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, tribu des Cinchonées, institué par Don qui lui assigne pour caractères : tube du calice obovale, soudé avec l'ovaire ; son limbe est supère, persistant, très-court, à cinq dents ; corolle supère, à tube court, à limbe partagé en cinq décompures imbriquées dans l'estivation, étalées lors de l'épanouissement, oblongues, obtuses ; cinq étamines insérées au tube de la corolle, sous son orifice et presque exsertes ; filaments filiformes, barbus vers leur milieu ; anthères oblongues, penchées, bifides à leur base ; ovaire infère, à deux loges renfermant plusieurs ovules peltés, attachés soit au placentaire, soit à la cloison ; style simple ; stigmat bifide, à lobes obtus. Le fruit est une capsule à deux loges, couronnée par le limbe persistant du calice ; semences assez nombreuses, peltées et bordées par une membrane.

LASIONÈME AUSTRALE. *Lasionema australis*, Don ; *Exostemma australe*, St-Hilaire. C'est un arbre de moyenne élévation, à feuilles ovales, nervurées, un peu velues en dessous ; les fleurs sont blanchâtres, réunies en une panicule terminale et sessile. Du Pérou.

LASIONITE. MIN. (Fuchs, Journal de Schweigger, t. XVIII, p. 286, et t. XXIV, p. 121.) Substance en cristaux capillaires, trouvée dans les fissures d'une mine de Fer hydroxide, à Saint-Jacob, près d'Amberg (Haut-Palatinat). Elle est composée, suivant une analyse de Fuchs : de 56,56 d'Alumine ; 54,72 d'acide phosphorique et 28,72 d'Eau. Ce n'est probablement qu'une variété d'hydro-phosphate bi-alumineux ou Wavellite. V. ce mot.

LASIOPE. *Lasiopus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syn-génésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bull. de la Soc. Philom., sept. 1817) qui l'a ainsi caractérisé : involucre formé de folioles lancéolées et irrégulièrement imbriquées ; réceptacle ponctué, plan et absolument nu ; calathide dont les fleurs du centre sont nombreuses, égales, labiées et hermaphrodites ; celles de la circonférence sur un double rang : les intérieures non radiantes et femelles, les extérieures radiantes, à deux languettes et femelles ; anthères munies, au sommet et à la base, de longs appendices ; ovaires cylindracés, hérissés, surmontés d'une aigrette plumense. Ce genre a été placé, par son auteur, près du *Chaptalia*, dans la tribu des Mutisiées. Il est remarquable par la diversité des corolles de la calathide ; celles du milieu du disque sont presque régulières, tandis que les autres du même disque, mais plus excentriques, sont profondément labiées. Les fleurs du rang intérieur de la circonférence sont intermédiaires, par leur structure, entre celles du disque et celles de la rangée extérieure ; elles possèdent des rudiments d'étamines ; celles-ci manquent totalement dans les fleurs extérieures dont

les corolles présentent deux languettes : l'une très-longue et à peine tridentée, l'autre petite et bifide. Le style du *Lasiopus* est celui des autres Mutisiées, c'est-à-dire divisé au sommet, en deux languettes extrêmement courtes et semi-orbitulaires.

LASIOPE AMBIGU. *Lasiopus ambiguus*, Cass. Cette plante est remarquable par les poils laineux dont le collet de la racine ainsi que la hampe sont hérissés. Ses feuilles radicales sont elliptiques, obtuses, légèrement sinuées sur les bords, glabres en dessus, tomenteuses en dessous. Ses fleurs forment une grande calathide terminale, jaune au centre et orangée à la circonférence. Du cap de Bonne-Espérance.

LASIOPE. *Lasiopus*. INS. Coléoptères tétramères; ce genre de la famille des Rhyngophores, avait été formé par Sahlberg et adopté par Steven; mais il a été repoussé par Schoenherr qui en a placé la seule espèce dans son genre *Hyponotus*.

LASIOPÉTALE. *Lasiopetalum*. BOT. Genre établi par Smith (*Lin. Soc. Trans.*, 4, p. 216), d'abord placé dans la famille des Éricinées, puis rapproché des Rhamnées, mais qui aujourd'hui fait partie du groupe des Lasiopétalées, dans la famille des Buttnériacées. Gay, dans son Mémoire sur cette famille, a limité les caractères du genre Lasiopétale; et plusieurs espèces qui y avaient été rapportées, sont devenues les types de deux genres nouveaux, sous les noms de *Thomasia* et de *Seringia*. Voici les caractères du genre Lasiopétale, tels qu'ils ont été donnés par cet observateur. Ce sont des arbustes peu élevés, à rameaux effilés. Leurs feuilles, dépourvues de stipules, sont alternes, pétiolées, linéaires, allongées, entières, à bords roulés en dessous, ayant la face supérieure glabre et l'inférieure pubescente. Les fleurs sont disposées en épis ou en grappes opposées aux feuilles. Chacune d'elles porte une bractée tripartite et persistante, appliquée contre son calice. Le calice est coloré, pétaaloïde, persistant, subcampanulé, à cinq divisions. La corolle se compose de cinq pétales très-petits et presque glanduliformes. Les étamines, au nombre de cinq, ont leurs filets libres, leurs anthères ovoïdes, allongées, à deux loges s'ouvrant chacune par une petite fente terminale. L'ovaire est simple, sessile, à trois loges contenant chacune deux ovules redressés, attachés à la partie inférieure de l'angle interne. Le style est court et se termine par un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule recouverte par le calice persistant; elle est à trois loges et à trois valves dont les bords rentrants forment les cloisons. Ce genre, ainsi caractérisé, ne renferme plus que deux espèces, originaires de la Nouvelle-Hollande, savoir : *Lasiopetalum ferrugineum*, Smith, et *Lasiopetalum parviflorum*, Rudge.

LASIOPÉTALE FERRUGINEUX. *Lasiopetalum ferrugineum*, Smith, Gay, *Las.*, 16, t. 5. C'est un arbuste de trois à cinq pieds d'élévation, qui croît à différentes latitudes, sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Ses feuilles sont alternes, quelquefois très-rapprochées et comme opposées, linéaires, lancéolées, aiguës, très-entières, à bords réfléchis, glabres en dessus, tomenteuses et ferrugineuses à leur face inférieure, longues d'environ trois à quatre pouces, larges de quatre à cinq lignes.

Les fleurs sont blanchâtres, disposées en épis opposés aux feuilles. Cette espèce se cultive dans la terre de bruyère. Elle doit être rentrée dans l'orangerie pendant l'hiver.

Parmi les diverses espèces d'abord rapportées à ce genre, quatre appartiennent aujourd'hui au genre *Thomasia*, de Gay, savoir : *Lasiopetalum purpureum*, Ait.; *Lasiopetalum solanaceum*, Sims; *Lasiopetalum triphyllum*, Labill.; et *Lasiopetalum quercifolium*, Andrews. Une autre constitue le nouveau genre *Seringia* du même auteur, c'est le *Lasiopetalum arborescens* d'Aiton. V. SERINGIE et THOMASIE.

LASIOPÉTALÉES. BOT. Section ou tribu établie par Gay (*Mém. Mus.*, t. VII) dans la famille des Bytnériacées, et qui se compose des genres *Seringia*, *Lasiopetalum*, *Thomasia*, *Guichenotia* et *Keraudrenia*. V. BYTTNÉRIACÉES.

LASIOPOGE. *Lasiopogon*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngnésie superflue, L., établi par Cassini (*Bull. de la Soc. philom.*, mai 1818) qui l'a ainsi caractérisé : involucre formé d'écaillés presque sur un seul rang, appliquées, linéaires, coriaces, membraneuses sur les bords, surmontées d'un appendice étalé, très-obtus, scarieux, luisant et coloré; quelques bractées foliacées, dont le sommet est arrondi ou tronqué, forment une sorte de second involucre extérieur; réceptacle plan, nu et fovéolé; calathide dont les fleurs centrales sont en petit nombre, régulières et hermaphrodites, celles de la circonférence sur plusieurs rangs, nombreuses, tubuleuses et femelles; ovaires ovoïdes, un peu comprimés, très-glabres, surmontés d'une aigrette dont les poils sont excessivement plumeux. Ce dernier caractère est ce qui distingue surtout le Lasiopoge du Gnaphale dont il est très-voisin. La plante sur laquelle ce genre a été constitué fut décrite et figurée par Desfontaines (*Flor. atlant.*, t. 11, p. 267, t. 251), sous le nom de *Gnaphalium muscoides*. Cassini l'a nommée *Lasiopogon lanatum*. Elle est herbacée, toute couverte de poils laineux; sa tige est très-courte, grêle, filiforme, rameuse supérieurement, garnie de feuilles alternes, sessiles, linéaires, spatulées et très-entières; ses fleurs sont solitaires au sommet des ramuscules. Elle a été trouvée dans le royaume de Tunis.

LASIOPTERA. BOT. Les *Thlaspi campestre* et *hirtum*, L., ont été séparés, sous ce nom générique, par Andrzejowski. Brown et De Candolle ont placé ces deux plantes parmi les *Lepidium*. V. ce mot.

LASIOPTÈRE. *Lasioptera*. INS. Diptères; genre de la famille des Némocères, tribu des Tipulaires, institué par Meigen qui lui assigne pour caractères : tête en forme de bec; antennes sétiformes, composées de plus de quinze articles ovales; palpes recourbées, cylindriques, dont les quatre articles sont égaux entre eux; yeux lunulés; point d'ocelles; corps assez gros dans les femelles; corselet globuleux; ailes velues, à bords frangés, couchées l'une sur l'autre dans le repos; n'ayant que deux nervures dont aucune n'est bifurquée; abdomen de huit segments, cylindrique dans les mâles, terminé en pointe dans les femelles; pattes longues et grêles, les intermédiaires plus courtes.

LASIOPTÈRE ALBIPENNE. *Lasioptera albipennis*, Meig. Le mâle est d'un noir luisant; ses antennes ont dix-huit articles; ses cuisses et ses jambes sont comprimées, avec du blanc luisant à la base des postérieures; premier article des tarses fort court; ailes blanches, avec le bord extérieur obscur de la base au milieu, ensuite un point blanc, le reste pâle. Taille, une ligne. En Belgique.

LASIOPTÈRE. *Lasiopterus*. zool. Animal dont les ailes sont velues.

LASIOPIUS. BOT. Synonyme de Lasiope.

LASIOPYGE. *Lasiopyga*. MAM. Division proposée par Illiger dans le genre Guenon. Elle était caractérisée principalement par l'absence des callosités aux fesses, comme l'indique le nom même de Lasiopyge, et cependant elle renfermait avec la Guenon Douc qui seule mérite ce nom, d'autres espèces; aussi cette division, fondée d'ailleurs sur un caractère sans importance, n'a-t-elle pas été adoptée. V. GUENON.

LASIORHIZE. *Lasiorhiza*. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Lagasca (*Anœn. esp.* 1, p. 52), dans la famille des Synanthérées, tribu des Nassauviacées, n'ayant point paru différer suffisamment par ses caractères du genre *Chabræa*, De Candolle le lui a réuni en le distinguant sectionnellement sous le nom adopté par Lagasca. V. CHABRÉE.

LASIOSPERME. *Lasiospermum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Lagasca (*Gen. et Sp. Pl.*, p. 51) et adopté par Cassini, avec les caractères suivants : involucre hémisphérique, formé d'écaillés régulièrement imbriquées, appliquées, ovales ou oblongues, très-obtuses, coriaces, membraneuses sur les bords; réceptacle légèrement plan, garni de paillettes oblongues, lancéolées; calathide dont les fleurs centrales sont nombreuses, régulières, hermaphrodites; celles de la circonférence non radiantés, sur un seul rang, en languettes et femelles; akènes subglobuleux, hérissés de longs poils et dépourvus d'aigrette. Cassini place ce genre dans la tribu des Anthémidiées, près de l'*Anacyclus* dont il diffère par ses fruits hérissés de longues soies. Le *Lasiospermum pedunculare*, Lagasca, *Santolina eriosperma*, Pers., est l'unique espèce de ce genre. Cette plante herbacée a une tige rameuse, haute de trois à quatre décimètres; ses feuilles sont sessiles, linéaires et bipinnées; ses calathides sont très-petites, jaunes et solitaires au sommet de la tige et des rameaux. Elle est originaire de certaines montagnes de l'Italie.

Fischer (Catalogue du jardin de Gorenki, 1812) a indiqué un autre genre de Synanthérées sous le nom de *Lasiospermum*. C'est le *Lasiospora* de Cassini. V. LASIOSPORE.

LASIOSPORE. *Lasiospora*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., a été indiqué par Fischer (Catalogue du jardin de Gorenki, 1812) sous le nom de *Lasiospermum*; mais comme Lagasca a employé la même dénomination pour un genre dont il a de plus donné les caractères, Cassini a cru convenable de modifier le nom imposé par Fischer en celui de *Lasios-*

pora. Voici les caractères qu'il lui a imposés : involucre presque cylindracé ou campanulé, formé d'écaillés appliquées et disposées sur deux rangs : les extérieures courtes, ovales, lancéolées, coriaces, supérieurement appendiculées; les intérieures longues, lancéolées, carénées sur le dos, membraneuses sur les bords; réceptacle plan, fovéolé, absolument nu; calathide dont les demi-fleurons sont étalés en forme de rayons, nombreux et hermaphrodites, akènes légèrement stipités, oblongs, cylindracés, non prolongés en un col, munis de côtes longitudinales; hérissés de très-longs poils laineux, simples et appliqués, surmontés d'une aigrette plumeuse. Ce genre tient le milieu entre le *Scorzonera* et le *Gelasia*; il a l'aigrette du premier et l'involucre du second; mais la principale différence réside dans les longs poils qui couvrent ses fruits.

Les *Scorzonera eriosperma* et *ensifolia* de Marshall-Bieberstein, *Fl. Taur.-Cauc.*, et *Scorzonera hirsuta*, DC., Fl. Fr., sont les espèces admises par Fischer dans son genre *Lasiospermum*. Cassini les a nommées *Lasiospora angustifolia*, *ensifolia* et *hirsuta*; il leur a joint le *Scorzonera cretica* de Willdenow, sous le nom de *Lasiospora cretica*. Les deux premières croissent au Caucase et dans les régions comprises entre cette chaîne et la mer Caspienne; la troisième habite les lieux pierreux du midi de l'Europe; enfin la quatrième a été trouvée dans l'île de Crète, par Tournefort.

LASIOSTACHYDÉ. *Lasiostachydatum*. BOT. Végétal dont les fleurs sont velues et disposées en épis.

LASIOSTÈME. *Lasiostemum*. BOT. Genre de la famille des Rutacées, section des Cuspariées, établi par Nées d'Esenbeeck et Martius dans leur travail sur le groupe qu'ils nomment Fraxinellées (*Act. Cur. nat. Bonn.*, 11, p. 149). Ce genre offre pour caractères : un calice monosépale, à cinq divisions profondes, aiguës et étalées; une corolle campaniforme, formée de cinq pétales libres; cinq étamines hypogynes, alternes avec les pétales, dressées, presque égales, trois seulement étant fertiles et anthérifères, deux autres stériles et privées d'anthères. Ovaire hémisphérique, à cinq lobes, entouré par un disque hypogyne; style filiforme, terminé par un stigmate très-petit et obtus. Le fruit se compose de cinq carpelles ou coques monospermes. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce :

LASIOSTÈME SAUVAGE. *Lasiostemum sylvestre*, Nées et Mart., *loc. cit.*, t. 26. C'est un arbre ou un arbrisseau à feuilles alternes, pétiolées, composées de trois folioles digitées, glanduleuses et ponctuées, et à fleurs disposées en grappes simples, longues et pédonculées. Il a été rapporté du Brésil par le prince de Neuwied, Auguste de Saint-Hilaire, dans son travail sur les Rutacées (Mém. du Mus., x, p. 580 et suiv.), ayant examiné avec un grand soin les différents genres mentionnés par Nées et Martius dans leurs Fraxinellées, a prouvé que leur genre *Lasiostemum* était une véritable espèce de *Galipea*, qui devait rettenir le nom de *Galipea sylvestris*, et se placer entre les *Galipea febrifuga* et *Galipea heterophylla*. V. GALIPEA.

LASIOSTOMA. BOT. Schreber a donné ce nom au genre Rouhamon d'Aublet, et Sprengel y a ajouté une

plante de Sumatra, qui forme le genre *Hydnophytum* de Jack, et une autre d'Amboine, qui est le type du genre *Mymecodia* du même Jack. Il ne pourrait donc à la rigueur rester dans le genre *Lasiostoma* de Schreber que le *Lasiostoma divaricatum*, de Meyer, et le *Lasiostoma cornifolium*, de Sprengel, deux plantes de l'Amérique méridionale. Ce genre, s'il est admis, offrira pour caractères : un calice à quatre divisions; une corolle infundibulaire, à limbe quadrifide, dont l'orifice du tube, velu intérieurement, sert d'attache à quatre étamines; le fruit consiste en une capsule à deux graines. Le genre *Lasiostoma* appartiendrait à la famille des Rubiacées et aurait pour type :

LASIOSTOME DIVARIQUÉ. *Lasiostoma divaricatum*, Meyer. C'est un arbre assez élevé, à rameaux divariqués, dont les feuilles sont obovales-oblongues, atténuées à leur base et triplinervurées; les aisselles sont cirrhifères; les fleurs sont réunies en corymbes axillaires et pédonculés. Du Brésil.

LASIPÈDE. *Lasipes*. zool. Qui a les pieds velus.

LASS. BOT. Le genre *Pavonia* de Cavanilles avait été désigné par Adanson sous ce nom usité au Sénégal. V. PAVONIE.

LASTHÉNIE. *Lasthenia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie Polygamie superflue de Linné, établi par Cassini, pour quelques espèces découvertes par Douglas, en Californie. Caractères : involucre monophylle, à plusieurs dents et privé de bractées; réceptacle conique et à fossettes; fleurons de la circonférence femelles et ligulés; ceux du disque hermaphrodites et infundibulaires; anthères appendiculées au sommet, mutiques à leur base; stigmates rhombo-lancéolés et harbus aux angles; aigrette nulle; akènes comprimés, lisses, mucronés au sommet qui forme une sorte de disque demi-cylindrique. Les *Lasthénies* sont des plantes herbacées, glabres ou légèrement pileuses, dressées et rameuses. Ce genre a de l'affinité avec celui des Gamolépides, par l'involucre gamophylle; mais il en diffère par son capitule subhomogame, et par son aigrette paléacée; il ressemble également aux Tagétinées, si ce n'est qu'il paraît dépourvu de glandules. On considère comme type du genre, l'espèce suivante :

LASTHÉNIE A FEUILLES LISSES. *Lasthenia glabrata*, Lindl., *Botan. regist.*, 1780. Ses tiges sont diffuses, entièrement glabres, d'un vert jaunâtre, garnies de feuilles opposées, amplexicaules, allongées, assez étroites, épaisses, à bords ordinairement entiers, mais quelquefois, surtout dans les feuilles supérieures, divisés par quelques larges dentelures fort superficielles; leur couleur est le vert jaunâtre, luisant, presque translucide. Les fleurs sont solitaires, terminales, portées sur un long pédoncule; l'involucre est nu; les fleurons de la circonférence sont au nombre de douze ou treize, profondément échancrés au sommet, et d'un jaune d'or très-vif; ceux du disque sont en entonnoir et de la même nuance. Les anthères sont d'un jaune rougeâtre. Cette plante est annuelle; on la sème en place, dans un terrain meuble et substantiel, ou sur couche pour repiquer les jeunes plantes, lorsqu'elles n'ont plus rien à redouter de la gèle.

LASTRÉE. *Lastrea*. BOT. Bory a proposé l'établissement de ce genre de Fougères, en le dédiant à Delastre de Châtelleraut, botaniste rempli de sagacité, auquel on doit des observations microscopiques parfaitement bien faites et de la plus haute importance. Ce genre pourra faciliter l'étude de ces nombreux Polypodes entre lesquels il devient indispensable d'établir des coupes, et dès qu'on en aura saisi les caractères, il paraîtra des plus naturels dans la famille des Polypodiacées, telle que Bory la circonscrit. Sa fructification consiste en sores parfaitement nues, c'est-à-dire dépourvues d'induse quelconque, et constituées par des paquets arrondis, implantés sur les nervures des pinnules, mais jamais à leur extrémité. Dans le genre *Polypodium*, au contraire, de tels paquets sont constamment terminaux, c'est-à-dire qu'ils se développent à l'extrémité d'une nervure fructifère et toute particulière, plus courte que les nervures stériles. De cette différence d'implantation des soies, qui pourra peut-être paraître un caractère bien léger, résulte cependant une organisation totalement différente dans les végétaux où elle se fait remarquer. En effet, que l'on considère scrupuleusement un Polypode, on y trouvera des nervures stériles, disposées en un réseau particulier, s'anastomosant les unes aux autres, qui, présentant conséquemment vers le bord des frondes une limite au parenchyme celluleux, ne lui permettent guère de s'extravaser, s'il est permis d'employer cette expression, pour varier à l'infini la forme des frondes. Il arrive ici ce qui a lieu chez certaines Phanérogames, où les nervures limitent les feuilles comme condamnées à demeurer entières ou à se loper tout au plus, ainsi que dans les Passiflores par exemple, où lorsque le parenchyme tend à se répandre en dehors des nervures, celles-ci le contiennent et le gênent au point de produire ces avortements par lesquels le feuillage de certaines espèces présente des formes si bizarres. Les Polypodes, soumis aux mêmes lois, ont, en général, leurs frondes entières, lobées ou tout au plus pinnatifides; ils n'en ont guère de tripinnées que lorsque la pinnule stiptée représente la répétition de la fronde entière. Ce réseau de nervures stériles contient, entre certaines de ses mailles, une nervure simple, s'échappant d'un angle des anastomoses, et portant à son extrémité, qui n'aboutit à aucune autre, la fructification terminale, ce qui représente un pédoncule axillaire. Dans les *Lastrées*, au contraire, les nervures sont ou simples, ou alternes, mais libres par leur extrémité, jamais anastomosées, et conséquemment ne formant nul réseau limitant, qui force le parenchyme cellulaire à se renfermer dans des circonscriptions déterminantes de la forme. Aussi peut-il s'étendre librement le long de ces nervures indépendantes et les accompagner, au point que nulle des deux parties constitutives de la fronde n'apportant le moindre obstacle à son développement, celle-ci peut varier à l'infini. On n'y voit jamais de nervures dont l'extrémité supporte les sores et qui représentent un pédoncule; on pourrait dire que la fructification est fixée aux ramules mêmes de la plante. En effet les sores des *Lastrées* se trouvent indifféremment vers le milieu des nervures.

Suivant Bory, les espèces de Lastrées sont fort nombreuses; celles que produit l'Europe sont l'*Oreopteris*, le *Thelepteris*, le *Phægopteris*, le *Dryopteris* et le *Calcarea*. Parmi les exotiques, il cite celle que, d'après Linné, on nomma *Polypodium unitum*, et deux belles espèces dont l'une lui a été communiquée par Poiteau et l'autre par Balbis. 1° *Lastræa Poiteana*, à fronde bipinnatifide; pinnules secondaires légèrement recourbées en croissant, libres seulement vers leur extrémité, connées et unies par leur base au point de n'y être distinguées que lorsqu'on regarde la Fougère à travers le jour. Les nervures tertiaires supportent les fruits vers le milieu de leur longueur; elles sont parfaitement simples, opposées et légèrement arquées. Cette espèce est originaire de la Guiane. 2° *Lastræa Balbisiana*, B., à stipe long de huit à quinze pouces, nu, tétragone, sillonné sur une ou deux de ses faces; fronde subquinquangulaire, bipinnée; pinnules primaires opposées; pinnules secondaires alternes, les inférieures pinnatifides, les supérieures confluentes ou simplement profondément dentées, à divisions aiguës; nervures tertiaires opposées, les quaternaires alternes, dont la première, et rarement la seconde, supportent un petit paquet de sores, vers le milieu de leur étendue. Cette espèce élégante et d'un beau vert, se trouve dans les Antilles.

Endlicher a appliqué le nom de *Lastræa* à une section du genre *Polypodium*.

LASYNÉMA. BOT. Pour *Lysinema*. V. ce mot.

LATANIER. *Latania*. BOT. Ce genre, de la famille des Palmiers et de la Diécie Monadelphie, L., se reconnaît aux caractères suivants : ses fleurs sont dioïques; les fleurs mâles sont enveloppées dans une spathe formée de plusieurs folioles imbriquées. Le spadice est rameux; chaque rameau, environné à sa base d'une écaille spathiforme, se divise à son sommet en plusieurs épis ou chatons cylindriques, écaillés. Chaque écaille porte une fleur à son aisselle. Le calice est sessile, à six divisions profondes, dont trois extérieures plus courtes; les étamines sont au nombre de quinze à seize, ayant leurs filets monadelphes réunis en un tube épais, et leurs anthères oblongues et biloculaires; le fruit est globuleux, un peu charnu, contenant trois noyaux triangulaires. La graine renferme un endosperme corné, plein, contenant un très-petit embryon placé dans sa partie supérieure. Gærtner a décrit ce genre sous le nom de *Cleophora*. Mais le nom de *Latania* donné par Commerson et adopté par Jussieu et par Lamarck, doit être préféré comme étant le plus ancien. Ce genre se compose de deux ou trois espèces originaires des îles de France et de Mascareigne.

LATANIER DE BOURBON. *Latania Borbonica*, Lamk., Dict. C'est un Palmier dont le stipe cylindrique, droit, assez élevé, se couronne d'une belle touffe de grandes feuilles pétiolées, palmées en forme d'éventail; les folioles sont nombreuses, roides, ensiformes, aiguës, glauques, pubescentes sur leur côte longitudinale et souvent pliées en deux suivant leur largeur. Cette espèce croît aux lieux maritimes et sablonneux de Mascareigne. Il est très-probable que le *Latania Chinensis* de Jacquin, Fragm. Bot., 1, p. 16, t. 11, f. 1, est la même espèce. On en connaît encore deux autres, sa-

voir : 1° *Latania rubra*, Jacq., loc. cit., t. 8, que Gærtner a décrit et figuré sous le nom de *Cleophora lontaroides* (De Fr. et Sem., 2, p. 185, t. 120, f. 1); 2° et *Latania Commersonii*, Sprengel.

LATAUX. MAM. Synonyme de Loutre.

LATÉPORE. *Latepora*. POLYP. FOSS. Genre de l'ordre des Tubiporées, division des Polypiers entièrement pierreux, établi par Raffinesque dans le Journal de Physique (1819, tome 88, 429) pour des corps pierreux, composés de tubes cloisonnés; cloisons à plusieurs rangs réguliers de pores latéraux. L'auteur n'en mentionne qu'une espèce, le *Latepora alba*, dont le nom indique la couleur, qui a ses tubes soudés, lisses, à cinq ou six côtés; il l'a découverte aux États-Unis d'Amérique.

LATÉRALISÈTES ou CHÉLOTOKES. INS. Duméril nomme ainsi une famille de Diptères dont les caractères sont d'avoir le suçoir nul ou caché, une trompe rétractile dans une cavité du front, des antennes avec un poil isolé, latéral, simple ou barbu. Cette famille comprend une grande partie des Diptères athéricères de Latreille.

LATÉRIFOLIÉ. *Laterifolius*. BOT. Les fleurs Latérfoliées sont celles qui naissent à côté des feuilles non opposées.

LATÉRIGRADES. *Laterigradæ*. ARACHN. Tribu de l'ordre des Pulmonaires, famille des Dipneumones, établie par Latreille et ayant pour caractères : les quatre pieds antérieurs toujours plus longs que les autres, tantôt la seconde paire surpassant la première, tantôt les deux presque de la même longueur. L'animal les étend dans toute leur longueur, ainsi que les quatre autres, et peut marcher de côté, à reculons ou en avant. Les mandibules de ces Aranéides sont ordinairement petites, et leur crochet est replié transversalement. Leurs yeux sont toujours au nombre de huit, souvent très-inégaux et formant, par leur réunion, un segment de cercle ou un croissant; les deux latéraux postérieurs sont plus reculés en arrière ou plus rapprochés des bords latéraux du corselet que les autres. Les mâchoires sont, dans le grand nombre, inclinées sur la lèvre. Le corps est d'ordinaire aplati, en forme de Crabe, avec l'abdomen grand, arrondi ou triangulaire. Ces Araignées portent le nom d'Araignées-Crabes, parce qu'elles marchent souvent à reculons ou de côté comme ces Crustacés; elles se tiennent tranquilles, les pieds étendus sur les végétaux; elles ne font point de toiles, et jettent simplement quelques fils solitaires, tendant à arrêter leur proie, sur laquelle elles se jettent; elles se forment une habitation entre les feuilles, dont elles rapprochent, contournent et fixent les bords avec de la soie. Leur cocon est orbiculaire et aplati, et elles le gardent assidûment entre quelques feuilles, jusqu'à la naissance des petits. Cette tribu se compose des genres Thomise, Philodrome, Micromate et Sténélope. V. ces mots.

LATÉRINERVÉ. *Laterinervus*. BOT. Organe, soit feuille ou pétale, dont les nervures, partant de la médiane, se dirigent vers le sommet.

LATERNEA. BOT. Genre créé par Turpin, dans la famille des Champignons Gastéromycètes, mais qui

paraît, suivant Endlicher, ne devoir former qu'une section du genre *Clathrus*.

LATERRADÉE. *Laterradæa*. BOT. Genre de Champignons de la famille des Gastéromycètes, institué par Raspail qui lui assigne pour caractères : champignon à chair cotonneuse, portant au sommet des différents lobes, des masses d'une substance gélatineuse, qui devient cassante par la dessiccation, et qui renferme les gongyles. Ce genre doit être placé à côté des genres *Lycoperdon*, *Geastrum*, *Reticularia*, etc., et ne se compose que d'une seule espèce, LATERRADÉE POLY MORPHE, *Laterradæa polymorpha*, trouvée sur une poutre, dans les Champs-Élysées, près Paris. Elle a quatre à cinq lignes de haut ; sa surface est lisse, blanche, avec une teinte rose ; sa chair est blanche et molle, composée d'une foule de lobes épais, partant d'une masse commune, affectant des formes plus ou moins bizarres, chargée de masses gongylifères au sommet.

LATES. pois. Synonyme de Variole. V. ce mot.

LATEX. *Latex*. BOT. Nom donné aux sucS vitaux, aux sucS propres des plantes, qui se distinguent par une couleur spéciale. Ces sucS avaient depuis longtemps attiré l'attention des botanistes et des philosophes, et cela était facile à expliquer, surtout à l'époque où la circulation du sang fut découverte dans les animaux ; et, en effet, Grew, phytotomiste si ingénieux, compara le suc laiteux des plantes au sang, et le suc lymphatique au chyle des animaux. Quand on coupe une plante laiteuse, il sort aux deux extrémités de la coupe une quantité de suc laiteux, et l'extrémité de la partie supérieure en montre une plus grande quantité, quoique le nombre des vaisseaux dans lequel ce suc se meut et circule, soit le même aux deux extrémités. Dans le suc lui-même se trouve une force qui le met en mouvement et domine même la capillarité. En 1820, Schultz, à Berlin, découvrit que le suc laiteux et les autres sucS colorés peuvent être observés immédiatement, dans leur mouvement, soit à l'aide du microscope composé, lorsque celui-ci reçoit directement les rayons du soleil, soit en séparant le vaisseau dans lequel le mouvement a lieu, des pellicules qui l'enveloppent, de manière que l'on peut considérer alors ce vaisseau comme demi transparent ; il s'aperçut que les sucS colorés montaient dans les vaisseaux verticaux de la tige des plantes, qu'ils descendaient dans les vaisseaux contigus, et qu'un mélange fréquent des sucS avait lieu dans les feuilles et dans les racines par l'anastomose multipliée des vaisseaux, au moyen de son propre mouvement ; d'où il conclut qu'une circulation des sucS avait lieu ici.

Ces sucS qu'il ne faut pas confondre avec les huiles, les résines, les gommés, etc., ont donc été désignés sous le nom générique de Latex. En général le Latex est visqueux, insoluble dans l'eau, souvent opaque, coloré en blanc, en jaune, en rouge, en brun, etc., et souvent aussi presque transparent et incolore, différences qui résultent de la plus ou moins grande quantité des grains ou globules organisés qui, selon Schultz, constituent la partie vivante du Latex. Les globules sont doués d'un mouvement oscillatoire, et, de même que les globules du sang, ils se coagulent et la partie liquide devient tout à fait transparente. On a remarqué il y a longtemps

que, communément, le Latex abonde dans les jeunes pousses, et disparaît dans les vieilles ; mais cette loi souffre des exceptions qui dépendent de la nature des espèces et des climats sous l'influence desquels elles croissent.

Considérés sous le point de vue le plus général, les vaisseaux du Latex sont des tubes grêles, membraneux, transparents, délicats, mous, flexibles, parfaitement clos, cylindriques quand ils sont isolés, anguleux, polygones quand ils sont serrés les uns contre les autres, susceptibles de se contracter, communiquant souvent entre eux par des anastomoses et des embranchements. Indépendamment que ces vaisseaux ne sont pas tout à fait semblables dans toutes les plantes, ils varient encore par l'effet de l'âge dans le même individu, si bien qu'ils offrent des différences telles qu'on serait tenté d'y voir plusieurs organes divers, quoique ce soit toujours le même organe. Pour faire ressortir plus nettement ces modifications, Schultz les place sous trois titres : 1^o vaisseaux en état de contraction ; 2^o vaisseaux en état d'expansion ; 3^o vaisseaux articulés.

Dans la première jeunesse les vaisseaux extrêmement déliés, rapprochés en faisceaux, ayant de très-minces parois pellucides, semblent des filets droits de Latex coagulé. Tels sont les *vaisseaux en état de contraction* ; souvent il est difficile de les observer à cause de la délicatesse de leur membrane, qui ne permet aucune préparation de dissection ou de macération. Quelquefois cependant ils ont une certaine élasticité, et peuvent s'allonger sans se rompre. Ces vaisseaux prennent une grande expansion par l'affluence du Latex ; mais si une cause quelconque fait qu'ils se vident, leurs parois se resserrent à l'instant même, et ils redeviennent grêles comme ils étaient d'abord. Tant qu'ils sont groupés en faisceaux, leurs anastomoses ne sont guère visibles ; mais elles sont très-apparentes sitôt que, par l'effet de la végétation, ils s'écartent les uns des autres, et que leurs embranchements se développent. Dans un âge plus avancé, les vaisseaux, plus gros, offrent fréquemment des ramifications et des anastomoses si multipliées qu'ils forment une sorte de réseau. Tels sont les *vaisseaux à l'état d'expansion*. Le Latex très-abondant qu'ils contiennent s'amasse quelquefois de distance en distance, et les intervalles vides, tantôt se contractent et tantôt restent dilatés. Il arrive aussi que la paroi s'épaissit dans l'intérieur, à ce point que, sans qu'il y ait contraction du vaisseau, le canal diminue insensiblement, et même se ferme tout à fait. Dans la vieillesse, les vaisseaux, privés d'embranchements, sont coupés de loin à loin par des articulations, et on les prendrait volontiers pour une suite d'utricules allongées, se tenant bout à bout ; mais il n'y a pas de diaphragmes qui divisent la cavité, le canal est seulement plus étroit à l'endroit de chaque articulation. Tels sont les *vaisseaux articulés*. Cet état marque le terme de l'activité vitale. Que les vaisseaux soient dilatés ou contractés, désormais ils ne changeront plus de forme. Le Latex qu'ils contiennent se meut avec une extrême lenteur, et finalement leurs articles se disjoignent.

Les vaisseaux du Latex existent dans la généralité des espèces monocotylédonées et dicotylédonées.

Les tubes spiraux et les vaisseaux du Latex se trouvent presque toujours réunis dans les mêmes plantes, en sorte que la présence ou l'absence des uns est ordinairement le signe certain de la présence ou de l'absence des autres. Parmi les plantes phanérogames dans lesquelles Schultz n'a pu découvrir ni trachéides ni vaisseaux, sont les Vallisnériacées, les Podostémées, les Cératophyllées, les Fluviales, les Zostérées, les Lemnacées, les Patomocées; mais dans les plantes de ces mêmes familles il a observé le mouvement de rotation que Corti a reconnu le premier dans le *Chara flexilis* et le *Najas minor*. Au nombre des espèces cryptogames ou agames qui n'ont ni tubes spiraux ni vaisseaux du Latex, sont les Mousses, les Hépatiques, les Lichens, les Algues et les Conferves.

Quelques Agaricées lactescentes et entre autres l'*Agaricus deliciosus*, ont un appareil vasculaire qui ressemble beaucoup aux vaisseaux du Latex; mais le suc se meut de bas en haut, dans une seule direction. Ainsi le mouvement diffère de la rotation observée dans le *Chara*, et de la sorte de circulation qui existe dans la plupart des plantes pourvues de tubes spiraux.

Toutes les parties des plantes pourvues de tubes spiraux, fendus, etc., telles que les racines, les tiges, les pétales, les pédoncules, les fleurs, etc., peuvent offrir l'appareil vasculaire du Latex. Dans les tiges des Monocotylédonées, dont le bois est divisé en filets, les vaisseaux du Latex sont réunis à ces filets; mais dans les tiges des Dicotylédonées, où le bois se superpose en couches concentriques, les vaisseaux tantôt se répandent isolément dans la masse du tissu utriculaire, cortical, tantôt (ce qui est le cas le plus ordinaire) forment autour du corps ligneux une enveloppe continue ou bien des faisceaux rangés circulairement, ou encore des faisceaux épars. Il n'est pas sans exemple qu'on trouve aussi ces vaisseaux dans la moelle, et alors ils entrent ordinairement dans la composition de vaisseaux ligneux semblables à ceux des Monocotylédonées. En général, les filets ligneux présentent à leur superficie un tissu d'utricules allongés, qui renferme, comme dans un étui, deux faisceaux: l'un, plus intérieur, composé de tubes spiraux, fendus, etc.; l'autre, plus extérieur, composé de vaisseaux.

Dans une lame mince d'écorce ou micux encore dans certains organes entiers, très-minces, lorsque le tissu est transparent, les vaisseaux jeunes, bien développés et le Latex abondant en globules visibles, il est souvent facile de constater le mouvement de translation du fluide, et d'apprécier sa vitesse par le temps que les globules mettent à parcourir un certain espace. Il n'en est pas ainsi lorsque le tissu manque de transparence, que la délicatesse des vaisseaux ne permet pas qu'on les mette à nu, soit par la dissection, soit par la macération, et que le Latex est privé de granules visibles. Dans ce cas on n'a d'autre indice du déplacement progressif du Latex que l'apparition soudaine de gouttelettes qui s'échappent par l'orifice des vaisseaux coupés; mais ce fait qui, autrefois, laissait incertains beaucoup d'observateurs, devient aujourd'hui une preuve convaincante, parce que l'on ne peut douter qu'il ne soit la conséquence

d'un mouvement intestinal. Les courants se dirigent en tout sens. Dans des vaisseaux parallèles et voisins, les uns montent, les autres descendent. Dans des vaisseaux d'embranchement et de communication, les uns se portent de gauche à droite, d'autres de droite à gauche, et d'autres encore, après s'être dirigés dans un sens, se portent tout à coup dans le sens opposé. Des vaisseaux se tarissent, se contractent et se font si grêles qu'ils en deviennent invisibles, puis de nouveau ils se remplissent, grossissent et rétablissent les communications interrompues. Souvent, quand de grands courants se forment, de petits disparaissent. Si un courant est près de s'arrêter, on le voit osciller un instant en avant et en arrière. Quand les globules s'amassent dans un endroit, il y a obstruction: la partie fluide du Latex ne passe plus. Le mouvement peut durer de cinq à dix minutes dans des lamelles où beaucoup de vaisseaux ont été endommagés; mais il persiste quelquefois pendant une demi-heure et même quelquefois plus, si les vaisseaux ont peu souffert.

Les végétaux n'ayant ni veines, ni cœur, ni artères, le mouvement du Latex ne saurait être assimilé à la circulation du sang, dans les animaux qui ont un ou plusieurs cœurs; mais il semble très-naturel de comparer le mouvement du Latex, au mouvement du sang dans les animaux d'un ordre inférieur ou dans les animaux d'un ordre plus élevé, avant la formation du cœur. Des fœtus de poulet, où le cœur n'existait pas encore, ont offert un phénomène observé déjà par Malpighi et Wolff: le sang se mouvait spontanément dans un appareil vasculaire. Les vaisseaux sanguins du *Nephtelis vulgaris* ressemblent beaucoup aux vaisseaux du Latex, et le mouvement du sang y a lieu sans contraction apparente de la membrane vasculaire. Il en est de même dans les Planaires, le *Nais proboscidea*, le *Diplozoon paradoxum*. Si l'on coupe en deux ce dernier, le mouvement du sang continue pendant trois ou quatre heures, dans les deux tronçons, ce qui établit un nouveau point de rapprochement avec les plantes.

LATHAGRIUM. BOT. Acharius a donné ce nom au cinquième sous-genre de son genre *Collema*. Il est ainsi défini: thalle foliacé; lobes membraneux, larges, lâches, nus, d'une couleur vert-noirâtre. Les *Collema nigrescens*, *flaccidum*, *dermatinum*, etc., rentrent dans ce sous-genre. V. COLLEMA.

LATHAME. *Lathamus*. OIS. Sous-genre formé par Lesson et Swainson, dans le genre Perroquet, pour les espèces dont le bec est petit, mince, court, à arête convexe, à pointe peu saillante, à mandibule inférieure arrondie, avec les bords lisses; les tarses sont grêles et courts, les ailes courtes, la queue médiocre, composée de rectrices inégales, étagées, étroites, roides, pointues et affectant une disposition cunéiforme. Les *Psittacus pulchellus*, *discolor*, *pusillus*, *concinuus* et *Sparmanni*, toutes de la Nouvelle-Hollande, font partie de ce sous-genre. V. PERROQUET, division des Perruches.

LATHIRE. MOLL. Nom que Denis-Monfort donne aux Fuseaux quand ils sont pourvus d'ombilic comme le *Murex vespertilio*. V. FUSEAU.

LATHONIA. INS. Lépidoptère; espèce européenne du genre *Argynne*. *V.* ce mot.

LATHRÆA. BOT. *V.* CLANDESTINE.

LATHROBIE. *Lathrobium*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Fissilabres, établi par Gravenhorst, et ayant pour caractères : tête entièrement dégagée et distinguée du corselet par un étranglement en forme de col; labre profondément échancré; palpes filiformes, terminées brusquement par un article beaucoup plus petit que le précédent, pointu, souvent peu distinct, les maxillaires beaucoup plus longues que les labiales; antennes insérées au-devant des yeux, en dehors du labre et près de la base des mandibules; tarsi antérieurs dilatés. Ces insectes, qui ont les plus grands rapports avec les Staphylins proprement dits, s'en distinguent par l'insertion des antennes et par la forme du corps; ils s'éloignent des Pœdères, auxquels ils semblent réunir les Staphylins, par la forme du labre qui n'est pas échancré dans ceux-ci, et par leurs palpes. Les Lathrobies vivent sous les débris de matières animales et végétales, sous les pierres et dans les lieux frais et humides; ils se nourrissent de débris de végétaux et d'animaux, sont très-agiles et fuient en relevant leur abdomen comme pour en menacer leur ennemi. Dejean (Cat. des Col., p. 24) mentionne vingt-sept espèces de ce genre; elles sont toutes propres à l'Europe.

LATHROBIE ALLONGÉ. *Lathrobium elongatum*, Grav. (Col. Micropt., p. 55), Latr.; *Staphilinus elongatus*, Lin.; *Pœderus elongatus*, Fabr., Panz. (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 9, fig. 12). Il est noir, brillant; les élytres sont d'un roux sanguin à leur extrémité; les pattes sont d'un roux pâle. *V.*, pour les autres espèces, Gravenhorst (*loc. cit.*), Fabricius, Olivier, etc.

LATHYRIS. BOT. Espèce du genre Euphorbe. *V.* ce mot.

LATHYROIDE. BOT. Espèce du genre Orobe. *V.* ce mot.

LATHYRUS. BOT. *V.* GESSE.

LATIALITE. MIN. Même chose que Haüyne. *V.* ce mot.

LATIPÈDE. *Latipes*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Kunth, dans ses *Nov. Gen. et Sp. Pl.*, de Humboldt et Bonpland, sur une plante du Sénégal, qui a le port du *Tragus racemosus*. Caractères : épillets uniflores, quaternés, portés par paires sur un ramille aplati et bifide au sommet; l'autre se desséchant, et tenant ainsi lieu de glume inférieure, dont la fleur est privée; glume supérieure coriace, acuminée, canaliculée, hérissée de tubercules à l'extérieur; lépicène à deux valves plus courtes que la glume : l'inférieure ovale, naviculaire, carénée, ciliée sur ses bords, membraneuse, brillante, quelquefois mucronée au sommet; la supérieure plus courte de moitié, lancéolée, hyaline; écailles hypogynes, au nombre de deux, membranaceo-hyalines, tronquées en deux lobes et glabres; trois étamines; anthères elliptiques; ovaire glabre; deux styles libres et terminaux, à stigmates garnis de poils simples; caryopse oblongue, comprimée, glabre, libre, enveloppée dans les écailles. L'unique espèce connue a été nommée *Latipes Senegalensis*.

LATIRE. *Latirus*. MOLL. Démembrement des Fuseaux établi en genre, par Montfort (Conchyl. Syst., t. II, p. 551), sur le simple caractère d'un ombilic infundibuliforme, plus grand qu'il ne l'est ordinairement dans les Fuseaux. *V.* ce mot.

LATIROSTRE. *Latirostris*. OIS. C'est-à-dire pourvu d'un bec large.

LATONIE. REPT. (Élaps, Daudin). Espèce du genre Vipère. *V.* ce mot.

LATOSATIS. BOT. Du Petit-Thouars (Hist. des Orchid. des îles australes de l'Afrique) a nommé ainsi une espèce de son genre *Satorchis*, laquelle, dans le langage linnéen, serait nommée *Satyrrium latifolium*. Cette Orchidée est indigène de l'île de Mascareigne, et elle est figurée par l'auteur (*loc. cit.*, t. 10).

LATREILLÉE. *Latreillea*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, a été dédié par De Candolle à l'illustre auteur de la méthode la plus parfaite de classification des insectes; ce genre se compose de plusieurs plantes brésiliennes, et offre pour caractères : capitule monoïque, multiflore; fleurons de la circonférence femelles, au nombre de trois ou quatre, tous ceux du disque mâles; réceptacle subspiciforme, involucre composé d'une à trois rangées de squames dont les extérieures, courtes, ne sont peut-être que des bractées, et les intérieures plus grandes et concaves; réceptacle à paillettes largement ovales, suborbiculées, ciliées et placées entre les feuilles; corolles de la circonférence courtes, tubuleuses, un peu tronquées, portant des poils articulés extérieurement; celles du disque ont cinq dents glabres; anthères concrètes, dépourvues d'appendice; style des fleurons radiaires bifide, à rameaux épais, glabres, acuminés, intérieurement sillonnés, celui du disque simple, inclus, abortif; akènes du rayon gros, glabres et un peu comprimés, ceux du disque abortifs. Les Latreillées ont le rhizome ligneux, la tige herbacée, striée à sa base qui est glabre, puberule ou hispide au sommet; les feuilles opposées, sessiles, oblongues, les inférieures glabres, les supérieures un peu velues, le corymbe courtement trifide, velu, à trois ou cinq capitules ovales.

LATREILLÉE DENTELÉE. *Latreillea serrulata*, De Cand. Sa tige est dichotome, glabre à sa base, pubérulente au sommet; ses feuilles sont oblongues, lancéolées, pourvues de dents callenses vers le sommet. Les fleurs sont blanches.

LATREILLIE. *Latreillia*. CRUST. Ce genre, établi par Roux, dans la famille des Trigonés de Lamarck, a pour type un Crustacé de la Méditerranée, à pattes longues et filiformes, ressemblant assez à une Leptodie qui serait privée de son rostre, et qui serait munie de pédoncules oculaires d'une longueur extrême; la carapace, de forme triangulaire, n'atteint pas le niveau du bord postérieur du thorax, et se termine antérieurement par deux grandes cornes divergentes. Le troisième article des pieds-mâchoires externes est ovalaire; la tige mobile des antennes externes s'insère en avant du niveau des yeux. Le type de ce genre nouveau a été nommé par Roux, *Latreillia elegans*; il est figuré pl. 22 des Crustacés de la Méditerranée, publiée par ce naturaliste.

LATRIDIE. *Latridius*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Trogossitaires, établi par Herbst, et dont les caractères sont : palpes très-courtes, les maxillaires très-peu saillantes; mandibules petites, point saillantes; antennes notablement plus longues que la tête, composées de onze articles, dont le deuxième est plus grand que les suivants; massue des antennes de trois articles; articles des tarsi entiers; corps étroit et allongé. Ces insectes sont en général très-petits; leur corps est étroit en devant et s'élargit jusqu'à la partie postérieure de l'abdomen. Ils diffèrent des *Sylvanus* de Latreille par leurs antennes, par les formes du corps; ils s'éloignent des *Meryx* du même, par les palpes maxillaires qui sont saillantes dans ceux-ci. Ces insectes vivent sur les vieux bois, sur les murs, dans l'intérieur des maisons. Ils ont été placés, par Paykull et Fabricius, parmi les Dermestes, et parmi les Ips par Olivier.

LATRIDIE DES FENÊTRES. *Latridius fenestralis*, Latr.; *Latridius longicornis*, Herbst (Col. 5, tab. 44, fig. 1). Il est d'un fauve obscur, pubescent, avec les antennes et les pieds fauves; la poitrine et l'abdomen sont noirs; le corselet est plus étroit, arrondi postérieurement, avec une fossette au milieu; les élytres sont striées; les stries sont formées de points enfoncés et alignés. Olivier l'a décrit (Col., t. 2, n° 18, pl. 5, fig. 21) sous le nom d'Ips enfoncé.

LATROBITE. MIN. Substance particulière, ainsi nommée par Brooke (Annals of philosophy, tom. 5, Nov. Ser.), qui lui a reconnu les caractères suivants : cristaux dérivant du prisme rhomboïdal d'environ 95° 30'; pesanteur spécifique 2,8; ne rayant pas le verre; blanchissant au feu et fondant difficilement sur les angles; composée, selon C. G. Gmelin qui en a fait l'analyse, de : Silice 44,1; Alumine 35,5; Chaux 8,2; Potasse 6,5; oxyde de Manganèse 5,1; Magnésie 0,6; Eau 2,0. Cette substance, qui a quelque rapport avec la Carpholite, se trouve dans une roche formée de Feldspath mica et calcaire cristallin, sur la côte du Labrador, dans le voisinage de l'île d'Amitok.

LATRODECTE. *Latrodectus*. ARACHN. Nom donné par Walckenaer à un genre d'Araignées, que Latreille réunit au genre Thériidion. *V.* ce mot.

LATUSCULES. *Latuscula*. BOT. Nom que l'on donne quelquefois aux faces latérales, par lesquelles se réunissent les deux akènes qui composent le fruit, dans la famille des Umbellifères.

LAU. POIS. L'un des noms vulgaires du *Zeus Faber*. *V.* ZÉE.

LAUGÈLE. POIS. Synonyme vulgaire de Vaudoise, espèce d'Able. *V.* ce mot.

LAUGÉRIE. *Laugeria*. BOT. Ce genre, de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., a été établi par Jacquin (*Am.*, 64, t. 177); mais, suivant Schrader, Persoon et Kunth, il ne diffère pas sensiblement du *G. Guettarda* et doit y être réuni. En effet, les seules différences qui ont été signalées entre ces deux genres consistent dans le nombre des divisions de la corolle, des étamines et des loges du noyau, caractères d'une faible importance dans la vaste famille des Rubiacées. Dans son *Prodromus*, De Candolle a donné le

nom de *Laugeria* à la quatrième section de son genre *Guettarda*. *V.* ce mot.

LAUMONITE. MIN. Zéolithe efflorescente, Zéolithe de Bretagne. Substance minérale, d'un blanc légèrement nacré, tendre et fragile, pesant spécifiquement 2,5, et divisible en prismes rhomboïdaux d'environ 80° 30', dont la base est inclinée sur l'arête aiguë de 115° 30'. C'est un silicate double d'Alumine et de Chaux, avec Eau; contenant en poids 22 parties d'Alumine, 52 de Silice, 9 de Chaux, et 17 d'Eau. Elle donne de l'Eau par la calcination, et se résout en gelée dans l'Acide nitrique. Ses cristaux sont susceptibles de s'alérer par leur exposition à l'air, et finissent même par tomber en poussière. Au chalumeau, ils se boursofflent en commençant à fondre, et donnent un émail blanchâtre, qui, par un feu prolongé, se transforme en un verre demi-transparent. Ses formes les plus ordinaires sont le prisme primitif, et le même terminé par des sommets dièdres ou modifié sur les arêtes latérales. Ses variétés de structure sont la bacillaire, la lamellaire et l'aculaire. Ce minéral a été observé pour la première fois par Gillet de Laumont, dans la mine de Plomb d'Huelgoët en Bretagne, dont le filon traverse un terrain intermédiaire. On le trouve aussi, avec la Chaux phosphatée limpide, au Saint-Gothard, dans la Wacke à Schemnitz en Hongrie et dans les Roches amygdaloïdes du Vicentin, de Feroë, d'Islande et d'Écosse.

LAUNAYE. *Launæa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Chicoracées de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini, qui l'a ainsi caractérisé : involucre formé de folioles régulièrement imbriquées, appliquées, obtuses au sommet, membraneuses sur les bords : les extérieures ovales et les intérieures oblongues; réceptacle plan et nu; calathide dont les demi-fleurons sont au nombre de douze environ et hermaphrodites; akènes (non encore mûrs) très-allongés, non sensiblement amincis vers le haut, pourvus d'un bourrelet apicalaire pubescent, et surmontés d'une longue aigrette composée de poils très-légèrement plumeux à leur partie supérieure. L'auteur de ce genre l'a placé entre le *Picridium* et le *Sonchus*, en faisant observer que cette place est encore incertaine, puisque ses caractères essentiels distinctifs ne sont établis que sur des fruits non parvenus à l'état de maturité. Le *Launæa bellidifolia*, H. Cass., est l'unique espèce du genre. Cette plante a été recueillie à Madagascar, par Commerson. Elle est herbacée, entièrement glabre; sa tige, couchée horizontalement, est simple, très-longue, grêle, pourvue d'articulations très-éloignées les unes des autres, et à chacune desquelles existent deux petites feuilles en forme d'écailles, exactement opposées. Dans l'aisselle de l'une de ces petites feuilles, naît un rudiment de rameau portant une rosette d'environ cinq feuilles inégales et analogues à celles du *Bellis perennis*, L. Dans l'aisselle de l'autre petite feuille ou bractée squammiforme, s'élève un rameau pédonculiforme, garni d'écailles et terminé par la calathide.

LAUPANKE ou **PANKE.** BOT. Synonyme de Francoa.

LAURADIA. BOT. Pour *Lavradia*. *V.* ce mot.

LAURÉLIE. *Laurelia*. BOT. Jussieu a nommé ainsi le genre *Pavonia* de Ruiz et Pavon, parce qu'il existait déjà un autre genre dédié à Pavon par Cavanilles. Ce genre *Laurelia* appartient à la famille des Monimiées et à la Monœcie Dodécandrie, L. Les fleurs mâles et les fleurs femelles réunies pêle-mêle sont pédonculées et forment des grappes courtes et axillaires. Elles se composent d'un calice ou plutôt d'un involucre monosépale, campanulé, très-évasé et presque plan dans les fleurs mâles, où il se divise supérieurement en une dizaine de lobes réguliers et disposés sur deux rangs; dans les fleurs femelles il est plus allongé, ses divisions sont beaucoup plus nombreuses, très-inégales, disposées sur quatre ou cinq rangs. Les étamines sont au nombre de quinze, ayant la plus grande analogie avec celles des Lauriers; leurs filets sont courts, épais, munis vers leur base d'une grosse glande sur chacun de leurs côtés; leur anthère est cordiforme, allongée, introrse, à deux loges s'ouvrant chacune par toute leur face interne au moyen d'une valve qui s'enlève de la base vers le sommet. Dans l'involucre femelle on trouve un nombre extrêmement considérable de pistils filiformes qui en garnissent presque entièrement la paroi interne. Ces pistils, recouverts de longs poils soyeux, se composent d'un ovaire très-allongé, à une seule loge contenant un ovule dressé, surmonté d'un très-long style que termine un stigmate glabre. Après la fécondation, les divisions ou lobes externes de l'involucre se détachent, et on le voit se resserrer vers son sommet contre la partie supérieure des styles qui est saillante. Quand les fruits sont tout à fait mûrs, cet involucre péricarpoïde se rompt irrégulièrement en quatre ou cinq valves. Les fruits sont encore filiformes, très-velus, munis du style qui est persistant; ils sont monospermes et indéhiscents. Leur graine contient, dans un endosperme charnu, un très-petit embryon dressé, placé vers sa base. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce.

LAURÉLIE AROMATIQUE, *Laurelia aromatica*, Juss., Ann. du Mus., 14, p. 119; *Pavonia sempervirens*, Ruiz et Pavon, Syst. C'est un grand arbre originaire du Chili. Ses feuilles sont opposées, persistantes, coriaces, elliptiques, aiguës, irrégulièrement dentées, glabres et d'un vert clair. Les fleurs sont rougeâtres, disposées en grappes et portées sur des pédoncules tomenteux. Au Chili on se sert du bois de Laurel pour faire des planches et des charpentes. Ses feuilles, froissées entre les doigts, répandent une odeur très-aromatique.

LAURELLE. BOT. Synonyme de Cansjère. *V.* ce mot. On l'applique, en quelques parties de la France méridionale, au Nérion.

LAUREMBERGIA. BOT. Synonyme de Serpicule.

LAURENCIE. *Laurencia*. BOT. Genre d'Hydrophytes, établi par Lamouroux dans son Essai sur les Thalassiphytes, et qu'on reconnaît à sa fructification formée de tubercules globuleux, un peu gigartins, situés à l'extrémité des rameaux ou de leurs divisions, et formant parfois des dilatations obtuses et renflées ou massue ou en grappe tuberculeuse. Il arrive souvent, dit Lamouroux, qu'à l'époque de la maturité des graines, les enveloppes du tubercule se déchirent, et que

les capsules sont mises à nu. Ce genre appartient à la famille des Floridées, où il est si naturel et si bien tranché qu'on a peine à concevoir comment Agardh ne l'a point adopté et a pu surtout en placer les espèces dans son genre *Chondria*, formé sur des caractères si vagues et d'espèces tellement disparates, qu'on ne le saurait adopter, du moins tel que le présente l'algologue suédois. Les Laurencies ont quelque chose de gélatineux tant qu'elles sont dans l'eau, aussi la plupart adhèrent d'abord au papier quand on les prépare, mais elles acquièrent ensuite quelque chose de corné, reviennent quand on les mouille, se ramollissent et se détériorent, mais ne se dissolvent pas aussi facilement en gelée que les Iridées, les Géliées, etc. On prétend en outre qu'elles ont, à certaines époques de l'année, une saveur très-poivrée, même âcre et brûlante, qui les rend propres, chez certains peuples du Nord, à remplacer le Piment des pays chauds, dans les grossiers assaisonnements de leurs mets. Sur vingt espèces environ qui sont connues, trois ou quatre paraissent être propres à la Méditerranée, autant aux côtes océaniques, le reste est distribué dans les mers tempérées des deux mondes.

LAURENCIE DE CHAUVIN. *Laurencia Chauvini*, B. D'un jaunâtre tirant sur le rose; assez rigide dans l'état de dessiccation; expansions de deux à cinq pouces de long, grêles, munies de rameaux alternes qui décroissent de longueur vers l'extrémité de la plante, comme ailés à leur tour par les ramules également alternes, ordinairement simples, de longueur égale et sensiblement renflés à leur extrémité; même lorsque la fructification ne s'y est pas encore développée, cette plante a quelque chose d'hypnoïde. La base des tiges est ordinairement dépouillée de rameaux, et produit quelquefois des expansions tout à fait simples. Elle croît sur les coquilles et sur les rochers de la baie de Bahama.

LAURENCIE PINNATIFIDE. *Laurencia pinnatifida*, Lamx.; *Fucus pinnatifidus*, Turn., pl. 20. C'est la plus commune sur nos côtes, et dont le *Fucus osmunda* de Gmelin n'est pas une variété comme on l'a cru, cette plante étant une autre Laurencie bien distincte. Le *Fucus obtusus*, parfaitement représenté dans Turner, pl. 21, qui, répandu sur toutes les côtes, a été retrouvé jusqu'à la Nouvelle-Hollande; le *Fucus cyanospermus* de Delile, Flore d'Égypte, appartiennent encore à ce genre.

LAURENTEA. BOT. Synonyme de *Sanvitalia*. *V.* ce mot.

LAURENTIE. *Laurentia*. BOT. La plante que Micheli avait décrite et figurée sous ce nom, a été réunie au genre *Lobelia* par Linné. Adanson, ayant séparé celui-ci en deux genres, a conservé le nom employé par Micheli, pour les espèces dont le fruit est biloculaire. Depuis, le professeur de Candolle, dans le tome 7, page 409 de son *Prodromus*, a rétabli, dans la famille des Lobéliacées, le genre *Laurentia*, avec les caractères suivants: calice à cinq dents ou divisions; tube de la corolle entier, cylindrique et droit: son limbe à deux lèvres, dont les deux lobes de la supérieure sont très-petits et le plus souvent dressés; levre inférieure plus grande et ordinairement à trois lobes pendants; filaments libres

à la base, et soudés depuis le milieu jusqu'au sommet; anthères incluses et glabres, les deux inférieures un peu poilues seulement au sommet, ou bien terminées par des soies; capsule obovoïde, infère; semences très-petites.

LAURENTIE DE MICHELI, *Laurentia Michelii*, Dec. Ses tiges sont ascendantes, rameuses, garnies de feuilles courtement pétiolées, ovales-oblongues, érénelées et obtuses; les fleurs sont portées sur des pédicelles terminaux et axillaires, allongés, grêles et bractéolés; les lobes du calice sont lancéolés et de moitié plus courts que la corolle. On la trouve sur les bords des lacs du nord de l'Afrique.

LAURÉOLE. *Laureola*. BOT. V. DAPHNÉ.

LAURET. MAM. Même chose que Caubet. V. BOURRET.

LAURIER. *Laurus*. BOT. Très-grand genre, type de la famille des Laurinées, appartenant à l'Ennéandrie Monogynie, L., et dont les espèces nombreuses font l'ornement et souvent la richesse des pays qu'elles habitent. Ces espèces, qui sont des arbres ou des arbrisseaux généralement ornés, dans toutes les saisons, d'un épais et vert feuillage, croissent principalement dans l'archipel indien, le continent et les îles de l'Amérique équatoriale et les diverses contrées de l'Asie. Il est peu de genres qui offrent autant d'intérêt que celui des Lauriers, soit à cause de la beauté des espèces qui le composent et dont plusieurs sont cultivées dans les jardins, soit surtout à cause de l'utilité et de l'importance d'un grand nombre d'entre elles, dans l'économie domestique, les arts et la thérapeutique. En effet, c'est à ce genre que l'on est redevable du Camphre, de la Cannelle, du Sassafras, des baies de Pichurim, du fruit de l'Avocatier et d'une foule d'autres produits non moins intéressants. Il est indispensable d'entrer dans des détails assez étendus sur ce genre et d'en décrire quelques espèces remarquables. Il faut étudier d'abord les caractères généraux des Lauriers. Leurs fleurs sont hermaphrodites ou incomplètement unisexuées, c'est-à-dire que l'on retrouve toujours les rudiments du sexe qui avorte. Le calice est monosépale, subcampaniforme ou étalé, à quatre ou cinq divisions profondes, généralement concaves. Les étamines sont au nombre de neuf, quelquefois de six seulement ou de douze, insérées à la base des divisions calicinales. Les filets sont libres, plans, offrant à leur base un ou deux appendices irréguliers, d'apparence glandulaire et le plus souvent stipités. Les anthères sont adnées, à deux loges introrses, s'ouvrant chacune par un ou deux petits panneaux qui se roulent de la partie inférieure vers la supérieure. L'ovaire est libre, ovoïde ou allongé, à une seule loge contenant un ovule pendant. Le style est un peu oblique et recourbé, marqué d'un sillon longitudinal et glanduleux qui vient aboutir à un stigmate latéral, évasé et un peu concave. Le fruit est un drupe sec ou charnu, souvent accompagné du calice qui forme à sa base une sorte de cupule. La graine est renversée. Son tégument est mince, son embryon est sans endosperme, ayant ses deux cotylédons extrêmement épais; sa radicule est conique, très-courte, quelquefois recouverte et cachée par deux prolongements de la base des cotylédons, comme on l'observe, par

exemple, dans le Laurier ordinaire. Les Lauriers sont ou de grands arbres ou des arbrisseaux d'un port élégant. Leurs feuilles alternes et généralement persistantes sont lisses et répendent, lorsqu'on les froisse entre les doigts, une odeur très-aromatique. Leurs fleurs sont, en général, verdâtres, petites et de peu d'apparence, tantôt placées à l'aisselle des feuilles, tantôt diversement réunies à l'extrémité des rameaux.

Ce genre est très-polymorphe. On doit lui réunir les genres *Ocotea*, *Aniba* et *Ajovea* d'Aublet qui sont de véritables espèces de Laurier, ainsi que le genre *Persea*, de Plumier, comme Linné l'avait déjà fait précédemment. En effet, le caractère principal qui a servi à distinguer les genres *Ocotea* et *Persea*, conservés par plusieurs botanistes modernes, consiste surtout dans l'anthère que l'on dit être à quatre loges. Mais dans ces deux genres, l'anthère n'est réellement qu'à deux loges qui, s'ouvrant chacune au moyen de deux panneaux superposés, ont fait croire à un grand nombre d'observateurs que l'anthère était à quatre loges. Plus récemment le célèbre R. Brown a proposé (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, 1) de faire un genre particulier du *Laurus Cinnamomum*, qui fournit la Cannelle, sans indiquer toutefois les caractères de ce genre.

Les nombreuses espèces du genre Laurier peuvent être réparties en deux sections, suivant que leurs feuilles sont persistantes ou caduques.

§ I. Feuilles persistantes.

LAURIER D'APOLLON. *Laurus nobilis*, L., Lamk., Ill., t. 521, f. 1. Cette espèce, la seule qui soit indigène de l'Europe, est un arbre élégant, toujours vert, acquérant de vingt-cinq à trente pieds de hauteur et même plus dans les contrées méridionales. Ses feuilles sont alternes, elliptiques, lancéolées, aiguës, courtement pétiolées, sinueuses sur les bords, fermes, luisantes, glabres, d'un vert assez vif en dessus, plus ternes à la face inférieure. Les fleurs sont unisexuées et dioïques. Les mâles sont axillaires, disposées par petits faisceaux de deux à quatre, portées sur un pédoncule commun et court. Chaque faisceau offre un involucre composé de quatre bractées squamiformes, concaves, obtuses, brunes et caduques. Le calice est monosépale, à quatre divisions profondes, obtuses, étalées, concaves; douze étamines à peu près de la longueur du calice, disposées sur trois rangées: quatre extérieures opposées aux divisions calicinales, quatre moyennes alternes et enfin quatre plus intérieures. Les fleurs femelles offrent la même disposition que les mâles. Les fruits sont des drupes ovoïdes, de la grosseur d'une petite Cerise, charnus extérieurement, d'une couleur rouge et presque noire quand ils sont parvenus à leur état parfait de maturité. Le Laurier d'Apollon est surtout très-commun en Orient, dans les îles de la Grèce et sur les côtes de Barbarie; des forêts en sont formées aux Canaries. Il s'est parfaitement naturalisé en Italie et même dans les provinces du midi de la France. Il est peu d'arbres qui aient été autant célébrés par les poètes de l'antiquité. Ovide peint la nymphe Daphné changée en Laurier pour se dérober aux transports amoureux d'Apollon. Depuis ce temps le Laurier fut consacré au dieu de la poésie et de la musique. On en ceignait la tête des

poètes, des triomphateurs et des athlètes vainqueurs dans les jeux olympiques; et, dans le moyen âge, l'usage de ceindre d'une couronne de Laurier muni de ses baies, la tête des jeunes docteurs, a fait donner à cette cérémonie le nom de *Baccalauréat* (*Bacca Lauri*). Le Laurier est utile en médecine. Ses feuilles, froissées entre les doigts, exhalent une odeur agréable, et lorsqu'on les brûle, elles répandent une fumée suave. Maintenant on ne les emploie guère que pour aromatiser les ragoûts. Quant aux fruits ou baies de Laurier, leur péricarpe contient une assez grande quantité d'huile volatile, très-odorante; tandis que leur amande fournit par l'expression une huile grasse que l'on emploie quelquefois pour pratiquer des embrocations sur diverses parties du corps. Elle est verdâtre, d'une consistance butyreuse, et son odeur rappelle faiblement celle des feuilles de Laurier.

Laurier Cannellier. *Laurus Cinnamomum*, L.; Rich., Bot. Méd., 1, p. 181. Le tronc du Cannellier s'élève, dans un bon terrain, jusqu'à une hauteur de vingt-cinq ou trente pieds; il a quelquefois dix-huit pouces de diamètre. Son écorce extérieure est grisâtre; elle est presque rouge en dedans. Ses feuilles sont opposées, courtement pétiolées, ovales, lancéolées, longues de quatre à cinq pouces, larges d'environ deux pouces, fermes, coriaces, très-entières, glabres et luisantes à leur face supérieure, cendrées en dessous, marquées de trois à cinq nervures longitudinales et parallèles. Les fleurs sont petites, jaunâtres, disposées en une sorte de panicule rameuse, lâche et placée à l'aisselle des feuilles supérieures. Le fruit est un drupe ovoïde, de la grosseur d'une petite noisette, entouré à sa base par le calice persistant, de sorte qu'il ressemble un peu à un petit gland de Chêne environné de sa cupule. Le Cannellier habite l'île de Ceylan, où on le cultive dans un espace d'environ quatorze lieues, qui s'étend entre Matusa et Negambo et qu'on nomme pour cette raison champ de la Cannelle. Il croit aussi à la Chine et au Japon. Sa culture s'est également introduite aux îles de France et de Mascareigne, aux Antilles, à Cayenne et dans quelques autres parties du nouveau monde. Poivre assuré qu'il existe à la Cochinchine une espèce de Cannelle supérieure même à celle de Ceylan. Le Cannellier vient d'être introduit en Égypte. Il y a quelques années que Mehemed Ali Pacha, vice-roi du pays, fit acheter à Paris, dans le magnifique jardin de Boursaut, deux très-beaux pieds de Cannellier, qui furent transportés au Caire. Ils s'y sont si bien multipliés, qu'ils y ont donné naissance à des plantations considérables, qui bientôt pourront verser leur produit dans le commerce. Le Cannellier ne fournit pas seulement l'écorce aromatique et excitante, connue sous le nom de Cannelle, ses racines et ses grosses tiges renferment une très-grande quantité de Camphre entièrement semblable à celui qu'on extrait du Laurier Camphrier.

Laurier Camphrier. *Laurus Camphora*, L.; Rich., Bot. Méd., 1, p. 184. C'est un arbre assez élevé, ayant à peu près le port d'un Tilleul; il croit dans les lieux montueux des régions orientales de l'Inde et particulièrement au Japon et à la Chine. Ses feuilles sont al-

ternes, pétiolées, ovales, arrondies, acuminées, entières, coriaces, glabres et luisantes en dessus, glauques en dessous. Les fleurs, disposées en corymbes longuement pédonculés, sont d'abord renfermées dans des boutons écailleux, strobiliformes, axillaires, ovoïdes, composés d'écailles scariées, rousses, pubescentes, obtuses, terminées par une petite pointe, et frangées sur les bords. Les fruits ressemblent à ceux du Cannellier, mais ils sont un peu plus petits. Le Camphre, qui est une Huile volatile concrète, d'une nature particulière, existe en abondance dans toutes les parties de cet arbre. Au moment où l'on vient de l'en extraire par la distillation, il est impur, en grains irréguliers, d'une couleur grise et assez semblable au sel marin. C'est dans cet état qu'on le transporte en Europe pour y être purifié. Longtemps la Hollande fut en possession exclusive de raffiner le Camphre; mais aujourd'hui cette opération se fait également en France. Le procédé consiste à mêler le Camphre avec de la Chaux et à le faire sublimer dans un appareil convenable. Dans son état de pureté, le Camphre est une substance concrète, blanche, hyaline, légère, grasse au toucher, cristallisable en prismes hexaèdres, d'une odeur très-pénétrante et *sui generis*. Semblable aux Huiles volatiles dans sa composition, il jouit aussi des mêmes propriétés chimiques. Ainsi il se volatilise à l'air et finit par disparaître sans laisser aucun résidu. Soumis à l'action du feu, il se fond, puis se change en une vapeur dont la tension et la densité sont peu considérables; il se dissout facilement dans l'Alcool, les Huiles et les Gaz acides. L'Eau le précipite de sa solution alcoolique, mais en retient elle-même une petite quantité en suspension. Par l'action de l'Acide nitrique, le Camphre se transforme en un Acide particulier que Bouillon-Lagrange a nommé Acide camphorique. Le Camphre entre souvent dans les préparations officinales, dont l'Eau est le véhicule; mais comme il n'y est que très-peu soluble, on l'y rend miscible par l'intermédiaire d'un jaune d'œuf ou d'un mucilage. Le Camphre est un médicament extrêmement précieux et très-énergique. Il est à la fois excitant et sédatif. On l'emploie surtout dans les affections spasmodiques et nerveuses, dans les fièvres putrides, etc. Il s'administre tantôt en poudre, tantôt en suspension dans un liquide quelconque. Sa dose varie suivant l'âge du malade et les effets qu'on se propose de produire.

Laurier Rouge. *Laurus borbonia*, L. Cette espèce est originaire de l'Amérique septentrionale, où elle ne forme qu'un arbre de petite taille, dont les feuilles sont alternes, elliptiques, lancéolées, aiguës, vertes et glabres supérieurement, d'une teinte glauque à leur face inférieure. Les fleurs sont petites, formant des grappes ou panicules axillaires, dont les pédoncules sont rouges. Les drupes sont d'une teinte bleuâtre, enveloppés en partie par le calice qui est rouge, épais et cupuliforme. On cultive quelquefois cette espèce dans les jardins. Elle demande à être rentrée dans l'orangerie, pendant l'hiver. Son bois est dur et susceptible d'un beau poli; on l'emploie à la fabrication des meubles.

Laurier Avocatier. *Laurus Persea*, L.; *Persea*

gratissima, Gærtner fils, de *Fruct.*, 3, p. 222. Cette espèce est connue sous le nom vulgaire d'Avocatier ou de Poirier Avocat. Elle est originaire du continent de l'Amérique méridionale, et a été transportée successivement aux Antilles, à l'Île-de-France, etc. C'est un arbre qui peut atteindre une élévation considérable, et dont les branches et les rameaux forment une vaste cime. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, rapprochées les unes des autres, à la partie supérieure des jeunes rameaux, ovales, acuminées, un peu sinueuses, vertes et lisses en dessus, glauques et blanchâtres en dessous, longues de quatre à six pouces et larges de deux à trois. Les fleurs sont petites, verdâtres, formant à l'aisselle des feuilles, des grappes plus courtes que les feuilles. Ces fleurs sont hermaphrodites. Il leur succède des fruits charnus, longuement pédonculés, ayant la forme et la grosseur d'une poire de beurré, mais plus allongés. Leur noyau est ovoïde et très-gros. Ces fruits sont très-recherchés. Leur écorce est assez épaisse, leur chair fondante, absolument semblable au beurre pour la consistance, d'une saveur toute particulière, qui, dit-on, approche à la fois de celle de l'artichaut et de la noisette. On sert en général ces fruits en même temps que le houilli; on les coupe par tranches ou quartiers. Quelquefois on les assaisonne avec du jus de citron, des épices ou des aromates, d'autres fois avec du sucre.

A cette première section appartiennent encore plusieurs autres espèces non moins intéressantes, mais qui peuvent être seulement indiquées ici; telles sont les suivantes:

LAURIER CASSE, *Laurus Cassia*, L., qui croît aux Indes-Orientales, et que pendant longtemps on n'a considéré que comme une simple variété du Cannelier. Son écorce est connue en Europe, sous les noms de *Cassia lignea*, de *Xylocassia* ou de Cannelle du Malabar. Elle est moins aromatique, moins agréable et moins estimée que la Cannelle de Ceylan. Néanmoins elle fait partie de plusieurs préparations pharmaceutiques, très-compiquées.

LAURIER A LONGUES FEUILLES ou MALABATHRUM, *Laurus Malabathrum*, Lamk. Également originaire de l'Inde, ce Laurier avait aussi été confondu avec le vrai Cannelier; mais il en diffère surtout par ses feuilles extrêmement longues et plus étroites que celles du Cannelier. Ce sont ces feuilles que l'on trouve mentionnées dans les anciennes pharmacopées, sous les noms de *Malabathrum* et de *folium Indicum*. Elles sont aromatiques et excitantes.

LAURIER CULILAWAN, *Laurus Culilawan*, L. Il croît aux Moluques, à Amboine et dans quelques autres parties de l'Inde. Son écorce, désignée par Rumphius sous le nom de *Cortex caryophylloides*, est connue dans le commerce sous celui de Cannelle Giroflée. Elle est moins estimée que la Cannelle de Ceylan.

LAURIER PICHURIM, *Laurus Pichurim*, Rich. Pendant fort longtemps on n'a su à quel arbre rapporter les fruits connus dans le commerce, sous les noms de Muscades de Para ou Fèves Pichurim. Mais on s'est enfin assuré que ces fruits sont ceux de cette espèce de Laurier, qui croît dans l'Amérique méridionale.

§ II. Feuilles caduques.

LAURIER SASSAFRAS, *Laurus Sassafras*, L.; Rich., Bot. Méd., 1, p. 182. Arbre de trente à quarante pieds de hauteur, originaire des forêts de l'Amérique septentrionale, mais qu'on cultive très-bien en pleine terre, sous le climat de Paris, où il acquiert une hauteur presque aussi considérable. Son port est à peu près celui d'un Érable. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, grandes, pubescentes, d'une figure très-variée, tantôt ovales, presque obtuses, atténuées vers la base et entières, tantôt à deux ou trois lobes, et cordiformes. Elles sont vertes supérieurement et blanchâtres à leur face inférieure. Les fleurs sont dioïques, jaunâtres, formant de petites panicules qui partent du centre d'un bourgeon renfermant aussi les feuilles. Le fruit est un petit drupe ovoïde, de la grosseur d'un pois et de couleur violette, entouré à sa base par le calice qui est persistant. C'est principalement la racine de cet arbre, et surtout son écorce, que l'on emploie en médecine, sous le nom de *Sassafras*. Le commerce l'apporte en morceaux de la grosseur du bras; brunâtres et comme ferrugineux à l'extérieur, d'une saveur et d'une odeur aromatiques, plus développés dans l'écorce que dans le bois. On fait aussi usage de l'écorce des jeunes branches. Le Sassafras est un médicament sudorifique, que l'on emploie dans la goutte, la syphilis, le rhumatisme et les maladies chroniques de la peau. On l'administre ordinairement en infusion, en le mêlant aux autres médicaments sudorifiques.

LAURIER FAUX BENJOIN, *Laurus Benzoin*, L. Il est originaire de l'Amérique septentrionale. Pendant longtemps on a cru qu'il fournissait le Benjoin, que l'on sait aujourd'hui provenir du *Styrax Benzoin*.

On a étendu le nom de Laurier à divers végétaux dont les feuilles présentent par leur consistance ou leur forme, quelques rapports avec celles des arbres dont il vient d'être question; ainsi l'on a appelé:

LAURIER ALEXANDRIN, chez les anciens, le *Ruscus Hypoglossum*. V. FRAGON.

LAURIER-AMANDIER, le *Prunus Lauro-cerasus*, L., parce qu'on emploie ses feuilles pour donner, par infusion, au lait un goût d'amande amère.

LAURIER AROMATIQUE, le Bresillet du genre *Cæsalpinia*.
LAURIER-CERISE, le *Prunus Lauro-cerasus*. V. CERISIER.

LAURIER ÉPINEUX, une variété du Houx, *Ilex*.

LAURIER-ÉPURGE, le *Daphne Laureola*.

LAURIER GREC, le *Melia Azedarach*.

LAURIER IMPÉRIAL ou AU LAIT. Même chose que Laurier-Cerise.

LAURIER DES IROUOIS, le *Laurus Sassafras*.

LAURIER A LANGUETTE. Même chose que Laurier Alexandrin.

LAURIER D'ESPAGNE, le *Prunus Lauro-cerasus*, d'autant plus improprement que cet arbre, originaire des bords de la mer Noire, très-cultivé dans le midi de la France, est absolument étranger à la péninsule Ibérique. On n'en a encore rencontré que quelques pieds cultivés au jardin de botanique de Madrid, et à Saint-Ildefonse, où ils passaient pour avoir été introduits au temps de Philippe V.

Laurier de mer, le *Phyllanthus montanus*.

Laurier nain, le *Vaccinium uliginosum*; de Sibérie.

Laurier de Portugal, le *Prunus Lusitanica*, espèce du genre Cerisier.

Laurier-rose, le *Nerium Oleander* et aussi l'*Epilobium spicatum*, L.

Laurier-rose des Alpes, le *Rhododendrum alpinum*.

Laurier rouge ou odorant, le *Plumeria rubra*. V. FRANCHIPANIER.

Laurier de Saint-Antoine, l'*Epilobium spicatum*. V. ÉPILOBE.

Laurier sauvage, le *Myrica cerifera*.

Laurier-tin, le *Viburnum Tinus*.

Laurier de Trébisonde, le *Prunus Lauro-cerasus*, L.

Laurier-tulipier ou tulipifère, diverses espèces du genre Magnolier.

LAURIFOLIA. BOT. Ce nom irrégulier a été donné par les anciens botanistes, à divers arbres exotiques, particulièrement au *Winterania aromatica*, au *Synderoxylum mite*, au *Garcinia Mangostana*, etc.

LAURINE. BOT. Variété d'Olive. C'est aussi le nom qu'a donné Bonastre à une substance particulière qu'il a trouvée dans les baies de Laurier.

LAURINÉES. *Laurineæ*. BOT. Famille naturelle de plantes Dicotylédones Apétales, à étamines périgynes, qui a emprunté son nom et ses principaux caractères au genre Laurier. Les plantes qui forment cette famille sont toutes des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, très-rarement opposées, entières ou lobées, persistantes ou caduques. Le seul genre *Cassytha* s'éloigne des autres genres de cette famille par sa tige herbacée, rampante et dépourvue de feuilles. Les fleurs sont généralement petites, verdâtres et de peu d'apparence, hermaphrodites ou unisexuées, disposées en panicules ou en ombelles simples. Leur calice est monosépale, offrant de quatre à six divisions, quelquefois à peine marquées et imbriquées avant leur épanouissement. Les étamines, généralement au nombre de douze, sont périgynes et disposées sur deux rangs; quelques-unes de ces étamines avortent ou sont stériles; leurs filets offrent ordinairement à leur base une ou deux grosses glandes globuleuses et pédonculées. Les anthères sont adnées à la partie supérieure des filets; elles sont à deux loges s'ouvrant chacune par un ou deux panneaux ou valves, qui s'enlèvent de la base vers le sommet. L'ovaire est libre, globuleux ou ovoïde, à une seule loge, contenant un ovule pendant du sommet de la loge; le style est simple, terminé par un stigmate simple, dilaté et souvent membraneux. Le fruit est une sorte de baie sèche ou de drupe, contenant une graine dépourvue d'endosperme, dont les deux cotylédons sont excessivement épais et charnus. La radicle est tournée vers le hile. Les genres qui appartiennent à cette famille sont les suivants : 1° *Laurus*, Linn., auquel on doit réunir, comme il a été dit à l'article LAURIER, les genres *Ocotea*, *Aniba*, *Ajovea* d'Aublet, et *Persia* de Plumier; 2° *Agatophyllum*; 3° *Euryandra*, R. Brown; 4° *Cryptocarya*, Br.; 5° *Litsæa* de Jussieu, qui comprend le *Tetranthera* de Jacquin, l'*Hexan-*

thus de Loureiro, et le *Tomex* de Thunberg; 6° le *Pterygium* de Correa auquel on doit réunir le *Shorea* de Roxburgh, le *Dryobalanops* et le *Dipterocarpus* de Gærtner fils; 7° le *Cassytha*, malgré son port qui est celui d'une Cuscutée. On rapproche encore de cette famille le *Gomortega* de Ruiz et Pavou, malgré son fruit qui est une noix à trois loges monospermes, et le *Gyrocarpus* de Jacquin. Quant aux genres *Myristica* et *Viola*, d'abord placés dans cette famille, ils en ont été retirés pour former un ordre naturel, particulier, sous le nom de Myristicées. V. ce mot.

LAURIOL. ois. Nom ancien du Lorient d'Europe.

LAUROPHYLLÉ. *Laurophyllus*. BOT. Une grande incertitude règne encore sur la place que doit occuper dans les méthodes tant naturelle qu'artificielle, le genre *Laurophyllus*, créé par Thunberg, pour un arbre qu'il a découvert, non loin du cap de Bonne-Espérance, dans les forêts des Hottentots, et dont il paraît n'avoir pu étudier les caractères que très-superficiellement, puisqu'il l'a placé dans la Tétrandrie Monogynie, quoiqu'il soit bien évidemment une plante polygame ou dioïque et probablement de la famille des Térébinthacées. Il est assez vraisemblable que Thunberg n'a vu que des individus d'un seul sexe, et dont la floraison était trop peu avancée pour l'amener à la conviction d'un point fort important dans l'étude et l'analyse des végétaux phanérogames, et le porter à la recherche de l'autre sexe. Mais une autre particularité non moins singulière, c'est que le seul pied du *Laurophyllus* qui ait été introduit en Europe soit un individu à fleurs mâles, conséquemment du sexe opposé à celui qu'a observé Thunberg. On est redevable de ce pied à G. Hibbert, amateur zélé de la culture des végétaux; il l'a reçu en 1801, et l'a fait multiplier de manière à pouvoir en enrichir les autres collections de l'Angleterre et du continent. Il est fort douteux que, depuis, aucun autre exemplaire de cet arbre soit arrivé du pays originaire, ce qui tendrait à faire croire qu'il n'y est pas abondant. Sprengel a substitué au nom générique *Laurophyllus* (feuille de Laurier) celui de *Daphnitis* qui exprime à peu près la même chose, et dont l'étymologie est entièrement grecque; mais en évitant le reproche, sans doute bien fondé, d'inconvenance à puiser une étymologie dans deux langues différentes (*Laurus* et *φυλλον*), ne tombe-t-il pas dans l'inconvénient d'augmenter les difficultés de la synonymie.

LAUROPHYLLÉ DU CAP. *Laurophyllus Capensis*, Thunb.; *Daphnitis Capensis*, Spreng. C'est, au pays natal, un arbre élevé; dans les serres ce n'est qu'un arbrisseau de quatre à cinq pieds de hauteur; ses feuilles sont ovales-lancéolées, alternes ou plutôt éparses, glabres des deux côtés, d'un vert assez foncé en dessus, plus pâle en dessous, dentées en leurs bords, et portées sur des pétioles rougeâtres, légèrement canaliculés. Ses fleurs sont jaunâtres, très-petites, mais fort nombreuses, disposées au sommet des rameaux en une panicle très-rameuse. Ces fleurs sont polygames : les unes hermaphrodites, et les autres mâles sur des pieds différents. Les fleurs mâles ont un calice monophylle, à cinq découpures ovales ou faiblement oblongues; une corolle de cinq pétales alternes avec les

divisions du calice, égaux à elles en longueur, plus étroits, insérés sur le calice et réfléchis; cinq étamines à filaments plus longs que les divisions calicinales, placés devant elles, attachés à leur base, et chargés à leur sommet d'anthers ovales-arrondies, à deux loges : à la place de l'ovaire le centre de la fleur est occupé par un petit corps semi-globuleux, comprimé et charnu. On cultive le Laurophylle du Cap en pot ou en caisse pour l'abriter, pendant l'hiver, dans l'orangerie ou plutôt dans la serre tempérée; on lui donne pour sol le terreau de bruyère, mélangé de bonne terre franche, et on l'arrose lorsque le besoin s'en fait remarquer. On le multiplie par le marcottage.

LAUROSE. BOT. Nom substitué par quelques botanistes à celui de Nérion. *V.* ce mot.

LAURUS. BOT. *V.* LAURIER.

LAUTE. MOLL. Synonyme de Pyrus. *V.* ce mot.

LAUTON. MAM. *V.* GUENON MAURE, au mot GUENON.

LAUVINES ou **LAVANGES.** GÉOL. *V.* AVALANCHES.

LAUXANIE. *Lauxania.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Latreille et Fabricius, et ayant pour caractères : antennes plus longues que la tête, avec le dernier article plus allongé que les précédents et linéaire; cuillerons petits; balanciers nuls; ailes couchées sur le corps qui est peu allongé et arqué. Les Lauxanies diffèrent des Sépétons et des Loxocères, par des caractères tirés de la forme des antennes et de celle du corps : ils s'éloignent des Tétanocères par des caractères de la même valeur. Le corps de ces Diptères est court, arqué en dessus, avec la tête comprimée transversalement; leur abdomen est triangulaire et aplati; le premier article de leurs antennes est plus long que le suivant; elles ne sont point insérées sur la partie la plus élevée de la tête; les ailes sont plus longues que le corps et courbées postérieurement. Ces insectes habitent les bois; leurs larves et leurs habitudes sont encore inconnues. Fabricius en a décrit trois espèces, dont deux habitent l'Amérique méridionale, et la troisième l'Europe.

LAUXANIE RUFITARSE. *Lauxania rufitarsis*, Lat.; *Lauxania cylindricornis*, Fabr., Coqueb. (*Illustr. Icon.* Ins., déc. 5, tab. 24, fig. 4). D'un noir luisant, poilu, avec les ailes et les tarsi d'un roux jaunâtre. Taille, deux lignes. Allemagne.

LAVAGNON. MOLL. *V.* LAVIGNON.

LAVANDE. *Lavandula.* BOT. Genre de la famille des Labiées, et de la Didymic Gymnospermie, L., qui se compose d'un grand nombre d'espèces très-odorantes, généralement sous-frutescentes, portant des feuilles entières ou plus ou moins profondément découpées, des fleurs violacées, disposées en épis cylindriques et pédonculés. Ces fleurs offrent un calice tubuleux, strié, denté au sommet, accompagné d'une petite bractée arrondie; la corolle est à deux lèvres : la supérieure émarginée, l'inférieure à trois lobes obtus; les étamines sont courtes et renfermées dans l'intérieur de la corolle. Plusieurs espèces de Lavandes croissent en France ou sont cultivées dans les jardins. Telles sont les suivantes :

LAVANDE OFFICINALE. *Lavandula vera*, DC., Flore

Fr., Suppl., 598. C'est un petit arbuste d'un à deux pieds d'élévation, ayant sa tige frutescente à sa base et ses rameaux herbacés, grêles, pubescents et blanchâtres, portant inférieurement des feuilles opposées, sessiles, lancéolées, étroites, aiguës, pubescentes; ils sont terminés supérieurement par un pédoncule nu, dont la partie antérieure est garnie de verticilles très-rapprochés de petites fleurs violettes, formant un épi cylindrique. Chaque verticille est accompagné de deux bractées ovoïdes obtuses, longuement mucronées. La Lavande est originaire des provinces méridionales de la France; elle est surtout très-commune en Espagne où elle couvre de vastes espaces de terrains arides. On la cultive dans les jardins. Cette plante a une odeur forte et camphrée; c'est avec elle qu'on prépare l'eau spiritueuse de Lavande, principalement employée dans la toilette.

LAVANDE SPIC. *Lavandula Spica*, DC., loc. cit. Cette espèce, bien distinguée de la précédente par les botanistes anciens, lui avait été confondue par les modernes. Mais De Candolle a de nouveau prouvé qu'elle devait en être séparée. Elles ont l'une et l'autre le même port, mais la Lavande Spic se fait remarquer par ses feuilles élargies au sommet et comme spatulées, par ses calices non cotonneux et par la forme de ses bractées. On la cultive également dans les jardins. Les parfumeurs de la Provence en retirent une huile volatile très-odorante, connue sous le nom vulgaire d'huile d'Aspic; elle est fort commune en Espagne.

LAVANDE STÉCHAS. *Lavandula Stéchas*, L. Cette espèce croît dans les contrées méridionales de la France, dans les endroits pierreux et incultes; l'Espagne et les Canaries en sont couvertes. Elle y forme un arbuste de deux à trois pieds de hauteur. Ses feuilles sont persistantes, linéaires, étroites. Ses fleurs forment un épi ovoïde, dont les bractées, surtout celles du sommet, sont beaucoup plus grandes que les fleurs et colorées en violet.

LAVANDE A FEUILLES D'AURORE. *Lavandula abrotanoides*, Willd.; *Lavandula Canariensis*, Mill. Sa tige est un peu ligneuse inférieurement, haute de deux pieds ou un peu plus, divisée en rameaux tétragones, légèrement velus, nus et verdâtres dans leur partie supérieure, garnis, inférieurement et dans leur partie moyenne, de feuilles opposées, assez brièvement pétiolées, deux fois ailées, presque glabres, vertes, à découpures menues, un peu confluentes à leur base. Les fleurs sont bleuâtres, ou un peu violettes, disposées au sommet des rameaux en un épi allongé, terminal, au-dessous duquel se trouvent, à quelque distance, quelques autres épis latéraux, plus courts et opposés par paires. Le calice est monophylle, glabre, ovale-cylindrique, à cinq dents courtes, accompagné à sa base d'une bractée ovale, pointue, concave, glabre, marquée, sur le dos, de cinq stries colorées et saillantes. La corolle est monopétale, à tube plus long que le calice, et à limbe irrégulier, rarement renversé, partagé en cinq lobes un peu inégaux, dont l'inférieur plus grand et échancré. Le fruit consiste en quatre graines placées au fond du calice persistant.

Il faut rentrer dans l'orangerie la Lavande à feuilles

d'Aurone aussitôt que le froid commence à se faire sentir; et là on lui donne les soins qui lui sont indispensables, c'est-à-dire, beaucoup de lumière et peu d'arrosements. Du reste, elle se contente d'une terre ordinaire et même médiocre. On la multiplie de graines semées en terrines et sur couche, et l'on repique les jeunes sujets dès qu'ils peuvent supporter la transplantation. Ses boutures reprennent avec facilité; mais ce moyen ne procure jamais des plantes aussi belles que celles qui sont produites par le semis.

On cultive encore dans les jardins, les *Lavandula pinnata* et *Lavandula multifida*, dont les feuilles sont profondément découpées et multifides.

LAVANDIÈRE. ois. Nom vulgaire de la Bergeronnette grise dans son plumage d'été. V. BERGERONNETTE.

LAVANDIÈRE. pois. Synonyme de Callionyme Lyre. V. CALLIONYME.

LAVANDULA. BOT. V. LAVANDE.

LAVANÈSE. BOT. V. GALÈGA.

LAVARET. pois. Espèce du genre Corégone. V. ce mot.

LAVATÈRE. *Lavatera*. BOT. Genre de la famille des Malvacées, et de la Monadelphie Polyandrie, établi par Linné, et ainsi caractérisé : calice intérieur divisé en cinq folioles soudées par la base; calice extérieur, ou involucre, composé de trois ou six folioles soudées jusqu'à leur milieu, ou, si l'on veut, involucre monophylle, à trois ou six découpures peu profondes; corolle à cinq pétales cordiformes, plans, ouverts, plus grands que le calice et adhérents entre eux par la base ainsi qu'au tube staminal; étamines nombreuses, à filets monadelphes inférieurement; fruit multiple, composé de dix à vingt carpelles capsulaires, monospermes, disposés circulairement autour d'un axe plus ou moins développé. Les Lavatères sont des arbrisseaux ou des herbes très-élevées, garnies de poils étoilés, très-nombreux; les fleurs sont axillaires blanches ou rougeâtres. Dans son *Prodromus Syst. Vegetab.*, t. 1, p. 458, le professeur De Candolle en a fait connaître vingt-six espèces qu'il a disposées en quatre sections et de la manière suivante :

§ I. *STEGIA*. Cette première section était considérée dans la Flore Française, comme un genre distinct. Le réceptacle ou l'axe du fruit se développe en un disque qui recouvre les ovaires. Des deux espèces qui la constituent, l'une d'elles (*Lavatera trimestris*, L., *Stegia Lavatera*, DC., Fl. Fr.) est une plante très-élégante, haute de trois décimètres, à feuilles alternes, pétiolées, presque arrondies, cordiformes, les supérieures très-anguleuses. Ses fleurs sont fort grandes, d'un rouge vif, quelquefois de couleur de chair, avec des raies pourprées. Elle croît dans les lieux chauds du bassin de la Méditerranée, la Syrie, l'Espagne, quelques localités du midi de la France, etc.

§ II. *OLBIA*. Cette section a été élevée au rang de genre par Médikus et Mœnch. Le réceptacle du fruit, central, conique et saillant, la caractérise facilement. Elle se compose de quatre espèces appartenant pour la plupart à la région méditerranéenne. Plusieurs croissent aux Canaries, et une seule (*Lavatera Julii*) a été trouvée, par Burchell, au cap de Bonne-Espérance.

Parmi les belles plantes que renferme cette section, on peut citer : 1^o le *Lavatera Olbia*, L., arbrisseau d'un aspect charmant, lorsqu'il est en fleur, et qui, sous ce rapport, convient à la décoration des jardins où il peut passer toute l'année en pleine terre. Ses tiges sont hautes de plus d'un mètre, et se divisent en rameaux longs, effilés, et garnis de feuilles alternes, pétiolées, assez grandes, molles, blanchâtres et un peu cotonneuses; les inférieures à cinq, les supérieures à trois lobes dont celui du milieu est fort grand et pointu. Les fleurs sont purpurines ou violettes, presque sessiles, et solitaires dans les aisselles supérieures des feuilles. Cette plante croît dans le midi de l'Europe. 2^o Le *Lavatera Thuringiaca*, L.; sa tige est herbacée, droite, cotonneuse, haute de six à sept décimètres. Ses feuilles sont pétiolées, légèrement cotonneuses : les inférieures à cinq lobes, les supérieures à trois, dont celui du milieu est le plus long. Ses fleurs sont portées sur des pédoncules solitaires, deux fois plus longs que le pétiole. Cette espèce est indigène de l'Europe méridionale. Durville l'a également recueillie aux environs d'Odessa. Le *Lavatera acerifolia* est encore une jolie espèce de la même section, qui croît naturellement à Ténériffe, et que l'on cultive avec assez de succès dans les jardins. C'est un arbuste de quatre à cinq pieds, dont la tige se divise en rameaux cylindriques, glabres, recouverts d'une écorce grisâtre; ses feuilles sont éparses, pétiolées, arrondies, échancrées profondément à leur base, glabres en dessus et en dessous, d'un vert peu foncé, partagées jusqu'à moitié, en sept lobes aigus, inégalement dentés, et dont les deux latéraux sont beaucoup plus petits que les autres. Ses fleurs sont grandes, blanches, très-légèrement teintes de rose, marquées, vers la base de chaque pétale, d'une grande tache purpurine, solitaires dans les aisselles supérieures, portées sur des pédoncules plus longs que les pétioles, et coudés, ou comme articulés, dans leur partie supérieure. Le calice est glabre, double : l'extérieur monophylle, partagé profondément en trois découpures ovales, plus courtes que le calice intérieur, qui est également monophylle, presque campanulé, découpé à son bord en cinq dents aiguës. Les cinq pétales sont en cœur renversé, ouverts, adhérents ensemble par leur base et avec la colonne staminifère. Les étamines, qui sont nombreuses, ont leurs filaments réunis inférieurement en un tube cylindrique, en forme de colonne, libres et distincts dans leur partie supérieure, et terminés chacun par une anthère réniforme. L'ovaire est supérieur, arrondi, surmonté d'un style cylindrique, divisé dans sa partie supérieure, en quatorze ou quinze stigmates filiformes et de couleur purpurine. Le fruit consiste en quatorze ou quinze capsules monospermes, s'ouvrant en deux valves par leur côté intérieur, agglomérées sur un réceptacle commun, et rangées en cercle autour de la base du style.

Cette Lavatère se cultive en pot, dans une bonne terre franche, mêlée de terreau gras; on l'arrose assez fréquemment, car elle souffre vite de la sécheresse. Elle craint les gelées; aussi faut-il la retirer dans l'orangerie, pendant l'hiver. Comme ses graines parviennent maintenant en maturité dans nos climats, sa mul-

tiplication par le semis est devenue beaucoup plus facile; on l'opère assez tard, dans le courant d'avril, sur couche de l'année précédente et couverte d'un châssis. On repique les jeunes plantes lorsqu'elles offrent six feuilles; si on attendait plus longtemps, la reprise serait infiniment plus pénible. Les pots qui les contiennent sont placés, pendant le premier mois, à l'abri de l'intensité du soleil. On peut encore propager la Lavatère à feuilles d'Érable par marcottes et par boutures; mais ces moyens ne valent pas celui du semis.

§ III. AXOLOPHA. Le réceptacle se termine en autant de crêtes membraneuses qu'il y a de carpelles au fruit. Cette section ne renferme que trois espèces dont la plus remarquable est le *Lavatera maritima*, figuré par Cavanilles (*Dissert.* 2, t. 52, f. 5). Cette plante croît sur les rochers de la France méridionale et de l'Espagne.

§ IV. ANTHEMA. Sous ce nom, Médikus a encore fait un genre distinct, mais ce n'est qu'une simple section caractérisée par son réceptacle petit, fovolé, non saillant, ni développé en forme de crête. Cinq espèces, essentiellement méditerranéennes, c'est-à-dire, indigènes des îles ou du littoral de la Méditerranée, constituent cette section. On distingue, parmi ces plantes, le *Lavatera arborea*. Cette espèce a une tige arborescente, des feuilles anguleuses, pliées, un peu cotonneuses, des fleurs portées sur des pédicelles axillaires plus courts que le pétiole. Elle sort des limites géographiques qui ont été assignées aux plantes de cette section, car on prétend qu'elle se trouve aussi en Angleterre et aux Canaries.

LAVAUXIE. *Lavauxia*. BOT. Genre de la famille des Onagrariées, institué par Spach, qui lui assigne pour caractères : tube du calice très-long, épais, tétragone, cylindracé, renflé vers la gorge, avec les segments du limbe beaucoup plus courts que le tube, et corniculés au sommet; pétales obcordés ou flabelliformes, avec cinq ou sept nervures palmées à la base; étamines plus courtes que la corolle, avec les filaments plus longs que les anthères qui sont échancrées à la base et obtuses au sommet; ovaire obovale ou oblong, courtement stipité, à quatre côtes, à quatre angles crétés, épais, à quatre loges renfermant des ovules criblés d'une multitude de petits trous, sessiles, superposés horizontalement sur deux rangs. Style décline, très-long, surpassant de beaucoup les étamines; capsule ligneuse, ovale ou obovale, acuminée, rugueuse transversalement, à quatre dents, à quatre côtes, simplement tétragone inférieurement et crécée dans la partie supérieure, à quatre loges, à quatre valves, à placentaire tétragone et filiforme à l'extrémité qui est dépourvue de graines; celles-ci criblées, assez grosses, superposées comme les ovules, mutuellement comprimées, avec leur tégument externe crustacé, un peu épais, et varié. Embryon subovale; cotylédons elliptiques; radicule très-courte, conique et obtuse. Les Lavauxies, dont Spach décrit quatre espèces, sont des plantes vivaces ou annuelles, caulescentes, en gazon ou rameuses, à feuilles dentées ou pinnatifides, et longuement pétiolées. Les fleurs sont grandes, axillaires,

odorantes, nocturnes et fugaces. Le tube du calice est toujours dressé, et la corolle ordinairement blanche, quelquefois un peu rougeâtre ou d'un jaune orangé. Toutes ces plantes appartiennent à l'Amérique.

LAVAUXIE DE NUTTAL. *Lavauxia Nuttaliana*, Spach; *Oenothera rhizocarpa*, Spreng. Ses tiges sont très-courtes et dressées; ses feuilles sont pubérulentes sur les bords, glabres en dessus et en dessous, lancéolées, eroso-denticulées : les unes simplement incisées, d'autres pinnatifides, à lobe terminal lancéolé, rhombovale, allongé, aigu, les lobes latéraux sont linéaires ou triangulaires-lancéolés, aigus, denticulés ou très-entiers; capsule longue d'un pouce environ. La plante, originaire de l'Amérique septentrionale, est annuelle ou bisannuelle.

Les autres espèces décrites par Spach sont nommées *cuspidata*, *mutica* et *centaurifolia*.

LAVE. MIN. On comprend sous ce nom, toutes les substances minérales en masse, qui ont éprouvé l'action des feux volcaniques, et sont sorties de la terre en se répandant à sa surface, sous la forme de courants embrasés. Il désigne, non une roche particulière, mais un ensemble de roches provenant d'un même mode de formation et ayant entre elles des rapports remarquables de composition et de structure. Les Laves, sous le point de vue minéralogique, c'est-à-dire relativement aux caractères spécifiques qu'elles empruntent, soit de la contexture, soit de la nature de leurs parties composantes, doivent être étudiées dès le moment de leur formation; il faut conséquemment se reporter à leur origine et, sinon l'expliquer, du moins essayer de s'en faire une idée.

§ 1^{er}. Des Laves à l'état liquide.

Terrains d'où elles sortent. — Les Laves ne se sont jamais vues (du moins pour celles qui en ont les caractères évidents), que dans des VOLCANS ou dans des TERRAINS VOLCANIQUES (voyez ces mots); c'est-à-dire qu'on n'a jamais vu sortir ou qu'on n'a jamais eu une connaissance bien certaine qu'il soit sorti des matières minérales en liquéfaction ignée, ni du granite, ni des schistes, ni d'aucun calcaire, depuis que la surface de la terre a pris les formes qu'elle présente actuellement.

Les Laves, renfermées dans le sein des montagnes ou des terrains volcaniques, en sortent ou par l'ouverture supérieure nommée cratère, ou par les flancs de la montagne, et quelquefois même très-près de sa base. Dans le premier cas, la masse foudue s'élève peu à peu dans le cratère, atteint ses bords, et s'épanche par-dessus la partie de la circonférence la moins élevée. Dans le second cas, il se fait à la base ou sur le flanc de la montagne, une fente ou plusieurs ouvertures peu étendues, desquelles la Lave s'écoule.

Phénomènes de l'écoulement des Laves. — Cette masse incandescente est douée d'une liquidité pâteuse, analogue à celle des scories qu'on voit s'écouler par-dessus la *dame* des hauts-fourneaux. Elle ressemble, lorsqu'elle sort en petite quantité par une ouverture latérale de la montagne, à une masse de pâte qu'on ferait sortir d'un vase au moyen d'une pression exercée sur cette masse. Elle s'écoule lentement. La partie qui est à la surface, douée de plus de vitesse que celle

du fond, mais aussi moins liquide, s'avance en recouvrant des parties déjà presque solides, et en les surmontant dans divers sens. Elle hérissé ce courant, à quelque distance de sa source, d'une multitude de saillies de toutes sortes de formes, offrant des tables, des plaques à bords déchirés, des plaques dont la surface présente de nombreux sillons, des rides ou côtes transversales, des cordes, etc. En avançant ainsi, sa surface incandescente se noircit par le refroidissement, se durcit même à peu de distance de son origine, au point de ne plus laisser pénétrer dans son intérieur des pierres de quelques décimètres cubes qu'on y jette, et au point de supporter, sans être enfoncée, le poids d'un homme qui la traverserait. Cependant, la masse intérieure du courant est encore incandescente, car elle l'est toujours tant qu'elle coule : on le voit pendant la nuit, on le voit surtout dans le fond des crevasses naturelles qui s'y forment, ou des ouvertures qu'on y pratique. En avançant ainsi, le courant, ayant peu de vitesse, a aussi peu de puissance, et il tourne ou surmonte les obstacles qu'il rencontre, plutôt que de les renverser. La viscosité qu'il possède est une indication de l'adhérence de ses parties; et comme il tient le milieu entre un corps parfaitement liquide et un corps solide, qu'il contracte une sorte d'adhérence avec le sol, il n'agit pas sur ces obstacles avec tout le poids de sa masse, multiplié par sa vitesse, comme le ferait un cours d'eau, et par conséquent, il est loin d'en exercer les dégâts. Aussi voit-on souvent, au milieu même des courants de lave les plus puissants, d'assez frêles édifices restés debout, quoiqu'entourés de toutes parts par la Lave, des murs surmontés et comme franchis, sans avoir été renversés, etc.

Chaleur des Laves. — La chaleur des courants de Lave a été le sujet de beaucoup de discussions, et on a presque toujours confondu la chaleur nécessaire pour fondre la matière même de la Lave, et la chaleur répandue par la masse entière du courant. La première doit être déterminable, et peu susceptible de varier. Elle ne paraît pas nécessaire pour fondre, pour la première fois, un mélange terreux dans des proportions déterminées. Et, malgré ce qu'en a dit un naturaliste justement célèbre (Dolomieu), qu'il y ait dans les Laves une cause ou une matière particulière qui les fasse fondre et rongir à une température plus basse que toute autre matière minérale de même composition; il est possible de faire voir que ses idées à ce sujet n'avaient pas toute l'exactitude que l'état actuel des sciences réclame. Si l'on croit généralement que la moindre chaleur nécessaire pour faire fondre les Laves est la même, et toujours la même que celle qu'exige le mélange terreux qui les constitue, on n'en dit pas autant de celle de la masse. Celle-ci peut être extrêmement variable, parce qu'elle est influencée par un grand nombre de causes, telles que la température à laquelle la Lave aura été élevée, la masse de cette Lave, sa propriété plus ou moins conductrice de la chaleur, la forme du courant, et surtout les parties déjà figées et refroidies qui l'entourent ou la recouvrent. Sans entrer dans des détails trop considérables à ce sujet, des détails qu'il sera facile de suppléer, on peut examiner les

circonstances qui doivent donner à ces courants la plus basse et la plus haute température.

Si le courant est petit, que la Lave, par sa viscosité, indique qu'elle n'a été élevée que précisément à la température nécessaire à sa fusion pâteuse; qu'il soit recouvert, en tout ou dans un grand nombre de places, de parties déjà figées et presque refroidies; enfin, qu'on l'examine à son plus grand éloignement de sa source, il réunira toutes les circonstances de la plus basse température; il ne sera pas capable de fondre du cuivre, et, cependant, la partie liquide et incandescente de son centre aura la température nécessaire à la première fusion du mélange terreux qui compose cette Lave.

Si, au contraire, ce courant est puissant, qu'il ait été porté à une température plus haute que celle qui est nécessaire à la fusion du mélange terreux; qu'en raison de ces mêmes circonstances, il soit peu recouvert de parties condensées et refroidies, il répandra au loin et pendant longtemps, une chaleur considérable qui deviendra d'autant plus insupportable qu'on s'approchera plus près de sa source. On sent qu'une multitude d'autres circonstances tirées de la densité des matières fondues, de leur propriété plus ou moins conductrice, peuvent modifier cette expansion de calorique, et qu'on pourra soutenir, avec une suite de raisonnements d'une même valeur, que la température des Laves est très-considérable, ou que ces corps fondent à une température très-basse. Il n'est donc nullement nécessaire de recourir à des suppositions gratuites ni à des causes inconnues, pour expliquer cette fusion à basse température.

Il est une autre circonstance qu'il est important de remarquer, et qui n'est bien appréciée que depuis les expériences de Halles, Dartigues et Fourmy : c'est qu'un corps terreux, tenu longtemps en fusion et à la même température, se devitrifie, c'est-à-dire que ses parties se combinent dans des proportions différentes, se réunissent et cristallisent au milieu de la masse vitrifiée, et qu'alors il faut, pour les fondre, une température beaucoup supérieure à celle qui les a tenues en liquéfaction pour la première fois. Cela explique très-simplement pourquoi il a fallu, pour refondre certaines Laves, les exposer dans nos fourneaux à une température qui paraissait de beaucoup supérieure à celle qu'elles avaient lors de leur éruption hors du sein de la terre.

On a cru aussi que les Laves avaient la propriété particulière de conserver leur température pendant beaucoup plus de temps que les autres minéraux pierreux fondus; on cite à cette occasion la Lave de l'Etna, de 1669, qui était encore chaude au bout de huit ans, celle du Vésuve, qui enflammait du bois trois ans après son éruption. Il est telle circonstance de combustion qui, en se continuant longtemps après l'éruption dans l'intérieur de la Lave, pourrait y entretenir de la chaleur. On a vu, dit-on, des flammes sortir des courants de Lave; ce qui indique dans leur masse quelques matières combustibles. Le soufre, dont la présence dans les volcans est indubitable, paraît même suffisant pour produire ce phénomène; mais on n'a pas encore d'ob-

servations exactes, faites avec les précautions et les connaissances convenables, propres à établir les faits avec certitude.

Vapeurs des Laves. — Les Laves, en état de fusion et d'incandescence, bouillonnent; il se dégage, dans ce bouillonnement, des vapeurs qui sont en grande partie aqueuses, mais qui ne sont cependant pas de l'eau pure; la couleur et l'apparence de la fumée qu'elles produisent, et qui sont très-différentes de celles de la vapeur de l'eau, l'indiquent déjà. La condensation d'une partie de ces vapeurs sur les parois des fissures de la croûte de la Lave refroidie, en fait connaître une des parties: c'est ordinairement du sel marin qui se présente sous l'aspect d'une poussière blanche sublimée. Mais la composition de cette fumée n'est pas encore complètement connue. De Gimbernat a commencé au Vésuve une série d'expériences propres à la déterminer; et comme il n'y a pas de doute qu'elle ne ressemble, sous beaucoup de rapports, à celle qui se dégage des cratères et des fissures volcaniques, la connaissance de celle-ci, plus facile à acquérir, éclairera sur la nature de l'autre, sans cependant pouvoir la dévoiler exactement: car on remarquera que la fumée qui se dégage des Laves incandescentes, vient uniquement de cette matière, tandis que celle qui émane des fentes volcaniques, peut avoir une origine moins simple et une composition plus compliquée.

§ II. Des Laves à l'état solide.

Forme et structure des coulées. — Les Laves refroidies, et ayant pris par conséquent un état permanent, offrent un sol d'une forme et d'une structure particulières. On l'a désigné sous le nom de *coulée*, et on lui a donné pour caractère général de présenter une masse de terrains inclinés, plus étroite et plus convexe dans le sens de la largeur à son extrémité supérieure, et plus large, plus plane, plus puissante souvent à son autre extrémité, qui est quelquefois presque horizontale.

Les coulées ont souvent une très-grande étendue. On cite celle de l'Etna, qui a parcouru une distance de quatorze milles: elles remplissent quelquefois des vallées d'un terrain d'une tout autre nature, comme on le voit à Volvic en Auvergne, et se répandent dans les plaines.

Le terrain de Lave est toujours plus ou moins cellulaire: les cellules ont des formes diverses, suivant la nature de la Lave, et la place où on les observe. Elles sont généralement allongées dans l'intérieur de la coulée, et surtout vers sa partie la plus déclive, plus rondes et plus nombreuses vers sa surface et vers son origine. Cette disposition, et surtout la grandeur et le nombre de ces cellules, sont sujets à un grand nombre de modifications et d'exceptions.

La structure d'une coulée de Lave, assez souvent liée avec sa nature, présente cependant des dispositions qui sont assez générales. Ainsi, elle est plus dense, d'une texture et d'un aspect plus terne, ce que les minéralogistes appellent plus lithoïde, dans sa partie moyenne et inférieure que vers sa surface; vers cette partie, elle est beaucoup plus poreuse, d'une texture souvent plus vitreuse, et elle dégénère en une autre disposition de

formation qu'on appelle ordinairement Scorie ou Laitier des volcans.

La surface des coulées est toujours très-irrégulière, hérissée d'une multitude de petits monticules à crêtes tranchantes, à sommets aigus et comme déchirés; et cette disposition est très-variable, suivant les différentes parties de la coulée. Il y en a même quelques-unes qui sont assez planes; ce cas est fort rare. Aussi ces terrains sont-ils très-difficiles à parcourir, et quelquefois même à traverser.

Les Laves modernes ne prennent, en se consolidant par refroidissement, aucune forme générale qui soit déterminable; elles n'offrent aucune structure en grand qui soit régulière; elles ne présentent aucun retrait prismatique, à la manière des basaltes. C'est donc en vain qu'on a voulu chercher, dans les Laves des volcans actuels, des rapports qui expliquent ce phénomène propre aux produits des volcans de l'ancien monde. D'ailleurs la formation des basaltes, par coulée ou comme Lave, n'est pas évidente pour tous les géologues, et il paraît que, dans toute hypothèse, elle a eu lieu sous l'influence de circonstances très-différentes de celles qui ont accompagné l'émission des Laves, non seulement des volcans actuels, mais de beaucoup de volcans éteints.

Structure des Laves. — Mais ces roches formées par fusion, sont très-rarement homogènes; elles renferment, au contraire, un très-grand nombre de minéraux différents qui y sont disposés suivant des lois particulières, et qui ont aussi une origine très-différente. Tantôt ces minéraux sont des corps qui ont été arrachés du sein de la terre et enveloppés par la Lave: ce sont souvent des granites ou roches granitoïdes, des fragments de calcaire saccharoïde plus ou moins volumineux, quelquefois gros, au plus, comme une noix, quelquefois plus gros que la tête d'un homme. Il ne peut y avoir ici de doute que ces corps ne soient étrangers à la Lave. Cette conséquence paraît si simple, qu'il est inutile de s'épuiser en raisonnements pour le prouver. Le second cas, encore plus commun que le premier, a été l'objet d'une discussion animée et prolongée jusqu'à l'époque actuelle, entre les minéralogistes-géologues. On voit dans la masse même de la Lave, disséminés et enveloppés dans sa pâte, des minéraux divers cristallisés nettement en cristaux plutôt isolés que groupés, et qui sont assez également répandus dans la coulée. Ces cristaux sont principalement des pyroxènes-angites, des amphigènes, des feldspaths vitreux, des péridots-chrysolithes, etc.

On remarque que ces cristaux sont très-nets, que leurs arêtes sont vives, qu'ils sont quelquefois groupés, et qu'ils se pénètrent mutuellement; qu'ils sont souvent extrêmement nombreux et aussi également répandus dans les Laves que les cristaux de feldspath dans le porphyre: que quelques-uns de ces minéraux sont presque aussi fusibles et même plus fusibles que la Lave qui les enveloppe, tels que certains pyroxènes et principalement le feldspath; enfin, que plusieurs de ces cristaux, et notamment les feldspaths et les amphigènes, renfermaient dans leur intérieur, et souvent même à leur centre, ou parallèlement à leur axe de cristallisation, la matière même de la Lave.

Théories de la structure des Laves. — Les théories qu'on a proposées pour expliquer la présence de ces cristaux dans les Laves, peuvent se réduire à deux. Dans l'une, on suppose que les minéraux cristallisés existaient dans les roches et terrains où se trouve le foyer volcanique; que ces cristaux, garantis de la fusion qu'ont éprouvée les autres parties de la roche qui ont fourni la base de la Lave, ont été enveloppés et entraînés par elle hors du sein de la terre; que si on ne voit aucun de ces minéraux dans les roches qui forment la croûte du globe, du moins, dans l'état sous lequel on les voit dans les Laves, c'est que le foyer des volcans est situé dans une partie de la terre dont les roches sont différentes de celles de la surface; enfin, les partisans de cette théorie expliquent la présence du feldspath, minéral si fusible, au milieu des Laves sans y montrer la moindre altération dans ses arêtes, en admettant, comme Dolomieu, que la fusion des Laves était opérée à une chaleur très-basse, et que le calorique n'y concourait pas seul; ce qui est loin d'être prouvé. Dans l'autre théorie, on suppose que les minéraux cristallisés, et la plupart de ceux qui se trouvent dans les Laves avec les mêmes circonstances, se sont formés dans la masse de la Lave en fusion, soit dans le foyer volcanique, soit même après sa sortie du sein de la terre, par voie de combinaison chimique et de cristallisation, comme on voit des cristaux se former au milieu de masses de verre dans les creusets des verreries, comme les cristaux de feldspath se sont formés et réunis dans la pâte du porphyre, ceux du grenat dans la pâte de l'amphibole ou de la serpentine, etc. L'abondance et l'égalité de dissémination de ces cristaux dans certaines Laves, la netteté des arêtes, de ceux même qui sont fusibles, leur groupement et leur pénétration mutuelle, enfin la présence de la matière même de la Lave, au milieu des cristaux de feldspath et d'amphigène, sont des faits qu'ils apportent en faveur de leur opinion. Les Laves lithoïdes à structure presque cristallisée sont, dans cette théorie, des Laves cristallisées confusément, et les expériences de Halles et de Fleuriau de Bellevue, sur l'effet d'une fusion à haute pression, ou d'un refroidissement lent, sont des faits très favorables à cette hypothèse. Aussi a-t-elle maintenant beaucoup de partisans, elle est la plus vraisemblable, sans cependant établir que tous les cristaux qu'on trouve dans les roches volcaniques aient été formés ainsi. Il y en a, au contraire, qui paraissent avoir été dégagés des roches granitiques qui les renfermaient, et avoir été enveloppés par les Laves, sans presque aucune altération; tels sont les zircons, les corindons, etc., qui s'y trouvent quelquefois.

§ III. Détermination des sortes de roches qui composent les Laves.

Tout ce qui vient d'être exposé peut se rapporter à peu près également à toutes les roches qui se sont épanchées à la surface de la terre, en état de liquéfaction ignée, et qui portent, à cause de ce mode de formation, le nom de *Laves* ou *coulées*; mais ces roches ne sont pas de la même nature; il s'en faut de beaucoup. Leur structure est aussi très-variable, et quelques-unes même ne présentent, en aucune manière et dans au-

cune de leurs parties, cette texture vitreuse, et en même temps cellulaire, qui est un indice presque certain de l'action du feu.

Il faut donc maintenant chercher à distinguer ces différents mélanges fondus, et à les grouper d'après leurs rapports les plus importants.

Tableau des roches simples et composées qui forment les Laves ou coulées volcaniques:

* SORTES A BASE DE FELDSPATH.

LEUCOSTINE (Cordier).

Pâte plus ou moins translucide, à cassure souvent écailleuse, de couleur grisâtre, rosâtre, et jamais noire pure ni verte foncée; facilement fusible en émail ou verre blanc, pur ou piqué de noir ou de vert.

Des cristaux de feldspath disséminés dans la pâte.

LEUCOSTINE COMPACTE. — (Lave pétrosiliceuse, phonolite, *hornstein* volcanique.)

Exemple : Le rocher de Sanadoire en Auvergne, d'Hohentwiél près Schaffhouse, etc.

Observation. En comparant la définition et les caractères de cette roche avec celle que A. Brongniard a nommée *eurite compacte*, on verra que ces deux sortes peuvent subsister, et que les exemples seulement doivent être partagés entre elles d'une manière plus exacte.

LEUCOSTINE PORPHYROÏDE. — (Lave porphyroïde, A. B. *Class. Min. des roches mélangées.*)

Exemple : Les Laves pétrosiliceuses des monts Euganiens.

LEUCOSTINE ÉCAILLEUSE (Cordier). — (*Graustein*, Wern.)

Observation. Cette roche est très-voisine de l'eurite et du trachyte; et a presque la même base, c'est-à-dire un feldspath compacte, pénétré de minéraux divers en cristaux microscopiques. Beaucoup de géologues refusent de l'admettre comme *Lave*. On ne peut y laisser la domite qui ne présente aucun caractère apparent d'avoir été formée par fusion ignée.

PUMITE (Cordier).

Pâte vitreuse, poreuse, boursoufflée, fibreuse même, blanchâtre, grisâtre, verdâtre, mais jamais noire; facilement fusible, et souvent avec boursoufflement en verre blanc, bulleux.

Des cristaux de feldspath disséminés.

(Lave ponceuse. A. B. *Essai d'une Class. Min. des roches mélangées.*)

Observation. D'après les principes de classification minéralogique des roches mélangées, adoptés par A. Brongniard, les pumites seront pour lui des Laves à base de ponce, et cette base ou la ponce des minéralogistes, sensiblement pure, restera parmi les minéraux en masse homogène. Les variétés sont très-nombreuses: on y reviendra à l'article PUMITE.

PUMITE PORPHYROÏDE. — Pâte de ponce enveloppant des cristaux de feldspath vitreux.

Exemple : Des égroulets au Mont-d'Or; des Ilcs Ponces, etc.

OBSDIENNE.

Roche sensiblement homogène, noire, verte, rougeâtre; texture vitreuse; fusible en émail ou verre blanchâtre et boursoufflé; ne donnant point d'eau dans le tube de verre.

Observation. C'est une véritable Lave, qui est souvent la base d'une roche et qu'il faudra séparer des stigmities, comme il faut séparer l'obsidienne du retinite. La première ne présente que des variétés de couleur, mais point la texture résineuse, cette texture indiquant toujours la présence de l'eau dans un minéral. Cependant Cordier ayant eu égard à cette considération, et ayant néanmoins établi sa variété smalloïde sur des obsidiennes de cette sorte qu'il a observées à Ténériffe, A. Brongniard l'admet d'après ce géologue qui, dans la question actuelle, est une autorité d'un grand poids.

Le retinite n'est point une Lave dans l'acception de ce mot, telle qu'elle est prise; car non-seulement on ne l'a jamais vu couler d'aucun volcan, mais il donne abondamment de l'eau dans le tube de verre, ce qui paraît prouver qu'il n'a pas été formé par fusion ignée simple, mais par une voie qui, pour être très-différente, n'en était peut-être pas moins volcanique. Les *stigmities* seront réduits à ne comprendre que les roches d'aspect porphyroïde ou amygdaloïde, à pâte de retinite, dont les cristaux ou les noyaux sont feldspathiques.

TÉPHRINE (De la Métherie).

(Lave téphrinique. A. B. *Class. des roches mélangées.*)

Roche quelquefois d'apparence homogène, à texture grenue ou même terreuse, mais toujours rude au toucher, d'une couleur grisâtre, montrant beaucoup de vacuoles.

De petits cristaux de feldspath et quelquefois d'amphibole disséminés. Fusible en émail blanc piqueté de noir ou de verdâtre.

TÉPHRINE PAVIMENTEUSE. — Texture d'apparence homogène, cristaux étrangers très-petits, etc.

Exemple : Lave de Volvic, d'Andernach sur les bords du Rhin, du Vésuve de 1794, etc.

Observation. A. Brongniard n'a pas cru pouvoir changer la signification fort claire et la spécification utile que De la Métherie a données à la téphrine, et qu'il avait déjà adoptées en 1815, dans sa Classification des roches mélangées.

TÉPHRINE FELDSPATHIQUE. — Des cristaux de feldspath vitreux disséminés.

Exemple : Lave de l'Etna....

TÉPHRINE PYROXÉNIQUE. — Des cristaux de pyroxène verdâtre, disséminés, etc.

Exemple : Lave du Vésuve de 1794, etc.

TÉPHRINE AMPHIGÉNIQUE. — Des cristaux d'amphigène plus ou moins gros, disséminés.

Exemples : Laves du Vésuve de diverses époques; celle de juin 1820, montre l'amphigène en très-petits cristaux; sa texture est subvitreuse, et sa surface scoriacée.

TÉPHRINE SCORIACÉE. — Plus de vide que de plein, etc.

** SORTES A BASE DE PYROXÈNE.

BASANITE (A. B.).

Roche à base de basalte, renfermant des cristaux de pyroxène, disséminés, plus ou moins distincts.

Texture compacte, celluleuse ou scoriacée; couleur noire, noirâtre, grisâtre, brunâtre, rougeâtre, verdâtre.

Fusible en émail noir.

Minéraux accessoires disséminés. — Péridot olivine, fer titané, feldspath rare. (Voyez au mot **BASANITE** les autres caractères de cette roche.)

Observation. A. Brongniard distingue le basalte du basanite; c'est une conséquence nécessaire des principes de classification qu'il a adoptés. Le basalte est une roche d'apparence homogène, un minéral compacte, dont la composition mécanique est très-difficile à reconnaître même par les moyens employés par Cordier. Il faut que ce minéral homogène soit déterminé, décrit et nommé avant d'entrer dans la composition d'une roche mélangée dont tous les composants doivent être connus.

Le Basanite est, au contraire, une roche distinctement mélangée, dont A. Brongniard n'a pas laissé la composition indéterminée, comme il l'avait fait précédemment, mais qui est caractérisée par la présence du minéral qui lui est essentiel.

L'espèce basanite, considérée comme roche, est devenue encore plus nécessaire à conserver, en la traitant comme on le fait, depuis qu'ayant supprimé la mauvaise espèce *Lave*, on a distribué, avec Cordier, les variétés qui y étaient renfermées et qui n'avaient d'autres rapports entre elles que d'avoir coulé; conséquemment depuis qu'on les a distribués en plusieurs espèces; car on fait entrer dans le basanite des roches auxquelles on n'a jamais et on ne pourra jamais se décider à donner le nom de basalte; on a vu ces roches couler, on n'a jamais vu le basalte couler par fusion ignée, quoique ce soit très-présumable. Ces roches, suivant Cordier, ont toutes la même composition, et c'est pour être conséquent au principe de composition, qu'il faut supprimer également l'espèce *scorie*, mot qui indique une manière d'être, un mode de formation, et non une substance particulière, soit composée, soit simple, etc. A. Brongniard en répartit les diverses variétés de composition aux sortes de roches auxquelles elles doivent appartenir par ce caractère.

BASANITE PYROXÉNIQUE. — Le pyroxène, en cristaux très-distincts, dominant.

Exemple : De Limburg en Brisgaw, du Puy-de-Corent et de la vallée de Vic en Anvergne, de Pohlberg en Saxe.

BASANITE PÉRIDOTIQUE. — Le péridot olivine, en grains très-distincts, dominant.

Exemple : D'Unkel près Cologne, de Thuëys vallée de l'Ardèche, etc.

BASANITE VARIOLITIQUE. — Des cavités rondes, remplies de calcaire, de mésotype, etc.

Exemple : Recoaro près Vicence, Gergovia, etc.

BASANITE LAVIQUE. — Pâte compacte, dure, lithoïde; de nombreuses cavités ovoïdes et allongées.

BASANITE LAVIQUE PÉRIDOTIQUE. — Les péridots dominants.

Exemple : Lave de Volvic.

BASANITE LAVIQUE FELDSPATHIQUE. — Quelques cristaux de feldspath.

Exemple : Du Puy-de-Côme près le Puy-de-Dôme.

BASANITE LAVIQUE PYROXÉNIQUE. — Le pyroxène, en cristaux, dominant.

Exemple : Du Kaiserstuhl en Alsace.

BASANITE SCORIACÉ. — Plus de vide que de plein.

BASANITE SCORIACÉ PYROXÉNIQUE. — Le pyroxène en cristaux distincts, etc.

Exemple : Le Puy-de-Corent en Auvergne, etc.

GALLINACE (Cordier).

Roche sensiblement homogène. Texture vitreuse.

Couleur noire ou noirâtre, rougeâtre, etc.

Fusible en émail noir.

Ne donnant pas d'eau dans le ballon de verre ?

GALLINACE COMPACTE PARFAITE (Cordier). — Obsidienne fondant en verre noir (De Drée).

GALLINACE COMPACTE SMALLOÏDE (Cordier). — Noire, ou d'un rouge sombre.

GALLINACE COMPACTE IMPARFAITE (Cordier). — Texture presque lithoïde.

GALLINACE SCORIFIÉE (*scorie*, Cordier). — Texture boursoufflée.

GALLINACE SCORIFIÉE GRANULEUSE (Cordier). — Aspect lithoïde.

GALLINACE SCORIFIÉE PESANTE (Cordier). — Scorie pesante (Dolomieu).

On voit, par ce tableau, que les roches simples ou composées, qui ont éprouvé l'action du feu des volcans, au point d'être fondues et de couler, ou, ce qui revient au même, les roches principales, qui entrent dans la composition des courants de Laves connues, se réduisent, pour le moment, à huit sortes déterminées par leur nature : les Leucostines, les Ponces, les Pumites, les Obsidiennes, les Téphrines, les Basaltes, les Basanites et les Gallinacs.

La plupart des matières qui ont coulé en Lave peuvent se rapporter à l'une de ces huit sortes de roches qui, dans la classification générale des roches mélangées, doivent être placées dans le genre auquel elles se rapportent par la nature de leur partie dominante.

LAVENIA. BOT. Le genre que Sweet a formé sous ce nom, dans la famille des Synanthérées, est le même que celui précédemment établi par Forster, sous le nom de *Adenostemma*. *V.* ce mot.

LAVÉR. BOT. Synonyme d'*Oenanthe fistulosa*. (Dœdès.) Synonyme de Cresson et de *Sium latifolium*, L.

LAVETTE ou LAYETTE. OIS. Synonyme vulgaire d'Alouette commune.

LAVIGNON. *Lavignonus*. CONC. Cuvier a proposé, sous cette dénomination, un sous-genre de Mactres qui réunit plusieurs des Lutraires de Lamarck. *V.* LUTRAIRE. Férussac, dans ses Tableaux Systématiques, a élevé ce sous-genre au titre de genre, dans la famille des Mactracées. Ce nom de Lavignon est emprunté au jargon des pêcheurs, qui le donnent vulgairement aux mêmes coquillages, que l'on trouve enfoncés dans le sable.

LAVIQUE. *Lavicus*. MIN. Brongniart désigne par ce nom, les terrains volcaniques qui sont le résultat d'une liquéfaction souterraine, d'où proviennent les coulées que l'on observe à des distances plus ou moins prolongées de la bouche des volcans.

LAVISANUS. BOT. Pour Levisanus. *V.* ce mot.

LAVOIR DE VÉNUS. BOT. Synonyme vulgaire de Cardère.

LAVOISIÈRE. *Lavoisiera*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, formant le type d'une tribu, et créé par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : tube du calice turbinato-oblong, son limbe à cinq à dix divisions; la corolle est composée de cinq à dix pétales ovales ou ovalaires; les étamines sont au nombre de dix à vingt, surmontées d'anthers ovales, à bec court et obtus, dissemblables, à connectif alternativement court et prolongé en forme d'appendice presque bilobé vers l'articulation; ovaire nu au sommet; capsule à cinq ou dix loges, renfermant des semences anguleuses. Les Lavoisières que l'auteur partage en quatre sections qu'il nomme *Cataphractæ*, *Mucoroseæ*, *Carinatae* et *Gentianoideæ*, sont des arbrisseaux originaires du Brésil, presque entièrement glabres, à feuilles sessiles, planes ou carénées, très-cantères et rarement garnies à leurs bords de quelques soies rigides, uni ou multinervurées. Les fleurs sont terminales, solitaires et sessiles. Le nom du genre rappelle assez le savant illustre et infortuné auquel il a été dédié.

LAVOISIÈRE CATAPHRACTÉE. *Lavoisiera cataphracta*, DC. Arbrisseau di ou trichotome, à rameaux subtétragones, et loriqués; feuilles sessiles, demi-amplexicaules, carénées, à nervure médiane, à bord nerviforme, garni de soies roides et dentées; fleurs terminales, sessiles et solitaires; tube du calice ovale, à six divisions lancéolées. Du Brésil.

LAVRADIE. *Lavradia*. BOT. Ce genre, de la famille des Violacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., fut établi par Vellozo dans l'ouvrage que Vandelli, professeur à Coimbre, publia sous le titre de *Floræ Lusitanicæ et Brasil. Specimen*; il fut dédié par le premier de ces botanistes, au marquis de Lavradio qui, vers 1774, gouvernait le Brésil en qualité de vice-roi. Ce genre, dont les caractères étaient fort imparfaitement tracés, fut longtemps négligé ou confondu par la plupart des auteurs systématiques, et l'orthographe du nom altérée par plusieurs d'entre eux, contribua beaucoup à étendre la confusion. Elle ne cessa que lorsque Robert Brown, dans ses observations sur les plantes du Congo, en donnant une nouvelle preuve de la sagacité qu'il porte dans tous ses jugements, eut fixé les incertitudes sur le genre *Lavradia*, et indiqué sa véritable place, dans la méthode naturelle, parmi les genres de la famille des Violacées. Telle était la somme des connaissances acquises sur le *Lavradia* au moment où A. Saint-Hilaire rapporta du Brésil la plante découverte par Vellozo, ainsi que plusieurs espèces nouvelles, dues à ses courageuses investigations. L'un des premiers travaux qui signalèrent le retour du savant voyageur, fut une monographie du genre *Lavradia*, insérée dans le 11^{me} volume des Mémoires du Muséum, faisant suite aux Annales. Voici la manière dont il l'a caractérisé : calice à cinq divisions profondes, étalées, persistantes et fermées dans le fruit; cinq pétales extérieurs, hypogynes, égaux, très-ouverts, ovés ou ovales-lancéolés, caducs; point de filets hypogynes; corolle intérieure monopétale, ovée, conique, dentée au sommet, persistante, insérée sur un très-court gynophore; cinq étamines ayant la même insertion, opposées aux divi-

sions calicinales, alternes avec les pétales extérieurs, ayant leurs filets très-courts, adhérents à la base de la corolle intérieure, les anthères fixées par la base, elliptiques, biloculaires, et s'ouvrant latéralement par une suture longitudinale; style terminal, dressé, terminé par un très-petit stigmate; ovaire supère, uniloculaire dans la partie supérieure, trilobulaire inférieurement; capsule enveloppée par les divisions du calice de la corolle intérieure et par les étamines, ovée, aiguë, à trois valves, uniloculaire et vide dans la partie supérieure, trilobulaire par l'introflexion des valves, et polysperme; graines disposées sur deux rangs, très-petites, pourvues d'un tégument crustacé, d'un périsperme charnu, d'un embryon droit, axile, dont la radicule est plus grande que les cotylédons et regarde l'ombilic. Ce genre diffère du *Sauvagesia* par la forme conique de ses corolles extérieure et intérieure dont les pétales sont lancéolés au lieu d'être obovés; par l'absence de filets placés au-dessus des pétales dans le *Sauvagesia*; par ses anthères elliptiques, quelquefois membraneuses, tandis que celles de l'autre genre sont étroites et linéaires; enfin, par la singulière organisation du fruit.

Les Lavradies sont de petits arbrisseaux très-glabres, à feuilles simples, assez petites, pétiolées, stipulées, ciliées et persistantes; les fleurs sont blanches ou roses, axillaires ou terminales, disposées en grappe ou rarement en panicule, et toujours accompagnées de bractées. Ces sous-arbrisseaux sont tous propres au Brésil; quelques-uns, tels que les *Lavradia montana* et *Capillaris*, sont limités à la chaîne de montagnes marécageuses ou plutôt aux pâturages tout à la fois marécageux et élevés, qui occupent un grand espace dans la province de *Minas Geraës*, à deux mille pieds au-dessus du niveau de la mer, et que l'on a désigné sous le nom de *Serra do Espinhaço*; les autres, au contraire, croissent partout, dans les lieux secs et très-élevés. Cette anomalie dans la géographie botanique du genre *Lavradia* est vraisemblablement la cause des difficultés que l'on a rencontrées dans la culture artificielle de ces plantes dans les serres, où l'on a peu d'exemples de réussite. Les plantes vivantes qui ont été envoyées par feu le P. Leandro, n'ont pu supporter au delà de deux années, les différents essais de sol auxquels on les a soumises, et les semis que l'on a faits de graines bien récoltées, n'ont produit qu'un très-petit nombre d'individus, encore sont-ils faibles et languissants; c'est dommage, car ces plantes sont véritablement aussi jolies pour l'amateur qu'intéressantes pour la science des végétaux. Les fleurs paraissent au printemps.

LAVRADIE DES MONTAGNES. *Lavradium montana*, Mart., *Gen. et Sp. pl. Brasil.*, 55; *Lavradia glandulosa*, St.-Hil., *Mém. du Mus.*, 11, p. 112. Sa racine est pivotante, ligneuse, fibreuse, jaunâtre à l'intérieur, brunâtre en dehors; la tige s'élève à la hauteur d'environ trois pieds, et se divise, dès sa base, en rameaux droits, cylindriques, recouverts d'une écorce brune, que les cicatrices des feuilles anciennes rendent rugueuse. Les feuilles sont alternes, rapprochées, dressées et étalées, obovales, arrondies et mucronées au sommet où le

prolongement de la nervure médiane forme une épine, marquée de veines latérales, parallèles, régulières et très-rapprochées, bordées et finement dentées, glabres et d'un vert brillant sur les deux faces, longues de douze à quinze lignes. Les stipules sont persistantes, dressées, pinnatifides, capillaires, avec la terminale la plus longue. Les fleurs sont réunies en grappe terminale, portées sur des pédicelles filiformes qu'accompagnent des bractées ovales, lancéolées, sessiles, aiguës, bordées de glandes, à dentelures fines et rougeâtres. Le calice a ses divisions ovales-lancéolées, pointues, glanduloso-ciliées et glabres. La corolle extérieure est d'un rose qui prend une nuance de pourpre vers l'onglet; la corolle interne ou le tube pétaloïde est conique, resserré ou arrondi à la base, tronqué et presque frangé au sommet, glabre, strié, aussi long que les pétales et d'un pourpre très-intense.

LAVRADIE CAPILLAIRE. *Lavradia capillaris*, St.-Hil., *Mém. du Mus.*, 11, p. 115. Sa tige est élevée de deux pieds environ, très-rameuse, garnie de feuilles nombreuses, rapprochées, alternes, stipulées, lancéolées, aiguës, rétrécies en pétiole court, dentées et un peu calleuses sur les bords, veinées, longues de cinq à huit lignes. Les fleurs, grêles et plus ou moins divergentes, sont réunies en panicule terminal, et portées sur un long pédoncule, très-droit, glabre, filiforme, accompagné d'une très-petite bractée subulée, presque stipulée et scarieuse; les pédicelles ressemblent au pédoncule, excepté qu'ils sont moins longs et uniflores. Les cinq divisions du calice sont presque membraneuses, glabres, ovales-lancéolées et acuminées. La corolle extérieure consiste en cinq pétales caducs, hypogynes, très-ouverts, glabres, alternes avec les divisions du calice, mais trois fois plus grands, ovales, lancéolés, très-aigus, très-entiers et d'un beau rouge de rose; la corolle intérieure est un peu moins longue, et d'un rouge pourpré.

LAVRADIE ALPESTRE. *Lavradia alpestris*, Mart., *Gen. et Sp. pl. Bras.*, tab. 22; *Lavradia ericoides*, St.-Hil., *Mém. du Mus.*, 11, p. 108. Cette espèce ne s'élève pas à plus de deux pieds; ses tiges sont glabres et d'un brun noirâtre, couvertes de feuilles alternes, linéaires, nombreuses, très-serrées, étalées, stipulées et très-courttement pétiolées; leurs bords sont roulés et leur couleur d'un vert obscur; elles ont de trois à quatre lignes de long. Les stipules sont latérales, géminées, subulées, très-acérées, avec la pointe quelquefois recourbée. Les fleurs forment au sommet des rameaux des panicules lâches et diffuses; chacune d'elles est portée sur un pédicelle rameau, fort grêle et rougeâtre. La corolle extérieure est d'un rouge de rose fort pâle; la corolle intérieure est d'un rouge purpurin.

LAVRADIE TRÈS-ÉLÉGANTE. *Lavradia elegantissima*, St.-Hil., *Mém. du Mus.*, 11, p. 109; *Sauvagesia elegantissima*, St.-Hil., *Mém. du Mus.*, 9, p. 525. Cette Lavradie qui a beaucoup de ressemblance avec l'espèce qui précède, n'est guère plus élevée qu'elle; cependant ses tiges sont moins rameuses et les feuilles qui les garnissent, moins longues et beaucoup plus serrées, ce qui donne à la plante l'aspect d'un Lycopode ou d'une Jungermannie. Les feuilles n'ont pas plus d'une ligne

et demie; elles sont ovales-elliptiques, fasciculées, presque sessiles, obtuses, très-entières, concaves, glabres, d'un vert foncé, mais luisant; les stipules sont subulées, très-aiguës, aciculaires et groupées par faisceaux. Les grappes sont terminales et ont un pouce et demi environ de longueur; les pédicelles sont simples, filiformes, nus, longs de six à huit lignes, rougeâtres, garnis à leur base de petites bractées peu apparentes. Le calice est petit, glabre, presque membraneux, profondément divisé en cinq parties ovales; les cinq pétales formant la corolle extérieure sont hypogynes, très-ouverts, ovales, obtus, très-entiers, quatre fois plus grands que le calice et d'une belle couleur de chair; la corolle intérieure est monopétale, ovale-conique, rétrécie au sommet qui se divise en dix dents; elle est impressionnée de cinq sillons et d'un rouge pourpré qui s'éclaircit à l'extrémité. Les cinq étamines sont hypogynes, glabres, insérées à la base du tube pétaloïde, à filaments très-courts, à anthères immobiles, elliptiques, aplaties, fixées par leur base, biloculaires et déhiscents latéralement. L'ovaire est ovale, pointu, glabre, surmonté d'un style filiforme, purpurin et d'un stigmate très-petit. La capsule ressemble en tout à celle de la Lavradie alpestre.

LAWSONIA. BOT. V. HENNE.

LAXICOSTÉ. *Laxicostatus*. BOT. Organe dont la surface est garnie de côtes écartées.

LAXIFLORE. *Laxiflorus*. BOT. Panicule, thyrses ou épi dont les fleurs qui le composent sont fort écartées les unes des autres.

LAXMANNIE. *Laxmannia*. BOT. Plusieurs genres ont été désignés sous ce nom par les botanistes. Forster le donna primitivement à un genre de Composées qui fut réuni au *Bidens* et au *Spilanthus* par Roxburgh. Rob. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 285), admettant cette réunion, nomma *Laxmannia* un genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L. Ayant reconnu plus tard que le genre de Forster méritait d'être conservé, au lieu de le rétablir sous son ancien nom, il préféra lui imposer celui de *Petrobium*. D'autres *Laxmannia* ont encore été proposés. Celui de S.-G. Gmelin était fondé sur le *Crucianella stylosa*. Fischer a voulu aussi séparer sous ce nom générique le *Geum potentilloides* dont Seringe (*in De Cand. Prodr. Syst. Veget.*, t. 11) a fait le type de la section qu'il a nommée *Stictogeum*. Enfin, selon Steudel, le nom de *Laxmannia* a été employé par Raesch pour une autre plante qu'il a nommée *Laxmannia anuenda*. Quoique le genre de R. Brown n'ait pas l'antériorité sur celui de Forster, il devient nécessaire, dans l'intérêt de la science, de l'admettre seul sous le nom de *Laxmannia*, parce qu'il a été décrit avec toute l'exactitude désirable, ce que l'on ne peut dire du genre de Forster. En conséquence, on aura recours aux mots PETROBIUM, BENOITE et CRUCIANELLE pour les autres *Laxmannia*, et voici les caractères donnés par l'illustre auteur du *Prodr. Flor. Novæ-Hollandiæ*: périanthe à six divisions colorées, conniventes à la base et persistantes; six étamines dont les filets sont subulés, glabres, insérés sur les divisions du périanthe, et les anthères peltées, pres-

que arrondies; ovaire n'ayant qu'un petit nombre de loges; style simple; stigmate obtus; capsule renfermée dans le calice persistant, à trois loges et à trois valves portant les cloisons sur leur milieu; graines peltées, à ombilic nu; embryon dorsal parallèle à l'ombilic.

Ce genre est voisin du *Sowerbea* et de l'*Aphyllanthes*. Il se compose de deux espèces qui croissent au port Jackson et sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande. R. Brown les a nommées *Laxmannia gracilis* et *Laxmannia minor*. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, ayant le port des *Polycarpæa* ou *Hagea*. Leur racine est fibreuse; leurs tiges sont rameuses, filiformes et garnies de feuilles pointues; les radicales agglomérées; les caulinaires alternes et comme insérées sur le milieu d'une gaine courte, scarieuse, laineuse sur les bords et fendue au sommet. Ses fleurs sont presque sessiles, petites, pourprées ou blanches, et pourvues d'une bractée; leur capitule est petit, porté sur un pédoncule terminal et en forme de hampe.

LAYIE. *Layia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, établi par Hooker qui lui assigne pour caractères: capitule multiflore, radié; fleurons de la circonférence ligulés et femelles, ceux du disque tubuleux et hermaphrodites; involucre hémisphérique, formé de squames oblongues, aiguës, enveloppant la base des fleurons de la circonférence et leurs akènes; réceptacle plan, portant plusieurs rangées de paillettes linéaires disséminées entre les fleurons du disque et du rayon; styles rameux, recourbés et appendiculés; akènes oblongs, atténués à leur base, ceux de la circonférence glabres et chauves, ceux du disque poilus, garnis d'une aigrette persistante, plumeuse et rigide à la base. Les *Layia* sont des plantes herbacées, et couchées que le botaniste-voyageur Douglas a observées en Californie; ces plantes sont étalées, rameuses, poilues, avec leurs tiges et rameaux monocéphales; les feuilles sont alternes, linéari-lancéolées, les inférieures pinnatifides et les supérieures entières; les fleurs sont jaunes. L'espèce bien connue a été nommée *Layia gaillardoides*. Hooker propose d'ajouter à ce genre le *Madia glomerata*, le *Madia elegans* et l'*Axigera chrysanthemoides*, dont les caractères s'y rapportent entièrement.

LAZIONITE. MIN. Même chose que *Wavellite*. V. ce mot.

LAZULITE. MIN. Vulgairement Lapis-Lazuli et Pierre d'azur, *Lazurstein*, W. Substance minérale, d'un bleu d'azur, opaque, fusible, soluble en gelée dans les Acides, composée de six atomes de silicate d'Alumine et d'un atome de silicate de Soude, ou en poids, de Silice, 44; Alumine, 55; Soude, 21; ayant pour forme primitive un dodécaèdre rhomboïdal. Sa cassure est mate, à grain très-serré; sa dureté suffisante pour qu'elle étincelle par le choc du briquet. Sa pesanteur spécifique est de 2,76 à 2,94. Les seules variétés connues sont: le Lazulite cristallisé, le granulaire et le compacte. Il est souvent entremêlé de veines blanches de Feldspath, de Chaux carbonatée, et de veines jaunes de Fer pyriteux. Cette substance appartient au sol primordial. On la trouve en filons dans le Granite et l'

Calcaire granulaire en Sibérie, près du lac Baïkal; dans la petite Bukaric, le Thibet, la Chine, et enfin dans le Chili. Le Lazulite, lorsqu'il est d'un beau bleu et exempt de taches blanches, est recherché par les artistes qui taillent et polissent les Pierres, et on en fait des coupes, des tabatières, des plaques pour être employées en revêtement. Mais son principal usage est de fournir à la peinture cette belle couleur bleue, connue sous le nom d'Outremer, qui est presque inaltérable. Pour la préparer, on broie cette Pierre, et on la réduit en poudre fine qu'on mêle avec de la résine pour en former une pâte. Puis à l'aide du lavage, on extrait de ce mélange une poudre qui, étant desséchée, donne l'Outremer.

LÉACHIE. *Leachia*. MOLL. V. CALMARET.

LÉACHIE. *Leachia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu et de la Syngénésie frustranée, L., établi par H. Cassini (Dict. des Sc. natur., t. 25, p. 558) qui lui a imposé des caractères très-détaillés, parmi lesquels on peut considérer les suivants comme étant les plus essentiels : involucre double : l'extérieur plus court, étalé, dont les folioles, soudées à la base, un peu coriaces, ovales, lancéolées et obtuses, sont placées presque sur un seul rang; l'intérieur campanulé, formé de folioles appliquées, soudées à leur base, égales, larges, ovales, lancéolées, colorées, coriaces à la base, membraneuses sur les bords; fleurons du centre de la calathide nombreux, réguliers, hermaphrodites; ceux de la circonférence neutres, au nombre de huit, sur un seul rang, en languettes cunéiformes et tridentées; réceptacle hémisphérique, garni de paillettes linéaires, membraneuses et colorées; ovaires obovoïdo-comprimés, arqués en dedans, surmontés de deux squammellules opposées, très-courtes, larges, charnues et irrégulièrement barbellulées; akènes pourvus sur chaque côté d'une bordure cartilagineuse, irrégulièrement découpée et qui s'est développée après la fleuraison.

Mench avait autrefois distingué ce genre du *Coreopsis* et lui avait imposé la dénomination vicieuse de *Coreopsoidea*. Le *Coreopsis lanceolata*, L., en est le type. On cultive au Jardin des Plantes de Paris cette jolie espèce qui est originaire de la Caroline. C'est une plante herbacée, à tiges dressées, hautes de près d'un mètre, et garnies de feuilles opposées, presque sessiles, lancéolées et très-entières. Les calathides des fleurs sont jaunes, solitaires au sommet de longs pédoncules terminaux.

Cassini lui a adjoint deux espèces décrites par Linné et par Persoon sous les noms de *Coreopsis auriculata* et de *Coreopsis crassifolia*. La première est maintenant la *Leachia trifoliata*, la seconde la *Leachia crassifolia*, Cassini.

LÉADHILLITE. MIN. Même chose que Plomb carbonaté cristallisé. V. PLOMB.

LÉABA. BOT. Ce genre, établi par Forskahl (*Flora Aegyptiana*, p. 172), a été réuni au *Menispermum* par Delille (*Fl. Aegypt. illustr.*, 50, t. 51, f. 2). De Candolle (*Syst. Veget.*, 1, p. 529) a placé cette espèce dans le genre *Cocculus*.

LÉANDRE. *Leandra*. BOT. Genre de la famille des

Mélastomacées, institué par Raddi, dans les Mémoires de la Société Italienne pour 1820, et dédié par lui au père Leandro, directeur du Jardin Botanique de Rio-Janeiro. Caractères : tube du calice ovale, urcéolé, presque en forme de bouteille et s'élevant au-dessus de l'ovaire; les lobes, qui ont le double de sa longueur, sont ordinairement de quatre à six externes et subulés, de six internes, ovales, membraneux, disposés en avant des précédents et serrés contre leurs dilatations basales; quatre à six pétales linéari-lancéolés; huit à douze étamines surmontées d'anthers linéaires, à peine obtusément auriculés à leur base; style filiforme, exserte et velu inférieurement; stigmate punctiforme. Le fruit paraît consister en une baie sèche, à trois ou quatre loges, renfermant des semences anguleuses, subovales, brillantes, à hile linéaire. Le genre *Leandra*, partagé en deux sections, se compose de plusieurs arbustes placés précédemment par Schrank et par Martius dans le genre Mélastome dont ils s'éloignent sensiblement, ainsi qu'on a pu le voir d'après l'exposé des caractères. Ces arbustes appartiennent tous originairement au Brésil; leurs rameaux sont plus ou moins velus; leurs feuilles, à triple nervure, sont ciliées et dentées; leurs fleurs sont disposées en tête et souvent accompagnées de bractées.

LÉANDRE AMPLEXICAULE. *Leandra amplexicaulis*, DC. Rameaux tétragones; feuilles ovales-oblongues, acuminées, sessiles à leur base qui est cordée, marquées de trois nervures; bractées obtuses et échancrées. De la province de St-Paul.

LÉANDRE. INS. Espèce européenne de Lépidoptère diurne du genre Satyre. V. ce mot.

LÉANGIER. *Leangium*. BOT. (*Champignons*.) Ce genre, d'abord créé par Link, a ensuite été réuni au *Didymium* qui diffère à peine du *Diderma*, auquel quelques auteurs le réunissent. Son principal caractère était d'avoir un péricarpium composé d'une enveloppe simple, mais un examen attentif a démontré qu'elle était double dans les *Diderma floriforme* et *stellare*, types du genre; c'est pourquoi Link l'avait fait disparaître. Nées, Ehrenberg et d'autres cryptogamistes l'ont rétabli depuis, après s'être assurés, d'abord, que l'enveloppe était simple dans le *Diderma physaroides*, et que dans les deux autres *Diderma* que l'on vient de nommer, les graines étaient portées sur une columelle qui n'était point une deuxième enveloppe, mais bien un organe particulier, qui simulait une double membrane, fait qui explique l'erreur de Link.

LÉARD. BOT. Nom vulgaire du Peuplier noir.

LÉATHÉSIE. *Leathesia*. BOT. Genre d'Algues de la famille des Nostachinées, établi par Gray, pour plusieurs plantes rapportées par quelques auteurs au genre *Clavarella*, mais qui en diffèrent en ce que leur fronde est moins foliacée, plus gélatineuse, renflée, à filaments subrameux, plus épais vers le sommet, partant d'un point central et divergeant en rayons. Ces plantes sont marines.

LEAVENWORTHIE. *Leavenworthia*. BOT. Genre de la famille des Crucifères, établi par Torrey, dans les Annales du Lycée de New-York (t. III, p. 87, fig. 5), pour une petite plante annuelle, trouvée par lui aux

États-Unis, et qui lui a offert pour caractères généraux : calice à trois divisions presque droites et égales à leur base; corolle composée de quatre pétales hypogynes, cunéiformes, tronqués ou échancrés; six étamines hypogynes, tétradynames et sans dents; style distinct ou presque nul; stigmate petit et bidenté. Le fruit est une silique oblongo-linéaire, comprimée, un peu renflée et contractée dans les espaces que laissent les graines; valves nervurées; cloison à une seule nervure; semences disposées sur un seul rang, largement ailées sur leurs bords, à funicules libres; embryon dépourvu d'albumen, avec ses cotylédons bombés, sa racine très-petite, conique et presque obliquement ascendante contre les bords des cotylédons.

LEAVENWORTHIE A UNE FLEUR. *Leavenworthia uniflora*, Torr.; *Cardamine uniflora*, Willd. Toute la plante est de peu d'élévation; ses feuilles sont lyratopinnatifides; ses tiges sont lâches et ne forment en quelque sorte que des pédoncules supportant chacun une fleur jaune.

LEBBECK. BOT. Espèce du genre Acacie. *V.* cc mot.

LÉBECKIE. *Lebeckia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, constitué par Thunberg et placé par les auteurs systématiques dans la Diadelphie Décandrie, L., quoiqu'il ait des étamines monadelphes. Voici ses caractères essentiels : calice découpé en cinq lobes aigus, presque égaux et à sinus arrondis; dix étamines toutes réunies en une gaine fendue antérieurement; légume cylindrique. Les Lébeckies sont des arbrisseaux ou arbustes indigènes du cap de Bonne-Espérance, ayant le port des Genêts, à feuilles simples ou trifoliées, quelquefois nulles. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 156) en a décrit onze espèces dont plusieurs étaient placées dans les genres *Spartium* et *Gonista* par Linné; telles sont les *Lebeckia contaminata* et *sepiaria*. Lamarck a réuni aux Cytises, sous les noms de *Cytisus sericeus* et de *Cytisus capensis*, les *Lebeckia sericea* et *Lebeckia cytisoides*. Ce dernier a, d'un autre côté, été placé par Linné dans son genre *Ebenus*.

LÉBERFELS. MIN. Roche hépatique. D'après Beurard, Trapp intermédiaire pénétré de Fer oxydé.

LÉBÉRIS. REPT. Espèce du genre Vipère. *V.* cc mot.

LÉBERKISE. MIN. C'est-à-dire *Pyrite hépatique*. Nom donné par Werner à certaines variétés de Fer sulfuré, passant à l'état d'hydrate; et par Léonhard, au Fer sulfuré magnétique.

LÉBÉROPAL. MIN. Synonyme de Ménilite, Opale résinite de Ménil-Montant, près de Paris.

LÉBERSPATH. MIN. Variété de Baryte sulfatée pénétrée de matière bitumineuse. *V.* BARYTE SULFATÉE FÉTIDE.

LÉBÉTINE. REPT. Espèce du genre Vipère. *V.* cc mot.

LÉBÉTINE. *Lebetina*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini (*Dict. des Sc. nat.*, t. XXV, p. 594), et placé par ce botaniste dans la tribu des Tagétinées. Voici ses principaux caractères : involucre double; l'extérieur plus court, composé d'environ douze bractées presque sur un seul rang, dressées, linéaires, subulées, pinnatifides et glanduleuses

sur la nervure; l'intérieur cylindracé, un peu élargi de bas en haut, formé d'environ vingt folioles égales, presque sur un seul rang, soudées inférieurement, appliquées, glanduleuses et appendiculées au sommet; réceptacle conoïde, alvéolé, garni de fimbriilles courtes, épaisses et charnues; calathide dont les fleurons du centre sont nombreux, hermaphrodites, à corolle un peu irrégulière, ceux de la circonférence au nombre de douze, en languettes et femelles; ovaires cylindracés, striés, velus et surmontés d'une aigrette double; l'extérieure courte, composée d'environ dix paillettes oblongues, spatulées; l'intérieure composée d'autant de paillettes filiformes, légèrement plumeuses dans leur partie supérieure. Le genre *Lebetina* est très-voisin du *Dissodia*, mais il en diffère suffisamment par la structure de l'involucre, du réceptacle et de l'aigrette. L'espèce sur laquelle il a été constitué, a reçu le nom de *Lebetina cancellata*. C'est une plante herbacée, très-odorante, comme les *Tagetes*, dont la tige est dressée, rameuse et garnie de feuilles éparses, sessiles et profondément pinnatifides. Ses fleurs sont jaunes et accompagnées de bractées qui forment un assemblage analogue à l'involucre de l'*Atractylis cancellata*. Cette plante est cultivée, sans indication d'origine, au Jardin des Plantes de Paris. Cassini propose, avec doute, de joindre à cette espèce le *Dissodia porophylla*, *coccinea* et *Cavanillesii* de Lagasca. Cette dernière plante a été érigée en un genre distinct, nommé par les uns *Willdenovia*, *Adenophyllum* et *Schlechtendalia* par les autres. *V.* ccs mots.

LÉBIADE. *Lebias*. POIS. Genre établi par Cuvier (*Rég. An.*, t. 11, p. 799) dans la famille des Cyprins, qui est celle des Cysnidrosomes de Duméril. Ses caractères consistent dans les dents comprimées et dentées; leur corps est aplati, très-déprimé, couvert d'écaillés; la bouche est petite; la membrane branchiostège a cinq rayons; une seule dorsale. Le genre *Lebias* forme avec les genres *Pœcilia*, *Fundulus*, *Cyprinadon* et *Molinezia*, un petit groupe qui a reçu le nom de Cyprinoides, à cause de l'affinité que ces Poissons ont avec les véritables Cyprins, dont ils se distinguent néanmoins par des dents aux deux mâchoires, par la disposition des nageoires dorsale et anale, et par le nombre des rayons branchiostèges. La majeure partie des espèces du genre Lébiade appartient au nouveau monde. Les deux suivantes, qui sont tout à fait nouvelles, ont été observées par Wagner dans les eaux de la Sardaigne.

LÉBIADE A LIGNES PONCTUÉES. *Lebias lineato-punctata*, Wagn. Corps un peu cylindrique, faiblement déprimé vers le dos, traversé par douze ou quinze lignes noires; des taches et des points noirs sur la queue; nageoire caudale un peu tronquée. Taille, deux pouces. Ce petit Poisson habite les ruisseaux et les eaux salées des environs de Cagliari. D. 10, p. 15, v. 7, A. 10, c. 24.

LÉBIADE SARDE. *Lebias sarda*. Corps un peu comprimé, argenté, ceint de douze à seize lignes d'un gris bleuâtre; dos noirâtre; nageoire caudale tronquée. Ce Poisson est un peu plus petit que le précédent; il se trouve aux mêmes localités. D. 10, p. 16, v. 7, A. 10, c. 24.

Ces deux espèces se distinguent facilement de celles que Valenciennes a décrites, par la caudale qui est

tronquée ou terminée en ligne droite; la dorsale et l'anale sont en outre plus grandes.

L'espèce que Lesueur a observée vivante dans les eaux douces de la Floride, a été nommée par ce naturaliste *Lebias ellipsoïdes*. D. 11, p. 11, v. 10, A. 10, c. 20.

LÉBIE. *Lebia*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques troncatipennes, établi par Latreille et ayant pour caractères : crochets des tarsi dentelés en dessous; le dernier article des palpes filiforme ou presque ovalaire, tronqué à son extrémité, mais jamais sécuriforme; antennes filiformes; articles des tarsi presque triangulaires ou cordiformes, le pénultième bifide ou bilobé; corps court et aplati; tête ovale, peu rétrécie postérieurement; corselet court, transversal, plus large que la tête, prolongé postérieurement dans son milieu; élytres larges, presque carrées. Latreille avait divisé ce genre en trois sections basées sur les proportions du corselet, et la considération du pénultième article des tarsi. Bonelli a converti ces divisions en autant de genres nouveaux, auxquels il en a ajouté un de plus; les quatre genres qu'il a établis sont : Lébie, Lamprie, Dromie et Démétriade; ces genres furent adoptés par Latreille, dans l'Iconographie des Insectes d'Europe et dans ses Familles naturelles du Règne animal. Dejean (Catal. général des Col., etc., t. 1, p. 255) a réuni les deux premiers genres de Bonelli, ceux de Lébie et de Lamprie, parce que les caractères que cet auteur donnait à ces genres pour les distinguer, n'existent pas dans toutes les espèces; ainsi Bonelli donnait pour caractères au genre Lamprie d'avoir le pénultième article des tarsi simple, les antennes linéaires et le dernier article des palpes tronqué; les caractères qu'il attribuait à son genre Lébie, étaient d'avoir le pénultième article des tarsi bifide, les antennes plus minces à leur base, et le dernier article des palpes moins tronqué que dans les Lampries. Dejean, qui possède vingt-trois espèces de ces deux genres, en les examinant toutes attentivement, s'est convaincu qu'il était impossible d'admettre le genre Lamprie, car même dans le *Lamprias cyanocephala*, qui est le type du genre, le pénultième article des tarsi n'est point simple, comme le dit Bonelli, mais distinctement bifide, et il y a des espèces où il est difficile de décider s'il est bifide ou bilobé, mais il n'est simple dans aucune; et quant aux autres caractères ils sont si peu sensibles qu'il ne croit pas qu'ils soient suffisants pour servir de caractères à un genre. Celui-ci, tel qu'il est restreint par Dejean (*loc. cit.*), se distingue des Dromies et des Démétriades, par le corselet qui est presque aussi long que large dans ces derniers genres, tandis qu'il est toujours plus large que long dans le premier; il se distingue des Cymindes par la forme des palpes, et des Brachynes par leur languette, leur corps très-aplati, et l'absence de ces organes de crépitation qui sont particuliers à ces derniers Carabiques. Les Lébies ont le dernier article des palpes filiforme ou presque ovalaire, plus ou moins tronqué à l'extrémité, mais jamais sécuriforme; leurs antennes sont filiformes et plus courtes que le corps qui est large et aplati; leur tête est ovale et peu rétrécie postérieurement, le

corselet est court, transversal, plus large que la tête, et prolongé postérieurement dans son milieu; ce caractère est tout à fait particulier à ce genre, et il le distingue de tous ceux avec lesquels il a quelques rapports; les élytres sont larges, légèrement convexes, tronquées à l'extrémité et en forme de carré peu allongé. Les mâles ont les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés et garnis en dessous de poils assez courts et serrés. Ces insectes se trouvent en général sous les écorces. On en rencontre quelquefois sous des pierres. Presque toutes les espèces connues sont d'Europe ou d'Amérique. Celle qui sert de type au genre, est :

LÉBIE PETITE CROIX. *Lebia Crux minor*, Latr., Gyl., Def. (*loc. cit.*, p. 261); *Carabus Crux minor*, Fabr.; *Carabus Crux major*, Oliv., III, 55, p. 96, n° 152, t. 4, f. 42, a, b; le Chevalier rouge, Geoff. Elle est longue de deux lignes et demie à deux lignes trois quarts; noire, avec la base des antennes et le corselet fauves; les élytres sont d'un fauve pâle, avec une tache scutellaire et une grande bande postérieure transverse et dilatée à la suture, noires; les pieds sont fauves, avec les genoux et les tarsi noirs. Elle se trouve en Europe, mais elle est rare à Paris. V. pour les autres espèces, Latreille, Fabricius, Olivier, et l'ouvrage du comte Dejean, déjà cité plus haut.

LEBRETONIE. *Lebretonia*. BOT. Genre de la famille des Malvacées, et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Schrank (*Plant. rar. Hort. Mon.*, tab. 90), adopté et ainsi caractérisé par De Candolle (*Prodrom. Syst. Regn. Veget.* 1, p. 446) : calice à cinq divisions profondes, entouré d'un petit involucre à cinq divisions profondes et plus courtes que celles du calice intérieur; cinq pétales tordus pendant l'estivation, à limbe étalé; dix styles; carpelles au nombre de cinq ou de quatre par avortement, monospermes, indéhiscents. Ce genre est, selon De Candolle, très-voisin de la seconde section des *Pavonia*, qui se compose de plantes indigènes, comme le *Lebretonia*, de l'Amérique équinoxiale. La plante qui a servi de type au genre a été nommée *Lebretonia coccinea* par Schrank. Ses fleurs sont grandes, d'un rouge écarlate; ses feuilles ovées, acuminées, dentées en scie, sont pubescentes en dessus et tomenteuses en dessous. Nées et Martius (*Nov. Act. Bonn.* XI, p. 98) en ont publié une seconde espèce à laquelle ils ont donné le nom de *Lebretonia latifolia*. Enfin De Candolle a réuni, avec doute, au *Lebretonia*, le *Schouwia semi-serrata* de Schrader (*Götting. Ann.*, 1821, p. 717).

LECANACTIS. BOT. Ce genre a été fondé par Eschweiler dans son *Systema Lichenum*, pag. 14, et placé dans la cohorte des Graphidées. Il est ainsi caractérisé : thalle crustacé, attaché, uniforme; apothécium oblong et allongé d'une manière difforme, immergé, noir; périthécium infère et latéral, avec une marge concrète formée par le thalle, à nucléum nu, à disque plan, un peu convexe; thèques fusiformes, cylindriques, en anneau. Le type de ce genre est l'*Opegrapha astroidea* de l'*English Bot.*, vol. 26, tab. 1847. L'*Arthonia lyncea*, que l'on trouve si fréquemment dans les environs de Paris, rentre dans le genre *Lecanactis*, qui semble bien voisin des Arthonies. Eschweiler en pos-

sède six espèces nouvelles toutes américaines ; il ne donne les caractères spécifiques d'aucune d'elles, et il nomme l'espèce figurée *Lecanactis lobata*.

LECANANTHE. *Lecananthus*. BOT. Genre établi par W. Jack (*Mal. Mis.* 2) et adopté par W. Carey et Wallich dans le *Flora Indica*, 2, p. 519. Ce genre, qui fait partie de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, offre les caractères suivants : calice adhérent avec l'ovaire, élargi, campanulé, coloré, et à cinq divisions inégales ; corolle monopétale, à tube court, à limbe à cinq divisions ; ovaire à deux loges contenant un petit nombre d'ovules attachés à un trophosperme convexe, qui tient à la cloison ; style bifide surmonté de deux stigmates linéaires. Ce genre se compose d'une seule espèce.

LECANANTHE ROUGEATRE. *Lecananthus erubescens*, Jack, *loc. cit.* C'est un petit arbuste dressé, ayant à peu près le port d'un *Cephalis*. La tige est à quatre angles dont deux plus saillants ; les feuilles opposées, ovales, lancéolées, rétrécies et aiguës aux deux extrémités, entières ; les stipules sont larges et ligulés. Les fleurs sont réunies en une sorte de capitule, entouré d'un involucre. Cette plante a été trouvée par Wallich aux environs de Seringapour.

LECANARIA. BOT. (*Lichens*.) C'est le nom donné par Acharius à la première section du genre *Parmelia* tel que cet auteur l'avait d'abord établi dans sa Méthode ; elle renfermait les Parmélies à thalle crustacé, uniforme, dont la marge de l'apothécium est discolore. Ce sous-genre constitue en entier le genre Lécánore de Fée, mais ne fait qu'une partie du *Lecanora* d'Acharius, qui renfermait les espèces à thalle figuré en folioles soudées ou en squammes. V. **SQUAMMARIÈES** et **LECANORE**.

LECANIDIUM. *Lecanidium*. BOT. Genre de la famille des Champignons Pyrénomycètes, institué par Endlicher qui lui assigne pour caractères : périthécium patelliforme, marginé, ouvert, couvert d'une enveloppe mince et confluyente avec le noyau ; disque ordinairement pulvérulent, par la rupture des thèques annelés. Les Lécánidions sont de petits Champignons épiphytes, d'une consistance gélatineuse ou coriace.

LECANOCARPE. *Lecanocarpus*. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées, et de la Monandrie Monogynie, L., récemment établi par Nées d'Esenbeck (*Plant. Hort. med. Bonn. Icon. Select.*, p. 1, 4) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : fleur hermaphrodite ; calice pentaphylle, herbacé ; corolle nulle ; une ou deux étamines opposées aux folioles calicinales ; anthères didymes ; style simple, persistant, surmonté de deux stigmates ; caryopse (*cystis*) orbiculaire, déprimée, bordée ; graine unique, horizontale. Ce genre est voisin de l'*Amaranthus*, mais l'hermaphroditisme de ses fleurs, le nombre de ses étamines, et la structure de son fruit l'en distinguent suffisamment. Il ne renferme qu'une seule espèce qui croît dans le Napaul. C'est le *Lecanocarpus cauliflorus*, Nées (*loc. cit.*), dont voici la synonymie : *Amaranthus cauliflorus*, Link, *Enum. Hort. Berol.*, vol. II, p. 589 ; *Amaranthus diandrus*, Spreng., *Neue. Entd.* 3, p. 20 ; *Agroglochin chenopodioides*, Schrad., *Catal. Hort. Gœtt.* ; et *Blitanthus Nepalen-*

sis, Reichenbach, *Cat. Hort. Dresd.* C'est une plante herbacée, verte, à feuilles alternes, pétiolées, sans stipules, à fleurs disposées en capitules axillaires, sessiles dans les angles que font les divisions dichotomiques des capitules ; ceux-ci sont très-petits au moment de la floraison ; les fruits se développent beaucoup dans leur maturation. L'auteur a joint à la description très-détaillée de cette plante une bonne figure qui représente l'espèce et l'analyse complète de ses organes.

LECANOCÉPHALE. *Lecanocephalus*. INTEST. Genre d'Entozoaire de l'ordre des Trématodes de Rudolphi, établi par Moritz Diesing (*Ann. des Wien. Mus.*, 1859) pour un Ver particulier trouvé par le naturaliste voyageur Natterer dans l'œsophage du Vastré géant, *Sudis gigas*, Poisson des rivières du Brésil. Les caractères du genre nouveau sont : corps cylindrique, élastique, plus épais aux deux extrémités, dont l'antérieure est obtuse et la postérieure effilée en pointe ; chacun des anneaux dont le corps se compose, est couvert de petites épines simples ; tête obtuse, presque triangulaire, très-distincte, en forme de patelle ; bouche composée de trois lèvres ; la queue des mâles est ordinairement recourbée, munie d'un crochet et de deux petites épines ; celle des femelles est droite et subulée.

LECANOCÉPHALE A PETITES ÉPINES. *Lecanocephalus spinulosus*, Mor., *loc. cit.*, pl. XIV. Il est blanc et mou, composé d'une multitude de petits anneaux dont le bord inférieur est garni de petites épines couchées. Sa grosseur est celle d'un crin de Cheval, et sa longueur est d'un à deux pouces.

LECANOPTÉRIDE. *Lecanopteris*. BOT. Le genre qu'a créé Reinwardt, sous ce nom, dans la famille des Fougères polypodiacées, ne paraît nullement différer du genre *Adenophorus* de Gaudichaud (Voyage de l'Uranie, Bot., 565) ; mais comme il existe déjà un genre Adénophore dans les Hydrophytes, peut-être conviendrait-il d'adopter la dénomination du professeur Reinwardt. Du reste voici les caractères du genre : écailles caulinaires lancéolées, articulées ; celles des feuilles sont glanduleuses ; sores situés au sommet épaissi, presque bilobé, de la nervure médiane et simple des lobes, et légèrement recouverts par le bord supérieur du limbe ; un seul faisceau médulliforme, sillonné, dans la coupe des pétioles. Gaudichaud fait la description de quatre espèces du genre *Adenophorus*, qu'il a nommées *pinnatifidus*, *minutus*, *bipinnatifidus* et *tripinnatifidus*. Toutes ces espèces appartiennent aux îles Moluques et à la Polynésie.

LECANORE. *Lecanora*. BOT. (*Lichens*.) Le genre Lécánore, tel que Fée l'a restreint, se compose de Lichens à thalle crustacé, tartareux ou lépreux, sous-cartilagineux, uniforme, avec et sans limites ; l'apothécium est orbiculaire, épais, sessile, marginé, à disque plan ou convexe, à marge discolore ; la lame prolifère est colorée. Ainsi caractérisé le genre *Lecanora* exclut les Patellaires à marge concolore de De Candolle ; il rejette aussi les *Lecanora* d'Acharius, dont le thalle est figuré ; celles-ci rentrent dans le groupe des Squammariées. L'habitat des *Lecanora* est très-varié. Elles envahissent les parois, les murs, les pierres, les rochers, la terre, l'épiderme des troncs

d'arbres, les vieux bois et même les feuilles vivantes de certains arbres exotiques. On peut porter à environ cent cinquante le nombre des espèces connues de ce genre; Fée en a décrit treize nouvelles, qui sont figurées dans son Essai sur les Cryptogames des écorces exotiques officinales. Environ une cinquantaine de Lécánores se trouvent en France. Parmi les espèces inédites on distingue les suivantes :

LÉCANORE ÉCARLATE. *Lecanora coccinea*, Fée, Essai sur les Cryptogames des écorces exotiques officinales, tab. 27, fig. 7, p. 120. Thalle granuleux, fendillé dans la partie fructifère seulement, sans limites, d'un blanc grisâtre; apothécions sous-immersés, pressés; à disque concave, de couleur écarlate, à marge très-épaisse. Cette belle plante a le port d'une Urcéolaire, mais son organisation ne permet pas de la séparer des Lécánores. Elle croît en Amérique, sur l'écorce de divers Figuiers.

LÉCANORE ÉPIPHYLLE. *Lecanora epiphylla*, Fée, l. c., tab. 1, fig. 28, p. 95. Thalle interrompu, sous-squamuleux, blanchâtre, assez épais; apothécions à marges très-épaisses, ferrugineuses, à disque creusé, pâle. On trouve cette plante sur les feuilles des arbres de Cayenne.

LÉCANORE TARTAREUX. *Lecanora tartarea*, Ach., Syn. Meth. Lich., pag. 172; *Verrucaria tartarea*, Hoffm., Fl. Germ., p. 175; *Patellaria tartarea*, De Cand., Fl. Fr., Sp. 989. Thalle tartareux, granulé, d'un blanc cendré; apothécions épars, à disque plau, un peu convexe, ruguleux, couleur de brique pâle, à marge infléchie, ensuite flexueuse. C'est cette espèce, si commune sur les roches et sur la terre, qui sert, dans le Nord, à teindre les étoffes.

LÉCANORÉES. BOT. CRYPT. (*Lichens.*) Cette tribu renferme les Lichens dont l'apothécion est patellulé, sessile, muni d'un rebord et d'une lame prolifère colorée, et dont le thalle est crustacé, amorphe et adhérent. Ce support est ordinairement limité, assez souvent orbiculaire, d'une épaisseur variable. Les Lécánorées vivent sur les écorces, les vieux bois et les pierres, s'étendent sur la terre humide, incrustent les Mousses et les débris de végétaux. Les feuilles vivantes de plusieurs arbres exotiques en nourrissent un petit nombre d'espèces très-remarquables. Cinq genres composent ce groupe; ce sont les genres *Myriotrema*, *Urceolaria*, *Echinoplaca*, *Lecidea* et *Lecanora*. V. ces mots. Les Lécánorées se lient aux Variolaires et aux Squamariées par le genre Lécánore.

LÉCHÉE ou **LÉQUÉE.** *Lechea*. BOT. Ce genre, établi par Linné, qui le plaçait dans la Triandrie Trigynie, avait été rapporté à la famille des Caryophyllées par Jussieu. Dunal (*in De Cand. Prod. Syst. Veg.*, 1, p. 285) l'a réuni aux Cistinées, et en a ainsi tracé les caractères : calice à trois sépales, accompagné de deux bractées ou sépales extérieurs; trois pétales lancéolés; étamines variant en nombre depuis trois jusqu'à douze, mais offrant ordinairement le nombre ternaire; ovaire à peu près trigone; trois stigmates à peine distincts; capsule à trois valves qui portent sur leur milieu les cloisons ou de fortes nervures, auxquelles sont attachées des graines en petit nombre, et munies d'un albumen charnu, d'un embryon dorsal droit, à radicule

infère et à cotylédons ovés oblongs. Ce genre renferme six espèces, toutes indigènes de l'Amérique septentrionale, parmi lesquelles nous citerons le *Lechea minor*, Pursh, Lamk., Illustr., t. 52, et le *Lechea racemulosa*, Michx. Lamarck (Illustr., t. 281, f. 5) a donné de celui-ci une bonne figure, sous le nom de *Gaura*. Ce sont des plantes herbacées, à fleurs nombreuses et petites et à rameaux inférieurs différents des florifères. Le *Lechea Chinensis* de Loureiro paraît être, selon De Candolle, une espèce de Commélinée.

LÉCHEGUANA. INS. Nom donné par les Brésiliens et par Félix d'Azzara à une Guêpe qui se trouve au Brésil et au Paraguay, et dont le miel a quelquefois des propriétés délétères. Anguste de St-Hilaire, qui a failli être empoisonné par ce miel, donne les détails de son empoisonnement dans les Annales des Sciences naturelles (t. IV, p. 54). Cette Guêpe est le *Polistes Lecheguana* de Latreille.

LÉCHENAULTIE. *Lechenaultia*. BOT. Genre de la famille des Goodénoviées, établi par R. Brown (*Prodr.* 1, p. 581) en l'honneur du botaniste et voyageur français Lécénault de la Tour. Il se compose de quatre espèces, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont de petits arbustes ou quelquefois des plantes herbacées, vivaces, glabres, portant des feuilles étroites et très-entières, des fleurs soit axillaires, soit terminales. Leur calice est adhérent; leur corolle, monopétale, est fendue longitudinalement d'un côté. Les anthères sont cohérentes entre elles au moment de l'épanouissement des fleurs. Les grains de pollen sont composés. Le stigmate est caché au fond d'un indusium bilabié. La capsule est prismatique, biloculaire, à quatre valves dont deux opposées portent la moitié de la cloison sur leur face interne. Les graines sont cubiques ou cylindracées et dures. Ce genre est très-voisin de l'*Anthotium*, mais il en diffère, ainsi que de tous les autres genres de cette famille, par son pollen composé de quatre petites masses sphériques.

LÉCHEOIDES. BOT. V. HÉLIANTHÈME.

LÉCHEPATTE. MAM. L'un des noms vulgaires de l'Unau, espèce du genre Bradype.

LÉCHRIOPS. INS. Coléoptères tétramères; ce genre, de la famille des Curculionoides, a été institué par Schoenherr pour un insecte très-voisin du *Rhynchanus sciurus* de Fabricius; mais les caractères de ce genre nouveau n'ayant pas été reconnus suffisamment distincts, par la majorité des entomologistes, n'a pas été adopté.

LÉCHUZA. OIS. Synonyme vulgaire de Chevêche. V. CHOUETTE.

LÉCIDÉE. *Lecidea*. BOT. Ce genre de *Lichens*, de la famille des Lécánorées, a été fondé par Acharius dans son *Methodus Lichenum*, et conservé sans modification importante dans les autres ouvrages de cet auteur; il figure dans l'ordre premier des Lichens Idiothalames homogènes, et est ainsi caractérisé : réceptacle universel, variable, crustacé, étendu, attaché, uniforme, non figuré, foliacé, stuppeux; réceptacle partiel, sentelliforme, sessile, couvert en entier par une membrane cartilagineuse, contenant un parenchyme solide et similaire dans toutes ses parties; disque marginé. Fée a

cru devoir modifier ces caractères : il ne considère comme *Lecidea* que les Lichens à thalle difforme dont l'apothécion patellulé est muni d'une marge de la même couleur que le disque. Il écarte ainsi de ce genre les Lécidées d'Acharius dont le thalle est figuré en folioles libres ou soudées. Il forme avec ces plantes son genre *Circinaria*, et il rétablit le genre *Placodium*. Il exclut ainsi les espèces renfermées dans le sous-genre *Lepidoma*. *V.* ce mot. Il a eu entre les mains, sous le nom de *Cyrtelia*, plusieurs Lichens venant d'Acharius; ils lui ont prouvé que ce lichénographe avait songé à démembrer le genre *Lecidea* dont il aurait distraité les espèces à apothécions immarginés, qui de noirs quand ils sont secs, deviennent rubiconds lorsqu'on les humecte. Les Lécidées naissent sur les écorces, les vieux bois, les pierres, la terre humide, etc.; leur thalle est fort variable; elles aiment l'humidité, et leur consistance est plus molle que celle des Lécatorées. Eschweiler place ce genre parmi les Verrucariées; mais ce rapprochement ne semble point heureux; l'organisation des *Lecidea* ne permet pas de les isoler des Lécatorées, avec lesquelles elles ont, par leur scutelle et par leur structure, un rapport très-intime.

LÉCIDÉE AURIGÈRE. *Lecidea aurigera*, Fée, Essai sur les Crypt. des Écorc. exot. officin., tab. 28, fig. 1, p. 106. Thalle membraneux, cendré, limité de brun, couvert de tubercules ovoïdes, lisses, couleur gris cendré à l'extérieur, jaune doré à l'intérieur, s'ouvrant dans la vieillesse de la plante; apothécions noirs, épars, ronds, souvent difformes; à disque concave, un peu plan, nu, ayant une marge épaisse. Cette belle espèce se fixe sur les écorces des Quinquinas de l'Amérique du sud.

LÉCIDÉE DE DU PETIT-THOUARS. *Lecidea Thouarsii*, Fée. Thalle sous-orbulaire, mollasse, à laciniures arrondies et incisées, crustacé vers le centre, stuppeux vers ses extrémités, roussâtre; apothécions globuleux, difformes, couleur de brique pâle, immarginés. La Lécidée d'Aubert Du Petit-Thouars a été trouvée par ce botaniste, dans les lieux montueux de l'île de Mascareigne, incrustant les Mousses et les Fougères des genres *Trichomanes* et *Hymenophyllum*.

LÉCIDÉES. BOT. Deuxième sous-ordre de la famille des Lichens Gastérolithales, de la Méthode proposée par Fries (Act. de Stockh., 1821). Ce groupe renferme les *Trachylia*, *Lecidea*, *Opegrapha*, *Gyrophora*. Il correspond presque exactement aux Lichens Idiolithales homogènes, à apothécions marginés d'Acharius. Le mot Gastérolithales signifie apothécions ventrus ou bombés.

LECISCIUM. BOT. Ce nom a été donné par Gærtner fils (*Carpologia*, p. 221) à un genre qui ne peut être admis définitivement, dans l'ignorance absolue où l'on est des parties de la fleur. Le fruit, qui est un drupe, a été figuré (*loc. cit.*, t. 220, f. 5) sous le nom de *Leciscium drupaceum*. Gærtner l'avait reçu du professeur Desfontaines, et l'avait nommé *Chrysophyllum*, dans sa collection.

LECOKIE. *Lecokia*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, érigé par De Candolle pour une plante que Lamarck avait placée dans le genre Armarinte et Sibthorp dans le genre Cerfeuil. Cette plante a paru

devoir former un genre distinct sous les caractères suivants : bords du calice divisés en cinq dents très-petites; pétales ovales, entiers, roulés ou courbés au sommet; deux disques épigynes, distincts, persistants, exsertes et couiques; styles subulés et divergents; fruit ovale, didyme, à commissures étroites; méricarpes demi-cylindriques, sillonnés par cinq côtes élevées, et obtuses quelquefois muriquées; semence ornée de raies nombreuses; albumen roulé; placenta orbiculaire.

LECOKIE DE CRÈTE. *Lecokia cretica*, De Cand.; *Cachrys cretica*, Lam.; *Scandix latifolia*, Sibth.; *Flor. Græca*, t. 284. C'est une plante vivace, du port de l'Angélique; ses racines sont tuberoso-fasciculées; sa tige est haute de deux pieds et demi, cannelée, garnie de feuilles deux fois ailées, à folioles lancéolées et dentées en scie.

LECONTÉE. *Lecontea*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, créé par A. Richard, dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris (5, p. 195, pl. 20, fig. 1 et 2), pour quelques arbrisseaux grimpants, rapportés de Madagascar. Caractères : limbe du calice partagé en cinq lobes subulés et persistants; tube de la corolle longiscule et cylindrique, son limbe a cinq divisions; cinq étamines presque sessiles insérées sur l'orifice du tube de la corolle; anthères oblongues, exsertes; style simple; stigmates au nombre de deux, linéaires et recourbés; ovaire à deux loges et à deux semences. Le fruit est comprimé, couronné, substrié, revêtu d'une écorce membranaceo-coriace, enveloppant des nucules comprimées, ailées sur les bords, monospermes, attachées par un filament qui pend du sommet; la semence est dressée dans chaque loge; l'embryon est implanté perpendiculairement dans un albumen charnu; la radicule est courte, et les cotylédons plus grands et obtus.

LECONTÉE DE BOJER. *Lecontea Bojeriana*, Rich. Feuilles opposées, pétiolées, cordiformes, brusquement pointues et tomenteuses; stipules entières; fleurs presque sessiles, réunies en faisceaux très-courts et roulés, axillaires, chacune d'elles portée sur un pédicelle qui se rattache à un pédoncule commun; fruit suborbiculaire.

LECONTÉE ARGENTÉE. *Lecontea argentea*, Rich. Feuilles ovales, brusquement acuminées, obtuses à leur base et couvertes en dessous, d'un duvet blanchâtre argenté; fleurs en épis dressés, allongés et fasciculés; fruit oblong-ovale.

LECOSTOMON. *Lecostomon*. BOT. Genre de la famille des Rosacées, institué par les auteurs de la Flore Mexicaine, qui lui assignent pour caractères : calice à cinq divisions ovales-lancéolées, aiguës, étalées, colorées et décidues; la partie inférieure, persistante, est circulaire, glanduleuse et staminifère; point de pétales; étamines au nombre de vingt environ, insérées sur le disque du calice; les filaments sont très-courts, et les anthères très-longues, dressées et insérées par leur base; ovaire libre, ovale, pubescent, à cinq sillons, surmonté d'un style filiforme, aigu.

LECOSTOMON A TROIS FLEURS. *Lecostomon terniflorum*, DC. Arbrisseau à feuilles ovales, entières et penninervées; deux stipules subulées; pédoncules trifides, portant trois fleurs d'un brun pourpré. Au Mexique.

LECRISTICUM. BOT. Synonyme d'*Agnus-castus*. V. VITEX.

LECUS. BOT. Synonyme de Plateau.

LÉCYTHIDÉES. *Lecythideæ*. BOT. Petite famille de plantes, voisine à la fois des Myrtées et des Malvacées, et qui se compose des genres *Lecythis*, *Couroupita*, *Couratari*, *Pirigara* et *Bertholletia*. Elle offre les caractères suivants : le calice turbiné adhérent par sa base avec l'ovaire; son limbe offre de quatre à six divisions persistantes; la corolle est formée de quatre à six pétales un peu inégaux, élargis par leur base où ils se soudent latéralement, de manière à représenter une corolle monopétale, rotacée. Les étamines sont excessivement nombreuses, monadelphes, formant un urcéole monophylle, très-grand, d'abord circulaire, percé dans son centre d'un trou pour le passage du style, et déjeté d'un côté en une languette très-grande, élargie, concave, décapitée et frangée à son sommet qui est très-obtus, ayant toute sa face supérieure recouverte d'anthères cordiformes et bilobées. L'ovaire est adhérent au calice par ses deux tiers inférieurs; son tiers supérieur est libre, conique, recouvert d'une enveloppe épaisse, jaunâtre, en forme de disque épigyné. Le style est épais, très-court, terminé par un stigmate lobé. Coupé transversalement, l'ovaire présente de deux à six loges, chacune contenant une ou plusieurs graines dressées ou attachées à l'angle interne de la loge. Le fruit est une capsule ligneuse, souvent d'un volume considérable, d'une forme variable suivant les espèces et les genres, quelquefois remplie intérieurement d'une sorte de pulpe fibreuse, ordinairement à deux, quatre ou six loges contenant une ou plusieurs graines; elles en contiennent un gros embryon dont l'organisation varie dans les cinq genres qui composent cette famille. Ainsi dans les genres *Couroupita* et *Couratari*, la radicule est cylindrique, très-longue, recourbée autour des deux cotylédons qui sont plats et chiffonnés. Dans le *Pirigara* la radicule est excessivement courte et les deux cotylédons très-épais. Dans le *Lecythis* et le *Bertholletia* l'embryon est tout à fait indivis et semble monocotylédon. V. chacune de ces genres.

LÉCYTHIS. BOT. Genre placé par Jussieu dans la famille des Myrtées dont il se rapproche en effet beaucoup, mais qui en diffère néanmoins par plusieurs caractères qui ont engagé le professeur Richard à en former un groupe particulier, sous le nom de Lécythidées. V. ce mot. Les *Lecythis* sont tous des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, persistantes, très-entières, non parsemées de points glanduleux. Leurs fleurs, qui sont parfois très-grandes, blanches ou purpurines, forment des sortes de grappes simples ou rameuses, placées soit au sommet des ramifications de la tige, soit à l'aisselle des feuilles. Elles offrent un calice turbiné, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, divisé supérieurement en six lanières étroites. La corolle se compose de six pétales un peu inégaux, obtus, soudés ensemble par leur base, au moyen des filets staminaux, et représentant ainsi une corolle monopétale, rotacée. Les étamines sont extrêmement nombreuses, monadelphes, formant un urcéole circulaire, dé-

jeté d'un côté en une languette large et concave, dont toute la face supérieure est garnie d'anthères presque sessiles, et dont le sommet est décapité et frangé. L'ovaire est semi-infère, à deux, quatre ou six loges contenant chacune une seule graine, très-rarement plusieurs. Le style est court, épais, terminé par un stigmate lobé. Le fruit est une capsule ligneuse ou un pyxide, ovoïde, déprimée, offrant, vers la réunion de ses deux tiers inférieurs avec son tiers supérieur, une ligne circulaire sur laquelle on remarque les six lobes du calice s'ouvrant en cet endroit par un opercule formé de toute la partie supérieure, et dont la face inférieure est conique et présente quatre enfoncements qui correspondent aux loges dont ils sont la paroi supérieure. Les graines sont ovoïdes, allongées. Elles se composent d'un épisperme membraneux, qui recouvre un embryon dont l'organisation singulière a été décrite de la manière suivante par le professeur Richard, dans son Analyse du fruit, p. 84 : l'amande du *Lecythis* est un corps charnu, amygdalin, tellement solide et homogène, qu'il est extrêmement difficile d'en distinguer les deux extrémités, c'est-à-dire de reconnaître la radicule et le corps cotylédonnaire. Par la germination, un des bouts forme d'abord une petite protuberance qui, après avoir rompu l'épisperme, se prolonge ensuite en racine; l'autre donne naissance à une gemme écaillée, qui, en se développant, forme la tige. La ressemblance de cette amande avec celle du *Pekea* porte Richard à la regarder aussi comme un gros corps radiaire ou comme un embryon qui semble exister dans la seule radicule. Ce corps, après la germination, paraît comme un renflement bulbiforme ou tubéreux du bas de la jeune tige. L'amande de la graine du *Bertholletia*, nommée *Tonka* par les Cayennois, ressemble à celle du *Lecythis*. Les espèces de ce genre que l'on nomme vulgairement *Quatela*, au nombre d'environ huit à dix, sont toutes originaires de l'Amérique méridionale, à l'exception d'une seule, *Lecythis lanceolata*, Poirét, qui croît à Madagascar. Leurs fruits, qui sont très-solides, durs et épais, forment des vases ou gobelets que l'on désigne sous le nom vulgaire de *Marmite de Singe*. Willdenow a réuni à ce genre le *Couroupita* d'Aublet, sous le nom de *Lecythis bracteata*, mais ce genre doit rester distinct. V. COUROUPITA.

LÉCYTHOPSIS. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Sehrank, dans la famille des Myrtacées, est identique avec le genre *Couratari*, d'Aublet. V. ce mot.

LÉDA. *Leda*. ZOOL.? BOT.? Genre d'Arthrodiées de la division des Conjugées, établi par Bory, pour des êtres ambigus, dont les espèces connues avaient été confondues parmi les Conferves, et plus tard dans le genre *Zygnéma* des algologues modernes. Les espèces en seront facilement reconnues par les deux propagules ovoïdes, contenues dans chaque locule prolifère. Le véritable *Conferva ericetorum*, souvent confondu avec le *nebulosa*, qu'on a regardé à tort comme sa variété totalement aquatique, rentre dans ce genre où un véritable accouplement a lieu comme dans les autres Conjugées, par l'union de deux filaments.— Le *Zygnéma bipunctatum* β , Lyngbye, est le type du genre.

LÈDE. BOT. Pour *Lédon*, V. ce mot. On appelle quelquefois vulgairement LÈDE le Ciste iadanifère.

LÈDEBOURIE. *Ledebouria*. BOT. Genre de la famille des Mélanthacées, établi par Roth qui lui assigne les caractères suivants : périgone corollin, à six divisions ou folioles sessiles, desséchées à leur base et unies en cloche, étalées au sommet et décidues; six étamines insérées à la base des divisions du périgone; anthères extrorsées; ovaire substipité, trilobulaire; style central et simple; stigmate à trois lobes peu sensibles; capsule tripartite et à trois loges dont deux manquent le plus souvent, par avortement; graine solitaire dans chaque loge, et subglobuleuse. Ce genre, dédié à l'auteur du Voyage aux monts Altaïques et de la Flore de ces régions, *Flora Altaïca*, C.-F. Ledebour, ne se compose encore que d'une seule espèce; elle a été découverte dans les terrains marécageux des environs de Madras, aux premiers jours de 1850, par le docteur Boyle.

LÈDEBOURIE HYACINTHINE. *Ledebouria hyacinthina*, Roth, Botan. magaz., 5226. Son bulbe est ovalaire, de la grosseur d'une petite noix, recouvert d'une enveloppe membraneuse et brunâtre, garni inférieurement de racines fibreuses et blanches; de sa partie supérieure s'élèvent cinq ou six feuilles lancéolées, ondulées, entières, glabres, d'un vert foncé, marquées à leur partie supérieure de taches ou gros points d'un vert très-obscur et striées de la même nuance à leur base qui est rétrécie et d'un vert beaucoup plus pâle : le dessous est d'un vert glauque; du milieu de ces feuilles, sort une hampe d'un tiers plus longue qu'elles, terminée par une belle grappe de fleurs portées sur des pédicelles d'un rouge pourpré. Le périgone est composé de six pétales étalés, blancs, marqués d'une bande longitudinale et intermédiaire avec leur base rougeâtre; ces pétales sont oblongs et pointus. Les six étamines, réunies en faisceau autour du pistil, ont leurs filaments filiformes et rouges, leurs anthères presque globuleuses, biloculaires et jaunes. L'ovaire est arrondi, surmonté d'un style filiforme, droit et rouge, que termine un stigmate obtus et blanchâtre.

Cette jolie plante bulbeuse n'a encore fleuri que dans la serre chaude; mais tout porte à croire que, s'acclimatant insensiblement, elle finira par se passer d'une température aussi élevée. Sa tendance à la propagation est très-remarquable : les extrémités de ses feuilles, en s'inclinant vers le sol humide, y prennent racine et produisent presque aussitôt les rudiments d'une multitude de bulbes nouveaux.

LÉDOCARPE. *Ledocarpon*. BOT. Ce genre, de la Décandrie Pentagynie, a été établi par le professeur Desfontaines (Mém. du Mus. d'Hist. nat., t. IV, p. 250, tab. 13) qui l'a placé dans la famille des Géraniacées, et lui a imposé les caractères suivants : calice persistant, profondément découpé en cinq segments ovales, lancéolés et aigus, entouré d'un involucre composé de feuilles subulées bi ou trifurquées; corolle hypogyne, étalée, à cinq pétales arrondis au sommet, alternes avec les divisions calicinales; dix étamines plus courtes que la corolle, cinq alternativement un peu plus longs que les autres, à filets persistants et à anthères oblongues obtuses, biloculaires, déhiscentes longitudi-

nalment; ovaire supère, soyeux, surmonté de cinq styles épais; capsule ovale, obtuse, soyeuse, à cinq loges, à cinq valves bifides, portant les cloisons sur leur milieu; graines nombreuses, attachées à l'axe central des loges. L'auteur de ce genre a reconnu de grands rapports avec son organisation et celle des *Oxalis*; c'est ce qui l'a déterminé à le placer parmi les Géraniées. Il a toutefois exprimé l'analogie du port de la plante avec celui de certains Hélianthèmes qui s'en distinguent cependant par leurs feuilles toujours entières.

LÉDOCARPE DU CHILI. *Ledocarpon Chilense*, Desf. (*loc. cit.*) Elle est jusqu'ici la seule espèce du genre. C'est un arbrisseau à tige droite, divisée en rameaux grêles, portant des feuilles opposées ou plutôt verticillées, sans stipules, soyeuses, partagées jusqu'à la base en trois parties étroites, aiguës et repliées sur les bords. Les fleurs sont terminales au sommet des rameaux.

LÉDON. *Ledum*. BOT. Genre de la famille des Rhodoracées et de la Décandrie Monogynie, L., offrant pour caractères : un calice très-petit, étalé, à cinq dents; une corolle formée de cinq pétales sessiles; dix étamines, rarement cinq, ayant des anthères allongées, dressées, à deux loges, s'ouvrant chacune par un pore. L'ovaire est ovoïde, appliqué sur un disque hypogyne, à cinq lobes, à peine distinct de la base de l'ovaire. Celui-ci offre cinq loges contenant chacune un très-grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme axillaire et saillant. Le style est long, cylindrique, terminé par un stigmate très-petit, à cinq mamelons obtus. Le fruit est une capsule ovoïde, à cinq loges polyspermes, s'ouvrant de la base vers le sommet, en cinq valves dont les bords rentrants forment les cloisons. Les graines sont très-grêles et comme filiformes. Ce genre se compose de deux espèces originaires des contrées boréales de l'Europe et de l'Amérique, et qui, l'une et l'autre, sont cultivées dans les jardins pour leur élégance.

LÉDON DES MARAIS. *Ledum palustre*, L. Il croît en Allemagne, en Pologne et dans le nord de la France. C'est un petit arbuste rampeux, d'environ un pied de hauteur, portant des feuilles éparses, très-rapprochées, linéaires, lancéolées, courtement pétiolées, à bords rabattus en dessous, glabres et un peu bombées à leur face supérieure, toutes couvertes inférieurement d'un duvet tomenteux et roussâtre. Les fleurs sont blanches, longuement pédonculées, réunies en grand nombre au sommet des ramifications de la tige. La capsule est ovoïde, allongée, surmontée par la base du style, et à cinq loges polyspermes.

LÉDON A LARGES FEUILLES. *Ledum latifolium*, L. Cette espèce, qui est originaire de l'Amérique septentrionale, est vulgairement connu sous le nom de *Thé de Labrador*. Elle est plus grande que la précédente, dont elle offre le port. Ses feuilles, rapprochées les unes des autres, vers la sommité des branches, sont ovales, lancéolées, à bords rabattus, glabres en dessus, tomenteuses et rousses à leur face inférieure. Les fleurs sont plus grandes, disposées comme dans l'espèce précédente, vers le sommet des rameaux. L'infusion des feuilles a une saveur astringente et aromatique; on la

substitué au Thé dans quelques parties de l'Amérique septentrionale.

Le *Ledum thymifolium* forme un genre distinct sous le nom de *Leiophyllum*. V. LÉIOPHYLLE.

LÈDRE. *Ledra*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, tribu des Cicadelles, établi par Fabricius, et adopté par Latreille (Règne Anim.) qui lui donne pour caractères : les deux premiers articles des antennes presque de longueur égale; corselet dilaté uniquement sur les côtés. Ce genre se distingue de l'*Ætalion* de Latreille, par l'insertion des antennes qui sont inférieures dans le dernier et frontales dans le premier. Il s'éloigne des Membraces de Fabricius par la forme du corselet; la tête est aplatie, formant une sorte de chaperon à trois pointes mousses, dont une dans le milieu, et les deux autres sur les côtés; elle porte deux antennes insérées entre les yeux; l'écusson est distinct; le corselet est dilaté sur les côtés; le bord postérieur est anguleux, concave à la base de l'écusson; l'abdomen est allongé.

LÈDRE A OREILLES. *Ledra aurita*, Fabr., Latr.; *Cicada aurita*, Linn.; la Cigale grand Diable, Geoff. (Ins., t. 1, p. 422, pl. 9, fig. 1), Panz., Schæff. Cet insecte est long de près de cinq lignes; il est d'un brun verdâtre, pointillé de noir, lavé d'un peu de rouge. Le dessus du corps et les pattes sont d'un jaune verdâtre; les élytres sont transparentes, avec les nervures brunes. On trouve cet insecte sur le Chêne, aux environs de Paris et en Allemagne; il est assez rare.

LEDUM. BOT. V. LÉDON.

LÉÉACÉES. *Leeaceae*. BOT. C'est le nom que De Candolle (*Prodr. Syst. Veg. univ.*, 1, p. 655) a donné à la seconde tribu qu'il a établie dans la famille des Ampéliées ou Viniférées, et qu'il a caractérisée ainsi : corolle monopétale; étamines alternes? avec les pétales, et souvent monadelphes; fruits et graines dont la structure est peu connue; les pédoncules des fleurs ne se convertissent point en vrilles. Cette tribu ne renferme que les deux genres suivants : *Leea*, L., et *Lasionthera*, Beauv. V. ces mots.

LÉÉE. *Leea*. BOT. Ce genre, établi par Linné, a été placé dans la famille des Ampéliées ou Viniférées par De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 1, p. 655) qui l'a ainsi caractérisé : calice à quatre dents; corolle à cinq petites divisions recourbées en dehors; étamines formant un urcéole quinquélobé, à l'extérieur duquel les filets sont soudés et placés entre les divisions de la corolle; anthères ovées et glabres; style simple; baie à quatre ou six loges, dont quelques-unes avortent; graines solitaires (selon Gærtner) dans les loges, dressées, munies d'un albumen cartilagineux, quinquélobé, et d'un embryon cylindrique, acuminé, arqué, légèrement excentrique. De Candolle réunit à ce genre l'*Aquilia* de Linné, que Jussieu plaçait dans les Méliacées; l'urcéole staminifère dont il est pourvu, justifie en effet ce dernier rapprochement, ou du moins établit une grande affinité entre les Méliacées et les Viniférées. On connaît sept espèces de *Leea*, toutes indigènes des Indes-Orientales.

LÉÉITE. MIN. (Clarke, Annales de Philos., 1818.) Substance minérale encore peu connue, trouvée à Gry-

phytta en Westmannie; elle est de couleur rouge et d'un éclat semblable à celui de la corne. Sa pesanteur spécifique est de 2,71. Elle est formée, d'après Clarke, de Silice, 75; Alumine, 22; Manganèse, 2,5; Eau, 0,50.

LEERSIA. BOT. Ce genre de Mousses, créé par Hedwig, n'a point été conservé, le nom de *Leersia* ayant été précédemment employé par Swartz, pour un genre de la famille des Graminées. V. ENCALYPTA et LÉERSIE.

LÉERSIE. *Leersia*. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., établi par Swartz, nommé d'abord *Asprella* par Schreber, et plus antérieurement *Homalocenchrus* par Haller. Le nom de *Leersia*, qui rappelle un botaniste dont les travaux ont eu une heureuse influence sur les progrès de l'agrostographie, a été plus généralement adopté. Le *Leersia* se distingue facilement à ses épillets uniflores, uniquement composés d'une glume bivalve sans lépécène. La valve externe est plus grande, comprimée, carénée et en forme de nacelle; l'intérieure est étroite, également très-comprimée. L'ovaire est surmonté de deux stigmates plumeux. Le nombre des étamines varie d'une à six dans le petit nombre d'espèces qui forment ce genre.

L'espèce la plus commune est le *Leersia oryzoides*, Swartz, ou *Phalaris oryzoides* de Linné. C'est une plante vivace et rampante, qui croît dans le voisinage des eaux, et qui a été observée en Europe, en Asie et dans l'Amérique septentrionale. Ses chaumes, dont les nœuds sont velus, ont une hauteur d'environ deux pieds. Ses fleurs forment une panicule dressée.

LEEUWENHOEKIA. BOT. V. LÈVENHOOKE.

LÉFLINGE. BOT. Pour Lœffinge. V. ce mot.

LÉGNOTIS. BOT. Syn. de Cassipourier. V. ce mot.

LEGOUZIA. BOT. V. PRISMATOCARPE.

LÉGUME. *Legumen*. BOT. On appelle ainsi le fruit des Légumineuses, plus généralement désigné en français sous le nom de Gousse.

LÉGUMINAIRE. *Leguminaris*. BOT. Richard désigne ainsi la déhiscence qui s'effectue par une suture marginale.

LÉGUMINEUSES. *Leguminosæ*. BOT. Famille de plantes Dicotylédones polypétalées, à étamines périgynes. Lorsqu'on ne considère les Légumineuses qu'en masse, cette famille paraît être, au premier abord, une des plus naturelles du règne végétal. Mais, lorsqu'on l'examine plus attentivement, lorsqu'on étudie en détail l'organisation particulière des genres nombreux qui la composent, on est frappé des différences remarquables qu'ils présentent, et dès lors disparaît cette uniformité qu'on avait cru apercevoir dans ce groupe de végétaux. Sans entrer dans des détails que ne comporte pas la nature de cet ouvrage, on peut néanmoins essayer de faire connaître assez exactement l'organisation générale des Légumineuses.

On peut rapporter à trois types principaux la structure des fleurs dans la famille des Légumineuses, ce qui forme trois grandes sections ou tribus désignées sous les noms de Papilionacées, de Cæsalpiniées ou Cassiées et de Mimosées. Il faut commencer par étudier successivement l'organisation de chacun de ces trois groupes.

1^o PAPILIONACÉES. — Le calice est monosépale, tubuleux ou turbiné, ordinairement à cinq dents ou à cinq divisions plus ou moins profondes, quelquefois inégaux et comme disposées en deux lèvres; quelquefois le calice est accompagné extérieurement d'une ou de plusieurs bractées; il est généralement persistant. La corolle est composée de cinq pétales ongiculés, inégaux, et a reçu le nom de corolle papilionacée. L'un de ces pétales est supérieur, en général plus grand que les autres qu'il embrasse et recouvre avant l'épanouissement de la fleur; il porte le nom d'*étendard*; deux sont latéraux, égaux et semblables, tantôt appliqués contre les deux inférieurs, tantôt ouverts, ce sont les *ailes*; deux enfin sont inférieurs, rapprochés l'un contre l'autre, de même forme, souvent soudés par leur bord inférieur; on les appelle la *carène*. Quelquefois la soudure des pétales est plus grande, et ils sont tous les cinq réunis en tube par leur partie inférieure, de manière à représenter une corolle monopétale; c'est ce qu'on observe entre autres dans plusieurs espèces de Trèfles et en particulier dans le Trèfle des prés. Les étamines, au nombre de dix, sont généralement diadelphes, c'est-à-dire soudées par leurs filets en deux faisceaux: l'un inférieur, composé de neuf filets, formant un tube fendu supérieurement; l'autre, supérieur, composé d'une seule étamine; rarement les étamines sont monadelphes; plus rarement encore elles sont entièrement libres et distinctes les unes des autres. Les anthères sont cordiformes ou globuleuses, à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'insertion des étamines et des pétales est, en général, périgynique dans un grand nombre de genres de la famille des Légumineuses, c'est-à-dire qu'elle se fait à la paroi interne du calice qui forme un tube quelquefois allongé, et au sommet duquel se fait l'insertion; mais un nombre non moins considérable de genres présentent une insertion évidemment hypogynique. Dans le genre *Dalea*, les ailes et les deux pétales inférieurs sont attachés à la partie supérieure du tube staminal. L'ovaire, dont la forme varie beaucoup, est à une seule loge, et contient depuis une jusqu'à un nombre très-considérable d'ovules attachés à un trophosperme qui occupe la suture supérieure du fruit. Le style est plus ou moins allongé, oblique et formant quelquefois un angle plus ou moins aigu avec le sommet de l'ovaire. Le stigmate est simple, glanduleux, quelquefois accompagné d'un bouquet de poils plus ou moins volumineux. Le fruit est une gousse dont nous indiquerons plus loin l'organisation et les variétés.

2^o CÆSALPINIÉES. — Le calice est à trois, quatre ou cinq divisions profondes, étalées, eaducues: la corolle se compose de cinq pétales inégaux ou quelquefois presque égaux, et ne formant jamais une corolle papilionacée. Quelquefois les pétales manquent entièrement. Les étamines, au nombre de dix, sont, en général, libres et distinctes; assez souvent plusieurs de ces étamines avortent ou sont stériles et à l'état rudimentaire. Le fruit est généralement une gousse.

3^o MIMOSÉES. — Le calice est monosépale, tubuleux ou campanulé, régulier, à quatre ou cinq dents ou à quatre ou cinq divisions quelquefois très-profondes,

colorées et pétaloïdes. Il est accompagné extérieurement d'un calicule cupuliforme à quatre ou cinq dents, ou simplement d'une ou de plusieurs bractées régulières ou irrégulières. La corolle manque. Les étamines sont extrêmement nombreuses, rarement au nombre de cinq ou de dix, monadelphes par la base de leurs filets ou libres et distinctes. Les anthères sont ordinairement globuleuses, didymes, à deux loges. L'ovaire est souvent stipité à sa base. Le fruit est une gousse. Le caractère qui vient d'être tracé des Mimosées diffère de celui qu'on en donne généralement. Tous les autres botanistes dérivent les plantes de ce groupe comme pourvues d'un calice monosépale et d'une corolle monopétale régulière. Mais Richard croit que cette manière d'envisager l'organisation des Mimosées est peu naturelle et contraire à ce qu'on observe dans les deux autres groupes de cette famille. En effet, le prétendu calice, qu'il considère comme un calicule, manque quelquefois ou du moins ne consiste qu'en une seule écaille ou bractée, ainsi qu'on le voit dans le *Mimosa pudica*; or, dans les autres groupes, il a fait remarquer qu'on trouve quelquefois en dehors du véritable calice une bractée calicinale. Quant à la prétendue corolle monopétale régulière, elle lui paraît devoir être assimilée au calice. En effet, on n'a pas d'autre exemple de corolle monopétale régulière dans aucun des genres nombreux qui forment les deux autres sections. Quant à la corolle pseudo-monopétale de quelques espèces de Trèfle, elle ne peut être citée comme une preuve d'analogie, car la réunion des pétales, par leur base, en un tube, n'a lieu que par l'intermédiaire du tube staminal, ce qui n'a pas lieu pour les Mimosées. Dans la manière de voir de Richard, les Mimosées seraient donc apétales. Or, c'est ce qui a lieu pour plusieurs genres appartenant aux Papilionacées ou aux Cæsalpiniées.

Les fruits des Légumineuses, qu'on nomme le plus souvent gousses, offrent les différences les plus grandes, et c'est principalement d'après ces différences que sont établis la plupart des genres de la famille. Ainsi généralement les gousses sont allongées, comprimées, uniloculaires, polyspermes et bivalves. Mais quelquefois elles sont globuleuses et monospermes; d'autres fois elles sont cylindriques et presque filiformes. Dans certains genres, elles offrent un grand nombre d'articulations qui se séparent les unes des autres, à l'époque de la maturité. Dans d'autres, elles sont partagées en deux ou en un très-grand nombre de loges par de fausses cloisons. Quelquefois l'intérieur des gousses est rempli d'une substance pulpeuse et charnue. D'autres fois elles restent indéhiscents. Les graines des Légumineuses sont ou globuleuses, ou lenticulaires, réunies ou anguleuses. Leur légument propre recouvre une amande qui tantôt se compose uniquement de l'embryon, et tantôt se compose d'un endosperme charnu, quelquefois simplement membraneux, qui recouvre en totalité l'embryon. Celui-ci a sa radicule tantôt droite et tantôt recourbée sur la fente qui sépare les deux cotylédons. Les Légumineuses ne varient pas moins dans leur port et la disposition de leurs organes de la végétation, que dans ceux de la fructification. Ainsi depuis

le Pois et la Lentille, qui sont des herbes annuelles, jusqu'aux *Robinia*, aux *Gymnocladus*, etc., qui sont de grands arbres, on trouve dans cette famille tous les degrés intermédiaires de grandeur et de durée. Les feuilles sont alternes, très-rarement opposées, articulées, simples ou le plus souvent composées et offrant tous les degrés et toutes les modifications possibles. Ces feuilles sont accompagnées de deux stipules, qu'on retrouve également à la base des folioles, dans les feuilles composées. C'est surtout dans cette famille qu'on observe ces mouvements d'irritabilité si remarquables et si connus dans la *Sensitive*, et ceux qui paraissent être sous l'influence de la lumière, et que Linné a désignés sous le nom de sommeil des plantes. Dans des Mimosées, surtout celles de la Nouvelle-Hollande, les feuilles manquent et sont réduites à leur pétiole qui est dilaté, foliiforme, et ressemble tout à fait à une feuille simple. V. ACACIA. Les Légumineuses peuvent présenter en quelque sorte tous les modes d'inflorescence. Ainsi leurs fleurs sont axillaires ou terminales, solitaires, gémées, fasciculées, en épis, en grappes ou en panicules.

Les genres de cette famille sont extrêmement nombreux. De Candolle, dans le second volume de son *Prodromus*, en compte 285, auxquels se rapportent plus de 5,000 espèces. Les botanistes ont donc dû chercher de tout temps à grouper ces genres pour en faciliter la recherche et la classification systématique. Ainsi, Jussieu, qui a décrit quatre-vingt-dix-huit genres de cette famille (*Genera Plant.*), les a divisés en onze sections dont les caractères sont tirés de la régularité ou de l'irrégularité de la corolle, de la disposition des étamines et de la structure de la gousse.

Rob. Brown, dans ses *General Remarks*, a divisé les Légumineuses en trois grands groupes, ainsi qu'il a été exposé plus haut par Richard, savoir : les Mimosées, les Lomentacées ou Cæsalpiniées et les Papilionacées. Cette division a également été adoptée par Kunth dans le sixième volume des *Nova Genera*. Ce botaniste a de plus subdivisé les Papilionacées en plusieurs autres sections naturelles. A peu près à la même époque le docteur Bronn a publié une très-bonne dissertation sur les Légumineuses, où il étudie les différentes modifications d'organisation que présentent leurs diverses parties et une classification naturelle des genres. Mais la classification la plus récente et à la fois la plus complète est celle que le professeur De Candolle a présentée dans le second volume de son *Prodromus*. Voici cette classification ainsi que l'indication des genres dont se compose chacun des groupes qui y ont été établis.

Dans le nombre des genres caractérisés et décrits par De Candolle, plusieurs sont nouveaux et établis par le savant professeur de Genève. Il divise la famille des Légumineuses en quatre sous-ordres, savoir : 1^o les Papilionacées; 2^o les Swartziiées; 3^o les Mimosées; 4^o les Cæsalpiniées. Chacun de ces sous-ordres, mais particulièrement le premier et le dernier, est ensuite subdivisé en plusieurs tribus dont chacune offre des sous-tribus. C'est en multipliant ainsi le nombre des divisions et des subdivisions que le professeur De Can-

dolle arrive à une classification, au moyen de laquelle on parvient assez facilement aux genres excessivement nombreux, qui forment cette famille.

1^{er} Sous-ordre. — PAPILIONACÉES.

1^{re} Tribu : SOPHORÉES.

Myrospermum, Jacq.; *Sophora*, L.; *Edwardia*, Salisb.; *Ormosia*, Jacks.; *Virgilia*, Lamk.; *Macrotripis*, DC.; *Anagyris*, Tourn.; *Thermopsis*, R. Brown; *Baptisia*, Vent.; *Cyclopia*, Vent.; *Podalyra*, Lamk.; *Chorizema*, Labill.; *Podolobium*, R. Brown; *Oxylobium*, Andr.; *Callistachys*, Vent.; *Brachysema*, R. Br.; *Gompholobium*, Smith; *Burtonia*, R. Brown; *Jacksonia*, R. Brown; *Viminaria*, Smith; *Sphærolobium*, Smilh; *Aotus*, Smith; *Dillwynia*, Smith; *Eutaxia*, R. Brown; *Sclerothamnus*, R. Br.; *Gastrolobium*, R. Br.; *Enchilus*, R. Br.; *Pultenaea*, Smith; *Daviesia*, Smith; *Mirbelia*, Smilh.

2^e Tribu : LOTÉES.

Génistées.

Hovea, R. Br.; *Platylobium*, Smith; *Platylichium*, Delaunay; *Bossiaea*, Vent.; *Goodia*, Salisb.; *Scottea*, R. Br.; *Templetonia*, R. Br.; *Rafnia*, Thunb.; *Vascoa*, DC.; *Borbonia*, L.; *Achyronia*, Wendl.; *Liparia*, L.; *Priestleya*, De Cand.; *Hallia*, Thunb.; *Heylandia*, DC.; *Crotalaria*, L.; *Hypocalyptus*, Thunb.; *Viborgia*, Sprengel; *Laagesta*, Sims; *Dichilus*, De Cand.; *Lebeckia*, Thunb.; *Sarcophyllum*, Thunb.; *Aspalathus*, L.; *Ulex*, L.; *Stauracanthus*, Link; *Spartium*, L.; *Genista*, L., Lamk.; *Cytisus*, De Cand.; *Adenocarpus*, DC.; *Ononis*, L.; *Requienia*, DC.; *Anthyllis*, L.

Trifoliées.

Medicago, L.; *Trigonella*, L.; *Pocockia*, Sering.; *Melilotus*, L.; *Trifolium*, L.; *Dorycnium*, Tourn.; *Lotus*, L.; *Tetragonolobus*, Scop.; *Cyamopsis*, DC.

Clitoriées.

Psoralea, L.; *Indigofera*, L.; *Clitoria*, L.; *Neurocarpum*, Desv.; *Martiusia*, Schull.; *Cologania*, Kunth; *Galactia*, Brown; *Odonia*, Bertoloni; *Vilmorinia*, DC.; *Grona*, Lour.; *Collæa*, DC.; *Oloptera*, DC.; *Pueraria*, DC.; *Dumasia*, DC.; *Glycine*, DC.; *Chætolax*, DC.

Galégées.

Petalostemum, Rich.; *Dalea*, L.; *Glycyrrhiza*, L.; *Galega*, Lamk.; *Tephrosia*, Pers.; *Amorpha*, L.; *Eysenhardtia*, Kunth; *Nissolia*, Jacq.; *Mullera*, L.; *Lonchocarpus*, Kunth; *Robinia*, DC.; *Poitea*, Vent.; *Sabinæa*, DC.; *Coursetia*, DC.; *Sesbania*, Pers.; *Agati*, Rhéed.; *Glottidium*, Desv.; *Piscidia*, L.; *Daubentonia*, DC.; *Corynella*, DC.; *Caragana*, Lamk.; *Halimodendron*, Fisch.; *Diphysa*, Jacq.; *Calophaca*, Fisch.; *Colutea*, R. Br.; *Sphærophysa*, DC.; *Swainsona*, Salisb.; *Lessertia*, DC.; *Sutherlandia*, R. Br.

Astragalées.

Phaca, L.; *Oxytropis*, DC.; *Astragalus*, DC.; *Guldenstædtia*, Fisch.; non Neck.; *Bisserula*, L.

5^e Tribu : HÉDYSARÉES.

Coronillées.

Scorpiurus, L.; *Coronilla*, Neck.; *Astrolobium*, Desv.; *Ornithopus*, Desv.; *Hippocrepis*, L.; *Securigera*, DC.

Euhédysarées.

Diphaca, Lour.; *Pictetia*, DC.; *Ormocarpum*, Beauv.; *Amicia*, Kunth; *Poiretia*, Vent.; *Myriadenus*, Desv.; *Zornia*, Gmel.; *Stylosanthes*, Swartz; *Adesmia*, DC.; *Eschynomene*, L.; *Smithia*, Ait.; *Lourea*, Neck.; *Uraria*, Desv.; *Nicholsonia*, DC.; *Desmodium*, DC.; *Dicerma*, DC.; *Taverniera*, DC.; *Hedysarum*, L.; *Onobrychis*, Tourn.; *Eleiotis*, De Cand.; *Lespedeza*, Rich.; *Ebenus*, L.; *Fleningia*, Roxb.

Alhagées.

Alhagi, Tourn.; *Alysicarpus*, Neck.; *Bremontiera*, DC.

4^e Tribu : VICIÉES.

Cicer, L.; *Faba*, Tourn.; *Vicia*, Tourn.; *Ervum*, L.; *Pisum*, Tourn.; *Lathyrus*, L.; *Orobus*, L.

5^e Tribu : PHASEOLÉES.

Abrus, L.; *Sweetia*, DC.; *Macranthus*, Poir.; *Rothia*, Pers.; *Teramnus*, Browne; *Amphicarpæa*, Elliot; *Kennedya*, Vent.; *Rhynchosia*, Lour.; *Fagelia*, Neck.; *Wisteria*, Nuttall; *Apios*, Boerh.; *Phaseolus*, L.; *Soja*, Mœnch; *Dolichos*, L.; *Vigna*, Savi; *Lablab*, Adans.; *Pachyrhizus*, Rich.; *Parochelus*, Hamilt.; *Dioclea*, Kunth; *Psophocarpus*, Neck.; *Canavalia*, DC.; *Mucuna*, Adans.; *Cajanus*, DC.; *Lupinus*, L.; *Cylista*, Ait.; *Erytaria*, L.; *Rudolphia*, Willd.; *Butea*, Roxb.

6^e Tribu : DALBERGIÉES.

Derris, Lour.; *Endespermum*, Plum.; *Pongamia*, Lamk.; *Dalbergia*, L.; *Pterocarpus*, L.; *Drepanocarpus*, Meyer; *Ecastaphyllum*, Rich.; *Amerinum*, Browne; *Brya*, Browne; *Deguelia*, Aublet.

II^e Sous-ordre. — SWARTZIÉES.

Swartzia, Willd.; *Baphia*, Afzélius.

III^e Sous-ordre. — MIMOSÉES.

Entada, Adans.; *Mimosa*, Adans.; *Gaguebina*, Neck.; *Inga*, Plum.; *Schrankia*, Willd.; *Darlingtonia*, DC.; *Desmanthus*, Willd.; *Adenantha*, L.; *Prosopis*, L.; *Lagonychium*, Bieb.; *Acacia*, Willd.

IV^e Sous-ordre. — CÉSALPINIÉES.1^{re} Tribu : GÉOFFRÉES.

Arachis, L.; *Voandzeia*, Du Petit-Thouars; *Peraltea*, Kunth; *Brougniartia*, Kunth; *Andira*, Lamk.; *Geoffroya*, Jacq.; *Brownea*, Jacq.; *Dipterix*, Schreb.

2^e Tribu : CASSIÉES.

Moringa, Burm.; *Gleditschia*, L.; *Gymnocladus*, Lamk.; *Anoma*, Lour.; *Guilandina*, Juss.; *Coulteria*, Kunth; *Cæsalpinia*, Plum.; *Poinciana*, L.; *Mezoneuron*, Desf.; *Reichardia*, Roth.; *Hoffmanseggia*, Cav.; *Melanosticta*, DC.; *Pomaria*, Cav.; *Hæmatoxylon*, L.; *Parkinsonia*, Plumier; *Cadia*, Forsk.; *Zucagnia*, Cav.; *Ceratonia*, L.; *Hardwickia*, Roxb.; *Jonesia*, Roxb.; *Tachigalia*, Aubl.; *Baryxylum*, Lour.; *Moldenhavera*, Schrad.; *Humboldtia*, Vahl; *Heterostemon*, Desf.; *Tamarindus*, L.; *Cassia*, L.; *Labichea*, Gaudichaud; *Metrocynia*, Petit-Thouars; *Afzelia*, Smith; *Schotia*, Jacq.; *Copaifera*, L.; *Cynometra*, L.; *Intsia*, Petit-Thouars; *Eperua*, Aubl.; *Parivoa*, Aubl.; *Anthonota*, Beauv.; *Outea*, Aubl.; *Vouapa*, Aubl.; *Hymenæa*, L.; *Schnella*, Raddi; *Bauhinia*, Plum.; *Cercis*, L.; *Palovea*, Aubl.; *Aloexylon*,

Lour.; *Amaria*, Mutis; *Bowdichia*, Kunth; *Crudya*, Willd.; *Dialium*, Burm.; *Codarium*, Soland.; *Vaitairea*, Aubl.

5^e Tribu : DÉTARIÉES.

Detarium, Juss.; *Cordyla*, Lour.

Genres obscurs.

Phyllobium, Fisch.; *Amphinomia*, DC.; *Sarcodum*, Lour.; *Varennea*, DC.; *Crafordia*, Raffin.; *Ammodendron*, Fisch.; *Lacara*, Spreng.; *Harpalyce*, Mocino; *Diplaprion*, Viv.; *Riveria*, Kunth.

Après avoir tracé les caractères des Légumineuses et des groupes qui y ont été établis, après avoir énuméré les genres qui composent chacun de ces groupes, il est nécessaire de dire quelques mots des Légumineuses considérées sous les rapports économique et médical. Cette famille, par le grand nombre de médicaments et de substances nutritives qu'elle fournit, mérite un intérêt particulier de la part du médecin et de l'économiste. Dans l'exposition des caractères de la famille, on a dû remarquer les différences souvent fort tranchées qu'elle présente; ces différences, ou les retrouve également dans les propriétés médicales des Légumineuses et dans leur mode d'action sur l'économie animale. En effet, il y a dans la famille des Légumineuses : 1^o des médicaments purgatifs; 2^o des substances toniques et astringentes; 3^o des résines et des baumes; 4^o des agents aromatiques et excitants; 5^o des principes sucrés; 6^o des matières colorantes; 7^o des huiles; 8^o des gommes; 9^o et enfin des matières nutritives.

La propriété purgative est celle que l'on observe le plus généralement dans les Légumineuses, et en même temps celle qui existe dans le plus grand nombre de leurs organes. Les feuilles et les fruits des *Cassia obovata*, *Cassia acutifolia*, et *Cassia lanceolata*, forment les espèces de Séné du commerce. La pulpe douce et sucrée, contenue dans les gousses du Canéficier (*Cassia fistula*, L.) et du Caroubier, est un des laxatifs les plus doux; celle des Tamarins est légèrement acide, mais agit de la même manière. Presque toutes les autres espèces de Casses possèdent cette vertu purgative, et dans les différentes contrées où elles croissent on les substitue au Séné d'Égypte. L'analyse chimique que Lassaing et Chevallier ont faite du Séné de la Palte a fait connaître que son action purgative est due à un principe particulier, extractiforme, que ces chimistes ont nommé *Cathartine*. Il serait curieux de rechercher si cette substance existe dans les feuilles du Baguenaudier qui jouissent des mêmes propriétés, et qui souvent sont mélangées aux Séné.

Les principes astringents ne sont pas rares dans cette famille. La plupart des espèces du genre *Acacie*, lorsque leurs gousses sont encore vertes, fournissent un extrait d'une saveur fort astringente, en grande partie composé de tannin; tels sont le Cachou et le suc d'Acacia. C'est à cette classe qu'appartiennent encore le Sang-Dragon, le bois de Campêche employé dans la teinture, et qui, à cause de sa saveur astringente, a été recommandé par les médecins anglais, comme un excellent tonique. On pourrait également citer ici le Pois-Chiche, à cause de l'Acide oxalique qu'il exsude naturellement, s'il n'était pas rationnel de le ranger parmi

les substances nutritives. L'écorce d'un grand nombre de Légumineuses a une saveur amère et astringente, et jouit de propriétés toniques. Les diverses espèces du genre *Geoffrœa* sont dans ce cas. On les a employées soit dans le traitement des fièvres intermittentes, soit comme anthelminthiques. Si maintenant on passe aux principes résineux et balsamiques, on les trouve abondants dans plusieurs végétaux de cette famille. Les baumes du Pérou et de Tolu découlent de deux espèces du genre *Myroxylon*; la Résine Animé est produite par l'*Hymenœa Courbaril*.

Plusieurs Légumineuses sont remarquables par leur odeur forte et leur saveur aromatique, et doivent être placées parmi les agents excitants. Les différentes espèces de Nélilot, le Fénu grec, sont très-odorantes et employées surtout comme sudorifiques et détersives. La Fève Tonka, qui répand une odeur si agréable, est la graine d'une Légumineuse américaine, nommée par Aublet *Conmarouna odorata*. La racine de quelques espèces est diurétique et sudorifique; telles sont celles de Bugrane et d'Astragale sans tige. La racine de la Réglisse a une saveur douce, sucrée et mucilagineuse, que l'on retrouve aussi dans celle de l'*Abrus precatorius* en Amérique, qui porte le nom de Réglisse des Antilles et dont les graines luisantes et dures, d'un beau rouge, marquées d'une tache noire, servent à faire des colliers, des bracelets et d'autres ornements. Cette saveur sucrée existe encore dans la racine du Trèfle des Alpes, dans les feuilles de l'*Astragalus glycyphyllos*, etc. L'*Hedysarum Alhagi*, qui croit en Égypte, se couvre d'une exsudation sucrée, que l'on recueille, et qui porte le nom de Manne Alhagi. La gomme existe dans un grand nombre de Légumineuses, des genres Astragale et Acacie. Ainsi la gomme Adragante est produite par les *Astragalus gummifer*, Labill.; *Astragalus creticus*, L., et *Astragalus verus* d'Olivier. La gomme Arabique et la gomme du Sénégal découlent spontanément des *Acacia vera*, *Acacia Arabica*, *Acacia Senegal*, et probablement de plusieurs autres espèces encore mal connues. On peut faire la même remarque à l'égard de l'huile grasse qui se trouve en abondance dans les graines de l'*Arachis* et du *Moringa oleifera*.

La famille des Légumineuses est riche en principes colorants. Le plus précieux de tous est, sans contredit, l'Indigo, que l'on retire des espèces du genre *Indigofera*, mais qui existe aussi dans d'autres plantes de la même famille et même de familles différentes. On doit encore mentionner ici les différents bois de teinture, tels que le bois du Brésil et le bois de Sapan, produits par deux espèces du genre *Cæsalpinie*, le bois de Campêche par l'*Hæmatoxylon*, et le Santal rouge par le *Pterocarpus Santalinus*. Ces différents genres appartiennent à la section des Cæsalpiniées et fournissent un principe colorant rouge. Les diverses espèces de Genêt, au contraire, donnent une belle teinte jaune.

La famille des Légumineuses n'est pas moins importante par le grand nombre de substances alimentaires qu'elle nous fournit. En effet, les graines de toutes les espèces de cette famille qui ont les cotylédons épais et charnus, sont, en grande partie, formées de fécula amilacée

et servent utilement à la nourriture de l'homme. Qui ignore en effet que les Pois, les Haricots, les Fèves, etc., appartiennent à cette famille?

Enfin, si on récapitule les différents matériaux qui existent dans les Légumineuses; si l'on fait attention aux différences qu'ils présentent dans leur nature et leur mode d'action, on ne pourra s'empêcher de conclure que cette famille doit être comptée parmi celles qui s'éloignent des lois générales de l'analogie entre la structure des organes et les propriétés médicales.

LÉGUMINODE. *Leguminodium*. BOT. Nom donné par Agardh à un fruit, comme celui du *Cæsalpinia digyna*, composé de plusieurs légumes attachés sur une seule base.

LEHMANNIE. *Lehmannia*. BOT. Genre de la famille des Solanacées, établi par Sprengel qui lui assigne pour caractères : calice tubuloso-campanulé, inégalement bi-quinquécide; corolle infundibuliforme, à tube court, à limbe campanulé, un peu obliquement tronqué; inégalement plissée et à cinq dents; cinq étamines ascendantes, insérées au tube de la corolle; anthères longitudinalement déhiscences; ovaire biloculaire à placentaires multiovulés et soudés à la cloison par une ligne dorsale; style simple, exserte; stigmaté capité; capsule biloculaire, environnée du calice persistant, s'ouvrant par deux valves entières, qui maintiennent des placentaires séparés. Les semences sont très-petites et nombreuses; l'embryon est un peu arqué, dans un axe d'albumen charnu.

LEHMANNIE TOMENTEUSE. *Lehmannia tomentosa*. Arbrisseau un peu visqueux, rameux au sommet, à feuilles alternes, décurrenles, lancéolées, aiguës, très-entières, tomenteuses en dessous et marquées de veines purpurines; les fleurs sont d'un rouge sale, réunies en panicule à l'extrémité des rameaux. Il se trouve au Pérou.

LÉIA. *Leia*. INS. Diptères; genre de la famille des Némocères, institué par Meigen, qui lui donne pour caractères: trompe très-courte; trois ocelles ou petits yeux lisses, rapprochés, dont l'anérieur plus petit; ailes couchées l'une sur l'autre; antennes de seize articles simples, filiformes, de la longueur de la tête et du corselet; celui-ci élevé en bosse, sans ligne transversale enfoncée; écusson petit; ailes obtuses, couchées parallèlement sur le corps, dans le repos, n'ayant qu'un nombre médiocre de nervures; balanciers découverts; abdomen cylindrique, composé de sept segments; pattes assez courtes; cuisses fortes, comprimées; jambes terminées par deux épines. les intermédiaires et les postérieures finement épineuses à leur partie extérieure.

LÉIA MI-PARTIE. *Leia dimidiata*, Meig. Son corps est jaune; ses ailes sont transparentes, noirâtres depuis le milieu jusqu'à l'extrémité. Taille, une ligne et demie. En Belgique.

LÉIANITE. MIN. Nom donné par Delamétherie à une roche qui est le *Polierschiefer* des minéralogistes allemands.

LÉIANTHÈRE. *Leiantherus*. BOT. Épithète qui exprime que les anthères sont lisses.

LÉIBLINIE. *Leiblinia*. BOT. Ce genre de la famille des

Confervacées, établi par Endlicher, comprend la plupart des Algues que Bory a réunies sous la dénomination de *Desmarestella*. *V.* ce mot.

LEIBNITZIE. *Leibnitzia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées. Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Dict. des Scienc. nat., t. xxv, p. 420) qui l'a placé près du *Leria* dans la tribu des Mutisicés. Voici ses principaux caractères : involucre ovoïde, cachant entièrement les fleurs, formé d'écaillés très-inégales, imbriquées, appliquées, étroites, oblongues-lancéolées, épaisses, coriaces, carénées, membraneuses sur les bords, obtuses et colorées au sommet; réceptacle large, plan et nu; calathide dont les fleurons du disque sont nombreux, hermaphrodites, à deux lèvres : l'extérieure tridentée, l'intérieure divisée en deux jusqu'à la base; ceux de la circonférence presque sur un seul rang, biligulés et femelles; akènes oblongs, comprimés, allongés en col, surmontés d'une aigrette composée de poils très légèrement plumeux.

Le *Leibnitzia cryptogama*, H. Cass., *Tussilago Anandria*, L., est une plante herbacée, qui croît dans les champs montagneux, près du fleuve Jénisée en Sibérie. De sa racine s'élèvent immédiatement des hampes et des feuilles. Celles-ci varient de forme et de grandeur; les unes sont lyrées, les autres non lyrées. Les hampes, bantes de deux à trois décimètres, portent des calathides solitaires, dont les folioles de l'involucre sont rougeâtres au sommet. Cette plante fut d'abord nommée *Anandria* par Siegesbeck qui, n'ayant pas aperçu ses étamines, en tira un argument contre la théorie de la fécondation sexuelle. Cependant, quelques années plus tard, Tursen, un des disciples de Linné, publia, sous sa présidence, dans les *Aménités Académiques*, une dissertation sur cette plante, où il prouva l'existence des étamines, et proposa de la réunir au *Tussilago*. Linné inséra, dans son *Hortus Upsaliensis*, de nouvelles observations sur l'*Anandria*. Il prétendit que cette plante, exposée au soleil et dans un terrain plus sec, changeait de caractères et qu'elle devenait semblable à l'espèce décrite par Gmelin (*Fl. Sibirica*, t. II, p. 145, t. 67, f. 2). En conséquence il en fit deux variétés dépendantes, selon lui, de l'exposition plus ou moins chaude et de la nature du terrain. Néanmoins l'auteur de la Flore de Sibérie fit connaître des observations toutes contraires à celles de Linné, et ajouta comme une preuve de plus en faveur de la diversité des deux espèces, la différence des contrées de la Sibérie qu'elles habitent. La plante de Gmelin est indigène des environs d'Irkutsk et d'Okotsk. Elle a été adoptée comme espèce distincte, par Willdenow, sous le nom de *Tussilago lyrata*, et par Cassini sous celui de *Leibnitzia phenogama*. Celui-ci a confirmé les observations de Tursen, relativement à la présence des étamines dans les plantes de ce genre; il est vrai qu'elles sont d'une petitesse extrême et analogues à celles d'une espèce d'Eupatoire, nommée par Cassini *Eupatorium microstemon*, en raison de l'exiguité de ses organes mâles.

LEICHE. *Scymnus*. ROIS. Sous-genre de Squalé. *V.* ce mot.

LEIGHIE. *Leighia*. BOT. H. Cassini a proposé, sous ce nom, un sous-genre des *Helianthus*, caractérisé d'après la structure de l'involucre et de l'aigrette. Le premier de ces organes est formé de folioles régulièrement imbriquées, appliquées, surmontées chacune d'un grand appendice très-étalé, analogue aux feuilles. L'aigrette est composé de squammellous sur un seul rang, persistantes, dont deux grandes opposées, triquêtes, filiformes, et les autres petites et en forme de paillettes. Ce sous-genre a, selon l'auteur, beaucoup d'affinité avec le *Viguiera* de Kunth. Il renferme les espèces suivantes : 1^o *Leighia elegans*, H. Cass., qui est peut-être l'*Helianthus squarrosus* de Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Æquin.*, t. IV, p. 222, t. 577) ou l'*Helianthus linearis* de Cavanilles. On cultive cette plante au Jardin du roi à Paris. 2^o *Leighia bicolor*, Cass.; *Helianthus angustifolius*, L. et Michx., espèce indigène de la Virginie. 3^o *Leighia microphylla*, Cass.; *Helianthus microphyllus*, Kunth (*loc. cit.*, t. IV, p. 220, t. 575). Cette espèce a été trouvée au Pérou par Humboldt et Bonpland.

LEIMANTHIUM ou **LEIMANTHEMUM**. BOT. Nom donné par Willdenow au genre formé précédemment par Richard (*in Michaux, Flor. Bor. Amer.* 1, 214, t. 22), avec quelques espèces placées par les botanistes dans les genres *Helonias* et *Melanthium*. *V.* ZYGADÈNE.

LEIMONITES. OIS. Famille qui comprend les genres Stourne, Étourneau et Pique-Bœuf, dont les espèces se distinguent par le bec droit, très-entier, obtus à l'extrémité qui est un peu aplatie et renflée.

LEINCHERIA ET **LEINKERIA**. BOT. Scopoli et Necker ont substitué ces noms à celui de *Rhopala*, employé par Aublet, et que Schreber, R. Brown et Kunth ont encore changé en celui de *Rhopala*. *V.* ce mot.

LÉIOBATE. *Leiobatus*. ROIS. *V.* RAIE.

LÉIOCARPE. *Leiocarpus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, de la Diœcie de Linné, institué par le docteur Blume qui lui assigne pour caractères : fleurs femelles : calice petit, à quatre ou cinq et quelquefois six dents, persistant; ovaire à trois loges biovulées; trois stigmates persistants, presque soudés et enfoncés dans la fossette de l'ovaire; fruit capsulaire, creux au sommet, recouvert d'une écorce, renfermant trois coques papiracées, dans chacune desquelles sont deux graines.

LÉIOCARPE ARBORESCENT. *Leiocarpus arboreus*, Blume. Le tronc s'élève à la hauteur de soixante pieds environ et se couronne de nombreux rameaux garnis de feuilles assez grandes, ovales-oblongues, obtusculées, coriaces, glabres, aiguës au sommet. Il croît dans les forêts montagneuses de Salak, à Java.

LÉIOCARPE ARBUSTE. *Leiocarpus fruticosus*, Bl. Ses feuilles sont oblongues, acuminées aux deux extrémités, avec le pétiole et les veines pubérentes. Les fruits sont globuleux. On le trouve sur les monts couverts de broussailles, à Java.

On emploie généralement le mot *Leiocarpus* dans la désignation des fruits lorsqu'ils sont lisses.

LÉIOCÈRES. MAM. Sous-genre d'Antilope. *V.* ce mot.

LÉIOCENÉMIDE. *Leiocnemis*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des

Féronides, établi par Zimmerman, aux dépens du grand genre Amare. Les espèces placées dans ce genre, suivant l'auteur, se distinguent des véritables Amares, en ce que les jambes intermédiaires sont mutiques ou sans dents intérieurement.

LÉIODE. *Leiodes*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille de Taxicornes, section des Crassicornes (Latr., Fam. natur. du Règne Anim.), établi par Latreille et ayant pour caractères : antennes découvertes à leur insertion ou n'ayant point la base cachée par le bord latéral et avancé de la tête, et terminées par une massue de cinq articles; jambes épineuses; articles des tarsi entiers; corps presque hémisphérique. Ces insectes avaient d'abord été confondus avec les Sphéridies qui sont des Pentamères; Latreille en a, le premier, formé un genre propre. Il l'ignorerait, n'ayant pas connaissance de son travail, a donné au même genre le nom d'*Anisotoma*, et y a compris les Phalacres de Paykull. Fabricius a réuni les Léiodes, les Phalacres et les Agathidies sous la même dénomination d'*Anisotome*. Ce genre, tel qu'il est restreint par Latreille, diffère de celui des Épitrages de cet auteur, par la position des antennes et par d'autres caractères tirés des mandibules et des mâchoires; il s'éloigne des Tétratomes, par les antennes qui, dans ceux-ci, ont la massue composée seulement de quatre articles. Les Léiodes ont les mandibules avancées au delà du labre; les palpes courtes; le dernier article des maxillaires est presque cylindrique, et le même des labiales est presque ovoïde; les mâchoires ont deux lobes dont l'externe étroit, linéaire et presque en forme de palpe. Les insectes de ce genre habitent les Champignons, les vieux bois et les écorces d'arbres morts. Ils sont assez rares.

LÉIODE FERRUGINEUX. *Leiodes ferruginea*, Latr.; *Anisotoma ferruginea*, Fabr. Il est entièrement rouge, jaunâtre; les élytres sont striées. *V.*, pour les autres espèces, Fabricius, Panzer et Latreille.

LÉIODERME. *Leioderma*. BOT. Genre de la famille des Hyménomycètes, créé par Persoon, pour des Champignons que l'on avait jusque-là confondus avec les Tremelles. Les caractères du genre nouveau sont : réceptacle confondu avec l'hyménion et lui étant adné, presque plan, lisse, très-mince, humide, mou, presque gélatineux, devenant coriace par la dessiccation; sporidies plongées dans le réceptacle. Les Champignons qui composent ce genre, sont épiphytes et ont de très-grands rapports avec ceux du genre *Sclerotium*.

LÉIODERMES. ZOOLOG. Animaux dont la peau est lisse, sans poils ni écailles qui la recouvrent.

LÉIODINE. *Leiodina*. INF. Genre de Microscopiques, formé de quelques espèces détachées du genre Cercaria de Müller. Il appartient à l'ordre des Gymnodées, et fait partie de la famille des Urodiées. Déjà avancées dans l'organisation, les Léiodines ont une ouverture buccale bien prononcée, mais cette ouverture est dépourvue de cirres. Une queue bifide termine le corps qui se compose d'une sorte de fourreau lâche et comme musculaire, se contractant ou s'allongeant au moyen d'anneaux peu distincts, mais qui ne leur ont pas moins mérité chez d'anciens micrographes le nom de Chenilles aquatiques. Bory cite trois espèces de ce genre : 1° *Leio-*

dina Crumena; *Cercaria Crumena*, Müll., Inf., tab. 20, f. 4-6; Encycl., pl. 9, f. 19-21. Elle est ventrue; sa partie antérieure est ouverte en forme de cône, sans aucune trompe ni organe qui en sorte, mais avec un organe interne, antérieur et cordiforme, toujours agité, qui paraît servir à la respiration. Elle habite l'eau de mer. 2° *Leiodina vermicularis*; *Cercaria vermicularis*, Müll., pl. 20, f. 8, 20; Encycl., pl. 9, f. 50-52. Des eaux douces où croît la Lenticule, et dans les infusions d'écorce. 3° *Leiodina forcipata*; *Cercaria forcipata*, Müll., pl. 20, f. 21-23; Encycl., pl. 9, f. 53-55. Ces deux dernières projettent hors de l'ouverture buccale une sorte de trompe rétractile et bifide, mais nue et sans apparence de cirres ni d'organes rotatoires.

Morren ne partage point l'opinion de Bory sur la place que doit occuper, dans la classification des animalcules microscopiques, le genre *Leiodina*, dont les espèces sont pourvues d'un orifice buccal, et offrent un degré d'organisation assez élevé, ce qui n'existe point chez les Gymnodées en général. Sans néanmoins s'occuper du choix de cette place, il se borne à l'examen plus particulier des trois espèces qui composent le genre et trouve que la différence de structure qui existe entre elles, nécessite une dislocation; en effet, l'une présente un organe battant comme un cœur, dans l'intérieur de son enveloppe musculaire, et une simple ouverture buccale nue; les deux autres manquent du premier organe ou n'en ont qu'un très-faible et toujours très-difficile à apercevoir; mais elles possèdent des appendices tentaculaires à leur ouverture buccale. Selon Morren, de telles différences permettent de séparer ces espèces en deux genres; d'autant plus qu'il a découvert dans les étangs des environs de Bruxelles, quatre autres espèces qui doivent y être réparties. Il conserve dans le genre *Leiodina*, le *Cercaria Crumena* de Müller, et y ajoute une espèce nouvelle qu'il a nommée *Leiodina capitata*. Il propose pour les deux autres, dont la composition est supérieure, la création d'un genre dont il a été donné le caractère des espèces et fait leur énumération au mot DEKINIE.

LÉIOGNATHE. *Leiognathus*. POISS. Le genre formé sous ce nom, par Lacépède, ne saurait être conservé, selon Cuvier. L'espèce qu'y rapportait le continuateur de Buffon pourrait bien n'être qu'un double emploi de son *Cœsio Poulain*, et doit rentrer dans le genre Zée. *V.* ce mot.

LÉIOLÉPIDE. *Leiolepis*. REPT. Genre de Sauriens, de la famille des Iguaniens, institué par Cuvier, pour un Lézard de la Cochinchine, qui lui a offert les caractères suivants : tête médiocrement renflée, couverte ainsi que les autres parties du corps d'écailles très-petites, lisses et serrées; dents maxillaires fines et aiguës, il n'y en a point au palais; peau de la gorge lâche, plissée en travers et susceptible de renflement.

LÉIOLÉPIDE A GOUTTELETTES. *Leiolepis guttatus*, Cuv. Il est bleu; sa queue est longue, avec des raies et des taches blanches.

LÉIOLOBIUM. BOT. De Candolle (*Prodr. Syst. Veget. univ.*, 2, p. 545) a ainsi nommé la seconde section du genre *Hedysarum*. *V.* SAINFOIN.

LÉIONOTE. *Leionotus*. INS. Coléoptères pentamères.

Kirby a proposé sous ce nom la formation d'un genre nouveau dans la famille des Carnassiers, tribu des Hydrocanthares, aux dépens du genre Dytique, pour les *Dytiscus conformis* et *circumcinctus*, espèces observées en Angleterre, et publiées par Stephens. Ce genre n'a point encore été adopté par les entomologistes.

LÉIOPALTEA. BOT. Sous-genre de Verrucaires. *V.* ce mot.

LÉIOPHLÉE. *Leiophleus.* INS. *V.* LIOPHLÉE.

LÉIOPHRON. *Leiophron.* INS. Hyménoptères; genre de la famille des Braconides, tribu des Polymorphes, institué par Nees - Von-Eschbéeck qui lui assigne pour caractères : antennes composées d'articles cylindriques, étroitement unis; labre éché; abdomen sessile, ovale, convexe, jamais tronqué au bout; tarière courte, à valves larges, coniques ou squammiformes, repliées sous le ventre, avec l'extrémité en avant; radius gagnant la côte en ligne courbe; deux cellules cubitales, la première recevant la nervure récurrente; cellule discoidale interne entr'ouverte à l'extrémité; deuxième nervure humérale effacée; bord interne des ailes inférieures légèrement échancré près de la base; pieds assez épais.

LÉIOPHRON NOIR. *Leiophron ater*, Nees. Antennes de la longueur du corps, un peu plus courtes dans la femelle, d'un brun testacé, pâle; tête noire et luisante; face élevée en carène dans le milieu; mandibules, palpes et chaperon testacés; corselet noir; un espace lisse, très-brillant de chaque côté de la base du métathorax, et un autre à l'extrémité; abdomen noir : premier segment surmonté, de chaque côté, d'une carène plus ou moins distincte, qui longe les bords, et quelquefois d'une troisième médiane, qui n'atteint ni la base, ni l'extrémité; à une petite distance de la base et de chaque côté, un tubercule un peu relevé et saillant; ailes transparentes, avec le stigmate obscur; pieds testacés; tarsi postérieurs noirâtres. Taille, une ligne. Europe.

LÉIOPHYLICA. BOT. Nom donné par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 57) à la seconde section qu'il a établie dans le genre *Phylica*. *V.* ce mot.

LÉIOPHYLLE. *Leiophyllum.* BOT. Ce genre, de la famille des Rhodoracées et de la Décandrie Monogynic, L., a été établi par Persoon pour le *Ledum thymifolium*. Plus tard Desvaux (*Journ. de Bot.*) l'a nommé *Dendrium*, et Pursh *Ammyrsine*. Mais le nom de Persoon doit être préféré, à cause de son antériorité. Voici quels sont ses caractères : le calice est à cinq divisions très-profondes et régulières; la corolle est comme campanulée, formée de cinq pétales simplement contigus par leur base. Les étamines, au nombre de dix, sont dressées et saillantes; les anthères sont presque globuleuses, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est prismatique, appliqué sur un disque hypogyne lobé. Il offre trois loges contenant chacune un grand nombre d'ovules attachés à l'angle interne. Le style est un peu oblique, terminé par un stigmate très-petit, à trois mamelons obtus. Le fruit est une capsule ovoïde, presque globuleuse, terminée à son sommet par le style persistant, enveloppée en partie par le calice et s'ouvrant en trois valves par le sommet. Ce

genre diffère des Lédons, 1^o par son calice à cinq divisions profondes; 2^o par ses anthères globuleuses, s'ouvrant par un sillon longitudinal et non par un pore; 3^o par son ovaire à trois loges et son style oblique; 4^o par sa capsule à trois loges et à trois valves, s'ouvrant par le sommet et non par la base. Il ne se compose encore que d'une seule espèce.

LÉIOPHYLLE A FEUILLE DE THYM. *Leiophyllum thymifolium*, Pers.; *Ledum thymifolium*, Ait., *Ammyrsine buxifolia*, Pursh. C'est un petit arbrisseau ayant le port d'un Diosma, rameux, élevé d'environ un pied, dont les feuilles sont éparses, petites, obovales, obtuses, coriaces, glabres et luisantes sur les deux faces. Les fleurs sont très-petites, blanches, pédonculées, réunies en grand nombre au sommet des rameaux. Il croît dans les lieux humides de l'Amérique septentrionale.

LÉIOPOMES. POIS. Famille établie par Duméril dans l'ordre des Holobranches, sous-ordre des Thoraciques, que caractérisent les ventrales au-dessous des pectorales; un corps épais, comprimé; les mâchoires garnies de dents et les opercules lisses. Des espèces maritimes la composent et y sont distribuées dans les genres Chéline, Labre, Girelle, Rason, Chromis, Plésioips, Ophicéphale, Chéliou, Chéilodiptère, Hologymnose, Monodactyle, Trichopode, Osphronème, Hiatule, Coris, Gomphose, Filou, Plectorhynque, Pogoniade, Spare, Diptérodon et Mulet.

LÉIOPOTERIUM. BOT. Nom donné par De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 549) à la première section qu'il a établie dans le genre *Poterium*. *V.* ce mot.

LÉIOREUMA. BOT. Un Lichen, l'*Opegrapha Lyellii* (*English Botan.*, vol. 27, tab. 1876), a servi à établir ce genre. Eschweiler, qui en est l'auteur (*Systema Lichenum*, p. 15), le caractérise de la manière suivante : thalle crustacé, attaché, uniforme (souvent coloré); apothécium allongé, linéaire, oblong, immargé, sous-ramuleux; périthécium latéral, plan, élargi, faisant corps avec la marge formée par le thalle; nucléum à quatre faces, à disque plan, canaliculé (noir), voilé de blanc dans la jeunesse; thèques grandes dans plusieurs espèces, ovales-cylindriques, en anneaux. Ce genre n'a pas été admis par Endlicher qui le considère comme tout à fait analogue au genre *Graphis* de Fries.

LÉIOSÉLASME. *Leioselasma.* REPT. Lacépède a formé sous ce nom, dans les Annales du Muséum, t. IV, p. 210, un genre d'Ophidiens de la famille des Hydres, qu'il a ainsi caractérisé : queue garnie d'écaillés semblables à celles du dos, très-comprimée, mince, élevée et coniforme comme une nageoire; une rangée longitudinale de petites plaques sous le corps et sous la queue. Lacépède n'en décrit qu'une seule espèce qu'il a nommée Léiosélasme striée, *Leioselasma striata*; elle est de la Nouvelle-Hollande et d'après la description de l'auteur, elle paraît devoir être placée parmi les Hydres hydrophydes. *V.* ce mot.

LÉIOSOME. *Leiosoma.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Curculionides, établi par Kirby, qui lui assigne pour caractères : antennes coudées, composées de douze articles assez courts, ceux qui composent la tige n'atteignant pas la hauteur des yeux;

massue formée de sept articles allongés à leur base, obconiques, dont le second ou septième de l'antenne assez court, les autres un peu plus longs, transverses et graduellement plus épais; rostre courbé, robuste, assez long et strié dans le sens longitudinal; yeux ovales; corselet oblong, arrondi et tronqué à la base comme au sommet; écusson petit, triangulaire; élytres lisses, ovales, fortement ponctuées avec les points disposés en stries; cuisses en massue; jambes armées d'un crochet vers le bas; tarsi ovales; point d'ailes.

LÉIOSOME PONCTUÉ. *Leiosoma punctata*, Step.; *Curculio punctatus*, Marsh. Il est noir, avec le corselet ponctué; les élytres ont des stries de points assez rapprochés. On le trouve en Angleterre.

LÉIOSPERME. *Leiospermum*. bot. Nom que l'on donne à la graine quand elle est recouverte d'un tégument parfaitement lisse.

LÉIOSPERME. *Leiospermum*. bot. Famille des Cunoniacées; Octandrie Digynie, L. Ce genre dont la création appartient à D. Don, est fondé sur les *Weinmannia racemosa* de Murray, et *Weinmannia parviflora* de Forster, plantes qui croissent dans la Nouvelle-Zélande. Caractères: calice quadrifide, décliné; quatre pétales; huit étamines; disque hypogyne, plan et entier; capsule d'une déhiscence septicide par le sommet, à loges polyspermes; semences oblongues et glabres.

LÉIOSPERME A GRAPPES. *Leiospermum racemosum*, D.; *Weinmannia racemosa*, Mur. C'est un arbrisseau dont les rameaux sont glabres, cylindriques, divisés en d'autres beaucoup plus petits, d'égale forme, garnis de feuilles opposées, pétiolées, très-simples, ovales-elliptiques, obtuses à leur sommet, un peu rétrécies à leur base, glabres à leurs deux faces, dentées au contour; pétioles dépourvus de stipules; fleurs latérales, situées à l'aisselle, disposées en grappes solitaires ou géminées, souvent terminales, fort longues, très-glabres; un pédicelle court, presque sétacé, soutenant chaque fleur.

LÉIOSPERME A PETITES FLEURS. *Leiospermum parviflorum*; *Weinmannia parviflora*, Forst. Cette espèce ne diffère de la précédente que par ses rameaux pubescents, par ses feuilles médiocrement pétiolées, oblongues, acuminées à leur sommet; par ses grappes pubescentes et par ses fleurs quatre fois plus petites.

LÉIOSTOME. pois. V. SCIENCE.

LÉIOSTROMA. bot. (*Champignons*.) Nom employé par Fries pour désigner une section du genre *Thelephora*.

LÉIOTHECA. bot. Ce genre de Mousses, institué par Bridel, a été réuni au genre *Macromitrium* du même auteur, et dont les espèces ne différaient pas sensiblement.

LÉIOTULE. *Leiotulus*. bot. Genre de la famille des Umbellifères, établi par Ehrenberg, dans le *Linnaea* de 1829, p. 599, avec les caractères suivants: dents du calice très-peu saillantes; pétales arrondis, entiers, roulés en dedans, à découpeure large et rétuse; fruit plan, comprimé, à bord dilaté, épais et lisse, les trois paires de côtes intermédiaires rapprochées, les deux paires latérales plus distantes vers le bord; vallécules à une

raie filiforme, distante dans la commissure. Les Léiotules sont de petites plantes herbacées, hautes de six à sept pouces, à feuilles bipinnatifides, sans involucre, à involuclles très-petits et entiers.

LÉIOTULE D'ALEXANDRIE. *Leiotulus Alexandrinus*, Ehrenberg. Ses fleurs sont jaunes. On la trouve en Égypte, entre Alexandrie et Rosette, sur le revers des collines.

LÉIPHAIMOS. bot. Le genre institué sous ce nom, par Schlechtendal, dans la famille des Gentianées, n'a été considéré que comme une section du genre *Voyra*. V. ce mot.

LÉIRE. *Leirus*. ins. Genre de Coléoptères pentamères de la famille des Carnassiers, tribu des Carabides, institué par Zimmerman, qui lui donne pour caractères essentiels: une tête courte, arrondie postérieurement, non rétrécie en forme de cou; mandibules fortes, triangulaires; languette coriace; palpes filiformes; corselet presque quadrangulaire ou dilaté postérieurement jusqu'à la largeur des élytres; jambes postérieures des deux sexes lisses intérieurement; celles du milieu bidentées chez le mâle. Zimmerman place dans ce genre nouveau les *Amara aulica*, *torrida*, *alpina*, *melanogastrica* de Dejean et plusieurs autres espèces inédites.

LÉIRE. *Leirus*. pois. Genre de Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Squammipennes, établi par Lowe pour une seule espèce observée dans les eaux de l'île de Madère. Il assigne pour caractères au genre nouveau: corps elliptique, comprimé, couvert de petites écailles décidues; tête petite, nue et déclive; bouche petite; mâchoire supérieure très-obtuse; l'inférieure plus courte et tronquée; une rangée de dents très-petites et simples à chaque mâchoire; point de palatines; bords de l'opercule dentés; nageoires dorsale et anale plus larges postérieurement et garnies d'écailles; membrane brachio-stège composée de sept rayons. Ce genre a beaucoup d'affinité avec celui des Brames, de Bloch; mais il en diffère surtout en ce qu'il n'a point de dents palatines et en ce que la nageoire caudale est profondément bilobée. Lowe a donné le nom spécifique de Bennett à l'espèce qu'il a observée.

LÉISTE. *Leistes*. ois. Sous-genre formé par Vigors aux dépens du genre Troupiale, à propos d'une espèce nouvelle, découverte par Quoy et Gaymard dans leur premier voyage de circumnavigation. Caractères: bec un peu plus long que la tête, pointu, comprimé sur les côtés, à bords de la mandibule supérieure un peu dilatés, puis fléchis en dedans; première rémige très-longue; queue ample, presque égale ou rectiligne.

LÉISTE GASQUET. *Leistes Gasquet*; *Leistes suchii*, Vig.; *Xanthornus Gasquet*, Quoy et Gaym., Zool. du Voyage de l'Uranie, pl. 24. Tête d'un brun tirant sur le noirâtre; cou, poitrine, dos, ailes et queue d'un brun plus clair; rémiges bordées de grisâtre; croupion, petites tectrices formant le pli de l'aile, bas de la poitrine et abdomen d'un jaune d'or brillant; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces environ. Cet Oiseau habite les rives de Rio de la Plata; il fréquente les prairies; mais on ne le rencontre jamais en troupes nombreuses.

LÉISTE DRAGON. *Leistes Draco*; *Oriolus Draco*, Cuv.; *Agelaius virescens*, Vieill. Parties supérieures d'un brun noirâtre; tête, rémiges et rectrices noirâtres; croupion d'un brun verdâtre; moyennes et petites tectrices alaires jaunes, ainsi que les parties inférieures; bec brun; pieds noirs. Taille, huit pouces et demi. Du Brésil et des environs de Monte-Video.

LÉISTE A CALOTTE NOIRE. *Leistes melanocephalus*; *Oriolus citrinus*, Spix; *Oriolus Mexicanus*, Gmel. Il est jaune à l'exception du sommet de la tête, des rémiges et des rectrices qui sont d'un noir pur; les petites tectrices alaires et les moyennes rémiges sont bordées de blanc; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces.

LÉISTE D'OR. *Leistes aureus*. Il est entièrement d'un jaune d'or pur, avec les rémiges et les rectrices d'un jaune très-pâle, presque blanchâtre; bec et pieds rouges. Taille, neuf pouces environ. De l'Amérique méridionale.

LÉISTE. *Leistus*. INS. Nom donné par Frœlich au genre Pogonophore de Latreille. *V.* ce mot.

LEJEUNIA. BOT. CRYPT. (*Hépatiques*.) Ce genre a été créé dans les Annales des Sciences physiques (tome 6, p. 372), par mademoiselle Libert qui, à Malmédy, s'occupe avec succès des parties les plus difficiles de la botanique. Il est fondé sur deux *Jungermannia* parfaitement figurées dans le recueil précité, l'une était le *Jungermannia minutissima* de Hooker, l'autre le *Jungermannia serpillifolia* de Dickson, qui toutes deux croissent dans les Ardennes, sur l'écorce des arbres.

LÉJICA. BOT. Le genre créé sous ce nom par Hill, ne diffère aucunement du genre *Zinnia*. *V.* ZINNIE.

LÉLIE. BOT. *V.* LOELIE.

LÉLIONURE. *Le lionurus*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées, institué par le docteur Blume pour un arbuste qu'il a observé dans les forêts de la partie occidentale de l'île de Java, et qui lui a offert les caractères distinctifs suivants: fleurs monoïques par avortement; calice infère, petit, coloré, très-entier; corolle profondément partagée en quatre divisions étalées; quatre étamines opposées aux divisions de la corolle et insérées à sa base; filaments très-courts; ovaire environné d'un rebord court et charnu; quatre stigmates sessiles, aigus; le fruit est une baie drupacée, charnue, avec un noyau monosperme; embryon albumineux, inverse.

LÉLIONURE DES FORÊTS. *Le lionurus sylvestris*, Bl. Ses feuilles sont alternes, oblongues, très-entières et glabres; épis axillaires, penchés avant l'inflorescence, pourvus de bractées imbriquées, recouvrant chacune trois fleurs.

LEMA. *Lema*. INS. Genre de Coléoptères, établi par Fabricius, et correspondant à celui de Cricocère. *V.* ce mot.

LÉMALE. *Lemalis*. BOT. Genre de Champignons de la famille des Hyménomycètes, établi par Fries qui lui reconnaît pour caractères: réceptacle ceracé-gélatineux, rarement coriace, cupuliforme, et un peu échancré; hyménion supère et lisse, ensuite pruneux à cause des sporidies qui surviennent. On trouve ces Champignons sur les vieux bois.

LÉMANÉE. *Lemanea*. BOT. Genre de Cryptogames,

institué par Bory aux dépens des Conferves de Linné, et qui a été adopté avec les caractères suivants: filaments membraneux, rigides, cylindriques, articulés, avec nodulosités; entre-nœuds inégaux et renflés, soit à leur extrémité, soit vers le milieu, contenant intérieurement des flocons moniformes et pénicellés. Ces plantes croissent dans les eaux vives; elles exhalent l'odeur marécageuse. Le genre Lémanée, dédié à l'un des plus savants et des plus modestes naturalistes français, se compose du *Lemanea Corallina*, Bory, qui est le *Conferva fluviatilis* de Linné; du *Lemanea incurvata* qui fut le *Conferva torulosa* des auteurs; et du *Lemanea fucina*, espèce fort rare et certainement très-distincte de toutes les autres, encore qu'Agardh ait paru la confondre avec le *Corallina*. Agardh, dans son *Systema*, en ajoute deux espèces sous les noms de *subtilis* et de *variegata*: la première originaire des rivières d'Ostro-Gothie, et la seconde des fleuves du nord de l'Amérique.

LÉMANINES. BOT. Sous-genre de Batrachospermes. *V.* ce mot.

LÉMANITE. MIN. Jade de Saussure, des bords du lac Léman. *V.* JADE.

LÉMIE. *Lemia*. BOT. Le genre de la famille des Portulacées, qui a été institué par Vandelli, sous le nom de *Lemia*, dans la Flore du Brésil, a été postérieurement reconnu pour ne différer dans aucun de ses caractères avec le genre *Portulaca* des autres botanistes. *V.* POURPIER.

LEMING. MAM. *V.* LEMMING.

LEMITHOCORTHON. BOT. Même chose que Helminthochorton. *V.* ce mot.

LEMMA. BOT. (*Marsiliacées*.) Quelques auteurs ont voulu substituer ce nom, emprunté de Théophraste, à celui de Marsilée, *Marsilea*. On ne peut guère deviner ce qu'était le Lemma des anciens; il paraît devoir son origine à quelque Fucacée ou Ulve croissant sur les écailles d'Huitre.

LEMMATIER. *Lemmatium*. BOT. Ce genre créé d'abord par Lesson sous un nom déjà employé (*Caleacte*), a été appelé ainsi par le professeur De Candolle qui le place dans la tribu des Sénécionides, de la famille des Synanthérées, avec les caractères suivants: capitule de six ou sept fleurs hétérogames; celles de la circonférence, au nombre de trois et ligulées, sont femelles, les autres, implantées sur le disque, sont hermaphrodites, tubuleuses, à cinq lobes longiuscules, aigus et glabres; involucre cylindrique, à squammes imbriquées, oblongues: les extérieures subfoliacées, les intérieures membraneuses; réceptacle étroit, à paillettes roulées, linéaires-oblongues, enroulant les fleurons dans toute leur longueur; styles rameux, exapandiculés; akènes trigono-prismatiques, velus sur les angles; aigrette membraneuse, engainante, dentée au sommet, à squammelles concrètes, égalant l'orifice de la corolle.

LEMMATIER A FEUILLES RONDES. *Lemmatium rotundifolium*, De Cand.; *Caleacte rotundifolia*, Less. Arbrisseau à tiges cylindriques, ou anguleuses, recouvertes d'un duvet épais et court; feuilles opposées, sessiles, presque rondes à la base, larges de deux à trois pouces, crenato-dentées, coriaces, pubérulentes en des-

sus, marquées de trois nervures et même plus, réticulées et couvertes de poils rudes en dessous; capitules presque sessiles, formant par leur réunion un ample corymbe ou un faisceau de fleurs jaunes, entourées de quelbues bractées foliacées. Du Brésil.

LEMMING. *Lemmus*. MAM. Cuvier a formé sous ce nom un sous-genre de Campagnols dont le Campagnol Lemming, *Mus Lemmus*, est le type. Ce sous-genre, très-peu différent du genre *Spalax* d'Erxleben, qui est devenu ensuite *Aspalax*, a aussi été nommé *Georychus* par Eversman. V. CAMPAGNOL.

LEMNA. BOT. V. LENTICULE.

LEMNESCIA. BOT. Schreber et Willdenow ont inutilement proposé ce nom pour remplacer celui de *Vantanea* employé par Aublet. V. ce mot.

LEMNISOME. *Lemnisoma*. POIS. Genre d'Acanthoptérygiens, de la famille des Scombroïdes, institué par Lesson, d'après une espèce trouvée dans la mer du Sud. Caractères : corps très-comprimé; lignes supérieure et inférieure droites à partir de la tête; museau très-long, pointu et aigu; mâchoire inférieure dépassant notablement la supérieure, coupée obliquement à son sommet qui se déjette vers en bas, et qui est pointu; gorge et palais dépourvus de dents; maxillaires supérieurs munis de trente dents, l'inférieur en a environ quarante; préopercule et opercule lisses, à bords entiers, arrondis, échancrés légèrement vers en haut; branchies en houppes régulières; point de carène sur la queue; cavité abdominale très-réduite, plissée, paraissant pouvoir se distendre.

LEMNISOME THYRSOÏDE. *Lemnisoma thyrsoïdes*, Less. Son œil est arrondi, ouvert près du sommet de la tête, entouré d'un cercle d'argent; parties supérieures et latérales d'un bleu noir, mêlé de pourpré; dessous du corps, flancs, opercules, bords de la bouche plaqués de lamelles très-minces, argentées; peau partout luisante, lisse et non écailleuse, du moins en apparence; nageoire dorsale blanchâtre : la caudale, les ventrales et l'anale d'un brun pourpré.

LEMNISQUE. *Lemniscus*. POLYP. Genre d'Acalèphes libres, établi par Quoy et Gayard dans leur Voyage autour du monde (Zoologie de l'Uranie, p. 582 et pl. 86, fig. 1). Il est caractérisé ainsi qu'il suit : corps libre, gélatineux, transparent, rubané, très-allongé, aplati sur les côtés, entièrement lisse, homogène, sans ouverture ni canal dans son intérieur, sans cils ni franges sur ses bords. La seule espèce connue a été nommée par les auteurs précités, LEMNISQUE A BORDS ROUGES, *Lemniscus marginatus*; elle forme une substance animalisée d'environ deux pieds de longueur, sur un pouce et demi environ de largeur; elle est homogène dans toutes ses parties et ne laisse apercevoir ni pores ni ouverture apparente; on distingue sur ses bords, deux filets rougeâtres, nullement striés.

LEMNISQUE. REPT. Espèce du genre Couleuvre. V. ce mot.

LEMNOS. MIN. V. TERRE.

LEMONIATIS. MIN. La pierre précieuse ainsi nommée chez les anciens, notamment dans Pline, est l'Émeraude selon Wallerius.

LÉMONIE. *Lemonia*. BOT. Sous ce nom générique

l'abbé Pourret (*Act. Tolos.*, vol. 3, p. 15) a séparé les espèces de *Gladiolus* dont le périanthe est campanulé, le tube court, légèrement courbé, les divisions presque égales et ovales. Person n'a fait de ce genre qu'une simple division du *Gladiolus*. V. GLAYEUL.

LÉMOSTHÈNE. *Læmosthenus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques Thoraciques, établi par Bonelli pour une seule espèce, *Læmosthenus cæruleus*, que Dejean a réunie à son genre Pristonyque, sous le nom de *Pristonychus venustus*.

LEMOPEZE. *Lemtopeza*. INS. Genre nouveau de Diptères, faisant partie de la famille des Hybotides de J. Macquart, proposé par cet entomologiste dans sa description des Diptères du nord de la France. Il lui assigne pour caractères : corps grêle, allongé, velu; trompe plus courte que la tête, épaisse, conique, dirigée obliquement en avant; lobes terminaux nullement distincts; lèvres supérieure menue; palpes cylindriques, de la longueur de la trompe; antennes composées de deux articles distincts : le dernier court, ovale, conique, pointu, avec le style terminal, allongé; abdomen long; pattes allongées et velues; jambes postérieures légèrement renflées; cellules discoïdales antérieures des ailes assez grandes : trois postérieures, un rudiment de nervure à la pointe extérieure de la discoïdale postérieure; cellule anale formée postérieurement par une courbure; nervure anale n'atteignant pas le bord de l'aile. Le type de ce genre nouveau est :

LEMOPEZE FLAVIPÈDE. *Lemtopeza flavipes*, Macq.; *Hybos flavipes*, Fab., Meig. Cette espèce est noire, avec les pieds antérieurs jaunes; les ailes sont transparentes. Elle est assez commune en Europe.

LÉMUR. MAM. V. LÉMURIENS ET MAKI.

LÉMURIENS. *Lemurini*. MAM. Seconde famille de l'ordre des Quadrumanes, établie par Geoffroy Saint-Hilaire : elle comprend les genres Indri, Maki, Loris, Nyctièbe, Galago, Tarsier, et en général tous ces animaux connus sous le nom vulgaire de faux Singes, à cause de leurs nombreux rapports avec la première famille de l'ordre, ou celle des vrais Singes. On a déjà, dans ce Dictionnaire, remarqué plusieurs fois que Linné, le législateur de la zoologie, guidé par un sentiment exquis des rapports des êtres, avait comme deviné tout ce qu'une étude approfondie a révélé à ses successeurs. La famille des Lémuriens correspond en effet exactement au genre *Lemur* de Linné, de même que celle des Singes à son genre *Simia*. Les Lémuriens se distinguent facilement par leurs dents incisives qui ne sont plus, comme chez les Singes, au nombre de quatre à chaque mâchoire, par l'ongle de leur deuxième doigt des pieds de derrière, qui est en alène, et par leurs narines terminales et sinueuses, d'où le nom de *Strepsirrhini* donné aussi à cette famille par Geoffroy Saint-Hilaire.

LENA-NOËL. BOT. C'est-à-dire Bois de Noël, et qu'on prononce Legna. Nom du *Convolvulus scoparius* qui donne le bois de Rose aux Canaries.

LENDOLA. POIS. L'un des synonymes vulgaires d'Exocet. V. ce mot.

LÉNIDIE. *Lenidia*. BOT. Le genre de Dilléniacées,

ainsi nommé par Du Petit-Thouars, avait déjà été nommé *Wormia* par Roth. Ce dernier nom paraît devoir être conservé. *V. WORMIE.*

LENNEL. pois. Nom vulgaire d'une espèce du genre *Perca*, *Perca scandens*, Daldorf.

LÉNOK. pois. Espèce de Saumon des torrents de la Sibérie orientale.

LENS. ins. *V. LENTE.*

LENS. bot. *V. LENTILLE.*

LENTAGINE. bot. L'un des noms vulgaires du *Viburnum Tinus*. *V. VIORNE.*

LENTAGO. bot. Espèce du genre *Viorne*; le professeur De Candolle, dans son *Prodromus*, en a fait le type de la première section de ce genre.

LENTE. lens. ins. Nom donné aux œufs du Pou de la tête de l'Homme. *V. POU.*

LENTE. bot. L'un des noms vulgaires du *Medicago falcata*.

LENTIBULARIA. bot. Synonyme d'Utriculaire. *V. ce mot.*

LENTIBULARIÉES. *Lentibulariæ*. bot. Petite famille appartenant à la classe des plantes Dicotylédones monopétales hypogynes, établie par le professeur Richard, adoptée par Poiteau et Turpin (*Fl. Paris.*, 1, p. 26) et par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, 1, p. 429). Cette famille, qui ne se compose que des seuls genres Utriculaire et Pinguiculaire jusqu'alors placés dans les Primulacées, offre les caractères suivants : le calice est persistant, monosépale, à deux ou trois divisions disposées en deux lèvres; la corolle est monopétale, irrégulière, éperonnée, à deux lèvres. Les étamines, au nombre de deux, sont insérées tout à fait à la base de la corolle et incluses. Les anthères sont terminales et uniloculaires. L'ovaire est sessile, à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules très-serrés les uns contre les autres, sur un trophosperme globuleux, central et dressé. Le style est simple et très-court; le stigmate est membraneux, composé de deux lamelles inégales. Le fruit est une capsule uniloculaire, polysperme, ayant un trophosperme ou placenta central et s'ouvrant soit par son sommet, au moyen d'une fente longitudinale, soit comme une boîte à savonnette, c'est-à-dire par le moyen d'un opercule. Les graines sont très-petites, dépourvues d'endosperme et renfermant un embryon ordinairement indivis et comme monocotylédon.

Les plantes qui composent cette famille sont de petites herbes qui vivent au milieu des eaux ou dans les lieux humides, tourbeux ou inondés. Leurs feuilles sont disposées en rosette, à la base des tiges, ou caulinaires, divisées en lobes capillaires, radiciformes et vésiculeuses. Cette petite famille se distingue surtout des Primulacées par son port, par ses étamines qui ne sont pas opposées aux lobes de la corolle et par ses graines dépourvues d'endosperme.

LENTICELLE. *Lenticella*. bot. De Candolle désigne sous ce nom, de petites taches ovales ou arrondies, qui se voient aux arbres sur l'écorce des branches. Sous l'épiderme couvert par ces taches, existe un amas pulvérulent d'où, selon De Candolle, sortent les racines auxquelles les branches donnent naissance, soit natu-

rellement à l'air, soit quand on les plonge dans l'eau ou qu'on les enfonce dans un sol humide, ce qui constitue l'opération du bouturage.

LENTICULA. bot. Synonyme de Lenticule. *V. ce mot.*

LENTICULAIRES ou PIERRES LENTICULAIRES. moll. Nom que l'on donne quelquefois aux Lenticulites et aux Nummulites. On donne particulièrement le nom de Pierres lenticulaires à celles qui contiennent un grand nombre de ces corps agrégés par un circuit solide.

En minéralogie on désigne par Lenticulaire toute forme qui résulte d'une cristallisation gênée; alors les arêtes des cristaux s'oblitérent ou s'émousent, de manière à faire prendre de la convexité aux surfaces, et les cristaux soit libres, soit groupés, se présentent sous la forme de lentilles plus ou moins aplaties, suivant l'espèce de minéraux.

LENTICULE. *Lemna*. bot. Il n'est personne qui n'ait remarqué à la surface des eaux dormantes, dans les fossés et les marres, ces petites efflorescences d'un vert clair, ayant à peu près la forme de Lentilles, et que pour cette raison on nomme vulgairement Lentilles d'eau. Ce sont autant de petites plantes Phanérogames, qui forment un genre particulier dans la famille des Nuyades, lequel a reçu successivement les noms de *Lenticula*, *Hydrophace* et *Lemna*. Comme ces plantes sont d'une grande ténuité et que l'organisation de leurs fleurs, à cause de leur extrême petitesse, est encore fort peu connue, il est nécessaire de la décrire avec quelque détail, après une étude complète de toutes ses parties, dans une des espèces qu'on rencontre le plus communément.

Le *Lemna gibba*, L., *Sp.* 1377, est une petite plante annuelle, flottante à la surface des eaux où elle ressemble en quelque sorte à de petites feuilles lenticulaires, dépourvues de tige et de pétioles; tantôt elles sont isolées, tantôt elles sont réunies et groupées. Ces petites frondes qui composent toute la plante, remplissent à la fois les usages de tiges et de feuilles. Elles sont, comme on l'a vu, lenticulaires, très-renflées et gibbeuses à leur face inférieure qui est séparée de la supérieure par un rebord mince et saillant. Vers la partie la plus étroite de la fronde on observe, de chaque côté du rebord, une fente ou fissure par laquelle on voit sortir soit une autre fronde, de laquelle il doit en partir une troisième un peu plus tard, soit les fleurs et quelques radicules qui descendent perpendiculairement. Les fleurs sont monoïques et renfermées d'abord complètement dans une spathe sessile, monophylle, comprimée, irrégulièrement cunéiforme, mince, membraneuse et comme réticulée. Cette spathe se fend sur l'une de ses faces pour laisser saillir les étamines et le style. Chacune d'elles renferme une fleur femelle, qui se compose d'un pistil unique et d'une à deux fleurs mâles, également composées d'une seule étamine. Ces étamines ou fleurs mâles offrent un filet cylindrique, plus long que le pistil, terminé à son sommet par deux anthères juxtaposées, globuleuses, uniloculaires et s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. Le pistil offre un ovaire ovoïde, comprimé, à une seule loge contenant de deux à cinq ovules dressés. Le style est

gros, cylindrique, terminé par un stigmaté tronqué et concave. Le fruit est une petite capsule arrondie, quelquefois comprimée, contenant une ou plusieurs graines, et restant indéhiscente. Ces graines qui sont ovoïdes-arrondies, marquées d'une suture saillante ou raphé, se composent d'un tégument propre, assez épais, et d'un embryon monocotylédon, qui forme à lui seul toute la masse de l'amande. Plusieurs autres espèces de ce genre croissent également dans les eaux dormantes; telles sont les *Lemna trisulca*, *Lemna minor*, *Lemna polyrrhiza* qui est la plus grande, et *Lemna arhiza* qui est plus petite.

LENTICULINE ET LENTICULITE. MOLL. Ce genre, que l'on confondait autrefois avec les Camérines ou Nummulites, a été créé par Lamarek, pour de petits corps lenticulaires, polythalamés, qui ne diffèrent des Nummulites que par les cloisons qui s'étendent jusqu'au centre de la coquille, et par l'ouverture qui reste visible lorsque celle des Nummulites disparaît constamment. Ces caractères ont paru suffisants à la plupart des zoologistes pour conserver les deux genres et les placer dans des familles différentes. Une étude comparative des espèces de ces deux genres, et surtout de celles qui ne sont pas pétrifiées, aurait fait apercevoir une structure absolument semblable dans les deux genres; si quelques légères différences se remarquent quelquefois, elles se lient toujours par des nuances insensibles. *V.* NUMMULITES.

LENTIGO. MOLL. Klein (*Method. Ostrac.*, p. 100) propose de réunir dans le genre qu'il nomme ainsi, toutes les Coquilles dont les tubercules aplatis et arrondis ressemblent plus ou moins à des Lentilles. De pareils genres ne méritent pas même d'être examinés.

LENTILIER. *Lenticulus.* POIS. Synonyme d'Achire. *V.* ce mot.

LENTILLAC. POIS. L'un des noms vulgaires de l'Émissole, espèce de Squalé. *V.* ce mot.

LENTILLADE. POIS. Ce nom s'applique, sur les côtes de la Méditerranée, à plusieurs espèces de Raies, particulièrement à l'Oxyrinque.

LENTILLE. *Lens.* BOT. Ce genre, établi par Tournefort, a été réuni par Linné aux espèces d'Ers (*Ervum*) dont il ne diffère que par sa gousse plus comprimée, à une ou deux graines lenticulaires et non globuleuses. *V.* ERS.

LENTILLE D'EAU ou **LENTILLE DE MARAIS.** BOT. Nom vulgaire de la Lenticule. *V.* ce mot.

LENTILLEN. BOT. L'un des noms vulgaires du *Lathyrus sativus*. *V.* GESSE.

LENTINUS. BOT. Genre de la famille des Champignons, établi par Friès, pour une espèce brésilienne, qui croît sur le vieux bois et qu'il a nommée *Lentinus Berterii*, *Epicrasis hymenomya*, p. 588.

LENTISQUE. *Lentiscus.* BOT. Espèce du genre Pistachier. On a quelquefois improprement appelé l'individu mâle, LENTISQUE DU PÉROU, et le *Phyllirea angustifolia* LENTISQUE BATARD ou FAUX LENTISQUE.

LENTOS. BOT. Synonyme vulgaire d'*Ononis Natrix*. *V.* ONONIDE.

LENTZINITE. MIN. Substance blanche, d'un aspect mat et terreux, tendre, légèrement translucide et opaline,

douce au toucher et happant à la langue. Pesant spécifiquement 2,10, elle est composée, suivant John de Berlin, de Silice, 58; Alumine, 57, et Eau, 25. Elle est regardée par Brongniart comme une variété de son espèce Collyrite. On la trouve en morceaux isolés à Kall, dans l'Eifel.

LEO. MAM. *V.* LION au mot CHAT.

LEOCARPUS. BOT. Petits Champignons presque globuleux, munis d'un péridium simple, membraneux ou crustacé, fragile, et qui s'ouvre pour donner passage aux séminules; celles-ci sont entassées sur des filaments fixés intérieurement et à la base. Ce genre a été créé par Link qui, quelque temps après, l'a réuni au *Physarum* dont il est en effet très-voisin, ainsi que du *Didyma*. *V.* ces mots.

LÉODICE. *Leodice.* ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Eunices, établi par Savigny (Syst. des Annélides, p. 15 et 48) aux dépens du genre Eunice de Cuvier qu'il a érigé en famille, et ayant pour caractères distinctifs : trompe armée de sept mâchoires, trois du côté droit, quatre du côté gauche; les deux mâchoires intérieures et inférieures très-simples. Antennes découvertes : les extérieures longues, filiformes; les moyennes et l'impair de même. Branchies pectinées. Front à deux ou à quatre lobes. Ce genre offre plusieurs traits de ressemblance avec ceux de Lysidice, d'Aglaure et d'Œnone; il diffère essentiellement des deux derniers par un nombre moindre de mâchoires, et il se distingue des Lysidices par la longueur des antennes, les branchies pectinées et le front lobé. Un examen plus attentif fournit encore d'autres caractères : le corps des Léodices est linéaire, cylindrique, composé de segments courts et nombreux; le premier segment n'étant point rétréci ni saillant sur la tête, et le second étant plus court que le troisième. Les pieds sont dissemblables, c'est-à-dire qu'on voit des cirres tentaculaires, allongés, subulés, non articulés, rarement nuls, et des pieds proprement dits ambulatoires, pourvus de cirres; ces pieds ont deux faisceaux distincts, outre un paquet de soies coniques, qui sort de la base du cirre supérieur; les soies sont simples ou terminées par un appendice. Quant aux cirres ils ont plus ou moins de saillie; les supérieurs sont plus pointus, et les inférieurs généralement gibbeux à leur base extérieure. La dernière paire de pieds diffère essentiellement des autres, en ce qu'elle est convertie en deux filets terminaux. Les branchies sont filiformes, légèrement annelées, pectinées d'un côté, surtout vers le tiers ou le milieu du corps; les dents qui les composent sont longues et filiformes; elles décroissent par degrés de la base au sommet de la tige commune; elles sont tournées du côté de la rame. La tête est plus large que longue, rétrécie par derrière, divisée par devant en quatre ou deux lobes, parfaitement libre, et découverte ainsi que les antennes. Les yeux sont grands et situés entre les antennes moyennes et les antennes extérieures. Les antennes sont complètes, plus longues que la tête : les moyennes grandes, filiformes, composées quelquefois d'articles grenus; l'impair exactement semblable aux moyennes, plus longue; les extérieures ressemblant de même exactement aux mi-

toyennes mais plus courtes. La bouche offre une trompe qui ne dépasse pas le front, et qui est pourvue de mâchoires, au nombre de sept, trois à droite et quatre à gauche; les extérieures s'appliquant complètement sur les intérieures dans le repos. Les deux premières, à commencer par les intérieures ou les postérieures, sont semblables l'une à l'autre, étroites, avancées, non dentées, pointues, crochues à leur bout, exactement opposées et articulées sur une double tige plus courte qu'elles; les secondes sont encore presque semblables entre elles, larges, aplaties, obtuses, profondément crénelées, opposées, ou à peu près, et articulées sur le dos des premières, dont elles ne dépassent pas le bout lorsqu'elles sont fermées; les troisièmes sont demi-circulaires, concaves, profondément crénelées; celle du côté droit est plus petite, plus finement crénelée, plus rentrée que sa correspondante, et située aussi un peu plus haut, presque vis-à-vis de la quatrième et dernière mâchoire du côté gauche, qui est également demi-circulaire, crénelée et courbée en voûte. La lèvre inférieure est beaucoup plus large que la première paire de mâchoires. Ces mâchoires, si compliquées, et la double tige qui les supporte, ne répondent visiblement, suivant Savigny, qu'aux deux mâchoires supérieures des Aphrodites; la lèvre, par sa position, serait l'analogue de leurs mâchoires inférieures. Savigny décrit huit espèces qu'il range dans deux tribus, de la manière suivante :

† Deux cirres tentaculaires derrière la nuque. Cirres supérieurs de tous les pieds, beaucoup plus longs que les rames, peu ou point dépassés par les branchies.

1^{re} Tribu : *Leodice simplices*.

LÉODICE GIGANTESQUE. *Leodice gigantea*, Sav., ou l'*Eunis gigantea*, Cuv., qui est la même espèce que le *Nereis aphroditois*, de Pallas (*Nova Act. Petrop.*, t. II, p. 229, tab. 5, fig. 1-7). C'est la plus grande des Annélides connues; son corps est long de quatre pieds et davantage. On la trouve dans la mer des Indes.

LÉODICE ANTENNÉE. *Leodice antennata*, Sav. (Description de l'Égypte, pl. 5, fig. 1). Elle est très-commune, sur les côtes de la mer Rouge, dans les cavités des Madrépores, des Coquilles, etc.

Les autres espèces de cette tribu sont : les *Leodice gallica*, Sav.; *Leodice Norwegica*, Sav., ou le *Nereis Norwegica* de Linné; *Leodice pinnata*, Sav., ou le *Nereis pinnata* de Müller; et *Leodice hispanica*, Sav.

†† Point de cirres tentaculaires. Cirres supérieurs aussi courts ou plus courts que les rames, dépassés de beaucoup par les branchies.

2^e Tribu : *Leodice marphysæ*.

LÉODICE OPALINE. *Leodice opalina*, Sav., ou le *Nereis sanguinea* de Montagu (*Trans. Linn. Soc.*, t. XI, p. 26, tab. 5, fig. 1). On la trouve sur les côtes de l'Océan.

LÉODICE TUBICOLE. *Leodice tubicola*, Sav., ou le *Nereis tubicola* de Müller (*Zool. Dan.*, part. 1, p. 60, tab. 18, fig. 1-6). Elle a été trouvée dans les mers du Nord, et offre cette particularité remarquable d'habiter constamment des tubes solides et transparents comme de la corne.

LÉONICENIA. BOT. Scopoli et Neeker (*Elem. Bot.*, 784)

ont donné ce nom générique à une plante rapportée au *Fothergilla* par Aublet, et que l'on doit, selon Jussieu, placer dans les Mélastomées. V. DIPLOCHITE.

LÉONIE. *Leonia*. BOT. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv. et Chil.* 2, p. 69, t. 222), et ainsi caractérisé : calice très-court, à cinq dents arrondies, scarieuses sur les bords et caduques; corolle six fois plus grande que le calice, à cinq pétales concaves et obovales; urcéole membraneux, très-petit, à cinq dents, chacune surmontée d'une anthère biloculaire; style très-court, terminé par un stigmatte aigu; baie ou drupe globuleux, à plusieurs loges monospermes. Le professeur De Jussieu (*Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, 15, p. 549) pense que ce genre doit être réuni au *Theophrasta*, et par conséquent qu'il doit prendre place à la fin de la famille des Apocynées.

LÉONIE A FRUITS DOUX. *Leonia glycarpa*, Ruiz et Pav., *loc. cit.* C'est un arbre de douze à quinze mètres de haut, qui croît dans les forêts des Andes du Pérou. Son tronc est cendré; ses branches, formant une cime épaisse, sont couvertes de feuilles alternes, très-grandes, ovales, oblongues, acuminées, coriaces, très-entières, fortement veinées en dessous, luisantes supérieurement. Les fleurs sont disposées en grappe ou en panicule pendante, et munies de bractées très-petites, ovales et membraneuses.

LÉONIE A CYME. *Leonia cymosa*, Martius. Cette seconde espèce ne diffère de la précédente que parce que ses fleurs sont réunies en panicule axillaire. Brésil.

LÉONICEPS. MAM. (Klein.) Synonyme de Pinche.

LÉONOTIDE. *Leonotis*. BOT. Famille des Labiées, Didynamie, Gymnospermie, L. Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 127) a donné ce nom à une section du genre *Phlomis*, qui a été élevée au rang de genre par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl. et in Hort. Kew.*, 2^e édit., 5, p. 409) qui, en outre, a formé aux dépens des *Phlomis* un troisième genre nommé *Leucas*. Le genre *Leonotis* offre un calice ovale, à dix nervures, à huit ou dix dents obliques, avec la gorge nue intérieurement; le tube de la corolle est exserte, celle-ci à deux lèvres : la supérieure dressée, allongée et en forme de voûte, l'inférieure très-courte, étalée, réfléchie, trifide et marcescente; les étamines, au nombre de quatre, sont ascendantes sous la lèvre supérieure; les anthères ont leurs loges divariquées, confluentes, de sorte qu'elles paraissent presque uniloculaires; le lobe supérieur du style est très-court; les akènes sont lisses et desséchés. Ce genre correspond à l'ancien genre *Leonurus* de Tournefort; il se compose de trois espèces originaires du cap de Bonne-Espérance et des Indes-Orientales.

LÉONOTIDE QUEUE DE LION. *Leonotis Leonurus*, Br.; *Phlomis Leonurus*, L.; *Leonurus Africana*, Mill. Ses tiges sont droites, un peu ligneuses, hautes de quatre à six pieds, divisées en plusieurs rameaux opposés, garnis de feuilles lancéolées, rétrécies à leurs deux extrémités, un peu obtuses au sommet, inégalement dentées sur les bords, pubescentes, un peu scabres, portées sur de courts pétiotes et plus longues que les entre-nœuds. Les fleurs sont sessiles, verticillées par étages et nombreuses dans chaque verticille, munies à

leur base de bractées linéaires, un peu piquantes et formant une sorte d'involucre. La corolle est très-longue et d'un rouge de feu. Cette plante magnifique est cultivée depuis longtemps en Europe, pour l'ornement des parterres; mais elle exige l'orangerie; elle se multiplie fort aisément de boutures faites au printemps, en pot, sur couche ombragée. Comme elle pousse beaucoup de racines, on doit la placer dans un grand vase; sans cette précaution elle devient languissante et ses fleurs avortent en partie. Il ne faut pas non plus forcer sa floraison par le moyen des couches et des châssis; il vaut mieux la laisser pendant l'été en plein air, lui prodiguer alors les arrosements, et la mettre dans une bonne exposition en automne, saison pendant laquelle la plante fleurit. Du cap de Bonne-Espérance.

LÉONOTIDE VULGAIRE. *Leonotis vulgaris*; *Phlomis Leonotis*, L. Elle appartient aux mêmes contrées que la précédente dont elle diffère assez peu. Ses tiges sont frutescentes et presque quadrangulaires, garnies de petites feuilles pétiolées, ovales, obtuses, courtes, largement et irrégulièrement crénelées à leurs bords, opposées et comme fasciculées par les feuilles récentes des rameaux non développés, d'un vert foncé en dessus, d'un blanc roussâtre et légèrement pubescentes en dessous. Les fleurs sont nombreuses et verticillées, avec des bractées ou folioles très-étroites, même sétacées, formant une collerette à la base de chaque verticille. La corolle offre, mais en plus petit, les mêmes caractères que celle du *Leonotis Leonurus*.

LÉONOTIDE A FEUILLES DE CHATAIRE. *Leonotis nepetifolia*; *Phlomis nepetifolia*, L. Cette espèce est remarquable par ses grandes feuilles ovales, aiguës, presque glabres et minces. Quant au reste, elle a la plus grande ressemblance avec le type du genre. Elle est originaire de l'Inde.

LÉONTICE. *Leontice*. BOT. Genre de la famille des Berbéridées, composé d'un petit nombre d'espèces herbacées vivaces, qui croissent en Orient ou dans l'Amérique septentrionale. Leur calice est caduc, composé de six sépales disposés sur deux rangs et alternativement plus petits; leur corolle de six pétales ovales, dépourvus de glandes, mais munis sur leur onglet chacun d'une petite écaille; les étamines, au nombre de six, ont les filets très-courts; l'ovaire est libre, surmonté d'un style ovoïde, allongé, court, oblique, que termine un stigmate simple. Le fruit est une capsule vésiculeuse, ovoïde, mince et membraneuse, à une seule loge contenant trois à quatre graines globuleuses, insérées au fond de la capsule qui est tantôt indéhiscente, et tantôt se rompt irrégulièrement. Les graines se composent, outre le tégument, d'un endosperme charnu, creux dans son centre et contenant un embryon dressé. Les Léontices ont ordinairement une souche charnue, tubéreuse, d'où s'élèvent des feuilles radicales pétiolées, divisées en lobes nombreux. Leur tige porte une ou plusieurs feuilles. Leurs fleurs forment des épis ou des panicules. Le professeur Richard, dans la Flore de Michaux, avait retiré de ce genre le *Leontice thalictroides*, pour en faire un genre particulier sous le nom de *Caulophyllum*. Mais ce genre,

qui a été adopté par Willdenow et Nuttall, ne l'a pas été par De Candolle qui en fait simplement une section du genre Léontice.

LÉONTICE DES MONTS ALTAÏ. *Leontice Altaica*, Poll. Sa tige est droite, épaisse, verte, tirant sur le pourpré à sa base; les feuilles radicales sont portées sur un pétiole qui se divise en trois pétioles, terminés chacun par trois folioles inégales, elliptiques, lancéolées, très-entières, la plupart obtuses; les feuilles caulinaires sont ordinairement réunies trois par trois en verticille. Les fleurs forment une grappe droite et terminale; elles sont d'un jaune serin, pédonculées, accompagnées à la base de chaque pédoncule, d'une bractée ovale et obtuse; le calice est caduc, composé de six sépales disposés sur deux rangs et alternativement plus petits; les pétales sont munis, sur un onglet, chacun d'une petite écaille; les étamines ont leurs anthères biloculaires et d'un jaune orangé. Quoique de pleine terre, cette plante n'est pas d'une culture ni d'une conservation faciles; on la sème en terre, au printemps, et on favorise la germination au moyen d'un châssis; quand les jeunes plantes sont assez fortes, on les place en demeure dans les plates-bandes, où l'on a soin de ne pas trop les humecter.

LÉONTICOIDES. BOT. Nom donné par De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, 2, p. 114) à la première section du genre *Corydalis*, laquelle renferme seulement le *Corydalis verticillaris* et *Corydalis oppositifolia*, indigènes de la Perse et de l'Asie-Mineure.

LÉONTOBOTANOS. BOT. Synonyme d'Orobanche. *V.* ce mot.

LÉONTODON. BOT. *V.* LION-DENT.

LÉONTODONTOIDÉES ou FAUX LION-DENTS. BOT. Première section établie par De Candolle (*Syn.*, p. 238. et *Flor. Fr.*, t. IV, 17) dans le genre *Hieracium*, si nombreux en espèces. *V.* ÉPERVIÈRE. Ce nom est renouvelé de Micheli et de Séb. Vaillant.

LÉONTONYXE. *Leontonyx*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L.?, établi par Henri Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre ovoïde, un peu allongé, formé de folioles imbriquées, appliquées, oblongues, lancéolées, coriaces, membraneuses, terminées par un appendice oblong, tubulé, arqué en dehors, roide, épais et coriace; réceptacle plan et nu; calathide oblongue, composée de fleurons égaux, nombreux, réguliers, hermaphrodites, offrant à la circonférence trois ou quatre fleurs femelles, à corolle plus grêle et tubuleuse; ovaires cylindriques, ornés de papilles, surmontés d'une aigrette longue et formée de poils légèrement plumeux dans leur partie supérieure. Les calathides sont nombreuses, et forment un capitule irrégulier, entouré d'un involucre de bractées foliacées. Ce genre, constitué aux dépens du *Gnaphalium* de Linné, a de grands rapports avec celui-ci, ainsi qu'avec le *Leontopodium*, autre démembré du *Gnaphalium*; il se rapproche également des *Helichrysum*. *V.* ces mots pour la comparaison des caractères généraux.

Les deux espèces qui composent ce genre sont : 1^o *Leontonyx tomentosa*, Cass., ou *Gnaphalium*

squarrosus, L.; 2^o *Leontonyx colorata*, Cass., ou *Gnaphalium tinctum*, Thunb. Elles croissent au cap de Bonne-Espérance.

LEONTOPETALON ou **LEONTOPETALUM**. BOT. C'était le nom employé par les anciens botanistes pour désigner la plante de l'Italie et de l'Orient à laquelle Linné donna celui de *Leontice Leontopetalum*. Tournefort l'avait admis comme nom générique, et il y avait réuni le *Chrysogonum* de Dioscoride, mais la dénomination de *Leontice* quoique postérieure, a prévalu. Le mot de *Leontopetalum* est employé par De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, 2, p. 24) pour désigner la première section de ce genre.

LÉONTOPHTALME. *Leontophtalmum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Willdenow (*Magaz. der nat. freund. zu Berl.*, 1, Jahr. 1807, p. 140) et ainsi caractérisé par Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, t. IV, p. 296) : involucre accompagné à sa base de quatre bractées coriaces et inégales, composé de folioles imbriquées, oblongues, arrondies au sommet, scariées et striées; réceptacle garni de paillettes lancéolées, carénées, un peu plus longues que l'ovaire, et découpées en deux, trois ou quatre dents; calathide dont les fleurons du centre sont nombreux, tubuleux, hermaphrodites, et ceux de la circonférence en languettes cunéiformes et femelles; akènes surmontés d'une aigrette formée de paillettes nombreuses, linéaires, subulées, scariées, blanchâtres, planes, égales et persistantes. Kunth a placé ce genre dans la tribu des Hélianthées à laquelle Cassini l'a également rapporté. Le *Leontophtalmum Peruvianum*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 409, en est l'unique espèce. Elle a été rapportée du Pérou par Humboldt et Bonpland. C'est un arbuste à feuilles opposées, entières, coriaces, à fleurs terminales, solitaires, jaunes et longuement pédonculées. Le genre *Leontophtalmum* n'a point été adopté par le professeur De Candolle qui n'en a conservé que le nom, pour l'appliquer à une section de son genre *Calea*.

LÉONTOPODE. *Leontopodium*. BOT. Sous ce nom, employé par les anciens pour désigner des plantes de familles diverses, parmi lesquelles on remarque quelques Synanthérées, Persoon avait formé un sous-genre parmi les *Gnaphalium*. En 1817, R. Brown proposa de l'élever au rang de genre, mais il n'en donna point les caractères. Voici quels sont les plus essentiels parmi ceux qui ont été tracés par Cassini d'abord dans le Bulletin de la Société Philomatique, de septembre 1819, puis rectifiés dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, vol. 25, p. 475 : involucre arrondi, composé de folioles inégales, imbriquées, appliquées, ovales-oblongues, coriaces, laineuses extérieurement, glabres intérieurement, pourvues d'une large bordure scariée et irrégulièrement découpée; réceptacle hémisphérique, profondément alvéolé, à cloisons charnues, tronquées au sommet; calathide globuleuse dont les fleurons du disque sont réguliers, mâles avec un rudiment d'ovaire; les fleurons de la circonférence sont tubuleux et femelles. Le faux ovaire des fleurs mâles est privé d'ovule, oblong, grêle, un peu pubescent, pourvu

d'un bourrelet basilaire, surmonté d'une aigrette longue, composée de poils légèrement plumeux. L'ovaire des fleurs femelles de la circonférence a une forme à peu près semblable à celle du faux ovaire, seulement il est obovoïde et comprimé; son aigrette est également longue et composée de poils soudés par la base, légèrement plumeux dans leur partie supérieure. Le capitule de fleurs offre au centre une calathide qui est sessile; il renferme dans son milieu un grand nombre de fleurons, et n'a qu'un seul rang de fleurs femelles, tandis que les calathides extérieures sont portées sur de courts pédoncules, que les fleurons de leur disque sont peu nombreux, et que ceux de la circonférence forment plusieurs rangées. En proposant d'établir le genre *Leontopodium*, R. Brown l'avait placé entre le genre *Antennaria* où il avait été confondu par Gærtner, et le genre *Gnaphalium*. Mais quand ce dernier eut été subdivisé de nouveau par Cassini, les démembrements qui en ont résulté, tels que les *Leontonyx*, *Filago*, etc., présentèrent surtout de grandes affinités avec le genre en question. Le genre *Leontopodium* fait partie de la tribu des Inulées, et ne se compose que d'un petit nombre d'espèces. On en comptait cinq dans le sous-genre formé par Persoon, mais R. Brown et Cassini n'admettent que les deux espèces suivantes : 1^o *Leontopodium Alpinum*, Cass.; *Filago Leontopodium*, L.; *Antennaria Leontopodium*, Gærtner.; *Gnaphalium Leontopodium*, Pers. Cette plante est herbacée, cotonneuse et remarquable par les trois bractées, dont une très-grande, qui entourent le capitule des fleurs. Elle est assez abondante sur les sommets des Alpes, des Pyrénées et du Jura. 2^o Le *Leontopodium Sibiricum*, H. Cass.; *Gnaphalium leontopodioides*, Pers., a été confondu avec la précédente espèce, mais il s'en distingue surtout par son capitule composé seulement de trois calathides, par ses bractées linéaires, lancéolées, et par ses aigrettes plus grandes et plus fortes. Cette espèce croît en Sibérie, près du lac Baïkal.

LEONTOSTOMON. BOT. Synonyme d'Ancolie des jardins.

LÉONURE. *Leonurus*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., ainsi caractérisé par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 504; et *in Aiton Hort. Kew.*, 2^o édit., vol. 5, p. 405) : calice à cinq dents; corolle dont la lèvre supérieure est entière, l'inférieure à trois découpures, celle du milieu indivise; anthères à lobes parallèles et rapprochés; stigmates à deux divisions égales. Le *Leonurus* est très-voisin des genres *Phlomis*, *Leucas* et *Leonotis*, car il n'en diffère essentiellement que par la structure du stigmate qui, dans ces derniers, n'offre qu'une très-courte division supérieure, et par le rapprochement des lobes des anthères, lesquels, au contraire, sont très-écartés dans les genres qui viennent d'être cités. Tournefort avait constitué sous le nom de *Leonurus* un genre différent de celui dont il est question ici, et qui a été établi par Linné. Ce genre de Tournefort est maintenant le *Leonotis* de Persoon et de Robert Brown. V. ce mot. C'est sans doute ce qui a engagé Lamarck, dans la première édition de la Flore Française, à rétablir pour celui-ci le nom de *Cardiaca*,

anciennement admis par Tournefort. Mœnch l'a subdivisé en trois genres nommés *Cardiaca*, *Chaiturus* et *Panzeria*; mais les deux premiers ne sont considérés par De Candolle (Flore Française, 2^e édit.), que comme de simples sections. Environ dix espèces de *Leonurus* ont été décrites par les auteurs. Ce sont des plantes herbacées, assez élevées, et qui croissent pour la plupart dans l'Europe orientale et la Russie asiatique.

LÉONURE CARDIAQUE. *Leonurus Cardiaca*, L., vulgairement Agripaume. C'est une plante haute de six à neuf décimètres et même davantage, lorsqu'on la cultive. Sa tige, un peu rameuse, porte des feuilles pétiolées, d'un vert foncé en dessus, les inférieures larges, presque arrondies et partagées en trois lobes principaux dentés ou incisés sur les bords. Les supérieures sont plus étroites, découpées en lobes simples et pointus; enfin celles qui occupent le haut de la tige sont quelquefois entières. Les fleurs, d'un rouge clair, mêlé de blanc, forment des faisceaux très-denses en forme de verticilles dans les aisselles des feuilles. La lèvre supérieure de la corolle est velue. Cette plante croît dans les lieux incultes et le long des haies de l'Europe. Son nom de Cardiaque vient de ce qu'elle était employée autrefois pour guérir la cardialgie des enfants.

LÉONURE HÉTÉROPHYLLÉ. *Leonurus heterophyllus*. Cette autre espèce, récemment introduite en Europe, et non moins remarquable, est originaire du Brésil.

LÉOPARD. *Leopardus*. MAM. Espèce du genre Chat. V. ce mot.

LÉOPARD. MOLL. V. BOUCHE D'ARGENT et TURCO. Les marchands de Coquilles donnent aussi ce nom à une Porcelaine ainsi qu'à un Cône.

LÉOPOLDINIE. *Leopoldinia*. BOT. Genre de la famille des Palmiers, et de la Monœcie Hexandrie, L., nouvellement établi par Martius (*Gen. et Sp. Palm. Brasil.*, p. 58, t. 52 et 53) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs monoïques rassemblées sur un même régime paniculé et très-rameux, sessiles dans de petites fossettes, et accompagnées de bractées; spathe nulle. Les fleurs mâles sont pourvues d'un calice à trois folioles imbriquées, d'une corolle à trois pétales, et de six étamines. Les fleurs femelles ont un calice et une corolle, comme dans les mâles, un ovaire trilobulaire, des stigmates sessiles, excentriques. Le fruit est une baie drupacée, sèche, à fibres réticulées, ne contenant qu'une seule graine munie d'un albumen égal, et d'un embryon latéral et presque basilair. Le Palmier sur lequel ce genre a été constitué, est indigène du Brésil. Sa tige, revêtu d'un réseau de fibrilles, n'est pas très-élevée; son bois est tendre, rougeâtre. Il a des frondes pinnées, non épineuses, un régime très-rameux, couvert d'un duvet ferrugineux. Les fleurs sont petites, rougeâtres, et les fruits d'un vert jaunâtre.

LEORIS. MAM. V. LORIS.

LÉOTIE. *Leotia*. BOT. Hill est le créateur de ce genre de Champignons; Persoon, dans sa Mycologie Européenne, le caractérise ainsi : chapeau ovale ou orbiculaire, dont le bord élevé entoure le stipe. Cet auteur

décrit neuf espèces dont voici les principales : 1^o *Leotia circinans*, Pers., charnue (grande), roux-cannelle. à chapeau orbiculaire, convexe. Cette plante se trouve dans les pineraies, en Allemagne et en Suisse; elle croît sur la terre et se groupe circulairement. Le chapeau des jeunes espèces est sous-visqueux, pâle-livide, de trois à quatre lignes de largeur; à marge sous-ondulée; le stipe est couleux de suie; à base noirâtre. 2^o *Leotia Clavus*, Pers.; chapeau assez grand, hémisphérique, jaune-rouge; stipe fuligineux, verdâtre ou sous-olivâtre, atténué en dessous; la substance en est un peu ferme; le chapeau sous-globuleux, assez grand comparativement à la grandeur du stipe; celui-ci est lisse, couvert de quelques squammes en fort petit nombre; il noircit par la dessiccation. Mougeot et Nestler l'ont trouvé sur le bois de Sapin, au bord des ruisseaux.

Le genre *Leotia* de Hill, qui comprenait plusieurs Helvelles et des Pezizes, a été réuni au premier de ces genres par quelques auteurs. D'autres botanistes l'ont partagé et ont créé comme genres les trois principales coupes ou sous-genres formés primitivement par Persoon, savoir : *Mitrula*, *Leotia* et *Verpa*.

LÉPACHYS. BOT. Sous ce nom, Raffinesque (Journal de Physique, août 1819) a établi un nouveau genre de la famille des Synanthérées. Les caractères qu'il lui a imposés sont trop vagues pour qu'on puisse le distinguer du *Rudbeckia*, aux dépens duquel il a été formé. H. Cassini propose d'en faire une section de ce dernier genre, sous le nom de *Lepachys* ou d'*Obelitheca* (autre dénomination employée par Raffinesque pour le même genre), section qui serait caractérisée par l'absence de l'aigrette. De Candolle a nommé *Lepachys* la première section de son genre *Obeliscaria*.

LÉPADELLE. *Lepadella*. INF. Genre de la famille des Brachionides, proposé par Bory, dans l'ordre des Crustodés; caractères : test univalve en carapace, indifféremment denté, ou échanuré par derrière; organes digestifs obscurs, mais rapprochés de la partie antérieure quand ils sont distincts, les ciliaires ne formant pas de rotifères radiés complets; queue terminale bifide. Ce genre faisait partie des Brachions de Müller, mais il ne pouvait demeurer confondu sous un même nom, avec des espèces bivalves ou utriculaire, non plus qu'avec des Anourelles, ou espèces sans queue, car une queue ne laisse pas que d'être un caractère fort considérable, lorsqu'elle s'articule déjà, ce qui marque une complication d'organisation importante à signaler. Les Lépadelles vivent dans les eaux douces, parmi les Lenticules et les Charagnes. Protégées par une petite carapace translucide, elles y nagent avec rapidité à la manière des petits Crustacés. Le *Brachionus lamellaris*, Müll., p. 540, tab. 47, fig. 8-11, Encycl., pl. 27, fig. 22-25; le *Trichoda cornuta*, Müll., p. 208, tab. 50, f. 1-5, Encycl., pl. 15, f. 24-26, et le *Brachionus patella*, Müll., p. 541, pl. 48, f. 18-19, Encycl., pl. 27, f. 26-50, sont les espèces qui peuvent le mieux donner l'idée de ce qu'on doit entendre par Lépadelle.

LÉPADITES. MOLL. FOSS. V. BALANE.

LÉPADOGASTRE. *Lepadogaster*. POIS. Genre formé par Gouan, adopté par tous les ichthyologistes, placé par Cuvier dans la famille des Discoboles, de l'ordre

des Malacoptérygiens Subbranchiens, et par Duméril dans sa famille des Plectoptères, de l'ordre des Télébranchiens. Ses caractères sont dans l'ampleur des pectorales descendues à la face inférieure du tronc, où elles prennent des rayons plus forts, se replacent un peu en avant, et s'unissent l'une à l'autre, sous la gorge, par une membrane transverse, dirigée en avant; une autre membrane transverse, dirigée en arrière, adhérente au bassin, et se prolongeant sur les côtes pour s'attacher au corps, leur tient lieu de ventrales. Du reste le corps est lisse et sans écailles; la tête est large et déprimée, le museau saillant et extensible; les ouïes sont peu fendues, garnies de quatre ou cinq rayons. Les Lépadogastres sont de petits Poissons marins, qui n'ont qu'une dorsale molle, vis-à-vis une anale pareille. Leur intestin est court, droit, sans cœcum; la vessie natatoire manque; cependant, dit Cuvier, ils n'en ont pas moins avec vivacité le long des rivages. Ils sont fort voisins des Cycloptères. Les espèces sont réparties en deux sous-genres.

† PORTE-ÉCUELLES de Cuvier, Lépadogastères de Lacépède, *Lepadogaster*, Gouan, où la membrane représentant les ventrales règne circulairement sous le bassin, et forme un disque concave, et chez qui, d'un autre côté, les os de l'épaule forment en arrière une légère saillie qui complète un second disque avec la membrane qui unit les pectorales. La plupart se trouvent près des côtes d'Europe.

* Où la dorsale et l'anale sont distinctes de la caudale.

LÉPADOGASTRE DE GOUAN. *Lepadogaster Gouanii*, Lacép., Pois., t. 1, pl. 25, f. 5-4; le Porte-Écuelle, Encycl. Pois., pl. 86, fig. 556; *Lepadogaster rostratus* de Schneider. Il a deux filaments déliés auprès des narines; le corps verdâtre, couvert de petits tubercules bruns, ayant la tête en cœur, plus grosse que le corps, où entre de gros yeux se voient, en dessus, deux taches brunes, en forme de croissant. Cette espèce atteint de dix pouces à un pied de long, et se tient dans les galets des rivages du golfe de Lyon et de Gènes.

Le Lépadogastre Balbisien figuré par Risso, pl. 4, fig. 9, et le *Lepadogaster Candolii* du même auteur, petit Poisson qui n'a guère que trois pouces, complètent cette section.

** Où les nageoires dorsale, caudale et anale n'en font qu'une.

LÉPADOGASTRE DE WILLDENOW. *Lepadogaster Willdenowii*, fort bien figuré par Risso, pl. 4, f. 10. Très-petit Poisson de la mer de Nice, dépourvu d'appendice aux narines; c'est la seule espèce connue de cette section. La couleur de son dos est celle de la feuille morte, nuancée de brunâtre, avec de très-petits points rouges.

†† GOBIESOCES, *Gobiesox* de Lacépède, qui n'ont point ces doubles rebords par lesquels les ventrales et les pectorales forment un double disque. Ils ont une seule dorsale, et leur anale, distincte de la caudale, est courte. On en connaît quatre espèces :

LÉPADOGASTRE TESTAR. *Lepadogaster cephalus*; Gobiesoce de Lacépède, t. II, pl. 19, f. 1; *Cyclopterus nudus*? L. Il a la tête beaucoup plus grosse et plus large que le corps, arrondie par devant et un peu dé-

primée dans sa partie supérieure; les yeux sont très-rapprochés l'un de l'autre, les lèvres doubles et extensibles; on aperçoit une légère concavité sur la nuque, et l'on remarque, sur le dos, un enfoncement semblable; le ventre est saillant et très-gros; la nageoire dorsale, très-courte, est placée fort près de la caudale. Sa couleur générale est le roux, plus foncé sur le dos que sur la partie inférieure; on ne distingue ni raies, ni bandes, ni taches proprement dites. Il habite les fleuves de l'Amérique méridionale.

Le *Lepadogaster dentex* de Schneider, Poisson peu connu, médiocrement représenté par Lacépède, d'après un dessin de Plumier; originaire des rivières de l'Amérique méridionale; le *Cyclopterus bimaculatus* de Pennant ou Bouclier à double tache, Encycl. Pois., pl. 86, fig. 555, très-petite espèce des côtes d'Angleterre, et le *Cyclopterus littoreus* de Schneider, complètent ce sous-genre.

LÉPALE. *Lepalum*. BOT. Dunal nomme ainsi des écailles qui existent à la base des organes mâles, dans certaines plantes, et dont l'ensemble constitue le Lépisme. V. ce mot.

LÉPANTHE. *Lepanthes*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Swartz (*Flor. Ind.-Occid.*, 3, p. 1557) pour quelques espèces auparavant placées dans le genre *Epidendrum*, dont elles diffèrent par les caractères suivants : les trois divisions extérieures du calice sont ovales, acuminées, un peu concaves, étalées et soudées ensemble par leur base; les deux intérieures sont très-petites, difformes, rapprochées du gynostème. Le labelle est nul; mais le gynostème qui est cylindrique, présente deux petites ailes falciformes, placées à son sommet ou à sa base; le stigmatte est une petite fossette glanduleuse située au-dessous de l'anthère; celle-ci est terminale, operculée, à deux loges contenant chacune une seule masse pollinique solide et globuleuse. Le fruit est une capsule pédicellée, arrondie et trigone. Ce genre paraît avoir de grands rapports avec le *Stelis*. Il se compose de petites plantes parasites, croissant sur l'écorce des arbres. Leur tige est simple, courte, monophylle; les fleurs très-petites, disposées en un épi qui naît de la gaine de la feuille. Dans sa Flore des Indes-Occidentales, Swartz décrit quatre espèces de ce genre, observées par lui à la Jamaïque. Ces quatre espèces avaient d'abord été signalées par le même auteur comme faisant partie du genre Épidendre, dans le Prologue de sa Flore.

LÉPAS. MOLL. Nom des Balanes dans Linné. V. BALANE. Les marchands de Coquilles nomment LÉPAS EN BATEAU, le *Patella rustica*; LÉPAS FENDU, l'*Emarginula fissura*; LÉPAS DE MAGELLAN, le *Fissurella picta*; LÉPAS EN TREILLIS, le *Fissurella græca*, etc. V. PATELLE.

LÉPECHINIE. *Lepechinia*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., établi par Willdenow (*Enumer. Hort. Berol.*, n° 21) qui lui a donné pour caractères essentiels : un calice dont la lèvre supérieure est bifide, l'inférieure divisée en trois lobes presque égaux; deux étamines écartées. Ce genre, qui a été réuni à l'*Horminum* de Linné par Persoon, se compose de deux espèces, savoir : *Lepe-*

chinia spicata et *Lepechinia ctinopodifolia*. Celle-ci croit en Sibérie; la première, qui était cultivée au jardin de Berlin, et dont Willdenow a donné une bonne figure, a été rapportée du Mexique par Humboldt et Bonpland.

LEPEOCERCITE. *Lepeocercis*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Trinius qui lui assigne pour caractères : épillets biflores, géminés; fleur inférieure neutre, unipaléacée, la supérieure sessile, hermaphrodite dans l'épillet et mâle dans le pédicelle; une glume ovale et tronquée; deux paillettes dont l'inférieure, dans la fleur hermaphrodite, se termine en arête tortillée; elle est mutique dans les fleurs mâles; trois squammelles.

LEPEOCERCITE DENTÉE EN SCIE. *Lepeocercis serratus*, Trin.; *Andropogon serratus*, Retz.

LEPEOPHTHÈRE. *Lepeophtheirus*. CRUST. Ce nom a été donné par Nortmann à un genre de Crustacés parasites, qui ressemble beaucoup aux Caliges, par leur forme générale, mais qui ont un œil unique au milieu du front, et qui n'ont pas, comme les Caliges, un appendice frontal impair. Le type de ce genre est le *Lepeophtheirus pectoralis*, Nortm.; *Lerneæ pectoralis*, Müller.

LÉPEOSTÉGÈRE. *Lepeostegeres*. BOT. Le genre institué sous ce nom, par le docteur Blume, n'a pas été adopté par De Candolle qui en a réuni les espèces à son genre *Loranthus*. V. LORANTHE.

LEPERIZA. BOT. Ce genre, institué par Herbert dans la famille des Amaryllidées pour une espèce du genre *Pancreatum* (*Pancreatum latifolium*), n'a point été adopté par la majorité des botanistes.

LÉPIA. BOT. Nom donné par De Candolle à la cinquième section du genre *Lepidium*. V. LÉPIDIER. Desvaux (Journ. de Bot., 5, p. 165) s'en était servi pour désigner un genre composé d'espèces appartenant, pour la plupart, à cette section.

Dans Hill (*Exot.*, n° 20) ce nom est synonyme de *Zinnia paniculata*, L.

LÉPICAUNE. BOT. Lapeyrouse (Histoire abrégée des plantes des Pyrénées) a donné ce nom à un genre de la famille des Synanthérées, établi antérieurement par Mœnch sous celui de *Catonia*. De même que ce dernier auteur, il lui donnait pour types les *Hieracium blattarioides* et *amplexicaule*, L.; mais il y faisait aussi entrer plusieurs autres espèces d'*Hieracium*, tels que les *Hieracium intybaceum*, *grandiflorum*, *prunellæfolium*, etc. Ce genre a été adopté par Cassini, qui en a exclu plusieurs de ces espèces et l'a restreint aux *Hieracium blattarioides* et *grandiflorum*. Ne lui trouvant aucune affinité avec les Épervières, il l'a placé entre le *Barckhausia* et le *Crepis*. V. ÉPERVIÈRE.

LÉPICÈNE. *Lepicena*. BOT. Le professeur Richard a donné ce nom aux deux écailles les plus extérieures de chaque épillet dans la famille des Graminées. C'est la même partie que Linné nommait calice, Jussieu, glume et Palisot de Beauvois bale. La Lépicène contient une, deux ou un nombre plus considérable de fleurs. En général elle est formée de deux écailles ou valves; mais quelquefois elle ne se compose que d'une

seule. Enfin cet organe peut offrir un grand nombre de modifications dans sa forme, sa consistance, sa longueur, relativement aux fleurs qu'il recouvre, la présence ou l'absence de soies ou d'arêtes. Ces diverses modifications ont été mises en usage par les agrostographes pour l'établissement des genres, dans la vaste famille des Graminées. V. ce mot.

LÉPICÉPHALE. *Lepicephalus*. BOT. Ce genre établi par Lagasca (*Gen. et Spec.* 1816, p. 7), dans la famille des Dipsacées, a été reconnu ne point différer suffisamment du genre *Cephalaria*, précédemment publié par Schrader. V. CÉPHALAIRE.

LÉPICLINE. BOT. Même chose que Lépiseline.

LÉPIDAGATHIDE. *Lepidagathis*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées et de la Didymie Angiospermie, L., proposé par Willdenow (*Species Plant.* t. 111, p. 400) qui l'a ainsi caractérisé : calice polyphylle, imbriqué; corolle dont la lèvre supérieure est très-petite, l'inférieure tripartite; capsule triloculaire. Ce genre, très-voisin des Acanthes, a été constitué sur une plante des Indes-Orientales dont les échantillons n'étaient pas en bon état. Aussi a-t-il besoin d'une révision attentive avant d'être admis définitivement. Le *Lepidagathis cristata*, W., a une tige ligneuse, des feuilles opposées, sessiles, linéaires, obtuses et très-entières; ses fleurs sont agglomérées en capitules.

LÉPIDANTHÈ. *Lepidanthus*. BOT. Plante garnie ou pourvue d'écaïlles.

LÉPIDANTHUS. *Lepidanthus*. BOT. Genre de la famille des Restiacées, établi par Nees Von-Esenbéeck, (*Linnaea*, v. 665) qui lui assigne pour caractères : fleurs dioïques; les mâles à périgone glumé, bi ou tribractéolé; trois étamines opposées aux glumes; anthères biloculaires et versatiles.

LÉPIDANTHE DU CAP. *Lepidanthus Capensis*, Nees. Chaumes très-simples, dépourvus de feuilles; fleurs mâles rassemblées en épis terminaux.

LÉPIDAPLOA. BOT. Nom donné par Cassini à l'un des groupes qu'il a formés dans le genre *Vernonia*, et qui a été adopté par De Candolle.

LÉPIDÉILÈME. *Lepideilema*. BOT. Genre de la famille des Graminées, Triandrie Monogynie, Lin., auquel sont assignés les caractères suivants : axe en forme de caducée; épillets solitaires, linéari-lancéolés; involucre coriace et double : l'extérieur formé de quatre à six écailles très-courtes, l'intérieur de deux à trois, mais allongées, ou d'une seule longuement prolongée en queue; deux glumes. Le périanthe est bivalve : un seul style trifide : trois étamines. La seule espèce connue de ce genre a été nommée *Lepideilema lancifolium*; elle est originaire du Brésil. Ce genre, établi par Trinius (*Act. Petropolit.* 1850, 1, 95), ne paraît point différer du genre *Streptochaeta*, précédemment formé par Nees (*in Mart. Fl. Bras.* 11, 556).

LÉPIDIASTRUM. BOT. Sous ce nom, De Candolle a désigné la septième section du genre *Lepidium*. V. LÉPIDIER.

LÉPIDIE. *Lepidia*. ANNÉL. Savigny (Syst. des Anim., p. 45, note) propose ce nom pour désigner un nouveau genre qu'il suppose pouvoir être établi sur une espèce d'Annélide, le *Nereis stellifera* de Müller (*Zool. Dan.*,

part. 2, tab. 62, fig. 1-3). Savigny n'a pas vu l'animal, mais il juge, d'après la figure et la description, qu'on devrait trouver des antennes; il existe en outre une grosse trompe couronnée de tentacules, deux mâchoires cornées, des cirres tentaculaires au nombre de six, des cirres supérieurs en forme d'écaillés elliptiques, appliquées transversalement sur le dos, deux faisceaux de soies, ou plutôt deux lames réunies pour chaque pied, et les cirres inférieurs très-courts. Ce genre offre plusieurs points de ressemblance extérieure avec les Aphrodites. Il appartient, dans la Méthode de Savigny, à l'ordre des Néréidées et à la famille des Néréidés.

LÉPIDIER. *Lepidium*. Bot. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., ainsi caractérisé par De Candolle (*Syst. Veg. Nat.*, 2, p. 527) : calice à quatre folioles égales; quatre pétales entiers; six étamines tétradynames, libres, et dont les filets ne présentent aucune dent; silicule ovale, déprimée, déhiscente, à valves carénées, tantôt ne présentant aucun appendice, tantôt ailée vers le sommet, à cloison membraneuse, étroite, égale aux valves ou quelquefois plus courte que celles-ci, et alors la silicule est échancrée, surmontée d'un style filiforme, ordinairement très-court; graines solitaires et pendantes dans chaque loge, triquêtes ou comprimées, à cotylédons oblongs ou linéaires, incombants. Ce genre est le type de la neuvième tribu établie par De Candolle, sous le nom de Lépidinées ou de Notorhizées angustiseptées. Les auteurs l'ont souvent confondu avec le *Thlaspi* ou en ont fort mal défini les caractères. Dans la seconde édition de l'*Hortus Kewensis*, R. Brown a fixé les limites du *Lepidium* et y a réuni des espèces que Linné plaçait dans les genres *Thlaspi* et *Cochlearia*. En adoptant cette réforme, De Candolle y a fondu les genres *Kandis* d'Adanson, *Cardaria* et *Lepia* de Desvaux. Le *Lepidium* se distingue facilement du *Thlaspi* par ses loges constamment monospermes et par ses cotylédons incombants au lieu d'être accombants; il diffère du *Senebiera* par ses silicules déhiscentes, à valves carénées, tandis qu'elles sont indéhiscents et à valves concaves dans ce dernier genre; enfin ses loges monospermes empêchent de le confondre avec l'*Eunomia* dans lequel les loges sont dispermes.

Les Lépidiers sont des plantes herbacées ou à peine sous-frutescentes. Leurs tiges sont cylindriques, rameuses, à feuilles simples, de formes diverses; ils ont de petites fleurs blanches, disposées en grappes terminales, longues et dressées. Plus que la plupart des autres Crucifères, ces plantes se trouvent dispersées sur toute la surface du globe, car dix espèces croissent en Europe, quinze dans les provinces d'Asie, voisines de l'Europe, sept au cap de Bonne-Espérance, neuf dans la Nouvelle-Hollande, et onze en Amérique. Ces espèces ont été distribuées de la manière suivante, en sept sections, par le professeur De Candolle.

§ 1. **CARDARIA.** Desvaux (*Journal de Bot.*, 3, p. 165) en avait fait un genre. Elle est caractérisée par une silicule ovale en cœur, presque déprimée, à valves concaves sans ailes sur le dos, et surmontée d'un style filiforme. Elle forme le passage, au moyen du caractère fourni par la concavité des valves, du *Senebiera* au

Lepidium; mais le port, semblable à celui de ce dernier genre, est une raison pour ne pas l'en éloigner. L'unique espèce qui la constitue est le *Lepidium Draba* que Linné, dans sa seconde édition, avait transporté parmi les *Cochlearia*. Cette plante, qui est très-commune dans les champs cultivés de l'Europe australe, se rencontre aussi à Montmartre et à la plaine des Sablons dans les environs de Paris; mais elle y est peu abondante.

§ 2. **ELLIPSARIA.** La silicule est elliptique, à valves carénées, et surmontée d'un style filiforme. Les espèces de cette section ressemblent par leur port à celle de la précédente; leur silicule ne diffère de la silicule des *Lepia*, une des sections suivantes, que parce qu'elle est stylifère; au reste, les *Ellipsaria* servent de lien entre le *Cardaria* et les autres *Lepidium*. Quatre espèces, dont trois sont indigènes du bassin de la Méditerranée, et une de la Sibérie, composent cette section. En voici la nomenclature : *Lepidium Chalepense*, L.; *Lepidium oxyotum*, Labill.; *Lepidium glastifolium*, Desf., *Flor. Atl.*, t. 147; *Lepidium amplexicaule*, Willd.

§ 3. **BRADYPTUM.** Cette section offre une silicule elliptique, entière ou presque échancrée, à valves carénées, munie d'un style court, à peine saillant; le calice est persistant ou ne tombe que très-tard; les feuilles caulinaires ne sont ni amplexicaules, ni auriculées. Elle renferme trois espèces, savoir : *Lepidium cespitosum*, Desv., indigène d'Arménie; *Lepidium coropnifolium*, Fisch., de la Russie orientale, et *Lepidium Humboldtii*, DC., qui croît dans les hautes montagnes du Pérou, près de Chillo, et qui a été réuni par Kunth au *Senebiera*, sous le nom de *Senebiera Dubia*.

§ 4. **CARDAMON.** Le genre *Nasturtium* de Boerhaave et de Médikus, qu'il ne faut pas confondre avec un autre genre de Crucifères formé par Brown et qui a reçu la même dénomination, compose cette section. Elle est caractérisée par sa silicule presque orbiculée, échancrée au sommet, à valves carénées-naviculaires et un peu ailées sur le dos, munie d'un style très-court caché dans l'échancre; cotylédons divisés en trois lobes. On ne compte que deux espèces dans cette section, savoir : le *Lepidium sativum*, L.; et le *Lepidium spinescens*, DC. La première offre assez d'intérêt pour mériter une courte description.

Le LÉPIDIER CULTIVÉ, *Lepidium sativum*, L., vulgairement Cresson alénois et Nasitort, est une petite plante annuelle dont la tige est dressée, cylindrique, glauque, rameuse, haute d'environ trois décimètres. Ses feuilles inférieures sont pétiolées, bipinnatifides, glabres et glauques, à segments incisés; les supérieures sont presque simples et sessiles. Les fleurs sont blanches, très-petites, portées sur de courts pétioles, formant des épis courts à l'extrémité supérieure des rameaux. Cette plante croît naturellement en Perse et dans d'autres contrées de l'Orient. On la cultive dans les jardins potagers de l'Europe, d'où elle s'échappe et naît spontanément aux environs. Une variété dont les feuilles sont sinueuses et crépues, est fort commune partout. La saveur du Cresson alénois est chaude, légèrement âcre et piquante. C'est un antiscorbutique et

un assaisonnement agréable dans les salades ; quelquefois même on le mange sans mélange d'autres herbes potagères.

§ 5. **LEPIA**. Cette section, dont plusieurs espèces formaient un genre auquel Desvaux donnait le nom ci-dessus employé, et qui a été désigné sous celui de *Lasioptera* par Andrzejowski, offre les caractères suivants : silicule presque orbiculée, échancrée au sommet, à valves naviculaires, munies au sommet d'ailes souvent adnées au style, lequel est très-court et renfermé dans l'échancrure; cotylédons entiers. Les *Lepidium campestre* et *hirtum*, qui croissent en Europe, étaient des *Thlaspi* de Linné. Les *Lepidium leiocarpum*, DC., et *Lepidium spinosum*, L., se trouvent dans l'Orient; le *Lepidium rotundum* est une plante indigène de la Nouvelle-Hollande.

§ 6. **DILEPTIUM**. Ce nom est emprunté à Raffinesque-Schmaltz (*Flor. Ludov.*, p. 85) qui a fait un genre particulier de cette section. Elle est caractérisée par une silicule presque elliptique, échancrée au sommet, à valves carénées, non ailée sur le dos ni au sommet, et n'ayant presque point de style. Les fleurs sont très-petites, quelquefois à deux ou quatre étamines, ou plus rarement manquant de pétales. On y compte plus de vingt espèces indigènes de toutes les parties du monde, et parmi lesquelles on peut indiquer comme les plus remarquables : le *Lepidium Virginicum*, L., de l'Amérique septentrionale; le *Lepidium ruderale*, qui se trouve dans les lieux stériles de presque toute l'Europe, depuis l'Italie et la France méridionale jusqu'à Pétersbourg, et depuis l'Angleterre jusqu'à Constantinople; le *Lepidium perfoliatum* de l'Europe orientale et de l'Asie qui lui est contiguë. Cette espèce est facile à distinguer : ses feuilles inférieures sont multifides, tandis que les supérieures sont très-entières et amplexicaules; le *Lepidium piscidium* des îles de la mer du Sud, qui sert aux habitants à enivrer le Poisson; enfin plusieurs espèces indigènes de la Nouvelle-Hollande, du cap de Bonne-Espérance et de l'Amérique méridionale, telles que les *Lepidium hyssopifolium*, *foliosum*, *Novæ-Hollandiæ*, *subdentatum*, *Chichicara*, *Bonariense*, etc.

§ 7. **LEPIDIASTRUM**. La silicule est ovée ou elliptique, très-entière et nullement échancrée, terminée en pointe par le stigmate presque sessile, à valves carénées et sans appendices. Cette section se compose de onze espèces, parmi lesquelles on distingue le *Lepidium latifolium* et le *Lepidium Iberis*, indigènes d'Europe, et le *Lepidium oleraceum*, Forst., de la Nouvelle-Zélande. La saveur de cette espèce est légèrement âcre et même agréable, approchant de celle de l'Épinard ou de la Laitue. Ce fut à l'aide de cet antiscorbutique que l'équipage du capitaine Cook fut guéri de la maladie qui le désolait pendant une longue traversée.

Plusieurs espèces de *Lepidium* établies par Linné sont devenues les types des genres *Eunomia*, *Teesdalia*, *Hutchinsia* de De Candolle et R. Brown. *V.* ces mots.

LÉPIDINÉES. *Lepidineæ*. BOT. C'est le nom donné par De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, vol. 2, p. 521) à la neuvième tribu des Crucifères. Elle est ainsi caractérisée :

silicule oblongue, ovée, didyme ou obcordée, à cloison très-étroite, à valves carénées ou très-concaves; graines solitaires ou en petit nombre dans chaque loge, ovées, non bordées; cotylédons plans, rarement trilobés ou découpés, incombants. D'après ce dernier caractère et celui de la cloison très-étroite des silicules, cette tribu a été encore nommée Notorhizées angustiseptées (*Notorhizæ angustiseptæ*). Par la structure des cotylédons et la forme des graines, elle est voisine des Thlaspidées. Elle se lie aussi avec les Camélinées et les Isatidées, au moyen des genres *Senebiera* et *Æthionema*.

LÉPIDION. POIS. Espèce du genre Gade.

LÉPIDION. BOT. Synonyme de Passerage ou Lépidier. *V.* ce dernier mot.

LÉPIDIOPTÈRES. *V.* LÉPIDOPTÈRES.

LEPIDIUM. BOT. *LÉPIDIER*.

LÉPIDOCARPODENDRON. BOT. Synonyme de Protéa. *V.* ce mot.

LÉPIDOCARYER. *Lepidocaryum*. BOT. Genre de la famille des Palmiers, et de la Polygamie Diécie L., nouvellement établi par Martius (*Gen. et Spec. Palm. Brasil.*, p. 49, t. 45-47) qui lui a imposé les caractères suivants : régime (*Spadix*) enveloppé de plusieurs spathes incomplètes; fleurs distiques, disposées en chatons légèrement comprimés, et accompagnées de petites spathes. Les fleurs mâles sont composées d'un calice campanulé, à trois petites dents; d'une corolle à trois pétales; de six étamines dont les anthères sont ovées-oblongues, et adnées par leur dos au filet. Dans les fleurs hermaphrodites le calice est comme dans les mâles; la corolle monopétale, trifide; six étamines; trois stigmates connés, linéaires, dressés; une baie drupacée, renfermant une seule graine munie d'un albumen homogène et d'un embryon latéral logé dans la fossette circulaire ombilicale. Le type de ce genre est un Palmier du Brésil, dont le stipe est petit, composé à l'intérieur d'un bois dur et rougeâtre, revêtu des débris des pétioles, à frondes terminales, flabelliformes, irrégulièrement fendues; les régimes placés entre les frondes, portant des fleurs roses et rougeâtres. Les fruits sont en forme de cônes, et d'une couleur brune-rougeâtre. Martius l'a nommé *Lepidocaryum gracile*.

LÉPIDOCÈRE. *Lepidocerus*. INS. On qualifie ainsi les antennes lorsqu'elles sont garnies de poils fins et courts, qui ont l'aspect d'écaillés.

LÉPIDOCROCITE ou **LÉPIDOKROKITE**. MIN. Variété de Fer hydraté en petits rognons, à texture fibreuse et écailleuse, d'un éclat métalloïde et d'un brun-rougeâtre, accompagnant, dans quelques localités, le Fer hydraté aciculaire ou fibreux. Le Lépidokrokite de Hollerterzug, analysé par Brandes, lui a donné : peroxide de Fer, 88; oxyde de Manganèse, 0,5; Silice, 0,5; Eau, 11.

LÉPIDODENDRE. *Lepidodendron*. VÉGÉT. FOSS. Brongniard a donné ce nom à un genre de végétaux fossiles dont il a observé les débris dans les formations houillères; ce sont des troncs dichotomes, à sommet épaissi, convertis de feuilles linéaires et des cicatrices qu'elles laissent après leur chute, offrant des formes régulières rhomboïdales ou orbiculaires. Labèche, dans son Ma-

nuel géologique, cite et nomme quarante espèces de Lépidodendres. Sterneberg avait appelé ces mêmes fossiles *Lepidoflyas*.

LÉPIDOGENYDE. *Lepidogenys*. ois. Ce genre nouveau, formé récemment par Goult, dans la famille des Accipitres, ne diffère point de celui proposé par Lesson, sous le nom de *Lophotes*. V. LOPHOTE.

LÉPIDOLÈPRE. *Lepidoleprus*. pois. Genre formé par Risso, et voisin des Gades, adopté par Cuvier, qui le place, sous le nom de Grenadier, dans la première famille de l'ordre des Malacoptérygiens Subbrachiens. Ses caractères consistent dans les sous-orbiculaires s'unissant en avant entre eux et avec les os du nez, pour former un museau déprimé qui avance au-dessus de la bouche, et sous lequel celle-ci conserve sa mobilité. La tête entière et tout le corps sont garnis d'écaillés dures et hérissées de petites épines. Les ventrales sont petites et un peu jugulaires; les pectorales médiocres; la première dorsale est courte et haute, la seconde dorsale et l'anale sont très-longues et s'unissent en pointe à la caudale. Les dents aux mâchoires sont fines et courtes. Les deux espèces connues de ce genre vivent dans les plus grandes profondeurs de la Méditerranée.

LÉPIDOLÈPRE TRACHYRINQUE. *Lepidoleprus trachyrinchus*, Riss. Tête grosse et déprimée; yeux grands, ovales, argentés, avec des points rouges, et comme couverts d'une membrane transparente; iris doré; prunelle bleue; dos d'un gris blanchâtre, qui passe au violet vers la queue; première dorsale noirâtre, la seconde grise, liserée de noir. Taille, de quinze à dix-huit pouces.

LÉPIDOLÈPRE COELORHINQUE. *Lepidoleprus coelorinchus*, Riss. Museau festonné et surmonté d'une protubérance; préopercule portant une longue protubérance osseuse; opercule finement dentelée; première dorsale très-haute, en forme de harpe; caudale pointue; teinte générale grise, nuancée de rouge-violet; nageoire anale liserée de noir. Taille, de six à neuf pouces.

LÉPIDOLITHE OU LILALITHE. MIN. Variété de Mica, en masses composées de petites écaillés ou lamelles, ordinairement de couleur violette, et dont on faisait une espèce particulière, avant que Cordier eût démontré son identité avec le Mica.

LEPIDOMA. BOT. Sous-genre du *Lecidea* de la Méthode lichénographique d'Acharius; il est caractérisé par un thalle crustacé effiguré; il correspond au genre *Psora* du même auteur, genre que Fée a cru devoir rétablir. Le sous-genre *Lepidoma* du *Synopsis Lichenum* et de la Lichénographie universelle, a reçu de l'extension et renferme les espèces du sous-genre *Saphenaria*, qui est le *Circinaria* de Fée.

LÉPIDONEMA. BOT. Le genre institué sous ce nom, par Fischer et Meyer, dans la famille des Synanthérées, Ann. des Sciences natur., 1856, Bot., p. 121, ne diffère point, selon le professeur De Candolle, du genre *Microseris*, antérieurement établi par Don. V. MICROSERIDE.

LÉPIDONOTE. *Lepidonota*. ANNÉL. Genre établi par Leach, aux dépens des Aphrodites de Linné, et ayant pour type l'*Aphrodita squammata*, L. Savigny l'avait

précédemment distingué sous le nom de Polynoé. V. ce mot.

LÉPIDOPAPPE. *Lepidopappus*. BOT. Ce genre qui a été créé dans la famille des Synanthérées, par les auteurs de la Flore du Mexique, ne diffère pas du genre *Hymenopappus* de l'héritier, que Kunth a réuni au genre *Florestina*. V. FLORESTINE.

LÉPIDOPE. *Lepidopus*. pois. Genre établi par Gouan, adopté par Cuvier, sous le nom de Jarretière, dans la famille des Tœnioïdes, de l'ordre des Acanthoptérygiens, et par Duméril qui le place dans sa famille des Pétalosomes. Ses caractères consistent dans l'allongement du corps qui est aplati et garni d'une dorsale fort prolongée. Les mâchoires sont pointues, et les dents aussi fortes et aiguës que dans les Trichiures. L'anale est fort remarquable, étant composée d'un seul rayon; elle est courte et située vers l'extrémité de la queue. Deux petites écaillés pointues, mobiles, situées sous les pectorales, y tiennent lieu de ventrales. On en connaît deux espèces qui furent d'abord confondues; l'une et l'autre vivent dans la Méditerranée.

LÉPIDOPE DE GOUAN. *Lepidopus Gouanianus*, Lac., Pois., t. II, p. 520; la Jarretière, Encycl. Pois., pl. 84, f. 564. Il a sa mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure où sont trois longues dents crochues, outre celles qui la garnissent. Cette espèce n'atteint jamais deux pieds de longueur; sa couleur générale est argentée, avec des reflets azurés et la nuque bleue. L'anus occupe le milieu du corps. B. 7, D. 53, V. 1, A. 1. La seconde espèce connue a été décrite plusieurs fois comme espèce nouvelle, et chacune sous des noms nouveaux; elle est bien plus grande (atteignant plus de quatre pieds) et resplendissante de la plus belle teinte d'argent. Risso l'a dédiée à Péron; c'est le *Trichiurus caudatus* d'Euphrasen et *ensiformis* de Vandelli; le *Vandellius lusitanicus* de Shaw et le *Ziphotheca tetradens* de Montagu.

LÉPIDOPHORE. *Lepidophorum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, formé par Necker aux dépens du genre *Anthemis*, pour une plante des montagnes sablonneuses du Portugal et de l'Estramadure. Caractères: capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence disposés sur un seul rang, ligulés et neutres; ceux du disque tubuleux, à cinq dents et bisexuels; réceptacle convexe, garni de paillettes acuminato-aristées, placées entre les fleurons, plus longues que les corolles à l'instant de leur épanouissement; involucre largement campanulé, formé de plusieurs rangées d'écaillés imbriquées, presque rondes, roussâtres et scarieuses au sommet; anthères écaudatées, appendiculées et incluses; style inclus dans le tube des anthères; deux stigmates, faiblement séparés, à peine tronqués et barbulés au sommet; akène glabre, tétragone, sans bec, ceux de la circonférence et quelquefois ceux du disque surmontés de quatre paillettes dont deux très-aiguës, le plus souvent ces derniers sont chauves.

LÉPIDOPHORE RECOURBÉ. *Lepidophorum repandum*, Neck., De Cand.; *Anthemis repanda*, Linn.; *Chrysanthemum lusitanicum*, Tournef.; *Verbesina repanda*, Pers. Plante herbacée, glabre, simple, monocéphale;

feuilles alternes, crenato-dentées et sessiles, les radicales sont spatulées et les caulinaires oblongues; les fleurs sont jaunes.

LÉPIDOPHYLLE. *Lepidophyllum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini (Bulletin de la Soc. Philom., décembre 1816) qui l'a ainsi caractérisé : involucre oblong, cylindracé, formé d'écailles imbriquées, appliquées : les extérieures ovales, les intérieures oblongues, très-obtuses, coriaces, à bords membraeux, ciliés ou frangés; réceptacle petit, plan et nu; calathide cylindracée, dont le disque ne se compose que d'un petit nombre de fleurs (4 à 6) régulières, hermaphrodites; la circonférence de deux ou trois fleurs distantes, en languettes et femelles; ovaires oblongs, striés, surmontés d'une aigrette longue, formée de poils inégaux, paléiformes et plumeux. Ce genre est placé, par son auteur, dans la tribu des Astérées, près du *Baccharis*, avec lequel il a beaucoup d'affinité; il se rapproche aussi du *Brachyris* de Nuttall, dont il est peut-être congénère. Une seule espèce le constitue : c'est le *Lepidophyllum cupressiforme*, Cass., *Baccharis cupressiformis*, Pers., arbrisseau rapporté de la Patagonie par Commerson, et qui est surtout remarquable par ses feuilles extrêmement petites, rapprochées et disposées sur quatre rangées longitudinales.

LÉPIDOPILUM. BOT. (*Mousses*.) Sous-genre établi dans le genre *Pilotrichum* de Palisot-Beauvois, pour les espèces dont la coiffe est hérissée de paillettes. Le *Pilotrichum scabrisetum* de Richard et de Schwægrichen, qui croît sur les arbres de la Guiane, est la seule espèce qui figure dans ce sous-genre. V. **PILOTRICHUM**.

LÉPIDOPODE. REPT. Espèce du genre Hystérope. V. ce mot.

LÉPIDOPOGON. BOT. Ce genre formé par Tausch (*Flora*, 1851), dans la famille des Synanthérées, est analogue au genre *Cylindrocline*, précédemment établi par Cassini. V. **CYLINDROCLINE**.

LÉPIDOPOMES. POIS. Famille de Poissons osseux, Holobranches, de l'ordre des Abdominaux, et dont les caractères correspondent exactement à ceux des genres *Mugil* et *Exocoetus* de Linné. Duméril, dans sa Zoologie analytique, compose cette famille des genres *Exocoet*, *Mugilomore*, *Chanos*, *Mugiloïde* et *Muge*.

LÉPIDOPTÈRES. *Lepidoptera*. INS. Ordre d'insectes établi par Linné, et auquel Fabricius a donné le nom de **GLOSSATES** (*Glossata*). Il formait, dans tous les ouvrages de Latreille, le dixième ordre; mais depuis que ce savant a converti ses Myriapodes en classes (Fam. nat. du Règne Anim.), il ne forme plus que le neuvième ordre de la classe des Insectes; il est ainsi caractérisé : quatre ailes membraneuses, couvertes d'une poussière farineuse, formée de petites écailles; une trompe roulée en spirale à la bouche.

Les Lépidoptères sont les insectes les plus beaux et ceux que la nature a le plus favorisés sous le point de vue des ornements; ces animaux sont, parmi les insectes, ce que les Oiseaux-Mouches et les Colibris sont parmi les Oiseaux. Doués d'une très-grande facilité

pour le vol, ils semblent destinés à régner sur les fleurs, et l'on dirait qu'à eux seuls est attribué le droit de choisir leur nourriture dans leur corolle, en pompant, avec leur longue trompe, le suc qu'elle contient. Leurs ailes sont, en général, ornées des couleurs les plus variées et les plus brillantes : l'or, l'argent, l'azur, l'émeraude et la pourpre s'y mélangent de mille et mille manières, pour produire des dessins de la plus grande beauté, et, tandis que la nature n'a donné aux ailes des autres insectes que la surface rigoureusement nécessaire à l'exécution de leurs mouvements, il semble qu'elle s'est plu à s'écarter de cette règle en faveur des Lépidoptères, en augmentant beaucoup l'étendue de leurs ailes, afin d'avoir la faculté de produire des dessins plus grands et d'exercer davantage son pinceau. Elle a employé, pour l'ornement de ces insectes privilégiés, un genre de peinture que l'on connaît sous le nom de mosaïque. Des écailles en nombre infini, diversement colorées, implantées sur les deux surfaces de leurs ailes et disposées par imbrication, comme les tuiles d'un toit, avec une harmonie admirable, composent, par leur réunion, ces dessins si diversifiés et si élégants qui surprennent et charment les regards; enfin la nature a été si prodigue d'ornements à l'égard des Lépidoptères, qu'elle a voulu, contre son habitude, que ces animaux en eussent jusque dans leur enfance, ou sous la forme de chenille, et souvent encore sous celle de chrysalide. Il semble que cette sorte de suprématie que la nature paraît avoir donnée aux Papillons, ait dirigé Degéer et Olivier dans leurs distributions méthodiques des insectes, puisqu'ils ont placé les Lépidoptères à la tête de la classe des Insectes.

La bouche des Lépidoptères ne diffère pas organiquement de celle des insectes broyeur ou pourvus de mâchoires. Savigny et Latreille ont démontré qu'elle était composée des mêmes pièces, mais que ces pièces étaient appropriées aux fonctions qu'elles étaient destinées à remplir; ainsi, plusieurs sont restées rudimentaires, tandis que d'autres ont pris un accroissement excessif. Cette bouche est composée d'un labre souvent presque invisible, conique ou subulé; de deux mandibules cornées, très-petites, rudimentaires, poilues ou garnies de petites écailles, fixes et d'aucun usage connu; de deux mâchoires cornées, en forme de filets tubulaires, ordinairement fort longs, soudés inférieurement et à demeure, jusqu'à la naissance des palpes, avec la lèvre pareillement fixée et fermant la cavité buccale, se réunissant au delà, par leur bord interne, pour former une trompe (*lingua*, Fab.) ou, pour la distinguer nominalement des autres parties désignées ainsi, nommée par Latreille spiritorne (trompe en spirale), dont l'intérieur présente trois canaux; de deux palpes maxillaires souvent presque imperceptibles, d'un à trois articles insérés près du coude des mâchoires, et de deux palpes labiales ou inférieures, de trois articles très-garnis de poils ou d'écailles, remontant de chaque côté de la spiritorne et lui formant une sorte d'étni. La lèvre est formée d'une seule pièce plate et triangulaire.

Les antennes des Lépidoptères sont variables et toujours composées d'un grand nombre d'articles;

elles sont toujours simples dans ceux qui volent le jour, c'est-à-dire les Diurnes, et elles se terminent par un bouton plus ou moins renflé. Dans les espèces qui font le passage des Diurnes aux Nocturnes, elles prennent la forme d'une massue allongée ou d'un fuseau, et lorsqu'on arrive aux espèces qui ne paraissent que la nuit, elles ressemblent à un fil ou à une soie tantôt simple et tantôt pectinée, et souvent même plumeuse, soit dans les deux sexes, soit dans les mâles seulement. On découvre, dans plusieurs espèces, deux yeux lisses, cachés entre les écailles, et situés entre les yeux ordinaires; ils sont plus ou moins saillants, demi-sphériques, à facettes et souvent assez grands. La trompe manque quelquefois dans plusieurs Lépidoptères crépusculaires ou nocturnes. Les trois segments dont le tronc des insectes Hexapodes est composé, se réunissent ici en un seul corps; ils sont intimement unis, et l'antérieur est très-court et transversal, comme cela a lieu dans la plupart des Hyménoptères et des Diptères; il ne varie jamais de forme, et les différences que les Lépidoptères présentent, tant sur leur dos que dans les autres parties, proviennent des écailles et des poils du dos, qui imitent quelquefois une luppe ou une crête. L'abdomen est composé de six à sept anneaux; il est attaché au corselet par une très-petite portion de son diamètre, et n'offre ni aiguillon ni tarière comme les Hyménoptères; il n'y a que quelques femelles comme celles des *Cossus* qui aient les derniers anneaux rétrécis et prolongés pour former un oviducte en forme de queue pointue et rétractile. Le dessus de l'abdomen offre, dans quelques espèces, des écailles et des poils relevés, formant des sortes de doublures. Les quatre ailes des Lépidoptères sont simplement veinées, de grandeur et de position variables: les premières ou les supérieures sont toujours plus grandes que les inférieures; dans plusieurs espèces une portion de ces organes, plus ou moins spacieuse, est tout à fait nue et transparente. Les écailles sont implantées, au moyen d'un pédicule, sur leur surface et disposées en recouvrement avec une symétrie remarquable; leur figure n'est pas constamment la même, et le plus souvent ces écailles sont oblongues, arrondies à leur base du côté du pédicule qui les attache à l'aile, et tronquées à l'autre extrémité avec plusieurs petites dents. Les ailes inférieures sont souvent plissées à leur bord interne et semblent former un canal propre à recevoir et à garantir l'abdomen. Les quatre sont quelquefois relevées perpendiculairement dans le repos, et c'est ce qui a lieu pour les Papillons diurnes; dans d'autres, elles sont horizontales ou inclinées en manière de toit: c'est le cas des Lépidoptères crépusculaires et nocturnes. La nature a pourvu ces insectes d'un organe propre à retenir les ailes dans cette situation: c'est une espèce de frein ou de crochet attaché aux ailes inférieures et passant dans une boucle des supérieures.

Les pattes des Lépidoptères sont au nombre de six; les tarses sont composés de cinq articles et terminés par deux crochets; dans plusieurs Lépidoptères diurnes, les deux pieds antérieurs sont beaucoup plus petits, inutiles au mouvement et repliés de chaque côté,

sur la poitrine, en manière de cordons ou de palatines; ils sont terminés par des tarses gros, velus, dont les articles sont moins distincts et sans crochets apparents au bout. Quelquefois ce caractère n'est propre qu'à l'un des sexes. Les Lépidoptères qui ont les pattes antérieures ainsi organisées ont été nommés Tétrapes ou Tétrapodes. Les Lépidoptères ne présentent jamais que deux sortes d'individus, des mâles et des femelles; ils sont toujours ailés, et l'on ne peut en excepter que très-peu dont les femelles sont aptères. Les mâles des Lépidoptères, surtout parmi les nocturnes, découvrent leurs femelles d'une distance très-considérable, et à l'aide de l'odorat, qui paraît être chez ces animaux d'une finesse exquise. Les deux sexes restent pendant quelque temps unis; souvent la femelle, qui est toujours plus grosse, entraîne dans les airs le mâle qui reste attaché à elle. Celles-ci pondent leurs œufs, souvent très-nombreux, sur les substances ordinairement végétales, dont leurs larves doivent se nourrir, et elles périssent bientôt. L'intestin des Lépidoptères est composé d'un premier estomac latéral ou jabot, d'un second estomac boursoufflé, d'un intestin grêle assez long et d'un cœcum près du cloaque.

Les larves des Lépidoptères, que l'on connaît sous le nom de Chenilles, sont composées de douze anneaux non compris la tête; elles ont de chaque côté neuf stigmates, elles sont munies de six pieds écailleux ou à crochets, qui correspondent à ceux de l'insecte parfait; elles ont, en outre, quatre à dix pieds membraneux, dont les deux derniers ou les postérieurs sont situés à l'extrémité du corps et près de l'anus. Le corps de ces larves est en général allongé, mou, presque cylindrique et coloré diversement, tantôt hérissé de poils, de tubercules, ou d'épines, et tantôt nu ou ras; leur tête est revêtue d'un derme corné ou écailleux; on voit, de chaque côté, six petits grains luisants, qui paraissent être de petits yeux lisses; elle a, de plus, deux antennes très-courtes et coniques, et une bouche composée de deux fortes mandibules, de deux mâchoires, d'une lèvre et de quatre palpes; comme ces larves sont destinées à vivre de matières coriaces, telles que des feuilles, des racines et même du bois, la nature les a pourvues d'organes assez forts pour remplir ces fonctions pendant qu'elles sont dans cet état; mais aussitôt que ces animaux sont appelés par elle à devenir habitants des airs et à se nourrir du nectar des fleurs et de matières fluides, elle change ces fortes mandibules et ces mâchoires dures et puissantes en longs filets, minces et déliés, réunis entre eux, formant une trompe tortillée sur elle-même et dont la fonction n'est plus que de sucer. La matière soyeuse dont elles font usage, s'élabore dans deux vaisseaux intérieurs, longs et tortueux, dont les extrémités supérieures viennent, en s'amincissant, aboutir à la lèvre; la filière qui donne issu aux fils de la soie, est un mamelon tubulaire et conique, situé au bout de la lèvre. Les chenilles qui n'ont, en tout, que dix à douze pieds, ont été appelées à raison de la manière dont elles marchent, Géomètres ou Arpenteuses. Elles se cramponnent avec leurs pattes écailleuses au plan de position, et, élevant les articles intermédiaires du corps en forme d'anneau ou

de boucle, elles rapprochent les dernières pattes des précédentes, dégagent celles-ci, s'accrochent avec les dernières, et portent leur corps en avant pour recommencer la même manœuvre. Quelques-unes de ces chenilles dites en bâton, se fixent, dans le repos, aux branches des végétaux par les seuls pieds de derrière, se tiennent immobiles et ressemblent à une petite branche. D'autres chenilles, ayant quatorze à seize pattes dont quelques-unes des membraneuses intermédiaires sont plus courtes, portent le nom de demi-Arpenteuses ou fausses Géomètres. Les pieds membraneux des chenilles sont souvent terminés par une couronne plus ou moins complète de petits crochets. Leur intestin est composé d'un gros canal sans inflexions, dont la partie antérieure est quelquefois un peu séparée en manière d'estomac, et dont la partie postérieure forme un cloaque ridé; il donne attache à quatre vaisseaux biliaires très-longs et s'insérant fort en arrière. V., pour plus de détails, l'article MÉTAMORPHOSES et les ouvrages de Lyonnet sur l'anatomie de la Chenille du *Cossus*, et de Hérôld (Hist. du Développ. des Pap., 1815). La plupart des chenilles se nourrissent des feuilles des végétaux; d'autres en rongent les racines, les boutons, les fleurs et les graines; les parties ligneuses les plus dures des arbres ne résistent pas à quelques espèces et entre autres à celles qui produisent le genre de Nocturnes qu'on nomme *Cossus*. D'autres chenilles rongent les draps et les étoffes de laine; elles n'épargnent pas même le cuir, le lard, la cire et différentes graisses. Plusieurs vivent exclusivement d'une seule matière, mais d'autres s'accommodent indifféremment de plusieurs sortes de nourritures, et ont mérité le nom de Polyphages. Quelques chenilles se réunissent en société sous une tente de soie qu'elles filent en commun; d'autres se fabriquent des fourreaux fixes ou portatifs; plusieurs se logent et se creusent des galeries dans le parenchyme des feuilles. Toutes ces chenilles sortent la nuit, mais le plus grand nombre se plaît à la lumière. Les chenilles changent ordinairement quatre fois de peau avant de passer à l'état de chrysalide ou de nymphe. V. ces mots. La plupart filent alors une coque où elles se renferment; une liqueur souvent rougeâtre, que les Lépidoptères jettent par l'anus au moment de leur métamorphose, attendrit un des bouts de la coque et facilite leur sortie; communément encore, une des extrémités du cocon est plus faible ou présente une issue propice par la disposition des fils. Quelques chenilles lient avec leur soie des molécules de terre, des feuilles ou les parcelles des substances où elles ont vécu, et s'en forment ainsi une coque grossière. Les chrysalides des Lépidoptères diurnes sont à nu et fixées par l'extrémité postérieure du corps. Toutes ces chrysalides ou nymphes de Lépidoptères offrent un caractère particulier; elles sont emmaillottées ou en forme de momies. Ces chrysalides éclosent en peu de jours; souvent même les Lépidoptères donnent deux générations par année; quelques autres passent l'hiver, et l'insecte ne subit sa dernière métamorphose qu'au printemps ou dans l'été de l'année suivante. L'insecte parfait sort de la chrysalide à la manière ordinaire ou par une fente qui se fait sur le dos du cochet.

Les larves des Ichneumonides et des Chalcidites, ainsi que celles de quelques Diptères, détruisent beaucoup de chenilles et de chrysalides, et purgent ainsi les jardins de ces insectes qui, sous leur état de chenilles, y font de grands dégâts surtout aux arbres fruitiers. Il serait trop long d'exposer ici les différentes méthodes qu'on a employées pour faciliter l'étude des Lépidoptères; aucune d'elles n'est satisfaisante, et les organes de la manducation étant beaucoup plus simples que dans les autres ordres, offrent moins de ressources; il serait à souhaiter que les naturalistes fissent aux ailes des Lépidoptères l'application des principes établis par Jurine, relativement à celles des Hyménoptères. Les auteurs iconographes qu'on peut consulter pour la détermination des espèces d'Europe, sont Esper, Hubner, Engramelle, Godard, etc. Quant aux exotiques ils ont été traités par Cramer, Stoll, Donovan, Abbot, Lewin, Harris, Godard, Fabricius, Valh. Ochsenheimer est très-important pour l'épuration de la synonymie, et quoiqu'il ait établi un grand nombre de genres sans en donner les caractères, il n'en est pas moins recommandable. Latreille partage les Lépidoptères en trois familles qui correspondent aux trois genres composant cet ordre, dans la méthode de Linné: ce sont les Diurnes, les Crépusculaires et les Nocturnes. V. ces mots.

LÉPIDOSIRÈNE. *Lepidosirena*. REPT., POIS.? Genre nouveau, qui se rapproche d'une part des Reptiles ichthyofides et des Poissons anguilliformes de l'autre. Il a été établi par Natterer, dans les Annales de la Société d'Histoire naturelle de Vienne (t. 2, 1837), pour un animal trouvé dans les flaques d'eau et dans les fossés des environs de Bahia, au Brésil, qu'il a nommé *Lepidosirena paradoxa*, et qu'il décrit de la manière suivante: corps long de près d'un pied, très-allongé, plus fort que chez aucun des Reptiles ichthyofides connus; tête pyramidale, courte et obtuse; bouche petite, garnie en haut et en bas, de lèvres molles, en forme de bourrelet; langue molle, épaisse, charnue, adhérente au plancher de la bouche et libre seulement sur les côtés, un peu en avant; mâchoires garnies de chaque côté de deux dents soudées au bord dentaire, grandes, plates, comprimées de dehors en dedans; leur sommet offre un bord droit et tranchant; leurs faces externe et interne sont marquées d'un léger sillon qui, se prolongeant jusqu'au bord libre des dents, donne à ce bord un aspect bidenté, disposition qui rappelle celle des dents des Mammifères ou des Congres; au-devant des dents de la mâchoire supérieure sont deux petites dents coniques, dirigées obliquement en dehors; narines s'ouvrant immédiatement derrière le bord de la mâchoire; œil caché derrière la peau; une ouverture ovale et assez grande derrière la tête: on y remarque quatre arcs branchiaux denticulés, et de chaque côté un appendice conique, soutenu par une tige cartilagineuse: ce sont des sortes de membres impropres à la locomotion et à la natation; une paire d'appendices analogues, saille en arrière, sur les côtés de l'anus; ils sont un peu plus forts seulement que les appendices antérieurs; il arrive quelquefois que l'un des appendices est un peu plus fort d'un côté que de l'autre. Une crête membraneuse, droite, qui s'étend le long

du dos et vient aboutir, en décroissant, au-devant de l'anus; queue conique, légèrement comprimée; une ligne longitudinale, de chaque côté du corps, qui se ramifie en diverses parties de son étendue; tout le corps couvert d'écaillés fines, minces et arrondies à leur bord postérieur; chacune d'elles est composée de petits compartiments polygones et plats.

En 1858, Owen a fait la description d'une seconde espèce de Lépidosirène, trouvée dans la rivière de Gambie, en Afrique, et à laquelle il a donné le nom de *Lepidosirena annectens*. Ses yeux sont très-petits et adhérents à la peau qui passe dessus sans former aucun repli; sa tête est plus longue que celle du *Lepidosirena paradoxa*, quoique sa taille soit moindre des trois quarts; ses nageoires comparées au tronc peuvent être considérées comme rudimentaires.

A l'égard de cette espèce, le docteur Owen est entré dans de grands et minutieux détails tant anatomiques que physiologiques, sur le nouveau genre de Natterer, et il fait ressortir surtout le caractère tiré de l'organe de l'odorat, qui consiste dans deux sacs membraneux, ovales, plissés intérieurement; ces sacs s'ouvrent au dehors séparément, au-dessus de la lèvre supérieure, mais ils n'ont aucune communication avec la cavité buccale, ce qui prouve d'une manière formelle que les Lépidosirènes sont de véritables Poissons, les autres preuves qu'on a de la nature ichthyologique de ces animaux résultant simplement d'un concours de caractères moins décisifs. Voici quels sont ces caractères: les grandes écaillés arrondies, qui recouvrent la peau; les conduits muqueux de la tête et de la ligne latérale; les rayons mous, multiarticulés, qui supportent les nageoires pectorales et ventrales rudimentaires; la colonne vertébrale cartilagineuse, articulée antérieurement avec toute la portion basilare de l'occipital et non avec les deux condyles, comme chez les Batraciens; l'existence d'un os préoperculaire; la mobilité des intermaxillaires; la mâchoire inférieure dont chaque branche ne se compose que d'une pièce post-mandibulaire et d'une pièce dentaire; la présence d'une double série d'apophysys épineuses, dont l'une supérieure, l'autre inférieure à la colonne vertébrale; la couleur verte des portions ossifiées du squelette; l'intestin droit et la valvule spirale qu'il offre à son intérieur; l'absence des poumons et de la rate; l'orifice péritonéal unique; la position de l'anus; l'oreillette unique du cœur; le nombre des arcs branchiaux, et ce fait que les branchies sont à l'intérieur; l'existence d'une longue paire latérale nerveuse; un labyrinthe acoustique renfermant de grands otolithes. Ces caractères paraissent démontrer suffisamment que ces animaux sont des Poissons et non des Reptiles perennibranchés. Après les avoir ainsi placés dans la classe des Poissons, Owen les considère comme formant le passage des Cartilagineux aux Malacoptérygiens.

LÉPIDOSPERME. *Lepidosperma*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées, voisin des genres *Cladium* et *Scleria*, établi par Labillardière et adopté par Robert Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*) qui en a décrit un grand nombre d'espèces nouvelles. Toutes sont des plantes herbacées, vivaces, originaires de la Nouvelle-

Hollande, ayant des chaumes simples, dépourvus de feuilles, excepté à leur base. Leurs fleurs forment des panicules, plus rarement des épis divisés et terminaux. Les épillets contiennent une ou deux fleurs et se composent d'écaillés imbriquées en tout sens et dont un grand nombre sont vides. Autour de l'ovaire on trouve six squammelles hypogynes, planes, un peu épaissies et légèrement soudées par leur base. Le style est caduc. Le fruit est un akène renflé et obtus. Ce genre ne diffère des *Cladium* que par la présence de ses soies hypogynes, et des *Scleria* que par le nombre de ses soies ou écaillés hypogynes, par ses épillets toujours hermaphrodites. Dans la Flore de la Nouvelle-Hollande, Labillardière a décrit et figuré sept espèces de ce genre, savoir: *Lepidosperma elatior*, t. 11; *Lepidosperma gladiata*, t. 12; *Lepidosperma longitudinalis*, t. 15; *Lepidosperma globosa*, t. 14; *Lepidosperma filiformis*, t. 15; *Lepidosperma squammata*, t. 16; *Lepidosperma tetragona*, t. 17. Le nombre des espèces caractérisées par R. Brown est de dix-neuf.

LÉPIDOSTROBE. *Lepidostrobos*. BOT. Brongniard a donné ce nom à un genre de végétaux fossiles de la famille des Sélagines, qu'on trouve dans les formations houillères, et qu'on reconnaît aux écaillés rhombodales, stipitées, qui recouvrent les fragments de troncs cylindriques, et qui sont insérées perpendiculairement à l'axe de ces mêmes troncs. Caractères: stipe inverse, pyramidé, membranaceo-ailé; disque planiuscule, excavé.

LÉPIDOTE. *Lepidotus*. INS. Coléoptères pentamères; genre proposé dans la famille des Élatériens, par Megerle qui considère l'*Elater murinus*, Fab., comme devant en être le type.

LÉPIDOTE. *Lepidotus*. BOT. C'est-à-dire garni d'écaillés.

LÉPIDOTIDE. *Lepidotis*. BOT. Le genre créé sous ce nom, par Palisot-de-Beauvois, dans son Œthéogamie, pour quelques espèces du genre *Lycopodium* de Linné, a pour caractères différentiels: fleurs mâles réniformes, sessiles, bivalves, éparées dans des épis distincts et terminaux, cachés sous des bractées jaunâtres et différentes des feuilles. Tiges couchées, traînantes ou rampantes, simples, dichotomes ou rameuses; feuilles éparées; épis sessiles ou pédonculés, simples ou géminés; bractées lancéolées, ovales, aiguës, souvent dentelées. Ce genre se compose d'une dizaine d'espèces que l'auteur divise en quatre sections.

I. Épis sessiles, simples.

LÉPIDOTIDE ROULÉE. *Lepidotis convoluta*, Palis. Sa tige est rampante, donnant naissance à des drageons droits et rameux; ses feuilles sont éparées, décourbées, oblongo-lancéolées, convoluto pliées; ses épis sont terminaux. Elle croît dans l'Inde. Les autres espèces sont: *Lycopodium obscurum*, L.; *Lycopodium annotinum*, L., et *Lycopodium cernuum*, L.

II. Épis sessiles, divisés.

LÉPIDOTIDE FLEGMATRE. *Lepidotis flegmaria*, Palis.; *Lycopodium flegmaria*, L.

III. Épis pédonculés simples.

LÉPIDOTIDE DE MAGELLAN. *Lepidotis Mangellania*, Palis. Tige rampante, avec des drageons rameux et presque droits; feuilles linéari-lancéolées, aiguës, im-

briquées, éparses; épis terminaux; bractées lancéolées, aiguës, à bords membraneux et ondulés.

LÉPIDOTIDE DE LA CAROLINE. *Lycopodium Carolinianum*, L.

IV. Épis pédonculés, doubles ou géminés.

LÉPIDOTIDE TRIANGULAIRE. *Lepidotis triquetra*, Pal. Les autres espèces sont : *Lycopodium clavatum*, L., et *Lycopodium complanatum*, L.

LÉPIDOTOSPERMA. BOT. Pour Lépidosperme. V. ce mot.

LÉPIDURE. *Lepidurus*. CRUST. Le docteur Leach a séparé du genre *Apus* (de l'ordre des Branchiopodes, section des Phyllopes) les espèces qui ont une lame entre les filets de la queue, pour en former un genre distinct, qu'il a nommé *Lepidurus*. Quant aux autres caractères, ils ne diffèrent en aucune manière de ceux des *Apus*.

LÉPIGONUM. BOT. Sous ce nom générique, Wahlenberg a séparé les espèces d'*Arenaria* dont la capsule est à trois valves, les feuilles munies de stipules. Quelques-unes, qui croissent dans les endroits salés, sont des plantes grasses, et Haworth en a constitué son genre *Stipularia*. Persoon et Seringe (*in De Cand. Prodr.*, 1, p. 400) ne considèrent ce genre que comme une section des *Arenaria*, section qu'ils nomment *Spergularia*. V. SABLINA.

LÉPIMPHIS. POIS. Raffinesque, dans son *Iliologia Siciliana*, établit, sous ce nom, un genre voisin des Coryphænes, qu'il caractérise par un corps conique et comprimé; la tête comprimée et anguleuse en dessus; une seule dorsale; les ventrales falciformes et réunies à leur base par une lame écaillée. Il en existe deux espèces dont l'une, commune dans le golfe de Palerme, y est nommée *Pesce Capone*; c'est le *Lepimphis Hippuroides*, qui acquiert jusqu'à dix-huit pouces de long; l'autre est le *Lepimphis ruber*, et n'a guère qu'un pied; on le nomme *Munacada* dans le pays.

LÉPIOTOË. BOT. Synonyme d'Agaric. Adopté pour un sous-genre par Persoon et par Fries. V. AGARIC.

LÉPIPTERUS. POIS. Raffinesque (*Iliol. Sic.*, p. 16) établit, sous ce nom, un genre qu'il avait appelé *Lepterus* dans un ouvrage précédent et qui paraît devoir rentrer dans les Holocentres. Il ne contient qu'une espèce nommée *Fetola*, et qui appartient à la famille des Percoides; elle se trouve dans la mer de Catane où sa chair est peu estimée.

LÉPIRE. *Lepirus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, proposé par Germar dans la famille des Rhynchophores. Le *Curculio Colon* de Fabricius en serait le type.

LÉPIRONIE. *Lepironia*. BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par le professeur Richard dans le *Synopsis Plantarum* de Persoon, avec les caractères suivants : les fleurs forment un épi latéral, sessile, ovoïde, allongé, pointu, composé d'écaillés imbriquées très-étroitement, cartilagineuses, les plus inférieures vides et sessiles, les supérieures uniflores; chacune de ces écaillés, qui est large et obtuse, renferme environ seize paléoles, très-rarement douze ou quatorze, dont les deux extrêmes, plus larges, comprimées et carénées, forment une sorte de

glume qui enveloppe les autres; celles-ci sont planes, étroites, d'une largeur inégale, et paraissent être en quelque sorte des étamines avortées. Le nombre des étamines varie de trois à six; leurs filets sont courts; les anthères très-longues, linéaires, surmontées d'une petite pointe. L'ovaire est comprimé, lenticulaire; le style est court, surmonté de deux stigmates filiformes. Le fruit est un akène lenticulaire, osseux, terminé en pointe. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, *Lepironia mucronata*, Rich., *loc. cit.*, plante vivace, originaire de Madagascar, ayant ses chaumes simples, dépourvus de feuilles, hauts de deux à trois pieds, articulés intérieurement comme ceux de plusieurs espèces de Juncus, terminés à leur sommet par une pointe roide et très-aiguë, et portant latéralement un seul épi de fleurs, à environ un pouce au-dessous de leur sommet.

LÉPISACANTHE. *Lepisacanthus*. POIS. Genre de la famille des Percoides à dorsale double, dans l'ordre des Acanthoptérygiens; fort remarquable en ce qu'il tient aux Sciènes, aux Trigles et aux Gastérostées par divers points de conformation. Le corps est court, gros et entièrement cuirassé d'énormes écailles anguleuses, âpres et carénées; quatre ou cinq grosses épines tiennent lieu de la première dorsale; les ventrales sont composées d'une énorme épine chacune, à la base interne de laquelle se trouvent quelques rayons mous, presque imperceptibles; la tête est grosse, cuirassée; le front bombé, la bouche grande, les mâchoires garnies seulement d'un velours très-ras au lieu de dents. La membrane branchiostège est à huit rayons, et l'on distingue quelque apparence de dentelures aux opercules. On n'en connaît qu'une espèce des mers du Japon, qui fut décrite pour la première fois par Houttuyn comme un *Gasterosteus*, ensuite par Thunberg sous le nom de *Sciæna cataphracta*, et figurée par Schneider, pl. 24, sous le nom de *Monocentris carinata*. Sa taille n'est que de cinq à six pouces, et ses grandes écailles ciliées sont terminées par un aiguillon.

LÉPISANTHE. *Lepisanthes*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées, de l'Octandrie Monogynie de Linné, établi par le docteur Blume qui le caractérise de la manière suivante : calice à quatre ou cinq sépales inégaux, imbriqués; quatre ou cinq pétales un peu plus longs que le calice, avec un même nombre de squames à l'intérieur; disque échancré, entourant les organes reproducteurs; huit étamines très-courtes, rapprochées du pistil; ovaire trigone, à trois loges unispores; style presque nul, avec le stigmate obtus. Le fruit est une sorte de drupe tétragone, à noyau trilobulaire dont les loges sont monospermes.

LÉPISANTHE DE MONTAGNE. *Lepisanthes montana*, Bl. C'est un arbre de médiocre élévation, dont les feuilles sont brusquement ailées, à folioles presque opposées, oblongues, acuminées au sommet, obtuses, presque cordées à la base; les fleurs sont réunies en grappes simples, axillaires ou latérales et tomenteuses. Des monts Sallak, dans l'île de Java.

LÉPISCLINE. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini (*Bull. de la Société Philomat.*, février 1818) qui l'a caractérisé ainsi : involucre

ovoïde, cylindracé, formé d'écaïlles imbriquées, appliquées: les extérieures ovales et scarieuses, les intérieures oblongues et coriaces inférieurement, arrondies, concaves, scarieuses et colorées supérieurement; réceptacle petit, plan, garni d'écaïlles oblongues, larges, obtuses, tronquées ou dentées au sommet; calathide oblongue, composée de fleurs nombreuses, égales, régulières et hermaphrodites; offrant très-souvent à la circonférence une ou deux fleurs femelles, dont la corolle est plus grêle; ovaires oblongs, pourvus d'un bourrelet basilair, surmontés d'une aigrette dont les poils sont légèrement plumeux. Ce genre est placé par son auteur dans la tribu des Inulées, section des Inulées-Gnaphaliées. Il se compose de deux espèces rapportées par Linné à son genre *Gnaphalium*, savoir: 1° *Lepiscline cymosa*, Cav., ou *Gnaphalium cymosum*, L.; 2° *Lepiscline? nudifolia*, Cass., ou *Gnaphalium nudifolium*, L. Ces deux plantes croissent au cap de Bonne-Espérance. La dernière avait été placée par Gærtner dans son nouveau genre *Anaxeton*, mais Cassini prétend que celui-ci est formé de plantes qui ne sont nullement congénères, que le type (*Gnaphalium fetidum*), de l'aveu même de Gaertner, lui est même étranger par les caractères, que son *Anaxeton arborescens* est la plante sur laquelle Necker avait constitué son genre *Argyranthus*, etc. Ces motifs ont déterminé Cassini à ne point adopter le nom générique donné par Gærtner, et à le réserver pour un genre particulier, qui serait composé uniquement de l'*Anaxeton crispum* de cet auteur. *V.* ce mot.

LÉPISIE. *Lepisia*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Scarabéides, institué par Lepelletier et Serville qui lui reconnaissent pour caractères distinctifs: antennes velues, surtout à leur base, composées de neuf articles: le premier assez long, en massue; le second gros, globuleux, le sixième très-petit, cupulaire; les trois derniers formant une massue ovale-globuleuse, un peu veluc; labre et mandibules cachés; dernier article des palpes maxillaires assez long, presque cylindrique; tête en carré long; chaperon séparé de la tête par une ligne transverse, peu apparente, avec le bord arrondi, portant dans son milieu antérieur une petite dent relevée (au moins dans les mâles); yeux assez grands; corps un peu déprimé en dessus, entièrement garni d'écaïlles; écusson de grandeur moyenne, triangulaire; élytres déprimés en dessus, ayant un tubercule huméral assez prononcé, recouvrant des ailes et laissant à nu la partie postérieure de l'abdomen; pattes assez longues; jambes un peu comprimées: les antérieures munies d'une forte dent au côté externe; dernier article des tarse le plus long de tous; deux crochets inégaux à tous les tarse: les antérieurs et intermédiaires bifides, les autres entiers. Les Lépisies appartiennent pour la plupart à l'Afrique australe. Leur corps couvert d'écaïlles en dessus comme en dessous, leur donne quelque ressemblance avec les Hopties, mais elles en diffèrent évidemment par les crochets des tarse postérieurs, au nombre de deux.

LÉPISIE RUPICOLE. *Lepisia rupicola*, Lepel.; *Melonitha rupicola*, Fab. Son corps est un peu pubescent; sa tête est noire; son corselet et ses élytres sont cou-

verts d'une poussière écaïlleuse et verte; l'écusson est petit et triangulaire; tout le dessous du corps est d'un gris argenté; taille, quatre lignes. Du cap de Bonne-Espérance.

LÉPISME. *Lepisma*. INS. Genre de l'ordre des Thysanours, famille des Lépisimènes, établi par Linné, et adopté par tous les entomologistes. Les caractères de ce genre sont: yeux très-petits, fort écartés, composés d'un petit nombre de grains; corps aplati et terminé par trois filets de la même longueur, insérés sur la même ligne et ne servant point à sauter. Les Lépisimes ont le corps allongé et couvert de petites écaïlles souvent argentées et brillantes; il est mou et déprimé. Leurs antennes sont en forme de soie et partagées, dès leur base, en un grand nombre d'articles. La houe est composée d'un labre, de deux mandibules presque membraneuses, de deux mâchoires à deux divisions avec une palpe de cinq à six articles, et d'une lèvre à quatre découpures et portant deux palpes de quatre articles. Le tronc est de trois pièces; l'abdomen, qui se rétrécit peu à peu vers son extrémité postérieure, a, le long de chaque côté du ventre, une rangée de petits appendices portés sur un court article et terminés en pointe soyeuse; les derniers sont plus longs; de l'anus sort une sorte de stylet écaïlleux, comprimé et de deux pièces: viennent ensuite les trois soies articulées qui se prolongent au delà du corps. Les pieds sont courts, avec les hanches très-grandes, fortement comprimés en manière d'écaïlles. Ces insectes se distinguent des Machiles de Latreille (*V.* ce mot) par des caractères tirés de la forme du corps, et surtout en ce que ces derniers ont la faculté de sauter, ce que ne peuvent faire les Lépisimes. Ce sont de petits animaux qu'Aldrovande et Geoffroy avaient nommés *Forbicinae*, et que l'on compare à de petits Poissons à raison de la manière dont ils se glissent en courant, et des couleurs brillantes de quelques espèces; ils se cachent ordinairement dans les boiseries, les fentes des châssis qu'on n'ouvre que rarement, ou sous les planches un peu humides, etc.; d'autres se tiennent sous les pierres. Ces petits animaux courent très-vite, et il est difficile de les saisir sans enlever une partie de ces écaïlles dont leur corps est couvert; ils paraissent fuir la lumière. La mollesse des organes masticateurs de ces insectes annonce qu'ils ne peuvent ronger des matières dures; cependant Linné et Fabricius ont dit que l'espèce commune se nourrit de sucre et de bois pourri: suivant le premier, elle ronge les livres et les habits de laine; Geoffroy pense qu'elle mange les individus du Psoque pulsateur, connu sous le nom de Pou de bois.

LÉPISME DU SUCRE. *Lepisma saccharina*, Lin., Fab., Latr.; la *Forbicine plate*, Geoff. (Ins. n. xx, 3), Schæff. (Élém. Entom. LXXV). Long de quatre lignes, d'une couleur argentée et un peu plombée, sans tache. Il est très-commun en Europe et est originaire d'Amérique.

LÉPISME. *Lepisma*. BOT. De Candolle (Théorie élément. de la Botan., p. 408) donne ce nom à une sorte d'écaïlles membraneuses ou un peu charnues, qui se trouvent à la base des ovaires dans les Pivoines, les Ancolies, etc., et qui paraissent être tantôt des étamines

avortées, tantôt des expansions du torus. Dans ce dernier cas, les Lépismes très-développés entourent quelquefois les ovaires en entier, par exemple, dans la variété du *Pœnia Moutan* appelée *papaveracea*.

LÉPISMÈNES. *Lepismenæ.* INS. Famille de l'ordre des Thysanoures, établie par Latreille, et renfermant le genre Lépisme de Linné. Les caractères de cette famille sont : antennes divisées, dès leur naissance, en un grand nombre d'articles; des palpes très-distinctes et saillantes à la bouche; abdomen muni de chaque côté, en dessous, d'une rangée d'appendices mobiles, en forme de fausses pattes, et terminé par des soies articulées, dont trois plus remarquables. Ces insectes se tiennent cachés dans les lieux où la lumière du jour ne pénètre pas; ils sont très-agiles, quelques-uns exécutent, à l'aide de leur queue, des sauts assez longs. Les Lépisèmes renferment les genres *Machile* et *Lépisme*. V. ces mots.

LÉPISMIER. *Lepismium.* BOT. Genre de la famille des Cactéacées, établi par Pfeiffer aux dépens du genre *Cereus* de quelques auteurs. Voici les caractères de ce genre nouveau : sépales soudés à l'ovaire presque nu et pyriforme, rassemblés en un tube très-court : les extérieurs au nombre de quatre ou cinq, presque imbriqués, les intérieurs au nombre de cinq à sept, pétales, lancéolés, aigus, étalés, recourbés en dehors, d'un blanc ordinairement rosâtre; étamines filiformes, disposées sur plusieurs rangs : les externes plus longues, soudées à la base des pétales; anthères petites et réniformes; style assez épais et colonnaire, plus long que les étamines internes; quatre à cinq stigmates disposés en rayons. Le fruit consiste en une baie subglobuleuse, lisse, couronnée par le calice marcescent, et contenant une pulpe dans laquelle sont logées les graines; cotylédons larges, pointus et foliacés. Ces plantes se distinguent encore des Cierges par leur *facies* général; ce sont des arbustes charnus, pourvus d'un axe ligneux, allongés, articulés, jetant assez souvent des filets radicaux, anguleux et munis de quatre ou cinq crénelures sur les angles; ces crénelures sont inermes, mais écailleuses ou insérées sur une petite foliole aiguë et marcescente; les aréoles axillaires sont nues dans leur jeunesse, puis se garnissent de quelques poils et deviennent enfin florifères, et alors sont environnées d'un bouquet de poils qui, avant la sortie du bouton, forme une sorte de pinceau qui s'élance de la fissure de l'aisselle. Les fleurs, fort petites, se développent successivement, au nombre de deux ou trois; le tube est entièrement caché par les poils qui l'entourent, le limbe seul se fait apercevoir.

LÉPISMIER VULGAIRE. *Lepismium commune*, Pfeiff.; *Cereus squammulosus*, DC. Sa tige, qui s'élève au delà d'un pied, est presque droite, articulée, subradicante, épaisse d'un à deux pouces de diamètre, et divisée en rameaux divergents; les articulations sont d'un vert gai, souvent purpurescentes, triangulaires, et ordinairement tortillées; les sinuosités sont larges, les bords aigus, les crénelures remontées, l'écaille ovale-aiguë et foliacée; les poils sont d'un brun cendré; les sépales sont d'un blanc verdâtre et les pétales d'un jaune rosâtre; la baie est globuleuse, comprimée, trans-

lucide et rouge. La plante est originaire du Brésil et surnommée élégante par les jardiniers.

Les autres espèces indiquées comme faisant partie de ce genre sont les *Cereus myosurus*, Salm.; *Cereus Knightii*, Parm., et *Cereus pterocaulis*, Hort., tous du Brésil.

LÉPISOSTÉE. *Lepisosteus.* POIS. Genre très-remarquable de la famille des Clupes, dans l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux selon la méthode de Cuvier, et de la famille des Siagonotes de Duméril. « De tous les Poissons, dit Lacépède (t. v, p. 555), les Lépisostées sont ceux qui ont reçu les armes défensives les plus sûres. Les écailles dures, épaisses et osseuses, dont toute leur surface est revêtue, forment une cuirasse impénétrable à la dent de presque tous les habitants des eaux, comme l'enveloppe des Ostracions, le bouchier des Acipensères, la carapace des Tortues, et la couverture des Caïmans. A l'abri sous leur tégument privilégié, plus confiants dans leurs forces, plus hardis dans leurs attaques que les Ésoques, les Synodes et les Sphyrènes avec lesquels ils ont de très-grands rapports, les Lépisostées ravagent avec plus de sécurité le séjour qu'ils préfèrent; ils exercent sur leurs victimes une tyrannie moins contestée; ils satisfont avec plus de facilité leurs appétits violents; ils sont d'autant plus voraces, et porteraient dans les eaux qu'ils habitent une dévastation à laquelle très-peu de Poissons pourraient se dérober, si ces mêmes écailles défensives, qui par leur impénétrabilité ajoutent à leur audace, ne diminuaient aussi par leur grandeur et leur inflexibilité, la rapidité de leurs mouvements, la facilité de leurs évolutions, l'impétuosité de leurs élans, et ne laissaient pas ainsi à leur proie quelque ressource dans l'adresse et l'agilité. Mais cette même voracité les livre souvent entre les mains de leurs ennemis; elle les porte à mordre sans précaution à l'hameçon préparé pour leur perte; et cet effet de leur tendance naturelle à soutenir leur existence leur est d'autant plus funeste par son excès, qu'ils sont très-recherchés à cause de la bonté de leur chair. » Les caractères du genre Lépisostée consistent dans un museau très-prolongé, formé de la réunion des intermaxillaires, des maxillaires et des palatins, au vomer et à l'ethmoïde; la mâchoire inférieure l'équale en longueur, et l'un et l'autre, hérissés sur toute leur surface intérieure de dents en râpe, ont le long de leur bord une série de longues dents pointues. Leurs œufs sont réunies sous la gorge par une membrane commune qui a trois rayons de chaque côté. Ils sont revêtus d'écailles d'une dureté pierreuse; la dorsale et l'anale sont vis-à-vis l'une de l'autre et fort en arrière. Les deux rayons extrêmes de la queue et les premiers de toutes les autres nageoires sont garnis d'écailles qui les font paraître dentelés. Leur estomac se continue en un intestin mince, deux fois replié, ayant au pyllore beaucoup de cœcums courts; leur vessie natatoire est celluleuse; elle occupe la longueur de l'abdomen (Cuvier, Règ. Anim. 2, p. 181). Ce sont des Poissons d'eau douce très-forts et presque inattaquables. Il est très-douteux qu'il s'en trouve dans l'Inde comme on l'a avancé. Leur patrie constatée est jusqu'ici les fleuves et les lacs de l'Amérique; on en connaît trois espèces

LÉPISOSTÉE GAVIAL. *Lepisosteus Gavia*, Lac., Pois., t. v, p. 353; Caïman, Encycl. Pois., pl. 71, f. 292; *Esox osseus*, L., Gmel., *Syst. Nat.* XIII, t. 1, p. 1589. Ce Poisson présente une grande ressemblance avec le Crocodilien dont on lui a donné le même nom spécifique. On dirait le Gavial privé de pattes; tout son corps est couvert d'écaillés rhomboïdales, qui semblent avoir été disposées par l'art; sa longueur est de deux pieds et plus; sa couleur est verdâtre en dessus, violâtre en dessous; les nageoires tirent sur le rougeâtre. n. 6, p. 11, v. 6, A. 5, 7, c. 12.

LÉPISOSTÉE SPATULE. *Lepisosteus Spatula*, Lac., Pois., *loc. cit.*, p. 6, f. 2. L'extrémité du museau de ce Poisson est plus large que le reste des mâchoires; la longueur de sa tête est à peu près égale à celle de la moitié du corps; les opercules sont rayonnés et composés de trois pièces. Le palais est hérissé de petites dents; chaque mâchoire est garnie de deux rangées de dents courtes, inégales, crochues et serrées. L'œil est très-près de la bouche. Outre les deux rangs de dents de chaque mâchoire, celle d'en haut est armée de deux séries de dents plus longues, sillonnées, éloignées les unes des autres et distribuées irrégulièrement. Ces dents, plus longues, sont reçues dans une cavité opposée où elles s'implantent. Au-devant des orifices des narines, deux de la mâchoire inférieure transpercent la supérieure, de sorte que lorsque la bouche est fermée elles montrent leur pointe au-dessus du museau. p. 15, v. 7.

LÉPISOSTÉE ROBLO. *Lepisosteus Roblo*, Lac., Pois., *loc. cit.*, p. 359; *Esox Chiliensis*, Gmel., *loc. cit.*, p. 1592. Il habite les côtes du Chili, et acquiert jusqu'à un mètre selon Lacépède. Sa chair est délicate et fort transparente. Les Chiliens le font saler, et il devient alors l'objet d'un certain commerce. B. 10, D. 14, p. 11, v. 6, A. 8, c. 22.

LÉPISTEMON. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, établi par le docteur Blume pour une plante de l'Inde, que l'on avait d'abord placée parmi les Lisecons. Caractères : calice à cinq divisions; corolle hypogyne, tubuleuse, renflée au milieu, rétrécie à la gorge ou à l'orifice; le limbe est étalé, plissé, à cinq lobes; cinq étamines insérées au bas du tube de la corolle, incluses, à filaments dilatés à la base et formant en quelque sorte des voûtes conniventes au-dessus de l'ovaire; celui-ci est à deux loges, renfermant chacune deux ovules; style simple; stigmatte capitato-bilobé; capsule à deux loges et à deux valves, renfermant quatre semences dressées.

LÉPISTEMON BINECTARIFÈRE. *Lepistemon binectariferum*, Bl. C'est une plante herbacée, poilue, à tige grimpante, à feuilles alternes cordato-ovales, très-entières ou trilobées, courtement pétiolées, à cymes axillaires formées de plusieurs fleurs ramassées et serrées.

LÉPISTOME. *Lepistoma*. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, institué par le docteur Blume qui lui assigne pour caractères : calice turbiné, à cinq dents; corolle en roue, avec son tube renflé au milieu, et cinq écaillés charnues qui entourent les organes générateurs; son limbe est oblique et à cinq divisions; cinq

anthères incluses, ovales, pubescentes sur le dos, insérées au tube de la corolle, au-dessus de sa base, et appuyées contre le stigmatte; dix pédicelles pollinifères, linéaires, cornés, dressés, déhiscentes en dehors et longitudinalement, appuyés sur les corpuscules de la base et appliqués contre les sillons du stigmatte; ovaire didyme; style épais; stigmatte pentagone, marqué de cinq sillons. L'espèce qui constitue ce genre appartient à l'île de Java; c'est un arbrisseau volubile, à feuilles opposées, elliptico-oblongues, un peu aiguës, veinées, glabres, plus pâles en dessous, à pédoncules interpétiolaires et bifides.

LÉPISURE. POIS. Espèce du genre Diacope. V. ce mot.

LÉPITRICE. *Lepitrix*. INS. Genre de Coléoptères pentamères de la famille des Scarabéides, établi par Lepelletier et Serville, aux dépens des genres *Trichius* et *Melolontha* de Fabricius, avec les caractères distinctifs suivants : antennes composées de neuf articles avec la massue de trois feuillets libres; dernier article des palpes maxillaires allongé; lobe terminal des mâchoires très-petit, en forme de triangle court. Le corps est ramassé avec le corselet plus étroit que l'abdomen, presque carré, un peu rétréci postérieurement; abdomen large; pattes postérieures grandes, avec un seul crochet aux tarses, ceux des autres pattes sont inégaux et bifides.

LÉPIURE. *Lepiurus*. BOT. Genre de la famille des Graminées, Triandrie Monogynie, établi aux dépens du genre *Rotibolla* de Linné, par Dumortier qui lui assigne pour caractères : axe de l'épi scrobiculé, longeant dans chaque fossette, une lépicène à deux valves dont l'extérieure longue et très-aiguë, l'intérieure membraneuse; trois étamines plus courtes que les valves de la lépicène; style filiforme, court, terminé par un stigmatte simple; caryopse petite et linéaire. Ces plantes sont herbacées; elles habitent les plages maritimes, souvent inondées.

LÉPIURE COURBÉE. *Lepiurus incurvatus*, Dumort.; *Rotibolla incurvata*, Lin. Ses racines sont fibriques et capillaires; il s'en élève plusieurs tiges noueuses, géniculées, grêles, un peu couchées à leur base, glabres, hautes de huit à dix pouces, articulées, garnies de feuilles planes, fort étroites et très-courtes que les chaumes; elles sont terminées par des épis presque filiformes, longs d'environ six pouces, subulés, arqués. Les épillettes sont sessiles; le calice n'a qu'une seule valve coriace, subulée, acuminée, fendue en deux presque jusqu'à sa base, et renfermant deux fleurs.

LÉPOCÈRE. *Lepocera*. POLYP. Genre de l'ordre des Caryophyllaires, dans la division des Polyptiers entièrement pierreux, établi par Raffinesque (Journ. de Phys., 1819, t. LXXXVIII, p. 429) qui le caractérise par une écorce très-distincte, et par sa bouche qui est à peine radiée. Le naturaliste américain fait mention des espèces suivantes : *Lepocera amblocra*, *xylopris*, *rugosa*, *lavigata*; il n'en donne point la description. Il est présumable qu'elles se trouvent dans les États-Unis.

LEPODUS. POIS. Raffinesque a proposé sous ce nom, aux dépens des Scares, un genre qui contiendrait l'es-

pèce appelée *imperialis* par Cupani, et *Saragus* dans le voisinage des mers de Sicile.

LÉPORINS. МАМ. Famille de Rongeurs, établie par Desmarest dans le vingt-quatrième volume de la première édition de Dérerville, qui contient seulement les deux genres Lièvre et Pika. *V.* ces mots.

LÉPOSMA. БОТ. Même chose que Lépistome. *V.* ce mot.

LÉPOSOME. *Leposoma.* РЕПТ. Genre de Sauriens, de la famille des Iguaniens, établi par Spix, pour une espèce de la Cochinchine; ce genre ne paraît différer en rien de celui précédemment établi par Boié, sous le nom de *Tropidasaurus*. *V.* ce mot.

LÉPRAIRE. *Leparia.* БОТ. Pour Lèpre, *Lepra*. *V.* ce mot.

LÈPRE. *Lepra.* БОТ. (*Lichens.*) Ayant que le genre *Lepra* fût fixé, le mot qui sert à le désigner fut employé par Haller, Wiggers, Persoon et De Candolle pour nommer des plantes dont les unes sont placées maintenant dans les Collema, les Urcéolaires, les Lécánores, les Isidium et les Lécidéées, et les autres reléguées dans des genres qui ne figurent plus dans la famille des Lichens. *V.* PALMELLA et SPOROTRICHUM. Acharius, dans sa Méthode, avait fait deux genres du *Lepra*, le *Pulveraria* pour les espèces à thallus pulvérulent ou nul (considérant alors les gongyles comme des apothécions), et le *Leparia* pour les espèces à thallus crustacé. Plus tard, dans la Lichénographie et le *Synopsis*, il les a réunis, et c'est ce genre qu'il a nommé *Leparia*. Caractères : thalle crustacé, uniforme sans limites; apothécion nul; gongyles nus, libres et agglomérés, épars sur la surface de la plante. Bien que plusieurs espèces de *Lepra* aient été réparties dans les Lécánores et les Lécidéées et que plusieurs autres aient figuré dans les Confervés, il serait hasardeux d'en conclure que toutes doivent disparaître du genre. Les Lèpres se trouvent sur les murs, les pierres et les vieilles écorces; on les rencontre rarement sur les écorces d'arbres sains; elles se plaisent dans les lieux sombres et humides; plusieurs sont odorantes. Le thalle, si l'on peut donner ce nom à l'agglomération des gongyles, est d'une consistance molle et spongieuse, il varie beaucoup : sa couleur est ordinairement assez vive; voici l'ordre des nuances par degré de fréquence : jaune et jaune-soufre, verte, blanche, grise, rose et blanchâtre. Le *Lepra* est le *Pulina* et le *Conia* d'Adanson; son nom lui a été donné à cause de la ressemblance de cette sorte de Lichens avec les affections cutanées connues sous le nom de dartres.

LÈPRE JAUNE. *Lepra flava*, Fée; *Phytoconis candidaris*, Bory; *Leparia flava*, Ach., *Lich. univ.*, p. 665; *Pulveraria flava* de Floerke; *Lichen flavidus* de Schreber, etc. Croûte effuse, égale, mince, un peu ridée, très-jaune, composée de granules globuleux et nus. D'un grand nombre de régions du globe.

LEPRONCUS. БОТ. Ce genre, créé par Ventenat sur une des divisions du genre Lichen de Linné, renferme les Lichens lépreux de cet auteur. Il est ainsi caractérisé : poussière épars sur une éroûte lépreuse (organe mâle selon quelques naturalistes); tubercules ordinairement convexes, sphéroïdes, linéaires, oblongs (or-

ganes femelles); il renferme les Opégraphes, les Patellaires, etc.; enfin, tous les Lichens à thalle adhérent, amorphe, ayant des tubercules ou des seutelles dont la marge est peu prononcée. Le genre *Leproncus* n'a pu être adopté.

LEPROPINACIA. БОТ. Genre proposé par Ventenat dans la famille des Lichens; il renferme des Patellaires, des Urcéolaires et même des Verrucaires. *V.* ces mots.

LEPROPUS. ИНС. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, que Schoonherr, qui l'avait formé, a ensuite réuni à son genre *Astycus* qui ne lui a pas paru en différer.

LEPROSIS. БОТ. Necker avait proposé ce nom pour remplacer celui de Lichen. *V.* ce mot.

LEPTACANTHE. *Leptacanthus.* БОТ. Genre de la famille des Acanthacées, établi par Nees Von-Esenbeck, pour une plante de l'Inde, qui avait été placée parmi les Ruellies. Ce genre offre pour caractères : calice à cinq divisions étroites, dont la médiane est la plus longue et les deux latérales les plus courtes; corolle hypogyne, infundibuliforme, dont le limbe est partagé en cinq divisions inégales : les deux postérieures plus grandes et ascendantes; quatre étamines incluses, didyames, insérés au tube de la corolle; anthères biloculaires, cordées, puis semi-ovales, à loges parallèlement contiguës par devant; ovaire à deux loges et à quatre ovules orbiculés, avec leurs rétinales épais, étendus en dessous.

LEPTACANTHE RUBICOND. *Leptacanthus rubicundus*, Nees; *Ruellia rubicunda*, Wight. Plante herbacée, à tige dressée, presque simple, à feuilles opposées, pétiolées et oblongues : celles qui se rapprochent des fleurs sont ovato-acuminées et très-petites; la panicle terminale est trichotome, composée de fleurs grandes et brillantes.

LEPTADÉNIE. *Leptadenia.* БОТ. Dans son travail sur les Asclépiadées, publié dans le premier volume des Mémoires de la Société Wernérienne, R. Brown appelle ainsi un nouveau genre de cette famille, qui se compose de deux ou trois espèces volubiles, cendrées, à feuilles planes et opposées, et à fleurs disposées en ombelles placées latéralement à côté des pétioles. Leur calice est à cinq divisions profondes; leur corolle monopétale, presque rotacée, ayant le tube très-court, la gorge munie d'écaillés; les étamines sont libres, à anthères simples à leur sommet; les masses polliniques sont droites, attachées par leur base et rétrécies à leur sommet. Le fruit n'est pas connu.

LEPTALEUM. БОТ. Genre de la famille des Crucifères, établi par De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, 2. p. 510) qui l'a ainsi caractérisé : calice fermé, composé de sépales linéaires, égaux à la base; pétales linéaires, du double plus longs que le calice; quatre étamines alternes avec les pétales, dont deux plus longs; silique cylindracée, indéhiscence? biloculaire, à valves convexes, et à cloison étroite; deux stigmates aigus, réunis en un seul; semences nombreuses disposées en un seul rang. Ce genre fait partie de la tribu des Sisymbriées de De Candolle. Il est caractérisé par un aspect très-grêle, particulier, et par ses quatre étamines for-

mées peut-être chacune par la soudure de deux, une dernière étant avortée. En adoptant cette théorie, on n'éloignerait pas le *Leptaleum* de la Tétradynamie de Linné, classe qui renferme toutes les autres Crucifères. Par ses fleurs il ressemble à *Malcomia*, par son stigmate à l'*Hesperis*, et par son calice et sa silique au *Sisymbrium*. Deux espèces, dont l'une était placée dans ce dernier genre, constituent le *Leptaleum*. De Candolle les a décrites sous les noms de *Leptaleum filifolium* et *Leptaleum pygmaeum*, et elles ont été figurées dans les *Icones Selectæ* de Benj. Delessert (t. II, tab. 68). La première croît en Sibérie et la seconde en Perse.

LEPTAMNIUM ET LEPTAMNUS. BOT. Ces noms ont été donnés par Raffinesque-Schmaltz à un genre formé aux dépens des Orobanches, et qui est le même que l'*Epifagus* de Nuttall. V. ce mot et OROBANCHE.

LEPTANDRE. *Leptandra.* BOT. Nuttall (*Gen. of North Amer.*, 1, p. 7) a proposé d'établir un genre nouveau pour le *Veronica Virginica* de Linné, genre qui, selon ce botaniste, se distinguerait des Véroniques par son calice à cinq divisions, sa corolle tubuleuse, campanulée, ses étamines très-saillantes et sa capsule dont les loges sont polyspermes. Mais ces différents caractères sont de fort peu d'importance et d'ailleurs se rencontrent soit isolément, soit réunis dans plusieurs autres espèces qui appartiennent sûrement au genre Véronique.

LEPTANTHE. *Leptanthus.* BOT. Ce genre, de la Triandrie Monogynie, L., voisin du *Pontederia*, a été établi par Richard (*in Michx. Flor. Boreali-Amer.*, 1, p. 24); mais il est identique avec le genre *Heteranthera*, constitué antérieurement par Beauvois, dans le 4^e volume des Actes de Philadelphie. V. HÉTÉRANTHÈRE. Le *Leptanthus gramineus* se distingue des autres espèces par des caractères qui ont paru suffisants pour en former un genre particulier, auquel Willdenow a donné le nom de *Schollera*. V. ce mot.

LEPTARRHÈNE. *Leptarrhena.* BOT. Genre de la famille des Saxifragacées, que Robert Brown a formé de deux plantes apportées du Kamtschatka, et que Don avait placées provisoirement parmi les Saxifrages. Voici les caractères génériques tracés par R. Brown : calice composé de cinq sépales plus ou moins soudés entre eux et avec l'ovaire; corolle de cinq pétales entiers et courtement onguculés; dix étamines dont cinq opposées aux pétales et cinq aux sépales; anthères uniloculaires, bivalves, à cloison incomplète et parallèle; deux carpelles à peine réunis par la base; semences très-menues, irrégulières; test recouvrant un noyau ovale.

LEPTARRHÈNE A FEUILLES DE PYROLE. *Leptarrhena Pyrolifolia*, Br. Tige ligneuse à son origine qui est garnie de rudiments de feuilles imparfaites et flétries; feuilles ovales, coriaces, pétiolées, glabres, brillantes en dessus, réticulées et crénelées sur leurs bords; fleurs réunies en panicule serrée, et portées sur des pédicelles glutineux ainsi que le calice.

LEPTASEA. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Hawordt, dans sa monographie des Saxifragacées,

pour une variété du *Saxifraga aizoides*, n'a point été adopté.

LEPTASPIDE. *Leptaspis.* BOT. C'est un genre des Graminées établi par R. Brown (*Prodr.*, 1, p. 211) et qui offre des fleurs monoïques. Les mâles ont une lépicène uniflore, bivalve, une glume plus grande, composée de deux paillettes membraneuses; l'externe ovale et concave, l'interne plus étroite, linéaire et plane; point de soies hypogynes. Les fleurs femelles ont la lépicène semblable à celle des mâles; la valve externe de la glume est très-renflée, presque globuleuse, avec une petite ouverture à son sommet; l'interne très-petite et linéaire. Point de soies hypogynes; le style est terminé par trois stigmates velus. Le fruit est renfermé dans la valve externe de la glume qui est vésciculeuse. La seule espèce connue de ce genre est :

LEPTASPIDE DE BANKS. *Leptaspis Banksii*, Brown, *loc. cit.* Cette plante, originaire de la Nouvelle-Hollande, a le port du *Pharus latifolius*, dont elle se rapproche aussi beaucoup par son organisation, n'en différant que par la forme de la valve externe de sa glume.

LEPTE. *Lepta.* BOT. Loureiro (*Flor. Cochinchin.*, édit. Willdenow, 1, p. 104) a établi sous ce nom un genre de la Tétrandrie Monogynie, L., auquel il a donné les caractères suivants : calice très-petit, à quatre divisions profondes, étalées; quatre pétales presque triangulaires, striés, courbés en dedans; quatre étamines à filets subulés et insérés sur les angles du réceptacle; ovaire presque arrondi; style à peu près nul; stigmate obtus; baie à quatre lobes monospermes. Ce genre est à peine connu, ce qui l'a fait rapporter à divers autres genres par les auteurs. Ainsi Jussieu l'a réuni au *Skimmia* de Thunberg, Sprengel à l'*Ilex*, Smith au *Vitis* et Poirét à l'*Othera*. Dans le second volume de son *Prodromus Syst. Veget.*, De Candolle l'a placé à la fin de la famille des Célastrinées. Une seule espèce le constitue; c'est le *Lepta triphylla*, Lour., arbrisseau très-rameux, à feuilles ternées, lancéolées et très-entières. Ses fleurs sont blanches, petites et disposées en grappe axillaire. Il croît dans les forêts de la Cochinchine.

LEPTE. *Leptus.* ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Microphthires de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), auquel ce savant donne pour caractères : six pattes; un suçoir avancé; des palpes apparentes, courtes et presque coniques; corps très-mou et ovale. Ces Arachnides ont le corps ovale et renflé; la partie antérieure présente comme une tête, ayant de chaque côté un point noir, les yeux probablement; la peau qui couvre le corps est souple, bien tendue et luisante; l'animal la fronce et la ride quelquefois. Ce genre s'éloigne des Coris par le corps qui est mou, tandis qu'il est écailleux dans ces derniers; il diffère des Atomes, en ce que ceux-ci n'ont point de suçoirs ni de palpes visibles. Ces petites Arachnides sont parasites.

LEPTE DU FAUCHEUR. *Leptus Phalangii*. Il vit sur le Faucheur (*Phalangium Opilio*), et souvent ne s'y tient fixé que par son suçoir.

LEPTE AUTOMNAL. *Leptus autumnalis*, Latr.; *Acarus autumnalis*, Shaw (Miscell. Zool., t. 2, pl. 42). Il est

très-petit et d'une couleur rouge; il grimpe et s'insinue dans la peau, à la racine des poils, et cause des démangeaisons très-vives; il est très-commun en automne sur les Graminées. Les habitants des campagnes le nomment vulgairement Rouget.

LEPTEMON. BOT. Synonyme de *Crotonopsis*. V. ce mot.

LEPTÈNE. *Leptæna*. MOLL. Genre de Mollusques Brachiopodes, de la famille des Térébratulines, établi par Dalman pour quelques coquilles fossiles, trouvées en Suède, et qui présentent pour caractères distinctifs: charnière dentée, comprimée, droite, excédant souvent la largeur de la valve; crochets imperforés, écartés; fossette nulle. Dalman décrit plusieurs Leptènes dont les plus remarquables sont:

LEPTÈNE RUGUEUSE. *Leptæna rugosa*, Dalm., Mem. Acad. Stock., an. 1827, p. 85; *Anomites rhomboidalis*, Wahlenb., Act. Ups. Coquille striée longitudinalement, avec le bord renflé et replié brusquement; disque plan, demi-circulaire, avec des sillons raboteux et concentriques. On trouve cette espèce dans les montagnes schisteuses de Mosseberg, et dans la craie de l'île Gothland.

LEPTÈNE TRANSVERSALE. *Leptæna transversalis*, Dalm.; *Anomites transversalis*, Wahlenb. Coquille semi-orbiculaire, finement striée, avec des sillons et des côtes en très-grand nombre, et disposés longitudinalement; la valve la plus petite est concave, relevée à sa base, la plus grande convexe, un peu renflée à son origine. De l'île Gothland.

LEPTÉRANTHE. *Lepteranthis*. BOT. Necker (*Elem. Bot.*, n° 150) a proposé de distinguer, sous ce nom générique, toutes les espèces linnéennes de Centaurées, dont les écailles de l'involucre sont recourbées, plumeuses des deux côtés, et dont les akènes fertiles sont pourvus d'une aigrette soyeuse. La section des *Centaurea*, à laquelle Persoon donne le nom de *Phrygia*, correspond à ce genre de Necker, qui a pour type le *Centaurea Phrygia* de Linné, espèce qui croît dans les hautes montagnes de l'Europe. Cassini a adopté ce genre, ainsi que le *Jacea*, formé aux dépens des Centaurées. Non-seulement ces deux genres ne sont pour Guillemain qu'un seul et unique groupe, mais ils ne lui semblent pas devoir être séparés du *Centaurea*. V. ce mot.

LEPTERUS. POIS. V. LEPIPTERUS.

LEPTICA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Meyer, dans la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées, aux dépens du genre *Gerbera*, n'a point été adopté par De Candolle, mais ce botaniste a appliqué le nom générique à une section de son genre *Gerbera*. V. ce mot.

LEPTIDE. *Leptis*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, que Fabricius nomme ainsi dans son Système des Antliates et qu'il appelait auparavant *Rhagio*. Latreille, qui a établi un genre d'Arachnides, sous le nom de Lepte, n'adopte pas la première dénomination de Fabricius et continue d'appeler Rhagion (*Rhagio*) les insectes du genre *Leptis* de Fabricius. V. RHAGION.

LEPTIDIUM. BOT. Nom donné par de Gingins (*in De Cand. Prodr.*, 1, p. 504) à la cinquième section

qu'il a établie dans le genre Violette. V. ce mot.

LEPTINELLE. *Leptinella*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie nécessaire, L., établi par H. Cassini (Bulet. de la Soc. Philomat., août 1822) qui l'a ainsi caractérisé: involucre hémisphérique, formé d'environ dix écailles appliquées, sur deux ou trois rangs, très-larges, membranenses et scarieuses sur le bord supérieur; réceptacle nu, conoïde; calathide tantôt unisexuelle, tantôt monoïque; le disque composé de fleurons nombreux, réguliers et mâles; la circonférence composée de fleurs en languettes et femelles. Les fleurs mâles renferment un rudiment d'ovaire qui est petit, dépourvu d'aigrette, et surmonté d'un style long, simple, terminé au sommet par une troncation orbiculaire. L'ovaire des fleurs femelles est grand, obovale, avec une bordure sur les deux côtés; il est dépourvu d'aigrette; le style est long, surmonté de deux stigmates larges et divergents. H. Cassini a placé ce genre dans la tribu des Anthémidées, près des genres *Hippia*, *Cotula* et *Gymnostyles* ou *Soliva*. Il en a décrit deux espèces: *Leptinella scariosa* et *Leptinella pinnata*, qui sont de très-petites plantes herbacées; leur patrie est inconnue. Il a indiqué avec doute, comme congénères de son *Leptinella*, les *Hippia peduncularis* et *Bogotensis* de Kunth.

LEPTINITE. MIN. Nom que l'on a donné à une roche composée d'Orthose granulaire, lamellaire, ou compacte, et de Mica; c'est en quelque sorte un Gneiss dans lequel le Quartz a disparu. On conçoit par conséquent, qu'il y a beaucoup de passages d'une roche à l'autre, et beaucoup de variétés que l'on ne sait souvent à quel type rapporter.

LEPTOCARPE. *Leptocarpus*. BOT. R. Brown appelle ainsi un nouveau genre qu'il a établi dans la famille des Restiacées et qu'il caractérise de la manière suivante: fleurs unisexuées et dioïques; périanthe formé de six écailles glutineuses. Dans les fleurs mâles on compte trois étamines, dont les anthères sont simples et peltées; dans les fleurs femelles, un ovaire uniloculaire, monosperme, surmonté d'un style simple et de deux ou trois stigmates filiformes. Le fruit est un akène crustacé, couronné par la base du style. Ce genre se compose d'espèces qui croissent à la Nouvelle-Hollande et au cap de Bonne-Espérance. Ce sont des plantes herbacées, dont les chaumes, dépourvus de feuilles, sont simples et environnés à leur base de gaines fendues. Les fleurs sont disposées en faisceaux ou en chatons, différence qui doit entraîner quelques autres dans l'organisation, et pourrait, selon Robert Brown, déterminer à former un genre particulier de chacun de ces groupes. Dans son travail, R. Brown donne les caractères de sept espèces de ce genre, observées par lui à la Nouvelle-Hollande. Parmi ces espèces, on remarque le *Leptocarpus simplex* qui est le *Restio simplex* de Forster, et le *Leptocarpus tenax* ou *Schœnodum tenax fœmina* de Labillardière, Nouv.-Holl., t. 229. Selon Brown, le *Schœnodum tenax mas* du même auteur appartient à un autre genre qu'il nomme *Lyginia*. Il faut encore rapporter au genre *Leptocarpus* les *Restio imbricatus* de

Thunberg, *distachyos* de Rottboel, et quelques autres espèces également originaires du cap de Bonn-Espérance.

LEPTOCARPÉE. *Leptocarpæa*. BOT. Le professeur De Candolle, dans le second volume de son *Systema Vegetabilium*, appelle ainsi un genre nouveau, qu'il forme dans la famille des Crucifères, pour le *Sisymbrium Loeselii*, L. Ce genre a pour caractères : une silique très-grêle et cylindrique, dressée ; un stigmate sessile et bilobé ; un calice étalé, formé de quatre sépales égaux ; des graines fort petites, disposées sur une ou deux rangées. Les fleurs sont jaunes et inodores ; les cotylédons sont probablement incombants. Ce genre ne paraît pas assez bien caractérisé pour devoir être adopté.

LEPTOCARPHE. *Leptocarpa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, institué par le professeur De Candolle pour une plante péruvienne, que Poeppig avait placée dans le genre *Helianthus*, et dont elle diffère néanmoins d'une manière évidente, ainsi qu'on peut en juger par les caractères suivants, assignés au nouveau genre : capitule multiflore, hétérogame ; fleurons de la circonférence ligulés, neutres et disposés sur un seul rang ; ceux du disque hermaphrodites, à cinq dents ; squames de l'involucre sur deux rangs, égales, lancéolato-linéaires ; réceptacle subconvexe, à paillettes peu nombreuses, linéaires, très-étroites et décidues ; corolles du disque à tube cylindrique, pubère extérieurement, l'orifice est à peine dilaté ; styles à rameaux courts, linéari-ligulés, pubères sur le dos ; akènes comprimés, obovales, membranux, pubescents, subglanduleux, couronnés, vers les angles, par deux arêtes courtes et menues.

LEPTOCARPE DES RIVAGES. *Leptocarpia rivularis*, De Cand. ; *Helianthus rivularis*, Poepp. Sous-arbrisseau très-glabre et dressé, à feuilles pétiolées, ovato-lancéolées, dentées en scie, obtuses à la base, pointues au sommet, membraneuses, penninervées, les inférieures opposées et les supérieures alternes. Les capitules sont pédicellés, réunis ordinairement au nombre de trois en corymbe, formés de fleurs jaunes à anthères brunes.

LEPTOCARYON. BOT. Synonyme de Noisette.

LEPTOCAULE. *Leptocaulis*. BOT. Végétal pourvu d'une tige grêle.

LEPTOCAULIDE. *Leptocaulis*. BOT. Le genre formé sous ce nom par Nuttall, dans la famille des Umbellifères, appartient à la Pentandrie Digynie, L., et se compose de quatre espèces recueillies par ce naturaliste en Californie. Il lui assigne pour caractères, tels qu'ils ont été adoptés par le professeur De Candolle : bords du calice entiers ; pétales elliptiques, entiers ; styles persistants et courts ; fruit ovale, comprimé sur les côtés ; méricarpes à cinq côtes à peine saillantes ; vallécules unirayées ; semences planiuscules, extérieurement convexes ; carpophore bifide au sommet. Les Leptocaulides sont des plantes herbacées, annuelles, glabres, dressées et fort minces, à tiges cylindriques, à feuilles multifides, dont les lobes sont linéaires ; les ombelles sont pédonculées, opposées aux feuilles ou terminales, composées d'un petit nombre de rayons et sans involucre

apparent ; les ombellules ont aussi leurs rayons peu nombreux, inégaux, avec un involucre court et oligophylle. Les fleurs sont blanches et petites. Aux quatre espèces que Nuttall a nommées *Leptocaulis diffusus*, *patens*, *echinatus* et *inermis*, le professeur De Candolle a ajouté le *Daucus divaricatus* de Walter, que les botanistes ont promené successivement dans plusieurs genres, et qui paraît devoir définitivement rentrer dans celui-ci.

LEPTOCÉPHALE. *Leptocephalus*. POIS. Genre établi par Gronou, placé dans l'ordre des Malacoptérygiens apodes, et conséquemment de la famille des Anguiformes, qui est la seule qu'on y trouve. Ses caractères consistent dans l'ouverture des branchies situées de chaque côté, en partie sous la gorge ; dans la petitesse de la dorsale et de l'anale qui sont à peine visibles, et s'unissent à la pointe de la queue ; dans le corps qui est comprimé comme un ruban. La tête est extrêmement petite, ayant le museau pointu ; on n'en connaît encore qu'une espèce.

LEPTOCÉPHALE MORRISIEN. Lac., Pois. t. II, p. 3, f. 2 ; *Leptocephalus Morrisii*, Gmel., *Syst. Nat.* XIII, t. I, p. 1150 ; vulgairement le HAMEÇON DE MER, petit Poisson des côtes d'Angleterre, long de quatre ou cinq pouces et d'une forme bizarre, lancéolé aux deux extrémités. Le *Leptocephalus Spallanzani* de Risso appartient aux Sphagébranches. V. ce mot.

LEPTOCÉRAS. BOT. R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 525) a ainsi nommé la seconde section du genre *Caladenia*, qui, par ses caractères assez saillants, sera probablement par la suite érigée en genre distinct. V. CALADÉNIE.

LEPTOCÈRE. *Leptocera*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Dejean (*Catal. des Coléopt.*, p. 108) et dont il ne donne pas les caractères. La seule espèce qui forme ce genre est le *Cerambyx scriptus* de Fabricius. Il se trouve à l'Île-de-France.

Le même nom a aussi été donné à un genre de Charançons, mentionné par Latreille (Familles naturelles du Règne Animal) et que Schoonherr a ensuite réuni à son *Naupactus*, dans sa Monographie nouvelle des Curculionidés. V. NAUPACTE.

LEPTOCÉREUS. BOT. Le genre formé sous ce nom par Raffinesque (*Journ. de Phys.*, vol. 89, p. 26), dans la famille des Graminées, a été réuni au genre *Lepturus* de Rob. Brown. V. LEPTURE.

LEPTOCHILE. *Leptochilus*. BOT. Genre de Fougères établi par le docteur Kaulfuss, dans son *Enumeratio Filicum collect. a Chamisso*, dont le type est l'*Acrostichum axillare* de Swartz. Ce genre a pour caractères : sporanges disposés en sores linéaires, continues, réunies décurremment de chaque côté contre la côte médiane ; indusion ayant la texture bivalve de la fronde ; l'une des deux valvules marginale, l'autre costale. Ces Fougères croissent parasites sur les arbres des îles Philippines ; la fronde stérile est oblongue, lancéolée ; la fertile est axillaire, linéaire et stipitée.

LEPTOCHIRE. *Leptochirus*. INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Brachélytres, tribu des

Axytéliens, fondé par Germar qui lui assigne pour caractères : antennes sétacées, distinctement moniliformes et nullement coudées; tête très-petite, supportant des mandibules fort épaisses à l'extrémité où elles présentent plusieurs dents placées sur une même ligne verticale; palpes filiformes; angles du corselet tronqués; un sillon longitudinal dans son milieu et une sinuosité de chaque côté de sa base; pattes courtes et fortes; jambes ciliées. La seule espèce connue est le *LEPTOCHIRE CORIACE*, *Leptochirus coriaceus*, Germ.; il a la tête plus étroite que le corselet et du double plus large que longue, noire, luisante, plane en dessus, canaliculée, convexe en dessous, avec le labre concave, en carré transverse, bordé; les antennes noires et poilues; les yeux petits, globuleux, exsertes et glauques; le corselet noir, carré, plan, canaliculé, avancé sur l'écusson et tronqué; les élytres sont à peine plus courtes que le corselet, mais un peu plus étroites, planes, tronquées, avec une strie près de la suture, et d'un noir luisant; les pieds noirs avec les tarsi roux. Ce singulier insecte a près d'un pouce de longueur et se trouve au Brésil.

LEPTOCHLÈNE. *Leptochlæna*. V. **LEPTOLÈNE.**

LEPTOCHLOA. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., établi par Palisot-Beauvois (Agrostographie, p. 71, tab. 15, f. 1) qui l'a ainsi caractérisé : panicule simple, à épillets alternes et simples, et à locustes disposées d'un même côté; lépicène (glume, Palis.) renfermant trois à cinq fleurs, et dont les valves sont lancéolées, aiguës et presque égales aux fleurs; glume inférieure (paillette, Beauv.) naviculaire et aiguë, la supérieure bifide et dentée; caryopse libre, sillonnée. Ce genre est, selon Beauvois, un de ceux qui ont le plus de rapport avec le *Poa*, dont il se distingue par le port, sa panicule simple, ses rameaux grêles et ses locustes disposés du même côté. Les espèces qui lui ont été rapportées par l'auteur sont au nombre de trois, savoir : 1° *Leptochloa capillacea*, Beauv., ou *Cynosurus capillaceus*; 2° *Leptochloa filiformis*; 3° et *Leptochloa virgata*.

Chr. Godofr. Nées d'Esenbeck (*Sylogæ Plantarum novarum*, Ratisbonne, 1824), en donnant la description très-détaillée d'une nouvelle espèce, *Leptochloa procera*, que le prince de Neuwied a rapportée du Brésil, et qui est cultivée au jardin de Bonn, a fait en même temps une petite monographie de ce genre. Il a indiqué comme synonymes génériques le *Leptostachys* de Meyer et l'*Oxydenia* de Nuttall. Quelques espèces placées dans le *Rhabdochloa* par Palisot-Beauvois doivent encore faire partie du *Leptochloa*; et, d'un autre côté, on doit éliminer de celui-ci les *Leptochloa cynosuroides*, *tenerrima* et *monostachya* de Rœmer et Schultes. En définitive, il a composé le *Leptochloa* des plantes suivantes : 1° *Leptochloa filiformis*; 2° *Leptochloa procera*, Nées, qui a peut-être pour synonyme le *Festuca filiformis* de Lamarck; 3° *Leptochloa virgata*; 4° *Leptochloa Chinensis*, Nées; 5° *Leptochloa Domingensis*, Nées, ou *Rhabdochloa Domingensis*, Palis.-Beauv.; 6° *Leptochloa gracilis*, Nées, ou *Chloris gracilis*, Kunth; 7° *Leptochloa dubia*, Nées, ou *Chloris dubia*, Kunth; 8° *Lepto-*

chloa digitaria, Nées, ou *Chloris digitaria*, Kunth.

LEPTOCOME. *Leptocoma*. BOT. Genre de la famille des Synanthlérées, tribu des Astéroïdées, établi par Lesson (*in Linnea*, 1851, p. 150) pour une plante du Né-paul, que Wallich avait considérée comme une espèce du genre *Lavenia*. Caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence très-petits, femelles, ligulés, entiers et disposés sur plusieurs rangs; ceux du disque sont en petit nombre, tubuleux et à cinq dents; réceptacle plan, garni de fimbrioles très-courtes; involucre campanulé, formé d'un double rang irrégulier de squames elliptiques et aiguës; style des fleurons femelles bifides, de la longueur des languettes corollaires, celui des fleurons hermaphrodites, court et inclus; disque petit, plan et calleux; akènes comprimés, très-glabres, avec une côte échan-crée; ceux de la circonférence ont un bec, ceux du centre en sont dépourvus; aigrette consistant en deux ou quatre soies très-minces, flexueuses et décidues.

LEPTOCOME A GRAPPE. *Leptocoma racemosa*, Less.; *Lavenia rigida*, Wallich. Plante herbacée, dressée, rigidule, à peine pubère, garnie de feuilles alternes, courtement pétiolées, elliptico-lancéolées, pointues aux deux bouts, très-entières ou çà et là dentelées et calleuses, avec quelques poils épars sur une triple nervure en dessus, pubérules en dessous avec des points glanduleux sur les nervures; les pédoncules sont axillaires, distants, monocéphales, les plus jeunes courts et réfléchis, les adultes plus longs, étalés, constituant une grappe foliacée, rigide et terminale, composée de petites fleurs blanches.

LEPTOCONQUE. *Leptoconchus*. MOLL. Genre de la classe des Gastéropodes pectinibranches, établi par Ruppel, pour un Mollusque qu'il a trouvé enclavé dans la masse calcaire des Polypiers et ne communiquant avec la mer que par une ouverture médiocre. Caractères : tête à trompe allongée, mais qui est entièrement rétractile; bouche sans armure apparente; deux tentacules aplatis, triangulaires, courts, réunis à leur base interne, portant les yeux à la moitié de leur longueur, sur le côté externe; pied médiocre, musculeux, sans opercule; manteau à bord circulaire, sans aucun ornement, avec un faible prolongement du côté gauche. Cavité branchiale à ouverture assez large, la branchie composée d'un seul peigne formé de lames triangulaires, serrées les unes contre les autres; au fond de la cavité branchiale se trouve l'orifice des ovaires, dont les œufs sortent par paquets nombreux, enveloppés chacun dans un sac visqueux, aplati et de forme elliptique; au milieu de la cavité branchiale du côté droit, est l'orifice de l'anus; sur le côté droit du cou, un peu en avant du tentacule du côté droit, il y a un autre orifice qui pourrait être en relation avec les organes mâles de la génération. La coquille est de forme subglobuleuse; elle est mince, très-fragile, translucide, à spire basse, presque effacée par le surcroisement des lames du dernier tour; ouverture grande, de forme subovale, les deux extrémités contournées en sens opposé, de sorte que l'ouverture a quelque ressemblance avec un S retourné; les deux bords non réunis, le droit mince à tout âge et un peu évasé antérieurement,

comme dans les Janthines adultes ; la columelle tronquée et contournée ; couleur, le blanc un peu impur. La seule espèce connue de ce genre a été trouvée dans la mer Rouge, par Ruppel, et nommée *Leptoconchus striatus*.

LEPTOCORISE. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Longilabres, mentionné par Latreille, dans ses Familles du Règne Animal, p. 421. Il est voisin du genre Alyde.

LEPTOCORYPHIUM. BOT. Le genre institué sous ce nom par Nées (*Mart. Fl. Bras.*, 11, 85), dans la famille des Graminées, ne diffère point du genre *Milium* de Linné.

LEPTOGRAMBE. BOT. Nom donné par De Candolle à la seconde section du genre *Crambe*, laquelle correspond au genre *Rapistrum* de Médikus et de Mœnch. *V. CRAMBE.*

LEPTODACTYLE. *Leptodactyla.* INS. Coléoptères pentamères ; ce genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, formé par Baulé, est le même que celui publié un peu auparavant par Klug sous le nom de *Miscelus*. *V. MISCÈLE.*

LEPTODACTYLES. *Leptodactyla.* MAM. Illiger forme sous ce nom une petite famille entre les Makis et les Marsupiaux pour le genre Aye-Aye. *V. ce mot.*

LEPTODAPHNÉ. *Leptodaphne.* BOT. Genre de la famille des Laurinées, établi par Nées Van Esenbeck, qui lui assigne pour caractères : fleurs hermaphrodites ou dioïques par avortement ; périgone infundibulaire, avec son limbe divisé en six parties égales et décidues ; neuf étamines disposées sur trois rangs : six extérieures fertiles, trois intérieures stériles, quelquefois même peu visibles ; anthères ovales, introrses, à quatre loges superposées par paire, déhiscentes par autant de valvules ascendantes ; toutes les étamines stériles sont stipitées, biglanduleuses en dessous du sommet, quelquefois rudimentaires et presque imperceptibles ; ovaire uniloculaire, uniovulé ; style court ; stigmaté en tête comprimée, presque à quatre lobes. Le fruit est une baie monosperme, enfoncée dans le tube du périgone, qui est troncato-cyathiforme, très-entier et un peu charnu à sa base. Les Leptodaphnés appartiennent au Brésil ; ce sont des arbres de moyenne élévation, à feuilles alternes, veinées et réticulées, à panicules lâches, nues et axillaires.

LEPTODERMIDE. *Leptodermis.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Wallich (*in Fl. Ind.*, 2, p. 191) qui lui donne les caractères suivants : calice supérieur ; corolle monopétale, infundibuliforme ; étamines courtes et incluses ; ovaire accompagné d'une bractée caliciforme, tubulense et bilobée ; cet ovaire est à cinq loges contenant chacune un seul ovule dressé. Le stigmaté est à cinq lobes. Le fruit est une capsule à cinq loges monospermes, s'ouvrant en cinq valves. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce :

LEPTODERMIDE LANCÉOLÉE. *Leptodermis lanceolata*, Wall., *loc. cit.* C'est un arbrisseau à feuilles opposées, presque décussées, lancéolées, aiguës, entières, portées sur un court pétiole. Les fleurs sont blanches, inodores,

ternées et placées au sommet des rameaux. Il croît dans les montagnes du Népal.

LEPTODON. BOT. (*Mousses.*) Weber et Mohr (*Tab. Syn. Musc.*) avaient proposé ce nom pour le genre *Lasia* de Palisot-Beauvois ; ce dernier nom ayant la priorité, a dû prévaloir. *V. LASIA.*

LEPTOÈNE. *Leptæna.* MOLL. FOSS. Ce genre, de la famille des Térébratulites, a été institué par Dalman, dans une Monographie de cette famille, qu'il publia en 1828, peu de jours avant sa mort. Ce genre comprend des espèces des genres *Productus* de Sowerby, *Ammonites* de Wahlenberg, *Gryphites* et *Anomites* de Schloth., *Euteles* de Fischer, *Strigocephalus* de DeFrance ; il offre pour caractères : test presque inéquivalve, équitater, aplati, avec le bord comprimé et courbé ; bord cardinal transverse, rectiligne, très-large, dépourvu d'ouverture ; l'une des valves présentant deux dents cardinales obtuses. Les principales espèces décrites par Dalman, sont : *Leptæna rugosa*, *depressa*, *englypha* et *transversalis*.

LEPTOGASTER. INS. Syn. de Gonype. *V. ce mot.*
LEPTOGLIUM. BOT. (*Lichens.*) Sixième sous-genre établi parmi les Collémas par Acharius ; il est ainsi caractérisé : thalle foliacé ; lobes arrondis, membraneux, d'une consistance très-tendre, nus, d'un gris cendré, presque diaphanes ; apothécies sous-pédicellées. Il serait bien désirable qu'un lichénographe habile fit une monographie du genre *Collema* dont la France possède un grand nombre. Pouzolz a récolté en Corse, à San-Bonifacio, le *Collema azureum* de Swartz, qui n'avait encore été trouvé qu'à la Jamaïque par ce dernier botaniste, et par Fée sur les Quinquinas péruviens. Ce beau Lichen rentre dans la section dont il est ici question.

LEPTOGLOTTIDE. *Leptoglottis.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : fleurs polygames ; calice coloré, à quatre dents ; estivation valvaire ; quatre pétales caduques accidentellement ; huit étamines à filaments libres, liguliformes, planes et stériles dans les fleurs inférieures, et filiformes, crispées, anthérifères dans les fleurs supérieures ; style filiforme. Les Leptoglottides sont des plantes herbacées, dressées, glabres, armées de petites épines en crochet sur la tige, les pétioles et les pédoncules, à stipules subulées, à feuilles bipennées, composées de cinq ou six paires de folioles découpées, oblongues, mucronées, marquées en dessous de quelques nervures anastomosées, élevées distinctement et diversement réticulées ; les fleurs sont blanches.

LEPTOGLOTTIDE DE NUTTAL. *Leptoglottis Nuttali.* Cette espèce, l'unique du genre, a été apportée par Nuttal de la Californie.

LEPTOGYNE. *Leptogyne.* BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Elliott, pour le *Coniza bifrons* de Linné, n'a pas été adopté par De Candolle qui a placé cette plante dans son genre *Pluchea*.

LEPTOHYMÉNIER. *Leptohymenium.* BOT. Genre de la famille des Mousses bryacées, institué par Schwægrichen qui lui donne pour caractères : sporange la-

téral, égal à sa base; opercule en bec; péristome double : seize dents courtes et distinctes à l'extérieur, un même nombre à l'intérieur, mais les dents y sont unies par une légère membrane, de manière qu'on en aperçoit à peine les extrémités. Ces Mousses appartiennent au Népal; elles sont en gazon et se trouvent sur le tronc des arbres.

LEPTOLÈNE. *Leptolæna*. BOT. Du Petit-Thouars, dans son Histoire des Végétaux des îles australes d'Afrique, p. 41, appelle ainsi un genre nouveau de plantes, qu'il établit dans sa petite famille des Chlénacées. Ce genre se compose d'une seule espèce, *Leptolæna multiflora*, loc. cit., t. II. C'est un petit arbuste élégant, originaire de Madagascar. Ses rameaux sont grêles; ses feuilles alternes, courtement pétiolées, ovales-oblongues, entières, un peu ondulées sur les bords, glabres, accompagnées à leur base de deux stipules très-caduques. Les fleurs sont blanches, réunies en corymbe terminal. Chaque fleur offre un involucre monophylle, épais, à six dents; le calice est plus long que l'involucre, formé de trois sépales concaves; la corolle est composée de cinq pétales rétrécis à leur base, et rapprochés de manière à former un tube. Les étamines, au nombre de dix, sont monadelphes par leur base où elles constituent un urcéole entier. L'ovaire est à trois loges contenant chacune deux ovules; le style est épais, terminé par un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule uniloculaire et monosperme par avortement, entièrement recouverte par l'involucre qui est charnu. La graine se compose d'un tégument propre qui est coriace, d'un endosperme corné et d'un embryon dont la radicule cylindrique est tournée vers le hile. Cet arbrisseau, commun autour de Foulepointe, fleurit en août. Le genre *Leptolæna* est très-voisin du *Sarcolæna*; cependant il en diffère : 1° par le calice plus long que l'involucre; 2° par ses étamines seulement en nombre double des pétales; 3° et par son fruit uniloculaire et monosperme.

LEPTOLOBIER. *Leptolobium*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Bentham, aux dépens du genre *Glycine* de quelques auteurs et pour diverses espèces récemment observées à la Nouvelle-Hollande. Caractères : calice campanulé quinquéfide, subbilabié; étendard de la corolle orbiculé ou obovale, plus long que les ailes qui sont oblongues; carène obtuse, presque droite, plus courte que les ailes et leur adhérent; étamines monadelphes à leur base, toutes presque égales et fertiles; ovaire sessile, renfermant plusieurs ovules; style courbé, glabre; stigmate capité et terminal; légume linéaire, comprimé, submultiloculaire entre des isthmes cellulux; semences estrophiolées. Les espèces de ce genre sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, et volubiles; leurs feuilles sont divisées en trois folioles stipulées, opposées, avec une impaire distante; les pédoneules sont axillaires, à rameaux simples et grêles, les inférieurs les plus courts, portant de 1 à 4 fleurs, les supérieurs allongés et multiflores. Chaque fleur est solitaire dans l'aisselle de sa bractée.

LEPTOLOBIER A PETITES FEUILLES. *Leptolobium microphyllum*; *Glycine minima*, De Cand.; *Kennedy*

microphylla, Sieber. Sa tige est filiforme, très-glabre, à folioles oblongues ou lanecolées, les supérieures linéaires, obtusculées, glabres, à peine plus courtes que le pédicelle du calice qui est presque glabre; les divisions du limbe du calice sont plus courtes que le tube, et les semences ont leur tégument rugueux et ponctué.

LEPTOMÈRE. *Leptomera*. CRUST. Genre de l'ordre des Læmodipodes, famille des Filiformes (Latr., Fam. natur. du Règne Anim.), établi par Latreille et ayant pour caractères : pieds au nombre de quatorze, disposés en une série continue depuis la tête jusqu'à l'extrémité postérieure du corps, y compris les deux premiers qui sont annexés à la tête. Ces pieds sont très-grêles; corps composé d'une tête et de six segments. Ces Crustacés se distinguent des genres Proton et Chevrolle, parce que ceux-ci n'ont que dix pieds : les premiers en série continue, et les seconds en série interrompue. Le Crustacé qui forme le type de ce genre est le *Squilla ventricosa* de Müller (Zool. Dan., tab. 56, fig. 1-5); Herbst (Cancr., t. xxxvi, fig. 11). Latreille rapporte aussi à ce genre l'espèce représentée par Sallaber (Mém., tab. 10, fig. 2), qui a un appendice en forme de lobe à tous les pieds, les deux premiers exceptés, et le *Cancer pedatus*, Montagu (*Trans. Linn.*, t. XI, pl. 2, fig. 6), qui en a tous les pieds pourvus, moins ceux de la première et des trois dernières paires.

LEPTOMÉRIDE. *Leptomeris*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Réduvites, institué par Delaporte qui lui assigne pour caractères : antennes fortes, un peu courtes, composées de quatre articles dont le premier très-court, le deuxième plus long que les suivants qui sont égaux en longueur, le quatrième presque ovale; rostre court, un peu arqué, se prolongeant seulement jusqu'à la première paire de pattes; yeux gros, saillants; corselet aplati, sillonné transversalement vers le milieu; écusson triangulaire; corps ovulaire, un peu élargi; hémélytres grandes; pattes courtes, surtout les antérieures; tarsi grêles, peu allongés et composés de deux articles; ongles simples. Ce genre contient un assez grand nombre de petites espèces indigènes, qui ont été réunies par beaucoup d'entomologistes avec les Sténocéphales, malgré des différences bien frappantes.

LEPTOMÉRIDE PEINTE. *Leptomeris picta*, Delap. Elle est noire, avec la base des antennes, celle des hémélytres et les pieds testacés; la partie membraneuse des hémélytres est brune, avec une tache et l'extrémité brunâtres. Taille, deux lignes.

LEPTOMÉRIE. *Leptomeria*. BOT. Genre de la famille des Santalacées, très-voisin des *Thesium*, établi par Rob. Brown (*Prodr.*, I, p. 355), et qui peut être ainsi caractérisé : calice adhérent avec l'ovaire, infère et terminé par un limbe rotacé à quatre ou cinq divisions profondes et persistantes; disque épigyne à quatre ou cinq lobes; étamines au nombre de cinq, insérées en dehors des lobes du disque; stigmate lobé. Le fruit est un drupe couronné par le limbe du calice. Ce genre se compose de petits arbustes à feuilles éparses, petites et quelquefois nulles. Leurs fleurs sont également fort petites, disposées en épis. Le genre *Comandra* proposé par Nuttall, pour le *Thesium umbellatum*,

paraît devoir être réuni à ce genre. Le *Leptomeria* auquel Brown réunit le *Thesium drupaceum* de Labillardière, diffère des *Thesium* par la présence d'un disque épigyne.

LEPTOMITUS. BOT. (*Confervées?*) Genre récemment établi par Agardh (*Syst. Alg.*, p. 25 et 49), qui lui donne pour caractères : des filaments hyalins ou peu colorés, arachnoïdes, obscurément aciculés, libres, droits, et non entrelacés. Ce sont, au dire de l'auteur, les ébauches de la végétation sur les corps inondés. Il en mentionne dix espèces, toutes excessivement petites, à peine visibles à l'œil désarmé, et ne se manifestant guère que comme un duvet pâle. Les unes croissent sur les Hydrocharides de l'eau douce, d'autres sur les Cérarniaires de la mer. Mademoiselle Libert en a découvert une espèce fort élégante dans les environs de Malmédy, et à laquelle on a donné le nom spécifique de *Libertiæ*.

LEPTON. BOT. La plante désignée sous ce nom dans Pline, paraît être la petite Centaurée. V. ÉRYTHRÉE.

LEPTONÈME. *Leptonema.* BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, et de la Diécie Pentandrie, Linn., nouvellement établi par Adrien de Jussieu (*De Euphorb. Generib.*, p. 19, pl. 4, f. 12) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs dioïques; calice à cinq divisions profondes. Les fleurs mâles sont pourvues de cinq ou rarement six étamines dont les filets sont libres, capillaires, saillants, les anthères grosses, courbées, à loges distinctes pendant la préfloraison et ensuite redressées. Les fleurs femelles présentent trois à cinq styles profondément divisés en deux, surmontant un ovaire à trois ou cinq loges dispermes. Le fruit est capsulaire, globuleux, déprimé, à trois ou plus fréquemment cinq coques bivalves et dispermes. Le placenta porte trois à cinq cloisons, et forme supérieurement autant d'expansions (*massulæ*) pendantes dans les loges, et sous lesquelles on voit les funicules qui suspendent les ovules. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce que Poiret (Dict. Encycl.) avait décrite sous le nom d'*Acalypha venosa*. C'est un arbuste de Madagascar, à feuilles alternes, stipulacées, longuement pétiolées, presque entières et velues. Les pédoncules des fleurs sont solitaires et axillaires, plus longs et uniflores dans les individus femelles, multiflores dans les mâles, et accompagnés de plusieurs bractées linéaires.

LEPTONIA. BOT. Quinzième sous-genre d'Agaric, dans la méthode de Frics. V. AGARIC.

LEPTONYQUE. *Leptonychus.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, institué par Chevrolat qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, presque de la longueur des élytres, composées de dix articles, dont le troisième plus long, et les derniers formant une massue allongée; labre caché par le chaperon; languette fourchue et tronquée; mandibules cornées, perpendiculaires, larges, planes, très-arquées, avec deux dents recourbées vers l'extrémité; mâchoires droites, membraneuses, obliquement tronquées au bout, avec le bord inférieur plus petit; palpes maxillaires allongées, avec le premier article conique, le deuxième renflé, le troisième fort court, le quatrième

ovale, formant massue; palpes labiales resserrées sous le labre inférieur. Une seule espèce compose jusqu'ici ce genre; c'est :

LEPTONYQUE ÉRODIOÏDE. *Leptonychus erodioides*, Chev. Sa tête est irrégulièrement rugueuse, lisse au front, peu inclinée et comme tronquée, saillante près du corselet; les antennes sont logées dans une cavité formant un coude triangulaire, elles ont le premier article arrondi, l'extrémité de la massue et une partie des côtés d'un gris argenté, mat; corselet ponctué, abaissé en avant et sur les bords, marginé, excepté en arrière, avec les côtés arrondis; élytres gibbeuses, soudées en dessous, couvertes d'un assez grand nombre d'aspérités, guillochées en arrière; elles ont une strie de l'épaule à leur extrémité; cuisses antérieures un peu plus grosses que les suivantes, avec les trochanters petits; jambes grêles, munies près de l'insertion des tarsi de deux épines roides; crochets des tarsi divergents. Taille, quatre à cinq lignes. Du Sénégal.

LEPTOPE. *Leptopus.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Oeulées, établi par Latreille, et ayant pour caractères : bec court, arqué et épineux en dessous; antennes en forme de soies; cuisses antérieures grandes et épineuses. Ce genre se distingue de celui de Salde par le bec qui est long dans ce dernier. Les Pélogonies de Latreille s'en distinguent par les antennes et par la forme du corps. L'espèce sur laquelle Latreille a établi ce genre est :

LEPTOPE LITTORAL. *Leptopus littoralis*, Latr. Il est long de deux lignes, ovale, d'un cendré obscur, avec quelques taches sur les élytres et leur bord extérieur, blanchâtres. Leurs appendices membraneux sont pâles avec les nervures obscures, les pieds sont d'un jaunâtre pâle. Cette espèce a été trouvée en Espagne par Léon Dufour. Le *Leptopus lapidicola* en est très-voisin; il a été découvert dans le département du Calvados par Basoches.

LEPTOPE. *Leptopus.* CRUST. Genre de la famille des Trigonés, établi par Lamarck, avec les caractères suivants : quatre antennes courtes; yeux globuleux, assez rapprochés de la bouche, séparés par un front subdenté, à pédoncules courts; corps petit; test arrondi, trigonoïde; rostre nul ou très-court; dix pattes onguiculées: les deux antérieures chélicifères, plus courtes, les autres fort longues, très-grêles, subfiliformes. Les Leptopes se rapprochent des Sténorhynques, et ont comme eux l'aspect des Faucheurs, par leur corps petit, leurs grandes pattes grêles, très-longues et très-menues; mais ils n'offrent pas un rostre allongé, portant les yeux et les éloignant de la bouche. Le pédoncule de leurs yeux est droit, et non perpendiculaire à l'axe longitudinal du corps. Edwards pense que ce genre ne doit pas être séparé de celui des Égéries de Leach, et que tous deux doivent former un petit groupe distinct des autres Décapodes brachyures de la famille des Axyrhynques de Latreille, par la longueur extrême de leurs pattes, par la forme de leurs pieds-mâchoires externes, dont le troisième article est presque carré, et donne insertion à l'article suivant à son

angle interne, par leurs yeux parfaitement rétractiles, par leur carapace presque cylindrique, etc.

LEPTOPE LONGIPÈDE. *Leptopus longipes*, Lam.; *Macropus longipes*, Latr.; *Inachus longipes*, Fab.; *Cancer longipes*, Lin. Test épineux; mains ovales et rudes; pattes postérieures très-longues. De l'océan Indien.

LEPTOPÉTALE. *Leptopetalus*. BOT. Plante dont les pétales sont fort étroits.

LEPTOPHINA. REPT. Groupes de Serpents, qui comprend les genres *Dryinus* de Merrhem, et *Leptophis* de T. Bell.

LEPTOPHYLLE. *Leptophyllus*. BOT. Épithète par laquelle on désigne les plantes qui ne portent que de petites et minces feuilles.

LEPTOPHYTE. *Leptophytus*. BOT. Ce nom a été donné par H. Cassini (Bullet. de la Société Philom., janvier 1817) à un sous-genre formé aux dépens du *Leysera*; il se distingue des espèces considérées comme types de celui-ci par sa calathide discoïde au lieu d'être radiée, par son involucre oblong, cylindracé, formé d'écaillés dressées, entièrement appliquées, non appendiculées, très-aiguës au sommet, tandis que les vrais *Leysera* ont l'involucre campaniforme, à écaillés surmontées d'un appendice étalé et arrondi au sommet. Le *Leptophytus* diffère en outre du *Leysera* par sa tige herbacée. L'auteur de ce sous-genre a donné une très-longue description de tous les organes floraux, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, tome XXVI, p. 77. Une seule espèce le constitue; c'est le *Gnaphalium leyseroïdes*, Desf., Flor. Atlant., auquel Cassini a donné le nom de *Leptophytus leyseroïdes*. C'est une plante herbacée, annuelle, basse, à tige grêle, roide, cylindrique, pubescente, très-rameuse dès la base, à rameaux très-divergents, étalés horizontalement, garnis de poils capités; les feuilles sont très-irrégulièrement et très-diversément disposées, alternes, opposées, verticillées ou fasciculées, sessiles, semi-amplexicaules, longues de cinq à dix lignes, très-étroites, linéaires-subulées, un peu laineuses en dessous, ciliées sur les bords; calathides étroites, solitaires au sommet de pédoncules terminaux et latéraux, nus, grêles, roides, glabres, lisses, bruns et criniformes; péricline glabre; corolles jaunes: celles de la couronne au nombre de quinze environ. De Barbarie.

LEPTOPODE. POIS. Sous-genre de Coryphæne. V. ce mot.

LEPTOPODE. *Leptopoda*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Nuttall (*Gener. of North Amer. Plants*) qui lui a donné les caractères suivants: involucre court, formé de folioles aiguës, disposées sur un seul rang; réceptacle nu et hémisphérique; fleurs du disque nombreuses, régulières, hermaphrodites, ayant une corolle à tube court, et à limbe glanduleux, quadri ou quinquédenté; un ovaire cylindracé, glabre, surmonté d'une aigrette composée de huit à dix paillettes oblongues, obtuses, un peu découpées; fleurs des rayons nombreuses, neutres, disposées sur un seul rang, et présentant une corolle à languette tridentée et élargie vers le sommet. Ce genre est très-voisin de l'*Helenium*, dont il ne diffère que par un involucre simple et par

les fleurs neutres de la circonférence. Il a aussi beaucoup de rapports avec les genres *Gaillardia* ou *Gaillardia* et *Balduina*, mais il en est suffisamment distinct par des caractères que les limites de cet article ne permettent point d'énumérer ici; il suffira de jeter les yeux sur les descriptions de ces genres. V. BALDUINE et GALARDIE.

LEPTOPODE HÉLÉNION. *Leptopoda Helenium*, Nuttall; *Gaillardia fimbriata*, Michx. C'est une plante herbacée dont la tige est simple, haute d'environ un mètre, garnie dans sa partie moyenne de feuilles décurrentes, les inférieures très-longues, linéaires, lancéolées, les supérieures moins longues, sessiles et linéaires. La calathide, composée de fleurs jaunes, est solitaire au sommet de la tige. Cette plante croît dans les terrains marécageux et découverts de la Caroline et de la Géorgie.

LEPTOPODIE. *Leptopodia*. CRUST. Genre établi par Leach. V. MACROPODIE.

LEPTOPODITE. *Leptopodites*. INS. Nom donné à une section de Diptères remarquables par la longueur et la ténuité des pattes postérieures. Les Mouches qui en font partie, se tiennent sur les plantes; plusieurs fréquentent les lieux aquatiques.

LEPTOPORA. BOT. Genre formé aux dépens des Bolets; il renferme les espèces qui ont leurs pores situés à la partie supérieure de la plante, et Raffinesque, créateur du genre, en fait connaître plusieurs nouvelles. Ce genre est encore mal caractérisé: les *Leptopora nivea*, *stercoraria* et *difformis*, de l'Amérique boréale, en sont les types, suivant Raffinesque.

LEPTOPS. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr qui l'a caractérisé ainsi: antennes longiuscules et fortes, coudées, composées de douze articles obconiques, presque égaux à l'exception des quatre derniers qui forment une massue ovale-oblongue et acuminée; trompe plus longue du double que la tête, assez épaisse, cylindrique, un peu fléchie, renflée à l'extrémité, carénée ou sillonnée en dessus, avec un trait enfoncé de chaque côté en avant des yeux; ceux-ci allongés, perpendiculaires et déprimés; corselet presque cylindrique, bisinué à sa base, avec ses côtés presque droits, à peine rétréci postérieurement et avancé en lobes sous les yeux; élytres ovalaires, convexes surtout vers l'extrémité, avec les épaules obliques. Les deux espèces connues de ce genre, *Leptops robustus* et *tuberculatus*, ont été apportées de la Nouvelle-Hollande.

LEPTOPYRUM. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Raffinesque, dans la famille des Graminées, a été réuni au genre *Avena*. V. AVOINE.

LEPTORAMPHE. OIS. Division formée par Duméril (*Zool. An.*, p. 47) parmi les Passereaux, pour ceux qui ont le bec long, étroit, sans échancrure et souvent flexible.

LEPTORCHIS. BOT. Sous ce nom, Du Petit-Thouars (*Hist. des Orchidées des îles australes d'Afr.*) a établi un genre qui correspond au *Malaxis* de Swartz. Les deux espèces dont il se compose et qui croissent dans les îles de France et de Bourbon, ont été nommées par

l'auteur, selon sa nomenclature particulière, *Flavileptis* et *Erythroleptis*. *V.* ces mots.

LEPTORHYNQUE. *Leptorhynchus*. ois. Genre de l'ordre des Échassiers, établi par le baron Dubus de Ghysignies, sur la dépouille d'un Oiseau qu'il a reçue de la Nouvelle-Hollande, et qui lui a offert pour caractères distinctifs : bec très-long, droit, grêle, comprimé à sa base, déprimé vers son extrémité, lisse, terminé en pointe obtuse; mandibules sillonnées latéralement jusqu'aux trois quarts de leur longueur; narines longitudinales, étroites, linéaires, percées à la base du sillon supérieur; ailes ne dépassant pas la queue et pointues : la première rémige la plus longue; queue courte, arrondie, composée de douze rectrices; jambes nues en grande partie; pieds très-grêles, réticulés, à tarse fort allongé : les trois doigts antérieurs réunis par une membrane nataoire échancrée dans le milieu; point de pouce visible; ongles courts, en forme de faux, celui du doigt intermédiaire subitement crochu à son extrémité.

L'Oiseau qui fait le type de ce nouveau genre a beaucoup de rapports avec les Avocettes dont il a la plupart des caractères; comme elles il a le bec aminci, déprimé et lisse; il a aussi les tarsi très-longs, les doigts palmés, etc.; mais il en diffère essentiellement parce que son bec est étroit et non terminé en pointe aiguë, parce qu'il est dépourvu de pouce ou de doigt postérieur, car ce n'est qu'en examinant fort attentivement l'organe, qu'on distingue à la partie postérieure du tarse, un peu au-dessus du *podium*, une très-petite protubérance qui pourrait faire supposer l'existence de quelque rudiment de pouce sous-cutané; du reste l'Oiseau n'en est pas moins tridactyle. Les mœurs des Leptorhynques sont encore totalement inconnues.

LEPTORHYNQUE A POITRINE ROUSSE. *Leptorhynchus pectoralis*, Dub. Tête, cou, partie antérieure de la poitrine, dos, flancs et abdomen blancs; une large bande transversale rousse, bordée antérieurement de noir, occupe le centre de la poitrine, et se termine en avant du pli de l'aile; grandes scapulaires, tectrices alaires et rémiges d'un brun noirâtre; ces dernières terminées de blanc; rectrices blanches, à l'exception des quatre intermédiaires qui sont brunâtres; milieu du ventre marqué longitudinalement de noir fuligineux, qui descend jusqu'à la région anale. Longueur totale depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, environ quinze pouces; le bec a près de trois pouces; la hauteur des jambes est de cinq pouces et demi.

LEPTORHYNQUE. *Leptorhynchus*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, a été formé par Lesson, aux dépens des genres *Helichrysum* de Cassini, *Chrysocoma*, Labillardière et *Viraya*, Gaudichaud; il a été adopté par le professeur De Candolle, avec les caractères suivants : capitule multiflore, homogame; réceptacle entièrement bractéolé et plan; squames de l'involucre imbriquées sur plusieurs rangs, serrées, acuminées, desséchées et scarieuses au sommet; corolles tubuleuses, à cinq dents; stigmates capitellés au sommet; akène comprimé, sub-aigretté, grêle, prolongé à l'extrémité en un bec,

tantôt court, tantôt allongé, et que termine une aréole; aigrette à dix ou douze soies unisériales, serrato-scabres, un peu concrètes à la base. Les Leptorhynques sont des plantes herbacées, grêles et ascendantes; les rameaux sont dépourvus de feuilles et monocéphales au sommet; les feuilles sont alternes, sessiles, oblongues-linéaires, très-entières, avec leurs bords plus ou moins roulés; l'involucre est subtomenteux; les corolles sont jaunes. Toutes appartiennent à la Nouvelle-Hollande.

LEPTORHYNQUE ÉCAILLEUX. *Leptorhynchus squamosus*, Less.; *Helichrysum Dubium*, Cass.; *Chrysocoma squamata*, Labil. Feuilles inférieures oblongo-elliptiques, acuminées, les supérieures linéaires, tomenteuses en dessous; les plus voisines de l'extrémité de la tige sont scarieuses; involucre turbiné à sa base. De la terre de Diémen.

LEPTORIMA. POLYP.? Raffinesque établit sous ce nom un genre qu'il est impossible de rapporter avec certitude, soit au règne végétal parmi les Hydrophytes, soit au règne animal, mais qu'on peut supposer appartenir aux Polypiers jusqu'à ce qu'il ait été de nouveau examiné. L'auteur le dit voisin de son genre *Phytelis* (*V.* ce mot) et le caractérise ainsi : corps parasite, irrégulier, coriace, crustacé, friable, poreux en dessus. Il en mentionne trois espèces :

Leptorima undulata, rose, lobé, ondulé, à pores rouges, très-petits et égaux;

Leptorima nivea, blanc, lisse, à pores petits et inégaux;

Leptorima oculata, rougeâtre, lisse, à bord convexe et sans pores, mais garni au milieu de grands pores inégaux, plus grands, entourés d'un cercle blanchâtre.

Ces trois espèces des mers de Sicile sont parasites sur les Zostères et les Fucacées.

LEPTORKIS. BOT. Pour Leptorchis. *V.* ce mot.

LEPTORMUS. BOT. Sous-genre d'Héliophile. *V.* ce mot.

LEPTOSCÉLIDE. *Leptoscelis*. INS. Hémiptères; genre de l'ordre des Hétéroptères, famille des Anisocelites, créé par Delaporte, aux dépens du genre *Lygus* de Fabricius et Latreille. Caractères : antennes très-longues; le premier article plus court que les autres; tête triangulaire, pointue en avant, légèrement rétrécie derrière les yeux; ceux-ci gros et saillants; corselet triangulaire, élargi et élevé en arrière; abdomen allongé; cuisses postérieures ordinairement épineuses; premier article des tarsi grand, les ongles insérés sur une membrane; pattes postérieures longues et grêles.

LEPTOSCÉLIDE HÉMORRHOÏDALE. *Leptoscelis hemorrhoidalis*, Delap.; *Lygus hemorrhoidalis*, Fabr.; *Cimex hamorrhous*, Lin. Cette espèce est noire, avec les hémélytres jaunes, tachetées de noir; le corselet est épineux; l'abdomen est roux. Taille, huit lignes. De Cayenne.

LEPTOSÈME. *Leptosema*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Bentham, qui lui assigne pour caractères : calice profondément bilabié; lèvre supérieure très-courte et bifide, l'inférieure à trois divisions; étendard de la corolle courtement onguiculé et lancéolé; ailes semi-sagittées, presque égales en

longueur avec l'étendard; carène droite, obtuse, plus longue et plus large que les ailes; dix étamines libres avec les anthères uniformes; ovaire à plusieurs ovules; style filiforme, courbé en crochet; stigmate petit; légume ovale, avec la suture vexillaire aiguë, la carène séminifère un peu courbée et la section transversale cordiforme; semences réniformes estrophiliolées. Ce genre ne se compose que d'une espèce :

LEPTOSÈME BOSSIÆOÏDE. *Leptosoma bossiæiodes*, Benth. C'est un arbuste à rameaux glabres et ailés entre les gemmes qui n'ont quelquefois qu'une seule bractée et tantôt portent un capitule serré, formé de six à huit fleurs; bractées lancéolées, un peu scarieuses et roussâtres; ovaire à quatre ovules; légume velu. Cette plante se trouve dans les plaines sablonneuses de la partie septentrionale de la Nouvelle-Hollande.

LEPTOSIPHON. *Leptosiphon*. BOR. Une plante nouvelle, rapportée de la Californie par Douglas, a fourni à Benthaim les caractères d'un genre nouveau de la Pentandrie Monogynie, et qu'il a placé dans la famille des Polémoniacées. Ces caractères sont : calice infundibulaire, dont le limbe est divisé en cinq lobes égaux, linéari-subulés, aigus, réunis jusqu'au sinus par une légère membrane; corolle hypocratériforme, à tube très-grêle, long et exserte, à limbe campanulé, divisé en cinq lobes ovales, obtus et très-entiers; cinq étamines courtes, exsertes, insérées sur l'orifice de la corolle; anthères oblongues, à base sagittée; ovaire petit, oblong, à trois loges polyspermes, surmonté d'un style grêle, capillaire, couronné par un stigmate à trois divisions obtuses, égales et fort étroites.

LEPTOSIPHON ANDROSACÉ. *Leptosiphon androsaceus*, Benth. C'est une plante annuelle, droite, de la hauteur de huit à dix pouces, rameuse, noduleuse, couverte de poils assez roides; sa tige est cylindrique, d'un rouge pourpré; ses feuilles sont opposées, distantes, sessiles et digitées; les découpures, dont le nombre varie de trois à dix, sont linéaires, acuminées et ciliées; les feuilles supérieures forment, par leur réunion en faisceau, un involucre très-dense pour les fleurs qu'elles enveloppent jusqu'au limbe. Les cinq divisions du calice sont égales, triangulari-subulées et poilues. La corolle est longue d'un pouce, d'un blanc pourpré, tirant sur le violet, avec son tube allongé, jaunâtre et couvert d'une pubescence glanduleuse; le limbe est entièrement glabre. Les étamines sont purpurines et les anthères ou plutôt les masses polliniques jaunes. L'ovaire est d'un vert obscur.

On sème le *Leptosiphon androsacé* sur place, à la fin de février; il ne paraît pas difficile sur la qualité du terrain. Il est pour les parterres une fort belle acquisition, car ses fleurs sont très-abondantes depuis le mois de juin jusqu'en septembre.

LEPTOSOLÈNE. *Leptosolena*. BOR. Genre de la famille des Scytaminées, Monandrie Monogynie, Lin., institué par Thadæus Haenke, pour une plante nouvelle, qu'il a rapportée de l'île de Luzon. Voici les caractères assignés à ce genre : calice tubuleux, à deux dents; corolle à tube très-long, avec l'orifice étalé, divisé en trois parties; labelle grand, plan, pendant et entier; anthère double, avec ses sommets divergents;

filament très-court, beaucoup plus que l'anthère, muni à sa base et postérieurement d'une écaille ovale et diaphane; style dressé, plus long que le filament; stigmate infundibulaire et cilié; capsule à trois loges. La seule espèce connue a reçu le nom de *Leptosolena Hanksi*.

LEPTOSOMA. INS. Genre de Lépidoptères, établi par Bois-Duval, dans la Faune de l'Océanie, pour quelques Phalénides de la Sonde, des Molluques et de la Nouvelle-Guinée. Ce genre a pour type le *Geometra colletta* de Cramer : les espèces décrites par Bois-Duval, au nombre de cinq, appartiennent toutes à la Nouvelle-Guinée; il les a nommées *Leptosoma annulatum*, *Leptosoma æres*, *Leptosoma baulus*, *Leptosoma agagles* et *Leptosoma artemis*. Cette dernière a les ailes supérieures noirâtres, avec une partie du bord interne, une tache allongée vers la base, une autre grande, arrondie, discoïdale, et trois vers l'extrémité, blanches; les ailes inférieures sont blanches, avec une bordure noire assez large, marquée de deux taches blanches; le corselet est jaune, ponctué de noir; son étendue est de vingt lignes.

LEPTOSOME. *Leptosoma*. CRUST. Le genre que Risso a établi sous ce nom, dans la famille des Crustacés Asellides, ne diffère guère de celui des Idotés, que par la soudure complète des anneaux abdominaux, en une seule pièce qui est grande et pointue. La seule espèce que renferme ce genre, est le *Leptosoma appendiculata*, décrit dans l'Histoire naturelle de l'Europe méridionale, t. 5, p. 107; pl. 5, fig. 25.

LEPTOSOME. *Leptosomus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour un insecte de la Nouvelle-Zélande, que Fabricius avait placé dans son genre *Curculio* et auquel Schoenherr a reconnu pour caractères distinctifs : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles presque égaux, turbinés, avec la massue ovale, allongée, formée des cinq derniers; tête assez allongée, étroite, avancée, cylindrique; trompe beaucoup plus courte que la tête, et plus épaisse à l'extrémité; yeux arrondis et peu saillants; corselet oblong et étroit; élytres également oblongues, mais plus larges de moitié que le corselet à sa base, faiblement échancrées antérieurement, vers la suture, avec les épaules obtusément anguleuses et l'extrémité prolongée en épine. Le *Leptosomus acuminatus*, Fab., *Syst. El.* 11, 555; Oliv. Ent. v, 85, p. 551, t. 11, fig. 159, est d'un brun assez obscur, avec les pattes ferrugineuses; ses élytres offrent des stries profondes et ponctuées.

LEPTOSOMES. POIS. Famille de l'ordre des Holo-branches thoraciques, composée d'espèces à branchies complètes, ayant les ventrales situées sous les pectorales; le corps très-mince, aussi haut que long; les yeux sont latéraux. Cette famille comprend les genres Chætodon, Zéc, et tous ceux qu'en ont formés les ichthyologistes.

LEPTOSOMUS. OIS. Synonyme de Courol. V. ce mot.

LEPTOSOMUS. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Curculionides, institué par Schoenherr, pour un Charanson de la Nouvelle-Zélande, encore très-rare dans les collections entomologiques : *Lepto-*

somus acuminatus; il est brun, très-allongé, comme les Brentes; son corselet est cylindrique et granulé; ses élytres sont acuminées, marquées de stries ponctuées et de trois points assez gros et jaunes. Sa taille est d'environ quatre lignes.

LEPTOSPERME. *Leptospermum*. BOT. Genre de la famille des Myrtinées, et de l'icosandrie Monogynie, L., composé d'un assez grand nombre d'espèces qui sont toutes des arbustes ou des arbrisseaux originaires de la Nouvelle-Hollande, ayant les feuilles généralement petites, coriaces, persistantes, alternes, pointillées et odorantes; les fleurs sont terminales, solitaires ou groupées au sommet des tiges. Leur calice est turbiné à sa base où il adhère avec l'ovaire infère; son limbe est à cinq divisions égales ou régulières; la corolle se compose de cinq pétales égaux, étalés en forme de roue et obtus. Les étamines sont nombreuses, un peu réunies ensemble par la base de leurs filets. L'ovaire est infère, à cinq loges contenant chacune un grand nombre d'ovules; le style est simple, terminé par un stigmaté un peu élargi, déprimé et à peine bilobé. Le fruit est une capsule globuleuse, ligneuse, ombiliquée, couronnée par le limbe calicinal, à trois, quatre ou cinq loges, contenant chacune un très-grand nombre de graines allongées, très-menues, et s'ouvrant par son sommet en autant de valves septifères sur le milieu de leur face interne. Ce genre très-rapproché des *Melaleuca* en diffère surtout par ses étamines non réunies en plusieurs faisceaux, par son fruit capsulaire et non charnu. Forster l'institua pour quelques plantes qu'il avait découvertes dans l'Australasie, lors du voyage autour du monde qu'il fit avec sir J. Banks et le capitaine Cook. Plus tard, Smith en fit une monographie complète, dans laquelle il comprit non-seulement les espèces observées et décrites par Forster, mais toutes celles publiées postérieurement par d'autres botanistes; et De Candolle, dans son Prodrôme, en a dernièrement élevé le nombre à vingt-six. Le nom *Leptospermum*, formé de deux mots grecs, λεπτος, petit, et σπέρμα, graine, a rapport à cette partie de la plante, qui est effectivement très-menue. Quoique plusieurs Leptospermes soient susceptibles de parvenir à une taille arborescente, on les considère en général comme des arbrisseaux; ils ont le port et l'aspect fort élégants, et développent un arôme très-agréable, fort pénétrant lorsque la plante est froissée. On en cultive beaucoup d'espèces dans les jardins.

LEPTOSPERME THÉ. *Leptospermum Thea*, Willd. Petit arbuste d'un à deux pieds d'élévation, rameux et quelquefois étalé. Ses feuilles sont éparées, très-rapprochées, petites, linéaires, allongées, entières, aiguës, coriaces, persistantes, glabres et ponctuées. Les fleurs sont blanches, petites et axillaires. Les capsules sont déprimées, à cinq côtes, à cinq loges s'ouvrant en cinq valves par leur moitié supérieure. Les feuilles de cette espèce ont une saveur et une odeur aromatiques et agréables. A la Nouvelle-Hollande on les emploie en infusion théiforme, et Cook dit que leur usage a été fort utile pour les gens de son équipage.

LEPTOSPERME SOYEUX. *Leptospermum sericeum*, Labill., Nouv.-Holl., 2, t. 147. C'est un arbrisseau de

cinq à six pieds d'élévation, dont les feuilles éparées et très-rapprochées, sont obovales, aiguës, petites, couvertes, sur leurs deux faces, de poils blancs et soyeux. Les fleurs sont grandes et blanches. La capsule est également soyeuse.

LEPTOSPERME A BALAIS. *Leptospermum scoparium*, Forst.; *Melaleuca scoparia*, Wendl. Cette espèce est originaire de la Nouvelle-Zélande, et a été introduite en Europe par les soins de J. Banks, en 1772; elle fleurit en juin et juillet. C'est un arbrisseau de trois ou quatre pieds de hauteur; sa tige se divise en rameaux grêles, redressés, garnis de feuilles alternes, sessiles, persistantes, roides, lancéolées, acuminées, sans nervures sensibles, glabres et d'un vert gai en dessus, légèrement pubescentes en dessous, parsemées sur leurs deux faces, de points qui sont transparents étant vus à contre-jour. Les fleurs sont blanches, petites, solitaires au sommet de très-petits rameaux disposés latéralement dans la longueur des rameaux principaux. Le calice est monophylle, supérieur à l'ovaire avec lequel sa base se confond, découpé à son bord en cinq dents caduques, presque triangulaires, deux fois plus courtes que les pétales, à peu près de la même couleur et de la même consistance qu'eux, et parsemées aussi de points glanduleux et transparents. La corolle est composée de cinq pétales arrondis, un peu rétrécis en onglet à leur base, insérés sur le bord du calice et alternes avec ses divisions. Les étamines, au nombre de vingt à vingt-quatre, de moitié plus courtes que les pétales, ont leurs filaments insérés sur le calice, et terminés par des anthères arrondies, à deux loges. L'ovaire est inférieur, turbiné, convexe et un peu saillant au dedans du calice en sa partie supérieure, surmonté d'un style cylindrique, de la longueur des étamines, terminé par un stigmaté élargi, à cinq lobes plus ou moins distincts. La capsule est presque globuleuse, couronnée par la partie persistante du calice, à cinq valves et à cinq loges qui contiennent des graines oblongues, menues et nombreuses.

Ces plantes se cultivent dans un compost de terre franche et substantielle et de terreau de bruyère; on les place en pot afin de les rentrer dans la serre tempérée, avant l'arrivée des froids dont elles auraient beaucoup à souffrir. On les multiplie de graines que l'on a eu la précaution de laisser sur la tige pendant dix-huit mois, espace de temps nécessaire pour qu'elles aient atteint leur maturité; et comme ces graines sont très-fines, il faut les répandre à la surface du terreau que contient le vase destiné à recevoir le semis: les arrosesments qu'on donne aux graines suffisent pour les enterrer; la germination s'opère ordinairement deux mois après le semis. On peut encore multiplier les plantes par les marcottes et les boutures, mais, dans ce dernier cas, il faut les étouffer, et assurer la reprise sur la couche et sous le châssis.

LEPTOSTACHYA. BOT. Synonyme de Phryma. *V.* ce mot.

LEPTOSTACHYS. BOT. Le genre de Graminées constitué sous ce nom par Meyer (*Essequéb.*, p. 75), est le même que le *Leptochloa* de Palisot-Beauvois. *V.* ce mot.

LEPTOSTEGIA. BOT. Le genre institué sous ce nom par D. Don, dans la famille des Fougères, n'a pas paru différer du genre *Onychium* de Kaulfuss, et lui a en conséquence été réuni.

LEPTOSTELMA. BOT. Ce genre, que David Don a établi dans la famille des Synanthérées, a été réuni par le professeur De Candolle à son genre *Erigeron*.

LEPTOSTEMME. *Leptostemma.* BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Blume, qui lui donne pour caractères : calice à cinq dents; corolle tubuleuse, avec son orifice contracté, nue ou garnie d'écaillés ou de faisceaux de poils : son limbe est semi-quinquéfide; couronne staminale pentaphylle, à folioles cordées ou sagittées, indivises; anthères terminées par un appendice membraneux; masses polliniques attachés par leur base et dressées; stigmate mutique. Le fruit consiste en follicules lisses, renfermant plusieurs semences chevelues à l'ombilic. Les *Leptostemmes* sont des plantes herbacées, particulières à l'île de Java; elles croissent sur les racines des arbres; leurs feuilles sont opposées ou verticillées et charnues. Les fleurs sont réunies en ombelle.

LEPTOSTOME. *Leptostomum.* BOT. Ce genre créé par R. Brown, dans les Actes de la Soc. Linnéenne de Londres, 10, pag. 150, t. XXIII, f. 2, et conservé par Schwægrichen dans la deuxième partie du premier Supplément d'Hedwig, p. 546, figure dans la troisième classe : Mousses à péristome, ordre premier, Acrocarpes de la Méthode de Bridel. Le péristome est simple, membraneux, annulaire, plan, indivis, prenant naissance de la membrane interne de la capsule; celle-ci est oblongue, amincie à sa base en une sorte d'apophyse conoïde; sa coiffe est glabre, lisse et caduque. Cinq espèces de Mousses, qui toutes croissent sur les rochers, aux États-Unis et à la Nouvelle-Hollande, composent ce genre qui n'a pas été adopté par la totalité des botanistes. Hooker place les quatre premières espèces, celles dont les poils des feuilles sont simples, parmi les *Gymnostomes*, et l'unique espèce qui forme la section dont les poils des feuilles sont rameux parmi les *Brys*; on est certain que le genre *Leptostomum* a de l'analogie avec les *Brys* et les *Gymnostomes*; néanmoins il en est distinct, puisqu'il est muni d'un péristome qui manque dans les *Gymnostomes*, et que ce péristome, indivis dans le genre dont il est ici question, est divisé dans les *Brys*. Il paraît donc que le genre *Leptostome* doit être conservé. Les deux espèces suivantes sont très-remarquables : 1° *Leptostome* grêle, *Leptostomum gracile* (Menzies, Brown, Brid.), feuilles ovales-oblongues, un peu aiguës; poil simple égalant la moitié de la feuille; capsules oblongues, équilatérales, inclinées; on la trouve dans les ombrages humides de la Nouvelle-Zélande près de la baie de Duski; 2° *Leptostome* de Menzies, *Leptostomum Menziesii* (Brown, Brid.); *Gymnostomum Menziesii* (Hook.), feuilles oblongues, lancéolées, aiguës; poil simple, quatre fois plus court que les feuilles; capsules oblongues inclinées, recourbées en arc. Cette Mousse se forme des touffes d'un vert agréable sur la terre, dans diverses parties des États-Unis. Menzies est le premier qui l'a fait connaître.

LEPTOSTROMA. BOT. (*Hypoxyloées.*) Fries a établi ce genre (Class. 11, Ord. 11, 16) qui est fort voisin de l'*Hysterium*. Il n'en diffère que par ses conceptacles sans ouvertures, ne renfermant point de liquide gélatineux. Parmi les dix espèces qui ont été décrites, on peut citer le *Leptostroma flicinum*, qui se trouve dans la Flore Française, sous le nom de *Hypoderma striiforme* avec sa variété qui croit sur la Fougère femelle, variété qui fait partie des Cryptogames de la belle collection de Mougeot et Nestler, où elle a reçu le nom de *Sclerotium Pteridis*, et le *Leptostroma vulgare*, nommé *Sclerotium nitidum* dans le même recueil. Ehrenberg a aussi un genre *Leptostroma*; mais Fries ne pense pas que ce soit le sien, et propose pour ce *Leptostroma* le nom d'*Ectrouroma*, caractérisé par ses conceptacles contigus. Ce dernier botaniste croit que le genre *Schizoderma* d'Ehrenberg est son genre *Leptostroma*. V. SCHIZODERME.

LEPTOSTYLE. *Leptostylus.* BOT. C'est-à-dire qui a le style mince et grêle.

LEPTOSYNE. *Leptosyne.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par De Candolle pour une plante rapportée de la Californie par Douglas. Caractères : capitule multiflore; fleurons de la circonférence, ligulés et femelles; ceux du disque tubuleux, à cinq dents, bisexuels et stériles par avortement; involucre formé de squammes disposées sur deux rangs : les extérieures que l'on peut considérer comme bractées sont en petit nombre, linéaires, foliacées, et un peu plus longues que le disque, les intérieures elliptiques, à peine aiguës, submembraneuses, égalant la longueur du disque; réceptacle garni de paillettes membraneuses, lancéolées et persistantes; ligules larges, ovalaires, arrondies; orifice du tube de la corolle obconique, un peu barbellé à sa base; anthères écaudées; style bifide, obtus, celui des fleurons du rayon à peine exserte, celui des fleurons du disque inclus, à branches capillées formant un cône large, court et hispide; akènes comprimés, glabres, subulés vers le bord, chauves ou surmontés d'une aigrette très-petite, en forme de couronne unisériée, s'étendant presque jusqu'au sommet.

LEPTOSYNE DE DOUGLAS. *Leptosyne Douglasii*, De Cand. Petite plante herbacée, annuelle et glabre; sa racine est grêle et simple; les feuilles radicales sont dressées, linéaires et très-étroites, les autres sont divisées en lobes petits et linéaires; la tige est cylindrique, nue, grêle, monocéphale, trois ou quatre fois plus longue que les feuilles; les fleurs sont jaunes, avec le disque un peu plus obscur.

LEPTOTE. *Leptotes.* Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, Lin., institué par Lindley qui lui a assigné pour caractères : sépales et pétales linéaires, étalés et presque égaux; labelle à trois lobes, posé en arrière et parallèle avec le gynostème autour duquel s'enroulent les petits lobes latéraux, dont les bords sont réfléchis; gynostème court, épais et demi-cylindrique; six masses polliniques couchées, dont les deux supérieures comprimées, obliques en forme de poire, et les quatre inférieures beaucoup plus petites, très-minces et inégales. Ce genre ne ren-

ferme encore qu'une seule espèce qui a été rapportée assez récemment du Brésil.

LEPTOTE A DEUX COULEURS. *Leptotes bicolor*, Lindl., *Botan. reg.*, 1625. Ses tiges, distinguées des pédoncules et pédicelles, n'ont guère plus d'un pouce; elles sont cylindriques, enveloppées à leur base, d'écaillés membraneuses, pointues, qui leur servent de fourreau et quelquefois les cachent entièrement. On n'observe qu'une seule feuille à chaque tige; elle est longue de trois à quatre pouces, roide, cylindrique, sillonnée en dessus et d'un vert foncé. Les fleurs, au nombre de trois, sont portées sur autant de pédicelles qui sont séparés de la tige par un pédoncule moins long qu'elle et que le pédicelle. Les sépales et les pétales sont blancs, égaux, linéaires, étalés; le labelle a les deux divisions latérales blanches, linéaires-ovales, obtuses, et l'intermédiaire d'un pourpre sanguin avec les bords et l'extrémité d'un blanc pur. La colonne est verte. Les masses polliniques, au nombre de six, sont d'un jaune brillant. Cette plante paraît se plaire dans le gravier et les débris de poteries, entremêlés de mousse et de matières végétales en décomposition. Quoique petite, elle végète vigoureusement et fait beaucoup d'effet dans la serre chaude.

LEPTOTHAMNE. *Leptothamnus*. BOT. Ce genre appartient à la tribu des Astéroïdées, de la famille des Synanthérées, ou à la Syngénésie de Linné; il a été créé par le professeur De Candolle avec les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence filiformes, tronqués, femelles, disposés sur un seul rang, ceux du disque tubuleux, à cinq dents et hermaphrodites; réceptacle sans bractées, plan, à peine subalvéolé; squammes de l'involucre un peu plus courtes que les fleurons, imbriquées, acuminées et ordinairement disposées sur trois rangs; style des fleurons de la circonférence bifide au sommet, celui des fleurons du disque inclus et indivis; akène de la circonférence grêle et glabre, celui du disque obovato-oblong et velu; aigrette poilue, décidue, à une seule rangée de soie pour celle de la circonférence, à deux et même plus pour celle du disque. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce qui a été recueillie aux environs du cap de Bonne-Espérance.

LEPTOTHAMNE CILIAIRE. *Leptothamnus ciliaris*, De Cand. Abrisseau grêle, rameux et dressé; feuilles éparses, serrées, linéari-sibulées, douées d'une nervure proéminente en dessous, et entourées de cils assez roides; sommet des rameaux pourvu de poils scabres; involucre glabre; fleurs d'un jaune purpuréscent.

LEPTOTHECA. BOT. (*Mousses.*) Genre établi par Schwægrichen (*Spec. Musc. suppl.*, 2, p. 155, t. 157) qui l'a ainsi caractérisé : péristome double, à seize dents; l'intérieur muni de cils très-courts. Ce genre est très-distinct par son port; mais, selon l'auteur, il se rapproche tellement du *Leptostomum*, qu'on ne peut l'en distinguer que par un caractère artificiel. Il ne se compose que d'une seule espèce trouvée près du port Jackson dans la Nouvelle-Hollande, par Gaudichaud, et nommée en son honneur *Leptotheca Gaudichaudi*. Walker Arnott (Mém. Soc. Hist. nat., t. II) place cette Mousse parmi les *Bryum*.

LEPTOTHÈRE. *Leptotherum*. MAM. FOSS. Lund, l'un des plus zélés investigateurs des sciences naturelles, explore depuis cinq ou six ans le vaste empire du Brésil, et parmi les nombreux Mammifères qu'il est parvenu à rétablir d'après leurs débris fossiles, on remarque le genre nouveau des Leptothères, qui, d'après ses formes sveltes et élégantes, doit se rapprocher des Cerfs plus que de tout autre genre de l'ordre des Ruminants, auquel il appartient également. Les deux espèces de ce genre, reconnues par Lund, ont reçu les noms de *Leptotherum majus* et *Leptotherum minus*.

LEPTOTHRIER. *Leptothrium*. BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Kunth (Agros. 470) qui lui assigne pour caractères : épillets à une fleur sessile; deux glumes acutato-subulées : l'inférieure plus courte, un peu carénée, inéquilatère, la supérieure roulée, un peu comprimée sur les côtés; deux paillettes : la supérieure trois fois plus courte que l'inférieure qui est ovale, subcarénée, uninervurée; deux squammellules tronquées et glabres; trois étamines; ovaire glabre et sessile, terminé par deux styles distincts qui couronnent des stigmates en pinceau.

LEPTOTHRIER RIGIDE. *Leptothrium rigidum*, Kunth; *Zoysia rigida*, Willd. Plante herbacée, en gazon, rigide, glabre, à feuilles roulées en dedans et ciliées; les épis sont simples et leur axe est triangulaire, flexueux; les épillets sont courtement pédicellés, alternes, avec le pédicelle articulé à l'axe. De l'Amérique tropicale.

LEPTOTHYRIUM. BOT. (*Hypoxylées.*) Ce genre est intermédiaire entre les genres *Leptostroma* et *Xyloma*. Il a été fondé par Kunze. Persoon pense qu'il doit être réuni au *Xyloma*. La seule espèce connue est le *Leptothyrium Lunarix* qui se fixe sur les feuilles de la Lune, dont le réceptacle, en forme d'écusson, sillonné longitudinalement, recouvre des sporidies fusiformes.

LEPTOTRACHÈLE. *Leptotrachelus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Brachinides, établi par Latreille dans la deuxième édition du Règne Animal; il a depuis été indiqué par Eschscholtz sous le nom de *Rhagocrepis*, et par Sai sous celui de *Spheracra*. La figure que donne le premier de ces entomologistes, représente un insecte dont le corselet est plus étroit aux deux bouts; mais les caractères généraux qu'il emploie s'accordent parfaitement avec ceux des Leptotrachèles : ongles simples; palpes aiguës; avant-dernier article des tarses bilobé; élytres arrondies à l'extrémité; corselet rétréci en avant. Tous les Leptotrachèles connus se trouvent en Amérique; ce sont des insectes rares, qui habitent sur les feuilles où ils se tiennent immobiles jusqu'à ce que l'on essaie de les saisir, alors ils s'enfuient rapidement. Les principales espèces du genre sont :

LEPTOTRACHÈLE DORSAL. *Leptotrachelus dorsalis*, Latr.; *Odacantha dorsalis*, Fab., Syst. Elent. Son corps est d'un brun ferrugineux, avec la tête plus foncée et même quelquefois d'un noir brillant; les antennes sont testacées; les élytres brunâtres avec la suture ornée d'une large bande noirâtre, qui n'atteint pas tout à fait leur extrémité; elles sont couvertes de stries longitudinales que forment des points enfoncés et

très-rapprochés. Taille, trois lignes. De l'Amérique du Nord.

LEPTOTRACHÈLE SUTURAL. *Leptotrachelus suturalis*, Delap. Il est d'un jaune brunâtre, avec la tête noire et le corselet d'un rouge obscur; les élytres ont des stries longitudinales, formées par des points enfoncés; leur suture est noirâtre; le dessous du corps est brun. Taille, trois lignes et demie. De Cayenne.

LEPTRINIE. *Leprinia*. BOT. Genre de la famille des Portulacées, établi par Rafinesque, avec les caractères suivants: calice à trois divisions elliptiques et obtuses; point de corolle; trois étamines hypogyues et alternes avec les divisions du calice; ovaire ovale; trois styles courts et aigus; capsule uniloculaire, à trois valves, à trois semences attachées au centre. Tels sont les caractères donnés à ce genre nouveau, dans le Journal de Physique du mois d'août 1819, p. 96. Rafinesque ne décrit qu'une seule espèce qu'il a nommée **LEPTRINIE AUTOMNALE**, *Leprinia autumnalis*; c'est une très-petite plante herbacée et glabre; les feuilles radicales, au nombre de trois, sont linéari-lancéolées, aiguës; la tige porte une fleur et ne dépasse point la hauteur des feuilles. De l'Amérique boréale.

LEPTUBERIA. BOT. Rafinesque-Schmaltz a proposé ce genre pour des Lichens à thalle crustacé, amorphe.

LEPTURE. *Leptura*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, établi par Linné qui y comprenait beaucoup d'insectes appartenant à présent à d'autres genres. Fabricius a beaucoup restreint ce genre, et Latreille l'a adopté avec ces caractères: yeux un peu échanerés, n'entourant pas la base des antennes; tête rétrécie en manière de cou, immédiatement après les yeux; antennes longues, grêles, à articles cylindracés; corselet rétréci de la base à l'extrémité, uni, ou n'ayant ni épines ni tubercules. Les Leptures, telles qu'elles sont caractérisées ici, diffèrent des Desmocères et des Vespères (*V.* ces mots), en ce que les insectes de ces deux genres ont la tête prolongée, mais non rétrécie en arrière; elles se distinguent des Stenocores (*Rhagium*, Fabr.), par leur corselet qui est lisse et mutique, tandis qu'il porte de chaque côté un tubercule en forme d'épine dans ce dernier genre. Enfin elles diffèrent des Toxotes et des Pachytes par la forme de leur corps qui est allongé, tandis qu'il est court et pour ainsi dire triangulaire dans ces derniers genres et que leur corselet porte de chaque côté un tubercule bien distinct.

Le genre *Lepture* de Linné comprenait tous les insectes dont Geoffroy a formé depuis son genre *Stenocore* et quelques *Callidies* et autres genres voisins. Geoffroy a signalé d'une manière précise les coupes génériques, qui appartiennent à la famille des Longicornes; la coupe à laquelle il donne le nom de *Lepture* est composée des Saperdes, des *Callidies*, des *Clytres* et d'une partie des *Molorques* de Fabricius. Degéer s'est rapproché, à cet égard, de Linné; il a épuré le genre *Lepture* en n'y laissant que les espèces dont les antennes sont posées devant les yeux. Il réunit les *Leptures* et les *Prionies* de Geoffroy en autant de petits groupes dont Fabricius a converti plusieurs en autant de gen-

res; mais il ne confond pas, comme l'avaient fait tous les précédents, les *Donacies* avec ces espèces.

Les *Leptures* ont la tête ovale, penchée, plus large postérieurement que l'extrémité antérieure du corselet, ou distinguée de cette partie par un étranglement. Leurs yeux sont entiers ou légèrement échanerés, saillants; les antennes sont insérées entre eux, filiformes, de la longueur du corps. Les palpes sont courtes et ont le dernier article presque triangulaire et comprimé; le lobe extérieur de leurs mâchoires est allongé et rétréci à sa base, et la languette profondément bifide. Le corps des *Leptures* est allongé; leur corselet est conique, rétréci en devant, plus étroit que l'abdomen. Les élytres diminuent de largeur depuis la base jusqu'à l'extrémité; elles sont aussi longues que l'abdomen. Enfin les pattes sont longues. Le canal digestif des *Leptures* est composé d'un très-court jabot; le ventricule chylique débouche presque aussitôt de la tête; il est à peu près droit, hérissé de papilles courtes et obtuses, assez prononcées, surtout à sa partie antérieure; l'intestin grêle est replié sur lui-même et filiforme; il se renfle en un cœcum oblong, terminé par un court rectum. Les vaisseaux hépatiques sont au nombre de six; ils s'insèrent séparément à la base du ventricule chylique, font un grand nombre de circonvolutions, et vont se réunir en deux faisceaux de trois chaque, qui aboutissent au commencement du cœcum. Les larves des *Leptures* vivent dans le bois pourri, et ressemblent essentiellement à celles des autres Longicornes; les insectes parfaits se trouvent dans les bois, sur les fleurs et sur les troncs des arbres. Dejean (Cat. des Col., p. 112) mentionne quarante-six espèces de *Leptures*, presque toutes d'Europe.

LEPTURE TOMENTEUSE. *Leptura tomentosa*, Fabric. Oliv. (Col., t. IV, n° 69, pl. 2, fig. 15). Elle est noire; son corselet est couvert d'un duvet jaunâtre. Les élytres sont testacées, avec l'extrémité noire et tronquée; les pattes sont noires. *V.*, pour les autres espèces, Latreille, Fabricius, Olivier, Gylhenhal, etc.

LEPTURE. *Lepturus*. BOT. Genre établi par Robert Brown dans la famille des Graminées, pour le *Rottboella repens* de Forster, et qu'il caractérise ainsi: fleurs disposées en épi cylindrique, articulé; chaque article portant une seule fleur placée dans une petite fossette du rachis. La lépicène est univalve, cartilagineuse, contenant une ou deux fleurs, et quelquefois le rudiment d'une troisième. La glume est incluse, membraneuse, mutique, à deux valves: lorsqu'il y a deux fleurs, l'une et l'autre sont hermaphrodites, mais l'externe est pédicellée, chacune offre deux petites paléoles, trois étamines, deux styles portant chacun un stigmate plumeux. Le *Lepturus repens* est une petite Graminée rampante sur les rivages sablonneux de la Nouvelle-Hollande. Ses rameaux sont ascendants, ses feuilles distiques, linéaires et rigides.

LEPTURÈTES. *Lepturetae*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, famille des Longicornes, établie par Latreille qui la caractérise ainsi: antennes insérées hors des yeux qui sont entiers ou simplement un peu échanerés, mais non étroits, allongés et lunulés. Ces insectes ont, en général, la tête ovoïde ou ovalaire, rétrécie

brusquement à sa base, en manière de col; le corselet est conique ou trapézoïde. L'abdomen est ordinairement presque triangulaire. Le corps est souvent arqué, avec les pattes longues. Les antennes sont fréquemment rapprochées entre les yeux. Latreille divise ainsi cette tribu :

I. Tête prolongée derrière les yeux, avant le cou, en conservant la même largeur; yeux toujours un peu échancrés; antennes souvent courtes, à articles obconiques; abdomen plus carré que triangulaire.

A. Corselet mutique ou sans tubercules pointus sur les côtés. Les genres : DESMOCÈRE, VESPÈRES.

B. Un tubercule pointu, en forme d'épine sur le milieu des côtés du corselet. Le genre : STENCORE.

II. Tête rétrécie en manière de cou immédiatement après les yeux; antennes longues, grêles, à articles cylindracés; abdomen presque triangulaire. Les genres : TOXOTE (*Toxote* et *Pachyte*, Dejean), LEPTURE. *V.* tous ces mots.

LEPTURUS. ois. Synonyme de Phaéton. *V.* ce mot.

LEPTURUS. bot. *V.* LEPTURE.

LEPTYNITE. MIN. Nom donné par Haty à une Roche composée de Feldspath subgranulaire dans un état d'atténuation qui lui donne un aspect analogue à celui du Grès. C'est le Weisstein des minéralogistes allemands. Elle a beaucoup de rapports avec la Pegmatite. Ses teintes sont ordinairement blanches, quelquefois verdâtres. Le minéral qui s'y trouve le plus fréquemment disséminé est le Grenat. On y trouve aussi le Mica, et plus rarement l'Amphibole et le Corindon.

LEPUROPÉTALON. *Lepuropetalum*. bot. Genre de la Pentandrie Trigynie, L., établi par S. Elliot (*Sketch of Botany of South-Carolina and Georgia*), et caractérisé de la manière suivante : calice à cinq divisions profondes, ovales, obtuses; son tube est turbiné, soudé avec l'ovaire, son limbe est semi-supète; la corolle est composée de cinq petits pétales pérygynes, squamiformes et persistants; cinq étamines insérées comme les pétales, alternant avec eux et incluses : les filaments sont filiformes et les anthères biloculaires, subglobuleuses, longitudinalement déhiscentes; ovaire semi-infère, uniloculaire, à trois placentaires pariétaux, bilamellés, multiovulés; trois styles courts avec des stigmates en tête; capsule libre supérieurement, uniloculaire et bivalve.

LEPUROPÉTALON SPATHULÉ. *Lepuropetalon spathulatum*, Ell.; *Pyxidantha spathulata*, Muhlenberg, Catal. C'est la seule espèce du genre; on la trouve dans le sud des États-Unis d'Amérique et au Chili; c'est une petite plante glabre, en gazon, ramense, à feuilles alternes, sessiles, spatulato-lancéolées, obtuses, très-entières. Les fleurs sont petites, blanches et terminales.

LEPUS. MAM. *V.* LIÈVRE.

LEPUSCULUS. MAM. Synonyme de Lapin.

LÉPYRE. *Lepyrus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi pour deux insectes européens, qui faisaient partie du genre *Rhynchænus* et auxquels Germar a reconnu des caractères distinctifs suffisants pour ne point permettre de

les laisser dans le genre où ils avaient été placés d'abord. Ces caractères sont : antennes médiocres, coupées, composées de douze articles dont les deux premiers sont les plus longs et obconiques, les cinq suivants sont turbinés et augmentent insensiblement d'épaisseur de la base jusqu'à la massue qui est ovale et acuminée; trompe plus longue du double que la tête, assez mince et cylindrique, grossissant un peu vers la pointe; yeux arrondis, peu convexes; corselet subconique, beaucoup plus étroit antérieurement, peu arrondi sur les côtés, tronqué aux deux extrémités; écusson petit et triangulaire; élytres oblongues, ovales, échancrées antérieurement, avec les épaules obtusément anguleuses et quelquefois arrondies, mais toujours relevées. Les *Rhynchænus Colon* et *binotatus*, Fab., sont encore les seules espèces du genre.

LÉPYRODIE. *Lepyrodia*. bot. Genre de la famille des Restiacées, établi par Rob. Brown, et caractérisé par des fleurs hermaphrodites ou unisexuées, et dioïques; un calice formé de six écailles glutacées, presque égales, saillant au-dessus de la bractée, à l'aisselle de laquelle il est placé. Dans les fleurs mâles on compte trois étamines, à anthères simples et peltées, avec un rudiment de pistil. Dans les fleurs femelles l'ovaire est surmonté de trois styles, et le fruit est une capsule trilobulaire, à trois lobes et à trois angles saillants par lesquels elle s'ouvre. Chaque loge contient une seule graine. Ce genre est rapproché de l'*Elegia* du même auteur, et par son calice accompagné de bractées, et par ses fleurs mâles dont le calice est semblable à celui des fleurs femelles. Il se compose de quatre espèces qui ont été observées à la Nouvelle-Hollande.

LÉPYROPHYTE. *Lepyrophytum*. bot. Nom adopté par Necker comme synonyme de Conifère.

LÉQUÉE. bot. *V.* LÉCHÉE.

LERCHÉE. *Lerchea*. bot. Genre de la Monadelphie Pentandrie, établi par Linné qui lui a donné pour caractères essentiels : un calice à cinq dents; une corolle infundibuliforme et quinquéfide; cinq anthères insérées sur un tube formé par la réunion des filets; un style; une capsule trilobulaire et polysperme. Ce genre, qui est trop peu connu pour qu'on puisse en déterminer les affinités naturelles, ne se compose que d'une seule espèce.

LERCHÉE A LONGUE QUEUE. *Lerchea longicauda*, L. C'est un arbrisseau sans élégance, dont les branches sont comme articulées et portant des feuilles opposées, lancéolées, accompagnées de stipules. Les fleurs sont très-petites; elles forment un épi terminal, très-allongé. Cette plante croît dans les Indes-Orientales.

LERCHIA. bot. Haller (*Hort. Gotting.*, 2, p. 21 et 22) a donné ce nom à des espèces de *Salsola* et de *Chenopodium*.

LÉRIE. *Leria*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie superflue, L., établi par De Candolle (Annales du Mus. d'Hist. nat., XIX), adopté par Kunth et Cassini qui en ont modifié les caractères. Parmi ceux qu'a proposés ce dernier botaniste, voici les plus essentiels : involucre presque cylindrique ou campaniforme, composé d'écailles nombreuses, disposées sur plusieurs rangs, inégales, imbriquées, linéaires,

aiguës, membraneuses sur les bords et au sommet; réceptacle plan et absolument nu; calathide dont les fleurs offrent une grande diversité dans leurs formes. Celles du centre possèdent une corolle variable, à cinq découpures inégalement profondes, formant ordinairement deux lèvres dont l'intérieure est partagée en deux jusqu'à la base et l'extérieure en trois segments plus ou moins longs; le tube des anthères est muni au sommet de cinq appendices arrondis ou tronqués, et à la base de dix appendices très-longs et filiformes. Les fleurs des rangées internes de la circonférence ont la corolle courte, très-grêle, tubuleuse et comme terminée au sommet par une très-petite languette; point d'étamines. Les fleurs de la rangée externe de la circonférence ont la corolle tubuleuse, étroite, à languette longue, linéaire, irrégulièrement dentée au sommet; point d'étamines ni de languette intérieure. Le style est semblable à celui des autres genres de Mutisiées, tribu dans laquelle Cassini place le *Leria*. Les akènes sont légèrement pédicellés, oblongs, parsemés de papilles, surmontés d'un col très-grêle et d'une aigrette dont les soies sont à peine plumeuses.

En décrivant le genre *Leria*, Kunth ne s'accorde pas parfaitement pour les caractères avec Cassini; il n'admet que deux sortes de fleurs, celles de la circonférence femelles, en rayons, ayant la corolle à deux languettes, et toutes les autres hermaphrodites et à corolles bilabiées. Cette dissidence dans l'énoncé des caractères génériques porte Cassini à conjecturer que la plante qui a servi de type à Kunth n'est pas identique avec la sienne, quoique ce botaniste (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.*, 4, p. 5) ait indiqué comme synonyme le *Tussilago nutans* de Linné. C'est la plante qui peut être considérée comme l'espèce fondamentale du genre *Leria*. De Candolle lui en avait associé cinq autres, dont une seulement (*Tussilago albicans*, Swartz) est sa congénère, selon Cassini. Le *Tussilago* de Linné, aux dépens duquel le nouveau genre a été constitué, était un groupe monstrueux que plusieurs botanistes se sont appliqués à diviser. On serait tenté de croire que le *Thyrsanthema*, un des quatre groupes formés par Necker avec le *Tussilago*, est le même que le *Leria*; mais quelle confiance doit-on accorder à cet auteur, puisque ses quatre genres « sont des énigmes impossibles à deviner, parce que Necker n'a indiqué aucune des espèces qui les composent, et que leurs descriptions caractéristiques contiennent les plus grossières absurdités? » Tels sont les considérants d'un jugement, un peu sévère à la vérité, mais assez juste, que Cassini a porté contre le novateur de Manheim. De Candolle avait placé le genre *Leria* dans ses Labiatiflores. La diversité des corolles ne peut être un argument contre l'existence de cette tribu; leur labiation, il est vrai, est quelquefois si peu manifeste qu'on pourrait y voir les passages des corolles labiées aux corolles régulières. Mais ce caractère, combiné avec ceux fournis par les autres organes floraux, a servi utilement à Cassini pour distinguer les Mutisiées et Nassauviées qui ne sont autre chose que les Labiatiflores de De Candolle ou Chœnantophores de Lagasca. *V.* ces mots.

Les genres avec lesquels le *Leria* offre le plus d'affinités sont le *Chaptalia* de Ventenat et le *Leibnitzia* de Cassini. Il est inutile d'en faire ressortir les différences, parce qu'elles pourront être facilement senties par la lecture des caractères de ces genres : l'on s'est borné à en exprimer les plus essentiels.

On ne connaît avec certitude que deux espèces de *Leria*. Cassini les a nommées *Leria lyrata* et *Leria integrifolia*; il leur a donné comme synonymes douteux les *Tussilago nutans* (*Leria nutans*, DC. et Kunth) et *albicans* des auteurs linnéistes. Ces plantes sont indigènes des Antilles et de l'Amérique méridionale.

LERISTE. *Lerista*. REPT. Genre de Sauriens, de la famille des Scincoïdiens, établi par Bell qui lui assigne pour caractères : tête petite, de forme quadrangulaire, aussi grosse que le cou et scitée; paupières nulles; tympan enfoncé; entrée du conduit auditif cachée par un repli de la peau; mâchoires garnies de petites dents serrées les unes contre les autres; corps grêle, couvert d'écaillés lisses, luisantes et ensiformes; quatre pieds : les deux antérieurs très-petits, très-courts et à deux doigts, les postérieurs plus longs et à trois doigts; queue de forme conique, peu longue et toute d'une venue avec le corps; anus simple et demi-circulaire; point de pores dans son voisinage, non plus que sur les cuisses.

LERISTE LINÉE. *Lerista lineata*, Bell. Il est d'un vert cuivré, avec deux lignes dorsales et deux latérales noires; les parties inférieures et le dessous des jambes sont d'une nuance plus claire. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Hollande.

LERNACANTHE. INTEST. Sous-genre de Lernée. *V.* ce mot.

LERNANTHROPE. INTEST. Sous-genre de Lernée. *V.* ce mot.

LERNÉE. *Lernæa*. INTEST. L'un des genres que Cuvier (*Règne Anim.*, t. III, p. 256) a placés dans l'ordre des Intestinaux, parmi les Cavitaires. Presque toutes les Lernées sont munies d'une enveloppe transparente, jaunâtre ou brunâtre, flexible, quoique plus ou moins résistante, comme celle à peu près des Écrevisses que l'on surprend au moment où elles viennent de changer d'enveloppe. La forme de ces animaux varie beaucoup, elle est très-bizarre, mais elle commence déjà à présenter cette symétrie qui se remarque à partir des Épizoaires, comme un des caractères les plus importants de l'animalité. On y distingue une partie antérieure plus petite, plus étroite, que Blainville appelle sans difficulté un thorax, où la tête est quelquefois tant soit peu sentie. Cette partie offre les premières traces des véritables appendices dans les crochets dont la bouche est armée et même dans certains rudiments d'antennes qui motivent le rapprochement qui existe dans la méthode de Lamarck (*Anim. sans vert.*, t. 111) entre les Épizoaires et les Insectes. Ces antennes, comme d'essai, sont déjà subarticulées, et l'on trouve jusqu'à des traces d'yeux sabbiles ou stemmates. Ces parties et d'autres rapports lient encore les Lernées aux Crustacés branchiopodes par les Calyges, selon la remarque de Cuvier. « Quant aux appendices de toutes les es-

pèces que j'ai pu examiner avec soin, dit Blainville, j'ai trouvé que la bouche était constamment pourvue d'une paire de crochets mobiles, convergents, quelquefois de deux et même d'une sorte de lèvre inférieure. Pour les véritables, qui se joignent au thorax, ils sont généralement peu nombreux. Dans les espèces que leur grandeur m'a permis de disséquer, j'ai trouvé que la couche musculaire qui double l'enveloppe extérieure, le plus ordinairement fort simple et composée de fibres longitudinales et soyeuses, se subdivise en portions latérales pour les appendices et subappendices. Le canal intestinal est complet, c'est-à-dire étendu de la bouche à l'anus. Il paraît même qu'il fait quelquefois des replis ou circonvolutions. La bouche, médiocre, située ordinairement à la partie inférieure du céphalothorax, est au milieu d'un espace dont la peau est molle; elle est constamment accompagnée, à droite et à gauche, d'un crochet court, aigu et corné; mais on ne le voit souvent qu'à l'aide d'une très-forte loupe. Le canal intestinal se termine en arrière dans un tubercule ou mamelon plus ou moins saillant et médian. Je n'ai pu disséquer le système circulatoire; mais il est certain qu'il existe, ou du moins les auteurs qui ont observé ces animaux vivants en parlent d'une manière certaine. On ne peut cependant pas dire qu'il y ait d'autres organes de respiration que les subappendices de la peau. Les organes de la génération ne sont pas connus plus complètement. On sait seulement que, dans toutes les espèces du groupe, il existe de chaque côté du tubercule anal une sorte de sac de forme un peu variable et qui est rempli par une infinité de corpuscules quelquefois ronds, d'autres fois anguleux ou même discoïdes, qui sont indubitablement des œufs, comme nous l'apprend une observation curieuse du docteur Surrirai qui habite le Havre. D'après cette observation, ces animaux naissent sous une forme qu'ils perdent par la suite en avançant en âge; et cette forme est beaucoup moins anormale que celle que l'animal finit par acquérir, de sorte que c'est une métamorphose en sens inverse de ce qui a lieu ordinairement. Nous ignorons du reste s'il existe des sexes distincts. On ne peut non plus rien dire du système nerveux, mais il paraît qu'il doit exister. »

Les Lernées sont des parasites qu'on trouve sur les Poissons, soit de rivière, soit de mer; elles sont pour les autres habitants des eaux ce que les Taons sont pour ceux de la terre et de l'air; elles en attaquent les parties les plus sensibles, y pénètrent, s'y fixent et s'y nourrissent, causant souvent d'insupportables douleurs à leurs victimes au point d'en rendre plusieurs comme furieux. Les Lernées se fixent jusqu'entre les écailles; mais c'est autour des yeux, aux plis des nageoires où la peau est plus fine, dans la bouche même et dans les ouïes, qu'elles choisissent leur domicile; elles s'y enfoncent en suçant et rongant jusqu'au point d'y disparaître. Blainville, élevant le genre Lernée à la dignité de famille, y établit les huit genres suivants :

1. LERNÉOCÈRE, *Lerneocera*. Corps plus ou moins allongé, renflé dans son milieu ou ventru, droit ou couronné, couvert d'une peau lisse et presque cornée antérieurement; terminé en avant, à la suite d'un long

cou, par un renflement céphalique bien distinct, armé de trois cornes immobiles, branchées à l'extrémité, deux latérales et une supérieure; trois petits yeux lisses à la partie antérieure de la tête; bouche inférieure en suçoir; aucune trace d'appendice au corps. On peut citer comme type de ce genre le *Lernæa branchialis*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 5144; Müll., *Zool. Dan.*, tab. 118, f. 4; *Encycl. Vers.*, pl. 78, f. 2, qui se tient sur les branchies des Morues, dans les mers du Nord où les Groenlandais la recherchent pour s'en nourrir. Les *Lernæa cyclopterina*, Müll., *Prodr.*, 2745, Gmel., *loc. cit.*, p. 5147; — *Surririensis*, Blainv., *loc. cit.*, n° 5; — et *Cyprinacea*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 5144; *Encycl.*, pl. 78, f. 6, sont les autres Lernéocères connues.

2. LERNEOPENNE, *Lerneopenna*. Corps allongé, cylindrique, subcartilagineux, terminé antérieurement par un renflement céphalique, circulaire, tronqué, garni dans sa circonférence d'un grand nombre de mamelons au milieu desquels est probablement la bouche, et pourvu d'une paire de cornes courtes, obliques en arrière, postérieurement terminées en pointe et ayant de chaque côté des filets coniques, creux, bien rangés et imitant les barbes d'une plume, à la partie antérieure et supérieure desquels sont deux filaments très-fins et très-allongés, servant probablement d'ovaires. Les espèces sont : *Lerneopenna Bocconii*, Blainv., *loc. cit.*, n° 1; *Lernæa cirrhosa*, Lamarck, *Journal de Phys.*, 1787, 11, 6; *Encycl.*, pl. 78, f. 5; *Pennella* d'Oken; — *Lerneopenna Hotteni*, Blainv., n° 2; *Lernæa Exoceti*, *Act. Holm.*, 1802; — et *Lerneopenna sagitta*, Blainv., n° 5; *Pennatula sagitta*, Gmel., *loc. cit.*, p. 5865, Ell., *Act. Angl.*, 55, tab. 20, f. 6. — Le *Pennatula mirabilis*, Lin. et Müll., *Zool. Dan.*, est regardé par Gmelin comme l'état adulte de cette dernière, qui ne serait alors qu'un individu imparfait.

3. LERNÉE, *Lernæa*. Corps peu allongé, subcylindrique ou déprimé, sans traces de divisions ou de rudiment d'appendices sur les côtés; un renflement céphalique plus ou moins distinct; la bouche inférieure pourvue d'une paire de crochets; l'abdomen terminé par deux sacs ovifères plus ou moins prolongés. Espèces : *Lernæa clavata*, Müll., *Zool. Dan.*, Gmel., *Syst. Nat.*, *loc. cit.*, p. 5145; *Encycl.*, p. 78, f. 4; Blainv., *loc. cit.*, n° 1. — *Lernæa Basteri*, Blainv., n° 2, — et *Lernæa cyclophora*, Blainv., n° 3.

4. LERNEOMYZE, *Lerneomyzes*. Corps ovoïde ou déprimé, avec une sorte de céphalothorax en forme de cou étroit, cylindrique, terminé antérieurement par une bouche bilabiée, pourvue en effet de mandibules en crochets et d'une lèvre inférieure; un suçoir plus ou moins protractile à la racine inférieure de l'abdomen; deux sacs ovigères peu allongés. Les espèces qui appartiennent à ce genre n'ayant d'appendices qu'à la bouche, on sent qu'elles ne peuvent guère se déplacer et circuler à volonté, et qu'elles doivent demeurer fixées où elles se développent, et seulement tourner sur elles-mêmes par le moyen de leur bouche qui sert comme de pivot au seul mouvement qu'il leur soit donné d'exercer. Espèces : *Lernæa uncinata*, Müll.,

Zool. Dan.; Gmel., *loc. cit.*, p. 5145; Encycl., pl. 78, fig. 7; — *Lerne pinnarum*, Gmel., *loc. cit.*, p. 5147; — *Lerneomyzon pyriformis*, Blainv., *loc. cit.*, n° 5; — *Lerneomyzon pernettiana*, Blainv., n° 4, Pernelly, Voyag. aux Mal., pl. 5, 6, — et *Lerneomyzon elongata*, Blainv., n° 5.

5. LERNENTOME, *Lernentoma*. Genre qui répond à celui que Lamarck (Anim. sans vert., t. III, p. 255) établit sous le nom d'Entomode. *V.* ce mot. Blainville le caractérise de la sorte : corps en général carré, subdéprimé, avec des sortes de bras ou d'appendices de forme variable et inarticulés de chaque côté; tête plus ou moins distincte, pourvue de cornes et de crochets à la bouche; les sacs ovifères le plus souvent claviformes. Ce groupe renferme les espèces les plus bizarres sous le rapport des singuliers appendices qui hérissent le corps et qui servent à fixer l'animal de manière à ce qu'il soit presque immobile. Espèces : *Lernea radiata*, Müll., Zool. Dan.; Gmel., *loc. cit.*, p. 5146; Encyclop., pl. 78, fig. 9; *Entomoda radiata*, Lamk.; *loc. cit.*, n° 4; — *Lernea Gobina*, Müll., Gmel., Encyclop., pl. 78, fig. 8; *Entomoda*, n° 5, Lamk.; — *Lernea nodosa*, Müll., Gmel., Encycl., pl. 78, fig. 10; — *Lernea Asellina*, Müll., Gmel., Encycl., pl. 78, fig. 2; — *Lernentoma Triglae*, Blainv., n° 5; — *Lerne cornuta*, Müll., Gmel., Encycl., pl. 78, fig. 10; — et *Lernentoma Dufresnii*, Blainv., n° 7.

6. LERNACANTHE, *Lernacantha*. Corps gros, court, assez déprimé, pourvu de chaque côté d'appendices rudimentaires, aplatis, digités et cartilagineux; la tête séparée du thorax par un sillon et portant de chaque côté un rudiment d'antennes; bouche inférieure accompagnée d'une paire de mâchoires ou de palpes; les sacs ovifères gros, courts et aplatis. Le *Lernacantha Delarochiana*, Blainv., décrit antérieurement par Delaroehe sous le nom de Chondracante du Thon, est la seule espèce de ce genre.

7. LERNÉOPODE, *Lerneopoda*. Corps lisse, assez allongé, divisé en abdomen ovale et céphalothorax aplati et couvert d'un bouclier crustacé; une paire de palpes courtes, grosses, coniques et subarticulées, accompagnant la bouche; deux paires de pieds articulés, subonguiculés sous le thorax; des sacs ovifères courts et subcylindriques. Espèces : *Lerneopoda Brongniartii*, Blainv., *loc. cit.*, n° 1; — et *Lerneopoda Salmonae*, L., Gmelin, *loc. cit.*, p. 5144; Encyclop., pl. 78, fig. 15-16, *Entomoda*; n° 1, Lamk.

8. LERNANTHROPE, *Lernanthropus*. Corps ovale, assez allongé, divisé en deux parties; un bouclier céphalo-thoracique, et un abdomen prolongé en arrière par une large écaille débordant l'extrémité du tronc; deux très-forts crochets verticaux sous le front; trois paires de très-petits appendices crochus et transverses sous le thorax proprement dit; une paire de bras simples, renflés, et une seconde paire bifide et comme branchiale sous l'abdomen; les sacs ovifères longs et cylindriques. Une seule espèce, le *Lernanthropus Musca*, Blainv., compose ce nouveau genre formé sur des individus trouvés dans un petit Diodon apporté de Manille.

Blainville pense que le *Lernea Huchois*, Gmel., *loc.*

cit., p. 5145, et quelques autres espèces imparfaitement décrites par divers naturalistes, pourront, étant mieux examinés, rentrer dans les genres ci-dessus mentionnés ou bien en constituer de nouveaux.

LERNENTOME. INTEST. Sous-genre de Lernée. *V.* ce mot.

LERNÉOCÈRE. INTEST. Sous-genre de Lernée. *V.* ce mot.

LERNÉOMYZE. INTEST. Sous-genre de Lernée. *V.* ce mot.

LERNÉOPENNE. INTEST. Sous-genre de Lernée. *V.* ce mot.

LERNÉOPODE. INTEST. Sous-genre de Lernée. *V.* ce mot.

LÉROT ou LIRON. MAM. Espèce du genre Loir. *V.* ce mot.

On a appelé LÉROT A QUEUE DORÉE un Échymys, et LÉROT VOLANT une espèce de Taphlien. *V.* ces mots.

LEROUXIE. *Lerouxia*. BOT. Le docteur Méral, dans sa Flore des environs de Paris, a établi sous ce nom un genre nouveau pour la *Lysimachia nemorum*, L., qui croît dans les bois un peu humides. Le caractère principal de ce genre consiste dans la capsule qui s'ouvrirait en boîte à savonnette, ce qui ferait rentrer ce prétendu genre parmi les *Anagallis*. *V.* LYSIMACHIE.

LERQUE. BOT. Pour Lerchée. *V.* ce mot.

LERWÉE. MAM. L'Antilope mentionné sous ce nom (*Antilope Lerwia*) par Shaw, et vulgairement appelé Fisch-Tall, est le Kob selon Pallas; mais Cuvier n'admet pas ce rapprochement. *V.* ANTILOPE DU SÉNÉGAL.

LESBLA. OIS. Syn. de Bruant Mitilène. *V.* ce mot.

LESCHÉ DE MER ou ASCHÉE. ANNÉL. Synonyme vulgaire d'Arénicole. *V.* ce mot.

LESCHENAULTIA. BOT. LECHENAULTIE.

LÉSICOLLE. *Læsicolis*. INS. Qui a le eol ou le eorset profondément sillonnés.

LESKEA. BOT. (*Mousses*.) Hedwig a créé ce genre sous le nom de *Leskia* changé, sans doute par erreur, en celui de *Leskea* qui a prévalu. Ses caractères sont : péristome double : l'extérieur à seize dents subulées, infléchies; l'intérieur formé par une membrane divisée en seize lamères égales; coiffe cuculliforme. Les nombreuses espèces qui forment ce genre ont le port des Hypnes, avec lesquels on les a longtemps confondues. La plupart des botanistes l'ont adopté. Néanmoins, Palisot-Beauvois a refusé de le reconnaître et ne voit en lui qu'un *Hypnum*. Il est certain qu'il n'en diffère guère que par les dents du péristome interne, infléchies dans le *Leskea*, et réfléchies dans l'*Hypnum*, caractère propre seulement à l'établissement d'un sous-genre. On compte près de soixante-dix espèces de *Leskea*, dont la septième partie environ est propre à la France. Un plus grand nombre se trouve dans l'Amérique septentrionale; quelques-unes seulement croissent dans le Mexique et le Pérou. On distingue parmi ces dernières : 1° *Leskea involvens*, Hedw., *Spec. Musc.*, p. 251; Fée, Essai sur les Crypt. des Écor. exot. offic., p. 145, tab. 54, fig. 6; à tige rampante, capillaire, bipinnée, dont les rameaux sont droits, les feuilles distiques, étalées, ovales, aiguës, très-entières, à nervure pellucide, s'effaçant avant d'arriver au sommet; cap-

sule ovale, penchée; opercule en bec recourbé. Cette plante a le port de l'*Hypnum proliferum* et de l'*Hypnum gratum*, avec des proportions beaucoup moindres; ses rameaux ne sont pas bipinnés; les feuilles sont ponctuées. Elle croît fréquemment sur les troncs et les branches de la *Cinchona condaminea*, près de Loxa. 2° *Leskea densa*, Hook. et Kunth, *Syn. Plant. Orb. nov. Spec.*, p. 1; Fée, *loc. cit.*, p. 145, tab. 54, f. 7; à tiges en touffes rampantes, rameuses, à feuilles ovales, imbriquées en tout sens, sous-acuminulées, très-entières, sans nervures, à capsule oblongue, cylindracée, droite, munie d'un opercule conique, acuminé. Cette plante croît au Pérou, sur les vieilles écorces des Quinquinas.

LESKIA. BOT. V. LESKEA.

LESPÉDÈZE. *Lespedeza*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par le professeur Richard (*in Michaux Fl. Bor. Am.*, 2, p. 70) pour quelques espèces auparavant placées parmi les Sainfoins dont elles diffèrent par les caractères suivants : le calice est à cinq divisions profondes, presque égales, linéaires, lancéolées ou même subulées; la corolle est papilionacée; les étamines diadelphes; l'ovaire est stipité, ovoïde, comprimé, ayant un style filiforme, terminé par un stigmate conoïde et capitulé. Le fruit est une gousse très-petite, lenticulaire et monosperme. Michaux, dans sa Flore de l'Amérique septentrionale, rapporte à ce genre quatre espèces. Leur tige est sous-frutescente, leurs feuilles rarement simples, plus souvent trifoliées. Toutes croissent dans les diverses parties de l'Amérique septentrionale. Ces espèces sont : 1° *Lespedeza sessiliflora* ou *Hedysarum junceum*, Walt.; *Medicago Virginica*, L., qui croît dans la Virginie et la Caroline; 2° *Lespedeza procumbens*, Michx., tab. 59; espèce très-voisine de l'*Hedysarum violaceum*, L.; 3° *Lespedeza capitata*, dont les fleurs forment des capitules sessiles et terminaux; 4° *Lespedeza polystachia*, Michx., *loc. cit.*, tab. 40, ou *Hedysarum hirtum*, L. V. SAINFOIN.

LESSERTIE. *Lessertia*. BOT. Ce genre, de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., a été dédié à Benjamin Delessert, par De Candolle (*Astragalogia*, p. 57) qui lui a imposé les caractères essentiels suivants : calice divisé jusqu'à la moitié de sa longueur en cinq découpures; étendard plan; earène obtuse; dix étamines dont une libre et les neuf autres réunies en un faisceau; style velu dans la partie antérieure et près du sommet, nu dans la partie postérieure, et surmonté d'un stigmate capitulé; légume scarieux, indéhiscence, comprimé ou renflé, plus petit vers le sommet. Ce genre ne se composait dans l'origine que de deux espèces placées par Linné dans les *Cotulea*. R. Brown, en l'admettant dans la seconde édition de l'*Hortus Kewensis*, y réunit, sous le nom de *Lessertia diffusa*, le *Galega dubia* de Jacquin (*IC. rar.*, 5, t. 576). Le *Prodromus Syst. Veget.*, dans le deuxième volume, pages 271 et 272, contient la description de dix-sept espèces de Lesserties dont sept seulement sont rapportées avec certitude à ce genre; les dix autres étant, pour la plupart, des plantes décrites comme des *Cotulea* par Thunberg. Les Lesserties sont des plantes

herbacées ou rarement sous-frutescentes, toutes indigènes du cap de Bonne-Espérance. Leurs feuilles sont pennées avec impaire. Leurs fleurs sont purpurines, portées sur des pédoneules axillaires, et disposées en grappes penchées. Parmi les espèces bien déterminées, sont : *Lessertia annua* et *Lessertia perennans*, types du genre, le *Lessertia falciformis*, et une dizaine d'autres.

LESSINGIE. *Lessingia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Chamisso (*Linnaea*, 1829, p. 205) pour une plante qu'il a observée et recueillie en Californie. Caractères : capitule multiflore et homogame; fleurons de la circonférence fort grands, profondément divisés en cinq lobes presque coniques; ceux du disque sont cylindricotubuleux, à cinq dents courtes; involucre imbriqué; réceptacle nu; ovaire inclus; style à divisions ou branches allongées et hispides extérieurement; akène comprimé, sans bec et soyeux; aigrette garnie d'une rangée de soies rousses, scabres et rigidules.

LESSINGIE DES GERMAINS. *Lessingia Germanorum*, Cham. C'est une plante herbacée, couchée, rameuse et glabre; les feuilles sont alternes, un peu épaisses, pinnatifides vers la base des tiges et seulement dentées vers le sommet; les capitules sont solitaires, terminaux et garnis de fleurs jaunes.

LESSONIE. *Lessonia*. BOT. Genre d'Hydrophytes, voisin des Laminaires, formé par Bory-St.-Vincent, de plantes marines dont les racines, puissantes et rameuses, s'accrochent sur les rochers par les fentes de ceux-ci, y deviennent souvent dures, très-grosses, en amas considérables qui, rejetés à la côte avec les tiges, quand le végétal a cessé de vivre, y forment de grands tas d'un débris mollasse et tourbeux. Ces tiges, dont la base peut être comparée à un véritable tronc, acquièrent souvent de fortes dimensions, la grosseur du bras par exemple; leur substance dure et flexible, mais cependant résistante, est ordinairement recouverte d'une écorce rugueuse et bosselée, présentant des nœuds d'où les vieilles branches sont tombées, d'un brun foncé quand on les imbibe, et pouvant alors se couper avec un instrument tranchant, mais devenant d'une extrême dureté par la dessiccation, d'une teinte d'ardoise noirâtre et en tout semblable à de la corne. Le retrait y est considérable, souvent de plus de moitié; et sur les tranches, on distingue plus que dans tout autre Hydrophyte des couches concentriques, en tout semblables à celles du bois des Dicotylédones les mieux caractérisées, et au centre un canal médullaire plus foncé et plus mou. A l'extrémité de ces tiges, comme d'une cime d'arbre, partent des rameaux souvent fort entrelacés, plus ou moins comprimés, rugueux à leur surface corticiforme et constamment dichotomes. Cette disposition dichotomique provient de la manière dont se développent les frondes par lesquelles ces rameaux sont terminés. Ces frondes sont un peu moins épaisses que celles des Laminariées de la seconde section; allongées dans leur jeunesse, elles finissent par se fissurer pour se diviser en deux feuilles qui, à leur tour, se doivent diviser encore; mais cette division ne s'opère point par l'extrémité de la lame, comme la chose ar-

rive pour les Laminaires proprement dites. Elle a lieu premièrement à l'insertion même de la fronde, sur la ramule qui la supporte et qu'on peut considérer comme un pétiole. Elle y commence d'abord comme par un trou ou déchirure mitoyenne qui se prolonge ensuite longitudinalement, de sorte que, parvenue à l'extrémité, elle forme deux lames distinctes de ce qui d'abord n'en était qu'une seule. Le même phénomène a lieu dans les Macrocytes; mais ici les frondes ou feuilles terminales ne se fissent pas intérieurement seulement en deux, mais en trois, quatre et même jusqu'en six grandes divisions. La fructification de ces plantes consiste, comme dans le reste des Laminariées, en des groupes ou propagules graniformes, compactes et dispersés dans l'étendue des lames, et qui finissent par leur donner une certaine rudesse au tact. Avant le développement de ces groupes, la lame est lisse, brunâtre et plus ou moins mince et transparente. Elle devient ensuite épaisse et opaque. Les Lessonies sont, dans toute l'étendue du mot, des arbres marins, qui paraissent acquérir de grandes dimensions.

LESSONIE BRUNISSANTE. *Lessonia fuscescens*, Bory, Botanique du voyage de la Coquille, pl. 2, fig. 2 et pl. 3. Tige arborescente, inférieurement simple, se divisant à son extrémité en rameaux nombreux, cylindriques, qui à leur tour se fourchent en ramules entrelacées, fort comprimées, noirâtres, supportant des frondes linéaires ou ovales-allongées, acuminées inférieurement et supérieurement, à bords légèrement ou fort obscurément dentés, quand ces bords ne sont pas d'une intégrité parfaite. Cette espèce a été recueillie par Lesson à la Conception du Chili, et par Durville aux îles Malouines, où elle croît en grande quantité, à quelque distance du rivage.

LESSONIE NOIRISSANTE. *Lessonia nigrescens*, Bory, l. c., pl. 5. Tiges divisées, produisant dans toute leur étendue des rameaux alternes qui, se divisant à leur tour en ramules fourchées par la division des lames, forment le long du végétal des paquets de frondes ou feuilles linéaires, longues d'un pied à dix-huit pouces, larges d'un pouce au plus, très-entières, plus consistantes que dans la précédente, et d'une couleur noirâtre, qui devient très-foncée par la dessiccation. Elle est originaire du cap Horn.

LESSONIE EN FEUILLE DE CHÊNE. *Lessonia Quercifolia*, Bory, l. c., pl. 4. Derniers rameaux dichotomes, moins comprimés que dans les espèces précédentes, et couverts d'une sorte de villosité due probablement à la présence de quelque Céramiaire ou d'un petit Polypier flexible. Les lames ou frondes qui s'y implantent sont oblongues, irrégulièrement dentées sur les bords de manière à présenter obscurément la figure d'une feuille de Chêne, qui serait étroite par rapport à sa longueur. Sa surface devient plus rugueuse que celle des espèces précédentes, les gongyles y étant beaucoup plus gros et égalant en volume des grains de moutarde. Elle a été rapportée par Lesueur, de son voyage aux Terres Australes. On la croit de la Nouvelle-Hollande.

LESTADIE. *Lestadia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, établi par Kunth,

qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame, dont les fleurons femelles sont disposés à la circonférence, sur plusieurs rangs; les autres sont mâles; réceptacle plan, épaléacé; involucre imbriqué; corolles à cinq dents, celles de la circonférence ou des rayons femelles un peu plus minces que les corolles des fleurons du centre; akène oblong, à bec et chauve.

LESTADIE A FEUILLES DE PIN. *Lestadia Pinifolia*, Kunth. C'est un très-petit arbuste, de quatre pouces environ, à feuilles velues, linéaires, éparses et très-serrées; les capitules sont solitaires au sommet des rameaux dont la partie supérieure est dépourvue de feuilles. On trouve cette plante dans l'Amérique septentrionale.

LESTES. *Lestes*. INS. Genre de Névroptères de la famille des Libellulines, tribu des Agrionines, établi par Leach qui lui assigne pour caractères : tête transverse; pièce intermédiaire de la lèvre inférieure beaucoup plus grande que les deux latérales; ocelles égaux; abdomen long, cylindrique : les deux appendices supérieurs des mâles grands, demi-circulaires, les deux inférieurs à peu près droits, plus ou moins rapprochés; deux appendices supérieurs seulement, petits, écartés chez la femelle dont le huitième segment porte en dessous une grande lame cornée, double, reposant entre deux valvules latérales, qui sont séparées de l'abdomen dont elles atteignent l'extrémité, à partir du dixième segment, et portent, de chaque côté, à leur extrémité, deux petits appendices presque filiformes, relevés et articulés. Le bord de ces valvules est souvent dentelé en scie; ailes hyalines, horizontales dans le repos; leurs cellules sont assez nombreuses, la plupart pentagones à cause de la direction anguleuse de plusieurs nervures longitudinales; parastigma allongé, rectangle. Les ailes sont très-étroites et pétiolées dans leur premier huitième, à partir de la base; la cinquième nervure longitudinale formant le bord interne et postérieur sans espace cellulaire entre les deux. Les Lestes ont presque tout le corps d'un vert métallique en dessus, tandis que le dessous est coloré de diverses nuances de jaune; le thorax et les deux extrémités de l'abdomen sont sujets, chez les mâles de plusieurs espèces, à se couvrir d'une poussière bleue, qui est, comme chez ceux de quelques Libellules, le résultat d'une exsudation propre aux individus éclos depuis quelque temps. Ces insectes se rencontrent assez fréquemment en Europe.

LESTES VERTE. *Lestes viridis*, De Selys; *Agrion viridis*, Vanderl.; *Agrion leucopsalis*, Charp.; *Agrion puella*, Var. A., Linn. Le derrière de la tête et le dessus du corps sont d'un vert bronzé; le parastigma est grand, un peu dilaté et roussâtre; les pieds sont d'un roux brunâtre, rayés de noir; les appendices anaux supérieurs du mâle sont blanchâtres; les deux inférieurs droits et contigus; les valvules de la femelle sont visiblement dentelées à leur extrémité. Taille, vingt lignes, et vingt-trois les ailes étant étendues.

LESTÈVE. *Lesteva*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Aplatys (Fam. nat. du Règne anim. de Latr.), établi par Latreille, et presque en même temps par

Gravenhorst qui lui a donné le nom d'*Antophagus*. Il offre pour caractères essentiels : antennes de médiocre longueur formées d'articles presque égaux dont la plupart sont en cône renversé, avec le dernier presque cylindrique. Ces insectes se distinguent des Aloécharas par l'insertion des antennes qui, dans ces derniers, n'est pas reconverte par un rebord de la tête. Dans les Protéines les antennes vont en grossissant vers l'extrémité ainsi que dans les Omalies et les Oxytèles. Les antennes des Lestèves sont insérées devant les yeux sous un rebord de la tête; elles sont presque filiformes, composées de onze articles dont le dernier est un peu plus long; tous ces articles sont presque de la même grosseur. Les palpes sont filiformes; les maxillaires sont de quatre articles; le troisième un peu plus gros que les autres, le dernier beaucoup plus grêle, allongé, plus long que les trois autres réunis; les palpes labiales ont trois articles; la tête est libre, entièrement séparée du corselet; le corps est déprimé, avec le corselet allongé, presque en cœur, tronqué et rétréci postérieurement. Les élytres recouvrent ordinairement les ailes et la plus grande partie de l'abdomen; les tarses ont leurs articles allongés, et le dernier beaucoup plus court que les précédents réunis. Les Lestèves se trouvent sur les fleurs et sur les arbres; quelques-unes fréquentent particulièrement les fleurs de l'Épine blanche (*Crataegus oxyacantha*). On en connaît une douzaine d'espèces, toutes européennes et de petite taille.

LESTÈVE ALPINE. *Lesteva alpina*, Latr. (*Gen. Crust. et Ins.*, t. 1, p. 297, n° 2); *Staphilinus alpinus* (Fabr., *Oliv.*, *Entom.*, t. 111, *Staphyl.*, pag. 52, n° 45, pl. 6, fig. 55); *Antophagus alpinus*, Graven. (*Coléoptères Micr.*, p. 188, n° 2). Cette espèce est longue de deux lignes et demie; la tête est noire, avec les antennes brunes et lisses à leur base; la bouche est testacée; le front est très-enfoncé; le corselet est brun, ponctué, un peu bordé; les élytres sont d'un testacé pâle, luisant; le dessous du corps est noir; les pattes sont brunâtres. Cet insecte se trouve en Laponie, ainsi que dans les hautes montagnes de l'Allemagne et de la Russie.

LESTIBODÉE. *Lestibodæa*. BOT. Necker appelait ainsi un genre nouveau, qu'il formait avec le *Calendula graminifolia*; mais ce genre n'ayant pas été adopté, De Candolle en a formé une section de son genre *Dimorphotheca*.

LESTIBODOISE. *Lestibodesia*. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars (*Plant. des Iles Austr.*, 1, p. 55, tab. 16), dans la famille des Amaranthacées, et adopté par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, 1, pag. 415), avec les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes; étamines au nombre de cinq, réunies par leur base et monadelphes; anthères à deux loges; ovaire uniloculaire, polysperme; style court ou nul; stigmates filiformes, recourbés, au nombre de trois à quatre; capsule polysperme s'ouvrant transversalement en boîte à savonnette. Ce genre est très-voisin des *Celosia* dont il ne diffère guère que par ses trois à quatre stigmates filiformes, tandis que le stigmate est simple ou seulement bilobé dans les vraies *Célosies*.

Du Petit-Thouars en a fait connaître une seule espèce qu'il nomme *Lestibodesia spicata*. Elle est originaire de Madagascar. Rob. Brown en a décrit une seconde qu'il nomme *Lestibodesia arborescens*, parce que sa tige est frutescente et volubile. Elle croît à la Nouvelle-Hollande. Le même auteur dit qu'on doit réunir au même genre les *Celosia paniculata*, *virgata* et *trigyna*.

LESTIDE. *Lestis*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Mellifères, tribu des Apiaires, institué par Lepelletier et Serville, pour un insecte de la Nouvelle-Hollande, que Fabricius avait placé dans son genre *Centris*. Caractères : antennes filiformes dans les deux sexes, eoudées, composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles; mâchoire et lèvres très-allongées, formant une promuscide eoudée et repliée en dessous, dans le repos, appliquée contre sa gaine; trois ocelles disposés en triangle sur le vertex; ailes supérieures ayant une cellule radiale extrêmement étroite, munie à son extrémité d'un appendice court; quatre cellules cubitales : la première plus longue que la deuxième, celle-ci presque parallépipède, plus large que longue, et la troisième la plus grande; première nervure récurrente aboutissant à la nervure d'intersection des deuxième et troisième cubitales, et cette troisième recevant la seconde récurrente; quatrième cubitale commencée et s'étendant jusqu'au milieu de l'espace qui est entre sa base et le bout; corps un peu velu; abdomen ovalaire, un peu allongé; pattes fortes; jambes antérieures munies, à l'extrémité, d'une épine aiguë ayant à sa base une large membrane latérale; jambes postérieures terminées par des épines simples; crochets des tarses simplement dentés. Ce genre d'Apiaires solitaires se rapproche beaucoup de celui des Xylocopes, mais ceux-ci ont leur seconde cellule cubitale presque triangulaire, et se font remarquer par un tout autre aspect que les Lestides.

LESTIDE MOUVEE. *Lestis Muscaria*, Lepell. et Serv.; *Centris muscaria*, Fab. Il est entièrement d'un noir bleuâtre, avec l'anus blanc, les ailes sont diaphanes. La femelle a le front jaune. Taille, cinq lignes.

LESTIPHORE. *Lestiphorus*. INS. Hyménoptères; genre de la famille des Fouisseurs, section des Porte-Aiguillons, établi par Lepelletier-St-Fargeau qui lui assigne pour caractères distinctifs : antennes des mâles allant en grossissant un peu du troisième article jusque passé le milieu, puis se terminant en pointe; elles sont à peine plus courtes que la tête et le corselet pris ensemble, absolument filiformes chez les femelles, aussi longues que la tête et le corselet réunis; jambes postérieures propres à porter une proie et pourvues d'épines; tarses antérieurs des femelles propres à fouir un nid, pourvus de ongles roides, disposés en peigne; troisième cellule cubitale de largeur moyenne; la quatrième complète.

LESTIPHORE A DEUX CEINTURES. *Lestiphorus bicinctus*, Lep.; *Crabro bicinctus*, Rossi; *Gorytes bicinctus*, Vand. Le premier article des antennes est noir en dessus, jaune en dessous; le deuxième noir, taché de jaune en dessous, les suivants noirs en dessus, jaunâtres en dessous; tête noire avec le chaperon jaune,

ainsi que les orbites antérieures des yeux; corselet noir; prothorax bordé de jaune à sa tranche dorsale; un point calleux et jaune sous l'épaule; bord antérieur de l'écusson portant une ligne jaune, qui paraît faite de deux points allongés et réunis; abdomen noir, avec le premier segment pyriforme, très-rétréci à son extrémité, portant en dessus deux taches jaunes, ovales, un peu réunies par le bout le moins obtus; le deuxième campaniforme, rétréci à sa base d'insertion sur le premier, portant en dessus une large bande jaune, dont le bord supérieur couvre le milieu du segment, sans que l'inférieur atteigne le bord postérieur du segment; le troisième portant en dessus et à son bord postérieur une bande jaune; pattes, hanches, trochanters et cuisses des deux premières paires noirs en dessus, jaunes en dessous; cuisses des pattes postérieures noirs en dessus, jaunes en dessous: les jambes sont jaunes, avec la partie postérieure noire; les tarsi sont brunâtres; ailes transparentes; cellules radiale et deuxième cubitale enfumées: cette nuance s'étend sur une partie de la troisième discoïdale; un point épais testacé, dans les femelles. Taille, cinq lignes. Europe.

LESTIQUE. *Lesticus*. INS. Coléoptères pentamères. Dejean a formé ce genre dans la famille des Carnassiers, tribu des Féroniens, pour un insecte trouvé dans l'île de Java, et qui lui a offert pour caractères distinctifs: les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles, moins longs que larges et fortement cordiformes; dernier article des palpes labiales allongé et légèrement sécuriforme; antennes filiformes et assez allongées; lèvre supérieure transversale et légèrement échancrée antérieurement; mandibules peu avancées, assez fortement arquées et très-aiguës; menton à trois lobes dont l'intermédiaire presque tronqué; corselet fortement cordiforme, très-rétréci postérieurement; élytres assez allongées, très-légèrement ovales et presque parallèles.

LESTIQUE JANTHINE. *Lesticus Janthinus*, Dej. Tête irrégulièrement ridée; lèvre supérieure et mandibules noires; palpes roussâtres; antennes noires, avec les trois premiers articles bruns et faiblement velus; corselet cordiforme et ridé; écusson triangulaire; élytres d'un violet pourpré, ovales-allongées, striées, ponctuées, avec quatre points enfoncés sur le quatrième intervalle; dessous du corps et des pattes d'un noir brillant. Taille, huit lignes.

LESTITIS. BOR. Synonyme d'Aristolochie Clématite.

LESTRÉMIE. *Lestremia*. INS. Diptères; genre de la famille des Tipulaires, établi par J. Macquart dans son Essai sur les Diptères du nord de la France, qu'il a publié dans le recueil des travaux de la Société des Sciences de Lille, année 1826. Caractères: antennes velues, courbées en avant, un peu moins longues que le corps, composées de quinze articles globuleux, pédicellés dans les mâles. Pieds assez longs et grêles; premier article des tarsi long; balanciers à long pédicule; ailes larges, à cinq nervures; point de cellule médiastine, ni de stigmatique; une marginale; point de sous-marginale; une discoïdale étroite; quatre postérieures: la première grande, la deuxième assez petite, à long pétiole; la troisième de la longueur de

l'aile; la quatrième longue, fort étroite à sa base; point d'anale ni d'axillaire. Ce genre a de l'analogie avec le genre Cécidomye; mais il en est éloigné par le nombre des articles des antennes, la longueur du premier article des tarsi, et la disposition des nervures des ailes qui tient plutôt de celle du genre Sciare.

LESTRÉMIE CENDRÉE. *Lestremia cinerea*, Macq. Elle est d'un gris roussâtre; le premier article des antennes est jaunâtre; les autres sont noirâtres, à pédicelles moins obscurs et poils jaunâtres; le thorax est d'un gris-brun mat; l'abdomen d'un brun clair; les pieds sont d'un gris fauve clair; les derniers articles des tarsi obscurs; les balanciers grands et jaunâtres; les ailes hyalines. Taille, une ligne. En Europe.

LESTRIGON. *Lestrigon*. CRUST. Ce genre de la famille des Amphipodes, créé par Edwards, est très-voisin de celui des Hypéries, dont il ne se distingue génériquement que par la conformation des antennes qui sont toutes très-longues et terminées par une tige subulée et multiarticulée, très-grêle et aussi longue que le corps. La tête est très-grosse et renflée; le premier segment du thorax est rudimentaire; l'abdomen est plus grand que le thorax et aucune patte n'est préhensile, mais celles de la seconde paire présentent une sorte de main formée par l'autépénultième article. Edwards a nommé la seule espèce qui jusqu'ici constitue ce genre, *Lestrigon Fabra*.

LESTRIS. OIS. Synonyme de Stercoraire.

LET-CHI ou **LIT-CHI.** BOT. Fruit délicieux d'une espèce d'Euphoria, très-cultivée maintenant à Mascaraïne et à l'Île-de-France.

LÉTHIFÈRE. REPT. Sous-division établie par Blainville, dans le genre Vipère, à laquelle appartient l'Maïe, dont le venin, dit-on, fait mourir dans le sommeil.

LÉTHRE. *Lethrus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides, division des Arénicoles (Latr., Fam. nat. du Règne anim.), établi par Scopoli et adopté par Fabricius et tous les entomologistes avec ces caractères: palpes labiales terminées par un article de la longueur au moins des précédents; mandibules cornées, fortes, avancées et arquées autour du labre qui est aussi saillant; antennes de onze articles, le neuvième étant en forme d'entonnoir et enveloppant les deux derniers; tête prolongée en arrière; abdomen fort court. Ces insectes ont de grands rapports avec les Géotrupes ou les Scarabés de Fabricius; mais ils en diffèrent par la massue des antennes, qui, dans ces derniers, est formée d'articles libres et en feuillettes. Les Léthres ont le corps arrondi et convexe; les mâles ont les mandibules plus grandes, avec une branche ou une forte dent au côté extérieur. Leurs élytres sont voûtées et inclinées autour de l'abdomen, et les pattes postérieures reculées en arrière. Ces Coléoptères volent le soir après le coucher du soleil; ils contrefont les morts quand on les prend. Au rapport de Fieber (Ann. des Scienc. natur., t. 1, p. 221), le Léthre Céphalote est un insecte très-nuisible aux endroits cultivés, parce qu'il cherche de préférence les bourgeons et les feuilles à peine apparentes, et les coupe net avec les pinces tranchantes de ses mandibules. En Hongrie, où il fait

beaucoup de mal aux vignes, on l'appelle Schneider, c'est-à-dire Tailleur. Il grimpe très-bien, et après avoir coupé les bourgeons de la plante, il revient sur ses pas en marchant à reculons, et emporte son butin dans le trou qu'il habite. Chaque trou est creusé dans la terre, il est occupé par un couple; mais à l'époque des amours, il arrive souvent qu'un mâle étranger vient troubler la tranquillité du ménage et cherche à s'introduire dans l'habitation; alors il se livre un combat acharné entre le mâle propriétaire et l'usurpateur. La femelle ne reste pas inactive; elle bouche l'ouverture du trou, soutient son compagnon, et le poussant sans cesse par le derrière, elle entretient l'animosité du combat; l'action ne cesse qu'après la mort ou la fuite de l'agresseur. Fischer (*loc. cit.*) décrit quatre espèces de ce genre, toutes propres à la Russie; la plus commune et la seule connue antérieurement à lui est :

LÈTHRE CÉPHALOTE. *Lethrus Cephalotes*, Fab., Latr., Oliv. (Col. 1, 2, 1, 1), Fischer (Entomogr. de la Russie, t. 1, pag. 153, tab. 15, fig. 1). Il est long de huit à neuf lignes, large de cinq à six, tout noir avec le thorax et les élytres lisses. Il se trouve dans les champs arides de la Tartarie, de la Hongrie et de la Russie; en Sibérie près du Volga, et près de Charkow. Il vit dans les fumiers secs, et autour des racines des plantes vivaces et des sous-arbrisseaux. Le *Lethrus æneus* de Fabricius appartient au genre Lamprime. *V.* ce mot.

LETHRIN. *Lethrinus*. pois. Acanthoptérygiens, famille des Sparoïdes. Cuvier place dans ce sous-genre les espèces de Dentés (*Dentex*) qui ont des joues sans écailles; la plupart ont, comme les Hæmulons, du rouge à l'angle des mâchoires. Le *Sparus vittatus* de Bloch; le Spare rayé d'or de Lacépède, et quelques autres espèces nouvelles, constituent ce sous-genre.

LETTOMIE. *Lettsomia*. bot. Genre de la famille des Convolvulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Roxburgh et adopté par Wallich dans le second volume de la *Flora Indica* de Carcy, où il en a décrit un grand nombre d'espèces nouvelles. Voici comment il caractérise ce genre : calice pentasépale; corolle campanulée ou infundibuliforme; ovaire à deux loges; stigmaté bilobé; fruit sec ou charnu, à deux loges, chacune contenant une ou deux graines dont l'embryon est dressé, recourbé, et les cotylédons chiffonnés. Ce genre se compose de plantes herbacées, vivaces, lactescentes, s'étendant beaucoup, et munies de feuilles simples et de fleurs axillaires.

Dans le *Flora Indica* cité précédemment, le docteur Wallich a décrit, avec un soin minutieux, douze espèces de ce genre qu'il range en deux sections, suivant qu'elles ont la corolle campanulée ou infundibuliforme. Parmi ces espèces, plusieurs sont nouvelles; les autres avaient déjà été décrites sous les noms de *Convolvulus* ou d'*Ipomœa*; telles sont : 1° *Lettsomia nervosa* ou *Convolvulus nervosus*, Burm., *Flor. Ind.*; 2° *Lettsomia setosa* ou *Ipomœa strigosa*, Roth; 5° *Lettsomia pomacea* ou *Ipomœa Zeylanica*, Gærtn.

Il existe encore un autre genre *Lettsomia*, proposé par Ruiz et Pavon dans leur Flore du Chili et du Pérou;

il est fort différent de celui de Roxburgh, et n'a pas été adopté.

LEUCADE. *Leucas*. bot. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, L., indiqué par Burmann (*Thesaur. Zeyl.*, p. 140) et établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, p. 504) avec les caractères suivants : calice tubuleux, à dix stries, terminé par huit à dix dents quelquefois inégales; corolle dont le casque ou la lèvre supérieure est concave, entière, barbue; la lèvre inférieure à trois petits segments, celui du milieu plus grand; anthères didymes, nues, à lobes écartés; stigmaté bilobé, avec la branche supérieure très-courte. Linné réunissait ce genre avec les *Phlomis* dont il présente, entre autres caractères, celui qui est tiré de la structure du stigmaté. Mais comme il en diffère par le calice et la corolle, et que d'un autre côté il a quelques rapports avec le genre *Leonurus*, le professeur Desfontaines (Mém. du Muséum, t. XI, p. 1) l'a adopté et en a publié la monographie. R. Brown a indiqué comme type le *Phlomis Zeylanica*, L., et lui a adjoint plusieurs autres espèces des contrées équatoriales, décrites par Swartz, Valh, Retz et Willdenow. Il a, en outre, fait connaître une espèce de la Nouvelle-Hollande, sous le nom de *Leucas flaccida*. Sept nouvelles espèces indigènes des Indes-Orientales ont été décrites avec soin et figurées par Desfontaines qui les a nommées : 1° *Leucas helianthemifolia*, 2° *Leucas ternifolia*, 5° *Leucas lamifolia*, 4° *Leucas lanceæfolia*, 5° *Leucas marrubioides*, 6° *Leucas procumbens*, 7° et *Leucas capitata*.

LEUCADENDRE. *Leucadendron*. bot. Ce genre, de la famille des Protéacées, avait été réuni aux *Protea* par Linné. Adanson lui avait donné le nom de *Conocarpos*. Salisbury, dans son *Paradisus Londinensis*, en a publié plusieurs espèces qu'il a distribuées dans les genres *Protea*, *Euryspermum* et *Chasme*. Enfin R. Brown, examinant de nouveau la famille des Protéacées (*Trans. Linn.*, vol. 10, p. 50), a rétabli le genre *Leucadendron*, qu'il a caractérisé ainsi : fleurs réunies en tête, dioïques par l'avortement ou l'imperfection des organes sexuels. Ses fleurs femelles possèdent un stigmaté oblique, en masse, émarginé, hispide. Le fruit est une noix ou samare monosperme, renfermée dans les écailles du strobile formé par les fleurs. Ce genre se compose d'environ quarante espèces, qui diffèrent principalement des *Protea*, auxquels on les rapportait autrefois, par leurs fleurs dioïques. La séparation des sexes, soupçonnée par Linné dans son *Protea parviflora*, avait été observée très-positivement par Lamarck dans le *Protea pinifolia*, qui est devenu le type du genre *Aulax*, voisin du *Leucadendron*. R. Brown et d'autres savants botanistes anglais ont confirmé cette structure par l'examen d'un grand nombre de plantes vivantes. Tous les *Leucadendres* sont indigènes de l'Afrique australe, et surtout des environs du cap de Bonne-Espérance. Ce sont des arbrisseaux, rarement des arbres, souvent couverts d'un duvet soyeux. Leurs feuilles sont très-entières. Leurs fleurs sont disposées en capitules terminaux et solitaires, enveloppées, le plus souvent, par des bractées imbriquées ou des feuilles verticillées et colorées.

LEUCÆRIA. BOT. V. LEUCERIE.

LEUCANIE. *Leucania*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Noctuelles, établi par Treitsche qui lui assigne pour caractères : antennes sétacées, moins longues que le corps; ailes non étendues, en toit voûté dans l'état de repos; langue cornée, roulée en spirale; palpes supérieures très-petites et cachées; les deux inférieures recourbées, avec le second article grand, fort comprimé, très-garni d'écailles, et le dernier très-petit; corselet huppé; abdomen conique.

LEUCANIE RIVERAINE. *Leucania riparia*, Bois-Duv. Ses ailes supérieures sont en dessus d'un blanc rosé, avec des parties plus foncées, d'un brun jaunâtre; l'aile se trouve coupée par une bande claire, qui descend obliquement du sommet; nervure médiane et quelques rameaux d'un blanc jaunâtre, postérieurement une ligne transverse, interrompue de points noirs; frange d'un brun rosé, bordée intérieurement par une série de très-petits points noirs. Les ailes inférieures sont blanchâtres à la base, puis passent progressivement au brun fauve; la frange est blanchâtre. Le dessous des ailes supérieures est d'un brun noir, plus clair vers les bords, avec un point noir à la côte. Taille, quatorze lignes. Europe.

Appartiennent encore à ce genre, les *Noctua patens*, Lin.; *Noctua L-album*, Fab.; *Noctua impura*, Hubn.; *Noctua obsoleta*, Hubn.; *Noctua amnicola*, Bois-D., et plusieurs autres.

LEUCANTHE. *Leucanthus*. BOT. C'est-à-dire portant des fleurs blanches.

LEUCANTHÈME. *Leucanthemum*. BOT. Ce nom, qui paraît avoir désigné chez les anciens la Camomille romaine, a été donné par Tournefort à un genre de Synanthérées, que Linné réunit à son genre *Chrysanthemum*. Depuis, quelques autres botanistes ont cru devoir rétablir le genre de Tournefort.

LEUCAS. BOT. V. LEUCADE. Ce nom avait aussi été donné au *Dryas octopetala*, V. DRYADE, et par Césalpin au *Lamium album*.

LEUCATHON. BOT. Synonyme d'Oenanthe.

LEUCÉRIE ou **LEUCHERIE.** *Leuceria*. BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, a été établi par Lagasca, dans sa Dissertation sur les Chœnantophores, publiée en 1811. En le plaçant auprès du *Chaptalia* et du *Clarionea*, parmi les Labiatiiflores qui correspondent à cette tribu, le professeur De Candolle (Ann. du Muséum, t. XIX, 1812) a présenté ce genre sous une dénomination légèrement modifiée; il l'a nommé *Leuceria*. Voici les caractères qui peuvent être déduits de la description fournie par Lagasca : involucre presque hémisphérique, dont les écailles sont probablement disposées sur un seul rang; réceptacle plan, ponctué, portant près de ses bords une rangée circulaire de petites écailles (squammules) analogues à celles de l'involucre, et qui séparent les fleurs marginales des autres fleurs; calathide sans rayons, composée de fleurons hermaphrodites, nombreux, dont les corolles offrent deux lèvres : l'intérieure bipartite et roulée en spirale; akènes non prolongés en col, surmontés d'une aigrette légèrement plumeuse. Dans l'exposition des caractères que fournit le réceptacle,

Lagasca considère les petites écailles de cet organe comme les écailles intérieures de l'involucre. Les Leucéries sont des plantes herbacées, ordinairement cotonneuses, blanchâtres, à feuilles alternes, sessiles, pinnatifides, à calathides terminales, souvent disposées en corymbes, composées de fleurs purpurines ou jaunâtres. Elles habitent l'Amérique méridionale.

LEUCÉRIE ACANTHOÏDE. *Leuceria acanthoides*, Don. Tige presque simple, couverte d'un léger duvet blanchâtre, avec des poils glanduleux au sommet; feuilles radicales longuement pétiolées et profondément découpées, glabres en dessus, laineuses et blanchâtres en dessous, à lobes tridentés et mucronulés : celles de la tige sont amplicaulées, à découpures lancéolées, acuminées, piloso-glanduleuses et roulées sur leurs bords; capitules au nombre de trois à sept, disposés en corymbe; involucre formé de plusieurs rangs d'écailles membraneuses serrées l'une contre l'autre. Des Andes du Chili.

LEUCÉRIE A FLEURS RAMASSÉES. *Leuceria congesta*, Don. Tige laineuse; ramifications du sommet garnies de poils glanduleux; feuilles inférieures pétiolées, les supérieures sessiles et décourbées, découpées en plusieurs lobes et lobules acuminés, un peu spinescents et laineuses en dessous; capitules ramassés en corymbe; involucre formé d'écailles un peu velues à leur base, linéaires et pointues. Chili.

LEUCÉTHIOPIE. *Leucethiopia*. ZOOLOG. État dans lequel la peau ou les appendices épidermoïdes qui la recouvrent, sont de couleur blanche, chez un animal dans l'espèce duquel cet état de choses n'est point ordinaire.

LEUCICHTE. POISS. Espèce de Saumon du sous-genre Corégone.

LEUCINE. *Leucina*. ZOOLOG. Braconnot a donné ce nom à une substance blanche, qu'il a obtenue de la gélatine traitée par l'acide sulfurique. Ce produit est grenu, croquant sous la dent, surnageant l'eau. Ses cristaux ont la saveur du bouillon. Soumise à l'action de la chaleur dans une cornue, elle ne se fond qu'au-dessus de 100°; chauffée plus fortement, une partie se sublime, une autre se décompose et donne un liquide contenant du carbonate d'ammoniaque et de l'huile empyreumatique.

LEUCIPPE. *Leucippa*. CRUST. Ce genre de la famille des Crustacés trigonés de Lamarck, a été établi par Edwards, et se distingue de tous les autres par ses yeux à peine saillants, et un peu mobiles, par l'article basilaire des antennes externes qui est très-étroit en avant : la tige de ces antennes est mobile et insérée sous le rostre qui est très-large; il se distingue encore par des vestiges d'une portion postforaminaire de l'orbite, par ses pattes qui sont armées en dessus d'une crête lamelleuse, longitudinale.

LEUCIPPE PENTAGONE. *Leucippa pentagona*, Edw. On en trouve une description fort détaillée dans le second volume des Annales de la Société des Entomologistes de France, page 188.

LEUCISCUS. POISS. V. ABLE.

LEUCITE. MIN. Synonyme d'Amphigène. V. ce mot.

LEUCOCARPE. *Leucocarpus*. BOT. Ce genre de la

famille des Scrophularinées, a été créé par Don, pour une plante mexicaine, que Mutis avait primitivement placée parmi les Mimules. Les caractères du genre nouveau sont : calice campanulé, prismatique et à cinq dents; corolle hypogyne, bilabée; lèvre supérieure plus courte et à deux lobes, l'inférieure trifide; quatre étamines incluses, didyames, insérées au tube de la corolle; leurs filaments sont simples, et leurs anthères à deux loges divariquées, ensuite confluentes; ovaire biloculaire, à placentaires multiovulés, soudés de chaque côté de la cloison; style simple; stigmate bilamellé. Le fruit consiste en une baie globuleuse, mucronée par le style, succulente, à placentaires charnus, contenant plusieurs semences ovales, oblongues et mucronées.

LEUCOCARPE PERFOLIÉ. *Leucocarpus perfoliatus*, Don; *Mimulus perfoliatus*, Mut. Plante annuelle, herbacée, dressée, à tige et rameaux alato-quadrangulaires; les feuilles sont opposées, semi-amplexicaules, lancéolées, à dents aiguës; les fleurs sont d'un jaune de soufre, réunies en cymes axillaires; les baies sont blanches.

LEUCOCEPHALA. BOT. Ce genre proposé par Roxbourg (*Flor. Ind.*, éd. 11, 5, p. 162), dans la famille des Eriocaulonacées, n'a point été admis par les botanistes; il a été réuni au genre *Eriocaulon*.

LEUCOCORYNE. *Leucocoryne*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, établi par Lindley, avec les caractères suivants : périgone corollin campanulé, anguleux, avec son limbe divisé en six parties; six étamines imposées sur l'orifice du périgone; trois d'entre elles sont fertiles, et ont leurs filaments très-courts et plats; les trois stériles sont squamiformes et opposées aux lobes extérieurs du limbe; disque hypogyne, charnu, trilobé; ovaire courtement pédicellé, triloculaire, renfermant plusieurs ovules; style terminal, continu avec l'ovaire; stigmate trilobé. Le fruit est une capsule pédicellée, ceinte du périgone, triloculaire, loculicido-trivalve; trois ou quatre semences dans chaque loge; elles sont obovales, comprimées, enveloppées dans un test membraneux et noir; embryon orthotrope et charnu.

LEUCOCORYNE A GRANDES FLEURS. *Leucocoryne grandiflora*, Lindl.; *Brodiaea grandiflora*, Smith. Ses feuilles sont linéaires; sa hampe est cylindrique, terminée par une ombelle de fleurs pédonculées, d'un bleu violet foncé à l'intérieur, plus pâle extérieurement avec une ligne médiane obscure; squammes planes, très-entières et membraneuses. Des plaines du Missouri dans la partie occidentale de l'Amérique du Nord.

LEUCOCORYNE ODORANTE. *Leucocoryne odorata*, Lindley, *Botanical register*, 1295. Cette espèce est originaire du Chili, et a été observée en 1825, aux environs de Valparaiso, par Mac Ræ; c'est une plante herbacée, revêtue de cormus, à feuilles linéaires et glauques, égalant en longueur la hauteur de la hampe qui est d'un pied environ; à fleurs blanches, exhalant une odeur légèrement suave, réunies en ombelle qu'enveloppe avant l'épanouissement une spathe membraneuse et d'un jaune rougeâtre. Outre ces espèces, Lindley signale encore, sous le nom de *Leucocoryne ixioides*

et de *Leucocoryne alliacea*, deux plantes qui faisaient partie du genre *Brodiaea* dont le genre nouveau diffère par ses étamines stériles et par le lieu de l'insertion d'une des étamines fertiles.

LEUCODON. BOT. (*Mousses*.) Un péristome simple, externe, membraneux, à seize dents fendues en deux; une coiffe cuculliforme distinguent ce genre voisin des *Pterigynandrum* et des *Neckera*. Dix espèces, dont la plupart sont exotiques, le composent : elles sont rameuses, à rameaux cylindriques, qui se courbent par la sécheresse; les folioles du périchète sont longues et engaïnantes; la capsule est droite, pédicellée; le péristome est remarquable par ses dents blanchâtres, caractère qui lui a valu le nom de *Leucodon*. Elles croissent sur les arbres. Bridel a adopté ce genre fondé par Schwægrichen. Parmi les espèces françaises, on distingue le *Leucodon* de Ramond, *Leucodon Ramondi*, *Pterigynandrum Ramondi*, DC., Flor. Franç.; à tige droite, divisée en rameaux cylindriques, grêles; à feuilles ovales-lancéolées, striées, à pédicelles très-courts; à capsule ovale. On la trouve dans les Pyrénées, sur les troncs d'arbres, où elle a été découverte par Ramond. Cette plante a quelque rapport avec l'espèce suivante dont elle diffère cependant par sa tige non rampante, divisée à sa base en rameaux; par ses feuilles très-entières, un peu tournées d'un seul côté; par ses pédicelles très-courts, et par son péristome à denticulations ténues, ovales, très-entières, striées. Le *Leucodon* queue d'Écureuil, *L. Sciuroides*, Schwægr., décrit dans la Flore Française, sous le nom de *Dicranum Sciuroides*, est très-commun dans toute la France. Sa tige est rampante et ramuse; ses rameaux sont fastigiés, ascendants et arqués; les feuilles sont imbriquées, ovales, acuminées; la capsule est oblongue et ovale. Cette Mousse, si commune, a été pour les botanistes un tel sujet de controverse que la synonymie en est encore vacillante. Palisot-Beauvois en a fait un *Cecalyphum*; Ehrhart, Smith, Swartz, De Candolle, un *Dicranum*; c'est un *Fissideus* suivant Hedwig; un *Fuscina* d'après l'opinion de Schrank; un *Pterigynandrum* pour Bridel qui, depuis, a changé d'opinion; un *Pterogonium* pour Turner; un *Trichostomum* pour Palisot-Beauvois; enfin, cette Mousse était un *Hypnum* pour Linné.

LEUCODRABA. BOT. Sous-genre de *Drave*. V. ce mot.

LEUCOERIA. BOT. V. LEUCÉRIE.

LEUCOGRAMMA. BOT. Ce genre, créé par Meyer dans la famille des Lichens idiotalames, n'a été admis que comme section du genre *Opegrapha* de Persoon.

LEUCOGRAPHIE. *Leucographus*. MIN. Synonyme de Terre à foulon, sorte d'argile à grain fin et doux, dont on se sert pour dégraisser les tissus de laine.

LEUCOGRAPHIS. BOT. La plante que les anciens nommaient ainsi, à cause de ses taches blanches, est, selon Anguillara, une espèce de *Solidago*, et avec plus de raison, selon Daleschamps, le *Carduus marianus* de Linné, remarquable par les taches blanches de son feuillage. On trouve encore des taches analogues sur le *Carduus leucographus*, L., maintenant placée dans le genre *Cirsium*.

LEUCOÏON ou PERCE-NEIGE. BOT. *V.* NIVÉOLE. On donne quelquefois par erreur le nom de *Leucoïum luteum* à la Giroflée jaune, *Cheiranthus cheiri*, L.

LEUCOLÆNA. BOT. Sous ce nom, R. Brown (*Gener. Remarks on the Bot. of Terra Australis*, p. 25) a indiqué un nouveau genre qui appartient à la famille des Ombellifères, mais dont il n'a point donné les caractères. Il a seulement parlé des diversités d'inflorescence que présentent les espèces, quoique d'ailleurs elles soient très-rapprochées par le port, et les parties essentielles de la fructification. Le nombre des rayons de leurs ombelles, celui des fleurs qui comprend les rayons, sont très-variables, puisque certaines espèces ont une ombelle composée de plusieurs rayons, tandis que chez d'autres elle n'en a que trois, deux et même un seul. Ce genre, selon De Candolle (*Prodr.*, vol. IV, p. 74), ne diffère pas du genre *OEanthosia* auquel il le réunit, mais en en faisant une section distincte, sous le nom que lui a imposé R. Brown.

LEUCOLITHE. MIN. *V.* DIPYRE.

LEUCOLOME. *Leucoloma*. BOT. Genre de la famille des Mousses bryacées, institué par Bridel qui lui assigne pour caractères : coiffe en forme de capuchon ; sporange latéral, égal à sa base ; opercule subulé ; péristome simple et formé de seize dents distinctes et bifides jusqu'à la base. Les Leucolomes sont des Mousses du midi de l'Afrique et des îles des Tropiques.

LEUCOMÉRIDE. *Leucomeris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Carduacées, et de la Syngénésie égale, L., récemment établi par D. Don (*Prodrom. Floræ Nepalensis*, p. 169) qui l'a ainsi caractérisé : involucre oblong, cylindracé, formé de plusieurs folioles coriaces, appliquées et imbriquées ; réceptacle petit et marqué de fossettes ; calathide composée de quatre fleurons hermaphrodites, dont le tube est très-long, filiforme, le limbe à cinq divisions réfléchies ; anthères blanches, à moitié saillantes hors du tube de la corolle, munies de deux longues soies à la base ; stigmate saillant, bifide ; akènes cylindracés, entièrement velus, surmontés d'une aigrette très-longue, composée de poils légèrement plumeux. L'auteur de ce genre n'a point indiqué ses affinités immédiates, et l'a seulement placé entre les genres *Liatris* et *Eupatorium*. Il ne se compose que d'une seule espèce qui a reçu le nom de *Leucomeris spectabilis*, et qui a été trouvée dans le Népal et le Srinagur par Wallich. C'est un arbrisseau dressé, à rameaux anguleux, couvert d'un duvet blanchâtre. Ses feuilles sont alternes, elliptiques-oblongues, aiguës, entières, coriaces, atténuées à la base, vertes en dessus, et couvertes en dessous d'un duvet blanchâtre. Les fleurs sont pédonculées et disposées en corymbes terminaux.

LEUCOMYCES. BOT. Battara a donné ce nom à des Champignons du genre *Agaric* remarquables par leur blancheur. On les a rapportés aux *Agaricus asper* et *rubescens* (*Leucomyces gemmatus*), *Agaricus volvaceus* (*Leucomyces supernefuscus*), *Agaricus ovoideus* (*Leucomyces pectinatus*), *Agaricus phaloides* (*Leucomyces speciosior*). On ne sait point exactement quels sont les *Leucomyces reniformis* et *pectinatus alter*.

LEUCONARCISSUS. BOT. Synonyme d'*Anthericum serotinum*, L.

LEUCONOTE. *Leuconotus*. BOT. Se dit d'une plante dont les feuilles sont blanches en dessous.

LEUCONOTIDE. *Leuconotis*. BOT. Genre de la famille des Apocynées de R. Brown, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par le docteur Jack (*Trans. of the Linn. Societ.*, vol. 14, p. 121) qui l'a ainsi caractérisé : calice infère, à quatre divisions profondes ; corolle dont le tube est plus étroit supérieurement, et le limbe à quatre segments ; quatre étamines incluses, alternes avec les segments de la corolle ; ovaire simple, à deux loges dispermes ; style unique et court ; stigmate conique au sommet et en forme d'anneau à la base ; baie renfermant une à trois graines sans albumen, et munie d'un embryon renversé. Ce genre semble à l'auteur tenir le milieu entre le *Cerbera* et le *Carissa*. Il ne renferme qu'une seule plante, *Leuconotis anceps*, qui croît à Sumatra. C'est un arbrisseau lactescent, à feuilles opposées, sans stipules, à fleurs disposées en corymbes dichotomes et axillaires.

LEUCONYMPHÆA. BOT. Boerhaave (*Hort. Lugd. Bot.*, 564) nommait ainsi le genre *Nymphæa* tel qu'il a été limité depuis par Necker, Richard et De Candolle. *V.* ce mot.

LEUCOPHANE. *Leucophancs*. BOT. Ce genre de Mousses appartient à la famille des Bryacées ; il a été créé par Bridel, avec les caractères suivants : coiffe en forme de mitre conique ; sporange terminal, subapophysé ; opercule en bec ; péristome simple, à seize dents linéaires et courbées. Ces Mousses sont d'un blanc verdâtre ; on les trouve dans l'Archipel indien.

LEUCOPHASIE. *Leucophasia*. INS. Stephen a établi, sous ce nom, parmi les Lépidoptères de la famille des Diurnes, tribu des Papilionides, un genre qui ne paraît pas suffisamment distinct de celui des Piérides, et qui conséquemment n'a point été adopté par la majorité des entomologistes.

LEUCOPHRE. *Leucophra*. INF. Genre fort naturel et parfaitement caractérisé, de l'ordre des Trichodés, dans la classe des Microscopiques, institué par Müller qui lui donna pour caractères : corps transparent, garni de cils de toutes parts, c'est-à-dire comme velu, et hérissé sur toute la superficie de poils courts et soyeux, ce qui les distingue des Péritriques qui n'en ont que tout autour, des véritables Trichodés qui n'en présentent qu'un faisceau, et des Mystacodelles qui les ont distribués en deux séries. Lamarck n'a pas distingué ces animaux et les a confondus avec le genre formé par Müller sous le nom de Trichode. *V.* ce mot. Ce sont pour la plupart des êtres invisibles à l'œil désarmé, et qui pour la forme ont des analogues dans l'ordre des Gymnodés dont ils diffèrent cependant beaucoup par les cils ou poils dont ils sont couverts. La plupart sont marins ; peu vivent dans les infusions. On en connaît près d'une trentaine d'espèces qu'on a distribuées en cinq sections ou sous-genres.

† ENCHÉLIDIENS. En forme de poire. Les espèces de cette section sont les *Leucophra acuta*, Müll., *Infus.*, p. 151, pl. 22, f. 11-12 ; *Encyclopéd.*, Vers ill., pl. 11, f. 5-5. etc. ; *Leucophra acuta*, Müll., pl. 22, l. 8-9 ;

Encycl., pl. 11, fig. 1, 2. De l'eau de mer fraîche ou corrompue.

†† Volvociens. Corps ob rond. Les *Trichoda horrida*, Müll., pl. 24, f. 5; Encycl., pl. 12, f. 26, qu'on trouve dans l'eau des Moules mangeables; *Trichoda vesiculifera*, Müll., pl. 22, f. 2-3; Encyclop., pl. 10, f. 25-24; Joblot, Micr., pl. 2, f. n-s, qui vit dans diverses infusions végétales; *Trichoda Mamilla*, Müll., Inf., pl. 21, f. 5-5; Encycl., pl. 10, f. 5-5, de l'eau où croît la Lenticule, sont les espèces les mieux caractérisées de cette section, où rentre probablement le *Leucophra posthuma*, Müll., pl. 21, fig. 13; Encyclop., pl. 10, 15.

††† Paraméciens. Corps allongé, avec un indice de sillon vers la partie amincie. Les *Leucophra notata*, Müll., pl. 22, f. 15-16; Encycl., pl. 11, f. 6-9, de l'eau mariné; *Conflictor*, Müll., pl. 21, f. 1-2; Encyclop., pl. 10, f. 1-2, et le Poisson en forme de bouteille de Joblot, pl. 12, f. Y, appartiennent à ce sous-genre.

†††† Kolpodiens. Plus ou moins trigones, en forme de ce que les anciens micrographes nommaient des Pandeloques. Les *Leucophra pertusa*, Müll., pl. 21, f. 15-16; Encycl., pl. 10, f. 15-16, de l'eau des marais, et *fluida*, Müll., *Zool. Dan.*, tab. 75, f. 1-6; Encycl., pl. 11, f. 24-29, de l'eau des Moules, font partie de cette quatrième section.

††††† Protéoides. A corps variable; sont les *Leucophra dilatata*, Müll., pl. 21, f. 19-21; Encyclopéd., pl. 10, fig. 19-21, et *fracta*, Müll., pl. 21, f. 17-18; Encycl., pl. 10, f. 17-18. Ils nagent à la manière des Planaires, mais en changeant un peu de forme.

Les *Leucophra crinita*, Müll., pl. 27, f. 21; Encyclop., pl. 14, f. 18; *Trichoda Larus*, Müll., pl. 51, f. 5-7; Encycl., pl. 16, f. 6-8; *Leucophra bursata*, Müll., pl. 21, f. 12; Encycl., pl. 10, f. 12; *Trichoda nodulata*, Müll., *Zool. Dan.*, tab. 80, f. A-1; Encycl., pl. 11, f. 15-21, et cet animal si polymorphe, représenté par Joblot, pl. 12, fig. A-X, sous les noms de Chenille, Chausse, Guêtre, Cornet-à-Bouquin, etc., sont des espèces ambiguës de ce genre fort singulier.

LEUCOPHTALMOS. MIN. La Gemme ainsi nommée par Pline paraît être une Sardoine.

LEUCOPHYLLE. *Leucophyllum*. BOT. Genre de la famille des Antirrhinées et de la Didynamie Angiospermie, établi par Humboldt et Bonpland (*Plant. æquin.*, 2, p. 95, t. 109) pour un arbuste très-rameux, couvert dans toutes ses parties d'un duvet blanc et tomenteux. Le *Leucophyllum ambiguum*, loc. cit., croît au Mexique auprès d'Aclopan, à une hauteur d'environ mille cinquante toises au-dessus du niveau de la mer. Ses feuilles sont alternes, très-entières. Ses fleurs sont solitaires à l'aisselle des feuilles et de couleur violette. Leur calice est à cinq divisions profondes et égales. Leur corolle monopétale, tubuleuse et subcampaniforme, plus longue que le calice, ayant son limbe à deux lèvres: la supérieure bilobée, l'inférieure à trois divisions, dont celle du milieu est la plus large. Les étamines sont didymes et incluses. Les anthères sont à deux loges écartées. Le style est terminé par un stigmate simple. Le fruit est une capsule biloculaire et polysperme.

LEUCOPHYTE. *Leucophyta*. BOT. Dans ses Observations sur les Composés, R. Brown a indiqué la formation de ce genre qui appartient à la famille des Synanthérées, et à la Syngénésie séparée, L. Cassini le place dans la tribu des Inulées, section des Inulées-Gnaphaliées. Voici les principaux caractères que ce dernier botaniste lui a attribués: involucre composé d'environ dix folioles à peu près égales, appliquées, obovales-oblongues, scarieuses, non colorées, coriaces dans leur milieu, laineuses extérieurement et au sommet; réceptacle nu et très-petit; calathide formée de trois fleurs égales, régulières et hermaphrodites; ovaires obovoïdes, glanduleux, surmontés d'une aigrette blanche, composée d'un seul rang de paillettes égales, libres supérieurement, soudées à la base, linéaires-laminées, garnies des deux côtés, dans leur partie supérieure, de longues barbes épaissies. Les calathides nombruses et sessiles forment un capitule globuleux, entouré d'un involucre général court, composé de bractées à peu près égales et appliquées. En indiquant ce genre, Robert Brown l'avait placé entre les genres *Calocephalus* et *Craspedia* ou *Richea*. Mais Cassini lui a trouvé plus de rapports avec le *Stæbe* et le *Disparago*; il en a décrit une seule espèce qu'il a nommée *Leucophyta Brownii*, en l'honneur du savant botaniste qui l'a découverte dans la Nouvelle-Hollande, près le port du roi George, et sur la côte australe, au détroit de Bass. Cette espèce est un arbuste cotonneux, blanc ou blanchâtre, quelquefois même verdâtre. Sa tige est très-rameuse, garnie de feuilles alternes, sessiles, linéaires, obtuses et très-entières. Les capitules se composent de fleurs jaunes.

LEUCOPHYTON. BOT. Ce nom générique donné par Lessing à une plante d'Afrique, de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiées, ne désigne plus qu'une section du genre *Dicoma*.

LEUCOPLŒUS. BOT. Ce genre, de la famille des Resiacées, créé par Nées Van-Esenbeck, n'a point été admis, mais bien réuni au genre *Willdenowia*.

LEUCOPOGON. *Leucopogon*. BOT. Genre établi par R. Brown dans la famille des Épacridées, aux dépens du genre *Styphelia*, et caractérisé de la manière suivante: chaque fleur est accompagnée extérieurement de deux bractées; le calice est à cinq divisions profondes et égales; la corolle est infundibuliforme, à tube court, à limbe quinquéfide et barbu longitudinalement. Les cinq étamines sont incluses. L'ovaire est globuleux, à deux ou cinq loges; le style est court, simple, terminé par un stigmate très-petit. Le disque qui porte l'ovaire forme un rebord légèrement lobé; rarement ce disque manque en totalité. Le fruit est un drupe charnu, quelquefois presque sec et coriace. Toutes les espèces de ce genre habitent les diverses parties de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Van-Diémen. Robert Brown, dans son Prodrôme, en décrit quarante-huit espèces. Ce sont, en général, de très-petits arbustes à feuilles éparses, coriaces, persistantes, très-entières, le plus souvent étroites et lancéolées. Leurs fleurs sont fort petites, disposées en épis ou en grappes axillaires ou terminales. R. Brown a placé dans ce genre le *Styphelia lanceolata* de Smith; le *Styphelia Richei*, La-

bill., *Nov.-Holl.*, t. 60; le *Styphelia obovata*, Labill., t. 67; le *Styphelia trichocarpa*, Labill., t. 66; le *Styphelia ericoides*, Smith; le *Styphelia virgata*, Labill., t. 64; le *Styphelia collina*, Labill., t. 65; le *Styphelia amplexicaulis*, Rudge. Les autres espèces sont des plantes tout à fait nouvelles, observées par ce botaniste dans les différentes régions de la Nouvelle Hollande qu'il a visitées.

LEUCOPSIDIER. *Leucopsidium*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sécénionides, créé par le professeur De Candolle, pour une plante recueillie par Charpentier aux États-Unis de l'Amérique. Caractères : capitule multiflore, radié; fleurons de la circonférence au nombre de trente à quarante, ligulés, linéaires, entiers et femelles, ceux du disque sont tubuleux, cylindriques, calleux à la base, avec le limbe à cinq dents, hermaphrodites; squammes de l'involucre imbriquées, ovales lancéolées, membraneuses vers les bords, callososubspéciales à l'extrémité; réceptacle convexe et subhémisphérique; style des fleurons du disque à rameaux couronnés par un petit cône; akènes subcomprimés, sillonnés et glabres; aigrette coroniforme, très-courte et irrégulièrement divisée en plusieurs parties.

LEUCOPSIDIER D'ARKANSAS. *Leucopsidium Arkansasianum*, De Cand. Plante herbacée, ressemblant beaucoup au Leucanthème, entièrement couverte d'un duvet mou, très-court et très-serré; ses tiges sont dressées et rameuses; ses feuilles sont alternes, les radicales oblongues, atténuées à leur base, obtusément et médiocrement sinuato-dentées, celles de la tige sont entières, semi-amplexicaules, lancéolées et mucronulées; les rameaux sont nus au sommet, et monocéphales; les involucre sont blanchâtres et un peu velus; le disque est jaune; les fleurons de la circonférence ont leurs languettes blanches, veinées de rougeâtre.

LEUCOPSIS. INS. Pour Leucospis. *V.* ce mot.

LEUCOPTÈRES. OIS. Espèces des genres Glaucopie, Foulque et Sterne. *V.* ces mots.

LEUCORODIA. OIS. Espèce du genre Spatule. *V.* ce mot.

LEUCORYX. MAM. Ou Oryx blanc, espèce d'Antilope. *V.* ce mot.

LEUCOSCEPTRUM. BOT. Smith (*Exot. Bot.*, 2, p. 115, t. 116) a décrit et figuré, sous le nom de *Leucosceptrum canum*, une plante formant un genre nouveau, qui appartient à la Didynamie Angiospermie, L., et à la famille des Verbénacées. Ses tiges sont couvertes d'un duvet blanc, et se divisent en rameaux comprimés et quadrangulaires. Elles portent des feuilles opposées, oblongues, elliptiques, presque lancéolées, dentées en scie, aiguës à leur sommet, rétrécies en pétioles à leur base, veinées, glabres et blanchâtres en dessous. Les fleurs forment un bel épi terminal, et chacune d'elles est accompagnée d'une petite bractée blanchâtre. Le calice est court, tubuleux, à cinq segments obtus, inégaux; la corolle, plus longue que le calice, a un tube court et un limbe presque bilabié, à cinq lobes inégaux, obtus; les quatre étamines sont didynames, saillantes, inclinées et très-longues; les anthères arrondies; l'ovaire quadrilobé, portant un style plus long que les étamines. Le fruit se compose de quatre

akènes luisants et tronqués. Cette plante a été trouvée dans les forêts du Népal.

LEUCOSIE. *Leucosia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires (Lat., Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Fabricius, et ayant pour caractères : test rond, bombé, comme globuleux; yeux placés dans un court rétrécissement de sa partie antérieure, petits, à pédicules courts, presque immobiles dans leurs fossettes entre lesquelles en sont d'autres qui cachent de très-courtes antennes. Pieds-mâchoires extérieurs pointus, formant ensemble un triangle dont la pointe est en haut. Les pieds de ces Crustacés vont en diminuant graduellement à partir des serres qui sont ordinairement longues et cylindriques dans les mâles surtout. Les autres pieds sont onguiculés, courts, souvent grêles; la queue est composée de quatre à cinq tablettes, celle de la femelle est grande, presque orbiculaire, et recouvre la poitrine.

Ces Crustacés diffèrent des *Maia* et des *Inachus* par des caractères tirés du nombre de feuillettes de la queue; ils se distinguent des Coristes par la forme du corps et les antennes, et des *Ixa* de Leach, parce que ces derniers ont de chaque côté du test une grosse éminence cylindrique et moussu ou une pointe grosse et longue. Suivant Bosc et Risso, les Leucosies font leur séjour dans les moyennes profondeurs de la mer, dans les écueils des rochers calcaires, parmi les Flutres et les Madrépores, et y vivent solitaires et cachées. Elles attendent, pour sortir, que le hasard leur amène quelque proie facile à saisir. La démarche de ces animaux est lente, et on ne les voit guère courir que dans le danger. Suivant Risso, la femelle de la Leucosie Noyau a deux ou trois cents œufs rougeâtres, qui éclouent pendant l'été. Ces Crustacés sont, en général, de grandeur moyenne; on ne les mange pas. Latreille a fait plusieurs coupes dans ce genre; il les base sur le plus ou moins grand nombre de tubercules et épines du test et sur sa forme plus ou moins globuleuse.

LEUCOSIE NOYAU. *Leucosia Nucleus*, Fabr., Bosc, Latr., Risso, Herbst (*Cancr.*, tab. 2, fig. 14); *Cancr. Macrochelos*, Rondel., Aldrov. Elle est globuleuse, avec de petits grains épars sur les côtés et à l'extrémité postérieure, et une petite éminence en forme de dents de chaque côté, en avant et au-dessus des deux serres. Elle a une épine aiguë, recourbée de chaque côté, au-dessus de la naissance des deux pattes postérieures, et deux dents au bord postérieur du test; les doigts sont très-longs, grêles, filiformes et pointus. Cette espèce habite la Méditerranée. On trouve communément à l'état fossile la Leucosie Craniolaire qui vit sur la côte de Malabar.

LEUCOSIE. *Leucosia*. BOT. Ce genre de la Pentandrie Monogynie, L., a été établi par Du Petit-Thouars (*Genera Nov. Madag.*, n° 79) et placé dans la famille des Térébinthacées. Selon R. Brown, il doit être réuni à *Chaillitia* qui constitue un ordre distinct sous le nom de Chaillitiées ou de Chaillitiacées. *V.* ce mot. Dans le 2^e volume de son *Prodrom. Syst. Veg.*, p. 58, De Candolle a conservé ce genre, et l'a ainsi caractérisé d'après Du Petit-Thouars : calice quin-

quéfide; cinq pétales; cinq étamines; ovaire adhérent au calice? contenant trois ovules; style unique; fruit trigone, renfermant un noyau rugueux et osseux. L'espèce unique, qui compose ce genre, a été nommée *Leucosia Thouarsiana* par Rœmer et Schultes. Sprengel, adoptant l'opinion de Brown, l'a désigné sous le nom de *Chailletia Leucosia*. C'est un arbrisseau petit et très-grêle. Ses feuilles sont munies d'un petit nombre de nervures scabres et cotonneuses, blanchâtres en dessous. Il croit dans l'île de Madagascar.

LEUCO-SINAPIS. BOT. Sous-genre établi par De Candolle parmi les *Sinapis*. V. MOUTARDE.

LEUCOSPERME. *Leucospermum*. BOT. Ce genre, de la famille des Protéacées, fut réuni par Linné au genre *Protea*. Salisbury en forma son genre *Leucadendron* qu'il faut bien distinguer du *Leucadendron* de Robert Brown. C'est ce dernier botaniste qui a donné le nom de *Leucospermum* au genre dont il est ici question, et qui l'a ainsi caractérisé : calice irrégulier, labié, dont trois des divisions (rarement toutes) sont réunies par leurs onglets, tandis que les lames staminifères sont distinctes; style filiforme, caduc, surmonté d'un stigmate épais, glabre, quelquefois inéquilatéral; noix renflée, sessile, lisse; capitule des fleurs en nombre indéfini; involucre polyphylle, imbriqué. Le *Leucadendron conocarpodendron*, L., *Spec. Plant.*, éd. 1, p. 95, ou *Protea conocarpa*, Thunb., espèce la plus anciennement connue, peut être considéré comme le type du genre *Leucospermum*. R. Brown (*Trans. Linn. Soc. of London*, vol. x, p. 95) en a décrit dix-huit espèces qui croissent dans l'Afrique australe, principalement aux environs du cap de Bonne-Espérance. Ce sont des arbrisseaux, ordinairement très-petits, quelquefois arborescents, le plus souvent hérissés ou cotonneux. Leurs feuilles sont entières ou munies au sommet de dentelures calluses. Les capitules sont terminaux; ils se composent de fleurs jaunes, tantôt très-distinctes, imbriquées et accompagnées de bractées, et endurcies, tantôt réunies en faisceaux sur un réceptacle à peu près plan, et munies de paillettes caduques.

LEUCOSPERME LINÉAIRE. *Leucospermum lineare*, Rob. Brown, *Trans. Linn.*, vol. 10, page 96; *Protea linearis*, Thunb., *Diss. de Prot.*, 53, tab. 4, fig. 2. Arbrisseau d'environ quatre pieds de haut, dont les tiges se divisent en rameaux presque simples, glabres, striés, allongés, garnis de feuilles éparses, sessiles, linéaires, un peu roulées à leurs bords, calleuses tant à leur base qu'à leur sommet, longues d'un à deux pouces, un peu concaves; les fleurs sont réunies en une tête terminale, conique, solitaire, de la grosseur d'une orange; l'involucre est composé d'écaillés larges, ovales, aiguës, pubescentes en dehors, tomenteuses à leur base; le réceptacle est chargé de poils blancs, touffus; la corolle velue, à deux découpures linéaires, l'une entière, fort étroite, l'autre plus large, à trois lobes au sommet; le style une fois plus long que la corolle.

LEUCOSPERME A CALICE COURT. *Leucospermum totta*, Brown, l. c.; *Protea totta*, Lin., *Mant.*, 191. Arbrisseau dont les tiges sont lisses ou pubescentes, rameuses, purpurines, garnies de feuilles glabres, alternes, ses-

siles, ovales-lancéolées, obtuses, longues d'environ un pouce; les fleurs réunies en une tête souvent solitaire, terminale, de la grosseur d'une noix; l'involucre composé d'écaillés glabres, imbriquées, lancéolées, acuminées, ciliées à leurs bords; la corolle filiforme, velue, jaunâtre, pubescente, longue d'un pouce; le réceptacle velu et globuleux; le stigmate en tête, presque bifide.

LEUCOSPERME CONOCARPE. *Leucospermum conocarpum*, Brown, l. c.; *Protea conocarpa*, Lin., Lamk., *Ill. gen.*, tab. 53, fig. 3. Ses tiges sont velues, hautes de trois à quatre pieds; ses feuilles sessiles, imbriquées, épaisses, ovales-oblongues, munies à leur sommet de deux à cinq dents calleuses; les fleurs réunies en une tête terminale, de la grosseur d'une poire; l'involucre composé d'écaillés courtes, ovales, ciliées, à peine velues; la corolle filiforme, hérissée de poils roussâtres; le réceptacle garni d'un duvet tomenteux. Cette plante, originaire du cap de Bonne-Espérance, est cultivée au Jardin du Roi.

LEUCOSPERME PUBESCENT. *Leucospermum puberum*, Brown, l. c.; *Protea pubera*, Lin., *Mant.*, 192. Ses tiges sont pubescentes, d'un pourpre foncé, hautes d'environ deux pieds, garnies de feuilles éparses, imbriquées, sessiles, épaisses, ovales, presque elliptiques, tomenteuses, longues d'environ un pouce; les têtes de fleurs solitaires ou agrégées, très-velues, de la grosseur d'une noix; les écaillés de l'involucre lancéolées, ciliées, aiguës, chargées de poils roussâtres; les corolles filiformes, très-velues; le réceptacle velu. Le *Leucospermum tomentosum*, Brown, l. c., seu *Protea tomentosa*, Lin., Suppl., se distingue par le duvet tomenteux qui recouvre toutes ses parties; ses feuilles sont linéaires, planes ou quelquefois canaliculées. Le *Protea candicans* d'Andrews, *Bot. repos.*, tab. 294, n'en est qu'une variété à feuilles planes, un peu cunéiformes à leur base.

LEUCOSPERME HYPOPHYLLE. *Leucospermum hypophyllum*, Brown, l. c.; *Protea hypophylla*, Lin., *Syst. veg.*; Wein., *Phytog.*, 4, tab. 901, fig. a. Arbrisseau qui s'élève à la hauteur de deux pieds, et qui varie par ses feuilles glabres, pubescentes ou soyeuses, tomenteuses, entières ou à trois et cinq dents, planes ou canaliculées; les rameaux nus, ou velus, tomenteux; les têtes de fleurs pédonculées ou presque sessiles; les folioles de l'involucre larges, ovales-aiguës ou orbiculaires; la corolle filiforme, longue d'un pouce; les noix environnées d'un duvet épais et roussâtre.

LEUCOSPERME CHEVELU. *Leucospermum crinitum*, Brown, l. c.; *Protea crinita*, Lin., Suppl.; Thunb., *Diss. de Prot.*, p. 21. Ses tiges s'élèvent à la hauteur de deux pieds : elles sont velues, à peine rameuses; les feuilles éparses, sessiles, ovales, très-obtuses, velues à leur base, à trois ou cinq dents à leur sommet, longues d'un pouce et plus; les têtes de fleurs médiocrement pédonculées; les écaillés de l'involucre lancéolées, un peu velues; la corolle purpurine, velue, longue de cinq à six lignes. Le *Leucospermum olecefolium*, Brown, l. c.; *Protea criniflora*, Lin., se distingue de la précédente par ses feuilles rétrécies à leur base.

Il en existe deux variétés : l'une à feuilles ovales, allongées, obtuses; les folioles de l'involucre presque glabres, barbues à leur sommet : l'autre à feuilles linéaires, allongées, un peu aiguës; toutes les folioles de l'involucre velues.

LEUCOSPERME A FEUILLES RÉTRÉCIES. *Leucospermum alternatum*, Brown, l. c. Arbrisseau de trois pieds, dont les tiges sont droites; les rameaux roides, blanchâtres et tomenteux; les feuilles glabres, épaisses, lisses, linéaires, cunéiformes, à trois ou cinq dents à leur sommet, rétrécies à leur base, longues d'un pouce et demi et plus, sans nervures; les têtes de fleurs solitaires ou gémées, un peu pédonculées, en ovale renversé, de la grosseur d'une forte prune; les folioles de l'involucre ovales, acuminées, tomenteuses; le style quatre fois plus long que la corolle.

LEUCOSPERME MITOYEN. *Leucospermum medinum*, Brown, l. c.; *Protea formosa*, Andr., Bot. repos., tab. 17? Ses rameaux sont garnis de feuilles linéaires-allongées, entières, obtuses à leur base, à deux ou trois dents calleuses au sommet; les folioles de l'involucre pubescentes et ciliées; la corolle velue; le style hérissé; le stigmate en bosse d'un côté. Dans la plante d'Andrews, les feuilles sont plus longues; la corolle à une seule lèvre; ses divisions soudées dans toute leur longueur; les folioles de l'involucre scariées; le stigmate ovale, allongé.

LEUCOSPERME A GRANDES FLEURS. *Leucospermum grandiflorum*, Brown, l. c.; *Protea villosa*, Poir., Encycl., Suppl., 566. Cette espèce se rapproche du *Leucospermum conocarpum* par plusieurs de ses caractères, surtout par ses rameaux et ses corolles très-velues; elle en diffère par ses feuilles allongées, lancéolées, non ovales, à peine longues d'un pouce, quelquefois à trois dents au sommet; les folioles de l'involucre glabres, ciliées à leurs bords; la corolle très-velue; le style plus long que la corolle.

LEUCOSPERME A FEUILLES DE BUIS. *Leucospermum Buxifolium*, Brown, l. c. Il est à présumer que Thunberg avait confondu cette plante avec le *Protea pubera*, auquel elle ressemble beaucoup; elle s'en distingue particulièrement par les folioles de son involucre, ovales, presque orbiculaires, un peu acuminées, presque glabres, ciliées à leurs bords: les rameaux sont hérissés; les feuilles ovales, obtuses, pubescentes, entières, longues de six lignes; la corolle velue; le style saillant.

LEUCOSPERME SPATULÉ. *Leucospermum spathulatum*, Brown, l. c. Arbrisseau bas, très-rameux; les rameaux chargés d'un duvet cendré; les feuilles elliptiques, spatulées, longues d'un pouce, terminées par une callosité obtuse; les folioles de l'involucre ovales, tomenteuses; la corolle longue d'un pouce, pileuse, tomenteuse.

LEUCOSPHEROCEPHALUS. BOT. Battara donne ce nom à divers Agarics de couleur blanche, à chapeau bombé. Il n'est guère possible de déterminer exactement quelles sont les espèces qui y correspondent suivant la nomenclature moderne. On désigne pourtant parmi eux l'*Agaricus campestris*.

LEUCOSPIS. *Leucospis*. INS. Genre de l'ordre des

Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, établi par Fabricius, et ayant pour caractères : cuisses des pieds postérieurs très-grandes; abdomen paraissant appliqué contre l'extrémité postérieure du corselet, comprimé dans toute sa hauteur, arrondi postérieurement, avec la tarière recourbée sur le dos; les ailes supérieures sont doublées. Ces insectes se distinguent des Chalcides par l'abdomen, qui, dans ceux-ci, est attaché au corselet par un pédicule très-apparent. Ils se distinguent des Eulophes par les pieds postérieurs, qui, dans ces derniers, n'ont ni les cuisses à la fois très-renflées et lenticulaires, ni les jambes très-arquées. Ces Hyménoptères ont la tête triangulaire, comprimée, appliquée contre le thorax; les antennes sont insérées entre les yeux, coudées, composées de douze articles, dont les dix derniers forment une tige conico-cylindrique; les palpes sont courtes, un peu renflées au bout; les maxillaires sont composées de quatre articles dont le pénultième est allongé, les labiales de trois; les mandibules sont bidentées; la languette est très-échancrée; le corselet a son premier segment grand, carré; les ailes supérieures ont une cellule cubitale incomplète, et une cellule radiale très-étroite et fort allongée; les pattes postérieures sont propres pour le saut; la jambe est arquée et terminée par une forte pointe, elle reçoit dans sa courbure la cuisse qui est renflée; enfin, l'abdomen est ovalaire, comprimé postérieurement, paraissant sessile, le premier anneau tenant au corselet par une bonne partie de sa largeur, et le point central du mouvement n'étant qu'au second anneau. Dans les femelles, il porte une tarière de trois filets qui prend naissance à la poitrine, et remonte sur le dos dans une rainure. Ces insectes placent leurs œufs dans les nids des Abeilles maçonnes et dans quelques guépiers.

LEUCOSPIS DORSIGÈRE. *Leucospis dorsigera*, Fabr., la femelle; Latr.; *Leucospis dispar*, Fab., le mâle (Panz., Faun. Ins. Germ., LVIII, xv). Noir; abdomen presque une fois aussi long que le corselet, avec trois bandes et deux petites taches jaunes; une ligne transverse sur l'écusson et deux autres à la partie antérieure du corselet de cette même couleur. Longueur, environ sept lignes. On trouve cette espèce dans les parties méridionales de la France et aux environs de Paris. V. pour les autres espèces, la Monographie de Klüg (Actes des Cur. de la Nat. de Berlin) et Jurine.

LEUCOSPORE. *Leucospora*. BOT. Le genre créé sous ce nom par Nuttall, dans la famille des Scrophularinées, a été reconnu ne point différer du genre *Sutera*, précédemment établi par Roth.

LEUCOSPORUS. BOT. Première série des espèces du genre Agaric de Fries. V. AGARIC. C'est aussi le nom de la quatrième série des Bolets. V. ce mot.

LEUCOSTEMME. *Leucostemma*. BOT. Le genre proposé sous ce nom, par le professeur Don, pour le *Xeranthemum restitum* de Linné, dans la Syngénésie, famille des Synanthérées, n'a point été adopté. De Candolle a fait de ce genre une section des Hélichryses.

LEUCOSTINE. MIN. C'est-à-dire Roche à petits points blancs. De Lamétherie a le premier donné ce nom aux Porphyres rouges, à base de Pétoisilex, con-

tenant de petits cristaux de Feldspath blanc. Cordier, dans son Tableau méthodique des Laves, l'applique à celles de ces Roches qui sont pétrosiliceuses, et composées de cristaux microscopiques entrelacés, d'un égal volume, réunis par juxtaposition et offrant entre eux des vacuoles plus ou moins rares. Il en distingue trois variétés : la Leucostine compacte ou Phonolite, la Leucostine écaillée ou Dolérite, et la Leucostine granulaire ou Domite. *V.* les mots **ROCHES** et **LAVES**.

LEUCOTHOE. *Leucothoe*. BOT. Genre de la famille des Éricacées, institué par Georges Don, aux dépens du genre *Andromeda* de Linné, avec les caractères suivants : calice à cinq divisions ; corolle ovale ou cylindrique, quelquefois campanulée, avec cinq dents à l'orifice qui est plus ou moins contracté ; dix étamines incluses, à filaments un peu dilatés, aplatis, le plus souvent velus, supportant des anthères ovales, tronquées, mutiques, biporeuses au sommet ; style filiforme ; stigmaté simple et capité. Le fruit est une capsule globuleuse, déprimée, à cinq loges, déhiscente par cinq valves ; semences ovales et anguleuses. Les Leucothoes sont des arbrisseaux élégants, toujours verts, à feuilles entières ou dentées, à fleurs ordinairement blanches, mais quelquefois rouges. On les trouve en Amérique et en Asie.

LEUCOTHOE AXILLAIRE. *Leucothoe axillaris*, DON ; *Andromeda axillaris*, Soland., Willd. Ses feuilles sont oblongues, ovales-lancéolées, acuminées, coriaces et dentelées, elles sont couvertes en dessous d'un duvet formé de très-petits poils glanduleux de même que les jeunes rameaux. Les fleurs sont blanches, réunies en grappes ou épis axillaires beaucoup plus courts que les feuilles ; elles sont sessiles, accompagnées de bractées ovales et aiguës ; il y a en outre deux très-petites bractées à la base des pédicelles. Originaire des montagnes de la Caroline et de la Virginie.

LEUCOTHOÉ. *Leucothoe*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Leach aux dépens des *Gammarus* de Latreille, et n'en différant que par le pouce des mains antérieures, qui est biarticulé. Ce genre a été formé sur un petit Crustacé des mers britanniques ; c'est le *Cancer articulatus* de Montagu (*Trans. Linn.*, t. VII, tab. 6, fig. 6). *V.* **CREVETTES** et **CHEVRETTES**.

LEUCOTHYRÉ. *Leucothyreus*. INS. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Lamellicornes, institué par Mac-Leay dans ses *Horæ entomologicæ*, avec les caractères suivants : labre grand, et lobé antérieurement ; mandibules courtes, triangulaires, planes en dessus, plus épaisses à l'extrémité, entières, obtuses, arquées et poilues extérieurement, un peu aiguës à l'intérieur ; mâchoires mandibuliformes, fortes, courtes, à peine arquées, mais en quelque sorte brisées au milieu, obtuses à l'extrémité et faiblement bidentées ; menton transversal, presque carré, palpigère à sa base, avec le milieu avancé antérieurement ; tête presque carrée, avec une suture transverse ; chaperon semi-circulaire, avec le bord réfléchi ; corps ovale-oblong, un peu convexe ; bords du corselet sinueux ; sternum avancé ; cuisses épaisses ; jambes antérieures faiblement tridentées antérieurement ; dernier article des tarsi bifide.

LEUCOTHYRÉ DE KIRBY. *Leucothyreus Kirbyanus*, Mac-Leay. Il a la tête et le corselet d'un noir bronzé, parsemés de points auxquels adhèrent des écailles blanchâtres ; les élytres sont d'un brun verdâtre et brillant, marquées de points enfoncés, peu apparents, et de quatre lignes un peu élevées ; l'écusson est recouvert d'écailles blanches ; le dessous du corps est d'un bronzé cuivreux, avec les côtés écaillés ; l'anus est un peu scabre, avec deux petites lignes formées par des écailles blanches ; les pieds sont bronzés. Taille, huit lignes. Brésil.

LEUCOTRIQUE. *Leucotrichus*. BOT. Organe garni de poils blancs.

LEUCOXYLE. *Leucoxyllum*. BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, établi par le docteur Blume qui lui assigne pour caractères : fleurs polygames par avortement ; calice infère, partagé en quatre divisions obtuses, imbriquées ; corolle subcampanulée, à quatre divisions. Dans les fleurs mâles les étamines sont au nombre de douze à quatorze, partie hypogynes, partie incluses presque soudées à la base de la corolle ; les anthères sont biloculaires, et l'on n'observe qu'un rudiment d'ovaire. Dans les fleurs femelles l'ovaire est à quatre loges polyspermes, le style bipartite et le stigmate échancré. Le fruit est un drupe enveloppé d'une écorce, à une loge contenant un ou deux pyrènes monospermes, presque osseux. L'embryon est inverse dans un albumen cartilagineux.

LEUCOXYLE A FEUILLES DE BUIS. *Leucoxyllum Buxifolium*, Bl. C'est un arbre de grande taille, à rameaux très-étendus, garnis de ramifications et de feuilles distiques ; celles-ci sont petites, alternes, rapprochées, elliptico-lancéolées, coriaces, luisantes en dessus et pubescentes en dessous, de même que les petits rameaux. Les fleurs sont axillaires : les mâles réunies en bouquets, les femelles solitaires. On le trouve dans les forêts montagneuses de l'île de Java.

LEUGE. BOT. Synonyme de Liège.

LEUKÉRIE. *Leukeria*. BOT. Même chose que Leucérie. *V.* ce mot.

LEURADIA. BOT. Pour *Lavradia*. *V.* ce mot.

LEUTRIA. MAM. Synonyme ancien de Loutre. *V.* ce mot.

LEUTRITE. MIN. Pierre marneuse d'un blanc-grisâtre très-phosphorique, avec laquelle on amende les terres à Leutre, près d'Iéna, en Saxe.

LEU-TZE. OIS. Espèce du genre Cormoran. *V.* ce mot.

LEUZÉE. *Leuzea*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, Cinarocéphales de Jussieu, et de la Syngénésie égale, L., a été dédié au savant et respectable Deleuze par De Candolle (Flore Française, deuxième édition) qui l'a ainsi caractérisé : involucre imbriqué, sphérique, composé d'écailles sans piquants, arrondies, scarieuses et lacérées au sommet ; réceptacle hérissé de soies soudées à la base ; fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites ; akènes tuberculeux, surmontés d'une aigrette longue et plumeuse. Ce genre a été constitué aux dépens des *Centaurea* de Linné. Adanson avait déjà proposé sa formation sous le nom de *Rhacoma* ; mais il y avait réuni une plante qui forme

le type du *Rhaponticum*. Les genres auprès desquels le *Leuzea* doit être placé sont, selon De Candolle, le *Saussurea* et le *Cinara*; mais Cassini indique une plus grande affinité entre le genre en question et les genres *Rhaponticum* et *Fornicium*. Il offre, en effet, l'involucre du premier et l'aigrette du second. Le genre *Hookia* de Necker, indiqué par De Candolle, comme renfermant le *Leuzea*, est plus voisin de l'*Alfredia* et du *Rhaponticum*.

LEUZÉE CONIFÈRE. *Leuzea conifera*, DC., Fl. Franç. et Ann. du Muséum d'Hist. natur., t. XVI; *Centaurea conifera*, L. C'est une plante herbacée, dont la tige, haute environ de deux décimètres, est droite, cotonneuse, garnie de feuilles verdâtres supérieurement, cotonneuses en dessous, les radicales pétiolées, ovales, lancéolées, presque simples, les caulinaires plus étroites et pinnatifides. La calathide, très-grande et terminale, se compose de fleurs purpurines; son involucre, formé d'écaillés luisantes et jaunâtres, a été comparé par C. Baudin à un cône de Pin; d'où le nom spécifique de *conifera* imposé par Linné. Cette plante croît dans les montagnes de la France méridionale.

LEVANA. INS. Lépidoptère européen, du genre *Yanessa*. *V.* ce mot.

LÉVANTINE. CONCH. Nom vulgaire et marchand de diverses Coquilles du genre *Vénus*.

LEVÊCHE. BOT. Même chose que Livèche. *V.* ce mot.

LÉVENHOOKIE. *Levenhookia*. BOT. Genre de la famille naturelle des Styliidiées, lequel se compose d'une seule espèce, *Levenhookia pusilla*, Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, 1, p. 575). C'est une très-petite plante ayant le port et la grandeur du *Radiola millegrana*, des feuilles alternes pétiolées, très-rapprochées les unes des autres au sommet des ramifications de la tige, et de très-petites fleurs fasciculées au milieu des feuilles. Le calice est à cinq divisions inégales, disposées en deux lèvres. La corolle est tubuleuse, son limbe est quinquéparti et irrégulier. Le labelle est concave, plus élevé que la colonne staminifère, articulé avec le tube, et mobile dans cet endroit. La colonne staminifère est dressée, attachée au tube, au-dessous de l'articulation du labelle. Les anthères ont leurs deux loges placées l'une au-dessous de l'autre. Les deux stigmates sont capillaires et la capsule est à une seule loge. Cette petite plante présente un phénomène d'irritabilité très-remarquable. On a vu que son labelle, ou division inférieure de sa corolle, était articulé avec la colonne staminifère; lorsqu'une cause quelconque irrite cette partie, elle se redresse avec rapidité. On sait qu'un phénomène analogue s'observe dans le *Stylidium* où la colonne staminale est également irritable.

LEVERIAN. OIS. Espèce du genre *Couroucou*, *V.* ce mot, et synonyme de *Balbusar*. *V.* AIGLE.

LEVINA. BOT. Synonyme de *Prasium*. *V.* ce mot.

LEVISANUS. BOT. Ce mot servait à désigner une plante que Linné réunit à son *Protea*. D'un autre côté, Schreber l'a substitué à celui de *Staavia* déjà proposé par Thunberg. *V.* ce mot.

LEVISILEX. MIN. Nom donné par De Laméthérie à la variété de Silex appelée Nectique, à cause de sa grande légèreté.

LEVISTICUM. BOT. Synonyme de Livèche.

LEVRAUT ET LEVRETEAU. Le petit du Lièvre. *V.* ce mot.

LÈVRE. *Labium*. On désigne par Lèvres, en botanique, les deux lobes principaux du calice ou de la corolle, et on les distingue en Lèvre supérieure et Lèvre inférieure, suivant leur position à l'égard de la fleur dont elles font partie. En zoologie, les replis cutanés qui entourent la bouche des Mammifères, portent également le nom de Lèvres, et sont aussi distingués en Lèvres supérieure et inférieure, d'après leur situation par rapport au sommet de la tête. On donne aussi le nom de Lèvre aux bords de l'ouverture d'une Coquille univalve, dont celui qui couvre la columelle forme la Lèvre interne ou gauche et l'autre la Lèvre externe ou droite; on l'applique aux bords d'une Coquille bivalve, qui sont compris dans le corselet. Chez les insectes on donne le nom de Lèvres aux pièces impaires qui forment la bouche en devant et en arrière. *V.* le mot BOUCHE.

LEVRETTE. MAM. Femelle du Lévrier. *V.* CHIEN.

LEVRETTE. INS. Nom donné par Geoffroy à un Coéléoptère de son genre *Bemare* ou *Rhinomacer*.

LEVRICHE. MAM. Femelle du Levron.

LÉVRIER. *Canis Graius*. MAM. Race ou plutôt espèce du genre *Chien*. *V.* ce mot.

LÉVRIER A STRIES. INS. Espèce du genre *Lycte*.

LÉVRIERS. POIS. Les pêcheurs donnent ce nom aux Brochets mâles, plus allongés que les femelles. *V.* ÉSOCE.

LEVRON. MAM. Très-petite variété de Lévrier, originaire d'Italie.

LEVURE. Matière qui se rassemble à la surface de la bière en fermentation, que l'on recueille dans des sacs de toile, pour la laver à grande eau et la débarasser ainsi du principe amer du houblon, dont elle est imprégnée. On la soumet ensuite à la presse afin d'en chasser l'eau, et l'on finit par la dessécher à l'aide de la chaleur. La Levure sèche est d'un gris jaunâtre; elle acquiert de la dureté et devient cassante. Elle est insoluble dans l'eau et dans l'alcool; elle excite et détermine la fermentation, propriété qu'elle perd bientôt si on la fait bouillir dans l'eau. La Levure peut remplacer le Levain dans la confection du pain.

LÉVYNE. MIN. Substance blanche, demi-transparente, d'un éclat vitreux, fragile, ayant pour forme primitive un rhomboïde de 79° 29'. Le clivage est peu sensible; la pesanteur spécifique est 2,198; la cassure est imparfaitement conchoïdale. Cette substance observée pour la première fois par Heuland, a été soumise à un examen optique par Brewster qui lui a donné le nom de Lévyne, en l'honneur de Lévy, auquel on doit la première description de ce minéral. Chauffée dans le tube de verre, elle donne beaucoup d'eau, et devient opaque. On la trouve à Dalsnypen, dans une des îles Féroë, dans les cavités d'une Amigdaloidé qui contient aussi de la Stilbite. Connell l'a trouvée composée de Silice 46; Alumine 22,5; Chaux 10; Soude 1,5; Potasse 1,2; oxyde de Fer 0,7; oxyde de Manganèse 0,2; Eau 17,9.

LÉWISIE. *Lewisia*. BOT. Pursh (*Flora America septentr.*, p. 568) a décrit sous le nom de *Lewisia re-*

diviva, une plante de la Polyandrie Monogynie, L., dont il n'a pas fixé les caractères génériques, mais pour lesquels il a renvoyé au volume onzième des Transactions de la Société Linnéenne de Londres. Il y a sans doute erreur dans cette citation, car c'est en vain que l'on y cherche ces caractères. Voici, du reste, la description complète de cette plante. Elle a une racine fusiforme, rameuse et de couleur de sang. Ses feuilles sont radicales, linéaires, presque charnues, légèrement obtuses. La hampe ne porte qu'une ou deux fleurs attachées à un pédicelle géniculé à la base. Le calice est coloré, scarieux, composé de sept à neuf folioles étalées, ovales, aiguës, concaves, veinées, les intérieures plus étroites. La corolle est formée de quatorze à dix-huit pétales blancs, lancéolés, étalés, presque du double plus longs que le calice. Les étamines, en nombre égal à celui des pétales, ont leurs filets opposés à ceux-ci, et insérés sur eux. L'ovaire est supère, ové, glabre, surmonté d'un style filiforme, plus long que les étamines, et supérieure-ment bifide. La capsule est oblongue trilobulaire; chaque loge renferme deux graines lenticulaires, noires et luisantes. Cette plante croît sur les bords de la rivière de Clark, dans l'Amérique septentrionale.

LEXIADE. *Lexias*. INS. Genre de Lépidoptères, de la famille des Papilionides diurnes, établi dans la Faune entomologique du voyage de l'Astrolabe, par Bois-Duval, aux dépens des Danaïdes de Linné. L'espèce qui forme le type de ce genre nouveau est le *Papilio æropus*, L., Syst. nat., éd. XIII, p. 2285; Cramer, Ins. 10, t. III, f. F. G. Ses ailes sont arrondies, presque dentées, d'un brun noirâtre, offrant de part et d'autre une bande commune, jaune ou blanchâtre; le dessous des supérieures a un œil d'un bleu pâle à la base; celui des inférieures est fauve avec une large bande circulaire brune, ornée de sept gros points noirs, des taches blanches dont deux encadrées de noir sont à la base. L'étendue totale est de trois pouces et demi. Ce Lexiade est commun à Amboine.

LEYCESTERIE. *Leycesteria*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Wallich (*Flor. Ind.* 2, p. 181); il a pour caractères: un calice supérieur, à cinq divisions inégales; une corolle infundibuliforme, renflée et gibbeuse à sa base, ayant son limbe divisé en cinq lobes presque égaux; les étamines sont saillantes; le stigmate capité. Le fruit est une baie couronnée par le calice, à cinq loges polyspermes. Les graines sont lisses et luisantes. Ce genre, dit Wallich, sert à établir le passage entre les Rubiacées et les Caprifoliacées.

La seule espèce qui le compose, *Leycesteria formosa*, Wall., *loc. cit.*, est un charmant arbuste, originaire des montagnes du Népal. Ses feuilles sont opposées, ovales, lancéolées, échancrées, subcordiformes à leur base, marquées de nervures fortes, saillantes et purpurines de même que les bords et le dessous du pétiole. Les fleurs sont disposées en grappes élégantes et pendantes; le calice est d'un jaune verdâtre qui passe au pourpre vif vers les bords et l'extrémité des sépales; la corolle est blanche avec les anthères d'un jaune doré. Ce charmant arbrisseau croît spontanément

sur les montagnes les plus élevées du Népal; il acquiert une hauteur de dix à douze pieds. Les bractées qui entourent le calice sont plus brillantes encore que cet organe, ce qui rehausse de beaucoup l'éclat des grappes florales.

LEYSÈRE. *Leysera*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Vaillant, sous la dénomination d'*Astropterus*, qu'ont proposée de nouveau Adanson et Gærtner, bien postérieurement à la publication et à l'admission universelle du *Leysera* de Linné. Voici ses caractères essentiels: involucre campanulé, formé d'écaillés nombreuses, régulièrement imbriquées, appliquées, ovales ou oblongues, coriaces, pourvues d'une bordure membraneuse, terminées par un appendice étalé, scarieux et incolore; réceptacle plan, muni d'une rangée de paillettes situées entre les fleurs du centre et celles de la circonférence. Les fleurs du centre sont nombreuses, régulières, hermaphrodites; leur ovaire est pédicellé, long, grêle, cylindrique, surmonté d'une aigrette composée de dix paillettes dont cinq très-longues, plumeuses au sommet, et cinq plus courtes alternant avec les précédentes. Les fleurs de la circonférence sont femelles et pourvues d'une corolle à languette oblongue, tridentée; d'un ovaire long, grêle, cylindrique, surmonté d'une aigrette courte, en forme de couronne, divisée presque jusqu'à sa base en segments inégaux et irréguliers. Ce genre fait partie de la tribu des Inulées, section des Inulées-Gnaphalées de Cassini. On doit considérer comme type fondamental, le *Leysera Gnaphalodes*, L., arbuste indigène du cap de Bonne-Espérance, et que l'on cultive au Jardin des Plantes de Paris. Linné avait ajouté à son genre *Leysera*, comme seconde espèce, le *Callicornia* de Burmann; et Cassini y réunit encore le *Gnaphalium leyseroides* de Desfontaines, mais il en forma un sous-genre, sous le nom de *Leptophytus*. Néanmoins, on devra nommer cette espèce *Leysera discoidea*. V. LEPTOPHYTE. Quant au *Leysera paleacea* de Linné et de Gærtner, il fait partie du *Relbania* de L'Héritier, et Necker en avait constitué son genre *Michauxia*. Les espèces de *Leysera* décrites par Thunberg, le sont avec trop peu de détails pour être adoptées. D'ailleurs, l'une d'elles a été érigée en un genre particulier par De Candolle qui l'a nommée *Syncarpha*. V. ce mot.

LÉZARD. *Lacerta*. REPT. Le genre ainsi nommé par Linné peut être considéré comme n'existant plus, une partie des animaux qu'y comprenait ce naturaliste ayant passé dans l'ordre des Batraciens, et le reste, qui forme l'ordre des Sauriens, ayant été réparti non-seulement dans des genres nouveaux, mais encore dans des familles fort distinctes et très-caractérisées. Les Lézards, tels que les comprennent aujourd'hui les herpétologistes, ont pour caractères: une langue mince, extensible, terminée en deux longs filets; le palais armé de deux rangs de dents; un collier sous le cou formé par une rangée transversale de larges écaillés séparées de celles du ventre par un espace où il n'y en a que de petites comme sous la gorge; un corps allongé; des pieds munis de cinq doigts armés d'ongles non oppo-

sables, séparés et inégaux; une queue cylindrique, sans crête, ni carène. La fente de l'anüs est transversale, des plaques garnissent le dessous du corps; une partie des os du crâne s'avance sur les tempes et sur les orbites, en sorte que le dessus de la tête est muni d'un bouclier osseux ou couvert de grandes écailles; le tympan y est à fleur et membraneux; la paupière, composée d'une seule pièce orbiculaire et fendue longitudinalement, s'ouvre ou se ferme au moyen d'un petit sphincter. Ces animaux n'ont ni ailes comme les Dragons, ni goître comme les Iguanes; la disposition des dents les distingue suffisamment des Améiväs et des Sauvages qui d'ailleurs ont leur queue comprimée. Les Lézards, compris sous les caractères ci-dessus énoncés, sont encore assez nombreux, et forment, avec les Couleuvres, les genres de Reptiles dont on trouve le plus d'espèces en Europe et notamment en France. Ce sont des animaux agiles, élégants dans leurs formes, courageux, innocents, et dont les couleurs sont souvent très-brillantes. Ils s'engourdissent durant l'hiver qu'ils passent blottis dans des trous; ils paraissent d'autant plus vifs que la chaleur est plus grande, aimant à s'allonger sur la pierre nue à l'ardeur du soleil dont en été ils semblent savourer les rayons, en tirant comme certains Serpents leur langue qu'ils promènent et agitent autour de leur mâchoire. Tous ont la vie fort dure; il faut leur casser les reins pour les tuer, ou leur enfoncer quelque épine dans l'un des naseaux. Ils vivent longtemps sans manger ni boire. Ils peuvent parvenir à un âge fort avancé. Des Insectes, des petits Mollusques, des Reptiles moins grands qu'eux, et des œufs qu'ils cherchent dans les nids d'Oiseaux, en grim pant aux arbres, forment leur nourriture habituelle; mais ils veulent une proie vivante. Ils sont à leur tour dévorés par les Serpents et surtout par les Oiseaux de proie, qui font un grand dégât parmi eux. Ils paraissent doués d'une certaine intelligence, et enclins à la curiosité. On les voit souvent suspendre leur fuite pour regarder l'objet qui causa leur effroi, lorsqu'ils ont acquis la certitude que ce n'était pas quelque ennemi dévorant. On les voit d'autres fois dans l'attitude de l'attention, relever leur tête le plus qu'ils peuvent pour dominer un plus grand horizon, et regarder autour d'eux, sans trop s'effrayer de la présence de l'Homme; mais l'aspect d'un Chien les fait fuir de très-loin. Ils changent de peau comme les autres Reptiles. C'est lorsqu'ils sont remis des fatigues que leur cause cette opération qu'ils se livrent aux plaisirs de l'amour qui pour eux paraît être une passion très-vive; elle les rend querelleurs, et l'on voit souvent les mâles se battre avec acharnement pour la possession d'une femelle, avec laquelle ils vivent fidèlement après l'avoir conquise; les individus de chaque couple s'écartent peu l'un de l'autre. L'accouplement est intime; les œufs qui en résultent ont leur coque blanchâtre et membraneuse; ils sont confiés à la chaleur du soleil qui les fait éclore, et grandissent à mesure que le petit Lézard s'y développe. Au moment de la naissance de cet animal, il s'en trouve qui sont le double de ce qu'ils étaient quand ils furent pondus. Avant de s'engourdir pour passer l'hiver, ils changent encore une fois de peau. On ne les trouve jamais dans

l'eau, dont ils n'approchent guère, et que même ils semblent craindre, s'y noyant aisément. Leur queue est excessivement fragile; le moindre coup suffit pour la casser, et la détacher même assez près de son insertion. Séparée du corps, elle continue de s'agiter longtemps et de manifester quelque sensibilité, tandis que le Lézard qu'on en a privé fuit, sans paraître trop s'embarasser de ce qu'il a perdu. Cet organe se reproduit en partie, ou du moins pendant la cicatrisation il s'allonge et croît. Quelquefois la queue se bifurque; la moindre mutilation suffit pour faire fourcher cette partie dans les petites espèces dont on rencontre fréquemment des individus à deux queues, mais alors l'une des extrémités est toujours plus petite que l'autre et comme implantée. Cuvier ayant réuni aux Lézards les Takydromes de Daudin, on doit les répartir en deux sous-genres.

† TAKYDROMES, c'est-à-dire prompts coureurs. Ils ont la queue excessivement longue en proportion du corps, et des rangées d'écailles carrées même sur le dos; leur forme générale est presque ophioïde; ils n'ont point de tubercules poreux sous les cuisses, mais on leur trouve deux vésicules aux côtés de l'anüs. Daudin, qui distingua ces animaux, en mentionna deux espèces, le Takydrome brun, à quatre raies, et le Takydrome nacré, à six raies, figurés dans la planche 59 de l'Histoire des Reptiles, qui fait partie du Buffon de Sonnini. Bosc soupçonne l'existence d'une troisième espèce. On n'indique le lieu natal d'aucune.

†† LÉZARDS proprement dits, qui n'ont point de vésicules à l'anüs, mais où règne, sous chaque cuisse, une rangée de petits grains ou de tubercules, munis de pores, et formés d'écailles rudes au toucher. Les espèces européennes connues de ce sous-genre, qui s'élèvent maintenant à quinze au moins, avaient été presque toutes confondues sous le nom de *Lacerta agilis* par Linné, et, depuis ce naturaliste, Daudin, le premier, en débrouilla la confusion. Mais les espèces qu'établit cet erpétologiste, bien tranchées quand on en examine quelque individu parfaitement caractérisé, présentent des dégradations individuelles de l'une à l'autre qui les rendent fort difficiles à reconnaître en beaucoup d'occasions.

GRAND LÉZARD VERT, Lac., Quad. Ovip., p. 509, pl. 20, Encycl. Rept. Lézard, pl. 6, f. 5; *Lacerta occellata*, Daudin; *Lacerta agilis* γ, Lin., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. I, p. 1071; *Seps viridis*, Laurent. Amph., n° III. Cette espèce, la plus belle du genre, est assez commune dans le midi de la France, en Italie, en Barbarie, en Espagne et généralement dans tout le bassin de la Méditerranée; elle se tient dans les bois. On en trouve communément des individus d'un pied à quinze pouces et plus de longueur. Ce bel animal, un peu trapu, mais cependant d'une forme encore élégante, a son dos noir, et non couleur d'or, d'émeraude et d'azur; mais ce dos est formé de très-petites écailles semblables à ces perles en verroterie, dont on forme de petites bourses élégantes; sur ce fond, des ronds en perles d'un vert d'émeraude ou jaunâtre, sont distribués avec profusion, et l'harmonie de ce vert cristallin et du noir brillant sur lequel il éclate, n'a pas besoin d'être exa-

gérée pour être admirable. La tête est brillamment marbrée de vert et de noir, ainsi que le dessus des cuisses et des pattes; la queue est brunâtre, et tout le dessous d'un jaune verdâtre.

LÉZARD VERT. *Lacerta viridis*, Daud., t. 111, p. 54; *Lacerta agilis*, 7, L., Gmel., loc. cit.; *Seps varius*, Laurent. Amph., n° 110, tab. 5, f. 2. Il est plus petit que le précédent d'un tiers environ et plus svelte; le fond de ses parties supérieures est d'un beau vert, et les taches ou les bigarrures en sont noires, ce qui est le contraire de l'espèce précédente. Le dessous est également d'un jaune verdâtre, mais plus brillant. Il suffit d'avoir vu cet animal pour ne pas le regarder comme une variété du *Lacerta ocellata*. Il se trouve aux mêmes lieux que le précédent.

LÉZARD DES SOUCHES. *Lacerta stirpium*, Daud., pl. 55, fig. 2. Fort commun au bois de Boulogne, dans les environs de Paris. Il est plus petit que les précédents, plus grand que le gris, et de la couleur de celui-ci sur le dos, sur les flancs et en dessous il semble en être un véritable hybride. Il fuit avec beaucoup d'agilité et disparaît au moindre bruit.

LÉZARD GRIS DES MURAILLES. *Lacerta agilis*, α, L., Gmel., loc. cit., p. 1070, Lac., Quadr. Ov., p. 298, Encycl. Rept. Léopard, pl. 6, fig. 2. Répandu dans toute l'Europe, mais surtout dans le midi de la France, ce petit animal s'y fait remarquer par sa vivacité; il est d'ailleurs presque domestique, vivant dans les murs de toutes les habitations. C'est particulièrement contre ceux des jardins où l'on appuie des espaliers, et dont les moellons offrent des trous qui lui peuvent servir de refuge, qu'il semble se plaire; il y vient guetter les insectes destructeurs des fruits et surtout des raisins. Leur multitude dans les pays de vignobles, où les propriétés sont encloses de pierres sèches, et sur les côtes pierreux est incroyable. On en observe plusieurs variétés très-remarquables, qui mieux examinées seraient peut-être autant d'espèces. La première, la plus belle, mince, sans aucune tache, d'un brun cannelle clair, avec le dessous blanchâtre; la deuxième plus grande, avec deux lignes longitudinales, d'un brun noir sur le dos, et les flancs variés de verdâtre et de noir; la troisième avec trois lignes longitudinales noires, dont celle du milieu est la plus étroite; la quatrième avec les lignes et de grosses taches noires, dispersées, entrecoupées, et le dessous couleur d'acier, beaucoup plus grosse d'ailleurs et moins leste; la cinquième enfin avec des lignes et de grosses taches noires, et le dessous du corps lavé d'une teinte rougeâtre, souvent très-vive et piquetée de noir.

LES AMÉVIAS, qui ont été confondus quelquefois avec les animaux dont il vient d'être question, rentrent comme sous-genera parmi les Tupinambis. V. ce mot.

On a étendu le nom de Léopard à des Reptiles qui n'en sont pas, et même à un Mammifère: ainsi l'on a appelé LÉZARD ÉCAILLÉ, le Pangolin; LÉZARD DE MER, le Callyonyme Lyre, un Ésoce et un Saumon; LÉZARD D'EAU, les Batraciens du genre Triton; LÉZARD LEGUAN, les Iguanés, et une variété de Galéote appelée *Kemhaantjès*, c'est-à-dire Coq de bataille.

LÉZARDELLE. bot. Ce nom a été employé par plu-

sieurs botanistes français pour désigner le genre *Saururus*. V. ce mot.

LÉZARDET. rept. Nom donné par Daudin, à une division du genre Agame où il plaçait comme espèce unique, le *Lacerta marmorata*, L., qui forme aujourd'hui le genre Marbré de Cuvier. V. MARBRÉ. Daudin a aussi donné ce même nom à une espèce de Tupinambis. V. ce mot. On l'applique vulgairement aux petits Lézards gris.

LHERZOLITE. min. Pyroxène en roche de Charpentier (Jour. des Min., t. 52, p. 521). Lelièvre a ainsi nommé une Roche composée de Pyroxène lamellaire, grenu ou compacte, observée en grandes masses par Charpentier, près de l'étang de Lherz, et sur tout le terrain qui s'étend depuis la vallée de Vicdessos, jusqu'à celle de la Garonne. Elle forme des assises puissantes dans le sol primordial, et alterne avec le Calcaire primitif. La Lherzolite compacte a été confondue avec la Serpentine; elle en diffère en ce qu'elle est plus dure, et ne contient ni Talc ni Feldspath.

LIABON. bot. Sous cette dénomination, Adanson (Familles des Plantes, vol. 2, p. 151) avait constitué un genre de la famille des Synanthérées, qui avait pour type une plante de la Jamaïque décrite et figurée par P. Browne, sous le nom de *Solidago*. Linné réunit cette plante à son genre *Amellus*, et plus tard, Swartz, dans ses *Observationes Botanicae*, adopta cette réunion. Willdenow, ignorant sans doute ou n'ayant aucun égard à la dénomination proposée par Adanson, établit son genre *Starkea* qui est identique avec le *Liabum*; enfin le genre *Andromachia*, proposé par Humboldt et Bonpland (*Plant. Equin.*, vol. 2, p. 104), est encore le même, sous un nouveau nom. Il est certain que, si on veut ici être sévère dans l'application de la loi de l'antériorité, le nom de *Liabum* doit être préféré à tous les autres; mais alors comment pourra-t-on changer, sans occasionner beaucoup de confusion, le nom d'*Andromachia* donné à la plupart des espèces par Kunth (*Nov. Gener. et Spec.*, t. 14, p. 97-105)? Cette considération nous semble assez puissante pour empêcher de ressusciter un mot bizarre, qui désignait un genre très-mal caractérisé et composé de plantes non congénères. C'est un motif semblable qui a fait préférer le nom de *Drepania* proposé par Jussieu, pour un genre de Chicoracées, à celui de *Tolpis* antérieurement donné par Adanson. Cassini a une toute autre opinion relativement au nom du genre dont il est ici question. Il adopte maintenant le *Liabum*, et il substitue les noms de *Liabum Brownei* et *Liabum Jussievi* à ceux d'*Andromachia Poiteavi* et d'*Andromachia Jussievi* qu'il avait lui-même donnés à ces plantes. La première est le *Starkea umbellata*, Willd. V., pour les détails génériques et les usages remarquables d'une espèce indigène du Pérou, le mot **ANDROMACHIE**.

LIAGORE. *Liagora*. POLYP. *Dichotomaria*, Lamk. Genre de l'ordre des Tubulariées dans la division des Polypiers flexibles. Caractères: polypier phytoïde, rameux, fistuleux, lichéniforme, encroûté d'une légère couche de matière crétacée. Beaucoup de naturalistes ont regardé comme des plantes marines ces êtres que

Lamouroux range dans son genre *Liagore*, et qu'il croit devoir rapporter au règne animal. Turner, Gmelin, Desfontaines et Roth en firent des *Fucus*. Mais Gmelin et Esper en avaient déjà fait des *Tubulaires*. Les *Liagores* ont le port, la forme et même la couleur de certains Lichens; elles sont couvertes d'une légère incrustation de carbonate calcaire; leur substance intérieure est gélatineuse et assez ferme. Leurs tiges et rameaux sont cylindroïdes, dans l'état de vie ou lorsqu'on les a mis tremper dans l'eau; ils se resserrent, s'aplatissent et se plissent de diverses manières par la dessiccation. Lamouroux attribue à toutes les *Liagores* une tige fistuleuse; ce caractère existe dans bien des espèces, mais Eudes-Deslongschamps l'a vainement cherché sur les *Liagora versicolor* et *articulata* qu'il a étudiés; ceux-ci ont leur tige pleine. Il a soumis ces espèces à différents essais pour reconnaître leur organisation: mises dans l'Acide nitrique très-affaibli, leur croûte calcaire ne tarde pas à être enlevée avec une effervescence assez vive; il reste un axe gélatineux, assez solide, ayant tout à fait l'aspect de certaines plantes marines décolorées et macérées dans l'eau de la mer, après qu'elles ont été détachées depuis quelque temps. En examinant au microscope des fragments de *Liagores* dépouillées de leur incrustation crétacée, on aperçoit à la surface et spécialement aux extrémités des rameaux, des sortes de bouquets branchus, infiniment petits, implantés dans la substance gélatineuse de l'axe; ils ont beaucoup de ressemblance avec ce que l'on remarque à la surface des grandes *Corallinées* dépouillées aussi de leur matière crétacée par les Acides, mais ils sont bien moins distincts. Mises sur les charbons allumés, les *Liagores*, dépouillées ou non de leur incrustation, ne donnent en brûlant aucune odeur animale. On n'aperçoit sur leur surface aucune trace de pores; leur couleur varie: elle est blanche, rougeâtre, jaune ou verte; elles vivent dans les mers des climats chauds. Lamouroux a rapporté les *Liagores* aux *Tubulariées*. Il nous semble qu'elles auraient plus de rapports avec les *Corallinées*, si toutefois elles appartiennent véritablement au règne animal. Ce genre renferme les *Liagora versicolor*, *ceranoides*, *physcioides*, *aurantiaca*, *farinosa*, *albicans*, *distenta*, *articulata*, tous originaires des mers des pays chauds de la zone tempérée ou des tropiques. On n'en trouve aucune espèce au-dessus du quarantième degré nord.

Agardh comprend ce genre dans son *Systema Algarum*, et le place dans l'ordre des *Floridées*.

LIAIS (PIERRE DE). MIN. On donne ce nom, dans l'art de la bâtisse, à une Pierre calcaire à grain fin, à cassure terreuse, formant dans les terrains tertiaires des environs de Paris, des bancs de sept à quinze pouces d'épaisseur: elle est recherchée comme très-propre à être employée pour les rampes, les chapiteaux, les colonnes, les balustrades, etc. Elle est facile à tailler et assez tenace pour conserver les moulures.

LIALIDE. *Lialis*. REPT. Genre de la famille des Scincoidiens, fondé par Gray (*Proceeding of the Zoological Society*, 1854, p. 154) pour un Reptile nouveau de l'Australasie, qui lui a paru suffisamment distinct du genre *Bipes*, pour ne point y être admis. Voici

comment le naturaliste anglais caractérise son genre *Lialis*: tête allongée; front plat, couvert de petites écailles presque imbriquées; corps à peu près cylindrique, atténué: écailles dorsales ovales et convexes, lisses; deux rangées intermédiaires d'écailles plus grandes sur le ventre; anus subpostérieur, ayant devant lui quatre petites écailles ovalaires et quatre pores subanaux disposés par paires; deux pieds placés en arrière, peu apparents, couverts de deux rangées d'écailles pointues à leur base.

LIALIDE DE BURTON. *Lialis Burtonis*, Gray. Il est au-dessus d'un cendré clair, parsemé de petits points d'un cendré noirâtre; en dessous il est d'un brun de chocolat; une strie blanche prend de chaque côté de la lèvre supérieure, et se dirige au-dessus des yeux, vers la nuque; une autre plus large part également de la lèvre supérieure et atteint l'extrémité de la queue. De la Nouvelle-Hollande.

LIANE. BOT. Ce nom vulgaire, employé dans toutes les colonies françaises par les premiers flibustiers et passé dans la langue française, désigne tout végétal sarmenteux, dont les rameaux débiles, choisissant d'autres végétaux pour support, grimpent le long des troncs d'arbres, s'enlacent dans leurs rameaux et finissent quelquefois par les étouffer sous une verdure plus épaisse encore que la leur. Quelques-unes se serrent au bois comme le Lierre; d'autres sont moins étreignantes, comme les Clématites et les Liserons des haies; d'autres enfin sont accrochantes, comme les Ronces. Ces Ronces, ces Liserons, ces Clématites, ces Lierres, la Brione et le Tamnus seraient des Lianes aux Antilles, à la Guiane et dans l'île de Mascareigne. Mais aucune des plantes qui, dans les haies ou dans les buissons, remplissent en Europe un tel rôle, n'égale en force ou en étendue les Lianes des pays chauds, qui couvrent de proche en proche des parties assez considérables de certaines forêts, et finissent par les confondre en une seule masse de feuillage. Le nom de Liane vient évidemment de lien, parce que les rameaux des Lianes lient étroitement les objets qu'elles saisissent. Beaucoup de plantes non-seulement de genres divers, mais encore de familles et de classes différentes, sont des Lianes. Il en existe parmi les herbes et les arbustes; des Fougères même rampent en Lianes. Les Glumifères sont les seuls végétaux qui n'en adoptent jamais les formes. Parmi les Lianes les plus communes et dont les noms sont presque consacrés, on peut citer les suivantes:

LIANE A L'AIL, le *Bignonia alliacea*, L., aux Antilles.

LIANE AMÈRE, l'*Abuta candidans*, à Cayenne.

LIANE A L'ANE, l'*Omphalca diandra*, à la Guiane.

LIANE D'ASIE JAUNE, le *Tetrapteris inæqualis* de Cavanilles, selon Surian.

LIANE AVANCARÉ, une espèce du genre *Phaseolus*.

LIANE A BARRIQUE, le *Rivinia octandra*, à Saint-Domingue; l'*Ecastaphyllum Brownii*, à la Martinique.

LIANE A BATATE, le *Convolvulus Batatas*.

LIANE A BAUDUIT, le *Convolvulus Brasiliensis*, dans toutes les Antilles.

LIANE BLANCHE, le *Rivinia laevis* à la Martinique; un *Bignonia*, à Saint-Domingue.

LIANE DE BOEUF, l'*Acacia scandens*, à Saint-Thomas.

LIANE BONDIEU, l'*Abrus precatorius*, L.

LIANE BRULANTE, le *Tragia volubilis*.

LIANE BRULÉE, le *Gouania Domingensis*, aux Antilles.

LIANE A CAERIT, un *Tabernamontana*, à Saint-Domingue.

LIANE A CACONE, le *Passiflora maliformis*, selon Turpin; et le *Dolichos urens*, suivant Nicolson.

LIANE A CALEÇON, les Bauhinies, le Murucuja, l'Aristolochie bilobée, et la plupart des Passiflores dont les feuilles ont deux plus grands lobes.

LIANE CARRÉE, le *Paullinia pinnata*, à la Guiane; un *Serjania*, à Saint-Domingue.

LIANE A CERCLE, le *Petræa volubilis*, à Cayenne.

LIANE DE CHAT OU GRIFFE DE CHAT, le *Bignonia Unguis Cati*, à Saint-Domingue et à la Guiane.

LIANE A CHIQUES, le *Tournefortia nitida*, à Saint-Domingue.

LIANE EN COEUR, le *Cissampelos Pareira*, à Saint-Domingue.

LIANE CONTRE-POISON, la Feuillée grimpante.

LIANE CORAIL, un *Cissus* aux Antilles, selon Surian; le *Poiræa* à l'Île-de-France où cette belle Liane paraît avoir été portée de Madagascar.

LIANE A CORDES, le *Bignonia viminea*.

LIANE A COULEUVRE, la Feuillée grimpante.

LIANE COUPANTE. Encore que nulle Graminée n'offre le port des Lianes, on a, selon Aublet, donné ce nom à l'*Arundo farcta*, dont le feuillage embarrasse les jambes quand on parcourt les marais de la Guiane, et coupe les bottes comme le ferait un couteau.

LIANE A CRABES, le *Bignonia æquinocialis*, aux Antilles; le *Convolvulus Pes-Capræ*, à l'Île-de-France.

LIANE CRAPE, même chose que Liane à cordes.

LIANE CROC DE CHIEN, le *Ziziphus iguaneus*, à Saint-Domingue.

LIANE A CROCHETS, l'*Onouroparia* d'Aublet, à la Guiane.

LIANE A ENIVRER LE POISSON, le *Robinia Nicou*, à la Guiane.

LIANE ÉPINEUSE, le *Pisonia aculeata*, à la Martinique; le *Paullinia Asiatica*, à l'Île-de-France.

LIANE FRANCHE, le *Securidaca volubilis*, à la Martinique; le *Bignonia Kerera* d'Aublet, à Cayenne.

LIANE A GELER OU A GLACER, un *Cissampelos* aux Antilles.

LIANE A GRAND CERF, le *Pavonia spicata*, de Cavaillès, selon Surian.

LIANE JAUNE, le *Bignonia viminea* et l'*Ipomœa tuberosa*, aux Antilles.

LIANE A LAIT, l'*Orelia*, d'Aublet, à la Guiane.

LIANE LAITEUSE, divers Apocies et le *Cynanchum hirsutum*, aux Antilles.

LIANE MAUGLE, l'*Echites biflora*.

LIANE A MALINGRE, le *Convolvulus umbellatus*.

LIANE MIBIBAL, le *Banisteria convolvulifolia*.

LIANE MIBIPI, divers Bignonies.

LIANE MINCE, le *Rajania scandens*.

LIANE A MINGUET, le *Cissus sicyoides*, selon Turpin, à Saint-Domingue.

LIANE MALABARE, une variété de *Dioscorea*, à l'Île-de-France.

LIANE PALÉTUVIER, l'*Echites biflora*, à Cayenne.

LIANE A PANIER, le *Bignonia æquinocialis*, à Cayenne, et plusieurs autres espèces du même genre.

LIANE PAPAYE, l'*Omphalea diandra*, aux Antilles.

LIANE DE PAQUE, le *Securidaca volubilis*, à la Martinique.

LIANE A PATATES OU LIANE A RAVES, l'Iguame, selon Surian.

LIANE PERCÉE, le *Dracontium pertusum*.

LIANE A PERSIL, le *Serjania triternata*, à Saint-Domingue, et le *Kotreutera triphylla*, à la Martinique.

LIANE QUINZE JOURS, le *Cissampelos Carapeba*, à la Martinique.

LIANE A RAISINS, un *Coccoloba*, à Saint-Domingue; et les *Rivinia*, à la Martinique.

LIANE A RAPE, le *Bignonia echinata*, à Cayenne.

LIANE A RÉGLISSE, l'*Abrus precatorius*.

LIANE ROUGE. Ce nom est appliqué indifféremment au *Bignonia alliacea*, au *Ziziphus volubilis* et au *Tetracera aspera*.

LIANE RUDE OU DE SAINT-JEAN, le *Petræa volubilis*.

LIANE A SAVON, le *Momordica operculata*, selon Turpin; le *Gouania Domingensis*, selon Poiteau; un *Banisteria*, suivant Poupée-Desportes.

LIANE A SAVONNETTE, le *Feuillea scandens*.

LIANE A SCIE, le *Paullinia curassavica*, à Saint-Domingue.

LIANE A SERPENT, diverses Aristoloches, particulièrement l'*Anguicida* des botanistes.

LIANE DE SIROP, le *Columnnea scandens*.

LIANE TOCOYENNE, le *Bignonia æquinocialis*, à la Guiane.

LIANE A TONNELLES, les diverses espèces de Quamoclit aux Antilles, et d'Ipomée aux îles de France et de Mascareigne.

LIANE A VERS, le *Cactus triangularis*, selon Nicolson.

LIANE VULNÉRAIRE, même chose que Liane d'Asie jaune.

LIARD. BOT. L'un des noms vulgaires du Peuplier chez les pépiniéristes.

LIAS. GÉOL. Les terrains oolithiques, si abondants dans tout le nord-ouest de l'Europe et dont notamment les montagnes du Jura sont formées, reposent, principalement en Angleterre comme en France, sur une série puissante de couches nombreuses et alternantes de Calcaire marneux, généralement gris ou bleuâtre, et d'Argile schisteuse de couleur également foncée. C'est à l'ensemble de ces couches remarquables par le grand nombre et la variété des corps organisés, fossiles, qu'elles renferment, que les géologues anglais ont les premiers donné le nom particulier de *Lias* qu'ils prononcent comme si nous écrivions *Layasse*. Cette expression courte, facile à écrire et à lire dans toutes les langues, insignifiante par elle-même et que pour cela seul il était très-bon de conserver, est heureusement adoptée

ments, plus ou moins gros, de tiges de végétaux dicotylédons et monocotylédons, qui sont changés en Lignites et pénétrés de Pyrites. L'examen de quelques feuilles bien conservées a fait reconnaître la présence de Fougères et de Joncs, plantes terrestres et marécageuses; les débris d'animaux ont presque tous appartenu évidemment à des êtres marins de toutes les classes jusqu'aux Reptiles inclusivement. On cite plusieurs Zoophytes, parmi lesquels une espèce de *Turbinolia* de Lamarck, cinq espèces distinctes d'Enerines du genre Pentacrinite, dont plusieurs ont été conservées entières, une variété d'Oursins (*Cidaris*), une immense quantité de Coquilles univalves et bivalves des genres Ammonite, Nautilite, Bélemnite, Hélicine, Trochus, Tornatille, Mélanie, Modiole, Unio? Cardite, Astarté, Arche, Cucullée, Térébratule, Spirifer, Gryphée, Smire, Peigne, Plagiostome, Lime, Perne, etc., parmi lesquelles il faut distinguer, comme plus caractéristiques, l'*Ammonites Bucklandi*, le *Gryphæa incurva*, le *Plagiostoma gigantea*. Les zoologistes ont reconnu plus de vingt espèces d'Ammonites qui sont, ainsi que les autres Fossiles, plutôt groupées avec ordre qu'accumulées pêle-mêle dans toutes les couches. Ainsi, l'on remarque dans plusieurs localités, l'Ammonite de Buckland très-abondante et presque unique dans un certain banc de Calcaire, dont la surface était presque toute recouverte, d'une manière régulière, par des individus de même dimension, disposés sur le plat et à égales distances; d'autres couches renferment plus essentiellement des Entroques, d'autres des Bélemnites, d'autres des Gryphées, etc. Bien, on doit le répéter, que cette sorte de distribution doit seulement être vue en masse pour paraître vraie, il importe de ne pas négliger cette observation, et l'on peut citer encore, pour lui donner plus d'importance, l'existence d'une conche d'Argile bitumineuse, tenace, dont l'épaisseur est d'environ deux pieds et demi, qui ne contient presque pas de Fossiles caractérisés et qui paraît comme marbrée, parce qu'elle est remplie de corps finement branchus qu'on ne peut mieux comparer qu'à des espèces de Fucus, quoique ces corps ne se distinguent de la masse que par une couleur plus foncée; on voit aussi cette même couche sur une grande étendue des côtes de l'Angleterre, sur celles opposées de la Normandie, et De Bonnard l'a retrouvée dans les terrains de la Bourgogne, qu'il rapporte avec raison au Lias.

On cite encore comme ayant été trouvés dans ce système, des becs de Sèches, plusieurs espèces de Poissons, des os et des écailles de Tortues; mais les Fossiles les plus remarquables, ceux qui, dans ces derniers temps, ont le plus mérité de fixer l'attention et qui ont donné lieu aux recherches des plus habiles géologues, ce sont ces gigantesques Sauriens dont l'organisation totalement étrangère à la nature actuelle, a présenté pour le Lias et pour la classe des Reptiles sous l'investigation des savants de l'Angleterre, un phénomène analogue et non moins étonnant à celui observé antérieurement avec tant d'art et de persévérance dans le Gypse des environs de Paris et pour la classe des Mammifères par Cuvier. Ces animaux antiques et maintenant per-

dus appartenaient à deux genres bien distincts qui ont reçu les noms d'Ichtyosaure (*Ichtyosaurus*) et de Plésiosaure (*Plesiosaurus*). V. ces mots.

Ces Reptiles se trouvent soit dans les couches solides, soit dans les couches argileuses du Lias, et quelquefois même les portions d'un même squelette sont enveloppées dans des couches de nature différente; les os qui paraissent avoir appartenu à un même individu sont généralement réunis, au point que la découverte d'une seule vertèbre ou d'une seule phalange autorise à rechercher dans le même lieu les autres parties de l'animal, parce que les recherches ont souvent été couronnées du succès; les os sont brisés ou plutôt comme écrasés par le poids des masses supérieures, car ils sont rarement usés ou roulés; si l'on en trouve dans cet état sur les plages, il est plus que probable que, détachés des couches qui les renfermaient, ils ont éprouvé l'action moderne des vagues; cependant beaucoup de ces os sont recouverts par de petites Huitres et de petites Gryphées qui adhèrent fortement à leur surface, observations qui semblent indiquer que les squelettes déposés entiers sur un fond vaseux, n'ont été recouverts que lentement par de nouvelle vase au milieu de laquelle ils ont pu être écrasés par l'accumulation ou le tassement de dépôts postérieurs. Lyme Regis est une petite ville du Dorsetshire, sur la côte sud de l'Angleterre opposée à celle de la Normandie, entre Caen et Bayeux; les falaises qui, dans ce lieu, ont plus de cent mètres de hauteur à pic, sont presque entièrement formées par les assises rubannées du Lias qui supportent les conches inférieures de la Craie et du Sable vert, dont elles ne sont séparées, sur quelques points seulement, que par des Sables oolithiques ferrugineux, que l'on regarde comme la représentation de toute la formation oolithique calcaire. Ce lieu qui a fourni le type des descriptions du Lias, est devenu célèbre par le grand nombre de Fossiles et surtout d'Ichtyosaures et de Plésiosaures qui y ont été trouvés et qui enrichissent la plupart des collections de l'Angleterre et de Paris; tel est l'Ichtyosaure décrit par sir Everard Home, et figuré avec le plus grand luxe par Clift sous le nom de *Proteo-Saurus*; il appartient au Musée britannique. La Société géologique de Londres, le Musée des chirurgiens, les collections de l'Université d'Oxford, celles de l'Académie de Bristol, les cabinets particuliers de Buckland, Conybeare, Jonhston, Cumberland, De la Bèche, possèdent également un grand nombre de squelettes et d'ossements détachés, qui proviennent de là même localité.

Le Lias se présente sur les côtes de France avec les mêmes caractères qu'à Lyme Regis, entre Caen et Bayeux, aux environs de Port-en-Bessin; les Falaises de Dives, qui paraissent plutôt appartenir à une époque postérieure (*Oxford clay*), ressemblent tellement aussi à celles de Lyme que l'on pourrait facilement les rapporter à la même formation, et que peut-être même dans le premier lieu les deux dépôts argileux se trouvent réunis et en contact immédiat, les couches inférieures du Calcaire oolithique manquant. Les couches du Calcaire de Vieux-Pont, celles du pays plat, compris entre Carentan et Valognes représentent parfaitement

le Lias des environs de Bristol, et ce que l'on a appelé pendant longtemps en France le Calcaire à Gryphées arquées, le Calcaire de Bourgogne, notamment des environs d'Autun et d'Avalon, fournit un autre exemple authentique du Lias en France. *V. TERRAIN.*

LIASIQUE. *Liasicus.* MIN. Terrain de la nature du Lias. *V. ce mot.*

LIATRIDE. *Liatris.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Schreber, et que l'on peut caractériser de la manière suivante : l'involucre est cylindrique, plus ou moins renflé, composé d'écaillés foliacées, imbriquées sur plusieurs rangées, appliquées les unes contre les autres par leur base, un peu écartées et quelquefois recourbées dans leur partie supérieure; le réceptacle est plan, offrant des alvéoles superficielles, mais du reste dépourvu de soies et d'écaillés; tous les fleurons sont réguliers, hermaphrodites et fertiles; la corolle est tubuleuse : son limbe est étroit, semi-quinquécide, régulier; le tube staminal est inclus, terminé à son sommet par cinq dents; le style est implanté sur un disque épigyne, annulaire; le style est long, grêle, terminé par deux stigmates très-longs et très-grêles. Le fruit est cylindracé, strié, surmonté d'une aigrette sessile et plumbeuse.

Toutes les espèces de ce genre sont originaires de l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, élégantes, à racine souvent renflée et bulbiforme. Leur tige est dressée, généralement simple, ainsi que leurs feuilles qui sont éparses. Les fleurs sont constamment purpurines, disposées en épis ou en grappes à l'extrémité de la tige. Les espèces de *Liatris* avaient d'abord été placées dans le genre *Serratula*, dont elles ont en effet tout le port.

LIATRIDE SQUARREUSE. *Liatris squarrosa*, Willd. Sa racine est bulbeuse et arrondie, à peu près de la grosseur d'une petite noix. Sa tige est dressée, simple, haute d'environ un pied et demi, striée longitudinalement et pubescente; les feuilles sont alternes, linéaires, lancéolées, un peu ondulées, pubescentes et rudes au toucher, offrant une seule nervure longitudinale; les capitules sont pédonculés, solitaires à l'aisselle des feuilles supérieures, formant par leur réunion (six à huit) une sorte d'épi ou de grappe terminale; l'involucre est ovoïde, composé d'écaillés foliacées, imbriquées, linéaires, lancéolées, aiguës, recourbées dans leur moitié supérieure, striées longitudinalement et couvertes de poils rudes; le réceptacle est un peu convexe et très-nu; les fleurons sont tous hermaphrodites et fertiles, plus longs que l'involucre; tous ceux de la circonférence sont fortement recourbés en dehors, caractère qui n'a pas encore été noté; ceux du centre, bien moins nombreux, sont dressés; les divisions du limbe sont linéaires, étroites, velues sur leur face interne excepté à leur sommet; le tube staminal est inclus, terminé à son sommet par cinq dents obtuses, et à sa base par dix dents plus courtes; l'ovaire est surmonté d'un disque épigyne, saillant, du milieu duquel s'élève un style grêle, terminé par deux stigmates linéaires, très-longs et velus. Le fruit est cylindrique, un peu renflé vers son sommet, marqué de stries lon-

gitudinales, velu et terminé par une aigrette plumbeuse et sessile, un peu plus longue que le tube de la corolle.

LIAVERD. BOT. L'un des noms vulgaires de l'*iris Pseudo-Acorus*, L.

LIBADION. BOT. Synonyme de petite Centaurée. *V. ÉRYTHRÉE.*

LIBANC ou **LIVANE.** OIS. Nom vulgaire du Pélican. *V. ce mot.*

LIBANION ou **LIBYCE.** BOT. Synonyme de Buglosse. *V. ce mot.*

LIBANOTIDE. *Libanotis.* BOT. Le mot de *Libanotis* était employé par Tabernæmontanus et par d'autres anciens botanistes pour désigner une plante que Linné réunit à son genre *Athamanta*. Plusieurs auteurs modernes ont opéré de nouveau la séparation et ont compris, comme l'a fait De Candolle, sous le nom générique de *Libanotis*, l'espèce vulgaire *Athamanta Libanotis*, à laquelle il a réuni : *Libanotis Buchtormentensis* (*Athamanta rigida*, Horn. et Fisch.), *Libanotis Athamantoides* (*Ligusticum Athamantoides*, Spreng.), *Libanotis verticillata*, *Libanotis tenuifolia*, *Libanotis Stephaniana* (*Ligusticum Athamanticum*, Adams), *Libanotis cachroides* (*Cachrys Sibirica*, Stephen), et une espèce nouvelle, *Libanotis patriniana*. Le professeur De Candolle reconnaît aux Libanotides, outre les caractères du genre *Seseli*, les lobes du calice minces, subulés, allongés, colorés, décidus ou laissant à peine des traces de leur persistance; un involucre le plus souvent polyphylle; les feuilles découpées, ailées, à segments ovales, multifides et finement divisés. On voit, d'après cela, que les caractères du nouveau genre ne sont pas très-nettement tranchés.

LIBAS. BOT. Synonyme de *Rheum Ribes*, L. *V. RUUBARBE.*

LIBELLA. POIS. Synonyme de *Squalus Zigæna*. *V. SQUALE.*

LIBELLAGE. *Libellago.* INS. Genre de Névroptères, faisant partie de la famille des Libellulines, et de la tribu des Agrionines, institué par De Selys, pour quelques espèces exotiques, qui se distinguent des véritables Libellules en ce que les cellules des ailes sont plus grandes et un assez grand nombre d'entre elles pentagones, que ces ailes sont étroites et pétiolées à leur base. Parastigma oblong; abdomen court et déprimé; jambes courtes; front très-proéminent, en forme de protubérance ou de corne retournée en arrière. De Selys indique comme devant former le noyau de ce genre, les *Agrio lineata*, *fenestrata* et *fulgipennis*.

LIBELLE. *Libella.* INS. Genre de la famille des Libellulines, tribu des Libellulidées, institué par De Selys dans sa Monographie de cette famille, publié à Bruxelles, en 1840. Caractères : tête hémisphérique, sur la tempe de laquelle on remarque en arrière de chaque œil, un prolongement ou second œil à facettes, séparé du grand œil par un petit sillon qui offre une dent; abdomen à peu près triangulaire, un peu déprimé, finissant en pointe, de la longueur de l'aile inférieure; appendices anaux au nombre de trois chez le mâle, l'inférieur manquant chez la femelle, les supérieurs forts, ayant presque la longueur des deux derniers segments

de l'abdomen dans les deux sexes; l'inférieur du mâle large; parties génitales accessoires du mâle très-prominentes au-dessous du deuxième segment; bord postérieur du huitième segment de la femelle, où se trouve la vulve, prolongé en deux appendices membranux et sessiles; jambes allongées; ailes semblables à celles des Libellules, à l'exception de la membranule accessoire, qui est très-grande, prolongée jusqu'à l'angle anal moins arrondi que dans les Libellules. On trouve des Libelles sur presque tous les points du globe.

LIBELLE A DEUX TACHES. *Libella bimaculata*, De Selys; *Libellula bimaculata*, Charp. Son abdomen est testacé; ses ailes sont jaunâtres, safranées le long de la côte; une grande tache noire, arquée, à la base des postérieures; membranule accessoire très-grande, presque blanche. Taille, vingt-six lignes, et trente-huit les ailes étant étendues.

LIBELLES ou ODONATES. INS. Nom donné par Fabricius à l'une des trois familles d'insectes de l'ordre des Névroptères, dont il a fait une classe. Leicharting, Link et quelques autres auteurs ont donné le nom de Libelloïdes ou Libelluloïdes à tout l'ordre des Névroptères, et Latreille a désigné sous le nom de Libellulines, les insectes que Fabricius a nommés Odonates. *V.* ce mot et ceux de LIBELLULINES, LIBELLULE et AGRION.

LIBELLULE. *Libellula*. INS. Genre de l'ordre des Névroptères, section des Subulicornes, famille des Libellulines, établi par Linné, restreint par Fabricius, Latreille et tous les entomologistes, et renfermant les insectes qui ont pour caractères : ailes étendues horizontalement dans le repos; tête presque globuleuse, avec les yeux très-grands, contigus ou très-rapprochés; la division mitoyenne de la lèvre beaucoup plus petite que les latérales qui se joignent en dessus par une suture longitudinale, en fermant exactement la bouche. Ces insectes diffèrent des *Æshnes* par la lèvre qui, dans ce dernier genre, a le lobe intermédiaire plus grand et les deux autres écartés, armés d'une dent très-forte et d'un appendice en forme d'épée. Ils s'éloignent des Agrions en ce que ceux-ci ont les ailes élevées perpendiculairement dans le repos; ces deux genres ont toujours l'abdomen cylindrique, tandis qu'il est déprimé dans les Libellules. Leur tête est grosse; leurs yeux sont grands, contigus postérieurement : on voit entre eux et les antennes une élévation vésiculeuse et trois petits yeux lisses, peu apparents, disposés autour de cette partie élevée; les ailes sont horizontales et étendues; l'abdomen est ordinairement long, déprimé, et ayant trois faces comme une épée. Les larves et les nymphes ont cinq appendices réunis en forme de queue pointue à l'extrémité postérieure du corps qui est court et déprimé. La mentonnière est voûtée, en forme de casque, avec les deux serres en forme de volets.

On connaît vulgairement les Libellules sous le nom de Demoiselles; leur corps est en général orné de couleurs assez agréables, et leurs ailes, vues à certains jours, présentent des reflets de toutes les teintes : plusieurs espèces les ont même colorées en partie. Vanderlinden (*Monographia Libellularum Europæ*, Bruxelles, 1825) en mentionne quatorze espèces.

LIBELLULE DÉPRIMÉE. *Libellula depressa*, L., Villers, Oliv. (Encycl. Méthod.), Panz. (*Faun. Germ.*, fasc. 88, n° 22, mas), Latr.; *Libellula Friedrichdalensis*, Müll.; la Philinte, Geoffroy (*mas*); l'Éléonore, *ejusd.* (*fœm.*); Réaumur (Mém., tab. 55, fig. 1, *fœm.*). Son abdomen est large, déprimé, bleu en dessus dans les mâles, olivâtre dans les femelles, et ayant une tache jaune de chaque côté. Les ailes sont transparentes, avec une grande tache d'un jaune brun à leur base, et une petite tache oblongue, noire au bout. Les membranes accessoires sont blanches. *V.*, pour les autres espèces, Olivier (Encycl.), Latr., Fabr. et Vanderlinden (*loc. cit.*).

LIBELLULINES. *Libellulinae*. INS. Famille de l'ordre des Névroptères, tribu des Subulicornes, établie par Latreille, et comprenant le grand genre Libellule de Linné. Les caractères de cette famille sont : trois articles aux tarse, des mandibules et des mâchoires cornées, très-fortes et dentées; abdomen n'étant point terminé par des filets ou par des soies; organes sexuels du mâle situés sur le dessous du second anneau abdominal. Ces insectes sont, dans leur classe, ce que les Hirondelles sont parmi les Oiseaux. Doués d'une très-grande force musculaire dans les ailes, ils ont généralement un vol très-rapide, pendant lequel ils saisissent les insectes dont ils se nourrissent; ils sont très-carassiers, fondent sur leur victime comme les Oiseaux de proie, et la dévorent en planant dans les airs. Les formes des Libellulines sont sveltes; elles sont ornées de couleurs variées et agréables, et le tissu de leurs ailes ressemble à une gaze éclatante. Les mœurs des Libellules ont été observées par Degée, Réaumur, Geoffroy et autres auteurs. Comme ils ont tous adopté le genre Libellule tel que l'a établi Linné, les détails qu'ils donnent sur leurs habitudes conviennent aussi bien au genre Libellule proprement dit qu'aux autres genres établis par Latreille à ses dépens; c'est pourquoi voici, dans cet article, un exposé succinct des observations de ces auteurs.

Ces Névroptères ont la tête grosse, arrondie, ou en forme de triangle large; elle porte deux grands yeux lisses sur le vertex; les antennes sont insérées sur le front et derrière une élévation vésiculeuse; elles sont composées, dans le plus grand nombre, de cinq à sept articles ou du moins de trois, dont le dernier est composé et s'amincit en forme de stylet; le labre est demicirculaire et voûté; les mandibules sont très-fortes, dentées et écailleuses; les mâchoires sont terminées par une pièce de la même consistance, elles sont dentées, épineuses et ciliées au côté interne, elles portent chacune une palpe d'un seul article, appliquée sur le dos et imitant la galète des Orthoptères; la lèvre est grande, voûtée, à trois feuillets ou divisions, sans palpes; on voit dans l'intérieur de la bouche une sorte d'épiglotte ou de langue vésiculeuse et longitudinale. Le corslet de ces insectes est gros et arrondi, il porte quatre ailes grandes, très-réticulées, souvent transparentes, très-brillantes; quelquefois elles sont horizontales dans le repos, d'autres fois elles sont élevées perpendiculairement; leurs pieds sont courts et courbés en avant, et leur abdomen est en général très-allongé, en forme

d'épée, c'est-à-dire aplati en dessus et anguleux en dessous, ou en forme de baguette plus ou moins cylindrique. Au-dessous du second anneau sont les organes sexuels chez les mâles; les femelles les ont au dernier anneau; aussi leur accouplement est-il très-remarquable et très-singulier. C'est depuis le printemps jusqu'au milieu de l'automne que ces insectes se livrent à l'amour; on voit alors les mâles chercher des femelles avec lesquelles ils puissent s'unir, et l'on rencontre souvent sur les plantes ou en l'air deux Libellules, dont l'une qui est le mâle vole la première, et à l'extrémité de son corps posé sur le cou de la suivante qui est la femelle. Quand un mâle veut se joindre à une femelle, il vole autour d'elle et tente toujours de se trouver au-dessus de sa tête; dès qu'il en est assez près, il la saisit avec ses pattes et s'y cramponne fortement, il contourne en même temps son corps pour en amener le bout sur le cou de la femelle, et il l'y attache de manière qu'elle ne puisse plus se détacher de lui, au moyen des pièces qu'il porte au bout du dernier anneau, et que Vanderlinden nomme *appendices anaux*. Quand ces animaux sont ainsi joints, ils vont se poser sur une branche, et quand la femelle, excitée par les préludes dont il vient d'être question, se décide à céder, elle contourne son corps, le porte sous le ventre du mâle et approche l'extrémité de son abdomen où sont placés les organes générateurs du deuxième anneau du mâle, et alors la jonction s'opère. Pendant tout le temps que dure l'accouplement, le mâle tient toujours sa femelle par le cou et ils cherchent, dans cette position, la solitude. Quelquefois il arrive qu'un mâle jaloux vient les troubler et cherche à débûquer celui qui est attaché à la femelle; alors le couple importuné par les coups de dents de ce mâle, est obligé de quitter la place, et d'aller, sans se séparer, se poser sur une autre branche. Quand il fait très-chaud, l'accouplement est plus long, et ils restent bien plus longtemps ensemble que quand l'atmosphère est froide. Ils restent toujours unis plusieurs heures de suite, et quand ils sont dérangés, ils s'accouplent de nouveau quelques minutes après.

C'est dans l'eau que les femelles vont déposer leurs œufs qu'elles ne gardent pas longtemps après avoir été fécondées; ils sortent de leur corps par l'ouverture où s'est introduit l'organe du mâle, et qui est située près de l'anus; ces œufs sont réunis et forment une sorte de grappe. Les larves et les nymphes vivent dans l'eau jusqu'à ce qu'elles aient pris tout leur accroissement et qu'elles soient prêtes à se changer. Elles sont assez semblables aux insectes parfaits, aux ailes près. Les larves, qui ne diffèrent pas beaucoup des nymphes, parviennent à cet état lorsqu'elles sont encore jeunes, et l'on n'aperçoit, dans celles-ci, que quatre petits corps plats et oblongs au plus; ce sont les fourreaux des ailes. Leur tête, sur laquelle on ne découvre pas encore les yeux lisses, est remarquable par la forme singulière de la pièce qui remplace la lèvres inférieure, c'est une sorte de masque recouvrant les mandibules, les mâchoires, et presque tout le dessus de la tête; il est composé d'une pièce principale, triangulaire, tantôt voûtée, tantôt plate, et que Réaumur nomme men-

tonnière. Cette pièce s'articule, par une charnière, avec un pédicule ou sorte de manche annexé à la tête. Aux angles latéraux et supérieurs de cette pièce principale, sont insérées deux autres pièces transversales, mobiles à leur base, soit en forme de lames assez larges et dentelées, soit sous la figure de crochets ou de serres. Réaumur a donné le nom de *volets* à ces différentes pièces. C'est au moyen de cet appareil que les larves et les nymphes attrapent leur proie; elles sont très-carnassières et se tiennent continuellement à l'affût; pour ne pas être découvertes, elles se tiennent cachées à moitié dans la boue, et leur corps en est presque toujours sali. Aperçoivent-elles un insecte à leur portée, elles déploient leur menton d'une manière très-preste et saisissent leur proie avec les tenailles de son extrémité postérieure. Les volets varient selon les espèces auxquelles appartiennent les nymphes et les larves; ils servent à distinguer celles des Libellules de celles des *Æshnes*. Outre ce masque, qui recouvre toute la tête des larves et des nymphes, leur bouche présente quatre dents qui sont analogues aux mandibules et aux mâchoires de l'insecte parfait; l'intérieur de leur bouche offre, comme dans ceux-ci, un avancement arrondi, presque membraneux, situé sous les dents, qui est le palais, et que Réaumur appelle langue. Leur corps est plus ou moins court, quelquefois large et déprimé, d'autres fois allongé et cylindrique, l'extrémité postérieure de leur abdomen présente tantôt cinq appendices en forme de feuillet, de grandeur inégale, pouvant s'écarter ou se rapprocher, et composant alors une queue pyramidale; tantôt trois lames allongées et velues, ou des sortes de nageoires. Ces insectes les épanouissent à chaque instant, ouvrent leur rectum, le remplissent d'eau, puis le ferment, et éjaculent bientôt après, avec force, une sorte de fusée de cette eau mêlée de grosses bulles d'air. C'est par ce jeu que ces animaux favorisent leurs mouvements. Le tube digestif va en ligne droite depuis la bouche jusqu'à l'anus, mais il a trois renflements que Réaumur regarde comme trois estomacs. L'intérieur du rectum présente, suivant Cuvier, douze rangées longitudinales de petites taches noires, rapprochées par paires, semblables aux feuilles ailées des botanistes. Vues au microscope, chacune de ces taches est un composé de petits tubes coniques ayant la structure des trachées, et d'où partent de petits rameaux qui vont se rendre dans six grands troncs de trachées principales parcourant toute la longueur du corps. Les nymphes des Libellulines vivent dans l'eau, pendant dix ou onze mois; elles changent de peau plusieurs fois pendant cet intervalle. Les nymphes qui sont prêtes à changer de forme sont reconnaissables à la figure des fourreaux des ailes qui se détachent l'un de l'autre, et qui, dans quelques espèces, changent de position. C'est depuis le milieu du printemps jusqu'au commencement de l'automne que leur dernière métamorphose a lieu; elles sortent alors de l'eau, restent quelque temps à l'air pour se sécher, ensuite elles vont se placer sur une branche d'arbre ou une tige de jonc, où elles se cramponnent avec leurs pattes en se plaçant toujours la tête en haut. Quelques-unes se métamorphosent quelques heures après être sorties de l'eau,

d'autres restent un jour entier avant de commencer. Les mouvements par lesquels elles préparent leur transformation sont intérieurs, et le premier effet sensible qu'ils produisent est de faire fendre le fourreau sur le corselet. C'est par là que la Libellule fait sortir la tête et les pattes, et pour achever de les tirer de l'enveloppe, elle se renverse la tête en bas et n'est soutenue dans cette attitude que par ses derniers anneaux qui sont restés engagés dans leur ancienne couverture, et forment une sorte de crochet qui empêche l'insecte de tomber. Quand l'insecte est resté assez longtemps dans cette posture, il se retourne, saisit avec les crochets de ses pattes la partie antérieure de son fourreau, s'y cramponne et achève d'en tirer l'extrémité de son corps. Dans cet état, les ailes sont étroites, épaisses, plissées comme une feuille d'arbre prête à se développer; ce n'est que deux heures après qu'elles sont assez solides et développées pour que l'animal puisse s'en servir et voler. C'est alors qu'on voit ce joli insecte s'élever dans les airs avec grâce et légèreté, faire cent tours et détours sans se reposer, et se livrer bientôt après à l'amour.

Linné avait formé le genre *Libellule* avec les insectes qui composent la famille des Libellulines; dans la méthode de Fabricius, cette famille forme l'ordre des Odonates (*V. LIBELLES*), qu'il divise en trois genres. Réaumur avait senti la nécessité de diviser le grand genre *Libellule*, et il l'avait partagé en trois divisions; Degéer en fait deux familles: l'une comprend les Libellules et les *Æshnes*, l'autre les Agrions de Fabricius. Latreille n'a rien changé aux coupes établies par Fabricius, et il partage cette famille en trois genres comme l'a fait cet auteur. Vanderlinden a publié une Monographie des Libellulines d'Europe, dans laquelle il suit exactement la classification de Latreille. L'auteur se sert d'une manière secondaire de deux caractères qu'il a découverts dans ces insectes: 1° les mâles des Libellules et des *Æshnes* ont trois pièces saillantes à l'extrémité de l'abdomen, qui leur servent à saisir les femelles; ces pièces sont au nombre de quatre dans les Agrions, et Vanderlinden leur donne le nom d'appendices de l'anus. 2° Le bord interne des ailes a, dans plusieurs espèces, une membrane mince, quelquefois colorée et qui n'a jamais de nervures; il la nomme membranule accessoire. L'existence et la couleur de cette membranule accessoire lui servent de caractère pour distinguer les espèces. Il divise en outre les genres en coupes basées sur la forme des yeux et sur la forme et la couleur des ailes. Presque en même temps que Vanderlinden, Toussaint de Charpentier (*Horæ entomologiæ*, etc., *Wratistavia*, 1825) a publié une Monographie des Libellulines d'Europe, dans laquelle il s'est servi aussi des appendices de la queue pour caractériser les espèces; et il a figuré ces appendices dans une planche assez bien gravée. Enfin, De Selys Deslongchamps, naturaliste distingué des environs de Liège, a publié au commencement de cette année (1840) une Monographie des Libellulidées d'Europe, bien plus complète que toutes celles qui ont paru jusqu'ici, puisqu'elle présente la description d'un certain nombre d'espèces inédites par tous les monographes qui l'ont

précédé. Il divise les Libellulidées en douze genres qu'il classe de la manière suivante :

A. Ailes non semblables, horizontales dans le repos; tête plus ou moins hémisphérique; lobe intermédiaire de la lèvre inférieure entier; trois appendices anaux dans les mâles.

a. Lobe intermédiaire de la lèvre inférieure plus petit que les latéraux, triangulaire; une vésicule élevée devant les yeux qui sont contigus; ocelles en triangle.

α. Appendices anaux petits; yeux simples; bord anal des secondes ailes arrondi dans les deux sexes. Genre *Libellula*.

αα. Appendices anaux forts et longs; un second œil en arrière de chacun des deux grands yeux.

† Bord anal des secondes ailes arrondi dans les deux sexes. Genre *Libella*.

†† Bord anal des secondes ailes anguleux dans le mâle. Genre *Cordulia*.

aa. Lobe intermédiaire de la lèvre inférieure plus grand que les deux latéraux; ceux-ci armés d'un appendice épineux; point de vésicule élevée devant les yeux; ceux-ci et les ocelles de position variable.

b. Appendices anaux des femelles très-petits, cylindriques; ceux des mâles plus ou moins en tenaille.

† Yeux globuleux; un tubercule élevé devant eux. Genre *Lindenia*.

†† Yeux comprimés plus ou moins éloignés l'un de l'autre, mais ne se touchant pas.

§ Espace devant les yeux plat. Genre *Gomphus*.

§§ Espace devant les yeux inégal. Genre *Cordulegaster*.

bb. Appendices anaux longs, plus ou moins lancéolés dans les deux sexes; yeux contigus.

* Bord anal des secondes ailes anguleux chez le mâle. Genre *Æschna*.

** Bord anal des secondes ailes arrondi dans les deux sexes. Genre *Anax*.

AA. Les quatre ailes semblables, relevées ou horizontales dans le repos; tête transverse; yeux éloignés l'un de l'autre; ocelles en triangle; lobe intermédiaire de la lèvre inférieure bifide; quatre appendices anaux dans les mâles.

c. Point de parastigma; ailes sessiles, colorées, relevées dans le repos. Genre *Calepteryx*.

cc. Un parastigma; ailes pétiolées, hyalines.

d. Ailes horizontales dans le repos; parastigma allongé. Genre *Lestes*.

dd. Ailes relevées dans le repos.

e. Parastigma allongé. Genre *Symplema*.

ee. Parastigma rhomboïde. Genre *Agrion*.

LIBELLULOIDES. *Libelluloïdes*. INS. Link et Lecharnting donnent ce nom aux insectes de l'ordre des Névroptères. *V.* ce mot et LIBELLES.

LIBER ou LIVRET. BOR. C'est la partie la plus inférieure de l'écorce. Le Liber, ainsi nommé parce qu'il se compose de plusieurs feuilletts superposés, que l'on a comparés à ceux d'un livre, est placé entre les couches corticales et les couches ligneuses. Ces feuilletts ou lames du Liber se composent d'un réseau vasculaire, dont les arêtes, allongées, sont remplies d'un

tissu cellulaire. Il arrive fréquemment que les diverses couches du Liber sont intimement soudées les unes avec les autres, et qu'elles ne peuvent se séparer. Mais on parvient presque constamment à les isoler en faisant macérer le Liber dans l'eau qui finit par détruire le tissu cellulaire unissant ensemble les lames minces qui le composent. Le Liber est la partie vivante de l'écorce, mais on lui a attribué un rôle qu'il ne joue pas dans l'accroissement des tiges. On a dit que c'était lui qui, chaque année, se changeait en bois, de manière qu'à chaque printemps il s'en forme une couche nouvelle, à mesure que la couche de l'année précédente s'endurecit et devient ligneuse. La plupart des physiologistes s'appuient sur une expérience de Duhamel, qui paraît inexacte, puisqu'aucun expérimentateur n'a pu, en la répétant, arriver au même résultat. Duhamel avait dit que, lorsque l'on passait une anse de fil d'argent dans la couche de Liber, et qu'on ramenait les deux bouts sur l'écorce, le fil d'argent finissait, au bout d'un ou deux ans, par se trouver dans le bois, d'où l'on tirait la conséquence que ce Liber s'était transformé en Aubier. Mais cette observation est inexacte, car toutes les fois que l'on a réellement engagé le fil d'argent dans le Liber, on l'y a toujours retrouvé à quelque époque que l'on en ait fait l'examen. Ce n'est pas le Liber qui forme le bois, ainsi qu'on l'a généralement dit jusqu'à présent; mais voici comment a lieu ce phénomène. Chaque année, au moment où la végétation recommence, il se forme entre la face interne de l'écorce et la face externe du bois un fluide visqueux et organisé que l'on a nommé *Cambium*; c'est ce fluide qui est en quelque sorte un tissu cellulaire liquide, qui forme à la fois, chaque année, une nouvelle couche ligneuse et une nouvelle lame de Liber. Le Liber se renouvelle et se répare. Ainsi lorsqu'on en a enlevé une plaque sur un arbre en pleine végétation, et que l'on garantit la plaie du contact de l'air, on voit suinter des diverses parties mises à nu, le fluide visqueux, nommé *Cambium*, qui s'organise petit à petit et finit par remplacer la plaque d'écorce. V. aux mots ACCROISSEMENT DES VÉGÉTAUX, CAMBIUM, quelques autres détails sur cet objet.

LIBÉRÉ. *Liberatus*. bot. Se dit d'une partie qui adhère à une autre, mais qui s'en sépare à une certaine hauteur, comme les filets des étamines d'une fleur synanthérée, qui se détachent du tube de la corolle, à la moitié ou aux trois quarts de sa longueur.

LIBÉRISQUAME. bot. Épithète employée comme synonyme de *Chorisolépide*, pour exprimer que les squames de l'involucre ou de tout autre partie d'une plante, sont libres.

LIBERTELLE. *Libertella*. bot. Genre de Cryptogames Mucédinées, établi par Desmazières qui le caractérise de la manière suivante : réceptacle nul; sporidies fusiformes, droites ou faiblement courbées, réunies par une masse gélatineuse, répandues sous l'épiderme des plantes mortes, et sortant sous forme de cils. Ce genre diffère du *Cryptosporium* en ce que celui-ci a les sporidies pellucides et mucilagineuses. Desmazières décrit plusieurs espèces : *Libertella betulina*, *Libertella Rosæ*, etc.

LIBERTIE. *Libertia*. bot. Mademoiselle Libert, de Malmédy, est une des dames les plus remarquables par son profond savoir, par sa grande modestie et par son extrême affabilité : elle honore tout à la fois et son pays et les sciences à l'étude desquelles elle s'est vouée dès sa jeunesse. Les mathématiques lui doivent la solution de divers problèmes, et la botanique, outre la découverte de nombre d'espèces indigènes, la création de plusieurs genres nouveaux dans la classe si difficile des Cryptogames. Il n'est point étonnant, d'après cela, que les botanistes aient désiré perpétuer un nom qui leur est si cher, en l'appliquant, ainsi qu'on vient de le voir, à un genre de plantes. Plusieurs fois encore et presque simultanément, cet hommage lui a été rendu : 1^o par Sprengel (*Syst. Veget.*), à propos de plusieurs plantes du Chili et de la Nouvelle-Hollande, placées trop légèrement dans le genre *Sisyrrinchium*; 2^o par Dumortier (*Observ. Bot.*), pour quelques espèces du genre Hémérocalle, dont Trattinik a fait le genre *Hosta* et Sprengel le genre *Funkia*; 3^o enfin par le docteur Lejeune, auteur de la Flore des environs de Spa, l'ami et l'ancien compatriote de M^{lle} Libert, pour une Graminée à laquelle la majeure partie des botanistes a trouvé trop de ressemblance avec les Bromes pour ne pas la leur adjoindre. Il paraît donc en définitive que des trois genres *Libertia*, celui de Sprengel, adopté sous ce nom, de préférence à celui de *Nematostigma*, proposé par Dietrich, doit être conservé. Ce genre, qui appartient à la famille des Iridées, Monadelphie Triandrie, Lin., présente jusqu'ici quatre espèces, parmi lesquelles on cite comme plus nouvelle la suivante :

LIBERTIE MAGNIFIQUE. *Libertia formosa*, Lindl., *Bot. Regist.*, 1650. Ses feuilles radicales ont de six à douze pouces de long, sur deux et demi environ de large; elles sont glabres, linéaires, ensiformes, aiguës, à nervures longitudinales et à côte intermédiaire. De leur centre s'élève une tige de seize à dix-huit pouces, simple, légèrement comprimée, glabre, d'un vert clair et garnie de trois ou quatre feuilles caulinaires engainantes, de la même forme que les radicales, mais beaucoup plus petites, surtout vers le sommet de la tige. Les fleurs sont réunies en capitules et portées sur des pédicelles arrondis, d'un vert clair; la spathe extérieure est à deux valves, plus longue que les pédicelles, et membraneuse; le périanthe supérieur offre six divisions glabres et roulées : les trois segments externes sont petits, ovales, concaves, incolores à la base et verdâtres au sommet; les trois internes sont longs de sept lignes et larges de six, cordiformes, onguiculés, entiers, légèrement crispés, d'un blanc de cire, avec la nervure intermédiaire presque diaphane. Les trois étamines sont insérées à la base de la corolle, et presque de la longueur des segments internes, à filaments blancs, à anthères jaunes, penchées, oblongues et divisées. L'ovaire est infère, oblong, à trois côtes, vert, glabre, trilobulaire, surmonté d'un style trifide et blanc. Le fruit est une capsule oblongue et polysperme. Tout porte à croire qu'à l'aide d'un peu de lièvre pour préserver ses racines de la gelée, cette plante, originaire de Chiloé, pourra être conservée en pleine terre. On la propage par l'éclat des racines.

LIBINIE. *Libinia*. CRUST. Ce genre de l'ordre des Décapodes, famille des Trigones, a été établi par Leach, pour une espèce de l'Océan américain. Les Libinies ont les plus grands rapports avec les Doclées et les Pises; elles établissent le passage entre ces deux genres; elles diffèrent des premières par le peu de longueur de leurs pattes, et des dernières par leur carapace presque circulaire, et armée en avant d'un petit rostre situé, ainsi que les orbites, notablement au-dessus du niveau du bord latéral du test; elles se rapprochent aussi des Pises par la conformation de leurs antennes externes, de leurs pinces, etc. Latreille n'a point adopté ce genre nouveau. L'espèce qui en est considérée comme le type, est la LIBINIE CANNELÉE, *Libinia canaliculata*, figurée dans l'Iconographie du Règne Animal, pl. 55, fig. 1.

LIBISTICUM. BOT. Synonyme de Livèche. *V.* ce mot.

LIBOT. MOLL. Lamarck a eu bien raison de ne rapporter qu'avec doute le Libot d'Adanson (Voyage au Sénégal, page 27, pl. 2) au *Patella umbella* de Linné. Il existe des différences notables, si l'on compare la description du Libot à celle de l'espèce qui vient d'être citée; l'une est bleue en dedans, d'un noir grisâtre en dehors, tandis que l'autre est constamment rose. Ce qui a pu produire l'erreur, c'est que, dans sa Synonymie, Adanson cite la fig. 21 de la pl. 558 de Lister, qui est douteuse, et que les auteurs rapportent généralement au *Patella umbella*. Le Libot d'Adanson est donc une espèce qui n'a point encore été reconnue.

LIBRE. *Liber*. BOT. Une partie quelconque d'un végétal est dite Libre quand elle n'adhère à aucun autre si ce n'est par son point d'insertion: ainsi l'ovaire est Libre quand il n'est pas soudé au calice; les étamines sont Libres quand elles ne sont réunies entre elles ni par leurs filets, ni par leurs anthères, etc.

LIBYCE. BOT. *V.* LIBANION.

LIBYESTASON. BOT. Synonyme ancien de *Glycerhiza*. *V.* RÉGLISSE.

LIBYTHÉE. *Libythea*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides nacrés, établi par Fabricius aux dépens du grand genre *Papilio* de Linné, et dont les caractères sont: antennes terminées en bouton allongé, presque en forme de massue; palpes supérieures très-avancées, en forme de bec; pattes antérieures très-courtes et repliées en palatine dans les mâles: ces pattes sont semblables aux suivantes et pareillement ambulatoires dans les femelles. Ces Papillons ont les ailes anguleuses, comme dans les Vanesses; ils tiennent beaucoup des Nymphales par leurs ailes inférieures, qui sont, comme dans ces derniers, courbées sous l'abdomen pour lui former un canal dans lequel il se loge; ils s'en rapprochent encore par la manière dont leurs chrysalides sont suspendues; mais tous leurs pieds sont propres au mouvement dans les femelles, et leurs palpes supérieures fort remarquables par leur longueur. La chenille de l'espèce de France (*Libythea Celtis*), est, après les premières mues, verte avec le dos plus coloré et marqué d'une ligne blanche longitudinale, sur les côtés de laquelle sont de petites taches noires, distribuées par couples sur les anneaux; chaque côté du ventre a, en outre,

une ligne semblable, surmontée parfois d'une raie incarnate, également longitudinale; la tête est jaunâtre; les pattes antérieures et membrancuses sont noires; le corps est légèrement velu; cette chenille a du rapport avec celles des genres *Pieris* et *Satyrus*, elle vit sur le Micocoulier commun (*Celtis australis*), et quelquefois sur le Cerisier. Elle est sujette à être piquée par l'*Ichneumon compunctor*. La chrysalide est ovale-obtuse, presque sans éminences angulaires, verte avec quelques traits blancs; elle se suspend perpendiculairement et par la queue au bord des feuilles. Ce genre renferme huit espèces dont six sont nouvelles et ont été décrites pour la première fois dans l'Encyclopédie Méthodique, par Godard.

LIBYTHÉE DU MICOCOULIER. *Libythea Celtis*, God., Latr., Fabr.; *Papilio N. Celtis*, Fabr., Esper (part. 1, p. 168, tab. 87, cent. 57, fig. 2 et 3); l'Éclancré, Engram. (Pap. d'Eur., t. 1, p. 515, pl. 1, 3^e suppl., fig. 5 a-f-bis). Les ailes supérieures ont le bord postérieur très-anguleux, avec une échancrure très-marquée. Leurs deux faces, ainsi que la supérieure des secondes ailes, sont d'un brun foncé, avec des taches d'un jaune orangé ou fauve. On voit près de la côte des premières ailes, et tant en dessus qu'en dessous, une tache blanche; le dessous des secondes est roussâtre, leurs bords sont arrondis. Elle habite le Tyrol, l'Italie et le midi de la France.

LICANIE. *Licania*. BOT. Vulgairement Caligni. Ce genre de la Pentandrie Monogynie, établi par Aublet (Guian., t. 1, p. 119, t. 45), a été placé dans la famille des Rosacées, tribu des Chrysobalanées. Schreber en a changé le nom en celui de *Hedycrea*, et cette substitution inutile a été adoptée par plusieurs auteurs. Voici ses caractères essentiels: calice muni extérieurement de deux petites bractées, et ayant un limbe quinquéfide; corolle nulle; cinq étamines opposées aux lobes du calice ou trois seulement par suite d'avortement, selon Richard, insérées sur l'entrée du tube calicinal; un seul ovaire dans le fond du calice, surmonté d'un style courbé latéral? Le fruit est un drupe en forme d'olive, charnu, contenant un noyau monosperme. Une seule espèce, *Licania incana*, Aubl., constitue ce genre. C'est un arbuste indigène de la Guiane, à feuilles oblongues, acuminées, blanchâtres en dessous, à petites fleurs disposées en épis terminaux.

LICARIA. BOT. Un arbre de la Guiane a été mentionné sous le nom de *Licaria Guianensis* par Aublet (Guian., p. 515, t. 121) qui n'en a pas vu les organes de la fructification. Cet arbre s'élève à plus de vingt mètres; son écorce est ridée et roussâtre; ses feuilles sont alternes, ovales, acuminées, entières, glabres et pétiolées. Le bois est peu compacte, jaunâtre, et exhale une odeur de rose. Nées Van Eßenbeck présume que c'est une Laurinée, et il la place dans son genre *Dicypellium*.

LICATI. BOT. Pour Licaria. *V.* ce mot.

LICCA et **LICEA.** POIS. L'un des noms vulgaires du Lyzan. *V.* GASTEROSTÉE.

LICE. MAM. On nomme vulgairement ainsi la Chienne de chasse qui porte et nourrit des petits.

LICEA. POIS. *V.* LICCA.

LICEA. BOT. Genre de Champignons formé par Schrader, et composé de petites plantes fugaces, que l'on trouve sur le bois mort et les murs des caves. Il les caractérise ainsi : fongosité à péridion membraneux, fragile, s'ouvrant irrégulièrement au sommet, poussière séminale privée de filaments. Deux espèces seulement sont décrites dans la Flore des environs de Paris; mais onze figurent dans les diverses mycologies. Celle qui a servi de type est la *Licea circumcissa*, Pers., Syn. 169, *Sphaerocarpus sessilis* de Bulliard, Champ., p. 152, t. 417, fig. 5. Cette petite plante est friable; elle naît sur le bois mort, d'abord arrondie, jaune, puis brune en dehors, jaune doré en dedans et s'ouvrant en boîte à savonnette, caractère qui lui a valu son nom. Elle se trouve vers la fin de l'automne; 2^o Licée des cônes, *Licea strobilina*, Alb. et Schw., n^o 505, t. 6, fig. 5. Péridions roux, puis bruns, serrés les uns contre les autres, arrondis-oblongs; ils s'ouvrent irrégulièrement. La poussière est jaune sale, quelquefois blanchâtre. La base des péridions persiste après l'éruption des poussières et ressemble à un petit guépier. Cette espèce croît à la surface des écailles des vieux cônes de Sapins. Le genre *Licea* est très-voisin des *Tubulina* et *Lycogata*; il appartient à l'ordre des Champignons angiocarpes de Persoon, gastromyciens de Link.

LICHANOTUS. MAM. Synonyme d'Indri. *V.* ce mot.

LICHE. *Lichia.* POIS. Sous-genre de Gastérostée. *V.* ce mot.

LICHEN-AGARICUS. BOT. (*Hypoxytons.*) Micheli a donné ce nom à des plantes qu'il jugeait être intermédiaires entre les Lichens et les Champignons. De Candolle a adopté le Lichen-Agaric, sous le nom de *Sphaeria*. *V.* ce mot et XYLARIA.

LICHENASTRUM. BOT. (*Hépatiques.*) Micheli et Linné ont nommé *Jungermannia* (*V.* ce mot) le genre que Dillen, dans son Histoire des Mousses, avait appelé *Lichenastrum*. *V.* HÉPATIQUES.

LICHENÉES ou **LIKENÉES.** INS. Ce nom a été donné à quelques chenilles de Noctuelles (*Noctua Fraxini*, *Spona*, *Nupta*, *Promissa*, etc.), parce qu'elles se nourrissent de Lichen. Celle du *Noctua Spona*, Phalène Likénée rouge de Geoffroy, porte le nom de Likénée du Chêne. *V.* NOCTUELLE.

LICHENOIDES. BOT. Dillen, dans son *Historia Muscorum*, avait placé sous ce nom, tous les Lichens crustacés ou à expansions membraneuses, planes ou rameuses. Il réunissait ainsi la presque totalité des genres connus, moins les espèces fruticuleuses et filamenteuses. Micheli a aussi un genre *Lichenoïdes* qui comprend les *Verrucaria* et autres genres voisins des modernes. Enfin Hoffmann a employé le même mot pour les Lichens à expansions laciniées; ainsi les Ramalinées des auteurs sont pour lui des *Lichenoïdes*. Son *Lichenoïdes flammeum* est le *Dufourea flammeum* d'Acharius qui rentre dans le genre *Pycnothelia* de Fée, lequel fait partie des Cénomycées.

LICHÉNOPORE. *Lichenopora.* POLYP. Genre de Polypier proposé par DeFrance, pour de petits corps qu'il n'a connus qu'à l'état fossile, et que Deshayes a découverts à l'état vivant, sur les masses madréporiques de la Méditerranée. DeFrance assigne les caractères sui-

vants à ce genre : Polypier pierreux, fixé, orbiculaire, avec ou sans pédicule, poreux à la surface supérieure où se trouvent des crêtes ou des rangées rayonnantes de tubes. Ces petits Polypiers se rencontrent principalement dans les sables coquilliers de Hauteville et d'Orglande, département de la Manche, ainsi qu'aux environs de Paris, à Parnes, à Mouchy-le-Châtel, à Chaumont, etc. Ils sont petits, orbiculaires, souvent bordés par une marge lisse, relevée et très-mince, ce qui leur donne de la ressemblance avec un petit plat; en dessous, ils sont presque lisses et offrent constamment des traces de leur adhérence; l'espèce vivante est constamment fixée par son centre; quelquefois par toute la face inférieure; elle est souvent isolée, d'autres fois groupée, de manière cependant que chaque individu puisse se séparer et se distinguer facilement; Deshayes a nommé l'espèce vivante, LICHÉNOPORE DE LAMOUROUX, *Lichenopora Lamourouxii*. Cette espèce qui a les plus grands rapports avec celle que DeFrance a nommée Lichénopore crépu, est adhérente par presque toute sa base à l'exception du bord qui, se relevant, est libre; il est d'un blanc violâtre, surtout au centre où sont placés les pores tubuleux qui sont disposés les uns à côté des autres, de manière à former des rayons assez réguliers, qui se dirigent vers le centre; l'intervalle des rangées de tubes est criblé de pores ovales ou arrondis. Ce Polypier n'acquiert pas plus de deux lignes de diamètre. LICHÉNOPORE CRÉPU, *Lichenopora crispa*, Def., Celle-ci ne se trouve qu'à l'état fossile, aussi bien dans les falunières de Cipli en Belgique, que dans celles de Valognes et des environs de Paris, et notamment à Parnes, à Chaumont et à Mouchy-le-Châtel; elle a les mêmes dimensions que la précédente; elle est également marginée, mais les pores s'étendent jusque sur le bord, ce qui n'a pas lieu dans les Lichénopores de Lamouroux; elle est plus aplatie, les tubes forment un plus grand nombre de rayons, ils sont moins prolongés, l'intervalle des crêtes est plus étroit et ne présente point de pores. Les deux autres espèces qui appartiennent à ce genre sont : LICHÉNOPORE TURBINÉ, *Lichenopora turbinata*, Def., et LICHÉNOPORE DES CRAIES, *Lichenopora cretacea*, Def., qui se trouve sur les Oursins de Meudon, et d'autres corps de la craie.

LICHENS. BOT. Les Lichens sont, après les Champignons, les plantes les plus communes de la Cryptogamie. On les trouve sur presque toutes les parois; les troncs d'arbres, les pierres, les vieux bois, la terre humide, se couvrent de ces parasites qui, se fixant sur le marbre le plus dur et souvent même sur le fer, y laissent des traces éternelles d'une existence passagère. Toutes sont terrestres; un seul genre, très-rapproché des Hépatiques, l'Endocarpon, vit quelquefois sur des roches qui se trouvent dans un état continu d'irrigation. Les feuilles de plusieurs espèces de plantes vivaces des climats voisins des tropiques se chargent souvent aussi de Lichens qui les rendent très-remarquables. (*V.* SQUAMMARIÉES.)

Rien n'est plus varié que la forme de ces singuliers végétaux; tantôt ce sont des croûtes imperceptibles, des lignes fugaces; tantôt des folioles élégamment dis-

posées, des expansions arborescentes ou des filaments d'une dimension considérable. Les organes auxquels les botanistes ont donné le nom de fruit, sont aussi de forme très-diversifiée; on en voit de sessiles et de stipités, de linéaires et d'arrondis, de globuleux et d'aplatis. Ils sont simples ou composés, immergés dans leur support ou superficiels, etc. La couleur que le thalle affecte, est fort rarement la couleur verte; le jaunâtre, le gris cendré, le gris paille, sont les nuances les plus communes. La nature a mis plus de luxe dans les couleurs dont elle a embellis les apothécions; plusieurs d'entre eux sont rouges pourprés; l'orangé, le jaune, le rose les décorent souvent; placés sur un fond assez ordinairement pâle, ils ressortent agréablement et donnent quelquefois à ces petites plantes une véritable élégance.

Les Lichens sont des plantes polymorphes, avides d'humidité qui force leur couleur, d'une consistance jamais charnue, sans racines véritables, n'adhérant aux corps que pour y chercher un support, ne tirant leur nourriture que de l'air, pourvues de parties regardées comme fruits (apothécions), presque toujours sessiles, toujours arrondies, ne s'ouvrant à aucune époque de la vie de la plante, ayant une durée beaucoup plus longue que celle des Champignons et même que celle des Hypoxylons, douées de la propriété de végéter aussitôt que le thermomètre est au-dessus de zéro, et que l'air est humide, quelle que soit d'ailleurs la saison où ces conditions ont lieu.

De ces divers caractères un seul est absolu, c'est la présence d'un thalle; si quelques espèces en sont privées, et ce fait est très-rare, on doit le regarder comme un véritable avortement ou bien penser que cet organe est d'une telle ténuité que nos yeux ne peuvent le voir.

En considérant la famille des Lichens dans son ensemble et avec une scrupuleuse attention, on s'assure bientôt qu'elle est sans limites, et que ses genres, et même ses espèces, sont assez difficiles à trancher: de là l'embarras d'établir une méthode sans anomalies. Il est à remarquer que les familles qui semblent être les plus naturelles, sont aussi celles qui semblent se fondre davantage avec les familles voisines; il faut excepter de cette règle les grandes tribus phanérogamiques, telles que les Crucifères, les Synanthérées et quelques autres. Quant aux Cryptogames et aux Agames, l'échelle n'est point interrompue et les transitions sont ménagées; les Fougères, par exemple, touchent aux Hépatiques par l'*Hymenophyllum*, aux Palmiers et aux Cycadées par les Fougères en arbre; les Mousses se fondent avec les Jongermannes par les *Andræa*; les Hépatiques ont des espèces lichénoïdes et des espèces muscoïdes; les Algues offrent les Nostochs qui sont des *Collema* imparfaits, et certaines Corniculaires sont assez voisines des Confervées.

Ce n'est guère que vers la fin du siècle passé, et plus particulièrement de nos jours, que l'on a commencé à étudier l'organisation des Lichens; voici en peu de mots ce qu'un examen attentif a démontré de plus positif.

On reconnaît à la première vue, dans un Lichen, deux

parties distinctes, dont l'une n'est qu'une modification de l'autre, et qui toutes deux paraissent jouer le même rôle dans la reproduction de la plante. La plus apparente est le thalle (ou fronde) composé de deux parties nommées corticale et médullaire; la première est la couche supérieure, la seconde la couche inférieure. Dans les Lichens crustacés, uniformes, cette dernière manque; dans les *Collema* elle est à peine distincte. Ces deux substances constituent à elles seules le thalle que l'on regarde comme le réceptacle universel des Lichens.

Quelques formes qu'affecte le thalle, qu'il soit plan ou redressé, on ne peut jamais le considérer comme une vraie tige. Hedwig a vainement essayé de le prouver. Le thalle est une sorte de réceptacle général des gongyles ou des apothécions, ayant la forme d'une croûte ou d'une tige sans qu'on puisse raisonnablement les y comparer. Les apothécions sont des réceptacles partiels de gongyles, et paraissent remplir le rôle que les conceptacles remplissent dans les Fucacées. Ces organes varient beaucoup dans leurs formes; ils sont carpomorphes, mais il est prouvé que ce ne sont point des fruits. On les divise en apothécions vrais et en apothécions secondaires. Les apothécions vrais sont au nombre de quinze, les apothécions secondaires ou accessoires sont les cyphelles situés à la partie inférieure du thalle des *Stictes*, *V.* ce mot, les pulvinules, sortes de ramifications ou de végétations parasites, qui se fixent à la surface supérieure du thalle de quelques Gyrophores et du genre *Érioderme*, les soredies, petits tas de poussière, composés de gongyles nus. Acharius comptait parmi eux les *Céphalodes* dont on doit faire un apothécion véritable. Quoique l'organe carpomorphe des Lichens (l'apothécion) ne joue pas le rôle que le fruit joue dans les Phanérogames, il est cependant d'une structure plus compliquée que celle du thalle et peut être considéré comme une ébauche imparfaite d'un réceptacle séminifère. La partie la plus importante de cet organe est la lame prolifère, *V.* ce mot; elle paraît former le disque dans les Lichens scutellés, et le nucléum dans les espèces à apothécions globuleux, etc. Vient ensuite le périthécion qui se présente sous la forme d'une enveloppe crustacée, cartilagineuse, diaphane dans les genres *Porina* et *Endocarpon*. Lorsqu'un apothécion est pourvu tout à la fois de nucléum et de périthécion, il est appelé *Thalamus*. Enfin on désigne par le nom de *Spora* ou *Theca* les vaisseaux transparents, qui se trouvent entre la lame et le noyau; on ne peut les découvrir qu'à l'aide du microscope; ces organes ont fourni au docteur Eschweiler, par les différences de formes qu'ils présentent, l'un des caractères distinctifs de ses genres. Il est probable que la reproduction des Lichens s'opère par les gongyles: ce sont des corps globuleux, opaques, épars dans les différentes parties du thalle et du Lichen, surtout dans la partie corticale et la lame prolifère. On leur a refusé le nom de séminules, parce que ces noms supposent toujours la fécondation sexuelle. Hedwig a cru voir des sexes dans les Lichens; il nomme spermatocystidie les gongyles qui deviennent transparents par la macération, et croit qu'ils renferment des organes

mâles (*V. PROPAGULES*). Les gongyles qui restent opaques sont, suivant cet auteur, des capsules vides et flétries. Ce système n'a plus de sectateurs aujourd'hui.

Les anciens n'ont fait connaître, dans leurs écrits, que deux ou trois Lichens. On les trouve parmi les espèces foliacées et filamenteuses. Ce ne fut que fort longtemps après la renaissance des lettres que les Bauhin et leurs contemporains ont décrit plusieurs espèces qui, devenues assez nombreuses, ont été séparées en genres et en sous-genres par Dillen et Micheli. Dillen a quatre genres : 1° *Tremella* (*Collema* et *Nostoch* des auteurs); 2° *Usnea*; 3° *Coralloides* (*Cenomyce*, *Sphaerophoron*, *Stereocaulon*, etc.); 4° *Lichenoides* (*Lecanora*, *Parmelia*, *Sticta*, *Gyrophora*, etc.). Son genre Lichen appartient aux Hépatiques; ce sont des Marchantes. Micheli n'a que des sous-genres au nombre de trente-huit; mais ils sont si bien établis que la plupart ont servi plus tard à Hoffmann et à Acharius pour la création de leurs genres.

Adanson, Ventenat, et avant lui Hoffmann dont les travaux sont si justement appréciés des naturalistes, ont formé des genres qui ont été plus ou moins bien reçus des botanistes. Vint ensuite Acharius, qui est regardé comme le premier de tous les lichénographes. Personne mieux que lui n'a connu l'organisation des Lichens à l'étude desquels il a voué sa vie entière. On lui a reproché d'avoir lui-même détruit les méthodes qu'il avait élevées, mais en examinant ses ouvrages, on s'aperçoit que ce reproche n'est pas entièrement mérité, car son idée primitive n'a changé que dans les détails et point dans le fond. Sans parler du *Prodromus* qui ne doit être considéré que comme un essai, on peut dire que sa méthode de Lichens a commencée une réputation à laquelle la Lichénographie universelle a mis le sceau. On trouve çà et là quelques mutations qui prouvent la versatilité des opinions de l'auteur; ce qui d'abord avait été établi sous-genre dans un ouvrage est devenu un genre dans un autre ouvrage du même auteur, et *vice versa*; mais rien n'est mieux circonscrit que les genres qu'il a créés. Son système est entièrement basé sur les considérations suivantes : les Lichens ont des apothécions non formés par leur thalle (Idiothalames), formés par le thalle (Homothalames), en partie seulement formés par le thalle (Cœnothalames); ils n'ont point d'apothécions (Athalames), ils sont homogènes, hétérogènes et hypérogènes (Composés); enfin leurs formes sont différenciées : de là les dénominations de Phymatodes, Discoïdes, Céphaloïdes, Scutellés, Peltés, etc.; de là les classes et les ordres suivants :

Classe 1^{re}. — IDIOTHALAMES.

Ordre 1^{er} : Homogènes.

Spiloma (*Coniocarpon*, DC., Flor. Fr.); *Arthonia*; *Solorina*; *Gyalecta*; *Lecidea*; *Calycinum* (subdivisé plus tard en quatre genres par Acharius); *Gyrophora*; *Opegrapha*.

Ordre II : Hétérogènes.

Graphis; *Verrucaria*; *Endocarpon*.

Ordre III : Hypérogènes.

Trypethelium; *Glyphis*; *Chiodecton*.

Classe II. — COENOTHALAMES.

Ordre 1^{er} : Phymatodes.

Porina; *Thelotrema*; *Pyrenula*; *Variolaria*; *Sagedia*; *Polystroma*.

Ordre II : Discoïdes.

Urceolaria; *Lecanora*; *Parmelia*; *Borrera*; *Cetraria*; *Sticta*; *Peltidea*; *Nephroma*; *Roccella*; *Evernia*; *Dufourea*.

Ordre III : Céphaloïdes.

Cenomyce; *Bœomyces*; *Isidium*; *Stereocaulon*; *Sphaerophoron*; *Rhizomorpha*.

Classe III. — HOMOTHALAMES.

Ordre 1^{er} : Scutellés.

Alectoria; *Ramalina*; *Collema*.

Ordre II : Peltés.

Cornicularia; *Usnea*.

Classe IV. — ATHALAMES.

Lepraria.

Le seul reproche important que l'on puisse adresser à cette savante méthode, est de détruire les affinités naturelles.

Depuis quelques années, et postérieurement à Acharius, il a paru plusieurs ouvrages sur les Lichens; presque tous sont dus aux Allemands, dont aucun n'a adopté sans modifications le système d'Acharius. Nous allons parler des principaux.

Fries, dans les Actes de l'Académie de Stockholm, année 1821, proposa une méthode entièrement basée sur le thalle; cette méthode, qui n'est point irréprochable, groupe cependant assez bien quelques genres, mais en omet un grand nombre de très-importants. En voici un extrait :

I. CONIOTHALAMES.

1. Lépreux : *Lepraria*, *Pulveraria*, *Pityria*, *Isidium*. 2. Variolaires : *Spiloma*, *Coniolum*, *Conium*, *Variolaria*.

II. MAZEDIATES.

1. Calyciaires : *Pyrenotea*, *Calycium*, *Strigula*, *Coniocybe*. 2. Sphaérophores : *Rhizomorpha*, *Thamomyces*, *Sphaerophoron*, *Roccella*.

III. GASTÉROTHALAMES.

1. Verrucaires : *Verrucaria*, *Thelotrema*, *Trypethelium*, *Endocarpon*. 2. Lécidés : *Trachytia*, *Lecidea*, *Opegrapha*, *Gyrophora*, *Graphis*.

IV. HYMÉNOTHALAMES.

1. Discoïdes : *Biatora*, *Collema*, *Parmelia*, *Peltidea*. 2. Céphaloïdes : *Bœomyces*, *Cenomyce*, *Stereocaulon*, *Usnea*.

Les genres *Alectoria*, *Borrera*, *Cetraria*, *Chiodecton*, *Cornicularia*, *Dufourea*, *Evernia*, *Glyphis*, *Nephroma*, *Polystroma*, *Ramalina*, *Sagedia*, *Porina*, *Solorina*, *Stereocaulon*, *Sticta*, *Urceolaria*, ont été omis ou réunis à des genres voisins; il en est d'autres qui n'ont pas de place déterminée dans le système, à cause des affinités qu'ils ont avec plusieurs des sections établies. On peut encore reprocher à cet auteur d'avoir fondé ou conservé plusieurs genres qui ne reposent point sur des caractères solides; tels sont le *Pulveraria* qui doit rentrer dans le genre *Lepraria*, le *Coniolum* fondé sur la variété β du *Spiloma tumidulum*, et qui doit rester dans ce dernier genre; le

Coniangium, qui doit toujours faire partie des *Lecidea*, etc., etc.

Le *Systema Lichenum* de Eschweiler, publié en 1824, établit aussi des groupes ou des cohortes. Ce botaniste a étudié l'organisation des Lichens en observateur habile et exercé; mais on doit lui reprocher d'avoir cherché ses caractères génériques dans la structure interne, ce qui ayant nécessité l'emploi du microscope, ne permet pas d'étudier la structure sans le secours de cet instrument. Eschweiler n'est point aussi heureux que Fries dans le rapprochement de ses genres; on lui reproche d'avoir fait trop de sections dans le genre *Opegrapha*, et de s'être éloigné beaucoup trop d'Acharius qui devrait toujours servir de guide. Cependant on se plaît à reconnaître que ce lichénographe est un habile anatomiste, et que sa méthode est ingénieuse. Elle est fondée sur le nucléum qui est nu ou couvert d'un périthécium; la couche médullaire est celluleuse ou filamenteuse.

Cohorte I. — GRAPHIDÉES.

Thalle crustacé; apothécium oblong ou allongé, sous-immérgé, ridé ou canaliculé.

Diorygma, *Leiorreuma*, *Graphis*, *Opegrapha*, *Oxistoma*, *Scaphis*, *Lecanactis*, *Sclevothyton*, *Pyrochroa*.

Cohorte II. — VERRUCARIÉES.

Thalle crustacé; apothécium arrondi, globuleux ou patelluliforme, plan-ouvert.

Variolaria, *Porina*, *Thelotrema*, *Verrucaria*, *Pyrenula*, *Pyrenastrum*, *Limboria*, *Urceolaria*, *Lecidea*, *Biatora*.

Cohorte III. — TRYPTHÉLIACÉES.

Thalle crustacé; apothécium de forme diverse, immergé, à verrues formées par la substance médullaire du thalle.

Arthonia, *Porothelium*, *Medusula*, *Ophthalmidium*, *Trypethelium*, *Astrothelium*, *Glyphis*, *Chiodecton*, *Coniolum*.

Cohorte IV. — PARMÉLIACÉES.

Thalle foliacé dans un grand nombre d'espèces, rarement crustacé ou gélatineux; couche corticale supérieure dans les espèces crustacées, intimement jointe avec la couche médullaire dans les espèces gélatineuses; apothécium scutelliforme; lame discoïde, marginée par le thalle.

Lecanora, *Collema*, *Cornicularia*, *Parmelia*, *Sticta*, *Hagenia*.

Cohorte V. — DERMATOCARPES.

Thalle foliacé, membraneux, couvert par une couche corticale supérieure; apothécium sous-arrondi ou immergé, ostiolé ou libre et manquant de marge.

Solorina, *Dermatocarpon*, *Gyrophora*, *Endocarpon*, *Capitularia*, *Peltidea*.

Cohorte VI. — PLOCARIÉES.

Thalle cylindrique, en buisson, couvert de toutes parts par une couche corticale; apothécium arrondi, immergé dans le thalle ou libre et privé de marge.

Isidium, *Plocaria*, *Sphaerophoron*, *Roccella*, *Steroecaulon*, *Dufourea*.

Cohorte VII. — USNÉACÉES.

Thalle fruticuleux, quelquefois lacinié, comprimé, couvert de toutes parts par une couche corticale; apothécium scutelliforme, à lame discoïde, marginée par le thalle.

Evernia, *Cetraria*, *Usnea*.

L'un des caractères principaux de cette méthode se tire de la forme et de la disposition des thèques, ainsi que de l'anneau qui les entoure le plus souvent. Ces organes, regardés comme fructifères, ont besoin d'être grossis deux cents fois pour que leurs formes soient mises à découvert; il faut ramollir le Lichen et lui rendre sa souplesse, faire des coupes et les soumettre au microscope. On conçoit sans peine ce que cette nécessité présente de difficultés; elle est telle que le découragement doit en être la suite nécessaire.

C'est de la méthode naturelle seule que l'on doit attendre le perfectionnement des diverses branches de la botanique. Fée a dirigé tous ses efforts pour grouper convenablement les genres de Lichens en conservant la presque totalité des genres d'Acharius. Le thalle lui a fourni ses divisions les plus importantes; l'apothécium lui a servi à établir les genres: il ne fallait rejeter aucun de ces moyens, mais les combiner tous deux: un organe isolé ne pouvant suffire pour établir une méthode durable. En histoire naturelle comme en morale, les idées exclusives entravent la marche de l'esprit humain et rendent toutes les théories vicieuses.

La présence du thalle étant le caractère absolu qui fait reconnaître un Lichen, Fée n'a pas cru pouvoir se dispenser de le choisir pour première base d'une méthode. Voici les modifications de formes que cet organe est susceptible d'affecter:

THALLE	}	Adhérent dans toutes ses parties.	{ Difforme. Figuré en folioles soudées.	}	Membraneux.	
		Libre, appliqué ou fixé seulement par une de ses parties.	}		A surfaces dissemblables.	Gélatineux.
					A surfaces semblables.	Coriace.
						Ramifié tendant à s'arrondir.
Filamenteux.	{ Fistuleux. Solide.					

On voit que les grandes subdivisions données dans ce tableau, rappellent les sections du genre Lichen de Linné qui partageait ces Cryptogames en crustacés, foliacés, coriacés, ombiliqués, ramifiés, filamenteux, tirant ainsi du thalle la principale considération sur laquelle ses sous-genres étaient fondés.

RAMALINÉES.

Cetraria, Ach.; *Roccella*, Ach.; *Borrera*, Ach.;
Evernia, Ach.; *Ramalina*, Ach.

B. Tendant à s'arrondir.

1. Filamenteux, traversé par une nerville.
Apothécion scutellé, immarginé, cilié.

USNÉES.

Usnea, Ach.

2. Non traversé par une nerville, quelquefois légèrement comprimé.

CORNICULAIRES.

Alectoria, Ach.; *Cornicularia*, Schr.; *Cænogonium*, Ehrenb.

c. Thalle dendroïde.

1. Solide.

Apothécion globuleux, émettant une poussière noire.

SPHÆROPHORES.

Isidium, Ach.; *Sphærophoron*, Pers.; *Stereocaulon*.

2. Fistuleux.

Apothécion hémisphérique, charnu.

CÉNOMYCÉES.

Cladonia, DC.; 65. *Scyphophorus*, DC.; *Pycnothelia*, Duf.

Appendix.

Apothécion arrondi, immergé.

Thalle foliacé, coriace.

§ IV. Fausses hépatiques.

Endocarpon.

Incertæ sedis.

Tricharia.

Les Lichens ne sont point sans importance pour l'Homme. La médecine leur doit un médicament précieux, dont les effets ne sont plus contestés. Le Lichen d'Islande est un puissant analeptique; on en prépare des décoctions, des pâtes, des gelées, des pastilles, un chocolat, et sous toutes ces formes son administration a été suivie d'heureux effets. L'importance des Lichens n'est pas seulement dans les services qu'ils peuvent rendre à l'Homme malade; l'art du teinturier leur doit plus encore que la médecine. Plus les Lichens paraissent s'éloigner de la forme crustacée, plus ils sont propres aux usages médicaux; plus ils s'en rapprochent, au contraire, plus ils conviennent à la teinture. C'est particulièrement dans le nord de l'Europe qu'ils servent à cet usage. Les paysans de la Westrogothie sont les premiers qui ont découvert une matière colorante dans la Lécane tartareuse; ils l'ont employée pendant des siècles à la teinture en rouge de plusieurs petits ouvrages faits au tour, qui est, pour eux, l'objet d'un commerce assez lucratif. Ce ne fut que quelque temps après l'établissement de leurs manufactures de drap, qu'ils ont imaginé d'employer ce Lichen, et par suite plusieurs autres, à la teinture des étoffes de laine. Il y a en Angleterre et en Hollande, des fabriques de couleurs dont la matière première ne consiste qu'en Lichens récoltés sur les rochers de la Suède et de la Norvège. L'Orseille et la Parelle d'Auvergne sont deux objets assez importants du commerce français. Plusieurs Lichens fournissent de la gomme et un principe amer dont on les débarrasse en ajoutant à l'eau des

macérations faites à froid, une petite quantité de carbonate de Soude ou de Potasse. C'est la présence de ce mucilage qui les rend propres à servir à la nutrition. Les habitants de l'Islande préparent avec le *Cetraria Islandica*, un gruau et une farine nommée *ficellgræs*; en Sibérie on fait avec la Pulmonaire de Chêne, une bière assez agréahle. Le *Cladonia rangiferina* est le pâturage le plus commun, dans les parties les plus septentrionales de l'Europe. Les Lapons lui doivent la conservation de leur hétéail, seule richesse des âpres climats qu'ils habitent. Leurs champs, sans verdure, seraient bientôt sans animaux, si le Renne ne paissait les Lichens que son instinct lui fait trouver sous la neige ou sur les écorces du peu d'arbres qui semblent végéter à regret sur cette terre désolée. S'il n'est pas prouvé que la terre ait été créée pour l'Homme, la nature lui a du moins donné l'intelligence nécessaire pour que la terre devint son domaine.

LICHINE. *Lichina*. BOT. Agardh a formé, sous ce nom, un genre d'Hydrophytes aux dépens du genre *Gigartina* de Lamouroux et du genre *Gelidium* de Lyngbye. Il lui attribue pour caractères: un tubercule solitaire, percé d'un pore, et il en mentionne deux espèces: *Lichina pygmaea* et *Lichina confinis*. Ces deux espèces, pour lesquelles l'algologue suédois ne cite point le synonyme de *Gigartina pygmaea*, de Lamouroux (Ess., pl. 49, tab. 4, f. 12-13), plante qu'il renvoie à son *Chondria Kaliformis*, sont cependant la plante de ce botaniste sous deux formes, et simplement des variétés du *Gelidium pygmaeum* de Lyngbye (*Hydroph.*, p. 41); *Fucus pygmaeus* α et β de Turner (pl. 204), qu'Acharius (*Prodr. Lich.*, p. 208) avait pris pour un Lichen, et nommé *Stereocaulon confine*. Cette plante, l'une des plus petites de la classe des Hydrophytes, n'en est pas moins assez dure et résistante. Elle est très-commune sur les rochers des côtes septentrionales de l'Europe, aux limites de la haute marée et dans les lieux que n'atteignent que durant peu de temps les plus hautes vagues ou la petite pluie qui résulte de leur brisement.

LICHTENSTEINIE. *Lichtensteinia*. BOT. Deux genres ont été établis sous ce nom, par les auteurs allemands. Wendland a ainsi caractérisé l'un d'eux: calice double, l'extérieur et l'intérieur à trois ou cinq dents; corolle monopétale, tubuleuse; cinq étamines réunies à leur sommet et plus longues que la corolle; disque inséré sur le calice; ovaire supérieur, à un seul style; baie renfermant cinq graines. Ce genre, qui appartient à la Pentandrie Monogynic, L., est voisin des *Loranthus* et ne renferme qu'une seule espèce qui est indigène du cap de Bonne-Espérance. C'est un arbrisseau à feuilles opposées, ovales, et à fleurs rouges, disposées en bouquets axillaires.

L'autre genre a été constitué par Willdenow dans le premier volume du Magasin des curieux de la nature de Berlin, et caractérisé de la manière suivante: calice nul; six pétales ondulés et canaliculés; six étamines hypogynes; ovaire supérieur, surmonté de trois styles; capsule triloculaire contenant plusieurs graines attachées aux sutures des valves. Ce genre, de l'Hexandrie Trigynie, se compose de deux espèces qui croissent au

eap de Bonne-Espérance. Willdenow leur a donné les noms de *Lichtensteinia lævigata* et *undulata*.

LICJET. BOT. Pour Lyeiet. *V.* ce mot.

LICINE. *Licinus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques Thoraciques, établi par Latreille, et ayant pour caractères : dernier article des palpes extérieures presque en forme de hache; antennes point moniliformes; mandibules très-obtuses à leur extrémité. Ces insectes diffèrent des Harpales, et de tous les petits genres que celui des Féronies de Latreille comprend, par la manière dont se terminent leurs mandibules et leurs palpes extérieures; l'évasement du bord antérieur de leur tête est un caractère qu'ils n'ont de commun qu'avec les Badistes et les Dicèles, et qui distingue ces genres de tous les autres. Les Licines ont la tête assez grosse, aplatie, leurs antennes sont filiformes, composées d'articles presque cylindriques; la languette est saillante; elle a, de chaque côté du bord supérieur, une oreillette membraneuse et pointue. L'échancrure du menton n'a point de dentelures; le bord antérieur et supérieur de la tête est cintré, le labre est échancré, ainsi que les mandibules qui sont tronquées et très-obtuses. Le corselet est aussi large ou presque aussi large que l'abdomen, souvent presque carré avec les angles arrondis; les deux premiers articles des tarsi antérieurs sont dilatés dans les mâles et forment une palette arrondie, garnie en dessous de papilles nombreuses et serrées. Les larves des Licines sont presque semblables à celles des Harpales; seulement elles sont plus aplaties et plus allongées. On trouve l'insecte parfait sous les pierres, et le plus souvent dans les terrains calcaires et élevés. Leur couleur est toujours noire.

LICINE SILPHOÏDE. *Licinus silphoides*, Clairv. (Entom. Helv., t. 2, pl. 15, b. B.); *Carabus silphoides*, Fabr. Il est aptère, long d'environ huit lignes, noir avec le corselet presque carré, échancré en devant; élytres ponctuées, presque ridées, et ayant chacune neuf lignes imprimées. On le trouve en Europe.

LICINE ÉCHANCRÉ. *Licinus emarginatus*, *Carabus cassideus*, Fabr.; Carabe échancré, Oliv. (Entom., tom. III, n° 55, pl. 15, fig. 150). Il est d'un noir mat, avec les élytres finement ponctuées et striées. Taille, six lignes. On le trouve aux environs de Paris et en Allemagne.

LICOCHEs. MOLL. L'un des noms vulgaires des Limaces. *V.* ce mot.

LICOPHRE. *Licophris*. POLYP. Lorsqu'on examine avec soin le corps auquel Montfort (*Conchil. Syst.*, t. I) a donné ce nom, ou se demande pourquoi les auteurs qui en ont parlé, l'ont toujours conservé parmi les Mollusques; ce corps a tant de rapports avec les Orbitolites de Lamarck, qui sont des Polypiers, qu'il est impossible de les séparer génériquement, à moins de le faire sur le seul caractère des inégalités qui se voient dans l'un et qui n'existent pas dans l'autre; si l'on fait attention en outre, au passage insensible des espèces depuis les plus tuberculeuses jusqu'aux plus planes, comme celle des environs de Paris, et à l'embaras où l'on serait de fixer une limite entre elles, on sera forcé de convenir que le Licophre forme l'extrémité d'une

série dont l'Orbitolite de Grignon serait le commencement. Toute cette série doit incontestablement appartenir à un seul et même genre. *V.* ORBITOLITE.

LICORNE. *Monoceros*. MAM. Les naturalistes modernes, à peu près d'un accord unanime, placent la Licorne presque au rang de ces êtres fabuleux que l'imagination des poètes s'est plu à créer, et ne lui supposent guère une existence plus réelle qu'au Griffon, à l'Hippogriffe ou aux merveilleuses Syrènes. On a peine en effet à se défendre de cette opinion, quand on se rappelle que la Licorne n'a été vue par aucun zoologiste, ni par aucun voyageur dont l'instruction et la bonne foi, bien connues, missent le témoignage hors de doute; que les récits qui attestent son existence, n'ont pour la plupart aucune authenticité; que toutes les prétendus cornes de ce Quadrupède, qu'on a dit avoir découvertes, et qu'on a montrées en divers lieux, se sont trouvées, à l'examen, n'être que des cornes d'Orix, ou des dents de Narval, et quelquefois même de l'ivoire tourné; enfin que de nombreuses et actives recherches ont été faites à plusieurs reprises, et toujours sans succès. Cependant la question n'est point encore décidée d'une manière tellement certaine, que l'on ne puisse rapporter quelques-uns des nombreux faits qui viennent à l'appui de l'opinion contraire; opinion qui paraît encore être celle de plusieurs naturalistes très-recommandables.

L'existence d'un animal unicolore, ou, comme on peut le dire, ayant ses deux cornes réunies sur la ligne médiane, n'est d'ailleurs pas, comme on l'a dit, anatomiquement impossible; et c'est ce que semblent prouver plusieurs faits propres, soit aux races domestiques de Moutons et de Chèvres, soit même au jeune âge de l'Antilope *Caama*.

Tous les anciens parlent de l'existence de la Licorne, comme d'un fait dont il n'y a pas à douter. « Elle a, dit Pline (livre VIII, des Animaux terrestres), la tête du Cerf, les pieds de l'Éléphant, la queue du Sanglier, la forme générale du Cheval; une corne noire, longue de deux coudées, sort du milieu de son front; elle habite le pays des Indiens-Orséens, qui lui font la classe; mais on ne peut, dit-on, la prendre vivante. » Au reste les anciens lui attribuaient aussi pour patrie l'Afrique centrale, et regardaient sa corne comme une arme redoutable, ainsi que l'apprennent plusieurs auteurs; et c'est aussi dans l'Asie et dans l'Afrique centrales qu'elle habiterait suivant les relations modernes. Les Arabes nomment *Champhur* un animal qui, dit-on, ressemble à l'Ane, mais qui porte une corne au milieu du front; et la Brebis de Madagascar, de la taille d'une Chèvre, a de même une seule corne. On croit aussi généralement dans une grande partie de l'Afrique, dit Sparrmann dans son voyage au Cap, à l'existence d'un animal unicolore, qui ressemblerait beaucoup au Cheval. Le naturaliste suédois ajoute même, d'après un voyageur, selon lui fort instruit et digne de foi, qu'il existe dans une plaine du pays des Hottentots-Chinois, sur la surface unie d'un rocher, un dessin grossièrement tracé, il est vrai, et tel, dit-il, qu'on peut l'attribuer d'un peuple sauvage et sans arts, mais où l'on reconnaît cependant sans peine la Licorne. Enfin les

Hottentots-Chinois auraient donné au même voyageur des détails sur la chasse de cet animal fort rare, extrêmement léger à la course, méchant et furieux. Si Sparrmann avait vu lui-même ce dessin, et s'il avait appris directement des naturels du pays les détails très-circonstanciés qu'il rapporte, son seul témoignage ne permettrait plus guère de doute.

Un voyageur italien, nommé Barthéma, dit avoir vu à la Mecque, « dans une cour murée, deux Licornes, qu'on lui montra comme de grandes raretés; » il en donne une description assez détaillée, et ajoute « qu'elles avaient été données au sultan de la Mecque par un roi d'Éthiopie, comme la plus belle chose et le plus riche trésor qui fût au monde. » (*V. Itinerario* de L. de Barthéma, 1517.) Suivant un Hollandais, nommé Cloete, une Licorne fut tuée, en 1791, par une troupe de Hottentots, à seize journées de Cambado, et à trente journées de la ville du Cap. Ce Cloete offrait même de fournir une peau de Licorne, si on voulait lui donner une somme qui valût un voyage de trente jours; et il ajoutait que la figure de cet animal se trouve gravée sur plusieurs centaines de rochers par les Hottentots qui habitent les bois. Ainsi se trouve confirmé le fait que rapporte Sparrmann; fait également vérifié par Barrow qui dit avoir vu plusieurs fois de semblables figures à côté de plusieurs autres qui représentaient d'une manière parfaitement reconnaissable, divers animaux réels de l'Afrique centrale. Delalande et son compagnon de voyage Verreaux ont pareillement, dans la même contrée, recueilli divers indices qui tendraient aussi à prouver l'existence de la Licorne; ils l'ont vue figurée en manière d'ornement sur un manche de poignard avec un Singe et un autre Quadrupède; et plusieurs Hottentots leur ont assuré qu'ils l'avaient eux-mêmes observée. Enfin plus récemment encore, divers documents, recueillis par Férussac dans le Bull. des Sciences nat. (avril 1824, n° 5, pag. 575), sont encore venus à la fois et de l'Afrique et de l'Asie centrales. Un esclave des environs de Koldagi a raconté de son propre mouvement, au voyageur Ed. Ruppel, qu'il existe dans son pays un animal de la grandeur d'une Vache, mais de la forme svelte de la Gazelle, dont le mâle porte sur le front une longue corne droite, qui manque à la femelle; cet animal porterait dans le pays le nom de Nilukma. Cet esclave, qui n'avait jamais été questionné sur la Licorne, a d'ailleurs donné diverses preuves de sincérité; il a, par exemple, fait une description très-exacte et très-fidèle de l'Oie de Gambie. A peu près dans le même temps, le major Lattar qui avait un commandement dans les montagnes de l'est du Népal, faisait constater par un rapport officiel, que la Licorne, animal regardé comme fabuleux, existe réellement dans l'intérieur du Thibet; et il en donnait une description détaillée. Enfin l'on a envoyé à la Société de Calcutta une grande corne en spirale, provenant d'une Licorne, avec le dessin, la description et des observations sur les mœurs de ce Quadrupède, dont tous les habitants de Bhotc, que le commerce et la dévotion conduisent chaque année au Népal, attestent unanimement l'existence. Ce Quadrupède qu'ils nomment Chiro, habiterait la contrée boisée connue des indigènes sous le

nom de Changdung (*V. Gazette du gouvern. de Calcutta, Asiat. Journ.*, décembre 1824, et Bull. des Sc. nat., *loc. cit.*).

Tous ces témoignages si remarquables, et d'autres nombreux encore, mais moins authentiques; la manière véritablement étonnante dont la plupart s'accordent entre eux pour leurs détails, ne suffisent pas sans doute, pour démontrer l'existence de la Licorne, mais ils montrent du moins qu'on ne doit pas trop légèrement prononcer qu'il ne faut voir en elle qu'un être fabuleux. Attribuer uniquement à l'amour du merveilleux cette multitude de témoignages en faveur d'un même fait; regarder comme entièrement fausses et comme dénuées de tout fondement des choses attestées aujourd'hui par les grossiers habitants de l'Arabie, du Népal et de la Cafrerie, après l'avoir été par Aristote, par Élien, par Pline, n'est d'ailleurs nullement possible, nullement rationnel. Aussi la plupart des naturalistes modernes, tout en se refusant à admettre l'existence de la Licorne, ont-ils bien senti que quelque chose de réel devait avoir donné naissance à une croyance aussi généralement répandue, et ont-ils cherché à l'expliquer, pensant bien qu'une opinion formée de tant d'éléments divers, pourrait bien être fondée sur l'exagération, mais non passer le mensonge seul. De là diverses conjectures dont il est important de faire connaître les principales.

On voit sur divers monuments égyptiens, des figures de l'Orix dessinées si exactement de profil, qu'une seule corne est apparente, la seconde se trouvant entièrement cachée par celle qui se trouve du côté du spectateur. N'est-il pas possible que la vue d'une semblable figure ait donné l'idée de la Licorne? Cette conjecture a d'autant plus de vraisemblance que les formes et les proportions qu'on lui attribue, sont à peu près celles de l'Orix, et que ses cornes sont parfaitement semblables à celles de cette Antilope; et elle se concilie d'ailleurs très-bien avec l'hypothèse de Pallas. Cet illustre naturaliste ayant remarqué (*Spicilegia Zool.*, fasc. XII) que le nombre des cornes n'était pas constamment le même chez les Antilopes, et ayant vu dans la même espèce des individus qui en avaient trois, et d'autres qui n'en avaient qu'une seule, fut conduit à penser que la Licorne pourrait bien n'être qu'une variété unicolore de quelque espèce de ce genre, et particulièrement de l'Orix. Sans vouloir donner toutes les preuves qui pourraient venir à l'appui de cette opinion, on peut faire remarquer que tout ce qui a été dit pour démontrer l'existence de la Licorne, se concilie admirablement bien avec elle. La patrie de l'Orix est précisément la région de l'Afrique où l'on suppose généralement qu'elle existerait; et quant aux différences de taille, de couleur et de patrie que lui attribuent quelques unes des descriptions qu'on en a données, elles s'expliquent très-bien, puisqu'il existe d'autres espèces plus ou moins voisines de l'Orix, comme sont l'Algazel et le Leucorix, et qui peuvent de même par anomalie devenir unicolores. On concevra de même l'observation faite d'une Licorne de l'Inde, à corne en spirale, observation à laquelle son authenticité semblait donner de l'importance. Si en effet les Licornes ne sont que des variétés unicolores d'Antilope, pourquoi n'en existerait-il pas à

corne en spirale, aussi bien qu'à corne droite? On a dit, il est vrai, que si la corne présentée à la Société de Calcutta, avait été une corne d'Antilope, elle eût été reconnue pour telle par les membres de cette Société : mais on peut répondre à cette objection, la seule qu'on puisse faire. On sait en effet, et c'est Pallas lui-même qui l'a remarqué le premier, que la corne, chez les Antilopes qui n'en ont par anomalie qu'une seule, acquiert un développement considérable, et prend une forme et une direction différentes de ce qui a lieu dans l'état normal. Enfin il n'est pas jusqu'à l'extrême rareté de la Licorne, qui ne vienne à l'appui de l'hypothèse de Pallas; hypothèse qui réunit tous les caractères de la vérité, et qui semble mettre en droit de conclure que très-probablement la Licorne, telle que les anciens l'imaginaient, n'existe pas dans la nature.

Le Narval a aussi, par comparaison, été nommé Licorne de mer.

LICORNE. POIS. Nom donné quelquefois aux Balistes du sous-genre Monacanthé. *V.* BALISTE.

LICORNE. *Monoceros*. MOLL. De Blainville attribue la création de ce genre à Montfort; cependant on trouve dans la Philosophie Zoologique de Lamarck le genre *Monoceros*, établi dans la famille des Purpuracées, entre les Pourpres et les Concholepas où est sa place naturelle. On le retrouve, dans l'Extrait du Cours, dans la famille des Purpurifères, sous la même dénomination et dans les mêmes rapports. Montfort a dû puiser à cette source pour la formation de ce genre dont il a traduit le nom en français, et changé la dénomination de *Monoceros* en celle d'*Unicornus*. Ce genre, extrait des Pourpres, a ensuite été adopté par le plus grand nombre des conchyliologues. Cuvier, Férussac, de Blainville l'ont admis comme sous-genre des Pourpres dont il présente la forme générale et la columelle aplatie. Voici les caractères que lui donne Lamarck : coquille ovale; ouverture longitudinale, se terminant inférieurement par une échancrure oblique; une dent conique à la base interne du bord droit. Le seul caractère important qui sépare ce genre des Pourpres est la dent conique, constante, plus ou moins longue, qui se voit à la base du bord droit. Cette dent, dont on ne connaît pas le mode de formation, pourrait être produite, à ce que pense de Blainville, par l'organe de la génération, dont le passage est vers cet endroit. Cette idée pourrait se confirmer, car les Licornes ne sont pas les seules Coquilles qui aient une saillie sur le bord droit; il y en a une presque semblable ou du moins très-analogue, dans trois espèces du genre Turbinelle de Lamarck, et un véritable Fuseau rapporté par l'expédition de la corvette *la Coquille*, présente ce caractère aussi constamment et d'une manière aussi tranchée que les Licornes. Ce caractère, s'appliquant à plusieurs genres, devient beaucoup moins certain pour celui dont il est ici question, et pourrait apporter de la confusion dans divers genres, si on voulait en faire l'application exacte et rigoureuse. On doit donc entendre par *Monoceros* les Coquilles qui, avec tous les caractères des Pourpres, ont de plus une dent sur le bord droit. Ce genre est peu nombreux en espèces; Lamarck en décrit cinq, et Brocchi une fossile en Italie.

LICORNE TUILÉE. *Monoceros imbricatum*, Lamk., Anim. sans vertéb., t. VII, 251, n° 2; Encycl., pl. 596, fig. 1, a, b; *Buccinum Monoceros*, Brug., Dictionn. Encycl., n° 11; Martini, Conchil. Cab., t. III, pl. 69, fig. 761; Favanne, Conch., pl. 27, fig. d, 1. On trouve cette Coquille, la plus commune du genre, figurée dans le magnifique ouvrage de Martyns; une autre espèce que Lamarck y rapporte également, s'y voit pl. 50, c. Si on les compare avec le soin nécessaire, on voit qu'elles appartiennent à deux espèces très-distinctes, et la seule figure qui représente la Licorne tuillée dans cet ouvrage est celle de la planche 10, e. C'est une Coquille ovale, à spire courte, composée de quatre à cinq tours dont le dernier est très-grand. Ils sont couverts de côtes transverses, couvertes d'écaillés serrées, ce qui rend la coquille rude au toucher. Elle est de couleur brun fauve, plus ou moins foncé, selon les individus; en dedans elle est blanche; sa columelle est arquée comme dans les Pourpres, et aplatie de même. A la base de la lèvre droite se voit une dent courbée, grande, pointue, dont la base, assez large, se continue en dedans par une côte saillante. C'est dans les mers Magellaniques que se trouve cette Coquille, qui a quelquefois jusqu'à trois pouces de longueur.

Les autres espèces sont le *Monoceros cingulatum*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 250, n° 1; Encycl., pl. 4, a, b, qui est extrêmement rare; le *Monoceros striatum*, Lamk., *loc. cit.*, n° 5; *Monoceros Narval*, Encycl., pl. 596, fig. 5, a, b; le *Monoceros glabratum*, *ibid.*, *loc. cit.*, n° 4, et Encycl., pl. 596, fig. 5, a, b, espèce fort remarquable et recherchée, et le *Monoceros crassilabrum*, Lamk., *loc. cit.*, n° 5; Encyclop., pl. 596, fig. 2, a, b. Brocchi a nommé, dans sa Conchyliologie subapennine, pl. 4, fig. 12, *Buccinum Monachantes*, l'espèce qui se trouve fossile dans le Plaisantin.

LICORNET. POIS. Espèce du genre Rason. *V.* ce mot.

LICUALE. *Licuala*. BOT. Thunberg (*Act. Holm.*, 1782, p. 284) a établi ce genre d'après le baron De Wurmb qui l'avait publié quelques années auparavant dans un ouvrage intitulé : *Verhandelingen van het Bataviasch Genootschap*, vol. 1 et 2; il appartient à la famille des Palmiers et à l'Hexandrie Monogynie. Dans son *Genera Palmarum*, Martini l'a ainsi caractérisé : fleurs sessiles, hermaphrodites, enveloppées de plusieurs spathes incomplètes; calice à trois divisions profondes; corolle à trois pétales légèrement soudés; six étamines réunies à la base en urcéole; ovaire triloculaire, surmonté d'un style simple et de deux stigmates; drupe monosperme; embryon latéral. Ce genre a pour type l'espèce que Rumph (*Herb. Amb.*, 1, t. 9) a décrite et figurée sous le simple nom de *Licuala*; Lamarck en a fait une espèce de *Corypha*. Cette plante (*Licuala spinosa*, Thunb.) a sa tige courte et grêle, formée d'un bois très-dur. Ses frondes sont terminales, palmées-radiées, à pétioles épineux et à pinnules frangées. Elle croît dans les Indes-Orientales et principalement dans les Moluques. Le docteur Blume vient d'en donner dans son *Rumphia*, vol. 1, p. 59, et fig. 82 et 88, une description extrêmement exacte dans tous ses détails. Le même botaniste a ajouté

à cette seule espèce, précédemment connue, sept autres qui sont le fruit de ses laborieuses investigations dans l'archipel des Indes, si riche en productions naturelles de tous les ordres, et où les hardis voyageurs qui osent pénétrer dans ces contrées si redoutables, sont toujours assurés de recueillir une foule de choses et d'observations aussi intéressantes que nouvelles. Il est à regretter de ne pouvoir ici que faire l'énumération des sept espèces de *Licuala* découvertes par Blume, et qu'il a nommées : *Licuala horrida*, Rumph., p. 41, pl. 89, fig. 1. — *Licuala Rumphii*, R., p. ib., pl. 89, fig. 2. — *Licuala pilearia*, R., p. 42. — *Licuala elegans*, R., p. ib., pl. 90. — *Licuala pumila*, R., p. 43, pl. 91. — *Licuala gracilis*, R., p. 44, pl. 87 et 92. — *Licuala nana*, R., p. 46, pl. 93.

LIDBECKIE. *Lidbeckia*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Bergius (*Descript. Pl. Cap.*, p. 506, t. 5, f. 9) et adopté par Cassini qui lui attribue les caractères suivants : involucre formé de folioles un peu inégales, disposées irrégulièrement sur trois rangs, appliquées, oblongues-lancéolées, coriaces, glabres et ciliées sur les bords ; réceptacle hérissé de poils inégaux ; fleurs du disque nombreuses, régulières, hermaphrodites, ayant un ovaire oblong, muni de côtes longitudinales et de deux bourrelets, l'un à la base, l'autre au sommet, dépourvu d'aigrette, et surmonté d'un nectaire très-élevé, épais, cylindracé, sur lequel le style est articulé. Les fleurs de la circonférence sont disposées sur un seul rang, en languettes et neutres ; elles possèdent seulement un rudiment d'ovaire long et membraneux. Les botanistes ne se sont accordés ni sur les caractères de ce genre, ni sur sa composition. Leurs descriptions ne sont souvent qu'une suite d'erreurs copiées servilement les unes sur les autres, et ce que plusieurs ont nommé *Lidbeckia*, offrait l'assemblage de quelques espèces sans affinités. Ainsi les fleurs de la circonférence ont été décrites comme femelles, l'involucre comme monophylle, le réceptacle comme absolument nu, etc., etc. L'organe nommé nectaire par Cassini, était généralement considéré comme un des articles du style qui était censé en posséder deux dont l'inférieur était plus court. En rectifiant ces erreurs, Cassini a placé dans le *Lidbeckia* d'abord le *Lidbeckia pectinata*, Berg., et le *Lidbeckia lobata*, Willd., qu'il a nommé *Lidbeckia quinqueloba*. Ce genre avait été confondu avec le *Cotula* par Linné. Willdenow admit sa distinction, mais il y réunit le *Cotula turbinata*, L., type du genre *Cenia* de Commerson et de Jussieu. C'est un genre semblable que Lamarck, dans ses Illustrations des genres, constitua sous le nom de *Lancisia* autrefois proposé par Pontédéra pour une autre plante du genre *Cotula*. Ce dernier nom a été encore appliqué par Persoon au vrai *Lidbeckia* ; mais il en a séparé le *Cenia*. Les *Lidbeckies* appartiennent à la tribu des Anémidées de Cassini. Ce sont des plantes herbacées, à tiges simples ou peu rameuses, à feuilles pinnatifides ou quinquelobées, et à fleurs imitant celles des Chrysanthèmes. Elles croissent au cap de Bonne-Espérance.

LIÉ. *Ligatus*. BOT. Épithète employée pour désigner le pollen dont les utricules sont attachés ensemble par

des fils, tels qu'on les observe dans l'*Azalea viscosa*, les *Oenothera*, etc.

LIE DE VIN. BOT. On nomme ainsi le produit de l'écume pendant la fermentation qui, après ce mouvement intestin, se précipite au fond des vases, entraînant avec lui une certaine quantité de matière colorante et des tartres qui, peu solubles dans l'eau, en sont facilement séparés par l'alcool. La Lie est plus ou moins épaisse et colorée, selon la nature du vin ; en se solidifiant elle constitue la matière connue dans le commerce sous le nom de Tartre.

LIEBERKUHNE. *Lieberkuhna*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre composé de folioles imbriquées, oblongues-lancéolées, membraneuses et étalées dans leur partie supérieure ; réceptacle plan et nu ; calathide radiée ; fleurons du centre peu nombreux, hermaphrodites, ayant une corolle ordinairement labiée, à lèvre intérieure profondément divisée en deux, et à lèvre extérieure divisée en trois au sommet ou jusqu'à la moitié ; fleurons de la circonférence femelles, ayant une corolle à tube long et à languette longue, large et terminée par deux ou trois dents. Les akènes sont très-allongés, amincis de bas en haut, surmontés d'une aigrette de poils nombreux, inégaux et très-légèrement plumeux. L'auteur de ce genre le place dans la tribu des Mntisiées, entre les genres *Leria* et *Leibnitzia* dont il ne diffère que par de faibles caractères. Il est seulement composé des deux espèces suivantes : 1° *Lieberkuhna bracteata*, Cass., ou *Perdicium piloselloides*, Vahl, *Act. Soc. nat. Hafn.*, t. 11, p. 58, tab. 5 ; 2° *Lieberkuhna nudipes*, Cass., ou *Tussilago pumila*, Swartz, *Flor. Ind. Occid.*, vol. 5, p. 1550. Ce sont de petites plantes herbacées, dont la première est indigène des environs de Montévidéo et la seconde des hautes montagnes de la Jamaïque.

LIÈGE. BOT. Cette couche épidermoïde du bois d'une espèce de Clène (*V. ce mot.*), a été examinée chimiquement par Chevreul qui l'a traitée successivement par l'Eau et par l'Alcool. Indépendamment de plusieurs principes colorants, de l'Acide gallique, des substances résineuses et de quelques Sels à base de Fer et de Chaux, il y a découvert deux substances particulières, qu'il a nommées Céline et Subérine. La première cristallisable en petites aiguilles blanches, offre quelques rapports avec la cire, mais s'en distingue essentiellement en ce que, mise dans l'eau bouillante, elle se ramollit sans se liquéfier, et qu'elle se précipite au fond du vase. Elle ne paraît pas susceptible d'être dissoute par l'eau de Potasse. La Subérine est le tissu propre du Liège. Par l'action de l'Acide nitrique, cette substance produit un Acide particulier, qui a reçu le nom de Subérique. *V. ACIDE.*

On appelle **LIÈGE DES ANTILLES ou BOIS DE LIÈGE**, une espèce de *Bombax*. *V. FROMAGER.*

LIÈGE FOSSILE ou CUIR DE MONTAGNE. MIN. L'un des noms vulgaires de l'Asbeste.

LIÉMOPORE. *Liemophora*. BOT. Agardh a donné ce nom à un genre d'Algues diatomacées, dont tous les individus sont libres et plans, flabelliformes, atténués et cohérents à leur base et séparés au sommet.

LIEN. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot.

LIEN-SIEN. BOT. V. CAMPSIS.

LIERNE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Clématite des haies.

LIERRE. Hedera. BOT. Genre placé par Jussieu dans la famille des Caprifoliacées, mais qui doit former le type d'un ordre naturel nouveau qui a reçu le nom de Hédéracées. Ce genre offre les caractères suivants : le calice est turbiné, adhérent à l'ovaire, terminé par cinq dents très-courtes; la corolle se compose de cinq pétales lancéolés, sessiles, égaux, étalés ou rabattus; les étamines, au nombre de cinq, sont dressées; leurs anthères sont cordiformes, obtuses, à deux loges. L'ovaire est semi-infère, à cinq loges contenant chacune un seul ovule qui naît de la partie la plus supérieure de la cloison et est renversé. Le style est court, cylindrique, simple, terminé par un stigmate à cinq lobes à peine marqués. Le fruit est globuleux, charnu, pisiforme, couronné par les dents du calice, contenant cinq petits noyaux osseux et monospermes. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces, environ huit, dont une seule est partout commune en Europe; une autre vient des Canaries, une troisième de Ceylan, et les cinq autres ont été observées dans l'Amérique méridionale, particulièrement à la Jamaïque. Mais il est très-probable que, parmi ces espèces, quelques-unes doivent être rapportées à un autre genre, et particulièrement à l'*Aralia*. Les Lierres sont, en général, des arbrisseaux grimpants, à feuilles alternes, entières ou lobées, et à fleurs petites, blanchâtres, disposées en cimes ou en panicules.

LIERRE GRIMPANT. Hedera Helix, L., Bull., t. 155. Arbrisseau sarmenteux et grimpant, s'élevant en s'accrochant sur les arbres, les vieilles murailles et pouvant acquérir, dans les provinces méridionales de l'Europe, une grosseur considérable. Ainsi, parmi ceux qui existent à la promenade *del Prato* à Florence, on en trouve qui n'ont guère moins d'un pied de diamètre. C'est au moyen de petits suçoirs ou radicelles courtes et serrées, naissant de tous les points de la surface en contact avec les corps étrangers, que le Lierre s'accroche et s'élève sur les arbres et les édifices. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, d'une figure très-variée. Ainsi, elles sont quelquefois cordiformes, entières; quelquefois à deux, trois ou cinq lobes plus ou moins profonds; toujours elles sont glabres et luisantes. Leurs fleurs sont petites, verdâtres, disposées en cimes ou ombelles simples. Les fruits sont globuleux, pisiformes, ombiliqués, noirs ou jaunes suivant les variétés. On extrait des vieux troncs de Lierre, au moyen d'incisions pratiquées à leur écorce, une substance grisâtre, gomme-résineuse, connue sous le nom de *Gomme de Lierre*.

On a étendu le nom de LIERRE à des végétaux qui n'appartiennent pas à ce genre; ainsi l'on a appelé :

LIERRE AQUATIQUE OU D'EAU, le Lemna trisulca, V. LENTICULE.

LIERRE DU CANADA, le Rhus Toxicodendron, L.

LIERRE A CINQ FEUILLES, le Cissus quinquefolius, L.

LIERRE TERRESTRE, le Glécome. V. ce mot.

LIEU. POIS. L'un des noms vulgaires du Gade Polack. *V. GADE.*

LIEURE. OIS. Synonyme vulgaire du grand Coq de Bruyère. *V. TÉTRAS.*

LIÈVRE. Lepus. MAM. Ce genre, l'un des plus remarquables, des plus naturels et en même temps des plus nombreux en espèces de tout l'ordre des Rongeurs, présente un caractère très-digne d'attention, et qui lui est propre, dans ses incisives supérieures au nombre de quatre; les inférieures sont, comme à l'ordinaire, au nombre de deux seulement. Il y a six molaires de chaque côté à la mâchoire supérieure, et cinq seulement à l'inférieure. Ces molaires, sans racines, sont à la supérieure, deux fois environ plus larges que longues; l'antérieure est un peu moindre que les suivantes, et la postérieure est encore beaucoup plus petite; elles ont toutes leur couronne divisée en deux parties par une ligne transversale, excepté l'antérieure qui présente seulement sur son bord plusieurs festons, et la postérieure qui est tout à fait simple. A la mâchoire inférieure, les molaires ont, comme à la supérieure, leur couronne divisée en deux parties; mais elles diffèrent en ce qu'elles sont aussi longues que larges. Les incisives sont longues, larges, aplaties en devant. Des quatre incisives de la mâchoire supérieure, les deux principales sont longues, fortes, divisées sur toute leur longueur par un sillon profond, en deux parties bombées, dont l'externe est la plus large; enfin, taillées en biseau à leur face postérieure. Les deux autres incisives sont beaucoup plus petites et placées immédiatement derrière les deux antérieures; elles sont arrondies, mais un peu plus larges que longues. Une autre observation fort remarquable est celle de l'existence momentanée de six incisives chez les jeunes individus. « Les Lapius, dit Geoffroy Saint-Hilaire (Système dentaire des Mammifères et des Oiseaux), naissent et meurent avec quatre incisives, mais non pas avec les quatre mêmes. Ils naissent avec la première et la seconde paire, puis, c'est-à-dire quelques jours après, arrive une autre paire, une troisième paire de dents. Ces nouvelles dents finissent par acquérir un volume, et par prendre, en s'approchant de très-près et par derrière de la première paire, une direction qui provoque et qui décide la chute de la dernière paire intermédiaire. La chute de celle-ci ne se fait toutefois point sans un engagement, sans une sorte de lutte. Les deux paires de dents sont momentanément en présence; il y a coexistence, durant quelque temps, des dents qui vont tomber et de celles qui arrivent pour en prendre la place. Les Lapins ont donc six incisives durant une petite période qui est de deux à cinq jours. Dans ce moment de leur existence, ils ajoutent ainsi à bien d'autres rapports qu'ils ont avec les Kangeroos, un caractère de plus, le même nombre de dents incisives. »

Les membres antérieurs, plus grêles et beaucoup plus courts que les postérieurs, sont terminés par cinq doigts armés d'ongles robustes, assez longs et un peu arqués; le troisième doigt est le plus long; le pouce, qui se voit vers le bas du métacarpe, et ne pose pas sur le sol, est très-petit; son ongle est d'ailleurs semblable à

celui des autres doigts. Les membres postérieurs sont tétradactyles. Tous les doigts, dans toute leur étendue, et même la plante et la paume, sont couverts de poils comme le reste du corps, caractère remarqué par les anciens, et qui a valu à une espèce du genre le nom de *Dasyopode*. La queue, ordinairement très-velue, est courte, et même quelquefois, comme chez le *Tapeti*, presque nulle. Les oreilles, presque nues en dedans et couvertes de poils ras en dehors, sont très-mobiles et très-grandes; la lèvre supérieure est entièrement fendue sur la ligne médiane, et l'intérieur de la bouche est recouvert de poils, caractère bien remarquable, et qui n'a pas échappé non plus à Aristote et aux anciens. Les yeux sont assez grands et latéraux, et les narines sont étroites, plus larges en dehors qu'en dedans; on voit à leur partie supérieure un repli transversal, qui peut, en s'abaissant, recouvrir leurs orifices. Il y a généralement de six à dix mamelles, et elles sont les unes pectorales, les autres abdominales. Le Lièvre et le Lapin en ont l'un et l'autre dix, dont quatre seulement sont pectorales. Les diverses parties du canal alimentaire sont très-développées, et le cœcum a surtout un volume considérable; il est plusieurs fois aussi grand que l'estomac, et sa cavité est divisée par une valvule spirale, qui correspond à des étranglements assez nombreux. La verge est dirigée en arrière; et, chez les femelles, le corps de l'utérus est séparé en deux cornes fort allongées, dont chacune a son orifice particulier dans le vagin; ou plus exactement, et comme l'a dit Geoffroy Saint-Hilaire, le corps est petit, rudimentaire, à peu près nul; tandis que les cornes ont au contraire acquis un développement considérable. Sous ce rapport, comme le remarque ce naturaliste, les organes sexuels de l'espèce humaine et ceux du Lapin sont aux deux bouts de l'échelle. Le corps de l'utérus est en effet très-volumineux, et les cornes sont très-rudimentaires chez la femme. Cette disposition de la matrice chez les femelles de ce genre explique très-bien comment la superfétation est possible chez elles, c'est-à-dire comment elles peuvent concevoir lorsqu'elles sont déjà pleines. Aristote, qui avait connaissance de ce fait, dont il parle dans plusieurs passages, en avait même cherché une explication. La femelle du *Dasyopode*, dit-il, est sujette à la superfétation, à cause de la grande abondance du sperme du mâle, abondance qui se manifeste par la quantité de poils dont il est recouvert.

Le genre Lièvre, si l'on en sépare quelques espèces, les *Lagomys* que l'on a vu précédemment constituer un genre à part et bien distinct, forme l'un des genres les plus naturels de l'ordre des Rongeurs. On retrouve constamment chez eux, non-seulement les caractères principaux, mais même beaucoup d'autres qui n'ont qu'une importance bien secondaire, et particulièrement ceux de coloration. Toutes les espèces sont d'un gris roussâtre tiqueté; l'œil se trouve toujours compris dans une tache, le plus souvent blanche, mais toujours plus pâle que les parties environnantes. On peut désigner pour abrégé, sous le nom de tache oculaire, cette tache dont on devra parler dans la description de chaque espèce. La queue est toujours blanche en dessous, le dessus étant noir, si ce n'est

dans quelques espèces, comme chez le *Lapin d'Amérique*, et dans l'espèce à laquelle on donne le nom de *Lièvre à queue rousse*. A l'exception de la gorge qui est ordinairement de la couleur générale du corps ou de celle des membres antérieurs, le dessous du corps est ordinairement blanc, les oreilles sont toujours noires à leur extrémité. Le pelage est très-fourni et se compose de poils soyeux et laineux fort abondants. La plus grande partie de la tête n'est couverte que de poils soyeux; la nuque et le derrière du col n'ont au contraire que des poils laineux, très-courts et doux au toucher: cette partie, dont l'étendue est variable, est généralement d'une couleur uniforme et différente de celle des parties voisines.

Peu d'espèces sont aussi fécondes que celles de ce genre. Susceptibles d'engendrer dès la première année, les femelles ne portent que trente jours environ, et mettent bas plusieurs petits qu'elles allaitent pendant trois semaines. Ces petits naissent couverts de poils, et, contre l'opinion des anciens, les yeux ouverts. Plusieurs espèces se creusent des terriers plus ou moins profonds; et toutes sont des espèces nocturnes. Il serait superflu d'insister sur leur timidité qui est devenue proverbiale, et que l'inimitable *La Fontaine* a si bien peinte: timidité qui tient probablement à l'extrême susceptibilité de l'appareil de l'audition. Tout le monde connaît également l'extrême agilité de ces animaux et leur grande facilité pour le saut. Au reste ils savent aussi employer la ruse pour éviter la poursuite du chasseur et dérouter les Chiens. On en a vu souvent, par exemple, se réfugier au milieu d'un troupeau de *Brebis*, comme s'ils savaient n'avoir rien à en redouter. Certaines espèces de ce genre habitent les bois et la plaine; d'autres les montagnes et les pays sablonneux. Elles se nourrissent toutes de diverses substances végétales, et chacun sait combien le goût de leur chair varie suivant la nature de celles-ci. Les individus qui vivent sur les bords des étangs, dans les plaines basses et dans le fond des bois, de même que ceux qu'on élève en domesticité, ne valent ordinairement pas ceux qui habitent les montagnes, les lisières des bois ou les vignes. Les Grecs et les Romains faisaient grand cas de la chair de ces animaux; les Orientaux l'estiment au contraire fort peu, et elle était même défendue dans la loi de Moïse qui supposait possible chez eux la rumination. Le commentateur d'Aristote, *Camus*, a donné comme des preuves de cette proposition, la ressemblance qui existe entre les organes de la génération des Lièvres et ceux des Ruminants, et l'existence, en Norvège, de Lièvres cornus. On a en effet plusieurs fois prétendu avoir vu, et on a été jusqu'à figurer de prétendues cornes de Lièvres. Mais une chose plus remarquable, est l'idée d'un Allemand qui a été conduit dans ces derniers temps à croire que le Lièvre devait ruminer, par l'opinion qu'il avait, que le cœcum est une poche destinée à un genre particulier de rumination. Cette singulière opinion le porta à faire des observations sur des Lapins, et il aurait vu ces animaux rendre des déjections d'une nature particulière qu'ils reprénaient ensuite pour les remâcher et les avaler de nouveau.

Les espèces qui composent le genre des Lièvres proprement dits, se distinguent particulièrement des Lagomys par leurs longues oreilles, par leur queue, par la longueur de leurs membres de derrière, par l'imperfection de leur clavicule, et par l'espace sous-orbitaire percé en réseau dans le squelette. Ces espèces sont très-nombreuses, et souvent, à cause de leur grande ressemblance, difficiles à distinguer. On donne généralement le nom de Lapins à ceux qui ressemblent au Lapin ordinaire par leurs oreilles un peu arrondies et plus courtes que dans le reste du genre. Les autres conservent le nom de Lièvres.

LIÈVRE COMMUN. *Lepus timidus*, Lin. C'est l'espèce la plus connue de tout le genre. Il se trouve dans presque toute l'Europe tempérée, et même, dit-on, dans l'Asie-Mineure et dans la Syrie. Il est généralement fauve roussâtre, avec le dessous du corps blanc; la partie externe du membre postérieur est d'un roux moins vif et quelquefois presque gris; le membre antérieur, le col, la poitrine, les joues étant au contraire roux. Les oreilles, variées de roux, de noir, de fauve et de blanc, sont blanches à leur partie externe et noires à leur extrémité. Le dessous de la tête est blanc; la tache oculaire est blanche ou blanchâtre, et va de la base de l'oreille à la narine; la nuque et le dessus du col sont d'un roux plus ou moins vif: la queue, blanche en dessous, noire en dessus, est longue de trois pouces environ. On voit assez fréquemment des Lièvres entièrement blancs par l'effet de la maladie albine. Cette espèce, qui ne se creuse pas de terriers, vit solitaire; et comme le remarque Fr. Cuvier, c'est peut-être à cet instinct que l'on doit attribuer la liberté dont jouit son espèce entière, tandis que le sociable Lapin est devenu partout domestique.

LIÈVRE A QUEUE ROUSSE. *Lepus ruficaudatus*, Is. Geoff. Cette nouvelle espèce a été envoyée du Bengale par le voyageur Duvaucel; elle ressemble beaucoup au Lièvre commun, mais s'en distingue néanmoins très-facilement par sa queue plus longue, et rousse en dessus au lieu d'être noire, par sa tache oculaire moins prononcée et sa joue d'un roux très-mêlé de noir, par son poil beaucoup plus rude, et par sa taille un peu moins considérable.

LIÈVRE MOUSSEL. *Lepus nigricollis*, Fr. Cuv. Le dessus du corps est roux tiqueté, avec les flancs, les cuisses, la portion la plus antérieure et la portion la plus postérieure du dos, d'un gris pareillement tiqueté, en sorte que la partie rousse se trouve entourée de gris; la queue, blanche en dessous, et d'un gris un peu brunâtre en dessus. Le membre antérieur est roux en dehors; la gorge et la partie inférieure de celui de derrière, sont d'un roussâtre clair. Le dessus de la tête est roux tiqueté; le dessous étant blanc, comme celui du corps, et les joues grises. L'oreille, blanche à sa base, est roussâtre par derrière, avec son extrémité d'un brun noirâtre. Enfin, le dessus du col et la nuque sont d'un noir brunâtre, cette tache se prolongeant sur le milieu du dos, et formant presque un collier entier. Cette espèce, de la taille d'un gros Lapin, a été découverte au Malabar par Leschenault. Elle habite aussi plusieurs autres parties de l'Inde, et particulièrement Java.

LIÈVRE D'ÉGYPTE. *Lepus Ægyptius*, Geoff. St.-Hil. Cette espèce est presque entièrement fauve en dessus; son pelage est seulement tiqueté en quelques endroits, comme sur la tête; la gorge, la poitrine et les membres sont aussi de cette couleur. Le dessous du corps, de la tête et de la queue est blanc; la queue est noire en dessus; les oreilles sont d'un roux brunâtre, avec leur extrémité noirâtre; le dessous des doigts est brun, et la tache oculaire, qui va de l'oreille à la narine, est d'un fauve très-clair. Cette espèce, de la taille du Lapin, mais dont les oreilles sont proportionnellement plus longues que chez le Lièvre lui-même, a été découverte en Égypte par Geoffroy Saint-Hilaire.

LIÈVRE DU CAP. *Lepus Capensis*, L. Quoiqu'il ait été réuni à l'espèce précédente par G. Cuvier et par Desmarest, on peut croire cependant avec Geoffroy Saint-Hilaire et Fr. Cuvier, qu'il doit en être distingué. Il est généralement d'un gris un peu roussâtre, avec la gorge et les membres roux, et le dessous des pieds brun. Le dessous du corps et de la queue est blanc; le tour de l'œil et le dessus de la tête n'étant que blanc-roussâtre; le dessus du col est grisâtre; le bout du museau est roussâtre, et l'oreille d'un gris brun piqueté de roussâtre, avec l'extrémité noire; la queue est noire en dessus. Cette espèce, de la taille du Lièvre, est très-remarquable par ses oreilles et ses membres extrêmement allongés.

LIÈVRE DES ROCHERS. *Lepus saxatilis*, F. Cuv. Il a la même taille et à peu près les mêmes proportions que le précédent; mais sa taille est un peu moindre. Il est roussâtre en dessus, gris-roussâtre sur les membres, gris sur les flancs et la gorge; le dessus du col est d'un roux vif, ainsi qu'une portion des oreilles dont l'extrémité est noire, avec la partie interne d'un gris piqueté de noir et de fauve; la tête est aussi à peu près de cette couleur; la tache oculaire est d'un gris cendré; le dessous de la tête, du corps et de la queue est blanc; le dessus de la queue est noir, et le dessous des pattes est brun. Delalande a découvert cette belle espèce dans les montagnes du cap de Bonne-Espérance.

LIÈVRE VARIABLE. *Lepus variabilis*, Pall. C'est une des espèces les plus remarquables à cause des changements de couleur qu'elle subit selon les saisons. En hiver, ce Lièvre est entièrement blanc, avec le bout de l'oreille noir, et les deux couleurs de son pelage sont alors précisément celles qui se retrouvent chez presque toutes les espèces qui blanchissent en hiver, comme sont l'Hermine parmi les Mammifères; le Lagopède et le Tétràs des Saules parmi les Oiseaux. En été, il est en dessus d'un gris fauve, avec les membres d'un roux pâle, uniforme, la gorge d'un blanc roussâtre, et le dessous du corps, de la tête et de la queue entièrement blanc. L'oreille est blanche à sa partie externe, avec le bout noir et le bord jaune; le tour de l'œil est blanc; la queue, blanche en dessous, est noire en dessus. Un fait qu'il est important de remarquer, est la manière irrégulière dont les changements périodiques de couleur paraissent s'opérer; les uns étant déjà en partie blancs sur le corps, tandis qu'ils sont encore roux sur les pattes, et réciproquement; d'où il résulte que ces animaux présentent, sous le rapport de leur coloration,

une multitude de variations. Cette espèce, dont la fourrure d'hiver est assez répandue dans le commerce, mais n'est pas très-estimée, habite tout le nord de l'Europe, ainsi que les Alpes et le Groënland. Pallas, qui en a donné une excellente histoire (*V. Glires*), dit qu'on ne trouve pas de Lièvres variables conservant en été leur pelage blanc. Il paraît cependant qu'il en existerait dans le Groënland. Le même naturaliste a au contraire trouvé en Russie, une variété qui ne blanchit en hiver que fort incomplètement; c'est celle qu'il a désignée sous le nom de *Lepus hybridus*.

LIÈVRE GLACIAL. *Lepus glacialis*, Suppl. au Voy. du Cap, Parry. Cette espèce n'est connue que par la Faune américaine de Harlan, qui la caractérise ainsi : pelage blanc ; oreilles noires à l'extrémité, plus longues que la tête ; ongles forts, larges et déprimés. Les jeunes sont d'un gris blanchâtre, et la femelle met bas huit petits à la fois. Cette espèce, à laquelle on doit peut-être rapporter le Lièvre variable du Groënland, habite également cette contrée.

LIÈVRE TOLAÏ. *Lepus Tolai*, Pall. Cette espèce, encore peu connue, ressemble beaucoup, pour la taille et les proportions, au Lièvre commun et au Lièvre variable; mais sa tête est plus oblongue, plus comprimée, plus étroite. Le dos et la tête sont mêlés de gris et de brun pâles, le dessous du corps étant blanc, et le dessous du col jaunâtre. Les oreilles ont le bord supérieur noir, et les membres sont jaunâtres; la queue est noire en dessus et blanche en dessous. Le Tolaï conserve en hiver le même pelage : seulement ses couleurs deviennent plus pâles dans cette saison. Il habite la Sibérie, la Mongolie, la Tartarie, et se trouve jusqu'au Thibet. Il diffère beaucoup du Lièvre variable par ses habitudes. Quand, par exemple, on lui fait la chasse, il court droit devant lui, et ne tarde pas à se réfugier, soit dans des fentes de rochers, soit dans d'autres cavités. Le Lièvre variable fait, au contraire, de nombreux détours, fuyant à la manière du Lièvre commun. Le Tolaï, nommé par Cuvier Lapin de Sibérie, fait en quelque sorte le passage de la section des Lièvres à celle des Lapins.

LIÈVRE A QUEUE ÉPAISSE. *Lepus crassicaudatus*, Geoff. Cette espèce ayant les oreilles aussi longues seulement que la tête, et arrondies à leur extrémité, peut encore être considérée comme intermédiaire entre les Lièvres proprement dits et les Lapins dont elle se rapproche davantage par sa taille. Parties supérieures du corps et flancs couverts de deux sortes de poils : les uns laineux, roussâtres à l'extrémité, moelleux, assez courts et cachés sous les autres qui sont annelés de noir et de fauve; ventre et poitrine d'un blanc roussâtre; dessous du cou et partie la plus inférieure des flancs d'un gris fauve clair, qui fait le passage du blanc roussâtre du ventre au gris fauve foncé des parties supérieures; dessus du cou d'un fauve brunâtre; dessus de la tête d'un roux tiqueté de noir, les côtés d'un gris cendré, le dessous d'un blanc assez pur; oreilles blanchâtres sur leurs bords; membres d'un roux foncé, très-vif; queue arrondie, entièrement couverte de longs poils frisés, très-doux, et dont la couleur varie, suivant les individus, du roux brunâtre au brun foncé.

Taille un peu supérieure à celle du Lapin ordinaire. Afrique australe.

LIÈVRE A QUEUE NOIRE. *Lepus nigricaudatus*, Bennett. Tout son pelage est doux et mou, entremêlé de poils plus longs et soyeux; il est en dessus d'un noir mêlé de roux-jaunâtre, très-pâle et presque blanc en dessous, surtout vers les cuisses et aux articulations; la nuque et la queue sont d'une nuance plus obscure, presque noire; la gorge est jaunâtre; les tarsi sont d'un roux foncé; l'extrémité des oreilles est blanche. Taille, vingt-trois pouces. Cette espèce se trouve au Mexique.

LIÈVRE LAPIN ORDINAIRE. *Lepus Cuniculus*, L. Cette espèce, originaire d'Espagne, mais maintenant répandue dans toutes les parties chaudes ou tempérées de l'Europe, et presque partout où les Européens ont formé des établissements, est généralement d'un roux-grisâtre tiqueté, avec les pattes et le derrière du cou roux, et le dessous du corps, de la tête et de la queue blanc. Les oreilles, grisâtres en dehors, sont en dedans d'un roux tiqueté; elles ont un liséré noir à la partie supérieure. Le Lapin, quoique fort semblable au Lièvre par les couleurs de son pelage, est une espèce bien distincte, et dont les mœurs sont même très-différentes. Sa fécondité est plus grande encore, et il élève ses petits dans un terrier qu'il se creuse. Les petits ne sortent que lorsqu'ils sont déjà très-forts et tout à fait en état de se suffire à eux-mêmes. Alors même ils s'en éloignent fort peu, et se font un nouveau terrier près de celui où ils sont nés. Le Lapin a été partout réduit en domesticité; aussi l'espèce présente-t-elle un nombre considérable de variétés. On trouve des individus gris, de blancs, de noirs et de jaunes. Chez d'autres individus, ces diverses couleurs se trouvent mélangées. On nomme *Lapin riche* une variété remarquable par sa couleur d'ardoise plus ou moins foncée, et *Lapin d'Angora* une autre variété dont le poil est très-long et très-doux.

LIÈVRE LAPIN DES SABLES. *Lepus arenarius*, ls. Geoff. Cette nouvelle espèce a été découverte par Delalande dans les sables du pays des Hottentots : elle est en dessus d'un gris-cendré tiqueté, avec les membres, la gorge, les flancs, le tour de l'œil et le bout du museau roux. La tache du derrière du cou est grise et fort petite; le dessous de la tête est d'un blanc roussâtre, et le dessous du corps est blanc; la queue, pareillement blanche en dessous, est noire en dessus. Les oreilles sont de même couleur que chez le Lapin, seulement avec une tache noire, plus étendue à leur extrémité. Cette espèce, d'un quart plus petite que la précédente, ressemble beaucoup, par les couleurs de son pelage, au Lièvre du Cap, dont elle diffère au contraire beaucoup par ses formes.

LIÈVRE LAPIN TAPETI, Azzara; *Lepus Brasiliensis*, L. Il a le dessus du corps varié de roux et de noir, le derrière du col d'un roux vif, le dessus de la tête et les oreilles d'un roux brunâtre, la joue d'un roux noirâtre, et la tache oculaire fauve. La poitrine est roussâtre; le dessous de la tête est blanc, et cette couleur se prolonge en tache jusqu'au-dessous de l'oreille; le dessous du corps est aussi de cette couleur. Mais le caractère le plus remarquable est l'extrême brièveté de la queue,

qui paraît nulle et se confond avec le poil des cuisses. Cette espèce, de la taille du Lapin des sables, habite l'Amérique méridionale. Elle vit dans les bois, et se réfugie sous les troncs d'arbres, sans se creuser de terriers.

LIÈVRE LAPIN D'AMÉRIQUE. *Lepus Americanus*, Gm.; *Lepus Hudsonius*, Pall. Il habite l'Amérique septentrionale, et ressemble beaucoup au précédent par les couleurs de son pelage; mais il en diffère par sa queue longue environ de deux pouces, et roussâtre en dessus; et par ses membres plus allongés. Ses oreilles, qui sont aussi plus longues, sont roussâtres et liserées de noir, et ses pattes, surtout les postérieures, en grande partie blanches. Sa taille est d'ailleurs égale à celle du Tapeti avec lequel il a été confondu par plusieurs auteurs, et par Cuvier lui-même. Plusieurs naturalistes ont dit que cette espèce blanchit en hiver; selon Warden, elle devient seulement blanchâtre, au contraire de son Varying-Hase qui devient entièrement blanc.

LIÈVRE LAPIN DE VIRGINIE. *Lepus Virginianus*, Harlan, Faun. Amér., p. 196. C'est ce même Varying-Hase de Warden. Harlan le caractérise ainsi: brun-grisâtre en été, blanc en hiver, avec le tour des yeux de couleur fauve-rougeâtre dans tous les temps. Les oreilles et la tête sont presque de même longueur, et la queue est très-courte. C'est, dit Harlan, probablement de cette espèce que parle Lewis dans sa Notice des Animaux du pays du Missouri, lorsqu'il dit qu'une espèce de Lièvre variable existe communément dans la baie d'Hudson, la province de New-York, la Virginie, la Pensylvanie, etc. (*V. Journal de Ph. et de Médec. de Boston*, t. II, p. 2.) Au reste, le Lapin de Virginie est encore trop imparfaitement connu en Europe, pour que l'on n'y conserve aucun doute sur son existence réelle, comme espèce distincte.

Lièvres fossiles.

On a trouvé dans la caverne de Kirkdale quelques os appartenant à une espèce de ce genre, et particulièrement un calcanéum, quelques os du métatarse, une portion de mâchoire inférieure, etc. Ces fragments viennent d'une espèce très-voisine du Lièvre commun, si ce n'est ce Lièvre lui-même. (*V. Cuv., Ossem. fossiles*, t. v.) On a trouvé aussi dans les brèches osseuses de Cette, de Gibraltar et d'Uliveto près de Pise (*V. Cuv., Oss. foss.*, tom. IV), plusieurs ossements appartenant aussi à ce genre. Ainsi on a trouvé dans celles de Gibraltar une mâchoire venant d'une petite espèce de Lapin; dans celles de Cette, un grand nombre de fragments venant, les uns d'une espèce de la taille et de la forme du Lapin sauvage, les autres d'une espèce d'un tiers plus petite; et enfin, dans celles d'Uliveto, une mâchoire qui ne présente, comme une portion des ossements de Cette, aucune différence avec l'espèce commune; « ce qui, au reste, comme le remarque l'illustre auteur des Recherches sur les Ossements fossiles, ne prouve pas davantage pour un lieu que pour l'autre une identité d'espèce. »

LIÈVRE. MOLL. Nom vulgaire et marchand d'une fort grande Porcelaine, le *Cypræa testudinaria*, L.

LIÈVRE DE MER. POIS. MOLL. On a indifféremment donné ce nom à des Poissons tels que le *Blennius oc-*

cellaris et le Cycloptère Lump, ainsi qu'aux grosses Aplysies. *V. ces mots.*

LIÈVRE-SAUTEUR. MAM. Synonyme vulgaire de Hélamyde. *V. ce mot.*

LIÈVRITE. MIN. *V. FER CALCARÉO-SILICEUX.*

LIGAMENT. ZOOL. CONCH. On appelle ainsi en anatomie les parties blanches, tendineuses et résistantes, qui servent à unir les os entre eux et à solidifier les articulations. Ce mot a également été employé en conchyliologie pour désigner la partie qui réunit et maintient les deux valves des Conchifères. C'est dans ce dernier sens seulement que l'on doit entendre ce mot. *V. COQUILLE.*

LIGAR. MOLL. Nom donné par Adanson (*Voy. au Sénég.*, p. 158, pl. 10, fig. 6) à une Coquille du genre Turbo, Turritelle de Lamarck; c'est la *Turritella terebra* de cet auteur.

LIGATULE. BOT. Nom proposé par Bridel pour désigner en français son genre Desmatodon qui n'a pas été adopté. *V. TRICHOSTOME.*

LIGEA. INS. Espèce européenne de Lépidoptères diurnes, du genre Satyre. *V. ce mot.*

LIGHTFOOTIE. *Lightfootia*. BOT. Genre établi par l'Héritier (*Sertum Angl.*, p. 4) pour le *Lobelia tenella*, L., Mant., ou *Campanula tenella*, L., Suppl. Ce genre diffère des Campanules par les caractères suivants: le calice est adhérent par sa base avec l'ovaire, divisé supérieurement en cinq lanières; la corolle est monopétale à cinq divisions très-profondes, ce qui fait que la corolle paraît formée de cinq pétales; les étamines, au nombre de cinq, ont leurs filets élargis et comme squammiformes. L'ovaire est semi-infère, à trois ou cinq loges contenant un grand nombre d'ovules. Le style est simple, terminé par un stigmaté à trois ou cinq lobes étoilés. Le fruit est une capsule couronnée par les lobes du calice, à trois ou cinq loges et s'ouvrant en trois ou cinq valves. L'Héritier (*loc. cit.*) figure deux espèces de ce genre: *Lightfootia oxycoccoides*, t. 4, ou *Lobelia tenella*, L., Mant., qui croît au cap de Bonne-Espérance, et *Lightfootia subulata*, t. 5, également du Cap.

Il y a encore plusieurs autres genres *Lightfootia*. Ainsi Schreber a fait, sous ce nom, un genre de Rubiacées qui doit être réuni au *Rondeletia*. Un autre genre *Lightfootia* a été établi par Swartz. Il est voisin du *Prockia*. Mais le genre de l'Héritier doit seul retenir le nom du botaniste Lightfoot, à cause de son antériorité. Il sera donc nécessaire de donner un autre nom au genre de Swartz.

LIGIE. *Ligia*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Terrestres, famille des Cloportides, établi par Fabricius aux dépens des Cloportes de Linné, et ayant pour caractères: antennes latérales ou apparentes, terminées par une pièce composée d'un grand nombre de petits articles; extrémité postérieure du corps ayant deux pointes fourchues; quatorze pattes semblables, onguiculées, attachées par paires aux sept premiers segments du corps; queue composée de six segments garnis en dessous de dix lames ou écailles disposées par imbrication, sur deux rangs longitudinaux. Fabricius avait placé d'abord l'espèce la plus connue

de ce genre avec ses *Cymothoa*; et ce n'est que dans le Supplément de son Entomologie systématique qu'il l'en a distinguée. Quoi qu'il en soit, les Ligies sont faciles à distinguer des Aselles, des Idotées, des Sphéromes, etc., par leurs antennes dont les intermédiaires sont très-peu apparentes, tandis qu'elles le sont beaucoup dans tous ces genres. Elles s'éloignent des Philoscies, des Cloportes et des Porcellions, par des caractères de la même valeur et par les appendices de l'extrémité postérieure du corps. La bouche des Ligies est composée d'un labre, de deux mandibules, d'une languette et de deux paires de mâchoires. Le labre, presque membraneux, en demi-ovale transversal, un peu voûté au milieu, est fixé au bout de l'extrémité antérieure de la tête, qui représente une sorte de surlabre ou de chaperon transversal. Les mandibules, qui sont crustacées, sont beaucoup plus épaisses à leur base, robustes, comprimées et brusquement arquées. Le côté interne de leur extrémité est élargi, concave dans son milieu, avec la pointe supérieure comme écailleuse, noirâtre, et divisée en quatre dentelures obtuses. La mandibule gauche diffère de la droite par ses dentelures qui sont plus prononcées. La languette est située immédiatement en dessous et dans l'entre-deux des mandibules; elle se compose de deux pièces réunies en demi-cercle. Les deux mâchoires supérieures sont presque membraneuses, dirigées obliquement et convergeant ensemble; elles sont divisées jusqu'à la base en deux pièces allongées et étroites, presque linéaires, comprimées, et dont l'une supérieure est un peu plus interne; celle-ci est plus petite et terminée par quelques longs cils réunis en faisceau pointu et dirigé brusquement en manière de crochet, vers l'extérieur de la bouche. Cette division représente, en quelque sorte, la palpe flagelliforme des pieds-mâchoires des Crustacés décapodes; l'autre division est écailleuse et dentelée à son extrémité supérieure, avec quelques cils au-dessous, sur le bord interne. Les mâchoires suivantes sont membraneuses, en forme de valvules qui emboîtent la face postérieure des mâchoires précédentes, leur bout est arrondi et sans dentelures. Les deux pieds-mâchoires sont membraneux, très-comprimés, pareillement concaves sur leur face antérieure ou interne et divisés en six articles; le premier est beaucoup plus grand, en forme de carré long, de sorte que les deux premiers articles étant contigus l'un à l'autre, et par une ligne droite, au bord interne, imitent une sorte de lèvre; leur extrémité supérieure et interne se prolonge comme une division labiale; les autres articles composent, par leur réunion, une pièce triangulaire ou conique, obtusément dentelée au côté interne, et munie extérieurement de quelques petites épines géminées ou ternées. On pourrait regarder cette pièce comme représentant une palpe insérée près de la base extérieure de la dilatation terminale de cette fausse lèvre. Telles sont les parties qui composent la bouche des Ligies; à l'exemple de Latreille, on a ici un peu insisté sur leur organisation parce que Fabricius n'avait donné que des descriptions très-incomplètes de ces organes. Les Ligies ont la tête emboîtée dans une échancrure du premier segment du corps; elle est en forme de cône transversal. Les yeux sont assez grands,

arrondis, concaves et composés d'un très-grand nombre de facettes hexagones; les antennes sont placées sur une ligne transversale à la partie antérieure de la tête et près de la base du chaperon; elles sont très-rapprochées et semblent partir d'une base commune; les latérales ou extérieures sont sétacées, de la longueur de la moitié du corps dans l'espèce commune, de six articles, la plupart cylindriques, dont les deux premiers fort courts, et les trois derniers allongés; le sixième ou le terminal est le plus long, composé, dans cette même espèce, de treize petits articles et terminé insensiblement en pointe. Les antennes mitoyennes s'insèrent au côté interne des précédentes, elles sont très-petites, filiformes, de deux articles comprimés, dont le dernier est obtus. Les segments du corps sont beaucoup plus larges que longs, au nombre de treize; dans les derniers, l'angle antérieur se prolonge en arrière, en manière de pointe; les pattes sont portées par les sept premiers segments antérieurs; elles sont insérées sur les côtés inférieurs du corps, et elles ont çà et là quelques petites épines; elles sont composées de six articles dont le premier se dirige vers la poitrine et forme ensuite, avec le suivant, un coude ou un angle. Le dernier article des pattes est écailleux, pointu au bout, avec une petite dent au-dessous. Les dernières pattes sont un peu plus longues et vont en arrière. Ce que l'on nomme la queue chez les Crustacés, est formé par les six segments postérieurs; ils sont plus courts que les précédents, excepté le dernier qui est presque carré, avec le bord postérieur arqué, arrondi au milieu, échancré et unidenté de chaque côté; il donne attache à deux styles, plus ou moins longs, dirigés en arrière, et composés chacun d'une pièce comprimée, tranchante sur les bords, et ayant à l'extrémité deux pointes coniques, allongées et presque égales; l'intérieure est seulement un peu plus longue, et offre à son extrémité un très-petit article allant en pointe. On voit sur la surface inférieure de chacun de ces six segments, deux feuillets membraneux, transparents, qui sont en triangle curviligne, et servent de nageoires et de branchies. Les feuillets de la paire supérieure sont plus petits. Les deux suivants, dans les mâles, portent à leur base interne et inférieure, un appendice membraneux, long et linéaire. Quoique les Ligies soient très-communes sur nos côtes, leurs mœurs sont encore inconnues; on sait seulement qu'elles fréquentent assez les embouchures des rivières et des fleuves, et qu'elles se cachent sous les pierres ou les amas d'objets et de plantes rejetés par la mer. Elles se roulent sur elles-mêmes ainsi que les Cloportes, auxquelles elles ressemblent sous beaucoup d'autres rapports; elles sont très-agiles, grimpent avec facilité sur les rochers et sur les constructions maritimes dans les endroits humides, et si elles aperçoivent le moindre danger elles se laissent tomber en repliant leurs pattes sous le corps qu'elles mettent en boule.

LIGIE Océanique. *Ligia oceanica*, Fabr., Latr. (*Gen. Crust. et Ins.*), Leach; *Oniscus oceanicus*, Linn.; Cloporte océanique, Oliv., Baster (*Subst. 11, tab. 15, fig. 4*); *Ligia oceanica*, Pennant (*Zool. Hist., t. IV, tab. 18, fig. 2*). Antennes extérieures de moitié plus courtes que le corps, ayant leur dernier segment composé

de treize articles; styles de la queue à peu près égaux entre eux, et aussi longs que cette queue. Corps long d'environ un pouce, jaunâtre. Cette espèce est commune sur les côtes de l'Océan. On peut rapporter au même genre, les *Oniscus assimilis*, Lin., Baster.; *Oniscus agilis*, Panz.; *Oniscus hypnorum*, Cuvier, etc., etc.

LIGNEUX. bot. Fourcroy donnait ce nom, que De Candolle a proposé de remplacer par celui de Lignine qui est plus correct, à un principe immédiat formant la base de tous les corps Ligneux. Il est incolore, inodore, insipide, plus dense que l'Eau, en filaments ou fibres très-flexibles et d'une grande ténacité. Ce principe résiste à la plupart des agents chimiques; il est parfaitement insoluble dans l'Eau, soit à froid, soit à chaud, dans l'Alcool, l'Éther, les huiles fixes et volatiles. Les Alcalis et le Chlore, lorsqu'ils sont étendus de beaucoup d'Eau, ne lui font éprouver presque aucune altération. Pour l'intelligence des phénomènes que ce corps présente lorsqu'il est soumis à l'action de l'Acide sulfurique, de l'Acide nitrique et du Feu, il est nécessaire d'en connaître la composition. Selon Gay-Lussac et Thénard, le Ligneux du Chêne est formé d'Oxigène 41,78; de Carbone 52,55; d'Hydrogène 5,69; ou de Carbone 52,55, d'Hydrogène et d'Oxigène dans les proportions nécessaires pour former l'Eau 47,47. Cette composition est très-analogue à celle de l'Acide acétique ainsi qu'à celle de plusieurs autres principes végétaux; mais pourtant quelle différence dans leurs propriétés physiques! Quoi de moins analogue en apparence que du bois et de l'Acide acétique! Pour expliquer cette différence de propriétés que présentent des substances dont la composition est presque identique, Gay-Lussac a émis l'hypothèse qu'un arrangement de particules, différent dans les deux corps, est la seule cause des propriétés qui les distinguent l'un de l'autre. La théorie de Gay-Lussac sur la composition des corps organiques est aussi très-favorable à l'explication des changements ou transformations que ces corps subissent par les agents chimiques. En effet, si les éléments qui composent les corps organiques sont en proportions telles qu'on puisse considérer ceux-ci comme formés d'Eau, d'Hydrogène carboné ou d'autres combinaisons binaires unies à du Carbone ou à d'autres corps simples ou combinaisons de corps simples, on conçoit que la plus légère soustraction ou addition d'une de ces combinaisons binaires devra faire varier la composition et les propriétés des corps organiques. C'est ce qui résulte des curieuses expériences de Braconnot de Nancy, relatives à l'action des Acides sur le Ligneux. En traitant à froid dans un mortier de verre, par l'Acide sulfurique concentré, du Ligneux pur, tel que des vieux chiffons de toile de chanvre, ce chimiste a obtenu une masse mucilagineuse, tenace, exempte de matière carbonneuse et qui était soluble dans l'Eau. Après avoir neutralisé l'Acide par de la craie ou mieux par de la litharge, il a filtré, fait évaporer la liqueur, et le résidu était une substance à laquelle il a donné le nom de gomme artificielle, nom impropre, selon Chevreul, puisqu'elle ne produit point d'Acide saccholactique. Cependant cette substance a entièrement l'aspect vitreux, le goût fade et inodore de la gomme arabique.

Elle rougit la teinture de Tournesol, mais l'Acide qu'elle renferme n'est pas le sulfurique, puisque sa solution n'est pas précipitée par les Sels de baryte. Si l'on fait bouillir, pendant dix heures, la substance gommeuse en question dans l'Acide sulfurique étendu, on la transforme en sucre et en un Acide que Thénard présume être de l'Acide hyposulfurique, uni à une matière organique, et que Braconnot a nommé végéto-sulfurique. Le sucre a une grande ressemblance avec celui de raisin. Il cristallise en petites lames réunies en globules; sa saveur est fraîche et franche; il se dissout dans l'Eau et dans l'Alcool bouillant, et se convertit en Alcool au moyen de la levure; 100 parties de Ligneux donnent 114,7 de sucre. L'Acide nitrique agit aussi à l'aide de la chaleur sur le Ligneux, de manière à produire une substance blanche, qui ressemble à celle obtenue par l'Acide sulfurique. La Potasse caustique, chauffée avec le Ligneux, le ramollit et le dissout presque instantanément; et si l'on étend d'eau cette solution, on peut en précipiter par l'Acide sulfurique une substance que Braconnot a nommée Ulmine artificielle. Celle-ci, après avoir été lavée et séchée, est noire comme du Jayet, très-fragile, peu sapide, inodore, insoluble dans l'eau froide, mais soluble dans l'eau bouillante qu'elle colore en brun. Elle se conduit avec les bases salifiables comme un Acide faible. Le Ligneux, distillé dans une cornue, donne lieu à un dégagement d'eau, d'Acide acétique, d'huile empyreumatique, d'Acide carbonique, et d'Hydrogène carboné. Le résidu est du charbon qui a la forme du Ligneux et dont la quantité est de 18 à 19 parties pour 100.

Les usages du Ligneux sont fort importants dans l'économie publique. C'est ce corps qui, réuni en couches nombreuses et concentriques dans les arbres Dicotylédons, et en fibres disséminées dans les Monocotylédons, constitue le bois propre à la confection des ouvrages de charpente, de menuiserie, etc., etc. *V.* Bois. Le Ligneux des plantes herbacées, disposé en faisceaux longs, flexibles, faciles à séparer du tissu cellulaire adjacent, sert à fabriquer les cordes et les fils dont on compose les tissus. *V.* particulièrement les mots CHANVRE, LIN et PHORMIUM. L'emploi secondaire de ces tissus pour la fabrication du papier, est tellement connu que l'on peut se dispenser d'en parler ici. Les singulières transformations dont Braconnot a montré que le Ligneux est susceptible, augmenteront probablement un jour les avantages de cette substance pour la société.

LIGNIDIER. *Lignidium.* bot. Genre de Champignons, établi par Link, se présentant sous forme de conceptacles globuleux portés sur une membrane étalée; ils sont simples, membraneux, irrégulièrement déchirés, renfermant des flocons adhérents, distincts des sporidies ou séminules qui sont réunies. Il est voisin des *Pittocarpium*, *Strongylium*, *Enteridium* et *Diphtherium*; il figure dans la série des Mycétodéens, ordre des Gastromyciens. Deux espèces sont décrites par les auteurs; ce sont : 1^o le *Lignidium muscicola* que Fries a fait connaître dans ses Observations mycologiques, et qui forme, sur plusieurs *Hypnum*, de petites taches blanc-grisâtres, de quatre à six lignes de large;

2^o le *Lignidium flavum* qui est le type du genre (Link, *Berol. Mag.* 5, p. 24, t. 11, fig. 57); il naît sur le bois mort; ses conceptacles sont gris-jaunâtres à l'extérieur; les flocons intérieurs jaunes; les séminules brunes.

LIGNIFORME. *Ligniformis*. MIN. C'est-à-dire qui présente la forme et l'aspect des éclats de bois.

LIGNINE. BOT. Synonyme de Ligneux. *V.* ce mot.

LIGNIPERDE. *Ligniperda*. INS. Nom donné par Pal-las (*Spicilegia Zoologica*) au Bostriche Tarière. *V.* BOS-TRICHE.

LIGNITE. GÉOL. Il n'était guère possible de séparer entièrement l'histoire de la Houille de celle du Lignite ni de celles de l'Anthracite et de la Tourbe, parce que toutes ces expressions, sans être synonymes, ne désignent cependant, à dire vrai, que des modifications, de l'état charbonneux, auquel ont passé les substances végétales enfouies à des époques plus ou moins reculées, sous les couches dont la terre s'est successivement enveloppée depuis l'existence des corps organisés. Pour le minéralogiste, le Lignite pourrait être uniquement tout charbon fossile, d'un noir plus ou moins foncé, quelquefois d'un brun clair, brûlant avec flamme, sans beaucoup de fumée, sans se boursoufler et se prendre en une masse, comme le font la plupart des Houilles, sans se fondre et couler comme le font les Bitumes, répandant une odeur désagréable, âcre et piquante, présentant essentiellement, dans son tissu, l'organisation fibreuse du bois, et laissant enfin pour résidu, après la combustion, une cendre pulvérulente, assez semblable, par son aspect et sa composition, à celle des végétaux; quel que soit d'ailleurs le gisement du combustible, ainsi caractérisé, le Lignite alors pourrait se rencontrer dans le même lieu, dans la même couche, dans la même masse avec de l'Anthracite, de la Houille et de la Tourbe; mais d'un autre côté, pour le géologue, qui tient moins compte des variétés de forme, de couleur, de propriété des substances, que de la place qu'elles occupent dans le sein de la terre, le Lignite pourrait être, au contraire, toutes matières charbonneuses quels que soient leurs caractères extérieurs, mais qui sont propres exclusivement à certains terrains, tandis qu'il regarderait comme Anthracite, comme Houille, comme Tourbe, des matières quelquefois semblables aux premières, et seulement distinctes par leur gisement; il résulte de ces deux manières de voir que le Lignite, considéré minéralogiquement, serait toute autre chose que le Lignite considéré géologiquement, et que la même expression deviendrait commune à deux idées très-distinctes, inconvénient grave, auquel on se proposerait imparfaitement de remédier, en distinguant l'espèce minéralogique de l'espèce géologique, si toutefois encore le mot espèce pouvait être ici employé pour ne signaler dans un cas que certains modes d'altération d'une même substance, et dans l'autre que les diverses circonstances de gisement de cette substance altérée de plusieurs manières; du reste, il n'est pas probable que l'on puisse en agir ainsi, parce que l'on ne saurait trop attacher d'importance à conserver aux mots, toujours la même valeur, surtout dans l'étude des différentes branches de l'Histoire naturelle, qui sont trop intimement liées entre elles,

pour que le langage scientifique ne doive pas rigoureusement être le même pour toutes. Or quelle parité, quel rapport d'idée pourrait-on établir entre ce que l'on appelle une espèce de Mammifère, d'Oiseau, de Plante, de Minéral, qui sont des corps finis et caractérisés par leur forme, leur organisation, leur composition, avec ce que l'on appellera, par exemple, l'espèce géologique du Lignite qui comprendra la collection de diverses nuances d'altération, subies par les végétaux trouvés dans le sein de la terre, depuis telle couche jusqu'à telle autre couche presque arbitrairement! Les coupes, les divisions facilitent, il est vrai, l'étude, mais la géologie est une science de généralités qui, comme la physiologie, repousse par sa nature l'emploi de toute nomenclature trop systématique; elle se compose essentiellement de faits et d'observations qu'il est plus nécessaire de coordonner et de lier entre eux, qu'il n'est utile de les isoler, et qui ne peuvent, dans tous les cas, être distribués méthodiquement dans des ordres, des genres et des espèces distinctes, comme on peut le faire pour des êtres et des corps nombreux, tels que des Oiseaux, des Insectes, des Plantes, des Minéraux, etc., qu'il s'agit de distinguer les uns des autres. L'inconvénient qui vient d'être signalé, celui de prendre dans une acception toute différente le mot Lignite, existe réellement, ainsi que l'on peut s'en convaincre en étudiant les ouvrages des minéralogistes, comparativement à ceux des géologues, et pour l'éviter il semble qu'il faut d'une part ne pas vouloir désigner sous ce nom une espèce minérale douée de propriétés et de qualités particulières, et par conséquent caractérisée d'une manière précise, et que d'une autre part on ne doit pas non plus comprendre sous cette dénomination, et comme espèce géologique, tous les charbons fossiles qui se rencontrent dans certaines couches de la terre exclusivement; en conservant au mot Lignite le sens consacré par l'usage, dans le langage habituel des géologues, quelque arbitraire, quelque peu philosophique qu'il paraisse; on ne s'expose pas du moins à donner des idées fausses, comme il peut arriver qu'on le fasse si l'on cherche à couvrir le vague qui ne peut être réellement dissipé, par une apparence d'exactitude et de précision qui n'est que trompeuse. On doit entendre, d'après cela, par Lignite, avec la plupart des géologues: 1^o les bois et les plantes carbonisés dans le sein de la terre, qui ont conservé leur forme originelle ou au moins l'organisation ligneuse, dans quelques formations qu'ils se rencontrent; 2^o les couches régulières, les amas constants ou accidentels de matière charbonneuse, pure ou mélangée, dont l'organisation végétale peut n'être plus aperçue dans toutes les parties, mais qui se rencontrent dans les terrains de formation postérieure à celle des terrains houillers bien caractérisés (*V.* HOUILLE). Quoique pouvant se rencontrer dans presque tous les terrains, chacune des diverses variétés principales de matière charbonneuse prédomine cependant dans des systèmes de couches dont l'âge est différent, et la distinction minéralogique des charbons de terre, désignés d'après leurs caractères extérieurs, leurs propriétés et leurs usages par les noms d'Anthracite, de Houille, de Lignite et de Tourbe, s'accorde assez bien, d'une ma-

nière générale, avec l'ancienneté de formation et les circonstances de gisement de ces variétés. Ainsi l'Anthracite appartient principalement aux plus anciens terrains de transition; la Houille, moins ancienne, abonde dans les premiers terrains secondaires. Le Lignite, déjà commun dans les derniers de ceux-ci, paraît plus exclusivement propre aux terrains tertiaires dont les assises les plus modernes renferment la Tourbe proprement dite. Voigt paraît être le premier qui, sous le rapport géologique, ait cherché à faire bien ressortir l'accord de certains caractères extérieurs des Lignites, avec leurs gisements, et qui ait proposé de les séparer des Houilles proprement dites. Cette distinction, bonne comme considération générale, admise par Werner, qui désignait les Lignites sous le nom de *Braunkohle*, dont il distinguait plusieurs variétés, adoptée et établie en France, par Daubuisson et Alex. Brongniart, est maintenant généralement reçue; ce dernier savant qui a fortement appuyé sur la nécessité de la distinction, a proposé, comme résultat de ses observations sur cet important sujet, de classer tous les gisements de Lignites connus sous quatre types principaux que l'on désignerait, suivant lui, par les dénominations de : 1^o Lignite du Lias; 2^o Lignite de l'île d'Aix; 3^o Lignite soissonnais; 4^o Lignite superficiel.

Le Lignite du Lias comprendrait non-seulement les bois fossiles carbonisés que renferment les couches calcaréo-argileuses, inférieures au Calcaire oolitique, mais aussi ceux que contiennent non moins fréquemment les dépôts de même nature qui séparent la grande formation des Calcaires du Jura en plusieurs groupes, ou qui la recouvrent, tels que les Argiles de Dives (*Oxford clay*), les Argiles d'Honfleur (*Kimmeridge clay*). Le Lignite de cette période qui commence après le dépôt du Calcaire alpin et s'arrête à celui des sables ferrugineux et sables verts (*Iron and Green Sand*) exclusivement, se trouve le plus ordinairement en fragments disséminés ou en petits amas qui sont visiblement les débris de végétaux monocotylédons et dicotylédons, parmi lesquels on a reconnu quelques feuilles de Fougères; presque toujours les morceaux isolés et qui paraissent avoir été fracturés et ballottés avant leur enfouissement sont pénétrés de sulfure de Fer, et souvent leur surface est recouverte par de grandes Huitres ou de petites Gryphées qui y adhèrent fortement. Les bancs solides de Calcaire marneux en renferment moins que les couches argileuses; on ne connaît aucune exploitation importante de ce Lignite, dont les usages sont presque nuls.

Le Lignite de l'île d'Aix, ainsi nommé d'après le gisement bien constaté, sur les côtes de Bretagne, près de Rochefort, de bois carbonisés en amas et même en couches dans les sables qui séparent le terrain oolitique de la Craie, réunirait naturellement tous les dépôts de la même époque, qui sont très-abondants sur les côtes sud de l'Angleterre, notamment dans le sable ferrugineux d'Hastings, où le Lignite se trouve le plus fréquemment en bancs réguliers, considérables, qui alternent plusieurs fois avec ceux de Grès et d'Argile, à la manière des charbons de terre, auxquels il ressemble par les caractères extérieurs, et par les exploi-

tations auxquelles il donne lieu. Ce Lignite est souvent accompagné de cristaux de Quartz hyalin, qui tapissent les fissures, et des cavités qui paraissent avoir été pratiquées dans le bois dont il provient, par des larves ou des Vers marins, sont remplies de Silice Calcédoines. Le Fer sulfuré se rencontre avec lui de même qu'avec le Lignite du Lias, et l'on a recueilli notamment à l'île d'Aix, au milieu des amas de bois, et dans les couches sableuses et marneuses, qui les enveloppent, des nodules d'une matière résineuse, brune ou d'un jaune orangé, qui, d'après l'analyse qui en a été faite, paraît contenir beaucoup moins d'Acide succinique, que n'en contient le succin des formations supérieures à la Craie. Presque toutes les tiges reconnaissables dans le Lignite de l'île d'Aix, annoncent des végétaux dicotylédons, dont quelques-uns, au milieu de la masse charbonneuse, ont été changés en Silice. On a reconnu, dans le même lieu, de véritables *Fucus*; les fossiles caractéristiques sont marins; mais ils se trouvent plutôt dans les couches supérieures au Lignite qu'avec celui-ci même; ce sont des Bélemnites, des Nautilles (*Nautilus triangularis*), des Sphérulites, des Ichthiosarcolites de Desmarest, des *Gryphæa Aquila* et *Columba*, le *Pecten quinquecostatus*, etc., et quelques ossements qui paraissent avoir appartenu à des Reptiles et des Poissons.

Le Lignite soissonnais, postérieur à la Craie, mais antérieur au Calcaire grossier parisien, et peut-être même en partie du même âge, appartiendrait presque exclusivement, d'après Brongniart, à l'époque de la formation de l'Argile plastique qu'il faut regarder comme la plus importante pour la production des Lignites, puisque le savant dont ces lignes présentent l'analyse des opinions particulières, croit devoir rapporter à la même époque, non-seulement toutes les couches carbonifères, qui donnent lieu à de nombreuses exploitations dans les vallées de l'Aisne, aux environs de Soissons et de Laon, auprès de Château-Thierry, d'Épernay, etc.; tous les dépôts de combustibles charbonneux du bassin de Paris, et qui ont été découverts à Auteuil, à Marly, à Mantes, à Dieppe, mais encore une grande partie des gîtes puissants de charbon de terre, exploités depuis longtemps dans le midi de la France, comme de véritable Houille, tels que ceux des mines de Saint-Paulet près du Pont-Saint-Esprit, de Mimet, de Saint-Savourin, Gréasque, Gardannes, La Cadière, Fuveau, Peynier, Roquevaire, Martigues, etc., dans le département des Bouches-du-Rhône, entre Marseille, Aix et Toulon, ceux des mines d'Étreverne en Savoie; tous les charbons exploités dans la grande vallée de la Suisse, qui sépare le Jura des Alpes, tels que ceux de Vernier, près Genève, de Paudex, de Moudon près Lausanne, de Saint-Saphorin, près Yevay, de Kœpfnach près Horgen sur le lac de Zurich, d'Œnningen, près du lac de Constance, etc., dépôts qui font tous partie du grand amas de roches d'agrégation, connu sous le nom de Molasse, et dont la formation paraît en effet correspondre à celle de l'Argile plastique parisienne, jusques et y compris peut-être celle du Gypse à ossements.

Le Lignite soissonnais aurait donc pour caractère

principal de former souvent des couches puissantes, qui alternent avec des Grès, des Sables et des Argiles, et de se présenter sur une grande étendue, dans les terrains qui sont immédiatement supérieurs à la Craie; il est souvent mélangé avec ces Argiles et ces Sables, de manière que l'on ne saurait reconnaître, dans le tissu de toutes ses parties, une organisation végétale; il semble être, au contraire, le plus souvent comme la plupart des Houilles, le produit de la trituration de parties charbonneuses qui n'ont été transportées et déposées qu'après cette opération; il renferme du Succin dans lequel l'Acide succinique est en quantité notable, du Mellite, du Bitume pétrole, et parmi les minéraux proprement dits du Zinc et du Fer sulfurés, du Gypse en cristaux, de la Chaux carbonatée, de la Strontiane sulfatée, du Silice agate, du Quartz hyalin. Les fossiles végétaux et animaux qui l'accompagnent sont très-variés et très-abondants; parmi les premiers on n'a pas reconnu de plantes marines, mais des plantes terrestres continentales ou marécageuses, point de Fougères, ni de tiges ni de feuilles de plantes semblables à celles qui caractérisent les véritables Houilles; les grands végétaux y sont ordinairement croisés et couchés dans tous les sens; bien que, dans plusieurs localités, on cite des troncs d'arbres volumineux, qui ont conservé une position verticale. Les animaux observés dans les divers gîtes de Lignite soissonnais, ne sont pas en moins grand nombre que les végétaux.

L'*Anthracotherium* de Cuvier (Recherches sur les Ossements fossiles, t. 111, p. 398), des os de Mastodontes et une tête de Castor, ont été trouvés, le premier dans les Lignites de Cadibona, et les autres dans le Lignite de Kœpfnach, près Horgen sur le lac de Zurich. Les Mollusques recueillis se rapportent presque tous à des animaux des eaux douces, et quelques-uns à des animaux marins; les uns et les autres se voient quelquefois mêlés dans les mêmes couches, tandis que d'autres fois des lits, uniquement remplis de Coquilles d'eau douce, alternent à plusieurs reprises avec des lits d'apparence marine (Soissonnais). Parmi les Coquilles d'eau douce on a distingué cinq espèces de Planorbes, autant de Paludines, des Physes, des Mélanies, des Ménélopidés, des Néritines, des Ancyles, des Cyrènes, et parmi les Coquilles marines des Cérites, des Ampullaires, des Huitres.

La dénomination de Lignite superficiel de Brongniart, serait réservée à tous les fragments ou amas de bois charbonneux, plus ou moins altéré, qui, sans avoir les caractères de la Tourbe (*V.* ce mot), seraient plus modernes que le Lignite soissonnais, et même que tous les bancs solides des derniers dépôts d'eau douce des terrains parisiens, ceux enfin qui font seulement partie des couches meubles superficielles et dont les bois accumulés dans l'île de Chatou, près Saint-Germain-en-Laye, ceux du Port-à-l'Anglais sur les bords de la Seine au-dessus de Paris, peuvent donner un exemple; ces Lignites forment des amas quelquefois considérables d'arbres entiers, accumulés les uns sur les autres, au milieu d'un limon sablonneux, qui renferme des Coquilles d'eau douce, des débris d'insectes aquatiques et d'animaux terrestres, des fruits, etc.,

assez semblables à ceux qui existent maintenant sur le sol environnant, mais souvent aussi des ossements de grands Mammifères, dont les espèces n'existent plus sur ce même sol, circonstance qui donne à ces dépôts un caractère antédiluvien, et qui autorise à les regarder comme d'une origine antérieure à l'état actuel du globe.

Après avoir indiqué d'une manière générale quels sont les phénomènes géologiques de la distribution des matières charbonneuses plus nouvelles que la Houille, dans les divers strates de l'écorce de la terre, il faut tracer ici quelques-uns des caractères principaux qui ont engagé les minéralogistes à reconnaître, parmi les Lignites, plusieurs variétés, dont les propriétés méritent d'être connues, parce qu'elles font rechercher ces variétés pour des usages dont quelques-uns sont très-importants pour les arts et l'agriculture. Ces principales variétés sont, suivant Constant Prévost, auteur de cet article :

Le LIGNITE PICIFORME, *Pechkohle* des Allemands, qui, comme l'indique son nom, a l'aspect luisant de la Poix; la structure fibreuse du bois paraît à l'extérieur de quelques fragments, mais le plus souvent cette structure a disparu et le Lignite ne présente plus qu'une masse compacte, qui donne, en se cassant, des surfaces conchoïdes; quelquefois il se divise en feuilletés ou bien en fragments parallépipédiques, à la manière de quelques variétés de Houille dont il est difficile de le distinguer, d'autant plus que sa couleur est le noir luisant, et qu'il brûle avec facilité et sans répandre l'odeur désagréable de la plupart des autres Lignites. C'est cette variété que l'on exploite dans les mines de Provence, qu'il faut, d'après Brongniart, rapporter au Lignite soissonnais, dans celles de la Suisse, dans les Ardennes à Ruette, dans la vallée de l'Inn en Autriche, à Cadibona dans le golfe de Gènes, à Sarzane en Ligurie, etc. A cette même variété appartient le Jayet que sa dureté, sa couleur noire foncée, sa texture dense et homogène rendent susceptible de prendre un beau poli, et d'être taillé sur une meule, pour être transformé en objets d'ornements, tels que des boutons, des pendants d'oreilles, des colliers, des chapelets, des rosaires, etc., et en général des parures de deuil. Le Jayet se rencontre en fragments ou en nodules dans le Lignite piciforme commun, et peut-être avec toutes les autres variétés de Lignite, mais accidentellement; les exploitations des environs de Roquevaire, Marseille et Toulon; celles de Balestat dans les Pyrénées, de Saint-Colombe, Peyrat et la Bastide, sont, en France, celles qui fournissent le plus de Jayet au commerce, et qui en ont fourni une assez grande quantité à une époque où la mode faisait rechercher les bijoux de cette nature. Les mines de Saint-Colombe, qui ont employé jusqu'à 1200 ouvriers, n'en occupent plus maintenant qu'environ 150. L'Espagne, la Saxe, la Prusse, ont des mines de Jayet dont on fait le même usage qu'en France. Quelques auteurs, et notamment Voigt et Brongniart, rapportent à la variété de Lignite piciforme, le *Candel Coal* ou charbon-chandelle des Anglais, quoique l'on assure que cette sous-variété existe dans les couches des terrains houillers de Newhaven. (*V.* HOUILLE COMPACTE.)

Le LIGNITE TERNE, d'un noir plus ou moins foncé, mais toujours terne, répand en brûlant une fumée épaisse et presque toujours âcre et fétide; il présente une structure tantôt massive, tantôt schisteuse, mais rarement ligneuse; il est le plus souvent en couches et souillé par des matières terreuses et du sable. Les exploitations de Sainte-Marguerite, près Dieppe; la plupart des gîtes du Soissonnais, les mines de Piolenc, dans le département de Vaucluse, de Leipsick en Allemagne, celles de Tœplitz et des environs de Carlsbad, en Bohême, fournissent des exemples de cette variété de Lignite dont les principaux usages sont de plusieurs sortes. Lorsqu'il est en masses solides, qu'il n'est pas par trop imprégné d'infiltrations pyriteuses, il peut servir pour fabriquer la Chaux et pour toute opération analogue; lorsqu'il manque de cohérence, et que les Pyrites qu'il contient se décomposent facilement à l'air, on l'emploie pour fabriquer des sulfates de Fer et d'Alumine; on le répand encore sur les terres pour les amender (Sainte Marguerite, Soissonnais); une sous-variété qui est terreuse, pulvérulente, d'un brun noir, que l'on trouve principalement à Brull, et qui dans le commerce est connue sous le nom de terre de Cologne, est employée dans les peintures grossières. On distingue bien encore plusieurs autres variétés sous les noms de Lignite fibreux, cylindroïde, bacillaire, mais elles sont de trop peu d'importance sous les rapports géologiques et technologiques, pour que l'on doive s'arrêter à les décrire.

LIGNIVORES. INS. Duméril donne ce nom à une famille de l'ordre des Coléoptères, qui correspond à celle que Latreille nomme Longicornes. *V.* ce mot et XYLOPHAGES.

LIGNONIA. BOT. Le genre *Pappayrola* d'Aublet a reçu de Scopoli ce nouveau nom qui a été adopté par Rømer et Schultes. Jussieu et Lamarck se sont contentés de modifier la dénomination primitive en celle de *Pappayrola*. *V.* ce mot.

LIGNYDIUM. BOT. *V.* LIGNIDIUM.

LIGNYODE. *Lignyodes*. INS. Coléoptères tétramères; famille des Rhynchophores. Dejean avait placé l'insecte qui a donné lieu à la création de ce genre parmi ses *Eltescus*; mais Schoenherr lui ayant reconnu des caractères tout à fait distincts, a jugé convenable d'en faire le type d'un groupe particulier. Les caractères généraux sont : antennes longiuscules et grêles, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers allongés et obconiques, les cinq suivants grenus, aplatis et les autres formant une massue ovale; trompe allongée, assez forte et un peu arquée; yeux grands, convexes et rapprochés; corselet rétréci antérieurement et tronqué à la base comme à l'extrémité; élytres ovales, oblongues, avec les épaules obtusément anguleuses; pieds médioeres, presque égaux; cuisses mutiques, renflées au milieu; jambes cylindriques, sensiblement plus épaisses à la base et pourvues, à la face inférieure, d'un petit crochet; pénultième article des tarses plus large, bilobé et spongieux en dessous, le dernier bionguiculé. Le *Lignyodes enucleator* est d'un brun noirâtre, opaque, inégalement recouvert d'écaillés beaucoup plus pâles, avec les élytres finement ponctués, striés,

et ornées d'une bande suturale, formée par des écailles d'un brun plus clair; les antennes et les pattes sont testacées. On le trouve en Europe.

LIGTU. BOT. Espèce du genre *Astroemeria*. *V.* ce mot.

LIGULA. INT. *V.* LIGULE.

LIGULACÉ ET LIGULÉ. *Ligulaceus* et *Ligulatus*. BOT. C'est-à-dire ayant la forme d'une ligule, ou bandelette à deux bords presque parallèles.

LIGULAIRE. *Ligularia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syn-génésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philom., septembre 1816) qui l'a ainsi caractérisé : involucre cylindracé, formé de folioles égales, disposées sur un seul rang, contiguës, libres, appliquées, oblongues, lancéolées, aiguës au sommet, membraneuses sur les bords; à la base de l'involucre on observe une ou deux bractées linéaires subulées; réceptacle plan, absolument nu; calathide radiée, dont les fleurons du centre sont nombreux et hermaphrodites, ceux de la circonférence sur un seul rang, en languettes et femelles; corolles des fleurs femelles portant à la base quelques longs filets qui sont des rudiments d'étamines; ovaires supportés par un léger pédicelle, oblongs, striés, glabres, pourvus d'un bourrelet au sommet, et surmontés d'une aigrette composée de poils légèrement plumeux. Les styles ont leur partie supérieure hérissée de papilles, de même que la face extérieure des stigmatophores; les bourrelets stigmatiques sont confondus en une seule masse, à l'exception de la base où ils sont partagés par un léger sillon. Ce genre a été placé par son auteur, dans la tribu des Adénostylées, entre les nouveaux genres *Senecillis* et *Celmisia*. Il se distingue du *Cineraria* par la présence des bractées qui se trouvent à la base de l'involucre, par les étamines rudimentaires de ses fleurs femelles, et par les caractères du style. L'espèce que Cassini considère comme type du nouveau genre, est le *Cineraria sibirica*, L. Cette plante croît en Sibérie, dans le Levant et sur les montagnes de l'Europe australe. Cassini soupçonne en outre que le *Cineraria caspica* de Marschall est une seconde espèce de *Ligularia*.

Un autre genre de plantes a été formé sous le nom de *Ligularia* par Duval (Plantes grasses du jardin d'Alençon, p. 11). Il avait pour type le *Saxifraga sarmatosa*, Willd.; mais Haworth ne l'a considéré, avec juste raison, que comme une section du genre *Saxifraga*. *V.* ce mot.

Rumph s'est autrefois servi du mot *Ligularia* pour désigner la plante nommée par Linné *Euphorbia nerifolia*.

LIGULE. *Ligula*. INT. Genre de Vers intestinaux de l'ordre des Cestoides. Caractères : 1° avant le développement complet; corps aplati, continu, très-long, parcouru sur ses deux faces par un sillon longitudinal et médian; point de tête ni d'organes génitaux visibles; 2° après l'entier développement; corps aplati, continu, très-long; tête munie de deux fossettes latérales très-simples; ovaires formant une ou deux séries longitudinales, avec des lemnisques saillants (organes génitaux mâles) situés sur la ligne médiane. Pallas confondait

ces animaux avec les Tœnias, et Linné avec les Fascioles. L'organisation des Ligules est d'une extrême simplicité. Lorsqu'on examine celles qui vivent dans les Poissons, ou, d'après l'hypothèse de Rudolphi, celles dont le développement n'est pas complet, il semble qu'on ait sous les yeux une bandelette d'Albumine coagulée, dont la surface plus ou moins ridée est parcourue sur chacune de ses faces par un sillon longitudinal et médian. Que l'on dissèque cette masse, qu'on la soumette à la macération, qu'on en examine des portions minces au microscope, quelques recherches qu'on puisse faire, on ne trouve toujours qu'une substance blanchâtre, assez ferme, sans fibres, sans vaisseaux ou organes quelconques. Cependant les Ligules, même en cet état, sont des animaux vivants, dont les mouvements sont très-sensibles. Lorsqu'on les met dans l'eau, elles se meuvent de diverses façons et nagent à la manière des Sangsues. La portion qu'on regarde comme la tête est en général plus épaisse et plus pointue que la postérieure; on ne peut y apercevoir rien qui ressemble à des suçoirs; les plis y sont plus réguliers que sur le reste du corps; les bords sont épais, plissés, et souvent ondulés. Même dans cet état, les Ligules parviennent à de grandes dimensions; on en a observé de plus de trois pieds de long et d'un demi-pouce de large. L'organisation de ces grands individus n'était pas plus apparente que dans les plus petits.

Il n'est pas rare de trouver dans les intestins des Oiseaux aquatiques des Ligules absolument semblables à celles des Poissons, c'est à-dire dont la structure n'est pas plus complexe; souvent aussi elles présentent, dans une étendue plus ou moins grande, une série d'ovaires très-distincts. Ces ovaires ont la forme d'un petit sac et sont placés très-près les uns des autres, sur une ou deux rangées longitudinales, qui occupent toujours le centre du corps; chaque ovaire paraît communiquer à l'extérieur par une petite ouverture, et toutes ces ouvertures sont placées du même côté. Rudolphi a observé sur le *Ligula sparsa*, un petit corps cylindrique, sortant par l'ouverture de chaque ovaire. Il le regarde comme l'organe génital mâle. On distingue facilement la présence des ovaires dans les Ligules, par une ligne brune longitudinale, plus apparente du côté où sont placées les ouvertures de communication avec l'extérieur. Du côté opposé, on aperçoit ordinairement sur la ligne médiane, une bandelette très-étroite, un peu saillante, limitée de chaque côté par un petit sillon. Ses œufs sont ovalaires, de couleur brune, et très-nombreux. La plupart des Ligules des Oiseaux sont marquées antérieurement de lignes transversales, rapprochées, régulières; quelques Ligules paraissent véritablement articulées dans cette partie; le reste du corps est ou irrégulièrement ridé, ou tout à fait lisse.

Bremser a observé sur une Ligule (*Ligula interrupta*) trouvée dans le Cormoran commun, une tête distincte où l'on remarquait une fossette linéaire sur chaque côté; ces fossettes ressemblaient à celles des Bothriocéphales solides et noueux; la tête était très-mince, presque triangulaire et aiguë en avant. Eudes Deslongchamps a trouvé dans le même Oiseau, une Ligule qui offrait également à son extrémité antérieure deux

fossettes linéaires. C'est la seule espèce où l'on ait encore remarqué ces organes. Si l'on excepte les ovaires et les suçoirs de l'extrémité antérieure, la structure des Ligules des Oiseaux est la même que celle des Ligules des Poissons. Ces seules différences d'organisation entre les Ligules des Poissons et celles des Oiseaux, la circonstance d'habitation constamment dans l'abdomen chez les Poissons, dans l'intérieur des voies digestives chez les Oiseaux aquatiques; de plus, une observation singulière relativement aux Bothriocéphales solides et noueux (*V.* ces espèces), ont porté Rudolphi à avancer que les Ligules étaient destinées par la nature à passer une partie de leur vie dans les Poissons; que là, elles étaient entièrement dépourvues d'organes génitaux, et par conséquent infécondes; que, parvenues dans les voies digestives des Oiseaux qui s'étaient nourris de Poissons affectés de Ligules, elles y prenaient un nouveau degré d'accroissement, leurs organes génitaux se développaient, et qu'elles pouvaient alors se multiplier par germes. Cette hypothèse, quoique fondée sur des faits d'observation exacte, paraît fort étrange, et, si elle est l'expression d'une loi de la nature, relative à ces êtres, c'est une nouvelle singularité ajoutée à toutes celles que présentent les Vers intestinaux. Il paraît certain également que les Ligules des Poissons, arrivées à une époque de leur existence, sortent de l'abdomen de ces animaux en s'insinuant entre les muscles du dos et en perforant la peau.

On a dit que l'on a vu des Ligules encore vivantes dans des Poissons bouillis et servis sur table; c'est une exagération d'observateurs superficiels et peu scrupuleux. Il n'y a pas d'êtres vivants qui puissent résister à l'action prolongée de l'eau bouillante. D'ailleurs, la vie des Ligules est assez fugace; ces Vers ne tardent pas à mourir lorsqu'on les place dans l'eau à une température modérée. Les Ligules ont été trouvées dans l'abdomen des Poissons qui vivent passagèrement ou habituellement dans l'eau douce, particulièrement les espèces du genre Cyprin. On les trouve également dans les voies digestives des Oiseaux aquatiques et piscivores. On a trouvé une Ligule dans les intestins grêles d'un Veau marin nourri depuis quelque temps avec des Brêmes. Il existe dans un lac du royaume de Naples nommé *Lago fucino*, une espèce de Cyprin voisin du Barbeau, et qu'on nomme dans le pays *Lasca* et *Lascagna*. Ce Poisson contient assez fréquemment des Ligules rapportées au *Ligula simplicissima* par Rudolphi; on nomme ces Vers *Macaronni piatti*. On les mange avec délices.

Les espèces de Ligules sont peu nombreuses et assez difficiles à distinguer entre elles. Leurs différences spécifiques ne consistent guère que dans la position des ovaires, pour celles qui en sont pourvues. Quant aux autres, Rudolphi les réunit toutes sous le nom de *Ligula simplicissima*.

LIGULE. *Ligula*. concn. Lamarck avait d'abord donné le nom de Donacille, et ensuite celui d'Amphidesme, à un genre que Montagu (*Test. Brit.*, p. 22) avait antérieurement établi sous le nom de Ligule; il était juste, par l'antériorité, de conserver celui de Montagu; c'est ce que Férussac a fait dans ses Tableaux

systématiques. Ce genre, sur lequel Férussae a fait de nombreuses et intéressantes observations, a été placé par cet auteur dans la famille des Maetracées, à l'imitation de Lamarck. Blainville, en faisant une sous-division des Lucines, aurait dû aussi en rapprocher les Érycines qui ont, avec elles, beaucoup d'analogie; mais on voit, d'après la citation des figures faites par Blainville, qu'il connaissait peu ce genre, puisqu'il renvoie à la planche 286, fig. 1, a, b, c, de l'Encyclopédie, qui présente la Lucine lactée de Lamarck, laquelle est le type du genre *Loripes* de Poli. Latreille, dans son dernier ouvrage, loin de confondre les Amphidesmes avec un autre genre, en fait une famille à part sous le nom d'Amphidesmites. Il y joint, avec quelque réserve, les genres *Listera*, *Lyonsia* et *Cryptodon* de Turton. Cette nouvelle famille de Latreille est la huitième de la première section du quatrième ordre.

Lamarck a décrit seize espèces d'Amphidesmes, desquelles il faut retrancher quelques-unes qui sont des Lucines ou qui appartiennent à d'autres genres. Férussae a fait voir que les Amphidesmes lactée et lucinale, *Amphidesma lactea* et *Amphidesma lucinalis* de Lamarck étaient une seule et même Coquille, le *Tellina lactea* de Linné, qui se trouve encore dans le genre Lucine sous le nom de *Lucina lactea*. L'Amphidesme donacile a la plus grande analogie, quant à la charnière, avec le *Crassatella glabrata*; elle devrait donc se placer plutôt avec elle qu'avec les autres Amphidesmes. Sowerby, dans son *Genera*, a manifesté une opinion différente, c'est-à-dire qu'il a placé et l'Amphidesme donacile, et le *Crassatella glabrata* dans le genre Érycine auquel elles servent de type. Cette opinion tend à prouver l'analogie de ces deux Coquilles. Il est à présumer, d'après cela, que les autres espèces ont besoin d'être examinées avec une nouvelle attention, puisque dans les six premières trois doivent être enlevées. Les Amphidesmes ont beaucoup d'analogie avec les Érycines; peut-être même pourrât-on les réunir lorsqu'un plus grand nombre d'espèces vivantes d'Érycines seront venues à la connaissance des zoologistes. La principale différence entre ces genres, c'est que, dans les Érycines, le ligament interne est placé entre les deux dents cardinales, tandis que dans les Amphidesmes ou Ligules les dents cardinales sont placées à côté de la fossette. Voici les caractères que Lamarck assigne à ce genre: coquille transverse, inéquilatérale, subovale ou arrondie, quelquefois un peu baillante sur les côtés; charnière ayant une ou deux dents et une fossette étroite en gouttière, pour le ligament intérieur; ligament double: un externe court, un autre interne fixé dans les fossettes.

LIGULE PANACHÉE. *Ligula variegata*, *Amphidesma variegata*, Lamk., Anim. sans vert., t. v, p. 490, n° 1; *Amphidesma variegatum*, Sow. (*The Genera of Recent and Fossil Shells*, 9^e cahier, fig. 1); *Tellina*, Encyclop., pl. 291, fig. 5. Coquille ovale, oblongue, mince, peu convexe, d'un blanc pourpré ou violâtre, présentant des taches de rouge brun, irrégulières, comme érites; elle est toujours striée transversalement; les stries sont très-fines et se perdent vers les crochets qui sont petits, à peine saillants. En dedans, cette

Coquille offre une grande tache d'un rouge-brun foncé qui diminue insensiblement vers les bords qui sont lisses. Il y a sur chaque valve deux dents cardinales fort petites; l'impression du manteau a une échancrure très-profonde comme dans les Tellines, et sur le côté postérieur on remarque un pli sinueux comme dans ce dernier genre.

LIGULE. *Ligula*. BOT. On donne ce nom, dans les Graminées, à la petite lamelle ou languette qui naît du sommet ou bord libre de la gaine de la feuille. Quelquefois la Ligule est formée par des poils. Ce petit organe fournit assez souvent d'excellents caractères pour distinguer certaines espèces.

LIGULÉE (COROLLE). BOT. Cette sorte de corolle s'observe dans la famille des Synanthérées; c'est quand la corolle monopétale commence par un tube et qu'elle va ensuite en s'élargissant et formant une languette plane et latérale, comme dans toutes les Chicoracées et dans les fleurs de la circonférence dans les Radiées; la fleur qui offre une semblable corolle est appelée un demi-fleuron.

LIGULIFÈRE. *Liguliferus*. BOT. Épithète donnée par De Candolle aux fleurs composées, qui sont devenues doubles par la permutation de leurs corolles en languettes allongées.

LIGULIFLORE. *Liguliflorus*. BOT. Se dit de la couronne des Synanthérées, lorsqu'elle est composée de fleurs à corolles ligulées.

LIGURITE. MIN. Viviani a remarqué une substance verte, transparente, à cassure vitreuse, disséminée dans une Roche talqueuse, des bords de la Stura en Ligurie. Cette substance, d'après l'examen qu'en a fait Vauquelin, ne serait qu'une modification du Titane silicéo-calcaire. Elle est formée, suivant Viviani, de Silice, 57,43; Alumine, 7,56; Chaux, 25,50; Magnésie, 2,56; Oxyde de Fer, 5,00; Oxyde de Manganèse, 0,50; perte, 5,85. Elle est plus dure que la Chrysolithe orientale, et sa pesanteur spécifique est de 5,49.

LIGUSTICUM. BOT. Synonyme de Livèche.

LIGUSTROIDES. BOT. Synonyme de Volkamérie. *V.* ce mot.

LIGUSTRUM. BOT. Synonyme de Troène.

LIKENÉE. INS. *V.* LICHENÉE.

LILAC. BOT. Même chose que Lilas. *V.* ce mot.

LILACÉES. BOT. Ventenat (Tabl. Règn. Végét., 2, p. 506) appelait ainsi une famille naturelle de plantes, qu'il formait avec les genres de la famille des Jasminées ayant le fruit capsulaire. Tels sont les genres *Nyctanthes*, *Lilac*, *Fontanesia*, *Fraxinus*. Mais cette famille ne diffère par aucun caractère des Jasminées. *V.* ce mot.

LILÆA. BOT. *V.* LILÉE.

LILAK. BOT. Pour Lilas. *V.* ce mot.

LILALITHE. MIN. *V.* LÉPIDOLITHE.

LILAS. *Syringa*, L. BOT. *Lilac*, Tourn. Genre de la famille des Jasminées et de la Diandrie Monogynie, L., qui se compose d'un petit nombre d'espèces, mais qui toutes sont des arbrisseaux d'un port élégant, que l'on cultive dans les jardins, surtout à cause de l'odeur suave que répandent leurs fleurs. Les Lilas ont leurs feuilles opposées, entières, pétiolées, dépourvues de

stipules; leurs fleurs d'un violet tendre, disposées en grappes rameuses ou en thyrses redressés. Leur calice est monosépale, turbiné, à quatre dents très-courtes; leur corolle est monopétale, régulière, hypocratéri-forme, à tube allongé, un peu renflé dans sa partie supérieure, à limbe offrant quatre lobes étalés et obtus, et légèrement concaves. Les étamines, au nombre de deux, sont sessiles dans la partie supérieure du tube, qu'elles ne dépassent pas. L'ovaire est à deux loges contenant chacune deux ovules pendants. Le style est simple, terminé par un stigmate profondément bipartite et à divisions linéaires et subulées. Le fruit est une capsule allongée, comprimée, à deux loges contenant chacune une seule graine plane, elle s'ouvre en deux valves naviculaires, emportant chacune la moitié de la cloison.

LILAS COMMUN. *Syringa vulgaris*, L. Cet arbrisseau élégant, que l'on cultive en si grande abondance dans les jardins, a la Perse pour patrie. Il fut introduit vers 1362, en Allemagne, par Angier-Ghislin de Busbecq, belge d'origine, et ambassadeur de Ferdinand 1^{er}, empereur d'Autriche, auprès du sultan Soliman II. Ce fut Matthioli qui, dans ses Commentaires sur Dioscoride, en parla pour la première fois et en donna la première figure. Le Lilas peut s'élever à une hauteur de dix à douze pieds et quelquefois même au delà. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, cordiformes, aiguës, très-entières, glabres sur leurs deux faces. Les fleurs sont d'une couleur violette extrêmement claire, nuance que l'on désigne sous le nom de couleur lilas. Elles forment des thyrses dressés, coniques, composés d'un très-grand nombre de fleurs serrées, et elles répandent une odeur extrêmement suave. On a des variétés à fleurs rougeâtres et d'autres à fleurs d'un blanc très-pur. Quelquefois les feuilles sont variées de blanc ou de jaune. Cet arbrisseau ne craint pas les froids les plus rigoureux de nos climats. Il est extrêmement rustique et vient presque également bien dans tous les terrains et à toutes les expositions. Ses fleurs s'épanouissent en général dès les premiers jours du mois de mai, et sont conséquemment l'annonce du printemps. On multiplie le Lilas par tous les procédés possibles; ainsi par graine, par greffe, par marcottes et surtout par éclats.

LILAS DE PERSE. *Syringa Persica*, L. Cette espèce, originaire des mêmes contrées que la précédente, est beaucoup plus petite dans toutes ses parties. Sa tige s'élève à une hauteur de trois à quatre pieds. Ses rameaux sont grêles, effilés, tombants; ses feuilles sont lancéolées, entières; ses fleurs, plus petites, forment des grappes beaucoup plus grêles. Il y a une variété à feuilles laciniées et pinnatifides, que l'on désigne quelquefois sous le nom de Lilas à feuilles de Persil.

LILAS VARIN. *Syringa Rothomagensis*. C'est une simple variété obtenue à Rouen, en 1777, par Varin, jardinier habile, qui dirigeait le jardin botanique de cette ville. Elle provient de graines de Lilas de Perse, à feuilles laciniées. C'est la même variété que l'on a nommée en Angleterre *Syringa Sinensis*. Elle tient le milieu entre le Lilas ordinaire et le Lilas de Perse. Elle forme un arbrisseau buissonneux et touffu, de cinq à six pieds d'élévation. Ses feuilles sont cordiformes et al-

longées; ses fleurs, très-grandes, forment des grappes moins bien fournies que celles du Lilas commun; mais d'une couleur plus vive. Lorsque cette variété est bien conduite, elle forme des touffes d'une beauté surprenante. Ceux qui existent dans les parterres du Jardin du Luxembourg font, chaque année, l'admiration de tout Paris pendant le mois de mai.

On a quelquefois appelé LILAS DE TERRE, l'*Hyacinthus Muscari*, et l'*Hyacinthus monstrosus*, L., et LILAS DES INDES, le *Melia Azedarach*.

LILÉE. *Lilæa*. BOT. Genre de la famille des Joncaginéés et de la Monœcie Monandrie, L., établi par Bonpland (*Pl. Æquin.*, 1, p. 221, t. 63) pour une petite plante aquatique, originaire des environs de Santa-Fé de Bogota, dans la Nouvelle-Grenade, qu'il a nommée *Lilæa subulata*. Elle a en quelque sorte le port d'un Jonc, c'est-à-dire qu'elle forme une touffe de feuilles cylindriques, subulées, engainantes par leur base. Les fleurs sont monoïques. Les mâles forment des chatons ovoïdes, allongés, composés d'écaillés imbriquées en tout sens, à l'aisselle de chacune desquelles on trouve une seule étamine. Les fleurs femelles sont de deux sortes: les unes forment des épis ovoïdes, allongés, longuement pédonculés, composés d'une trentaine de fleurs sessiles, comprimées, rapprochées et imbriquées, ces fleurs, entièrement dépourvues d'enveloppes florales, se composent d'un ovaire comprimé, à une seule loge et à une seule graine, d'un seul style court, et d'un stigmate capitulé. Les autres sont solitaires, distinctes, presque sessiles, et naissant du collet de la racine; celles-ci sont ovoïdes, allongées, élargies vers leur sommet où elles se terminent par deux appendices lamelleux, qui forment un bord incomplet. Le style est excessivement long et capillaire. Le fruit est un akène contenant une graine dressée, composée d'un embryon monocotylédon, recouvert par un tégument propre, mince et membraneux.

LILIACÉES. *Liliaceæ*. BOT. On a déjà vu à l'article ASPHODÉLÉES, que les deux familles naturelles de végétaux, désignées par Jussieu sous les noms de Liliacées et d'Asphodélées, devaient être réunies en une seule qui retiendrait le nom de Liliacées, comme étant le plus ancien et le plus généralement connu. En effet, ceux qui compareront dans le *Genera Plantarum*, les caractères assignés à ces deux familles, s'apercevront facilement qu'ils se ressemblent tellement qu'il est presque impossible de saisir entre eux la moindre différence qui soit de quelque importance. Cette difficulté tient non pas à la manière dont les caractères de ces deux groupes sont tracés, mais à l'organisation des genres qui les composent, laquelle n'offre pas de différences propres à l'établissement de deux familles. En effet, la structure du calice est la même; les étamines sont en même nombre et insérées de la même manière; l'ovaire, le style et le stigmate, enfin le fruit et la graine présentent une même organisation. Cependant il faut convenir que, pour un œil exercé, il existe quelque différence de port, d'aspect extérieur entre les Liliacées et les Asphodélées, et que leur mode de germination n'est pas absolument semblable. Ainsi, dans les Asphodélées, le cotylédon reste engagé dans l'intérieur de la

graine et tient à la gaine qui enveloppe la gemmule au moyen d'un prolongement filiforme. Ce mode de germination est en effet celui qu'on observe le plus fréquemment dans les Asphodélées, mais néanmoins tous les genres de cette famille ne germent pas de cette manière, par exemple le *Veltheimia*. Et d'ailleurs, cette différence dans la germination lorsqu'elle n'est pas liée à une différence d'organisation, peut-elle être regardée comme suffisante pour former deux familles naturelles?

Les Liliacées forment une vaste famille de plantes monocotylédones, à étamines périgynes, dont les genres Lis, Tulipe, Aloès et Asphodèle, peuvent être considérés comme les types. Ces plantes, qui font l'ornement des parterres par la beauté et l'éclat de leurs fleurs et souvent par l'odeur suave qu'elles répandent, varient singulièrement dans leur port. Ainsi quelquefois leur racine est surmontée par un bulbe dont la forme et l'organisation varient beaucoup, comme on peut le voir en comparant le bulbe écaillé du Lis avec le bulbe presque solide de certaines Tulipes; dans une foule d'autres genres, la racine est dépouillée de bulbe et se compose de fibres capillaires ou plus ou moins volumineuses. Les feuilles sont quelquefois toutes radicales, planes ou cylindriques et creuses, ou épaisses et charnues. La tige, lorsqu'elle existe, est généralement simple, mais le plus souvent les fleurs sont portées sur une hampe nue, simple ou rameuse. Les fleurs varient beaucoup dans leur grandeur et leur disposition. Ainsi, tantôt elles sont solitaires et terminales, tantôt elles sont disposées en épis plus ou moins allongés, plus ou moins denses, et tantôt elles forment des grappes rameuses ou des ombelles simples. Toujours ces fleurs, qui sont sessiles ou pédonculées, sont accompagnées à leur base d'une bractée et quelquefois enveloppées dans une spathe composée d'une ou de plusieurs folioles. Le calice est coloré et pétaloïde, formé de six sépales tantôt entièrement distincts, tantôt soudés ensemble par leur base, ou même dans une partie plus étendue de leur longueur, de manière à ce qu'ils forment un tube plus ou moins allongé, ainsi qu'on le remarque dans les *Aloes*, les *Lachenalia*, les *Tritoma*, les *Veltheimia*, etc. Ces six sépales sont disposés sur deux rangs, de manière que trois sont intérieurs et trois extérieurs; le plus souvent ils sont égaux, et la fleur est régulière, rarement ils sont inégaux, et la fleur est irrégulière. Les étamines sont au nombre de six. Leurs filets sont grêles ou élargis à leur base, quelquefois bifides ou trifides à leur sommet, monadelphes dans le *Cyanella Capensis*. L'insertion est le plus souvent périgynique, c'est-à-dire que les filets sont attachés sur les sépales, tantôt vers leur base, tantôt vers leur milieu ou vers leur partie supérieure; mais dans un assez grand nombre de genres, ces étamines sont bien réellement hypogyniques, c'est-à-dire qu'elles ne sont nullement insérées sur le calice, c'est ce que l'on observe dans les Lis, les Aloès, les Aulx, les Tritoms, etc. L'ovaire est entièrement libre, sessile au fond de la fleur, à trois côtes et à trois loges, contenant chacune un nombre variable d'ovules toujours disposés en deux rangées longitudinales. Dans le *Veltheimia*, il y a deux ovules seulement dans chaque

loge. Le style est simple, marqué de trois sillons longitudinaux; il manque quelquefois, et alors le stigmate est sessile. Celui-ci est toujours à trois lobes plus ou moins marqués. Le fruit est libre et supère, quelquefois charnu, mais le plus souvent sec et déhiscence, ovoïde, ou globuleux, à trois côtes plus ou moins saillantes, séparées par des sillons longitudinaux, à trois loges, contenant ordinairement plusieurs graines et s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. Les graines, dont la forme varie, sont recouvertes d'un tégument tantôt noir et crustacé, tantôt simplement membraneux. Elles contiennent, dans un endosperme blanc et charnu, un embryon cylindrique, axile, et dont la radicule correspond au hile. Cet embryon est quelquefois contourné sur lui-même, ainsi qu'on l'observe dans les Aulx par exemple.

Les genres qui composent cette famille sont assez nombreux, ainsi que le montrera l'énumération suivante, d'après A. Richard.

§ I. Fleurs en épi; racines fibreuses; calice tubuleux.

Aletris, L.; *Veltheimia*, Gleditsch; *Tritoma*, Curtis; *Aloë*, L.

§ II. Fleurs en épi; racines fibreuses; calice à cinq divisions profondes.

Anthericum, L.; *Phalangium*, Tourn.; *Asphodelus*, L.; *Yucca*, L.; *Stypandra*, L.; *Sowerbæa*, Smith; *Laxmannia*, Brow.; *Borya*, Labill.; *Johnsonia*, Br.; *Xanthorrhæa*, Smith; *Arthropodium*, R. Br.; *Chlorophytum*, Ker.; *Cæsia*, R. Br.; *Tricoryne*, R. Br.

§ III. Fleurs en épi; racine bulbeuse; calice tubuleux à sa base.

Basilæa, Juss.; *Hyacinthus*, Tournef.; *Muscari*, Tourn.; *Phormium*, Forst.; *Massonia*, Thunb.; *Lachenalia*, Jacq.

§ IV. Fleurs solitaires, en épi ou en ombelle; racine bulbeuse; calice à six divisions.

Cyanella, L.; *Albuca*, L.; *Scilla*, L.; *Ornithogalum*, L.; *Allium*, L.; *Lilium*, L.; *Tulipa*, L.; *Erythronium*, L.; *Methonica*, Juss.; *Uvularia*, L.; *Fritillaria*, L.; *Imperialis*, Juss.

LILIAGO. BOT. Les anciens botanistes donnaient ce nom à diverses Liliacées. Cordus l'avait appliqué particulièrement à une plante dont Tournefort fit son genre *Phalangium* et que Linné plaça parmi les *Anthericum*. Ce mot ne fut plus employé que comme spécifique. V. PHALANGÈRE.

LILIASTRUM. BOT. Tournefort avait formé, sous cette dénomination proserite par Linné, un genre que ce dernier naturaliste réunit aux *Anthericum*, mais qui, selon Jussieu, doit faire partie du genre *Phalangium*. V. ce mot.

LILIO-ASPHODELUS. BOT. Synonyme d'Hémérocalce. V. ce mot.

LILIO-HYACINTHUS. BOT. Sous ce nom générique, qui n'a pas été adopté, Tournefort avait séparé des *Scilla*, les espèces à bulbes écaillées. V. SCILLE.

LILIO-NARCISSUS. BOT. Tournefort nommait ainsi un genre dont les espèces ont été placées par Linné parmi les *Amaryllis*. V. ce mot.

LILIUM. BOT. V. LIS.

LILIUM LAPIDEUM. POLYP. Les anciens oryctographes ont donné ce nom à l'*Encrinites moniliformis* de Müller. (V. ENCRINITES.)

LIMACE. *Limax.* MOLL. Animaux Mollusques gastéropodes de la famille des Limaciens de Lamarck, dans l'ordre des Pulmonés terrestres. Les Limaces, comme les Hélices, furent connues des anciens; Aristote et Pline les mentionnèrent; d'autres auteurs, tels que Ray, Muralt, Harder, Redi, Swammerdam, cherchant, par une étude plus approfondie, à éclairer l'histoire des Limaces et des Limaçons, donnèrent, sur leurs mœurs, leur accouplement et leur anatomie, des détails curieux, qui ne furent pas toujours exempts d'erreurs. Lister, dans son Synopsis, donna, d'après Redi, plusieurs planches où des détails anatomiques sont représentés. Dans leur indication, on remarque plusieurs erreurs que le grand Swammerdam, dont les travaux sont antérieurs, ne commit pas. Lister fut le seul de son époque, qui rattacha les Limaces à son système général de conchyliologie; les autres auteurs, jusqu'à Bruguière, ne les mentionnèrent pas, ou les éloignèrent des Mollusques, dans la classe des Vers nus, et, en un mot, ne les regardèrent pas comme voisins des Hélices; il faut en excepter cependant d'Argenville qui plaça les Limaces à la fin de ses Coquilles terrestres, comme partie séparée de son système; et Müller qui, dans son Histoire des Vers terrestres et fluviatiles, commença ses Testacés, par les Limaces qu'il fit suivre des Hélices et dont il décrit un assez bon nombre d'espèces. Linné, dans son Système, ne suivit pas le bon exemple de Müller; il établit, comme on le sait, trois classes dans les Vers: les Intestinaux, les Mollusques et les Testacés. Ce fut dans la classe des Mollusques, avec les Téthys, les Doris et les Aplysies, que fut placé le genre Limace, lorsque les Hélices, qui ont, par l'organisation, tant d'analogie avec elles, furent portées parmi les Testacés, à côté des Nérites et des Turbos. Les auteurs qui suivirent le système linnéen à la lettre, comme Bruguière et les auteurs anglais du même temps, adoptèrent entièrement cet arrangement défectueux. Cuvier qui, dès 1798, proposa, dans son Tableau élémentaire d'histoire naturelle, d'heureux changements dans la classe des Mollusques, plaça les Limaces en tête des Gastéropodes, mais les tint encore assez éloignées des Hélices. Lamarck, dans son Système des Animaux sans vertèbres, suivit l'opinion de Cuvier. Le défaut de coquille des Limaces fut la cause de l'erreur dans laquelle tombèrent ces savants zoologistes.

Draparnaud, dans son Histoire des Mollusques terrestres et fluviatiles de la France, fut le premier qui reproduisit l'opinion de Müller, c'est-à-dire qui remit, à l'exemple de ce savant, les Limaces près des Hélices. Lamarck ne manqua pas de saisir cet heureux rapprochement: aussi voit-on que, dans sa Philosophie zoologique, il rapprocha sa famille des Limaciens de celle des Colimacées, et qu'ainsi se trouvèrent beaucoup mieux en rapport les deux genres Limace et Hélice. De Roissy, dans le Buffon de Sonnini, ayant presque entièrement adopté le premier système de Lamarck, laissa les Limaces avec les Mollusques nus, et par conséquent fort loin des Hélices. Il faut dire que l'ouvrage de Roissy

est antérieur de plusieurs années à la Philosophie zoologique, et que se publiant dans le même temps que l'ouvrage de Draparnaud, son savant auteur n'aura pu profiter des travaux de ce dernier. Cuvier, après avoir éloigné les Limaces des Hélices, fit voir, par son excellent Mémoire anatomique sur ces deux genres, qu'il existait à peine des différences suffisantes pour les séparer à l'avenir, quoiqu'en apparence ils fussent fort dissemblables. Cuvier, ayant reconnu dans les travaux des premiers naturalistes des erreurs et des lacunes, entreprit, malgré les travaux de Swammerdam sur le même sujet, de rendre complètement l'anatomie de ces Mollusques en donnant de meilleures figures que ses devanciers, ainsi qu'une description anatomique très-exacte et plus complète. Cuvier a rendu un grand service à la science. D'après cela, il est facile de penser que la nouvelle opinion de Cuvier dut recevoir son application dans la classification qu'il proposa dans le second volume du Règne Animal. On trouve, en effet, les Limaces parmi les Pulmonés terrestres, à côté des Hélices, et il établit le passage des deux genres par les deux sous-genres Testacelle et Parmacelle qui ont des coquilles rudimentaires, comme au reste Lamarck l'avait fait dans l'Extrait du Cours, quoiqu'il conservât toujours les Limaces et les Hélices dans deux familles et dans deux sections différentes, mais voisines. Cet arrangement resta le même dans son grand et dernier ouvrage sur les Animaux sans vertèbres. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, adopta entièrement l'opinion de Cuvier; seulement, au lieu de faire des Limaces et des Hélices des genres, il en fit des familles. Il sépara aussi du genre Limace les Arions sur la simple différence d'un pore muqueux à l'extrémité du corps. Ce genre paraît ne pouvoir être adopté autrement que comme sous-genre ou comme une simple section dans le genre. Latreille, dans son dernier ouvrage intitulé: Familles naturelles du Règne Animal, a rapproché, à l'exemple de Cuvier et de Férussac, les Limaces des Hélices, quoiqu'il en ait fait, comme ce dernier, deux familles dont l'arrangement offre des différences de peu d'importance. (V. PULMONÉS ET NUDILIMACES.)

Le corps des Limaces étant très-contractile, doit être d'une forme très-variable; cependant on lui reconnaît une forme ovale, allongée, plus obtuse antérieurement que postérieurement, où il se termine en pointe carénée, quelquefois arrondie. Le dos des Limaces est bombé, convexe, plus que demi-cylindrique, plus épais antérieurement où l'on remarque un disque charnu, épais, ovale, plus ou moins grand, plus ou moins fortement séparé du reste de la peau, et sous lequel la tête peut se rétracter. Cette partie se nomme cuirasse. La face inférieure de la Limace est entièrement plane; elle est aussi grande que l'animal, et lui sert à la progression; ce pied débordé un peu sur les côtés le corps de l'animal, et surtout en avant; à sa jonction avec la tête, on remarque un sillon assez profond qui le sépare. Quoiqu'un peu renflée, la tête se distingue fort peu du reste du corps; elle porte deux paires de tentacules contractiles; ils sont cylindriques et terminés par un renflement. Le renflement de la première paire est seulement transparent, celui de la paire supérieure laisse

voir un point noir, qui est l'œil. Ils sont, sous le rapport de la structure et de la manière dont ils se contractent, absolument semblables à ceux des Hélices. La bouche est placée en avant, et en dessous de la tête, c'est une ouverture infundibuliforme, plissée dans son contour, et qui présente à la lèvres supérieure une dent cornée, solide. Sur le côté droit du corps se voient trois ouvertures : la première, assez peu apparente en général, est placée à la base du tentacule droit; elle se voit sur une sorte de bourrelet; elle donne passage aux organes de la génération. La seconde, beaucoup plus grande, est placée dans une échancrure du bord du bouclier du côté droit; elle donne passage à l'air qui entre ou sort de la cavité branchiale. La troisième ouverture est fort petite; elle est percée sur le bord antérieur de l'orifice de la respiration; c'est la terminaison de l'intestin ou l'anus.

La peau des Limaces est chagrinée, rugueuse, très-sensibile, très-contractile, continuellement invisquée par une humeur muqueuse, abondante, qui sort d'une grande quantité de cryptes muqueux, dont un plus considérable et plus enfoncé, placé à l'extrémité postérieure, en donne une quantité assez notable dans plusieurs espèces. Toutes les Limaces n'ont pas ce crypte, ce qui a porté Férussac à réunir en genre distinct celles des Limaces qui le présentent. La locomotion s'opère, dans les Limaces, de la même manière que dans les Hélices. Les muscles, disposés sous la peau, y forment une couche dont il n'est point facile de distinguer les faisceaux. Cette couche musculaire est plus épaisse à la face inférieure, où est le pied, que partout ailleurs. Outre ce système musculo-cutané des Limaces, elles offrent encore des muscles propres au mouvement de certaines parties. C'est ainsi que la masse buccale, les tentacules et la verge en ont qui leur sont particuliers. Les tentacules sont des cylindres creux, formés par la peau revêtue en dedans de fibres musculaires, circulaires. La contraction de ces fibres suffit probablement pour produire l'allongement de ces parties; leur contraction s'opère par un muscle longitudinal, qui part du grand muscle médian de l'animal, se bifurque, envoie une partie de ses fibres au tentacule supérieur et l'autre à l'inférieur. Ce muscle contient le nerf optique dans son milieu; il s'insère en s'épanouissant un peu à l'origine du renflement des tentacules. Les muscles propres de la masse buccale ont une disposition entièrement semblable à celle des Hélices, c'est-à-dire qu'il y a plusieurs muscles courts, assez épais, qui sont destinés à la mastication. Ils se réunissent à un long faisceau musculaire, qui est destiné à retirer en arrière et sous le bouclier toute la tête et ses dépendances. La bouche est assez grande; elle est armée, à son bord supérieur, d'une dent cornée, qui diffère de celle des Hélices en ce qu'elle n'est pas dentée; la partie inférieure présente une langue épaisse, allongée, munie d'une plaque assez dure; dans la cavité buccale, et de chaque côté, aboutissent les canaux excréteurs des glandes salivaires. Ces glandes, dans les Limaces, sont beaucoup plus courtes que dans les Hélices. De la bouche naît un œsophage fort étroit, assez court, qui se renfle bientôt

en un vaste estomac qui présente un cul-de-sac à son extrémité postérieure. C'est vers cet endroit que viennent aboutir les canaux biliaires qui sont fort considérables; cet estomac, dans sa position naturelle, se dirige d'avant en arrière et de droite à gauche; l'intestin est beaucoup plus étroit; il naît postérieurement de l'estomac; il fait plusieurs circonvolutions, accompagné et enveloppé des lobes du foie. Il se replie en avant pour se terminer, comme on l'a vu, près de l'orifice pulmonaire. Le foie est fort grand, divisé en deux lobes, l'un droit et l'autre gauche et postérieur. Celui-ci contient l'ovaire. Les orifices des canaux biliaires sont si grands, dit Blainville, qu'il suffit d'insuffler l'estomac pour gonfler tous les lobes hépatiques avec la plus grande facilité.

Le système de la circulation se compose d'artères et de veines. Le cœur est placé presque sur le milieu de la cavité du poumon; il est enveloppé d'un péricarde qui adhère à la paroi supérieure de cette cavité. La coquille que renferme la cuirasse est placée de manière à protéger cet organe, puisqu'elle est située immédiatement au-dessus. Le cœur est ovale, et sa pointe se dirige en arrière et en dessous. L'oreillette s'y insère par sa face supérieure. Celle-ci a la forme d'un croissant dont les pointes s'étendent en avant et rassemblent toutes les veines pulmonaires qui y aboutissent, au bord externe et convexe. On n'a point encore découvert de valvules à l'entrée de l'aorte. Ce vaisseau important se distribue d'une manière presque semblable à celle des Hélices. Il n'y a même de différence sensible que dans la position du second tronc qui se rend au foie, à l'intestin et aux autres viscères. Ce changement de position est dû à la manière dont les organes de la Limace sont rassemblés, au lieu d'être portés dans une coquille spirale. Cuvier fait observer que la couleur des artères de la Limace est d'un beau blanc de lait, ce qui les fait reconnaître facilement, et produit l'effet d'une injection des plus délicates. Quand on examine par dedans l'enveloppe générale de la Limace, dit Cuvier dans son excellent Mémoire, on voit de chaque côté un grand vaisseau longitudinal qui grossit en avant. Il reçoit beaucoup de branches de l'enveloppe même, et l'on voit sur sa longueur des trous par lesquels il lui en vient des viscères; les trois principaux sont tout à fait à sa partie antérieure. Ces deux vaisseaux sont les deux veines caves; ils embrassent chacun de leur côté le contour de la cavité pulmonaire; dans tout ce cercle par lequel la cuirasse ou manteau se joint au dos proprement dit, il en part, dans ce circuit, une infinité de petites branches, qui sont les artères pulmonaires et qui donnent naissance à ce beau réseau dont la cavité de la respiration est tapissée; réseau qui reproduit à son tour des veinules, lesquelles aboutissent toutes, en dernière analyse, dans l'oreillette du cœur. Le réseau vasculaire dont il vient d'être question, tapisse la cavité pulmonaire qui est presque ronde; il couvre de mailles à peu près semblables les parois de cette cavité, à l'exception de l'endroit occupé par le péricarde. Le bouclier et la plaque osseuse qu'il contient, dans le plus grand nombre des Limaces, sont placés au-dessus de cette cavité, de manière à la protéger. Sa face inférieure est formée par une sorte

de cloison musculuse qui la sépare des viscères, et que l'on a comparée à un diaphragme. On a vu où était placée l'ouverture qui fait communiquer la cavité pulmonaire à l'air atmosphérique. Cet orifice est susceptible de contraction et de dilatation, suivant les besoins de l'animal. Il paraît que les mouvements sont produits par les muscles communs de la peau, car jusqu'à présent personne n'a décrit de fibres propres pour les opérer. Les radicules veineuses qui naissent du réseau pulmonaire se réunissent, d'après Cuvier, en plusieurs troncs qui aboutissent séparément dans l'oreillette, ce qui a déterminé sa forme en croissant. D'après Blainville, elles formeraient un seul tronc qui se rendrait isolément à l'oreillette. Cuvier nomme organe de la viscosité et Blainville organe de la dépuration urinaire un organe qui entoure le péricarde et forme autour de lui un cercle presque complet. Il est revêtu au dehors d'une membrane lisse et grisâtre à l'intérieur. Il est composé d'un grand nombre de lames très-minces qui adhèrent aux parois par un de leurs bords; le canal excréteur fait le même contour que l'organe lui-même; il s'adosse au rectum pour sortir à côté de lui sur le bord de l'ouverture de la respiration.

Les organes de la génération diffèrent peu, en général, de ceux des Hélices; cependant ceux-ci ont de plus les vésicules multifides et la poche du dard. Dans la Limace ils se composent, 1^o d'un ovaire situé dans le lobe postérieur du foie où il est presque entièrement caché; il est granuleux, et on en voit naître par des radicules un canal ou oviducte d'abord très-mince et très-étroit, reployé sur lui-même un très-grand nombre de fois. Son diamètre augmente insensiblement en se rapprochant de l'organe que Cuvier nomme matrice. 2^o Cette matrice dont les parois sont épaisses, est boursoufflée et composée intérieurement de cellules assez régulières qui sont remplies d'une abondante viscosité. Après plusieurs inflexions, le testicule se change en un canal plus étroit, cylindrique, à parois lisses, épaisses, et qui se renfle un peu avant de se terminer dans le cloaque. 3^o Une sorte de vessie ou un sac à une seule ouverture se voit à côté du canal déférent du testicule; ses parois sont épaisses; elles se rétrécissent en un col très-court, qui s'insère dans le canal déférent, peu avant qu'il n'entre dans la cavité commune de la génération. Cette petite poche, dont on ignore les usages, est habituellement remplie d'un fluide jaunâtre et épais. Ces différentes parties constituent l'appareil femelle de la génération. On remarquera que l'organe que Cuvier nomme matrice, Blainville le désigne sous le nom de seconde partie de l'oviducte ou de testicule. L'appareil mâle est composé d'un testicule peu différent de celui des Hélices: il est pourvu d'un canal déférent qui, au point où la matrice et l'oviducte se réunissent, se joint intimement à eux ainsi que le testicule. Un organe granuleux, en forme de bande blanche, se remarque le long de la matrice et l'accompagne en grossissant; cette partie que Blainville compare à l'épididyme, se prolonge au delà de la portion boursoufflée de l'oviducte. C'est seulement dans cet endroit qu'on en voit naître un canal qui, d'après de Blainville, se recourbe en se prolongeant assez loin pour aboutir à la base de

la verge. Celle-ci est plus courte que dans l'Hélice, elle est plus large en arrière qu'en avant, où elle s'amincit peu à peu. Elle est creuse dans toute sa longueur, et forme par conséquent un long sac dont les parois assez épaisses sont musculaires; les fibres qu'on y remarque sont annulaires; elles ont le même usage que celles des tentacules, c'est-à-dire que lorsque le pénis entre en action, il sort en se renversant et se retournant absolument comme les tentacules; il est fixé à sa base par un muscle épais, assez court, qui, lorsque les organes de la génération et surtout la verge ont rempli leurs fonctions, la retire en dedans et la retourne, agissant de même que le muscle rétracteur des tentacules. Ce muscle s'insère postérieurement sur la cloison charnue que l'on a vu précédemment séparer la cavité respiratrice de la cavité viscérale.

Le système nerveux ne diffère pas essentiellement de celui des Hélices, on trouvera à ce mot tous les détails que l'on peut désirer. On doit sentir cependant que la distribution de quelques filets a dû se trouver légèrement modifiée dans les Hélices par la position des viscères.

Les organes des sens, chez les Limaces, paraissent être aussi peu actifs que chez les Hélices. Le toucher y est également d'une grande délicatesse. La vue semble nulle, quoique Swammerdam ait reconnu toutes les parties qui constituent l'œil. Elles sont dépourvues de l'audition; mais elles goûtent et elles odorent, puisqu'elles sont attirées par une nourriture qui leur plaît et qu'elles se rassemblent en assez grand nombre sur les plantes ou les matières qu'elles préfèrent. Cependant le goût doit être assez obtus, si on en juge d'après l'état de la langue et d'une partie de la bouche qui sont cornées. Les Limaces, comme les Hélices, cherchent en automne un abri contre le froid; elles paraissent y être moins sensibles que les Hélices, car on en voit encore lorsque toutes celles-ci ont disparu; elles s'enfoncent dans la terre, se cachent dans les vieux murs, et paraissent préférer les vieux troncs d'arbres pourris, dans l'intérieur desquels il y a de l'humus produit de leur pourriture. Arrivées dans l'endroit qu'elles jugent convenable, elles se contractent autant qu'elles le peuvent dans le sens de la longueur; quelquefois elles le sont au point de présenter une forme presque hémisphérique. Elles passent l'hiver dans un état presque complet d'engourdissement; cet état cesse insensiblement à mesure que la chaleur revient, et elles sortent de leur trou lorsque déjà les plantes ont commencé à pousser. C'est aussi à cette époque, vers le commencement de mai, que les Limaces s'accouplent. On n'a point encore de détails suffisants sur leur accouplement. Les anciens avaient eu connaissance de quelques-uns des faits qui y sont relatifs, puisque Redi, et, d'après lui, Lister, ont figuré des Limaces dans ce moment. Depuis il n'y a eu que les observations encore incomplètes de Werlich; elles sont insérées dans l'Isis de Oken; et Férussac, dans son grand ouvrage, les a rapportées dans leur entier. Les Limaces pondent peu de temps après l'accouplement, ordinairement à la fin de mai ou au commencement de juin. Elles déposent leurs œufs, qui sont jaunâtres et arrondis, dans des endroits abrités du soleil; elles en placent

quelques-uns dans le même endroit et vont chercher un autre lieu pour en déposer quelques autres. Ces œufs, d'abord assez transparents, deviennent opaques à mesure que l'embryon qu'ils renferment se développe; il sort de l'œuf plus ou moins promptement, suivant l'état de chaleur de l'atmosphère.

Les Limaces habitent toutes les régions de l'Europe et l'Amérique septentrionale. On en trouve aussi aux deux extrémités de l'Afrique ainsi qu'à la Nouvelle-Hollande. Les espèces de Limaces sont fort difficiles à distinguer entre elles, quoiqu'elles soient en moins grand nombre que les Hélices; elles se confondent facilement par des nuances insensibles de couleur et de formes du corps. Les travaux sur ce genre et sur l'établissement des espèces manquent encore d'un point capital, c'est la connaissance anatomique de l'organe excitateur qui pourra seule servir définitivement à leur distinction. Swammerdam, le premier, avait distingué les Limaces en deux groupes d'après leurs habitudes : les domestiques et les agrestes. Blainville maintint ces divisions en les désignant par les noms de Limaces rouges et de Limaces grises. Férussac proposa un nouveau genre pour les Limaces rouges, et conserva le nom de Limace pour les grises. Outre le caractère bien sensible du point muqueux des Limaces rouges, elles présentent encore d'autres différences assez notables, c'est ainsi qu'elles ont toujours la peau uniformément colorée, que l'extrémité du corps n'est point sensiblement carénée comme dans les Limaces grises; enfin elles manquent de l'organe excitateur, ce qui suppose, comme l'observe Blainville, un mode différent d'accouplement. Ces différences seront plus facilement appréciées, en consultant l'article ARION de ce Dictionnaire où Férussac a indiqué les espèces qu'il y rapporte. On peut néanmoins, suivant l'opinion de Blainville, diviser le genre Limace en deux sections, et l'article ARION de Férussac comprendra la première. Les caractères principaux du genre Limace sont : animal ayant le corps ovale-oblong, complètement gastéropode; la peau partout fort épaisse, mais surtout à la partie antérieure du dos, où elle forme un écusson plus ou moins circonscrit ou bouclier coriace, contenant, dans son épaisseur, un rudiment de coquille, plus ou moins évident; cavité pulmonaire située au-dessous de l'écusson et ayant son orifice plus ou moins avancé sur le bord droit; anus au bord postérieur de cette ouverture; terminaison des organes de la génération par une ouverture commune, située à la racine du tentacule antérieur droit. Les espèces suivantes devront appartenir à la seconde division du genre :

LIMACE CENDRÉE. *Limax cinereus*, Lin., Gmel., pag. 3100, n° 4; Drap., Moll. terrest. et fluv. de la France; Lamk., Anim. sans vert., t. VI, p. 40, n° 5; *Limax antiquorum*, Fér., Hist. des Moll. terrest. et fluv., p. 68, pl. 4, fig. 1 et 4, et pl. 8, a, fig. 1.

LIMACE TACHETÉE. *Limax variegatus*, Drap., loc. c., p. 127, n° 9; *Limax flavus*, Lin., Syst. Nat., p. 3102, n° 7; *Limax variegatus*, Fér., loc. cit., pl. 5, fig. 1 à 6.

LIMACE AGRESTE. *Limax agrestis*, Lin., Gmel., p. 3101, n° 6; Lamk., Anim. sans vert., loc. cit., n° 4;

Drap., loc. cit., pl. 9, fig. 9; Fér., loc. cit., p. 75, pl. 5, fig. 7 à 10.

LIMACE DES FORÊTS. *Limax sylvaticus*, Drap., loc. cit., pl. 9, fig. 10; Féruss., Tab. du genre Limace dans l'Hist. des Moll. terrest. et fluv., p. 22, n° 8.

LIMACE JAYET. *Limax Gagates*, Drap., loc. cit., pl. 9, fig. 1; Féruss., loc. cit., p. 76, pl. 6, fig. 1, 2.

LIMACE MARGINÉE. *Limax marginatus*, Drap., loc. cit., pl. 9, fig. 7; *Limax marginatus*, Lin., Gmel., p. 3102, n° 10; Roissy, Buff. de Sonnini, tom. 5 des Moll., p. 182.

LIMACE GORGE DE PIGEON. BOT. Pualet donne ce nom à un Agaric de sa famille des Glaireux, qui paraît être l'*Agaricus clypeatus*, L.

LIMACE PIERREUSE ou **LIMACE DE MER.** POLYP. et MOLL. Nom vulgaire d'une variété du *Madrepora pileus*, L., dont Lamarck a fait son *Forgia Limacina*. V. FONGIE. On a aussi appelé les Aplysies et les Doris **LIMACES DE MER.**

LIMACELLE. *Limacella*. MOLL. Genre que Blainville a établi pour un Mollusque de la famille des Limacins qu'il a eu occasion d'observer dans la collection du Muséum Britannique. Quoique ce Mollusque ait la forme des Limaces, il en diffère cependant en ce que le pied est séparé du manteau par un sillon qui fait tout le tour du corps. Voici les caractères que Blainville a donnés à ce genre : corps allongé, subcylindrique, pourvu d'un pied aussi long et aussi large que lui, dont il n'est séparé que par un sillon, enveloppé dans une peau épaisse, formant à la partie antérieure du dos une sorte de bouclier protecteur de la cavité pulmonaire dont l'orifice est à son bord droit; les orifices de l'appareil générateur distants; celui de l'oviducte à la partie postérieure du côté droit, et communiquant, par un sillon, à la terminaison de l'organe mâle situé à la racine du tentacule droit. La seule espèce connue de ce genre avait d'abord été nommée par Blainville **LIMACELLE LACTESCENTE**, *Limacella lactescens*; mais depuis, il lui a substitué le nom de **LIMACELLE D'ELFORT**, *Limacella Elfortiana*, espèce qui n'est ni décrite ni figurée; et la singularité des caractères de cet animal lui a paru telle qu'il a ajouté à sa description : « Cette combinaison de caractères nous paraît si anomale, que nous doutons réellement que nous ayons bien observé le Mollusque sur lequel nous avons établi ce genre. »

LIMACES. MOLL. Famille de Mollusques gastéropodes pulmonés, terrestres, déjà établie sous le nom de Limaciens (V. ce mot) par Lamarck, à laquelle Férussac, en y faisant des changements assez notables, a donné le nom de Limaces. Cette famille, qui fait partie de l'ordre des Géophiles de cet auteur, est divisée de la manière suivante :

A. Entièrement cuirassées; tentacules contractiles.

1. DICÈRES.

Onchides; Onchidies.

2. TÉTRACÈRES.

Vaginule, Philomique, Eumèle, Véronicelle.

B. Cuirassées antérieurement; quatre tentacules rétractiles.

Limacelle, Arion, Limace, Parmacelle.

c. Unitestacées avec cuirasse sans collier.
Plectrophore.

d. Unitestacées, sans cuirasse avec collier.
Testacelle.

L'arrangement de cette famille conduit insensiblement des Limaces aux Limaçons par l'intermédiaire des Plectrophores et des Testacelles qui avoisinent les Hélicarions et les Vitrines.

LIMACIA. BOT. Ce genre de Loureiro (*Fl. Cochinch.*, édit. Willd., 2, p. 761) a été réuni au *Cocculus* par De Candolle (*Syst. Veget. Nat.*, 1, p. 526) qui a donné le nom de *Cocculus Limacia* à l'unique espèce dont il était composé. Jussieu (Ann. du Mus. d'Hist. natur., vol. XI, pag. 151) avait indiqué ce rapprochement en établissant que les genres *Epibaterium* de Forster et *Limacia* de Loureiro étaient identiques. Or les deux espèces d'*Epibaterium* font aussi partie de *Cocculus*. *V.* ce dernier mot.

Le nom de *Limacia* a encore été donné par Dietrich à *Runea* de Poiteau.

LIMACIENS. MOLL. Famille établie par Lamarck, dans la Zoologie philosophique, pour les genres Onchide, Limace, Parmacelle, Vitrine et Testacelle. Lamarck a reproduit la même famille, sans aucun changement, dans l'Extrait du Cours, ainsi que dans les Animaux sans vert., t. VI, p. 42. En consultant les mots suivants : LIMAÇONS, LIMACELLES, LIMACES, LIMACINÉS et PULMONÉES, on aura une idée suffisante des changements apportés à cette famille par les divers auteurs postérieurs à Lamarck.

LIMACINÉ. *Limacina*. MOLL. Cuvier (Règne Anim., t. II) a créé pour cet animal, très-voisin des Clous, un genre qu'il a nommé ainsi. Lamarck, en l'adoptant, a fait sentir que ce nom, en rappelant l'idée d'une Limace, ne pouvait convenir, puisque la Limacine est pourvue d'une coquille spirale, régulière. Blainville a changé ce nom pour celui de Spiratelle. *V.* ce mot.

LIMACINÉS. *Limacina*. MOLL. Famille établie par De Blainville, pour les Hélices et les Limaces des auteurs. Blainville a été conduit à la réunion de ces deux familles, probablement par la difficulté de placer plutôt dans l'une que dans l'autre, certains genres qui, par les transitions qu'ils présentent, laissent dans le doute à l'égard de la famille à laquelle ils doivent appartenir; Blainville a distribué de la manière suivante, la famille des Limacinés.

† Le bord antérieur du manteau renflé en bourrelet et non en bouclier; une coquille.

Ambrette, Bulime, Agathine, Clausilie, Maillot qui comprend les genres *Partula* et *Vertigo*, Tomogère, Hélice.

†† Le bord antérieur du manteau élargi en une sorte de bouclier; coquille nulle ou presque membraneuse.

Vitrine qui renferme les genres *Helicolimax* et *Hélicaron* de Férus., Testacelle, Parmacelle, Limacelle, Limace, Onchidie qui comprend le genre *Véronicelle*, Blainv. *V.* tous ces mots.

LIMACIUM. BOT. Fries donne ce nom à l'une des tribus de son genre *Agaricus*; elle se compose des espèces à voile fugace et visqueux, à feuillets adhérents et dé-

currents, à sporidies blanches. Cette tribu rentre dans le genre *Gymnopus* de Persoon et comprend une douzaine d'espèces. Les unes sont suspectes ou malfaisantes, telle est l'*Agaricus pubescens*; d'autres sont bonnes à manger, comme l'*Agaricus eburneus*. Les espèces de cette tribu sont terrestres, automnales et de moyenne grandeur. Les feuillets sont ordinairement blancs, rarement jaunes, très-entiers, etc. *V.* AGARIC.

LIMACODE. *Limacodes*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des faux Bombyx, établi par Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.), et répondant à une sous-division de la première division des Bombyx de cet auteur (*Gener. Crust.*, etc., t. 4, p. 219). Les caractères de ce genre sont : antennes peu ou point pectinées dans les deux sexes; ailes en toit; chenilles rampantes, ayant les pieds écaillés rétractiles; les membraneux suintant une liqueur gluante. Latreille rapporte à ce genre les *Hepialus*, *Testudo*, *Asellus* et *Bufo* de Fabricius et plusieurs autres.

LIMAÇON. MOLL. C'est sous cette dénomination que Férussac a groupé les genres qui, pour la plupart, constituent la famille des Colimacés de Lamarck. *V.* ce mot. Cependant il y a des différences notables, puisque le genre Hélice de Férussac, à lui seul, renfermait presque tous ceux des Colimacés de Lamarck. Voici de quelle manière cette famille est distribuée dans les Tableaux systématiques des Animaux Mollusques :

A. Une cuirasse et un collier. TÉTACÈRES. Hélicarion, Fér.; Hélicolimace, Fér.

B. Un collier sans cuirasse.

1. TÉTACÈRES. Hélice.

2. DICÈRES. Vertigo. Partule. *V.* ces mots.

LIMAÇONNE. INS. Nom vulgaire de la chenille du *Bombyx fascelina* de Fabricius.

LIMAÇONS. MOLL. Cette expression, synonyme d'Hélice, dans le plus grand nombre des auteurs, a pourtant été employée par d'autres d'une manière plus générale pour désigner toutes les Coquilles enroulées, soit marines, soit terrestres, dont la forme, plus ou moins globuleuse, présentait quelques rapports avec celle des véritables Hélices. D'Argenville est un de ceux qui la généralisèrent le plus. Adanson l'appliqua à la première section de ses Coquillages univalves sous le nom de Limaçons univalves; il y rangea douze genres divisés en cinq familles; l'une d'elles, la troisième, comprend le genre Limaçon qui ne renferme que des Coquilles véritablement terrestres, lorsque tous les autres genres de la section des Limaçons ne comprennent que des Coquilles d'eau douce ou marines. Les auteurs plus modernes, en conservant le mot de Limaçon, le restreignirent beaucoup, et ne l'appliquèrent plus qu'aux seules Coquilles terrestres.

LIMAÇONS A BOUCHE APLATIE. MOLL. Nom donné par un grand nombre de conchyliologistes aux espèces du genre *Trochus* de Linné. *V.* TROQUE.

LIMAÇONS A BOUCHE DEMI-RONDE. MOLL. Nom vulgaire des Coquilles du genre *Natica*. *V.* ce mot.

LIMAÇONS A BOUCHE RONDE. MOLL. On donne vul-

gairement ce nom aux Coquilles du genre *Turbo*. *V.* ce mot.

LIMACULE. pois. foss. Luid paraît désigner sous ce nom, une sorte de Glossopêtre. *V.* ce mot.

LIMANDE. pois. Espèce du genre *Pleuronecte*. *V.* ce mot.

LIMAS. moll. Synonyme vulgaire de Limace. *V.* ce mot.

LIMATODE. *Limatodis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par le docteur Blume, pour une plante qu'il a observée dans les forêts montagneuses de l'île de Java. Caractères : folioles externes du périanthe, ou sépales, semblables aux internes, ou pétales, les unes et les autres étalées; labelle dressé, concave, atténué à sa base en un court éperon; son limbe est étalé, indivis et renflé intérieurement; gynostème droit, dilaté supérieurement et inséré en dessous de l'extrémité, sur un bec plan, incliné, plus ou moins allongé; anthère hiloculaire, mais offrant en quelque sorte quatre locelles dans chacune desquelles se trouve une masse pollinique obovale, comprimée, pulposo-ceracée; caudicules courtes et filiformes; glandule très-petite. Quoique ce genre ait quelque rapport avec le *Bletia* par le petit bec plan qui se trouve sous l'aréole stigmatique, et avec l'*Amblygottis* par la forme particulière du labelle, il n'est cependant guère permis de confondre les espèces de ces trois genres. On ne connaît jusqu'ici que le LIMATODE PAUCIFLORE, *Limatodis pauciflora*, Blume. C'est une plante herbacée terrestre, à racines fibreuses; à tige renflée à sa base; à feuilles lato-lancéolées, nervurées, membraneuses; le pédoncule est latéral, solitaire, chargé d'un petit nombre de fleurs blanches.

LIMAX. moll. *V.* LIMACE.

LIMBARDE. *Limbarda*. BOT. Genre de la famille des Syanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par Adanson, et adopté par II. Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre presque hémisphérique, formé de folioles membraneuses, imbriquées, entièrement appliquées, nullement appendiculées, linéaires-lancéolées et coriaces; réceptacle large, plan, marqué de fossettes, et hérissé de papilles; calathides radiées, dont les fleurs centrales sont nombreuses, régulières, hermaphrodites, celles de la circonférence nombreuses, disposées à peu près sur un seul rang, en languettes et femelles; anthères pourvues, à la base, de longs appendices subulés et découpés; akènes oblongs, cylindriques, hérissés de longs poils, surmontés d'une aigrette composée de poils légèrement plumeux. Ce genre fait partie de la tribu des Inulées, section des Inulées prototypes de Cassini. Il a été constitué aux dépens des *Inula*, et ne diffère de ce dernier genre que par la structure de l'involucre qui est surmonté d'un appendice étalé et foliacé dans les vraies Inules. Le *Limbarda tricuspis*, Cassini, ou *Inula crithmoides*, L., est le type du genre. C'est un arbuste rameux, garni de feuilles linéaires, épaisses, charnues, persistantes pendant l'hiver, tridentées au sommet, dans l'aisselle desquelles naissent de petits faisceaux de feuilles disposées en rosette et appartenant à un rameau non développé. Les calathides sont jaunes et so-

litaires au sommet des rameaux. Cette plante n'est pas rare sur les bords de la Méditerranée. On mange ses feuilles confites dans le vinaigre. De Candolle, dans son *Prodrômus*, t. 5, p. 470, fait du genre *Limbarda*, une division de son genre *Inula*.

LIMBE. *Limbus*. BOT. Dans un calice monosépale ou une corolle monopétale, on donne le nom de Limbe à la partie évasée, qui en offre les divisions. Le Limbe est surtout distinct quand le calice ou la corolle sont tubuleux à leur base. Ainsi dans la corolle du Lilas, du Jasmin, etc., le tube est la partie inférieure rétrécie et cylindrique, le Limbe est la partie plane et étalée, qui présente quatre ou cinq lanières. *V.* CALICE et COROLLE.

LIMBILITE ou LIMBITE. MIN. (Saussure, Journal de Physique, t. XLIV, p. 241.) Substance d'un jaune-brunâtre, assez tendre, fusible en émail noir, et disséminée en grains irréguliers, dans les laves de la colline de Limbourg, en Brisgau. Elle a beaucoup de rapports avec la Chusite du même auteur, trouvée dans la même roche basaltôide, et qui n'en diffère que par sa fusibilité en émail blanc. Haüy et la plupart des minéralogistes n'ont vu, dans ces substances, que des altérations de l'Olivine ou Périidot granuliforme.

LIMBORCHIA. BOT. Synonyme de *Coutoubea*. *V.* ce mot.

LIMBORIE. *Limboria*. BOT. Genre de Lichens, établi par Acharius (*Act. de Stockholm*, 1814, p. 246) qui l'a ainsi caractérisé : conceptacles noirs ou gris, en forme de petites coupes, dont le bord est découpé irrégulièrement, et semblables à une couronne. Ils ne sont point stipités comme les *Calycium* dont ils se rapprochent beaucoup par le reste de l'organisation; le thallus forme une croûte très-mince, uniforme, adhérente aux bois et aux écorces d'arbres. La place de ce genre, parmi les Lichens, n'est pas sans objection, car, selon des naturalistes dont l'autorité est très-respectable, il serait mieux classé parmi les Urédinées de la famille des Champignons. En le considérant comme appartenant aux Lichens, le professeur Fée l'a réuni, ainsi que le *Coniocybe* et le *Cyphelium* d'Acharius, en un seul genre, qu'il nomme *Acolium*. Persoon (*Act. Weter.*, 1810, p. 11) a décrit et figuré l'espèce principale sous le nom générique de *Schizoxylum*.

LIME. *Lima*. concn. Ce genre, créé par Bruguière, dans les planches de l'Encyclopédie, n'avait point été caractérisé par lui; Lamarck, dans ses premiers travaux, lui imposa, le premier, les caractères génériques, et depuis il fut admis par la plupart des zoologistes. Bruguière avait placé ce genre à la suite des Peignes, et c'est avec eux, en effet, qu'il a le plus de rapport. Lamarck, dans le Système des Animaux sans vertèbres, 1801, le mit également en rapport avec ce genre et les Houlettes. Lorsque cet auteur établit des familles parmi les Mollusques, dans sa Philosophie zoologique, il comprit dans celle des Byssifères la Lime, la Houlette et d'autres genres qu'il sépara des Peignes qui furent placés dans la famille des Ostracés. Cet arrangement resta absolument le même dans l'Extrait du Cours publié en 1811; mais dans son dernier ouvrage il apporta quelques changements, institua la famille des Pectinides qu'il forma d'une partie des genres de

ses Ostracés et des Byssifères de l'Extrait du Cours, et rétablit ainsi les rapports naturels des Limes avec les Peignes, les Houlettes et les Plagiostomes. Cuvier, Règne Animal, conserva le genre Huitre à peu près tel que Linné l'avait fait. Les Limes, les Peignes, etc., s'y trouvèrent compris à titre de sous-genres. Férussac n'adopta pas, à cet égard, le sentiment de Cuvier; il préféra l'opinion de Lamarck; il admit la famille des Pectinides, et le genre Lime y fut compris. Blainville, dans son article MOLLUSQUE du Dictionnaire des Sciences naturelles, admit par le fait la famille des Pectinides de Lamarck, en lui donnant le nom de Subostracés; il la réforma en en éloignant deux genres: celui de la Lime y resta. Latreille conserva l'opinion de Cuvier en élevant au titre de famille le genre Huitre de ce zoologiste; il le divisa en deux tribus, dont la seconde répond assez bien aux Pectinides de Lamarck: c'est dans cette tribu des Ostracés que se trouvent les Limes.

Il est donc facile de voir qu'il n'existe que deux opinions sur ce genre. Doit-il rester dans les Ostracés ou faire partie des Pectinides? Toute la question est là; si on considère les différents caractères des Limes, et si on les compare à ceux des Peignes, on leur trouvera beaucoup plus de rapports qu'avec les Huitres. Si, avec Poli, on s'attache plus spécialement à l'animal, on lui trouvera bien des rapports avec les Huitres et les Avicules; mais on lui en trouvera plus encore avec les Peignes. La coquille des Limes s'éloigne certainement beaucoup de celle des Huitres proprement dites; elle est régulière, solide, non foliacée, non adhérente, si ce n'est par le byssus que porte l'animal. Elle a des oreillettes cardinales comme les Peignes; seulement elles sont plus courtes, et le ligament est placé de même dans une fossette cardinale triangulaire. La principale différence entre ces genres, différence que Latreille a parfaitement saisie, puisque c'est sur elle qu'il les a séparés en deux familles voisines, est l'existence du byssus dans les Limes, lorsqu'il manque presque toujours dans les Peignes. Poli, dans son bel ouvrage des Testacés des Deux-Siciles, a donné l'anatomie d'une espèce de Lime que l'on trouve assez fréquemment dans la Méditerranée; il lui a reconnu tant de ressemblance avec l'animal de l'Avicule qu'il n'a pas cru devoir les séparer en deux genres. Dans sa méthode, ces deux genres réunis forment celui qu'il nomme Glaucodermes; il ne peut être admis tel qu'il est; car la différence entre les coquilles seules est si grande qu'elle a suffi depuis longtemps à tous les auteurs pour les séparer. Voici de quelle manière Blainville caractérise ce genre: corps médiocrement comprimé, subsymétrique, enveloppé dans un manteau, fendu dans presque toute sa circonférence, très-finement frangé sur ses bords et sans aucun indice de siphon; bouche entourée de lèvres frangées et de deux paires d'appendices labiaux; un appendice abdominal (le pied) rudimentaire, avec un byssus. Coquille ovale, plus ou moins oblique, presque équivalve, subauriculaire, régulièrement bâillante à la partie antérieure du bord inférieur; les sommets antérieurs et écartés; charnière buccale, longitudinale, sans dents; ligament arrondi, presque extérieur, inséré dans une excavation de chaque valve; impression

musculaire centrale, partagée en trois parties distinctes. Les espèces de ce genre sont peu nombreuses: Lamarck en donne six vivantes dans différentes mers, et DeFrance en cite onze espèces fossiles, parmi lesquelles il y en a quelques-unes de douteuses par la difficulté qu'on a de les dégager, pour la plupart, de la pierre dure qui les enveloppe. Parmi les Coquilles du genre Plagiostome, il y en a plusieurs qui sont également douteuses à cause de leur mauvais état de conservation habituel. Comme dans les Plagiostomes il ne doit pas y avoir de bâillement pour le passage d'un byssus, toutes les fois que le côté antérieur des valves est caché ou cassé, il est impossible de décider le genre. Cela est si vrai que le Plagiostome semi-lunaire, que l'on rapporte comme type du genre, est pourtant une véritable Lime, comme l'on peut facilement s'en assurer par un examen attentif. La Coquille nommée par Sowerby (*Mineral Conchology*, pl. 152), *Lima gibbosa*, n'est point une Lime; car, possédant plusieurs individus de cette espèce, les deux valves réunies et dans un parfait état de conservation, Deshayes affirme qu'il n'existe pas le moindre bâillement entre les valves pour le passage d'un byssus. Il est donc nécessaire de la rapporter parmi les Plagiostomes. On voit par ces observations combien il importe d'examiner avec soin et sur des individus qui offrent un bon état de conservation les caractères généraux.

LIME COMMUNE. *Lima squamosa*, Lamk.; *Ostrea Lima*, Gmel., n° 95, Chemnitz, Conch., t. VII, tab. 68, fig. 651; Encycl., pl. 206, fig. 4; D'Argenville, Conch., pl. 24, fig. E.

LIME SUBÉQUILATÉRALE. *Lima glacialis*, Lamk., Animaux sans vert., t. VI, pag. 157, n° 5; *Ostrea glacialis*, L., Gmel., n° 96; Knorr, Vergl. t. VI, tab. 56, fig. 5; Encyclop., pl. 206, fig. 2 et 5.

LIME ENFLÉE. *Lima inflata*, Lamk., Anim. sans vertères, loc. cit., n° 1; Lister, *Synop. Conch.*, tab. 177, fig. 14; Encyclop., pl. 206, fig. 5.

LIME. MOLL. V. CANCELLAIRE.

LIME. BOT. Ce mot qui est synonyme de Limon, désigne aussi quelquefois le *Phalaris aspera* ou Alpiste rude et un *Cynosurus*.

LIME-BOIS. *Xylotrogi*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serri-cornes, division des Malacodermes, à laquelle Latreille donne pour caractères (Fam. nat. du Règne Anim.): corps toujours long, étroit et ordinairement linéaire, avec la tête presque orbiculaire ou presque globuleuse, dégagée ou distincte du corselet par un étranglement brusque, en forme de col. Les mandibules sont courtes, épaisses et dentées. Les antennes sont filiformes ou amincies vers le bout. Les tarsi sont filiformes, leur pénultième article est rarement bilobé. Les élytres sont quelquefois très-courtes. Le nom français de Lime-Bois a été établi la première fois par Cuvier qui, dans son Tableau élémentaire de l'Histoire naturelle des Animaux, traduit ainsi le mot *Lymexylon* qui désigne, dans Fabricius, un genre de Coléoptères. Duméril (*Zool. Anal.*) donne le nom de Ruine-Bois, aux insectes de cette tribu. Sous la forme de larve, ces insectes vivent dans le bois et le percent dans tous les sens; ils

sont quelquefois très-nuisibles aux bois de constructions navales qu'ils gâtent entièrement (*V. LYMEXYLON*). Latreille divise cette tribu en cinq genres, ce sont les genres Atractocère, Hylécète, Lymexylon, Cupès et Rhysode. *V.* ces mots.

LIMÉNITIS. INS. Fabricius a formé, sous ce nom, un genre de Lépidoptères diurnes, qui comprend le Papillon du Peuplier, le Papillon Sibylle et quelques autres analogues. Latreille n'a considéré ce genre que comme une simple division de ses Nymphales, qui comprend ceux à ailes presque rondes, guère plus longues que larges, à antennes grêles, formées presque insensiblement et pour ainsi dire sans massue. *V.* NYMPHALE.

LIMÉOLE. *Lineum*. BOT. Ce genre, de la famille des Portulacées et de l'Heptandrie Digynie, L., est ainsi caractérisé : calice à cinq folioles ovales, acuminées, membraneuses sur les bords; corolle à cinq pétales égaux, ovales, obtus, plus courts que le calice; sept étamines non saillantes, à filets dilatés et cornés à la base; ovaire supère, globuleux, surmonté de deux styles à stigmates obtus; fruit sphérique, divisible en deux parties que Gärtner regardait comme des graines nues, et qui sont hémisphériques, scabres en dehors, concaves à leur face intérieure. Le *Lineum Africanum*, L., est le type du genre. C'est une plante qui a le port de la Corrigiole, et qui croît dans l'Afrique orientale et australe. Une seconde espèce a été ajoutée par Linné fils qui lui a donné le nom de *Lineum aphyllum* auquel Thunberg a substitué celui de *Lineum Capense*, parce qu'il nommait une autre espèce nouvelle *Lineum Ethiopicum*.

Le *Lineum humile* de Forskahl est la même plante que l'*Andrachne telephoides*, L.

LIMETTE. BOT. Nom que porte le fruit du *Citrus Limetta*, Risso.

LIMETTIER. BOT. On donne ce nom à une des sections du genre Oranger. *V.* ORANGER.

LIMEUM. BOT. *V.* LIMÉOLE.

LIMIA. BOT. Ce genre, établi par Vandelli, rentre dans le *Vitex* de Linné. *V.* ce mot.

LIMICOLES. *Limicola*. OIS. Illiger a formé, sous ce nom, une famille des Oiseaux qui vivent dans les terres limoneuses; tels sont les Courlis, les Bécasses, les Barges, etc.

LIMICULA. OIS. Nom substitué par Vieillot à celui de *Limosa*, imposé par Brisson au genre Barge. *V.* ce mot.

LIMIER. MAM. Race de Chiens que l'on dresse pour la chasse. Le Limier est plus fort et plus ramassé que le Chien courant.

LIMNACÉS. MOLL. De Blainville a nommé ainsi la famille des Limnéens de Lamarck. *V.* ce mot.

LIMNADE. *Limnas*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Trinius qui lui donne pour caractères : épillets hermaphrodites, uniflores; deux glumes naviculaires, à trois côtes angulaires, dont l'inférieure un peu plus petite que l'autre; deux paillettes : la supérieure la plus petite, avec une arête torse, l'inférieure comprimée, aiguë, aristée en dessous du milieu; deux squammules latérales allongées; trois étamines; ovaire sessile; style bifide; stigmates plumeux.

LIMNADE DE STELLER. *Limnas Stelleri*, Trin. Chammes en gazon; feuilles sétacées, les radicales allongées; panicules simples, pauciflores; pédicelles épaissis vers le sommet, articulés avec l'épillet. Du Kamtschatka.

LIMNADIE. *Limnadia*. CRUST. Genre de l'ordre des Phyllopoètes, famille des Aspidiophores de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Adolphe Brongniart qui lui donne pour caractères : corps entièrement renfermé dans un test bivalve; deux yeux rapprochés; quatre antennes, deux petites simples, deux grandes divisées en deux branches; vingt-deux paires de pattes. Ces Crustacés diffèrent des *Apus* par la forme du test, et par leurs grandes antennes qui manquent dans ces derniers; ils s'éloignent des *Branchipus* par la présence du test, par la position des yeux, les antennes bifides et le nombre double des pattes. Les *Daphnia* s'en distinguent facilement par leur tête saillante hors du test; et les genres *Cypris*, *Cythéréc* et *Lynceus* en sont suffisamment distingués par la forme de leurs antennes et le nombre des pattes. Cependant quelques espèces de *Lyncées* s'en rapprochent par leurs formes extérieures. Ce genre avait été confondu par Hermann fils, avec les *Daphnies*, et il en avait donné une courte description sous le nom de *Daphnia gigas*. Adolphe Brongniart en a rencontré un grand nombre d'individus, et ayant remarqué qu'ils différaient par beaucoup de caractères du genre dans lequel Hermann les avait placés, il les a étudiés avec soin et a établi le genre *Limnadia*. Le corps de ces crustacés est entièrement renfermé dans un test bivalve, ovale, transparent, jaunâtre, lisse et n'offrant que quelques zones parallèles à son bord lisse; l'animal contenu dans ce test est allongé et recourbé à sa partie postérieure; sa tête n'est pas séparée du reste du corps. Les yeux, placés à sa partie antérieure, ne sont pas sphériques, mais leurs côtés internes sont presque plans, tandis que leurs côtés externes sont très-convexes; ils sont très-rapprochés, contenus dans une même protubérance de la tête et composés d'une infinité de petits globules inégaux, qui reçoivent chacun un nerf envoyé du cerveau. Au-dessous des yeux et sur la ligne moyenne, on voit une crête peu saillante, qui offre de chaque côté une petite antenne simple, élargie à son extrémité et crénelée sur ses bords; plus en dehors se trouvent deux grandes antennes aussi longues que la moitié du corps, d'abord simples et composées de huit articles et ensuite divisées en deux branches, chacune formée de douze articles. La bouche est située en dessous de ces antennes et composée de deux mâchoires et de deux mandibules. Les mâchoires forment par leur réunion, une sorte de bec ordinairement replié sous la tête; les mandibules sont renflées en forme de poire, arquées et tronquées à leur extrémité inférieure; leur partie supérieure est insérée au sommet de la tête, derrière les yeux, tandis que les deux extrémités planes se rejoignent à l'entrée de la bouche et sont réunies par leur bord antérieur. Ces mandibules broient les aliments d'une manière très-remarquable, en exécutant chacune, autour des points d'insertion comme d'un axe, des mouvements oscillatoires qui augmentent et diminuent alternativement l'angle compris entre les deux extrémités planes qui les ter-

minent inférieurement. On voit à la partie supérieure de la tête un petit appendice vasculaire droit et incolore, dont l'usage est inconnu. Le corps ou tronc de ces Crustacés se compose de vingt-trois anneaux dont les vingt-deux premiers portent chacun une paire de pattes branchiales; le dernier segment forme la queue qui est terminée par deux filets divergents. Les pattes se divisent à une petite distance de leur insertion, en deux branches dont l'une, interne, porte quatre appendices branchiaux très-ciliés, et l'autre, externe, est simple; avant de se diviser la patte présente à sa face externe, un appendice cylindrique, légèrement renflé et qui paraît avoir un canal dans son milieu. Cet appendice est recouvert par un long filet qui, dans les onzième, douzième et treizième paires de pattes, s'étend beaucoup dans la cavité qui se trouve entre le dos de l'animal et la carène du test, et après lesquels les œufs adhèrent. Les dix premières pattes sont, à peu près, de la même longueur et égales aux grandes antennes; les suivantes diminuent rapidement jusqu'aux dernières qui sont très-courtes. Le cerveau est situé à la partie antérieure de la tête, sous les yeux; il s'étend entre les bases des deux grandes antennes, et embrasse une petite partie de l'œsophage; il est réniforme, grumeleux, grisâtre; sa convexité donne naissance aux deux nerfs optiques; on ne peut distinguer ni cordon nerveux ni aucune autre partie du système nerveux. Le tube digestif est simple dans toute son étendue, et n'offre ni cœcum ni vaisseau bilieux; il est seulement renflé dans son milieu, commence entre les deux mâchoires, passe sous le cerveau, se porte en arrière et se courbe encore une fois pour suivre la direction du corps. Le vaisseau dorsal, placé entre l'intestin et le dos, se termine dans la tête. A la partie antérieure on trouve un autre vaisseau assez considérable, qui s'étend entre le canal intestinal et la base des pattes. Adolphe Brongniart pense que c'est le tronc pulmonaire. Les œufs de ces Crustacés sont situés dans l'intérieur du corps, sur les côtes du canal intestinal et dans le premier article des pattes jusqu'à la base de ce canal récurrent, dont on a parlé en décrivant les pattes. Ils sont arrondis, transparents et d'une grosseur variable; ils ne sont pas réunis en masses, mais épars. Beaucoup d'individus offrent, en outre, une quantité d'œufs très-considérable, agglomérés dans la cavité du test; ces œufs sont beaucoup plus développés que les autres, jaunâtres, et ont tous une partie enfoncée soit au centre, soit à l'un des bords; ils adhèrent tous par des filaments très-déliés, aux filets des dernières pattes. Ces œufs ainsi placés sortent de la cavité du test par deux routes différentes; quand l'animal est tranquille il les pond un à un par la partie antérieure du corps où ils arrivent peu à peu à l'aide du mouvement des branchies: ils sortent alors en dessous des mandibules; quand au contraire l'animal est inquiet ou placé dans un espace qui ne lui convient pas, il les rejette en masse par la partie postérieure du test. Ce qu'il y a de plus curieux à éclaircir dans l'histoire de ces animaux, c'est leur mode de génération. Sur plus de mille individus qu'Adolphe Brongniart a observés à Fontainebleau, il n'en a pas trouvé un seul qui n'ait des œufs soit sur le dos, soit dans l'intérieur du corps.

On ne peut expliquer ce phénomène qu'en supposant que ces Crustacés sont susceptibles de fournir plusieurs générations par une seule fécondation; alors il faudrait penser que la génération qui existait lorsqu'Adolphe Brongniart les a trouvés à Fontainebleau, n'avait pas besoin d'être fécondée et consistait uniquement en femelles; où bien on pourrait les regarder comme hermaphrodites avec fécondation mutuelle ou avec fécondation propre. On ne connaît pas les matières dont se nourrissent ces Crustacés; ceux qui ont été conservés vivants, étant privés de toute nourriture, ont mangé leurs œufs. Ils nagent sur le dos, comme la plupart des Entomostracés, mais d'une manière continue comme les *Apus* et non par sauts comme les *Daphnia*. Leurs grandes antennes paraissent être leur principal organe de natation, leurs pattes ne remuant que pour remplir les fonctions de branchies. Ils changent de peau assez souvent.

LIMNADIE D'HERMANN. *Limnadia Hermannii*, Ad. Br. (Ann. du Mus. d'Hist. nat., t. 6, pl. 15); *Daphnia gigas*, Herm. (Mém. Aptér., p. 154, t. 5); elle est longue de quatre lignes, d'une couleur blanchâtre, transparente.

LIMNÆA. MOLL. Genre formé par Poli pour les animaux des Mulettes et des Anodoutes. V. ces mots.

LIMNANTHE. *Limnanthes*. BOT. Genre que Robert Brown a proposé comme type d'une famille nouvelle qu'on nommerait Limnanthées. Il offre pour caractères, un calice à cinq divisions; cinq pétales; dix étamines; cinq nucules. Ce genre a été institué pour une plante apportée récemment de la Californie par Douglas, qui l'a découverte sur les bords d'un lac d'où est venu le nom générique que lui a imposé Brown.

LIMNANTHE DE DOUGLAS. *Limnanthes Douglasii*, Br. Botan. Regist., 1675. Cette plante est annuelle, entièrement succulente, glabre et d'un vert jaunâtre; ses tiges sont longues de sept à huit pouces, cylindriques, rameuses, assez souvent couchées, garnies de feuilles alternes portées sur un long pétiole cylindrique, sillonné en dessus; ces feuilles ont leur lame trifoliée ou ailée avec impaire; les folioles sont linéaires-ovales, très-entières ou inégalement divisées en trois lobes ou découpures. Les fleurs exhalent une odeur fort agréable; elles sont ou axillaires ou solitaires, portées sur des pédoncules filiformes, plus longs qu'elles. Le calice est un peu épais à sa base, divisé en cinq parties égales, ovales, aiguës, plus courtes que la corolle, d'un vert assez tendre, marquées de cinq nervures longitudinales, inégales, d'une nuance plus foncée et qui ne s'étendent pas jusqu'au bord de la division ou découpure. Les cinq pétales sont presque périgynes, cunéiformes, rétus, jaunes au centre et à l'onglet, blancs vers les bords, et veinés. Les étamines, au nombre de dix, ont cinq de leurs filaments opposés aux pétales, plus courts et presque plans à leur base; les cinq autres sont plus longs et ont à leur base, du côté externe, une gibbosité en forme d'appendice; les anthères sont blanches, oblongues, biloculaires, attachées par le milieu, versatiles, introrses et longitudinalement déhiscentes. Les cinq ovaires sont entièrement séparés et opposés aux plus longs filaments; du centre s'élève un seul style filiforme, qui se divise au sommet en cinq filets portant

chacun un stigmate petit et capité. Le fruit consiste en cinq baies discolorées, rugueuses, monospermes, enveloppées du calice et des pétales persistants, contenant autant de nucules. Cette plante croît de préférence dans les terrains fort humides et même vaseux; elle paraît susceptible de se propager très-facilement par le semis.

LIMNANTHEMUM. BOT. Même chose que Villarsie.

LIMNANTHUS. BOT. Sous ce nom, Necker (*Elem. Bot.*, n° 651) avait rétabli le genre *Nymphoides* de Tournefort, réuni par Linné à son *Menyanthes*; mais le nom de *Villarsia*, substitué par Gmelin, ayant été admis par plusieurs auteurs et notamment par Ventenat, R. Brown et De Candolle, c'est au mot VILLARSIE que seront exposés les caractères génériques.

LIMNAS. BOT. *V. LIMNADE.*

LIMNEBI. *Limnebius*. INS. Coléoptères pentamères. Ce genre a été établi par Leach, dans la famille des Carnassiers, tribu des Hydrophilins, pour quelques petites espèces confondues pendant longtemps avec les Hydrophiles. Caractères : mâchoires et mandibules coriaces; antennes composées de huit articles; corselet étreci vers l'extrémité; corps ovale; jambes et tarsi postérieurs ciliés; ces derniers ont leur premier article très-court et exactement soudé avec le second. Les *Limnebius troncatellus* et *minutissimus*, sont encore les seules espèces de ce genre, que l'on soit parvenu à bien déterminer. On les trouve dans les eaux stagnantes de presque toute l'Europe.

LIMNÉE. *Limnea*. MOLL. Et non *Lymnée*. Genre de la famille des Pulmonés aquatiques de Cuvier, et de celle des Limnées de Lamarck, définitivement établi et caractérisé par ce dernier zoologiste. Aucun des conchyliologues qui ont précédé Lamarck n'a pensé à faire des Limnées un genre séparé; ainsi après avoir été confondues, tantôt avec les Hélices, les Bulimes, et plus généralement avec les Buccins, dénomination qui leur fut consacrée par Lister, Geoffroy, Müller, etc.; elles furent enfin rassemblées sous de bons caractères, dans le Système des Animaux sans vertèbres; on doit s'étonner que les naturalistes qui précédèrent cette époque, n'aient pas senti la nécessité de ce genre, car Müller, Geoffroy et Lister lui-même qui connaissaient l'animal, ne pouvaient, sans rompre les rapports les plus évidents, les ranger parmi les autres Coquilles soit terrestres, soit marines. Bruguière surtout, qui avait commencé à opérer quelques réformes dans le système limnéen, pouvait mieux que personne établir ce genre; mais entraîné par le caractère trop vague qu'il avait imposé aux Bulimes, il y confondit les Limnées comme beaucoup d'autres Coquilles étrangères à ce genre. Le genre Limnée créé, Draparnaud le premier l'adopta, et ce savant, qui joignait à une connaissance exacte des Mollusques, un esprit judicieux qui lui en faisait saisir les rapports, ne manqua pas de rapprocher les Limnées des Physes et des Planorbes, ce que Lamarck n'avait pas fait dans son premier ouvrage. Cet illustre naturaliste ne tarda pas à sentir la justesse de l'idée de Draparnaud; aussi, peu de temps après, il rapprocha, comme Cuvier l'avait aussi indiqué, les Limnées des autres Pulmonés aqua-

tiques. D'autres zoologistes, tels que Blainville et Ferrussac, adoptèrent entièrement cette manière de voir. Les rapports qui unissent les Limnées aux autres genres voisins sont donc justes, puisqu'après quelque divergence toutes les opinions se sont réunies en une seule, celle de Draparnaud. Les Limnées sont des Coquilles lacustres, généralement minces, subvitrées, assez fragiles, qui se plaisent surtout dans les eaux stagnantes où souvent elles se multiplient considérablement. Les Limnées habitent toutes les régions de la terre, vers les pôles, comme sous la zone torride et dans les deux hémisphères. L'animal observé depuis longtemps a été anatomisé par Cuvier, dont l'excellent travail est inséré parmi les Mémoires des Annales du Muséum. Blainville en fit aussi la dissection, et ses recherches confirment celles de Cuvier.

Le corps des Limnées, contenu dans une coquille plus ou moins allongée, souvent ovale, ventrue et toujours en spirale, prend lui-même ces diverses formes suivant l'espèce; il ressemble en cela à tous les autres Mollusques trachélopodes auxquels celui-ci appartient, il remplit ordinairement complètement la coquille, quelquefois même il a de la peine à y être entièrement contenu; il est pourvu d'un large pied ovale, lié par un pédoncule au reste du corps; il s'y insère sous le col et le manteau qui l'enveloppe aussi bien que la partie antérieure de son corps, se fixe à l'insertion du pied en prenant plus d'épaisseur vers son bord libre; la tête est large, non séparée du reste par un col pourvu de deux tentacules contractiles; les yeux non pédonculés y sont insérés à la base; au côté interne ces tentacules sont triangulaires, épais, peu allongés. Un voile charnu, échancré dans le milieu, forme deux larges appendices, un de chaque côté, ce qui donne beaucoup d'ampleur à la tête; la bouche est antérieure, mobile, et la masse est obtuse, considérable, elle prend des formes assez différentes; Cuvier dit qu'elle a de la ressemblance avec une bouche humaine, Blainville qu'elle a la forme d'un T renversé; cette bouche est armée de deux dents ou mieux d'une dent divisée en deux parties par une échancrure moyenne; au fond s'aperçoit une langue charnue très-grosse, et au-dessus l'ouverture de l'œsophage; celui-ci, peu renflé, est accompagné de deux glandes salivaires dont les canaux excréteurs aboutissent aux parties latérales de la bouche; il continue à s'avancer sans augmenter de volume et parvient à un estomac très-charnu, très-épais, comparable pour la structure au gésier d'un Oiseau; l'intestin qui en sort est gris et d'une grosseur uniforme; il est assez long; il fait plusieurs grandes circonvolutions dans le foie, reçoit à l'orifice pylorique les vaisseaux biliaires, et se termine à l'anus; le foie est très-grand, grenu; il occupe la presque totalité des tours de spire. La cavité de la respiration est plus profondément enfoncée que dans les Hélices, et son orifice extérieur en diffère aussi par une languette qui peut le boucher et qui se contourne en gouttière, dans le temps de la respiration; du reste cette cavité a beaucoup de ressemblance avec celle des Hélices pour la distribution des vaisseaux. Le système veineux et artériel, pour la circulation générale, ne présente rien de particulier; il est en tout analogue

à ce qui se remarque dans les Mollusques du même ordre. Les organes de la génération ont également beaucoup de ressemblance avec ceux des Hélices, et sont presque aussi compliqués; ils se composent d'un organe mâle et d'un organe femelle; l'organe mâle comprend deux parties: un organe excitateur qui sort au-dessous du tentacule droit, à la base duquel vient aboutir un canal déférent, qui prend son origine au testicule. L'organe femelle se compose d'un ovaire, d'un oviducte, d'une poche à viscosité, et d'un orifice extérieur. L'ovaire est granuleux, jaunâtre, accolé au foie avec lequel il remplit les premiers tours de spire; il en naît l'oviducte, conduit membraneux, d'abord assez large, contourné plusieurs fois, se rétrécissant ensuite beaucoup; il traverse une partie du foie, gagne le testicule à travers lequel il passe pour gagner ensuite le renflement cylindrique ou la poche à viscosité; elle est plissée transversalement et assez régulièrement; elle est destinée à recevoir les œufs et à les invisquer de matière glaireuse avant qu'ils ne puissent être pondus; le renflement se termine à un canal plus étroit, qui reçoit celui d'une petite poche ou vessie dont l'usage ne paraît pas encore bien connu; peu après, il aboutit à l'orifice extérieur qui se voit très-profondément placé à l'endroit où le pédoncule des pieds se réunit au corps. Les deux orifices de la génération se trouvant fort éloignés, cela nécessite de la part des Limnées un mode d'accouplement singulier, qui n'est pas le même que celui des Hélices; dans ce genre deux individus suffisent; ici il en faut trois, celui du milieu agissant lui seul comme mâle et comme femelle, les deux autres n'agissant que comme mâle ou comme femelle seulement. Souvent à ces deux individus viennent s'accoupler d'autres, ce qui quelquefois constitue de fort longues trainées flottantes à la surface des eaux, dont tous les individus agissent à la fois comme mâle et comme femelle excepté les deux des extrémités. Le système nerveux a beaucoup de ressemblance avec celui des autres Mollusques trachélipodes; l'anneau œsophagien ou le cerveau est composé supérieurement de deux ganglions réunis par un tronc médian, transversal, inférieurement de trois autres ganglions dont les deux latéraux sont intimement liés aux deux premiers; de ces ganglions partent des filets dont la distribution générale ne présente rien de particulier; elle est semblable à ce qui existe dans les Mollusques du même ordre.

Les Limnées sont généralement de couleur brune foncée ou d'un brun-verdâtre; leur peau, lisse, sans tubercules, molle et visqueuse, paraît plus sensible encore que celle des Hélices ou des Limaces, car au moindre atouchement les Limnées se contractent, rentrent toutes leurs parties dans la coquille, et, devenant d'une pesanteur spécifique plus considérable, elles tombent au fond de l'eau; comme elles sont forcées de venir respirer l'air en nature, elles ne peuvent rester très-longtemps au fond de l'eau, mais pour revenir à la surface elles sont obligées de ramper sur le fond jusqu'à ce qu'elles atteignent le bord, ou de ramper le long des tiges des plantes aquatiques, ce qu'elles font avec assez de rapidité; lorsqu'elles sont à la surface, elles se tiennent

dans une position renversée, la face inférieure du pied dirigée en haut et la coquille en bas, plongée dans l'eau. Il paraît que, dans cette position, l'animal peut ramper à la surface de l'eau; on suppose alors qu'une couche très-mince de liquide sert de point d'appui aux efforts musculaires de son pied, mais cela est difficile à concevoir, car on sait que l'eau ne peut servir de point d'appui, pour opérer des mouvements, que lorsqu'elle est frappée promptement et par une surface assez large, et cette condition si nécessaire à la natation est loin de se rencontrer ici.

Voici les caractères qui conviennent à ce genre: animal ovale, plus ou moins spiral; les bords du manteau épaissis sur le cou; le pied grand, ovale; la tête pourvue de deux tentacules triangulaires, aplatis, auriformes; les yeux sessiles au côté interne de ces tentacules; bouche avec deux appendices latéraux considérables, et armée d'une dent supérieure bifide; l'orifice de la cavité pulmonaire en forme de sillon, percé au côté droit, et bordé inférieurement par une sorte d'appendice auriforme, pouvant se plier en gouttière; orifices des organes de la génération distants; celui de l'oviducte à l'entrée de la cavité pulmonaire; celui de l'organe mâle sous le tentacule droit (Blainv.). Coquille oblongue, quelquefois turriculée, à spire saillante; ouverture entière, plus longue que large; bord droit tranchant; la partie inférieure remontant sur la columelle et y formant un pli très-oblique, en rentrant dans l'ouverture; point d'opercule. Les espèces de ce genre sont très-difficiles à caractériser; on ne peut se servir que des proportions des diverses parties du test, pour celles dont les animaux ne sont pas connus ou pour les fossiles; on doit recourir aux animaux lorsqu'il est possible de le faire, ce qui présente d'autres difficultés que tous les observateurs ne sont pas à même de vaincre.

LIMNÉE DES ÉTANGS. *Limnea stagnalis*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, p. 159, n° 2; *Helix stagnalis*, Linné, Gmel., pag. 5657, n° 128; *Buccinum stagnale*, Müll., Verm., p. 152, n° 527; *Limneus stagnalis*, Drapar., Moll., pl. 2, fig. 58 et 56; Favanne, Conchil., pl. 61, f. 16; Encycl., pl. 459, fig. 6, a, b. Coquille la plus commune et la plus grande du genre, qui se trouve abondamment dans les étangs et les rivières; elle est ovale, aiguë, composée de sept tours dont le dernier est très-grand et subanguleux supérieurement; elle est mince, transparente, de couleur cornée, substriée longitudinalement; la spire est conique, très-aiguë, l'ouverture est grande, évasée; la columelle se joint au bord droit par un très-gros pli; longueur, plus de deux pouces.

LIMNÉE DES MARAIS. *Limnea palustris*, Lamk., Anim. sans vert., t. vi, pag. 160, n° 5; *Helix fragilis*, Gmel., pag. 5658, n° 129; *Helix palustris*, *ibid.*, pag. 5658, n° 131; *Helix Corvus*, *ibid.*, pag. 5665, n° 203; *Lymneus palustris*, Drapar., Moll., pl. 2, fig. 40, 41 et 42, et pl. 5, fig. 12.

LIMNÉENS. MOLL. Cette famille fut créée par Lamarck, dans l'Extrait du Cours de Zoologie (1811). Il y avait réuni le genre *Conovule*, que depuis il en sépara avec juste raison. Les genres qui la composent aujourd'hui sont réunis par de très-bons caractères, tirés princi-

palement de l'organisation de l'appareil de la respiration. Quoique vivants dans l'eau, les animaux de ces genres sont obligés de venir à la surface respirer l'air qui porte son influence sur un réseau vasculaire semblable à celui des Colimacés. *V. HÉLICE.*

Les anciens auteurs donnaient le nom de Buccins, à la plupart des Coquilles qui sont placées aujourd'hui dans cette famille. Lister donnait aux Planorbes, le nom de Pourpres, et il les avait assez bien circonscrits; cependant Linné rangea indistinctement les Planorbes et les Linnées parmi les Hélices, ce qui réunissait dans un même genre des animaux fort différents et des Coquilles d'un aspect qui devait laisser peu de doutes sur leur origine. Müller, en créant le genre Planorbe, a rempli une indication très-juste; aussi tous les conchyliologues, excepté les savants anglais, qui se sont tenus à la lettre de Linné, l'ont adopté. On doit s'étonner, après la création de ce premier genre, que personne n'ait songé à établir une coupe pour les Linnées qui se trouvaient dans le même cadre d'observations; et Müller, qui avait si judicieusement séparé les Planorbes, confondit celles-ci avec les Buccins. Bruguière les retira des Hélices de Linné, les rangea dans son genre Bulime, où elles n'étaient pas mieux placées, et où elles restèrent jusqu'à l'époque où Lamarck, dans le Système des Animaux sans vertèbres, créa le genre Linnée, qu'il éloigna d'abord des Planorbes, mais qu'il en rapprocha bientôt après. Dans l'intervalle, un genre très-analogue aux Linnées, qui avait été créé depuis longtemps par Adanson, sous le nom de Buline, fut reproduit par Draparnaud, sous celui de Physe, qui fut généralement adopté. Les trois genres Linnée, Physe et Planorbe, constituent aujourd'hui pour Lamarck, la famille qui nous occupe, ayant reporté aux Auricules les Conovules qui ne s'en distinguent pas suffisamment comme genre. Cuvier n'a point adopté cette famille; cependant les trois genres qui la constituent ont servi de base au groupe des Pulmonés aquatiques, dans lequel il a réuni plusieurs genres dont l'organisation n'est point encore bien connue. Férussac adopta la famille des Linnées de Lamarck. Il y groupa plusieurs genres nouveaux et bien incertains de Raffinesque, et y ajouta le genre Ancyle de Geoffroy, c'est même le seul changement important que ce savant ait apporté dans les Linnées. Lamarck avait placé les Ancyles parmi les Calyptraciens, il est vrai avec toute la réserve convenable pour un genre aussi peu connu, quant à l'organisation de son animal. Il y avait été conduit, sans doute, par l'analogie des formes du test.

De Blainville émet une opinion fondée sur des observations nouvelles, qui confirment l'opinion de Lamarck, puisque les Ancyles se trouvent reportées parmi les Scutibranches, dans la première famille des Otidés, qui renferme les genres Haliotide et Ancyle qui précèdent la famille des Calyptraciens. Blainville, dans l'article précité, a changé le nom de Linnéens pour celui de Linnacés. Elle présente, comme dans l'ouvrage de Lamarck, les trois genres Linnée, Physe et Planorbe. *V. ces mots et ANCYLE.*

LIMNESIUM. BOT. Synonyme de *Knautia* (Cordus);

de Gratiolle (Daléchamp); de petite Centaurée, *Erythraea*.

LIMNETIS. BOT. Le genre de Graminées ainsi nommé par Persoon, est le même que le *Spartina* de Schreber ou *Trachynotia* de Richard. Le nom de *Spartina* étant le plus ancien doit être préféré. *V. SPARTINE.*

LIMNIA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par le docteur Hawordt, pour le *Claytonia sibirica*, n'a pas été adopté par les autres botanistes.

LIMNIQUE. LIMNICHUS. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, établi par Ziegler et très-voisin des *Byrrhus*. Caractères : articles des antennes grêles, à l'exception des deux premiers; le dernier est plus grand, et de forme ovulaire. Le corps est déprimé, anguleux sur les côtés. La principale espèce est le *Limnichus sericeus* de Duft, *Byrrhus ysgmaeus* de Sturm. Il se trouve en Autriche.

LIMNITES. MIN. Pierres sur lesquelles on voit des lignes sinuées, qui, selon Leman, ressemblent aux traits d'une carte de géographie.

LIMNIUM. CONCH. Oken, dans son Système général de Zoologie, p. 256, a proposé ce genre pour l'*Unio pictorum*. On sent bien qu'un tel démembrement n'a pu être adopté. *V. MULETTE.*

LIMNIUS. INS. Nom donné par Illiger à un genre de Coléoptères que Latreille avait déjà établi. *V. ELMIS.*

LIMNOBIE. LIMNOBIA. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, établi par Meigen et ayant pour caractères : trompe fort courte, avec deux grandes lèvres; point de petits yeux lisses; pattes longues; dernier article des palpes guère plus long que le précédent, sans divisions articulaires apparentes; antennes sétacées, simplement velues, entièrement moniliformes depuis le troisième ou le quatrième article; le premier de ces articles très-sensiblement plus long que le suivant; surface des ailes glabre; longueur des quatre premiers pieds peu différente. Meigen, dans ses premiers ouvrages, avait donné à ce genre le nom de *Limonia*, et Latreille l'avait employé. Ce n'est que dans ces derniers temps (Fam. nat. du Règne Anim.) qu'il l'a changé à l'exemple de Meigen. Cet auteur ayant plutôt égard à la forme des antennes qu'à celle des palpes, a rapporté à son genre *Limnobia* le *Tipula rivosa* de Linné, que Degéer figure et qui est placé par Latreille avec son genre *Pedicia* (*V. ce mot*). Il faut en séparer cette espèce et celles qui lui sont analogues, et restreindre le genre *Limnobia* aux espèces qui ont les palpes terminées par un article simple. En adoptant les genres *Erioptera* et *Trichocera* de Meigen, que Latreille réunissait au genre *Limonia* en en faisant des divisions, on laissera dans le genre *Limnobia* les espèces qui composent sa première division.

* Les *Limnobia*s se distinguent des genres *Cténophore*, *Pédicie*, *Tipule* et *Néphrotome* par les palpes qui sont terminées par un article grand et composé de nœuds ou de petits articles, tandis qu'il est simple dans les premiers; elles s'éloignent des *Trichocères* et autres genres voisins par les antennes qui n'ont pas plus de dix articles dans ceux-ci, et par d'autres caractères tirés des pattes, des ailes, etc. Ce sont des Diptères qui

ont les formes générales des Tipules et qui vivent comme elles dans les lieux humides et ombragés. Degéer a donné des détails fort curieux sur les mœurs d'une espèce de ce genre (*Limnobia replicata*). Sa larve vit de feuilles des Mousses qui se trouvent dans l'eau, et ressemble à une chenille épineuse; son corps est long d'environ un pouce et large d'une ligne et demie; il est cylindrique sans pattes, et composé de onze anneaux; la tête est très-petite; elle offre deux antennes et deux yeux noirs ou taches qui les représentent. Les mandibules sont dentelées, et la lèvre inférieure porte deux petites palpes. Quand on l'inquiète, elle roule son corps en cercle. Elle se fixe sur les plantes au moyen de quatre crochets écailleux, placés dans une cavité du dernier anneau du corps; et quand elle veut changer de place, elle s'accroche par les dents et ensuite par ces crochets, et avance ainsi en pliant son corps comme le ferait une chenille serpentante. La nymphe flotte à la surface de l'eau; elle est allongée, presque cylindrique, d'un brun tirant un peu sur le vert; plus pâle en dessous, parsemée de petits points noirs, avec des bandes plus obscures. Cette nymphe porte au-devant de son corselet deux cornes allongées, tubulaires, qui sont les organes de la respiration; elle a toujours soin de tenir leurs extrémités hors de l'eau, afin de respirer, et si on la retourne, et que ses cornes ne soient plus placées ainsi, elle se démène et se courbe de diverses manières jusqu'à ce qu'elle ait repris sa première position. Le dernier anneau de l'abdomen et même plusieurs autres présentent des crochets qui servent à cette nymphe pour s'accrocher aux tiges des Mousses et autres plantes aquatiques. L'insecte parfait éclot six jours après que la larve a passé à l'état de nymphe. Il sort par une fente qui se fait au-devant du corselet sur la tête et sur une portion de la poitrine. Les Limnobies sont très-communes au printemps dans les prés et au bord des fossés et des rivières. On en trouve beaucoup en Europe.

LIMNOBIE PEINTE. *Limnobia picta*, Meig.; *Tipula picta*, Fabr., Schell. (Dipt., t. 58, fig. 1). Antennes noires, avec le dernier article fauve; corselet cendré; abdomen jaunâtre, avec trois lignes noirâtres; ailes cendrées, avec des lignes annulaires dans leur milieu et des taches marginales noirâtres.

LIMNOBIE A AILES PLIÉES. *Limnobia replicata*. Cette espèce a été décrite par Linné et par Fabricius. Degéer l'a figurée dans son Histoire des Insectes, t. VI, pl. 20. V., pour les autres espèces, Fabricius et surtout Meigen.

LIMNOBION. *Limnobium*. BOT. Genre de la famille des Hydrocharidées, établi par le professeur Richard, dans son travail sur cette famille (Mém. Inst. Sc. Phys. 1811, p. 72), pour l'*Hydrocharis Spongia* de Bosc. Ce genre offre les caractères suivants : les fleurs sont dioïques, réunies dans une spathe pédonculée, diplylle et multiflore. Le calice est à six divisions très-profondes et étalées; les trois intérieures sont pétaloïdes, plus longues et plus étroites. Dans les fleurs mâles, les étamines, au nombre de neuf, sont monadelphes et à anthères linéaires; dans les fleurs femelles on trouve trois appendices courts, placés chacun en face des divisions intérieures; les stigmates, au nombre

de six, sont bipartis. Le fruit est une péponide ovoïde, polysperme, renfermant des graines obovoïdes, à tégument couvert de fibrilles.

LIMNOBION DE BOSQ. *Limnobium Boscii*, Rich., loc. cit., t. 8; *Hydrocharis Spongia*, Bosc, Ann. Mus., 9, p. 596, t. 50. C'est une plante aquatique originaire des lieux tourbeux de la Caroline inférieure. Ses feuilles sont pétiolées, radicales, subcordiformes, entières, marquées de cinq nervures longitudinales. Les feuilles inférieures sont remarquables par le grand développement du tissu cellulaire de leur face inférieure, qui forme une sorte de coussinet spongieux, propre à soutenir ces feuilles à la surface de l'eau.

LIMNOCHARE. *Limnocharis*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Hydrachnelles, établi par Latreille, aux dépens du genre *Hydrachna* de Müller. Ce genre se distingue de celui d'*Hydrachne* par ses palpes qui sont simples, tandis qu'elles ont un appendice mobile dans ce dernier genre. Tous les autres caractères sont les mêmes dans ces deux genres, et leurs mœurs sont parfaitement semblables aussi. L'espèce qui sert de type à ce genre est l'*Acarus aquaticus*, L.; *Acarus aquaticus holosericeus*, Deg. (Ins., 7, IX, 15, 20); *Trombidium aquaticum*, Hermann (Mém. Apt., 1, 11). V. HYDRACHNE et HYDRACHNELLES.

LIMNOCHARIDE. *Limnocharis*. BOT. Genre de la Polyandrie Polyginie de Linné, établi par Humboldt et Bonpland (*Pl. Æquin.*), adopté par le professeur Richard qui l'a placé dans sa nouvelle famille des Butomées. Ses fleurs sont hermaphrodites, pédonculées, disposées en sertule ou ombelle simple, et enveloppées dans une spathe polyphyllé. Le calice est à six divisions très-profondes : trois extérieures, vertes, minces, et trois intérieures, colorées, pétaloïdes et plus grandes. Les étamines sont au nombre d'une vingtaine, entourées d'un grand nombre de filaments stériles. Les pistils varient de six à vingt, réunis au centre de la fleur; ils sont dressés, allongés, terminés en pointe recourbée au sommet, uniloculaires, contenant un grand nombre d'ovules attachés à un réseau vasculaire, qui tapisse la paroi interne de l'ovaire. Le fruit est également allongé, sec, indéhiscents, contenant des graines recourbées en forme de fer à cheval, et recouvertes d'un tégument propre, strié transversalement. L'embryon a également la forme d'un fer à cheval.

Ce genre se compose de deux espèces originaires de l'Amérique méridionale. Ce sont deux plantes aquatiques, vivaces, ayant les feuilles radicales et engainantes, des fleurs blanches ou jaunâtres, disposées en sertule ou ombelle simple, au sommet d'une hampe. L'une, *Limnocharis Plumierii*, Rich., loc. cit., t. 20 et 19, n° 2, est le *Limnocharis emarginata*, Humb. et Bonpl., *Pl. Æq.*, t. 54, ou *Atisma flava*, L., déjà mentionnée dans le Catalogue de Plumier, sous le nom de *Damasonium maximum Plantaginis folio*, t. 115. Elle croît à Saint-Domingue et sur le continent de l'Amérique méridionale. L'autre, *Limnocharis Humboldtii*, Rich., loc. cit., t. 19, f. 1, est le *Stratiotes nymphoides*, Willd., Sp., 4, p. 821. Ses tiges sont cylindriques, glabres, rameuses, articulées, portant à chaque nœud des feuilles pétiolées, obtuses, ovales, presque cordi-

formes, avec une forte nervure centrale, accompagnée de trois autres un peu moins saillantes, vers chacun des bords; le pétiole est long et articulé, entouré à sa base de longues stipules veinées et lancéolées. Les fleurs sont pédonculées, solitaires, axillaires, enveloppées avant leur épanouissement, d'une spathe très-mince, trois fois plus courte que le pédoncule; le calice est d'un vert luisant; ses divisions extérieures ou pétales sont d'un jaune pâle, surtout vers le limbe, striés, larges, arrondis, légèrement concaves, d'une longueur double de celle des sépales ou folioles calicinales. Les étamines sont d'un rouge pourpre, violet: les extérieures stériles, les autres garnies d'anthers linéaires et noirâtres. Les pistils, au nombre de six, sont linéaires-oblongs, terminés par autant de stigmates, épais, réfléchis et d'un bleu violet; les six capsules sont rapprochées, un peu comprimées, ovales, lancéolées, terminées en bec; les semences sont nombreuses, presque planes et attachées à la paroi interne. Il faut cultiver cette plante en serre chaude, soit dans un bassin que l'on y pratique à cet effet, soit dans des vases d'une assez grande capacité pour que les racines puissent s'étendre librement dans le vase que l'on dépose au fond de l'eau. Le seul moyen de reproduction employé jusqu'ici, est le semis en terrine; on augmente progressivement la quantité d'eau à mesure que le développement des plumules est plus actif, et quand il a pris un accroissement suffisant, on dépose la terrine au fond du bassin.

LIMNOCHLOA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Palisot-de-Beauvois, dans la famille des Cypéracées, n'a pas été adopté par les botanistes qui en ont disséminé les espèces dans plusieurs genres, entre autres le *Scirpus* de Linné.

LIMNOPEUCE. BOT. *V. HIPPURIS.*

LIMNOPHILE. *Limnophila.* BOT. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, 442) pour l'*Hottonia Indica*, L., et auquel il donne les caractères suivants: calice tubuleux, à cinq divisions égales; corolle infundibuliforme; limbe à cinq lobes égaux; étamines didyames, incluses; anthers rapprochées et réunies par paires; style terminé par un stigmate dilaté et oblique; capsule biloculaire, à deux valves bipartites, la cloison étant formée par les bords rentrants des valves.

LIMNOPHILE GRATIOLAÏDE. *Limnophila gratioloïdes*, R. Brown, *loc. cit.* C'est une plante qui croît dans les lieux aquatiques. Ses feuilles sont opposées, profondément incisées, souvent tripartites, paraissant en quelque sorte verticillées. Ses fleurs sont axillaires, pédonculées et accompagnées de deux bractées. Elle croît non-seulement dans l'Inde, mais à la Nouvelle-Hollande.

LIMNORÉE. *Limnorea.* POLYPT. Lamouroux a formé, sous ce nom, un genre voisin des Alcyons et des Tethyes. Il l'a composé de fossiles encore peu connus, et a nommé les principales espèces *Lymnorea lamellosa*, *Limnorea lamellaris*, etc. On les trouve en Normandie et en Angleterre, dans le calcaire oolitique.

LIMNORIE. *Limnoria.* CRUST. Genre de l'ordre des

Isopodes, section des Aquatiques, famille des Cymothoadées (Latr., Fam. nat.), établi par Leach, réuni aux Cymothoas de Fabricius par Latreille (Règne Anim.) et adopté par ce dernier (Fam. nat., etc.), avec ces caractères: corps cylindrico-linéaire; yeux grenus et formés de petits yeux lisses (ocelles), rapprochés. Les quatre antennes insérées sur la même ligne, de la longueur, au plus, de la tête, de quatre articles; tous les pieds simplement propres à la marche; dernier segment abdominal grand, suborbiculaire. Ce genre se distingue du genre *Cymothoa* proprement dit, par la tête qui est plus étroite que le premier segment dans ce dernier et par ses yeux qui sont peu apparents.

LIMNORIE TÉRÉBRANTE. *Limnoria terebrans*, Leach. Elle est longue d'environ une ligne à une ligne et demie. Son corps est gris-cendré, avec les yeux d'un noir tirant un peu sur la couleur de poix. On la trouve en quelques parties des côtes d'Angleterre, où elle se loge dans les trous qu'elle fait. *V. CYMOTHOA ET CYMOTHOADÉES.*

LIMODORE. *Limodorum.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, Juss., Gynandrie Monandrie, L., établi par Tournefort et adopté par la plupart des botanistes; il renferme un très-grand nombre d'espèces qui, d'après les travaux des auteurs modernes, doivent aujourd'hui être réparties en plusieurs genres distincts. Le type de ce genre et l'espèce qui a servi à le caractériser, est *Limodorum abortivum*; c'est donc surtout d'après cette espèce que doit être tracé le caractère de ce genre. Toutes celles qui y ont été réunies, et qui n'offrent pas les mêmes signes caractéristiques devront être portées dans d'autres genres. Or voici ces caractères: l'ovaire n'est pas tordu en spirale; les trois divisions externes du calice sont semblables, dressées et presque conniventes: les deux intérieures et latérales sont plus étroites; le labelle est sessile, dressé, entier, terminé à sa base par un éperon plus ou moins allongé. Le gynostème est très-long, demi-cylindrique, c'est-à-dire plan sur son côté antérieur et convexe postérieurement; l'authère est terminale, operculiforme, contenant deux masses polliniques peltées, agglutinées entre elles du côté interne. Le stigmate est placé immédiatement au-dessous de l'anthere. Tels sont les caractères des véritables Limodores; ils ne conviennent qu'à un petit nombre des plantes qui ont été placées dans ce genre. Ainsi plusieurs ont été mises parmi les *Bletia*. *V.* ce mot. D'autres ont formé le genre *Geodorium* de Jackson. Quelques autres ont servi à l'établissement des genres *Calypso*, *Calopogon*, etc. Parmi les espèces du genre *Bletia*, on a placé les *Limodorum Tankervillei*, L.; *Limodorum altum*, *Limodorum purpureum*, L. Dans le genre *Geodorium*, on trouve les *Limodorum nutans*, *Limodorum recurvum*. Le *Limodorum bulbosum* forme le genre *Calypso*, et dans le genre *Calopogon*, R. Brown a placé le *Limodorum tuberosum* et quelques autres espèces analogues.

LIMODORE AVORTÉ. *Limodorum abortivum*, Willd., Sp.; *Orchis abortiva*, L. C'est une grande plante vivace, qui croît dans les forêts ombragées et montueuses; sa racine se compose de grosses fibres cylindriques

et charnues; sa tige, haute de deux à trois pieds, porte des feuilles très-courtes, embrassantes et presque semblables à des écailles. Les fleurs sont d'un pourpre obscur, formant un petit épi à la partie supérieure de la tige. On la trouve en Europe et dans la Tauride.

Sprengel décrit dans son *Systema*, les *Limodorum falcatum*, de Thunberg; *L. plantagineum*, *L. pulchrum*, *L. concolor* et *L. scriptum* de Du Petit-Thouars; *fasciola*, *filiforme* et *funale*, de Swartz. Dans le Prodrôme de la Flore du Népal, Don a décrit sous le nom de *Limodorum roseum*, une espèce nouvelle qui a beaucoup de rapports avec le *Limodorum abortivum*.

LIMON. MIN. Ce nom s'applique généralement aux terrains principalement marno-argileux, impurs, mais à particules fines, susceptibles de se délayer facilement dans l'eau, et qui résultent des dépôts opérés par des eaux troubles et bourbeuses. Tous les grands fleuves vers leur embouchure dans la mer ou dans de grands lacs, beaucoup de rivières dans leur confluent avec d'autres rivières, par conséquent dans les parties où la vitesse de leur courant est ralentie par une cause quelconque, déposent une grande quantité de Limon, et forment ces vastes étendues, planes et marécageuses, qu'on voit vers leur embouchure, qui l'obstruent au bout d'un certain temps, et qui semblent forcer les fleuves à chercher plusieurs issues pour traverser ces dépôts. C'est ce qui a donné naissance à la *Delta de Pérouse* et tous les atterrissements limoneux, auxquels on a donné un nom analogue.

Le Limon est un terrain, et non une roche; sa position, les causes qui l'ont produit, ses rapports avec les autres terrains, sont ses caractères et varient peu: sa composition, au contraire, est extrêmement variable, et dépend principalement de la nature des terrains parcourus par les cours d'eau qui l'ont transporté et déposé. Son seul caractère est d'être composé de parties assez fines pour être tenues quelque temps en suspension dans l'eau douée même d'un faible mouvement; et comme les matières argileuses et calcaires sont celles qui sont susceptibles de se diviser le plus et d'être portées le plus loin, c'est aussi de ces matières que le Limon est le plus ordinairement composé: cependant cette prédominance n'est qu'extérieure, c'est-à-dire que les Limons participent généralement plus des caractères argileux que des caractères siliceux, quoique la silice s'y présente toujours en quantités plus considérables. La couleur dominante des Limons est le gris plus ou moins foncé, quelquefois un peu bleuâtre, quelquefois aussi presque vert. Cette couleur est due à deux causes: les débris organiques, principalement végétaux, fournissent la plus ordinaire. Le fer oxidulé titanifère, résultant de la destruction des roches trappéennes ou volcaniques, donne quelquefois une couleur noirâtre au Limon des cours d'eau qui traversent ces terrains.

Le Limon ne s'observe pas seulement à l'embouchure des fleuves et des autres cours d'eau, mais dans toutes les parties de leur cours où, par un élargissement, un barrage ou un approfondissement, le mouvement de l'eau est ralenti dans la totalité de sa masse, ou seule-

ment dans une de ses parties; et le Limon, présent justement aux points de ce ralentissement, indique, pour ainsi dire, les différentes vitesses de ce cours d'eau dans ses diverses parties. On l'observe dans le fond de la mer, mais généralement près des côtes et surtout des embouchures de rivières. On le trouve dans le fond des marais et des lacs; mais probablement, pour ces derniers, dans ceux-là seuls qui reçoivent des cours d'eau, et jamais dans ceux qui sont alimentés uniquement par des sources sortant du sein de la terre, ou par les eaux pluviales tombant dans les cratères des volcans éteints, et y formant ces lacs remarquables, assez communs dans les pays volcaniques des bords du Rhin, du côté de Cologne, d'Andernach, etc.

Le Limon d'atterrissement, considéré comme terrain composé principalement de Limon et d'autres matières de transport, peut être formé de roches assez différentes et avoir des positions qui indiquent des époques très-différentes pour sa formation. Il contient, enveloppe ou réunit seulement des débris plus volumineux, du gravier, du sable grossier et même des cailloux roulés qui, dans certaines périodes du cours des fleuves, ont été transportés plus loin que les lieux où ces gros débris devaient s'arrêter, et qui se sont mêlés avec le Limon déposé antérieurement ou postérieurement à ces circonstances. En le considérant suivant sa position, il est tantôt placé dans le lit des cours d'eau, et il peut être atteint par eux dans leur plus grande hauteur; alors on le regarde comme appartenant à l'époque actuelle du globe, et comme ayant été déposé depuis l'existence des Hommes à sa surface: il renferme souvent des restes de leurs monuments, des débris de leurs ustensiles, et notamment de ces pierres dures, taillées en coins tranchants, qu'on appelle CÉRAUNITE. Tantôt on le trouve sur les plateaux ou dans des plaines où depuis un temps immémorial on ne connaît aucun cours d'eau qui ait pu l'y déposer; ou dans les vallées où coulent des fleuves, mais à une élévation que, depuis un temps également immémorial, les plus grandes inondations n'ont pu atteindre ou n'auraient pu atteindre sans causer des catastrophes ou des phénomènes dont il serait resté quelques traces. Il est alors antérieur aux temps historiques, et probablement aux dernières révolutions qui ont donné à nos continents leurs formes actuelles; on remarque que, dans ce cas, il ne renferme plus, au moins dans ses parties inférieures, aucun débris qui ait pu appartenir aux Hommes ou à leurs arts, et qu'au contraire il contient des restes d'animaux, de grands Mammifères surtout, qui ne vivent plus dans les contrées où l'on trouve ces restes, ou même dont l'espèce n'est plus connue sur la terre.

On distingue d'après cela le Limon, nommé d'atterrissement pour indiquer qu'il est question d'un terrain et non d'une roche, en Limon ancien ou antédiluvien, et Limon moderne ou postdiluvien, comme l'appelle Buckland. On voit que l'histoire du Limon, considéré soit comme roche, soit comme terrain, se lie entièrement avec celle du terrain d'alluvion et d'atterrissement; aussi y reviendra-t-on au mot TERRAIN, pour donner à son histoire tous les développements dont elle est susceptible comme article de géologie. Voyez *Terrains de*

transport, d'alluvion et d'atterrissement, au mot TERRAIN.

LIMON. BOT. Fruit du Limonier. *V.* ORANGER.

LIMONELLIER. BOT. Pour Limonie. *V.* ce mot.

LIMONIA. INS. et BOT. *V.* LIMONIE.

LIMONIASTRUM. BOT. (Heister.) Synonyme de *Stactice monopetala*.

LIMONIE. *Limonia*. INS. Nom donné par Meigen et Latreille aux Diptères qu'ils ont appelés depuis Limnobie. *V.* ce mot.

LIMONIE. *Limonia*. BOT. Genre de la famille des Aurantiées; de la Décandrie Monogynie de Linné et qui a été créé par lui. Dans son travail sur cette famille, Correa de Serra a retiré plusieurs des espèces qui y avaient été rapportées pour en faire des genres nouveaux qui ont été généralement adoptés. Ainsi le *Limonia monophylla* forme le genre *Atalantia*, le *Limonia pentaphylla* et le *Limonia arborea* le genre *Glycosmis*, et le *Limonia trifoliata* le genre *Triphasia*. Les espèces qui forment aujourd'hui le véritable genre *Limonia* offrent les caractères suivants : le calice est à quatre ou cinq divisions profondes; la corolle se compose de quatre ou cinq pétales sessiles; les étamines sont libres et distinctes, rarement au nombre de quatre à cinq, plus souvent en nombre double des pétales. Le fruit est une baie pulpeuse, à quatre ou cinq loges monospermes. De Candolle, dans le premier volume de son *Prodromus systematis*, rapporte à ce genre onze espèces, la plupart originaires de l'Inde et de la Chine. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux souvent munis d'épines, ayant des feuilles simples, trifoliées ou pinnées, des fleurs blanches ou roses, exhalant une odeur suave, analogue à celle des autres arbres de la même famille. Les fruits sont d'une agréable acidité; on en fait d'excellentes limonades et des confitures fort recherchées pour leur parfum particulier.

LIMONIE DE MADAGASCAR. *Limonia Madagascariensis*, De Cand.; *Glycosmis Madagascariensis*, Risso et Poit. C'est un arbrisseau assez élevé et élégant; ses feuilles sont alternes, ovales-oblongues, entières, ponctuées, les unes simples, les autres geminées ou ternées, et même composées de quatre à cinq folioles. Toutes ces folioles sont alternes et articulées sur le pétiole commun. Les fleurs sont blanches, très-petites, groupées dans les aisselles des feuilles supérieures et à l'extrémité de quelques-uns des rameaux. Chacune d'elles est portée sur un pédicelle couvert de petites écailles, et leur calice est composé de cinq folioles arrondies, ciliées, inégales, dont les plus extérieures recouvrent en partie les intérieures. La corolle est formée de cinq pétales ovales-oblongs, concaves, marqués en dehors de gros points vésiculeux. Les dix étamines ont leurs filaments parfaitement libres, aplatis, élargis vers leur milieu, et terminés par une anthère cordiforme. L'ovaire est supère, oblong, à trois ou cinq angles peu prononcés, couvert de rugosités et surmonté d'un style court, très-gros, obtus, également rugueux. Le fruit est une baie à trois ou cinq loges monospermes. On cultive le Limonellier de Madagascar dans un composte absolument semblable à celui que l'on prépare pour les Orangers, c'est-à-dire, une bonne

terre franche, que l'on a rendu très-substantielle par le mélange d'engrais appropriés et que l'on a soin d'y ajouter chaque année; on le dépose tous les quatre ans, et alors on renouvelle entièrement la terre. On le tient constamment en serre chaude. On le propage ordinairement au moyen de marcottes et de boutures, mais on peut également y parvenir par la greffe sur l'Oranger sauvageon. Ses graines, semées sur couche chaude, donnent quelquefois de jeunes sujets; mais on a de la peine à les conduire et à les élever.

LIMONIE A FEUILLES SIMPLES. *Limonia monophylla*, Lin., Roxburg, *Coromand.*, 1, p. 60, tab. 85; *Limonos pusili*, etc., Burm., *Zeyl.*, tab. 65, fig. 1; *Catutsjeru-naregam* seu *mal-naregam*, Rheede, *Malab.*, 4, tab. 12. Arbre des Indes orientales et de l'île de Ceylan, dont les rameaux sont cylindriques, garnis d'épines droites, solitaires, axillaires, et de feuilles simples, entières, ovales-oblongues, un peu aiguës, épaisses, veinées, à pétioles courts; les pédoneules sont uniflores, axillaires, fasciculés; les fleurs ont une corolle à quatre pétales, et à huit étamines.

LIMONIE A TROIS FEUILLES. *Limonia trifoliata*, Lamarck, *Ill. gen.*, tab. 555, fig. 2; Andr., *Repos.*, tab. 145. Arbrisseau très-rameux; les rameaux sont glabres, verdâtres, fléchis en zigzag, garnis de feuilles pétioleées et composées de trois folioles ovales, obtuses, légèrement crénelées; les épines axillaires sont au moins aussi longues que les pétioles; les fleurs sont solitaires ou deux ensemble, blanchâtres, pédoneulées; calice à trois lobes; trois pétales oblongs; six étamines. Les baies sont rouges et de la grosseur de celles de l'Airelle. Cette plante croît dans les Indes orientales; on la cultive en Europe, dans la serre chaude où elle reste toute l'année; elle exige une terre forte, des arrosements peu abondants, des dépotements tous les deux ans. Sa multiplication, autrement que par graines, est très-difficile.

LIMONIE ACIDE. *Limonia acidissima*, Lin., Lamarck, *Ill.*, tab. 555, fig. 1; *Tsjeru-catu-naregam*, Rheede, *Malab.*, 4, tab. 14; *Anisifolium*, Rumph., *Amboin.*, 2, tab. 45. Les feuilles de cet arbrisseau, et surtout ses fruits, répandent une odeur assez pénétrante, qui approche de celle de l'anis; ses tiges sont hautes de sept à huit pieds; ses feuilles sont ailées, avec une impaire, composées de cinq à sept folioles ovales-obtuses, à peine crénelées; le pétiole est ailé sur ses bords et articulé. Épines axillaires et solitaires; fleurs blanchâtres, disposées en petites panicules plus courtes que les feuilles; filaments des étamines élargis et lanugineux à leur base. Cette espèce croît aux Indes orientales, où même elle est cultivée, ainsi que dans les îles de l'Amérique, à cause de ses fruits acides, que l'on mange confits au sucre, comme les jeunes citronniers; ils sont très-agréables. Sonnerat, dans son *Voyage à la Nouvelle-Guinée*, page 103, tab. 63, a présenté une variété de cette espèce sous le nom de *Citrus parva dulcis*; ses rameaux sont dépourvus d'épines et ses fruits sont plus petits, presque point acides. Roxburg, dans ses *Plantes du Coromandel*, pense que le synonyme de Rheede, rapporté par Linnæus à cette espèce, doit en former une nouvelle, qu'il nomme *Limonia crenulata*.

LIMONIE A FEUILLES DE CITRONNIER. *Limonia Citrifolia*, Willdenow, *Enum.*, 1, page 448. Arbrisseau dépourvu d'épines, cultivé dans quelques jardins, sous le nom de *Limonia trifoliata*, dont les rameaux sont un peu anguleux, les feuilles simples ou ternées; les folioles ovales, allongées, acuminées, très-entières; la terminale longue de deux pouces et plus; les fleurs fort petites, pédonculées, solitaires, axillaires; les pédoncules une fois plus courts que les pétioles; la corolle blanche; les baies petites et rougeâtres. Cette plante croît à la Chine.

LIMONIE A CINQ FOLIOLES. *Limonia pentaphylla*, Willd., *Spec.*, 2, p. 572; Roxb., *Corom.*, 1, p. 81. Ses rameaux sont dépourvus d'épines, garnis de feuilles alternes et composées ordinairement de cinq folioles pédicellées, ovales, entières, aiguës; les pédicelles sont presque ailés par une membrane recourbée; les fleurs sont fort petites, disposées en grappes courtes, rameuses; le calice est pourvu de cinq dents à son orifice. Cette plante croît dans les Indes orientales.

LIMONIER. BOT. On appelle ainsi une division du genre Oranger, que l'on désigne plus communément sous le nom de Citronnier. V. ORANGER.

LIMONITE. MIN. Hausmann, dans son Manuel de Minéralogie, t. 1, p. 285, a donné ce nom à une substance noirâtre, opaque, à cassure conchoïdale, ayant l'éclat de la cire, et donnant une poussière d'une jaune d'ocre; elle est médiocrement dure : pesant spécifiquement 2,605. Au chalumeau, sa couleur n'éprouve aucun changement remarquable; par un feu prolongé, elle fond sur les bords en une scorie noirâtre. Par la calcination, elle donne une poussière rouge. Elle paraît être une combinaison ou un mélange de Fer limoneux et de Fer phosphaté représenté par les proportions suivantes : hydrate de Fer, 74,509; phosphate de Fer, 24,870; oxyde de Manganèse, 1,5; total, 100,679. On la trouve avec le Fer limoneux commun (*Thonstein*) en petites masses ou en lits très-minces, dans les terrains d'alluvion.

LIMONIUM. BOT. On a beaucoup disserté pour savoir quelle était la plante ainsi nommée par Dioscoride. Les uns ont voulu que ce fût le *Pyrola rotundifolia*, Lin., d'autres le *Beta sylvestris*, quelques-uns le *Senecio Doris*. Mais la plupart des botanistes s'accordent pour le *Statice Limonium*, L., dont Tournefort avait fait un genre sous le nom de *Limonium*. V. STATICE.

LIMOSA. OIS. Synonyme de Barge. V. ce mot.

LIMOSELLE. *Limosella*. BOT. Ce genre, de la Didynamie Angiospermie, L., avait été désigné par Vaillant sous le nom de *Plantaginella*. Jussieu l'avait placé parmi les Primulacées, mais il a été rapporté aux Scrophularinées par De Candolle et R. Brown qui en ont ainsi exprimé les caractères : calice à cinq divisions peu profondes, égales; corolle campanulée, à tube court et à cinq petites divisions égales; quatre étamines presque égales, quelquefois réduites au nombre de deux; stigmate capité; capsule à deux valves séparées par une cloison parallèle et incomplète. Ce genre renferme des plantes herbacées, très-petites, rampantes et qui croissent dans les localités marécageuses. Leurs

feuilles sont fasciculées, à pétioles dilatés et presque engainants à la base. Les fleurs sont solitaires et portées par des hampes. On n'en connaît qu'un très-petit nombre d'espèces, dont la plus remarquable, *Limosella aquatica*, L., croît dans les lieux inondés de l'Europe. On la trouve fréquemment aux environs de Paris et surtout à Bondy.

LIMULE. *Limulus*. CRUST. Genre de l'ordre des Xyphosures de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), que cet auteur rangeait (Règne Anim. par Cuvier) dans son ordre des Branchiopodes, section des Pœciloques; ce genre a été établi par Müller; il a pour caractères, suivant Latreille : point de siphon; la base des pieds (ceux du céphalothorax ou de la division antérieure du corps) qui, les deux derniers exceptés, servent à la locomotion et à la préhension, est hérissée de petites épines et fait l'office de mâchoires. Test dur, divisé en deux boucliers offrant en dessus deux sillons longitudinaux, et recouvrant tout le corps qui se termine postérieurement par une pièce très-dure, ensiforme et mobile.

Le corps des Limules est divisé en deux parties : la première ou l'antérieure, que Latreille nomme céphalothorax, est recouverte par un bouclier lunulé, débordant et portant deux yeux très-écartés l'un de l'autre, entre lesquels Cuvier a observé trois petits yeux lisses rapprochés; au-dessous de cette carapace ou de ce bouclier, sont insérés, sur une saillie conique, en forme de bec ou de labre, deux corps semblables à deux petites serres de Crabe, didactyles ou monodactyles, selon les sexes, composées de deux articles que Latreille considère comme les antennes et que Savigny assimile à la seconde paire de pieds-mâchoires des Crustacés, ainsi qu'aux mandibules des Arachnides, et auxquels il donne le nom de mandibules succédanées, ou fausses mandibules. A la suite de ces antennes se trouvent six paires de pieds, dont les deux derniers réunis forment un grand feuillet portant les organes sexuels, et dont les dix autres libres, et tous, à l'exception des deux premiers, didactyles. Ces pieds sont composés de six articles : le radical, ou la hanche, est hérissé de piquants ou épines dont le nombre est très-considérable aux deux ou trois premières paires de pieds. Ces articles tiennent lieu de mâchoires; l'article suivant, ou le premier de la cuisse, offre aussi quelques épines. La dixième paire de pieds diffère des autres par divers caractères, et surtout par les hanches qui ne sont point maxillaires, et par l'extrémité antérieure du dernier article de la jambe, qui se termine par quatre petites lames mobiles, droites, allongées, pointues, égales et rapprochées en un faisceau longitudinal; la partie extérieure de cette même extrémité de la jambe donne attache au dernier article qui est terminé, comme les autres, par deux doigts mobiles, différenciant un peu des précédents. Le pharynx débouche entre les hanches de toutes ces pattes; l'œsophage se dirige en avant, l'estomac des Limules étant situé, comme dans les Crustacés décapodes, vers le bord antérieur du test. La seconde partie du corps des Limules, ou la postérieure, est recouverte par un bouclier qui a, en dessus, la forme d'un trapézoïde échancré postérieu-

rement, avec les bords latéraux armés d'épines mobiles et alternantes; en dessous et dans un creux en forme de boîte presque carrée, sont cinq paires de feuillets ou de larges pieds natatoires, dont la face postérieure est garnie de branchies. L'anus est placé à la racine de la pointe qui termine le corps : cette pointe est cornée, très-dure, droite, trigone, très-pointue et souvent armée, sur le dos, de petites dentelures; elle s'insère dans une cavité, au milieu de l'échancrure postérieure de la seconde pièce du test, et elle est articulée avec elle par le moyen d'une tête dont les deux côtés sont dilatés et appuyés sur deux saillies de cette pièce. Le cœur, comme dans les Stomopodes, est un gros vaisseau garni, en dedans, de colonnes charnues régissant le long du dos et donnant des branches des deux côtés; un œsophage ridé, remontant en avant, conduit dans un gésier très-charnu, garni intérieurement d'une membrane veloutée, cartilagineuse, toute hérissée de tubercules, et suivi d'un intestin large et droit. Le foie verse la bile dans l'intestin par deux canaux de chaque côté. Une grande partie du test est remplie par l'ovaire dans les femelles, et par les testicules dans les mâles.

L'Écluse et Bontius sont les premiers naturalistes qui aient mentionné et figuré des Limules; Müller les confond avec les *Apus*; Fabricius les en a distingués, mais il les a placés dans son ordre des Kleistagnathes ou Décapodes brachiures de Latreille; enfin Lamarck, ayant conservé le nom de Limule au genre *Apus*, appelle Polyphème le genre dont nous traitons. Ces animaux vivent dans les mers des pays chauds; pendant l'été ils viennent le soir, presque toujours par couples, sur les plages sablonneuses ou marécageuses. La femelle, qui est plus grosse, porte sur son dos le mâle, sans que celui-ci y soit en état d'accouplement ni violemment attaché : leurs mouvements sont fort lents et très-circonscrits, et lorsqu'ils marchent, on ne voit aucune des pattes; dès qu'on les touche, ils s'arrêtent et relèvent leur queue pour se défendre. Ils restent toute la nuit à moitié hors de l'eau, et ne cherchent à se sauver que quand ils sentent que le danger commence à être imminent. Leur queue est très-redoutée dans l'Inde et en Caroline, parce qu'on est dans l'opinion que la piqûre est venimeuse; les sauvages se servent de cette pointe en guise de fer de flèche. La chair des Limules est bonne à manger, et leurs œufs sont très-déliçats; on sert sur les tables, à la Chine et au Japon, l'espèce qui lui est propre, et qui arrive, avec l'âge, à une longueur de deux pieds. Ces animaux se trouvent dans les mers des deux Indes, depuis l'équateur jusqu'au quarantième degré de latitude; ils sont communs dans le golfe du Mexique, sur les côtes de Caroline, aux Moluques et dans les mers du Japon et de la Chine. Les Américains appellent ces Crustacés *King-Krab*; les nègres des bords de la mer se servent du test vide pour puiser de l'eau ou pour d'autres usages domestiques. On connaît quatre ou cinq espèces de ce genre.

LIMULE POLYPHÈME. *Limulus Polyphemus*, Fabr., Lin.; *Limulus Cyclops*, Fabr. (jeune); *Monoculus Polyphemus*, Lin.; *Limulus Sowerbii*, Leach (Zool. Miscell., pl. 84). Il varie, selon l'âge, pour la taille et

la couleur. Les vieux sont d'un brun noirâtre, et les jeunes d'un jaunâtre qui tire sur le brun. L'arête du milieu du dos a, sur chaque pièce du test, trois épines; le stylet, formant la queue, est à peu près de la longueur du corps. Cette espèce se trouve sur les côtes sablonneuses d'une grande partie de l'Amérique.

Les Limules sont rares à l'état fossile; jusqu'à présent on n'en a trouvé que dans certaines couches d'une antiquité moyenne, à Solenhofen et Pappenheim. La seule espèce connue et à laquelle Desmarest a donné le nom de LIMULE DE WALCH, *Limulus Walchii*, dans son Histoire naturelle des Crustacés fossiles, p. 159, tab. 11, fig. 6 et 7, est le *Cancer perversus* de Knorr et Walch (Monum. du déluge, t. 1, p. 156, pl. 14). Elle ne diffère des espèces vivantes que par le rebord de la première pièce de la carapace, qui est arrondi, au lieu de former un angle aigu devant la bouche, et par d'autres caractères tirés de la forme et des épines du test.

LIN. *Linum*. BOT. Genre de la Pentandrie Pentagynie, L., d'abord placé dans la famille des Caryophyllées, mais qui forme aujourd'hui le type d'un ordre naturel nouveau, nommé LINACÉES. *V.* ce mot. Le genre Lin se compose d'un très-grand nombre d'espèces. Ce sont des plantes herbacées, ou de petits arbustes à feuilles alternes, très-rarement opposées, entières; leurs fleurs, terminales et diversement disposées, sont jaunes, bleues ou blanches; leur calice est régulier, formé de cinq sépales incombants; leur corolle est comme campanulée, composée de cinq pétales ongiculés, entiers, d'abord incombants et tordus en spirale avant leur épanouissement; les étamines, au nombre de cinq, sont monadelphes tout à fait par leur base, et offrent entre chacune d'elles un petit appendice filiforme, qui semble être un filament d'étamine avortée; l'ovaire est légèrement stipité, globuleux, à six ou dix loges quelquefois incomplètes, c'est-à-dire communiquant ensemble deux par deux, à cause de l'imperfection de trois ou de cinq des cloisons : chaque loge contient un seul ovule attaché à la partie supérieure de la loge et renversé. Les styles sont au nombre de trois à cinq, terminés chacun par un stigmatte allongé; le fruit est une capsule globuleuse, à six ou dix loges complètes ou incomplètes et monospermes, s'ouvrant en trois ou cinq valves qui se séparent presque toujours en deux; les graines sont généralement ovoïdes, comprimées, lisses, composées d'un tégument propre, d'un endosperme généralement mince et d'un embryon ayant la même direction que la graine. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses; De Candolle, dans le premier volume de son *Prodromus systematis*, en énumère cinquante-six. Ces espèces croissent, pour la plupart, sur les bords du bassin méditerranéen; plusieurs se trouvent dans l'Amérique méridionale et l'Amérique septentrionale, et quelques-unes en Afrique et au cap de Bonne-Espérance.

LIN USUEL. *Linum usitatissimum*, L. C'est une plante annuelle, originaire du plateau de la Haute-Asie, mais abondamment cultivée, depuis un temps presque immémorial, dans les diverses contrées de l'Europe, où elle est devenu indigène. Sa racine est grêle, pivotante, poussant une tige simple, cylindrique, d'un, de

deux ou de trois pieds de hauteur, seulement rameuse vers son sommet, et tout à fait glabre, ainsi que les autres parties de la plante. Les feuilles sont éparses, sessiles, lancéolées, aiguës, très-entières, marquées de trois nervures longitudinales, et d'un vert glauque; les fleurs sont d'un bleu tendre, terminales au sommet des ramifications de la tige; les étamines et les stigmates sont au nombre de cinq, et le fruit est une capsule globuleuse, environnée à sa base par le calice et contenant des graines ovoïdes, comprimées, lisses et luisantes. Cette plante offre un très-grand intérêt; elle est l'objet d'une culture extrêmement soignée, à cause des fibres de sa tige, avec lesquelles on fait les tissus de fil les plus fins et les dentelles les plus précieuses. On cultive cette plante dans deux intentions, ou pour obtenir ses graines qui sont employées en médecine et dans les arts, ou pour obtenir la filasse de ses tiges. Dans le premier cas, les soins du cultivateur doivent tendre à choisir les variétés qui produisent le plus grand nombre de capsules, et, dans le second, celles dont les tiges sont les plus longues. On distingue un assez grand nombre de variétés de Lin dans les pays où ce végétal est cultivé; les principales sont les suivantes: 1° Le *Lin froid* ou *grand Lin* est celui dont les tiges acquièrent la plus grande hauteur et qui donne un très-petit nombre de capsules. C'est la variété la plus précieuse et celle que l'on préfère dans plusieurs contrées de la Flandre, de la Belgique, surtout aux environs de Lille.

2° Le *Lin chaud* ou *Têtard*, beaucoup moins élevé que le précédent. Sa tige est rameuse et porte un grand nombre de capsules; aussi doit-on le préférer quand on a pour but principal la récolte des graines.

3° Enfin on nomme *Lin moyen* une variété qui tient le milieu entre les deux premières, c'est-à-dire qu'elle s'élève un peu moins que le grand Lin et donne un peu moins de capsules que le Têtard. Cette variété est surtout cultivée dans les provinces méridionales.

En général, la culture du Lin est assez chanceuse et demande de grandes précautions. Il lui faut un terrain substantiel et fertile, frais, mais non trop humide; les engrais doivent y être abondants et renouvelés à chaque récolte. Il faut préparer le terrain par des labours fréquents. On sème le Lin à deux époques différentes, comme on fait pour le Blé, c'est-à-dire avant et après l'hiver; ce qui forme le Lin d'hiver et le Lin d'été: il n'est pas indifférent de choisir l'une ou l'autre de ces deux époques. Ainsi, dans un pays chaud et dans un terrain un peu sec et sablonneux, on fera bien de semer le Lin avant l'hiver, afin que les pluies de l'automne soient profitables au développement de la semence; au contraire, dans les pays un peu froids et dans les terrains très-substantiels, on pourra, sans inconvénient, attendre la fin de l'hiver. Le choix de la semence est une chose fort importante; les agronomes s'accordent généralement à reconnaître qu'elle dégénère lorsqu'on la sème plusieurs années de suite dans le même terrain: on doit donc la renouveler chaque année, et la tirer des pays où l'on sait qu'elle est la meilleure pour le terrain où on la doit cultiver et pour le but qu'on se propose. Celle qui vient du nord de l'Europe est généralement la plus estimée; cependant il est des cultiva-

teurs qui ne renouvellent pas leur semence, et qui néanmoins obtiennent, chaque année, de belles récoltes. Mais, pour arriver à ce résultat, il faut avoir soin de choisir, dans chaque variété qu'on cultive, les graines les plus grosses et les plus saines: par ce moyen, on peut se dispenser de changer de semence; ce qui est une économie pour le cultivateur. Il faut noter ici que, comme la graine de Lin est très-huileuse, elle s'altère et se rancit rapidement, et ne peut être conservée plus d'une année lorsqu'on veut la faire servir de semence. Le Lin se sème comme le Blé, c'est-à-dire à la volée. Le terrain doit avoir été disposé par planches un peu bombées. La quantité moyenne de semence est d'environ vingt-cinq livres pour dix mille pieds carrés de terrain. On brise les mottes et on herse de même que dans la culture des Céréales. Lorsque le jeune plant commence à pousser, il faut le sarcler avec soin et fréquemment, parce que, sans cette précaution, il serait bientôt étouffé par les mauvaises herbes qui poussent avec plus de rapidité. Dans les temps de sécheresse et dans les localités où cela est possible, il n'est rien de plus avantageux que de pouvoir arroser le Lin par le moyen des irrigations. Lorsque le Lin est parvenu à sa maturité, époque variable, suivant les localités et le temps où a été fait le semis, et qu'on reconnaît au dessèchement des tiges et des feuilles et à l'ouverture spontanée des capsules, il faut commencer la récolte: celle-ci se fait en arrachant à la main et par poignées les tiges de Lin, dont on fait de petites bottes qu'on laisse quelque temps sur le terrain, en ayant soin de les placer debout; mais il ne faut pas les y laisser trop longtemps, pour ne pas perdre la graine qui tombe des capsules entr'ouvertes. Il faut battre ces tiges sur de grands draps; les graines se détachent très-facilement. Quelquefois on bat le sommet des tiges sur un banc, avec un maillet de bois, qui brise les capsules et met les graines à nu. Cette graine doit être ensuite vannée et criblée, pour la débarrasser de tous les fragments de capsules qui y sont mêlés.

Les tiges de Lin doivent être rouies et préparées comme celles du Chanvre; on les fait ensuite sécher, et on les peigne pour obtenir la filasse.

Les graines de Lin sont fort usitées en médecine. Outre l'huile grasse qu'elles contiennent en abondance, ces graines renferment aussi un mucilage extrêmement visqueux et épais: leur décoction est éminemment émolliente; elle convient dans tous les cas d'irritation interne et externe. On fait, avec ces graines réduites en farine, des cataplasmes émollients, très-fréquemment usités. Pour extraire l'huile des graines, il faut d'abord attendre trois ou quatre mois, parce qu'on a remarqué qu'elle y était plus abondante au bout de ce temps qu'au moment où elles viennent d'être récoltées; on les passe ensuite à un moulin qui en extrait l'huile. Celle-ci est employée à différents usages; ainsi, on peut s'en servir pour l'éclairage. On l'emploie beaucoup dans la peinture, parce qu'elle jouit de la propriété de se sécher assez rapidement.

LIN VIVACE OU LIN DE SIBÉRIE. *Linum perenne*, L. Il ressemble beaucoup au précédent; mais ses racines sont vivaces, et la partie inférieure de ses tiges fuit

par devenir ligneuse. Cette espèce, originaire de la Sibérie, est cultivée, dit-on, en Suède et dans quelques parties de l'Allemagne; mais, en France, on ne la voit guère que dans les jardins. Cependant sa culture pourrait offrir de grands avantages; car elle réussit très-bien dans les terres maigres et sablonneuses: Lullin de Châteaueux l'a cultivée avec succès aux environs de Genève. Selon Bosc, la méthode la plus avantageuse serait de la placer par lignes et d'éloigner les touffes d'environ trois pieds les unes des autres. On pourrait planter entre chacune d'elles des Choux, des Navets, ou d'autres légumes. On a remarqué que, lorsque ce Lin végète à l'ombre, sa filasse est plus fine; néanmoins on prétend qu'elle ne vaut pas celle du Lin annuel. Quelques auteurs ont dit que le Lin de Sibérie ne dure que trois ans; nous pouvons assurer qu'il en existait autrefois plusieurs pieds dans le jardin de la Faculté de médecine de Paris, qui ont duré plus de dix ans.

LIN A TROIS STYLES. *Linum trigynum*, Sm. Si ce Lin n'égale pas en utilité celui que l'on cultive, du moins il le surpasse en éclat et en beauté; on peut même le considérer comme le principal ornement du genre. Cette plante est originaire des Indes-Orientales, et l'on en doit la possession en Europe, à sir J. Banks, qui la reçut en 1799, de Whitley. Le docteur J. E. Smith en a le premier publié la figure dans son *Exotic Botany* (cahier de février 1785). Le Lin à trois styles fleurit naturellement dans l'Inde, vers les mois de février et de mars; c'est à une époque semblable qu'ordinairement il s'épanouit dans nos serres; néanmoins, sous le ciel de l'Europe méridionale où l'on peut se dispenser, pour conserver cette plante, de lui procurer une température artificielle, il n'est pas rare de la voir donner spontanément ses fleurs en août et en septembre. Du reste, dans la serre comme dans l'orangerie, elle produit constamment l'effet. Sa tige est frutescente, et conserve ses feuilles pendant presque toute l'année, elle ne s'élève guère à plus de trois pieds; elle est glabre comme toute la plante, et divisée en rameaux droits, garnis de feuilles alternes, pétiolées, ovales-oblongues, d'un vert luisant en dessus, glauques en dessous, ordinairement très-entières, plus rarement un peu dentées. Les fleurs sont d'un jaune vif et brillant, solitaires dans les aisselles des feuilles, portées sur des pédoncules assez courts; leur calice est partagé en cinq folioles lancéolées, persistantes, muni de petites bractées à sa base. La corolle est formée de cinq pétales larges et arrondis à leur sommet, ouverts en cloche, rétrécis en onglet charnu, et rapprochés en tube inférieurement. Les étamines sont au nombre de cinq, un peu inégales, ayant leurs filaments réunis à leur base en un tube court, chargé d'une dent placée dans l'intervalle de chaque filament. Les anthères sont droites, jaunes, à deux loges. L'ovaire est supérieur, globuleux, surmonté de trois styles droits une fois plus longs que les étamines, terminés chacun par un stigmate en tête arrondie. Le fruit est formé de six coques monospermes, s'ouvrant longitudinalement par leur angle interne à l'époque de la maturité. Avant cette dernière période, les coques sont réunies sous la forme d'une capsule globuleuse. Cette espèce se multiplie très-faci-

lement par le moyen des boutures; mais il faut s'y prendre de bonne heure, à cause de la floraison hâtive, et placer les jeunes plantes sur couche chaude et sous châssis; une terre légère, mêlée de terreau de bruyère, leur convient mieux que toute autre; les arrosements copieux ou trop rapprochés les font souffrir.

Il croît encore en France un assez grand nombre d'autres espèces de Lin, qui quelquefois offrent des fleurs très-grandes, et d'une belle couleur: tels sont, par exemple, le Lin campanulé, le Lin de Narbonne, etc.

A l'exemple de Gmelin, les botanistes modernes font un genre distinct du *Linum Radiola*, L., sous le nom de *Radiola*. V. ce mot.

On a quelquefois étendu le nom de Lin à des plantes qui n'appartiennent pas à ce genre, et même à des êtres qui ne sont pas du domaine de la botanique; ainsi l'on a appelé:

LIN D'AMÉRIQUE, l'*Agave Americana*, L.

LIN ÉTOILÉ, le *Lysimachia stellata*, L.

LIN INCOMBUSTIBLE, l'Asbeste ou Amianthe.

LIN DE LIERRE OU MAUDIT, la Cuscute.

LIN DE MARAIS OU DE PRÉS, les Linaigrettes.

LIN MARITIME OU DE MER, des Fucus et des Conferves.

LIN SAUVAGE, l'*Anthirrinum Pelissierianum*.

LIN DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. BOT. Nom vulgaire du *Phormium tenax*. V. PHORMIUM.

LIN DE MONTAGNE. MIN. V. ASBESTE.

LINACÉES. *Linaceæ*. BOT. Petite famille de plantes qui se compose du seul genre *Linum* de Linné, auparavant placé dans la famille des Caryophyllées. Ce petit groupe se distingue par les caractères suivants: son calice est persistant, à trois, quatre ou cinq divisions profondes, imbriquées latéralement. La corolle se compose de quatre à cinq pétales onguiculés à leur base, tordus en spirale avant l'épanouissement de la fleur. Les étamines, au nombre de quatre à cinq, sont monadelphes à la base de leurs filets, entre chacun desquels on trouve assez souvent un petit appendice subulé, qui semble être un filet d'étamine avortée. Les anthères sont à deux loges introrsées, s'ouvrant par une suture longitudinale, et attachées presque par leur base. L'ovaire est globuleux, sessile, à six, huit ou dix loges, dont moitié séparées par des cloisons incomplètes, partant de l'axe central, mais n'atteignant pas jusqu'aux parois: chaque loge contient un seul ovule suspendu. Le fruit est une capsule globuleuse, souvent terminée par une petite pointe formée par la base du style: cette capsule offre autant de loges monospermes que l'ovaire; elle s'ouvre, par son sommet, en quatre ou cinq valves, qui se partagent ensuite chacune en deux. Les graines sont, en général, lisses et luisantes; leur tégument propre est légèrement charnu à sa face interne, et recouvre un embryon ayant la même direction que la graine, c'est-à-dire dont la racine correspond au hile.

Les Linacées, qui sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, ou de petits arbustes à feuilles alternes, excepté dans une seule espèce (*Linum catharticum*, L.), se distinguent surtout des Caryophyllées.

qui ont les feuilles opposées, par la structure de leur ovaire et de leur capsule, et par leurs graines dépourvues d'endosperme. Cette petite famille forme en quelque sorte le passage entre les Caryophyllées, les Malvacées et les Géraniacées.

LINAGROSTIS. BOT. Même chose que *Eriophorum*.

LINAIGRETTE. BOT. Quelques botanistes français ont employé ce nom pour désigner le genre *Eriophore*. *V.* ce mot.

LINAIRE. *Linaria*. BOT. Ce genre de la famille des Scrophularinées et de la Didynamie Angiospermie, L., fut établi par Tournefort, et réuni par Linné au genre *Antirrhinum*. Constitué de nouveau par tous les botanistes modernes, il présente les caractères suivants : calice irrégulier, à cinq divisions; corolle personnée, munie d'un éperon à la base; limbe bilabié : la lèvre supérieure bifide, réfléchie, l'inférieure trifide; la gorge fermée par le palais (partie moyenne de la lèvre supérieure); quatre étamines didynames, incluses, avec une cinquième rudimentaire; anthères à lobes écartés; stigmate obtus; capsule ovée, déhiscente par le sommet. Ce genre se compose d'un très-grand nombre d'espèces dont la plupart sont indigènes du bassin de la Méditerranée. Quelques-unes croissent dans l'Amérique septentrionale et dans les régions tempérées de l'Amérique méridionale. Ce sont des plantes herbacées ou rarement ligneuses, à feuilles alternes; les inférieures quelquefois opposées ou verticillées. Les fleurs sont assez élégantes, accompagnées de bractées, disposées en épis, ou solitaires dans les aisselles des feuilles. On en trouve de toutes les couleurs; mais le plus souvent elles sont jaunes, parfois blanches, bleuâtres ou légèrement purpurines.

LINAIRE VULGAIRE. *Linaria vulgaris*, Lamk.; *Antirrhinum Linaria*, L. Elle a des feuilles lancéolées, linéaires, et une tige dressée : les fleurs forment de beaux épis de fleurs jaunes, qui terminent les tiges. Ce fut sur cette plante que Linné observa le phénomène intéressant de la régularisation des fleurs, phénomène qu'il désigna sous le nom de Pélorie. *V.* ce mot. Mais cet accident (si toutefois l'on doit nommer ainsi l'état normal de la fleur) se présente bien plus fréquemment sur le *Linaria spuria* qui croît abondamment dans les champs cultivés de l'Europe. Si, quelque temps après la moisson, on observe les fleurs de cette espèce, on en trouve une grande quantité qui offrent tous les intermédiaires entre la fleur personnée et la fleur parfaitement régulière, et cela souvent sur le même individu. Il semblerait que ce phénomène fût déterminé par les altérations que la plante a subies de la part des hommes par les travaux de la culture, ou de celle des animaux qui broutent et mutilent cette Linaire jusque près de sa racine.

LINAIRE A FEUILLES DE GENËT. *Linaria Genistifolia*, Willd.; *Linaria pannonica*, Clus.; *Antirrhinum Genistifolium*, Lin. Elle croît naturellement en Autriche, en Hongrie, et dans plusieurs autres parties de l'Europe, où elle fleurit en juin et juillet. Sa racine est fibreuse, vivace; elle produit une tige droite, cylindrique, effilée, garnie de feuilles alternes, sessiles, lancéolées, acuminées, très-glabres, d'un vert glauque

ainsi que la tige. Ses fleurs sont d'un jaune pâle, pédonculées, assez distantes les unes des autres, et disposées, au sommet de la tige et des rameaux, en grappes allongées, dont l'ensemble forme une sorte de panicule lâche. Leur calice est à peine monophylle, partagé très-profondément en cinq découpures lancéolées. La corolle est monopétale, tubuleuse inférieurement, prolongée à sa base en un éperon aigu, aussi long que le reste de la corolle, renflée dans sa partie supérieure, et ayant son limbe à deux lèvres rapprochées, dont la supérieure est bifide, réfléchie; et dont l'inférieure, renflée par une éminence convexe, garnie de poils et appelée palais, a les bords partagés en trois lobes arrondis, réfléchis en bas. Les quatre étamines didynames sont cachées dans la corolle et insérées à la base de son tube. L'ovaire est supère, arrondi, surmonté d'un style simple, de la longueur des étamines, et terminé par un stigmate en tête. Le fruit est une capsule ovale-obronde, à deux loges, presque entièrement recouverte par les divisions du calice, s'ouvrant par plusieurs trous, et renfermant plusieurs graines attachées sur un placentaire central.

LINAIRE. POIS. Nom que porte le Thon, *Scomber Thynnus*, L., dans sa jeunesse.

LINARIA. OIS. Nom scientifique du Sizerin, qu'Alcide D'Orbigny considère comme type d'un sous-genre de Gros-Becs, dans sa méthode ornithologique. *V.* GROS-BEC.

LINCKIE. *Linckia*. BOT. Le nom de *Linckia* avait été imposé par Micheli aux Nostochs, quand ce savant sentit qu'on devait les séparer des Tremelles. Mais Vaucher ayant adopté un nom spécifique donné par Linné pour générique, celui de Micheli se trouvait sans emploi; alors les algologues modernes l'ont appliqué à des plantes dont les filaments simples, terminés en pointe ciliifère, partant et divergeant d'un centre commun, sont ou du moins paraissent inarticulés, marqués tout au plus de macules, de forme irrégulière dans leur intérieur, et formant, au milieu du mucus qui les environne, des corps hémisphériques et irréguliers, gélatineux, mais d'une certaine solidité. Les Linckies ont de grands rapports avec les Chœtophores, et n'en diffèrent que parce que leurs filaments ne sont pas rameux, et que des articulations n'y sont pas distinctes. Peut-être ces caractères ne sont-ils pas réels, et de meilleurs instruments que ceux que l'on possède, pourraient un jour les faire disparaître. De Candolle en faisait des Batrachospermes. Lyngbye, qui est cependant un observateur exact, a, malgré les caractères imposés par lui-même au genre dont il est question, compris parmi les espèces qu'il y admet des plantes qui ne peuvent y demeurer. Telles sont ses *Linckia Zosteræ*, *ceramicola* et *punctiformis*, trop visiblement articulées pour n'être pas des Chœtophores. *V.* ce mot.

LINCONIE. *Linconia*. BOT. Genre de la Pentandrie Digynie, établi par Linné (*Mant.*, p. 147), dont la place est encore incertaine dans la série des ordres naturels, mais que De Candolle (*Prodr. Syst.* 2, p. 45) rapproche de la famille des Bruniacées. Voici ses caractères : l'ovaire est infère, couronné par le limbe du calice qui est à cinq dents obtuses; la corolle se compose de cinq pétales concaves, persistants, insérés au sommet du tube

du calice, et alternant avec ses dents; les cinq étamines sont persistantes et placées entre les pétales; l'ovaire est à deux loges contenant chacune deux ovules: il est surmonté de deux styles filiformes, divergents, et devient un fruit composé de deux coques membranées, monospermes, terminées par les styles persistants, et s'ouvrant par leur côté interne; les graines sont ovoïdes.

Les espèces de ce genre sont peu nombreuses; ce sont de petits arbustes, ayant le port des Bruyères, des feuilles roides, subulées et comme verticillées, et des fleurs agrégées. Ce genre, dont Swartz a le mieux fait connaître l'organisation, se rapproche beaucoup du genre *Staavia*. Des quatre espèces qui le composent, trois croissent au cap de Bonne-Espérance, savoir: *Linconia alopecuroidea*, L.; *Linconia thymifolia*, Sw.; et *Linconia cuspidata*. Ces deux dernières espèces avaient été placées parmi les *Diosma* par Thunberg. La quatrième, *Linconia Peruviana*, Lamk., qui croît au Pérou, et dont on ne connaît pas le fruit, n'appartient probablement pas à ce genre. De Candolle présume qu'elle pourrait être une espèce du genre *Margyricarpus*.

LINDENBERGIE. *Lindenbergia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, Didynamie Angiospermie, L., établi par le doct. Lehmann, pour une plante du Népal, récemment envoyée au jardin Botanique de Hambourg. Caractères: calice campanulé, à cinq divisions étalées et inégales; corolle tubuleuse, à deux lèvres, dont la supérieure bilobée et réfléchie, l'inférieure à trois ou quatre divisions courbées et gibbeuses vers l'orifice du tube; étamines bifides supportant chacune deux anthères; stigmate dilaté; capsule biloculaire. Ce genre se rapproche de celui des Stémodies; il en diffère par les gibbosités de l'orifice du tube; par les cinq découpures du calice et par un stigmate dilaté.

LINDENBERGIE A FEUILLES D'ORTIE. *Lindenbergia Urticæfolia*, Lehm. C'est une plante annuelle et rameuse, à feuilles ovales, grossièrement dentées sur les bords et purpurcensiles en dessous; les fleurs sont axillaires, presque sessiles, jaunes à l'intérieur et pourprées extérieurement.

LINDENIE. *Lindenia*. INS. Genre de Névroptères, faisant partie de la famille des Libellulines, institué par Dehaan et ainsi nommé comme un hommage à la mémoire du docteur Vanderlinden, de Bruxelles, auteur d'un bon travail sur les Libellules, mort, tout jeune, victime de son zèle à remplir les devoirs de sa profession. Les caractères du genre sont: tête hémisphérique; la pièce intermédiaire ou principale de la lèvre inférieure arrondie, médiocre, plus petite que les latérales qui sont émarginées et terminées par un appendice à une seule épine; une vésicule assez élevée devant les yeux; les trois ocelles formant en avant un triangle très-allongé; yeux globuleux, assez éloignés l'un de l'autre en dessus; l'espace entre les yeux prolongé en petit triangle en arrière, et non en lame saillante. Abdomen subcylindrique, notablement plus long que l'aile inférieure; les côtés des quatre derniers segments plus ou moins dilatés; appendices anaux au nombre de trois chez les mâles; les deux des femelles petits et

simples; les parties génitales accessoires du mâle proéminentes au-dessous du deuxième segment qui porte de chaque côté un tubercule en forme d'oreillette saillante; les septième et huitième segments de la femelle prolongés en appendices membraneux; ailes horizontales dans le repos; le bord anal des secondes ailes anguleux dans le mâle, arrondi dans la femelle; membranule accessoire très-distincte; parastigma très-allongé. Selon De Selys le genre des Lindenies devrait être restreint à l'*Æschna tetraphylla* de Vanderlinden et à quelques espèces de Java, de l'Inde et de l'Égypte.

LINDENIE TÉTRAPHYLLE. *Lindenia tetraphylla*, De Selys; *Æschna tetraphylla*, Vanderl. Son thorax est jaune, avec quatre raies noires courbées, formant deux anneaux sur le devant; abdomen jaune, tacheté de noir; les trois derniers segments noirs en dessus; pieds noirs; cuisses en partie pâles; membranule accessoire grande et brune; appendices anaux bruns. Taille, vingt et une lignes. Du royaume de Naples, sur les bords du lac Averne.

LINDÈRE. *Lindera*. BOT. Thunberg (*Flor Japon.*, p. 145, t. 21) a établi ce genre qui appartient à l'Hexandrie Monogynie, L., mais dont les caractères n'ont pas été assez bien établis pour qu'on ait pu le placer convenablement dans la série des ordres naturels. La seule espèce dont il se compose a été nommée par Thunberg *Lindera umbellata*. C'est un arbrisseau dont la tige est garnie de rameaux alternes, flexueux, glabres, très-étalés; les feuilles ramassées au sommet des rameaux sont pétiolées, ovales-oblongues, pointues, entières, vertes et glabres en dessus, velues et pâles en dessous. Les fleurs sont petites et disposées en ombelles simples, solitaires et terminales; chacune de ces fleurs est dépourvue de calice; la corolle est à six pétales obtus et jaunâtres; les six étamines ont leurs filets insérés sur l'ovaire et plus courts que la corolle; l'ovaire est supère, ovale, glabre, surmonté d'un style droit à deux stigmates réfléchis; le fruit est capsulaire et à deux loges. Cet arbrisseau croît au Japon sur le mont *Fakonna*, où il fleurit dans les mois d'avril et mai. Les Japonais le nomment *Kuro-nosji*, et fabriquent avec son bois des brosse molles pour se nettoyer les dents.

Adanson avait donné le nom de *Lindera* à un genre d'Ombellifères, formé sur le *Myrrhis daucoïdes* de Morison ou *Chærophyllum coloratum* de Linné.

LINDERNIE. *Lindernia*. BOT. Ce genre de la famille des Scrophularinées, et de la Didynamie Angiospermie, L., est ainsi caractérisé: calice à cinq divisions presque égales; corolle tubuleuse, à deux lèvres, dont la supérieure est très-courte et échancrée, l'inférieure trifide; quatre étamines didyames, dont les deux inférieures ont le filet denté et plus long que l'anthère; style unique surmonté d'un stigmate échancré; capsule biloculaire, à deux valves séparées par une cloison parallèle et portant un grand nombre de graines. Ces caractères, qui ont été tracés par Linné et modifiés par Jussieu, ne conviennent absolument qu'au *Lindernia pyxidaria*, petite plante à feuilles opposées et à fleurs axillaires, qui croît dans les localités aquatiques de certaines contrées de l'Europe et de l'Amérique septen-

trionale. R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 440) a fait entrer dans ce genre trois espèces de la Nouvelle-Hollande, mais comme elles présentent quelques différences dans la structure de la corolle, dont la lèvre supérieure est rétuse et l'inférieure bicarénée à la base, et dans les anthères qui sont soudées deux à deux, Endlicher a cru devoir en former un genre distinct, qu'il a nommé *Ilyogeton*. *V.* ce mot. En outre Robert Brown a exclu du genre le *Lindernia dianthera* de Swartz et le *Lindernia Japonica* de Thunberg. Depuis cette indication, Kunth (*Nov. Gener. et Sp. Pl. æquin.*, n° 11, p. 569) a réuni la plante de Swartz au genre *Herpestis*. *V.* ce mot.

LINDLEYE. *Lindleya*. *BOT.* Genre de la famille des Rosacées, établi par Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 6, pag. 239) et caractérisé ainsi : fleurs hermaphrodites ; calice turbiné à sa base ; limbe à cinq divisions ; corolle de cinq pétales insérés à la gorge du calice ; disque annulaire, portant les étamines, également inséré à la gorge du calice ; étamines au nombre de quinze à vingt, ayant les anthères lancéolées, biloculaires, recourbées brusquement à leur base ; l'ovaire est libre et à cinq loges contenant chacune deux ovules collatéraux, fixés par un point un peu au-dessous de leur sommet, et pendants ; les styles, au nombre de cinq, sont terminés par autant de stigmates renflés en massue ; le fruit est une capsule recouverte par le calice, ovoïde, pentagone, ligneuse, à cinq sillons et à cinq loges s'ouvrant en cinq valves, portant chacune une des cloisons sur le milieu de leur face interne : chaque loge contient une ou deux graines membraneuses et comme ailées sur leurs bords.

Ce genre est très voisin du *Vauquelinia* ; il forme en quelque sorte le passage entre les Spiréacées et les Pomacées, et se compose d'une seule espèce, *Lindleya Mespiloides*, Kunth, *loc. cit.*, 6, p. 237, t. 562 bis. C'est un arbre qui a le port du Pommier ordinaire, et qui est très-rameux. Ses feuilles sont éparses, simples, entières, crénelées, accompagnées de stipules pétiolaires et géminées ; ses fleurs sont blanches, pédonculées, axillaires et solitaires vers le sommet des rameaux. Cet arbre est très-commun au Mexique. On le trouve à une hauteur de onze cents toises au-dessus du niveau de la mer, et ses fleurs s'épanouissent en mai.

LINDSÉE. *Lindsæa*. *BOT.* Ce genre de Fougères, établi par Dryander dans le 5^e volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, a été décrit par Smith (*in Act. Taurin.*, 5, p. 415) et par la plupart des botanistes, avec les caractères suivants : sores disposés en une ligne continue et parallèle au bord de la fronde ; induse linéaire, continu, attaché du côté du disque, libre extérieurement. Ce genre avait été confondu anciennement avec les *Adiantum* dont les fructifications sont disposées en masses distinctes, et sont couvertes par des membranes lunulaires, attachées au bord de la fronde, et qui s'ouvrent du côté du disque. On a décrit un nombre assez considérable d'espèces toutes indigènes des contrées intratropicales des deux continents. Plusieurs de celles qui ont servi de type pour l'établissement du genre ont été publiées sous le nom générique d'*Adiantum*, par Aublet, et

croissent dans la Guiane ; telles sont les *Lindsæa sagittata*, *falcata* et *Guianensis*. Les autres habitent principalement les Indes-Orientales, les îles de France et de Mascareigne, la Nouvelle-Hollande, etc. Leurs frondes ont des nervures qui partent de la base des pinnules, et se bifurquent plusieurs fois, ou, en d'autres termes, qui sont plusieurs fois dichotomes.

LINE. *MAM. V.* ÉCUREUIL COMMUN.

LINEAIRE. *ZOO. BOT.* Cet adjectif s'emploie indifféremment en zoologie ou en botanique pour exprimer la figure, en forme de ligne, de quelque partie d'un animal ou d'une plante. On dit conséquemment d'une feuille qu'elle est Linéaire quand elle est également étroite dans toute sa longueur.

LINEOLAIRE. *Lineolaris*. *BOT.* Se dit d'un organe quelconque lorsque son épaisseur ne dépasse point celle d'un trait.

LINEOLÉ. *Lineolatus*. *BOT. et ZOO.* Marqué de raies ou de petites lignes dont la couleur tranche sur celle du fond de l'organe.

LINEOLE. *OIS.* Synonyme de Bouvreuil bouveron.

LINETTE. *POIS.* L'un des noms vulgaires du *Trigla Hirundo*. *V.* TRIGLE. C'est aussi le nom vulgaire du Gros-Bec Linotte, *Fringilla Linota*, Gm.

LINGOUMBAUD. *CRUST.* Synonyme vulgaire de Homard.

LINGUA CERVINA. *BOT. V.* LANGUE DE CERF.

LINGUARD. *POIS.* Synonyme vulgaire de Lotte. *V.* ce mot.

LINGUATULE. *Linguatula*. *INT.* Genre de Vers intestinaux de l'ordre des Trématodes. Frœlich est le premier zoologiste qui ait imaginé ce nom générique pour un Ver intestinal qu'il avait trouvé dans le poulmon d'un Lièvre, à cause de la ressemblance de ce petit animal avec une petite langue. Zéder, dans son Système d'helminthologie, crut devoir changer ce nom en celui de *Polystoma*, en supposant, fort à tort, que ce Ver avait plusieurs bouches. Rudolphi, après avoir employé longtemps le nom primitif, ce qu'avait fait également Lamarck, crut devoir préférer, on ne sait trop pourquoi, la dénomination de Polystome, en y réunissant une nouvelle espèce que Trentler avait trouvée sur l'Homme, et dont il avait fait un genre sous le nom d'*Hexatheridium*, parce qu'il avait vu six pores à son animal. Sur ces entrefaites, Laroche, qui ne connaissait probablement pas le travail des zoologistes allemands, employa ce nom de Polystome pour un autre Ver très-voisin des Sangsues, comme on le verra à l'article POLYSTOME. Quoi qu'il en soit, Lamarck, adoptant le genre de Laroche, fut encore confirmé dans sa première manière de voir, et conserva toujours le nom de Linguatule pour le Ver de Frœlich ; et cependant il adopta le genre Tétragule, établi par Bosc, pour une véritable espèce de Linguatule, car on ne voit pas qu'elle diffère en rien de la Linguatule de Frœlich. Cuvier sentit bien, et avec raison, les grands rapports qu'il y a entre ce Ver, le Prionoderme de Rudolphi, quelques espèces de Polystomes de ce même zoologiste, et même le genre Tétragule de Bosc : aussi supprima-t-il le nom de Linguatule et adopta-t-il celui de Prionoderme ; et cependant il con-

serva le genre Polystome de Zeder, en n'y rangeant pas, il est vrai, l'espèce qui avait servi à l'établissement du genre. Humboldt avait aussi, de son côté, sans le savoir, établi un genre de Vers intestinaux qui a les plus grands rapports avec les Linguatules, sous la dénomination de Porocéphale. Malgré cela, Rudolphi, dans son *Synopsis*, n'a pas cru devoir revenir au nom primitif de ce petit groupe; il lui donne au contraire celui de Pentastome, réservant celui de Polystome à l'*Hexatheridium* de Treutler, à son *Polystoma integerrimum*; et c'est le Polystome de Laroche. Comme cette dénomination de Polystome ou de Pentastome est erronée, puisqu'elle pourrait faire croire à tort, que ces animaux ont cinq bouches; comme il y a une énorme confusion dans son emploi, et qu'enfin elle n'a pas la priorité, il convient de suivre l'exemple de Lamarck, et sous le titre de Linguatule il faut entendre un genre de Vers intestinaux ainsi caractérisé : corps allongé, déprimé, plus large en avant qu'en arrière, et traversé par un grand nombre de rides régulières, qui le rendent comme articulé; bouche inférieure, ronde, accompagnée en dehors de deux paires de crochets rétractiles; l'orifice des organes de la génération à la partie postérieure, ainsi que celui de l'anus, s'il y en a. L'organisation de ces animaux n'est connue que d'après ce que dit Cuvier de la Linguatule tænioïde : le canal intestinal est droit; près de la bouche sont deux canaux, comme dans les Échinorhynques; les oviductes sont longs et entortillés.

Les espèces qui appartiennent indubitablement à ce genre, sont les suivantes :

LINGUATULE DENTELÉE. *Linguatula serrata*, Frœl. Le corps plan, subelliptique, élargi et un peu plus épais en avant, plus étroit et mince en arrière; de deux lignes de long sur trois quarts de ligne de large en avant, et d'une demi-ligne en arrière. Il faut rapporter à cette espèce, qui a été trouvée pour la première fois par Frœlich dans la substance du poumon d'un Lièvre, le petit Ver dont Bosc a fait un genre sous le nom de Tétragule dans le Bulletin de la Société philomatique, et que Legallois avait observé dans le poumon d'un Cochon d'Inde; il paraît cependant encore que ce Ver était même plus petit que celui de Frœlich. Rudolphi en fait une espèce distincte, sous le nom de *Polystoma emarginatum*.

LINGUATULE DENTICULÉE. *Linguatula denticulata*, Rudolphi, *Entoz.*, tab. 12, fig. 7. Corps déprimé, plus convexe en dessus qu'en dessous; élargi en avant, terminé en pointe assez fine en arrière : une ligne et demie à quatre lignes de longueur, sur un quart ou un tiers de ligne de largeur. Cette espèce, qui a été trouvée à la superficic du foie d'un Bouc et d'une Chèvre d'Amérique, diffère-t-elle de la précédente autrement que par la forme du corps un peu moins déprimé et plus pointu en arrière?

LINGUATULE TÆNIOÏDE. *Linguatula tænioïdes*, Rudolphi, *Entoz.*, tab. 12, fig. 8 — 12; *Tænia* lancéolé de Chabert. Corps déprimé, oblong, plus étroit en arrière, à plis transversaux nus, ce qui rend les côtes crénelées, mais sans denticules sur leurs bords. Cette espèce est bien distincte par l'absence des denticules,

mais en outre par sa taille; elle a en effet cinq pouces de long sur trois ou quatre lignes de large en avant. Elle se trouve dans les sinus frontaux du Cheval et du Chien; mais il paraît qu'elle n'occasionne aucun accident.

LINGUATULE A TROMPE. *Linguatula proboscidea*, Humboldt, *Obs. zool.*, pl. 26. Cette espèce est le type du genre Porocéphale de Humboldt. Son corps est un peu en massue, inarticulé, et sous une trompe terminale, contractile, sont cinq crochets rétractiles et roussâtres. Elle a été trouvée dans un Serpent à sonnettes.

Lamarck regarde encore comme appartenant à ce genre, ainsi que l'a fait anciennement Rudolphi, les *Polystoma integerrimum* et *venarum*; mais à tort : ce sont des animaux de la famille des Sangsues, du même genre que le Polystome de Laroche; peut-être même le dernier n'est-il qu'une espèce de Planaire, comme le fait justement observer Lamarck. Quant au *Polystoma pingucola* de Zeder et de Rudolphi, dont Lamarck a fait précédemment sa Linguatule des ovaires, il est aussi très-probablement du même genre.

LINGUE. pois. Nom vulgaire du Gade Morue. *V.* ce mot.

LINGUELLE. *Linguella*. MOLL. C'est à Blainville que l'on doit l'établissement de ce genre, pour un Mollusque nu, de l'ordre des Inférobanches, dans un mémoire dont on trouve l'extrait dans le Bulletin de la Société Philomatique. Le seul animal que Blainville ait observé, est conservé dans la collection du Muséum britannique. Ce savant a caractérisé ainsi le genre qu'il forme actuellement : corps nu, ovale, très-déprimé, linguiforme; le manteau débordant le pied de toutes parts, si ce n'est antérieurement, où la tête est à découvert et pourvue de deux paires de tentacules dont une supérieure et l'autre labiale; les organes de la respiration en forme de lamelles obliques, n'occupent que les deux tiers postérieurs du manteau; l'anus inférieur est situé au tiers postérieur du côté droit; l'orifice des organes de la génération dans un même tubercule, au tiers antérieur du même côté. Ce genre ne se compose jusqu'à présent que d'une seule espèce; Blainville l'a nommée **LINGUELLE D'ELFORT**, *Linguella Elfortiana*. Sa longueur est d'un pouce et demi environ; elle est ovale, très-déprimée surtout en arrière; le pied est un grand disque charnu, qui occupe tout le ventre; le manteau, qui est fort ample, le débordé tout autour; c'est sous le bord saillant et libre de ce manteau que se trouvent les branchies, formées d'une série de lames très-fines, serrées, obliques, qui ne commencent qu'au tiers antérieur du manteau; la tête est très-grosse, courbée en dessus, placée entre le pied et le manteau où elle fait saillie; elle est limitée en avant par une ligne demi-circulaire; le manteau la recouvre en partie, mais il n'y adhère que sur la ligne médiane; de chaque côté de cette adhérence, se voit en avant un tentacule creux à son extrémité, comme pédiculé au-dessous et plus vers la bouche; on voit de chaque côté un autre tentacule qui est labial; la bouche ovalaire, transverse, offre de gros plis convergents; au-dessus se voit une lèvre épaisse, bombée dans la ligne médiane, finement

dentelée et comme festonnée. Blainville n'ayant pu désigner l'animal, on ignore s'il est pourvu de mâchoires, et l'on ne connaît rien de son organisation intérieure; cependant, d'après la description on est à même de fixer les rapports des Linguelles qui, quoique différentes pour plusieurs points des Phillidiens, doivent pourtant se placer non loin d'elles dans le système.

LINGUIFORME, LINGULAIRE, LINGULE. *Lingui-formis*, *Lingularis*, *Lingulatus*. BOT. Qui affecte la forme d'une langue.

LINGUISUGES. Latreille désigne ainsi (Hist. natur. génér. et particulière des Crust. et Ins.) une division de ses Insectes édentés, dont l'extrémité de la lèvre inférieure forme une langue distincte. Cette division comprend les Hyménoptères. V. ce mot.

LINGULE. *Lingula*. MOLL. Séba avait figuré, depuis longtemps, la Lingule complète avec son pédicule, mais il l'avait considérée comme une espèce d'Anatife; ce qui est cause, probablement, du peu d'attention que l'on donna à sa citation, car Linné et Gmelin après lui, n'ayant vu sans doute que des valves séparées de cette Coquille, en firent une Patelle. Rumphius, par les mêmes motifs que Linné, se trompa également; il pensait que c'était l'osselet de quelque espèce de Limace, ce que Favanne avança aussi d'après lui. Chemnitz, qui vit la Coquille complète, la plaça parmi les Pinnes: il ignorait probablement l'existence du pédicule, sans quoi il n'aurait pas commis une pareille erreur. Brugière fut le premier qui établit un genre particulier pour cette Coquille qui était restée longtemps incertaine entre des familles et des genres très-différents. Brugière avait établi ce genre dans les planches de l'Encyclopédie, mais il ne put le caractériser, la mort l'ayant enlevé aux sciences avant qu'il eût pu achever son ouvrage. Ce fut Lamarck qui, le premier, caractérisa ce genre dans le Système des Animaux sans vertèbres. Cuvier fit l'anatomie de ces Mollusques, et les trouva si différents des autres Acéphales qu'il fit alors pressentir qu'il serait nécessaire d'en faire un ordre à part avec les Orbicules et les Térébratules, ce que Lamarck ne tarda pas à réaliser dans la Philosophie Zoologique en établissant la famille des Brachiopodes qu'il composa des trois genres que nous venons de mentionner. Félix de Roissy, dans le Buffon de Sonnini, suivit l'idée de Cuvier et de Lamarck, mais il alla plus loin qu'eux en réunissant aux trois genres des Brachiopodes les Cirrhopodes des auteurs, c'est-à-dire les Anatifes, les Balanes, Coronules, etc., qui, certainement, s'en éloignent d'une manière notable. Lamarck, dans l'Extrait du Cours, laissa la famille des Brachiopodes composée telle qu'elle se trouvait dans la Philosophie Zoologique. Cuvier (Règne Animal) laissa également les Brachiopodes composés des mêmes genres. Lamarck, dans son dernier ouvrage, n'apporta non plus aucun changement à la famille des Brachiopodes, et le genre Lingule la terminant, se trouve le dernier des Acéphales, et par conséquent sur la limite de ceux-ci et des véritables Mollusques. Férussac, dans ses Tableaux Systématiques, proposa quelques changements dans les Brachiopodes; il les distribua en plusieurs familles parce qu'il y joignit les genres Cranie, Théci-

dée et Magas; il aurait pu y réunir, incontestablement, les Spirifères de Sowerby. Blainville, dans son article MOLLUSQUE, du Dictionnaire des Sciences naturelles, fit aussi de grands changements dans cette famille. Outre les trois genres de Lamarck et de Cuvier, ainsi que ceux admis par Férussac, on y trouve, à titre de division des Térébratules, les genres faits à leurs dépens par Sowerby, et, de plus, les genres Strophomène de Raffinesque, Plagiostome, Dianchore et Podopside. Blainville, dans l'opinion où il est que les Lingules sont fort voisines des Patelles, quant aux points principaux de l'organisation, termine la classe des Céphalés par celles-ci, et commence la classe suivante, les Acéphalés, par les Lingules, voulant ainsi établir un passage presque insensible entre ces deux classes par ce rapprochement qui paraît singulier. Latreille, dans ses Familles naturelles, a divisé les Brachiopodes en deux ordres et en plusieurs familles; dans le premier ordre, les Pédonculés, on trouve une première famille, les Équivalves, ne comprenant qu'un seul genre, qui est celui de la Lingule; la seconde famille, les Inéquivalves, se compose aussi d'un seul genre, les Térébratules. Le second ordre, les Sessiles, ne renferme qu'une seule famille établie sous le nom de Fixivalves; elle se compose des genres Orbicule, Cranie, et avec doute, des genres Radiolite et Sphérulite. En examinant la famille des Ostracés, du même auteur, on retrouve plusieurs des genres que Blainville avait fait entrer dans les Brachiopodes, tels que Producte, Podopside, Dianchore, Plagiostome; cette vacillation fait voir que ces genres ont besoin d'être examinés avec tout le soin nécessaire pour décider de leur véritable place. Blainville, qui a eu occasion d'observer l'animal de la Lingule, au Muséum Britannique, ne se trouve pas entièrement d'accord avec la description faite par Cuvier. Le point le plus capital est ce qui est relatif au cœur. Cuvier a reconnu deux de ces organes, et Blainville pense que ce que Cuvier a considéré comme deux cœurs, n'était autre chose que deux oreillettes qui aboutissaient à un ventricule médian qui donnait naissance à une artère-aorte.

Voici les caractères que l'on doit donner à ce genre : coquille subéquivalve, aplatie, ovale, oblongue, tronquée à son sommet, un peu en pointe à sa base, élevée sur un pédicule charnu, tendineux, fixé aux corps marins; charnière sans dents; animal déprimé, ovale, un peu allongé, compris entre les deux lobes d'un manteau fendu dans toute sa moitié antérieure ou céphalique, et portant des branchies pectinées, adhérentes à la face interne; bouche simple, ayant de chaque côté un long appendice tentaculaire, cilié dans tout son bord externe, et se rétractant en spirale dans la coquille. On ne connaît encore qu'une seule espèce vivante de ce genre; il est rare de la rencontrer avec son pédicule qui est quelquefois fort long. Sowerby, dans son *Mineral Conchology*, a rapporté à ce genre des Coquilles fossiles dont il a fait trois espèces, et qui pourraient bien n'être que des variétés d'une même espèce, comme l'observe très-judicieusement DeFrance. Il serait aussi possible que ces petites Coquilles, assez mal figurées, appartenissent au genre Moule, et fussent des es-

pièces jeunes ou dont les crochets seraient médians.

LINGULE ANATINE. *Lingula Anatina*, Lamk., Anim. sans vertèbres, t. VI, p. 258, n° 1; Séba, Mus., t. III, pl. 16, fig. 4; *Patella unguis*, L., 15^e édit., n° 95; Cuvier, Annales du Mus., t. I, p. 69; toute la planche qui est en regard; Encyclop. méth., pl. 250, fig. 1, a, b, c.

Les espèces fossiles de Sowerby sont :

LINGULE MYTILOÏDE. *Lingula mytiloides*. (*Mineral Conchology*, pl. 19, fig. 1, 2.)

LINGULE MINCE. *Lingula tenuis*, ib., fig. 5.

LINGULE OVALE. *Lingula ovalis*, ib., pl. 19, fig. 4.

LINGULINES. *Lingulinae*. MOLL. Nom que quelques auteurs ont donné aux espèces fossiles du genre Lingule. *V.* ce mot.

LINISQUE. *Liniscus*. OIS. Illiger désigne sous ce nom les aréoles ordinairement régulières de l'épiderme corné des pieds des Oiseaux, quand cet épiderme est réticulé.

LINKIE. *Linkia*. ÉCHIN. Genre de la section des Stélérides, famille des Astérides, établi par Nardo qui lui assigne pour caractères : corps étoilé; rayons tuberculeux et allongés; bouche située au centre de la face inférieure, à rayons déprimés, avec des sillons profonds, occupés par plusieurs rangées de pédicules; orifice du canal intestinal entouré de suçoirs et dépourvu de dents; peau poreuse dans les intervalles.

LINKIE VARIOLÉE. *Linkia variolata*, N.; *Asterias variolata*, Lam., Link. Cette espèce offre cinq et rarement quatre ou six rayons allongés, presque cylindriques et atténués en pointe à leur sommet; son dos est parqué de petites pièces suborbiculaires, convexes, inégales, et qui ressemblent à des grains ou boutons de petite vérole; ces pièces sont quelquefois presque lisses, plus souvent finement granuleuses, et leurs interstices, enfoncés, sont quelquefois perforés, et souvent ne le sont pas. Elle habite les mers d'Europe.

LINKIE. *Linkia*. BOT. Ce nom a été donné par Persoon (*Enchirid.*, 1, p. 219) au genre *Desfontainia* de la Flore du Pérou. Il existait, en effet, deux genres dédiés au célèbre professeur du Jardin du Roi, et admis sous les noms de *Fontanesia* et de *Louichea*. *V.* ces mots. Celui qui fait le sujet de cet article a été placé dans la famille des Solanées et dans la Pentandrie Monogynie, L.; on lui assigne les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes, linéaires, lancéolées; corolle campanulée, dont le tube est pentagone; cinq étamines à anthères sagittées; ovaire supérieur, surmonté d'un seul style; baie à cinq loges polyspermes. L'espèce qui a servi de type à ce genre est le *Linkia spinosa*, Pers., *Desfontainia spinosa*, Ruiz et Pavon, qui croît dans les grandes forêts du Pérou. C'est un arbrisseau de trois à quatre mètres de hauteur, très-rameux, à feuilles opposées, ovales, dentées, à fleurs solitaires, portées sur des pédoncules axillaires. Les habitants du Pérou en forment des haies vives; ses fleurs, d'une belle couleur rouge, lui donnent une certaine élégance. Ses feuilles ont une saveur amère et teignent le papier en jaune. Une seconde espèce a été décrite et figurée par Humboldt et Bonpland (Plantes équinoxiales, t. I, p. 157, t. 45) sous le nom de *Desfontainia*

splendens. Elle croît sur les hautes montagnes du Pérou.

LINLIBRISIN. BOT. Même chose que Julibrisin. *V.* ce mot.

LINNÉE. *Linnæa*. BOT. Genre de plantes dédié par Gronovius à l'immortel auteur du *Systema Naturæ*. Ce genre fait partie de la famille des Caprifoliacées et de la Pentandrie Monogynie, Lin. Il ne se compose que d'une seule espèce, *Linnæa borealis*. C'est une petite plante vivace, ou plutôt un petit arbuste rampant et étalé sur le sol. Sa tige est très-grêle, cylindrique, rameuse, assez longue, étalée; ses rameaux sont redressés, velus, ainsi que la tige, les feuilles, et en général toutes les parties vertes de la plante. Les feuilles sont opposées, courtement pétiolées, ovales ou elliptiques, dentées seulement vers leur partie supérieure, d'un vert clair. Les fleurs sont placées au sommet des rameaux qui s'allongent et sont nus, dans leurs trois quarts supérieurs; ils se divisent supérieurement en deux pédoncules grêles, terminés chacun par une seule fleur. A la base des deux pédoncules on trouve deux petites bractées subulées et opposées. Le calice est adhérent avec l'ovaire. Son limbe se compose de cinq divisions linéaires, dressées. La corolle est monopétale, en cloche allongée, à cinq lobes obtus; les étamines, au nombre de quatre, sont incluses et un peu inégales. L'ovaire, qui offre trois loges, contenant chacune deux ovules suspendus, est surmonté d'un stigmate un peu renflé et à trois lobes peu marqués. Le fruit est une petite baie globuleuse, couronnée par le limbe du calice. Cette petite plante, d'un port charmant, croît dans toutes les régions boréales de l'ancien et du nouveau continent. On la trouve dans les Alpes; elle est très-commune en Allemagne; elle vient également dans l'Amérique septentrionale, aux îles Aleutiennes, au Kamtschatka, en Sibérie, etc. On la cultive dans les jardins de botanique, mais on l'y conserve difficilement.

LINOCARPUM. BOT. Micheli (*Genera*, t. 21) donnait ce nom générique à une plante que Linné réunit au genre *Linum*, mais que les botanistes modernes regardent comme un genre distinct, sous le nom de *Radiola*, qui lui avait été imposé par Rai. *V.* RADIOLE.

LINOCIERA. BOT. Genre de la famille des Jasminées et de la Diandrie Monogynie, Lin., établi par Vahl (*Enummer.*, 1, p. 46) qui l'a ainsi caractérisé : calice à quatre dents; corolle à quatre pétales; deux étamines à anthères sessiles; ovaire supérieur, surmonté d'un seul style; baie sèche, à deux loges monospermes. Ce genre a été décrit par Swartz dans son *Prodromus*, sous le nom de *Thouinia*, qui, ayant été appliqué à d'autres plantes, n'a pu être conservé pour le genre dont il est ici question. Jussieu et Lamarck le regardent comme congénère du *Chionanthus*, avec lequel il n'offre qu'une légère différence dans le fruit. Il se compose de trois ou quatre espèces indigènes des Antilles et des Indes-Orientales. Celles qu'on doit considérer comme types sont : 1^o *Linociera ligustrina*, Vahl, ou *Thouinia ligustrina*, Swartz, *Prodr.* C'est un arbrisseau qui croît dans les lieux arides de la Jamaïque. On dit que cette espèce a été également trouvée

à la Nouvelle-Hollande. 2^o *Linociera latifolia*, Vahl et Gært. fils, *Carpol.*, t. 215; *Chionanthus Dominensis*, Lamarek. Elle habite l'île de Saint-Domingue.

LINOCIRIE. *Linociria*. BOT. Le genre proposé sous ce nom par Necker, *Élém. bot.*, vol. 3, p. 566, fait partie du genre *Goniocarpus* de Thunberg. *V. GONIOCARPE.*

LINOESMON. BOT. Syn. de *Cuseute*. *V. ce mot.*

LINOGENISTA. BOT. Synonyme ancien de *Génet*. *V. ce mot.*

LINOIDES. BOT. Synonyme de *Linum Radiola*, L.

LINOPHYLLUM. BOT. Nom donné par les botanistes anciens à plusieurs plantes dont les feuilles étroites rappelaient celles de quelques espèces de *Lin*; tel est le *Thesium Linophyllum*, L., etc.

LINOSOSTIS. BOT. Même chose que *Hermubotane*. *V. ce mot.*

LINOSPARTUM. BOT. Ce nom, appliqué par les anciens au *Stipa tenacissima*, est donné par Adanson au *Lygeum Spartum*, L.

LINOSTOME. *Linostoma*. BOT. Genre de la famille des Daphnoïdées, établi par Wallich, pour une plante de l'Inde, que Roxbourg avait considérée comme devant appartenir au genre *Nectandra*, mais qui en diffère par les caractères suivants : fleurs hermaphrodites; périgone coloré, tubuleux, avec son limbe divisé en cinq parties, ayant chacune à leur base et près de l'orifice, deux squammules opposées et un peu en massue; dix étamines longuement exsertes, insérées sur deux rangs à la gorge du tube; ovaire uniloculaire, renfermant un ovule pendant et anatrophe; style terminal; stigmaté apité. Le fruit est un drupe sec, monosperme et nu; la semence est inverse; l'albumen charnu et peu abondant; l'embryon orthotopé; les cotylédons semi-orbitulaires; la radicule conique et supère. Les *Linostomes* sont des arbrisseaux à feuilles opposées, courtement pétiolées, lancéolées, très-entières, glabres; les fleurs, portées sur des pédoncules, sont réunies en ombelle terminale.

LINOSYRIDE. *Linomyris*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Astéroïdées, a été formé primitivement par Lobel (*Histor.*, 225) puis adopté par H. Cassini avec les caractères suivants : calathide incurvée, égaliflore, multiflore, régulariflore et androgyniflore; péricline campanulé, inférieur aux fleurs, formé de squammes imbriquées, appliquées, obovales-oblongues, coriaces, surmontées d'un long appendice étalé, linéaire-subulé, foliacé; clinanthe large, planiuseule, fovéolé, à cloisons basses, charnues, dentées; ovaires pédicellés, oblongs, un peu comprimés bilatéralement, couverts de longs poils; aigrette colorée, plus courte que la corolle, composée de squammellules très-nombreuses, très-inégales, disposées sur plusieurs rangs, filiformes, amincies au sommet et très-barbellulées; corolles à limbe bien distinct du tube et profondément divisé en cinq lanières très-longues, linéaires, très-étalées, arquées en dehors; anthères élevées au-dessus de la corolle; stigmatophores élevés au-dessus des anthères; fleurs jaunes.

LINOSYRIDE VULGAIRE. *Linomyris vulgaris*, Cass.; *Chrysocoma Linomyris*, L.; *Aster Linomyris*, Bernh.;

Crinitaria linomyris, Lessou; *Erigeron Linomyris*, Clairv. Ses feuilles sont linéaires, glabres; ses capitules sont réunis en corymbe, et ils ont l'involucre formé de squammes appendiculées, squareuses, étalées vers le sommet. Europe.

De Candolle adjoint à cette espèce : *Chrysocoma biflora*, Lin.; *Chrysocoma villosa*, Lin.; *Chrysocoma divaricata*, Fisch.; *Chrysocoma caudidans*, Delil.; *Chrysocoma spathulata*, Forsk.; *Chrysocoma montana*, Vahl; *Chrysocoma uniflora*, Spr., et *Aster dracunculoides*, Lindley.

LINOTTE. OIS. L'une des espèces les plus communes du genre Gros-Bec, qui s'élève fort bien en domesticité, et dont Lesson a fait le type d'une race ou division du genre.

LINSCOTSIA. BOT. Synonyme de *Limeum*. *V. LIMÉOLE.*

LINSENERZ. MIN. C'est-à-dire *Mineral lenticulaire*. Nom donné par Blumenbach au Fer hydraté globuliforme, et par Werner au Cuivre arséniaté, cristallisé en octaèdres obtus.

LINTEARIA. BOT. Vulgairement Bois à dentelle. *V. LAGET.*

LINTERNUM. BOT. Synonyme d'Alaterne. *V. ce mot.*

LINTHURIE. *Linthuris*. MOLL. Montfort, dans la *Conchylogie systématique*, t. 1, p. 254, propose sous ce nom un genre de Coquilles cloisonnées, dont il a donné la figure à sa manière, c'est-à-dire avec des additions, et qui ne peut raisonnablement se rapporter qu'au genre *Cristellaire* de Lamarek. *V. ce mot.*

LINUCHE. *Linuches*. ACAL. Genre de Médusaires, établi par Eschscholtz (p. 19) pour une Acalèphe que Swartz avait placée parmi les Méduses. Cette espèce est intermédiaire entre les genres *Dianæa* d'Eschscholtz et *Saphenia* du même auteur; il fait comme eux partie de la famille des Géryonides, dans la division des *Cryptocarpes*, c'est-à-dire qu'il porte inférieurement un pédoncule de la même consistance gélatineuse que l'ombrelle, et incapable de livrer passage à des aliments solides. Les caractères de ce genre sont d'avoir plusieurs cirrhes marginaux, un pédoncule dilaté au sommet et huit canaux partant de ce sommet, pour se rendre au bord du disque, en se bifurquant et en émettant des rameaux latéraux.

LINUCHE ONGUICULÉE. *Linuche unguiculata*, Esch.; *Medusa unguiculata*, Sw.; *Dianæa unguiculata*, Lam.; *Pelagia unguiculata*, Péron. Elle est orbiculaire, plane en dessus, à seize rayons et crénelée sur les bords; quatre bras courts et très-larges; sa couleur est bleuâtre, avec des taches brunes à la base du pédoncule. Taille huit lignes. Des côtes de la Jamaïque.

LINUM. BOT. *V. LIN.*

LINYPHIE. *Linyphia*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Orbitèles, établi par Latreille, et ayant pour caractères : mâchoires carrées, droites, presque de la même largeur; yeux disposés de la manière suivante : quatre au milieu, formant un trapèze dont le côté postérieur, plus large, est occupé par deux yeux beaucoup plus gros et plus écartés; les quatre autres groupés par paires, une de chaque côté, et dans une

direction oblique. Ces Arachnides diffèrent des *Pholcus* par les yeux et par la forme du corps; elles s'éloignent des *Ulobores* par les quatre yeux de devant, qui sont placés à intervalles égaux dans ces dernières; enfin, des caractères de la même valeur les distinguent des *Tétragnathes* et des *Épeïres*. Les *Linyphies* vivent sur les buissons, les *Genévriers*, les *Pins* et encore sur les fenêtres et les coins de murailles; elles y construisent une toile horizontale, pendue entre les branches, si c'est sur un arbre, mince et dont l'étendue varie à raison de la proximité ou de l'éloignement des points d'attache. Pour la maintenir parfaitement horizontale, elles tendent par dessus des fils perpendiculaires et obliques qu'elles fixent aux lieux environnants. L'Araignée se tient ordinairement au milieu de sa toile, dans une position renversée, ayant le ventre en haut; un insecte a-t-il le malheur de se laisser engager dans ce filet, la propriétaire accourt, le perce avec ses mandibules à travers la toile, et ensuite y fait une déchirure afin de le faire passer et de le sucer, ce qu'elle fait sans l'envelopper de soie, l'insecte étant mort ou affaibli par l'effet du venin. Les mâles ressemblent si peu à leurs femelles qu'on ne les croirait pas de la même espèce; ils se trouvent toujours placés dans la même toile que les femelles, pendant le mois de septembre; leurs pattes sont beaucoup plus grêles et plus allongées; leur abdomen est aussi beaucoup plus long; leurs palpes sont terminées par un gros bouton qui se sépare en deux quand on le presse, et présente deux pièces écailleuses, en forme de valves de Coquilles, du milieu desquelles on voit sortir d'autres pièces; on y en remarque surtout en forme de crochet et un tuyau court et annelé. Les mâles sont bien plus heureux que ceux des *Épeïres* et des autres *Araignées*, puisque, d'après *Degéer*, ils sont reçus par leurs femelles qui ne font aucun mouvement qui puisse leur donner sujet de craindre pour leurs jours. Les deux sexes, au moment de l'accouplement, sont dans une position renversée, le ventre de l'un vis-à-vis le thorax de l'autre; ils entrelacent leurs pattes, et le mâle introduit le bouton de l'extrémité de ses palpes dans l'ouverture sexuelle de la femelle, et l'y laisse une ou deux minutes; puis le retire et recommence le même jeu avec ses deux palpes alternativement. Pendant tout ce temps, son ventre a un mouvement de vibration. A l'époque de la ponte, le ventre des femelles grossit beaucoup; le cocon dans lequel elles mettent leurs œufs est composé d'une soie lâche; elles le placent auprès de leur toile; les œufs sont d'un rougeâtre tirant sur le jaune; ils ne sont point agglutinés entre eux. Ce genre se compose de plusieurs espèces.

LINYPHIE TRIANGULAIRE. *Linyphia triangularis*, Latr., Walck. (Hist. des Aranéides, fasc. 5, tab. 9, la femelle); *Aranea resupina sylvestris*, *Degéer*. Les yeux sont placés sur des taches noires; le tronc est d'un brun roussâtre clair, avec trois lignes noires; l'abdomen est ovale, court ou presque globuleux, avec une bande brune, marquée de petites taches blanches, découpée sur les bords le long du milieu du dos; elle est longue de six à sept millimètres, et fait son nid dans les bois. Elle est fort commune à Paris, au bois de Boulogne.

LINZA. BOT. Espèce du genre *Ulve*. V. ce mot.

LION. MAM. Espèce du genre *Chat*. V. ce mot. On a étendu le nom de ce Carnassier, qualifié de roi des animaux, à un *Lézard*, à un *Crustacé* de la Méditerranée du genre *Galathœa*, au *Cougnar* qu'on appelait *Lion* d'Amérique, au *Mirméléon* (*Lion* des Fourmis), au *Phoca jubata* (*Lion* marin), aux larves des *Hémérobes* (*Lion* des Pucerons), etc.

LIONCEAU. MAM. Le jeune *Lion*.

LIONDENT. *Leontodon*. BOT. Ce genre, de la famille des *Synanthérées*, *Chicoracées* de *Jussieu*, et de la *Syngénésie* égale, L., présente les caractères suivants : involucre campanulé, composé de folioles inégales, irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongues ou lancéolées; réceptacle marqué de petites fossettes plus ou moins profondes; calathide formée de demi-fleurons en languettes, nombreux et hermaphrodites; akènes oblongs, surmontés d'un bourrelet et d'une aigrette composée de paillettes et de poils soyeux. *Linné* réunissait à ce genre le *Taraxacum*, que *Tournefort* en avait séparé et qui en a été de nouveau démembré par les botanistes modernes.

Le nombre des espèces de *Liondents* s'élève à plus de quinze, parmi lesquelles on peut citer comme les plus communes en France les *Leontodon autumnale*, *Leontodon hastile* et *Leontodon hispidum* de *Linné*. Presque toutes sont indigènes de l'Europe et surtout de la région méditerranéenne.

LIONNE. MAM. La femelle du *Lion*. V. ce mot et *CHAT*.

LIOPHLÉE. INS. Genre de *Coléoptères* *Tétramères*, famille des *Rhynchophores* ou des *Curculionides*, établi par *Germar*, adopté par *Schoenherr* et par *Latreille* (Fam. nat. du Règne Anim.), avec les caractères suivants : antennes longiuscules, minces, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers les plus longs, et les autres graduellement plus courts jusqu'à la massue formée des cinq derniers, ovale et acuminée; trompe à peine plus longue que la tête, plus épaisse au bout et cylindrique; yeux arrondis, peu saillants; corselet transverse, tronqué aux deux extrémités, arrondi latéralement et plus étroit en avant; écusson distinct et triangulaire; élytres grandes, ovales, convexes; jambes mutiques; tarsi larges et spongieux en dessous. Le type de ce genre, entièrement formé d'espèces européennes, est le *Curculio nubilus* de *Fabricius*.

LIORHYNQUE. *Liorhynchus*. INT. Genre de l'ordre des *Nématoïdes*. Caractères : corps élastique, cylindrique; tête dépourvue de tubercules, munie d'une trompe rétractile et lisse. Ce genre, établi par *Rudolphi*, ne renferme que trois espèces dont deux sont imparfaitement connues; peut-être même devrait-il être supprimé ou au moins rétabli avec d'autres caractères. Dans son *Synopsis*, *Rudolphi* ne se dissimule point que ce genre est très-artificiel; il n'a pas jugé à propos cependant de rien changer à ce qu'il avait institué dans l'histoire des *Entozoaires*; la plupart des auteurs l'ont adopté tel qu'il est : il en sera de même ici. L'animal sur lequel ce genre a d'abord été fondé, est un petit *Nématoïde* long de deux ou trois lignes et pas plus gros

qu'un cheveu; Rudolphi l'a observé une seule fois et en abondance, dans les intestins grêles d'un Blaireau; personne ne l'a retrouvé depuis; tout ce qu'il put constater, c'est que cet animalcule avait un intestin de couleur noirâtre, et que sa tête était munie d'une trompe courte et lisse, qu'il faisait rentrer et sortir, et au moyen de laquelle il se fixait aux villosités des intestins. Il a rapporté à ce genre un autre Ver trouvé dans l'estomac d'un Phoque, et décrit avec peu de détails, comme un Ascaride, par Müller et Fabricius. Gmelin et Zeder en ont fait un Échinorhynque; on ne sait du reste à quel genre il appartient véritablement. Enfin Rudolphi rapporte encore aux Liorhynques un Ver trouvé par Zeder dans l'estomac de l'Anguille. Ce dernier auteur le nomma d'abord *Goesia inermis*, ensuite *Cochlus inermis*, et la description qu'il en a donnée est loin d'être exacte. Celle produite par Rudolphi dans le *Synopsis*, (p. 507) est beaucoup meilleure; il regrette de n'avoir pu observer ce Ver vivant. Endes Deslongchamps l'a trouvé en abondance dans l'estomac des Anguilles; il l'a observé vivant, et ayant étudié son organisation autant qu'a pu le permettre la délicatesse de ces animaux, il a ajouté quelques observations à celles de Rudolphi. Les plus grands qu'il ait vus avaient un pouce de longueur et leur diamètre égalait celui d'un fil de grosseur moyenne; ils étaient blancs, rigides et difficiles à casser; leur grosseur était à peu près égale dans toute leur étendue, néanmoins un peu atténuée vers les extrémités. La peau est couverte d'anneaux nombreux, très-finement et très-élégamment denticulés en arrière; dans les quatre cinquièmes postérieurs de l'animal, les anneaux forment à peine une saillie sur la peau, mais en avant où ils sont plus écartés et moins nombreux, ils sont beaucoup plus saillants et leurs denticules plus évidentes; ils jouissent également d'une plus grande mobilité. Lors des mouvements de l'animal, on les voit s'écarter et se rapprocher continuellement. Ils forment des anneaux complets et non des tours de spirale, comme l'a cru Zeder, qui pour cela avait nommé ce Ver *Cochlus*. L'analogie de mouvement et de ressemblance avec les autres Nématoides ne permet pas de douter qu'il n'existe deux plans de fibres : un extérieur transversal, l'autre sous-jacent et longitudinal. Au-devant du premier anneau antérieur se trouve la tête ou si l'on veut la trompe. Elle est de forme conique, tout à fait lisse, nue et très-mobile; on la voit s'allonger en pain de sucre ou se raccourcir et prendre une forme hémisphérique; mais elle ne rentre point dans le corps comme la trompe des Échinorhynques; elle n'est point rétractile, mais seulement contractile. La bouche est une très-petite ouverture arrondie, punctiforme, située à l'extrémité antérieure de la tête; elle n'a point de lèvres, comme l'a cru Zeder et après lui Rudolphi. La queue des femelles est droite et terminée par une papille très-aiguë; celle des mâles est roulée en spirale et son extrémité est plus obtuse. L'intestin s'étend sans courbures de la bouche à l'anus; il est d'abord très-étroit dans la partie antérieure de la cavité vésicale, que les organes génitaux ne remplissent point; il ne paraît point adhérent; on le voit suivre les mouvements de la tête; il s'élargit ensuite et vient,

après s'être rétréci de nouveau, se terminer à l'anus, petite ouverture transversale, placée à peu de distance de l'extrémité postérieure. Les mâles sont moins longs que les femelles, et, toujours proportions gardées, beaucoup plus grêles. La verge (*apiculum*) est unique, courbée, longue et cylindrique; elle sort à une très-petite distance de l'extrémité postérieure; mais on ne peut distinguer si c'est pas l'anus ou par une ouverture particulière. Deslongchamps n'a pu voir non plus les replis de la peau, en forme d'ailes, que Rudolphi dit exister sur les parties latérales de la queue et entre lesquels la verge ferait saillie; il n'a rien aperçu qui pût en faire soupçonner l'existence, et cependant il a examiné au moins une vingtaine de mâles. L'organe génital mâle extérieur se compose d'une vésicule séminale peu longue et d'un conduit préparateur plus gros que la vésicule à son origine et qui finit en s'aminçant d'une manière insensible. Ces deux parties se distinguent l'une de l'autre par un rétrécissement très-prononcé; réunies, elles ont à peine deux fois la longueur de l'animal et forment plusieurs replis autour de l'intestin. Les organes génitaux de la femelle sont disposés comme dans tous les Nématoides. Il n'a pu apercevoir extérieurement la vulve qui est sans doute cachée par le repli d'un des anneaux, mais en ouvrant l'animal et en suivant les ovaires, il les a vus se réunir pour former l'utérus qui se termine par un vagin assez long; ces deux derniers organes sont toujours situés dans la partie antérieure de la cavité viscérale. Il n'a pu voir encore à quel point le vagin aboutit intérieurement, cet organe s'est toujours trouvé détaché dans les manœuvres que l'on a faites pour ouvrir, au moyen d'une aiguille émoussée, la peau qui est fort résistante. Les ovaires sont très-blancs, assez gros, et d'une dimension égale dans les deux tiers de leur étendue, puis ils se rétrécissent subitement et se terminent par un conduit filiforme, excessivement ténu; leur longueur égale à peu près trois fois celle de l'animal; ils ne diffèrent point, pour la forme, des ovaires des Filaires. Les œufs sont elliptiques, transparents sur leurs bords et marqués d'une grande tache opaque dans leur milieu. Les espèces rapportées à ce genre sont les *Liorhynchus truncatus*, *gracilescens* et *denticulatus*.

LIO THE. *Liotheum*. 1785. Aptères; genre de l'ordre des Anoploures, institué par Nitzsch, qui lui assigne pour caractères : tête déprimée, scutiforme et horizontale; bouche inférieure, mais rapprochée du front; mandibules bidentées, dures et courtes; labre légèrement échancré; palpes maxillaires longues, filiformes, quadriarticulées; lèvres inférieure légèrement échancrée; antennes composées de quatre articles, dont le dernier, ovale ou globuleux, est uni au précédent par un pédicule, et forme avec lui la massue; yeux situés sous un rebord de la tête, près des antennes; thorax biparti ou triparti; mésothorax petit et quelquefois indistinct; abdomen formé de dix segments; tarsi droits, propres à la marche, biarticulés et munis de deux crochets distincts, écartés, droits à leur base et crochus à leur sommet. Ces parasites vivent sur les Oiseaux. On trouve assez fréquemment en Europe le *Liotheum subaequale*, Nitz.; Pou du Corbeau, Lyonnet; *Liotheum*

10-fasciatum, Nitz.; Pou du Héron, Lyon.; *Liotheum Phanerostigmatum*, Nitz.; Ricin du Coucou, Drap.; *Liotheum giganteum*, Nitz.; Pou du Buzard, Geoff.; *Liotheum Dolicocephalum*, Nitz.; Pou du Loriot, etc.

LLOYDIE. *Lloydia*. BOT. Le genre que Necker a éré sous ce nom, dans la famille des Synanthérées, aux dépens du genre *Inula* de Linné, n'a point été adopté par les hotanistes, et De Candolle l'a fondu dans son genre *Printzia*. V. ce mot.

LIPALITHE. MIN. Nom donné par Lenz à une variété de Quartz qui se rapproche de la Calcédoine ou du Silix pyromaque (John, Recherches chimiques, t. IV, p. 190).

LIPARE. *Liparus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites de Latreille (Familles naturelles du Règne animal), établi par Olivier et ayant pour caractères : massue des antennes de quatre articles commençant au huitième; menton proportionnellement plus grand que dans les genres Charanson, Brachyrhine, Brachycère, etc. Museau ou trompe libre non reçu dans un sillon ou enfoncement du présternum; point de pieds sauteurs; jamais de forts crochets aux jambes; pénultième article des tarsi bilobé; antennes coudées. Ces insectes se distinguent des Brachyrhines, des Rhynchènes, etc., par des caractères tirés de la forme des antennes et du nombre d'articles qui constituent la massue; ils s'éloignent des *Bronchus* et des *Plinthus* en ce que ceux-ci ont la massue des antennes composée de trois articles. Les Lipares vivent presque toujours à terre; leurs mâles ne sont pas encore bien connus. Schoonherr paraît ne point avoir adopté ce genre, mais Dejean (Cat. des Col., p. 88) en mentionne neuf espèces qui sont toutes propres à l'Europe.

LIPARE GERMAIN. *Liparus germanus*, Oliv. (Col., t. V, no 83, pl. 52, fig. 495, et pl. 4, fig. 45). Très-noir; corselet pointillé, marqué de deux points d'un gris fauve, formés par des poils; élytres chagrinées, réunies, tantôt sans taches, tantôt mouchetées de rousâtre; cuisses plus ou moins dentées. On le trouve au pied des murs dans l'herbe. Taille, sept lignes.

LIPAREA. BOT. Synonyme de *Colutea arborescens*, L. V. BAGUENAUDIER.

LIPARENA. BOT. Synonyme de Drypètes. V. ce mot.

LIPARÈTRE. *Liparetrus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Méolonthides, éré par Mac Leay qui lui assigne pour caractères : bord antérieur du labre apparent; mandibules fortes, en majeure partie cornées, n'offrant au plus qu'un appendice membraneux et velu, situé dans la concavité ou échancrure du côté interne; l'extrémité supérieure fortement tronquée, avec deux ou trois dents ou saillies angulaires; dents maxillaires robustes; antennes composées de neuf articles et la massue de trois feuilletts; corselet beaucoup plus large que long; corps ovoïde et bombé; crochets des tarsi bifides.

LIPARÈTRE CONVEXE. *Liparetrus convexus*, Mac Leay. Il est entièrement noir et velu, à l'exception des pattes qui sont brunes; ses élytres sont ciliées. Cette espèce est la plus petite de toutes celles qui font partie de la tribu des Méolonthides. Elle est commune sur différents points de la Nouvelle-Hollande.

LIPARIDE. *Liparis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., proposé par le professeur Richard, dans son travail sur les Orchidées d'Europe, et adopté par J. Lindley (*Botan. Regist.*, 882). Ce genre a été formé aux dépens des *Malaxis*, et a pour type le *Malaxis Loeselii* de Swartz. Voici ses caractères : le calice est étalé; le labelle est supérieur, sessile, entier, un peu creusé en gouttière; le gynostème est allongé, recourbé, membraneux sur ses bords dans sa partie supérieure; l'anthère est terminale, operculée, contenant deux masses polliniques solides, ovoïdes, partagées en deux par un sillon longitudinal. Ce genre diffère surtout du *Malaxis* par son gynostème allongé et membraneux sur ses bords, et par ses masses polliniques divisées. Outre le *Malaxis Loeselii*, on doit encore y rapporter les espèces suivantes : *Malaxis liliifolia*, *Malaxis flarescens*, Du Petit-Thouars; *Malaxis purpurascens*, Du Petit-Thouars; le *Cymbidium bituberculatum*, Hooker, *Exot. Flor.*, 116; le *Malaxis disticha*, Du Petit-Thouars; le *Malaxis cœspitosa*, Du Petit-Thouars, et le *Cymbidium reflexum*, Brown. Ces espèces sont généralement de petites plantes, ayant la tige renflée et bulbiforme à sa base, des feuilles presque toujours radicales et au nombre de deux, tantôt membraneuses, tantôt charnues; de petites fleurs jaunâtres. Elles sont terrestres ou parasites.

LIPARIDE DE GUINÉE. *Liparis Guineensis*, Lindl., *Bot. reg.*, 1671. Son pseudobulbe est ovale, de la grosseur d'une forte noisette, enveloppé de tuniques membraneuses, foliacées, verdâtres et striées longitudinalement; il produit quatre ou cinq feuilles progressivement plus grandes et atteignant la longueur de quatre pouces, sur quinze à seize lignes de large; ces feuilles sont oblongues-lancéolées, pointues au sommet, engainantes à la base, marquées de huit plis ou stries profondes, et d'un vert presque foncé; du sein des feuilles s'élève une hampe d'un demi-pied environ, dont l'extrémité se garnit d'une dizaine de petites fleurs d'un vert blanchâtre, réunies en grappe. Le calice est étalé, avec les sépales latéraux plus courts que le labelle, qui est supérieur, sessile, bilobé, un peu creusé en gouttière, orné à la base de deux taches jaunâtres vers l'extrémité du limbe; le gynostème est allongé, recourbé, membraneux sur ses bords et dans sa partie supérieure, qui est blanche; l'anthère est terminale, operculée, contenant deux masses polliniques solides, ovoïdes, partagées en deux par un sillon longitudinal.

Cette Orchidée se plante en pot dans un mélange de débris de vieux bois et de terreau de bruyère; on place le pot dans la tannée et le plus près possible des vitraux de la serre dont le séjour constant est indispensable à l'existence de la plante qui se propage par la séparation du pseudobulbe produit de la végétation annuelle.

LIPARIE. *Liparia*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, Linné, à qui l'on doit l'institution de ce genre, y compris d'abord quatre espèces, mais le professeur De Candolle, dans sa révision de la famille des Légumineuses, n'a véritablement trouvé qu'une seule Liparie, et il a dû répartir

les autres dans son genre *Priestleya*, où elles se trouvent groupées sous des caractères beaucoup plus concordants. Le genre *Liparia*, ainsi nommé de *λεπρος*, brillant, parce que le sommet florifère de ses tiges est en quelque sorte recouvert d'un vernis qui les fait briller du plus vif éclat, appartient à la pointe méridionale de l'Afrique; c'est, dans la seule espèce qui le constitue maintenant, un arbrisseau qui, au rapport des voyageurs, est assez commun, non dans les environs du cap de Bonne-Espérance, mais un peu au delà, dans l'intérieur des terres hottentotes, et même jusqu'aux limites de la Cafrerie; on le trouve parmi les buissons qui couvrent les marécages et les rives des fleuves. Il a été connu de Ray qui le considérait comme un *Genista*, puis de Burmann qui l'a rangé parmi ses *Leucadendron*. Lamarck, qui n'a pas voulu admettre le genre *Liparia*, en a disséminé toutes les espèces dans le genre *Borbonia*, dont les caractères, il est vrai, sont très-peu différents. Ces incertitudes n'ont duré aussi longtemps que parce qu'il était difficile de bien constater les caractères de la Liparie, que l'on n'avait pu, jusque-là, étudier que sur des échantillons d'herbier: elles ont commencé à se dissiper, lorsque F. Masson a eu fait parvenir la plante en Europe, vers 1794; on l'y cultive depuis cette époque, et chaque année, aux mois d'avril et de mai, il reproduit ses jolies fleurs.

LIPARIE SPHÉRIQUE. *Liparia spherica*, L. C'est un arbrisseau de six à huit pieds de hauteur, dont la tige droite, cylindrique, se divise en quelques rameaux garnis de feuilles nombreuses, sessiles, lancéolées, glabres, d'un beau vert, avec des nervures blanchâtres et une sorte de bordure cartilagineuse, de la même couleur. Les fleurs sont jaunes, grandes, disposées au nombre de vingt à vingt-cinq ou plus, au sommet des rameaux, en une tête arrondie, environnée à sa base par un involucre composé de trois à quatre rangs de grandes bractées ovales, aiguës, semi-pétaloïdes, d'un vert jaunâtre. Chaque fleur est portée sur un pédoncule court, velu, muni à sa base d'une bractée semblable à celles qui forment l'involucre. Le calice est monophylle, cylindrique inférieurement, partagé à son bord en cinq divisions dont les quatre supérieures sont aiguës, pubescentes, à peu près égales, et dont l'inférieure est trois fois plus grande, ovale, presque glabre, de la même couleur et consistance que les bractées. La corolle est papilionacée, à étendard ovale-oblong, plus grand que les ailes qui sont oblongues, enroulées l'une dans l'autre par leur bord inférieur, et un peu bilobées en cette partie: la carène, à peu près de la même longueur que les ailes, est formée de deux pétales presque linéaires, distincts à leur base et dans leurs deux tiers inférieurs, réunis et adhérents dans le reste de leur étendue. Les étamines, au nombre de dix, ont neuf de leurs filaments réunis en un seul corps par leur partie inférieure, libres et filiformes dans le reste de leur étendue, terminés de même que le dixième filament, qui est entièrement distinct, par des anthères oblongues. L'ovaire est oblong, velu, surmonté d'un style filiforme, ascendant, terminé par un stigmate simple.

Cet arbrisseau doit être tenu en serre chaude, cultivé dans le terreau de bruyère pur et constamment humecté, surtout du moment où la fleuraison se décèle comme prochaine. On le multiplie facilement de marcottes, et quelquefois les boutures étouffées sous cloche réussissent. Le moyen le plus avantageux serait le semis; mais il faut des graines récoltées sur le sol natal, car il n'en a point encore produit de fertiles dans nos serres.

LIPARIS. POIS. Espèce du genre Cycloptère. *V.* ce mot.

LIPARIS. *Liparis.* INS. Ce nom a été donné par Ochseneimer à un genre de Lépidoptères qu'il a formé avec les *Arctia Monacha*, *dispar*, *Salicis*, *Chryso-rhæa*, *auriflua*, etc. *V.* ARCTIE.

LIPIN. MOLL. Dénomination imposée par Adanson (Voy. au Sénégal, p. 125, pl. 8, fig. 18) à une Coquille nommée *Murex aser* par Linné, et placée dans le genre Fuseum, sous le nom de *Fusus aser*, par Lamarck (Anim. sans vert., t. VII, p. 151, n° 29).

LIPOCARPHE. *Lipocarpa.* BOT. Ce nom a été donné par R. Brown (*Botany of Congo*, p. 40) au genre qu'il avait nommé *Hypœlyptum*, d'après Vahl, dans son *Prodromus Floræ Novæ-Hollandiæ*. C'est pour éviter qu'on le confonde avec l'*Hypœlyptum* de Richard, autre genre très-voisin, qu'il a cru nécessaire de proposer ce changement de dénomination. Le genre *Lipocarpa* appartient à la famille des Cypéracées et à la Triandrie Monogynie. R. Brown le caractérise ainsi: écailles imbriquées, uniflores; périanthe membraneux, à deux valves presque égales, opposées aux écailles; point de soies hypogynes; style bifide caduc; akène renfermé dans le périanthe. Les plantes de ce genre ont des chaumes sans nœuds, triquètres, munis de feuilles à la base; leurs fleurs forment des épis terminaux, agrégés, capituliformes et entourés par un involucre. L'*Hypœlyptum argenteum* de Vahl peut être considéré comme le type de ce genre, et doit prendre le nom de *Lipocarpa argentea*. Cette plante croît sur la côte ouest d'Afrique, ainsi que dans l'Amérique méridionale. On devra lui réunir l'*Hypœlyptum microcephalum* de la Nouvelle-Hollande, sous le nom de *Lipocarpa microcephala*.

LIPONIX. OIS. Synonyme de Rouboul. *V.* CRYPTONIX.

LIPOQUÊTE. *Lipochaeta.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, formé primitivement par Lessing, sous le nom de *Lipotriche* (in *Linnaea*, 1831), mais auquel De Candolle a dû substituer celui-ci, parce que l'autre se trouve déjà employé par Robert Brown. Les caractères du genre *Lipochaeta* sont: capitule multiflore, radié; fleurons de la circonférence femelles, disposés sur une rangée, ceux du disque hermaphrodites, à cinq dents; involucre ovale ou campanulé, formé de deux ou trois rangs de squames ovales et serrées; réceptacle planiuscule, à paillettes membraneuses et compliquées; style du disque à rameaux appendiculés au sommet; akènes de la circonférence triangulaires, à peine subulés, les angles sont souvent prolongés en une arête persistante ou en une dent sétiforme. ceux du disque sont comprimés, subulés et munis d'arêtes vers la face interne, qui est la plus

large. Ce genre se compose d'une dizaine d'espèces qui constituent des sous-arbrisseaux ou de simples plantes herbacées, à feuilles opposées, courtement opposées ou sessiles, ovales-lancéolées, un peu dentées en scie et à plusieurs nervures; les capitules sont pédicellés, solitaires ou ramassés en corymbe; les fleurs sont jaunes.

LIPOQUÈTE MONOCÉPHALE. *Lipocheta monocephala*, De Cand. Sa tige est frutescente, cylindrique et glabre; ses feuilles sont pétiolées, ovales-lancéolées, dentées, à trois nervures et scabres; les pédoncules sont axillaires, solitaires, portant un capitule dont l'involucre a ses squammes disposées sur deux rangées. Des Antilles.

LIPOSTOME. *Lipostoma*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, Tétrandrie Monogynie, créé par David Don, pour une plante qui a été prise successivement par les botanistes, pour une *Ægiiétie* et une *Hédiotide*. Les caractères essentiels de ce nouveau genre sont les suivants : calice à quatre divisions; corolle tubuleuse, à quatre lobes; capsule operculaire et polysperme.

LIPOSTOME EN TÊTE. *Lipostoma capitatum*, D.; *Ægiiétia capitata*, Grah.; *Hedyotis campanuliflora*, Hook. Sa tige est presque ligneuse, cylindrique, simple ou peu rameuse, couverte d'un léger duvet grisâtre; les feuilles sont opposées, courtement pétiolées, ovales-lancéolées, entières, nervurées, acuminées, pubescentes en dessous; les stipules sont connées, faiblement sétacées; les pédoncules sont axillaires, solitaires, beaucoup plus courts que les feuilles, portant de petites fleurs nombreuses et ramassées en tête. De l'Inde.

LIPOSTOME SOYEUX. *Lipostoma sericeum*, D. Il ressemble beaucoup au précédent, mais le duvet qui recouvre plusieurs de ses parties est plus long et plus serré; ses feuilles sont ovales et pointues.

LIPOTRICHE. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., établi par R. Brown (*Observ. on the Compositæ*, p. 118) qui l'a ainsi caractérisé : involucre dont les écailles sont imbriquées sur deux rangs et presque égales; réceptacle convexe, garni de paillettes foliacées, distinctes; capitule radié; fleurons du disque hermaphrodites, ayant les stigmates munis d'un appendice aigu et hispidule; demi-fleurons de la circonférence, sur un seul rang, en languettes, et femelles; akènes à peu près uniformes, turbinés, surmontés d'une aigrette soyeuse et caduque. Ce genre qu'il ne faut pas confondre avec celui produit par Lessing, et auquel le professeur De Candolle a substitué le nom de *Lipocheta*, V. LIPOQUÈTE, est voisin du *Melanthera* de Richard et de Brown; il offre aussi de l'affinité avec l'*Eclipta* de Linné, le *Wedelia* de Jacquin et le *Diomedea* de Cassini : ce dernier le place dans sa section des Hélichanthées prototypes. L'auteur l'a établi sur une plante non décrite, et pour laquelle il n'a proposé aucun nom spécifique. Elle est indigène de l'Afrique équinoxiale. Ses feuilles sont opposées, indivises; ses fleurs sont jaunes et portées sur des pédoncules terminaux.

Quant au genre *Lipotriche* de Lessing (*Synops.*, 251; *Linnaea*, VI, 510) V. LIPOQUÈTE.

LIPPAYA. BOT. Le genre créé sous ce nom par Endli-

cher, dans la famille des Rubiacées, a été reconnu ensuite ne pas différer du genre *Dentella*, et lui a conséquemment été réuni.

LIPPIE. *Lippia*. BOT. Ce genre, de la famille des Verbénacées, et de la Didymie Angiospermie, Linn., fut établi et imparfaitement caractérisé par Linné. Examiné de nouveau par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquinoc.*, 2, p. 262), il a été augmenté de plusieurs plantes rapportées à d'autres genres, et caractérisé de la manière suivante : calice à quatre ou cinq dents, se fendant ensuite en deux segments; corolle dont le tube est évasé supérieurement; le limbe plau et bilabié; la lèvre supérieure échanerée, bilobée, l'inférieure trifide; quatre étamines didyames non saillantes; stigmaté capité, rarement linéaire et latéral; drupe petit, sec, couvert par le calice, séparable en deux loges monospermes. Ce genre se compose d'environ vingt espèces indigènes de l'Amérique, et surtout des contrées méridionales; plusieurs faisaient partie des genres *Verbena* de Linné, *Zapania* de Lamarck, et *Aloysia* d'Ortega. Parmi ces espèces, nous citerons les suivantes : 1° *Lippia nodiflora*, Mich., ou *Verbena nodiflora*, L., qui croît dans l'Amérique du Nord et dans l'île de Cuba; 2° *Lippia asperifolia*, Rich. et Kunth, ou *Verbena globulifera* de l'Héritier (*Stirp.*, I, t. 12); 3° *Lippia hirsuta*, Kunth, Mutis et Linné; 4° *Lippia citrodora*, ou *Verbena triphylla*, l'Hérit., loc. cit., t. II. Cette dernière plante est très-remarquable par ses jolis thyrses de fleurs, et par ses feuilles qui répandent une odeur fort agréable de citron, lorsqu'on les froisse entre les mains. Les autres espèces sont des arbrisseaux, des sous-arbrisseaux ou des herbes, à feuilles simples, opposées, quelquefois dentées en scie, ou crénelées. Les fleurs sont blanchâtres, accompagnées de bractées, et disposées en capitules ou en panicules ordinairement axillaires, quelquefois terminaux.

Le *Lippia ovata*, L., Mant., réuni d'abord aux *Setago*, est devenu le type du genre *Microdon* de Choisy. V. ce mot.

LIPPISTES. *Lippistes*. MOLL. Genre proposé par Montfort pour une Coquille marine, que Fichtel avait placée parmi les Argonautes, mais qui doit bien plutôt appartenir aux Dauphinules dont elle a les caractères. V. DAUPHINULE.

LIPURE. *Lipura*. MAM. Illiger a donné ce nom à un genre qu'il forme de l'*Hyraux hudsonense*, de Schreber, espèce dont l'existence est encore douteuse et que Pennant a trouvée dans le Muséum de Lever. Cet animal, qui avait pour indication d'origine la baie d'Hudson, a été donné par Pennant comme une Marmotte; Shaw et Schreber, avec plus de raison, l'ont considéré comme un Daman. Voici les caractères principaux que lui attribue Illiger : museau pointu; deux incisives supérieures, quatre inférieures obliques et tranchantes; point de canines; corps couvert de poils épais; des mammelles cachées; point de queue.

LIPURUS. MAM. V. KOALA.

LIGATION. MIN. Opération métallurgique, qui consiste à exposer à l'action de la chaleur des alliages métalliques, et à les maintenir plus ou moins longtemps en fusion, dans le but de séparer par cette simple opé-

ration les métaux dont ces alliages peuvent être composés.

LIQUEUR SPERMATIQUE. ZOOL. *V.* ORGANISATION.

LIQUEURS ANIMALES ACIDES. ZOOL. On comprend ordinairement sous cette dénomination générale, le Lait, l'Urine et l'Humour de la transpiration. *V.*, pour les deux premiers de ces liquides, leurs mots respectifs. Quant au troisième, il est séparé du sang, dans la peau, par des vaisseaux exhalants; tantôt il se dégage d'une manière insensible, et tantôt il suinte en assez grande quantité pour apparaître sous forme de gouttelettes, alors il prend le nom de SUEUR. *V.* ce mot.

LIQUEURS DES SÉCRÉTIONS. ZOOL. *V.* SÉCRÉTIONS.

LIQUEURS FOETALES ou Liqueurs contenues dans les membranes qui enveloppent le fœtus. ZOOL. *V.* ORGANISATION.

LIQUIDAMBAR. *Liquidambar.* BOT. Genre de plantes autrefois placé dans la famille des Amentacées, mais qui aujourd'hui appartient à la nouvelle famille des Myricées, établie par le professeur Richard. Ce genre offre pour caractères : des fleurs unisexuées et monoïques; les mâles forment de petites grappes rameuses et se composent d'un très-grand nombre d'étamines dépourvues entièrement de calice, de corolle et même d'écaillés qui en tiennent lieu; ces grappes sont accompagnées d'un involucre tétraphylle et caduc. Les fleurs femelles forment des chatons globuleux, également accompagnés d'un involucre de quatre folioles. Ces fleurs sont très-serrées et soudées entre elles. Leur calice est évasé, monosépale, tronqué et inégal à son bord; il renferme deux ovaires uniloculaires, soudés par leur base avec le calice et terminés chacun par un long style et par un stigmate recourbé. Le fruit se compose de deux capsules uniloculaires, terminées par une longue pointe recourbée à leur sommet, s'ouvrant par leur côté interne et renfermant plusieurs graines pariétales et ailées.

LIQUIDAMBAR RÉSINEUX. *Liquidambar styraciflua,* L. C'est un grand arbre originaire de l'Amérique septentrionale; mais que l'on cultive également très-bien, en pleine terre, dans le climat de Paris. Par son port et son feuillage il ressemble beaucoup à un Érable et surtout au Sycamore. Mais ses feuilles sont généralement alternes, pétiolées, à cinq lobes lancéolés, profonds et inégalement dentés. On retire de cet arbre une substance balsamique, connue sous le nom de *Liquidambar*, et que l'on obtient soit par des incisions faites au tronc et par lesquelles elle découle naturellement, soit en faisant bouillir les branches dans l'eau. Le premier est le plus pur et le plus estimé. Il est liquide, consistant, d'une couleur ambrée, d'une odeur agréable et d'une saveur âcre et aromatique. Le second est plus épais; il a une couleur rouge-brunâtre assez foncée; son odeur est également agréable. Ce baume est peu employé en médecine. On lui substitue généralement le baume du Pérou. Il est stimulant et aromatique. Pendant fort longtemps on s'en est surtout servi pour parfumer les gants. Quelquefois on le mélange dans le commerce avec le styrax liquide.

On cultive encore une autre espèce de ce genre, originaire d'Orient : c'est le *Liquidambar Orientalis*, L.

Il diffère du précédent par ses feuilles beaucoup plus petites et dont les lobes sont plus profondément dentés.

Quant au *Liquidambar asplenifolia*, il forme le genre *Comptonia*. *V.* ce mot.

LICURITIA. BOT. Menech a rétabli sous ce nom imposé par Brunfels, un genre formé d'une espèce de Réglisse, mais que les botanistes n'ont pas adopté.

LIRCEUS. *Lirceus.* CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, établi par Rafinesque (*Annals of Natur.*, n° 1), ayant pour caractères : quatre antennes, dont les deux supérieures seulement sont très-longues, formées de quatre grands articles qui augmentent en dimension vers le haut, et de plusieurs autres petits, terminaux; les deux inférieures sont plus courtes que la tête qui est arrondie; yeux ronds, latéraux; pattes pourvues d'un ongle terminal; corps pinnatifide, formé de sept segments, sans écailles latérales; queue grande, arrondie, utriculée en dessous, avec des appendices cachés. L'espèce qui a servi à Rafinesque pour établir ce genre est le *Lirceus fontinalis* de cet auteur. C'est un animal très-voisin des Aselles, long d'un quart de pouce, à dos convexe, à queue semi-trilobée, dont la couleur est noirâtre. Il vit dans les sources des environs de Lexington.

LIRELLE. BOT. On donne ce nom à l'apothécion ou au réceptacle des Opégraphes. Il est sessile, linéaire, flexueux, et s'ouvre par une fente longitudinale.

LIRI. MOLL. Nom donné par Adanson à une petite Coquille qu'il rapporte à son genre *Lépas*, et qui n'est probablement autre chose qu'un Cabochon. Gmelin (Linné, 15^e édit., p. 3714, n° 110) lui a donné le nom de *Patella perversa*.

LIRICONITE. MIN. Même chose que Lirocone. *V.* ce mot.

LIRIODENDRON. BOT. *V.* TULAPIER.

LIRION. BOT. Synonyme d'*Amaryllis lutea*, L.

LIRIOPE. BOT. Le genre ainsi nommé par Loureiro et *Liriopsis* par Reichenbach, ne paraît pas devoir être séparé du genre *Sansevieria*. On doit encore faire rentrer dans celui-ci le genre *Salmia* de Cavanilles, nommé aussi *Pleomele* par Salisbury, et qui se compose des *Aletris fragrans* et *hyacinthoides*, L. *V.* SANSEVIÈRE. Sous ce même nom, Herbert a établi un genre nouveau dans la famille des Amaryllidées. *V.* AMARYLLIDÉES.

LIRIOZOA. POLYP. *V.* TULIPAIRE.

LIRIOZON ou LIRIOZOOM. POLYP. Le genre formé sous ce nom par De Moll, et dans lequel il confondait des Encrines et des Isis, n'a pas été adopté.

LIRIS. INS. Genre d'Hyménoptère, établi par Fabricius, et correspondant au genre *Stize* (*V.* ce mot) de Latreille; il y a joint aussi quelques espèces des genres *Larre* et *Lyrope*. (*V.* ces mots.)

LIROCONE, LIRICONITE ou LIROKOMALACHITA. MIN. Ces noms désignent, dans le système minéralogique de Mohs, l'un des genres de l'ordre des Malachites, composé de deux minéraux différents, ayant pour caractère commun, de donner par la trituration une poussière d'un vert très-pâle. Ces minéraux sont : le Lirocone prismatique (Cuivre arséniaté octaèdre obtus) et le Lirocone hexaèdre (Fer arséniaté).

LIRON. МАМ. Synonyme de Lérot. V. ce mot.

LIS. *Lilium*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, à laquelle il a donné son nom, et de l'Hexandrie Monogynie, L. Les Lis et les Roses sont, depuis longtemps, en rivalité de suprématie dans nos jardins. et ces deux genres brillants et nombreux dans leurs espèces, ont, chacun, de zélés partisans; néanmoins, il semble qu'en général, on aime les Roses, tandis que l'on ne fait qu'admirer les Lis. On regarde ceux-ci comme le symbole de la puissance et de la majesté; l'un d'eux le devient aussi de la candeur, par la pureté de sa corolle, et c'est toujours un Lis que les artistes chrétiens plaçant, comme sceptre, entre les mains du roi des rois, dans son enfance, reposant sur le sein de sa divine mère. L'époque de la création de ce genre remonte à celle de l'apparition de la première méthode de botanique; déjà, au temps de C. Bauhin, on y comptait quinze ou seize espèces, et des vingt-six qu'après beaucoup d'additions et d'éliminations successives l'on y retrouve encore, huit sont originaires de l'Amérique boréale, six de l'Europe, six du Japon, deux de la Chine, deux du Caucase et deux du Népal. On reconnaît les Lis à leur périanthe qui n'est qu'un calice coloré et pétaloïde, formé de six folioles disposées en cloche évasée, égales et marquées sur le milieu de leur face interne d'un sillon glanduleux et longitudinal. Les six étamines sont dressées et égales, les anthères allongées, presque linéaires et à deux loges. L'ovaire est libre, obovoïde, un peu déprimé, marqué de six côtes saillantes, à trois loges contenant un grand nombre d'ovules disposés sur deux rangées longitudinales. Le style est long, terminé par un stigmate renflé, à trois lobes. Le fruit est une capsule ovoïde, à six côtes, à trois loges polyspermes, s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. Les graines sont planes; elles contiennent un embryon cylindrique, placé au milieu d'un endosperme blanc.

LIS BLANC. *Lilium candidum*, L., Red., Lil., t. 199. Le Lis blanc, sans contredit l'espèce la plus répandue et l'une des plus belles du genre, est originaire du Levant, mais aujourd'hui il est en quelque sorte indigène de toutes les contrées méridionales de l'Europe. Son bulbe est de la grosseur du poing, composé d'un très-grand nombre d'écaillés imbriquées, charnues, étroites et dont les plus intérieures se terminent supérieurement en une feuille radicale. Celles-ci sont très-allongées et étalées, étroites. La tige qui naît du centre du bulbe est cylindrique, haute d'environ trois pieds, simple, glabre, toute couverte de feuilles éparses, très-rapprochées, linéaires, aiguës, un peu sinueuses sur les bords; les fleurs, au nombre de cinq à huit, forment un épi à la partie supérieure de la tige. Elles sont très-grandes, blanches, pédonculées et dressées. Cette belle espèce fleurit aux mois de juin et de juillet. On en cultive plusieurs variétés dans les jardins, telles sont : 1° le LIS A FLEURS DOUBLES; 2° le LIS ENSANGLANTÉ, dont les sépales sont marqués de lignes ou taches pourprées; elles existent aussi sur les feuilles, sur la tige et jusque sur les écaillés du bulbe; 5° le LIS A FEUILLES PANACHÉES. La culture de ce Lis et de ses variétés n'exige pas de grands soins. La terre de bruyère est

celle qui lui convient le mieux, mais il se plaît également dans tous les autres terrains. Tous les trois ou quatre ans on doit déplanter les oignons pour en séparer les cayeux. Le Lis blanc est non-seulement une des plus grandes et des plus belles espèces, mais il l'emporte sur elles par son parfum exquis. Cependant son odeur, aussi suave que délicieuse dans un jardin, devient dangereuse lorsqu'on la respire dans l'intérieur d'un appartement; on a vu les accidents les plus graves et même la mort survenir chez des individus qui étaient restés exposés aux émanations de cette odeur pendant une seule nuit. De tout temps le Lis a été cultivé avec soin et chanté par les poètes qui l'ont représenté comme devant son origine à quelques gouttes de lait, échappées du sein de Junon, et tombées sur la terre au moment où la déesse repousse Hercule encore enfant, qui avait profité du sommeil de l'épouse de Jupiter pour se nourrir de son lait. Les médecins ont fait usage des diverses parties du Lis blanc : les écaillés de son bulbe, qui sont légèrement âcres, cuites dans l'eau, ou mieux encore sous les cendres, ont été employées pour faire des cataplasmes légèrement excitants et propres à hâter la suppuration dans les abcès froids. On a fait avec ses fleurs une eau distillée très-odorante, que l'on employait autrefois comme anti-spasmodique, mais qui aujourd'hui est à peu près inusitée.

LIS MARTAGON. *Lilium Martagon*, L., Red., Lil., t. 146. Cette jolie espèce se trouve dans les bois montagneux d'une grande partie de la France. Sa tige s'élève à une hauteur d'environ deux pieds; elle porte des feuilles lancéolées, étroites, aiguës, verticillées ordinairement par six. Ses fleurs sont purpurines, marquées de taches noires; elles sont renversées et ont leurs sépales fortement roulés en dehors. Ces fleurs répandent une odeur assez désagréable; mais la plante forme un très-bel effet, et on la cultive fréquemment dans les jardins. Elle réussit mieux dans la terre de bruyère, et fleurit en mai et juin.

LIS TIGRÉ. *Lilium tigrinum*, Bot. Mag., t. 1257. Cette espèce est originaire de la Chine, du Japon et de la Cochinchine, et il n'y a guère plus d'une trentaine d'années qu'elle a été introduite dans les jardins d'Europe par les Anglais. Sa tige, qui peut s'élever jusqu'à une hauteur de cinq à six pieds, porte des feuilles éparses, lancéolées, étroites, beaucoup plus courtes vers la partie supérieure. Ses feuilles offrent à leur aisselle des bulbilles noirâtres, comme celles du Lis bulbifère. Les fleurs sont extrêmement grandes, d'un rouge un peu orangé, avec des taches d'un pourpre foncé. Ces fleurs, quelquefois très-nombreuses, forment une sorte de grappe simple à la partie supérieure de la tige. Cette belle espèce, aujourd'hui assez commune, est très-rustique, et se cultive en pleine terre.

LIS SUPERBE. *Lilium superbum*, L., Sp.; Red., Lil., t. 105. Il y a environ un siècle que ce Lis, qui doit être considéré comme la plus belle espèce du genre, a été introduit en Europe par Pierre Collinson, membre de la Société royale de Londres. Son bulbe, quoiqu'assez petit, donne naissance à une tige qui souvent s'élève à six et même sept pieds. Ses feuilles, lancéolées et

étroites, forment des verticilles de huit à dix feuilles. Ses fleurs, d'un rouge orangé, ayant leur fond jaune et tigré de taches pourpres, sont extrêmement nombreuses, renversées, et forment un thyrse élégant qui souvent ne se compose pas de moins d'une trentaine de fleurs. Le Lis superbe est originaire du Canada; on doit le cultiver dans la terre de bruyère et surtout à l'exposition du nord. On le multiplie par le moyen des cayeux, que l'on enlève tous les trois ou quatre ans, en déplantant les oignons.

LIS ÉLÉGANT. *Lilium speciosum*, Thunb. Ce Lis que caractérise parfaitement son nom spécifique, a été décrit, pour la première fois, par Thunberg qui l'avait observé sur le sol natal, au Japon; mais il n'était connu en Europe que par la figure qu'en a fait publier Banks, possesseur des dessins originaux de Kämpfer. Le séjour aventureux du docteur Siebold dans ce pays regardé comme presque inaccessible aux Européens, a mis ce naturaliste entreprenant à portée de recueillir un grand nombre de productions de ce sol dont on est loin d'imaginer la prodigieuse richesse. Parmi les graines et les bulbes d'une foule de plantes nouvelles ou à peu près ignorées, se trouvait le Lis élégant. Sa tige est droite, cylindrique, rameuse, d'un vert brunâtre, haute d'un peu plus de deux pieds; les rameaux sont alternes, terminés par une seule fleur inclinée, portée sur un long pédoncule arrondi. Les feuilles sont ovales-oblongues, pointues au sommet, atténuées à la base, pétiolées, glabres sur les deux faces, marquées de cinq nervures longitudinales, bien prononcées, d'un vert un peu blanchâtre. La corolle est grande, belle, réfléchie, blanche, irrégulièrement nuancée d'un rouge de rose passant au pourpre; les sépales sont oblongs, lancéolés, largement plissés en leurs bords; la face interne est parsemée, vers le milieu, de papilles irrégulières, dentées, d'un rouge pourpré très-vif; en se rapprochant davantage de la base de l'onglet on aperçoit une foule de poils glanduleux d'un beau rouge; sur la face externe de ces organes, l'insertion des papilles et des poils est indiquée par des taches rouges. Les filaments des étamines sont blanchâtres, égaux, allongés, subulés; les anthères sont d'un rouge foncé, linéaires, attachées par le milieu et transversales. L'ovaire est hexagone, verdâtre, ainsi que le style qui est terminé par un stigmate jaunâtre, arrondi, trilobé.

Comme toutes les autres espèces du genre, le Lis élégant, quoique originaire d'un climat supérieur au nôtre pour la température, peut être cultivé en plein air; seulement, afin de le préserver d'une trop grande intensité du froid, on recouvre de litière, à l'approche des gelées, le sol qui le recèle. Il ne paraît pas très-difficile sur la nature de la terre, pourvu qu'elle ne soit pas trop argileuse. Quant aux moyens de multiplication, on suit absolument ceux usités pour tous les Lis: on enlève les cayeux aussitôt qu'on les juge assez forts, et on les replante immédiatement, ainsi que les bulbes dont ils ont été séparés. Cette opération doit se faire dès que la tige est flétrie.

LIS TURBAN. *Lilium pomponium*, Lam. Ce Lis croît naturellement en Sibérie; depuis il a été également observé dans les Pyrénées où toujours il avait été con-

fondé avec l'espèce suivante. Sa tige s'élève habituellement à deux pieds; elle est droite, simple et presque entièrement garnie de feuilles éparses, linéaires-subulées, pointues, sessiles, sillonnées, légèrement velues sur les bords. Les fleurs sont terminales, pédonculées, pendantes et d'un rouge vif; leurs pétales sont réfléchis et roulés en dessus.

LIS A FLEURS PENDANTES. *Lilium penduliflorum*, Cels. Il est originaire de l'Amérique septentrionale d'où il a été apporté assez récemment. Quelques botanistes l'ont considéré comme une variété du Lis du Canada; mais Cels, qui l'a cultivé le premier, persiste à le croire espèce distincte; et en effet il offre si peu de similitude avec le *Lilium Canadense*, que l'on se range volontiers de l'avis de Cels. Sa tige atteint avec peine la hauteur de deux pieds, elle est droite, cylindrique, glabre, presque nue au sommet. Les feuilles sont disposées en verticilles de trois à cinq, ovales-lancéolés, pointues, étalées, marquées de trois nervures, garnies de petits cils de même que les bords. La fleur est solitaire, constamment penchée, d'un jaune orangé, presque rouge à la base des pétales où sont des points gros et nombreux, d'un rouge très-foncé: ces points se répandent en s'éclaircissant, vers le milieu du limbe; le bord des pétales est d'une nuance beaucoup plus claire.

LIS DE SIBÉRIE. *Lilium dauricum*, Spreng. Catesby qui, le premier, a décrit et figuré cette espèce, l'avait crue originaire de l'Amérique septentrionale, et c'est ainsi que, pendant longtemps, elle a porté le nom de *Pensylvanicum*; Gmelin en la recueillant lui-même en Sibérie, a mis sur la voie pour rectifier un erreur déjà fort accréditée. Elle a paru en 1754 dans les jardins, et, depuis, elle les orne chaque année de ses jolies fleurs, en juin et juillet. Ce Lis a la tige droite, presque pentagone, terminée ordinairement par une seule fleur dont le pédoncule est lanugineux. Les feuilles sont éparses, sessiles, étroites, lancéolées. La corolle est droite, d'un rouge assez foncé, qui dégénère en jaune à la base interne des pétales où se trouvent une multitude de petites taches rouges, obscures.

LIS BULBIFÈRE. *Lilium bulbiferum*, L. Ce beau Lis, si commun dans nos jardins, ne l'est pas moins aux lieux où il croît spontanément; telles sont toutes les parties méridionales de l'Europe. Il serait assez difficile de préciser l'époque à laquelle on a commencé à le cultiver, toujours fut-ce antérieurement à 1530, puisque, vers ce temps, Fusch, parcourant l'Italie, le remarquait avec plaisir décorant les parterres et les salons. Il a la tige haute de deux pieds, droite, garnie de feuilles nombreuses, éparses, étroites et presque linéaires; aux aisselles des supérieures naissent des bulbilles d'un noir violet, recouverts en partie d'un duvet blanchâtre. Les fleurs sont belles, grandes, droites et d'un rouge orangé, très-vif, parsemé à l'intérieur de petites taches noirâtres. Ces fleurs paraissent dans les mois de juin et juillet. Les bulbilles en se détachant des aisselles des feuilles, tombent par terre où elles s'enfoncent et produisent par la suite autant de bulbes. L'espèce est assez sujette à varier, ce qui procure aux curieux le plaisir de la cultiver pour obtenir des fleurs plus parfaites.

Le LIS ORANGÉ, *Lilium croceum*, Desf., est considéré par quelques auteurs comme une simple variété de l'espèce précédente. Il en diffère néanmoins par sa tige plus élevée, par ses fleurs beaucoup plus nombreuses, et par l'absence totale de bulbilles à l'aisselle des feuilles. Il croît plus particulièrement en Allemagne, et se cultive également dans les jardins.

LIS A LONGUES FLEURS. *Lilium longiflorum*, Willd. Cette espèce, observée au Japon par Thunberg qui l'avait considérée d'abord comme l'analogue ou du moins comme une simple variété du Lis blanc, n'est possédée par les amateurs que depuis 1819, époque à laquelle elle a été envoyée à la société d'Horticulture de Londres; elle s'éloigne peu du *Lilium candidum*, quant à la majesté du port, à l'éclat de la blancheur et à la suavité du parfum. Sa floraison s'effectue en juillet, et se prolonge jusqu'en septembre. Sa tige, qui atteint rarement deux pieds de hauteur, n'est guère plus épaisse qu'une plume à écrire; elle est entièrement feuillée, glabre et lisse; ses feuilles, d'un vert très-pur, ont trois à quatre pouces de longueur; elles sont lancéolées et marquées de trois veines longitudinales et profondes. La seule fleur qui termine la tige a souvent plus de cinq pouces, et se distingue d'entre ses congénères par la longueur du tube de sa corolle.

LIS DES PYRÉNÉES. *Lilium Pyrenaicum*, Spr.; *Lilium flavum*, Lam. Ce Lis, très-anciennement connu, se rencontre sauvage sur presque toutes les rampes des Pyrénées, qui sont couvertes d'une certaine épaisseur de terre végétale ou plutôt favorable à la végétation. Il était cultivé dans les jardins vers la fin du seizième siècle; mais soit que l'espèce y ait été négligée ou qu'elle s'y soit perdue, il est de fait qu'on l'a regardée comme une nouveauté quand, en 1775, elle a été reproduite par le professeur Gouan, de Montpellier. Sa tige est simple, garnie de feuilles éparses, nombreuses, étroites, lancéolées et marquées de nervures distinctes: celles du bas de la tige ont près de trois pouces de longueur, mais elles diminuent insensiblement et de manière à n'avoir plus que douze à quatorze lignes vers l'extrémité. Les fleurs sont terminales, d'un jaune pâle, en dehors de la corolle, et parsemées de petits points d'un rouge foncé à l'intérieur. Les anthères sont d'un rouge vif.

LIS DU CANADA. *Lilium Canadense*, Lin. Ce Lis fut apporté en Europe, vers 1629, et depuis lors il a été cultivé dans les jardins, comme l'une des plus belles plantes d'ornement. Sa tige a de trois à quatre pieds; elle est entièrement garnie de feuilles verticillées, quatre, cinq et même plus, à chaque nœud; elles sont lancéolées, pointues, veinées de trois fortes nervures et rugueuses sur les bords. Les fleurs, réunies en panicules de quatre ou cinq, couronnent la tige; elles sont portées sur de longs pédoncules fortement recourbés; leurs pétales sont d'un rouge-orangé foncé, un peu plus pâle à l'onglet et sur les bords; ils sont parsemés intérieurement d'une multitude de points d'un rouge très-obscur.

LIS LESBROUSSART. *Lilium Broussartii*, Morren. Cette nouvelle espèce est, sans contredit, la plus belle du genre; son introduction en Europe date de 1829;

on la doit au professeur Van Siebold qui l'a rapportée du Japon. Sa tige est cylindrique, très-glabre, glauque, verte, droite et élevée de deux à trois pieds; elle se couronne de quelques rameaux alternes, distiques, droits, pourvus de fleurs ayant à leur bractée chacune une ovale; les feuilles inférieures de la tige, au nombre de cinq ou six, sont alternes, les autres sont distiques subpétiolées, repliées à leur base, ovales-lancéolées, aiguës, très-entières, glabres et nervurées. Les fleurs sont grandes, droites, au nombre de trois et rarement plus, portées sur de longs pédoncules; la corolle est droite ou horizontale, ouverte, de six à sept pouces de diamètre; les pétales sont oblongs, lancéolés, atténués des deux côtés, réfléchis en dehors, ondulés, d'un blanc de lait, striés extérieurement de rose pâle, verdâtres à la base, avec la carène d'un vert jaunâtre; la surface intérieure est d'un blanc bleuâtre, parsemée, vers le centre et la base, de glandes nombreuses, tuberculées, oblongues sur les bords des pétales, clavées au centre; ces glandes sont filiformes, souvent pétales, laciniées, grandes et atténuées à leur base, plus larges vers leur sommet qui est divisé et denticulé; elles sont en général plus petites et plus rares sur les pétales extérieurs qui, eux-mêmes sont moins larges que les intérieurs, lancéolés, acuminés et longs de trois pouces et demi, sur près de deux pouces de large. Les étamines sont droites, à filaments subulés, blancs à la base, verts au sommet, supportant des anthères mobiles, oblongues, linéaires, onguiculées, d'un brun rougeâtre; le pollen est d'un brun orangé. L'ovaire est verdâtre, prismatique, surmonté d'un style de même nuance, cylindrique, flexueux ou courbé, de la hauteur des étamines et couronné par un stigmate trilobé, visqueux, violet et velouté.

LIS ÉCLATANT. *Lilium fulgens*, Morren. L'introduction de ce Lis du Japon est encore due au docteur Van Siebold; il a fleuri pour la première fois en Europe, au jardin botanique de Gand, dans le courant du mois de juin 1855. Sa tige s'élève à la hauteur de deux à trois pieds; elle est droite, simple, anguleuse, ordinairement à cinq angles un peu prolongés en ailes, glabre, verte, brunâtre inférieurement. Les feuilles sont nombreuses, rapprochées, éparses, sessiles, presque embrassantes et décurrentes, ovales-lancéolées, atténuées et aiguës au sommet, élargies vers la base, entières, très-glabres, lisses, d'un vert brillant, bordées de longs poils laineux et blancs, longues de deux pouces et demi, larges de six lignes. La fleur est terminale, solitaire, du diamètre de quatre à cinq pouces et quelquefois plus, d'une belle couleur rouge de feu, tachetée de jaune, portée sur un long pédoncule glabre, presque cylindrique à sa base, anguleux à l'extrémité. La corolle est infundibuliforme, campanulée, étalée, droite, glabre intérieurement et munie de caroncules créées, blanchâtres vers le fond. Les pétales sont égaux, recourbés et non roulés: les extérieurs ovales-lancéolés, rétrécis à la base, plissés vers le bord, unis et légèrement pubescents; les intérieurs elliptiques-rhomboidaux, d'un tiers plus larges, marqués au milieu d'un sillon longitudinal dont la côte dorsale est pubescente. Les étamines, d'un tiers moins longues que les

pétales, ont leurs filaments subulés, d'un rouge pâle à la base, pourprés au sommet qui est couronné par des anthères d'un rouge pourpré. L'ovaire a six sillons longitudinaux; il est vert, surmonté d'un style filiforme, rougeâtre, terminé par un stigmate presque en tête, à trois sillons d'un violet foncé, velouté.

LIS DE THUNBERG. *Lilium Thunbergianum*, Sch. Cette espèce, rapportée aussi du Japon par le docteur Van Siebold, a fleuri à Gand en juillet 1853. Sa tige est haute d'un pied et demi, flexueuse, très-glabre, verte, anguleuse supérieurement, brune et arrondie dans la partie inférieure qui est dépourvue de feuilles; celles-ci sont alternes, rapprochées, formant un verticille de trois ou quatre immédiatement au-dessous de la fleur, linéaires, amincies aux deux extrémités, pointues, lisses, très-entières, sessiles, longues de trois pouces et larges de quatre lignes. La fleur est solitaire et terminale, d'un jaune orangé, brillant, finement veinée de rouge, large de cinq à six pouces, portée sur un pédoncule en massue, beaucoup plus court que la corolle, très-lisse et très-glabre. La corolle est infundibuliforme, étalée en roue; les pétales sont presque égaux, ovales-lancéolés, atténués aux deux bouts, ondulés en leurs bords, sillonnés intérieurement et garnis à leur base de deux glandes allongées, parallèles, sailantes, tomenteuses et blanchâtres; les pétales externes sont un peu plus étroits et ont extérieurement une saillie costale verdâtre à la base, et rouge au sommet. Les étamines ont leurs filaments grêles, moins longs que les pétales, terminés par des anthères mobiles, d'un rouge brunâtre. L'ovaire est marqué de six sillons; il est très-court, verdâtre, surmonté d'un style grêle, en massue, à stigmate trisilloné.

LIS DE CATESBY. *Lilium Catesbæi*, Gmel.; *Lilium spectabile*, Salisb. On doit à Catesby la connaissance de ce beau Lis; il en a compris la figure dans sa brillante collection qu'il en a publiée à Londres, en 1751, sous le titre d'Histoire naturelle de la Caroline. Sa tige est droite, cylindrique, glabre, verte, terminée par une seule fleur; les feuilles qui la garnissent sont éparses, distantes, linéaires, uninervurées, aiguës, sessiles, presque embrassantes, longues de vingt à vingt-cinq lignes, larges de quatre à six, glabres, d'un vert obscur en dessus, un peu plus pâle en dessous. La corolle est fort grande, étalée, composée de six pétales presque égaux et semblables, longs de plus de trois pouces, entièrement libres à leur base où l'onglet est fort rétréci et prolongé; ils sont courbés, réfléchis, presque roulés extérieurement, ondulés et irrégulièrement découpés en leurs bords qui sont, à l'intérieur, d'un rouge orangé se dégradant insensiblement en jaune vers le centre et la base; là sont en assez grand nombre des taches oblongues, d'un rouge pourpré; l'onglet est verdâtre, de même que toute la surface extérieure, à l'exception des bords, qui sont orangés. Les étamines sont dressées, fasciculées, longues de plus de deux pouces, terminées par des anthères mobiles, elliptiques, allongées, biloculaires, jaunes, à pollen rouge. Le stigmate est jaune, allongé en massue ovulaire, à trois lobes rougeâtres.

LIS DU JAPON. *Lilium Japonicum*, Thunb. Son bulbe

est écailleux; il en naît une tige cylindrique et lisse, haute de trois pieds, garnie de feuilles éparses, sessiles, lancéolées-linéaires, glabres, d'un beau vert. La fleur est ordinairement solitaire et terminale; mais, comme on remarque dans l'aisselle de la dernière feuille supérieure une sorte de bourgeon, il serait possible que ce fût le rudiment d'une fleur non développée, et que, par la suite, quand le bulbe aura pris plus de force et de grosseur, la tige produisit deux à trois fleurs. C'est ainsi que les jeunes bulbes de beaucoup d'espèces du même genre ne produisent qu'une fleur lors de leur première floraison, et que par la suite ils en donnent plusieurs. Quoiqu'il en soit, la corolle du Lis du Japon est tubulée et presque triangulaire à sa base, ensuite évasée et campanulée, composée de six pétales lancéolés, d'un blanc terne à l'intérieur, rougeâtres à l'extérieur, et réfléchis en dehors dans leur partie supérieure; ces pétales sont insérés au réceptacle sur deux rangs, et les trois intérieurs, creusés d'un sillon longitudinal, sont un peu plus larges que les trois extérieurs; les étamines, au nombre de six, ont leurs filaments subulés, plus courts que la corolle, terminés par des anthères ovales-arrondies, d'un jaune foncé et presque brun; l'ovaire est supérieur, ovale-oblong, surmonté d'un style presque triangulaire, creusé de trois sillons, à peine plus long que les étamines, renflé dans sa partie supérieure et terminé par un stigmate d'un vert blanchâtre, à trois lobes.

LIS DE CALCÉDOINE. *Lilium Chalcedonicum*, L. Sa tige est simple, pourprée inférieurement et garnie dans toute sa longueur, de feuilles éparses, nombreuses, fort rapprochées les unes des autres, oblongues, lancéolées, pointues, sessiles, presque semi-amplexicaules, d'un vert tirant un peu sur le glauque, paraissant bordés de blanc, à cause du duvet lanugineux, qui garnit les bords; sur la face postérieure ce duvet forme l'arête et la nervure intermédiaire; les feuilles de la souche sont beaucoup plus longues et plus larges. Les fleurs, ordinairement solitaires, quelquefois au nombre de deux ou trois, rarement cinq, sont terminales, penchées ou pendantes, à pétales ovulaires, allongés, pointus, réfléchis en dessous, presque roulés en turban, d'un rouge écarlate très-vif, nuancé de ponceau; on aperçoit vers leur base interne une bande de glandes éparses, d'où sortent des poils purpurins et couchés; les trois pétales extérieurs sont un peu plus étroits, avec la côte dorsale verdâtre. Les étamines sont de plus de moitié plus courtes que les pétales, à filaments capillaires, jaunâtres, à anthères droites, cylindroïdes, allongées et d'un rouge pourpré. Le pistil, qui ne dépasse pas la longueur des filaments, se termine en massue par un stigmate trilobé et rouge.

On a étendu le nom de Lis à des plantes qui souvent n'offrent même aucun trait de ressemblance avec les plantes de ce beau genre; ainsi l'on a appelé :

LIS ASPHODÈLE, le genre Hémérocalle et le *Crinum Americanum*.

LIS ÉPINEUX, le *Catesbæa spinosa*, L.

LIS D'ÉTANG, le *Nymphaea alba*, L.

LIS DES INCAS, l'*Alstrœmeria Lichu*.

LIS-JACINTHE, le *Scilla Lilio-Hyacinthus*.

LIS DU JAPON, l'*Amaryllis Sarniensis*, L., et l'*Uvaria Japonica*.

LIS DE MAI, le *Convallaria majalis*.

LIS DES MARAIS, les Iris, particulièrement le *Pseudo-Acorus*.

LIS DE MATHIOLE, le *Panacratium maritimum*.

LIS DE MER, les Encrines.

LIS DU MEXIQUE, l'*Amaryllis Belladonna*.

LIS DE NARCISSE, l'*Amaryllis Atamasco* et le *Panacratium maritimum*, L.

LIS ORANGÉ, l'*Hemerocallis fulva*, L.

LIS DE PERSE, le *Fritillaria Persica*.

LIS DE SAINT-BRUNO, le *Phalangium liliastrum*.

LIS DE SAINT-JACQUES, l'*Amaryllis formosissima*.

LIS DE SAINT-JEAN, le *Gladiolus communis*.

LIS DE SCRATE, l'*Hibiscus Suratensis*.

LIS DE SUZE. Même chose que Lis de Perse.

LIS DES TEINTURIERS, la Gaude et la Lysimaque vulgaire.

LIS TURC, l'ixie de la Chine.

LIS DES VALLEES. Même chose que Lis de mai.

LIS VERMEIL. Même chose que Lis Asphodèle.

LIS VERT, le *Colchicum autumnale*.

LISARDE. REPT. Synonyme vulgaire de Lézard. *V.* ce mot.

LISEROLLE. *Evolvulus*. BOT. Genre de la Pentandrie Digynie, et de la famille des Convolvulacées, qui se compose en général de petites plantes herbacées, étalées, rameuses, non lactescentes, rarement dressées, portant des feuilles alternes et entières, des fleurs blanches ou bleues axillaires et pédonculées, ayant un calice à cinq divisions profondes, une corolle monopétale rotacée, à cinq lobes plissés, un ovaire à deux loges contenant chacune deux ovules; cet ovaire est surmonté de deux styles profondément bifides, dont chaque division porte un stigmate simple. Le fruit est une capsule ovoïde, enveloppée par le calice persistant et s'ouvrant ordinairement en deux valves. Les espèces de ce genre, au nombre d'une vingtaine environ, croissent en grande partie dans l'Amérique méridionale; d'autres dans l'Inde, et quelques-unes dans la Nouvelle-Hollande.

LISEROLLE A FEUILLES D'ALSINE. *Evolvulus Alsinoïdes*, Lin.; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 216, fig. 2; *Vistnu-Claudi*, Rheede, *Malab.*, 11, tab. 64. Quelques auteurs ont cru devoir faire de cette espèce un genre particulier, à raison des cinq écailles placées dans l'intérieur de la fleur, et de ses capsules à deux loges au lieu de quatre; Adanson lui a donné le nom de *Vistnu*, et Scopoli celui de *Camdenia*: ce genre n'a pas été admis. Ses tiges sont grêles, étalées, un peu rameuses, couvertes de poils couchés, garnies de feuilles pétiolées, ovoïdes, presque glabres en dessus, très-obtuses, munies en dessous de poils couchés, peu nombreux. Les pédoncules sont solitaires, axillaires, chargés d'une, de deux ou trois fleurs. Cette plante croît dans les Indes-Orientales; elle est cultivée au jardin du roi. Cette espèce ne serait-elle pas l'*Evolvulus hirsutus*, Lamk., ou une de ses variétés?

LISEROLLE BLANCHATRE. *Evolvulus incanus*, Poir.,

Encycl.; Kunth *in Humb.*, l. c., p. 116. *Evolvulus sericeus*, Ruiz et Pav., *Fl. Per.*, 5, tab. 252, fig. b. Ses tiges sont ligneuses, diffuses, tombantes, presque simples et soyeuses; les feuilles sont rapprochées, médiocrement pétiolées, oblongues, lancéolées, aiguës, un peu courbées en faucille, argentées et soyeuses à leurs deux faces; les pédoncules sont nniflores, solitaires, axillaires, munis de deux bractées linéaires; la corolle est bleuâtre, pubescente et soyeuse; les capsules glabres, globuleuses, de la grosseur d'un grain de chenevis. Cette plante croît au royaume de Quito, parmi les décombres, sur les bords du fleuve Guallabamba.

LISEROLLE A TIGE GRÊLE. *Evolvulus gracilis*, Kunth, l. c., pag. 115. Cette plante, très-rapprochée de l'*Evolvulus linifolius*, a des racines ligneuses et rampantes; ses tiges sont filiformes, faibles, tombantes, rameuses, longues d'un pied et demi, couvertes de poils argentés; les feuilles sont médiocrement pétiolées, oblongues, un peu acuminées, pileuses et soyeuses à leurs deux faces; les pédoncules sont axillaires, solitaires, chargés de deux fleurs; les divisions du calice linéaires-lancéolées, velues et soyeuses; les capsules glabres, diaphanes, à deux semences. Cette espèce croît au pied des Andes de Quito.

LISEROLLE VELUE. *Evolvulus villosus*, Ruiz et Pav., *Flor. Per.*, 5, pag. 50, tab. 258, fig. b. Cette espèce, assez rapprochée de l'*Evolvulus Alsinoïdes*, a des racines brunes, simples, perpendiculaires; ses tiges sont couchées, velues, filiformes, très-simples, herbacées et longues d'un pied; les feuilles unilatérales sont presque sessiles, ovales-aiguës, velues à leurs deux faces, à peine longues d'un pouce; les pédoncules capillaires, une fois plus longs que les feuilles, portent une, deux ou trois fleurs; les bractées sont subulées et le calice velu; la corolle d'un bleu violet; les capsules de la grosseur d'un grain de poivre. Cette plante croît au Pérou, sur les collines sablonneuses.

Plusieurs autres espèces sont mentionnées dans les auteurs. Rob. Brown en cite deux de la Nouvelle-Hollande: les *Evolvulus decumbens*, *argenteus*; Pursh, sous ce dernier nom, en décrit une de l'Amérique septentrionale. Poirét en a fait connaître une de Saint-Domingue, *Evolvulus arbuscula*, Encycl., Suppl., et quelques autres, qu'on a reconnus appartenir au genre *Convolvulus*, etc.

LISERON. *Convolvulus*. BOT. Grand genre formant le type de la famille des Convolvulacées, et appartenant à la Pentandrie Monogynie, L. Il se compose d'un nombre très-considérable d'espèces qui croissent dans toutes les contrées du globe, mais qui augmentent vers les régions méridionales. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, ayant souvent une racine tubéreuse et charnue, une tige volubile ou rampante, des feuilles alternes généralement simples et entières, quelquefois incisées, des fleurs parfois très-grandes et colorées, diversement disposées, nues ou accompagnées de deux bractées plus ou moins grandes. Leur calice est à cinq divisions profondes et égales; la corolle est monopétale, régulière, infundibuliforme ou campanulée, à cinq lobes plissés par le milieu; les étamines, au nombre de cinq, sont incluses; l'ovaire est à deux, rare-

ment à trois loges contenant chacune deux ovules dressés. Le style est simple et inclus, terminé par deux ou trois stigmates globuleux ou allongés. Le fruit est une capsule enveloppée par le calice, à une, deux ou trois loges contenant chacune une ou rarement deux graines, et s'ouvrant généralement en deux ou trois valves. Dans le Prodrome de la Flore de la Nouvelle-Hollande, Robert Brown a séparé des Liserons, pour en former un genre particulier, sous le nom de *Calystegia*, les *Convolvulus sepium*, *Convolvulus Soltanella*, *Convolvulus spithameus*, L., et deux espèces nouvelles qu'il nomme *Calystegia marginata* et *Calystegia reniformis*. Ce genre ne diffère des vrais Liserons que par son calice enveloppé de deux bractées foliacées, très-grandes, et par son ovaire à deux loges séparées l'une de l'autre par une cloison incomplète. Mais ces caractères paraissent insuffisants pour former un genre particulier, car beaucoup d'autres espèces de vrais *Convolvulus*, sont également munies de deux bractées, un peu plus petites, il est vrai, et l'ovaire dans un grand nombre d'autres espèces offre tous les passages entre l'unilocalité et la bilocalité. La distinction entre le genre *Convolvulus* et le genre *Ipomœa*, est assez difficile. Selon les uns le premier se distingue parce qu'il offre deux ou trois stigmates distincts, tandis qu'il n'y a qu'un stigmate à deux ou trois lobes dans les *Ipomœa*. Mais le professeur Kunth a autrement circonscrit ces deux genres. Il place parmi les *Convolvulus*, toutes les espèces dont les étamines sont incluses, et forme le genre *Ipomœa* de toutes celles qui les ont saillantes au-dessus du tube de la corolle. Il résulte de là évidemment que ces deux genres n'en forment qu'un seul, qui peut se diviser en deux sections principales, représentant chacune les genres *Convolvulus* et *Ipomœa* des auteurs modernes. On a vu précédemment que le nombre des espèces de ce genre était très-considérable. Plusieurs d'entre elles méritent un intérêt particulier, parce qu'elles fournissent des médicaments ou des aliments utiles; ce sont celles-là qu'il importe de mentionner ici.

LISERON JALAP. *Convolvulus Jalapa*, L., Rich., Bot. Méd., t. 1, p. 281. Cette espèce est originaire des environs de Xalappa au Mexique, d'où est venu le nom de Jalap, sous lequel on la connaît. Elle croît également dans d'autres parties de l'Amérique méridionale et septentrionale; car il est prouvé aujourd'hui que la plante désignée par Michaux, sous le nom d'*Ipomœa macrorrhiza*, dans sa Flore de l'Amérique boréale, est bien la même que celle du Mexique, dont le professeur Desfontaines a donné la description et la figure dans le troisième volume des Annales du Muséum. Sa racine est fusiforme ou arrondie, blanche, charnue, lactescente, parsemée de petits tubercules, et donnant naissance à plusieurs tiges herbacées, sarmenteuses, striées, de la grosseur d'une plume à écrire, s'élevant à une hauteur de quinze à vingt pieds et s'enroulant autour des corps voisins. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, subcordiformes, entières, aiguës, quelquefois divisées en deux, trois ou cinq lobes plus ou moins profonds, glabres à leur face supérieure, velues inférieurement. Les fleurs sont grandes, violacées, solitaires à l'aisselle

des feuilles où elles sont portées sur des pédoncules assez longs. Le calice est persistant, à cinq divisions profondes. La corolle est infundibuliforme, évasée. Les étamines sont incluses. La capsule est ovoïde, arrondie, enveloppée par le calice, ordinairement à quatre loges contenant chacune une ou deux graines anguleuses. C'est la racine de cette plante que l'on emploie en médecine sous le nom de Jalap. Il a été parlé des propriétés de ce médicament au mot JALAP, auquel nous renvoyons.

LISERON SCAMMONÉE. *Convolvulus Scammonœa*, L., Rich., Bot. Méd., 1, p. 282. Cette espèce, qui croît en Syrie et dans plusieurs contrées de l'Orient, a une racine vivace, allongée, épaisse, charnue, lactescente, d'où s'élèvent des tiges grêles, volubiles, un peu velues, de quatre à cinq pieds de hauteur. Elles portent des feuilles alternes, pétiolées, hastées, aiguës, glabres et entières. Les fleurs sont rougeâtres, plus petites que dans l'espèce précédente, réunies au nombre de trois à six sur un pédoncule ramifié et placé à l'aisselle des feuilles. Le calice est également persistant. C'est de la racine de cette plante que l'on retire la substance gomme-résineuse connue sous le nom de *Scammonée d'Alep*. Pour l'obtenir on pratique à la partie supérieure des racines, mise à nu, des incisions plus ou moins profondes. Il s'en écoule un liquide blanc et lactescent que l'on reçoit dans de petites coquilles où il se concrète. La Scammonée d'Alep est en morceaux peu volumineux, d'un gris foncé, à cassure résineuse, d'une odeur forte et désagréable, d'une saveur âcre et amère. Selon l'analyse de Bouillon-Lagrange et Vogel, elle se compose de 60 parties de Résine; 5 de Gomme; 2 d'Extrait, et de 35 parties de débris végétaux et autres substances étrangères. Cette Gomme résine que l'on appelle aussi *Diagrède*, est un purgatif drastique très-violent que l'on ne doit employer qu'avec beaucoup de circonspection et à des doses très-faibles, telle que celle de 4 à 6 grains, que l'on peut augmenter graduellement.

LISERON MÉCHOACAN. *Convolvulus Mechoacana*, L. Ce Liseron est originaire de l'Amérique méridionale; on le connaît sous les noms vulgaires de *Bryone d'Amérique*, *Patate purgative*, *Rhubarbe blanche*, *Scammonée d'Amérique*. Sa racine est tubéreuse, charnue, blanche et pleine d'un suc lactescent. Ses tiges sont longues, anguleuses, sarmenteuses, flexibles, portant des feuilles alternes pétiolées, cordiformes et entières, des fleurs blanches ou rouges, axillaires, pédonculées, solitaires et grandes comme celles du Liseron Jalap. On trouve cette espèce au Brésil, au Mexique et dans d'autres parties de l'Amérique méridionale. C'est la racine de cette plante, qui est connue et employée en médecine sous le nom de *Méchoacan*. Cette racine, telle qu'on la trouve dans le commerce, est coupée en rouelles ou en morceaux irréguliers. Généralement elle est privée de son écorce. Elle est blanche et comme farinacée, sans odeur, ayant une saveur faiblement âcre. Assez souvent cette substance est falsifiée avec la racine de Bryone, que l'on y mêle. La racine de Méchoacan est faiblement purgative. On en fait aujourd'hui assez rarement usage; sa dose doit être plus

élevée que celle du Jalap. On l'administre de la même manière.

LISERON TURBITH. *Convolvulus Turpethum*, L. Le Turbith est originaire de Ceylan. Ses racines, comme celles de toutes les espèces précédentes, sont grosses, charnues, allongées, blanches en dedans et lactescentes. Ses tiges sont également grêles et volubiles, ses feuilles cordiformes, anguleuses, un peu crénelées, blanches, cotonneuses et portées sur un pétiole ailé. Ses fleurs, grandes et blanches, sont réunies au nombre de trois à quatre sur des pédoncules axillaires. La racine de cette plante est connue, dans les pharmacies, sous le nom de *Turbith végétal*. On l'y trouve sous la forme de tronçons cylindriques, longs de quatre à cinq pouces, sur un pouce de diamètre, et dont on a quelquefois enlevé la partie centrale; ils offrent à leurs deux extrémités un grand nombre de petits pertuis qui sont autant de vaisseaux coupés transversalement, de sorte que selon la remarque de Guibourt (Hist. des Drog. simpl.), cette racine ressemble, au premier abord, à la tige d'une plante monocotylédonée. Le Turbith végétal est fortement purgatif, mais on l'emploie très-rarement aujourd'hui.

Ces quatre espèces sont exotiques; elles sont remarquables par leur propriété purgative, qui est plus ou moins intense. Il est important de remarquer que la même propriété se trouve également dans plusieurs espèces indigènes, qui ont aussi une racine tubéreuse et charnue; c'est ce que l'on remarque surtout pour les *Convolvulus sepium*, *Convolvulus Soldanella*, *Convolvulus arvensis* et plusieurs autres. En effet cette action purgative est due à un principe résineux, dont la quantité variable indique le degré d'action dans les racines des diverses espèces de Liserons. Ainsi dans la racine de Jalap, d'après l'analyse faite par le docteur Félix Cadet-Gassicourt, cette résine est dans la proportion d'un dixième; tandis qu'il n'y en a qu'un vingtième dans celle du *Convolvulus arvensis*, d'après le travail publié par Chevallier. Il résulte de là qu'en doublant la dose de la racine du petit Liseron des champs, on peut obtenir des résultats entièrement analogues à ceux que produit le Jalap. Mais cette propriété purgative tenant, ainsi que nous venons de le voir, à la présence d'un principe résineux, pourra ne pas exister dans quelques espèces du genre, lorsque ce principe lui-même n'y existera pas. C'est ce que prouvent plusieurs Liserons et principalement les deux suivants, dont les racines sont employées comme aliment.

LISERON PATATE. *Convolvulus Batatas*, L. Vulgairement *Patate* ou *Batate*. La Patate originaire de l'Inde est aujourd'hui cultivée et naturalisée dans presque toutes les parties chaudes du globe. Ses racines tubéreuses et charnues sont fusiformes, rouges, violacées en dehors, blanches intérieurement; cependant il y a des variétés à racines jaunes ou blanches extérieurement. Ses tiges sont très-grêles, herbacées, volubiles; celles qui s'étalent à terre, s'y enracinent de distance en distance; elles portent des feuilles alternes, pétioles, cordiformes ou hastées, quelquefois trilobées. Les fleurs, qui sont blanches en dehors, presque nues à leur

face interne, sont portées sur de longs pédoncules axillaires, au sommet desquels elles sont réunies plusieurs ensemble. Les Patates sont un légume sain et agréable; elles sont un peu farineuses et sucrées. Dans les pays chauds leur culture n'exige ni frais, ni soins multipliés; on les traite comme on le fait ici pour la Pomme de terre; mais dans les climats tempérés cette culture demande de grandes précautions. Voici le procédé généralement usité: on prépare vers la mi-avril une couche de trois pieds et demi de large, sur deux d'épaisseur, en fumier de Cheval bien chaud, que l'on recouvre d'environ six pouces de terre. Lorsque la couche a perdu sa trop grande chaleur, on place dans la terre qui la recouvre, et à deux ou trois pouces de profondeur, des tranches de racine de Patate, comme pour la Pomme de terre. Ces morceaux doivent être à environ huit pouces de distance, les uns des autres. Quand les jets qui ne tardent pas à en naître, ont acquis environ un pied de longueur, on les enlève, on en retranche toutes les feuilles à l'exception de celle qui les termine, et on les plante presque horizontalement dans une planche bien profondément labourée et à environ deux pieds de distance les uns des autres. La Patate, jusqu'au moment de sa récolte, qui se fait vers le milieu d'octobre, n'exige d'autres soins que d'être purgée des mauvaises herbes et d'être arrosée de temps en temps, mais abondamment. On calcule que chaque pied peut produire environ deux livres de racines. En général les terres légères sont celles qui conviennent le mieux à la Patate. Il y a encore plusieurs autres modes de culture qu'il n'est pas dans le but de ce dictionnaire de faire connaître ici en détail.

Le LISERON COMESTIBLE, *Convolvulus edulis*, décrit par Thunberg dans sa Flore du Japon, et dont ce naturaliste n'a pas observé les fleurs, ne paraît pas différer de la Patate. Ses racines se mangent au Japon comme celles de la Patate.

LISERON A FEUILLES DRAPÉES. *Convolvulus pannifolius*, Salisb., *Parad.*, 20; *Bot. Register*, 222. Ce beau Liseron est originaire des îles Canaries, d'où il est parvenu, en 1805, à Salisbury qui en a donné une description étendue dans son *Paradisus londinensis*. Il fleurit pendant tout l'été. Sa tige est ligneuse, volubile, cylindrique, velue, ramense, verdâtre, nuancée de pourpre, susceptible de s'étendre à quinze ou vingt pieds, dans toutes les directions; les feuilles sont oblongues-cordées, assez brusquement acuminées, velues, d'un tissu assez épais et qui offre la douceur du drap, d'un vert gai en dessus, marquées de nervures latérales réticulées, très-saillantes en dessous, longues de quatre à cinq pouces et larges de deux à trois; le pétiole est assez long, cylindrique et velu; les fleurs sont réunies au nombre de trois à vingt, qui s'épanouissent successivement sur des pédoncules axillaires, de la longueur des feuilles, arrondis, assez durs et velus; chacune d'elles est portée sur un pédicelle, long d'un pouce environ, velu, garni de bractées foliacées, qui l'égalent en longueur, accompagnées d'autres très-petites et subulées; le calice est velu, d'un vert agréable, infundibuliforme, allongé et terminé par un limbe étalé, divisé en cinq segments rhombéo-lancéolés et pointus; la co-

rolle est turbinée, rotacée, d'un bleu légèrement pourpré, divisée par cinq rayons épais, blanchâtres et marqués d'un trait longitudinal brunâtre; la gorge est d'un blanc jaunâtre; les bords sont d'un bleu intense, divisés en cinq lobes peu saillants, ondulés et aigus.

LISERON TRICOLOR. *Convolvulus tricolor*, L.; *Syst. veg.* 205; *Convolvulus lusitanicus*, Tournef., 85; *Convolvulus hispanicus munt*, p. 28, t. 156. Cette espèce, propre aux climats les plus chauds de l'Europe, est cultivée depuis plus de deux siècles, dans nos jardins; elle se fait remarquer, dans les plates-bandes, autant par l'abondance de ses fleurs, que par la richesse et la vivacité de leurs couleurs; on en jouit pendant tout l'été. La plante est annuelle, herbacée; ses racines produisent plusieurs tiges cylindriques, ordinairement rampantes, et ne se dressant que vers la moitié supérieure, longues de quinze à dix-huit lignes et quelquefois un peu plus; elles sont parsemées de petits poils blancs et garnies de feuilles sessiles, ovales-lancéolées, obtuses, spatulées vers le bas des tiges, d'un vert un peu sombre, ciliées sur les bords, longues de seize lignes et larges de dix. Les fleurs sont axillaires, solitaires, d'un beau bleu azuré, avec la base de la corolle blanchâtre; l'orifice est jaune de même que le tube qui est assez court; les six angles saillants que l'on aperçoit sur la face externe de la corolle, avant son entier épanouissement, sont purpurins et tournés en spirale lorsque la fleur n'est encore que bouton; les étamines ont leurs filaments et leurs anthères d'un bleu céleste.

LISERON ARGENTÉ. *Convolvulus cneorum*, Lin.; *Convolvulus argenteus*, Tournef. Ce Liseron, originaire du Levant, s'est également montré sur plusieurs points des contrées méridionales de l'Europe. Sa tige, naturellement peu élevée et ligneuse, forme un petit arbrisseau de trois à quatre pieds; elle est cylindrique, droite, raboteuse et couverte ainsi que les jeunes rameaux, d'un duvet brillant, soyeux et pour ainsi dire argenté. Les feuilles sont nombreuses, éparées, oblongues, arrondies au sommet, mucronées, rétrécies insensiblement à leur base, sessiles, longues de seize à dix-huit lignes, sur quatre à cinq de largeur, flexibles et douces au toucher, d'un vert presque glauque et recouvertes d'un duvet soyeux, long, couché et blanc argenté. Les fleurs sont disposées au sommet des rameaux, en panicule ramassée, presque capitée; chacune d'elles a son pédoncule court, il est vrai, mais environné de bractées qui ne diffèrent des feuilles que par une taille beaucoup moindre; la corolle est d'un blanc légèrement teinté de rougeâtre, soyeuse à l'extérieur et marquée de cinq côtes ou plis relevés d'un jaune rougeâtre, et qui diminuent insensiblement de largeur jusqu'aux bords du limbe où ils se terminent en pointe: ces bords sont interrompus par les sections qui séparent le limbe en cinq lobes. Les étamines ont leurs filaments blanchâtres, avec les anthères jaunes, lancéolées, presque sagittées; le style est couronné par deux stigmates d'un blanc soyeux.

LISERON A FEUILLES DE GUIMAUVE. *Convolvulus Althæoides*, Lin. *Convolvulus Althææfolius*, Clus. Cette

espèce est originaire du midi de la France et de l'Europe; elle se trouve également en Orient et dans les parties les plus septentrionales de l'Afrique; en général elle habite les lieux secs et élevés, les collines, etc.; sa racine est grêle, menue et vivace; elle donne naissance à une ou plusieurs tiges herbacées, cylindriques, volubiles, sarmenteuses, de la longueur d'un pied et demi. Les feuilles sont plus ou moins velues, douces au toucher, pétiolées, triangulaires, échancrées à leur base; les supérieures sont palmées ou découpées en plusieurs lobes irréguliers, quelquefois si profondément qu'elles deviennent presque digitées: la division intermédiaire est longue de près d'un pouce et demi, les latérales de huit à neuf lignes, enfin celles de la base, elles-mêmes trilobées, n'ont que trois lignes et c'est aussi la longueur des pétioles; les feuilles inférieures sont ovales-cordées, à bords fortement crénelés, longues d'un peu moins d'un pouce et larges de huit lignes; elles sont d'un vert assez sombre, tandis que les supérieures sont presque blanchâtres. Les fleurs sont grandes, d'un rouge de rose, rayées d'une nuance plus pâle, portées deux ou trois ensemble sur des pédoncules axillaires; les filaments des étamines sont rougeâtres et les anthères bleuâtres.

LISERON ROUGEÂTRE. *Convolvulus erubescens*, Spr. Ce Liseron, originaire de la Nouvelle-Galle du sud, est connu en Europe depuis 1805. C'est une plante herbacée, bisannuelle, dont les tiges volubiles et grimpantes s'attachent à tous les corps environnants; elles sont cylindriques, un peu comprimées, garnies de feuilles alternes, distantes, pétiolées, sagittées, échancrées en cœur à leur base, très-obtuses au sommet, glabres, sinuées ou crénelées sur le bord de leurs oreillettes, d'un vert un peu sombre en dessus, plus pâle en dessous, longues de dix-huit lignes et larges de sept; les pédoncules sont axillaires, solitaires, un peu plus courts que les feuilles, portant une et rarement deux fleurs d'un beau rouge de rose, avec le tube et la gorge blancs intérieurement.

LISERON A CINQ FLEURS. *Convolvulus pentanthus*, Spreng. Cette espèce appartient aux Antilles; elle y a été observée en 1807, par Guibert, et l'année suivante William Salisbury en a reçu des graines; elle fleurit pendant le printemps et l'été, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin d'octobre. C'est un arbrisseau volubile et grimpant, dont les tiges, très-rameuses, cylindriques, glabres et d'un brun pourpré, s'étendent à la longueur de cinq à six pieds; elles sont garnies de feuilles pétiolées, cordiformes, allongées, acuminées, un peu sinuées, glabres sur leurs deux faces, faiblement ciliées sur les bords, longues de deux pouces, larges de quinze lignes, d'un vert obscur et marquées de nervures et de veines réticulées; les pédoncules sont solitaires, axillaires, très-légèrement pubescents, portant cinq fleurs pédicellées, presque en ombelles, rapprochées en capitule et garnies de bractées lancéolées, acuminées; la corolle est bleue, avec la ligne médiane des cinq lobes blanche.

LISÉ BLANC ET BLEU ou LISETTE ET LISERET. BOT. Noms vulgaires des *Convolvulus sepium* et *tricolor*. V. LISERON.

LISETTE, COUPE-BOURGEON, BÊCHE. INS. On a

donné ces noms à des insectes des genres *Atelabus*, *Eumolpus*, *Pyralis*, etc., qui font beaucoup de tort aux boutons de Vignes, aux greffes des Pêchers et autres arbres fruitiers. V. ATTELABE, EUMOLPE, PYRALE et VIGNE.

LISIANTHE. *Lisianthus*. BOT. Ce genre, de la famille des Gentianées, et de la Pentandrie Digynie, L., est ainsi caractérisé : calice presque campanulé, divisé au sommet en cinq segments courts, se recouvrant et diaphanes sur les bords; corolle infundibuliforme, dont le limbe offre cinq divisions étalées, égales, la gorge imberbe; cinq étamines un peu inégales, à anthères sagittées; style long, surmonté d'un stigmate à deux lamelles; capsule biloculaire, à cloisons formées par l'introflexion des valves; graines anguleuses, non bordées. Les Lisianthes sont des plantes herbacées, rarement ligneuses, à feuilles presque sessiles, à fleurs offrant plusieurs modes d'inflorescence, tantôt solitaires, tantôt en ombelles, en corymbes, en panicules ou en épis. Le nombre des espèces s'élève aujourd'hui à une trentaine environ; elles sont toutes indigènes de l'Amérique méridionale et des Antilles, excepté les *Lisianthus carinatus* et *trinervis* de Lamarck, qui croissent à Madagascar. Aublet a décrit et figuré, dans ses Plantes de la Guiane, plusieurs Lisianthes remarquables par leur beauté et la saveur amère qu'ils partagent avec les autres Gentianées. Enfin, c'est aux auteurs de la Flore du Pérou et à Kunth que l'on doit la connaissance de la plupart des autres espèces.

LISIANTHE PURPURINE. *Lisianthus purpurascens*, Aubl., *Guian.*, 1, page 201, tab. 79; Lamk., *Ill. gen.*, tab. 107, fig. 2. Cette espèce produit plusieurs tiges simples, tétragones. Ses feuilles sont sessiles, ovales-aiguës; les inférieures longues au moins de deux pouces; les tiges se bifurquent à leur extrémité; chaque bifurcation porte cinq ou six fleurs purpurines, pédoncellées, inclinées après leur épanouissement: la corolle est longue de neuf lignes, à tube renflé, la capsule ovale, plus longue que le calice. Cette plante croît dans la Guiane, dans les fentes des rochers: toutes ses parties, au rapport d'Aublet, sont amères et employées, dans le pays, comme apéritives et fébrifuges.

LISIANTHE AILÉE. *Lisianthus alatus*, Aubl., *Guian.*, vol. 1, page 204, tab. 80. Cette plante est remarquable par ses tiges tétragones, à angles ailés par un feuillet membraneux. Les feuilles sont sessiles, ovales-oblongues, aiguës, molles, à nervures obliques, longues de trois pouces et plus; les fleurs, inclinées, d'un blanc verdâtre, placées sur des pédoncules dichotomes, et munies au-dessous de chaque pédicelle, d'un corps glanduleux et d'une bractée écailluse, forment par leur ensemble une cime terminale; les découpures du calice sont entourées d'une bordure jaunâtre; le tube de la corolle est courbé et renflé; les lobes du limbe sont renversés à leur sommet, et marqués d'une tache verte; les capsules sont couvertes en partie par le calice. Cette plante croît à la Guiane: elle est amère; on l'emploie contre les obstructions.

LISIANTHE A GRANDES FLEURS. *Lisianthus grandiflorus*, Aubl., *Guian.*, 1, page 205, tab. 81. Sa tige s'élève à la hauteur de deux ou trois pieds. Les feuilles

sont sessiles, adhérentes entre elles par leur base, molles, ovales-oblongues, lisses, acuminées, entières, chargées à leurs deux faces, de poils fort courts; les fleurs, grandes et placées à l'extrémité ou dans la bifurcation des rameaux, ont la corolle verdâtre, inclinée, à tube long, renflé vers son sommet; le limbe a cinq lobes sinués, arrondis et réfléchis; trois des étamines sont plus longues que les autres. Le fruit est une capsule acuminée, bivalve; les semences sont brunes, anguleuses et chagrinées. Cette plante croît à Cayenne, dans les lieux humides.

LISIMACHE ou LISIMACHIE. BOT. Même chose que *Lysimaque*. V. ce mot.

LISOR. CONCH. Blainville pense que le Lisor d'Adanson (Voyage au Sénégal, pl. 17, fig. 16) a été rapporté à tort, par Gmelin, au *Macra stultorum*, et que c'est probablement une Vénus et peut-être la *Venus læta*. Deshayes ne partage pas l'opinion de Blainville, il trouve que le ligament est intérieur et placé dans une fossette entre des dents lamelleuses; qu'il y a de plus, à la charnière, des dents latérales, également lamelleuses, caractères qui conviennent essentiellement aux Mactres et non aux Vénus. Si on joint à cela la ressemblance dans la couleur, la disposition des rayons et le bâillement des valves, on sera porté à croire que le Lisor est bien la même Coquille que le *Macra stultorum*.

LISPE. MOLL. Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 11, fig. 2) a placé sous ce nom, dans son genre Vermet, une agrégation de tubes calcaires, contournés irrégulièrement, et qui appartient plutôt aux Serpules qu'à ce genre. Linné lui a donné le nom de *Serpula glomerata*. V. SERPULE.

LISPE. *Lispa*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, division des Créophiles, Latr. (Fam. nat. du Règne Anim.), ayant pour caractères: une trompe distincte; cuillerons grands, recouvrant en majeure partie les balanciers; côtés de la tête non prolongés en manière de cornes portant les yeux; ailes couchées sur le corps; antennes insérées près du front, plus courtes que la tête, en palette allongée, avec une soie plumeuse; second article un peu plus long que le troisième. Ces Diptères s'éloignent des Mouches et autres genres voisins, parce que ceux-ci ont les ailes écartées; ils diffèrent du genre *Achias* par la tête qui, dans ceux-ci, est prolongée de chaque côté. La seule espèce qui compose ce genre se trouve fréquemment sur le sable des bords des mares où elle court très-vite.

LISPE TENTACULÉE. *Lispa tentaculata*, Degée, Latr. Elle ressemble à la Mouche domestique pour la taille et la couleur; son corps est d'un noirâtre cendré, avec le devant de la tête blanchâtre, les palpes jaunâtres et l'abdomen marqué de plusieurs taches d'un blanchâtre soyeux, dont deux très-distinctes sur son dernier anneau; ses ailes sont transparentes et sans taches; les palpes sont grandes, très-déliées à leur base, et s'élargissant ensuite en forme de spatule ciliée sur les bords. Elle se trouve dans toute la France et à Paris.

LISSANTHE. *Lissanthe*. BOT. Genre établi par Ro-

bert Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, 1, p. 540) dans la famille des Épacridées, et la Pentandrie Monogynie, L., pour quelques espèces placées d'abord dans le genre *Styphelia*, dont elles diffèrent par les caractères suivants : le calice est nu ou accompagné de deux bractées ; la corolle est infundibuliforme ; son limbe est à cinq divisions étroites, dépourvues de poils. L'ovaire est à cinq loges et devient un drupe charnu, renfermant un noyau osseux et solide. Les espèces de ce genre, au nombre de six, sont de petits arbustes dressés, ayant des feuilles éparses, très-petites, persistantes, entières ; des fleurs blanches et petites, formant des grappes ou des épis axillaires ; quelquefois elles sont solitaires à l'aisselle des feuilles. Parmi ces espèces, on distingue le *Lissanthe daphnoides*, R. Brown, *loc. cit.* ; *Styphelia daphnoides*, Smith, *New.-Holl.* 48, dont les feuilles sont elliptiques, lancéolées, mucronées au sommet ; les fleurs axillaires, le calice accompagné de deux bractées ; la corolle infundibuliforme.

LISSE. *Lissa*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Leach (*Misc. Zool.*, t. II, tab. 85) et ayant selon lui pour caractères : premier article des antennes extérieures cylindrique, plus gros et plus long que le second ; quelques poils en masse sur les antennes ; serres beaucoup plus grosses et un peu plus longues que les autres pattes qui sont toutes noduleuses, ainsi que les bras : ceux-ci diminuent progressivement de grandeur depuis la deuxième paire jusqu'à la cinquième ; ongles minces, lisses au bout ; carapace fortement noduleuse, sans épines, avec le front avancé et échancré au bout ; orbites des yeux ayant une fissure en dessus et en arrière ; yeux portés sur de courts pédoncules. Latreille n'a pas adopté ce genre ; il le réunit à ses *Inachus*. La seule espèce que l'on connaisse et qui sert de type au genre est le *Lissa Chiragra*, Leach (*loc. cit.*) ; *Cancer Chiragra*, Herbst, tab. 17, fig. 96 ; *Inachus Chiragra*, Fabr., Latr. ; *Maia Chiragra*, Bosc. Elle se trouve dans la Méditerranée.

LISSOCHILE. *Lissochilus*. bot. Ce genre a été établi par Robert Brown et publié par J. Lindley (*Collect.*, t. 51) ; il fait partie de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L. Voici ses caractères tels qu'ils ont été donnés par Lindley, *loc. cit.* Les trois folioles intérieures du périanthe sont très-grandes, étalées et en forme d'ailes ; les trois extérieures sont beaucoup plus petites et réfléchies. Le labelle est concave à sa base et redressé dans sa partie supérieure ; il s'unit inférieurement avec les deux côtés du gynostème. L'anthère est terminale et operculiforme, elle renferme deux masses polliniques bilobées dans leur partie inférieure, et attachées au sommet du stigmate par un appendice lamelleux, qui leur est commun à toutes les deux.

LISSOCHILE BRILLANTE. *Lissochilus speciosus*, Lindley, *Collectanea*, t. 51 ; *Satyrium giganteum* ? Lin., *Suppl.*, 402. C'est une plante non parasite, ayant la tige renflée et bulbiforme inférieurement ; les feuilles sont longues, planes, charnues, sans nervures et ensiformes ; les fleurs sont jaunes, grandes et disposées en un long épi terminal. Cette espèce croît au cap de Bonne-Espérance.

LISSEME. *Lissomus*. ins. Coléoptères pentamères ; genre de la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, établi par Dalman qui lui assigne pour caractères : antennes filiformes, dont les articles sont d'égale grosseur et monoliformes ; tête découverte ; corselet à peu près de la largeur des élytres ; corps allongé, légèrement déprimé ; mandibules bifides ; mâchoires bilobées ; articles des tarsi entiers, avec les pelotes inférieures prolongées et avancées en manière de petites palettes ou de lobes. Dalman, fondateur de ce genre, en a décrit deux espèces originaires du Brésil, sous les noms de *Lissomus punctatus* et *Lissomus foveolatus*. Latreille a adopté ce genre, dans la nouvelle édition du Règne Animal ; mais il y réunit les *Drapetes* de Megerle. Dejean, en publiant son dernier catalogue, a cru devoir conserver le genre *Drapetes*, et si ce dernier arrangement est généralement adopté, il en résultera que le genre *Lissomus* sera maintenant composé de neuf espèces, toutes propres à l'Amérique méridionale. La plus remarquable de ces espèces, du moins sous le rapport de la taille, est celle décrite en dernier lieu par Reiche qui l'a reçue de Cayenne et l'a nommée :

LISSEME A DEUX MARQUES. *Lissomus bisignatus*. Il est noir, luisant et finement ponctué ; ses élytres ont chacune près du bout une tache triangulaire d'un blanc argenté, formée par des poils couchés, et se prolongeant jusqu'à l'extrémité ; son front est un peu échancré en avant ; en arrière et de chaque côté du corselet, se voit une large fossette, et il y en a deux à la base de chaque élytre ; antennes et pattes fauves. Taille, six lignes.

LISSONOTE. *Lissonotus*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Dalman et adopté par Latreille (*Fam. nat. du Règne Anim.*). Caractères : tête courte et large ; antennes en scie ; celles du mâle atteignant la longueur du corps, celles de la femelle plus courtes, les unes et les autres composées de onze articles dont le premier fort grand, le deuxième court, les suivants graduellement dilatés et le dernier arqué et pointu ; mandibules courtes ; palpes égales ou presque égales, avec le dernier article conique ; corselet lisse, mutique et arrondi sur les côtés ; présternum aplati, marqué transversalement de deux sillons ; mésosternum large, carré antérieurement ; écusson assez grand et triangulaire ; pattes épaisses et fortes : les antérieures les plus longues, les postérieures plus courtes que les intermédiaires ; tarsi dilatés chez les mâles, petits et presque égaux chez les femelles. Ce genre a beaucoup de rapports par le *facies* avec les Trachydères, mais il en diffère complètement par la forme du présternum et du corselet. On le divise en deux sections, selon que l'extrémité des élytres est arrondie ou armée d'une épine.

I. LISSONOTE FLABELLICORNE. *Lissonotus flabellicornis* ; *Cerambyx flabellicornis*, Germ. ; *Lissonotus morio*, Dej., *Catal.*, p. 545. Il est entièrement d'un beau noir velouté, plus profond dans le mâle que dans la femelle ; le dessous du corps et les pattes sont par-

semés de petits poils roides, également noirs; le dessous des tarses est un peu fauve. Taille, neuf lignes. Du Brésil.

II. LISSONOTE ÉQUESTRE. *Lissonotus equestris*, Dej.; *Callidium equestre*, Fab.; *Cerambyx unidentatus*, Oliv.; *Lissonotus cinctus*, Schoenh. Il est ordinairement d'un beau noir luisant, tant en dessus qu'en dessous; les derniers articles des antennes, à partir du sixième, sont ainsi que les tarses, d'un noir mat; il a les élytres traversées un peu avant le milieu, par une bande régulière, assez large, d'un beau rouge de corail, très-finement découpée sur ses bords; quelquefois cette bande est séparée dans son milieu par la suture; le corselet est moins ponctué que les élytres. Taille, sept lignes. De Cayenne.

LISSORHIN. *Lissorhinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoenherr, pour un insecte nouvellement observé en Afrique, aux environs de Sierra-Leone, et dont les caractères sont : antennes courtes, peu coudées, composées de douze articles dont les deux premiers plus longs et obconiques, les autres granuleux, petits et tronqués au sommet; massue oblongue, ovale et pointue; trompe courte, épaisse, large, plane en dessus, canaliculée dans le milieu; yeux arrondis et saillants; corselet sublinéaire, plus étroit antérieurement et trouqué aux deux extrémités; élytres allongées, convexes, plus larges que la base du corselet, légèrement échancrées près de la suture, atténuées et acuminées au bout, avec les épaules obliques; pieds presque égaux et mutiques. Le Lissorhin Érix, *Lissorhinus Erix*, Sch., est noir, blanchet en dessus d'une sorte de tunique écailleuse, nu-châtre, brillante ou argentée, avec une large bande nue et conséquemment noirâtre.

LISSOSTYLIS. BOT. Pour *Lyssostylis*. V. ce mot.

LISTÈRE. *Listera*. BOT. Robert Brown, dans la seconde édition du Jardin de Kew, a fait un genre *Listera* qui a pour type les *Ophrys ovata* et *Ophrys cordata* de Linné. Mais ces espèces ne diffèrent pas génériquement de l'*Ophrys nidus avis*, L., qui constitue le type du genre *Neottia*. Le professeur Richard, dans son travail sur les Orchidées d'Europe, a donc cru devoir réunir le genre *Listera* au genre *Neottia*. V. NÉOTTIE.

Adanson avait donné le nom de *Listera* à un genre qu'il avait formé dans la famille des Légumineuses, et qui correspond à peu près au genre *Spartium*, de Linné; mais ce nom de genre n'a pas été adopté.

LISTÉRIE. *Listeria*. BOT. Ce genre établi par Necker, dans la famille des Rubiacées, ne différant pas suffisamment du genre *Oldenlandia*, lui a été réuni. V. OLDENLANDIE.

Le genre *Listeria* de Raffinesque (Annales gén. des Sciences phys., VI, 81) est identique avec le genre *Hedyotis*.

LISTIE. *Listia*. BOT. Megea a trouvé dans le lac volcanique de Laach, près d'Andernach, une nouvelle espèce de Conferve, dont il a formé un genre particulier, qu'il a caractérisé de la manière suivante : thalle composé de filaments confervoïdes, très-menus, articulés, simples et d'une texture très-ferme; sporange

tubuleux, rameux, formé d'une membrane hyaline, fort mince, et rempli d'une masse qui constitue les spores. Megea a donné à l'unique espèce de ce genre, le nom de LISTIE CRUSTACÉE, *Listia crustacea*.

LISTRODÈRE. *Listroderes*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr qui le caractérise ainsi : antennes longiuscules, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers plus longs et obconiques, les cinq suivants courts et turbinés ou noduleux, graduellement un peu plus larges, avec la massue ovale; trompe allongée, assez épaisse, carénée en dessus, avec une fossette oblique, qui en parcourt toute la longueur; yeux ovalaires et déprimés; corselet presque carré, lobé en arrière des yeux; élytres oblongues, échancrées à leur base, avec les épaules saillantes, presque arrondies; tarses allongés, assez larges, peu spongieux en dessous. Schoenherr décrit, dans ce genre, une dizaine d'espèces toutes de l'Amérique.

LISTROSCÉLIDE. *Listroscelis*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Locustiques, institué par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : palpes maxillaires très-longues, trois, autant environ que les palpes labiales; pattes épincuses; les épines des jambes de devant très-longues, très-fortes, arquées et très-aiguës, représentant une sorte de rateau; avant-dernier article des tarses beaucoup plus large que les précédents; ailes et élytres au moins aussi longues que le corps.

LISTROSCÉLIDE ORNÉE. *Listroscelis ornata*. Cette espèce, récemment apportée du Brésil, est verte en dessus avec quelques zigzags brunâtres sur le corselet et les élytres; les ailes ont à leur base une teinte rosâtre. Taille, quatorze lignes.

LITA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Schreber (Gen. n° 1754) comprend le *Voyria* d'Aublet. V. ce mot.

LITCHI ou LETCHI. BOT. V. *Enphoria*.

LITHACNE. BOT. Genre de la famille des Graminées, et de la Monœcie Triandrie, L., établi par Palisot-Beauvois (Agrostographie, p. 155) qui lui a imposé les caractères suivants : chaume rameux; épis simples, dissemblables, celui qui termine l'axe a des épillettes uniflores et mâles; lépicène nulle; glumes (paillettes, Palisot-Beauv.) très-aiguës; trois étamines; les épis axillaires sont composés d'épillettes uniflores et femelles, ceux-ci ont les valves de la lépicène très-aiguës; les glumes coriaces, dont la valve inférieure est tronquée, naviculaire et gibbeuse; les écailles tronquées, frangées; le style est simple, et les stigmates sont plumeux. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce que Swartz plaçait dans le genre *Olyra*, sous le nom d'*Olyra pauciflora*. Cette Graminée croît dans les forêts de la Jamaïque.

LITHAGROSTIS. BOT. Gærtner a donné ce nom à une espèce du genre Coix, *Coix Lachryma-Jobi*.

LITHARGE. MIN. On désigne par ce nom, dans le commerce, le protoxide de Plomb fondu et cristallisé par le refroidissement en lames jaunes. La Litharge est souvent colorée en rouge par un peu de Minium; mais elle redevient jaune lorsqu'on la chauffe dans un tube

de verre fermé, le Minium se réduisant à l'état de protoxide. Toute la Litharge du commerce provient de l'exploitation des mines de Plomb argentifères. Elle contient presque toujours une petite quantité d'Acide carbonique qu'elle enlève à l'air humide et qui s'y trouve à l'état de sous-carbonate de Plomb.

On a trouvé dans les ravins des volcans à demi éteints, du Papocatepell, au Mexique, une substance minérale entièrement semblable à la Litharge que l'on obtient dans les fourneaux d'affinage; sa composition est analogue. Il est probable que la production de cette Litharge native est due à l'action de la chaleur volcanique sur des minerais plombifères.

LITHÉOSPHORE. MIN. Targioni et Licetus ont donné ce nom à la Pierre phosphorescente de Bologne, et, dans ces derniers temps, De Lamétherie l'a pareillement appliqué à la Baryte sulfatée radiée.

LITHIN. Lithinus. INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Curculionides, institué par Klug pour un insecte nouveau, apporté de Madagascar. Ce genre se rapproche de celui des Zyzigopes de Schoenherr. Il offre pour caractères principaux : des antennes de médiocre longueur, avec chacun des premiers articles de la tige, proportionnellement du double plus long que l'un des suivants qui grossissent à mesure qu'ils se rapprochent davantage de la massue; celle-ci ovulaire, acuminée, formée des cinq derniers articles; trompe courte, épaisse, échancrée à l'extrémité; yeux ovalaires, peu saillants; corselet bosselé, presque carré, allongé, un peu déprimé; élytres en carré long, bosselé, ayant une proéminence assez forte vers la base. La seule espèce connue jusqu'à ce jour est le *Lithinus spurciliosus*, Kl.

LITHINE, LITHIOXIDE. MIN. V. LITHIUM.

LITHIQUE (Acide). V. ACIDE URIQUE.

LITHIUM. MIN. Nouveau métal qui, par ses propriétés, doit être placé entre le Barium et le Sodium, et qui, en s'unissant à l'Oxigène dans la proportion de 100 à 78,2, produit un Oxide alcalin appelé *Lithion* par les Suédois et *Lithine* par les Français. Davy l'ayant obtenu à l'état métallique, a trouvé qu'il possède des propriétés analogues à celles du Sodium et du Potassium. La Lithine a été découverte, en 1818, par Avfwedson dans le Pétalite, le Triphane et la Tourmaline verte. Berzélius l'a retrouvée depuis dans le Rubellite; elle est blanche, très-caustique, sans odeur; elle verdit fort et sent le sirop de Violettes; fond à un degré de température qui n'est pas très-élevé, et forme des sels neutres avec tous les Acides. Sa tendance à attaquer le Platine par la chaleur fournit un moyen de reconnaître sa présence dans les minéraux. Pour cela, il suffit de traiter le minéral au chalumeau par le carbonate de Soude sur une feuille de Platine. S'il y a de la Lithine, elle est mise à nu et colore le Platine en jaune-brunâtre, tout autour de la masse fondue.

LITHIZONTOS. MIN. Sorte d'Escarboucle, d'une couleur bleue assez faible, et que l'on soupçonne être une variété de Grenat, plutôt que de Corindon bleuâtre.

LITHOBIBLION. MIN. Nom donné par Wallerius aux empreintes de feuilles sur les pierres, et aux feuilles fossiles elles-mêmes.

LITHOBIE. Lithobius. INS. Genre de la classe des Myriapodes, ordre des Chilopodes, famille des Æquipèdes de Latreille (Fam. natur. du Règne Anim.), établi par Leach, et ayant pour caractères : antennes sétacées, composées d'articles presque coniques, dont les deux premiers sont plus grands; lèvre largement échanerée en devant, avec le bord supérieur dentelé et les yeux grenus; quinze paires de pieds; plusieurs des demi-segments supérieurs cachés sur les autres. Ces animaux se distinguent des Scutigères par les pieds qui, dans ceux-ci, sont inégaux; ils s'éloignent des Scolopendres et des Crytops chez lesquels les anneaux du corps ont tous les demi-segments dorsaux découverts. Léon Dufour (Ann. des Scienc. natur., t. II, p. 81) a donné l'anatomie de ce genre; et d'après ce savant, les organes de la digestion se composent : 1° de deux glandes salivaires; 2° d'un tube alimentaire droit, de la longueur de l'animal; et 3° d'une paire de vaisseaux hépatiques. Les organes générateurs mâles sont composés : 1° de deux testicules consistant chacun en une paire de glandes allongées, pointues et parcourues par une rainure médiane; ils ont été pris par Tréviranus pour des masses graisseuses; 2° de trois vésicules séminales : deux latérales et une intermédiaire. Cette particularité qu'offre seul le Lithobie, d'avoir trois vésicules séminales, est fort remarquable, et Léon Dufour dit qu'il n'en a jamais rencontré que dans ce genre en nombre impair; 3° d'une verge qui est placée dans le dernier segment dorsal du corps du *Lithobius*. Les organes femelles se composent : 1° de l'ovaire qui consiste en un seul sac allongé, contenant des œufs globuleux et blancs; 2° des glandes sébacées de l'oviducte; et 3° de la vulve qui est flanquée à droite et à gauche par une pièce crochue, bi-articulée, terminée par une pointe bifide et armée à sa base de deux dents courtes. Les Lithobies vivent à terre, sous des pierres, comme les Scolopendres; on en rencontre souvent, en été, sous les tas de plantes, dans le bois pourri, etc. Leach en décrit trois espèces dont deux se trouvent en Angleterre.

LITHOBIE FOURCHU. Lithobius forficatus, Leach, Latr.; Scolopendra forficata, L., Tréviranus (Verm. Schrit. Anat., tab. 4, fig. 6-7); Lithobius forficata et coleopatra? Panz. (Faun. Ins., fasc. 50, fig. 15-12); la Scolopendre à trente pattes, Geoff. Longueur, un pouce au plus, lisse, luisante, tantôt d'un brun de poix, tantôt d'un roux qui tire sur l'ambre. Elle se trouve fréquemment, en été, dans les jardins du midi de la France et de Paris.

LITHOBRYON. BOT. (Lichens.) Dillen nomme Lithobryon coralloides le Cladonia ceranoïdes d'Acharius.

LITHOCALAMES ou STÉLÉCHITES. BOT. FOSS. On trouve ce mot dans les anciens oryctographes, pour désigner ce qu'ils regardaient comme des tiges fossiles de Bambou ou de Roseau.

LITHOCARDIUM. CONCH. V. BUCARDES FOSSILES.

LITHOCARPE. Lithocarpus. BOT. Genre de la famille des Cupulifères, établi par Blume, dans sa Flore de Java, avec les caractères suivants : fleurs dioïques : les mâles ont leurs chatons filiformes, avec les fleurs glomérulées par interruption et les glomérules accom-

pagnées de bractées; périgone calicin, cupuliforme, à six divisions; douze à vingt étamines insérées à la base du périgone; leurs filaments sont filiformes, simples et inégaux; anthères biloculaires, didymes, à loges opposées, pendantes à l'extrémité du connectif; les fleurs femelles ont leurs gemmes sessiles sur un axe commun; bractées conformes aux écailles de l'involucre uniflore, imbriquées sur plusieurs rangs et entourant la fleur; limbe du périgone supère et très-petit; ovaire infère, à trois loges renfermant chacune un ovule pendant du sommet et anatrope; style court, épais; trois stigmates ponctiformes. Le fruit consiste en une noix rugueuse, osseuse, monosperme, renfermée et soudée dans un cercle intérieur, formé par les écailles ligneuses et connées de l'involucre; semence pendante; embryon dépourvu d'albumen et orthotrope; cotylédons très-grands, plano-convexes, sublobato-déprimés à la base; radicule courte et supère.

LITHOCARPE DE JAVA. *Lithocarpus Javensis*, Blume. C'est un arbre très-élevé, à feuilles alternes, très-entières et persistantes; les châtons sont à l'extrémité des rameaux ou dans les aisselles supérieures, et les mâles sont ordinairement accolés aux femelles.

LITHOCARPES. BOT. FOSS. Synonyme de fruits fossiles. V. CARPOLITHES.

LITHOCHARIDE. *Lithocharis*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Brachélitres, tribu des Pæderites, institué par Dejean, avec les caractères suivants: palpes maxillaires beaucoup plus grandes que les labiales, médiocrement allongées, avec le pénultième article turbiné; les labiales sont très-courtes; labre assez avancé, coupé carrément; antennes assez longues, insérées sous un rebord de la tête, en avant des yeux, à la base des mandibules, avec leur premier article assez allongé et renflé; les quatre premiers articles des tarsi antérieurs légèrement dilatés, subquadrangulaires, garnis, en dessous, de poils courts et serrés: le pénultième des quatre postérieurs entier; prothorax carré, coupé obliquement aux quatre angles; tête très-grande, presque carrée, très-fortement rétrécie postérieurement; pénultième anneau du ventre largement et profondément échancré dans les mâles, entier dans les femelles; corps assez allongé et un peu déprimé.

LITHOCHARIDE BRUNATRE. *Lithocharis fuscula*, Dej. Sa tête est d'un brun-rougeâtre obscur, plus large que le prothorax, un peu convexe et très-finement rugueuse; sa bouche et ses antennes sont d'un brun plus clair; et les élytres sont encore plus claires que le prothorax, allongées, coupées obliquement à leur extrémité et légèrement rugueuses; le dessous du corps et les pattes sont d'un brun assez clair et mutiques. On le trouve rarement aux environs de Paris.

Il faut encore comprendre dans le même genre le *Pæderus rubricollis*, de Gyllenhal, le *Pæderus bicolor*, de Gravenhorst, et quelques autres espèces exotiques.

LITHOCIA. BOT. (*Lichens*.) Sous-genre de *Ferrucaria*, Ach. (*Syn. Meth. Lich.*, p. 95). Il renferme les espèces à thalle sous-tartareux, crustacé, contigu, fendu en aréoles ou pulvérulent. Il est ainsi nommé,

parce que presque toutes les espèces se fixent sur les pierres.

LITHODE. *Lithodes*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi en même temps par Leach et Latreille, et ayant pour caractères: pieds-mâchoires extérieurs étroits, avancés, allongés et semblables à de petits pieds; yeux rapprochés à leur base; les quatre antennes saillantes; serres plus courtes que les pieds suivants, les deux pieds postérieurs très-petits, repliés et point propres à la marche. Ces Crustacés ressemblent beaucoup aux *Inachus*, aux *Parthenopes* et aux *Maïas*; mais ils en diffèrent surtout par la forme de leurs deux pieds postérieurs et par d'autres caractères tirés des antennes, de la carapace et des autres parties du corps. Leur carapace est triangulaire, très-épineuse, renflée postérieurement de chaque côté par le grand développement des régions branchiales et terminée en avant par un rostre bifurqué, garni de fortes pointes sur les côtés. Les yeux sont gros, rapprochés et portés sur de courts pédoncules; les antennes extérieures ont à peu près la moitié de la longueur du corps; elles sont insérées sous les yeux, et leurs deux premiers articles sont plus longs que les autres; les intermédiaires sont avancées, assez longues, divisées en deux soies comprimées, multiarticulées. L'abdomen est membraneux, composé de six plaques crustacées.

LITHODE ARCTIQUE. *Lithodes arctica*, Latr.; *Lithodes Maïa*, Leach (*Moll. Brit.*, tab. 24); *Cancer Maja*, L.; *Inachus Maja*, Fabr.; *Parthenope Maja*, Fabr. et Herbst (*Cancr.*, tab. 15, fig. 87); Crabe épineux, Ascan. (*Icon. rar. natur.*, tab. 40). Il est long de trois pouces, tout hérissé d'épines; les serres et les trois pieds suivants sont chargés de tubercules épineux; des petits faisceaux de poils aux doigts des pinces. Il se trouve dans les mers du nord de l'Europe.

LITHODÉMON. MIN. Synonyme de Jayet.

LITHODENDRON. POLYP. Genre établi par Schweigger. Caractères: polypier calcaire, rameux, portant des cellules lamelleuses; rameaux écartés, cylindriques; cellules cyathiformes. Il comprend les *Oculines* et les *Caryophylles* à tige rameuse, de Lamarck.

LITHODENDRUM. POLYP. C'est-à-dire Arbre-Pierre. D'anciens oryctographes nommaient ainsi des Polypiers coralloïdes ou cornés.

LITHODERME. *Lithodermes*. MOLL. Cuvier a donné le nom de *Lithodermes* à des Moules qui ont la coquille presque également arrondie aux deux bouts, et qui se creusent des trous dans les pierres auxquelles elles sont d'abord suspendues. Leur corps est ovale, comprimé en arrière; sa surface est comme incrustée de petits grains pierreux, qui y forment une croûte très-dure; la bouche est entourée de tentacules, et les intestins paraissent avoir des rapports avec ceux des *Holothuries*. Ce genre, selon Cuvier, appartient à son ordre des *Échinodermes* sans pieds; il ne présente jusqu'ici qu'une seule espèce, originaire des Indes, et qui a été nommée *Lithodermes cuneus*; elle est noirâtre, longue de deux pouces.

LITHODOMÉ. *Lithodomus*. COCEN. Cuvier (Règne Anim., t. II) a proposé un sous-genre sous ce nom

pour des Coquilles du genre *Modiolo*, qui ont la propriété, comme beaucoup d'autres Mollusques acéphales, de percer la pierre ou les Polypiers pierreux. On a prétendu que ces *Modiolo*s se creusent des loges aussi bien dans le Granite ou les Roches non calcaires que dans les Pierres calcaires; ce fait n'est pas encore bien certain. Deshayes pense que ce sous-genre ne saurait être conservé, parce que l'anatomie des animaux ne diffère en rien de celle des autres *Modiolo*s, et que la coquille elle-même ne présente pas de différences suffisantes pour légitimer cette coupe. *V. MODIOLE* et *LITHOPHAGES*.

LITHODUS. INS. Ce genre de Coléoptères tétramères a été créé par Germar, dans la famille des Rhynchophores, pour un insecte de l'Amérique septentrionale, que l'entomologiste Say avait pris d'abord pour un Brachycère. Un examen plus approfondi y a fait apercevoir les caractères d'un genre nouveau, que Germar définit ainsi : antennes courtes, coudées, de douze articles grenus, dont les cinq derniers forment une massue ovale; trompe courte et recourbée; yeux petits, presque déprimés; corselet oblong, incisé en dessous pour recevoir et loger la trompe; élytres oblongues, sensiblement recourbées à l'extrémité; pieds courts et robustes; cuisses médiocrement renflées; jambes sinuées sur la face interne, velues, tronquées; tarses rétrécis, soyeux ou spongieux en dessous. Le *Lithodus humeralis* est noir, couvert d'écaillés grisâtres.

LITHOËCIEN. *Lithoecius.* BOT. Épithète donnée à quelques Lichens qui croissent sur les pierres.

LITHOFUNGUS. POLYP. On trouve ce nom dans les anciens oryctographes, pour désigner des Polypiers fossiles, qui présentent quelques rapports de forme avec des Champignons.

LITHOGÉNÉSIE ou **FORMATION DES PIERRES.** Partie de la Lithologie qui a pour objet la recherche des causes qui ont donné naissance aux substances pierreuses, et des lois qui président à leur formation.

LITHOGLOSSE. *Lithoglossum.* POIS. FOSS. L'un des synonymes de Glossopètre. *V. ce mot.*

LITHOGLYPHITES. MIN. Nom donné par Wallerius à des Pierres qui présentent la forme de différents objets connus. En ce sens, il est synonyme de Pierre figurée. On l'a regardé aussi comme l'équivalent du *Bildstein* des Allemands ou du *Talc graphique* d'Hafiy.

LITHOLEPE. MOLL. De Blainville a substitué ce nom à celui de *Lithotric* précédemment donné par Sowerby, à une Coquille encore douteuse. *V. LITHOTRIE.*

LITHOLOGIE. Partie de la Minéralogie qui s'occupe plus spécialement des Pierres. Ce dernier mot n'ayant plus une acception bien déterminée, le nom de Lithologie a été presque entièrement abandonné.

LITHOMARGE. MIN. *V. ARGILE.*

LITHOMORPHYTES. MIN. Même chose que Lithoglyphites. *V. ce mot.*

LITHONTHLASPI. BOT. (*Columna.*) Synonyme de *Thlaspi saxatile*, L.

LITHONTRIBON. BOT. Synonyme d'Herniaire glabre.

LITHOPHAGE. *Lithophagus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Troglodites, établi par La-

treille, dans ses *Fam. natur. du Règne Anim.* Ce genre avoisine les *Mycétophages* et les *Agathidies*.

Le nom de *Lithophage* ou *Mangeur de pierres* a été donné par Desbois (*Dict. des Animaux*) à un petit Ver qui se trouve dans l'ardoise; Desbois dit que ce Ver s'en nourrit, qu'il a quatre mâchoires qui lui servent de dents, et qu'il subit des métamorphoses dans une petite enveloppe qu'il se fabrique dans la pierre dont il suce le suc!...

LITHOPHAGES. CONCH. Les Mollusques *Lithophages* ne se rencontrent que parmi les Acéphales ou Conchifères. On a réuni sous cette dénomination tous ceux qui ont la singulière propriété de ronger les pierres calcaires, pour se loger et se mettre à l'abri des chocs extérieurs. Presque toutes les familles des Conchifères ont des genres qui préfèrent soit le bois, soit la pierre. On a eu des opinions fort différentes sur la manière dont ces animaux peuvent percer les pierres; quelques personnes pensent que l'animal choisit les pierres dans l'état de mollesse, parce qu'elles ont vu des *Pholades* dans quelques dépôts vaseux blancs, peu consistants, qu'elles auront regardés comme une pierre commençaute; mais cette opinion ne peut supporter le moindre examen approfondi; car s'il faut une pierre tendre à l'animal, lorsqu'il s'y introduit, il faut qu'elle reste dans le même état pendant toute la durée de la vie; si elle vient à durcir il ne trouve plus les conditions convenables pour vivre, il doit nécessairement périr; il serait impossible alors de trouver vivant un *Lithophage* quelconque dans une pierre dure, ce qui est loin d'être vrai. On a supposé que l'animal, par des mouvements multipliés et les frottements nombreux des aspérités de sa coquille contre les parois de son étroite prison, était dans le cas d'augmenter lentement la cavité qui le contient, mais ce moyen, tout mécanique, trouve des objections puissantes : 1° les *Perforants* se trouvent souvent dans des pierres d'une dureté et d'une densité quelquefois plus grandes que la coquille elle-même, qui est d'ailleurs souvent fort mince; 2° les aspérités quelconques de la coquille ne sauraient servir à augmenter la cavité qui la contient, puisque l'on devrait les trouver émoussées ou usées par les frottements, et il n'en est pas ainsi, car toutes s'y trouvent dans une très-belle conservation, même quant aux lames ou aux aspérités les plus délicates, qui quelquefois les couvrent. Un grand nombre de Coquilles perforantes sont entièrement lisses, et sont dans l'impossibilité de se retourner dans la cavité qui les contient par une crête pierreuse laquelle s'enfonce dans la rainure que laissent les crochets des deux valves. Fleuriau de Bellevue, qui a fait un grand nombre de recherches sur ces animaux, a observé que les *Pholades* étaient constamment enveloppés d'une liqueur épaisse, noire, qui, sans doute, était une liqueur corrosive. Ayant observé aussi que ces animaux étaient phosphorescents, il pensa que ce pouvait bien être à l'Acide phosphoreux qu'était due la propriété de corroder les pierres, qui est particulière aux *Lithophages*. Supposer aux *Perforants* une liqueur corrosive, il faut également en supposer la sécrétion et son organe sécréteur. Fleuriau a pensé que ce devait être le pied qui en fournit le plus; mais si l'on

fait attention que les Saxicaves, par exemple, et les Modioles ont cet organe entièrement rudimentaire, que les animaux de ce premier genre ont le manteau à peine ouvert à l'endroit du pied, on se demandera, pour ceux-là au moins, où pourrait être placé l'organe sécréteur. Si l'organe qui produit la liqueur corrosive des Lithophages n'est pas connu, il ne s'ensuit pas qu'il n'existe pas, et cette seule objection raisonnable contre l'opinion de Fleuriau de Bellevue, ne semble pas suffisante pour la détruire. Il est à présumer que la liqueur sécrétée est acide, car les Lithophages vivent toujours dans les pierres calcaires. On n'a point encore une observation constatée qu'ils puissent vivre dans des pierres d'une nature différente, et ce fait confirme parfaitement l'opinion de cet observateur. Blainville pense que la macération de la pierre par le mucus de l'animal, est dans le cas de la dissoudre lentement; il produit à l'appui de son opinion les Patelles qui se creusent, sur les rochers, une place qu'elles adoptent; mais il faut dire que c'est sur une pierre calcaire tendre que cela se remarque; il faudrait que le même phénomène se répât sur les calcaires les plus durs, et l'observation manque. Il serait difficile de concevoir au reste, même à un chimiste, comment un morceau de pierre calcaire, exposé à une longue macération dans un mucus de Mollusque, qui ne contiendrait aucun principe dissolvant, pourrait cependant se ramollir ou se dissoudre ou se désagréger. On voit par ces doutes nombreux que la question est loin encore d'être résolue; il manque une foule de conditions avant d'arriver à une solution complète: ce serait d'examiner par les moyens chimiques, les mucosités des Lithophages, de chercher sur un grand nombre et dans tous les genres les organes de sécrétion, qui sont probablement placés dans les bords du manteau, de s'assurer que ces animaux ne peuvent vivre que dans les pierres calcaires, etc. C'est ainsi que l'on pourrait prétendre résoudre une question intéressante et importante tout à la fois.

LITHOPHILE. *Lithophilus*. INS. Genre de Coléoptères de la famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, établi par Megerle. La seule espèce de ce genre est le *Tritoma coronata* de Fabricius.

LITHOPHILE. *Lithophila*. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées, et de la Monadelphie Diandrie, L., établi par Swartz (*Flor. Ind.-Occid.*, 1, p. 48) et qui, très-rapproché du *Gomphrena*, s'en distingue par les caractères suivants: ses fleurs forment des épis terminaux, ovoïdes ou allongés, composés d'un très-grand nombre de fleurs imbriquées et sessiles; chaque fleur est accompagnée de trois bractées squamées, minces, membraneuses et scarieuses, enveloppant la fleur en totalité. Le calice est mince et membraneux, comprimé, à cinq divisions un peu inégales, glabres ou couvertes de poils lanugineux. Les étamines, au nombre de deux, partent d'une sorte de tube membraneux, qui embrasse la base de l'ovaire et se termine par les deux filets staminaux qui sont opposés. Les anthères sont oblongues, dressées, jaunes, à une seule loge. L'ovaire est arrondi et presque lenticulaire, surmonté d'un style très-court, que terminent deux stigmates su-

bulés et divergents. Le fruit est un akène membraneux et un peu vésiculeux. Swartz n'a décrit qu'une seule espèce de ce genre, *Lithophila muscoides*, loc. cit. Cette petite plante formée des touffes d'un à deux pouces d'élévation sur les Roches maritimes de toutes les Antilles. Swartz ne l'avait trouvée que dans la petite île déserte de Navazra. Richard en possède des échantillons recueillis par son père, à Sainte-Croix, à Antigue, Spanishtown, Saint-Eustache, etc. Les feuilles radicales sont linéaires, étroites, entières, un peu obtuses, glabres, excepté vers leur base où elles sont chargées de longs poils soyeux. Les tiges, qui sont le plus souvent étalées, ont d'un à deux pouces de longueur; elles portent des feuilles opposées, plus courtes que les radicales. Les fleurs, entourées de bractées scarieuses et blanches, forment un petit épi ovoïde, allongé.

LITHOPHILLES. *Lithophyllæ*. ARACHN. V. DRASSE.

LITHOPHOSPHORE. MIN. Ou Pierre phosphorescente. Synonyme de Baryte sulfatée.

LITHOPHYLLES. BOT. FOSS. Dans quelques oryctographes ce mot désigne les empreintes de feuilles dans les couches calcaires.

LITHOPHYTE ET LITHOXYLE. POLYP. D'anciens auteurs désignent communément par ces mots les Polypiers dendroïdes pierreux.

LITHOPHYTES. POLYP. C'est-à-dire Plante-Pierre. Cuvier (*Règne Anim.*, t. IV, p. 80) adopta ce nom emprunté des anciens naturalistes, pour désigner un groupe de Polypiers dont l'axe intérieur est de substance pierreuse et fixé. Il comprend les Isis, les Madrépores et les Millépores. V. ces mots.

LITHOPORE. POLYP. V. MILLÉPORE.

LITHOSANTHES. BOT. V. LITOSANTE.

LITHOSIE. *Lithosia*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Tinéites, établi par Fabricius, et ayant pour caractères: antennes et yeux écartés, les premières simples dans la plupart; spiritrompe très-distincte et allongée; palpes inférieures plus courtes que la tête, cylindriques, recourbées, de trois articles dont le dernier plus court que les précédents; palpes supérieures cachées; ailes couchées horizontalement sur le corps ou en toit arrondi. Chenilles vivant à nu, à seize pattes. Les Lithosies se distinguent des Écailles et des Callimorphes dont Latreille avait fait des sections de son genre Lithosie, dans la première édition du Dictionnaire d'Histoire naturelle de Déterville, par la manière dont ces deux genres portent leurs ailes, par les palpes et par les chenilles qui sont toujours renfermées dans des tuyaux. Les Yponomeutes s'en rapprochent beaucoup, mais elles en diffèrent par les palpes inférieures qui sont plus longues que la tête. Oechsenheimer range avec ses *Eyprepia*, qui comprennent plusieurs espèces d'Arcties et les Callimorphes de Latreille, quelques-unes des Lithosies de ce dernier. Olivier (*Encycl. Méth.*) ne distingue pas les Lithosies des Bombyx. Ce genre, tel qu'il est restreint aujourd'hui, répond presque entièrement à celui des Lithosies de Fabricius, ainsi qu'aux Sétines (*Setina*) de Schrank. Les Lithosies sont des Nocturnes ornées de couleurs assez variées et très-agréables; leur

forme est étroite et allongée. Elles se tiennent tranquilles, pendant le jour, sur le tronc des arbres ou sur la tige des plantes. Leurs chenilles ont de grands rapports avec celles des Arctiques et des Callimorphes; elles sont allongées, cylindriques, velues et rayées ou tachetées de rouge et d'autres couleurs. Elles se nourrissent de Lichens et de plantes Phanérogames. La-traille divise ce genre ainsi qu'il suit :

† Antennes des mâles pectinées.

LITHOSIE-CHOUETTE. *Lithosia grammica*, Fabr., Latr.; la Phalène-Chouette, Geoffr.; l'Écaille-Chouette, Engram. (Pap. d'Eur., pl. 156, fig. 202). Ailes jaunes : les supérieures rayées de noir; les inférieures avec une bande noire sur le bord postérieur.

†† Antennes simples dans les deux sexes, tout au plus ciliées dans les mâles.

LITHOSIE GENTILLE. *Lithosia pulchella*, Fabr., Latr.; *Bombyx pulchella*, Oliv.; la Gentille, Engram. (*Ibid.*, pl. 221, fig. 509). Ailes blanches : les supérieures ponctuées de noir et de rouge sanguin, les inférieures ayant une bande noire le long du bord inférieur. Sa chenille vit sur l'Héliotrope d'Europe. Du midi de la France; extrêmement rare à Paris.

LITHOSMUNDA. BOT. FOSS. On a quelquefois désigné sous ce nom, les empreintes de Fougères des houillères.

LITHOSPERMUM. BOT. V. GREUIL.

LITHOSPHORE. MIN. Synonyme de Baryte sulfatée.

LITHOSTRONTION. POLYP. Raffinesque donne ce nom à un genre de Polypiers fossiles semblables aux Tubipores, à l'exception qu'ils manquent de cloisons qui séparent les tubes.

LITHOSTROTION. POLYP. Ce sont des Polypiers coralloïdes.

LITHOTHLASPI. BOT. Pour Lithonthlaspi. V. ce mot.

LITHOTRIE. MOLL. Sowerby a donné ce nom à une Coquille qui, suivant la conjecture de Rang, pourrait bien n'être qu'une Anatife fixée par hasard sur une valve de Vénérupé, dans le fond d'un trou creusé par celle-ci. Du reste le genre a été caractérisé de la manière suivante : animal comprimé; coquille irrégulièrement subpyramidale, comprimée, portée à l'extrémité d'un pédicule tubuleux, tendineux, ayant à sa base un appendice testacé, ressemblant à une patelle renversée, formée de huit valves continues, inégales : six latérales, dont les inférieures très-petites, une dorsale, grande, ligulée, et une ventrale, également très-petite. Sowerby donne à l'espèce ou prétendue espèce le nom de *Lithotria dorsalis*, c'est le Litholepas du mont Serrat, de Blainville.

LITHOXILE. POLYP. et BOT. FOSS. V. LITHOPHYTE.

LITHOXYLE. BOT. Synonyme de bois pétrifié. V. FOSSILES.

LITHRODE. MIN. V. ÉLEOLITHE.

LITIOPE. *Litiope*. MOLL. Genre de l'ordre des Pectinibranches, classe des Gastéropodes, établi par Rang, pour un Mollusque très-abondant sur les fucus que l'on rencontre depuis les mers de Terre-Neuve jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Caractères : pied étroit; tête munie de deux tentacules conico-subulés, assez distincts et portant les yeux à leur base extérieure; branchies for-

mant un peigne, dans une cavité ouverte en avant; anus placé en avant du côté droit; coquille peu épaisse, cornée, légèrement épidermée, un peu transparente, conoïde, à tours de spire un peu arrondis : le dernier plus grand que tous les autres réunis, à sommet pointu, sillonné; ouverture ovale, plus large en avant qu'en arrière, à bords désunis, le droit se recourbant en avant, vers l'extrémité de la columelle, de manière à former un contour profond; columelle arrondie, simple, arquée, tronquée à son extrémité antérieure où elle saille en dedans de l'ouverture; point d'opercule. La place de ce genre se trouverait à côté des Phasiennes, mais l'absence de l'opercule semble devoir l'écarter de ces dernières.

Les Litiopes mélanostome et maculée, *Litiope melanostoma* et *maculata*, ont toutes deux leur coquille brunâtre, diversement ornée de taches brunes; elles vivent avec les Atlantes et plusieurs espèces de Créseïdes; il arrive souvent qu'elles s'écartent à de petites distances des fucus qui les portent, alors elles conservent un fil au moyen duquel elles s'en rapprochent à volonté.

LITOCÈRE. *Litocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoenherr, pour quelques insectes de l'Inde, qu'Olivier avait placés dans son genre *Macrocephalus*. Caractères : antennes de la longueur du corps, grêles, droites, insérées dans une fossette profonde, vers le milieu de la trompe, composées de onze articles dont le premier allongé, épais, le deuxième court, un peu turbiné, les trois suivants oblongs, plus épais au sommet, les autres cultriformes et déprimés; trompe de la longueur de la tête, perpendiculaire, déprimée, plane en dessus, plus large et tronquée vers le bout; yeux oblongs, peu convexes; corselet un peu plus long que large, rétréci antérieurement, bisinué à sa base, tronqué à l'extrémité, marqué près de sa base d'une ligne transverse, élevée et qui se continue en remontant de chaque côté; élytres ovalaires, avec le bord antérieur réfléchi; pieds longs et minces; cuisses renflées au milieu. Le *Litocerus histrio*, et les *Macrocephalus maculatus*, Oliv., Ent. iv, 80, pl. 2, fig. 14, et *fuliginosus*, Oliv., Ent. iv, 80, pl. 2, fig. 15, sont les seules espèces connues.

LITOMÈRE. *Litomerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, formé aux dépens des Rhynchènes d'Olivier et de Fabricius, par Schoenherr qui le caractérise ainsi : antennes longiuscules, grêles, coudées, composées de douze articles dont les trois premiers allongés, les autres courts, ovales ou oblongs, avec la massue allongée et pointue; trompe longue, mince et arquée; yeux latéraux, médiocres, arrondis et légèrement convexes; corselet faiblement bisinué à sa base, avec les angles postérieurs avancés et souvent acuminés, rétréci en avant et en arrière; élytres oblongues, ovalaires, un peu convexes, avec les épaulures rectangulaires; pieds antérieurs les plus longs; cuisses sublinéaires, un peu en massue. Toutes les espèces de ce genre sont de l'Amérique méridionale; on peut regarder le *Rhynchænus zonatus* d'Olivier comme en étant le type.

LITORNE. ois. Espèce du genre Merle. V. ce mot.

LITOSANTHE. *Litosanthes*. BOT. Le docteur Blume, dans son *Bydrag. Fl. Ned. Ind.*, p. 994, a institué ce genre de la famille des Rubiacées, pour une plante qu'il a découverte dans les forêts montagneuses de l'île de Java. Les caractères du nouveau genre, qui a été adopté par Richard dans les Mém. de la Société d'Histoire naturelle de Paris, tome 5, p. 215, sont les suivants : limbe de l'alice très-petit, à cinq dents; corolle globuleuse, avec l'orifice velu, le limbe court, étalé et quadrifide; quatre étamines incluses, à filaments très-courts, insérés sous l'orifice; anthères linéaires; style inclus, traversant un disque charnu; stigmaté un peu en massue, avec quatre dents au sommet. Le fruit est un drupe succulent, obovale, bosselé, renflé, à quatre loges dans leur jeunesse, mais réduites plus tard à une par la destruction des cloisons; quatre noyaux monospermes chartaceo-arillés, attachés par la base à un axe central et incomplet.

LITOSANTHE A DEUX FLEURS. *Litosanthes biflora*, Blume. C'est un arbrisseau de moyenne élévation, à feuilles petites, trapézoïdiformes et presque sessiles, à pédoncules axillaires, filiformes, portant deux fleurs.

LITSÉE. *Litsæa*. BOT. Genre établi par Lamarck, adopté par Jussieu et faisant partie de la famille des Laurinées et de la Diœcie Polyandrie, L. Le même genre a été nommé *Tetranthera* par Jacquin et *Hexanthus* par Loureiro. Voici ses caractères : ses fleurs sont dioïques, disposées en ombelle et accompagnées à leur base d'un involucre de quatre à six folioles caduques. Leur calice est monosépale; son limbe, quelquefois entier, offre le plus souvent de quatre à six divisions égales. Dans les fleurs mâles, on compte de six à quinze étamines ayant leurs anthères, quadriloculaires et des glandes placées à la base de leurs filaments intérieurs. Le pistil est à l'état rudimentaire. Dans les fleurs femelles, on trouve les étamines stériles, un ovaire surmonté d'un stigmaté dilaté et lobé. Le fruit est une baie nue, c'est-à-dire non environnée par le calice. Ce genre se compose d'environ une douzaine d'espèces originaires de l'Asie ou de l'Amérique méridionale. Ce sont de grands arbres portant des rameaux et des feuilles alternes, très-entières, coriaces et dépourvues de stipules; les fleurs, réunies plusieurs ensemble dans un involucre, forment ainsi des sortes de capitules, tantôt axillaires et solitaires, tantôt disposées en corymbe ou en ombelle.

LITSÉE DE LA CHINE. *Litsæa Chinensis*, Lamk., Dict.; *Tetranthera laurifolia*, Jacq., Hort. Schœn.; *Sebifera glutinosa*, Lour. C'est un grand et bel arbre que l'on connaît aussi sous le nom de faux *Cerisier de la Chine*, et qui, depuis longtemps, est cultivé à l'île-de-France. Ses feuilles sont alternes, ovales, un peu obtuses, très-entières, finement réticulées à leur face supérieure, un peu glauques inférieurement. Les fleurs sont axillaires, portées sur des pédoncules velus et dichotomes. Le fruit est une baie globuleuse, à peu près de la grosseur d'une petite cerise, et dont la chair a une saveur camphrée et désagréable.

LITTA. BOT. Ce genre, proposé par le professeur Balbis, pour le *Yucca Boscii*, n'a point été adopté.

LITTÉE. *Littæa*. BOT. Genre de la famille des Broméliacées, institué par J. De Brignoli de Brunnhoff, qui l'a caractérisé de la manière suivante : périanthe supérieur, tubuleux, infundibuliforme, charnu, à limbe divisé en six lobes roulés en dehors; six étamines exsertes, insérées à l'orifice du tube, supportant des anthères linéaires et versatiles; style simple; stigmaté à trois lobes dilatés et charnus; capsule triloculaire et polysperme. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce, originaire des contrées les plus chaudes de l'Amérique.

LITTÉE GÉMINIFLORE. *Littæa geminiflora*, Brign.; *Agave geminiflora*, Sp.; *Yucca Boscii*, Desf.; *Bonapartea juncea*, Schl. Sa racine est d'une couleur obscure, garnie d'un petit nombre de radicelles; sa hampe est droite, lisse, écaillée, haute de plus de douze pieds, sur un diamètre de vingt lignes environ à sa base; ses feuilles sont d'un vert foncé, tranchantes des deux côtés, un peu renflées vers le bas, épaisses, substriées, glabres, diffuses, lâches, terminées par un mucrone osseux, filamenteux aux bords par l'âge; elles entourent la base de la hampe et forment tout autour une sorte de couronne impériale; fleurs disposées en spirale serrée autour de la hampe, sessiles, géminées, d'un violet verdâtre, nuancé de jaune, ayant à la base une bractée linéaire, lancéolée, subciliée, de la longueur de la fleur, dont chacune a en outre deux bractéoles ovales-aiguës, ciliées et scarienses; corolle tubuleuse, campanulée, sexangulaire, avec le limbe révoûté, à six divisions lancéolées; filaments pourprés, droits, insérés à la base des divisions du limbe, et deux fois plus longs que lui; anthères jaunâtres, grandes, oblongues et sillonnées; ovaire ovale et hexagone; style droit, simple, rond, plus épais au-dessus, un peu plus long que la corolle; stigmaté imperceptible; capsule trigone; graines semi-orbiculaires, planes, noires et brillantes. Les premières graines de ce beau végétal, qui furent apportées en Europe, avaient été récoltées au Brésil; elles furent remises en 1785 au professeur Vandelli, directeur du Jardin botanique de Lisbonne, qui les partagea avec son ami Brunelli, professeur de botanique à l'université de Bologne. Celui-ci les sema aussitôt et en obtint plus de deux cents plantes qu'il considéra simplement comme des Jones, et ne prit aucun soin de leur culture. Après la mort de Brunelli, Rodati qui lui succéda, quoique meilleur botaniste, continua à considérer les jeunes plantes comme des Jones, et laissa subsister l'étiquette *Junci species*, qu'avait placée Brunelli, sans chercher seulement à déterminer ces prétendus Jones. Enfin lorsqu'arriva la formation du royaume d'Italie, on s'occupa de la réorganisation de l'université de Bologne, et Scannagatta y fut nommé professeur de botanique. Ce véritable savant s'aperçut de suite que la plante jusque-là si peu soignée, n'était et ne pouvait pas même être un Jonc; il devina un végétal nouveau, lui prêta toute son attention et fit une distribution des pieds qui se trouvaient à sa disposition, aux jardins des autres universités de l'Italie; il en donna aux établissements publics et à beaucoup d'amateurs. Comme professeur au lycée d'Urbino, Brignoli en obtint un pour le jardin confié à sa direction. Le professeur Scannagatta, ne pouvant se

former aucune idée de la fleur que devait produire la plante qu'il venait de distribuer, avait placé provisoirement cette plante, d'après son port, dans le genre *Dracæna* en tirant le nom trivial de *filamentosa* des bords de ses feuilles, qui se détachent en filaments roulés, et tous les catalogues des jardins italiens inscrivirent cette plante sous le nom imposé par Scannagatta. Quelques années plus tard, quand Bosc vint à Milan, où Brignoli se trouvait par hasard, ils allèrent ensemble au jardin botanique de Brera, dirigé par Armanno; celui-ci fit cadeau d'une de ces plantes à Bosc qui prétendait qu'elle serait mieux placée dans le genre *Yucca* que parmi les *Dracæna*, et qui l'introduisit au jardin des plantes de Paris sous le nom *Yucca filamentosa*. Le professeur Desfontaines changea ce nom et lui substitua celui de *Yucca Boscii*. Peu après, Willdenow, qui avait aussi reçu de Scannagatta un pied de cette plante pour le jardin de Berlin, crut y trouver de la ressemblance avec le *Bonapartea juncea* de la Flore péruvienne (vol. III, pl. 242), et c'est pourquoi l'on voit cette plante indiquée sous ce nom, dans le supplément à l'*Enumeratio plantarum Horti Berolinensis*, publié par Sehlechtendal, en 1815; ne l'ayant point vue en fleur, il n'a pu reconnaître la distinction entre le *Bonapartea* qui a le périgone infère et le *Littæa* qui a cet organe supère. Dans le 5^e vol. du supplément à la partie botanique du Dictionnaire de l'Encyclopédie, p. 509, Poiret décrit cette même plante sous le nom de *Tillandsia juncea*.

La première fois que cette plante a fleuri en Europe, ce fut à Luina, dans la villa du duc Litta, de Milan, à deux lieues environ de cette ville, au mois de septembre 1815. Aussitôt que le bruit s'en répandit à Milan, les botanistes et les amateurs allèrent en foule à Luina, pour admirer la plante nouvelle; Brignoli s'y rendit avec deux botanistes distingués, Nocca, professeur de botanique à Paris, et le célèbre Balbis, alors professeur à Turin et qui travaillait avec Nocca à l'ouvrage qu'ils ont publié sous le titre de *Flora Ticinensis*. On s'imaginera facilement que tout botaniste eût désiré d'être le premier à donner une description exacte de l'une des plus belles plantes qui décorassent alors les jardins d'Italie, et que ceux qui la virent se soient offerts pour la décrire. Mais le propriétaire avait défendu à son jardinier, Jagliabue, de laisser toucher à cette plante; il voulait lui réserver l'honneur de cette description. Mais Jagliabue, plus jardinier que botaniste, reconnaissait l'insuffisance de ses moyens, pour déterminer une plante qui paraissait n'appartenir à aucun genre connu; aussi alla-t-il trouver Brignoli pour lui proposer de la part du duc de vouloir décrire la plante, sous la condition que le travail serait publié sous le nom du jardinier. N'ayant en vue que l'instruction de tous, le professeur accepta la proposition, et se rendit une seconde fois à Luina, où il rédigea la description de la plante, description qui a paru dans la Bibliothèque italienne, vol. I, cahier 1, de l'année 1816. Il a donné au genre nouveau, le nom de *Littæa*, en l'honneur du duc Litta, ardent protecteur de l'horticulture en Italie.

Jagliabue, qui ne possédait que ce seul pied de *Littæa geminiflora*, et qui prévoyait bien qu'après la florai-

son il le perdait pour toujours, essaya tous les moyens possibles, autres que le semis sur lequel il n'osait fonder aucune espérance, pour perpétuer sa plante. Un d'eux lui réussit complètement et a depuis été tenté avec le même succès, sur une multitude d'autres plantes; il consiste à introduire un fer incandescent dans la moelle de la souche centrale qui se couronne de feuilles. Par cette brûlure, la végétation est interrompue dans la direction de l'axe de la tige; mais elle acquiert de la force dans les parties latérales et vivifie de nombreux bourgeons qui, détachés avec soin et en temps opportun, de la plante mère avec laquelle ils eussent infailliblement péri, n'ont point tardé à donner des plantes saines et vigoureuses.

LITTORALES. ois. Illiger, dans sa méthode de classification des Oiseaux, a donné le nom de Littorales à la troisième famille de son ordre des *Cursores*, qui renferme les genres *Charadrius*, *Calidris*, *Himantopus*, *Hæmatopus*, *Tachydromus* et *Burhinus*. V. ces mots.

LITTORELLE. *Littorella*. bot. Genre de la famille des Plantaginées, et de la Monœcie Tétrandrie, L., composé d'une seule espèce, *Littorella lacustris*, L., Lamk., Illustr., t. 258. C'est une petite plante qui croît sur le bord des étangs, dans les endroits récemment recouverts par l'eau. Elle forme de petites touffes dressées, qui, par leur port, semblent plutôt annoncer une plante monocotylédone qu'un végétal à embryon bilobé. Les feuilles sont toutes radicales, effilées, cylindriques, dilatées et à bords membraneux à leur base; les fleurs sont monoïques et axillaires, réunies ensemble de manière que l'on trouve à l'aisselle d'une même feuille une fleur mâle longuement pédonculée, placée entre deux fleurs femelles sessiles. Le pédoncule de la fleur mâle est cylindrique, presque de la longueur des feuilles, offrant vers sa partie inférieure une petite écaille obtuse et roulée; la fleur elle-même est tout à fait terminale; elle offre un calice divisé presque jusqu'à sa base en quatre lanières linéaires, obtuses, dressées; la corolle est monopétale, tubuleuse, un peu évasée vers sa partie supérieure, qui dépasse le calice et se termine par quatre lobes obtus et réguliers. Les étamines, au nombre de quatre, sont, ainsi que la corolle, hypogynes; leurs filets sont subulés, quatre fois plus longs que la corolle; les anthères sont cordiformes, bifides à leur partie inférieure par laquelle elles sont attachées à leur filet et renversées en dehors de manière qu'elles semblent pendantes et attachées par leur sommet. Un petit rudiment de pistil occupe le centre de la fleur. Les fleurs femelles sont sessiles; chacune d'elles est accompagnée d'une écaille ou bractée obtuse, qui l'enveloppe presque en totalité; le calice est divisé presque jusqu'à sa base, en trois lanières étroites et aiguës; la corolle est monopétale, urcéolée, immédiatement appliquée sur l'ovaire, rétrécie à son sommet qui se termine par un limbe irrégulièrement tronqué. L'ovaire est ovoïde, sessile, à une seule loge, contenant un seul ovule dressé; le style se termine et se confond avec le stigmate qui est six ou sept fois plus long que la fleur, subulé, légèrement velu et glanduleux. Le fruit est un petit akène ovoïde, recouvert en totalité par les enveloppes florales qui sont persistantes;

son péricarpe est dur et presque osseux; sa graine, qui est dressée, se compose d'un tégument mince et membrancux, adhérent avec un endosperme blanc, charnu, contenant, dans son centre, un embryon dressé presque cylindrique. Le *Littorella lacustris* avait d'abord été décrit par Linné lui-même, sous le nom de *Plantago uniflora*, mais cette plante forme bien réellement un genre. *V.* PLANTAIN.

LITTORINE. *Littorina*. MOLL. Férussac, dans ses Tableaux Systématiques des Animaux mollusques, a divisé le genre Paludine, des auteurs, en cinq sous-genres dont le dernier a reçu le nom de Littorine. Ce sous-genre, sans présenter une division très naturelle, est pourtant utile à conserver en ce qu'il réunit un assez grand nombre de petites Coquilles fluviatiles ou marines, qu'on plaçait tantôt dans les Cyclostomes, tantôt dans les Turbos ou d'autres genres dont elles s'éloignent également. *V.* PALUDINE.

LITUACÉES. *Lituaceæ*. MOLL. Blainville a donné ce nom à une famille de Coquilles cloisonnées, dont il réunit les genres sous les caractères suivants : animal à peu près inconnu, si ce n'est dans la Spirule; coquille polythalamie ou cloisonnée, symétrique, enroulée dans une plus ou moins grande partie de son étendue, mais constamment droite vers sa partie terminale, de manière que l'ouverture n'est jamais modifiée par l'avant-dernier tour. Cette famille, d'après la forme des cloisons, se trouve partagée en deux sections : la première comprend les Coquilles dont les cloisons sont sinuées; elle renferme les deux genres Ammonocératite et Hamite; la seconde section renferme les Coquilles à cloisons simples. Les genres qui la composent sont : Spirule qui comprend comme sous-genres les Hortoles et les Spirolines auxquelles sont rapportées les Lituites, Lituole, Scaphite et Ichthyosarcolite. Le genre Scaphite est placé évidemment hors de ses rapports. *V.* ce mot, ainsi que ceux des genres qu'on vient de citer.

LITUITE. *Lituites*. MOLL. Genre établi par Denis de Montfort dans sa Conchyliologie Systématique (t. 1, p. 278) pour un corps pétrifié, assez rare dans les collections, qui est fort voisin des Spirules, et qui en diffère cependant par plusieurs points importants. Depuis la création de ce genre, que Lamarck n'a point mentionné, les auteurs systématiques ont eu sur lui des opinions différentes; ainsi Cuvier l'a admis au nombre des sous-genres que renferme son grand genre Nautile; il l'a mis en rapport avec les Hortoles qu'on ne saurait en séparer, avec les Spirolines et les Nodosaires, l'éloignant assez des Spirules. Férussac l'en rapprocha, mais le confondit avec les Spirolines. Dans le troisième groupe de son genre Spiroline, Blainville a saisi avec plus de justesse ses rapports, il en a fait une des sections du genre Spirule. Les Lituites ne diffèrent des Hortoles que par l'enroulement des tours de spire, qui commencent la coquille; dans le Lituite, les tours sont contigus; dans l'Hortole, ils sont séparés comme dans les Spirules; mais les genres Lituite et Hortole diffèrent des Spirules par des caractères bien tranchés; le premier est la continuation de la coquille, en ligne droite, ce qui ne se présente pas dans la Spirule; le second est la position du siphon; dans les Spirules, il est

marginal; dans les deux autres genres, il est constamment au centre des cloisons. Ces motifs semblent suffisants pour admettre le genre Lituite de Montfort, en y rapportant les Hortoles du même auteur, et pour le rapprocher des Spirules dont il est très-voisin, ainsi que des Spirolines. Les caractères de ce genre peuvent être exprimés ainsi : coquille libre, cloisonnée, contournée en spirale à son sommet; tours contigus ou séparés, le dernier se continuant en ligne droite; cloisons simples, régulières, percées au centre par un siphon. On peut rapporter à ce genre le LITUITE AUGURAL, *Lituites Lituus*, D. M., Conchyl. Syst., t. 1, p. 278, et le LITUITE CROISÉ, *Lituites convolvans*, Desh.; *Hortolus convolvans*, Montf., loc. cit., p. 282, qui, avec une même forme, ne diffère de l'espèce précédente que par la séparation des tours de spire qui forment son sommet.

LITUOLE. *Lituola*. MOLL. Genre de la famille des Lituolées (*V.* ce mot), établi par Lamarck pour des Coquilles multiloculaires microscopiques de la Craie. C'est dans sa Philosophie Zoologique qu'il fut d'abord établi sous la dénomination de Lituolite, qui fut changée en celle de Lituole dans l'Extrait du Cours, et maintenue dans les Animaux sans vertèbres. Les caractères donnés à ce genre s'éloignent si essentiellement de ceux donnés par Montfort à ses Lituites, qu'il paraît que c'est à tort qu'on a cherché à réunir ces deux genres essentiellement différents par le volume d'abord, la régularité des cloisons dans l'un, leur irrégularité dans l'autre, et l'existence d'un siphon central dans les Lituites, lorsque les Lituoles ne présentent jamais cette partie, et n'offrent que trois ou six trous à la dernière cloison. Voici les caractères que Lamarck assigne aux Lituoles : coquille multiloculaire, partiellement en spirale, discoïde, à tours contigus, le dernier se terminant en ligne droite; loges irrégulières; cloisons transversales et simples sans siphon, la dernière percée de trois à six trous. On ne connaît encore les Lituoles qu'à l'état fossile; elles sont petites, multiloculaires, divisées par des cloisons assez peu régulières; elles commencent à s'enrouler comme de très-petits Nautiles à tours contigus et unis, et finissent en ligne droite; les cloisons ne sont pas percées d'un siphon : la dernière offre de trois à six trous, les autres en sont dépourvues; les deux seules espèces de ce genre sont les suivantes :

LITUOLE NAUTILOIDE. *Lituola Nautiloidea*, Lamk., Anim. sans vert., t. VII, p. 604, n° 1; *Lituola Nautiloidea*, *ibid.*; Encyclop., pl. 465, fig. 6; *Lituolites Nautiloidea*, *ibid.*; Ann. du Mus., t. V, pag. 245, n° 1, et t. VIII, pl. 62, fig. 12; on la trouve fossile dans la Craie de Meudon; elle n'a pas plus de quatre millimètres de longueur.

LITUOLE DÉFORME. *Lituola deformis*, Lamk., loc. cit., n° 2; *Lituola deformis*, *ibid.*; Encyclop., pl. 466, fig. 1, a, b; *Lituolites deformis*, *ibid.*; Ann. du Mus., n° 2, et t. VIII, pl. 62, fig. 15, a, b; elle se trouve avec la précédente, et n'en est peut-être qu'une variété; cependant elle paraîtrait avoir constamment la dernière cloison complète, non perforée; elle n'est longue que de deux millimètres.

LITUOLÉES. MOLL. Lamarck avait d'abord proposé

cette famille sous le nom de *Lituolacées* dans sa Philosophie Zoologique. Outre les genres Lituolite, Spirolinite et Spirule, il y joignait les Orthoères, les Hippurites et les Bélemnites. Depuis (Extrait du Cours), il a changé le nom de Lituolacées en celui de Lituolées, et il a séparé de cette famille, avec raison, les trois derniers genres qui viennent d'être cités. Elle resta donc composée de trois genres seulement qui furent conservés dans le même ordre, dans les Animaux sans vertèbres. Cuvier n'a point admis cette famille; dans son Règne Animal, on trouve le grand genre Nautilé divisé en plusieurs sous-genres: l'un d'eux, *Lituus*, comprend comme sous-divisions les genres Lituite, Hortole, Spiroline, Nodosaire et Hortocératite. Férussac (Tableaux Systématiques des Animaux mollusques) a conservé cette famille de Lamarck, dans laquelle il n'a apporté que peu de changements. Il la compose des quatre genres Canope, Lituole, Spiroline et Spirule. Le genre Spiroline est divisé en trois groupes: 1^o Coquille à sommet contourné. Genre: Nogrobc, Montf. 2^o Tours détachés. Genre: Hortole, Montf. 3^o Tours contigus. Genres: Spiroline. Lamk., et Lituite, Montf. A l'exception du genre Canope, sur lequel il reste quelques doutes, on peut admettre, avec quelque échange-ment, la division de Férussac pour cette famille.

LITUOLITE. *Lituolites*. MOLL. On a donné ce nom aux Lituoles à l'état fossile ou de pétrification. Ces terminaisons en *ite*, que l'on avait établies pour distinguer les espèces fossiles des vivantes, dans un même genre, sont maintenant abandonnées. *V.* LITUOLE.

LIVANE. ois. Synonyme ancien de Pélican. *V.* ce mot.

LIVÈCHE. *Ligusticum*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, et de la Pentandrie Digynie, L., offrant pour caractères: ombelle et ombellules formées de plusieurs rayons, et munies d'involucre et d'involucelles polyphylles; calice à cinq dents à peine visibles; cinq pétales ovales, lancéolés, entiers, égaux, courbés en dedans; cinq étamines; ovaire surmonté de deux styles rapprochés, un peu courts et à stigmates simples; akène ovale-oblong, marqué de chaque côté de cinq sillons profonds, et conséquemment présentant cinq angles ou côtes épaisses et un peu saillantes. Ce genre a beaucoup de rapports avec le *Laserpitium*, le *Selinum* et l'*Angelica*; il ne diffère même du premier qu'en ce que ses fruits ne sont pas relevés de côtes aussi saillantes et membraneuses. La faiblesse de ce caractère a été cause qu'on a transporté successivement plusieurs plantes d'un genre à l'autre. Ainsi les *Laserpitium simplex*, L., *Dauricum*, Jacq., *peucedanoides*, Desfont.; *silicifolium*, Jacq., et *verticillatum*, Waldst. et Kil., paraissent devoir être réunis aux *Ligusticum*. Sprengel a proposé d'y rapporter encore les genres *Gingidium* et *Aciphylla* de Forster, les *Athamantha Cervaria* et *Libanotis*, L., *alata* de Marschall, et *multiflora* de Sibthorp. D'un autre côté, il en a démembré le *Ligusticum tenuifolium* de Ramond, pour en former le genre *Walrothia*. La LIVÈCHE COMMUNE, *Ligusticum Levisticum*, L., a été placée parmi les *Angelica* par Allioni, Lamarek et De Candolle. Les autres espèces naissent dans les pays montagneux de l'Europe méridionale.

LIVELLE. BOT. Nom que l'on donne au réceptacle des organes de la reproduction, dans les Lichens et les Hypoxylées, lorsqu'il est sessile, linéaire, flexueux et qu'il s'ouvre par une fente longitudinale.

LIVIE. *Livia*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Hyménoptères, tribu des Psyllides, établi par Latreille aux dépens du genre Psylle de Geoffroy, et ayant pour caractères: antennes de dix articles, très-grosses à leur base; tête carrée et allongée; premier segment du corselet très-distinct. Ces insectes ressemblent beaucoup aux Psylles; mais ils en diffèrent par les antennes qui sont d'une même venue dans ces derniers, par la tête qui est courte et par le premier segment du corselet qui est petit et peu distinct; ils s'éloignent des Pucerons, parce que ceux-ci n'ont que six à sept articles aux antennes, et des Thrips qui ont huit articles à ces mêmes antennes. Les antennes des Livies sont de la longueur des deux tiers du corps; elles sont insérées au-devant des yeux, dans une échancrure latérale; les trois premiers articles sont très-grands et les suivants grenus, très-serrés et difficiles à distinguer; le dernier est terminé par deux soies divergentes, dont l'inférieure plus courte. La tête est grande, aplatie et carrée, avec un enfoncement longitudinal et profond au milieu. Les yeux sont grands et placés sur les côtés; on voit derrière chacun d'eux un petit œil lisse. Le dessous de la tête est creux dans tout le milieu de sa longueur. Le corselet est grand, peu convexe; le premier segment est court, transversal; l'écusson est triangulaire et obtus. Les élytres sont un peu coriaces, en toit assez aigu; elles sont marquées de deux nervures principales, épaissies à l'angle externe de la base, et dilatées au bord extérieur qui est fort arqué. L'abdomen est conique; son extrémité est munie, dans les femelles, d'une tarière logée entre deux pointes coniques; les pattes sont courtes et grosses. Les femelles déposent leurs œufs, qui sont peu nombreux, ovales et assez grands, dans les boutons des fleurs du Jonc articulé; ce qui produit une monstruosité qui a la forme d'une balle de Graminée très-grande. La larve et les nymphes ressemblent, quant à la figure, à celles des Psylles du Figuier. Elles sont oblongues, fort obtuses aux deux extrémités et très-déprimées; les antennes sont très-apparences, anelées et coniques. Les larves ne diffèrent des nymphes que parce qu'elles n'ont pas les rudiments d'élytres de celles-ci. Leur démarche, sous ces deux états, est lourde et lente; elles demeurent constamment enfermées dans l'intérieur des galles qu'elles ont produites sur le Jonc, se nourrissent du suc de cette plante, et rendent par l'anus une matière farineuse, très-blanche, au milieu de laquelle elles semblent prendre plaisir à vivre. L'insecte parfait s'y tient aussi fort tranquillement et saute, de même que les Psylles, plus qu'il ne marche.

LIVIE DES JONCS. *Livia Juncorum*, Latr. (*Gener. Crust. et Ins.*, t. III, p. 170), *Psylla Juncorum*, *ibid.* (*Illust. nat. des Fourmis*, p. 322, pl. 12, fig. 5). Elle a un peu plus d'une ligne de long; ses antennes ont les trois premiers articles rouges, les suivants blancs et les deux derniers noirs; la tête est rouge; le corselet

est rougeâtre; les élytres sont transparentes et les ailes d'un blanc bleuâtre; l'abdomen est rougeâtre à sa naissance, jaune à l'extrémité; la tarière est noire et les pattes d'un blanc jaunâtre. Cet insecte fréquente les lieux marécageux des environs de Paris et de plusieurs parties de la France.

LIVISTONE. *Livistona*. BOT. Dans son *Prodromus Floræ Novæ-Hollandiæ*, p. 267, R. Brown a fondé ce genre de la famille des Palmiers et de l'Hexandrie Monogynie, L., et lui a assigné les caractères suivants : fleurs hermaphrodites; périanthe double, l'un et l'autre tripartites; six étamines dont les filets sont distincts et dilatés à la base; trois ovaires cohérents par leur face intérieure, surmontés de styles réunis et d'un stigmate indivis; baie monosperme (unique par avortement de deux ovaires); albumen creux dans son centre; embryon dorsal. Ce genre doit être placé, selon Robert Brown, entre le *Corypha* et le *Chamærops*. Les deux espèces qui le constituent sont : 1^o *Livistona inermis*, Palmier élevé de six à douze mètres, et dont les stipes sont dépourvus d'épines. 2^o *Livistona humilis*, qui ne s'élève qu'à un ou deux mètres, et dont les troncs sont épineux. Ces deux Palmiers croissent dans les contrées intertropicales de la Nouvelle-Hollande. Leurs frondes sont palmées, à pinnules bifides et séparées par des filaments. R. Brown indique en outre comme appartenant à ce genre le *Lalania Chinensis*, Jacq. (*Fragm. Bot.*, p. 16, t. 11, f. 1).

LIVOCÈNE. *Livocena*. CRUST. C'est un des genres que Leach a établis, avec tant de prodigalité, dans la famille des Cymothoadés, et que Latreille n'a pas adoptés. Il ne diffère du genre *Cimothoa* que par la conformation des appendices postérieurs de l'abdomen, dont les lames terminales, au lieu d'être styliformes, sont larges, foliacées et à peu près égales. Le type de ce genre est *Livocena Redmannii*, Leach. Il habite les mers de la Jamaïque.

LIVON. MOLL. Le *Turbo Pica* de Linné et de Lamarck a été ainsi nommé par Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 12, fig. 7). V. TURBO.

LIVOT. OIS. L'un des noms vulgaires de la Buse. V. FAUCON.

LIVRÉ. BOT. Nom d'une grosse variété de Poires acerbcs, qui ne se mangent que cuites.

LIVRÉE. ZOOLOG. On nomme ainsi une disposition particulière des couleurs du pelage, chez plusieurs Mammifères, dans leur jeune âge, comme chez les Lions, les jeunes Tapirs et les Faons de la plupart des Cerfs; et du plumage chez un grand nombre d'Oiseaux. Les couleurs d'un jeune animal en livrée rappellent constamment celles que présentent d'une manière permanente d'autres espèces du même genre; et l'on pourrait même pour celles-ci, au lieu de dire, comme on le fait ordinairement, qu'elles n'ont pas de Livrée dans leur jeune âge, admettre qu'elles la conservent pendant toute la durée de leur vie. Cette remarque peut servir à expliquer, pour certains cas, comment deux espèces très-voisines peuvent différer beaucoup sous le rapport de leur pelage, quoique les espèces d'un même genre naturel aient un système de coloration analogue.

LIVRÉE. MOLL. Nom vulgaire de l'*Helix nemoralis*,

l'un des Mollusques terrestres les plus communs en Europe.

LIVRÉE D'ANCRE. INS. Geoffroy donne ce nom à l'insecte que Fabricius décrit sous le nom de *Trichius fasciatus*. V. TRICHIE.

LIVRET. BOT. V. LIBER.

LIXE. *Lixus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Fabricius, et ayant pour caractères : pénultième article des tarses bilobé; antennes coudées, insérées près du milieu d'un avancement antérieur de la tête et en forme de trompe, composées de onze articles dont les quatre derniers au moins, composent une massue allongée et en fuscau. Ces insectes s'éloignent des Brentes, des Attelabes, des Rhynchènes et des Charansons proprement dits, par des caractères tirés des antennes, de la forme du corps et des pattes. Ils ont, en général, une forme allongée, rétrécie aux deux extrémités; leur corps est souvent couvert de petites écailles ou d'un duvet grisâtre ou cendré. La trompe est assez longue et avancée; les élytres sont très-dures, pointues au bout; les tarses sont terminés par des ongles robustes, au moyen desquels ils s'accrochent fortement aux doigts lorsqu'on les saisit; ils vivent ordinairement sur les plantes de la famille des Composées, comme les Jacées, les Chardons et autres. Ils marchent très-lentement. D'après Léon Dufour, l'appareil digestif des Lixes débute dans l'arrière-bouche, par deux vaisseaux salivaires d'une ténuité capillaire, flexueux, repliés et assez longs. Le canal alimentaire a près de trois fois la longueur du corps; l'œsophage est grêle, suivi d'un jabot ellipsoïde, d'une consistance presque calleuse, parcouru à l'intérieur par huit colonnes composées de soies imbriquées et destinées à broyer encore les aliments. Le ventricule chylique, d'abord dilaté et boursoufflé, devient cylindrique, comme un intestin, se replie et s'enfle de nouveau; peu avant l'insertion des vaisseaux hépatiques, on voit un espace hérissé de papilles. L'intestin grêle est long, flexueux ou replié; il se dilate en un cœcum allongé, terminé par un rectum filiforme. La larve d'une espèce européenne a été observée par De-géer. C'est cette espèce que Linné a nommée *Curculio paraplecticus*, parce qu'il croyait que cette larve, étant mangée par les Chevaux avec la plante dans laquelle elle se nourrit, leur donnait la maladie appelée paraplégie, et que les Suédois nomment *Stäikra*, comme la plante. C'est dans l'intérieur des tiges de la Phellandrie aquatique, Ombellifère qui croît dans les marais, que vit cette larve; elle se nourrit de la moelle qui se trouve dans la partie submergée de ces tiges; elle est longue d'environ sept lignes; tonte blanche, avec la tête écailleuse et d'un brun jaunâtre; la bouche est garnie de très-petits poils, et composée de deux mandibules cornées, fortes et très-pointues; de deux petites lèvres, de deux mâchoires et de quatre palpes; cette larve se transforme en nymphe au commencement de juillet; celle-ci est nue, sans coque et de la même couleur que la larve; les élytres et les pattes sont appliquées sur les côtés, et la trompe est courbée sous la poitrine; elle vit toujours dans la tige, et quand

elle est prête à se transformer en insecte parfait, elle remonte dans cette même tige, au-dessus du niveau de l'eau, la ronge en partie, avec les dents, et fait une ouverture ovale qui lui sert de passage. Dejean (Cat. des Col., p. 97) mentionne vingt et une espèces de ce genre.

LIXE PARAPLECTIQUE. *Lixus paraplecticus*, Fabr., Oliv. (Col., t. v, n° 85, pl. 21, fig. 299). Il est long de plus de six lignes, noirâtre, couvert d'un duvet court, serré, d'un jaune gris; trompe mince, cylindrique, de la longueur du corselet; élytres terminées chacune par une pointe aiguë; cuisses simples. Cette espèce se trouve à Paris; parmi les autres espèces de ce genre il y en a une qui a reçu le nom de *Lixus odontalgicus*, parce qu'on lui a attribué une vertu odontalgique. *V.*, pour les autres espèces, Latreille, Olivier, Fabricius, etc.

Dans la Monographie des Curculionides, de Schoenherr, les Lixes de Fabricius sont disséminés dans les genres *Cleonus* et *Bothynodère*, ainsi que dans quelques autres genres voisins, de moindre importance.

LIZARI. BOT. *V.* GARANCE.

LLAGUNOA. BOT. *V.* LAGUNOA.

LLAMA. MAM. D'où, par corruption, Lama. Espèce du genre Chamcau, dont plusieurs naturalistes et entre autres Illiger, ont fait le type d'un genre distinct, qu'ils ont nommé *Auchenia*. Voyez ce mot et celui de CHAMCAU.

LLAUPANKE. BOT. Le père Feuillée a nommé ainsi une plante du Chili, qu'il croyait être le type d'un genre distinct, et que Molina, dans cette persuasion, avait nommée par abréviation *Panke sonchifolia*. On a reconnu depuis que cette plante faisait partie du genre *Francoa* de Cavanilles.

LLAVEA. BOT. Lagasca (*Gen. et Spec.*, p. 55) a donné ce nom à un genre de Fougères, qu'il a ainsi caractérisé: fructifications en forme de pointes ou de petites lignes obliques sur la nervure, recouvertes entièrement, dans leur jeunesse, par un induse membraneux, continu, qui s'ouvre de dedans en dehors; capsules pédicellées, munies d'un anneau qui se détache avec élasticité. Ce genre, qui a beaucoup de rapport avec l'*Asplenium*, ne se compose que d'une seule espèce indigène de l'Amérique méridionale et que Lagasca a nommée *Llavea cordifolia*.

LLORENTEA. BOT. *V.* LORENTEA.

LLOYDIE. *Lloydia*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, établi aux dépens du genre *Anthericum* de Linné, par Salisbury qui lui assigne pour caractères: périgone corallin, persistant, hexaphylle, à divisions étalées, presque égales, marquées à la base de plis transversaux, nectarifères; six étamines insérées à la base des divisions du périgone; ovaire à trois loges renfermant chacune plusieurs ovules anatropes, disposés horizontalement sur plusieurs rangs; style terminal, un peu en massue; stigmate subtrigone, verticalement déprimé; capsule triangulaire, trilobulaire, déhiscence en trois valves par le sommet; semences nombreuses, subhorizontales, planes, comprimées; test brun, à bords membraneux; embryon très-petit, rapproché de l'ombilic.

LLOYDIE TARDIVE. *Lloydia serotina*, Sal.; *Anthericum serotinum*, Lin.; *phalangium*, Lam.; *rhabdocrinum*, Reich.; *nectaribothrium*, Ledeb. C'est une petite plante dont les feuilles sont assez épaisses et même charnues, un peu planes, étroites, linéaires subulées, presque filiformes; sa hampe est garnie de trois à quatre bractées ou folioles lancéolées, alternes, très-petites et engainantes à leur base, cylindrique, droite, terminée par une ou deux fleurs d'un blanc jaunâtre, avec les divisions traversées par des lignes longitudinales roussâtres, et d'un jaune foncé à l'onglet. On la trouve en Europe, dans les montagnes Alpines.

LO. MAM. Synonyme de Lynx. *V.* CHAT.

LOASE. *Loasa*. BOT. Genre établi par Adanson, d'abord placé dans la famille des Onagres, mais dont Jussieu a fait le type d'un ordre naturel nouveau, qu'il a nommé Loasées. *V.* ce mot. Les caractères du genre Loase sont les suivants: plantes herbacées, rameuses, ayant beaucoup de ressemblance dans leur port avec les Bryones, ordinairement couvertes de poils très-cuisants. Leur tige est volubile ou sarmenteuse; leurs feuilles alternes ou opposées, dentées ou incisées, et partagées en lobes plus ou moins profonds et quelquefois pinnatifides. Les fleurs sont portées sur des pédoncules qui offrent en quelque sorte toutes les positions, c'est-à-dire qui sont tantôt axillaires, tantôt terminaux, latéraux ou opposés aux feuilles. Ces fleurs, jaunes ou d'un rouge pâle, sont solitaires ou réunies en grappes pauciflores. Leur calice, adhérent avec l'ovaire infère, a cinq lobes profonds et égaux. La corolle se compose de cinq pétales onguiculés, concaves, égaux, étalés, attachés au limbe du calice. En dedans de la corolle sont cinq écailles dressées, alternes avec les pétales, et offrant à leur sommet deux ou trois lobes. Les étamines sont fort nombreuses; dix d'entre elles plus extérieures, stériles et dépourvues d'anthers, sont placées par paires en face de chaque écaille; les autres, plus courtes, sont disposées en cinq faisceaux opposés aux pétales. Les anthers sont dressées, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est infère, à une seule loge, contenant trois trophospermes pariétaux. Le style est droit, divisé à son sommet en trois branches rapprochées. Le fruit est une capsule oblongue, couronnée par le limbe du calice, offrant une seule loge polysperme et dont les graines sont attachées à trois trophospermes longitudinaux qui correspondent aux sutures. Cette capsule s'ouvre par son sommet en trois valves. Les graines qu'elle renferme sont très-nombreuses et fort petites, ayant un tégument lâche et réticulé à l'extérieur, mince et membraneux intérieurement. Elles contiennent, au milieu d'un endosperme charnu, un embryon presque cylindrique dont la radicule est tournée vers le bile.

Toutes les espèces de ce genre sont originaires de l'Amérique méridionale et particulièrement du Pérou. Linné n'en a décrit qu'une seule, *Loasa hispida*. Lamarck, dans le Dictionnaire de Botanique de l'Encyclopédie Méthodique, en a fait connaître cinq espèces nouvelles, qui lui avaient été communiquées par Jussieu. Ce dernier botaniste, dans le cinquième volume des Annales du Muséum, p. 25, donne une petite Monographie

de ce genre dont il porte les espèces au nombre de douze. Le professeur Kunth (*in Humb. Nov. Gener.*, 6, p. 115) en décrit quatre espèces nouvelles, dont trois originaires du Pérou, et une de la Nouvelle-Grenade. Hooker et Lindley, dans les *Botanical Magazine* et *Register*, ont encore augmenté ce nombre de plusieurs espèces parmi lesquelles se fait remarquer :

LOASE A FLEURS ROUGE-BRIQUE. *Loasa lateritia*, Hook., *Bot. Mag.*, 5652; Lindl., *Bot. Reg.*, avril 1858. Elle est grimpante, hispide, à poils durs et roides; ses feuilles sont palmées, à trois découpures profondes et plurilobées; elles sont grossièrement et irrégulièrement dentelées sur leurs bords; les fleurs sont assez grandes, à cinq pétales sessiles, carénés, et ordinairement un peu roulés au sommet et d'un rouge de brique vif; les écailles disposées entre les pétales sont tronquées, trilobées, repliées, d'un jaune verdâtre, avec les découpures rouges; les étamines sont d'un blanc bleuâtre; la capsule est cylindrique, contournée en spirale. Cette jolie plante a été obtenue de graines récoltées au Tucuman, et tout fait espérer qu'elle pourra donner ses fleurs en plein air, étant convenablement abritée contre un mur sur lequel elle pourra grimper.

LOASÉES. *Loasææ*. BOT. Le professeur Jussieu, dans le cinquième volume des Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, a proposé d'établir une famille particulière pour les genres *Loasa* et *Mentzelia*. Cette famille a été adoptée par Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 5, p. 115) qui y a réuni les genres *Turnera* de Linné, *Piriqueta* d'Aublet et un genre nouveau qu'il nomme *Klaprothia*. Voici quels sont les caractères de la famille des Loasées : le calice est monosépale, tubuleux, libre ou adhérent avec l'ovaire infère; son limbe est à cinq divisions; la corolle se compose de cinq pétales réguliers, plans ou concaves, quelquefois plus petits que les lobes du calice; la gorge du calice est garnie de cinq écailles ou d'un bord membraneux et découpé, qui manque dans quelques genres. Les étamines sont généralement très-nombreuses, quelquefois en même nombre que les pétales; assez souvent les plus extérieures sont plus grandes; elles sont insérées au calice; les anthères sont allongées, introrses, à deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal : l'ovaire est libre ou infère, à une seule loge offrant intérieurement trois trophospermes longitudinaux, quelquefois saillants en forme de cloisons ou portant plusieurs ovules péritropes ou suspendus. Cet ovaire est surmonté de trois longs styles grêles, quelquefois réunis et soudés en un seul, et terminés chacun par un stigmate simple, ou sous forme de pinceau. Le fruit est une capsule couronnée par les lobes du calice, quand l'ovaire est infère, nue quand il est libre et supère; uniloculaire, à trois trophospermes longitudinaux, correspondant au milieu de la face interne des valves dans tous les genres, excepté dans le *Loasa* où ils sont placés vis-à-vis les sutures. Cette capsule s'ouvre par son sommet seulement en trois valves incomplètes. Les graines sont très-nombreuses, péritropes ou pendantes. Dans le genre *Turnera*, elles sont accompagnées d'un arille membraneux, incomplet et unilatéral, que l'on n'observe point dans les autres genres; leur tégument propre

est généralement réticulé; il renferme au centre d'un endosperme charnu, un embryon ayant la même direction que la graine, c'est-à-dire dont le bout de la radicule est tourné vers le hile.

Les Loasées sont des herbes rameuses, souvent couvertes de poils hispides et dont la piqure est brûlante comme celle des Orties; leurs feuilles sont éparses ou opposées, entières ou diversement lobées; leurs fleurs, assez souvent jaunes et grandes, sont tantôt solitaires, tantôt diversement groupées. Cette famille, qui ne se compose que d'un petit nombre de genres, a été divisée par Kunth (*in Humb. Nov. Gener.*, 5, p. 115) en deux sections caractérisées de la manière suivante :

§ I. *Loasées vraies.*

Étamines indéfinies; ovaire adhérent avec le calice; trophospermes placés devant les sutures du péricarpe :

Loasa, Adans., L.; *Mentzelia*, L.; *Klaprothia*, Kunth.

§ II. *Turnéracées.*

Étamines définies; ovaire libre; trophospermes placés sur le milieu de la face interne des valves; graines arillées :

Turnera, L.; *Piriqueta*, Aublet.

Il n'est pas très-facile de déterminer la place que les Loasées doivent occuper dans la série des ordres naturels : voici ce que dit à cet égard le célèbre botaniste à qui l'on en doit la formation. Cette famille se rapproche des Onagracées, mais en diffère par des caractères franchés, et surtout par ceux tirés de son ovaire et de son fruit. Elle a, comme les Myrtées, des étamines nombreuses et un seul style; mais elle en est distinguée par son port et la structure de son fruit; sa corolle polypétale, ses étamines nombreuses et son fruit uniloculaire l'éloignent des Campanulacées qui sont monopétales, multiloculaires et à étamines définies. On ne peut la rapprocher des Cucurbitacées, quoique celles-ci aient des graines également attachées à des trophospermes pariétaux, puisqu'elles ont de plus des fleurs à sexes séparés, sans pétales, et des étamines très-peu nombreuses. Si on la compare enfin avec les Nopalées ou Cactées, on trouvera peut-être une affinité plus caractérisée par ce style et cette loge uniques, et par l'adhérence des graines ou des placentaires qui les portent aux parois du fruit. Ce rapport se fortifiera par l'examen comparatif de la fleur du *Loasa* avec celle du *Cactus Pereskia* dans laquelle on trouve une conformation extérieure presque semblable, deux sortes de pétales et des étamines nombreuses, qui ont la même structure.

LOBADIUM. BOT. Raffinesque a formé ce genre qui ne paraît point encore adopté, du *Statice suaveolens*, Ait., que l'on sait originaire de l'Amérique septentrionale.

LOBARIA. BOT. (*Lichens.*) Hoffmann a créé ce genre dans ses Plantes lichénoïdes pour la presque totalité des Lichens membraneux et foliacés placés depuis, par Acharius (*Lichenograph. univ.*), dans les *Cornicularia*, *Imbricaria*, *Physcia*, *Platismia* et *Lobaria*, subdivisions du genre *Lichen* tel qu'il avait été partagé d'abord dans son *Prodromus*. De Candolle a établi, à l'aide de ces sections, autant de genres distincts, qui

n'ont point été adoptés. La méthode de Lichénographie avait conservé un genre *Lobaria* qui n'est pas le même que celui d'Hoffmann. Il ne comprend qu'un petit nombre d'espèces à folioles coriaces, membraneuses, libres, lobées, à lobes larges, arrondis, hérissés en dessous, fructifères, à scutelles éparées, sous-sessiles. De Candolle a conservé ce genre qu'on ne retrouve plus dans la Lichénographie universelle ni dans le *Synopsis*. Des cinq espèces qui figurent dans la Flore Française, trois ont été réunies aux Stictes; ce sont les *Lobaria herbacea*, *pulmonaria* et *scrobiculata*, et deux se retrouvent parmi les Parmélies, sous les mêmes noms spécifiques; ce sont les *Lobaria perlata* et *glumifera*. V. PARMÉLIE ET STICTE.

LOBE ET LOBÉ. *Lobus*, *Lobatus*. BOT. Une feuille, une corolle, un pétale et en général un organe plan quelconque est appelé *Lobé* quand il est partagé par des sinus plus ou moins profonds, en un certain nombre de divisions qu'on nomme des Lobes; ainsi on dit feuille bilobée, trilobée, multilobée. On a également donné le nom de *Lobes* ou feuilles séminales aux cotylédons de l'embryon. C'est dans ce sens qu'on dit *embryon unilobé* ou *bilobé*.

LOBELIA. BOT. V. LOBÉLIE.

LOBÉLIACÉES. *Lobeliaceæ*. BOT. A l'article CAMPANULACÉES, il a déjà été dit que le groupe de végétaux, établi sous le nom de Lobéliacées, paraissait devoir demeurer réuni aux Campanulacées. V. ce mot.

LOBÉLIE. *Lobelia*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, composé de plantes herbacées, annuelles et plus souvent vivaces, ou d'arbustes portant des feuilles simples, alternes, dentées; des fleurs bleues, blanches ou rouges, disposées en grappes terminales ou quelquefois solitaires et axillaires. Les caractères de ce genre sont les suivants: le calice est adhérent avec l'ovaire infère; son limbe est à cinq divisions égales. La corolle est monopétale, irrégulière, tubuleuse; son limbe est à cinq lobes inégaux, disposés en deux lèvres: l'une supérieure, formée de deux divisions; l'autre inférieure, de trois divisions. Les étamines, au nombre de cinq, sont réunies entre elles par les filets et les anthères, et forment un tube généralement saillant, terminé par des poils, et au travers duquel passent le style et le stigmat; celui-ci est généralement bilobé. Le fruit est une capsule libre seulement par sa partie supérieure, couronnée par les lobes calicinaux, offrant une, deux ou rarement trois loges polyspermes, et s'ouvrant par son sommet en deux valves septifères sur le milieu de leur face interne. Ce genre a été dédié à la mémoire de l'un des botanistes les plus célèbres du 16^e siècle; il est l'hommage d'une reconnaissance bien méritée, décerné par l'immortel régénérateur de la science, devant lequel sont venus se briser tous les traits de l'envie, dont le grand bonheur fut toujours de rendre justice au mérite qui l'avait devancé, et de faire contourner son ingénieuse méthode à dérober à l'ingratitude contemporaine des noms que la postérité sait accueillir avec une sévère impartialité. Mat. Lobel, dont Linné a su bien comprendre les généreux efforts, est né à Lille en 1558; il s'adonna, avec une ardeur extraordinaire, à l'étude de la botanique, et publia ses

Illustrationes plantarum à un âge qui pouvait faire excuser quelques légèretés; mais, loin de là, elles furent relevées avec une dureté décourageante, qui déterminait le jeune savant à chercher, dans les voyages, des consolations et des aliments à sa louable insatiableté. Mieux apprécié que de ses compatriotes, Lobel laissa des admirateurs dans tous les lieux qu'il visita. Il est mort à Londres dans sa soixante-dix-huitième année. Il avait le titre et la place de premier médecin de Jacques I^{er}, qui se l'était intimement attaché, et tous les moments de loisirs que lui laissaient ses devoirs auprès de l'auguste personnage, étaient employés à l'étude des plantes de la Grande-Bretagne; il en trouva un grand nombre ou tout à fait nouvelles, ou qui n'étaient point soupçonnées indigènes en Angleterre.

On compte aujourd'hui environ cent cinquante espèces de Lobélies, parmi lesquelles trois seulement sont propres à l'Europe, les autres appartiennent aux climats des deux Amériques, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australasie. Presque toutes laissent transsuder un suc propre laiteux, âcre et caustique, qui, souvent, en rend le toucher nuisible et même dangereux; aussi ne doit-on les aborder qu'avec précaution. Quelques espèces, telles que le *Lobelia urens*, que l'on trouve assez fréquemment dans les bas-fonds humides des bois et des forêts, et une autre originaire de la Virginie, possèdent des propriétés antisypilitiques, dont la médecine a tiré un parti très-avantageux. La beauté des fleurs et l'élégance du feuillage de la plupart des Lobélies leur ont donné accès dans les jardins, les ont fait avidement rechercher par les amateurs.

LOBÉLIE DE SURINAM. *Lobelia Surinamensis*, Lin. C'est une très-jolie plante d'agrément, connue depuis longtemps, mais dont l'introduction en Europe est due à Alexandre Anderson qui l'apporta de Surinam en 1786. Sa fleuraison, qui s'effectue en mars et se prolonge ordinairement jusqu'en juillet, embellit, pendant tout ce temps, les serres tempérées. C'est un arbrisseau dont la tige est cylindrique, haute de six à huit pieds, divisée en rameaux glabres ou très-légèrement pubescents. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, grandes, ovales-lancéolées, aiguës, légèrement et inégalement dentées en leurs bords. Ses fleurs sont grandes, d'un beau rouge, portées sur des pédoncules grêles, de la longueur des corolles ou à peu près, solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures, et munies, à leur base, de deux bractées linéaires. Chaque fleur en particulier est composée, 1^o d'un calice à cinq divisions profondes, linéaires-lancéolées, denticulées en leurs bords, très-ouvertes; d'une corolle tubulée, longue de dix-huit lignes à deux pouces, partagée en son limbe en deux lèvres, dont la supérieure, un peu plus grande, est bifide, l'inférieure est divisée en trois dents courtes, aiguës et rapprochées les unes des autres; 2^o de cinq étamines ayant leurs filaments insérés à la base de la corolle, distincts seulement en cette partie, ensuite réunis en un tube cylindrique, portant à leur sommet des anthères velues, également réunies entre elles, et saillantes hors de la corolle; 3^o d'un ovaire inférieur, surmonté d'un style de la même longueur que les étamines, et terminé par un stigmat à deux lames, en-

touré à sa base par un anneau de poils. Le fruit est une capsule globuleuse, couronnée par le calice, divisée intérieurement en deux loges contenant chacune plusieurs graines. On a d'abord cultivé la Lobélie Surinamoise en serre chaude, mais dès qu'on s'est aperçu qu'elle pouvait se passer de la chaleur de la tannée, on a cherché à l'amener insensiblement à végéter sous une température moins élevée, et enfin elle s'est parfaitement accoutumée dans la serre tempérée où elle peut, dans nos climats, passer toute la saison rigoureuse. Néanmoins si l'on veut jouir de ses fleurs dès le commencement de janvier, il faut absolument la laisser constamment dans la serre chaude. Ses graines mûrissent rarement, c'est pourquoi on se contente de la propager par le moyen des marcottes, et surtout par celui des boutures étouffées, qui réussit plus promptement.

LOBÉLIE DE BRANDT. *Lobelia Brandtii*, Nois. Quoique les Canaries, ce petit archipel, ait été souvent visité par les botanistes, il paraît néanmoins certain que cette jolie plante qui en est originaire, soit restée complètement ignorée jusqu'en 1815, époque où l'horticulteur Noisette la produisit en Europe, et l'y publia sous le nom de *Brandt*, à la mémoire duquel il la dédia. Ainsi le seul nom de cette plante en rappelle deux bien chers aux sciences naturelles et chimiques : celui de Lobel, dont les travaux contribuèrent à l'illustration du 16^e siècle, et celui de Brandt, qui, cent ans après, à Hambourg, en cherchant la Pierre philosophale, découvrit la substance la plus extraordinaire par ses propriétés : le Phosphore, dont l'histoire et la nature exercent encore la sagacité des physiciens et des chimistes. Les racines de la Lobélie de Brandt sont fibreuses, vivaces; elles produisent des tiges simples, droites, parfaitement glabres, ainsi que toute la plante; hautes de deux à trois pieds, garnies, dans toute leur longueur, de feuilles nombreuses, linéaires-lancéolées, aiguës, dentées en scie, longues de cinq à six pouces et même plus, larges seulement de cinq à six lignes. Les fleurs, d'un rouge éclatant, ont dix-huit à vingt lignes; elles sont solitaires dans les aisselles des feuilles supérieures, portées sur des pédoncules deux fois plus courts que ces dernières, et chargés, dans leur partie moyenne, de deux petites bractées lancéolées-linéaires, presque opposées. Le calice est monophylle, adhérent inférieurement avec l'ovaire, découpé supérieurement en cinq dents étroites, acérées, beaucoup plus courtes que la corolle. Celle-ci est monopétale, irrégulière, tubulée, fendue longitudinalement en sa face supérieure, partagée presque jusqu'à moitié en cinq découpures linéaires, toutes tournées du même côté, et formant une seule lèvre inférieure. Les cinq étamines ont leurs filaments dilatés, terminés par des anthères oblongues, grisâtres, surmontées d'un petit faisceau de poils, et connées en une sorte de gaine cylindrique, qui embrasse la partie supérieure du style.

LOBÉLIE CARDINALE. *Lobelia cardinalis*, L. Cette espèce, qui est originaire de la Virginie, est herbacée et vivace. Sa tige, qui est simple, s'élève à une hauteur de deux à trois pieds et porte des feuilles ovales-lancéolées, aiguës et sessiles. Ses fleurs, qui sont grandes et d'une belle couleur écarlate, forment à la partie

supérieure de la tige un épi de huit à douze pouces de longueur. Cette belle espèce est aujourd'hui fort commune dans les jardins. Elle peut passer l'hiver en pleine terre, en ayant soin de la couvrir; néanmoins il est plus prudent de la rentrer dans l'orangerie. Il faut, pour cette espèce, une terre franche et légère. On la multiplie facilement de graines, de boutures au printemps ou d'éclats en automne.

LOBÉLIE ÉCLATANTE. *Lobelia fulgens*, Bonpl., Pl. Nav. et Malm., t. VII. Cette espèce, l'une des plus belles de ce genre, a été trouvée près de Valladolid, au Mexique, par Humboldt et Bonpland. Sa tige est simple, dressée, cylindrique, purpurecente et un peu velue; ses feuilles sessiles, lancéolées, aiguës, irrégulièrement dentées et légèrement velues; ses fleurs grandes, disposées en un long épi et d'un rouge pourpré le plus intense. La Lobélie éclatante est aujourd'hui assez commune; elle doit être rentrée en orangerie pendant l'hiver.

LOBÉLIE A LONGUES FLEURS. *Lobelia longiflora*, L., Jacq., *Hort. Vind.*, t. 27. Cette espèce est annuelle et croît dans presque toutes les Antilles. Sa tige est rameuse, haute d'environ un pied, velue et un peu rude; ses feuilles sont lancéolées, velues à leur face inférieure, profondément et irrégulièrement dentées. Les fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles, sont blanches. Leur tube, long de trois à quatre pouces, se termine par un limbe ouvert, à cinq divisions inégales. La Lobélie à longues fleurs, que l'on cultive quelquefois dans les serres, est extrêmement vénéneuse. Son suc est très-âcre et caustique.

LOBÉLIE TUPA. *Lobelia Tupa*, L. Originaire de la côte occidentale de l'Amérique méridionale, cette espèce a sa tige dressée, haute de cinq à six pieds, rameuse, portant des feuilles sessiles et un peu découronnées, ovales-lancéolées, aiguës, légèrement cotonneuses et blanchâtres. Ses fleurs, qui forment un long épi terminal, sont d'un rouge vif, longues d'environ deux pouces. Cette espèce est l'une des plus vénéneuses du genre. Toutes ses parties sont remplies d'un suc blanc et laiteux, d'une extrême âcreté. Son odeur seule, suivant plusieurs voyageurs, suffit pour provoquer le vomissement.

LOBÉLIE SYPHILITIQUE. *Lobelia siphilitica*, L., Rich., Bot. Méd., 1, p. 246. Originaire des forêts de l'Amérique septentrionale, cette Lobélie présente une tige herbacée, simple, droite, haute d'environ deux pieds, anguleuse, velue, surtout inférieurement; ses feuilles sont alternes, sessiles, rapprochées, lancéolées, aiguës, légèrement pubescentes, irrégulièrement dentées, et un peu sinuées sur les bords. Ses fleurs, violacées et solitaires à l'aisselle des feuilles, forment à la partie supérieure de la tige un épi très-allongé, entrecoupé de feuilles. Toute la plante est lactescente et répand une odeur un peu vireuse, lorsqu'on la froisse entre les doigts. Sa racine, qui se compose d'une touffe de fibres grêles et blanchâtres, a une saveur âcre, que l'on a comparée à celle du Tabac. Elle a été analysée par Boissel (*Bull. Pharm.*, décemb. 1824) qui y a trouvé : 1^o une matière grasse, de consistance butyreuse; 2^o du sucre incristallisable et infermentescible; 3^o une ma-

tière mucilagineuse; 4° du malate acide de Chaux; 5° du malate de Potasse; 6° des traces d'une matière amère, très-facilement altérable; 7° des muriate et sulfate de Potasse, etc., et du ligneux. Donnée à faible dose, la décoction de cette racine excite la transpiration eutanée; à dose un peu plus élevée, elle augmente les déjections alvines, et enfin agit quelquefois comme émétique, si elle est plus concentrée. Cependant, d'après Boissel, son extrait qu'il a fait prendre à plusieurs animaux n'a jamais provoqué le vomissement. Cette racine, chez les médecins de l'Amérique septentrionale, joint d'une très-grande réputation dans le traitement de la syphilis, et ils l'administrent quelquefois seule, d'autres fois en lui associant l'usage du mercure. Les Canadiens l'employaient depuis longtemps et en faisaient un secret que le docteur Johnson parvint à leur arracher. Il le communiqua au voyageur Kalm, qui le fit connaître en Europe, vers l'année 1756. Mais on l'y emploie très-peu, malgré les essais tentés il y a une cinquantaine d'années par Dupau qui dit avoir constaté son efficacité dans un grand nombre de cas. Le *Lobelia urens*, L., qui croit aux environs de Paris, possède à peu près les mêmes propriétés; mais on n'en fait pas usage.

LOBES OPTIQUES. ZOOLOG. Lorsqu'on soulève les Lobes postérieurs du cerveau, on voit, entre cet organe et le cervelet, quatre petites éminences arrondies, placées par paires, de chaque côté de la ligne médiane; elles s'élèvent sur la face supérieure des prolongements médullaires, qui se portent du cerveau à la moelle épinière, et constituent ce que les anatomistes appellent les Lobes optiques ou tubercules quadrijumeaux.

LOBIER. BOT. Paulet donne ce nom à un Bolet subéreux, qu'il décrit comme nouveau, dans son genre *Xylometron*.

LOBIOLES. BOT. (*Lichens*.) On nomme ainsi les subdivisions du thalle en petites pièces ou lanières dont la forme imite celle des feuilles.

LOBIPÈDE. *Lobipes*. OIS. Genre de l'ordre des Gralles, établi par Cuvier (Règne Anim.) dans la famille désignée sous le même nom; ce genre a été formé aux dépens du genre *Tringa* de Linné, pour une espèce qui participe à toutes les habitudes des Chevaliers. Caractères: bec médiocre, grêle, arrondi, terminé en pointe mince et grêle; mandibule supérieure légèrement arquée; narines basales, linéaires; tarsi allongés, un peu comprimés; ailes allongées; queue courte; pouce petit; corps grêle.

LOBIPÈDE HYPERBORE OU DU NORD. *Lobipes hyperboreus*, *Phalaropus hyperboreus*, Lath., Temm.; *Phalaropus Williamsii*, Hawordt; *Tringa hyperborea*, Lin. Phalarope de Sibérie, Buff., Pl. enlum., 766. Parties supérieures noires, avec les plumes scapulaires et celles du dos largement bordées de roux; tectrices subalaires terminées de blanc; sommet de la tête, nuque, joues, trait postérieur de l'œil et côtés de la poitrine d'un cendré noirâtre; rectrices latérales cendrées, bordées de blanc, les deux intermédiaires noires; côtés et devant du cou d'un roux vif; gorge, milieu de la poitrine et parties inférieures d'un blanc pur; flancs largement tachetés de cendré; bec noir; iris brun; pieds

verdâtres. Taille, six pouces dix lignes. Les jeunes, avant la mue, ont les plumes des parties supérieures noirâtres, largement bordées de roux; les rémiges et les tectrices alaires noirâtres, bordées et terminées de blanchâtre; les deux rectrices intermédiaires d'un cendré foncé; le sommet de la tête, l'occiput, la nuque, et la tache derrière les yeux d'un cendré noirâtre; le front, la gorge, le devant du cou et de la poitrine, les parties inférieures, d'un blanc pur; les côtés de la poitrine et les flancs variés de cendré; les côtés du cou jaunâtres; le tarse jaune intérieure et verdâtre à l'extérieur. C'est alors le *Phalaropus fuscus* de Latham, le *Tringa fusca* de Gmelin, le *Tringa lobata* de Brunn. On le trouve dans le nord des deux continents.

LOBIPÈDES. OIS. Dans son *Prodromus systematis Mammalium et Avium*, Illiger forme sous le nom de *Lobipedes*, une famille de son ordre des Gralles, dans laquelle il comprend les genres *Fulica*, *Podoa* et *Phalaropus*. V. ces mots.

LOBODÈRE. *Loboderes*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhyngophores, établi par Schoonherr, pour quelques insectes nouveaux du Brésil, chez lesquels il a reconnu pour caractères distinctifs: des antennes bréviuscules, fortes, insérées près du milieu de la trompe, eoudées et composées de douze articles: le premier comprimé et dilaté intérieurement, le deuxième obconique, les six suivants ou subperfoliés ou subturbinés et grossissant insensiblement jusqu'à la massue formée des quatre derniers articles, et grande, ovale, comprimée; trompe assez longue, forte, convexe en dessus, comprimée latéralement à sa base et canaliculée en dessous; yeux latéraux, ovales, déprimés et grands; corselet oblong, subconique, lobé dans son milieu postérieur; écusson triangulaire et pointu; élytres médiocrement convexes, oblongues et arrondies au bout; pieds courts et forts.

LOBODÈRE. *Lobæderus*. INS. Coléoptères pentamères; cet autre genre d'insectes dont une trop grande similitude de nom avec le précédent peut rendre l'adoption douteuse, a été proposé par Guérin, dans la famille des Serricornes, tribu des Élatérides, avec les caractères suivants: antennes moniliformes, insérées sous la saillie du chaperon, composées de onze articles, dont le premier est le plus grand, et le dernier le plus petit, ovoïde; labre très-petit, caché par la saillie du chaperon; mandibules fortes, crochues, ayant une petite dent sous la pointe; mâchoires très-velues, terminées par un lobe membraneux et formant un peu la pointe intérieurement; palpes maxillaires courtes, de quatre articles: le premier très-petit, le deuxième le plus grand, le troisième aussi long que le premier, plus étroit, et le dernier de la même longueur, élargi au bout et tronqué obliquement pour former la figure d'une hache; lèvres inférieures transverse; palpes labiales courtes, de trois articles, dont le premier petit, le deuxième trois fois plus long, et le troisième aussi grand que les précédents réunis, un peu élargi et tronqué; menton très-avané, éclatant presque entièrement la houche; tarsi composés de cinq articles cylindriques; corselet ayant un lobe corné, courbé en

dehors et arrondi au bout, sous chaque angle postérieur. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre; elle a reçu le nom de *Lobæderus monilicornis*, G. Elle est originaire du Brésil.

LOBOITE. ΜΙΝ. Cette substance pierreuse, regardée d'abord comme une espèce particulière, n'est qu'une variété d'Idocrase, voisine de l'Égeran. On la trouve à Frugard, en Uplande, non loin des mines de Danne-mora. Elle est composée, d'après Berzélius, de Silice, 57; Alumine, 17,50; Chaux, 57,65; Magnésie, 2,50; Fer oxidé, 5,55.

LOBOPHYLLIE. *Lobophyllia*. POLYP. Genre de la section des Polypiers lamellifères, institué par De Blainville dans la section des Polypiers entièrement pierreux et non flexibles, avec les caractères suivants: animaux actiniformes, pourvus d'une grande quantité de tentacules cylindriques, sortant de loges coniques, subcirculaires ou sinueuses, à lamelles tranchantes, composant un polypier calcaire, turbiné, fixe, strié longitudinalement à l'extérieur, très-lacuneux à l'intérieur. Ce nouveau genre a été formé aux dépens des Caryophyllies qui ont de gros et longs tentacules.

LOBOPHYLLIE ANGULEUSE. *Lobophyllia angulosa*, De Blainv.; *Caryophyllia angulosa*, Lam., An. s. vert. II, p. 229, n° 15. La partie calcaire de ce polypier forme des masses assez considérables, planes ou légèrement sphériques, peu élevées, dont les branches, unies par leur base et striées à l'extérieur, ont un ou deux pouces de longueur; les étoiles en sont un peu évasées, à lamelles profondes, inégales, lisses et arrondies; elles laissent au fond du cône un espace vide, ovulaire ou comprimé, selon leur forme, dans lequel se loge la bouche du Polype. Celui-ci a sa forme traduite par celle des cellules qu'il déborde en descendant à quelques lignes le long de l'extérieur de la tige; il est recouvert de tentacules nombreux, qui sont d'un beau vert, tant qu'ils demeurent rapprochés, parce qu'il n'y a que leur pointe obtuse qui ait cette couleur; le reste de leur étendue est brun-verdâtre. Nouvelle-Hollande.

LOBOPHYLLIE ORANGÉE. *Lobophyllia anrea*, Quoy et Gay, Voy. de l'Astrol., Zool., t. 4, p. 195. Tubes courts, gros, cylindriques, comprimés, finement striés à l'extérieur; arêtes des cannelures denticulées; contour des étoiles irrégulier, comme déchiré, à lamelles grandes et petites alternativement, légèrement dentelées; polypier brunâtre ou participant de la couleur de l'animal; son intérieur formé de réticulations confuses. Le Polype est profondément enfoncé dans sa cellule; sa bouche est ovulaire et entourée de tentacules fort petits. Ces parties sont d'un orangé plus intense autour de l'orifice buccal; ses ovaires sont jaunâtres. Taille, six lignes. Du port Jackson.

LOBORHYNQUE. *Loborhynchus*. INS. Coléoptères tétramères. Ce genre de la famille des Rhynchophores, qu'a publié Germar, est le même que celui précédemment proposé par Schoenherr, sous le nom de *Otiobrhynchus*. V. OTIORHYNQUE.

LOBOSTÉMON. *Lobostemon*. BOT. Genre de la famille des Asperifoliées, établi par Lehman qui lui assigne pour caractères: calice à cinq divisions; corolle hypogyne, infundibulaire, avec cinq appendices lan-

céolés, dressés dans autant de cavités situées à l'orifice du tube; limbe à cinq divisions étalés, un peu dressées; cinq étamines exsertes, s'élevant du dos des appendices corollaires; anthères subglobuleuses; ovaire à quatre lobes; style filiforme; stigmaté simple. Le fruit consiste en quatre noix distinctes, turbinées, attachées au réceptacle par leur base imperforée. Ce genre ne présente encore qu'une seule espèce; c'est un petit arbrisseau rameux, à feuilles éparses, elliptico-lancéolées, obtuses, glabres en dessus, calleuses en dessous; les fleurs sont réunies en épis terminaux et accompagnées de bractées. Cet arbuste se trouve au cap de Bonne-Espérance.

LOBOTE. *Lobotus*. POIS. Genre d'Acanthoptérygiens créé par Cuvier, dans la famille des Sciénoides, pour une espèce d'*Holocentrus*, et quelques autres nouvelles; il lui donne pour caractères: museau court; mâchoire inférieure proéminente; corps élevé; dorsale et anale allongeant leur angle postérieur de sorte qu'avec la caudale arrondie, il semble que le corps se termine en trois lobes; quatre groupes de très-petits points se voient vers le bout de la mâchoire.

LOBOTE DE SURINAM. *Lobotus Surinamensis*, Cuv.; *Holocentrus Surinamensis*, Bl. Écailles variées de jaune, de brun et de violet; une bande brune, transversale et figurée en portion de cercle sur la caudale. Taille de la Perche d'Europe. Ce Poisson est bon à manger.

LOBULAIRE. *Lobularia*. POLYP. Genre de l'ordre des Alcyonées, dans la division des Polypiers sarcoïdes, formé aux dépens des Alcyons de Linné, ainsi caractérisé: corps commun, charnu, élevé sur sa base, rarement soutenu par une tige courte, simple, ou munie de lobes variés; surface garnie de Polypes épars; Polypes entièrement rétractiles, ayant huit cannelures au dehors et huit tentacules pectinés. Il a été établi par Savigny, et ne renferme encore que trois espèces qui vivent dans les mers de l'Europe. Les animaux habitant ces masses polypeuses, ont été observés et décrits par plusieurs auteurs; Lamouroux a donné une description détaillée, avec figures, de celui du *Lobularia digitata* (*Alcyonium lobatum*), dans son Histoire des Polypiers, p. 528 et suivantes. Les figures données par Ellis, Spix et Lamouroux, ne se ressemblent guère; néanmoins ces différences ne peuvent être rapportées à aucune inexactitude; elles dépendent de l'état du Polype, à l'instant où il a été dessiné. Ainsi, par exemple, la figure de l'animal du *Lobularia digitata*, donnée par le dessinateur Spix, et copiée par Lamouroux, pl. 14, fig. 1, A, représente le Polype déjà mort depuis quelque temps, mais nullement desséché et encore saillant hors de sa cellule; ses tentacules sont contractés, on ne peut plus les dérouler sans dilacération. Les Polypes des Lobulaires sont placés à la surface du corps charnu qui les soutient; ils sont très-nombreux, entassés sans ordre, et logés dans des cellules à ouverture crénelée, profondes de quelques lignes; elles communiquent, par leur fond, avec des canaux longitudinaux plus étroits, qui parcourent toute la longueur du Polypier. Le corps du Polype est renfermé dans un sac membraneux, fortifié à l'extérieur par huit bande-

lattes filiformes, longitudinales, fixées, d'une part, au bord de la cellule, et de l'autre à la base des tentacules. Par sa contraction, le sac peut faire saillir au dehors le corps du Polype dont l'extrémité antérieure est munie de huit tentacules couverts, sur une de leurs faces, de papilles mobiles. Au milieu des tentacules se trouve la bouche, petite ouverture arrondie, entourée d'appendices très-irritables. Toute cette partie supérieure de l'animal est fixée à un corps cylindrique beaucoup plus petit, se terminant en arrière par huit filaments tortueux, intestiformes, dont l'extrémité paraît libre et flottante dans le fluide qui remplit le sac. Les mouvements de ces Polypes sont lents; les œufs sont gros, sphériques et rougeâtres lors de leur maturité. Il paraît que c'est à tort que Lamarek pense que le corps molasse qui supporte les Polypes des Lobulaires, ne doit pas être considéré comme un Polypier. Son tissu a le plus grand rapport avec l'écorce des Gorgones. Comme cette écorce, il est formé d'une substance gélatineuse empâtant une infinité de petits grains calcaires; si l'on place dans l'Acide nitrique affaibli un fragment de Lobulaire digitée, frais ou desséché, il se produit une effervescence assez vive, et bientôt la portion gélatineuse, plus considérable que la portion calcaire, reste à nu. L'ouverture des cellules est crénelée ou étoilée comme celle de plusieurs Gorgones; mais au lieu d'un axe corné, la partie centrale des Lobulaires est composée de canaux irréguliers, longitudinaux, dont les parois sont formées d'une substance semblable à celle de l'extérieur du Polypier; elle contient néanmoins une plus petite quantité de granulations calcaires; dans l'état vivant, ces tubes sont remplis d'un liquide transparent. En outre les Polypes des Lobulaires ont les plus grands rapports de forme et d'organisation avec ceux des Gorgones; et la masse qui les soutient est, comme l'écorce et l'axe de ces dernières, le résultat évident du travail des Polypes. Le genre Lobulaire comprend les *Lobularia digitata*, *conoidea* et *palmata*.

LOBULAIRE. *Lobularia*. BOT. Ce genre, établi par Desvaux (Journ. de Botanique, 5, p. 172), n'est autre que celui nommé précédemment *Koniga* par Adanson. V. KONIGE.

LOBULE. *Lobulus*. BOT. Dans les embryons à deux cotylédons inégaux, le professeur Mirbel appelle *Lobule* le cotylédon le plus petit et qui semble à l'état rudimentaire. L'embryon de la Macre (*Trapa natans*, L.) offre l'exemple le plus marqué dans l'inégalité des deux cotylédons.

LOCELLE. *Locellus*. BOT. Richard nomme ainsi la cavité partielle de chacune des loges de l'anthère, dans les plantes de la famille des Orchidées.

LOCHE. MOLL. Nom vulgaire des Limaees et des Arions. V. ces mots.

LOCHE-FRANCHE. POIS. Nom vulgaire du Cobitite Franc. V. ce mot.

LOCHE-DE-MER. POIS. C'est ainsi que le Gobie Aphyse est communément appelé par les pêcheurs.

LOCHERIA. BOT. Synonyme de Sigesbeekie. V. ce mot.

LOCHES. POIS. Nom générique français adopté par Cuvier pour le genre Cobitite. V. ce mot.

LOCHMIADE. *Lochmiās*. OIS. Genre nouveau, proposé par Swainson dans l'ordre des Anisodactyles, pour un Oiseau que cet ornithologiste a caractérisé de la manière suivante : bec médiocre, grêle, comprimé, un peu recourbé, entier; ailes courtes, arrondies; première rémige courte, les troisième, quatrième et cinquième presque égales et très-longues; queue médiocre, large, arrondie, débile; tarsi grêles, élevés, à squamelles antérieures peu nombreuses, petites, celles du paratarse plus multipliées; pouce plus court que le doigt du milieu, à ongle recourbé. Du Brésil.

LOCHNÈRE. *Lochnera*. BOT. Genre de la famille des Apocynées, établi par Reichenbach, aux dépens du genre *Vinca* de Linné. Caractères : calice quinquéfide; corolle hypogyne, hypocratériforme, contractée à l'orifice où l'on aperçoit une petite membrane annulaire et ciliée; les cinq découpures du limbe sont obliques; cinq étamines incluses, insérées à l'extrémité de l'orifice du tube de la corolle; leurs filaments sont très-courts et filiformes; leurs anthères, simples au sommet, sont penchées vers le stigmate; deux ovaires contenant plusieurs ovules fixés à la suture ventrale; style filiforme, dilaté supérieurement en une sorte de disque sous lequel est une petite gaine membraneuse; stigmate à cinq angles obtus; deux glandules hypogynes, lancéolées, alternes et égales avec les ovaires. Le fruit consiste en des follicules cylindriques renfermant plusieurs semences subcylindriques, tronquées de chaque côté, avec un ombilic ventral.

LOCHNÈRE ROSE. *Lochnera rosea*, Reich.; *Vinca rosea*, L. C'est un arbrisseau à tiges droites, branchues, avec l'extrémité des rameaux ordinairement veinée; feuilles opposées, pétiolées, lancéolées ou ovales, munies de quelques poils rares et de veines blanchâtres, avec le sommet obtus, mucroné dans le milieu et quelquefois aigu; stipules petites; fleurs axillaires, naissant ordinairement deux à deux, sessiles, d'un rose tendre, quelquefois blanchâtres ou variées des deux couleurs. Quoique cette plante passe pour être originaire des Indes, on l'a aussi observée en Amérique, sous les tropiques. Les jardiniers la connaissent vulgairement sous le nom de pervenche de Madagascar.

LOCHNERIA. BOT. Ce nom générique a été imposé par Scopoli au *Perim-Kara* de Rhéede (*Hort. Malab.* 4, tab. 24) qui est maintenant une espèce du genre *Elæocarpus*.

LOCHOGOMPHE. *Lochogomphus*. ZOOL. Épithète donnée aux Infusoires rotifères, dont chacune des mâchoires a la forme d'un étrier sur lequel sont étendues plus de deux dents, qui y tiennent à la fois par la base et par le sommet.

LOCKHARTIE. *Lockhartia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par Hooker et dédié à D. Lockhart, de l'île de la Trinité, et à qui l'on est redevable de l'espèce formant le type du genre que, grâce à ses soins, on cultive maintenant dans les serres d'Europe. Caractères : labelle supérieure, trilobé, tuberculé, sans éperon; deux pétales étalés et inclinés de chaque côté; gynostème ailé, dont l'extrémité recouvre l'anthère qui est operculaire, et renferme deux masses polliniques de consistance et

d'apparence de cire. Une seule espèce, *Lochhartia elegans* (Bot. Mag., 2705), constitue jusqu'à présent le genre; c'est une petite plante parasite, à feuilles amplexicaules et imbriquées en manière d'épi, du milieu desquelles sort la tige ou le pédoncule florifère. Il se pourrait que cette plante fût simplement une espèce du genre *Fernandezia*, de Ruiz et Pavon.

LOCOMOTION. zool. Cest mot présente, en physiologie, un sens assez étendu; il signifie non-seulement la faculté que possèdent les animaux de se transporter d'un lieu dans un autre, mais encore la fonction en vertu de laquelle ils meuvent, sous la dépendance de leur volonté, ou leur corps en totalité, ou simplement quelques-unes de leurs parties. La Locomotion est en quelque sorte le complément de la sensibilité dans le règne animal, puisque c'est par le moyen de leur faculté locomotrice que les animaux peuvent exécuter les différents mouvements qui doivent concourir à leur conservation. La Locomotion s'exécute au moyen d'organes dont l'ensemble constitue l'appareil locomoteur. Cet appareil se compose des organes actifs et des organes passifs du mouvement. Les premiers sont l'*encéphale* où réside la volition ou la volonté d'exécuter tel ou tel mouvement, les *nerfs* qui la transmettent aux *muscles* qui l'exécutent sous leur influence. Les *os* ou parties dures qui prêtent un point d'appui aux muscles et favorisent ainsi les mouvements, en sont les organes passifs. La Locomotion considérée dans son sens le plus étendu, c'est-à-dire comme signifiant la faculté qu'ont les animaux de pouvoir à volonté se transporter d'un lieu dans un autre, ne s'exécute pas de la même manière dans la série des animaux. Ainsi l'Homme, les Quadrupèdes, certains Reptiles et Insectes *marchent*; les Oiseaux, les Chauves-Souris et un grand nombre d'*Insectes volent*; les Poissons *nagent*; les Ophidiens et les Vers *rampent*, etc., etc. Ces différents modes de Locomotion seront traités aux mots MARECHE, PROGRESSION, NATATION, REPTATION et VOL.

LOCULAIRE. *Locularis.* bot. On dit d'une anthère ou d'un fruit qu'ils sont Loculaires quand ils offrent dans leur intérieur une ou plusieurs cavités appelées *loges*. Le nombre des loges est indiqué par les mots *uni*, *bi*, *tri*, etc., qui précèdent celui de *Loculaire*.

LOCULAMENTEUX, LOCULÉ. *Loculamentosus, Loculatus.* bot. Organe divisé intérieurement en plusieurs cavités ou loges, par des cloisons transversales.

LOCULAR. bot. Espèce du genre Froment. *V.* ce mot.

LOCULE. *Locula.* bot. On appelle ainsi des corps tubuleux de diverses formes, interposés ou emboîtés, distincts ou séparés par des cloisons, qu'admet dans sa texture, un tissu membraneux ou gélatineux, offert par la fronde de certaines Hydrophytes.

LOCULICIDE. *Loculicidus.* bot. On qualifie ainsi la déhiscence qui s'effectue par le milieu des loges d'un péricarpe, le long de la nervure dorsale ou ligne moyenne du dos du carpelle. C'est un des six modes de déhiscence de quelques-uns des fruits multicarpellaires, où les deux faces rentrantes des carpelles sont tellement soudées ensemble, qu'elles ne peuvent plus se séparer.

LOCUSTA. ins. Synonyme de Sautrelle. *V.* ce mot. Les anciens donnaient aussi ce nom à quelques Crustacés du genre Palæmon. *V.* ce mot.

LOCUSTAIRES. *Locustariæ.* ins. Famille de l'ordre des Orthoptères sauteurs, établie par Latreille et ayant pour caractères : antennes sétacées; tarsi à quatre articles; élytres et ailes en toit; pattes postérieures propres au saut. Cette famille renferme la division des *Gryllus Tettigonia* de Linné. La division des *Gryllus Locusta* appartient au genre Criquet proprement dit. Latreille, dans ses ouvrages antérieurs, ne rangeait dans cette famille que le genre des Sautrelles (*Locusta*); il l'a subdivisé depuis (Fam. nat. du Règne Anim.), et à présent la famille des Locustaires renferme cinq genres rangés dans les trois divisions suivantes :

A. Des élytres et des ailes ordinaires dans les deux sexes.

Les genres : SAUTRELLE, CONOCÉPHALE, PENNICORNE.

B. Mâles ailés, femelles aptères ou n'ayant que des élytres très-courtes.

Le genre : ANISOPTÈRE.

C. Les deux sexes presque aptères, n'offrant au plus que des élytres très-courtes, en forme d'écailles arrondies et voûtées.

Le genre : ÉPHEPIGÈRE. *V.* tous ces mots.

LOCUSTE. *Locusta.* bot. Quelques agrostographes appellent ainsi l'assemblage de fleurs réunies dans une lépicène et que l'on désigne plus généralement sous le nom d'Épillet. *V.* ÉPILLET.

LOCUSTELLE. ois. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot.

LODALITHE. min. (Sévergin, Mém. de l'Acad. imp. des Sc. de Pétersbourg, t. 1, p. 558.) Ce n'est, suivant Léonhard, qu'une variété de Feldspatli.

LODDE. *Mallotus.* pois. Cuvier a établi sous ce nom, un genre de Malacoptérygiens abdominaux, famille des Salmones, auquel il donne pour caractères : houe grandement fendue; des dents en velours raz aux mâchoires, au palais et à la langue; huit rayons aux ouïes; corps allongé, couvert de petites écailles; la première dorsale et les ventrales plus en arrière que le milieu; les pectorales larges, rondes, se touchant presque en dessous.

LODDE DU GROENLAND. *Mallotus Groenlandicus*, Cuv.; *Salmo Groenlandicus*, Bl.; *Clupea villosa*, Gm. Il est couvert d'écailles d'un gris argenté; pendant tout le temps du frai, le mâle a, le long des flancs, une large bande dont les écailles sont allongées, étroites et relevées de manière à offrir l'apparence de poils. Il se trouve dans les mers du nord de l'Amérique, où on l'emploie comme appât à la pêche de la Morue.

LODDIGÉSIE. *Loddigesia.* bot. Genre de la famille des Légumineuses et de la Monadelphie Décandrie, L., caractérisé ainsi qu'il suit : calice un peu renflé, à cinq dents aiguës; corolle dont l'étendard est de plusieurs fois moins long que les ailes et la carène; dix étamines toutes réunies par leurs filets; ovaire oblong, comprimé, à deux ou quatre ovules. Ce genre fait partie des Génistées ou de la première section de la tribu des Lotées, du système de De Candolle. Il est placé non loin des *Crotalaria*, avec lequel il offre de grands rap-

ports. Ce genre a été dédié par Sims, auteur du *Botanical Magazine* de Curtis, à Conrad Loddiges, auteur du *Botanical Cabinet* et l'un des plus riches et des plus savants horticulteurs de Londres. Il ne renferme encore qu'une seule espèce. Elle a été apportée en 1802, du cap de Bonne-Espérance d'où elle est originaire, par G. Hilbert.

LODDIGÉSIE A FEUILLES D'OXALIS. *Loddigesia Oxalidifolia*, Sims, Bot. Magaz. 965. C'est un arbuste dont la tige, haute de deux pieds ou environ, se divise en rameaux grêles, étalés, garnis de feuilles nombreuses, alternes, pétiolées, composées de trois petites folioles ovales, glabres, mucronées à leur sommet, quelquefois échanquées, très-brièvement pédiculées, et réunies sur un pétiole commun, muni à sa base de deux petites stipules subulées. Les fleurs sont purpurines, pédonculées, accompagnées chacune de deux ou trois bractées subulées, et rapprochées six à huit ensemble, au sommet des rameaux, en une grappe courte, presque disposée en tête. Le calice est monophylle, court, un peu renflé, à cinq dents inégales, dont les deux supérieures plus courtes et plus rapprochées entre elles. La corolle est papilionacée, à étendard ovale, horizontal, deux fois plus court que les ailes qui sont oblongues, ouvertes; la carène, un peu plus courte que les ailes, est à son extrémité d'un pourpre plus foncé que le reste de la fleur, et formée de deux pétales connivents. Les dix étamines ont leurs filaments réunis dans les trois quarts de leur longueur en une sorte de gaine qui entoure le style; ces filaments sont libres et un peu arqués dans leur partie supérieure, ils se terminent par des anthères ovales et jaunes. L'ovaire est supérieur, allongé, comprimé, surmonté d'un style subulé, recourbé en haut, terminé par un très-petit stigmate en tête: cet ovaire contient six à sept ovules. On cultive en pot la Loddigésie à feuilles d'Oxalide, afin de pouvoir facilement la réfugier dans l'orangerie ou dans la serre tempérée, aux approches de l'hiver. On lui donne ordinairement pour sol, le terreau de bruyère pur, que l'on a soin d'entretenir suffisamment humecté. On la propage, soit par le semis de ses graines, soit par des boutures.

LODICULARIA. BOT. Palisot de Beauvois, dans son *Agrostographie*, a établi sous ce nom un genre particulier pour le *Rottboella fasciculata* de Desfontaines, qui ne diffère des autres espèces du genre *Rottboella* que par la longueur et la forme des paléoles de la glumelle. Ce caractère ne paraît pas suffisant pour l'établissement d'un genre. V. *ROTTBOELLA*.

LODICULE. *Lodicule*. BOT. Palisot de Beauvois appelle ainsi les deux petites écailles les plus intérieures des fleurs dans les Graminées, et que le professeur Richard avait nommées antérieurement Glumelle. V. ce mot.

LODOICÉE. *Lodoicea*. BOT. Il n'est personne qui ne connaisse ces énormes fruits, souvent d'une forme si bizarre, et que l'on nomme vulgairement *Cocos des Maldives*. Pendant longtemps on n'a su à quel arbre ils appartenaient, ni même quelle était au juste leur patrie, puisqu'on les croyait généralement originaires des îles Maldives; mais Commerson et surtout Labillardière ont donné des renseignements certains à cet égard, en publiant que l'arbre qui les produit croît naturellement dans les îles Sechelles, sur le rivage de la mer, et que leurs fruits, souvent transportés à d'énormes distances par les flots, viennent aborder sur des rivages lointains. C'est ainsi que l'on a cru que les Maldives étaient leur lieu natal; on en a vu même arriver sur des points encore plus éloignés de leur véritable patrie. Commerson, dans ses manuscrits, en avait formé un genre sous le nom de *Lodoicea*; ce genre a été adopté par Labillardière (Ann. Mus. Par. 9, p. 140) qui en a fait connaître le caractère avec détail.

LODOICÉE DES SEHELLES. *Lodoicea Sechellarum*, Labill., loc. cit., t. 15. C'est un Palmier dont le stipe droit et cylindrique peut acquérir une hauteur de quarante pieds et au delà. Il est marqué d'empreintes formées par les feuilles qui s'en détachent chaque année. Celles-ci, portées sur de longs pétioles, forment au sommet du stipe une vaste couronne composée ordinairement de quinze à vingt feuilles. Les pétioles sont longs de sept à huit pieds, élargis et membraneux à leur base; les feuilles sont ovales, subcordiformes à leur base, offrant à leur contour un grand nombre de divisions profondes et plissées en forme d'éventail. Les fleurs sont unisexuées et séparées sur deux individus distincts. Le régime de fleurs mâles se compose d'un petit nombre de chatons cylindriques, longs d'environ deux pieds et demi sur un diamètre de trois à quatre pouces. Ils se composent de larges écailles étroitement imbriquées, se divisant en dessus, vers le quart de leur largeur, en deux lames verticales, qui enveloppent presque en totalité un faisceau composé d'environ une trentaine de fleurs imbriquées. Ces fleurs sont disposées sur deux rangs, et séparées les unes des autres par une petite écaille. Chaque fleur se compose d'un calice de six sépales étroits, allongés, creusés en forme de gouttière, et de vingt-quatre à trente-six étamines attachées sur un réceptacle commun. Le régime de fleurs femelles est un peu rameux, et porte un petit nombre de fleurs sessiles; leur calice est composé de cinq à sept sépales très-larges et étroitement appliqués sur le pistil; l'ovaire presque sphérique est surmonté de trois ou quatre stigmates allongés et aigus; le fruit est une noix d'un pied et demi de long, contenant, selon Labillardière, sous une partie fibreuse, trois ou quatre noyaux qui réussissent rarement tous. Ces noyaux qui sont connus sous le nom de *Cocos des Maldives*, sont très-gros, noirs, osseux, épais, terminés à leur partie supérieure par deux ou trois lobes saillants, séparés les uns des autres par des enfoncements profonds. C'est entre ces lobes qu'on trouve une ouverture oblongue, garnie de fibres sur ses bords, et donnant issue à l'embryon, au moment de la germination. L'amande renfermée dans cette noix est dure. L'embryon est placé dans une petite cavité située à la partie supérieure de l'amande ou endosperme. Ce beau Palmier a été transporté par Sonnerat à l'île-de-France. Son amande est un aliment assez médiocre, et ses feuilles, très-consistantes, sont utilement employées pour couvrir les maisons.

LOEFLINGIE. *Læflingia*. BOT. Ce genre établi par Linné, et placé par ce naturaliste dans sa Triandrie

Monogynie, fait maintenant partie de la nouvelle famille des Paronychiées d'Auguste Saint-Hilaire. On le rangeait autrefois parmi les Caryophyllées, famille aux dépens de laquelle une partie de celle des Paronychiées a été constituée. Dans l'exposition des genres qui composent cette dernière, le professeur A.-L. de Jussieu (Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle, t. II, p. 586) impose les caractères suivants au *Læflingia* : calice divisé très-profondément en cinq divisions bidentées à la base ; corolle à cinq pétales très-petits et connivents ; trois étamines ; style unique surmonté d'un stigmate (selon Linné) ou plutôt de trois (d'après Auguste Saint-Hilaire) ; capsule uniloculaire à trois valves et polysperme. Ce genre fait partie de la première section des Paronychiées, section à laquelle Auguste Saint-Hilaire a donné le nom de Scléranthées ; mais, ainsi que le *Minuartia*, il diffère des autres genres voisins par l'existence de sa corolle et ses capsules polyspermes. Auguste Saint-Hilaire entrevoit donc la possibilité d'établir encore, au moyen de ces deux genres, un petit groupe dans la section des Scléranthées, qui rapprocherait singulièrement les familles des Paronychiées et des Caryophyllées, puisque les deux genres cités ne se distinguent de ces dernières que par leurs étamines et leurs corolles périgynes. On ne connaît que deux ou trois espèces de *Læflingies*. Celle qui doit être considérée comme type, a été nommée *Læflingia Hispanica* par Linné (*Act. Holm.*, 1758, t. I, f. 1) qui l'a dédiée au célèbre voyageur Læfling, auquel on en doit la première description. Cette plante est herbacée, et pousse du collet de sa racine, des tiges grêles, pubescentes, visqueuses, très-rameuses, longues d'un à deux décimètres, couchées et étalées sur la terre ; les feuilles sont petites, linéaires, subulées, opposées et ramassées ou fort rapprochées les unes des autres, au sommet des rameaux et de leurs divisions ; les fleurs sont petites, axillaires, sessiles et solitaires. Le *Læflingia Hispanica* croît naturellement, comme son nom spécifique l'indique, partout en Espagne et en Portugal ; on le recueille aussi en France, dans le département des Pyrénées-Orientales. Cavanilles (*Icones*, 2, p. 59, t. 148, f. 2) a donné la description et la figure d'une seconde espèce, sous le nom de *Læflingia pentandra*, qui croît aussi en Espagne, sur les bords de la Méditerranée, et qui diffère principalement de la précédente par ses étamines au nombre de cinq. Examinée de nouveau avec plus de soin, elle doit sans doute constituer un genre distinct des vraies *Læflingia*.

LOELIA. bot. Même chose que Lælie. *V.* ce mot.

LOESELIE. *Læselia*. bot. Ce genre, établi par Linné, avait été placé par ce naturaliste, ainsi que par la plupart des auteurs qui ont suivi son système, dans la Didynamie Angiospermie ; mais une connaissance plus positive de ses organes sexuels l'a fait reporter dans la Pentandrie Monogynie, par Rœmer et Schultes. La place qu'il doit occuper dans les familles naturelles, n'était pas non plus bien exactement déterminée. Jussieu l'avait rangé, d'après le caractère donné par Linné, à la fin des Convolvulacées. Gærtner en ayant décrit le fruit avec son exactitude accoutumée, l'auteur du *Genera Plantarum* reconnut ensuite (Annales du Mus.

d'Hist. nat., t. 5, p. 259) que le genre *Læselia* devait faire partie des Polémoniacées, et qu'il était extrêmement voisin de *Hoitzia*, peut-être même identique avec lui. Voici les caractères essentiels d'après Gærtner et Lamarck : calice tubuleux, à quatre ou cinq dents aiguës, droites et courtes ; corolle à cinq divisions profondes, oblongues et ciliées ; cinq étamines, dont quatre insérées sur le tube, et la cinquième, plus courte, insérée sur le milieu d'une des divisions de la corolle ; un seul style filiforme, terminé par un stigmate en massue ; capsule à trois valves s'ouvrant par le sommet, chacune portant une cloison sur son milieu, et renfermant une ou deux graines dans chaque loge.

LOESELIE CILIÉE. *Læselia ciliata*, Linné et Lamarck (Illustr., t. 527). C'est une plante herbacée, dont la tige est quadrangulaire, rameuse, garnie de feuilles opposées, ovales, un peu pointues, dentées en scie et rétrécies à la base ; les fleurs naissent sur des pédoncules axillaires, et sont accompagnées de deux sortes de bractées : les unes extérieures, imbriquées en forme de cône, opposées, ovales, arrondies, veinées, presque sessiles, et bordées de dents sétacées ; les autres intérieures, situées à la base des calices, membraneuses et ciliées. Cette plante croît près de la Vera-Cruz, dans l'Amérique méridionale.

LOGANÉES. *Loganææ*. bot. R. Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, 1, p. 455), en parlant du genre *Logania*, fait voir ses rapports avec les genres *Geniostoma*, *Anasser* de Jussieu, *Fagræa* et *Usteria*, et dit que ces divers genres doivent probablement former un ordre distinct, intermédiaire entre les Apocynées et les Rubiacées. Plus tard, dans ses Remarques générales, le même botaniste développe davantage cette idée, et ôtant tout à fait le *Logania* de la famille des Gentianées dont il l'avait d'abord rapproché, il le place plus près des Apocynées où, avec les genres *Geniostoma* de Forster dont l'*Anasser* de Jussieu est à peine distinct, *Usteria*, *Gærtnera* de Lamarck, *Pagumæa* d'Aublet et peut-être le *Fagræa*, il forme une section distincte ou une petite famille, qu'on peut appeler Loganées. Mais le botaniste anglais n'indique pas les caractères de cette nouvelle famille qui, selon lui, est destinée à combler le vide qui existe entre les Apocynées et les Rubiacées, plusieurs des plantes qui lui appartiennent étant munies de stipules.

LOGANIE. *Logania*. bot. Ce genre est le même que l'*Euosma* d'Andrews, nom qui n'a pas été généralement adopté. Robert Brown qui a établi le genre *Logania*, le plaça d'abord (*Prodr. Nov.-Holl.*) à la fin des Gentianées, à cause de quelque rapport avec les genres *Mitrasacme* et *Exacum*. Mais plus tard (*Gen. Remarks*) il le rapprocha des Apocynées où, avec quelques autres genres, il forme une section ou une petite famille qu'il nomma Loganées. *V.* ce mot. Ce genre a été ainsi caractérisé : calice à cinq divisions profondes ; corolle monopétale, subcampanulée, à gorge velue et limbe quinquépartite ; cinq étamines plus courtes que le limbe ; ovaire surmonté d'un style persistant, terminé par un stigmate ovoïde, capitulé ; capsule s'ouvrant en deux parties et offrant deux trophospermes attachés sur le milieu de chaque partie, et finissant

par devenir libres; graines attachées par le milieu de leur face inférieure. Brown décrit onze espèces de ce genre, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont de petits arbustes ou des plantes herbacées, portant des feuilles très-entières, souvent munies de stipules qui se soudent et forment une gaine interpétiole. Les fleurs sont blanches, terminales ou axillaires, tantôt solitaires, tantôt en grappes ou en corymbes.

I. ARBUSTES. CALICE OBTUS; ÉTAMINES NON SAILLANTES, INSÉRÉES VERS LE MILIEU DU TUBE.

A. *Stipules en gaine entre le pétiole et la tige.*

LOGANIE VERE.

LOGANIE A LARGES FEUILLES. *Logania latifolia*, Rob. Brown, *Nov.-Holl.*, 1, p. 455; *Exacum vaginale*, Labill., *Nov.-Holl.*, 1, p. 57, tab. 51. Cette plante a des tiges un peu ligneuses et hautes de trois à quatre pieds, les rameaux redressés, les feuilles opposées, épaisses, coriaces, ovales-aiguës, entières, rétrécies en pétiole à leur base, longues de deux ou trois pouces, réunies par une gaine courte; les fleurs disposées en une panicule terminale; les pédoncules axillaires, opposés, di ou trichotomes, munis de bractées ovales-lancéolées; les divisions ovales, finement ciliées; la corolle en soucoupe, velue en dedans; le limbe à cinq lobes à demi orbiculaires; le stigmate en massuc, à deux sillons. Le fruit est une capsule ovale-oblongue, bivalve, à deux loges; les valves, roulées en dedans, s'ouvrent à leur sommet, et contiennent plusieurs semences planes, ovales. Cette plante croît dans la terre de Van-Leuwin, à la Nouvelle-Hollande.

LOGANIE A FEUILLES GRASSES. *Logania crassifolia*, Brown, *l. c.* Ses tiges sont ligneuses, diffuses, divisées en rameaux scabres, garnis de feuilles opposés, coriaces, charnues, ovales ou un peu arrondies, mucronées au sommet; les fleurs sont disposées en corymbe. Dans le *Logania ovata*, Brown, *l. c.*, les tiges sont droites; les rameaux lisses, les feuilles ovales, presque sessiles, obtuses à leur base; les fleurs en corymbe. Mais le *Logania elliptica*, Brown, *l. c.*, a les feuilles ovales-elliptiques, un peu aiguës, à peine longues d'un pouce. Le *Logania longifolia*, Brown, *l. c.*, en diffère par ses feuilles planes, ovales, aiguës, longues d'un à deux pouces; par la gaine à la base des pétioles et tronquée; par les corymbes trichotomes; par les pédoncules glabres, et par les étamines renfermés dans la corolle.

B. *Stipules sétacées, latérales, distinctes ou nulles.*

EVOSMA.

LOGANIE A FLEURS NOMBREUSES. *Logania floribunda*, Brown, *Nov.-Holl.*, *l. c.*; *Evosma albiflora*, Andrews, *Bot. Repos.*, tab. 520. Arbrisseau dont les tiges se divisent en rameaux garnis de feuilles opposées, lisses à leurs deux faces, lancéolées, rétrécies à leurs deux extrémités, garnies de stipules latérales, sétacées. Les fleurs sont blanches, disposées en grappes axillaires, composées, plus courtes que les feuilles; les pédicelles sont pubescents. Dans le *Logania fasciculata*, Brown, *l. c.*, les feuilles sont linéaires spatulées, obtuses, planes, lisses; les tiges diffuses; les rameaux un peu rudes; les fleurs disposés en un corymbe terminal, peu garni. Le *Logania revoluta*, Brown, *l. c.*, a ses tiges droites; ses feuilles linéaires, recourbées à leurs bords, un peu

scabres en dessus; les fleurs disposées en grappes simples, axillaires, plus courtes que les feuilles; les pédicelles pubescents.

II. TIGE HERBACÉE OU LIGNEUSE. CALICE AIGU; ÉTAMINES INSÉRÉES A L'ORIFICE DE LA COROLLE, UN PEU SAILLANTES. STOMANDRA.

LOGANIE A FEUILLES DE SERPOLET. *Logania Serpyllifolia*, Brown, *Nov.-Holl.*, *l. c.* Ses tiges sont un peu ligneuses, garnies de feuilles ovales, avec des stipules entre les pétioles; les fleurs sont terminales, presque en corymbe; les calices ciliés. Le *Logania pusilla*, Brown, *l. c.*, est une petite plante herbacée, à feuilles elliptiques; à stipules triangulaires; à fleurs solitaires, axillaires. Dans le *Logania campanulata*, Brown, *l. c.*, les tiges sont herbacées; les feuilles linéaires, dépourvues de stipules; les fleurs terminales; les pédoncules et les calices pubescents.

LOGE. BOT. ZOOL. On appelle ainsi la cavité simple ou multiple que présente un ovaire ou un péricarpe, une anthère, etc., lorsqu'on les coupe transversalement: c'est dans ce sens qu'on dit ovaire à une, deux, quatre, cinq Loges, etc. Chez les Mollusques, la Loge est l'espace compris entre deux cloisons, dans les Coquilles chambrées ou polythalamies, telles que les Nautilus, les Ammonies, les Orthocères, etc.

LOGETTE. *Locus*. BOT. Nom de chacune des deux cavités auxquelles donne lieu une petite cloison très-mobile, dans chaque loge de l'anthère des Synanthérées.

LOGFIE. *Logfia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, proposé par Cassini (Bull. de la Soc. Philom., septembre 1819) qui lui a imposé les caractères suivants: involucre formé de cinq écailles sur un seul rang, égales, appliquées, munies d'une large bordure membraueuse, gibbeuses et ossifiées dans leur partie inférieure; quelques écailles rudimentaires sont situées à l'extérieur; réceptacle plan, muni de cinq paillettes situées entre les deux rangées de fleurons extérieurs; calathide ovoïde, pyramidale, pentagone, dont les fleurs du centre, au nombre de cinq, sont régulières et hermaphrodites: celles de la circonférence au nombre de dix sur deux rangées, tubuleuses et femelles; ovaires des fleurs centrales oblongs, droits et surmontés d'une aigrette composée de poils caducs et à peine plumeux; ovaires des fleurs de la circonférence oblongs, arqués en dedans et dépourvus d'aigrette. Ce genre est un démembrement du *Filago* de Linné, et ne se compose que de deux espèces assez communes en France, et particulièrement aux environs de Paris.

LOGFIE A FEUILLES SUBULÉES. *Logfia subulata*, H. Cass.; *Filago gallica*, Lin., *Sp. pl.* édit. 5, p. 1512. Plante herbacée, inégalement et irrégulièrement cotonneuse et blanchâtre sur ses diverses parties, dont plusieurs cependant paraissent souvent être plus ou moins luisantes; tige rampeuse, à rameaux grêles, très-divariqués; feuilles alternes, éparées, sessiles, dressées, longues d'environ six lignes, très-étroites, linéaires-subulées, roides, uninervées, à face inférieure ou extérieure ordinairement un peu glabre, la supérieure ou intérieure ordinairement blanche et cotonneuse, à bords roulés en dedans ou en dessus; calathides petites, ordi-

nairement rassemblées en groupes de trois, quatre ou cinq, dans la bifurcation des rameaux et à leur sommet; chaque groupe accompagné de plusieurs feuilles plus longues que les calathides; péricline tomenteux, blanchâtre, enflé à la base, étréci vers le sommet, qui est un peu scarieux et roussâtre. Cette espèce n'est pas rare dans les champs sablonneux des environs de Paris, où elle fleurit en juillet et août: elle est annuelle, ainsi que l'espèce suivante.

LOGIE A FEUILLES LANCÉOLÉES. *Logfia lanceolata*, H. Cass.; *Filago montana*, Linné, *Sp. pl.*, édit. 5, p. 1511. Une racine pivotante, rameuse, fibreuse, produit ordinairement plusieurs tiges dressées ou ascendantes, hautes d'environ six pouces, simples inférieurement, plusieurs fois bifurquées supérieurement, à rameaux dressés; la tige et ses rameaux sont cotonneux, blanchâtres, et très-garnis, d'un bout à l'autre, de feuilles rapprochées: ces feuilles, longues d'environ trois lignes, larges d'environ une ligne, sont sessiles, linéaires-lancéolées-aiguës, planes, laineuses et blanchâtres sur les deux faces, très-entières sur les bords, qui sont quelquefois un peu ondulés; les calathides sont ordinairement rassemblées en petits groupes irréguliers, inégaux, situés vers la bifurcation des rameaux et vers leur sommet; chaque calathide, ordinairement portée par un pédoncule propre, court, filiforme, est petite, conique, verdâtre, un peu cotonneuse, à sommet jaunâtre et scarieux.

LOGHANIA. BOT. Synonyme de *Ruyschia*. V. ce mot.

LOGOLIS. BOT. V. GYMNANDRA.

LOIR. *Myoxus.* MAM. Ce genre de Rongeurs, qui appartient à la grande famille des Rats, a néanmoins quelques rapports avec celle des Écureuils, soit par ses caractères zoologiques, soit surtout par ses habitudes; il fait même partie, dans quelques ouvrages systématiques, du genre *Sciurus*. Il a quatre molaires de chaque côté, et, comme presque tous les autres Rongeurs, deux incisives à chaque mâchoire. Ces incisives sont longues, fortes, plates à leur partie antérieure, et comprimées et anguleuses à la postérieure; les supérieures sont coupées carrément; les inférieures sont pointues. Les molaires se divisent dès leur base en racines, et leur couronne plate offre des lignes transverses, saillantes et creuses. A la mâchoire supérieure, la première molaire est formée de trois tubercules, dont deux sont externes, et un interne; les autres sont plus grandes et de forme carrée. Quant aux molaires inférieures, elles diffèrent peu des supérieures. Les membres sont à peu près égaux. Le postérieur est terminé par cinq doigts armés d'ongles aigus et comprimés; le pouce, assez court, est susceptible de s'écarter des autres doigts; il est même un peu opposable dans quelques circonstances. L'antérieur n'est au contraire que tétradactyle, le pouce ne consistant plus que dans un tubercule allongé, sur lequel cependant on aperçoit encore un rudiment d'ongle; les quatre autres doigts sont d'une longueur moyenne. La paume est nue et a cinq tubercules, et la plante, parcellement nue, en a six: toutes ces parties et le dessous des doigts sont également recouverts d'une peau très-douce. La queue est bien différente de celle des Rats; elle est toujours couverte de poils abon-

dants, et quelquefois même presque aussi touffue que celle d'un Écureuil. La langue est douce et assez longue; l'oreille est membraneuse, la pupille ronde et même très-contractile; et il y a entre les deux narines un petit muflé. Les moustaches sont longues, les lèvres épaisses et velues; la supérieure est fendue, et l'inférieure forme une sorte de gaine d'où sortent les incisives, à cause d'une disposition particulière des bords qui se réunissent l'un à l'autre, en arrière de ces dents. Il y a dans ce genre, ou du moins dans les espèces les plus connues, huit mamelles, dont quatre sont pectorales, et quatre ventrales. Mais un des faits les plus curieux de l'organisation de ce genre, est l'absence du cœcum qui existe chez tous les autres Rongeurs, soit de la famille des Rats, soit de toute autre famille, et qui a même généralement dans cet ordre, un volume considérable. Cette anomalie est d'ailleurs d'autant plus remarquable que ces animaux sont très-frugivores. Leur nourriture consiste en fruits de toute espèce, qu'ils vont chercher sur les arbres où la forme de leurs ongles leur permet de grimper avec beaucoup de facilité. Cependant, quoique leur régime soit essentiellement végétal, quand ils viennent à rencontrer des nids, ils font souvent leur proie des œufs et même des jeunes Oiseaux qu'ils y trouvent. Ce sont pour la plupart de petits animaux nocturnes, dont le pelage est généralement peint de couleurs, sinon brillantes, du moins agréables et harmonieusement disposés. Ils vivent sur les arbres, à la manière des Écureuils, et peuvent comme eux, mais toutefois avec moins de facilité, sauter de branches en branches. Ils sont ainsi presque toujours à l'abri de l'attaque des animaux carnassiers; cependant lorsqu'ils ne peuvent l'éviter, ils se défendent avec courage, et font à leurs ennemis de cruelles morsures; on prétend même que les plus grosses espèces du genre ne redoutent pas la Belette. C'est à la fin du printemps que l'accouplement a lieu; et les petits, ordinairement au nombre de cinq environ, naissent en été. A l'approche de l'hiver, les Loirs font, dans leur retraite, une petite provision de noisettes, de châtaignes et d'autres fruits, et lorsque la température n'est plus que de 7° environ, ils tombent, comme la Marmotte, dans un engourdissement qui dure autant que les froids. Ils se réveillent cependant de temps à autre, soit lorsque le froid devient vif, soit lorsqu'il y a longtemps qu'ils n'ont pris de nourriture. C'est pendant ces intervalles de veille, et aussi après leur engourdissement, qu'ils consomment leurs provisions. De nombreuses et intéressantes observations ont été faites dans ces derniers temps, sur la léthargie hibernale des Loirs, par Mangili (Ann. du Mus., t. x), par de Saissy, par Edwards (Influence des agents physiques sur la vie), et par d'autres physiologistes; quelques-unes seront rapportées ici. La respiration est suspendue et renouvelée à des intervalles réguliers; mais ces intervalles varient suivant la température; à 5° un individu observé par Mangili respirait 22 ou 24 fois de suite en une minute, après 4 minutes de repos. En outre la température de l'animal baisse beaucoup; ainsi un Lérot qui, en été, avait 56°,5, n'avait plus au mois de décembre que 21°, suivant les observations de Saissy. Cet abaissement de

la température pendant la saison froide a été très-bien expliquée par le savant physiologiste Edwards; il a montré que les animaux hibernants (*V.* ce mot) produisent habituellement moins de chaleur que les autres animaux à sang chaud; et qu'ils sont, sous ce rapport, d'une manière permanente dans les mêmes conditions que tous les jeunes animaux.

On n'a encore bien distingué dans ce genre que quatre espèces, dont une seule est étrangère.

LOIR COMMUN. *Myoxus Glis*, Gm., Buff. VIII, 24. Cette espèce, qui a donné son nom au genre, est la plus grande; elle a près de six pouces du bout du museau à l'origine de la queue; elle est généralement gris cendré en dessus, avec le dessous et la partie interne des membres d'un blanc un peu roussâtre; la queue est entièrement d'un cendré brunâtre. Le tour de l'œil est noirâtre, et le dessus de la tête d'un gris plus pâle que le reste du corps; enfin les pattes sont blanches avec une tache brune sur le métacarpe et sur le métatars. Les oreilles sont courtes, à peu près demi-circulaires, et la queue, à peu près de la longueur du corps, est touffue et distique. Cette espèce habite les forêts de l'Europe méridionale; elle se fait un lit de mousse, soit dans le tronc d'un arbre creux, soit dans une fente de rocher, mais toujours dans un lieu sec. La chair des Loirs a le goût de celle du Cochon d'Inde; et elle était estimée chez les Romains, au point qu'ils les élevaient et les engraisaient pour leurs tables. On est même maintenant encore, en Italie, dans l'usage de les manger. On se les procure en faisant dans un lieu sec, une fosse que l'on tapisse de mousse, et où l'on met des faines; les Loirs s'y rendent en grand nombre, et on les trouve engourdis vers la fin de l'automne; c'est précisément le temps de les manger.

LOIR LÉROT. *Myoxus Nitela*, Gm., Buff. VIII, 25. Il a le dessus de la tête, du corps et du premier tiers de la queue, d'un roux vineux, avec les flanes gris et le dessous de la tête, du corps et de la queue, ainsi que la lèvre supérieure, blancs. L'œil se trouve placé dans une grande tache noire, qui se prolonge jusqu'au-dessous de l'oreille. Les membres sont blancs, à l'exception de la partie supérieure de celui de derrière, qui est noire. La queue, toute blanche en dessous, noire en dessus dans ses deux derniers tiers, et toute blanche à son extrémité, est plus longue que le corps, et terminée par des poils longs et assez abondants. Enfin le Lérot a les oreilles plus ovales que le Loir commun, et sa longueur est moindre d'un cinquième environ. Cette espèce habite tous les climats tempérés de l'Europe, et même la Pologne; elle est plus nombreuse et plus répandue que celle du Loir commun, et se trouve souvent dans les jardins, et quelquefois même dans les maisons. Le Lérot se niche dans les trous des murailles, et aussi dans les arbres creux. Il est souvent très-nuisible par l'habitude qu'il a de courir sur les espaliers, et d'entamer les meilleurs fruits au moment où ils commencent à mûrir; il détruit ou gâte particulièrement beaucoup de pêches. Il est d'ailleurs entièrement inutile à l'homme, et ne se mange pas comme le Loir commun, sa chair étant désagréable et de mauvaise odeur. Le Lérot porte en beaucoup de lieux le nom de Loiroit.

LOIR MUSCARDIN. *Myoxus Muscardinus*, Gm.; *Mus Avellanarius*, Lin. Il est entièrement d'un beau fauve roussâtre, avec le dessous de la tête, la gorge et la poitrine blancs, et le dessous du corps blanc-roussâtre. Cette jolie espèce, de la taille du Mulot, a les oreilles courtes et la queue un peu plus longue que le corps, terminée par des poils assez longs et abondants; elle est répandue dans presque toute l'Europe méridionale ou tempérée, où elle se trouve ordinairement dans les bois, quelquefois aussi dans les jardins. Elle se retire l'hiver dans les vieux troncs d'arbres, en faisant d'eux un nid à la manière de l'Écureuil. Ce nid, placé ordinairement assez bas, est fait d'herbes entrelacées; il a environ six pouces de diamètre, et n'est ouvert que par le haut. L'espèce du Muscardin est moins nombreuse que celle du Lérot; on prétend qu'elle renferme deux variétés, dont l'une, la seule qui se trouve en France, n'a aucune odeur; l'autre au contraire a l'odeur du musc; quoi qu'il en soit, la chair de tous les individus est désagréable.

LOIR DE COUPEL. *Myoxus Coupeii*, Fr. Cuv., Mamm. Lith.; **LOIR MURIN.** *Myoxus murinus*, Desm., Mamm. Suppl. Lérot du Sénégal. Ce Loir, un peu plus grand que le Muscardin, et qui a la queue plate, mais garnie de poils longs et abondants, a le dessus du corps et la queue d'un cendré un peu roussâtre, avec le dessous blanc-grisâtre. Les pattes sont blanchâtres, et les oreilles un peu ovales. Fr. Cuvier a donné à cette espèce le nom de *Myoxus Coupeii*, nom du voyageur qui a rapporté du Sénégal l'individu type de sa description, mais elle ne diffère pas du *Myoxus murinus*, espèce publiée à peu près dans le même temps par Desmarest, d'après d'autres individus rapportés du Cap de Bonne-Espérance par Delalande. Le *Myoxus murinus* différerait, il est vrai, par sa couleur cendrée noirâtre, et qui ne tire nullement sur le roussâtre, comme celle du *Myoxus Coupeii*. Mais on sait que les animaux noirs ou noirâtres prennent à la longue, par l'action de la lumière, une teinte de brun ou de roux; et il est bien possible que la couleur du *Myoxus Coupeii* ne soit que l'effet de ce changement; d'autant plus qu'il est d'ailleurs en mauvais état et que la pointe seule de ses poils est roussâtre, tout ce qui n'est pas exposé à l'action de la lumière étant au contraire exactement de même couleur que chez le *Myoxus murinus*. Les habitudes de cette espèce sont peu connues; Fr. Cuvier dit seulement qu'elle est, comme les espèces européennes, soumise à un sommeil léthargique. On sait cependant qu'elle se trouve assez fréquemment, au Cap, dans les maisons. On trouve aussi au Sénégal de petits Loirs, dont la couleur générale et les proportions sont celles du *Myoxus murinus*, mais dont la taille est moindre; le ventre est aussi plus blanc. Celui-ci pourrait bien constituer une espèce distincte.

Le *Myoxus Drias* de Schreber, dont le pelage est en dessus d'un gris fauve, et qui habiterait la Russie et la Géorgie, n'est, suivant G. Cuvier, qu'une variété du Loir commun; et, suivant Frédéric Cuvier, qu'un Lérot dont la queue n'a pas pris tout son accroissement. Quant au Dégu de Molina, *Sciurus Degus*, Gmelin, petit animal du Chili, dont le pelage est d'un blond obscur,

avec une ligne noirâtre sur l'épaule, qui vit en société dans des terriers, et qui n'hiberne pas, cette espèce est encore très-douteuse. On a aussi rapporté à ce genre la Gerbille du Tamarisc (*V. GERBOISE*), les Écurcuils Guerlinguets, et le Rat à queue dorée de Buffon. Cette espèce, qu'on avait nommée aussi Lérot à queue dorée, et Loir épineux, a été reportée depuis dans le genre *Echymys* de Geoffroy Saint-Hilaire. *V. ÉCHYMIS MUPPÉ*. On a aussi quelquefois désigné le Gerbo, sous le nom de Loir de montagne, et le Polatouche sous celui de Loir volant. *V. GERBOISE* et *POLATOUCHE*. Enfin, suivant Desmarest, il serait au contraire possible qu'on dût rapporter à ce genre le *Musculus frugivorus*, et le *Musculus dichrurus* de Raffinesque (*V. RAT*), ainsi que le *Mus floridanus* d'Ord, espèce que Harlan, (*Fauna Americana*, p. 141) place parmi les Campagnols.

LOIROT. МАМ. Synonyme vulgaire de Lérot. *V. LOIR*.

LOISELEURIE. *Loiseleuria*. BOT. Genre de la famille des Rhodoracées de Jussieu, et de la Pentandrie Monogynie, L., qui offre pour caractères : un calice persistant, à cinq divisions profondes; une corolle monopétale, campanulée, partagée en cinq découpures égales; cinq étamines, ayant leurs filaments plus courts que la corolle, insérées autour de l'ovaire, et terminées par des anthères à deux loges longitudinales; un ovaire supérieur, à style droit, terminé par un stigmate simple; une capsule à deux loges, contenant des graines menues, nombreuses, attachées à un placenta central. Ce genre ne comprend qu'une seule espèce, détachée des *Azalea*, auxquels Linnæus l'avait réunie, mais dont elle diffère essentiellement par beaucoup de caractères et par le port.

LOISELEURIE COUCHÉE. *Loiseleuria procumbens*, Desv., Journ. bot., 1815, vol. 1, p. 55; Rømer, *Syst. Veget.*, 4, p. 555; Nouv. Duham, vol. 5, p. 227, t. 65; *Azalea procumbens*, Lin., *Spec.*, 215. Ses tiges sont ligneuses, grêles, couchées, longues de six à quinze pouces, très-rameuses, disposées en gazon, et garnies de feuilles ovales-oblongues, pétiolées, persistantes, vertes et lisses en dessus, chargées en dessous d'un duvet blanchâtre, et un peu roulées en leurs bords. Les fleurs sont d'un rouge clair ou couleur de rose, disposées, au nombre de trois à cinq, au sommet des rameaux. Cette plante croît naturellement dans les montagnes alpines de l'Europe et dans l'Amérique septentrionale. Elle est assez rare dans les Pyrénées; mais elle est très-commune dans les Alpes du Piémont, de la Savoie, du Dauphiné et de la Provence: il y a dans ces provinces des lieux où elle est si abondante que les rochers en sont quelquefois entièrement couverts. Ses fleurs roses, qui paraissent en juin, sont de jolies miniatures qui décorent d'une manière agréable les lieux sauvages où croît cette plante. Dans les jardins on la cultive à l'exposition du nord et dans la terre de bruyère; mais elle y languit, ne peut que difficilement s'y multiplier, et il faut très-souvent en faire revenir de nouveaux plants des Alpes.

LOKANDI. BOT. Nom générique proposé par Adanson pour le *Karim-niota* de Rhéede. Ce genre a reçu plusieurs autres noms, entre autres celui de *Niota* qui lui

a été imposé par Lamarck et qui a été adopté par les auteurs modernes. *V. NIOTA*.

LOLIGO. MOLL. *V. CALMAR*.

LOLIGOIDÉES. *Loligoideæ*. MOLL. Nom proposé par Lesueur, pour désigner les Calmars dont il fait une famille. *V. ce mot*.

LOLIGOPSIS. MOLL. *V. CALMARET*.

LOLIUM. BOT. *V. IVRAIE*.

LOLO. BOT. Fruit du Lolotier.

LOLOTIER. BOT. Syn. de Papayer, *Carica Papaya*, L.

LOMA. ZOOLOG. Nom que donne Illiger à la membrane qui s'étend tout le long de chaque côté des doigts, dans certaines espèces d'Oiseaux.

LOMAN. MOLL. Nom donné par Adanson (Voyage au Sénégal, pl. 6, fig. 7) au *Conus textilis* de Linné et de Lamarck. Il est connu sous le nom vulgaire de Drap d'or. C'est une espèce qui varie beaucoup, et avec laquelle on en a fait plusieurs.

LOMANDRE. *Lomandra*. BOT. Genre de la famille des Juncées et de l'Hexandrie Trigynie, L., établi par Labillardière (Nouv.-Holl., 1, p. 95) et auquel R. Brown a donné le nom de *Xerotes*, en lui assignant les caractères suivants : les fleurs sont dioïques; leur calice coloré est à six divisions profondes; dans les fleurs mâles, les trois divisions intérieures, et quelquefois les trois extérieures, sont soudées ensemble par leur base; les six étamines sont attachées au périanthe, et offrent des anthères peltées; on trouve un pistil rudimentaire au centre de la fleur. Dans les fleurs femelles, les six sépales sont distincts et persistants; les étamines sont privées d'anthères; l'ovaire est à trois loges monospermes, surmonté de trois styles un peu soudés par leur partie inférieure. Le fruit est une capsule cartilagineuse, à trois loges, s'ouvrant en trois valves, septifères sur le milieu de leur face interne et contenant chacune une graine peltée. Labillardière, dans sa Flore de la Nouvelle-Hollande, avait décrit seulement deux espèces de ce genre. R. Brown, dans son Prodrôme, en caractérise vingt-quatre sous le nom de *Xerotes*. Il réunit à ce genre les *Dracæna obliqua* et *filiformis* de Thunberg. Toutes ces espèces sont originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des herbes vivaces, roides, sèches, ayant un port tout particulier; leur racine est fibreuse; leur tige très-courte ou plus souvent nulle; leurs feuilles sont étroites, planes, linéaires, quelquefois canaliculées, très-rarement filiformes, dilatées à leur base en forme de gaine scariose, et quelquefois dentées vers leur partie supérieure; les fleurs sont disposées en panicule, en grappe, en épi ou en capitule au sommet de la tige; le tégument propre de la graine est quelquefois lâchement adhérent et simule une sorte d'arille; l'embryon est droit, cylindrique, placé à la base d'un endosperme cartilagineux. Ce genre, par plusieurs de ses caractères, se rapproche de la famille des Palmiers. Voici les deux espèces décrites et figurées par Labillardière :

LOMANDRE A LONGUES FEUILLES. *Lomandra longifolia*, Labillard., *Nouv.-Holl.*, 1, p. 92, tab. 119; Vinule, Encycl. Les racines produisent un grand nombre de feuilles linéaires, allongées, glabres, tridentées à leur sommet, longues d'un pied et demi, larges d'environ

trois lignes, s'engainant à leur base, membraneuses à leurs bords; ces feuilles laissent, par leur destruction, une portion fibreuse, qui formée, à la base de la plante, une touffe chevelue, entremêlée avec les feuilles; de leur centre s'élève une tige ou hampe nue, à deux angles, haute de six à sept pouces et plus. Les fleurs sont réunies en plusieurs épis sessiles, épais, interrompus, munis de bractées subulées, et sous chaque fleur sont huit à dix écailles imbriquées, ovales, scariées; les folioles du calice sont ovales, subulées: les extérieures plus larges que les intérieures; les étamines sont toutes de même longueur; les anthères orbiculaires; les capsules ovales, acuminées.

LOMANDRE A FEUILLES ROIDES. *Lomandra rigida*, Labill., *Nov.-Holl.*, 1, p. 98, tab. 120. Cette plante diffère de la précédente par son port, par la disposition de ses fleurs, par ses feuilles roides, à peine plus longues que les tiges, droites, simples, à deux ou trois angles. Les fleurs sont disposées, à l'extrémité des tiges, en plusieurs paquets sessiles ou pédonculés, globuleux, entourés de plusieurs bractées inégales, ovales-lancéolées, subulées, très-aiguës; les folioles du calice sont lancéolées: il y a six étamines, et trois des filaments alternes sont plus longs que les autres; anthères bifides, sans bordure.

LOMPTÈRE. *Lomaptera*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Cétonites, établi par Gory et Percheron dans leur Monographie des Cétonites. Caractères: chaperon avancé antérieurement, très-fortement refendu; mâchoire grêle, terminée par un lobe très-mince et velu; palpes maxillaires grêles, avec le dernier article ovoïde, allongé, un peu plus grand que les deux autres; lèvre plus haute que large, cordiforme, très-échancrée; fossettes latérales très-longues, peu larges; palpe labiale grêle, avec les deuxième et troisième articles les plus grands et presque égaux; corselet en demi-cercle antérieurement, fortement lobé postérieurement, recouvrant presque tout l'écusson; pièces de l'épaule peu visibles; élytres méplates, peu échancrées, parallèles, très-dentelées à leur extrémité; plaque anale carénée transversalement; sternum long, aigu, atteignant les pattes antérieures; tarse plus court que le tibia.

LOMPTÈRE DE LATREILLE. *Lomaptera Latreillii*, Dup. Il est entièrement d'un vert glauque, transparent, avec les antennes fauves. Taille, quatorze lignes. De Java.

Les *Lomaptera valida*, Chevrolat; *bivittata*, Quoy et Gaym.; *papua*, Guérin; *viridi-ænea*, Hope, sont jusqu'ici les autres espèces connues. Toutes appartiennent à l'Australasie.

LOMARIA. BOT. Ce genre de Fougères qui ne paraît différer en rien de celui que R. Brown a établi depuis, sous le nom de *Stegania*, fut fondé par Willdenow; il se rapproche surtout des *Blechnum* avec lesquels il fut d'abord confondu, et quelques espèces même qu'on doit peut-être rapporter à ce genre, furent laissées parmi les *Blechnum* par Willdenow: tel est le *Blechnum boreale* ou *Osmunda spicans* de Linné qui, par ses caractères, forme le passage entre les *Lomaria* ou *Stegania* de R. Brown et les vrais *Blechnum*. Ce genre

peut être ainsi caractérisé: capsules entourées d'un anneau élastique, disposées en une série continue, le long du bord de la fronde fertile, et finissant par couvrir toute la surface inférieure; tégument marginal continu, membraneux et scarié, souvent divisé en lanières s'ouvrant en dedans. Dans toutes les espèces de ce genre les frondes fertiles sont plus grêles, à pinnules étroites et comme contractées; le tégument s'étend ordinairement jusqu'à la nervure moyenne, et finit par être déjeté en dehors, par le développement des capsules. On voit que les *Lomaria* diffèrent des *Blechnum* en ce que le tégument naît du bord même de la fronde dans les premiers, tandis que, dans les seconds, il prend toujours naissance à quelque distance du bord de la fronde qui n'est pas contractée comme dans les *Lomaria*. Quant aux genres *Lomaria* et *Stegania*, la seule différence qu'on pourrait observer entre eux, consiste en ce que dans les *Stegania* le tégument est presque toujours parfaitement continu et entier, tandis que dans les vrais *Lomaria*, il est divisé en lanières nombreuses et scariées. Si l'on admettait cette distinction, les *Stegania*, parmi lesquels on devrait probablement ranger le *Blechnum boreale*, habitraient presque tous les climats froids et tempérés des deux hémisphères, tandis que les vrais *Lomaria* seraient beaucoup plus fréquents dans les régions équatoriales, quelques espèces seulement s'étendant jusque dans les régions tempérées de l'hémisphère austral; en réunissant ces deux genres dont les caractères distinctifs sont si légers, on voit que les *Lomaria* se rencontrent sur presque tous les points du globe, mais ils sont plus fréquents dans la zone intertropicale et dans l'hémisphère austral que dans les régions boréales où le *Lomaria borealis* (*Blechnum boreale*, Willd.) est le seul représentant de ce genre. Toutes les espèces de ce genre ont la fronde une seule fois pinnatifide, à divisions longues, étroites et entières; leurs nervures sont pinnées, et les nervures ne sont ordinairement qu'une ou deux fois bifurquées; quelques espèces seulement présentent une tige droite et assez élevée pour qu'on puisse les ranger au nombre des Fougères arborescentes; tels sont le *Lomaria Boryana*, Willd., de l'île Maurice, et le *Lomaria robusta* (*Pteris palmæformis*, Du Petit-Thouars), de l'île Tristan d'Acugna.

LOMASPORA. BOT. V. ARABIS.

LOMATIE. *Lomatia*. BOT. Dans son beau travail sur la famille des Protéacées, Robert Brown a établi le genre *Lomatia* pour y grouper des plantes nouvelles, dont il avait rapporté quelques-unes de l'Australasie ou qu'il y avait observées, et d'autres aussi de la Nouvelle-Hollande, qu'avant lui Knight et Salisbury avaient provisoirement placées dans leur genre *Trichondylus*. Les espèces qui composent le genre *Lomatia* offrent toutes cette particularité que leurs graines, fort aplaties, sont terminées dans leur partie supérieure par une aile membraneuse qui la borde ou l'entoure. C'est de cette conformation de la graine que R. Brown a tiré l'étymologie *λωμα*, bordure, dont il a fait le nom générique *Lomatia*. Ce genre présente des fleurs jaunes-rougeâtres, dépourvues d'involucre, disposées en grappes terminales, quelquefois axillaires, allongées ou

courtes et corymbiformes. Le calice est irrégulier, formé de sépales distincts et tournés du même côté. Les étamines sont placées dans une petite fossette qui présente la partie supérieure de la face interne de chaque sépale. Les trois glandes hypogynes sont placées d'un seul côté; l'ovaire est pédicellé, allongé, polysperme. Le style est persistant, terminé par un stigmate oblique, dilaté, orbiculaire et un peu plan. Le fruit est un follicule ovoïde, allongé, s'ouvrant par une suture longitudinale et contenant un assez grand nombre de graines planes, terminées par une aile membraneuse dans leur partie supérieure. Robert Brown a décrit sept espèces de ce genre, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des arbustes portant des feuilles alternes, généralement divisées à la manière des feuilles des Umbellifères, très-rarement simples et entières et quelquefois de figures variées sur le même individu.

LOMATIE A FEUILLES DE PEUCÉDAN. *Lomatia silaifolia*, R. Br.; *Trichondylus silaifolius*, Knigt; *Embothryum herbaceum*, Cav.; *Grevillea silaifolia*, Don. Sa tige est cylindrique, haute de trois pieds ou environ, garnie de feuilles alternes, glabres, deux fois ailées, composées de folioles opposées, oblongues, presque linéaires, élargies vers leur sommet, et partagées en trois pointes, quelquefois même entièrement pinnatifides. Ses fleurs sont d'un jaune de soufre, ou blanchâtres, disposées, au sommet des tiges ou des rameaux, en grappes diffuses, longues de six à dix pouces. Chaque fleur est composée, 1^o d'un calice de quatre folioles oblongues, obliques, rétrécies un peu au-dessous de leur sommet, élargies en cette partie, concaves, conniventes, et courbées en voûte pendant le temps de la fécondation pour recouvrir le stigmate, écartées enfin et roulées en dehors après que cet acte est accompli; 2^o de quatre anthères sessiles, placées dans la fossette qui est formée dans la partie supérieure de chaque foliole du calice; 3^o de trois glandes persistantes, placées à la base du pédicule sur lequel l'ovaire est porté; 4^o d'un ovaire oblong, pédiculé, surmonté d'un style cylindrique, recourbé en arc, et terminé par un stigmate hémisphérique, oblique, comme tronqué, avec un point saillant dans son centre. Le fruit est un follicule pédiculé, uniloculaire, droit d'un côté, convexe de l'autre, s'ouvrant longitudinalement, et contenant environ dix graines comprimées, chargées d'une aile trois fois plus longue qu'elles-mêmes, et imbriquées les unes sur les autres.

LOMATIE OBLIQUE. *Lomatia obliqua*, Rob. Brown, *Trans. Linn.*, vol. 10, p. 201; *Embothryum obliquum*, Ruiz et Pav., *Fl. Per.*, 1, p. 65, tab. 97; *Embothryum hirsutum*? Lamk., *Encycl.* Cet arbrisseau a de grandes feuilles pétiolées, glabres, coriaces, ovales, dentées à leur moitié supérieure; les grappes axillaires et terminales composées de fleurs géminées, pédicellées, munies d'une bractée ovale, concave, caduque, aiguë; les pédicelles velus; la corolle blanche; les pétales réfléchis, spatulés, aigus et obliques à leur sommet; trois glandes placées sous l'ovaire. Les follicules sont sessiles, obliques, oblongs: ils renferment plusieurs semences. Cette plante croît au Chili. Brown

pense que cette espèce est la même que l'*Embothryum hirsutum*, Lamk., *Encyc. V. EMBOETHRYUM.*

LOMATIE DES TEINTURIERS. *Lomatia tinctoria*, Br., *loc. cit.*; *Embothryum tinctorium*, Labill., *Nov.-Holl.*, 1, p. 51, tab. 42 et 45. Arbrisseau de six à sept pieds, garni de feuilles glabres, oblongues, aiguës, très-entières, quelquefois tomenteuses et roussâtres en dessous, de forme très-variable, les unes dentées vers le sommet, d'autres pinnatifides, d'autres ailées, composées de folioles alternes ou opposées, courantes sur le pétiole; les fleurs, disposées en une panicule souvent terminale, ont les pétales presque linéaires, roulés en spirale à leur sommet, puis séparés et réfléchis après la fécondation; le stigmate pelté: les follicules sont ovales, membraneux, ventrus, pédicellés, à huit ou seize semences couvertes d'une poussière sulfureuse, dont on obtient une couleur rouge en la faisant infuser dans l'eau. Cette plante croît au cap Van-Diemen.

LOMATIE DENTÉE. *Lomatia dentata*, Robert Brown, *loc. cit.*; *Embothryum dentatum*, Ruiz et Pavon, *Fl. Per.*, 1, p. 62, tab. 94, fig. a. Arbrisseau des grandes forêts du Chili, qui s'élève à la hauteur de quinze ou dix-huit pieds: ses rameaux sont glabres; ses feuilles glabres, ovales, luisantes en dessus, blanchâtres en dessous, roulées à leurs bords, dentées à leur partie supérieure; les fleurs disposées en grappes axillaires; les pédoncules grêles, flexueux; la corolle est blanche, pubescente en dehors; il y a trois glandes sous un ovaire pubescent; les follicules sont pourpres, à plusieurs semences.

LOMATIE POLYMORPHE. *Lomatia polymorpha*, Brown, *loc. cit.* Arbrisseau découvert à la Nouvelle-Hollande; ses tiges se divisent en rameaux tomenteux, garnis de feuilles linéaires, lancéolées, très-entières, dentées et presque pinnatifides, tomenteuses en dessous; ses fleurs, disposées en grappes terminales et rapprochées en corymbe, ont les pédicelles cotonneux, la corolle un peu pileuse, les pistils très-glabres. Cette espèce varie par ses feuilles linéaires, lancéolées, très-entières, courbées à leurs bords, tomenteuses et cendrées en dessous (*Lomatia cinerea*); et par ses follicules longs d'un demi-pouce. Quelquefois les feuilles sont lancéolées, incisées ou pinnatifides, ou entières, tomenteuses et ferrugineuses en dessous (*Lomatia rufa*), et les follicules presque longs d'un pouce.

LOMATIE A LONGUES FEUILLES. *Lomatia longifolia*, Rob. Brown, *Nov.-Holl.*, *loc. cit.*; *Embothryum myricoides*, Gært., ♂, *Carp.*, 5, p. 215, tab. 218? *Trichondylus myricifolius*, Knigt et Salisb., *Prot.*, 122. Cet arbrisseau est garni de feuilles glabres, linéaires, lancéolées, allongées, dentées; les dentelures distantes; les fleurs disposées en grappes axillaires; les pédoncules et les corolles un peu pileuses; les pistils très-glabres.

Dans le *Lomatia ilicifolia* les feuilles sont ovales, oblongues, aiguës, réticulées, à dentelures épineuses, glabres, ainsi que les pétioles; les grappes allongées, terminales.

On cultive les Lomaties dans le terrain de bruyère pur, et l'on tient les plantes en pot ou en caisse afin de les pouvoir rentrer l'hiver dans l'orangerie; on les ar-

rose modérément surtout au temps de repos; elles se propagent de boutures assez facilement pour que l'on soit dispensé de recourir à d'autres moyens de multiplication. Ces boutures se font ordinairement au printemps, et sous des cloches où l'on interdit l'accès de l'air jusqu'à parfaite reprise.

LOMATION. BOT. (*Hydrophytes.*) Nom donné par Targioni Tazetti, à un genre de *Fucus*, qui n'a point été généralement adopté.

LOMATIUM. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Raffinesque (Journ. de Phys., 89, p. 101), dans la famille des Tombellifères, ne diffère point du genre *Ferula* de Tournefort, et lui a conséquemment été réuni. V. FÉRULE.

LOMATOCARPE. *Lomatocarpus.* BOT. Fruit dont les bords sont garnis d'une membrane épaisse.

LOMATOGONIER. *Lomatogonium.* BOT. Genre de la Pentandrie Digynie, L., établi pour une espèce de Gentiane, encore peu étudiée, par le docteur Braun. Ce botaniste en parcourant la Carinthie supérieure, trouva en fleur le *Gentiana Carinthiaca* de Frœlich, et saisit cette occasion d'observer très-particulièrement cette jolie petite plante. Le pistil est d'une conformation très-curieuse; le stigmate ne se trouve pas seulement à l'extrémité du pistil, comme cela a lieu ordinairement, mais il suit, en descendant, toute la commissure des deux feuilles pistillaires, jusqu'à la base de l'ovaire; celui-ci n'est ni prolongé en un bec styloïde, ni partagé à l'extrémité en deux lobes, comme cela se voit dans les Gentianes et les Swerties. Le stigmate n'apparaît que comme une bande blanchâtre en relief, descendant en une ligne perpendiculaire, le long de l'ovaire oblong et un peu comprimé; il suit les angles formés par la compression de l'ovaire, et partage ce dernier en deux parties égales. Cette bande est relevée par sa couleur plus claire, sur le fond bleu d'acier de l'ovaire; à l'aide de la loupe, on y reconnaît distinctement une callosité papilleuse, descendant des deux côtés de l'ovaire, depuis le sommet jusqu'à la base. Cette conformation singulière du stigmate, lequel occupe non-seulement une petite partie, mais tout le bord de la feuille pistillaire, et qui, par conséquent, ne se trouve point au-dessus, mais bien à côté du placenta, est très-importante comme phénomène unique dans toutes les plantes d'Europe, du moins d'après ce que l'auteur en connaît : ce caractère lui paraît plus que suffisant pour écarter la plante dont il est ici question des genres *Gentiana* ou *Swertia*, auxquels Walfen la rapporte, et pour en former un genre nouveau. Le nom de *Lomatogonium* indique la forme insolite de son stigmate.

LOMATOLÉPIDE. *Lomatolepis.* BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, a été créé par H. Cassini, aux dépens du genre *Sonchus* de Sprengel et pour une espèce que précédemment Sieber avait placée parmi les *Chondrilla* de Linné. Voici les caractères qui distinguent le nouveau genre, selon H. Cassini : calathide incouronnée, radiatiforme, multiflore, fissiflore, androgyniflore; péricline inférieur aux fleurs, un peu ambigu, double : l'extérieur plus court, formé de dix à douze squammes substriées, très-inégaux, probablement inappliquées, très-larges, ova-

les, cordiformes, foliacées, un peu calleuses vers le sommet, munies d'une bordure distincte, très large, scarieuse, blanchâtre, demi-diaphane, plus ou moins érépue ou ondulée; péricline inférieur formé d'environ douze squammes égales, bisériées, appliquées, larges, planes, ovales-oblongues, obtuses, foliacées, bordées comme les squammes du péricline extérieur, mais à bordure non érépue; clinanthe large, plan, absolument nu; anticlinanthe revêtue d'une couche épaisse, subéreuse, qui se prolonge et se divise en rayons sur la partie inférieure du dos des squammes du péricline intérieur, chaque rayon formant une énorme côte médiale; fruits oblongs, comme tronqués aux deux bouts, très-aplatis, glabres, à quatre sillons séparant quatre bandes longitudinales, dont deux opposées, simplement carénées, quelquefois un peu ailées, et les deux autres formant deux larges ailes opposées, linéaires, épaisses, subéreuses; aigrette adhérente à un bourrelet, longue, très-blanche, composée de squammellules nombreuses, filiformes, presque nues.

LOMATOLÉPIDE AGGLOMÉRÉE. *Lomatolepis glomerata*, H. Cass.; *Chondrilla capitata*, Sieber; *Sonchus capitatus*, Spreng. Plante herbacée, glabre; tige cylindrique, striée, un peu rameuse; feuilles alternes, oblongues, à large pétiole amplexicaule, pinnatifides, à lobes dentés inégalement; calathides irrégulièrement paniculées; corolles jaunes. De l'Arabie.

LOMATOPHYLLE. *Lomatophyllus.* BOT. Feuilles bordées d'une membrane différente du reste de la lame.

Willdenow a proposé, sous cette même dénomination, dans le Magasin des Curieux de la Nature, publié à Berlin, vol. v, p. 166, l'établissement d'un genre nouveau, qu'avait formé peu auparavant Gawler (Bellenden-Ker), dans le *Botanical Magazine*, n° 1585, sous le nom de *Phylloma*. V. ce mot.

LOMBA. BOT. La plante que Rumph a décrite et figurée sous ce nom (vol. 6, t. 59, fig. 1), est le *Piper peltatum*. V. POIVRIER.

LOMBES. *Lumbi.* ZOOL. Partie postérieure de l'abdomen, qui est située entre la base de la poitrine et le sommet du bassin.

LOMBRIC. *Lumbricus.* ANNÉL. Nom sous lequel la plupart des naturalistes désignent un genre d'Annélides, très-anciennement admis, et qui a pour type le *Lumbricus terrestris*, communément Ver de terre. Savigny substitue au nom générique de Lombric celui d'Enterion. (V. ce mot.) Il applique celui de Lombrics, *Lumbrici*, à une famille, et emploie la dénomination de Lombricines, *Lumbricinae*, pour désigner un ordre.

LOMBRICAIRE. BOT. (*Hydrophytes.*) Pour Lombricair. V. ce mot.

LOMBRICAL. *Lumbricalis.* BOT. Expression par laquelle on désigne certain organe, tel que des feuilles, allongé et arrondi comme un Ver de terre.

LOMBRICINES. *Lumbricinae.* ANNÉL. Savigny (Syst. des Annélides, p. 99) désigne sous le nom d'Annélides Lombricines, *Annelides Lumbricinae*, le troisième ordre de cette classe. Toutes ces Annélides ont pour caractères : point d'yeux, d'antennes ni de pieds; point de mâchoires, de cirres, de branchies; des soies mobiles

rangées sur les côtés du corps. La bouche est nue ou tentaculée; les soies sont rarement métalliques et très-rarement rétractiles; elles ne sont point groupées par faisceaux, mais isolées, ou tout au plus rapprochées par paires, qui, dans leur disposition sur les côtés des segments, représentent assez bien les rames des Annélides Néréidées. Elles varient pour la forme et sont quelquefois hérissées de petites épines mobiles. L'anus s'ouvre derrière ou dessous le dernier segment. Cet ordre comprend deux familles très-distinctes, les Échiures et les Lombrics. *V.* ces mots.

LOMBRICOÏDE. REPT. Espèce du genre Cécilie. *V.* ce mot.

LOMBRICS. *Lumbrici*. ANNÉL. Savigny (Syst. des Annél., p. 100 et 105) nomme ainsi une famille de l'ordre des Lombricinae, et lui assigne les caractères suivants : branchies nulles; l'organe respiratoire ne dépassant point la surface de la peau; bouche rétractile, à deux lèvres, sans aucun tentacule; pieds ou appendices latéraux remplacés par des soies non fasciculées, distribuées sur tous les segments, et formant, par leur disposition, des rangées longitudinales sur le corps; soies non rétractiles, sans éclat métallique; point de soies à crochets. L'anatomie démontre que l'intestin est dépourvu de cœcum et qu'il va droit à l'anus; il reçoit dans son trajet plusieurs des fibres musculaires propres aux anneaux du corps, ce qui constitue autant de petits diaphragmes. La circulation est assez facile à découvrir; on voit naître du canal intestinal et de la surface interne de l'enveloppe extérieure, une infinité de petits vaisseaux veineux qui s'entrecroisent avec de nombreuses artéριοles. Ces veines se réunissent en un tronc commun placé longitudinalement sous le ventre, et il en part antérieurement cinq petits canaux qui aboutissent à un canal dorsal, qu'on peut considérer comme un cœur. De petites artères naissent de celui-ci et viennent former un réseau avec les veines de la périphérie du corps. La respiration paraît s'effectuer à la surface de la peau. Quant aux organes générateurs, ils existent sur le même individu et les appareils de l'un et l'autre sexe se voient vers le tiers antérieur du corps. Les Lombrics pondent des coecons ou des œufs qui ont la plus grande analogie avec ceux des Sangsues. Léon Dufour les a décrits avec soin (Ann. des Scienc. nat., t. v, p. 17). Cette famille comprend deux genres, celui d'Entérior qui correspond au genre Lombric proprement dit, et celui d'Ilypogéon. *Voyez* ces mots.

LOMÉCHUSE. *Lomechusa*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Microcéphales, établi par Gravenhorst et ayant pour caractères : antennes formant une massue perfoliée ou en fuseau à partir du quatrième article, souvent plus courte que la tête et le corselet. Palpes terminées en alène; tête s'enfonçant dans le corselet jusqu'aux yeux; point d'épines aux jambes. Ces insectes diffèrent des genres Tachine et Tachypore par les jambes qui, dans ceux-ci, sont épineuses; ils s'éloignent des Aléochares et autres genres voisins par des caractères de la même valeur. Ces insectes sont très-petits; on les trouve, comme les autres Brachélytres,

sous les pierres, les tas d'herbes ou de feuilles pourries.

LOMÉCHUSE PARADOXE. *Lomechusa paradoxa*, Grav., Latr.; *Staphylinus emarginatus*, Oliv. (Col., t. III, n° 42, pl. 2, fig. 12). Elle est jaunâtre et les bords du corselet sont relevés. Elle se trouve à Paris. Latreille rapporte à ce genre les *Aleochara bipunctata*, *lanuginosa*, *nitida*, *fumata*, *nana* de Gravenhorst.

LOMENTACÉ. *Lomentaceus*. BOT. Épithète dont on se sert pour les feuilles dont la nervure médiane ne se ramifie pas pour donner naissance au limbe, mais qui le coupe d'espace en espace par des articulations qui le séparent en autant de pièces posées bout à bout. Les gousses sont également Lomentacées ou articulées quand elles sont divisées en deux ou plusieurs loges monospermes par des nœuds transverses.

LOMENTACÉES. *Lomentaceae*. BOT. On appelle ainsi l'une des grandes tribus de la famille des Légumineuses, à laquelle quelques auteurs donnent aussi le nom de Césalpinées. *V.* LEGUMINEUSES.

LOMENTAIRE. *Lomentaria*. BOT. (*Confervées*.) Genre formé par Lyngbye dans son *Tentamen* d'algologie danoise, p. 100, et qui paraît devoir être caractérisé de la manière suivante : filaments ronds, tubuleux, subgélatineux, obtus, doubles, dont le tube ou filament intérieur, très-distinct, rempli par la substance colorante, est articulé de distance en distance au moyen de cloisons transversales doubles, les deux tubes (l'extérieur et l'intérieur) se rétrécissant au point d'intersection, de sorte que l'article paraît plus ou moins renflé vers le milieu, et quelquefois même ovoïde. La fructification consiste en gemmules contenues dans quelques-unes des articulations de la plante, vers l'extrémité ou dans l'étendue des rameaux. Les Lomentaires sont des plantes élégantes, verdâtres, ou plus souvent pourprées, dont on trouve plusieurs espèces en dehors des tropiques, sur les rochers que la mer laisse à sec soit à toutes les marées, soit seulement dans les syzigies. Quelques-unes adhèrent fortement au papier dans la préparation, d'autres n'y tiennent que peu. L'espèce la plus commune et en même temps la plus remarquable en Europe, est le *Lomentaria purpurea*, Bory; *Lomentaria articulata*, Lyngb., *loc. cit.*, t. 10; *Chondria articulata*, Agardh, *Sp.*, p. 357; *Ulva articulata*, De Cand., Flor. Fr., t. II, p. 7; *Fucus articulatus*, Turn., *Hist.*, pl. 106; *Gigartina articulata*, Lamouroux. Le nom tiré des articulations de cette plante devait être rejeté, puisque toutes les Lomentaires sont essentiellement articulées.

LOMENTUM. BOT. Willdenow nommait ainsi les gousses qui sont articulées, c'est-à-dire séparées en deux ou plusieurs loges monospermes, par des articulations transversales. *V.* Gousses.

LOMENTUM. BOT. Les Champignons qui ont leur superficie comme parsemée de farine, ont été appelés Lomentacés, et leurs parcelles farineuses nommées *Lomenta* par quelques mycologues.

LOMONITE. MIN. Pour Laumonite. *V.* ce mot.

LOMPE. POIS. Espèce du genre Cycloptère. *V.* ce mot.

LONADE. *Lonas*. BOT. Ce genre, de la famille des

Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syn-génésie égale, L., a été proposé par Adanson et adopté par Jussieu, Gærtner, De Candolle et Cassini, qui l'ont ainsi caractérisé : calathide subglobuleuse, incouronnée, égaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore. Péricline hémisphérique, à peu près égal aux fleurs, formé de squammes imbriquées, appliquées, oblougues, arrondies au sommet, concaves, subcoriaces, membraneuses sur les bords. Clinanthe élevé, subcylindracé, garni de squammes inférieures aux fleurs, analogues aux squammes du péricline, oblougues, concaves, submembraneuses, à sommet arrondi et coloré. Ovaires obovoïdes, glabres, portant sur leur face intérieure une grosse glande saillante; aigrette stéphanoïde, continue, membraneuse, irrégulièrement dentée. Corolles à cinq divisions.

LONADE OMBELLÉE. *Lonas umbellata*, H. Cass.; *Lonas inodora*, Gærtn., *De fruct. et sem. plant.*, vol. 2, page 596, tab. 165, fig. 5. C'est une plante herbacée, entièrement glabre; sa tige, haute d'environ dix pouces, est dressée ou étalée, rameuse; les feuilles sont alternes, sessiles, longues d'environ un pouce, pinnatifides, glauques, un peu charnues, à lanières distantes, linéaires, terminées chacune par une longue pointe blanche; les calathides, hautes de quatre lignes, larges de trois à quatre, et composées de fleurs jaunes, sont disposées en ombelles terminales, simples; chaque ombelle est composée d'environ trois à sept ou même neuf calathides, immédiatement rapprochés, portées sur des pédoncules simples, courts, naissant du même point, dépourvus de feuilles et de bractées; il y a quelquefois une seule petite feuille à la base de l'ombelle; on trouve aussi quelques calathides solitaires, terminales. La Lonade ombellée est annuelle; elle habite les provinces méridionales de l'Europe, ainsi que la Barbarie.

LONADE NAIN. *Lonas minima*, H. Cassini. Petite plante annuelle, toute glabre, à longue racine pivotante, presque simple; tige droite, presque simple, cannelée, longue d'environ deux pouces; feuilles radicales linéaires, ayant leur partie inférieure presque pinnatifide ou dentée, à dents subulées, et leur partie supérieure profondément trifide, chaque division trilobée au sommet, à lobes comme mucronés; feuilles caulinaires alternes, et analogues aux feuilles radicales; calathides solitaires à l'extrémité des rameaux; chaque calathide ovoïde, composée de fleurs hermaphrodites, régulières; péricline ovoïde, plus court que les fleurs, formé de squammes imbriquées, appliquées, oblougues, arrondies au sommet, coriaces et concaves en leur partie moyenne, membraneuses sur les bords; clinanthe cylindracé, garni de squammes analogues aux squammes du péricline, plus courtes que les fleurs, et munies inférieurement d'une glande linéaire, rouge; fruits noirs, obovoïdes, un peu obcomprimés, munis de deux côtes latérales et d'une côte intérieure qui porte une grosse glande; aigrette courte, stéphanoïde, membraneuse, irrégulièrement dentée. Cette plante est elle une espèce distincte, ou une simple variété du *Lonas umbellata*? Cassini l'a trouvée dans l'herbier de Jussieu, où elle n'était point nommée, et où son origine n'est point indiquée.

La première espèce, attribuée par Linné, successivement ou simultanément, aux genres *Santolina*, *Achillea*, *Athanasia*, fut justement considérée par Adanson comme le type d'un genre particulier, qu'il nomma *Lonas*, et qu'il caractérisa ainsi : feuilles ailées; calathides corymbées; péricline composé de squammes imbriquées et obtuses; clinanthe garni de squammes obtuses; aigrette formée d'une membrane médiocre et dentée; fleurs hermaphrodites; corolles à cinq dents; styles à un seul stigmat. Ce genre d'Adanson a été adopté par Gærtner, Mœnch, De Jussieu, De Candolle.

En comparant les caractères généraux du *Lonas* avec ceux de l'*Hymenolepis*, décrits dans ce Dictionnaire, on reconnaît qu'ils diffèrent en ce que, dans le *Lonas*, l'aigrette est stéphanoïde, continue, indivise, crénelée, et le clinanthe ovoïde, conique ou cylindracé, très-élevé, garni de squammes analogues aux squammes du péricline; tandis que, dans l'*Hymenolepis*, l'aigrette est composée de squammellules unisériées, paléiformes, membraneuses, inégales, irrégulières, larges, oblougues, laciniées sur les bords, et le clinanthe est petit, planiuscule, tantôt nu, tantôt pourvu de squammes plus courtes que les fleurs, larges, irrégulières, membraneuses.

Quant aux vrais *Athanasia*, la singulière structure de leur aigrette ostéomorphe suffit pour les distinguer généralement du *Lonas* et de l'*Hymenolepis*. Cette aigrette est formée de squammellules caduques, cylindracées, épaisses, comme charnues, transparentes, tortueuses ou flexueuses, lisses, arrondies et un peu épaissies au sommet, probablement tubuleuses, entrecoupées de distance en distance par des diaphragmes, et paraissant ainsi composées de quelques articles longs, tortueux, nodulés, enflés aux deux bouts, imitant des os ajustés à la suite l'un de l'autre, comme ceux de nos doigts; souvent chaque squammellule semble être double, c'est-à-dire, formée de deux filets ou tubes entrecroisés d'un bout à l'autre. On accueillera cette courte digression sur l'aigrette des *Athanasia*, dont la structure, quoique très-curieuse, n'avait, jusqu'ici, été remarquée par aucun botaniste.

L'ovaire du *Lonas umbellata* offre quatre énormes côtes longitudinales, arrondies, fongueuses, confluentes à la base et au sommet; une grosse glande, ou plutôt une vésicule jaune est logée vers le haut de la côte située sur la face intérieure; l'aréole apiculaire porte un nectaire jaune, en forme de godet. La corolle de cette même plante est assez remarquable : la partie supérieure de son tube et la partie indivise du limbe portent deux rangées latérales et opposées d'appendices cylindriques, obtus, filiformes, qui sont les découpures de deux ailes latérales; les divisions du limbe paraissent excessivement épaisses, parce que toute leur face supérieure est hérissée de longues et très-grosses papilles coniques-obtuses, immédiatement contiguës, et peut-être même entrecroisées à la base.

LONCHERES. МАМ. Illiger nomme ainsi un genre où il place diverses espèces à épines, de la famille des Rats, et particulièrement l'*Echimys huppé*. V. ÉCHIMYS.

LONCHITIDE. *Lonchitis*. ROT. Genre de plantes de la famille des Fougères, fondé par Linnæus, et voisin

des *Adiantum*, *Cheilanthes* et *Davalia*. Il est parfaitement caractérisé par sa fructification disposée en lignes courbées en croissant et fixées dans les sinuosités de la fronde, recouverte par la marge de la fronde, formant le légument ou *indusium*, qui se détache par son côté intérieur. Ce genre ne comprend qu'un très-petit nombre de Fougères particulières à l'Amérique. Cependant une des quatre espèces que Willdenow indique, croît à l'île Bourbon. Le *Lonchitis tenuifolia* de Forster n'appartient pas à ce genre; c'est une espèce de *Cheilanthes*, d'après Swartz; son *Lonchitis Adscensionis* est une espèce de *Pteris*, figurée par Schkuhr, *Crypt.* 87, t. 94; enfin, le *Lonchitis bipinnata* de Forsk. est le *Darea furcata*, Willd., déjà placé dans les genres *Adiantum* et *Cænopteris* par Jacquin et Bergius. Trois des quatre espèces mentionnées par Willdenow ont été établies par Linnæus, et toutes trois avaient été décrites avant lui par Plumier et Petiver, qui les classaient dans leurs genres *Filix* ou *Adiantum*, et nullement dans le *Lonchitis*, de sorte que Linnæus eut le tort d'appliquer le nom de *Lonchitis* à des Fougères qui ne l'avaient reçu d'aucun auteur. Cependant les botanistes, avant Linnæus, ont appliqué le nom de *Lonchitis* à nombre de Fougères de genres très-différents. C'est ainsi qu'on trouve sous ce nom, dans les ouvrages de Morison, Plumier, Rai, Petiver, Sloane, etc., les Fougères suivantes : *Blechnum occidentale*; *Pteris mutilata*, *longifolia*; *Asplenium squammosum*, *rhizophorum*, *ebenum*, *angustifolium*, *salicifolium*, *cultrifolium*; *Osmunda struthiopteris*; *Aspidium squammatum*, *conterminum*, *exaltatum*, *Amboinense*, *auriculatum*, *triangulum*, *trifoliatum*; *Acrostichum sorbifolium*, *cruciatum*, *aureum*; *Anemia hirta*, *hirsuta*; *Hydroglossum hastatum*, Willd., etc.

Plus anciennement, Bauhin et les botanistes du même âge ont désigné par *Lonchitis* le *Polypodium Lonchitis*, Lin. (*Aspidium*, Willd.; *Polystichum*, De Cand.), et l'*Acrostichum Marantæ*, ainsi que l'*Osmunda spicant*, Lin., ou *Blechnum boreale*, Willd., soit parce qu'ils ont cru reconnaître dans ces Fougères la seconde espèce de *Lonchitis* de Dioscoride, etc., soit parce qu'ils leur ont trouvé des rapports avec cette plante mal décrite par les anciens. Tournefort, en établissant un genre *Lonchitis* dans les Fougères, n'a pas été heureux; car les espèces qu'il y ramenait sont partagées entre les genres *Aspidium* ou *Polystichum*, *Asplenium*, *Acrostichum*, etc., comme les Fougères citées plus haut; aussi Adanson rejeta-t-il ce *Lonchitis* de Tournefort, qu'il confond avec son *Polypodium*.

1. LONCHITIDE A OREILLETES. *Lonchitis aurita*, Lin., Sw., Plum., *Filic.*, 14, t. 17; Petiv., *Filic.*, t. 4, fig. 4. D'une souche ou stipe garni d'épines molles et noires naissent de larges frondes ailées, à frondules même presque ailées; mais celles du bas divisées en deux lobes obtus, ondulés, dentelés au sommet. Cette jolie Fougère croît à la Martinique: elle est vivace, comme toutes les espèces du genre.

2. LONCHITIDE VELU. *Lonchitis hirsuta*, Lin., Sw.; Spreng., *Anleit.*, 3, t. 4, fig. 27; Plum., *Filic.*, t. 20;

Petiv., *Filic.*, t. 4, fig. 5. D'une souche velue partent des frondes deux fois ailées, velues, à frondules presque ailées, pointues, à découpures obtus: les frondules fertiles sinuées, et les stériles dentées, à bord inégalement sinué, assez semblable à une feuille de Chêne. On trouve cette espèce à la Jamaïque, à la Martinique, etc.

5. LONCHITIDE GLABRE. *Lonchitis glabra*, Bory, *Itin.*, 1, p. 521. Frondes deux fois ailées, à frondules secondaires, sessiles, découpures, lancéolées, acuminées, sinuées, presque ailées, à divisions arrondies, obtuses, entières; nervure du milieu velue, ainsi que le rachis. Cette Fougère, dont les frondes ont sept à huit pouces de longueur, croît dans les bois montueux de l'île Bourbon.

4. LONCHITIDE RAMPANT. *Lonchitis repens*, Lin., Plum., *Filic.*, t. 12; Petiv., *Filic.*, t. 4, fig. 6. D'une souche rampante sortent des stipes épineux, garnis de frondes trois fois ailées, à frondules secondaires, linéaires-lancéolées, obtuses, sinuées et presque ailées. On trouve cette espèce à la Jamaïque.

LONCHURE. *Louchiurus*. pois. Sous-genre de Sciènes, qui ne se distingue du vrai genre *Sciæna* que par sa nageoire caudale, qui est pointue. Cuvier n'admet qu'une espèce dans ce genre; c'est le LONCHURE BARBU, *Louchiurus barbatus*, figuré dans Bloch, pl. 559, et décrit par Lacépède sous le nom de Louchiure Dianème. Sa tête est comprimée et entièrement couverte d'écaillés; elle se termine en forme de nez; l'ouverture de la bouche est petite; les mâchoires sont d'égale longueur et armées de petites dents pointues; les os des lèvres sont larges; les narines sont solitaires et ovales; les yeux, verticaux, ont la prunelle noire et l'iris bleu; l'opercule antérieur a plusieurs incisions au bord, qui le font paraître dentelé; l'anus est au centre du corps; la ligne latérale est proche du dos, et forme vers le milieu un arc léger. Toutes les nageoires se terminent en pointe, et n'ont que des rayons mous et ramifiés; la dorsale seule, qui est composée de deux parties, a des rayons simples. Une couleur brune domine sur presque tout le corps. Ce Poisson habite les mers de Surinam.

LONCHOCARPE. *Lonchocarpus*. bot. Kunth (*in Huub. Nov. Gen.*, 6, p. 585) a établi ce genre dans la famille des Légumineuses; il a été adopté par De Candolle (*Prodr. Syst.*, 2, p. 259); il est formé d'espèces auparavant dispersées dans les genres *Dalbergia*, *Robinia*, *Amerimum*, etc. Voici les caractères qui lui ont été assignés: son calice, campaniforme et un peu resserré dans sa partie supérieure, se termine par cinq dents à peine marquées. La corolle, qui est papilionacée, offre un étendard orbiculaire, émarginé, subcordiforme, étalé et presque réfléchi; les ailes sont à peu près de la longueur de l'étendard et de la carène, adhérentes à cette dernière; les dix étamines sont diadelphes ou quelquefois monadelphes. L'ovaire est courttement stipité, contenant de sept à neuf ovules. Le stigmate est obtus ou un peu globuleux. La gousse, un peu stipitée, est allongée, lancéolée, plane, membraneuse, indéhiscente, contenant de quatre à huit graines réniformes, dont la radicule est infléchie. Kunth avait

placé dans ce genre les *Robinia sericea*, Poirét; *Robinia violacea*, Beauv.; *Dalbergia pentaphylla*, Poirét; *Dalbergia Domingensis*, Turpin; *Amerinum scandens*, Willd.; *Amerinum latifolium*, Willd.; et deux espèces entièrement nouvelles, qu'il a nommées *Lonchocarpus punctatus* et *Lonchocarpus macrophyllus*. Le professeur De Candolle (*loc. cit.*) adopte ces huit espèces de Kunth, et y en ajoute onze autres, dont quelques-unes sont tout à fait nouvelles. Toutes ces espèces sont des arbres dépourvus d'épines, croissant dans les Antilles ou l'Amérique méridionale. Leurs feuilles sont imparipinnées, composées de folioles opposées et pétiolulées. Leurs fleurs sont purpurines. Ce genre est encore peu exactement limité. Il renferme des espèces à étamines monadelphes, diadelphes ou semi-diadelphes, mais toutes ces espèces s'accordent assez pour le port.

LONCHOPHYLLE. *Lonchophyllus*. BOT. Se dit des feuilles très-longues, linéaires, et un peu lancéolées.

LONCHOPTÈRE. *Lonchoptera*. INS. Diptères; genre de la famille des Athéricères, institué par Meigen qui lui donne pour caractères : premier article des antennes beaucoup plus grand que les suivants, presque cylindrique, un peu épaissi au bout; les deux suivants formant une petite massue arrondie; ocelles situés sur une élévation; corps étroit et allongé; pattes assez grêles; ailes longues, n'offrant au delà de leur base, aucune nervure transverse; la troisième longitudinale, à commencer au bord extérieur, se bifurque. Ce genre est très-éloigné des Dolichopodes, quoique Meigen l'ait placé dans leur voisinage.

LONCHOPTÉRITES. FOSS. Dans son Histoire des Végétaux fossiles, Ad. Brongniard a institué ce genre de Filicites pour quelques espèces qui ne se retrouvent plus qu'en empreintes, parmi les Schistes houillers. Caractères : feuilles pinnatifides dont les pinnules adhérentes à l'axe sont marquées d'une nervure médiane; petites nervures reticulées égales, formant des aréoles uniformes. La disposition des nervures qu'offre ce genre se retrouve assez rarement parmi les Fongères vivantes; on l'observe néanmoins dans les *Woodwardia* et les *Lonchitis*; mais souvent parmi ces dernières la nervure moyenne des pinnules n'existe pas.

LONCHOSTOME. *Lonchostoma*. BOT. Genre de la famille des Solanacées, établi par Wikstroem, pour quelques plantes du cap de Bonne-Espérance, dont l'une, déjà connue, avait été placée par Thunberg dans le genre *Gnidia*. Voici les caractères du nouveau genre : calice pentaphylle et bibractéolé; corolle hypogyne, dont le tube dépasse en longueur celui du calice; son limbe est partagé en cinq lobes lancéolés; cinq étamines insérées à l'orifice de la corolle, alternes avec ses lobes, incluses ou courtement exsertes, à filaments très-courts; anthères biloculaires, sagittées, longitudinalement déhiscentes; ovaire à deux loges; placentaire soudé de chaque côté d'une cloison linéaire, chargé d'un petit nombre d'ovules pendants; deux styles terminaux un peu en massue ou filiformes et inclus. Le fruit consiste en une capsule biloculaire, à cloison membraneuse et de chaque côté placentifère, renfermant huit à dix graines dans chaque loge.

LONCHOSTOME PENTANDRE. *Lonchostoma pentandra*, Wik.; *Gnidia pentandra*, Thunb. Arbrisseau à feuilles alternes, serrées, subimbriquées, sessiles, ovales, très-entières, coriaces, velués en dessous; les fleurs, solitaires dans les aisselles des feuilles, sont sessiles.

LONCHURE. *Lonchura*. OIS. Genre de l'ordre des Granivores, établi par Sykes aux dépens du genre Grosbec, de Temminck, avec les caractères suivants : bec fort, court, large, dont la hauteur à la base égale la longueur; mandibules entières; la supérieure échançant angulairement le front, et formant avec lui un arc de cercle; ailes médiocres, un peu pointues; la première rémige très-courte, les trois suivantes presque égales et très-longues; quene graduée, lancéolée; rectrices intermédiaires surpassant un peu les autres en longueur; pieds médiocres, un peu grêles. Les habitudes et les mœurs de ces Oiseaux sont les mêmes que celles des Gros-becs, et Sykes donne pour type du genre :

LONCHURE CHEET. *Lonchura cheet*, Syk. Parties supérieures d'un brun-cannelle un peu pâle, les inférieures ainsi que le croupion blanchâtres; rémiges et rectrices d'un brun foncé. Taille, cinq pouces et demi. Les femelles ont les couleurs moins vives. On le trouve dans l'Inde.

On devra rapporter à ce genre les Gros-becs Épervin, quadricolore et Leuconote, qui sont des mêmes contrées.

LONCOPHORE. *Loncophorus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Chevrolat qui lui assigne pour caractères : antennes fort longues, très-grêles, avec le funicule composé de sept articles dont le premier presque aussi long que les six suivants, le dernier lié à la massue qui est mince et de quatre articles; rostre aussi long que le corps, filiforme, un peu arqué et dirigé en avant; yeux latéraux; corselet trapézoïdal, échancré sous la tête; écusson élevé, punctiforme; élytres allongées, parallèles, arrondies à l'extrémité; pattes fort longues; cuisses renflées et dentées; extrémité des quatre jambes antérieures armée d'un ongle aigu, celle des postérieures tronquée; premier article des tarses conique et long, le deuxième triangulaire, le troisième large et bilobé, le dernier allongé, arqué et muni de deux crochets bifides, ceux intérieurs courts; abdomen formé de cinq segments. Ce genre, par son rostre extraordinairement long et presque droit, ainsi que par ses yeux saillants, a beaucoup de rapport avec les Anthomes de Germar; d'autres caractères le rapprochent encore plus des Balanines, mais il ne peut leur être réuni à cause de ses élytres allongées et parallèles, de ses antennes qui, chez les mâles, sont placées près du milieu du rostre, et vers l'extrémité chez les femelles; ensuite les crochets des tarses sont bifides.

LONCOPHORE OBLIQUE. *Loncophorus obliquus*, Chev. Il est d'un blanc sale; son rostre est linéaire, d'un brun pubescent et ponctué; les mandibules sont très-petites, bidentées au sommet; le premier article des antennes n'atteint pas entièrement les yeux; corselet atténué en avant, élargi ensuite, arrondi, obscur, avec une ligne blanchâtre au milieu; écusson blanc et petit;

élytres une fois et demie, à la base, plus larges que le corselet, parallèles, arrondies à l'extrémité, sillonnées, pubescentes et calleuses; la tacle apicale est d'un brun plus clair que celle des côtés; angle huméral saillant; pattes rapprochées; cuisses droites, en massue, munies près de leur sommet intérieur, d'un éperon large, aigu, avec une petite dent à côté; jambes légèrement sinuées, élargies à l'extrémité, avec un ongle crochu aux quatre antérieures. Taille, neuf à dix lignes, le rostre compris. Brésil.

La seconde espèce connue est le Loncophore parasite, *Rhynchœnus parasitica*, Fab., Oliv., n° 210, pl. 15, fig. 181.

Germar, dans son *Species Insectorum*, a donné le nom de **LONGOPHORE**, *Lonchophorus*, à un genre de la famille des Lamellicornes, que Kirby, antérieurement, avait nommé *Phanœus*. V. PHANÉE.

LONDÉSIE. *Londesia*. BOT. Genre de la famille des Chénopodées, institué par Fischer et Meyer, pour une plante du littoral de la mer Caspienne, et qui leur a offert les caractères suivants : fleurs monoïques; les mâles ont le périgone urcéolé, à cinq dents, et susceptible d'acquiescer une consistance dure; cinq étamines, rarement deux, trois ou quatre, insérées au bas du périgone, et opposées à ses dents; point de squammules hypogynes; un rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles ont le périgone semblable à celui des fleurs mâles, et de même sans appendice; il n'y a point de vestiges d'étamines; l'ovaire est déprimé, uniloculaire, uniovulé; style bi ou trifide, à découpures allongées; utricule déprimé, sensiblement durci et inclus dans le périgone qui est très-velu; semence horizontale, déprimée, avec son test membraneux; embryon annulaire, périphérique; albumen abondant, enveloppant une matière farineuse; radicule centrifuge.

La seule espèce connue jusqu'ici est une plante herbacée, annuelle, rameuse; feuilles éparses, sessiles, oblongues, aiguës, très-entières, membraneuses, parsemées de poils blancs; des aisselles des feuilles sortent de petits rameaux supportant des capitules très-velus, involués par les feuilles terminales, et renfermant de petites fleurs sessiles, dépourvues de bractées.

LONGANE ou **LONGANIER**. BOT. Fruit de l'*Euphorbia longana*. V. ce mot.

LONGCHAMPIE. *Longchampia*. BOT. Sous ce nom, le *Gnaphalium Leyseroides*, Desfont., *Flor. Atl.*, 2, p. 267, a été érigé en un genre distinct par Willdenow, dans le Magasin des Curieux de la Nature de Berlin. Cassini n'ayant sans doute pas connaissance de ce genre, a formé, sur la même plante, un sous-genre de *Leysera* qu'il a nommé *Leptophyte*. V. ce mot.

LONGICAUDES. OIS. L'une des sections établies par Blainville, parmi les Gallinacés.

LONGICAUDES ou **MACROURES**. CRUST. Duméril emploie ces mots pour désigner une famille de l'ordre des Décapodes, que Latreille désigne simplement sous le nom de *Macroures*. V. ce mot.

LONGICONE. OIS. V. **GROS BEC**.

LONGICORNES. *Longicornes*. INS. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, établie par Latreille et ayant pour caractères : les trois premiers

articles des tarsi garnis de brosses en dessous, et les deux intermédiaires larges, triangulaires ou en cœur : le troisième article étant profondément divisé en deux lobes. Mâchoires n'ayant point de dent cornée à leur côté interne; languette triangulaire ou cordiforme, échancrée ou bifide; antennes filiformes ou sétacées, de la longueur du corps ou plus longues, tantôt insérées dans une échancrure des yeux, tantôt en dehors. Pieds longs, grêles, avec les tarsi allongés; corps allongé. Les larves des Longicornes sont apodes ou presque apodes; elles vivent dans l'intérieur des arbres ou sous leurs écorces : leur corps est mou, blanchâtre, plus gros en avant, avec la tête écaillée, pourvue de mandibules fortes et sans autres parties saillantes : elles percent souvent les arbres très-profondément ou les criblent de trous; d'autres rongent les racines des plantes; en général elles causent de grands dommages. Les femelles des Longicornes ont l'abdomen terminé par un oviducte tubulaire et orné; leurs antennes sont assez généralement plus courtes que celles des mâles. Tous produisent un petit son aigu en frottant les parois intérieures du corselet contre le pédicule de la base de l'abdomen. Plusieurs sont nocturnes, quelques uns fréquentent les fleurs, d'autres se trouvent sur le vieux bois et les troncs d'arbres. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) divise cette famille en cinq tribus dans l'ordre suivant : Prioniens, Cérambyens, Nécydalides, Lamiaires et Lepturètes. V. ces mots.

LONGINA. BOT. L'un des synonymes de *Blechnum boreale*, Swartz, *Osmonda spicans*, L.

LONGIPALPÉS. *Longipalpati*. INS. Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*, t. 1, p. 196) désignait ainsi une petite division des Carabiques qui renfermait les genres *Drypta*, *Galerita* et *Zuphium*. Il ne l'a pas conservée dans ses ouvrages postérieurs, et il s'est servi de ce mot (Fam. nat. du Règne Anim.) pour désigner une tribu de la famille des Brachélytres, qui a pour caractères : tête dégagée et étranglée postérieurement; labre entier; palpes maxillaires presque aussi longues que la tête, avec le quatrième ou dernier article caché ou peu apparent. Cette tribu renferme quatre genres qui sont : les genres *Pédère*, *Stilique*, *Stène*, *Évaesthèle*. V. ces mots.

LONGIPENNES. OIS. Synonyme de grands Voiliers. V. ce mot. La famille des *Longipennes* d'Illiger, dans son *Prodromus systematis mammalium et avium*, comprend les Oiseaux de l'ordre des Nageurs qui constituent les genres *Rhynchops*, *Sterna*, *Larus* et *Lestris*. V. ces mots.

LONGIPHYLLE ou **LONGOPHYLLE**. *Longiphyllus*. BOT. Se dit d'un végétal dont les feuilles sont très-longues.

LONGIROSTRES. OIS. (Cuvier.) Famille de l'ordre des Échassiers, qui comprend les Oiseaux munis d'un long bec; tels sont les Bécasses, les Courlis, les Ibis, etc.

LONGISÈTE. *Longisetus*. BOT. Se dit d'un organe pourvu de longues soies, comme par exemple les épis de certaines Graminées.

LONGOUZE. BOT. Nom vulgaire d'une espèce d'Amome, qui croît aux îles de France et de Mascarienne. Lamarck l'appelle *Amomum Madagascariense*.

LONGUE-ÉPINE. pois. Synonyme d'Attinga. *V.* DIONON.

LONGUE-MITRE. BOT. *V.* MACROMITRIUM.

LONGUP. ois. *Garrulus gabriculatus*. Espèce du genre Corbeau.

LONGICERA. BOT. *V.* CHÈVREFEUILLE.

LONIER. MOLL. Gmelin, dans la 15^e édit. du *Syst. Nature*, a donné au Lonier d'Adanson (Voyage au Sénégal, pl. 12, fig. 6) le nom de *Trochus griseus*. *V.* TROQUE.

LONTARUS. BOT. Ce genre, de la famille des Palmiers, est le même que le *Borassus*. *V.* ce mot.

LOOSA. BOT. Pour Loasa. *V.* ce mot.

LOPÉZIE. *Lopezia*. BOT. Genre établi par Cavanilles dans la famille des Onagres, et de la Monandrie Monogynie, L., très-facile à reconnaître aux caractères suivants : le calice est adhérent par sa base avec l'ovaire qui est infère; son limbe est étalé, à quatre divisions très-profondes et un peu inégales; sa corolle se compose de cinq pétales inégaux : deux supérieurs, ongiculés et coudés à leur base et offrant deux bosses glanduleuses, les deux latéraux sont plus grands et également ongiculés, l'inférieur est le plus petit; chaque fleur n'offre qu'une seule étamine dressée, placée vers la partie supérieure; son filament est plan et comme canaliculé à sa base où il embrasse la partie inférieure du style. L'ovaire est infère, globuleux, à quatre loges contenant chacune quatre ovules attachés deux à deux et superposés par paire. Le style est plus court que l'étamine, terminé par un stigmate simple. Le fruit est une baie presque sèche, s'ouvrant seulement par son sommet, en quatre dents qui correspondent aux cloisons. Les graines sont suspendues et contiennent un embryon dépourvu d'endosperme et renversé comme elles. Selon De Caudolle le genre Lopézie se compose de dix espèces, toutes originaires du Mexique. Ce sont ou des plantes herbacées et annuelles, ou des espèces vivaces et sous-frutescentes à leur base. Toutes ont les feuilles alternes et dentées; les fleurs violacées, petites, pédonculées et axillaires.

LOPÉZIE A GRAPPES. *Lopezia racemosa*, Cavan.; *Pisaura automorpha*, Bonato. Ses tiges sont herbacées, anguleuses, glabres ou presque glabres, rameuses, hautes de deux pieds ou environ, garnies de feuilles alternes, pétiolées, ovales-lancéolées, à peine dentées en leurs bords, glabres et d'un vert gai en dessus, un peu plus pâles en dessous. Ses fleurs sont d'un rose foncé, portées sur des pédoncules filiformes, et disposées, au nombre de douze et plus, en grappes les unes terminales, les autres placées dans les aisselles des feuilles supérieures. D'après l'opinion de Cavanilles, leur calice est formé de quatre folioles linéaires, rougeâtres, caduques; leur corolle est composée de cinq pétales irréguliers, dont deux latéraux, opposés, ovales, rétrécis en leur partie inférieure; deux autres un peu plus courts, linéaires et placés supérieurement; et le cinquième inférieur, presque cordiforme, replié en ses bords, enveloppant l'étamine quelque temps encore après que les autres pétales sont développés. Il n'y a qu'une seule étamine opposée au pétale inférieur; son filament est élargi inférieurement, canaliculé du côté du

style, et terminé par une anthère ovale-oblongue, à deux loges. L'ovaire est inférieur, globuleux, surmonté d'un style cylindrique, moitié plus court que l'étamine, enveloppé d'abord par la base du filament de celle-ci, et par l'onglet du pétale inférieur; son stigmate est renflé et velu. Le fruit est une capsule globuleuse, à quatre valves et à quatre loges contenant chacune plusieurs graines irrégulièrement arrondies, chagrinées. Ventenat, en insérant cette même plante dans son tableau du règne végétal, lui assigne pour caractères génériques, trois étamines et trois pétales, et n'indique aucun des motifs qui l'ont porté à opposer cette description contradictoire à celle du botaniste espagnol. Si l'on cherche à constater les véritables caractères de cette plante, il est facile de s'assurer qu'elle n'a qu'une seule étamine, un pistil, un calice supérieur de quatre folioles, deux pétales opposés latéralement, deux nectaires pétaliformes, enfin une sixième partie qui renferme l'étamine et le pistil avant l'épanouissement, et qui, ensuite, se rejette sur la division inférieure du calice. Cette sorte de gaine des organes sexuels a été regardée comme pétale par Cavanilles, et, après lui, par Ventenat et d'autres; cependant, en l'examinant attentivement, on reconnaîtra facilement que cette dénomination ne peut lui convenir, parce qu'elle diffère essentiellement des pétales par sa couleur, par sa forme et notamment par son insertion. Il est encore plus surprenant qu'un botaniste aussi éclairé que Ventenat, ait considéré comme étamines les deux parties supérieures de cette fleur, qui n'ont aucune ressemblance avec l'organe mâle, et dont Cavanilles a fait deux pétales. En les nommant nectaires pétaliformes, on ne doit point craindre de tomber dans l'abus qui a été reproché à Linné, d'appliquer ce nom à des parties de formes très-différentes.

LOPÉZIE VELUE. *Lopezia hirsuta*, Jacq., *Collect.*, *Suppl.*, p. 5, tab. 15, fig. 4; Vahl, *Enum.*, 1, pag. 5. Quoique très-rapprochée de l'espèce précédente, celle-ci s'en distingue néanmoins par ses feuilles ovales et non lancéolées, velues, plus rétrécies à leur base, et nervures et dentelures plus nombreuses; les tiges sont cylindriques et velues; les pétales constamment de la même couleur, et non incarnats et blancs, comme il arrive pour la plante précédente. Cette espèce croît aux environs de Mexico.

LOPÉZIE ÉCARLATE. *Lopezia miniata*, DC., *Catal. Monsp.*, p. 121. Arbuste très-élégant, fort petit, dont les tiges sont glabres, rameuses, cylindriques, garnies de feuilles ovales, allongées, dentées en scie à leur contour; ses rameaux sont chargés, pendant l'hiver, d'un très-grand nombre de petites fleurs d'une belle couleur écarlate. Cette plante croît au Mexique.

Les Lopézies sont des plantes annuelles que l'on ne propage que par le semis; il s'opère au printemps dans des pots ou terrines placés sur couche chaude; au mois de juin on repique les jeunes plantes en pleine terre, à une bonne exposition.

LOPHA. *Lopha*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Megerle, dans la famille des Carnassiers carabiques, et que Latreille réunit au genre Bembidion. *V.* ce mot.

LOPHANTHE. *Lophanthus*. BOT. Genre de la famille des Labiées, institué par Bentham qui lui assigne pour caractères : calice tubuleux, à quinze nervures un peu courbées, avec l'orifice oblique, à cinq dents inégales; tube de la corolle égalant en longueur le calice, et nu intérieurement, le limbe a sa lèvre supérieure un peu dressée et bifide, l'inférieure est presque étalée, trifide, avec le lobe intermédiaire large et crénelé; quatre étamines distantes ou divariquées, les inférieures les plus courtes; filaments nus; anthères à deux loges parallèles ou un peu divergentes; style courtement bifide au sommet, à lobes presque égaux et subulés; stigmata terminaux; akènes secs et lisses.

LOPHANTHE ANISÉ. *Lophanthus anisatus*, Bent.; *Hysosopus lophanthus*, L. Plante herbacée, à tiges branchues, feuillées et tétragones; rameaux un peu pubescents; feuilles opposées, ovales-oblongues, obtuses, crénelées, plus larges et presque en cœur à leur base, portées sur des pétioles très-courts; pédoncules axillaires, solitaires, un peu plus courts que les feuilles, pubescents, portant chacun trois à cinq fleurs bleuâtres, assez grandes. Cette plante paraît originaire de l'Amérique septentrionale.

Un autre genre a été nommé *Lophanthus* par Forster; mais ses espèces ont été réunies à celles du genre *Waltheria*.

LOPHAR ET LOPHARIS. POIS. Le Poisson de la Proponotide, connu sous le nom de Lophar, dont Linné avait fait un *Perca*, que Lacépède avait rapporté à son genre *Centropome*, et dont Raffinesque (*Itiol. Sic.*, p. 17) a formé un genre sous le nom de *Lopharis*, a pour caractères : les ventrales réunies par une membrane transversale. V. PERCHE.

LOPHARINA. BOT. Nom sous lequel Necker (*Elem. Bot.*, n° 556) a formé un genre composé des espèces d'*Erica* qui ont les anthères surmontées d'une arête en forme de crête. Ce caractère qui est peut-être bon pour distinguer une section, n'a pas assez de valeur pour motiver l'établissement d'un genre. V. BRUYÈRE.

LOPHATÈRE. *Lophaterum*. BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Brongniard, dans la botanique du Voyage de la Coquille, 49, t. 8, avec les caractères suivants : épillets multiflores; fleurs supérieures pédicellées, neutres, unilatérales; la fleur inférieure est sessile et hermaphrodite; deux glumes obtuses, mutiques, dont l'inférieure plus courte. Les fleurs hermaphrodites ont deux paillettes, dont l'inférieure ovato-oblongue, roulée, à sept nervures, est prolongée au sommet en une arête courte et droite; la supérieure est étroite, oblongue, obtuse et à deux nervures; deux squammules tronquées; trois étamines; ovaire sessile et glabre; deux styles. Les fleurs neutres ont aussi deux paillettes: la supérieure a deux nervures, elle est très-courte et même quelquefois totalement avortée; l'inférieure a sept nervures, elle est ovato-oblongue et prolongée au sommet en une arête rigide et droite. Ce genre doit être placé près de l'*Ectrosia* de Robert Brown, dont il se rapproche par les caractères les plus essentiels. En effet, dans ce genre comme dans le *Lophaterum*, la fleur inférieure seule est fertile; les supérieures, au nombre de quatre à six, sont stériles et longuement

aristées; mais ces fleurs sont distiques, éloignées, étalées, et la paillette externe de la balle de la fleur inférieure n'est qu'à trois nervures, tandis que toutes celles du *Lophaterum* sont à sept nervures. Ce caractère, joint à la disposition particulière des fleurs stériles et de leurs arêtes, distingue suffisamment ce nouveau genre.

LOPHATÈRE GRÈLE. *Lophaterum gracile*, Brong. Ses feuilles sont lancéolées et pétiolées; les rameaux de la panicule sont alternes, simples, distants, à épis sessiles, subunilatéraux et courbés au sommet. D'Amboine.

LOPHERINA. BOT. Pour Lopharina. V. ce mot.

LOPHIDIE. *Lophidius*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, établi par Dejean, pour de petits insectes qui paraissent ne différer des Amares, que par la présence de petits appendices dentelés sous les articles élargis des tarsi antérieurs des mâles; la dent de leur menton est simple. Ces insectes sont originaires du Sénégal.

LOPHIDIE TESTACÉ. *Lophidius testaceus*, Dej. Il est jaune, avec les élytres un peu plus pâles; son corselet est court, rétréci en avant, lisse et presque plan; ses élytres sont en quelque sorte soyeuses, avec des stries peu marquées et très-faiblement ponctuées. Taille, trois lignes environ.

LOPHIDIUM. BOT. Le genre de Fougères établi sous ce nom par Richard, rentre dans le *Schizæa* de Smith. V. ce mot.

LOPHIE. *Lophia*. BOT. Le genre institué sous ce nom par Desvoux (*Ham. Prod. Ind. Occid.*, p. 47), pour une plante des savanes de la Guiane, que Linné avait placée dans son genre *Besleria*, sous le nom spécifique de *cristata*, fait partie de la famille des Gesnériacées et offre pour caractères : calice libre, coloré, à cinq sépales imbriqués, soudés à leur base, dont deux internes; corolle tubuleuse ou claviforme, presque droite, à limbe divisé en cinq petits lobes ou à cinq dents; quatre étamines didynames, avec le rudiment d'une cinquième, placés à la base du tube; stigmatte capitato-infundibuliforme.

LOPHIE ROUGE. *Lophia phænicea*, Desv.; *Besleria cristata*, L., Jacq.; *Crantzia cristata*, Scop.; *Alloplectus cristatus*, Marsh. Sa tige est sous-frutescente, grimpante; ses feuilles sont pétiolées, ovales, acuminées, dentées et légèrement velues; ses pédicelles sont plus longs que les pétioles; chacun d'eux supporte une fleur dont les lobes du calice, colorés en rouge éclatant, sont ovales, dentelés et pointus.

LOPHIE. *Lophius*. POIS. Genre de l'ordre des Branchiostèges de Linné, qui n'entre que par force dans la famille des Percéides, de l'ordre des Acanthoptérygiens de Cuvier, devant former une quatrième tribu qu'on pourrait nommer les Baudroies et qu'il remplit seul; ce genre a pour caractères généraux : outre un squelette cartilagineux, et la peau sans écailles, des pectorales supportées comme par deux bras, soutenus chacun par deux os comparables au radius et au cubitus; des ventrales placées fort en avant des pectorales; des opercules et des rayons branchiostèges enveloppés dans la peau, et les ouïes ne s'ouvrant que par un trou percé

en arrière des pectorales. « Ce sont, dit Cuvier (Règne Anim., t. 1, p. 589), des Poissons voraces, à estomac large, à intestin court, qui peuvent vivre très-long-temps hors de l'eau, à cause du peu d'ouverture de leurs ouïes. » Trois sous-genres y sont établis.

† Les BAUDROYES; elles ont la tête extrêmement large et déprimée, épineuse en beaucoup de points; la gueule est très-fendue, armée de dents pointues; la mâchoire inférieure est garnie de nombreux barbillons; il y a deux dorsales distinctes, et quelques rayons libres et mobiles sur la tête; la membrane des ouïes forme un eul-de-sac ouvert dans l'aisselle, soutenue par six rayons très-allongés, mais l'opercule est petit. Leur intestin à deux œœums très-courts vers son origine, la vessie natale manque. On n'en connaît qu'une espèce: le *Lophius viviparus* de Schneider, et le *Lophius Ferguson* de Lacépède, ne paraissant que de simples variétés, ou ayant été établies sur des individus mal préparés.

LOPHIE BAUDROYE OU BAUDROIE, vulgairement Galanga, Crapaud ou Diable de mer, et Raie pêcheresse; *Lophius piscatorius*, Lin., Gmel., *Syst. Nat.*, XIII, t. 1, p. 1479; Bloch, pl. 87; Encycl. Pois., pl. 8, f. 26; Lac., Pois., t. 1, p. 504, pl. 15, f. 1; le *Rana marina* et le *Rana piscatrix* des anciens, que les formes bizarres et comme monstrueuses de ce Poisson avaient beaucoup frappés, et sur lequel ils débitèrent des contes absurdes, perpétués chez les pêcheurs qui disent particulièrement de la Baudroye qu'elle est l'ennemie du Requin et capable de le vaincre. « Une tête démesurée (dit Bose) avec des nageoires ventrales et pectorales en forme de main, frappent d'abord ceux qui observent une Lophie Baudroye pour la première fois; sa mâchoire inférieure est plus avancée que la supérieure; sa bouche est très-grande et continuellement ouverte, tout l'intérieur est garni de dents inégales et nombreuses, semblables à celles des mâchoires; la langue est courte et épaisse; les narines sont placées derrière la lèvre supérieure et présentent comme la forme d'un verre à patte mobile. Les yeux sont placés à la partie supérieure de la tête, et très-rapprochés l'un de l'autre; entre eux s'élève un long filament terminé par une membrane assez large et bilobée, à la base de laquelle on en trouve une autre petite et triangulaire. Ce filament est suivi, dans la direction du dos, de trois ou cinq autres d'autant plus petits qu'ils s'éloignent plus de la tête, avec des membranes moins larges, simples, et des fils le long de leur tige; des barbillons vermiformes garnissent les côtés du corps, de la queue et de la tête, au-dessus de laquelle paraissent quelques tubercules ou aiguillons, particulièrement entre les yeux et la première nageoire du dos. Il y a deux dorsales dont la première a sa membrane bien plus courte que les rayons qui la fixent. La couleur de ce Poisson est obscure en dessus, blanchâtre en dessous; la caudale ainsi que les pectorales sont bordées de noir, la peau est unie, flasque, sans écaille ni ligne latérales. » La Baudroye se trouve dans toutes les mers d'Europe; dans la Méditerranée elle dépasse rarement dix-huit pouces à deux pieds de longueur; dans l'Océan elle devient plus grande. Lacépède dit qu'il y en a de plus d'une toise, et Pontop-

pidan assure qu'on en voit en Norvège qui ont jusqu'à quinze pieds. Partout la figure étrange de cet animal le rend un objet de dégoût; on ne le porte guère sur aucun marché, les pauvres mêmes dédaignent sa chair. Geoffroy de Saint-Hilaire (Annales des Sciences naturelles, vol. 11, p. 511) a lu à l'Institut un Mémoire fort intéressant sur l'anatomie de cette espèce et particulièrement sur les filaments singuliers qui la caractérisent. « Ce Poisson, dit enfin Lacépède, n'ayant ni armes défensives dans ses téguments, ni force dans ses membres, ni célérité dans sa natation, est, malgré sa grandeur, contraint d'avoir recours à la ruse pour se procurer sa subsistance, de réduire sa chasse à des embuscades, auxquelles d'ailleurs sa conformation le rend très-propre; il s'enfonce dans la vase, se couvre de plantes marines, se cache entre les pierres, et ne laisse apercevoir que l'extrémité de ses filaments qu'il agit en divers sens, et auxquels il donne toutes les fluctuations qui peuvent les faire ressembler davantage à des Vers ou autres appâts. Les autres Poissons attirés par cette apparente proie, s'approchent, sont engloutis par le seul mouvement de la Lophie Baudroye, et sont retenus dans son énorme gueule par les innombrables dents dont elle est armée. » B. 6, D. 10, 11, P. 24, 26, V. 5, A. 9, 15, E. 6, 8.

†† CHIRONECTES; elles ont, comme les Baudroyes, des rayons libres sur la tête, dont le premier est grêle, terminé souvent par une houpe, et dont les deux suivants, augmentés d'une membrane, sont quelquefois très-renflés et d'autres fois réunis en une nageoire. Leur corps et leur tête sont comprimés; leur bouche est ouverte verticalement; leurs ouïes sont munies de quatre rayons ne s'ouvrant que par un canal et un petit trou, derrière les pectorales; leur dorsale occupe presque tout le dos; des appendices charnus garnissent souvent tout le corps. Leur vessie natale est grande; leurs intestins sont médioeres et sans œœums. Ils peuvent remplir d'air leur vaste estomac, à la manière des Tétrodons, et gonfler leur ventre comme un ballon; à terre leurs nageoires paires, en forme de pattes, les aident à ramper beaucoup mieux qu'on ne croirait un Poisson susceptible de le faire: aussi les trouve-t-on parfois assez loin de l'eau, sur le rivage où l'on assure qu'ils peuvent demeurer hors de leur élément, jusqu'à deux ou trois jours, ce qui n'empêche point qu'on n'en rencontre dans la haute mer, parmi les banes flottants de Fucacées, où l'on en pêche souvent, particulièrement entre des paquets de *Sargassum bacciferum*. Il n'en existe guère que dans les mers intertropicales. Linné n'en connaissait qu'une espèce; aujourd'hui il y en a au moins une douzaine. Ce sont des Poissons beaucoup moins grands que les Baudroyes, qui ne présentent aucun aiguillon, qui sont comprimés dans un sens différent, c'est-à-dire verticalement, dont les couleurs, sans être brillantes, sont variées et ajoutent à la bizarrerie de leurs formes.

LOPHIE HISTRION. *Lophius Histrio*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1481; Bloch, pl. 111; Encycl. Pois., pl. 9, f. 28; *Guaperva*, Maregraaff, *Bras*. 150. Cette espèce à qui la singularité de la forme et des mouvements a mérité le nom qui la désigne, se trouve indifféremment

dans les mers de l'Amérique et des Indes; elle acquiert de neuf à dix pouces de longueur. Sa couleur générale est un jaune orangé, diapré de taches brunâtres. **D.** 1-1-12, **P.** 10-11, **V.** 5, **A.** 7, **C.** 10.

LOPHIE A TROIS CORNES. *Lophius tricornis*, Cuv.; *Lophius hispidus*, Schn., 142, variété de l'Histrion; Lacépède, *Pois.*, t. 1, p. 525, pl. 14, f. 1; vulgairement Riquet à la houpe. Ce Poisson n'est pas une variété d'âge du précédent, mais une espèce beaucoup plus petite, que l'on retrouve assez fréquemment à l'Île-de-France, où Commerson l'a dessinée. Sa couleur de nankin, ses taches autrement disposées, et d'un brun glauque ou bleuâtre, sa taille beaucoup plus petite, la membrane qui termine son filet antérieur trifurqué, et surtout les alentours de sa bouche, dépourvus de tous filets, la caractérisent suffisamment. **D.** 1-1-11, **P.** 12, **V.** 5, **A.** 6, **C.** 10.

LOPHIE UNI. *Lophius lævigatus*, Bosc. Il est très-petit; sa longueur n'excède pas un demi-pouce et sa largeur trois lignes; il est d'un rouge noirâtre, parsemé de petites taches; ses protubérances sont à peine visibles. Bory l'a trouvé en grande quantité, dans les parages des îles du cap Vert. **D.** 1-5-12, **P.** 10, **V.** 6, **A.** 6, **C.** 10.

LOPHIE COMMERSONIEN. *Lophius Commersonii*, Lac. Il a au-dessus de la lèvre supérieure un long filament que termine une petite masse charnue; son corps est noir, avec un point blanc de chaque côté; sa peau est grenue et rude au toucher; il a la langue et le palais hérissés de dents, et deux bosses derrière l'ouverture de la bouche, dont la postérieure plus grande et point courbée en crochet. On le trouve dans les mers de l'Inde.

LOPHIE CHIRONECTE. *Lophius chironectes*, Lac.; *Lophius variegatus*, Shaw; *Antennarius chironectes*, Comm. Il a comme le précédent un long filament terminé par une petite masse charnue; son corps est rougeâtre, avec des taches noires; deux bosses sur la tête, dont la postérieure plus grande et plus haute. Des mers de l'Inde.

Les *Lophius striatus* et *marmoratus* de Shaw, avec le Hérissé et le Lisse de Lacépède, *Ann. du Mus.*, t. iv, pl. 45, f. 5 et 4, sont d'autres espèces de ce sous-genre sur lequel Cuvier a donné un Mémoire dans le tome premier, p. 118, des Annales du Muséum.

††† **MALTHÉES**; ils ont la tête extraordinairement élargie et aplatie, principalement sur la saillie et le volume du sub-opercule; les yeux fort en avant; la bouche sous le museau, médiocre et protractile; les ouïes soutenues par six ou sept rayons, et ouvertes à la face dorsale par un trou au-dessous de chaque pectorale; une seule petite dorsale molle, ce qui fait encore une exception aux caractères de l'ordre où le savant Cuvier place les Lophies. Le corps est hérissé de tubercules osseux, des barbillons y règnent tout le long sur les côtés; mais la tête est dépourvue de rayons libres, ce qui indique dans les Malthées des mœurs très-différentes de celles des Lophies dont se composent les deux sous-genres précédents. Il n'y existe d'ailleurs ni vessie natatoire ni cœur.

LOPHIE CHAUVÉ-SOURIS. *Lophius Vespertilio*, L., *Gmel.*, *loc. cit.*, p. 1480; Bloch, pl. 110; *Encycl. Pois.*,

pl. 9, f. 27; *Guacucuja*, Marcgr., *Brasil.*, p. 145. L'un des plus vilains Poissons de la mer, presque en losange, hérissé de pointes, avec un museau tellement pointu qu'on l'a quelquefois nommé petite Licorne; on trouve cette espèce de Lophie dans les mers d'Amérique, particulièrement aux Antilles, où elle acquiert un à deux pieds de longueur. **D.** 5-7, **P.** 19, **V.** 5, **G.** A. 6, **C.** 11, 15.

LOPHIE DE FAUJAS, Lac., *loc. cit.*, p. 518, pl. 11, f. 2 et 5; *Lophius stellatus*, Wahl, *Soc. Copenh.*, t. iv, pl. 5, f. 5 et 4. Cette espèce, venue au Muséum de Paris de la Collection de La Haye, n'a guère que quatre pouces de long. Très-aplatie, sa partie antérieure est comme discoïde, terminée par un prolongement du corps en forme de queue; lisse en dessous, toute hérissée de tubercules en dessus, elle est encore garnie au pourtour et à la bouche qui est un peu en dessous de la partie antérieure, d'autres mamelons hérissés, qui rappellent les piquants des Mélocactes. **B.** 5, **D.** 5, **P.** 5, **V.** 12, **A.** 5, **C.** 7.

Les Lophies rentrent si difficilement dans la famille où ils ne semblent avoir été placés par Cuvier qu'avec doute, et tout en offrant entre eux des rapports frappants, les sous-genres qui s'y rapportent présentent de si grandes différences, soit dans la direction de la compression de leur corps, soit dans la situation de leur bouche, l'absence ou la présence des appendices et de la vessie natatoire, la nudité ou l'aspérité de leur peau et leur aspect néanmoins toujours étrange, qu'il serait peut-être à propos d'en former une famille distincte, bien plus rapprochée qu'on ne l'a fait des Cartilagineux, ainsi que le pensait Linné; et dans laquelle les Lophies proprement dits, les Chironectes et les Malthées seraient érigés en genres.

LOPHIODON. **MAM.** Genre de Pachidermes, établi par G. Cuvier sur des restes fossiles, dont l'analyse anatomique lui a permis de reconnaître douze ou treize espèces. *V. PALÆOTHERIUM.*

LOPHIOLE. *Lophiola*. **BOT.** Genre de la famille des *Hamodoracées*, établi par Bellenden Ker, pour une plante de l'Amérique septentrionale, et que plusieurs botanistes ont cru devoir rapporter au genre *Conostylis*, quoiqu'elle paraisse néanmoins s'en éloigner suffisamment pour former un genre distinct, ainsi qu'on en jugera par les caractères suivants: périgone corollin, laineux extérieurement, divisé en six parties, à tube court et cylindrique, à limbe brisé, dont les trois parties intérieures sont étalées et barbues au centre; six étamines insérées à l'extrémité inférieure du périgone: leurs filaments sont filiformes et leurs anthères fixées par la base; ovaire libre, ovato-pyramidal, à trois loges renfermant plusieurs ovules attachés sur deux rangs, à l'angle central des loges et sur des placentaires renflés; style subulé, tripartite; stigmaté simple; capsule soudée, par sa base, avec le tube du périgone, triangulaire, trilobulaire, déhiscente par le sommet et par trois valves; semences nombreuses, oblongues, subcylindriques, striées, fixées par leur base.

LOPHIOLE DORÉE. *Lophiola aurea*, Bell. Ker; *Conostylis Americana*, Pursh. C'est une plante herbacée, vivace, à racine traçante, à feuilles radicales distiques,

linéaires, ensiformes, parsemées d'un duvet assez rare; la tige est cylindrique, rude, garnie de quelques petites feuilles en forme d'écaillés, un peu laineuse, terminée par une sorte de panicule formée de fleurs d'un jaune brillant.

LOPHIOLÉPIDE. *Lophiolepis*, *bot.* C'est le nom d'un sous-genre que Cassini a établi parmi les *Cirsium*, et qui est essentiellement caractérisé par les appendices des écaillés de l'involucre, lesquels sont longs, arqués en dehors et bordés de petites épines. Ces caractères le distinguent des vrais *Cirsium* dont les appendices de l'involucre sont courts, droits et sans épines; des *Picnomon* chez lesquels ces appendices sont longs, étalés, arqués en dehors, épais, roides, et armés d'épines très-longues; et des *Orthocentron* (dernier sous-genre du *Cirsium*), qui ont les appendices longs, étalés, droits, roides, subulés et spinescents. On voit donc, par ces faibles différences, que les sous-genres en question se fondent les uns dans les autres. L'*Orthocentron*, en effet, est tellement intermédiaire entre les *Lophiolepis* et les vrais *Cirsium*, qu'il semble réunir ces sous-genres, et ne former avec eux qu'une seule et indivisible association.

LOPHIOLÉPIDE A BELLES CALATHIDES. *Lophiolepis calocephala*, H. Cass.; *Cnicus ciliatus*, Willd. Cette plante herbacée, haute de près de cinq pieds, a la tige épaisse, dressée, ramense, hispide; les feuilles sont sessiles, semi-amplexicaules, échanerées à la base, hispides et vertes en dessus, tomenteuses et blanches en dessous, profondément pinnatifides; chaque division est subdivisée presque jusqu'à sa base en deux lanières longues, étroites, divergentes, dont la supérieure a deux dents à sa base; il y a une longue et forte épine au sommet de chaque division, et d'autres épines moindres sur les bords de la feuille; les feuilles inférieures sont longues d'un pied, larges de huit pouces; les supérieures sont plus petites; les calathides sont terminales, dressées, larges de deux pouces et demi, hautes de deux pouces, et composées de fleurs à corolle purpurine; le périelle n'est point aranéeux, mais glabre, et formé de squammes dont les appendices sont très-arqués en dehors avec rigidité, terminés par une forte épine, et bordés d'épines moindres; les ovaires sont oblongs. De Sibérie.

LOPHIOLÉPIDE A PÉRICLINE ARANÉUX. *Lophiolepis araneosa*, H. Cass.; *Cirsium arachnoideum*, Marsch., *Flor. Taur. cauc.*, t. 5. Plante herbacée, haute de cinq pieds; tiges dressées, épaisses, rameuses, hispides; feuilles radicales longues d'un pied neuf pouces, larges de cinq pouces et demi, pétiolées, pinnatifides, bordées d'épines et de eils roides, à face supérieure verte, hérissée de poils roides, à face inférieure grisâtre, subtomentueuse; chaque division découpée en deux lobes oblongs, très-divergents, dont le supérieur a un lobe court sur chaque côté de sa base; feuilles caulinaires sessiles, étalées, échanerées en cœur à la base, plus petites et moins découpées que les radicales; calathides terminales, dressées, larges d'un pouce et demi, hautes de deux pouces; périelle ovoïde-urcéolé, subcampanulé, garni de poils aranéeux, formé de squammes dont l'appendice est arqué en dehors avec rigidité, terminé

par une forte épine, et bordé d'épines moindres; corolles purpurines. Du Caucase.

LOPHIOLÉPIDE A CALATHIDES INCLINÉES. *Lophiolepis nutans*, H. Cass. La tige est herbacée, haute de deux pieds et demi, dressée, rameuse, pubescente; les feuilles sont alternes, sessiles, semi-amplexicaules, rarement un peu décurrentes, étalées, oblongues-lancéolées, vertes et hispides en dessus, grisâtres et un peu tomenteuses en dessous, échanerées en cœur à la base, découpées sur les bords en quelques grandes dents terminées chacune par une épine, et bordées d'épines très-petites, semblables à des cils ou à des poils roides; les feuilles inférieures sont longues de six pouces, larges de deux pouces et demi, les supérieures sont plus petites; les calathides, larges de près d'un pouce et demi, longues de près de deux pouces et composées de fleurs purpurines, sont solitaires à l'extrémité de la tige et des rameaux, et inclinées horizontalement par la courbure roide du sommet de leur support; le périelle est subglobuleux, et garni de poils aranéeux très-nombreux, qui lient les squammes entre elles; les squammes sont très-nombreuses, régulièrement imbriquées, oblongues-lancéolées, surmontées d'un long appendice linéaire-subulé, roide, très-arqué en dehors avec rigidité, spinescent au sommet, garni sur les deux bords de longues épines; les ovaires sont ovoides; les corolles sont très-obringentes; le clinanthe est convexe, garni de fimbriilles filiformes-laminées, membraneuses.

LOPHIOLÉPIDE DOUTEUSE. *Lophiolepis dubia*, H. Cass.; *Carduus lanceolatus*, L., *Sp. pl.*, édit. 3, p. 1149. Cette espèce, que l'on attribue avec doute au sous-genre *Lophiolepis*, a déjà été décrite sous le nom de *Cirsium lanceolatum*. Il faut donc se borner à tracer ses caractères génériques, pour faire connaître en quoi ils se rapprochent et en quoi ils s'éloignent de ceux des vrais *Lophiolepis*. La calathide est multiflore; le périelle ovoïde, inférieur aux fleurs, est formé de squammes très-nombreuses, régulièrement imbriquées, appliquées, oblongues-lancéolées, coriaces, surmontées d'un long appendice arqué en dehors, avec rigidité, sur les squammes des rangées extérieures ou inférieures, seulement étalé sur les autres squammes: cet appendice, linéaire-subulé, foliacé, roide, spinescent au sommet, offre sur ses deux bords latéraux des rudiments d'épines, mous, extrêmement courts, visibles à la loupe, et qui ne sont réellement que des bases épaisses de poils; le clinanthe est épais, charnu, convexe, garni de fimbriilles nombreuses, longues, inégales, libres, filiformes; les ovaires sont comprimés, oblongs, glabres; leur aigrette est longue, roussâtre supérieurement, composée de squammellules nombreuses, plurisériées, inégales, filiformes-laminées, barbées, attachées à un anneau qui entoure un plateau; les corolles sont obringentes; les étamines ont le filet velu.

Outre ces quatre espèces, il faut probablement attribuer encore au genre *Lophiolepis* le *Carduus eriothorus* de Linné, les *Cirsium serrulatum*, *fimbriatum*, *laniflorum*, *lappaceum* de Marschall, et plusieurs autres espèces qu'il faudrait examiner.

LOPHIONOTES. pois. La famille établie sous ce nom par Duméril, parmi ses Holobranches, a pour caractères

tères : les ventrales situées sous les pectorales ; le corps épais, comprimé, et la dorsale très-longue. Elle contient les genres Tœnianote, Coryphœne, Centrolophie, Hémiptéronote, Coryphœnoïde et Chevalier. *V.* ces mots.

LOPHIRA. bot. Gärtner fils (*Carp.* 52, tab. 188, fig. 2) a décrit et figuré sous le nom de *Lophira alata*, Banks, *Mss.*, le fruit d'un genre auquel il attribue les caractères suivants : le calice est libre, persistant, formé de cinq folioles impaires, linéaires, roides, fortement veinées et réticulées : l'une d'elles, plus grande que les autres, est obtuse et forme une sorte de languette ; les étamines sont en grand nombre ; l'ovaire est libre, surmonté d'un style simple, subulé, terminé par un stigmate à deux divisions linéaires, aiguës. Le fruit est une sorte de noix coriace, recouverte par le calice, à une seule loge indéhiscente, contenant une seule graine dressée, dont l'embryon, dépourvu d'endosperme, a la racicule inférieure et les cotylédons charnus et épais. Cette espèce, la seule que l'on connaisse, est un arbre originaire des forêts de l'Afrique australe ; ses feuilles sont alternes, longues, lancéolées, cordiformes, roides et dépourvues de stipules. Ses fleurs sont disposées en grappes.

Ce genre paraît avoir quelques rapports avec les Érables, dont il s'éloigne par plusieurs caractères importants.

LOPHIUM. bot. (*Hypoxylon.*) Ce genre, créé par Fries, a pour type l'*Hysterium mytilinum* de Persoon, qui est l'*Hypoxylon ostraceum* de Bulliard. Il est voisin des *Hysterium*, mais il en diffère pourtant par ses thèques qui sortent du réceptacle. Il est caractérisé ainsi qu'il suit : réceptacles comprimés, presque membraneux, s'ouvrant par une fente longitudinale ; thèques droites, s'échappant sous forme pubescente. Il ne renferme encore que deux espèces.

LOPHIUS. pois. *V.* LOPHE.

LOPHOBANCHES. pois. Quatrième ordre de la classe des Poissons, dans la Méthode de Cuvier, où les branches se divisent en petites houppes rondes, disposées par paires le long des ares branchiaux, structure dont on ne retrouve aucun autre exemple chez les Poissons. Ces parties sont d'ailleurs enfermées sous un grand opercule attaché de tous côtés par une membrane qui ne laisse qu'un petit trou pour la sortie de l'eau. Ils ont tout le corps euirassé et d'un aspect étrange. Ce sont les genres Syngnathe, Hippocampe, Sélénostome et Pégase. *V.* ces mots.

LOPHOCACHRYDE. *Lophocachryda.* bot. Koch a proposé de former, sous ce nom, un genre qui comprendrait la troisième section du genre Cachryde de De Candolle ; il ne paraît pas que ce genre nouveau puisse être adopté.

LOPHOCÉPHALE. *Lophocephala.* ins. Hémiptères-Homoptères, genre de la famille des Réduviens, établi par Delaporte qui lui assigne pour caractères : tête allongée, cylindrique et pointue ; premier article des antennes plus long que la tête, et brusquement coudé, le second très-court, le troisième et dernier allongé ; rostre court, dépassant néanmoins la base de la première paire de pattes ; yeux situés latéralement ; corselet ar-

rondi, convexe, sans sillon transversal ; écusson triangulaire, assez petit ; corps allongé ; hémélytres et surtout leur partie membraneuse, grandes ; pattes longues.

LOPHOCÉPHALE DE GUÉRIN. *Lophocephala Guérini*, Delap. Cette espèce est pubescente, d'un rouge ferrugineux ; ses antennes, son écusson, la partie membraneuse de ses hémélytres et le milieu de son abdomen sont noirs. Taille, huit lignes. Du Bengale.

LOPHOCOLÉE. *Lophocolea.* bot. Le genre institué sous ce nom, par Nées d'Esenbeck, dans la famille des Jungermanniacées, renferme trois espèces qu'il a nommées : 1^o *Lophocolea Orbignyana*, qui a été découverte dans les montagnes du Pérou, par d'Orbigny ; 2^o *Lophocolea æquisfolia*, des forêts de l'île de Juan Fernandez ; 5^o *Lophocolea amphibolia*, décrite comme une Jungermannie, par Martius dans sa Flore du Brésil, t. 1, p. 554.

LOPHODERMUM. bot. Le genre formé sous ce nom par Chevalier, dans la famille des Hypoxylées, aux dépens du genre *Hysterium* de Fries, n'a point été adopté.

LOPHOLÈNE. *Lopholæna.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore ; toutes les corolles tubuleuses, quinquéfides, à tube cylindrique, durci ; fleurons de la circonférence le plus souvent incisés vers le côté intérieur, presque tous femelles, et alors avec les anthères libres mais susceptibles d'avortement ; fleurons du disque régulièrement tubuleux ; style quelquefois avorté ; involucre quinquéphyllé, à squames libres, foliacées, exsertes en crête longitudinale sur le dos, à bords largement ailés ; réceptacle alvéolé ; article anthérifère des étamines long, épais ; anthères écaudatées ; styles parfaits, rameux, allongés, portant inférieurement deux rangées de stigmates pubérulents sur le dos, prolongés au sommet en un appendice assez long, hispide et pointu ; akènes anguleux, sans bec, glabruscules, ciliés sur les angles, ceux placés au centre du capitule sont fort comprimés et alors presque entièrement avortés ; aigrette multisériale, soyeuse, à peine scabre.

LOPHOLÈNE DE DREGE. *Lopholæna Dregenna*, De Cand. Sous-arbrisseau dressé et glabre, à feuilles alternes, sessiles, nervurées à la base, elliptiques ou oblongues-lancéolées, obtuses, très-entières et presque coriaces ; les rameaux sont foliacés, monocéphales, disposés en corymbe ; les fleurs sont d'un jaune pâle. On trouve cette plante dans la partie méridionale de l'Afrique, presque au niveau de la mer ; on en doit la connaissance au naturaliste-voyageur Dregé auquel le professeur de Candolle a dédié la plante.

LOPHOLOME. *Lopholoma.* bot. Ce genre appartient encore à la famille des Synanthérées, et fait partie de la tribu des Cynarées ; il a été créé par H. Cassini et a pour type le *Centaurea scabiosa*, Lin. Il se distingue du genre *Cyanus*, du même auteur, principalement par ses stigmatophores, qui au lieu d'être libres, sont entrecroisés ; l'appendice des squames intermédiaires est marginiforme, c'est-à-dire qu'il est très-décourant, scarieux, opaque, divisé profondément sur les deux côtés en lanières distantes, longues, subulées, roides,

ciliées ou barbellulées. Le professeur De Candolle, dans son *Prodronus*, n'adopte pas ce genre de Cassini, il ne le considère que comme une section de son genre *Centaurea*.

LOPHONOCÈRE. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes longues, sétacées, avec le troisième article et les trois suivants garnis de faisceaux de poils ; corselet grand, beaucoup plus large que la tête ; extrémité postérieure du présternum et souvent aussi l'opposée, élevées en carène ; écusson assez petit ; élytres s'élargissant un peu vers leur extrémité, ou du moins n'allant pas en se rétrécissant.

LOPHONOCÈRE BARBICORNE. *Lophocercus barbicornis*, Latr. ; *Cerambyx barbicornis*, Oliv. Les articles velus des antennes sont noirs à leur base et jaunâtres à leur extrémité, les articles glabres sont seulement jaunâtres ; tête jaune, avec les yeux noirs ; corselet jaune, avec quelques taches noires sur les côtés, qui sont armés d'une forte épine et de quelques petits tubercules ; élytres mélangées de jaune et de noir ; abdomen noirâtre, avec le milieu jaune ; pattes entièrement jaunes. Taille, quinze lignes. De l'Amérique du Sud.

LOPHOPHORE. *Lophophorus*. OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés, institué par Temminck qui lui assigne pour caractères : bec fort, allongé, comprimé sur les côtés ; mandibule supérieure très-convexe, très-recourbée, comme crochue, à bords obliques, munie d'une arête élevée, entamant les plumes du front à sa base et marquée sur les côtés par une rainure tronquée ou usée à son sommet ; narines convexes, nues, en croissant saillant, rapprochées ; joues entièrement dénudées ; une huppe occipitale, composée de quelques plumes étroites, recourbées ; ailes courtes, concaves : cinquième et sixième rémiges les plus longues ; queue moyenne, arrondie ; tarses emplumés jusqu'au talon seulement, allongés, scutellés, armés d'un fort ergot. Les mœurs et les habitudes de ces Oiseaux indiens, qui habitent la lisière des forêts montagneuses de l'Himalaya, sont encore très-peu connues.

LOPHOPHORE DE CUVIER. *Lophophorus Cuvieri*, Tem., Ois. color., pl. 1 ; *Phasianus leucomelanus*, Lath., csp. 15 ; *Lophophorus Wallichii*, Hardw., Trans. Soc., t. xv, p. 166. Il a le sinciput orné d'une huppe de plumes très-longues, effilées et à barbes courtes, un peu décomposées ; les joues sont nues ; la huppe, le cou ainsi que les parties supérieures du corps sont noires à reflets violets, très-brillants ; les ailes et la queue ont une teinte noire dépourvue de brillant ; les plumes portent des zigzags très-déliés, d'une teinte grisâtre ; les plumes du croupion et les tectrices caudales sont terminées par une large zone blanche ; bec jaune ; parties nues des joues couvertes de petites papilles rouges ; pieds gris ; éperon assez fort et acéré. Taille, dix-huit pouces. La femelle est brune, avec les plumes de la poitrine bordées de blanc.

LOPHOPHORE RESPLENDISSANT. *Lophophorus resplendens*, Temm. V. IMPEY RESPLENDISSANT.

LOPHOPHORE DE WALLICH. *Lophophorus Wallichii*, Hardw. V. LOPHOPHORE DE CUVIER.

LOPHOPHYTE. *Lophophytum*. BOT. Genre de la famille des Balanophorées, institué par Schott et Endlicher qui lui ont assigné pour caractères : fleurs monoïques ; les mâles agglomérées en capitules sessiles à la partie supérieure du stipe ; les squammules de leur périgone sont charnues, cauliculées antérieurement ; l'étamine repose dans la cannelure de la squammule périgoniale ; son filament est mou et l'anthère oblongue, à deux loges opposées, inégalement attachées, déhiscence par une ouverture longitudinale. Les fleurs femelles sont réunies en capitules hémisphériques, sessiles vers la base du stipe ; elles n'ont point de périgone ; mais sont pourvues de plusieurs ovaires biloculaires, nus tout autour, imposés sur un réceptacle discoïde ; deux styles filiformes, terminés par des stigmates en tête. Ce genre ne renferme encore qu'une seule espèce : c'est une plante herbacée, succulente, élevée d'un à deux pieds, dont les racines pénètrent celles des arbres forestiers et leur enlèvent sans doute les sucres propres à leur développement ; le stipe est très-simple, gros d'un à deux pouces à la base et allant ensuite en diminuant ; la partie inférieure est garnie d'écailles imbriquées sur deux faces opposées ; les capitules des fleurs femelles sont accompagnés de bractées. Ces plantes ont été observées au Brésil.

LOPHORHYNQUE. OIS. V. CARIAMA.

LOPHORINE. OIS. Vieillot a formé, sous ce nom, un sous-genre particulier pour le Paradisier superbe, *Paradisea superba*. V. PARADISIÈRE.

LOPHOSCIADIER. *Lophosciadium*. BOT. Genre de la famille des Umbellifères, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : bord du calice à cinq dents ; pétales elliptiques, entiers, acuminés, un peu roulés en dedans, vers le sommet ; fruit comprimé sur le dos ; méricarpes à quatre paires de côtes secondaires et deux paires latérales étendues en aile interromptue, assez semblables à des écailles un peu repliées.

LOPHOSCIADIER A FEUILLES DE MEUM. *Lophosciadium Meifolium*, DC. C'est une plante herbacée, glabre ; sa tige est cylindrique et droite ; ses feuilles inférieures sont pinnatifidées, à segments courts, nombreux, subdivisés en lobes linéari-subulés ; la dernière feuille est sessile, formant une sorte de fourreau à l'ombelle qui est composée d'une multitude de fleurs jaunes portées chacune sur un pédicelle ; l'involucre est formé de cinq à sept folioles ovales-lancéolées et cuspidées. Aux environs de Constantinople.

LOPHOSIE. *Lophosia*. INS. Diptères ; genre de la famille des Muscides, tribu des Ocyptères, institué par Meigen, qui lui assigne pour caractères : palpes de la longueur de la trompe, un peu renflées ; épistome non saillant ; antennes inclinées, atteignant l'épistome : les deux premiers articles très-courts, le troisième très-élargi en triangle équilatéral ; ailes à première cellule postérieure entr'ouverte à l'extrémité ; nervure externo-médiaire coudée ; cellule discoïdale à nervure transverse, presque droite. La forme extraordinaire du troisième article des antennes donne au seul insecte dont ce genre se compose, un caractère qui le fait reconnaître à l'instant. Ce genre diffère encore de celui des Ocyptères par la longueur des palpes, par l'épi-

stome qui ne présente point de saillie et par la première cellule postérieure des ailes; le reste est absolument semblable.

LOPHOSIE FASCIÉE. *Lophosia fasciata*, Meig. Elle est noire, avec l'extrémité des palpes rougeâtre; côtés du thorax et bord des deuxième et troisième segments de l'abdomen à reflets blancs; jambes postérieures fauves; cuillères hyalins et grands; ailes à bande brunâtre vers l'extrémité, dans les femelles. Taille, cinq lignes. En Europe.

LOPHOSPERME. *Lophospermum*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, Didynamie Angiospermie, Lin., institué par le professeur Don, pour une plante volubile du genre *Bignonia*, et qui a été envoyée du Mexique au chevalier P. Neill, de Canonmill près d'Édimbourg. Depuis, deux autres espèces ont été découvertes et ajoutées à ce genre nouveau. Le nom *Lophospermum*, dérivé de *λοφος*, crête, et *σπέρμα*, graine, exprime la forme particulière des semences, qui sont entourées d'une aile membraneuse, et figurent une sorte de crête.

LOPHOSPERME POURPRÉ. *Lophospermum rhodochiton*, Otto. C'est une plante suffrutueuse, grimpante, à tige cylindrique, grêle, brun-noirâtre, ramifiée, garnie de feuilles alternes, distantes, pétiolées, cordées, à cinq lobes peu profonds, mucronés, aigus; elles sont glabres, d'un vert un peu glauque, marquées de cinq nervures principales, divergentes, dont trois plus apparentes. Les pétioles ont deux ou trois pouces de longueur; ils sont filiformes, d'un brun pourpré, pointillés de noir. Les fleurs sont longues de deux pouces et demi, portées par un pédoncule du double de longueur, grêle, contourné ou tortillé et de même couleur que les pétioles. Le calice est large, campanulé, étalé, membraneux, divisé en cinq parties ovales, lancéolées, pointues, colorées en pourpre pâle, veinées longitudinalement et traversées par des lignes plus obscures. La corolle est tubuleuse, ventrue, bilabée, d'un brun pourpré foncé, pointillée de blanc: la lèvre supérieure a trois lobes ovales et obtus, l'inférieure n'en a que deux, un peu plus profondément divisés. Les quatre étamines sont didynames et s'étendent un peu au delà du tube; les filaments sont très-déliés, dilatés à la base, terminés par des anthères arrondies et biloculaires. L'ovaire est globuleux, assis sur un disque orbiculaire, surmonté d'un style filiforme, pourpre et glabre, terminé par un stigmate très-petit et bilobé. Le fruit est une capsule biloculaire, bivalve, polysperme, à placentaire central. Cette plante est de serre tempérée; mais elle peut être placée, au printemps, contre un mur qu'elle tapisse bientôt de ses brillantes fleurs qui se succèdent pendant tout l'été. On lui donne le compost de terre franche et de terreau de bruyère. On la propage indifféremment de graines et de boutures.

LOPHOSTACHYDE. *Lophostachys*. BOT. Ce genre nouveau, de la famille des Acanthacées, Didynamie Angiospermie, L., est dû aux investigations du docteur Pohl, dans l'intérieur du Brésil. Trois plantes nouvelles que ce botaniste a trouvées dans la province de Goyaz, lui ont offert des caractères particuliers, qui lui ont paru suffisants pour autoriser la création d'un genre.

Ces caractères consistent dans un calice ou périanthe infère, persistant, simple, inégal, formé de quatre folioles dont deux opposées, plus grandes et plus larges, nervurées, ovales-lancéolées: la première entière, aiguë, la seconde bifide, et deux autres opposées aux lèvres de la corolle, linéaires-lancéolées. La corolle est inégale, irrégulière, ringente, monopétale, à tube long, cylindrique, rétréci à la base et strié, à limbe bilabé, dont la lèvre supérieure est oblongue, obtuse, rétuse et droite; l'inférieure réfléchie, plane, trifide, à découpures égales, oblongues et obtuses. Les étamines sont didynames, insérées vers le milieu du tube de la corolle, à filaments antérieurs un peu plus courts que la lèvre supérieure de la corolle, et moins que les postérieurs qui sont presque adhérents à l'orifice du tube; les uns et les autres sont filiformes, dressés, couronnés par des anthères biloculaires, droites, exsertes, oblongues, échancrées à leur base, déhiscentes au sommet. Le pistil est composé d'un ovaire supérieur, ovale, urcéolé, avec une ligne traçant le milieu de sa circonférence, dont la moitié inférieure est enveloppée d'une membrane urcéolaire, quadrifide; il est en outre surmonté d'un style exserte, droit, capillaire, marcescent, terminé par un stigmate globuleux. La capsule est oblongue, aiguë, rétrécie à sa base, à deux loges, à deux valves dont les cloisons sont contraires, s'ouvrant par le sommet; les graines sont presque trigones, aiguës, bordées, glabres, sessiles au centre de leurs glandes ou rétinacles. Les Lophostachydes sont de petits arbustes droits, dont les tiges, garnies de feuilles opposées, oblongues, aiguës, courtement pétiolées ou sessiles, sont couronnées par des épis garnis de fleurs distiques et brillantes, disposées toutes d'un même côté, ce qui donne à ces épis l'aspect de crêtes. Cette disposition toute particulière de l'inflorescence a donné lieu au nom générique *Lophostachys*, dérivé de *λοφος*, crête, et de *σταχυς*, épi. Le genre Lophostachyde se rapproche beaucoup du genre *Justicia*, et plus encore peut-être du genre *Aphelandra*, sans néanmoins pouvoir y être confondu.

LOPHOSTACHYDE A FLEURS NOMBREUSES. *Lophostachys floribunda*, Pohl. Cette jolie plante a été trouvée en 1820, dans les plaines fertiles de St-Félix, non loin de Correio, l'un des sites les plus pittoresques de la capitainerie de Goyaz. Elle y était en pleine floraison aux mois de juin et de juillet. Ses tiges ne s'élèvent pas à plus de trois pieds; elles sont sous-ligneuses, cylindriques, un peu rugueuses vers l'insertion des feuilles, rameuses et d'un vert jaunâtre; les rameaux sont peu nombreux, étalés et opposés; les feuilles sont caulinaires, décidues, simples, opposées, oblongues, aiguës, amincies à leur base et prolongées en pétiole très-court, entières, planes, veinées, avec la nervure intermédiaire plus épaisse, d'un vert jaunâtre en dessus, d'un jaune verdâtre et pubescentes en dessous; les épis sont solitaires ou opposés, formant une large crête de fleurs distiques, imbriquées, accompagnées de bractées persistantes, nombreuses, les supérieures oblongues-lancéolées, sessiles, moins larges que les inférieures et toutes rangées ainsi que les fleurs, le long d'un axe tétragone; le calice est d'un rouge très-pâle à l'extérieur

et jaune intérieurement; la corolle a son tube d'un rouge pourpré; le limbe est d'une nuance plus vive.

LOPHOSTACHYDE VELUE. *Lophostachys villosa*, Pohl, *Plant. Bras.*, 2, 94, t. 161. Cette espèce habite les lieux élevés et montueux de la capitainerie de Goyaz; elle abonde surtout à Tras-do-Serra, près de St-Jozede-Trocantin. Sa tige est haute de deux pieds, cylindrique, rugueuse à sa base, d'un brun jaunâtre, divisée au sommet en plusieurs rameaux garnis de feuilles décidues, coriaces, simples, opposées, ovales-elliptiques, presque aiguës, entières, planes, veinées, ciliées, d'un vert brunâtre et pubescentes en dessus, velues en dessous et d'un brun jaunâtre; le pétiole est très-court, demi-cylindrique, canaliculé en dessus, velu, plus épais à sa base d'où naissent deux petites stipules axillaires, du reste semblables aux feuilles. L'inflorescence consiste en un épi terminal, ordinairement dressé, formé par la réunion de fleurs distiques et imbriquées sur un seul rang; le calice est plus court que la corolle, à quatre divisions membraneuses, d'un jaune orangé, pourpré au sommet; les bractées sont persistantes, vertes, lancéolées, imbriquées, velues et ciliées; la corolle est d'un blanc jaunâtre.

LOPHOSTACHYDE A FEUILLES SESSILES. *Lophostachys sessilifolia*, Pohl, *Plant. Bras.*, 2, 96, t. 165. Originaire des mêmes lieux que les espèces précédentes, celle-ci a sa racine épaisse, d'une consistance ligneuse, tuberculée, plus ou moins divisée et garnie de chevelu; il s'en élève des tiges cylindriques, rameuses, presque ligneuses à la base, glabres, élevées de deux pieds environ, et d'un brun tacheté de blanchâtre ou de verdâtre; les feuilles qui les garnissent sont simples, décidues, opposées, sessiles, presque demi-embrassantes, dressées, un peu étalées, oblongues-elliptiques, très-entières, obtuses, amincies à leur base, veinées d'un vert jaunâtre et pubescent en dessus, d'un jaune verdâtre et glabre en dessous, longues de quatre pouces et demi environ, larges d'un et trois quarts. L'inflorescence forme un épi terminal, droit, rarement recourbé, comprimé en crête, les fleurs étant disposées par paires sur deux faces opposées d'un axe tétragone; le calice est plus court que la corolle, d'un jaune orangé à sa base, purpurin à l'extrémité de ses divisions, entouré de bractées persistantes, d'un vert jaunâtre, oblongues ou cordées, aiguës, sessiles, alternantes et imbriquées; la corolle est d'un rouge pourpre, plus ou moins intense, suivant ses parties.

LOPHOTE. *Lophotes*. ois. Lesson a formé, sous ce nom, parmi ses Accipitres, un sous-genre pour le Faucon Huppard, *Falco Lophotes*, Cuv. et Temm. *V. FAUCON*.

LOPHOTE. *Lophotes*. pois. Genre appartenant à la famille des Tœnioïdes de Cuvier, dans l'ordre des Acanthoptérygiens de sa Méthode ichthyologique, et à la famille des Pétalosomes de Duméril. Il fut établi par Giorna dans les Actes de l'Académie de Turin (1805-1808, p. 19, pl. 2), d'après un individu mal conservé. Cuvier ayant eu occasion de revoir ce Poisson et d'en observer un individu de quatre pieds de long, pris dans les mers de Gènes, en a donné une description plus exacte et une figure parfaite dans les Annales du Mu-

séum, t. xx, fig. 17. On ne peut donc mieux faire, pour donner une idée de cet animal, que de laisser parler Cuvier lui-même. « Les Lophotes, dit-il (Règne Anim., t. II, p. 247), ont le corps allongé et finissant en pointe, la tête courte, surmontée d'une crête osseuse, très-élevée; rayon épineux, bordé en arrière d'une membrane, et à partir de ce rayon une nageoire basse à rayons presque tous simples, régissant également jusqu'à la pointe de la queue qui a une caudale distincte, et en dessous de cette pointe est une très-courte anale. Les pectorales sont médiocres, armées d'un premier rayon épineux, et sous elles on distingue à peine des ventrales de quatre ou cinq rayons, excessivement petites. Les dents sont pointues et peu serrées; la bouche est dirigée vers le haut, et l'œil est fort grand. On compte six rayons aux branchies; la cavité abdominale occupe presque toute la longueur du corps. » On n'en connaît encore qu'une espèce qui est le *Lophotes Lacedæianus*, qui n'a été trouvé jusqu'ici que dans la Méditerranée.

LOPHOTUS. ins. Coléoptères tétramères, genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr, pour un insecte découvert au Chili par le naturaliste Eschscholtz, qui a accompagné le capitaine Kolsbue dans son grand voyage de circumnavigation. Les caractères du genre nouveau sont : antennes assez courtes et fortes, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les autres très-courts, avec la massue ovale, subacuminée; tête convexe, avec le front garni d'une crête élevée sur chaque œil et d'un faisceau de soies imitant en quelque sorte un sourcil; trompe courte, épaisse, gibbeuse en dessus et inégale; yeux arrondis, convexes, logés dans le creux de la fossette; corselet oblong, rétréci postérieurement, tronqué à sa base, élargi antérieurement sur les côtés, et arrondi en arrière; écusson petit, oblong et élevé; élytres oblongues, presque ovales, convexes, tronquées à leur base, avec les épaules élevées et calleuses; pieds oblongs; cuisses renflées, mutiques; jambes cylindriques, droites, anguleuses à l'extrémité, armées d'un crochet; tarses larges, spongieux au bout avec le dernier article biunguiculé. Le *Lophotus Eschscholtzi* est noir, parsemé d'écailles blanchâtres.

LOPHURE. *Lophura*. rept. Ce genre créé par Gray, dans la famille des Sauriens, a reçu depuis le nom de *Istiurus*, à cause de la trop grande similitude des mots Lophure et Lophyre. *V. ISTIURE*.

LOPHYRE. rept. Sous-genre d'Agame, dont Boë, dans son *Erpétologie* de l'île de Java, a fait un véritable genre qui comprend plusieurs espèces nouvelles. *V. AGAME*.

LOPHYRE. *Lophyrus*. moll. Poli, dans son grand ouvrage des Testacés des Deux-Siciles, a donné ce nom aux animaux des Oscabrions. *V. ce mot*.

LOPHYRE. *Lophyrus*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Portescies, tribu des Tenthrédines, établi par Latreille, et correspondant à la première division du genre *Hytoloma* de Fabricius, et à la première coupe du genre *Pterone* de Jurine. Ce genre est ainsi caractérisé : an-

tennes des mâles de seize articles au moins, en peignes ou en panaches; celles des femelles simplement en scie, plus grêles vers leur extrémité; lahre très-apparent; mandibules tridentées; une grande cellule radiale; trois cellules cubitales presque égales: la première et la deuxième recevant chacune une nervure récurrente, et la troisième atteignant le bout de l'aile. Les Lophyres se distinguent des Tenthredes, des Athalies, des Mégalodontes, et autres genres voisins, par les articles des antennes et par les cellules des ailes. Ce sont des Hyménoptères de taille moyenne, et qui appartiennent à l'Europe.

LOPHYRE DU PIN. *Lophyrus Pini*, Latr., Jurine; *Hylotoma Pini*, Fab.; le mâle (Panz., *Faun. Ins. Germ.*, fasc. 87, tab. 17, le même sexe); *Hylotoma dorsata*, Fabr.; la femelle (Panz., *loc. cit.*, fasc. 62, tab. 9). Le mâle est long de quatre lignes, noir, avec les antennes très-barbues; les jambes et les tarsi sont d'un jaune sale, tirant sur le brun. Les femelles sont plus grandes et plus grosses, d'un gris jaunâtre, avec la tête et les tarsi noirs; les barbes des antennes sont très-courtes. La larve de cette espèce vit en société sur les branches du Pin: elle est blanchâtre, avec la tête d'un brun jaunâtre et quatre rangs de taches noires. La nymphe est renfermée dans une coque ovale, assez dure, dont une des extrémités se détache, à la sortie de l'insecte parfait, en manière de calotte, et y reste attachée comme un couvercle de boîte. Cette espèce se trouve à Paris. On peut rapporter à ce genre les *Pteronus Laricis* de Jurine et *Hylotoma Juniperi* de Fabricius.

LOPHYROPES. *Lophyrota*. CRUST. V. LOPHYROPODES.

LOPHYROPODES. *Lophyropoda*. CRUST. Ordre (ci-devant famille sous le nom de Lophyropes) établi par Latreille, et se composant du genre *Monoculus* de Linné et de quelques espèces de celui qu'il nommait *Cancer*. Latreille les a désignés collectivement (Règne Anim. de Cuv.) par la dénomination de *Branchyropodes*; ce sont les *Entomostracés* de Müller, Schæffer, Hermann, Jurine père et fils, Ramdhor, Prévost, Brongniart fils et Strauss ont ajouté beaucoup aux observations de cet auteur, et complété en grande partie l'histoire qu'il nous avait donnée de ces animaux. Les caractères de cet ordre sont: un œil sessile et immobile; tête confondue avec le thorax; corps protégé par un test; pieds au nombre de six ou huit, en y comprenant les pieds-mâchoires, ces pieds étant natatoires dans le plus grand nombre, branchifères, sans ongle sensible au bout, et garnis de soies, de poils, etc., mais non foliacés comme ceux de l'ordre des Aspidiphores. Ces animaux habitent le plus souvent les eaux douces; leurs œufs forment tantôt deux paquets ou deux grappes situées à la base de l'abdomen; tantôt ils sont rassemblés, au-dessous du test, sur le dos de l'animal. Latreille divise cet ordre en deux familles; ce sont les Univalves et les Ostracodes. V. ces mots.

LOPHYRUS. ois. Nom donné par Vieillot à un genre d'Oiseaux qui a pour type le Pigeon Goura. V. PIGEON.

LOPHYRUS. REPT. MOLL. INS. V. LOPHYRE.

LOPIMA. BOT. Syn. ancien de Châtaignier. V. ce mot.

LOPIMIE. *Lopimia*. BOT. Genre de la famille des

Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Martius (*Nova Act. Bonn.* XI, p. 96) qui l'a ainsi caractérisé: involucre plus long que le calice, à vingt folioles sétacées et conniventes; corolle plane; colonne staminale un peu recourbée (*subdeflexa*); trente à quarante anthères; dix stigmates; capsule à cinq coques enduites d'un mucilage visqueux. Ce genre a le port du *Sida*; il se rapproche aussi du *Pavonia* et de l'*Urena*, mais il s'en distingue facilement par la viscosité de son fruit avant la dessiccation. Une seule espèce à laquelle Martius a donné le nom de *Lopimia malacophylla*, constitue ce nouveau genre. Link et Otto l'ont décrite et figurée dans leur Recueil des Plantes rares du jardin de Berlin (t. 1, p. 67, t. 50) sous le nom de *Sida malacophylla*. C'est un arbrisseau pubescent, à feuilles orbiculaires presque cordiformes, et à doubles dentelures sur les bords; les fleurs sont solitaires dans les aisselles des feuilles, et de couleur écarlate. Cette plante croît dans les lieux marécageux de la province de Bahia, au Brésil.

LOQUE. BOT. L'un des noms vulgaires de la Douce-Amère, et dans les Cévènes, selon Bose, du *Carlina acaulis*, dont on mange les réceptacles charnus en guise d'Artichauts. On donne aussi le nom de *Loque* au *Kageneckia glutinosa* de Kunth. V. KAGENECKIE.

LOQUETTE. BOT. Nom que l'on a donné quelquefois à l'Épillet. V. ce mot.

LORA. BOT. Scopoli a désigné sous ce nom, la partie caulescente, vivace, filamenteuse et privée de feuilles, des Lichens filamenteux, des Mousses, des Byssus et des Conferves.

LORANTEA. Pour *Lorentea*. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Ortéga, ne diffère aucunement de celui institué précédemment par Willdenow, et qu'il a nommé *Sauvitalia*. V. ce mot.

LORANTHE. *Loranthus*. BOT. Genre d'abord placé dans la famille des Caprifoliacées, mais formant aujourd'hui le type d'une nouvelle famille nommée Loranthées. Les Loranthées sont des végétaux parasites, vivaces et ligneux, fort analogues pour le port et l'organisation, au Gui blanc, qui appartient à la même famille. Leur tige est généralement rameuse et cylindrique; leurs feuilles, le plus souvent opposées et rarement alternes, sont coriaces, persistantes, très-entières, marquées de nervures longitudinales; les fleurs, dioïques dans la seule espèce qui croisse en Europe, sont hermaphrodites dans toutes les autres. Ces fleurs sont quelquefois très-petites et verdâtres, d'autres fois fort grandes et colorées; elles sont rarement solitaires, le plus souvent groupées en épis, en grappes, ou en panicules terminales et axillaires. Chaque fleur est accompagnée d'une ou deux petites bractées squamiformes, ou d'un calicule tantôt court et en forme de cupule, tantôt recouvrant l'ovaire en totalité. Le calice est adhérent avec l'ovaire infère; son limbe est quelquefois à peine marqué; d'autres fois il forme un petit rebord membraneux et saillant, très-manifeste. La corolle, dont la longueur varie depuis une ligne jusqu'à deux pouces, se compose de quatre à huit pétales linéaires, tantôt libres et distincts les uns des autres, tantôt soudés entre eux dans une étendue plus ou moins considé-

nable de leur longueur. La corolle, considérée dans son ensemble, est allongée, tubuleuse, assez souvent oblique, et renflée dans sa partie inférieure. Chaque pétale porte sur sa face interne une étamine dont le filet est attaché plus ou moins haut sur cette face interne. Les filets sont subulés, dressés; l'anthere est allongée, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal et du côté interne. Cette anthere, échancrée à sa base, est très-caduque, et ne tient au filet que par le sommet de celui-ci. L'ovaire est turbiné, infère, couronné par un disque épigyne, saillant, annulaire; il offre une seule loge qui contient un seul ovule renversé. Le style est cylindrique, simple, généralement de la longueur des étamines et quelquefois plus long; il se termine par un stigmate renflé et simple. Le fruit est une baie généralement ovoïde ou globuleuse, ombiliquée à son sommet, contenant dans une pulpe charnue, visqueuse et gluante, une seule graine renversée. Celle-ci se compose d'un tégument propre, qui n'est pas distinct de l'endocarpe et d'un endosperme charnu qui contient, dans sa partie supérieure, un embryon axile, cylindrique, dont la radicule, tourné vers le hile, lui donne une direction semblable à celle de la graine; cette radicule est entièrement recouverte par une lame de l'endosperme, en sorte que l'embryon est totalement intraire. Quelquefois on trouve dans une même amande deux et jusqu'à quatre embryons, circonstance qui se remarque également dans le Gui.

Le nombre des espèces de ce genre est extrêmement considérable, et il serait fort à désirer que quelque botaniste en entreprît une bonne monographie; car il règne une assez grande confusion parmi ces espèces, qui croissent dans toutes les régions chaudes du globe, une seule étant originaire d'Europe (*Loranthus Europæus*, Jacq.). Linné, dans la première édition du *Species Plantarum*, publiée en 1755, n'en décrit qu'une seule espèce (*Loranthus Americanus*). En 1762, dans la seconde édition du même ouvrage, il en fit connaître cinq: trois originaires de l'Amérique méridionale, une de la Chine et une de l'Inde. Lamarck, dans l'Encyclopédie, en décrit vingt-cinq espèces, dont plusieurs entièrement nouvelles. Ce nombre est porté à vingt-six par Willdenow (*Sp. Plant.*, 1799). Persoon, dans son *Synopsis*, en mentionne quarante-trois espèces, parmi lesquelles quinze avaient été décrites, et un grand nombre figurées dans le troisième volume de la Flore du Chili et du Pérou de Ruiz et Pavon. Plus récemment, le professeur Kunth en a décrit vingt-huit espèces nouvelles, dans les *Nova Genera* de Humboldt et Bonpland, et ces espèces ont été trouvées par eux dans les diverses parties de l'Amérique méridionale qu'ils ont visitées. Si l'on ajoute à ce nombre quelques autres espèces décrites isolément par plusieurs botanistes, on verra qu'il peut être évalué à environ quarante-vingt, sans compter plusieurs nouvelles, qui existent dans les herbiers, et dont la description paraîtra sous peu.

LORANTHE D'EUROPE. *Loranthus Europæus*, Jacq., Vind., 250; Austr., t. 50. Il croît, parasite, sur le tronc des Chênes, des Poiriers, des Pommiers et des Châta-

gniers; c'est un petit arbuste ayant le port du Gui. Sa tige est ligneuse, dichotome et comme articulée; ses feuilles sont assez généralement opposées, quelquefois alternes sur le même individu; elles sont elliptiques, obtuses, entières, un peu coriaces, glabres et veinées, surtout inférieurement. Les fleurs sont dioïques, formant un épi solitaire au sommet de chaque rameau. Le calice a son limbe légèrement denté; la corolle est formée de six pétales portant chacun une étamine. Le fruit est une baie globuleuse, pisiforme, jaunâtre, presque translucide, contenant une seule graine au milieu d'une pulpe gluante. Cette plante a d'abord été observée en Autriche par Jacquin; elle est aujourd'hui assez commune sur les arbres du parc de Schönbrunn. Pallas l'a retrouvée en Sibérie. Elle existe également en Italie, dans les Calabres, où elle croît principalement sur les Châtaigniers. Plus récemment, le fils du professeur Savi de Pise l'a trouvée dans la chaîne de l'Apennin, au nord de Pise.

LORANTHE CUCULLAIRE. *Loranthus cucullaris*, Lamarck. C'est une des espèces les plus belles et les plus singulières de ce genre. C'est la même que le professeur Richard a indiquée sous le nom de *Loranthus bracteatus*, dans les Actes de la Société d'Histoire naturelle de Paris. Elle est parasite; ses feuilles sont opposées, sessiles, lancéolées, entières, falciformes, aiguës et veinées. Ses fleurs sont portées sur un pédoncule axillaire, long d'un pouce, bifurqué à son sommet, et dont chaque branche porte trois fleurs recouvertes en partie par une large bractée cordiforme, repliée en deux, coriace, persistante et rouge. Chaque fleur est accompagnée d'un calicule monophylle, ovoïde, ayant son bord tridenté; ce calicule est plus long que le calice propre, qui est adhérent avec l'ovaire, et terminé par un limbe court et entier. La corolle se compose de six pétales distincts, fortement roulés en dehors, dans leur partie supérieure. Cette espèce est originaire de la Guiane. D'après une analyse soignée que Richard en a faite, ce botaniste ne serait pas éloigné d'y reconnaître le type d'un genre distinct par sa large bractée cuculliforme et son calicule recouvrant l'ovaire en totalité.

LORANTHE D'AMÉRIQUE. *Loranthus Americanus*, Lin.; Lamk., *Ill. Gen.*, tab. 258, fig. 1; Jacq., *Amer. Icon. pict.*, tab. 98; Burm., *Amer. Icon.*, 166, fig. 1. On trouve cette plante au sommet des plus grands arbres; ses racines s'implantent dans leur écorce: ses tiges sont ligneuses, cassantes et diffuses; ses feuilles épaisses, coriaces, pétiolées, presque ovales, quelquefois alternes; les fleurs grandes et belles, de couleur écarlate, longues d'un pouce et demi, disposées en petits corymbes sur des pédoncules axillaires et rameux. Cette espèce croît dans les bois qui couvrent les montagnes, à la Martinique.

LORANTHE DU CHILI. *Loranthus corymbosus*, Lamk., *Encyclop.*; *Lonicera corymbosa*, Lin.; *Periclymenum*, etc.; vulgô YTIM, Fenill., *Peruv.*, 1, page 760, tab. 45. Arbrisseau du Chili, dont les rameaux sont garnis de feuilles opposées, lisses, pétiolées, ovales, aiguës; les fleurs sont grandes, d'un beau rouge de sang, disposées en corymbes terminaux, longues de plus d'un pouce; la corolle a quatre divisions avec autant

d'étamines; le fruit ressemble à une petite olive. On se sert de ses rameaux pour teindre les étoffes en noir, dans les Indes espagnoles. Cette couleur est très-fixe, et résiste parfaitement au débouilli : pour obtenir cette teinture, on réduit en petits morceaux le bois de cette plante; on le mêle avec la plante nommée *Pauke tinctoria* de Molina, et une terre noire, appelée *Robbo*; on fait bouillir le tout ensemble pendant un temps convenable.

LORANTHE A FLEURS DE BUDLÈGE. *Loranthus Budleoides*, Lamk., Encycl., n° 15, et *Ill. gen.*, tab. 268, fig. 5. Ses tiges sont ligneuses; les rameaux un peu pubescents dans leur jeunesse; les feuilles opposées, quelques-unes alternes, ovales ou elliptiques, à peine pétiolées, un peu pubescentes en dessous; les fleurs axillaires, fasciculées, sur des pédoncules simples ou rameux, de la longueur des pétioles; il y a une petite bractée pour le calice extérieur; la corolle est arquée, longue de cinq lignes, à quatre découpures étroites, autant d'étamines; le fruit oblong, turbiné. Cette plante croît dans les Indes orientales.

LORANTHE DES INDES. *Loranthus Indicus*, Lamk., Encycl., n° 19, et *Ill. gen.*, tab. 258, f. 2. Cette plante est entièrement glabre : ses tiges sont ligneuses, cylindriques; les feuilles presque opposées, ovales-oblongues, un peu obtuses; les fleurs disposées en grappes axillaires, solitaires, presque de la longueur des feuilles; quelques écailles pour le calice extérieur; la corolle petite, à six divisions. Cette espèce croît au Brésil.

LORANTHE CORIACE. *Loranthus coriaceus*, Lamk., Encycl.; *Glutago*, Commers., *Herb.*; *Loranthus tinoceroïdes?* Linné; *Illicanni*, Rhéede, *Malab.*, 7, tab. 29. Plante originaire des Indes orientales, dont les feuilles sont opposées ou alternes, presque sessiles, épaisses, oblongues, coriaces, longues de plus de trois pouces; les fleurs disposées en grappes latérales, très-courtes; la corolle est un peu arquée, longue d'un pouce, à cinq découpures étroites, réfléchies à leur sommet; autant d'étamines.

LORANTHE A FLEURS NOMBREUSES. *Loranthus floribundus*, Lahill., *Nov.-Holl.*, 1, p. 87, tab. 115. Arbre de quinze à vingt-cinq pieds, chargé de rameaux nombreux et divergents, de feuilles sessiles, alternes, épaisses, linéaires, longues de trois à quatre pouces; les fleurs sont disposées en grappes simples, nombreuses, vers l'extrémité de rameaux effilés; les pédicelles chargés de trois fleurs munies de trois bractées; le calice a cinq dents inégales; la corolle est d'un jaune de soufre, à six divisions profondes; l'ovaire est turbiné; le fruit consiste en une baie pulpeuse, monosperme. Cette plante croît à la Nouvelle-Hollande.

LORANTHE A FEUILLES SESSILES. *Loranthus sessilifolius*, Pal. Beauv., *Flor. Owar. et Beuiu.*, vol. 2, p. 8, t. 6. Arbrisseau découvert par De Beauvois, à Coto en Afrique : ses feuilles sont épaisses, rapprochées, sessiles, ovales, en cœur, longues d'un pouce et plus; les fleurs axillaires, presque sessiles, pendantes, comme verticillées; le calice est court, à cinq dents : l'extérieur presque semblable et caduc; la corolle longue d'un pouce et demi, à cinq découpures.

LORANTHE A GRANDES FLEURS. *Loranthus grandiflorus*, *Flor. Peruv.*, 5, p. 45, tab. 275, fig. a. Ses tiges sont ligneuses, hautes de deux à six pieds; les feuilles opposées, un peu pétiolées, ovales-oblongues, épaisses, très-entières, longues de trois pouces; les fleurs pendantes, très-élégantes, d'abord en corymbe, puis prolongées en grappe; la corolle est longue de six pouces, à cinq découpures; le fruit est une baie ovale, bleuâtre, de la grosseur d'une olive, contenant une semence blanche, ovale. Cette plante croît au Pérou, dans les forêts.

LORANTHE A PETITES FEUILLES. *Loranthus microphyllus*, Kunth *in Humb.*, *Nov. gen.*, 5, p. 459, t. 500. Arbrisseau très-rameux, de la Nouvelle-Espagne, dont les rameaux sont pubescents, hérissés de poils blanchâtres; les feuilles petites, oblongues, obtuses, sessiles, mucronées, un peu épaisses, blanchâtres et pubescentes; les fleurs sessiles, ramassées vers l'extrémité des rameaux, à peine longues de deux lignes; la corolle a six ou sept divisions profondes, étalées, pubescentes en dehors, portant six ou sept étamines, dont trois alternativement plus courtes; les anthères ont deux loges; l'ovaire est à demi supérieur, pubescent; le calice presque entier à son bord.

LORANTHÉES. *Loranthææ*. BOR. Cette famille naturelle de plantes, qui a pour types le *Loranthus* et le *Viscum*, a d'abord été indiquée par le professeur Richard sous le nom de Viscoïdées, dans son Analyse du Fruit, p. 55. Un peu plus tard, Jussieu l'a décrite sous celui de Loranthées (*Ann. Mus.* 12, p. 285), nom qui a été généralement adopté. Cette famille peut être caractérisée de la manière suivante : les fleurs sont généralement hermaphrodites, très-rarement unisexuées et dioïques; le calice est adhérent avec l'ovaire infère; son limbe forme un rebord souvent peu distinct, quelquefois légèrement denté. Ce calice est accompagné extérieurement, soit de deux bractées, soit d'un second calice cupuliforme, ou enveloppant et cachant quelquefois entièrement le véritable calice. La corolle se compose de quatre à huit pétales insérés vers le sommet de l'ovaire; ces pétales sont quelquefois entièrement distincts les uns des autres, d'autres fois soudés entre eux dans une étendue plus ou moins considérable, de manière à représenter une corolle monopétale. Les étamines sont en même nombre que les pétales; elles sont sessiles ou portées sur des filets quelquefois très-longs, et chacune d'elles est attachée au milieu de la face interne de chaque pétale. Leur anthère est allongée, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. Les anthères du Gui, par leur singulière organisation, s'éloignent de celles des autres Loranthées. L'ovaire est généralement infère, quelquefois seulement semi-infère; il offre une seule loge qui ne contient qu'un ovule renversé. Cet ovaire est couronné par un disque épigyne étendu, sous forme d'anneau, en dedans de l'insertion de la corolle; le style est souvent long et grêle, quelquefois manquant entièrement; le stigmate est souvent simple. Le fruit est généralement charnu, contenant une seule graine renversée, adhérente avec la pulpe du péricarpe, qui est gluante et visqueuse. Cette graine renferme un endosperme charnu, dans lequel on trouve

un embryon cylindrique, ayant la radicule supérieure, c'est-à-dire tournée vers le hile. La graine étant renversée, cette radicule est quelquefois un peu saillante en dehors, par une ouverture qui se trouve à l'endosperme, ainsi qu'on le voit dans le Gui par exemple. Il arrive quelquefois qu'un même endosperme renferme plusieurs embryons.

Les Loranthées sont pour la plupart des plantes vivaces et parasites, quelques-unes sont terrestres. Leur tige est ligneuse et ramifiée; les feuilles sont simples et opposées, entières ou dentées, coriaces et généralement persistantes, sans stipules. Les fleurs sont diversement disposées, tantôt solitaires, le plus souvent groupées en épis, en grappes, ou en panicules axillaires ou terminales.

Les genres rapportés à cette famille par Jussieu sont, outre le *Loranthus* et le *Viscum*, le *Rhizophora*, L., l'*Aucuba* de Thunberg, le *Chloranthus* de l'Héritier, le *Codontum* de Vahl. Mais Robert Brown a modifié cette réunion de genres. Ainsi il en a retiré avec juste raison le *Rhizophora*, qui a un ovaire à deux loges polyspermes, des graines dépourvues d'endosperme, et un embryon dont la germination hâtive se fait quand la graine est encore renfermée dans son péricarpe, et que celui-ci tient encore à la plante-mère. Il en a formé un ordre naturel nouveau, sous le nom de Rhizophorées, auquel il a réuni les genres *Bruguiera* et *Carallia*. Plus récemment le même botaniste a fait du genre *Chloranthus* de l'Héritier le type d'une nouvelle famille qu'il a nommée Chloranthées, famille qui a été adoptée par J. Lindley. Mais Richard ne partage pas entièrement la manière de voir du botaniste anglais sur l'organisation de ce genre qui a été décrit comme tout à fait dépourvu de périanthe, tandis qu'il a un périanthe double. Dans le *Chloranthus inconspicuus*, la seule espèce qui lui soit connue, Richard a trouvé un ovaire infère, c'est-à-dire adhérent avec le calice. Celui-ci forme du côté externe un petit rebord entier, qui en est véritablement le limbe. La corolle se compose de quatre pétales soudés ensemble par leur base, les deux moyens étant entièrement réunis et n'en formant qu'un seul; chacun de ces pétales porte à sa face interne une anthère sessile, allongée, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. Robert Brown, au contraire, ne mentionne pas le limbe calicinal, et pour lui les pétales ne sont que des filets d'étamines, dilatés et pétaloïdes. Mais on ne saurait adopter cette manière de voir, et l'analogie vient à l'appui de l'opinion de Richard, car il est évident que, dans ce genre, l'ovaire est infère, ce que prouve l'insertion épigyne de la corolle : en second lieu, ce genre est bien certainement pourvu d'une corolle; l'analogie le prouve encore. En effet, l'organe que Richard considère dans ce genre, comme la corolle, est absolument analogue et semblable, pour sa position, à la corolle des autres Loranthées; comme elle aussi, elle porte les étamines. Mais il existe entre le *Chloranthus* et les Loranthées une différence bien plus importante; c'est la position de l'embryon. Dans toutes les dernières, cet embryon est placé au sommet de l'endosperme, et sa radicule est tournée vers le hile. Dans le *Chloranthus*, au contraire, l'embryon

a une position et une direction tout à fait opposées, c'est-à-dire qu'il est placé à la partie inférieure de l'endosperme, et que sa radicule est tournée vers la partie inférieure du péricarpe, tandis que les cotylédons sont dirigés vers le hile. Cette différence est la seule de quelque importance qui existe entre le *Chloranthus* et les Loranthées. Suffit-elle pour séparer ce genre et en faire une famille distincte? Il est assez difficile de se prononcer dans cette question.

La famille des Loranthées se distingue surtout des Caprifoliacées, auxquelles elle était d'abord réunie, par sa corolle le plus souvent polypétale, par ses étamines opposées aux divisions de la corolle, par son ovaire constamment uniloculaire, contenant un seul ovule renversé. Cette famille doit être placée entre les Caprifoliacées et les Rubiacées. R. Brown, au contraire, la rapproche des Protéacées, parce qu'il considère également les Loranthées comme apétales.

LORDOPS. *Lordops*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rynchophores, institué par Schoenherr qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, coudées, composées de douze articles dont les deux premiers les plus longs, obconiques de même que les cinq suivants qui sont plus courts et augmentent graduellement en grandeur jusqu'au huitième où commence la massue ovale, allongée et pointue; trompe de plus du double plus longue que la tête, cylindrique, peu courbée, atténuée vers le bout, ayant de chaque côté, à partir de l'œil, une cannelure peu profonde; yeux arrondis, peu convexes; corselet subtronqué à sa base, rétréci antérieurement, un peu arrondi sur les côtés, lobé vers les yeux, profondément échancré en dessous, près de l'origine de la trompe; élytres oblongues, ovales, tronquées ou échancrées à la base près de la suture, avec les épaules rétuses, rétrécies au delà du milieu jusque près de l'extrémité qui est pointue, convexes sur le dos; jambes crénelées intérieurement, tronquées et mutiques au bout. Ce genre, qui a beaucoup d'affinité avec celui des Hypsonotes, se compose d'une dizaine d'espèces toutes brésiliennes.

LORÉE. *Lorea*. BOT. (*Hydrophytes*.) Lamouroux paraissait avoir le dessein de former un genre du *Fucus loreus*, L., qui est l'*Himantalia lorea* de Lyngbye; il indique ce genre sous le nom de *Lorea*, dans son article Fucus du présent Dictionnaire, ainsi qu'au mot HIMANTALIA. Cependant le genre auquel Lyngbye a donné cette dernière dénomination paraît très-bon, et surtout parfaitement nommé, *Lorea* étant un adjectif tel qu'en employait souvent Stackhouse qui, en fait de nomenclature, n'est pas un modèle à suivre. Soit qu'on adopte l'un ou l'autre nom, les caractères sont : fronde comprimée, dichotome, partant d'une base cyathiforme, dont la fructification consiste en des tubercules nombreux, épars sur toute la surface de la plante.

On connaît deux espèces de ce genre : *Himantalia lorea*, Lyngb., *Tent.*, p. 56, tab. 8, A; *Fucus loreus*, L., Turn., tab. 196 (médiocre); Stackh., Nér. Brit., tab. 10 (bonne), dont le *Fucus elongatus*, L., est un double emploi, et dont la base cyathiforme ou turbinée a été décrite et figurée à part dans la Flore de Norvège sous le nom d'*Ulva puniformis*. Cette plante, com-

mune sur les rochers que la mer découvre rarement, sur toutes les côtes océanes de l'Europe, s'accroche dans les fentes par un empâtement d'où s'élève comme une capsule très-évasée, fermée d'un diaphragme, d'un à deux pouces de longueur et de diamètre, du centre de laquelle sort une fronde en forme de lanière légèrement comprimée, épaisse comme le doigt, et se divisant régulièrement à l'infini, de distance en distance, en dichotomies, jusqu'aux extrémités de la plante qui est consistante, enduite d'une certaine viscosité, longue de deux à dix pieds, très-flexible, mais capable de résister aux plus grands efforts de la vague courroucée. Il arrive cependant que les lanières, qu'on dirait de cuir, sont parfois détachées de la base cyathiforme ou turbinée; alors pelotonnées par la lame, elles sont rejetées sur le rivage en grands amas inextricables. La couleur générale est olivâtre, tirant sur le bistre, toute piquetée de noirâtre quand la plante est en fructification.

L'expédition de la *Coquille* a rapporté une seconde espèce de ce genre, que Bory a nommée *Himantalia Durvillæi*; elle vient des côtes de la Conception, au Chili. Également dichotomes, les divisions en sont plus rapprochées, la base de la tige est plus grosse, et les extrémités s'aplatissent au point de devenir foliacées ou membraneuses, sans néanmoins s'élargir.

LORENTÉE. *Lorentea*. bot. Orléans avait constitué sous ce nom, un genre connu antérieurement sous celui de *Sanvitalia*. V. ce mot. Lagasca s'est servi de la même dénomination pour désigner un nouveau genre de la famille des Synanthérées que Cassini a établi également, mais un peu plus tard, et qu'il a nommé *Chtonia*. Il appartient à la tribu des Tagétinées, et selon Cassini, on doit le placer entre les genres *Pectis* et *Cryptopetalon*, dont il diffère par plusieurs caractères que Lesson a tracés de la manière suivante : capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence disposés sur un seul rang, ligulés et femelles; ceux du disque hermaphrodites et bilabiés; involucre cylindrique, formé de cinq à huit folioles ou squammes égales, amplexiflores et glanduleuses sur le dos; réceptacle nu; fleurons du disque à deux lèvres subsuffragées : la supérieure plus large et à quatre dents, l'inférieure linéaire; languette des fleurons de la circonférence plus longue que le tube; stigmates du disque courts et semi-cylindracés; akènes anguleux, striés, calleux à leur base; aigrette du disque bisériale, dentée, longue, inégale, avec la rangée extérieure plus courte, capillacée, l'intérieure est sétacéo-pailletée; aigrette de la circonférence acuminato-sétiforme et quelquefois nulle.

LORENTÉE RAMPANTE. *Lorentea humifusa*, Less.; *Pectis humifusa*, Sw. Petite plante qui se divise presque dès sa base, en un grand nombre de petits rameaux touffus, rampants, presque ligneux, longs à peine de deux ou trois pouces, noueux, grisâtres, chargés de feuilles très-petites, opposées, sessiles, ovales, entières, obtuses, couvertes à leur surface supérieure d'une multitude de petits points glanduleux et transparents. Les fleurs naissent vers l'extrémité des rameaux, dans l'aisselle des feuilles; elles sont solitaires, sessiles et jaunes. Des Antilles.

LOREYE. *Loreya*. bot. Genre de la famille des Melastomacées, institué aux dépens du genre *Melastoma*, par le professeur De Candolle qui lui assigne pour caractères : tube du calice campanulé, adhérent à l'ovaire par l'extrémité de sa base, et un peu tronqué au sommet; cinq pétales ovales, obtus, presque cordés vers la base; dix étamines; anthères épaisses, ovales, obtuses, un peu renflées à leur base; ovaire glabre au sommet, surmonté d'un style filiforme, que couronne un stigmate en tête, presque pentagone; le fruit est une baie à cinq loges.

LOREYE ARBORESCENTE. *Loreya arborescens*, DC.; *Melastoma arborescens*, Aubl. Sa tige est glabre, à rameaux d'abord obtusément quadrangulaires, puis devenant insensiblement cylindriques; les feuilles sont pétiolées, ovales-orbiculées, obtuses ou mucronées, très-entières, à cinq nervures, dont deux médianes un peu plus relevées vers la base, les deux latérales ont quelques ramifications. Les fleurs sont réunies, au nombre de sept ou huit, en corymbes opposés ou alternes, le long des rameaux; elles sont blanchâtres. De la Guiane.

LORL. ois. Pour Lory. V. ce mot.

LORICAIRE. *Loricaria*. pois. Dernier genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Siluroïdes, de Cuvier, et de celle des Olophores, parmi les Holobranches abdominaux de Duméril, établi par Linné dans l'ordre des Abdominaux. Il a pour caractères : des plaques anguleuses et dures cuirassant entièrement le corps et la tête, se distinguant des Silures cuirassés par la bouche placée sous le museau; cette bouche présente quelque analogie avec celle qui distingue parmi les autres Siluroïdes, le sous-genre Synodonté. Les Loricaires ont encore des intermaxillaires petits, suspendus sous le museau, et des mandibulaires transverses et non réunis, portant des dents longues, grêles, flexibles et terminées en crochet; une voile circulaire, large et membraneux, entoure l'ouverture de cette bouche; les os pharyngiens sont garnis de nombreuses dents en pavé. Les vrais opercules sont immobiles comme dans les Asprèdes; mais deux petites plaques extérieures paraissent en tenir lieu. La membrane branchiostège a quatre rayons. Le premier rayon de la dorsale, des pectorales et même des ventrales, sont de fortes épines. On n'y trouve ni cœcum, ni vessie aérienne. Les Poissons de ce genre sont répartis dans les deux sous-genres suivants.

† **HYPOSTOMES**, qui ont une deuxième petite dorsale munie d'un seul rayon comme dans les Callichtes. Leur voile labial est simplement papilleux et porte un petit barbillon de chaque côté. Ces Poissons n'ont pas de plaque sous le ventre. Leurs intestins, roulés en spirale, sont très-grêles et de douze à quinze fois plus longs que tout le corps. On les pêche dans les rivières de l'Amérique méridionale.

LORICAIRE GUACARI. *Loricaria Plecostomus*, L.; Gmel., *Syst. nat.*, XIII, t. 1, p. 1565; Bloch, pl. 374; *Encycl. Poiss.*, pl. 65, fig. 260; Lacép., *Poiss.*, t. v, pl. 4, fig. 2. Nageoire caudale en croissant; dents très-petites et comme sétacées; des verrues et deux barbillons à la lèvre inférieure; une membrane lisse sur la

langue et le palais; un seul orifice à chaque narine; quatre rangées longitudinales de chaque côté de l'étui solide, qui renferme le corps et la queue; une arête surlée à chacune de ces lames; un premier rayon dentelé et très-fort aux nageoires pectorales et à la première nageoire du dos; couleur générale d'un orangé varié de taches inégales, arrondies, brunes ou noires.

Le *Loricaria cataphracta* de Schneider, qui n'est pas celui de Linné, complète ce sous-genre.

†† LORICAIRE proprement dits, qui n'ont qu'une dorsale située en avant; voile labial garni sur les bords de plusieurs barbillons et quelquefois hérissé de villosités; ventre garni de plaques en dessous; intestins de grosseur médiocre.

LORICAIRE CUIRASSÉ. *Loricaria cataphracta*, Lin.; Gmel., *loc. cit.*, p. 1563; *cirrrosa* de Schneider et *setigera* de Lacépède; le Plécoste, Encycl. Pois., pl. 65, f. 259; Bloch, p. 375, f. 2, représenté par Séba, t. III, tab. 29, fig. 14. Nageoire caudale fourchue, ayant le premier rayon de son lobe supérieur très-allongé, et dépassant quelquefois même le corps en longueur, caractère qui est imparfaitement indiqué par plusieurs figures faites sur des individus desséchés, qui avaient été mutilés. C'est encore un Poisson des eaux de l'Amérique méridionale. Le *Loricaria maculata* de Bloch, pl. 375, f. 1, dont Lacépède a représenté une variété, t. v, pl. 4, f. 1, appartient encore à ce sous-genre.

LORICAIRE. *Loricaria*. POLYP. Genre de l'ordre des Cellariées, dans la division des Polypiers flexibles, établi par Lamouroux aux dépens des Sertulaires. Caractères: Polypier phytolide, comprimé, articulé, très-rameux; rameaux nombreux, presque dichotomes; chaque articulation composée de deux cellules adossées, jointes dans toute leur longueur; ouvertures latérales situées dans les parties supérieures des cellules, semblables à une cuirasse très-étroite à sa base. Ce genre, que Lamouroux a séparé des Crisies, à cause de la forme singulière des cellules des Polypiers qu'il y rapporte, ne renferme encore que les *Loricaria Europæa* et *Americana*.

LORICATA. REPT. Nom que Merrhem donne à un ordre particulier de Reptiles, qui ne se compose que de Crocodiles.

LORICÈRE. *Loricera*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnasiens, tribu des Carabiques, division des Thoraciques, établi par Latreille, et ayant pour caractères: antennes courtes, ayant les troisième, quatrième et cinquième articles plus courts et plus gros que les autres et velus; derniers articles des palpes intermédiaires et postérieurs, presque cylindriques; côté interne des premières jambes fortement échancré. Ce genre diffère des Pogonophores, Omophrons et Nébries, par les jambes antérieures qui, dans ceux-ci, n'ont point d'échancrure interne; ils s'éloignent des Élaphres et des genres voisins par des caractères tirés des antennes, des yeux et des formes du corps. Ces insectes sont allongés et très-voisins, par la forme, des Harpales; la tête est petite, ovale et terminée en arrière par un cou un peu déprimé; les yeux sont saillants; le corselet est presque orbiculaire, tronqué et rebordé; les pattes sont assez

longues et les tarsi sont terminés par deux ongles égaux. Les Loricères se tiennent sous les pierres, dans les lieux humides et au bord des rivières; on les trouve aussi dans les bois, sous la mousse, et au pied des arbres.

LORICÈRE BRONZÉE. *Loricera ænea*, Latr.; *Carabus pilicornis*, Fabr. Longue de trois lignes; d'un noir bronzé en dessous, d'une belle couleur d'airain en dessus; élytres striées, ayant chacune trois points enfoncés, disposés en ligne dans le sens de la longueur. Elle est fort commune dans l'Europe centrale.

LORICULE. *Loriculus*. POLYP. Genre de Polypiers à cellules, dans lequel Cuvier réunit ceux de ces animaux adhérant dans des cellules disposées de manière à former des tiges branchues à la manière des Sertulaires; mais sans tube de communication dans l'axe; et où chaque articulation se compose de deux cellules adossées, dont les orifices opposés sont vers le haut qui est élargi. Ce genre doit être très-voisin du Loricaire de Lamouroux, si toutefois il ne lui est pas identique.

LORIODOR. OIS. Espèce du genre Lorient, V. ce mot.

LORION. OIS. Synonyme vulgaire de Lorient.

LORLIOT. *Oriolus*. OIS. Genre de l'ordre des Omnivores, et dont les caractères sont: le bec en cône allongé, comprimé horizontalement à sa base, tranchant; la mandibule supérieure relevée par une arête, échancrée à sa pointe; les narines latérales, nues, percées à peu près horizontalement dans une grande membrane; trois doigts devant et un derrière; le tarse plus court que le doigt du milieu, ou de même longueur; l'externe réuni à ce dernier; les ailes médiocres, avec la première rémige très-courte, et la deuxième moins longue que la troisième; celle-ci étant la plus longue de toutes. Les Lorient ont ainsi des rapports assez intimes avec les Merles, dont ils se distinguent d'ailleurs facilement par la grosseur de leur bec et la brièveté de leur tarse. Ces caractères sont surtout prononcés dans certaines espèces; et ordinairement le degré d'exagération de l'un d'eux correspond à celui de l'autre; en sorte que quelques Lorient, qui ont le bec un peu plus grêle, ont aussi le tarse un peu plus allongé; tel est particulièrement le Prince-Régent qui se trouve ainsi un peu plus voisin des Merles. Les Lorient se rapprochent aussi des Troupiales à d'autres égards et particulièrement par la disposition de leurs couleurs; Linné, Latham et Gmelin avaient même réuni les uns et les autres dans leur genre *Oriolus*; mais Daudin, Vieillot, Temminck et Cuvier ont reconnu que les Troupiales s'éloignent sous beaucoup d'autres rapports des vrais Lorient, et les en ont séparés pour en former un genre particulier sous le nom d'*Icterus*; dans la méthode de Cuvier, les Lorient et les Ictères ou Troupiales sont même placés dans des familles toutes différentes. Le genre *Oriolus* se trouve ainsi composé uniquement d'espèces de l'ancien continent et de l'Australasie, tandis que tous les Troupiales sont au contraire répandus seulement dans l'Amérique. Ainsi, on voit encore ici, comme dans le plus grand nombre des cas, les divisions que commandent les caractères zoologiques des êtres, correspondre à celles qu'indiquerait leur distribution géographique. Les Lorient vivent dans les bois, ordinairement par

couples, mais ils se réunissent par famille pour leurs voyages périodiques; ils se tiennent habituellement sur les branches les plus élevées des arbres, et y attachent à l'extrémité, leur nid qu'ils forment de brins de paille et de chanvre artistement entrelacés avec des rameaux, et dans lequel ils mettent ensuite des plumes, des toiles d'Araignées et de la mousse. Ils se nourrissent également ou d'insectes et de Vers, ou de différentes sortes de baies, et paraissent même plutôt frugivores qu'insectivores. Presque toutes les espèces se ressemblent par leur plumage; ce qu'au reste on observe à l'égard de presque tous les genres vraiment naturels. Les couleurs des mâles sont le jaune et le noir, et celles des femelles, le jaune-verdâtre et le noirâtre. Les jeunes mâles ressemblent à ces dernières dans leur premier âge, et ils ne revêtent complètement le plumage propre à leur sexe qu'à la troisième année.

LORIOT DE LA CHINE. V. LORIOT RIEUR.

LORIOT COUDOUGNAN OU COUDOUGAN. *Oriolus radiatus*, Lath.; *Oriolus chloris*, Cuv.; *Oriolus larvatus*, Licht.; Levaillant, Ois. d'Afrique, pl. 261 et 262. Tête noire, ainsi qu'une large bande sur la gorge et le devant du cou; parties inférieures et côtés du cou d'un beau jaune pur; scapulaires d'un jaune olivâtre; grandes rémiges noires, les moyennes bordées de blanc-jaunâtre; tectrices alaires noires, bordées de blanc; rectrices noires, à l'exception des quatre intermédiaires, toutes sont terminées de jaune; bec d'un rouge brun; pieds gris de plomb. Taille, dix pouces. La femelle est d'un vert olivâtre, presque noir sur le capuchon; elle a les plumes du cou frangées de jaune, et la poitrine variée de noir. Les jeunes sont d'un gris olive sur le capuchon, et d'un jaune obscur aux parties inférieures. D'Afrique.

LORIOT COULIYAN. Buff., pl. enl., 50; *Oriolus Chinnensis*, Lath.; *Oriolus hippocrepis*, Wagl. Il a le bec de même forme que chez le Lorient d'Europe, mais plus gros; les couleurs du plumage sont généralement semblables à celles de cette espèce. Il se distingue par une large bande noire, qui s'étend d'un côté du bec à l'autre, en passant sur les yeux et l'occiput, et par les tectrices alaires qui sont jaunes. De la Chine, des îles de la Sonde, et surtout de la Cochinchine.

LORIOT D'EUROPE. *Oriolus Galbula*, L. Sa taille est à peu près celle du Merle. Le corps et la tête sont, chez le mâle, en dessus et en dessous, d'un beau jaune, à l'exception d'une petite tache noire qui va du bord inférieur de la mandibule supérieure à l'œil; les ailes sont noires avec une tache jaune sur leur milieu, et un petit liséré blanc-jaunâtre à l'extrémité des rémiges; la queue est noire dans ses deux premiers tiers, jaune à son extrémité; les deux rectrices n'ont cependant qu'un liséré jaune; le bec est rouge. La femelle est en dessus d'un vert olivâtre, en dessous d'un gris mêlé de jaunâtre, avec de petites lignes brunes; le croupion est jaune, les ailes brunâtres et la queue d'un brun-vert olivâtre, avec un peu de jaune à son extrémité. Cette espèce est, lors de son passage, assez commune en différentes parties de l'Europe, et particulièrement en France et en Hollande; elle arrive en Belgique vers le milieu du printemps et s'en retourne en automne.

LORIOT GRIVELÉ. *Oriolus maculatus*, Vieill. De Java. Il paraît n'être que le Lorient Couliyan au jeune âge.

LORIOT MOLOXITE. *Oriolus moloxita*, Ruppell, Faun. Abyssin., p. 29, pl. 12, fig. 1. Tête, cou et devant de la poitrine noirs; plumage jaune, à l'exception des grandes rémiges qui sont noires, bordées extérieurement de gris; les grandes tectrices alaires sont noires, terminées de blanc; l'origine des rectrices est grise; bec rouge; pieds noirs. Taille, sept pouces. De l'Afrique orientale. Comme on le voit, cette espèce diffère peu du Lorient rieur.

LORIOT D'OR OU LORIOTOR. Vaill., Ois. d'Afr., 160; *Oriolus auratus*, Vieill. Il est généralement d'un beau jaune, avec une tache noire autour de l'œil; les rémiges sont noires, frangées de jaune; les deux rectrices médianes sont noires, avec l'extrémité jaune; les suivantes sont jaunes et graduellement sur une plus grande étendue: l'externe est entièrement jaune. Bec d'un brun rouge foncé. Cette espèce habite le sud de l'Afrique et la Côte-d'Or.

LORIOT DE PARADIS. *Oriolus paradiseus*, Dumont. V. SÉRICULE ORANGÉ.

LORIOT PRINCE-RÉGENT. *Oriolus Regens*, Quoy et Gaim. V. SÉRICULE PRINCE-RÉGENT.

LORIOT RIEUR. Vaill., Ois. d'Afr., 265; *Oriolus melanocephalus*, Gmel. Tête et poitrine noires; tectrices alaires jaunes; bout des rémiges jaune; toute la queue de cette couleur, à l'exception d'une portion des rectrices médianes, qui est noire. Le Coudougnan ne différerait pas spécifiquement du Lorient rieur, suivant plusieurs ornithologistes; il paraît cependant avoir la queue noire sur une étendue beaucoup plus grande; le bec est plus petit. Le Lorient rieur habite l'Inde, et le Coudougnan l'Afrique méridionale.

LORIOT A TÊTE NOIRE. *Oriolus melanocephalus*, Gm. V. LORIOT RIEUR.

LORIOT VARIÉ. *Oriolus variegatus*, Vieill. Front noir; dessus du corps, col et gorge mélangés de blanc, de noir et de verdâtre; flancs jaunes; dessous du corps blanc, avec des taches noires; queue noirâtre, avec une bordure d'un gris bleuâtre, et une grande tache blanche au bout des huit rectrices latérales. Taille, neuf pouces. De la Nouvelle-Hollande.

LORIOT STRIÉ. *Oriolus striatus*, Quoy et Gaim., Voy. de l'Astrolabe, p. 195, pl. 9, fig. 2. Plumes de la tête, du cou et de la gorge étroites, serrées, brunes et rayées de noir dans leur longueur; celles du ventre sont fauves, avec des stries brunes; les parties supérieures sont d'un brun clair, avec des taches un peu plus brunes sur les plumes du dos; le dessous des grandes rémiges et les tectrices caudales inférieures sont roussâtres; bec d'un rougeâtre foncé; iris rouge; pieds noirs. Taille, dix pouces. Du Havre de Dorey, à la Nouvelle-Guinée.

LORIOT A VENTRE BLANC. Temm., pl. col., 214; *Oriolus xanthonotus*, Horsf. Le mâle est d'un jaune vif sur le dos, les scapulaires, les tectrices caudales inférieures et l'extrémité interne de toutes les rectrices latérales; tête, col, poitrine, ailes et queue d'un beau noir; parties inférieures blanchâtres, avec de petites taches noires sur le milieu des plumes. Ce Lorient, le plus petit

de tous, n'a que six pouces six lignes de long. Il habite Java.

LORIOT VERDATRE. *Oriolus viridis*, Vieill. ; *Gracula viridis*, Lath. Il est généralement d'un vert pâle, avec des taches brunes et noirâtres à la gorge ; le dessous du corps est blanchâtre, avec des stries noirâtres ; les ailes et la queue sont noirâtres ; le bec est de couleur de corne et les pieds noirs. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

LORIPÈDE. *Loripes*. MOLL. Genre de Mollusques Acéphalés lamellibranches, de la famille des Conchacés, établi par Poli et admis par G. Cuvier, dans son Règne Animal, pour une espèce que Linné et même Lamarck placent parmi les Tellines ; les caractères de ce genre peuvent être ainsi exprimés : corps orbiculaire, symétrique, comprimé, enveloppé par un manteau sinueux sur les bords, entièrement fermé, si ce n'est inférieurement et en arrière, où il se termine par un assez long tube ; appendice abdominal fort allongé, flagelliforme ; les branchies à demi réunies et à un seul lobe de chaque côté ; bouche sans appendices labiaux ; coquille suborbiculaire, très-comprimée, équivalve ou symétrique, presque équilatérale, à sommet dorsal, médian, et à peine incliné ; charnière dont les dents cardinales sont presque nulles ; ligament petit, ovale, presque interne et postérieur ; deux impressions musculaires, de l'antérieure desquelles part une large ligne d'impression de l'attache du manteau. Ce genre est évidemment rapproché des véritables Tellines : aussi Lamarck n'a pas cru devoir l'admettre, disant, avec juste raison, que la ligne d'impression de l'attache du manteau existe également dans les Lucines ; mais il semble que les autres caractères suffisent bien pour motiver cette petite coupe générique. Elle ne contient au reste encore qu'une seule espèce : le LORIPÈDE ORBICULÉ, *Loripes orbiculatus*, Poli ; *Tellina lactea*, L., figuré avec détails dans les Testacés des Deux-Siciles, t. II, tab. 15, fig. 26, 27, 28 et 29. C'est une très-petite coquille blanche, translucide, en forme de lentille, un peu gibbeuse et à peine striée longitudinalement, qui est commune dans la Méditerranée.

LORIPES. MOLL. V. CYPRIÈRE.

LORIQUE. BOT. Les tuniques séminales (spermodermes, DC.) sont l'arille, la Lorique (*testa*, Gærtn.) et le tegmen (*tunica interior*, Gærtn.). On rencontre bien rarement ces trois téguments dans une seule espèce de graine, et leurs limites sont souvent indécisées. Selon Mirbel, la Lorique forme un sac sans valve ni suture, et recouvre constamment le tegmen. Quoique la Lorique soit, en général, une enveloppe comparable, pour la consistance, à la coquille de l'œuf (Ricin, etc.) ou à l'écaille de l'Huître (*Nymphœa*, etc., raison pour laquelle Gærtner lui a donné le nom de *Testa*), il se rencontre des graines dans lesquelles cette tunique est d'une substance fongueuse (Tulipe, Iris, etc.), ou même pulpeuse (*Punica granatum*, *magnolia*, etc.). On distingue souvent dans la Lorique plusieurs lames de différentes natures, qu'on a prises quelquefois pour autant d'enveloppes séminales ; mais, en y regardant de près, on voit ordinairement qu'on ne peut enlever

ces lames sans occasionner une rupture dans le tissu.

Un petit trou, le micropyle, se montre à la superficie de la Lorique, dans un grand nombre d'espèces, et traverse cette enveloppe d'outre en outre. Le micropyle des Légumineuses, des Nénuphars, du Marronnier d'Inde, est très-apparent. On remarque encore sur certaines Loriques des caroncules, renflements pulpeux ou coriacés, qui sont produits par un développement particulier du tissu. Dans le Haricot et dans beaucoup d'autres Légumineuses, il y a au-dessus du hile un caroncule sec et dur, en forme de cœur. Dans la Chélidoine, à quelque distance du hile, il y a une crête caronculaire, laquelle est blanche et succulente. On peut soupçonner de l'analogie entre les caroncules et l'arille.

On ne trouve aucun caractère pour distinguer nettement, en toute circonstance, la Lorique des noyaux et nucules, enveloppes auxiliaires des graines formées par la paroi interne des loges du péricarpe. On est souvent dans un même embarras quand on veut tirer une ligne de démarcation entre la Lorique et le tegmen. Souvent ces deux téguments se confondent en une seule tunique formée de deux lames hétérogènes superposées, et soudées l'une à l'autre. Aussi, pour éviter toute équivoque, convient-il, dans la botanique descriptive, de n'admettre, pour enveloppes distinctes, que le nombre de lames qu'on peut isoler sans lésion du tissu, et de désigner, sous le nom général de tunique, l'ensemble des lames soudées, en ayant soin d'indiquer, par quelques épithètes convenables, la nature de ce tégument composé. Dans le Ricin, le Nénuphar, les Hydrocharidées, etc., la Lorique et le tegmen sont naturellement séparés ; dans les Légumineuses, le Bananier, l'Asperge, etc., ces deux enveloppes n'en font qu'une.

De Candolle nomme Sarcoderme le parenchyme, quelquefois à peine visible, quelquefois très-apparent (*Iris fatidissima*, *Punica granatum*, etc.), du *Testa* (Lorique). On a nommé jusqu'ici *Semina baccata*, les graines revêtues d'une Lorique pulpeuse.

LORIS. *Loris*. MAM. Genre de Quadrumanes Lémuriens, très-remarquable par les formes sveltes du corps ; par les membres grêles et allongés ; par la tête arrondie, en même temps que le museau est relevé, et le nez prolongé en boutoir ; par les yeux ronds, d'une extrême grandeur, et seulement séparés par une cloison osseuse, très-mince, l'ouverture du canal lacrymal étant d'ailleurs placée hors de l'orbite. Les oreilles sont arrondies, et les narines s'ouvrent sur les côtés d'un mufle glanduleux, divisé sur la ligne médiane, par un sillon qui se prolonge sur toute la lèvre supérieure, où se voit même une légère échancrure. La queue est tout à fait nulle, du moins à l'extérieur, car il existe cinq vertèbres coccygiennes. Les membres diffèrent principalement de ceux des Makis par leur plus grande longueur et leur extrême gracilité ; ils sont tous pentadactyles et terminés par une véritable main, c'est-à-dire qu'ils ont tous le pouce distinct et opposable ; celui du pied de derrière est surtout très-allongé et très-séparé des autres doigts. Les ongles sont tous larges et plats, excepté celui du second doigt du membre postérieur, qui est étroit, pointu et arqué, caractère

qui se trouve généralement chez tous les Lémuriens, et particulièrement chez les Makis. Le tibia est plus long que le fémur, et le tarse et le métatarse sont égaux. Le système dentaire a beaucoup de rapports avec celui des Galagos. La mâchoire supérieure a, de chaque côté, deux petites incisives séparées des deux autres par un intervalle vide; une canine, et six machelières, dont les trois premières ne sont que de fausses molaires; les trois dernières ont deux pointes en dehors, et un large talon, avec deux tubercules en dedans; la moyenne est la plus grande des trois, et la troisième la plus petite. A la mâchoire inférieure, il y a de chaque côté trois incisives allongées et pointues, contiguës à celle de l'autre côté, et surtout remarquables par leur position proclive; une canine qui passe en arrière et non pas en avant de la canine supérieure, et cinq machelières, dont deux fausses molaires; les deux premières vraies molaires ont quatre tubercules pointus, la dernière en a cinq. Chaque mâchoire se trouve ainsi avoir dix-huit dents, nombre qui se trouve également chez les Galagos et chez les Makis.

L'organisation intérieure du Loris n'est pas bien connue encore; cependant on doit à Daubenton la connaissance de plusieurs faits intéressants. On devait s'attendre, chez un animal dont le corps est si allongé et si grêle, à trouver un grand nombre de vertèbres: il en existe en effet quinze dorsales et neuf lombaires. Les mamelles, pectorales comme chez tous les Quadrumanes, sont au nombre de quatre, mais il paraît qu'il n'existe que deux glandes mammaires. Les organes de la génération ressemblent, à beaucoup d'égards, à ceux des Makis; mais le clitoris est surtout remarquable chez la femelle; il sort de l'extrémité inférieure de la vulve, et il est si gros qu'il semble occuper une partie de cette ouverture: il a autant de grosseur que le pénis du mâle, et autant de longueur au dehors de la vulve; son extrémité est partagée en deux petites branches entre lesquelles se trouve placé l'orifice du canal de l'urètre, comme l'a constaté Daubenton, en injectant, par le clitoris, de l'air dans la vessie. « De tous les animaux que nous avons disséqués, dit l'illustre collaborateur de Buffon (t. XIII, p. 218), la femelle du Loris est la seule dont l'urètre suive le corps du clitoris, et perce le gland comme dans la verge et le gland des mâles. » Les anatomistes ont à peine fait attention à ce fait, découvert il y a quatre-vingts ans par Daubenton; il en est peu, cependant, qui méritent autant d'être remarqués. Ainsi se trouve démontrée, de la manière la plus complète et la plus certaine, l'analogie du clitoris avec le pénis du mâle; en effet, tandis que chez certains Oiseaux, on voit le pénis rudimentaire comme le clitoris de la femelle, et imperforé comme lui (*V. CLITORIS*; et Geoffroy Saint-Hilaire, *Mém. du Mus. d'Hist. natur.*, IX), le clitoris réalise au contraire, chez le Loris, toutes les conditions d'un véritable pénis; rapport bien remarquable, surtout quand on songe que le Loris est un Quadrumane, c'est-à-dire un des Mammifères que son organisation rapproche le plus de l'Homme; et d'autant plus important que l'unité de composition organique ne peut reposer sur une base solide qu'autant que l'analogie de l'organe femelle et

de l'organe mâle est démontrée. Si, en effet, il n'y avait pas unité de composition pour tous les individus de la même espèce, comment l'admettre pour l'universalité des êtres?

LORIS GRÈLE. *Loris gracilis*, Geoff. St-Hil.; le LORIS, Buff., XIII, XXX, p. 210; *Tardigradus*, Séba. C'est la seule espèce de ce genre établi par Geoffroy Saint-Hilaire (*Mag., Encycl.*, t. VII, 1796), sous le nom de *Loris*, adopté depuis par tous les zoologistes, excepté par Illiger qui l'a nommé *Stenops*. — Il habite Ceylan, et le nom de *Loris* ou *Loeris* est celui que les Hollandais lui ont donné. Son pelage est généralement rousâtre; mais il a le tour des yeux roux; une tache blanche sur le front; le bout du museau, les côtés de la tête, la mâchoire inférieure, le dessous du col de couleur blanchâtre; la poitrine et le ventre mêlés de blanchâtre et de cendré; enfin, la face interne des membres et les pieds, de couleur grise, teinte de blanchâtre ou de jaunâtre. Sa taille est à peu près celle de l'Écureuil; son poil est très-fin, très-doux et laineux. Ses habitudes sont peu connues. On sait cependant qu'il est fort lent dans ses mouvements, qu'il dort presque tout le jour, et qu'il se nourrit de fruits, d'œufs, d'insectes.

G. Fischer a décrit comme une nouvelle espèce, un Quadrumane qu'on ne considère généralement que comme une variété d'âge du Loris grêle de Geoffroy. Il lui avait donné le nom de *Loris Ceylanicus*. Le Loris du Bengale de Buffon, et quelques autres espèces nommées quelquefois aussi Loris, appartiennent au genre Nycticebe de Geoffroy Saint-Hilaire.

LORMAN. CRUST. L'un des noms vulgaires du Homard.

LORMUZE. REPT. Nom vulgaire du Lézard gris.

LOGROSSE. *Loroglossum*. BOR. Le professeur Richard, dans son travail sur les Orchidées d'Europe, a fait, sous ce nom, un genre nouveau pour les *Satyrium hircinum* et *antropophorum* de Linné, placés par Swartz dans le genre *Orchis*. Voici les caractères du genre *Loroglossum*: le calice est en forme de casque; le labelle est allongé, à trois divisions étroites, dont la moyenne est bifide; l'épéron est très-court; le gynostème et l'anthère ont la même forme que dans le genre *Orchis*, mais les deux masses polliniques sont attachées sur un même rétinacle, renfermé dans une petite poche, comme dans les vrais Sérapias, tandis que dans les espèces d'*Orchis*, qui toutes sont éperonnées, chaque masse pollinique est insérée sur un rétinacle particulier. Les espèces de ce genre ont absolument le port des *Orchis*. Comme eux, elles offrent deux gros tubercules ovoïdes, blancs et charnus, une tige portant des feuilles engainantes, et des fleurs disposées en un épi dense au sommet de la tige. Le *Loroglossum hircinum*, Rich., *loc. cit.*; *Satyrium hircinum*, L., croît dans les bois couverts et sablonneux, où il se fait reconnaître par son odeur de bouc extrêmement forte et désagréable. Sa tige a environ un pied et demi ou deux pieds de hauteur. Ses fleurs sont d'un vert pâle, tachetées de pourpre. Son labelle est excessivement long et étroit; la division moyenne, qui a environ un pouce et demi de longueur, est bifide à son sommet. Le *Loroglossum antropophorum*, Rich.; *Satyrium antropo-*

phorum, L., est moins grand que le précédent. Il croît sur les pelouses découvertes à Fontainebleau, et dans beaucoup d'autres parties de la France. Ses fleurs sont légèrement purpurines, et leur labelle, par sa figure singulière, a quelque ressemblance avec un homme pendu.

LORULE. *Lorulium*. bot. On désigne quelquefois, sous ce nom, le thalle des Lichens filamenteux ou rameux.

LORUM. ois. Bande dépouillée de plumes et assez souvent ornée de vives couleurs, qui, chez certains Oiseaux, s'étend de chaque côté de la face, depuis l'origine du bec jusqu'à l'œil.

LORY. ois. Sous-genre de Perroquets. *V.* ce mot.

LOSANGE. pois. Nom vulgaire de la Barbe, *Pleuronectes rhombus*. *V.* PLEURONECTE.

LOSET. moll. Adanson (Voyage au Sénégal, pl. 9, fig. 55) nomme ainsi une petite Coquille qui doit appartenir au genre Fuscau, et que Gmelin a placée dans les Murex, sous le nom de *Murex fusiformis* (*Syst. Nat.*, p. 5549, n° 88).

LOSSAN ET LOSSON. ins. L'un des noms vulgaires de la Calandre du Blé.

LOTALITE ou **LOTALALITE.** min. (Sewergin, Actes de l'Acad. de Pétersbourg, t. xv, p. 485.) Variété de Diallage verte, trouvée près de Lotala en Finlande.

LOTE ou **LOTTE.** pois. Espèce de Gade devenue le type d'un sous-genre. *V.* GADE. On a encore appelé Lote vivipare, la Blennie; Lote de Hongrie, le grand Silure commun ou Glanis; Lote Barbotte ou Lote franche, le Cobite; grande Lote, la Lingue, etc.

LOTEA. bot. Ce genre, proposé par Médicus et Mœnch, ne forme plus qu'une section du genre *Lotus* de De Caudolle. *V.* LOTIER.

LOTÉES. *Lotæa*. bot. C'est le nom donné par De Candolle, dans le second volume de son *Prodromus*, et dans le sixième Mémoire sur les Légumineuses, à la seconde tribu de cette famille. Elle est caractérisée par sa corolle papilionacée; ses étamines monadelphes ou diadelphes; son légume continu, uniloculaire ou rarement biloculaire par l'introflexion de l'une des sutures; son embryou homotrope, dont les cotylédons sont planiuscules, et se développent par la germination en feuilles munies de stomates. Cette tribu contient un très grand nombre de genres répartis en cinq sous-tribus, savoir: 1° Génistées; 2° Trifoliées; 3° Clitorées; 4° Galégées; 5° Astragalées. *V.* pour l'énumération des genres le mot LÉGUMINEUSES.

LOTEN. bot. Adanson nommait ainsi un genre composé de toutes les espèces de *Byssus* de Micheli et de Dillen. Ces espèces filamenteuses font maintenant partie d'un grand nombre de genres distincts, dans les familles des Algues et des Champignons.

LOTIER. *Lotus*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., caractérisé de la manière suivante par Seringe (*in De Candolle Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 209): calice tubuleux, à cinq divisions profondes; ailes de la corolle presque égales à l'étendard; carène en forme de bec; style droit; stigmaté subulé; légume cylindracé ou comprimé, dépourvu d'ailes ou de bordures foliacées.

Ces caractères excluent du genre *Lotus* plusieurs plantes que Linné y avait réunies. C'est ainsi que le *Dorycnium* de Tournefort et le *Tetragonolobus* de Scopoli ont été rétablis par Seringe (*loc. cit.*), qui a placé dans le premier de ces genres, plusieurs espèces linnéennes de *Lotus*, telles que les *Lotus rectus*, *græcus* et *hirsutus*, et, dans le second, les espèces remarquables par leurs légumes munis de bordures foliacées; telles sont les plantes que Linné nommait *Lotus tetragonolobus* et *Lotus siliquosus*. Le genre Lotier, débarrassé de ces plantes hétéromorphes, renferme encore une cinquantaine d'espèces pour la plupart indigènes du bassin de la Méditerranée. Quelques-unes habitent d'autres contrées assez éloignées, telles que les Indes-Orientales, le cap de Bonne-Espérance, la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande et l'Amérique du nord. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles palmées, trifoliées, à stípules foliacées. Les fleurs, de couleur jaune, rarement blanchâtres ou roses, au nombre de une à six, sont portées sur des pédoncules axillaires et accompagnées d'une feuille florale.

Seringe (*loc. cit.*) a disposé les espèces de *Lotus* en trois sections. La première, à laquelle il a donné le nom de *Krokeria*, qui était employé par Mœnch comme générique, se distingue à son légume renflé, succulent, courbé, et à ses fleurs au nombre de une à deux seulement. Elle ne se compose que d'une seule espèce, le LOTIER COMESTIBLE, *Lotus edulis*, L., plante qui croît naturellement dans le midi de l'Europe et en Égypte. Elle a des tiges légèrement couchées, velues, des feuilles à trois folioles obovales, des fleurs jaunes, axillaires, solitaires ou géminées. Leurs gousses sont tendres, succulentes, d'une saveur douce, analogue à celle des petits Pois, et se mangent dans quelques pays. Sa culture étant facile sous le climat de Paris, Bosc a conseillé de l'employer pour nourrir les bestiaux et surtout les Cochons.

La seconde section formait le genre *Lotea* de Médicus et Mœnch. Elle est caractérisée par son légume long et comprimé, ses fleurs presque en ombelles. On y a réuni cinq espèces dont la principale est le *Lotus ornithopodioides*, L., plante célèbre, en ce que c'est sur elle que Garcia découvrit le phénomène du sommeil des plantes.

La troisième section, que Seringe nomme *Eulotus*, a un légume long et cylindracé, des fleurs en corymbes. Elle renferme plus de quarante espèces.

LOTIER DE SAINT-JACQUES. *Lotus Jacobæus*, L. Sa tige est presque ligneuse, glaucescente; ses feuilles sont composées de trois folioles linéaires, mucronées, avec des stípules également linéaires; les fleurs sont supportées par des pédoncules plus longs que la feuille, disposées en corymbes; bractées linéaires; légumes cylindriques et glabres. Les corolles sont d'un pourpre noir, avec l'étendard jaunâtre. On cultive cette plante pour l'ornement des jardins, en raison de ses couleurs variées ainsi que de l'élégance de son port, mais elle exige d'être rentrée pendant l'hiver dans l'orangerie. Elle est originaire de Saint-Jacques, l'une des îles du cap Vert.

LOTIER CORNICULÉ. *Lotus corniculatus*, L. Cette

espèce est extrêmement abondante en Europe. Les diverses stations où elle se trouve la font varier tellement qu'il est souvent très-difficile de se persuader que c'est la même plante. Dans les champs et sur le bord des routes, elle est glabre, ses tiges sont couchées et ses folioles obovées. Dans les lieux humides, ses tiges sont velues et fistuleuses, s'élevant à une grande hauteur. Elle a des feuilles ovales et grasses dans les localités maritimes. Enfin elle présente quelquefois des tiges filiformes et des feuilles linéaires, lancéolées. Ces divers états de la même plante ont été considérés comme des espèces distinctes par quelques botanistes.

LOTIER FAUX-CYTISE. *Lotus Cytisoides*, Allion., *Fl. Ped.*, n° 1156, t. 20, f. 2. Sa racine est vivace; elle produit plusieurs tiges grêles, rameuses, en partie couchées, longues de huit à dix pouces, couvertes, ainsi que les feuilles et les calices, de poils très-courts et blanchâtres. Les folioles sont cunéiformes, élargies et très-obtuses à leur sommet. Les fleurs sont jaunes, pédicellées, et portées, trois à cinq ensemble, au sommet d'un pédicule axillaire, moitié plus long que les feuilles. Cette plante croît dans les lieux arides, et sur les bords de la mer, en Provence, aux environs de Nice et dans l'île de Corse.

Le nom de Lotier, corruption de celui de Laitier, est aussi donné vulgairement au *Polygala vulgaris*, L.

LOTTO. MIN. Nom donné en Toscane à la poussière sablonneuse, mêlée de paillettes de Mica, qui se rassemble sur le bord et au fond des lagunes, dont l'eau donne par évaporation de l'Acide borique. Elle n'est que le résidu du lavage du Macigno, qui est traversé par les vapeurs aqueuses, chargées d'Acide borique. Elle est composée, suivant Klapproth, de Silice, d'Alumine, d'Oxide de Fer, de Soufre et de sulfate de Chaux.

LOTIDES. BOT. Sous ce nom, De Candolle (*Prodr. Syst. Veget. Nat.*, 2, p. 156) a désigné la cinquième section du genre Cytise, à laquelle il donne les caractères suivants : calice dont le tube est court, obconique, la lèvre supérieure bipartite, l'inférieure tridentée; la corolle à peine plus longue que le calice. Cette section renferme quatre espèces qui sont des sous-arbrisseaux à tiges rameuses et couchées, à fleurs jaunes, peu nombreuses et réunies en tête; la plus remarquable de ces plantes est le *Cytisus argenteus*, L., jolie espèce, assez commune dans les lieux incultes de tout le bassin de la Méditerranée.

LOTTOIRE. *Lotorium.* MOLL. Montfort, qui, dans sa Conchyliologie systématique, a proposé un très-grand nombre de genres, avait établi celui-ci, à tort, pour un démembrement des Murex de Linné que Lamarek avait établi sous le nom de Triton. *V.* ce mot.

LOTNONIS. BOT. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veg.*, 2, p. 166) nomme ainsi la seconde section du genre *Ononis*, laquelle offre des stipules non adnées ou à peine adnées au pétiole, foliacées comme dans les *Lotus*; mais des étamines monadelphes comme dans les *Ononis*. Elle se compose de vingt-huit espèces toutes indigènes du cap de Bonne-Espérance, et dont le plus grand nombre n'appartient qu'avec doute au genre *Ononide*. *V.* ce mot.

LOTOR. МАМ. Synonyme de Raton. *V.* ce mot.

LOTORIUM. MOLL. *V.* LOTTOIRE.

LOTOS. BOT. Dans les ouvrages des naturalistes, des poètes et des historiens de l'antiquité, il est souvent fait mention des diverses espèces de Lotos, dont les fruits servaient d'aliments. Les descriptions fort incomplètes qui en ont été données, ont néanmoins suffi pour faire voir qu'un assez grand nombre de végétaux différents entre eux avaient porté le nom de Lotos chez les anciens, et aujourd'hui on admet assez généralement qu'ils peuvent être rangés en trois classes, savoir : les Lotos arborescents, les Lotos aquatiques et les Lotos herbacés ou terrestres. Les végétaux où l'on a cru reconnaître ces divers Lotos, sont :

1° **LOTOS EN ARBRE.** Homère parle de l'arbre des Lotophages, dont le fruit, doux comme le miel, faisait oublier aux étrangers leur patrie. Théophraste en parle dans le même sens, et en donne la description suivante : le Lotos est de la grandeur du Poirier, ou un peu plus petit; ses feuilles découpées ressemblent à celles de l'Yeuse. Il y en a plusieurs variétés distinguées par le fruit. Celui-ci, de la grosseur d'une fève, naît parallèlement sur les branches, à la manière des baies du Myrte, et mûrit comme les grappes de Raisin en changeant de couleur. On en fait un vin qui s'aigrit au bout de trois jours. Du reste, le fruit est très-abondant sur l'arbre, et l'arbre lui-même est commun sur la côte de Carthage, où l'on raconte que l'armée d'Opheillus, privée de toute autre nourriture, vécut plusieurs jours des seuls drupes du Lotos. C'est dans l'île des Lotophages que le fruit acquiert la saveur la plus exquise; mais le bois de l'arbre, qui est noir et dont on fait des flûtes, est préférable, au contraire, dans la Cyrénaïque. (Fée, *Fl. de Virg.*, p. 82.) Athénée, qui a donné aussi une description de cet arbre, dit que son fruit porte un noyau très-petit, et prend à l'époque de sa maturité parfaite une couleur pourprée, et acquiert la grosseur d'une olive. Un passage de Polybe qui dit avoir vu l'arbre des Lotos, a commencé à mettre sur la voie pour arriver à sa détermination botanique. Le Lotos des Lotophages, est-il dit dans cet historien, est un arbrisseau rude et armé d'épines. Ses feuilles sont petites, vertes et semblables à celles du *Rhamnus*. Ses fruits, encore tendres, ressemblent aux baies du Myrte; mais lorsqu'ils sont mûrs, ils égalent en grosseur les olives rondes, se teignent d'une couleur rougeâtre et renferment un noyau osseux. Clusius et Jean Bauhin soupçonnèrent que le Lotos des Lotophages devait être une espèce de Jujubier. Cette opinion fut ensuite adoptée par Shaw, dans son Voyage, où il en donna une figure incomplète. Mais c'est au professeur Desfontaines, qui a visité les lieux où les anciens faisaient croître l'arbre des Lotos, que l'on doit la confirmation de ce fait. Il a prouvé que cet arbre était véritablement un Jujubier, et dans le beau Mémoire qu'il a publié à ce sujet (*Mém. Acad. Sc.*, année 1788, t. 21), il l'a décrit et figuré sous le nom de *Zizyphus Lotus*. Cette opinion du savant auteur de la Flore Atlantique a été généralement adoptée par tous les commentateurs et tous les auteurs qui se sont occupés d'antiquités botaniques. On a déjà trouvé, à l'article JUJUBIER de ce Dictionnaire, la description du *Zizyphus*

Lotus; il est donc inutile de revenir ici sur les caractères botaniques de cette espèce.

Pline parle aussi d'un autre Lotos qui croît en Italie où il porte le nom de *Cellis*, et dont les fruits ressemblent à des cerises. Beaucoup d'auteurs pensent que le naturaliste de Rome a voulu désigner ainsi l'arbre que les modernes ont appelé *Cellis australis*, et dont les fruits ont une saveur acerbe et peu agréable.

2° **LOTOS AQUATIQUES.** On en distinguait trois espèces qui croissaient dans les eaux du Nil. Ces plantes étaient en grande vénération chez les Égyptiens, qui en ornaient leurs édifices et en paraient le front de leurs divinités. L'une de ces espèces, que les anciens appelaient *Cyamus Egyptiacus* et qu'Hérodote désigne sous le nom de Lis rosé, avait une racine épaisse, charnue, qui servait d'aliment. Sa fleur, rose, était deux fois plus grande que celle du Pavot; son fruit, que l'on comparait à un rayon circulaire de miel, renfermait, dans des alvéoles creusées à sa face supérieure, une trentaine de fèves arrondies, propres à servir d'aliment. Il est impossible de ne pas reconnaître dans cette description le *Nelumbo*, *Nymphæa Nelumbo*, L., ou *Nelumbium speciosum*, Willd. Mais cette espèce n'existe plus dans les eaux du Nil; elle en a disparu, et n'y forme plus ces masses de verdure, au milieu desquelles les habitants des rives du Nil allaient respirer un air frais et parfumé. Aujourd'hui le *Nelumbo* ne se trouve plus que dans l'Inde. Une seconde espèce de Lotos est celle que les anciens appelaient simplement *Lotos*. Sa racine, dit Hérodote, est tubéreuse et charnue; ses fleurs sont grandes, blanches, et ressemblent à celles du Lis. Au coucher du soleil, on la voit se fermer et souvent s'enfoncer sous les eaux, pour ne se remonter qu'au retour de cet astre. Son fruit est semblable à celui du Pavot et renferme une très-grande quantité de graines que l'on mange et dont on fait une sorte de pain. Cette espèce ne saurait être confondue avec la précédente; elle en diffère et par la forme de sa racine, la couleur de sa fleur, la structure de son fruit. Tout indique que c'est le *Nymphæa Lotus* de Linné, qui croît encore dans les eaux du Nil, et dont la racine, la fleur et le fruit s'accordent parfaitement avec ce que les anciens nous ont transmis de leur Lotos. Enfin une troisième sorte de Lotos aquatique est celle que les Arabes désignent sous le nom de *Linoufar*, d'où l'on a fait le nom français de Nénuphar, qui a été donné au genre *Nymphæa*. Cette espèce croissait également dans le Nil. Elle se distingue de la précédente par ses feuilles non dentées, ses fleurs plus petites et d'une belle teinte bleu de ciel. C'est à cette espèce que Savigny a donné le nom de *Nymphæa cærulea*.

3° **LOTOS TERRESTRE.** Dans plusieurs passages de l'Iliade et de l'Odyssée, Homère parle d'un Lotos existant partout dans les campagnes, et qu'il dit servir de nourriture aux chevaux d'Achille et aux bœufs dérobés par Mercure. Dioscoride, Galien et Paul d'Égine disent que ce Lotos a des feuilles trifoliées, et qu'il se rapproche beaucoup du Cytise. C'est donc parmi les plantes dont les botanistes ont formé la famille des Légumineuses, qu'il convient de reconnaître le Lotos trifolié d'Homère. Mais comme cette famille est extrême-

ment nombreuse en espèces, et que parmi elles un très-grand nombre offre ce caractère de feuilles trifoliées, il est assez difficile d'arriver à une détermination rigoureuse de cette espèce. Aussi quelques-uns ont cru que ce Lotos était le *Medicago falcata*, d'autres le *Lotus corniculatus*, enfin plusieurs pensent, avec Sprengel et Fée, que c'est le *Melilotus officinalis*, qui en effet est commun partout et forme un excellent fourrage. Telle est l'énumération rapide des principales espèces de Lotos des Anciens. Ceux qui désireront des détails plus circonstanciés sur ce point de botanique ancienne, pourront recourir aux ouvrages de Sprengel et surtout à la Flore de Virgile, par Fée.

LOTTE. pois. *V.* LOTE.

LOTUS. BOT. *V.* LOTIER, JUBUBIER, LOTOS et NÉNUPHAR.

LOUBINE. pois. L'un des noms vulgaires du Centropome Loup.

LOUCHE. pois. *Labrus luscus*, L. Espèce du genre Labre. *V.* ce mot.

LOUCHIN. crust. L'un des synonymes vulgaires de Cloporte. *V.* ce mot.

LOUFO. BOT. Synonyme vulgaire de Lycoperdon. *V.* ce mot.

LOUETTE. ois. Synonyme vulgaire d'Alouette.

LOUCHEA. BOT. Ce nom a été donné par l'Héritier à une plante rapportée d'Afrique par le professeur Louiche Desfontaines, et que Linné avait autrefois réunie au *Camphorosma*. Elle forme effectivement un genre très-distinct et même très-éloigné de celui-ci; mais Forskahl ayant décrit antérieurement ce même genre sous le nom de *Pteranthus*, qui a été adopté, on ne peut se dispenser de lui donner la préférence. *V.* PTÉRANTHE.

LOUIRO. MAM. Synonyme vulgaire de Loutre.

LOUISE. INS. (Geoffroy.) *V.* AGRION.

LOUP. *Lupus.* MAM. Espèce du genre Chien.

On appelle Loup doré le Chacal, et Loup noir, deux autres espèces du même genre. Le Lynx, du genre Chat, a été quelquefois nommé fort improprement Loup cervier ordinaire, l'une des espèces.

LOUP-MARIN. MAM. Ce nom a été donné à plusieurs espèces de Phoques.

LOUP-DE-MER. pois. Espèce d'Anarhique. Perche du genre Centropome, aussi appelée Loubine. Les pêcheurs nomment aussi quelquefois Loups, les vieux Brochets.

LOUP-TIGRE. MAM. L'un des noms vulgaires de la Hyène tachetée.

LOURADIA. BOT. Pour *Lavradia.* *V.* LAVRADIE.

LOURÉE. *Lourea.* BOT. Necker (*Elem. Bot.*, n° 1518) est le premier auteur qui ait proposé ce genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L. Mœnch lui donna plus tard le nom de *Christia*. Desvoux et De Candolle l'ont adopté sous le nom donné par Necker, et en ont ainsi tracé les caractères: calice campanulé, persistant, à cinq divisions peu profondes, égales, étalées, renflées et enveloppant le fruit après la fleuraison; corolle papilionacée dont l'étendard est en cœur renversé, et la carène obtuse; étamines diadelphes; légume composé de cinq à six articles plans, monospermes, réunis à la suite les uns des autres, et

cachés dans le calice. Ce genre est un démembrement du grand genre *Hedysarum* de Linné. Il a beaucoup de rapports d'une part avec le genre *Desmodium* qui a été également séparé des *Hedysarum*, et de l'autre avec le genre *Smithia* qui se rapproche beaucoup des *Eschinomene*. Il se compose de trois espèces que l'on ne fera qu'indiquer, savoir : 1^o *Lourea Vespertilionis*, Desv., *Hedysarum Vespertilionis*, Lin. fils et Jacq., *Icon. rar.*, 5, t. 566; 2^o *Lourea obcordata*, Desv., ou *Hedysarum obcordatum*, Poiret; 3^o *Lourea reniformis*, DC., ou *Hedysarum reniforme*, Loureiro. Ces plantes croissent dans la Cochinchine et dans les îles de l'Archipel indien. Dans l'ouvrage que le professeur De Candolle a publié récemment sur les Légumineuses, le genre *Lourea* fait partie de la tribu des Hédysarées.

Jaume Saint-Hilaire (Bull. de la Soc. Philom., décembre, 1812) a donné les caractères d'un genre *Lourea* qui n'est point celui de Necker, et dont il a depuis converti le nom en celui de *Moghania*; mais ce genre rentre, comme section et sous le nom d'*Ostryodium*, dans le genre *Flemingia* de Roxburgh. V. ces mots.

LOUREIRE. *Loureira*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, de la Diocée Oetandrie de Linné, offrant pour caractère essentiel : des fleurs dioïques; un calice à cinq divisions profondes; une corolle campanulée, à cinq lobes; de huit à treize étamines, adhérentes par leur base, accompagnées de cinq glandes; dans les fleurs femelles, un ovaire supérieur, environné de cinq glandes; un style bifide au sommet; des stigmates lamelleux, échanerés ou bifides. Le fruit est une capsule à deux coques et à deux loges monospermes.

LOUREIRE A FEUILLES EN COIN. *Loureira cuneifolia*, Cavan., *Icon. rar.*, 5, p. 17, tab. 429; *Mozinna spatulata*, Orteg, *Dec.*, 8, p. 105, tab. 15. Arbrisseau d'environ trois pieds de haut, dont les rameaux sont pendants, d'un brun cendré, distillant une liqueur transparente, qui s'épaissit à l'air; les feuilles sont alternes ou fasciculées, rétrécies en pétioles, en forme de coin, longues d'un pouce et demi, entières, obtuses, quelquefois à trois lobes, munies de stipules rougeâtres, caduques, subulées; les fleurs sont pédonculées, placées entre les feuilles, fasciculées dans les mâles; les femelles presque sessiles, solitaires ou géminées; les divisions du calice un peu velues dans les femelles, souvent bidentées; la corolle est d'un blanc rougeâtre, à lobes réfléchis, un peu velus; les filaments, de couleur purpurine, portent des anthères jaunes et ovales; les capsules sont à une ou deux coques ovales, de la grosseur d'une amande. Cette plante croît à la Guadeloupe.

LOUREIRE GLANDULEUSE. *Loureira glandulosa*, Cavan., *Icon. rar.*, 5, p. 18, tab. 450; *Mozinna cordata*, Orteg, *Dec.*, 8, p. 107. Arbrisseau d'environ quatre pieds, qui distille une liqueur jaunâtre; les feuilles sont pétiolées, alternes, ovales, en cœur, aiguës, luisantes en dessus, d'un vert foncé, longues d'un pouce et plus, garnies à leur circonférence de glandes pédicellées et munies de deux ou trois stipules caduques, glanduleuses, scléacées; les fleurs mâles sont presque paniculées, situées dans la bifurcation

des rameaux : les femelles solitaires ou géminées; les divisions du calice sont lanecolées, glanduleuses; le style est bifide, à quatre stigmates; le fruit est une capsule à deux coques. Cette espèce croît à la Guadeloupe.

LOUTRE. *Lutra*. MAM. Genre de Carnassiers appartenant à la famille des Vermiformes, et l'un de ceux qui composaient le grand genre *Mustela* de Linné. Il se trouve en effet, sous tous les rapports, très-voisin des Martes et des Mouffettes, malgré les modifications très-remarquables que présentent diverses parties de son organisation, et particulièrement l'appareil de la locomotion. Les Loutres ont à l'une et à l'autre mâchoires le même nombre de dents, savoir : six incisives, deux canines et dix machélières, sur lesquelles on compte six fausses molaires, deux carnassières, et (ce qui forme un des caractères généraux de la famille des Vermiformes) deux tuberculeuses. Toutes ces dents, et surtout les incisives et les canines, sont très-semblables pour leurs formes à celles des Martes et des Mouffettes; néanmoins comme tous les genres voisins en généralement, à cause du nombre différent de leurs fausses molaires, trente-deux, trente-quatre ou trente-huit, mais non pas trente-six dents, le système de dentition des Loutres leur est exclusivement propre, et peut servir à caractériser le genre. Au reste, quelques dents ont aussi des formes particulières; les carnassières supérieures présentent à leur partie interne un talon considérable, et on voit de même un tubercule très-étendu en arrière des inférieures. En somme, comme l'a remarqué Fr. Cuvier, « le système de dentition des Loutres est celui des Martes, modifié par le grand développement de la partie de ce système, qui a pour fonction de triturer les aliments, et non de les couper; c'est-à-dire que ce développement caractérise des animaux moins carnassiers et plus frugivores que les Martes. » On sait en effet que les Loutres peuvent se nourrir de substances végétales, et, par exemple, d'herbages et de jeunes branches d'arbres, quelle que soit la croyance populaire à cet égard.

Les organes de la locomotion sont de même, pour l'essentiel, semblables à ceux des Martes, et présentent en général les mêmes caractères, mais avec beaucoup plus d'exagération. Les membres sont d'une extrême brièveté; chez un individu de près de deux pieds de long, le fémur et les os de la jambe n'exèdent pas trois pouces; et encore les Loutres, d'après l'expression usitée en histoire naturelle, sont-elles véritablement empétrées. Au contraire le corps est d'une extrême longueur, et tellement qu'il n'est aucun genre qui mérite mieux le nom de Vermiforme. Les doigts sont, comme chez les Martes, au nombre de cinq à chaque pied; mais ils sont réunis sur toute leur longueur (excepté chez la Loutre du Cap) par une large et forte membrane; caractère qui ne se retrouve parmi les Carnassiers que chez les seuls Phoques, quoiqu'on l'ait aussi attribué par erreur à la Marte Vison. Enfin la queue, ordinairement de moitié environ moins longue que le corps, et quelquefois beaucoup plus courte, est toujours aplatie horizontalement, comme chez tous les Mammifères aquatiques. Elle est, dans son entier, revêtue de poils plus rudes et moins longs que ceux du

corps. Ceux-ci sont de deux sortes : les uns soyeux, luisants, assez longs, ordinairement de couleur brune; les autres laineux, plus courts, plus abondants, plus fins, ordinairement de couleur grisâtre. Quelques Loutres, et particulièrement l'espèce indienne, décrite par Fr. Cuvier sous le nom de Barang, ont le poil assez rude : d'autres, au contraire, et surtout la Loutre du Kamtschatka, ont une fourrure que sa douceur et sa finesse rendent extrêmement précieuse. Les moustaches sont formées, dans le plus grand nombre, de longs poils blancs ou blanchâtres : et presque toutes les espèces ont aussi un muflle plus ou moins développé. La langue est assez douce, et l'oreille toujours simple et très-petite. Les pattes antérieures sont entièrement nues en dessous; mais à celles de derrière, le talon se trouve couvert de poils. Les mamelles sont, du moins chez la Loutre commune, au nombre de quatre : elles sont très-peu apparentes, si ce n'est à la fin de la gestation et pendant l'allaitement. L'os pénial, comme chez les Martes, existe assez développé chez le mâle; et le clitoris contient de même un os chez la femelle. C'est encore un caractère commun aux Loutres et à toute la famille des Vermiformes, d'avoir deux petites glandes situées près de l'anus, et qui sécrètent une liqueur fétide. Enfin le crâne, dans son ensemble, est élargi et déprimé, surtout à la partie postérieure, et, quoique semblable par ses principaux caractères à celui des Martes, il rappelle aussi, sous plusieurs rapports, celui de certains Phoques. Au reste, on pourrait faire la même remarque à l'égard de toutes les autres parties de l'organisation. Ainsi se trouve liée avec la grande série des Carnassiers terrestres celle de ces Carnassiers amphibies si souvent rapprochés des Cétacés.

L'allongement extrême du corps chez la Loutre, l'aplatissement de sa queue, et surtout la large palmarure de ses pieds, sont autant de caractères qui indiquent un animal aquatique. En effet, la Loutre, qui ne marche qu'avec peine et très-lentement, nage au contraire avec la plus grande facilité, plonge très-bien, et peut, dit-on, demeurer longtemps sous l'eau. Elle passe même, en quelques lieux, pour un véritable amphibie, fable qui n'avait pas même besoin d'être démentie, et que Buffon s'est donné la peine de réfuter, en remarquant que la Loutre respire à peu près comme tous les animaux terrestres, et que si même il lui arrive de s'engager dans une nasse à la poursuite d'un Poisson, on la trouve noyée. Elle se nourrit en effet de préférence de Poissons, et en détruit une grande quantité. Aussi est-elle très-redoutée des pêcheurs qui lui attribuent une intelligence et une industrie presque surnaturelles. Dans ses pêches, elle commence toujours, disent-ils, par remonter contre le courant, afin de n'avoir plus qu'à le suivre, lorsqu'elle revient à son gîte, chargée de proie et déjà fatiguée. Ce gîte est tout simplement la fente d'un rocher ou la cavité d'un arbre, où elle se fait ordinairement un lit de feuilles sèches : on en a même vu quelquefois, suivant la remarque de Buffon, se retirer dans des piles de bois à flotter, ce qui ne doit nullement étonner. La Loutre, qui craint peu le froid et l'humidité, préfère en effet toujours

le trou le plus voisin de la rivière où elle a coutume de pêcher, habitude dont on trouve la cause dans son organisation qui lui rend la marche si pénible. On sait de même combien les Phoques, pour lesquels la marche est encore beaucoup plus difficile, préfèrent, pour leur retraite, les lieux les plus voisins de la mer. La Loutre est, dit-on, assez docile pour qu'on soit, en plusieurs lieux, parvenu à la dresser à pêcher au profit de ses maîtres, et à rapporter fidèlement sa proie. Buffon au contraire a plusieurs fois essayé d'élever en domesticité et d'appivoiser de jeunes individus, sans y avoir jamais réussi. « Ils cherchaient toujours à mordre, dit-il, même en prenant du lait, et avant que d'être assez forts pour mâcher du Poisson; au bout de quelques jours ils devenaient plus doux, peut-être parce qu'ils étaient malades et faibles; et loin de s'accoutumer à la vie domestique, ils sont tous morts dans le premier âge. » Il faut cependant bien se garder de conclure que toute semblable tentative doit rester de même sans succès : il n'est point d'être que l'Homme ne puisse, avec plus ou moins de peine, façonner à son joug.

Toutes les Loutres ont à peu près le même pelage; toutes sont d'un brun plus ou moins foncé en dessus, d'un brun plus clair en dessous, et surtout à la gorge qui est même quelquefois presque blanche; aussi la distinction des espèces du genre est-elle très-difficile. On n'a même cru pendant longtemps qu'à l'existence de trois seulement; mais dans ces derniers temps, les envois faits de divers points du globe, par plusieurs voyageurs, et particulièrement du cap de Bonne-Espérance, de l'Inde et des deux Amériques, par Delalande, Duvaucel, Diard, Leschenault de la Tour, Auguste de Saint-Hilaire et Lherminier, ayant fait connaître non-seulement les pelleteries, mais en même temps les squelettes ou du moins les crânes d'un grand nombre de Loutres, il a été facile de se convaincre qu'il existe un assez grand nombre d'espèces qu'avaient fait confondre la ressemblance de leur pelage et le peu de précision des seules descriptions qu'on en avait possédées jusqu'alors. Fr. Cuvier croit même pouvoir, au moyen de ces précieuses matériaux, établir jusqu'à onze espèces, dont une appartiendrait à l'Europe, trois à l'Amérique méridionale, trois à l'Amérique septentrionale, trois aux Indes orientales, et une au sud de l'Afrique.

LOUTRE D'EUROPE. *Lutra vulgaris*, Erxl.; *Mustela Lutra*, L. Elle a deux pieds de long; elle est en dessus d'un brun foncé, en dessous d'un gris brunâtre, avec la gorge et l'extrémité du museau d'un grisâtre clair. La couleur de la gorge se fond insensiblement et se nuance avec celle du dessus du corps. On a trouvé quelquefois des individus dont le pelage était varié de petites taches blanches, qu'on a regardées comme l'effet de la maladie albine. C'est cette variété que Desmarest a décrite, dans sa Mammalogie, sous le nom de *Lutra vulgaris variegata*, d'après un bel individu qui fut pris à l'Île-Adam, et que possède le Muséum de Paris. Cette espèce entre dans le rut en hiver; la femelle met bas, au printemps, trois ou quatre petits qui se séparent d'elle au bout de deux mois environ. Sa chair est peu estimée parce qu'elle conserve un goût

désagréable de Poisson; sa fourrure, employée à divers usages, l'est surtout depuis quelques années dans le commerce de la chapellerie. L'espèce qui se trouve répandue dans toute l'Europe, et qu'on croyait même habiter aussi l'Inde et l'Amérique, était très-bien connue des anciens, comme on le voit par divers passages d'Hérodote et d'Aristote. On ne peut en effet douter que l'*Enhydris* des Grecs ne soit la Loutre, surtout depuis la découverte de la Mosaïque de Palestre où se voient représentés deux individus à côté desquels se trouve placé le mot *Enhydris*.

LOUTRE D'AMÉRIQUE. G. Cuv.; *Lutra Brasiliensis*, Geoff. St-Hil.; *Mustela lutris Brasiliensis*, Gm. Cette espèce, qui est la Saricovienne de Geoffroy et de plusieurs auteurs, habite l'Amérique méridionale, et paraît exister aussi dans le sud de l'Amérique septentrionale: elle est plus grande que la Loutre d'Europe; son pelage est généralement d'un brun fauve, un peu plus clair sur la tête et le col, plus foncé vers l'extrémité des membres et de la queue, avec la gorge et l'extrémité du museau d'un blanc jaunâtre. Cette espèce n'a point de véritable mufle; seulement les narines sont nues sur leur contour. Ses habitudes sont peu connues, et le peu de détails que donnent sur elle les voyageurs, peuvent tout aussi bien être rapportés aux autres Loutres de l'Amérique méridionale.

LOUTRE DU CHILI. *Lutra Chilensis*, Bennett. Son pelage supérieur est d'un brun vineux foncé, l'inférieur est un peu plus pâle. Sa queue est d'un brun noirâtre, et sa longueur atteint à peu près la moitié de celle du corps, qui est d'environ vingt pouces.

LOUTRE DU KAMTSCHATKA. Geoff. St-Hil.; *Lutra marina*, Erxl.; *Lutra lutris*, Fr. Cuv.; *Mustela lutris*, L. Elle a presque trois pieds et demi de longueur; sa queue, proportionnellement plus courte que dans les autres espèces, n'a qu'un pied trois pouces. Elle est généralement d'un beau brun marron lustré, dont la nuance varie suivant la disposition des poils, avec la tête, la gorge, le dessous du corps et le bas des membres antérieurs d'un gris-brunâtre, argenté. La magnifique fourrure de cette espèce est principalement composée de poils laineux, surtout à la partie supérieure du corps. Sa douceur, son moelleux, son éclat en font l'une des plus précieuses pelletteries qui soient répandues dans le commerce; elles sont surtout recherchées dans la Chine et le Japon où les Russes et les Anglais en transportent annuellement un grand nombre. La Loutre du Kamtschatka habite, outre cette contrée, la partie la plus septentrionale de l'Amérique, et plusieurs îles; elle se tient le plus souvent sur le bord de la mer, et non pas, comme les autres espèces, à portée des eaux douces. Les voyageurs rapportent que, dans cette espèce qui vit par couple, la femelle ne met bas qu'un seul petit, après une gestation de huit à neuf mois. On ne sait si la Loutre de Steller doit être rapportée à cette espèce à laquelle elle ressemblerait par les couleurs de son pelage, tandis qu'elle aurait un système dentaire tout particulier. On connaît aussi fort incomplètement le Carnassier décrit sous le nom de *Mustela Hudsonica* par Lacépède, et qui habite le Canada. Cet animal, que sa grande taille ne permet pas de confondre

avec la Loutre du Canada de Fr. Cuvier, pourrait bien n'être également que la Loutre du Kamtschatka; telle est du moins l'opinion de Desmarest (*Mammalogie*) et de Harlan (*Fauna Americana*).

LOUTRE DU CAP. *Lutra inunguis*, Cuv. Cette Loutre, qui a été rapportée du pays des Hottentots par Delalande, est encore une espèce bien distincte à tous égards, et qu'on doit même considérer comme formant dans le genre une section particulière, à cause des caractères fort remarquables que présentent les pieds. Les doigts gros et courts sont très-peu palmés, surtout aux membres antérieurs; ils sont d'ailleurs de grandeur fort inégale, et les deux plus longs, le deuxième et le troisième, ont leur première phalange réunie. Enfin les ongles manquent partout, si ce n'est aux deux grands doigts du membre postérieur, où même ils n'existent que très-rudimentaires. Cette espèce tout à fait anormale se trouve, comme on le voit, rendue plus terrestre par l'imperfection de sa palmature: les membres sont aussi moins allongés, et le corps un peu plus raccourci proportionnellement. On sait cependant par Delalande qu'elle vit à peu près à la manière des autres Loutres, et se nourrit comme elles de Poissons et de Crustacés. Elle est plus grande que l'espèce d'Europe, mais lui ressemble d'ailleurs assez bien par son système dentaire, et même par les couleurs de son pelage généralement d'un brun châtain, avec l'extrémité du museau et la gorge blanches.

LOUTRE BARANG. *Lutra Barang*, Fr. Cuv. Elle habite l'Inde, et particulièrement Java et Sumatra, d'où elle a été envoyée par Diard et Duvaucel. Elle a un pied huit pouces de long; la queue a huit pouces; elle se reconnaît assez bien par son pelage rude, brun sale en dessus, avec la gorge d'un gris brunâtre, qui se fond avec le brun du reste du pelage: les poils laineux sont d'un gris-brun sale.

LOUTRE SIMUNG; on pourra la nommer *Lutra perspicillata*, si elle doit réellement être distinguée des autres Loutres de l'Inde. Cette espèce a été indiquée par Raffles (Cat. des Mamm. de Sumatra, Tr. Linn. de Londres, t. XIII), et Fr. Cuvier pense qu'on peut lui rapporter une jeune Loutre envoyée par Diard. Cet individu est d'un brun foncé, plus clair et un peu roussâtre en dessous, avec le tour des yeux, les côtés de la tête et la gorge blanchâtres, le menton blanc. Dans l'état adulte, la Loutre Simung se distingue encore de la Loutre Barang par sa taille plus considérable.

LOUTRE NIRNAIER OU NIR-NAYIE. *Lutra Nair*, Fr. Cuv. Elle habite aussi l'Inde, et a été envoyée de Pondichéry par Leschenault; elle a deux pieds quatre pouces, sans compter la queue qui a un pied cinq pouces; son pelage est d'un châtain foncé en dessus, plus clair sur les côtés du corps, d'un blanc roussâtre en dessous, sur la gorge, les côtés de la tête et du col et le tour des lèvres; le bout du museau est roussâtre; deux taches à peu près de la même couleur sont placées l'une en dessus, l'autre en dessous de l'œil.

LOUTRE DE LA TRINITÉ. *Lutra insularis*, Fr. Cuv. Elle a été envoyée de la Trinité par Robin; ses poils sont courts et très-lisses: elle est d'un brun clair en dessus, blanc-jaunâtre en dessous, sur les côtés de la

tête, la gorge et la poitrine. Cette Loutre a deux pieds trois pouces; la queue a un pied six pouces.

LOUTRE DE LA GUIANE. *Lutra enudris*, Fr. Cuv. Elle a trois pieds et demi avec sa queue qui forme le tiers de cette longueur; elle est d'un brun très-clair, surtout en dessous, avec la gorge et les côtés de la face presque blancs.

LOUTRE DE LA CAROLINE. *Lutra lataxina*, Fr. Cuv. Elle est un peu plus grande que la précédente: elle est d'un brun noirâtre en dessus, d'un brun moins foncé en dessous, avec la gorge, l'extrémité du museau et les côtés de la tête grisâtres. De la Caroline du sud.

LOUTRE DU CANADA. *Lutra Canadensis*, Fr. Cuv. Elle n'est connue que par sa tête osseuse qui ressemble beaucoup à celle de la Loutre d'Europe, dont elle diffère cependant à quelques égards, et surtout en ce que, vue de profil, elle suit une ligne plus inclinée surtout dans sa partie antérieure. Au reste, le crâne de la Loutre du Canada ressemble beaucoup aussi à celui de l'espèce précédente.

On a aussi rapporté aux Loutres quelques espèces qui doivent être placées, et qui ont déjà été reportées dans d'autres genres. Tels sont le Yapock qui a, en effet, les pieds palmés comme les Loutres, mais qui est un véritable Didelphe, *V.* ce mot; la Loutre à bandes, *Lutra vittata*, d'Edmondstone, qui n'est autre chose que le Glouton grison, *V.* ce mot. On a aussi donné le nom de Loutre d'Égypte à l'Ichneumon. *V.* CIVETTE-MAN-GOUSTE.

LOUVAREAU. *Luarus*. POIS. On trouve ce genre établi par Rafinesque, mentionné et figuré dans son *Indice d'Ithiologia Siciliana*, p. 59, pl. 1, f. 1; et autant qu'on en peut juger par le dessin incomplet qui représente ce Poisson de la Méditerranée, il aurait de très-petites ventrales situées sous les pectorales, à neuf rayons, une dorsale étendue sur la moitié postérieure jusqu'à la queue, à quatorze rayons, l'anale du même nombre, et parfaitement opposée en dessous, une petite adipeuse comme les Sombres, vers l'insertion d'une caudale fourchue. Les opercules sont dépourvus de toute dentelure, et l'on ne distingue aucune dent dans une bouche grossièrement représentée. Ce genre fait partie de l'ordre des *Stromatini* de l'auteur. Il ne contient qu'une espèce nommée *Luarus imperialis*, Poisson de cinq pieds de long.

LOUVE. MAM. Femelle du Loup. *V.* CHIEN.

LOUVETEAU. MAM. Le petit du Loup. *V.* CHIEN.

LOUVETTE ou PHALÈNE LOUVETTE. INS. Nom vulgaire de l'*Hepialus lupulinus*, dont la chenille vit sur le Houblon. *V.* HÉPIALE.

LOVELY. OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot.

LOWANDO. MAM. Synonyme de Tartarin. *V.* CYNOCÉPHALE et MACAQUE.

LOWÉE. *Lowca*. BOT. *V.* HULTHÉMIE.

LOXANTHE. *Loxanthus*. BOT. Genre de la famille des Acanthacées, institué par le professeur Nées van Esenbeeck, pour un arbrisseau de l'Inde, qu'il a décrit dans le Recueil des plantes rares de l'Asie, publié par Wallich, vol. 3, pag. 89. Les caractères de ce genre sont: calice court, à cinq divisions égales; corolle hypogyne, coriace, à tube recourbé, à limbe oblique,

partagé en cinq découpures, dont la moins élevée est plus profondément détachée. Les étamines sont insérées au tube de la corolle; deux seulement sont fertiles et leurs anthères offrent deux loges égales, parallèles et mutiques; les étamines stériles n'ont point d'anthères; elles sont très-courtes et subulées. Ovaire biloculaire et multiovulé; style simple; stigmat bifide. Le fruit consiste en une capsule biloculaire, polysperme, à deux valves déhiscentes par le milieu; les semences sont suspendues aux rétinacles. Le Loxanthé est un brillant arbrisseau à rameaux tétragones, à feuilles opposées, oblongo-cunéiformes, très-entières, glabres; les fleurs sont rassemblées en un thyrses terminal; leurs pédoncules sont bifides, accompagnés de très-petites bractées.

LOXANTHÈRE. *Loxantherus*. BOT. C'est-à-dire anthères obliques; ordinairement elles sont insérées par le milieu de leur dos, à l'extrémité infléchie du filament.

Le docteur Blume avait institué sous le nom de *Loxanthera*, un genre nouveau de la famille des Loranthacées, pour un arbre découvert par lui dans les forêts de l'île de Java; mais cet arbre, examiné avec tous les soins possibles par De Candolle, ne lui a paru différer des Loranthées que par la courbure de l'extrémité supérieure des filaments qui, en outre, ne sont point atténués, mais dilatés. Or, ce caractère ne pouvait suffire qu'à former un groupe isolé dans le genre *Loranthus*, et c'est à quoi s'est borné le professeur De Candolle.

LOXIA. OIS. *V.* LOXIE.

LOXIDIUM. BOT. Ce nom, donné par Ventenat (*Decad. Gen. Nov.*) à un genre de Légumineuses, est postérieur à celui de *Swainsona* proposé par Salisbury et adopté par R. Brown et De Candolle. *V.* SWAINSONE.

LOXIE. *Loxia*. OIS. Plusieurs ornithologistes ont restreint le nom de Loxie à l'une des divisions du genre Gros-Bec; et d'autres se rangeant à l'avis de Temminck, ont pensé qu'il était plus convenable de l'appliquer exclusivement aux Oiseaux connus vulgairement sous la dénomination de Bec-Croisé. Cette dernière opinion ayant prévalu, les caractères du genre Loxie ont été déterminés ainsi qu'il suit: bec médiocre, fort, très-comprimé; les deux mandibules également courbées, crochues; leur extrémité se croisant; narines latérales, arrondies, placées vers la base et cachées par des soies dirigées en avant; trois doigts en avant, divisés, un en arrière; ailes médiocres: la première rémige la plus longue; queue fourchue. Dans tous les pays où croît spontanément le Pin, se trouvent les Bees-Croisés; c'est de la graine de cet arbre qu'ils tirent leur principale nourriture; ils savent disséquer avec beaucoup d'adresse le cône ligneux, et n'y laissent aucun vestige de l'amande favorite. Lorsque ce mets vient à leur manquer, ils se jettent indifféremment sur toutes les graines que peuvent leur fournir les plantes desséchées, qui font la triste parure des crêtes arides. Ces Oiseaux recherchent de préférence les régions boréales, et c'est même au milieu des frimats qu'ils se livrent à ces élans d'amour, pour lesquels la plupart des autres êtres attendent le retour des feux du printemps. Ils établissent leur nid dans les Sapins touffus; il est artistement construit avec de petites buchettes qui envelop-

pent le moelleux duvet; ils y pondent quatre ou cinq œufs d'un gris verdâtre, irrégulièrement tachetés de brun-rougeâtre.

LOXIE PERROQUET DES SAPINS. *Loxia Pytiopsitacus*, Bechst; *Loxia curvirostra major*, Gmel., Frisch, t. II, fig. 2. Bec très-fort, très-courbé, large de sept lignes à sa base, plus court que le doigt du milieu, la pointe croisée de la mandibule inférieure ne dépassant point le bord supérieur du bec. Le mâle adulte a les couleurs principales d'un cendré olivâtre; des taches brunes, bordées de cendré sur la tête; le croupion d'un jaune verdâtre, qui est aussi la couleur de la poitrine et du ventre, mais nuancé de grisâtre; les rémiges et les rectrices d'un brun noirâtre, liserées de cendré-olivâtre; les rectrices caudales brunes, avec une large bordure plus claire. Les jeunes de l'année sont d'un cendré brun sur les parties supérieures, avec des taches d'un brun plus foncé sur la tête et le dos; les parties inférieures sont blanchâtres, avec des taches longitudinales brunes; le croupion et les tectrices caudales supérieures sont jaunâtres. Après leur première mue, suivant qu'elle est plus avancée, toutes les parties du corps sont d'un rouge ponceau; les rémiges et les rectrices noirâtres, liserées de rougeâtre. La femelle diffère peu du jeune; elle a les parties supérieures d'un cendré verdâtre, avec de grandes taches brunâtres, la gorge et le cou d'un gris nuancé de brun; le croupion jaunâtre; l'abdomen et les tectrices caudales inférieures blanchâtres; une grande tache brune sur la queue. Longueur, sept pouces.

LOXIE PERROQUET DES PINS OU LOXIE COMMUNE. *Loxia curvirostra*, L., Buff., pl. enl. 218. Bec long, faiblement courbé, large à sa base de cinq lignes, de la longueur du doigt du milieu; la pointe croisée de la mandibule inférieure dépassant le bord inférieur du bec. Le mâle adulte est d'un cendré verdâtre, avec le front et les joues gris, tachetés de jaunâtre et de blanchâtre; le croupion jaune, les parties inférieures jaunâtres; l'abdomen gris tacheté; les rémiges et les rectrices noirâtres, liserées de verdâtre. Les jeunes ont les parties supérieures d'un gris brun, nuancé de verdâtre; les parties inférieures blanchâtres, avec des taches longitudinales brunes et noires. Après la première mue, ils sont d'un rouge de brique, plus ou moins teints de verdâtre, et ont une grande tache brune sur les tectrices caudales inférieures, qui sont blanches. La femelle ressemble au jeune, son plumage se nuance de teintes verdâtres et jaunâtres. Longueur, six pouces.

LOXIE FALCIROSTRE. *Loxia falcirostra*, Lath. Le mâle adulte est d'un gris verdâtre; il a deux bandes transversales sur les ailes, et la queue très-fourchue. Les jeunes, jusqu'à l'âge de deux ans, ont le plumage d'un rouge de laque. Longueur, trois pouces. Améric septentrionale.

LOXIE DE SIBÉRIE, Vieill.; *Loxia Sibirica*, Lath. Cet Oiseau, décrit par Pallas, t. VIII, n° 55, quoique considéré par Vieillot comme un Bec-Croisé, doit être placé parmi les Gros-Becs.

LOXIE A BANDES BLANCHES. *Loxia tanioptera*, Glog., Isis, t. XX. Cet Oiseau, mentionné d'abord par Rømer et Schinz, puis figuré par Naumann, est considéré par

cet ornithologiste comme une variété du Bec-Croisé ordinaire. Gloger se croit fondé à l'établir comme espèce distincte, qu'il décrit de la manière suivante : deux bandes transversales, d'un blanc de neige, larges d'une à trois lignes, parcourant les ailes sur les extrémités des grandes et petites tectrices; le reste des couleurs du plumage est semblable à celles du Loxie Perroquet des Pins. La patrie de cet Oiseau est encore ignorée; cependant Gloger est autorisé à penser que le Loxie à bandes blanches est originaire des montagnes du centre de l'Asie, et que ce n'est qu'en s'égarant qu'il arrive dans le midi de l'Allemagne; il est très-doux, et se laisse facilement approcher; enfermé dans une cage, il finit par se faire à la captivité; il préfère la graine de Chenevis à toute autre nourriture.

LOXIGILLA. ois. Synonyme de Senegali. V. ce mot.

LOXOCARYE. *Loxocarya*. bot. Genre de la famille des Restiacées, établi par Robert Brown qui le caractérise de la manière suivante : ses chaumes sont privés de feuilles, recouverts de gaines, pubescents, cendrés, simples et cylindriques inférieurement, divisés en panicule à leur partie supérieure. Les fleurs sont placées seule à seule au sommet des rameaux, et accompagnées de bractées mucronées et pubescentes. Le périanthe est formé de quatre écailles. L'ovaire est monosperme, terminé par un style simple et subulé, et par un stigmate également simple. Le fruit est un follicule cartilagineux, s'ouvrant par son côté convexe. Ce genre est voisin du *Restio*, mais il en diffère par son ovaire monosperme et son style simple.

LOXOCARYE CENDRÉE. *Loxocarya cinerea*, R. BROWN, *Nov.-Holl.*, 1, p. 249. Plante découverte sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, dont les tiges sont droites, cendrées, pubescentes, cylindriques, simples à leur partie inférieure, divisées vers leur sommet en rameaux filiformes, flexueux, paniculés, accompagnés à leur base d'une gaine fendue latéralement; les feuilles sont remplacées le long des tiges par des gaines alternes; les fleurs sont solitaires, dioïques, terminales; les femelles composées d'un calice à quatre valves mutiques; point de corolle qui semble remplacée par les deux bractées mucronées, pubescentes, dont la couleur tranche suffisamment sur celle du reste de la plante.

LOXOCÈRE. *Loxocera*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : antennes plus longues que la tête, avec le dernier article plus allongé que les précédents, et linéaire; corps long et menu; tête presque pyramidale; ailes couchées. Ces insectes diffèrent des genres *Sepedon*, *Lauxanie*, *Tétanocère*, etc., par des caractères tirés de la forme des antennes, des pieds, du corps et des ailes. Ils ont de la ressemblance, au premier coup d'œil, avec certains Ichneumons.

LOXOCÈRE ICHNEUMONIDE. *Loxocera Ichneumonea*, Panz. (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 75, tab. 24). Noire; base de l'abdomen en dessus, les deux tiers postérieurs du corselet et les pattes fauves; ailes transparentes, à nervures rembrunies. Cette espèce se trouve dans les bois, sur les feuilles. Elle habite Paris et l'Allemagne.

LOXOCRÉPIDE. *Loxocrepis*. ins. Coléoptères pen-

tamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Féronides, institué par Eschscholtz, pour un insecte que Mac-Leay avait placé avec les Lobies, et qui offre pour caractère distinctif d'avoir l'avant-dernier article des tarsi prolongé en dehors beaucoup plus qu'en dedans; mais ce caractère ne se voit qu'aux deux dernières paires de pattes. La seule espèce connue est extrêmement rare et ne se trouve que dans un petit nombre de collections; elle a été envoyée de Java.

LOXOCRÉPIDE A TÊTE ROUSSE. *Loxocrepis ruficeps*, Esch.; *Lamprias ruficeps*, Leg. Il est presque entièrement d'un roux jaunâtre; le bout des cuisses seulement est brun; les élytres sont d'une belle couleur bleue ou violette; le corselet est aussi long que large, et un peu arrondi sur les côtés; les élytres sont striées assez profondément. Taille, trois lignes environ.

LOXODON. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue, L., proposé par Cassini (Dict. des Sc. natur., t. XXVII, p. 255) qui lui assigne les caractères suivants: involucre presque campanulé, composé de folioles inégales, lancéolées, irrégulièrement imbriquées, sur deux ou trois rangs; réceptacle plan et sans appendices. Les fleurs du centre sont nombreuses et hermaphrodites; elles ont une corolle dont le limbe n'est point distinct du tube, à cinq divisions dressées, oblongues, lancéolées, séparées par des divisions inégales; anthères pourvues au sommet d'un appendice long, linéaire, et à la base, de deux appendices très-longs et filiformes. Les fleurs de la circonférence sont femelles; elles forment deux rangées dont l'intérieure offre une corolle moins longue que le style, et à languette variable; la corolle de chaque fleur est plus longue que le style; la languette est longue, linéaire, entière, bi ou tridentée au sommet; point d'étamines rudimentaires ni de languette intérieure; ovaires fusiformes, oblongs, dépourvus de col, hérissés de poils gros et courts, surmontés d'une aigrette légèrement plumeuse. Ce genre a été constitué aux dépens des *Chaptalia* dont il diffère par ses fleurs centrales, hermaphrodites et à corolles régulières. Il a beaucoup de rapports avec le *Lieberkuhna* et le *Lastopus*, autres genres proposés par Cassini qui les a tous placés dans la tribu des Mutisiées. Deux espèces sont attribuées à celui dont il est ici question.

LOXODON A HAMPES COURTES. *Loxodon brevipes*, H. Cass.; *Tussilago (Chaptalia) exscapa*, Pers., *Syn. pl.*, pars 2, p. 456. C'est une plante herbacée, à racines fibreuses, à tige nulle. Ses feuilles sont toutes radicales, inégales, longues d'environ deux pouces, y compris le pétiole, et larges d'environ un pouce; le pétiole, plus court que le limbe, est large, membraneux, multinervié; le limbe est elliptique, arrondi au sommet, un peu étréci vers la base, glabre et vert en dessus, tomenteux et blanchâtre en dessous, bordé de dents ou de crénelures inégales, munies chacune d'un petit tubercule conique, dirigé en arrière. Il y a plusieurs hampes longues de quatre à cinq lignes, épaissies au sommet, très-laineuses, quelquefois pourvues de quelques bractées longues, linéaires-subulées; chaque hampe porte une calathide large d'environ dix à

douze lignes; son péricline est en partie glabre, en partie tomenteux; le disque est composé d'environ sept ou huit fleurs, dont une est quelquefois labiée; chacune des deux couronnes est composée d'environ dix ou douze fleurs inégales et variables, dont une ou deux offrent quelquefois un rudiment de languette intérieure; les aigrettes sont rougeâtres; les corolles sont jaunes, mais la face inférieure des languettes de la couronne extérieure et le sommet des corolles du disque sont souvent rougeâtres. Aux environs de Monte-Video.

LOXODON A HAMPES LONGUES. *Loxodon longipes*, H. Cass.; *Chaptalia runcinata*, Kunth, *Nov. Gen. et Sp. pl.*, t. IV, p. 6 (édit. in-4^o), tab. 503. La racine est vivace, perpendiculaire, garnie de fibres épaisses. Les feuilles sont toutes radicales, nombreuses, longues d'environ deux pouces, y compris le pétiole, larges de six ou sept lignes; le pétiole, long d'environ un demi-pouce, est membraneux, glabre, élargi à sa base; le limbe est oblong, aigu, étréci vers sa base, ronciné sur ses bords, à dents aiguës ou mucronées, glabre et vert en dessus, tomenteux et blanc en dessous. Il y a une, deux ou trois hampes, longues d'environ quatre pouces, dressées, cylindriques, un peu épaissies au sommet, tomenteuses, blanchâtres, pourvues seulement en leur partie supérieure de plusieurs bractées rapprochées, appliquées, lancéolées, subulées au sommet. Chaque hampe porte une calathide dressée, grande comme celle de l'*Hieracium dubium*; son péricline est conique-oblong, presque égal aux fleurs du disque, formé de squammes nombreuses, inégales, imbriquées, linéaires-lancéolées, membraneuses, glabres, rougeâtres, les extérieures pubescentes; le clinanthe est nu; le disque est composé de plusieurs fleurs probablement hermaphrodites, à corolle régulière; chacune des deux couronnes est composée d'environ quinze à vingt fleurs femelles, unisériées, ligulées, dont la languette est longue et radiante sur les fleurs de la couronne extérieure, courte et non radiante sur celles de la couronne intérieure; les ovaires sont cylindracés, glabres, pourvus d'une aigrette de squammelles très-nombreuses, filiformes, barbellulées, roussâtres; les corolles sont blanches. De la Nouvelle-Grenade.

LOXONIE. *Loxonia*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, Didynamie Angiospermie, L., établi par William Jack (*Trans. Linn. Soc.*, vol. XIV, 1^{re} partie, p. 40) qui l'a placé dans une nouvelle famille constituée par lui sous le nom de Cyrtandracées, et l'a ainsi caractérisé: calice à cinq divisions profondes; corolle infundibuliforme, dont le limbe est quinquéfide et bilabié; quatre étamines fertiles, plus courtes que la corolle; stigmate bilobé; capsule ovée, renfermée dans le calice, biloculaire, polysperme; cloisons repliées en dedans, de manière à constituer les placentaires; graines sans appendices. L'auteur de ce genre en a décrit deux espèces sous les noms de *Loxonia discolor* et *Loxonia hirsuta*. Ce sont des plantes indigènes de Sumatra, dans l'intérieur de Bencoolen, à feuilles opposées, l'une d'elles plus petite, le plus souvent à côtés inégaux et à fleurs en grappes.

LOXOPHYLLE. *Loxophyllum*. BOT. Ce genre de la famille des Scrophularinées, Didynamie Angiospermie,

Lin., établi par le docteur Blume, a été reconnu ne point différer essentiellement du genre *Loxonia*, précédemment institué par W. Jack. En conséquence le *Loxophyllum racemosum* de Blume, devra former une troisième espèce dans le genre *Loxonia*. C'est une herbe pubescente, à tige rameuse et nodulée, à feuilles alternes, oblongues et obliques, à pédoncules rameux et axillaires. Cette plante croît dans un sol caillouteux au pied des monts Menera, province de Buitenzorg, dans l'île de Java.

LOXOTITE. *Loxotis*. BOT. Genre de la famille des Gesnériacées, établi par Robert Brown qui lui assigne pour caractères : calice largement tubuleux, pentagone et quinquéfide ; corolle hypogyne, personée, à tube subcylindrique, à orifice fermé, à limbe bilabié, dont la lèvre supérieure est raccourcie, bilobée, l'inférieure prolongée, demi-trilobée, à lobes latéraux très-petits ; étamines insérées au tube de la corolle, incluses : les deux antérieures fertiles, à anthères biloculaires, réniformes, les latérales et l'inférieure qui est fort petite, stériles et privées d'anthères ; ovaire entouré d'une petite gaine hypogyne et incomplète ; il n'a qu'une seule loge, mais deux placentaires pariétaux, bilobés, séparés par une petite lame étroite, aux deux parois de laquelle sont attachés les ovules ; style filiforme, simple ; stigmatte entier, à tête déprimée ; le fruit est une capsule presque ovale, incluse dans le calice, uniloculaire, à deux valves portant dans leur milieu une petite lame fissile, posée sur le placentaire plan et bilobé ; les semences sont nombreuses, elliptiques-oblongues, aiguës aux deux bouts ; cordon ombilical épais et court ; test membraneux, embryon privé d'albume ; cotylédons courts ; radicule cylindrique.

LOXOTITE OBLIQUE. *Rhinchoglossum obliquum*, Bl., *Bijdr.*, 741. Plante herbacée, annuelle, un peu rameuse, un peu pubescente, à feuilles alternes, oblongues, obliques, pétiolées, très-entières ; les fleurs sont bleues, solitaires, portées sur un pédoncule qu'accompagne une bractée. On la trouve dans la chaîne des montagnes Scribu, à Java.

LOXURE. *Loxura*. INS. Lépidoptères ; genre de Papillons diurnes, institué par Horsfield qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, droites, grossissant insensiblement de la base à l'extrémité en une masse dont le bout est aigu ; ces antennes portant intérieurement un sillon longitudinal peu sensiblement crénelé, ont les derniers articles entourés de très-petites soies ; palpes très-longues, droites, comprimées, grêles, un peu divergentes, égalant en longueur la moitié des antennes ; leur article basilaire est court, couvert de poils soyeux ; le deuxième article est très-allongé, oblong, très-peu arqué en dessus, s'écartant de la tête, redressé obliquement, couvert de poils flexibles, le troisième article est de moyenne grandeur, aminci en faucille, un peu penché et velu ; la spirrompe est dilatée, plus longue que les palpes avec un côté de son bout muni de soies courtes et nombreuses. Tête assez courte, presque arrondie ; yeux nus ; corps court, comprimé, allant en s'amincissant ; ailes antérieures oblongues, obtuses, avec leur côte dilatée et arquée ; les postérieures un peu allongées, s'amincis-

sant insensiblement vers l'angle anal ; appendice anal prolongé de côté en un angle tronqué ; une seule queue, se dirigeant obliquement ; tarsi antérieurs différents selon les sexes : ceux du mâle formés d'un seul article allongé, cylindrique, obtus, portant, dans son milieu, un sillon peu sensible et transversal ; ce tarse est recouvert d'écaillés très-fines, muni en dessous de quelques soies, et terminé en outre par quelques soies droites, point saillantes. Tarsi antérieurs de la femelle, composés de cinq articles : celui de la base assez allongé, les autres rétrécis ; tous ces articles sont revêtus de petites écaillés, portant en dessous un petit nombre de soies, le dernier est muni de deux petits crochets, et, de chaque côté, d'un appendice au milieu duquel se trouve une pelote ; ce même article est terminé par une série de poils, qui en cache l'extrémité ; tarsi intermédiaires et postérieurs des deux sexes munis de deux crochets très-petits, d'appendices latéraux et d'une pelote intermédiaire.

LOXURE PITA. *Loxura pita*. Le dessus des ailes est d'un fauve orangé, les antérieures ont leurs bords extérieur et apical arqués intérieurement ; les postérieures ont leur limbe apical brun, et une bande oblique, partant de l'angle apical antérieur, pour se rendre au milieu du bord interne ; cette bande est formée de quatre taches presque contiguës, d'un brun foncé. Le bord intérieur qui recouvre les côtés de l'abdomen est blanchâtre et porte un appendice anal blanc ; le dessous des ailes est d'un jaune d'ocre, et cette couleur couvre également toute leur étendue sous une forme pulvérulente ; le milieu de chaque aile est marqué de petits arcs bruns, peu apparents ; ces arcs, épars sur les ailes antérieures, forment sur les postérieures deux séries parallèles, l'inférieure plus foncée sur la région anale, et bordée d'une tache blanche, mal tracée ; le bord marginal est occupé intérieurement par une petite ligne blanche ; sur l'appendice anal sont un point ocellé et une petite lunule blanche. Taille, quinze lignes d'envergure. On trouve cet insecte à Java. Horsfield décrit une seconde espèce, des mêmes localités, sous le nom de *Loxura atymnus*.

LOYETTE. OIS. Nom vulgaire de l'Émérillon. V. FAUCON.

LOZANIE. *Lozania*. BOT. Mutis a formé ce genre nouveau de la famille des Vochysies, d'après une plante qu'il a observée dans le royaume de la Nouvelle-Grenade et qui lui a offert les caractères suivants : tube du calice un peu renflé, son limbe partagé en cinq découpures ovales, aiguës et persistantes ; point de pétales ; un disque quadrangulaire occupant le fond du calice ; une petite étamine insérée obliquement sous l'ovaire, atténuée au sommet qui est couronné par une anthère ovale et didyme ; ovaire ovale ; stigmates petits, au nombre de trois et presque en tête ; capsule ovale, trigone, acuminée, à trois loges et trois valves ; six semences réduites quelquefois à trois par avortement, anguleuses, insérées au fond de la capsule.

LOZANIE NÉMORALE. *Lozania nemoralis*, Mut. C'est un arbre peu élevé, à rameaux assez étendus ; ses feuilles sont alternes, oblongues, dentées en scie ; les fleurs sont réunies en épi, rassemblées sur des pédoncules

axillaires, ayant chacune un pédicelle garni de bractées à sa base.

LUBIN. pois. L'un des noms vulgaires du Centropome Loup.

LUBINIE. *Lubinia*. BOT. Genre de la famille des Primulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Commerson et adopté par Ventenat (Jard. de Cels, p. 96) qui en a tracé les caractères de la manière suivante : son calice est monosépale, persistant, à cinq divisions profondes ; la corolle est monopétale, irrégulière, tubuleuse, et son limbe a cinq lobes un peu inégaux. Les étamines, au nombre de cinq, ont leurs filets attachés à la corolle, leurs anthères ovoïdes et obtuses. Le style est surmonté d'un stigmate obtus. Le fruit est une capsule ovoïde, terminée à son sommet par une pointe ; elle ne s'ouvre pas naturellement.

LUBINIE SPATHULÉE. *Lubinia spathulata*, Vent., *loc. cit.*, t. 96 ; *Lysimachia Mauritanica*, Lam., III. Gén., n° 19, 80. C'est une plante herbacée et bisannuelle ayant le port du *Convolvulus tricolor*, et qui a été observée par Commerson à l'île de Mascareigne où elle croit dans les rochers volcaniques et scorieux des régions inférieures peu éloignées de la mer, et surtout au pays brûlé. Sa tige, fistuleuse, cylindrique et rameuse, porte des feuilles allongées, alternes, obovales, spathulées et entières. Les fleurs sont jaunes, pédonculées, axillaires et solitaires. Cette plante a autrefois fleuri dans le jardin de Cels, de graines envoyées par André Michaux. Le genre *Lubinia* est très-rapproché du *Lysimachia* ; il en diffère par ses feuilles alternes, sa corolle tubuleuse et irrégulière, et sa capsule indéhiscente.

LUCÆA. BOT. Ce genre établi par Kunth (*Gram.* 11, 489, t. 159) dans la famille des Graminées, est le même que le genre *Pleuroplitis* de Trinius.

LUCANE. *Lucanus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, établi par Linné et restreint par Fabricius et Latreille aux insectes qui ont pour caractères : point de labre apparent ; languette divisée en deux pièces allongées et soyeuses ; menton recouvrant, par sa largeur, la partie inférieure des mâchoires. Nigidius, selon Pline, est le premier qui ait donné le nom de *Lucani* aux Scarabés cornus ; Pline s'est servi du mot *Lucanus* pour désigner l'une des principales espèces de ce genre. Geoffroy avait conservé le nom de *Platycerus* que plusieurs auteurs avaient donné à ces insectes, pour désigner ce genre ; mais Latreille lui a conservé le nom donné antérieurement par Scopoli, et qui était adopté par Linné et par tous les entomologistes. La tête des Lucanes est plus ou moins grosse ; celle du mâle l'est plus que celle de la femelle ; elle est plus large que longue, anguleuse, souvent irrégulière, avec des élévations plus ou moins saillantes. Le chaperon est assez grand, avancé en pointe ; les mandibules sont très-grandes, fortes, cornées, arquées et dentées intérieurement ; celles des femelles sont moins longues que celles des mâles. Les antennes sont composées de dix articles dont le premier est fort long ; les derniers forment une massue comprimée, pectinée ou dentée en scie ; le corselet

est un peu convexe en dessus, arrondi sur les côtés et plus ou moins rebordé ; l'écusson est peu visible dans quelques espèces ; les élytres sont dures, de la longueur de l'abdomen ; les ailes sont membraneuses, repliées ; les pattes sont longues et armées quelquefois d'épines assez fortes ; les jambes des antérieures sont dentées latéralement ; le dernier article des tarsi est armé de deux crochets et d'un appendice intermédiaire, terminé par deux soies divergentes.

Les Lucanes diffèrent des Lamprimes par les mâchoires qui, dans ceux-ci, sont découvertes jusqu'à leur base ; ils s'éloignent des Platycères par leurs yeux qui sont coupés par les bords latéraux de la tête, tandis qu'ils sont entiers dans ces derniers. Enfin, les Paxyles et les Passales s'en éloignent par leur labre qui est très-grand. Les larves des Lucanes sont très-grosses et courbées en arc comme celles des autres Lamellicornes ; elles sont composées de treize anneaux ; leur tête est brune, écailleuse et armée de deux fortes mâchoires avec lesquelles elles rongent le bois dans lequel elles vivent. Elles ont six pattes écailleuses, attachées aux trois premiers anneaux. Ces larves vivent quatre ou cinq ans dans cet état ; au bout de ce temps, elles se construisent, dans le bois où elles ont vécu, une coque avec la sciure du bois qu'elles ont rongé, s'y métamorphosent en nymphes et n'en sortent qu'à l'état d'insecte parfait. Peu de temps après leur dernière métamorphose, les Lucanes s'accouplent et périssent bientôt. Degéer a observé que ces insectes se nourrissent de la liqueur mielleuse qui se trouve répandue sur les feuilles du Chêne. Ils volent le soir autour de ces grands arbres, et les femelles cherchent à y introduire leurs œufs.

LUCANE CERF-VOLANT. *Lucanus Cervus*, L., Fabr., Oliv. (Col., tab. I, n° 1, pl. 1, fig. 1) ; le grand Cerf-Volant (*Platycerus*), Geoff., Degéer. Il est noir ; ses élytres sont brunes, ainsi que la tête et le corselet ; les mandibules sont grandes, avancées, bifurquées à leur extrémité et unidentées intérieurement dans les mâles ; elles sont beaucoup plus petites dans les femelles. Geoffroy et Olivier ont décrit une variété de cette espèce, sous le nom de *Lucanus Capreolus* ; mais il est reconnu que les mâles du *Capreolus* s'accouplent avec les femelles du *Cervus*, et réciproquement. Le genre Lucane se compose d'une trentaine d'espèces dont le plus grand nombre est propre aux pays chauds de l'Amérique et de l'Afrique. V., pour leur description, Olivier (*loc. cit.*), Fabricius, Latreille, etc.

LUCANIDES. *Lucanides*. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, composée en grande partie du genre Lucane de Linné, et ayant pour caractères : antennes toujours composées de dix articles, avec les feuillets de la massue disposés perpendiculairement à l'axe, et en manière de peigne. Les Lucanides volent ordinairement le soir ; leurs larves vivent dans le tronc des vieux arbres ; elles sont presque semblables à celles des Scarabéides. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) divise ainsi cette tribu :

1. Labre soit nul ou caché, soit extérieur, mais très-petit ; languette insérée derrière le menton, tantôt

cachée par lui, tantôt saillante, grande et bilobée ; antennes fortement coudées ; mâchoires ordinairement terminées par un lobe membraneux ou coriace, pénicilliforme dans la plupart, rarement armées de dents cornées.

† Languette cachée par le menton ou découverte, mais très-petite et entière ; corps convexe.

Genres : SINODENDRE, OËSALE.

†† Languette toujours saillante au delà du menton, grande et divisée en deux lobes.

* Corps convexe, du moins dans les mâles.

Genres : LAMPRIE, PHOLIDOTE.

** Corps déprimé dans les deux sexes ; yeux coupés par les bords latéraux de la tête.

Genres : LUCANE (Latreille y rapporte les genres Figuele et Oëgule de Mac-Leay fils), NIGIDIE, DORCETS.

Yeux entiers.

Genres : CERUCHUS, PLATYCÈRE.

II. Labre toujours découvert, fixe et grand ; languette couronnant le menton, entière ; antennes simplement arquées et velues ; mâchoires cornées et fortement dentées ; corselet séparé de l'abdomen par un étranglement ou intervalle notable.

Genres : PAXILLE, PASSALE. *V.* tous ces mots.

LUCCIOLA. INS. *V.* LAMPYRE D'ITALIE.

LUCÉNA. MOLL. Synonyme d'Ambrette. *V.* ce mot.

LUCERNAIRE. *Lucernaria*. ACAL. Genre de Zoophytes de l'ordre des Acalèphes fixes, offrant pour caractères : un corps gélatineux, subconique, ayant sa partie supérieure allongée et atténuée en queue dorsale, terminée par une ventouse ; l'inférieure plus ample, plus large, ayant son bord divisé en lobes ou rayons divergents et tentaculifères ; bouche inférieure et centrale ; des tentacules courts, nombreux, à l'extrémité de chaque rayon. Ce genre a été établi par O.-F. Müller, pour un animal qu'il découvrit dans la mer du Nord et qu'il fit connaître sous le nom de *Lucernaria quadricornis*. Tous les naturalistes l'ont adopté. Gmelin le range parmi les Vers mollusques, entre les Méduses ! Cuvier le rapproche des Actinies. Lamarck le classe avec les Radiaires, dans la division des Radiaires mollasses anormales ; Schweigger le place entre les Zoanthes et les Astéries, dans sa classe des Radiaires. Müller, Fabricius, Montagu, Fléming, ont successivement fait connaître leurs observations sur les Lucernaires ; mais le travail le plus intéressant sur ces animaux a été donné par Lamouroux, dans un Mémoire inséré parmi ceux du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Les Lucernaires fixées par l'extrémité de leur queue, aux corps sous-marins et spécialement aux Thalassiphites, peuvent néanmoins se déplacer pour s'attacher ailleurs ; elles sont ordinairement pendantes, la bouche en bas, mais elles peuvent prendre toutes sortes de situations ; leur corps aplati ou concave en dessus, est conique en dessous, et se termine par une portion rétrécie, cylindroïde ou anguleuse, quelquefois contournée, que l'on a nommée Queue, et dont l'extrémité est munie d'une sorte de ventouse qui leur permet de s'attacher d'une manière assez intime aux corps sous-marins. La peau de cette surface supérieure est lisse

ou légèrement plissée ; sa transparence laisse voir au travers les organes contenus dans l'intérieur de l'animal ; la surface inférieure est plane ou concave, lisse ou plissée, suivant les mouvements ; au centre existe un tube diaphane, saillant, quadrifide, au fond duquel est une ouverture ronde, et derrière celle-ci, une autre ouverture arrondie, dont la circonférence est garnie de plusieurs corps opaques, discoïdes, placés de champ et liés ensemble par une substance membraneuse, irritable ; cette sorte d'anneau paraît faire l'office de mâchoires. Tout cet appareil constitue la bouche. Le bord de la portion élargie du corps des Lucernaires ou le limbe est divisé plus ou moins profondément, en huit rayons portant à leur extrémité et inférieurement un grand nombre de tentacules disposés en bouquet, et terminés par un renflement semi-globuleux. Une espèce a son limbe divisé en huit parties d'égale longueur ; une autre n'a que quatre divisions principales, et chacune est subdivisée en deux, près de son extrémité. Les rayons tentaculifères des Lucernaires sont susceptibles de se contracter et de se replier vers la bouche, ensemble ou séparément ; ils servent, conjointement avec les tentacules, à saisir les petits animaux dont les Lucernaires se nourrissent. On trouve, en ouvrant le corps des Lucernaires, un sac ou estomac étendu de la bouche jusque vers l'extrémité de la queue ; de la surface de l'estomac partent des canaux ondulés, intestinformes, se dirigeant vers les rayons du limbe, jusqu'à l'origine des tentacules ; ils n'ont point d'orifice excréteur dans cette partie, et sont de véritables cœcums ; ils sont attachés sur des bandelettes de nature fibreuse, et le tout est enveloppé d'une membrane très-mince. Ils sont au nombre de huit dans une espèce, de quatre seulement dans l'autre, mais probablement ils sont doubles.

Lamouroux admet, d'après les descriptions des auteurs, cinq espèces de Lucernaires, mais il paraît constaté qu'il n'y a véritablement que deux espèces, le *Lucernaria quadricornis*, Müll., et le *Lucernaria octoradiata*, Lamx.

LUCERNAIRE. *Lucernaria*. BOT. Le genre ainsi appelé par Roussel, qui ne savait pas sans doute qu'un genre d'Acalèphes portait ce nom, répond à certaines Arthrodiées de Bory.

LUCERNULA. BOT. Synonyme de Lychnide. *V.* ce mot.

LUCET. BOT. Synonyme vulgaire d'Airelle. *V.* ce mot.

LUCHERAN. OIS. Synonyme d'Effraie, *Strix Flammæ*, L. *V.* CHOUETTE.

LUCHNÉE. *Luchnæus*. INS. Coléoptères tétramères, genre de la famille des Curculionoides, établi par Schoenherr et auquel l'auteur ne rapporte qu'une seule espèce, qui a été observée au Caucase. Les principaux caractères de ce genre nouveau consistent dans la direction du bec qui est droit, court et anguleux, les antennes sont courtes et leur massue est composée de douze articles.

LUCHS-SAPHIR. MIN. Ce mot, dont la véritable signification est Saphir de Lynx, n'est point, comme on l'avait pensé, une des variétés du Corindon bleu, aux-

quelles on donne le nom de Saphir blanc. Selon Léman, il désigne le Saphir d'eau des joailliers, que Cordier a décrit sous le nom de Dichroïte. *V.* ce mot.

LUCIDE. *Lucidus.* C'est-à-dire Luisant.

LUCIE. *Lucia.* Savigny donne ce nom à la seconde famille de ses Ascidies Téthylides, caractérisée par un corps flottant; orifices diamétralement opposés et communiquant ensemble par la cavité des branchies; cavité branchiale aux deux extrémités; l'entrée supérieure dépourvue de filets tentaculaires, mais précédée par un anneau dentelé; branchies séparées. Cette famille ne renferme encore que le genre *Pyrosome*. *V.* ce mot.

LUCIFER. *Lucifer.* CRUST. Genre de la division des Crustacés schizopodes phosphorescents et lumineux, établi par Thompson et publié dans ses Illustrations de Zoologie (11^e livrais.). Le Crustacé qui sert de type à ce genre se trouve dans l'Océan atlantique, et diffère considérablement de tous les autres: son corps est linéaire, approchant de celui du *Caprella*; le thorax, dans sa partie principale, portant la bouche et les pattes, n'est guère plus volumineux que les segments de l'abdomen; mais il se prolonge en avant, en une sorte de cou fort long, portant à son extrémité, les yeux et les antennes. Ce thorax est linéaire, comprimé en arrière, tronqué en devant, avec une épine courte aux angles externes; l'abdomen est de six anneaux étroits, dont le dernier plus grand, avec deux pointes courtes de chaque côté; la queue est composée de cinq écailles: les externes oblongues, obtuses et ciliées, les intermédiaires coniques, un peu aiguës et ciliées, la moyenne subulée et un peu plus courte que les autres; yeux très-gros, portés sur de longs pédoncules; deux paires d'antennes: les internes linéaires, plus longues que les pédicules des yeux, et composées d'un grand article à la base, et de trois autres plus courts, garnis de quelques poils; les externes de deux articles allongés et d'un troisième plus court, placé entre les deux autres; écailles étroites, coniques et ciliées, aussi longues que le premier article des antennes externes; membres thoraciques de cinq ou six paires, longs, en soie et poilus: la première, courte et courbée en dessous, est continuellement en mouvement et paraît être des palpes; la bouche se trouve entre les deux. Les pattes abdominales, et il y en a une paire sous chacun des cinq premiers segments, sont composées d'un article à la base, terminé par des nageoires coniques et ciliées à l'exception de la première paire qui n'en a qu'une.

LUCIFUGES ou **PHOTOPHYGES.** INS. Duméril (Zool. Analyt.) désigne ainsi une famille de l'ordre des Coléoptères, qui embrasse les premières tribus de la famille des Mélasomes de Latreille. *V.* MÉLASOMES.

LUCILIE. *Lucilia.* INS. Diptères; genre de la famille des Muscides, tribu des Muscines, institué par Robert, aux dépens du grand genre *Musca* de Linné et de Fabricius. Caractères: tête très-déprimée; épistome peu saillant; antennes atteignant à peu près l'épistome; troisième article quadruple du deuxième; style très-plumeux; abdomen ordinairement sphérique; première cellule postérieure des ailes entr'ouverte peu avant

l'extrémité de l'aile, à nervure externo-médiaire peu arquée, quelquefois droite. Ce genre dont le type est la Mouche César de Linné, se distingue entre toutes les Muscides par l'éclat des couleurs métalliques, répandues sur toutes les parties du corps de ces insectes, mais indépendamment des caractères que fournit cet éclat, il en est encore d'autres, ainsi qu'on l'a vu, qui justifient pleinement l'établissement du genre nouveau, qui, vu le grand nombre des espèces qui le composent, a été partagé en deux sections:

A. Nervure externo-médiaire concave, quelquefois droite.

LUCILIE CÉSAR. *Lucilia Cæsar*, Rob.; *Musca Cæsar*, L., Fab. Elle est d'un vert doré, avec les palpes ferrugineuses; l'épistome est rougeâtre; les joues sont blanches; la face et les côtés du front sont blancs, à reflets noirâtres; la bande frontale est noirâtre; les antennes sont brunes, et les pieds noirs. Taille, trois à quatre lignes. Commune en Europe.

B. Nervure externo-médiaire convexe.

LUCILIE DES CADAVRES. *Lucinia cadaverina*; *Musca cadaverina*, Lin.; *Pyrellia usta*, Rob. Elle est d'un vert doré, avec les palpes noires; côtés de la face argentés; front noir, bordé de blanc; pieds noirs; cuillerons brunâtres. Taille, deux lignes et demie. En Europe.

LUCILIE. *Lucilia.* BOT. Genre de la famille des Syanthérées, Corymbifères de Jussieu, et de la Syngénésie superflue de Linné, établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philomat., février 1817) qui l'a ainsi caractérisé: involucre cylindracé, accompagné à sa base de trois bractées, formé d'écailles imbriquées, scarieuses: les intérieures longues, étroites, linéaires-aiguës; réceptacle plan et nu; fleurs du centre peu nombreuses, régulières et hermaphrodites; étamines dont les appendices supérieurs sont soudés entre eux, et les inférieurs longs et filiformes; fleurs de la circonférence sur un seul rang, peu nombreuses, femelles et à corolle très-longue; le style a deux stigmatophores longs et grêles; ovaires cylindrés, hérissés de longs poils, surmontés d'une aigrette composée de poils à peine plumeux, la plupart bifurqués au sommet. Ce genre fait partie de la tribu des Inulées-Gnaphaliées de Cassini, et se place entre le *Chevreulia* et le *Facelis* du même auteur, dont à peine on peut le distinguer par les caractères. Cassini avoue d'ailleurs que le genre *Lucilia* devra, ainsi que beaucoup d'autres, être réuni au genre *Gnaphalium* par les botanistes qui n'aiment point la multiplicité de ces sortes de divisions. Les deux espèces qui composent le genre dont il s'agit dans cet article, sont:

LUCILIE A FEUILLES AIGUES. *Lucilia acutifolia*, H. Cassini; *Serratula acutifolia*, Poirét, Encyclopédie, tome VI, page 554. C'est une plante herbacée, dont la tige est dressée, droite, cylindrique, tomenteuse, simple inférieurement, un peu ramifiée supérieurement. Les feuilles sont peu distantes, alternes, sessiles, longues de six lignes, larges de près d'une ligne et demie, lancéolées-aiguës, très-entières, tomenteuses sur les deux faces. Les calathides, longues de six lignes, sont ordinairement solitaires à l'extrémité de la tige et des ramcaux qui sont très-courts; leur

péricline est scarieux, luisant, roux; les corolles sont probablement jaunes; chaque calathide contient ordinairement dix fleurs, dont cinq appartiennent au disque, et cinq à la couronne. Des environs de Monte-Video.

LUCILIE A PETITES FEUILLES. *Lucilia microphylla*, H. Cass. Sa tige est herbacée, haute de six pouces (il est possible qu'elle atteigne à une hauteur plus grande), dressée, très-rameuse, grêle, cylindrique, cotonneuse, blanchâtre. Les feuilles sont un peu rapprochées, alternes, éparses, sessiles, longues de deux à trois lignes, larges d'environ une ligne, lancéolées, aiguës, très-entières, cotonneuses et blanchâtres sur les deux faces, glabres seulement au sommet. Les calathides, longues de cinq lignes, sont solitaires à l'extrémité de la tige et des rameaux; leur péricline est scarieux, luisant, roux, formé de squames imbriquées, appliquées, oblongues, entièrement scarieuses; le clinanthe est nu et plan.

Cette seconde espèce est bien distincte de la première, par son port analogue à celui des *Erica*, des *Seriphium*, des *Stæbe*; par ses rameaux nombreux, longs, étalés, tout couverts de feuilles jusqu'au sommet; par ses feuilles très-rapprochées sur les rameaux, très-étalées, petites, courtes et simplement aiguës au lieu d'être presque acuminées, comme dans l'autre espèce; enfin par le coton qui la couvre, lequel est plus dense, plus blanc, un peu luisant et comme argenté. Le *Lucilia acutifolia* avait été attribué par Poiret au genre *Serratula*, dont cette plante est aussi éloignée par ses caractères techniques que par ses rapports naturels. Personne doutait que ce fût une vraie *Serratula*, et lui trouvait le port d'une *Stæhelina*. De Candolle, dans son second Mémoire sur les Composées, remarquait que cette plante avait le clinanthe nu, et elle lui paraissait devoir être rapportée aux *Gnaphalium*. Il est bien certain que la plante en question appartient au groupe naturel des Inulées-Gnaphaliées; elle peut constituer un genre distinct, intermédiaire entre le *Chevreulia*, dont il diffère par ses fruits privés de col, et le *Facelis*, dont il n'a pas les aigrettes plumeuses. Le *Lucilia* semble plus rapproché des genres *Gnaphalium*, *Phagnalon* et *Helichrysum*, si l'on n'a égard qu'aux caractères techniques; mais il en est plus éloigné sous le rapport des affinités naturelles; et d'ailleurs il s'en distingue suffisamment par quelques différences dans les caractères techniques, ainsi qu'on le reconnaîtra facilement en comparant avec soin la description générale du *Lucilia* avec celles des *Gnaphalium* et *Phagnalon*, et avec celle de l'*Helichrysum*.

Le nom de *Lucilia* est dérivé d'un mot latin qui signifie *luisant*, parce que, bien que ce caractère du péricline soit commun à presque tous les genres de la section des Inulées-Gnaphaliées, il a paru être plus particulièrement remarquable sur le péricline des Lucilies.

LUCINE. INS. Espèce européenne de Lépidoptères diurnes, du genre *Argynne*.

LUCINE. MOLL. Linné avait confondu les Lucines en partie avec les Vénus, en partie avec les Tellines; elles ne présentent cependant jamais les ca-

ractères de ces deux genres, quoiqu'elles s'en rapprochent; aussi Bruguière les sépara-t-il dans les planches de l'Encyclopédie, et sans le caractériser, indiqua ce groupe aux zoologistes; Lamarck l'adopta dans le Système des Animaux sans vertèbres, et lui donna des caractères génériques, qu'il reproduisit dans les Annales du Muséum. En publiant l'Extrait du Cours, ce célèbre naturaliste n'apporta aucun changement dans la composition du genre, et n'adopta pas le *Loripes* de Poli. Le premier et le seul démembrement a été proposé sous le nom de *Fimbria*, par Mcgerle, et ensuite sous celui de Corbeille par Cuvier, dans le Règne Animal; ce genre, avec cette dernière dénomination, a été généralement adopté des conchyliologues, et entre autres de Lamarck, Férussac, etc. Le démembrement des Corbeilles était le seul qu'on pût faire en l'appuyant sur de bons caractères, car, malgré la variabilité des caractères extérieurs des coquilles des Lucines, il est impossible, du moins dans l'état actuel des connaissances, d'en faire plusieurs coupes génériques; et c'est sans doute d'après cette analogie, pour ainsi dire forcée, qui lie les espèces de ce genre, que Lamarck, et plus récemment encore Blainville, y ont réuni le Loripède de Poli. Effectivement, la *Tellina lactea*, Lin., qui sert de type au savant zoologiste napolitain, présente tous les caractères extérieurs des Lucines, ce qui porte à croire que celles-ci ont les mêmes caractères zoologiques que celles-là, ce qui est indiqué et par la charnière et par les impressions des muscles ou du manteau.

Blainville, dans son article MOLLUSQUE, ne s'est pas contenté de réunir ce seul genre aux Lucines: il y a ajouté les Amphidesmes, et replacé les Corbeilles que Cuvier en avait séparées; quant à ces dernières, peut-être est-ce en juger trop prématurément, puisqu'on ne connaît point l'animal, et que les coquilles n'ont qu'un seul trait de ressemblance: l'existence des dents latérales à la charnière; il suffit de comparer les caractères de ces deux genres pour se convaincre de leurs différences; quant aux Amphidesmes, elles paraissent rapprochées des Lucines d'une manière plus forcée encore; outre qu'elles ont le ligament intérieur comme quelques Lutraires ou Lavignons de Cuvier, et celles entre autres qui se rapprochent de la Calcinielle d'Adanson, caractères que ne présentent jamais les Lucines, quoique quelques-unes aient le ligament très-enfoncé entre des nymphes saillantes, qui le cachent en partie au dehors; les Amphidesmes n'ont pas également les impressions musculaires des Lucines, et l'impression du manteau est profondément sinueuse, ce qui annonce l'existence de grands siphons et d'un pied lamelliforme plutôt semblable à celui des Tellines qu'à celui des Lucines. On doit s'abstenir d'admettre ce changement, si l'on considère avec le plus grand nombre des conchyliologues modernes, que les Lucines forment à elles seules un groupe naturellement caractérisé par l'impression des muscles et le défaut de pli irrégulier, ce qui les distingue des Tellines; par le ligament extérieur, l'impression des muscles et du manteau, ainsi que la disposition des dents cardinales, ce qui les sépare des Amphidesmes, et enfin par la forme des crochets des dents cardinales, la position et la constance

des dents latérales, ce qui, joint aux autres caractères, les éloigne des Corbeilles. Ce genre est caractérisé de la manière suivante : coquille suborbiculaire, inéquilatérale, à crochets petits, pointus, obliques; deux dents cardinales divergentes, dont une bifide, et qui sont variables ou disparaissent avec l'âge; deux dents latérales, dont une est quelquefois avortée, la postérieure plus rapprochée des cardinales; deux impressions musculaires très-séparées, dont la postérieure forme un prolongement en fascie; l'impression du manteau est simple, et le ligament extérieur. Si l'on veut admettre le Loripède de Poli comme une véritable Lucine, alors on pourra caractériser l'animal de la manière qui suit : corps orbiculaire, symétrique, comprimé, enveloppé par un manteau sinueux sur les bords, entièrement fermé, si ce n'est inférieurement et en arrière où il se termine par un assez long tube unique; appendice abdominal fort allongé, flagelliforme; les branchies à demi réunies en un seul lobe de chaque côté; bouche sans appendices labiaux.

On ne connaît point encore un très-grand nombre d'espèces vivantes appartenant à ce genre; il est beaucoup plus nombreux en espèces fossiles, et les environs de Paris en offrent plus à eux seuls que tous les autres terrains tertiaires connus, si on en juge d'après les collections et les ouvrages publiés jusqu'aujourd'hui; Deshayes en a décrit et figuré vingt-deux espèces dans sa Description des Coquilles fossiles des environs de Paris, et il les a partagées en plusieurs groupes dont les caractères peuvent également convenir aux espèces vivantes. Il a proposé depuis plusieurs changements qui tendent à replacer dans ce genre plusieurs Coquilles que les auteurs rangent habituellement parmi les Vénus de Linné ou les Cythérées de Lamarck. Ce sont pour les espèces vivantes les Cythérées à bord rose et tigrine, et pour les fossiles celle que Basterot a nommée *Cytherea leonina* dans son Mémoire sur les Fossiles des environs de Bordeaux, et une autre espèce encore inédite de la même localité, qui a beaucoup de rapport avec la précédente. Si on examine ces espèces avec tout le soin nécessaire et comparativement avec les Lucines, on leur trouvera tous les caractères de ce genre : des coquilles aplaties, orbiculaires, rayonnantes, qui n'ont jamais plus d'une ou deux dents à la charnière, une dent latérale plus éloignée que dans les Cythérées qui présentent toujours une grande impression musculaire, antérieure, en forme de languette, une impression du manteau simple sans la sinuosité plus ou moins profonde qui se remarque dans les Cythérées au côté postérieur, et qui indique dans ce genre l'existence de siphons, enfin l'intérieur de la coquille parsemé de points enfoncés, entourés d'un cercle plus ou moins régulier, caractère qui se retrouve dans presque toutes les Lucines, et qui tient probablement à une organisation particulière du manteau. Les Coquilles qui présentent toutes un caractère appartenant si essentiellement aux Lucines ne peuvent en aucune manière rester parmi les Cythérées. La seule objection que l'on pût faire, c'est que les quatre espèces que Deshayes propose de restituer aux Lucines n'offrent jamais qu'une dent latérale au lieu de deux qui caractérisent ordinairement

les Lucines; mais cette anomalie, dans ces espèces, ne saurait être un obstacle pour ne pas admettre leurs rapports naturels, puisqu'elle a lieu assez fréquemment pour d'autres espèces qu'on n'a pas moins rangées dans le genre. On peut citer pour exemple le *Lucina edentula* qui n'a ni dents cardinales ni dents latérales; on pourrait ajouter le *Lucina Menardi*, espèce fossile, qui est dans le même cas, et plusieurs autres. Si ces espèces restent parmi les Lucines, lorsqu'à la rigueur elles en présentent moins les caractères, pourquoi celles que Deshayes propose d'y introduire n'y seraient-elles pas admises?

Le *Lucina carnaria*, Lamk., ne peut rester parmi les Lucines, il n'en présente pas les caractères; il a bien plutôt ceux des Tellines parmi lesquelles on le reportera indubitablement lorsqu'on l'aura examiné avec quelque soin. Ce qui l'éloigne au premier abord de ce genre, c'est l'impression sinuose du manteau qui a une échancrure très-profonde; ce qui l'en éloigne encore, c'est qu'il est dépourvu de l'impression musculaire, linguiforme, antérieure; enfin il a sur le côté l'inflexion ou le pli des Tellines, il est vrai très-faiblement prononcé, mais il n'en existe pas moins. Après avoir fait ces rectifications qu'il pense être importantes, voici comment Deshayes établit ses coupes :

† Coquilles orbiculaires et lisses; quelquefois les dents de la charnière avortées.

α Espèces qui n'ont ni le corselet ni la lunule saillants ou indiqués par une ligne.

LUCINE ÉDENTÉE. *Lucina edentula*, Lamk., Anim. sans vertèb., t. v, p. 540, n° 5; *Venus edentula*, L., Gmel., 5286, n° 80; Lister, Conch., tab. 260, fig. 86; Mart., Conch. Cab., t. VII, p. 54, pl. 40, fig. 427 à 429; Encycl., pl. 284, fig. 5, a, b, c. Elle n'a jamais de dents cardinales ni de dents latérales. Elle est jaune d'abricot en dedans, ce qui lui a valu chez les marchands le nom vulgaire d'abricot.

LUCINE LACTÉE. *Lucina lactea*, Lamk., Anim. sans vertèb., loc. cit., n° 12; *Amphidesma lactea*, ibid., Anim. sans vert., t. v, p. 491, n° 5; *Amphidesma lucinalis*, ibid., loc. cit., n° 6; Chemnitz, Conch., t. VI, tab. 15, fig. 125; *Loripes*, Poli, Testacés des Deux-Siciles, t. I, tab. 15, fig. 28, 29; Encyclop., pl. 286, fig. 1, a, b, c. Coquille toute blanche, qui a seulement une ou deux dents cardinales, jamais de dents latérales. Elle est assez mince, subdiaphane. Elle se trouve vivante dans la Méditerranée, à l'Île-de-France, et fossile dans les faluns de la Touraine, d'après Lamarck.

LUCINE GÉANTE. *Lucina gigantea*, Desh., Description des Coq. fossiles des environs de Paris, t. I, p. 91, pl. 15, fig. 11, 12. Très-grande Coquille fossile qui n'a jamais de dents à la charnière. Elle se trouve à Parnes, Mouchy, Liancourt et Chaumont, dans le Calcaire grossier.

β Espèces qui ont la lunule et le corselet saillants ou indiqués.

LUCINE DE MÉNARD. *Lucina Menardi*, Desh., Description des Coq. fossiles des environs de Paris, t. I, p. 94, n° 6, pl. 16, fig. 15, 14. Espèce fort belle et fort grande que Deshayes a trouvée à Maulette, près Houdan, et qu'il a dédiée au savant professeur Ménard de la Groye. Elle est remarquable par la grandeur et la

saillie que font sa lunule et le corselet ; elle est lisse et n'a jamais de dents à la charnière.

LUCINE ALBELLE. *Lucina Albella*, Lamk., Ann. du Mus., t. VII, p. 240, n° 8, et t. XII, pl. 42, fig. 6, a, b ; *ibid.*, Desh., Descript. des Coq. fossiles des environs de Paris, *loc. cit.*, pl. 17, fig. 1, 2. Elle est de Grignon.

LUCINE CALLEUSE. *Lucina callosa*, Desh. ; *Venus callosa*, Lamk., Ann. de Mus., t. VII, p. 150, et t. IX, pl. 52, fig. 6, a, b ; *Lucina callosa*, Desh., Desc. des Coq. foss. de Paris, *loc. cit.*, n° 9, pl. 17, fig. 3, 4, 5.

†† Coquilles orbiculaires, couvertes de stries ou de lames concentriques.

A. Espèces dont la lunule et le corselet ne sont ni saillants ni indiqués.

LUCINE RATISSOIRE. *Lucina radula*, Lamk., Anim. sans vert., t. V, p. 541, n° 5 ; *Tellina radula*, Montagu, *Test. Brit.*, t. II, fig. 1, 2 ; Petiver, *Gazophil.*, tab. 95, n° 18. Elle a beaucoup de rapports avec la Lucine concentrique, que l'on trouve fréquemment fossile aux environs de Paris, et qui est à peu près de la même taille. Elle vit dans l'Océan Britannique.

LUCINE CONCENTRIQUE. *Lucina concentrica*, Lamk., Ann. du Mus., t. VII, p. 258, et t. XII, pl. 42, fig. 4, a, b ; *ibid.*, Anim. sans vert., t. V, p. 541, n° 6 ; *Encycl.*, pl. 285, fig. 2, a, b, c ; *Lucina concentrica*, Desh., Desc. des Coq. foss. des environs de Paris, t. I, p. 98, n° 15. Espèce très commune dans les Calcaires grossiers du bassin de Paris, ornée de lames concentriques, élégantes ; la coquille est lentiforme, assez épaisse.

LUCINE SILLONNÉE. *Lucina sulcata*, Lamk., Ann. du Mus., t. VII, p. 240, n° 9, et t. XII, pl. 42, fig. 9, a, b ; *ibid.*, Desh., Descript. des Coq. foss. de Paris, *loc. cit.*, pl. 14, fig. 12, 15. Coquille arrondie, très-souvent plus longue que large, couverte de sillons arrondis et concentriques. C'est à Parnes, à Mouchy et à Château-Rouge qu'elle se rencontre le plus ordinairement. Elle est de la grandeur de l'ongle.

B. Espèce dont la lunule et le corselet sont saillants ou indiqués.

LUCINE DE LA JAMAÏQUE. *Lucina Jamaicensis*, Lamk., Anim. sans vert., t. V, p. 558, n° 1 ; *Venus Jamaicensis*, Chemnitz, *Conch.*, t. VII, p. 24, pl. 59, fig. 408, 409 ; List., *Conch.*, tab. 500, fig. 157 ; *Encycl.*, pl. 284, fig. 2, a, b, c. Coquille grande, peu épaisse, d'une couleur fauve en dedans, couverte en dehors de lames peu saillantes, subrégulières, distantes ; corselet et lunule très-saillants, bien marqués.

LUCINE ÉPAISSE. *Lucina Pensylvanica*, Lamarck, Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 2 ; *Venus Pensylvanica*, L., Gmel., p. 5285, n° 71 ; Lister, *Conch.*, tab. 5, fig. 8 ; Born., *Mus. Cæs. Vind.*, tab. 4, fig. 8 ; Chemnitz, *Conch.*, t. VII, pl. 57, fig. 594, 595, 596 ; *Encycl.*, pl. 284, fig. 1, a, b, c. Espèce très-remarquable par son épaisseur, la grandeur de son corselet qui est très-saillant et de la lunule qui est très-grande, enfoncée et fortement circonscrite ; elle est couverte de lames obsoletes, distantes ; elle est toute blanche. C'est dans l'Océan américain qu'elle se trouve. L'espèce suivante fossile, des faluns de la Touraine et des environs de Bordeaux, quoique plus petite et plus gonflée, a beaucoup de rapports avec elle.

LUCINE COLOMBELLE. *Lucina Columbella*, Lamk., Anim. sans vert., t. V, p. 548, n° 15 ; Basterot, Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. II, première partie, pl. 5, fig. 11.

†† Coquilles orbiculaires, qui ont des stries ou des côtes divergentes du sommet à la base.

LUCINE TIGÉRINE. *Lucina Tigerina*, Desh. ; *Cytherea Tigerina*, Lamk., Anim. sans vert., t. V, p. 574, n° 55 ; *Venus Tigerina*, L., Gmel., p. 5285, n° 69 ; Lister, *Conch.*, t. 557, f. 174 ; Chemnitz, *Conch.*, t. VII, tab. 57, fig. 590, 591 ; *Encycl.*, pl. 277, fig. 4, a, b. D'après ce qui a été dit précédemment, il faut rapporter ici cette espèce ; il est inutile de répéter pour quels motifs, puisqu'ils ont été exposés.

LUCINE A BORD ROSE. *Lucina punctata*, Desh. ; *Cytherea punctata*, Lamk., Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 54 ; *Venus punctata*, L., Gmel., n° 74 ; Chemnitz, t. VII, p. 15, pl. 57, fig. 597 et 598 ; *Encycl.*, pl. 277, fig. 5, a, b, c. Cette grande et belle espèce est remarquable autant par son épaisseur que par ses côtes rayonnantes aplaties, et par son bord agréablement coloré en rose purpurin. Linné avait remarqué que dans l'intérieur des valves, elle était ponctuée, d'où le nom qu'il lui imposa. On sait que ces points sont particuliers aux Lucines.

LUCINE LIONNE. *Lucina Leonina*, Desh. ; *Cytherea Leonina*, Basterot, Mém. de la Soc. d'Hist. natur. de Paris, t. II, 1^{re} part., p. 90, n° 4, pl. 6, fig. 1. Très-belle espèce fossile, très-voisine de la *Lucina punctata*, qui n'en diffère en rien, si ce n'est par des stries transverses, très-fines, très-scrées, qui coupent à angle droit les côtes plates et rayonnantes. Des individus qui ont conservé leur couleur ont présenté à Basterot des teintes rosées, intenses vers les sommets et formant des bandes peu distinctes vers les bords. Elle est aussi grande que la précédente. Elle se trouve aux environs de Bordeaux.

LUCINE DIVERGENTE. *Lucina divaricata*, Lamk., Anim. sans vert., t. V, p. 541, n° 7 ; *ibid.*, Ann. du Mus., t. VII, p. 229 ; *Tellina divaricata*, L., Gmel., p. 5241, n° 74 ; Sowerby, *Mineral Conchology*, tab. 417 ; Chemnitz, *Conch.*, t. VI, p. 154, pl. 15, fig. 129 ; Bast., Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. II, prem. part., p. 86, n° 2 ; *Encycl.*, pl. 285, fig. 4, a, b ; Poli, *Test. des Deux-Siciles*, pl. 15, fig. 25. Espèce petite, remarquable par la manière universelle dont elle est répandue, se rencontrant dans les mers de l'Inde, de l'Amérique, la Méditerranée, l'Océan, et fossile dans tous les terrains tertiaires de l'Italie, de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

LUCINÉE. *Lucinæa*. BOT. Ce genre a été créé par De Candolle, dans la famille des Rubiacées, pour une plante de l'Inde que Jack avait considérée comme appartenant au genre *Morinda*, mais qui ne peut y être placée à cause que les loges de son fruit sont polyspermes. Voici les caractères du genre *Lucinæa* : bord du calice entier ; corolle infundibulaire, à quatre divisions tapissées intérieurement d'un duvet très-dense ; quatre étamines plus courtes que la corolle, à filaments courts, à anthères linéaires ; stigmaté bifide. Le fruit consiste en une baie concrète, biloculaire, con-

tenant une grande quantité de semences anguleuses.

LUCINÉE MORINDOÏDE. *Lucinæa morindæ*, De Cand.; *Morinda polysperma*, Jack, Mal. misc., 1, n° 2, p. 14, *Fl. Ind.* 2, p. 204. Arbrisseau glabre et subdichotome, à feuilles pétiolées, ovales, acuminées, lisses et coriaces, à stipules courtes et interpétiolaires. Les fleurs, réunies en capitule serré, sont portées sur des pédoncules axillaires et opposés; quelquefois elles forment une sorte d'ombelle terminale. De Singapore.

LUCINIUM. BOT. Synonyme d'*Amyrisopo balsanum*. *V. AMYRIS.*

LUCINOCTE. *Lucinoctus*. BOT. De Candolle désigne par cette épithète, les plantes dont les fleurs s'ouvrent la nuit et se ferment dès que le jour paraît.

LUCIO ou **LUCIOLA.** INS. Même chose que *Lucciola*. *V. LAMPYRE D'ITALIE.*

LUCIODONTE. POIS. FOSS. Nom fort improprement donné à de petits Glossopètres que l'on prenait pour des dents de Brochets.

LUCIOLA. BOT. Le genre institué sous ce nom par Smith (*Fl. Brit.*, 11, 177), a été réuni par le professeur De Candolle à son genre *Luzula*. *V. ce mot.*

LUCIO-PERCA. POIS. Synonyme de Sandre. *V. ce mot.*

LUCIUS. POIS. *V. ÊSOCE BROCHET.*

LUCULIE. *Luculia*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Sweet qui lui assigne pour caractères : tube du calice turbiné, son limbe est divisé en cinq parties linéaires-subulées, égales et décidues; corolle hypocratériforme, une fois plus longue que le tube du calice, à peine dilatée dans sa partie supérieure, avec son limbe étalé, faiblement partagé en cinq lobes; anthères oblongues, presque sessiles sur l'orifice du tube; deux stigmates charnus. Le fruit consiste en une sorte de capsule ovato-oblongue, nue, marquée d'une cicatrice au sommet, biloculaire et polysperme.

LUCULIE AGRÉABLE. *Luculia gratissima*, Sw., B., *Fl. Gard.*, 145; De Cand., *Prodr.*, 4, 558. *Cinchona gratissima*, Roxb.; *Mussaenda Luculia*, Don. Ses feuilles sont opposées, elliptiques, oblongues, acuminées, pétiolées, glabres en dessus et marquées en dessous de veines saillantes et velues; les stipules sont caduques. Les fleurs sont d'un rouge de rose, réunies en panicules le long des rameaux. Cette plante, que l'on avait prise d'abord pour une espèce du genre *Quinquina*, fut découverte au Népal par le docteur Carey qui l'a fait connaître par la description qu'il en a donnée dans le *Flora Indica*, du docteur Roxbourg. Selon ce botaniste c'est un petit arbre à rameaux nombreux, s'élevant à la hauteur de seize pieds environ et croissant sur les rampes boisées des collines. Il y fleurit pendant la majeure partie de l'année, en répandant un parfum excessivement agréable.

LUCULLAN. MIN. Pour Lucullite. *V. ce mot.*

LUCULLITE. MIN. Une variété de Marbre noir, remarquable par sa fécondité, fut nommée *Lucullan* par John qui a cru y reconnaître le *Marmor Luculleum* de Pline, rapporté d'Égypte par le consul Lucullus. Ce nom, légèrement modifié en celui de Lucullite, a été adopté par Jameson pour la dixième sous-espèce du Calcaire rhomboïde.

LUCUMA. *Lucuma*. BOT. Genre établi par Jussieu dans la famille des Sapotées, et dans la Pentandrie Monogynie, L., ayant pour type l'*Achras mammosa* de Linné, et qui se compose de six à huit espèces : ce sont des arbres lactescents, portant des feuilles épar- ses, très-entières, dépourvues de stipules, et des fleurs solitaires, pédonculées, quelquefois réunies au nombre de deux ou trois à l'aisselle des feuilles. Leur calice est à cinq divisions profondes; leur corolle monopétale à cinq divisions; les étamines, au nombre de cinq, offrent, entre chacune d'elles, un appendice filamenteux qui paraît être une étamine stérile. L'ovaire est libre; il présente de cinq à dix loges monospermes. Le fruit est un nuculaine contenant d'un à dix noyaux osseux, marqués d'une très-grande aréole ombilicale. Les graines sont dépourvues d'endosperme. Ce genre diffère surtout de l'*Achras*, par le nombre cinq de ses parties, et par ses graines dépourvues d'endosperme.

Le *Lucuma mammosa*, Gærtner fils, Carp. 129, tab. 205 et 204, est un arbre qui atteint quelquefois une hauteur de cent pieds; il croît à Cuba, au Pérou et à la Jamaïque. Ses feuilles, qui ont quelquefois jusqu'à deux pieds de longueur, sont allongées, lancéolées, coriaces, très-entières, glabres et portées sur des pétioles d'environ deux pouces de longueur. Les fleurs sont solitaires, pédonculées, situées à l'extrémité des rameaux. Le fruit est une grosse baie oblongue, mucronée à son sommet, rude à sa face externe, pulpeuse et charnue intérieurement où elle présente une couleur jaune-rougâtre; des dix loges de l'ovaire, une seule reste et renferme un noyau très-gros, ovoïde, allongé, terminé en pointe à ses deux extrémités, lisse, luisant et d'une teinte brune claire d'un côté, offrant de l'autre une aréole ombilicale plus claire qui contient une graine dont le tégument est simple et recouvre un embryon très-gros, dressé, blanc, ayant les cotylédons fort volumineux et la radicule très-petite et obtuse.

Outre cette espèce qui est l'*Achras mammosa*, L., ce genre en renferme encore huit ou dix autres, toutes originaires de l'Amérique méridionale.

LUCYE. *Lucya*. BOT. Kunth et Sprengel ont dédié presque en même temps un genre au savant botaniste Dunal, et le même nom ne pouvant rester, sans confusion, attaché à deux genres différents, le professeur De Candolle a changé celui imposé par Sprengel, en *Lucya*; il appartient à la famille des Rubiacées, et ses caractères sont : tube du calice hémisphérique, son limbe partagé en huit dents rapprochées par paire, formant en quelque sorte quatre divisions persistantes; tube de la corolle très-court; limbe à quatre lobes obtus; étamines plus courtes que la corolle; style court et bifide; capsule globoso-didyme, biloculaire, déhiscence loculicide et demi-septicide, faisant paraître le sommet de la capsule composé de huit valves. Sprengel ne donne que deux semences à chaque loge, tandis que Richard assure en avoir observé cinq et six. Le nom *Lucya* rappelle celui de la sœur du professeur Dunal de Montpellier, qui cultive la botanique avec distinction, et a produit une excellente Monographie des Rubiacées.

LUCYE TUBÉREUSE. *Lucya tuberosa*, De Cand.; *Dunalia tuberosa*, Spreng.; *Anmania hirta*, Brown, Jam. 145; *Peplis tetrandra*, L.; *Oldenlandia tuberosa*, Lamk.; *Hedyotis tuberosa*, Sw. Ce nom spécifique lui vient de deux ou trois tubercules globulaires, qui accompagnent ses racines fibreuses, et d'où s'élève une tige haute de deux ou trois pouces, cylindrique, divisée en deux ou trois rameaux bifurqués, garnis de feuilles presque sessiles, ovales, presque en cœur, très-entières, aiguës, légèrement velues en dessus, glabres en dessous, portées sur de courts pétioles, opposés, presque quaternés à l'extrémité des rameaux; stipules petites, engainantes; fleurs solitaires, opposées, presque terminales, portées sur des pédoncules courts, simples et uniflores. Cette plante annuelle croît dans les forêts ombragées des Antilles.

LUDI. *Ludius*. ois. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Élatérides, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères: antennes assez longues, pectinées, comprimées, plus épaisses à la base: le second et troisième articles plus petits, subglobuleux; du quatrième au dixième la forme triangulaire est beaucoup plus prononcée et l'angle interne est même fort saillant, néanmoins tout en diminuant progressivement de longueur, le dernier est brusquement étranglé de manière à faire soupçonner un douzième article; palpes courtes et grêles; tête mince, enfoncée dans le corselet dont les bords antérieur et latéraux sont arrondis: les angles postérieurs sont très-prononcés et fort aigus; yeux petits; corps convexe, atténué à l'extrémité; pattes médiocres; tarses simples. Ce genre se fait remarquer par la singularité du dernier anneau des antennes, qui est si brusquement acuminé que l'on croirait l'organe composé de douze articles. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce: **LUDI FERRUGINEUX**, *Ludius ferrugineus*, Lat.; *Elater ferrugineus*, Lin.. Fab. Il est en dessus d'un brun ferrugineux assez clair, le dessous est noir; le bord postérieur du corselet est noir; les élytres sont légèrement striées.

LUDIE. *Ludia*. bot. Genre établi par Commerson et Jussieu, d'abord placé dans la famille des Rosacées, mais transporté par Kunth dans sa nouvelle famille des Bixinées. Ce genre se compose de trois espèces, toutes originaires des îles de France et de Mascareigne. Ce sont des arbrisseaux rameux, portant des feuilles alternes, dépourvues de stipules, des fleurs blanches, disposées à l'aisselle des feuilles ou le long des rameaux. Leur calice est monosépale, turbiné à sa base, offrant de cinq à sept lobes pétaloïdes; les étamines sont extrêmement nombreuses et attachées sur un disque saillant, crénelé; elles ont les filets grêles et capillaires, les anthères presque globuluses, didymes, à deux loges et persistantes. L'ovaire est libre, ovoïde, terminé en pointe à son sommet où il se confond avec le style; celui-ci se divise à sa partie supérieure en deux, trois ou quatre lanières terminées chacune par autant de stigmates. Coupé transversalement, l'ovaire présente une seule loge contenant un assez grand nombre d'ovules attachés à des trophospermes pariétaux, dont le nombre est le même que celui des divisions du style. Dans quelques espèces on trouve

six ovules attachés par paires à trois trophospermes. Le fruit est une baie peu succulente, unilobulaire et polysperme.

LUDIE A FEUILLES VARIABLES. *Ludia heterophylla*, Lamk., Dict. III., tab. 466. C'est l'espèce dont on a tiré le nom du genre. Elle est remarquable par la figure diverse de son feuillage aux différentes époques de son développement. Quand la plante est fort jeune, les feuilles sont petites, roides, luisantes, fortement dentées et épineuses au sommet de leurs dents, comme dans le Houx. Un peu plus tard, les dents disparaissent, les feuilles s'allongent et deviennent semblables à celles du Myrte ou de l'Olivier; enfin, quand l'individu est en pleine végétation, elles sont ovoidales, arrondies, très-entières et pétiolées; les fleurs sont solitaires, courtement pédonculées, placées à l'aisselle des feuilles. Leur calice est généralement à sept lobes obtus.

LUDIE A FEUILLES DE MYRTE. *Ludia Myrtifolia*, Lamk., Enc., et *Ill. gen.*, tab. 466, fig. 5. Cet arbrisseau, que l'on pourrait prendre pour une variété du précédent, en est cependant distinct, dans son état parfait, par ses feuilles petites, alternes, à peine pétiolées, glabres, ovales, aiguës à leurs deux extrémités, très-entières, longues de cinq à six lignes, sur quatre de largeur; les rameaux sont cylindriques et raboteux; les fleurs sont assez semblables à celles de l'espèce précédente; la base des étamines et des ovaires est garnie d'un duvet blanc; le style est légèrement arqué, terminé par un stigmate obtus et trilobé. Cette espèce a été recueillie par Commerson à l'île Bourbon.

LUDIE A FLEURS SESSILES. *Ludia sessiliflora*, Lamk., Encycl.; *Ludia tuberculata*, Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 1, p. 59, tab. 112. Il serait possible que cette espèce, ainsi que les deux précédentes, ne fussent que des variétés de la même plante, surtout quand on considère la diversité de formes que ses feuilles affectent. Dans celle-ci, les feuilles sont ovales-oblongues, un peu aiguës, glabres, veinées, longues d'environ deux pouces et demi, sur un pouce et plus de largeur; les rameaux sont grisâtres et raboteux; les fleurs, sessiles ou presque sessiles, sont distinguées par leur style frufide au sommet; les stigmates sont légèrement bilobés. Cette plante croît à l'île-de-France.

LUDISIE. *Ludisia*. bot. Ce genre de la famille des Orchidées, proposé par Richard, pour le *Goodyera discolor*, avait été produit peu auparavant par Lindley sous le nom de *Hemaria*. V. HEMARIE.

LUDOLFIA. bot. V. ARUNDINAIRE.

LUDOVIE. *Ludovia*. bot. Ruiz et Pavon, dans la Flore du Chili et du Pérou, ont établi sous le nom de *Carludovica*, un genre nouveau, dédié au roi d'Espagne Charles IV, et à la reine Louise son épouse, et qu'ils placent dans la famille des Palmiers, de la Monœcie Polyandrie. L. Persoon proposa de changer ce nom, un peu long, en celui de *Ludovia*. Mais ce changement ne fut pas adopté par Kunth, qui fit voir que le genre de Ruiz et Pavon n'appartenait pas à la famille des Palmiers, mais bien à celle des Aroïdées. Les caractères de ce genre étaient encore imparfaitement connus, quand Poiteau, de retour à Paris après un séjour de plusieurs années à Cayenne, en a rapporté

deux espèces de ce genre, dont il a exposé les caractères dans le neuvième volume des Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle, p. 25. Plumier est le premier botaniste qui ait fait mention de ce genre; il en représenta une espèce, dans les planches 50 et 51 de ses Descriptions des plantes d'Amérique, mais il ne la décrivit point comme genre distinct. Ruiz et Pavon ont trouvé cinq espèces dont ils ont fait leur genre *Cartudovica*. Enfin Poiteau en a découvert deux qu'il a décrites avec soin. C'est seulement depuis cette époque que l'on a bien connu la véritable structure du genre. Caractères : fleurs monoïques, disposées sur un spadice cylindrique, enveloppé d'une spathe de plusieurs folioles. Fleurs mâles réunies par quatre et placées au milieu des fleurs femelles; leur calice est en cône renversé, ouvert à sa partie supérieure où il présente un grand nombre de divisions courtes, disposées sur deux rangs; les étamines sont fort nombreuses, attachées à la paroi interne du calice. Les fleurs femelles ont un calice profondément quadriparti, quatre filaments stériles, très-longs et hypogynes, opposés aux folioles du calice, et que Ruiz et Pavon ont décrits à tort comme quatre styles; un ovaire libre déprimé, tétragone, à une seule loge, contenant un très-grand nombre d'ovules. Le stigmate est sessile, large, discoïde, plan et à quatre angles. Le fruit est une baie uniloculaire et polysperme, dont les graines anguleuses sont attachées à quatre trophospermes pariétaux. Les espèces de ce genre sont des plantes vivaces, quelquefois grimpantes, d'autres fois ayant le port de petits Palmiers.

LUDOVIE GRIMPANTE. *Ludovia fœuifera*, Poit. C'est une plante sarmenteuse et grimpante, dont la tige, arrondie, noueuse, presque simple, s'élève sur les arbres, jusqu'à une hauteur de vingt à vingt-cinq pieds, et s'y attache fortement au moyen de racines caulinaires ou aériennes, courtes et rameuses, qui paraissent remplir l'office de suçoirs. Outre ces racines, la plante, parvenue à une certaine hauteur, en émet d'autres plus grosses, qui descendent perpendiculairement vers la terre. Les feuilles sont alternes, engainantes, longues d'un à deux pieds, divisées plus ou moins profondément en deux lobes, plissées, nerveuses, sèches et roides comme celles d'un jeune Palmier; le spadice est cylindrique, pédonculé et axillaire. Cette espèce croît à la Guiane, près de la rivière de la Mana, et aux environs de la Gabrielle. Les habitants et les nègres l'appellent Liane franche.

LUDOVIE TERRESTRE. *Ludovia subcaulis*, Poit. Elle a le port d'un jeune Palmier dont la tige n'est pas encore développée. Cette tige ne s'élève guère au delà d'un pied. Les nègres l'appellent *Arouna Cochon*. Elle est commune dans les bois humides, auprès de la Gabrielle.

LUDUS-HELMONTII. MIN. V. JEUX DE VAN-HELMONT.

LUDWIGIE. *Ludwigia*. BOT. Genre de la famille des Onagracées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Linné et adopté par tous les autres botanistes. Son calice, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, se termine par un limbe persistant, à quatre lobes allongés; la corolle se compose de quatre pétales onguiculés; les étamines sont au nombre de quatre; l'ovaire est à qua-

tre loges polyspermes, surmonté d'un style simple et d'un stigmate lobé. Le fruit est une capsule ovoïde ou allongée, souvent à quatre angles, couronnée par les lobes du calice, et s'ouvrant seulement par un trou qui se forme à son sommet. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces qui croissent surtout dans l'Amérique septentrionale ou dans les Indes. Ce sont des plantes herbacées, rarement sous-frutescentes à leur base, portant des feuilles alternes et entières, des fleurs axillaires. Un assez grand nombre des espèces rapportées d'abord à ce genre en ont été séparées : ainsi Linné lui-même en a retiré les espèces qui ont les étamines en nombre double des pétales, pour en faire son genre *Jussiaea*. Les espèces apétales doivent être placées dans le genre *Isnardia*. Parmi les neuf espèces décrites par Michaux (*Fl. Bor. Americ.*), trois étant dépourvues de corolle, doivent être transportées dans le dernier genre; ce sont les *Ludwigia nitida*, *microcarpa* et *mollis*.

LUDWIGIE A GROS FRUITS. *Ludwigia macrocarpa*, Mich., *Flor. Bor. Amer.*, 1, page 89; *Ludwigia alternifolia*, Lin., Lamk., *Ill. gen.*, tab. 77; Pluken., *Phytogr.*, tab. 205, fig. 2, et *Amalth.*, tab. 412, fig. 1; Threw, *Ehr.*, 2, tab. 2; *Ludwigia salicifolia*, Poir., *Encycl.*, Suppl. Plante herbacée, remarquable par la forme et la grosseur de ses fruits, ainsi que par la grandeur de ses calices; ses racines sont composées de tubercules fasciculés, de la forme du navet; elles produisent une tige droite, rameuse, haute d'environ un pied, garnie de feuilles alternes, oblongues, lancéolées, aiguës à leurs deux extrémités, glabres, un peu pâles en dessous; les fleurs sont axillaires, très-peu pédonculées et solitaires; les pédoncules sont munis de deux bractées opposées et caduques; les divisions du calice sont grandes, ovales, en cœur, élargies, un peu aiguës; la corolle est jaune; les pétales sont ovales, de la longueur du calice; les capsules sont globuleuses, un peu tétragones, couronnées par les divisions du calice. Cette plante croît dans la Virginie.

LUDWIGIE A LONG PÉDONCULE. *Ludwigia pedunculosa*, Mich., *Amer.*, l. c. Petite plante herbacée, dont les tiges sont rampantes, un peu pubescentes, à peine longues de six pouces, tétragones, peu rameuses, garnies de feuilles glabres, sessiles, opposées, linéaires-lancéolées, rétrécies à leurs deux extrémités, entières, longues de trois lignes; les pédoncules sont solitaires, filiformes, axillaires, beaucoup plus longs que les feuilles, uniflores, quelquefois un peu pubescents, ainsi que le calice, munis de deux bractées sétacées; les divisions du calice sont lancéolées; la corolle est assez grande; les capsules sont allongées, presque en masse, couronnées par les divisions prolongées et rabattues du calice. Cette espèce croît dans les marais sous-marins de la Caroline inférieure.

LUDWIGIE RAMEUSE. *Ludwigia ramosa*, Willd., *Enum. pl.*, 1, p. 166. Cette plante, dont le lieu natal n'est pas connu, a des tiges tétragones, herbacées, couchées, très-rameuses, radicales; des rameaux alternes; des feuilles opposées, linéaires-lancéolées, glabres, ainsi que toute la plante; des fleurs sessiles ou à peine pédonculées, axillaires, solitaires, quelquefois gémi-

nées; une corolle blanche; des capsules elliptiques. Elle a été cultivée primitivement dans le jardin botanique de Berlin.

LUDWIGIE EFFILÉE. *Ludwigia virgata*, Mich., *Flor. Amer.*, l. c. Cette plante a des tiges droites, glabres, divisées en rameaux très-étalés, allongés, effilés, garnis de feuilles alternes, sessiles, linéaires, glabres, allongées, obtuses, très entières; des fleurs alternes, pédonculées, disposées à la partie supérieure des rameaux, presque en épi, munies de corolle; des capsules globuleuses, un peu tétragones, non couronnées par le limbe du calice. Le disque est entouré de glandes pubescentes. Cette espèce croît dans les forêts de la basse Caroline.

LUDWIGIE A FLEURS EN TÊTE. *Ludwigia capitata*, Mich., *Flor. Amer.*, l. c.; *Ludwigia suffruticosa*, Walt., *Carol.*, page 90. Ses tiges sont d'abord rampantes, pubescentes, chargées de feuilles arrondies ou en ovale renversé; celles des rejetons stériles sont élargies, lancéolées; il s'élève ensuite d'autres tiges glabres, rameuses, redressées, grêles, un peu ligneuses, surtout vers le bas, dont les feuilles sont sessiles, alternes, glabres, linéaires ou lancéolées, entières, très-aiguës, longs d'un pouce et demi; les fleurs sont sessiles, réunies en une petite tête à l'extrémité des rameaux; la corolle est plus courte que le calice; les capsules sont presque tétragones, à demi globuleuses, couronnées par les divisions du calice, courtes, élargies, de la longueur des capsules. Cette plante croît dans la Basse-Caroline, aux lieux aquatiques et découverts.

LUDWIGIE A FEUILLES ÉTROITES. *Ludwigia angustifolia*, Mich., *Amer.*, l. c.; *Ludwigia linifolia*, Poir., *Encycl.*, Suppl., *an varietas?* Cette plante a des tiges droites, glabres, étalées, très-rameuses, garnies de feuilles sessiles, alternes, linéaires, très-étroites, glabres, entières, aiguës, rétrécies à leur base, longues d'un pouce; des fleurs solitaires, placées dans l'aisselle des feuilles supérieures, alternes, munies d'une corolle; des capsules glabres, turbinées, prismatiques, un peu allongées, couronnées par les divisions du calice, courtes, à demi lancéolées. Cette espèce croît sur les bords des fossés aquatiques, dans la Basse-Caroline.

LUEN. ois. Nom de pays de l'Argus. *V.* ce mot.

LUETTE. *Uvula.* zool. Petite languette ou appendice charnu, pendant au milieu du bord lisse du voile du palais. La Luette est formée par un repli de la membrane muqueuse, qui tapisse tout le canal digestif, et renferme, dans son intérieur, un grand nombre de muscles qui lui permettent d'exécuter plusieurs mouvements, de s'abaisser pour s'appliquer contre la langue, de s'élever et de se porter obliquement en arrière, vers la paroi postérieure du pharynx, de façon à intercepter plus ou moins complètement le passage entre cette cavité et les fosses nasales.

LUFFA. BOT. Tournfort et Adanson avaient fait un genre, sous ce nom, de la Papangaie. Mais Linné l'a réuni au *Momordica*, en l'appelant *Momordica Luffa*. Plus tard Cavanilles (*Icon. rar.*, 1, p. 7) a établi dans la famille des Cucurbitacées un genre *Luffa*, qui paraît différent du *Momordica*, et qui doit demeurer distinct. Voici ses caractères : les fleurs sont monoïques.

Les mâles ont un calice campanulé, à cinq lanières étroites et caduques, une corolle monopétale, régulière, à cinq divisions très-profondes qui simulent une corolle de cinq pétales. Les étamines, au nombre de cinq, sont libres et distinctes les unes des autres. Leurs filets sont attachés sur autant de tubercules glanduleux, alternes avec les divisions de la corolle. Les fleurs femelles ont un calice dont le tube adhère avec l'ovaire qui est anguleux et infère; le limbe et la corolle sont les mêmes que dans les fleurs mâles; les cinq étamines sont rudimentaires; le style est très-court, terminé par quatre stigmates épais et renflés. Le fruit est une pépoune sèche, allongée, marquée de dix angles peu saillants, offrant intérieurement un grand nombre de graines attachées par des filaments à trois trophospermes pariétaux, et s'ouvrant au moyen d'un petit opercule. Le caractère le plus saillant de ce genre consiste surtout dans ses cinq étamines entièrement libres et distinctes les unes des autres, caractère qui ne se retrouve que dans le genre *Gronovia*, dans la famille des Cucurbitacées. Quant à la déhiscence par le moyen d'un opercule, Cavanilles ne la donne que comme un caractère incertain, ne l'ayant observé que sur un fruit qui peut-être n'était pas entier. L'espèce qu'il décrit et figure (*Luffa foetida*, *loc. cit.*, t. 9 et 10) est originaire de l'Inde, mais cultivée aux îles de France et de Mascareigne. Rhéede l'a mentionnée sous le nom de *Picina* (*Hort. Mal.*, 8, p. 15, t. 7) et Rumph sous celui de *Petola Bengalensis* (*Herb. Amb.*, v, p. 408, t. 169).

LUGOA. *Lugoa.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Senecionides, établi par le professeur De Candolle, pour une plante des îles Canaries que Smith et d'après lui Link, avaient placée dans le genre *Anthemis*. Voici les caractères attachés au genre nouveau par son auteur : capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence disposés sur un seul rang, ligulés et femelles; ceux du disque sont tubuleux, à cinq dents et hermaphrodites; réceptacle convexe, garni de paillettes entre les fleurons; involucre formé de squames imbriquées, paucisériales; styles rameux, exappendiculés; akène étroitement obpyramidé, tri, tetra ou pentagone, avec les angles nerviformes, séparés entre eux par des sillons bruns; aigrettes dentées, submembraneuses, anguleuses de même que les akènes qu'elles surpassent en hauteur.

LUGOA ROULÉ. *Lugoa revoluta*, De Cand.; *Anthemis fruticosa*, Chr. Smith; *Anthemis revoluta*, Link. C'est une plante herbacée, forte et élevée, peut-être même un sous-arbrisseau, dont les feuilles sont alternes, pinnatifolées, scabres en dessus, veloutées en dessous, à lobes oblongs, obtus et lobulés, leurs bords sont roulés; l'inflorescence constitue un véritable corymbe; les pédoncules se divisent ordinairement en cinq ou six rameaux au sommet de la tige; les fleurs du rayon sont blanches.

LUHÉE. *Luhca.* BOT. Genre de la Polyandrie Monogynie, L., établi par Willdenow (*Act. Soc. Nat. Scrut. Berol.*, 5, p. 409, t. 5) et adopté par De Candolle qui l'a placé à la suite de la famille des Tiliacées, et lui a imposé les caractères suivants : involucre court, à

neuf folioles; calice divisé profondément en cinq parties; cinq pétales; étamines nombreuses, à filets subulés, velus à la base et réunis en cinq faisceaux auxquels sont adnés inférieurement des processus en forme de pinceaux; anthères arrondies; style épais, terminé par un stigmate tronqué. Le fruit est inconnu. Ce genre a, selon De Candolle, des rapports, d'un côté avec le *Grewia*, de l'autre avec l'*Alegria*. Il ne se compose que d'une seule espèce.

LUHÉE ELEGANTE. *Luhea speciosa*, Willd., *Spec.*, 5, p. 1454, et *Nov. Act. Soc. Nat. Berol.*, 5, p. 410, tab. 5. Arbre très-rameux, qui s'élève à la hauteur de vingt à trente pieds, dont les rameaux sont alternes, de couleur brune, garnis de feuilles pétiolées, alternes, oblongues, obtuses, médiocrement échancrées en cœur à leur base, inégalement dentées sur leurs bords, blanchâtres et tomenteuses en dessous, veinées, à trois nervures; les veines et les nervures saillantes; les pétiotes courts, épais, à demi cylindriques, pubescents; les fleurs disposées en grappes terminales, peu garnies; les pédicelles courts, épais, tomenteux, uniflores; les calices tomenteux à l'extérieur; la corolle blanche. Le fruit n'a point été observé. Cette plante croît sur les hautes montagnes, aux environs de Caracas.

LUIDA. BOT. Ce genre, créé par Adanson dans la famille des Mousses, est artificiel et non susceptible d'être adopté. C'est parmi les *Gymnostomum*, *Weissia*, *Dicranum*, *Tortula*, *Bryum*, *Neckera*, *Hypnum*, *Fissidens*, etc., qu'il faut chercher les *Luida* d'Adanson.

LUISIE. *Luisia*. BOT. Ce genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., proposé par Gaudichaud, dans la botanique du Voyage de l'Uranie, pour une plante qu'il a observée aux îles Mariannes, n'a pas été adopté par les botanistes, n'ayant point paru différer du genre *Cymbidium*.

LULULA. BOT. L'un des noms vulgaires de l'Alleluia, *Oxalis Acetosella*. V. OXALIDE.

LULAT. CONCH. Linné rapporte à son *Mytilus Modiolus* le Lulat d'Adanson (Voy. au Sénégal, pl. 15). Comme cette espèce de Linné en comprend plusieurs, on ne sait trop de laquelle on doit maintenant la rapprocher. Lamarek cite avec doute le Lulat, dans la synonymie du *Modiola Papuana*, tandis que le *Mytilus Modiolus* de Linné est cité à son *Modiola Tulipa*. Il paraît, d'après la description d'Adanson, que le Lulat est une espèce particulière, qui n'a point été suffisamment étudiée des auteurs. V. MODIOLE.

LULU. ois. Espèce du genre Alouette. V. ce mot.

LUMACHELLE ou **LUMAQUELLE.** MIN. On donne ce nom à une variété de Marbre ou Chaux carbonatée susceptible de poli, renfermant des Coquilles pour la plupart brisées, et en si grande quantité que ce Marbre en paraît entièrement composé. Les minéralogistes le désignent sous le nom de Chaux carbonatée granulaire coquillière.

LUMBRICAIRE. *Lumbricaria*. BOT. (*Hydrophytes*.) Palisot-Beauvois s'étant un peu pressé d'établir des genres dans tous les ordres de la Cryptogamie, qu'il n'avait que superficiellement examinés, forma son *Lumbricaria* du *Fucus lumbricalis*, L., qui est une

Furcellaire de Lamouroux, genre antérieurement adopté par tous les algologues. V. FURCELLAIRE.

LUMBRICITE. ROSS. Nom impropre que l'on a donné autrefois à des Serpules fossiles, que l'on a comparés ou pris pour des Vers de terre pétrifiés.

LUMBRICUS. ANNÉL. V. LOMERIC.

LUMIÈRE. BOT. Nom donné à l'une des sections établies parmi les espèces nombreuses du genre Oranger. V. ORANGER.

LUMIÈRE. La cause qui rend les objets visibles à nos yeux a trop d'importance pour que, dans un ouvrage d'histoire naturelle, on omette de développer succinctement les principaux phénomènes qu'elle présente, sans pourtant entrer dans les nombreuses recherches qui exigent l'application du calcul et qui constituent l'optique, branche importante de la physique proprement dite.

Quelle est la nature de la lumière? Cette question a été un sujet de méditation pour les plus grands physiciens, mais elle n'a pas pu encore être parfaitement résolue. Deux théories, dont voici seulement les principes, ont été embrassées par les savants. La première, due au génie de Descartes, a été admise, sauf quelques modifications, par des hommes du plus grand mérite, tels que Huygens et Euler, Young et Fresnel. Ils pensent que la lumière est un fluide extrêmement subtil, un *Éther* répandu dans l'espace universel, éprouvant de la part des corps que l'on considère comme des sources de lumière, une action qui lui imprime un mouvement d'ondulation semblable à celui de l'air agité par le son ou à celui de l'eau, lorsqu'on y laisse tomber des corps pesants. Ce mouvement est oscillatoire, de telle sorte qu'à partir du point où commence l'agitation, les molécules du fluide éprouvent d'abord une répulsion qui les éloigne de ce point; ensuite la réaction produite par leur élasticité et celle des molécules sur lesquelles elles s'appuient, les fait rétrograder au delà de leur première position, et les alternatives se répètent absolument de même que dans la vibration du pendule. L'autre théorie, dont les partisans ont été bien plus nombreux que ceux du système ondulatoire, reconnaît pour auteur Newton, et a été nommée théorie de l'émission. On suppose, en effet, que la lumière, partie essentielle des corps lumineux, est lancée par filets de molécules très-déliées, lesquelles soit directement, soit par la réflexion des corps opaques, viennent exercer sur le fond de l'œil une impression constituant la sensation de la lumière. L'une et l'autre des hypothèses ingénieuses qui viennent d'être exposées, expliquent assez bien le plus grand nombre des phénomènes observés jusqu'ici, mais chacune est sujette à des objections si graves que l'on ne peut se prononcer exclusivement pour l'une d'elles et la regarder comme l'expression de vérités démontrées.

Comme la plupart des sources de la lumière sont aussi celles du calorique, on a pensé que le premier de ces fluides impondérables n'était qu'une modification du second. Cependant plusieurs corps sont lumineux sans produire la moindre chaleur appréciable; telles sont les substances phosphorescentes. La lumière de la lune, des planètes et des étoiles, concentrée au moyen

de miroirs concaves, n'indique aucunement qu'elle soit accompagnée de calorique; il y a donc quelque chose de bien distinct entre la Lumière et le calorique; mais leurs phénomènes sont le plus souvent simultanés, et leur étude ne peut être séparée; l'occasion d'en exposer les principaux s'est déjà présentée dans les articles ÉLECTRICITÉ, FEU et FLAMME. V. ces mots.

Newton, à l'aide du prisme, décomposa le premier la Lumière en sept rayons diversement colorés, qui se nuancent entre eux et reproduisent artificiellement les phénomènes naturels de l'arc-en-ciel. Ces sept rayons primitifs sont les suivants : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé et rouge. Le rayon violet est celui qui est susceptible de la plus grande réfrangibilité, et le rouge de la plus petite. En réunissant tous les rayons en un seul faisceau, au foyer d'une lentille, l'illustre physicien reproduisit la Lumière blanche. Cependant le nombre des rayons lumineux primitifs a été réduit par quelques savants, à trois, savoir : le bleu, le jaune et le rouge, suivant les uns, et le rouge, le vert et le violet suivant les autres; enfin d'après Wollaston à quatre, qui sont le rouge, le vert-jaunâtre, le bleu et le violet. Ces modifications au système de Newton sur la décomposition de la Lumière, ne sont pas universellement admises. En effet, quoique la combinaison variée des trois ou quatre rayons principaux qui viennent d'être désignés produise les autres couleurs, comme par exemple le jaune et le bleu qui donnent naissance au vert, cependant ces rayons colorés, obtenus par la combinaison, offrent assez de différences avec ceux qui sont le résultat de la décomposition du trait primitif. Si l'on soumet ces derniers à une seconde réfraction, ils restent simples, tandis que la même opération décompose dans ses éléments le vert formé par la réunion du bleu et du jaune, comme toutes les autres couleurs produites par le mélange des rayons.

La Lumière émanée d'un point lumineux, diverge en rayons *rectilignes*, qui occupent un espace de plus en plus grand à mesure qu'ils s'éloignent de leur foyer. Un corps opaque, placé dans cet espace, détermine une ombre par laquelle les objets, situés au delà et sur une même ligne droite que le corps opaque et le corps lumineux, sont privés de Lumière. La vitesse avec laquelle se meut la Lumière est tellement extraordinaire, que rien ne peut lui être comparé sous ce rapport. Elle parcourt, en huit minutes treize secondes sexagésimales, la distance moyenne du soleil à la terre, c'est-à-dire plus de quinze millions de myriamètres. Ce fait a été reconnu en 1675 par Røemer, et confirmé en 1728 par Bradley, d'une manière qui ne laisse aucun doute sur la précision du calcul. Lorsque les rayons lumineux tombent sur une surface polie, ils sont renvoyés ou *réfléchis*, en faisant avec cette surface un angle égal à celui qu'ils faisaient de l'autre côté en y arrivant. Cette loi que l'on énonce en disant que l'*angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence*, est la base de la théorie des miroirs ou de la catoptrique. En traversant les corps diaphanes, les rayons lumineux sont souvent détournés de leur route par l'action de ces corps. On donne le nom de *réfraction* au changement de direction qu'ils éprouvent alors, et qui les fait paraître comme brisés.

Ce phénomène se présente toutes les fois que les rayons passent d'un corps ou *milieu* dans un autre de densité différente, et qu'ils en rencontrent la surface extérieure dans une direction oblique. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple dont l'observation est très-vulgaire, lorsqu'on plonge obliquement et en partie un bâton dans l'eau, il paraît brisé à l'endroit où il y entre. C'est sur cette propriété de la Lumière qu'est fondée la dioptrique. En se servant de verres dont la densité est plus ou moins forte, et dont les surfaces offrent des courbures en divers sens, on modifie à volonté la divergence ou la convergence des rayons lumineux, de sorte qu'ils se réunissent à un point plus ou moins rapproché que l'on désigne par le mot de foyer. Ainsi la forme convexe des verres rend convergents les rayons incidents qui sont parallèles, tandis que la forme concave les rend divergents. C'est à la réfraction de la Lumière qu'il faut attribuer le phénomène du crépuscule; quand le soleil n'est pas encore descendu beaucoup au-dessous de l'horizon, ses rayons rencontrant la couche supérieure de l'atmosphère sous de petits angles, en sont réfléchis vers la surface de la terre, et produisent une faible Lumière. Un phénomène qui a frappé de tous temps les voyageurs et que les marins connaissent sous le nom de *Mirage*, est encore dû à la réfraction de la Lumière, laquelle réfraction se convertit en réflexion, parce que les rayons passent d'un milieu plus dense dans un autre qui est plus rare. Lors de la fameuse expédition des Français en Égypte, il fit plusieurs fois illusion aux soldats altérés, qui avaient sous leurs yeux la perspective désespérante d'un lac immense, fuyant devant eux à mesure qu'ils s'avançaient au travers des plaines sablonneuses de l'Afrique. L'illustre Monge a décrit ce phénomène et en a donné une théorie très-satisfaisante. L'air qui repose sur le sol brûlant de ces contrées, se dilate et forme une couche peu considérable, parce que ce fluide n'est pas bon conducteur du calorique. Au-dessus de cette couche est l'air atmosphérique non dilaté et conséquemment plus dense; alors les rayons solaires qui l'ont traversé, se réfléchissent à son contact avec la première, se relèvent et présentent à l'œil l'image du ciel en déroband la vue du terrain. D'un autre côté les villages placés sur les monticules et tous les objets qui s'élèvent au-dessus de la couche d'air dilaté, envoient des rayons réfléchis à la jonction des deux couches, et y peignent des images renversées. L'illusion est alors complète, l'observateur ne voit plus qu'un grand espace bleuâtre formé par la réflexion du ciel, parsemé de villages et d'arbres aux pieds desquels paraît leur image renversée. Mais à mesure qu'il s'approche de ces îles apparentes, l'inclinaison des rayons émanés du sol augmente assez pour arriver à son œil, les bords de la fausse inondation se reculent, et le mirage va plus loin se reproduire.

Il est encore un autre ordre de phénomènes de la Lumière qui ne se développent que dans certaines substances, et qui tiennent ordinairement à des circonstances délicates, qu'il est quelquefois assez difficile de faire naître ou d'apercevoir; c'est la double réfraction et la polarisation que présente avec le plus d'évidence la variété de carbonate calcaire, connue

sous le nom de Spath d'Islande; mais qui peut aussi s'observer dans plusieurs autres minéraux cristallisés, tels que le Quartz, la Baryte sulfatée, le Soufre, etc. Le premier de ces phénomènes étant lié à l'étude de la minéralogie, sera traité dans un article à part. *V.* RÉFRACTION DOUBLE. Quant au second, son examen fort intéressant pour les physiiciens, ne peut être utile au naturaliste, et conséquemment ne doit pas être développé dans cet ouvrage. Il faut en dire autant de l'inflexion ou diffraction de la Lumière, des couleurs accidentelles et des ombres colorées.

La Lumière exerce une véritable action chimique sur divers composés dont elle désunit les principes; dans d'autres cas elle détermine la combinaison des corps simples, et elle fait subir une forte altération à certaines surfaces colorées. Son influence est souvent égale à celle d'une haute température; ainsi le plus léger rayon du soleil opère la combinaison intime d'un mélange de Chlore et d'Hydrogène, avec détonation et production d'Acide hydrochlorique. Le chlorure d'Argent passe du blanc au noir, et subit une décomposition complète, avec une promptitude qui dépend de l'espèce de rayons auxquels ce corps est soumis, car le rayon violet est celui dont l'action décomposante est la plus énergique. Cette faculté décroît ensuite à partir du rayon violet; ce qui est l'inverse de la faculté calorifique, et qui tendrait à faire distinguer les rayons lumineux en chimiques et en calorifiques. De plus on a reconnu que les facultés chimiques s'étendent un peu au delà du rayon violet dans un espace obscur.

C'est encore à une action chimique que l'influence de la Lumière sur les êtres organisés a été assimilée. On ne parle pas ici de la manière dont elle se comporte dans l'œil des animaux, ou des phénomènes de la vision; un article particulier sera consacré dans la suite à l'exposition de cette importante fonction physiologique; mais on cherche à fixer en ce moment l'attention sur les effets que la Lumière produit principalement sur les végétaux. Cet agent physique paraît être la cause de la coloration des parties vertes dans les corps organisés. C'est lui qui détermine la décomposition de l'Acide carbonique continuellement versé dans l'atmosphère par la combustion et la respiration des animaux, qui favorise ainsi l'émission de l'Oxigène et fixe dans les plantes le carbone, base de la couleur verte. Lorsqu'on place une plante verte et vivante dans de l'eau chargée d'Acide carbonique et qu'on fait intervenir les rayons du soleil, l'Acide carbonique est décomposé, son Oxigène se dégage, et la plante augmente en carbone dans une proportion précisément semblable à celle que contenait l'Acide carbonique avant sa décomposition. C'est ce qui résulte de plusieurs expériences faites par Th. de Saussure. Les rayons les plus réfrangibles sont aussi ceux précisément qui exercent le plus d'influence sur le dégagement de l'Oxigène, et par conséquent le rayon violet possède cette propriété avec le plus d'énergie. Il est très-probable que l'Acide carbonique est aussi décomposé dans les parties vertes qui ne sont exposées qu'à une Lumière diffuse, mais cette action est trop lente pour qu'elle puisse être appréciée par les instruments. Si l'on a acquis quelques connais-

sances sur la coloration des parties vertes des végétaux, il faut avouer que l'on ignore absolument quelle est la cause de la coloration des fleurs. La Lumière n'influe pour rien sur ces organes délicats, car, exposés à une obscurité totale, ils se colorent également; seulement les couleurs sont un peu plus pâles, parce que le végétal languit dans tous ses organes, et ne communique pas autant de vigueur à la fleur. Une fleur de Tulipe, même dans ce dernier cas, deviendra aussi belle et aussi riche en couleurs que si elle eût végété à la faveur de la grande Lumière. L'obscurité n'empêche pas absolument l'émanation des odeurs dans les plantes; mais elles en exhalent davantage lorsqu'elles sont frappées par les rayons du soleil. Connaissant la grande part que la Lumière a dans la coloration en vert des végétaux, on peut déjà pressentir ce qu'ils deviendront si on les soustrait à l'action de ce principe; la vie ou plutôt la simple végétation ne sera pas suspendue, la succion aura toujours lieu, mais l'émanation ne sera plus aussi active, l'Acide carbonique sera absorbé sans décomposition, et il en résultera un véritable effet hydropique, qui se communique dans toutes les parties du végétal, les blanchit, et désarticule les feuilles qu'il attaque particulièrement. Ce phénomène, connu dès la plus haute antiquité, a été désigné sous le nom d'Étiollement. *V.* ce mot.

La tendance des plantes à se diriger vers la Lumière, est un phénomène digne d'exercer la sagacité des physiologistes. Les agriculteurs et les jardiniers ont le plus souvent attribué à l'air les effets de la Lumière, comme ils ont rapporté les effets de l'air à la Lumière. Cependant l'expérience démontre bien clairement que ces deux agents exercent chacun une influence particulière. En effet, si dans une cave disposée de manière à ce qu'il y ait deux soupiraux dont l'un ouvert donne passage à l'air, et l'autre fermé par un vitrage ne laisse pénétrer que la Lumière, toutes les branches d'un végétal placé entre ces deux soupiraux, se dirigeront du côté du soupirail vitré. La racine des végétaux paraît au contraire fuir la Lumière; cette aversion pour la Lumière est sans doute une cause très-puissante de sa marche descendante que la plupart des physiologistes ont uniquement attribuée à la pesanteur. Les racines des végétaux s'enfoncent dans le sol, parce que l'obscurité leur convient autant que la Lumière plaît à la tige et aux branches. Une expérience ingénieuse de Dutrochet, sur la germination d'une graine de Gui collée contre les vitres d'un appartement, tend à confirmer cette assertion. *V.* GERMINATION. Le sommeil des plantes est encore un phénomène très-remarquable, qui paraît presque entièrement dû à l'action de la Lumière. C'est le hasard qui, comme dans bien d'autres phénomènes, a fait découvrir celui-ci. On rapporte que Garcia ab Horto cultivait, dans un vase, le *Lotus ornithopodioides*, et qu'un soir qu'il se le fit apporter par son domestique, il fut bien surpris de n'y plus apercevoir de fleurs. Il les crut cueillies par son jardinier et fit remporter le vase. Le lendemain, il retourna visiter sa plante et la trouva couverte de belles fleurs. Sa surprise fut alors plus grande, et il se proposa de bien l'examiner pendant la nuit suivante. Effective-

ment, en déroulant les feuilles, il retrouva les fleurs recouvertes par ces dernières qui étaient alors en état de sommeil. Considéré dans sa généralité ce sommeil des végétaux n'est point causé, comme celui des animaux, par la fatigue ni par une action nerveuse, puisqu'il est impossible de donner la position diurne à une feuille qui a pris la position nocturne sans la casser; elle y reste dans un état de fixité et de rigidité imperturbable. Il n'est pas non plus déterminé ni influencé par la plus ou moins grande humidité de l'air. De tous les agents qui influent sur le repos des feuilles, le seul connu est donc la Lumière. On peut, en effet, par une Lumière artificielle, changer l'heure de ce sommeil. C'est ce qui résulte des expériences intéressantes du professeur De Candolle sur la Belle de nuit et la Sensitive, dont les fleurs de l'une finissent par s'accoutumer à dormir pendant la nuit, et les feuilles de l'autre sommeillèrent enfin durant la journée.

LUMINET. BOT. Synonyme de l'Euphrase officinale.

LUMME. OIS. Espèce du genre Plongeon. *V.* ce mot.

LUMNITZERA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Jacquin. *Ecl.og.*, 11, inédit, ne diffère point du genre *Moschosma* de Reichenbach. *V.* ce mot.

LUMP ou LUMPH. POIS. Espèce du genre Cycloptère. *V.* ce mot.

LUMPÈNE. POIS. Espèce du genre Bleunie. *V.* ce mot.

LUNAIRE. *Lunaria*. BOT. Ce genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliculeuse, L., a été placé dans la tribu des Alyssiées ou Pleurorhizées Latiseptées par De Candolle (*Syst. Regn. Veget.*, t. II, p. 280) qui l'a ainsi caractérisé : calice fermé, et offrant deux gibbosités en forme de sacs à la base; pétales onguiculés, à limbe obovale; étamines dont les filets sont libres et sans appendices; silique ou silicule pédicellée, elliptique ou oblongue, bordée par les placentas en forme de nervures, plane, biloculaire, à cloison membraneuse, persistante, à valves planes sans nervures, et surmontée d'un style filiforme persistant; graines éloignées entre elles, ceintes d'une aile membraneuse, portées par des cordons ombilicaux adnés à la cloison, à cotylédons plans, foliacés et accombants. Ce genre se rapproche des Cardamines par les valves sans nervures de son fruit, mais il en diffère essentiellement par ses graines bordées d'une aile membraneuse. Il offre aussi des rapports avec le *Macropodium* par sa silicule pédicellée, et avec le *Savignya* par la structure de cette silicule; mais il se distingue du premier, par ses valves sans nervures, et du second par son calice à deux renflements à sa base, et par ses cordons ombilicaux, adnés à la cloison. Le *Savignya* a été nouvellement constitué par De Candolle, sur une plante d'Égypte, que Delile avait placée parmi les Lunaires. *V.* SAVIGNYE. Outre ce genre, le *Ricolia* de Linné, que Gærtner, Roth et Desvoux avaient réuni aux *Lunaria*, en a été de nouveau séparé et admis par la plupart des auteurs modernes. *V.* RICOTIE. Après ces retranchements, le genre *Lunaria* est maintenant réduit à deux espèces qui, parmi les Crucifères, sont des plantes assez remarquables pour qu'il en soit donné ici une courte description. Toutes deux sont cultivées dans quelques jardins, à cause des panicules brillantes et

comme satinées que forment les cloisons persistantes des fruits, lorsque les valves s'en sont séparées.

LUNAIRE VIVACE. *Lunaria rediviva*, L. Elle a une racine vivace, du collet de laquelle les tiges s'élèvent chaque année. Ses feuilles sont très-grandes, légèrement velues, les inférieures opposées, les supérieures le plus souvent alternes et portées sur de longs pétioles; elles sont ovales-cordiformes, acuminées, et dentées en scie. Les fleurs exhalent une odeur agréable; elles sont d'un rose clair ou même quelquefois d'un pourpre assez vif, marquées de veines longitudinales plus foncées, et disposées en panicules terminales sur de longs pédoncules. Le fruit peut être considéré plutôt comme une silique que comme une silicule; il est lancéolé et atténué aux deux extrémités. Cette plante croît naturellement dans les montagnes un peu élevées et ombragées de l'Europe.

LUNAIRE BISANNUELLE. *Lunaria biennis*, Mœnch et DC.; *Lunaria annua*, L. Elle diffère principalement de la précédente espèce par sa silicule elliptique et obtuse aux deux extrémités. De sa racine simple, fusiforme et épaisse, s'élève une tige rameuse, droite, scabre, garnie de feuilles pétiolées, cordiformes, acuminées, les supérieures atténuées, ovales, et dentées en scie. Les fleurs sont inodores, et leur couleur est violette ou lilas, blanche dans une variété. C'est surtout dans cette plante que les cloisons, après la chute des valves, offrent un aspect argentin, qui lui a valu les noms de Satinée et Passe-satin. On la nomme aussi vulgairement grande Lunaire, Médaille et Bulbonac. Elle est indigène des contrées montagneuses et boisées de la Suède, de l'Allemagne, de l'Alsace et de la Suisse.

LUNAIRE. BOT. (*Fougères.*) *V.* BOTRYCHIUM.

LUNANÉE. *Lunanea*. BOT. Genre établi par De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, I, p. 92) qui l'a placé à la fin de la famille des Térébinthacées, et l'a ainsi caractérisé : fleurs polygames; calice coloré, divisé profondément en cinq lobes épais, velus extérieurement; corolle nulle; disque concave, à dix dents; dix étamines insérées sur le disque, à anthères réunies extérieurement au moyen des dents du disque; ovaire presque arrondi, couronné par cinq stigmates; capsule presque ovale, bossue, semi-loculaire et bivalve; graines attachées par le dos, imbriquées et anguleuses. Ce genre a été dédié à Lunau, auteur d'un ouvrage sur les plantes de la Jamaïque et qui a donné une description de l'unique espèce dont il se compose. Raffinesque a constitué le même genre sous le nom d'*Edwardia*, lequel a dû être changé à cause de sa ressemblance avec le mot *Edwardia* déjà employé pour un genre de Légumineuses, et il regarde ce genre comme voisin du *Poupartia*. Le *Lunanea Bichy*, DC., *Edwardia lurida*, Raffinesque, est une plante originaire de Guinée, et introduite dans les Antilles où on la nomme Bichy. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, oblongues, acuminées, glabres, ondulées et veinées. Les fleurs sont disposées en grappes composées, d'une couleur jaune marquée de stries purpurines; elles exhalent une mauvaise odeur.

LUNARIA. BOT. *V.* LUNAIRE.

LUNDIE. *Lundia*. BOT. Le genre créé sous ce nom,

dans la famille des Ternstrœmiacées, Polyandrie Monogynie, par Schumacker, ne paraît différer en rien du genre *Oncoba* de Forskahl. *V.* ce mot.

LUNE. pois. *V.* CHRYSOTOSE et MOLE.

LUNE. ins. Espèce du genre Bombyx. *V.* ce mot.

LUNE D'EAU. BOT. L'un des noms vulgaires du Nénuphar blanc.

LUNETIÈRE. BOT. Syn. de Biscutelle. *V.* ce mot.

LUNETTE. MAM. Espèce de Chauve-Souris du genre Phyllostome. *V.* ce mot.

LUNOT. CONCH. La *Venus Senegalensis* de Gmelin (page 5282, n° 67) est la même Coquille que le Lunot d'Adanson (Voy. au Sénégal., pl. 17, fig. 11).

LUNTIA. BOT. *V.* CROTON.

LUNULAIRE. *Lunularia*. BOT. (*Hépatiques*.) Micheli est le créateur de ce genre réuni par Linné au *Marchantia*, dont il a ensuite été séparé par Raddi qui le caractérise ainsi : gaine ou involucre universel membraneux, réticulé, diversement découpé, situé sur la fronde, entr'ouvrant la base d'un pédoncule fructifère, et contenant des filaments articulés et comprimés. Périsperanges tubuleux, au nombre de quatre, à l'extrémité du pédoncule fructifère, fixé à un réceptacle commun qui s'ouvre en croix. *V.* HÉPATIQUES. Le *Marchantia cruciata* est le type et l'espèce unique de ce genre qu'Adanson avait conservé et très-bien caractérisé.

LUNULE. *Lunula*. CONCH. Les conchyliologues sont convenus de donner ce nom à un espace plus ou moins grand, plus ou moins enfoncé, qui se voit en avant des crochets des Coquilles bivalves régulières. La Lunule présente diverses formes et d'autres particularités, il faut recourir à l'article CONCHYLOGIE où elles sont indiquées.

LUNULÉ. *Lunulatus*. BOT. ZOOL. Épithète donnée à tout ce qui rappelle la forme du croissant.

LUNULÉ. pois. Espèce du genre Denté. *V.* ce mot. On appelle ainsi un Labre, un Pleuroneete et quelquefois la Mole.

LUNULINE. *Lunulina*. INF. Genre intermédiaire aux Arthrodiées et aux Microscopiques Gymnodés, de la famille des Bacillariées, dont les caractères ont été exposés à cet article. Toutes vivent parmi les Conferves et souvent entre les Ectospermes, ou pénètrent dans cette muosité des eaux, dont Bory a formé son genre Chaos. Leurs mouvements sont lents, et tellement obscurs que Müller lui-même eut beaucoup de peine à les distinguer. On en connaît cinq espèces bien distinctes : 1° *Lunulina diaphana*, B., *Echinella acuta*, Lyngb., *Tent.*, p. 29, tab. 69, fig. 9, qui habite sur le *Conferva glomerata*, L., où elle se réduit en paquets jaunâtres; 2° *Lunulina olivacea*, B., *Echinella olivacea*, Lyngb., *Tent.*, p. 209, pl. 70, f. 7, dans les marais; 3° *Lunulina Mougeotii*, B., *Vibrio lunulatus*, Müller, *Inf.*, pl. 7, f. 8, *Encycl.*, pl. 5, f. 21, parmi les *Oscillaria investiens* de Mougeot qui croissent dans les ruisseaux des Vosges; 4° *Lunulina vulgaris*, B., verte avec une tache oblongue, transverse au centre, diaphane et remplie de molécules hyalines, éparées parmi les Ectospermes des eaux de la vallée de Montmorency; 5° *Lunulina monilifera*, B., *Vibrio Lunula*, Müll., *Inf.*, pl. 7,

fig. 9-12 (fig. 15-15, exe.), *Encycl.*, pl. 5, fig. 22 24, 25 (23, 24 et 26, excel.), parmi les Conferves; plus grande que la vulgaire, moins verte, avec ou sans tache diaphane, la molécule hyaline disposée en série longitudinale et non éparse.

LUNULITE. *Lunulites*. POLYP. Genre de l'ordre des Millépores, établi par Lamarck dans la division des Polypiers entièrement pierreux. Caractères : polypier pierreux, libre, orbiculaire, aplati, convexe d'un côté, concave de l'autre; surface convexe, ornée de stries rayonnantes et de pores entre les stries; des rides ou des sillons divergents à la surface concave. Ce genre renferme plusieurs espèces, dont la Lunulite rayonnée et la Lunulite arcéolée, toutes deux fossiles des terrains tertiaires des environs de Paris, sont dérites par Lamarck; DeFrance en ajoute d'autres dont voici les principales :

LUNULITE DE LA CRAIE. *Lunulites cretacea*, Def. Les polypiers de cette espèce n'ont guère que deux à trois lignes de diamètre : leurs pores, disposés par rangées qui vont du centre à la circonférence, sont ronds et de grandeur égale entre eux. On en trouve à Néhou, département de la Manche, et dans la montagne de Saint-Pierre de Maestricht, dans des couches analogues à la craie.

LUNULITE POMME-DE-PIN. *Lunulites Pinea*, Def. Ce joli petit polypier hémisphérique n'a que deux lignes de diamètre; sa surface convexe est couverte de pores, de forme et de grandeur différentes, disposés par rangées rayonnantes, comme les écailles d'une pomme-de-Pin. Les uns, plus grands, ont une forme rhomboïdale, et d'autres, plus petits et de forme ronde, sont placés à la partie la plus élevée de chacun des grands. On trouve cette espèce dans le Piémont.

LUNULITE EN PARASOL. *Lunulites umbellata*, Def. Cette espèce est couverte d'un réseau composé de mailles de forme rhomboïdale, qui descendent du centre à la circonférence, sans affecter de rangées très-régulières. Il se trouve au bas de chacune des mailles une ouverture un peu allongée; le reste de la maille est criblé de très-petits trous, dont les uns, moins petits, sont placés contre les nervures de la maille, et les autres sont dispersés sur le milieu. En Italie.

LUNULITE DE CUVIER. *Lunulites Cuvieri*, Def. On trouve à Thorigné, département de Maine et Loire, des polypiers de cette espèce, dont quelques-uns adhèrent sur des Millepores, et ont cinq à six lignes de diamètre. La surface convexe est couverte de pores de deux grandeurs, dont les rangées ne sont pas régulières; la surface concave est finement striée.

LUNULITE CONIQUE. *Lunulites conica*, Def. Cette petite espèce, qui est aussi haute que large, est pointue au sommet et couverte de rangées rayonnantes, du sommet à la base, de pores arrondis, et d'une grandeur égale entre eux : diamètre, deux lignes.

On cite des morceaux de Lunulites qui proviennent, les uns des faluns de la Touraine, les autres de Hesse-Cassel, et enfin d'autres du dépôt coquillier du Plaisantin; ce qui prouve que, dans chacun de ces endroits, il existe des espèces particulières ou des variétés de ce Polypier.

LUPA. CRUST. *V.* LUPÉE.

LUPARIA. Synonyme d'Aconit Tue-Loup.

LUPÉE. *Lupa*. CRUST. Genre établi par Leach aux dépens du genre *Portunus* de Fabricius, et n'en différenciant que par le test qui est plus large et découpé en avant et de chaque côté, de neuf dents au lieu de cinq, et dont l'angle latéral est fort aigu. Les Crustacés de ce genre vivent comme les Portunes; on les rencontre ordinairement à de très-grandes distances en mer; au rapport de Bosc, celui qui a reçu le nom de Pélagique, nage presque continuellement avec facilité et même une sorte de grâce : les Varecs et autres plantes de l'océan Atlantique lui servent de points de repos.

LUPÉE PÉLAGIQUE. *Lupa Pelasgica*, Leach; *Cancer Pelasgicus*, Lin.; *Portunus Pelasgicus*, Fabr., Latr.; *Cancer Cedo-nulli*, *Cancer reticulatus*, Herbst. Dessus du test finement chagriné, d'un gris verdâtre ou d'un rougeâtre violet et tacheté de jaunâtre. Pattes colorées de même en dessus, avec les doigts et les tarsi rouges. Dents frontales et celles des bords latéraux, les deux dernières exceptées, courtes, les deux du milieu plus petites. Cloison des antennes intermédiaires avancée en pointe; trois fortes dents spiniformes au côté interne du bras. Impression dorsale ordinaire assez forte. Cette espèce se trouve à Pondichéry, sur les côtes de la Nouvelle-Hollande et non dans l'Océan comme le disent Linné et Fabricius. Le *Portunus Pelasgicus* de Bosc, *Cancer Pelasgicus* de Degée, n'appartient pas à cette espèce; c'est la Lupée Diacanthé de Latreille. *V.*, pour plus de détails, le mot PORTUNE.

LUPÈGE ET LUPEGO. ORS. Noms vulgaires de la Huppe commune, *Upupa epops*, L. *V.* HUPPE.

LUPÈRE. *Luperus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Cycliques, tribu des Galéruçites, établi par Geoffroy et ensuite par Olivier, et ne différenciant des Galéruques avec lesquelles Latreille l'a réuni (Règne Anim. de Cuv.) que par les antennes qui sont au moins de la longueur du corps, composées d'articles cylindriques, tandis qu'elles sont plus courtes et composées d'articles en cône renversé dans les Galéruques. Les deux derniers articles de leurs palpes maxillaires diffèrent peu en longueur, tandis que le pénultième est dilaté et le dernier beaucoup plus court et tronqué dans le genre Adorie. Les Altises s'en distinguent par leurs cuisses postérieures qui sont propres au saut, tandis qu'elles sont simples dans les genres précédents. Les Lupères ont le corps mou, plus allongé que celui des Galéruques et des Altises; ce sont de petits insectes qui se trouvent sur les feuilles des Ormes et de plusieurs autres arbres. Leur démarche est lente, mais ils volent assez bien. Leur larve est courte, un peu ovale; elle est munie de six pattes et d'une tête écailleuse, et le reste de son corps est mou et d'un blanc sale. Ce genre est peu nombreux en espèces. Dejean (Cat. des Col., p. 118) en mentionne douze.

LUPÈRE FLAVIPÈDE. *Luperus flavipes*, Oliv. (Col., t. 4, no 75 bis, pl. 1, fig. 1); *Crioceris flavipes*, Fabr., Parz. (fasc. 52, fig. 4 et 5). Long de près de deux lignes : corps noir; antennes noires, beaucoup plus lon-

gues que le corps dans le mâle, guère plus longues que le corps et fauves dans la femelle; corselet noir dans le mâle, rougeâtre dans la femelle; élytres noires et pattes fauves dans les deux sexes.

LUPERIA. BOT. Sous-genre de *Matthiola*. *V.* ce mot.

LUPIN. *Lupinus*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, placé dans la Diadelphie Décandrie, L., quoiqu'il présente les caractères de la Monadelphie, établi par Tournefort et adopté par tous les botanistes modernes, avec les caractères suivants : calice divisé très-profondément en deux lèvres; corolle papilionacée, dont l'étendard est cordiforme, presque arrondi, réfléchi et comprimé sur les parties latérales : les deux ailes ovales, souvent aussi longues que l'étendard et conniventes vers le sommet de leur bord inférieur; la carène acuminée; dix étamines dont les filets sont réunis en un seul faisceau, et les anthères de diverses formes, savoir : cinq précoces arrondies, et cinq tardives oblongues; style subulé, ascendant, terminé par un stigmaté obtus et velu; légume coriace, oblong, comprimé, obliquement toruleux. Dans son *Prodromus Systematis Vegetabilium*, le professeur De Candolle a placé le genre *Lupinus* parmi les Phaséolées, cinquième tribu de la famille des Légumineuses. Il en a décrit trente-six espèces distribuées en deux sections, d'après leurs feuilles digitées ou entières. Le nombre des espèces connues du temps de Linné n'était que de huit seulement, toutes indigènes du bassin de la Méditerranée et de l'Europe occidentale, à l'exception du *Lupinus perennis*, qui croît dans l'Amérique du nord et du *Lupinus integrifolius*, qui a pour patrie le cap de Bonne-Espérance. Les espèces que les auteurs ont décrites postérieurement à Linné sont pour la plupart indigènes de l'Amérique soit méridionale, soit septentrionale : une ou deux seulement qui ont été décrites par Loureiro, croissent sur la côte orientale d'Afrique et en Cochinchine.

LUPIN BLANC. *Lupinus albus*, L. C'est l'espèce la plus intéressante, puisqu'elle est un objet considérable de culture dans les contrées australes de l'Europe. Cette plante s'élève à la hauteur d'environ un demi-mètre. Sa tige est herbacée, droite, cylindrique, un peu ramuse supérieurement, légèrement velue. Elle a des feuilles alternes, composées de cinq à sept folioles obovales-oblongues, couvertes en dessous, et principalement sur les bords, de poils fins, couchés, luisants et légèrement argentés. Les fleurs sont blanches, assez grandes, alternes et disposées sur des pédicelles en épis terminaux. Le Lupin blanc a l'avantage de réussir dans des terrains maigres, pierreux et sablonneux. Ses graines étaient un mets assez en usage sur les tables des anciens, et leurs poètes en ont célébré l'excellence, quoique, si l'on consulte seulement le goût, on n'y trouve qu'un aliment grossier et difficile à digérer. Cependant les Lupins jouissent encore en Italie de toute l'estime qu'ils avaient dans l'antiquité; c'est une friandise très-recherchée des Florentins qui les mangent après les avoir fait légèrement bouillir et détrempé dans de l'eau salée. La farine de Lupin faisait partie des quatre farines résolutive des anciennes pharmacopées. C'est un maturatif qui n'a pas beaucoup

d'avantages sur la plupart des autres farines de Légumineuses.

LUPIN VIVACE. *Lupinus perennis*, Lin. Cette espèce a été apportée du Canada et de la Virginie il y a environ cent soixante-dix ans; on la cultiva primitivement dans le jardin d'Oxford, d'où elle s'est insensiblement propagée de manière que, maintenant, il n'existe point de plate-bande soignée qui, dans les mois de mai, juin et juillet, n'offre à tous les regards des thyrses fleuris du Lupin vivace. Ce végétal est aussi l'un de ceux dans lesquels se fait bien observer le sommeil ou le repos des feuilles : chaque soir, vers le coucher du soleil, on voit les folioles rapprochant l'un de l'autre leurs bords pubescents, se plier longitudinalement par le milieu, et se fermer comme les feuilletts d'un livre; et bientôt à son tour le pétiole fléchissant, toute la feuille s'incline vers le sol. Sa racine est très-grosse et très-longue quoique rampante; elle donne naissance à plusieurs tiges herbacées, droites, presque cylindriques, un peu anguleuses, à peine rameuses, légèrement velues, hautes d'un pied et plus, garnies de feuilles alternes, pétiolées, digitées, composées de sept à dix folioles ovales-oblongues, rétrécies à leur base, d'un vert gai, glabres en dessus, chargées de quelques poils en dessous. Ses fleurs, roses avant leur parfait épanouissement, passent ensuite au bleu lilas; elles sont pédonculées, alternes, accompagnées d'une bractée à leur base, et disposées, au nombre de quinze ou davantage, en une grappe simple et terminale. Ce Lupin se sème en place vers la fin de mars; il serait peut-être favorable de s'y prendre immédiatement après la maturité du fruit, mais comme les jeunes plantes sont sensibles aux gelées, elles n'y pourraient résister, elles seraient atteintes durant le premier hiver, et il faudrait les couvrir, ce qui leur ferait courir un autre danger; or, pour parer à tout, il vaut mieux ne semer qu'au printemps, ou dans des pots, et retirer ceux-ci dans l'orangerie, pour repiquer à la bonne saison, vers le mois de juin. On faisait autrefois usage des graines de ce Lupin, comme de celles de plusieurs autres espèces, que l'on étuvait; mais depuis que l'art de la cuisine s'est perfectionné, on est devenu plus difficile dans le choix des aliments, et on a banni celui-ci comme trop amer et trop indigeste. Les bestiaux seuls continuent à s'en nourrir.

LUPIN DE CRUCKSHANKS. *Lupinus cruckshanksii*, Hook., *Bot. Mag.*, 5056. Cette espèce a été apportée de Californie par Douglas. Elle atteint, dans les jardins, la hauteur de quatre à cinq pieds; au pays natal, son élévation est beaucoup plus grande, et l'on pourrait même considérer la plante comme un arbre plutôt que comme un arbuste, vu le diamètre de sa tige et la hauteur à laquelle elle se ramifie; ses rameaux, d'une assez grande étendue, sont disposés en tête arrondie. Toutes les parties de la plante sont glabres. Les feuilles sont nombreuses, alternes, composées de sept ou neuf folioles étalées, inégales, oblongues, obtuses et pétiolées; le pétiole commun est long de quatre à cinq pouces, arrondi, d'un vert gai de même que les feuilles. Les fleurs sont réunies en grappes terminales, du plus bel effet; chacune d'elles est portée sur un pédicelle cylin-

drique, plus ou moins court, accompagné de bractées linéaires, subulées et caduques; le calice est divisé à sa base en deux lèvres presque égales, linéaires-oblongues : la supérieure bifide, l'inférieure entière; la corolle est grande : l'étendard arrondi, échancré au sommet, d'un bleu pourpré, avec une grande tache centrale, d'un beau jaune, et les bords, qui sont un peu roulés, d'un pourpre pâle; la face inférieure est d'un bleu pourpré assez pâle; les ailes sont presque ovales, convexes, d'un bleu pourpré foncé, avec une tache rougeâtre à leur base; la carène est de couleur de chair, avec une pointe terminale d'un jaune orangé. Cette plante est robuste et ne redoute que l'humidité prolongée; il sera donc convenable de la placer dans des lieux élevés où les eaux pluviales ne séjournent pas; du reste, elle paraît s'accommoder de tous sols légers et rocailleux. Elle se multiplie assez facilement de boutures, et c'est le moyen de propagation que l'on est obligé d'employer, lorsqu'on manque de graines dont le semis se fait ordinairement sur couche.

LUPIN INCANE. *Lupinus incanus*, Hook., *Bot. Mag.*, 5285. Cette jolie espèce de Lupin a été découverte dans l'Amérique du sud, aux environs de Buénos-Ayres. Toute la plante est soyeuse à l'exception de la corolle, des étamines et du style. La tige est presque ligneuse, dressée et branchue. Les feuilles ont environ six pouces de largeur; les folioles, ordinairement au nombre de neuf, sont linéaires-lancéolées, carénées longitudinalement, entières et très-aiguës. Les pétioles ont presque deux fois la longueur des folioles et sont comprimés verticalement; les stipules ont environ un pouce, et sont adhérentes dans la moitié de leur longueur. Les fleurs présentent une grappe terminale, longue de plus d'un pied; chacune d'elles est portée sur un pédicelle assez épais, verdâtre et garni d'une petite bractée subulée et caduque à sa base; le calice est bilabié, avec la lèvre supérieure bidentée, l'inférieure à trois dents; la corolle est d'un blanc-bleuâtre pourpré : l'étendard est réfléchi à la partie supérieure et sur les côtés, arrondi, échancré, cordiforme à sa base : l'onglet est bombé, d'un jaune orangé; les ailes sont plus longues que l'étendard, planes vers les bords supérieurs, courbées inférieurement; la carène est de moitié moins longue que les ailes, et d'un bleu pourpré vers l'extrémité; les étamines sont d'un jaune orangé.

LUPIN A PETITES FEUILLES. *Lupinus leptophyllus*, Benth., *in Hort. Trans.* vol. 1, p. 411, n° 5. Sa tige a environ un pied; elle est simple, herbacée, verte à sa base, rougeâtre au sommet, garnie de poils blancs, inégaux en longueur, très-flexibles et étalés en tout sens. Les feuilles ont peu de consistance; elles sont portées sur un pétiole de deux à trois pouces de longueur, composées de sept à neuf folioles linéaires, dont les plus longues ne dépassent guère quinze à dix-huit lignes; les pétioles sont accompagnés à leur base de nombreuses stipules subulées, longues de cinq à six lignes. Les fleurs sont réunies en une grappe terminale, assez grêle; elles ont à leur base de longues bractées pectinato-velues, et sont portées sur un pédoncule coloré et velu. Le calice est monophylle, couvert de poils fort longs, partagé profondément en deux lèvres :

la supérieure bifide et l'inférieure trifide; la corolle est papilionacée avec l'étendard presque arrondi, légèrement échancré en cœur, d'un pourpre de lilas avec une grande tache d'un rouge de sang très-vif, vers le milieu du sommet; les deux ailes sont oblongues, violettes ainsi que la carène, qui est comprimée et bifide.

LUPIN A FLEURS SERRÉES. *Lupinus densiflorus*, Benth. Cette espèce se trouve en Californie; c'est une fort belle plante annuelle, dont la tige droite, simple, velue, ne s'élève guère à plus d'un pied; elle est nue dans sa partie supérieure, garnie de feuilles et assez touffue inférieurement. Les feuilles sont poilues, d'un vert jaunâtre, composées de sept à neuf folioles inégales, oblongues, spatulées, nervurées et ciliées; le pétiole est long de trois pouces environ, muni à sa base de stipules sétacées, subulées et velues. Les fleurs sont disposées uniformément, six à dix en verticille, et d'autant plus serrées qu'elles approchent davantage du sommet de l'épi; les bractées sont sétacées, à base large, de la longueur de la carène, scarienses et noirâtres à l'extrémité. Le calice est d'un jaune verdâtre, velu, mais la culture l'amène à une simple pubescence, avec les bractéoles sétacées, de la longueur de la lèvre supérieure. L'étendard est d'un blanc laiteux, ponctué de vert à sa base et tant soit peu aigu au sommet; les ailes et la carène sont d'un rose très-pâle, striées de rouge vif, tirant sur le cramoisi; l'une et l'autre ont l'extrémité pointue. Les dix étamines ont leurs filaments réunis en un seul faisceau; cinq de leurs anthères sont arrondies et précoces, les cinq autres sont oblongues et tardives.

LUPIN NAIN. *Lupinus nanus*, Benth, in *Hort. Trans.*, 1, n. s. 14, f. 1. Ce joli petit Lupin, assez récemment découvert en Californie, forme une plante annuelle, touffue, dont les tiges faiblement velues et rameuses n'ont guère plus de six à douze pouces; elles sont assez souvent couchées et garnies de feuilles alternes, composées de cinq à sept folioles spatulées, velues, ciliées, d'un vert assez vif, inégales, longues de sept à douze pouces; le pétiole a deux pouces environ de hauteur; il est filiforme, velu et vert. Les fleurs sont disposées en épis terminaux et formés de verticilles distants les uns des autres. Le calice est divisé profondément en deux lèvres velues et vertes; la corolle a l'étendard cordiforme, d'un pourpre pâle. Les deux ailes sont ovales, presque aussi longues que l'étendard, d'un pourpre bleuâtre assez foncé, de même que la carène, qui est acuminée.

LUPIN DES RIVAGES. *Lupinus rivularis*, D. Don. Ses tiges sont droites, hautes de deux à trois pieds, légèrement pubescentes et d'un vert très-tendre; les feuilles sont ordinairement composées de sept folioles étroites, ovales-oblongues, un peu obtuses, avec l'extrémité recourbée, d'un vert pur, faiblement pubescentes en dessous; le pétiole est à peu près de la longueur des folioles et cylindrique; les stipules sont petites, dressées et un peu contournées; les fleurs sont réunies en grappe verticillée, au nombre de cinq ou six à chaque verticille, accompagnées de bractées linéaires, aiguës, un peu plus longues que les pédicelles et décidues; l'éten-

dard de la corolle est sessile, arrondi, échancré, d'un blanc légèrement teint de pourpre, avec la base d'un bleu pur; les ailes sont sessiles, oblongues, obtuses, renflées et d'un bleu violâtre; la carène est blanche, terminée par une pointe relevée en bec et d'un bleu pourpré; ses bords sont ciliés. Il a été découvert en Californie, par Douglas.

LUPIN A LARGES FEUILLES. *Lupinus latifolius*, Agardh. Sa tige est faiblement rameuse, d'un vert un peu rougeâtre, très-glabre et luisante; ses feuilles sont alternes, composées de neuf folioles presque ovales, veinées, très-glabres en dessus, parsemées de duvet blanchâtre en dessous; ses fleurs sont d'un bleu pourpré, et réunies par verticilles, en corymbe pyramidal. Cette espèce est originaire de la Colombie.

LUPIN ÉLÉANT. *Lupinus elegans*, Kunth. Il est annuel, et sa tige, qui s'élève à deux pieds environ, n'est nullement pubescente; ses feuilles sont alternes, composées de cinq folioles étalées lorsque le soleil darde ses rayons sur la plante, mais tombantes lorsque la lumière ne développe point une grande intensité: ces folioles sont inégales, oblongues, presque obtuses, veinées, pubescentes et d'un vert un peu sombre; le pétiole est de la longueur des folioles, cylindrique, plus épais et dilaté à sa base qui est presque engainante et armée de deux stipules subulées et acuminées. Les fleurs sont très-nombreuses et présentent, par leur réunion, des grappes dressées, d'un aspect magnifique: chacune d'elles est portée sur un court pédicelle légèrement velu, accompagné de petites bractées subulées et décidues; la corolle est assez grande; l'étendard est d'un bleu purpurin, avec une tache jaunâtre à sa base, avec ses bords blanchâtres; les ailes sont presque ovales, convexes, d'un bleu pourpré intérieurement, d'une nuance tirant sur le verdâtre, à l'extérieur; la carène est rougeâtre, jaune à la pointe. On le trouve au Mexique.

LUPIN A DEUX TACHES. *Lupinus bimaculatus*, Drum. Ce Lupin a le Mexique pour patrie; c'est dans la province de Texas qu'il a été découvert, en 1855, par Thomas Drummond, qui en a apporté des graines en Angleterre. Ses racines sont vivaces, et produisent des tiges herbacées, ordinairement couchées, ramenses, cylindriques, solides, d'un vert pâle, tirant sur le glauque, faiblement pubescentes, et longues d'un pied environ. Les feuilles sont alternes, composées de cinq folioles obovales-oblongues, glabres et du même vert que les tiges; le pétiole est long d'un à deux pouces, cylindrique, plus épais à la base, et garni de poils glanduleux et très-courts; les stipules sont linéaires, aiguës et soyeuses. Les fleurs, rassemblées en grappe terminale, sont serrées, portées sur des pédicelles foliformes, soyeux, longs de quatre lignes et accompagnés de bractées lancéolées, acuminées, membraneuses, soyeuses et caduques. La corolle est composée, 1^o d'un étendard grand, orbiculaire, échancré, d'un bleu pourpre très-vif, avec une tache d'un jaune orangé au centre; 2^o de deux ailes obovales, ventrues, allongées vers la pointe qui est un peu recourbée et de la même nuance que le limbe de l'étendard; 3^o d'une carène acuminée et bleue.

LUPIN A FEUILLES ÉPAISSES. *Lupinus subcarinosus*, Drum. Sa tige est droite, un peu penchée, pubescente, longue d'un pied au plus, garnie de feuilles nombreuses, pétiolées, composées de cinq folioles ovales, lancéolées, épaisses, presque charnues, très-glabres et d'un beau vert en dessus, soyeuses et d'un vert blanchâtre en dessous, accompagnées de stipules subulées et allongées. Les fleurs sont rassemblées en épi terminal, large et dense, formant une belle pyramide; chacune d'elles est portée sur un pédicelle alternant, grêle, filiforme, de la longueur des fleurs. L'étendard de la corolle est orbiculaire, échanuré au sommet, d'une belle couleur de lapis, avec une grande tache blanche au centre; cette tache est comme plissée et divisée dans sa longueur; la face extérieure est d'une couleur lilas, bleuâtre. Les ailes et la carène sont bleues.

LUPIN DU TEXAS. *Lupinus Texensis*, Drum. Ce Lupin, dont le nom spécifique indique l'origine, a beaucoup de ressemblance avec le précédent, qui provient également du Texas; il en diffère néanmoins ainsi que l'on pourra en juger par la description suivante: ses tiges sont cylindriques, hautes de deux pieds environ, légèrement pubescentes ou soyeuses, d'un vert très-pâle, garnies de feuilles composées de cinq folioles étalées. Ces folioles sont oblongues, lancéolées, atténuées aux deux extrémités, mais acuminées supérieurement; elles sont d'un vert très-vif, et leur surface supérieure est glabre; l'inférieure est soyeuse, principalement vers les bords. Les fleurs forment au sommet des tiges ou de leurs ramifications, une belle grappe pyramidale, composée d'un très-grand nombre de fleurs, portées chacune sur un pédicelle rougeâtre et de la longueur de la fleur. Ces pédicelles sont disposés d'une manière alternante sur le pédoncule, et sont garnis à leur base de petites bractées rougeâtres. Le calice est soyeux, d'un vert nuancé de pourpre. L'étendard est orbiculaire, faiblement échancré au sommet, d'un bleu azuré fort intense, avec l'onglet jaunâtre, encadré par une ligne supérieure d'un rouge orangé; les ailes et la carène sont d'un bleu presque pur.

LUPIN A GRANDES FEUILLES. *Lupinus macrophyllus*. Il est originaire de la Colombie. Sa racine est vivace; sa tige est haute de trois à quatre pieds, cylindrique, verte, nuancée de pourpre; les feuilles sont portées sur un long pétiole assez grêle, et composées de douze à quinze folioles, ciliées, lancéolées, aiguës, atténuées, vers leur base et disposées en rayons, autour du pétiole qui forme le point central; leur couleur est le vert assez pur; le pétiole, un peu plus grand que le diamètre des feuilles, a près de trois pouces. Les fleurs sont rassemblées par verticilles serrés, au sommet de la tige, et y forment une magnifique grappe pyramidale, de plus d'un pied de hauteur. Chacune de ces fleurs dont le nombre s'élève à plus de quatre cents, adhère à la tige par un pédicelle cylindrique et d'un rouge pourpre. La corolle est d'un bleu pourpre fort éclatant.

LUPIN AGREABLE. *Lupinus lepidus*, Bot. Reg., 1149. Ce Lupin, originaire du nord-ouest de l'Amérique septentrionale, est vivace; ses tiges, d'un peu plus d'un pied de hauteur, sont herbacées, soyeuses, rougeâtres, garnies de feuilles très-profondément divisées en six

ou huit folioles. Les fleurs forment une belle grappe terminale, dressée, longue de trois à quatre pouces; chacune d'elles est accompagnée de bractées subulées, velues, verdâtres, de la longueur du calice; celui-ci est coloré, soyeux, divisé très-profondément en deux lobes; la corolle est papilionacée: l'étendard est cordiforme, d'un bleu pourpre intérieurement avec une grande tache blanche à l'onglet, d'un pourpre violâtre, très-pâle à l'extérieur avec l'onglet jaunâtre; les ailes sont oblongues, dressées, d'un bleu pourpre très-vif; la carène se courbe brusquement en faux; elle à l'extrémité d'un pourpre très-foncé, avec ses bords fortement garnis de duvet laineux.

LUPINASTER. BOT. Le *Trifolium Lupinaster*, L., avait été érigé par Adanson en genre distinct, que tous les auteurs ont négligé, excepté Mœnch qui en proposa le rétablissement. Seringe (*in De Candolle Prodrom. Syst. Veg.*, 2, p. 202) l'a considéré, avec juste raison, comme une simple section du *Trifolium*; section remarquable par ses fleurs très-grandes, ses pétales épais, persistants, rouges, blancs ou jaunes; ses folioles coriaces, au nombre de trois à sept, ont plusieurs nervures. C'est à cette section qu'appartiennent, outre l'espèce qui lui a donné son nom, les *Trifolium alpinum* et *uniformum*. V. TRÈFLE.

LUPINELLE. BOT. Nom vulgaire du Trèfle incarnat et du Sainfoin.

LUPINUS. BOT. V. LUPIN.

LUPON. MOLL. Tout porte à croire que le *Cypræa Lota* de Linné, de Bruguière et de Lamarck, est la même Coquille que le Lupon d'Adanson (*Voy. au Sénégal*, pl. 3, fig. 2).

LUPSEA. BOT. Sous-genre de Centaurées répondant au *Crocodylitum* de Linné.

LUPULARIA. BOT. Seringe (*in De Candolle Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 172) nomme ainsi la seconde section qu'il établit dans le genre *Medicago*, et qui est caractérisée par ses gousses en forme de rein, de faux ou de cuiller, glabres ou pubescentes, à hords entiers. Elle renferme quinze espèces dont les plus remarquables sont les *Medicago sativa*, *Lupulina* et *arborea*. V. LUZERNE.

LUPULINE. *Lupulina*. BOT. Espèce du genre Luzerne.

LUPULINE ou **LUPULITE.** BOT. On a donné ce nom à la matière jaune et céréacée, qui recouvre les écailles des cônes du Houblon, et qui paraît en être le principe actif. V. HOUBLON.

LUPULUS. BOT. V. HOUBLON.

LUPUS. MAM. V. LOUP au mot CHIEN.

LURIDÆ. BOT. Dans ses Fragments d'ordres naturels, Linné nommait ainsi un groupe dans lequel il avait réuni la plupart des plantes qui forment aujourd'hui la famille des Solanées; mais entremêlées de plusieurs genres qui ont été dispersés dans d'autres familles naturelles. V. SOLANÉES.

LURIDE. *Luridus*. BOT. ZOOL. C'est-à-dire qui affecte la couleur jaune-brunâtre du cuir.

LUSSACIA. BOT. Même chose que Gaylussacie. V. ce mot.

LUSTRE D'EAU. BOT. Nom vulgaire de l'Hottone des

marais, et que l'on étend quelquefois aux Charagnes.

LUTAIRE. *Lutaria*. bot. Le genre ainsi nommé par Beauvois, qui se hâta de diviser les Algues aquatiques sans les avoir assez examinées, ne convient, par ses caractères, à aucune production de la nature, ou convient à beaucoup qui sont très-différentes entre elles. On peut deviner seulement que, sous ce nom, il entendait désigner des Oscillaires qui croissent au bas des murs humides, et certaines Conferves.

LUTEOLA. bot. Genre formé par Tournefort, aux dépens des Résédas, et qui ne fut pas conservé par Linné. Le type de ce genre était la Gaudie ou Herbe à jaunir.

LUTÉOLINE. bot. Nom donné au principe colorant du *Reseda luteola*, L. Il cristallise en longues aiguilles jaunâtres; il est soluble dans l'eau et dans l'alcool; il est susceptible de se volatiliser par la chaleur.

LUTH. rept. Synonyme de Tortue de mer.

LUTHERA. bot. Le genre institué sous ce nom par Schulz (*Linnæa*, 1855, p. 257), dans la famille des Synanthérées, tribu des Cichloracées, aux dépens du genre Tragopogon de Linné, n'a pas été admis par De Candolle qui, dans son *Prodromus*, l'a réuni au genre *Cynthia*.

LUTHEUX. ois. Même chose que Lulu, espèce du genre Alouette.

LUTJAN. *Lutjanus*. pois. Genre établi par Bloch qui lui donna un nom chinois, on ne sait trop par quelle raison, et qu'adoptait Lacépède en y comprenant un grand nombre d'espèces que Cuvier n'y a point conservées. Ce savant en a séparé les Diacopes, les Pristipomes, et surtout les Poissons dont il a formé le sous-genre Crénilabre, rapporté à sa véritable place, dans la savante Histoire du Règne Animal, parmi les Labroïdes. Réformé par l'auteur de cet immortel ouvrage, le genre dont il est question, placé dans l'ordre des Acanthoptérygiens, y fait partie de la quatrième tribu de la première section de la famille des Percoides-Acanthopomes de Duméril, sous le nom nouveau de Mésoprin. Ses caractères consistent : dans les ventrales situées au-dessous des pectorales; un corps épais mais comprimé; l'opercule denté, mais sans piquants; la dorsale souvent armée; la gueule bien fendue, dépourvue de lèvres charnues; des dents en crochet aux mâchoires, et point de dents en velours derrière ces dents en crochet. Par cette manière de les caractériser, le nombre des Lutjans se trouve considérablement diminué, encore qu'il ne laisse pas que de demeurer considérable. Ce sont des Poissons d'assez petite taille, de forme élégante, et surtout remarquables par la richesse, l'éclat et la variété des nuances dont ils sont parés. La plupart vivent solitaires dans les mers des îles de l'Inde, de la Chine et du Japon méridional. Ils s'y tiennent parmi les rochers, dans les creux et les fentes, ne sortant guère de leur obscure retraite que par le plus beau temps, pour nager avec agilité parmi les Hydrophytes, dont les plus tendres forment leur principale nourriture. La chair en est fort estimée; on en trouve aussi quelques-uns dans les mers d'Arabie, ainsi qu'aux Antilles.

LUTJAN DE BLOCH. *Lutjanus Blochii*, Lacépède; *Lutjan lutian*, Bloch, pl. 245. Nageoire caudale en croissant; devant de la tête dénué de petites écailles;

dents des deux mâchoires courtes et recourbées; dos arrondi; ventre caréné; teinte générale blanche; dos jaunâtre; des bandes étroites, transversales et bleues, placées au-dessus de la ligne latérale, au-dessous de laquelle on aperçoit des lignes jaunes et longitudinales; mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure; deux orifices à chaque narine; nageoires rougeâtres; partie antérieure de la dorsale d'un bleu clair ou grisâtre. Ce Poisson habite les mers du Japon.

LUTJAN DE L'ASCENSION. *Lutjanus Ascensionis*, Lacépède; *Perca Ascensionis*, Linnæus. Écailles dentelées; second aiguillon de la nageoire dorsale dentelé aussi; deux dents plus grandes que les autres; dos rougeâtre; ventre blanchâtre. Ce Poisson vit dans l'Océan atlantique, auprès de l'île dont il porte le nom.

LUTJAN ÉCUREUIL. *Lutjanus sciurus*, Lacépède; *Perca formosa*, Linné. Nageoire dorsale échancrée; écailles dorées, bordées de brun; des raies blanches sur la tête, et de chaque côté du corps et de la queue; nageoires d'un jaune doré; deux orifices à chaque narine. On prend ce Poisson aux Moluques, aux Antilles et dans l'île de Bahama.

LUTJAN HAMRUR. *Lutjanus hamrur*, Lacépède; *Sciæna hamrur*, Forsk., Lin. Nageoire caudale en croissant; lèvre supérieure extensible; une rangée de dents auprès du gosier; bord des écailles membraneux; teinte générale d'un rouge de cuivre. Ce Poisson a été vu, par Forskål, non loin du rivage de l'Arabie. Il paraît s'éloigner des Lutjans proprement dits.

LUTJAN VOSMAER. *Lutjanus Vosmaeri*, Lacépède; *Anthias Vosmaer*, Bloch, 521. Nageoire caudale en croissant; mâchoires également avancées; deux orifices à chaque narine; teinte générale rouge; ventre d'un jaune nuancé de violet; une raie jaune parallèle à la ligne latérale; nageoires dorsale et anale bleues. Ce Poisson est originaire du Japon, comme le suivant.

LUTJAN ELLIPTIQUE. *Lutjanus ellipticus*, Lacépède; *Anthias bilineatus*, Bloch. Nageoire caudale en croissant; une ellipse grande et violette, placée sur la partie supérieure de l'animal; dos d'un vert jaunâtre, plus ou moins mêlé de brun; nageoires dorsale, pectorales et caudale violettes; catopes variés de jaune et de violet; anale noire en avant, jaune en arrière.

LUTKÉE. *Lutkea*. bot. Genre de la famille des Saxifragacées, établi par Bongard qui lui assigne pour caractères : tube du calice turbiné et libre, son limbe à cinq divisions; corolle composée de cinq pétales pérygynes, subsessiles, égaux et entiers; vingt étamines pérygynes, à filaments monadelphes à leur base, subulés au sommet : les anthères sont subglobuleuses, biloculaires et longitudinalement déhiscents; quatre ou six ovaires libres, unis par un duvet laineux et très-dense; ils sont uniloculaires, uniovulés, avec le placentaire sutural au sommet; styles filiformes et allongés; stigmates obtus. Le fruit consiste en quatre ou six capsules uniloculaires, déhiscents intérieurement et longitudinalement. Les semences sont peu nombreuses, pendantes, scobiformes, avec le test entr'ouvert des deux côtés, allongé, subulé, renfermant un noyau ovale.

LUTKÉE PECTINÉE. *Lutkea pectinata*, Bong.; *Eriogynia pectinata*, Hook.; *Saxifraga pectinata*, Pursh.

C'est une plante vivace, stolonifère, qui a beaucoup de ressemblance avec d'autres plantes soit de la famille des Rosacées, soit de celle des Spiréacées; ses feuilles sont alternes, coriaces, trifides, à découpures divisées en trois ou quatre segments; les radicales forment une rosace étalée sur le sol; une grappe de fleurs blanches, accompagnées de bractées, termine la tige. On trouve cette plante dans la partie la plus septentrionale de l'Amérique.

LUTRA. MAM. Synonyme de Loure.

LUTRAIRE. *Lutraria*. CONCH. Linné avait confondu les Coquilles de ce genre parmi ses Mactres et ses Myes. Bruguière ne les sépara pas non plus de ces genres, ou plutôt il les mit toutes parmi les Mactres. Lamarck sépara le premier ces Coquilles, et en forma le genre Lutraire. C'est dans le Système des Animaux sans vertèbres qu'il le caractérisa. De Roissy l'adopta dans la continuation du Buffon de Sonnini, et le plaça, comme Lamarck, à côté des Mactres. Dans la Philosophie Zoologique, Lamarck établit la famille des Mastracées, dans laquelle ce genre fut compris avec les Érycines, les Ongulines, les Crassatelles et les Mactres. Dans l'Extrait du Cours, cette famille et les rapports des Lutraires ne changèrent pas. Cuvier n'adopta pas cet arrangement, et le genre Lutraire, dont il sépara une partie des Lavignons (*V.* ce mot), fut pour lui un sous-genre des Myes qui elles-mêmes font partie de la famille des Enfermées. Elles furent donc séparées des Mactres. Dans son dernier ouvrage, Lamarck apporta quelques changements dans la famille des Mastracées (*V.* ce mot); mais il laissa toujours les Lutraires en rapport avec les Mactres. Blainville eut, à l'égard des Lutraires, une opinion à peu près semblable à celle de Cuvier, c'est-à-dire qu'il les sépara des Mactres. Celles-ci, sous le nom de Lutricoles, se trouvent dans la famille des Pyloridés; celles-là dans celle des Conchacés avec les Vénus, etc. Latreille a également séparé les Lutraires des Mactres; sans les mettre dans leurs rapports anatomiques, il les a transportées de la famille des Mastracées dans celle des Myaires, qui se trouve composée des genres Lutraire, Anatine et Mye. Le genre Lutraire, à ne considérer que l'animal, est certainement beaucoup plus voisin des Myes que des Mactres; mais si on s'attache plus particulièrement aux rapports que peut offrir la charnière, il sera incontestablement très-voisin des Mactres. Ce sont ces deux différentes manières de considérer les rapports des Mollusques qui ont fait naître les différentes opinions qui viennent d'être rapportées. Quelle que soit celle que l'on adopte, voici de quelle manière ce genre peut être caractérisé, et d'après l'animal et d'après sa coquille : animal très-comprimé; le manteau fendu dans tout son bord inférieur, terminé en arrière par un long tube; un pied subantérieur, petit et sécuriforme. Coquille inéquilatérale, transversalement oblongue ou arrondie, bâillante aux extrémités latérales; charnière ayant une dent comme pliée en deux, ou deux dents dont une est simple, et une fossette adjointe, deltoïde, oblique, saillante en dedans; dents latérales nulles; ligament intérieur fixé dans les fossettes cardinales. Lamarck divise les Lutraires en deux sections établies d'après la forme

de la coquille : la première comprend celles qui sont transversalement oblongues, et la seconde les coquilles orbiculaires ou subtrigones.

† Coquille transversalement oblongue.

LUTRAIRE SOLÉNOÏDE. *Lutraria solenoïdes*, Lamk.; *Mya oblonga*, Gm., Gualt., *Test.*, t. 90, fig. A, 2. Grande coquille d'un blanc sale ou roussâtre, robuste, fortement bâillante, très-inéquilatérale, dont le côté antérieur est beaucoup plus court que le postérieur, striée irrégulièrement dans sa longueur; deux dents à côté de la fossette. L'Océan d'Europe.

LUTRAIRE ELLIPTIQUE. *Lutraria elliptica*, Lamk.; *Mastra lutraria*, Gmel.; Chemn., *Conch.*, 6, t. 24, fig. 240, 241. Presque aussi grande que la précédente, mais un peu moins bâillante, plus lisse, en ce que les stries longitudinales sont plus fines, et les crochets petits. Elle se trouve dans le sable des côtes de l'Océan.

†† Coquille orbiculaire ou subtrigone.

LUTRAIRE COMPRIMÉE. *Lutraria compressa*, Encycl. méth., pl. 257, fig. 4. Coquille mince, comprimée, striée irrégulièrement, suivant sa longueur, de couleur blanc sale, quelquefois roussâtre. Très-commune dans la Manche.

LUTRAIRE CALCINELLE. *Lutraria calcinella*, Adans., *Sénég.*, t. 17, fig. 18; *Mastra piperata*, Gmel. Encore plus aplatie que la précédente, mais moins arrondie, assez mince, un peu striée longitudinalement, jaunâtre ou très-bleue; les dents extrêmement petites. Méditerranée.

LUTRAIRE TELLINOÏDE. *Lutraria tellinoïdes*, Lamk. Ovale, mince, translucide, blanche; un pli au côté antérieur, qui est le plus court. Côtes de Guinée.

LUTRAIRE BLANCHE. *Lutraria candida*, Lamk.; *Mastra pellucida*, Gm. Toute blanche, fort mince, transparente comme la précédente, mais sans pli sur aucun côté; des stries inégales, longitudinales; taille : deux pouces de long sur un quart de haut. Mer de Guinée.

LUTRAIRE PAPIRACÉE. *Lutraria papyracea*, Lamk., Encycl. méth., pl. 257, fig. 2, a, b. Coquille ovale, arrondie, mince, pellucide, striée transversalement, très-bâillante sur un côté, qui est marqué d'une ligne longitudinale élevée. Océan indien.

LUTRAIRE PETITS-PLIS. *Lutraria plicatella*, Lamk., Chemn., *Conchyl.*, 6, t. 25, fig. 251. De mêmes forme et couleur que la précédente, mais en différant, parce que les stries longitudinales deviennent de petits plis nombreux, et que le côté postérieur, plus court, est subanguleux. Océan indien.

LUTRAIRE GROS-PLIS. *Lutraria crassiplica*, Lamk., Encycl. méth., pl. 255, fig. 2, a, b. Coquille de trente millimètres, blanche, ovale, arrondie, mince, pellucide comme les précédentes; mais plus convexe, plus courte au côté antérieur, et couverte de plis longitudinaux plus grands. Océan indien.

LUTRAIRE APLATIE. *Lutraria complanata*; *Mastra complanata*, Gmel., Encyclop. méth., pl. 258, fig. 4. Coquille fort analogue à la précédente, mais plus allongée; les plis plus arqués et striés transversalement; sa couleur, ordinairement blanche, est quelquefois bleuâtre; elle a deux pouces un quart de long sur un pouce de large. Océan indien.

On trouve, selon Férussac, dans des couches plus anciennes que la craie, des Coquilles bivalves inéquilatérales, transversalement obliques, et plus souvent on ne trouve que la gangue qui s'est moulée dans leur test. On a cru que ces Coquilles étaient bâillantes aux deux bouts; mais, à sa connaissance, on n'a pu en distinguer la charnière, car celles qu'on a trouvées avec leur test, étaient toutes jointes ensemble et remplies de gangue. Sowerby, ayant regardé ces moules comme devant avoir appartenu à des Coquilles du genre Lutraire, en a signalé et figuré plusieurs espèces, dans son ouvrage sur les fossiles. (*Min. conch.*) Telles sont :

Lutraria gibbosa, Sow., *loc. cit.*, pl. 42. Moule intérieur de quatre pouces et demi de largeur sur plus de deux pouces et demi de longueur. Lieu natal, près de Bath.

Lutraria lirata, Sow., *loc. cit.*, pl. 225; Bourguet, *Traité des Pétrif.*, tab. xxiv, fig. 145. Ce moule a plus de trois pouces de largeur; les stries fines, longitudinales et un peu obliques dont il est couvert, prouvent que la coquille était très-mince, comme celle des espèces suivantes. Lieu natal, Norton-Ander-Edge en Angleterre, et dans le Jura.

Lutraria ovalis, Sow., *loc. cit.*, pl. 226. Ce moule est moins grand que le précédent, couvert de douze côtes longitudinales et obliques, qui répondaient à un nombre pareil de cannelures qui se trouvaient dans l'intérieur de la coquille. On trouve ces moules à Felmarsham et à Portland.

Lutraria ambigua, Sow., *loc. cit.*, tab. 227. Coquille de la grosseur du poing, très-bombée, inéquilatérale, à test très-mince, et chargée, sur la moitié antérieure, de deux à six gros plis longitudinaux. On peut soupçonner, avec raison, que ces coquilles étaient bâillantes; mais l'état dans lequel on les trouve, ne permet pas de l'assurer : leur test est si mince qu'on doit croire que les animaux auxquels elles ont appartenu, vivaient dans une vase ou dans un sable fin, qui les protégeait. Sowerby ne dit point où les moules de ces coquilles qu'il a figurées et décrites, ont été trouvés.

Lutraria angustata, Sow., *loc. cit.*, tab. 527. Ce moule, qui a été trouvé près de Frome en Angleterre, ne paraît différer du *Lutraria ovalis* que par un plus grand nombre de côtes, et n'est peut-être qu'une variété de cette espèce.

L'un des caractères des Coquilles du genre Lutraire étant d'être bâillantes aux deux bouts, il est très-douteux que celles ci-dessus rapportées, appartiennent à ce genre; car, si quelques espèces ont été bâillantes au côté postérieur, il paraît certain que toutes ne l'ont pas été au côté antérieur. On trouve dans les couches à Ammonites, près de Weymouth, à Nevers, à Alençon et à Gâpre, près de Séz, des moules intérieurs, de la grosseur du poing, de coquilles qui ont beaucoup de rapport avec l'espèce à laquelle Sowerby a donné le nom de *Lutraria ambigua*. Ces moules sont très-bombés, tronqués au côté antérieur, et chargés de côtes longitudinales, coupées par de petites côtes transverses. Les sommets sont arqués et se touchent : comme on ne voit pas de charnières, on a pu se tromper sur le genre de

Coquilles auquel ils ont pu appartenir. Lamarck (*Hist. des Anim. sans vertèbres*, 1816) a cru qu'ils avaient appartenu à une espèce de Trigonie, à laquelle il a donné le nom de Trigonie enflée. Bourguet (*Traité des Pétrif.*, pl. xxv, fig. 155) a cru que ces moules appartenaient au genre Pétoncle. Enfin Sowerby (*loc. cit.*, pl. 197) les a regardés comme des moules de Cardites. Il est vraisemblable qu'on ne pourra assigner le véritable genre auquel ils appartiennent, que lorsque le hasard aura procuré quelques-unes de ces coquilles dont on pourra distinguer la charnière, ou lorsqu'on aura beaucoup étudié les rapports des moules intérieurs avec les coquilles, à l'état frais ou dégagés de leur gangue.

LUTRICOLE. *Lutricola*. MOLL. Dénomination sous laquelle Blainville range le genre Ligule de Leach et le genre Lutraire de Lamarck. Il est bien probable, du moins autant qu'on en peut juger d'après le petit nombre d'espèces, que ce genre Ligule de Leach n'est point du tout le même que celui de Montagu, puisque celui-ci correspond aux Amphidesmes de Lamarck. *V. AMPHIDESME ET LIGULE.*

LUTRIX. REPT. Espèce du genre Couleuvre. *V. ce mot.*

LUTRONE. OIS. Nom vulgaire de la Grive draine. *V. MERLE.*

LUVARUS. POIS. *V. LOUVAREAU.*

LUXEMBOURGIE. *Luxemburgia*. BOT. Aug. de Saint-Hilaire appelle ainsi un genre de plantes brésiliennes, voisin du *Sauvagesia*, et faisant partie du groupe que ce botaniste a nommé Sauvagesiées. Voici les caractères qu'il assigne à ce nouveau genre (*Mémoires du Musée*, 9, p. 552) : le calice est formé de cinq sépales inégaux et caducs; la corolle de cinq pétales hypogyne, sessiles. Les étamines sont en nombre défini ou indéfini, linéaires, à quatre faces, s'ouvrant à leur sommet par deux pores et toutes réunies en une masse concave et penchée d'un côté. Le style est subulé et courbé, terminé par un stigmate simple. L'ovaire est allongé, trigone, courbé, appliqué sur un disque hypogyne. Cet ovaire présente une seule loge polysperme. Le fruit est une capsule trivalve, polysperme, dont les valves ont leurs bords rentrants et séminifères, mais ne formant pas des cloisons complètes. Les graines sont bordées d'une membrane et renferment un embryon dressé au centre d'un endosperme peu épais, et dont la radicule est tournée vers le hile.

Ce genre se compose de deux espèces seulement. Ce sont des arbustes rameux, très-glabres, portant des feuilles alternes, dentées, cuspidées, à nervures latérales, parallèles, très-rapprochées, accompagnées à la base de leur pétiole de deux stipules ciliées et caduques. Les fleurs sont jaunes, terminales et en grappes. Ces deux espèces ont été nommées, l'une, *Luxemburgia octandra*, qui a ses feuilles presque sessiles, lancéolées, étroites, et huit étamines seulement dans chaque fleur; et l'autre, *Luxemburgia polyandra*, dont les feuilles sont pétiolées, elliptiques, allongées, et les fleurs polyandres. Ces deux espèces croissent au Brésil.

LUXURIANT. *Luxurians*. BOT. On nomme fleurs Luxuriantes, celles dans lesquelles les sucres nourriciers

étant en trop grande abondance, il en résulte une augmentation des parties de la corolle, aux dépens des organes de la fructification.

LUZEA. bot. Pour *Lucæa*; genre établi par Kunth, dans la famille des Graminées, Triandrie Monogynie, et qui ne diffère aucunement du genre *Pleuroplitis*, de Trinius.

LUZERNE. Medicago. bot. Genre de plantes très-nombreux en espèces, et qui appartient à la famille des Légumineuses, à la Diadelphie Décandrie, L. Voici ses caractères : le calice est presque cylindrique, à cinq dents effilées; la corolle papilionacée; l'étendard redressé, entier, les ailes onguiculées et la carène un peu éloignée de l'étendard; le fruit est une gousse uniloculaire, polysperme, falciforme, ou le plus souvent contournée en spirale plusieurs fois sur elle-même. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses. Seringe, dans le second volume du *Prodrromus Systematis* du professeur De Candolle, en a mentionné soixante-dix-huit. Elles croissent dans toutes les parties de l'Europe, mais plus communément dans les régions qui avoisinent le bassin de la Méditerranée. Ce sont des plantes annuelles ou vivaces, quelquefois ligneuses, ayant des feuilles alternes, pétiolées, composées de trois folioles, le plus souvent dentées. Les deux stipules qui accompagnent chaque pétiole à sa base, sont ordinairement plus ou moins profondément dentées. Les fleurs, qui forment des épis généralement denses et souvent ovoïdes ou globuleux, sont jaunes ou quelquefois violettes. Ce genre a la plus grande ressemblance avec les Trèfles, surtout par le port, au point que l'habitude seule peut faire distinguer les petites espèces de Trèfle d'avec certaines Luzernes. Mais le fruit est fort différent dans ces deux genres, car, dans les Trèfles, la gousse est très-courte, contenant une ou deux graines seulement, et entièrement recouverte et cachée par le calice, qu'elle ne dépasse pas.

La manière dont cette gousse est roulée ou courbée, a permis de partager en deux sections les nombreuses espèces de ce genre; voici la description de quelques-unes des plus importantes :

* Légumes roulés en escargot et décrivant plusieurs tours de spirale.

LUZERNE ORBICULAIRE. Medicago orbicularis, All., *Fl. Ped.*, n° 1150; Gærtn., *Fruct.*, 2, t. 155. Ses tiges sont très-rameuses, étalées, longues d'un pied ou un peu plus, glabres comme toute la plante, garnies de feuilles composées de trois folioles ovales, cunéiformes, très-obtuses, dentées à leur sommet, munies, à la base de leur pétiole, de stipules découpées en divisions profondes et très-étroites. Les fleurs sont jaunes, portées une ou deux ensemble sur des pédoncules axillaires, à peu près égaux aux pétioles. Les légumes sont glabres, tortillés sur eux-mêmes en cinq ou six tours de spirale assez serrés pour former un disque orbiculaire, presque plan. Cette espèce est annuelle : elle croît dans les champs et les lieux cultivés.

LUZERNE TOUPIE. Medicago turbinata, All., *Fl. Ped.*, n° 1155. Ses tiges sont rameuses, faibles, diffuses, longues d'environ un pied, un peu velues, ainsi que les feuilles qui sont composées de trois folioles ovales, et

munies à leur base de stipules assez larges, dentées. Les fleurs sont jaunes, portées une ou deux ensemble, sur des pédoncules axillaires, ordinairement plus longs que les pétioles; il leur succède des légumes roulés sur eux-mêmes en cinq ou six circonvolutions serrées les unes sur les autres, de manière à former un cylindre un peu ventru dans le milieu, convexe aux deux extrémités. Cette plante est annuelle, et croît dans les champs et les moissons du midi de la France, en Italie, etc.

LUZERNE MARITIME. Medicago marina, Lin., *Spec.*, 1097; Gærtn., *Fruct.*, 2, t. 155. Sa racine est vivace; elle produit une tige rameuse dès sa base, longue de six à huit pouces, étalée, couverte, ainsi que toute la plante, d'un duvet cotonneux et blanchâtre. Ses feuilles sont assez petites, composées de trois folioles ovales-cunéiformes et accompagnées de stipules entières. Les fleurs sont jaunes, réunies de six à dix en petites têtes portées sur des pédoncules au moins aussi longs que les feuilles; il leur succède des légumes cotonneux, contournés, formant trois circonvolutions à bords hérissés de quelques pointes. Cette espèce croît dans les sables des bords de l'Océan et de la Méditerranée, en France et dans le midi de l'Europe.

LUZERNE HÉRISSE. Medicago echinus, De Cand., *Flor. Fr.*, 4, page 546, n° 5916. Ses tiges sont glabres, rameuses, demi-couchées, longues d'un pied ou environ, garnies de feuilles composées de trois folioles ovales, et accompagnées de stipules profondément dentées. Les fleurs sont petites, jaunes, portées, quatre à six ensemble, au sommet d'un pédoncule plus long que les pétioles; il leur succède des légumes roulés cinq ou six fois sur eux-mêmes, formant une masse ovoïde, assez grosse, dont les circonvolutions sont glabres et munies sur leur dos de longues épines divergentes et entrecroisées. Cette plante est annuelle; on la trouve dans le midi de la France, en Italie, etc.

** Légumes arqués ou courbés en cercle.

LUZERNE HOUBLON. Medicago lupulina, Lin., *Spec.*, 1097; *Trifolium pratense luteum*, Fuchs, *Hist.*, 819. Ses tiges sont nombreuses, menues, très-étalées, longues d'un pied ou environ, légèrement pubescentes, garnies de feuilles à trois folioles ovales, accompagnées de stipules entières ou un peu dentées. Les fleurs sont très-petites, jaunes, ramassées, au nombre de douze ou plus, en têtes portées sur des pédoncules axillaires, plus longs que les feuilles. Les légumes sont réniformes, pubescents, noirâtres dans leur maturité, et ne contiennent qu'une seule graine. Cette espèce est bisannuelle. Elle est commune dans les champs, les prés et sur les bords des chemins : les bestiaux l'aiment beaucoup. On commence à la cultiver dans quelques cantons, principalement aux environs de Paris. Quoique sa racine ne vive naturellement que deux ans, on peut la faire durer plusieurs années en la faisant faucher avant qu'elle soit en fleur.

LUZERNE ARBORESCENTE. Medicago arborea, Lin., *Spec.*, 1096; Duham., *nouv. édit.*, 4, page 165, t. 44. La tige de cette espèce est ligneuse, elle s'élève, dans son pays natal et dans le midi de l'Europe, à la hauteur de huit à dix pieds, en se divisant en un grand nombre

de rameaux, dont les plus jeunes, recouverts d'un duvet court et blanchâtre, sont garnis de feuilles à trois folioles cunéiformes, mucronées, tronquées ou même échancrées en cœur à leur sommet, d'un vert gai en dessus, légèrement soyeuses en dessous. Les stipules de la base des feuilles sont lancéolées, entières ou à peine dentées. Les fleurs sont d'un jaune vif, pédicellées, rapprochées quatre à huit ensemble au sommet de pédoncules cotonneux, un peu plus longs que les feuilles. Il leur succède des légumes comprimés, courbés circulairement en forme de croissant, et contenant trois ou quatre graines. Cet arbrisseau croît naturellement dans les îles de l'Archipel, en Sicile et dans les parties les plus chaudes de l'Italie : il commence à fleurir en avril, et continue à donner des fleurs jusqu'à la fin de l'été. L'abondance et la longue durée de ses fleurs, l'élégance de son port, la verdure perpétuelle de son feuillage, l'ont fait concourir depuis longtemps à l'ornement des jardins. On le met en pleine terre dans le midi de la France; mais dans le climat de Paris on le plante le plus souvent en pot ou en caisse, afin de le rentrer dans l'orangerie pendant l'hiver. Si on veut le risquer en pleine terre, il faut le placer à une exposition chaude, et avoir soin de le garantir des fortes gelées, en le couvrant avec de la paille ou de la litière. On le multiplie de marcottes et de graines.

La Luzerne en arbre paraît être le *Cytise* des anciens (voyez *CYTISE*, vol. III, p. 562). Ceux-ci en faisaient beaucoup de cas comme fourrage, et ce qu'il y a de certain, c'est que tous les bestiaux mangent ses feuilles et ses jeunes rameaux avec avidité. Dans le royaume de Naples on en nourrit les Chèvres, et cet aliment leur procure un lait abondant, dont les habitants du pays font une grande quantité de fromages. Les Turcs se servent de son bois, qui est dur, pour faire des poignées de sabre, des manches de couteau et d'autres petits meubles.

LUZERNE FAUCILLE. *Medicago falcata*, Lin., *Spec.*, 1096; *Flor. Dan.*, t. 253. Sa racine, qui est vivace, produit plusieurs tiges rameuses, couchées inférieurement, ensuite redressées, longues en tout de quinze à vingt pouces, glabres comme toute la plante, garnies de feuilles à trois folioles oblongues, dentées et mucronées à leur sommet, et munies à leur base de stipules entières, lancéolées-linéaires, très-aiguës. Les fleurs sont d'un jaune rougeâtre, quelquefois d'un jaune pâle, mêlé de bleu ou de violet, disposées en grappes axillaires et pédonculées; il leur succède des légumes oblongs, comprimés, glabres et courbés en faucille. Cette espèce croît dans les prés secs et montueux, sur les bords des chemins. Tous les bestiaux la recherchent. Quelques agronomes ont essayé d'en faire des prairies artificielles, qu'il pourrait être avantageux de multiplier, parce que cette plante peut vivre dans des terrains où la suivante ne peut réussir.

LUZERNE CULTIVÉE. *Medicago sativa*, Lin., *Spec.*, 1096; *Medicago legitima*, Clus., *Hist.*, cxxlii. Sa racine est vivace, comme celle de la précédente; elle produit plusieurs tiges droites, glabres, rameuses, hautes de quinze à vingt pouces, garnies de feuilles à trois folioles ovales-oblongues, dentées en leur partie

supérieure, munies à leur base de stipules entières, linéaires-lancéolées, très-aiguës. Les fleurs, communément violettes ou bleuâtres, quelquefois jaunâtres, sont disposées en grappes axillaires; il leur succède des légumes glabres ou presque glabres, formant un ou deux tours sur eux-mêmes. Cette plante croît naturellement dans les prés en France et en Espagne; elle est cultivée dans une grande partie de l'Europe, pour servir à la nourriture des bestiaux : son importance, sous ce rapport, exige que l'on entre ici dans quelques détails.

La Luzerne, étant indigène des parties méridionales de l'Europe, ne peut venir dans les pays où les hivers sont rigoureux et de longue durée; et même dans les climats tempérés, une forte gelée qui survient après de grandes pluies, après la fonte des neiges, lui fait beaucoup de tort. Cette plante réussit encore bien aux environs de Paris; mais sa culture cesse d'être aussi avantageuse un peu plus au nord, et on ne peut plus guère l'y pratiquer que dans les lieux secs et chauds. Cette plante demande une terre qui ait beaucoup de fond, et qui ne soit pas sujette à trop de sécheresse ni à trop d'humidité. Elle réussit bien dans une terre franche; elle s'accommode d'une terre sablonneuse, pourvu qu'elle soit grasse; elle languit dans les terres fortes et dans celles qui sont légères : sa racine perce difficilement dans celles de la première espèce, et elle manque de nourriture dans les autres. Un sol purement argileux lui est tout à fait contraire. Elle aime le plein air et vient mal à l'ombre des arbres, à moins que ce ne soit dans les pays du Midi. Les arrosements lui sont salutaires, pourvu que les eaux ne séjournent pas. Après la nature du sol, sa bonne préparation est le moyen principal pour faire réussir la Luzerne. La terre qu'on lui destine doit être préparée par trois labours au moins, dont le premier se pratique dans le courant de septembre, le deuxième en novembre et le troisième au moment de faire le semis. Après le deuxième labour on passe la herse, afin d'écraser les mottes de terre, et s'il y a des pierres dans le champ, on a soin de les enlever; ensuite, vers la fin de février, on au plus tard en mars, on répand sur le sol les fumiers destinés à l'améliorer, et on les enterre par un troisième labour. Ces fumiers doivent être choisis parmi les plus vieux et être à demi consommés, et chaque labour doit être fait le plus profond qu'il se pourra, parce que, la racine de la Luzerne étant pivotante et s'enfonçant très-avant en terre (elle peut parvenir à la profondeur de trois pieds et plus), il faut favoriser cette tendance, au moyen de laquelle elle va chercher sa nourriture très-profondément, et se trouve par là bien plus en état de ne pas souffrir de la sécheresse pendant les chaleurs de l'été.

Dans le midi de la France et de l'Europe on sème quelquefois la Luzerne en septembre, et alors les premiers labours sont faits deux à trois mois auparavant. Dans ces mêmes pays méridionaux les semis de printemps se font aussi un mois ou deux plus tôt que dans le climat de Paris et dans le milieu de la France, où en général l'époque la plus ordinaire pour semer la Luzerne est, selon que l'hiver a été plus court ou s'est prolongé davantage, depuis le commencement de mars jusque

dans la première quinzaine d'avril, ou enfin lorsqu'on ne craint plus les gelées; car une gelée un peu forte, qui surprend une Luzerne au moment où elle commence à lever, la fait complètement périr. Le plus souvent on ne sème point la Luzerne seule, mais presque toujours en la mêlant avec de l'Avoine ou de l'Orge; car, cette plante ne produisant rien la première année, les cultivateurs perdraient leurs frais de culture en la confiant seule à la terre, au lieu qu'autrement ils en sont dédommagés par la récolte de l'Avoine ou de l'Orge, et d'ailleurs les tiges de ces céréales forment, pour la jeune Luzerne, une ombre protectrice qui l'empêche d'être desséchée par les chaleurs de l'été. Lorsque la Luzerne est semée, on la recouvre en n'employant qu'une herse légère, afin de ne pas trop enterrer la graine; puis on fait passer le rouleau dessus jusqu'à ce que le terrain soit aussi uni que possible. On choisit, autant que cela se peut, pour semer la Luzerne, un temps un peu humide, soit après les pluies, soit lorsqu'il paraît, par l'état du ciel, qu'il ne tardera pas à en tomber. Il est aussi avantageux de semer cette plante les jours de brouillard, ou le matin après la rosée, et non pendant la chaleur du jour et lorsqu'il fait un grand vent. Lorsque la terre a été suffisamment humectée par des pluies, et que les premiers jours du printemps sont chauds, la Luzerne ne tarde pas à lever. Elle fait peu de progrès la première année, et n'a besoin d'aucun soin particulier. Il ne faut pas craindre pour elle la plupart des mauvaises herbes, qu'elle étouffera bien par la suite lorsqu'elle aura plus de force; il n'y a que quelques plantes robustes, comme la Bardane ou de grands Chardons, qui lui soient contraires, il faut l'en débarrasser en les faisant arracher à la houe.

Les céréales, semées avec la Luzerne, se récoltent à l'époque ordinaire pour leur maturité; il est bon seulement de les couper un peu haut, afin que les jeunes tiges de la Luzerne ne soient qu'étêtées. Pendant l'hiver de la première année du semis, il est nécessaire de faire enlever exactement toutes les pierres qui se trouvent à la surface du champ. On ne commence à faucher la Luzerne que la seconde année, et encore la première et la deuxième coupes, les seules qu'on obtienne alors, sont-elles peu considérables; mais c'est la troisième année qu'une Luzernière est en plein rapport; elle étouffe dès ce moment toutes les mauvaises herbes que sa production, faible pendant les deux premières années, avait laissées croître; et dans une terre qui a du fond elle donne dès lors trois ou quatre coupes par année, aux environs de Paris et dans le centre de la France, et dans le midi jusqu'à cinq ou six. On assure même que, dans certains cantons d'Italie et d'Espagne, on peut obtenir, au moyen des arrosements, de huit à quatorze récoltes dans une seule année. En se rapprochant du nord, au contraire, on ne fait plus que deux coupes et même une seule par année.

Le moment favorable pour faucher la Luzerne, afin d'en faire un bon fourrage, est lorsque les fleurs commencent à s'ouvrir: plus tôt, la plante est trop aqueuse, noircit et diminue beaucoup au fanage; plus tard, ses tiges sont trop dures sous la dent des bestiaux et ne leur fournissent pas une nourriture aussi bonne et aussi

savoureuse. La Luzerne, donnée en vert aux Juments, aux Vaches et aux Brebis qui nourrissent, leur fait venir une plus grande quantité de lait, et cette plante est en général une des meilleures nourritures pour les bestiaux. Cependant il faut avoir soin de ne la leur distribuer qu'avec modération et mêlée avec de la paille ou du foin; car, donnée seule ou en trop grande abondance, elle pourrait leur devenir très-nuisible. Ainsi la Luzerne sèche échauffe les animaux; verte et en certaine quantité, elle les relâche, et par la suite les affaiblit; verte et en grande quantité, elle leur cause des coliques venteuses qui peuvent les faire périr en peu de temps.

Il ne faut laisser pâturer les Luzernières par aucune espèce de bestiaux pendant les deux premières années, et jamais, en aucun temps, par les Brebis. Une Luzernière bien ménagée rapporte pendant dix à quinze ans; et quelquefois même pendant vingt. On la détruit lorsqu'elle ne donne plus que de faibles produits, et la terre dans laquelle elle était, est sensiblement améliorée et beaucoup plus propre, les années suivantes, pour la culture des céréales. La Cuscuta, plante parasite, en s'établissant dans une Luzernière, y cause quelquefois beaucoup de dommage: le meilleur moyen pour la détruire, est de couper toutes les tiges de Luzerne qui en sont chargées, et de les brûler hors du champ, après les avoir fait suffisamment sécher. De Candolle a observé sur les racines de la Luzerne, dans le midi de la France, un Champignon analogue à celui que les cultivateurs nomment *Mort du Safran*, et qui cause également de grands dommages, en se reproduisant de proche en proche, et en faisant périr tous les pieds qu'il attaque. On ne peut arrêter les ravages de ce Champignon, que De Candolle appelle *Rhizoctonia*, qu'en creusant autour des places qui en sont infectées, et à deux pieds de distance, des fossés de pareille profondeur, et en en rejetant la terre sur les places où la Luzerne a péri.

On fabrique, avec les racines de la Luzerne séchées, des sortes de broses à dents, qu'on colore avec l'orcanette et qu'on parfume avec la Vanille ou l'Ambre, et qui sont recherchées par les personnes qui tiennent à la conservation de la beauté de leurs dents.

Luziola. bot. Genre établi par Jussieu dans la famille des Graminées et la Monœcie Polyandrie, L., pour une plante observée par Dombey au Pérou, et retrouvée depuis par Humboldt et Bonpland au Mexique. La *Luziola Peruviana*, Juss., Pers., *Syn.*, 2. p. 575, ou *Luziola Mexicana*, Kunth (*in Humb. Nov. Gen.* 1, p. 199), est une plante vivace, selon Kunth, annuelle selon Jussieu, dont les fleurs, monoïques, forment des panicules distinctes. Leurs épillets sont uniflores; la lépicène est formée de deux écailles mutiques, sans glume. Dans les fleurs mâles on compte un grand nombre d'étamines, et dans les fleurs femelles le style, profondément bipartite, se termine par deux stigmates.

Luzule. bot. De Candolle, dans la Flore Française, a séparé du genre *Juncus* les espèces qui ont, avec des feuilles planes et ciliées, un calice formé de six écailles glumacées, accompagné de deux bractées; six étamines; un ovaire uniloculaire trisperme,

surmonté de trois stigmates ; et pour fruit une capsule à une seule loge, contenant trois graines, et s'ouvrant en trois valves. Ce genre, assez nombreux en espèces, diffère des *Juncus* proprement dits , non-seulement par ses feuilles planes et ciliées, mais encore par la structure de sa capsule. Les *Luzules* sont des plantes vivaces, à racines fibreuses, à tige herbacée, droite, simple, noueuse, garnie de feuilles planes, engageantes, ordinairement bordées de longs poils; leurs fleurs sont petites, peu apparentes, disposées, au sommet des tiges, en corymbe ou panicule, tantôt lâche, tantôt en forme d'épi. Ce genre contient la plupart des *Juncus* à feuilles planes de Linnæus, et renferme une trentaine d'espèces, qui n'offrent que peu d'intérêt; on peut se contenter de citer les cinq suivantes :

LUZULE BLANC DE NEIGE. *Luzula nivea*, De Cand., Fl. Fr., 3, p. 158; *Juncus niveus*, Lin., Spec., 468. Sa tige est haute de dix à quinze pouces, garnie de feuilles aiguës et munies de quelques poils; ses fleurs, ainsi que les écailles qui les entourent, sont d'une belle couleur blanche, groupées souvent cinq ensemble sur des pédoncules disposés en corymbe resserré. Cette plante croît dans les Alpes, en France, en Allemagne, en Suisse, etc.

LUZULE A LARGES FEUILLES. *Luzula maxima*, De Cand., Fl. Fr., 3, p. 160; *Juncus maximus*, Willd., Spec., 2, p. 217. Cette espèce est une des plus grandes du genre; sa tige s'élève jusqu'à deux pieds et plus; ses feuilles sont grandes, larges, hérissées de quelques poils soyeux. Les fleurs sont d'un brun-rougeâtre, mélangé de blanc, trois ou quatre ensemble sur des pédoncules allongés, divergents, et forment un large corymbe décomposé. Cette plante croît en Europe, dans les bois des montagnes.

LUZULE EN ÉPI. *Luzula spicata*, De Cand., Fl. Fr., 3, p. 161; *Juncus spicatus*, Lin., Fl. Lapp., 125, t. 10, fig. 4. Sa racine, qui est épaisse et fibreuse, produit deux à trois tiges grêles, hautes de quatre à huit pouces; ses feuilles sont très-étroites, glabres, munies à leur base d'une houppée de poils blancs; ses fleurs sont d'un brun noirâtre, disposées en une panicule resserrée en épi cylindrique. Cette espèce croît en France, dans les Alpes et sur les hautes montagnes de l'Europe.

LUZULE DES CHAMPS. *Luzula campestris*, De Cand., Fl. Fr., 3, p. 161; *Juncus campestris*, Lin., Sp., 468. Cette espèce présente beaucoup de variétés; tantôt sa tige, à peine haute d'un pouce, dans les lieux secs et arides, ne porte que deux à trois têtes de fleurs; tantôt cette tige s'élève à dix ou douze pouces, dans les bois ombragés, et est chargée de trois à cinq têtes de fleurs; ses feuilles sont aussi plus longues ou plus courtes, et plus ou moins poilues. Malgré toutes ces variations, on distingue cette plante des autres espèces en ce qu'elle porte plusieurs épis ovoïdes, sessiles ou pédonculés, lâches ou serrés, droits ou un peu pendants, qui sont disposés en corymbe ou en ombelle incomplète; l'épi du milieu est toujours sessile, et les fleurs sont d'un brun diversément nuancé. Cette *Luzule* est commune dans les pâturages et dans les bois montagneux.

LUZULE PRINTANNIÈRE. *Luzula vernalis*, De Cand., Fl. Fr., 3, p. 160; *Juncus pilosus*, a, Lin., Spec., 468.

Sa racine produit deux à trois tiges, hautes de huit à douze pouces, grêles, presque nues dans leur partie supérieure, munies à leur base de feuilles garnies, sur leurs bords et à l'entrée de leur gaine, de longs poils blancs; ses fleurs sont brunes, nuancées de blanc, souvent solitaires sur des pédicelles grêles, allongés, divergents, disposés en un corymbe simple et lâche. Cette plante est commune dans les bois.

Les bestiaux, et surtout les chevaux, recherchent les deux dernières espèces, qui poussent de bonne heure; mais ces animaux ne paraissent le faire que lorsque les autres herbes sont encore rares : plus tard, lorsque celles-ci sont plus communes, ils ne veulent plus des *Luzules*.

LUZURIAGE. *Luzuriaga*. bot. Genre de la famille des Asparaginées, fondé par Ruiz et Pavon, et adopté par Robert Brown qui l'a caractérisé de la manière suivante : le calice a six divisions profondes, étalées, égales, dépourvues de poils et caduques. Les étamines, au nombre de six, sont insérées à la base des divisions du calice; leurs filets sont filiformes, glabres, recourbés à leur sommet. Leurs anthères sont rapprochées, sagittées et plus longues que les filets. L'ovaire est à trois loges, renfermant un petit nombre d'ovules; il se termine par un style filiforme et à trois sillons longitudinaux, et par un stigmate simple. Le fruit est charnu et contient un petit nombre de graines globuleuses. Les espèces de ce genre sont des arbustes volubiles, à feuilles marquées de nervures proéminentes; leurs fleurs sont en cimes ou en ombelles terminales ou axillaires, portées sur des pédicelles articulés à leur base. Le fruit, qui est noir, ne renferme quelquefois qu'une seule graine.

LUZURIAGE RADICANTE. *Luzuriaga radicans*, Ruiz et Pav., Flor. Per., 3, p. 66, tab. 298. Cette plante a des tiges grêles, médiocrement ligneuses, flexueuses, cylindriques, hautes de dix à douze pieds et plus, très-rameuses, géniculées, grimpantes le long des arbres, poussant des racines à chacun de leurs nœuds, où se trouvent des gaines courtes et roussâtres; les rameaux divergents, à quatre angles tranchants; les feuilles sessiles, alternes, nerveuses, lancéolées, acuminées, un peu rudes à leurs bords, longues d'un à deux pouces, blanchâtres en dessous; les pédoncules, solitaires, axillaires, partagés en deux, trois ou quatre pédicelles uniflores, inclinés pendant la floraison; la corolle d'un blanc jaunâtre, parsemée, ainsi que les organes sexuels, de points et de lignes rougeâtres; les divisions lancéolées, aiguës : les trois extérieures plus étroites. Le fruit est une baie rouge, globuleuse, de la grosseur d'un pois, un peu charnue, à trois loges; les semences sont d'un blanc jaunâtre. Cette plante croît dans les grandes forêts, au Chili.

R. Brown a mentionné, dans son *Prodr. Nov.-Holl.*, p. 282, deux autres espèces : la première sous le nom de *Luzuriaga cymosa*, dont les rameaux sont cylindriques, lisses, striés dans leur jeunesse; les fleurs réunies en une cime terminale, partagée en deux; les pédicelles articulés à leur sommet avec la corolle; le style filiforme, à trois sillons. Le fruit est une baie noirâtre, quelquefois monosperme; les semences presque globu-

leuses. La seconde espèce, le *Luzuriaga montana*, diffère de la précédente par ses rameaux striés, rudes au toucher dans leur jeunesse; les fleurs sont axillaires, pédonculées, disposées en ombelle. Ces plantes croissent à la Nouvelle-Hollande.

LYBRUS. INS. Coléoptères tétramères; ce genre de la famille des Curculionides, formé par Schoonherr, aux dépens du genre *Rhynchænus*, de Fabricius, n'a pas été adopté.

LYCÆNE. *Lycæna*. INS. Genre de Lépidoptères de la famille des Papilionides diurnes, division des Argus, établi par Fabricius et dont les principaux caractères sont : palpes inférieures de trois articles; toutes les pattes semblables, avec les crochets des tarses très-petits, à peine saillants; ailes supérieures entières, les inférieures assez souvent dentées, le dessous offrant des points ocellés, avec une ligne ou une tache blanche, longitudinale, un peu au delà du milieu, et le plus souvent une bande transverse de taches fauves à l'extrémité. Boisduval, dans la Faune entomologique du Voyage de l'Astrolabe, p. 77 et suiv., a décrit dix-sept espèces nouvelles de Lycænes.

LYCANTHÆMUM et LYCHNTHEMON. BOT. Synonymes de *Smilax aculeata*. V. SALSEPAREILLE.

LYCAON. MAM. Espèce du genre Chien. V. ce mot.

LYCASTYS. *Lycastys*. ANNÉL. Savigny (Système des Annél., p. 45, note) a proposé d'établir, sous ce nom, un nouveau genre dans la famille des Néréides; il se rapprocherait des Lycoris par l'existence de deux mâchoires, et serait caractérisé ainsi : antennes courtes, les deux extérieures plus grosses, inarticulées; huit cirres ou quatre paires de cirres tentaculaires, moniliformes; les cirres supérieurs, et les deux styles également moniliformes; une seule rame à chaque pied; les cirres inférieurs très-courts. Ce genre est fondé sur la *Neveis armillaris* de Müller (*Von Wurm.*, p. 104, tab. 9, fig. 1-5) et d'Othon-Fabricius (*Faun. Groenl.*, n° 276). Savigny n'a pas eu occasion d'examiner lui-même cette espèce; ce qu'il en dit est puisé dans la description et les figures des auteurs précités.

LYCHNANTHUS. BOT. V. CUCUBALE.

LYCHNIDÆA. BOT. Synonyme de *Mannlea tomentosa*, L.

LYCHNIDE. *Lychnis*. BOT. Ce genre de la famille des Caryophyllées et de la Décandrie Pentagynie, L., offre pour caractères essentiels : un calice tubuleux, à cinq dents et nu; cinq pétales onguiculés, formant une corolle tubuleuse, dont l'entrée est le plus souvent couronnée par des appendices; dix étamines; cinq styles; capsule dont le nombre des loges varie de un à cinq, sessile sur le réceptacle, ou supportée par un anthophore allongé. Le genre *Lychnis* peut être distribué en trois sections.

La première serait caractérisée par son calice cylindrique, en massue, par sa capsule à cinq fausses loges, et par son anthophore allongé. Elle ne renfermerait qu'une seule espèce.

LYCHNIDE VISQUEUSE. *Lychnis viscaria*, Lin., *Spec.* 625; *Lychnis sylvestris quarta*, Clus., *Hist.*, 289. Sa racine est fibreuse, vivace; elle produit une tige droite, simple, visqueuse dans sa partie supérieure. garnie de

feuilles lancéolées-linéaires, très-écartées. Ses fleurs sont purpurines, disposées au sommet des tiges par bouquets opposés et formant une sorte de panicule terminale; leurs pétales sont à peine échancrés. La capsule est à cinq loges. Cette plante croît en Europe dans les lieux secs et pierreux; on la trouve aux environs de Fontainebleau. Les Moutons l'aiment beaucoup; mais les Vaches n'en veulent point. Elle fleurit en juin et juillet. On en cultive dans les jardins une variété à fleurs doubles, connue sous le nom de *bourbonnaise*.

Dans la deuxième section on pourrait placer les espèces dont le calice est cylindrique, en massue, la capsule uniloculaire, les pétales munis d'un appendice près de l'entrée de la corolle, l'anthophore allongé ou quelquefois un peu raccourci. Ce groupe renfermerait les espèces qu'on peut regarder comme types du genre. Ce sont des plantes remarquables par leur beauté, et presque toutes cultivées dans les jardins.

LYCHNIDE BRILLANTE. *Lychnis fulgens*, Fisch. in Sims, *Bot. Mag.*, t. 2104; De Cand., *Prodr.*, 1, p. 586; Spreng., *Cent. sp. pl. minus cogn.*, 26, n° 55; *Syst. Veget.*, 2, 421; Ker, *Bot. Regist.*, t. 478. Cette belle Lychnide est originaire de la Sibérie; le docteur Fischer, de Pétersbourg, l'a observée le premier, et l'a communiquée au professeur Sprengel de l'université de Halle, qui, en 1813, l'a décrite et représentée dans ses *Centuries* des plantes les moins connues. Elle parut au jardin de Berlin comme un objet extrêmement rare, et six ans après, Jenkins l'introduisit en Angleterre, d'où elle s'est généralement répandue dans tous les jardins de l'Europe méridionale. On l'y voit fleurir depuis le mois de mai jusqu'à celui d'août et même de septembre. Sa tige est cylindrique, droite, simple ou peu rameuse, haute d'un pied à un pied et demi, chargée de poils courts, nombreux, blanchâtres, et garnie de feuilles opposées, sessiles, semi-amplexicaules, presque glabres, ciliées en leurs bords. Les fleurs sont d'un rouge vif de vermillon, larges de dix-huit à vingt lignes, portées sur des pédoncules courts, et disposées, au nombre de sept environ, en une cime terminale, d'un aspect magnifique. Leur calice est monophylle, tubulé, anguleux, un peu laineux, terminé par cinq dents aiguës. La corolle est composée de cinq pétales à onglets de la longueur du calice, et à limbe plan, quadrifide, dont les deux divisions extérieures sont très-étroites, presque subulées, et dont la base est munie de deux appendices qui forment, dans leur ensemble avec ceux des autres pétales, une sorte de petite couronne au centre de la fleur. Les dix étamines ont leurs filaments très-déliés, un peu plus longs que les onglets des pétales : dans les fleurs que l'on a pu examiner, cinq de ces filaments étaient stériles, les cinq autres portaient des anthères ovales-oblongues à deux loges. L'ovaire est supère, ovoïde, un peu anguleux, porté sur un pédicule particulier, et surmonté de cinq styles subulés, chargés chacun d'un stigmaté latéral, velu, occupant presque toute leur longueur. A l'exception des terres trop légères, toutes conviennent également à la Lychnide brillante. On la multiplie facilement de graines que l'on sème ordinairement sur couche; on se trouve également bien de la pratique des bou-

tures et mieux encore de celle de l'éclat des racines.

LYCHNIDE DE BUNGE. *Lychnis Bungeana*, Fisch.; *Agrostemma Bungeana*, Sw., Fl. Gard., 517. Cette espèce, plus jolie sans contredit que toutes ses congénères, a pour patrie les confins de l'Asie et de la Russie européenne, où elle a été découverte il y a quelques années seulement, par le docteur Bunge, qui a accompagné le professeur Ledebour dans ses excursions scientifiques aux monts Altaï. Elle fleurit au mois de juillet. Ses racines sont vivaces; il s'en élève une tige droite, simple, pubescente, verdâtre, avec une légère nuance pourprée, haute de deux pieds environ. Les feuilles sont opposées, oblongues-lancéolées, aiguës, atténuées à la base, finement dentelées, veinées, pubescentes, d'un vert blanchâtre et longues d'un à deux pouces environ. Les fleurs sont solitaires au sommet d'un long pédoncule cylindrique et velu; le calice est tubuleux, un peu renflé, déprimé vers la base, velu, à cinq divisions linéaires, très-longues et d'un vert plus pâle encore que les feuilles. La corolle est composée de cinq pétales ongiculés, munis de deux appendices aigus, dentiformes à l'origine du limbe qui est d'un rouge écarlate vif, cunéiforme et profondément divisé en six ou huit lobes très-irréguliers, obtus ou acuminés et dentés. Les dix étamines sont exsertes, avec leurs filaments blanchâtres supportant des anthères incombantes, d'un bleu pourpré. L'ovaire est surmonté par cinq stigmates. Le fruit consiste en une capsule ovoïde, à une seule loge déhiscence par la partie supérieure renfermant un grand nombre de graines attachées à un trophosperme central. On cultive cette espèce en plate-bande, dans un sol compacte et substantiel; elle se propage facilement soit par le semis, soit par la séparation des racines. L'une et l'autre opérations se font ordinairement à la fin de l'hiver.

LYCHNIDE DE CHALCÉDOINE. *Lychnis Chalcedonica*, L. C'est l'espèce la plus commune dans les jardins. Cette plante a des feuilles lancéolées, cordiformes, amplexicaules et légèrement velues; ses belles fleurs, dont la couleur est ordinairement le rouge écarlate, mais qui varie quelquefois du rose au blanc, sont réunies en tête, et leurs pétales sont divisés en deux lobes. Elle est originaire du Japon et des contrées orientales de la Russie asiatique.

LYCHNIDE A GRANDES FLEURS. *Lychnis grandiflora*, Jacq., *Ic. rar.*, 1, t. 84. Sa tige est droite, noueuse, glabre, rameuse, haute de deux à trois pieds, garnie de feuilles ovales ou ovales-oblongues, sessiles, glabres. Ses fleurs sont grandes, d'un rouge écarlate tirant un peu sur le jaune, portées sur de courts pédoncules, accompagnées de bractées, et disposées en petit nombre au sommet des tiges et des rameaux; leurs pétales sont bordés de dents aiguës. Cette espèce est originaire de la Chine et du Japon. Le docteur Fothergill l'a apportée en Angleterre en 1774; et c'est de là que Cels père l'a introduite chez lui, d'où elle s'est ensuite répandue en France, dans beaucoup de jardins. Dans les commencements on la rentrait dans la serre, pendant l'hiver; mais, comme on a reconnu qu'elle était assez robuste pour résister aux gelées que l'on éprouve, dans le climat de Paris, on la laisse maintenant en pleine terre, où

elle fait de plus belles touffes. Cependant il est prudent de la couvrir lorsque les froids deviennent trop considérables. On peut la multiplier de graines, de boutures, et en éclatant les racines des vieux pieds. Il lui faut une bonne terre franche. Elle fleurit en juillet. C'est, parmi les espèces connues de ce genre, celle qui produit les plus grandes et les plus belles fleurs.

C'est encore à cette section qu'appartiennent les *Lychnis flos Jovis*, L., et *Lychnis Cœli rosa*, Enc. La première, qui croit dans les Alpes, est une plante charmante, à fleurs roses, réunies en une tête large et comme ombellée, à feuilles recouvertes par un duvet soyeux. La seconde, que Linné plaçait parmi les *Agrostemma*, croit dans la Sicile et sur les côtes méditerranéennes de l'Afrique. C'est une plante dont la tige est dichotome et très-rameuse; les fleurs sont roses, solitaires et terminales.

La troisième section serait ainsi caractérisée : calice ovoïde, à dents très-courtes; capsule uniloculaire (quinquiloculaire?); anthophore très-court ou nul. On y compte le plus grand nombre des espèces, et la majeure partie habite les contrées montagneuses du nord de l'ancien continent. C'est dans cette section que viennent se ranger les Lychnides suivantes :

LYCHNIDE DIOÏQUE. Vulgairement COMPAGNONS BLANCS; *Lychnis dioica*, Lin., *Spec.*, 626; *Flor. Dan.*, t. 792. Ses tiges sont droites, velues, un peu rameuses, hautes de quinze à vingt pouces. Ses feuilles sont oblongues-lancéolées, velues, molles au toucher. Ses fleurs sont blanches, dioïques, portées au sommet de la tige et des rameaux, sur de courts pédoncules, et disposées en panicule lâche; leurs pétales sont échancrés en cœur. Cette plante n'est pas rare dans les champs et dans les prés secs. Elle est vivace, et fleurit en mai et juin; ses fleurs sont odorantes à l'entrée de la nuit.

LYCHNIDE SAUVAGE. *Lychnis sylvestris*, De Cand., *Fl. Fr.*, n° 4567. Cette espèce diffère de la précédente par ses feuilles plus ovales; par sa tige moins forte, plus velue, et par ses fleurs constamment rouges, inodores et hermaphrodites. Elle croit dans les lieux humides et ombragés du midi de la France. On en cultive, dans les parterres, une variété à fleurs doubles, connue sous le nom de *Jacée des jardiniers*. Celle-ci se multiplie par les éclats de ses racines, de même que les espèces précédentes.

LYCHNIDE FLEUR-DE-COUCOU, OU LYCHNIDE LACINIÉE. *Lychnis flos cuculi*, Lin., *Spec.*, 625; *Flor. Dan.*, t. 590. Sa racine, fibreuse et vivace, produit une ou plusieurs tiges droites, cannelées, un peu rameuses et légèrement visqueuses dans leur partie supérieure, hautes de quinze à vingt pouces, garnies de feuilles lancéolées et glabres. Ses fleurs sont grandes, ordinairement d'un pourpre clair, profondément laciniées, disposées au sommet des tiges et des rameaux en un corymbe lâche et un peu paniculé. Cette plante est commune en Europe, dans les prés; les bestiaux paraissent avoir du dégoût pour elle et ils n'y touchent jamais. Elle fleurit en juin et juillet. Elle offre une variété à fleurs blanches, et une autre à fleurs doubles : cette dernière est cultivée dans les parterres sous le nom de *Féronique des jardiniers*.

LYCHNIDE DES PYRÉNÉES. *Lychnis Pyrenaica*, Berg., Fl. Vas. Pyr.; De Cand., *Prodr.*, 1, 587. *Lychnis nummularia*, Lapeyr. C'est une petite plante vivace, entièrement glabre, haute de quatre à huit pouces, formant des touffes lâches, remarquables par leur nuance glauque. Les feuilles inférieures sont ovales-oblongues, rétrécies en un pétiole allongé; les caulinaires sont sessiles, orbiculaires, munies à leur sommet d'une très-petite pointe. Les fleurs sont d'un rose presque blanc, terminales, paniculées, au nombre de deux à cinq et quelquefois solitaires, portées sur des pédicelles grêles; les pétales ont leur limbe oblong, presque entier, couronné, à l'entrée de la gorge, de deux écailles pointues; les anthères sont blanchâtres. L'ovaire est oblong, surmonté de cinq styles grêles.

LYCHNIS. MIN. Pline désigne sous ce nom, une Pierre précieuse, qu'on trouvait en Carie et dans l'Inde. On en faisait des coupes et autres vases à boire; son éclat était vif, rougeâtre et semblable à celui des corps absolument chauffés au feu: c'était peut-être la variété de Tourmaline appelée Rubellite.

LYCHNITES. MIN. Le Marbre de Paros était ainsi nommé quelquefois chez les anciens.

LYCHNITIS. BOT. Espèces des genres Molène et Phloïde. *V.* ces mots.

LYCHNOCÉPHALE. *Lychnocephalus*. **BOT.** Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, établi par Martius pour une plante qu'il a observée et recueillie au Brésil; il en pose les caractères ainsi qu'il suit: capitules plus ou moins nombreux, composés de huit fleurs ovales-oblongues, serrées et rassemblées en un glomérule terminal, arrondi, dépourvu d'involucre général, qui est en quelque sorte remplacé par de véritables bractées qui se montrent sous chaque capitule; involucre partiel oblongo-cylindrique et caché dans un duvet laineux; squammes nombreuses, glabriuscules et obtuses; akène glabre, striato-sillonné; aigrette double et paléacée; paillettes extérieures courtes, aiguës, persistantes: les intérieures allongées, courbées en spirale et très-caduques.

LYCHNOCÉPHALE TOMENTEUX. *Lychnocephalus tomentosus*, Mart., Herb. Arbrisseau à rameaux cylindriques, couverts d'un épais duvet; ses feuilles sont pétiolées, ovales-oblongues, obtuses, en coin à leur base, coriaces, très-entières, glabres en dessus, tomenteuses en dessous; fleurs blanchâtres ou jaunâtres.

LYCHNOPHORE. *Lychnophora*. **BOT.** C'est encore à Martius que l'on doit la formation de ce genre qui, comme le précédent, fait partie de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées. Les espèces qui le composent, sont toutes originaires du Brésil, et la plupart d'entre elles avaient été confondues par Lesson, avec les Vernoniées; néanmoins les deux genres présentent des caractères bien distincts comme on le verra d'après ceux du *Lychnophora*, qui sont: capitules composés de une à quatre fleurs et formant un glomérule subglobuleux et dense, en dessous duquel se trouvent ordinairement quelques feuilles tenant lieu de bractées; involucre oblong, consistant en deux ou trois rangs de squammes linéari-oblongues, imbriquées, coriaces et un peu scarieuses; réceptacle nu ou alvéo-

laire; akènes très-glabres, cylindriuscules, à plusieurs côtes; aigrette composée de deux rangs de larges paillettes: celles de l'extérieur beaucoup plus courtes que les autres qui sont tortillées. Les Lychnophores sont en général des arbrisseaux à feuilles sessiles, serrées, coriaces, uninervurées, à bords roulés et souvent couverts d'un duvet blanchâtre en dessous; les glomérules terminent les rameaux.

LYCHNOPHORE A FEUILLES DE SAUGE. *Lychnophora Salicifolia*, Mart.; *Vernonia Salicifolia*, Less. Rameaux cylindriques et couverts d'un duvet épais et court; feuilles dressées, étalées, linéaires-lancéolées, obtusiuscules, mucronées, à bords à peine roulés; capitules ovales, renfermant six fleurs d'un rose pâle.

LYCIET. *Lycium*. **BOT.** Ce genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., présente les caractères suivants: calice urcéolé, à cinq dents régulières ou quelquefois irrégulièrement divisé en trois ou cinq découpures peu profondes; corolle infundibuliforme ou tubuleuse, dont le limbe, quelquefois plissé, offre cinq ou dix divisions; cinq étamines le plus souvent saillantes hors de la corolle, à anthères déhiscentes longitudinalement; stigmate pelté, déprimé; baie biloculaire, appuyée sur le calice persistant; graines nombreuses, attachées à des placentaires adnés. Ces caractères ont été tracés par Kunth, qui, dans ses *Nova Gen. Pl. aq.*, a décrit plusieurs espèces nouvelles de ce genre, et a dû, en conséquence, modifier les caractères anciennement admis d'après les différences que les fleurs de celles-ci présentaient. Ce sont des arbres ou des arbustes le plus souvent épineux, à feuilles très-entières, quelquefois fasciculées. Les fleurs dont les corolles sont roses, purpurines, violettes, jaunâtres ou blanchâtres, sont portées par des pédoncules extra-axillaires ou terminaux, solitaires, géminés, en ombelles ou en corymbes. Les espèces de Lyciets, décrites dans les auteurs, sont au nombre de trente environ, répandues sur des points très-éloignés du globe; mais la plupart habitent les pays chauds de l'Amérique méridionale et du cap de Bonne-Espérance; quelques-unes se trouvent en Sibérie, en Chine, en Europe et dans l'Afrique septentrionale.

LYCIET D'AFRIQUE. *Lycium Afrum*, Lin., *Spec.* 277; Duh., nouv. édit., 1, p. 107, t. 29. Sa tige est droite, roide, divisée en rameaux courts, divergents et très-épineux. Ses feuilles sont fasciculées, sessiles, linéaires, glabres, épaisses et d'une couleur blanchâtre. Ses fleurs sont d'un violet foncé, axillaires, portées sur de courts pédoncules; elles ont une odeur agréable, et paraissent depuis le milieu du printemps jusqu'à la fin de l'automne. Cet arbrisseau croît en Espagne, en Barbarie et dans le Levant. A Paris, on le conserve dans l'orangerie, pendant l'hiver. Les individus qu'on élève de graines, sont plus robustes et résistent mieux aux gelées. Dans le midi de la France on pourrait le planter en pleine terre et en faire des haies vives, qui seraient d'une bonne défense, à cause des longues épines dont ses rameaux sont hérissés.

LYCIET DE LA CHINE. *Lycium Chinense*, Duh., nouv. édit., 1, p. 116, t. 50. Cette espèce forme un buisson touffu, très-étalé, à rameaux nombreux, épineux, en-

trélacés et divergents. Ses feuilles sont lanéolées, pétiolées, vertes en dessus, pâles en dessous. Les fleurs sont violettes, marquées de stries plus foncées, portées sur des pédoncules axillaires, solitaires ou trigémînés, un peu plus longs que les pétioles : elles paraissent en juillet, août et septembre. Cet arbrisseau est originaire des climats tempérés de la Chine : il s'est naturalisé en Europe, et il se multiplie de rejetons et de graines, qu'il produit en abondance. Il n'est point délicat sur la nature du sol.

LYCIET DE BARBARIE. *Lycium Barbarum*, L., *Spec.* 277. Cette espèce est un arbuste de deux à trois pieds de hauteur, dont les tiges sont nombreuses, grêles, anguleuses, inclinées vers la terre, et garnies de quelques épines. Les feuilles sont elliptiques, pétiolées, un peu épaisses, légèrement velues sur les bords, fasciculées ou éparses. Les fleurs sont d'un rouge très-pâle, presque blanches, axillaires, pédonculées, au nombre de trois à sept sur les bourgeons, ensuite géminées et solitaires vers l'extrémité des tiges. Ce Lyciet fleurit pendant tout l'été. Il croît naturellement en Afrique, sur les côtes de Barbarie. Il est cultivé au Jardin du roi à Paris.

LYCIET D'EUROPE. *Lycium Europæum*, Lin., *Mant.*, 47; Mich., *Gen.*, t. 105, fig. 1. Arbrisseau qui s'élève à la hauteur de sept à huit pieds, en se divisant en un grand nombre de tiges et de rameaux cylindriques, épineux. Ses feuilles sont oblongues, rétrécies en pétiole à leur base, glabres, grisâtres. Ses fleurs sont d'une couleur purpurine claire, axillaires, solitaires, rarement géminées, portées sur des pédoncules filiformes. Ce Lyciet croît dans les parties méridionales de l'Europe, en Espagne, en Italie, en Grèce, dans le Levant, en Barbarie, et en France dans la Provence et le Languedoc : il fleurit en été. Quoiqu'il soit indigène des climats méridionaux, il peut vivre en pleine terre et résister aux hivers rigoureux, non-seulement à Paris, mais encore plus au nord. Il réussit très-bien sur les coteaux calcaires, dans les platras et les ruines des lieux habités. On en fait des haies vives, qui sont impénétrables, à cause des épines dont les rameaux sont hérissés. Dans les campagnes aux environs d'Aix et de Montpellier on mange ses jeunes pousses avec de l'huile et du vinaigre, comme des asperges; et les feuilles sont mises dans les salades. On en fait les mêmes usages en Espagne.

LYCIET A FEUILLES DE BOERHAVIE. *Lycium Boerhaviaefolium*, Lin., *Suppl.*, p. 150. Cette espèce est un arbrisseau de six à huit pieds de hauteur, dont la tige se divise en rameaux nombreux, divergents, épineux, blanchâtres. Ses feuilles sont ovales, glauques, pétiolées. Ses fleurs sont d'un pourpre très-clair, ou presque blanches, douées d'une odeur agréable, mais légère, pédonculées, disposées au sommet des rameaux, en une sorte de grappe rameuse et paniculée. Ce Lyciet fleurit pendant tout l'été : il est originaire du Pérou, d'où Joseph de Jussieu en envoya des graines au Jardin du roi à Paris, et c'est de cet établissement qu'il s'est répandu, dans les jardins, en France et dans le reste de l'Europe. A Paris on le rentre dans l'orangerie pendant l'hiver; dans le midi de la France il peut croître en

pleine terre. On le multiplie de boutures, de marcottes et de drageons, parce que jusqu'à présent il n'a point fructifié dans ces climats.

LYCIOIDES. BOT. Premier nom donné par Linné à un arbuste qui est devenu pour lui, plus tard, un Sida-roxyle qui a conservé ce nom comme spécifique.

LYCIUM. BOT. V. LYCIET.

LYCOCTONUM. BOT. C'est-à-dire *Tue-Loup*, espèce du genre Aconit. V. ce mot.

LYCODÈRE. *Lycoderes.* INS. Hémiptères; genre de la famille des Cicadaires, institué par Germar, avec les caractères suivants : tête transverse, trigone, inclinée au sommet; élytres veinées obliquement, et les veines s'étendant jusqu'au bord postérieur; pieds assez courts; jambes dilatées; tarses comprimés : les antérieurs les plus petits. La seule espèce connue de ce genre est originaire du Brésil, c'est :

LYCODÈRE ANCORE. *Lycoderes ancora*; *Centrotus ancora*, Mag. d'Entom., IV, 52, tab. 1, fig. 5. Elle est noire; elle a sur le corselet une corne élevée, qui se divise au sommet en une double massue; l'épine postérieure est recourbée en faux; les élytres sont transparentes, noires aux deux extrémités.

LYCODON. *Lycodon.* REPT. Genre nouveau, proposé par feu Boié, dans son Erpétologie de l'île de Java; ce genre comprendrait les *Coluber audax*, Daud.; *Coluber aulicus*, Lin.; *Coluber subininctus*, Reinw.; *Coluber pethola*, Lin.; *Coluber leucocephalus*, Mik., et quelques espèces nouvelles.

LYCODONTES. FOSS. V. GLOSSOPÈTES.

LYCŒSTA. CRUST. Genre de l'ordre des Lamodipodes, établi par Savigny, et dont on connaît peu les caractères.

LYCOGALA. BOT. Micheli est le fondateur de ce genre qu'il ne faut pas confondre avec celui formé sous le même nom par Adanson; il est placé dans la classe des Champignons angiocarpes, ordre des Dermatocarpes, de la méthode de Persoon; dans les Mycétodéens de Link, et dans les Lycogalaetes d'Ehrenberg. Ses caractères sont d'avoir un péricidium sous-arrondi, membraneux, lisse, réticulé sur sa surface interne, renfermant une masse pulpeuse, d'abord liquide, qui devient une poussière avec des filaments, à l'époque de la maturité. On trouve ces petites plantes sur les écorces et les bois décomposés. Neuf à dix espèces sont décrites par divers auteurs.

1^o **LYCOGALE COULEUR DE VERMILLON.** *Lycogala miniata*, Pers., *Synops.*, p. 157; *Lycoperdon epidendrum*, Lin., *Fl. Dan.*, tab. 760; Bull., Champ., tab. 505; *Lycogala globosum*, Mich., tab. 91, fig. 2; *Mucor fragiformis*, Schæff., *Fung. Bav.*, tab. 195; *Vespede-loup sanguine*, Paulet, Champ., vol. 2, p. 452, pl. 204, fig. 2. Ce Champignon, décrit par beaucoup d'auteurs, croît sur le bois mort; il est arrondi, un peu aplati, du volume d'un gros pois, d'abord d'un rouge vif ou orangé, puis, dans sa maturité parfaite, d'un gris un peu violet. Dans sa jeunesse il contient un liquide rouge ou couleur de safran, qui, petit à petit, se dessèche et devient rose-lilas ou noir, et s'échappe sous forme de poussière de même couleur. On trouve ordinairement plusieurs individus réunis. Cette espèce

se rencontre partout en Europe, particulièrement dans les forêts, sur les troncs d'arbres morts, où sa couleur rouge la fait découvrir aisément. C'est en été, après les pluies, qu'elle commence à paraître; mais elle disparaît avec l'automne. Wigers (*Hols.*) avait fait son genre *Galependrum* sur cette espèce de *Lycogala*. Persoon croit que le *Lycoperdon pisiforme* n'en est qu'une variété.

2° LYCOGALE PONCTUÉ. *Lycogala punctata*, Pers., *Syn.*, 158; *Reticularia Lycoperdon*, var. 4; Bull., Ch., tab. 476, fig. 5. Sphérique, presque sessile, de dix à vingt lignes de diamètre, gris, tacheté de points sailants; pulpe intérieure d'abord blanchâtre, puis noire ou brune, s'échappant sous forme de poussière par l'ouverture assez régulière du périidium. Cette espèce croît en groupes sur les troncs pourris et se rencontre en automne.

3° LYCOGALE ARGENTÉ. *Lycogala argentea*, De Cand. Fl. Fr., n° 707; *Lycogala argentea et turbinata*, Pers., *Synops.*, p. 157, 158; *Reticularia lycoperdon*, var. 1, 2, 5; Bull., Champ., pl. 476, fig. 1, a — d et fig. 2, et pl. 446, fig. 4; *Lycogala griseum*, Mich., *Nov. gen.*, p. 216, tab. 95, fig. 1. Sessile, ou presque sessile, sphérique ou en forme de toupie, d'abord d'un blanc argenté, puis, en vieillissant, roux ou brun, à surface lisse ou peluchée (dans la variété 1 de Bulliard), contenant une pulpe liquide, blanche, opaque ou transparente (dans la variété 5 de Bull., ou *Lycogala turbinata*, Pers.), qui devient une poussière grisâtre ou brunâtre, s'échappant par des déchirures latérales du périidium. Cette espèce, presque aussi grande que la précédente, croît solitaire sur les bois pourris.

4° LYCOGALE TERRESTRE. *Lycogala terrestris*, Neb.; *Lycogala terrestre*, Mich., *Nov. Gen.*, p. 216, pl. 95, fig. 5; Fries, *Obs. mycol.*, 1818, p. 369, n° 561. Globuleux ou oblong, d'un rouge de vermillon, mais se décolore par la dessiccation. Micheli a signalé, le premier, cette espèce omise par Persoon. Il l'a observée aux environs de Florence, en septembre et octobre, amoncelée dans les champs sur les mottes des terres récemment ensemencées, sur le grain semé, sur les broussailles en partie brûlées, etc. Les habitants de la campagne lui donnent le nom de *foruelli*, petits fourneaux, allusion à la couleur rouge de cette espèce, qui fait paraître comme enflammés les corps sur lesquels elle végète.

Fries indique aussi cette espèce dans la province de Smolande, en Suède, dans les lieux montueux, sur la terre nue, dans les endroits brûlés.

Les *Lycogala flavum*, Spreng., et *contortum*, Dittm., croissent également à terre : on les rencontre en Allemagne. Le *Lycogala luteum*, Mich., tab. 95, fig. 4, n'est autre chose que le *Trichia varia*, Pers.; son *Lycogala*, fig. 5, est une espèce encore inconnue.

LYCOMELA. BOT. Synonyme de *Solanum Lycopersicum*. V. MORELLE et LYCOPERSICUM.

LYCOPE. *Lycopus*. BOT. Genre de la famille des Labiées, et de la Diandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : calice tubuleux, à cinq divisions peu profondes; corolle tubuleuse, à quatre lobes presque égaux entre eux, si ce n'est le supérieur qui est plus large et échan-

cré; deux étamines fertiles, très-écartées. Ce genre est facile à distinguer parmi les autres Labiées à deux étamines fertiles et à deux avortées; il a un port tout particulier, analogue à celui de quelques Menthes; ses fleurs sont petites, sessiles et articulées dans les aisselles des feuilles. On en compte quatre espèces, deux européennes et deux qui habitent l'Amérique du Nord.

LYCOPE VULGAIRE. *Lycopus Europæus*, L. Ses feuilles sont sinuées, dentées en scie, marquées en dessus de points résineux. Cette plante est très-commune sur les bords des fossés et le long des rivages, dans toute l'Europe et même en Amérique. L'autre espèce européenne (*Lycopus exaltatus*), qui croît en Italie et en Hongrie, a beaucoup de rapports avec la précédente.

LYCOPERDACEES. *Lycoperdaceæ*. BOT. Les plantes qui composent cette famille avaient été réunies pendant longtemps aux vrais Champignons. Persoon en formait, sous le nom de *Fungi Angiocarpi*, une section où il plaçait également les Urédinées qui paraissent en différer par beaucoup de caractères. Link, en établissant la tribu des *Gastromyci*, lui donna presque les mêmes caractères et les mêmes limites; mais le nom de Lycoperdacees paraît plus en rapport avec les dénominations adoptées pour les Familles naturelles. Il a déjà été employé par Méral dans sa Flore des environs de Paris, mais cet auteur n'a pas circonscrit cette famille comme le fait Brongniard; elle correspond exactement à la division des Angiocarpes de Persoon. Le caractère essentiel des Lycoperdacees, est d'avoir les sporules renfermées dans un périidium ou conceptacle fibreux, formé par des filaments entrecroisés. Ces filaments très-fins, presque byssoides, composent par leur entrecroisement une ou deux couches distinctes, quelquefois même séparées à la maturité et qu'on désigne par le nom de périidium externe et interne; ce périidium, lorsque la plante est arrivée à son développement complet, ou se détruit irrégulièrement, ou s'ouvre au sommet avec régularité; il renferme une masse de séminules très-fines, mêlées à des filaments plus ou moins nombreux, analogues à ceux qui composent le périidium. Ces sporules paraissent tout à fait libres, à cette époque on ne les voit pas adhérer aux filaments. Le mode de développement des sporules n'a encore été bien étudié dans aucun genre de cette famille, de sorte qu'on ne sait pas si ces sporules étaient d'abord renfermées dans l'intérieur des filaments, ou de vésicules qui en dépendaient et qui se seraient détruites, ou si elles adhéraient à la surface des filaments qu'on observe presque toujours entremêlés avec les sporules. On sait seulement que les plantes de cette famille commencent en général par être liquides, et comme laiteuses intérieurement, à l'époque de leur accroissement qui est ordinairement très-rapide, et qu'elles se dessèchent et se solidifient pour ainsi dire plus tard, pour passer ensuite à l'état fibreux et pulvérulent, à l'époque de la dispersion des séminules. C'est en général dans ce dernier état qu'on les a observées, mais de même que la structure du fruit ne peut être bien étudiée que dans l'ovaire, de même c'est par des observations microscopiques, faites sur ces plantes, avant leur développement complet, qu'on pourra se former une

idée exacte de leur organisation. Il est assez probable que les sporules sont d'abord renfermées dans des vésicules membraneuses, qui se détruisent ensuite et qui persistent seulement dans quelques espèces. Ainsi Dittmar a observé ces vésicules dans le *Licea strobilina* et dans le genre *Polyangium*; Ehrenberg les a figurées dans quelques *Erysiphe*; Link les indique dans le genre Truffe et dans quelques plantes voisines de ce genre. La forme et la structure du péricidium, son mode de déhiscence, la disposition des séminules permettent de diviser cette famille en quatre tribus; la première forme, sous plusieurs rapports, le passage de cette famille à celle des Mucédinées, les filaments qui les composent n'étant le plus souvent unis que très-faiblement, et le péricidium se détruisant très-prompement et presque complètement. La structure des plantes qui composent la dernière tribu est encore très-mal connue, et ce n'est qu'avec doute qu'on l'établit ici; plusieurs auteurs, et Fries en particulier, placent ces plantes parmi les vrais Champignons auprès des Tremelles; il n'admet dans la famille des Lycoperdaccées que les genres doués d'un vrai péricidium fibreux et déhiscents, et il regarde les Sclérotiées comme ayant des sporules éparées à la surface; rien ne justifie encore cette opinion, et on passe d'une manière si naturelle des vraies Lycoperdaccées aux *Sclerotium*, par les genres *Tuber* et *Rhizoctonia*, dont le premier est évidemment voisin du *Scleroderma* et du *Pisocarpium*, tandis que le dernier diffère à peine des *Sclerotium*, qu'il paraît plus naturel, pour le moment, de laisser ce groupe des Sclérotiées à la fin des Lycoperdaccées; il les lie avec les Tremellinées qui commencent la série des vrais Champignons.

1^{re} Tribu. — FULIGINÉES.

Péricidium sessile, irrégulier, finissant par se détruire ou tomber entièrement en poussière, ne renfermant que peu ou point de filaments mêlés aux sporules et commençant par être complètement fluides intérieurement.

Genres : *Trichoderma*, Link; *Myrothecium*, Link; *Dichosporium*, Nées; *Amphisporium*, Link; *Strongilium*, Dittmar; *Dermodium*, Link; *Diphtherium*, Ehrenb.; *Spumaria*, Pers.; *Fuligo*, Pers.; *Pittocarpium*, Link; *Lycogala*, Pers.; *Lignidium*, Link; *Licea*, Link.

2^e Tribu. — LYCOPERDACCÉES VRAIES.

Péricidium ordinairement pédicellé et d'une forme déterminée, s'ouvrant régulièrement, renfermant des filaments nombreux, mêlés aux sporules.

§ 1. Trichiaccées.

Genres : *Onygena*, Pers.; *Physarum*, Pers.; *Cionium*, Link; *Diderma*, Pers.; *Didymium*, Schrad.; *Trichia*, Pers.; *Leocarpus*, Link; *Leangium*, Link; *Craterium*, Trentepohl; *Cribraria*, Schrad.; *Dictydium*, Schrad.; *Arcyria*, Pers.; *Stemonitis*, Pers.; *Cirrolus*, Mart.

§ 2. Lycoperdinées.

Asterophora, Dittm.; *Tulostoma*, Pers.; *Lycoperdon*, Pers.; *Podaxis*, Desv.; *Bovista*, Pers.; *Actigea*, Raffin.; *Gastrum*, Pers.; *Myiostoma*, Desv.; *Steerebeckia*, Link; *Mitremyces*, Nées; *Calostoma*, Desv.;

Diploderma, Link; *Scleroderma*, Pers.; *Pisocarpium*, Link.

III^e Tribu. — ANGIOGASTRES.

Péricidium renfermant un ou plusieurs péricidiums secondaires (péridioles), remplis de sporules sans mélange de filaments.

§ 1. Carpolées.

Thelebolus, Tod.; *Sphaerobolus*, Tod.; *Atractobolus*, Tod.

§ 2. Nidulariées.

Cyathus, Hall.; *Nidularia*, Fries; *Polyangium*, Link; *Myiococcum*, Fries; *Arachnion*, Schwein.

§ 5. Tubérées.

Endogone, Link; *Polygaster*, Fries; *Rhizopogon*, Fries; *Tuber*, Pers.

IV^e Tribu. — SCLÉROTIÉES.

Péricidium indéhiscents, rempli d'une substance compacte, celluleuse, entremêlée de sporules peu distinctes.

Rhizoctonia, DC.; *Pachyma*, Fries; *Sclerotium*, Tod.; *Spermoedia*, Fries; *Xyloma*, DC.; *Acinula*, Fries; *Pyrenium*, Tod.

Quant à la distribution géographique de ces végétaux, on n'a pas des matériaux suffisants pour pouvoir bien l'établir; cependant il paraît que cette famille présente son maximum dans les régions tempérées, et qu'elle est moins nombreuse dans les régions très-froides et dans la zone torride; en effet on connaît à peine deux ou trois plantes de cette famille dans les pays tropicaux, d'où on a déjà rapporté un assez grand nombre de vrais Champignons, et le nombre de leurs espèces ne paraît pas augmenter vers le Nord, comme on l'observe pour la plupart des autres familles de Cryptogames celluluses.

LYCOPERDASTRUM. BOT. Micheli a fondé ce genre, dans la famille des Champignons, pour des Lycoperdinées groupées par les modernes sous le nom de *Scleroderma*.

LYCOPERDINE. *Lycoperdina*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Trimères, famille des Fongicoles, établi par Latreille, aux dépens du genre Endomyque de Fabricius et d'Olivier, et s'en éloignant par les antennes qui sont presque moniliformes, insensiblement plus grosses vers leur extrémité, et dont les deux derniers articles, plus grands que les précédents, forment seuls la massue, au lieu que dans les Endomyques la massue est composée des trois derniers articles. Les Lycoperdines vivent dans les Champignons qui portent le nom de Vesses-Loups ou Lycoperdons, tandis que les Endomyques se trouvent sous les écorces des arbres. Ce genre se compose de cinq à six espèces, dont une seule est propre à l'Amérique et les autres à l'Europe.

LYCOPERDINE LARGE BANDE. *Lycoperdina succincta*, Latr.; *Endomychus succinctus*, Oliv. (Col., t. 5, n° 100, pl. 1, fig. 5); *Endomychus fasciatus*, Fabr. D'un rouge fauve, avec une large bande noire, traversant les élytres.

LYCOPERDITES. POLYP. FOSS. Guettard a décrit sous ce nom, plusieurs Alcyons ou Éponges fossiles, dont la forme présente quelque ressemblance avec les Cryptogames du genre Lycoperdon.

LYCOPERDOIDES. BOT. Micheli donne ce nom à des Champignons très-voisins des Lycoperdons. Les espèces qu'il y a placées ont servi plus tard à former les genres *Pisocarpium*, *Pisolithus*, *Polysaccum* et *Polypera*. V. ces mots.

LYCOPERDON. BOT. *Vesse-de-loup*, *Vesse-loup*. Ce genre est un des plus curieux de la famille des Champignons; il appartient à l'ordre des Champignons angiocarpes ou gastéromyciens, dont il est le type par excellence. Ses caractères consistent dans un péridium simple, globuleux, ou en forme de toupie ou de poire renversée, composé d'une membrane plus ou moins flexible ou coriace, recouverte à l'extérieur d'une poussière farineuse ou perlée, ou écailleuse, ou granuleuse, ou garnie de petites pointes pyramidales, tuberculeuses ou verruqueuses. Ce péridium se déchire plus ou moins irrégulièrement, lors de la maturité, pour laisser échapper une poussière séminifère, excessivement ténue, semblable à de la fumée, contenue dans les mailles d'un tissu cotonneux, d'une texture plus ou moins serrée, qui finit également par s'échapper. Les grains qui composent la poussière, sont fixés le long des fibrilles du tissu. On peut hâter l'émission de cette poussière, en comprimant plus ou moins le péridium : alors elle s'élanee avec vitesse, en formant un nuage brun ou fauve. C'est sur cette propriété, et sur l'habitude qu'ont ces végétaux de croître dans les bois, qu'est dû leur nom trivial, exactement exprimé en grec dans *Lycoperdon*, et dans le latin *crepitus lupi*, dénomination sous laquelle ils sont mentionnés dans les auteurs antérieurs à Tournefort. Le péridium finit par se déchirer en lambeaux, et se détruit ainsi.

Dans leur jeunesse, les Lycoperdons sont blanchâtres ou grisâtres, rarement jaunes ou roux; leur consistance, quelquefois aqueuse, est presque toujours charnue et solide; leur chair est homogène, et n'offre aucune structure cellulaire, ou de divisions intérieures : elle est d'abord blanche, puis elle jaunit et devient brune ou fauve; alors elle ne tarde pas à se réduire en poussière, en commençant par la partie supérieure. Son gonflement produit sans doute autant le déchirement du péridium que le fait la dessiccation de ce dernier organe. Les Lycoperdons prennent une couleur plus foncée, généralement brune, avec l'âge; les tubercules, les papilles, la poussière qui les recouvrent ou qui leur donnent l'aspect perlé ou givré, tombent aisément lorsqu'on les froisse. Pendant l'émission de la poussière, et après, ils deviennent si légers, que les vents les dispersent et les emportent avec une grande facilité. Ils croissent communément sur la terre, dans les lieux stériles et découverts, dans les bois, le long des routes et des allées; on en voit aussi quelquefois sur les vieux murs, principalement sur ceux construits en terre. C'est particulièrement en automne qu'ils se montrent; leur existence n'a pas une longue durée. Ils varient dans leur grandeur; ils ont ordinairement celle d'une noix ou d'une pomme : il y en a de plus petits et d'infiniment plus grands; l'un d'eux, par exemple, acquiert jusqu'à deux pieds de diamètre. Ils tiennent au sol par des racines, ou des appendices radiciformes, quelquefois charnues et assez grosses. Ils n'ont point

de *volva*, comme plusieurs des genres voisins, tels que le *Gastrum*, etc.

Le *Lycoperdon* de Tournefort comprenait le *Lycoperdon* tel qu'il vient d'être exposé, c'est-à-dire, le *Lycoperdon*, Pers., les genres *Gastrum*, *Bovista*, *Tulostoma*, qui ont en effet beaucoup d'affinité entre eux, et quelques espèces de *clavaria*. Micheli, quoique grand admirateur de Tournefort, ne crut point devoir adopter une pareille réunion : il en sépara le *Gaster* (*Gastrum*), si remarquable par son *volva* étoilé; mais il en rapprocha ses *Lycoperdastrum*, *Lycoperdoïdes*, *Carpobolus*, *Lycogala* et *Tuber*, qu'après lui les botanistes se hâtèrent de fonder dans le *Lycoperdon* de Tournefort, et qui n'ont été rétablis que dans ces derniers temps; l'*Onygena* se trouva confondu dans le *Lycoperdon* de Micheli. Dans cette réunion, qui formait d'abord le genre *Conoplea* de Linnæus, que bientôt après il nomma *Lycoperdon*, ce célèbre naturaliste et ses imitateurs y rapportèrent nombre de Champignons souvent assez différents, et qui constituent ou rentrent actuellement dans les genres suivants, établis ou régularisés par Persoon : *Lycoperdon*, *Tulostoma*, *Scleroderma* ou *Hypogœum* (*Lycoperdastrum*, Mich.), *Polysaccum* (*Lycoperdoïdes*, Mich.; *Pisolitus*, Alb.; *Pisocarpium*, Nées; *Polypera*, Pers.), *Bovista*, (*Sufa*, Adans.), *Battarea*, *Gastrum*, *Onygena*, *Tuber*, *Sphaerobolus*, *Æcidium*, *Lycogala*, *Trichia*, *Peziza*, *Physarum*, *Stictis*, *Sclerotium*, *Sphæria*. Cette longue énumération suffit pour prouver combien le genre *Lycoperdon* était devenu hétérogène, et quelle confusion Linnæus avait introduite dans cette partie de la famille des Champignons. Adanson, à qui elle n'avait point échappé, fit de vains efforts pour s'y opposer, et, en revenant à Micheli, il ne se conforma point exactement aux travaux de ce botaniste florentin. Ainsi il réunit à son *Lycoperdon* les genres *Lycoperdastrum*, *Lycoperdoïdes* et partie des *Lycoperdon* de Micheli, particulièrement distingués par l'absence du *volva*, de son *Carpobolus*, qui renferme le *Carpobolus*, le *Gaster*, et partie du *Lycoperdon* de Micheli : réunion essentiellement caractérisée par la présence d'un *volva* contenant un péridium sessile. Il établit enfin son genre *Sufa*, ne différant du précédent que par son péridium porté sur une tige; il y place un des *Lycoperdon* de Micheli (tab. 97, fig. 2), espèce que Persoon rapporte à son genre *Bovista*, et Paulet à son *Glycydiderma*, qui comprend en outre le *Gastrum*.

C'est donc à Persoon qu'on doit attribuer le mérite d'avoir opéré une heureuse réforme dans le genre *Lycoperdon*. Quelques botanistes cependant ne sont point partisans de plusieurs des changements qu'il a produits en cette partie : quelques-uns ne voient pas la nécessité de séparer le *Bovista* et le *Scleroderma* du *Lycoperdon*; et d'autres, en adoptant son travail, jugent qu'il n'a pas assez multiplié les genres, ce qui, comme l'on sait, est une passion chez beaucoup de botanistes de nos jours. Ainsi Desvaux a cru devoir former, aux dépens du *Gastrum*, les *Plecostoma* et *Myriostoma*; le *Podaxis* (*Schweinitzia*, Grevil.), sur le *Lycoperdon azatum*, Bosc, et le *Callostoma* aux dépens du *Scleroderma*. Raffinesque encore a établi ou créé les genres

Stemmastrum et *Actigea*, qui rentrent dans le *Geastrum*; *Piemycus* ou *Piesmycus*, *Omalycus* ou *Mycastrum* (*Lycoperdon complanatum*, Desf.) et *Astrycum* ou *Astrocitum*, pour y placer des espèces de *Lycoperdon*; enfin, l'*Acinophora*, qui paraît très-près du *Tulostoma*, et le *Perisperma*, voisin du *Tuber*. En outre, le genre *Endacinus* peut être le même que le *Polysaccum*. Il est inutile de parler ici de ses genres *Ædygia* et *Volvicium*, qu'il avait d'abord nommés *Tetena* et *Volvaria*, quoiqu'ils paraissent avoir des rapports avec les précédents.

On doit encore à plusieurs botanistes, à Link, T. Nées, Fries, etc., des observations sur ces plantes et sur l'établissement de nouveaux genres. Ainsi, suivant T. Nées (*Radix*), on doit placer dans le même groupe les genres *Uperhiza*, Bosc (près du *Lycoperdon*); *Diploderma*, Link; *Sterbeckia*, Link; *Actinodermium*, T. Nées; *Mitremyces*, T. Nées (tous quatre près du *Geastrum*); *Asterophora*, Dittm., et, selon Fries, son *Rhizopogon* près du *Sclerotium*.

Malgré tous ces changements et plusieurs autres moins essentiels, on doit convenir que la généralité des botanistes ont adopté le travail de Persoon; voici les espèces principales de ce genre, dont il a donné la monographie dans le *Journal de botanique*, 1809, tome 2, page 5.

LYCOPERDON GIGANTESQUE. *Lycoperdon giganteum*, Batsch, *Elench.*, 257, fig. 165; Pers., *Lycoperdon maximum*, Schæff., *Fung.*, 4, pl. 191; *Lycoperdon bovista*, Bull., Champ., tab. 447; *Bovista gigantea*, T. Nées, *Syst.*, tab. 11, fig. 124; *Vesse-de-loup citrouille*, Paul., *Trait.*, 2, page 446, pl. 201, fig. 4, et *Syn.*, n° 31, a, 5. En globe presque sessile, très-grand, d'un blanc jaunâtre ou cendré, à surface un peu pelucheuse. Cette espèce, la plus grande connue, atteint, selon Paulet qui la compare à une marmite et à une citrouille, deux pieds de diamètre sur six pieds de tour, et pèse jusqu'à quinze ou seize livres; ces dimensions au reste sont rares. Sa chair, d'abord blanche, passe au jaune-verdâtre, puis au gris-brun, et enfin se change en une poussière d'un bistre clair, qui sort en abondance sous forme de nuage. Le péridium est blanchâtre dans son jeune âge; il roussit ensuite, et lors de la maturité il devient cendré: il est lisse ou presque lisse, et se déchire irrégulièrement en plusieurs fentes, à sa partie supérieure. Lorsqu'il a émis la poussière qu'il contient, il devient si léger que le vent l'enlève aisément; on croirait voir alors, selon Bulliard, un Lièvre qui fuit. Paulet prétend que, lorsque la chair de ce *Lycoperdon* est encore blanche et ferme, elle a un goût de Champignon, et que l'expérience a appris que, dans cet état, on peut la manger sans danger et qu'elle fournit abondamment; seulement elle altère beaucoup. Lorsque la chair devient grise, il y aurait de l'imprudence à la manger. Lorsqu'elle a acquis un certain degré de mollesse, on peut en fabriquer un très-bon amadou, qu'on peut employer au même usage que l'amadou ordinaire. Les autres grandes espèces de ce genre sont encore susceptibles de donner de l'amadou, d'après Ventenat. Cette curieuse espèce tient à peine au sol par quelques racines fines; elle croît à terre parmi les ga-

zons, dans les prairies, sur les pelouses, sur les collines, etc.: elle se montre en automne. La *Vesse-de-loup*, *tête-d'homme* ou *le crâne*, décrit par Paulet, et qu'il croit être le *cranion* de Théophraste, n'est qu'une variété de l'espèce précédente. Son aspect, dit Paulet, est effrayant, en ce qu'on croit voir sortir de terre une tête d'homme blanche et chauve, sur la surface de laquelle rampent comme des veines ramifiées.

LYCOPERDON CISELÉ. *Lycoperdon cælatum*, Bull., Champ., tab. 450; *Lycoperdon bovista*, Pers., *Syn.* 141; *Lycoperdon gemmatum* et *areolatum*, Schæff., *Fung.*, 4, pl. 189 et 190. En forme de toupie arrondie, grand, mou, d'un blanc jaunâtre, passant au cendré, au roussâtre et enfin au brun; à surface hérissée de pointes élargies à leur base, ou crevassée par carreaux polygones, comme si elle avait été ciselée. Cette espèce remarquable a de deux à cinq pouces de diamètre; on la trouve sur les coteaux, parmi les gazons; elle est fixée à la terre par un grand nombre de fibres radicales. Lorsqu'elle a émis sa poussière, elle prend la forme d'une coupe. On en peut faire de l'amadou, qu'on prépare en employant à cet effet la moitié inférieure du Champignon, qu'on rend souple en la battant avec un marteau, et en la coupant en tranches très-minces, qu'on enfic dans un cordon, pour les tremper une ou plusieurs fois dans une eau préparée avec un peu de farine et de poudre de canon. On fait sécher ensuite ces tranches.

LYCOPERDON DES PRÉS. *Lycoperdon pratense*, Pers., *Syn.*, p. 145; *Journ. bot.*, 1809, vol. 2, p. 17, pl. 1, fig. 7; *Lycoperdon papillatum*, Schæff., *Fung.*, 4, pl. 184. Globuleux ou hémisphérique, sessile ou presque sessile; flasque, blanchâtre, puis brunâtre, avec de petites verrues ou papilles éparses, et quelquefois plissées en réseau. Cette espèce, commune dans les prés, les bois et dans les gazons, se montre dès l'été, après les pluies: elle s'ouvre par le sommet en un trou rond, par où s'échappe la poussière grisâtre ou brune qui y est contenue. Elle est ordinairement enfoncée à moitié dans la terre. Son plus grand diamètre est de deux pouces.

LYCOPERDON DES BRUYÈRES. *Lycoperdon ericætorum*, Pers., *Journ. bot.*, l. c., tab. 2, fig. 1, a, b; *Lycoperdon Proteus cepæforme*, Bull., Champ., tab. 455, fig. 2. Globuleux, d'abord blanc, puis fuligineux, flasque et couleur de terre d'ombre dans la maturité; couvert d'écailles ou papilles à peine sensibles; racine longue, épaisse. Cette espèce est très-commune dans les lieux sablonneux, les bruyères, les endroits découverts, dans les bois; c'est après les pluies de la fin de l'été et en automne qu'elle commence à paraître. Elle est plus petite que la précédente.

LYCOPERDON PERLÉ. *Lycoperdon perlatum*, Pers., *Syn. Fung.*, p. 145; *Lycoperdon Proteus lacunosum*, Bull., Champ., tab. 52; Vaill., *Paris.*, tab. 12, fig. 16; *Lycoperdon gemmatum*, *Fl. Dan.*, tab. 1120; *Lycoperdon Proteus*, Bull., tab. 540 et 475. Arrondi et convexe, porté sur une tige assez longue et presque cylindrique; surface blanchâtre, couverte d'écailles ou de verrues perlées, solides, pointues, qui, par leur chute, laissent des lacunes assez nombreuses. Cette

jolie espèce, assez commune dans certains bois, croît à terre, dans les bruyères, en touffes de deux à quatre individus. Elle a jusqu'à deux pouces de diamètre sur trois environ de hauteur. Elle est d'abord blanc-grisâtre, puis elle devient fauve.

LYCOPERDON EN FORME DE MATRAS. *Lycoperdon excipuliforme*, var. *a*, Pers., *Syn.*, p. 143; Schæff. *Fung.*, tab. 187, 292 et 295; *Lycoperdon Proteus excipuliforme*, Bull., Champ., tab. 475, fig. *f. i*, et tab. 450, fig. 2. Périidium globuleux, lisse ou pellucideux, ou garni de verrues en forme d'épines éparées, porté sur un pédicule ou tige longue, mince, renflée à la base et comme étranglée à son sommet. Cette grande espèce est d'abord blanche, puis un peu brune. On la trouve sur la terre, dans les gazons, en automne.

LYCOPERDON COTONNEUX. *Lycoperdon gossypinum*, Bull., tab. 455. Petit, en forme de toupie globuleuse, d'abord blanc, puis brunâtre; surface cotonneuse, ou bien un peu laineuse. Cette espèce, qui n'a guère que trois lignes de hauteur, forme de petits groupes sur les troncs d'arbres pourris. C'est la plus petite de ce genre.

LYCOPERDON PYRIFORME. Pers., *Syn.*, 148; Schæff., tab. 185; *Lycoperdon Proteus ovoideum*, Bull., tab. 455, fig. 3, et tab. 52. En forme de poire, de près de deux pouces de hauteur environ, ayant une proéminence à son sommet; surface recouverte d'écaillés très-fines; radicules longues, fibreuses. Cette espèce, de couleur de fumée claire, croît en touffes sur les vieilles souches pourries; quelquefois, mais très-rarement, sur la terre. C'est particulièrement dans les bois de Hêtre qu'on la rencontre en automne et en hiver.

Presque toutes ces espèces, ainsi que plusieurs autres, ont tellement d'affinité entre elles, que Bulliard, et après lui De Caudolle, ont cru devoir les réunir en une seule espèce, sous le nom de *Lycoperdon Proteus*; ce dernier auteur ajoute même que peut-être les *Lycoperdon ciselé* et *gigantesque* n'en sont que de simples variétés, ce qui paraîtrait cependant extraordinaire.

LYCOPERDONÉES. BOT. Le docteur Mérat, dans sa Flore des environs de Paris, a créé, sous ce nom, un groupe dans la famille des Champignons. Il renferme les genres *Uredo*, *Gymnosporangium*, *Bullaria*, *Puccinia*, *Oëcidium*, *Ræstalia*, *Mucor*, *Licea*, *Tubulina*, *Trichia*, *Stemonitis*, *Diderma*, *Reticularia*, *Lycogala*, *Geastrum*, *Tulostoma*, *Onygena*, *Pilobolus*, etc. V. LYCOPERDACEES.

LYCOPERSIQUE. *Lycopersicum*. BOT. Ce genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Tournefort, fut réuni aux *Solanum* par Linné et Jussieu. Dans sa Monographie des *Solanum*, Dunal le rétablit, et il a été admis par Kunth, avec les caractères suivants : calice à cinq ou six divisions très-profondes; corolle rotacée, dont le tube est très-court, le limbe à cinq ou six lobes; cinq étamines à anthères coniques, réunies entre elles au moyen d'une membrane allongée, déhiscents par une fente longitudinale intérieure; stigmate presque bifide; baie à deux ou trois loges renfermant des graines velues. Ce genre se compose de plantes herbacées, dépourvues d'aiguillons, et couchées sur la terre; leurs feuilles sont imparipen-

nées; les pédoncules solitaires, placés hors des aisselles des feuilles, portent plusieurs fleurs de couleur ordinairement jaune. Parmi les nombreux espèces de ce genre, dont plusieurs croissent dans l'Amérique méridionale, on peut citer comme la plus intéressante, celle que Linné a nommée *Solanum Lycopersicum*, et qui est appelée vulgairement Tomate. Cette plante a une tige inerme, herbacée, des feuilles pinnées, incisées, des fleurs en grappes, et des fruits glabres, toruleux, très-volumineux et de couleur rouge: elle est originaire des pays chauds de l'Amérique, et on la cultive dans l'Europe méridionale, à cause de ses fruits dont le suc est employé à divers usages culinaires.

LYCOPHIS. MOLL. Synonyme de Licophre. V. ce mot.

LYCOPHRE. POLYP. V. LICOPHRE.

LYCOPHTHALMOS. MIN. La Pierre semblable, selon Pline, à un Œil de Loup, et qu'il mentionne sous ce nom, paraît être une Cornaline.

LYCOPODE. *Lycopodium*. BOT. Ce genre, type de la famille des Lycopodiacées, qu'il compose presque à lui seul, est, sans aucun doute, l'un des plus singuliers du règne végétal, et un de ceux dont la structure mérite le plus de fixer l'attention des botanistes. D'abord placé par Linné parmi les Mousses dont il a le port, il fut ensuite rangé par Jussieu parmi les Fougères dont sa fructification le rapproche davantage, et enfin il devint le type d'une famille distincte, établie en premier par Swartz, et depuis adoptée par tous les botanistes. Des différences très-remarquables dans le port et dans quelques-uns des caractères de la fructification, ont engagé plusieurs botanistes à diviser ce genre en plusieurs; Swartz le premier en sépara le *Lycopodium nudum* de Linné, qui devint le type de son genre *Psilotum*. Bernhardt, en 1801, le divisa en deux genres, fondés sur l'inflorescence axillaire dans les uns, auxquels il donna le nom de *Huperzia*, et spiciforme dans les autres auxquels il conserva le nom de *Lycopodium*. En 1805, Palisot-Beauvois, combinant l'inflorescence avec la structure des capsules, forma, aux dépens des Lycopodes, six genres, sous les noms de *Plananthus*, *Selaginella*, *Lepidotis*, *Gymnogynum*, *Diplostachium* et *Stachygynandrum*. De ces six genres, le *Gymnogynum* est tout à fait inconnu aux botanistes, ayant été établi sur une plante de Saint-Domingue, que Palisot-Beauvois lui-même n'avait pas rapportée en France et qui n'a pas été, à ce que nous sachions, observée depuis. Les genres *Plananthus* et *Lepidotis*, dans lesquels on n'a encore découvert que des capsules bivalves, analogues à celles que plusieurs observations font regarder avec beaucoup de probabilité comme des organes mâles dans les autres genres, ne diffèrent que par l'inflorescence axillaire dans le premier et en épis simples ou rameux dans le second. Dans les genres *Selaginella*, *Diplostachium* et *Stachygynandrum*, on a observé, réunies sur le même individu, des coques réniformes, bivalves, renfermant un grand nombre de grains très-fins, libres, analogues aux grains de pollen des plantes phanérogames, et des capsules trivalves, suivant Palisot, à quatre valves suivant Brotero, et

renfermant trois à quatre graines. Ces genres ne diffèrent donc qu'en ce que, dans le premier, les organes mâles et femelles sont mêlés à l'aisselle des feuilles, et ne forment pas d'épis bien distincts, tandis que dans le second les fleurs mâles et femelles composent des épis distincts, et qu'il n'existe qu'une seule capsule femelle à la base d'un épi composé de coques mâles. R. Brown, dans son Prod. de la Fl. de la Nouv.-Hol., n'a pas adopté ces divisions, mais a divisé ce genre en deux sections : l'une renfermant les espèces où on n'a découvert que des capsules d'une seule forme, l'autre comprenant les Lycopodes à capsules de deux sortes (mâles et femelles), divisions qui mériteraient d'être élevées au rang de genres, si on avait bien prouvé l'absence des capsules à graines peu nombreuses dans la première section. Après avoir indiqué les divisions qu'on a établies dans le genre Lycopode, il est indispensable d'examiner avec soin la structure de quelques-unes des espèces qui ont servi de type à ces divisions.

Le *Lycopodium denticulatum*, parfaitement décrit par Brotero dans les Transactions Linnéennes (vol. v, p. 162), est une des espèces les mieux caractérisées du genre *Diplostachium* de Palisot-Beauvois. Elle est commune dans le midi de l'Europe. Ses tiges sont grêles, rampantes, couvertes de feuilles distiques, insérées sur quatre rangs, mais dont les deux rangs supérieurs sont composés de feuilles beaucoup plus petites, ressemblant presque à des stipules. Les fructifications forment des épis terminaux, dont la partie supérieure est composée de fleurs mâles et la partie inférieure de fleurs femelles (selon Brotero qui, avec raison, n'admet pas, comme Palisot-Beauvois, que certains épis soient entièrement mâles et d'autres entièrement femelles). Les fleurs mâles consistent en coques ou anthères à une seule loge, bivalves, réniformes, insérées à l'aisselle des bractées supérieures et plus petites que les capsules; chaque anthère renferme un grand nombre de grains de pollen, trois cents environ, suivant Brotero; ces grains ne se rompent pas par l'action de l'eau, mais s'ouvrent avec élasticité; ils ont la forme d'un tétraèdre lisse, à angles légèrement arrondis, à surfaces convexes; leur couleur est d'un rouge orangé. Les fleurs femelles, qui sont en moins grand nombre que les fleurs mâles, et placées à la base des mêmes épis, sont formées par des capsules solitaires à l'aisselle des feuilles ou des écailles de la base de l'épi; ces capsules sont ovales, obtuses, triangulaires ou presque quadrilobées. Elles présentent des deux côtés et vers leur base, deux sillons linéaires, couverts d'une substance onctueuse. Brotero regarde ces sillons comme des stigmates; les ovules même, très-développés, sont remplis d'un liquide oléagineux, qui finit par se concrétiser en une sorte de périsperme granuleux. La capsule mûre est quadrilobée et se divise en quatre valves, dont deux plus petites et deux plus grandes; elle renferme quatre graines qui paraissent adhérer à un placenta central; leur tégument est mince, dur et réticulé, il présente trois côtes saillantes, très-marquées, partant d'un même point qui est probablement celui de l'insertion de la graine et s'étendant en divergeant jusque vers la zone moyenne de cette graine. Lorsqu'on

fait germer cette graine, la jeune plante qui en sort est pourvue de deux cotylédons opposés, tout à fait semblables à ceux des plantes dicotylédones (Voyez la figure donnée par Salisbury, *Trans. Linn.*, vol. xii, tab. 19). Plusieurs espèces, rangées par Palisot-Beauvois dans son genre *Diplostachium* correspondent parfaitement avec la plante qui vient d'être décrite; tels sont les *Lycopodium helveticum*, *apodium*, *radicans*, Lin. Toutes ces plantes diffèrent du caractère donné par cet auteur au genre *Diplostachium* par la réunion des fleurs mâles et des fleurs femelles dans les mêmes épis, et, sous ce rapport, ce genre ne diffère nullement du genre *Selaginella* du même auteur, qui devrait nécessairement lui être réuni, car il ne diffère des espèces citées précédemment que par son port et par son pollen composé de grains ordinairement réunis trois par trois et hérissés de papilles très-nombreuses et très-saillantes; mais on ne peut donner que peu d'importance à ce caractère, car on observe également un pollen hérissé sur une plante qu'on ne peut regarder que comme une variété du *Lycopodium denticulatum* ou du *Lycopodium helveticum*. Du reste le *Lycopodium selaginoides*, qui seul composait le genre *Selaginella*, présente des capsules tout à fait semblables par leur forme et leur organisation à celles du *Lycopodium denticulatum*.

Quant au genre *Stachygynandrum*, plusieurs des espèces que Palisot-Beauvois y avait placées devront probablement être reportées parmi les Lycopodes à coques toutes semblables, et les autres devraient être réunies avec les espèces qui composaient les deux genres qui viennent d'être examinés. En effet ces plantes présentent de même des épis mâles au sommet et femelles à la base; les capsules femelles sont seulement moins nombreuses et d'une forme un peu différente. Elles renferment également quatre graines; mais ces graines, au lieu d'être opposées en croix comme dans les autres espèces, sont placées trois au fond de la capsule et une à son sommet, ce qui lui donne la forme d'un tétraèdre arrondi. Les espèces qu'on pourrait regarder comme type de ce genre sont les *Lycopodium alpinum*, *flabellatum*, *plumosum*, etc., etc.

Les Lycopodes dont Palisot-Beauvois formait les deux genres *Plananthus* et *Lepidotis*, genres qui ne diffèrent que par le port, n'ont offert jusqu'à présent qu'une seule sorte d'organes de fructification; ce sont des coques bivalves, tout à fait analogues pour leur forme extérieure à celles que l'on avait regardées comme des organes mâles; ces coques renferment également un grand nombre de grains très-fins; mais ces grains, au lieu d'affecter comme ceux des coques mâles des Lycopodes à organes doubles une forme presque toujours trigone, sont arrondis, sphériques ou ovales; jamais ils ne sont hérissés de papilles; mais cependant, de même que les grains de pollen, ils sont parfaitement libres et n'adhèrent par aucun moyen aux parois de la capsule. Ils sont toujours transparents et incolores. Willdenow assure que cette poussière provenant du *Lycopodium clavatum* a germé et reproduit la plante dont elle provenait; cette poussière diffère en outre de celle des *Lycopodium selaginoides*, *helveti-*

cum, etc., en ce qu'elle ne se rompt pas dans l'eau, tandis qu'une grande partie des granules du *Lycopodium selaginoides*, en particulier, finissent par s'ouvrir au bout de quelque temps et par laisser échapper lentement, il est vrai, une substance granuleuse et oléagineuse, comme on l'observe sur le pollen des plantes phanérogames. On voit donc que, malgré l'analogie apparente, qui existe entre les organes uniformes des Lycopodes à une seule sorte de capsule, et les organes mâles des Lycopodes à sexes distincts, ces organes devraient plutôt être regardés comme des capsules femelles que comme des organes mâles, ainsi que Palisot-Beauvois l'avait fait.

Il paraît résulter de cette comparaison de la structure des divers groupes de Lycopodes, qu'on devrait non pas les diviser en cinq ou six genres comme quelques auteurs l'ont fait, mais en deux : l'un auquel on réserverait le nom de *Lycopodium* renfermerait toutes les espèces qui n'ont qu'un seul genre de capsules, sortes d'involucres qui, probablement, renferment dans la jeunesse de la plante, les organes mâles et femelles comme les involucres du *Marsilea*, du *Pilularia*, des *Equisetum*; l'autre pour lequel on pourrait adopter le nom de *Stachygyndrum* donné par Palisot-Beauvois, comprendrait toutes les espèces à sexes séparés, dans des capsules ou involucres différents. On doit observer qu'il est fort probable que dans ces plantes et dans plusieurs autres Cryptogames dont les sexes sont distincts et séparés, et dont cependant l'organe femelle ne présente ni stigmate ni aucun point propre à l'absorption du pollen, la fécondation a lieu après la dissémination des graines ou du moins après l'ouverture des capsules, ainsi que Savi l'a annoncé pour le *Salvinia*. (V. ce mot et MARSILÉACÉES.)

Si, après avoir étudié les organes de la reproduction de ce genre curieux, on jette un coup d'œil sur la structure de ses organes végétatifs, on verra qu'ils ne diffèrent pas moins de ceux des autres végétaux; la tige, souvent rampante, émet des rameaux tantôt plusieurs fois dichotomes, comme dans la plupart des vrais Lycopodes, tantôt plusieurs fois pinnés et disposés en éventail dans un même plan : tels sont la plupart des *Stachygyndrum*. Les feuilles, presque toujours sétacées, aiguës, entières, assez épaisses, sont toujours lisses, elles ont l'aspect de celles des grandes Mousses, ou, dans les espèces les plus fortes, elles ressemblent aux feuilles des Conifères; tantôt elles sont insérées par verticilles obliques ou en spirale tout autour de la tige; tantôt elles sont disposées sur quatre rangs dont deux, plus petits, forment des sortes de stipules qui alternent avec les grandes feuilles : c'est le cas de la plupart des *Stachygyndrum*. Ces feuilles sont quelquefois sans nervures, mais le plus souvent elles sont parcourues par une seule nervure moyenne; les pores corticaux sont très-visibles, assez grands, de forme elliptique; ils existent sur les deux faces des feuilles; la structure intérieure des tiges est très-uniforme et fort différente de celle de la plupart des autres végétaux; au centre on observe un faisceau très-serré de vaisseaux simples, cylindriques, réunis par un peu de tissu cellulaire très-dense; ces vaisseaux

n'ont la structure d'aucun des vaisseaux observés dans les plantes phanérogames; ils ont été désignés par Thomson (*Lectures on Botany*, t. 1, 1822) sous le nom de vaisseaux annelés : en effet ils paraissent composés d'anneaux successifs, parallèles et non en spirale. Thomson attribue ces anneaux à des pores linéaires, transversaux; mais cette opinion ne paraît ni probable ni en rapport avec ce que l'on observe sur ces plantes : autour de ce faisceau central de vaisseaux, se trouve une couche de tissu cellulaire extrêmement lâche qui se détruit promptement de manière à donner à ces tiges l'aspect fistuleux avec un axe central souvent déjeté sur un des côtés; enfin la circonférence est composée d'une couche plus ou moins épaisse d'un tissu cellulaire assez dense, sans vaisseaux, à cellules allongées et presque fusiformes; la partie extérieure surtout est très-dense et composé de cellules très-petites, elle forme une sorte d'écorce; ce tissu cellulaire est traversé de distance en distance par des vaisseaux qui de l'axe central se portent dans les feuilles; mais il ne paraît renfermer aucun vaisseau qui lui soit propre.

Les Lycopodes n'atteignent pas en général une taille très-considérable; les plus grandes espèces ont deux à trois pieds d'élévation. On en connaît plus de cent vingt; ils habitent toutes les régions du globe depuis la zone polaire jusqu'à l'équateur; mais ils suivent, sous le rapport de leur distribution, les mêmes lois que les Fougères avec lesquelles ils ont de grands rapports; ainsi, peu nombreux dans le Nord, ils sont limités dans ces régions froides, à quelques espèces basses et rampantes, telles que les *Lycopodium alpinum*, *selaginoides*, etc.; ils sont rares dans les plaines des régions tempérées; dans les régions équinoxiales au contraire leur nombre devient beaucoup plus considérable, et ils paraissent de même que les Fougères dominer dans les îles où la végétation est beaucoup plus pauvre en plantes phanérogames; ils atteignent aussi, dans ces climats froids, une taille beaucoup plus élevée : c'est là que croissent les *Lycopodium cernuum*, *flabellatum* dont le port rappelle en petit plusieurs Conifères.

LYCOPODIACÉES. BOT. Cette famille établie par Swartz et adoptée depuis par tous les botanistes, n'est presque composée que du genre Lycopode, et de quelques genres qu'on en a démembrés. Tels sont les deux genres *Tmesipteris* et *Psilotum* (*Bernhardia*, Willd.); on doit encore y rapporter, ainsi que l'a fait De Caudolle, le genre *Isoetes* dont l'organisation a les plus grands rapports avec celle des Lycopodes. Quant au genre *Dufourea* de Bory de Saint-Vincent, rapproché par Willdenow des Lycopodes, il a été reconnu depuis pour une plante phanérogame, voisine de la famille des Joncées. Cette famille se trouverait donc composée de quatre genres ou de cinq, si on divisait le genre Lycopode, comme il paraît que ce serait convenable, en deux genres fondés sur la structure des capsules. On pourrait distribuer ces genres ainsi :

† Capsules indéhiscentes.

ISOETES.

†† Capsules régulièrement déhiscentes.

STACHYGYNDRUM, LYCOPODIUM, TMESIPTERIS, PSILO-TUM.

La première section forme pour ainsi dire le passage aux Marsiliacées et surtout à la section des Salviniées (*Salvinia* et *Azolla*), dont l'*Isoetes* se rapproche par sa manière de croître, et par ses capsules ou plutôt ses involucre indéhiscents; les derniers genres de la seconde section ont au contraire plus d'analogie avec les Fougères, et surtout avec les Ophioglossées. Les Lycopodiacées sont principalement caractérisées par leurs capsules placées à l'aisselle des feuilles ou des bractées, éparses ou formant des épis distincts; tantôt ces capsules, toutes semblables, renferment un grand nombre de séminules auxquelles étaient probablement mêlés, dans leur premier développement, les grains de pollen, ainsi que cela s'observe dans les involucre du *Marsilea* et du *Pilularia*; tantôt ces organes sont réunis dans des capsules de deux sortes, les unes ne renfermant que des grains de pollen, et les autres ne contenant que des séminules beaucoup plus grosses que les grains des premières : c'est le cas de l'*Isoetes* et du *Stachygynandrum*; dans ces deux genres, et surtout dans le premier, il est à présumer que la fécondation a lieu après la dispersion des graines, comme cela a lieu dans le *Salvinia* et probablement dans l'*Azolla*. Du reste la structure des graines est parfaitement la même dans l'*Isoetes* et dans les *Stachygynandrum* : dans les uns et les autres elles sont sphériques, blanches, et présentent trois côtes rayonnant d'un même point. Dans les autres genres la ténuité des graines rend difficile de les observer; cependant on reconnaît toujours une forme un peu trigone qui paraîtrait indiquer également ces trois côtes. La structure des tiges et des feuilles est la même dans toutes ces plantes, si ce n'est que celles de l'*Isoetes* sont dépourvues de pores corticaux, comme toutes les feuilles des plantes submergées. La tige présente toujours les vaisseaux réunis en un faisceau au centre, et entourés d'une couche fort épaisse de tissu cellulaire plus dense vers la circonférence. La distribution géographique de cette famille est la même que celle que nous avons indiquée pour les Lycopodes en particulier; les deux genres *Psilotum* et *Tmesipteris* ne se trouvent qu'entre les tropiques ou à peu de distance de cette zone à la Nouvelle-Hollande et à la Nouvelle-Zélande d'un côté, et le *Psilotum* jusque dans les Florides de l'autre. Un des faits les plus remarquables offerts par cette famille, mais qui n'a été observé, il est vrai, jusqu'à présent que sur une seule espèce, c'est la germination dicotylédone de ces plantes; ce fait annoncé par Brotero, vérifié par Salisbury qui en a donné une bonne figure (Trans. Soc. Linnéenne, t. XII), a été remarqué sur le *Lycopodium denticulatum*; il tendrait à éloigner ces plantes des Fougères et annoncerait peut-être, entre ces végétaux et les Conifères, des rapports que leur port semblerait indiquer, et que quelques autres caractères paraîtraient faire ressortir; peut-être cette famille est-elle destinée à suivre le sort des Cycadées qui, d'abord confondues avec les Fougères, furent ensuite placées parmi les Phanérogames monocotylédones, et dont le célèbre Richard a si bien prouvé depuis les rapports avec les Conifères.

LYCOPODIACÉES FOSSILES. — Plusieurs auteurs ont in-

diqué comme appartenant à la famille des Lycopodiacées, des végétaux dont les restes ont été trouvés dans différents terrains. Brongniard a partagé cette opinion en rapportant à cette famille plusieurs plantes du terrain houiller et quelques autres trouvées dans des terrains plus nouveaux. En effet, cette famille paraît une de celles qui sont développées en premier sur la terre, mais avec des caractères assez différents de ceux qu'elles offrent maintenant pour exiger une comparaison minutieuse, afin de donner quelque degré de certitude à cette détermination. C'est dans le terrain houiller que cette famille paraît prédominer, et le nombre des espèces, ainsi que leur état de conservation, met à même de les bien caractériser.

On rencontre en grande quantité, dans les terrains houillers, et peut-être plus particulièrement dans ceux du nord de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Angleterre et des États-Unis, des tiges cylindriques ou légèrement elliptiques lorsqu'elles sont perpendiculaires aux couches, tout à fait planes lorsqu'elles sont parallèles à ces couches. Le diamètre de ces tiges ou de ces rameaux varie, probablement suivant les espèces et suivant la partie de la plante, depuis quelques millimètres jusqu'à 5-6 décimètres. Lorsqu'on observe ces tiges dans les couches qui les renferment, on voit qu'elles sont toujours rameuses, le plus souvent dichotomes, quelquefois pinnées. On en a mesuré, dans les mines des environs de Dusseldorf, qui atteignaient jusqu'à 70 pieds de long. Elles ne présentent d'articulation dans aucun point de leur étendue. Leur surface est couverte d'une écorce de charbon très-mince, très-régulière; l'intérieur est entièrement remplacé par de la roche, et ne conserve aucune trace de structure végétale; l'écorce offre des mamelons rhomboïdaux, disposés en quinconce, vers la partie supérieure desquels on remarque une cicatrice d'insertion de forme variable, mais toujours plus large que haute et marquée d'un ou de trois points vasculaires. Telle est la structure des grosses tiges; elles paraissent se terminer inférieurement par plusieurs racines dichotomes. On observe souvent quatre racines disposées en croix, sur une base de tige très-grosse des environs de Glasgow, qui semblent appartenir à ce genre. Mais lorsqu'on rencontre des portions de rameaux plus jeunes, soit qu'ils fassent suite à ces tiges, soit qu'ils soient isolés, on peut étudier avec plus de succès la structure de ces plantes. Sur ces rameaux, on retrouve en plus petit la même organisation de l'écorce; mais en outre, on rencontre presque toujours une partie des feuilles qui s'inséraient sur ces sortes de mamelons; ces feuilles sont linéaires ou sétacées, plus ou moins longues, souvent courbées en faucille, très-aiguës, et traversées par une seule nervure moyenne; leur tissu paraît assez épais et coriace. Dans d'autres espèces, les feuilles ne semblent être que des sortes de tubercules courts et aigus, mais c'est le cas le plus rare. Ces végétaux, que Brongniard avait d'abord désignés sous le nom de *Sagenaria*, ont été nommés à la même époque par Stenbergh, *Lepidodendron*, nom que le premier est porté à adopter. Si l'on compare ces végétaux à ceux que l'on connaît actuellement, on ne trouve que deux familles avec les-

quelles ils aient de nombreux rapports ; ce sont les Lycopodiacées et les Conifères : ils s'éloignent de la première par la grandeur, de la seconde par un caractère plus important, l'absence d'accroissement en diamètre, accroissement qui eût détruit les traces des insertions des feuilles sur les tiges, bien longtemps avant que ces tiges eussent pu acquérir un diamètre de 5 à 6 décimètres. Ils diffèrent encore des Conifères par leur division dichotome, mode de division qu'on n'observe dans aucune plante de cette famille, et qui est au contraire si commune dans les Lycopodiacées ; du reste, la forme et la disposition des feuilles s'accordent également bien avec l'une et l'autre famille ; en effet, ces plantes fossiles ont des feuilles tout à fait semblables d'une part à celles des *Araucaria* d'Amérique, et de l'autre à celles des *Lycopodium verticillatum*, *ulicifolium*, etc.

Deux autres caractères font encore pencher pour l'affinité avec les Lycopodiacées : 1^o la manière dont les tiges de ces végétaux sont remplies d'une roche semblable à celle qui les environne, peut faire présumer qu'elles étaient fistuleuses ou composées intérieurement d'un tissu cellulaire très-lâche, qui s'est détruit promptement. Si on examine les tiges des Lycopodes vivants, et particulièrement des espèces à tiges épaisses et dichotomes, on verra qu'elles consistent en une écorce plus ou moins épaisse, d'un tissu cellulaire très-dense, et en une cavité assez large, au centre ou sur les côtés de laquelle se trouve un axe cylindrique formé par un faisceau de vaisseaux. On conçoit qu'il a pu avoir existé des espèces dont la tige, beaucoup plus grosse, présentât une cavité beaucoup plus grande, qui aurait été remplie par la roche environnante. Il est au contraire très-difficile de concevoir comment l'intérieur d'une tige pleine et ligneuse comme celle d'un Pin ou de tout autre arbre de la famille des Conifères aurait pu se détruire et être remplacé par une substance étrangère, sans que l'écorce, beaucoup moins dense, qui l'entoure, se fût détruite en premier ; aussi ne trouve-t-on aucun exemple de ce mode de pétrification dans les bois évidemment dicotylédons. Le dernier fait qui porte à admettre ces végétaux pour des Lycopodiacées, consiste dans la disposition des feuilles de quelques plantes de ce genre appartenant également au terrain houiller. Dans ces échantillons, les feuilles sont distiques et alternativement plus grandes et plus petites, absolument comme dans certains Lycopodes, tels que le *Lycopodium flabellatum*.

Si après avoir ainsi comparé les organes de la végétation de ces végétaux avec ceux des Lycopodes, on cherche parmi les autres débris de végétaux fossiles du même terrain ceux qui pourraient se rapporter à leurs organes de fructification, on trouvera deux sortes de fruits qui, malgré leur grande différence de forme, paraissent appartenir à des végétaux de cette famille. Les premiers sont des fruits comprimés, presque lenticulaires, cordiformes à la base, qui ont, avec les coques bivalves des Lycopodes, la plus grande analogie, et qui n'en diffèrent également que par une taille beaucoup plus considérable, différence qui s'accorde avec celle que l'on peut observer dans les tiges. Les se-

conds sont des cônes ou des épis formés d'écailles imbriquées, écailles qui paraîtraient creuses ou composées de deux écailles soudées comme celles des *Araucaria*, et renfermer dans leur intérieur une coque probablement membraneuse et remplie de graines nombreuses ; structure qui est pour ainsi dire intermédiaire entre celle des Lycopodes à épis et celle de l'*Isoetes*, et qui, d'une autre part, a une grande analogie extérieure avec celle des cônes des *Araucaria*, mais qui paraît en différer essentiellement par la forme et la disposition de la substance renfermée dans les écailles, qui ne semble pas être une seule graine régulière et compacte comme celle des Conifères, mais une agglomération de séminules dans une coque, comme on l'observe dans les Lycopodiacées. Tels sont tous les caractères qui, réunis, portent à regarder les végétaux du terrain houiller qu'on a désignés sous le nom de *Lepidodendron* comme des Lycopodes arborescents ; on s'éloigne en cela de l'opinion de Rhode qui les regarde comme des *Cactus*, et de celle de Martius qui les nomme *Lychnophorites*, et les admet pour les analogues du genre de Composées du Brésil, qu'il a nommé *Lychnophora*. Il serait trop long de développer tous les caractères qui les distinguent de ces végétaux ; la description de ces Fossiles suffira pour que tout botaniste puisse voir combien ils s'éloignent de ces diverses familles.

Ces immenses végétaux paraissent bornés au terrain houiller, peut-être en rencontre-t-on quelques-uns dans les terrains de transition, et par conséquent à une époque un peu antérieure au dépôt de la Houille, mais ils ne paraissent pas avoir persisté plus tard que cette grande formation. Dans les terrains plus nouveaux, on retrouve quelques plantes qui peuvent encore se rapporter à la famille des Lycopodiacées, mais alors ces végétaux ne dépassent plus la taille de ceux que l'on voit encore sur la terre, et leur nombre est beaucoup moins considérable. Quant aux plantes fossiles des Schistes bitumineux de Mansfeld que plusieurs auteurs ont regardées comme des Lycopodes fossiles, on ne saurait partager cette opinion ; dans ces fossiles, les feuilles sont disposées sans ordre ; elles sont minces ou charnues, mais n'ont jamais l'aspect coriace de celles des Lycopodes ; enfin, on n'y voit aucune trace de nervures, caractères qui portent à les considérer plutôt comme des Algues voisines des *Caulerpa* à feuilles imbriquées, tel que le *Caulerpa Lycopodioides*, que comme des Lycopodes.

LYCOPODITES. BOT. V. LYCOPODIACÉES FOSSILES.

LYCOPIDIUM. BOT. V. LYCOPODE.

LYCOPSIDE. *Lycopsis*. BOT. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, caractérisé par un calice tubuleux, à cinq divisions, une corolle monopétale, infundibuliforme, ayant le tube grêle et recourbé en arc, le limbe à cinq lobes et l'entrée du tube garnie de cinq appendices convexes et connivents. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces ayant absolument le port des Buglosses, dont il ne diffère que par la courbure du tube de la corolle, qui est droit dans les Buglosses. Ce sont des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, hérissées de poils comme la plupart des

autres Borraginées, et portant des fleurs violettes, disposées en grappes terminales.

LYCOPSIDE DES CHAMPS. *Lycopsis arvensis*, L. Elle croît partout, dans les champs incultes et sur le bord des chemins. Elle fleurit pendant la plus grande partie de la belle saison. Aux environs de Naples elle est remplacée par le *Lycopsis bullata* de Cyrillo, qui en diffère surtout par ses feuilles offrant un grand nombre de bullosités blanchâtres, et par ses fleurs plus grandes.

LYCOPUS. BOT. V. LYCOPE.

LYCORIDE. *Lycoris*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Néréides, section des Néréides Lycoriennes, établi par Savigny (Syst. des Annélides, p. 12 et 29) qui lui donne pour caractères distinctifs : trompe sans tentacules à son orifice; antennes extérieures plus grosses que les moyennes; première et seconde paires de pieds converties en quatre paires de cirres tentaculaires; des branchies distinctes des cirres. Les Lyeorides s'éloignent de tous les autres genres de la même famille par la présence des mâchoires; elles partagent ce caractère avec les Nephthyes dont elles se distinguent cependant par l'absence de tentacules à l'orifice de la trompe.

Le genre Lyeoride est un des plus naturels de la classe des Annélides. Toutes les espèces qui le composent ont des caractères assez tranchés et que Savigny a fort bien fait ressortir. Leur corps est linéaire, plus ou moins convexe en dessus, à segments très-nombreux; le premier des segments apparents est plus grand que celui qui suit; la tête est peu convexe, rétrécie par devant et libre; la bouche se compose d'une trompe grosse à la base, et partagée en deux anneaux cylindriques, dont le second est plus petit; elle est garnie sur l'un et l'autre de tubercules ou points saillants durs et cornés; les mâchoires sont cornées, avancées, dentelées, courbées en faux et pointues. On voit quatre yeux très-distincts, noirs ou de couleur brune, et placés latéralement deux en avant et deux en arrière. Il existe des antennes incomplètes; les moyennes sont courtes, filiformes, rapprochées et insérées devant le front, composées de deux articles, dont le second très-petit; l'antenne impaire manque, les extérieures sont beaucoup plus grosses et un peu plus longues que les moyennes, comme urcéolées, insérées sous les côtés de la tête, également de deux articles, le second petit et obtus; les pieds sont très-dissimilaires ou de plusieurs sortes; les premiers et les seconds ne sont point ambulatoires et se trouvent privés de soies: ils sont convertis en quatre paires de cirres tentaculaires; les pieds suivants sont ambulatoires, et les derniers ont la forme des stylets: les cirres tentaculaires qui sortent chacun d'un article distinct, et qui s'insèrent au bord antérieur d'un segment commun, formé par la réunion des deux premiers segments du corps, sont allongés, sétacés, inégaux; les deux premières paires ont moins de longueur que les deux suivantes, et le cirre supérieur de chaque paire est plus long que l'inférieur; les pieds ambulatoires ont deux rames séparées; la rame dorsale pourvue d'un seul faisceau de soies, manque à la première et à la seconde paire; la rame ventrale est munie

de deux faisceaux; les soies sont torses ou courbées à leur pointe, et garnies la plupart d'une barbe terminale; les cirres sont subulés, inégaux, et les inférieurs plus courts; les pieds stilaires consistent en deux filets sétacés et terminaux; les branchies se composent essentiellement, pour chaque pied ambulatoire, de trois languettes ou branchioles charnues; la première de ces languettes est située sous le cirre supérieur; la deuxième sous la rame dorsale et disparaît avec elle; la troisième ou la plus inférieure, sous la rame ventrale. L'anatomie a fait voir que l'œsophage des Lycorides était accompagné de poches assez courtes et épaisses; elles manquent dans quelques genres de la famille des Néréides. Les espèces de ce genre, connues sous le nom de *Scolopendres marines*, sont très-nombreuses; Savigny en décrit plusieurs nouvelles: la LYCORIDE LOBULÉE, *Lycoris lobulata*, des côtes de l'Océan; la LYCORIDE PODOPHYLLÉ, *Lycoris podophylla*; la LYCORIDE FOLLICULÉE, *Lycoris folliculata*; la LYCORIDE FARDÉE, *Lycoris fucata*, espèce de l'Océan; la LYCORIDE NÉBULEUSE, *Lycoris nebula*; la LYCORIDE FAUVE, *Lycoris fulva*; la LYCORIDE ROUGEATRE, *Lycoris rubida*, du Voyage de Péron. Savigny figure et décrit deux espèces nouvelles du golfe de Suez: la LYCORIDE ÉGYPTIENNE, *Lycoris Ægyptia*, pl. 4, fig. 1 de l'Ouvrage d'Égypte; elle est commune dans la mer Rouge, sous les Fucus, entre les racines des Madrépores, dans les interstices des pierres, et elle se loge dans un fourreau membraneux; la LYCORIDE MESSAGÈRE, *Lycoris nuntia*, pl. 4, fig. 5, Ouvrage d'Égypte. Elle est très-agile. Savigny ne lui a point vu de fourreau. Parmi les espèces connues, et que cet auteur rapporte au genre Lycoride, on cite: le *Nereis pulsatoria*, Montagu, Leach; le *Nereis margaritacea*, Leach (Encycl. Brit. Suppl., t. 1, p. 451, tab. 26, fig. 5); les *Nereis pelagica*, *incisa*, *fimbriata* et *aphroditoides* de Gmelin. Le *Nereis versicolor* de Müller (Von Furrn., p. 104, tab. 6, fig. 1-6) a beaucoup de rapport avec le genre Lycoride, et ne paraît en différer que par une antenne impaire exactement située entre les deux antennes moyennes. Cette organisation pourrait donner lieu, suivant Savigny, à une simple tribu.

LYCOSE. *Lycosa*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Citigrades, établi par Latreille et adopté par Walkenaer et tous les entomologistes. Ses caractères sont: yeux disposés en quadrilatère aussi long ou plus long que large, et dont les deux postérieurs ne sont point portés sur une éminence; première paire de pieds sensiblement plus longue que la seconde.

Ces Araignées ressemblent beaucoup aux Dolomèdes de Latreille; mais elles en diffèrent par la manière dont les yeux sont placés sur le thorax, et par les pattes dont la seconde paire est moins longue que la première. Elles s'éloignent des Saltiques et autres genres voisins par des caractères de la même valeur. Les yeux des Lycoses forment un quadrilatère; ils sont disposés sur trois lignes transverses: la première formée de quatre et les deux autres de deux. Les quatre derniers composent un carré dont le côté postérieur est de

la longueur de la ligne formée par les antérieurs, ou guère plus long; les deux postérieurs ne sont point portés sur des tubercules comme ceux des Dolomèdes. La lèvre des Lycoses est carrée, plus haute que large. La longueur de leurs pattes va dans l'ordre suivant : la quatrième paire la plus longue, la première ensuite, la deuxième et la troisième qui est la plus courte. Leur corps est couvert d'un duvet serré, et leur abdomen est de forme ovale.

Les Lycoses courent très-vite; elles habitent presque toutes à terre, où elles se pratiquent des trous qu'elles agrandissent avec l'âge, et dont elles fortifient les parois intérieures avec une toile de soie, afin d'empêcher les éboulements. D'autres s'établissent dans les fentes des murs, les cavités des pierres, etc. Quelques-unes (Lycose Allodrome) y font un tuyau composé d'une toile fine, long d'environ cinq centimètres, et recouvert à l'extérieur de parcelles de terre; elles ferment ce tuyau au temps de la ponte. Toutes se tiennent près de leur demeure, et y guettent leur proie sur laquelle elles s'élançant avec une rapidité étonnante. Ces Aranéides passent l'hiver dans ces trous, et, suivant Olivier, la Lycose Tarentule a soin d'en boucher exactement l'entrée pendant cette saison. Les Lycoses sortent de leurs retraites dès les premiers jours du printemps, et elles cherchent bientôt à remplir le vœu de la nature en s'accouplant : suivant les espèces et suivant la température du printemps, l'accouplement a lieu depuis le mois de mai jusqu'à la mi-juillet. D'après Clerck, les deux sexes de celle qu'il nomme *monticola* préludent par divers petits sauts. La femelle s'étant soumise, le mâle, par le moyen d'une de ses palpes, rapproche de son corps et un peu obliquement son abdomen; puis, se plaçant par derrière et un peu de côté, se couche sur elle, applique doucement et à diverses reprises son organe générateur sur un corps proéminent (que Clerck nomme trompe) de la partie sexuelle de la femelle, en faisant jouer alternativement l'une de ses palpes, jusqu'à ce que les deux individus se séparent par un sautillerment très-preste. Les Lycoses pondent des œufs ordinairement sphériques, et variant en nombre, suivant les espèces, depuis vingt à peu près jusqu'à plus de cent quatre-vingts. Ces œufs, à leur naissance, sont libres; mais la mère les renferme bientôt dans un sac ou cocon circulaire, globuleux ou aplati, et formé de deux calottes réunies par leurs bords. Ce cocon ou sac à œufs est toujours attaché au derrière de la femelle par les filières, au moyen d'une petite pelote ou d'un lien de soie. La femelle porte partout avec elle toute cette postérité future, et court avec célérité malgré cette charge. Si on l'en sépare, elle entre en fureur, et ne quitte le lieu où elle a fait cette perte qu'après avoir cherché longtemps et être souvent revenue sur ses pas. Si elle a le bonheur de retrouver son cocon, elle le saisit avec ses mandibules, et prend la fuite avec précipitation.

Les œufs des Lycoses éclosent en juin et en juillet. Degéer, qui a beaucoup observé les Araignées, présume que la mère aide les petits à sortir de leur œuf, en perçant la coque. Les petits restent encore quelque temps dans leur coque générale; ce n'est qu'après leur

premier changement de peau qu'ils abandonnent leur demeure et montent sur le corps de leur mère où ils se cramponnent; c'est surtout sur l'abdomen et sur le dos qu'ils s'établissent de préférence, en s'y arrangeant en gros pelotons qui donnent à la mère une figure hideuse et extraordinaire. Par un temps serein et vers la mi-octobre, Lister a observé une grande quantité de jeunes Lycoses voltigeant dans l'air. Pour se soutenir ainsi, elles faisaient sortir de leurs filières, comme par éjaculation, plusieurs fils simples en forme de rayons de comètes, d'un éclat extraordinaire et d'un pourpre brillant. Ces petites Araignées faisaient mouvoir, avec rapidité et en rond au-dessus de leur tête, leurs pattes, de manière à rompre leurs fils, ou à les rassembler en petites pelotes d'un blanc de neige. C'est, soutenues par ce petit ballon, que les jeunes Lycoses s'abandonnaient dans l'air et étaient transportées à des hauteurs considérables. Quelquefois ces longs fils aériens sont réunis en forme de cordes embrouillées et inégales, et deviennent un filet avec lequel ces Aranéides prennent de petites Mouches et d'autres insectes de petite taille.

Le genre Lycose renferme un assez grand nombre d'espèces; il en est surtout une qui est très-commune aux environs de Tarente, et qui jouit d'une grande célébrité, parce que le peuple croit que son venin produit des accidents très-graves. Latreille divise ce genre ainsi qu'il suit :

1. Ligne antérieure des yeux pas plus large que l'intermédiaire.

† Yeux de la seconde ligne très-sensiblement plus gros que les deux de la ligne postérieure.

LYCOSE TARENTELE. *Lycosa Tarentula*, Latreille, Walck.; *Aranea Tarentula*, L., Fabr., Albin. (Aran., tab. 59). Elle est longue d'environ un ponce, entièrement noire, avec le dessous de son abdomen rouge et traversé, dans son milieu, par une bande noire. Cette Araignée, étant très-célèbre, a été figurée par une foule d'auteurs, mais si mal, qu'il semble que plusieurs d'entre eux se soient plu à exagérer ses formes hideuses afin d'inspirer plus d'horreur pour elle et d'accréditer, par ce moyen, les absurdités qu'ils ont débitées sur les propriétés de son venin. Il serait trop long de mentionner ici les noms des auteurs qui ont parlé de la Tarentule, et qui l'ont figurée. Selon les uns, son venin produit des symptômes qui approchent de ceux de la fièvre maligne; selon d'autres, il ne procure que quelques taches érysipélateuses, et des crampes légères ou des fourmillements. La maladie que le vulgaire croit que la Tarentule produit par sa morsure, a reçu le nom de Tarentisme, et l'on ne peut la guérir que par le secours de la musique. Quelques auteurs ont poussé l'absurdité jusqu'à indiquer les airs qu'ils croient convenir le plus aux *Tarentolati* : c'est ainsi qu'ils appellent les malades. Samuel Hafenerffer, professeur d'Ulm, les a notés dans son *Traité des Maladies de la peau*. Baglivi a aussi écrit sur les Tarentules du midi de la France; mais on est bien revenu de la frayeur qu'elle inspirait de son temps, et aujourd'hui il est bien reconnu que le venin de ces Araignées n'est dangereux que pour les insectes dont la Tarentule fait sa nourriture. Cette espèce se trouve dans l'Italie méridionale.

Il existe dans le midi de la France une espèce de *Lycose* qui diffère très-peu de celle qui vient d'être décrite, et qu'Olivier a confondue avec elle; c'est le *Lycosa Melanogaster* de Latreille (*Lycosa Tarentula Narbonensis*, Walck.). Elle est un peu plus petite que la précédente, et en diffère surtout par son abdomen qui est tout noir en dessous, et dont les bords seulement sont rouges. Chabrier (Soc. Académ. de Lille, 4^e cah.) a publié des observations curieuses sur cette espèce.

†† Les quatre yeux postérieurs presque de même grandeur.

LYCOSE ALLODROME. *Lycosa Alłodroma*, Latr., Walck. (Hist. des Aranéides, fasc. 1, tab. 4 la femelle), Clerck (*Aran. Suec.*, pl. 5, t. 2). C'est la plus grande des environs de Paris. Son corselet et son abdomen sont d'un rouge mélangé de gris et de noir. Les pattes sont annelées de rouge et de noir.

II. Ligne antérieure des yeux plus large que l'intermédiaire.

LYCOSE PIRATE. *Lycosa Piratica*, Walck.; Clerck (*Aran. Suec.*, pl. 5, tab. 4 le mâle, et tab. 5 la femelle). Corselet verdâtre, bordé d'un blanc très-vif; abdomen noirâtre, entouré de chaque côté d'une ligne blanche, avec six points blancs sur le dos. Elle paraît avoir des rapports avec les Dolomèdes aquatiques, et court sur la surface de l'eau sans se mouiller. *V.* pour les autres espèces Walckenaer, Latreille, Olivier, Clerck, etc.

LYCOSÉRIDE. *Lycoseris*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Mutisiacées, institué par Cassini qui lui assigne pour caractères : capitule inégaliflore, hétérogame, radié; involucre multiserial, imbriqué, à squammes oblongues-ovales, acuminées, inermes, les intérieures plus longues; réceptacle fimbrioso-poilu; fleurons de la circonférence sur un seul rang et femelles, ceux du disque hermaphrodites; corolles glabres : celles du rayon ligulées, à languette plus courte que le tube; celles du disque régulières, quinquéfides, à lobes plus courts que la partie avortée; anthères des fleurons de la circonférence avortées, celles du disque à queue entière, à filament lisse; style bulbeux à la base, à rameaux inégaux dans les fleurons hermaphrodites, hispides dans les fleurons du disque, glabres dans ceux du rayon; akènes sans bec; aigrette à paillettes égales, longues, très-étroites, acuminées et dentées en scie. Les espèces de ce genre, dont deux seulement sont bien déterminées, sont des plantes suffruticuleuses, inermes, à feuilles alternes, courtement pétiolées, entières, un peu coriaces, penninervées, réticulées, lisses et luisantes en dessus; à capitules terminaux, toujours dioïques par avortement; à corolles purpurines.

LYCOSÉRIDE DU MEXIQUE. *Lycoseris Mexicana*; *Onoseris Mexicana*, Willd.; *Atractylis Mexicana*, Lin., fils; *Diazeuxis mutisiana*, Don. Rameaux et dessous des feuilles couverts d'un duvet blanchâtre; capitules solitaires.

La seconde espèce a été nommée par Lesson, *Lycoseris denticulata*; sa patrie est ignorée.

LYCOSTAPHYLON. BOT. C'est-à-dire *Raisin de Loup*. Syn. de *Viburnum Opulus*, L. *V. VIORNE*.

LYCOSTOMUS. POIS. C'est-à-dire *Gueule de Loup*. L'un des noms de l'Anchois dans l'antiquité.

LYCTE. *Lyctus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Trogossitaires, établi par Fabricius et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : antennes de la longueur du corselet et de la tête, ayant la massue composée de deux articles; mandibules saillantes; corps étroit et allongé. Ces insectes ont été confondus avec les Ips par Olivier, et avec les *Ditoma* par Herbst. Les Lyctes, tels qu'ils sont adoptés ici, diffèrent des Ditomes par les antennes qui, dans ceux-ci, sont plus courtes que la tête et le corselet. et par les mandibules qui sont cachées ou peu découvertes dans ces derniers. Ils s'éloignent des Colydies, des Trogossites, des Merix et des Latridies, par les antennes qui, dans ces genres, ont la massue composée de trois ou quatre articles. Les Lyctes sont des insectes de petite taille, et le genre se compose de peu d'espèces. Ces Coléoptères vivent dans le bois sec, et on les trouve sous les écorces et sous les éclats des pièces abandonnées ou travaillées. Dejean (Cat. des Col., p. 105) en mentionne quatre espèces, toutes d'Europe.

LYCTE CANALICULÉ. *Lyctus canaliculatus*, Fabr.; *Ips oblongus*, Oliv. (Col., t. 2, n^o 18, pl. 1, fig. 5). Cet insecte est long d'une ligne et demie à deux lignes; son corselet est presque aussi long que large, dentelé sur les bords et marqué au milieu d'une fossette allongée; il est d'un brun roussâtre, pubescent; les élytres sont de la même couleur et ont chacune neuf à dix lignes élevées.

LYCURE. *Lycurus*. BOT. Le professeur Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 1, p. 141) appelle ainsi un genre nouveau de Graminées et de la Triandrie Digynie, L., auquel il donne les caractères qui suivent : les fleurs sont disposées en épi; les épillettes sont géminées, uniflores; l'un est hermaphrodite et pédicellé, l'autre est mâle ou neutre, presque sessile, de la même forme et de la même structure que le premier, mais plus petit. La lépicène se compose de deux valves oblongues, membraneuses, concaves, inégales; l'inférieure un peu plus longue, bi ou plus rarement trifide, ayant ses divisions terminées par une arête; la supérieure acuminée et aristée, quelquefois bidentée; l'arête naissant entre les dents. La glume est formée de deux paillettes lancéolées, acuminées, concaves, membraneuses, presque égales : l'inférieure aristée, la supérieure mutique. Les étamines sont au nombre de trois, ayant des anthères linéaires. L'ovaire est surmonté de deux styles portant chacun un stigmate en forme de pinceau. Le fruit est nu. Ce genre a le port du *Phleum*; mais il se rapproche beaucoup de l'*Oxygopogon*, dont il diffère par la structure de ses fleurs. Il se compose de deux espèces.

LYCURE PHLEOÏDE. *Lycurus phleoides*, Kunth, *in Humb. et Bonpl., Nov. Gen.*, 1, p. 142, tab. 45. Plante du Mexique, dont les tiges sont droites, rameuses, rudes, purpurines, hautes d'un pied, réunies en gazon; les feuilles sont roides, linéaires, glabres en dehors, pubescentes en dedans; les gaines presque à deux angles, presque glabres, beaucoup plus courtes que les entrenœuds; les fleurs sont disposées en un épi linéaire,

cylindrique, long de deux pouces; les épillets serrés, gémînés; les valves calicinales purpurines, rudes, presque égales; l'inférieure plus large; la valve inférieure de la corolle rude, purpurine, pileuse, munie d'une arête plus longue que les valves; la supérieure blanchâtre, mutique, pileuse sur le dos; la fleur mâle deux et trois fois plus petite.

LYCURE PHALAROÏDE. *Lycurus phalaroides*, Kunth in Humb., l. c. Cette espèce a des tiges rameuses, ascendantes, presque glabres, triangulaires, souvent pubescentes vers leur sommet; les feuilles linéaires, canaliculées, roides, rudes à leurs bords, un peu pubescentes en dedans; les gaines courtes, comprimées; les épis linéaires, cylindriques, longs de deux pouces; les épillets gémînés; le rachis anguleux et pubescent; les valves du calice verdâtres, rudes, concaves, membraneuses; les valves de la corolle une fois plus longues que le calice, d'un pourpre verdâtre; l'inférieure pourvue d'une arête droite, rude, plus courte que la valve; la fleur mâle sessile, trois et quatre fois plus petite. Cette plante croît sur les montagnes du Mexique.

LYCUS. INS. V. LYQUE.

LYDA. *Lyda*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, établi par Fabricius, et auquel Latreille a donné le nom de *Pamphilus*. V. ce mot.

LIDÆA. BOT. Ce genre de la famille des Rosacées, et de la Diœcie Polyandrie, institué par Molina, pour une plante de la Nouvelle-Grenade, a été reconnu comme identique avec le genre *Kageneckia*, précédemment publié par Ruiz et Pavon. V. KAGENECKIE.

LYDELLE. *Lydella*. INS. Diptères; genre de la famille des Muscides, tribu des Tachinaires, formé aux dépens du genre Tachine de Meigen, par Robert qui lui assigne pour caractères: corps étroit; face oblique, plus ou moins bordée de soies; épistome non saillant; antennes descendant ordinairement jusqu'à l'épistome; deuxième article un peu allongé, et le troisième de longueur triple du précédent; abdomen ordinairement cylindrique; deux soies au milieu des segments; première cellule postérieure des ailes entr'ouverte avant l'extrémité, à nervure externo-médiaire, arquée après le coude et pédiculée; discoïdale à nervure transversale presque droite. Les Lydelles ont la plus grande ressemblance avec les Tachines, mais elles en diffèrent par les soies qui bordent la face, le front large dans les deux sexes et la longueur des antennes.

LYDELLE BOMBYCIVORE. *Lydella bombycivora*; *Salia bombycivora*, Rob. Elle est noire, avec la face et les côtés du front argentés; thorax un peu cendré, à lignes noires; écusson fauve; abdomen à quelques reflets cendrés; anus fauve; cuillerons blancs; ailes à base un peu fuligineuse. Taille, six lignes. Europe. On en connaît encore une trentaine d'espèces.

LYDIENNE. MIN. La Pierre de touche ou de Lydie est quelquefois nommée simplement Lydienne. C'est une variété de Cornéenne. V. ce mot.

LYDUS. *Lydus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Cantharidies, établi par Megerle et adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Ces auteurs ne

donnent pas les caractères de ce genre. L'espèce qui lui sert de type est le *Mylabris algiricus* de Fabricius; son *Mylabris trimaculatus* appartient aussi à ce genre.

LYELLIE. *Lyellia*. BOT. (*Mousses*.) Robert Brown, dans les Actes de la Société Linnéenne de Londres, a créé ce genre très-rapproché du *Dawsonia* par la forme et la structure de la capsule, mais très-différent par son péristome. Il est ainsi caractérisé: orifice de l'urne sans dents, fermé par un épiphragme dont le centre se sépare du bord élargi, et reste attaché à la columelle qui, en se raccourcissant, le tire en dedans. L'urne est convexe d'un côté, plane de l'autre, recouverte d'une coiffe, velue au sommet, et fendue latéralement. Le péristome est horizontal et fermé par l'opercule interne ou épiphragme. Ce genre ne renferme encore qu'une espèce particulière au Thibet. Elle a le port d'un Polytrich, et forme des touffes hautes de trois à quatre pouces. Elle a reçu le nom spécifique de *crispa*. Son port la rapproche du *Polytrichum contortum*.

LYGÉ. *Lygeum*. BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Monogynie, L., offrant plusieurs particularités dans son organisation et que le professeur Richard a le premier fait connaître d'une manière précise dans les Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris (An VII, p. 28). Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, *Lygeum Spartum*, L., Rich., loc. cit., t. 5. Cette plante est vivace; ses chaumes dressés, fermes, cylindriques, sont hauts d'un pied à un pied et demi, n'offrant généralement qu'un seul nœud, d'où part la dernière feuille; ces feuilles, rapprochées à la partie inférieure du chaume, sont dressées et recourbées, linéaires, subulées et presque cylindriques; le sommet du chaume se termine par une enveloppe solitaire, foliacée, verdâtre, striée, longue d'environ deux pouces, amincie à sa partie supérieure, enroulée sur elle-même, laissant sortir les étamines et les stigmates par son sommet. Cette enveloppe contient deux, très-rarement trois fleurs appliquées l'une contre l'autre, dans toute leur longueur, couvertes à leur base de longs poils soyeux et blancs. Chaque fleur offre une glume à deux valves inégales, l'extérieure embrassant l'intérieure, linéaire, lancéolée, très-aiguë, carénée, formant par sa base avec celle de la seconde fleur un tube ovoïde; la valve intérieure, une fois plus longue que l'externe, est étroite, aplatie, linéaire, bifide à son sommet et roulée sur les filets staminaux et le pistil. Le tube formé par la base de la valve externe des deux fleurs est biloculaire, la cloison étant formée par la valve interne, dont les bords tapissent la face interne du tube. Les étamines, au nombre de trois, sont insérées tout à fait au fond du tube au-dessous de l'ovaire; leurs anthères, longues de près d'un pouce, sont étroites et prismatiques. L'ovaire, élevé par un très-petit support qui lui est commun avec les étamines, est fusiforme, très-petit et à peine distinct du style. Celui-ci est à peu près de la longueur des étamines, terminé par un stigmaté simple, subulé, qui se confond avec le style. Le fruit est renfermé dans l'enveloppe spathiforme, qui se fend longitudinale-

ment; il se compose du tube de la glume qui a augmenté, est devenu cartilagineux, offre deux loges chacune contenant un fruit. Ce tube, formé par les glumes, a été pris pour un péricarpe biloculaire, provenant d'un ovaire infère. Le Lygé Sparte est originaire des contrées méditerranéennes de l'Europe.

LYGÉE. *Lygæus*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Longilabres, établi par Fabricius, adopté par Latreille et tous les entomologistes; il a pour caractères : deux ocelles très-écartés entre eux; antennes toujours filiformes, insérées sur les côtés de la tête, dans la ligne qui va des yeux à la base ou au-dessous du bec. Tête non rétrécie postérieurement en manière de col, plus étroite que le corselet; ce dernier rétréci en devant, trapézoïde. Les Lygées ressemblent beaucoup aux Corées, avec lesquelles Fabricius a confondu quelques espèces. Mais ces dernières Punaises s'en éloignent par la manière dont leurs antennes sont insérées. Les Nêdes s'en distinguent très-bien par leurs antennes coudées; les Alydes de Fabricius diffèrent des Lygées par la forme étroite et allongée du corps; les Bérytes ont les antennes coudées, les Myodoques s'en distinguent par la tête qui est rétrécie en arrière, et les Saldes par leur tête qui est transversale. Les antennes des Lygées sont ordinairement filiformes, insérées à la partie inférieure des côtés de la tête et composées de quatre articles cylindriques; le bec est assez long, de quatre articles; il renferme un suçoir de quatre soies. La tête est petite; elle porte deux ocelles saillants, écartés l'un de l'autre et placés entre les yeux qui sont petits. Le corps est en ovale allongé; le corselet est trapézoïdal, un peu rebordé avec les côtés extérieurs un peu arrondis. L'écusson est triangulaire, et les élytres dépassent l'abdomen et sont de la même largeur que lui. L'abdomen est composé de segments transversaux dans les deux sexes. Les pattes sont simples, assez longues, avec des tarses de trois articles, terminés par deux crochets et munis d'une pelote bilobée dans leur entre-deux. Le genre Lygée se compose d'un assez grand nombre d'espèces.

LYGÉE CROIX DE CHEVALIER. *Lygæus equestris*, Fabr.; *Lygæus Cimex equestris*, Linné. Longue de cinq lignes, rouge, à taches noires avec la partie membraneuse des élytres brune, tachetée de blanc. On trouve une autre espèce qui est très-commune et qui a été nommée *Lygæus apterus*, parce que, ordinairement, elle est sans ailes; très-rarement elle est munie de ces organes.

LYGEUM. BOT. V. LYGÉ.

LYGINIE. *Lyginia*. BOT. Genre de la famille des Restiacées, institué par Robert Brown, avec les caractères suivants : fleurs dioïques; périgone composé de six glumes égales; trois étamines dont les filaments sont soudés en tube, et les anthères bifides aux deux extrémités. Les fleurs femelles ont l'ovaire triloculaire, surmonté d'un style tripartite; la capsule est triloculaire, à trois lobes, à trois graines et déhiscente par des angles saillants. Les Lyginies appartiennent à la Nouvelle-Hollande et à l'Amérique méridionale. Ce sont des plantes herbacées, à rhizome écailléux et rampant;

leurs chaumes sont simples, cylindriques, dépourvus de feuilles, terminés par un épi formé de faisceaux rapprochés, ayant chacun en dessous, une spathe en forme de fourreau; les fleurs femelles sont assez souvent solitaires.

LYGINIE IMBERBE. *Lyginia imberbis*, Brown; *Schænodium tenax*, Masc., Labill. Gaines et bractées nues, sans barbes; chaume terminé par des fascicules de plusieurs fleurs.

LYGINIE BARBUE. *Lyginia barbata*, Brown. Gaines et bractées barbues à leur orifice; chaumes terminés par des fascicules de fleurs mâles en plus ou moins grand nombre, auxquelles se joint assez souvent une seule fleur femelle.

LYGINIE DE MONTEVIDEO. *Lyginia Montevidensis*, Brown. Gaines et bractées imberbes; fascicules composés de fleurs androgynes; fruits longs et pédicellés.

LYGISTE. *Lygistum*. BOT. Ce genre de la famille des Rubiacées et de la Tribu Monogynie, L., fut établi par P. Browne (*Pl. Jam.* 142, t. 3, f. 2) et adopté par Swartz et Lamarck. Linné l'avait cependant réuni au *Petesia* duquel il diffère surtout par son fruit capsulaire. Jussieu l'a rapporté au genre *Nacibea* d'Aublet, qui a encore pour synonyme le *Manetia* de Mutis et Linné. Indépendamment du *Lygistum axillare* sur lequel le genre a été établi, Lamarck (*Illustr.*, p. 286) a décrit une autre espèce qu'il a nommée *Lygistum spicatum*, et qui, selon Kunth, doit être placée parmi les *Coccocypsilum*. V. NACIBÉE et COCCOCYPSILE.

LYGODESMIE. *Lygodesmia*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie, Lin., tribu des Chicoracées, établi par Don qui lui assigne pour caractères : involucre à cinq divisions, tubuleux, muni à sa base de plusieurs écailles imbriquées, très-courtes; folioles ligulées, carénées et scariées sur les bords; réceptacle criblé; fleurons au nombre de cinq; anthères bidentées à leur base; akènes linéaires, comprimés, sillonnés, simples au sommet; aigrette capillaire, formée de rayons très-nombreux, disposés sur plusieurs rangs, scabres et même denticulés, persistants assez ordinairement. Les Lygodesmies sont des plantes sous-ligneuses de l'Amérique septentrionale, elles offrent le port et l'aspect des Éphédres; elles sont très-rameuses et presque dépourvues de feuilles; les rameaux sont sillonnés ou triangulaires, garnis d'écailles, qui sont des rudiments de feuilles, subulées, étalées, éparses. Les fleurs sont solitaires et sessiles; l'aigrette est comme chevelue et roussâtre. C'est vraisemblablement à ce genre que devront appartenir quelques *Prenanthes* assez peu connus, tels que *Prenanthes Juncea*, Pursh; *Prenanthes triquetra*, Labill.; *Prenanthes pumila*, Bald., etc.

LYGODIE. *Lygodium*. BOT. (*Fougères*.) Le genre établi sous ce nom par Swartz dans son *Synopsis Filicum*, et à peu près à la même époque par Willdenow sous celui d'*Hydroglossum*, avait d'abord été confondu par Linné avec les Ophioglosses, dont il diffère cependant par divers caractères, et depuis il fut distingué presque en même temps par plusieurs naturalistes. Ainsi Swartz le nomme *Lygodium*, Willdenow *Hydroglossum*, Cavanilles *Ugena*, Mirbel *Ra-*

mondia; Richard, dans la Flore de Michaux, désigna une de ses espèces sous le nom de *Cteisium*, et Bernhardt en forma ses genres *Odontopteris* et *Gisopteris*. Le nom de *Lygodium* étant un des plus anciens, et ayant été établi dans un travail général sur la famille des Fougères, a été adopté par presque tous les botanistes. Les plantes de ce genre sont toutes grimpantes, et elles diffèrent en cela de presque toutes les Fougères, car elles ne rampent pas sur les troncs des arbres à la manière de certains Polypodes et de plusieurs autres Fougères, mais elles ont leur racine en terre, et leur tige, réellement grimpante, s'entortille autour des arbrisseaux et des Graminées. Les feuilles sont alternes, mais se bifurquent près de la base, de manière à paraître au premier aspect opposées; elles sont deux ou trois fois pinnées, à pinnules souvent cordiformes et pétiolées. Une espèce de l'Amérique septentrionale, le *Lygodium palmatum*, a les feuilles simples et seulement divisées en plusieurs lobes; elle a servi successivement de type aux genres *Ramondia*, *Cteisium* et *Cistopteris*. Dans les frondes fertiles le limbe de la feuille disparaît en grande partie, tandis que la plupart des nervures se prolongent en autant d'axes saillants, qui portent, sur leurs côtés, une double rangée d'écaillés alternes, distiques, à l'aisselle de chacune desquelles se trouve une capsule. Ces capsules sont analogues à celles des *Schizea*, des *Anemia*, etc. Elles sont ovoïdes et pourvues, à leur sommet, d'un large anneau élastique, en forme de calotte à stries rayonnantes. Toutes les espèces de ce genre, à l'exception de deux, croissent entre les tropiques; elles sont particulièrement très-abondantes dans les Moluques où elles couvrent quelquefois de grands espaces en s'enlaçant aux chaumes des Graminées; les deux espèces qui supportent un climat plus vigoureux sont : le *Lygodium palmatum*, qui croît jusqu'en Pensylvanie, et le *Lygodium japonicum*, qui habite la Chine et le Japon.

LYGODYSOIDEA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Ruiz et Pavon, pour une plante péruvienne de la famille des Rubiacées, tribu des Contournées, a été réuni au genre *Paderia* dont les caractères n'en diffèrent pas sensiblement. V. PÆDERIE.

LYGOPHILES ou **TÉNÉBRICOLES.** INS. Famille de l'ordre des Coléoptères, établie par Duméril, et correspondant à la tribu des Ténébrionites de Latreille. V. TÉNÉBRIONITES.

LYGOS. BOT. Sous ce nom, appliqué autrefois par Dioscoride à la plante que Linné a nommée *Vitex Agnus-castus*, Mentzel et Adanson ont proposé un genre établi sur le *Spartium junceum*, L. V. GENÉT.

LYLLUS. INS. Espèce européenne de Lépidoptères diurnes, du genre Satyre. V. ce mot.

LYMEXYLE. *Lymexylon.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes Malacodermes, tribu des Lime-Bois, établi par Fabricius, aux dépens des *Cantharis* et des *Meloes* de Linné, et ayant pour caractères : palpes maxillaires beaucoup plus grandes que les labiales, pendantes, très-divisées, et comme en peigne ou en forme de houppe dans les mâles; mandibules courtes, épaisses; antennes simples, filiformes ou en fuseau, les articles du milieu

étant un peu plus grands; tous les articles des tarsi entiers; corps cylindrique, long, avec la tête presque globuleuse, inclinée, distinguée du corselet par une espèce d'étranglement ou par un cou. Les Lymexyles se distinguent des Cupes et des Rhysodes, par les palpes, qui dans ceux-ci sont peu saillantes, semblables dans les deux sexes, et à articles simples; ils diffèrent des Hylecètes par leurs antennes qui ne sont pas en scie comme dans ces derniers, et des Atractocères, parce que ceux-ci ont les élytres tronquées et courtes comme les Staphylins. Les larves des Lymexyles causent un grand dommage aux Chênes et aux bois de construction de la marine; elles vivent dans l'intérieur du bois, le percent et le sillonnent dans tous les sens.

LYMEXYLE NAVAL. *Lymexylon navale*, Fabr., la femelle; *Lymexylon flavipes*, Fabr., le mâle. Il est d'un fauve pâle, avec la tête, le bord extérieur et l'extrémité des étuis noirs; cette dernière couleur domine dans le mâle. Cette espèce se trouve dans toute l'Europe, sur le Chêne.

LYMNÆA. MOLL. Pour *Limnæa*. C'est à tort que plusieurs auteurs ont écrit ce mot avec un Y, et il en est peu sur l'orthographe duquel on ait plus varié; voici les exemples qu'en rapporte Basterot dans son intéressant Mémoire sur les Fossiles du sud-ouest de la France, inséré parmi ceux de la Société d'Histoire naturelle de Paris : *Lymnæa*, Lamarck, Deshayes; *Limneus*, Sowerby, Brongniart; *Lymneus*, Draparnaud, Brongniart, DeFrance; *Lymnea*, Sowerby, Blainville; *Lymnæus*, Cuvier, Bowdich; *Lymnæus*, Montfort; *Limnæa*, Desmarest, Férussac. C'est cette dernière manière qui est la plus convenable.

LYMNANTHEMUM. BOT. Pour *Limnanthus*. V. ce mot.

LYMNE. POIS. Espèce du genre Raie. V. ce mot.

LYMNÆ. *Lymnæum.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Bembidiens, établi par Stephens dans son Histoire des Coléoptères de l'Angleterre, avec les caractères suivants : palpes assez allongées : les maxillaires ayant leur premier article fort petit, le deuxième assez long, cylindrique, le troisième épais, poilu, plus court que le deuxième, le dernier très-petit; les labiales assez grêles, avec le dernier article plus long que les précédents, ovale-tronqué et velu; labre transverse, entier, arrondi antérieurement; mandibules courtes, repliées, obtuses; menton profondément échancré; antennes légèrement pubescentes, avec le premier article glabre, le troisième et le quatrième presque égaux en longueur, les suivants plus allongés; tête large, subovale; corselet en cœur, tronqué; élytres médiocrement linéaires et fortement déprimées; tarsi antérieurs des mâles, ayant le premier article dilaté, l'antépénultième courbé et épineux.

LYMNÆ NOIRATRE. *Lymnæum nigropiceum*, Steph. Il est d'un noir de poix luisant, avec les antennes et les pieds un peu plus pâles; les élytres sont profondément striées. Taille, deux lignes. On le trouve en Angleterre.

LYMNIAS. INF.? POLYP.? Le genre formé sous ce nom, par Oken qui se borne à lui assigner pour caractères :

corps pourvu de deux rames et contenu dans une loge opaque et mince, paraît appartenir aux Rotifères.

LYMNOPHILA. BOT. Pour *Limnophila*. V. LIMNOPHILE.

LYMNORÉE. *Lymnorea*. ACAL. Genre de Médusaires établi par Péron et Lesueur dans leur division des Méduses agastriques pédonculées et tentaculées. Ils lui donnent pour caractères : des bras bifides, groupés à la base du pédoncule et garnis de suçoirs nombreux, en forme de petites vrilles. Ce genre n'a point été adopté par Lamarek, mais Eschscholtz l'a repris en le plaçant entre les genres *Eirene* et *Favonia*, dans la famille des Géryonides, et lui donnant pour caractères d'avoir le pédoncule muni de bras à sa base, et d'avoir des tentacules au bord de l'ombrelle. Blainville (Man. d'Actinologie, p. 290) n'adopte ce genre qu'avec des restrictions et en observant qu'il ne diffère des Favonies que par l'existence des cils tentaculaires du bord de l'ombrelle; il ajoute aux caractères donnés par les précédents auteurs, que le corps est subhémisphérique, que les cils tentaculaires sont très-fins, courts et nombreux, et qu'il y a quatre ovaires en croix.

LYMNORÉE TRIÈDRE. *Lymnorea triedra*, Pér. et Les. *Dianæa triedra*, Lam. Elle est subhémisphérique, parsemée de points verruqueux, avec des tentacules courts et menus sur ses bords; son pédoncule est long, trigone, avec huit bras à la base; sa couleur est bleuâtre, celle des bras est rouge. Du détroit de Bass, Australasie.

LYMNORÉE. *Lymnorea*. POLYP. Genre de l'ordre des Actinaires, dans la division des Polypiers sareoïdes. Caractères : polypier fossile, en masse irrégulière, subglobée ou presque globuleuse, adhérent par sa base, présentant, en dessous, une sorte de tégument membraniforme, peu épais, irrégulièrement plissé en travers et ondulé; dans son intérieur un tissu spongieux, grossier, très-serré et finement lacuneux; à sa surface supérieure de gros mamelons de même tissu qu'à l'intérieur, plus ou moins nombreux et saillants, percés à leur sommet d'un oscule peu profond, arrondi ou fendu en étoile. L'espèce unique qui constitue ce genre n'est pas très-rare dans certaines localités du Calcaire à Polypiers des environs de Caen; elle est entièrement calcaire, mais non changée en Spalth; sa grandeur est peu considérable (de cinq ou six lignes à un pouce et demi). Sa forme varie considérablement; il n'y a peut-être pas deux individus semblables; tantôt elle se présente en masse presque globuleuse, le tégument inférieur est alors peu étendu; tantôt elle est presque digitée et le tégument la recouvre jusque près des mamelons; on trouve entre ces deux extrêmes tous les intermédiaires. L'enveloppe extérieure ou tégument membraniforme est, comme tout le reste, entièrement calcaire, très-peu épais, sans aucune porosité, irrégulièrement plissé en travers; il embrasse intimement le tissu spongieux intérieur; sur quelques échantillons il semble s'interrompre, puis reparaitre par zones; on voit dans ces espaces le tissu intérieur à nu. On peut se faire une idée de celui-ci en le comparant à la substance spongieuse des os, mais il est beaucoup plus serré, les vacuoles sont plus petites, les fibrilles et lamelles courtes et

presque confluentes; en dessus cette structure lui donne un aspect poreux; mais en l'examinant attentivement, on s'aperçoit que ces porosités n'ont rien de régulier. La forme extrêmement variable des Lymnorées et la présence d'une sorte de membrane extérieure avaient porté Lamouroux à croire que ces Polypiers étaient mollasses, charnus et contractiles; aussi les a-t-il rangés dans l'ordre des Polypiers Actinaires. Cette opinion semble peu soutenable; il faudrait d'autres preuves pour faire admettre la pétrification calcaire de corps tout à fait charnus; il faudrait que ces animaux eussent été saisis, englobés, pénétrés instantanément par la gangue qui les entoure; ou les trouverait en place sur les corps où ils étaient attachés; tandis qu'ils sont toujours confusément mêlés avec des Polypiers ou autres corps marins plus ou moins cassés par le déplacement. Ils sont quelquefois couverts de Serpules, de plaques de Polypiers encroûtants de la famille des Escharres, de petites Coquilles et spécialement de l'*Ostrea terebratuloides*, Deff. Lamouroux pensait que cette sorte de tégument membraniforme que l'on remarque à la surface des Lymnorées était analogue à l'enveloppe extérieure des Actinies et propre à remplir les mêmes usages. Un examen attentif des Lymnorées détruit bientôt cette supposition. D'ailleurs on peut également remarquer que la surface inférieure de quelques Polypiers lamellifères vivants ou fossiles présente une apparence de membrane calcaire plissée transversalement; on a remarqué cette disposition sur des Astrées qui avaient produit des expansions latérales; la surface inférieure de ces expansions offrait, d'une manière très-manifeste, cet aspect membraneux dont il est ici question. Quant à la forme excessivement variée des Lymnorées, que Lamouroux attribuait aux divers états où se trouvaient ces Polypiers lorsqu'ils avaient été saisis, on peut objecter qu'un grand nombre de Polypiers pierreux, actuellement vivants dans les mers, offrent cette particularité. La plupart des Polypiers fossiles des environs de Caen, bien reconnus par Lamouroux lui-même pour avoir été de nature pierreuse, sont dans ce cas. Plusieurs Millépores de cette localité se présentent sous des aspects tellement diversifiés et bizarres, que l'on ne pourrait croire qu'ils appartiennent aux mêmes espèces, si l'on ne trouvait tous les intermédiaires entre les formes les plus opposées. Si ces présentes remarques sur ce genre sont fondées, les Lymnorées ne doivent point rester parmi les Polypiers Actinaires; mais à moins de les rapprocher des Millépores avec lesquelles elles n'ont toutefois que fort peu d'analogie, on ne connaît point de Polypiers avec lesquels on puisse les réunir. A la vérité, en comparant attentivement les Lymnorées avec les corps pétrifiés que Lamouroux a décrits et figurés comme des Éponges dans son *Genera Polypariorum*, on trouve entre eux les plus grands rapports de structure; mais les Éponges pétrifiées n'ont point l'enveloppe membraneuse plissée des premières, et si celles-là ont de la ressemblance avec quelques Éponges vivantes, les Lymnorées ne paraissent plus se rapporter à celles-ci. L'espèce rapportée à ce genre a été nommée *Lymnorea mamillosa*.

LYMNUS. MOLL. Même chose que *Limnæa* ou Limnée. *V.* ce dernier mot.

LYMORPHE. *Lymorphum*. BOT. *V.* DICHENE.

LYMPHE. ZOOL. CHIM. Liquide diaphane. incolore ou très-légèrement coloré en rose, un peu visqueux, essentiellement albumineux, d'une saveur un peu salée, contenu dans un système particulier d'organes nommés Vaisseaux lymphatiques. *V.* les mots VAISSEAUX, CIRCULATION et SÉCRETION. Examinée au microscope, la Lymphe offre les mêmes globules que ceux qui composent le sang; ils sont seulement un peu plus petits et non revêtus d'une enveloppe colorante. Ce fluide, abandonné à lui-même, se comporte d'une manière analogue au sang; il se sépare en deux parties: l'une est du *serum*, et l'autre un caillot formé de filaments rougeâtres, ressemblant à des arborisations vasculaires. Cependant la chaleur et les Acides ne coagulent pas ce fluide, et il ne verdit le sirop de violette que lorsqu'il est concentré. Brande et Chevreul ont fait l'analyse de la Lymphe du Chien. Le premier de ces chimistes la regardait comme de l'eau tenant en dissolution un peu d'Albumine, du chlorure de Sodium, avec des traces de Soude. Chevreul l'a trouvée composée, sur 1000 parties, de: Eau, 926,4; Fibrine, 004,2; Albumine, 061,0; carbonate de Soude, 001,8; chlorure de Sodium, 006,1; phosphates de Chaux et de Magnésic, et carbonate de Chaux, 000,5.

À l'égard de ce qu'on a nommé improprement LYMPE dans les végétaux, *V.* SÈVE.

LYNCEA. BOT. Le genre établi sous ce nom, par Chamisso et Schlechtendal (Linnaea, V, 108), dans la famille des Scrophularinées, ne diffère point du genre *Melasma* de Bergius. *V.* ce mot.

LYNCÉE. INS. Espèce européenne de Lépidoptères diurnes du genre Polyommate. *V.* ce mot.

LYNCÉE. LYNCEUS. CRUST. Genre de l'ordre des Lophyropodes, famille des Ostracodes de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Muller, et ayant pour caractères: deux yeux distincts; des antennes simples, velues ou en pinceau; huit pattes. Ce genre, qui est intermédiaire entre les *Cypris* et les *Daphnia*, puisqu'il a la tête des uns et la queue des autres, s'éloigne des premiers par les antennes qui sont au nombre de quatre dans ceux-ci, et par les pieds, les seconds ont l'œil unique. Le corps des Lyncées est arrondi, comprimé, renfermé ainsi que celui des Daphnies dans un test plié en deux, imitant les deux battants d'une coquille bivalve, dont le centre, qui forme une ligne saillante sur le dos, représente la charnière. La tête est plus ou moins séparée du corps par une échancrure du test, en dessous. Les yeux sont placés au-devant l'un de l'autre, et non dans une ligne transverse au corps de l'animal; il y a quatre antennes insérées au-dessous de la tête, toutes inégales et garnies de longs poils sur leur côté inférieur, qui servent plus directement à l'action natatoire que dans les *Cypris*. Les pattes sont difficiles à compter; elles sont au nombre de huit ou dix, terminées par des soies, et accompagnées à leur base d'écaillés barbuës ou branchiales. La queue est petite, pointue, ordinairement repliée sous le ventre et enfermée dans le test. Les œufs sont apparents, sous celui-ci,

dans la région du dos, tantôt seuls, tantôt au nombre de deux par ponte; c'est au printemps qu'on les aperçoit comme des points noirâtres, à travers le test. Les Lyncées sont les plus petits de tous les Entomostracés; ils habitent les eaux dormantes, où croissent les plantes aquatiques. Ces Crustacés ne sont point rares aux environs de Paris; cependant on ne les y rencontre pas aussi souvent que les *Cypris* et les *Daphnies*. Ce genre n'est pas très-nombreux en espèces; on n'en compte jusqu'ici que huit ou neuf.

LYNCÉE A QUEUE COURTE. *Lynceus brachyurus*, Latr. (Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. IV, p. 204, pl. 32, fig. 1 à 12), Müller (Entom., t. VIII, fig. 1 à 11); *Monoculus brachyurus*, Müll. Antennes au nombre de quatre; test globuleux, transparent comme de la corne; queue courte, composée de deux filets réunis à leur base. *V.*, pour les autres espèces, Latreille, Jurine, Müller, Desmarest, etc.

LYNCURIUS. MOLL. ROSS. Synonyme de Bélemnite. *V.* ce mot.

LYNCURIUS. MIN. Théophraste et Pline ont ainsi nommé une Pierre, sur laquelle les érudits ont beaucoup disserté sans résoudre la question d'une manière satisfaisante. Au temps de Plin, on attribuait sa formation à l'urine pétrifiée du Lynx; et cette opinion ridicule a été répétée jusque dans les temps modernes. Cependant à mesure que la minéralogie eut fait quelques progrès, les idées sur cette Pierre devinrent moins invraisemblables. On a successivement cru que les anciens avaient voulu désigner sous le nom de *Lyncurius*, une Cornaline brune, une variété de Succin, le Zircon Hyacinthe, et enfin une Topaze roussâtre.

LYNGBYA. BOT. (*Arthrodiées*.) Le genre formé sous ce nom, par Agardh, n° 57, du *Systema Algarum*, ne paraîtrait différer des Oscillaires que parce qu'on n'y retrouverait pas la mucosité dans laquelle se tissent les filaments vivants de ces Psychodiales, et que les filaments des *Lyngbya* seraient inertes.

LYNGBYELLE. *Lyngbyella*. BOT. (*Confervées*.) Bory a proposé l'établissement de ce genre aux dépens du *Sphacelaria* de Lyngbye, pour répartir les espèces où les facies de matière colorante, disposées ordinairement deux à deux, ou jusqu'à quatre dans chaque article, y sont dans le sens longitudinal de l'article, au lieu qu'il n'y a qu'une zone faciale et transverse dans les véritables Sphacellaires. Il cite comme exemples de ce genre, les *Sphacelaria disticha* et *scoparia*, Lyngb., p. 40, pl. 51, qui en sont les types. Ce sont des plantes marines, très-communes, qu'on trouve souvent jetées au rivage. La fructification, interne comme dans le reste des Confervées, y est située à l'extrémité des derniers rameaux qui se renflent en massue, au temps de la propagation, et dont la transparence fait distinguer une ou plusieurs gemmules.

LYNX. MAM. Espèce de Chat, qui donne son nom à un sous-genre dont il est le type. On a aussi appelé le Caracal, LYNX DE BARBARIE.

LYONIA. BOT. Genre de la famille des Éricinées, et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Nuttall (*Gener. of North Amer. Plant.*, t. I, p. 266), qui l'a ainsi caractérisé: calice à cinq dents; corolle presque

globuleuse et pubescente; capsule à cinq loges et à cinq valves septifères sur leur milieu, ayant leurs bords formés par cinq autres valves accessoires et externes; graines nombreuses, subulées, imbriquées longitudinalement. Ce genre est formé aux dépens des *Andromeda* de Willdenow, dont il ne doit probablement former qu'une section. Nuttall en décrit quatre espèces indigènes des États-Unis, savoir : *Lyonia ferruginea*, *rigida*, *paniculata* et *frondosa*.

Le genre *Lyonia* de Rafinesque est le même que le *Polygonella* de Michaux, *V.* ce mot; et celui créé sous le même nom par Elliot, rentre dans le genre *Seutera* de Reichenbach.

LYONNETIE. *Lyonneta*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, établi et dédié à la mémoire du célèbre entomologiste Lyonnet, par H. Cassini qui le caractérise de la manière suivante : calathide incurvée, égaliflore, multiflore, régulariflore, androgyniflore; péricline inférieur aux fleurs, presque turbiné, irrégulier, variable, formé de squames ordinairement trisériées, inégales, obimbriquées, appliquées : les extérieures oblongues, obtuses, ayant leur partie inférieure plus large, plus épaisse, coriace, et la supérieure appendiciforme, subfoliacée; les intermédiaires un peu plus courtes et plus larges, ovales-oblongues, obtuses, coriaces, membraneuses sur les bords, foliacées au sommet; les intérieures courtes, squammelliformes, oblongues-spathulées, membraneuses, diaphanes; clinanthe conoidal, garni de squammelles inférieures aux fleurs, demi-embrassantes, oblongues-lancéolées, diaphanes membraneuses; ovaires obovoïdes, glabres, tous privés de bordure longitudinale, mais ayant une aigrette stéphanoidé, courte, membraneuse, dimidiée, nulle sur la face extérieure; corolles à cinq divisions.

LYONNETIE PUSILLE. *Lyonneta pusilla*, Cass. Tiges pubescentes; feuilles supérieures simples, entières, linéaires, les inférieures plus longues et plus larges, pétioliformes à leur base, pinnatifides, presque pinnées à divisions ovales ou lancéolées, entières ou incisées; les feuilles radicales sont bipinnatifides; calathides solitaires au sommet de chaque tige qui forme une sorte de pédoncule épais; péricline couvert, comme les autres parties de la plante, de longs poils blancs, appliqués : les corolles sont jaunes. De l'île de Crète.

LYONSIA. MOLL. Le genre formé sous ce nom, par Gray, pour quelques Coquilles africaines, se distingue à peine du genre *Anatina* et pourrait fort bien lui être réuni.

LYONSIE. *Lyonsia*. BOT. R. Brown (*Vern. Trans.*, 1, p. 66) appelle ainsi un genre de la famille des Apocinées, auquel il attribue pour caractères : une corolle monopétale, infundibuliforme, dépourvue d'écaillés à l'orifice de son tube, et ayant son limbe partagé en cinq divisions égales et recourbées, à préfloraison valvaire. Les étamines sont saillantes; les filets, insérés au milieu du tube, sont filiformes, et les anthères sagittées, adhérentes à la partie moyenne du stigmate. L'ovaire est à deux loges. Le style est filiforme, dilaté dans sa partie supérieure qui se termine par un stigmate presque conique. Les lobes du disque hypogyne sont cohé-

rents entre eux. Le fruit est une capsule cylindrique, biloculaire, à deux valves roulées sur elles-mêmes et ressemblant chacune à un follicule; la cloison est parallèle aux valves, libre et portant les graines sur chacun de ses bords. Ce genre, très-voisin du *Parsonia*, dont il diffère seulement par la structure de sa capsule, se compose d'une seule espèce : *Lyonsia straminea*, R. Br., *loc. cit.* C'est un arbuste sarmenteux, originaire de la Nouvelle-Hollande, dont les feuilles sont opposées, les fleurs disposées en cymes terminales et trichotomes.

LYPÉRANTHE. *Lyperanthus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holl.*, 1, p. 525), et qui offre un calice en gueule, ayant la foliole supérieure et externe creusée en forme de four, tandis que les autres sont planes et égales entre elles. Le labelle est court, concave, avec ses bords redressés, rétréci vers son sommet. Le gynostème est grêle et linéaire, terminé par une anthère persistante, dont les deux loges sont rapprochées; chaque loge contient deux masses polliniques pulvérulentes. Ce genre est composé de trois espèces originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des plantes herbacées, non parasites, glabres, dont les bulbes sont simples; la tige porte une seule feuille vers sa base et deux écailles. Les fleurs, d'un brun noir, forment un épi terminal. Ce genre a des rapports avec le *Caladenia* et le *Corysanthes*.

LYPÉRIE. *Lyperia*. BOT. Ce genre a été formé par Bentham, aux dépens des genres *Erinus* et *Manulea* de Linné, ainsi que pour quelques espèces nouvelles du cap de Bonne-Espérance. Il appartient à la famille des Scrophularinées et présente pour caractères : calice à cinq divisions linéaires, subfoliacées; corolle hypogyne, décidue, à tube allongé, visqueux, gibbeux ou recourbé à l'extrémité; son limbe est étalé, à cinq lobes presque égaux et bilabiés; quatre étamines insérées au tube de la corolle, incluses et didynames, avec les anthères uniloculaires et conformes; ovaire à deux loges, à placentaires soudés à la cloison et multiovulés; style simple; stigmate presque en massue. Le fruit est une capsule membraneuse, à deux loges, s'ouvrant par deux valves bifides au sommet; semences scrohiculées. Les Lypéries sont des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux à feuilles inférieures opposées, les supérieures sont alternes, entières, dentées, inciso-pinnatifides ou multifides, souvent fasciculées vers les aisselles; leurs fleurs sont sessiles ou le plus souvent pédicellées, axillaires, ramassées en grappe ou en épi.

LYPORNIX. OIS. Synonyme de Barbacou à croupion blanc. *V.* BARBACOU.

LYPRE. *Lyprus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Stephcn, pour un insecte du nord de l'Europe, que les entomologistes avaient précédemment promené de genre en genre, ne sachant lui trouver une place qu'il pût occuper sans anomalie. Voici les caractères qui distinguent le genre nouveau : antennes bréviusculés, un peu grêles et coudées, les deux premiers articles les plus longs et obconiques, les quatre suivants courts,

subperfoliés, resserrés et augmentant sensiblement en largeur à mesure qu'ils se rapprochent de la massue qui est grande, ovale et formée des cinq derniers articles; trompe allongée, un peu grêle, cylindrique et arquée; yeux latéraux, arrondis, et un peu convexes; corselet oblong, subcylindrique, régulièrement arrondi sur les côtés, tronqué en avant et en arrière, avec un large sillon superficiel à l'insertion de la trompe; élytres allongées, cylindriques, atténuées vers l'extrémité et comprimées; pieds médiocres; jambes cylindriques, bisinuées intérieurement, armées d'un crochet vers le bout; tarsi longs, étroits et comprimés. Le *Leprus cylindricus*; *Rhynchænus* id., Gyll.; *Curculio* id., Payk.; *Bagous* id., Germ.; *Lixus* id., Ahrens, est noirâtre, couvert d'écaillés grises, avec les antennes et les pattes d'un brun ferrugineux.

LYPROPS. *Lyprops.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, institué par Hope qui lui assigne pour caractères: labre en carré transversal, échancré antérieurement; mandibules courtes, fortes et bidentées vers le bout; dernier article des palpes maxillaires sécuriforme, celui des palpes labiales atténué à l'extrémité; tête armée antérieurement de deux pointes anguleuses et latérales, plus étroite que le corselet; antennes filiformes, composées de onze articles dont les trois derniers plus courts et arrondis; corps de la largeur du corselet. Le *Lyprops chrysoptalmus* est long de cinq lignes environ, noir, avec les yeux dorés; le corselet et les élytres sont chargés de points. On le trouve dans l'Inde.

LYQUE. *Lycus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères famille des Serricornes, division des Malacodermes, tribu des Lampyrides, établi par Fabricius, et ayant pour caractères: antennes très-rapprochées à leur base et très-comprimées; tête rétrécie et prolongée en avant, en forme de museau; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales; bouche très-petite; corps étroit et allongé; élytres ayant leur extrémité postérieure très-élargie dans plusieurs espèces exotiques, surtout dans les mâles; corps mou, étroit et allongé. Les Lyques ressemblent beaucoup aux Omalyses, aux Lampyres et aux Téléphores; mais ils en diffèrent essentiellement par la partie antérieure de la tête qui est en forme de trompe, tandis qu'elle est simple dans ceux-ci. Ils ont en général le corps oblong, déprimé, et la tête inclinée; leur corselet aplati et leurs élytres flexibles, quelquefois réticulées et souvent très-dilatées postérieurement. On rencontre ces insectes sur les fleurs; ils en pompent les sucs avec leur bouche avancée en trompe qu'ils enfoncent dans les corolles.

Les Coléoptères qui composent ce genre ont été confondus par tous les entomologistes avec les Lampyres et les Téléphores. Fabricius les en a séparés, et leur a donné le nom de Lyque qui avait été appliqué par quelques auteurs grecs, à plusieurs êtres différents. Héychus l'a employé pour désigner une espèce d'Araignée; Athénée l'emploie pour une espèce de Poisson; Aristote l'applique à un Oiseau, et Homère appelle ainsi le Loup. Les Lyques forment un genre composé d'une cinquantaine d'espèces, dont le plus grand nombre appartient

aux pays chauds de l'ancien et du nouveau continent; on en trouve une espèce aux environs de Paris. Sa larve est très-noire, linéaire, très-aplatie, avec le dernier anneau rouge, en forme de plaque, ayant à son extrémité deux sortes de cornes cylindriques, comme articulées et arquées en dehors; elle a six pattes, et se trouve sous les écorces du Chêne. C'est:

LYQUE SANGUIN. *Lycus sanguineus*, Fabr., Latr. (Hist. nat. des Crust. et des Ins., t. IX, p. 87, pl. 75, f. 6); *Lycus rufipennis*, Latr. (*Gen. Crust. et Ins.*, t. 1, p. 256); le Ver luisant rouge, Geoff.; Lampyre rouge velue, Degée (Ins., t. IV, p. 47). Il est noir; les bords latéraux du corselet et les élytres sont d'un rouge sanguin; elles ne s'élargissent pas sensiblement à leur extrémité comme dans le *Lycus latissimus* de Fabr. *V.* pour les autres espèces Latreille, Olivier et Fabricius.

LYRE. OIS. V. MÉNURE.

LYRE. POIS. Espèce des genres Trigle et Callionyme. *V.* ces mots.

LYRE DE DAVID. MOLL. Espèce du genre Harpe.

LYRÉE. *Lyræa.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par Lindley qui lui assigne pour caractères: divisions extérieures du péricone conniventes, inégales, les latérales soudées entre elles et avec le pied du gynostème, les intérieures très-petites et spatulées; labelle bilobé, formant en quelque sorte une continuation du gynostème auquel il est soudé par la base; celui-ci petit et se recourbant sur l'ovaire; deux masses polliniques soudées en une seule.

LYRÉE PRISMATIQUE. *Lyræa prismatica*, Lind.; *Bulbophyllum prismaticum*, Thouars. Plante épiphyte et saxicole, à feuilles géminées, coriaces, sortant d'un pseudohulbe subtétragone; hampe radicale, grêle, écailluse à sa base, terminée par un épi de fleurs jaunâtres, entourées à leur base par une bractée semi-cordiforme et axillaire. De la Mauritanie.

LYRÉE (FEUILLE.) BOT. On nomme ainsi, dans le langage descriptif, la feuille dont les lobes du haut sont grands et réunis, tandis que ceux du bas sont petits et divisés jusqu'à la nervure médiane. Telles sont les feuilles de plusieurs *Brassica* et d'autres Crucifères siliquieuses, des *Geum*, etc.

LYRIFERI. OIS. Vieillot désigne sous ce nom, une famille dont le genre Mégapode est le type.

LYRIOCÉPHALE. *Lyriocephalus*, REPT. Merrhem a formé sous ce nom un genre de Sauriens aux dépens du genre Agame, et en considère comme type le *Lacerta scutata* de Linné. *V.* AGAME A TÊTE FOURCHUE.

LYRINGIUM. BOT. Pour *Eryngium*. *V.* PANICAUT.

LYROPE. *Lyrops.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Larrates de Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), établi par Illiger, et nommé *Trachytes* par Panzer. Ces insectes ressemblent aux Larres avec lesquels Latreille les avait réunis, et n'en diffèrent que par leurs mandibules qui ont, au côté interne, une saillie en forme de dent, par l'abdomen qui est proportionnellement plus court et par la languette qui a de chaque côté une petite division, ce qui la rend

visiblement trifide. Ces insectes se distinguent des Misesophes et des Dinètes, parce qu'ils ont trois cellules orbitales fermées, tandis que ces derniers genres n'en ont que deux.

LYROPE ÉTRUSQUE. *Lyrops etruscus*, Illig.; *Larra etruscus* de Jurine (Hym., pl. 9, genre 9); *Trachytes tricolor*, Panzer (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 84, t. 19); *Liris aurata*, Fabr. Cette espèce se trouve en Allemagne et en Italie.

LYS. BOT. Pour Lis. *V.* ce mot.

LYSANTHE. BOT. Ce genre, proposé par Knight et Salisbury, pour quelques espèces de *Grevillea*, n'a point été adopté. *V.* GRÉVILLÉE.

LYSIANASSE. *Lysianassa*. CRUST. Ce genre, établi par Edwards dans la famille des Crustacés amphipodes, diffère peu de celui des Crevettes: la forme générale du corps est la même; les antennes supérieures se terminent de même par deux appendices annelés; mais aucune des pattes n'est subchéliforme comme cela s'observe dans les Issées. Le type de ce genre a été nommé *Lysianassa costæ* et figuré planche 10, n° 17, du tome XX des Annales des Sciences naturelles.

LYSIANTHUS. BOT. Pour *Lisianthus*. *V.* ce mot.

LYSIDICE. *Lysidice*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Eunices, fondé par Savigny (Syst. des Annélides, p. 15 et 52) qui lui assigne pour caractères distinctifs: trompe armée de sept mâchoires, trois du côté droit, quatre du côté gauche; les deux mâchoires intérieures et inférieures très-simples; antennes découvertes: les extérieures nulles, les moyennes très-courtes, l'impair de même; branchies indistinctes; front arrondi. Le genre *Lysidice*, institué aux dépens de celui des Néréidées de Linné, offre plusieurs points de ressemblance avec les Léodices et les Aglaures. Il diffère des premières par la petitesse des antennes et par les branchies indistinctes, et il s'éloigne essentiellement des secondes par un plus grand nombre de mâchoires. L'examen plus attentif de leur organisation extérieure montre des caractères assez nombreux et plus ou moins faciles à saisir. Leur corps est linéaire, cylindrique, composé de segments courts et nombreux: le premier segment n'est point rétréci ni saillant sur la tête, le deuxième segment est égal au troisième. La tête est plus large que longue, libre, simplement arrondie par devant, et entièrement découverte ainsi que les antennes. La bouche offre une trompe dépassant le front à son orifice, et cette trompe est munie de sept mâchoires disposées comme celles du genre Léodice (*V.* ce mot), avec une lèvre inférieure beaucoup plus large que la première paire de mâchoires. Les yeux sont grands et situés à la base extérieure des antennes moyennes. Les antennes moins longues que la tête sont incomplètes, c'est-à-dire que les antérieures sont nulles; les moyennes sont courtes, ovales ou coniques, et ne paraissent point sensiblement articulées; l'impair est semblable aux moyennes, mais plus longue; les pieds ne paraissent pas convertis en cirres tentaculaires, seulement la dernière paire est changée en deux filets; les pieds sont tous ambulatoires, très-courts, à deux faisceaux inégaux de soies simplement pointues ou terminées

par un petit appendice mobile; les cirres supérieurs sont subulés et les inférieurs très-courts. On ne distingue point de branchies.

LYSIDICE VALENTINE. *Lysidice Valentina*, Savig. Corps long de près de deux pouces, grêle, formé de quatre-vingt-dix-neuf segments dans un individu incomplet; le premier segment à peine plus long que le second; antennes subulées; tête à yeux noirs, sans autres taches; pieds à deux faisceaux de soies jaunâtres; le faisceau supérieur, plus mince et plus long, se compose de soies très-fines, l'inférieur de soies plus grosses, terminées par un appendice; acicules jaunes; cirres supérieurs subulés et assez saillants; cirres inférieurs fort courts. Couleurs et reflets de la nacre. Des côtes de la Méditerranée.

LYSIDICE OLYMPIENNE. *Lysidice olympia*, Savigny. Corps long de quatorze lignes, composé de cinquante-cinq segments, sans compter une douzaine de petits anneaux qui forment au bout du corps une queue conique, ciliée de deux rangs de pieds imperceptibles, et terminée par deux filets courts; premier segment à peine plus long que le suivant; yeux noirs; antennes subulées; un petit mamelon conique derrière l'antenne impaire, sortant de la jonction de la tête avec le premier segment du corps; pieds de l'espèce précédente, à deux acicules très-noirs; couleur gris-blanc, avec les reflets de la nacre, sans taches. Des côtes de l'Océan, sur les Huitres.

LYSIDICE GALATHINE. *Lysidice Galathina*, Savig. Cette espèce pourrait bien être, suivant Savigny, une variété de la précédente. Corps plus épais; antennes très-courtes, ovales, avec un large mamelon derrière l'antenne impaire; couleur d'un blanc laiteux; les trois premiers segments d'un roux doré en dessus; les yeux comme noyés chacun dans une tache ferrugineuse; acicules très-noirs. Des côtes de l'Océan.

LYSIGONIER. *Lysigonium*. BOT. Link a donné ce nom à un genre d'Algues diatomées frustuliées, dans lesquelles il a reconnu des individus libres, quadrangulaires ou hexagones, avec une strie transversale et profonde au milieu, et réunis inférieurement en un fil cylindrique. Ces Algues ou Conferves habitent les eaux.

LYSIMACHIA. BOT. V. LYSIMAQUE.

LYSIMACHIE. BOT. Pour *Lysimaque*. *V.* ce mot.

LYSIMACHIÉES. BOT. Cette famille naturelle de plantes est plus généralement désignée aujourd'hui sous le nom de Primulacées. *V.* ce mot.

LYSIMAQUE. *Lysimachia*. BOT. Genre de plantes de la famille des Primulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., composé d'un assez grand nombre d'espèces qui croissent pour la plupart dans les lieux humides de la France et de l'Europe. Les *Lysimaques* sont des plantes herbacées, généralement vivaces, à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs très-souvent jaunes, axillaires à l'aisselle des feuilles ou réunies en grappes ou en thyrses au sommet des rameaux. Leur calice est à cinq divisions très-profondes; la corolle monopétale subcampaniforme ou rotacée, c'est-à-dire ayant cinq divisions extrêmement profondes; les étamines, au nombre de cinq, sont très-souvent monadelphes par

leur hase; les anthères sont subcordiformes, à deux loges introrses; l'ovaire est libre, globuleux, appliqué sur un disque hypogyne, annulaire et très-peu saillant; il offre une seule loge contenant un grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme central. Le style est long, cylindrique, terminé par un stigmate tronqué, très-petit, simple et à peine distinct du sommet du style. Le fruit est une capsule généralement globuleuse, apiculée à son sommet, recouverte en partie par le calice qui est persistant, à une seule loge qui renferme un nombre considérable de graines polyèdres, attachées à un trophosperme central. Ces graines contiennent, dans l'intérieur d'un endosperme blanc et charnu, un embryon cylindrique placé en travers du hile. Les espèces de ce genre peuvent être divisées en deux groupes, suivant que leurs fleurs sont solitaires ou réunies plusieurs ensemble.

† Fleurs solitaires.

LYSIMAQUE NUMMULAIRE. *Lysimachia Nummularia*, L., Fl. Dan., tab. 495. Cette espèce est extrêmement commune dans les bois et les prés humides; ses tiges sont étalées, rampantes, portant des feuilles opposées, ovales, arrondies, obtuses, courtement pétioles; ses fleurs sont assez grandes, jaunes, axillaires, pédonculées et solitaires; ses étamines sont monadelphes tout à fait par la base de leurs filets. La Nummulaire fleurit pendant presque tout l'été.

LYSIMAQUE PONCTUÉE. *Lysimachia punctata*, L., Jacq., Flor. Austr., tab. 566. Cette espèce, qui croît le long des mares, dans le nord de l'Europe, a sa tige dressée, pubescente, rameuse, haute d'environ deux pieds; ses feuilles, verticillées par trois, sont lancéolées et marquées de petits points noirs à leur face inférieure. Ses fleurs, grandes et jaunes, quelquefois maculées, sont solitaires et axillaires. Elle fleurit en juin et juillet. On la cultive quelquefois dans les jardins. Il lui faut une terre humide.

LYSIMAQUE DES BOIS. *Lysimachia nemorum*, L., Fl. Dan., tab. 174. Cette espèce est le *Lerouxia nemorum*, Merat, Fl. Par. Elle est assez commune dans les bois montueux et humides; ses tiges sont grêles, étalées; ses feuilles opposées, ovales, aiguës, entières; ses fleurs petites, jaunes, portées sur des pédoncules grêles, plus longs que les feuilles. Elle fleurit en avril et mai.

†† Fleurs réunies.

LYSIMAQUE COMMUNE. *Lysimachia vulgaris*, Lin., Bull. Herb., tab. 547. Cette Lysimaque, très-commune sur le bord des étangs et des ruisseaux, porte un grand nombre de noms vulgaires. Ainsi on la désigne sous ceux de *Corneille*, *Chasse-Bosse*, *Souci d'eau*, etc. Elle est vivace. Sa tige dressée s'élève à une hauteur de deux à trois pieds et porte des feuilles opposées ou verticillées par trois ou quatre; elles sont lancéolées, aiguës, presque sessiles. Ses fleurs jaunes sont pédonculées, réunies plusieurs ensemble à l'aisselle des feuilles supérieures où leur réunion forme une panicule terminale; elles s'épanouissent en juin et juillet. Cette espèce passe pour vulnérable, mais néanmoins on en fait peu usage.

LYSIMAQUE VERTICILLÉE. *Lysimachia verticillata*,

Pall. Cette espèce est fort voisine de la précédente. Elle est généralement plus grande; ses feuilles sont constamment verticillées, portées sur de courts pétioles; ses fleurs, plus nombreuses que dans la Lysimaque vulgaire, offrent la même disposition. Elle est originaire du Caucase; on la cultive assez fréquemment dans les parterres.

LYSIMAQUE THYRSIFLORE. *Lysimachia Thyrsiflora*, L., Fl. Dan., tab. 517. Espèce vivace, croissant sur le bord des eaux, et offrant une tige dressée, simple, haute au plus d'un pied, garnie de feuilles opposées, sessiles, lancéolées, aiguës et velues. Les fleurs sont petites, jaunes, disposées en épis oblongs, pédonculés, placés à l'aisselle des feuilles supérieures.

LYSIMAQUE A FEUILLES DE SAULE. *Lysimachia Ephemera*, L. Cette belle espèce croît dans les Pyrénées et en Espagne; ses tiges, hautes de deux à trois pieds, sont dressées, glabres, portant des feuilles opposées, sessiles, oblongues, lancéolées, glabres et glauques. Les fleurs sont blanches, formant un long épi terminal. Cette espèce, que l'on cultive fréquemment dans les jardins, demande une terre franche, légère et humide; on la multiplie d'éclats séparés des racines ou de graines semées sur couches.

LYSINEMA. BOT. C'est un genre établi par Robert Brown, dans la famille des Épacridées, et auquel il donne pour caractères : un calice coloré, entouré d'un grand nombre de bractées également colorées; une corolle monopétale, hypocratériforme, dont le tube se divise quelquefois en cinq parties, et dont le limbe est formé de cinq lobes sans plis et réfléchis; des étamines hypogynes, ayant les anthères attachées au-dessus de leur partie moyenne et peltées; cinq écailles hypogynes, et pour fruit une capsule dont les trophospermes sont attachés à l'axe central.

Les espèces qui composent ce genre ont absolument le port des *Epacris*. Outre l'*Epacris pungens*, Cav., Ic. 4, p. 26, tab. 546, que Brown place dans ce genre, il en décrit quatre autres espèces qu'il nomme *Lysinema pentapetalum*, *Lysinema ciliatum*, *Lysinema lasianthum* et *Lysinema conspicuum*.

LYSIONOTE. *Lysionotus*. BOT. Genre de la famille des Gesnériacées, établi par Don qui lui assigne pour caractères : calice à cinq divisions égales; corolle hypogyne, à cinq divisions égales; orifice ample, avec deux callosités dans la partie antérieure; limbe à deux lèvres dont la supérieure plus courte et bilobée, l'inférieure à trois lobes presque égaux; étamines incluses, insérées au milieu du tube de la corolle; deux antérieures fertiles, à filaments aplatis et presque en massue, portant les anthères un peu en dessous du sommet qui est courbé et papilleux; les deux latérales sont subulées, ordinairement privées d'anthères, ou lorsqu'il y en a, elles sont cohérentes et divaricato-hilobées; ovaire entouré d'un disque hypogyne et annulaire, cylindrique, atténué à sa base, à quatre loges du moins en apparence, présentant deux placentaires stipités, larges, contigus à l'axe, séparés par une petite lame pariétale, renfermant plusieurs ovules attachés aux bords qui sont roulés; style court et simple; stigmate orbiculé, presque tronqué; capsule stipitée à la base du calice

qui est roulé, linéaire-tétragone, pseudo-quadrilobulaire, à deux valves portant au milieu les placentaires étendus, et près des bords les semences; elles-ci sont nombreuses, très-petites, subulées, aiguës aux deux extrémités, et aristées d'un long poil hyalin. On ne connaît jusqu'ici qu'une seule espèce de ce genre, et elle est originaire du Népal; c'est une plante un peu charnue, dont la racine donne naissance à plusieurs tiges simples et cylindriques; les feuilles sont verticillées ou rarement opposées, courtement pétiolées, oblongues-lancéolées, acuminées, dentelées, entièrement glabres et nervurées en dessous; les corymbes de fleurs sont axillaires, opposés et verticillés, di ou triehotomes; les pédoneules ont deux bractées à leur base et les corolles sont d'un bleu clair.

LYSIPOME. *Lysipoma*. bot. Genre de la famille des Lobéliacées, établi par Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*, 5, p. 518) et qui comprend quatre espèces originaires de l'Amérique méridionale, croissant dans les montagnes élevées où elles forment de petites touffes arrondies. Elles sont quelquefois dépouillées de tiges; leurs feuilles sont alternes, linéaires ou spatulées, très-entières, roides ou charnues. Leurs fleurs sont blanches, axillaires et solitaires. Le calice est adhérent, avec l'ovaire infère; son limbe est à cinq lobes inégaux; sa corolle est tubuleuse, caduque, à cinq divisions inégales, disposées comme en deux lèvres. Les étamines, au nombre de cinq, sont réunies et soudées comme dans le genre Lobélie; le stigmate est bilobé; le fruit est une capsule uniloculaire, polysperme, s'ouvrant par le sommet au moyen d'un opercule. Les graines sont nombreuses et attachées à un trophosperme pariétal et longitudinal. Ce genre, très-voisin du *Lobelia*, en diffère suffisamment par sa capsule uniloculaire, s'ouvrant par un opercule.

LYSIPOME FAUSSE MONTIE. *Lysipoma Montioides*, Kunth, *in Humb. et Bonpl., Nov. Gen.*, 5, p. 520, tab. 266, fig. 1. Cette plante a le port du *Montia fontana*; ses tiges sont couchées, rampantes, allongées, glabres et rameuses; les feuilles sont distantes, pétiolées, lancéolées, en spatule, glabres, un peu charnues, dilatées sur leur pétiole; les fleurs sont solitaires, axillaires, pédonculées; le calice est glabre, turbiné, à cinq divisions courtes, ovales; la corolle insérée sur le calice; le tube campanulé; le limbe à cinq divisions, presque à deux lèvres: les deux divisions supérieures un peu plus grandes; les filaments sont rapprochés en tube; les anthères conniventes, inégales; les capsules turbinées. Cette plante croît au royaume de Quito, dans les plaines élevées du mont Antisana.

LYSIPOME EN REIN. *Lysipoma reniformis*, Kunth, *l. c.*, tab. 266, fig. 1. Plante très-petite, qui a le port du *Viola palustris*; ses tiges sont glabres, rampantes; les feuilles orbiculaires, en forme de rein, glabres, entières, un peu charnues, de trois lignes de diamètre; les fleurs pédonculées, solitaires, axillaires; les divisions du calice trois fois plus courtes que le tube de la corolle; le tube de celle-ci élargi au sommet; le limbe oblique, à deux lèvres; les divisions ovales-oblongues, acuminées, roulées à leur sommet, les deux supérieures presque droites, les trois inférieures étalées;

deux des anthères, plus courtes, sont barbues au sommet. Cette plante croît avec la précédente, proche la grotte d'Antisana.

LYSIPOME FAUSSE ARÉTIE. *Lysipoma Aretioides*, Kunth, *l. c.*, tab. 267, fig. 1. Cette petite plante, ramassée en gazon, ressemble à un *Aretia*. Ses tiges sont simples, à peine longues de six lignes, chargées de feuilles nombreuses, ouvertes en étoile, oblongues, spatulées, aiguës, très-rétrécies à leur base, roides, entières; les fleurs sont axillaires, solitaires, pédonculées; les pédoneules très-courtes, munis d'une bractée vers leur milieu; les cinq divisions du calice ovales-oblongues, aiguës, ciliées à leurs bords; la corolle courte, un peu campanulée; son limbe à cinq divisions ovales, oblongues, aiguës, ciliées au sommet; les deux supérieures un peu plus grandes; les anthères noirâtres; les deux inférieures barbues au sommet; les capsules ovales-oblongues. Cette plante croît dans les Andes du Pérou, proche la ville de Loja.

LYSIPOME ACAULE. *Lysipoma acaulis*, Kunth, *l. c.*, tab. 267, fig. 2. Cette plante n'a point de tige apparente; du collet de la racine sortent un grand nombre de feuilles étalées en étoile, roides, linéaires, obtuses, glabres, ciliées à leurs bords, longues de plus d'un demi-pouce, larges d'une ligne: les fleurs sont nombreuses et centrales; les pédoneules très-courtes, uniflores: le calice oblong, tubulé: ses divisions inégales, glabres, obtuses; la corolle campanulée: ses divisions ovales-oblongues, acuminées, roulées à leur sommet; les capsules pédonculées, oblongues, cylindriques, longues de deux lignes, rétrécies en coin à leur base; les semences nombreuses, très-fines. Cette plante croît sur les plaines élevées de la montagne volcanique d'Antisana et au pied du Chassalongi.

LYSISPORIUM. bot. (*Champignons.*) Sous-genre du *Sporotrichum* de Link. Quelques auteurs le croient assez distinct pour servir à l'établissement d'un genre.

V. SPOROTRICHUM.

LYSMATE. *Lysmata*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Maeroures, tribu des Carides, établi par Risso qui lui avait donné le nom de *Mellicerta*, déjà employé par Péron pour désigner un groupe de Méduses. Les caractères de ce genre sont: antennes intermédiaires ou supérieures formées de trois filets dont le plus court est joint à la base de l'un des deux plus longs; antennes extérieures longues et sétacées; pieds des deux premières paires didaetyles, ceux de la deuxième étant plus longs et ayant leur carpe divisé en plusieurs petits articles; pieds des trois dernières paires très-minces, terminés par un ongle simple; les quatre derniers étant plus courts que les autres; carapace carénée en dessus, et terminée par un rostre fort court en avant. Ce genre se distingue de ceux de *Nika*, *Hyménocère*, *Alphée* et *Hyppolite*, par les antennes intermédiaires qui n'ont que deux filets dans tous ceux-ci; il s'éloigne des Palémons par son corps plus raccourci et ses pieds plus minces, par la pièce qui précède la main, qui est subdivisée en petits articles au lieu d'être entière. Ces Crustacés se trouvent dans la Méditerranée.

LYSMATE SOYEUSE. *Lysmata seticauda*, Risso (*Crust.*,

p. 110, pl. 2, f. 1). Elle est longue d'un pouce et demi; son rostre est court, sexdenté en dessus et bidenté en dessous; les pièces nataoires de la queue sont ciliées sur leurs bords : celles du milieu sont terminées par dix longues soies très-déliées; le corps est d'un rouge de corail, marqué longitudinalement de lignes blanchâtres. Ce Crustacé habite les eaux profondes des environs de Nice.

LYSSANTHE. BOT. *V. LISSANTHE.*

LYSSOSTYLIS. BOT. *V. GRÉVILLÉE.*

LYSTRE. *Lystra.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaïdes, tribu des Fulgorelles, établi par Fabricius, et ne différant des Fulgores, auxquelles ces insectes ressemblent beaucoup, que par leur tête qui est transverse, et ne se prolonge pas en forme de museau. Le corps des Lystres est allongé; leurs élytres ne s'élargissent point en arrière comme celles des Flattes, et ne se terminent point par un rétrécissement comme celles des Isses; l'extrémité de l'abdomen des femelles des Lystres porte des paquets de filets cotonneux très-blancs avec lesquels il est présumé qu'elles enveloppent leurs œufs. Ce genre se compose d'une assez grande quantité d'espèces propres aux Indes-Orientales, à la Chine et à l'Amérique méridionale.

LYSTRE LAINEUSE. *Lystra lanata*, Fabr.; *Cicada lanata*, Lin. Les côtés du front sont rouges; l'extrémité des élytres est noire avec des points bleus. Elle se trouve à Cayenne et aux Antilles.

LYSTRONIQUE. *Lystronichus.* INS. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Sténélytres, tribu des Cistéliés, institué par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes plus grosses vers leur extrémité; dernier article des palpes maxillaires un peu plus grand; mandibules se terminant en une pointe entière; bords de la tête ne recouvrant pas l'insertion des antennes; corselet épais, plus étroit que l'abdomen, presque orbiculaire ou presque en forme de cœur; cuisses en massue. Toutes les espèces de ce genre appartiennent à l'Amérique du sud.

LYSTRONIQUE ÉQUESTRE. *Lystronichus equestris*, Latr.; *Helops equestris*, Fab., Oliv. Les antennes sont noires, à articles coniques; tout le corps est noir; la tête est très-finement chagrinée, ainsi que le corselet; celui-ci est arrondi, presque globuleux; les élytres sont ovales, oblongues, avec une bande jaune, interrompue à la suture. On le trouve au Brésil.

LYSTRONIQUE COLOMBIN. *Lystronichus columbinus*, *Helops columbinus*, Ill., Germ. Il n'a guère plus de trois lignes; sa tête est bleue, petite, arrondie, tronquée antérieurement et finement pointillée. Les yeux sont grands, réniformes et argentés. La bouche est exserte et de couleur de poix. Les antennes sont de la même couleur et ont la moitié de la longueur totale de l'insecte : le premier article est en massue, le deuxième petit, les trois suivants presque égaux, les autres très-épais et obconiques, enfin le dernier est ovale. Le corselet est transverse, tronqué au bord antérieur qui est beaucoup plus étroit; les côtés sont droits et obliques; la base est arrondie, convexe en dessus, finement pointillée, d'un bleu doré à sa base. L'écusson est aigu et

très-petit. Les élytres ont leur base plus large que le corselet, elles sont convexes, gibbeuses, striées de points, rétrécies et arrondies à l'extrémité, d'un bleu brillant, avec le disque doré. Le corps est noir en dessous. Les pieds sont grêles, médiocrement longs, presque égaux et de même couleur que les antennes. Il est originaire du Brésil.

LYSTRONIQUE ROUGEATRE. *Lystronichus helvolus*, *Notoxus helvolus*. Il a six lignes de longueur et une et demie de largeur. Sa tête est d'un brun noirâtre, avec les yeux très-grands, proéminents et rapprochés sur le front; la bouche est d'un brun de poix avec les palpes d'un jaune ferrugineux. Les antennes sont de la longueur de la moitié du corps, et d'un roux testacé : le premier article est grand et obconique, le deuxième très-court, le troisième médiocrement obconique, les suivants courts, égaux et subcordés, le dernier ovale. Le corselet est cylindrique, tronqué en avant et en arrière, d'un roux brunâtre et luisant en dessus, parsemé de poils très-fins, avec une petite ligne longitudinale enfoncée vers le milieu; le dessous est noir. L'écusson est petit, presque ovale et testacé. Les élytres sont presque de moitié plus larges que le corselet et trois fois plus longues, linéaires et arrondies à l'extrémité; elles sont presque glabres, d'un roux testacé, brillantes, couvertes de poils dorés un peu pâles, avec quelques points enfoncés, parsemés vaguement; les bords sont noirs à leur base et on y aperçoit les rudiments de deux stries. Le corps est noir en dessous, couvert d'une pubescence pâle; les pieds sont médiocres et les tarsi testacés. Il habite les mêmes contrées que les deux espèces précédentes.

LYSURUS. BOT. Genre de Champignons ainsi caractérisé : volva sessile, arrondi; réceptacle continu au pédicule, et se divisant, au sommet, en plusieurs branches redressées, égales, couvertes extérieurement d'un mucus mêlé de sporules qui, en se détachant, forme à la surface une sorte de racine. Le *Phallus Mokusin* de Linné fils a servi de type à ce genre fondé par Fries, *Syst. Mycol.*, 2, p. 286; il croît en Chine sur les racines de Mûriers; sa fécondité est extrême, sa vie très-courte; son volva est blanchâtre; son stipe a trois ou quatre pouces de hauteur; il est charnu à la manière des *Phallus*, de couleur de chair, plus foncé à l'extrémité; les découpures du conceptacle sont au nombre de cinq, égales, un peu cylindriques, d'un rouge foncé. Les Chinois le supposent propre à guérir les ulcères cancéreux; ils le mangent quelquefois, mais non sans danger.

LYTAIODON. REPT. Klein, dans son *Tentamen Erpetologie*, formait sous ce nom un genre qui répond aux Couleuvres.

LYTHRARES ou LITHRARIÉES. *Lithrariæ.* BOT. Ce nom a été donné par Jussieu (*Gener. Plant.*, 550) à une famille de plantes qui a pour type le genre Salicaire. Plus tard, ce botaniste a décrit la même famille sous le nom de Lythariées, qui a été adopté par De Candolle, soit dans le Mémoire particulier qu'il a publié sur cette famille (*Mem. Soc. Genev.*, 5, pl. 2, p. 65), soit dans le troisième volume de son Prodrôme. Les Lythariées se composent de plantes herbacées,

très-rarement sous frutescentes à leur base; leurs feuilles sont simples, entières, opposées ou alternes, sans stipules; leurs fleurs sont axillaires ou forment des épis terminaux ou des sortes de grappes. Le calice est monosépale, tubuleux ou campanulé, offrant de trois à six divisions séparées par des sinus qui, quelquefois, se prolongent en dents ou cornes. Ces divisions calicinales sont généralement rapprochées, en forme de valves avant l'épanouissement de la fleur. La corolle, qui manque quelquefois, se compose de pétales en même nombre que les lobes du calice et qui sont insérés à sa partie supérieure; ils sont généralement très-caducs. Les étamines, attachées au calice, en dessous des pétales, sont ou en même nombre, ou en nombre double, triple ou même quadruple des pétales; quelquefois aussi elles sont moins nombreuses. Le pistil se compose d'un ovaire libre, à deux ou quatre loges contenant chacune plusieurs ovules attachés à des trophospermes axiles. Le style est simple, terminé par un stigmaté capitulé et à peine lobé. Le fruit est une capsule mince, enveloppée par le calice qui persiste, à deux ou quatre loges séparées par des cloisons très-minces qui, se détruisant facilement, font paraître la capsule à une seule loge. Elle s'ouvre ordinairement en un nombre variable de valves; les graines, insérées à des trophospermes saillants, se composent d'un embryon droit, sans endosperme, immédiatement recouvert par le tégument propre de la graine.

Le professeur De Candolle, *loc. cit.*, a divisé les genres de la famille des Lythrarées en deux tribus, et de la manière suivante :

I^{re} Tribu : SALICARIÉES.

Lobes du calice distincts ou rapprochés en valves avant la floraison; pétales rarement nuls, alternes avec les divisions du calice, et insérés au haut du tube; étamines attachées en dessous des pétales; graines dépourvues d'ailes. Plantes herbacées ou sous-frutescentes :

Rotala, L.; *Cryptotheca*, Blume; *Suffrenia*, Bellard; *Ameletia*, DC.; *Peplis*, L.; *Ammannia*, Houtt.; *Lythrum*, Jus.; *Cuphea*, Jacq.; *Acisanthera*, Browne; *Pemphis*, Forster; *Heimia*, Link et Otto; *Diplusodon*, Pohl; *Physocalymna*, Pohl; *Decodon*, Gmel.; *Nesaea*, Commers.; *Crenea*, Aubl.; *Lawsonia*, L.; *Antherylium*, Rohr.; *Dodecas*, L.; *Ginoria*, Jacq.; *Adenaria*, Kunth; *Grieslea*, Læffl.

II^e Tribu : LAGERSTROEMIÉES.

Lobes du calice valvaires; pétales nombreux; graines ailées. Arbres ou arbrisseaux.

Lagerstrœmia, Willd.; *Lafœnsia*, Vand.

Cette famille a les plus grands rapports avec celle des Onagres, dont elle diffère surtout par son ovaire libre et non infère.

LYTHRODES. MIN. Karsten a donné ce nom à une variété de l'Élaéolithe. *V.* ce mot.

LYTHRUM. BOT. *V.* SALICAIRE.

LYTRA. MAM. L'un des synonymes de Loutre. *V.* ce mot.

LYTTA. INS. *V.* CANTHARIDE.

LYZAN. POIS. Espèce du sous-genre Liche. *V.* GASTÉROSTÉE.

2153



